www.e-rara.ch

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres

Diderot, Denis

A Lausanne et a Berne, 1779-1782

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: Rd 515

Persistent Link: https://doi.org/10.3931/e-rara-22462

Tome XXXIII. TEL - TOQU.

www.e-rara.ch
Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Visual Library

Rd 547

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME XXXIII.

TEL --- TOQU

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. DIDEROT; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. D'ALEMBERT.

Tantùm series junctura pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

Édition exactement conforme à celle de PELLET, in-quarto.

TOME XXXIII.

A LAUSANNE ET A BERNE,
Chez les SOCIÉTÉS TYPOGRAPHIQUES.

M. D C C. LXXXI.

BIBLIOTHEK
DER
KANTONAL-
SCHUL
ANSTALTEN
ZU
ZÜRICH

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TEL, *Géog. mod.*, petite ville d'Italie dans la Valteline, sur une hauteur. On croit que la Valteline même en a tiré son nom. Elle est le chef-lieu d'une communauté qui se divise en trente-six contrasules ou parties. (*D. J.*)

TÉLA, s. m. *Monnoie*, espece de monnoie, ou plutôt de petite médaille d'or qui se frappe à l'avénement à la couronne de chaque roi de Perse. Les *télas* sont du poids des ducats d'or d'Allemagne, & n'ont aucun cours dans le commerce. (*D. J.*)

TÉLAMON, *Géog. anc.*, promontoire d'Italie dans la Toscane, selon Polybe, Ptolomée & Pomponius-Méla. Pline, *lib. III, c. v.* y met un port de même nom, & on nomme aujourd'hui ce port *Télamone*. (*D. J.*)

TÉLAMONE, *Géog. mod.*, petite ville d'Italie, sur la côte de Toscane, dans l'état de *gli presidii*, à l'embouchure du torrent d'Osa, avec un petit port & une forteresse, à quinze milles au nord d'Orbitello. *Long.* 28, 49; *latitude* 42, 35. (*D. J.*)

TÉLAMONES, s. m. *Archit. rom.* Les Latins appellent ainsi ce que les Grecs nomment *atlas*, les figures d'hommes qui soutenoient les saillies des corniches. Un auteur de ces derniers siecles trouve que le mot grec *télémon*, τλήμων, qui veut dire un *malheureux* habitué à supporter le mal avec patience, convient très-bien à ces statues qui soutiennent les corniches dans les bâtimens. (*D. J.*)

TELANDRUS ou TELANDRUM, *Géog. anc.*, ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, selon Pline, *lib. V, c. xxvij.* ou dans la Carie, selon Etienne le géographe, ce qui revient au même. (*D. J.*)

TELARSKI-BIELKI, *fourrure*, sorte de fourrure qu'on tire de la Sibérie & de quelques autres états du czar, qui se trouvent sur la route de Moscou à Pékin, particuliérement à Tomskoy, ville considérable par son commerce, située sur le Tom.

Ces fourrures sont d'une grandeur extraordinaire & d'une blancheur qui égale celle de la neige; les Moscovites les estiment beaucoup, & les réservent presque toutes pour les magasins & l'usage des princes. Il en passe pourtant plusieurs à la Chine. (*D. J.*)

TELCHINES, s. m. *Mythol.*, anciens personnages des tems fabuleux, sur lesquels il regne d'étranges contrariétés

dans les traditions mythologiques, contrariétés qui se sont étendues jusques sur le nom de *telchines*; en s'éloignant de sa signification naturelle & primitive, la fable a changé en magiciens odieux ceux qui ont été les inventeurs des arts les plus nécessaires. Mais c'est M. Freret qui a le premier débrouillé ce mélange d'idées & d'attributs dans des mémoires pleins de sagacité, qui embellissent beaucoup l'*histoire de l'académie des inscriptions & belles-lettres*.

Nous devons, dit ce savant profond & ingénieux, rejeter également les deux traditions opposées que faisoient les *Telchines*, peres ou enfans des Dactyles idéens. Ces noms, comme ceux des *Corybantes* & des *Curetes*, n'étant point des noms de peuples ou de familles, mais de simples épithetes, il ne faut les regarder que comme servant à désigner l'emploi & les occupations de ceux auxquels l'antiquité les donnoit.

On trouve des *Telchines* dans le Péloponnèse sous les premiers descendans d'Inachus, & long-temps avant l'arrivée des Dactyles. On suppose qu'ils habitoient le territoire de Sycione, qui porta d'abord le nom de *Telchinie*; & qu'après une guerre de quarante-sept ans, ils furent chassés du pays par Apis, successeur de Phoronée. On ajoute que du continent de la Grece ils passerent en Crète, de-là dans l'île de Chypre, & de cette île dans celle de Rhodes où ils s'établirent enfin. Mais tous ces voyages sont une fable imaginée par les critiques du moyen âge, qui trouvant le nom de *Telchines* donné à des hommes de différens pays, supposerent qu'ils avoient passé de l'un dans l'autre, sans réfléchir que dans le temps où ils placoient ces transmigrations successives, les Grecs n'avoient point de vaisseaux. Ces passages prétendus des *Telchines* sont antérieurs à Cécrops, à Cadmus, à Danaüs, d'environ 300 ans, selon la chronologie de Castor, adoptée par Africain & par Eusebe.

La plus légere attention sur ce que signifioit le nom des *Telchines* auroit détrompé les critiques. Ce nom écrit indifféremment *Telchines* ou *Telghines* se dérivoit du mot θελγειν, *soulager*, *guérir*, *adoucir la douleur*. C'est de la même racine que sortoient le nom de τελχινιξ, donné à Junon par les Jalysiens, & celui de τελχινιος, qu'Apollon portoit dans quelques temples.

Cependant nous voyons dans Hésychius & dans Strabon, que malgré sa signification primitive, ce terme étoit devenu dans la suite un mot injurieux, un synonyme des noms d'enchanteurs, de sorciers, d'empoisonneurs, de génies ou démons malfaisans. On accusoit les *Telchines* d'avoir inventé cette magie qui donnoit le pouvoir d'exciter des orages, & de jeter des sorts sur les hommes. Ils se servoient, dit-on, d'un mélange de soufre avec de l'eau du Styx pour faire périr les plantes. Ovide leur attribue même la faculté de fasciner ou d'empoisonner par leur simple regard, les végétaux & les animaux.

Malgré ce déchaînement de la plupart des Grecs, occasionné peut-être par les invectives des anciens écrivains de l'histoire d'Argos, dévoués aux successeurs de Phoronée, les *Telchines* avoient leurs partisans, qui regardoient toutes ces imputations comme les suites de la jalousie inspirée par le mérite de leurs découvertes.

Les *Telchines* étoient, selon Diodore, fils de la Mer, & furent chargés de l'éducation de Neptune: d'autres leur donnoient une mere nommée *Zaps*; mais zaps dans l'ancien grec, signifioit la mer, si nous en croyons Euphorion & le poëte Denys, cités par Clément Alexandrin, Stromat, *v.* 415, ils furent chargés de l'éducation de Neptune. Cette origine & cet emploi, qui les supposent des navigateurs, s'accordent avec la tradition, qui leur faisoit habiter successivement les trois îles principales de la mer Egée. On vantoit aussi leur habileté dans la Métallurgie; c'étoit eux, disoit-on, qui avoient forgé la faulx dont la terre arma Saturne, & le trident de Neptune. On leur attribuoit l'art de travailler le fer & l'airain: probablement ils l'apprirent dans l'île de Chypre, célebre par ses mines, & dont les habitans furent les premiers mettre le cuivre en œuvre. L'usage de ce métal, aussi connu sous le nom d'*airain*, avoit précédé celui du fer, du-moins dans la Grece, & on en fabriquoit des armes. Le fer étoit rare dans cette contrée; la dureté qu'il est capable d'acquérir par la trempe, lui faisoit donner le nom d'*adamas*, d'inflexible, qui depuis a passé au diamant.

Comme les anciens uſages conſacrés par la religion s'obſervent toujours avec un ſoin qui les perpétue, on continua d'employer l'airain pour les inſtrumens des ſacrifices, & dans la fabrique des armes qu'on offroit aux dieux. Il eſt même aſſez vraiſemblable que ces épées & ces inſtrumens de cuivre qu'on déterre de temps en temps, eurent autrefois cette deſtination excluſivement à toute autre. En effet, dès que le fer devint commun, on ne continua pas, ſans doute, à ſe ſervir comme auparavant, du cuivre, métal aigre, caſſant, & beaucoup plus peſant que le fer. Si l'on ne découvre aujourd'hui que peu d'armes de fer, c'eſt que le fer ſe détruit par la rouille; au lieu que celle du cuivre le couvre de vernis qui en conſerve la ſubſtance, & dont la dureté réſiſte quelquefois au burin le mieux trempé.

Il n'eſt pas ſurprenant que les premiers ſauvages de la Grece aient cru tout ce qu'on débitoit du pouvoir magique des *Telchines*. Cette crédulité regna dans les ſiecles les plus éclairés d'Athènes & de Rome. Peut-être même ce mêlange du ſoufre avec l'eau du Styx, réduit au ſimple, n'eſt que l'ancienne pratique de purifier les troupeaux avec la fumée du ſoufre, avant que de les mener aux champs pour la premiere fois à la fin de l'hiver. Peut-être a-t-il quelque rapport à cet autre uſage, non moins ancien, d'arroſer ou de frotter les plantes avec des infuſions de drogues ameres, pour les garantir des inſectes. Caton, Columelle, Pline, & tous les Géoponiques ſont pleins de différentes recettes qu'on croyoit propres à compoſer ces fumigations & ces liqueurs.

Lorſqu'on examine les pratiques de l'ancienne magie, on adopte l'idée que Pline s'en étoit faite. Ce judicieux & ſavant naturaliſte la regardoit comme une eſpece de médecine ſuperſtitieuſe, qui joignoit aux remedes naturels, des formules auxquelles on croyoit de grandes propriétés. Caton nous rapporte ſérieuſement quelques-unes de ces formules; nous voyons même que le préjugé vulgaire attribuoit à des ſimples remedes, à des fumigations, le pouvoir d'empêcher la grêle & de chaſſer les démons. Végece, dans un de ſes ouvrages, termine la longue recette d'une fumigation qu'il preſcrit, par ces mots étranges: *Quod ſuffimentum præter curam jumentorum, ſanat hominum paſſiones, grandinem depellit, dæmones abigit, & larvas.* Cette fumigation, utile aux troupeaux, guérit de plus les paſſions des hommes, détourne la grêle, chaſſe les démons & les ſpectres. Quel texte à commenter pour la philoſophie! *Hiſt. de l'académie des Belles-Lettres, tome* XXIII. *in*-4°. (*D. J.*)

TELCHINES, *Géogr. anc.*, peuples dont parlent Oroſe, *lib. I, c. v.* Stobée, *de invidiâ.* Ils tiroient leur origine de l'île de Crète; ils s'établirent enſuite dans l'île de Cypre, & enfin ils paſſerent dans celle de Rhodes, où ils inventerent l'uſage du fer & de l'airain, & ils en firent une faulx à Saturne. On les accuſoit d'être magiciens; mais ce crime leur fut imputé par les envieux, qui ne pouvoient, ſans jalouſie, les voir exceller dans les arts. (*D. J.*)

TELCHINIA, Mythologie. Minerve avoit un temple au village de la Teumoſſe, près de Thèbes, en Béotie, ſous le nom de *Minerve Telchinia*, où il n'y avoit aucune ſtatue. Pauſanias croit que ce ſurnom venoit des anciens Telchines de l'île de Rhodes, dont pluſieurs paſſerent dans la Béotie, & y bâtirent apparemment ce temple à Minerve, qu'ils diſoient être la mere des auteurs de leur race. Minerve paſſoit pour la mere des Telchines, parce que ces peuples excelloient dans les arts: la jalouſie fit dire à leurs voiſins, qu'ils étoient des enchanteurs, des magiciens. (*D. J.*)

TÉLÉ, *Antiq. grecq.*, τελή, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux revenus qui ſe percevoient ſur les terres, mines, bois, & autres domaines dont on mettoit à part les fonds pour les beſoins de l'état; on nommoit auſſi *télé*, le produit des taxes impoſées ſur les étrangers & les affranchis, ainſi que le produit des douanes ſur certains effets & marchandiſes. *V.* Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 80. (*D. J.*)

TÉLÉARQUE, ſ. m. *Hiſt. anc.*, nom que donnoient les Thébains à un magiſtrat, dont la fonction conſiſtoit à faire nettoyer les rues, emporter les fumiers, & prendre ſoin des égouts pour faire écouler les eaux. Cette charge étoit d'abord de peu de conſéquence, & les ennemis d'Epaminondas la lui ayant fait don-

ner comme pour avilir son mérite & ses talens, il leur répondit qu'il leur feroit voir que, *non-seulement la charge montre quel est l'homme, mais aussi que l'homme montre quelle est la charge:* & en effet, il éleva à une grande dignité cet office, qui n'étoit rien auparavant.

TELEBOAS, *Géog. anc.*, fleuve que Xénophon, *lib. IV. p. 327.* & Etienne le géographe, mettent au voisinage des sources du Tigre.

TELEBOIDES INSULÆ, *Géogr. anc.*, îles comprises au nombre des Echinades.

Les îles *Téléboïdes* ou *Taphiennes*, étoient devant Leucade, à savoir, *Taphias*, *Oxiæ*, & Prinoesso.

Les Téléboëns ou Talphiens étoient un peuple de l'Acarnanie, que Strabon dit avoir été peuplée par trois nations, à savoir les Curettes, les Léleges & les Téléboëns. Ces derniers, ou une partie d'entr'eux, passerent en Italie, & s'établirent dans l'île de Caprée, au rapport de Virgile, *Eneid. liv. VII. v. 735*, & de Tacite, *IV. Annal. cap. lxvij:* ce sont eux qui nommerent *Téléboïdes*, de leur nom, les îles qui sont voisines de l'Acarnanie.

Etienne le géographe dit que la Téléboïde est une partie de l'Acarnanie, ainsi nommée à cause de Téléboas, & qu'on l'appelloit auparavant le pays des Taphiens; & le scholiaste d'Apollonius dit que Taphos est une île d'entre les Echinades, où habiterent les Téléboëns qui avoient auparavant habité l'Acarnanie. Il ajoute que les *Téléboëns* sont les mêmes que les Taphiens. Si cela est, conclut Cellarius, les îles Echinades étoient comprises sous les *Téléboïdes*; & Strabon, *liv. X*, remarque que les *Téléboïdes* n'étoient pas tant distinguées des autres par un intervalle qui les séparoit, que par les chefs qui les avoient gouvernés, & qui avoient été autrefois Taphiens & Téléboëns. (*D. J.*)

TELÉEN, *Mythol.*, *Teleus*, épithete ou surnom que les Romains donnoient à Jupiter; on invoquoit Jupiter *Téléen* dans les mariages, & Junon *Téléenne* présidoit aux noces: ce mot est grec, τελειος veut dire *parfait*.

A. N. TÉLÉGONE, *Myth.*, étoit fils d'Ulysse & de Circé; ayant tué son pere dans un combat, sans le connoître, il se retira en Italie, où il bâtit Tusculum.

TELÉOLOGIE, s. f. *Phis. & Métap.*, science des causes finales. *V.* CAUSE FINALE, & joignez-y les réflexions suivantes du chancelier Bacon.

L'examen des causes finales est, dit-il, plus dans l'ordre de la morale que de la physique, qui s'appauvrira toutes les fois qu'elle voudra étudier les faits dans les motifs; & qu'au lieu de s'informer comment la nature opere, elle demandera pourquoi. Cette curiosité, qui vient d'une inquiétude naturelle de l'esprit, & de son penchant secret à franchir les limites, peut avoir sa place, mais à la suite de toutes les autres questions. La providence nous permet de suivre ses voies pour les adorer, mais non pas d'approfondir ses vues. Elle se plaît à faire sortir du cours de la nature des événemens inopinés, où tous nos jugemens vont échouer; & par ces routes secretes qui la dérobent à nos yeux, elle devient plus respectable encore sous le voile du mystere, que si elle avoit marqué dans tous ses pas les desseins de sa sagesse.

C'est à son exemple que les maîtres de la terre ont besoin de se rendre quelquefois invisibles pour conserver leur majesté; plus admirables, quand ils font naître le bonheur & la tranquillité publique de l'orage des brigues & des passions, que s'ils faisoient ouvertement tout plier sous le poids de leur autorité. Aussi les matérialistes qui n'ont point apperçu les traces d'une intelligence supérieure dans le gouvernement de l'univers, d'ailleurs connoissoient mieux la nature que la plupart des autres philosophes, qui voulant suivre la marche de la providence, lui prêtoient des contradictions indignes.

Comme l'homme est porté à se croire le plus parfait de tous les êtres, il se croit aussi la cause finale de toute création. Les philosophes, réputés orthodoxes dans tous les siecles, ont enseigné que le monde a été fait pour l'homme, la terre pour son habitation, & tous les corps lumineux pour lui servir de spectacle. Les rois n'en font pas tant, lorsqu'ils s'imaginent être la cause finale pour laquelle toutes les sociétés ont été formées & les gouvernemens institués. (*D. J.*)

TELEPHIEN, adj. *terme de Chirurgie*; ulcere dont la guérison est difficile. *V.* ULCERE.

Ce mot vient de Teléphe, qui avoit été bleſſé par Achille, & dont la plaie dégénera en un mauvais ulcere. (Y)

TELEPHIOIDES, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en ſix loges, qui renferment chacune une ſemence de la même forme que le fruit. Tournefort, *Inſt. rei herb. corol.* *Voyez* PLANTE.

Miller en compte cinq eſpeces; ſavoir, le *telephioides græcum*, *humi fuſum*, *flore albo*. Tour. Cor.

Elle a été découverte en Grece par Tournefort, qui conſtitua ce genre, lui donnant un nom tiré de ſa reſſemblance avec le véritable orpin d'Imperatus. Cette plante eſt extrêmement rampante, & ſubſiſte rarement plus de deux années.

La ſeconde eſpece, *telephioides americanum*, *erectum*, *folio olivali*, *ſubtùs glauco*, *flore herbaceo*, Houſton, croît aux Barbades, dans la Jamaïque, & dans pluſieurs autres endroits de l'Amérique.

La troiſieme eſpece, *telephioides americanum*, *arboreſcens*, *fructu parvo*, *foliis acuminatis*, Houſt. fut découverte à la Vera-Cruz par le docteur Houſtoun, qui envoya de ſes ſemences en Angleterre. Elle pouſſe une tige ligneuſe à la hauteur de huit ou dix piés. Ses feuilles ſont diviſées en pluſieurs lobes; ſes fleurs, qui ſont petites & d'un verd blanchâtre, naiſſent ſur le revers des feuilles, & ſont ſuivies d'un petit fruit qui n'a pu mûrir juſqu'à préſent en Angleterre.

La quatrieme eſpece, eſt le *telephioides americanum*, *arboreſcens*, *foliis latis*, *ſubrotundis*, *ſubtùs incanis*, *fructu maximo*. Houſt.

La cinquieme eſpece, eſt le *telephioides americanum*, *arboreſcens*, *foliis latioribus*, *ſubrotundis*, *fructu majore ex longo pediculo pendulo*. Houſt.

Ces deux dernieres eſpeces furent découvertes par le même docteur Houſtoun à Campêche, où elles croiſſent à la hauteur de 12 à 14 piés: leurs feuilles ſont larges, & diſpoſées alternativement. Le fruit de la cinquieme eſt gros à-peu-près comme une petite noix; il croît ſur le revers des feuilles, & eſt attaché à un pédicule fort long. Celui de la quatrieme eſt auſſi gros qu'une châtaigne, & eſt couvert d'une coque fort dure. (*D. J.*)

TELEPHIUM, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot.*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le calice eſt formé de pluſieurs feuilles; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit à trois pointes & diviſé en trois capſules: ce fruit renferme des ſemences qui ſont le plus ſouvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles ſont alternes le long des tiges. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte quatre eſpeces de *telephium* ou d'*orpin*, dont la plus commune, *telephium Dioſcoridis*, Imperati, eſt nommée par les Anglois *the wild-orpine*. Cette plante pouſſe des tiges groſſes, rondes, unies, ſouvent rougeâtres en-bas: ſes feuilles ſont ſemblables à celles du pourpier, mais plus petites, blanchâtres, rangées alternativement le long des tiges, épaiſſes, charnues, remplies de ſuc, la plupart inciſées légérement en leurs bords: ſes fleurs naiſſent au ſommet des tiges en gros bouquets, ou en ombelles; chacune d'elles eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en roſe, de couleur blanche & verdâtre: quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit triangulaire, qui renferme des ſemences preſque rondes: la racine du *telephium* ordinaire eſt diviſée en pluſieurs branches oblongues, blanches, entremêlées de fibres. Cette plante croît aux lieux rudes & pierreux. (*D. J.*)

TELESCOPE, ſ. m. *Opt. & Aſtron.*, *téleſcope*, ce mot compoſé des mots grecs τηλε, *loin*, & σκοπειν, *regarder*, ſignifioit uniquement dans ſon origine, un inſtrument formé de différens verres ou lentilles ajuſtés dans un tube, au-travers deſquels on voyoit les objets fort diſtans. Mais aujourd'hui, il ſe dit en général de tout inſtrument d'optique, qui ſert à découvrir & voir des objets très-éloignés, ſoit que ce ſoit directement à-travers pluſieurs verres, ou par réflexion au moyen de pluſieurs miroirs.

L'invention du *téleſcope* eſt une des plus nobles & des plus utiles dont les derniers ſiecles puiſſent ſe vanter; car c'eſt par ſon moyen que les merveilles du ciel nous ont été découvertes, & que l'aſtro-

nomie eſt montée à un degré de perfection dont les ſiecles paſſés n'ont pas pu ſeulement ſe former une idée. *V.* ASTRONOMIE.

Quelques ſavans ont avancé que les anciens Egyptiens avoient l'uſage des *téleſcopes*, & que d'une tour fort élevée de la ville d'Alexandrie, ils découvroient les vaiſſeaux qui en étoient éloignés de 600 milles; mais cela eſt impoſſible, à moins que ces milles n'aient été fort courts, puiſque la rondeur de la terre empêche de voir de deſſus une tour, un objet ſitué ſur l'horizon à une plus grande diſtance que 12 ou 14 milles d'Hollande, & un vaiſſeau à la diſtance de 20 milles. On doit donc regarder comme fabuleux ce qu'on rapporte ſur cela des Egyptiens.

Jean Baptiſte Porta, noble Napolitain, ſi l'on en croit Wolfius, eſt le premier qui ait fait un *téleſcope*, comme il paroît par ce paſſage de ſa *magie naturelle*, imprimée en 1549.

" Pourvu que vous ſachiez la maniere
" de joindre ou de bien ajuſter les deux
" verres; ſavoir, le concave & le con-
" vexe, vous verrez également les ob-
" jets proches & éloignés, plus grands &
" même plus indiſtinctement qu'ils ne pa-
" roiſſent au naturel. C'eſt par ce moyen
" que nous avons ſoulagé beaucoup de
" nos amis, qui ne voyoient les objets
" éloignés ou proche, que d'une maniere
" confuſe, & que nous les avons aidés à
" voir très-diſtinctement les uns & les
" autres. "

Ces paroles de Porta, priſes dans un certain ſens (que depuis la découverte du *téleſcope* on peut leur donner), pourroient bien faire penſer qu'il en eſt l'inventeur, comme le prétend Wolfius. Cependant ſi l'on remarque qu'il n'entendoit pas lui-même les choſes dont il parle, & les conſéquences réſultantes de la conſtruction que ces paroles indiqueroient, ſi elles avoient été écrites dans le ſens qu'on leur donne aujourd'hui; enfin qu'il traite de ces lentilles convexes & concaves d'une maniere ſi obſcure & ſi confuſe, que Kepler, chargé de l'examiner par un commandement exprès de l'empereur Rodolphe, déclara que Porta étoit parfaitement inintelligible. On ſera fort tenté de croire qu'il ne découvrit pas le *téleſcope*, & que ce qu'il dit là-deſſus avoit trait à autre choſe.

Cependant 50 ans après on préſenta au prince Maurice de Naſſau un *téleſcope* de 12 pouces de long, & fait par un lunettier de Middelbourg, mais les auteurs ne ſont point d'accord ſur le nom de cet artiſte. Sirturus, dans ſon *traité du téleſcope*, imprimé en 1618, veut que ce ſoit Jean Lipperſon. Borel, dans un volume qu'il a compoſé exprès ſur l'inventeur du *téleſcope*, & qu'il a publié en 1655, fait voir que c'eſt Zacharie Janſen, ou comme l'ortographie Wolfius, Hanſen. Voici de quelle maniere on raconte cette hiſtoire de la découverte du *téleſcope* par Janſen.

Des enfans, en ſe jouant dans la boutique de leur pere, lui firent, dit-on, remarquer que quand ils tenoient entre leurs doigts deux verres de lunettes, & qu'ils mettoient les verres l'un devant l'autre à quelque diſtance, ils voyoient le coq de leur clocher beaucoup plus gros que de coutume, & comme s'il étoit tout près d'eux, mais dans une ſituation renverſée. Le pere, frappé de cette ſingularité, s'aviſa d'ajuſter deux verres ſur une planche, en les y tenant de bout, à l'aide de deux cercles de laiton, qu'on pouvoit approcher ou éloigner à volonté. Avec ce ſecours, on voyoit mieux & plus loin. Bien des curieux accoururent chez le lunettier; mais cette invention demeura quelque-temps informe & ſans utilité. D'autres ouvriers de la même ville firent uſage, à l'envi de cette découverte, & par la nouvelle forme qu'ils lui donnerent, ils s'en approprierent tout l'honneur. L'un d'eux, attentif à l'effet de la lumiere, plaça les verres dans un tuyau noirci par-dedans. Par-là, il détourna & abſorba une infinité de rayons qui, en ſe réfléchiſſant de deſſus toutes ſortes d'objets, ou de deſſus les parois du tuyau, & n'arrivant pas au point de réunion, mais à côté, brouilloient ou abſorboient la principale image. L'autre enchériſſant encore ſur ces précautions, plaça les mêmes verres dans des tuyaux rentrans & emboités l'un dans l'autre, tant pour varier les points de vue, en alongeant l'inſtrument à volonté, ſelon les beſoins de l'obſervateur, que pour rendre la machine portative, & commode par la diminution de la longueur quand on voudroit la tranſporter, ou qu'on n'en feroit pas uſage.

Jean Lappuy, autre artiſte de la même ville, paſſe pour le troiſieme qui ait travaillé au *téleſcope*, en ayant fait un en 1610, ſur la ſimple relation de celui de Zacharie.

En 1620, Jacques Metius, frere d'Adrien Metius, profeſſeur de mathématiques à Francker, ſe rendit à Middelbourg avec Drebel, & y acheta des *téleſcopes* des enfans de Zacharie, qui les rendirent publics. Cependant Adrien Metius attribue à ſon frere l'honneur de la découverte du *téleſcope*, & a fait donner Deſcartes dans la même erreur.

Mais aucun de ceux qu'on vient de nommer n'ont fait des *téleſcopes* de plus d'un pié & demi de long. Simon Marius en Allemagne, & Galilée en Italie, ſont les premiers qui aient fait de longs *téleſcopes*, propres pour les obſervations aſtronomiques.

Le Roſſi raconte que Galilée étant à Veniſe, apprit que l'on avoit fait en Hollande une eſpece de verre optique, propre à rapprocher les objets : ſur quoi s'étant mis à réfléchir ſur la maniere dont cela pouvoit ſe faire, il tailla deux morceaux de verre du mieux qu'il lui fut poſſible, & les ajuſta aux deux bouts d'un tuyau d'orgue, ce qui lui réuſſit au point, qu'immédiatement après il fit voir à la nobleſſe Vénitienne toutes les merveilles de ſon invention au ſommet de la tour de S. Marc. Le Roſſi ajoute que depuis ce temps-là Galilée ſe donna tout entier à perfectionner le *téleſcope*; & que c'eſt par-là qu'il ſe rendit digne de l'honneur qu'on lui fait aſſez généralement de l'en croire l'inventeur, & d'appeller cet inſtrument *le tube de Galilée*. Ce fut par ce moyen que Galilée apperçut des taches ſur le ſoleil. Il vit enſuite cet aſtre ſe mouvoir ſur ſon axe, *&c.*

Le P. Mabillon rapporte dans ſon voyage d'Allemagne, qu'il avoit vu à l'abbaye de Scheir, dans le diocèſe de Fréiſingue, une hiſtoire ſcholaſtique de *Petrus Comeſtor*, à la tête de laquelle étoient les figures des arts libéraux; & que pour ſignifier l'aſtronomie, Ptolomée y étoit repréſenté, obſervant les étoiles avec une lunette, comme nos lunettes d'approche. Celui qui a écrit le mémoire ſe nommoit *Chonradus*, & étoit mort au commencement du XIII. ſiecle, comme P. Mabillon l'a prouvé par la chronique de ce monaſtere, que Chonrad avoit continuée juſqu'à ce temps-là. Cette date eſt d'autant plus remarquable, que les ſimples lunettes, qui ſemblent devoir être inventées les premieres, ne l'ont été que plus de 100 ans après, comme on le peut voir par une lettre très-curieuſe de feu M. Carlo Dati, florentin, que M. Spon a inſérée dans les *recherches d'antiquité, page* 213; elle contient un paſſage remarquable d'une chronique de Barthelemi de S. Concorde de Piſe, qui marque qu'en 1312 un religieux, nommé *Aleſſandræ Diſpina*, faiſoit des lunettes, & en donnoit libéralement, tandis que celui qui les avoit inventées refuſoit de les communiquer. *Mém. de l'acad. des inſcript. tome II.*

Il y a deux remarques à faire ſur ce récit du P. Mabillon; la premiere, que ce ſavant a pu ſe laiſſer ſéduire par les apparences, & prendre pour une lunette, ce qui n'en étoit pas une; ce qui feroit deſirer qu'il nous en eût tranſcrit le deſſein. 2°. Qu'il ſe pourroit très-bien faire que les figures des arts libéraux aient été faites long-temps après que le manuſcrit avoit été écrit. Cela paroît d'autant plus vraiſemblable, que ſi on ſuppoſe que cette eſpece de lunette ne repréſentât qu'un tuyau, qui ſervoit à regarder les aſtres, & à défendre l'œil de la lumiere des objets étrangers; il ſeroit aſſez ſingulier que les auteurs d'aſtronomie n'en euſſent point parlé. Enfin il ſemble que les aſtronomes ne durent point penſer à la précaution de regarder les étoiles avec un tuyau; cette précaution étant aſſez inutile pour obſerver des aſtres la nuit.

Au reſte, l'uſage des verres convexes & concaves étant connu, & les principes d'optique ſur leſquels ſont fondés les *téleſcopes*, ſe trouvant renfermés dans Euclides, il ſembleroit que c'eſt faute d'y avoir réfléchi, que le monde a été privé ſi long-temps de cette admirable invention. Mais il falloit connoître la loi de la réfraction, pour y être mené par la théorie, & on ne la connoiſſoit pas encore. On ne doit donc pas s'étonner ſi nous devons cette découverte uniquement au hazard, & ainſi être moins fâchés de l'incertitude où nous ſommes ſur ſon auteur; puiſqu'il n'a dans cette découverte que le mérite du bonheur, & non celui de la ſagacité. Telle eſt la marche lente & pé-

nible de l'eſprit humain. Il faut qu'il faſſe des efforts incroyables pour ſortir des routes ordinaires, & s'élancer dans des routes inconnues, encore n'eſt-ce preſque jamais que le hazard qui le tire des premieres pour le conduire dans les ſecondes. Et l'on ne peut douter que nos connoiſſances actuelles, ſoit en phyſique, ſoit en mathématique, ne renferment un nombre infini de découvertes, qui tiennent à une réflexion ſi naturelle, ou à un hazard ſi ſimple, que nos neveux ne pourront comprendre comment elles nous ſont échappées.

Divers ſavans, tels que Galilée, Kepler, Deſcartes, Grégory, Huyghens, Newton, &c. ont contribué ſucceſſivement à porter le *téleſcope* au point de perfection où il eſt aujourd'hui. Kepler commença à perfectionner la conſtruction originaire du *téleſcope*, en propoſant de ſubſtituer un oculaire convexe à un oculaire concave. C'eſt ce qui paroît par ſa dioptrique imprimée en 1611; car dans cette dioptrique il décrit un *téleſcope* compoſé de deux verres convexes, auquel on a donné depuis le nom de *téleſcope* aſtronomique.

Il y a différentes ſortes de *téleſcopes* qui ſe diſtinguent par le nombre & par la forme de leurs verres, & qui reçoivent leurs noms de leurs différens uſages.

Tel eſt le premier *téleſcope* ou le *téleſcope* hollandois; celui de Galilée, qui n'en differe que par ſa longueur: le *téleſcope* céleſte ou aſtronomique, le *téleſcope* terreſtre, & le *téleſcope* aérien. Il y a encore, comme nous l'avons dit, le *téleſcope* compoſé de miroirs ou de réflexion. Nous allons donner ſucceſſivement la deſcription de ces différens *téleſcopes*, & expliquer les principes ſur leſquels ſont fondés leurs effets, leurs avantages & les cauſes d'où naiſſent leurs différentes imperfections.

Le *téleſcope* de Galilée ou allemand, eſt compoſé d'un tuyau dont on peut voir la ſtructure à l'*article* TUBE, dans lequel eſt à l'un de ſes bouts un verre objectif concave, & à l'autre un verre oculaire concave.

C'eſt la plus ancienne de toutes les formes des *téleſcopes*, & la ſeule qui leur ait été donnée par les inventeurs, ou qui ait été pratiquée avant Huyghens.

Conſtruction du téleſcope de Galilée ou allemand. Au bout d'un tube eſt ajuſté un verre objectif convexe d'un ſeul ou deux côtés, & qui eſt un ſegment d'une ſphere fort grande; à l'autre bout eſt ajuſté de même un verre oculaire concave des deux côtés, mais formé d'un ſegment d'une moindre ſphere, & placé à une telle diſtance du verre objectif, que le foyer vertical de ce verre oculaire réponde au même point que le foyer réel du verre convexe. *V.* FOYER.

Théorie du téleſcope de Galilée. Par le moyen de ce *téleſcope*, tout le monde, excepté les myopes, ou ceux qui ont la vue courte, doivent voir diſtinctement les objets dans leur ſituation droite, naturelle, & groſſis à proportion de la diſtance du foyer virtuel du verre oculaire, à celle du foyer du verre objectif.

Mais pour que les myopes puiſſent voir diſtinctement les objets au-travers d'un tel inſtrument; il faut rapprocher le verre oculaire du verre objectif.

Voici les cauſes de ces différens effets.

1°. Comme on ne regarde avec le *téleſcope* que des objets éloignés, les rayons qui partent du même point d'un objet tombent ſur le verre objectif ſous des lignes ſi peu divergentes entr'elles, qu'on peut regarder ces rayons comme paralleles: & conſéquemment par la réfraction qu'ils ſubiſſent dans ce verre convexe, il faut qu'ils deviennent convergens, comme on l'a vu à l'*article* FOYER; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe rapprochent, en tendant vers un certain point qui ſe trouve par la conſtruction, ainſi qu'on l'a dit, au-delà du verre oculaire. Or, par la ſeconde réfraction qu'ils ſubiſſent dans ce verre concave, il faut qu'ils deviennent de nouveau paralleles, & que dans cette diſpoſition ils entrent dans l'œil. *Voyez* RAYON, CONCAVITÉ, CONVEXITÉ & CONVERGENT. Et tout le monde, à l'exception des myopes, voient diſtinctement les objets dont les rayons entrent parallelement dans l'œil. *V.* VISION & PARALLELE; ce premier point ne ſouffre point de difficulté.

2°. On ſuppoſe qu'*A*, (*Pl. d'Optique*, *fig.* 41.) eſt le foyer du verre objectif, & qu'à la droite de l'objet *A C*, eſt le rayon le plus éloigné qui paſſe par le tube: après la réfraction, ce rayon devient parallele à l'axe *B I*, & conſéquemment après une ſeconde réfraction qu'il ſubit en paſſant

par le verre concave, il devient divergent, c'eſt-à-dire, qu'il s'éloigne du foyer virtuel : c'eſt pourquoi, comme tous les rayons qui viennent de la même extrémité vers l'œil, placé derriere le verre concave, ſont paralleles à LE, & que ceux qui partent du milieu de l'objet ſont paralleles à FG, comme on l'a obſervé ci-deſſus, le centre de l'objet doit être vu dans l'axe GA, & l'extrêmité droite doit être vue du côté droit ; ſavoir, dans la ligne LN, ou parallele à ce côté ; c'eſt-à-dire, que l'on doit voir l'objet droit ou debout ; ce qui eſt le ſecond point que nous avions à prouver.

3°. Comme toutes les lignes paralleles à NL coupent l'axe ſous le même angle, le demi-diametre de l'objet doit être vu à travers le *téleſcope* ſous l'angle AFN, ou EFI : les rayons LE & GI entrant dans l'œil de la même maniere que ſi la prunelle ſe trouvoit placée dans le point F. Or, ſi l'œil nud étoit placé dans le point A, verroit le demi-diametre de l'objet ſous l'angle cAb ou CAB ; mais comme on ſuppoſe l'objet fort éloigné, ſa diſtance AF ne fait rien à cet égard, & par conſéquent l'œil nud, fût-il même dans le point F, verroit le demi-diametre de l'objet ſous un angle égal à l'angle A. Ainſi menant FM parallele à Ac, le demi-diametre de l'objet vu de l'œil nud eſt à celui qui eſt vu par le *téleſcope*, comme IM à IE. Or, il eſt démontré qu'IM eſt à IE, comme IF eſt à AB ; c'eſt-à-dire, que le demi-diametre vu de l'œil nud, eſt au demi-diametre vu à-travers le *téleſcope*, comme la diſtance du foyer virtuel du verre oculaire FI eſt à la diſtance de foyer du verre objectif AB, ce qui prouve le troiſieme point.

Enfin, comme les myopes ont la rétine trop éloignée du cryſtallin, & que les rayons divergens ſe raſſemblent dans l'œil à une plus grande diſtance que ne font les paralleles, & que ceux-ci deviennent divergens, en rapprochant le verre oculaire du verre objectif, il faut que, par le moyen de ce rapprochement, les myopes voient diſtinctement les objets à-travers le *téleſcope* ; ce qui fait la preuve du quatrieme point.

D'où il ſuit 1°. que pour voir l'objet tout entier, le demi-diametre de la prunelle ne doit pas être plus petit que n'eſt la diſtance des rayons LE & GI ; par conſéquent, plus la prunelle eſt dilatée, plus grand doit être le champ, ou l'étendue que l'on voit par le *téleſcope* ; & au contraire, plus la prunelle eſt contractée, plus cette étendue doit être petite. De ſorte que ſi l'on ſort d'un lieu obſcur, ou que l'on ferme l'œil quelque-temps avant de l'appliquer au verre, la vue embraſſera une plus grande étendue du premier coup d'œil, qu'elle ne fera dans la ſuite, & après que la prunelle aura été contractée de nouveau par l'augmentation de lumiere. *V.* PRUNELLE.

2°. Puiſque la diſtance des rayons EL & IG eſt plus grande quand l'œil eſt à une plus grande diſtance du verre, il s'enſuit que plus on s'éloignera du verre, moins il entrera de rayons dans l'œil ; par conſéquent l'étendue que la vue embraſſe d'un coup d'œil, augmentera à meſure que l'œil ſera plus prêt du verre concave.

3°. Puiſque le foyer d'un verre objectif plan-concave, & le foyer virtuel d'un verre oculaire plan-concave, ſont à la diſtance du diametre ; & que le foyer d'un verre objectif convexe des deux côtés, & le foyer virtuel d'un verre oculaire concave des deux côtés, ſont à la diſtance d'un demi-diametre, ſi le verre objectif eſt plan-convexe, & le verre oculaire plan-concave, le *téleſcope* augmentera le diametre de l'objet à proportion du diametre de la concavité au diametre de la convexité.

Si le verre objectif eſt convexe des deux côtés, & le verre oculaire concave des deux côtés, le *téleſcope* augmentera le diametre de l'objet à proportion du demi-diametre de la concavité, au demi-diametre de la convexité. Si le verre objectif eſt plan-convexe, & le verre oculaire concave des deux côtés, le demi-diametre de l'objet augmentera à proportion du demi-diametre de la concavité, au demi-diametre de la convexité, & enfin, ſi le verre objectif eſt convexe des deux côtés, & le verre oculaire plan-concave, l'augmentation ſe fera ſuivant la proportion du diametre de la concavité au demi-diametre de la convexité.

4°. Puiſque la proportion des demi-diametres eſt la même que celle des diametres entiers, les *téleſcopes* groſſiſſent les objets de la même maniere, ſoit que le verre objectif ſoit plan-convexe, & le

verre oculaire plan-concave, ou que l'un ſoit convexe des deux côtés, & l'autre concave des deux côtés.

5°. Puiſque le demi-diametre de la concavité a une moindre proportion au diametre de la convexité, que n'a le diametre entier, un *téleſcope* groſſit davantage les objets quand le verre objectif eſt plan-convexe, que lorſqu'il eſt convexe des deux côtés. On prouvera à-peu-près de la même maniere qu'un oculaire concave des deux côtés vaut mieux qu'un oculaire plan-concave.

6°. Plus le diametre du verre objectif eſt grand, & plus le diametre du verre oculaire eſt petit, plus la proportion du diametre de l'objet vu à l'œil nud, à ſon diametre vu à-travers un *téleſcope* eſt petite, & par conſéquent plus le *téleſcope* doit groſſir l'objet.

7°. Puiſque le demi-diametre de l'objet s'augmente, ſuivant la propoſition de l'angle *EFI*, & que plus cet angle eſt grand, plus la partie de l'objet qu'on embraſſe d'un coup d'œil eſt petite; à meſure donc que ce demi-diametre ſera groſſi ou augmenté, le *téleſcope* repréſentera une moindre partie de l'objet.

C'eſt cette raiſon qui a déterminé les mathématiciens à chercher une autre eſpece de *téleſcope*, après avoir reconnu l'imperfection du premier qui avoit été découvert par haſard; leurs efforts n'ont point été infructueux, comme il paroît par les effets du *téleſcope* aſtronomique, dont la deſcription eſt ci-deſſous.

Si le demi-diametre d'un verre oculaire a une trop petite proportion au demi-diametre du verre objectif, l'objet ne ſera point vu aſſez clairement à travers le *téleſcope*; parce que le grand écart des rayons fait que les différens pinceaux qui repréſentent ſur la rétine les différens points de l'objet, ſont en trop petit nombre.

On a trouvé auſſi que des verres objectifs égaux, ne font point le même effet avec des verres oculaires de même diametre, quand ils ſont d'une tranſparence, ou d'un poli différent. Un verre objectif moins tranſparent, ou moins parfaitement taillé ou formé, demande un verre oculaire plus ſphérique, que ne demande un autre verre objectif plus tranſparent & mieux poli.

Ainſi, quoiqu'on ait l'expérience qu'une lunette eſt bonne, lorſque la diſtance du foyer d'un verre objectif eſt de ſix pouces, & que le diametre du verre oculaire plan-concave eſt d'un pouce & une ligne, ou que le diametre d'un verre oculaire, également concave des deux côtés, eſt d'un pouce & demi: cependant l'artiſte ne doit jamais s'attacher à ces ſortes de combinaiſons, comme ſi elles étoient fixes & invariables; il doit au contraire eſſayer des verres oculaires de différens diametres ſur les mêmes verres objectifs, & choiſir celui avec lequel on voit le plus clairement & le plus diſtinctement les objets.

Hévélius recommande un verre objectif convexe de deux côtés, & dont le diametre ſoit de quatre piés, meſure de Dantzick, & un verre oculaire concave de deux côtés, & dont le diametre ſoit de quatre pouces & demi, ou dixiemes d'un pié. Il obſerve qu'un verre objectif, également convexe des deux côtés, & dont le diametre eſt de cinq piés, demande un verre oculaire de cinq pouces & demi; & il ajoute que le même verre oculaire peut ſervir auſſi à un verre objectif de huit ou de dix piés.

Ainſi, comme la diſtance du verre objectif & du verre oculaire, eſt la différence entre la diſtance du foyer du verre objectif, & celle du foyer virtuel du verre oculaire; la longueur du *téleſcope* ſe regle par la ſouſtraction que l'on fait de l'une à l'autre; c'eſt-à-dire, que la longueur du *téleſcope* eſt la différence qu'il y a entre les diametres du verre objectif & du verre oculaire, ſuppoſé que le premier ſoit plan-convexe, & le ſecond plan-concave; ou c'eſt la différence qu'il y a entre les demi-diametres du verre objectif & du verre oculaire; ſuppoſé que le premier ſoit convexe des deux côtés, & que le ſecond ſoit concave des deux côtés: ou c'eſt la différence qu'il y a entre le demi-diametre du verre objectif & le diametre du verre oculaire, ſuppoſé que le premier ſoit convexe des deux côtés, & que le ſecond ſoit plan-concave; ou enfin, c'eſt la différence qu'il y a entre le diametre du verre objectif & le demi-diametre du verre oculaire, ſuppoſé que le premier ſoit plan-convexe & que le ſecond ſoit concave des deux côtés. Par exemple, ſi le diametre d'un verre objectif convexe des deux côtés eſt de quatre piés, & que le diametre d'un verre ocu-

laire concave des deux côtés, soit de quatre pouces, la longueur du *téleſcope* ſera d'un pié dix pouces.

Le *téleſcope* aſtronomique differe du précédent, en ce que l'oculaire y eſt convexe comme l'objectif. *V.* CONVEXITÉ.

On lui a donné ce nom, parce qu'on ne s'en ſert que pour les obſervations aſtronomiques, à cauſe qu'il renverſe les objets. On a vu plus haut que Képler fut le premier qui en donna l'idée; & il paroît certain que le pere Scheiner fut le premier qui, dans la ſuite, exécuta réellement ce *téleſcope*.

Conſtruction du téleſcope aſtronomique. Le tube étant fait de la longueur néceſſaire, on ajuſte dans un de ſes bouts un verre objectif, ſoit plan-convexe, ſoit convexe des deux côtés; mais qui doit être un ſegment d'une grande ſphere: dans l'autre bout on ajuſte de même un verre oculaire convexe des deux côtés, mais qui doit être le ſegment d'une petite ſphere, & on le place dans le tube de façon qu'il ſoit au-delà du foyer du verre objectif, préciſement d'un eſpace égal à la diſtance de ſon propre foyer.

Théorie du téleſcope aſtronomique. Le *téleſcope* étant ainſi conſtruit, l'œil placé près du foyer du verre oculaire verra diſtinctement les objets, mais renverſés & groſſis dans le rapport de la diſtance du foyer du verre oculaire, à la diſtance du foyer du verre objectif.

Car 1°. comme les objets qu'on voit par le *téleſcope* ſont extrêmement éloignés, les rayons qui partent d'un point quelconque de l'objet, viennent frapper parallelement le verre objectif, & par conſéquent après la réfraction ils ſe réuniſſent derriere ce verre dans un point qui eſt le foyer du verre oculaire. Depuis ce point, ils commencent à devenir divergens, & en s'écartant ainſi, ils viennent frapper le verre oculaire, où ayant ſubi une autre réfraction, ils entrent parallelement dans l'œil.

Ainſi, comme tout le monde, excepté les myopes, voit diſtinctement par rayons paralleles, un *téleſcope* diſpoſé de la maniere ci-deſſus, doit repréſenter diſtinctement les objets éloignés.

Suppoſé le foyer commun des verres en F, (*fig.* 42.) & faites AB égal à BF, puiſqu'un des rayons AC partant du côté droit de l'objet, paſſe par A, le rayon CE ſera parallele à l'axe AI, & conſéquemment, après la réfraction qu'il aura ſubi dans le verre oculaire, il tombera avec lui dans le foyer G. Comme l'œil eſt placé contre ce foyer, & que tous les autres rayons qui, avec EG, partent du même point de l'objet, ſubiſſent une réfraction, qui les envoie parallelement de ce côté-là, le point qui ſe trouve dans le côté droit de l'objet doit être vu dans la ligne droite EG.

De même, il faut que le point du milieu de l'objet ſe voie dans l'axe GB, de ſorte que l'objet paroiſſe renverſé.

2°. Il paroît, par ce qu'on a déjà prouvé ci-deſſus, que le demi-diametre de l'objet ſera vu à-travers le *téleſcope* ſous l'angle EGI, & que l'œil nud, placé dans A, le voit ſous l'angle bAc. Suppoſez maintenant IF, égal à la diſtance du foyer IG. Comme les angles droits en I ſont égaux, il s'enſuit que l'angle EGF eſt égal à EFI: or, en tirant la ligne FM, parallele à AC, vous aurez l'angle IFM, égal à BAC; par conſéquent le demi-diametre de l'objet vu de l'œil nud, eſt à ce même demi-diametre vu par le *téleſcope*, comme IM eſt à IE. Tirez la ligne KE, parallele à FM, vous trouverez qu'IM eſt à IE, comme IF eſt à IK. Or, en vertu du paralléliſme des deux verres $CE = BI$, $= BF$, $+ FI$, $= AB + FI$; & en vertu du paralléliſme des lignes droites CA, & EK, $CE = AK$; par conſéquent, $BI = AK$, & $AB = IK$; de ſorte que IM eſt à IE, comme IF eſt à AB; c'eſt-à-dire, que le demi-diametre de l'objet vu à la vue ſimple, vu à-travers le *téleſcope*, comme la diſtance du foyer du verre oculaire IF, eſt à la diſtance du foyer du verre objectif; ce qu'il falloit prouver.

Il ſuit de tout ce qui vient d'être expoſé, 1°. que ſi ce *téleſcope* eſt moins propre pour repréſenter les corps terreſtres, puiſque leur renverſement empêche ſouvent de les reconnoître; il n'en eſt pas moins commode pour obſerver les aſtres, qu'il eſt aſſez indifférent de voir droits ou renverſés.

2°. Que ſi entre le verre oculaire & ſon foyer G, il ſe trouve un miroir plan de métal parfaitement bien poli LN, de la longueur d'un pouce, & d'une figure ovale, incliné ſur l'axe ſous un angle de 45 d. les rayons EP & MQ ſeront réfléchis de

maniere que venant à se joindre en g, ils formeront un angle PgQ, égal à PGQ; & par conséquent l'œil étant placé en g, il verra l'objet de la même grandeur qu'auparavant, mais dans une situation droite ou redressée. Ainsi en ajoutant un pareil miroir au *télescope* astronomique, on le rend commode pour observer les corps terrestres. *V.* MIROIR.

3°. Comme le foyer d'un verre convexe des deux côtés est éloigné d'un demi-diametre de ce même verre, & que le foyer d'un verre plan-convexe en est éloigné d'un diametre, si ce verre objectif est convexe des deux côtés, ainsi que le verre oculaire, le *télescope* grossira le diametre de l'objet, suivant la proportion qu'il y a du demi-diametre du verre oculaire, au demi-diametre du verre objectif: mais si le verre objectif est plan-convexe, il le grossira suivant la proportion qu'il y a du demi-diametre du verre oculaire au diametre du verre objectif.

4°. Ainsi comme le demi-diametre du verre oculaire a une plus grande proportion au demi-diametre du verre objectif, qu'à son diametre, un *télescope* grossit davantage quand le verre objectif est plan-convexe, que lorsqu'il est convexe des deux côtés. Par la même raison un *télescope* grossit davantage lorsque l'oculaire est convexe des deux côtés, que lorsqu'il est plan-convexe.

5°. La proportion du demi-diametre du verre oculaire au diametre, ou demi-diametre du verre objectif, diminue à mesure que le verre oculaire est un segment d'une moindre sphere, & que le verre objectif est le segment d'une plus grande sphere. C'est pourquoi un *télescope* grossit d'autant plus que le verre objectif est un segment d'une plus grande sphere, & le verre oculaire le segment d'une moindre sphere. Cependant la proportion du demi-diametre du verre oculaire au verre objectif ne doit pas être trop petite, car si elle l'étoit, la réfraction ne pourroit pas se faire de maniere que les rayons, partant de chaque point de l'objet, entrassent dans l'œil séparément & en quantité suffisante, ce qui par conséquent rendroit la vision obscure & confuse.

A quoi l'on peut ajouter ce que nous avons dit de la proportion du verre objectif au verre oculaire, en parlant du *télescope* de Galilée.

De Chales observe qu'un verre objectif de 2 ½ piés, demande un verre oculaire de 1 ½ pouce, & que pour un verre objectif de 8 ou 10 piés, il faut un verre oculaire de 4 pouces; en quoi il est appuyé par Eustache de Divinis.

Le *télescope* aérien est une espece de *télescope* astronomique, dont les verres ne sont point renfermés dans un long tuyau.

Cependant, à la rigueur, le *télescope* aérien n'est à proprement parler qu'une façon particuliere de monter des verres objectifs (dont le foyer est très-distant), & leurs oculaires, de façon qu'on puisse les diriger avec facilité pour observer les corps celestes pendant la nuit, & éviter les embarras des *télescopes* astronomiques, qui deviennent fort incommodes & fort gênans, lorsqu'ils sont très-longs.

C'est au célebre Huyghens que nous sommes redevables de cette invention.

Construction du téleſcope *aérien.* 1°. On plante perpendiculairement un mât AB (*fig.* 46. *n°.* 2.), de la longueur dont devroit être le tuyau du *télescope*. Avant de l'élever on l'applanit d'un côté, l'on y attache deux regles paralleles entr'elles, & éloignées l'une de l'autre d'un pouce & demi, de sorte que l'espace qu'elles laissent entre elles, forme une espece de rainure ou canal (un peu plus large en dedans qu'en dehors, qui regne presque du haut de ce mât jusqu'en bas. Au haut de ce mât est une roulette A, qui tourne sur son axe, & sur laquelle passe une corde Gg, deux fois plus longue que le mât. Cette corde de la grosseur du petit doigt, ou à-peu-près, est ce que l'on appelle *une corde sans fin*; elle est garnie d'un morceau de plomb H, dont le poids est égal au verre objectif, & à tout équipage qui doit le soutenir.

Une latte CD, longue de deux piés, & formée de maniere qu'elle puisse glisser librement, mais sans jeu, le long du canal, porte à son milieu un bras de bois E, qui s'éloigne d'un pié, du mât, & qui soutient à angles droits, un autre bras Ff d'un pié & demi de long, l'un & l'autre étant situés parallélement à l'horizon.

2°. On ajuste un verre objectif dans un cylindre IK, de trois pouces de long; on fait tenir ce cylindre sur un bâton fort droit d'un pouce d'épais, & qui le déborde de 8 ou 10 pouces. A ce bâton est attaché une boule de cuivre M; cette

boule eſt portée & ſe meut librement dans une portion de ſphere creuſe, où elle eſt emboîtée. Cette portion de ſphere eſt ordinairement faite de deux pieces, que l'on ſerre enſemble par le moyen d'une vis, ce qui forme une eſpece de genou; & afin que le verre objectif puiſſe être mis en mouvement avec plus de facilité, on ſuſpend un poids $N I$, d'environ une livre, à un gros fil de laiton, de ſorte qu'en pliant ce fil d'un côté ou de l'autre, on parvienne facilement à faire rencontrer enſemble le centre de gravité commun du poids, & du verre objectif, & celui de la boule de cuivre. On attache au-deſſous du bâton $K L$, un fil de cuivre élaſtique L, que l'on plie en-bas, juſqu'à ce que ſa pointe ſoit autant au-deſſous du bâton, que le centre de la boule M, & on lie à cette pointe un fil mince de ſoie $L V$.

3°. On ajuſte un verre oculaire O, dans un cylindre fort court, auquel on attache le bâton $P V$. A celui-ci pend un petit poids S, ſuffiſant pour le contre-balancer; en Q on attache une poignée R, traverſée par un axe que l'aſtronome tient à la main, & le bâton $P V$, tourné du côté du verre objectif, eſt attaché au fil de ſoie $L V$. Ce fil qui paſſe par le trou V, eſt roulé ſur une petite cheville T, attachée au milieu du bâton, de ſorte qu'en la tournant, on augmente & on diminue, comme on veut, la longueur du fil.

4°. Afin que l'aſtronome puiſſe tenir ferme le verre oculaire, il appuie ſon bras ſur une machine X, dont on peut voir la conſtruction dans la figure dont nous parlons.

Enfin, pour écarter la foible lumiere dont l'air pourroit frapper l'œil, on couvre le verre oculaire d'un cercle Y, troué au milieu, & ajuſté à un bras mobile & flexible.

Le grand *téleſcope* de Huyghens, qui a fait connoître d'abord l'anneau de Saturne, & un de ſes ſatellites, conſiſtoit en un verre objectif de 12 piés, & un verre oculaire de 3 pouces & quelque choſe de plus. Cependant il ſe ſervoit ſouvent d'un *téleſcope* de 23 piés de long, avec deux verres oculaires joints enſemble, & ayant chacun un pouce & demi de diametre.

Le même auteur obſerve qu'un verre objectif de 30 piés, demande un verre oculaire de trois pouces & trois ſeiziemes de pouce; & il nous donne une table de proportion pour la conſtruction des *téleſcopes* aſtronomiques, dont voici un abrégé.

Diſtance du foyer des verres objectifs.	Diametre de l'ouverture.		Diſtance du foyer des verres oculaires.		Rapport dans lequel les diametres des objets ſont groſſis.
Piés.	*pouc. & dix. cent. de pouc.*		*pouc. & dixie. cent. de pouc.*		
1	0	55	0	61	20
2	0	77	0	85	28
3	1	95	1	5	34
4	1	9	1	20	40
5	1	23	1	35	44
6	1	34	1	47	49
7	1	45	1	60	53
8	1	55	1	71	56
9	1	64	1	80	60
10	1	73	1	90	63
15	2	12	2	23	72
20	2	45	2	45	89
25	2	74	2	74	100
30	3	0	3	1	109
40	3	46	3	56	126
50	3	87	4	26	141
60	4	24	4	66	154
70	4	58	5	4	166
80	5	90	5	39	178
90	5	5	5	56	183
100	5	48	6	3	189

Si dans deux ou pluſieurs *téleſcopes*, la proportion entre le verre objectif & le verre oculaire eſt la même, ils groſſiront également les objets.

On pourroit en conclure qu'il eſt inutile de faire de grands *téleſcopes*; mais il faut ſe ſouvenir de ce qui a été dit ci-deſſus; ſavoir, qu'un verre oculaire peut avoir une moindre proportion, à un plus grand verre objectif, qu'à un plus petit. Par exemple, dans le *téleſcope* de Huyghens, qui eſt de 25 piés, le verre oculaire eſt de 3 pouces; & ſuivant cette proportion, un *téleſcope* de 50 piés devroit avoir un verre oculaire de 6 pouces: cependant la table fait voir qu'il ſuffit d'en prendre un de quatre pouces & demi. Il

paroît par la même table, qu'un *téleſcope* de 50 piés groſſit dans la proportion d'un à 141, au lieu qu'un *téleſcope* de 25 piés ne groſſit que dans la proportion d'un à 100. D'ailleurs plus les lentilles ou verres ſont ſegmens d'une grande ſphere, plus ils réuniſſent exactement les rayons, & plus par conſéquent l'image eſt diſtincte. Il faut ajouter encore, & c'eſt ce qu'il y a de plus important, que plus les lentilles ſont partie d'une grande ſphere, plus elles reçoivent de rayons; de façon qu'une lentille dont le foyer eſt deux fois plus diſtant que celui d'une autre, reçoit (en ſuppoſant que les épaiſſeurs ſoient proportionnelles à la diſtance des foyers), quatre fois plus de rayons. Ceci donne la raiſon pour laquelle les objectifs d'un plus grand foyer peuvent avoir des oculaires d'un foyer plus court que ne le comporteroient les proportions qui ſe trouvent entre les objectifs d'un plus court foyer & leurs oculaires.

Comme la diſtance des verres eſt égale à la ſomme des diſtances des foyers des verres objectifs & oculaires; que le foyer d'un verre convexe des deux côtés en eſt éloigné d'un demi-diametre, & que le foyer d'un verre plan-convexe en eſt éloigné d'un diametre, la longueur d'un *téleſcope* eſt égale aux ſommes des demi-diametres des verres, quand ils ſont tous les deux convexes des deux côtés; & lorſque l'un ou l'autre eſt plan-convexe, cette longueur eſt égale à la ſomme du demi-diametre du verre convexe des deux côtés, & du diametre de celui qui eſt plan-convexe.

Mais comme le demi-diametre du verre oculaire eſt fort petit, en comparaiſon de celui du verre objectif, on regle ordinairement la longueur d'un *téleſcope* aſtronomique ſur la diſtance du foyer de ſon verre objectif, c'eſt-à-dire, ſur ſon demi-diametre, ſi cet objectif eſt convexe des deux côtés, ou ſur ſon diametre, s'il eſt plan-convexe. Ainſi l'on dit qu'un *téleſcope* eſt de 12 piés, quand le demi-diametre du verre objectif, convexe de deux côtés, eſt de 12 piés, *&c.*

Comme les myopes voient mieux les objets de près, il faut rapprocher pour eux le verre oculaire du verre objectif, afin qu'en ſortant de cet oculaire, les rayons ſoient encore divergens.

Maniere de raccourcir le téleſcope *aſtronomique*; c'eſt-à-dire, de faire un *téleſcope* qui étant plus court que les *téleſcopes*, groſſira cependant autant les objets.

1°. Il faut ajouter dans un tuyau de lunette le verre objectif EG, *fig.* 43. qui ſoit un ſegment d'une ſphere médiocre; que le premier verre oculaire BD ſoit concave de deux côtés, & placé dans le tube, de maniere que le foyer du verre objectif A ſe trouve derriere lui, mais plus près du centre de la concavité G; alors l'image viendra ſe peindre au point Q, tel que GA ſera à GI, comme AB eſt à QI; enfin ajuſtez dans le même tube un autre verre oculaire convexe de deux côtés, & qui ſoit un ſegment d'une moindre ſphere, de ſorte que ſon foyer ſoit en Q.

Ce *téleſcope* groſſira davantage le diametre de l'objet, que ſi le verre objectif devoit repreſenter ſon image à la même diſtance EQ, & par conſéquent un pareil *téleſcope* plus court qu'un *téleſcope* ordinaire doit faire le même effet que ce dernier. Cependant cette conſtruction n'a pas réuſſi dans la pratique. On en devinera facilement la raiſon par ce que nous avons dit un peu plus haut ſur les objectifs.

Le *téleſcope* terreſtre ou *téleſcope* de jour, que l'on doit au pere Rheita, eſt un *téleſcope* compoſé de plus de deux verres, dont l'un eſt ordinairement un verre objectif convexe, & les trois autres des verres oculaires convexes. C'eſt un *téleſcope* qui repréſente les objets dans leur ſituation naturelle, comme celui de Galilée, mais qui en differe cependant, comme on vient de le voir, par le nombre & la forme de ſes verres. On lui a donné le nom de *terreſtre*, parce qu'il ſert à faire voir pendant le jour les objets qui ſont ſur l'horizon, ou aux environs.

Pour faire un *téleſcope* terreſtre, ajuſtez dans un tube un verre objectif, qui ſoit convexe de deux côtés, ou plan-convexe, & qui ſoit un ſegment d'une grande ſphere; ajoutez-y trois verres oculaires, tous convexes des deux côtés, & ſegmens de ſpheres égales, & diſpoſez-les de maniere que la diſtance de deux de ces verres ſoit la ſomme des diſtances de leurs foyers, c'eſt-à-dire, que les foyers de deux verres voiſins ſe répondent.

Théorie du téleſcope *terreſtre*; l'œil appliqué au foyer du dernier verre doit voir

les objets d'une maniere très-distincte, droits & grossis, suivant la proportion de la distance du foyer d'un des verres oculaires *L K*, *fig.* 44. à la distance du foyer du verre objectif *A B*.

Car 1°. suivant ce que nous avons déja dit, les rayons venant à frapper pareillement l'objectif, l'image de l'objet doit être représentée renversée à la distance du foyer principal; ainsi comme cette image est au foyer du premier verre oculaire, les rayons, après une seconde réfraction, deviennent paralleles, & venant à frapper le troisieme verre, après y avoir subi une troisieme réfraction, ils représentent l'image renversée de nouveau, c'est-à-dire, une image droite de l'objet. Cette image se trouvant donc dans le foyer du troisieme verre oculaire, les rayons, après une quatrieme réfraction, deviennent paralleles, & l'œil les reçoit dans cette situation; par conséquent la vision doit être distincte, & l'objet doit paroître dans sa situation naturelle.

2°. Si *I Q* est égal à *I K*, c'est-à-dire, à la distance du foyer du verre objectif, un œil placé en *M* doit voir le demi-diametre de l'objet grossi dans la proportion de *L M* à *K I*; mais le rayon *A Q* partant du foyer *Q* du verre objectif *A B*, après la réfraction, devient parallele à l'axe *I L*; par conséquent le premier verre oculaire *C D* le joint à l'axe en *M*, qui est la distance d'un demi-diametre.

Et comme le foyer du second verre oculaire *E F* est aussi en *M*, le rayon *F H*, après la réfraction, devient parallele à l'axe *N O*; de sorte que le troisieme verre oculaire le joint à l'axe en *P*; mais les demi-diametres des verres *G H* & *C D*, sont supposés égaux; par conséquent *P O* est égal à *L M*; ainsi comme les angles droits en *O* & en *L* sont égaux, & que *H O* est égal à *C L*, l'angle *O P H* est égal à *C M L*; c'est pourquoi le demi-diametre de l'objet paroît le même en *P* & en *M*; & par conséquent il est grossi dans la proportion de *L M*, ou de *P O* à *K I*.

D'où il suit 1°. qu'un *télescope* astronomique peut aisément être changé en *télescope* terrestre, en y mettant trois verres oculaires au-lieu d'un seul; & le *télescope* terrestre en *télescope* astronomique, en supprimant deux verres oculaires, la faculté de grossir demeurant toujours la même.

2°. Comme la distance des verres oculaires est fort petite, l'addition de deux de ces verres n'augmente pas de beaucoup la longueur du *télescope*.

Cette construction fait connoître évidemment que la longueur du *télescope* terrestre se trouve en ajoutant cinq fois le demi-diametre des verres oculaires au diametre du verre objectif, si celui-ci est plan-convexe, ou-bien à son demi-diametre s'il est convexe des deux côtés.

Huyghens a observé le premier que c'est une chose qui contribue beaucoup à la perfection des *télescopes* tant astronomiques que terrestres, que de placer dans l'endroit où se trouve l'image qui rayonne sur le dernier oculaire, ou celui qui est le plus près de l'œil, que de placer, dis-je, un petit anneau de bois ou de métal, ayant une ouverture un peu plus petite que la largeur du verre oculaire. Par ce moyen on empêche les couleurs étrangeres de troubler la clarté de l'objet, dont toute l'étendue renfermée dans ses propres bornes, vient frapper l'œil d'une maniere plus distincte & plus précise qu'elle ne pourroit faire sans cet anneau.

On fait quelquefois des *télescopes* terrestres à trois verres, dont Képler donna aussi la premiere idée. Ces *télescopes* représentent également les objets droits & grossis; mais ils sont sujets à de grands inconvéniens; car les objets y paroissent teints, barbouillés de fausses couleurs & défigurés vers les bords. On en fait encore à cinq verres, & jusqu'ici il avoit paru qu'ils ne pouvoient représenter les objets que d'une maniere assez foible & assez confuse à cause des rayons qui doivent être interceptés en passant par chacun de ces verres. Cependant M. Dolland, célebre opticien anglois, a fait voir dernierement par plusieurs excellentes lunettes à six verres que l'interception de ces rayons n'étoit point autant qu'on l'imaginoit, un obstacle à la perfection des *télescopes*. Enfin, on fait depuis quelques années, en Angleterre, des lunettes d'approche de nuit, qui servent principalement sur mer pour suivre un vaisseau, reconnoître une côte, l'entrée d'un port, *&c.* Ces lunettes, dont la premiere idée nous paroît due au docteur Hook, sont composées d'un objectif d'un grand diametre, afin qu'il puisse recevoir beaucoup de rayons, & de deux ou de quatre ocu-

laires. Ces oculaires servent principalement à diminuer la longueur de ces lunettes, dans lesquelles on voit les objets renversés. Cet inconvénient est moindre qu'on ne le croiroit d'abord, parce que pour l'usage auquel on les destine, il suffit qu'elles puissent faire reconnoître & distinguer sensiblement les masses. De plus, l'habitude de s'en servir doit bientôt diminuer, ou même cet inconvénient doit disparoître. Les Imprimeurs, comme on sait, par l'usage qu'ils ont de composer en renversant les lettres pour l'impression, lisent aussi-bien dans ce sens, comme si elles étoient droites.

Le *téleſcope* catoptrique ou cata-dioptrique, ou de réflexion, est principalement composé de miroirs en place de verres ou de lentilles; & au-lieu de représenter les objets par réfraction, comme les autres, il les représente par réflexion. *Voy.* CATOPTRIQUE.

On attribue ordinairement l'invention de ce *téleſcope* à l'illustre Newton. Ses grandes découvertes en optique, les voies par lesquelles il a été mené à l'imaginer; le succès qu'il a eu en l'exécutant, ayant été le premier qui en ait fait un; enfin son nom, sont autant de titres auprès de beaucoup de personnes pour l'en regarder comme l'inventeur.

Cependant, s'il l'inventa, comme on n'en peut presque pas douter, par ce que nous rapporterons dans la suite, il ne fut pas le premier. Il ne commença à penser à ce *téleſcope*, comme il le dit lui-même, qu'en 1666; & trois ans auparavant, c'est-à-dire, en 1663, Jacques Grégorie, savant géometre Ecossois, avoit donné dans son *Optica promota*, la description d'un *téleſcope* de cette espece. Cassegrain, en France, avoit eu aussi à-peu-près dans le même temps, une idée semblable; mais ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, c'est que la premiere invention de ce *téleſcope* date de plus de 20 ans auparavant, & appartient incontestablement au pere Mersenne.

En effet, on trouve dans la proposition septieme de sa catoptrique, où il parle des miroirs composés, ces paroles remarquables. "On compose un grand miroir concave parabolique, avec un petit convexe, ou concave aussi parabolique, y ajoutant, si on veut, un petit miroir plan, le tout à dessein de faire un miroir ardent qui brûlera à quelque distance aux rayons du soleil. La même composition peut aussi servir pour faire *un miroir à voir de loin, & groſſir les eſpeces, comme les lunettes de longue-vue*". Immédiatement après, il dit encore la même chose; en supposant seulement qu'au lieu du petit miroir parabolique, on lui en substitue un hyperbolique. Dans sa balliſtique, il donne la figure de cette espece de miroir, & on voit distinctement dans cette figure une grande parabole, au foyer de laquelle, ou plutôt un peu plus loin, se trouve une petite parabole qui réfléchit parallelement au-travers d'une ouverture, faite dans le fond de la premiere, les rayons paralleles qui tombent sur celle-ci. Or, ce qui montre que cette idée d'un *téleſcope* de réflexion n'étoit point, comme on le pourroit croire, de ces idées vagues qui passent par la tête d'un savant, & dont il parle souvent sans s'en être occupé, c'est ce qu'on trouve dans deux lettres de Descartes. *Voyez la xxix. & la xxxij. du vol. II. de ſes lettres*, où il semble répondre à ce pere, qui apparemment lui avoit demandé son sentiment touchant ses nouveaux *téleſcopes*.

"Les lunettes, dit-il, que vous proposez avec des miroirs, ne peuvent être ni si bonnes ni si commodes que celles que l'on fait avec des verres; 1°. parce que l'œil n'y peut être mis fort proche du petit verre ou miroir, ainsi qu'il doit être; 2°. qu'on n'en peut exclure la lumiere comme aux autres avec un tuyau; 3°. qu'elles ne devroient pas être moins longues que les autres, pour avoir les mêmes effets, & ainsi ne seroient guere plus faciles à faire; & s'il se perd des rayons sur les superficies des verres, il s'en perd aussi beaucoup sur celles des miroirs".

Dans la seconde lettre, il ajoute: "Vos difficultés touchant les lunettes par réflexion, viennent de ce que vous considérez les rayons qui viennent paralleles d'un même côté de l'objet, & s'assemblent en un point, sans considérer avec cela ceux qui viennent des autres côtés, & s'assemblent aux autres points dans le fond de l'œil où ils forment l'image de l'objet. Car cette image ne peut être aussi grande, par le moyen de vos miroirs, que par les verres, si la lunette n'est aussi longue; & étant si longue, l'œil sera fort éloigné du petit miroir, à savoir de toute

la longueur de la lunette, & on n'exclut pas si bien la lumiere collatérale par votre tuyau ouvert de toute la largeur du grand miroir, que par les tuyaux fermés des autres lunettes ».

Ces deux passages sont si importans, que j'ai cru devoir les rapporter en entier. En effet, ils prouvent que le P. Mersenne, comme nous l'avons dit, s'étoit fort occupé du *téleſcope* de réflexion, & que la construction qu'il comptoit lui donner, étoit toute semblable à celle qu'ils ont aujourd'hui; le grand miroir devant être (comme on le voit par les objections de Descartes) dans le fond d'un tuyau, & le petit miroir à une certaine distance. Ils montrent encore ce que l'on pouvoit conclure du passage de ce pere, rapporté plus haut, que dans la construction de son *téleſcope*, il n'y auroit point eu d'oculaire, les rayons devant être réfléchis parallelement par le petit miroir, & entrer ainsi dans l'œil. Car Descartes insiste sur ce que l'œil n'y pourroit être mis aussi proche de ce miroir, qu'il étoit nécessaire, devant par cette construction en être éloigné de toute la longueur de la lunette.

Lorsque Descartes prétendoit que, pour voir les objets distinctement avec ces nouveaux *téleſcopes*, il falloit qu'ils fussent aussi longs que les autres; il n'étoit pas difficile de lui montrer qu'il se trompoit. Il oublioit qu'un objectif convexe des deux côtés a son foyer au centre de la sphere dont il fait partie; pendant qu'un miroir concave, & dont la concavité fait aussi partie de la même sphere, a son foyer une fois plus près, c'est-à-dire, à la moitié du rayon. Il n'étoit pas moins facile de répondre à la plupart de ses autres objections: cependant il est très-vraisemblable qu'elles empêcherent le P. Mersenne de s'occuper plus long-tems de ces nouveaux *téleſcopes*, & lui firent abandonner le dessein de les perfectionner, ou d'en faire exécuter. Tel est le poids des raisons d'un grand homme, qu'à peine ose-t-on en appeller. Nous avons dit que ce pere avoit imaginé ce *téleſcope* plus de vingt ans avant que Grégorie en eût parlé; c'est ce qui est prouvé par le tems où ces lettres de Descartes, que nous avons rapportées, ont été écrites. On voit par la date de celles qui suivent, qu'elles le furent à-peu-près vers le milieu de l'année 1639. Au reste, la vérité nous oblige de dire, que si elles furent écrites dans ce tems-là, elles ne furent publiées que plus de vingt ans après la date de leur premiere impression, n'étant que du commencement de 1666. Ainsi Grégorie ne pouvoit les avoir vues; mais il auroit bien pu avoir connoissance du traité de l'optique & de la catoptrique du P. Mersenne, d'où nous avons tiré le passage que nous avons rapporté; car la publication de ce traité est antérieure de quinze ans, ayant été imprimé dans l'année 1651.

Il paroît, par les paroles de Descartes, que la considération des rayons qui se perdent en passant à travers le verre, engagea le P. Mersenne à imaginer le *téleſcope* de réflexion. Grégorie y fut conduit par une raison à-peu-près semblable; mais qui étoit d'autant mieux fondée, qu'elle portoit sur l'impossibilité qui paroissoit alors de donner aux *téleſcopes* dioptriques une certaine perfection. En effet, comme les verres hyperboliques qu'on vouloit substituer aux verres sphériques, pour produire une réunion plus parfaite des rayons, avoient eux-mêmes un très-grand inconvénient, en ce qu'il falloit les faire fort épais, dès qu'on vouloit que l'image dans un *téleſcope* qui grossissoit à un certain point, fût suffisamment lumineuse; il s'ensuivoit que ces verres hyperboliques par une grande épaisseur, devoient intercepter un grand nombre de rayons. Ce nouvel obstacle à la perfection de ces *téleſcopes*, donna donc à Grégorie, comme il le rapporte lui-même, l'idée de substituer des miroirs aux verres, & de faire un *téleſcope* de réflexion. Mais quelques tentatives qu'il fit, & il en fit beaucoup, elles ne furent point heureuses. Il eut le chagrin, faute d'être secouru par d'habiles artistes, de ne point jouir de sa découverte, & voir avec ce nouveau *téleſcope*. Il étoit réservé à Newton d'en prouver la possibilité par des essais heureux, & de montrer incontestablement les avantages par ses découvertes. Car, comme elles lui apprirent que les différens rayons dont un seul rayon est composé, ne sont pas également réfrangibles; il en conclut qu'il étoit impossible, quelque forme qu'eût une lentille, soit sphérique, soit hyperbolique, qu'elle pût réunir tous les rayons dans un même point, & par conséquent qu'il

n'y eût de l'iris. Il trouva, comme on le voit dans son optique, que les plus grandes erreurs dans la réunion des rayons au foyer, qui viennent de la figure sphérique d'une lentille, sont à celles qui naissent de l'inégale réfrangibilité de différens rayons, comme 1 à 1200 : il résultoit delà que toutes les peines que l'on s'étoit données pour avoir des verres hyperboliques, étoient inutiles ; puisque l'erreur qui naissoit de la sphéricité des lentilles étoit peu sensible par rapport à l'autre, & que l'inégale réfrangibilité des rayons limitoit entiérement la perfection des *téleſcopes* dioptriques. Mais ces difficultés ne devoient point avoir lieu, lorsque ces objets seroient vus par réflexion, la lumiere dans ce cas ne se décomposant point ; Newton devoit donc être conduit en conséquence à imaginer une maniere de les voir de cette façon, ou en d'autres termes, à inventer le *téleſcope* de réflexion, & c'est ce qu'il fit. Il fit plus, comme nous l'avons dit. Il en construisit un d'un peu plus de six pouces de long, avec lequel il pouvoit lire de plus loin qu'avec une bonne lunette d'approche ordinaire avec un oculaire concave, & qui avoit quatre piés de long. Il avoit seulement le défaut de représenter les objets d'une maniere un peu obscure, ce qu'il attribue à ce qu'il grossissoit un peu trop, & à ce que plus de rayons se perdoient en se réfléchissant de dessus le miroir, qu'en passant à-travers ce verre. Plus bas, il nous dit que cette invention n'attendoit que la main d'un habile artiste, pour être portée à sa perfection. Par cet exposé, il paroît presque hors de doute que Newton imagina le *téleſcope* de réflexion, comme l'avoit fait avant lui le P. Mersenne, & après ce pere, Grégorie & Cassegrain. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il ne fut pas le premier qui en ait eu l'idée, on ne lui en doit pas moins cet instrument, par la maniere dont il en établit & en prouva les avantages, & par les soins qu'il se donna pour l'exécuter. Cependant, malgré ce qu'on en pouvoit espérer, il se passa un long tems, sans que personne tentât d'en faire. Ce ne fut qu'en 1719 que M. Hadley, de la société royale de Londres, parvint à en faire deux de 5 piés 3 pouc. d'Angleterre, qui réussirent si bien, qu'avec un de ces *téleſcopes*, il voyoit les satellites de Jupiter & de Saturne aussi distinctement qu'avec un de ces *téleſcopes* ordinaires de 123 piés. M. Hadley ayant communiqué depuis à M. Bradley, astronome du roi & à M. Molyneux, ses lumieres sur l'exécution de cet instrument, ces Messieurs s'associerent pour tâcher d'en faire de 26 pouces de long : leur but principal dans cette entreprise étoit de si bien perfectionner l'art des *téleſcopes*, que les plus habiles artistes de Londres pussent en faire à un prix raisonnable, & sans s'exposer à se ruiner par des essais infructueux. Ce noble dessein, qu'on ne peut trop louer, fera éternellement honneur à ses auteurs : & il seroit bien à souhaiter, pour le progrès des arts, qu'il trouvât un plus grand nombre de généreux imitateurs. Ces Messieurs ayant réussi, communiquerent en conséquence à M. Scuflet, habile opticien, & à M. Héarne, ingénieur pour les instrumens de mathématique, tout ce qu'ils savoient sur cette matiere. Depuis ce tems-là ces *téleſcopes* sont devenus communs de plus en plus : on en a fait non-seulement en Angleterre, mais encore en Hollande, en France, *&c.*

MM. Paris & Gonichon associés, & M. Passemant méritent ici une place & nos éloges, pour avoir eu le courage de tenter de faire de ces *téleſcopes*, & y avoir réussi sans aucun des secours qu'avoient eu les opticiens anglois. Les premiers *téleſcopes* de MM. Paris & Gonichon furent faits vers l'année 1733 ; ceux de M. Passemant un an ou deux après. Depuis, ces célebres artistes n'ont cessé de perfectionner cet instrument, & il auroit été à souhaiter qu'on les eût encouragés davantage, pour qu'ils eussent pu porter cette partie de l'optique aussi loin que les Anglois.

Avant de terminer cette histoire des *téleſcopes* de réflexion, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il se passa près de 60 ans, en ne datant que depuis Grégorie, avant qu'on parvint à faire de ces *téleſcopes* avec quelque succès, pendant qu'à peine connoit-on un intervalle entre le tems de l'invention du *téleſcope* dioptrique & son exécution. La raison en est simple : on savoit déja polir les verres, & leur donner la forme convexe ou concave ; tout étoit ainsi préparé pour leur réussite, mais il n'en étoit pas de même des autres. L'art de polir des miroirs, & de leur donner la forme qu'on

deſiroit, n'étoit pas encore connue. Grégorie, comme on a vu, y échoua, & malgré les eſpérances de Newton, ce ne fut que long-tems après la publication de ſon optique, que MM. Hadley, Bradley & Molyneux parvinrent à faire de ces *téleſcopes* : tant il eſt vrai que la pratique, ſi ſouvent mépriſée par les ſavans, vains de leurs ſpéculations, eſt importante, & que faute d'être aſſez cultivée, nombre d'inventions heureuſes reſtent long-tems inutiles, ou même ſont quelquefois perdues.

Pour procéder avec plus d'ordre, nous commencerons par donner la deſcription du *téleſcope* de Grégorie, qui eſt aujourd'hui le plus en uſage, & la théorie de ſes effets. Nous dirons enſuite en quoi en diffère celui de Caſſegrain, & enfin celui de Newton : nous parlerons des avantages reſpectifs des uns & des autres, & de leurs inconvéniens : nous ferons voir particuliérement en quoi celle de Newton l'emporte ſur les deux autres. Nous ajouterons quelque choſe ſur la compoſition des miroirs & ſur la maniere de les polir. Enfin nous ferons tout notre poſſible pour dire tout ce qui eſt néceſſaire ſur ce *téleſcope*, ſans cependant entrer dans un détail trop étendu & qui nous meneroit non à faire un article, mais un livre.

Conſtruction du téleſcope de Grégorie. Cet inſtrument eſt compoſé d'un tube $fgBAA$, & d'un plus petit tube IBK Amo; dans le fond du grand tube en FF eſt un grand miroir concave percé à ſon centre d'une ouverture d'un $\frac{1}{4}$ pouce de diametre, ou aux environs. En f eſt un autre miroir concave abc d'un $\frac{1}{2}$ pouce de diametre, dont la concavité fait partie d'une plus petite ſphere que le grand miroir, & qui eſt placé de façon que ſon foyer t ſe trouve un peu au-delà du point T, foyer du grand miroir : en Km eſt placé une lentille ou un oculaire i.

Théorie de ce téleſcope. La précédente conſtruction bien entendue, on conçoit facilement que les rayons partant d'un objet éloigné P peuvent être regardés comme paralleles, ainſi tombant ſur ce grand miroir en FF, ils ſeront réfléchis & réunis à ſon foyer en T, où ils formeront l'image de l'objet, mais divergens de ce point, ils tomberont ſur le petit miroir acb, d'où ils ſeront encore réfléchis ; & comme, par ſa poſition & ſa courbure, il doit réunir ces rayons au point q, ces rayons divergens une ſeconde fois, entreront dans l'oculaire l. Or, par la conſtruction le point q étant le foyer de l'oculaire, ils en ſortiront néceſſairement paralleles. Et, comme nous l'avons dit plus haut, tous les objets vus par des rayons paralleles, étant vus diſtinctement, l'on verra de même l'objet P qui eſt fort éloigné du *téleſcope*. Pour ſavoir maintenant dans quel rapport l'objet eſt groſſi, on fera attention à ceci, que la grandeur apparente d'un objet eſt toujours comme l'image qui s'en forme dans l'œil, & que cette image eſt toujours proportionnelle à l'angle ſous lequel on voit l'objet : il n'eſt donc queſtion que de trouver le rapport de l'angle plq, ou Rol, à l'angle SET, angle ſous lequel on le verroit, ſi l'œil étoit placé en E. Or, on ſait, par les loix de la catoptrique (*V.* MIROIR CONCAVE, *&c.*) que l'image d'un objet qui ſe forme au foyer d'un miroir concave, eſt toujours déterminée par un rayon PES, que l'on ſuppoſe venir de l'extrémité de l'objet, & paſſer par le centre E. La grandeur de l'image de l'objet P au foyer du miroir AAB ſera donc ST; mais de même la grandeur de cette image après la ſeconde réflexion en ab ſera déterminée par un rayon Sep, paſſant par e centre du petit miroir ab, elle ſera donc e égale à pq, plq, ou ſon égal Rol, ſera donc l'angle ſous lequel on verra l'image au-travers de l'oculaire o. On ſait de plus que de petits angles qui ont même ſinus, peuvent être regardés comme étant en raiſon inverſe de leurs côtés. L'angle Te S ſera donc à l'angle TES comme TE à Te; mais les angles TeS & peq étant oppoſés au ſommet ſont égaux, l'angle peq ſera donc à l'angle TES, comme TE à Te; l'angle pql eſt à l'angle peq, comme eq, ql, on aura donc ces deux analogies ; l'angle Tes; l'angle TES :: TE; Te : l'angle pql; l'angle Tes :: eq, ql. Or, en les multipliant, il viendra que $Lp \times ql$. $LT \times ES$ :: $TE \times eq$: $Te \times ql$, donc l'objet vu à travers le *téleſcope* ſera groſſi dans la raiſon de $\frac{TE \times eq}{Te \times ql}$, mais par les principes de la catoptrique. *Voyez* FOYER, MIROIR CONCAVE, *&c.* on n'a que $tT.tc$ :: $tc.tq$, & en diviſant, & en renverſant que te, tT ou Tc : tT

: : tq, te ou $eq : te$, c'eſt-à-dire, en permutant que $Te : eq :: tT : te :: te : tq$; donc en ſubſtituant à la place d'eq, & de Te leurs proportionnels tq, te; on aura que l'objet ſera groſſi dans la raiſon de $\frac{TE \times tq}{te \times qt}$ ou dans la raiſon, compoſée de la diſtance du foyer du grand miroir, à celle du foyer du petit, & de la diſtance du foyer du petit miroir au-lieu de l'image après la ſeconde réflexion, à la longueur du foyer de l'oculaire, comme il y a deux réflexions; on ne voit que l'objet qui doit être vu dans ſa ſituation naturelle: car ſi après la premiere il eſt renverſé, il l'eſt encore de nouveau après la ſeconde, & par conſéquent l'image ſe trouve dans la même ſituation que l'objet. Telle eſt en général la théorie de ce *téleſcope*.

Téleſcope de Caſſegrain. Le *téleſcope* propoſé par M. Caſſegrain, ne differe de celui de Grégorie que nous venons de décrire, que par la forme du petit miroir, qui eſt convexe dans ce *téleſcope*, au-lieu d'être concave; c'eſt pourquoi nous n'entrerons dans aucun détail ſur ſa théorie. Nous dirons ſeulement qu'il réſulte de cette forme deux choſes; 1°. qu'on peut le faire plus court que celui de Grégorie; 2°. qu'au lieu de repréſenter, comme celui-ci, les objets dans leur ſituation naturelle, il les renverſe. On concevra facilement le premier point, ſi l'on fait attention que le petit miroir étant convexe, il ne peut faire tomber les rayons qu'il réfléchit, ſur l'oculaire, ſous le même angle; que le petit miroir concave de la même ſphéricité, & auquel on le ſuppoſe ſubſtitué, qu'autant qu'il eſt placé plus près du grand miroir, d'un eſpace égal au double de la diſtance de leur foyer. Car en décrivant le *téleſcope* de Grégorie, nous avons dit que le petit miroir devoit être placé de façon que ſon foyer fût un peu au-delà de celui du grand miroir, afin que les rayons, après la réflexion, fuſſent convergens vers le foyer de l'oculaire. Le petit miroir convexe dans le *téleſcope* de Caſſegrain, doit donc être placé en-deçà du foyer du grand miroir, d'une quantité telle que ſon foyer virtuel tombe au même point où ſe feroit trouvé celui du petit miroir concave. En effet, en y réfléchiſſant, on verra par-là que les rayons, après la réflexion de deſſus ce petit miroir, convergeront vers le même point, que s'ils avoient été réfléchis de deſſus le petit miroir concave. Il ſuit de-là, comme on voit, qu'on peut faire ce *téleſcope* plus court que celui de Grégorie, de deux fois la diſtance du foyer du petit miroir. En ſecond lieu, nous avons dit, qu'il renverſoit les objets, c'eſt ce qui ne ſera pas plus difficile à comprendre; car après la ſeconde réflexion ſur le petit miroir convexe, les parties de l'image ſe trouveront encore du même côté de l'axe du *téleſcope*, qu'elles ſe feroient trouvées au foyer du grand miroir; c'eſt-à-dire, que celles qui ſe ſeroient trouvées à droite, ſeront de même à droite, après cette réflexion. Parce que pour peu qu'on y réfléchiſſe, on verra que les rayons ne ſe croiſent, pour arriver à leur foyer, que comme ils auroient fait pour arriver au foyer du grand miroir. Or, comme nous l'avons dit en parlant du *téleſcope* de Grégorie, l'image de l'objet eſt renverſée à ce foyer, elle le ſera donc encore après la ſeconde réflexion, & ainſi en entrant dans l'œil, après avoir traverſé l'oculaire. Comme ce *téleſcope* peut être plus court que celui de Grégorie, de deux fois la diſtance du foyer du petit miroir, & qu'il groſſit un peu plus, il s'enſuit qu'on peut l'employer avec avantage dans l'aſtronomie, où, comme nous l'avons déja dit, il eſt indifférent que les objets ſoient renverſés; par exemple, dans la chaiſe marine de M. Grurin, où il importe que l'inſtrument ſoit le plus court poſſible. Au reſte, cette conſtruction paroît juſqu'ici avoir été aſſez négligée, malgré les avantages dont nous venons de parler. On lui a préféré celle de Grégorie & celle de Newton, quoique pour l'aſtronomie, ce *téleſcope* paroît avoir l'avantage ſur celui de ce grand homme, par la plus grande facilité que l'on a de trouver les objets. En effet, dans le ſien, comme on le verra dans un moment, on eſt obligé de fixer ſur le tube une lunette, dont l'axe eſt parallele à celui du *téleſcope*, pour le diriger avec plus de facilité vers l'objet qu'on veut obſerver.

La ſeule choſe qu'on pourroit objecter en faveur de ce dernier, c'eſt qu'il eſt plus commode pour obſerver les aſtres très-près du zénith.

Téleſcope de Newton ou *newtonien.* Le *téleſcope* de Newton, differe de celui de Grégorie & de Caſſegrain, en ce que le

grand miroir concave n'eſt point percé ; que le petit miroir n'eſt ni convexe, ni concave, mais ſimplement plan elliptique, & incliné à l'axe du *téleſcope* de 45 deg. enfin, que l'oculaire convexe eſt placé ſur le côté du *téleſcope* dans la perpendiculaire à cet axe, tirée du centre du petit miroir. Ainſi dans ce *téleſcope*, le grand miroir réfléchit les rayons qui viennent de l'objet, ſur le petit, qui les réfléchit à ſon tour ſur l'oculaire, d'où ils ſortent paralleles. Pour cet effet, le petit miroir eſt placé en-deçà du foyer du grand, d'un eſpace tel qu'il eſt égal à la diſtance du centre de ce petit miroir au foyer de l'oculaire. De façon que les rayons, après avoir été réfléchis ſur ce miroir, allant ſe réunir en un point entre lui & l'oculaire, ce point eſt le foyer de ce dernier. Cela ſuffira pour entendre la théorie de ce *téleſcope*, en ſe rappellant ce que nous venons de dire ſur celle du *téleſcope* de Grégorie, *&c.* Voyez *la figure.*

Par cette conſtruction, on comprendra facilement que dans ce *téleſcope*, on doit voir les objets renverſés. En effet, comme nous l'avons déja dit, l'image de l'objet eſt renverſée au foyer du grand miroir ; & comme ſa poſition ne change point, par la réflexion ſur le petit, les parties de cette image qui étoient en-haut, reſtant encore en-haut, de même celles qui étoient en-bas reſtent encore en-bas. Il s'enſuit que l'œil doit voir cette image dans la même ſituation qu'avant cette réflexion, & ainſi voir les objets renverſés ; un oculaire convexe, comme nous l'avons dit pluſieurs fois, ne changeant rien à la ſituation de l'image peinte à ſon foyer.

Par la poſition de l'œil dans ce *téleſcope*, il eſt aſſez difficile de le diriger vers un objet ; c'eſt pourquoi pour y parvenir avec plus de facilité, on place deſſus une petite lunette dioptrique, dont l'axe eſt parallele à celui du *téleſcope*. Les Anglois l'appellent un *trouveur*, nous pourrions l'appeller en françois un *directeur*. Cependant malgré ce ſecours, on a encore quelquefois de la peine à diriger cet inſtrument. Sans cet inconvénient, ce *téleſcope* ſeroit préférable, à pluſieurs égards, aux deux autres ; car le grand miroir n'étant point percé, & le petit miroir étant placé dans une poſition oblique, il s'enſuit, qu'il y a bien moins des rayons du centre perdus, & l'on ſait qu'ils ſont les plus précieux, parce qu'ils ſont les ſeuls qui ſe réuniſſent véritablement en un point, c'eſt-à-dire, au quart du diametre. Auſſi Newton prétendoit-il que ſon *téleſcope* étoit fort ſupérieur à celui de Grégorie, & qu'avec celui-ci on devoit voir les objets fort imparfaitement. En effet, la théorie ſembloit l'annoncer ainſi ; cependant l'expérience a montré que lorſqu'il eſt bien exécuté, il repréſente les objets avec beaucoup de netteté, & auſſi-bien que celui de Newton : une partie des inconvéniens qu'une rigueur géométrique y faiſoit voir dans la théorie, diſparoiſſant dans la pratique. Au reſte, comme toutes les fois qu'un objectif eſt plus parfait, qu'il réunit plus de rayons, & qu'il les réunit d'une maniere plus exacte, l'oculaire peut être d'un foyer plus court, d'où il réſulte que l'inſtrument aura plus de puiſſance pour groſſir les objets ; de même, dis-je, dans le *téleſcope* de Newton, le miroir concave réuniſſant plus de rayons, & d'une maniere plus préciſe, l'oculaire peut être d'un foyer plus court ; d'où, comme nous venons de le dire, ce *téleſcope* pourra groſſir davantage. Au reſte, ces *téleſcopes* étant de différentes longueurs, leur puiſſance de groſſir ſera comme leur champ, ou comme les diametres des miroirs, diametres qui doivent être entr'eux comme les cubes des racines quarrées des longueurs reſpectives des *téleſcopes*. Lorſque le grand miroir d'un *téleſcope* newtonien eſt auſſi parfait qu'il eſt poſſible, le rapport dans lequel il groſſit les objets, eſt à celui dans lequel il groſſiroit dans celui de Caſſegrain, toutes choſes étant d'ailleurs égales, dans le rapport de 6 à 5.

Lorſque nous avons parlé du *téleſcope* de Grégorie, nous avons ſimplement expoſé ſa conſtruction & la théorie de ſes effets, afin de commencer par en donner une idée générale ; il faut maintenant entrer dans un détail plus particulier.

Nous avons ſuppoſé qu'il n'avoit qu'un oculaire convexe ; dans la pratique on lui en donne toujours deux actuellement pour augmenter un peu ſon champ. Voici ſur quoi cela eſt fondé, & comment on détermine les foyers de ces oculaires, ſuppoſant que l'*x* ſoit la diſtance *focale* (il faut nous permettre ce mot) du ſimple oculaire *l k* ; ſi on prend vers les mi-

voirs $lm = 2lx$, & $ln = \frac{1}{3}lm$, & qu'au lieu de l'oculaire lk, on en substitue deux autres en m & en n, dont les foyers soient respectivement comme lm & ln; le *télescope* grossira autant qu'auparavant, & son champ sera plus net & plus exempt d'iris vers les bords; c'est pourquoi on pourra même l'augmenter un peu, s'il étoit auparavant suffisamment distinct. Car ayant partagé mn en deux également au point q; on aura par la construction $qn = nl$, & ayant fait $mf = ml$, on aura xf est à xm & xm à xq, comme 3 à 1. Ainsi les rayons du pinceau principal, qui, par la réflexion, auroient convergés vers x, seront maintenant réfrangés au-travers de l'oculaire m, en q, & traversant ensuite l'oculaire n sortiront parallelement. Il suit de-là, que par le moyen de l'oculaire m, l'image ϖx sera réduite à l'image pq, terminée en p, par la ligne $m\varpi$: tirant donc la ligne mn, on aura les deux triangles isoceles & semblables mpn, $m\varpi l$; d'où il suit que l'œil dans un point quelconque o, verra l'objet sous un angle pnq, ou ϖlx, c'est-à-dire, de la même grandeur, qu'avec le simple oculaire l. Maintenant, pour prouver que si l'on partage la ligne ln, en deux également au point o, l'œil placé dans ce point verra le plus grand champ possible, supposant qu'ag soit le rayon d'un pinceau oblique, qui tombe sur l'oculaire m, dans une ligne parallele à son axe, après la réfraction, il tendra vers l, foyer principal de cet oculaire, jusqu'à ce que rencontrant l'autre oculaire n, il en sortira dans la ligne ho, parallele à pn, & partagera en deux également la ligne nl au point o. Et puisque tous les rayons de ce pinceau sortiront paralleles à ho, & extrêmement près de cette ligne, nous pourrons en conséquence prendre ce point o pour la place de l'œil.

Supposons maintenant que les oculaires m, n, soient ôtés, le rayon parallele ag tombera sur l'oculaire simple Kl en K, & sera réfrangé dans la ligne Kl, parallele à $l\varpi$, à laquelle tous les autres rayons de ce pinceau sont aussi paralleles. Mais la vision d'un objet, produite par les mêmes rayons, est plus distincte lorsque l'œil est placé en O, que lorsqu'il est placé en i, parce que plus la distance focale d'un oculaire a un grand rapport avec son diametre, plus cette vision se fait distinctement. Or, les rapports des distances focales aux ouvertures respectives des oculaires m, n, c'est-à-dire, de lm à mg & de ln à nh, sont chacun en particulier dans la raison double du rapport de la distance focale de l'oculaire l à son ouverture ou à son champ, c'est-à-dire, de celle de Li ou lx à lK; donc, comme nous venons de le dire, ils procureront une vision plus distincte.

On augmentera encore la netteté, en faisant les oculaires m, n plans convexes, & en tournant leur côté plan vers l'œil, de façon que leur seconde réfraction des rayons dans l'air, qui contribue beaucoup plus à la production des iris, que leur premiere, sera moindre qu'elle n'auroit été en les tournant dans le sens contraire. La grandeur du grand miroir étant donnée, il est important de déterminer celle du petit. Pour cet effet,

Soit T le foyer, & TC la distance focale du grand miroir, AB, BA, CA la moitié de son diametre, CB le demi-diametre de son trou, au travers duquel la derniere image ϖx de l'objet éloigné, PQ est réfléchie par le petit miroir aca. Si l'on suppose que les rayons QA, QA, les plus éloignés de l'axe & qui lui sont paralleles, passent après la premiere réflexion par le foyer T, & aillent tomber sur le petit miroir en a, a, la surface, donc la largeur sera aca, sera suffisante pour recevoir tous les principaux rayons & les réfléchir en x, centre de la derniere image. Et si le petit miroir est moins grand que aa, quelques rayons, après la premiere réflexion, passeroient au-delà & seroient perdus; & s'il est plus large que aa, il interceptera une plus grande quantité de rayons qui seront aussi perdus.

Quant au diametre du trou BB du grand miroir, s'il est plus grand que aa, quelques-uns des rayons les plus intérieurs y entreroient & seroient perdus; & s'il est moindre que aa, dont l'ombre est plutôt plus grande que lui, il n'en tombera pas davantage de rayons sur le miroir, que s'il étoit aussi grand. C'est pourquoi le point x, auquel ces rayons sont réfléchis, sera aussi éclairé qu'il est possible, lorsque la largeur aa sera suffisante pour recevoir le pinceau des rayons principal, & que BB ne sera pas plus grand que aa. Supposant que le trou dans

le grand miroir reſte de la grandeur que nous venons de déterminer ; ſi l'on augmente le petit miroir d'une petite zone, dont la largeur ſoit à la largeur de la moitié de la premiere image, comme la diſtance entre les deux miroirs eſt à la diſtance focale du plus grand, la derniere image ſera alors éclairée d'une maniere uniforme, mais un peu moins vivement que ſon centre ne l'étoit auparavant, par la perte d'autant de lumieres que cette zone en intercepte. Car ayant tiré les lignes *A S*, *A S*, l'arc *a c a* coupera l'une en *b*; & s'il eſt prolongé, touchera l'autre en *d*, & alors les rayons tombant du point *P* ſur l'arc *A A*, & appartenant à *S*, après leur premiere réflexion ſeront tous reçus ſur l'arc *b c d*, & en ſeront réfléchis en *x*; & en tournant cet arc *c*, *a*, *d*, autour de l'axe *c T*, le petit miroir *a c a* ſera augmenté d'une zone de la largeur *a d*, & recevra tous les rayons, partant d'un objet circulaire décrit par *P Q*, tourné ſur le même axe *Q C*. Or, par les figures ſemblables *A a d*, *A T S*, on aura *a d*, *T S* :: (*A a* : *A T* ::) *C c*. *C T*. Donc, &c.

Il réſulte de ce qui vient d'être dit, que l'image de l'objet ſera plus vive lorſque le diametre du petit miroir ſera de la grandeur déterminée par la regle précédente, & qu'elle ſera d'une lumiere plus uniforme, mais moins vive, quand on augmentera ce petit miroir dans la proportion que nous venons de donner. M. Short, célebre opticien de Londres, & qui paroît juſqu'ici l'avoir emporté ſur tous les artiſtes qui ont fait des *téleſcopes* de réflexion, préfere de donner au petit miroir un peu plus de largeur qu'à l'ouverture du grand, & cela dans la raiſon de 6 à 5.

Nous avons ſuppoſé que le diametre du grand miroir étoit donné, cependant c'eſt une des parties du *téleſcope* qui doit être déterminée avec non moins d'attention que les autres ; car s'il eſt trop grand pour la diſtance de ſon foyer, l'image ſera confuſe, les rayons qui la compoſeront n'etant pas aſſez parfaitement réunis ; s'il eſt trop petit, l'image ne ſera pas aſſez éclairée, & il n'embraſſera pas un aſſez grand champ. Newton preſcrit néanmoins de le faire un peu plus grand que les proportions des autres parties ne le comportent, voulant que le champ du *téleſcope* ſoit limité d'une autre maniere, c'eſt-à-dire par une petite plaque percée & ſituée près de l'oculaire. Et comme la détermination de l'ouverture de cette plaque, pour qu'en écartant tous les rayons qui pourroient troubler ou altérer la netteté de l'image, elle ne diminue cependant point trop le champ du *téleſcope*, n'eſt pas moins importante que celle de la grandeur de ce miroir, & qu'il y a encore pluſieurs parties qui méritent également d'être déterminées ; nous croyons ne pouvoir mieux faire que de donner ici la table calculée par le docteur Smith, pour les dimenſions des diverſes parties de *téleſcopes* de différentes longueurs, depuis 5 pouces juſqu'à 5 piés. *Voyez* ſon *Optique*. Elle eſt calculée ſur les meſures d'Angleterre, dont le pié & par conſéquent le pouce eſt au nôtre comme 107 eſt à 114.

Table des dimenſions de quelques téleſcopes *de la forme de ceux de Grégorie, & des rapports dans leſquels ils groſſiſſent.*

Diſtances du foyer du grand miroir.	Diſtances de l'image au-delà de ce miroir, après la ſeconde réflexion.	Diſtances du foyer du grand miroir au petit miroir.	Diſtances du foyer du petit miroir.	Demi-diametres du grand miroir.	Demi-diametres du petit & pareillement du trou du grand miroir.	Diſtances du foyer de l'oculaire.	Rapports dans leſquels les objets ſont groſſis.
Pouc. déc.	*Pouc. déc.*	*Pouc. déc.*	*pouc. déc.*	*pouc. déc.*	*pouc. déc.*	*pouc. déc.*	*pouc. déc.*
1, 65.	2, 987.	1, 131.	1, 106.	0, 773.	0, 155.	1, 223.	39, 69.
9, 60.	4, 923.	1, 653.	1, 5.	1, 15.	0, 198.	1, 565.	60,
15, 50.	7, 948.	2, 343.	2, 148.	1, 652.	0, 250.	1, 973.	86, 46.
36,	4,	3, 724.	3, 432.	3, 132.	0, 324.	2, 561.	165, 2.
60,	6,	5, 391.	5, 012.	4, 605.	0, 414.	3, 271.	242, 94.

La table que nous venons de donner n'a été calculée, comme on peut le voir, que pour un oculaire, afin de simplifier le calcul. Mais comme on en emploie toujours deux actuellement, voici une autre petite table qui enseignera la distance de leurs foyers respectifs, celle où ils doivent être l'un de l'autre l'ouverture du modérateur de la lumiere, *&c.* elle se rapporte à la figure avec laquelle on a expliqué la substitution des deux oculaires à un seul.

Table des dimensions & des positions des deux oculaires.

Distances du foyer du grand miroir.	Distances du premier oculaire de la face extérieure du grand miroir.	Distances de la face postérieure du premier oculaire à la face postérieure du second.	Distances du foyer du premier oculaire.	Distances du foyer du second oculaire, & du point où l'on doit placer le modérateur de la lumiere.	Distances de l'oculaire de l'ouverture par laquelle on doit regarder.	Demi-diametre du trou du modérateur de la lumiere.
Pouc. déc.	*Pouc. déc.*	*Pouc. déc.*	*Pouc. déc.*	*Pouc. décim.*	*Pouc. déc.*	*Pouc. déc.*
5, 65.	1, 764.	1, 631.	2, 446.	0, 815.	0 408.	0, 136.
9, 60.	3, 358.	2, 087.	3, 130.	1, 043.	0 522.	0, 174.
15, 50.	5, 975.	2, 631.	3, 946.	1, 315.	0 658.	0, 220.
36,	1, 439.	3, 415.	5, 122.	1, 707.	0 854.	0, 286
60,	2, 783.	4, 289.	6, 434.	2, 144.	1 072.	0, 359

Ces tables ont été calculées d'après un excellent *téleſcope* de M. Short, de 9 pouces de foyer, dont voici les dimenſions.

	pouc. déc.
Diſtance focale du grand miroir,	9, 6.
Son diametre, ...	2, 3.
Diſtance focale du petit miroir,	1, 5.
Sa largeur, ...	0, 6.
Diametre du trou dans le grand miroir, ...	0, 5.
Diſtance du petit miroir au premier oculaire, ...	14, 2.
Diſtance entre les deux oculaires,	2, 4.
Diſtance focale du premier oculaire, ...	3, 8.
Diſtance focale du ſecond ou du plus près de l'œil, . . .	1, 1.

D'après ce que nous avons dit ſur la maniere de déterminer les parties principales du *téleſcope*, & d'après ces tables, on pourra facilement en conſtruire un: nous pourrions ajouter ici la maniere de calculer les dimenſions de toutes les parties d'un *téleſcope*, ou de réſoudre ce problême; la longueur d'un *téleſcope* étant donnée, déterminer les proportions de toutes ſes parties, pour qu'ayant le degré de diſtinction & de netteté requis, il y groſſiſſe dans le plus grand rapport poſſible, en conſervant cette netteté; mais ce problême nous jetteroit dans trop de détails, & dans une analyſe trop étendue: nous en dirons de même de pluſieurs choſes que nous pourrions ajouter ſur la théorie de ce *téleſcope*; de plus, la pratique a tant d'influence dans la perfection de cet inſtrument, que ſi les miroirs ne ſont pas d'une forme très-réguliere, ſi le poli n'en eſt pas dans la plus grande perfection, quand même on auroit obſervé avec la plus grande préciſion toutes les proportions requiſes dans ſa conſtruction, il ne feroit qu'un effet médiocre. MM. Bradley & Molineux, dont nous avons parlé, quoique parfaitement inſtruits de ces proportions, & éclairés des lumieres que M. Hadley avoit acquiſes ſur la fabrication de cet inſtrument, & leur avoit communiquées, firent, avant de réuſſir, nombre d'eſſais infructueux. En effet, lorſque ces miroirs ne ſont pas d'un métal aſſez compact, aſſez dur pour prendre le plus beau poli, & réfléchir la plus grande quantité de rayons poſſibles, lorſqu'ils ne ſont pas de la forme la plus exacte, ils rendent les images des objets d'une maniere tout-à-la-fois confuſe & obſcure. On ſait que les irrégularités dans la forme des miroirs, produiſent des erreurs ſix fois plus grandes que celles que

produiroient les mêmes irrégularités dans un objectif. Cette difficulté d'avoir des miroirs de métal, qui n'abſorbaſſent pas beaucoup de rayons, a fait conſeiller à Newton, dans ſon *Optique*, de faire les miroirs de *téleſcope* de verre; il tenta même de faire un *téleſcope* de quatre piés, avec un miroir de cette eſpece; mais, comme il nous l'apprend, quoique ce miroir parût d'une forme très-réguliere & bien poli, auſſi-tôt qu'on l'eut mis au teint, on y découvrit un grand nombre d'irrégularités, & enfin il ne réfléchiſſoit les objets que d'une maniere fort obſcure & fort confuſe. Cependant M. Short, dont nous venons de parler, a été depuis plus heureux; il a fait pluſieurs *téleſcopes* avec ces miroirs, qui ont fort bien réuſſi, & un entr'autres de quinze pouces de foyer, avec lequel on liſoit (*Tranſact. philoſop.*) à deux cens trente piés; mais l'extrême difficulté de faire ces miroirs, par la peine qu'on a à rendre les deux ſurfaces convexes & concaves, bien paralleles l'une à l'autre, les a fait abandonner: on n'en fait preſque plus aujourd'hui que de métal; ce ſeroit peut-être ici le lieu d'expoſer les moyens néceſſaires pour les bien former & les bien polir; cependant, comme le dit Newton, c'eſt un art que la pratique peut beaucoup mieux enſeigner, que les préceptes: au reſte, on trouvera à l'*article* MIROIR, ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir pour faire ces miroirs. Quant à leur compoſition, il y en a un ſi grand nombre, qu'il ſeroit difficile de déterminer quelle eſt la meilleure. M. Hadley, dont nous avons déja parlé, rapporte qu'il en a eſſayé plus de cent cinquante, & qu'il n'en a trouvé aucune qui fût exempte de toutes eſpeces de défauts. En voici une cependant qu'il regarde comme excellente, & comme la meilleure; le ſeul défaut qu'elle a eſt d'être coûteuſe.

Prenez du cuivre rouge, de l'argent, du régule d'antimoine, de l'étain, de l'arſenic; faites fondre, & coulez le tout dans des moules de laiton fort chauds. Voici une autre compoſition que M. Paſſemant a bien voulu nous communiquer, & qu'il nous a dit réuſſir très-bien. Un miroir de cette compoſition ayant été expoſé aux injures de l'air pendant pluſieurs années, n'en fut ni altéré ni terni.

Prenez vingt onces de cuivre, neuf onces d'étain de mélac, le tout étant en fuſion un quart-d'heure; après l'avoir remué deux ou trois fois avec une barre de fer, verſez-y ſept gros de bon antimoine crud; remuez le tout, & le laiſſez en fuſion pendant quinze ou vingt minutes, en prenant garde aux vapeurs qui s'en élevent. On voit ici la liaiſon des ſciences, les unes avec les autres; car ce ſeroit un beau préſent que la chymie feroit à l'optique, ſi elle lui fourniſſoit un métal compact, dur, peu ſuſceptible des impreſſions de l'air, & capable de recevoir le plus beau poli, & de réfléchir le plus grand nombre de rayons. Cette circonſtance de réfléchir le plus grand nombre de rayons eſt ſi importante, & mérite tant d'attention, que dans les *téleſcopes* de réflexion, les objets ne paroiſſent jamais éclairés d'une maniere auſſi vive que dans les *téleſcopes* de réfraction, ou dioptrique, parce que dans ces derniers il y a moins de lumiere de perdue par ſon paſſage à travers pluſieurs verres, qu'il n'y en a dans les premiers, par l'imperfection de la réflexion. Cet effet eſt tel que dans un *téleſcope* de réflexion, conſtruit pour groſſir autant qu'un *téleſcope* de réfraction, l'image paroît toujours moins grande que dans celui-ci. Cette différence d'apparence de grandeur des deux images, dans ces deux différens *téleſcopes*, a ſurpris M. Molineux & pluſieurs autres; cependant cet effet n'a rien d'extraordinaire, il eſt facile à expliquer; il réſulte de cette vérité expérimentale d'optique, que les corps qui ſont plus éclairés que les autres, quoique vus ſous le même angle, paroiſſent toujours plus grands. On peut voir dans la Planche d'optique des figures, les différens *téleſcopes* dont nous venons de parler.

En expoſant les raiſons qui ont déterminé Newton à l'invention du *téleſcope* de réflexion, nous avons dit que c'étoit particuliérement la décompoſition que les rayons éprouvoient dans les *téleſcopes* dioptriques, en paſſant à travers l'objectif, ou les oculaires, & qu'il regardoit cette décompoſition comme un obſtacle inſurmontable à la perfection de ces inſtrumens. Cependant en 1747, M. Euler imagina de former des objectifs de deux matieres différemment refringentes, eſpérant que, par l'inégalité de leur vertu réfractive, ils pourroient compenſer mutuellement leurs effets, c'eſt-à-dire que l'un ſerviroit à raſſembler les rayons dé-

ſunis, ou ſéparés par l'autre. Il forma en conſéquence des objectifs de deux lentilles de verre, qui renfermoient de l'eau entr'elles; ayant formé une hypotheſe ſur la proportion des qualités réfractives de ces deux matieres, relativement aux différentes couleurs, il parvint à des formules générales pour les dimenſions des *téleſcopes*, dans tous les cas propoſés. M. Dollond, dont nous avons déja parlé, entreprit de tirer parti de cette nouvelle théorie de M. Euler; mais ne s'en tenant point aux dimenſions mêmes des objectifs qu'il avoit données, parce qu'elles étoient fondées ſur des loix de réfraction purement hypothétiques, il leur ſubſtitua celles de Newton; mais les ayant introduites dans les formules de M. Euler, il en tira un réſultat fâcheux pour ſa théorie; c'eſt que la réunion deſirée des foyers de toutes les couleurs, ne pouvoit ſe faire qu'en ſuppoſant au *téleſcope* une longueur infinie; cette objection étoit ſans replique, à moins que les loix de réfraction données par Newton, ne fuſſent pas exactes. Autoriſées d'un ſi grand nom, M. Euler n'oſa pas les révoquer en doute; il prétendit ſeulement qu'elles ne s'oppoſoient à ſon hypotheſe que de quantités trop petites pour renverſer une loi qui, ſuivant lui, étoit fondée ſur la nature de la choſe. Il paroiſſoit d'ailleurs d'autant moins ébranlé par l'expérience de Newton, que l'on rapportoit, & par le réſultat qu'on en tiroit, que l'un & l'autre n'alloient pas moins qu'à détruire toute poſſibilité de remédier à la décompoſition des rayons par un milieu, en les faiſant paſſer enſuite par un autre; cependant la vérité de cette correction des effets d'un milieu ſur les rayons, par un autre milieu, lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'elle étoit prouvée par le fait; l'œil étant compoſé d'humeurs différemment refringentes, diſpoſées ainſi par l'auteur de la nature, pour employer les inégalités de leurs vertus réfractives à ſe compenſer mutuellement.

Quelques phyſiciens Anglois, peu contens de voir que M. Dollond n'oppoſoit jamais aux raiſonnemens métaphyſiques de M. Euler, que le nom de Newton & ſes expériences, engagerent M. Clairaut à lire avec ſoin le mémoire de ce ſavant géometre, ſur-tout la partie de ce mémoire, où le ſujet de la conteſtation étoit porté à des calculs trop compliqués, pour qu'il fût permis à tout le monde d'en juger. Par l'examen qu'il en fit, il parvint à une équation qui lui montra que la loi de M. Euler ne pouvoit point avoir lieu, & qu'ainſi il falloit rejeter les rapports de réfraction qu'il en avoit conclus, généralement pour tous les rayons colorés. Cependant en 1755, M. Klingſtierna, profeſſeur en l'univerſité d'Upſal, fit remettre à M. Dollond, un écrit où il attaquoit l'expérience de Newton, par la métaphyſique & par la géométrie, & d'une telle maniere qu'elle força M. Dollond de douter de l'expérience qu'il avoit ſi long-tems oppoſée à M. Euler. Les raiſonnemens de M. Klingſtierna firent plus, ils obligerent M. Dollond à changer de ſentiment; & ayant en conſéquence recommencé les expériences en queſtion, il les trouva fauſſes, & ne douta plus de la poſſibilité de parvenir au but que M. Euler s'étoit propoſé; la propoſition expérimentale de Newton, qui perſuada pendant tant de tems à M. Dollond, que ce que propoſoit M. Euler étoit impraticable, ſe trouve à la page 145 de ſon *Optique*, édition françoiſe *in*-4°. Newton s'y exprime dans les termes ſuivans: " toutes les fois que les rayons de lumiere traverſent deux milieux de denſité différente, de maniere que la réfraction de l'un détruiſe celle de l'autre, & que par conſéquent les rayons émergens ſoient paralleles aux incidens, la lumiere ſort toujours blanche „; ce qui eſt vraiment remarquable, & qui montre qu'on ne doit jamais s'en laiſſer impoſer par l'autorité des grands hommes, c'eſt que la fauſſeté de cette expérience que Newton cite, eſt très-facile à reconnoître, & qu'il eſt étonnant que lui, qui avoit à un ſi haut degré le talent de faire des expériences, ſe ſoit trompé: car lorſque la lumiere ſort blanche, ce n'eſt point lorſque les rayons émergens ſont paralleles aux rayons incidens. En effet, par l'expérience que M. Dollond en fit, il trouva que dans un priſme d'eau, renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en en-bas, auquel on joint un priſme de verre, dont le tranchant eſt tourné en en-haut; lorſque les objets vus à travers ces priſmes paroiſſent à la même hauteur que ſi on les voyoit à la vue ſimple, ils ſont

alors teints des couleurs de l'iris; pendant que, lorsque par la position des prismes on fait cesser ces iris, on ne voit plus ces objets dans le même lieu. Convaincu par-là de la possibilité du projet de M. Euler, il entreprit de le remplir lui-même: cependant, sans entrer dans le détail de toutes ses tentatives, il nous suffira de dire que celles qu'il fit avec des objectifs composés de verre & d'eau, n'eurent aucun succès; mais qu'il réussit, lorsqu'ayant remarqué que différentes especes de verre ayant des vertus réfractives différentes, il conçut qu'en les combinant ensemble, on pourroit en obtenir des objectifs composés, qui ne décomposeroient pas la lumiere; il s'assura de la vérité de cette conjecture, & de son succès, en construisant des prismes de deux sortes de verres, & en changeant leurs angles jusqu'à ce qu'il en eut deux prismes qui, appliqués l'un contre l'autre, en ordre renversé, produisissent comme le prisme composé d'eau & de verre, une réfraction moyenne & sensible, sans cependant décolorer les objets. Enfin, pour abréger, il parvint tellement à vaincre les difficultés que la pratique offroit dans l'exécution de cette théorie, qu'il a fait, suivant ces principes, des lunettes d'approche, extrêmement supérieures à toutes celles qu'on a faites jusqu'ici; les personnes qui en ont vu, prétendent que celles de cinq piés font autant d'effet que les lunettes ordinaires de quinze.

Comme M. Dollond n'a point indiqué la route qu'il a suivie, pour faire le choix des spheres propres à détruire les aberrations, & qu'on ne trouve pas même dans son mémoire de ces sortes de résultats, par lesquels on pourroit parvenir à les découvrir, M. Clairaut a jugé que cet objet étoit digne qu'il s'en occupât. Nous n'entreprendrons point de prévenir ici le public sur ce qu'il a déja fait à ce sujet, & dont il rendit compte par un mémoire à la rentrée publique de l'académie de la S. Martin de l'année 1760; nous dirons seulement que, pour porter cette théorie des *télescopes* dioptriques à la plus grande perfection, il se propose de faire toutes les expériences nécessaires, & de mettre les artistes en état, par la simplicité de ses formules, de pouvoir faire ces *télescopes* avec la plus grande précision. Au reste nous nous sommes crus obligés d'ajouter ceci (que nous avons tiré du mémoire même de M. Clairaut qu'il a bien voulu nous communiquer), pour ne laisser rien à desirer sur ce qui regarde les *télescopes*, instruire le public du progrès de l'optique, & sur-tout montrer, par cette histoire, combien on doit se défier des propositions générales, & n'abandonner les choses que lorsque des expériences réitérées & inconteſtables en ont démontré l'impossibilité; enfin qu'il ne faut jamais regarder la vérité que comme le fruit du tems & de la nature, ainsi que le dit Bacon, & qu'il ne faut regarder les décisions des grands hommes comme infaillibles, que lorsqu'elles sont marquées du sceau de la vérité par des démonstrations sans replique ou des expériences inconteſtables. (*Art. de M. le Roi.*)

TÉLESCOPIQUE, adj. *Astr.*, étoiles *télescopiques*, sont des étoiles qui sont invisibles à la vue simple, & qu'on ne peut découvrir que par le secours d'un télescope. *Voyez* ÉTOILE.

Toutes les étoiles au-dessous de la sixieme grandeur sont *télescopiques* pour des yeux ordinaires, & le nombre de ces étoiles *télescopiques* est fort grand. *Chambers.*

TELESIA *ou* TELESCIA, *Géog. anc.*, ville d'Italie, qui, suivant Frontin, étoit une colonie romaine établie par les triumvirs. Ptolomée, *l. III. c. j.* donne cette ville aux Samnites, & la marque entre *Tucinum* & *Beneventum.* On la nomme aujourd'hui *Telese*, bourg ruiné du royaume de Naples, dans la terre de Labour, sur le Voltorno. (*D. J.*)

TÉLESPHORE, s. m. *Littér. & Myth.*, c'étoit un dieu que les Grecs invoquoient pour la santé, ainsi qu'Esculape & la déesse Hygéia, qui répond à la déesse *Salus* des Romains. Les figures de ces trois divinités se trouvent ensemble sur un grand nombre de médailles; sur d'autres, on voit *Télesphore* accompagner tantôt Esculape, tantôt Hygéia; enfin il est représenté seul au revers de plusieurs autres médailles; mais dans toutes, sa figure est la même: c'est celle d'un enfant vêtu d'une sorte de manteau sans manches, qui lui enveloppant les bras, descend au-dessous des genoux, & auquel tient une espece de capuchon qui lui couvre la tête.

Pausanias, dans la description qu'il fait

des principaux monumens qu'il a vus près de Sycione, parle d'un temple d'Esculape, où l'on adoroit la divinité Evamérion, qu'il croyoit être la même que l'Acésius des Epidauriens, & le *Téleſphore* adoré par ceux de Pergame.

M. le Clerc, autorisé par la double signification du mot *Téleſphore*, prend la figure de ce dieu qui est sur les médailles, pour celle d'un devin; M. Spon pour l'emblême de la maladie, & M. d'Egly pour celui du premier jour de la convaleſcence. Il ne me paroît pas qu'aucune de ces conjectures soit satisfaisante, parce qu'aucune ne donne la raison de ce qu'on cherche ici; je veux dire 1°. d'un enfant représenté tantôt seul, tantôt joint à deux autres divinités; 2°. de la robe singuliere dont cet enfant est vêtu; & 3°. de l'espece de capuchon qui lui couvre la tête. Mais il est vraisemblable que le culte de *Téleſphore* passa d'Epidaure à Rome avec celui d'Esculape.

On le supposa son fils, & il fut dieu de la convaleſcence. Le manteau, le capuchon, la petite taille sont les attributs de cette divinité. Les auteurs anciens en ont laissé plusieurs descriptions; & le P. de Montfaucon a rassemblé bien des choses savantes sur cette divinité, à l'occasion du *Téleſphore* de marbre blanc, qui est au cabinet des antiques du roi. (*D. J.*)

TÉLESTÉRIEN, *Muſiq. des anc.* Il paroît par un passage de Pollux (*Onomaſt. liv. IV, ch.* 10), qu'il y avoit un air surnommé *téleſtérien*, probablement parce qu'on s'en servoit dans les initiations. L'air *téleſtérien* étoit tout composé de notes longues & égales; au moins Pollux le met au nombre des airs, qu'il appelle en général *ſpondées* ou *ſpondaïques*. (*F. D. C.*)

TELETÆ, *Littér.*, Τελέται, nom qu'on donnoit chez les Grecs & les Romains aux rits solemnels qui se pratiquoient en l'honneur d'Isis. (*D. J.*)

TELGEN, *Géog. mod.*, nom de deux villes de Suede, l'une dans la Sudermanie, & l'autre dans l'Uplande; la premiere est sur la rive méridionale du lac Maler, au sud-oueſt de Stockholm. On l'appelle par distinction *Soder-Telgen*. *Long.* 35, 58; *lat.* 59, 16. La seconde, *Nord-Telgen*, est sur le bord d'un petit lac, à quelque distance de la mer, & à l'orient d'Upsal. *Long.* 35, 40; *lat.* 60, 10. (*D. J.*)

TELICARDIUS LAPIS, *Hiſt. nat.*, nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit la forme d'un cœur; il paroît que c'est celle que nous connoissons sous le nom de *bucardite* ou *cœur de bœuf*.

TELLAPASHNUM, *Hiſt. nat.*, nom donné par les peuples des Indes orientales à une espece d'arsenic blanc qu'on trouve naturellement près des rivieres dans les pentes des montagnes entre des roches, en gros morceaux blancs, de forme irréguliere; cette espece d'arsenic est bien connu dans le pays pour un terrible poison, & l'on ne s'en sert que pour détruire les bêtes nuisibles; il jette au feu d'abondantes fumées, qui sentent fortement l'ail & le soufre, & en même-tems il ne se fond qu'avec peine. (*D. J.*)

TELLA SAGRUM, *Hiſt. nat.*, nom donné par les naturels des Indes orientales à une sorte de bol qu'ils emploient intérieurement dans la toux, & extérieurement pour dessécher les ulceres; ce bol est de la nature de nos plus fines terres absorbantes, & on le trouve au fond de quelques rivieres du pays. (*D. J.*)

TELLEGIE, s. f. *Hiſt. nat.*, liqueur que les habitans de l'île de Ceylan tirent d'un arbre qu'ils nomment *ketule*, & qui ressemble beaucoup au cocotier. Cette liqueur est très-douce, très-agréable & très-saine; elle n'a aucune force; il y a des arbres qui en fournissent jusqu'à douze pintes par jour; on la fait bouillir jusqu'à une certaine consistance, & alors elle fournit une espece de sucre ou de cassonade que les Chingulais nomment *jaggori*.

TELLENA, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans le Latium. Strabon & Denys d'Halycarnasse écrivent *Tellenæ*, & ce dernier dit que c'étoit une ville célebre. Pline, *l. III. c. v.* la nomme *Tellene*. (*D. J.*)

TELLENON, s. m. *Art milit. des anc. Machines.* Le *tellenon* ou *corbeau* à cage dont Végece parle, & dont nous donnons la figure (*pl. IV. fig.* 2. *Art milit. Armes & Machines de guerre*, *Suppl. des Planches*,) est extrêmement rare dans les sieges des anciens; & il falloit que cette machine ne fût pas d'un grand effet, puisque si peu d'auteurs en ont parlé. Le *tellenon*, dit Végece, est composé d'un gros pieu planté en terre, qui sert de point d'appui à une longue piece de bois mise

en travers & en équilibre ; de telle sorte qu'en baissant un bout, l'autre se leve ; à l'une de ses extrêmités il y a une machine faite de planches, & garnie d'un tissu d'osier, capable de contenir trois ou quatre hommes armés, qu'on éleve & qu'on transporte sur la muraille. La machine dont se servit Hérode, pour déloger un grand nombre de brigands qui désoloient le pays, & qui s'étoient retirés dans les cavernes & les crevasses de certains rochers & de montagnes inaccessibles, & pendantes en précipice : cette machine, dis-je, étoit très-simple ; mais qui nous dira que Hérode ne mit pas les Grecs en jeu ? Personne : la description que Josephe en donne, est digne de la curiosité du lecteur.

Ces cavernes étoient dans des montagnes affreuses & inaccessibles de toutes parts. On ne pouvoit y aborder que par des sentiers étroits & tortueux, & l'on voyoit au-devant un grand roc escarpé, qui alloit jusques dans le fond de la vallée, creusée en divers endroits par l'impétuosité des torrens. Un lieu si fort d'assiette étonna Hérode, & il ne savoit comment venir à bout de son entreprise. Enfin, il lui vint dans l'esprit un moyen auquel nul autre n'avoit pensé ; il fit descendre jusqu'à l'entrée des cavernes, dans des coffres extrêmement forts, des soldats qui tuoient ceux qui s'y étoient retirés avec leurs familles, & mettoient le feu dans celles où l'on ne vouloit pas se rendre ; de sorte qu'il extermina par le fer, ou par le feu, ou par la fumée, cette race de voleurs.

Cette espece de corbeau n'est pas si peu sensée, ni si mal imaginée, qu'elle ne puisse être de quelque usage dans nos sieges ; & je suis surpris que les anciens, dont le génie inventif, en fait de machines de guerre, étoit infiniment au-dessus du nôtre, ne se soient pas apperçus que ce long matéreau tournant en tout sens, s'élevant & s'abaissant sur son point d'appui, pouvoit les mener plus loin que de transporter des hommes dans une espece de cage. *V.* CORBEAU. (*V*)

TELLIGT, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, sur la riviere d'Embs, à une lieue de Munster, avec une riche abbaye. *Long.* 25, 15 ; *lat.* 52, 4. (*D. J.*)

TELLINE *ou* TENILLE, f. f. *Conchyliol.*, en Normandie *flion*, & en latin *tellina*, coquille bivalve de la famille des moules ; elle en est distinguée par les caracteres suivans : sa consistance est plus légere & plus mince que celle des moules ; sa forme est plus alongée sans être pointue ; l'endroit où elle se ferme qui est la charniere, n'est pas exactement dans le milieu ; de plus, les *ténilles* ont la plupart à l'extrêmité de la partie la plus courte, une espece de bec qui s'éleve tant soit peu ; enfin à la différence des moules, elles ont deux muscles qui les attachent à leurs coquilles.

Toutes les *tellines* peuvent se ranger commodément sous trois classes : 1°. les *tellines* oblongues & plates, dont les côtés sont égaux ; 2°. les *tellines* oblongues, dont les côtés sont inégaux ; 3°. les *tellines* applaties & tronquées.

Dans la premiere classe, on compte les especes suivantes : 1°. la *telline* violette ; 2°. la même *telline* avec quatre zones blanches ; 3°. la *telline* unie, bariolée de fascies blanches, & couleur de rose ; 4°. la *telline* chevelue de la Méditerranée ; 5°. la grande *telline* chevelue de l'Océan ; 6°. la *telline* du Canada ; 7°. celle des îles Açores ; 8°. la *telline* du grand banc de Terre-neuve ; 9°. la petite *telline* du Canada ; 10°. celle de Saint-Savinien : cette derniere se trouve souvent polie dans les cabinets des curieux, & alors elle est d'un beau couleur de rose & argent.

Dans la classe des *tellines* oblongues, dont les côtés sont inégaux, on connoît les especes suivantes : 1°. la *telline* rougeâtre avec un bec ; elle est nommée *volselle* ou *la pince des Chirurgiens* ; 2°. la volselle couleur de citron ; 3°. la *telline* en forme de couteau ; 4°. celle qui est à long bec ; 5°. la *telline* rude appellée *la langue de chat* ; 6°. la *telline* fasciée & rayée de couleur de rose ; 7°. la *telline* barriolée de violet & de blanc ; 8°. la *telline* orangée avec un pli sur un des côtés & des dents dans sa bordure ; 9°. la feuille d'arbre de Rumphius ; 10°. la *telline* blanche & chagrinée ; 11°. celle qui est rougeâtre avec des stries transversales.

Enfin, dans la classe des *tellines* applaties & tronquées on distingue la *telline* violette au sommet strié ; 2°. la *telline* citrine avec des stries semblables ; 3°. la

rougeâtre qui paſſe pour une des belles *tellines*.

Il nous reſte à parler du poiſſon logé dans la *telline*. Deux petits tuyaux ſortent d'une de ſes extrêmités, & une jambe peu longue du milieu de ſes deux valves; quand il fait ſon chemin dans le ſable, il ſe couche ſur le plat de ſa coquille; & avec ſa jambe faite en lame il fuit un mouvement comme le ſourdon; quand ces animaux veulent marcher & avancer, ils tournent leur coquille ſur le tranchant, afin que le ſable n'en touche qu'une très-petite partie; ſouvent même cette jambe ou ce pié eſt plat, quelquefois plus épais, recourbé ou pointu comme un arc, ce qui facilite extrêmement leur marche. Ils l'exécutent avec beaucoup de célérité, & font même quelquefois un petit ſaut. M. de Réaumur vous expliquera toute l'allure de ce coquillage dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, *ann.* 1701. (*D. J.*)

TELLINITE, ſ. f. *Hiſt. nat.*, c'eſt une coquille bivalve, d'une figure alongée, que l'on nomme *telline* pétrifiée; ce qui la diſtingue eſt une pointe alongée & proéminente, dans laquelle elle ſe termine; on la regarde comme une eſpece de moule ou de pinne marine pétrifiée.

TELLUNO, *Mythol.*, dieu de la terre; l'on croit que c'eſt un ſurnom de Pluton, pris pour l'hémiſphere inférieur de la terre.

TELLYR, *Géog. anc.*, ville de l'Inde, en-deçà du Gange, ſelon le texte grec de Ptolomée, *lib. VII*, *c. j.* Caſtald prétend que c'eſt Timinava. (*D. J.*)

TELMESSE, *Géog. anc.*, *Telmeſſus*, par Pline, *lib. V*, *c. xxvij.* par Pomponius-Méla, & par Ptolomée. Mais Strabon, le Périple de Scylax, Tite-Live, Arrien, & Etienne le géographe écrivent *Telmiſſus*.

Telmeſſe étoit une ville maritime, aux extrêmités de la Lycie, aux piés d'une montagne de même nom, laquelle eſt une partie du mont Cragus. Cette ville donnoit auſſi ſon nom au golfe ſur lequel elle étoit bâtie, & qu'on appelloit *ſinus Telmiſſicus*; d'un côté il touchoit la Lycie, & de l'autre la Carie, ſelon la deſcription de Tite-Live, *lib. XXXVII*, *cap. xvj.*

Comme donc *Telmeſſe* étoit la premiere ville que l'on trouvoit en entrant de la Carie dans la Lycie, Etienne le géographe la met dans la Carie, ainſi que Cicéron qui dit: *Telmeſſus in Cariâ eſt, quæ in urbe excellit Haruſpicum diſciplina.*

Cette ville fut donnée à Eumenes par les Romains, lorſqu'ils eurent défait Antiochus; cependant les Lyciens la recouvrerent après que le royaume d'Eumenes eût été ruiné.

Mais ce qui a le plus fait parler de *Telmeſſe*, eſt moins ſes viciſſitudes que le naturel prophétique de ſes habitans, dont Pline, *lib. XXX*, *c. j.* Juſtin, *lib. XI*, *c. vij.* Arrien, *lib. II.* Cicéron, *lib. I*, *de divinitas. c. xlj.* & *xlij.* ont parlé: tout le monde y naiſſoit devin; les femmes & les enfans y recevoient cette faveur de la nature.

Ce fut là que Gordius alla ſe faire interpréter un prodige qui l'embarraſſoit: il en apprit l'explication ſans être obligé de paſſer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de *Telmeſſe*, il lui demanda quel étoit le meilleur devin auquel il pût s'adreſſer. Cette fille s'enquit tout auſſi-tôt de ce qu'il avoit à propoſer au devin; il le lui dit, elle lui en donna le ſens, & ce fut une très-agréable nouvelle, puiſqu'elle l'aſſura que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même temps la prophéteſſe s'offrit à lui en mariage, & la condition fut acceptée comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit.

Cicéron croyoit que les Telméſiens devinrent de grands obſervateurs de prodiges, à cauſe qu'ils habitoient un terroir fertile qui produiſoit pluſieurs ſingularités. D'autres anciens remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmeſſus, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient vénérées par les habitans. Elles repoſoient ſur leur autel d'Apollon, qui étoit le pere de Telmeſſus. Voilà, ſelon les préjugés du paganiſme, l'origine de l'eſprit de divination, qui ſe faiſoit tant remarquer dans cette ville. Telmeſſus, pendant ſa vie, avoit enſeigné l'art de deviner, & après ſa mort, il ne pouvoit manquer de l'inſpirer à ſes dévots. Ajoutons que ſa mere, fille d'Antenor, avoit été poſſédée de ce même eſprit, Apollon l'en gratifia après avoir obtenu ſes faveurs.

Si l'ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas prodigieuſement mutilé, nous y

apprendrions quelque chose de particulier touchant Telmessus : on y entrevoit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici, & qu'il étoit venu des climats hyperboréens à l'oracle de Dodone. L'oracle lui promit l'esprit de divination, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'autel qu'il feroit construire. Il faut croire que cet autel étoit dans le temple d'Apollon Telmessien, & par conséquent les habitans de cette ville devoient naître devins par un privilege particulier.

Ils avoient beaucoup de foi aux songes, à ce qu'assure Tertullien. *Telmessenses*, dit-il, *nulla somnia evacuant*. Il semble que ces paroles indiquent que ceux de *Telmesse* croyoient que tous les songes signifioient quelque chose, & qu'il n'y en avoit point qui fût vuide de réalité.

Aristandre, qui étoit de *Telmesse*, & qui fut un des plus habiles devins de son temps, avoit composé un ouvrage sur cette matiere : c'est apparemment lui qui moyenna le traité que sa patrie fit avec Alexandre, & dont Arrien a parlé dans son *premier livre*. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, & s'acquit un grand ascendant sur l'esprit de ce monarque.

Il avoit déja montré son génie, dans la divination, à la cour du roi Philippe ; car ce fut lui qui expliqua le mieux le songe que fit ce prince, après avoir épousé Olympias. Il songea qu'il appliquoit sur le ventre de la reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres devins qu'on consulta, conseillerent à Philippe de faire observer plus soigneusement la conduite de sa femme ; mais Aristandre, plus habile dans le manege de la cour, soutint que ce songe signifioit que la reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion. Voyez *l'art. Aristandre* dans Bayle.

Je crois qu'il ne faut pas confondre *Telmesse* avec *Termesse* ; ainsi *voyez* TERMESSE. (*D. J.*)

TELMEZ, *Géog. mod.*, ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, au pié du mont Beninaguer. Elle est peuplée de Béréberes afriquains. (*D. J.*)

TELOBIS, *Géog. anc.*, ville de l'Espagne tarragonnoise. Ptolomée, *l. II, c. vj.* la donne aux peuples *Accetani*, & la marque entre *Cetelsis* & *Ceresus*. (*D. J.*)

TELO-MARTIUS, *Géog. anc.*, port de la Gaule narbonnoise. L'itinéraire d'Antonin le marque sur le route par mer de Rome à Arles, entre le port *Pomponianæ* & celui de *Taurentum*, à 15 milles du premier, & à 12 milles du second. Cet itinéraire est le premier monument ancien qui fasse mention du fort *Telo-Martius*. Dans plusieurs conciles on trouve la signature de l'évêque de ce lieu, & il se dit *episcopus Telonensis*, & quelquefois *Tolonensis*, d'où l'on a fait le nom moderne qui est *Toulon*, port fameux dans la Provence. (*D. J.*)

TÉLON, s. m. *terme de Comm.*, sorte d'étoffe dont la chaîne est de lin ou de chanvre, & la trame de laine. (*D. J.*)

TELONÆ, *Antiq. grecq.*, τέλωναι, fermiers des revenus publics chez les Athéniens ; mais si vous voulez connoître avec quelle rigueur ils étoient traités, en cas de fraude, vous pourrez lire Potter, *Archæolog. grec. lib. I, c. xiv. tom I, p.* 81. (*D. J.*)

TELOS ou TELUS, *Géog. anc.*, isle de la mer Egée, & qu'on peut dire une isle d'Asie, puisqu'elle est à l'orient d'Astypalée. Elle étoit fameuse par ses parfums, à ce que dit Pline, *lib. IV, cap. xij.* on la nomme aujourd'hui *Piscopia*. (*D. J.*)

TELPHUSA, *Géog. anc.* ; ce mot se trouve encore écrit *Telpusa*, *Telphussa*, *Thalpusa*, *Thalpussa*, *Thelpusa*, *Tharpusa* & *Delphusia* ; mais toutes ces orthographes différentes désignent une ville & petite contrée de l'Arcadie. Etienne le géographe dit que la ville fut ainsi nommée de la nymphe *Telphussa*, fille du fleuve Ladon ; cette ville est connue de Polybe *l. IV. n°.* 77. de Pausanias, *l. VIII.* & de Pline, *l. IV. c. vj.* Quoiqu'ils en écrivent le nom différemment, c'est la même ville que la notice de Hiéroclès met sous la métropole de Corinthe, & qu'elle nomme *Tharpussa* ; & c'est encore la même dont parlent plusieurs médailles où on lit cette inscription, ΘΕΛΠΟΥΣΙΩΝ. (*D. J.*)

TELSCHEN, *Géog. mod*, petite ville d'Allemagne, dans la Bohême, sur l'Elbe, à 4 milles au-dessus de Pirna ; c'est une clé du passage sur l'Elbe. (*D. J.*)

TELTSCH, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, sur les

confins de la Bohême, près des sources de la riviere de Teya. *Longit.* 33, 38; *lat.* 49.

ΘEMA, *Géog. anc.*; ce mot veut dire *pays, district, province.* Il faut savoir que depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient fut divisé pour l'ordre civil en pays ou districts, θεματα, ainsi nommés de la position, απὸ τῆς θέσεως, ou cantonnemens de corps militaires commandés par un stratege ou officier général, pour veiller à la sûreté & à la défense des provinces. La Lydie, par exemple, faisoit partie du *thème* ou district des Thracésiens, qui comprenoit aussi une partie de la Carie & de la Phrygie: cette division a subsisté jusqu'à la grande invasion des Turcs, au commencement du xiv. siecle. (*D. J.*)

TEMAN, s. m. *Comm.*, mesure de continence pour les liquides, dont on se sert à Mocha, ville de l'Arabie heureuse; 40 memudas font le *teman*, chaque memudas contient trois chopines de France, ou trois pintes d'Angleterre. *Dict. de Comm.*

TEMAPARA, s. m. *Hist. nat. Zoologie*, c'est le même lézard nommé par Marggrave & Ray, *tejuguacu.* Voyez-*en l'article.*

TEMATHÉA, *Géog. anc.*, montagne du Péloponnese, dans la Messénie. Pausanias, *liv. IV. ch. xxxiv.* dit que la ville Corone est au pié de cette montagne. (*D. J.*)

TEMARETE, *Géog. mod.*, ville de l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge. Elle est sur la côte septentrionale de l'île: ses maisons sont bâties en terrasse. (*D. J.*)

TEMBASA, *Géog. anc.*, ville de Lycaonie, que Pline, *liv. V. chap. xxvij.* donne pour une ville célebre. Paul Diacre écrit *Thebasa*, & le pere Hardouin assure que c'est là la véritable orthographe. (*D. J.*)

TEMBROGIUS, Géog. anc., fleuve de Phrygie, selon Pline, *liv. VI. ch. j.* Tite-Live, *liv. XXXVIII. c. xviij.* le nomme *Tymbres* ou *Tymber*; & ce fleuve se jetoit dans le Sangarius. Ortélius confond mal à propos ce fleuve avec le *Tymbrios* de Strabon. Ce dernier couloit dans la Troade, & se perdoit dans le Scamandre.

TEMECEN, *Géog. mod.*, province d'Afrique, dans le royaume de Fez, au nord du grand Atlas. Elle a 30 lieues de long sur 20 de large. C'est un des plus beaux pays de la Barbarie, par sa fertilité en blés & en pâturages, mais il n'y a ni villes, ni bourgs. Les peuples qui l'habitent errent sous leurs tentes, comme les Arabes, & sont cependant une nation afriquaine.

TEMEN, *ou* TEMEN-DE-FUST, *Géog. mod.*, ville d'Afrique, au royaume d'Alger, à quelques lieues de la ville d'Alger, proche la Méditerranée, à l'orient du fleuve Hued-Icer, que les Latins appelloient *Serbetes.* Cette ville est, à ce que croit Simler, la *Rustonium* de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie césarienſe. *V.* RUSTONIUM, *Géog. anc.* (*D. J.*)

TEMENI-PORTA, Géog. anc., ville de l'Asie mineure, dans la Lydie. Pausanias, *liv. I. c. xxxv.* qui dit que cette ville n'étoit pas grande, ajoute qu'un tombeau y ayant été ruiné par l'injure du temps, laissa voir des os qu'on n'auroit pas pris aisément pour ceux d'un homme, s'ils n'en eussent eu la figure. Ils étoient d'une grandeur démesurée, & aussi-tôt le peuple s'imagina que c'étoit le tombeau de Gérion, fils de Chrysaor, & que c'étoit son trône qui étoit taillé dans la montagne. Il passoit auprès de cette petite ville, un torrent appellé *Oceanus.*

TEMENITIS, Géog. anc., fontaine de Sicile, selon Pline, *l. III. c. viij.* Vincent Mirabella prétend que cette fontaine subsiste encore aujourd'hui, & qu'on la nomme *Fonte di Canali.*

TEMENIUM, Géog. anc., village fortifié dans le Péloponnese, aux confins de l'Argie. Pausanias, *l. II. c. xxxviij.* dit qu'il avoit pris son nom de Temenus, fils d'Aristomachus, & que le fleuve Phryxus avoit son embouchure près de ce village. On y voyoit un temple dédié à Neptune, un autre dédié à Diane, & le tombeau de Témenus. Pausanias ajoute que le village *Temenium* pouvoit être à 50 stades de Nauplia. (*D. J.*)

TÉMÉRITÉ, s. f. *Morale*, hardiesse démesurée & inconsidérée; mais si la *témérité* qui nous porte au-delà de nos forces, les rend impuissantes, un effroi qui nous empêche d'y compter, les rend inutiles.

A. N. TÉMÉRITÉ, *Gramm.* Il ne faut point confondre la *témérité* avec l'audace. Celle-ci

Celle-ci eſt un courage intrépide qu'inſpire le mépris du danger ; celle-là eſt une fureur brutale qui s'y précipite, parce qu'elle ne le voit pas, & ſouvent parce qu'elle le craint. Le poltron, que la fureur & la honte aiguillonnent, devient quelquefois téméraire ; l'homme courageux, que l'honneur ou la vertu animent, reſſent dans le péril le plus preſſant, des mouvemens d'audace qui le portent aux grandes actions.

TEMESA, *Géog. anc.*, ville d'Italie, chez les Brutiens, & la ſeconde du pays. Du temps de Strabon, on la nommoit *Tempſa* ou *Temſa* : il dit, *liv. IV. p.* 255. qu'elle avoit d'abord été bâtie par les Auſoniens, & enſuite rétablie par les Ætoliens, compagnons de Thoas, que les Brutiens chaſſerent du pays. Elle devint colonie romaine ; mais aujourd'hui elle eſt tellement détruite, qu'à peine en reconnoît-on les ruines. (*D. J.*)

TEMESWAR, COMTÉ DE, *ou* TEMISWAR, *Géogr. mod.*, comté de la baſſe-Hongrie. Il eſt borné au nord par la riviere de Maroſch, à l'orient par la Walachie, au midi par le Danube, & à l'occident par le comté de Chonad. Sa capitale eſt *Temeſwar*, qui lui donne ſon nom.

TEMESWAR *ou* TEMISWAR, *Géog. mod.*, ville de la baſſe-Hongrie, dans le comté de même nom, ſur la riviere de Temès, à 25 lieues de Belgrade : Soliman II, s'en rendit le maître en 1551, & les Turcs la garderent juſqu'en 1716, que le prince Eugene la reprit ; elle eſt reſtée à la maiſon d'Autriche par le traité de paix de Paſſarowitz en 1718. *Long.* 39. 42 ; *lat.* 45 27.

TEMGID, *terme de relation*, nom d'une priere que les Turcs doivent faire à minuit ; cependant comme cette heure eſt fort incommode, & que les moſquées ne ſont ouvertes que pendant trois lunes de l'année, celles de Redjeb, de Cholban & de Ramazan, où même alors elles ne ſont fréquentées que par les dévots, la plupart des Turcs ſe diſpenſent du *temgid*, & font cette priere le ſoir ou le matin ; mais quand on enſevelit un muſulman, les prêtres qui l'accompagnent, chantent toujours le *temgid*, parce que cette priere leur eſt auſſi ordonnée pour ce ſujet. (*D. J.*)

TEMIAN, *Géog. mod.*, royaume d'Afrique, dans la Nigritie ; il eſt borné au nord par le Niger, au midi par le royaume de Gabon, au levant par le royaume de Dauma, & au couchant par celui de Biſto. C'eſt un pays déſert.

TEMMELET, *Géogr. mod.*, petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur une montagne eſcarpée. Ses habitans ſont dans la miſere, & ne vivent que de farine d'orge, de graiſſe & de chair de chevre.

TEMMICES, *Géogr. anc.*, peuples que Strabon, *l. IX p.* 401. met dans la Béotie, au nombre de ceux qui habiterent anciennement cette contrée. Lycophron les nomme Temmices, *verſ.* 644 & 786. (*D. J.*)

TEMNOS, *Géog. anc.*, ville de l'Aſie mineure, dans l'Æolide, ſelon Strabon, *l. XIII. p.* 621. & Pline, *liv. V. c. xxx.* Elle étoit dans les terres, & médiocrement grande ; car on lit dans Xénophon, *liv. IV. græc. rer. pag.* 313. *Temnos non magna civitas.*

Etienne le géographe rapporte une fable touchant l'origine du nom de cette ville. Le nom national étoit, ſelon lui, *Temnites*, & c'eſt celui que Cicéron, *pro Flacco, c. xviij.* emploie ; cependant Tacite dit *Temnii*. Pauſanias, *eliac. I. c. xiij.* marque en quelque maniere la ſituation de cette ville ; car il dit qu'en partant du mont Sipyle pour aller à *Temnos*, il falloit paſſer le fleuve Hermus.

J'ai vu, dit Wheler, *liv. III. p.* 348. dans ſon voyage de l'Aſie mineure, le mot *Temnos* autour d'une médaille, avec une tête couronnée d'une tour, & ſur le revers une fortune avec ce mot ΤΗΜΝΕΙΤΩΝ, c'eſt-à-dire, des habitans de *Temnos*.

Sur le revers d'une autre médaille de l'impératrice Ottacilla Severa, femme de l'empereur Philippe, on voit une figure couchée, qui porte un roſeau de ſa main droite, & une cruche avec de l'eau qui ſe répand deſſus ; & ces mots autour ΤΗΜΝΕΙΤΩΝ ΕΡΜΟC, c'eſt-à-dire, l'Hermus des habitans de *Temnos*. Il ſembleroit qu'ils avoient un droit ſur cette riviere, près de laquelle leur ville étoit bâtie, quoique ſituée dans les montagnes. On ne croit pas qu'il reſte rien aujourd'hui de cette place.

2°. *Temnos* étoit auſſi une ville de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, à l'embouchure

du fleuve Hermus ; mais elle ne subsistoit plus du temps de Pline, *l. V. c. xxix*, qui est le seul des anciens qui en fasse mention. (*D. J.*)

TÉMOIGNAGE, s. m. *Gramm. & Juris.*, est la déclaration que l'on fait d'une chose dont on a connoissance.

Le *témoignage* peut être verbal ou par écrit.

Il peut être donné en présence de simples particuliers, ou devant un juge ou autre officier public, & de-là il se divise en *témoignage* public ou privé.

Le *témoignage* domestique est celui qui émane de personnes demeurantes en même maison que celui du fait duquel il s'agit.

Être appellé en *témoignage*, c'est être interpellé de déclarer ce que l'on sait. Cela se dit ordinairement de quelqu'un qui est assigné pour déposer dans une enquête ou dans une information.

Le faux *témoignage* est réputé un crime, selon la justice divine & selon la justice humaine. *Voyez* FAUX, PARJURE, PREUVE, SUBORNATION, TÉMOINS. (*A*)

TÉMOIGNAGE, *Critiq. sacrée*; ce mot, outre le sens de certification d'un fait en justice, se prend dans l'écriture, 1°. pour un monument, parce que c'est un *témoignage* muet : ainsi le monument que les tribus d'Israël qui demeuroient au-delà du Jourdain, érigerent sur le bord de ce fleuve, est appellé le *témoignage* de leur union avec leurs freres, qui demeuroient de l'autre côté de la riviere ; 2°. ce mot désigne la loi du seigneur ; 3°. l'arche d'alliance qui contenoit les tables de la loi ; 4°. une prophétie. Tenez secrette cette prophétie. *Liga testimonium meum.* Is. *viij.* 16. (*D. J.*)

TÉMOIN, s. m. *Gramm. & Jurisp.*, est celui qui étoit présent lorsqu'on a fait ou dit quelque chose, & qui l'a vu ou entendu.

La déclaration des *témoins* est le genre de preuve le plus ancien, puisqu'il n'y en avoit point d'autre avant l'usage de l'écriture ; il a bien fallu, pour savoir à quoi s'en tenir sur une infinité de choses dont on ne peut avoir autrement la preuve, s'en rapporter aux *témoins*.

Un seul *témoin* ne fait pas preuve, *testis unus testis nullus* ; mais l'écriture même veut que toute parole soit constatée par déclaration de deux ou trois témoins, *in ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.*

En général toutes sortes de personnes peuvent être *témoins*, soit en matiere civile, ou en matiere criminelle, à moins que la loi ou le juge ne leur ait interdit de porter *temoignage*.

Non-seulement les personnes publiques, mais aussi les personnes privées.

Personne ne peut être *témoin* dans sa propre cause.

Le juge ni le commissaire, l'adjoint & le greffier ne peuvent être *témoins* dans l'enquête qui se fait pardevant eux.

Les clercs, même les évêques peuvent déposer en une affaire de leur église, pourvu qu'ils ne soient pas parties, ni intéressés à l'affaire.

Les religieux peuvent aussi être *témoins*, & peuvent être contraints, même sans le consentement de leur supérieur, à déposer, soit en matiere civile ou criminelle ; mais non pas dans des actes où l'on a la liberté de choisir d'autres *témoins*, comme dans les contrats & testamens.

Les femmes peuvent porter témoignage en toute cause civile ou criminelle ; mais on ne les prend pas pour *témoins* dans les actes. Et dans les cas même où leur témoignage est reçu, on n'y ajoute pas tant de foi qu'à celui des hommes, parce qu'elles sont plus foibles, & faciles à se laisser séduire ; en sorte que sur le témoignage de deux femmes seulement on ne doit pas condamner quelqu'un.

Le domestique ne peut pas être *témoin* pour son maitre, si ce n'est dans les cas nécessaires.

Celui qui est interdit de l'administration de son bien pour cause de prodigalité, peut néanmoins porter témoignage.

Les parens & alliés, jusqu'aux enfans des cousins issus de germains, ne peuvent porter témoignage pour leur parent, si ce n'est lorsqu'ils sont *témoins* nécessaires.

On peut dans un même fait employer pour *témoins* plusieurs personnes d'une même maison.

Ceux qui refusent de porter témoignage en justice, peuvent y être contraints par amende, & même par emprisonnement.

La justice ecclésiastique emploie même les censures pour obliger ceux qui ont connoissance de quelque délit, à venir à révélation. *V.* AGGRAVE, MONITOIRE, RÉAGGRAVE, RÉVÉLATION.

Le mari peut déposer contre sa femme, & la femme contre son mari; mais on ne peut pas les y contraindre, si ce n'est pour crime de lèse-majesté.

Le pere & la mere, & autres ascendans, ne peuvent pareillement être contraints de déposer contre leurs enfans & petits-enfans, ni contre leur bru & gendre, ni ceux-ci contre leur pere & mere, aïeux, beau-pere, belle-mere, ni les freres & sœurs l'un contre l'autre; on étend même cela aux beaux-freres & belles-sœurs, à cause de la grande proximité.

Les furieux & les imbécilles ne sont pas reçus à porter témoignage.

Les impuberes en sont exclus jusqu'à l'âge de puberté.

Les confesseurs ne peuvent révéler ce qu'ils savent par la voie de la confession; il en est de même de ceux qui ne savent une chose que sous le sceau du secret, on ne peut pas les obliger à le révéler; il faut cependant toujours excepter le crime de lèse-majesté.

La preuve par *témoins* ne peut pas être admise pour somme au-dessus de 100 livres, si ce n'est qu'il y ait un commencement de preuve par écrit, ou que ce soit dans un cas où l'on n'a pas été à portée de faire passer une obligation ou reconnoissance; *voyez* l'ordonnance de 1667, titre *des faits qui gissent en preuve vocale ou littérale.*

Sur les *témoins* en général, *voyez* au digeste & au code les *tit. de testibus*; & les traités *de testibus* par Balde, Farinacius & autres, celui de Danty sur la *preuve par témoins. Voyez* aussi les *mots* CONFRONTATION, ENQUÊTE, PREUVE, RÉCOLEMENT. (*A*)

TÉMOIN AURICULAIRE, est celui qui ne dépose que de faits qu'il a ouï dire à des tiers, & non à la personne du fait de laquelle il s'agit.

Ces sortes de *témoins* ne font point foi, ainsi que le décide la loi *divus* 24. *ff. de testam. milit.* aussi Plaute dit-il que *pluris est oculatus testis unus quam auriti decem. V.* TÉMOIN OCULAIRE.

TÉMOIN CONFRONTÉ, est celui qui a subi la confrontation avec l'accusé, pour voir s'il le reconnoîtra, & s'il lui soutiendra.

TÉMOIN CORROMPU, est celui qui s'est laissé gagner par argent ou par autres promesses pour celer la vérité.

TEMOIN DOMESTIQUE, est celui qui est choisi dans la famille ou maison de celui qui passe un acte ou qui fait quelque chose, comme si un notaire prenoit pour *témoin* son clerc; un testateur, son enfant ou son domestique: le témoignage de ces sortes de personnes ne fait point foi.

TEMOIN *faux*, est celui qui dépose contre la connoissance qu'il a de la vérité.

TEMOIN IDOINE, est celui qui a l'âge & les qualités requises pour témoigner.

TEMOIN INSTRUMENTAIRE, est celui dont la présence concourt à donner la perfection à un acte public, comme les deux *témoins* en la présence desquels un notaire instrumente au défaut d'un notaire en second.

TEMOIN IRREPROCHABLE, est celui contre lequel on ne peut fournir aucun reproche pertinent & admissible. *V.* REPROCHE.

TEMOIN MUET, est une chose inanimée qui sert à la conviction d'un accusé: par exemple, si un homme a été égorgé dans sa chambre, & que l'on y trouve un couteau ensanglanté, ce couteau est un *témoin muet*, qui fait soupçonner que celui auquel il appartient peut être l'auteur du délit; mais ces *témoins muets* ne font point une preuve pleine & entiere, ce ne sont que des indices & des semi-preuves. *V.* CONVICTION, INDICE, PREUVE.

TÉMOIN NÉCESSAIRE, est celui dont le témoignage est admis seulement en certains cas par nécessité, & parce que le fait est de telle nature, que l'on ne peut pas en avoir d'autres *témoins*; ainsi les domestiques dont le témoignage est recusable en général dans les affaires de leur maître, à cause de la dépendance où ils sont à son égard, deviennent *témoins nécessaires*, lorsqu'il s'agit de faits passés dans l'intérieur de la maison, parce qu'eux seuls sont à portée d'en avoir connoissance, comme s'il s'agit de faits de sévices & mauvais traitemens du mari envers sa femme, ou de certains crimes qui

ne se commettent qu'en secret ; dans ces cas & autres semblables, on admet le témoignage des domestiques, sauf à y avoir tel égard que de raison. *Voy.* la loi *consensu, cod. de repud.* & la loi 3, *cod. de testibus.*

TÉMOIN OCULAIRE, est celui qui dépose de fait qu'il a vu, ou de choses qu'il a entendu dire à l'accusé même, ou autre personne du fait de laquelle il s'agit : la déposition de deux *témoins oculaires* fait une foi pleine & entiere, pourvu qu'il n'y ait point eu de reproche valable fourni contr'eux.

TEMOIN RÉCOLÉ, est celui auquel on a relu sa déposition, avec interpellation de déclarer s'il y persiste. *V.* RECOLEMENT.

TEMOIN RÉPÉTÉ, est celui qui étant venu à révélation, a été entendu de nouveau en information. *V.* REVELATION.

TEMOIN REPROCHABLE, est celui contre lequel il y a de justes moyens de reproches, & dont en conséquence le témoignage est suspect & doit être rejetté : par exemple, si celui qui charge l'accusé, a quelque procès avec lui ou quelque inimitié capitale. *V.* REPROCHES.

TEMOIN REPROCHÉ, est celui contre lequel on a fourni des moyens de reproches. *V.* REPROCHES.

TEMOIN REQUIS, est celui qui a été mandé exprès pour une chose, comme pour assister à un testament, à la différence de ceux qui se trouvent fortuitement présens à un acte.

TEMOINS SINGULIERS, sont ceux qui déposent chacun en particulier de certains faits, dont les autres ne parlent pas. Chaque déposition qui est unique en son espece ne fait point de preuve : par exemple, si deux *témoins* chargent chacun l'accusé d'un délit différent, leurs dépositions ne forment point de preuve en général ; cependant, lorsqu'il s'agit de certains délits dont la preuve peut résulter de plusieurs faits particuliers, on rassemble ces différens faits, comme quand il s'agit de prouver le mauvais commerce qui a été entre deux personnes, on rapproche toutes les différentes circonstances qui dénotent une habitude criminelle. *Voyez* la loi 1. §. 4. *ff. de quæst.* & Barthole sur cette loi ; Alexandre, *t. I. conseil* 41. *n°.* 4. *& t. VII. conseil* 13. *n°.* 23. *& conseil* 47. *n°.* 19. Despeisses, *t. III. tit.* 10. *sect.* 2.

TEMOINS EN FAIT D'ARPENTAGE ET DE BORNES, sont de petits tuileaux, pierres plates ou autres marques que l'arpenteur fait mettre dessous les bornes qu'il fait poser, pour montrer que ces bornes sont des pierres posées de main d'homme & pour servir de bornes.

Quand on est en doute si une pierre est une borne ou non, on ordonne souvent qu'elle sera levée pour voir s'il y a dessous des *témoins* qui marquent que ce soit effectivement une borne. (*A*)

TEMOIN, *Critiq. sacrée*, celui qui rend témoignage en justice ; la loi de Moyse, *Deut. xvij.* 6. défendoit de condamner personne à mort sur le témoignage d'un seul *témoin* ; mais le crime étoit cru sur la déposition de deux ou de trois, selon la même loi. Lorsqu'on condamnoit un homme à la mort, ses *témoins* devoient le frapper les premiers ; ils lui jettoient, par exemple, la premiere pierre s'il étoit lapidé. En cas de faux témoignage, la loi condamnoit les *témoins* à la même peine qu'auroit subi l'accusé ; voilà les ordonnances de Moyse sur ce sujet.

L'écriture appelle aussi *témoin* celui qui publie quelque vérité. Ainsi les prophêtes & les apôtres sont en ce sens nommés *témoins* dans le nouveau Testament. Enfin *témoin* désigne celui qui fait profession de la foi de Jesus-Christ, & qui la scelle de son sang, un martyr de la religion, comme on regardoit le sang de saint Etienne son *témoin*, τοῦ μάρτυρος σου, dit St. Paul dans les *Act. xxij.* 20. (*D. J.*)

TÉMOINS, *passage des trois*, *Critiq. sacrée*, c'est le passage de la I. épit. de S. Jacques, *chap. v. vers.* 7. il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, le Pere, la Parole & l'Esprit. Nous avons en latin les *adumbrations* de Clément d'Alexandrie sur cette I. épitre de S. Jean. Il parle des trois *témoins* de la terre, l'*esprit* qui marque la vie ; l'*eau* qui marque la régénération & la foi ; & le *sang* qui marque la reconnoissance, & ces trois-là, continue-t-il, sont un. *Edition de* Potter, *p.* 1011. Clément d'Alexandrie ne dit pas un mot des trois *témoins* du ciel. Ce passage de S. Jacques manque, selon M. Asseman, non-seulement dans le syriaque, mais aussi dans les versions arabes & éthiopiennes, sans parler de plusieurs anciens

manuscrits. Ce sont ses paroles : *non solum apud Syros desiderantur, sed etiam in versione arabicâ & æthiopiquâ, ut antiquos plurimos codices mss. taceam* Bibl. orient. *t. III. p. 2. p.* 139. *Voy.* pour nouvelles preuves le testament grec de Mill, & une savante dissertation angloise sur ce fameux passage. J'ai eu un testament latin imprimé à Louvain dans le seizieme siecle, *in*-12. dédié au pape, & approuvé par les théologiens de Louvain, où ce passage manquoit aussi. (*D. J.*)

TÉMOIN, c'est le nom qu'on donne, *dans l'Artillerie*, à un morceau d'amadou de même dimension, que celui dont on se sert pour mettre le feu au saucisson de la mine. On met le feu en même temps à ces deux morceaux d'amadou; celui qu'on tient à la main, sert à faire juger de l'instant où la mine doit jouer, & du temps que l'on a pour se retirer ou s'éloigner. *V.* MINE. (*Q*)

TÉMOIN, s. m. *Commerce de blé.* On appelle *témoin* dans les marchés une ou deux poignées de blé que les bourgeois portent ou font porter à la halle, & qui sert d'échantillon pour vendre celui qu'ils ont dans leurs greniers. Les laboureurs & les blâtiers apportent communément leurs blés par charges ou par sommes à la halle, mais les bourgeois y envoient seulement du *témoin*, & ceux qui en ont acheté sur ce *témoin* vont aux greniers des maisons bourgeoises, pour se faire livrer la quantité qu'ils ont achetée.

TÉMOINS, s. m. pl. *terme de Cordeur de bois*, ce sont deux bûches qu'on met de côté & d'autre de la membrure, lorsqu'on corde le bois au chantier. (*D. J.*)

TÉMOIN, *Jardinage*, ce sont des hauteurs de terre isolées que laissent les terrassiers dans leurs atteliers, pour mesurer la hauteur des terres enlevées, & en faire la toise cube. On paye les terrassiers à la toise cube, qui doit avoir six piés de tout sens, & contenir en tout 216 piés en-bas.

TÉMOIN, s. m. *terme de Relieur*, feuillet que les Relieurs laissent exprès sans rogner, pour faire voir qu'ils ont épargné la marge du livre. (*D. J.*)

TEMPATLAHOAC, s. m. *Hist. nat., Ornithol.*, oiseau à large bec des Indes occidentales, que Nieremberg croit être une espece de canard, dont il a la taille; sa tête & son cou sont d'un verd, d'un noir, & d'un pourpre aussi brillant que sur le paon; son corps est d'un jaune brun, marqueté de deux grandes taches blanches de chaque côté près de la queue, qui est bordée de blanc, & réunit sur le dessus toutes les couleurs de celle de paon, mais elle est noire par-dessous; on prend cet oiseau sur les lacs du Mexique, & sa chair est fort bonne à manger. (*D. J.*)

TEMPE, s. f. *en Anatomie*; les *tempes* sont deux parties de la tête, qui s'étendent depuis le front & les yeux jusqu'aux deux oreilles. *V.* TÊTE & TEMPLE.

Les *tempes* sont principalement formées de deux os, appellés *os temporaux. Voy.* TEMPORAL.

Ces parties, suivant les médecins, ont été appellées *tempora*, parce qu'elles font connoître le temps ou l'âge d'un homme par la couleur des cheveux, qui blanchissent dans cet endroit plutôt que partout ailleurs; à quoi Homere semble avoir fait attention en appellant les hommes *poliocrotophi*, c'est-à-dire, *aux tempes grises.*

TEMPÉ, *Géogr. anc.*, vallée célebre dans la Thessalie, entre le mont Ossa & le mont Olympe. Personne ne doute qu'elle ne fût dans la Thessalie; les épithetes que les anciens lui donnent, le prouvent suffisamment. Tite-Live, *l. XXIII. c. xxxv.* dit *Thessalia Tempe*; & Ovide, *métamorph. l. VII. vers.* 222. *Thessala Tempe*; mais dans quelle contrée de la Thessalie la placerons-nous? C'est ce qu'il faut examiner. Ce que dit Catulle, *carm. LXIV. vers.* 35. feroit croire qu'elle étoit dans la Phthiotide.

. . . . *Linquunt Phthiotica Tempe.*

Mais on ne voit point que la Phthiotide se soit jamais étendue jusqu'à la vallée de *Tempé*, dont elle fut toujours séparée par le mont Othry ou par d'autres terres. Les Pélasgiotes posséderent divers lieux au voisinage de Pénée, aujourd'hui la *Salembria*, entr'autres Gonnum & Cranon; mais ils ne possédoient rien à l'embouchure de ce fleuve, car elle se trouvoit dans la Magnésie.

Les descriptions que divers auteurs ont données de cette vallée décideront la question. Le Penée, selon Pline, *l. IV. c. viij.* coule l'espace de cinq cens stades, entre le mont Ossa & le mont Olympe, dans une vallée couverte de forêts, & est navigable dans la moitié de cet espace.

Ce qu'on appelle la *vallée de Tempé*, occupe cinq mille pas de ce terrein en longueur, & presque un arpent & demi de largeur. A droite & à gauche s'élevent des montagnes à perte de vue, dont la pente est assez douce, & au milieu coule le fleuve Pénée, dont les bords sont couverts d'herbes toujours fraîches, & remplis d'oiseaux dont le gazouillement forme un agréable concert.

Strabon, *l. IX. pag.* 430. après avoir rapporté la fable qui veut que le Pénée retenu par les montagnes qui sont du côté de la mer, forme en cet endroit une espece d'étang, ajoute que, par un tremblement de terre, l'Ossa ayant été séparé de l'Olympe, le fleuve trouva entre ces deux montagnes une issue pour se rendre à la mer.

Ælien, *Var. hist. l. III. c. j.* convient avec Pline & avec Strabon pour la situation de la vallée de *Tempé*. C'est, dit-il, un lieu entre les monts Ossa & Olympe, de quarante stades de longueur, & au milieu duquel le Pénée roule ses eaux. C'est, ajoute-t-il, un lieu délicieux, où la nature présente mille choses agréables, & où l'industrie des hommes n'a aucune part: de-là il seroit aisé de conclure que la vallée de *Tempé* étoit dans la Pélasgiotide, qui s'étendoit anciennement jusqu'à l'embouchure de Pénée, mais dont la partie du côté de la mer fut comprise dans la Magnésie. Cependant comme le Pénée séparoit la Thessalie de la Macédoine, il semble qu'on ne peut s'empêcher de mettre la vallée de *Tempé* aux confins de ces deux contrées.

Procope, *ædif. l. IV. c. iij.* a donné une description de la vallée de *Tempé* sans la nommer. Le Pénée, dit-il, a par-tout un cours fort doux & fort tranquille jusqu'à ce qu'il se décharge dans la mer. Les terres qu'il arrose sont très-fertiles, & produisent toutes sortes de fruits. Les habitans ne tiroient aucun avantage de cette abondance, à cause de l'appréhension continuelle où ils étoient d'être accablés par les ennemis, faute d'une place forte où ils pussent se mettre à couvert. Les murailles de Larisse & de Césarée, étant presque entiérement tombées, Justinien les fit réparer, & rendit par ce moyen au pays son ancienne fertilité. Il s'éleve tout proche, ajoute Procope, des montagnes escarpées & couvertes de forêts qui servirent autrefois de demeure aux centaures, & qui furent le champ de la bataille qu'ils donnerent aux Lapithes, si nous en voulons croire la fable, qui parle d'une espece d'animaux monstrueux, qui étoient moitié hommes & moitié bêtes.

A toutes ces descriptions, nous joindrons celle de Tite-Live, qui, peu touché des bois rians, des forêts d'une verdure charmante, des endroits délicieux & des agréables prairies, a tourné toute son attention vers les longues & hautes montagnes qui s'étendent à droite & à gauche, pour mieux décrire l'horreur qu'eut l'armée romaine, quand il lui fallut franchir ces montagnes. Ce qu'on appelle *Tempé*, dit-il, est un bois qui, quoiqu'il ne soit pas dangereux pour une armée, est difficile à passer; car outre des défilés de cinq milles de longueur, où il n'y a de passage libre que pour un cheval chargé, les rochers sont tellement escarpés de côté & d'autre, qu'on ne peut guere regarder en-bas sans que les yeux soient frappés, & sans se sentir saisi d'horreur. On est effrayé aussi du bruit que fait le Pénée, & de la profondeur de la vallée où il coule.

Mais si la topographie des lieux est pour Tite-Live, les poetes sont pour moi, dans l'idée ravissante que j'ai prise de *Tempé* en les lisant. Ils m'en font des descriptions qui disputent du prix de la beauté avec le lieu qu'ils dépeignent. D'ailleurs *Tempé* a passé en proverbe pour un endroit délicieux; & ses vallons représentent toutes les autres vallées du monde, les plus agréablement coupées par des ruisseaux, les mieux tapissées de verdure, les plus ombragées de toutes sortes d'arbres & d'arbustes, & telles enfin que les oiseaux ne cessent d'en célébrer les charmes. En un mot, Tite-Live m'attriste, la fable m'égaie & m'enchante; je m'en rapporte donc à la fable pour mon amusement. (*D. J.*)

TEMPÉRAMENT, s. m. *Philosop.*, est cette habitude ou disposition du corps, qui résulte de la proportion des quatre qualités primitives & élémentaires dont il est composé *V.* QUALITÉ & ÉLÉMENT.

L'idée de *tempérament* vient de celle de mêlange, c'est-à-dire, du mêlange de différens élémens, comme la terre, l'eau, l'air & le feu, ou pour parler plus juste, à la maniere des Péripatéticiens, du mê-

lange du chaud, du froid, du sec & de l'humide. Ces élémens ou qualités, par leur opposition, tendent à s'affoiblir mutuellement, & à dominer les unes sur les autres; & de toutes ensemble, résulte une sorte de température ou de mélange en telle ou telle proportion; en conséquence de quoi, selon la qualité qui prédomine, nous disons un *tempérament chaud*, ou *froid*, *sec*, ou *humide*. *Voy.* MÉLANGE, CRASE, *&c.*

On dispute dans les écoles, si le *tempérament* comprend proprement les quatre premieres qualités, ou si l'altération que souffrent ces qualités, par l'action réciproque qu'elles ont les unes sur les autres, ne les détruit pas entiérement, en sorte qu'il en résulte une cinquieme qualité simple.

Les auteurs distinguent deux sortes de *tempéramens*, l'un qu'ils appellent *uniforme*, & l'autre qu'ils appellent *difforme*.

Le premier est celui où toutes les qualités sont mêlées dans un degré égal. Le second est celui où elles sont mêlées dans un degré inégal.

Il ne peut y avoir qu'un seul *tempérament* uniforme. Le *tempérament* difforme admet huit sortes de combinaisons, puisqu'une seule qualité, ou deux qualités à la fois peuvent dominer; de-là le *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* froid & humide, *&c.* De plus, quelques-uns considérant que les qualités qui dominent, peuvent n'être pas en degré égal, & de même celles qui ne dominent pas; ils font plusieurs autres nouvelles combinaisons de *tempéramens*, & en ajoutent jusqu'à douze au nombre ordinaire. En effet, comme il y a une infinité de degrés entre le plus haut point & le plus bas point de chacun des élémens, on peut dire aussi qu'il y a un nombre infini de différentes *températures*. *V.* DEGRÉ.

TEMPÉRAMENT, *en Médecine*, s'entend plus particuliérement de la constitution naturelle du corps de l'homme, ou de l'état des humeurs dans chaque sujet. *V.* CONSTITUTION & HUMEUR.

L'idée de *tempérament* vient de ce que le sang qui coule dans les veines & les arteres, ne se conçoit pas comme une liqueur simple, mais comme une sorte de mixte imparfait, ou un assemblage de plusieurs autres liquides; car il n'est pas composé seulement des quatre qualités simples ou primitives, mais encore de quatre autres humeurs secondaires, qui en sont aussi composées, & dans lesquelles on suppose qu'il peut se résoudre; savoir, la *bile*, le *phlegme*, la *mélancolie* & le *sang*, proprement dit, *Voy.* BILE, PHLEGME, MÉLANCOLIE, SANG.

De-là, suivant que telle ou telle de ces humeurs domine dans un sujet, on dit qu'il est d'un *tempérament* bilieux, phlegmatique, mélancolique, sanguin, *&c.* *V.* SANGUIN, MÉLANCOLIQUE, BILIEUX, *&c.*

Les anciens médecins prétendoient que le *tempérament* animal répondoit au *tempérament* universel décrit ci-dessus. Ainsi on croyoit que le *tempérament* sanguin répondoit au *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* phlegmatique au *tempérament* froid & humide, le *tempérament* mélancolique au *tempérament* froid & sec, *&c.*

Galien introduisit dans la médecine la doctrine des *tempéramens* qu'il avoit tirée des Péripatéticiens, & il en fit comme la base de toute la médecine. L'art de guérir les maladies ne consistoit, selon lui, qu'à tempérer les degrés des qualités des humeurs, *&c.* *V.* GALÉNIQUE, DEGRÉ, *&c.*

Dans la médecine d'aujourd'hui on considere beaucoup moins les *tempéramens*. Le docteur Quincy, & d'autres auteurs méchaniciens, retranchent la plus grande partie de la doctrine de Galien, comme inutile & incertaine, & regardent seulement les *tempéramens* comme des diversités dans le sang de différentes personnes, qui rendent ce liquide plus capable dans un corps que dans un autre, à de certaines combinaisons, c'est-à-dire, de tourner vers la bile, le phlegme, *&c.* D'où, suivant ces auteurs, les gens sont nommés *bilieux*, *phlegmatiques*, *&c.* *V.* SANG.

Les anciens distinguoient deux sortes de *tempéramens* dans un même corps; l'un qu'ils nommoient *ad pondus*, l'autre qu'ils nommoient *ad justitiam*.

Le *tempérament ad pondus* est celui où les qualités élémentaires se trouvent en quantités & en proportions égales: c'est ainsi qu'on les supposoit dans la peau des doigts, sans quoi ces parties ne pourroient pas distinguer assez exactement les objets.

Le *tempérament ad justitiam* est celui

où les qualités élémentaires ne sont pas en proportions égales, mais seulement autant qu'il est nécessaire pour la fonction propre à une partie. Tel est le *tempérament* dans nos os, qui contient plus de parties terreuses que d'aqueuses, afin d'être plus dur & plus solide pour remplir sa fonction de soutenir.

Galien observe que le *tempérament ad pondus* n'est qu'imaginaire, & quand il seroit réel, il ne pourroit subsister qu'un moment.

Le docteur Pitcairn regarde les *tempéramens* comme autant de maladies naturelles. Selon cet auteur, une personne de quelque *tempérament* qu'elle soit, a en elle-même les semences d'une maladie réelle; un *tempérament* particulier supposant toujours que certaines sécrétions sont en plus grande proportion qu'il ne convient pour une longue vie.

Comme les différences des *tempéramens* ne sont autre chose que des différences de proportions dans la quantité des liquides, lesquelles proportions peuvent varier à l'infini; il peut y avoir par conséquent une infinité de *tempéramens*, quoique les auteurs n'en aient supposé que quatre. Ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament* sanguin, Pitcairn dit que ce n'est qu'une *pléthore*. *V.* PLÉTHORE.

TEMPÉRAMENT, s. m. *en Musique*, est la maniere de modifier tellement les sons, qu'au moyen d'une légere altération dans la juste proportion des intervalles, on puisse employer les mêmes cordes à former divers intervalles & à moduler en différens tons, sans déplaire à l'oreille.

Pythagore, qui trouva le premier les rapports des intervalles harmoniques, prétendoit que ces rapports fussent observés dans toute la rigueur mathématique; sans rien accorder à la tolérance de l'oreille. Cette sévérité pouvoit être bonne pour son temps, où toute l'étendue du système se bornoit encore à un si petit nombre de cordes. Mais comme la plupart des instrumens des anciens étoient composés de cordes qui se touchoient à vuide, & qu'il leur falloit, par conséquent, une corde pour chaque son; à mesure que le système s'étendit, ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la regle de Pythagore eût trop multiplié les cordes, & empêché d'en tirer tous les usages dont elles étoient susceptibles. Aristoxene, disciple d'Aristote, voyant combien l'exactitude des calculs de Pythagore étoit nuisible au progrès de la Musique & à la facilité de l'exécution, prit l'autre extrémité, & abandonnant presque entiérement ces calculs, il s'en rapporta uniquement au jugement de l'oreille, & rejetta comme inutile tout ce que Pythagore avoit établi.

Cela forma dans la musique deux sectes qui ont long-tems subsisté chez les Grecs; l'une, des Aristoxéniens, qui étoient les musiciens de pratique; & l'autre, des Pythagoriciens, qui étoient les philosophes.

Dans la suite, Ptolomée & Dydime trouvant, avec raison, que Pythagore & Aristoxene avoient donné dans des extrêmités également insoutenables; & consultans à-la-fois le sens & la raison, travaillerent chacun de leur côté à la réforme de l'ancien système diatonique. Mais comme ils ne s'éloignerent pas des principes établis pour la division des tétracordes, & que reconnoissant la différence du ton majeur au ton mineur, ils n'oserent toucher à celui-ci pour le partager, comme l'autre, par une corde chromatique en deux parties égales; le système général demeura encore long-temps dans un état d'imperfection qui ne permettoit pas d'appercevoir le vrai principe du *tempérament*.

Enfin Guy d'Arezze vint, qui refondit en quelque maniere la musique, & qui inventa, dit-on, le clavecin. Or, il est certain que cet instrument n'a pu subsister, non plus que l'orgue, du moins tels ou à-peu-près que nous les connoissons aujourd'hui, que l'on n'ait en même tems trouvé le *tempérament*, sans lequel il est impossible de les accorder. Ces diverses inventions, dans quelque temps qu'elles aient été trouvées, n'ont donc pu être fort éloignées l'une de l'autre; c'est tout ce que nous en savons.

Mais quoique la regle du *tempérament* soit connue depuis long-temps, il n'en est pas de même du principe sur lequel elle est établie. Le siecle dernier qui fut le siecle des découvertes en tout genre, est le premier qui nous ait donné des lumieres bien nettes sur cette pratique. Le pere Mersenne & M. Louillé se sont exercés à nous en donner des regles. M. Sauveur a trouvé des divisions de l'octave qui fournissent tous les *tempéramens* possibles.

Enfin M. Rameau, après tous les autres, a cru développer tout de nouveau la véritable théorie du *tempérament*, & a même prétendu fur cette théorie établir, fous fon nom, une pratique très-ancienne dont nous parlerons bientôt. En voilà aſſez fur l'hiſtoire du *tempérament*; paſſons à la choſe même.

Si l'on accorde bien juſte quatre quintes de ſuite, comme *ut*, *ſol*, *ré*, *la*, *mi*, on trouvera que cette quatrieme quinte *mi*, fera avec l'*ut* une tierce majeure diſcordante, & de beaucoup trop forte; c'eſt que ce *mi* engendré comme quinte de *la*, n'eſt pas le même ſon qui doit faire la tierce majeure de l'*ut*. En voici la raiſon. Le rapport de la quinte eſt de 2 à 3, ou, ſi l'on veut, d'1 à 3; car c'eſt ici la même choſe, 2 & 1 étant l'octave l'un de l'autre; ainſi la ſucceſſion des quintes formant une progreſſion triple, on aura *ut* 1, *ſol* 3, *ré* 9, *la* 27, & *mi* 81.

Conſidérons maintenant ce *mi* comme tierce majeure d'*ut*. Son rapport eſt 4, 5, ou 1, 5; car 4 n'eſt que la double octave d'1. Si nous rapprochons d'octave en octave ce *mi* du précédent, nous trouverons *mi* 5, *mi* 10, *mi* 20, *mi* 40 & *mi* 80; ainſi la quinte de *la* étant *mi* 81, la tierce majeure d'*ut* eſt *mi* 80; ces deux *mi* ne ſont donc pas le même; leur rapport eſt $\frac{80}{81}$: ce qui fait préciſément le comma majeur. (*a*)

D'un autre côté, ſi nous procédons de quinte en quinte juſqu'à la douzieme puiſſance d'*ut* qui eſt le *ſi* dieſe, nous trouverons que ce *ſi* excede l'*ut* dont il devroit faire l'uniſſon, & qu'il eſt avec lui en rapport de 531441 à 524288, rapport qui donne le comma de Pythagore. De ſorte que, par le calcul précédent, le *ſi* dieſe devroit excéder l'*ut* de trois comma majeurs, & par celui-ci, il doit ſeulement l'excéder du comma de Pythagore.

Mais il faut que le même ſon *mi* qui fait la quinte du *la*, ſerve encore à faire la tierce majeure de l'*ut*: il faut que le même *ſi* dieſe, qui forme la treizieme quinte de ce même *ut*, en faſſe en même temps l'octave, & il faut enfin que ces deux différentes regles ſe combinent de maniere qu'elles concourent à la conſtitution générale de tout le ſyſtême. C'eſt la maniere d'exécuter tout cela qu'on appelle *tempérament*.

Si l'on accorde toutes les quintes juſtes, toutes les tierces majeures ſeront trop fortes, par conſéquent les tierces mineures trop foibles, & la partition, au-lieu de ſe trouver juſte, *voy.* PARTITION, donnera à la treizieme quinte une octave de beaucoup trop forte.

Si l'on diminue chaque quinte de la quatrieme partie du comma majeur, les tierces majeures ſeront très-juſtes, mais les tierces mineures ſeront encore trop foibles; & quand on ſera au bout de la partition, on trouvera l'octave fauſſe, & trop foible de beaucoup.

Que ſi l'on diminue proportionnellement chaque quinte (c'eſt le ſyſtême de M. Rameau), ſeulement de la douzieme partie du comma de Pythagore, ce ſera la diſtribution la plus égale qu'on puiſſe imaginer, & la partition ſe trouvera juſte; mais toutes les tierces majeures ſeront trop fortes.

Tout ceci n'eſt que des conſéquences néceſſaires de ce que nous venons d'établir; & l'on peut voir par-là qu'il eſt impoſſible d'éviter tous les inconvéniens. On ne ſauroit gagner d'un côté qu'on ne perde de l'autre. Voyons de quelle maniere on combine tout cela, & comment, par

(*a*) *Comma*, en terme de muſique, eſt un petit intervalle qui ſe trouve en quelque cas entre deux ſous-produits ſous le même nom par des progreſſions différentes.

On diſtingue trois eſpeces de *comma*; le mineur, dont la raiſon eſt de 2215 à 2048, ce qui eſt la quantité dont le *ſi* dieſe, que donne la quatrieme quinte de *ſol* dieſe, pris comme tierce majeure de *mi*, eſt ſurpaſſé par l'*ut* naturel qui lui correſpond. Ce *comma* eſt la différence du ſemi-ton moyen au ſemi-ton majeur.

Le *comma* majeur eſt celui qui ſe trouve entre le *mi* produit par la progreſſion triple, comme quatrieme quinte, en commençant par *ut*, & le même *mi* ou ſa replique, conſidéré comme tierce majeure de cet *ut*: la raiſon en eſt du 80 à 81. C'eſt le *comma* ordinaire, & il eſt la différence du ton majeur au ton mineur.

Le *comma* maxime, qu'on appelle *comma de Pythagore*, eſt l'excès du *ſi* dieſe, produit par la progreſſion triple, comme douzieme quinte de l'*ut* ſur le même *ut* élevé au degré correſpondant, & il a ſon rapport de 524288 à 531441.

le *tempérament* ordinaire, on met cette perte même à profit.

Il faut d'abord remarquer ces trois choſes: 1°. que l'oreille qui ſouffre & demande même quelque affoibliſſement dans la quinte, eſt bleſſée de la moindre altération dans la juſteſſe de la tierce majeure. 2°. Qu'en tempérant les quintes comme on voudra, il eſt impoſſible d'avoir jamais toutes les tierces juſtes. 3°. Qu'il y a des tons beaucoup moins uſités que d'autres, & qu'on n'emploie guere ces premiers que pour les morceaux d'expreſſion.

Relativement à ces obſervations, les regles du *tempérament* doivent donc être 1°. de rendre, autant qu'il eſt poſſible, les tierces juſtes, même aux dépens des quintes, & de rejetter, dans les tons qu'on emploie le moins, celles qu'on eſt contraint d'altérer; car par cette méthode on fait entendre ces tierces le plus rarement qu'il ſe peut, & l'on les réſerve pour les morceaux d'expreſſion qui demandent une harmonie plus extraordinaire. Or, c'eſt ce qu'on obſerve parfaitement par la regle commune du *tempérament*.

Pour cela 1°. on commence par l'*ut* du milieu du clavier, & l'on affoiblit les quatre premieres quintes en montant, juſqu'à ce que la quatrieme *mi* faſſe la tierce majeure bien juſte avec le premier ſon *ut*, ce qu'on appelle la *preuve*. 2°. En continuant d'accorder par quintes, dès qu'on eſt arrivé ſur les dieſes, on renforce les quintes, quoique les tierces en ſouffrent, & l'on s'arrête quand on eſt arrivé au *ſol* dieſe. 3°. On reprend l'*ut* & l'on accorde les quintes en deſcendant, ſavoir, *fa*, *ſi* bémol, *&c.* en les renforçant toujours, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu au *ré* bémol, lequel, pris comme *ut* dieſe, doit ſe trouver d'accord, & faire la quinte avec le *ſol* dieſe auquel on s'étoit arrêté. Les dernieres quintes ſe trouveront un peu fortes, de même que les tierces. Mais cette dureté ſera ſupportable, ſi la partition eſt bien faite; & d'ailleurs ces quintes, par leur ſituation, ſont rarement dans le cas d'être employées.

Les muſiciens & les facteurs regardent cette maniere de *tempérament* comme la plus parfaite que l'on puiſſe pratiquer: en effet, les tons naturels jouiſſent, par cette méthode, de toute la pureté de l'harmonie; & les tons tranſpoſés, qui forment des modulations peu uſitées, offrent encore des reſſources au muſicien quand il a beſoin d'expreſſions dures & marquées. Car il eſt bon d'obſerver, dit M. Rameau, que nous recevons des impreſſions différentes des intervalles à proportion de leurs différentes altérations. Par exemple, la tierce majeure qui nous excite naturellement à la joie, nous imprime juſqu'à des idées de fureur lorſqu'elle eſt trop forte; & la tierce mineure qui nous porte naturellement à la douceur & à la tendreſſe, nous attriſte lorſqu'elle eſt trop foible.

Les habiles muſiciens, continue le même auteur, ſavent profiter à-propos de ces différens effets des intervalles, & font valoir, par l'expreſſion qu'ils en tirent, l'altération qu'on pourroit y condamner.

Mais dans ſa génération harmonique, M. Rameau parle bien un autre langage. Il ſe reproche ſa condeſcendance pour l'uſage actuel; & détruiſant en un moment tout ce qu'il avoit établi auparavant, il donne une formule d'onze moyennes proportionnelles entre les deux termes de l'octave, ſur laquelle il veut qu'on regle toute la ſucceſſion du ſyſtême chromatique; de ſorte que ce ſyſtême réſultant de douze ſemi-tons parfaitement égaux, c'eſt une néceſſité que tous les intervalles ſemblables qui en ſeront formés ſoient auſſi parfaitement égaux entr'eux.

Pour la pratique, prenez, dit-il, telle touche du clavecin qu'il vous plaira; accordez-en d'abord la quinte juſte, puis diminuez-la ſi peu que rien; procédez ainſi d'une quinte à l'autre, toujours en montant, c'eſt-à-dire du grave à l'aigu, juſqu'à la derniere dont le ſon aigu aura été le grave de la premiere, vous pouvez être certain que le clavecin ſera bien d'accord, *&c.*

Il ne paroît pas que ce ſyſtême ait été goûté des muſiciens, ni des facteurs. Le premier ne peut ſe réſoudre à ſe priver de la variété qu'il trouve dans les différentes impreſſions qu'occaſionne le *tempérament*. M. Rameau a beau lui dire qu'il ſe trompe, & que le goût de variété ſe prend dans l'entrelacement des modes, & nullement dans l'altération des intervalles; le muſicien répond que l'un n'exclut pas l'autre, & ne ſe tient pas convaincu par une aſſertion.

A l'égard des facteurs, ils trouvent qu'un clavecin accordé de cette maniere n'eſt point auſſi bien d'accord que l'aſſure M. Rameau; les tierces majeures leur paroiſſent dures & choquantes; & quand on leur répond qu'ils n'ont qu'à s'accoutumer à l'altération des tierces, comme ils l'étoient ci-devant à celles des quintes, ils repliquent qu'ils ne conçoivent pas comment l'orgue pourra s'accoutumer à ne plus faire les battemens déſagréables qu'on y entend par cette maniere de l'accorder. Le pere Merſenne remarque que de ſon tems pluſieurs penſoient que les premiers qui pratiquerent ſur le clavecin les ſemi-tons, qu'il appelle *feintes*, accorderent d'abord toutes les quintes à-peu-près juſtes, ſelon l'accord égal que nous propoſe aujourd'hui M. Rameau; mais que leur oreille ne pouvant ſouffrir la diſſonance des tierces majeures néceſſairement trop fortes, ils tempérerent l'accord en affoibliſſant les quintes pour baiſſer les tierces majeures. Voilà ce que dit le pere Merſenne.

Je ne dois point finir cet article ſans avertir ceux qui voudront lire le chapitre de la génération harmonique, où M. Rameau traite la théorie du *tempérament*, de ne pas être ſurpris s'ils ne viennent pas à bout de l'entendre, puiſqu'il eſt aiſé de voir que ce chapitre a été fait par deux hommes qui ne s'entendoient pas même l'un l'autre, ſavoir un mathématicien & un muſicien.

La théorie du *tempérament* offre une petite difficulté de phyſique, de laquelle il ne paroît pas qu'on ſe ſoit beaucoup mis en peine juſqu'à préſent.

Le plaiſir muſical, diſent les phyſiciens, dépend de la perception des rapports des ſons. Ces rapports ſont-ils ſimples? les intervalles ſont conſonans, les ſons plaiſent à l'oreille. Mais dès que ces rapports deviennent trop compoſés, l'ame ne les apperçoit plus, & cela forme la diſſonance. Si l'uniſſon nous plaît, c'eſt qu'il y a rapport d'égalité qui eſt le plus ſimple de tous; dans l'octave, le rapport eſt d'un à deux, c'eſt un rapport ſimple, toutes ſes puiſſances ſont dans le même cas; c'eſt toujours par la ſimplicité des rapports que notre oreille ſaiſit avec plaiſir les tierces, les quintes, & toutes les conſonnances; dès que le rapport devient plus compoſé, ſeulement comme de 8 à 9, ou de 9 à 10, l'oreille eſt choquée; elle eſt écorchée quand il eſt de 15 à 16.

Cela étant, je dis qu'un clavecin parfaitement d'accord, devroit, étant bien joué, produire la plus affreuſe cacophonie que l'on puiſſe jamais entendre; prenons la quinte *ut*, *ſol*, ſon rapport eſt $\frac{2}{3}$, rapport ſimple & facile à appercevoir; mais il a fallu diminuer cette quinte; & cette diminution qui eſt d'un quart de comma, formant une nouvelle raiſon, le rapport de la quinte *ut*, *ſol*, ainſi tempérée eſt juſtement de $2\sqrt[4]{80} \times \sqrt[4]{81}$, à 240. Je demande donc en vertu de quoi un intervalle dont les termes ſont en telle raiſon, n'écorche pas les oreilles.

Si l'on chicane, & qu'on ſoutienne qu'une telle quinte n'eſt pas harmonieuſe; je dis, en premier lieu, que ſi l'on eſt inſtruit ou qu'on ait de l'oreille, c'eſt parler de mauvaiſe foi; car tous les muſiciens ſavent bien le contraire: de plus, ſi l'on n'admet pas cette quinte ainſi altérée, on ne ſauroit nier, du-moins, qu'une quinte parfaitement juſte ne ſoit ſuſceptible de quelque altération ſans être moins agréable à l'oreille. Or, il faut remarquer que, plus cette altération ſera petite, & plus le rapport qui en réſultera ſera compoſé; d'où il s'enſuit, qu'une quinte peu altérée devroit déplaire encore plus que celle qui le feroit davantage.

Dira-t-on que dans une petite altération, l'oreille ſupplée à ce qui manque à la juſteſſe de l'accord, & ſuppoſe cet accord dans toute ſon exactitude? Qu'on eſſaye donc d'écouter une octave fauſſe; qu'on y ſupplée; qu'on y ſuppoſe tout ce qu'on voudra, & qu'on tâche de la trouver agréable. (*S*)

TEMPÉRANT, adj. *Thérap.*, remede *tempérant*, ou ſédatif; c'eſt un nom que les Médecins modernes donnent à certains remedes, ou bien c'eſt une certaine vertu de remede déterminée par les modernes, & aſſez mal déterminée, & qui conſiſte, ſelon l'idée qu'ils attachent à ce mot, à calmer l'organe, ou la fougue des humeurs, & l'action exceſſive des ſolides: cette vertu paroît compoſée de l'anodine, de la rafraîchiſſante, de l'antiphlogiſtique, & de l'antiſpaſmodique, & de toutes celles-là; il paroît, par la propriété dominante connue des remedes auxquels on a donné le titre de *tempérant*,

ou *sédatif*, que c'eſt la vertu rafraîchiſſante à laquelle elle eſt le plus analogue.

Ces remedes ſont les acides, le nitre, & le ſel ſédatif que M. Baron, qui a plus travaillé ſur ce ſel qu'aucun autre chymiſte, croit ne devoir ſa vertu ſédative qu'à un principe acide : ſur quoi on peut obſerver que ſi ce principe acide n'eſt pas bien démontré, la vertu ſédative du ſel ſédatif eſt moins démontrée encore.

Quant à la qualité *tempérante* du nitre, elle paroit un peu plus conſtatée ; mais malgré l'autorité de Stahl, & les éloges qu'il donne au nitre (*voyez* NITRE), ni ſes effets le plus clairement annoncés, ni ſes effets aſſurément moins bien définis par cette qualification de *tempérant*, ne ſont encore des choſes reconnues en médecine ſans contradiction. (*b*)

TEMPÉRANCE, ſ. f. *Morale.* La *tempérance*, dans un ſens général, eſt une ſage modération qui retient dans de juſtes bornes nos deſirs, nos ſentimens & nos paſſions ; cette vertu ſi rare, porte les hommes à ſe paſſer du ſuperflu. Le ſage dédaigne les moyens pénibles que l'art a inventés pour ſe procurer l'aiſe, & ce qu'on nomme fauſſement *le plaiſir* ; il ſe contente de la ſimplicité naturelle des choſes : modéré dans la jouiſſance de ces mêmes objets ; ſon cœur n'eſt point agité par la convoitiſe, *temperat à luxuria rerum.*

Mais nous prendrons ici la *tempérance* dans une ſignification plus limitée, pour une vertu qui met un frein à nos appétits corporels, & qui, les contenant dans un milieu également éloigné de deux excès oppoſés, les rend non-ſeulement innocens, mais utiles & louables.

Parmi les vices que réprime la *tempérance*, les principaux ſont l'incontinence & la gourmandiſe, *voyez ces deux mots.* S'il eſt d'autres vices contraires à la *tempérance*, ils émanent de l'une ou de l'autre de ces deux ſources, & par conſéquent ces deux branches ſont la chaſteté & la ſobriété.

On ne doit pas confondre, comme on le fait ſouvent, la continence avec la chaſteté ; l'abus des termes entraîne avec ſoi la confuſion des idées ; comme on peut être chaſte ſans s'aſtreindre à la continence, tel auſſi s'en fait une loi, qui pour cela n'eſt pas chaſte. La penſée toute ſeule peut ſouiller la chaſteté ; elle ne ſuffit pas pour enfreindre la continence ; tous les hommes, ſans diſtinction de tems, d'âge, de ſexe & de qualités, ſont obligés d'être chaſtes, mais aucuns ne ſont obligés d'être continens.

La continence conſiſte à s'abſtenir des plaiſirs de l'amour ; la chaſteté, à ne jouir de ces plaiſirs, qu'autant que la loi naturelle le permet. La continence, quoique volontaire, n'eſt point eſtimable par elle-même, & ne le devient qu'autant qu'elle importe accidentellement à la pratique de quelque vertu, ou à l'exécution de quelque deſſein généreux ; hors de ces cas, elle mérite ſouvent plus de blâme que d'éloges.

Quiconque eſt conformé de maniere à pouvoir procréer ſon ſemblable, a droit de le faire ; c'eſt le droit ou la voix de la nature ; & cette voix mérite plus d'égard que les inſtitutions humaines, qui ſemblent la contrarier. Je ne ſais point de raiſon qui oblige à une continence perpétuelle ; il en eſt tout au plus qui la rendent néceſſaire pour un tems ; mais c'en eſt aſſez ſur cet article.

Quant aux autres appétits ſenſuels oppoſés à la *tempérance*, je n'apporterai que la ſeule réflexion de M. J. J. Rouſſeau, ſur le peu de ſageſſe qu'il y a de s'y livrer. " Puiſque la vie eſt courte, dit-il, c'eſt une raiſon de diſpenſer avec économie ſa durée, afin d'en tirer le meilleur parti qu'il eſt poſſible. Si un jour de ſatiété nous ôte un an de jouiſſance, c'eſt une mauvaiſe philoſophie d'aller juſqu'où le deſir nous mene, ſans conſidérer ſi nous ne ſerons point plutôt au bout de nos facultés que de notre carriere, & ſi notre cœur épuiſé, ne mourra point avant nous. Il arrive que ces vulgaires épicuriens, toujours ennuyés au ſein des plaiſirs, n'en goûtent réellement aucun. Ils prodiguent le tems qu'ils penſent économiſer, & ſe ruinent comme les avares, pour ne ſavoir rien perdre à propos ". (*D. J.*)

TEMPERATURE, *v.* TEMPÉRAMENT.

TEMPÉRATURE, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, *Langue franç.* Le premier ſe dit de l'air, & le ſecond, de la conſtitution naturelle des hommes ; mais *intempérie* ſe dit de l'air & des humeurs.

Tempérament ſe dit encore en agriculture des terres, & figurément en morale, d'un adouciſſement, d'un milieu qu'on

cherche, ou qu'on trouve en affaire, pour accorder des parties. (*D. J.*)

TEMPÉRÉ, adj. *Géog.*, zones *tempérées* sont les deux zones qui sont entre la zone torride & la zone froide ; l'une dans l'hémisphere septentrional, l'autre dans l'hémisphere méridional. On les appelle *tempérées*, parce que la chaleur y est beaucoup moindre que dans la zone torride, & le froid moindre que dans les zones froides. Les habitans de ces zones participent d'autant plus de la chaleur ou du froid, qu'ils sont plus près de la zone *tempérée* ou de la zone froide, & le climat que nous habitons, est peut-être, à cet égard, le plus doux & le plus *tempéré* qui soit sur la terre. (*O*)

TEMPÊTE, s. f. *Phyf.*, agitation violente de l'air avec de la pluie ou sans pluie, ou avec de la grêle, de la neige, *&c.* *V.* VENT, OURAGAN, *&c.*

Il y a des endroits dans la mer plus sujets que d'autres aux tempêtes; par exemple, vers la partie septentrionale de l'équateur, entre le quatrieme & le dixieme degré de latitude, & entre les méridiens qui s'étendent au-delà des îles hesperides, on a toujours entre les mois d'avril & de septembre, du tonnerre, des éclairs, des ouragans, des ondées, *&c.* qui se succedent fort vite les uns aux autres ; il fait aussi souvent des *tempêtes* proche les côtes d'Angola. Muschenbroek. *essai de Phyf.* (*O*)

TEMPETE, *Mythol.* Les Romains avoient déifié la *Tempête* ou les *tempêtes*; elle avoit un temple à Rome, Ovide, dans le VI. liv. des Fastes :

Te quoque Tempestas, *meritam delubra fatemur*,
Cùm penè est Corsis obruta classis aquis.

" Nous avouons que la *Tempête* a mérité des temples quand notre flotte fut presque submergée près de Corse ,,. Cela arriva l'an de Rome 494 : lorsque le vieux Scipion, qui étoit alors consul, prit Corse, ses vaisseaux furent en grand danger ; c'est pourquoi il voua un temple à la *Tempête* dans le premier quartier de Rome; c'est ce qu'il est facile de justifier par un monument de ce tems-là, que Gassendi rapporte dans la vie de M. de Peiresk.

On ne sera pas fâché de le lire ici, car c'est une chose assez curieuse de voir de quelle maniere les premiers latins écrivoient leur langue. *Honc. Oino. Ploirume. consentiont. R. Duonoro. Optimo. Fuisse. Viro. Luciom. Scipione. filios. Barbati. Consol. Censor. Aidilis, Hic Fuc. A. Hic cepit. Corsica. Alteriaque Urbe dedet. tempestatibus. Aide Mereto.*

Voici comment on l'écriroit aujourd'hui, *Hunc unum plurimi consentiunt Romani bonorum optimum fuisse virum Scipionem, filius Barbati, consul, censor, ædilis, hic fuit, autem hic cepit Corsicam, Alteriamque urbem, dedit tempestatibus ædem meritò ;* " c'est-à-dire, la plupart des Romains tombent d'accord, que Lucius Scipion, fils de Barbatus, étoit le plus honnête homme de la république ; il fut consul, censeur & édile ; il prit Corse & la ville d'Altéria, & il consacra aux *tempêtes* le temple qu'elles avoient bien mérité ,,. (*D. J.*)

TEMPÊTE, *Peinture poétiq.* Voilà le phénomene de la nature, sur lequel les anciens poëtes ont le plus exercé leurs talens ; mais, de l'aveu des connoisseurs, c'est Virgile qui a remporté le prix dans cette carriere ; je n'excepte pas même Homere, quoique le prince des poëtes latins ait pris la description du *V^e. livre de l'Odissée* pour modele. Celle de Lucain, *liv. V.* est peut-être ridicule ; & celle d'Ovide, *Métam. II. & Trist. I.* est certainement trop badine ; mais Virgile s'est surpassé par la vérité du coloris, la force & la grandeur des images. Je relis avec un nouveau plaisir sa description, pour la trentieme fois, & je croirois manquer au bon goût, que de ne la pas transcrire dans cet ouvrage.

Venti velut agmine facto,
Quâ data porta ruunt, & terras turbine perflant.
Incubuere mari, totumque à sedibus imis
Una Eurusque Notusque ruunt, creberque procellis
Africus, & vastos volvunt ad littora fluctus.
Insequitur, clamorque virum, stridorque rudentum,
Eripiunt subitò nubes, cœlumque, diemque
Teucrorum ex oculis, ponto nox incubat atra :
Intonuere poli, & crebris micat ignibus æther.
Præsentemque viris intentant omnia mortem.
Talia jactanti stridens Aquilone procella
Velum adversa ferit, fluctusque ad sidera tollit :

Franguntur remi, tum prora avertit, & undis
Dat latus, insequitur cumulo præruptus aquæ mons.
Hi summo in fluctu pendent his unda debiscens
Terram inter fluctus aperit, furit æstus arenis.
Tres Notus abreptas in saxa latentia torquet,
Saxa vocant Itali, mediis quæ fluctibus aras,
Dorsum immane mari summo, tres Eurus ab alto
In brevia & syrteis urget, miserabile visu,
Illiditque vadis, atque aggere cingit arenæ.
Unam, quæ Lycios, fidumque vehebat Orontem,
Ipsius ante oculos ingens à vertice pontus
In puppim ferit, excutitur, pronusque magister
Volvitur in caput; ast illam ter fluctus ibidem
Torquet agens circum, & rapidus vorat æquore vortex.
Apparent rari nantes in gurgite vasto:
Arma virûm, tabulæque & Troïa gaza per undas.
Jam validam Ilionei navem, jam fortis Achatæ
Et qua vectus Abas, & qua grandevos Alethes
Vicit hyems, laxis laterum compagibus omnes
Accipiunt inimicum imbrem, rimisque fatiscunt.

Énéid. l. I. v. 87, &c. & 106, &c.

A l'instant, tous les vents en foule sortent impétueusement de leurs cavernes, & se répandant sur la terre & sur la mer, y excitent la plus affreuse *tempête*. Le jour fuit; les nuages épais dérobent le ciel aux Troïens, & les plongent dans les ténebres. Les cris des matelots, le bruit des cordages, la nuit répandue sur les ondes, les fréquens éclairs dont l'air est enflammé, le tonnerre qui gronde au septentrion & au midi, tout offre l'image d'une mort inévitable. La *tempête* augmente, & l'aquilon luttant contre les voiles, déploie ses fureurs; il éleve les vagues jusqu'aux nues, & brise les rames; la prone des navires se renverse, & ils prêtent le flanc aux vagues qui, comme de hautes montagnes, les accablent; les navires semblent tantôt plongés dans le sein de la mer, & tantôt élevés jusqu'aux nues, trois furent jetés par le vent du sud sur des bancs de sable, & contre ces vastes rochers à fleur d'eau, que nous appellons *autels*; trois furent emportés par le vent d'est vers les Syrtes, où ils toucherent les sables & échouerent; celui qui portoit le fidele Oronte, & les Lyciens, reçut un coup de vague qui submergea sa poupe dans les flots; le pilote tombe, le vaisseau tourne, & est bientôt enseveli dans les gouffres de Neptune; à peine un petit nombre de ceux qui le montoient, pût-il se sauver à la nage; on voit flotter autour d'eux les débris de leur naufrage; déja les navires d'Ilionée, d'Achate, d'Abas, & du vieux Alethes, succombent sous les fureurs de la *tempête*. Tous enfin fracassés & entr'ouverts, font eau de toutes parts, & sont prêts d'être engloutis.

Entre les modernes, les Anglois ont excellé. Y a-t-il ailleurs de plus belle description de *tempête* que celles de Milton, du chevalier Blackmore, & de M. Thompson.

Il est difficile de rendre leurs vers en notre langue. Voici une équisse de la *tempête* du dernier des trois poëtes que j'ai nommés.

Tout est dans l'étonnement, la crainte & le silence, quand tout à coup l'éclair se montre au sud, à l'œil effrayé; le tonnerre qui le suit plus lentement, fait entendre sa voix terrible à travers les nuages, dans la vaste étendue de l'air; la *tempête* gronde & résonne dans les cieux; mais quand l'orage approche, qu'il roule son terrible fardeau sur les vents, les éclairs forment alors des sillons plus larges, & le bruit redouble. Aussi-tôt une flamme livide se déploie sur la tête, le nuage s'ouvre & se ferme sans cesse, se ferme & s'ouvre encore, s'étend, & enveloppe tout dans une mer de feu; le bruit suit de près, augmente, brise ses liens, s'approfondit, devient une confusion; le fracas répété, écrase & déchire le ciel & la terre.

Un déluge de grêle bruyante, & de pluie chaude en grosses gouttes, se précipite avec fracas, & les nuages ouverts versent un fleuve entier; cependant le flambeau de l'invincible éclair n'est pas encore éteint; il fait de nouveaux efforts; le tonnerre tournoyant en balles rouges, déchire fiérement, & allume les monta-

gnes avec une rage redoublée ; le pin brisé & noirci du coup, demeure un tronc informe & hideux ; les troupeaux frappés, restent étendus comme un grouppe inanimé : ici, les douces brebis, avec le regard toujours innocent, semblent ruminer encore, le taureau paroît froncer le sourcil, & le bœuf est à moitié debout. Le rocher escarpé est frappé du même coup, ainsi que la vénérable tour & le temple en pyramide, qui tombent, & perdent pour jamais leur ancien orgueil; les bois obscurs tressaillent à l'éclair, & les arbres antiques, environnés de feux, tremblent jusques dans leurs profondes racines ; le rugissement furieux retentit au milieu des montagnes de Carnarvon, le sommet hérissé tombe en éclats dans la mer enflammée, détaché des roches de Pennamaur, entassées jusqu'aux cieux ; la pointe de Snowden se fondant, quitte subitement ses neiges éternelles ; le haut du Chéviot, plein de bruyeres, se voit de loin enflammé, & Thulé retentit à travers ses îles les plus reculées.

Enfin, les nuages dispersés de la surface des cieux, errent en désordre ; le firmament sans bornes s'éleve, & étend sur le monde un azur plus pur ; la nature, après la *tempête*, se pare de nouveau ; l'éclat & le calme se répandent en un instant à travers l'air qui s'éclaircit ; une écharpe éclatante de joie, ornée d'un rayon jaune, signe du danger passé, environne les champs baignés encore après l'orage. (*D. J.*)

TEMPIAT, *Soirie*, instrument destiné à tenir l'étoffe en largeur ; il est garni de pointes qui entrent dans la lisiere de l'étoffe ; il est composé de deux parties, dont l'une se meut dans l'autre par le moyen d'une vis, qui sert à alonger ou à raccourcir son étendue.

TEMPLE, TEMPE, f. f. *Synonym.* On nomme indifféremment, par ces deux termes, la partie double de la tête, qui est à l'extrêmité du front, entre les yeux & les oreilles. L'académie françoise préfere *temple* à *tempe* & je ne crois pas qu'elle ait raison, car outre que *tempe* ôte l'équivoque, il répond au mot latin *tempora*, qui désigne le tems ou l'âge de l'homme, à cause que le poil de cet endroit blanchit ordinairement le premier. De-là vient qu'Homere appelle *poliocrotaphes* les hommes qui grisonnent ; en grec πολιοκρόταφος, de πολιος, *chauve*, & κροταφος, *tempora*, la tempe. (*D. J.*)

TEMPLE, ÉGLISE, *Synonym.* Ces mots signifient un édifice destiné à l'exercice public de la religion ; mais *temple* est du style pompeux ; *église* du style ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine, car à l'égard du paganisme, & de la religion protestante, on se sert du mot de *temple*, même dans le style ordinaire, au-lieu de celui d'*église*. Ainsi l'on dit le *temple* de Janus, le *temple* de Charenton, l'*église* de S. Sulpice.

Temple paroît exprimer quelque chose d'auguste, & signifier proprement un édifice consacré à la divinité. *Eglise* paroît marquer quelque chose de plus commun, & signifier particuliérement un édifice fait pour l'assemblée des fideles.

Rien de profane ne doit entrer dans le *temple* du Seigneur : on ne devroit permettre dans nos *églises* que ce qui peut contribuer à l'édification des chrétiens.

L'esprit & le cœur de l'homme sont les *temples* chéris du vrai Dieu ; c'est là qu'il veut être adoré ; en vain on fréquente les *églises*, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Les *temples* des faux dieux étoient autrefois des asyles pour les criminels ; mais c'est, ce me semble, déshonorer celui du Très-haut, que d'en faire un refuge de malfaiteurs. Si l'on ne peut apporter à l'*église* un esprit de recueillement, il faut du moins y être d'un air modeste, la bienséance l'exige ainsi que la piété. *Girard.* (*D. J.*)

TEMPLE, f. m. *Archit.*, c'est dans l'ancienne architecture, un bâtiment destiné au culte divin, & où l'on faisoit les sacrifices : ce bâtiment étoit composé de quatre parties. La premiere étoit formée par des ailes en forme de galerie, ou portiques, nommés *pleromata*. La seconde étoit un porche appellé *pronaos* ; une partie à-peu-près semblable étoit opposée à celle-ci ; & une troisieme beaucoup plus grande, étoit au milieu de ces trois parties.

L'art de l'architecture des *temples* étoit aussi perfectionné que diversifié chez les Grecs & les Romains ; mais il s'agit seulement d'expliquer ici les principaux termes qui prouvent cette diversité.

Temple amphitrostyle, ou *double prostile*. *Temple* qui avoit des colonnes devant & derriere, & qui étoit aussi tétras-

tyle. *Voyez* ci-après *Temple tétraſtyle.*

Temple à antes. C'étoit, ſelon Vitruve, le plus ſimple de tous les *temples*; il n'avoit que des pilaſtres angulaires, appellés *antes* ou *paraſtates*, à ſes encoignures, & deux colonnes d'ordre toſcan aux côtés de ſa porte.

Temple diptere. Temple qui avoit deux rangs de colonnes iſolées en ſon circuit, & qui étoit octoſtyle, c'eſt-à-dire, avec huit colonnes de front; tel étoit le *temple* de Diane à Epheſe. Le mot *diptere* vient du grec δίπτερος, *qui a deux ailes.*

Temple hypètre. Temple dont la partie intérieure étoit à découvert, ainſi que l'indique le mot *hypètre*, dérivé du grec ὑπαιθρος, qui ſignifie *lieu découvert.* Il étoit décaſtyle, ou avec dix colonnes de front, & avoit deux rangs de colonnes en ſon pourtour extérieur, & un rang dans l'intérieur. Tel étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athenes.

Temple monoptere. Temple rond & ſans murailles, qui avoit un dôme porté ſur des colonnes; c'eſt ainſi qu'étoit le *temple* d'Apollon Pythien, à Delphes.

Temple périptere. Temple qui étoit décoré de quatre rangs de colonnes iſolées en ſon pourtour, & qui étoit hexaſtyle, c'eſt-à-dire, avec ſix colonnes de front, comme le *temple* de l'honneur & de la vertu à Rome. Le mot *périptere* eſt formé de deux mots grecs πέρι, *à l'entour*, & πτέρον, *aile.*

Temple périptere rond. Temple dont un rang de colonnes forme un porche circulaire, qui environne une rotonde, comme les *temples* de Veſta à Rome, & de la Sybille à Tivoli, & une petite chapelle près S. Pierre *in montorio*, à Rome, bâtie par Bramante, fameux architecte.

Temple proſtyle. Temple qui n'avoit des colonnes qu'à la face antérieure, comme le *temple* d'ordre dorique de Cérès Eléuſis, en Grece. Le mot *proſtyle* eſt dérivé de deux mots προ, *devant*, & στῦλος, *colonne.*

Temple pſeudodiptere ou *diptere imparfait.* Temple qui avoit huit colonnes de front, avec un ſeul rang de colonnes qui régnoit au pourtour, comme le *temple* de Diane, dans la ville de Magnéſie en Grece.

Temple tétraſtyle. Le mot grec τέτρασ-τυλος, qui ſignifie *quatre colonnes de front*, caractériſe ce *temple.* Tel étoit celui de la fortune virile à Rome. (*D. J.*)

TEMPLE *de Dieu*, *Critique ſacrée*, νάος τοῦ Θεοῦ; ce mot, outre le ſens propre d'un édifice conſacré au culte public de Dieu, ſe prend au figuré dans l'écriture, 1°. pour le ſéjour des bienheureux; 2°. pour l'égliſe de Jeſus-Chriſt. "L'antechriſt, dit S. Paul, *II. Theſſal. ij.* 4. ſiégera dans *le temple de Dieu*, c'eſt-à-dire, uſurpera dans l'égliſe le pouvoir & les honneurs divins ,,. 3°. Pour les fideles: vous êtes le *temple de Dieu*; car l'eſprit de Dieu habite en vous, *I. Corinth. iij.* 16. Un poëte grec a dit de la divinité, "qu'elle trouve autant de plaiſir à habiter chez les gens de bien que dans l'Olympe ,,. (*D. J.*)

TEMPLE *de Salomon*, *Hiſt. ſacr.* David raſſembla long-tems des matériaux pour la conſtruction de ce *temple*, que Salomon éleva ſur le mont de Sion, & qu'il acheva dans le cours de deux ans & avec des dépenſes prodigieuſes. Ce n'étoit cependant qu'une maſſe de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long, & autant de large en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui eſt au-deſſous de pluſieurs de nos égliſes paroiſſiales. On ne conçoit guere qu'un ſi petit édifice ait occupé cent ſoixante mille ouvriers, que les rois d'Egypte & de Tyr fournirent à Salomon, au rapport de Clément qui dit avoir lu cette particularité dans un ouvrage d'Alexandre Polyhiſtor. Il faut donc ſuppoſer que c'étoit au travail exquis des ornemens & des décorations intérieures, que la plupart de ces ouvriers furent occupés. Le livre des *chroniques*, *ch. iij.* dit que la ſeule dépenſe des décorations du ſaint des ſaints, qui étoit une place de trente piés en quarré & de trente piés de haut, montoit à ſix cens talens d'or. S'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans le texte, c'eſt une ſomme de quatre millions trois cens vingt mille livres ſterling pour cette ſeule partie du *temple*, mais cela n'eſt pas vraiſemblable.

Les édifices extérieurs étoient fort conſidérables; car la cour dans laquelle le *temple* étoit placé, & celle du dehors, nommée la *cour des femmes*, étoient environnées de bâtimens, & de bâtimens magnifiques. Les portes qui y conduiſoient, répondoient à cette magnificence. Enfin, la cour intérieure qui formoit un

quarré

quarré de mille ſept cens cinquante piés de chaque côté, & qui embraſſoit tout le reſte, étoit entourée d'une galerie ſoutenue de trois rangs de colonnes à trois de ſes côtés, & de quatre rangs au quatrieme. C'étoit là qu'étoient les logemens des prêtres & des lévites, & les magaſins de toutes les choſes néceſſaires au culte public.

Au milieu de cette derniere enceinte étoient le ſanctuaire, le ſaint & le veſtibule. Le ſanctuaire formoit un cube parfait, ayant trente piés en tous ſens. Au milieu étoit placée l'arche de l'alliance. A ſes deux extrémités on voyoit deux chérubins de quinze piés de haut, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à égale diſtance du centre de l'arche & du mur de chaque côté. Ces chérubins, en étendant leurs ailes, occupoient toute la largeur du ſanctuaire : voilà pourquoi l'écriture dit ſi ſouvent, que Dieu habitoit entre les chérubins.

Le ſaint contenoit le chandelier d'or, la table des pains de propoſition, & l'autel d'or, ſur lequel on offroit les parfums. Ce métal étoit ſemé avec profuſion dans tout l'intérieur du *temple*; les tables, les chandeliers, les vaſes nombreux, de toutes eſpeces, étoient d'or. L'auteur du *II.* des *Paralyp. vij.* 1. dit noblement, pour en peindre l'éclat : *majeſtas Domini implevit domum*, la majeſté du Seigneur rempliſſoit ſon palais.

Mais ce beau *temple*, depuis ſa conſtruction, eſſuya bien des malheurs. Il fut pillé ſous Roboam par Sézac, roi d'Egypte. Achaz, roi de Juda, le ferma. Manaſſès le changea juſqu'à ſa converſion, en réceptacle de ſuperſtition & d'idolâtrie. Enfin l'an 568 avant Jeſus-Chriſt, & la premiere du regne de Sédécias, Nabuchodonoſor s'étant rendu maître de Jéruſalem par la rebellion de Jehojakim, ruina le *temple de Salomon*, en enleva tous les vaſes, tous les tréſors qui y étoient, & les tranſporta à Babylone.

On ſait la ſuite des événemens qui concernent ce *temple*. Il demeura enſeveli ſous ſes ruines pendant l'eſpace de cinquante-deux ans, juſqu'à la premiere année du regne de Cyrus à Babylone. Ce prince, l'an 536 avant Jeſus-Chriſt, permit aux Juifs de retourner à Jéruſalem, & de rebâtir leur *temple*; la dédicace s'en fit l'an 515 avant Notre-Seigneur, & la ſeptieme année du regne de Darius, fils d'Hyſtaſpe. Ce ſecond *temple*, dont on trouvera l'hiſtoire au *mot* JÉRUSALEM, fut pillé & profané l'an 171 avant Jeſus-Chriſt, par Antiochus qui y fit un butin, qu'on eſtima dix-huit cents talens d'or. Trois ans après, Judas Macchabée le purifia & y rétablit le culte de Dieu. Pompée s'étant rendu maître de la ville, l'an 63 avant Jeſus-Chriſt, ſous le conſulat de Caius Antonius & de Cicéron, il entra dans le *temple*, en vit toutes les richeſſes, & ſe fit un ſcrupule d'y toucher. Neuf ans après, Craſſus moins religieux, les ravit par un pillage ſacrilege qui montoit à plus de deux millions ſterlings. Hérode abattit ce triſte édifice qui, depuis cinq cents ans d'exiſtence, avoit beaucoup ſouffert & des ſieges des ennemis, & plus encore des injures du tems. Il éleva à ſa place un nouveau *temple* qui fut réduit en cendres à la priſe de Jéruſalem par Titus. (*D. J.*)

TEMPLES, *Littérat.* Eſt-ce la piété ou la ſuperſtition qui éleva tant de *temples* ſuperbes au culte des dieux ? Pour moi je penſe que la politique ſe flatta par de magnifiques ouvrages de l'art, d'imprimer plus de reſpect, & d'exciter plus de crainte dans l'eſprit des peuples.

Les arbres furent les premiers autels, & les champs les premiers *temples*. C'étoit ſur des pierres brutes ou des mottes de gazon, que ſe firent les premieres offrandes à la divinité. Dans des tems où l'on ne connoiſſoit ni l'architecture ni la ſculpture, on choiſit pour le culte religieux des bois plantés ſur des hauteurs, & ces bois devinrent ſacrés; on les éclaira de lumieres, parce qu'on y paſſoit une partie de la nuit; on les orna de guirlandes & de bouquets de fleurs; on ſuſpendit dans les chapelles de treillage les dons & les offrandes. L'on y fit des repas publics, accompagnés dans les années fertiles, de chants, de danſes, & de toutes les autres marques de la joie & de la reconnoiſſance.

Les *temples* de pierre & de marbre naquirent avec les progrès de l'architecture. Il arriva même alors que, pour conſerver l'ancien uſage, on continua de planter des bois autour des *temples*, de les environner de murailles ou de haies, & ces bois paſſoient pour ſacrés.

Bientôt on éleva dans les villes des *tem-*

ples superbes en l'honneur des dieux, & la sculpture tailla leurs statues. Phidias, par l'effort d'un art également brillant & heureux, d'un bloc de marbre, fit le dieu qui lance le tonnerre.

Tremblez, humains, faites des vœux ; Voilà le maître de la terre !

C'est en Egypte que la construction des *temples* prit naissance. Elle fut portée delà, chez les Assyriens, les Phéniciens & les Syriens, passa dans la Grece avec les colonies, & de la Grece vint à Rome. Telle a été la marche constante de la religion, des sciences & des beaux arts. Il n'y eut que quelques peuples, tels que les Perses, les Indiens, les Getes & les Daces qui persisterent dans le sentiment, qu'on ne devoit pas enfermer les dieux dans aucun édifice de la main des hommes, quelque magnifique qu'il pût être : *parietibus nunquam includendos deos, quibus omnia deberent esse patentia*, comme s'exprime Cicéron ; mais l'idée contraire des nations policées prévalut dans le monde.

Il arriva même, avec le tems, que chaque divinité eut ses *temples* favoris, dont elle ne dédaignoit point de porter le nom, & c'étoit là que son culte étoit le plus florissant. Les villes qui leur étoient dévouées, & qui se donnoient le titre ambitieux des villes *sacrées*, tirant avantage du grand concours de peuple qui venoit de toutes parts à leurs solemnités, prenoient sous leur protection, ceux que la religion, la curiosité ou le libertinage y attiroient, les défendoient comme des personnes inviolables, & combattoient, pour l'immunité de leurs *temples*, avec autant de zele que pour le salut de la patrie.

Pour en augmenter la vénération, ils n'épargnoient ni la somptuosité des bâtimens, ni la magnificence des décorations, ni la pompe des cérémonies. Les miracles & les prodiges excitant encore davantage le respect & la dévotion populaire, il n'y avoit guere de *temples* renommés dont on ne publiât des choses surprenantes. Dans les uns, les vents ne troubloient jamais les cendres de l'autel ; dans les autres il ne pleuvoit jamais, quoiqu'ils fussent découverts. La simplicité superstitieuse des peuples recevoit aveuglément ces prétendues merveilles, & le zele intéressé des ministres de la religion les soutenoit avec chaleur.

L'aspect de ces *temples* étoit fort imposant. On trouvoit d'abord une grande place accompagnée de galeries couvertes en forme de portiques, à l'extrêmité de laquelle on voyoit le *temple*, dont la figure étoit le plus souvent ronde ou quarrée. Il étoit ordinairement composé de quatre parties ; savoir, d'un porche ou vestibule faisant la façade ; d'une autre semblable piece à la partie opposée ; de deux ailes formées de chaque côté par divers rangs de colonnes ; & du corps du *temple* appellé *cella* ou *νάος*. Ces trois premieres parties ne se trouvoient pas néanmoins dans tous les *temples*. Les *temples* environnés de colonnes de toutes parts, étoient appellés *périptères* : on leur donnoit le nom de *diptères*, quand il y en avoit double rang : tel étoit le second *temple* d'Ephèse.

On peut voir dans Hérodote quelle étoit la magnificence du *temple* de Vulcain à Memphis, que tant de rois eurent bien de la peine à achever ; c'étoit une grande gloire, si dans un long regne un prince avoit pu en construire un portique. On connoit la description du *temple* de Jupiter olympien, par Pausanias. Le *temple* de Delphes étoit aussi fameux par ses oracles, que par les présens immenses dont il étoit rempli. Le *temple* d'Ephese, qu'un insensé brûla pour acquérir l'immortalité, passoit pour un chef-d'œuvre de l'art : on le rebâtit encore plus superbement. Les *temples* de Minerve à Athenes & à Saïs ne sont pas moins célebres. Le *temple* de Jupiter capitolin à Rome, incendié tant de fois, épuisa la prodigalité de Domitien pour le rebâtir. Le corps du panthéon subsiste toujours dans son entier sous le nom de l'*église de tous les saints*, auxquels il est consacré, comme il l'étoit dans le paganisme à tous les dieux. Le *temple* de la Paix faisoit, au rapport de Pline, un des plus beaux ornemens de Rome. Enfin, rien n'étoit plus étonnant dans le paganisme que le *temple* de Bélus, composé de sept étages, dont le plus élevé renfermoit la statue de ce dieu. Il y a beaucoup d'autres *temples* moins célebres, dont nous tracerons l'histoire avec quelque soin, parce qu'elle est très-intéressante. Les antiquaires ont fait dessiner le plan de quelques-uns de ces fameux édifices, sur-tout le P. Montfaucon, qu'on peut consulter dans son *antiq. expliq. t. II. p.* 54 *& suiv.*

Le reſpect que l'on avoit pour les *temples* répondoit à leur beauté ; ils étoient, comme je l'ai dit, un lieu d'aſyle pour les coupables & pour les débiteurs ; on n'oſoit y cracher ; & dans les calamités publiques, les femmes venoient ſe proſterner dans le ſanctuaire, pour en balayer le pavé avec leurs cheveux. Rarement les conquérans oſoient en enlever les richeſſes ; car la politique & la religion contribuoient également à rendre ces monumens ſacrés & inviolables.

L'intérieur de tous ces *temples* étoit communément décoré de ſtatues de dieux & de ſtatues de grands hommes, de tableaux, de dorures, d'armes priſes ſur les ennemis, de trépiés, de boucliers votifs, & d'autres richeſſes de ce genre. Outre ces ſortes d'ornemens, on paroit les *temples*, dans les jours de ſolemnité, de décorations les plus brillantes, & de toutes ſortes de feſtons de fleurs.

De plus, comme ces *temples* étoient deſtinés au culte des dieux, on avoit égard dans leur ſtructure, à la nature & aux fonctions qui leur étoient attribuées. Ainſi, ſuivant Vitruve, les *temples* de Jupiter foudroyant, du Ciel, du Soleil, de la Lune, & du dieu Fidius, devoient être découverts. On obſervoit cette même convenance dans les ordres d'architecture. Les *temples* de Minerve, de Mars & d'Hercule devoient être d'ordre dorique, dont la majeſté convenoit à la vertu robuſte de ces divinités. On employoit pour ceux de Vénus, de Flore, de Proſerpine, & des nymphes des eaux, l'ordre corinthien, l'agrément des feuillages, des fleurs & des volutes dont il eſt égayé, ſympathiſant avec la beauté tendre & délicate de ces déeſſes. L'ordre ionique, qui tenoit le milieu entre la ſévérité du dorique & la délicateſſe du corinthien, étoit mis en œuvre dans ceux de Junon, de Diane & de Bacchus, en qui l'on imaginoit un juſte mêlange d'agrément & de majeſté. L'ouvrage ruſtique étoit conſacré aux grottes des dieux champêtres. Enfin, tous les ornemens d'architecture que l'on voyoit dans les *temples*, faiſoient auſſi tôt connoître la divinité qui y préſidoit.

Au reſte, ce ne fut pas aux dieux ſeuls que l'on bâtit des *temples* ; les Grecs, les Aſiatiques & les Syriens en conſacrerent à leurs bienfaiteurs ou à leurs maîtres. Les loix Romaines laiſſoient même la liberté aux proconſuls de recevoir des honneurs pareils ; cet uſage même étoit établi dès le tems de la république, comme Suétone le remarque, & comme il ſeroit aiſé de le prouver par un grand nombre d'exemples. (*D. J.*)

TEMPLES DES EGYPTIENS, *Antiq. Egyp.* Voici la forme des *temples* d'Egypte, ſuivant Strabon.

A l'entrée du *temple*, dit-il, eſt une cour pavée de la largeur d'un arpent, & de la longueur de trois, de quatre ou même davantage. Ce lieu s'appelle *dromos* en grec, mot qui veut dire la *courſe*.

Le long de cet eſpace, des deux côtés de la largeur, ſont poſés des ſphinx de pierre à vingt coudées, & même plus de diſtance l'un de l'autre, de ſorte qu'il y en a un rang à droite & un rang à gauche. Après les ſphinx, eſt un grand veſtibule ; plus avant, il y en a un ſecond, puis un troiſieme ; mais ni le nombre des veſtibules, ni celui des ſphinx n'eſt fixé ; il y en a plus ou moins, à proportion de la longueur & de la largeur des dromes.

Après le veſtibule, eſt le *temple* qui a un grand parvis, mais le *temple* même eſt petit : il n'y a aucune figure ; ou s'il y en a, ce n'eſt point celle d'un homme, mais de quelque bête. Des deux côtés du parvis, s'étendent les ailes, ce ſont des murs auſſi hauts que le *temple*. D'abord leur diſtance eſt un peu plus grande que toute la largeur du *temple* ; enſuite elles ſe rapprochent l'une de l'autre juſqu'à cinquante ou ſoixante coudées. Ces murailles ſont pleines de grandes figures ſculptées, pareilles aux ouvrages des Toſcans ou des anciens Grecs. Il y a auſſi un bâtiment ſacré ſoutenu ſur un grand nombre de colonnes, comme à Memphis, d'une fabrique dans le goût barbare ; car, outre que les colonnes ſont grandes & en grand nombre, & diſpoſées en pluſieurs rangs, il n'y a ni peinture ni grace ; c'eſt plutôt un amas de pierres qui a coûté inutilement beaucoup de travail.

Les Egyptiens avoient des *temples* monolythes, ou faits d'un ſeul morceau de marbre fouillé dans des carrieres éloignées, & qu'on avoit amenées par des machines, que nous ne pouvons conſtru aujourd'hui, tout ſavans que nous cr être dans la méchanique.

Rien de plus ſuperbe que leurs *temples*, dit Clément d'Alexandrie, (*Pædag. l. III. c. ij. p.* 216.) rien de plus grave que leurs ſacrificateurs; mais quand on entre dans le ſanctuaire, & que le prêtre, levant le voile, offre aux yeux la divinité, il fait éclater de rire les ſpectateurs à l'aſpect de l'objet de ſon adoration; on voit un chat, un crocodile, un ſerpent étranger qui ſe roulent ſur des tapis de pourpre. C'eſt là-deſſus que St. Clément compare ces dieux Egyptiens dans leurs *temples*, aux femmes qui ſe parent de riches habits; l'extérieur de ces femmes, continue-t-il, eſt magnifique, mais l'intérieur en eſt mépriſable.

Ce que Clément d'Alexandrie avance de la magnificence des *temples* de l'Egypte, eſt confirmé par les hiſtoriens profanes. Hérodote, Lucien & autres, n'en parlent pas autrement; ils témoignent tous que l'Egypte avoit un grand nombre de *temples* plus riches & plus ſplendides les uns que les autres. Tels étoient ceux d'Iſis & d'Oſiris en général; tels étoient en particulier ceux de Jupiter à Dioſpolis & à Hermunthis, celui de Vulcain à Memphis, & celui de Minerve à Saïs. Nous parlerons de ces derniers à leur rang. (*D. J.*)

TEMPLES DES GRECS, *Antiq. Grecq.* Les Grecs avoient un ſi grand nombre de *temples*, de chapelles & d'autels, qu'on en trouvoit à chaque pas dans les villes, dans les bourgades & dans les campagnes. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire les anciens auteurs, ſur-tout Pauſanias, qui s'eſt attaché particuliérement à les décrire, & qui en parle preſque à chaque page de ſon voyage de la Grece.

Parmi tant de *temples*, Vitruve en admiroit principalement quatre bâtis de marbre, & ſi noblement enrichis, qu'ils faiſoient l'étonnement des plus grands connoiſſeurs, & étoient devenus la regle des bâtimens dans les trois ordres d'architecture, le dorien, l'ionien & le corinthien.

Le premier de ces beaux ouvrages, étoit le *temple* de Diane à Epheſe; le ſecond celui d'Apollon dans la ville de Milet, l'un & l'autre d'ordre ionique; le troiſieme étoit le *temple* d'Eleuſis, d'ordre dorique; le quatrieme étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athènes, d'ordre corinthien. On penſe bien que ces quatre *temples* ne ſeront pas oubliés dans notre liſte; il ne s'agit ici que d'obſervations générales ſur tous les *temples* de la Grece.

Ils étoient partagés en pluſieurs parties qu'il eſt bon de diſtinguer pour entendre les deſcriptions qu'en font les hiſtoriens. La premiere étoit le veſtibule, où étoit la piſcine, dans laquelle les prêtres, *æditui*, puiſoient l'eau luſtrale, pour expier ceux qui vouloient entrer dans les *temples*; enſuite venoit la nef, μαός; & le lieu ſaint, appellé *penetrale*, *ſacrarium*, *adytum*, dans lequel il n'étoit pas permis aux particuliers d'entrer; il y avoit enfin l'arriere-*temple*, ὀπισθόδομος; mais tous n'avoient pas cette partie. Les *temples* grecs avoient ſouvent des portiques, & toujours des marches pour y monter; il y en avoit auſſi pluſieurs avec des galeries autour; ces galeries étoient formées d'un rang de colonnes poſées à un certain eſpace du mur, couvertes de grandes pierres: ces ſortes de *temples* ſe nommoient *pereptères*, c'eſt-à-dire, ailés; *diptères*, quand la galerie avoit deux rangs de colonnes; *proſtyles*, lorſque les colonnes formoient le portique ſans galerie; & enfin *hypètres*, quand ils avoient en dehors deux rangs de colonnes, & autant en-dedans, tout le milieu étant découvert à-peu-près comme nos cloîtres. Les Romains imiterent toutes ces différentes ſtructures. Vitruve remarque encore d'autres particularités qu'on peut voir dans ſon ouvrage: je n'en citerai que deux.

1°. Un *temple* ne pouvoit être conſacré ſans la ſtatue du dieu qui devoit être placée au milieu. Il y avoit au pié de la ſtatue un autel ſur lequel les premieres offrandes qu'on faiſoit, étoient de légumes cuits dans de l'eau, & une eſpece de bouillie qu'on diſtribuoit aux ouvriers qui avoient élevé la ſtatue.

2°. Quoique communément les hommes & les femmes entraſſent dans les *temples*, il y en avoit dont l'entrée étoit défendue aux hommes; tel étoit celui de Diane à Rome, dans la rue nommée *Vicus-patricius*, ainſi que Plutarque nous l'apprend; & néanmoins tout le monde pouvoit entrer dans les autres *temples* de cette déeſſe. On croit que la raiſon de cette défenſe venoit de ce qu'une femme

qui prioit dans ce *temple*, y reçut le plus ſanglant affront.

Enfin, les politiques conſidérant la magnificence des *temples* de la Grece, le nombre de prêtres & de prêtreſſes de tous ordres qui les deſſervoient, & les frais des ſacrifices; les politiques, dis-je, demandent, avec curioſité, par quel moyen on ſuppléoit à de ſi grandes dépenſes. Je réponds d'abord, que les *temples* à oracles n'avoient beſoin de rien pour leur ſubſiſtance; ils regorgeoient de préſens, & les autres avoient des revenus particuliers qui leur étoient affectés: voici ceux de ma connoiſſance.

L'un de ces revenus, à Athenes, étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixieme partie appartenoit à Minerve Poliade, & la cinquantieme aux autres dieux, & aux héros dont les tribus portoient le nom. De plus, lorſque les Prytanes ne tenoient pas les aſſemblées conformément aux loix, chacun d'eux étoit puni par une amende de mille drachmes qu'il falloit payer à la déeſſe. Si les proëdes, c'eſt-à-dire, les ſénateurs, chargés de faire à ces aſſemblées le rapport des matieres ſur leſquelles on devoit délibérer, ne le faiſoient pas ſuivant les regles & dans l'ordre preſcrit, ils étoient auſſi condamnés à une amende de quarante drachmes, appliquée, comme l'autre, au profit de Minerve, ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette eſpece de revenu appartenant en commun aux dieux, & qui varioit ſuivant le nombre & la grandeur des fautes, les *temples* en avoient de particuliers; c'eſt le produit des terres conſacrées aux divinités: rien n'étoit plus commun dans la Grece que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on conſacroit aux dieux, & qui étoient condamnées à reſter éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha, proſcrit par le décret ſolemnel des amphictions, la campagne ſituée entre Mégare & l'Attique, conſacrée aux déeſſes d'Eléuſis, & pluſieurs autres: il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit, & dont les fruits faiſoient la richeſſe des *temples*.

Tel fut le champ que Xénophon conſacra à Diane d'Epheſe, en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour ſon heureux retour dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perſes, & de la rançon de leurs priſonniers. Ce champ étoit ſitué auprès de Scillunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens, ſur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reſte après cet achat, à faire bâtir un *temple* ſur le modele de celui d'Epheſe: un trait de reſſemblance aſſez ſingulier entre ces deux édifices, c'eſt leur ſituation. Le fleuve qui couloit auprès du *temple* d'Epheſe ſe nommoit *Sellène*, & nourriſſoit beaucoup de poiſſons. Un ruiſſeau du même, & qui avoit le même avantage, arroſoit la campagne où Xénophon fit élever le ſien. Ses environs, auſſi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux deſtinés à ſervir de victimes, trouvoient une nourriture abondante, des forêts remplies de gibier de toutes eſpeces, & qui ſervoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves.

Le *temple* étoit environné d'un bois ſacré, & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toutes ſaiſons. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colonne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & ſur laquelle on liſoit ces mots: *ἱερὸς ὁ χῶρος τῆς Ἀρτέμιδος*: *terre conſacrée à Diane*. Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dîme à la déeſſe, & dépoſer le reſte pour être employé aux réparations & aux dépenſes ordinaires.

Cette dîme ſervoit aux ſacrifices offerts dans la fête ſolemnelle que Xénophon inſtitua en l'honneur de Diane. Elle ſe célébroit tous les ans & duroit pluſieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la divinité nourriſſoit pendant tout le tems ſes adorateurs, en leur fourniſſant du blé, du vin, & toutes les choſes néceſſaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chaſſe générale, à laquelle il préſidoit avec ſes enfans. J'ai rapporté tous ces détails d'après les *Mém. des inſc.* parce que c'eſt peut-être la ſeule fondation dont les particularités nous aient été conſervées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres. (*D. J.*)

TEMPLES DES ROMAINS, *Antiq. Rom.* Rome & l'Italie n'avoient peut-être

pas moins de *temples* que la Grece. Donnons une idée générale de leur origine, de leur conſécration & de leur ſtructure, les détails ſont réſervés à chaque *temple* en particulier.

On ſait aſſez que les anciens Romains ont eu beaucoup d'attachement pour leur religion; je dirai mieux, beaucoup de ſuperſtition dans leur culte. Il ne leur arrivoit guere d'heureux ou fâcheux ſuccès, qui ne fût ſuivi de la conſtruction de quelque *temple*. Le nom même des *temples* qu'ils conſacrerent aux dieux, tire ſon origine du *temple* augural, c'eſt-à-dire, d'une ſimple enceinte dans laquelle les augures obſervoient le vol des oiſeaux. Tous les lieux tracés par les augures étoient même appellés temples, *templa*, quoiqu'ils ne fuſſent pas deſtinés au culte de la religion; c'eſt ainſi que les augures trouverent le ſecret d'accréditer leur ouvrage.

Les uns attribuent la fondation des premiers *temples* de l'Italie à Janus, par l'invocation duquel on commençoit tous les ſacrifices; les autres en donnent la gloire à Faune, & prétendent que le mot *fanum* en tire ſon origine. Quoi qu'il en ſoit, ces premiers *temples* n'étoient que des bois ſacrés, puiſque les Romains, au rapport de Varron, ont été ſans *temples* pendant l'eſpace de 170 ans. Ainſi le *temple* de Jupiter Féretrien & celui de Jupiter *Stator* n'étoient point apparemment conſacrés, & le *temple* de Janus ne doit être enviſagé que comme un monument de l'union des Romains & des Sabins, dont la ſtatue de ce dieu à deux viſages étoit le ſymbole, & le fut auſſi de la paix & de la guerre.

Les formalités requiſes pour l'établiſſement d'un véritable *temple*, étoient l'autorité des loix, l'obſervation des auſpices, les cérémonies de la conſécration. Un magiſtrat, qui avoit fait vœu de bâtir un *temple*, n'engageoit point la république ſans ſon conſentement. Quand la conſtruction du *temple* avoit été réſolue dans le ſénat, il falloit une loi ou un plébiſcite pour l'exécution du projet. Sous les empereurs, leur volonté tenoit lieu de loi.

Enſuite on conſultoit les augures qui s'aſſembloient par ordre des duumvirs, c'eſt-à-dire, des commiſſaires nommés pour la conduite de l'ouvrage. Les augures commençoient par le choix du terrein, en quoi ils avoient égard à la nature & aux fonctions des dieux auxquels le *temple* devoit être conſacré. Suivant les obſervations de Vitruve, les *temples* de Jupiter, de Junon & de Minerve devoient être conſtruits ſur des hauteurs, parce que ces divinités avoient inſpection ſur toutes les affaires de l'empire dont elles prenoient un ſoin particulier. Mercure, Iſis & Sérapis, dieux du commerce, avoient leurs *temples* proche des marchés. Ceux de Mars, de Bellone, de Vulcain & de Vénus étoient hors de la ville; on les regardoit comme des divinités ou turbulentes ou dangereuſes. Il eſt vrai que ces convenances n'ont pas toujours été obſervées.

Le lieu de la conſtruction étant choiſi, les augures prenoient les auſpices, & ſi les auſpices étoient favorables, ils traçoient le plan du *temple*: c'eſt ce qu'on appelloit *effari* ou *fiſtere templum*. On poſoit la premiere pierre avec plus de cérémonie encore. Les veſtales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles, ayant pere & mere, arroſoient la place de trois ſortes d'eaux; on la purifioit encore par le ſacrifice d'un taureau blanc & d'une geniſſe. Le grand prêtre invoquoit les dieux auxquels le *temple* étoit deſtiné. La pierre ſur laquelle étoient gravés les noms du magiſtrat & du ſouverain pontife, étoit miſe dans la fondation avec des médailles d'or & d'argent, & du métal tel qu'il ſort de la mine, aux acclamations de tout le peuple qui s'empreſſoit d'y prêter la main.

Lorſque le *temple* étoit bâti, on en faiſoit la dédicace. Cette fonction appartenoit dans les premiers temps aux grands magiſtrats; enſuite à cauſe des diſſentions qui ſurvinrent à cette occaſion, on eut recours à la puiſſance du peuple. Enfin on en laiſſa la diſpoſition au ſénat, avec l'intervention des tribuns du peuple qui n'y eurent plus de part ſous les empereurs.

Le jour de la dédicace d'un *temple* étoit une fête ſolemnelle, accompagnée de réjouiſſances extraordinaires. On immoloit des victimes ſur tous les autels; on chantoit des hymnes au ſon de la flûte. Le *temple* étoit orné de fleurs & de bandelettes. Le magiſtrat qui faiſoit la cérémonie, mettoit la main ſur le jambage de la

porte, appellant à haute voix le ſouverain pontife, pour lui aider à s'acquitter de cette fonction, en prononçant devant lui la formule de la dédicace qu'il répétoit mot-à-mot. Ils étoient ſi ſcrupuleux ſur la prononciation de ces paroles, qu'ils s'imaginoient qu'un ſeul mot ou une ſyllabe oubliée ou mal articulée gâtoit tout le myſtere. C'eſt pourquoi le grand pontife Metellus qui étoit begue, s'exerça pluſieurs mois pour pouvoir bien prononcer le mot d'*opifera*. Le deuil étoit incompatible avec la ſolemnité; on le quittoit pour y aſſiſter en habit blanc. Sur ce prétexte, les ennemis d'Horatius Pulvillus qui faiſoit la dédicace du *temple* du capitole, vinrent troubler la cérémonie, en lui annonçant la fauſſe nouvelle de la mort de ſon fils, mais il la reçut ſans s'émouvoir, & continua ce qu'il avoit commencé.

Tacite, *liv. II.* parlant du rétabliſſement du capitole, nous a conſervé la formule & les autres cérémonies de la conſécration du lieu deſtiné à bâtir un *temple*. Veſpaſien, dit-il, ayant chargé L. Veſtinus du ſoin de rétablir le capitole, ce chevalier Romain conſulta les aruſpices, & il apprit d'eux qu'il falloit commencer par tranſporter dans des marais les reſtes du vieux *temple*, & en bâtir un nouveau ſur les mêmes fondemens le onzieme jour avant les kalendes de Juillet, le ciel étant ſerein. Tout l'eſpace deſtiné pour l'édifice fut ceint de rubans & de couronnes. Ceux des ſoldats dont le nom étoit de bon augure, entrerent dans cette enceinte avec des rameaux à la main; puis vinrent les veſtales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles dont les peres & meres vivoient encore, qui laverent tout ce lieu avec de l'eau de fontaine, de lac & de fleuve. Alors Helvidius Priſcus, préteur, précédé de Plaute Elien, pontife, acheva d'expier l'enceinte par le ſacrifice d'une vache & de quelques taureaux qu'il offrit à Jupiter, à Junon, à Minerve & aux dieux patrons de l'empire, & les pria de faire enſorte que le bâtiment que la piété des hommes avoit commencé pour leur demeure, fût heureuſement achevé. Les autres magiſtrats qui aſſiſtoient à cette cérémonie, les prêtres, le ſénat, les chevaliers & le peuple pleins d'ardeur & de joie, ſe mirent à remuer une pierre d'une groſſeur énorme, pour la traîner au lieu où elle devoit être miſe en œuvre. Enfin on jetta dans les fondemens pluſieurs petites monnoies d'or & d'autres pieces de métal, comme nous venons de le dire. Les noms des magiſtrats étoient gravés aux frontiſpices des *temples* qu'ils avoient dédiés. Ceux qui les faiſoient rebâtir, en y mettant de nouvelles inſcriptions, n'en ôtoient pas celles des premiers fondateurs.

Quoique la partie du *temple*, appellée *cella*, fût deſtinée au culte de la religion, on ne laiſſoit pas d'y traiter d'affaires profanes après les ſacrifices, en tirant des voiles qui couvroient les ſtatues & les autels. Elle ne pouvoit être dédiée à pluſieurs divinités, à moins qu'elles ne fuſſent inſéparables, comme Caſtor & Pollux; mais pluſieurs dieux pouvoient avoir chacun la ſienne ſous un même toit; & alors ce *temple* s'appelloit *delubrum*, quoique ce terme ſoit un terme générique.

La ſtatue du dieu y étoit placée quelquefois dans une niche ou tabernacle appellé *ædicula*. Elle regardoit le couchant, afin que ceux qui venoient l'adorer, euſſent le viſage tourné vers l'orient. Autour étoit le ſanctuaire.

Il y avoit ordinairement trois principaux autels dans le *temple*. Le plus conſidérable étoit placé au pié de la ſtatue. Il étoit fort élevé, & par cette raiſon on l'appelloit *altare*. On brûloit deſſus l'encens & les parfums, & l'on y faiſoit des libations. Le ſecond étoit devant la porte du *temple*, & ſervoit aux ſacrifices. Le troiſieme étoit un autel portatif nommé *anclabris*, ſur lequel on poſoit les offrandes & les vaſes ſacrés. Les autels des dieux céleſtes étoient plus hauts que les autres, ceux des dieux terreſtres étoient plus bas, & ceux des dieux infernaux fort enfoncés.

Il y avoit toujours grand nombre de tables, de toutes ſortes d'uſtenſiles & de vaſes ſacrés dans les *temples*. On ſuſpendoit les offrandes & les préſens à la voûte nommée *tholus*. On attachoit aux piliers les dépouilles des ennemis, les tableaux votifs, les armes des gladiateurs hors du ſervice.

Tout ce qui ſervoit aux *temples*, comme les lits ſacrés appellés *pulvinaria*, & les préſens qu'on y avoit offerts, étoient

gardés dans une maniere de trésor appellé *donarium*. Les particuliers y mettoient aussi leurs effets en dépôt.

Les statues des hommes illustres, leurs images en bas-relief enchâssées dans des bordures appellées *clypei votivi*, & les tableaux représentans leurs belles actions & leurs victoires, faisoient l'ornement des *temples*. L'or, le bronze, le marbre & le porphyre y étoient employés avec tant de profusion, que l'on peut dire que la somptuosité de ces édifices étoit digne de la grandeur & de la magnificence de l'ancienne Rome. La plupart étoient ouverts à tout le monde, & souvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés.

Enfin, il faut remarquer qu'il y avoit à Rome des *temples* particuliers nommés *curies*, qui répondoient à nos paroisses, & des *temples* communs à tous les Romains, où chacun pouvoit, à sa dévotion, aller faire des vœux & des sacrifices, mais sans être pour cela dispensé d'assister à ceux de sa curie, & sur-tout aux repas solemnels que Romulus y avoit institués pour entretenir la paix & l'union.

Ces *temples* communs étoient desservis par différens colleges de prêtres; au lieu que chaque curie l'étoit par un seul qui avoit inspection sur tous ceux de son quartier. Ce prêtre ne relevoit que du grand curion, qui faisoit alors toutes les fonctions du souverain pontife. (*D. J.*)

TEMPLE *des assemblées du sénat*, *Antiq. Rom.* Selon les regles de la religion, le sénat ne pouvoit s'assembler dans aucun lieu profane ou privé; il falloit toujours que ce fût dans un lieu séparé, & solemnellement consacré à cet usage par les titres & les cérémonies des augures. Au rapport des anciens auteurs, on en voyoit plusieurs de cette espece dans les différentes parties de la ville. Le sénat s'y assembloit ordinairement, selon la destination des consuls & la commodité particuliere de ces magistrats, ou celle des sénateurs, ou selon la nature de l'affaire qu'on y devoit proposer ou terminer. Ces maisons ou ces lieux d'assemblée du sénat furent appellés *curies*; telles étoient la curie calabre bâtie, suivant l'opinion commune, par Romulus; la curie hostilienne, bâtie par Tullius Hostilius, & la curie pompéienne, par Pompée.

Mais les assemblées du sénat furent le plus souvent tenues dans certains *temples* dédiés à des divinités particulieres, tels que celui d'Apollon Palatin, de Bellone, de Castor & Pollux, de la Concorde, de la Foi, de Jupiter Capitolin, de Mars, de Tellus, de Vulcain, de la Vertu, *&c.* Voyez *les articles*.

Tous les *temples* que nous venons de nommer, ont été célébrés par les anciens auteurs, parce que le sénat y fût souvent convoqué. Dans chacun de ces *temples* on voyoit un autel, & une statue élevée pour le culte particulier de la divinité dont il portoit le nom. On les appelloit *curies*, à raison de l'usage qu'on en faisoit; ce nom leur étoit commun avec les curies propres ou les maisons du sénat, qui, à cause de leur dédicace solemnelle, furent souvent appellées *temples*, car le mot *temple*, dans le premier sens qu'on y avoit attaché, ne signifioit rien de plus qu'un *lieu séparé & consacré par les augures*, soit qu'il fût ouvert ou fermé, ou qu'il se trouvât dans la ville ou dans la campagne. En conséquence de cette idée, nous voyons que le sénat s'assembloit dans certaines occasions en un lieu découvert, principalement dans les tems où les esprits étoient ébranlés par des récits de prodiges; mais on étoit bien guéri de cette vaine superstition dans les siecles polis de la république; les Romains, du tems de Séneque, ne donnoient plus dans ces erreurs populaires.

La politique, en rendant les *temples* propres à l'usage du sénat, étoit de graver aussi fortement qu'il se pût, dans l'esprit des sénateurs, l'obligation de se conduire selon les loix de la justice & de la religion, ce qu'on pouvoit en quelque maniere se promettre de la sainteté du lieu & de la présence, pour ainsi dire, des dieux. Ce fut l'objet de l'un des censeurs, lorsqu'il enleva la statue de la déesse Concorde d'un quartier de la ville où elle se trouvoit placée, & qu'il la fit porter dans la curie qu'il consacra à cette divinité; il présumoit ainsi, dit Cicéron, qu'il banniroit toute dissention de ce *temple* destiné au conseil public, & qu'il avoit consacré au culte de la Concorde.

Lorsque, pour assembler le sénat, on choisissoit les *temples* des autres divinités, tels que celui de Bellone, de la Foi, de la Vertu, de l'Honneur, c'étoit tou-

jours dans l'objet d'avertir les sénateurs par la sainteté du lieu, du respect & de la vénération due à ces vertus particulieres, que leurs ancêtres avoient déifiées, à raison de leur excellence. Ce fut pour accréditer de plus en plus cette maxime religieuse, qu'Auguste ordonna que chaque sénateur, avant que de prendre place, adressât la priere à la divinité du *temple* où le sénat étoit assemblé, & qu'il lui offrit de l'encens & du vin.

Le sénat, en deux occasions particulieres, s'assembloit hors les portes de Rome, ou dans le *temple* de Bellone, ou dans celui d'Apollon; premierement, lorsqu'il étoit question de recevoir les ambassadeurs, particuliérement ceux qui venoient de la part des ennemis, & auxquels on n'accordoit pas la liberté d'entrer dans la ville; en second lieu, pour donner audience aux généraux romains, & régler avec eux quelque affaire importante; car il ne leur étoit pas permis de venir au-dedans des murs, tant que leur commission duroit, ou qu'ils avoient le commandement actuel d'une armée. (*D. J.*)

TEMPLE D'ADONIS, *Antiq. égyp. & grecq.*; ce prince de Byblos dut son apothéose & l'étendue de son culte aux soins d'une épouse passionnée. On lui bâtit des *temples* en Syrie, en Palestine, en Perse, en Grece & dans les îles de la Méditerranée; Amathonte, entr'autres, bâtit un *temple* célebre à ce nouveau dieu. Je ne dirois rien ici des honneurs que lui rendoit la ville de Dion en Macédoine, ni du *temple* qu'on lui avoit élevé dans cette ville, sans une particularité qui mérite quelque attention. Hercule passant auprès de ce *temple*, fut invité d'y entrer, pour assister à la fête d'Adonis; mais ce héros se moqua des habitans, & leur dit ces mots qui devinrent dans la suite en proverbe, οὐδεν ἱερόν, *nihil sacrum*. Ce propos, dans la bouche d'un de nos philosophes modernes, passeroit pour une belle impiété, mais Hercule étoit bien éloigné d'en dire; il voulut au contraire faire entendre, par ce discours, qu'Adonis n'avoit pas mérité d'être mis au nombre des dieux, & assurément il avoit raison. Si l'on doit honorer la mémoire de quelqu'un, c'est sans contredit de celui qui, par ses travaux, ses bienfaits, ses lumieres, ou qui, par des découvertes utiles, a rendu d'importans services aux hommes; mais il étoit honteux de déifier un jeune efféminé, connu seulement par l'amour d'une déesse insensée, dont les galantes aventures devoient plutôt être ensévelies dans l'oubli, qu'immortalisées par des fêtes qui en rappelloient à jamais le souvenir. (*D. J.*)

TEMPLE D'ALEXANDRIE, *Antiq. égypt.*, c'est ainsi qu'on nommoit par excellence, du tems des Ptolemée, les Sérapéon. *V.* SÉRAPÉON & TEMPLE *de Sérapis*. (*D. J.*)

TEMPLE D'ANAÏTIS, *Antiq. Cappadoc.* Il est vraisemblable que cette déesse des Cappadociens est Diane, ou la lune; Plutarque ne laisse aucun lieu d'en douter, puisqu'il dit, dans la vie d'Artaxerxès Mnémon, que ce prince établit à Aspasie sa concubine, prêtresse de la Diane, que les habitans d'Ecbatane appellent *Anaïtis*. De plus, Pausanias nous apprend que les Lydiens avoient un *temple* de Diane sous le nom d'*Anaïtis*.

Mais l'anecdote la plus curieuse sur cette déesse, soit qu'elle fût Diane, la lune ou Vénus, nous la devons cette anecdote, à Pline, *liv. XXXII. chap. xxij.* " Dans une expédition, dit-il, que fit Antoine contre l'Arménie, le *temple* d'Anaïtis fut saccagé, & sa statue qui étoit d'or mise en pieces par les soldats, ce qui en enrichit plusieurs. Un d'eux qui s'étoit établi à Boulogne en Italie, eut l'honneur de recevoir un jour Auguste dans sa maison, & de lui donner à souper. Est-il vrai, lui dit ce prince, pendant le repas, que celui qui porta les premiers coups à la déesse, perdit aussi-tôt la vue, fut perclus de tous ses membres, & expira sur le champ? Si cela étoit, répondit le soldat, je n'aurois pas le bonheur de voir aujourd'hui Auguste chez moi, étant moi-même celui qui lui donnai le premier coup, dont bien m'en a pris; car si je possede quelque chose, j'en ai obligation à la bonne déesse, & c'est d'une de ses jambes, seigneur, que vous soupez aujourd'hui ". (*D. J.*)

TEMPLE D'APOLLON, *Antiq. grecq. & rom.*, le fils de Jupiter & de Latone eut des *temples* sans nombre dans toute la Grece, sur-tout à Delphes, à Claros, à Ténédos & à Milet. Ce dernier *temple* étoit un des quatre qui faisoit l'admiration de Vitruve. On l'avoit bâti d'ordre

ionique, ainſi que celui de Claros ; mais l'un & l'autre n'étoient pas encore achevés du temps de Pauſanias.

Apollon eut auſſi des *temples* dans toute l'Italie, & principalement à Rome. Entre ceux qui embelliſſoient cette capitale, le premier & le plus renommé eſt ſans doute celui qu'Auguſte lui conſacra ſur le mont Palatin, après la victoire d'Actium.

Ce *temple* fut conſtruit de marbre blanc & de forme ronde. Il étoit, par ſes ornemens, l'un des plus magnifiques de Rome.

Le char du ſoleil en or maſſif, décoroit le frontiſpice, les portes étoient d'ivoire ; en entrant dans le *temple*, on voyoit une belle ſtatue d'Apollon, ouvrage du célebre Scopas, un chandelier à pluſieurs branches, ſuſpendu à la voûte, éclairoit l'intérieur de l'édifice ; ces ouvrages des plus célebres artiſtes avoient été enlevés des *temples* de la Grece. Le ſanctuaire du dieu étoit orné de pluſieurs trépiés d'or.

Auguſte dépoſa dans la baſe de la ſtatue d'Apollon les livres des Sibylles enfermés dans des caſſettes dorées. Le jeune Marcellus ſon neveu, conſacra dans ce *temple*, une précieuſe collection de pierres gravées.

L'édifice étant achevé, l'empereur en fit la dédicace l'an 726 de Rome, trois ans après la bataille d'Actium. Horace compoſa dans cette occaſion l'ode qui commence par ces mots :

Quid dedicatum poſcit Apollinem
Vates !

Le *temple* d'Apollon Palatin étoit précédé d'une cour de figure ovale, environnée d'une ſuperbe colonnade de marbre d'Afrique ; les ſtatues des Danaïdes rempliſſoient les autres colonnes. On avoit placé au milieu de cette cour les ſtatues équeſtres des fils d'Egyptus ; l'autel du dieu étoit accompagné des ſtatues des filles de Prœtus, ouvrage de l'artiſte Myron, *armenta Myronis*, dit joliment Properce.

Auguſte fit bâtir près du *temple* une galerie qui contenoit deux magnifiques bibliotheques ; l'une pour les ouvrages de poéſie & de juriſprudence écrits en latin ; l'autre étoit deſtinée aux ouvrages des auteurs Grecs. Ces édifices devoient être fort élevés, car il y avoit dans la bibliotheque grecque une ſtatue d'Apollon, haute d'environ quarante-cinq piés ; Lucullus l'avoit enlevée de la ville d'Apollonie du Pont, & cette ville l'avoit payée cinq cens talens, environ deux millions cinq cens mille livres de notre monnoie. Les ſavans de Rome s'aſſembloient ordinairement dans ces bibliotheques ; on décidoit dans ces aſſemblées des nouveaux ouvrages de poéſie.

Le ſénat fut ſouvent convoqué par Auguſte dans le *temple* d'Apollon ; il ordonna même que la diſtribution des parfums pour purifier le peuple, & le diſpoſer à la ſolemnité des jeux ſéculaires, ſe feroit devant ce *temple*, comme devant le *temple* du capitole ; & cet uſage étoit encore obſervé ſous le regne de Domitien.

La derniere aſſemblée de la fête ſéculaire, fut auſſi convoquée dans ce *temple* ; les chœurs des enfans y chanterent des hymnes ſacrés en l'honneur d'Apollon, adoré ſous le nom & l'emblême du ſoleil, dont le char décoroit, comme nous l'avons dit, le frontiſpice de l'édifice ; après ces chants, ils firent des vœux pour la proſpérité de l'état.

Alme ſol, curru nitido diem qui
Promis & celas, aliuſque & idem
Naſceris ; poſſis nihil urbe Româ
Viſcere majus.

. . . . . .

Si Palatinas videt æquus arces,
Remque Romanam, latiumque felix ;
Alterum in luſtrum, meliusque ſemper
Proroget ævum.

Le ſoleil, au bout d'un certain nombre de révolutions dans le zodiaque, devoit ramener la même ſolemnité & les mêmes vœux pour la puiſſance éternelle de l'empire romain.

Sur l'une des portes du *temple* d'Apollon Palatin, on voyoit les Gaulois qui tomboient du capitole, & ſur l'autre les quatorze enfans de Niobé, fille de Tantale, qui périrent miſérablement pour l'orgueil de leur mere, qui avoit irrité la colere de Latone & d'Apollon.

Au reſte Properce, *liv. II. éleg. xxxj.* a fait la deſcription de ce *temple*, on peut la lire ; j'ajouterai ſeulement que c'étoit aux branches du magnifique candelabre de ce *temple*, & qui en éclairoit tout l'intérieur, que les poëtes attachoient leurs ouvrages, après que le public les avoit couronnés.

Lorſque l'académie françoiſe fut placée au louvre, elle fit frapper une médaille qui n'eſt pas trop modeſte. L'on voit ſur cette médaille Apollon tenant ſa lyre, appuyé ſur le trépié d'où ſortent ſes oracles; la légende eſt *Apollon au palais d'Auguſte.* (*D. J.*)

TEMPLES DE BACCHUS, *Antiq.* On reconnoiſſoit ce dieu dans toutes ſes ſtatues, à ſa couronne de pampre, à ſon air de jeuneſſe, à ſes longs cheveux, à la beauté de ſon viſage, à l'embonpoint de ſon corps, qu'Orphée & Théocrite ont tant célébrée, & qui a fait dire à Ovide.

. . . *Tibi enim inconſumpta juventa eſt.*
Tu puer æternus, tu formoſiſſimus alto
Conſpiceris cælo.

C'étoit l'aſſeſſeur de Cérès. Virgile leur fait en commun une invocation au commencement de ſes géorgiques, parce que leurs fêtes ſe célébroient en même temps, & que leurs *temples* étoient communs. Bacchus en eut dans toute la Grece, qui de plus inſtitua en ſon honneur ces fêtes tumultueuſes, ſi connues ſous le nom d'orgyes. Téos lui rendoit un culte particulier; il avoit un *temple* à Eleuſis & dans d'autres villes, ſous le nom d'Iacchus.

Dans ſon *temple* à Phigalie, le bas de ſa ſtatue étoit toute couverte de feuilles de lierre, de laurier, le reſte étoit enluminé de vermillon.

Enfin, ce dieu étoit entiérement honoré dans les Gaules, ainſi que le prouvent pluſieurs monumens trouvés en différens endroits; mais il l'étoit ſur-tout dans une petite iſle ſituée à l'embouchure de la Loire, où il avoit une eſpece de chapelle, deſſervie par des femmes qui célébroient ſes orgyes. Strabon qui parle de cette iſle, *liv. IV.* & du culte qu'on y rendoit à Bacchus, ajoute que les femmes dont je viens de parler, enlevoient tous les ans, avant que le ſoleil fût couché, & remettoient dans le même lieu, le toit de cette chapelle. (*D. J.*)

TEMPLE DE BELLONE, *Antiq. rom.*, Ce *temple* étoit, ſelon Donat, hors la ville, près de la porte Carmentale, & du Cirque de Flaminius, au lieu où l'on voit le palais Savelli & l'égliſe ſaint Ange *in Peſcheria.* Dans le veſtibule de ce *temple*, étoit placée la colonne bellique, contre laquelle les conſuls, toutes les fois qu'on avoit réſolu la guerre, tiroient une fleche, ou frappoient d'une javeline, vers la partie où répondoit le peuple qu'on alloit attaquer. Ce *temple* fut bâti par le cenſeur Appius Claudius, vers l'an de Rome 457, & ſervit quelquefois aux aſſemblées du ſénat. (*D. J.*)

TEMPLE DE BÉLUS, *Antiq. babyloniennes.* Si ce *temple* étoit le plus ancien de tous ceux du paganiſme, comme on a lieu de le penſer, il étoit auſſi le plus ſingulier par ſa ſtructure. Beroſe, au rapport de Joſephe, en attribue la conſtruction à Bélus, qui y fut lui-même adoré après ſa mort; mais il eſt certain que ſi le Bélus de cet hiſtorien eſt le même que Nemrod, comme pluſieurs ſavans le croient, ſon deſſein ne fut pas de bâtir un *temple*, mais d'élever une tour qui pût le mettre à couvert, lui & ſa ſuite, des inondations ou autres déſaſtres.

Cette fameuſe tour qu'on appelle vulgairement la *tour de Babel*, formoit dans ſa baſe un quarré, dont chaque côté contenoit un ſtade de longueur, ce qui lui donnoit un demi-mille de circuit. Tout l'ouvrage étoit compoſé de huit tours, bâties l'une ſur l'autre, & qui alloient toujours en diminuant. Quelques auteurs, comme le remarque M. Prideaux, trompés par la verſion latine d'Hérodote, prétendent que chacune de ces tours ait été haute d'un ſtade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout; mais le texte grec ne porte rien de ſemblable, & il n'y eſt fait aucune mention de la hauteur de cet édifice. Strabon qui a décrit ce *temple*, ne lui donne qu'un ſtade de haut, & un de chaque côté.

Le ſavant éditeur de l'impreſſion de l'ouvrage de M. Prideaux, faite à Trévoux, dit qu'en ſuivant la meſure des ſtades qui étoient en uſage du tems d'Hérodote, le ſeul des anciens qui parle pour avoir vu cet édifice, il ne devoit avoir que 69 toiſes de hauteur ou environ, c'eſt-à-dire, un peu plus d'une fois la hauteur des tours de l'égliſe de Paris; ce qui n'eſt pas ſi exceſſif, vu la magnificence de quelques bâtimens de l'Europe.

Le même éditeur remarque encore, que comme cet ouvrage n'étoit fait que de briques, que des hommes portoient ſur leurs dos, comme nous l'apprenons des anciens, ſa conſtruction n'a rien qui doive ſurprendre; & quoi qu'il fût plus haut de 119 piés que la grande pyramide, comme elle étoit bâtie, ou du moins cou-

verte de pierres d'une longueur excessive, qu'il falloit guinder à une si prodigieuse hauteur, elle doit avoir été infiniment plus difficile à construire.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons d'Hérodote, qu'on montoit au haut de ce bâtiment par un degré qui alloit en tournant, & qui étoit en dehors. Ces huit tours composoient comme autant d'étages, dont chacun avoit 75 piés de haut, & on y avoit pratiqué plusieurs grandes chambres soutenues par des piliers, & de plus petites, où se reposoient ceux qui y montoient. La plus élevée étoit la plus ornée, & celle en même temps pour laquelle on avoit le plus de vénération. C'est dans cette chambre qu'étoient, selon Hérodote, un lit superbe, & une table d'or massif, sans aucune statue.

Jusqu'au temps de Nabuchodonosor, ce *temple* ne contenoit que la tour & les chambres dont on vient de parler, & qui étoient autant de chapelles particulieres; mais ce monarque, au rapport de Berose, lui donna beaucoup plus d'étendue, par les édifices qu'il fit bâtir tout-au-tour, avec un mur qui les enfermoit, & des portes d'airain, à la construction desquelles le même métal & les autres ustensiles du *temple* de Jérusalem avoient été employés. Ce *temple* subsistoit encore du temps de Xerxès qui, au retour de sa malheureuse expédition dans la Grece, le fit démolir, après en avoir pillé les immenses richesses, parmi lesquelles étoient des statues d'or massif, dont il y en avoit une, au rapport de Diodore de Sicile, qui étoit de 40 piés de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabuchodonosor avoit consacrée dans la plaine de Dura. L'écriture, à la vérité, donne à ce colosse 90 piés de haut; mais on doit l'entendre de la statue & de son piédestal pris ensemble.

Il y avoit dans le même *temple* plusieurs idoles d'or massif, & un grand nombre de vases sacrés du même métal, dont le poids, selon le même Diodore, alloit à 5030 talens; ce qui, joint à la statue, montoit à des sommes immenses. C'étoit au reste, du *temple* aggrandi par Nabuchodonosor, qu'Hérodote, qui l'avoit vu, fait la description dans son premier livre; & son autorité doit l'emporter sur celle de Diodore de Sicile, qui n'en parloit que sur quelques relations. Hérodote dit, à la vérité, que dans une chapelle basse de ce *temple*, étoit une grande statue d'or de Jupiter, c'est-à-dire, de Bélus; mais il n'en donne ni le poids, ni la mesure, se contentant de dire que la statue, avec une table d'or, un trône & un marche-pié, étoient tous ensemble estimés par les Babyloniens, huit cens talens (175 mille liv. sterlings.)

Le même auteur ajoute que, hors de cette chapelle, étoit aussi un autel d'or, & un autre plus grand sur lequel on immoloit des animaux d'un âge parfait; parce qu'il n'étoit pas permis d'en offrir de pareils sur l'autel d'or, mais seulement de ceux qui tettoient encore; & qu'on brûloit sur le grand autel chaque année le poids de cent mille talens d'encens. Enfin, il fait mention d'une autre statue d'or massif, qu'il n'avoit pas vue, & qu'on lui dit être haute de douze coudées, c'est-à-dire, de 18 piés. C'est sans doute de la même que parle Diodore, quoiqu'il lui donne 40 piés de hauteur, en quoi il est plus croyable, si c'étoit celle de Nabuchodonosor, comme il y a toute sorte d'apparence.

Quoi qu'il en soit, j'ai dit, d'après Hérodote, que dans la plus haute tour il y avoit un lit magnifique; & cet auteur ajoute, qu'il n'étoit permis à personne d'y coucher, excepté à une femme de la ville que le prêtre de Bélus choisissoit chaque jour, lui faisant accroire qu'elle y étoit honorée de la présence du Dieu. (*D. J.*)

Temple de *bonus eventus*, *Antiq. rom.*, ce dieu du bon succès avoit à Rome un *temple* fort fréquenté, dans lequel on voyoit une de ses statues faite de la main de Praxitele. Cette statue ingénieuse avoit un bandeau sur le front, tenoit une patere de la main droite; & de la gauche, un épi & un pavot. (*D. J.*)

Temple de Cardia, *Antiq. rom.*, cette déesse allégorique eut un *temple* sur le mont Cœlius, que Brutus lui bâtit, après avoir chassé Tarquin le superbe, de Rome. (*D. J.*)

Temples de Castor et de Pollux, *Antiq. grecq. & rom.* Pausanias, dans son voyage de Corinthe, *liv. II. c. xxij.* décrit le *temple* de Castor & de Pollux, où l'on voyoit de son temps les statues, non-seulement de ces dieux & de leurs femmes, Hilaire & Phébé, mais

de leurs enfans ; ces ſtatues, ainſi que leurs chevaux, paroiſſent avoir été les plus anciennes ſtatues équeſtres qu'il y eût en Grece, car elles étoient d'ébene, de la main de Dipoenus & de Scyllis.

Le principal *temple* des Dioſcures à Rome, & dans lequel le ſénat s'aſſembloit quelquefois, étoit dans le cirque de Flaminius. Les Romains, dans leurs ſermens, juroient d'ordinaire par ces deux divinités, qu'ils regardoient comme de sûrs garans de la vérité de leurs démarches. On trouve dans les anciens poëtes comiques des veſtiges de ces ſermens. *Pol. Per. Ecaſtor. Mehercle, Medius Fidius.*

Dans un quartier de Naples, entre la vicairerie & le château, on voit encore le portique d'un fameux *temple*, bâti en l'honneur de Caſtor & Pollux, par Tibere Jule, achevé & conſacré par Pélagon, affranchi d'Auguſte, ainſi qu'il paroît par l'inſcription grecque qui s'y lit aujourd'hui & que je rapporte en latin.

Tiberius Julius, Tarſus, Jovis filiis & urbi,
Templum, *& quæ in templo,*
Pelagon Auguſti libertus,
Et procurator perficiens,
Ex propriis conſervavit.

Le portique eſt corinthien : les entre-colonnes ont plus d'un diametre & demi. Les baſes ſont attiques, & les chapiteaux à feuilles d'olive, travaillés par excellence.

L'invention des caulicoles ſous la roſe, eſt belle & particuliere, en ce qu'ils s'entrelacent, & ſemblent ſortir des feuilles montantes ſur d'autres caulicoles, qui portent les cornes du tailloir du chapiteau. Cet exemple, & quelques autres encore, prouvent qu'un architecte peut quelquefois s'écarter des regles ordinaires, pourvu qu'il le faſſe avec jugement, & toujours conformément à la nature des choſes qu'il imite. Le frontiſpice eſt enrichi de la repréſentation d'un ſacrifice en bas relief. (*D. J.*)

TEMPLE DE CÉRÈS, *Antiq. grecq. & rom.*

Prima Ceres ferro mortales vertere terram
Inſtituit. Géorg. *liv. I.*

elle mériteroit toujours le titre de déeſſe du blé & de la terre, quand même elle n'auroit fait qu'établir des loix ſur la propriété des terres, afin que chacun pût recueillir le blé qu'il avoit ſemé, & pour m'exprimer avec Virgile, *partiri limite campum.*

Auſſi toute la Grece, la Sicile & l'Italie inſtituerent des fêtes en ſon honneur, & éleverent des *temples* à ſa gloire. Les ſeuls Phénéates lui en conſacrerent pluſieurs dans un petit eſpace de terrein.

On voyoit, du temps de Pauſanias, à Stiris, un de ſes *temples* bâti de briques crues ; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau à la main.

Elle avoit un *temple* à Thebes, ſous le nom de *Cérès Theſmophore* ou la *légiſlatrice ;* on y regardoit des boucliers d'airain, qu'on diſoit être ceux des principaux officiers de l'armée lacédémonienne qui furent tués à Leuctres.

Un feu éternel brûloit dans ſon *temple*, à Mantinée, ville d'Arcadie.

Son *temple*, aux Thermopiles, étoit bâti au milieu d'une grande plaine, près du fleuve Aſope, & c'étoit là que s'aſſembloient les Amphictions, & qu'ils lui offroient à leur arrivée un ſacrifice ſolemnel.

La même déeſſe avoit à Rome pluſieurs *temples*, dont le plus beau étoit dans la onzieme région de la ville. Différentes claſſes de miniſtres, & ſes ſeules prêtreſſes, jouirent à Rome, juſqu'au regne de Néron, du privilege d'aſſiſter au combat de la lutte.

Cicéron vous donnera une belle deſcription des ſtatues de Cérès, que Verrès enleva des *temples* de la Sicile. Il eſt heureux qu'il n'ait pas été nommé préteur d'Eleuſis, il en auroit pillé le beau *temple*, dont il ne reſte plus de veſtiges, ainſi que de tous les autres élevés à la gloire de cette grande divinité.

Plus de nouvelles de celui qu'elle avoit à Sparte ; & dont les cérémonies empruntées d'Orphée, donnerent lieu au bon mot de Léotichidas, rapporté par Plutarque. Le ſacrificateur de ce *temple*, appellé Philippe, initioit les hommes dans les cérémonies d'Orphée. Il étoit réduit à une vie ſi néceſſiteuſe, qu'il mendioit ſon pain ; cependant il publioit que les Lacédémoniens qui entreroient par ſon miniſtere dans ſes ſolemnités, ſeroient aſſurés, après leur mort, d'une félicité ſans pareille. Eh ! fou que tu es, lui dit Léotichidas, que ne te laiſſes-tu donc vitement

mourir, pour prendre pour toi la félicité que tu promets aux autres. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA CONCORDE, *Antiq. rom.*, *curia concordiæ*; on trouve à la descente du capitole des débris de ce *temple* dédié solemnellement à la Concorde par Camille. Il servoit de lieu d'assemblée du sénat pour y traiter des affaires publiques, d'où l'on voit qu'il avoit été consacré, parce que le sénat ne s'assembloit dans aucun *temple* pour les affaires d'état, si ce *temple* n'avoit été consacré, c'est-à-dire, bâti en conséquence de quelque vœu ou de quelque augure.

Parmi le grand nombre de statues dont il étoit enrichi, les historiens ont principalement mentionné celle de Latone, tenant dans ses bras Apollon & Diane ses deux enfans; celle d'Esculape & de la déesse Hygéa; celle de Mars & de Minerve; celle de Cérès & Mercure; enfin celle d'une victoire. Cette derniere, pendant le consulat de M. Marcellus & de M. Valérius, fut frappée d'un coup de foudre. On voit, par l'inscription qui subsiste encore dans la frise, que ce *temple* ayant été consumé par un incendie, le sénat & le peuple romain le firent rebâtir: voici l'inscription. S. P. Q. R. *incendio consumptum restituit.*

Les entre-colonnes ont moins de deux diametres; les bases sont composées de l'attique & de l'ionique, & different en quelque chose de la maniere ordinaire, mais elles ne laissent pas d'être belles. Les chapiteaux sont aussi composés de l'ordre dorique & ionique, & sont très-bien travaillés; l'architrave avec la frise, dans la partie extérieure de la façade, ne font qu'une bande toute unie, sans aucune distinction de leurs moulures, ce qui fut fait pour y mettre l'inscription; mais par dedans, c'est-à-dire, sous le portique, ils ont toutes leurs moulures distinctes, comme on le peut remarquer dans le dessein qu'on en a fait. La corniche est simple sans ornemens; il ne reste plus aucune partie antique des murs de la nef, & même ils ont été mal réparés.

Il y avoit un autre petit *temple de la Concorde*, bâti par l'édile Flavius, & joint au græcostase; c'étoit le lieu où les ambassadeurs envoyés vers le sénat attendoient sa réponse. Le sénat y rendoit aussi quelquefois des jugemens; Pline, *livre XXXIII*, dit *senaculum suprà græcostasim, ubi ædes Concordiæ, & basilica opimia.* Il avoit été réparé par Opimius. (*D. J.*)

TEMPLES DE CYBELE, *Antiq. grecq. & rom.* La mere des dieux fut extrêmement honorée en Phrygie, & eut le plus superbe de ses *temples* à Pessinunte, capitale du pays. Les Romains ne reconnurent cette divinité que vers l'année 548, sous le Consulat de Cornelius Scipion, surnommé l'*Africain*, & P. Licinus, au sujet d'une pluie de pierres durant la seconde guerre punique. Ils eurent recours aux livres de la Sibylle, & on trouva que, pour chasser les Carthaginois d'Italie, il falloit faire venir la mere des dieux de Pessinunte à Rome. On dépêcha donc aussi-tôt des ambassadeurs au roi Attalus, qui leur fit délivrer la déesse représentée par une grosse pierre informe & non taillée. M. Valerius, l'un des députés, étant arrivé à Terracine avec cette pierre, en donna avis au sénat, & lui manda qu'il étoit nécessaire d'envoyer avec les dames le plus homme de bien de toute la ville, pour la recevoir.

Le sénat jetta les yeux sur P. Cornelius Scipion Nasica; il alla la recevoir avec les dames romaines au port d'Ostie, qui l'apporterent à Rome, & la mirent dans le *temple* de la victoire sur le mont Palatin.

L'année suivante M. Livius & Claudius, censeurs, firent bâtir un *temple* particulier pour elle, & treize ans après, M. Junius Brutus le dédia. (*D. J.*)

TEMPLES DE DAGON, *Antiq. phéniciennes*, cette divinité célebre des Philistins, & dont l'Ecriture parle souvent, avoit des *temples* magnifiques en Phénicie, entr'autres à Gaza & à Azoth. Dagon est un nom phénicien, qui veut dire *froment*; Dagon le dieu du blé, l'inventeur du labourage, méritoit bien, après sa mort, les honneurs divins. (*D. J.*)

TEMPLE DE DELPHES, *Antiq. grecq. V.* DELPHES, *temple de*; il nous manque une description détaillée de ce *temple* célebre, bâti par les Amphictions, & qui subsistoit encore du temps de Pausanias; mais s'il n'étoit pas aussi magnifique pour sa structure que celui de Jupiter Olympien à Athènes, il possédoit du moins un chef-d'œuvre de Phidias; & de plus, il étoit inestimable par les présens immenses que lui procuroit son ora-

cle ; toute la terre y avoit apporté ſes offrandes ; il falloit bien que le nombre en fût infini, puiſque malgré tous les pillages qu'en firent conſécutivement tant de peuples & de rois, Néron, dans ſon voyage de la Grece, quarante ans après que les Thraces eurent ſaccagé & brûlé ce fameux *temple*, y trouva & en enleva encore cinq cens ſtatues de bronze. (*D. J.*)

TEMPLES DE DIANE, *Antiq. grecq. & rom.* Cette grande divinité des Ephéſiens étoit encore honorée dans toute la Grece par quantité de *temples*, dont Pauſanias vous donnera la deſcription : bornons-nous à parler de ceux qu'elle avoit à Rome.

Le premier *temple* qu'on lui bâtit, fut ſur le mont Aventin, ſous le regne de Servius Tullius, à la perſuaſion duquel les Romains & les Latins lui éleverent ce *temple* à frais communs ; ils s'y aſſembloient tous les ans, y faiſoient un ſacrifice au nom des deux peuples, & y vuidoient tous leurs différends : & afin qu'il reſtât un monument éternel de cette confédération, on fit graver ſur une colonne d'airain les conditions de cette alliance avec les noms de toutes les villes qui y étoient compriſes, & des députés qui les avoient ſignées.

Ce *temple* étoit garni de cornes de vaches, dont Plutarque & Tite-Live rapportent le ſujet. Ils nous diſent qu'un certain Sabin, nommé Autro Coratius, ayant une vache d'une beauté extraordinaire, un devin l'avertit que s'il immoloit cette vache à Diane dans ſon *temple* du mont Aventin, il ne manqueroit jamais de rien, & que ſa ville ſoumettroit toute l'Italie ſous ſon empire. Autro étant venu à Rome pour ce ſujet, un de ſes valets avertit le roi Servius de la prédiction du devin ; ce prince ayant conſulté, ſur cet article, le pontife Cornélius, il fit avertir Autro de s'aller laver dans les eaux du Tibre, avant de ſacrifier cette vache ; & cependant le roi Servius la ſacrifia lui-même, & en attacha les cornes aux murailles du *temple*.

Auguſte éleva un *temple* à Diane, dans la Sicile, après la défaite de Sextus Pompéius & le recouvrement de cette province. Il fit graver au frontiſpice de ce *temple* trois jambes, qui ſont le ſymbole de la Trinacrie ou de la Sicile, avec cette inſcription, *imperator Cæſar*.

Strabon, *liv. IV.* de la deſcription du monde, raconte qu'en l'île d'Icarie on voyoit un *temple* de Diane, nommé ταυροπόλος, & Tite-Live, *liv. IV.* de la cinquieme décade, appelle ledit temple *Tauropolium*, & les ſacrifices qui s'y faiſoient *tauropolia* ; toutefois Denis, dans ſon livre *de ſitu orbis*, dit que Diane n'a pas été nommée *Tauropola* du peuple, mais des taureaux dont il y avoit grande abondance dans le pays. (*D. J.*)

TEMPLE DE TOUS LES DIEUX, *Antiq. rom.* ; le *temple de tous les Dieux*, étoit l'édifice le plus ſuperbe & le plus ſolidement bâti de la ville de Rome ; il eſt vrai que j'en ai déja parlé au *mot* PANTHÉON (c'étoit ſon nom), mais j'ai beaucoup de choſes à rectifier & à ajouter à cet article.

Le corps de l'ouvrage ſubſiſte encore aujourd'hui ſous le nom de *Rotonde* ou *d'égliſe de tous les Saints*, auxquels ce *temple* eſt conſacré, comme il l'étoit dans le paganiſme à tous les dieux : on en trouvera le deſſein dans le *II. tom.* de *l'Ant. expliq.* par le pere Montfaucon, qui l'a pris pour le plan de Serlio, & pour le profil dans Lafreri.

Ce ſuperbe édifice ne reçoit le jour que par un trou fait au milieu de la voûte, mais ſi ingénieuſement ménagé, que tout le *temple* en eſt ſuffiſamment éclairé. Sa forme eſt de figure ronde, & il ſemble que l'architecte ait voulu, comme en un grand nombre d'autres *temples* de la premiere antiquité, imiter en cela la figure qu'on donnoit au monde : *quod forma ejus convexa, ſaſtigiatam cœli ſimilitudinem oſtenderet.*

La bâtiſſe de ce *temple* eſt fort ancienne ; on ignore le tems de ſa conſtruction. Agrippa, gendre d'Auguſte, ne fit que le réparer, le décorer, & y ajouter le portique que l'on admire aujourd'hui, & ſur la friſe duquel il a fait mettre ſon nom ; de-là vient qu'on nomme ce *temple* le *Panthéon d'Agrippa.*

Son portique eſt compoſé de ſeize colonnes de marbre granit, chacune d'une ſeule pierre ; ces colonnes ont cinq piés de diametre, & plus de 37 piés de hauteur, ſans y comprendre la baſe & le chapiteau. De ces ſeize colonnes il y en a huit de face & huit derriere, le tout d'ordre corinthien. Comme on trouva, du temps du pape Eugene, près de cet édifi-

ce, une partie de la tête d'Agrippa en bronze, un pié de cheval & un morceau de roue du même métal, il y a apparence que ce grand homme étoit repreſenté lui-même en bronze ſur ce portique, monté ſur un char à quatre chevaux.

Diogène, athénien, dit Pline, décora le Panthéon d'Agrippa, & les caryatides, qui ſervent de colonnes au *temple*, ſont miſes au rang des plus belles choſes, ainſi que les ſtatues poſées ſur le haut du *temple*, mais elles ſont trop élevées pour qu'on puiſſe leur rendre toute la juſtice qui leur eſt due.

Septime Sévere fit encore dans la ſuite des réparations conſidérables à ce beau monument de la piété des anciens; mais le *temple* eſt toujours demeuré tel qu'il étoit au temps de Pline, avec la ſeule différence qu'il a été dépouillé de ſes ſtatues, & de cette grande quantité d'ornemens de bronze dont il étoit enrichi. On ne voit pas même où pouvoient être placées les caryatides dont Pline fait mention; on a ſoupçonné qu'elles avoient occupé l'attique qui regne au-deſſus des colonnes, dans l'intérieur de l'édifice. On ignore le temps auquel elles ont été ſupprimées, & on n'eſt pas plus inſtruit du motif de leur deſtruction. Il y a cependant apparence qu'on eſt venu à cette extrémité lorſque le *temple* a été converti en égliſe, il a fallu en ôter les ſtatues des divinités; & les caryatides furent miſes apparemment au rang des ſtatues, par des gens qui ne ſavoient pas que les caryatides étoient un ordre d'architecture, & n'avoient aucun rapport avec le culte religieux.

Les plaques de bronze dorées qui couvroient toute la voûte, furent enlevées par l'empereur Conſtance III. Le pape Urbain VIII, ſe ſervit des poutres du même métal pour faire le baldaquin de S. Pierre, & les groſſes pieces d'artillerie qui ſont au château Saint-Ange; en un mot, toutes les choſes précieuſes dont ce *temple* étoit rempli ont été diſſipées. Les ſtatues des dieux, qui étoient dans les niches qu'on voit encore dans l'intérieur du *temple*, ont été ou pillées ou enfonies; & il n'y a pas bien long-temps encore, qu'en creuſant près de cet édifice, on trouva un lion de balſate, qui eſt un beau marbre d'Egypte, & puis un autre, qui ſervirent à orner la fontaine de Sixte V, ſans parler d'un grand vaſe de porphire, qu'on plaça près du portique. (*D. J.*)

TEMPLE D'ELEUSIS, *Antiq. grecq.*, un des plus célebres du monde, élevé en l'honneur de Cérès & de Proſerpine. Hetinus le fit d'ordre dorique, & d'une ſi vaſte étendue, qu'il étoit capable de contenir 30 mille perſonnes; car il s'en trouvoit du moins autant, & ſouvent plus, à la célébration des myſteres de ces deux déeſſes; c'eſt un fait que certifient Hérodote, *l. VIII. c. lxv.* & Strabon, *l. IX. p.* 365. Vitruve obſerve que ce *temple* étoit d'abord ſans colonnes au-dehors, pour laiſſer plus de place & de liberté aux cérémonies religieuſes qui ſe pratiquoient dans les ſacrifices éléuſiniens; mais Philon dans la ſuite y ajouta un portique magnifique. (*D. J.*)

TEMPLE D'EPHESE, *Antiq grecq. V.* EPHESE, *temple d'*.

Le premier *temple d'Epheſe*, qui fut brûlé par Eroſtrate, paſſoit pour une des 7 merveilles du monde: on avoit employé 220 ans à l'élever. Les richeſſes de ce *temple* devoient être immenſes, puique tant de rois avoient contribué à l'embellir, & qu'il n'y avoit rien de plus fameux en Aſie que cet édifice.

Le ſecond *temple d'Epheſe* fut conſtruit par Cheiromocrate, le même qui bâtit la ville d'Alexandrie, & qui, du mont Athos, vouloit faire une ſtatue d'Alexandre. Ce dernier *temple*, que Strabon avoit vu, n'étoit ni moins beau, ni moins riche, ni moins orné que le premier. Xénophon parle d'une ſtatue d'or maſſif qui y étoit. Strabon aſſure auſſi que les Ephéſiens, par réconnoiſſance, y avoient placé une ſtatue d'or en l'honneur d'Artémidore. Le concours du monde qui ſe rendoit à Epheſe pour voir ce *temple*, étoit infini. Ce que raconte ſaint Paul, *Act.* 19. de la ſédition tramée par les orfévres d'Epheſe, qui gagnoient leur vie à faire de petites ſtatues d'argent de Diane, eſt bien propre à nous prouver la célébrité du culte de cette déeſſe.

Vitruve obſerve que le *temple* dont nous parlons étoit d'ordre ionique & diptérique; c'eſt-à-dire qu'il régnoit tout à l'entour deux rangs de colonnes, en forme d'un double portique; il avoit 71 toiſes de longueur, ſur plus de 36 de largeur, & l'on y comptoit 127 colonnes de 60 piés de haut.

Ce *temple* étoit un asyle des plus célebres, qui s'étendoit à 125 piés aux environs. Mithridate l'avoit borné à l'espace d'un trait de fleche. Marc Antoine doubla cette étendue; mais Tibere, pour éviter les abus qui se commettoient à l'occasion de ces sortes de droits, abolit cet asyle: aujourd'hui on ne trouve plus, d'un si superbe édifice, que quelques ruines, dont on peut voir la relation dans le voyage de Spon. (*D. J.*)

TEMPLES D'ESCULAPE, *Antiq. grec. & rom.* Ce dieu de la santé fut premiérement honoré à Epidaure, ville de l'Esclavonie, où il avoit un *temple* magnifique, & une statue d'or & d'ivoire d'une grandeur extraordinaire, sculptée par Trasimede de l'île de Paros. Le dieu étoit représenté assis sur un trône, tenant d'une main un bâton, & s'appuyant de l'autre sur la tête d'un dragon, avec un chien à ses pieds. Pausanias dit que ce chien étoit mis aux pieds d'Esculape, parce qu'un chien l'avoit gardé lorsqu'il fut exposé; on pourroit aussi penser, dit M. le Clerc, que ce chien étoit l'emblême de l'attachement, du zele, & des autres qualités nécessaires à un médecin dans sa profession.

Les Romains éleverent un *temple* à Esculape dans l'île du Tibre. L'occasion en fut extraordinaire au récit d'Aurélius Victor.

Rome & le territoire qui l'environnoit, étoient ravagés par la peste. Dans cette désolation, on envoya dix ambassadeurs à Epidaure, avec Q. Ogulnius à leur tête, pour inviter Esculape à venir au secours des Romains. Les ambassadeurs étant arrivés à Epidaure, comme ils s'occupoient à admirer la statue extraordinaire d'Esculape, un grand serpent sortit de dessous son autel, & traversant le *temple*, il alla dans le vaisseau des Romains, & entra dans la chambre d'Ogulnius. Les ambassadeurs, comblés de joie à ce présage, mirent à la voile, & arriverent heureusement à Antium, où les tempêtes qui s'éleverent alors, les retinrent pendant quelques jours. Le serpent prit ce temps pour sortir du vaisseau; & il alla se cacher dans un *temple* situé dans le voisinage, qui étoit dédié à Esculape. Le calme étant revenu sur la mer, le serpent rentra dans le vaisseau, & s'avança sur le rivage où on lui bâtit un *temple*, & la peste cessa.

Pline dit qu'on bâtit un *temple* d'Esculape en cet endroit, par une espece de mépris pour l'art qu'il avoit inventé, comme si les Romains avoient envoyé à Epidaure une ambassade solemnelle, à dessein d'injurier le dieu dont ils avoient alors besoin.

Plutarque a rendu une meilleure raison au jugement de M. le Clerc, du choix qu'on faisoit de certains lieux, pour y bâtir les *temples* d'Esculape. Il a pensé que celui des Romains, & presque tous ceux de la Grece, avoient été situés sur des lieux hauts & découverts, afin que les malades qui s'y rendoient, eussent l'avantage d'être en bon air.

Il n'y a pas de doute que ce ne fût à l'imitation des Grecs, que les Romains placerent le *temple* d'Esculape hors de Rome; & l'on pourroit apporter une excellente raison de la préférence que les Grecs donnerent à cette situation: ils avoient éloigné le *temple* d'Esculape des villes, de peur que la corruption occasionnée par la foule des malades qui s'adressoient aux prêtres de ce dieu pour être guéris, ne passât dans les lieux qu'ils habitoient, si les *temples* en avoient été voisins, ou qu'ils n'eussent respiré un air empesté par la même cause, s'ils avoient été élevés dans les villes. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA FÉLICITÉ, *Antiq. rom.*, *templum Felicitatis.* Les Romains dresserent un *temple* & un autel à cette déesse, & firent faire sa statue par Archésilas, statuaire: elle avoit couté à Lucullus 60 grands sesterces, c'est-à-dire, environ 6000 francs. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA FOI, *Antiq. rom.* Le *temple de la Foi*, bâti sur le mont Capitolin, & dans lequel le sénat s'assembloit quelquefois, n'étoit pas éloigné du *temple* d'Apollon. Numa Pompilius avoit placé la Fidélité parmi les dieux, dans l'objet d'engager chaque citoyen, par l'appréhension de cette divinité, à garder la foi dans les contrats, ce qui est confirmé par Cicéron, *l. III. des off.* & par Pline, *liv. XXXV. c. x.*

TEMPLE DE LA FORTUNE, *Antiq. grecq. & rom.* Jamais divinité n'eut plus de *temple*, & sous plus de noms différens. Les Romains sur-tout se distinguerent en ce genre dans la vue de se la rendre favorable. Servius Tullius lui éleva le pre-

mier *temple* dans le Forum, mais il fut incendié.

Cette déesse avoit un célebre *temple* à Antium, sur le bord de la mer; on l'appelloit *le temple des Fortunes antiatines*. Mais le *temple de la Fortune* le plus renommé dans l'antiquité, est celui que Sylla lui fit à Préneste; le pavé de ce *temple* étoit de marqueterie. L'on voyoit dans ce même *temple* une figure équestre de la déesse, toute dorée, & c'est assurément son appanage. Celui que lui fit bâtir Q. Catulus, étoit dédié à la Fortune du jour, *Fortunæ hujusce diei*, & cette idée est ingénieuse.

Si celui que lui consacra Néron n'étoit pas le plus magnifique, il étoit du moins le plus singulier, & le plus brillant par la matiere qui y fut employée. Il fut entiérement construit d'une sorte de pierre trouvée en Cappadoce, & que Pline nomme *phingias*, laquelle à une blancheur éblouissante, joignit la dureté du marbre; en sorte, dit-on, que les portes fermées, on y voyoit clair. Ce *temple* se trouva dans la suite renfermé dans l'enceinte de la maison d'or de cet empereur.

Cette déesse en avoit un dans la rue neuve, sous le titre de *la Fortune aux mamelles*, qu'on représentoit à peu-près comme la Diane d'Ephese, & comme Isis, dont elle a la coëffure sur quelques figures que le tems nous a conservées.

Domitien en fit construire un autre à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, expression qui se trouve souvent sur des médailles, & celle de *Fortuna redux*.

Le baron Herbert de Cherburi, auteur d'un savant traité sur la religion des gentils, prétend que les Orientaux ni les Grecs n'avoient jamais rendu aucun culte à la Fortune; & que les Romains étoient les seuls qui l'eussent adorée. Mais ignoroit-il que les habitans d'Antioche avoient dans leur ville un *temple* magnifique de cette divinité; que ceux de Smyrne lui avoient consacré la belle statue que Bubalus en avoit faite; & qu'enfin, au rapport de Pausanias, la Grece étoit remplie de *temples*, de chapelles, de statues, de bas-reliefs, & de médailles de cette même déesse. (*D. J.*)

Temples des Furies, *Antiq. grec. & rom.* Ces déesses redoutables avoient dans plusieurs endroits de la Grece des autels & des *temples*, sur lesquels, dit Euripide, presque personne n'osoit jeter les yeux. Le *temple* qu'elles avoient en Achaïe, dans la ville de Ceryme, passoit pour un lieu fatal à ceux qui y entroient étant coupables de quelque crime. Oreste leur fit bâtir trois *temples* célebres, un auprès de l'Aréopage, & les deux autres en Arcadie. Tous leurs *temples* étoient un asyle assuré pour ceux qui s'y retiroient. La déesse Furine que Cicéron croit avoir été la même que les Furies, avoit un *temple* à Rome, dans la quatorzieme région. (*D. J.*)

Temples des Graces, *Antiq. grecq. & rom.*; des divinités si aimables n'ont manqué ni de *temples* ni d'autels. Etheocle, roi d'Orchomene, fut, dit-on, le premier qui leur en éleva dans sa capitale, & qui régla ce qui concernoit leur culte. Près du *temple* qu'il fit bâtir en l'honneur des Graces, on voyoit une fontaine que son eau pure & salutaire rendoit célebre par tout le monde. A quelques pas de là, couloit le fleuve Céphise, qui, par la beauté de son canal & de ses bords, ne contribuoit pas peu à embellir un si charmant séjour. L'opinion commune étoit que les Graces s'y plaisoient plus qu'en aucun autre lieu de la terre. De-là vient que les anciens poëtes les appellent ordinairement *déesses de Céphises*, & *déesses d'Orchomene*.

Cependant toute la Grece ne convenoit pas qu'Ethéocle eût été le premier à leur rendre les honneurs divins. Les Lacédémoniens en attribuoient la gloire à Lacédémon leur quatrieme roi. Ils prétendoient qu'il avoit bâti un *temple* aux Graces, dans le territoire de Sparte, & sur les bords du fleuve Tiase, & que ce *temple* étoit sans contredit le plus ancien de tous ceux où elles recevoient des offrandes.

Quoi qu'il en soit, elles avoient encore d'autres *temples* à Elius, à Delphes, à Pergé, à Perinthe, à Byzance, & en plusieurs autres endroits de la Grece & de la Thrace. Dans l'isle de Paros, une des Cyclades, elles avoient un *temple*, & un prêtre à vie.

Non-seulement elles avoient des *temples* particuliers, elles en avoient aussi de communs avec d'autres divinités. Les *temples* consacrés à l'Amour & à Vénus, l'étoient aussi ordinairement aux Graces. Assez souvent elles avoient place dans ceux de Mercure, pour nous apprendre

que le dieu de l'éloquence ne pouvoit se passer de leur secours. Mais sur-tout les Muses & les Graces n'avoient d'ordinaire qu'un même *temple*, à cause de l'union intime qui étoit entre ces deux sortes de divinités. Pindare invoque les Graces presqu'aussi souvent que les Muses, il confond leurs juridictions; & par une de ces expressions heureuses qui lui sont familieres, il appelle la poésie *le délicieux jardin des Graces.*

Il seroit trop long de parler des autels qui leur furent consacrés, Pausanias vous en instruira; je dirai seulement qu'aucune divinité n'en méritoit davantage, puisqu'une de leurs prérogatives étoit de présider à la reconnoissance. On sait que Démosthenes rapporte, dans sa harangue pour la couronne, que les Athéniens ayant secouru les habitans de la Chersonese, dans un besoin pressant, ceux-ci, pour éterniser le souvenir d'un tel bienfait, éleverent un autel avec cette inscription, χαριτος βωμος: *autel consacré à celle des Graces qui préside à la reconnoissance.* (*D. J.*)

TEMPLES D'HERCULE, *Antiq. phénic. grecq. & rom.* Le culte d'Hercule fut porté en Grece, à Rome, dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit, selon Pline, jusques dans la Taprobane, isle entre l'Inde & le Gange.

Son *temple* de Tyr étoit célebre; Hérodote qui y fut attiré par curiosité, nous dit qu'il trouva ce *temple* orné de magnifiques présens, & qu'il y avoit deux statues de ce dieu, une d'or, & l'autre d'une pierre précieuse qui jettoit pendant la nuit un grand éclat; qu'il avoit demandé aux prêtres si ce *temple* étoit ancien, & qu'ils lui avoient répondu qu'il l'étoit autant que la ville, qui avoit été bâtie depuis deux mille trois cens ans; époque plus ancienne que les Grecs.

Il ajoute qu'il y avoit dans la même ville un autre *temple* dédié à Hercule Thasius, & que s'étant transporté à Thase, il y avoit vu un *temple* bâti en l'honneur de ce dieu, par ceux qui enleverent Europe, événement qui précéde de cinq générations la naissance d'Hercule grec; d'où il conclut qu'Hercule est une ancienne divinité, & que les Grecs font bien d'en honorer deux, l'un comme un dieu immortel, l'autre comme un héros.

Les habitans de Gadès (Cadis) firent ériger à Hercule un *temple* magnifique à quelque distance de leur ville; la situation de ce *temple* dans un lieu si éloigné, son ancienneté, le bois incorruptible dont il étoit construit, ses colonnes chargées d'anciennes inscriptions & d'hiéroglyphes, les travaux d'Hercule qui y étoient représentés, les arbres de Géryon, qui, selon Philostrate, jettoient du sang, les cérémonies singulieres qui s'y pratiquoient; tout cela le rendoit fort célebre, & la ville de Gadès se croyoit sûreté sous la protection du héros. Aussi Théron, roi d'Espagne, ayant voulu piller ce *temple*, une terreur panique dispersa ses vaisseaux qu'un feu inconnu dissipa tout-d'un-coup.

Hercule eut aussi plusieurs *temples* à Rome, entr'autres, deux assez célebres; le *temple* du cirque de Flaminius, qu'on appelloit le *temple* du grand Hercule, gardien du cirque; & le *temple* qui étoit au marché aux bœufs, dans lequel, dit Pline, il n'entroit jamais ni chiens, ni mouches. (*D. J.*)

TEMPLES DE JANUS, *Antiq. rom.* Il y avoit trois *temples* dans Rome, en l'honneur de Janus; le premier de ces *temples* fut bâti par Romulus après la paix des Sabins: il fit mettre dans ce *temple* la statue de *Janus* à deux visages, pour dire que la nation romaine & la sabine s'étoient unies ensemble, & que les deux rois, Romulus & Tatius, ne faisoient qu'un chef pour gouverner. Ce *temple* n'avoit que deux portes, qui étoient ouvertes en temps de guerre & fermées en temps de paix.

C'étoit dans ce *temple* que les consuls, après la guerre déclarée, se rendoient accompagnés du sénat & des soldats, & qu'ils en ouvroient les portes; c'étoit là aussi où ils prenoient possession de leur charge, & conséquemment on disoit qu'ils ouvroient l'année.

Le *second temple de Janus* fut construit par Cn. Duillius dans le marché aux poirées, après la premiere guerre de Carthage: mais étant à demi-ruiné par la longueur du temps, il fut rebâti par l'empereur Tibere, comme dit Tacite, *l. II.* de ses annales.

Le troisieme, sous le nom de Janus, *quadrifons*, à quatre visages, fut élevé dans le marché aux bœufs, en une petite vallée appellée le *Vélabre*, entre le mont

Palatin & le capitole. Voici quel en fut le ſujet : les Romains, dit Servius, repréſenterent d'abord Janus à deux viſages; mais, après la priſe de Falérie en Toſcane, ayant rencontré une ſtatue de Janus à quatre faces, ils voulurent en avoir une pareille à Rome; & pour l'honorer davantage, ils lui bâtirent un *temple* à quatre faces, chacune étoit de douze niches, avec une grande porte, ce qui marquoit les quatre ſaiſons de l'année & les douze mois. Varron dit qu'il y avoit douze autels dédiés à Janus, & que chacun d'eux repréſentoit un mois de l'année.

Outre ces trois *temples*, il y avoit une chapelle ſous le titre, *ædes Jani curiatii*, dédiée à Janus, par cet Horace qui défit les trois Curiaces. On parle encore d'un Janus Septimianus, qu'on croit avoir été un bâtiment ouvert aux allans & venans, & qui avoit été édifié par Septimius Severus. (*D. J.*)

TEMPLES D'ISIS, *Antiq. égypt.* On a découvert dans la baſſe Thébaïde, au village de Bhabéit, c'eſt-à-dire, en arabe, *maiſon de beauté*, les reſtes d'un des plus beaux, des plus vaſtes & des plus anciens *temples* d'Egypte, qu'on juge avoir été un de ceux qui ont été autrefois élevés en l'honneur d'Iſis.

Les pierres de ces ruines ſont d'une longueur, d'une épaiſſeur énorme, & de marbre granit, ornées la plupart de ſculptures qui repréſentent en demi-reliefs des hommes, des femmes & des hyéroglyphes. Pluſieurs de ces pierres portent la figure d'un homme debout, un bonnet long & pointu en tête, tenant deux gobelets, & les préſentant à trois ou quatre filles qui ſont debout l'une derriere l'autre. Ces filles ont un javelot dans une main, un bâton plus court dans l'autre, & ſur la tête une boule entre deux cornes déliées. D'autres pierres ſont gravées d'images hiéroglyphiques d'oiſeaux, de poiſſons & d'animaux terreſtres. Un pilier de granit fort haut & fort maſſif, ayant dans ſa partie ſupérieure quatre entailluresaux quatre faces, paroît avoir été conſtruit pour ſoutenir les arcades & les voûtes de ce grand édifice. Chaque face du pilier préſente aux yeux une tête de femme gravée plus grande que nature.

Hérodote, avec toute l'antiquité, fait mention d'un *temple* conſtruit au milieu du Delta, dans le village de Buſiris, conſacré à la déeſſe Iſis, femme d'Oſiris; il paroit aſſez probable que l'édifice ruiné qui ſe voit à Bhabeit étoit ce *temple* même de la déeſſe Iſis, & que la ville dont parle Hérodote eſt le village de Bhabeit, ſitué au milieu du Delta, proche Sebennythus ou Sammanoud. Cette opinion eſt d'autant plus croyable, que dans le reſte de l'île on n'a point encore trouvé de veſtiges d'aucun monument de marbre ou de pierre qui puiſſe convenir à d'autres divinités qu'à la déeſſe Iſis.

Les ruines du *temple* de cette déeſſe ont environ mille pas de tour. Elles ſont à une lieue du Nil, & à deux ou trois lieues de Sammanoud & de la grande Méhalée, vers le nord, à vingt-cinq ou trente lieues du Caire. Dans le monceau de ces ruines, on ne voit que de groſſes maſſes de marbre. *Recueil d'obſervat. curieuſes, tome III.* (*D. J.*)

TEMPLES DE JUNON, *Antiq. grecq. & rom.* Junon avoit des *temples* dans toute la Grece, celui d'Argos étoit célebre, Pauſanias, *in Corinth.* en parle ainſi. En entrant dans le *temple*, dit-il, on voit ſur un trône la ſtatue de cette déeſſe d'une grandeur extraordinaire, toute d'or & d'ivoire. Elle a ſur la tête une couronne, ſurmontée des graces & des heures. Elle tient d'une main une grenade, & de l'autre un ſceptre, au bout duquel eſt un coucou. Près de cette ſtatue, ſculptée par Polyclete, il y en avoit une autre fort ancienne faite en colonne de bois de poirier ſauvage. Un certain Buneus, fils de Mercure, fit élever à la déeſſe un magnifique *temple* à Corinthe. Celui de Samos étoit renommé par le culte que les habitans lui rendoient, comme on peut le voir dans Virgile. En un mot, de toutes les divinités du paganiſme il n'y en eut point dont le culte fût plus ſolemnel que celui de Junon. On trouvoit par-tout dans la Grece des *temples*, des chapelles ou des autels qui lui étoient dédiés.

L'Italie ne marqua pas moins de reſpect à une déeſſe, qui étoit tout enſemble la ſœur & la femme de Jupiter. Elle avoit trois fameux *temples*, entr'autres, ſous le nom de *Junon ſoſpita*; l'un de ces *temples* étoit à Lanuvium, les deux autres ſe voyoient à Rome; Cicéron dit, dans la harangue pour Murena, que les conſuls, avant que d'entrer en charge, devoient y offrir un ſacrifice à la déeſſe. La ſtatue

que Junon *reine* avoit à Veïes, fut transportée sous la dictature de Camille sur le mont Aventin, où elle fut consacrée par les dames de la ville, dans le *temple* que le même Camille lui dédia : on respectoit tellement cette statue, qu'il n'y avoit que son prêtre qui pût la toucher. Junon, sous le nom de *Lucine*, avoit un *temple* près de Rome dans un bois sacré ; c'est Ovide qui le dit.

Gratia Lucinæ dedit hæc tibi nomina lunus,
Vel quia principium, tu dea, lucis habes.

Elle avoit, sous le nom d'*Ilithie*, un *temple*, dans lequel, pour tous ceux qui naissoient à Rome, qui y mouroient, ou qui y prenoient la toge virile, on devoit porter une piece de monnoie.

La même déesse avoit, sous le nom de *Juga* ou de *Pronuba*, selon Virgile, un autel dans la rue appellée *Jugaria*, & un autre autel sous le nom de *Licinia*. Pline observe qu'elle avoit un *temple* orné de peintures, sous le nom de Junon *Ardia*. Le *temple* de Junon *Matuta* est connu des antiquaires ; celui de Junon *Moneta* l'est encore davantage, parce qu'elle est représentée sur les médailles avec les instrumens de la monnoie.

Tite-Live, *l. IV.* nous apprend que, sous le nom de *Lacinia*, elle avoit un *temple* sur ce promontoire d'Italie, & que ce *temple* n'étoit pas moins respectable par sa sainteté, que célebre par les riches présens dont il étoit orné : *Inclytumque templum divitiis etiam, non tantum sanctitate suâ.* (*D. J.*)

TEMPLES DE JUPITER, *Antiq. grec. & rom.* Entre les *temples* que toute l'antiquité païenne éleva dans le monde en l'honneur du maître des dieux, *fidereum mundi qui temperabat arcem*, je dois au-moins décrire les deux plus beaux, je veux dire celui de Jupiter olympien à Athènes, & celui de Jupiter capitolin à Rome.

Le premier, selon Pausanias, *in eliac.* étoit le fruit des dépouilles que les Eléens avoient remportées sur les Pisans lorsqu'ils saccagerent la ville de Pise. Ce *temple*, dont Libon, originaire du pays, avoit été l'architecte, étoit d'ordre dorique & tout environné de colonnes par-dehors, en sorte que la place où il étoit bâti formoit un superbe péristyle. On avoit employé à cet édifice des pierres d'une nature & d'une beauté singuliere.

La hauteur de ce *temple*, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à sa couverture, étoit de soixante & huit piés, sa largeur de quatre-vingt-quinze, & sa longueur de deux cens trente. La couverture étoit d'un beau marbre tiré du mont Pentélique & taillé en tuiles. Du milieu de la voûte pendoit une victoire de bronze doré, & au-dessous de cette statue étoit un bouclier d'or, sur lequel on voyoit la tête de Méduse ; aux deux extrêmités de la même voûte étoient aussi suspendues deux chaudieres dorées. Par-dehors, au-dessus des colonnes, régnoit autour du *temple* un cordon auquel étoient attachés vingt-un boucliers dorés, consacrés à Jupiter par Mummius après le sac de Corinthe.

Sur le fronton de devant étoit représenté le combat de Pélops avec Œnomaüs, & Jupiter au milieu. Stérope, une des filles d'Atlas, le char à quatre chevaux, étoient à la droite du dieu, Pélops, Hippodamie occupoient la gauche. Le fronton de derriere, ouvrage d'Alcamene, le meilleur statuaire de son tems après Phidias, représentoit le combat des Centaures & des Lapithes à l'occasion des noces de Pirithoüs.

Une grande partie des travaux d'Hercule se voyoit sculptée dans l'intérieur de cet édifice ; & sur les portes qui étoient toutes d'airain, on remarquoit entr'autres choses la chasse du sanglier d'Erymanthe, & les exploits du même Hercule contre Diomede, roi de Thrace, contre Géryon, *&c.* Il y avoit deux rangs de colonnes qui soutenoient deux galeries fort exhaussées, sous lesquelles on passoit pour arriver au trône de Jupiter.

Ce trône & la statue du dieu étoient le chef-d'œuvre de Phidias, & l'antiquité n'offroit rien de plus magnifique. La statue d'une immense hauteur étoit d'or & d'ivoire, si artistement mêlés, qu'on ne pouvoit la regarder sans être frappé d'étonnement. Jupiter portoit sur sa tête une couronne qui imitoit la feuille d'olivier ; il tenoit à sa main droite une victoire, & de la gauche un sceptre d'une extrême délicatesse, qui soutenoit une aigle. La chaussure & le manteau du dieu étoient d'or ; & sur le manteau étoient gravés toutes sortes de fleurs & d'animaux.

Le trône brilloit d'or & de pierres précieuses. L'ivoire, l'ébene, les animaux & plusieurs autres ornemens y faisoient,

par leur mélange, une agréable variété. Aux quatre coins de ce trône étoient quatre victoires, qui sembloient se donner la main pour danser; les piés du trône, du côté de devant, étoient ornés de sphinx, qui arrachoient de tendres enfans du sein des thébaïdes; au-dessous on voyoit Apollon & Diane qui tuoient à coups de fleches les enfans de Niobé.

Quatre traverses du même trône, & qui alloient d'un bout à l'autre, étoient ornées d'une infinité de figures d'une extrême beauté: sur une étoient représentés sept vainqueurs aux jeux olympiques; on voyoit sur une autre, Hercule prêt à combattre contre les Amazones, & le nombre des combattans de part & d'autre, étoit de vingt-neuf. Outre les piés du trône, il y avoit encore des colonnes qui le soutenoient.

Enfin une grande balustrade, ornée de figures, enfermoit tout l'ouvrage. Panénus, habile peintre de ce temps-là, y avoit représenté avec un art infini, Atlas qui soutient le ciel sur ses épaules, Thésée & Pirithous, le combat d'Hercule contre le lion de Némée, l'attentat d'Ajax sur Cassandre, Hippodamie avec sa mere, Prométhée enchaîné, & mille autres sujets de l'histoire fabuleuse. A l'endroit le plus élevé du trône, au-dessus de la tête du dieu, étoient les graces & les heures, les unes & les autres au nombre de trois.

Le piédestal qui soutenoit toute cette masse, étoit aussi orné que le reste. Phidias y avoit gravé sur or, d'un côté, le soleil conduisant son char, de l'autre, Jupiter & Junon, les graces, Mercure & Vesta. Vénus y paroissoit sortir du sein de la mer, & être reçue par l'Amour, pendant que Pitho, ou la déesse de la persuasion, lui présentoit une couronne. Apollon & Diane n'avoient pas été oubliés sur ce bas-relief, non-plus que Minerve. On remarquoit au bas de ce piédestal, Amphitrite, Neptune, & Diane ou la Lune, qui paroissoit galoper sur un cheval. Enfin, un voile de laine teint en pourpre & brodé magnifiquement, présent du roi Antiochus, pendoit du haut jusqu'en bas.

Je ne dis rien des autres ornemens de ce superbe édifice, ni du pavé qui étoit du plus beau marbre, ni des présens que plusieurs princes y avoient consacrés, ni du nombre infini de statues qui l'embellissoient. On peut sur tout cela consulter Pausanias, ou, si vous l'aimez mieux, les marbres d'Arondel de Prideaux.

C'est assez pour moi de remarquer que ce *temple*, plus grand qu'aucun dont on ait connoissance, excepté le seul *temple* de Bélus à Babylone, pouvoit passer pour une des merveilles du monde. Il avoit été entrepris par Pisistrate, & continué par ses enfans Hippias & Hipparque; mais la grandeur du dessein de ce *temple* fut cause qu'il demeura imparfait plus de 700 ans, quoique de puissans princes, tels que Persée, roi de Macédoine, Antiochus Epiphane, roi de Syrie, eussent contribué, par des sommes considérables, à le finir.

Ce fut l'empereur Adrien qui eut cette gloire. Il lui en coûta pour l'achever plus de dix-huit millions de notre monnoie. Ce *temple* avoit au-delà de cinq cens pas géométriques de circuit, & tout cet espace étoit orné de statues plus admirables encore pour la délicatesse de l'ouvrage que pour l'or & l'ivoire qu'on y avoit prodigués. Tite-Live a peint en deux mots bien élégamment la magnificence de ce temple: *templum in terris incohatum pro magnitudine dei*; car de son temps il n'étoit pas achevé, & du trône il reste à peine quelques traces de ses ruines.

On bâtit à Rome, en l'honneur de Jupiter, plusieurs *temples* sous divers noms. Tels ont été celui de Jupiter le vainqueur, que L. Papyrius Cursor lui voua à la journée des Samnites, & que Fabius fit exécuter après leur défaite; celui de *Jovis*, Jupiter tonnant, qu'Auguste fit construire en la montée du capitole; & celui de *Jupiter ultor*, ou le vengeur, que M. Agrippa lui dédia; mais aucun de ces *temples* n'égala celui de Jupiter Capitolin, dont nous avons promis de tracer l'histoire.

Il fut ainsi nommé du capitole sur lequel on le bâtit, comme on le voit par la médaille d'Aurelia Quirina vestale, où Jupiter est représenté assis au milieu de son *temple*, qui est de figure quarrée. Il tient son foudre d'une main, & son sceptre de l'autre, avec cette légende, *Jupiter optimus, maximus, capitolinus.*

Ce *temple* fut voué par le vieux Tarquin, & édifié par Tarquin le superbe, qui paya pour sa construction le poids de quarante mille livres en argent, deux millions. Il n'eut pas cependant la gloire

de le dédier, parce qu'il fut chaſſé de Rome peu de temps avant qu'il l'eût entiérement achevé.

L'ouvrage ayant été fini depuis avec tous les ornemens qu'on avoit deſſein d'y mettre, Publicola deſiroit paſſionnément de le conſacrer; mais Horatius lui diſputant cet avantage, eut le ſecret de faire ordonner, par le peuple, qu'il en feroit la conſécration, & ſur l'heure même il l'exécuta. En vain Marcus Valerius, frere de Publicola, qui ſe tenoit ſur la porte du *temple*, lui cria, pour l'en détourner: " Horatius, on vient d'apprendre „ que votre fils eſt mort de maladie dans „ le camp „. Horatius, ſans ſe troubler, répondit, „ qu'on l'enterre „, & acheva la conſécration.

Ce *temple* ayant été brûlé pendant les guerres civiles, Sylla le rebâtit, & l'orna de colonnes de marbre qu'il avoit fait apporter d'Athènes du *temple* de Jupiter Olympien; mais la mort l'ayant ſurpris avant que d'en faire la dédicace, il avoua que c'étoit la ſeule choſe qui manquoit à ſon bonheur. Catulus le conſacra 67 ans avant J. C.

Ce ſecond *temple* fut encore incendié l'an 69 de N. S. lorſque Vitellius aſſiégea Clavius Sabinus dans le capitole. Tacite dit qu'on ne ſait ſi ce furent les aſſiégeans qui y mirent le feu pour pouvoir forcer plus aiſément la place, ou ſi ce furent les aſſiégés pour pouvoir mieux ſe défendre: quoi qu'il en ſoit, l'hiſtorien indigné contre les auteurs de cet embraſement, s'exprime ainſi: *id facinus poſt conditam urbem luctuoſiſſimum, fœdiſſimumque populo romano accidit, nullo externo hoſte, propitiis ſi per mores noſtros liceret diis, ſedem Jovis optimi, maximi, auſpicato à majoribus pignus imperii, conditam quam non Porſenna dedità urbe, neque Galli captâ, temerare potuiſſent, furore principum excindi.*

L'année qui ſuivit la mort de Vitellius, Veſpaſien releva le *temple* de Jupiter de fond en comble, l'exhauſſa plus que les deux autres n'avoient été, le conſacra, & mourut avant que de le voir périr par l'embraſement qui conſuma le capitole peu de temps après ſon décès.

Domitien rebâtit le même *temple* ſuperbement pour la quatrieme fois, & en fit la dédicace. La hauteur de ce *temple* étoit proportionnée ſymmétriquement à ſa grandeur, qui étoit de 200 piés de face de chaque côté; la longueur ſurpaſſoit la largeur preſque de 15 piés, ſelon Denis d'Halicarnaſſe, qui dit: *latera ſingula ducentorum ferè pedum ſunt, exiguâ longitudinis, & latitudinis differentiâ; niſi quod iſta illam vincit pedibus ferè quindecim.*

Ce *temple* étoit ſi magnifique, que la ſeule dorure coûta plus de douze mille talens, c'eſt-à-dire, plus de deux millions 572 mille livres ſterling. Ses colonnes, dit Plutarque, ſont de marbre pentelique, & étoient dans leur origine d'une longueur admirablement proportionnée à leur groſſeur; nous les avons vues à Athènes, continue-t-il; on a voulu les retailler & les repolir à Rome; travail qui a gâté leur ſymmétrie, parce qu'en les rendant trop menues, il leur a fait perdre toute leur grace qui conſiſtoit dans la proportion. Ce trait nous apprend combien, du temps de Domitien, Rome étoit inférieure à la Grece pour le goût des beaux arts; mais on ſait qu'en tous temps elle lui a cédé cet avantage; Horace & Virgile en conviennent eux-mêmes. (*D. J.*)

TEMPLE DE LATONE, *Antiq. grecq.* Cette fille de Saturne eut le bonheur d'être aimée de Jupiter, & d'être admiſe au rang des déeſſes, malgré la haine de Junon. Elle eut pluſieurs *temples* dans la Grece, entr'autres, un dans l'île de Délos, auprès de celui de ſon fils. Pauſanias fait mention d'un autre *temple de Latone* à Argos; ſa ſtatue même étoit un ouvrage de Praxitele. Les Egyptiens lui bâtirent un *temple* dans la ville de Butis. Quelques François ont écrit, peut-être pour ſe divertir ſur des jeux de mots, que Latone avoit un *temple* chez les Gaulois, dans un bourg du comté de Bourgogne, appellé *Laone* (aujourd'hui *S. Jean de Laulne* ou *de Laône*), en retranchant le *t* du mot latin *Latona*. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA LIBERTÉ, *Antiq. rom.* Un peuple auſſi juſtement idolâtre de la liberté, que le peuple romain, ne pouvoit pas manquer d'en faire une divinité, & de lui conſacrer des *temples* & des autels. Auſſi cette déeſſe qu'on invoquoit pour conſacrer cette même liberté que l'extinction de la royauté avoit procurée, en avoit-elle pluſieurs dans la ville.

Cicéron, *liv. II. de nat. deor.* fait mention d'un de ces *temples*. Publius Victor

en avoit fait conſtruire un ſur le mont Aventin, avec un veſtibule qu'on nommoit *le veſtibule de la liberté*. Les anciens qui parlent ſouvent de ce veſtibule, ne nous apprennent pas à quel uſage on le deſtinoit. Mais on peut croire qu'on y faiſoit les ventes publiques, comme dans les autres. Tite-Live parlant du *temple* que Tibérius Gracchus avoit conſacré à la même déeſſe, dit que les colonnes en étoient de bronze, & qu'on y voyoit de très-belles ſtatues. Lorſque Cicéron partit pour ſon exil, P. Clodius, ſon perſécuteur, conſacra la maiſon de ce grand homme à la *liberté*.

Enfin Dion nous apprend que les amis d'Antoine, par un décret public, firent ériger à la même déeſſe un *temple* en faveur de Jules-Céſar; action bien digne de ces derniers Romains, qui élevoient un *temple* à la *liberté* en l'honneur de celui qui leur avoit fait perdre les reſtes de cette précieuſe prérogative, que les Marius & les Sylla leur avoient encore laiſſée, & dont juſqu'alors ils avoient été ſi jaloux. (*D. J.*)

TEMPLES DE MARS, *Antiq. grecq. & rom.* Le culte de Mars étoit peu répandu dans la Grece; cependant Athènes avoit dédié un *temple* célebre à ce dieu des batailles.

On admiroit dans ce *temple* cinq ſtatues; une du dieu, ouvrage d'Alcamene; une de Pallas, par Endrus, ſtatuaire de Paros; une de Bellone, par les enfans de Praxitele, & deux de Vénus. Devant la porte du *temple* on voyoit un Hercule, un Théſée & un Apollon dont les cheveux étoient noués avec un ruban. Outre ces divinités, quelques hommes illuſtres avoient auſſi leurs ſtatues dans ce *temple*; Colliadés, archonte d'Athènes & l'un de ſes légiſlateurs, Harmodias, Ariſtogiton & Pindare. Xerxès avoit enlevé toutes ces ſtatues; mais Alexandre les ayant trouvées dans le palais de Darius, les renvoya aux Athéniens.

C'eſt chez les Romains principalement que *Mars* étoit honoré, car ils le regardoient comme le protecteur de leur empire. Auguſte lui bâtit deux *temples* célebres, l'un ſur le capitole, d'après le modele de Jupiter Férétrius, & à l'occaſion des étendards rapportés par les Parthes. Il éleva l'autre dans ſon forum, & le dédia à Mars vengeur, *marti ultori*, en mémoire de la bataille de Philippes, ſelon le témoignage d'Ovide:

Templa *feres*, *& me victore vocaberis ultor*;
Voverat, *& fuſo lætùs ab hoſte redit.*

Dion, *liv. L.* de ſon hiſtoire ajoute qu'on dépoſa dans ce *temple* les enſeignes enlevées aux défenſeurs de la liberté romaine, & le ſénat ordonna que le char ſur lequel Céſar avoit triomphé, ſeroit mis dans le *temple de Mars*, pour conſerver la mémoire des victoires de l'empereur. Ce *temple de Mars* étoit ſoutenu de cent colonnes. On prétend que c'eſt ſur ſes ruines qu'on a bâti dans Rome moderne l'égliſe de Sainte Marie des Palmes.

Il y avoit encore dans l'ancienne Rome un autre *temple de Mars*, hors de la ville & ſur la voie Appienne, où le ſénat s'aſſembla quelquefois. La remarque de Vitruve eſt en général vraie; il dit qu'ordinairement les *temples de Mars* étoient hors des murs, afin de ſervir de rempart aux villes contre les périls de la guerre: cependant, outre qu'Auguſte s'écarta de cette regle, nous ſavons du même Vitruve, qu'à Halicarnaſſe, le *temple de Mars* étoit ſitué au milieu de la forteresſe; mais ce qu'on obſerva plus régulierement, fut l'ordre dorique dans les *temples* de ce dieu. (*D. J.*)

TEMPLES DE MERCURE, *Antiquité grecq. & rom.*; ce dieu ſemble avoir été inventé pour le bien des hommes, ſi toutes les louanges que lui donne Horace dans une de ſes odes (*ode x. l. I.*) ſont vraies. Quoi qu'il en ſoit, les Grecs & les Romains eurent Mercure en vénération, & lui dreſſerent dans les carrefours & ſur les grands chemins ces ſtatues, nommées *hermes*. Il y avoit pluſieurs *temples* en différentes villes de la Grece, dont quelques-uns cependant étoient déja en ruine du temps de Pauſanias; mais ce dieu étoit particuliérement honoré à Cyllene en Elide, où il avoit un *temple* célebre, & à Tanagre où il en avoit deux. Il eut en Achaïe un *temple* & un oracle qu'on conſulta long-temps. Mercure avoit encore à Rome, dans le grand cirque, un fort beau *temple* qui lui fut dédié l'an 675, de la fondation de cette ville. Enfin, ſi nous en croyons Tacite, les Germains l'adoroient comme le ſouverain des dieux, & lui immoloient des victimes humaines: *Deorum maximum Mercurium colunt, cui*

humanis quoque hostiis litare fas habent. (*D. J.*)

TEMPLES DE MINERVE, *Antiquité grecq. & rom.* Le culte de Minerve apporté d'Egypte dans la Grece, passa dans la Samothrace, & de-là dans l'Asie mineure. Les Rhodiens furent les premiers peuples de ces cantons, qui dresserent des *temples* à Minerve, pour leur avoir enseigné l'art de faire des statues colossales; mais ayant manqué de feu dans un sacrifice qu'ils lui faisoient, la fable dit qu'elle se retirât de dépit en la ville d'Athènes, où elle fut adorée sous le nom de παρθένος, c'est-à-dire, la *déesse vierge*. Les Athéniens lui firent bâtir un *temple* immortel, & lui dresserent une statue de la main de Phidias, toute d'or & d'ivoire, de 39 piés de haut. Nous en avons parlé au mot STATUE, & au mot SCULPTEURS *anciens*, à l'article de *Phidias*.

La déesse, car c'est ainsi qu'on la nommoit par excellence, ne régnoit pas moins souverainement dans la Laconie que dans l'Attique: en effet, il n'est pas étonnant que celle qui présidoit aux combats, fut singuliérement honorée par les Lacédémoniens; aussi avoit-elle sept ou huit *temples* dans Sparte; mais le plus célebre (& peut-être de l'ancienne Grece), fut commencé par Tyndare, qui en jetta les fondemens; Castor & Pollux y travaillerent après lui, & entreprirent d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées sur les Aphidnéens; cependant comme leur entreprise étoit restée fort imparfaite, les Lacédémoniens long-temps après construisirent un nouveau *temple* à Minerve, qui étoit tout d'airain, ainsi que la statue de la déesse, & ce n'est pas le seul *temple* de l'antiquité qui ait été de ce métal. Ce fameux temple porte le nom de *Chalciœcos*: on sait que χαλκὸς signifie de l'*airain*, & οικος une *maison*. Thucydide, Polybe, Diodore, Plutarque, Tite-Live, en un mot, presque tous les auteurs Grecs & Latins ont parlé du *temple Chalciœcos* de Sparte, mais Pausanias l'a décrit.

L'artiste, dit-il, dont les Lacédémoniens se servirent, fut Gitiadaes, originaire & natif du pays. Au-dedans du *temple* la plupart des travaux d'Hercule sont gravés sur l'airain, tant les aventures qu'on connoit sous ce nom, que plusieurs autres que ce héros a courues volontairement, & dont il est glorieusement sorti. Là sont aussi gravés les exploits des Tyndarides, & sur-tout l'enlévement des filles de Leucippe. Ensuite vous voyez d'un côté Vulcain qui dégage sa mere de ses chaînes; d'un autre côté Persée prêt à partir pour aller combattre Méduse en Lybie; des nymphes lui mettent un casque sur la tête & des talonnieres aux piés, afin qu'il puisse voler en cas de besoin. On n'a pas oublié tout ce qui a rapport à la naissance de Minerve, mais ce qui efface tout le reste, c'est un Neptune & une Amphitrite qui sont d'une beauté merveilleuse. On trouve ensuite la chapelle de Minerve.

Aux environs du *temple* il y a deux portiques, l'un au midi & l'autre au couchant. Vers le premier est le tombeau de Tyndare; sur le second portique on voit deux aigles éployées, qui portent chacune une victoire; c'est un monument de celles que Lysandre remporta, l'une près d'Ephèse, sur Antiochus, lieutenant d'Alcibiade qui commandoit les galeres d'Athènes; l'autre sur la flotte athénienne qu'il défit entiérement à Aigospotamos. A l'autel du *temple* de Minerve il y a deux statues de Pausanias qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée. A l'aile gauche du *temple* d'airain, il y a une chapelle qui est consacrée aux muses, parce que les Lacédémoniens marchent à l'ennemi au son des flûtes & de la lyre.

Les Spartiates éleverent un autre *temple* à Lacédémone à leur retour de Colchos, en l'honneur de Minerve Asia.

On voyoit encore dans la rue Alpia le fameux *temple* de Minerve dit *Ophthalmitis*, Minerve conservatrice des yeux; c'est Lycurgue lui-même qui consacra ce *temple* à la déesse, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre à qui ses loix déplaisoient, il fut sauvé en ce lieu-là par le peuple, sans le secours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

L'histoire parle beaucoup du *temple* que Minerve avoit à Sunium; il en reste encore dix-sept colonnes entieres d'un ouvrage tout semblable à celui du *temple* de Thésée à Athenes. On y voit sur un bas-relief de marbre de Paros, une femme assise, avec un petit enfant, qui, comme elle, leve les bras, & paroît regarder

avec effroi un homme nud qui se précipite du haut d'un rocher.

Minerve eut aussi plusieurs *temples* à Rome, entr'autres celui du mont Aventin, dont Ovide fait mention dans le *liv. VI.* de ses *fastes*.

Mais le plus célebre *temple* de la déesse étoit à Saïs, métropole de la basse Egypte, dans le Nôme qui en prenoit le nom, *Saïtes Nomos*. Hérodote dit que ce superbe *temple* avoit été embelli par les soins d'Amasis, d'un vestibule qui surpassoit de beaucoup en grandeur & en magnificence, tous les monumens que les rois ses prédécesseurs avoient laissés. Ce même prince y ajouta des statues d'une grandeur prodigieuse; car les Egyptiens aimoient les figures colossales, sans parler des pierres immenses pour leur énorme grosseur, & qui venoient la plupart d'Elephantine, ville éloignée de Saïs de vingt journées de navigation.

La chapelle de ce *temple* offroit en particulier quelque chose d'unique en son genre; cette chapelle étoit d'une seule pierre taillée dans les carrieres de la haute Egypte, & qu'Amasis avoit fait venir avec des soins & des peines incroyables, jusqu'à Saïs où elle devoit être placée dans le *temple* de Minerve. " Ce que j'admire par-dessus tous les autres ouvrages d'Amasis, dit Hérodote, c'est cette „ maison d'une seule pierre qu'il fit „ transporter d'Elephantine, & que „ deux mille hommes, tous pilotes & „ marins, ne purent amener qu'en trois „ ans. Cette maison avoit de face vingt „ & une coudées de largeur & huit de „ hauteur, & dans œuvre cinq coudées „ de haut, & dix-huit de longueur „. Cependant cette maison n'entra point dans le *temple* de Minerve, où étoit inhumé Psammétichus; elle fut laissée à la porte, soit qu'Amasis fût piqué des plaintes de l'architecte, sur la fatigue que lui avoit causé cet ouvrage, soit par les accidens déja arrivés à ceux qui le conduisirent sur le Nil, soit enfin par d'autres raisons qu'Hérodote n'a pu savoir. (*D. J.*)

Temples de la Miséricorde, *Antiq. grecq. & rom.* Voilà les *temples* les plus dignes de l'humanité. Les Athéniens ont eu les premiers la gloire de diviniser cette vertu, de construire dans Athènes un *temple* à son honneur, & d'en faire un lieu d'asyle. Les Romains eux-mêmes frappés de cette belle idée, bâtirent dans Rome le second *temple* à la Miséricorde. Il eût été beau d'en élever à cette vertu dans tous les pays du monde. (*D. J.*)

Temples de Neptune, *Antiquit. grecq. & rom.* Nous avons peu de détails sur les *temples* que Neptune avoit à Rome: dans le dernier siecle, lorsqu'on fouilloit des fondemens, on y apperçut quantité de morceaux de marbre excellemment travaillés: & comme parmi des débris des corniches on trouva des dauphins & des tridens, on conjectura que c'étoit un *temple* consacré à Neptune.

Sa façade étoit périptere, & sa forme pycnostyle, ou à colonnes pressées. Ses entre-colonnes avoient un diametre & demi moins un onzieme, ce qui mérite d'être remarqué, vu qu'il n'y en a peut-être jamais eu de si pressées dans aucun autre édifice. De tout ce *temple*, il ne reste plus aucune partie sur pié: mais Palladio, en examinant de près ces ruines, est parvenu à la connoissance de ses dimensions, dont il a donné les desseins dans son architecture: j'y renvoie les lecteurs.

Il est certain néanmoins que *Neptune* fut un des dieux du paganisme des plus honorés; car indépendamment des Libyens qui le regardoient comme leur grande divinité, il avoit dans la Grece & dans les lieux maritimes d'Italie un grand nombre de *temples* élevés en son honneur. Les Atlantides, dit Platon dans son Critias, lui en consacrerent un magnifique, dans lequel il étoit représenté dans un char tiré par quatre chevaux ailés, dont il tenoit les rênes, & sa statue touchoit la voûte du *temple*. Hérodote, *l. VII.* fait mention du *temple* que les Pasidéens lui avoient consacré; & Pline, *l. XXXI*, parle de celui qu'il avoit chez les Cariens. Pausanias en décrit aussi plusieurs. (*D. J.*)

Temple de la Paix, *Antiq. rom.* On voit à Rome des vestiges de ce *temple* proche Sainte Marie-la-Neuve, sur le chemin qu'on appelle la *Via sacra*. On prétend qu'il est bâti dans le même lieu où étoit anciennement le palais de Romulus.

Ce *temple* fut commencé par l'empereur Claude, & conduit à sa perfection par Vespasien, après la conquête de la

Judée. Ce prince y fit mettre en dépôt toutes les riches dépouilles qu'il avoit tirées du *temple* de Jérusalem.

Le *temple de la paix* passoit pour être le plus vaste, le plus superbe & le plus riche de Rome; il avoit trois cens piés de long & deux cens de large. Tout ruiné qu'il est, les vestiges qui nous en restent encore suffisent pour juger de son ancienne grandeur.

A la face d'entrée il y avoit une loge à trois ouvertures, bâtie de briques, & le reste de la largeur de la façade étoit un mur continu. Les pilâstres des arcades de la loge avoient des colonnes par-dehors qui leur servoient d'ornement, & qui régnoient le long du mur continu. Sur cette premiere loge, il y en avoit une autre découverte avec une balustrade; & au-dessus de chaque colonne étoit une statue.

Au-dedans du *temple* il y avoit huit grandes colonnes de marbre d'ordre corinthien, de cinq piés quatre pouces de diametre, dont la hauteur compris la base & le chapiteau, faisoit cinquante-trois piés. L'entablement avoit dix piés & demi, & portoit la voûte de la nef du milieu.

Les bases de ces colonnes étoient plus hautes que la moitié de leur diametre, & la plinthe en emportoit plus du tiers; ce qu'on fit apparemment pour leur donner plus de force; leur saillie étoit d'une sixieme partie de leur diametre. La modénature étoit d'une fort belle invention, & la cimaize de l'architecture étoit d'un dessein peu commun. La corniche avoit des médaillons au lieu de larmier.

Les murs de ce *temple* étoient enrichis de statues & de peintures. Toutes les voûtes avoient des compartimens de stuc, & généralement tout y étoit fort riche.

Cet édifice périt par un incendie, ou par quelque autre accident, sous l'empereur Commode. (*D. J.*)

TEMPLES DES PARQUES, *Antiquit. grecq. & rom.* On ne crut pas dans tout le monde payen qu'il fût nécessaire de se mettre en dépense pour des déesses inexorables qu'il étoit impossible de fléchir; de-là vient qu'elles n'eurent que des statues en plusieurs endroits & peu de *temples* dans la Grece. Athenes n'en éleva point à leur honneur. Sicyone leur consacra seulement un *temple* dans un bois sacré, & les Lacédémoniens leur en bâtirent un autre dans leur capitale, auprès du tombeau d'Oreste. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA PIÉTÉ, *Antiq. rom.*, *templum pietatis*, dédié par Attilius, dans la place romaine, à l'endroit où demeuroit cette femme qui avoit nourri son pere prisonnier du lait de ses mamelles. (*D. J.*)

TEMPLES DE POMONE, *Antiq. rom.* Cette belle nymphe qui plut à Vertumne, & qu'il rendit sensible à force de soins, de louanges & de respects, est une pure divinité des poëtes latins; cependant elle eut à Rome des *temples* & des autels. Son prêtre portoit le nom de *Flamen Pomonalis*, & lui offroit des sacrifices pour la conservation des fruits de la terre. (*D. J.*)

TEMPLES DE PROSERPINE. Cette fille de Cérès, enlevée pour sa beauté par Pluton, avoit plusieurs *temples* en Sicile, lieu de sa naissance. Strabon, *l. VII.* parle des prairies d'Enna, où Pluton la vit, & en devint amoureux. Cicéron lui-même dans sa *sixieme Verrine*, nous a laissé de ce lieu charmant, une description aussi élégante que fleurie; mais enfin comme le destin avoit prononcé que Proserpine fut souveraine des enfers, les Grecs & les Romains bâtirent peu de *temples* en l'honneur d'une divinité inexorable. Pausanias ne cite que celui qu'elle avoit à Sparte, sous le nom de *Proserpine conservatrice*. Il avoit été-bâti, selon les uns, par Orphée de Thrace; & selon d'autres, par le Scythe Abaris. Proserpine n'avoit aussi qu'un seul *temple* à Rome, dans la cour duquel on alloit acheter tout ce qui étoit nécessaire pour les funérailles. Je ne sais pourquoi les Gaulois regardoient Proserpine comme leur mere; mais Strabon, *l. IV.* nous apprend que depuis la conquête des Romains, cette déesse avoit un *temple* dans les Gaules, desservi à la maniere des Samothraces. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA PUDICITÉ, *Antiq. rom.* La pudeur est une vertu trop essentielle au beau sexe, pour qu'on ne l'ait pas érigée en divinité. Aussi l'histoire nous apprend-elle que les Romains l'honoroient sous le nom de la *Pudicité*; & cette déesse avoit dans leur ville des *temples* & des autels, sur lesquels on lui offroit des sacrifices. Mais comme si les grands devoient avoir d'autres dieux que le peuple, on distinguoit à Rome la *Pu-*

dicité des dames patriciennes d'avec celles des plébéiennes. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette orgueilleuse & singuliere distinction. (*D. J.*)

TEMPLE DES DIEUX PURS, *Antiq. grecq.* Pausanias est le seul auteur qui en parle. " On voit, dit-il, sur la hauteur „ qui commande la ville de Pallantium, „ un *temple* bâti à ces divinités, qu'ils „ appellent *pures*, & par lesquelles ils „ ont coutume de jurer dans leurs plus „ importantes affaires; du reste, ils ignorent quelles sont ces divinités, ou s'ils „ le savent, c'est un secret qu'ils ne révelent point. S'il est donc permis de „ deviner, continue Pausanias, je croirois que ces dieux ont été appellés *purs*, „ parce que Pallas ne leur sacrifia pas de „ la même maniere qu'Evandre son pere, avoit sacrifié à Jupiter Lycéus". *Voyages de l'Arcadie, l. VIII. c. xliv.* (*D. J.*)

TEMPLE DE LA DÉESSE QUIES, *Antiq. rom.* Cette déesse, car son nom féminin indique que c'en étoit une, avoit un *temple* chez les Romains, hors la porte Colline, & un autre, selon Tite-Live, *lib. IV.* dans la rue Labicane; on l'invoquoit pour jouir du repos, & ceux qu'elle exauçoit, étoient assurément bienheureux. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA RENOMMÉE, *Antiq.* Il est sûr que la Renommée eut un culte établi dans la Grece, sur-tout à Athenes, comme nous l'apprenons de Pausanias; & un *temple* fameux, ainsi que le dit Plutarque, dans la vie de Camillus. Il seroit utile de chercher des figures de cette déesse plus ressemblantes que le portrait qu'en a fait Virgile, *l. IV.* de son Enéide.

Ex templo Lybiæ magnas it Fama per urbes, &c. (*D. J.*)

TEMPLE DE ROMULUS, *Antiq. rom.* Numa Pompilius éleva un *temple* à ce fondateur de Rome, & prescrivit qu'il fût honoré sous le nom de *Quirinus*, par des sacrifices solemnels. C'est ainsi que fut faite l'apothéose de César, justement assassiné par les amateurs de la liberté; mais l'apothéose de César vint trop tard, tout le monde s'en moquoit. Les uns, dit Pline, *l. II. c. xv.* appelloient Auguste le *faiseur de poupées*; les autres disoient qu'il achevoit de peupler le ciel, qui depuis long-temps n'avoit reçu de membre d'aucune colonie romaine. (*D. J.*)

TEMPLES DE SATURNE, *Antiq. rom.* Je sais que la tradition grecque portoit que dès l'âge d'or, le fils de Cœlus & de Vesta avoit un *temple* à Olympie; mais Rome lui rendit le culte le plus religieux, & lui dédia divers *temples*.

Le premier *temple* qui fut bâti à Saturne, fut celui que lui fit élever T. Tatius, roi des Sabins, au Capitole, après la paix faite entre lui & Romulus. Le second fut voué par Tullus Hostilius, après avoir triomphé trois fois des Sabins, & deux fois des Albins: il le dédia, & institua les saturnales. Le troisieme fut dédié par les consuls A. Sempronius Atratinus & M. Minutius. D'autres disent néanmoins que ce fut Tarquin le superbe qui le bâtit, & que, selon l'avis de Valerius Publicola, on en fit le lieu du trésor public. C'étoit dans ce *temple* que les ambassadeurs étrangers étoient premiérement reçus par les questeurs romains, qui écrivoient leurs noms dans les registres de l'état, & fournissoient aux frais de leur séjour. C'étoit encore là où se gardoient les minutes des contrats, & de tous les actes que les peres & meres faisoient, comme aussi les noms de tous les citoyens romains écrits, dans les livres éléphantins. Ceux qui avoient recouvré leur liberté, y alloient pendre leurs chaînes & les lui consacrer, selon le témoignage de Martial.

Has cum geminâ compede dedicat catenas.
Saturne, tibi zoilus annullos priores.
(*D. J.*)

TEMPLES DE SÉRAPIS, *Antiq. égyptien.*, ce dieu avoit des *temples* en Asie, dans la Grece & à Rome, mais les Egyptiens, dont Sérapis étoit une des principales divinités, éleverent sur tout autre peuple, plusieurs *temples* en son honneur. Le plus ancien se voyoit à Memphis; il n'étoit pas permis aux étrangers d'y entrer, & ses propres prêtres n'avoient ce droit qu'après avoir enterré le bœuf Apis. Cependant le plus renommé de tous les *temples de Sérapis*, étoit celui que Ptolomée Soter lui consacra; on l'appelloit *Sérapéon*, & j'en ai donné l'article qu'il faut remplir ici, parce que c'étoit un des plus superbes édifices, & des plus respectés qu'il y eût dans le monde.

Ce *temple*, dit Denys le géographe, est tout éclatant d'or, & l'on n'en trouve aucun sur la terre pour lequel on ait plus de

dévotion. Il n'étoit point dans l'enceinte de la ville d'Alexandrie, mais hors des murs, ainſi que celui de Saturne; la raiſon en eſt que les loix de l'Egypte défendoient d'immoler des victimes ſanglantes à ces deux divinités, dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le ſang de telles hoſties.

Suivant quelques hiſtoriens, le ſimulacre du dieu Sérapis touchoit de chacune de ſes mains, ſur un des côtés du *temple*, & étoit un aſſemblage de tous les métaux & de tous les bois. On avoit pratiqué à l'orient, ajoute-t-on, une petite fenêtre avec tant de juſteſſe, qu'à un certain jour bien connu des prêtres, quelques rayons du ſoleil s'échappoient par cette étroite ouverture, & venoient tomber ſur les levres de la ſtatue de Sérapis. Le peuple crédule penſoit que l'aſtre du jour venoit baiſer la bouche de cette divinité.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai que les pélerinages qui ſe faiſoient au *temple de Sérapis*. " Vers le temps de cer-
„ taines fêtes, dit-il, on ne ſauroit croi-
„ re la multitude de gens qui deſcendent
„ ſur un canal d'Alexandrie à Canope,
„ où eſt le *temple*. Jour & nuit, ce ne ſont
„ que des bateaux pleins d'hommes & de
„ femmes qui chantent & qui danſent
„ avec toute la liberté imaginable. A Ca-
„ nope il y a ſur le canal une infinité
„ d'hôtelleries, qui ſervent à retirer ces
„ voyageurs, & à favoriſer leurs diver-
„ tiſſemens ".

Le *temple de Sérapis* fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodoſe, & alors on découvrit, dit un écrivain eccléſiaſtique, l'effronterie des prêtres de cette divinité, qui avoient pratiqué un grand nombre de chemins couverts, & diſpoſé une infinité de machines pour tromper les peuples par la vue de faux prodiges.

Sérapis avoit un oracle fameux dans un de ſes *temples* à Babylone, où il rendoit ſes réponſes en ſonge. Pendant la derniere maladie d'Alexandre, quelques chefs de ſon armée allerent paſſer une nuit dans ce *temple* célebre, pour conſulter la divinité, s'il ſeroit avantageux d'y tranſporter Alexandre. Il leur fut répondu en ſonge, qu'il valoit mieux ne le point tranſporter, & peu de temps après ce conquérant mourut. La réponſe étoit excellente à tout événement. (*D. J.*)

TEMPLE DU SOLEIL, *Antiq.* L'aſtre du jour fut la grande divinité des Phéniciens, des Egyptiens, des Atlantides, & pour le dire en un mot, de preſque tous les peuples, barbares & policés, de l'univers. Par-tout on reconnut, par-tout on éleva des *temples* en l'honneur du Soleil, & on les dirigea du côté de l'orient. Les Ammonites l'adorerent ſous le nom de *Moloch*; les Phéniciens, ſous celui de *Thammus*; les Chaldéens l'honorerent ſous ceux de *Bélus* ou de *Baal*; les Arabes leurs voiſins lui offroient des parfums, & l'appelloient *Adonée*; les Moabites, *Belphegor*; les Perſes, *Mitras*; les Ethiopiens, *Aſabinus*; les Grecs & les Romains, *Apollon* ou *Phœbus*. Les Meſſagetes, ſelon Hérodote, lui ſacrifioient des chevaux: les Germains, dit Céſar, n'ont d'autres dieux que ceux dont ils reçoivent quelque bien, le Soleil, la Lune & le Feu: *deorum numero eos ſolùm ducunt quorum opibus apertè juvantur*, Solem *Vulcanum & Lunam*. Enfin, ſi nous en croyons le pere Laffiteau, il n'y a dans le vaſte continent de l'Amérique, aucuns peuples connus qui n'adorerent le Soleil.

On connoît la médaille d'Héliogabale, qui porte pour légende: *Sanctο deo Soli*. On ſait que cet empereur ſe glorifia toujours d'avoir été prêtre du Soleil dans la Syrie, & que ſon nom fait alluſion à cette dignité; mais nous ne devons pas oublier qu'il conſacra à Rome un *temple* au Soleil, où, dans le deſſein de le rendre plus reſpectable, il fit tranſporter le culte de Cybele ou de Veſta, le *paladium* & les anciles. Il voulut même y joindre le culte que rendoient au vrai Dieu les Samaritains, les Juifs & les Chrétiens.

Hérodien nous a conſervé l'hiſtoire du culte que cet empereur rendoit au Soleil dans ce *temple*. „ Héliogabale, dit-il,
„ érigea un *temple* magnifique à ce dieu
„ (le Soleil), & y plaça pluſieurs au-
„ tels, ſur leſquels il immoloit tous les
„ matins des hécatombes de taureaux,
„ & un grand nombre de brebis; & après
„ y avoir répandu une profuſion d'aro-
„ mates, il y faiſoit des libations de vins
„ vieux des plus excellens; enſorte qu'on
„ voyoit le vin & le ſang ruiſſeler de tous
„ côtés. Des chœurs de muſique, rangés
„ autour de ces autels, augmentoient la
„ célébrité de ce culte. Des femmes phéni-
„ ciennes, avec leurs inſtrumens de mu-

„ sique, qui étoient des cymbales & des „ tympanons, danſoient en cercle; & les „ entrailles des victimes, ainſi que les „ aromates, étoient portées dans des baſ- „ ſins d'or, par tout ce qu'il y avoit de „ plus qualifié à Rome ".

Ant. Varius, au rapport de Lampride, fit auſſi conſtruire dans la même ville, un *temple* en l'honneur du Soleil, mais qui fut moins célebre que celui d'Héliogabale. (*D. J.*)

TEMPLES DE TELLUS, *Ant. grecq. & rom.* La terre avoit des *temples* dans pluſieurs lieux de la Grece, & entr'autres à Sparte, *voyez* ce qu'en dit Pauſanias. Il eſt parlé de celui que la déeſſe *Tellus* avoit à Rome dans la premiere philippique de Cicéron, où il raconte ce qui s'étoit paſſé dans le ſénat, lors de la mort de Céſar, ſur la propoſition faite par Antoine, d'abolir à jamais la charge de dictateur, qui avoit uſurpé dans la république toute l'autorité du pouvoir des rois. On rendit dans ce *temple* un décret, tel qu'Antoine le déſiroit, & dans les termes qu'il avoit lui-même conçus. (*D. J.*)

TEMPLES DE THÉMIS, *Antiquit.* Cette déeſſe de la juſtice n'eut que peu de *temples* après ſa mort. Ovide parle des oracles qu'elle rendoit ſur le parnaſſe, mais c'eſt un poëte qui parle; Pauſanias nous apprend que les Athéniens lui éleverent un *temple* dans leur ville, aſſez près de la citadelle; il ne nous reſte ni monumens, ni ſtatues de cette divinité, tout a péri avec elle. (*D. J.*)

TEMPLE DE THÉSÉE, *Ant. grecq.* On avoit élevé à Athenes un *temple* à la gloire de Théſée. Ce *temple* étoit remarquable par les fêtes que les anciens y ſolemniſoient en l'honneur de ce héros, & par des diſtributions de farine qu'on y faiſoit aux pauvres de la ville; mais ce qui prouvoit encore mieux la vénération des Athéniens pour leur fondateur; c'eſt qu'ils avoient fait de ce *temple* un aſile inviolable, où venoient ſe réfugier les eſclaves maltraités de leurs patrons. Il fut bâti après la bataille de Marathon, conſacré pendant les victoires de Cimon, réparé comme les autres, par les ſoins d'Hadrien, & enſuite apparemment, par les libéralités des princes chrétiens qui en firent une égliſe. Aujourd'hui, la voûte en ruine ne ſera jamais rétablie, que par un nouvel événement qui changera ce *temple* en moſquée. (*D. J.*)

TEMPLES DE VACUNE, *Ant. rom.* Vacune étoit adorée particuliérement dans le pays des Sabins, où elle avoit un *temple* ſur le mont Fiſcellus, aux confins du Picenum, vers les ſources du Nar. Cette même déeſſe des vacations, avoit un autre *temple* entre Caſpérie & Otricule, avec un bois & une ville du même nom. La ville ſubſiſte encore aujourd'hui, & s'appelle *Vaccuna.* (*D. J.*)

TEMPLES DE VÉNUS, *Ant. égypt. grecq. & rom.* Cette déeſſe dont Homere paroît avoir dérobé la ceinture, eſt des plus célebres dans l'antiquité payenne, par le nombre & la beauté de ſes *temples.* Strabon, *liv. XVII.* nous apprend qu'elle en avoit un ſuperbe à Memphis; il ſeroit bien difficile d'en découvrir aujourd'hui quelque reſte, puiſque les ruines même de cette capitale de l'Égypte, ne ſont plus que des maſures fort peu diſtinctes, quoiqu'elles continuent juſques vis-à-vis du vieux Caire. Les Memphites avoient auſſi conſtruits un *temple* à la fille de Jupiter & de Dioné, & nourriſſoient dans ce *temple* une géniſſe qui lui étoit conſacrée.

Son culte paſſa de Phénicie, dans les îles de la Grece, & de-là, en Sicile & chez les Romains. Cythere, Amathonte, Gnide, Paphos, Idalie, lui éleverent des *temples* qui apprirent au monde corrompu, que pour célébrer la déeſſe de l'amour, il étoit permis de s'affranchir des regles de la pudeur.

Le *temple de Vénus* à Cythere, paſſoit pour le plus ancien, & le plus célebre de tous ceux que Vénus eut dans la Grece; ſa ſtatue la repréſentoit armée. Les Eginetes lui avoient bâti, dans leur île, un *temple* magnifique, dont M. Fourmont a encore vu vingt-une colonnes ſubſiſtantes. Elle avoit auſſi un *temple* en Laconie, ſous le nom de *Vénus Ambollogera*, c'eſt-à-dire qui éloigne la vieilleſſe, & à ce ſujet, on lui fit un hymne qui commençoit par ces mots: belle Vénus, éloignez de nous la triſte vieilleſſe; c'eſt Plutarque qui nous apprend cette particularité dans le *liv. III. queſt. 6.* de ſes propos de table. Tacite a décrit la ſituation du *temple* de Paphos, & la ſtatue ſinguliere de la déeſſe.

Les Siciliens bâtirent à Vénus un *temple* célebre ſur la montagne Eryx; ce *temple* étoit rempli de femmes qu'on y con-

sacroit par vœu, & qui, de leurs galanteries, enrichissoient le trésor de la déesse. Du tems de Diodore, qui a fait une exacte description de ce *temple*, il étoit encore dans son premier éclat; mais cette splendeur ne fut pas de longue durée, puisque Strabon, qui a suivi de près Diodore, écrit que de son temps, ce *temple* étoit presque désert.

Enée apporta de Sicile en Italie une statue de Vénus Erycine, à qui l'on fit depuis bâtir un *temple* à Rome, avec de très-beaux portiques, hors de la porte Colline: mais ce *temple* n'approchoit point de celui que cette déesse avoit dans le huitieme quartier de la ville; c'étoit un magnifique édifice, auquel la place dite *forum Cæsaris*, elle même superbement ornée, servoit comme de parvis. Il semble, selon les termes d'Appien, que le *forum* n'ait été fait que pour le *temple*. César, dit il, ajouta au *temple* de Vénus une place consacrée, τεμένος, dont il fit un *forum*, non pas pour la vente des choses nécessaires à la vie, mais pour les affaires, comme étoit chez les Perses la place où l'on venoit apprendre la justice.

A l'entrée de ce *temple*, s'élevoit une basilique où l'on rendoit les jugemens. Vitruve le cite pour exemple des pycnostyles, c'est-à-dire, des *temples*, où les colonnes ne sont éloignées l'une de l'autre que d'un diametre & demi; peut-être est-ce ce *temple* qui se voit dans une médaille du même Jules César, qualifié *imp. IV* avec cette légende *Veneri victrici vota*, il est à six colonnes; la statue de la déesse paroît au milieu, tenant à la main une victoire.

Victor nous apprend que dans le *forum* de César, & apparemment dans le *temple* de Vénus *genitrix*, étoient deux statues de Vénus; l'une revêtue d'une cuirasse, & l'autre de la main du fameux sculpteur Arcésilaüs: celle-ci peut fort bien être celle de deux médailles qui nous restent. Pline, en parle au *XXXV. liv.* La premiere de ces deux statues peut être cette Vénus parfaitement belle, qui fut envoyée à César par Cléopatre. César paya cette galanterie par une autre; il fit placer à côté de la déesse une belle statue de la reine d'Egypte, qui s'y voyoit encore du temps d'Appien.

Ovide dit, que l'aqueduc de l'eau appia passoit sous ce *temple*, dont la situation est encore marquée par ces mots qui designent le *forum Cæsaris*: c'est là, ajoute-t-il, que le jurisconsulte devient souvent la dupe de l'amour, & celui qui sait fournir aux autres des moyens de défense, n'en trouve aucun pour lui-même. Vénus, du milieu de son *temple*, rit de le voir dans ses pieges; c'étoit tout-à-l'heure un présomptueux avocat, il ne veut maintenant être qu'un client soumis.

Subdita quâ Veneris facto de marmore, templo.
Appias expressis æra pulsat aquis.
. . . . . .
Illo sæpe loco capitur consultus amori,
Qui que aliis cavit, non cavet ipse sibi.
. . . . . .
Hunc Venus e templis quæ sunt confinia, ridet
Qui modò patronus, nunc cupit esse cliens.

Le culte de Vénus *genitrix* s'étendit dans les provinces avec celui de Jules-César; une inscription d'Ebora en Espagne, nous montre les décurions de la ville, érigeant un monument à César, & les dames portant un présent à sa mere.

DIVO JULIO
LIB. JUL. EBORA
OB. ILLIUS. IN. MUN. ET MUN.
LIBERALITATEM
EX. D. D. D.
QUOJUS. DEDICATIONE
VENERI GENITRICI
CÆSTUM MATRONÆ
DONUM TULERUNT.

Ce fut dans les jeux qui se faisoient pour la premiere fois en l'honneur de Vénus *genitrix*, que parut pendant sept jours la fameuse comete, qui fut regardée par le peuple, comme le signe de l'apothéose de César. Jules-César ayant achevé le *temple*, avoit, peu de jours avant sa mort, établi un college de prêtres pour faire les jeux de la dédicace; Octavien les fit célébrer; & en mémoire de cette comete, il fit placer dans le même *temple* une statue d'airain de César avec la comete sur sa tête; ces jeux devinrent annuels, & les consuls furent chargés d'en faire la dépense.

Ce *temple* fut bâti l'an de Rome 708, ou 45 ans avant J. C. Il fut consumé, ou du-moins fort endommagé dans l'incendie arrivé sous Néron. (*D. J.*)

TEMPLE DE LA VERTU ET DE L'HONNEUR, *Antiq. rom.*, *templum Virtutis & Honoris*; Marius le fit bâtir par l'architecte Mutius. Ce *temple* pourroit être mis au nombre des plus excellens ouvrages, s'il avoit été fait de marbre, & que la magnificence de la matiere eût répondu à la grandeur du dessein.

S. Auguſtin, en parlant de ce *temple*, fait entendre qu'on en peut tirer une belle moralité, à laquelle Vitruve donne encore matiere par une particularité qu'il en cite, & que S. Auguſtin ne ſavoit pas, c'eſt que ce *temple* n'avoit point de *poſticum*, ou de porte de derriere, comme la plupart des autres; car cela nous apprend que, non-ſeulement il faut paſſer par la vertu pour parvenir à l'honneur, mais que l'honneur oblige encore de repaſſer par la vertu, c'eſt-à-dire, d'y perſévérer.

Le ſénat fut aſſemblé dans le *temple*, bâti par Marius, à la Vertu & à l'Honneur, lorſqu'on voulut rappeller ce grand homme de ſon exil. Le ſénatus-conſulte, qu'on fit à cet égard, fut rédigé en loi dans l'aſſemblée des centuries, tenue au champ de Mars, le 4 Août de l'an 696, ſous le conſulat de C. L. Spinter & de Q. C. Metell. Nepos. (*D. J.*)

TEMPLE DE VERTUMNE, *Antiq. rom.* Je croirois bien que ce dieu champêtre avoit pluſieurs *temples* chez les Romains; cependant l'hiſtoire ne parle que de celui qu'on éleva en ſon honneur dans le marché de Rome, où il avoit auſſi une ſtatue, dont Cicéron dit, à l'occaſion des rapines de Verrès, y a-t-il quelqu'un qui, dans le chemin qui conduit de la ſtatue de Vertumne au grand cirque, n'ait trouvé ſur chaque degré des marques de ton avarice? (*D. J.*)

TEMPLE DE VESTA, *Antiq. grecq. & rom.*; ſon *temple* à Athenes étoit dans l'enceinte du prytanée, & l'on y conſervoit à l'honneur de la déeſſe un feu perpétuel, comme dans celui qu'elle avoit à Rome, & dont nous allons parler. On le nommoit *ædes Veſtæ*; Numa lui fit bâtir ce fameux *temple* proche de ſon palais, au milieu du marché romain, entre le mont Palatin & le mont Capitolin; c'eſt le ſentiment de Denys d'Halicarnaſſe, *lib. II. ſect.* 65 & 76. C'eſt auſſi dans le même endroit que Plutarque met le *temple de Veſta*. Horace le place ſur le bord du Tibre, oppoſé à l'autre bord du fleuve qui va ſe jeter dans la mer: nous avons vu le Tibre, dit-il, repouſſant avec furie ſes eaux vers ſa ſource, menacer d'engloutir le palais de Numa & le *temple de Veſta*.

Ire dejectum monumenta regis
Templaque Veſtæ. Ode 2, *l. I.*

Ovide met ce *temple* à un des bouts de la rue neuve, qui eſt jointe au marché romain.

Quâ nova romano nunc via juncta foro eſt.

Publius Victor met ce *temple* dans le huitieme quartier où étoit le marché romain; ces divers ſentimens prouvent qu'il y avoit à Rome plus d'un *temple* conſacré à Veſta. Quant au plus célebre de tous, j'entends celui qui fut conſtruit par Numa; l'entrée en étoit défendue aux hommes, & la déeſſe y étoit ſervie par les veſtales; c'étoit dans ce *temple* que Numa fonda un foyer de feu éternel & ſur lequel réſida d'une maniere ſenſible la majeſté de la déeſſe. L'hiſtoire & les médailles nous repréſentent ce *temple* de forme ronde; toutes ſes faces ſont égales, dit Ovide; il n'y a point d'angle tout-autour, & le dôme qui le couvre, le défend de la pluie:

Par facies templi: *nullus procurrit in illis*
Angulus, à pluvio vindicat imbre tholus.

On croit, dit Plutarque, que Numa Pompilius ne donna une forme ronde au *temple* qu'il fit bâtir à la déeſſe Veſta, que pour repréſenter la figure du monde univerſel, au milieu duquel les Pythagoriciens placent le ſiege du feu qu'ils appellent *veſta*, & diſent être l'unité. Ovide donne en poëte phyſicien, comme feroit M. de Voltaire, les raiſons de la rondeur du *temple* de la déeſſe. Veſta, dit-il, eſt la même choſe que la terre; il y a pour l'une & pour l'autre un feu inextinguible, & la terre & le feu font connoître leur forme. La terre reſſemble à une balle qui ne s'appuie ſur rien; ſon fardeau peſant ſe trouve ſuſpendu, l'air qui environne ſon globe, le preſſe également de tous côtés, tel au-moins qu'il nous eſt repréſenté dans une petite figure où l'art de Syracuſe, c'eſt-à-dire, d'Archimede, nous a rendu l'immenſité du ciel, &c.

Arte Syracoſia ſuſpenſus in aëre clauſo
Stat globus, immenſi parva figura poli.

Ce

Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'un lieu ſi ſaint & le centre même de la religion, n'étoit pas un *temple* dans toutes les formes, parce qu'il n'avoit pas été conſacré par les augures; mais la cour ou l'enclos étoit proprement le *temple*, parce que les augures en avoient fait la conſécration. Numa, dit Servius, voulut éviter par ce défaut d'inauguration, s'il eſt permis de parler ainſi, que le ſénat ne s'y aſſemblât, *ne ſenatus ibi haberi poſſet.* Ce prince craignit les inconvéniens que le tumulte de ces ſortes d'aſſemblées pouvoit occaſionner dans une maiſon de filles du plus haut rang, dont la conduite étoit délicate, & devenoit l'affaire de tout l'empire.

On ne ſait pas bien encore, dit Denys d'Halicarnaſſe, ce qui eſt gardé ſi ſecrétement dans l'intérieur du *temple*, outre le feu ſacré que tout le monde peut voir; quelques-uns, ajoute-t-il, ont oſé avancer qu'indépendamment du feu ſacré, il ſe trouve encore dans le *temple* de la déeſſe certaine choſe dont la garde & la connoiſſance eſt réſervée au ſeul pontife & aux ſeules veſtales. La preuve qu'ils en apportent, c'eſt ce qui arriva pendant la premiere guerre punique. Le feu ayant pris au corps de l'édifice, les veſtales tout éperdues ſe retirerent en déſordre; & Lucius Cecilius Metellus, pontife, homme conſulaire, qui, après une victoire ſignalée, avoit triomphé des Carthaginois, & dans la pompe de ſon triomphe avoit donné 138 éléphans en ſpectacle au peuple romain; Lucius Metellus, dis-je, comptant pour rien le péril où il s'expoſoit, & ſacrifiant ſa vie au bien public, traverſa cet incendie, pénétra juſqu'au fond du ſanctuaire, & fût aſſez heureux pour ſauver les choſes ſacrées qui alloient être réduites en cendres, ce qui lui valut les honneurs extraordinaires qui ſe liſent encore aujourd'hui ſur la baſe de ſa ſtatue au capitole.

A cette vérité tout le monde mêla ſes conjectures pour deviner ce ſecret de la république; Denys d'Halicarnaſſe condamne leur curioſité comme contraire au reſpect que tout homme pieux doit aux choſes divines; mais nos ſavans n'ont pas été ſi ſcrupuleux que l'hiſtorien des antiquités romaines. Sans être entrés dans le ſanctuaire du *temple*, ils ont eu l'art de dévoiler le myſtere, & ont découvert que ce gage de la perpétuité de l'empire romain, ce *pignus imperii* qu'on gardoit ſi religieuſement & avec tant de ſecret dans le *temple de Veſta*, étoit le *palladium*; il paroît même par des paſſages d'Ovide, de Properce, de Pline & de Lucain, que ſous les empereurs le voile étoit levé; cependant les Romains ne laiſſerent échapper le ſecret que quand ils virent leurs frontieres aſſez fortes pour ne plus appréhender qu'on vint évoquer leur divinité protectrice, & dévouer leur ville, comme ils en avoient uſé à l'égard de leurs ennemis.

C'eſt un des plus beaux *temples* de Rome conſacrés à Veſta, que celui qui ſe nomme aujourd'hui *l'égliſe de S. Etienne*, ſituée ſur le bord du Tibre.

L'ordre de ce *temple* eſt corinthien; les entre-colonnes n'ont qu'un diametre & demi, & la hauteur des colonnes, y compris la baſe & le chapiteau, eſt de douze diametres. Les baſes n'ont point de plinthe, mais les marches où elles poſent, leur en ſervent; l'architecte a uſé de cet artifice, afin que l'entrée de ſon portique reſtât plus libre, parce que les colonnes y ſont fort preſſées. Le diametre de la nef, en y comprenant l'épaiſſeur des murs, eſt égal à la hauteur des colonnes. Les chapiteaux ſont taillés à feuilles d'olive. On n'y voit plus rien de la corniche; mais Palladio l'a ſuppléée dans le plan qu'il nous a donné de cet édifice, & en a ajouté une de ſon deſſein. Les ornemens de la porte & des fenêtres ſont fort ſimples & de bon goût. Sous le portique & au dedans du *temple*, les fenêtres ſont ſoutenues par des cimaiſes qui vont regnant tout autour; elles forment comme une eſpece de piédeſtal, ou d'embaſement au mur & à la couverture. Ce mur ſous le portique eſt fait d'une maçonnerie de pierre diviſée par carreaux depuis la corniche de l'embaſement juſqu'au ſofite. Il eſt tout uni par dedans, avec une autre corniche, à dos de celle qui eſt ſous le portique d'où commence la voûte.

A Tivoli, à cinq ou ſix lieues de Rome, ſur la caſcade du Téveronne, on voit un autre *temple de Veſta*, dont la forme eſt ronde. Les habitans diſent que c'étoit autrefois la demeure de la Sibylle Tiburtine, il eſt aſſez vraiſemblable que c'étoit un *temple* dédié à la déeſſe Veſta; cet édifice eſt d'ordre corinthien. Les entre-

colonnes ont deux diametres ; le pavé eſt élevé au-deſſus du rez-de-chauſſée, à la hauteur d'un tiers des colonnes ; les baſes n'ont point de ſocles ; le but de l'architecte, en le ſupprimant, a été de rendre la promenade ſous le portique plus libre. Les colonnes ſont préciſément auſſi hautes que le diametre de la nef eſt large, & penchant en dedans, vers le mur du *temple*, de telle ſorte que le vif du haut des colonnes tombe à plomb ſur le vif du pié de leur fût en-dedans. Les chapiteaux ſont taillés à fleurs d'olive & très-bien exécutés ; d'où l'on peut conjecturer que cette fabrique a été faite dans un ſiecle de goût. L'ouverture de la porte & des fenêtres eſt plus étroite par le haut que par le bas, ainſi que Vitruve enſeigne qu'on le doit pratiquer. La maçonnerie de ce *temple* eſt de pierre tiburtine, incruſtée de ſtuc ſi proprement, qu'il ſemble être tout de marbre. C'eſt là la deſcription qu'en fait Palladio. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA VICTOIRE, *Antiq. grecq. & rom.* Pauſanias nous apprend que cette divinité avoit pluſieurs *temples* dans la Grece ; & Tite-Live parle de ceux qu'elle avoit à Rome ; il faut conſulter ces deux auteurs ; les Romains lui bâtirent le premier *temple* durant la guerre des Samnites, ſous le conſulat de Lucius Poſthumus & de M. Attilius Regulus. (*D. J.*)

TEMPLES DE VULCAIN, *Antiquit. égypt. & rom.* Le *temple de Vulcain*, où le ſénat s'aſſembloit, étoit placé à côté de celui de la Concorde ; ils étoient tous deux ſitués dans le lieu appellé par les anciens, *velia*, *à vellendis gregibus*, qui, ſelon Varron, s'étendoit depuis l'arc de Titus, juſqu'à celui de Conſtantin. Tatius, au rapport de Denys d'Halycarnaſſe, lui fit bâtir ce *temple* hors de l'enceinte de la ville, les augures ayant déclaré que le dieu du feu ne devoit pas être dans la ville même.

Mais parmi les anciens peuples, les Egyptiens ſont ceux qui ont le plus honoré ce dieu ; il avoit à Memphis ce *temple* magnifique décrit par Hérodote, & cette ſtatue coloſſale renverſée, qui étoit haute de ſoixante & quinze piés, ſur laquelle Amaſis fit élever deux autres ſtatues, chacune de vingt piés de hauteur, & du même marbre que la grande ; cependant l'intérieur de cet édifice, bien loin de mériter l'admiration de ceux qui y entroient, ne fit qu'exciter les mépris & les railleries de Cambyſe, qui ſe mit à éclater de rire en voyant la ſtatue de Vulcain, & celles des autres dieux, ſemblables à des pygmées, leſquels véritablement devoient faire un contraſte bien ridicule avec les coloſſes qui étoient dans les veſtibules dont on vient de parler.

TEMPLES DES CHRÉTIENS, *Relig. chrétienne.* Au commencement du chriſtianiſme, les chrétiens n'avoient pour *temples* & pour autels que des cimetieres, & des maiſons particulieres, où ils s'aſſembloient. Ce fut ſur ces cimetieres qu'ils bâtirent leurs premieres égliſes, lorſque Conſtantin, leur en eut donné la liberté.

Ils nommerent ces égliſes titres, *tituli* ; oratoires, *domus oratoriæ* ; dominiques, *dominicæ* ; martyres, *martyria*, conciles des ſaints, *conſilia ſanctorum* ; baſiliques, *baſilicæ*, tous ces mots s'entendent aiſément ; mais Licinius, qui étoit en guerre contre l'empereur Conſtantin, ordonna d'abattre, en orient, l'an 379 de Jeſus-Chriſt, la plupart de ces nouvelles égliſes. L'an 484, Huneric, roi des Vandales, les fit fermer en Afrique ; cependant elles ſe multiplierent avec l'accroiſſement du chriſtianiſme, ſur-tout dans les ſiecles d'ignorance ; voici en général quelle en étoit la diſpoſition.

On les tournoit vers l'orient, ſymbole de la lumiere ; la porte étoit précédée d'un veſtibule, où ſe tenoient les pénitents, & à l'entrée une grande place pour les laïques ; c'eſt ce que nous appellons *la nef* ; il y avoit enſuite un lieu nommé *ſancta*, où les prêtres ſe plaçoient, c'eſt le chœur ; & enfin le *ſancta ſanctorum*, qui eſt cette enceinte de l'autel que l'on nomme aujourd'hui *le ſanctuaire* ; il y avoit de plus dans les égliſes, certains endroits particuliers pour prier ; c'eſt ce que l'on nomme aujourd'hui *des chapelles* ; on y faiſoit encore ce qu'on appelle *une ſacriſtie*, où l'on ſerroit les ornemens & les vaſes ſacrés.

On mettoit pluſieurs autels dans la même égliſe ; car comme on y enterroit les martyrs, on élevoit un autel ſur le ſépulchre des plus diſtingués. Au devant de la porte étoit un grand vaiſſeau plein d'eau, dont les prêtres, & ceux qui venoient pour prier, ſe lavoient les mains & le viſage : voilà l'origine de l'eau benite.

Il faut encore remarquer qu'il y avoit dans chaque église des endroits séparés par des planches, les uns destinés pour les hommes, & les autres pour les femmes; le côté droit étoit pour les femmes, & le côté gauche pour les hommes, parce que le côté gauche, dit Baronius, étoit censé le plus noble dans l'église.

Enfin, les mendians se tenoient dans le vestibule, parce qu'il leur étoit défendu d'entrer dans l'église, pour ne point causer, en demandant l'aumône, de distractions aux fideles qui prioient.

Quant aux ornemens des églises, il y avoit dans chacune des lampes & des vases sacrés, qu'on fit d'argent, & même d'or, à mesure que le christianisme s'accrut & s'enrichit. Il paroît par l'hymne de Prudence, sur S. Cassien, que Paulin, évêque de Nôles, dans la province du royaume de Naples, orna de peintures les oratoires de S. Félix, pour instruire les payſans qui, nouvellement convertis, se rendoient dans ces oratoires: c'est ainsi qu'il paroît que, dès le cinquieme siecle, les images furent introduites dans les églises.

Le lecteur peut consulter sur tous ces détails, Hospinianus, *de templis*; Bingham, *antiquités ecclésiastiques*, en anglois, & George Wheler, *descript. des églises des anciens chrétiens*. (*D. J.*)

TEMPLES DES CHINOIS, *Hist. de la Chine*. Parmi les édifices publics où les Chinois font paroître le plus de somptuosité, on ne doit pas omettre les *temples*, ou les pagodes, que la superstition des princes & des peuples a élevés à de fabuleuses divinités: on en voit une multitude prodigieuse à la Chine; les plus célebres sont bâtis dans les montagnes.

Quelque arides que soient ces montagnes, l'industrie chinoise a suppléé aux embellissemens & aux commodités que refusoit la nature; des canaux travaillés à grands frais, conduisent l'eau des montagnes dans des bassins destinés à la recevoir; des jardins, des bosquets, des grottes pratiquées dans les rochers, pour se mettre à l'abri des chaleurs excessives d'un climat brûlant, rendent ces solitudes charmantes.

Les bâtimens consistent en des portiques pavés de grandes pierres quarrées & polies; en des salles, en des pavillons qui terminent les angles des cours, & qui communiquent par de longues galeries ornées de statues de pierre, & quelquefois de bronze; les toits de ces édifices brillent par la beauté de leurs briques, couvertes de vernis jaune & verd, & sont enrichis aux extrémités, de dragons en saillie de même couleur.

Il n'y a guere de ces pagodes où l'on ne voie une grande tour isolée, qui se termine en dôme: on y monte par un escalier qui regne tout-autour; au milieu du dôme est d'ordinaire un *temple* de figure quarrée; la voûte est souvent ornée de mosaïque, & les murailles sont revêtues de figures de pierres en relief, qui représentent des animaux & des monstres.

Telle est la forme de la plupart des pagodes, qui sont plus ou moins grands, selon la dévotion & les moyens de ceux qui ont contribué à les construire: c'est la demeure des bonzes ou des prêtres des idoles, qui mettent en œuvre mille supercheries, pour surprendre la crédulité des peuples qu'on voit venir de fort loin en pélérinage à ces *temples* consacrés à la superstition; cependant comme les Chinois, dans le culte qu'ils rendent à leurs idoles, n'ont pas une coutume bien suivie, il arrive souvent qu'ils respectent peu & la divinité & ses ministres.

Mais le *temple* que les Chinois nomment *le temple de la Reconnoissance*, mérite en particulier que nous en disions quelque chose. Ce *temple* est élevé sur un massif de brique qui forme un grand perron, entourré d'une balustrade de marbre brut: on y monte par un escalier de dix à douze marches, qui regne tout le long; la salle qui sert de *temple*, a cent piés de profondeur, & porte sur une petite base de marbre, haute d'un pié, laquelle en débordant laisse tout-au-tour une banquette large de deux; la façade est ornée d'une galerie, & de quelques piliers; les toits, (car selon la coutume de la Chine, souvent il y en a deux, l'un qui naît de la muraille, l'autre qui la couvre); les toits, dis-je, sont de tuiles vertes, luisantes & vernissées; la charpente qui paroît en dedans, est chargée d'une infinité de pieces différemment engagées les unes dans les autres, ce qui n'est pas un petit ornement pour les Chinois. Il est vrai que cette forêt de poutres, de tirans, de pignons, de solives, qui regnent de toutes

parts, a je ne sais quoi de singulier & de surprenant, parce qu'on conçoit qu'il y a dans ces sortes d'ouvrages, du travail & de la dépense, quoiqu'au fond cet embarras ne vient que de l'ignorance des ouvriers, qui n'ont encore pu trouver cette simplicité qu'on remarque dans nos bâtimens européens, & qui en fait la solidité & la beauté : la salle ne prend le jour que par ses portes ; il y en a trois à l'orient extrêmement grandes, par lesquelles on entre dans la fameuse tour de porcelaine, & qui fait partie de ce *temple*. *V.* TOUR DE PORCELAINE. (*D. J.*)

TEMPLE DES GAULOIS, *Antiq. gauloises.* Les Gaulois n'avoient anciennement d'autres *temples* que les bois & les forêts, ni d'autres statues de leurs dieux, ni d'autres autels, que les arbres de ces bois ; on a cent preuves de cette vérité, & César, en effet, ne dit pas un mot de leurs *temples*, ni des statues de leurs dieux. On objecte que Suétone observe que ce même Jules César pilla les *temples* des Gaulois, qui étoient remplis de trésors. On objecte encore que Strabon fait aussi mention des *temples* des Gaulois ; mais on peut répondre que ces auteurs parlent le langage de leur nation, & conformément à leurs préjugés.

Il est vrai, dit l'abbé Banier, que les Gaulois avoient des lieux consacrés spécialement au culte de leurs dieux ; que c'étoit dans ces lieux que se pratiquoient les cérémonies religieuses, qu'on y offroit les sacrifices, *&c.* mais ces *temples*, si on veut les appeller ainsi, n'étoient pas des édifices comme ceux des Grecs & des Romains : c'étoient des bois ; c'étoit à Toulouse, les bords d'un lac consacré par la religion, qui servoient de *temples*. Dans ces lieux, on renfermoit les trésors : ainsi les auteurs que j'ai cités ont eu raison en un sens, de dire que César avoit pillé les *temples* des Gaulois, c'est-à-dire, les lieux qui leur en servoient ; c'est, suivant cette distinction, qu'il faut entendre ce que dit Strabon, que c'étoit dans leurs *temples* que les Gaulois crucifioient les hommes qu'ils immoloient à leurs dieux, c'est-à-dire dans ces forêts mêmes qui leur servoient de *temples* ; car comment seroient entrés dans des édifices, quelque spacieux qu'on les supposât, ces colosses d'osier dans lesquels ils mettoient les criminels & les captifs ? & quel désordre n'y auroit pas causé le feu qui les consumoit ?

Les Semnons, Celtes d'origine, & qui suivoient la même religion que les Gaulois, n'avoient aussi d'autre *temple* qu'une forêt ; personne, dit Tacite, n'a son entrée dans cette forêt, s'il ne porte une chaîne, marque du domaine suprême que le dieu a sur lui. Ce ne fut que depuis l'entrée des Romains dans les Gaules, qu'on commença à y bâtir des *temples* ; l'usage même en fut rare, & l'on continua, malgré ces nouveaux *temples*, à sacrifier dans les forêts, & à représenter les dieux du pays, par des troncs d'arbres ; pratique qui subsista dans quelques cantons des Gaules longtemps après que le christianisme y eut triomphé de l'idolâtrie, & on en découvroit encore quelques restes du temps de Charlemagne.

Enfin les Gaulois s'accoutumant aux mœurs & aux usages de leurs vainqueurs, éleverent un grand nombre de vrais *temples*, où furent déposées les statues qui représentoient également les anciens dieux du pays, & ceux des Romains. Les antiquaires, & sur-tout le pere dom Bernard Montfaucon, ont fait dessiner les restes de plusieurs de ces *temples*, qu'on peut voir dans leurs ouvrages. On remarque qu'ils sont presque tous de figure ronde ou octogone, comme si ces deux figures étoient les plus propres à renfermer les maîtres du monde. (*D. J.*)

TEMPLES DES JAPONOIS, *Idolât. asiatiq.* On doit distinguer dans le Japon les *temples* des Sintoïstes & ceux des Budsoïstes.

Les sectateurs de la religion du Sintos appellent leurs temples *mia*, mot qui signifie *la demeure des ames immortelles*, & ils nomment *fiusja*, la cour du mia, avec tous les bâtimens qui en dépendent.

Leurs mias ont beaucoup de rapport aux *fana* des anciens Romains ; car généralement parlant, ce sont des monumens élevés à la mémoire des grands hommes. Les mias sont situés dans les lieux les plus rians du pays, sur le meilleur terrein, & communément au-dedans ou auprès des grandes villes. Une allée large & spacieuse, bordée de deux rangs de cyprès extrêmement hauts, conduit à la cour du *temple*, où se trouvent quelquefois plusieurs mias ; & dans ce cas-là l'allée dont on vient de parler mene tout droit aux

principaux mias ; la plupart ſont ſitués dans un bois agréable, quelquefois ſur le penchant d'une colline tapiſſée de verdure, où l'on monte par des marches de pierre.

L'entrée de l'allée qui conduit au *temple*, eſt diſtinguée du grand chemin ordinaire par un portail de pierre ou de bois d'une ſtructure fort ſimple ; deux piliers poſés perpendiculairement ſoutiennent deux poutres miſes en travers, dont la plus haute eſt, par maniere d'ornement, courbée vers le milieu, & s'éleve aux deux extrêmités. Entre ces deux poutres il y a une table quarrée, qui eſt ordinairement de pierre, où le nom du dieu à qui le mia eſt conſacré, eſt écrit en caractere d'or. Quelquefois on trouve une autre porte faite de la même maniere, devant le mia, ou devant la cour du *temple*, s'il y a pluſieurs mias dans une cour ; à quelque diſtance du mia, il y a un baſſin de pierre plein d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puiſſent s'y laver. Tout contre le mia, il y a un grand coffre de bois pour recevoir les aumônes.

Le mia eſt un bâtiment ſimple, ſans ornement ni magnificence, communément quarré, fait de bois, & dont les poutres ſont groſſes & aſſez propres. La hauteur n'excede guere celle de deux ou trois hommes, & la largeur n'eſt que de deux ou trois braſſes. Il eſt élevé d'environ une verge & demie au-deſſus de la terre, & ſoutenu par des piliers de bois. Autour du mia il y a une petite galerie où l'on monte par quelques degrés.

Le frontiſpice du mia eſt d'une ſimplicité qui répond au reſte ; il conſiſte en une ou deux fenêtres grillées, qui découvrent le dedans du *temple* à ceux qui viennent faire leurs dévotions, afin qu'ils ſe proſternent devant le lieu ſacré ; il eſt toujours fermé, & ſouvent il n'y a perſonne qui le garde.

Le toit eſt couvert de tuiles, de pierre ou de coupeaux de bois, & il s'avance beaucoup de chaque côté pour couvrir cette eſpece de galerie qui regne tout-autour du *temple*. Il differe de celui des autres bâtimens, en ce qu'il eſt recourbé avec plus d'art, & compoſé de pluſieurs couches de poutres, qui s'avançant par-deſſous, ont quelque choſe de fort ſingulier. A la cime du toit, il y a quelquefois une poutre plus groſſe & plus forte que les autres, poſée en long, & à ſes extrêmités deux autres poutres toutes droites qui ſe croiſent.

Cette ſtructure eſt faite à l'imitation, auſſi-bien qu'en mémoire de celle du premier *temple* ; & quoiqu'elle ſoit fort ſimple, elle eſt néanmoins très-ingénieuſe & preſque inimitable, en ce que les poids & la liaiſon de toutes ces poutres entrelacées, ſert à affermir tout l'édifice.

Sur la porte du *temple* il pend une groſſe cloche plate, qui tient à une corde longue, forte & pleine de nœuds : ceux qui viennent faire leurs dévotions frappent la cloche, comme s'ils vouloient avertir les dieux de leur arrivée : mais cette coutume n'eſt pas ancienne, & on ne la pratiquoit pas autrefois dans la religion du Sintos ; elle a été empruntée de Budſo, ou de la religion idolâtre étrangere.

Dans le *temple*, on voit du papier blanc ſuſpendu & coupé en petits morceaux, & par-là on veut donner au peuple une idée de la pureté du lieu. Quelquefois on place un grand miroir au milieu du *temple*, afin que les dévots puiſſent s'y voir & faire réflexion, que comme ils apperçoivent très-diſtinctement les taches de leur viſage dans ce miroir, de même les taches de leur cœur les plus ſecretes paroiſſent à découvert aux yeux des dieux immortels.

Il y a un grand nombre de ces *temples*, qui n'ont aucune idole ou image du Cami auquel ils ſont conſacrés ; & en général l'on peut dire qu'ils n'ont point d'images dans leurs *temples*, à moins que quelque incident particulier ne les engage à y en mettre ; tels par exemple, que la grande réputation & la ſainteté du ſculpteur, ou quelque miracle éclatant qu'aura fait le Cami. Dans ce dernier cas, on place dans le lieu le plus éminent du *temple*, vis-à-vis de l'entrée, ou du frontiſpice grillé, une châſſe, appellée *fonga*, c'eſt-à-dire, le véritable *temple*, & devant cette châſſe les adorateurs du Cami ſe proſternent ; l'idole y eſt enfermée, & on ne l'en tire qu'à la grande fête du Cami, qui ne ſe célebre qu'une fois tous les cent ans. On enferme auſſi dans cette châſſe des reliques du même dieu, comme ſes os, ſes habits, ſes épées, & les ouvrages qu'il a travaillés de ſes propres mains.

Le principal *temple* de chaque lieu a pluſieurs chapelles qui en dépendent,

qui ſont ornées par-dehors de corniches dorées. Elles ſont ſoutenues par deux bâtons pour être portées avec beaucoup de pompe à la grande fête du dieu auquel le *temple* eſt conſacré.

Les ornemens du *temple* ſont ordinairement des dons qui ont été faits en conſéquence de quelque vœu, ou par d'autres raiſons pieuſes.

Les *temples* du Sintos ſont deſſervis par des laïques qui ſont entretenus ou par des legs, ou par des ſubſides, ou par des contributions charitables. Ces deſſervans du *temple* ſont ſoumis pour le temporel aux juges impériaux des *temples* que nomme le monarque ſéculier.

Quant à ce qui regarde les *temples* des budſdos, c'eſt-à-dire, des ſénateurs du paganiſme étranger reçu au Japon, nous nous contenterons de remarquer que ces *temples* ne ſont pas moins magnifiques que ceux des ſintoiſtes. Ils ſont également remarquables par leur grandeur, par leur ſituation charmante, & par leurs ornemens : mais les eccléſiaſtiques qui les deſſervent, n'ont ni proceſſions, ni ſpectacles publics, & ne ſe mêlent d'autre choſe que de faire leurs prieres dans le *temple* aux heures marquées. Leur ſupérieur releve d'un général qui réſide à Miaco. Ce général eſt à ſon tour ſoumis aux commiſſaires de l'empereur, qui ſont protecteurs & juges de tous les *temples* de l'empire ; *voyez* de plus grands détails dans Kœmpfer. J'ajouterai ſeulement que tous les *temples* du Japon reſſemblent beaucoup aux pagodes des Chinois ; que ces *temples* ſont extrêmement multipliés, & que leurs prêtres ſont ſans nombre ; pour prouver ce dernier article, il ſuffira de dire qu'on compte dans Miaco & aux environs 3894 *temples*, 37093 prêtres pour y faire le ſervice. (*D. J.*)

TEMPLES DES INDIENS, les Européens les nomment *pagodes*. *V.* PAGODE.

TEMPLES DES JUIFS MODERNES, *voy.* SYNAGOGUE.

TEMPLES DES MAGES, *Hiſt. des Perſes* ; c'eſt Zoroaſtre qui les éleva. Il fleuriſſoit pendant que Darius Hyſtaſpe occupoit le trône de Perſe, 486 ans avant J. C. Après être devenu le plus grand mathématicien & le plus grand philoſophe de ſon ſiecle, il réforma le magiſme, & établit ſa nouvelle religion chez les Perſes, les Parthes, les Bactriens, les Choware ſmiens, les Saces, les Medes, & dans une partie des Indes.

Avant lui les Mages dreſſoient des autels pour y conſerver leur feu ſacré en plein air ; mais la pluye, les tempêtes, les orages, éteignoient ſouvent ce feu, & interrompoient le culte ; Zoroaſtre pour remédier à cet inconvénient, ordonna d'ériger partout des *temples* ; & pour rendre plus vénérable le feu des *temples* qu'il avoit érigés, il feignit d'en avoir apporté du ciel, & le mit ſur l'autel du premier *temple* dans la ville de Xis en Médie, d'où on dit que le feu fut répandu dans tous les autres *temples* des Mages.

Ayant diviſé les prêtres en trois ordres, il fit bâtir trois ſortes de *temples*, dont le principal fut élevé à Balch, où il réſida lui-même en qualité d'archimage. Mais après que les mahométans eurent ravagé la Perſe dans le vij. ſiecle, l'archimage fut obligé de ſe retirer dans le Kerman, ſur les bords de l'Océan méridional, vers les Indes, & c'eſt là que juſqu'ici ſes ſucceſſeurs ſe ſont maintenus.

Le *temple* de Kerman n'eſt pas moins reſpecté de nos jours de cette ſecte, que celui de Balch l'étoit autrefois. (*D. J.*)

TEMPLES DES MAHOMÉTANS, *voy.* MOSQUÉE.

TEMPLES DES PÉRUVIENS, *Antiq. péruviennes*. Leurs *temples* étoient conſacrés au Soleil & à la Lune. Garcilaſſo de la Vega nous a donné la deſcription de celui de Cuſco, capitale du Pérou ; on ſera peut-être bien-aiſe d'en trouver ici le précis.

Le grand autel étoit du côté de l'Orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume par-deſſus, parce qu'ils n'avoient point l'uſage de la tuile ni de la brique. Les quatre murailles du *temple*, à les prendre du haut en-bas, étoient lambriſſées de plaques d'or. Sur le grand autel on voyoit la figure du Soleil, marquée ſur une plaque d'or ; cette figure s'étendoit preſque d'une muraille à l'autre ; elle échut par le ſort à un gentilhomme Caſtillan, qui la joua, & la perdit dans une nuit.

On peut juger par cet échantillon qui échut en partage à cet officier, combien étoit grand le tréſor que les Eſpagnols trouverent dans ce *temple*. Aux deux côtés de l'image du ſoleil, étoient les corps de deux de leurs yncas, artiſtement em-

baumés, & assis sur des trônes d'or, élevés sur des plaques de même métal.

Les portes de ce *temple* étoient toutes couvertes de lames d'or. A côté du *temple* on voyoit un cloître à quatre faces, & dans sa plus haute enceinte, une couronne d'or fin, qui pouvoit bien avoir une aune de large. Tout-autour de ce cloître regnoient cinq pavillons en quarré, couverts en forme de pyramide.

Le premier étoit destiné à loger la Lune, femme du Soleil; ses portes avec son enclos étoient tapissés de plaques d'argent, pour donner à connoître, par la couleur blanche, que c'étoit l'appartement de la Lune, laquelle étoit représentée sur une plaque d'argent, & avoit le visage d'une femme.

L'appartement le plus proche de celui de la Lune étoit celui de Vénus, des Pléiades, & d'autres étoiles. Ils honoroient extrêmement l'astre de Vénus, parce qu'ils le regardoient comme le messager du Soleil, allant tantôt devant lui, tantôt après. Ils ne respectoient pas moins les Pléiades à cause de la disposition de ses étoiles, qui leur sembloient toutes égales en grandeur.

Pour les autres étoiles en général, ils les appelloient les *servantes de la Lune*, & elles étoient logées près de leur dame, pour obéir commodément à ses ordres. Cet appartement & son portail étoient couverts de plaques d'argent comme celui de la Lune. Son toit étoit semé d'étoiles d'argent de différentes grandeurs.

Le troisieme appartement étoit consacré à l'éclair, au tonnerre & à la foudre. Ils ne regardoient point ces trois choses comme des dieux, mais comme des génies subordonnés au Soleil, & toujours prêts à exercer sa justice sur la terre.

Ils consacroient à l'arc-en-ciel le quatrieme appartement, parce que ce météore procéde du Soleil. Cet appartement étoit tout enrichi d'or, & sur les plaques de ce métal, on voyoit représentée au naturel avec toutes ses couleurs, dans l'une des faces du bâtiment, la figure de l'arc-en-ciel qui s'étendoit d'une muraille à l'autre.

Le cinquieme & dernier appartement du *temple* étoit celui du grand sacrificateur, & des autres prêtres qui assistoient au service du *temple*, & qui devoient être tous du sang royal des Yncas. Cet appartement enrichi d'or, comme les autres, depuis le haut jusqu'au bas, n'étoit destiné ni pour y manger, ni pour y dormir, mais servoit de salle pour y donner audience, & y délibérer sur les sacrifices qu'il falloit faire, & sur toutes les autres choses qui concernoient le service du *temple*. (*D. J.*)

TEMPLES, *Hist. des Arts.* Après avoir parlé des *temples* en littérature, il faut terminer ce vaste sujet, par considérer leur mérite & leurs défauts, du côté des beaux arts. Salomon fit construire dans la terre promise un *temple* magnifique, qui fut l'ornement & la consolation de Jérusalem. Depuis cette époque, le peuple choisi a toujours soupiré pour la montagne de Sion; mais la décoration de cet édifice n'est pas assez connue, pour que nous puissions la faire entrer dans l'histoire des goûts.

On ne sauroit remonter en ce genre avec certitude, au-delà des Grecs; l'ouvrage dogmatique, le plus ancien que nous ayons dans cet art, est celui de Vitruve, qui vivoit sous Auguste, & qui ne dit presque rien des monumens qui avoient pu précéder ceux de la Grece.

Les Grecs n'ornerent jamais d'enjolivemens de sculpture l'intérieur de leurs *temples*, les murs étoient élevés perpendiculairement, & voilà tout; l'enceinte avoit la figure d'un parallélogramme régulier; les portes & les frontons étoient sur les deux petits côtés opposés; il n'y avoit presque que le seul *temple* de la vertu qui n'eût point de porte de derriere.

Ces *temples* qui, dans leur simplicité intérieure, pouvoient laisser à l'esprit le recueillement qu'il doit apporter dans son humiliation; ces *temples*, dis-je, étoient au-dehors d'une architecture magnifique. La plupart étoient environnés de péristiles à plusieurs rangs de colonnes, les deux petits côtés portoient des frontons; sur le tympan de ces frontons, on représentoit en bas-relief des combats & des sacrifices.

Toutes les colonnes étoient à une même hauteur, & on ne les plaça jamais les unes sur les autres; les *temples* les plus simples n'avoient que quatre colonnes, c'est-à-dire, deux sur le devant & deux sur le derriere; les *temples* plus ornés étoient entourés de péristiles à un ou deux rangs de colonnes. La profondeur de ces

périſtiles ne pouvoit produire d'obſcurité incommode ; car ces *temples* n'étoient point éclairés par les côtés ; ils recevoient le jour ou parce qu'ils étoient découverts, ou par les portes, ou par des croiſées pratiquées au deſſus de l'édifice. Quelquefois enfin, le *temple* étoit ſéparé des colonnes ; tel étoit à Athènes celui de Jupiter Olympien ; entre le périſtile & le *temple*, il y avoit comme une cour.

Dans les *temples* de Jupiter, on employoit l'ordre dorique, qui pouvoit rendre la majeſtueuſe ſimplicité du maître des dieux. On faiſoit ceux de Junon d'ordre ionique, dont l'élégance pouvoit convenir à une déeſſe ; le *temple* de Diane d'Ephèſe avoit un double périſtile, & étoit, ſelon quelques auteurs, de ce même ordre ionique, qui, par ſa légéreté, pouvoit avoir été choiſi comme étant le plus convenable à la divinité des chaſſeurs. Enfin, on doit dire, à la louange des Grecs, qu'ils furent toujours très-attentifs dans la conſtruction de leurs *temples*, à faire choix des ordres qui convenoient le mieux aux différens caracteres des divinités.

Les Romains qui, dans tous les arts, s'étoient efforcés de ſuivre les traces des Grecs, furent quelquefois égaler leurs maîtres dans l'architecture. Les richeſſes immenſes de l'empire laiſſoient aux artiſtes qui s'y rendoient de toutes parts, la facilité de ſe livrer à la beauté de leurs compoſitions, ou des modeles de la Grece, une ſorte d'élévation d'ame, qui portoit les Romains à faire élever de ſuperbes édifices ; une politique ſage, qui encourageoit la vertu & les talens par des arcs de triomphe, ou par des ſtatues ; en un mot, toutes ces vues de grandeur, multipliérent étonnement des monumens reſpectables, que le temps ni la barbarie n'ont pu détruire encore entiérement.

Les *temples* romains, quoique plus grands & plus magnifiques que ceux de la Grece, avoient à-peu-près les mêmes décorations extérieures. Ceux de Jupiter foudroyant, du ciel, de la terre & de la lune, étoient découverts. Pour les dieux champêtres, on conſtruiſoit des grottes dans le goût ruſtique. Au milieu de ces *temples*, on plaçoit la ſtatue du dieu qu'on vouloit honorer ; au pié de la ſtatue, étoit un autel pour les ſacrifices ; les autels des dieux céleſtes étoient fort exhauſſés ; ceux des dieux terreſtres étoient un peu plus bas ; & ceux des dieux infernaux, étoient enfoncés.

Les Romains eurent auſſi des baſiliques d'une belle architecture : c'étoient des lieux publics deſtinés à aſſembler le peuple, lorſque les rois ou les principaux rendoient la juſtice. Ces édifices étoient ornés intérieurement par pluſieurs rangs de colonnes. Lorſqu'on eût commis à de petits magiſtrats le ſoin & l'emploi de juges, les marchands commencerent à fréquenter les baſiliques ; enfin, ces édifices furent deſtinés à célébrer les myſteres des nouveaux chrétiens.

Dès que le chriſtianiſme eut pris faveur, il abandonna les baſiliques, pour décorer intérieurement les égliſes de ſon culte ; & ces ornemens intérieurs dont on les chargea, ſervirent de modele pour toutes celles qu'on fit conſtruire dans la ſuite. On s'éloigna de la ſimplicité intérieure des *temples* antiques ; on n'eut plus d'attention à conſerver dans des maiſons d'adoration, une ſorte de dignité majeſtueuſe, de laquelle les idolâtres ne s'étoient jamais éloignés. Dans la Grece, il n'y avoit qu'un ou deux *temples*, dont l'intérieur fût orné par des colonnes ; mais ces *temples* n'étoient point fameux, & ne méritent pas de faire d'exception.

Un *temple* grec étoit dans la ſimplicité de quatre murs élevés perpendiculairement ; il étoit entouré de colonnes toutes égales, & qui ſoutenoient un même entablement. D'un premier regard, on ne diſoit point, comme dans le gothique, par quelle adreſſe étonnante a-t-on pu élever un édifice ſi peu ſoutenu, tout découpé à jour, & qui cependant dure depuis pluſieurs ſiecles ? Mais plutôt l'eſprit ſe repoſant dans la ſolidité apparente & réelle de toutes les parties, s'occupoit agréablement à développer les ſages reſſources que l'art avoit ſu ſe faire, pour mettre un certain accord entre des beautés conſtantes, & qui, à chaque fois qu'on les voyoit, ſavoient produire une nouvelle ſatisfaction.

Lors du renouvellement des arts & des ſciences, le goût gothique ſe trouva généralement répandu dans l'architecture ; les artiſtes ne purent employer les beautés de l'antique, qu'en les rapprochant de la dégradation, que l'inſtinct habituel faiſoit applaudir. Ainſi, en conſervant le

fond de l'architecture des Goths, on chercha à y introduire les plus belles proportions des anciens.

Dans la construction des églises modernes, on a donné au plan la forme d'une croix; on a réservé tous les ornemens pour l'intérieur. On a ouvert plusieurs portes; on a fait des bas côtés; il y a eu des fenêtres sur toute la longueur & à toute hauteur; & c'est ce qu'on ne voyoit point aux *temples* des Grecs; mais aussi on a mis le chœur & la nef dans une même direction; on a supprimé les faisceaux des colonnes, pour n'en admettre qu'un seul ordre avec un entablement régulier; les vitres ont été laissées dans leur transparence; les ornemens n'ont été employés qu'avec économie, & ce sont là tout autant de corrections des erreurs gothiques.

Les modernes, ajoutera quelqu'un, pratiquent encore de belles décorations; j'en conviens: mais elles sont rarement à leur place. Ainsi, quoique plus rapprochés en apparence des Grecs, que ne l'étoient les Goths, nous ne pourrions, à certains égards, nous en être fort éloignés. Je le crois d'abord par la vérité du fait; en second lieu, parce que nous nous en croyons plus près; enfin, parce que nous sommes venus après les Goths, & que la succession des goûts pourroit nous avoir détourné de la pureté primitive.

Quoiqu'il ait paru de temps à autres des artistes très-habiles; avec un peu d'attention, on ne peut méconnoître la dégradation du goût, & cette fatalité qui a toujours interrompu l'esprit dans sa marche. Dans tous les arts, il a fallu pendant long-temps, se traîner dans la carriere fatigante & incertaine des essais mal conçus, avant que de franchir l'intervalle immense qui peut conduire à quelque perfection. Lorsque l'esprit a atteint à quelques beautés vraies & constantes, rarement fait-il s'y reposer. De fausses subtilités se présentent; on croit, en s'y abandonnant, renchérir sur la belle simplicité de la nature; & les arts retombent dans la période des erreurs, que l'imbécillité d'un instinct perverti fait néanmoins applaudir.

L'architecture des *temples* mahométans n'est pas propre à rectifier notre goût; car ce sont des ouvrages communément tout ronds avec plusieurs tours. Quelques-unes de ces tours qui sont à la mosquée de Médine, où est le tombeau de Mahomet, sont torses, non pas cependant comme nos colonnes, dont les spires sont dans différens plans; ce sont plutôt comme des courbes, qui rampent autour de ces tours circulaires. Cette figure des *temples* mahométans, aux tours près, est celle que les anciens avoient constamment employée dans les *temples* de Vénus. Se seroit-t-on asservi à cette similitude, parce que le ciel de Mahomet est celui de la déesse des plaisirs? (*D. J.*)

TEMPLES DES SIAMOIS, *Idolât. asiat. V.* SIAM, *Géogr. mod.*

TEMPLE DE LA GLOIRE, *Morale.* Le *temple de la gloire* est une belle expression figurée qui peint la haute considération, & pour ainsi dire, le culte que méritent ceux qui se sont rendus célebres par de grandes & de belles actions.

La gloire est une illustre & large renommée de plusieurs & grands bienfaits exercés sur notre patrie, ou sur toute la race du genre humain; telle est la belle définition qu'en donne Cicéron; ce n'est pas, ajoute-t-il, le vain souffle d'une faveur populaire, ni les applaudissemens d'une imbécille multitude que les sages dédaignent, qui constitue la place dans le *temple de la gloire*; mais c'est l'approbation unanime des grandes actions, approbation donnée par tous les honnêtes-gens: & par le suffrage incorruptible de ceux qui peuvent juger de l'excellence du mérite; car des témoignages de cette espece répondent toujours à la vertu, comme l'écho répond à la voix.

Puisque la vraie gloire est la récompense générale des belles actions, on conçoit sans peine qu'elle sera chere aux gens de bien, & qu'ils la préféreront à toute autre. Ceux qui y aspirent, ne doivent point attendre, pour prix de leurs travaux, les uns, le plaisir, ni la tranquillité de la vie; au contraire, ils doivent sacrifier leur propre tranquillité pour assurer celle des autres, s'exposer aux tempêtes & aux dangers pour le bien public, soutenir des combats avec ceux qui veulent le détruire, avec les audacieux, & même avec les plus puissans.

Ils doivent marcher dans cette carriere par amour pour la vertu, & non pour captiver l'affection & les louanges d'un peuple volage. Ceux qui sont touchés de la vaine gloire, disent, comme Philippe:

" ô Athéniens, si vous saviez tout ce " que je fais pour être loué de vous „ ! Mais ceux qui ne goûtent que la vraie gloire, disent avec Socrate : " ô Athé- „ niens, ce n'est pas pour être loué de „ vous que je suis le pénible chemin de „ la vertu, c'est pour la vertu seule „ !

Voilà les notions que Cicéron inculque pour engager les hommes à tâcher de mériter une place dans le *temple de la gloire*, dont il avoue qu'il étoit amoureux ; eh quel amour peut être mieux placé ? Cette passion est sûrement un des plus nobles principes qui puissent enflammer une belle ame. Elle est plantée par Dieu dans notre nature, pour la dignifier, si je puis parler ainsi, & elle se trouve toujours la plus forte dans les ames sublimes. C'est à elle que nous devons les grandes & admirables choses dont parle l'histoire dans tous les âges du paganisme.

Il n'y a peut-être point d'exemple qu'aucun homme sensible aux périls de son pays, n'ait été porté à le servir par la gloire qu'il acquerroit. Donnez-moi un enfant que la gloire échauffe, disoit Quintilien, & je répondrai du succès de mes leçons. Je ne sai, dit Pline, si la postérité daignera jetter quelques regards sur moi ; mais je suis sûr d'en mériter quelque chose, non pas par mon esprit & par quelques foibles talens, ce seroit pur orgueil ; mais par le zele & par le respect que je lui ai toujours voué.

Il ne paroîtra point étrange que les plus sages des anciens aient considéré la gloire comme la plus grande récompense d'une belle vie, & qu'ils aient poussé ce principe aussi loin qu'il étoit possible, quand on réfléchira que le grand nombre d'entr'eux n'avoit pas la moindre notion d'aucune autre récompense ; si quelques-uns goûtoient l'opinion d'un état à venir de félicité pour les gens vertueux, ils la goûtoient plutôt comme une chose desirable, que comme une opinion fondée ; c'est pour cela qu'ils s'efforçoient de tenir leur gloire & leur immortalité des suffrages de leurs descendans : ainsi par une fiction agréable, ils envisageoient cette renommée à venir, comme une propagation de leur vie, & une éternisation de leur existence ; ils n'avoient pas une petite joie d'imaginer, que si ce sentiment n'atteignoit pas jusqu'à eux, du-moins il s'étendroit aux autres, & qu'ils feroient encore du bien étant morts, en laissant l'exemple de leur conduite à imiter au genre humain.

Tous ces grands hommes ne regardoient jamais que ce fût proprement leur vie, celle qui étoit bornée à un cercle étroit d'années sur la terre ; mais ils envisageoient leurs actions comme des graines semées dans des champs immenses de l'univers, qui leur porteroient le fruit de l'immortalité à-travers de la succession des siecles.

Telle étoit l'espérance de Cicéron, & il faut convenir qu'il n'a pas été déçu dans son espoir. Quoi qu'en disent de prétendus beaux esprits modernes, qui nomment le sauveur de la république, *le plus vain des mortels* ; tant que le nom de Rome subsistera ; tant que le savoir, la vertu & la liberté auront quelque crédit dans le monde, Cicéron sera grand & couvert d'actions glorieuses.

Si quelqu'un demandoit à-présent, quelles sont les places du *temple de la gloire*, on pourroit peut-être mettre au premier rang les fondateurs des empires, tels que Cyrus & Romulus ; au second rang paroîtroient les législateurs qui sont comme des souverains éternels ; tels étoient Lycurgue, Solon, Alphonse de Castille. Au troisieme rang, seroient placés les libérateurs de leur pays opprimé par des partis étrangers ; tel fut Henri IV. quand il éteignit la ligue. Les conquérans qui ont étendu les limites de leur empire pour rendre heureux, par des loix immuables, les peuples qu'ils ont soumis, se trouveroient placés au quatrieme rang ; les noms de ces derniers échappent à mon souvenir.

Mais la place du *temple de la gloire*, émanée du mérite le plus cher de l'humanité, sera conservée à ces princes sages, justes, vigilans, qui, par une certaine tendresse d'entrailles, ont acquis le titre de peres de la patrie ; en faisant le bonheur des citoyens ; Trajan, Marc Aurele, Alfred occupent cette place isolée, qui est supérieure à toute autre.

Si Alexandre succédant à Philippe, se fût déclaré le protecteur de tous les états & de toutes les villes de la Grece, pour leur assurer leurs libertés, & les laisser vivre selon leurs loix ; que content des bornes légitimes de son empire, il eût mis toute sa joie à le rendre heureux, à y procurer l'abondance, à y faire fleurir les loix

& la justice, aussi-bien qu'il fit fleurir les arts & les sciences, il eût exercé sur tous les cœurs l'empire le plus durable ; il eût acquis la sublime gloire; il seroit devenu à tous égards l'admiration de l'univers ! *Infiniti potentiæ domitor ac frænator, ipsâ vestitate magis ac magis floresceit !*

Après les places des souverains, viennent celles des sujets dans le *temple de la gloire*. Les premiers sujets, dignes de cet honneur, seront ces grands ministres, ces bras droits du prince, qui le consolent ou le soulagent, sans accabler le peuple, partagent & souvent portent seuls le fardeau de l'empire, en conservant toujours leur vertu & leur intégrité. Ces sortes de ministres paroissent rarement sur la terre; la France nomme *Sully* sous Henri IV. Ils étoient dignes l'un de l'autre.

Ensuite il faut placer les capitaines, les généraux d'armée qui se sont rendus célebres sur terre ou sur mer, par leurs belles actions ou leurs victoires ; l'histoire grecque & romaine en fournissent le plus grand nombre, & les monumens qui parlent de leur renommée, ont passé jusqu'à nous ; les particularités qui concernent celle de Philopœmen, par exemple, ne nous sont point inconnues.

Ce généralissime des Achéens ayant gagné la bataille de Messene, le musicien Pylade qui chantoit sur la lyre, la piece intitulée les *Perses*, prononça par hasard un vers qui dit :

C'est moi qui couronne vos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs jetterent les yeux sur Philopœmen avec des applaudissemens & des battemens de mains qui ne finissoient point, rappellant dans leur esprit les beaux siecles de la Grece, & se flattant de la douce espérance que leur vertueux chef, feroit revivre ces anciens temps.

Après les grands capitaines, il faut placer dans le *temple de la gloire*, ces magistrats & ces hommes laborieux, qui, chargés du dépôt des loix & de l'administration de la justice, s'y dévouent avec héroïsme. Tel étoit parmi nous un chancelier de l'Hôpital, il n'y a point eu de successeurs.

Je n'assignerai point les autres rangs ; c'est assez de dire que ceux qui, dans tous les ordres de l'état, cultivent éminemment les fruits de la sagesse, des sciences & des beaux arts, ont des places distinguées dans le *temple de la gloire*.

Mais quelques personnes, à l'opinion desquelles je suis prêt de me ranger, mettent dans le sanctuaire de ce *temple*, au-dessus des sujets & des souverains mêmes, ces généreuses victimes, telles que les Regulus & les Decius qui se sont immolés volontairement, & par le plus beau des sacrifices, pour le salut de leur patrie.

Le chancelier Bacon remarque qu'il y a deux sortes d'immortalité, celle du sang & celle de la gloire : la premiere, dit-il, se communique par la propagation, & nous est commune avec les bêtes ; la seconde n'appartient qu'à l'homme, & c'est par de grands services, de grandes & bonnes actions, qu'il doit chercher à se perpétuer. Les ouvrages des historiens, des poëtes & des orateurs sont les vrais *temples* de la renommée. Le temps vient à bout du bronze & du marbre ; il ne peut rien sur les ouvrages d'esprit. Voilà les ailes sur lesquelles les grands hommes sont portés éternellement & rappellés à la mémoire des hommes. (*D. J.*)

TEMPLES, nom que les Anglois donnent à deux colleges, où les chevaliers du *temple* faisoient autrefois leur demeure. *V.* TEMPLIERS.

Après la suppression de l'ordre des Templiers, quelques professeurs en droit acheterent ces maisons, & ils les convertirent en auberges ou hôtelleries. *V.* AUBERGE.

On appelle un de ces bâtimens le *temple intérieur*, relativement à l'hôtel d'Essex, qui faisoit aussi partie de la demeure des Templiers: & l'autre s'appelle le *temple extérieur*, comme étant situé hors de la barre du *temple*.

Du temps des Templiers, le trésor du roi d'Angleterre étoit gardé dans le *temple* intérieur, comme celui du roi de France au *temple* à Paris.

Le chef de cette maison s'appelloit le *maître du temple*, qui fut cité au parlement la 49e. année du regne d'Henri III. & le principal ministre de l'église du *temple*, s'appelle encore aujourd'hui du même nom. *V.* MAÎTRE.

Nous avons aussi à Paris une espece d'ancienne forteresse, nommée le *temple*, qui étoit la maison ou le monastere des chevaliers Templiers. Après la destruction de ceux-ci, elle a passé avec leurs autres biens à l'ordre de saint Jean de Jérusalem ou de Malte ; mais elle a toujours

conservé le nom de *temple*. C'est dans son enceinte qu'est situé le palais du grand prieur de la langue de France, qui y a un bailli, d'autres officiers, & une juris-diction particuliere. L'enceinte du *temple* est un lieu privilégié pour des ouvriers & artisans qui n'ont pas droit de maîtrise dans Paris. On ne peut pas non plus y arrêter un homme pour dettes. L'église est desservie par des chapelains de l'ordre de Malte; les archives & la chancellerie de la langue de France y sont aussi renfermées, & le chapitre général s'y tient tous les ans le 11 de Juin.

TEMPLE, s. m. *outil de Charron*, c'est un morceau de bois, de la longueur de trois piés ou environ, qui est gros de deux pouces, large à-peu-près de même par en-bas, plus plat que rond, dont la tête est plus plate & plus large, un peu ronde, percée au milieu d'un petit trou.

Les charrons se servent de cet outil pour enrayer, c'est-à-dire, pour marquer, quand les raies sont placées dans le moyeu, la distance à laquelle il faut former les mortaises dans les jantes. Cela s'exécute en plaçant le bout large & plat du rabat, sur le milieu du moyeu, en faisant passer une petite cheville de fer dans le trou de la tête du rabat, & ensuite dans le trou qui est au milieu du moyeu, de façon que le rabat peut tourner autour de la roue prête à être montée, & alors l'ouvrier marque les places des mortaises sur les jantes avec de la pierre noire.

TEMPLE, s. m. *terme de Férandin*, crémaillere composée de deux petites lames de bois dentelées, arrêtées l'une contre l'autre par une boucle coulante, & terminées par des pointes d'épingle. (*D. J.*)

TEMPLE, *terme de Tisserand*; ce sont deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, & dont les extrémités sont garnies de petites pointes de fer. On accroche les deux bouts du *temple* aux deux lisieres de la toile auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille. Le *temple* est garni dans le milieu de petits crans, pour pouvoir en éloigner ou écarter les deux barres, selon la largeur de la toile. Il a outre cela une espece d'anneau de cuir mobile, appellé le *cuiret*, pour embrasser les deux barres à la fois & les empêcher de s'écarter.

TEMPLET, s. m. *terme de Relieurs*, sorte de petite tringle, ou de bâton quarré, qu'on leve du couloir, & dont on se sert pour tenir les chevillettes, quand on coud quelques livres. (*D. J.*)

TEMPLIER, s. m. *Hist. des ordr. relig. & milit.*, chevalier de la milice du temple.

L'ordre des *Templiers* est le premier de tous les ordres militaires religieux; il commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Hugues de Paganès & Geoffroi de Saint-Ademar en sont les fondateurs. Ils se réunirent avec sept autres personnes pour la défense du saint sépulchre, & pour la protection des pélérins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II. roi de Jérusalem, leur prêta une maison située auprès de l'église de Jérusalem, qu'on disoit avoir été autrefois le temple de Salomon; c'est de-là qu'ils eurent le nom de *Templiers*, ou de *chevaliers de la milice du temple*; de-là vint aussi qu'on donna dans la suite le nom de *temples* à toutes leurs maisons.

Les chevaliers de cet ordre furent d'abord nommés à cause de leur indigence, les *pauvres de la sainte cité*; & comme ils ne vivoient que d'aumônes, le roi de Jérusalem, les prélats & les grands leur donnerent à l'envi des biens considérables, les uns pour un temps, & les autres à perpétuité.

Les neuf premiers chevaliers de cet ordre firent ensemble les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de Jérusalem; j'entends par les trois *vœux de religion*, ceux de *pauvreté*, de *chasteté* & d'*obéissance*, auxquels ils ajouterent un quatrieme vœu, par lequel ils s'engageoient de défendre les pélérins, & de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la terre sainte. Mais ils n'agrégerent personne à leur société qu'en 1125, où ils reçurent leur regle de saint Bernard après le concile tenu à Troies en Champagne par l'évêque d'Albe, légat du pape Honorius II. Ce concile ordonna qu'ils porteroient l'habit blanc; & en 1146 Eugene III. y ajouta une croix sur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur regle portoient, qu'ils entendroient tous les jours l'office divin; que quand leur service militaire les en empêcheroit, ils y suppléeroient par un certain nombre de *pater*; qu'ils feroient maigre quatre jours de la semaine, & le vendredi en viande de carême; c'est-à-dire, sans œufs ni lai-

tage: que chaque chevalier pourroit avoir trois chevaux & un écuyer; & qu'ils ne chasseroient ni à l'oiseau, ni autrement.

Après la ruine du royaume de Jérusalem, arrivée l'an 1186, l'ordre des *Templiers* se répandit dans tous les états de l'Europe, s'accrut extraordinairement, & s'enrichit par les libéralités des grands & des petits.

Matthieu Paris assure que dans les temps de l'extinction de leur ordre en 1312, c'est-à-dire, en moins de deux cens ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille couvens ou seigneuries. De si grands biens exciterent l'envie, parce que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence & dans les plaisirs effrénés que prennent les gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage. Ils refuserent de se soumettre au patriarche de Jérusalem, & montrerent dans leur conduite beaucoup de traits d'arrogance. Enfin s'ils devinrent odieux à Philippe-le-Bel, qui entreprit de ruiner leur ordre, & exécuta ce dessein. Voici ce qu'en a écrit l'auteur de l'*Essai sur l'histoire générale des nations*, dont les recherches sur cette matiere, méritent d'être recueillies dans cet ouvrage.

La rigueur des impôts, dit-il, & la malversation du conseil de Philippe-le-Bel dans les monnoies, exciterent une sédition dans Paris en 1306. Les *Templiers* qui avoient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie.

De plus, ce prince les accusoit d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII. pendant ses différends avec ce pape, & de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite, & sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, & Etienne Barbette, prévôt de Paris & maître des monnoies.

Philippe-le-Bel étoit vindicatif, fier, avide, prodigue, & s'abusant toujours sur les moyens que ses ministres employoient pour lui trouver de l'argent. Il ne fut pas difficile de lui faire goûter le projet d'une vengeance qui mettroit dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les *Templiers* avoient en partage. Il ne s'agissoit plus que de trouver des accusateurs, & l'on en avoit en main.

Les deux premiers qui se présenterent, furent, un bourgeois de Béziers, prieur de Montfaucon, près Toulouse, nommé *Squin de Floriau*, & Noffodei florentin, *Templiers* apostats, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demanderent à être conduits devant le roi à qui seul ils vouloient révéler des choses importantes. S'ils n'avoient pas su quelle étoit l'indignation du roi contre les *Templiers*, auroient-ils espéré leur grace en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonna à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte, leur envoie un ordre cacheté, avec défense sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre: il portoit de mettre en prison tous les *Templiers*. Tous sont arrêtés. Le roi aussi-tôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers, jusqu'à ce qu'on en disposé.

Il paroît évident que leur perte étoit résolue très-long-temps avant cet éclat: l'accusation & l'emprisonnement sont de 1309; mais on a retrouvé des lettres de Philippe-le-Bel au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lesquelles il le prioit de se joindre à lui pour extirper les *Templiers*.

Il falloit juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape Clément V. créature de Philippe, & qui demeuroit alors à Poitiers, se joint à lui; après quelques disputes sur le droit qu'avoit l'Eglise, d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir ses sujets, le pape interrogea lui-même soixante & douze chevaliers; des inquisiteurs, des commissaires délégués procéderent par-tout contre les autres. Les bulles furent envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforma en Castille, en Aragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut presque qu'en France qu'on fit périr ces malheureux.

Deux cens & un témoins les accuserent de renier J. C. en entrant dans l'ordre; de cracher sur la croix; d'adorer une tête dorée montée sur quatre piés. Le novice baisoit le profès qui le recevoit, à la bouche, au nombril, & à des parties qui certainement ne sont pas destinées à cet usage: il juroit de s'abandonner à ses confreres. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouerent

soixante & douze *templiers* au pape même, & cent quarante-un de ces accusés à Guillaume, cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins; on ajoute que le grand-maître de l'ordre, même le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir des tortures cruelles à plus de cent chevaliers, & qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye S. Antoine de Paris. Le grand bailli, Jacques de Nolay, & Guy, dauphin, fils de Robert II, dauphin d'Auvergne, commandeur d'Aquitaine, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés vifs dans les flammes, le lundi 18 mars 1314; à l'endroit où est à présent la statue équestre du roi Henri IV.

Ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contr'eux, ces nombreuses dépositions des accusés même, semblent des preuves de leur crime, & de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premiérement, de tous ces témoins qui déposent contre les *templiers*, la plupart n'articulent que de vagues accusations.

Secondement, très-peu disent que les *templiers* renioient Jesus-Christ; qu'auroient-ils en effet gagné en maudissant leur religion qui les nourrissoit & pour laquelle ils combattoient?

Troisiémement, que plusieurs d'entr'eux, témoins & complices des débauches des princes & des ecclésiastiques de ce temps-là, eussent souvent marqué du mépris pour les abus d'une religion, tant déshonorée en Asie & en Europe; qu'ils eussent parlé dans des momens de liberté, comme on dit que Boniface VIII. en parloit, c'est un emportement très-condamnable de jeunes gens, mais dont l'ordre entier n'est point comptable.

Quatriémement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoroient, & qu'on gardoit à Marseille, devoit leur être représentée: on ne se met pas seulement en peine de la chercher; & il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même.

Cinquiémement, la maniere infame dont on leur reprochoit d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connoître les hommes de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, & qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer, il n'y a pas d'exemple du contraire. On ne doit pas douter que plusieurs jeunes *templiers* ne s'abandonnassent à des excès honteux de débauche, vices qu'il ne faut point cependant divulguer par des punitions publiques.

Sixiémement, si tant de témoins ont déposé contre les *templiers*, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre.

Septiémement, si les accusés vaincus par les tourmens, qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers: on leur promettoit leur grace pour extorquer leur confession.

Huitiémement, les cinquante-neuf qu'on brûla prirent Dieu à témoin de leur innocence & ne voulurent point la vie qu'on leur offroit, à condition de s'avouer coupables.

Neuviémement, soixante & quatorze *templiers* non accusés entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés.

Dixiémement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savoit ni lire ni écrire, ainsi que ses confreres, s'écria qu'on l'avoit trompé, que l'on avoit écrit une autre déposition que la sienne; que les cardinaux, ministres de cette perfidie, méritoient qu'on les punit, comme les Turcs punissent les faussaires, en leur fendant le corps & la tête en deux.

Enfin, on eût accordé la vie à ce grand-maître, & à Guy, dauphin d'Auvergne, s'ils avoient voulu se reconnoître coupables publiquement; & on ne les brûla que parce que, appellés en présence du peuple, sur un échafaud, pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurerent que l'ordre étoit innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur supplice, & ils moururent en invoquant la colere céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant, en conséquence de la bulle

du pape & de leurs grands biens, on pourſuivit les *templiers* dans toute l'Europe ; mais en Allemagne, ils ſurent empêcher qu'on ne ſaisît leurs perſonnes ; ils ſoutinrent en Aragon des ſieges dans leurs châteaux.

Enfin, le pape abolit l'ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret, pendant le concile de Vienne, tenu en 1312.

Les rois de Caſtille & d'Aragon s'emparerent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hoſpitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venoient de prendre cette île ſur les Turcs, & l'avoient ſu garder avec un courage qui méritoit au-moins les dépouilles des *chevaliers du temple* pour leur récompenſe.

Denis, roi de Portugal, inſtitua en leur place l'ordre des chevaliers du Chriſt, ordre qui devoit combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe le-Bel ſe fit donner deux cens mille livres, & Louis Hutin ſon fils, prit 60000 livres ſur les biens des *templiers*. Le pape eut auſſi ſa bonne part de leurs dépouilles ; mais il faut lire ſur toute cette affaire l'*hiſt. des Templiers*, par M. Dupuis.

L'abolition de leur ordre, ainſi que le ſupplice de tant de chevaliers, eſt un événement monſtrueux, ſoit qu'on imagine que leurs crimes fuſſent avérés, ſoit qu'on penſe, avec plus de raiſon, que la haine, la vengeance & l'avarice les euſſent inventés. Il eſt triſte, en parcourant les annales du monde, d'y trouver de tels faits qui font frémir d'horreur. (*D. J.*)

TEMPLIN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dans l'Ukermark, près du lac de Dolgen, aux confins de la moyenne Marche. (*D. J.*)

TEMPLOIE, ſ. m. *outil de Relieur*, c'eſt une tringle de bois de 25 pouces de long ſur 8 lignes environ de largeur, & 10 à 12 lignes de hauteur, échancrée par les deux bouts ; la couturiere met cette tringle dans la rainure de la table du couſoir ; du côté où elle coud, après qu'elle y a paſſé les ficelles & qu'elle les a arrêtées dans les chevillettes ; elle ſert à retenir les chevillettes ſous la table & à rapprocher les ficelles contre le bord du couſoir. *V.* COUSOIR, CHEVILLETTE.

TEMPLUM, ÆDES SACRA, ÆDICULUM SACELLUM, FANUM DELUBRUM, *Synon.* Tous ces mots déſignent en général des édifices ſacrés, mais de diverſes eſpeces, que nous allons expliquer briévement.

Quoique *templum* ſoit générique, il s'applique ſpécialement à ces édifices ſacrés qui ſurpaſſoient les autres en dignité & en ſainteté de cérémonies ; ils étoient ordinairement voués par les rois, les conſuls, les empereurs, pour obtenir quelque victoire à l'approche d'une bataille ; après la victoire, ils étoient bâtis par les vainqueurs ſur les lieux déſignés par les augures, enſuite dédiés & conſacrés par certaines cérémonies qu'ils appelloient *inaugurationes*, & qu'ils imaginoient les rendre encore plus ſaints & plus vénérables ; ſans ces inaugurations, un édifice ſacré ne ſe pouvoit appeller un temple, *templum*, mais on le nommoit ſimplement, *ædes ſacra*.

Ædiculum & *ſacellum*, ſignifioient une eſpece de petit temple, avec cette différence que les ædicules étoient couvertes, & les petits lieux ſacrés, dit *ſacella*, étoient ſans couvertures.

Fanum, déſignoit une autre eſpece de temple, ainſi nommé *à fando*, à cauſe des paroles que le pontife proféroit en les conſacrant aux empereurs après leur apothéoſe. *V.* FANUM.

Delubrum ſignifie quelquefois un édifice ſacré, un temple, ou ſeulement une partie d'un temple. Je vois ce mot employé pour le temple entier dans ce paſſage d'Ammien Marcellin, au ſujet du temple Capitolin ; *Jovis Tarpeii* delubra *quantum terrenis divina præcellunt*, mais il ne marque qu'une portion de temple dans cet autre paſſage, *Proſerpinæ tabula fuit in Capitolio, in Minervæ* delubro. Ce mot ſe prend dans Pline, pour une des trois parties du même temple Capitolin ; & alors les Latins employoient volontiers pour ſon ſynonyme le mot de *cellæ* ou de *conſortia*, comme dans ce vers d'Auſone :

Tria in Tarpeio fulgent conſortia *templo.* (*D. J.*)

TEMPLUM, *Géog. anc.*, nom que Tacite, *in vitâ Agricolæ*, donne à une par-

tie de la Ligurie. Voici le paſſage : *nam claſſis Othoniana licenter vaga dum in* Templo (*Liguriæ pars eſt*) ; *hoſtiliter populatur, matrem Agricolæ in prædiis ſuis interfecit.* On ſoupçonne qu'il y a faute dans cet endroit de Tacite, & qu'au lieu de *dum in Templo*, il faut lire *dum Intemelios.* Un ancien manuſcrit porte, *dum Intemelium*, *Liguriæ urbs eſt.* Il ſembleroit que cette derniere façon de lire devroit être préférée, étant appuyée ſur un manuſcrit. La ſeule difficulté qui arrête, c'eſt qu'on connoît un peuple de Ligurie, nommé *Intemelii*, & qu'on ne voit point de lieu appellé *Intemelium.* (*D. J.*)

TEMPO DI GAVOTTA, *Muſiq. ital.*, c'eſt un air compoſé dans le mouvement de la gavotte, ſans s'aſſujettir à ſuivre le nombre des meſures, ni les repriſes ordinaires à la gavotte ; il y a ſouvent des morceaux de cette nature dans les ſonnates.

Tempo di minuetto eſt un mouvement ſemblable à celui du menuet, & qui eſt de trois temps légers. (*D. J.*)

TEMPO GIUSTO, *Muſiq.* On trouve quelquefois à la tête d'une piece ces deux mots italiens qui ſignifient *dans un temps* (ou mouvement) *juſte* : ils indiquent ordinairement un mouvement ſemblable à celui de l'andante. Au reſte, les compoſiteurs ont tort de mettre à la tête de leurs ouvrages des mots ſi peu ſignificatifs, ce qui eſt *tempo giuſto* pour l'un, ne l'étant pas pour l'autre ; il y a d'ailleurs long-tems que l'on ſe plaint que les mots qui ſervent à indiquer le mouvement des airs, ne les déterminent pas aſſez ; à quoi bon donc ſe ſervir de mots ſi vagues, & qui mettent l'exécutant en droit de dire : *vous avez laiſſé le mouvement à mon choix ?* (*F. D. C.*)

TEMPORAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient aux tempes, eſt un os de chaque côté de la tête, ainſi nommé à cauſe de ſa ſituation dans les tempes. *V.* TEMPES.

La figure de cet os eſt preſque circulaire. La partie antérieure & la ſupérieure ſont très-minces, & ne ſont compoſées que d'une ſeule table. La partie inférieure & la poſtérieure ſont épaiſſes, dures & inégales. *V.* CRANE.

L'os *temporal* eſt joint à l'os coronal par la future écailleuſe ; c'eſt pourquoi il eſt appellé en cet endroit *os écailleux.* Sa partie inférieure eſt jointe à l'os occipital & au ſphénoïde. Il eſt joint à ce dernier, comme auſſi aux os de la mâchoire ſupérieure, par le moyen de certaines apophyſes, & en cet endroit, il porte le nom d'*os pierreux.* Voyez PIERREUX.

Quoique l'os *temporal* ne ſoit compoſé que d'une ſeule piece dans les adultes, on y remarque dans les enfans trois pieces différentes ; ſavoir, l'écailleux, qui occupe le deſſus de l'os ; l'os pétreux ou le rocher, & le cercle qui s'oſſifie à l'extrêmité du conduit auditif. Ce cercle dans l'adulte eſt uni de telle ſorte au reſte de l'os, qu'on ne trouve aucun veſtige qui puiſſe donner à juger qu'il en ait été ſéparé ; il croît de maniere, avec le reſte de l'os, qu'il forme un canal, lequel fait dans l'adulte une partie du conduit de l'oreille. (*D. J.*)

TEMPORAL, eſt un muſcle qui vient par une origine charnue & demi-circulaire d'une partie de l'os coronal, de la partie inférieure du pariétal, & de la partie ſupérieure du *temporal* ; de là, paſſant ſous l'arcade zygomatique, & ſe réuniſſant comme dans un centre, il ſe termine par un fort & court tendon à l'apophyſe coronoïde de la mâchoire inférieure qu'il tire en haut. *Voyez nos Pl. d'Anatomie, & leur explication.*

Ce muſcle ſe nomme auſſi *crotaphite*, & il eſt couvert d'une expanſion tendineuſe & forte, appellée *calotte aponévrotique.* *V.* CROTAPHITE.

Il eſt bon d'obſerver ici que quand on eſt obligé de découvrir l'os ſitué ſous le *muſcle temporal* pour appliquer le trépan, il faut faire l'inciſion ſelon la direction des fibres de ce muſcle, qui vont de la circonférence au centre, c'eſt-à-dire, de haut en bas ; par une ſeule ſection faite en ſon milieu ou en deux endroits en forme d'*V* majuſcule, ou en 7 de chiffre ; mais cette inciſion n'eſt pas indifférente à cauſe des gros vaiſſeaux qui montent en cet endroit à la tête, & qui peuvent occaſionner une grande hémorrhagie. Ajoutez ici l'avis que donne Hippocrate, qu'une inciſion étant faite au muſcle de la tempe, principalement en travers, la convulſion ſurvient au côté oppoſé, & réciproquement du côté gauche au côté droit, ce qui arrive par la ceſſation de l'équilibre. Il faut pourtant convenir que l'expérience

l'expérience apprend tous les jours qu'on peut, sans danger, si le cas le requiert absolument, couper ce muscle en-travers, principalement dans sa partie supérieure & dans sa partie moyenne. (*D. J.*)

TEMPOREL, adj. & subst. se dit des biens & des possessions de la terre par opposition aux biens spirituels.

En certaines occasions, on oblige les évêques & les autres bénéficiers à exécuter les loix du prince, sous peine de saisie de leur *temporel*.

TEMPOREL DES ROIS, *en Théologie*, signifie tant les terres ou possessions qui appartiennent aux souverains, que l'autorité avec laquelle ils gouvernent leurs peuples.

C'est une question vivement agitée dans les écoles, que de savoir si le pape, ou même l'église, ont un pouvoir, soit direct, soit indirect, sur le *temporel* des rois, ou si ni l'un ni l'autre ne leur appartiennent en aucune maniere.

Tous les ultramontains prétendent que la puissance ecclésiastique a pour objet, non-seulement le spirituel des états, & en conséquence ils accordent au pape, qu'ils regardent comme le seul prince & l'unique source de la juridiction spirituelle, le pouvoir de disposer de tous les biens terrestres, des royaumes mêmes & des couronnes. Mais ils se partagent sur la nature de cette autorité. Les uns soutiennent qu'elle est directe, les autres se contentent d'enseigner qu'elle est indirecte.

Dire que l'église & le pape ont un pouvoir direct sur le *temporel* des rois, c'est reconnoître qu'ils peuvent immédiatement l'un & l'autre, par la nature même de la puissance dont Jesus-Christ leur a confié l'administration, dépouiller les hommes, même les rois de leurs dignités, de leurs charges & de leurs biens quand ils manquent à leur devoir, & que cette sévérité est nécessaire pour la tranquillité des royaumes. Bellarmin lui-même, quoique très-zélé pour les droits & pour les privileges des souverains pontifes, rejette cette doctrine & la combat avec force. *Voyez* son traité *de roman. pontif. lib. V. c. j.*

Avancer que l'église & le pape en sa personne ont un pouvoir indirect sur le *temporel* des rois, c'est prétendre qu'ils sont l'un & l'autre en droit d'en disposer lorsqu'ils ne peuvent, par des peines spirituelles, ramener les pécheurs, & qu'ils jugent que l'infliction des peines corporelles est absolument nécessaire pour le bien de l'église & pour le salut des ames. Telle est l'idée que Bellarmin lui-même donne de ce pouvoir indirect, dont il prend la défense avec vivacité dans l'ouvrage que nous venons de citer, *liv. V. ch. vj.*

Avant que de rapporter les raisons sur lesquelles Bellarmin fonde cette opinion, nous remarquerons qu'on en fixe ordinairement l'origine à Grégoire VII, qui vivoit dans le xj. siecle. " Ce pape, dit M. Fleury, né avec un grand courage, & élevé dans la discipline monastique la plus réguliere, avoit un zele ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infectée; mais dans un siecle si peu éclairé il n'avoit pas toutes les lumieres nécessaires pour régler son zele: & prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus dangereuses conséquences. Le plus grand mal, c'est qu'il voulut soutenir les peines spirituelles par les temporelles.... Les papes avoient commencé plus de 200 ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes. Grégoire VII, suivit ces nouvelles maximes, & les poussa encore plus loin, prétendant que, comme pape, il étoit en droit de déposer les souverains rebelles à l'Eglise. Il fonda cette prétention principalement sur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas même leur dire *bon jour*, suivant l'apôtre S. Jean. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde; il n'est plus permis de lui obéir, recevoir ses ordres, de l'approcher; il est exclu de toute société avec les chrétiens. Il est vrai que Grégoire VII, n'a jamais fait aucune décision sur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a pas prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a droit de déposer les rois; mais il l'a supposé pour constant, comme d'autres maximes aussi peu fondées qu'il croyoit certaines; par exemple, que l'Eglise ayant droit de juger des choses spirituelles, elle avoit droit à plus forte raison de juger des temporelles; que le moindre exorciste est au-dessus des em-

pereurs, puisqu'il commande aux démons; que la royauté est l'ouvrage du démon, fondé sur l'orgueil humain; au lieu que le sacerdoce est l'ouvrage de Dieu; enfin, que le moindre chrétien vertueux est plus véritablement roi, qu'un roi criminel, parce que ce prince n'est plus un roi, mais un tyran. Maxime que Nicolas I, avoit avancée avant Grégoire VII, & qui semble avoir été tirée du livre apocryphe des *constitutions apostoliques* où elle se trouve expressément... C'est sur ces fondemens que Grégoire VII, prétendoit en général, que, suivant le bon ordre, c'étoit l'Eglise qui devoit distribuer les couronnes, & juger les souverains; & en particulier il prétendoit que tous les princes chrétiens lui devoient prêter serment de fidélité, & lui payer tribut. „ *Discours sur l'hist. ecclésiastique, depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100, n°. xvij & xviij.*

Ces prétentions ont paru trop excessives aux théologiens ultramontains eux-mêmes; ils se sont contentés de soutenir la puissance indirecte du pape sur le *temporel* des rois. Bellarmin appuie cette opinion de raisonnemens & de faits. Les principaux raisonnemens qu'il emploie se réduisent à ceux-ci, 1°. Que la puissance civile est soumise à la puissance *temporelle*, quand l'une & l'autre font partie de la république chrétienne; & par conséquent que le prince spirituel doit dominer sur le prince *temporel*, & disposer de ses états pour le bien spirituel, par la raison que tout supérieur peut commander à son inférieur. 2°. Que la fin de la puissance *temporelle* est subordonnée à la fin de la puissance spirituelle, la fin de l'une étant la félicité *temporelle* des peuples, & l'autre ayant pour fin leur félicité éternelle; d'où il conclut que la premiere doit être soumise & céder à la seconde. 3°. Que les rois & les pontifes, les clercs & les laïques ne font pas deux républiques, mais une seule, un seul corps qui est l'Eglise. Or, ajoute-t-il, dans quelque corps que ce soit, les membres dépendent de quelque chef principal; on convient que la puissance spirituelle ne dépend pas de la *temporelle*; c'est donc celle-ci qui dépend de l'autre. 4°. Si l'administration *temporelle* empêche le bien spirituel, le prince est tenu de la changer, & l'Eglise a droit de l'y contraindre; car elle doit avoir toute la puissance nécessaire pour procurer ce bien spirituel: or, la puissance de disposer du *temporel* des rois est quelquefois nécessaire pour cet effet, autrement les princes impies pourroient impunément favoriser les hérétiques, renverser la religion, *&c.* 5°. Il n'est pas permis aux Chrétiens de tolérer un roi infidele ou hérétique, s'il s'efforce de pervertir ses sujets. Or, il n'appartient qu'au pape ou à l'Eglise de juger s'il abuse ainsi de sa puissance; & par conséquent c'est au pape ou à l'Eglise à décider s'il doit être déposé ou reconnu pour légitime souverain. 6°. Quand les princes ou les rois se convertissent au christianisme, on ne les reçoit que sous la condition expresse ou tacite de se soumettre à Jesus-Christ, & de défendre sa religion; on peut donc les priver de leurs états, s'ils manquent à la remplir. 7°. Quand Jesus-Christ a confié à S. Pierre & à ses successeurs le soin de son troupeau, il lui a accordé le pouvoir de le défendre contre les loups, c'est-à-dire les hérétiques & les infideles; or, la puissance *temporelle* est nécessaire à cet effet. 8°. Les princes séculiers exercent leur pouvoir sur des choses spirituelles, en faisant des loix sur ce qui concerne le culte de Dieu, l'administration des sacremens, la décence du service divin; l'Eglise peut donc également exercer sa puissance sur les choses *temporelles* lorsqu'elle le juge nécessaire pour la défense & la conservation de la religion.

Tous ces raisonnemens de Bellarmin, ou sont de purs sophismes qui supposent ce qui est en question, ou partent de principes évidemment faux. Car 1°. de ce que l'Eglise peut exercer sa juridiction spirituelle sur la personne des rois, en tant que fideles, s'ensuit-il qu'elle ait quelque autorité sur eux, en tant qu'ils sont rois? Est-ce en cette qualité qu'ils lui sont inférieurs? 2°. La fin que se propose chaque puissance est bien différente l'une de l'autre; leurs limites sont distinguées, & elles sont parfaitement indépendantes chacune dans son genre. 3°. L'Eglise n'est qu'un seul corps, mais auquel la puissance *temporelle* n'appartient pas; le pouvoir que lui a confié Jesus-Christ est purement spirituel; & comme l'empire ne doit point empiéter sur les droits du sacerdoce, le sacerdoce ne doit point usur-

per ceux de l'empire. 4°. L'Eglise a droit de contraindre les princes à procurer le bien de la religion, en employant les conseils, les exhortations, même les peines spirituelles, si elles sont absolument nécessaires; mais s'ensuit-il de-là qu'elle puisse les déposer & les priver de leurs états? Sont-ce là les armes qu'elle a employées contre les persécutions des empereurs payens? 5°. On convient qu'il n'est pas permis de tolérer un prince impie & hérétique, c'est-à-dire, de servir son impiété, de soutenir son erreur; mais ces vices ne lui ôtent point sa souveraineté, & ne dispensent point ses sujets de l'obéissance qui lui est due, quant au *temporel*; les premiers fideles toléroient en ce sens les Nérons & les Dioclétiens; non par foiblesse, comme le prétend Bellarmin, mais par principe de conscience, parce qu'ils étoient persuadés qu'en aucun cas la révolte n'est permise à des sujets. 6°. La condition que suppose Bellarmin, dans la soumission des princes à l'Eglise, est une pure chimere: ils se soumettent aux peines spirituelles que l'Eglise peut décerner contre tous ses enfans, du nombre desquels sont les princes; mais ils tiennent leur puissance *temporelle* immédiatement de Dieu; c'est à lui seul qu'ils en sont comptables. 7°. Jesus-Christ n'a donné à S. Pierre & à ses successeurs, en qualité de chefs de l'Eglise, que la puissance spirituelle pour préserver leur troupeau de la contagion de l'erreur. 8°. Les princes sont les protecteurs de l'Eglise & ses défenseurs; mais ils n'ont pas pour cela de pouvoir sur le spirituel; l'Eglise n'en a donc pas davantage sur leur *temporel*, quoiqu'elle fasse des loix contre ceux qui refusent d'obéir à leurs légitimes souverains.

Le même auteur accumule différens faits, tels que la conduite de S. Ambroise à l'égard de Théodose; le privilege accordé par S. Grégoire le grand, au monastere de S. Médard de Soissons; l'exemple de Grégoire II, qui défendit aux peuples l'Italie de payer les tributs accoutumés à l'empereur Léon, surnommé *Brise-images*, que ce pontife avoit excommunié; la déposition de Childeric, de Wamba, roi des Goths, des empereurs Louis le Débonnaire & Henri IV, Frédéric II, & Louis de Baviere, &c. mais tous ces faits ne concluent rien, parce que ce sont autant d'usurpations manifestes de la puissance pontificale sur l'autorité *temporelle*; d'ailleurs Bellarmin les rapporte souvent d'une maniere infidelle, contraire à la narration des auteurs contemporains; il les tourne à l'avantage de sa cause d'une maniere qui, toute subtile qu'elle est, fait peu d'honneur ou à son jugement, ou à sa bonne foi. Consultez sur ces faits la *défense de la déclaration du clergé*, par M. Bossuet, & imprimée en 1728.

L'Eglise gallicane, qui, dans tous les siecles, ne s'est pas moins distinguée par sa vénération envers le saint-siege, que par sa fidélité pour les souverains, s'est constamment opposée à cette doctrine des ultramontains; ses théologiens établissent le sentiment contraire sur les autorités les plus respectables, & sur les raisonnemens les plus solides. Le premier principe dont ils partent, est que la puissance que Jesus-Christ a donnée à ses apôtres & à leurs successeurs, est une puissance purement spirituelle, & qui ne se rapporte qu'au salut éternel. En effet, les ministres de la religion n'ont, en vertu de l'institution divine, d'autre autorité que celle dont Jesus-Christ même étoit dépositaire en qualité de médiateur: *Comme mon Pere m'a envoyé*, leur dit-il, *je vous envoie aussi de même.* Jean. *xx.* 21. Or, le Sauveur du monde, considéré comme médiateur, n'avoit aucun pouvoir sur le *temporel* des princes. Ses discours & ses actions concoururent à le démontrer. Interrogé par Pilate, s'il est vrai qu'il se croit roi des Juifs, il proteste qu'il n'a aucun pouvoir sur le *temporel* des rois, qu'il ne vient pas pour détruire les états des princes de la terre: *mon royaume*, répond-il, *n'est point de ce monde; si mon royaume étoit de ce monde*, mes sujets *combattroient pour empêcher qu'on ne me livrât aux Juifs: mais mon royaume n'est point d'ici. ibid.* 36. Le magistrat romain insiste, *vous êtes donc roi*, *ibid.* 87. *oui*, lui dit Jesus-Christ; *vous le dites, je suis roi, c'est pour cela que je suis né, & que je suis venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité. Quiconque appartient à la vérité écoute ma voix.* Pouvoit-il marquer plus précisément que sa royauté ne s'étendoit que sur des choses spirituelles, qu'il étoit roi

d'un royaume tout divin & tout céleſte, que ſon Pere alloit former par ſa prédication & par celle de ſes apôtres dans tout l'univers. Lui-même pendant ſa vie mortelle ſe ſoumet à l'empire des Céſar, & leur paye le tribut. Si le peuple, épris de ſes miracles, veut le faire roi, il prend la fuite pour ſe ſouſtraire à leurs ſollicitations. Un homme lui propoſe d'être arbitre entre ſon frere & lui au ſujet d'une ſucceſſion qui lui étoit échue, il lui répond que ce n'eſt point à lui à juger des choſes *temporelles*, qu'il s'adreſſe à ceux qui ont ce pouvoir : *O homme, qui m'a établi pour vous juger, & pour faire vos partages!* Luc. *xij.* 14. Il recommande également l'obéiſſance qu'on doit aux Céſar, comme celle qu'on doit à Dieu.

Mais, dira-t-on, ſi Jeſus-Chriſt n'a pas lui-même exercé cette puiſſance, peut-être l'a-t-il accordée à ſes apôtres; c'eſt ce dont on ne trouve nulle trace dans l'Ecriture : toute la puiſſance que Jeſus-Chriſt accorde à ſes apôtres, ſe réduit au pouvoir d'annoncer l'Evangile, de baptiſer, de lier ou de délier les péchés, de conſacrer l'Euchariſtie, d'ordonner les miniſtres; en un mot, de conférer tous les ſacremens, de lancer l'excommunication, ou d'infliger d'autres peines canoniques contre ceux qui ſe révolteroient contre les loix de l'Egliſe; enfin il leur déclare expreſſément que leur miniſtere eſt un miniſtere de paix, de charité, de douceur, de perſuaſion, qu'il n'a rien de commun avec la domination que les princes *temporels* exercent ſur leurs ſujets. *Reges gentium dominantur eorum, vos autem non ſic.* Luc. *xvij.* ℣. 25.

Leur ſecond principe eſt que l'Egliſe ne peut changer ni détruire ce qui eſt de droit divin. Or, telle eſt, d'une part, la puiſſance des ſouverains ſur leurs peuples, & d'une autre, l'obéiſſance que les peuples doivent à leurs ſouverains. Ces deux vérités ſe trouvent également établies par ces paroles de S. Paul : *toute perſonne vivante doit être ſoumiſe aux puiſſances ſouveraines; car il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & celles qui ſont, ſont ordonnées de Dieu; ainſi qui réſiſte à la puiſſance, réſiſte à l'ordre de Dieu.* Rom. *xiij.*.... La ſeconde ne l'eſt pas moins évidemment par ce que dit S. Pierre : *ſoyez ſoumis à toute créature humaine à cauſe de Dieu, ſoit au roi, comme au plus excellent : ſoit aux chefs, comme envoyés par ſes ordres, & dépoſitaires de ſon autorité.* Epît. *I. c. ij.* 13. C'étoit de Néron & des empereurs payens que les apôtres parloient de la ſorte. Si la révolte eût jamais pu être colorée de quelque prétexte, c'eût été ſans doute de celui de défendre la religion contre ſes perſécuteurs; mais les premiers fideles ne furent jamais qu'obéir & mourir.

La tradition n'eſt pas moins formelle ſur ce point que l'écriture. Tous les docteurs de l'égliſe enſeignent, 1°. que la puiſſance ſéculiere vient immédiatement de Dieu, & ne dépend que de lui ſeul. *Chriſtianus*, diſoit Tertullien, *nullius eſt hoſtis nedum imperatoris quem ſciens à Deo ſuo conſtitui, neceſſe eſt ut & ipſum diligat & revereatur & honoret & ſalvum velit. Colimus ergo imperatorem ſic quomodo & nobis licet, & ipſi expedit ut hominem à Deo ſecundum, & quidquid eſt à Deo conſecutum & ſolo Deo minorem,* lib. ab ſcapul. *c. ij.* Optat. *l. III.* contr. Parmenian. *ſuper imperatorem non eſt uni ſolus Deus qui fecit imperatorem*; & S. Auguſtin. *lib. V. de civit. Dei, cap. xxj. non tribuamus dandi regni atque imperii poteſtatem, niſi Deo vero.*

2°. Qu'on doit obéir aux princes, même quand ils abuſent viſiblement de leur puiſſance, & qu'il n'eſt jamais permis à leurs ſujets de prendre les armes contre eux : *Neque tunc*, dit S. Auguſtin en parlant des perſécutions des empereurs payens, *civitas Chriſti adverſus impios perſecutores pro ſalute* temporali *pugnavit. Ligabantur, cedebantur, includebantur, urebantur, torquebantur... non erat eis pro ſalute pugnare niſi ſalutem pro ſalvatore contemnere de civit. Dei, lib. II. cap.* 1. & ſur le *Pſ. cxxiv.* le même pere s'exprime ainſi : *Julianus extitit infidelis imperator... milites chriſtiani ſervierunt imperatori infideli. Ubi veniebatur ad cauſam Chriſti non agnoſcebant niſi illum qui in cœlo erat. Si quandò volebat ut idola colerent, ut thurificarent, præponebant illi Deum : quando autem dicebat, producito aciem, ite contra illam gentem, ſtatim obtemperabant. Diſtinguebant Dominum æternum à domino* temporali, *& tamen ſubditi erant propter Dominum æternum etiam domino temporali.* S. Jérôme, S. Ambroiſe, S. Athanaſe, S. Grégoire

de Nazianze, Tertullien, & les autres apologiſtes de la religion tiennent le même langage.

3°. Que comme les princes ont reçu de Dieu le glaive matériel, pour exercer la juſtice vindicative, & contenir les méchans, l'égliſe n'a reçu qu'un glaive ſpirituel, pour exercer ſa puiſſance ſur les ames. *Pacificos vult Chriſtus eſſe ſuos diſcipulos*, dit Origenes, ſur le *chap. xvj.* de S. Matthieu, *ut bellicum gladium deponentes, alterum pacificum accipiant gladium quem dicit ſcriptura gladium ſpiritus:* & S. Chryſoſtôme, *rex habet arma ſenſibilia, ſacerdos arma ſpiritualia.*

Mais n'eſt-il pas permis au-moins à l'égliſe de ſe ſervir du glaive matériel, quand la religion eſt en péril & pour ſa défenſe? Voici ce qu'en penſoit Lactance: *Non eſt opus vi & injuriâ, quia religio cogi non poteſt.... defendenda eſt non occidendo ſed moriendo, non ſævitiâ, ſed patientiâ, non ſcelere, ſed fide*, lib. V. *divin. inſtitut.*

Il eſt preſque inconcevable qu'après une doctrine ſi fondée & ſi publique, il ait pu ſe trouver des théologiens qui aient ſoutenu les prétentions des papes ou même de l'égliſe ſur le *temporel* des rois: l'indépendance des deux puiſſances & leurs limites n'étoient-elles pas aſſez marquées?

Les ſouverains pontifes eux-mêmes avoient reconnu cette vérité. " Il y a " deux puiſſances, dit le pape Gélaſe I. " écrivant à l'empereur Anaſtaſe, qui " gouvernent le monde; l'autorité des " pontifes & la puiſſance royale.. Sachez " que quoique vous préſidiez au genre " humain dans les choſes *temporelles*, " vous devez cependant être ſoumis aux " miniſtres de Dieu dans tout ce qui con " cerne la religion: car ſi les évêques ſe " ſoumettent aux loix que vous faites " touchant le *temporel*, parce qu'ils re- " connoiſſent que vous *avez reçu de* " *Dieu le gouvernement de l'empire, avec* " *quelle affection ne devez-vous pas obéir* " *à ceux qui ſont préposés pour l'adminiſ-* " *tration des ſaints myſteres? tome IV.* " *des concil.*" Innocent III. *cap. per venerabilem*, dit expreſſément, *que le roi de France ne reconnoit point de ſupérieur pour le temporel:* & Clément V. déclare que la bulle *unam ſanctam* de Boniface VIII. *ne donne à l'égliſe romaine aucun nouveau droit ſur le roi, ni ſur le royaume de France.* Dira-t-on que ces pontifes ſi éclairés ignoroient ou négligeoient leurs droits?

La doctrine des ultramontains eſt donc diamétralement oppoſée à celle de l'écriture, des peres & des papes mêmes; il y a plus, elle choque manifeſtement la raiſon, en réduiſant même leurs prétentions au pouvoir indirect. Car pour que ce pouvoir fût quelque choſe de réel, il faudroit, ou que le pouvoir des clés eût par lui-même la force de dépouiller immédiatement, dans le cas de beſoin, non-ſeulement des biens céleſtes, mais encore des biens *temporels*; ou que la privation des biens ſpirituels, effet immédiat & naturel du pouvoir des clés, emportât par ſa nature, dans le cas de néceſſité, la privation même des biens *temporels*. Or, ni l'une ni l'autre de ces ſuppoſitions ne peuvent être admiſes. 1°. L'effet propre & unique du pouvoir des clés, même dans les circonſtances les plus preſſantes, ſe borne au dépouillement des biens ſpirituels. *Si votre frere n'écoute pas l'égliſe*, dit Jeſus-Chriſt, Matth. *xviij, v.* 17. *qu'il ſoit à votre égard comme un païen & un publicain*; c'eſt-à-dire ne le regardez plus comme une perſonne qui puiſſe vivre en ſociété de religion, ne l'admettez ni aux prieres communes, ni à la participation des ſacremens, ni à l'entrée de l'égliſe, ni à la ſépulture chrétienne. Voilà préciſément à quoi ſe réduiſent les effets les plus rigoureux de la puiſſance eccléſiaſtique. Les ſaints docteurs n'en ont jamais reconnu d'autres, & toutes les fois que cette ſévérité n'a point produit ce qu'on en eſpéroit; l'égliſe n'a eu recours qu'aux larmes, aux prieres & aux gémiſſemens. 2°. Il eſt faux que la privation juridique des biens ſpirituels emporte par ſa propre efficace, dans le cas d'une néceſſité preſſante, le dépouillement des biens *temporels*. L'égliſe n'a jamais admis ce principe, & il eſt même impoſſible de le recevoir. Car la ſévérité plus rigoureuſe de la puiſſance eccléſiaſtique ne peut s'étendre qu'au dépouillement des biens que l'on a comme fidele; & il eſt conſtant d'ailleurs qu'on ne poſſede pas les biens terreſtres à titre de *chrétien*, mais à titre de *citoyen*, qualité qui ne donne aucun lieu à la juriſdiction eccléſiaſtique.

Enfin, on regarde avec raison cette doctrine comme dangereuse, capable de troubler la tranquillité des états, & de renverser les fondemens de la société. En effet, les conséquences de ces principes sont affreuses; en les suivant, "un „ roi dépoſé n'eſt plus un roi, dit M. „ l'abbé Fleuri; donc s'il continue à ſe „ porter pour roi, c'eſt un tyran, c'eſt-„ à-dire, un ennemi public, à qui tout „ homme doit courrir ſus. Qu'il ſe trouve „ un fanatique qui, ayant lu dans Plu-„ tarque la vie de Timoléon ou de Bru-„ tus, ſe perſuade que rien n'eſt plus glo-„ rieux que de délivrer ſa patrie, ou qui „ prenant de travers les exemples de l'é-„ criture, ſe croye ſuſcité comme Aod „ ou comme Judith, pour affranchir le „ peuple de Dieu. Voilà la vie de ce „ prétendu tyran expoſée au caprice de „ ce viſionnaire, qui croira faire une ac-„ tion héroïque & gagner la couronne „ du martyre. Il n'y en a par malheur, „ continue cet écrivain, que trop d'exem-„ ples dans l'hiſtoire des derniers ſiecles." *Dict. ſur l'hiſt. eccléſiaſt.* depuis l'an 600 juſqu'à l'an 1100, *n°.* 18.

C'eſt donc à juſte titre que les plus célebres univerſités, & entre autres, la faculté de Paris, & les égliſes les plus floriſſantes, telle que celle d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne, ont proſcrit cette doctrine comme dangereuſe. De tout temps l'égliſe gallicane l'a rejetée ou combattue, mais ſur-tout par la fameuſe déclaration du clergé en 1682, ſur laquelle on peut conſulter l'ouvrage de M. Dupin, & celui de M. Boſſuet, & dont nous avons déja parlé.

TEMPS, ſ. m. *Métaphyſiq.*, ſucceſſion de phénomenes dans l'univers, ou mode de durée marqué par certaines périodes & meſures, & principalement par le mouvement & par la révolution apparente du ſoleil. *Voyez* MODE & DURÉE.

Voici les différentes opinions des philoſophes ſur le *temps*.

M. Locke obſerve que l'idée du *temps* en général s'acquiert en conſidérant quelque partie d'une durée infinie, diviſée par des meſures périodiques; & l'idée de quelque *temps* particulier ou de longueur de durée, comme eſt un jour, une heure, *&c.* s'acquiert d'abord en remarquant certains corps qui ſe meuvent ſuivant des périodes régulieres, &, à ce qu'il ſemble, également diſtantes les unes des autres.

Comme nous pouvons nous repréſenter ou répéter tant que nous voulons ces longueurs ou meſures de *temps*, nous pouvons auſſi nous imaginer une durée, dans laquelle rien ne ſe paſſe ou n'exiſte réellement, *&c.* c'eſt ainſi que nous nous formons l'idée de ce qu'on appelle *lendemain*, *année prochaine*, *&c.*

Quelques-uns des philoſophes modernes définiſſent le *temps*; la durée d'une choſe dont l'exiſtence n'eſt point ſans commencement ni ſans fin; ce qui diſtingue le *temps* de l'éternité. *V.* ÉTERNITÉ.

Ariſtote & les Péripatéticiens définiſſent le *temps*, *numerus motus ſecundùm priùs & poſterius*; ou une multitude de parties de mouvement qui paſſent & ſe ſuccedent les unes aux autres dans un flux continuel, & qui ont rapport enſemble, en tant que les unes ſont antérieures & les autres poſtérieures.

Il s'enſuivroit de-là que le *temps* n'eſt autre choſe que le mouvement lui même, ou du-moins la durée du mouvement conſidéré comme ayant pluſieurs parties, dont les unes ſuccedent continuellement aux autres; mais, ſuivant ce principe, le *temps* ou la durée temporelle n'auroient pas lieu par rapport aux corps qui ne ſont point en mouvement; cependant perſonne ne peut nier que ces corps n'exiſtent dans le *temps*, ou qu'ils n'aient une durée ſucceſſive.

Pour éviter cet inconvénient, les Epicuriens & les Corpuſculaires définiſſent le *temps*, une ſorte de flux ou de ſucceſſion différent du mouvement, & conſiſtant dans une infinité de parties qui ſe ſuccedent continuellement & immédiatement les unes aux autres; mais d'autres philoſophes rejettent cette notion, comme établiſſant un être éternel indépendant de Dieu: en effet, comment concevoir un *temps* avant l'exiſtence de choſes qui ſoient ſuſceptibles de flux ou de ſucceſſion? & d'ailleurs il faudroit dire ce que c'eſt que ce flux, ſi c'eſt une ſubſtance ou un accident.

Pluſieurs philoſophes diſtinguent le *temps* comme on diſtingue le lieu, en *temps* abſolu & en *temps* relatif. *V.* LIEU.

Le *temps* abſolu eſt le *temps* conſidéré en lui-même, ſans aucun rapport aux corps, ni à leurs mouvemens; ce *temps* s'écoule également; c'eſt-à-dire, qu'il ne

va jamais plus vîte, ni plus lentement, mais que tous les degrés de son écoulement, si on peut parler ainsi, sont égaux ou invariables.

Le *temps* relatif ou apparent est la mesure de quelque durée, rendue sensible par le moyen du mouvement. Comme le flux égal & uniforme du *temps* n'affecte point nos sens, & que dans ce flux il n'y a rien qui puisse nous faire connoître immédiatement le *temps* même, il faut de nécessité avoir recours à quelque mouvement, par lequel nous puissions déterminer la quantité du *temps*, en comparant les parties du *temps* à celles de l'espace que le mobile parcourt. C'est pourquoi, comme nous jugeons, que les *temps* sont égaux, quand ils s'écoulent, pendant qu'un corps qui est en mouvement uniforme parcourt des espaces égaux, de même nous jugeons que les *temps* sont égaux quand ils s'écoulent pendant que le soleil, la lune & les autres luminaires célestes achevent leurs révolutions ordinaires, qui, à nos sens paroissent uniformes. *V.* MOUVEMENT & UNIFORME.

Mais comme l'écoulement du *temps* ne peut être accéléré ni retardé, au-lieu que tous les corps se meuvent tantôt plus vîte, & tantôt plus doucement, & que peut-être il n'y a point de mouvement parfaitement uniforme dans la nature, quelques auteurs croient qu'on ne peut conclure que le *temps* absolu est quelque chose de réellement & effectivement distingué du mouvement: car en supposant pour un moment, que les cieux & les astres eussent été sans mouvement depuis la création, s'ensuit-il de-là que le cours du *temps* auroit été arrêté ou interrompu? & la durée de cet état de repos n'auroit-elle point été égale au *temps* qui s'est écoulé depuis la création?

Comme le *temps* absolu est une quantité qui coule d'une maniere uniforme, & qui est très-simple de sa nature, les mathématiciens le représentent à l'imagination par les plus simples grandeurs sensibles, & en particulier par des lignes droites & par des cercles, avec lesquels le *temps* absolu paroît avoir beaucoup d'analogie pour ce qui regarde la succession, la similitude des parties, *&c.*

A la vérité, il n'est pas absolument nécessaire de mesurer le *temps* par le mouvement; car le retour constant & périodique d'une chose qui arrive ou se manifeste par intervalles, également éloignés les uns des autres, comme par exemple, l'épanouissement d'une plante, *&c.* peuvent faire la même chose. En effet, M. Locke fait mention d'un peuple de l'Amérique, lequel a coutume de compter les années par l'arrivée & par le départ des oiseaux. *Chambers.*

Voici ce que pense sur la notion du *temps* M. Formey, dans l'article qu'il nous a communiqué sur ce sujet. Il en est, dit-il, à-peu-près de la notion du *temps* comme de celle de l'espace. On est partagé sur la réalité. Cependant il y a beaucoup moins de partisans du *temps* réel, que de l'espace réel; & l'on convient assez généralement que la durée n'est que l'ordre des choses successives, en temps qu'elles se succedent, en faisant abstraction de toute autre qualité interne, que de la simple succession. Ce qui fait naître la succession confuse & imaginaire du *temps*, comme de quelque chose qui existe indépendamment des êtres successifs, c'est la possibilité idéale.

On se figure le *temps* comme un être composé de parties continues & successives, qui coule uniformément, qui subsiste indépendamment des choses qui existent dans le *temps* qui a été dans un flux continuel de toute éternité & qui continuera de même. Mais cette notion du *temps* conduit aux mêmes difficultés que celle de l'espace absolu; c'est-à-dire que, selon cette notion, le *temps* seroit un être nécessaire, immuable, éternel, subsistant par lui-même, & que par conséquent tous les attributs de Dieu lui conviendroient. C'est ce que nous avons déja observé.

Par la possibilité idéale du *temps*, nous pouvons effectivement concevoir une succession antérieure à la succession réelle, pendant laquelle il se seroit écoulé un *temps* assignable. C'est de cette idée qu'on se forme du *temps*, qu'est venue la fameuse question que M. Clarke faisoit à M. Leibnitz, pourquoi Dieu n'avoit pas créé le monde 6 mille ans plutôt ou plus tard? M. Leibnitz n'eut pas de peine à renverser cette objection du docteur Anglois, & son opinion sur la nature du *temps* par le principe de la raison suffisante; il n'eut besoin, pour y parvenir, que de l'objection même de M. Clarke, sur la création.

Car ſi le *temps* eſt un être abſolu qui conſiſte dans un flux uniforme, la queſtion pourquoi Dieu n'a pas créé le monde ſix mille ans plutôt ou plus tard, devient réelle, & force à reconnoître qu'il eſt arrivé quelque choſe ſans raiſon ſuffiſante. En effet, la même ſucceſſion des êtres de l'univers étant conſervée, Dieu pouvoit faire commencer le monde plutôt ou plus tard, ſans cauſer le moindre dérangement. Or, puiſque tous les inſtans ſont égaux, quand on ne fait attention qu'à la ſimple ſucceſſion, il n'y a rien en eux qui eût pu faire préférer l'un à l'autre, dès qu'aucune diverſité ne ſeroit parvenue dans le monde par ce choix; ainſi un inſtant auroit été choiſi par Dieu préférablement à un autre, pour donner l'exiſtence en ce monde, ſans raiſon ſuffiſante; ce qu'on ne peut point admettre.

Le *temps* n'eſt donc qu'un être abſtrait qui n'eſt rien hors des choſes, & qui n'eſt point par conſéquent ſuſceptible des propriétés que l'imagination lui attribue: voici comment nous arrivons à ſa notion. Lorſque nous faiſons attention à la ſucceſſion continue de pluſieurs êtres, & que nous nous repréſentons l'exiſtence du premier *A* diſtincte de celle du ſecond *B*, & celle du ſecond *B* diſtincte de celle du troiſieme *C*, & ainſi de ſuite, & que nous remarquons que deux n'exiſtent jamais enſemble; mais que *A* ayant ceſſé d'exiſter, *B* lui ſuccede auſſi-tôt, que *B* ayant ceſſé, *C* lui ſuccede, *&c.* nous nous formons la notion de cet être que nous appellons *temps*; & en tant que nous rapportons l'exiſtence d'un être permanent à ces êtres ſucceſſifs, nous diſons qu'il a duré un certain *temps*.

On dit donc qu'un être dure, lorſqu'il co-exiſte à pluſieurs autres êtres ſucceſſifs dans une ſuite continue. Ainſi la durée d'un être devient explicable & commenſurable par l'exiſtence ſucceſſive de pluſieurs autres êtres; car on prend l'exiſtence d'un ſeul de ces êtres ſucceſſifs pour un, celle de deux pour deux, & ainſi des autres; & comme l'être qui dure leur co-exiſte à tous, ſon exiſtence devient commenſurable par l'exiſtence de tous ces êtres ſucceſſifs. On dit, par exemple, qu'un corps emploie du temps à parcourir un eſpace, parce qu'on diſtingue l'exiſtence de ce corps dans un ſeul point, de ſon exiſtence dans tout autre point; & on remarque que ce corps ne ſauroit exiſter dans le ſecond point, ſans avoir ceſſé d'exiſter dans le premier, & que l'exiſtence dans le ſecond point ſuit immédiatement l'exiſtence dans le premier. Et en tant qu'on aſſemble ces diverſes exiſtences, & qu'on les conſidere comme faiſant un, on dit que ce corps emploie du *temps* pour parcourir une ligne. Ainſi le *temps* n'eſt rien de réel dans les choſes qui durent; mais c'eſt un ſimple mode ou rapport extérieur, qui dépend uniquement de l'eſprit, en tant qu'il compare la durée des êtres avec le mouvement du ſoleil, & des autres corps extérieurs, ou avec la ſucceſſion de nos idées. Car lorſqu'on fait attention à l'enchainement des idées de notre ame, on ſe repréſente en même *temps* le nombre de toutes ces idées qui ſe ſuccedent; & de ces deux idées, ſavoir de l'ordre de leur ſucceſſion & de leur nombre, on ſe forme une troiſieme idée, qui nous repréſente le *temps* comme une grandeur qui s'augmente continuellement.

L'eſprit ne conſidere donc dans la notion abſtraite du *temps* que les êtres en général; & abſtraction faite de toutes les déterminations que ces êtres peuvent avoir, on ajoute ſeulement à cette idée générale, qu'on en a retenu, celle de leur non-co-exiſtence; c'eſt-à-dire, que le premier & le ſecond ne peuvent point exiſter enſemble, mais que le ſecond ſuit le premier immédiatement, & ſans qu'on en puiſſe faire exiſter un autre entre-deux, faiſant encore ici abſtraction des raiſons internes, & des cauſes qui les font ſuccéder l'un à l'autre. De cette maniere, l'on ſe forme un être idéal, que l'on fait conſiſter dans un flux uniforme, & qui doit être ſemblable dans toutes ſes parties.

Cet être abſtrait doit nous paroître indépendant des choſes exiſtantes, & ſubſiſtant par lui-même. Car puiſque nous pouvons diſtinguer la maniere ſucceſſive d'exiſter des êtres, de leur déterminations internes, & des cauſes qui font naître cette ſucceſſion, nous devons regarder le *temps* à part comme un être conſtitué hors des choſes capables de ſubſiſter ſans elles. Et comme nous pouvons auſſi rendre à ces déterminations générales les déterminations particulieres, qui en font des êtres d'une certaine eſpece, il nous

doit sembler que nous faisons exister quelque chose dans cet être successif qui n'existoit point auparavant, & que nous pouvons de nouveau l'ôter sans détruire cet être. Le *temps* doit aussi nécessairement être considéré comme continu; car si deux êtres successifs *A* & *B* ne sont pas censés continus dans leur succession, on en pourra placer un ou plusieurs entre-deux, qui existeront après que *A* aura existé, & avant que *B* existe. Or, par-là même, on admet un *temps* entre l'existence successive d'*A* & de *B*. Ainsi on doit considérer le *temps* comme continu. Toutes ces notions peuvent avoir leur usage; quand il ne s'agit que de la grandeur de la durée, & de composer les durées de plusieurs êtres ensemble. Comme dans la Géométrie on n'est occupé que de ces sortes de considérations, on peut fort bien mettre alors la notion imaginaire à la place de la notion réelle. Mais il faut bien se garder, dans la métaphysique, & dans la physique, de faire la même substitution; car alors on tomberoit dans les difficultés de faire de la durée un être éternel, & de lui donner tous les attributs de Dieu.

Le *temps* n'est donc autre chose que l'ordre des êtres successifs, & on s'en forme une idée en tant qu'on ne considere que l'ordre de leur succession. Ainsi il n'y a point de *temps* sans des êtres véritables & successifs, rangés dans une suite continue; & il y a du *temps* aussi-tôt qu'il existe de tels êtres. Mais cette ressemblance dans la maniere de se succéder des êtres, & cet ordre qui naît de leur succession, ne sont pas ces choses elles-mêmes.

Il en est du *temps* comme du nombre, qui n'est pas les choses nombrées, & du lieu, qui n'est pas les choses placées dans ce lieu: le nombre n'est qu'un agrégé des mêmes unités, & chaque chose devient une unité, quand on considere le tout simplement comme un être; ainsi le nombre n'est qu'une relation d'un être considéré à l'égard de tous; & quoiqu'il soit différent des choses nombrées, cependant il n'existe actuellement qu'en tant qu'il existe des choses qu'on peut réduire comme des unités sous la même classe. Ces choses posées, on pose un nombre, & quand on les ôte, il n'y en a plus. De même le *temps*, qui n'est que l'ordre des successions continues, ne sauroit exister, à moins qu'il n'existe des choses dans une suite continue: ainsi il y a du *temps* lorsque ces choses sont, & on l'ôte, quand on ôte ces choses; & cependant il est, comme le nombre, différent de ces choses qui se suivent dans une suite continue. Cette comparaison du *temps* & du nombre peut servir à se former la véritable notion du *temps*, & à comprendre que le *temps*, de même que l'espace, n'est rien d'absolu hors des choses.

Quant à Dieu, on ne peut pas dire qu'il est dans le *temps*, car il n'y a point de succession en lui, puisqu'il ne peut lui arriver de changement. Dieu est toujours le même, & ne varie point dans sa nature. Comme il est hors du monde, c'est-à dire, qu'il n'est point lié avec les êtres dont l'union constitue le monde, il ne co-existe point aux êtres successifs comme les créatures. Ainsi sa durée ne peut se mesurer par celle des êtres successifs; car quoique Dieu continue d'exister pendant le *temps*, comme le *temps* n'est que l'ordre de la succession des êtres, & que cette succession est immuable par rapport à Dieu, auquel toutes les choses, avec tous leurs changemens, sont présentes à la fois, Dieu n'existe point dans le *temps*. Dieu est à la fois tout ce qu'il peut être, au lieu que les créatures ne peuvent subir que successivement les états dont elles sont susceptibles.

Le *temps* actuel n'étant qu'un ordre successif dans une suite continue, on ne peut admettre de portion du *temps*, qu'en tant qu'il y a eu des choses réelles qui ont existé & cessé d'exister; car l'existence successive fait le *temps*, & un être qui co-existe au moindre changement actuel dans la nature, a duré le petit *temps* actuel; & les moindres changemens; par exemple, les mouvemens des plus petits animaux, désignent les plus petites parties actuelles du *temps* dont nous puissions nous appercevoir.

On représente ordinairement le *temps* par le mouvement uniforme d'un point qui décrit une ligne droite, & on le mesure aussi par le mouvement uniforme d'un objet. Le point est l'état successif, présent successivement à différens points, & engendrant par sa fluxion une succession continue, à laquelle nous attachons l'idée du *temps*. Le mouvement unifor-

me d'un objet mesure le *temps* ; car lorsque ce mouvement a lieu, le mobile parcourt, par exemple, un pié dans le même *temps*, dans lequel il en a parcouru un premier pié : donc la durée des choses qui co-existent au mobile pendant qu'il parcourt un pié, étant prise pour un, la durée de celles qui co-existeront à son mouvement pendant qu'il parcourra deux piés, fera deux, & ainsi de suite ; en sorte que par-là le *temps* devient commensurable, puisqu'on peut assigner la raison d'une durée à une autre durée qu'on avoit prise pour l'unité : ainsi dans les horloges l'aiguille se met uniformément dans un cercle, & la douzieme partie de la circonférence de ce cercle fait unité, & l'on mesure le *temps* avec cette unité, en disant deux heures, trois heures, *&c.* De même on prend une année pour un, parce que les révolutions du soleil dans l'écliptique sont égales au-moins sensiblement, & on s'en sert pour mesurer d'autres durées par rapport à cette unité. On connoit les efforts que les astronomes ont fait pour trouver un mouvement uniforme qui les mît à portée d'en mesurer exactement le *temps* ; & c'est ce que M. Huyghens a trouvé par le moyen des pendules. *V.* PENDULES, *&c.*

Comme ce sont nos idées qui nous représentent les êtres successifs, la notion du *tems* naît de la succession de nos idées, & non du mouvement des corps extérieurs ; car nous aurions une notion du *temps*, quand même il n'existeroit autre chose que notre ame, & en tant que les choses qui existent hors de nous sont conformes aux idées de notre ame, qui les représentent, elles existent dans le *temps*.

Le mouvement est si loin de nous donner par lui-même l'idée de la durée, comme quelques philosophes l'ont prétendu, que nous n'acquérons même l'idée du mouvement, que par la réflexion que nous faisons sur les idées successives, que le corps qui se meut excite dans notre esprit par sa co-existence successive aux différens êtres qui l'environnent. Voilà pourquoi nous n'avons point l'idée du mouvement, en regardant la lune ou l'aiguille d'une montre, quoique l'une & l'autre soient en mouvement ; car ce mouvement est si lent, que le mobile paroît dans ce même point pendant que nous avons une longue succession d'idées. Le *temps*, bien loin d'être la même chose que le mouvement, n'en dépend donc à aucun égard. Tant qu'il y aura des êtres dont l'existence se succédera, il y aura nécessairement un *temps*, soit que les êtres se meuvent ou qu'ils soient en repos.

Il n'y a point de mesure du *temps* exactement juste. Chacun a sa mesure propre du *temps* dans la promptitude ou la lenteur avec laquelle ses idées se succedent ; & c'est de ces différentes vîtesses, en diverses personnes, ou dans la même en divers *temps* que naissent ces façons de parler, *j'ai trouvé le* temps *bien long ou bien court* ; car le *temps* nous paroît long, lorsque les idées se succedent lentement dans notre esprit, & au contraire. Les mesures du *temps* sont arbitraires, & peuvent varier chez les différens peuples ; la seule qui soit universelle, c'est l'instant. *Lisez* sur la mesure du *temps* les *écrits* de Messieurs Leibnitz & Clarck, dans le *recueil de diverses pieces*, publié par M. des Maizaux ; le *tome I. ch. vj* des *institutions de physique* de Madame du Châtelet ; & les *paragraphes* 569, 587, *de l'Ontologie* de M. Wolf. (*Article de M. Formey.*)

Quelques auteurs distinguent le *temps* en astronomique & civil.

Le *temps* astronomique est celui qui se mesure purement & simplement par le mouvement des corps célestes.

Le *temps* civil n'est autre chose que le *temps* astronomique, accommodé aux usages de la société civile, & divisé en années, mois, jours, *&c.* *V.* JOUR, SEMAINE, MOIS, ANNÉE, *&c.* *V. aussi* ALMANACH, CALENDRIER, *&c.*

Le *temps* fait l'objet de la chronologie. *V.* CHRONOLOGIE.

On distingue aussi dans l'astronomie le *temps* vrai ou apparent, & le *temps* moyen ; on en peut voir l'explication à l'*article* EQUATION DU TEMPS. *Chambers.*

TEMPS, s. m. *Gramm.* Les grammairiens, si l'on veut juger de leurs idées par les dénominations qui les désignent, semblent n'avoir eu jusqu'à présent que des notions bien confuses des *temps* en général & de leurs différentes especes. Pour ne pas suivre en aveugle le torrent de la multitude, & pour n'en adopter les décisions qu'en connoissance de cause, qu'il me soit permis de recourir ici au

flambeau de la métaphyſique; elle ſeule peut indiquer toutes les idées compriſes dans la nature des *temps*, & les différences qui peuvent en conſtituer les eſpeces: quand elle aura prononcé ſur les points de vues poſſibles, il ne s'agira plus que de les reconnoître dans les uſages connus des langues, ſoit en les conſidérant d'une maniere générale, ſoit en les examinant dans les différens modes du verbe.

ART. I. *Notion générale des temps.* Selon M. de Gamaches (*diſſert. I. de ſon Aſtronomie phyſique*) que l'on peut en ce point regarder comme l'organe de toute l'école cartéſienne, *le temps eſt la ſucceſſion même attachée à l'exiſtence de la créature.* Si cette notion du *temps* a quelque défaut d'exactitude, il faut pourtant avouer qu'elle tient de bien près à la vérité, puiſque l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du *temps* qui ſoit à notre portée, comme le *temps* devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive.

Cette mobilité ſucceſſive de l'exiſtence ou du *temps*, nous la fixons en quelque ſorte, pour la rendre commenſurable, en y établiſſant des points fixes caractériſés par quelques faits particuliers: de même que nous parvenons à ſoumettre à nos meſures & à nos calculs l'étendue intellectuelle, quelque impalpable qu'elle ſoit, en y établiſſant des points fixes caractériſés par quelque corps palpable & ſenſible.

On donne à ces points fixes de la ſucceſſion de l'exiſtence ou du *temps*, le nom *d'époques* (du grec ἐποχὴ, venu de ἐπέχειν, *morari*, arrêter), parce que ce ſont des inſtans dont on arrête, en quelque maniere, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on obſerve, pour ainſi dire, ce qui co-exiſte, ce qui précede & ce qui ſuit. On appelle *période*, une portion du *temps* dont le commencement & la fin ſont déterminés par des époques: de περὶ, *circùm*, & ὁδὸς *via*; parce qu'une portion du *temps* bornée de toutes parts, eſt comme un eſpace autour duquel on peut tourner.

Après ces notions préliminaires & fondamentales, il ſemble que l'on peut dire qu'en général *les temps ſont les formes du verbe, qui expriment les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée.*

Je dis d'abord que ce ſont les *formes du verbe*, afin de comprendre dans cette définition, non-ſeulement les ſimples inflexions conſacrées à cet uſage, mais encore toutes les locutions qui y ſont deſtinées excluſivement, & qui auroient pu être remplacées par des terminaiſons: en ſorte qu'elle peut convenir également à ce qu'on appelle des *temps ſimples*, des *temps compoſés* ou *ſurcompoſés*, & même à quantité d'idiotiſmes qui ont une deſtination analogue, comme en françois, *je viens d'entrer*, *j'allois ſortir*, le monde *doit finir*, &c.

J'ajoute que ces formes *expriment les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée:* par là après avoir indiqué le matériel des *temps*, j'en caractériſe la ſignification, dans laquelle il y a deux choſes à conſidérer; ſavoir, les rapports d'exiſtence à une époque, & l'époque qui eſt le terme de comparaiſon.

§. I. *Premiere diviſion générale des* TEMPS. L'exiſtence peut avoir, en général, trois ſortes de rapports à l'époque de comparaiſon: rapport de *ſimultanéité*, lorſque l'exiſtence eſt coïncidente avec l'époque; rapport d'*antériorité*, lorſque l'exiſtence précede l'époque, & rapport de *poſtériorité*, lorſque *l'exiſtence* ſuccede à l'époque. De-là trois eſpeces générales de *temps*, les préſens, les prétérits & les futurs.

Les *préſens* ſont les formes du verbe, qui expriment la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard de l'époque de comparaiſon. On leur donne le nom de *préſens*, parce qu'ils déſignent une exiſtence qui, dans le *temps* même de l'époque, eſt réellement préſente, puiſqu'elle eſt ſimultanée avec l'époque.

Les *prétérits* ſont les formes du verbe, qui expriment l'antériorité d'exiſtence à l'égard de l'époque de comparaiſon. On leur donne le nom de *prétérits*, parce qu'ils déſignent une exiſtence qui, dans le *temps* même de l'époque, eſt déja paſſée (*præterita*), puiſqu'elle eſt antérieure à l'époque.

Les *futurs* ſont les formes du verbe, qui expriment la poſtériorité d'exiſtence à l'égard de l'époque de comparaiſon. On leur donne le nom de *futurs*, parce qu'ils déſignent une exiſtence qui, dans le *temps* même de l'époque, eſt encore à ve-

nir (*futura*), puiſqu'elle eſt poſtérieure à l'époque.

C'eſt véritablement du point de l'époque qu'il faut enviſager les autres parties de la durée ſucceſſive, pour apprécier l'exiſtence, parce que l'époque eſt le point d'obſervation : ce qui co-exiſte eſt préſent ; ce qui précéde eſt paſſé ou prétérit ; ce qui ſuit eſt avenir ou futur. Rien donc de plus heureux que les dénominations ordinaires pour déſigner les idées que l'on vient de développer ; rien de plus analogue que ces idées, pour expliquer d'une maniere plauſible les termes que l'on vient de définir.

L'idée de ſimultanéité caractériſe très-bien les préſens ; celle d'antériorité eſt le caractere exact des prétérits ; & l'idée de poſtériorité offre nettement la différence des futurs.

Il n'eſt pas poſſible que les *temps* des verbes expriment autre choſe que des rapports d'exiſtence à quelque époque de comparaiſon ; il eſt également impoſſible d'imaginer quelque eſpece de rapport autre que ceux que l'on vient d'expoſer : il ne peut donc en effet y avoir que trois eſpeces générales de *temps*, & chacune doit être différenciée par l'un de ces trois rapports généraux.

Je dis *trois eſpeces générales de temps*, parce que chaque eſpece peut ſe ſoudiviſer, & ſe ſoudiviſe réellement en pluſieurs branches, dont les caracteres diſtinctifs dépendent des divers points de vue acceſſoires qui peuvent ſe combiner avec les idées générales & fondamentales de ces trois eſpeces primitives.

§. 2. *Seconde diviſion générale des temps.* La ſoudiviſion la plus générale des *temps* doit ſe prendre dans la maniere d'enviſager l'époque de comparaiſon, ou ſous un point de vue général & indéterminé, ou ſous un point de vue ſpécial & déterminé.

Sous le premier aſpect, les *temps* des verbes expriment tel ou tel rapport d'exiſtence à une époque quelconque & indéterminée : ſous le ſecond aſpect, les *temps* des verbes expriment tel ou tel rapport d'exiſtence à une époque préciſe & déterminée.

Les noms d'*indéfinis* & de *définis* employés ailleurs abuſivement par le commun des Grammairiens, me paroiſſent aſſez propres à caractériſer ces deux différences de *temps*. On peut donner le nom d'*indéfinis* à ceux de la premiere eſpece, parce qu'ils ne tiennent effectivement à aucune époque préciſe & déterminée, & qu'ils n'expriment en quelque ſorte que l'un des trois rapports généraux d'exiſtence, avec abſtraction de toute époque de comparaiſon. Ceux de la ſeconde eſpece peuvent être nommés *définis*, parce qu'ils ſont eſſentiellement relatifs à quelque époque préciſe & déterminée.

Chacune des trois eſpeces générales de *temps* eſt ſuſceptible de cette diſtinction, parce qu'on peut également conſidérer & exprimer la ſimultanéité, l'antériorité & la poſtériorité, ou avec abſtraction de toute époque, ou avec relation à une époque préciſe & déterminée : on peut donc diſtinguer en *indéfinis* & *définis*, les préſens, les prétérits & les futurs.

Un *préſent indéfini* eſt une forme du verbe qui exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque, un *préſent défini* eſt une forme du verbe qui exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque préciſe & déterminée.

Un *prétérit indéfini* eſt une forme du verbe qui exprime l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque ; un *prétérit défini* eſt une forme du verbe qui exprime l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque préciſe & déterminée.

Un *futur indéfini* eſt une forme du verbe qui exprime la poſtériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque ; un *futur défini* eſt une forme du verbe qui exprime la poſtériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque préciſe & déterminée.

§. 3. *Troiſi. diviſion générale des temps.* Il n'y a qu'une maniere de faire abſtraction de toute époque, & c'eſt pour cela qu'il ne peut y avoir qu'un préſent, un prétérit & un futur indéfini. Mais il peut y avoir fondement à la ſoudiviſion de toutes les eſpeces de *temps* définis, dans les diverſes poſitions de l'époque préciſe de comparaiſon, je veux dire, dans les diverſes relations de cette époque à un point fixe de la durée.

Ce point fixe doit être le même pour celui qui parle & pour ceux à qui le diſcours eſt tranſmis, ſoit de vive voix, ſoit par écrit ; autrement une langue ancienne ſeroit, ſi je puis le dire, intraduiſible pour les modernes ; le langage d'un peuple ſeroit incommunicable à un autre

peuple, celui même d'un homme ſeroit inintelligible pour un autre homme, quelque affinité qu'ils euſſent d'ailleurs.

Mais dans cette ſuite infinie d'inſtans qui ſe ſuccedent rapidement, & qui nous échappent ſans ceſſe, auquel doit-on s'arrêter, & par quelle raiſon de préférence ſe déterminera-t-on pour l'un plutôt que pour l'autre? Il en eſt du choix de ce point fondamental, dans la grammaire, comme de celui d'un premier méridien, dans la géographie; rien de plus naturel que de ſe déterminer pour le méridien du lieu même où le géographe opere; rien de plus raiſonnable que de ſe fixer à l'inſtant même de la production de la parole. C'eſt en effet celui qui, dans toutes les langues, ſert de dernier terme à toutes les relations de *temps* que l'on a beſoin d'exprimer, ſous quelque forme que l'on veuille les rendre ſenſibles.

On peut donc dire que la poſition de l'époque de comparaiſon eſt la relation à l'inſtant même de l'acte de la parole. Or, cette relation peut être auſſi ou de ſimultanéité, ou d'antériorité, ou de poſtériorité, ce qui peut faire diſtinguer trois ſortes d'époques déterminées: une époque *actuelle* qui coïncide avec l'acte de la parole: une époque *antérieure*, qui précéde l'acte de la parole, & une époque *poſtérieure*, qui ſuit l'acte de la parole.

De-là la diſtinction de trois eſpeces de *temps* définis en trois eſpeces ſubalternes, qui me ſemblent ne pouvoir être mieux caractériſées que par les dénominations d'*actuel*, d'*antérieur* & de *poſtérieur*, tirées de la poſition même de l'époque déterminée qui les différencie.

Un préſent défini eſt donc *actuel*, *antérieur* ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

Un prétérit défini eſt *actuel*, *antérieur* ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

Enfin, un futur défini eſt pareillement *actuel*, *antérieur* ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime la poſtériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

ART. II. *Conformité du ſyſtême méthaphyſique des temps avec les uſages des langues.* On conviendra peut-être que le ſyſtême que je préſente ici, eſt raiſonné; que les dénominations que j'y emploie, en caractériſent très-bien les parties, puiſqu'elles déſignent toutes les idées partielles qui y ſont combinées, & l'ordre même des combinaiſons. Mais on a vu s'élever & périr tant de ſyſtêmes ingénieux & réguliers, que l'on eſt aujourd'hui bien fondé à ſe défier de tous ceux qui ſe préſentent avec les mêmes apparences de régularité; une belle hypotheſe n'eſt ſouvent qu'une belle fiction; & celle-ci ſe trouve ſi éloignée du langage ordinaire des Grammairiens, ſoit dans le nombre des *temps* qu'elle ſemble admettre, ſoit dans les noms qu'elle leur aſſigne, qu'on peut bien la ſoupçonner d'être purement idéale, & d'avoir aſſez peu d'analogie avec les uſages des langues.

La raiſon, j'en conviens, autoriſe ce ſoupçon; mais elle exige un examen avant que de paſſer condamnation. L'expérience eſt la pierre de touche des ſyſtêmes, & c'eſt aux faits à proſcrire ou à juſtifier les hypotheſes.

§. I. *Syſtême des préſens juſtifié par l'uſage des langues.* Prenons donc la voie de l'analyſe; & pour ne point nous charger de trop de matiere, ne nous occupons d'abord que de la premiere des trois eſpeces générales de *temps*, des *préſens*.

I. Il en eſt un qui eſt unanimement reconnu pour préſent par tous les Grammairiens; *ſum*, je ſuis, *laudo*, je loue, *miror*, j'admire, *&c.* Il a dans les langues qui l'admettent, tous les caracteres d'un préſent véritablement indéfini, dans le ſens que j'ai donné à ce terme.

1°. On l'emploie comme préſent actuel: ainſi quand je dis, par exemple, à quelqu'un, *je vous loue d'avoir fait cette action*, mon action de *louer* eſt exprimée comme co-exiſtante avec l'acte de la parole.

2°. On l'emploie comme préſent antérieur. Que l'on diſe dans un récit, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois qu'il s'embarraſſe;* " en tout „ cela, où il n'y a que des *temps* préſens, „ *je le rencontre* eſt dit pour *je le rencon-* „ *trai; je demande* pour *je demandai; où* „ *il va* pour *où il alloit; je vois* pour *je* „ *vis; & qu'il s'embarraſſe* pour *qu'il s'em-* „ *barraſſoit.* „ Regnier, *gramm. franç. in*-12, *pag.* 343, *in*-4°. *pag.* 360. En

effet, dans cet exemple les verbes *je rencontre*, *je demande*, *je vois*, désignent mon action de *rencontrer*, de *demander*, de *voir*, comme co-existante dans le période antérieur indiqué par quelqu'autre circonstance du récit; & les verbes *il va*, *il s'embarrasse*, énoncent l'action d'*aller* & de *s'embarrasser* comme co-existante avec l'époque indiquée par les verbes précédens *je demande* & *je vois*, puisque ce que je *demandai*, c'est où *il alloit* dans l'instant même de ma demande, & ce que *je vis*, c'est qu'il *s'embarrassoit* dans le moment même que *je* le *voyois*. Tous les verbes de cette phrase sont donc réellement employés comme des présens antérieurs, c'est-à-dire, comme exprimant la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque antérieure au moment de la parole.

3°. Le même *temps* s'emploie encore comme présent postérieur. *Je pars demain, je fais tantôt mes adieux*; c'est-à-dire, *je partirai demain*, & *je ferai tantôt mes adieux : je pars & je fais* énoncent mon action de *partir* & de *faire*, comme simultanée avec l'époque nettement désignée par les mots *demain* & *tantôt*, qui ne peut être qu'une époque postérieure au moment où je parle.

4°. Enfin l'on trouve ce *temps* employé avec abstraction de toute époque, ou si l'on veut, avec une égale relation à toutes les époques possibles; c'est dans ce sens qu'il sert à l'expression des propositions d'éternelle vérité : *Dieu est juste*, *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits* : c'est que ces vérités sont les mêmes dans tous les *temps*, qu'elles co-existent avec toutes les époques, & le verbe en conséquence, se met à un *temps* qui exprime la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, afin de pouvoir être rapporté à toutes ses époques.

Il en est de même des vérités morales qui contiennent en quelque sorte l'histoire de ce qui est arrivé, & la prédiction de ce qui doit arriver. Ainsi dans cette maxime de M. de la Rochefoucault (*pensée LV.*) *la haine pour les favoris n'est autre chose que l'amour de la faveur*, le verbe *est* exprime une simultanéité relative à une époque quelconque, & actuelle, & antérieure, & postérieure.

Le *temps* auquel on donne communément le nom de *présent*, est donc un présent indéfini, un *temps* qui n'étant nullement astreint à aucune époque, peut demeurer dans cette généralité, ou être rapporté indifféremment à toute époque déterminée, pourvu qu'on lui conserve toujours sa signification essentielle & inamissible, je veux dire, la simultanéité d'existence.

Les différens usages que nous venons de remarquer dans le présent indéfini, peuvent nous conduire à reconnoître les présens définis; & il ne doit point y en avoir d'autres que ceux pour lesquels le présent indéfini lui-même est employé; parce que exprimant essentiellement la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, s'il sort de cette généralité, ce n'est point pour ne plus signifier la simultanéité, mais c'est pour l'exprimer avec rapport à une époque déterminée. Or

II. Nous avons vu le présent indéfini employé pour le présent actuel, comme quand on dit, *je vous loue d'avoir fait cette action*; mais dans ce cas-là même il n'y a aucun autre *temps* que l'on puisse substituer à *je loue*; & cette observation est commune à toutes les langues dont les verbes se conjuguent par *temps*.

La conséquence est facile à tirer : c'est qu'aucune langue ne reconnoît dans les verbes de présent actuel proprement dit, & que par-tout c'est le présent indéfini qui en fait la fonction. La raison en est simple : le présent indéfini ne se rapporte lui-même à aucune époque déterminée; ce sont les circonstances du discours qui déterminent celle à laquelle on doit le rapporter en chaque occasion; ici c'est à une époque antérieure; là, à une époque postérieure; ailleurs, à toutes les époques possibles. Si donc les circonstances du discours ne désignent aucune époque précise, le présent indéfini ne peut plus se rapporter alors qu'à l'instant qui sert essentiellement de dernier terme de comparaison à toutes les relations de *temps*, c'est-à-dire, à l'instant même de la parole : cet instant, dans toutes les autres occurrences, n'est que le terme éloigné de la relation; dans celle-ci, il en est le terme prochain & immédiat, puisqu'il est le seul.

III. Nous avons vu le présent indéfini employé comme présent antérieur; comme dans cette phrase, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois*

qu'il s'embarraſſe ; & dans ces cas, nous trouvons d'autres *temps* que l'on peut ſubſtituer au préſent indéfini ; *je rencontrai* pour *je rencontre*, *je demandai* pour *je demande*, & *je vis* pour *je vois*, ſont donc des préſens antérieurs ; *il alloit* pour *il va*, & *il s'embarraſſoit* pour *il s'embarraſſe*, ſont encore d'autres préſens antérieurs. Ainſi nous voilà forcés à admettre deux ſortes de préſens antérieurs ; l'un, dont on trouve des exemples dans preſque toutes les langues, *eram*, j'étois, *laudabam*, je louois, *mirabar*, j'admirois ; l'autre, qui n'eſt connu que dans quelques langues modernes de l'Europe, l'italien, l'eſpagnol & le françois, *je fuis*, *je louai*, *j'admirai*.

1°. Voici ſur la premiere eſpeee, comment s'explique le plus célebre des grammairiens philoſophes, en parlant des *temps* que j'appelle *définis*, & qu'il nomme *compoſés dans le ſens*. " Le premier, dit-il, (*gramm. gén. part. II. ch. xiv. édit. de* 1660, *ch. xv. édit. de* 1756), eſt celui qui marque le paſſé avec rapport au préſent, & on l'a nommé *prétérit imparfait*, parce qu'il ne marque pas la choſe ſimplement & proprement comme faite, mais comme préſente à l'égard d'une choſe qui eſt déja néanmoins paſſée. Ainſi quand je dis, *cùm intrævit cœnabam*, je ſoupois, lorſqu'il eſt entré, l'action de ſouper eſt bien paſſée au regard du *temps* auquel je parle, mais je la marque comme préſente au regard de la choſe dont je parle, qui eſt l'entrée d'un tel ".

De l'aveu même de cet auteur, ce *temps* qu'il nomme *prétérit*, marque donc la choſe comme préſente à l'égard d'une autre qui eſt déja paſſée. Or, quoique cette choſe en ſoi doive être réputée paſſée à l'égard du *temps* où l'on parle, vu que ce n'eſt pas là le point de vue indiqué par la forme du verbe dont il eſt queſtion ; il falloit conclure que cette forme *marque le préſent avec rapport au paſſé*, plutôt que de dire au contraire qu'elle *marque le paſſé avec rapport au préſent*. Cette inconſéquence eſt due à l'habitude de donner à ce *temps*, ſans examen & ſur la foi des Grammairiens, le nom abuſif de *prétérit* ; on y trouve aiſément une idée d'antériorité que l'on prend pour l'idée principale, & qui ſemble en effet fixer ce *temps* dans la claſſe des prétérits ; on y apperçoit enſuite confuſément une idée de ſimultanéité que l'on croit ſécondaire & modificative de la premiere : c'eſt une mépriſe qui, à parler exactement, renverſe l'ordre des idées, & on le ſent bien par l'embarras qui nait de ce déſordre ; mais que faire ? Le préjugé prononce que le *temps* en queſtion eſt prétérit ; la raiſon réclame, on la laiſſe dire, mais on lui donne, pour ainſi dire, acte de ſon oppoſition, en donnant à ce prétendu prétérit le nom d'*imparfait* : dénomination qui caractériſe moins l'idée qu'il faut prendre de ce *temps*, que la maniere dont on l'a enviſagé.

2°. Le préjugé paroît encore plus fort ſur la ſeconde eſpece de préſent antérieur ; mais dépouillons-nous de toute préoccupation, & jugeons de la véritable deſtination de ce *temps* par des uſages des langues qui l'admettent, plutôt que par les dénominations haſardées & peu réfléchies des grammairiens. Leur unanimité même déja priſe en défaut ſur le prétendu prétérit imparfait, & ſur bien d'autres points, a encore ici des caracteres d'incertitude qui la rendent juſtement ſuſpecte de mépriſe. En s'accordant pour placer au rang des prétérits *je fus*, *je louai*, *j'admirai* ; les uns veulent que ce prétendu prétérit ſoit *défini*, & les autres qu'il ſoit *indéfini* ou *aoriſte*, termes qui, avec un ſens très-clair, ne paroiſſent pas appliqués ici d'une maniere trop préciſe. Laiſſons-les diſputer ſur ce qui les diviſe, & profitons de ce dont ils conviennent ſur l'emploi de ce *temps* ; ils ſont à cet égard des témoins irrécuſables de ſa valeur uſuelle. Or, en le regardant comme un prétérit, tous les Grammairiens conviennent qu'il n'exprime que les choſes paſſées dans un période de *temps* antérieur à celui dans lequel on parle.

Cet aveu combiné avec le principe fondamental de la notion des *temps*, ſuffit pour décider la queſtion. Il faut conſidérer dans les *temps*, 1°. une relation générale d'exiſtence à un terme de comparaiſon ; 2°. le terme même de comparaiſon. C'eſt en vertu de la relation générale d'exiſtence qu'un *temps* eſt préſent, prétérit ou futur, ſelon qu'il exprime la ſimultanéité, l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence ; c'eſt par la maniere d'enviſager le terme, ou ſous un point de vue général & indéfini, ou ſous un point de vue ſpécial & déterminé, que ce *temps*

eſt indéfini ou défini ; & c'eſt par la poſition déterminée du terme, qu'un *temps* défini eſt actuel, antérieur ou poſtérieur, ſelon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole.

Or, le *temps* dont il s'agit, a pour terme de comparaiſon, non une époque inſtantanée, mais une période de *temps* : ce période, dit-on, doit être antérieur à celui dans lequel on parle ; par conſéquent c'eſt un *temps* qui eſt de la claſſe des définis, & entre ceux-ci il eſt de l'ordre des *temps* antérieurs. Il reſte donc à déterminer l'eſpece générale de rapport que ce *temps* exprime relativement à ce période antérieur : mais il eſt évident qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence, puiſqu'il déſigne la choſe comme paſſée dans ce période, & non avant ce période ; *je lus hier votre lettre*, c'eſt-à-dire, que mon action de *lire* étoit ſimultanée avec le jour d'hier. Ce *temps* eſt donc en effet un préſent antérieur.

On ſent bien qu'il differe aſſez du premier pour n'être pas confondu ſous le même nom ; c'eſt par le terme de comparaiſon qu'ils different, & c'eſt delà qu'il convient de tirer la différence de leurs dénominations. Je diſois donc que *j'étois, je louois, j'admirois* ſont au *préſent antérieur ſimple*, & que *je fus, je louai, j'admirai* ſont au *préſent antérieur périodique*.

Je ne doute pas que pluſieurs ne regardent comme un paradoxe, de placer parmi les préſens, ce *temps* que l'on a toujours regardé comme un prétérit. Cette opinion peut néanmoins compter ſur le ſuffrage d'un grand peuple, & trouver un fondement dans une langue plus ancienne que les nôtres. La langue allemande, qui n'a point de préſent antérieur périodique, ſe ſert du préſent antérieur ſimple pour exprimer la même idée : *iehwar* (j'étois *ou* je fus) ; c'eſt ainſi qu'on le trouve dans la conjugaiſon du verbe auxiliaire *ſeyn* (être), de la *grammaire allemande* de M. Gottſched par M. Quand (*édit. de Paris*, 1754. *ch. vij. pag.* 41.) ; & l'auteur prévoyant bien que cela peut ſurprendre, dit expreſſément dans une note, que l'imparfait exprime en même temps en allemand le prétérit & l'imparfait des François. Il eſt aiſé de s'en appercevoir dans la maniere de parler des Allemands qui ne ſont pas encore aſſez maîtres de notre langue : preſque par-tout où nous employons le préſent antérieur périodique, ils ſe ſervent du préſent antérieur ſimple, & diſent, par exemple, *je le trouvois hier en chemin, je lui demandois où il va, je voyois qu'il s'embarraſſe*, au lieu de dire, *je le trouvai hier en chemin, je lui demandai où il alloit, je vis qu'il s'embarraſſoit* : c'eſt le germaniſme qui perce à-travers les mots françois, & qui dépoſe que nos verbes *je trouvai, je demandai, je vis* ſont en effet de la même claſſe que, *je trouvois, je demandois, je voyois*. Les Allemands, nos voiſins & nos contemporains, & peut-être nos peres ou nos freres, en fait de langage, ont mieux ſaiſi l'idée caractériſtique de notre préſent antérieur périodique, l'idée de ſimultanéité, que ceux de nos méthodiſtes François qui ſe ſont attachés ſervilement à la grammaire latine, plutôt que de conſulter l'uſage, à qui ſeul appartient la légiſlation grammaticale. La langue angloiſe eſt encore dans le même cas que l'allemande ; *i had* (j'avois & j'eus) ; *i was* (j'étois & je fus). On peut voir la grammaire françoiſe-angloiſe de Mauger, *p.* 69, 70 ; & la grammaire angloiſe-françoiſe de Feſteau, *pag.* 42, 45, (*in*-8°. *Bruxelles*, 1693). Au reſte je parle ici à ceux qui ſaiſiſſent les preuves métaphyſiques qui les apprécient, & qui s'en contentent : ceux qui veulent des preuves de fait, & dont la métaphyſique n'eſt peut-être que plus ſûre, trouveront plus loin ce qu'ils deſirent ; des témoignages, des analogies, des raiſons de ſyntaxe, tout viendra par la ſuite à l'appui du ſyſtême que l'on développe ici.

IV. Continuons & achevons de lutter contre les préjugés, en propoſant encore un paradoxe. Nous avons vu le préſent indéfini employé pour le préſent poſtérieur, comme dans cette phraſe, *je pars demain* ; dans ce cas nous trouvons un autre *temps* que l'on peut ſubſtituer au préſent indéfini, & ce ne peut être que le préſent poſtérieur lui-même : *je partirai* eſt donc un préſent poſtérieur. Les gens accoutumés à voir les choſes ſous un autre aſpect & ſous un autre nom, vont dire ce que m'a déjà dit un homme d'eſprit, verſé dans la connoiſſance de pluſieurs langues, que je vais faire des préſens de tous les *temps* du verbe. Il faudroit pour cela que je confondiſſe toutes

les

les idées distinctives des *temps*, & j'ose me flatter que mes réflexions auront une meilleure issue.

Un présent postérieur doit exprimer la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément postérieure ; & c'est précisément l'usage naturel du *temps* dont il s'agit ici. Ecoutons encore l'auteur de la grammaire générale. " On auroit pu de même, dit-il, (*locit. cit.*), ajouter un quatrieme *temps* composé, savoir celui qui eût marqué l'avenir avec rapport au présent . . . néanmoins dans l'usage on l'a confondu . . . & en latin même on se sert pour cela de futur simple : *cum cænabo*, *intrabis* (vous entrerez quand je souperai) ; par où je marque mon souper comme futur en soi, mais comme présent à l'égard de votre entrée ,,.

On retrouve encore ici le même défaut que j'ai déja relevé à l'occasion du présent antérieur simple : l'auteur dit que le *temps* dont il parle *eût marqué l'avenir avec rapport au présent* ; & il prouve lui-même qu'il falloit dire qu'il *eût marqué le présent avec rapport à l'avenir* ; puisque, de son aveu, *cænabo*, dans la phrase qu'il allegue, marque mon souper comme présent à l'égard de votre entrée qui, en soi, est à venir. *Cænabo* (je souperai) est donc un présent postérieur.

Non, dit M. Lancelot, le présent postérieur n'existe point ; c'est le futur simple qui en fait l'office dans l'occurrence. Si je prenois l'inverse de la these, & que je dise que le futur n'existe point, mais que le présent postérieur en fait les fonctions ; je crois qu'il seroit difficile de décider d'une maniere raisonnable entre les deux assertions : mais sans recourir à un faux-fuyant qui n'éclairciroit rien, qu'on me dise seulement pourquoi on ne tient aucun compte dans la conjugaison du verbe des *temps* très-réels *cænaturus sum*, *cænaturus eram*, *cænaturus ero*, qui sont évidemment des futurs ? Or, s'il existe d'autres futurs que *cænabo*, pourquoi refuseroit-on à *cænabo* la dénomination de présent postérieur, puisqu'il en fait réellement les fonctions ?

Ceux qui auront lu l'*article* FUTUR, m'objecteront que je suis en contradiction avec moi-même, puisque j'y regarde comme futur le même *temps* que je nomme ici présent postérieur. J'avoue la contradiction de la doctrine que j'expose ici, avec l'article en question : mais il contient déja le germe qui se développe aujourd'hui. Ce terme, contraint alors par la concurrence des idées de mon collegue, n'a ni pu ni dû se développer avec toute l'aisance que donne une liberté entiere : & l'on ne doit regarder comme à moi, dans cet article, que ce qui peut faire partie de mon système ; je désavoue le reste, ou je le rétracte.

§. 2. *Système des prétérits justifié par les usages des langues.* Comme nous avons reconnu quatre présens dans notre langue, quoiqu'on n'en trouve que trois dans la plupart des autres, nous allons y reconnoître pareillement quatre prétérits, tandis que les autres langues n'en admettent au plus que trois.

Le premier, *fui* (j'ai été), *laudavi* (j'ai loué), *miratus sum* (j'ai admiré), *&c.* généralement reconnu pour prétérit, & décoré par tous les grammairiens du nom de *prétérit parfait*, a tous les caracteres exigibles d'un prétérit indéfini : & quoiqu'en effet on ne l'emploie pas à autant d'usages différens que le présent indéfini, il en a cependant assez pour prouver qu'il renferme fondamentalement l'abstraction de toute époque, ce qui est l'essence des *temps* indéfinis.

1°. On fait usage de ce prétérit pour désigner le prétérit actuel. J'AI LU *l'excellent livre des Tropes*, c'est-à-dire, *mon action de lire ce livre est antérieure au moment même où je parle.* Il y a plus ; aucune langue n'a établi dans ses verbes un prétérit actuel proprement dit ; c'est le prétérit indéfini qui en fait les fonctions, & c'est par la même raison qui fait que le présent indéfini tient lieu de présent actuel, raison, par conséquent, que je ne dois plus répéter.

2°. On emploie fréquemment le prétérit indéfini pour le prétérit postérieur. J'AI FINI *dans un moment ; si vous* AVEZ RELU *cet ouvrage demain, vous m'en direz votre avis :* dans le premier exemple, *j'ai fini* énonce l'action de *finir* comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *dans un moment*, qui est nécessairement une époque postérieure ; c'est comme si l'on disoit, J'AURAI FINI *dans un moment*, ou *dans un moment je pourrai dire*, J'AI FINI : dans le second exemple *vous avez relu*, présente l'action de *relire* com-

me antérieure à l'époque postérieure indiquée par le mot *demain*, & c'est comme si l'on disoit, *lorsque* VOUS AUREZ RELU *demain cet ouvrage, vous m'en direz votre avis*, ou *lorsque demain vous pourrez dire que* VOUS AVEZ RELU, &c.

3°. Le prétérit indéfini est quelquefois employé pour le prétérit antérieur. Que je dise dans un recit : *sur les accusations vagues & contradictoires qu'on alléguoit contre lui, je prends sa défense avec feu & avec succès : à peine* AI-JE PARLÉ, *qu'un bruit sourd s'éleve de toutes parts*, &c. Dans cet exemple; *ai-je parlé* énonce mon action de *parler* comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *un bruit sourd s'éleve* : mais le présent indéfini *s'éleve* est mis ici pour le présent antérieur périodique *s'éleva* ; & par conséquent l'époque est réellement antérieure à l'acte de la parole. *Ai-je parlé* est donc employé pour *avois-je parlé*, & il énonce en effet l'antériorité de mon action de *parler* à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment actuel de la parole.

4°. Le prétérit indéfini n'est jamais employé dans le sens totalement indéfini, comme le présent : c'est que les propositions d'éternelle vérité, essentiellement présentes à l'égard de toutes les époques, ne sont ni ne peuvent être antérieures ni postérieures à aucune : & les propositions d'une vérité contingente ont nécessairement des rapports différens aux diverses époques ; rapport de la simultanéité pour l'une, d'antériorité pour l'autre, de postériorité pour une troisieme.

II. Le second de nos prétérits, est le prétérit antérieur simple, *fueram* (j'avois été), *laudaveram* (j'avois loué), *miratus fueram* (j'avois admiré). Les grammairiens ont donné à ce *temps* le nom de *prétérit-plusque-parfait*, parce qu'ayant nommé *parfait* le prétérit indéfini, dont le caractere est d'exprimer l'antériorité d'existence, ils ont cru devoir ajouter quelque chose à cette qualification, pour désigner un *temps* qui exprime l'antériorité d'existence & l'antériorité d'époque.

Mais qu'il me soit permis de remarquer que la dénomination de *plusque-parfait* a tous les vices les plus propres à la faire proscrire. 1°. Elle implique contradiction, parce qu'elle suppose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait. 2°. Elle emporte encore une autre supposition également fausse; savoir, qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la simultanéité & la postériorité. 3°. Ces considérations donnent lieu de croire que les noms des prétérits *parfaits* & *plusque-parfaits* n'ont été introduits, que pour les distinguer du prétendu prétérit *imparfait* ; mais comme il a été remarqué plus haut que cette dénomination ne peut servir qu'à désigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs, il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plusqueparfait* qui ont le même fondement.

Quoi qu'il en soit, ce second prétérit exprime en effet l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole: ainsi quand je dis *cænaveram cum intravit*, (j'avois soupé lorsqu'il est entré) ; *cænaveram*, (j'avois soupé) exprime l'antériorité de mon souper à l'égard de l'époque désignée par *intravit*, (il est entré) & cette époque est elle-même antérieure au temps où je le dis : *cænaveram* est donc véritablement un prétérit antérieur simple, ou relatif à une simple époque.

III. En françois, en italien & en espagnol, on trouve encore un prétérit antérieur périodique, qui est propre à ces langues, & qui differe du précédent par le terme de comparaison, comme le présent antérieur périodique differe du présent antérieur simple; *j'eus été*, *j'eus loué*, *j'eus admiré*, sont des prétérits antérieurs périodiques ; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner toutes les idées partielles désignées par ces formes des verbes *être*, *louer*, *admirer*, &c.

Quand je dis, par exemple, *j'eus soupé hier avant qu'il entrât* : il est évident 1°. que j'indique l'antériorité de mon souper, à l'égard de l'entrée dont il est question ; 2°. que cette entrée est elle-même antérieure au *temps* où je parle, puisqu'elle est annoncée comme simultanée avec le jour d'hier ; 3°. enfin, il est certain que l'on ne peut dire *j'eus soupé* que pour marquer l'antériorité du souper à l'égard d'une époque prise dans un période antérieur à celui où l'on parle : il est donc constant que tout verbe, sous cette forme, est au prétérit antérieur périodique.

IV. Enfin nous avons un prétérit pos-

térieur, qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque postérieure au *temps* où l'on parle; comme *fuerò*, (j'aurai été), *laudavero*, (j'aurai loué), *miratus ero*, (j'aurai admiré.

„ Le troisieme *temps* composé, dit encore l'auteur de la grammaire générale (*loc. cit.*) est celui qui marque l'avenir avec rapport au passé; savoir, le *futur parfait*, comme *cænavero* (j'aurai soupé); par où je marque mon action de souper comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose à venir qui la doit suivre; comme *quand j'aurai soupé il entrera:* cela veut dire que mon souper qui n'est pas encore venu, sera passé lorsque son entrée, qui n'est pas encore venue, sera présente „.

La prévention pour les noms reçus fait toujours illusion à cet auteur; il est persuadé que le *temps* dont il parle est un futur, parce que tous les grammairiens s'accordent à lui donner ce nom: c'est pour cela qu'il dit que ce *temps marque l'avenir avec rapport au passé*: au-lieu qu'il suit de l'exemple même de la *grammaire générale*, qu'il *marque le passé avec rapport à l'avenir*. Quelle est en effet l'intention de celui qui dit, *quand j'aurai soupé il entrera*? C'est évidemment de fixer le rapport du *temps* de son souper, au *temps* de l'entrée de celui dont il parle; cette entrée est l'époque de comparaison, & le souper est annoncé comme antérieur à cette époque; c'est l'unique destination de la forme que le verbe prend en cette occurrence, & par conséquent cette forme marque réellement l'antériorité à l'égard d'une époque postérieure au *temps* de la parole; ou, pour me servir des termes de M. Lancelot, mais d'une maniere conséquente à l'observation, *elle marque le passé avec rapport à l'avenir*.

Une autre erreur de cet écrivain célebre, est de croire que *cænavero*, (j'aurai soupé), marque mon action de *souper* comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre. *Cænavero*, & tous les *temps* pareils des autres verbes, n'expriment absolument que le second de ces deux rapports; & loin d'exprimer le premier, il ne le suppose pas même. En voici la preuve dans un raisonnement d'un auteur qu'on n'accusera pas de mal écrire, ou de ne pas sentir la force des termes de notre langue; c'est M. Pluche.

„ Si le tombeau, dit-il, (spectacle de „ la nature, *disc. prél.* du *tom. VIII. pag.* 8 & 9.), est pour lui (l'homme) „ la fin de tout; le genre humain se di„ vise en deux parties, dont l'une se li„ vre impunément au crime, l'autre s'at„ tache sans fruit à la vertu... les vo„ luptueux & les fourbes.... feront ainsi „ les seules têtes bien montées, & le „ créateur, qui a mis tant d'ordre dans „ le monde corporel, n'AURA ETABLI „ ni regle ni justice dans la nature intel„ ligente, même après lui avoir inspiré „ une très-haute idée de la regle & de la „ justice „.

Dès le commencement de ce discours, on trouve une époque postérieure, fixée par un fait hypothétique; *si le tombeau est pour l'homme la fin de tout*, c'est-à-dire, en termes clairement relatifs à l'avenir, *si le tombeau doit être pour l'homme la fin de tout*: quand on ajoute ensuite que *le Créateur n'*AURA ETABLI *ni regle ni justice*, on veut simplement désigner l'antériorité de cet établissement à l'égard de l'époque hypothétique, & il est constant qu'il ne s'agit point ici de rien statuer sur les actes futurs du Créateur; mais qu'il est question de conclure, d'après ses actes passés, contre les suppositions absurdes qui tendent à anéantir l'idée de la providence. Le verbe *aura établi*, n'exprime donc en soi aucune futurition, & l'on auroit même pu dire, *le créateur n'a établi ni regle ni justice*; ce qui exclut entiérement & incontestablement l'idée d'avenir; mais on a préféré avec raison le prétérit postérieur, parce qu'il étoit essentiel de rendre sensible la liaison de cette conséquence, avec l'hypothese de la destruction totale de l'homme, que l'on suppose future; & que rien ne convient mieux pour cela, que le prétérit postérieur, qui exprime essentiellement relation à une époque postérieure.

§. 3. *Système des* FUTURS, *justifié par les usages des langues.* L'idée de simultanéité, celle d'antériorité, & celle de postériorité, se combinent également avec l'idée du terme de comparaison: de-là autant de formes usuelles pour l'expression des futurs, qu'il y en a de généralement reçues pour la distinction des présens & pour celle des prétérits. Nous devons

donc trouver un futur indéfini, un futur antérieur, & un futur postérieur.

I. Le futur indéfini doit exprimer la postériorité d'existence avec abstraction de toute époque de comparaison ; & c'est précisément le caractere des *temps* latins & françois, *futurus sum*, (je dois être) ; *laudaturus sum*, (je dois louer) ; *miraturus sum*, (je dois admirer), *&c.*

Par exemple dans cette phrase, *tout homme* DOIT MOURIR, qui est l'expression d'une vérité morale, confirmée par l'expérience de tous les temps, ces mots *doit mourir*, expriment la postériorité de la mort, avec abstraction de toute époque, & dès-là avec relation à toutes les époques ; & c'est comme si l'on disoit, *tous les hommes nos prédécesseurs* DEVOIENT MOURIR, *ceux d'aujourd'hui* DOIVENT MOURIR, *& ceux qui nous succederont* DEVRONT MOURIR : ces mots *doit mourir*, constituent donc ici un vrai futur indéfini.

Ce futur indéfini sert exclusivement à l'expression du futur actuel, de la même maniere, & pour la même raison que le présent & le prétérit actuels n'ont point d'autres formes que celle du présent & du prétérit indéfini : ainsi quand je dis, par exemple, *je redoute le jugement que le public* DOIT PORTER *de cet ouvrage* ; ces mots, *doit porter*, marquent évidemment la postériorité de l'action de juger, à l'égard du *temps* même où je parle, & font par conséquent ici l'office d'un futur actuel : c'est comme si je disois simplement, *je redoute le jugement* à venir *du public sur cet ouvrage.*

On trouve quelquefois la même forme employée dans le sens d'un futur postérieur ; par exemple, dans cette phrase : *si je* DOIS *jamais* SUBIR *un nouvel examen, je m'y préparerai avec soin* ; ces mots *je dois subir*, désignent clairement la postériorité de l'action de *subir* à l'égard d'une époque postérieure elle-même au *temps* où je parle, & indiquée par le mot *jamais* ; ces mots font donc ici l'office du futur postérieur ; & c'est comme si je disois, *s'il est jamais un temps où je* DEVRAI SUBIR, *&c.*

II. Le futur antérieur doit exprimer la postériorité à l'égard d'une époque antérieure à l'acte de la parole ; c'est ce qu'il est aisé de reconnoître dans *futurus eram*, (je devois être) ; *laudaturus eram*, (je devois louer) ; *miraturus eram*, (je devois admirer, *&c.*

Ainsi quand on dit, *je* DEVOIS *hier* SOUPER *avec vous, l'arrivée de mon frere m'en empêcha* ; ces mots, *je devois souper*, expriment la postériorité de mon *souper* à l'égard du commencement du jour d'*hier*, qui est une époque antérieure au *temps* où je parle ; *je devois souper* est donc un futur antérieur.

III. Le futur postérieur doit marquer la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole ; & il est facile de remarquer cette combinaison d'idées dans *futurus ero*, (je devrai être) ; *laudaturus ero*, (je devrai louer) ; *miraturus ero*, (je devrai admirer), *&c.*

Ainsi quand je dis, *lorsque je* DEVRAI SUBIR *un examen, je m'y préparerai avec soin* ; il est évident que mon action de *subir l'examen*, est désignée ici comme postérieure à un *temps* à venir désigné par *lorsque* : *je devrai subir* est donc en effet un futur postérieur, puisqu'il exprime la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole.

ART. III. *Conformité du système des* TEMPS *avec les analogies des langues.* Qu'il me soit permis de retourner en quelque sorte sur mes pas, pour confirmer, par des observations générales, l'économie du système des *temps*, dont je viens de faire l'exposition. Mes premieres remarques tomberont sur l'analogie de la formation des *temps*, & dans une même langue, & dans des langues différentes ; des analogies adoptées avec une certaine unanimité, doivent avoir un fondement dans la raison même ; parce que, comme dit Varron (*de ling. lat. VIII. iij.*), *quæ in loquendo consuetudinem, quâ oportet uti, sequitur, non sine ea ratione.* Il semble même que ce savant romain n'ait mis aucune différence entre ce qui est analogique, & ce qui est fondé en raison, puis qu'un peu plus haut, il emploie indifféremment les mots *ratio & analogia. Sed hi qui in loquendo*, dit-il, (*Ibid.* I.) *partim sequi jubent nos consuetudinem, partim rationem, non tam discrepant ; quod consuetudo & analogia conjunctiores sunt inter se quam hi credunt.*

Le grammairien philosophe, car il mérite ce titre, ne portoit ce jugement de l'analogie, qu'après l'avoir examinée & approfondie : il y avoit entrevu le fonde-

ment de la division des *temps*, tel que je l'ai proposée, & il s'en explique d'une maniere si positive & si précise, que je suis extrêmement surpris que personne n'ait songé à faire usage d'une idée qui ne peut que répandre beaucoup de jour sur la génération des *temps* dans toutes les langues. Voici ses paroles, & elles sont remarquables (*Ibid.* 56.) *Similiter errant qui dicunt ex utràque parte verba omnia commutare syllabas oportere; ut in his*, pungo, pungam, pupugi; tundo, tundam, tutudi: *diffimilia enim conferunt, verba infecta tùm perfectis. Quòd si imperfecta modo conferrent, omnia verbi principia incommutabilia viderentur; ut in his* pungebam, pungo, pungam: *& contrà ex utràque parte commutabilia, si perfecta ponerent; ut* pupugeram, pupugi, pupugero.

On voit que Varron distingue ici bien nettement les trois *temps* que je comprends sous le nom général de *présens*, des trois que je désigne par la dénomination commune de *prétérits*; qu'il annonce une analogie commune aux trois *temps* de chaque espece, mais différente d'une espece à l'autre; enfin qu'il distingue ces deux especes par des noms différens, donnant aux *temps* de la premiere le nom d'imparfaits, *imperfecta*; & à ceux de la seconde le nom de parfaits, *perfecta*.

Ce n'est pas par le choix des dénominations que je voudrois juger de la philosophie de cet auteur: avec de l'érudition, de l'esprit, de la sagacité même, il n'avoit pas assez de métaphysique pour débrouiller la complication des idées élémentaires, si je puis parler ainsi, qui constituent le sens total des formes usuelles du verbe; ce n'étoit pas le ton de son siecle; mais il étoit observateur attentif, intelligent, patient, scrupuleux même; & c'est peut-être le meilleur fond sur lequel puisse porter la saine philosophie. Justifions celle de Varron par le développement du principe qu'il vient de nous présenter.

Remarquons d'abord que dans la plupart des langues il y a des *temps* simples & des *temps* composés.

Les *temps simples*, sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot, & qui, entés tous sur une même racine fondamentale, different entr'eux par les inflexions & les terminaisons propres à chacun.

Je dis *inflexions & terminaisons*; & j'entends par le premier de ces termes, les changemens qui se font dans le corps même du mot avant la derniere syllabe; & par le second, les changemens de la derniere ou des dernieres syllabes. *Voy.* INFLEXION. *Pung*-o & *pung*-am ne different que par des terminaisons; & il en est de même de *pupuger*-o & *pupuger*-am: au contraire, *pungo* & *pupugero* ne different que par des inflexions, de même que *pungam* & *pupugeram*, puisqu'ils ont des racines & des terminaisons communes: enfin, *pungam* & *pupugero* different & par les inflexions, & par les terminaisons.

Les *temps composés* sont ceux qui résultent de plusieurs mots, dont l'un est un *temps* simple de verbe même, & le reste est emprunté de quelque verbe auxiliaire.

On entend par verbe *auxiliaire*, un verbe dont les *temps* servent à former ceux des autres verbes; & l'on peut en distinguer deux especes, le naturel & l'usuel.

Le verbe auxiliaire *naturel*, est celui qui exprime spécialement & essentiellement l'existence, & que l'on connoît ordinairement sous le nom de verbe substantif; *sum* en latin, *je suis* en françois, *io sono* en italien, *yo soy* en espagnol, *ich bin* en allemand, εἰμὶ en grec. Je dis que ce verbe est auxiliaire naturel, parce qu'exprimant essentiellement l'existence, il paroit plus naturel d'en employer les *temps*, que ceux de tout autre verbe, pour marquer les différens rapports d'existence qui caractérisent les *temps* de tous les verbes.

Le verbe auxiliaire *usuel*, est celui qui a une signification originelle, toute autre que celle de l'existence, & dont l'usage le dépouille entiérement, quand il sert à la formation des *temps* d'un autre verbe, pour ne lui laisser que celle qui convient aux rapports d'existence qu'il est alors chargé de caractériser. Tels sont, par exemple, en françois, les verbes *avoir* & *devoir*, quand on dit, *j'ai loué*, *je devois sortir*; ces verbes perdent alors leur signification originelle; *avoir* ne signifie plus possession, mais antériorité; *devoir* ne marque plus obligation, mais postériorité. Je dis que ces verbes sont auxiliaires usuels, parce que leur signification primitive ne les ayant pas destinés à cette espece de service, ils n'ont pu y être assujettis que par l'autorité de l'usage, *quem penes arbitrium est & jus & norma loquendi.* Horace, *art. poét.* 72.

Les langues modernes de l'Europe font bien plus uſage des verbes auxiliaires que les langues anciennes ; mais les unes & les autres ſont également guidées par le même eſprit d'analogie.

§. I. *Analogies des* TEMPS *dans quelques langues modernes de l'Europe.* Commençons par reconnoître cet eſprit d'analogie dans les trois langues modernes que nous avons déja comparées, la françoiſe, l'italienne & l'eſpagnole.

1°. On trouve dans ces trois langues les mêmes *temps* ſimples ; & dans l'une, comme dans l'autre, il n'y a de ſimples, que ceux que je regarde comme des préſens.

	franç.	ital.	eſpagn.
PRÉSENT, indéfini.	*je loue.*	*lodo.*	*alabo.*
PRÉSENT, antérieur ſimple.	*je louois.*	*lodava.*	*alabava.*
PRÉSENT, antérieur périodique.	*je louai.*	*lodai.*	*alabé.*
PRÉSENT, poſtérieur.	*je louerai.*	*lodéro.*	*alabaré.*

2°. Tous les *temps* où nous avons reconnu pour caractere fondamental & commun, l'idée d'antériorité, & dont, en conſéquence, j'ai formé la claſſe des prétérits, ſont compoſés dans les trois langues ; dans toutes trois, c'eſt communément le verbe qui ſignifie originellement *poſſeſſion*, quelquefois celui qui exprime fondamentalement l'exiſtence, qui eſt employé comme auxiliaire des prétérits, & toujours avec le ſupin ou le participe paſſif du verbe conjugué.

	franç.		ital.		eſpagn.	
PRÉTÉRIT, indéfini.	*j'ai*	*loué.*	*hò*	*lodato.*	*hé*	*alabado.*
PRÉTÉRIT, antérieur ſimple.	*j'avois*		*havévo*		*avia*	
PRÉTÉRIT, antérieur périodique.	*j'eus*		*hébbi*		*uve*	
PRÉTÉRIT, poſtérieur.	*j'aurai*		*havero*		*uviere*	

3°. Les futurs ont encore leur analogie diſtinctive dans les trois langues, quoiqu'il y ait quelque différence de l'une à l'autre. Nous nous ſervons en françois de l'auxiliaire *devoir*, avec le préſent de l'infinitif du verbe que l'on conjugue. Les Eſpagnols employent le verbe *aver* (avoir), ſuivi de la prépoſition *de* & de l'infinitif du verbe principal ; tout elliptique qui ſemble exiger que l'on ſousentende le nom *ſ' hado* (la deſtination), ou quelqu'autre ſemblable. Les Italiens ont adopté le tour françois & pluſieurs autres : Caſtelvetro, dans ſes notes ſur le bembe (*édits de Naples* 1714, *in*-4°. *pag.* 220.) cite, comme expreſſions ſynonymes, *debbo amare*, (je dois aimer), *ho ad amare*, (j'ai à aimer), *ho da amare*, (j'ai d'aimer), *ſono per amare*, (je ſuis pour aimer) ; je crois cependant qu'il y a quelque différence, parce que les langues n'admettent ni mots, ni phraſes ſynonymes, & apparemment le tour italien ſemblable au nôtre, eſt le ſeul qui y correſponde exactement.

	franç.	ital.	eſpagn.
FUTUR, indéfini.	*je dois louer.*	*devo lodare.*	*he de alabar.*
FUTUR, antérieur.	*je devois*	*dovevo*	*avia*
FUTUR, poſtérieur.	*je devrai*	*dovero*	*uviéro*

§ 2. *Analogies des* temps *dans la langue latine.* La langue latine, dont le génie paroît d'ailleurs ſi différent de celui des trois langues modernes, nous conduit encore aux mêmes concluſions par ſes analogies propres ; & l'on peut même dire, qu'elle ajoute quelque choſe de plus en faveur de mon ſyſtême des *temps*.

I. Chacune des trois eſpeces y eſt caractériſée par des analogies particulieres, qui ſont communes à chacun des *temps* compris dans la même eſpece.

	actif.	paſſif.
PRÉSENT, indéfini.	*laudo.*	*laudor.*
PRÉSENT, antérieur.	*laudabam.*	*laudabar.*
PRÉSENT, poſtérieur.	*laudabo.*	*laudabor.*

1°. Tous ceux dont l'idée caractériſtique commune eſt la ſimultanéité, & que je comprends, pour cette raiſon, ſous le nom de *préſens*, ſont ſimples en latin, tant à la voix active, qu'à la voix paſſive ; & ils ont tous une racine immédiate commune.

2°. Tous les *temps* que je nomme *prétérits*, parce que l'idée fondamentale qui leur eſt commune, eſt celle d'antériorité, ſont encore ſimples à la voix active; mais le changement d'inflexions à la racine commune, leur donne une racine immédiate toute différente, & qui caractériſe leur analogie propre: d'ailleurs, les *temps* correſpondans de la voix paſſive ſont tous compoſés de l'auxiliaire naturel & du prétérit du participe paſſif.

		actif.		paſſif.
PRÉTÉRIT,	indéfini.	*laudavi.*	*laudatus a um.*	*ſum* ou *fui.*
	antérieur.	*laudaveram.*		*eram* ou *fueram.*
	poſtérieur.	*laudavero.*		*ero* ou *fuero.*

3°. Enfin, tous les *temps* que je nomme *futurs*, à cauſe de l'idée de poſtériorité qui les caractériſe, ſont compoſés en latin du verbe auxiliaire naturel & du futur du participe actif, pour la voix active; ou du futur du participe paſſif, pour la voix paſſive.

		actif.		paſſif.
FUTUR,	indéfini.	*laudaturus a um. ſum.*	*laudandus a um.*	*ſum.*
	antérieur.	*eram.*		*eram.*
	poſtérieur.	*ero.*		*ero.*

II. Nous trouvons dans les verbes de la même langue une autre eſpece d'analogie, qui ſemble entrer encore plus ſpécialement dans les vues de mon ſyſtême: voici en quoi elle conſiſte.

Les préſens & les prétérits actifs ſont également ſimples, & ont par conſéquent une racine commune, qui eſt comme le type de la ſignification propre à chaque verbe: cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions que l'on y fait, pour ajouter à l'idée propre du verbe les idées acceſſoires communes à tous les verbes: ainſi *laud* eſt la racine commune de tous les *temps* ſimples du verbe *laudare* (louer); s'en eſt le fondement immuable, ſur lequel on poſe enſuite tous les divers caracteres des idées acceſſoires communes à tous les verbes.

Ces additions ſe font de maniere, que les différences de verbe à verbe caractériſent les différentes conjugaiſons, mais que les analogies générales ſe retrouvent par-tout.

Ainſi *o* ajouté ſimplement à la racine commune, eſt le caractere du préſent indéfini qui eſt le premier de tous: cette racine ſubiſſant enſuite l'inflexion qui convient à chaque conjugaiſon, prend un *b* pour déſigner les préſens définis, qui different entr'eux par des terminaiſons qui dénotent, ou l'antériorité ou la poſtériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. poſt.
1.	*laud-o.*	*lauda-b-am.*	*lauda-b o.*
2.	*doce-o.*	*doce-b am.*	*doce-b-o.*
3.	*reg-o.*	*rege-b-am.*	*rege-b-o*, anciennement.
4.	*expedi-o.*	*expedie-b-am.*	*expedi-b-o*, anciennement.

Au reſte il ne faut point être ſurpris de trouver ici *regebo* pour *regam*, ni *expedibo* pour *expediam*; on en trouve des exemples dans les auteurs anciens, & il eſt vraiſemblable que l'analogie avoit d'abord introduit *expedie-b-o*, comme *expedie-b-am*. *Voyez* la *méthode latine* de P. R. *remarque ſur les verbes, ch. ij. art.* 1 *des* temps.

La terminaiſon *i* ajoutée à la racine commune modifiée par l'inflexion qui convient en propre à chaque verbe, caractériſe le premier des prétérits, le prétérit indéfini. Cette terminaiſon eſt remplacée par l'inflexion *er* dans les prétérits définis, qui ſont diſtingués l'un de l'autre par des terminaiſons qui dénotent ou l'antériorité ou la poſtériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. poſt.
1.	*laudav-i.*	*laudav er-am.*	*laudav-er-o.*
2.	*docu-i.*	*docu-er-am.*	*docu-er-o.*
3.	*rex-i.*	*rex-er-am.*	*rex-er-o.*
4.	*expediv-i.*	*expediv-er-am.*	*expediv-er-o.*

Il réſulte de tout ce qui vient d'être remarqué,

1°. Qu'en retranchant la terminaiſon du préſent indéfini, il reſte la racine commune des préſens définis; & qu'en retranchant la terminaiſon du prétérit indéfini, il reſte pareillement une racine commune aux prétérits définis.

2°. Que les deux *temps* que je nomme *préſens définis*, ont une inflexion commune *b*, qui leur eſt excluſivement propre, & qui indique dans ces deux *temps* une idée commune, laquelle eſt évidemment la ſimultanéité relative à une époque déterminée.

3°. Qu'il en eſt de même de l'inflexion *er*, commune aux deux *temps* que j'appelle *prétérits définis*; qu'elle indique dans ces deux *temps* une idée commune qui eſt l'antériorité relative à une époque déterminée.

4°. Que ces concluſions ſont fondées ſur ce que ces inflexions caractériſtiques modifient, ou la racine qui naît du préſent indéfini, ou celle qui vient du prétérit défini, après en avoir retranché ſimplement la terminaiſon.

5°. Que l'antériorité ou la poſtériorité de l'époque étant la derniere des idées élémentaires renfermées dans la ſignification des *temps* définis, elle y eſt indiquée par la terminaiſon même; que l'antériorité, ſoit des préſens, ſoit des prétérits, y eſt déſignée par *am*, *lauda-b-am*, *laudav-er-am*; & que la poſtériorité y eſt indiquée par *o*, *lauda-b-o*, *laudav-er-o*.

L'eſpece de paralléliſme que j'établis ici entre les préſens & les prétérits, que je dis également indéfinis ou définis, antérieurs ou poſtérieurs, ſe confirme encore par un autre uſage qui eſt une eſpece d'anomalie: c'eſt que *novi*, *memini*, & autres pareils, ſervent également au préſent & au prétérit indéfini; *noveram*, *memineram*, pour le préſent & le prétérit antérieur; *novero*, *meminero*, pour le préſent & le prétérit poſtérieur. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, l'analogie commune que j'ai indiquée entre ces *temps*, & la deſtination que j'y ai établie: il en réſulte effectivement, que le *préſent* eſt au *prétérit*, préciſément comme ce qu'on appelle *imparfait* eſt au *temps* que l'on nomme *pluſque-parfait*; & comme celui que l'on nomme ordinairement *futur*, eſt à celui que les anciens appelloient *futur du ſubjonctif*, & que la *Grammaire générale* nomme *futur parfait*: or le *pluſque-parfait* & le *futur parfait* ſont évidemment des eſpeces de *prétérits*; donc l'*imparfait* & le prétendu *futur* ſont en effet des eſpeces de *préſens*, comme je l'ai avancé.

III. La langue latine eſt dans l'uſage de n'employer dans les conjugaiſons que l'auxiliaire naturel, ce qui donne auſſi le développement naturel des idées élémentaires de chacun des *temps* compoſés. Examinons d'abord les futurs du verbe actif:

Futur indéfini, *laudaturus, a, um, ſum*;
Futur antérieur, *laudaturus, a, um, eram*;
Futur poſtérieur, *laudaturus, a, um, ero*.

On voit que le futur du participe eſt commun à ces trois *temps*; ce qui annonce une idée commune aux trois. Mais *laudaturus, a, um* eſt adjectif, &, comme on le fait, il s'accorde en genre, en nombre & en cas avec le ſujet du verbe; c'eſt qu'il en exprime le rapport à l'action qui conſtitue la ſignification propre du verbe.

On voit d'autre part les préſens du verbe auxiliaire, ſervir à la diſtinction de ces trois *temps*. Le préſent indéfini, *ſum*, fait enviſager la futurition exprimée par le participe, dans le ſens indéfini & ſans rapport à aucune époque déterminée; ce qui, dans l'occurrence, la fait rapporter à une époque actuelle; *laudaturus nunc ſum*.

Le préſent antérieur, *eram*, fait rapporter la futurition du participe à une époque déterminément antérieure, d'où cette futurition pouvoit être enviſagée comme actuelle: *laudaturus eram*, c'eſt-à-dire, *poteram tunc dicere, laudaturus nunc ſum*.

C'eſt à proportion la même choſe du préſent poſtérieur, *ero*; il rapporte la futurition du participe à une époque déterminément poſtérieure, d'où elle pourra être enviſagée comme actuelle: *laudaturus ero*, c'eſt-à-dire, *potero tunc dicere, laudaturus nunc ſum*.

C'eſt pour les préterits la même analyſe & la même décompoſition; on le voit ſenſiblement dans ceux des verbes déponens:

Prétérit indéfini, *precatus ſum*;
Prétérit antérieur, *precatus eram*;
Prétérit poſtérieur, *precatus ero*.

Le prétérit du participe, commun aux trois *temps*, & assujetti à s'accorder en genre, en nombre & en cas avec le sujet, exprime l'état par rapport à l'action qui fait la signification propre du verbe, état d'antériorité qui devient dès-lors le caractere commun des trois *temps*.

Les trois préfens du verbe auxiliaire sont pareillement relatifs aux différens aspects de l'époque. *Precatus fum* doit quelquefois être pris dans le sens indéfini ; d'autres fois dans le sens actuel, *precatus nunc fum*. *Precatus eram*, c'est-à-dire, *tunc poteram dicere, precatus nunc fum*. Et *precatus ero*, c'est *tunc potero dicere, precatus nunc fum*.

Quoique les préfens soient simples dans tous les verbes latins, cependant l'analyse précédente des futurs & des prétérits nous indique comment on peut décomposer & interpréter les préfens.

Precor, c'est-à-dire, *fum precans*, ou *nunc fum precans*.

Precabar, c'est-à-dire, *eram precans*, ou *tunc poteram dicere*, *nunc fum precans*.

Precabor, c'est-à-dire, *ero precans*, ou *tunc potero dicere, nunc fum precans*.

On voit donc encore ici l'idée de simultanéité commune à ces trois *temps*, & désignée par le préfent du participe ; cette idée est ensuite modifiée par les divers aspects de l'époque, lesquels sont désignés par les divers préfens du verbe auxiliaire.

Toutes les especes d'analogies, prises dans diverses langues, ramenent donc constamment les *temps* du verbe à la même classification qui a été indiquée par le développement métaphysique des idées comprises dans la signification de ces formes. Ceux qui connoissent, dans l'étude des langues, le prix de l'analogie, sentent toute la force que donne à mon système cette heureuse concordance de l'analogie avec la métaphysique, & avoueront aisément que c'étoit à juste titre que Varron confondoit l'analogie & la raison.

Seroit-ce en effet le hazard qui reproduiroit si constamment, & qui assortiroit si heureusement des analogies si précises & si marquées, dans des langues d'ailleurs très-différentes ? Il est bien plus raisonnable & plus sûr d'y reconnoître le sceau du génie supérieur qui préside à l'art de la parole, qui dirige l'esprit particulier de chaque langue, & qui, en abandonnant au gré des nations les couleurs dont elles peignent la pensée, s'est réservé le dessein du tableau, parce qu'il doit toujours être le même, comme la pensée qui en est l'original ; & je ne doute pas qu'on ne retrouve dans telle autre langue formée, où l'on en voudra faire l'épreuve, les mêmes analogies ou d'autres équivalentes, également propres à conformer mon système.

ART. IV. *Conformité du système des* TEMPS *avec les vues de la syntaxe.* Voici des considérations d'une autre espece, mais également concluantes.

I. Si l'on conserve aux *temps* leurs anciennes dénominations, & que l'on en juge par les idées que ces dénominations présentent naturellement, il faut en convenir ; les censeurs de notre langue en jugent raisonnablement ; & en examinant les divers emplois des *temps*, M. l'abbé Regnier a bien fait écrire en titre, *que l'usage confond quelquefois les* TEMPS *des verbes*, (*Gram. fr. in*-12. *r.* 342. *& suiv. in*-4°. *p.* 359.) & d'assurer en effet que le préfent a quelquefois la signification du futur, d'autres fois celle du prétérit, & que le prétérit à son tour est quelquefois employé pour le futur.

Mais ces étonnantes permutations ne peuvent qu'apporter beaucoup de confusion dans le discours, & faire obstacle à l'institution même de la parole. Cette faculté n'a été donnée à l'homme que pour la manifestation de ses pensées ; & cette manifestation ne peut se faire que par une exposition claire, débarrassée de toute équivoque, & à plus forte raison, de toute contradiction. Cependant rien de plus contradictoire que d'employer le même mot pour exprimer des idées aussi incommutables & même aussi opposées que celles qui caractérisent les différentes especes de *temps*.

Si au contraire on distingue avec moi les trois especes générales de *temps* en indéfinis & définis, & ceux-ci en antérieurs & postérieurs, toute contradiction disparoît. Quand on dit, *je demande* pour *je demandai*, où *il va* pour où *il alloit*, *je pars* pour *je partirai*, le préfent indéfini est employé selon sa destination naturelle : ce *temps* fait essentiellement abstraction de tout terme de comparai-

son déterminé ; il peut donc se rapporter, suivant l'occurrence, tantôt à un terme & tantôt à un autre, & devenir en conséquence, actuel, antérieur ou postérieur, selon l'exigence des cas.

Il en est de même du prétérit indéfini ; ce n'est point le détourner de sa signification naturelle, que de dire, par exemple, *j'ai bientôt fait* pour *j'aurai bientôt fait :* ce *temps* est essentiellement indépendant de tout terme de comparaison ; de-là la possibilité de le rapporter à tous les termes possibles de comparaison, selon les besoins de la parole.

Ce choix des *temps* indéfinis au lieu des définis, n'est pourtant pas arbitraire : il n'a lieu que quand il convient de rendre en quelque sorte plus sensible le rapport général d'existence, que le terme de comparaison ; distinction délicate, que tout esprit n'est pas en état de discerner & de sentir.

C'est pour cela que l'usage du présent indéfini est si fréquent dans les récits, surtout quand on se propose de les rendre intéressans ; c'est en lier plus essentiellement les parties en un seul tout, par l'idée de co-existence rendue, pour ainsi dire, plus saillante par l'usage perpétuel du présent indéfini, qui n'indique que cette idée, & qui fait abstraction de celle du terme.

Cette maniere simple de rendre raison des différens emplois d'un même *temps*, doit paroître, à ceux qui veulent être éclairés & qui aiment des solutions raisonnables, plus satisfaisante & plus lumineuse que l'*énallage*, nom mystérieux sous lequel se cache pompeusement l'ignorance de l'analogie, & qui ne peut pas être plus utile dans la Grammaire, que ne l'étoient dans la Physique les qualités occultes du péripatétisme. Pour détruire le prestige, il ne faut que traduire en françois ce mot grec d'origine, & voir quel profit on en tire quand il est dépouillé de cet air scientifique qu'il tient de sa source. Est-on plus éclairé, quand on a dit que *je pars*, par exemple, est mis pour *je partirai* par un *changement ?* car voilà ce que signifie le mot *énallage*. Ajoutons ces réflexions à celles de M. du Marsais, & concluons avec ce grammairien raisonnable, (*v.* ENALLAGE) que " l'*énallage* est une prétendue figure de construction, que les grammairiens qui raisonnent ne connoissent point, mais que les grammatistes célebrent. „

II. Il suit évidemment des observations précédentes, que les notions que j'ai données des *temps* sont un moyen sûr de conciliation entre les langues qui, pour exprimer la même chose, emploient constamment des *temps* différens. Par exemple, nous disons en françois, *si* JE *le* TROUVE, *je le lui dirai ;* les Italiens *se le* TROVERO, *glie lo dirò*. Selon les idées ordinaires, la langue italienne est en regle, & la langue françoise autorise une faute contre les principes de la Grammaire générale, en admettant un présent au lieu d'un futur. Mais si l'on consulte la saine philosophie, il n'y a dans notre tour ni figure, ni abus ; il est naturel & vrai : les Italiens se servent du présent postérieur, qui convient en effet au point de vue particulier que l'on veut rendre ; & nous, nous employons le présent indéfini, parce qu'indépendant par nature de toute époque, il peut s'adapter à toutes les époques, & conséquemment à une époque postérieure.

Mille autres idiotismes pareils s'interpréteroient aussi aisément & avec autant de vérité par les mêmes principes. Le succès en démontre donc la justesse, & met en évidence la témérité de ceux qui taxent hardiment les usages des langues de bizarrerie, de caprice, de confusion, d'inconséquence, de contradiction. Il est plus sage, je l'ai dit ailleurs, & je le répete ici ; il est plus sage de se défier de ses propres lumieres, que de juger irrégulier ce dont on ne voit pas la régularité.

ART. V. *De quelques divisions des* TEMPS, *particulieres à la langue françoise.* Si je bornois ici mes réflexions sur la nature & le nombre des *temps*, bien des lecteurs s'en contenteroient peut-être, parce qu'en effet j'ai à-peu-près examiné ceux qui sont d'un usage plus universel. Mais notre langue en a adopté quelques-uns qui lui sont propres, & qui dès-lors méritent d'être également approfondis, moins encore parce qu'ils nous appartiennent, que parce que la réalité de ces *temps*, dans une langue, en prouve la possibilité dans toutes, & que la sphere d'un système philosophique doit comprendre tous les possibles.

§. I. *Des* TEMPS *prochains & éloignés.*

Sous le rapport de simultanéité, l'existence est co-incidente avec l'époque; mais sous les deux autres rapports, d'antériorité & de postériorité, l'existence est séparée de l'époque par une distance, que l'on peut envisager d'une maniere vague & générale, ou d'une maniere spéciale & précise; ce qui peut faire distinguer les prétérits & les futurs en deux classes.

Dans l'une de ces classes, on considéreroit la distance d'une maniere vague & indéterminée, ou plutôt on y considéreroit l'antériorité ou la postériorité sans aucun égard à la distance, & conséquemment avec abstraction de toute distance déterminée. Pour ne point multiplier les dénominations, on pourroit conserver aux *temps* de cette classe les noms simples de prétérits ou de futurs, parce qu'on n'y exprime effectivement que l'antériorité ou la postériorité; tels sont les prétérits & les futurs que nous avons vus jusqu'ici.

Dans la seconde classe, on considéreroit la distance d'une maniere précise & déterminée. Mais il n'est pas possible de donner à cette détermination la précision numérique; ce seroit introduire dans les langues une multitude infinie de formes, plus embarrassantes pour la mémoire, qu'utiles pour l'expression, qui a d'ailleurs mille autres ressources pour rendre la précision numérique même, quand il est nécessaire. La distance à l'époque ne peut donc être déterminée dans les *temps* du verbe, que par les caracteres généraux d'éloignement ou de proximité relativement à l'époque: de-là la distinction des *temps* de cette seconde classe, en *éloignés* & *en prochains*.

Les prétérits ou les futurs *éloignés*, seroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la postériorité d'existence, avec l'idée accessoire d'une grande distance à l'égard de l'époque de comparaison. Sous cet aspect, les prétérits & les futurs pourroient être, comme les autres, indéfinis, antérieurs & postérieurs. Telles seroient, par exemple, les formes du verbe *lire*, qui signifieroient l'antériorité éloignée que nous rendons par ses phrases: *Il y a long-temps que j'ai lu, il y avoit long-temps que j'avois lu, il y aura long-temps que j'aurai lu*; ou la postériorité éloignée que nous exprimons par celles-ci: *je dois être long-temps sans lire, je devois être long-temps sans lire, je devrai être long-temps sans lire.*

Je ne sache pas qu'aucune langue ait admis des formes exclusivement propres à exprimer cette espece de *temps*; mais, comme je l'ai déja observé, la seule possibilité suffit pour en rendre l'examen nécessaire dans une analyse exacte.

Les prétérits ou les futurs *prochains*, seroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la postériorité d'existence, avec l'idée accessoire d'une courte distance à l'égard de l'époque de comparaison. Sous ce nouvel aspect, les prétérits & les futurs peuvent encore être indéfinis, antérieurs & postérieurs. Telles seroient, par exemple, les formes du verbe *lire*, qui signifieroient l'antériorité prochaine que les Latins rendent par ces phrases: *Vix legi, vix legeram, vix legero*; ou la postériorité prochaine que les Latins expriment par celle-ci: *jamjam lecturus sum, jamjam lecturus eram, jamjam lecturus ero.*

La langue françoise qui paroît n'avoir tenu aucun compte des *temps* éloignés, n'a pas négligé de même les *temps* prochains: elle en reconnoît trois dans l'ordre des prétérits, & deux dans l'ordre des futurs; & chacune de ces deux especes de *temps* prochains est distinguée des autres *temps* de la même classe par son analogie particuliere.

Les prétérits prochains sont composés du verbe auxiliaire *venir*, & du présent de l'infinitif du verbe conjugué, à la suite de la préposition *de*. Le verbe auxiliaire ne signifie plus alors le transport d'un lieu en un autre, comme quand il est employé selon sa destination originelle; ses *temps* ne servent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité, & le point de vue particulier sous lequel on envisage l'époque de comparaison.

La présent indéfini du verbe *venir* sert à composer le prétérit indéfini prochain du verbe conjugué: *je viens d'être, je viens de louer, je viens d'admirer*, &c.

Le présent antérieur du verbe *venir* sert à composer le prétérit antérieur prochain du verbe conjugué: *je venois d'être, je venois de louer, je venois d'admirer*, &c.

Le présent postérieur du verbe *venir* sert à composer le prétérit postérieur prochain du verbe conjugué: *je viendrai d'être, je viendrai de louer, je viendrai d'admirer*, &c.

Depuis quelque temps on dit en italien, *io vengo di lodare*, *io venivo di lodare*, &c. cette expreſſion eſt un galliciſme qui a été blâmé par M. l'abbé Fontanini; mais l'autorité de l'uſage l'a enfin conſacré dans la langue italienne ; & la voilà pourvue, comme la nôtre, des prétérits prochains.

Les futurs prochains ſont compoſés du verbe auxiliaire *aller*, ſuivi ſimplement du préſent de l'infinitif du verbe conjugué. Le verbe auxiliaire perd encore ici la ſignification originelle, pour ne plus marquer que la proximité de la futurition; & ſes divers préſens déſignent les divers points-de-vue ſous leſquels on enviſage l'époque de comparaiſon.

Le préſent indéfini du verbe *aller* ſert à compoſer le futur indéfini prochain du verbe conjugué: *je vais être*, *je vais louer*, *je vais admirer*, &c.

Le préſent antérieur du verbe *aller* ſert à compoſer le futur antérieur prochain du verbe conjugué : *j'allois être*, *j'allois louer*, *j'allois admirer*, &c.

Quand je dis que notre langue n'a point admis de *temps* éloignés, ni de futurs poſtérieurs prochains, je ne veux pas dire qu'elle ſoit privée de tous les moyens d'exprimer ces différens points de vue; il ne lui faut qu'un adverbe, un tour de phraſe, pour ſubvenir à tout. Je veux dire qu'elle n'a autoriſé pour cela, dans ſes verbes aucune forme ſimple, ni aucune forme compoſée réſultante de l'aſſociation d'un verbe auxiliaire qui ſe dépouille de ſa ſignification originelle, pour marquer uniquement l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence éloignée, ou la poſtériorité d'exiſtence prochaine à l'égard d'une époque poſtérieure. Je fais cette remarque, afin d'éviter toute équivoque & d'être entendu ; & je vais y en ajouter une ſeconde pour la même raiſon.

Quoique j'aye avancé que les verbes auxiliaires uſuels perdent ſous cet aſpect leur ſignification originelle, le choix de l'uſage qui les a autoriſés à faire ces fonctions, eſt pourtant fondé ſur la ſignification même de ces verbes. Le verbe *venir*, par exemple, ſuppoſe une exiſtence antérieure dans le lieu d'où l'on vient; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-temps qu'on y étoit: voilà préciſément la raiſon du choix de ce verbe, pour ſervir à l'expreſſion des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la poſtériorité d'exiſtence dans le lieu où l'on va ; dans le *temps* qu'on y va, on eſt dans l'intention d'y être bientôt: voilà encore la juſtification de la préférence donnée à ce verbe pour déſigner les futurs prochains. On juſtifieroit par des inductions à-peu-pareilles, les uſages des verbes auxiliaires *avoir* & *devoir*, pour déſigner d'une maniere générale l'antériorité & la poſtériorité d'exiſtence. Mais il n'en demeure pas moins vrai que tous ces verbes devenus auxiliaires, perdent réellement leur ſignification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que les idées acceſſoires & éloignées, qui en ſont plutôt l'appanage que le fonds.

§. 2. *Des* TEMPS *poſitifs & comparatifs*. Pour ne rien omettre de tout ce qui peut appartenir à la langue françoiſe, il me reſte encore à examiner quelques *temps* qui y ſont quelquefois uſités, quoique rarement, parce qu'ils y ſont rarement néceſſaires. C'eſt ainſi qu'en parle M. l'abbé de Dangeau, l'un de nos premiers grammairiens qui les ait obſervés & nommés. *Opuſc. ſur la langue franç. p.* 177 & 178. Il les appelle *temps ſur-compoſés*, & il en donne le tableau pour les verbes qu'il nomme *actifs*, *neutres-actifs* & *neutres-paſſifs*. *Ibid. Tables E. N. Q. p.* 128, 142, 148. Tels ſont ces *temps : j'ai eu chanté*, *j'avois eu marché*, *j'aurai été arrivé*.

Je commencerai par obſerver que la dénomination de *temps ſur-compoſés* eſt trop générale, pour exciter dans l'eſprit aucune idée préciſe, & conſéquemment pour figurer dans un ſyſtême vraiment philoſophique.

J'ajouterai, en ſecond lieu, que cette dénomination n'a aucune conformité avec les loix que le ſimple bon ſens preſcrit ſur la formation des noms techniques. Ces noms, autant qu'il eſt poſſible, doivent indiquer la nature de l'objet: c'eſt la regle que j'ai tâché de ſuivre à l'égard des dénominations que les beſoins de mon ſyſtême m'ont paru exiger; & c'eſt celle dont l'obſervation paroît le plus ſenſiblement dans la nomenclature des ſciences & des arts. Or, il eſt évident que le nom de *ſur-compoſés* n'indique abſolument rien de la nature des *temps* auxquels on le donne, & qu'il ne tombe que ſur la forme extérieure de ces *temps*, la-

quelle eſt abſolument accidentelle. Il peut donc être utile, pour la génération des *temps*, de remarquer cette propriété dans ceux que l'uſage y a ſoumis ; mais en faire comme le caractere diſtinctif, c'eſt une mépriſe, & peut-être une erreur de logique.

Je remarquerai, en troiſieme lieu, que les relations d'exiſtence qui caractériſent les *temps* dont il s'agit ici, ſont bien différentes de celles des *temps* moins compoſés que nous avons vus juſqu'à préſent: *j'ai eu aimé*, *j'avois eu entendu*, *j'aurois eu dit*, ſont par-là très-différens des *temps* moins compoſés, *j'ai aimé*, *j'avois entendu*, *j'aurois dit*. Or, nous avons des *temps* ſur-compoſés qui répondent exactement à ces derniers, quant aux relations d'exiſtence ; ce ſont ceux de la voix paſſive, *j'ai été aimé*, *j'avois été entendu*, *j'aurois été dit*. Ainſi la dénomination de *ſurcompoſés* comprendroit des *temps* qui exprimeroient des relations d'exiſtence tout-à-fait différentes, & deviendroit par-là très-équivoque ; ce qui eſt le plus grand vice d'une nomenclature, & ſurtout d'une nomenclature technique.

Une quatrieme remarque encore plus conſidérable, c'eſt que les tables de conjugaiſon propoſées par M. l'abbé de Dangeau, ſemblent inſinuer que les verbes qu'il nomme *pronominaux*, n'admettent point de *temps* ſur-compoſés ; & il le dit nettement dans l'explication qu'il donne enſuite de ſes tables. " Les parties ſur-„ compoſées des verbes ſe trouvent, dit-„ il, (*Opuſc. page* 210.) dans les neutres-„ paſſifs, & on dit, *quand il a été arrivé*: „ elles ne ſe trouvent point dans les ver-„ bes pronominaux neutriſés ; on dit „ bien *après m'être promené*, mais on ne „ peut pas dire, *après que je m'ai été pro-„ mené long-temps* ". Je conviens qu'avec cette ſorte de verbes on ne peut pas employer les *temps* compoſés du verbe auxiliaire *être*, ni dire, *je m'ai été ſouvenu*, comme on diroit *j'ai été arrivé*: mais de ce que l'uſage n'a point autoriſé cette formation des *temps* ſur-compoſés, il ne s'enſuit point du tout qu'il n'en ait autoriſé aucune autre.

On dit, *après que j'ai eu parlé*, verbe qui prend l'auxiliaire *avoir*; *après que j'ai été arrivé*, verbe qui prend l'auxiliaire *être* ; l'un & l'autre ſans la répétition du pronom perſonnel : mais il eſt conſtant que, d'après les mêmes points de-vue que l'on marque dans ces deux exemples, on peut avoir beſoin de les déſigner auſſi quand le verbe eſt pronominal ou réfléchi; & il n'eſt guere moins sûr que l'analogie du langage n'aura pas privé cette ſorte de verbe d'une forme qu'elle a établie dans tous les autres. De même que l'on dit, *dès que j'ai eu chanté*, *je ſuis parti pour vous voir* (c'eſt un exemple du ſavant académicien) ; *dès que j'ai été ſorti*, *vous êtes arrivé*: pourquoi ne diroit-on pas dans le même ſens, & avec autant de clarté, de préciſion, & peut-être de fondement, *dès que je me ſuis eu informé*, *je vous ai écrit* ? Au lieu donc de dire, *après que je m'ai été promené long-temps*, expreſſion juſtement condamnée par M. de Dangeau, on dira, *après que je me ſuis eu promené long-temps*, ou *après m'être eu promené long-temps*.

Il eſt vrai que je ne garantirois pas qu'on trouvât dans nos bons écrivains des exemples de cette formation : mais je ne déſeſpérerois pas non plus d'y en rencontrer quelques-uns, ſur-tout dans les comiques, dans les épiſtolaires, & dans les auteurs de romans ; & je ſuis bien aſſuré que tous les jours, dans les converſations des puriſtes les plus rigoureux, on entend de pareilles expreſſions ſans en être choqué, ce qui eſt la marque la plus certaine qu'elles ſont dans l'analogie de notre langue. Si elles ne ſont pas encore dans le langage écrit, elles méritent du-moins de n'en être pas rejettées : tout les y reclame, les intérêts de cette préciſion philoſophique, qui eſt un des caracteres de notre langue ; & ceux même de la langue, qu'on ne ſauroit trop enrichir dès qu'on peut le faire ſans contredire les uſages analogiques.

Mais, me dira-t-on, l'analogie même n'eſt pas trop obſervée ici : les verbes ſimples qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, prennent un *temps* compoſé de cet auxiliaire, pour former leurs *tems* ſur-compoſés ; *j'ai eu chanté*, *j'aurois eu chanté*, *&c.* les verbes ſimples qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être*, prennent un *temps* compoſé de cet auxiliaire, pour former leurs *temps* ſur-compoſés ; *j'ai été arrivé*, *j'aurois été arrivé*, *&c.* au contraire les *temps* ſur-compoſés des verbes pronominaux prennent un *temps* ſimple du verbe *être* avec le ſupin du verbe *avoir* ; ce qui eſt ou paroît du-moins une véritable anomalie.

Je réponds qu'il faut prendre garde de regarder comme anomalie, ce qui n'eſt en effet qu'une différence néceſſaire dans l'analogie. Le verbe *aimer* fait *j'ai aimé*, *j'ai eu aimé* : s'il devient pronominal, il fera *je me ſuis aimé* ou *aimée*, au premier de ces deux *temps* où il n'eſt plus queſtion du ſupin, mais du participe : mais quant au ſecond, il faudra donc pareillement ſubſtituer le participe au ſupin, & pour ce qui eſt de l'auxiliaire *avoir*, il doit, à cauſe du double pronom perſonnel, ſe conjuguer lui-même par le ſecours de l'auxiliaire *être ; je me ſuis eu*, comme *je me ſuis aimé ;* mais ce ſupin du verbe *avoir* ne change point & demeure indéclinable, parce que ſon véritable complément eſt le participe *aimé*, dont il eſt ſuivi, *v.* PARTICIPE. Ainſi *aimer* fera très-analogiquement *je me ſuis eu aimé* ou *aimée.*

Mais quelle eſt enfin la nature de ces *temps*, que nous ne connoiſſons que ſous le nom de *prétérits ſur-compoſés* ? L'un des deux auxiliaires y caractériſe, comme dans les autres, l'antériorité ; le ſecond, ſi nos procédés ſont analogiques, doit déſigner encore un autre rapport d'antériorité, dont l'idée eſt acceſſoire à l'égard de la premiere qui eſt fondamentale. L'antériorité fondamentale eſt relative à l'époque que l'on enviſage primitivement ; & l'antériorité acceſſoire eſt relative à un autre événement mis en comparaiſon avec celui qui eſt directement exprimé par le verbe, ſous la relation commune à la même époque primitive. Quand je dis, par exemple, *dès que j'ai eu chanté, je ſuis parti pour vous voir* ; l'exiſtence de mon *chant* & celle de mon *départ* ſont également préſentées comme antérieures au moment où je parle ; voilà la relation commune à une même époque primitive, & c'eſt la relation de l'antériorité fondamentale : mais l'exiſtence de mon *chant* eſt encore comparée à celle de mon *départ*, & le tour particulier *j'ai eu chanté* ſert à marquer que l'exiſtence de mon *chant* eſt encore antérieure à celle de mon *départ*, & c'eſt l'antériorité acceſſoire.

C'eſt donc cette antériorité acceſſoire, qui diſtingue des prétérits ordinaires, ceux dont il eſt ici queſtion ; & la dénomination qui leur convient doit indiquer, s'il eſt poſſible, ce caractere qui les différencie des autres. Mais comme l'antériorité fondamentale de l'exiſtence eſt déja exprimée par le nom de *prétérit*, & celle de l'époque par l'épithete d'*antérieur* ; il eſt difficile de marquer une troiſieme fois la même idée, ſans courir les riſques de tomber dans une ſorte de battologie : pour l'éviter, je donnerois à ces *temps* le nom de *prétérits comparatifs*, afin d'indiquer que l'antériorité fondamentale, qui conſtitue la nature commune de tous les prétérits, eſt miſe en comparaiſon avec une autre antériorité acceſſoire ; car les choſes compoſées doivent être homogènes. Or, il y a quatre prétérits comparatifs.

1. Le prétérit indéfini comparatif, comme *j'ai eu chanté.*

2. Le prétérit antérieur ſimple comparatif, comme *j'avois eu chanté.*

3. Le prétérit antérieur périodique comparatif, comme *j'eus eu chanté.*

4. Le prétérit poſtérieur comparatif, comme *j'aurai eu chanté.*

Il me ſemble que les prétérits, qui ne ſont point comparatifs, ſont ſuffiſamment diſtingués de ceux qui le ſont, par la ſuppreſſion de l'épithete, même de *comparatifs* ; car c'eſt être en danger de ſe payer de paroles, que de multiplier les noms ſans néceſſité. Mais d'autre part, on court riſque de n'adopter que des idées confuſes, quand on n'en attache pas les caracteres diſtinctifs à un aſſez grand nombre de dénominations : & cette remarque me détermineroit aſſez à appeller *poſitifs* tous les prétérits qui ne ſont pas *comparatifs*, ſur-tout dans les occurrences où l'on parleroit des uns, relativement aux autres. Je vais me ſervir de cette diſtinction dans une derniere remarque ſur l'uſage des prétérits comparatifs.

Ils ne peuvent jamais entrer que dans une propoſition qui eſt membre d'une période explicite ou implicite : explicite ; *j'ai eu lu tout ce livre avant que vous en euſſiez lu la moitié* : implicite ; *j'ai eu lu tout ce livre avant vous*, c'eſt-à-dire, *avant que vous* l'euſſiez lu. Or, c'eſt une regle indubitable qu'on ne doit ſe ſervir d'un prétérit *comparatif*, que quand le verbe de l'autre membre de la comparaiſon eſt à un prétérit *poſitif* de même nom ; parce que les termes comparés, comme je l'ai dit cent fois, doivent être homogènes. Ainſi l'on dira ; *quand j'ai eu chanté, je ſuis ſorti ; ſi j'avois eu chanté, je ſerois ſorti avec vous ; Quand nous aurons*

été ſortis, ils auront renoué la partie, &c. Ce ſeroit une faute d'en uſer autrement, & de dire, par exemple, *ſi j'avois eu chanté, je ſortirois, &c.*

Art. VI. *Des* temps *conſidérés dans les modes.* Les verbes ſe diviſent en pluſieurs modes qui répondent aux différens aſpects ſous leſquels on peut enviſager la ſignification formelle des verbes, *voyez* MODE. On retrouve dans chaque mode la diſtinction des *temps*, parce qu'elle tient à la nature indeſtructible du verbe, (*v.* VERBE.) Mais cette diſtinction reçoit d'un mode à l'autre des differences ſi marquées, que cela mérite une attention particuliere. Les obſervations que je vais faire à ce ſujet, ne tomberont que ſur nos verbes françois, afin d'éviter les embarras qui naîtroient d'une comparaiſon trop compliquée; ceux qui m'auront entendu, & qui connoîtront d'autres langues, ſauront bien y appliquer mon ſiſtême, & reconnoître les parties qui en auront été adoptées ou rejettées par les différens uſages de ces idiomes.

Nous avons ſix modes en françois: l'indicatif, l'impératif, le ſuppoſitif, le ſubjonctif, l'infinitif & le participe, (*v.* ces *mots*): c'eſt l'ordre que je vais ſuivre dans cet *article.*

§. I. *Des* temps *de l'indicatif.* Il ſemble que l'indicatif ſoit le mode le plus naturel & le plus néceſſaire: lui ſeul exprime directement & purement la propoſition principale; & c'eſt pour cela que Scaliger le qualifie *ſolus modus aptus ſcientiis, ſolus pater veritatis* (*de cauſ. L. L. cap.* cxvj. Auſſi eſt-ce le ſeul mode qui admette toutes les eſpeces de *temps* autoriſées dans chaque langue. Ainſi il ne s'agit, pour faire connoître au lecteur le mode indicatif, que de mettre ſous ſes yeux le ſyſtême figuré des *temps* que je viens d'analyſer. Je mettrai en parallele trois verbes; l'un ſimple, empruntant l'auxiliaire *avoir*; le ſecond, également ſimple, mais ſe ſervant de l'auxiliaire naturel *être*; enfin le troiſieme pronominal, & pour cela même different des deux autres dans la formation de ſes prétérits comparatifs.

Ces trois verbes ſeront *chanter, arriver, ſe révolter.*

SYSTÊME DES *TEMPS* DE L'INDICATIF.

					I.	II.	III.
PRÉSENS.	indéfini.				*je chante.*	*j'arrive.*	*je me révolte.*
	définis.	antérieurs.	ſimple.		*je chantois.*	*j'arrivois.*	*je me révoltois.*
			périodique.		*je chantai.*	*j'arrivai.*	*je me révoltai.*
		poſtérieur.			*je chanterai.*	*j'arriverai.*	*je me révolterai.*
PRÉTÉRITS. Prochains. Comparatifs. Poſitifs.	indéfini.				*j'ai* / *j'avois* / *j'eus* / *j'aurai* *chanté.*	*je ſuis* / *j'étois* / *je fus* / *je ſerai* *arrivé* ou *és.*	*je me ſuis* / *je m'étois* / *je me fus* / *je me ſerai* *révolté* ou *és.*
	définis.	antérieurs.	ſimple.				
			périodique.				
		poſtérieur.					
	indéfini.				*j'ai eu* / *j'avois eu* / *j'eus eu* / *j'aurai eu* *chanté.*	*j'ai été* / *j'avois été* / *j'eus été* / *j'aurai été* *arrivé* ou *és.*	*je me ſuis eu* / *je m'étois eu* / *je me fus eu* / *je me ſerai eu* *révolté* ou *és.*
	définis.	antérieurs.	ſimple.				
			périodique.				
		poſtérieur.					
	indéfini.				*je viens* / *je venois* / *je viendrai* *de chanter.*	*je viens* / *je venois* / *je viendrai* *d'arriver.*	*je viens* / *je venois* / *je viendrai* *de me révolter.*
	définis.	antérieur.					
		poſtérieur.					
FUTURS. Prochains. Poſitif.	indéfini.				*je dois* / *je devois* / *je devrai* *chanter.*	*je dois* / *je devois* / *je devrai* *arriver.*	*je dois* / *je devois* / *je devrai* *me révolter.*
	définis.	antérieur.					
		poſtérieur.					
	indéfini.				*je vais* *chanter.*	*je vais* *arriver.*	*je vais* *me révolter.*
	défini, antérieur.				*j'allois*	*j'allois*	*j'allois*

§. 2. *Des* temps *de l'impératif.* J'ai déja prouvé que notre impératif a deux *temps*; que le premier eſt un préſent poſtérieur, & le ſecond, un prétérit poſtérieur, (*v.* IMPÉRATIF.) J'avoue ici que, malgré tous mes efforts contre les préjugés de la vieille routine, je n'ai pas diſſipé toute l'illuſion de la maxime d'Apollon. (*lib. I. cap. xxx.* qu'on *ne commande pas les choſes préſentes ni les paſſées.* Je penſois que ce qui avoit trompé ce grammairien, c'eſt que le rapport de poſtériorité étoit eſſentiel au mode impératif: je ne le crois plus maintenant, & voici ce qui me fait changer d'avis. L'impératif eſt un mode qui ajoute à la ſignification principale du verbe, l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: or cette volonté peut être un commandement abſolu, un deſir, une permiſſion, un conſeil, un ſimple acquieſcement. Si la volonté de celui qui parle eſt un commandement, un deſir, une permiſſion, un conſeil; tout cela eſt néceſſairement relatif à une époque poſtérieure, parce qu'il n'eſt pas poſſible de commander, de deſirer, de permettre, de conſeiller que relativement à l'avenir: mais ſi la volonté de celui qui parle eſt un ſimple acquieſcement, il peut ſe rapporter indifféremment à toutes les époques, parce qu'on peut également acquieſcer à ce qui eſt actuel, antérieur ou poſtérieur à l'égard du moment où l'on s'en explique.

Un domeſtique, par exemple, dit à ſon maître *qu'il a gardé* la maiſon, qu'*il n'eſt pas ſorti*, qu'*il ne s'eſt pas enyvré*; mais ſon maître, piqué de ce que néanmoins il n'a pas fait ce qu'il lui avoit ordonné, lui répond: *aye gardé la maiſon, ne ſois pas ſorti, ne te ſois pas enyvré, que m'importe, ſi tu n'as pas fait ce que je voulois.* Il eſt évident, 1°. que ces expreſſions *aye gardé, ne ſois pas ſorti, ne te ſois pas enyvré*, ſont à l'impératif, puiſqu'elles indiquent l'acquieſcement du maître aux aſſertions du domeſtique: 2°. qu'elles ſont au prétérit actuel, puiſqu'elles énoncent l'exiſtence des attributs qui y ſont énoncées, comme antérieurs au moment même où l'on parle; & le maître auroit pu dire, *tu as gardé la maiſon, tu n'es pas ſorti, tu ne t'es pas enyvré, que m'importe*, &c.

Le prétérit de notre impératif peut donc être rapporté à différentes époques, & par conſéquent il eſt indéfini. C'eſt d'après cette correction que je vais préſenter ici le ſyſtême des *temps* de ce mode, un peu autrement que je n'ai fait à l'article qui en traite expreſſément. Ceux qui ne ſe rétractent jamais, ne donnent pas pour cela des déciſions plus ſûres; ils ont quelquefois moins de bonne foi.

SYSTÊME DES *TEMPS* DE L'IMPÉRATIF.

	I.	II.	III.
PRÉSENT poſtérieur.	*chante.*	*arrive.*	*révolte-toi.*
PRÉTÉRIT indéfini.	*aie chanté.*	*ſois arrivé* ou *vée.*	*

Les verbes pronominaux n'ont pas le prétérit indéfini à l'impératif, ſi ce n'eſt avec *ne pas*, comme dans l'exemple ci-deſſus, *ne te ſoit pas enivré*; mais on ne diroit pas ſans négation, *te ſois enivré*; il faudroit prendre un autre tour. On pourroit peut-être croire que ce ſeroit un impératif, ſi on diſoit, *te ſois-tu enivré pour la derniere fois!* Mais l'inverſion du pronom ſubjectif *tu* nous avertit ici d'une ellipſe, & c'eſt celle de la conjonction *que* & du verbe optatif *je deſire*, *je deſire que tu te ſois enivré*, ce qui marque le ſubjonctif: *voy.* SUBJONCTIF; d'ailleurs le pronom ſubjectif n'eſt jamais exprimé avec nos impératifs, & c'eſt même ce qui en conſtitue principalement la forme diſtinctive. *Voy.* IMPÉRATIF.

§. 3. DES TEMPS *du ſuppoſitif.* Nous avons dans ce mode un *temps* ſimple, comme les préſens de l'indicatif; *je chanterois*, *j'arriverois*, *je me révolterois*: nous en avons un qui eſt compoſé d'un *temps* ſimple de l'auxiliaire *avoir*, ou de l'auxiliaire *être*, comme les prétérits poſitifs de l'indicatif; *j'aurois chanté*, *je ſerois arrivé en vie*, *je me ſerois révolté* ou *tée*: un autre *temps* eſt ſur-compoſé, comme les prétérits comparatifs de l'indicatif, *j'aurois eu chanté*, *j'aurois été arrivé* ou *vée*, *je me ſerois eu révolté* ou *tée*: un autre emprunte l'auxiliaire *venir*, comme les prétérits prochains de l'indicatif; *je viendrois de chanter*, *d'arriver*, *de me dérober*: enfin, il en eſt un qui ſe fert de l'auxiliaire *devoir*, comme les futurs poſitifs de l'indicatif; *je devrois chanter*, *arriver*, *me révolter*. L'analogie qui, dans les

les cas réellement semblables, établit toujours les usages des langues sur les mêmes principes, nous porte à ranger ces *temps* du suppositif dans les mêmes classes que ceux de l'indicatif auxquels ils sont analogues dans leur formation. Voilà sur quoi est formé le

SYSTÈME DES *TEMPS* DU SUPPOSITIF.

		I.	II.	III.
PRÉSENT.		*je chanterois.*	*j'arriverois.*	*je me révolterois.*
PRÉTÉRITS.	positif.	*j'aurois chanté.*	*je serois arrivé* ou *ée.*	*je me serois révolté* ou *ée.*
	comparatif.	*j'aurois eu chanté.*	*j'aurois été arrivé* ou *ée.*	*je me serois eu révolté* ou *ée.*
	prochain.	*je viendrois de chanter.*	*je viendrois d'arriver.*	*je viendrois de me révolter.*
FUTUR.		*je devrois chanter.*	*je devrois arriver.*	*je devrois me révolter.*

Achevons d'établir par des exemples détaillés, ce qui n'est encore qu'une conclusion générale de l'analogie; & reconnoissons, par l'analyse de l'usage, la vraie nature de chacun de ces *temps*.

1°. Le présent du suppositif est indéfini; il en a les caracteres, puisqu'étant rapporté tantôt à une époque, & tantôt à une autre, il ne tient effectivement à aucune époque précise & déterminée.

Si Clément VII. *eût traité Henri* VIII. *avec plus de modération, la religion catholique* seroit *encore aujourd'hui dominante en Angleterre.* Il est évident par l'adverbe *aujourd'hui*, que *seroit* est employé dans cette phrase comme présent actuel.

En peignant dans un récit le désespoir d'un homme lâche, on peut dire: *Il s'arrache les cheveux, il se jette à terre, il se releve, il blasphême contre le ciel, il déteste la vie qu'il en a reçue, il mourroit s'il avoit le courage de se donner la mort.* Il est certain que tout ce que l'on peint ici est antérieur au moment où l'on parle, *il s'arrache, il se jette, il se releve, il blasphême, il déteste*, sont dits pour *il s'arrachoit, il se jettoit, il se relevoit, il blasphémoit, il détestoit*, qui sont des présents antérieurs, & qui, dans l'instant dont on rappelle le souvenir, pouvoient être employés comme des présents actuels: mais il en est de même du verbe *il mourroit*; on pouvoit l'employer alors dans le sens actuel, & on l'emploie ici dans le sens antérieur comme les verbes précédents, dont il ne differe que par l'idée accessoire d'hypothèse, qui caractérise le mode suppositif.

Si ma voiture étoit prête, je partirois demain: l'adverbe *demain* exprime si nettement une époque postérieure, qu'on ne peut pas douter que le verbe *je partirois* ne soit employé ici comme présent postérieur.

2°. Le prétérit positif est pareillement indéfini, puisqu'on peut pareillement le rapporter à diverses époques, selon la diversité des occurrences.

Les Romains auroient conservé l'empire de la terre, s'ils avoient conservé leurs anciennes vertus; c'est-à-dire, que nous pourrions dire aujourd'hui, *les Romains ont conservé, &c.* Or, le verbe *ont conservé* étant rapporté à *aujourd'hui*, qui exprime une époque actuelle, est employé comme prétérit actuel: par conséquent il faut dire la même chose du verbe *auroient conservé*, qui a ici le même sens, si ce n'est qu'il ne l'énonce qu'avec l'idée accessoire d'hypothèse; au lieu que l'on dit *ont conservé* d'une maniere absolue & indépendante de toute supposition.

J'AUROIS FINI *cet ouvrage à la fin du mois prochain, si des affaires urgentes ne m'avoient détourné*: le prétérit positif, *j'aurois fini*, est relatif ici à l'époque désignée par ces mots, *la fin du mois prochain*, qui est certainement une époque postérieure; & c'est comme si l'on disoit *je pourrois dire à la fin du mois prochain; j'ai fini*, &c. *j'aurois fini* est donc employé dans cette phrase comme prétérit postérieur.

3°. Ce qui est prouvé du prétérit positif, est également vrai du prétérit comparatif; il peut dans différentes phrases se rapporter à différentes époques; il est indéfini.

Quand j'aurois eu pris toutes mes mesures avant l'arrivée du ministre, je ne pouvois réussir sans votre crédit. Il y a ici deux événemens présentés comme antérieurs au moment de la parole, la précaution d'avoir pris toutes les mesures, & l'arrivée du ministre; c'est pourquoi *j'aurois eu pris* est employé ici comme prétérit actuel, parce qu'il énonce la chose comme antérieure au moment de la parole: il est comparatif, afin d'indiquer encore l'antériorité des mesures prises à l'égard de l'arrivée du ministre, laquelle est également antérieure à l'époque actuelle. C'est comme si l'on disoit, *quant à l'arrivée du ministre*, (qui est au prétérit actuel, puisqu'elle est actuellement passée), *j'aurois pu dire*, (autre prétérit également actuel), *j'ai pris toutes mes mesures*, (prétérit rapporté immédiatement à l'époque de l'arrivée du ministre, & par comparaison à l'époque actuelle).

Si on lui avoit donné le commandement, j'étois sûr qu'il auroit eu repris toutes nos villes avant que les ennemis pussent se montrer; c'est-à-dire, *je pouvois dire avec certitude, il aura repris toutes nos villes*, &c. Or, *il aura repris* est vraiment le prétérit postérieur de l'indicatif: *il auroit eu repris* est donc employé comme prétérit postérieur, puisqu'il renferme le même sens.

4°. Pour ce qui concerne le prétérit prochain, il est encore indéfini, & on peut l'employer avec relation à différentes époques.

Quelqu'un veut tirer de ce que je viens de rentrer, une conséquence que je désavoue, & je lui dis: *quand je viendrois de rentrer, cela ne prouve rien.* Il est évident que ces mots *je viendrois de rentrer*, sont immédiatement relatifs au moment où je parle, & que par conséquent c'est un prétérit prochain actuel; c'est comme si je disois, *j'avoue que je viens de rentrer* actuellement, mais *cela ne prouve rien.*

Voici le même *temps* rapporté à une autre époque, quand je dis, *allez chez mon frere, & quand il viendroit de rentrer, amenez-le ici.* Le verbe *amenez* est certainement ici au présent postérieur, & il est clair que ces mots, *il viendroit de rentrer*, expriment un événement antérieur à l'époque énoncée par *amenez*, qui est postérieure; par conséquent *il viendroit de rentrer* est ici un présent postérieur.

5°. Enfin, le futur positif est également indéfini, puisqu'il sert aussi avec relation aux diverses époques, comme on va le voir dans ces exemples.

Quand je ne DEVROIS *pas* VIVRE *long-temps, je veux cependant améliorer cette terre*; c'est-à-dire, *quand je serois sûr que je ne* DOIS *pas* VIVRE: or, *je dois vivre* est évidemment le futur positif indéfini de l'indicatif, employé ici avec relation à une époque actuelle; & il ne prend la place de *je devrois vivre*, qu'autant que *je devrois vivre* est également rapporté à une époque actuelle; c'est donc ici un futur actuel.

Nous lui avons souvent entendu dire qu'il vouloit aller à ce siege, quand même il y DEVROIT PERIR; c'est-à-dire, *quand même il seroit sûr qu'il y* DEVOIT PERIR; or, *il devoit périr* est le futur positif antérieur de l'indicatif; & puisqu'il tient ici la place de *il devroit périr*, c'est que *il devroit périr* est employé dans le même sens, & que c'est ici un futur antérieur.

Tous les *temps* du suppositif sont donc indéfinis, on vient de le prouver en détail de chacun en particulier: en voici une preuve générale. Les *temps* en eux-mêmes sont susceptibles par-tout des mêmes divisions que nous avons vues à l'indicatif, à moins que l'idée accessoire qui constitue la nature d'un mode, ne soit opposée à quelques-uns des points de vue de ces divisions, comme on l'a vu pour les *temps* de l'impératif. Mais l'idée d'hypothese & de supposition, qui distingue de tous les autres le mode suppositif, s'accorde très-bien avec toutes les manieres d'envisager les *temps*; rien n'y répugne. Cependant l'usage de notre langue n'a admis qu'une seule forme pour chacune des especes qui sont sous-divisées dans l'indicatif par les diverses manieres d'envisager l'époque: il est donc nécessaire que cette forme unique, dans chaque espece de suppositif, ne tienne à une époque déterminée, afin que dans l'occurrence elle puisse être rapportée à l'une ou à l'autre, selon les besoins de l'élocution; c'est-à-dire, que chacun des *temps* du suppositif doit être indéfini.

Cette propriété, dont j'ai cru indispensable d'établir la théorie, je n'ai pas cru devoir l'indiquer dans la nomenclature des *temps* du suppositif; parce qu'elle est commune à tous les *temps*, & que les dé-

nominations techniques ne doivent se charger que des épithetes nécessaires à la distinction des especes comprises sous un même genre.

§. IV. *Des temps du subjonctif.* Nous avons au subjonctif les mêmes classes générales de *temps* qu'à l'indicatif ; des présens, des prétérits & des futurs. Les prétérits y sont pareillement sous-divisés en positifs, comparatifs & prochains ; & les futurs, en positifs & prochains. Toutes ces especes sont analogues, dans leur formation, aux especes correspondantes de l'indicatif & des autres modes : les présens y sont simples ; les prétérits positifs sont composés d'un *temps* simple de l'un des deux auxiliaires *avoir* ou *être* ; les comparatifs sont sur-composés des mêmes auxiliaires, & les prochains empruntent le verbe *venir* ; les futurs positifs prennent l'auxiliaire *devoir* ; & les prochains, l'auxiliaire *aller*.

SYSTÊME DES *TEMPS* DU SUBJONCTIF.

			I.	II.	III.
PRÉSENS.		indéfini.	*que je chante.*	*j'arrive.*	*je me révolte.*
		défini antérieur.	*je chantasse.*	*j'arrivasse.*	*je me révoltasse.*
PRÉTÉRITS.	Positifs.	indéfini.	*j'aye* *chanté.*	*je sois* *arrivé* &c.	*je me sois* *révolté* ou &c.
		défini antérieur.	*j'eusse*	*je fusse*	*je me fusse*
	Comparatifs.	indéfini.	*j'aye eu* *chanté.*	*j'aye été* *arrivé* &c.	*je me sois eu* *révolté* ou &c.
		défini antérieur.	*j'eusse eu*	*j'eusse été*	*je me fusse eu*
	Prochains.	indéfini.	*je vienne de* *chanter.*	*je vienne* *d'arriver.*	*je vienne de me* *révolter.*
		défini antérieur.	*je vinsse de*	*je vinsse*	*je vinsse de me*
FUTURS.	Positifs.	indéfini.	*je doive* *chanter.*	*je doive* *arriver.*	*je doive me* *révolter.*
		défini antérieur.	*je dusse*	*je dusse*	*je dusse me*
	Prochains.	indéfini.	*j'aille* *chanter.*	*j'aille* *arriver.*	*j'aille me* *révolter.*
		défini antérieur.	*j'allasse*	*j'allasse*	*j'allasse me*

Il n'y a que deux *temps* dans chaque classe ; & je nomme le premier *indéfini*, & le second *défini antérieur* : c'est que le premier est destiné par l'usage à exprimer le rapport d'existence, qui lui convient, à l'égard d'une époque envisagée comme actuelle par comparaison, ou avec un présent actuel, ou avec un présent postérieur ; au lieu que le second n'exprime le rapport qui lui convient, qu'à l'égard d'une époque envisagée comme actuelle, par comparaison avec un présent antérieur. En voici la preuve dans une suite systématique d'exemples comparés, dont le second, énoncé par le mode & dans le sens indicatif, sert perpétuellement de réponse au premier, qui est énoncé dans le sens subjonctif.

				Sens subjonctif.	Sens indicatif.
PRÉSENS.		indéfini.	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous entendiez.*	*j'entends.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous entendiez.*	*j'entendrai.*
		défini.	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous entendissiez.*	*j'entendois.*
PRÉTÉRITS.	Positifs.	indéfini.	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous ayez entendu.*	*j'ai entendu.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous ayez entendu.*	*j'aurai entendu.*
		défini.	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous eussiez entendu.*	*j'avois entendu.*
	Comparatifs.	indéfini.	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous ayez eu fini* long-temps avant moi.	*j'ai eu fini* long-temps avant vous.
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous ayez eu fini* long-temps avant moi.	*j'aurai eu fini* long-temps avant vous.
		défini.	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous eussiez eu fini* long-temps avant moi.	*j'avois eu fini* long-temps avant vous.
	Prochains.	indéfini.	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous veniez d'arriver.*	*je viens d'arriver.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous veniez d'arriver.*	*je viendrai d'arriver.*
		défini.	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous vinssiez d'arriver.*	*je venois d'arriver.*
FUTURS.	Positifs.	indéfini.	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous deviez sortir* la semaine prochaine.	*je dois sortir* la semaine prochaine.
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous deviez sortir* la semaine prochaine.	*je devrai sortir* la semaine prochaine.
		défini.	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous dussiez sortir* le lendemain.	*je devois sortir* le lendemain.
	Prochains.	indéfini.	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous alliez sortir.*	*je vais sortir.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous alliez sortir.*	*je ferai sur le point de sortir.*
		défini.	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous allassiez sortir.*	*j'allois sortir.*

Les préſens du ſubjonctif, *que vous entendiez ; que vous entendiſſiez*, dans les exemples précédens, expriment la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque qui eſt actuelle, relativement au moment marqué par l'un des préſens du verbe principal *je ne crois pas, je ne croirai pas, je ne croyois pas :* & c'eſt à l'égard d'une époque ſemblablement déterminée à l'actualité, que les prétérits du ſubjonctif, dans chacune des trois claſſes, expriment l'antériorité d'exiſtence, & que les futurs des deux claſſes expriment la poſtériorité d'exiſtence. Je vais rendre ſenſible cette remarque, qui eſt importante, en l'appliquant aux trois exemples des prétérits poſitifs.

1°. *Je ne crois pas que vous ayez entendu ;* c'eſt-à-dire, *je crois* que *vous n'avez pas entendu :* or, *vous avez entendu* exprime l'antériorité d'exiſtence, à l'égard d'une époque qui eſt actuelle relativement au moment déterminé par le préſent actuel du verbe principal *je crois*, qui eſt le moment même de la parole.

2°. *Je ne croirai pas* que *vous ayez entendu* ; c'eſt-à-dire, *je pourrai dire, je crois* que *vous n'avez pas entendu* : or, *vous avez entendu* exprime ici l'antériorité d'exiſtence, à l'égard d'une époque qui eſt actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui, dans l'exemple, eſt enviſagé comme poſtérieur ; *je croirai*, ou *je pourrai dire, je crois.*

3°. *Je ne croyois pas* que *vous euſſiez entendu ;* c'eſt-à-dire, *je pouvois dire, je crois* que *vous n'avez pas entendu* : or, *vous avez entendu* exprime encore l'anté-

riorité d'exiſtence, à l'égard d'une époque qui eſt actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui, dans cet exemple, eſt enviſagé comme antérieur, *je croyois*, ou *je pourrai dire*, *je crois*.

Les développemens que je viens de donner ſur ces trois exemples, ſuffiront à tout homme intelligent, pour lui faire appercevoir comment on pourroit expliquer chacun des autres, & démontrer que chacun des *temps* du ſubjonctif y eſt rapporté à une époque actuelle, relativement au moment déterminé par le préſent du verbe principal. Mais à l'égard du premier *temps* de chaque claſſe, l'actualité de l'époque de comparaiſon peut être également relative, ou à un préſent actuel, ou à un préſent poſtérieur, comme on le voit dans ces mêmes exemples; & c'eſt par cette conſidération ſeulement que je regarde ces *temps* comme indéfinis; je regarde au contraire les autres comme définis, parce que l'actualité de l'époque de comparaiſon y eſt néceſſairement & excluſivement relative à un préſent antérieur; & c'eſt auſſi pour cela que je les qualifie tous d'antérieurs.

Ainſi le moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal, eſt pour les *temps* du ſubjonctif, ce que le ſeul moment de la parole eſt pour les *temps* de l'indicatif; c'eſt le terme immédiat des relations qui fixent l'époque de comparaiſon. A l'indicatif, les *temps* expriment des rapports d'exiſtence à une époque dont la poſition eſt fixée relativement au moment de la parole: au ſubjonctif, ils expriment des rapports d'exiſtence à une époque dont la poſition eſt fixée relativement au moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal.

Or, ce moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal, peut avoir lui-même diverſes relations au moment de la parole, puiſqu'il peut être, ou actuel, ou antérieur, ou poſtérieur. Le rapport d'exiſtence au moment de la parole, qui eſt exprimé par un *temps* du ſubjonctif, eſt donc bien plus compoſé que celui qui eſt exprimé par un *temps* de l'indicatif: celui de l'indicatif eſt compoſé de deux rapports; rapport d'exiſtence à l'époque, & rapport de l'époque au moment de la parole: celui du ſubjonctif eſt compoſé de trois; rapport d'exiſtence à une époque, rapport de cette époque au moment déterminé par l'un des préſens du verbe principal, & rapport de ce moment principal à celui de la parole.

Quand j'ai déclaré & nommé indéfini le premier de chacune des ſix claſſes de *temps* qui conſtituent le ſubjonctif, & que j'ai donné au ſecond la qualification & le nom de défini antérieur; je ne conſidérois dans ces *temps* que les deux premiers rapports élémentaires, celui de l'exiſtence à l'époque & celui de l'époque au moment principal. J'ai dû en agir ainſi, pour parvenir à fixer les caracteres différentiels, & les dénominations diſtinctives des deux *temps* de chaque claſſe: car ſi l'on conſidere tout à la fois, les trois rapports élémentaires, l'indétermination devient générale, & tous les *temps* ſont indéfinis.

Par exemple, celui que j'appelle préſent défini antérieur, peut, au fond, exprimer la ſimultanéité d'exiſtence, à l'égard d'une époque, ou actuelle, ou antérieure, ou poſtérieure. Je vais le montrer dans trois exemples, où le même mot françois ſera traduit exactement en latin par trois *temps* différens, qui indiqueront ſans équivoque l'actualité, l'antériorité & la poſtériorité de l'époque enviſagée dans le même *temps* françois.

1°. *Quand je parlai hier au chimiſte, je ne croyois pas que vous entendiſſiez*; (audire te non exiſtimabam.)

2°. *Je ne crois pas que vous entendiſſiez hier ce que je vous dis, puiſque vous n'avez pas ſuivi mon conſeil*; (audiviſſe te non exiſtimo.)

3°. *Votre ſurdité étoit ſi grande, que je ne croyois pas que vous entendiſſiez jamais*; (ut te unquam auditurum eſſe non exiſtimarem.)

Dans le premier cas, *vous entendiſſiez* eſt relatif à une époque actuelle, & il eſt rendu par le préſent *audire*; dans le ſecond cas, l'époque eſt antérieure, & *vous entendiſſiez* eſt traduit par le prétérit *audiviſſe*, dans le troiſieme enfin, il eſt rendu par le futur *auditurum eſſe*, parce que l'époque eſt poſtérieure: ce qui n'empêche pas que dans chacun des trois cas, *vous entendiſſiez* n'exprime réellement la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard de l'époque, & ne ſoit par conſéquent un vrai préſent.

Ce que je viens d'obſerver ſur le préſent antérieur, ſe vérifieroit de même ſur

les trois prétérits & les deux futurs antérieurs; mais il eſt inutile d'établir par trop d'exemples, ce qui d'ailleurs eſt connu & avoué de tous les Grammairiens, quoiqu'en d'autres termes. „ Le ſubjonctif, dit l'auteur de la *Méthode latine* de P. R. (*Rem. ſur les verbes, ch. II. §. iij.*) marque toujours une ſignification indépendante & comme ſuivante de quelque choſe: c'eſt pourquoi dans tous ſes *temps*, il participe ſouvent de l'avenir „. Je ne ſais pas ſi cet auteur voyoit en effet, dans la dépendance de la ſignification du ſubjonctif, l'indétermination des *temps* de ce mode; mais il la voyoit du-moins comme un fait, puiſqu'il en recherche ici la cauſe: & cela ſuffit aux vues que j'ai en le citant. Voſſius, (*Anal. III. xv.*) eſt de même avis ſur les *temps* du ſubjonctif latin; ainſi que l'abbé Régnier, (*Gram. fr. in-12. pag.* 344. *in-4. pag.* 361.) ſur les *temps* du ſubjonctif françois.

Mais indépendamment de toutes les autorités, chacun peut aiſément vérifier qu'il n'y a pas un ſeul *temps* à notre ſubjonctif, qui ne ſoit réellement indéfini, quand on les rapporte ſur-tout au moment de la parole: & c'eſt un principe qu'il faut ſaiſir dans toute ſon étendue, ſi l'on veut être en état de traduire bien exactement d'une langue dans une autre, & de rendre, ſelon les uſages de l'une, ce qui eſt exprimé dans l'autre, ſous une forme quelquefois bien différente.

§. V. *Des* temps *de l'infinitif.* J'ai déja ſuffiſamment établi ailleurs, contre l'opinion de Sanctius & de ſes partiſans, que la diſtinction des *temps* n'eſt pas moins réelle à l'infinitif qu'aux autres modes. (*Voy.* INFINITIF.) On va voir ici que l'erreur de ces Grammairiens n'eſt venue que de l'indétermination de l'époque de comparaiſon, dans chacun de ces *temps*, qui tous ſont eſſentiellement indéfinis. Il y en a cinq dans l'infinitif de nos verbes françois, dont voici l'expoſition ſyſtématique.

SYSTÈME DES *TEMPS* DE L'INFINITIF.

		I.	II.	III.
PRÉSENT,		*chanter.*	*arriver.*	*ſe révolter.*
PRÉTÉRITS,	poſitif.	*avoir chanté.*	*être arrivé* ou *ée.*	*s'être révolté* ou *ée.*
	comparatif.	*avoir eu chanté.*	*avoir été arrivé* ou *ée.*	*s'être eu révolté* ou *ée.*
	prochain.	*venir de chanter.*	*venir d'arriver.*	*venir de ſe révolter.*
FUTUR,		*devoir chanter.*	*devoir arriver.*	*devoir ſe révolter.*

Je ne donne à aucun de ces *temps* le nom d'indéfini, parce que cette dénomination convenant à tous, ne ſauroit être diſtinctive pour aucun dans le mode infinitif.

Le préſent eſt indéfini, parce qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque. *L'homme veut être heureux*; cette maxime d'éternelle vérité, puiſqu'elle tient à l'eſſence de l'homme qui eſt immuable comme tous les autres, eſt vraie pour tous les *temps*; & l'infinitif *être* ſe rapporte ici à toutes les époques. *Enfin je puis vous embraſſer*; le préſent *embraſſer* exprime ici la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle, comme ſi l'on diſoit, *je puis vous embraſſer actuellement. Quand je voulus parler*; le préſent *parler* eſt relatif ici à une époque antérieure au moment de la parole, c'eſt un préſent antérieur. *Quand je pourrai ſortir*; le préſent *ſortir* eſt ici poſtérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque poſtérieure, au moment de la parole.

Après les détails que j'ai donnés ſur la diſtinction des différentes eſpeces de *temps* en général, je crois pouvoir me diſpenſer ici de prouver de chacun des *temps* de l'infinitif, ce que je viens de prouver du préſent: tout le monde en fera aiſément l'application. Mais je dois faire obſerver que c'eſt en effet l'indétermination de l'époque qui a fait penſer à Sanctius, que le préſent de l'infinitif n'étoit pas un vrai préſent, ni le prétérit un vrai prétérit, que l'un & l'autre étoient de tous les *temps*. *In reliquum*, dit-il, (*Min. I. xiv.*) *infiniti verbi tempora confuſa ſunt, & à verbo perſonali temporis ſignificationem mutuantur*: ut cupio legere *ſeu* legiſſe, *præſentis eſt*; cupivi legere *ſeu* legiſſe, *præteriti*; cupiam legere *ſeu* legiſſe, *futuri. In paſſiva verò*, amari, legi, audiri,

ine discrimine omnibus deserviunt ; ut voluit diligi ; vult diligi ; cupiet diligi. Ce grammairien confond évidemment la position de l'époque & la relation d'existence : dans chacun des *temps* de l'infinitif, l'époque est indéfinie, & en conséquence, elle y est envisagée, ou d'une maniere générale, ou d'une maniere particuliere, quelquefois comme actuelle, d'autrefois comme antérieure, & souvent comme postérieure; c'est ce qu'a vu Sanctius : mais la relation de l'existence à l'époque, qui constitue l'essence des *temps*, est invariable dans chacun ; c'est toujours la simultanéité pour le présent, l'antériorité pour les prétérits, & la postériorité pour les futurs ; c'est ce que n'a pas distingué le grammairien espagnol.

§. VI. *Des* temps *du participe.* Il faut dire la même chose des *temps* du participe, dont j'ai établi ailleurs la distinction, contre l'opinion du même grammairien & de ses sectateurs. Ainsi je me contenterai de présenter ici le système entier des *temps* du participe, par rapport à notre langue.

SYSTÊME DES *TEMPS* DU PARTICIPE.

		I.	II.	III.
PRÉSENT,		*chantant.*	*arrivant.*	*me révoltant.*
PRÉTÉRITS,	positif.	*ayant chanté.*	*étant arrivé ou vée.*	*m'étant révolté* ou *ée.*
	comparatif.	*ayant eu chanté.*	*ayant été arrivé* ou *ée.*	*m'étant eu révolté* ou *ée.*
	prochain.	*venant de chanter.*	*venant d'arriver.*	*venant de me révolter.*
FUTURS,		*devant chanter.*	*devant arriver.*	*devant me révolter.*

ART. VII. *Observations générales.* Après une exposition si détaillée & des discussions si longues sur la nature des *temps*, sur les différentes especes qui en constituent le système, & sur les caracteres qui les différencient, bien des gens pourront croire que j'ai trop insisté sur un objet qui peut leur paroître minutieux, & que le fruit qu'on en peut tirer n'est pas proportionné à la peine qu'il faut prendre pour démêler nettement toutes les distinctions délicates que j'ai assignées. Le savant Vossius, qui n'a guere écrit sur les *temps* que ce qui avoit été dit cent fois avant lui, & que tout le monde avouoit, a craint lui-même qu'on ne lui fît cette objection, & il y a répondu en se couvrant du voile de l'autorité des anciens (*Anal. III. xiij.*) Si ce grammairien a cru courir en effet quelque risque, en exposant simplement ce qui étoit reçu, & qui faisoit d'ailleurs une partie essentielle de son système de grammaire ; que n'aura-t-on pas à dire contre un système qui renverse en effet la plupart des idées les plus communes & les plus accréditées, qui exige absolument une nomenclature toute neuve, & qui, au premier aspect, ressemble plus aux entreprises séditieuses d'un hardi novateur, qu'aux méditations paisibles d'un philosophe modeste ?

Mais j'observerai, 1°. que la nouveauté d'un système ne sauroit être une raison suffisante pour la rejeter, parce qu'autrement les hommes une fois engagés dans l'erreur ne pourroient plus en sortir, & que la sphere de leurs lumieres n'auroit jamais pu s'étendre au point où nous la voyons aujourd'hui, s'ils avoient toujours regardé la nouveauté comme un signe de faux. Que l'on soit en garde contre les opinions nouvelles, & que l'on n'y acquiesce qu'en vertu des preuves qui les étayent ; à la bonne heure, c'est un conseil que suggere la plus saine logique : mais par une conséquence nécessaire, elle autorise en même temps ceux qui proposent ces nouvelles opinions, à prévenir & à détruire toutes les impressions des anciens préjugés par les détails les plus propres à justifier ce qu'ils mettent en avant.

2°. Si l'on prend garde à la maniere dont j'ai procédé dans mes recherches sur la nature des *temps*, un lecteur équitable s'appercevra aisément que je n'ai songé qu'à trouver la vérité sur une matiere qui ne me semble pas encore avoir subi l'examen de la philosophie. Si ce qui avoit été répété jusqu'ici par tous les Grammairiens s'étoit trouvé au résultat de l'analyse qui m'a servi de guide, je l'aurois exposé sans détour, & démontré sans apprêt. Mais cette analyse, suivie avec le plus grand scrupule, m'a montré, dans la décomposition des *temps* usités chez les différens peuples de la terre, des idées

élémentaires qu'on n'avoit pas assez démêlées jusqu'à présent ; dans la nomenclature ancienne, des imperfections d'autant plus grandes qu'elles étoient tout-à-fait contraires à la vérité ; dans tout le système enfin, un désordre, une confusion, des incertitudes qui m'ont paru m'autoriser suffisamment à exposer sans ménagement ce qui m'a semblé être plus conforme à la vérité, plus satisfaisant pour l'esprit, plus marqué au coin de la bonne analogie. *Amicus Aristoteles, amicus Plato ; magis amica veritas.*

3°. Ce n'est pas juger des choses avec équité, que de regarder comme minutieuse la doctrine des *temps:* il ne peut y avoir rien que d'important dans tout ce qui appartient à l'art de la parole, qui differe si peu de l'art de penser, de l'art d'être homme.

„ Quoique les questions de Grammaire „ paroissent peu de chose à la plupart des „ hommes, & qu'ils les regardent avec „ dédain, comme des objets de l'enfance, de l'oisiveté ou du pédantisme, il est „ certain cependant qu'elles sont très„ importantes à certains égards, & très„ dignes de l'attention des esprits les „ plus délicats & les plus solides. La „ Grammaire a une liaison immédiate „ avec la construction des idées ; en sorte que plusieurs questions de Gram„ maire sont de vraies questions de lo„ gique, même de métaphysique „. Ainsi s'exprime l'abbé des Fontaines, au commencement de la préface de son *Racine vengé*: & cet avis, dont la vérité est sensible pour tous ceux qui ont un peu approfondi la Grammaire, étoit, comme on va le voir, celui de Vossius, & celui des plus grands hommes de l'antiquité.

Majoris nunc apud me sunt judicia augustæ antiquitatis ; quæ existimabat, ab horum notitiâ non multa modò Poetarum aut Historicorum loca lucem fœnerare, sed & gravissimas juris controversias. Hæc propter nec Q. Scævolæ pater, nec Brutus Manilius que, nec Nigidius figulus, Romanorum post Varonem doctissimus, disquirere gravabantur utrùm vox surreptum erit *an post facta an ante facta valeat, hoc est, futurine an præteriti sit* temporis, *quandò in veteri lege Atiniâ legitur ;* quod surreptum erit, ejus rei æterna autoritas esto, *nec puduit Agellium hùc de re caput integrum contexere* xvij. *utticarum noxium libro. Apud eumdem*, cap. ij. libri XVIII, *legimus, inter saturnalitias quæstiones eam fuisse postremam ;* scripserim, venerim, legerim, cujus *temporis* verba sint, præteriti, an futuri, an utriusque. *Quamobrem eos mirari satis non possum, qui hujusmodi sibi à pueris cognitissima fuisse parùm prudenter aut pudenter adserunt ; cùm in iis olim hesitarint viri excellentes, & quidem Romani, suæ sine dubio linguæ scientissimi.* Voss. *Anal. III. xiij.*

Ce que dit ici Vossius à l'égard de la langue latine, peut s'appliquer avec trop de fondement à la langue françoise, dont le fond est si peu connu de la plupart même de ceux qui la parlent le mieux, parce qu'accoutumés à suivre en cela l'usage du grand monde comme à en suivre les modes dans leurs habillemens, ils ne réfléchissent pas plus sur les fondemens de l'usage de la parole, que sur ceux de la mode dans les vêtemens. Que dis-je ? il se trouve même des gens de lettres, qui osent s'élever contre leur propre langue, la taxer d'anomalie, de caprice, de bizarreries, & en donner pour preuves les bornes des connoissances où ils sont parvenus à cet égard.

„ En lisant nos Grammairiens, dit „ l'auteur des *jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, (tom. IX. pag. 73.) „ il est fâcheux de sentir, malgré soi, di„ minuer son estime pour la langue fran„ çoise, où l'on ne voit presque aucune „ analogie, où tout est bizarre pour l'ex„ pression comme pour la prononciation, „ & sans cause ; où l'on n'apperçoit ni „ principes, ni regles, ni uniformité ; où „ enfin tout paroît avoir été dicté par un „ capricieux génie. En vérité, dit-il ail„ leurs (*Racine vengé, Iphig. II. v.* 46.) „ l'étude de la grammaire françoise inspire un peu la tentation de mépriser „ notre langue „.

Je pourrois sans doute détruire cette calomnie par une foule d'observations victorieuses, pour faire avec succès l'apologie d'une langue, déja assez vengée des nationaux qui ont la maladresse de la mépriser, par l'accueil honorable qu'on lui fait dans toutes les cours étrangeres, je n'aurois qu'à ouvrir les chef-d'œuvres qui ont fixé l'époque de sa gloire, & faire voir avec quelle facilité & avec quel succès elle s'y prête à tous les caracteres, naïveté, justesse, clarté, précision, dé-

licateſſe, pathétique, ſublime, harmonie, &c. Mais pour ne pas trop m'écarter de mon ſujet, je me contenterai de rappeller ici l'harmonie analogique des *temps*, telle que nous l'avons obſervée dans notre langue : tous les préſens y ſont ſimples ; les prétérits poſitifs y ſont compoſés d'un *temps* ſimple du même auxiliaire *avoir* ou *être* ; les comparatifs y ſont doublement compoſés ; les prochains y prennent l'auxiliaire *venir* ; les futurs poſitifs y empruntent conſtamment le ſecours de l'auxiliaire *devoir* ; & les prochains, celui de l'auxiliaire *aller* : & cette analogie eſt vraie dans tous les verbes de la langue, & dans tous les modes de chaque verbe. Ce qu'on lui a reproché comme un défaut, d'employer les mêmes *temps*, ici, avec relation à une époque, & là, avec relation à une autre, loin de la déshonorer, devient au contraire, à la faveur du nouveau ſyſtême, une preuve d'abondance & un moyen de rendre avec une juſteſſe rigoureuſe les idées les plus préciſes : c'eſt en effet la deſtination des *temps* indéfinis, qui, faiſant abſtraction de toute époque de comparaiſon, fixent plus particuliérement l'attention ſur la relation de l'exiſtence à l'époque, comme on l'a vu en ſon lieu.

Mais ne ſera-t il tenu aucun compte à notre langue de cette foule de prétérits & de futurs, ignorés dans la langue latine, au prix de laquelle on la regarde comme pauvre ? Les regardera-t-on encore comme des bizarreries, comme des effets ſans cauſes, comme des expreſſions dépourvues de ſens, comme des ſuperfluités introduites par un luxe aveugle & inutile aux vues de l'élocution ? La langue italienne, en imitant à la lettre nos prétérits prochains, ſe ſera-t-elle donc chargée d'une pure battologie ?

J'avouerai cependant à l'abbé des Fontaines, qu'à juger de notre langue par la maniere dont le ſyſtême eſt expoſé dans nos grammaires, on pourroit bien conclure, comme il a fait lui-même. Mais cette concluſion eſt-elle ſupportable à qui a lu Boſſuet, Bourdaloue, la Bruyere, la Fontaine, Racine, Boileau, Paſcal, &c. &c. &c. Voilà d'où il faut partir, & l'on conclura avec bien plus de vérité, que le déſordre, l'anomalie, les bizarreries ſont dans nos grammaires, & que nos grammairiens n'ont pas encore ſaiſi avec aſſez de juſteſſe, ni approfondi dans un détail ſuffiſant le méchaniſme & le génie de notre langue. Comment peut-on lui voir produire tant de merveilles ſous différentes plumes, quoiqu'elle ait dans nos grammaires un air mauſſade, irrégulier & barbare ; & cependant ne pas ſoupçonner le moins du monde l'exactitude de nos grammairiens, mais invectiver contre la langue même de la maniere la plus indécente & la plus injuſte ?

C'eſt que toutes les fois qu'un ſeul homme voudra tenir un tribunal pour y juger les ouvrages de tous les genres de littérature, & faire ſeul ce qui ne doit & ne peut être bien exécuté que par une ſociété aſſez nombreuſe de gens de lettres choiſis avec ſoin ; il n'aura jamais le loiſir de rien approfondir ; il ſera toujours preſſé de décider d'après des vues ſuperficielles ; il portera ſouvent des jugemens iniques & faux, & altérera ou détruira entiérement les principes du goût, & le goût même des bonnes études, dans ceux qui auront le malheur de prendre confiance en lui, & de juger de ſes lumieres par l'aſſurance de ſon ton, & par l'audace de ſon entrepriſe.

4°. A s'en tenir à la nomenclature ordinaire, au catalogue reçu, & à l'ordre commun des *temps*, notre langue n'eſt pas la ſeule à laquelle on puiſſe reprocher l'anomalie ; elles ſont toutes dans ce cas, & il eſt même difficile d'aſſigner les *temps* qui ſe répondent exactement dans les divers idiômes, ou de déterminer préciſément le vrai ſens de chaque *temps* dans une ſeule langue. J'ouvre la *Méthode grecque* de P. R. à la page 120 (*édition de* 1754) & j'y trouve, ſous le nom de futur premier, τισω, & ſous le nom de futur ſecond, τιω, tous deux traduits en latin par *honorabo* : le premier ariſtote eſt ἔτισα, le ſecond ἔτιον ; & le prétérit parfait τέτιμκα ; tous trois rendus par le même mot latin *honoravi*. Eſt-il croyable que des mots ſi différens dans leur formation, & diſtingués par des dénominations différentes, ſoient deſtinés à ſignifier abſolument la même idée totale que déſigne le ſeul mot latin *honorabo*, ou le ſeul mot *honoravi* ? Il faut donc reconnoître des ſynonymes parfaits nonobſtant les raiſons les plus preſſantes de ne les regarder dans les langues que comme un ſuperflu embarraſſant & contraire au génie

de la parole. *V.* SYNONYMES. Je sais bien que l'on dira que les latins n'ayant pas les mêmes *temps* que les Grecs, il n'est pas possible de rendre avec toute la fidélité les uns par les autres, du-moins dans le tableau des conjugaisons: mais je répondrai qu'on ne doit point en ce cas entreprendre une traduction qui est nécessairement infidelle, & que l'on doit faire connoître la véritable valeur des *temps*, par de bonnes définitions qui contiennent exactement toutes les idées élémentaires qui leur sont communes, & celles qui les différencient, à-peu-près comme je l'ai fait à l'égard des *temps* de notre langue. Mais cette méthode, la seule qui puisse conserver sûrement la signification précise de chaque *temps*, exige indispensablement un système & une nomenclature toute différente: si cette espece d'innovation a quelques inconvéniens, ils ne seront que momentanés, & ils sont rachetés par des avantages bien plus considérables.

Les grammairiens auront peine à se faire un nouveau langage; mais elle n'est que pour eux, cette peine, qui doit au fond être comptée pour rien dès qu'il s'agit des intérêts de la vérité: leurs successeurs l'entendront sans peine, parce qu'ils n'auront point de préjugés contraires; & ils l'entendront plus aisément que celui qui est reçu aujourd'hui, parce que le nouveau langage sera plus vrai, plus expressif, plus énergique. La fidélité de la transmission des idées d'une langue en une autre, la facilité du système des conjugaisons, fondée sur une analogie admirable & universelle, l'introduction aux langues, débarrassée par-là d'une foule d'embarras & d'obstacles, sont, si je ne me trompe, autant de motifs favorables aux vues que je présente. Je passe à quelques objections particulieres qui me viennent de bonne main.

La société littéraire d'Arras m'ayant fait l'honneur de m'inscrire sur ses registres, comme associé honoraire, le 4 février 1758; je crus devoir lui payer mon tribut académique, en lui communiquant les principales idées du système que je viens d'exposer, & que je présentai sous le titre d'*Essai d'analyse sur le verbe*. M. Harduin, secrétaire perpétuel de cette compagnie, & connu dans la république des lettres comme un grammairien du premier ordre, écrivit le 27 octobre suivant, ce qu'il en pensoit, à M. Bauvin, notre confrere & notre ami commun. Après quelques éloges, dont je suis plus redevable à sa politesse qu'à toute autre cause, & quelques observations pleines de sagesse & de vérité; il termine ainsi ce qui me regarde: " J'ai peine à croire que „ ce système puisse s'accorder en tout avec le méchanisme des langues connues. Il m'est venu à ce sujet beaucoup de réflexions, dont j'ai jetté plusieurs sur le papier; mais j'ignore quand je pourrai avoir le loisir de les mettre en ordre. En attendant, voici quelques remarques sur les prétérits, que j'avois depuis longtemps dans la tête, mais qui n'ont été rédigées qu'à l'occasion de l'écrit de M. Beauzée. Je serois bien aise de savoir ce qu'il en pense. S'il les trouve justes, je ne conçois pas qu'il puisse persister à regarder notre *aoriste françois*, comme un présent; (je l'appelle *présent antérieur périodique*); à moins qu'il ne dise aussi que notre *prétérit absolu* (celui que je nomme *prétérit indéfini positif*) exprime plus souvent une chose présente qu'une chose „ passée „.

Trop flatté du desir que montre M. Harduin, de savoir ce que je pense de ses remarques sur nos prétérits, je suis bien aise moi-même de déclarer publiquement, que je les regarde comme les observations d'un homme qui sait bien voir, talent très-rare, parce qu'il exige dans l'esprit une attention forte, une sagacité exquise, un jugement droit, qualités rarement portées au degré convenable, & plus rarement encore réunies dans un même sujet.

Au reste, que M. Harduin ait peine à croire que mon système puisse s'accorder en tout avec le méchanisme des langues connues; je n'en suis point surpris, puisque je n'oserois moi-même l'assurer: il faudroit pour cela les connoître toutes, & il s'en faut beaucoup que j'aye cet avantage. Mais je l'ai vu s'accorder parfaitement avec les usages du latin, du françois, de l'espagnol, de l'italien; on m'assure qu'il peut s'accorder de même avec ceux de l'allemand & de l'anglois: il fait découvrir dans toutes ces langues, une analogie bien plus étendue & plus réguliere que ne faisoit l'ancien système; & cela même me fait espérer que les savans & les étrangers, qui voudront se don-

ner la peine d'en faire l'application aux verbes des idiômes qui leur ſont naturels ou qui ſont l'objet de leurs études, y trouveront la même concordance, le même eſprit d'analogie, la même facilité à rendre la valeur des *temps* uſuels. Je les prie même, avec la plus grande inſtance, d'en faire l'eſſai, parce que plus on trouvera de reſſemblance dans les principes des langues qui paroiſſent diviſer les hommes, plus on facilitera les moyens de la communication univerſelle des idées, & conſéquemment des ſecours mutuels qu'ils ſe doivent, comme membres d'une même ſociété formée par l'auteur même de la nature.

Les réflexions de M. Harduin, ſur cette matiere, quoique tournées peut-être contre mes vues, ne manqueront pas du-moins de répandre beaucoup de lumiere ſur le fond de la choſe: ce n'eſt que de cette ſorte qu'il réfléchit; & il eſt à deſirer qu'il trouve bientôt cet utile loiſir qui doit nous valoir le précis de ſes penſées à cet égard. En attendant je vais tâcher de concilier ici mon ſyſtême avec ſes obſervations ſur nos prétérits.

" Il eſt de principe, dit-il, qu'on doit ſe ſervir du prétérit abſolu, c'eſt-à-dire, de celui dans la compoſition duquel entre un verbe auxiliaire, lorſque le fait dont on parle ſe rapporte à un période de *temps* où l'on eſt encore; ainſi il faut néceſſairement dire, *telle bataille s'eſt donnée dans ce ſiecle-ci: j'ai vu mon frere cette année: je lui ai parlé aujourd'hui*; & l'on s'exprimeroit mal, en diſant avec l'aoriſte, *telle bataille ſe donna dans ce ſiecle-ci: je vis mon frere cette année: je lui parlai aujourd'hui* ".

C'eſt que dans les premieres phraſes, on exprime ce qu'on a effectivement deſſein d'exprimer, l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle; ce qui exige les prétérits dont on y fait uſage: dans les dernieres on exprimeroit toute autre choſe, la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'un période de *temps* antérieur à celui dans lequel on parle; ce qui exige en effet un préſent antérieur périodique, mais qui n'eſt pas ce qu'on ſe propoſe ici.

M. Harduin demande ſi ce n'eſt pas abuſivement que nous avons fixé les périodes antérieurs qui précédent le jour où l'on parle, puiſque dans ce même jour, les diverſes heures qui le compoſent, la matinée, l'après midi, la ſoirée, ſont autant de périodes qui ſe ſuccedent; d'où il conclut que comme on dit, *je le vis hier*, on pourroit dire auſſi, *je le vis ce matin*; quand la matinée eſt finie à l'inſtant où l'on parle.

C'eſt arbitrairement ſans doute que nous n'avons aucun égard aux périodes compris dans le jour même où l'on parle; & la preuve en eſt, que ce que l'on appelle ici *aoriſte* ou *prétérit indéfini*, ſe prend quelquefois, dans la langue italienne, en parlant du jour même où nous ſommes; *io la viddi ſto mane.* (je le vis ce matin). L'auteur de la *Méthode italienne*, qui fait cette remarque, (*Part. II. ch. iij.* §. 4. *pag.* 86.) obſerve en même temps que cela eſt rare, même dans l'italien. Mais quelque arbitraire que ſoit la pratique des Italiens & la nôtre, on ne peut jamais la regarder comme abuſive, parce que ce qui eſt fixé par l'uſage, n'eſt jamais contraire à l'uſage, ni par conſéquent abuſif.

" Pluſieurs grammairiens, continue M. Harduin; & c'eſt proprement ici que commence le fort de ſon objection contre mon ſyſtême des *temps*: "pluſieurs „ grammairiens font entendre, par la „ maniere dont ils s'énoncent ſur cette „ matiere, que le prétérit abſolu & l'aoriſte, ont chacun une deſtination telle„ ment propre, qu'il n'eſt jamais permis „ de mettre l'un à la place de l'autre. Cette „ opinion me paroît contredite par l'u„ ſage, ſuivant lequel on peut toujours „ ſubſtituer le prétérit abſolu à l'aoriſte, „ quoiqu'on ne puiſſe pas toujours ſubſ„ tituer l'aoriſte au prétérit abſolu. „ Ici l'auteur indique avec beaucoup de juſteſſe & de préciſion les cas où l'on ne doit ſe ſervir que du prétérit abſolu, ſans pouvoir lui ſubſtituer l'aoriſte; puis il continue ainſi: "Mais lors les cas que je viens „ d'indiquer, on a la liberté du choix „ entre l'aoriſte & le prétérit abſolu. „ Ainſi on peut dire, *je le vis hier*, ou „ bien, *je l'ai vu hier au moment de ſon* „ *départ*. „

C'eſt que, hors les cas indiqués, il eſt preſque toujours indifférent de préſenter la choſe dont il s'agit, ou comme antérieure au moment où l'on parle, ou comme ſimultanée avec un période antérieur à ce moment de la parole, parce que *quæ ſunt eadem uni tertio, ſunt eadem inter ſe*, comme on le dit dans le langage de l'é-

role. S'il eſt donc quelquefois permis de choiſir entre le prétérit indéfini poſitif & le préſent antérieur périodique, c'eſt que l'idée d'antériorité, qui eſt alors la principale, eſt également marquée par l'un & par l'autre de ces *temps*, quoiqu'elle ſoit diverſement combinée dans chacun d'eux; & c'eſt pour la même raiſon que, ſuivant une derniere remarque de M. Harduin, " il y a des occaſions où l'imparfait même (c'eſt-à-dire le préſent antérieur ſimple) entre en concurrence avec l'aoriſte & le prétérit abſolu, & qu'il eſt à-peu-près égal de dire, *Céſar fut un grand homme*, ou *Céſar a été un grand homme*, ou enfin *Céſar étoit un grand homme*: " l'antériorité eſt également marquée par ces trois *temps*, & c'eſt la ſeule choſe que l'on veut exprimer dans ces phraſes.

Mais cette eſpece de ſynonymie ne prouve point, comme M. Harduin ſemble le prétendre, que ces *temps* aient une même deſtination, ni qu'ils ſoient de la même claſſe, & qu'ils ne different entr'eux que par de très-légeres nuances. Il en eſt de l'uſage & de diverſes ſignifications de ces *temps*, comme de l'emploi & des différens ſens, par exemple, des adjectifs *fameux*, *illuſtre*, *célebre*, *renommé*: tous ces mots marquent la réputation, & l'on pourra peut-être s'en ſervir indiſtinctement, lorſqu'on n'aura pas beſoin de marquer rien de plus précis, mais il faudra choiſir, pour peu que l'on veuille mettre de préciſion dans cette idée primitive. (*V. les* SYNONYMES FRANÇOIS.) M. Harduin lui-même, en aſſignant les cas où il faut employer le prétérit qu'il appelle *abſolu*, plutôt que le *temps* qu'il nomme *aoriſte*, fournit une preuve ſuffiſante que chacune de ces formes a une deſtination excluſivement propre, & que je puis adopter toutes ſes obſervations-pratiques comme vraies, ſans ceſſer de regarder ce qu'il appelle notre *aoriſte* comme un préſent, & ſans être forcé de convenir que notre prétérit exprime plus ſouvent une choſe préſente qu'une choſe paſſée. (*B. E. R. M.*)

TEMPS, *Critiq. ſacrée*. Ce mot ſignifie proprement la durée qui s'écoule depuis un terme juſqu'à un autre; mais il ſe prend auſſi dans pluſieurs autres ſens; 1°. pour une partie de l'année, (*Geneſe j.* 14.) 2°. pour l'eſpace d'un an; les ſaints du pays, dit Daniel, *vij.* 25. tomberont entre les mains de ce puiſſant roi pour un *temps*, des *temps*, & la moitié d'un temps, *ad tempus, tempora, & dimidium temporis*; ces expreſſions hébraïques ſignifient trois ans & demi que durerent les perſécutions d'Antiochus contre les juifs: *tempus* fait un an, *tempora* deux ans, *dimidium temporis* une demi-année; 3°. ce mot ſignifie l'arrivée de quelqu'un, (*Iſ. xiv.* 1.) 4°. le moment favorable & paſſager de faire quelque choſe pendant que nous en avons le *temps*, faiſons du bien à tous. *Gal. vj.* 10.

Racheter le temps, dans Daniel, c'eſt gagner du *temps*; comme les mages conſultés par Nabuchodonoſor, qui lui demandoient du *temps* pour expliquer ſon ſonge; mais *racheter le temps* dans ſaint-Paul, *Eph. v.* 16. ἐξαγοραζόμενοι τὸν καιρὸν, c'eſt laiſſer paſſer le *temps* de la colere des méchans, & attendre avec prudence des circonſtances plus heureuſes.

Le temps de quelqu'un, c'eſt le moment où il reçoit la punition de ſon crime, *Ezech. xxij.* 3.

Les temps des ſiecles paſſés (*Tite j.* 2.) ſont ceux qui ont précédé la venue de Jeſus-Chriſt.

Les temps d'ignorance, χρόνους τῆς ἀγνοίας, ſont ceux qui ont précédé les lumieres du chriſtianiſme, par rapport au culte de la divinité. Saint-Paul annonce, *Act. xvij.* 30. que Dieu, après avoir diſſimulé ces *temps*, veut maintenant que toutes les nations s'amendent, c'eſt-à-dire qu'on ne rende plus de culte aux idoles. (*D. J.*)

TEMPS, *Mythol.*; on perſonnifia, on diviniſa le *temps* avec ſes parties; Saturne en étoit ordinairement le ſymbole. On repréſentoit le *temps* avec des ailes, pour marquer la rapidité avec laquelle il paſſe, & avec une faulx, pour ſignifier ſes ravages. Le *temps* étoit diviſé en pluſieurs parties; le ſiecle, la génération ou eſpace de trente ans, le luſtre, l'année, les ſaiſons, les mois, les jours & les heures; & chacune de ces parties avoit ſa figure particuliere en hommes ou en femmes, ſuivant que leurs noms étoient maſculins ou féminins; on portoit même leurs images dans les cérémonies religieuſes. (*D. J.*)

TEMPS, ſe dit auſſi de l'état ou diſpoſition de l'atmoſphere, par rapport à l'hu-

midité ou à la sécheresse, au froid ou au chaud, au vent ou au calme, à la pluie, à la grêle, &c. *V.* ATMOSPHERE, PLUIE, CHALEUR, VENT, GRÊLE, *&c.*

Comme c'est dans l'atmosphere que toutes les plantes & tous les animaux vivent, & que l'air est, suivant toutes les apparences, le plus grand principe des productions animales & végétales, (*voy.* AIR) ainsi que des changemens qui leur arrivent, il n'y a rien en physique qui nous intéresse plus immédiatement que l'état de l'air. En effet, tout ce qui a vie n'est qu'un assemblage de vaisseaux, dont les liqueurs sont conservées en mouvement par la pression de l'atmosphere, & toutes les altérations qui arrivent ou à la densité ou à la chaleur, ou à la pureté de l'air, doivent nécessairement en produire sur tout ce qui y vit.

Toutes ces altérations immenses, mais régulieres, qu'un petit changement dans le *temps* produit, peuvent être aisément connues à l'aide d'un tube plein de mercure ou d'esprit-de-vin, ou avec un bout de corde, ainsi que tout le monde le sait par l'usage des thermometres, barometres & hygrometres. *V.* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, *&c.* Et c'est en partie notre inattention, & en partie le défaut d'uniformité de notre genre de vie, qui nous empêche de nous appercevoir de toutes les altérations & de tous les changemens qui arrivent aux tubes, cordes & fibres dont notre corps est composé.

Il est certain qu'une grande partie des animaux a beaucoup plus de sensibilité & de délicatesse que les hommes sur les changemens de *temps*. Ce n'est pas qu'ils aient d'autres moyens ou d'autres organes que nous; mais c'est que leurs vaisseaux, leurs fibres étant en comparaison de ceux des hommes, dans un état permanent, les changemens extérieurs produisent en eux des changemens intérieurs proportionnels. Leurs vaisseaux ne sont proprement que des barometres, *&c.* affectés seulement par les causes extérieures; au lieu que les nôtres recevant des impressions du dedans aussi-bien que du dehors, il arrive que plusieurs de ces impressions nuisent ou empêchent l'effet des autres.

Il n'y a rien dont nous soyons plus éloignés que d'une bonne théorie de l'état de l'air. Mais on ne sauroit y parvenir sans une suite complette d'observations. Lorsque nous aurons eu des regîstres tenus exactement dans différens lieux de la terre, & pendant une longue suite d'années, nous serons peut-être en état de déterminer les directions, la force & les limites du vent, la constitution de l'air apporté par le vent, la relation qui est entre l'état du ciel de différens climats, & les différens états du ciel dans le même lieu; & peut-être nous saurons prédire alors les chaleurs excessives, les pluies, la gelée; les sécheresses, les famines, les pestes, & autres maladies épidémiques. Ces sortes d'observations s'appellent du nom général d'*observations météorologiques*. *V.* MÉTÉOROLOGIQUES.

Erasme Bartholin a fait des observations météorologiques jour par jour pour l'année 1571. M. W. Merle en a fait de pareilles à Oxford pendant les sept années 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343. Le docteur Plot, au même lieu, pour l'année 1684. M. Hillier, au cap Corse, pour les années 1686, 1687. M. Hunt, *&c.* au college de Gresham, pour les années 1695, 1696. M. Derham, à Upminster, dans la province d'Essex, pour les années 1691, 1692, 1697, 1698, 1699, 1703, 1705, 1706. M. Townley, dans la province de Lancastre, pour les années 1698, 1699, 1700, 1701. M. Hocke, à Oats, dans la province d'Essex, en 1692. Le docteur Scheuchzer, à Zurich, en 1708; & le docteur Tilly, à Pise, la même année. *Voyez Transact. philos.*

Nous joindrons ici la forme des observations de M. Derham, pour servir d'échantillon d'un journal de cette nature, en faisant remarquer qu'il dénote la force des vents par les chiffres 0, 1, 2, 3, *&c.* & les quantités d'eau de pluie reçues dans un tonneau en livres & en centiemes.

Observations météorologiques. Octobre 1697.

JOURS.	HEURES.	TEMPS.	VENT.	BAROM.	PLUIE.
27	7	Beau.	S. O. . . 2	29 37	1 52
	12	Pluvieux.	S. O. par O. 5	29 34	
	9	Orageux.	0	29 88	0 29

Afin de faire voir un essai de l'usage de ces sortes d'observations, nous ajouterons quelques remarques générales tirées de celles de M. Derham.

1°. Les *temps* lourds font monter le mercure aussi-bien que les vents du nord ; ce qui, suivant M. Derham, vient de l'augmentation de poids que l'air reçoit par les vapeurs dont il est chargé alors. *V.* BROUILLARD. M. Derham remarque qu'il en est de même dans les *temps* de bruine. *V.* BRUINE.

2°. Le froid & la chaleur commencent & finissent à-peu-près dans le même temps en Angleterre & en Suisse, & même toutes les températures d'air un peu remarquables lorsqu'elles durent quelque *temps*.

3°. Les jours de froid remarquables pendant le mois de juin 1708, en Suisse, précédoient communément ceux d'Angleterre d'environ cinq jours ou plus, & les chaleurs remarquables des mois suivans commencerent à diminuer dans les deux pays à-peu-près dans le même *temps*, seulement un peu plutôt en Angleterre qu'en Suisse.

4°. Le barometre est toujours plus bas à Zurich qu'à Upminster, quelquefois d'un pouce, quelquefois de deux, mais communément d'un demi-pouce ; ce qui peut s'expliquer en supposant Zurich plus élevé que Upminster.

5°. La quantité de pluie qui tombe en Suisse & en Italie est plus grande que celle qui tombe dans la province d'Essex, quoique dans cette province il pleuve plus souvent ou qu'il y ait plus de jours pluvieux que dans la Suisse. Voici la proportion des pluies d'une année entiere en différens lieux, tirée d'assez bonnes observations. A Zurich la hauteur moyenne de la pluie tombée pendant un an étoit de 31 $\frac{1}{2}$ pouces anglois ; à Pise 43 $\frac{1}{4}$, à Paris 23 ; à Lisle en Flandre 23 $\frac{1}{4}$; à Townley, dans la province de Lancastre, 42 $\frac{1}{2}$; à Upminster 19 $\frac{1}{2}$. *V.* PLUIE.

6°. Le froid contribue considérablement à la pluie, vraisemblablement à cause qu'il condense les vapeurs suspendues & les précipite ; en sorte que les saisons les plus froides & les mois les plus froids sont en général suivis des mois les plus pluvieux, & les étés froids sont toujours les plus humides.

7°. Les sommets glacés des hautes montagnes agissent non-seulement sur les lieux voisins, par les froids, les neiges, les pluies, *&c.* qu'ils y produisent, mais encore sur des pays assez éloignés, témoin les Alpes, dont l'effet agit jusqu'en Angleterre ; car le froid extraordinaire du mois de décembre 1708, & les relâchemens qu'il eut ayant été apperçus en Italie & en Suisse quelques jours avant qu'en Angleterre, doivent, suivant M. Derham, avoir passé de l'un à l'autre.

Depuis un certain nombre d'années, on fait par toute l'Europe les observations météorologiques avec une grande exactitude. La société royale de Londres adressa il y a environ 35 ans, un écrit circulaire à tous les savans pour les y exhorter. Il y avoit déja long-temps que l'on les faisoit dans l'académie royale des sciences de Paris. Dès avant 1688, quelques-uns de ses membres avoient observé pendant plusieurs années, la quantité d'eau de pluie & de neige qui tombe tous les ans, soit à Paris, soit à Dijon ; ce qui s'en évapore, & ce qui s'en imbibe dans la terre a plus ou moins de profondeur, comme on en peut juger par quelques ouvrages fort antérieurs, touchant l'origine des fontaines & des rivieres, & sur-tout par le *Tr. du mouvemens des eaux*, de M. Mariotte. Mais il est certain qu'en 1688, la compagnie résolut de mettre ces observations en regle.

M. Perrault donna le dessein d'une machine propre à cet usage, & M. Sedileau se chargea des observations. Après M. Sedileau, ce fut M. de la Hire, *&c.* & enfin, elles ont été continuées jusqu'à aujourd'hui sans interruption. On y joignit bientôt les observations du barometre & du thermometre, le plus grand chaud & le plus grand froid qu'il fait chaque année, chaque saison, chaque jour, & avec les circonstances qui y répondent, les déclinaisons de l'aiguille aimantée, & dans ce siecle les apparitions de l'aurore boréale.

Pronostic du temps. Nous ne voulons point entretenir ici le lecteur de ces vaines & arbitraires observations du peuple. Nous abandonnons cette foule de prédictions qui ont été établies en partie par la ruse, & en partie par la crédulité des gens de la campagne ; elles n'ont aucun rapport naturel & nécessaire que nous connoissions avec les choses en elles-

mêmes. Telles ſont les prédictions de la pluie & du vent qu'on tire du mouvement qui eſt parmi les oiſeaux aquatiques pour ſe raſſembler vers la terre, & les oiſeaux terreſtres vers l'eau; qu'on conclut encore, lorſque les oiſeaux élaguent leurs plumes, que les oies crient, que les corneilles vont en troupe, que les hirondelles volent bas & geroillent, que les paons crient, que les cerfs ſe battent, que les renards & les loups heurlent, que les poiſſons jouent, que les fourmis & les abeilles ſe tiennent renfermées, que les taupes jettent de la terre, que les vers de terre ſe traînent, &c.

Nous n'offrirons rien de cette nature, mais ce qui peut être fondé en quelque maniere ſur la nature des choſes, ce qui peut jeter quelque lumiere ſur la cauſe & les circonſtances de la température de l'air, ou du-moins aider à découvrir quelques-uns de ſes effets ſenſibles.

1°. Lorſque le ciel eſt ſombre, couvert, qu'on eſt quelque-temps de ſuite ſans ſoleil, ni ſans pluie, il devient d'abord beau, & enſuite vilain; c'eſt-à-dire, qu'il commence par devenir clair, & qu'enſuite il tourne à la pluie; c'eſt ce que nous apprenons par un journal météorologique que M. Clarke a tenu pendant trente ans, & que ſon petit-fils, le ſavant Samuel Clarke, a laiſſé à M. Derham. Il aſſuroit que cette regle lui avoit toujours paru s'obſerver, du-moins lorſque le vent étoit tourné à l'orient. Mais M. Derham a obſervé que la regle avoit également lieu pour tous les vents; & la raiſon, ſelon lui, en eſt aſſez facile à trouver. L'atmoſphere eſt alors rempli de vapeurs, qui ſont à la vérité ſuffiſantes pour réfléchir la lumiere du ſoleil & nous l'intercepter, mais n'ont pas aſſez de denſité pour tomber. En ſorte que tant que ces vapeurs reſtent dans le même état, le ciel ne change pas, & ces vapeurs y reſtent quelque *temps* de ſuite à cauſe qu'il fait alors ordinairement une chaleur modérée, & que l'air eſt fort peſant & propre à les ſoutenir, ainſi qu'on le peut voir par le barometre qui eſt communément haut dans ce *temps*-là. Mais lorſque le froid approche, il raſſemble ces vapeurs par la condenſation & en forme des nuages détachés, entre leſquels paſſent les rayons du ſoleil, juſqu'à ce qu'enfin la condenſation de ces vapeurs devient ſi conſidérable, qu'elles tombent en pluie.

2°. Un changement dans la chaleur du *temps*, produit communément un changement dans le vent. Ainſi les vents de nord & de ſud, qui ſont ordinairement réputés la cauſe du froid & du chaud, ne ſont réellement que les effets du froid & de la chaleur de l'atmoſphere. M. Derham aſſure qu'il en a tant de confirmations, qu'il ne ſauroit en douter. Il eſt commun, par exemple, de voir qu'un vent chaud du ſud ſe change en un vent froid de nord, lorſqu'il vient à tomber de la neige ou de la grêle; & de même de voir un vent nord & froid régner le matin, dégénérer en ſud ſur le ſoir, lorſque la terre eſt échauffée par la chaleur du ſoleil, & retourner enſuite au nord ou à l'eſt, lorſque le froid du ſoir arrive. *V.* VENT. *Chambers.* (*O*)

TEMPS APPARENT, *Aſtron.* Le *temps apparent* differe du *temps* moyen, à raiſon de l'équation du temps; c'eſt la même choſe que le temps vrai. (*D. L.*)

TEMPS. *Effets du* temps *ſur les plantes.* La plupart des plantes épanouiſſent leurs fleurs & leurs duvets au ſoleil, & les reſſerrent ſur le ſoir ou pendant la pluie, principalement lorſqu'elles commencent à fleurir, & que leurs graines ſont encore tendres & ſenſibles. Ce fait eſt aſſez viſible dans les duvets de la dent-de-lion & dans les autres, mais ſur-tout dans les fleurs de la pimprenelle, dont l'épanouiſſement & le reſſerrement, ſuivant Gerard, ſervent aux gens de la campagne à prédire le *temps* qu'il doit faire le jour ſuivant, l'épanouiſſement promettant le beau *temps* pour le lendemain, & le reſſerrement annonçant le vilain *temps*. Ger. herb. *l. II.*

Eſt & alia (arbor in Tylis) ſimilis, folioſior tamen, roſeique floris; quem noctu comprimens, aperire incipit ſolis exortu, meridie expandit. Incolæ dormire cum dicunt. Plin. *Nat. herb. lib. XII. c. ij.*

La tige du trefle, ſuivant que l'a remarqué mylord Bacon, s'enfle à la pluie & s'éleve, ce qui peut être auſſi remarqué, quoique moins ſenſiblement dans les tiges des autres plantes. Suivant le même auteur, on trouve dans les chaumes une petite fleur rouge qui indique une belle journée, lorſqu'elle s'épanouit du matin.

On conçoit aisément que les changemens qui arrivent dans le *temps*, influent sur les plantes, lorsqu'on s'imagine qu'elles ne sont autre chose qu'un nombre infini de trachées ou vaisseaux à air ; par le moyen desquels elles ont une communication immédiate avec l'air, & partagent son humidité, sa chaleur, *&c.* ces trachées sont visibles dans la feuille de vigne, dans celle de la scabieuse, *&c. Voy.* PLANTE, VÉGÉTAUX, &c.

Il suit de-là que tout bois, même le plus dur & le plus compact, s'enfle dans les *temps* humides, les vapeurs s'insinuant aisément dans ses pores, sur-tout lorsque c'est un bois léger & sec. C'est de cette remarque qu'on a tiré ce moyen si singulier, de fendre des roches avec du bois. *V.* BOIS.

Voici la méthode qu'on suit dans les carrieres : on taille d'abord une roche en forme de cylindre ; ensuite on divise ce cylindre en plusieurs autres, en faisant des trous de distance en distance dans sa longueur & à différens endroits de son contour. Et l'on remplit ces trous de pieces de bois de saule séché au four. Lorsqu'il survient après un *temps* humide, ces pieces de bois imbibées de l'humidité de l'air se gonflent, & par l'effet du coin elles fendent la roche en plusieurs pieces.

TEMPS, *Philos. & Mor.* La philosophie & la morale fournissent une infinité de réflexions sur la durée du *temps*, la rapidité de sa course, & l'emploi qu'on en doit faire ; mais ces réflexions acquierent encore plus de force, d'éclat, d'agrément & de coloris, quand elles sont revêtues des charmes de la poésie ; c'est ce qu'a fait voir M. Thomas, dans une ode qui a remporté le prix de l'académie françoise en 1762. Sa beauté nous engage à la transcrire ici toute entiere, pour être un monument durable à la gloire de l'auteur. L'encyclopédie doit être parée des guirlandes du Parnasse, & de tous les fruits des beaux génies qui ont sommeillé sur le sommet du sacré vallon. Voici l'ode dont il s'agit.

Le compas d'Uranie a mesuré l'espace.
O temps, *être inconnu que l'ame seule embrasse,*
Invincible torrent des siecles & des jours,
Tandis que ton pouvoir m'entraine dans la tombe,
J'ose avant que j'y tombe,
M'arrêter un moment pour contempler ton cours.
Qui me dévoilera l'instant qui t'a vu naître ?
Quel œil peut remonter aux sources de ton être ?
Sans doute ton berceau touche à l'éternité.
Quand rien n'étoit encore, enseveli dans l'ombre
De cet abîme sombre,
Ton germe y reposoit, mais sans activité.
Du chaos tout-à-coup les portes s'ébranlerent ;
Des soleils allumés les feux étincelerent,
Tu naquis ; l'Eternel te prescrivit ta loi.
Il dit au mouvement, du temps *sois la mesure.*
Il dit à la nature,
Le temps *sera pour vous, l'éternité pour moi.*
Dieu, telle est ton essence : oui, l'océan des âges
Roule au-dessous de toi sur tes frêles ouvrages,
Mais il n'approche pas de ton trône immortel.
Des millions de jours qui l'un l'autre s'effacent,
Des siecles qui s'entassent
Sont comme le néant aux yeux de l'Eternel.
Mais moi, sur cet amas de fange & de poussiere
En vain contre le temps, *je cherche une barriere ;*
Son vol impétueux me presse & me poursuit ;
Je n'occupe qu'un point de la vaste étendue ;
Et mon ame éperdue
Sous mes pas chancelans, voit ce point qui s'enfuit.
De la destruction tout m'offre des images.
Mon œil épouvanté ne voit que des ravages ;
Ici, de vieux tombeaux que la mousse a couverts ;
Là, des murs abbatus, des colonnes brisées,
Des villes embrasées,
Par-tout les pas du temps *empreints sur l'univers.*
Cieux, terres, élémens, tout est sous sa puissance ;

Mais tandis que sa main, dans la nuit du silence,
Du fragile univers sappe les fondemens;
Sur des ailes de feu, loin du monde élancée,
Mon active pensée
Plane sur les débris entassés par le temps.

Siecles qui n'êtes plus, & vous qui devez naître,
J'ose vous appeller; hâtez-vous de paroître:
Au moment où je suis, venez vous réunir.
Je parcours tous les points de l'immense durée,
D'une marche assurée;
J'enchaîne le présent, je vis dans l'avenir.

Le soleil épuisé dans sa brûlante course
De ses feux par degrés verra tarir la source;
Et des mondes vieillis les ressorts s'useront.
Ainsi que les rochers qui du haut des montagnes
Roulent dans les campagnes,
Les astres l'un sur l'autre un jour s'écrouleront.

Là, de l'éternité commencera l'empire;
Et dans cet océan, où tout va se détruire,
Le temps *s'engloutira comme un foible ruisseau.*
Mais mon ame immortelle aux siecles échappée
Ne sera point frappée,
Et des mondes brisés foulera le tombeau.

Des vastes mers, grand Dieu, tu fixas les limites.
C'est ainsi que des temps *les bornes sont prescrites.*
Quel sera ce moment de l'éternelle nuit?
Toi seul tu le connois; tu lui diras d'éclore;
Mais l'univers l'ignore;
Ce n'est qu'en périssant qu'il en doit être instruit.

Quand l'airain frémissant autour de vos demeures,
Mortels, vous avertit de la fuite des heures,
Que ce signal terrible épouvante vos sens.
A ce bruit tout-à-coup mon ame se reveille,
Elle prête l'oreille,
Et croit de la mort même entendre les accens.

Trop aveugles humains, quelle erreur vous enivre!
Vous n'avez qu'un instant pour penser & pour vivre,
Et cet instant qui fuit est pour vous un fardeau.
Avare de ses biens, prodigue de son être,
Dès qu'il peut se connoître,
L'homme appelle la mort & creuse son tombeau.

L'un courbé sous cent ans, est mort dès sa naissance,
L'autre engage à prix d'or sa vénale existence;
Celui-ci la tourmente à de pénibles jeux?
Le riche se délivre au prix de sa fortune
Du temps *qui l'importune;*
C'est en ne vivant pas que l'on croit vivre heureux.

Abjurez, ô mortels, cette erreur insensée.
L'homme vit par son ame, & l'ame est la pensée.
C'est elle qui, pour vous, doit mesurer le temps
Cultivez la sagesse: apprenez l'art suprême
De vivre avec soi-même,
Vous pourrez sans effroi compter tous vos instans.

Si je devois un jour, pour de viles richesses,
Vendre ma liberté, descendre à des bassesses;
Si mon cœur par mes sens devoit être amolli;
O temps, *je te dirois, préviens ma derniere heure;*
Hâte-toi, que je meure!
J'aime mieux n'être pas, que de vivre avili.

Mais si de la vertu les généreuses flâmes
Peuvent de mes écrits passer dans quelques ames;
Si je puis d'un ami soulager les douleurs;
S'il est des malheureux dont l'obscure innocence
Languisse sans défense,
Et dont ma foible main doive essuyer les pleurs.

O temps, *suspens ton vol, respecte ma jeunesse,*
Que ma mere long-temps témoin de ma tendresse,
Reçoive mes tributs de respect & d'amour!
Et vous, gloire, vertu, déesses immortelles,
Que vos brillantes ailes
Sur mes cheveux blanchis se reposent un jour. (*D. J.*)

TEMPS DES MALADIES, *Médecine, Pathologie*. Les pathologistes prennent ce mot *temps* dans diverses acceptions en l'appliquant au cours des *maladies*, quelquefois ils l'emploient pour mesurer leur durée & en distinguer les jours remarquables; d'autres fois ils s'en servent pour

désigner les *périodes* & les *états* différens qu'on y a observés.

Dans la premiere signification, la longueur du *temps* a donné lieu à la division générale des maladies en aiguës & chroniques ; la durée de celle-ci s'étend au-delà de quarante jours, celles-là sont toujours renfermées dans cet espace de *temps* limité ; mais elles peuvent varier en durée d'autant de façons qu'on compte de jours différens. Car, suivant les observations répétées, il y a des maladies qui se terminent dans un jour, connues sous le nom d'*éphémeres* ; d'autres sont décidées dans deux, dans trois, dans quatre, & ainsi de suite jusqu'à quarante. Cependant, suivant ce qui arrive le plus ordinairement, on a distingué quatre ou cinq *temps* principaux dans la durée des maladies qui en décident la briéveté, (*acuties*). Dans la premiere classe, on a compris les maladies qui sont terminées dans l'espace de quatre jours, on les a appellées *per-per-aiguës* ; telles sont l'apoplexie, la peste, la sueur angloise, *&c.* La seconde comprend celles qui durent sept jours, qu'on a nommé *très-aiguës* ou *per-aiguës* ; de ce nombre sont la fievre ardente & les maladies inflammatoires, légitimes, exquises. La troisieme classe renferme les maladies appellées simplement *aiguës*, qui s'étendent jusqu'à quatorze ou vingt-un jours, comme la plupart des fievres continues ; enfin les autres, connues sous le nom d'*aiguës par décidence*, traînent depuis le vingt-unieme jour jusqu'à quelqu'un des jours intermédiaires entre le quarantieme, au-delà duquel, si elles persistent, elles prennent le titre de *chroniques* ; & dans cette acception, lorsqu'on demande à quel *temps* le malade est de sa maladie, on répond qu'il est, par exemple, au septieme jour depuis l'invasion de la maladie, *temps* qu'il est assez difficile de connoître au juste.

En second lieu, les anciens ont distingué trois périodes ou états dans le courant d'une maladie aiguë, qu'ils ont désigné sous le nom de *temps*. Le premier *temps* est celui qu'ils ont appellé de *crudité*, alors la nature & la maladie sont, suivant leur expression, engagées dans le combat, la victoire ne panche d'aucun côté, le trouble est considérable dans la machine, les symptomes sont violens, & les bonnes humeurs sont confondues avec les mauvaises, ou sont crues. M. Bordeu a appellé ce temps *temps d'irritation*, parce qu'alors le *pouls* conserve ce caractere ; il est tendu, convulsif, & nullement développé. Le second *temps* est le *temps de coction* ; il tire cette dénomination de l'état des humeurs qui sont alors cuites ; c'est-à-dire, que les mauvaises sont, par les efforts de la nature victorieuse, séparées du sein des bonnes, & disposées à l'excrétion critique, qui doit avoir lieu dans le troisieme *temps*, qu'on nomme en conséquence *temps de crise*. Pendant les *temps de la coction*, les symptomes se calment, les accidens disparoissent, l'harmonie commence à se rétablir, le pouls devient mol, développé & rebondissant, les urines renferment beaucoup de sédiment. Le *temps de crise* est annoncé par une nouvelle augmentation des symptomes, mais qui est passagere, le pouls prend la modification critique appropriée ; & les évacuations préparées ayant lieu, débarrassent le corps de toutes les humeurs de mauvais caracteres ou superflues, & la machine revient dans son assiette naturelle. *Voy.* CRUDITÉ, COCTION, CRISE & POULS. Les modernes ont admis une autre division qui pourroit se réduire à celle des anciens, & qui est bien moins juste, moins avantageuse, & moins exacte ; ils distinguent quatre *temps* ; 1°. le *temps de l'invasion*, ou le *commencement* qui comprend le *temps* qui s'écoule depuis que la maladie a commencé jusqu'à celui où les symptomes augmentent ; 2°. le *temps d'augmentation*, qui est marqué par la multiplicité & la violence des accidens ; 3°. l'*état* où les symptomes restent au même point sans augmenter, ni diminuer ; 4°. la déclinaison, *temps* auquel la maladie commence à baisser & paroît tendre à une issue favorable : ce dernier *temps* répond à ceux de coction & de crise des anciens, & les trois autres assez inutilement distingués ne sont que le *temps de crudité* ; lorsque les maladies se terminent à la mort, elles ne parcourent pas tous ces périodes, & ne parviennent pas aux derniers *temps*.

Troisiemement, dans les maladies intermittentes & dans les fievres avec redoublement, on observe deux états, dont l'un est caractérisé par la cessation ou la diminution des symptomes, & l'autre par le retour ou leur augmentation ; on a dis-

tingué ces deux états sous le nom de *temps*, appellant le premier *temps de la rémission*, & l'autre *temps de l'accès* ou du *redoublement*; le médecin, dans le traitement des maladies, ne doit jamais perdre de vue toutes ces distinctions de *temps*, parce qu'il peut en tirer des lumieres pour leur connoissance & leur pronostic, & surtout parce que ces *temps* exigent des remedes très-différens. *Voy.* FIEVRE EXACERBANTE, INTERMITTENTE, PAROXISME, ÉPILEPSIE, GOUTTE, HYSTÉRIQUE, *passion*, &c.

Il est aussi très-important de faire attention aux *temps* de l'année, c'est-à-dire, aux saisons; *voy.* PRINTEMPS, AUTOMNE, ÉTÉ, HIVER, SAISONS, *Méd.*, & aux *temps* de la journée, *voy.* MATIN & SOIR, *Méd.*, parce que les maladies varient dans ces différens *temps*, & qu'il y a des regles concernant l'administration des remedes, fondées sur leur distinction. (*m*)

TEMPS AFFINÉ, *Mar.*, *v.* AFFINÉ.

TEMPS A PERROQUET, *Mar.*, beau *temps* où le vent souffle médiocrement, & porte à route. On l'appelle ainsi, parce qu'on ne porte plus la voile de perroquet que dans le beau *temps*; parce qu'étant extrêmement élevée, elle donneroit trop de prise au vent si on la portoit dans de gros *temps*. *V.* MATURE.

TEMPS DE MER *ou* GROS-TEMPS, *Mar.*, *temps* de tempête où le vent est très-violent.

TEMPS EMBRUMÉ, *Mar.*, *temps* où la mer est couverte de brouillards.

TEMPS, *Jurisprud.*, signifie quelquefois une certaine *conjoncture*, comme quand on dit en *temps de foire*.

Temps signifie aussi *délai*; il faut intenter le retrait lignager dans l'an & jour, qui est le *temps* prescrit par la coutume.

Temps d'étude, est l'espace de *temps* pendant lequel un gradué doit avoir étudié pour obtenir réguliérement ses grades. *V.* ÉTUDE, DEGRÉS, GRADES, GRADUÉS, UNIVERSITÉ, BACHELIER, LICENCIÉ, DOCTEUR. (*A*)

TEMPS, s. m. *en Musique*, est en général toute modification du son par rapport à la durée.

On sait ce que peut une succession de sons bien dirigée, eu égard au ton ou aux divers degrés du grave à l'aigu & de l'aigu au grave. Mais c'est aux proportions de ces mêmes sons, par rapport à leurs diverses durées du lent au vîte & du vîte au lent, que la musique doit une grande partie de son énergie.

Le *temps* est l'ame de la musique; les airs, dont la mesure est lente, nous attristent naturellement; mais un air gai, vif & bien cadencé nous excite à la joie, & à peine nos piés peuvent-ils se retenir de danser. Otez la mesure, détruisez la proportion des *temps*, les mêmes airs resteront sans charmes & sans force, & deviendront incapables de nous émouvoir, & même de nous plaire: mais le *temps* a sa force en lui-même, qui ne dépend que de lui, & qui peut subsister sans la diversité des sons. Le tambour nous en offre un exemple, quoique grossier & très-imparfait, vu que le son ne s'y peut soutenir. *V.* TAMBOUR.

On considere le *temps* en musique ou par rapport à la durée ou au mouvement général d'un air, &, selon ce sens, on dit qu'il est vîte ou lent. *V.* MESURE, MOUVEMENT; ou bien, selon les parties aliquotes de chaque mesure, qui se marquent par des mouvemens de la main ou du pié, & qu'on appelle proprement des *temps*; ou enfin, selon la valeur ou le *temps* particulier de chaque note. *V.* VALEUR DES NOTES.

Nous avons suffisamment parlé au *mot* RHYTME des *temps* de la musique des Grecs; il nous reste à expliquer ici les *temps* de la musique moderne.

Nos anciens musiciens ne reconnoissoient que deux especes de mesures; l'une à trois *temps*, qu'ils appelloient *mesure parfaite*; & l'autre à deux, qu'ils traitoient de *mesure imparfaite*, & ils appelloient *temps*, *modes* ou *prolations* les signes qu'ils ajoutoient à la clé pour déterminer l'une ou l'autre de ces mesures. Ces signes ne servoient pas à cet unique usage comme aujourd'hui, mais ils fixoient aussi la valeur des notes les unes par rapport aux autres, comme on a déjà pu voir aux *mots* MODE & PROLATION, sur la maxime, la longue & la semi-breve. A l'égard de la breve, la maniere de la diviser étoit ce qu'ils appelloient plus précisément *temps*. Quand le *temps* étoit parfait, la breve ou quarrée valoit trois rondes ou semi-breves, & ils indiquoient cela par un cercle entier, barré ou non-barré, & quelquefois par ce chiffre $\frac{3}{o}$.

Quand le *temps* étoit imparfait, la breve ne valoit que deux rondes, & cela se marquoit par un demi-cercle ou *C*. Quelquefois ils tournoient le *C* à rebours ainsi Ↄ, & cela marquoit une diminution de moitié sur la valeur de chaque note; nous indiquons cela aujourd'hui par le *C* barré, 𝐂; & c'est ce que les Italiens appellent *tempo alla breve*. Quelques-uns ont aussi appellé *temps majeur* cette mesure du *C* barré ou les notes ne durent que la moitié de leur valeur ordinaire, & *temps mineur* celle du *C* plein ou de la mesure ordinaire à quatre *temps*.

Nous avons bien retenu la mesure triple des anciens; mais par la plus étrange bizarrerie, de leurs deux manieres de diviser les notes, nous n'avons retenu que la soudouble; de sorte que toutes les fois qu'il est question de diviser une mesure ou un *temps* en trois parties égales, nous n'avons aucun signe pour cela, & l'on ne sait guere comment s'y prendre; il faut recourir à des chiffres & à d'autres misérables expédiens qui montrent bien l'insuffisance des signes, mais je parlerai de cela plus au long au *mot* TRIPLE.

Nous avons ajouté aux anciennes musiques une modification de *temps* qui est la mesure à quatre; mais comme elle se peut toujours résoudre en deux mesures à deux *temps*, on peut dire que nous n'avons que deux *temps* & trois *temps* pour parties aliquotes de toutes nos différentes mesures.

Il y a autant de différentes valeurs de *temps* qu'il y a de sortes de mesures & de différentes modifications de mouvement. Mais quand une fois l'espece de la mesure & du mouvement est déterminée, toutes les mesures doivent être parfaitement égales, & par conséquent les *temps* doivent aussi être très-égaux entr'eux : or pour s'assurer de cette égalité, on marque chaque *temps* par un mouvement de la main ou du pié; & sur ces mouvemens on regle exactement les différentes valeurs des notes selon le caractere de la mesure. C'est une chose très-merveilleuse de voir avec quelle précision on vient à bout, à l'aide d'un peu d'habitude, de battre la mesure, de marquer & de suivre les *temps* avec une si parfaite égalité, qu'il n'y a point de pendule qui surpasse la main ou le pié d'un bon musicien. *V.* BATTRE LA MESURE.

Des divers *temps* d'une mesure, il y en a de plus sensibles & de plus marqués que les autres, quoique de valeur parfaitement égales; le *temps* qui marque davantage s'appelle *temps fort*, & *temps foible* celui qui marque moins. M. Rameau appelle cela, après quelques anciens musiciens, *temps bon & temps mauvais*. Les *temps* forts sont le premier dans la mesure à deux *temps*, le premier & le troisieme dans la mesure à trois & dans la mesure à quatre; à l'égard du second *temps*, il est toujours foible dans toutes les mesures, & il en est de même du quatrieme dans la mesure à quatre *temps*.

Si l'on subdivise chaque *temps* en deux autres parties égales qu'on peut encore appeller *temps*, on aura derechef *temps* fort pour la premiere moitié, & *temps* foible pour la seconde, & il n'y a point de parties d'un *temps* sur laquelle on ne puisse imaginer la même division. Toute note qui commence sur le *temps* foible & finit sur le *temps* fort, est une note à contre-*temps*, & parce qu'elle choque & heurte en quelque maniere la mesure, on l'appelle *syncope*. *V.* SYNCOPE.

Ces observations sont nécessaires pour apprendre à bien préparer les dissonnances : car toute dissonnance bien préparée doit l'être sur le *temps* foible & frappée sur le *temps* fort, excepté cependant dans des suites de cadences évitées, où cette regle, quoiqu'encore indispensable pour la premiere dissonnance, n'est pas également praticable pour toutes les autres. *V.* DISSONNANCE, PRÉPARER, SYNCOPE. (*S*)

TEMPS, *en peinture*, c'est un très-petit contours. On dit, entre ces deux contours il y a un *temps*. On dit encore, ce contour a deux *temps*; c'est-à-dire, une si petite sinuosité, qu'elle ne forme pas deux contours distincts.

TEMPS, on appelle ainsi *en termes de manege*, chaque mouvement accompli de quelque allure que ce soit; quelquefois ce terme se prend à la lettre, & quelquefois il a une signification plus étendue. Par exemple, quand on dit au manege, *faire un temps de galop*, c'est faire une galopade qui ne dure pas long-temps; mais lorsqu'on va au pas, au trot ou au galop, & qu'on *arrête un temps*, c'est arrêter presque tout court, & remarcher sur le champ. *Arrêter un demi-temps*, n'est que

ſuſpendre un inſtant la viteſſe & l'allure du cheval pour la reprendre ſans arrêter. *Temps écoutés*, c'eſt la même choſe que *ſoutenus*, *voy.* SOUTENUS. Un bon homme de cheval doit être attentif à tous les *temps* du cheval, & les ſeconder à point nommé; il ne doit laiſſer perdre aucun *temps*, autrement il laiſſe interrompre, faute d'aide, la cadence du cheval.

TEMPS, *eſtocade de*, *Eſcrime*, c'eſt frapper l'ennemi d'une botte dans l'inſtant qu'il s'occupe de quelque mouvement.

TEMPS, *terme de vénerie*; on dit revoir de bon *temps*, lorſque la voie eſt fraîche & de la nuit.

TEMPYRA, *Géogr. anc.*, paſſage étroit dans la Thrace, aux confins des *Ænii*, du côté du ſeptentrion, ſelon Tite-Live, *liv. XXXIII. chap. xlj.* Ovide en parle, *Triſt. eleg. viij.*

Inde levi vento Zerynthia littora nactis.
Thraciam tetigit feſſa carina ſamon:
Saltus ab hâc terrâ brevis eſt Tempyra *petenti.*

Cellarius, *géogr. ant. liv. II. c. xv.* croit que c'eſt le *temporum* de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

TENABLE, adj. *terme de l'Art militaire*, qui ſe dit d'une place ou d'un ouvrage de fortification que l'on peut défendre contre les aſſaillans. Ce terme vient du latin *tenere*, tenir.

On ne ſe ſert du mot *tenable* qu'avec une négative: quand une place eſt ouverte de tous les côtés, ou que ſes fortifications ſont abattues, on dit que la place n'eſt plus *tenable*: de même quand l'ennemi a gagné une certaine éminence qui domine un poſte, on dit ce poſte n'eſt plus *tenable*. Chambers.

TÉNACE & TÉNACITÉ, ſ. f. *Phyſique*, on déſigne par ces mots cette qualité des corps par laquelle ils peuvent ſoutenir une preſſion, une force, un tiraillement conſidérable ſans ſe rompre; la qualité qui lui eſt oppoſée ſe nomme *fragilité*. Les corps *ténaces* ſupportent l'effort de la percuſſion ou de la preſſion ſans recevoir aucun dommage; mais ici, comme dans pluſieurs autres cas, où nous employons les mots *dur*, *doux*, *flexible*, &c. nous les prenons dans un ſens relatif aux degrés ordinaires de la force humaine; autrement il ſeroit bien difficile de dire ce que c'eſt que *ténace*, *coſſant*, *rude*, *doux*, &c. *Mém. de l'acad. de Berlin*, *année* 1745. (*D. J.*)

TÉNACERIM, LA PROVINCE, *Géog. mod.*, province des Indes au royaume de Siam, ſur le golfe de Bengale. Elle prend ſon nom de ſa capitale.

TÉNACERIM, *ou* TÉNASSERIM, *Géog.*, ville des Indes, au royaume de Siam, dans la province de Ténacerim, & près du golfe de Bengale, ſur la riviere de même nom. Cette ville autrefois très-marchande, ne l'eſt plus aujourd'hui. *Lat.* 12. 45. (*D. J.*)

TÉNACERIM, *le*, *Géog. mod.*, riviere des Indes au royaume de Siam; elle deſcend des montagnes d'Ava, eſt d'une grande étendue jointe à un cours rapide, parce qu'elle eſt pleine de rochers. (*D. J.*)

TÉNACITÉ DES HUMEURS, *Méd.*, vice des humeurs, dont voici les effets. Elle cauſe des obſtructions, des extenſions de vaiſſeaux, des douleurs, des tumeurs ſur-tout aux glandes & aux plexus artériels. Lorſque l'acrimonie eſt pareillement jointe à la *ténacité*, ſuivant la diverſe proportion du concours de ces deux qualités, les petits vaiſſeaux ſe détruiſent, les fluides s'extravaſent, ce qui produit enſuite des puſtules, des inflammations, des gangrenes, des ulceres, la carie & autres maux ſemblables. Or, l'acrimonie tantôt accompagne, & tantôt ſuit la *ténacité*.

Les ſignes de la *ténacité* trop augmentée, ſont des tumeurs, des douleurs, des anxiétés; la circulation, les excrétions empêchées, la lenteur ou la viſcoſité des humeurs de la circulation, des ſecrétions, des excrétions. Si le froid ſe trouve avec ces ſignes, ſoyez sûr que les matieres pituiteuſes dominent; mais s'ils ſont accompagnés d'une grande chaleur, cela dénote des matieres épaiſſes & enflammées.

Les remedes à la *ténacité des humeurs* conſiſtent à les rendre mobiles & en état de paſſer par les vaiſſeaux; on y parvient: 1°. Par des diſſolvans aqueux, tiedes, en forme de boiſſon, de fomentation, de vapeurs, de bain, d'injection, appliqués de façon qu'ils ſoient approchés de la partie obſtruée le plus qu'il ſera poſſible. 2°. Par des ſalins réſolutifs appliqués de la même maniere. Le nitre, le ſel de prunelle, le ſel polycreſte, le nitre ſtibié, le ſel gemme, le ſel marin, le ſel armo-

niac, la fleur de sel armoniac avec un sel alkali fixe, le borax, le sel de verre, les sels des végétaux brûlés, les sels alkalis fixes, les sels alkalis volatils, le tartre soluble, la tartre régénéré, sont les principaux. 3°. Par les matieres savonneuses faites d'huile tirée par expression, & d'alkali volatil, d'huile distillée & d'alkali volatil. La bile des animaux sert aussi au même usage, & les sucs détersifs des plantes. La laitue, l'hiéracium, la dent-de-lion, la scorsonere, la barbe-de-bouc, la chicorée, l'endive, la saponaire, sont les principales & les meilleures. 4°. Par les matieres contraires à la cause particuliere, qui fait la *ténacité*; en se servant de deux alkalis dans la coagulation produite par des acides, des matieres savonneuses dans la coagulation occasionnée par le repos, d'herbes nitreuses & saponacées dans la *ténacité* phlogistique. 5°. Par les cordiaux, salins, aromatiques, huileux, spiritueux, considérés comme devant servir d'aiguillons.

On remet les voies embarrassées en état de laisser passer les liqueurs, 1°. en ouvrant les conduits par la boisson, les fomentations, les vapeurs, le bain, par des eaux chaudes mêlangées avec des émolliens, & des salins tempérés, par une chaleur modérée, par des frictions seches ou humides, chaudes. 2°. La même chose se fait en fomentant, en amollissant, en agitant la matiere embarrassée dans les vaisseaux; en sorte que le relâchement, la putréfaction, la suppuration & la résolution de la partie affectée, produisent un écoulement de matiere purulente. Il convient d'employer à cet effet de douces farines de froment, de seigle, d'avoine, de lin, de feves, de pois, de lentilles, de fénugrec, *&c.* des racines émollientes de mauve, de guimauve, de lis blanc, d'oignons cuits, des fleurs d'althæa, de bouillon blanc, de mélilot; des feuilles de mauve, de guimauve, de branche ursine, de mercuriale, de pariétaire, de figuier, des jaunes-d'œufs; des gommes aromatiques, âcres, le sagapenum, le galbanum, l'opopanax; les emplâtres, les cataplasmes, les onguens qui se font avec ces matieres. 3°. En ouvrant les voies à la matiere ainsi préparée, par une incision faite avec un scalpel, ou par l'application d'un caustique. (*D. J.*)

TÉNACITÉ DES OS, *Anat.* La *ténacité* est une propriété physique, essentielle dans les recherches sur les corps. De savans physiciens en ont examiné les degrés dans les cordages, dans la soie, dans le cuir, dans les poutres, dans le fer, & principalement dans les matériaux qui servent à la construction des bâtimens, des navires & d'autres machines. On en a fait autant sur les arteres, sur les muscles, & sur quelques autres parties du corps animal; mais il seroit à souhaiter qu'on approfondit un peu plus cette matiere dans les cadavres des hommes, & qu'on mît à l'épreuve tous les autres organes. Les os sur-tout méritent d'être examinés, on en retireroit des avantages très-marqués, non-seulement pour l'explication d'un grand nombre de phénomenes de l'économie animale, mais aussi pour le traitement de plusieurs maladies chirurgicales; cependant, que de travaux ne faut-il pas pour connoître cette force dans les différens âges, dans les différens individus, dans les différens os, dans les différentes parties du même os? *&c.* J'ai fait quelques expériences à ce sujet, mais elles sont en très-petit nombre, en comparaison de celles qu'on pourroit faire. J'ai commencé par examiner la *ténacité* de l'extrêmité supérieure du tibia dans le poulet pendant l'incubation, ensuite celle de l'extrêmité inférieure des deux cubitus du cadavre d'un adulte; & enfin je suis passé à l'essai de la force que le calus acquiert dans les différens temps des fractures.

Au neuvieme jour de l'incubation, le tibia d'un poulet étant de la longueur de deux lignes, il le cassa à l'extrêmité supérieure, par la force d'un poids de 128 grains; sa *ténacité* dans cet endroit étoit donc de 256 grains, c'est-à-dire, le double du premier poids. Tous les os de l'animal, s'il est permis de les appeller ainsi dans ce temps, étoient comme de la gelée très-tendre.

Le dixieme jour, la longueur du tibia étoit de quatre lignes, & il se rompit par un poids de 264 grains; cet os avoit dans ce jour plus de consistance, & il commençoit à devenir d'une couleur un peu foncée dans le milieu, la cavité cylindrique de la moëlle n'étoit pas apparente, mais on la voyoit distinctement avec le secours d'une loupe très-aiguë. En

frottant le même os entre les doigts, il se fondoit dans l'instant ; cependant il restoit une espece de tunique un peu plus consistante, en forme d'un petit vaisseau vuide & très-blanc. Pendant qu'on frottoit l'os, il sortoit par les deux extrémités de cette tunique de la gelée suffisamment épaisse, laquelle, en se fondant, causoit la dissolution de l'os. Si on frottoit davantage la tunique, qui paroissoit elle-même être également composée d'une gelée plus durcie, elle se fondoit aussi.

Onzieme jour, l'os étoit long de quatre lignes & demie, & sa circonférence étoit d'un quart de ligne, il fallut employer 1863 grains pour en arracher l'extrémité supérieure, ce qui est sept fois plus que le poids du jour précédent ; il étoit plus solide & plus obscur dans le milieu : la gelée, sortie par les extrémités de la tunique que nous avions observée la veille, étoit plus dense & résistoit avec plus de force entre les doigts.

Douzieme jour, le tibia s'étoit alongé de cinq lignes & $\frac{1}{4}$; 2974 grains le firent casser : la cavité de la moelle étoit visible même sans loupe ; la gelée, ou pour mieux dire, le cartilage très-tendre qui étoit sorti de la tunique, se fondoit difficilement entre les doigts : cette même tunique, de laquelle on pouvoit séparer un périoste très-mince, étoit bien plus solide, & commençoit à acquérir ce ressort.

Treiziéme jour, la longueur de l'os étoit de six lignes & $\frac{1}{4}$; & sa circonférence d'une ligne & $\frac{1}{2}$: il fut rompu par le poids de 5100 grains.

Quatorzieme jour, il étoit opaque jusqu'aux épiphyses, & long de six lignes & $\frac{3}{4}$: on le cassa avec 8729 grains.

Quinzieme jour, le tibia avoit une longueur de huit lignes, il fallut 10410 grains pour en faire détacher son extrémité supérieure. Le corps de l'os étoit presque ossifié, & il falloit le frotter beaucoup pour faire sortir de la tunique cette substance qui, de gélatineuse étoit devenue cartilagineuse ou à demi osseuse ; la tunique même ou cette espece de gaine, dont nous avons parlé, étoit forte, blanche, élastique.

Seizieme jour, il étoit long de huit lignes, & $\frac{1}{4}$, sa circonférence de deux lignes & $\frac{1}{4}$; & un poids de 11050 grains fut assez fort pour le rompre.

Dix-septieme jour, la longueur étoit de dix lignes ; il se cassa avec 11986 grains ; la substance osseuse étoit confondue avec la tunique : celle-ci ne pouvoit pas être distinguée toute seule que dans les extrêmités. La surface de l'os, après en avoir ôté le périoste, paroissoit à la loupe, couverte d'une infinité de petits trous.

Dix-huitieme jour, le tibia s'étoit alongé de 12 lignes sur 3 lignes de circonférence ; 13095 grains le firent casser.

Dix-neuvieme jour, il étoit long de 12 lignes & $\frac{1}{4}$, & se rompit par le poids de 32103 grains.

Vingtieme jour, il se trouvoit de la longueur de 13 lignes ; on eut besoin d'y appliquer un poids de 51855 grains pour le casser.

Vingt-unieme jour, le poulet étoit sorti de l'œuf, & son tibia étoit alongé de 14 lignes, avec 3 lignes de circonférence ; le poids qui fit rompre ce dernier os fut de 60099 grains, qui font 6 livres 8 onces 2 gros 43 grains.

Pour faire des essais sur le cubitus, à la place de la machine de Musschenbroek, (voyez la dissertation *De corporum firmorum coherentiâ*), je me suis servi de l'appareil qu'on voit dans *la planc. VIII. de chirurgie, Suppl. des Pl. fig. 1* : a b* représente le cubitus, *d d* une corde qui en a fixé une extrémité à l'anneau *E*, & *c c* une autre corde qui a pareillement arrêté l'autre extrémité à l'anneau triangulaire *f o h ; P G* est un petit mur, au sommet duquel est couché un prisme triangulaire *g m e*, & sur celui-ci est appuyé le levier *A B*. La balance *D* est attachée à un autre anneau triangulaire aussi *i k*, dont le côté *i k* finit en angle pour être reçu dans un sillon pratiqué sur le levier en *n* : on a fait la même chose pour l'anneau *o f h* & pour le point d'appui *m*, afin de mesurer exactement les distances d'*n* à *m*, & d'*m* à *o* ; de cette maniere, le premier cubitus, qui étoit dénué du périoste, se cassa vers l'extrémité inférieure où il s'articule aux os du carpe, par l'action d'un poids de 464 livres 1 once 5 gros 67 grains, qui font la somme de 4, 277, 227 grains : l'autre cubitus avec son périoste se rompit au même endroit par un poids de 485 livres 10 onces 2 gros 59 grains, qui font la somme de 4, 475, 723 grains ; il reste donc pour la force du périoste 21 livres 8 onces 4 gros 64 grains, ou 198,

496 grains, on voit par ce calcul que la force du périoſte eſt à celle de l'os, comme un à 22, ce qui ne s'accorde pas avec le calcul du célebre Hales, qui a donné une plus grande force au périoſte. (*Hermaſt. anim. exp.* 22, *paragr.* 33.) On peut voir dans le même auteur comme on doit calculer la force que la nature emploie pour alonger les os.

Pour reconnoître la force que le calus acquiert ſucceſſivement, j'ai fait des expériences ſur des chiens & des pigeons, faiſant toujours les fractures dans le tibia, & traitant ces animaux d'une maniere convenable; j'en ai tué en différens temps. Il ſeroit trop long de rapporter tous les moyens que j'ai employés pour qu'ils ne puſſent pas ſe mouvoir pendant le traitement, & les précautions que je prenois, après les avoir tués, pour découvrir l'os ſans donner le moindre mouvement à la fracture; je me contenterai ſeulement de faire remarquer la maniere, comme j'en ai examiné la *ténacité*. *A B* (*fig.* 2*, *même planche*), eſt un tibia de pigeon, dont la fracture eſt en *F*: *a a bb* ſont deux petites cordes qui fixent les deux extrêmités de l'os, l'une à la balance *E*, & l'autre à un ſoutien tranſverſal *C D*.

Je caſſai donc les quatre tibia à deux pigeons fort jeunes; le premier fut tué après quatre jours, & le ſecond après neuf: la fracture de la premiere patte du premier pigeon, ſans être découverte de ſon périoſte, fut détachée par une force de 10 onces 5 gros 36 grains, ou de 6158 grains; & celle de l'autre patte, dont j'avois ôté le périoſte, avec une force de 1804 grains, ce qui fait la troiſieme partie du premier poids; cependant la fracture du tubia avec ſon périoſte d'un jeune chien, parvenu au dernier de ſon accroiſſement, ſe détacha, après trois jours de traitement, avec 13 onces 2 gros 44 grains, ou avec 5676 grains: la circonférence de cette derniere fracture étoit d'un pouce & demi-ligne; il eſt eſſentiel de remarquer ici qu'il faut bien de l'attention & bien du temps pour ôter le périoſte de la fracture ſans en détacher les morceaux de l'os, parce que le moindre mouvement les ſépare tellement, qu'on croiroit qu'ils ne fuſſent réunis que par le ſeul périoſte, & que depuis la fracture ils ne ſe fuſſent jamais collés enſemble: j'ai employé quatre, cinq, ſix heures pour ôter les tégumens, les muſcles, le péroné, les autres membranes & le périoſte dans de ſemblables opérations. Les deux autres tibia de l'autre pigeon ont été examinés tous les deux avec le périoſte, mais l'un avoit été ferré par le bandage plus que l'autre; la tumeur de ſon périoſte étoit par conſéquent moins conſidérable, & la force que la fracture avoit acquiſe encore moins, c'eſt-à-dire, de 2 livres 6 onces 5 gros 73 grains, 22445 grains; pendant que dans l'autre elle étoit de 3 livres 6 onces 2 gros 43 grains, ou de 31291 grains, ou pour mieux dire, ſa *ténacité* étoit le double de ces poids; la circonférence naturelle de ces tibia étoit de cinq lignes, & l'épaiſſeur de l'os, d'un quart de ligne.

Je caſſai enſuite le tibia à cinq petits chiens du même âge, & preſque tous de la même grandeur; au bout de quatre jours le périoſte du premier petit chien ne s'étoit pas enflé du tout, & la fracture ſe détacha avec 3 livres 2 onces 7 gros 13 grains, qui font la ſomme de 29317 grains; la *ténacité* qu'elle avoit donc acquiſe pendant les quatre jours du traitement, étoit de 58634 grains; la fracture du ſecond de dix jours ſe ſépara avec 14 livres 7 onces & 2 gros, ou 133200 grains; celle du troiſieme, de douze jours, avec 22 livres 4 onces & 2 gros, ou 205200 grains; celle du quatrieme, de quatorze jours, avec 24 livres 3 onces & 4 gros, ou 223200 grains; celle enfin du cinquieme, de ſeize jours, avec 29 livres & 11 onces, ou avec 273600 grains. Toutes ces fractures avoient été faites ſur la moitié inférieure du tibia, dont la longueur étoit de ſix pouces; la circonférence à la place de la fracture étoit de 9 lignes & $\frac{1}{2}$, & l'épaiſſeur de l'os d'une demi-ligne. Pour faire le rapport entre la force acquiſe par ces fractures en différens temps, & la *ténacité* naturelle de l'os, je ſoumis à l'épreuve un tibia entier d'un de ces petits chiens, & il ſe caſſa au même endroit des fractures, avec 109 livres & 6 onces, ou avec 1008000 grains, par conſéquent la fracture du premier avoit acquis la trente-quatrieme partie avec la fraction $\frac{112222}{293117}$, qu'on doit réduire de la force naturelle, parce que 29317 eſt à 1008000, comme 1 à $34\frac{112222}{293117}$, celle du ſecond, la ſeptieme partie avec

une fraction, parce que 133200 eſt à 1008000, comme 1 à 7 $\frac{75600}{133200}$; celle du troiſieme, la quatrieme partie avec une fraction, parce que 205200 eſt 1008000, comme 1 à 4 $\frac{187200}{205200}$; celle du quatrieme, la quatrieme partie auſſi, mais avec une fraction majeure, parce que 223200 eſt à 1008000, comme 1 à 4 $\frac{115200}{223200}$; celle enfin du cinquieme, la troiſieme partie avec une fraction, parce que 273600 eſt à 1008000, comme 1 à 3 $\frac{187200}{273600}$.

Pour obſerver la différence qui ſe paſſeroit entre deux fractures faites ſur le même animal, je choiſis deux chiens bien gros; & je leur caſſai les quatre tibia; au bout de neuf jours, je fis au premier l'amputation de la patte dans l'articulation du genou, & je le traitai de la maniere qu'on fait dans les amputations des membres humains. La fracture de cette patte coupée fut détachée avec 5 livres 2 onces 2 gros 30 grains, ou 47406 grains; trois jours après je tuai l'animal; pendant que j'examinois la force de la fracture de cette ſeconde patte, & que j'avois déja mis dans la balance 3 livres 8 onces 6 gros 3 grains, j'entendis un bruit dans la fracture même, comme ſi deux corps fortement collés ſe fuſſent ſéparés: on ne voyoit pourtant à l'extérieur aucun ſigne de ſéparation, j'interrompis l'expérience, & j'ouvris la tumeur du périoſte qui environnoit la fracture comme un bourlet; c'étoient les extrêmités caſſées de l'os qui s'étoient mutuellement détachées, & la fracture n'étoit contenue que par cette épaiſſe tumeur du périoſte. Au bout de quinze jours je fis pareillement l'amputation d'une patte au ſecond chien, & ſa fracture ſe ſépara avec 46 livres 14 onces 1 gros 36 grains, ou 432108 grains: la fracture du péroné de ce même tibia, que je parvins à ſéparer ſans l'endédomager aucunement, ſe détacha avec 17 livres 9 onces & 2 gros, ou 162000 grains: trois jours après je tuai l'animal; malgré les ſouffrances de ce cruel traitement, la force de cette fracture étoit augmentée ſur la premiere de 25 livres 8 onces & 36 grains, ſans pourtant que la tumeur du périoſte fût plus conſidérable que l'autre; la circonférence de l'os dans le premier chien étoit d'un pouce & trois lignes; & dans le ſecond, d'un pouce quatre lignes & demie. Tels ſont les eſſais que j'ai faits à ce ſujet, dont on pourroit tirer de grands avantages, s'il étoit poſſible, ſur-tout de les renouveller ſur l'homme; les grands hôpitaux nous en offrent quelquefois l'occaſion, qu'on ne devroit pas négliger. (*Cet article eſt de M. Troja.*)

TENAILLE, ſ. f. *outil à l'uſage de preſque tous les ouvriers*; il ſert à arracher ou à tenir quelque choſe. On appelle le mors de la *tenaille*, les deux demi-cercles qui ſont à un bout, parce qu'en ſe rencontrant quand on les ferme, ils mordent pour ainſi dire toutes les choſes qui ſe trouvent entre deux. Outre cette *tenaille* commune à toute ſorte d'ouvriers, il y en a de particulieres à certains arts & métiers, comme aux orfevres, aux fondeurs, aux monnoyeurs, aux maréchaux, aux ferruriers, *&c.* Voyez *les articles ſuivans.*

TENAILLE, ſ. f. *Docimaſtique.* Entre les uſtenſiles que l'art des eſſais rend indiſpenſables, on fait uſage de quatre ſortes de *tenailles, forcipes.*

La premiere eſt compoſée de deux leviers de fer, longs de deux piés, épais de deux lignes, & attachés par le milieu à l'aide d'un axe qui permet à leurs bras de s'ouvrir & de ſe fermer ſans vaciller. Les bras deſtinés à prendre les vaiſſeaux ſe termineront en une eſpece d'arc de cercle, dont la convexité ſera tournée du côté de la partie extérieure, l'un deſquels ſera garni, comme d'une ſous-tendante, d'une petite branche de fer large de deux lignes, épaiſſe d'une ſeule, & longue à-peu-près de deux pouces. La partie de rayon, compriſe entre chacun de ſes arcs & ſa corde, ſera de trois lignes. Pour manier aiſément cette *tenaille*, on fait des anneaux à ces bras ſupérieurs en les courbant. Elle ſert à retirer de deſſous la moufle, les ſcorificatoires, les coupelles & autres petits vaiſſeaux; ce qui ſe fait en inſinuant les doigts de la main droite dans les anneaux de ſa partie ſupérieure, la ſoutenant avec la main gauche pour lui donner plus d'appui, & en pinçant le bord droit du vaiſſeau, l'arc ſoutenu étant tourné en dehors, pour l'empêcher de vaciller.

La ſeconde *tenaille* eſt une pince faite d'une lame d'acier fort polie, trempée comme un reſſort, preſque pointue par ſon extrêmité inférieure, & longue de ſix pouces. Elle eſt employée à prendre

les grains de fin qui reſtent ſur les coupelles, ou autres petits corps quelconques.

La troiſieme *tenaille* deſtinée à prendre des moyens creuſets de fuſion, eſt longue de deux piés, ainſi que la premiere, & n'en differe que parce que les leviers dont elle eſt compoſée ſont plus forts, & que ſes bras inférieurs ſe terminent par un bec long d'un pouce & demi, & large de ſix lignes : ce bec doit être arqué, afin de s'ajuſter aux parois des creuſets qu'il doit embraſſer étroitement ; elle eſt particuliérement faite pour manier les vaiſſeaux médiocres dont un verſe le métal fondu dans des moules, ou dans une lingotiere.

Comme les grands creuſets, & principalement ceux qui contiennent une grande quantité de métal ſont plus ſujets que les petits à contracter des fêlures, qui, à moins qu'elles ne viennent de l'humidité de la tourte, commencent toujours par leur partie ſupérieure, & s'étendent pour l'ordinaire juſqu'au fond du creuſet, ſe formant aſſez rarement en ligne circulaire ; on ſe ſert pour les ôter du feu, d'une quatrieme *tenaille* plus forte & plus longue que la premiere : à la partie interne de ſon bras inférieur ſera attaché un demi-cercle, dont le rayon de 4 pouces ſera perpendiculaire au bras de la *tenaille* : le ſecond bras ſera muni de deux autres demi-cercles, l'un plus grand & l'autre plus petit que le précédent, & placés de même que lui ; mais diſpoſés de façon qu'il reſtera entre chacune de leurs extrémités voiſines un intervalle d'un pouce, propre à recevoir le demi-cercle du premier bras. On peut, à la faveur de cette ſtructure, tranſporter les moyens comme les plus grands vaiſſeaux. Avant que de ſe ſervir de cette *tenaille*, on rougit médiocrement ſes pinces, & on les applique un peu au deſſous du bord ſupérieur du creuſet, que l'on enleve en ſûreté au moyen du cercle dont l'un de ſes côtés eſt environné. M. Cramer a joint à la deſcription qu'on vient de lire, des *tenailles* néceſſaires aux eſſais, les figures de chaque *tenaille* en particulier. (*D. J.*)

TENAILLES INCISIVES, *inſtrument de Chirurgie*, dont on ſe ſert pour couper des eſquilles & des cartilages. Il y en a de différentes eſpeces ; la premiere, *voy. fig.* 2. *Pl. XXI*, eſt longue de 7 pouces & demi ; c'eſt une eſpece de pincette dont les branches ſont jointes par jonction paſſée. *V.* JONCTION PASSÉE.

L'extrêmité antérieure de chaque branche eſt un demi-croiſſant, un peu alongé, plus épais près de ſa jonction, mais qui va en diminuant d'épaiſſeur, pour augmenter en largeur, & ſe terminer par un tranchant qui a un pouce 4 lignes d'étendue.

Les extrêmités poſtérieures de ces branches ont environ cinq pouces, elles ſont épaiſſes près de leur jonction, où elles ont cinq lignes & demie de large ; leur ſurface extérieure eſt placée près de leur jonction, & elle devient plus large & arrondie vers leur extrêmité, afin de leur tenir lieu de poignée ; ces extrêmités ſont naturellement écartées l'une de l'autre, par un reſſort de deux pouces ſept lignes de long, dont la baſe eſt attachée ſur la branche femelle, par un clou rivé.

Pour peu qu'il y ait de réſiſtance dans les parties qu'on veut couper avec ces *tenailles*, on a beaucoup de difficultés, parce que les deux tranchans s'affrontent & s'appliquent perpendiculairement l'un ſur l'autre : on ſe ſert plus commodément de l'eſpece de ciſeaux appellés par les ouvriers *ciſoires*. *V.* CISOIRE. Cet inſtrument connu des ouvriers qui coupent le fer, peut être fort utile en chirurgie ; il a beaucoup de force, parce que la puiſſance eſt éloignée du point d'appui, & que la réſiſtance eſt proche ; & en outre parce que les tranchans ne ſont point oppoſés l'un à l'autre, comme dans la *tenaille inciſive* que nous venons de décrire.

L'uſage des ciſoires conſiſte à couper des eſquilles d'os, des côtes, des cartilages, *&c. Voy. fig.* 4. *Pl. XXI.*

La *fig.* 3 repréſente une autre eſpece de *tenaille* inciſive, fort utile pour couper les ongles des piés & des mains ; & principalement ceux qui entrent dans la chair. *V.* PTERIGIUM. On s'en ſert auſſi pour couper les petites eſquilles d'os, & principalement les grandes inégalités qui ſe trouvent quelquefois après l'opération du trépan, ou bien les pointes qui percent, ou peuvent percer la dure-mere. Ces ſortes de pincettes n'ont pas plus de quatre pouces de longueur ; les bran-

ches sont jointes par jonction passée ; leur partie antérieure est une petite lame longue de dix lignes, évuidée en dedans, convexe & polie en dehors, coupée en talut depuis la jonction jusqu'à la pointe, & terminée en pointe ; chaque lame est tranchante par l'endroit qu'elles se joignent ; les deux branches postérieures, qui font la poignée, sont recourbées en arc, & se tiennent écartées par un simple ressort, qui doit avoir au moins un pouce de long. (Y)

TENAILLES, *outil d'Arquebusier* ; ces *tenailles* ressemblent aux *tenailles* en bois des fourbisseurs ; les arquebusiers s'en servent pour serrer un canon de fusil dans l'étau ; ils en ont aussi qui sont garnies de plaques de liege, pour serrer un bois de fusil dans l'étau, attendu que s'ils ne prenoient point cette précaution, les *tenailles* marqueroient sur le bois, & le gâteroient.

TENAILLES DROITES, *outil d'Arq.* ; ces *tenailles* sont faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers pour faire chauffer le fer à la forge, & le tenir sur l'enclume. *V.* TENAILLES, *Serrurerie.*

TENAILLES A CROCHET, *outil d'Arqueb.* ; ces *tenailles* sont faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers aux mêmes usages que les *tenailles* droites.

TENAILLES A VIS, *outil d'Arqueb.* ; ces *tenailles* à vis s'appellent aussi *étau à main*, & sont faites comme celles des serruriers, horlogers, *&c.* les arquebusiers s'en servent à différens usages, & en ont à mâchoire plate, & à mâchoire d'étau.

TENAILLES A CHANFREIN, *outil d'Arqueb.* ; ces *tenailles* sont exactement faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers pour tenir des pieces de côté dans leur étau, & les limes plus facilement.

TENAILLES, *en terme de batteur d'or*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates & unies, dont l'une des branches à l'autre extrêmité, s'arrête dans une petite plaque de fer percée de plusieurs trous ; ces *tenailles* sont soutenues sur une espece de patte en cercle, soudée à deux pouces des mâchoires, afin qu'elles soient de la hauteur de l'outil, qu'elles assujettissent pendant qu'on l'emplit. *V.* OUTIL.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Bijoutier*, sont des *tenailles* dont les queues sont droites & plates dans toute leur longueur, & arrondies par le bout, le long desquelles coule une boucle de fer qui sert à ouvrir ou fermer plus ou moins les mâchoires des *tenailles*, qui n'ont rien de particulier quant à leur forme.

TENAILLES CROCHES, *en terme de Metteur-en-œuvre*, sont des *tenailles* qui ne different des pinces ordinaires que par l'une de leurs mâchoires, qui forme un demi-cercle, & se termine en une pointe qui entre dans la place destinée au chaton, *&c.* on se sert des *tenailles croches* pour le limer ; sa culasse s'appuie contre la mâchoire droite & plate, pendant que le morceau de métal où l'on a fait sa place, est retenu dans la mâchoire courbe : on les appelle encore *tenailles à chaton.*

TENAILLES PLATES, *en terme de Bijoutier*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates, & dont les branches qui servent de queue ou manche, sont recourbées en dedans.

TENAILLES, instrument de fer dont les *Bourreliers* se servent pour tirer & alonger leur cuir. Ces *tenailles* sont faites exactement comme les *tenailles* des cordonniers.

TENAILLES, *en terme de Boutonnier*, sont des especes de pinces d'une seule piece, dont chaque mâchoire est plate en dedans, & forme en dehors une espece de glacis, jusqu'à l'endroit qui s'appuie sur l'étau : on s'en sert sur-tout pour tenir les gros clous de carrosse dans l'étau.

TENAILLES, *outil de Charron* ; ces *tenailles* sont exactement faites comme les pinces de forge des maréchaux, & servent aux charrons pour tirer du feu les chevilles qu'ils font rougir, & les poser dans leurs ouvrages.

TENAILLES, *Cordonn.* ; elles n'ont rien de remarquable que leur force : elles servent à arracher les clous.

TENAILLES, *Cout.* Ces forgerons ont les mêmes *tenailles* que les serruriers & les taillandiers. *Voyez ces* TENAILLES. Quelques-unes sont échancrées entre les mâchoires, de maniere à pouvoir y placer la queue d'une piece à demi-forgée : on les appelle *tenailles à rabattre.*

TENAILLES, *en terme de Diamantaire*,

ſont des eſpeces de pinces plates, dont les mâchoires ont une gravure par le bout pour recevoir la queue de la coquille; elles ſont preſſées plus ou moins par un écrou; la queue de ces *tenailles* ne forme qu'un ſeul brin plat, & qui va toujours en s'élargiſſant juſqu'à ſon extrêmité qui ſe cloue ſur deux piés de bois de la même piece, qui repréſentent une ſorte d'arcade; les *tenailles* s'appuient par chaque bout contre deux chevilles, l'une à gauche, & l'autre à droite, pour les fixer ſur le même point, & ſe chargent de plombs plus forts à proportion qu'on veut faire plus ou moins manger le diamant.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Doreur*, ſont des *tenailles* dont les mâchoires renverſées en dehors, repréſentent la lettre *T*, elles ſe ſerrent dans l'étau, & ſervent à apprêter les boucles; elles ſont d'une grandeur proportionnée aux boucles, *&c.*

TENAILLES A DRESSER, *en terme d'Epinglier*, ne different des *tenailles* ordinaires que parce que leurs mâchoires ſont tranchantes: on les appelle *triquoiſes*.

TENAILLES, *outil de Ferblantier*; ces *tenailles* n'ont rien d'extraordinaire.

TENAILLES *des Fondeurs*, appellées *happes*, ſortes de pinces avec leſquelles ils prennent les creuſets dans les fourneaux, pour verſer le métal fondu qu'ils contiennent, dans les moules dont on veut qu'ils prennent la figure. *V.* HAPPES, & FONDEUR EN SABLE.

TENAILLES TRANCHANTES, outil dont les *Bimblotiers faiſeurs des dragées au moule* ſe ſervent pour ſéparer les dragées qui tiennent à la branche ou jet principal. Ces *tenailles* ſont compoſées de deux branches jointes enſemble par un clou à deux têtes. Les becs de ces *tenailles* ſont des tranchans d'acier bien affilés entre leſquels on préſente les branches de dragées, en ſorte que les tranchans coupent les jets qui uniſſent chaque dragée à la branche qui eſt le jet commun. On coupe en ſerrant dans la main les deux poignées de bois qui terminent les branches de la *tenaille*.

TENAILLES DE BOIS, *en terme de Feurbiſſeur*, ſont des ſortes de pinces de bois dans leſquelles on ſerre les pieces d'une garde pour les ciſeler, & empêcher que l'étau ne les endommage.

TENAILLES A VIS, eſt un outil dont ſe ſervent les graveurs pour tenir la planche, & ne ſe point brûler pendant qu'ils noirciſſent le vernis.

TENAILLES, *Horlogerie*, inſtrument dont on ſe ſert pour tenir quelque piece de métal ou agir ſur elle avec force. Il y en a de différentes eſpeces; celles dont les horlogers font uſage, ſont 1°. les *tenailles* à vis; elles conſiſtent en deux branches, dont l'une eſt mobile autour d'un point, & ſur un reſſort circulaire, par le moyen d'une vis. On approche leurs mâchoires l'une de l'autre; & l'on y preſſe la piece que l'on y veut tenir. 2°. Les *tenailles*, qu'on appelle *tenailles à boucles*, dont les mâchoires ſont preſſées l'une contre l'autre au moyen des boucles ou coulans, & dont les branches ſont ou mobiles ſur un centre, ou à reſſort, comme celle de la petite *tenaille* qui eſt une eſpece de porte-crayon ajuſté dans un manche, lequel eſt percé d'outre en outre, pour laiſſer paſſer le fil de laiton dont on ſe ſert pour faire des goupilles. 3°. Les *tenailles* à couper dont les mâchoires ſont tranchantes, & ſervent à couper de petites parties de métal.

TENAILLES *de Menuiſier*, elles ſont communes; elles ſervent à arracher les clous.

TENAILLES A ÉTIRER, *en terme d'Orfevre*, ſont de groſſes pinces proportionnées néanmoins à la groſſeur du fil qu'elles prennent en ſortant de la filiere. Leurs mâchoires ſont taillées comme une lime. Elles ſont compoſées de deux branches qui s'appliquent l'une ſur l'autre en ſe croiſant un peu, s'approchent l'une de l'autre à la tête, autant qu'on veut, & que la piece qu'elles tiennent le permet. Chacune de ces branches ſe termine à l'autre bout par un crochet où s'attache la corde ou la ſangle. *V.* CORDE *ou* SANGLE.

TENAILLES A FONDRE, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ce ſont de groſſes *tenailles* qui different peu des *tenailles* ordinaires, ſi ce n'eſt que les pinces ſont longues & recourbées quarrément. On s'en ſert pour tirer les creuſets du feu, & pour verſer l'argent ou l'or dans les lingotieres.

TENAILLES A FORGER, *en terme d'Orfevre*, ſont des *tenailles* groſſes par proportion à la piece que l'on forge; on les appelle *tenailles à forger*, parce qu'on

s'en ſert pour retenir les pieces d'orfevrerie ſur l'enclume.

TENAILLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*, qui ſert à jetter en moule de la vaiſſelle; cette *tenaille* eſt compoſée de deux branches de fer qui ſe ſéparent au milieu pour paſſer la queue du noyau du moule; elles joignent enſemble par le bout au moyen d'un crochet & d'un trou où il tient, & par l'autre bout qui eſt du côté de l'ouvrier qui travaille; les deux bouts ſont garnis de dents rondes; on ſerre ces branches qui embraſſent le moule avec la main droite, & de la gauche on pouſſe un anneau ovale de fer qui tient tout en reſpect lorſqu'on jette; le moule doit être à plat ſur la *tenaille*, lorſqu'on le ſerre ou qu'on le veut ouvrir, & cette *tenaille* eſt poſée ſur la ſelle à jetter. *V.* JETTER L'ÉTAIN EN MOULE.

TENAILLE A PAILLONNER, eſt un autre outil de fer qui ſert à tenir les pieces de vaiſſelle ſur le feu, quand on les paillonne. Les queues ſe ſerrent auſſi avec un anneau, & ont des dents comme la *tenaille à jetter*. *V.* PAILLONNER.

TENAILLE, *Serrurier*. Les *tenailles* de forges ſont compoſées de deux branches de fer fixées enſemble par une rivure. La partie qui ſert à ſerrer le fer à forger, eſt de fer quarré depuis la rivure, & porte de longueur depuis trois pouces juſqu'à cinq. Les branches depuis la rivure juſqu'à leurs extrêmités ſont arrondies & plus menues, plus ou moins longues, ſelon la force de la *tenaille*. Il y en a de droites & de coudées.

La *tenaille* à chanfrein a ſa rivure à l'extrêmité des branches, & ſes deux mâchoires ſont coudées l'une ſur l'autre en bâton rompu. On la place dans l'étau; elle ſerre la piece à limer.

La *tenaille* à vis reſſemble à un petit étau à main qui n'a point de patte. On s'en ſert pour tenir les pieces d'ouvrages à limer.

TENAILLE, *en terme de Cornetier-Tabletier*, ce ſont des pinces à main qui ne different des pinces proprement dites, qu'en ce qu'elles ſont plus courtes, ſans clef, & que c'eſt par leur moyen que l'ouvrier abat des pinces une piece qu'il veut ouvrir.

TENAILLES, *Tailland.*, ce ſont les mêmes que celles du ſerrurier & des autres forgerons.

TENAILLES *des inſectes*, *Hiſt. des inſect.*, partie creuſe & percée que pluſieurs inſectes ont au bout de la tête, & dont ils ſe ſervent pour piquer, tuer d'autres inſectes, & les ſucer.

Il y a divers genres d'inſectes très-carnaciers, auxquels on n'apperçoit d'abord ni bouche, ni trompe, ni aucune ouverture apparente par où l'on puiſſe ſoupçonner qu'ils prennent leur nourriture. On ſe figureroit preſque qu'ils vivent de l'air, ſi deux grandes *tenailles* en forme de cornes recourbées qu'ils ont à la tête, n'annonçoient qu'il leur faut un aliment plus ſolide. Ce ſont ces deux *tenailles* même qui leur ſervent de trompe & de bouche; elles ſont creuſes & percées, ou fendues vers leur extrêmité; ils les enfoncent dans le corps des animaux dont ils veulent ſe nourrir, & ſucent au travers de ces *tenailles* tout l'intérieur de l'animal ſaiſi. *Voyez* la figure de cette partie des inſectes dans la *Micrographie* de Hook. (*D. J.*)

TENAILLE, *Art milit. Tactique des Grecs*. La *tenaille* chez les Grecs, étoit une ordonnance qu'ils oppoſoient à la marche en colonne directe. *V.* MARCHE. Pour la former, une troupe ſe partageoit en deux diviſions qui, marchant par les ailes s'éloignoient par la tête, & ſe joignoient par la queue, & qui leur donnoit la forme d'un angle rentrant, ou de la lettre V. (*Voyez fig. 26. Pl. de l'art. milit. Tactique des Grecs.*) La *tenaille* eſt facile à former: la troupe étant partagée en deux diviſions, celle de la droite fait un demi-quart de converſion à gauche, & l'autre à droite, après quoi toutes les files de la premiere diviſion décrivent encore autour de leur chef de file un autre demi-quart de converſion à gauche, & les files de la gauche font le même mouvement à droite, & la *tenaille* ſe trouve faite. (*V*)

TENAILLE, LA, *en terme de Fortification*, eſt une eſpece d'ouvrage extérieur compoſé de deux faces qui forment un angle rentrant, & de plus de deux longs côtés paralleles ou à-peu-près paralleles. Cette ſorte d'ouvrage n'eſt plus guere en uſage, parce que l'angle rentrant que forment ſes faces, n'eſt point défendu. Il peut ſervir ſeulement dans des retranchemens ou autres ouvrages de terre très-peu élevés. *V.* OUVRAGE

EXTÉRIEUR, ANGLE MORT & QUEUE D'ARONDE.

Il y a deux sortes de *tenailles*, savoir la simple & la double : la *tenaille* simple est un grand ouvrage extérieur, comme *D A B C E*, composé de deux faces ou côtés *A B* & *C B*, qui renferment l'angle saillant *B*. (*Voyez Pl. I de fortific. fig.* 12.)

La *tenaille* double ou flanquée est aussi un grand ouvrage extérieur composé de deux *tenailles* simples, ou de trois angles saillans, & de deux angles rentrans *F G H* & *H I K*. (*Voy. Pl. I de fortif. fig.* 13.) *Voy.* aussi FLANQUÉ.

Les grands défauts des *tenailles* sont 1°. qu'elles embrassent trop de terrein, ce qui donne de l'avantage aux ennemis; 2°. que l'angle *B* est sans défense, la hauteur du parapet empêchant les assiégés de voir ce qui se passe en bas, de sorte que les ennemis peuvent s'y loger & se mettre à couvert; 3°. que les faces *A B* & *B C* ne sont pas flanquées suffisamment.

C'est pour toutes ces raisons là que les plus habiles ingénieurs ont exclu les *tenailles* des fortifications, & que, si quelquefois ils en font encore, ce n'est que faute de temps pour faire un ouvrage à cornes.

La *tenaille* de la place est le front de la place compris entre les pointes de deux bastions voisins; elle est composée de la courtine de deux flancs élevés sur cette ligne & des deux faces qui joignent ces flancs. *V.* BASTION, COURTINE, *&c.* de sorte que la *tenaille* est ce qu'on appelle aussi la *face* ou plutôt le *front* d'une fortereſſe. *V.* FACE, FRONT & PLACE FORTIFIÉE.

TENAILLE DU FOSSÉ, est un ouvrage bas que l'on fait devant la courtine au milieu du fossé. *V.* FOSSÉ.

On en fait de trois sortes : la premiere est composée d'une courtine, de deux flancs & de deux faces; le rempart de la courtine contenant le parapet, & le talut, n'a que cinq toises d'épaisseur; mais le rempart des flancs & des faces en a sept. (*Voyez tab. fortif. fig.* 21. *lit. e.*)

La seconde que M. de Vauban trouve de fort bonne défense, n'est composée que de deux faces élevées sur les lignes de défenses; son rempart & ses faces sont paralleles.

La troisieme sorte ne differe de la seconde qu'en ce que son rempart est parallele à la courtine de la place. Telle est celle que M. de Vauban a construite à Landau & au Neuf-Brisach.

Elles sont toutes trois de bonne défense pour le fossé, & elles sont si basses, que le canon des assiégeans ne peut y atteindre avant qu'ils soient maîtres du chemin couvert, & qu'ils y aient planté leur artillerie.

La *tenaille* sert à augmenter la défense du fossé. Les coups qui partent de cet ouvrage qui est peu élevé, sont plus dangereux que ceux qui sont tirés des flancs de la place. La premiere espece de *tenaille*, c'est-à-dire, celle qui a des flancs, se nomme *tenaille à flancs*; les deux autres se nomment *tenailles simples*. M. le maréchal de Vauban qui est l'inventeur des *tenailles*, après s'être d'abord servi des *tenailles* à flancs, leur a préféré dans la suite les simples, parce que les flancs des premieres peuvent être aisément enfilés du rempart de la demi-lune. Cet inconvénient ne se trouve point dans la *tenaille* simple, mais aussi son feu est fort oblique.

Pour construire la *tenaille* à flancs, il faut 1°. mener, (*Pl. I de fortif. fig.* 8.) la ligne *G H* parallele à la courtine *R S*, & éloignée de trois toises de cette ligne; 2°. mener les lignes *G I* & *H K* paralleles aux flancs *R E*, *S F*, à la distance de cinq toises; 3°. tirer les lignes de défense *A S* & *B R*; puis du sommet *M* de l'angle flanquant, il faut prendre de part & d'autre *M N*, *M P* égales chacune à la moitié de *M I* & *M K*, & des points *N* & *P* abaisser les perpendiculaires *N O*, *P Q* sur les lignes de défense *B R*, *A S*. Ces perpendiculaires feront les flancs de la *tenaille*; *I N* & *P R* en feront les faces, & *O Q* la courtine; 4°. à trois toises du trait principal on lui menera en dedans des paralleles à la distance de trois toises, pour déterminer son parapet. On donnera cinq ou six toises au terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis les faces, & deux ou trois à celui de la courtine.

Si la distance de la ligne *G H* à la courtine *O Q* est moindre que de cinq toises, on commencera par mener une parallele de deux toises à la ligne *G H* pour le terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis la courti-

ne, & enſuite une autre parallele à la diſtance de trois toiſes de cette ligne, qui terminera la longueur des flancs, *N O*, *P Q* par ſa rencontre avec ces flancs, & qui ſera le côté extérieur du parapet de la courtine de la *tenaille*.

Il y a une banquette à la *tenaille*, comme au parapet du corps de la place; on en conſtruit même ordinairement deux vis-à-vis les faces, parce que pour couvrir les flancs, on en éleve davantage le parapet. La *tenoille* ſe partage en deux parties par un petit foſſé *M V*, qu'on pratique au milieu de la courtine. On communique dans les deux parties de la *tenaille* par un petit pont qui les joint enſemble.

Pour conſtruire la *tenaille* ſimple, il faut auſſi mener d'abord, (*Pl. I de fortif. fig.* 9.) une parallele *D C* à la courtine *A B*, qui en ſoit éloignée de trois toiſes: tirer après cela les lignes de défenſe *OB*, *P A*, & mener des paralleles *D E*, *C F* aux flancs *A G*, *B H* à la diſtance de cinq toiſes. On mene enſuite des paralleles au trait principal *E M F*, à la diſtance de trois toiſes, pour avoir le parapet de la *tenaille*, & d'autres paralleles à cette derniere à la diſtance de cinq ou ſix toiſes, pour en avoir le terre-plein.

Lorſque les lignes *K X*, *N Y* qui terminent le terre-plein de la *tenaille*, rencontrent la ligne *D C* parallele à la courtine dans des points *X* & *Y*, (*Pl. I de fortif. fig.* 10.) éloignés de pluſieurs toiſes du milieu de la *tenaille*, alors cet ouvrage eſt briſé dans cette partie. On termine dans ce cas le terre-plein du milieu de la *tenaille* par une parallele *ADC* priſe à la diſtance de deux ou trois toiſes de cette ligne, & le parapet par une autre parallele à la diſtance de trois toiſes de la précédente; elle donne le côté extérieur de la partie *R S* de la *tenaille*, c'eſt-à-dire, qu'elle coupera les lignes *EM*, *MF* dans des points *R* & *S* qui termineront la briſure de la *tenaille*.

Il eſt évident, par la conſtruction qu'on vient de donner des différentes *tenailles*, que cet ouvrage eſt entiérement iſolé ou détaché de la place. Sa diſtance au revêtement du rempart le met à l'abri des éclats cauſés par la ruine ou la deſtruction du rempart. Sa ſituation vis-à-vis la courtine ne permet pas qu'il ſoit enfilé. Ainſi la *tenaille* a tous les principaux avantages de la fauſſe braie, ſans en avoir les défauts. Auſſi M. le maréchal de Vauban l'a-t-il ſubſtituée aux fauſſes braies. *V.* FAUSSES BRAIES. (*Q*)

TENAILLÉE, ſ. f. *en terme d'Epinglier*, c'eſt une quantité de tronçons que l'empointeur prend à-peu-près pour les porter ſur la meule. Il les tient dans les deux mains, ou les fait rouler entre les doigts en avançant & retirant alternativement les pouces des deux mains pour préſenter les différens côtés des tronçons à la meule.

TENAILLER, v. act. *Hiſt. des ſup.*, c'eſt tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. On ne condamne guere à ce ſupplice que ceux qui ont attenté à la perſonne du roi. Ravaillac fut *tenaillé* aux mamelles, aux bras & aux cuiſſes, pour avoir aſſaſſiné Henri IV.

TENAILLONS *ou* GRANDES LUNETTES, ſont des ouvrages qui couvrent les faces des demi-lunes, & qui leur ſervent d'eſpece de contre-gardes.

Le terme de *tenaillons* ne paroît avoir été en uſage que depuis le ſiege de Lille, en 1708. On appelle ainſi les grandes lunettes dans la relation de ce fameux ſiege, & ce terme eſt actuellement plus commun & mieux établi parmi les militaires que celui de grandes lunettes.

Pour conſtruire les *tenaillons* ou grandes lunettes, il faut prolonger les faces *B D*, *C D* de la demi-lune, (*Pl. V des fortif. fig.* 1,) indéfinitivement au-delà de ſa contr'eſcarpe; prendre *E F* de 30 toiſes, & *H G* de 15; tirant enſuite la ligne *GF*, l'on aura la moitié de la lunette, dont *G F* & *FE* ſeront les faces; *H E* & *H G* les demi-gorges. Si l'on fait la même opération ſur le prolongement de l'autre face *C D* de la demi-lune *X*, on aura la lunette ou le *tenaillon* tracé.

La lunette a un rempart, un parapet, & un foſſé le long de ſes faces, comme la demi-lune: ſon rempart eſt ſeulement de trois piés plus bas que celui de la demi-lune, & ſon foſſé a la même largeur que celui de cet ouvrage. La lunette ou *tenaillon* eſt flanqué de la face du baſtion & de celle de la demi-lune. (*Q*)

TENAN, *Géog. mod.*, petite province du royaume de Tonquin, la plus orientale de ce royaume. Elle rapporte principalement du riz. (*D. J.*)

TENANCIER, ſ. m. *Gramm. & Ju-*

riſpr. eſt celui qui tient & poſſede un héritage ou ſa part d'un tenement ou domaine ; les co-tenanciers ſont ceux qui tiennent conjointement au même domaine. *V.* PERSONNIER, TENEMENT. (*A*)

TENANT, ſ. m. *Hiſt. de la Chevalerie*, on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le carrouſel, & qui faiſoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts ; c'étoient eux qui compoſoient la premiere quadrille ; les autres chevaliers étoient les aſſaillans. Les *tenans* furent ainſi nommés, parce qu'ils ſoutenoient, les armes à la main, les propoſitions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, TE, adj. *terme de Blaſon*, ſe dit d'une figure humaine, d'un dextrochere, d'une main, qui paroît tenir quelque piece ou meuble dans un écu.

Du Chaſtelier, en Bretagne ; *de gueules au dextrochere, mouvant de l'angle ſeneſtre en chef, & poſé en barre, tenant une fleur-de-lis, accompagné de quatre beſans, un en chef, deux aux flancs, un en pointe ; le tout d'argent.*

TENANS, ſ. m. plur. *terme de Blaſ.*, anges, ſauvages, mores, ſirenes, qui ſemblent tenir l'écu. Ils ſont ordinairement deux, un de chaque côté. *V.* SUPPORT.

Les armes de Naples, par exemple, ſont d'*azur, ſemées de fleur-de-lis d'or au lambel de gueules en chef, & il a pour tenans deux ſirenes ou femmes marines au naturel.*

Il y a auſſi des *tenans*, qui ont été tirés des corps des deviſes, & des animaux du blaſon ; comme le porc-épic de Louis XII, & la ſalamandre de François I.

Les premiers *tenans* ont été des troncs ou des branches d'arbre, auxquels les écuſſons étoient attachés avec des courroies ou des boucles. Depuis on a repréſenté les chevaliers tenans eux-mêmes leur écu attaché à leur cou, ou ſur lequel ils s'appuyoient ; comme on voit Philippe de Valois ſur les deniers d'or battus en 1336.

L'origine des *tenans*, vient de ce que dans les anciens tournois, les chevaliers faiſoient porter leurs écus par des valets déguiſés en mores, ſauvages & dieux de la fable, même en monſtres, pour inſpirer de la terreur à leurs adverſaires.

Il y avoit auſſi des valets déguiſés en ours, lions & autres animaux.

Ces valets tenoient l'écu de leurs maîtres ; lorſqu'on ouvroit les pas d'armes, ceux qui devoient combattre touchoient de leur lance l'écu du chevalier avec lequel ils devoient entrer en lice. Celui qui voyoit toucher ſon écu, ſe préſentoit & attaquoit le champion.

Les auteurs ont nommé *tenans* dans les armoiries, les figures humaines, & *ſupports* les figures des animaux. (*G. D. L. T.*)

TENANS ET ABOUTISSANS, *Juriſprud.*, ſont les confins d'un héritage, ceux auxquels il tient & aboutit, dans les contrats de vente ou de louage, dans les aveux & reconnoiſſances, on doit exprimer les *tenans & aboutiſſans*, & ſurtout dans les demandes en déſiſtement ou en déclaration d'hypotheque, & autres ſemblables, afin que l'on puiſſe connoître d'une maniere certaine de quel héritage il s'agit. *V.* AVEU, CONFINS, DÉCLARATION, LIMITES, RECONNOISSANCE. (*A*)

TÉNARE, ſ. m. *Mythol.* Comme à moitié de la hauteur de ce promontoire de la Laconie, il ſe trouvoit un abyme ou prodigieuſe caverne dont l'entrée étoit très-obſcure, *tenariæ foces*, il n'en fallut pas davantage aux poëtes pour en faire le ſoupirail des enfers, où Pluton donne des loix, *rex ferreus orci, ſtigii dominator averni.* Là, diſent-ils,

Là regne, en morne ſilence,
Ce tyran aux ſéveres traits,
Près de la beauté dont l'abſence
Cauſa tant de pleurs à Cérès.
La douleur, la faim, le carnage,
Le déſeſpoir, l'aveugle rage
Sont ſes miniſtres odieux.
Qui pour plaire au roi du Ténare
Se diſputent l'honneur barbare
De mieux peupler les ſombres lieux.

Orphée, ſi nous en croyons les mêmes poëtes, pénétra par le ſoupirail du promontoire de Laconie dans les profondes demeures du tartare, & enchanta tous les habitans par les accords de ſa lyre,

C'eſt par-là qu'un mortel, forçant les rives ſombres
Au ſuperbe tyran qui regne ſur les ombres
Fit reſpecter ſa voix ;
Heureux, ſi trop épris d'une beauté rendue,
Par un excès d'amour il ne l'eût point perdue
Une ſeconde fois.

Hecatée

Hécatée de Milet a eu une idée fort raisonnable, quand il dit que cette caverne du *ténare*, servoit apparemment de repaire à un gros serpent, que l'on appelloit *le chien des enfers*, parce que quiconque en étoit mordu, perdoit la vie; mais Hercule trouva le moyen de le tuer, & de le faire voir à Eurysthée. (*D. J.*)

TÉNARE, *Géog. anc Tænaria*, promontoire au midi du Péloponnese, entre le golfe de Messénie & celui de Laconie, avec une ville de même nom. Ptolomée, *l. III, c. xvj.* appelle le promontoire *Tænaria*, & la ville *Tænarium*.

Le promontoire *Tænarum*, dit Pausanias, Lacon. *cap. xxv.* avance considérablement dans la mer; & au bout de 40 stades, on trouve la ville de *Caenopolis*, dont l'ancien nom étoit *Tænarum*.

Il y avoit outre cela un célebre temple de Neptune sur le promontoire Tænarum: *Fanum Neptuni est Tenari*, dit Cornélius Népos, *quod violare nefas dicunt Græci.* Strabon ajoute que ce temple étoit dans un bois sacré; Pausanias nous apprend que ce temple étoit en forme de caverne, & qu'au devant on voyoit la statue de Neptune. Ces deux derniers auteurs rapportent la fable qui vouloit que ce fût par-là qu'Hercule fût descendu aux enfers.

Le promontoire est nommé aujourd'hui le *Cap de Matapan*, & la ville *Tænarium* pourroit bien être le port des Cailles, *Porto-Caglie.*

On tiroit autrefois du mont *Ténare* du cristal de roche, & d'autres pierres dures; les Grecs disent que les veines en sont encore fécondes, & que les habitans ne les négligent, que pour ne pas attirer les Turcs chez eux. (*D. J.*)

TENARIEN, (MARBRE) *Tænarium marmor*, *Hist. nat.*, nom d'un marbre dont il est parlé dans les ouvrages des anciens; il y en avoit de deux especes très-différentes, l'un étoit noir, très-dur, & prenant un très-beau poli, il se tiroit du promontoire de *Tænare* dans le territoire de Lacédémone. L'autre qui étoit plus estimé & plus rare étoit d'un verd tirant sur le jaune; quelquefois ce dernier étoit appellé *marmor herbosum* ou *xanthon.*

TÉNARIES. *Antiq. grecq.*, ταιναρια, fête en l'honneur de Neptune surnommé *Ténarien*, de Ténare, promontoire en Laconie, où il avoit un temple. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 332. (*D. J.*)

TENARIUS, *Mythol.*, surnom de Neptune, à cause du temple en forme de grotte que ce dieu avoit sur le promontoire du Ténare.

TENBY, *Géog. mod.*, ville à marché d'Angleterre, en Pembrok-Shire, sur la côte, au nord de la pointe de Ludsol. Elle est jolie, & renommée pour l'abondance de poisson qu'on y prend.

TENCHE, *voy.* TANCHE.

TENÇONS *ou* TENSONS, s. m. pl. *Lang. franc.*, c'est ainsi qu'on appelloit des questions galantes sur l'amour, que les anciens poëtes François mirent en vogue, & qui donnerent lieu à l'établissement d'une cour, qu'on nomma la *cour d'amour.* Là des gens d'esprit terminoient par leur décision, les disputes que les *tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irréfragables. La Picardie tenoit aussi, à l'imitation de la *cour d'amour* de Provence, *ses plaids & gieux sous l'ormel*, qui avoient la même origine & le même but. Martial d'Auvergne nous a donné un recueil de ces jugemens galans, ou du moins faits à leur imitation, sous le titre d'*arrests amorum*; j'en ai parlé ailleurs. On trouve plusieurs exemples de *tensons* dans les poesies de Thibaut, comte de Champagne, & roi de Navarre. (*D. J.*)

TENCTERI, *Géogr. anc.*, peuples de la Germanie. Les Cattes les ayant chassés de leur premiere demeure, ils furent errans pendant trois ans, & vinrent enfin s'établir sur le Rhin, à la droite de ce fleuve dans le pays des Ménapiens. Drusus les subjugua, & ils devinrent alors amis du peuple romain. Il paroît qu'ils habitoient vis-à-vis de Cologne, dont ils étoient séparés par le Rhin *Teneteri*, dit Tacite, *Hist. l. IV, c. lxiv. discreta Rheno gens*; il sousentend *ab ubiis*, ou *agrippinensibus.*

Le nom de ces peuples est différemment écrit dans les auteurs anciens, car ils disent *Tenčteri*, *Tenchieri*, *Tanchari*, *Tenterides*, *Tingri*, ou *Tenchateri.* Mais tous ces noms désignent toujours les mêmes peuples; & comme les *Teneteres* ont eu leurs migrations & leurs expéditions en commun avec les Usipiens, nous renvoyons leur histoire au mot USIPII, *Géog. anc.* (*D. J.*)

TENCTÉRIENS, f. m. pl. *Hiſt. anc.*, peuples de l'ancienne Germanie, qui du temps de Céſar habitoient en Weſtphalie, vers les bords du Rhin.

TENDANCE, f. f. *Phyſiq.*, c'eſt l'effort que fait un corps vers un point quelconque; ainſi l'on dit, la *tendance* des corps vers le centre de la terre. La *tendance* d'un corps mu circulairement pour s'échapper par la tangente.

TENDANT, *Gramm.*, participe du verbe *tendre*; qui a un but auquel il eſt dirigé, un raiſonnement *tendant* à prouver que la raiſon ne peut rien contre les événemens. Des moyens *tendans* à une fin illicite. Deux requêtes *tendantes* à obtenir un privilege.

TENDE, (COMTÉ DE) *Géog. mod.* Comté de Piémont dans les Alpes. Il eſt borné au nord par la province de Coni; à l'orient par la province de Mondovi; au midi par le comté de Nice; & à l'occident par le comté de Beuil. On trouve dans ce comté *Tende*, ſa capitale, & le *col de Tende* qui eſt un paſſage étroit entre de hautes montagnes ſur la route de *Tende* à Vernante. (*D. J.*)

TENDE, *Géogr. mod.*, ville d'Italie dans le Piémont, capitale du comté du même nom, ſur la rive droite de la Roja, à dix lieues au ſud-oueſt de Coni, & à vingt au midi de Turin. *Longit.* 26. 8. *lat.* 44. (*D. J.*)

TENDELET, f. m. *terme de galere*; c'eſt un *tendelet* ordinaire, formé d'une piece d'étoffe, portée par la fleche & par des bâtons appellés *pertegues* & *pertiguetes*, qui ſert à garantir la pouppe des ardeurs du ſoleil & de la pluie. *V.* MARINE, *Pl. III. fig. 2. cott.* (*A*)

TENDERIE, f. f. *terme d'Oiſel.*, toute chaſſe où l'on tend des filets aux oiſeaux pour les faire tomber dans ce piege. (*D. J.*)

TENDEUR, f. m. *Fauconn.*, celui qui prend les oiſeaux de proie au paſſage par le moyen d'un filet & d'un duc dreſſé à cet effet, qui les appelle, & les fait donner dedans. Le *tendeur*, dès qu'il a pris l'oiſeau, le cille, lui met des gets, avec la vernelle & la longe, le garnit de ſonnettes avec un chaperon à bec, le déſarme de la pointe du bec & des pointes des ſerres; puis le veille, le paît & le purge; & ne le met ſur ſa foi, ni hors de filiere, qu'il ne ſoit bien aſſuré & de bonne créance. (*D. J.*)

TENDINEUX, adj. *en Anatomie*, épithete des parties formées par des tendons.

On appelle *centre tendineux du diaphragme*, la partie moyenne de ce muſcle qui réſulte du concours des fibres *tendineuſes* & des différentes portions de muſcles dont il eſt compoſé. *V.* DIAPHRAGME.

TENDOIR, f. m. *terme de Tiſſer.*, c'eſt un bâton qu'on fait entrer dans le trou qui eſt au bout de la poitriniere, qui ſert à l'empêcher de ſe dérouler & à tendre l'ouvrage.

TENDOIRES, f. f. pl. *Lainage*, ce ſont des morceaux de bois de charpente, ou de ſimples perches préparées pour faire ſécher les étoffes après qu'elles auront reçu leurs apprêts. *Savary.* (*D. J.*)

TENDON, *tendo, en Anatomie*; c'eſt une partie blanche, la plus ferme & la plus tenace de celles qui compoſent les muſcles dont il forme les extrêmités. *V.* MUSCLE.

La plupart des muſcles ont au moins deux *tendons*, un à chaque extrêmité.

Celui qui eſt attaché à la partie vers laquelle ſe fait le mouvement, ſe nomme la *tête du muſcle*. Celui qui eſt attaché à la partie qui eſt tirée vers une autre, ſe nomme la *queue du muſcle*. *Voy.* TÊTE & QUEUE.

Lorſque les *tendons* s'épanouiſſent en forme de membranes, ces expanſions ſont appellées *aponévroſes*. *Voyez* APONEVROSE.

On a cru que les fibres qui compoſent le *tendon*, étoient nerveuſes; mais on trouve aujourd'hui qu'elles ne ſont autre choſe que des productions des mêmes fibres qui forment le ventre ou corps du muſcle. Toute la différence eſt que dans le corps du muſcle elles ſont lâches & à une certaine diſtance l'une de l'autre; au lieu que dans le *tendon* elles ſont unies enſemble plus étroitement & plus fortement. *V.* FIBRE.

Leur blancheur vient uniquement de ce qu'à raiſon de leur tiſſu ſerré elles n'admettent pas la partie rouge du ſang. En effet, il y a la même différence entre ces deux ſortes de fibres qu'entre un écheveau de fil, & une corde faite du même fil.

Les fibres des *tendons* ne ſouffrent pas de contraction ou de dilatation, comme

sont celles du corps des muscles : elles agissent simplement comme des cordes pour tirer une partie vers l'autre.

TENDON D'ACHILLE, *Anat.*, *tendon* large & fort, qui sert à étendre le pié, & qui vient du milieu de la jambe au talon.

C'est, je crois, le plus fort & le plus gros de tous les *tendons*. Il est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différens, l'un appellé les *jumeaux*, & l'autre le *solaire*; il va s'attacher à la partie postérieure du calnaneum, & produit par l'épanouissement de ses filets l'aponévrose plantaire.

Un homme blessé au *tendon d'Achille*, ne peut se tenir debout, parce que quoique les muscles jambier & péronnier postérieurs soient suffisans pour étendre le pié; le point par où ces muscles passent de la jambe au pié est trop proche de l'appui.

Cette observation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pié, & que plus ce *tendon* est éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & sautent avec plus de facilité, sont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, se fatiguent moins à marcher, & plus le pié est long, plus la longueur du talon est nécessaire.

Mais tout fort qu'est le *tendon d'Achille*, il peut se rompre complétement ou incomplétement. *Voy.* donc l'article qui suit. (*D. J.*)

TENDON D'ACHILLE, (*blessure du*) *Chirurgie.* Parlons maintenant des blessures du *tendon d'Achille*, ce sont de cruels accidens fort délicats à traiter, & qui par conséquent ne doivent pas être inconnus aux maîtres de l'art.

Non seulement le *tendon d'Achille* est exposé à la rupture, mais encore à différentes sortes de blessures. S'il est piqué, percé ou coupé seulement en partie, le malade se trouve attaqué de symptomes très-dangereux, qui sont d'autant plus terribles, que ce *tendon* est plus gros que les autres. C'est sans doute pour cette raison que les anciens médecins ont regardé les blessures de ce *tendon* comme mortelles, ou du moins comme inguérissables. Les symptomes qu'éprouve le malade lorsque le *tendon* est considérablement blessé, sont moins cruels que quand la plaie est plus légere, en sorte qu'alors il faut achever de le couper pour faire cesser la douleur & les convulsions; cependant il n'est pas impossible de réunir sans suture le *tendon d'Achille*, aussi-bien que d'autres *tendons* offensés, si l'on peut bander le pié de maniere que les deux extrêmités du *tendon* soient maintenues dans un état de contact.

Nos chirurgiens ont finalement hasardé de réunir le *tendon* par la voie de la suture, & Cowper nous en a laissé une description détaillée, que M. Heister a rendue encore plus intelligible que le fameux chirurgien de Londres ne l'a donnée lui-même.

Le blessé avoit 30 ans, le *tendon d'Achille* de sa jambe gauche étoit entiérement coupé à la distance de trois travers de doigts du calcaneum; la partie supérieure étoit retirée en en-haut d'environ deux pouces. Cowper commença par découvrir, par la voie de l'incision, les tégumens, pour pouvoir parvenir aux extrêmités du *tendon*. Il prit deux aiguilles droites & menues, & introduisit, au moyen de la premiere aiguille, un fil de soie ciré dans la partie supérieure du *tendon*, à un demi-pouce du bout. Avec une autre aiguille enfilée pareillement d'un fil de soie, il perça de même la partie supérieure du *tendon*, la faisant entrer un peu plus bas que la premiere, ensuite il passa les deux aiguilles dans la partie inférieure du *tendon*. Il étendit le pié du malade, & fit approcher les deux extrêmités du *tendon* au point qu'elles se touchassent, en tirant les deux bouts de fil l'un à l'autre, lesquels il lia de maniere que les extrêmités du *tendon* fussent maintenues en état de contact; faisant toujours tenir au blessé son pié alongé; puis il coupa les bouts des fils.

Cela fait, il pansa la plaie avec de la charpie qu'il trempa dans de l'huile de térébenthine, & y appliqua une compresse & un bandage. Mais afin que le pié fût toujours comme il le falloit, dans un état d'extension, & que les extrêmités du *tendon* continuassent de se toucher, il fit une espece d'arc de carton fort & épais, qu'il appliqua tellement à la partie antérieure du pié & de la jambe, que le pié ne pût point avoir de mouvement ni la suture se rompre. Cowper observe que le blessé se plaignit de douleurs aiguës, lorsqu'il lui

perça avec l'aiguille la partie supérieure du *tendon*, mais qu'il n'en sentit point lors de la perforation de la partie inférieure.

L'opération faite, le malade fut mis au lit; on lui tira du bras quatorze onces de sang, pour obvier, par cette grande saignée, aux accidens qui pouvoient survenir; on lui donna sur le soir une once de sirop de diacode, pour lui procurer du repos.

Le lendemain le malade se trouva assez bien: il avoit dormi: seulement il se plaignit que pendant la nuit il avoit senti des douleurs lancinantes au gras de la jambe, lorsqu'il lui étoit arrivé de s'éveiller. Le troisieme jour Cowper pansa la plaie de même que le premier, y ajoutant seulement une fomentation d'absynthe, de sauge, de romarin & de feuilles de laurier. Le quatrieme jour la plaie parut humectée d'une humeur séreuse appellée *synovie*; le six cette matiere étoit épaissie; le huit elle l'étoit encore davantage, après quoi elle disparut d'elle-même.

Pendant tout ce temps-là les deux extrêmités du *tendon* ne s'écarterent point du tout; mais il parut à l'endroit de leur conjonction une substance blanche, sur laquelle M. Cowper appliqua du baume de térébenthine & de la teinture de myrrhe. Bientôt après cette substance se dissipa, & alors les deux extrêmités parurent couvertes d'une autre substance fongueuse & charnue. M. Cowper ne mit plus rien alors que de sec sur la plaie, tantôt de la charpie seche, & tantôt de la poudre de térébenthine. Le dixieme jour un de ses fils parut lâche. Cowper le coupa & le retira. Deux ou trois jours après, l'autre fil étant lâche aussi, il le coupa & le retira de même Pendant tout ce temps le pié étoit toujours étendu, au moyen du carton qui étoit attaché pardessus. Au bout de trente jours, le malade fut en état de marcher un peu, mais en boitant. Petit à petit il marcha plus aisément, & sur la fin du second mois, il recouvra entiérement l'usage de son pié.

La destruction du *tendon d'Achille* emporte avec elle celle de la faculté qui produit le mouvement du pié; ainsi, à moins que ce *tendon* ne soit bien repris, le blessé en demeure estropié pour toujours. (*D. J.*)

Voici une continuation sur le même accident, par M. Louis, chirurgien & secretaire de l'académie de chirurgie. Elle est tirée d'un mémoire de M. Petit, dont M. de Fontenelle a donné l'extrait qui suit, dans les recueils de l'académie des sciences.

Les *tendons* sont des especes de cordes qui par une de leurs extrémités partent d'un muscle, & par l'autre s'attachent à un os, de sorte que quand le muscle est en action, ou se contracte, le *tendon* tire à soi l'os auquel il est attaché, & lui fait faire le mouvement dont il est capable. Les *tendons* sont d'une nature à ne s'étendre pas, si ce n'est dans des contractions de leurs muscles extraordinaires & outrées: en ce cas-là, si l'os qu'ils doivent tirer ne peut leur obéir assez & les suivre, ou l'os casse par la traction du *tendon* trop forte, ou le *tendon* se rompt par son extension trop violente.

Il faut encore considérer que dans certaines actions, comme celle de sauter de bas en haut, tout le poids du corps est porté, & même surmonté par un nombre de muscles, qui ayant été mis dans une forte contraction, se débandent brusquement tout à la fois, & par-là causent le saut. Si dans l'instant où ces muscles étendent violemment leurs *tendons*, il arrive un accident qui fasse que ces *tendons* soient encore tirés en en-bas par tout le poids du corps, il ne sera pas étonnant qu'ils ne résistent pas à une extension si excessive. C'est ainsi que le sauteur de M. Petit se cassa le *tendon d'Achille*; il vouloit sauter sur une table élevée de plus de trois piés, il n'en attrapa que le bord du bout de chaque pié, où le *tendon d'Achille* étoit alors fort étendu par l'effort nécessaire, il retomba droit, & dans cette chûte le *tendon d'Achille* fut encore étendu par le poids de tout le corps qui le tiroit. On peut ajouter que la force de ce poids fut augmentée par l'accélération d'une chûte de trois piés.

Le *tendon d'Achille* est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différens, l'un appellé les *jumeaux*, l'autre le *solaire*. Si ces deux *tendons*, qui composent celui d'Achille, sont cassés, la rupture est complette, elle est incomplete, s'il n'y a que l'un des deux. Dans l'incomplete que M. Petit a vue, c'étoit le *tendon* des jumeaux qui étoit cassé, l'autre restant entier. Il ne faut pas entendre

que cette division des ruptures soit fondée sur un grand nombre d'expériences. M. Petit n'en a vu qu'une incomplete, qu'il n'a reconnue pour telle, & distinguée de la complete, que par une grande exactitude d'observations; & il a jugé de plus que celle qu'Ambroise Paré a rapportée, étoit de la même espece. Pour l'autre incomplete, il ne fait guere que la conjecturer par une espece d'analogie. Il ne s'agira donc ici que de la premiere incomplete, qui sera en opposition avec la complete.

Il y a entre elles des différences, dont quelques-unes pourroient surprendre. L'incomplete est très-douloureuse, & la complete ne l'est point. Lorsqu'un *tendon* est absolument rompu, ses deux parties séparées se retirent naturellement, comme feroient celles d'une corde à boyau, l'une d'un côté, l'autre du côté opposé. Si elles tiennent à des parties voisines, elles ne pourront se retirer, sans les tirailler, les agiter, les irriter, & cela avec d'autant plus de force, & par conséquent d'autant plus douloureusement, que leur adhésion sera plus grande. Cela peut aisément aller au point de causer des inflammations, qui s'étendront ensuite; la fievre, des insomnies, des délires. Mais hors de ce cas-là, deux parties du *tendon* séparées se retirent paisiblement chacune de son côté, & il n'y a nul autre mal que le *tendon* cassé, devenu inutile. Cela est si vrai, que pour prévenir les douleurs & les accidens qui naîtroient d'un *tendon* à demi rompu, on le coupe tout-à-fait. Le *tendon d'Achille* est enfermé dans une gaîne où il coule librement, il n'a point d'attache aux parties voisines, & par-là sa rupture complete est sans douleur.

Mais il n'en va pas de même de l'incomplete. Le seul *tendon* des jumeaux étant rompu, il se retire en en-haut & en en-bas, tandis que le *tendon* du solaire ne se retire point. On voit assez là un principe de déchirement d'autant plus violent, que l'adhérence ou l'union de ces deux *tendons* qui forment celui d'Achille, est effectivement très-grande.

Ce principe général veut pourtant être considéré plus particuliérement. Il n'y a de douleur qu'à l'endroit de la portion supérieure du *tendon* rompu, & non à l'inférieure. Quand la portion supérieure du *tendon* des jumeaux va en en-haut, parce qu'elle y est tirée par la partie charnue de ce muscle auquel elle tient, elle est en même temps tirée en en bas par le solaire resté sain en son entier; & cette contrariété d'actions fait un déchirement douloureux dans les fibres qui résistent; mais la portion inférieure du même *tendon* ne tenant plus du tout au muscle des jumeaux, mais seulement au solaire, elle obéit sans résistance aux mouvemens du solaire, qui ne sont point combattus par l'autre. Ce n'est que dans les premiers temps que cette différence entre les deux portions du *tendon* rompu subsiste en son entier: dans la suite la douleur de la portion supérieure peut avoir été si vive, qu'elle aura causé de l'inflammation aux parties voisines; mais quoique la portion inférieure s'en ressente, elle est encore la moins douloureuse, ce que l'on reconnoît sensiblement au toucher.

Dans la rupture complete, on fléchit le pié du malade sans lui causer aucune douleur; on augmente seulement une espece de vuide ou de creux que laissent nécessairement entre elles les deux portions du *tendon d'Achille* entiérement séparées l'une de l'autre. Dans la rupture incomplete, cette même flexion du pié ne peut se faire sans beaucoup de douleur, parce que ce creux qu'on tend à augmenter, ne se peut augmenter sans un déchirement, ou tiraillement de parties imparfaitement séparées.

Dans la rupture incomplete on peut marcher, mais en souffrant; dans la complete on ne peut marcher, quoiqu'on ne souffre point. A chaque pas que l'on fait, la jambe qui demeure en arriere, soutient seule tout le poids du corps, & il faut que la ligne de direction de ce poids tombe vers le milieu du pié de cette jambe posé sur le plan; or M. Petit fait voir que c'est le *tendon d'Achille*, qui par son action porte cette ligne de direction sur le pié où elle doit être, qui fait en quelque sorte la fonction de gouvernail, & que par conséquent lorsqu'il ne peut plus absolument la faire, on ne marche plus.

Il est très-important en chirurgie de connoître toutes les différences des deux ruptures; on saura les discerner dans l'occasion, & on se conduira plus sûrement. Quand on ne les discerneroit que par leurs effets, ce seroit toujours beaucoup; mais il vaut sans comparaison mieux que les

effets soient accompagnés de la connoissance des causes.

M. Petit ne traite point de la deuxieme rupture incomplete, qui seroit celle du seul *tendon* du muscle solaire, il ne l'a point vue, & il y a plus de sagesse à ne point prévenir les faits par des conjectures hasardées. Il croit seulement que cette rupture doit être plus rare que la premiere incomplete, & il en donne les raisons tirées de la différence des deux *tendons* qui composent celui d'Achille. *Hist. de l'acad. des sciences, années* 1725 & 1728. (*D. J.*)

TENDON; *les maréchaux* appellent improprement ainsi dans le cheval une espece de cartilage qui entoure une partie du pié, & qui est située entre la corne & le petit pié. On est souvent obligé de couper ce *tendon*. Dans le javart encorné, la matiere qui se forme entre le petit pié & la corne, gâte ce *tendon*, le noircit, & l'on est obligé de l'extirper pour guérir le javart. *V.* JAVART.

TENDOURS, s. m. *terme de relation*. On nomme *tendours* dans le Levant, des tables garnies de bois par les côtés, dans lesquelles les Turcs s'enferment jusqu'à la ceinture, hommes & femmes, filles & garçons; ils y mettent en hiver un petit poële pour échauffer le lieu, & passent ainsi des journées entieres dans leurs *tendours*, à converser, fumer, & boire du sorbet. (*D. J.*)

TENDRE, TENDREMENT, TENDRESSE, *Lang. franç.* Ces mots se disent élégamment en matiere de peinture, de gravure, de sculpture, *&c.* Il peignoit d'une maniere *tendre*; cette gravure est touchée *tendrement*; tous les plis sont faits avec une grande *tendresse*.

Tendresse n'est d'usage qu'au figuré; & la délicatesse de ce siecle a renfermé ce mot dans l'amour & dans l'amitié. On ne dit point, cette viande est d'une grande *tendresse*; on dit, cette viande est fort *tendre*. C'est un substantif qui manque au propre dans notre langue; il faudroit y substituer ou *tendreur* ou *tendreté*; mais l'usage ne l'a pas encore voulu.

Lorsque *tendre* se dit des personnes, & qu'il n'a point de régime, il s'entend ordinairement de la compassion, & particuliérement de l'amour; il est naturellement *tendre* pour les miseres d'autrui. Il y a des personnes qui affectent d'être *tendres* & sensibles à la perte de gens qu'elles connoissoient à peine, afin qu'on soit *tendre* pour elles, & qu'on prenne part à leurs déplaisirs. Cette dame a le cœur *tendre*; une conscience *tendre*, c'est une conscience scrupuleuse, délicate. (*D. J.*)

TENDRE, *Art statuaire en fonte*. Le statuaire, comme le peintre, s'étudient à copier la nature; & la fonte ainsi que le ciseau, ont des délicatesses qui ne naissent que sous la main des grands maîtres. La rudesse des traits ne fait pas précisément cette dureté que l'on blâme dans une statue. Avec les traits les plus doux, une Vénus ou un Cupidon auront cette dureté vicieuse, si les attitudes ne sont point dans une proportion réguliere, si les membres & les nerfs ne paroissent point souples & flexibles; en un mot, si le sentiment ne sort pas, pour ainsi dire, de l'harmonie naturelle des traits & des mouvemens que demande l'action représentée. Virgile a peint en deux mots ce que nous appellons le *tendre*, *spirantia mollius æra* (*D. J.*)

TENDRE, v. act. *Gram.* On dit *tendre* un arc, pour le bander avec effort; *tendre* un piege, pour le préparer; *tendre* une corde, pour l'attacher fixement par les deux bouts; *tendre* une tente, des voiles, un lit, une tapisserie, un filet aux bécasses, aux grives; *tendre* le cou, le dos, la main; *tendre* à un but; *tendre* à la mort; *tendre* à la fin d'un ouvrage ou de la vie; *tendre* les bras à quelqu'un; *tendre* les bras au ciel; *tendre* l'esprit, *&c.*

TENDRE *à caillou*, *Botaniq.*, nom vulgaire qu'on donne dans les isles de l'Amérique françoise à un arbre, dont le bois est d'une extrême dureté. Le P. Labat dit que cet arbre n'a guere qu'un pied de diametre; son écorce est blanchâtre; ses feuilles sont clair-semées, de médiocre grandeur, ovales, dentelées, & comme brûlées du soleil, en sorte que cet arbre paroit tout rougeâtre de loin. (*D. J.*)

TENDREMENT, adv. *terme de Musique* qui, à la tête d'un air, marque un mouvement lent & doux, des sons filés gracieusement & animés d'une expression tendre & touchante; les Italiens se servent du mot *amoroso* pour indiquer à peu près la même chose. (*S*)

TENDRESSE, SENSIBILITÉ, *Gramm. Synon.* La *tendresse* a sa source dans le cœur, la *sensibilité* tient aux sens

& à l'imagination. La *tendreſſe* ſe borne au ſentiment qui fait aimer ; la *ſenſibilité* a pour objet tout ce qui peut affecter l'ame en bien ou en mal; la *tendreſſe* eſt un ſentiment profond & durable ; la *ſenſibilité* n'eſt ſouvent qu'une impreſſion paſſagere, quoique vive; la *tendreſſe* ne ſe manifeſte pas toujours au dehors ; la *ſenſibilité* ſe déclare par des ſignes extérieurs ; la *tendreſſe* eſt concentrée dans un ſeul objet ; la *ſenſibilité* eſt plus générale ; on peut être *ſenſible* aux bienfaits, aux injures, à la reconnoiſſance, à la compaſſion, aux louanges, à l'amitié même, ſans avoir le cœur *tendre*, c'eſt-à-dire, capable d'un attachement vif & durable pour quelqu'un; au contraire on peut avoir le cœur *tendre*, ſans être ſenſible à tout ce qui vient d'autre part que de ce qu'on aime ; on peut même aimer *tendrement*, ſans manifeſter à ce qu'on aime beaucoup de *ſenſibilité* extérieure. Mais le plus aimable de tous les hommes, eſt celui qui eſt tout à la fois *tendre* & *ſenſible* pour ce qu'il aime. (*O*)

TENDROCOSSE, *Hiſt. nat. Bot.*, plante de l'iſle de Madagaſcar; on aſſure que ſa décoction fait venir & augmente le lait aux femmes, & qu'elle eſt tonique & fortifiante.

TENDRON, ſ. m. *Gram.*, partie tendre d'un animal, d'une plante. On dit des *tendrons* de veau, ce ſont des parties cartilagineuſes qui tiennent aux os. Des *tendrons* d'artichaux, de choux, de laituë ; ce ſont les parties plus ſolides auxquelles les feuilles ſont attachées.

TÉNEBRES, OBSCURITÉ, NUIT, *Synonyme*. Les *ténebres* ſemblent ſignifier quelque choſe de réel & d'oppoſé à la lumiere. L'obſcurité eſt une pure privation de clarté. La *nuit* eſt la ceſſation du jour, c'eſt-à-dire, le temps où le ſoleil n'éclaire plus.

On dit des *ténebres* qu'elles ſont épaiſſes ; de l'*obſcurité* qu'elle eſt grande ; de la *nuit* qu'elle eſt ſombre.

On marche dans les *ténebres*, à l'*obſcurité* & pendant la *nuit*. L'abbé *Girard*. (*D. J.*)

TÉNEBRES, *Critiq. ſacrée*, obſcurité; les *ténebres* dans le ſens figuré, ſe prennent 1°. pour malheur, diſgrace; *fuit illa dies tenebrarum. Eſther*, *xj.* 8, ce fut là un jour de calamité: 2°. pour la mort; *connoîtra-t-on les merveilles de Dieu dans les* ténebres, *Pſ. lxxxviij.* 13, c'eſt-à-dire dans le tombeau: 3°. pour l'ignorance de la vérité ; *les hommes*, dit S. Jean. *iij.* 19. *ont mieux aimé les* ténebres *que la lumiere* : 4°. pour le péché ; *rejettons les œuvres de* ténebres. *Rom. xiij.* 12.

Les *œuvres de ténebres* dont parle ici S. Paul, τὰ ἔργα τῦ σκότες, ſont les péchés qui tirent leur ſource de l'idolâtrie. C'eſt dans le même ſens que l'apôtre dit, *II. Corinth. vj.* 14. *Quel rapport y a-t-il entre la lumiere & les ténebres* ? c'eſt-à-dire du chrétien & de l'idolâtre. Et ailleurs, *Epheſ. v.* 8. *vous étiez autrefois ténebres*, c. à. d. *vous étiez autrefois idolâtres*. De même, *être appellé des* ténebres, *I. Pierre ij*, *verſ.* 9, c'eſt ſortir de l'idolâtrie où l'on étoit plongé. " Ceux qui ſe jettent „ dans l'idolâtrie, dit Philon, préferent „ les *ténebres* à une lumiere éclatante. „ Tous ces paſſages prouvent que les *ténebres* dans le nouveau Teſtament, déſignent ſpécialement l'idolâtrie.

Les *chaînes des* ténebres, *Sapience*, *xvij.* 2, les *chaînes d'obſcurité*, *I. Pierre*, *ij.* 4, ſignifient la même choſe, le péché, l'idolâtrie; c'eſt une métaphore priſe de l'idée que les Juifs avoient du ſort des méchans ; ils les croyoient gardés dans des cachots obſcurs, & garottés de chaînes. (*D. J.*)

TENEBRES DE LA PASSION, *Critiq. ſacrée*, c'eſt ainſi qu'on nomme l'obſcurciſſement, ou les *ténebres* qui arriverent à la mort de J. C. & qui arriverent, diſent les évangéliſtes, depuis la ſixieme heure (midi) juſqu'à la neuvieme: *A ſextâ autem horâ*, tenebræ *factæ ſunt ſuper univerſam terram, uſque ad horam nonam.*

On demande avec beaucoup d'empreſſement, ſi les *ténebres* dont il s'agit, s'étendirent réellement ſur la plus grande partie de notre hémiſphere, ou ſi elles ne couvrirent qu'une partie de la Judée, qui eſt quelquefois déſignée dans l'Ecriture ſous le nom de *toute la terre*.

Sans prétendre décider cette queſtion, je remarquerai 1°. que pour chercher des traces de ces *ténebres* hors de la Judée, il faudroit être bien sûr qu'elles ſe ſont étendues par-tout, & c'eſt ce qui eſt fort incertain, pour ne rien dire de plus fort; la plupart des interpretes ont ſuivi le ſentiment d'Origene, qui a prétendu que par *toute la terre*, il ne faut entendre dans le récit des évangéliſtes que la Paleſtine;

c'eſt aſſez leur ſtyle, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'ont parlé que de la Terre-Sainte, du moins ne peut-on prouver le contraire; par conſéquent vouloir chercher des traces de cet événement dans d'autres auteurs, c'eſt chercher une choſe de l'exiſtence de laquelle on n'eſt pas certain.

Il faudroit qu'on fût bien d'accord ſur l'année & le jour précis de la mort de J. C. ſans quoi l'on ſe donne encore une peine inutile; or tout le monde ſait que les ſavans ne ſont pas d'accord ſur ce ſujet; la plupart mettent cet événement au vendredi 3 avril de l'an 33 de l'ère chrétienne, & en adoptant cette époque, tout ce qu'on trouve dans l'hiſtoire profane ne peut avoir le moindre rapport aux *ténebres* dont il s'agit. On cite ordinairement le témoignage de Phlegon, affranchi d'Adrien, rapporté par divers anciens, qui parle d'une éclipſe de ſoleil mémorable arrivée en la deux cent deuxieme olympiade, la ſeconde année ſelon les uns, & la quatrieme ſelon les autres: or lequel de ces deux calculs qu'on adopte, il ne concourt point avec l'an 33, mais avec l'an 30 ou 32; on verra dans la ſuite que la même choſe a lieu par rapport à l'éclipſe mentionnée dans les annales de la Chine.

Pour pouvoir faire quelque fonds ſur ce que les hiſtoriens profanes diſent, il faudroit que les témoins fuſſent bien unanimes, au lieu qu'ils different dans des circonſtances eſſentielles. On ne parle point de ce qu'on cite de Denys l'aréopagite; preſque tous les critiques conviennent que les pieces publiées ſous le nom de Denys ſont ſuppoſées. Il ne s'agit donc que du témoignage de Phlegon & de celui des annales de la Chine. Parlons d'abord du premier en peu de mots, car nous y reviendrons enſuite.

Cet auteur avoit écrit une hiſtoire des olympiades, dont pluſieurs anciens nous ont conſervé un paſſage ſur le ſujet dont il s'agit; mais ils le citent d'une maniere ſi différente, qu'on ne peut en rien conclure. 1. Georges Syncelle fait dire à Jules Africain, que Phlegon rapporte que ſous l'empire de Tibere il ſe fit dans la pleine lune, une éclipſe de ſoleil, depuis ſix heures juſqu'à neuf heures; mais il n'eſt point parlé de la pleine lune dans Euſebe, & dans les autres auteurs qui citent le même paſſage; & Origene nie expreſſément que Phlegon ait marqué cette circonſtance. 2. Aucun de ces auteurs n'a dit que cette éclipſe avoit duré juſqu'à neuf heures; Euſebe & Cedrenus font dire à Phlegon, qu'à ſix heures le jour fut changé en nuit. 3. Les uns diſent la ſeconde année, & les autres la quatrieme année de la deux cent deuxieme olympiade.

A l'égard de l'éclipſe arrivée à la Chine, on ne convient pas ſur l'année; les uns la mettent l'an 31 & d'autres l'an 32 de J. C. Selon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & ſelon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & ſelon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demie.

Je ſais que les jéſuites ont prétendu que les annales de la Chine diſent qu'au mois d'avril de l'an 32 de J. C. il y eut une grande éclipſe de ſoleil, qui n'étoit pas ſelon l'ordre de la nature, & qui par conſéquent pourroit bien être celle qu'on vit au temps de la paſſion de J. C. lequel mourut au mois d'avril, ſelon quelques auteurs. C'eſt pourquoi les miſſionnaires de la Chine, prierent en 1672, les aſtronomes de l'Europe, d'examiner s'il n'y eût point d'éclipſe en ce mois & en cette année, & ſi naturellement il pouvoit y en avoir; parce que cette circonſtance étant bien vérifiée, on en pourroit tirer de grands avantages pour la converſion des Chinois. Mais on a raiſon de s'étonner que les miſſionnaires ayant alors chez eux d'habiles aſtronomes, n'aient pas eux-mêmes fait les calculs qu'ils demandoient, ou qu'ils n'aient pas été d'aſſez bonne foi pour nous communiquer leurs découvertes.

Quoi qu'il en ſoit, ils ont paru croire que cette éclipſe & les *ténebres* arrivées à la mort de J. C. ſont une ſeule & même choſe. Le P. Jean-Dominique Gabiani, l'un des miſſionnaires de la Chine, & pluſieurs de leurs néophites, ſuppoſent le fait inconteſtable. Le P. Tachard, dans l'épître dédicatoire de ſon premier voyage de Siam, dit que " la Sageſſe ſu-
„ prême fit connoître autrefois aux rois
„ & aux peuples d'Orient J. C. naiſſant
„ & mourant, par une nouvelle étoile,
„ & par une éclipſe extraordinaire „.

Cependant plusieurs astronomes Européens, entr'autres Muller en 1685, & Bayer en 1718, ayant consulté les annales chinoises, & calculé l'éclipse dont elles font mention, ont trouvé que l'éclipse de la Chine étoit naturelle, & qu'elle n'avoit rien de commun avec les *ténebres* de la passion de notre Sauveur.

En effet, 1°. comme je viens de le dire, on ne convient point de l'année où l'éclipse de la Chine est arrivée, les uns mettent cette année à l'an 31, & d'autres à l'an 32 de J. C. 2°. selon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & selon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & selon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demi.

Mais en supposant que les missionnaires jésuites & les astronomes européens soient d'accord, quel rapport des éclipses étrangeres peuvent-elles avoir avec les *ténebres* arrivées à la mort de J. C.? Il ne pouvoit y avoir d'éclipse naturelle au soleil, puisque la lune étoit en son plein; & par cette raison, il seroit impossible à aucun astronome de calculer une éclipse marquée à ce jour là, il n'en trouveroit jamais; au lieu que M. Kirch & le P. Gaubil lui-même ont calculé celle dont il est fait mention dans les annales de la Chine; elle n'a donc rien de commun avec des *ténebres* qui n'ont pu, selon le cours naturel, être l'effet d'une éclipse au soleil. 2°. La durée des *ténebres*, qui fut de trois heures, prouve qu'elles n'étoient pas produites par une éclipse, puisque les plus grandes éclipses ne causent de *ténebres* que pendant quatre ou cinq minutes. 3°. Quand l'éclipse parut à la Chine, il n'étoit pas jour à Jérusalem. 4°. L'éclipse se fit le jeudi matin, & les *ténebres* le vendredi après midi. 5°. L'éclipse arriva le dernier jour du troisieme mois des Chinois, c'est-à-dire, le dernier jour du second mois judaïque; & les *ténebres* à la pâque que les Juifs célebrent au milieu de leur premier mois. 6°. L'éclipse de la Chine arriva le 10 mai, temps où la pâque ordinaire des Juifs ne fut jamais célébrée. 7°. Il n'est pas même certain qu'il y ait eu dans la Chine l'an 32 de J. C. une telle éclipse. Cassini assure qu'après avoir calculé exactement, il a trouvé que la plupart des éclipses dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le temps qu'ils ont marqué, & le P. Couplet lui-même convient qu'ils ont inséré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses. Un Chinois nommé *Tamquemsiam*, dans sa réponse à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire de la Chine. 8°. Enfin si l'éclipse qu'on vit à la Chine au mois d'avril de l'an 32 de J. C. arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les *ténebres* de la passion, qui étoient surnaturelles; & si au contraire elle étoit contre le cours régulier de la nature, le plus habile mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

Quant à l'éclipse naturelle dont Phlegon faisoit mention dans sa chronologie des olympiades, le docteur Sykès dans une savante dissertation sur ce sujet, remarque que les peres qui citent cet auteur, ne sont d'accord ni sur l'année de l'éclipse dont il parloit, ni sur les autres circonstances. Jules Africain, qui vivoit environ 86 ans après Phlegon, est le premier qui allegue son témoignage dans un fragment qui nous a été conservé par Georges Syncelle.

Mais 1°. Jules Africain fait dire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le tems de la pleine lune; cependant dans le passage de Phlegon, cité par Eusebe, il n'en est point parlé. 2°. Jules Africain censure Thallus d'avoir appellé ces *ténebres* une *éclipse*; mais il ne trouve pas à redire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le temps de la pleine lune. 3°. Africain raconte qu'il y eut des *ténebres* universelles; que par un tremblement de terre les rochers se fendirent, & que plusieurs lieux furent renversés dans la Judée & dans d'autres parties du monde; mais il paroît, par le témoignage d'Origene, que tous ces prodiges n'arriverent que dans la Judée aux environs de Jérusalem. 4°. Africain ne marque pas l'année précise de l'éclipse de Phlegon; il se contente de dire qu'elle arriva sous le regne de Tibere; mais puisqu'il assure que cette éclipse est la même que celle qui arriva au temps de la passion de J. C. & que l'opinion générale de son temps, étoit que

le Sauveur souffrit l'an 15 de Tibere, il faut la fixer à la 4e. année de la deux cent unieme olympiade.

A l'égard d'Origene, M. Sykès prétend prouver qu'il ne croyoit point que l'éclipse de Phlegon eût de rapport avec les *ténebres* de la passion. 1°. Parce qu'Origene convient dans son *Commentaire sur S. Matthieu*, qu'aucun auteur païen n'en a parlé. 2°. Parce qu'il croit que les prodiges dont les évangelistes font mention à la mort du Sauveur, n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jérusalem. 3°. Parce que selon lui, une nuée épaisse causa ces *ténebres*, ce qui ne s'accorde pas avec la circonstance de l'éclipse de Phlegon.

Le docteur Sykès conclut de toutes ces remarques, que puisque les anciens ne sont d'accord ni sur l'année, ni sur les circonstances de l'éclipse de Phlegon; que les uns la mettent à la premiere année de la deux cent deuxieme olympiade, les autres à la seconde, S. Jerôme à la troisieme, & Eusebe à la quatrieme, nous ne pouvons faire aucun fond sur le témoignage de Phlegon qu'ils ont cité.

J'aurai peut-être encore occasion d'ajouter un mot sur cette matiere, en parlant de Phlegon né à Tralles; ainsi *voy. le mot* TRALLES, & tout sera dit sur ce point curieux de critique. (*D. J.*)

TÉNEBRES, *terme d'Eglise*, ce mot se dit dans l'Eglise catholique des matines qui commencent l'office des féries majeures de la semaine-sainte. Les leçons de *ténebres* sont les lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem, qu'on chante sur des tons plaintifs. (*D. J.*)

TENEBRIUM, *Géogr. anc.*, promontoire de l'Espagne terragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj*, le donne aux peuples *Ilercaones*; c'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, *Cabo de Alfaques*. (*D. J.*)

TENECHIR, s. m. *terme de relation*, planche ou pierre sur laquelle les Turcs mettent les morts pour les laver entiérement, de peur qu'il ne leur reste quelque tache de souillures. (*D. J.*)

TENEDIUS, *Musique des anciens*, sorte de nome pour les flûtes dans l'ancienne musique des Grecs. (*S*)

TÉNÉDOS, *Mythol.* La feinte des Grecs qui cacherent leur flotte derriere cette isle, tandis que les Troyens abusés poussoient le cheval de bois dans leurs murs, a plus fait parler de *Ténédos*, que la réputation de sa justice, de sa fertilité & du temple d'Apollon *Sminthien*. (*D. J.*)

TÉNÉDOS, *Géogr. anc.*, isle de la mer Egée proche le continent de l'Asie mineure, vis-à-vis les ruines de Troye. Strabon donne quarante stades au canal qui la sépare de l'Asie.

Tous les anciens auteurs conviennent que cette isle, qui se nommoit *Leucophris*, fut appellée *Ténédos*, du nom de *Tenès* ou *Tennès* qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable historien. Tenès, dit-il, fut un homme illustre par sa vertu; il étoit fils de Cygnus roi de Colones dans la Troade; & après avoir bâti une ville dans l'isle de Leucophris, il lui donna le nom de *Ténédos*. L'isle devint misérable après la destruction d'Ilium, & fut obligée, comme remarque Pausanias, de se donner à ses voisins, qui avoient bâti la ville d'Alexandrie sur les ruines de Troye.

Cette isle fut ensuite une des premieres conquêtes des Perses, qui ayant défait les Ioniens à l'isle de Lada, vis-à-vis de Milet, se rendirent maîtres de Scio, de Lesbos & de *Ténédos*. Elle tomba sous la puissance des Athéniens, ou du moins elle se rangea de leur parti contre les Lacédémoniens, puisque Nicoloque qui servoit sous Antalnidas, amiral de Lacédémone, ravagea cette isle & en tira des contributions, malgré toute la vigilance des généraux Athéniens qui étoient à Samothrace & à Tharse.

Les Romains jouirent de *Ténédos* dans leurs temps; & le temple de cette ville fut pillé par Verrès: cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de Scio, d'Erythrée, d'Halicarnasse & de Délos. Cicéron parle en plusieurs endroits de cette grande bataille que Lucullus remporta à *Ténédos* sur Mithridate, & sur les capitaines que Sertorius avoit fait passer dans son armée.

Ténédos eut le même sort que les autres isles sous les empereurs Romains & sous les empereurs Grecs. Les Turcs s'en saisirent de bonne heure, & la possedent encore aujourd'hui; ils la nomment *Bosciada*: elle fut prise par les Vénitiens en 1656, après la bataille des Dardanelles; mais les Turcs la reprirent presque aussitôt.

Strabon donne à cette isle 80 stades

de tour, c'eſt-à-dire, 10 milles; elle en a bien 18 & ſeroit aſſez arrondie, ſi ce n'eſt qu'elle s'alonge vers le ſud-eſt. Cet auteur détermine la diſtance de la terre ferme à 11 ſtades qui valent 1375 pas, quoiqu'on compte environ 6 milles. Pline en a mieux jugé; car il l'éloigne de 12 milles & demi de l'ancienne Sigée, qui étoit ſur le cap Janiſſaire: il marque pour l'éloignement de Lesbos à *Ténédos* 50 milles.

Ce fut derriere cette isle que les Grecs cacherent leur flotte, quand ils firent ſemblant de quitter leur entrepriſe du ſiege de Troye. C'eſt-là ce qui a plus fait parler de *Ténédos* que toute autre choſe, & ce qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Tous ceux qui ont un peu étudié ſavent par cœur ces beaux vers de Virgile:

Eſt in conſpectu Tenedos *notiſſima famâ*
Inſula, dives opum, Priami dùm regna manebant:
Nunc tantùm ſinus, & ſtatio malefida carinis.
Hùc ſe provecti deſerto in littore condunt.
Æneid. *l. II, v.* 21.

„ Vis-à-vis de Troye eſt l'isle de *Téné-*
„ *dos*, isle fameuſe & riche ſous le regne
„ de Priam; mais dont le port détruit
„ n'a plus aujourd'hui qu'une rade peu
„ sûre. Les Grecs allerent ſe cacher der-
„ riere cette isle déſerte „.

Ténédos a cependant été recommandable par de meilleures raiſons que ce ſtratageme des Grecs. On y exerçoit une juſtice fort ſévere, comme nous le dirons dans la ſuite. Il y croiſſoit le meilleur origan du monde; on y faiſoit des vaſes de terre qui étoient fort eſtimés. Les raiſins, les épis & la Cérès qui paroiſſent ſur ſes médailles, témoignent qu'elle abondoit en bled & en vin, & elle jouit encore aujourd'hui de ce dernier avantage. MM. Spon & Wheler nous l'aſſurent; mais Tournefort eſt meilleur à entendre ſur cet article.

Nous n'avions pas, dit-il, grande envie étant dans cette isle, d'aller chercher les ruines des greniers que Juſtinien y fit bâtir pour ſervir d'entrepôt aux bleds d'Alexandrie deſtinés pour Conſtantinople, qui ſe pourriſſoient ſouvent dans les vaiſſeaux arrêtés par les vents contraires à l'entrée des Dardanelles. Ces magaſins cependant, à ce que dit Procope, avoient 280 piés de long ſur 90 de large. Leur hauteur étoit conſidérable, & par conſéquent ils devoient être ſolides. Nous admirions la prévoyance de cet empereur; mais tout cela ne piquoit pas notre curioſité; non plus que la fontaine qui, du temps de Pline, ſe répandoit hors de ſon baſſin dans le ſolſtice d'été, depuis trois heures après minuit juſqu'à ſix. Le vin muſcat de cette isle, qui eſt le plus délicieux du Levant, nous attiroit bien davantage.

Je ne pardonnerai jamais aux anciens, continue-t-il, de n'avoir pas fait le panégyrique de cette liqueur, eux qui ont affecté de célébrer les vins de Scio & de Lesbos. On ne ſauroit les excuſer en diſant qu'on ne cultivoit pas la vigne à *Ténédos* dans ce temps-là: il eſt aiſé de prouver le contraire par des médailles. On y voit à côté de la hache à deux tranchans (qui ſont faits comme les aîles d'un moulin à vent, au lieu que dans d'autres médailles de cette isle ils ſont arrondis de même que ceux des haches des Amazones), on voit, dis-je, à côté de cette célebre hache une branche de vigne chargée d'une belle grappe de raiſin, qui marque l'abondance de ce fruit dans l'isle de *Ténédos*. On porte la plus grande partie de ſon vin muſcat à Conſtantinople pour le grand-ſeigneur & les miniſtres étrangers.

Si Bacchus protégeoit *Ténédos*, Vénus y auroit trouvé des nymphes dignes de la ſuivre. Il n'y avoit point ailleurs d'auſſi belles femmes, au rapport de Nymphodore dans Athénée, *liv. XIII, pag.* 609. Il avoit fait le tour de l'Aſie, & un témoignage de cet ordre eſt d'un grand poids dans l'hiſtoire géographique.

Celui de Théophraſte peut encore être allégué; il raconte qu'il y avoit à *Ténédos* & à Lesbos certains juges établis pour décider de la beauté des femmes; tant on étoit alors perſuadé dans ces deux isles, qu'il falloit porter honneur aux dons de la nature! C'étoit une charge bien délicate que celle de ces juges de *Ténédos*. Les dieux mêmes la refuſerent, & Pâris eût fort bien fait de les imiter; car il acheta chérement, & la ruſe dont il s'aviſa pour mieux décider, & la poſſeſſion d'Hélene qu'il obtint pour ſa ſentence. Ce fut à *Ténédos*, ſelon quelques-uns, qu'aborda ce Troyen après l'enlévement

de la femme de Ménélas, & qu'avec ſes cajoleries, il la conſola de ſes chagrins. *In portum* Tenedon *pervenit, ubi Helenam mœſtam alloquio mitigavit*, dit le prétendu Darès, phrygien, *de excidio Trojæ.*

Cet événement fabuleux ne faiſoit pas ſans doute beaucoup d'impreſſion dans le pays, puiſque non-ſeulement il ſe trouvoit des perſonnes à Lesbos & à *Ténédos* qui vouloient être juges en matiere de beauté; mais on en établit dans une ville du Péloponneſe, où tous les ans il ſe faiſoit une diſpute de beauté, & l'on diſtribuoit un prix à la femme qui l'emportoit ſur ſes rivales. Cet uſage duroit encore du temps d'Athénée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes; mais il eſt fort étrange que les hommes aient auſſi diſputé ce prix: c'eſt pourtant ce qui ſe pratiquoit à Elée, au rapport de Théophraſte.

Je ne dirai rien de la ſingularité des écreviſſes de *Ténédos*, dont l'écaille repréſentoit une hache; c'eſt un vrai conte de Plutarque qu'il faut joindre à beaucoup d'autres qu'on lit dans ſes ouvrages. Suidas, qui a copié cet auteur, dit qu'on trouvoit ces ſortes d'écreviſſes dans un lieu près de *Ténédos*, & que l'on appelloit A'στερίον, ſur quoi Heſychius prétend que les premiers Ténédiens ont été nommés A'στερίοι.

Quoique les habitans de *Ténédos* ne ſe trouvant pas aſſez forts pour ſe maintenir dans l'indépendance, ſe ſoient ſoumis à la ville d'Alexandrie ſituée dans la Troade; ils étoient cependant riches du temps de Cicéron, à ce qu'il paroît par ſes harangues contre Verrès. Il mande à ſon frere qu'on jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunités. *Tenediorum igitur libertas ſecuri Tenediâ præciſa eſt, quum eos præter me & Bibulum, & Calidium, & Favonium, nemo defenderet.* L'expreſſion *Tenedia ſecuris*, la hache de *Ténédos* eſt une expreſſion bienheureuſe, comme on le verra tout à l'heure.

Remarquons auparavant que l'isle de *Ténédos* étoit particuliérement conſacrée à Apollon Sminthien. Homere le dit, & Strabon confirme que ce dieu y étoit honoré ſous ce nom. Qui croiroit qu'Apollon eût été ainſi ſurnommé à l'occaſion des mulots? Rien cependant n'eſt plus vrai. On les a repréſentés ſur les médailles de l'isle, & les Crétois, les Troyens, les Eoliens appellent un mulot, σμίντος. Elian raconte qu'ils faiſoient de ſi grands dégâts dans les champs des Troyens & des Eoliens, que l'on eut recours à l'oracle de Delphes. La réponſe porta qu'ils en ſeroient délivrés, s'ils ſacrifioient à Apollon Sminthien. Nous avons deux médailles de *Ténédos* ſur leſquelles les mulots ſont repréſentés; l'une a la tête radiée d'Apollon avec un mulot, le revers repréſente la hache à double tranchant; l'autre médaille eſt à deux têtes adoſſées, & deux mulots placés tout au bas du manche. Strabon dit qu'on avoit ſculpté un mulot au pié de la ſtatue d'Apollon, qui étoit dans le temple de Chryſa, pour expliquer la raiſon du ſurnom de *Sminthien* qu'on lui avoit donné, & que cet ouvrage étoit de la main de Scopas, fameux ſculpteur de Paros.

Mais je ne trouve point extraordinaire que Ténès, fondateur de la ville de *Ténédos*, ait été honoré comme un autre dieu dans cette isle. Ses grandes qualités lui mériterent cet hommage; ſa vie eſt intéreſſante. Son pere Cygnus le fit mettre dans un coffre avec ſa chere ſœur Hémithée, & les abandonna à la merci des flots. Il uſa de cette rigueur par trop de crédulité envers ſa femme, belle-mere de Ténès. Cette femme s'étoit plainte d'avoir été violée par ſon beau-fils, & avoit allégué le faux témoignage d'un joueur de flûte. Voila le fondement de la loi qui s'obſervoit dans l'isle de *Ténédos*, qu'aucun homme de cette profeſſion, ne pourroit entrer dans les temples. Ténès, qui fut apparemment l'auteur de cette loi, ſi propre à éterniſer la juſte haine qu'il avoit conçue contre ſon faux témoin, ſe montra digne du commandement par d'autres loix qu'il établit, & qu'il fit exécuter ſans diſtinction de perſonne. Il condamna les adulteres à perdre la tête; & lorſqu'on le conſulta pour ſavoir ce que l'on feroit de ſon fils qui étoit tombé dans ce crime, il répondit, *que la loi ſoit exécutée.*

Delà vinrent peut-être des médailles qui avoient d'un côté la figure d'une hache, & de l'autre le viſage d'un homme, & le viſage d'une femme ſur un même cou. Beger en a publié une frappée par les Ténédiens, où l'on voit d'un côté deux viſages ſur un même cou, & de l'au-

tre une hache entre une lyre & une grappe de raisin. Ces deux visages représentent l'un un homme, & l'autre une femme. Il est vraisemblable que cette médaille a été frappée pour désigner le supplice d'une femme adultere, ainsi que celui de son amant, & pour être un monument de l'exécution de la loi sur le propre fils de Ténès. *Voy.* ce qu'en disent Spanheim dans le même ouvrage de Beger, & le savant Cuper dans son Harpocrate.

Cependant une chose embarrasse ici les antiquaires, c'est qu'on a des médailles de *Ténédos*, dans lesquelles l'un des visages représente un vieillard, l'autre représente une jeune femme : dans d'autres les deux visages représentent des jeunes gens, *&c.* Ces variations donnent lieu de croire que l'on ne frappoit pas toutes ces médailles selon le premier esprit; mais les unes pour un dessein, & les autres pour un autre. Peut-être aussi que toutes les fois que les loix de Ténès étoient mises en exécution, on frappoit une nouvelle médaille, en sorte qu'alors les deux têtes sur un même cou varioient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens marqués sur la médaille, selon les qualités personnelles de ceux qui avoient été punis.

Goltzius a donné le type d'une médaille de *Ténédos* qui n'est point susceptible des explications qu'on vient de donner; ce sont deux têtes d'un jeune homme & d'une jeune femme adossées, mais qui ont une espece de diadême. Au revers est la hache avec laquelle on les a coupées. M. Baudelot croit que l'une de ces têtes est celle de Jupiter, & l'autre celle d'une amazone, qui dans le temps des courses de ces héroïnes, avoit fondé quelques villes dans l'isle de *Ténédos* : les habitans, dit-il, voulurent conserver la mémoire de cet événement sur leur monnoie, comme firent en pareilles occasions ceux de Smyrne, d'Ephese & de plusieurs autres villes d'Asie. La hache doit se trouver sur le revers de la médaille, parce qu'on sait que cet instrument à double tranchant étoit le symbole des Amazones. Quoique cette conjecture soit ingénieuse, je goûte beaucoup plus celle de M. de Boze, qui croit que les deux têtes adossées sont celles de Ténès lui-même & de sa sœur Hémithée.

Quoi qu'il en soit, la hache de *Ténédos* passa en proverbe, pour signifier *une grande sévérité*. Il ne faut pas s'en étonner, car Ténès ordonna qu'il y eût toujours derriere le juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur le champ à quiconque seroit convaincu d'adultere, de fausse accusation capitale, ou de quelqu'autre grand crime. Voilà l'origine du bon mot de Cicéron, *la hache de Ténédos*, pour désigner *un jugement rigoureux*. On disoit aussi c'est *un homme de Ténédos*, pour dire *un homme inflexible*; & quand on vouloit parler d'un faux témoin, on disoit que c'étoit *un flûteur de Ténédos*, Τενεδιος αὐλητης.

On lit que Cygnus & Ténès furent tués par Achille pendant la guerre de Troye; le premier, selon Ovide, lorsque les Grecs descendirent de leurs vaisseaux; le second, selon Plutarque, lorsqu'Achille alla ravager l'isle de *Ténédos*. Ténès voulut secourir sa chere sœur Hémithée poursuivie par Achille qui vouloit l'enlever à cause de sa beauté, & Achille le tua sans le connoître; il en fut extrêmement affligé, & le fit enterrer avec honneur : mais les habitans de *Ténédos* bâtirent un temple à Ténès, où ils l'honorerent comme un dieu, & conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnerent que personne ne prononçât ce nom là dans le temple de Ténès.

Outre Diodore de Sicile, qui nous apprend que Ténès fut honoré comme un dieu dans l'isle de *Ténédos*, Cicéron l'assure positivement, *liv. III, de naturâ deorum, cap. xv. Tenem ipsum*, dit-il, *qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur; hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrimè factum, quem quondam in comitio vidistis, abstulit Verres, magno cum gemitu civitatis.* Apollon Sminthien étoit en quelque façon tombé dans l'oubli, depuis que Ténès avoit été mis au nombre des dieux. Verrès n'attenta point sur la statue d'Apollon Sminthien; il vola celle de Ténès, qui en valoit bien mieux la peine par la richesse & la beauté du travail. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de religion comme les coquettes, chez qui le dernier venu est l'amant privilégié. Les nouveaux saints, dans l'église romaine, font trop oublier les anciens; du moins

les plaintes s'en trouvent dans les écrits de gens fort graves.

Nous avons perdu un livre sur la république de *Ténédos* par Aristote. J'ignore si les habitans de cette isle ont fleuri dans les arts & dans les sciences, car je ne connois que Cléostrate né à *Ténédos*, & qui vivoit environ 500 ans avant Jésus-Christ, il cultiva l'Astronomie. Pline, *liv. II. c. viij*, lui attribue la découverte des signes du bélier & du sagittaire.

On trouvera dans Bayle deux articles curieux, l'un de *Ténédos* & l'autre de Ténès. J'en ai beaucoup fait usage dans celui-ci. (*D. J.*)

TÉNÉDOS, *Géog. mod.*, cette isle de l'Archipel dans l'Anatolie, (dont on peut lire l'*article* par rapport à l'ancienne géographie), n'a pas changé de nom depuis la guerre de Troye; mais il n'y reste plus aucune marque d'antiquité. Elle est située sur la côte de la province Aiden-Zis, ou petite Aidine. La ville de son nom, bâtie sur la côte orientale, est toute ouverte & assez grande; ses maisons s'étendent au bas de la colline, & sur le bord de la mer, comme on peut le voir par le plan qu'en a donné Tournefort dans ses *voyages*; son port est très-bon, & capable de contenir de grandes flottes; mais il n'est défendu que par une tour, avec un boulevart garni de quelques canons; la ville de *Ténédos* est assez bien peuplée de Turcs & de Grecs, sur-tout des derniers; elle est vis-à-vis l'entrée du détroit des Dardanelles, à l'éloignement de dix-huit milles: il y avoit anciennement près de cette ville un tombeau célebre, dédié à Neptune; c'est apparemment Ténès qui fit cette consécration, en reconnoissance du bonheur qu'il eut d'être abordé heureusement avec sa sœur Hémithée, sur les bords de l'isle de *Ténédos*. *Latit.* 39. 50. (*D. J.*)

TENELLE, *Musiq. des anciens*, en grec *tenella*, & *tenellos*. Suidas dit que *tenella* étoit le nom d'une chanson à l'honneur des victorieux; on accompagnoit cette chanson de la lyre; pour tenellos, c'est, suivant cet auteur, l'harmonie même de la lyre. (*F. D. C.*)

TENEMENT, TENURE, TENUE, *Synonym.* Ces trois mots s'emploient en matiere féodale, mais le dernier est encore consacré dans le sens propre aux séances des états, conciles, synodes, congrès, & autres assemblées qui se tiennent ordinairement, ou extraordinairement. De plus, le mot *tenue* se prend au figuré dans le discours familier, pour l'état d'une chose ferme, stable, & constante; mais alors il ne s'emploie qu'avec la négative. On dit, les esprits foibles n'ont point de *tenue*, pour signifier qu'ils n'ont point de fermeté, qu'ils sont changeans dans leurs opinions, ou dans leurs résolutions. (*D. J.*)

TENEMENT DE CINQ ANS, *Jurisp.*, est une prescription particuliere, usitée dans les coutumes d'Anjou, Maine, Touraine, & Lodunois. Ce *tenement*, dans l'origine, n'étoit autre chose que la saisine, ou possession d'an & jour; mais comme cette prescription étoit trop courte, on l'étendit au terme de cinq années.

Il y a quelque différence à cet égard dans l'usage des coutumes que l'on a nommées ci-devant.

En Anjou & au Maine, un acquéreur peut se défendre par le *tenement*, ou possession de dix ans, contre toutes hypotheques créées avant trente années; & par le *tenement* de cinq ans, contre toutes celles qui sont créées depuis trente ans.

Dans les coutumes de Touraine & de Lodunois, l'acquéreur peut se défendre par le *tenement* de cinq ans, contre les acquéreurs de rentes constituées, dons, & legs faits depuis trente ans; mais les autres dettes hypothécaires contractées avant, ou depuis trente ans, ne sont point sujettes au *tenement*. *Voyez* la *dissertation* de M. de Lauriere, sur le *tenement de cinq ans*. Dupineau, sur Anjou, *nouv. édit. arrêt VII. ch. xj. journ. des aud. tom. V. liv. XIII. ch. vij.* (*A*)

TENEMENT, *Jurisprud.*, signifie en général possession. Quelquefois ce terme se prend pour un héritage, ou certaine étendue de terrein, que l'on tient d'un seigneur, à certaines charges & conditions.

Franc tenement, dans l'ancienne coutume de Normandie, étoit un héritage tenu sans hommage & sans parage, en fief-lai, par un accord particulier entre le bailleur & le preneur. *Voy.* le *titre* 28. *des teneurs.* (*A*)

TENENDEZ, *Géogr. mod.*, montagne d'Afrique, au royaume de Maroc; c'est une grande branche de l'Atlas, du côté du midi; son sommet est cependant

couvert de neige toute l'année ; mais il y a au milieu de cette montagne des villages, dont les habitans Béréberes nourrissent beaucoup de gros & petit bétail. (*D. J.*)

TÉNERIFFE, ISLE DE, *Géog. mod.*, isle d'Afrique, & l'une des Canaries ; elle a l'isle des Salvages au nord, la grande Canarie à l'orient, l'isle de Gomere au midi, & l'isle de Palme à l'occident ; son grand commerce, & l'excellent vin de Malvoisie qu'elle produit, la rendent la plus considérable de toutes les isles Canaries ; elle a dix-huit lieues de longueur, & huit de largeur ; ses côteaux offrent à la vue abondance d'orangers, de citroniers, & de grenadiers.

Il est vrai que son terroir est en général fort inégal, & rempli de rochers arides ; mais on plante des vignes dans les petits intervalles de terre qu'il laisse, & c'est une terre sulfureuse extrêmement fertile : on y voit tous les grains & tous les fruits de l'Europe, ils sont excellens quoiqu'en petite quantité : on y a aussi la plupart des meilleurs fruits de l'Amérique ; il y a des années où les récoltes de bled vont à cent pour un : on y trouve du gibier en abondance ; le poisson n'y manque pas, ni les fontaines & les sources d'eau fraîche ; enfin l'argent est fort commun dans cette isle. Sa capitale s'appelle *Laguna* ; mais la fameuse montagne de cette isle, nommée le *Pic de Ténériffe*, mérite en particulier notre attention. *V.* TÉNÉRIFFE, *Pic de.* (*D. J.*)

TENERIFFE, *Pic de*, *Géogr. mod.* Le *Pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *Pico de Terraira*, est regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le sommet à soixante milles de distance. On ne peut monter sur cette montagne que dans les mois de Juillet & d'Août, car dans les autres mois le Pic est couvert de neige ; son sommet paroît distinctement au dessus des nues ; souvent même on les voit au milieu de sa hauteur ; mais puisque la neige tombe & s'y conserve, il en résulte qu'il n'est pas au dessus de la moyenne région de l'air.

Il faut deux jours pour arriver au haut de cette montagne, dont l'extrêmité n'est pas faite en pointe, comme on pourroit l'imaginer de son nom, mais elle est unie & plate. C'est de ce sommet qu'on peut appercevoir distinctement, par un temps serein, le reste des isles Canaries, quoique quelques-unes en soient éloignées de plus de seize lieues.

On tire de cette montagne une grande quantité de pierres sulfureuses, & de soufre minéral, que l'on transporte en Espagne. Il est difficile de douter que cette montagne n'ait été autrefois brûlante, puisqu'il y a plusieurs endroits sur les bords du Pic qui fument encore ; dans d'autres, si on retourne les pierres, on y trouve attaché de très-beau soufre pur ; on trouve aussi çà & là, des pierres luisantes, & semblables au mâche-fer ; tout le fond de l'isle paroît chargé de soufre : on y rencontre dans sa partie méridionale des quartiers de rochers brûlés, entassés les uns sur les autres, par des tremblemens de terre. Cette isle en éprouva un terrible en 1704 ; il dura depuis le 24 Décembre, jusqu'au 5 Janvier de l'année suivante ; la terre s'étant entr'ouverte, il s'y forma deux bouches de feu, qui jetterent des cendres, de la fumée, des pierres embrasées, des torrens de soufre, & d'autres matieres bitumineuses. Tout cela est confirmé par la relation de M. Evens, qui fit un voyage dans cette isle en 1715. *V.* les *Transact. philos. n°.* 345.

Nous devons au pere Feuillée des observations importantes qu'il a faites au *Pic de Ténériffe*, & par lesquelles il a trouvé que la hauteur du sommet du Pic, au dessus du niveau de la mer, étoit de deux mille deux cents treize toises. Ce pere partit dans le mois d'Août, avec M. Verguin, M. Daniel médecin Irlandois, & d'autres curieux, pour monter sur le Pic.

Au bout d'une marche de cinq heures, fort difficile à cause des rochers & des précipices, ils arriverent à une forêt de pins, située sur une croupe de montagne, appellée *monte Verde* ; on y fit l'expérience du barometre, le mercure se tint à 23 pouces 0 ligne ; après avoir monté jusqu'auprès du pic isolé qui fait le sommet de la montagne, on fut obligé d'y passer la nuit ; le lendemain le pere Feuillée se blessa en montant sur une roche, & fut obligé de rester au bas de ce pic isolé ; il y fit l'expérience du mercure, qui se tint à 18 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$. M. Verguin & les autres monterent avec beaucoup de peine au sommet du pic.

Ce sommet est terminé par une espece de cône tronqué, creux en dedans, qui

eſt l'ouverture d'un volcan, & qu'on appelle à cauſe de cela, *la caldera*, c'eſt-à-dire, *la chaudiere*. Ce creux eſt ovale, & ſes bords terminés inégalement ; on en peut cependant prendre une idée aſſez juſte, en imaginant le bout d'un cône tronqué obliquement à l'axe : le grand axe de cette ovale, eſt d'environ 40 toiſes, le petit de 30 ; le mercure ayant été mis en expérience ſur ſon bord le plus élevé, ſe tint 17 pouces 5 lignes : le fond de ce creux eſt fort chaud, il en ſort une fumée ſulfureuſe, à travers une infinité de petits trous recouverts par de gros rochers ; on y trouve du ſoufre qui ſe liquéfie, & s'évapore facilement par une chaleur égale à celle du corps humain.

Ceux qui étoient au ſommet du pic, parlerent à ceux qui étoient reſtés au ſommet de la pointe, d'où on les entendoit fort diſtinctement, même lorſqu'ils parloient entr'eux ; mais ils ne purent jamais entendre les réponſes qu'on leur fit ; ils roulerent le long de la croupe du pic, de groſſes pierres qui deſcendoient avec une rapidité étonnante, & qui en bondiſſant, faiſoient un bruit plus grand que les coups de gros canons : ce qui fit juger que cette montagne eſt creuſe en dedans.

En deſcendant de la montagne, ils paſſerent à une citerne naturelle, dont l'ouverture eſt à l'orient de la montagne, & dont l'eau eſt extrêmement froide ; ils ne virent aucune vraiſemblance de ce que quelques voyageurs ont rapporté, que cette citerne communique avec la mer.

Nous avons auſſi des relations de négocians Anglois, qui ont eu la curioſité de monter au ſommet de cette montagne. Telle eſt la relation publiée par Sprat, dans ſon hiſtoire de la ſociété royale. Les curieux dont il parle, eurent à peine fait une lieue pour grimper ſur le pic, que le chemin ſe trouvant trop rude pour y faire paſſer leurs montures, ils le laiſſerent avec quelques-uns de leurs valets : comme ils s'avançoient toujours vers le haut, l'un d'entre eux ſe ſentit tout à coup ſaiſi de friſſons de fievre, avec flux de ventre, & vomiſſement. Le poil des chevaux qui étoient chargés de leur bagage, étoit hériſſé comme la ſoie des pourceaux : le vin qui pendoit dans des bouteilles, au dos d'un cheval, étoit devenu ſi froid qu'ils furent contraints d'allumer du feu pour le chauffer avant que d'en boire, quoique la conſtitution de l'air fût aſſez tempérée.

Après que le ſoleil fut couché, il commença à faire ſi froid, par un vent impétueux qui ſe leva, qu'ils s'arrêterent entre de groſſes pierres ſous un rocher, où ils firent un grand feu toute la nuit ; ſur les quatre heures du matin, ils recommencerent à monter, & étant arrivés une lieue plus haut, un des leurs, à qui les forces manquerent, fut contraint de demeurer à l'endroit où les rochers noirs commencent ; les autres pourſuivirent leur voyage juſqu'au pain de ſucre, où ils rencontrerent de nouveau du ſable blanc, & étant parvenus aux rochers noirs qui ſont tout unis comme un pavé, il leur fallut encore marcher une bonne heure, pour grimper au plus haut du pic, où enfin ils arriverent.

Ils découvrirent delà l'isle de Palme à ſeize lieues, & celle de Gomer à ſept. Le ſoleil ne fut pas fort élevé, que les nuées qui remplirent l'air, déroberent à leur vue & la mer, & toute l'isle, à la réſerve des ſommets des montagnes ſituées plus bas que le pic, auquel elles paroiſſoient attachées ; après s'être arrêtés au ſommet pendant quelque temps, ils deſcendirent par un chemin ſablonneux, & ne trouverent dans toute la route que des pins, & une certaine plante garnie d'épines comme la ronce, qui croît parmi ce ſable blanc.

From Atlas far, beyond a waſte of plains,
Proud Teneriffe, *his giant-brother reigns ;*
With breathing fire his pitchy noſtrils glow,
As from his ſides, he ſhakes the fleecy ſnow ;
Around their hoary prince, from wat'ry beds,
His ſubject islands riſe their verdant heads ;
The waves ſo gently waſh each riſing hill,
The land ſeems floating, and the ocean ſtill.

C'eſt Garth, excellent poëte & médecin de grand mérite, qui a fait ces beaux vers ſur le pic des Canaries. *Longitude* de ce pic, ſuivant Caſſini, 1. 51. 30. *lat.* 28. 30. *Long.* ſuivant le pere Feuillée, 1. 9. 30. *latit.* 28. 13. 20.

Les obſervations réitérées, faites à l'Orotava, ville ſituée dans l'isle de Ténériffe, par le même pere Feuillée, donnent très-exactement la différence en longitude, entre Paris & le *pic de Ténériffe*, de 18. 53. 00 ou 1. 15, 32. ce qui eſt d'autant plus utile, que les cartes hollandoiſes font paſſer

passer par ce pic leur premier méridien, & qu'on en découvre le sommet en mer, à la distance d'environ trente lieues.

Il étoit important de déterminer la longitude du *pic de Ténériffe*, puisqu'elle doit être d'un grand secours sur mer, pour corriger les routes estimées. (*D. J.*)

TÉNÉRIFFE, *Géog. mod.*, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme; au gouvernement de Sainte-Marthe, sur la rive droite de la riviere appellée *Rio-grande de la Madalena*, à 40 lieues de la ville de Sainte-Marthe. *Latit.* 9. 46. (*D. J.*)

TENESIS, *Géogr. anc.*, contrée de l'Ethiopie, sous l'Egypte, dans les terres. Strabon, *l. XVI. p.* 770, dit, que ces peuples avoient une reine à laquelle obéissoit aussi l'isle de Méroé, qui étoit voisine de *Tenesis*, & qui étoit formée par le Nil. (*D. J.*)

TENESME, s. m. *Médecine*, maladie qui consiste dans une envie fréquente d'aller à la selle, & dans des efforts violens appropriés, qui n'ont que peu ou point d'effet. Les Grecs lui ont donné le nom de τηνεσμὸς, ou mieux τεινεσμὸς, dérivé de τείνειν, *tendre*, & τένος, *tension*, pour exprimer l'extrême contension des malades lorsqu'ils se présentent au bassin; quelques-uns l'ont appellé βιασμος, de βια, *effort*, à cause de la violence des efforts qu'ils sont obligés de faire.

Le *tenesme* est quelquefois entiérement sec, le plus souvent il est accompagné de déjections, mais très-modiques; & ce ne sont point les excrémens qui en sont la matiere: mais quelques gouttes d'humeurs glaireuses, phlegmatiques, ou seules, ou mêlées avec des stries de sang, de la sanie ou du pus; ces matieres toujours âcres, corrosives, excitent en passant par le fondement, ou en se détachant, des douleurs & des cuissons vives, & un sentiment insupportable d'érosion. Il est rare que la fievre survienne à ces accidens, à moins qu'ils ne soient portés à un très-haut point d'intensité.

La cause générale qui les détermine, est une irritation constante qui a son siege à l'extrémité du rectum, ou sur le sphincter de l'anus; cette irritation peut être produite par une inflammation, par un ulcere, par l'excoriation, le déchirement; la blessure de cette partie à la suite d'un coup, d'une constipation opiniâtre qui n'aura pu être vaincue que par des efforts violens, de l'introduction forcée & mal-adroite de la canule d'une seringue, d'un suppositoire trop irritant, des ragades qui s'étendent jusques à la partie interne du sphincter, des hémorroïdes aveugles & douloureuses, des ascarides qui sont ordinairement nichés à l'extrémité du rectum, peuvent aussi déterminer les mêmes symptomes; aux causes locales qui agissant sur la partie affectée constitue le *tenesme* idiopathique, on peut ajouter celles qui produisent dans d'autres parties une irritation qui se communique par sympathie, c'est-à-dire, par les nerfs au sphincter de l'anus. Tels sont l'inflammation & l'ulcere des prostates, du col de la vessie, de la matrice, les tumeurs de cet organe, & les efforts d'un accouchement laborieux. Telle est aussi plus souvent l'irritation occasionnée par la pierre dans la vessie. Le muscle qui détermine les excrétions des matieres fécales étant irrité, doit, suivant les loix de l'irritabilité ou sensibilité, entrer dans de fréquentes contractions, & donner lieu par-là aux efforts répétés, & à l'envie presque constante de cette excrétion: mais ces mêmes efforts en apparence destinés à emporter la cause du mal, ne font que l'enraciner davantage, & rendre la maladie plus douloureuse & plus opiniâtre: qui ne riroit d'un *animiste* ou *stahlien* qui viendroit soutenir que cette maladie est un bienfait de la nature ou de l'ame bonne & prévoyante mere, qui dirige ces efforts à la guérison de la maladie, qui les excite même sous prétexte d'une indispensable nécessité, & dans l'espérance d'un avantage qu'on attendroit inutilement d'ailleurs? Est-ce qu'un ulcere, une inflammation, un déchirement de l'anus, ne s'augmentent pas dans les efforts réitérés du *tenesme*? Est-ce qu'un pareil vice dans les parties voisines peut en recevoir quelque soulagement? est-ce qu'un hémorrhoidaire ne seroit pas mieux dégagé par l'écoulement du sang que par des douleurs & des cuissons qui ne font que le tourmenter davantage? *&c. &c.* N'est-il pas en un mot plus naturel de penser que tous ces mouvemens tout-à-fait hors de l'empire de l'ame, sont la suite nécessaire de la disposition organique de ces parties? Il y a des loix primitivement établies, relatives à l'organisa-

tion de la machine, ſuivant leſquelles ſe font les divers mouvemens, ſans qu'il ſoit beſoin qu'un être intelligent ſoit ſans ceſſe occupé à les produire & à les diriger; c'eſt ce qui fait qu'il y a des maladies qui ſont avantageuſes, & d'autres qui ne le ſont pas; ce mélange de bien & de mal ſuppoſe toujours un aveugle machiniſme.

Quoique le *teneſme* ne ſoit pas pour l'ordinaire mortel, il ne laiſſe pas d'être une maladie ſouvent ſérieuſe, la ſource de douleurs cuiſantes, & de beaucoup d'incommodités; lorſqu'il eſt produit par un ulcere du ſphincter, il riſque, s'il eſt négligé, de dégénérer en une fiſtule qu'on ne guérit qu'avec beaucoup de difficulté, & qui peut même tendre à abréger les jours du malade. Lorſqu'il eſt la ſuite d'une légere excoriation, des vers aſcarides, des hémorrhoïdes, qui ont de la peine à percer, d'un accouchement difficile, *&c.* il ſe diſſipe aſſez promptement par la ceſſation de ces cauſes, par la mort ou l'expulſion des vers, le flux des hémorrhoïdes, & la ſortie de l'enfant: alors il occaſionne plus de déſagrément que de danger. Il y a une circonſtance où le *teneſme* peut devenir fâcheux, c'eſt lorſqu'il ſe rencontre dans une femme enceinte. Alors, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, dont la raiſon eſt aſſez claire, il excite l'avortement: *mulieris utero gerenti teneſmus ſuperveniens abortivè facit*, Aphor. 27. *lib. VII.*) Le *teneſme* d'automne eſt pour l'ordinaire contagieux, & devient épidémique.

L'indication qui ſe préſente à remplir dans le traitement du *teneſme*, eſt de faire ceſſer l'irritation locale qui en détermine les ſymptomes; mais pour y réuſſir, il faut varier les remedes, & les proportionner aux différentes cauſes qui l'ont excité, & qui l'entretiennent; ainſi dans les cas d'inflammation, phlogoſe, excoriation, il faut inſiſter davantage ſur les adouciſſans, émolliens, anodins pris par la bouche, donnés en lavement, ou appliqués ſous forme de fomentation ou d'étuves: quelquefois même il eſt à propos de recourir à la ſaignée, qu'on peut même, ſi le cas l'exige réitérer juſqu'à deux ou trois fois. Ces mêmes remedes peuvent convenir dans les *teneſmes* ſympathiques, qui doivent leurs naiſſance à l'inflammation de la veſſie, de la matrice, *&c.* *V.* INFLAMMATION. Les ulceres demandent qu'aux émolliens on ajoute, ou même ſi les douleurs ne ſont pas vives, on ſubſtitue l'uſage des baumes pris intérieurement, ou injectés par l'anus; les lavemens térébenthins ſont très-appropriés; on peut combattre les vers par les anthelmintiques ordinaires, & ſur-tout par des ſuppoſitoires faits avec le miel & l'extrait d'abſynthe, ou autre amer, mais qui n'irrite pas beaucoup; quant au *teneſme* qui eſt l'effet d'un accouchement laborieux, ou d'une pierre dans la veſſie, il eſt évident qu'on ne peut le guérir que par la ſortie de ces corps étrangers; on peut cependant calmer les douleurs, & diminuer la violence des efforts, par les lavemens de mauve, de pariétaire, de branc-urſine, de pſillium, *&c.* qu'on rendra plus anodins par l'addition du ſirop de pavot ou du laudanum en ſubſtance; ces mêmes narcotiques peuvent être employés intérieurement ſans danger dans la pierre; mais il y auroit de l'inconvénient à les donner dans l'accouchement difficile, & leur ſecours eſt beaucoup moins néceſſaire, parce que le *teneſme* n'eſt pas de longue durée, & que les efforts qu'il excite peuvent aider à l'accouchement.

Dans le *teneſme* qui ſurvient aux hémorrhoïdes aveugles, il faut tourner toutes ſes vues de ce côté, tâcher de les faire percer; les remedes indiqués dans cette circonſtance ſont, ſi les douleurs ſont vives, le bain local, l'étuve faite avec des plantes émollientes, les linimens avec l'onguent populeum, & ſur-tout l'application des ſangſues aux vaiſſeaux gonflés s'ils paroiſſent à l'extérieur, qu'on ſecondera efficacement par une bonne priſe d'aloës, remede éminemment hémorrhoïdaire, ou d'extrait de l'élixir de propriété. (*m*)

TENETTE, ſ. f. inſtrument *de chirur.*, qui ſert à ſaiſir & tirer la pierre de la veſſie dans l'opération de la taille. *V.* TAILLE.

La *tenette* eſt une eſpece de pincette fort polie, compoſée de deux pieces qui ont la figure de deux *ſ* fort allongées; chaque piece ſe diviſe en quatre parties.

La premiere eſt l'anneau qui eſt plus rond & plus grand que ceux des ciſeaux, parce qu'on eſt obligé d'avancer les doigts plus avant dedans, afin d'avoir plus de force.

Les anneaux des *tenettes* sont faits par la courbure de l'extrémité de la branche.

Ce qui suit l'anneau jusqu'à la jonction se nomme *la branche* ; sa figure est cylindrique; elle va en augmentant de volume pour avoir plus de force dans les efforts qu'on fait pour tirer la pierre : les branches sont un peu courbées, & laissent un espace entre elles pour ne point pincer les parties.

La partie qui suit la branche, représente le milieu de l'*S*, & est par conséquent courbée en deux sens : cet endroit est plus large que la branche & fort arrondi dans tous ses angles : il a intérieurement une dépression qui se joint par entablure avec la dépression de l'autre piece. Cette jonction est assujettie par un clou exactement limé sur les deux pieces, de sorte qu'il est à leur niveau, & ne fait aucune saillie, c'est ce que les couteliers appellent *rivure perdue*.

La quatrieme partie des *tenettes* est ce qu'on appelle *leurs prises* : ce sont deux especes de cuillers fort alongées, caves en dedans, convexes & fort polies en dehors, & formant par leurs extrémités un bec camus & fort adouci.

La partie antérieure de ce bec, que les ouvriers nomment *le mord des tenettes*, doit être fort artistement construite pour bien charger les pierres ; on doit éviter avec grand soin que leur cavité aille jusqu'auprès de l'entablure, & encore plus les dents qu'on a coutume d'y graver en façon de rape ; ces défauts font souvent ferrer la pierre auprès du clou, & comme elle cause pour lors un écartement des anneaux, on s'imagine qu'elle est bien grosse. Cela n'arrive point si la cavité ne commence qu'à un demi-pouce de l'entablure, & si elle est dans ce commencement fort lisse, polie, & comme en glacis, afin que la pierre ait plus de facilité à gliſſer vers l'extrémité du mord. Pour cette raison il n'y aura que trois ou quatre rangées de dents vers l'extrémité de chaque cuiller; il ne faut pas que ces extrémités se touchent quand la *tenette* est fermée, on courroit risque de pincer la vessie.

Les *tenettes* doivent être d'un bon acier, & d'une trempe qui ne soit ni trop dure ni trop molle. Il y en a de droites & de courbes : celles-ci servent à prendre la pierre cantonnée dans les côtés de la vessie.

Il faut en avoir de grandes, de moyennes, & de petites, pour s'accommoder aux différens âges des malades & aux différentes situations de la pierre. Les plus grandes ont ordinairement 8 à 9 pouces de longueur, 3 pouces de mord, plus d'un d'entablure, & environ 5 pouces de branches, y comprenant les anneaux.

Les moyennes & les petites *tenettes* diminuent à proportion. (*Voyez les fig.* 9 *&* 10. *Pl. X.*) La *fig.* 7. montre des *tenettes* propres à casser de grosses pierres dont on ne pourroit faire l'extraction ; les pointes pyramidales qui en garnissent les mords se montent à vis. On a donné le nom de *tenettes* à une espece de pincettes proposées par M. Helvétius pour l'opération du cancer. (*Voyez fig.* 1. *Pl. VI.*) Elles ne sont point en usage. Quand après l'extirpation il reste quelque dureté carcinomateuse ou skirrheuse qu'on ne peut saisir avec les doigts, on se sert de l'érigne pour les soulever & permettre au bistouri de les enlever. *V.* CANCER & ERIGNE. (*Y*)

TENEUR, s. m. *Gram. & Juris.*, du latin *tenor*, est ce que contient un acte ; on ordonne qu'une sentence sera exécutée selon sa forme & *teneur*, c'est-à-dire, suivant ce qui est porté en son contenu. (*A*)

TENEUR DE LIVRES, s. m. *Comm.*, commis qui tient les mémoires, & charge les livres des faits de commerce, de crédit & débit. Ce sont des gens fort employés & indispensables.

Juré *teneur de livres* est celui qui est pourvu par lettres-patentes de sa majesté, & qui a prêté serment en justice, pour vaquer à la vérification des comptes & calculs, lorsqu'il y est appellé. (*D. J.*)

TENEUR, *terme de Fauconnerie*, il se dit du troisieme oiseau qui attaque le héron de son vol.

TENEUR, s. f. *Musiq.*, terme de plain-chant qui marque dans la psalmodie la partie qui regne depuis la fin de l'intonation jusqu'à la médiation & depuis la médiation jusqu'à la terminaison.

Cette *teneur*, qu'on peut appeller la *dominante de la psalmodie*, est presque toujours sur le même ton. (*S*)

TENEZ, *Géog. mod.*, province d'Afrique, au royaume de Tremecen ; elle

est bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le mont Atlas, au levant par la province d'Alger, & au couchant par celle de Tremecen. C'est un pays abondant en bled & en troupeaux. Sa capitale porte le même nom.

TENEZ, *Géog. mod.*, ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, capitale de la province de même nom, à demi-lieue de la mer, sur le penchant d'une montagne, entre Oran & Alger. Il y a une forteresse où on tient toujours garnison. Quelques-uns croient qu'elle occupe la place de Césarée de Mauritanie. *Long.* 19, 32; *lat.* 36, 24.

TENEZ *ou* TENEX, *Géog. mod.*, ville des états du Turc en Egypte, dans la partie de cette contrée appellée *Beheyra*, à l'est de Damiette. Elle a un golfe ou lac que quelques-uns prennent pour le lac *Sorbonis* de Ptolomée. (*D. J.*)

TENEZA, *Géogr. anc.*, petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la pente d'une branche du grand Atlas, à trois lieues est de la riviere d'Ecifelmel. On recueille dans son territoire de l'orge, du froment, & la plaine nourrit beaucoup de bétail.

TENGA, s. f. *Hist. nat. bot.*, genre de plante dont les fleurs & les fruits naissent sur les mêmes branches, mais séparément les uns des autres. Les fleurs sont composées de trois pétales, elles ont des étamines & des sommets; mais elles sont stériles. Les fruits ont une trompe & renferment une amande. *Pontederæ anthologia.* V. PLANTE.

TENGEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au-dessus de Stulingen; elle dépend du domaine de la maison d'Autriche, mais elle est entiérement délabrée. (*D. J.*)

TENHALA, s. m. *Hist. mod.* C'est le nom que les habitans du Sénégal donnent aux princes du sang de leurs souverains, qu'ils nomment *Damel*. Les nobles du pays se nomment *sabibobos*. Le souverain a sous lui deux seigneurs revêtus des postes les plus éminens de l'état; le premier s'appelle *kondi*, il est chargé du département de la guerre & du commandement des armées; le second s'appelle le grand *jarofo*, il a le département des affaires civiles & est le chef de toutes les cours de judicature; le damel ou souverain lui-même ne peut point annuller ses décisions; il est chargé de parcourir ses provinces, afin d'écouter les plaintes des peuples, contre les *alcaires*, qui sont des magistrats municipaux, chargés de la perception des revenus de l'état.

TENIE, s. m. *terme d'architect.*, moulure plate, bande ou listel qui appartient à l'épistyle dorique; la *ténie* ressemble à une regle, & se met au-dessous des triglyphes, auxquels elle sert en quelque sorte de base.

TENIR, v. act. neut. *Gramm.* Il y a peu de verbes qui ait un aussi grand nombre d'acceptions: il signifie posséder, *tenir* une lettre, un livre, un pistolet, un glaive, l'encensoir, le sceptre, une place, la campagne, la vie d'un autre; à la gorge, aux cheveux, en prison, par la main, à un mur, à un clou, à un filet, à un grand, à quelqu'un, par des liaisons, par intérêt, par amitié, par goût, par son poste; à son roi, à sa maîtresse, à ses enfans, à sa femme, à son culte, à son gouvernement, à son pays, à ses maîtres; contre la raison, la violence, la persécution, le manvais temps, l'orage, le froid, la pluie, la chaleur; de son pere, de sa mere; du bleu, du jaune, du violet, de l'or, de l'argent, du cuivre, ou tel autre alliage; chapitre, assemblée, conseil, concert; la main à l'exécution, l'œil à la chose, sa parole, son serment, à l'humeur, à la vertu, à sa haine; la plume, la caisse, la bourse; boutique, magasin, salle d'armes, auberge, académie, manege, table, son coin, son quant-à-moi, son sérieux; un muid, une pinte, un grand nombre d'objets, beaucoup de monde, à ses frais & dépens, à gage, à titre d'écuyer, de femme de compagnie, en alarme, en joie, en suspens; la mer, un mauvais propos, un discours ingénieux & poli; le dé, la conversation, la balle, la queue de la poële, *&c.* d'où l'on voit que de quelque maniere que ce verbe s'emploie, il marque toujours une sorte de jouissance ou de possession.

TENIR, *dans le commerce*, a un très-grand nombre d'acceptions dont voici les principales.

Tenir port; c'est rester un certain temps fixé par les réglemens de police dans les ports où les voituriers par eau arrivent pour y vendre les grains, bois, vins, charbons, *&c.* & autres denrées dont ils sont chargés. A Paris les voitu-

riers par eau doivent *tenir* port 15 jours pour toutes sortes de marchandises, à l'exception des vins pour lesquels ils les doivent *tenir* pendant un mois.

Tenir magasin, se dit des marchands en gros qui n'étalent pas leurs marchandises dans des boutiques sur la rue, mais qui les tiennent renfermées dans des magasins où ils les vendent en pieces ou balles. *V.* MAGASIN.

Tenir boutique; c'est occuper une boutique, & y faire commerce de quelque marchandise. *V.* BOUTIQUE.

Tenir la caisse; c'est chez les marchands, négocians & banquiers être préposé pour recevoir ou payer les sommes qui entrent dans la caisse ou qui en sortent, & d'en *tenir* registre. *V.* CAISSE.

Tenir la banque, faire le négoce d'argent qu'exercent les marchands banquiers. *V.* BANQUE.

Tenir les livres; terme de négoce & de banque; c'est avoir soin de porter & d'écrire sur des registres qui ont différens noms, suivant les usages auxquels ils sont destinés, les marchandises qui sont achetées ou vendues par un négociant, l'argent qui entre dans une caisse ou qui en sort, les dettes actives ou passives, & autres choses semblables, que nous avons amplement expliquées, aussi-bien que les différentes manieres de *tenir* les livres, tant en France que dans les pays étrangers sous le *mot* LIVRES, *tenue de livres*.

Tenir compte; c'est faire entrer quelque marchandise ou quelque somme qu'on a reçue d'un autre dans le chapitre de la recette de son compte. *V.* COMPTE. *Dict. de Comm.*

TENIR, *Marine*. Ce terme pris dans le sens général, est synonyme à prendre & à amarrer: mais il a différentes significations, suivant qu'il est joint avec un autre, comme on va le voir dans les articles suivans.

Tenir au vent, c'est naviguer avec le vent contraire.

Tenir en garant, *v.* GARANT.

Tenir en ralingue, *v.* RALINGUE.

Tenir la mer, c'est être & demeurer à la mer.

Tenir le balant d'une manœuvre, c'est amarrer le balant d'une manœuvre, afin qu'elle ne balance pas.

Tenir le large, c'est se servir de tous les vents qui sont depuis le vent de côté, jusqu'au vent d'arriere inclusivement. *V.* LARGUE.

Tenir le lit du vent, c'est se servir d'un vent qui semble contraire à la route. *V.* ALLER A LA BOULINE.

Tenir le lof, *v.* LOF.

Tenir le vent, c'est être au plus près du vent.

Tenir sous voiles, c'est avoir toutes les voiles appareillées, & être prêt à faire route.

Tenir un bras, c'est haler un bras & l'amarrer.

Tenir une manœuvre, c'est attacher une manœuvre ou l'amarrer.

TENIR A L'ARBRE, *Jard.* On se sert de ce terme pour les fruits qui ne tombent pas aisément de l'arbre, tels que les poires de martin-sec, de franc-réal.

TENIR DE CHAIR, *terme de Chamoiseur*; c'est donner aux peaux de mouton, de chevre, & autres peaux de cette sorte qu'on passe en huile ou en chamois, une façon sur le chevalet, après qu'elles ont été effleurées, & avant que de les mettre à la riviere pour les faire boire. Cette façon se donne avec le couteau qu'on passe le plus ferme qu'il est possible sur les peaux du côté de la chair, afin d'en enlever tout ce qui pourroit être resté des premieres préparations, & par-là les rendre plus unies, plus douces & plus maniables. Quelques ouvriers appellent cette façon *écharner*. *Savary*. (*D. J.*)

TENIR A MONT, *terme de Fauconnerie*; c'est lorsque l'oiseau se soutient en l'air pour découvrir quelque chose, on dit l'oiseau tient à mont.

Tenir la voie, c'est la suivre.

TENIR, v. n. *Trictrac*. C'est continuer de jouer après qu'on a gagné un ou plusieurs trous de son propre dé; alors on a la liberté de rompre son jeu, de s'en aller, de recommencer tout de nouveau, ou bien de *tenir*, c'est-à-dire, de continuer le jeu dans l'état où chacun se trouve. Il est quelquefois bien dangereux de *tenir*, parce qu'on s'expose à une enfilade, & c'est une des choses des plus délicates de ce jeu, que de savoir *tenir*, ou s'en aller à propos. *Acad. des jeux*. (*D. J.*)

TENNA, LA, *ou* TINGO, *Géogr. mod.*, riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle prend sa source au pied de l'Appennin, & se jette dans le golfe

de Venise, près de Porto-Fermano. (*D. J.*)

TENNSTADT. *Géog. anc.*, ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à 3 milles d'Erfurt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ne s'est pas rétablie depuis qu'elle a été prise & pillée par les Impériaux en 1632, & en 1641. (*D. J.*)

TENON, s. m. *Archit.*, bout d'une piece de bois ou de fer, diminué quarrément, environ du tiers de son épaisseur, pour entrer dans une mortaise. On appelle *épaulemens* les côtés du *tenon* qui sont coupés obliquement, lorsque la piece est inclinée; & *décolement*, la diminution de sa longueur, peut cacher la gorge de sa mortaise.

Tenon en about. Tenon qui n'est pas d'équerre avec sa mortaise, mais coupé diagonalement; parce que la piece est rampante, pour servir de décharge, ou inclinée, pour contreventer & arbalêtrer. Tels sont les *tenons* des contrefiches, guettes, croix de saint-André, *&c.*

Tenon à queue d'aronde. C'est un *tenon* qui est taillé en queue d'aronde, c'est-à-dire, qui est plus large à son about qu'à son décolement, pour être encastré dans une entaille. *Daviler.* (*D. J.*)

TENONS, *terme d'Arquebusier.* Ce sont de petits morceaux de fer quarrés, de l'épaisseur d'une ligne, & de la largeur de deux, qui sont soudés de distance le long du canon; ces *tenons* sont percés au milieu, & entrent dans de petites mortaises pratiquées dans le creux du bois de fusil, & servent à assujettir le canon dans le bois, par le moyen de petites goupilles qui traversent le bois & passent dans les trous qui sont au milieu des *tenons.*

TENON, *en terme de Boisselier*; espece de pince de bois dont les boisseliers se servent pour tenir joints les deux bouts du corps du seau, du minot, du boisseau & autre piece semblable de boisselerie, & les attacher plus aisément ensemble.

TENONS, s. m. pl. *terme d'Horloger.*, pieces d'acier qui sont sur une montre de poche, & qui servent à tenir ferme le grand ressort. (*D. J.*)

TENON, *Jardin.*, se dit de certaines agraffes ou mains avec lesquelles s'attachent aux murs &s'entortillent aux plantes voisines, les vignes, vignes-vierges, coulevrées, lierres & autres.

TENONS, s. m. pl. *Sculp.*, ce sont des bossages, dans les ouvrages de sculpture, dont l'usage est d'entretenir les parties qui paroissent détachées, comme ceux que l'on laisse derriere les feuilles d'un chapiteau pour les conserver.

Les Sculpteurs laissent aussi des *tenons* aux figures dont les parties isolées & détachées pourroient se rompre en les transportant, & ils ont coutume de les scier, lorsque ces figures sont en place. (*D. J.*)

TENON, s. m. *terme de Vitrier*; il nomme ainsi de petites ligatures de plomb qui servent à lier le vitrage avec les verges, afin de le tenir fermé, & que le vent ne puisse point l'endommager. (*D. J.*)

TENON, *Marine*, *v.* TON.

TENON DE L'ÉTAMBORT, *Marine*, petite partie du bout de l'étambort, qui s'emmortoise dans la quille du vaisseau.

TENONS DE L'ANCRE, *Marine*, ce sont deux petites parties de la vergue de l'ancre, qui s'entaillent dans le jas, pour le tenir ferme.

TENONTAGRA, s. f. *Lexicog. méd.*, τενοντάγρα, de τενῶν, *tendon*, & de ἄγρα, *saisissement*; espece de goutte dont le siege est dans les tendons larges; par exemple, dans les ligamens tendineux de la nuque du cou. On trouve ce mot dans Cœlius Aurelianus, *ch.* 5. *Marb. chron. lib. II*, vers la fin. (*D. J.*)

TENOR, *Musiq.* Dans les commencemens du contre-point, on donnoit le nom de *tenor* à la partie la plus basse. *V.* TAILLE. (*S*)

TENOS ou *TENUS*, *Géogr. anc.*, aujourd'hui *Teno*, ou *Tine*, isle de la mer Egée, & l'une des Cyclades, au midi oriental de l'isle d'Andros, dont elle n'est séparée que par un détroit de mille pas, selon Pline. Nous parlerons amplement de *Tenos* au mot TINE.

Il suffit de dire ici, que c'est des peuples de cette isle, ou de la ville de même nom qui y étoit anciennement, que fait mention une médaille de l'empereur Sévere, sur laquelle on lit ce nom THNIΩN. *Teniorum.* Pline, *liv. IV, chap. xij*, qui lui donne quinze mille pas de longueur, dit sur le témoignage d'Aristote, qu'elle fut anciennement appellée *Hydrussa*, à cause de l'abondance de ses eaux. Etienne le géographe ajoute qu'on la nomma ainsi

Ophiusa, à cause de la quantité de serpens qu'on y trouvoit.

La ville de *Tenos*, à ce que dit Strabon, *liv. X, sub finem*, n'étoit pas grande; c'est de cette isle dont parle Ovide dans ces vers, *Métamorph. l. VII, v.* 469.

At non Oliaros, Didymæque, & Tenos, & Andros,
Et Gyaros, nitidæque ferax Peparethos Olivæ,
Gnossiacas juvère rates.

2°. *Tenos* ou *Tenus*, est aussi dans Hérodote une ville de l'Æolide; & dans Aristote il y a une ville de ce nom dans la Thessalie. (*D. J.*)

TENSEMENT, s. m. *Gramm. & Jurisprud.*, *tenamentum*, & par corruption *tassamentum*, *tensamentum*, *tensatio*. C'étoit un droit imposé sur les maisons & autres héritages, & qui se payoit en argent ou en especes dans plusieurs titres, & est stipulé outre le cens; il en est parlé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1179, où il est nommé *tensamentum*; dans d'autres anciens titres, il est nommé *tassamentum*. Voyez le *gloss.* de Lauriere. (*A*)

TENSIO-DAI SIN, s. m. *Mythol. & culte*, c'est le plus grand dieu des Japonois qui professent la religion du Sintos; on le regarde comme le patron & le protecteur de l'empire. On célebre sa fête le seizieme jour du neuvieme mois, avec une pompe & une magnificence extraordinaire.

TENSION, s. f. *Phys.*, est l'action par laquelle un corps est tendu. Sur quoi, *voyez l'article* CORDE.

TENSION, *Physiolog.* Les animaux ne se soutiennent & ne se meuvent que par la *tension* de leurs muscles & de leurs nerfs. Une corde rend un son plus aigu ou plus grave, suivant qu'elle a plus ou moins de *tension*. *V.* CORDE, SON, *&c.*

TENSION, *Médecine.* La *tension* dans les maladies, est un symptome de l'inflammation & de toutes les tumeurs inflammatoires, de même que des affections spasmodiques. Cette *tension* est naturellement différente, selon la délicatesse des tempéramens; elle dépend de la sensibilité des parties, du nombre des nerfs, de la préférence du liquide nerveux.

Cette *tension* se guérit par les relâchans, les calmans, les anodins, les anti-spasmodiques.

TENSONS, s. m. plur. *Lang. franç.*, autrement dits *jeux partis*, questions galantes sur l'amour que l'on faisoit & qu'on décidoit en vers ou en prose. *Voy.* TENÇONS. (*D. J.*)

TENTATION, s. f. *en terme de Morale & de Théologie*, est une induction, ou sollicitation au mal, occasionnée par les attraits du monde, par la concupiscence de la chair, ou par la malice du démon.

Les mystiques appellent *tentations utiles*, ces épreuves où l'ame doit passer avant de pouvoir arriver à la vie unitive & à la paix intérieure. Quand l'ame surmonte cette sécheresse & ces ténebres où elle tombe par une suspension des effets sensibles de l'amour de Dieu, & qu'elle résiste au monde & à tous ses attraits, ces *tentations* s'appellent des *tentations utiles & fructueuses*.

TENTATIVE, *Gramm.*, terme qui s'emploie en certaines occasions, comme un adjectif; ainsi nous disons, une méthode *tentative*, pour exprimer une méthode encore grossiere & imparfaite, & que l'on tâche de perfectionner par des essais & des expériences.

Tentative s'emploie aussi comme un substantif, & signifie un essai ou un effort que l'on fait pour mesurer ses forces, pour sonder une affaire, & pour voir si l'on réussira ou non.

Dans les universités de France, la *tentative* est la premiere these, ou le premier acte qu'un candidat en théologie est obligé de soutenir pour faire connoître sa capacité: quand on est content de ses réponses sur les difficultés qu'on lui a faites dans la dispute, on lui confere le degré de bachelier. *V.* ACTE, THESE, DEGRÉ, BACHELIER, *&c.*

TENTE, s. f. *Fortification*, tabernacle, pavillon ou logement portatif que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri des injures du temps. *V.* TABERNACLE.

Ce mot est formé du latin *tentorium*, de *tendo*, je tends, parce que les *tentes* se font ordinairement de canevas ou de coutils, que l'on étend & que l'on soutient avec des perches, des cordes, & des chevilles ou piquets.

Les armées campent sous des *tentes*. La plupart des Tartares & des Arabes, qui sont des peuples errans & vagabonds, lo-

gent toujours sous des *tentes*. *Voy.* HORDES, NOMADES, *&c.*

Les Hébreux, dans le désert, logerent pendant quarante ans sous des *tentes*, ce qui leur donna occasion d'instituer la scenapegie ou fête des tabernacles. *V.* SCENAPEGIE. *Chambers.*

Les *tentes* dont se servent les soldats, sont appellées *canonnieres*.

Quoique l'usage des *tentes* soit fort ancien, & que les Romains s'en soient toujours servis, il étoit cependant presque entiérement aboli en Europe, & ce n'est guere que depuis Louis XIV que les cavaliers & les soldats françois ont des *tentes*. Avant le regne de ce glorieux monarque, les armées étant bien moins nombreuses qu'elles ne le sont devenues depuis, elles se servoient des villages pour y trouver quelque abri, & elles se trouvoient par-là séparées en plusieurs parties ou quartiers éloignés les uns des autres, ce qui étoit sujet à bien des inconvéniens. Dans les sieges ou dans les camps à demeure, les cavaliers & les soldats se faisoient des baraques de paille qu'on rangeoit avec ordre. Les princes d'Orange, qui ont beaucoup contribué au rétablissement de la discipline militaire en Europe, n'en usoient pas autrement. Leurs soldats & leurs cavaliers se baraquoient; mais les officiers & ces princes mêmes se servoient de *tentes*. (*Q*)

TENTE DU LEVANT, *Usages des Orientaux*. Les *tentes du Levant* sont moins embarrassantes que celles de ce pays-ci. Elles n'ont qu'un arbre au milieu qui se démonte en deux, quand on veut plier bagage, mais qui soutient, lorsque la tente est placée, un pavillon de grosse toile bien serrée, sur laquelle l'eau coule aisément; le pavillon est arrêté dans sa circonférence avec des cordons que l'on accroche à des chevilles de fer fichées en terre; aux deux tiers de la hauteur de ce pavillon sont attachées des cordes que l'on bande fortement par le moyen d'autres chevilles plus écartées de l'arbre que les premieres; ces cordes tirent le haut du pavillon en dehors, & lui font faire un angle saillant en maniere de mansarde. (*D. J.*)

TENTE D'HERBAGE, *terme de galere*, c'est une *tente* de gros draps de couleur de brre. *V.* TENDELET.

TENTE, *en Chirurgie*, est un rouleau de charpie, d'une figure cylindrique, que l'on met dans les plaies & dans les ulceres.

Les *tentes* s'emploient pour empêcher qu'une plaie ne se ferme trop tôt. Mais plusieurs auteurs de chirurgie, & en particulier l'auteur du livre intitulé le *Chirurgien de l'hôpital*, donnent quantité d'exemples où l'usage des *tentes*, & surtout des *tentes* dures, s'est trouvé nuisible, ayant prolongé le traitement, attiré des inflammations, produit des sinus, la mortification, *&c.* dans les plaies & les ulceres. *V.* BOURDONNET. Pour remédier à ces inconvéniens, il propose que les linimens, *&c.* soient d'une consistance liquide, ou par eux-mêmes, ou en les échauffant; & que lorsque les *tentes* paroissent indispensablement nécessaires, comme dans les grandes cavités, on peut agrandir l'ouverture, & mettre au lieu des *tentes* des bourdonnets mollets, qui n'auront pas les inconvéniens des *tentes*. *V.* ULCERE.

On se sert d'une *tente* dure, longue & grosse comme le petit doigt dans les pansemens de l'opération de la fistule à l'anus. Pour faire cette *tente*, on prend plusieurs brins de charpie longs de six pouces; on les range à côté les uns des autres; on les plie par le milieu, & on en fait un rouleau lié exactement par des circonvolutions de charpie dans l'étendue de deux pouces & demi ou environ. On étend le reste de la charpie pour en faire une tête circulaire & horizontale au corps de la *tente*. Nous avons parlé de la méthode de la placer sans douleur au *mot* FISTULE A L'ANUS.

La chirurgie moderne a proscrit les *tentes* du traitement des plaies à la suite de l'opération de la taille. Cette réforme a commencé du temps de Fabricius Hildanus. Cet habile praticien discute les raisons de ceux qui désapprouvoient les *tentes*, & il conclut pour leur usage. Ce point de pratique est digne de l'attention des maîtres de l'art; & je pense qu'il y a bien des faits favorables à leur méthodique application. Les observations contraires pourroient n'en montrer que l'abus.

L'académie royale de chirurgie a proposé, pour le prix de l'année 1734, de déterminer quels sont, selon les différens cas, les avantages & les inconvéniens de

l'usage des *tentes* & autres dilatans. Le mémoire qui a été couronné & celui qui a concouru pour le prix, sont imprimés dans le *premier tome* de l'ouvrage intitulé, *recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de chirurgie.* Les inconvéniens des dilatans ne sont point dissimulés; on dit tout ce qu'il est possible d'imaginer pour les bannir de la pratique. On reconnoit cependant qu'il y a des cas qui exigent qu'on s'en serve, & ces cas sont rangés sous trois classes. La premiere renferme les cas où les dilatans sont utiles avec peu ou point d'inconvéniens. La seconde, qui semble rentrer dans la premiere, comprend les cas où l'utilité qui résulte des dilatans surpasse les inconvéniens annexés à leur usage. La troisieme classe est de ceux où les inconvéniens même des dilatans deviennent nécessaires. Le détail de tous ces points de discussion meneroit trop loin; nous avons rempli notre tâche, en indiquant les sources où l'on peut prendre les renseignemens les plus étendus sur ces objets. (*Y*)

TENTE, *en terme de Boyaudier*, ce sont sept montans percés à jour dans toute leur longueur, dont trois sont plantés à un bout & trois à l'autre, chacun à la distance de deux piés & demi l'un de l'autre, & le septieme au milieu, éloigné de chaque bout d'environ neuf piés. C'est sur cette charpente que l'on étend les boyaux pour les sécher. Les sept montans font autant de longueurs différentes. Celle qui prend au premier montant à droite, & finit à celui du milieu, s'appelle *longueur simple*; a-t-elle passé sur ce dernier, pour aller gagner le premier des trois de l'autre bout, c'est une *longueur double*; commence-t-elle au second à droite, & finit-elle à celui du milieu, c'est un *travers simple*; delà passe-t-elle au second de l'autre bout, c'est un *trait double*. Cette *tente* est la même chez tous les boyaudiers, & sert de regle pour les marchands de provinces qui demandent tant de longueurs simples ou doubles, tant de travers, *&c.* fixent en même temps la grosseur & le prix de la marchandise qu'on leur envoie.

TENTES *ou* BAS-PARCS *à trois rangs contigus*, sortes de pêcheries. Les pêcheurs-tendeurs de basse eau de Quineville, dans le ressort de l'amirauté de la Hougue, ont des *bas-parcs à trois rangs*, tellement contigus & joints les uns aux autres, qu'il est absolument impossible aux poissons de monter à la côte lorsqu'ils sont dans les pêcheries; ou si la marée est dans le temps des vives eaux, & que les poissons aient franchi le premier rang des parcs, ils en trouvent un second, & même un troisieme, en sorte que les petits poissons ne peuvent retourner à la mer.

Ces pêcheries sont les véritables *bas-parcs* ou venets de l'ordonnance; il ne faut pas appeller *bas-parcs* seulement ceux qui sont à la basse-eau, & *haut-parcs* ceux qui sont à la côte: la dénomination de *bas-parcs* leur convient à tous, car les *haut-parcs* different des *bas-parcs* en ce que les filets dont ils sont garnis, ont beaucoup plus de hauteur.

TENTELE, *f. f. Hist. nat.*, nom générique que les habitans de l'isle de Madagascar donnent au miel, dont leur pays produit plusieurs especes. Celui de la premiere espece se nomme *voa tentele*, c'est le miel ordinaire des abeilles; le second s'appelle *fih*, il est produit par des mouches qui sont vertes; le troisieme est produit par des fourmis ailées, qui le rassemblent dans les arbres creux; la quatrieme espece est produite par des fourmis d'une grandeur singuliere, qui le font dans des especes de tas de terre d'une forme conique & percés d'une infinité de trous. Il y a de plus une autre sorte de miel, qui a plus de consistance & qui a la dureté du sucre, on le nomme *tentelesucondre*; les mouches qui le font, l'attachent aux feuilles de certains arbrisseaux, où elles sont ensuite transformées en chrysalides jaunes, vertes ou rouges. Quelques-uns ont cru que ce dernier miel ou sucre étoit le même que les Arabes nomment *tabaxir*. L'isle de Madagascar fournit enfin un miel, qui est un poison très-violent; ce qui vient, dit-on, de ce que les mouches qui le produisent sucent les fleurs d'un arbre, nommé *caracarac*, qui est d'une mauvaise qualité.

TENTER, *v. act. Gramm.* Ce verbe outre sa signification prise dans l'écriture, & dont nous avons déja parlé, a d'autres sens fort bons & fort communs; on *tente* un valet pour le débaucher du service de son maître; on *tente* un officier, un ministre pour le retirer des intérêts

de son prince. *Tenter* dans ce sens, c'est faire à quelqu'un des propositions capables de corrompre sa fidélité. Quelques-uns disent aussi, *tenter* une personne, pour dire, *sonder* une personne: hypocrites pourquoi me *tentez-vous*? Mais je pense que *sonder* seroit ici beaucoup meilleur. On dit fort bien *tenter* Dieu; mais c'est dans une autre signification; ceux-là *tentent* Dieu, qui attendent tout de sa providence, ou qui se jetant dans des dangers manifestes, espérent que Dieu fera des miracles pour les délivrer du péril. *Tenter* se prend encore pour *hasarder*, *risquer*; *tenter* la fortune du combat.

Avant l'aurore éveiller des chanoines,
Qui jamais l'entreprit! Qui l'oseroit tenter?
Est-ce un projet, ô ciel! qu'on puisse exécuter? Despréaux.

Il veut dire quelquefois *essayer*; *tenter* tous les moyens de rentrer en grace; il se dit aussi pour *exciter*, *émouvoir*:

Fuis, traître, ne viens point braver ici ma haine,
Et tenter *un courroux que je retiens à peine.* Racine, *dans Phedre.*

(*D. J.*)

TENTER, *Critique sacrée*, ce verbe signifie communément *éprouver*, dans l'écriture. Ainsi quand elle dit que Dieu *tente* les hommes, cela ne veut pas dire que Dieu cherche à les *séduire* pour les faire tomber dans le péché, mais cela signifie qu'il *éprouve* leur vertu, soit par des commandemens plus ou moins pénibles, soit par des traverses attachées à l'humanité. *Tenter* Dieu, dans l'ancien testament, c'est vouloir *éprouver* follement sa toute-puissance; c'est s'exposer à des dangers dont on ne peut sortir sans un effet miraculeux de son secours. Vous ne *tenterez* point le seigneur, *Deut. vj*, 18. Voici une réponse de la Pythie qui se trouve dans Hérodote, *tenter Dieu & le faire, c'est la même chose*; τὸ πειρηθῆναι τοῦ Θεοῦ, καὶ τὸ ποιῆσαι, ἴσον δύναται, *l. VI, num.* 86, *pag.* 360. (*D. J.*)

TENTHRENIODES, *Lexicogr. Médec.*, τενθρηνιώδης, épithete qu'Hippocrate donne au poumon, & par laquelle il désigne que ce viscere est percé d'un grand nombre de petits trous, semblables à ceux d'un rayon de miel, c'est-à-dire, selon Galien *de usu partium*, *lib. VII*, *chap. ix*, que le poumon est d'une substance molle & poreuse. (*D. J.*)

TENTOI, s. m. *Haute-lisserie*; on nomme ainsi parmi les hautes-lissiers les barres qui servent à tendre & à tourner les deux ensubles où sont attachés les fils de la chaîne de l'ouvrage, lorsqu'on monte le métier. La barre de l'ensuble d'en haut s'appelle le grand *tentoi*, & celle du rouleau d'en bas le petit *tentoi*. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

TENTORES, s. m. *Littérat.*; on nommoit ainsi chez les Romains les gardiens établis pour avoir soin des habitans, de ceux qui disputoient le prix du cirque dans la course des chars. *Pitiscus.* (*D. J.*)

TENTURE *de deuil*, s. f. *terme de Juré-Crieur*, bande de serge de plusieurs aunes de long qu'on tend dans la chambre, aux portes de la maison, & même dans l'église, aux funérailles de quelqu'un qui est décédé. Il y a une *tenture* noire & une *tenture* blanche, on se sert de la noire pour les gens mariés, & de la blanche pour les filles & les garçons. *Savary.* (*D. J.*)

TENTURE *de tapisserie*, c'est un certain nombre de pieces ou d'aunes de tapisserie suffisante, pour tendre & tapisser un appartement.

TENTYRE, *Géog. anc.*, ville d'Egypte, & la métropole d'un Nome, appellé *Nomus Tentyrites*, du nom de cette ville, selon Strabon, Pline, Ptolomée, & Etienne le géographe. Le premier, *liv. XVII*, *pag.* 814, ajoute que les *Tentyrites* faisoient la guerre aux crocodiles plus qu'aucune autre nation; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire ces animaux; mais Séneque, *l. IV*, *c. ij*, dans ses questions naturelles, nie que les *Tentyrites* eussent en cela reçu de la nature aucun avantage sur les autres hommes. Ils ne maîtrisent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité; ils les poursuivent vivement; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent; aussi en voit-on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la présence d'esprit nécessaire dans une occasion si périlleuse.

Cette antipathie des *Tentyrites* pour les crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, causa entr'eux une hai-

ne qui produisit une guerre ouverte, dont Juvenal parle dans sa quinzieme satyre, *vers.* 33.

Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,
Immortale odium, & nunquàm sanabile vulnus
Ardet adhuc, Ombos & Tentyra.
Summus utrimque
Indè furor vulgò, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, quum solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit. (*D. J.*)

TENU, adj. *Gramm.*, du latin *tenuis*; menu, mince, délié; une poudre *ténue*, une membrane *ténue*; un trait mince & *ténu*; une écriture *ténue*; les particules *ténues* de l'air, de l'eau, du feu; les consonnes de l'alphabet grec se divisent en moyennes, *ténues* & aspirées. De *ténu* on a fait *ténuité*, qui n'est guere d'usage qu'en physique; la *ténuité* des atomes.

TENUE, s. f. *Gramm.*, état fixe, stable; on dit la *tenue* de l'esprit, de caractere des idées.

On dit d'un cavalier qu'il n'a point de *tenue* à cheval; on le dit aussi de la selle; la selle à l'angloise n'a pas de *tenue*. En marine, qu'un fond n'a pas de *tenue*. La *tenue* d'une assemblée, d'un concile, d'un congrès. *V.* TENIR.

La *tenue* d'un fief, *v.* TENURE.

Faire au trictrac une *tenue* malheureuse. *V.* TENIR *au trictrac.*

TENUE, *v.* FOND *de bonne tenue.*

TENUE, s. f. *en Musique*, est un son soutenu par une partie durant deux ou plusieurs mesures, tandis que d'autres parties travaillent. *V.* MESURE, PARTIE, TRAVAILLER. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties font des *tenues* à la fois. (*S*)

TENURE, s. f. *Gramm. & Jurisp.*, est la maniere & le titre auquel on possede un héritage; il y a plusieurs sortes de *tenures*, savoir la *tenure* en franche-aumône, la *tenure* franc-aleu, la *tenure* en fief par hommage, la *tenure* par parage, la *tenure* par bourgage, la *tenure* en censive. *Voy. l'article* 103 de la coutume de Normandie, & les *mots* ALEU, AUMÔNE, BOURGAGE, CENSIVE, FIEF, FOI, FRANC-ALEU, HOMMAGE, PARAGE. (*A*)

TENURE, *Rubanier*, se dit de quelques superfluités qui se trouvent dans les soies de la chaîne, qui occasionnent des filanderies qui, par le continuel frottement du travail, se confondant ensemble, empêchent entr'elles la levée des brins qu'elles occupent, & les font casser quelquefois l'un & l'autre, si l'on n'y remédie de bonne heure; ce qui se fait en arrachant ces filanderies avant qu'elles aient acquis plus de ténuité.

TENUTO, *Musiq. V.* SOSTENUTO, *Musiq.* (*S*)

TENZEGZET, *Géog. mod.*, ville d'Afrique, au royaume de Trémecen, sur le haut d'un rocher, entre Fez & Trémecen, proche la riviere de Tefma. Les Turcs en font les maîtres, & y tiennent garnison. (*D. J.*)

TEORREGU, *Géog. mod.*, contrée d'Afrique, dans la Barbarie, entre Tripoli & le désert de Barca. C'est une contrée presque déserte, & qui ne porte que des palmiers. *Longit.* 36. 5. *lat.* 26. 57. (*D. J.*)

TÉOS, *Géog. anc.*, ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, sur la côte méridionale d'une péninsule, vis-à-vis de l'isle de Samos, entre Chalcis & Lebedus. Strabon, *l. XIV. p.* 644, lui donne un port; mais du temps d'Anacréon, les habitans de *Téos* ne pouvant souffrir les insultes des Perses, abandonnerent leur ville, & se retirerent à Abdere ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe:

Ἄβδηρα καλὴ τῶν ἀποικία.
Abdera pulchra Teiorum *colonia.*

Cependant dans la suite quelques-uns d'entr'eux y retournerent. Hérodote, *l. I. c. clxviij*, loue ces peuples d'avoir mieux aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'esclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perses. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valerien, sur lesquelles on lit ces mots THION, *Teiorum.*

Dans une de ces médailles, Auguste est dit *fondateur* de la ville de *Téos*, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie. Cellarius, *Géogr. anc. l. III. c. iij*, prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorsqu'il fait entendre que la ville de

Téos étoit dans une isle de même nom. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment: il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de *Téos* étoit dans une péninsule, mais de façon que cette péninsule devenoit une isle, lorsque la mer étoit haute & agitée. C'est un tempérament que l'envie de sauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

2°. *Téos*, ville de Scythie. Etienne le géographe la donne aux Dyrbœi.

C'est *Téos* de l'Ionie qui est la patrie d'Anacréon. Horace l'a peint en deux mots, *Ode IX. liv. IV.* " Le temps n'a „ rien ôté de son prix à l'élégant badi„ nage d'Anacréon ".

Nec, si quid olim lusit Anacreon
Delevit ætas.

C'est tout Anacréon peint d'un seul trait. Personne n'a su mieux que lui badiner avec légéreté, avec délicatesse, avec naiveté. Ses poésies ne sont que des chansonnettes produites par sentiment plutôt que par réflexion. On voudroit seulement qu'il eut plus respecté la pudeur dans la peinture qu'il nous fait des plaisirs. Il florissoit, selon M. le Fevre, dans la lxxij. olympiade, vers l'année 263 de Rome, 489 avant Jesus-Christ; mais c'est s'exprimer trop vaguement. Je ne saurois marquer d'olympiade précise pour un homme qui a vécu 85 ans, d'autant mieux qu'Eusebe a choisi la lxij. olympiade, & Suidas la lij. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Anacréon florissoit au temps que Polycrate régnoit à Samos, & qu'Hyppar-chus jouissoit à Athenes de la domination que son pere Pysistrate y avoit usurpée. Cambyses étoit alors roi de Perse; & c'est ce qu'il est bon de remarquer, afin que les lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le temps auquel Anacréon a vécu.

On trouve dans ses poésies la passion dont il brûloit pour Bathyllus, & ce seul exemple réfute l'excessive charité d'Elien, & celle de M. Lefevre pour le poëte de *Téos*. Valere Maxime, *liv. IX. ch. xij*, attribue sa mort à un pepin qui l'étrangla; & il ajoute qu'une fin si douce n'étoit due qu'à une faveur particuliere des dieux.

On connoît les éditions d'Anacréon données par Henri Etienne, Tannegui, Lefevre, Barnes, Baxter, & Corneille de Pauw. L'édition de ce dernier littérateur a paru à Utrecht en 1732, *in*-4°. Non seulement il y parle avec le dernier mépris de tous les commentateurs d'Anacréon qui l'ont précédé, mais même des poésies qu'il publie; déclarant nettement qu'il ne pense pas qu'il y en ait aucune qui soit d'Anacréon. Il prétend que comme il s'en trouve de mauvaises dans le recueil d'Henri Etienne, fausſement attribuées à Anacréon, il pourroit en être autant de celles qui sont bonnes. Il remarque enfin, que Suidas avoit dit qu'Anacréon écrit en dialecte ionienne, très-différente de celle dans laquelle sont la plupart des odes qui portent le nom d'Anacréon.

Le système de ce littérateur est aussi singulier que ridicule; rien de plus aisé que de le détruire. Ce n'est pas uniquement parce que les odes dont il s'agit sont bonnes qu'on les a attribuées à Anacréon, mais sur le consentement des manuscrits, qui est décisif en ces sortes de matieres; & s'il se rencontre quelques pieces, sur la légitimité desquelles les savans aient quelque doute, cela ne fait rien pour le corps même du recueil, qui, suivant toutes les regles d'une saine critique, reste toujours à celui que les manuscrits en désignent comme l'auteur.

On répond au raisonnement de M. Pauw, fondé sur le témoignage de Suidas, qu'indépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer, qui sont remplis de mots uniquement employés par les auteurs qui ont écrit en dialecte ionienne, l'exemple d'Hérodote prouve que la conséquence de l'éditeur n'est pas juste. Le petit nombre d'ionismes qui se voient dans cet historien, n'empêche pas qu'on ne le laisse dans une possession paisible de son histoire; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les odes d'Anacréon, ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoisse l'auteur, d'autant plus que les poëtes se sont moins astreints que les écrivains en prose, à se servir de la même dialecte.

Mais voici trois raisons tranchantes contre M. Pauw; on lui oppose, 1°. que les ouvrages d'Anacréon subsistoient du temps d'Horace & du temps d'Ovide: est-il difficile de concevoir que dans la haute réputation où ils étoient, ils ont pu se conserver jusqu'à Aulugelle qui les cite?

8°. Il se trouve dans l'anthologie & sous le nom d'Anacréon quelques-unes de ces mêmes odes qu'on retrouve dans le recueil qui nous reste. 3°. Alcyonius dans son premier livre *de exilio*, dit avoir entendu raconter dans sa jeunesse à Démétrius Chalcondyle, que les prêtres avoient si bien fait auprès des empereurs de Constantinople, qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on brûleroit les exemplaires des anciens lyriques grecs, dont les ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre; il en restoit alors des copies.

Il seroit à souhaiter que les deux manuscrits sur lesquels Henri Etienne publia le premier Anacréon à Paris en 1554, *in*-4°. il seroit, dis-je, à souhaiter que ces deux manuscrits, qui sont les seuls qu'on ait vus de ce poëte, eussent été conservés. Henri Etienne par malheur, étant tombé dans une espece d'aliénation d'esprit sur la fin de ses jours, laissa périr ces deux manuscrits avec quelques autres qu'il ne communiquoit à personne, pas même à son gendre Casaubon. Il avoit traduit en François les mêmes odes d'Anacréon qu'il a mises en vers latins; mais il n'osa publier sa traduction après avoir vu celle de Remi Belleau. Renvoisy mit en musique l'an 1558, la traduction de Belleau.

La traduction de Longepierre vit le jour à Paris l'an 1673; le grec est d'un côté, la traduction en vers françois de l'autre, & les observations critiques du traducteur sont à la fin de chaque piece.

L'édition de mademoiselle Lefevre parut à Paris l'an 1681, avec le texte Grec d'un côté, la version en prose Françoise de l'autre, & des remarques sur chaque poëme d'Anacréon.

M. Regnier Desmarais, secretaire de l'académie Françoise, publia en 1693 la traduction d'Anacréon de Barthelemy Corsini en vers Italiens avec des remarques; mais il a paru dernièrement une traduction Italienne en vers, d'Anacréon, supérieure à toutes les précédentes; elle est intitulée, *le ode di Anacreonte, nuovamente da varii illustri poeti nella Italiana favella tradotte, &c.* 1732. Voici la premiere ode de cette traduction, qu'on pourra comparer avec celles que nous avons en vers françois, de diverses mains.

Degli atridi io canterei
E di cadmo i casi rei;
Ma dal mio voler discorda.
Dalla cetra ogni corda,
E l'ascolto a tutte l'ore
Solo dir cose d'amore.
Poco fa cetra cambiai,
Che di nuove corde armai,
E a narrare il cor s'accese
Del grand' ercole l'imprese,
Ma contraria a me rispose
Voici tenere e amorose.
Dunque gite in pace o eroi,
Che ingombrate i miei pensieri;
Io non posso dir di voi
L'alte gesta e i nomi alteri,
Se la cetra a tutte l'ore
Sol risponde, amore, amore. (*D. J.*)

TEPEACA, *Géog. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience du Mexique. Fernand Cortez conquit cette province en 1520, & y bâtit Segura de la Frontera, sur la hauteur de 18d. 40′. au nord de la ligne. (*D. J.*)

TEPECOPALLI-QUAHUITL, s. m. *Hist. nat. Botan.*, arbre du Mexique & des autres parties de la nouvelle Espagne. Il est d'une moyenne grandeur, & porte un fruit qui ressemble au gland, & qui est couvert d'une peau bleue qui est gluante & résineuse, & qui est fort semblable à l'encens; ce qui fait que les Espagnols la nomment *incienso de los Indios*, encens des Indiens: on lui attribue de très-grandes vertus; on croit que cette résine est celle qui est plus connue sous le nom de *gomme animée*.

TEPETOTOLT, s. m. *Hist. natur. Ornithol.*, nom d'un oiseau du Bresil, du genre des coqs d'Inde, & qu'on appelle plus communément *mitu-poragu*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

TEPHRAMANCIE *ou* SPODOMANCIE, *Divinat.*, du grec τεφρα & σποδος qui signifient également de la *cendre*, & de μαντεια *divination*, espece de divination dans laquelle on se servoit de la cendre du feu, qui, dans les sacrifices avoit consumé les victimes: on la pratiquoit sur-tout, sur l'autel d'Apollon Isménien; c'est peut-être ce qui a fait donner à Sophocle dans sa tragédie d'Œdipe roi, le nom de devineresse à la cendre μαντειαι σποδος. Delrio dit que de son temps on avoit encore en quelques endroits la su-

perſtition d'écrire ſur de la cendre le nom de la choſe qu'on prétendoit ſavoir; qu'on expoſoit enſuite cette cendre à l'air, & que ſelon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre, on les laiſſoit en leur entier, on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre. Delrio, *Diſquiſit. magic. lib. IV. cap. ij. quæſt. vij. ſect.* 1. *pag.* 552.

On prétend que tous les Algonquins & les Abenaquis, peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, pratiquoient autrefois une eſpece de *tephramancie* ou *pyromancia* dont voici tout le myſtere. Ils réduiſoient en poudre très-fine du charbon de bois de cedre; ils diſpoſoient cette poudre à leur maniere, puis y mettoient le feu; & par le tour que prenoit le feu en courant ſur cette poudre, ils connoiſſoient, diſoient-ils, ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenaquis, en ſe convertiſſant au chriſtianiſme, ont eu bien de la peine à renoncer à un uſage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui ſe paſſoit loin de chez eux. *Journal d'un voyage d'Amérique*, par le P. Charlevoix, *lettre xxv. page* 363.

TEPHRION, ſ. m. *Pharmac. anc.*, τεφριον, nom d'un collyre de couleur cendrée; il s'appelloit auſſi *cythion*: on en trouve la préparation dans Aetius, *l. VII.* & dans Celſe, *l. VI. c. vj*, mais d'une maniere différente. (*D. J.*)

TEPHRITES, *Hiſt. nat. Litholog.*, nom donné par quelques auteurs anciens, à une portion de la corne d'ammon pétrifiée.

TEPIDARIUM, ſ. m. *Littérat.*, chambre des thermes des anciens, appellée auſſi *concamerata ſudatio*: c'étoit une étuve voûtée pour faire ſuer, un bain de vapeur; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçuſſent également en leur milieu la force de la vapeur chaude, qui tournoit & ſe répandoit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur juſqu'au commencement de la voûte, au milieu de laquelle on laiſſoit une ouverture pour donner du jour, & on y ſuſpendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le hauſſant & baiſſant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faiſoit ſuer. Le plancher de ces étuves étoit creux & ſuſpendu, pour recevoir la chaleur de l'*hypocauſte*, qui étoit un grand fourneau maçonné au deſſous, que l'on avoit ſoin de remplir de bois & d'autres matieres combuſtibles, & dont l'ardeur ſe communiquoit aux étuves, à la faveur du vuide qu'on laiſſoit ſous leurs planchers.

Ce fourneau ſervoit non ſeulement à échauffer les deux étuves, mais auſſi une autre chambre appellée *vaſarium*, ſituée proche de ces mêmes étuves & des bains chauds: l'on plaçoit dans cet endroit trois grands vaſes d'airain appellés *miliaria*, à cauſe de leur capacité; l'un étoit deſtiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troiſieme pour la froide. Ces vaſes étoient tellement diſpoſés, que l'eau pouvoit paſſer de l'un dans l'autre par le moyen de pluſieurs ſiphons, & ſe diſtribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voiſins, ſuivant les beſoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui ſervoit auſſi de garderobe, paroiſſoit d'une ſtructure magnifique dans les thermes de Dioclétien avant la démolition: c'étoit un grand ſallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi cercle, & dont la voûte étoit ſoutenue par pluſieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, ſous terre, en 1739, les reſtes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la deſcription dans les *tranſ. philoſophiques n°.* 461. *ſect.* 39. (*D. J.*)

TÉPIS, ſ. m. *Comm.*, étoffe de ſoie & coton qui ſe fabrique aux Indes orientales. (*D. J.*)

TEPONATZLE, *Luth.*, eſpece de tambour des Péruviens, dont voici la deſcription, tirée mot à mot de l'*hiſtoire générale des voyages*. " Le *teponatzle* étoit „ d'une ſeule piece de bois fort bien tra„ vaillé, vieux, ſans peau, ni parchemin „ par dehors, avec une ſeule fente au „ principal bout: on le touchoit avec des „ bâtons, comme nos tambours, quoi„ que les extrêmités ne fuſſent pas de „ bois, mais de laine ou de quelque ſubſ„ tance mollaſſe ".

On peut, il me ſemble, conclure de cette deſcription, qui me paroît bien confuſe & mal écrite, que le *teponatzle* étoit une eſpece de cuveau de bois, mais d'une ſeule piece; qu'on le poſoit le creux vers

la terre, & qu'on frappoit le fond, fendu pour rendre plus de son, avec des baguettes dont les boutons étoient de laine, *&c.*

Les Péruviens avoient encore une autre sorte de tambour dont on jouoit en même temps que du *teponatzle*, mais dont je n'ai pu trouver le nom; je vais le décrire d'après le même ouvrage.

" Il étoit plus grand, rond, creux, „ & peint en dehors. Il avoit sur l'em„ bouchure un cuir bien corroyé & fort „ tendu, qu'on serroit ou qu'on lâchoit, „ pour élever ou pour baisser le ton. On „ le battoit avec les mains, & cet exer„ cice étoit pénible. Ces deux instru„ mens (le *tepouatzle* & celui-ci) ac„ cordés avec les voix, produisoient une „ symphonie assez mélodieuse, mais qui „ paroissoit fort triste aux Castillans „. (*F. D. C.*)

TEPPIA (LA), *Géog. mod.*, riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle a sa source près de Rocca de Massimo, & se perd dans le fleuve Sisto; c'est l'ancien Amasène, qui traverse les marais Pomptins, & tomboit dans la mer de Toscane, près du promontoire de Circé. (*D. J.*)

TEPULA-AQUA, *Géog. anc.* Pline *liv. XXXVI. ch. xv.* & Frontin, *lib. de aquæductib.* donnent ce nom à un des aqueducs qui conduisoient l'eau à Rome & dans le Capitole: cette eau venoit du territoire appellé *Lucullanus*, & que quelques-uns croient être le même que *Tusculum*. L'aqueduc passoit par la voie Latine. Cn. Servilius Cœpio, & L. Cassius Longinus l'avoient fait faire dans le tems qu'ils étoient censeurs, dans la 629 année de la fondation de Rome, sous le consulat de M. Plautius Hypsœus, & de M. Fulvius Flaccus. (*D. J*)

TER (LE), *Géog. mod.*, en latin *Thicis*, riviere d'Espagne, dans la Catalogne. Elle a sa source près du mont Canige, baigne les murs de Gironne, & va se perdre dans la Méditerranée.

TERAIN (LE), *ou* THEREIN *ou* THARAIN, *Géogr. mod.*, en latin vulgaire *Tara*, riviere du Beauvoisis; son nom est formé de la racine *tar* & du latin *amnis*, d'où l'on a fait *ain*, comme dans plusieurs autres noms de rivieres. Elle tire sa source d'un village du côté de Dieppe, & se jette dans l'Oise à Montalaire. (*D. J.*)

TERAMO, *Géog. mod.*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, au confluent du Tardino & de la Viciola, entre Ascoli & Civita-di-Pena, à 8 lieues d'Aquila. Cette ville est l'*Interamna* du pays des Prægutiens; Ptolomée, *liv. III. ch. j.* écrit *Interamnia*. Elle a présentement un évêché fondé l'an 500, & qui ne releve que du pape. *Long.* 31. 28. *lat.* 42. 37.

Palladino (Jacques) auteur ecclésiastique du quatorzieme siecle, connu sous le nom d'*Ancharano*, & plus encore sous celui de Jacques de *Téramo*, parce qu'il naquit dans cette ville en 1349. Il devint évêque de Monopoli en 1391, archevêque de Tarente en 1400, archevêque de Florence en 1401, évêque & administrateur du duché de Spolete en 1410. Il fut envoyé en Pologne, en qualité de légat du saint siège en 1417, & il y mourut la même année. Le seul de ses ouvrages qui a eu cours, mais un cours incroyable, est une espece de roman de piété, qu'on a traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

M. Dupin a eu tort de dire, que ce roman n'existoit qu'en manuscrit dans les bibliotheques d'Angleterre; il a été mis au jour plusieurs fois, & sous des titres différens. Voici ceux des premieres éditions: 1°. *Jacobi de Ancharano, processus Luciferi contrà Iheſum, coràm judice Salomone*; c'est une très-vieille édition, *in-folio*, sans aucune indication, ni date. 2°. *Reverendi patris domini Jacobi de* Theramo, *consolatio peccatorum nuncupatum, & apud nonnullos Belial vocitatum, id est, processus Luciferi principis dæmoniorum, quorum procurator Belial, contra Iheſum redemptorem, ac salvatorem noſtrum, cujus procurator Moyses, de spolio animarum quæ in lymbo erant, cùm descendit ad inferna..... coram judice Salomone*; c'est encore une très-ancienne édition, *in-folio*, en assez beaux caracteres, sans aucun nom de ville, & sans aucune date.

On a d'autres éditions du même ouvrage. 1°. Une d'Augsbourg chez Jean Schusler en 1472, *in-folio*, 2 Une intitulée: *Lis Christi & Belial, judicialiter coram Salomone judice*, Gondæ, per Gerardum Leen en 1481, *in-folio*, en caracteres gothiques. 3. Une sans nom de ville, ni d'imprimeur en 1482, *in-folio*. 4. Une en 1484, *in-folio*. 5. Une à Augs-

bourg, chez Jehan Schoënberger en 1487, *in-folio* 6. Une à Strasbourg en 1488, *in-folio*. 7. Une à Vicence en 1506, *in-folio*. 8. Une à *Hanoviæ* en 1611, *in*-8°. *&c.*

Palladino n'avoit que trente-trois ans, lorsqu'il composa cet ouvrage, dont voici un court précis; car j'imagine que peu de personnes en France connoissent ce livre singulier.

L'auteur après avoir dit en deux mots, que la chûte de l'homme avoit obligé J. C. à mourir pour la rédemption du genre humain, suppose que son ame descendit aux enfers immédiatement après sa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des bienheureux, enchaîna Lucifer, & mit en fuite les démons. Ces démons s'étant rassemblés, élurent Bélial pour leur procureur, & l'envoyerent demander justice à Dieu contre Jesus, comme contre un perturbateur & un usurpateur. Bélial obtint de Dieu, Salomon pour juge. Jesus cité devant ce roi, & ne pouvant comparoître en personne, prit Moyse pour son procureur. Moyse comparut, & Bélial l'admit, se contentant de lui faire essuyer le reproche du meurtre de l'Egyptien.

Moyse ayant proposé ses moyens, voulut faire ouir ses témoins, & Salomon leur fit prêter serment sur le livre des évangiles, de ne rien dire que de véritable: ce qui n'est pas moins plaisant que l'imagination de ces peintres ignorans, qui, dépeignant l'annonciation du Verbe, y mettoient bonnement la Vierge Marie à genoux devant un crucifix.

Excepté le seul Jean-Baptiste, Bélial récuse tous les autres témoins; savoir Abraham, à cause de son concubinage public; Isaac, à cause de son parjure; Jacob, à cause de ses fraudes; David, à cause de son meurtre & de son adultere; Virgile, à cause qu'il s'étoit laissé suspendre d'une tour, & exposer à la risée du peuple par une femme; Hippocrate, à cause du meurtre de son neveu; & Aristote, à cause du vol des papiers de Platon.

Bélial propose à son tour ses moyens; mais après de longues contestations, selon la forme du barreau, & l'allégation de plusieurs passages tirés de la bible, Bélial est condamné par Salomon. Il en appelle à Dieu, qui lui donne pour souverain juge, Joseph le patriarche, devant qui la cause fut encore plaidée vivement. Bélial fait proposer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & les parties en conviennent. Ces arbitres, qui sont l'empereur Auguste & le prophete Jérémie, pour Bélial; Aristote & le prophete Isaïe, pour Moyse, prononcent enfin un arrêt, dont les deux parties s'attribuent l'avantage.

Jesus ayant reçu cet arrêt de la main de Moyse, s'en réjouit avec ses disciples, & leur donne ses instructions. Ensuite les ayant quittés pour monter au ciel, Dieu le pere & le Saint-Esprit, accompagnés de millions d'anges, viennent au devant de lui, & l'introduisent dans le séjour de la gloire éternelle; bientôt après il envoie le Saint-Esprit à ses disciples, qui se répandirent par tout l'univers, pour enseigner & endoctriner les différentes nations.

Il n'est pas nécessaire de dire que tout cela est aussi grossiérement traité, qu'on voit qu'il est imaginé; c'est le fruit d'un siecle barbare. Les passages de l'écriture y sont cités d'une maniere comique, & plus propre à faire rire, qu'à édifier. Bélial y turlupine même quelquefois Moyse, comme quand il lui dit en se moquant de lui: *loquere, domine, quia servus tuus audit*, pag. 86; ou comme quand il se contente de réfuter les merveilles de l'histoire du Messie par ce trait ironique: *Amice Moyses, confusus non sum, quia quæ tu dicis verificabuntur cùm Deus fiet homo*, page 131. Il lui fait aussi quelquefois des difficultés malignes, comme lorsqu'il lui dit, page 114. *Dic mihi, ô Moyses, quare imputatur judæis mors Christi, postquàm fuerant excæcati ab ipso Jesu, atque indurati corde*; & page 116, *hoc non ascendit in cor meum, quòd Deus tradiderit in mortem filium suum pro homine servo. Hæc abhorrent leges & natura, & omni audienti est incredibile. Et, quod pejus est, tu Deum esse passibilem asseris.* Quelquefois l'auteur y fait dire des hétérodoxies à Moyse, comme lorsqu'il reconnoît trois Dieux dans ce dernier verset du ps. 66. *benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus; ecce David nominat tres Deos*, dit-il, en propres termes, *page* 131; quelquefois il lui fait dire, comme s'il avouoit sa défaite: *O! Belial, valdè me pungis, & subtiliter me arguis*, pag. 184.

De plus, on voit dans cette piece Moyse

se ne se défendre qu'en se fâchant, & qu'en se répandant en injures; au lieu que Bélial se contente de dire paisiblement ses raisons, & recommande la douceur à Moyse. *Et tunc, ait Moyses ad Belial; ô Belial! dic mihi, nequissime. Ait Belial, Moyses, esto sapiens, & dic quod vis & coram judice non loquaris vituperosè, quia patienter audiam.*

Ce défaut regne encore plus dans le *procès de Satan contre la Vierge, devant Jesus.* La Vierge criaille, pleure, dit des invectives, & veut à peine laisser parler son adverse partie; jusques-là, que son fils est obligé de lui imposer silence, & de lui dire avec quelque sorte de sévérité: *O mater! dimitte ipsum dicere, quia incivile est, nisi eum totâ lege perspectâ aliquid judicare, vel respondere permiseris*, pag. 30. Satan au contraire sait se modérer, & se défend avec beaucoup de tranquillité.

Si cette piece avoit été composée dans un siecle éclairé, on auroit raison de la regarder comme un artifice criminel de celui qui en seroit l'auteur; mais la barbarie & la grossiéreté du temps, dans lequel vivoit Palladino, semblent le mettre à couvert de ce soupçon. Quelques personnes même pensent qu'il ne composa cet ouvrage, que pour remettre devant les yeux des peuples de ce temps-là, l'écriture sainte & la religion, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au moins quelque teinture. En ce cas-là, sa mal-habileté étoit encore plus grande que le ridicule de ses contemporains:

Qui sottement zélés en leur simplicité, Jouoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

Mais je croirois plutôt que l'unique but de Palladino, étoit d'exercer ses talens pour le barreau, sur quelque sujet intéressant & peu commun, & de se singulariser par une semblable entreprise; en sorte que rien ne lui parut plus propre à y réussir, qu'une imagination aussi extraordinaire, que celle d'un procès entre le diable & Jesus-Christ, ou entre Satan & la Vierge Marie.

L'ouvrage dont nous parlons a été traduit, comme je l'ai dit, dans presque toutes les langues de l'Europe. Il y en a une version allemande, imprimée à Strasbourg en 1477, *in-folio*, avec des figures en bois; à Ausbourg en 1479, en 1481 & 1493, *in-folio*; & de nouveau à Strasbourg en 1508, *in*-4°. Le jurisconsulte Jacques Ayerer a revu cette ancienne traduction, en a changé le langage, & l'a publiée de nouveau à Francfort en 1600, *in-folio*. Cette édition a été renouvellée en 1656, *in*-4°, avec plusieurs commentaires.

La plus vieille traduction françoise est intitulée: *Procès fait & démené entre Bélial, procureur d'enfer; & Jesus fils de la Vierge Marie, translaté de latin en commun langage, par vénérable & discrete personne frere Pierre Farget, de l'ordre des Augustins*; elle est imprimée sans indication de ville, ni d'imprimeur, mais probablement à Lyon en 1482 en caracteres gothiques, & avec figures, *in-folio*. La seconde version est intitulée *la consolation des poures pécheurs, ou le procès de Bélial à l'encontre de Jesus*; cette version a été mise au jour à Lyon, par Jean Fabri en 1485 *in*-4°.; & réimprimée au même endroit & de la même forme, en 1490 & en 1512. Toutes ces éditions sont remplies de figures en bois, mal faites & fort grotesques.

On a du même livre une version flamande, mise au jour à Harlem en 1484, *in-folio*, & donnée plusieurs fois depuis; savoir, à Anvers en 1512, en 1516, en 1551, en 1558, *in-folio*, & ailleurs.

L'index d'Espagne des livres prohibés, condamne une version espagnole du même livre, & l'index romain en condamne une italienne.

La traduction danoise est de l'an 1589.

Comme l'expression de toutes ces traductions ne s'est faite qu'avec approbation & permission, & que rien n'étoit autrefois plus en usage que leur lecture, il ne faut point douter qu'elles ne fussent encore aujourd'hui fort en vogue, si les lumieres du christianisme n'en avoient fait sentir tout le ridicule. Je ne sais même s'il n'entre pas beaucoup de politique dans l'interdiction de l'index romain; les auteurs de cet index auroient honte de se trouver encore exposés aux justes reproches qu'ils ont essuyés si long-tems, d'autoriser des livres pleins de ridicule; mais un ouvrage beaucoup plus condamnable, & approuvé singuliérement en Italie, c'est celui du jésuite françois qui a travesti l'écriture sainte en roman, sous

le titre séducteur, d'*hiſtoire du peuple de Dieu, tirée des ſeuls livres ſaints.* (*D. J.*)

TERASSON, *Géog. mod.*, bourg que nos géographes nomment ville de France, dans le haut Périgord, à quatre lieues de Sarlat, ſur la riviere de Vezere. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 18. 56. *latit.* 45. 9. (*D. J.*)

TERATOSCOPIE, ſ. f., divination par l'apparition & la vue des monſtres, des prodiges, des ſpectres, des fantômes; ce mot eſt formé de τερας, *prodige*, & de σκοπεω, *je conſidere.*

Ce fut par la *teratoſcopie*, que Brutus, le meurtrier de Céſar, augura qu'il perdroit la bataille de Philippe, lorſque la veille de cette action, un ſpectre lui apparut dans ſa tente. Ce fut auſſi par elle que Julien l'apoſtat étant à Paris ſe laiſſa proclamer auguſte par l'armée des Gaules; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, ſous la figure d'un jeune homme, l'ayant ſollicité & comme forcé de condeſcendre à la volonté des ſoldats. Il étoit aiſé par ambition, ou par d'autres ſemblables motifs, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de feindre qu'on ſe rendoit à la volonté des dieux, lors même qu'on ne ſuivoit que ſon penchant.

TERBEDH, *ou* TERBADH, ſ. m. *Mat. médic. des Arabes*, nom donné par Avicenne au turbith purgatif, dont tous les auteurs de ſon temps font mention, quoiqu'en général d'une maniere fort confuſe.

Le turbit de Sérapium eſt le tripolium des Grecs. Le turbit des autres auteurs, eſt la racine *alypum*; toutes choſes fort différentes entr'elles, & plus encore du vrai turbit de nos droguiſtes, décrit par Garcias; cependant, il paroît que le *turbedh*, d'Avicenne, eſt véritablement notre turbit; en effet, il dit que le *turbit* étoit une ſubſtance ligneuſe, qu'on apportoit des Indes orientales, & que cette ſubſtance étoit cathartique. Garcias nous aſſure, de même qu'Avicenne, que les Indiens en font uſage pour purger les ſérosités, & qu'ils en corrigent la violence avec du gingembre. (*D. J.*)

TERCEAU, ſ. m. *Gram. & Juriſp.*, *tertia ſeu tertia pars*; eſt une redevance ſeigneuriale qui eſt due en quelques lieux au ſeigneur, pour la conceſſion de terres plantées en vignes.

Dans la coutume de Chartres, où ce droit a lieu, ſuivant l'article 113, il ſe prend ſur les vins, à la cuve, ou autre vaiſſeau à vin, & le ſujet doit avertir le ſeigneur, ſon procureur, receveur ou commis, avant de tirer ſon vin, à peine de ſoixante ſous d'amende.

Ce droit paroît venir de la tierce, *tertia*, ou troiſieme partie des fruits en général, qui ſe payoit anciennement au propriétaire par ſon ſerf, ou colon, qui faiſoit valoir la terre de ſon maître. *Voy.* BOUQUE.

Ce droit de *terceau* revient à ce que l'on appelle *complaire* en Poitou, *quart-pot* en Bourbonnois, *vinage* à Senlis. (*A*)

TERCERE, *Géogr. mod.*, iſle de la mer du Nord, & la plus conſidérable entre les Açores; elle a environ quinze lieues de tour, trente mille habitans, & eſt toute environnée de rochers qui la rendent preſque imprenable. Cette iſle eſt abondante en poiſſons, en viande, en fruits, en gros bœufs qui ſont les plus beaux du monde, en racines qu'on nomme *barates*, & en bled; mais elle manque d'huile, de ſel, de chaux, & de toutes ſortes de poterie. On conſerve le bled dans des puits creuſés en terre, & ſcellés d'une pierre à leur ouverture.

La capitale de l'iſle ſe nomme *Angra*; elle a cinq paroiſſes, & eſt le ſiege d'un évêque, ſuffragant de Liſbonne. Son havre fait en forme de croiſſant, eſt le ſeul mouillage qu'il y ait dans l'iſle; le principal commerce de *Tercere* eſt en paſtel; les paſſages des flottes de Portugal & d'Eſpagne, qui vont aux Indes, au Breſil, au Cap-verd, apportent par le commerce du profit aux habitans.

Les Portugais ayant obſervé que lorſqu'un vaiſſeau eſt au méridien des Açores, l'aiguille marine frottée d'aimant, regarde directement le ſeptentrion, ſans aucune variation ni vers l'orient, ni vers l'occident, mais qu'au delà & au deçà, elle incline un peu vers l'une ou l'autre partie du monde, cette obſervation leur a fait placer à *Tercere* le premier méridien, au lieu que les François le poſent dans l'iſle de Fer, l'une des Canaries. (*D. J.*)

TERCOT, TERCO, *ou* TERCOL, *voy.* TORCOU.

TÉRÉBENTHINE, ſ. f. *Hiſt. des drogues exot.*, c'eſt un ſuc réſineux de di-

vers arbres ; car quoique ce mot ne convienne qu'à la seule réfine qui découle du térébinthe, on l'étend à divers autres sucs ; mais on connoît en particulier, dans les boutiques des droguistes curieux, cinq sortes de *térébenthines*, dont nous allons parler, savoir, celle de Chio, de Perse, de Venise, de Strasbourg, & la commune.

La *térébenthine* de Chio, s'appelle *terebenthina Chia, vel Cypria*, offic. c'est un suc réfineux, liquide, qui découle du térébinthe, blanc, jaunâtre, ou de la couleur du verre, tirant un peu sur le bleu, quelquefois transparent, de consistance tantôt plus ferme, tantôt plus molle, flexible & glutineux. Lorsqu'on frotte la *térébenthine* entre les doigts, elle se brise quelquefois en miettes ; le plus souvent cependant, elle est comme le miel solide, elle cede & s'attache aux doigts comme lui ; son odeur est forte, mais non désagréable, semblable à celle de la réfine de mélese, c'est-à-dire, à la *térébenthine* de Venise, sur-tout lorsqu'on la manie dans les mains, ou qu'on la jette sur les charbons ; elle est modérément amere au goût & âcre : on estime beaucoup celle qu'on apporte directement des isles de Chio & de Cypre ; c'est de ces isles qu'elle tire son nom. Les anciens la connoissoient, & en faisoient usage.

Cette réfine découle d'un arbre qui vient sans culture dans l'isle de Chio. Il est déja décrit : parlons donc du même térébinthe de Languedoc & du Dauphiné ; c'est le *terebinthus vulgaris*, C. B. P. *terebinthus*, J. B. Cet arbre est toujours verd, de la grosseur d'un poirier, ayant une écorce cendrée & gercée ; ses branches s'étendent au large, & les feuilles y sont alternativement rangées, conjuguées, roides & fermes, peu différentes de celles du laurier, mais plus obscures ; les fleurs, au commencement de mai, se trouvent ramassées par grappes au bout des petites branches ; ces fleurs sont des étamines de couleur pourpre, auxquelles il ne succede aucun fruit ; car l'espece qui rapporte du fruit, a des fleurs qui n'ont point d'étamines ; les fruits qui viennent aussi en grappes ; ils sont arrondis, longs de deux ou trois lignes, ayant une coque membraneuse, rougeâtre ou jaunâtre, un peu acide, styptique, & réfineuse : cette coque n'a qu'une loge, souvent vuide, d'autres fois pleine d'une amande.

Cet arbre est chargé vers l'automne de certaines vessies attachées aux feuilles & aux rameaux, assez semblables à celles qui naissent sur les feuilles de l'orme, mais de couleur purpurine ; quelquefois l'on trouve à l'extrémité des branches des excrescences cartilagineuses, de la figure des cornichons, longues de quatre, cinq, six doigts, & davantage, de formes différentes, creuses & roussâtres ; ces excrescences étant ouvertes, paroissent contenir, de même que les vessies, une petite quantité d'humeur visqueuse, couverte d'ordures cendrées & noirâtres, & de petits insectes ailés. Tous les auteurs qui ont parlé de cet arbre, ont fait mention de ces excrescences, & elles ne sont autre chose que des especes de gales produites par des insectes qui piquent les feuilles, y déposent leurs œufs, & leur fournissent par-là une matiere propre à les faire éclorre, les nourrir ensuite, & les conserver par une sage prévoyance de la nature. On ne ramasse point de réfine de ces vessies, ni de ces excrescences ; mais on la retire du bois : on fait des incisions aux troncs, & aux branches de cet arbre, après qu'il a poussé ses bourgeons, ainsi qu'aux autres arbres qui sont réfineux ; de ces incisions découle une réfine d'abord liquide, qui s'épaissit peu-à-peu, & se desseche.

Celle que répand abondamment le térébinthe de Chio, est épaisse, d'une couleur blanche tirant sur le bleuâtre, presque sans saveur, & sans odeur, s'attachant fort légérement aux dents, & s'endurcissant facilement. La récolte de ce suc se fait en incisant en travers, avec une hache, les troncs des gros térébinthes, depuis la fin de juillet, jusqu'en octobre ; la *térébenthine* qui en coule, tombe sur des pierres plates, placées sous ces arbres par les paysans ; ils l'amassent avec de petits bâtons qu'ils laissent égoutter dans des bouteilles : on la vend sur les lieux trente ou trente-cinq parats l'oque, c'est-à-dire, les trois livres & demie & une once. Toute l'isle n'en fournit pas plus de trois cents oques. Cette liqueur passe pour un grand stomachique dans le pays ; nous parlerons plus bas de ses vertus.

Kæmpfer fait particuliérement men-

tion de la *térébenthine* de Perſe, très-uſitée parmi les Orientaux ; elle n'eſt pas différente de celle de Cypre : on la recueille des térébinthes qui abondent dans les montagnes, dans les déſerts, aux environs de Schamachia en Médie, de Schiras en Perſe, dans les territoires de Luriſtan, & ailleurs. Les habitans retirent beaucoup de liqueur réſineuſe, qui coule pendant la grande chaleur, du térébinthe auquel on a fait une inciſion, ou de lui-même, ou des fentes & des nœuds des ſouches qui ſe pourriſſent. Ils font un peu cuire cette liqueur à un feu lent, & ils la verſent avant qu'elle commence à bouillir ; étant refroidie, elle a la couleur & la conſiſtance de la poix blanche.

Cette *térébenthine* ne ſert chez les Orientaux que de maſticatoire. Les femmes qui demeurent au-delà du fleuve Indus, ſont ſi habituées d'en mâcher, qu'elles ont de la peine à s'en paſſer ; elles prétendent que cette réſine, en provoquant l'excrétion d'une lymphe ſurabondante, les délivre des fluxions, qu'elle procure de la blancheur & de la fermeté aux dents, & qu'elle donne à la bouche une haleine agréable : on en trouve par-tout dans les boutiques, & chez les parfumeurs des Turcs, des Perſes & des Arabes, ſous le nom turc de *ſakkis*, & ſous le nom perſan de *konderuun*.

Les habitans du mont Benna en Perſe, ne tirent pas la *térébenthine* du tronc de l'arbre par des inciſions, mais ils brûlent le bois même du *térébinthe* pour en faire la réſine, juſqu'à ce qu'elle ait la couleur d'un rouge brun foncé; elle ſert aux peintres à cauſe de la vivacité de ſa couleur ; car cette réſine eſt dure, friable, & brillante : on en trouve chez les Turcs, dans les boutiques, ſous le nom de *ſiſah Benna*, c'eſt-à-dire, *noir du mont Benna*.

On fait uſage de la *térébenthine* perſique, comme des autres *térébenthines*, extérieurement & intérieurement : elle eſt bonne extérieurement pour amollir, réſoudre, purifier les ulceres, & réunir les levres des plaies récentes : on la compte au nombre des remedes balſamiques & vulnéraires internes : on la preſcrit dans les exulcérations des viſceres, dans la toux invétérée, dans le commencement de la phthiſie, & le crachement purulent; elle donne aux urines l'odeur de violette, & eſt avantageuſe dans leur ſuppreſſion, quand cette ſuppreſſion procéde d'une ſérosité âcre, épaiſſe, & gluante, ſans inflammation.

La *térébenthine* de Chio, paſſe pour être douée des mêmes vertus : on l'emploie dans la thériaque d'Andromaque, le mithridate de Damocrates, & les trochiſques de Cyphi. On pourroit préparer avec cette *térébenthine*, ainſi qu'avec la perſique, une huile, & une colophone ; mais on trouve rarement ces deux réſines dans nos boutiques, où on ne connoit guere que la *térébenthine* des méleſes, qui d'ailleurs fournit plus d'eſprit que la réſine des térébinthes.

La *térébenthine* de Veniſe, ou des méleſes, *terebenthina veneta*, *laricea*, offic. eſt une ſubſtance réſineuſe, liquide, limpide, gluante, tenace, plus groſſiere que l'huile, plus coulante que le miel ; elle découle également & entiérement du doigt que l'on y a trempé, eſt un peu tranſparente comme du verre, de couleur jaunâtre, d'une odeur réſineuſe, agréable, & cependant un peu dégoûtante ; d'un goût fin, âcre, un peu amer, qui ſurpaſſe par ſon âcreté & ſa chaleur, la réſine du térébinthe. On eſtime celle qui eſt récente, pellucide, blanche, liquide, qui n'eſt pas ſalie par des ordures, & dont les gouttes s'attachent à l'ongle, ſans couleur. On l'appelle *térébenthine de Veniſe*, parce qu'autrefois on l'apportoit de ce lieu ; mais préſentement on l'apporte du Dauphiné & de la Savoie ; cette eſpece de réſine étoit connue des anciens Grecs, & dès le temps de Galien, à ce qu'il rapporte.

Le méleſe, dont nous avons donné la deſcription en ſon lieu, produit cette *térébenthine* ; elle en découle d'elle-même, ou par une inciſion faite à l'arbre au printemps & en automne, comme une eau limpide, & de la conſiſtance de l'huile ; mais bientôt après elle jaunit un peu, & elle s'épaiſſit avec le temps.

Il paroît par l'analyſe chymique, que la *térébenthine* de méleſe eſt compoſée d'une huile ſubtile, tellement unie avec un ſel acide, que les deux enſemble font un compoſé réſineux ; qu'elle ne contient que très-peu ou point de terre, & une très-petite portion de ſel alkali fixe, que l'on apperçoit à peine. En effet, ſi l'on fait digérer de l'eſprit de *térébenthine* avec l'acide vitriolique, quelques jours après

ils se changent en une résine semblable à la *térébenthine* qui s'épaissit de plus en plus en continuant cette digestion, & elle se change enfin en un bitume noir.

Il faut observer que la *térébenthine* prise non-seulement par la bouche & en lavement, mais encore appliquée extérieurement, est assez célebre ; c'est pourquoi il n'y a presque aucun liniment, aucun emplâtre, ou onguent pour les plaies & les ulceres, où la *térébenthine* de Venise n'entre. Les chirurgiens en préparent un onguent digestif, très-usité & très-recommandé dans les plaies ; ils mêlent avec la *térébenthine* une suffisante quantité de jaunes d'œuf & de l'huile rosat, ou quelqu'autre liqueur convenable.

Dans la dyssenterie, les exulcérations des intestins, la néphrétique, la suppression de l'urine, on donne utilement des lavemens avec la *térébenthine*. Il faut cependant l'employer avec prudence, & dans les cas où l'on n'a pas lieu de craindre l'inflammation des visceres. Elle est encore d'usage dans la gonorrhée, & les fleurs blanches. La résine du térébinthe, la *térébenthine* de Venise, & celle de Cypre, ont les mêmes propriétés. On préfere cependant la *térébenthine* du mélese à toutes les autres pour l'usage intérieur. On prépare avec cette *térébenthine* un esprit & une huile de *térébenthine*, ainsi que de la colophone ; enfin la *térébenthine* du mélese entre dans presque tous les onguents, & les emplâtres des pharmacopées.

La *térébenthine* de Strasbourg, ou plutôt la *térébenthine* de sapin, est nommée dans les auteurs résine liquide des sapins; *terebenthina abietina*, *terebenthina argentoratensis*, c'est une substance résineuse, liquide lorsqu'elle est récente, plus transparente que celle du mélese, moins visqueuse & moins tenace : son odeur est plus agréable & plus amere, & ressemble en quelque façon à celle de l'écorce de citron, dont elle a presque le goût : elle jaunit & s'épaissit avec le temps. On l'appelle *térébenthine de Strasbourg*, parce qu'on l'apporte de cette ville à Paris.

Cette liqueur résineuse découle du sapin nommé *abies taxi folio*, *fructu fursùm spectante*, I. R. H. 585, *abies conis fursùm spectantibus*, *sive mas*, C. B. P. 505. Cet arbre est grand, & surpasse le pin par sa hauteur. Son tronc est droit, nu par le bas, couvert d'une écorce blanchâtre & cassante. Ses branches croissent tout autour du tronc, quelquefois au nombre de quatre, de cinq, de six, & même davantage; elles sont ainsi arrangées de distance en distance jusqu'au sommet. Ces branches donnent des rameaux disposés le plus souvent en forme de croix, sur lesquels naissent de tous côtés de petites feuilles mousses, d'un verd foncé en dessus, un peu blanchâtres en dessous, & traversées par une côte verte.

Ses fleurs sont des chatons composés de plusieurs sommets d'étamines, qui se partagent en deux loges, s'ouvrent transversalement, & répandent une poussiere très-fine, le plus souvent de la figure d'un croissant, comme on l'observe au microscope. Ces fleurs sont stériles. Les fruits naissent dans d'autres endroits du même arbre : ce sont des cônes oblongs presque ovoïdes, plus courts & plus gros que ceux de la pesse ou picea : ils sont composés d'écailles larges à leur partie supérieure, attachés à un axe commun, sous lesquelles se trouvent deux semences garnies d'un feuillet membraneux, blanchâtres, remplies d'une humeur grasse & âcre. Ces cônes sont verds au commencement de l'automne, & donnent beaucoup de résine, & vers le commencement de l'hiver ils parviennent à leur maturité. Cet arbre est très-commun en Allemagne, & dans les pays du nord.

On tire la résine ou l'huile de sapin, non-seulement de la tige & des branches, mais encore de quelques tubercules qui sont placés entre l'écorce. Celle qui découle de la tige par l'incision que l'on y fait, est moins odorante & moins précieuse : lorsqu'elle est seche, elle ressemble un peu à l'encens par sa couleur & son odeur ; c'est pourquoi quelques-uns la lui substituent ; mais la résine qui découle des tubercules auxquels on a fait une incision, est fort estimée ; on l'appelle spécialement *larme de sapin*, *huile de sapin*, & communément *bijon*. Voici la maniere de tirer cette résine.

Les bergers, pour ne pas être oisifs pendant le jour, vont dans les forêts des sapins, portant à la main une corne de vache creuse. Lorsqu'ils rencontrent de jeunes sapins revêtus d'une écorce luisante, & remplis de tubercules, ils conjecturent aussi-tôt qu'il y a de l'huile sous

ces tubercules ; ils les preſſent avec le bord de leur corne, & en font couler toute l'huile. Ils ne peuvent pas cependant par cette manœuvre recueillir plus de trois ou quatre onces de cette huile en un jour ; car chaque tubercule n'en contient que quelques gouttes : c'eſt ce qui rend cette réſine rare & chere. Mais on tire une bonne quantité de *térébenthine* de la tige des ſapins & des picea par des inciſions qu'on leur fait au mois de Mai.

Les payſans commencent le plus haut qu'ils peuvent atteindre avec leurs coignées à enlever l'écorce de l'arbre, de la largeur de trois doigts depuis le haut, ſans cependant deſcendre plus bas qu'à deux piés de terre : ils laiſſent à côté environ une palme d'écorce, à laquelle ils ne touchent point ; & ils recommencent enſuite la même opération, juſqu'à ce qu'ils aient ainſi enlevé toute l'écorce de diſtance en diſtance, depuis le haut juſqu'en bas. La réſine qui coule auſſi-tôt eſt liquide, & elle s'appelle *térébenthine de Strasbourg* ; cette *térébenthine* s'épaiſſit avec le temps ; & deux ou trois ans après, les plaies faites aux arbres ſont remplies d'une réſine plus groſſiere ; alors ils ſe ſervent de couteau à deux tranchans, recourbés, attachés à des perches pour enlever cette ſeconde réſine, qu'ils conſervent pour en faire de la pois. La pure *térébenthine* de Strasbourg a les mêmes principes que celle de Veniſe, & elle a preſque les mêmes vertus.

La *térébenthine* commune, la groſſe *térébenthine*, *reſina pinea*, eſt une ſubſtance réſineuſe, viſqueuſe, tenace, plus groſſiere & plus peſante que celle du ſapin ou du mélèſe. Elle eſt blanchâtre, preſque de la conſiſtance de l'huile, un peu condenſée par le froid, d'une odeur réſineuſe, déſagréable, d'un goût âcre, un peu amer, & qui cauſe des nauſées.

Cette réſine découle d'elle-même, ou par l'inciſion, de différentes eſpeces de pin ; mais on la tire ſur-tout dans la Provence près de Marſeille & de Toulon, & dans la Guyenne près de Bordeaux, du pin appellé *pinus ſylveſtris, vulgaris genevenſis*, par J. B. 1, 253, & *pinus ſylveſtris*, par C. B. P. 491. Cet arbre n'eſt pas différent du pin ordinaire. Il eſt ſeulement moins élevé, ſes feuilles ſont plus courtes, & ſes fruits plus petits.

Il découle deux ſortes de réſine de ces arbres, l'une nommée *réſine de cônes*, parce qu'elle en ſuinte naturellement, l'autre qui eſt tirée par l'inciſion que l'on fait à l'arbre, eſt appellée *réſine de pin*. Lorſque cet arbre eſt plein de réſine, il eſt nommé torche, *tæda* en latin. La trop grande abondance de réſine, eſt une maladie propre & particuliere au pin ſauvage. Elle conſiſte en ce que non-ſeulement la ſubſtance interne, mais encore ſa partie externe du tronc, abonde tellement en ſuc réſineux, que cet arbre eſt comme ſuffoqué par la trop grande quantité du ſuc nourricier. On en coupe alors, ſur-tout près de la racine, des lattes graſſes, & propres pour allumer le feu, & pour éclairer. La peſſe & le mélèſe deviennent auſſi torches, mais très-rarement. Dans la Provence non ſeulement on recueille cette réſine tous les ans ; mais on tire encore de l'arbre des ſucs réſineux, dont on fait enſuite diverſes ſortes de poix. *V.* POIX.

Les médecins emploient rarement la *térébenthine* commune tirée du pin ſauvage & du picea, quoiqu'elle ait les mêmes qualités que celle de Strasbourg ; mais pluſieurs ouvriers en font uſage. (*D. J.*)

TÉRÉBENTHINE, *huile de*, *Chymie*. L'inflammation des huiles par les acides paroît d'abord avoir été découverte par Glauber, qui en a parlé aſſez au long dans pluſieurs de ſes ouvrages ; Becher l'a auſſi connue ; mais il y a près d'un ſiecle que Borrichius propoſa dans ſes journaux de Copenhague, *ann.* 1671, d'enflammer *l'huile de térébenthine* par l'eſprit de nitre, ſuivant un procédé qu'il donnoit. Son problême chymique a pendant longtemps exercé le génie & l'adreſſe des plus grands artiſtes. A l'envi les uns des autres, ils ont fait pluſieurs tentatives ſur cette inflammation ; ils ont d'abord été peu heureux ; il y en a même qui ont eu ſi peu de ſuccès, qu'ils ont regardé ce phénomene comme un problême très-difficile à réſoudre, parce que l'auteur n'a pas aſſez détaillé des circonſtances, qu'il a peut-être ignorées lui-même. D'autres moins modérés ont traité cette expérience de paradoxe.

Le mauvais ſuccès ſur *l'huile de térébenthine*, loin de décourager pluſieurs autres artiſtes, les a au contraire conduits à tenter le mélange de l'acide nitreux

avec d'autres huiles eſſentielles ; ils ont non ſeulement réuſſi à enflammer les huiles eſſentielles peſantes, mais encore quelques huiles empyreumatiques, telles que celle de Gayac.

Dippelius, Hoffman & M. Geoffroi ſont parvenus à enflammer *l'huile de térébenthine*, & un nombre d'huiles eſſentielles légeres par l'acide nitreux, mais avec le concours de quelques portions d'acide vitrolique concentré. Enfin M. Rouelle a trouvé le ſecret du procédé de Borrichius, conſiſtant à enflammer *l'huile de térébenthine* par l'acide nitreux ſeul, & c'eſt une choſe aſſez curieuſe ; voici l'eſſentiel du procédé de Borrichius.

Il emploie quatre onces d'*huile de térébenthine* & ſix onces d'eau-forte, ou d'acide nitreux. Il demande que *l'huile de térébenthine* ſoit nouvellement diſtillée, que l'eau-forte ſoit bonne, récente, & que le vaiſſeau ſoit ample ; il les mêle enſemble & les agite ; il couvre le vaiſſeau, & au bout d'une demi-heure il le découvre ; alors les matieres produiſent enſemble une efferveſcence des plus violentes, accompagnée d'une fumée très-épaiſſe, & elles s'enflamment en ſurmontant le vaiſſeau & ſe répandant.

Ce n'eſt pas de la force de l'eſprit de nitre que dépend abſolument le ſuccès de l'expérience de Borrichius ; il faut cependant que l'eſprit de nitre ſoit au moins aſſez fort pour agir ſur l'huile auſſi-tôt qu'il lui eſt mêlé : plus foible il ne feroit aucun effet ; mais plus il ſera fort & concentré, plus le ſuccès de l'opération ſera aſſuré. A l'égard de *l'huile de térébenthine*, il n'y a aucun choix à en faire ; ancienne ou nouvelle, elle eſt également bonne.

Il faut verſer peu d'acide nitreux à la fois ſur le champignon : s'il arrive qu'il ne s'enflamme pas, on attend que le charbon paroiſſe davantage & ſoit plus conſidérable ; alors on verſe de nouvel acide, & avec un peu d'uſage il eſt rare qu'on ne réuſſiſſe pas.

Les vaiſſeaux doivent être larges d'ouverture, afin que le mélange préſente une plus grande ſurface à l'air, qui aide beaucoup au ſuccès de cette expérience.

On doit employer parties égales d'acide & d'*huile de térébenthine* ; mais quand on mettroit plus d'acide, on ne nuiroit aucunement à l'inflammation. On obſervera ſeulement que le ſuccès de l'opération eſt plus aſſuré, quand on emploie des doſes un peu conſidérables.

M. Rouelle ayant trouvé cette clef, a réuſſi dans les mêmes expériences ſur d'autres huiles eſſentielles ; ſavoir, celles de cédrat, de genievre & de lavande, cette derniere demande ſeulement un acide un peu plus fort.

Mais l'huile de girofle, quoique de même eſpece que les deux autres, a offert une ſingularité remarquable, & qui fait une exception à la regle que nous avons donnée, de prendre toujours par préférence l'acide le plus fort, pour aſſurer le ſuccès de l'opération : mêlée avec de l'eſprit de nitre trop fort, l'efferveſcence eſt ſi vive, qu'il ſe fait une eſpece d'exploſion, & que l'huile eſt jetée hors du vaiſſeau. M. Rouelle n'a pu réuſſir à l'enflammer, qu'en employant le plus foible & le moins concentré des trois eſprits de nitre dont il s'eſt ſervi dans ſes expériences.

Quant aux huiles par expreſſion, les unes comme les huiles de lin, de noix, d'œillet & de chenevis, s'enflamment comme les huiles eſſentielles, par l'acide nitreux ſeul, pourvu qu'on le mêle avec elles en plus grande proportion, & qu'il ſoit récent, & très-concentré. D'autres huiles par expreſſion, telles que celles d'olive, d'amande douce, de frêne & de navette, ne s'enflamment point par l'acide nitreux ſeul, quelque concentré qu'il puiſſe être, & en quelque doſe qu'on le mêle avec elles ; il faut pour qu'elles s'enflamment, ajouter l'acide vitriolique à celui du nitre. Ainſi par le moyen de l'acide nitreux, & de l'acide vitriolique, on peut enflammer preſque toutes les huiles.

Un artiſte pourroit imaginer des vaiſſeaux & des eſpeces de grenades qui puiſſent contenir ces feux liquides, comme diſoit Glauber, & les mettre en uſage dans les opérations militaires. Mais quand on viendroit à bout de diſpoſer à ſon gré d'un élément auſſi terrible que le feu, quel avantage en réſulteroit-il ? Pourroit-il demeurer ſecret ? Les hommes n'ont trouvé malheureuſement que trop de moyens de ſe détruire. *Mémoire de l'académie des Sciences, année* 1747. (*D. J.*)

TÉRÉBINTHE, s. m. *terebinthus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales: elle est composée de plusieurs étamines garnies de sommets; les embryons naissent sur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la suite une coque qui n'a qu'une ou deux capsules, & qui renferme une semence oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naissent par paires le long d'une côte terminée par une seule feuille. Tournef. *inst. rei herb.* *V.* PLANTE.

Je crois qu'entre les sept especes de *térébinthe* que compte Tournefort, il faut nous arrêter à la description de celui de Chio, dont on tire la meilleure térébenthine de la Grece moderne. *V.* TÉRÉBENTHINE.

Ces arbres résineux naissent dans cette isle, sans culture, sur les bords des vignes & le long des grands chemins; leur tronc est aussi haut que celui du lentisque, aussi branchu, touffu & couvert d'une écorce gercée, grisâtre, mêlée de brun. Ses feuilles naissent sur une côte, longue d'environ quatre pouces, rougeâtre, arrondie sur le dos, sillonnée de l'autre côté, & terminée par une feuille, au lieu que les autres sont disposées par paires: toutes ces feuilles ont un pouce & demi ou deux pouces de long, sur un pouce de largeur vers le milieu, pointues par les deux bouts, relevées sur le dos d'un filet considérable, subdivisé en menus vaisseaux jusques sur les bords; elles sont fermes, d'un verd luisant un peu foncé, & d'un goût aromatique mêlé de styptricité. Il en est du *térébinthe* comme du lentisque, c'est-à-dire, que les pies qui fleurissent ne portent point de fruits, & que ceux qui portent des fruits, ordinairement ne fleurissent pas. Les fleurs naissent à l'extrémité des branches sur la fin d'Avril, avant que les feuilles paroissent.

Ces fleurs sont entassées en grappes branchues, & longues d'environ 4 pouces; chaque fleur est à cinq étamines qui n'ont pas une ligne de long, chargées de sommets cannelés, verd-jaunâtres ou rougeâtres, pleins d'une poussiere de même couleur; toutes les fleurs sont disposées par bouquets sur leurs grappes, & chaque bouquet est accompagné de quelque petite feuille velue, blanchâtre, pointue, longue de 3 ou 4 lignes.

Les fruits naissent sur des piés différens, rarement sur le même que les feuilles: ils commencent par des embryons entassés aussi en grappes, de trois ou quatre pouces de longueur, & s'élevent du centre d'un calice à cinq feuilles verdâtres, pointues, qui à peine ont une ligne de long; chaque embryon est luisant, lisse, verd, ovale, pointu, terminé par trois crêtes couleur d'écarlate; il devient ensuite une coque assez ferme, longue de 3 ou 4 lignes, ovale, couverte d'une peau orangée ou purpurine, un peu charnue, styptique, aigrelette, résineuse; la coque renferme un noyau blanc enveloppé d'une peau roussâtre. Le bois du *térébinthe* est blanc.

Comme cet arbre étoit commun dans la Judée, qu'il donne beaucoup d'ombre, & qu'il étend ses branches fort au loin, l'Ecriture l'emploie dans ses riches comparaisons. Ainsi dans l'*Eccl. xxiv*, 22, la sagesse éternelle, à cause de sa protection également grande & puissante, se compare à un *térébinthe*. De même, *Isaïe vj*, 13, voulant peindre la corruption générale de la nation juive, compare ce peuple à un *térébinthe* dont les branches mortes s'étendent de toutes parts. C'est sous un *térébinthe*, qui étoit derriere Sichem, que Jacob enfouit les statues des faux dieux, que ses gens avoient apportées de la Mésopotamie, afin qu'elles ne devinssent pas par la suite une occasion de scandale, *Gen. xxxv*, 4.

Enfin rien n'est si fameux dans l'histoire ecclésiastique, que le *térébinthe* sous lequel l'on a imaginé qu'Abraham reçut les trois anges; aussi n'a-t-on pas manqué de débiter bien des fables contradictoires sur la position & la durée de ce prétendu *térébinthe*. Joseph le place à dix stades d'Hébron, Sozomene à quinze stades, & S. Jerôme à deux milles. Eusebe assure qu'on le voyoit encore de son temps, & qu'on lui portoit une singuliere vénération. Les *térébinthes* subsistent-ils un si grand nombre de siecles, je le demande aux Botanistes? Mais de plus, l'arbre sous lequel Abraham reçut les hôtes célestes, étoit-ce bien un *térébinthe*? La preuve en seroit d'autant plus difficile, que l'Ecriture ne nomme point cet arbre; elle dit seulement qu'Abraham pria les anges de se reposer sous

l'arbre : *requiescite sub arbore. Gen. xviij, 4. (D. J.)*

TÉRÉBINTHE, *terebinthus*, petit arbre qui se trouve dans les pays méridionaux de l'Europe, dans l'Afrique septentrionale & dans les Indes. On peut avec quelques soins, lui former une tige droite, & lui faire prendre 15 ou 20 piés de hauteur. Son écorce est rousse sur les jeunes branches, & cendrée sur le vieux bois. Ses racines sont fortes & profondes. Sa feuille est composée de plusieurs folioles de médiocre grandeur, au nombre de cinq, de sept ou neuf, & quelquefois jusqu'à treize, qui sont attachées par couples sur un filet commun, terminé par une seule folioie : elles sont d'un verd brillant & foncé en dessus, mais blanchâtre & mat en dessous. Cet arbre donne au mois de Mai de grosses grappes de fleurs mousseuses & rougeâtres, qui sortent du bout des branches en même temps que les feuilles commencent à paroître. Les fruits qui succedent sont des coques résineuses & oblongues, de la grosseur d'un pois : elles sont rougeâtres au commencement, puis elles deviennent d'un bleu verdâtre dans le temps de leur maturité, qui arrive vers le commencement d'Octobre : chaque coque renferme une petite amande qui a le goût & la couleur de la pistache. Toutes les parties de cet arbre ont en tout temps une odeur de *térébenthine*.

Les anciens auteurs d'agriculture disent que le *térébinthe* se plaît sur les montagnes ; cependant en Provence, on ne voit pas beaucoup de ces arbres sur les lieux élevés : c'est particuliérement dans les côteaux, à l'exposition du midi, qu'on cultive le pistachier, & seulement jusqu'au tiers ou aux trois quarts de la pente des montagnes ; mais il paroît qu'on peut élever cet arbre avantageusement par-tout où la vigne réussit dans les pays chauds. On prétend même qu'il n'y a point de si mauvais terrein où cet arbre ne puisse croître, & qu'il vient entre les pierres & sur les rochers comme le pin. Mais cette facilité ne doit s'entendre que pour les provinces méridionales du royaume. A l'égard de la partie septentrionale, on ne peut guere y exposer cet arbre en plein champ sans risquer de le voir périr dans les hivers longs & rigoureux. Tout ce qu'on peut hazarder de plus, c'est de le mettre contre des murs bien exposés ; encore ne faut-il en venir là que quand il est âgé de quatre ou cinq ans.

Le *térébinthe* se multiplie de semence, de branches couchées & par la greffe. On ne se sert de ce dernier moyen que pour perfectionner les pistaches & les avoir plus grosses. Les branches couchées sont une mauvaise ressource, parce qu'elles manquent souvent, & que celles qui réussissent ne sont suffisamment enracinées qu'au bout de deux ou trois ans. La graine est donc l'expédient le plus avantageux pour la multiplication de cet arbre. Mais pour le climat de Paris, il vaut mieux la semer dans des terrines qu'en pleine terre ; on s'y prendra de bonne heure au printemps. Il est bon de faire tremper les graines pendant deux jours : si elles sont fraîches elles leveront sûrement. Il sera à propos de serrer les terrines pendant l'hiver, en sorte qu'elles soient seulement garanties des fortes gelées. Les jeunes plants pourront rester dans les terrines pendant deux ans ; mais au printemps de la troisieme année, il faudra les mettre chacun dans un pot, & au bout de quatre ou cinq ans on pourra les placer à demeure, parce qu'ils auront alors communément six à sept piés de hauteur. En s'y prenant de cette façon, le succès est assuré ; mais lorsque le *térébinthe* est plus âgé, ou qu'il a été transporté le loin, sans avoir eu la précaution de lui conserver au pié une motte de terre, il reprend très-difficilement. Il souffre assez bien la taille, & il n'y faut d'autre attention que de ne retrancher les branches qu'avec ménagement & à mesure que la tige se fortifie, sans quoi on la rend effilée, & on retarde son accroissement. Cet arbre est de longue durée, & il se soutient encore plus longtemps lorsqu'on le met en espalier, où il fait une bonne garniture sans exiger aucune culture. Son bois est blanc, fort dur & assez souple ; cependant on n'en fait nul usage pour les arts.

On peut, comme on l'a déja dit, greffer le *térébinthe*, soit pour se procurer les especes de cet arbre qui sont rares, soit pour donner au fruit plus de perfection. On peut se servir pour cela de toutes les façons de greffer qui sont connues. Cependant la greffe en fente lui réussit

difficilement ; celles en écuſſon & en flûtes ont plus de ſuccès. Le mois de Juillet eſt le temps le plus convenable pour cette opération, & les meilleurs ſujets ſont ceux qui n'ont que deux ou trois ans.

La culture du *térébinthe* a pour objet dans les pays chauds, d'en tirer un ſuc réſineux que l'on nomme *térébinthe*; mais le climat de la Provence n'eſt pas aſſez chaud pour en donner. Garidel aſſure en avoir fait l'eſſai ſans ſuccès. Celle qui vient de Chio eſt la plus rare, la plus eſtimée & la meilleure. Cette ſorte de réſine eſt vulnéraire & balſamique ; la médecine en fait uſage dans pluſieurs cas : mais comme on eſt dans l'uſage de donner le nom de *térébinthe* à pluſieurs autres ſucs réſineux que l'on tire de différens genres d'arbres, *voyez le mot* TÉRÉBENTHINE.

On connoît pluſieurs eſpeces de *térébinthes*.

1°. *Le térébinthe ſauvage.* C'eſt à cette eſpece que l'on doit particuliérement attribuer le détail ci-deſſus. On le nomme *petelin* en Provence, où il vient communément dans les haies, & dans les terreins pierreux & ſtériles. C'eſt le meilleur ſujet dont on puiſſe ſe ſervir pour greffer les autres eſpeces. La feuille de cet arbre eſt plus grande, plus arrondie & plus belle que celle du piſtachier. Son fruit n'a d'autre uſage en Provence que de ſervir d'appât pour prendre des grives qui en ſont fort friandes. Les chaſſeurs, lors du paſſage de ces oiſeaux, imitent le cri que fait la rouge-gorge quand elle apperçoit le faucon ; la grive reſte immobile ſur la branche & ſe laiſſe approcher de très-près ; mais ce fruit peut être une nourriture dangereuſe à l'homme : on a vu en Provence des perſonnes mourir aſſez promptement pour en avoir mangé un peu abondamment. Il eſt de très-longue durée, parce qu'il repouſſe toujours de ſa ſouche, qui devient très-groſſe dans les montagnes de la Provence ; ce qui fait qu'on y voit rarement des *térébinthes* qui aient le port d'un arbre.

2°. *Le térébinthe à gros fruit.* Cet arbre ſe trouve dans les bois des environs de Montpellier. Il devient plus grand que le précédent ; ſes fruits ſont plus gros & ronds, ils ont le même goût que les piſtaches ; & ſes feuilles ſont arrondies & aſſez reſſemblantes à celles du piſtachier, ſi ce n'eſt qu'elles ſont compoſées d'un plus grand nombre de folioles.

3°. *Le térébinthe à petit fruit bleu.* Cet arbre eſt une variété du précédent, dont il differe en ce qu'il eſt plus petit dans toutes ſes parties ; mais ſon fruit eſt également bon. Le menu peuple le mange avec du pain dans la Syrie, d'où cet arbre eſt originaire, ainſi que de quelques contrées plus orientales.

4°. *Le térébinthe de Cappadoce.* Les branches de cet arbre ſont tortues, noueuſes & caſſantes; ſes feuilles ſont d'un verd plus brun que dans toutes les autres eſpeces. Ses fleurs viennent en grappes très-ſerrées ; elles ſont d'un verd jaunâtres, mêlé de purpurin.

5°. *Le piſtachier.* Cet arbre eſt originaire des grandes Indes. C'eſt la plus belle eſpece de *térébinthe* & la plus utile. Il s'éleve à la hauteur d'un pommier en Provence, où on en cultive quelques plants dans les jardins ; mais il n'y réuſſit que ſur les bords de la mer, & juſqu'à la hauteur d'Aix ; paſſé cela le climat n'eſt plus aſſez chaud. Il porte ſon bois droit, & il fait peu de branchage. Sa feuille n'eſt compoſée que de trois ou cinq folioles qui ſont plus larges & plus rondes que celles du *térébinthe* commun, mais qui ſe recourbent en différens ſens ; elles ſont d'un verd blanchâtre & de la même teinte en deſſus qu'en deſſous. Ses fleurs ſont diſpoſées en grappes, plus longues, plus raſſemblées & plus apparentes que celle du *térébinthe*. On multiplie aiſément le piſtachier en ſemant les piſtaches que vendent les épiciers, pourvu qu'elles ne ſoient pas ſurannées. Mais ſi l'on veut avoir de plus beaux & de meilleurs fruits, il faut le greffer ſur le *térébinthe* ſauvage, où on a remarqué que la greffe réuſſit plus ſûrement que ſur ſa propre eſpece, & que les piſtachiers greffés étoient de plus longue durée que les autres. Les piſtaches ſultanes ſont les plus graſſes & les plus eſtimées. Quoique ce fruit ſoit agréable au goût, qu'il excite l'appétit, & qu'il ſoit très-ſtomachique, il n'eſt cependant guere d'uſage de le manger crud & iſolé ; mais on en tire différens ſervices pour la table, & on en fait des dragées, des conſerves, *&c.* La médecine en tire auſſi quelques ſecours.

6°. *Le piſtachier à trois feuilles.* Cet ar-

bre vient de Sicile. Ses feuilles ne ſont compoſées que de trois follioles, & elles ſont d'un verd brun. Les piſtaches qu'il rapporte ſont d'auſſi bon goût que celles du piſtachier ordinaire.

Il eſt néceſſaire d'obſerver que dans chacune des eſpeces de *térébinthe* & de piſtachier que l'on vient de détailler, il ſe trouve encore une différence individuelle; en ce que chaque ſorte a des individus mâles & des individus femelles, & que ceux-ci ne ſont d'aucun rapport & demeurent conſtamment dans la ſtérilité, s'ils ne ſont fecondés par un individu mâle; d'où il réſulte que ſi l'on veut avoir des fruits, il faut que les deux eſpeces mâles & femelles ſoient plantées près l'une de l'autre, c'eſt-à-dire à une diſtance peu éloignée, comme à dix, douze ou quinze piés. Cependant les Siciliens ont un moyen de ſuppléer au défaut de proximité, en prenant ſur un arbre mâle une branche garnie de pluſieurs grappes de fleurs épanouies, qu'ils attachent à l'arbre femelle; mais cette pratique n'eſt point en uſage en Provence. Il eſt bon d'obſerver encore que la fécondité peut ſe faire entre un individu mâle & un individu femelle d'eſpeces différentes; par exemple un *térébinthe* mâle peut ſervir à féconder un piſtachier femelle. (*Article de M.* d'AUBENTON *le ſubdélégué.*)

TÉRÉBINTHE, *Critiq. ſacrée*, comme cet arbre réſineux étoit fort commun dans la Judée, qu'il fait beaucoup d'ombre & étend ſes branches au loin, la ſageſſe dont la force & l'efficacité ſe répandent de toutes parts, ſe compare à un *térébinthe*, Eccléſ. *xxiv.* 22. D'un autre côté, Iſaïe, *vj.* 13, compare le peuple juif à un *térébinthe* mort, dont les branches ſeches couvrent un grand eſpace de terrein. On prétendoit par tradition (car la Gen. *xviij.* 4, ne nomme pas l'arbre) que ce fut ſous un *térébinthe* qu'Abraham reçut les trois anges; & Euſebe rapporte que ce prétendu *térébinthe* étoit encore de ſon temps en grande vénération. La crédulité religieuſement ſtupide peut tout adopter. (*D. J.*)

TÉRÉBRATION, ſ. f. *Botaniq.*, art de tirer le ſuc des arbres en les perçant. Il y a dans les plantes des ſucs aqueux, vineux, oléagineux, gommeux, réſineux, bitumineux; il y en a de toutes ſortes de couleurs & de qualités. Ces ſucs ſortent quelquefois d'eux-mêmes & ſe coagulent en gomme. Quelquefois ils ſortent par inciſion de leur écorce, comme ſont les ſucs de la ſcammonée, du pavot, *&c.* qu'on fait enſuite deſſécher au ſoleil. On tire des ſucs par contuſion, par expreſſion ou par la diſtillation.

Mais il y a une nouvelle maniere de tirer des ſucs, particuliérement les ſucs des arbres. Elle ſe fait par la *térébration*, c'eſt-à-dire en perçant le tronc d'un arbre avec une tariere, lorſque la ſeve vers le commencement du printemps commence à monter. Cette maniere a été inconnue aux anciens, du moins on ne ſache pas qu'aucun en ait fait mention, nous tenons cette invention des Anglois. L'immortel Bacon, chancelier d'Angleterre, parle de cette *térébration*; mais il ne la propoſe que comme un remede pour faire mieux fructifier les arbres: c'eſt pour cela qu'il la compare à la ſaignée. On a bien enchéri ſur les premieres vues de Bacon. Les Anglois ont mis la *térébration* en regle & l'ont réduite en méthode. Enſuite ils ont trouvé que ces ſucs tirés par cette *térébration* méthodique pouvoient avoir de grandes utilités.

Voici l'ordre qu'il y faut garder, ſelon le docteur Tonge: Il y a, dit-il, différentes manieres de tirer le ſuc d'un arbre. Pour en avoir beaucoup, il ne ſuffit pas d'entamer l'arbre légérement avec un couteau. Il faut percer le tronc du côté du midi, paſſer au delà de la moëlle, & ne s'arrêter qu'à un pouce près de l'écorce, qui eſt du côté du ſeptentrion. On doit conduire la tariere de telle ſorte que le trou monte toujours, afin de donner lieu à l'écoulement de la ſeve.

Il eſt bon d'obſerver que le trou doit être fait proche de la terre; premierement pour ne point gâter le tronc de l'arbre; ſecondement, afin qu'il ne ſoit pas beſoin d'un long tuyau pour conduire la ſeve dans le vaiſſeau qui la doit recevoir.

Une racine coupée par l'extrêmité rend plus de ſuc qu'une branche, parce qu'il en monte au deſſus de la racine plus qu'au deſſus de la branche; auſſi l'écoulement doit être plus abondant. Il eſt probable que plus les arbres approchent de leur perfection, plus il en diſtille de ſeve.

Il y a auſſi plus de ſels dans la racine que dans l'écorce; plus dans les végétaux

durant le printemps que durant l'automne; parce que durant les mois d'été les sucs salins s'évaporent en partie, & en partie mûrissent par l'action & le mêlange de la lumiere.

C'est une observation de Théophraste, que quand les plantes & les arbres poussent, c'est alors qu'ils ont le plus de seve; mais lorsqu'ils cessent de germer & de produire, alors leur seve a le plus de force, & caractérise mieux la nature de la plante; & qu'à cause de cela les arbres qui rendent la résine, ne doivent être incisés qu'après leur pousse. Il y a aussi tout lieu de penser que le suc des vieux arbres dont les parties organiques ne forment point de nouvelle seve, est plus mûr que celui des autres.

Ainsi le temps de percer les arbres pour en extraire le suc, c'est depuis la fin de Janvier jusqu'au milieu du mois de Mai. Le noyer ne se doit percer qu'à la fin de Mars. M. Midfort, homme d'une attention merveilleuse à ramasser & à conserver des sucs, assure que le peuplier & le frêne sont inondés de seve à la fin de Mars, & que le sycomore donne des sucs même en pleine gelée.

Les arbres ne donnent aucun suc en automne, & n'en donnent au printemps qu'environ durant un mois. Quand le printemps est trop sec, on tire très-peu de seve; s'il est fort humide, il en distille davantage, & toujours à proportion de ce qu'il en monte par les pores du tronc.

La *térébration* ou le *percement* des arbres se fait avec plus de succès à midi, dans la chaleur du jour, parce que les sucs sont d'ordinaire plus en mouvement. La chaleur fait monter la seve, c'est un alambic fait de la main de la nature, & les alambics artificiels n'en sont que des copies.

Les arbres qui fourniſſent abondamment des sucs sont le peuplier, le frêne, le plâne ou sycomore, le saule, le bouleau, le noyer, le chêne, l'ormeau, l'érable, *&c.*

M. Ratrai, savant Ecossois, dit qu'il sait par sa propre expérience, que dans le printemps on pourra en un mois tirer du bouleau une assez grande quantité de seve, pour égaler le poids de l'arbre avec ses branches, ses feuilles, & ses racines.

Le docteur Hervey est descendu de la *térébration* des arbres à la ponction des plantes. Il a trouvé le secret de tirer des têtes des pavots l'opium le plus pur. Il commence par exposer au soleil durant quelques heures les plantes entieres, ensuite il en pique les têtes, & en peu de temps il en tire plein une tasse de suc de pavot, qui est l'opium véritable. Mais ce qu'on a déja essayé de faire sur les pavots, se peut aussi pratiquer sur les péones mâles & sur plusieurs autres plantes singulieres dont on célebre les vertus. On se flatte d'obtenir par la *térébration* les gommes, les résines, les teintures, les sels, les odeurs.

On conjecture que les sucs qui coulent d'eux-mêmes, sont plus efficaces que les sucs & les extraits qu'on fait en chymie, parce que dans ces préparations forcées, on perd souvent & nécessairement les parties volatiles qui font la vertu de plusieurs végétaux. Les sucs concrets coagulés, ou le sel succulent, comme l'appellent si bien Lauremberg & Schroder, a deux avantages sur le sel tiré par la voie de l'incinération. 1°. Il est plus doux, plus tempéré, moins sec & moins mordicant. 2°. Il tient encore de la plante le soufre & le mercure que le sel tiré des cendres n'a plus du tout. Enfin on ne peut trouver que des avantages à perfectionner la méthode de la *térébration*. (*D. J.*)

TÉRÉBRATULITÉ, s. f. *Hist. nat., anomiæ conchiti anomii, musculi anomii*; c'est une coquille fossile, dont le caractere est d'avoir toujours comme un bec crochu & recourbé. Il paroît que c'est une espece de moule ou de daille. Cette coquille est connue sous le nom de *poulette*. Il y en a d'ovales, de plates & d'arrondies, de rondes & sphériques, de lisses & de sillonnées. M. de Jussieu a vu l'analogue vivant de cette coquille, qui se trouve dans la méditerranée sur les côtes de la Provence. *V.* OSTRÉOPECTINITE.

TEREBUS, *Géog. anc.*, fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* marque son embouchure entre le promontoire Scombraria & la ville Alonæ. Le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Tebris* au lieu de *Terebus*. Ce fleuve prend sa source dans les mêmes montagnes, où le Bætis, aujourd'hui le Guadalquivir, a la sienne. Le nom moderne du *Taber* ou *Terebus*, est *Segura*. (*D. J.*)

TEREDON, *Géog. anc.*, ville d'Asie, dans la Babylonie. Ptolomée, *Asiæ tab. 5.* la marque dans l'isle que forme le Tigre à son embouchure. D'autres placent la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Strabon dit qu'il y avoit mille stades depuis la ville de Babylone jusqu'aux bouches de l'Euphrate, & à la ville de *Teredon*. Denis le périegete, *v.* 982, met aussi la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Peut-être étoit-elle entre l'Euphrate & le Tigre vers leurs embouchures; car chacun de ces fleuves avoit anciennement son embouchure particuliere dans le golfe persique. Les choses purent changer dans la suite par le moyen de divers canaux que l'on tira de l'Euphrate, ce qui aura été cause que Ptolomée n'a point parlé de l'embouchure de ce fleuve.

La ville de *Teredon* est nommée *Diridotis* par Arrien, *Hist. indic. n°.* 41. si nous en croyons Tavernier, voyage de Perse, *liv. II, c. viij.* On voit les ruines de *Teredon* dans le désert d'Arabie, à deux lieues de Balsara. Ces ruïnes, ajoute-il, font connoître que la ville étoit considérable. On y trouve encore un canal de briques, par lequel l'eau de l'Euphrate étoit conduite en cette ville. Les Arabes y vont enlever des briques, pour les vendre à Balsara, où l'on en fait les fondemens des maisons. (*D. J.*)

TEREGAM, s. m. *Hist. nat. botan. exot.*, nom d'un figuier qui croît au Malabar, & que Commelin appelle *ficus Malabarica, foliis rigidis, fructu rotundo, lanuginoso, flavescente, cerasi magnitudine.*

C'est un grand arbre haut de trente piés, dont la racine broyée dans du vinaigre, préparée avec du cacao, & prise le matin à jeun, passe pour humectante & rafraîchissante. On donne au fruit de ce figuier les mêmes qualités. (*D. J.*)

TERENJABIN, s. m. *Mat. méd. des Arabes.* Ce mot désigne communément dans les écrits des anciens Arabes, une espece de manne, nommée par quelques-uns manne de mastic, *manna mastichina*, à cause de ses grains ronds, ressemblans à ceux du mastic; mais presque tous les médecins du monde la nomment aujourd'hui manne de Perse, *manna persica.*

M. Geoffroi a cru que le *terniabin* ou *terenjabin*, étoit une sorte de manne liquide, trompé par Bellon, qui l'avoit été le premier par les récits des moines du mont Sinaï. Bellon pense que la manne liquide recueillie par ces moines, & qu'il nomme *terenjabin*, est le miel de rosée, *mel roscidum* de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes, ni la manne persique des modernes. Il est bien vraisemblable que la manne liquide des moines du mont Sinaï est la même substance que le miel de rosée de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes.

La description que fait Galien de son miel de rosée, & de la maniere dont on le recueilloit de son temps sur le mont Sinaï, convient très-bien avec le récit de Bellon; mais il ne paroît point qu'on en fît le moindre usage en médecine, ni du temps de Galien, ni moins encore du temps d'Hippocrate. Les médecins Arabes paroissent être les premiers qui l'ont employé comme purgatif. Galien parle plutôt de son miel de rosée, ou manne liquide, comme d'une curiosité, que comme d'une médecine, n'indiquant nulle part, ni ses vertus, ni son usage; il se contente de dire qu'on en recueilloit tous les ans quantité sur le mont Sinaï, mais qu'on en apportoit très-rarement dans son pays. De plus, il paroît par le témoignage de l'ancien auteur grec, cité par Athénée, & dont Saumaise a rapporté le passage, que ce miel de rosée étoit un objet de luxe par sa saveur, plus agréable au goût que le miel même, outre son parfum délicieux.

Dans l'ouvrage apocryphe, intitulé *de dynamiis*, attribué à Galien, il est bien vrai qu'on y ordonne de mêler de la scammonée avec du miel; mais il n'y est pas dit un seul mot de la manne: or, comme Galien entre dans tous les plus petits détails de la matiere médicale de son temps, il s'ensuit que son silence est une forte preuve que dans son temps le miel de rosée du mont Sinaï n'étoit point d'usage en médecine, & moins encore toute autre espece de manne. *Philosop. transact. n°.* 472. (*D. J.*)

TERENTE, *Géog. anc.*, *Terentum*; lieu d'Italie, dans le champ de Mars, près du Tibre, selon Valere Maxime, *liv. II, c. iv*; car le champ de Mars, comme nous

l'apprend Tite-Live, étoit autrefois hors de Rome. Servius dit qu'on donnoit auſſi le nom de *Terentum* à une certaine partie du Tibre dans Rome, ſans doute après que le champ de Mars eût été renfermé dans cette capitale ; Martial, *Epigramm.* au lieu de *Terentum*, ſe ſert du pluriel *Terenti :*

Cæpit, maximè, Pana, quæ ſolebat
Nunc oſtendere canium Terentos.

Il emploie pourtant le même mot au ſingulier, *liv. X. epig. lxiij.*

Bis mea romano ſpečiata eſt vita
Terento.

Et Auſone, *liv. IV, epigr.* j, dit *Terentus* pour *Terentum :*

Et quæ Romuleus ſacra Terentus *habet.* (*D. J.*)

TÉRENTE, ſ. m. *Antiq. rom. Terentus*, lieu dans le champ de Mars, aſſez près du capitole, où étoit le temple de Pluton & de Conſus, & un autel ſouterrein conſacré à Pluton & à Proſerpine. On ne le découvroit que pour les jeux ſéculaires, & on le couvroit auſſi-tôt après. Ce mot vient de *terere*, frotter, uſer en frottant, parce que les eaux du Tibre alloient ſe briſer auprès de ce lieu. Voici, ſelon Valere Maxime, *l. II, c. iv*, la maniere dont cet autel fut découvert. Les deux fils & la fille d'un certain Valeſius étoient attaqués d'une maladie déſeſpérée; leur pere pria ſes dieux lares de détourner ſur lui-même la mort qui menaçoit ſes enfans. Il lui fut répondu qu'il obtiendroit le rétabliſſement de leur ſanté, ſi en ſuivant le cours du Tibre, il les conduiſoit juſqu'à *Térente*. Il prit un verre, puiſa de l'eau dans le fleuve, & la porta où il apperçut de la fumée; mais n'y trouvant point de feu, il en alluma avec des matieres combuſtibles, chauffa l'eau qu'il avoit, la fit boire à ſes enfans, & elle les guérit. Ils lui dirent alors qu'ils avoient vu en ſonge un dieu qui leur avoit ordonné de célébrer des jeux nocturnes en l'honneur de Pluton & de Proſerpine, & de leur immoler des victimes rouſſes. Valeſius ayant réſolu de bâtir un autel pour le ſacrifice, ſe mit à creuſer, & en trouva un tout prêt, avec une inſcription en l'honneur des deux divinités qui commandent aux enfers. Les réjouiſſances durerent trois jours de ſuite, en mémoire de ce que les dieux lui avoient accordés au bout de trois jours la gueriſon de ſes enfans. (*D. J.*)

TÉRENTINS JEUX, *Antiq. rom. Terentini ludi*, jeux inſtitués à Rome pour honorer les dieux infernaux ; on ſolemniſoit ces jeux de cent ans en cent ans, dans un endroit du champ de Mars, qui ſe nommoit *Terentum* ; on ſacrifioit dans cette cérémonie des bœufs noirs à Pluton & à Proſerpine. (*D. J.*)

TERETISME, *Muſiq. des anc.* Pollux dans ſon *Onomaſticon*, met au nombre des airs de flûtes, le *teretiſmos* & le *teretiſmata*, & Suidas dit que c'étoient des airs mous & laſcifs, & qui tiroient leurs noms des cigales. (*F. D. C.*)

TERFEZ, ſ. m. *Botan. exot.*, c'eſt le nom d'une eſpece de truffe ou racine qui naît dans le ſable des déſerts de Numidie, & qui ne pouſſe point de tige. Cette truffe a la figure d'un fruit, gros tantôt comme une noix, tantôt comme une orange. Elle eſt nourriſſante ; bonne à manger cuite dans les cendres, ou bouillie dans l'eau. (*D. J.*)

TERGA, *Géog. mod.*, ville déſerte d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur la riviere d'Ommirabi, à dix lieues d'Azamor, dans une ſituation aſſez avantageuſe par la bonté des campagnes du voiſinage. (*D. J.*)

TERGESTE, *Géog. anc. Tergeſte*, ſelon Pline, *l. III, c. xviij ; Tergeſtum*, ſelon Ptolomée, *l. III, c. j ; urbs Tergeſtræorum* ; ſelon Denys le periégete, *vers* 382; ville d'Italie dans le *forum Julii*. Pomponius Mela, *l. II, c. iij*, la met au fond du golfe auquel elle donnoit ſon nom, & qu'on appelloit *Tergeſtinus ſinus*. Le véritable nom de cette ville eſt *Tergeſte*, & c'eſt ainſi qu'il eſt écrit dans les anciennes inſcriptions. En voici une rapportée par Gruter, *pag.* 388, *n°.* 1.

Aed. II, vir. jur. D.
Tergeſte.

La table de Peutinger porte auſſi *Tergeſte*. Le nom moderne eſt *Trieſte*, ſelon Lazius & Léander. Pline & Ptolomée donnent à cette ville le titre de *colonie* ; mais on ignore le temps de ſon établiſſement. Il eſt ſurprenant que Strabon, *l. VII, p.* 314, qui a écrit ſous Tibere, appelle *Tergeſte* un village de la Carnie, *à Targeſta, vico carnico*. Cependant Denys le periégete, qui, ſelon Pline, *l. VI, c. xxvij.* a écrit ſous Auguſte, donne

à *Tergeſte* le titre de *ville*; mais peut-être Strabon a-t-il ſuivi pour cette qualification quelque ancien auteur, qui avoit précédé l'établiſſement de la colonie, à moins qu'on ne diſe que Strabon diſtingue *Tergeſta* de *Tergeſte*, dont il fait ailleurs, *l. V*, *p.* 215, une petite ville, *oppidum Tergeſte*. (*D. J.*)

TERGESTINUS-SINUS, *Géog. anc.*, golfe d'Italie, ſur la côte de la mer Adriatique. Pline dit que ce golfe prenoit ſon nom de la ville de Tergeſte qui y étoit bâtie. D'autres l'ont appellé *Aquileius ſinus*. On convient que c'eſt aujourd'hui le golfe de Trieſte. (*D. J.*)

TERGETTE *ou* TARGETTE, ſ. f. *terme de Serrurier*, plaque de fer déliée, de forme ovale, compoſée d'un verrou & de deux crampons qui tiennent ce verrou : on attache cette plaque de fer ſur les portes, chaſſis de croiſées, *&c.* (*D. J.*)

TERGIVERSATEUR, ſ. m. *Gram. & Juriſpr.*, eſt celui qui uſe de détours & de tergiverſations pour ſurprendre quelqu'un. *V.* TERGIVERSATION. (*A*)

TERGIVERSATION, ſ. f. *Gram. & Juriſp.*, eſt lorſque quelqu'un uſe de détours & de ſurpriſe pour arriver à ſes fins. *V.* TERGIVERSATEUR, DÉTOUR, DOL, FRAUDE, SURPRISE, FOI MAUVAISE. (*A*)

TERGOW, *Géog. mod.*, prononcez *Tergau*, ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, ſur l'Iſſel, à trois lieues de Roterdam. Walvis (Jean) en a donné une bonne deſcription en hollandois. On nomme cette ville plus communément *Gouda*. *V.* en l'*article*.

Son égliſe eſt remarquable par ſes vitres émaillées & hiſtoriées avec un art qui ne ſe trouve point ailleurs. De grands rois & princes, tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques, & des communautés, y ont généreuſement contribué; c'eſt l'ouvrage de deux freres nés dans cette ville, Théodore & Gautier Crabeth, les plus habiles gens de leur temps pour cette ſorte de travail. (*D. J.*)

TERGOWITZ, TARGOVISCO, TERGOWISK, *ou* TARVIS, *Géog. mod.*, ville de la Turquie européenne, dans la Valachie, ſur le Jalonicz, & capitale de la province de Valachie. Ceux qui penſent que c'eſt le *Tiriſcum* de Ptolomée, ſont moins fondés que Lazius, qui croit que *Tiriſcum* s'appelle aujourd'hui *Turo*. *Longit.* 43; *latit.* 45, 36. (*D. J.*)

TER-HEYDEN, *Géog. mod.*, village des Pays-Bas, ſur la Merk, dans la baronnie de Breda. Ce village eſt plus conſidérable que pluſieurs de nos villes. Il contient deux paroiſſes. Son gouvernement civil eſt compoſé d'un ſchout, de ſept échevins, d'un ſecretaire & d'un receveur. (*D. J.*)

TERIAS, *Géog. anc.*, fleuve de Sicile, ſelon Pline, *l. III*, *c. viij.* Thucydide & Diodore de Sicile parlent de ce fleuve; mais le premier écrit *Tareas*, & le ſecond *Turias*. Ortelius dit qu'Aretius & Fazel nomment ce fleuve *Jarretta* ou *Giarretta*; l'un & l'autre eſt une faute. Le Jarretta eſt, ſelon pluſieurs ſavans, le *Simæthus* des anciens; mais le *Terias*, ſelon le P. Hardouin & M. de Liſle, eſt nommé aujourd'hui *Tiunce di ſ. Leonardo*. (*D. J.*)

TERJETTE, ſ. f. *terme de manufacture*, c'eſt une eſpece de manicle de cuir dont ſe ſervent les laineurs-applaniſſeurs. (*D. J.*)

TERJETTER, v. act. *Verrerie*, c'eſt vuider dans les pots à cueillir, la matiere propre à faire le verre, qui a été préparée & miſe en parfaite fuſion dans les deux pots du grand ouvreau, & dans les deux autres pots du derriere du fourneau à verre. (*D. J.*)

TERINA, *Géog. anc.*, ville d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Pline, le périple de Scylax & Etienne le géographe. Diodore de Sicile, Pomponius Mela & Strabon font auſſi mention de cette ville. Pline, *l. III*, *c. v*, l'appelle *Crotonenſium Terina*, parce qu'elle avoit été bâtie par les habitans de Crotone. Elle donnoit ſon nom au golfe ſur lequel elle étoit ſituée, & qu'on nommoit *Sinus-Terinæus*. C'eſt aujourd'hui le golfe de Sainte-Euphémie. Quant à la ſituation préciſe de *Terina*, on ne s'accorde guere. Le P. Hardouin prétend que c'eſt Nocéra. (*D. J.*)

TERKAN *ou* TACKAN, ſ. m. *Hiſt. mod.*, c'eſt ainſi qu'on nommoit parmi les Tartares Monguls, ſoumis à Jenghis-Kan, ceux qui pour quelque grande action ou quelque grand ſervice, étoient exemptés par le grand Kan de toute taxe; il leur étoit permis de s'approprier tout le butin qu'ils faiſoient à la guerre, ſans en faire part à l'empereur. Ils pouvoient ſe préſenter au ſouverain toutes les fois

qu'il leur plaisoit ; & leurs fautes, de quelque nature qu'elles fussent, leur étoient pardonnées jusqu'à neuf fois.

TERKI, *Géogr. mod.*, ville fortifiée d'Asie, capitale de la Circassie, sur la riviere de Terck, à une demi-lieue de la mer, & environnée de marais. Le czar y tient une forte garnison. *Long.* 66. 45. *latit.* 43. 23. (*D. J.*)

TERMAILLET, s. m. *Lang. franç.*, vieux mot qui signifioit quelque ornement ou ajustement de femme qu'on ne connoît plus. On trouve ce mot dans Jean le Maire. " Quand, dit-il, la déesse » eut mis bas ses habits & achetmes, qu'el- » le eut défeublé cœffe, guimbe, atour, » & autre acoustrement de tête, *termail- » lets*, chaînes, anneaux, bulettes, & » tissus jusqu'aux galoches dorées, de- » meurant torquées, sans plus de riche » couvrechef, *&c.* (*D. J.*)

TERME, s. m. *Gram. & Logique.* Les *termes* sont distingués des mots, en ce que ces derniers sont de la langue, & que les premiers sont du sujet, ainsi que les expressions sont de la pensée ; l'usage décide des mots ; la convenance avec les choses fait la bonté des *termes* ; le tour fait le mérite de l'expression : ainsi l'on dira fort bien, que tout discours travaillé demande que les *mots* soient François, que les *termes* soient propres, & que les *expressions* soient nobles.

Les *termes* se divisent en plusieurs classes.

1°. Ils se divisent en concrets & en abstraits. Les *termes* concrets sont ceux qui signifient les manieres, en marquant en même temps le sujet auquel elles conviennent. Les *termes* concrets ont donc essentiellement deux significations ; l'une distincte, qui est celle du mode ou maniere ; l'autre confuse, qui est celle du sujet ; mais quoique la signification du mode soit plus distincte, elle est pourtant indirecte ; & au contraire celle du sujet, quoique confuse, est directe. Le mot de *blanc* signifie directement, mais confusément, *le sujet*, & indirectement, quoique distinctement, *la blancheur*.

Lorsque par une abstraction de l'esprit on conçoit des modes, des manieres, sans les rapporter à un certain sujet, comme ces formes subsistent alors en quelque sorte dans l'esprit, par elles-mêmes, elles s'expriment par un mot substantif, comme *sagesse*, *blancheur*, *couleur* : or les noms qui expriment ces formes abstraites, je les appelle *termes abstraits*. Comme les formes abstraites expriment les essences des choses auxquelles elles se rapportent, il est évident que puisque nous ignorons les essences de toutes les substances, quelles qu'elles soient, nous n'avons aucun *terme* concret qui soit dérivé des noms que nous donnons aux substances. Si nous pouvions remonter à tous les noms primitifs, nous reconnoîtrions qu'il n'y a point de substantif abstrait, qui ne dérive de quelque adjectif, ou de quelque verbe. La raison qui a empêché les scholastiques de joindre des noms abstraits à un nombre infini de substances, auroit bien dû aussi les empêcher d'introduire dans leurs écoles ces *termes* barbares d'*animalité*, d'*humanité*, de *corporéité*, & quelques autres ; le bon sens ne les autorise pas plus à adopter ces *termes*, que ceux-ci, *auréitas*, *saxeitas*, *metalleitas*, *ligneitas* : & la raison de cela, c'est qu'ils ne connoissent pas mieux ce que c'est qu'un homme, un animal, un corps, qu'ils ne connoissent ce que c'est que l'or, la pierre, le métal, le bois : c'est à la doctrine des *formes substantielles*, & à la confiance téméraire de certaines personnes destituées d'une connoissance qu'ils prétendoient avoir, que nous sommes redevables de tous ces mots d'*animalité*, d'*humanité*, de *pétréité*, *&c.* mais grace au bon goût, ils ont été bannis de tous les cercles polis, & n'ont jamais pu être de mise parmi les gens raisonnables. Je sais bien que le mot *humanitas* étoit en usage parmi les Romains, mais dans un sens bien différent : car il ne signifioit pas l'essence abstraite d'aucune substance ; c'étoit le nom abstrait d'un mode, son concret étant *humanus*, & non pas *homo* : c'est ainsi qu'en françois, d'*humain*, nous avons fait *humanité*.

Comme les idées générales sont des abstractions de notre esprit, on pourroit aussi donner le nom de *termes abstraits* à ceux qui expriment ces idées universelles ; mais l'usage a voulu que ce nom fût réservé aux seules formes abstraites.

2°. Les *termes* se divisent en simples & en complexes.

Les *termes* simples sont ceux qui par un seul mot expriment un objet quel qu'il soit. Ainsi *Rome*, *Socrate*, *Bucephale*,

phale, *homme*, *ville*, *cheval*, ſont des *termes* ſimples.

Les *termes* complexes ſont compoſés de pluſieurs *termes* joints enſemble : par exemple, ce ſont des *termes* complexes, un *homme prudent*, un *corps tranſparent*, *Alexandre fils de Philippe*.

Cette addition ſe fait quelquefois par le pronom relatif, comme ſi je dis, *un corps qui eſt tranſparent*, *Alexandre qui eſt fils de Philippe*, *le pape qui ſe dit vicaire de Jéſus-Chriſt*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces *termes* complexes, eſt que l'addition que l'on fait à un *terme* eſt de deux ſortes: l'une qu'on peut appeller *explication*, & l'autre *détermination*.

L'addition eſt explicative, quand elle ne fait que développer ou ce qui étoit enfermé dans la compréhenſion de l'idée du premier *terme*, ou du moins ce qui lui convient, comme un de ſes accidens, pourvu qu'il lui convienne généralement & dans toute ſon étendue; comme ſi je dis, *l'homme qui eſt un animal doué de raiſon*, ou *l'homme qui deſire d'être naturellement heureux*, ou *l'homme qui eſt mortel*; ces additions ne ſont que des explications, parce qu'elles ne changent point du tout l'idée d'homme, & ne la reſtreignent point à ne ſignifier qu'une partie des hommes, mais ſeulement ce qui convient à tous les hommes.

Toutes les additions qu'on ajoute aux noms qui marquent diſtinctement un individu, ſont de cette ſorte; comme quand on dit, *Jules-Céſar*, *qui a été le plus grand capitaine du monde*; *Paris qui eſt une des plus grandes villes de l'Europe*; *Newton le plus grand de tous les mathématiciens*; *Louis XVI roi de France*: car les *termes* individuels diſtinctement exprimés, ſe prennent toujours dans toute leur étendue, étant déterminés tout ce qu'ils peuvent l'être.

L'autre ſorte d'addition, qu'on peut appeller *déterminative*, eſt quand ce qu'on ajoute à un mot général en reſtreint la ſignification, & fait qu'il ne ſe prend plus pour ce mot général dans toute ſon étendue, mais ſeulement pour une partie de cette étendue; comme ſi je dis, *les corps tranſparens*, *les hommes ſavans*, *un animal raiſonnable*: ces additions ne ſont pas de ſimples explications, mais des déterminations, parce qu'elles reſtreignent l'étendue du premier *terme*, en faiſant que le mot *corps* ne ſignifie plus qu'une partie des corps, & ainſi des autres: & ces additions ſont quelquefois telles, qu'elles rendent un mot général individuel, quand on y ajoute des conditions individuelles; comme quand je dis, *le roi qui eſt aujourd'hui*, cela détermine le mot général de *roi* à la perſonne de *Louis XVI*.

On peut diſtinguer de plus deux ſortes de *termes* complexes, les uns dans l'expreſſion, & les autres dans le ſens ſeulement: les premiers ſont ceux dont l'addition eſt exprimée; les derniers ſont ceux dont l'addition n'eſt point exprimée, mais ſeulement ſous-entendue: comme quand nous diſons en France, *le roi*, c'eſt un *terme* complexe dans le ſens, parce que nous n'avons pas dans l'eſprit, en prononçant ce mot de *roi*, la ſeule idée générale qui répond à ce mot; mais nous y joignons mentalement l'idée de *Louis XVI*, qui eſt maintenant roi de France.

Mais ce qui eſt de plus remarquable dans ces *termes* complexes, eſt qu'il y en a qui ſont déterminés dans la vérité à un ſeul individu, & qui ne laiſſent pas de conſerver une certaine univerſalité équivoque, qu'on peut appeller une *équivoque d'erreur*, parce que les hommes demeurant d'accord que ce *terme* ne ſignifie qu'une choſe unique, faute de bien diſcerner quelle eſt véritablement cette choſe unique, l'appliquent les uns à une choſe, & les autres à une autre; ce qui fait qu'il a beſoin d'être encore déterminé, ou par diverſes circonſtances, ou par la ſuite du diſcours, afin que l'on ſache préciſément ce qu'il ſignifie.

Ainſi le mot de *véritable religion* ne ſignifie qu'une ſeule & unique religion, mais parce que chaque peuple & chaque ſecte croit que ſa religion eſt la véritable; ce mot eſt très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur; & ſi on lit dans un hiſtorien, qu'un prince a été zélé pour la véritable religion, on ne ſauroit dire ce qu'il a entendu par-là, ſi on ne ſait de quelle religion a été cet hiſtorien.

Les *termes* complexes, qui ſont ainſi équivoques par erreur, ſont principalement ceux qui enferment des qualités dont les ſens ne jugent point, mais ſeulement l'eſprit, ſur leſquelles il eſt facile par conſéquent que les hommes aient

divers sentimens : si je dis, par exemple, *le roi de Prusse, pere de celui qui regne aujourd'hui, n'avoit pour la garde de sa maison, que des hommes de six piés* ; ce *terme* complexe d'*hommes de six piés*, n'est pas sujet à être équivoque par erreur, parce qu'il est bien aisé de mesurer des hommes, pour juger s'ils ont six piés ; mais si l'on eût dit qu'ils étoient tous vaillans, le *terme* complexe de *vaillans hommes* eût été plus sujet à être équivoque par erreur.

Les *termes* de comparaison sont aussi fort sujets à être équivoques par erreur : *le plus grand géometre de Paris, le plus savant, le plus adroit* ; car quoique ces *termes* soient déterminés par des conditions individuelles, n'y ayant qu'un seul homme qui soit le plus grand géometre de Paris, néanmoins ce mot peut être facilement attribué à plusieurs ; parce qu'il est fort aisé que les hommes soient partagés de sentiment sur ce sujet, & qu'ainsi plusieurs donnent ce nom à celui que chacun croit avoir cet avantage par dessus les autres.

Les mots de *sens d'un auteur*, de *doctrine d'un auteur sur un tel sujet*, sont encore de ce nombre, sur-tout quand un auteur n'est pas si clair, qu'on ne dispute quelle a été son opinion : ainsi dans ce conflit d'opinions, les sentimens d'un auteur, quelqu'individuels qu'ils soient en eux-mêmes, prennent mille formes différentes, selon les têtes par lesquelles ils passent : ainsi ce mot de *sens de l'écriture*, étant appliqué par un hérétique à une erreur contraire à l'écriture, signifiera dans sa bouche cette erreur qu'il aura cru être le sens de l'écriture, & qu'il aura dans cette pensée appellée le *sens de l'écriture* ; c'est pourquoi les hérétiques n'en sont pas plus catholiques, pour protester qu'ils ne suivent que la parole de Dieu : car ces mots de *parole de Dieu* signifient dans leur bouche toutes les erreurs qu'ils confondent avec cette parole sacrée.

Mais pour mieux comprendre en quoi consiste l'équivoque de ces *termes* que nous avons appellés *équivoques par erreur*, il faut remarquer que ces mots sont connotatifs ou adjectifs ; ils sont complexes dans l'expression, quand leur substantif est exprimé ; complexe dans le sens, quand il est sous-entendu : or, comme nous avons déja dit, on doit considérer dans les mots adjectifs ou connotatifs, le sujet qui est directement, mais confusément exprimé, & la forme ou le mode qui est distinctement, quoique indirectement exprimé : ainsi le *blanc* signifie confusément un corps, & la blancheur distinctement : *sentiment d'Aristote*, par exemple, signifie confusément quelque opinion, quelque pensée, quelque doctrine ; & distinctement la relation de cette opinion à Aristote auquel on l'attribue.

Or, quand il arrive de l'équivoque dans ces mots, ce n'est pas proprement à cause de cette forme ou de ce mode, qui étant distinct, est invariable ; ce n'est pas aussi à cause du sujet confus, lorsqu'il demeure dans cette confusion : car, par exemple, le mot de *prince des philosophes*, ne peut jamais être équivoque, tant qu'il demeurera dans cette confusion, c'est-à-dire, qu'on ne l'appliquera à aucun individu distinctement connu ; mais l'équivoque arrive seulement, parce que l'esprit, au lieu de ce sujet confus, y substitue souvent un sujet distinct déterminé, auquel il attribue la forme & le mode.

Le mot de *véritable religion*, n'étant point joint avec l'idée distincte d'aucune religion particuliere, & demeurant dans son idée confuse, n'est point équivoque, puisqu'il ne signifie que ce qui est en effet la véritable religion ; mais lorsque l'esprit a joint cette idée de véritable religion à une idée distincte d'un certain culte particulier distinctement connu, ce mot devient très-équivoque, & signifie dans la bouche de chaque peuple, le culte qu'il prend pour véritable. *Voy.* la *logique de Port-Royal*, d'où sont extraites les réflexions que nous venons de faire sur les différens *termes* complexes.

3°. Les *termes* se divisent en univoques, équivoques & analogues.

Les univoques sont ceux qui retiennent constamment la même signification à quelques sujets qu'on les applique. Tels sont ces mots, *homme*, *ville*, *cheval*.

Les équivoques sont ceux qui varient leur signification, selon les sujets auxquels on les applique. Ainsi le mot de *canon* signifie *une machine de guerre*, *un décret de concile*, & *une sorte d'ajustement* ; mais il ne les signifie que selon des idées toutes différentes. Nous venons d'expliquer comment ils occasionnent nos erreurs.

Les analogues sont ceux qui n'expriment pas dans tous les sujets précisément la même idée, mais du moins quelque idée, qui a un rapport de cause ou d'effet, ou de signe, ou de ressemblance à la première, qui est principalement attachée au mot analogue; comme quand le mot de *sain* s'attribue à l'animal, à l'air & aux viandes. Car l'idée jointe à ce mot est principalement la santé qui ne convient qu'à l'animal; mais on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui est d'être cause de la santé, laquelle fait qu'on dit qu'un air est *sain*, qu'une viande est *saine*, parce qu'ils contribuent à conserver la santé. Ce que nous voyons dans les objets qui frappent nos sens, étant une image de ce qui se passe dans l'intérieur de l'ame, nous avons donné les mêmes noms aux propriétés des corps & des esprits. Ainsi ayant toujours aperçu du mouvement & du repos dans la matiere; ayant remarqué le penchant ou l'inclination des corps; ayant vu que l'air s'agite, se trouble & s'éclaircit; que les plantes se développent, se fortifient & s'affoiblissent: nous avons dit le mouvement, le repos, l'inclination & le penchant de l'ame; nous avons dit que l'esprit s'agite, se trouble, s'éclaircit, se développe, se fortifie, s'affoiblit. Tous ces mots sont analogues, par le rapport qui se trouve entre une action de l'ame & une action du corps. Il n'en a pas fallu davantage à l'usage, pour les autoriser & pour les consacrer. Mais ce seroit une grande erreur d'aller confondre deux objets, sous prétexte qu'il y a entr'eux un rapport quelconque, fondé souvent sur une analogie fort imparfaite, telle qu'elle se trouve entre l'ame & le corps. *V.* les *mots* où l'on explique l'abus du langage.

4°. Les *termes* se divisent en absolus & en relatifs. Les absolus expriment les êtres en tant qu'on s'arrête à ces êtres, & qu'on en fait l'objet de sa réflexion, sans les rapporter à d'autres: au lieu que les relatifs expriment les rapports, les liaisons & les dépendances des unes & des autres. *Voy.* les *relations*.

5°. Les *termes* se divisent en positifs & en négatifs. Les *termes* positifs sont ceux qui signifient directement des idées positives; & les négatifs sont ceux qui ne signifient directement que l'absence de ces idées; tels sont ces mots *insipide, silence, rien, ténebres*, &c. lesquels désignent des idées positives, comme celles du *goût*, du *son*, de l'*être*, de la *lumiere*, avec une signification de l'absence de ces choses.

Une chose qu'il faut encore observer touchant les *termes*, c'est qu'ils excitent outre la signification qui leur est propre, plusieurs autres idées qu'on peut appeller *accessoires*, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'esprit en reçoive l'impression. Par exemple, si l'on dit à une personne, *vous en avez menti*, & que l'on ne regarde que la signification principale de cette expression, c'est la même chose que si on lui disoit, *vous savez le contraire de ce que vous dites*. Mais outre cette signification principale, ces paroles emportent dans l'usage une idée de mépris & d'outrage; & elles font croire que celui qui nous les dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses & offensantes.

Quelquefois ces idées accessoires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun, mais elles y sont seulement jointes par celui qui s'en sert; & ce sont proprement celles qui sont excitées par le son de la voix, par l'air du visage, par les gestes, & par les autres signes naturels, qui attachent à nos paroles une infinité d'idées qui en diversifient, changent, diminuent, augmentent la signification, en y joignant l'image des mouvemens, des jugemens & des opinions de celui qui parle. Le ton signifie souvent autant que les paroles même. Il y a voix pour instruire, voix pour flatter, voix pour reprendre: souvent on ne veut pas seulement qu'elle arrive jusqu'aux oreilles de celui qui en parle, mais on veut qu'elle le frappe & qu'elle le perce; & personne ne trouveroit bon qu'un laquais que l'on reprend un peu fortement, répondit, *monsieur, parlez plus bas, je vous entends bien*; parce que le ton fait partie de la réprimande, & est nécessaire pour former dans l'esprit l'idée qu'on y veut imprimer.

Mais quelquefois ces idées accessoires sont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent. Et c'est ce qui fait qu'entre des expressions qui semblent signifier la même chose, les unes sont injurieuses, les autres douces; les

unes modeſtes, & les autres impudentes ; quelques-unes honnêtes, & d'autres déshonnêtes ; parce que, outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui ſont cauſe de cette diverſité.

C'eſt encore par-là qu'on peut reconnoître la différence du ſtyle ſimple & du ſtyle figuré, & pourquoi les mêmes penſées nous paroiſſent beaucoup plus vives quand elles ſont exprimées par une figure, que ſi elles étoient renfermées dans des expreſſions toutes ſimples. Car cela vient de ce que les expreſſions figurées ſignifient, outre la choſe principale, le mouvement & la paſſion de celui qui parle, & impriment ainſi l'une & l'autre idée dans l'eſprit, au lieu que l'expreſſion ſimple ne marque que la vérité toute nue. Par exemple, ſi ce demi-vers de Virgile, *Uſquè adeò ne mori miſerum eſt*, étoit exprimé ſimplement & ſans figure de cette ſorte, *Non eſt uſque adeò mori miſerum*, certes il auroit beaucoup moins de force ; & la raiſon en eſt que la premiere expreſſion ſignifie beaucoup plus que la ſeconde. Car elle n'exprime pas ſeulement cette penſée, que la mort n'eſt pas un ſi grand mal qu'on le croit, mais elle repréſente de plus l'idée d'un homme qui ſe roidit contre la mort, & qui l'enviſage ſans effroi : image beaucoup plus vive que n'eſt la penſée même à laquelle elle eſt jointe. Ainſi il n'eſt pas étrange qu'elle frappe davantage, parce que l'ame s'inſtruit par les images des vérités ; mais elle ne s'émeut guere que par l'image des mouvemens.

Si vis me flere, dolendum eſt
Primùm ipſe tibi.

Mais comme le ſtyle figuré ſignifie ordinairement avec les choſes les mouvemens que nous reſſentons en les concevant & en parlant, on peut juger par-là de l'uſage que l'on en doit faire, & quels ſont les ſujets auxquels il eſt propre. Il eſt viſible qu'il eſt ridicule de s'en ſervir dans les matieres purement ſpéculatives, que l'on regarde d'un œil tranquille, & qui ne produiſent aucun mouvement dans l'eſprit. Car puiſque les figures expriment les mouvemens de notre ame, celles que l'on mêle en des ſujets où l'ame ne s'émeut point, ſont des mouvemens contre la nature & des eſpeces de convulſions. C'eſt pourquoi il n'y a rien de moins agréable que certains prédicateurs, qui s'écrient indifféremment ſur tout, & qui ne s'agitent pas moins ſur des raiſonnemens philoſophiques, que ſur les vérités les plus étonnantes & les plus néceſſaires pour le ſalut.

Mais lorſque la matiere que l'on traite eſt telle qu'elle nous doit raiſonnablement toucher, c'eſt un défaut d'en parler d'une maniere ſeche, froide & ſans mouvement, parce que c'eſt un défaut de n'être pas touché de ce que l'on dit. Ainſi les vérités divines n'étant pas propoſées ſimplement pour être connues, mais beaucoup plus pour être aimées, révérées & adorées par les hommes, il eſt certain que la maniere noble, élevée & figurée, dont les ſaints peres les ont traitées, leur eſt bien plus proportionnée qu'un ſtyle ſimple & ſans figure, comme celui des ſcholaſtiques ; puiſqu'elle ne nous enſeigne pas ſeulement ces vérités, mais qu'elle nous repréſente auſſi les ſentimens d'amour & de révérence avec leſquels les peres en ont parlé ; & que portant ainſi dans notre eſprit l'image de cette ſainte diſpoſition, elle peut beaucoup contribuer à y en imprimer une ſemblable : au lieu que le ſtyle ſcholaſtique étant ſimple, ſec, aride & ſans aménité, eſt moins capable de produire dans l'ame les mouvemens de reſpect & d'amour que l'on doit avoir pour les vérités chrétiennes. Le plaiſir de l'ame conſiſte plus à ſentir des mouvemens, qu'à acquérir des connoiſſances.

Cette remarque peut nous aider à réſoudre cette queſtion célebre entre les philoſophes, *s'il y a des mots déshonnêtes*, & à réfuter les raiſons des Stoïciens qui vouloient qu'on pût ſe ſervir indifféremment des expreſſions qui ſont eſtimées ordinairement infames & impudentes.

Ils prétendent, dit Cicéron, qu'il n'y a point de paroles ſales ni honteuſes. Car ou l'infamie, diſent-ils, vient des choſes, ou elle eſt dans les paroles. Elle ne vient pas ſimplement des choſes, puiſqu'il eſt permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne paſſent point pour déshonnêtes. Elle n'eſt pas auſſi dans les paroles conſidérées comme ſons ; puiſqu'il arrive ſouvent qu'un même ſon ſignifiant diverſes choſes, & étant eſtimé déshonnête dans une ſignification, ne l'eſt point dans l'autre.

Mais tout cela n'eſt qu'une vaine ſubtilité qui ne nait que de ce que les philoſophes n'ont pas aſſez conſidéré ces idées acceſſoires, que l'eſprit joint aux idées principales des choſes. Car il arrive de-là qu'une même choſe peut être exprimée honnêtement par un ſon, & déshonnêtement par un autre, ſi un de ces ſons y joint quelque autre idée qui en couvre l'infamie; & ſi au contraire l'autre la préſente à l'eſprit d'une maniere impudente. Ainſi les mots d'*adultere*, d'*inceſte*, de *péché abominable*, ne ſont pas infames, quoiqu'ils repréſentent des actions très-infames, parce qu'ils ne les repréſentent que couvertes d'un voile d'horreur, qui fait qu'on ne les regarde que comme des crimes, de ſorte que ces mots ſignifient plutôt le crime de ces actions que les actions mêmes: au lieu qu'il y a de certains mots qui les expriment ſans en donner de l'horreur, & plutôt comme plaiſantes que criminelles, & qui y joignent même une idée d'impudence & d'effronterie; & ce ſont ces mots là qu'on appelle *infames & déshonnêtes*.

Il en eſt de même de certains tours par leſquels on exprime honnêtement des actions qui, quoique légitimes, tiennent quelque choſe de la corruption de la nature. Car ces tours ſont en effet honnêtes, parce qu'ils n'expriment pas ſimplement ces choſes; mais auſſi la diſpoſition de celui qui en parle de cette ſorte, & qui témoigne par ſa retenue qu'il les enviſage avec peine, & qu'il les couvre autant qu'il peut & aux autres & à lui-même. Au lieu que ceux qui en parleroient d'une autre maniere, feroient paroître qu'ils prendroient plaiſir à regarder ces ſortes d'objets; & ce plaiſir étant infame, il n'eſt pas étrange que les mots qui impriment cette idée ſoient eſtimés contraires à l'honnêteté. *Voyez Logique de Port-Royal.*

TERME, ſ. m. *Phyſique*, eſt en général l'extrêmité de quelque choſe, ou ce qui termine & limite ſon étendue.

TERME, *en géométrie*, ſe prend auſſi quelquefois pour un point, pour une ligne, *&c.* un point eſt le *terme* d'une ligne, une ligne eſt le *terme* d'une ſurface, & la ſurface eſt le *terme* d'un ſolide. *V.* POINT, LIGNE, SURFACE, *&c.*

C'eſt ce qu'on appelle dans les écoles *terme de quantité.*

TERME, dans une quantité algébrique, comme $a+b-c-d$, ce ſont les différentes parties a, b, c, d, ſéparées par les ſignes + & —.

TERMES *d'une équation*, *en algebre*, ſont les différens monomes dont elle eſt compoſée; ainſi dans l'équation $a+b=c$, a, b, c, ſont les *termes.*

Lorſque l'équation renferme une inconnue élevée à différentes puiſſances, on ne prend alors d'ordinaire que pour un *terme* la ſomme ou l'aſſemblage de tous les *termes*, où l'inconnue ſe trouve à la même puiſſance.

Ainſi dans cette équation $xx+bx=R$, les trois *termes* ſont xx, bx & R.

Et dans celle-ci $xx+bx+cx=Rd+dc$, les *termes* ſont xx, $bx+cx$, & $Rd+dc$, qui ne ſont que trois *termes*, parce que $ab+ac$, où a ſe trouve dans la même dimenſion en l'une & l'autre partie, ne ſont comptés que pour un *terme.*

Dans une équation, on prend ordinairement pour le premier *terme* celui où la lettre inconnue a la plus haute dimenſion: le *terme* qui contient la racine élevée à la puiſſance plus baſſe immédiatement après, eſt appellé le *ſecond terme*, &c. Ainſi dans l'équation $x^3+axx+bbx=c^3$, axx eſt le ſecond *terme*, bbx le troiſieme, *&c.* ſi le *terme* axx manque, ou le *terme* bbx, ou tous les deux, en ce cas on dit que l'équation n'a pas de ſecond ou de troiſieme *terme*, ou manque du ſecond & du troiſieme *termes.* *V.* SECOND TERME.

TERMES DE PROPORTION, *en Mathématiques*, ſignifient tels nombres, lettres ou quantités que l'on veut comparer les uns aux autres. *V.* PROPORTION.

Par exemple, ſi $\begin{matrix}4:8::6:12\\ a:b::c:d,\end{matrix}$

Alors a, b, c, d, ou 4, 8, 6, 12, ſont appellés les *termes de la proportion*, deſquels a ou 4 eſt appellé le *premier terme*, 6 ou 8 le *ſecond terme*, &c. *V.* SECOND. a & c s'appellent auſſi les *antécédens*, & b & d les *conſéquens. Voy.* ANTÉCÉDENT & CONSÉQUENT. *Chambers.* (O)

TERMES MILLIAIRES, *Littérat.*, c'étoit chez les Grecs certaines têtes de divinités, poſées ſur des bornes quarrées de pierre, ou des gaînes de *terme* qui ſervoient à marquer les ſtades des chemins: c'eſt ce que Plaute entend par *lares via-*

les ; ces *termes* étoient ordinairement dédiés à Mercure, parce que les Grecs croyoient que ce dieu préſidoit à la ſûreté des grands chemins. Il y en avoit auſſi à quatre têtes. On en voit encore deux de cette ſorte à Rome à l'extrêmité du pont Fabricien, nommé aujourd'hui, à cauſe de cela, *ponte di quatro capi*. Ces *termes* repréſentoient véritablement Mercure, que les Latins appelloient *Mercurius quadrifons*, parce qu'ils prétendoient que ce dieu avoit enſeigné aux hommes les lettres, la muſique, la lutte & la géométrie. (*D. J.*)

TERME, *Mythologie*, dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs, & vengeur des uſurpations, *deus Terminus*. C'étoit un des plus anciens dieux des Romains; la preuve eſt dans les loix Romaines faites par les rois, dans leſquelles on ne trouve le culte d'aucun dieu établi avant celui du dieu *Terme*. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les loix d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la diſtribution des terres, il bâtit au dieu *Terme* un petit temple ſur la roche Tarpéïenne. Dans la ſuite, Tarquin le ſuperbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter ſur le capitole, il fallut déranger les ſtatues, & même les chapelles qui y étoient déja: tous les dieux céderent ſans réſiſtance la place qu'ils occupoient; le dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever, & il fallut néceſſairement le laiſſer en ſa place: ainſi il ſe trouva dans le temple même qui fut conſtruit en cet endroit. Ce conte ſe débitoit parmi le peuple, pour lui perſuader qu'il n'y avoit rien de plus ſacré que les limites des champs: c'eſt pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient dévoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le dieu *Terme* fut d'abord repréſenté ſous la figure d'une groſſe pierre quarrée ou d'une ſouche: dans la ſuite, on lui donna une tête humaine placée ſur une borne pyramidale; mais il étoit toujours ſans bras & ſans piés, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce dieu non ſeulement dans les temples, mais encore ſur les bornes des champs qu'on ornoit ce jour là de guirlandes, & même ſur les grands chemins. Les ſacrifices qu'on lui faiſoit ne furent pendant long-temps que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruits & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la ſuite, on lui immola des agneaux & des truies, dont on faiſoit un feſtin auprès de la borne. Les ſacrifices & les fêtes en l'honneur de ce dieu ſe nommoient *terminales*. *V.* TERMINALES. (*D. J.*)

TERMES, *Juriſprud.*, ſont les mots qui ſervent à exprimer les penſées; on en diſtingue en Droit pluſieurs ſortes.

Termes conſacrés ſont ceux qui ſont deſtinés ſinguliérement à exprimer quelque choſe.

Termes démonſtratifs ſont ceux qui ne ſervent que d'indication, & non de limitation: ils ſont oppoſés aux *termes limitatifs*. Par exemple, quand un teſtateur légue une rente à quelqu'un, & qu'il aſſigne le paiement ſur une telle maiſon, ces *termes* ne ſont que démonſtratifs; de ſorte que ſi la maiſon vient à périr, la rente n'en eſt pas moins due: mais s'il legue une telle maiſon & qu'elle vienne à périr, le legs eſt caduc, parce que le legs eſt conçu en *termes* limitatifs.

Termes directs ſont ceux par leſquels on ordonne directement quelque choſe, & qui tombe directement ſur la perſonne qui eſt appellée à une ſucceſſion ou legs. *Voyez termes obliques* ou *indirects*.

Termes impératifs ſont ceux par leſquels le légiſlateur ou un teſtateur ordonnent quelque choſe.

Termes indirects, voyez *termes obliques*.

Termes limitatifs, voyez *termes démonſtratifs*.

Termes négatifs ſont ceux qui défendent de contrevenir à une diſpoſition.

Termes obliques ſont ceux par leſquels on ordonne indirectement quelque choſe, ou qui s'adreſſent indirectement à quelqu'un.

Termes prohibitifs ſont ceux par leſquels le légiſlateur ou un teſtateur défendent quelque choſe: ils ſont prohibitifs, négatifs, lorſqu'il eſt défendu de faire aucune diſpoſition ou convention contraire à ce qui eſt ordonné.

Termes propres ſont ceux qui conviennent pour exprimer quelque choſe; *propres termes* ſont les *termes* mêmes d'un acte que l'on rapporte littéralement. *V.* *les mots* ACTE, CLAUSE, CONVEN-

TION, DISPOSITION, LOT, TESTAMENT. (*A*)

TERME, ſ. m. *Architect.* Ce mot dérivé du grec *terma*, limite, ſignifie une *ſtatue* d'homme ou de femme, dont la partie inférieure ſe termine en gaîne. On la place ordinairement au bout des allées & paliſſades dans les jardins. C'eſt ainſi qu'ils ſont diſtribués à Verſailles. Quelquefois les *termes* tiennent lieu de conſoles, & portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des PP. Théatins à Paris.

Terme angélique; figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure eſt en gaîne, comme ceux du chœur des grands Auguſtins à Paris.

Terme double; terme compoſé de deux demi-corps ou de deux demi-buſtes adoſſés, qui ſortent d'une même gaîne, en ſorte qu'ils préſentent deux faces, l'une devant, l'autre derriere; tels étoient les hermathenes.

Terme en buſte; terme ſans bras, & qui n'a que la partie ſupérieure de l'eſtomac. Il y a des *termes* de cette eſpece à l'entrée du château de Fontainebleau & dans les jardins de Verſailles.

Terme en conſole; terme dont la gaîne finit en enroulement, & dont le corps eſt avancé pour porter quelque choſe. C'eſt ainſi que ſont les *termes* angéliques de métal doré au maître-autel de l'égliſe de S. Séverin à Paris.

Terme marin; terme qui, au lieu de gaîne, a une double queue de poiſſon tortillée: ce *terme* convient aux décorations des grottes & fontaines. Tels ſont les *termes* de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome.

Terme ruſtique; terme dont la gaîne, ornée de boſſages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre: ce *terme* convient aux grottes & fontaines. Il y a un de ces *termes* à la tête du canal de Vaux.

L'origine des *termes* que nous voyons aux portails & aux balcons de nos maiſons, vient des hermes athéniens qu'on plaçoit aux veſtibules & dans les temples. On feroit donc mieux de les nommer des *hermes* que des *termes*; car quoique les *termes*, appellés *termini* par les Latins, fuſſent des pierres quarrées auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient plutôt employés pour marquer les limites des champs & des poſſeſſions de chaque particulier, que pour décorer des bâtimens. Les Latins même avoient d'autres noms pour ſignifier les figures des femmes ſans bras & ſans piés qu'ils plaçoient dans les édifices, pour ſoutenir les galeries & les portiques, & pour porter les architraves, ils les appelloient, d'après les Grecs, *caryatides* ou *perſiques*; & ils nommoient *telamones* les figures d'hommes qui ſoutenoient les ſaillies des corniches, mais la langue françoiſe qui craint les aſpirations, a préféré le nom de *termes* à celui de *hermes*. (*D. J.*)

TERMES DE MUSIQUE.

Nous inférerons ici tous les *termes* de muſique, qui ne ſe trouvent point dans notre dictionnaire.

B, nom que les Allemands donnent au *ſi bémol*; ils appellent encore en général B tous les bémols, ainſi pour dire cette clef eſt armée de deux bémols, ils diſent qu'elle eſt armée de deux b. (*F. D. C.*)

B. Dans les muſiques des deux ſiecles précédents, cette lettre majuſcule ſur l'enveloppe d'une partie, ſignifioit la baſſe chantante; & quand dans le courant d'une baſſe continue, on trouvoit un B, c'étoit la marque que la voix devoit chanter ſeule. (*F. D. C.*)

Branle, ſorte de danſe fort gaie qui ſe danſe en rond, ſur un air court & en rondeau, c'eſt-à-dire, avec un même réfrain à la fin de chaque couplet.

Bourrée, ſorte d'air propre à une danſe du même nom. La *bourrée* eſt à deux temps gais, & commence par une noire avant le frappé: elle doit avoir, comme la plupart des autres danſes, deux parties & quatre meſures, ou un nombre de meſures multipliées de quatre à chacune: dans le caractere d'air, on lie aſſez fréquemment la ſeconde moitié du premier temps, & la premiere du ſecond, par une blanche ſyncopée. (*S*)

Cadence en muſique. Il y a deux ſortes de *cadence*, (*voyez* CADENCE, *terme de chant*) l'une eſt la *cadence pleine*; elle conſiſte à ne commencer le battement de voix qu'après en avoir appuyé la note ſupérieure: l'autre s'appelle *cadence briſée*; & l'on y fait le battement de voix ſans aucune préparation. *Voyez* l'exemple de

l'une & de l'autre, *fig.* 5 & 6, *Pl. V, de muſique, ſuppl. des planches.*

On trouve encore quelquefois une troiſieme ſorte de cadence, qu'on appelle *cadence doublée*, & dont on peut voir la marque & l'effet, *fg.* 7, *Pl. V. de muſ. Suppl. des planches.* Apparemment qu'on nomme cet agrément *cadence doublée*, parce qu'il ſe fait ſur deux notes ſucceſſivement. (*F. D. C.*)

La *cadence* harmonique ou qui termine une phraſe harmonique, a été diviſée en pluſieurs ſortes, ayant chacune un nom relatif: pluſieurs de ces noms ſont hors d'uſage, & quelques autres ſont pris aujourd'hui dans une acception différente.

On appelloit *cadence compoſée*, celle dont le deſſus ou la baſſe continue étoit diviſée en pluſieurs notes, comme *fig.* 8 & 9, *Pl. V, de muſique, ſupplément des planches*

Cadence détournée, celle qu'on appelle aujourd'hui *cadence rompue & interrompue.*

Cadence dominante, celle où la baſſe-continue faiſant une *cadence parfaite*, le deſſus s'arrêtoit ſur la quinte de la tonique, au lieu de s'arrêter ſur la tonique même: peut-être entendoit-on auſſi par *cadence dominante*, la *cadence irréguliere* d'aujourd'hui.

Cadence étrangere, toute *cadence* qui ſe faiſoit ſur une autre finale que celle du mode.

Cadence évitée ou *feinte. Voy. cadence détournée*, ci-deſſus.

Cadence hors du mode. Voyez cadence étrangere, ci-deſſus.

Cadence irréguliere. Avant M. Rameau, on appelloit aſſez généralement *cadence irréguliere*, toute *cadence* dont la finale n'étoit pas une des cordes eſſentielles du mode dominant.

Cadence médiante, celle qui étoit par rapport à la tierce ou *médiante*, ce que la *cadence dominante* étoit à la quinte.

Cadence réguliere: on appelloit avant M. Rameau, *cadence réguliere*, celle qui étoit formée ſur une des cordes eſſentielles du mode.

Cadence ſimple, celle où toutes les notes des différentes parties avoient la même valeur; ce qui faiſoit, pour ce moment, un vrai contre-point ſimple.

Cadence trompeuſe; lorſqu'après l'accord de dominante tonique, on mettoit une pauſe au lieu de l'accord de la tonique, on faiſoit une *cadence trompeuſe.* (*F. D. C.*)

La *cadence* eſt une qualité de la bonne muſique, qui donne à ceux qui l'exécutent ou qui l'écoutent, un ſentiment vif de la meſure, en ſorte qu'ils la marquent & la ſentent tomber à propos, ſans qu'ils y penſent & comme par inſtinct. Cette qualité eſt ſur-tout requiſe dans les airs à danſer; ce menuet marque bien la *cadence*, cette chaconne manque de *cadence.* La *cadence*, en ce ſens, étant une qualité, porte ordinairement l'article défini, *la*; au lieu que la *cadence* harmonique porte, comme individuelle, l'article numérique. Une *cadence* parfaite, trois *cadences* évitées, *&c.* (*S*)

Détaché, *voy.* DÉTACHÉ, *Muſique.* Lorſque dans le courant d'une piece, le compoſiteur veut que l'on détache quelques notes, il le marque d'un point alongé, ou plutôt d'une petite ligne verticale.

Deux-quarts, meſure qui contient deux noires & qui ſe marque $\frac{2}{4}$. *V.* MESURE, *Muſique.*

Diagramme. Quelques auteurs ont entendu par *diagramme*, ce qu'on appelle aujourd'hui partition. *V.* PARTITION, *Muſique.*

Diapenter, en latin *diapentiſſare*; mot barbare employé par de Muris & par nos anciens muſiciens. *Voy.* QUINTER, *Muſiq.*

Emmélie, *Muſiq. des anc.* V. EMMÉLIE, *Muſiq.* Meurſius dit poſitivement dans ſon traité *de la danſe*, que ce mot étoit non-ſeulement le nom d'une danſe, mais encore celui de l'air; & il prouve cette aſſertion par un paſſage d'Euſtathius. Pollux, *Onomaſt. cap. VII*, §. 1, *de poetis*, met l'*emmélie* au nombre des chants ou airs.

Eviter, *Muſiq.* V. CADENCE.

Eviter. Eviter une cadence, c'eſt ajouter une diſſonance à l'accord final, pour changer le mode & éviter la phraſe.

Evolution, c'eſt l'action de mettre le deſſus à la baſſe & la baſſe au deſſus, ſans qu'il en réſulte aucune faute dans l'harmonie. *V.* CONTRE-POINT, *Muſ.*

Gracieuſement, *terme de Muſique*, qui répond au *grazioſo* des Italiens; mis à la tête d'une piece de muſique, marque un

mouvement modéré, tirant sur le lent à peu-près comme l'*andante*, mais avec douceur; restant toujours dans une espece de demi-jeu, à moins que le compositeur n'indique le contraire. Il faut surtout éviter les coups d'archet ou de langue secs. (*F. D. C.*)

TERMES, *Géog. anc.*, ville d'Espagne dans la Celtibérie, selon Pline, *liv. III. ch. iij.* & Florus, *liv. IV. ch. xj.* Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* la donne aux Arevaci, & Appien, *p.* 535. dit que *Termisus* étoit une grande ville. Le nom moderne, selon plusieurs, est *Larma* ou *Lerme sur l'Arlanzon*; selon d'autres, c'est *Nuestra Senora de Tiermes.*

Les habitans de cette ville sont appellés *Termestini* par Tite-Live. Il s'agit de savoir si la ville de Termantia d'Appien est la même ville que *Termes*, & si les *Termantini* sont le même peuple qui est appellé *Termestini* par Tite-Live. Une chose donne matiere à ce doute, c'est qu'il n'est guere naturel qu'un même auteur, dans un même livre & dans la description de la même guerre, appelle la même ville tantôt *Termantia*, tantôt *Termisus*; cependant la plupart des modernes jugent qu'Appien sous ces deux noms a entendu parler de la même ville. (*D. J.*)

TERMES *d'un nivellement*, *Hydr.* Ce sont les deux extrémités où commence & finit un nivellement. Elles sont différentes des deux points d'un coup de niveau, qui sont compris dans les deux stations d'où l'on part & où l'on s'arrête, lesquelles peuvent se répéter plusieurs fois dans un long nivellement. (*K*)

TERMES, *Marine.* Ce sont des statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se termine en gaine, & dont on décore la pouppe des vaisseaux.

TERMED, *Géog. mod.*, ville d'Asie dans la Transoxiane, sur l'Oxus. *Long.* selon de Lisle, 85. 30. (*D. J.*)

TERMENEZ, *Géog. mod.*, petit pays de France, dans le Languedoc, au sud est de Carcassonne, & dans le diocèse de Narbonne. Il a pris son nom du château de Termes, qui étoit la plus forte place de ce pays-là. (*D. J.*)

TERMERA, *Géog. anc.*, ville libre de la Carie. Strabon, *liv. XIV. p.* 657. qui écrit Termerium, place cette ville près du promontoire des Myndiens, qu'on appella *promontoire Termerium.* (*D. J.*)

TERMES, *SPADIX*, *Botan.* Ce ne sont pas deux mots synonymes chez les auteurs latins. *Termes*, gen. *icis*, m. est une branche d'olivier ou de palmier qui est encore sur l'arbre. *Spadix* est cette même branche détachée avec son fruit. (*D. J.*)

TERMESSE, *Géog. anc.*, c'est, selon Strabon, *liv. XIII. & liv. XIV.* une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant dégager ce passage commandé par la ville de *Termesse*, la fit démolir. Arrien, *liv. I. p.* 69. distingue aussi *Telmesse* en Lycie de *Termesse* en Phrygie; mais il les nomme toutes les deux *Telmesse*. Il paroît qu'il a eu tort, & qu'il faut appeller *Telmesse* celle de Lycie, & *Termesse* celle de Pisidie. M. Spanheim cite une médaille sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΑΥΜΟΣ. Cette medaille prouve manifestement que la ville de Pisidie, appellée par Τερμησσος est bien nommée; car puisque le côteau qui étoit sur le promontoire de *Termesse*, s'appelloit *Solyme*, & que les *Termessiens* s'appelloient aussi *Solymes* au rapport du même Strabon, *liv. XIII. page* 433. il est clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la médaille: or, c'est le nom des *Termessiens*, & non des *Telmessiens.*

Il résulte delà que *Termesse* est une ville de Pisidie, & que *Telmesse* est une ville toute différente, située aux extrémités de la Lycie, & dont les habitans étoient pour ainsi dire nés devins. Voyez *en l'article*, parce qu'il est curieux. (*D. J.*)

TERMINAIRE, s. m. *terme monacal*; nom du religieux prédicateur que chaque couvent des ordres mendians dans le Pays-Bas, envoie prêcher dans les lieux de son district; ce mot est formé de *terminus*, parce que les *terminaires* sont renfermés dans les bornes d'un district. (*D. J.*)

TERMINAISON, s. f. *Gram.* On appelle aussi, dans le langage grammatical, le dernier son d'un mot, modifié, si l'on veut, par quelques articulations subséquentes; mais détaché de toute articulation antécédente. Ainsi dans *Domin-us*,

Domin-i, *Domin-o*, *Domin-e*, *&c.* on voit le même radical *Domin*, avec les *terminaisons* différentes *us*, *i*, *o*, *e*, & non pas *nus*, *ni*, *no*, *ne*, quoique ce soient les dernieres syllabes.

Terminaison & *inflexion* sont des termes assez souvent confondus, quoique très différens. *V.* INFLEXION.

TERMINALES, *Antiq. rom.*, *terminalia*; fête instituée par Numa, & qu'on célébroit le 21 février en l'honneur du dieu Terme.

Les Romains avoient un grand respect pour cette divinité, c'est-à-dire, pour la pierre, ou pour le tronc qui servoit de borne. Ovide lui-même confesse la vénération qu'il lui porte,

Nam veneror seu stipes habet desertus in agris,
Seu vetus in trivio florere sertа lapis.

Je respecte, dit-il, le dieu Terme couronné de fleurs; soit qu'il soit de pierre ou de bois. Ce respect alloit jusqu'à l'adoration parmi les gens de la campagne. Ils couronnoient le dieu de fleurs, ils l'emmaillottoient avec des linges, & lui faisoient des sacrifices, d'abord de fruits, ensuite d'un agneau ou d'un cochon de lait, *vel agna festis cæsa Terminalibus*, dit Horace. (*D. J.*)

TERMINALIS, *Mythol.*, surnom de Jupiter: avant que Numa eût inventé le dieu Terme, on honoroit Jupiter comme protecteur des bornes, & alors on le représentoit sous la forme d'une pierre; c'étoit même par cette pierre que se faisoient les sermens les plus solemnels. (*D. J.*)

TERMINATEUR, adj. & sub. *Gram.*, c'est le nom qu'on donne à un cercle qui tracé sur le globe sépareroit la partie qui est éclairée, de celle qui est dans l'ombre. On l'appelle en latin *terminator lucis & umbræ*.

TERMINATEUR, *Hist. eccléſ.*; c'est dans quelques églises de la Sicile ce qui s'est nommé ailleurs *maître des cérémonies*. Sa dignité & sa fonction s'appellent *terminatio*, termination ou terminaison.

TERMINER, v. act. *Gramm.*, finir, borner, être à la fin, arriver à la fin; il y a trop de mots dans notre langue terminés par des *e* muets; *terminer* un dessein, une affaire; la mort *termine* tout; cela s'est *terminé* par la ruine & le déshonneur de cet homme. *Terminer* la guerre, *&c.*

TERMINI, *Géog. mod.*, ville de Sicile, dans le val de Mazara, sur la côte septentrionale, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, *il Fiume di Termini*. Elle est munie pour sa défense d'une espece de citadelle, & de quelques fortifications. *Long.* 31, 25; *lat* 38, 10.

La ville moderne de *Termini* est voisine de l'ancienne Himera, chantée par Pindare, & qui passoit pour avoir vu naître la comédie; car ce fut dans son sein, qu'au rapport de Silius Italicus, ce spectacle amusant parut pour la premiere fois.

Diodore de Sicile rapporte que cette ville célebre par ses richesses & par sa puissance l'étoit encore par des bains fameux, où les étrangers venoient de toutes parts. Annibal la détruisit de fond en comble. On la rebâtit ensuite à la distance d'environ 4000 pas. Scipion l'africain y mena une colonie romaine, & il y fit rapporter les tableaux & les statues que les Carthaginois avoient enlevés de la premiere. Voilà l'*Himera* qui subsiste aujourd'hui sous le nom de *Termini*, mais qui est maintenant misérable.

Volaterra assure qu'on y voyoit plusieurs monumens antiques, un théatre demi-ruiné, les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie, & quantité d'inscriptions qu'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

TERMINI, GOLFE DE, *Géog. mod.*, grand golfe sur la côte septentrionale de la Sicile. Il commence après qu'on a passé le cap de Zofarana, & est à 14 milles de *Termini*.

TERMINI, LE, *Géog. mod.*, riviere de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a sa source près la bourgade de Prizzi, & tombe dans la mer près de la ville *Termini*. (*D. J.*)

TERMINISTES, s. m. pl. *Hist. eccl.*, est le nom qui a été donné à une secte ou à un parti des Calvinistes; leurs opinions particulieres peuvent se réduire à cinq points; savoir, 1°. qu'il y a beaucoup de personnes dans l'église & hors l'église, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles se sauvent, quelque long que soit le temps qu'elles ont encore à vivre après ce terme; 2° que c'est par un décret impénétrable que Dieu a fixé

ce terme de grace ; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de se repentir ou de se sauver, mais qu'il retire de sa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de le convertir ; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, & beaucoup de gentils ont été de ce nombre ; que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette sorte, & même qu'il leur confere des graces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir. *V.* CALVINISME, *&c.*

Tous les autres protestans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces sentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, destructifs de toutes les vertus chrétiennes, & opposés à l'Ecriture, sur-tout aux textes ci-dessous, *Ezech. ch. xviij. v.* 23. 30. 31. 32. *& ch. xxx. v.* 11. 1 *Tim. ch. iv. v.* 1. 16. 2 *Pier. ch. iij. v.* 9. *Act. ch. xiij. v.* 30. 31. *Matt. ch. xj. v.* 28. *Is. ch. lxvj. v.* 2. *Heb. ch. iij. v.* 7. 13. *Rom. ch. ij. v.* 5. *&c.*

TERMINTHE, s.m. *Médec.*, *terminthus* ; espece de tubercule inflammatoire, rond, noirâtre, sur lequel se forme une pustule noire & ronde, qui en se séchant dégénere en bouton écailleux semblable en quelque maniere au fruit de térébinthe, appellé en grec τέρμινθος, les jambes en sont ordinairement le siege. (*D. J.*)

TERMOLI, *Géog. mod.*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur les confins de l'Abbruzze citérieure, près de l'embouchure du Fortore, avec un évêché suffragant de Bénévent. Cette ville est l'ancienne *Buba*, selon quelques auteurs. *Long.* 33, 25 ; *lat.* 42, 8.

TER-MUIDEN, *Géog. mod.*, petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre, à une demi-lieue au nord-est de l'Ecluse. Elle est toute ouverte, & n'a que quatre rues ; mais elle appartient aux Provinces-Unies, & sa conservation leur est importante. Aussi leurs Hautes-puissances en nomment le schout à vie, le bourgmestre, & les échevins tous les ans. (*D. J.*)

TERMUS, *Géogr. anc.*, fleuve de l'isle de Sardaigne. Ptolomée, *liv. III. chap. iij.* marque son embouchure sur la côte occidentale de l'isle, entre le promontoire *Hermæuni* & le port *Coracodes*. (*D. J.*)

TERNAIRE, NOMBRE, *Arithm. anc.*, c'est un nombre parfait, dit Plutarque ; mais il ne faut pas entendre ces paroles suivant la définition du *nombre parfait* d'Euclide, qui veut que le nombre parfait soit celui qui est égal à toutes ses parties aliquotes jointes ensemble, comme sont 6 & 28. En ce sens le nombre *ternaire* est plutôt un nombre défaillant que parfait : lorsque Plutarque dit encore que le nombre *ternaire* est le commencement de multitude, il parle à la mode des Grecs, qui ont trois nombres dans leur déclinaison, le singulier, le duel & le pluriel, & ne se servent du dernier que lorsqu'il s'agit de plusieurs choses, c'est-à-dire, trois au moins. Enfin quand cet auteur ajoute que le *ternaire* comprend en soi les premieres différences des nombres, il faut entendre par ces premieres différences, le pair & l'impair, parce que ce sont effectivement les premieres différences remarquées entre les nombres.

On dit, pour prouver la perfection du nombre *ternaire*, dans l'opinion des Païens, qu'ils attribuoient à leurs dieux un triple pouvoir, témoins les *tria virginis ora Dianæ*, le trident de Neptune, le Cerbere à trois têtes, les trois Parques, les trois Furies, les trois Graces, *&c.* Enfin le nombre de trois étoit employé dans les lustrations & les cérémonies les plus religieuses ; d'où vient que Virgile, *Æneid. l. XI. v.* 188, dit :

Ter circùm accensos, cincti fulgentibus armis
Decurrêre rogos. (*D. J.*)

TERNATE, *Géogr. mod.*, isle de la mer des Indes, la principale des Moluques, sous la ligne, à un demi-degré de latitude septentrionale, à deux lieues de Tidor. Elle en a six de circuit. Le pays est montagneux. L'air y est chaud & sec, & les volcans y font de grands désordres. La mer fournit beaucoup de poissons ; les orangers, citronniers, cocotiers & amandiers, viennent en abondance à *Ternate*. Il y a dans cette isle un roi particulier, qui fait son séjour à Malayo, capitale. Ses sujets sont mahométans, paresseux, sobres, ignorans, sans ambition & sans vanité. Tous leurs meubles consistent en une hache, un arc, des fleches, quelques nattes & quelques pots. Leur

principale nourriture eſt de pain de ſagou, ou de maïs.

Les Hollandois ont débuſqué les Portugais de cette iſle, & le roi de *Ternate* s'eſt ſoumis à la compagnie des Indes orientales, en arrachant tous les giroflliers de ſon pays ; la compagnie, pour le dédommager de cette perte, lui donne chaque année environ dix-huit mille rixdallers en eſpeces, ou en valeur par d'autres effets.

On ne connoît guere de volcan plus terrible que celui de l'iſle de *Ternate*. La montagne, qui eſt roide & difficile à monter, eſt couverte au pié de bois épais ; mais ſon ſommet qui s'éleve juſqu'aux nues, eſt pelé & eſcarpé par le feu. Le ſoupirail eſt un grand trou qui deſcend en ligne ſpirale, & devient par degré, de plus petit en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéatre. Dans le printemps & en automne, vers les équinoxes, quand il regne un certain vent, & ſurtout le vent du nord, cette montagne vomit avec grand bruit des flammes mêlées d'une fumée noire & de cendres brûlantes ; & toutes les campagnes des environs ſe trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certain temps de l'année, pour y recueillir du ſoufre, quoique la montagne ſoit ſi eſcarpée en pluſieurs endroits, qu'on ne peut y monter qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer. (*D. J.*)

TERNATÉE, *ternatea*, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*, genre de plante à fleurs légumineuſes, dont l'étendard cache preſque les ailes & la feuille inférieure, ainſi que le piſtil. Ce piſtil devient une gouſſe, qui s'ouvre dans ſa longueur en deux coſſes, leſquelles renferment des graines aſſez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre, les feuilles rangées comme par paires, ſur une côte terminée par une ſeule feuille. Tournefort, *mémoire de l'acad. roy. des Sciences, ann.* 1706. *Voyez* PLANTE.

TERNE *ou* TERNI, adj. *Gramm.*, oppoſé à l'*éclatant*; qui a perdu ſon luſtre, ſon poli, ſon éclat ; cette glace eſt *terne* ; cet or eſt *terne*.

TERNES, *au jeu de Trictrac*, c'eſt un doublet qui arrive, quand les deux dés amenent chacun trois.

TERNEUVIER, ſ. m. *terme de Navigation*, bâtiment de mer deſtiné & équipé pour aller en Terre-neuve faire le commerce & la pêche des morues. Les vaiſſeaux françois *terneuviers* ſont ordinairement à deux ponts, du port de cent à cent cinquante tonneaux, & montés de vingt à vingt-cinq hommes d'équipage, compris le capitaine & les mouſſes. Les Hollandois les nomment *terreneeu-vaarder*. (*D. J.*)

TERNI, *Géog. mod.*, en latin *Interamna, Interamnia, Interamnium*, ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, au duché de Spolete. Elle eſt dans une iſle formée par la riviere de Nera, à vingt lieues de Rome. Elle a été autrefois conſidérable, & ſe gouvernoit en république. Elle n'a de nos jours qu'environ dix mille habitans diviſés en ſix quartiers, qui contiennent pluſieurs monaſteres & confrairies de pénitens. La cathédrale eſt belle ; ſon évêché ne releve que du ſaint ſiege. Les environs de *Terni* ſont admirables par leur fertilité en pâturages, en fruits, en légumes, en volaille, en gibier, en huile & en vins exquis. Au deſſus de la ville, à deux milles ou environ, eſt la belle & grande caſcade, nommée dans le pays, *caſcata delle marmore* ; c'eſt la chûte de la riviere Velino, qui ſe précipite toute entiere dans la plaine de *Terni*, pour aller ſe joindre à la Nera. *Long.* 30, 18 ; *lat.* 42, 34.

Pighius a découvert, par une inſcription qui eſt dans la cathédrale de *Terni*, que cette ville fut bâtie 544 ans avant le conſulat de C. Domitius Ænobarbus, & de M. Camillus Scribonius, qui furent conſuls de Rome l'an 624. Elle ſe vante d'être la patrie de Corneille Tacite, & ce n'eſt pas une petite gloire ; car c'eſt un des plus célebres hiſtoriens, & l'un des plus grands hommes de ſon temps. Il s'éleva par ſon mérite aux premieres charges de l'empire. De procurateur dans la Gaule belgique, ſous Titus, il devint préteur ſous Domitien, & conſul ſous l'empire de Nerva. Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une très-petite gloire, ſi on la compare à celle qu'il s'eſt procurée par les travaux de ſa plume.

Ses annales & ſon hiſtoire ſont des morceaux admirables, & l'un des plus grands efforts de l'eſprit humain, ſoit que l'on y conſidere la ſingularité du ſtyle, ſoit que l'on s'attache à la beauté des penſées, & à cet heureux pinceau, avec

lequel il a su peindre les déguisemens des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'on ne puisse reprendre en lui trop de finesse dans la recherche des motifs secrets des actions des hommes, & trop d'art à les tourner sans cesse vers le criminel.

Tacite, dit très-bien l'auteur des *Mélanges de poésies, d'éloquence & d'érudition*, étoit un habile politique, & encore un plus judicieux écrivain; il a tiré des conséquences fort justes sur les événemens des regnes dont il a fait l'histoire, & il en fait des maximes pour bien gouverner un état. Mais s'il a donné quelquefois aux actions & aux mouvemens de la république, leurs vrais principes; s'il en a bien démêlé les causes, il faut avouer qu'il a souvent suppléé par trop de délicatesse & de pénétration à celles qui n'en avoient pas. Il a choisi les actions les plus susceptibles des finesses de l'art: les regnes auxquels il s'est principalement attaché dans son histoire, semblent le prouver.

Dans celui de Tibere, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, & où il a le mieux réussi, il y trouvoit une espece de gouvernement accommodé au caractere de son génie. Il aimoit à démêler les intrigues du cabinet, à en assigner les causes, à donner des desseins au prétexte, & de la vérité à de trompeuses apparences. Génie trop subtil, il voit du mystere dans toutes les actions de ce prince. Une sincere déférence de ses desseins au jugement du sénat, étoit tantôt un piege tendu à son intégrité, tantôt une maniere adroite d'en être le maître; mais toujours l'art de le rendre complice de ses desseins, & d'en avoir l'exécution sans reproches. Lorsqu'il puniroit des séditieux, c'étoit un effet de sa défiance naturelle pour les citoyens, ou de légeres marques de colere répandues parmi le peuple, pour disposer les esprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrariété d'humeurs de deux chefs, est un ordre secret de traverser la fortune d'un compétiteur, & le moyen de lui enlever l'affection du peuple. Les dignités déférées au mérite, étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent, ou de perdre un ennemi, & toujours de fatales récompenses. En un mot, tout est politique, le vice & la vertu y sont également dangereux, & les faveurs aussi funestes que les disgraces. Tibere n'y est jamais naturel; il ne fait point sans dessein les actions les plus ordinaires aux autres hommes. Son repos n'est jamais sans conséquence, & ses mouvemens embrassent toujours plusieurs menées.

Cependant l'art de Tacite à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à dépeindre les événemens, la lumiere avec laquelle il penetre les ténebres corrompues des cœurs des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroît par-tout, le font regarder aujourd'hui généralement comme le premier des historiens latins.

Il fit son histoire avant ses annales; car il nous renvoie à l'histoire, dans l'onzieme livre des annales, touchant des choses qui concernoient Domitien; or il est sûr que son histoire s'étendoit depuis l'empire de Galba, inclusivement, jusqu'à celui de Nerva, exclusivement. Il destinoit pour sa vieillesse, un ouvrage particulier aux regnes de Nerva & de Trajan, comme il nous l'apprend lui-même, *hist. liv. I. c. j*, en ces mots, dignes d'être aujourd'hui répétés: *quòd si vita suppeditet, principatum divi Nervæ & imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti sepositi: raræ temporum felicitatis, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet.*

Il ne nous reste que cinq livres de son histoire, qui ne comprennent pas un an & demi, tandis que tout l'ouvrage devoit comprendre environ vingt-neuf ans. Ses annales commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusqu'à celle de Néron; il ne nous en reste qu'une partie; savoir, les quatre premiers livres, quelques pages du cinquieme, tout le sixieme, l'onzieme, douzieme, treizieme, quatorzieme, & une partie du seizieme; les deux dernieres années de Néron, qui formoient les derniers livres de l'ouvrage, nous manquent.

On dit que Léon X, épris d'amour pour Tacite, ayant publié un bref, par lequel il promettoit de l'argent, de la gloire & des indulgences à ceux qui découvriroient quelques manuscrits de cet historien, il y eut un Allemand qui fureta toutes les bibliotheques, & qui trouva finalement quelques livres des annales dans le monastere de Cormey. Il vint les pré-

senter à sa sainteté, qui les reçut avec un plaisir extrême, & rembourſa magnifiquement l'Allemand de toute la dépense qu'il avoit faite. Il fit plus, car afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laiſſer l'honneur de publier lui-même Tacite; mais l'Allemand s'en excusa, sur ce qu'il manquoit de l'érudition néceſſaire à l'édition d'un tel ouvrage.

On a fait tant de verſions de ce grand hiſtorien romain, & on l'a tant commenté, qu'une ſemblable collection pourroit compoſer une bibliotheque aſſez conſidérable. Nous avons dans notre langue les traductions de M. Amelot de la Houſſaye, de M. de la Bletterie & de M. d'Alembert, qui ſont les trois meilleures. Entre les commentaires de critique ſur Tacite, on fait grand cas de celui de Juſte-Lipſe; & entre les commentaires politiques, les Anglois eſtiment beaucoup celui de Gordon, qui eſt plein de fortes réflexions ſur la liberté du gouvernement. (*D. J.*)

TERNIER, *v.* PIC DE MURAILLE.

TERNIR, v. act. *Gram.*, ôter l'éclat. L'haleine ſuffit pour *ternir* une glace: ce tableau eſt *terni*; au figuré, on dit *ternir* la réputation: l'envie s'occupe ſans ceſſe à *ternir* la mémoire des grands hommes; mais elle a beau s'efforcer à attacher à leurs actions ou à leurs ouvrages ſon haleine impure, le temps la fait diſparoître.

TERNISSURE, ſ. f. *Gramm.*, tache qui ôte à un corps ſon éclat.

TERNOVA *ou* TERNOVO, *Géogr. mod.*, petite ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, ſur la riviere de Jantra, au nord occidental du mont Balkan. On croit que c'eſt le *Ternobum*, ville des Bulgares, dont parle Ortelius. *Long*, 43. 25. *latit.* 43. 4. (*D. J.*)

TEROUANNE *ou* TÉROUENNE, *Géog. mod.*, en latin *Taruenna Morinùm*, ville de France dans les Pays-Bas, ſur la Lys, à ſept milles de Saint-Omer. Elle étoit autrefois épiſcopale. Charles-Quint s'en rendit le maître en 1553, & la renverſa de fond en comble. Elle n'a point été rebâtie. *Long.* 19. 54. *latit.* 50. 32. (*D. J.*)

TERPAN, *terme de Milice Turque.* Les Turcs appellent ainſi une faulx emmanchée, marquée *S*, *Planche II*, *Art. milit. Milice des Turcs.* (*V*)

TERPANDRIEN, *Muſiq. des anc.* Pollux nous apprend, *Onomaſt. liv. IV, chap.* 9., que le nome *terpandrien* tiroit ſon nom de ſon auteur Terpandre. Puiſque celui-ci étoit un joueur de cithare, le nome devoit être propre à cet inſtrument. (*F. D. C.*)

TERPONUS, *Géogr. anc.*, ville de l'Illyrie, & qui appartenoit aux Japodes. Céſar s'en rendit maître, après que le peuple l'eut abandonnée. Il ne voulut pas la brûler, comptant bien que les habitans viendroient faire leurs ſoumiſſions, ce qu'ils firent en effet. (*D. J.*)

TERPSICORE, ſ. f. *Mythol.*, une des neuf muſes, celle qui préſidoit aux danſes; ſon nom ſignifie *la divertiſſante*, parce qu'elle divertiſſoit le chœur des muſes par ſa danſe. On la repréſente ordinairement couronnée de lauriers, tenant à la main ou une flûte, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpſicore*, mere des ſirenes; d'autres diſent qu'elle eut de Strymon, Rhéſus, & de Mars, Biſton. (*D. J.*)

TERRA *ou* TÉRA, ſ. m. *Poterie.* On nomme ainſi en terme de potier de terre, un auget de terre plein d'eau, que les ouvriers, quand ils travaillent quelque ouvrage à la roue, tiennent auprès d'eux, pour y tremper de temps en temps leurs mains, & l'inſtrument qu'ils nomment une *attelle*, afin que la terre glaiſe ne s'y puiſſe attacher. (*D. J.*)

TERRA dos Fumos, *Géogr. mod.*, contrée d'Afrique, aux pays des Hottentots, ſur la côte orientale des Cafres errans. (*D. J.*)

TERRA-MERITA, *Mat. méd. Voy.* CURCUMA.

TERRA-NOVA, *Géog. mod.*, petite ville ou bourg d'Italie, dans le Florentin, près d'Arezzo, illuſtré par la naiſſance du Pogge, *Poggio Bracciolini*, l'un des plus beaux eſprits & des plus ſavans hommes du xv. ſiecle.

Il fit ſes études à Florence, & ſe rendit enſuite à Rome, où ſon mérite le fit bientôt connoître; on lui donna l'emploi de ſecretaire apoſtolique, qu'il exerça ſous ſept papes, ſans en être pour cela plus riche. On l'envoya en 1414 au concile de Conſtance, dont il s'occupa bien moins que de la recherche des anciens manuſcrits. Ses ſoins ne furent pas infructueux; il découvrit en furetant les bibliothe-

ques, les œuvres de Quintilien, dans une vieille tour d'un monastere de S. Gall. Il déterra une partie d'Asconius Pedianus sur huit oraisons de Cicéron, un Valerius Flaccus, un Ammien Marcellin, un Frontinus *de aquæductibus*, & quelques autres ouvrages.

De retour en Italie, il fut nommé secretaire de la république de Florence en 1453; l'amour qu'il avoit pour la retraite, lui fit vendre un Tite-Live pour acquérir une maison de campagne au val d'Arno, près de Florence; & c'est là qu'il s'appliqua plus que jamais à l'étude, quoiqu'il fût déja septuagénaire; il mourut dans cette maison de plaisance en 1459, âgé de 79 ans.

On a de lui une belle histoire de Florence, une traduction latine de Diodore de Sicile, un traité élégant *de varietate fortunæ*, des épitres, des harangues; enfin un livre de contes plaisans, mais trop obscenes & trop licentieux. Si vous desirez de plus grands détails, lisez le Poggiana, ou la vie, le caractere, les sentimens & les bons mots de Pogge, par M. Lenfant, *Amsterdam* 1720, *in*-8°. & vous ne vous repentirez pas de cette lecture.

Il avoit épousé une femme de bonne famille, jeune, riche, belle & douée d'excellentes qualités. Il en eut une aimable fille nommée *Lucrece*, & cinq fils qui se distinguerent par leurs talens. Le plus célebre fut Jacques Poggio, dont on a plusieurs ouvrages; mais ayant trempé malheureusement dans la conspiration des Pazzi, il fut arrêté & pendu avec d'autres conjurés à une fenêtre du palais de Florence. (*D. J.*)

TERRA-NUOVA, *Géog. mod.*, ville d'Italie, dans l'isle de Sardaigne, sur sa côte orientale, au fond d'un golfe de même nom. Elle a eu dans le sixieme siecle un évêché qui a été réuni à celui de Castel-Aragonese. *Long.* 27, 18. *latit.* 41, 4. (*D. J.*)

TERRA-NUOVA, *Géog. mod.*, petite ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, sur la côte méridionale, à l'embouchure de la riviere de même nom, où elle a un petit port. C'est la *Gela* des anciens. *Long.* 31, 52, *lat.* 37, 12. (*D. J.*)

TERRA-NUOVA *Fiume di*, *Géogr. mod.*, riviere de Sicile, dans le val de Noto. Elle a sa source près de Piazza-Vecchia & se jette dans la mer, à la gauche de la ville de son nom. Cette riviere est le fleuve *Gela* des anciens. (*D. J.*)

TERRACINE, *Géogr. mod.*, petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, aux confins de la campagne de Rome, & de la terre de Labour. Elle est située à quelques milles de la mer, & à soixante de Rome, sur la pente d'une montagne, & au milieu d'un pays le plus fertile de toute l'Italie; cependant *Terracine* est pauvre & dépeuplée, comme tout le pays voisin. Sa seule décoration est un évêché qui ne releve que du pape. *Long.* 30, 48, *lat.* 41, 19.

J'ai dit que sa seule décoration étoit son évêché; mais il faut joindre à la gloire de *Terracine* son antiquité. Les Grecs la nommerent *Trachina*, du mot grec qui signifie *âpre*, *rude*, à cause des rochers sur lesquels elle est située, & qui la rendent de difficile accès. Ce nom de *Trachina* s'est transformé par corruption en celui de *Terracina*.

Les Volsques à qui cette ville appartenoit, la nommerent *Anxur*, ou plutôt *Axur*, nom de Jupiter dans la langue de ces peuples, & cette ville étoit sous la protection de ce dieu. On a une médaille de Jupiter Axurus, où il est représenté avec une grande barbe.

Il avoit dans cette ville un magnifique temple, dont les débris ont servi à la construction de l'église cathédrale de *Terracine*. Tous les environs de la ville étoient embellis de maisons de plaisance du temps des Romains. Les choses ont bien changé de face; car toute la campagne des environs est aujourd'hui misérable; cependant le lecteur peut s'amuser à lire l'histoire latine de *Terracine* ancienne & moderne donnée par (Dominico Antonio) Contatore, & imprimée à Rome en 1706 *in*-4°. (*D. J.*)

TERRAGE, s. m. *Gram. & Jurisp.*, est une redevance annuelle qui se paie en nature sur les fruits que la terre a produits.

Quand il tient lieu du cens il est seigneurial.

Quand il est dû à un autre qu'au seigneur, il n'est considéré que comme une rente fonciere.

Ce droit est la même chose que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier*. *V. ci-devant* CHAMPART, & les coutumes de Mantes, Berry, Chartres, Orléans,

Blois, Ponthieu, Boulenois, Cambray, Aire, Hesdin, &c.

TERRAGEAU, s. m. *Gram. & Jurisp.*, c'est le seigneur auquel appartient le droit de terrage ou champart. *V.* TERRAGE, TERRAGER, TERRAGEUR.

TERRAGER, s. m. *Gram. & Jurisp.*, signifie lever le terrage ou champart. On entend aussi quelquefois par *terrager*, celui qui tient une terre à charge de terrage. *V.* la coutume de Poitou, *art.* 64, 82. Saint-Jean-d'Angely, *art.* 18.

TERRAGERESSE, (GRANGE) *Gram. & Jurisp.*, est le lieu où l'on est obligé de porter le terrage dû au seigneur. *V.* TERRAGE.

TERRAGEUR, s. m. *Gramm. & Jurispr.*, est le seigneur ou autre qui a droit de terrage ou champart; on l'appelle ailleurs *terrageau*.

Quelquefois par *terrageur*, on entend le préposé du seigneur, & qui leve pour lui le terrage. *Voy.* la coutume d'Artois, *article* 62. (*A*)

TERRAGNOLE, adj. *terme de Manege*, épithete qu'on donne à un cheval qui a les mouvemens trop retenus, & trop près de terre, qui est chargé d'épaules, & qui a de la peine à lever le devant. (*D. J.*)

TERRAILLE, s. f. *Poterie*, poterie assez fine, jaunâtre ou grisâtre, qui se fabrique à Escrome près le pont du Saint-Esprit, petite ville de France située sur le Rhône; les faïanciers de Paris l'appellent *terre du Saint-Esprit. Savary.* (*D. J.*)

TERRAIN, *voy.* TERREIN.

TERRAON, *ou* TORRAON, *Géogr. mod.*, petite ville, &, pour mieux dire, bourg de Portugal, dans l'Alenteio, sur la route de Béja à Lisbonne, au bord de la riviere Exarrama. On a trouvé dans ce bourg quelques anciennes inscriptions, entr'autres, la suivante qui a été faite par la grande prêtresse de la province à l'honneur de Jupiter. *Jovi O. M. Flavial. F. Rufina Emeritensis Flaminica Provinc. Lusitaniæ. Item. Col. Emeritensis. Perpet. & Municipi. Salac. D. D.* (*D. J.*)

TERRAQUÉE, adj. *Phys. & Géog.*, épithete que l'on donne au globe de la terre, en tant qu'il consiste en terre & en eau, qui forment ensemble toute sa masse. *Voy.* GLOBE, GÉOGRAPHIE, & TERRE.

Quelques philosophes, & en particulier le docteur Burnet, disent que la forme du globe terrestre est grossiere, d'où ils inferent qu'il est très-absurde de croire qu'il soit sorti en cet état des mains du Créateur; de sorte que pour le rendre tel qu'il est aujourd'hui, ils ont recours au déluge. *V.* DÉLUGE.

Mais d'autres prétendent qu'il y a un art admirable, même dans ce désordre apparent; & en particulier M. Derham soutient que la distribution de la terre & de l'eau, ne peut être que l'ouvrage d'une intelligence suprême; l'une étant jointe à l'autre avec tant d'art & de justesse, que tout le globe se trouve dans un équilibre parfait, que l'océan septentrional balance l'océan méridional, que le continent de l'Amérique fait le contrepoids de celui de l'Europe; le continent d'Afrique, de celui de l'Asie. *V.* OCÉAN, *&c.*

Comme on pouvoit lui objecter que les eaux occupent une trop grande partie du globe, & qu'il vaudroit peut-être mieux qu'une partie de l'espace qu'occupent les eaux fût rempli par la terre ferme; il prévient cette objection en disant que ce changement priveroit la terre d'une quantité suffisante de pluie & de vapeurs: car si les cavités qui se trouvent dans les mers, lacs, & rivieres, étoient plus profondes, & que cependant elles continssent la même quantité d'eau, l'étréciſſement & diminution de leur surface priveroient la terre d'évaporation, à proportion de cet étréciſſement, & causeroient une sécheresse pernicieuse.

On ne sauroit douter que la distribution des eaux & du continent étant l'ouvrage du Créateur, n'ait été faite de la maniere la plus avantageuse pour nos besoins: mais l'équilibre prétendu que M. Derham croit appercevoir entre l'océan méridional & septentrional, & entre les continens d'Asie, d'Afrique & d'Europe, peut bien être traité de chimere; en effet, que veut dire l'auteur par cet équilibre? Prétend-il que l'océan septentrional & méridional sont de la grandeur & de l'étendue nécessaires, pour qu'une de ces mers ne se jette pas dans l'autre; mais une pareille supposition seroit contre les premiers principes de l'hydrostatique: la même liqueur se met de niveau dans les deux branches d'un siphon, quelque inégalité de grosseur qu'il y ait entre ces branches;

&

& le fluide contenu dans la petite, a toujours autant de force que le fluide contenu dans la grande, quoiqu'il ait beaucoup moins de poids. Ainsi quand l'océan septentrional, par exemple, ne seroit pas plus grand que la mer Caspienne, il seroit toujours en équilibre avec l'océan méridional, c'est-à-dire, que si ces deux océans communiquoient ensemble, l'eau se mettroit toujours dans l'un & dans l'autre au même niveau, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs dans l'étendue des deux.

Le sentiment du docteur Burnet ne paroît pas plus fondé, du moins à quelques égards : car toutes les observations astronomiques, & les opérations faites dans ces derniers temps, nous apprennent que la figure de la terre est celle d'un sphéroide applati vers les poles, & assez régulier ; & les inégalités qu'il peut y avoir sur sa surface sont ou totalement insensibles par rapport à la masse du globe, ou celles qui sont le plus considérables, comme les montagnes, sont le réservoir des fontaines & fleuves, & nous procurent les plus grandes utilités. Ainsi on ne peut point regarder la terre dans l'état où elle est aujourd'hui, comme un ouvrage indigne du Créateur. Ce que M. Burnet ajoute que le déluge peut y avoir causé des bouleversemens, paroît plus vraisemblable. En effet, pour peu qu'on jette les yeux sur une mappe-monde, il est difficile de ne pas se persuader qu'il soit arrivé beaucoup de changemens sur la surface du globe terrestre.

La figure des côtes de la Méditerranée & de la mer noire, les différents détroits qui aboutissent à ces mers, & les isles de l'Archipel, tout cela paroît n'avoir point existé autrefois ; & on est bien tenté de croire que le lieu que la Méditerranée occupe, étoit anciennement un continent dans lequel l'océan s'est précipité, ayant enfoncé les terres, qui séparoient l'Afrique de l'Espagne. Il y a même une ancienne tradition qui rend cela plus que conjectural ; la fable des colonnes d'Hercule paroît n'être autre chose qu'une histoire défigurée de l'irruption de l'océan dans les terres, & altérée par la longueur des temps. Enfin, tout nous porte à croire que la mer a causé sur notre globe plusieurs bouleversemens. *V.* CONTINENT. *(O)*

Une preuve des irruptions de l'océan sur les continens, une preuve qu'il a abandonné différens terreins, c'est qu'on ne trouve que très-peu d'isles dans le milieu des grandes mers, & jamais un grand nombre d'isles voisines les unes des autres.

Les mouvemens de la mer sont les principales causes des changemens qui sont arrivés & qui arrivent sur la surface du globe ; mais cette cause n'est pas unique ; il y en a beaucoup d'autres moins considérables qui contribuent à ces changemens : les eaux courantes, les fleuves, les ruisseaux, la fonte des neiges, les torrens, les gelées, *&c.* ont changé considérablement la surface de la terre.

Varenius dit que les fleuves transportent dans la mer une grande quantité de terre, qu'ils déposent à plus ou moins de distance des côtes, en raison de leur rapidité ; ces terres tombent au fond de la mer, & y forment d'abord de petits bancs qui s'augmentent tous les jours, font des écueils, & enfin forment des isles qui deviennent fertiles.

La Loubere, dans son voyage de Siam, dit que les bancs de sable & de terre augmentent tous les jours à l'embouchure des grandes rivieres de l'Asie, par les limons & les sédimens qu'elles y apportent, en sorte que la navigation de ces rivieres devient tous les jours plus difficile, & deviendra un jour impossible ; on peut dire la même chose des grandes rivieres de l'Europe, & sur-tout du Volga, qui a plus de soixante & dix embouchures dans la mer Caspienne, du Danube qui en a sept dans la mer Noire, *&c.*

Comme il pleut très-rarement en Egypte, l'inondation réguliere du Nil vient des torrens qui y tombent dans l'Ethiopie ; il charrie une très-grande quantité de limon, & ce fleuve a non-seulement apporté sur le terrein de l'Egypte plusieurs milliers de couches annuelles, mais même il a jetté bien avant dans la mer les fondemens d'une alluvion qui pourra former avec le temps un nouveau pays ; car on trouve avec la sonde à plus de vingt lieues de distance de la côte, le limon du Nil au fond de la mer, qui augmente tous les ans. La basse Egypte où est maintenant le Delta, n'étoit autrefois qu'un golfe de la mer.

La ville de Damiette est aujourd'hui

éloignée de la mer de plus de dix milles, & du temps de Saint Louis, en 1243, c'étoit un port de mer.

Cependant tous les changemens que les fleuves occasionnent sont assez lents, & ne peuvent devenir considérables qu'au bout d'une longue suite d'années; mais il est arrivé des changemens brusques & subits par les inondations & les tremblemens de terre. Les anciens prêtres Egyptiens, 600 ans avant la naissance de J. C., assuroient, au rapport de Platon dans le Timée, qu'autrefois il y avoit une grande isle auprès des colonnes d'Hercule, plus grande que l'Asie & la Lybie prises ensemble, qu'on appelloit *Atlantides*; que cette grande isle fut inondée & abymée sous les eaux de la mer après un grand tremblement de terre. *Traditur Athenienſis civitas reſtitiſſe olim innumeris hoſtium copiis quæ ex Atlantico mari profectæ, propè cunctam Europam Aſiamque obſederunt; tunc enim fretum illud navigabile, habens in ore & quaſi veſtibulo ejus inſulam quas Herculis columnas cognominant: ferturque inſula illa Lybiâ ſimul & Aſiâ major fuiſſe, per quam ad alias proximas inſulas patebat aditus, atque ex inſulis ad omnem continentem è conſpectu jacentem vero mari vicinam; ſed intrà os ipſum portus anguſto ſinu traditur pelagus illud verum mare, terra quoque illa verè erat continens*, &c. *Poſt hæc ingenti terræ motu jugique diei unius & noctis illuvione factum eſt, ut terra dehiſcens omnes illos bellicoſos abſorberet, & Atlantis inſula ſub vaſto gurgite mergeretur.*

Une troisieme cause de changement sur la surface du globe, sont les vents impétueux; non-seulement ils forment des dunes & des collines sur les bords de la mer & dans le milieu des continens, mais souvent ils arrêtent & font rebrousser les rivieres, ils changent la direction des fleuves, ils enlevent les terres cultivées, les arbres; ils renversent les maisons, ils inondent pour ainsi dire des pays tout entiers; nous avons un exemple de ces inondations de sable en France, sur les côtes de Bretagne; l'histoire de l'académie, année 1722, en fait mention dans les termes suivans.

" Aux environs de Saint-Paul-de-Léon en basse Bretagne, il y a sur la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité & ne l'est plus, à cause d'un sable qui le couvre jusqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année s'avance & gagne du terrein. A compter de l'époque marquée il a gagné plus de six lieues, & il n'est plus qu'à une demi-lieue de Saint-Paul; de sorte que, selon les apparences, il faudra abandonner cette ville. Dans le pays submergé on voit encore quelques pointes de clochers & quelques cheminées qui sortent de cette mer de sable; les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loisir de quitter leurs maisons pour aller mendier.

" C'est le vent d'est ou du nord qui avance cette calamité; il éleve ce sable qui est très-fin, & le porte en si grande quantité & avec tant de viteſſe, que M. Deslandes, à qui l'académie doit cette observation, dit qu'en se promenant dans ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de secouer de tems en tems son chapeau & son habit, parce qu'il les sentoit appesantis; de plus, quand ce vent est violent, il jette ce sable par-dessus un petit bras de mer jusques dans Roscof, petit port assez fréquenté par les vaisseaux étrangers; le sable s'éleve dans les rues de cette bourgade jusqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées: on peut remarquer en passant qu'il y a dans ce sable beaucoup de parties ferrugineuses, qui se reconnoissent au couteau aimanté.

" L'endroit de la côte qui fournit tout ce sable, est une plage qui s'étend depuis Saint-Paul jusques vers Ploneſcat, c'est-à-dire, un peu plus de quatorze lieues, & qui est presque au niveau de la mer lorsqu'elle est pleine: la disposition des lieux est telle, qu'il n'y a que le vent d'est ou de nord-est qui ait la direction nécessaire pour porter le sable dans les terres. Il est aisé de concevoir comment le sable porté & accumulé par le vent en un endroit, est repris ensuite par le même vent & porté plus loin, & qu'ainsi le sable peut avancer en submergeant le pays, tant que la miniere qui le fournit en fournira de nouveau; car sans cela le sable en avançant diminueroit toujours de hauteur, & cesseroit de faire du ravage. Or il n'est que trop possible que la mer jette ou dépose long-temps de nouveau sable dans cette plage, d'où le vent l'enleve; il est vrai qu'il faut qu'il soit toujours

auſſi fin pour être aiſément enlevé.

" Le déſaſtre eſt nouveau, parce que la plage qui fournit le ſable n'en avoit pas encore une aſſez grande quantité pour s'élever au-deſſus de la ſurface de la mer, ou peut-être parce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laiſſé à découvert que depuis un temps; elle a eu quelque mouvement ſur cette côte, elle vient préſentement dans le flux, une demi-lieue en-deçà de certaines roches qu'elle ne paſſoit pas autrefois.

" Ce malheureux canton, inondé d'une façon ſinguliere, juſtifie ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes de ſable excitées en Afrique, qui ont fait périr des villes, & même des armées ".

Non-ſeulement donc il y a des cauſes générales, dont les effets ſont périodiques & réglés, par leſquels la mer prend ſucceſſivement la place de la terre, & abandonne la ſienne; mais il y a une grande quantité de cauſes particulieres qui contribuent à ces changemens, & qui produiſent des bouleverſemens, des inondations, des affaiſſemens; & la ſurface de la terre, qui eſt ce que nous connoiſſons de plus ſolide, eſt ſujette, comme tout le reſte de la nature, à des viciſſitudes perpétuelles. *Hiſt. nat. gen. & part. t. I. V.* TERRE, MER, MONTAGNE, FIGURE DE LA TERRE, *&c.*

TERRASSE, ſ. f. *Art milit.*, c'étoit dans les ſieges des anciens, un épaulement environnant ſur le bord du foſſé, tout ſemblable à nos tranchées, où les archers & les frondeurs tiroient à couvert & ſans ceſſe contre les défenſes de la ville, pendant qu'on inſultoit de toutes parts. Les *terraſſes* ſervoient auſſi de contrevallation pour brider, & reſſerrer de plus près ceux de la place. On appelloit auſſi *terraſſe*, un cavalier élevé fort haut pour dominer les murs d'une ville.

On commençoit la *terraſſe* ſur le bord du foſſé, ou du moins fort près, & elle formoit un quarré long. On la formoit à la faveur des mantelets, qu'on élevoit fort haut, derriere leſquels les ſoldats travailloient à couvert des machines des aſſiégés. Les *terraſſes* qu'Alexandre fit élever aux ſieges du roc de Coriénez & d'Aorne, & celle de Maſſada, dont Joſeph donne la deſcription, ſont fameuſes dans l'hiſtoire.

Terraſſe ſe prend auſſi pour le comblement du foſſé des places aſſiégées; mais on ne doit pas confondre ces ſortes de *terraſſes* avec les cavaliers ou *terraſſes* élevées ſur le bord du foſſé pour dominer les murailles, & voir ce qui ſe paſſoit ſur le parapet. Les traducteurs & les commentateurs tombent ſouvent dans cette erreur. Il eſt aiſé de diſtinguer les *terraſſes* conſidérées comme *comblement*, & les *terraſſes* conſidérées comme cavaliers; car lorſqu'on s'apperçoit qu'il y a des beliers ſur la *terraſſe*, il ne faut pas douter que l'auteur ne veuille parler du comblement de foſſé; s'il paroît que ces beliers ſont ſur un cavalier, il faut décider que l'hiſtorien eſt un ignorant qui ne ſait ce que c'eſt que la guerre. Polybe, *commenté par Folard, tom. II.* (*D. J.*)

TERRASSE, *Jardin.*, ouvrage de terre élevé & revêtu d'une forte murailie, pour raccorder l'inégalité du terrein. La maçonnerie n'eſt pas cependant toujours néceſſaire pour faire une *terraſſe*. Quand la terre eſt forte, on ſe contente de faire des taluts & des glacis, qu'on coupe à chaque extrémité. On laiſſe une pente douce ſur la *terraſſe*, pour l'écoulement des eaux d'environ un pouce & demi par toiſe, ſelon la grandeur de la *terraſſe*; & cette pente ſe prend toujours ſur ſa longueur. On orne les *terraſſes* d'arbriſſeaux, d'ifs & de charmilles à hauteur d'appui, avec des vaſes, des caiſſes & des pots de fleurs, poſés ſur des dés de pierre. Les figures & les fontaines contribuent encore beaucoup à leur décoration. Malgré ces ornemens, les *terraſſes* n'embelliſſent pas beaucoup un jardin: auſſi en doit-on faire le moins qu'on peut, & les éloigner toujours les unes des autres. *Voyez* des modeles de *terraſſe* dans la théorie & la pratique du jardinage.

On appelle *contre-terraſſe*, une *terraſſe* élevée au deſſus d'une autre, pour quelque raccordement de terrein, ou élévation du parterre. (*D. J.*)

TERRASSE, *Jouaillerie*; ce terme ſe dit en ſtyle d'ouvriers lapidaires, de quelques parties dans une pierre précieuſe qui ne peuvent ſouffrir le poliment.

TERRASSE, *Peint.* On appelle *terraſſe en peinture*, un eſpace de terre qu'on place d'ordinaire ſur le devant du tableau. Les *terraſſes* doivent être ſpacieuſes & bien ouvertes; on peut y repréſenter

quelque verdure, ou même des caillouta-ges qui s'y trouvent comme par accident (*D. J.*)

TERRASSE, *Sculpt.*, c'eſt le deſſus de la plinthe en pente ſur le devant où l'on poſe une figure, une ſtatue, un grouppe, *&c.* (*D. J.*)

TERRASSE, *terme de tireur d'or*, c'eſt une eſpece de vaiſſeau, fait en forme de cuvette un peu longue, formé de briqne ou de pavé de grès, avec de hauts rebords, dans lequel ces ouvriers font chauffer le gros fil d'argent qu'ils veulent dorer, avant de le paſſer aux filieres. *Savary.* (*D. J.*)

TERRASSE *de bâtiment*, *Architect.*, c'eſt la couverture d'un bâtiment, en plate-forme. On la fait de plomb, ou de dalles de pierre. Telles ſont les *terraſſes* du périſtile du Louvre & de l'obſervatoire. Celle-ci eſt pavée de pierres à fuſil, à bain de mortier, de ciment & de chaux. (*D. J.*)

TERRASSE *de marbre*, *Architect.*, c'eſt un tendre, c'eſt-à-dire, un défaut dans les marbres, qu'on appelle *bouſin* dans les pierres. On corrige ce défaut avec de petits éclats, & de la poudre du même marbre, mêlée avec du maſtic de pareille couleur. (*D. J.*)

TERRASSE, ſ. f. *terra ſcuti, terme de Blaſon*, piece mouvante du bas de l'écu en toute ſa largeur, elle n'a de hauteur qu'une partie $\frac{1}{7}$ de ſept; la ligne qui la termine n'eſt pas de niveau, mais a quelques ſinuoſités arrondies qui la diſtinguent de la Champagne.

La *terraſſe* ne ſe nomme qu'après les pieces ou meubles de l'écu qui ſont deſſus, ſoit arbre, animal, tour, *&c.*

De Suge de Braſſac, proche Caſtres en Albigeois; *d'azur à un olivier d'argent poſé ſur une terraſſe de ſinople, adextré d'un croiſſant d'or, & feneſtré d'une étoile de même.*

De Vignes de Puilaroque, au bas Montauban; *d'or à une vache de gueules, clarinée d'argent, paſſante ſur une terraſſe de ſinople.* (*G. D. L. T.*)

TERRASSEUR, ſ. m. *Maçonnerie*, nom qu'on donne à des gens qui travaillent à hourder des planchers & des cloiſons. Dans les pays où la pierre & le plâtre ſont rares, on voit plus de *terraſſeurs* que de plâtriers & de maçons, parce que toutes les maiſons y ſont de colombage, hourdées avec de la terre jaune. On ne dit guere *terraſſer* en ce ſens, mais *hourder*; & au contraire on ne dit point *hourdeur*, mais *terraſſeur*. (*D. J.*)

TERRASSIER, ſ. m. *Jardin.*, c'eſt la qualité d'un ouvrier qui entreprend de faire des terraſſes, & celle de ceux qui travaillent ſous lui à la tâche ou à la journée. Un maître *terraſſier* doit ſavoir tirer des niveaux, & jalonner juſte, afin que ſur le plan qu'on lui donne à exécuter, toutes les proportions ſoient bien priſes. Il doit encore avoir quelque légere teinture du deſſin, parce que ſouvent il ſe trouve obligé de tracer ſur terre certains compartimens où il n'eſt pas néceſſaire d'appeller un traceur. (*D. J.*)

TERRE, *en Géographie & en Phyſique*, ſe dit principalement de ce globe que nous habitons; ſur quoi *voy. l'art.* FIGURE DE LA TERRE.

On convient généralement que le globe de la *terre* a deux mouvemens; l'un diurne par lequel il tourne autour de ſon axe, dont la période eſt de 24 heures, & qui forme le jour ou le nychtemeron.

L'autre annuel & autour du ſoleil ſe fait dans une orbite elliptique, durant l'eſpace de 365 jours 6 heures, ou plutôt 365 jours 5 heures 49 minutes qui forment l'année. *V.* AXE.

C'eſt du premier mouvement, qu'on déduit la diverſité de la nuit & du jour, *v.* NUIT & JOUR, & c'eſt par le dernier qu'on rend raiſon de la viciſſitude des ſaiſons, *&c. V.* SAISON, PRINTEMPS, ÉTÉ, HIVER, *&c.*

On diſtingue dans la *terre* trois parties ou régions; ſavoir, 1°. La partie extérieure, c'eſt celle qui produit les végétaux, dont les animaux ſe nourriſſent. 2°. La partie du milieu ou la partie intermédiaire qui eſt remplie par les foſſiles, leſquels s'étendent plus loin que le travail de l'homme ait jamais pu pénétrer. 3°. La partie intérieure ou centrale qui nous eſt inconnue: quoique bien des auteurs la ſuppoſent d'une nature magnétique, que d'autres la regardent comme une maſſe ou ſphere de feu; d'autres comme un abyme ou amas d'eau, ſurmonté par des couches de *terre*, & d'autres enfin, comme un eſpace creux & vuide, habité par des animaux qui ont, ſelon eux, leur ſoleil, leur lune, leur plante, & toutes les autres choſes qui

leur seroient nécessaires pour leur subsistance.

Il y en a aussi qui divisent le corps du globe en deux parties, la partie extérieure qu'ils appellent *écorce*, & qui renferme toute l'épaisseur des couches solides; & l'intérieure qu'ils appellent *noyau*, qui est d'une nature différente de la premiere, & qui est remplie, suivant leur sentiment, par du feu, de l'eau ou quelqu'autre matiere que nous ne connoissons point.

La partie extérieure du globe, ou bien nous présente des inégalités, comme des montagnes & des vallées, ou est plane & de niveau, ou creusée en canaux, en fentes, en lits, *&c.* pour servir aux mers, aux rivieres, aux lacs, *&c.* *V.* RIVIERE, LAC, OCÉAN, *&c.*

La plupart des physiciens supposent, que ces inégalités sont provenues d'une rupture ou bouleversement des parties de la *terre*, laquelle a eu pour cause des feux ou des eaux souterreines.

Burnet, Stenon, Woodward, Whiston & d'autres supposent, que dans son origine & dans son état naturel, la *terre* a été parfaitement ronde, unie & égale; & c'est principalement du déluge qu'ils tirent l'explication de la forme inégale & irréguliere que nous lui voyons; sur quoi *voyez* DÉLUGE, TREMBLEMENT DE TERRE, *&c.*

On trouve dans la partie extérieure de la *terre* différens lits qu'on suppose être des sédimens dont les eaux de différens déluges étoient chargées, c'est-à-dire, des matieres de différentes especes qu'elles ont déposées, en se séchant ou en formant des marais. On croit aussi qu'avec le temps, ces différentes matieres se sont durcies en différens lits de pierre, de charbon, d'argille, de sable, *&c.*

Le D. Woodward a examiné avec beaucoup d'attention ces différens lits, leur ordre, leur nombre, leur situation par rapport à l'horison, leur épaisseur, leurs intersections, leurs fentes, leur couleur, leur consistance, *&c.* & il a attribué l'origine de leur formation au grand déluge. Il suppose que dans cette terrible révolution, les corps terrestres furent dissous & se confondirent avec les eaux, & qu'ils y furent soutenus de façon à ne former avec elles qu'une masse commune. Cette masse des particules terrestres ayant donc été mêlée avec l'eau, se précipita ensuite au fond, selon cet auteur, & cela suivant les loix de la gravité, les parties plus pesantes s'enfonçant les premieres, puis de plus légeres, & ainsi de suite. Il ajoute que les différens lits dont la *terre* est composée se formerent par ce moyen, & qu'ayant acquis peu-à-peu de la solidité & de la dureté, ils ont subsisté depuis en cet état. Il prétend enfin, que ces sédimens ont été paralleles, puis concentriques, & que la surface de la *terre* qui en étoit formée étoit parfaitement unie & réguliere, mais que les tremblemens de *terre*, les éruptions des volcans, *&c.* y ayant produit peu-à-peu divers changemens, l'ordre & la régularité des couches se sont altérées; de sorte que la surface de la *terre* a pris la forme irréguliere que nous lui voyons à présent. Tout cela, comme l'on voit, est purement hypothétique & conjectural. *Voyez* à ce sujet le premier article de l'*hist. nat. de* M. de Buffon.

TERRE, *en Astron.*, c'est, suivant le système de Copernic, l'une des planetes qu'on appelle *premieres*. Voici le caractere par lequel on la désigne ♁. *V.* PLANETE.

Dans l'hypothese de Ptolomée, la *terre* est le centre du système. *V.* SYSTÈME.

Le grand point qui distingue le système de Ptolomée & celui de Copernic, c'est que le premier de ces auteurs suppose la *terre* en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'est-à-dire, que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le soleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, supposant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la *terre* de l'occident à l'orient. *V.* SYSTÈME DE COPERNIC & DE PTOLOMÉE.

L'industrie des Astronomes de notre siecle a mis hors de doute le mouvement de la *terre*. Copernic, Gassendi, Kepler, Hoock, Flamsteed, *&c.* se sont sur-tout fait par-là une réputation à jamais durable.

Il est vrai que d'anciens philosophes ont soutenu ce même mouvement: Cicéron dit dans ses questions tusculanes, que Nicetas de Syracuse avoit découvert le premier que la *terre* a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de son axe dans l'espace de 24 heures; &

Plutarque *de placit. philoſoph.* nous apprend que Philolaüs avoit découvert ſon mouvement annuel autour du ſoleil. Environ cent ans après Philolaus, Ariſtarque de Samos ſoutint le mouvement de la *terre*, en termes encore plus clairs & plus forts, ſuivant que nous l'apprend Archimede dans ſon traité *de numero arenæ*.

Mais les dogmes trop reſpectés de la religion païenne, empêcherent qu'on ne ſuivît davantage ces idées; car Cleanthes ayant accuſé Ariſtarque de ſacrilege, pour vouloir faire mouvoir de ſa place la déeſſe Veſta & les autres divinités tutélaires de l'univers, les philoſophes commencerent alors à abandonner un ſentiment qui paroiſſoit ſi dangereux.

Pluſieurs ſiecles après Nicolas de Cuſa, cardinal, fit revivre cet ancien ſyſtême; mais ce ſentiment ne fut pas fort en vogue juſqu'à Copernic, qui démontra ſes grands uſages & ſes avantages dans l'Aſtronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui oſerent ſe dépouiller d'un préjugé vulgaire & qui ne furent point effrayés de cenſures injuſtes. Auſſi Kepler ſon contemporain n'héſite-t-il pas de dire ouvertement: *Hodierno tempore præſtantiſſimi quique philoſophorum & aſtronomorum Copernico adſtipulantur: ſecta eſt hæc glacies; vincimus ſuffragiis melioribus: cæteris penè ſola obſtat ſuperſtitio aut metus à Cleantibus.*

Les argumens qu'on a allégués contre le mouvement de la *terre*, ſont foibles ou frivoles. On objecte:

1°. Que la *terre* eſt un corps peſant & par conſéquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que ſi la *terre* tourne autour de ſon axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devroit renverſer nos maiſons, nos bâtimens, &c.

3°. Que les corps ne tomberoient pas préciſément ſur les endroits qui ſont au deſſous d'eux lorſqu'on les laiſſe échapper. Une balle, par exemple, qu'on laiſſeroit tomber perpendiculairement à *terre*, tomberoit en arriere de l'endroit ſur lequel elle auroit été avant que de tomber.

4°. Que ce ſentiment eſt contraire à l'Ecriture.

5°. Qu'il contredit nos ſens qui nous repréſentent la *terre* en repos, & le ſoleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la *terre* ſont d'une eſpece bien différente, & portent à l'eſprit une évidence à laquelle on ne ſauroit ſe refuſer; ce qui vient de ce qu'elles ſont tirées des obſervations & des phénomenes actuels & non des raiſonnemens vagues; les voici en raccourci: on y trouvera la réponſe à celles des objections précédentes qui ſont les moins déraiſonnables.

1°. Le ſoleil doit également paroître en mouvement, & la *terre* en repos à un ſpectateur placé ſur la *terre*, ſoit que le ſoleil ſe meuve, & que la *terre* ſoit en repos; ſoit qu'au contraire, ce ſoit le ſoleil qui reſte en repos, & la *terre* qui ſe meuve. Car ſuppoſons la *terre* en *T* (*Pl. d'Aſtron. fig.* 16.) & le ſoleil en *I*. Le ſoleil paroîtra alors en ♈; & ſuppoſant que le ſoleil ſe meuve dans une orbite qui entoure la *terre* de 1 en 2, il paroîtra enſuite en ♉; & s'il continue à aller en 3, il paroîtra en ♊, de ſorte qu'il ſemblera toujours ſe mouvoir dans l'écliptique, ſuivant l'ordre des ſignes.

Suppoſons maintenant la *terre* en 1 & le ſoleil en *T*. Le ſoleil ſera vu, ou paroîtra alors en ♎; que la *terre* avance de 1 à 2; & le ſoleil paroîtra alors aux habitans de la *terre* avoir avancé de ♎ en ♏; & ſi la *terre* parvient en 3, le ſoleil paroîtra s'être avancé de ♏ juſqu'en ♐, & ainſi de ſuite, ſuivant l'ordre des ſignes de l'écliptique.

Le ſoleil paroîtra donc toujours également ſe mouvoir, ſoit qu'il ſe meuve réellement ou qu'il ſoit en repos, & ainſi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences ſenſibles. *Voy.* VISION.

2°. Si l'on ſuppoſe qu'une des planetes ſe ſoit mue d'une certaine quantité de l'occident à l'orient, le ſoleil, la *terre* & les autres planetes, doivent paroître aux habitans de cette premiere planete s'être mus d'une même quantité en ſens contraire. Car imaginons une étoile *M*, (*fig* 55.) dans le zénith d'un habitant d'une planete placé en *T*, & ſuppoſant que la planete ait tourné ſur ſon axe de l'occident à l'orient, le ſoleil paroîtra après un certain eſpace de temps être arrivé au zénith de *T*, puis l'étoile *I* paroîtra y être arrivée à ſon tour, puis *N*, puis la planete *L*, puis enfin l'étoile *M*, le ſoleil *S*, la planete *L*; & les étoiles *j M*

N, paroîtront donc s'être mis en ſens contraire autour de la planete. S'il y avoit donc des habitans dans les planetes, la ſphere du monde, le ſoleil, les étoiles & les autres planetes devroient leur paroître ſe mouvoir autour d'eux de l'orient à l'occident. Or les habitans de notre planete, c'eſt-à-dire, de la *terre*, ſont ſujets aux mêmes illuſions que les autres.

3°. Les orbites de toutes les planetes renferment le ſoleil comme leur centre commun. Mais il n'y a que les orbites des planetes ſupérieures qui renferment la *terre*, laquelle n'eſt cependant placée au centre d'aucune de ces orbites, ſuivant que nous l'avons fait voir dans les *articles* SOLEIL & PLANETE.

4°. Comme il eſt prouvé que l'orbite de la *terre* eſt ſituée entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'enſuit delà que la *terre* doit tourner autour du ſoleil; car puiſqu'elle eſt renfermée dans les orbites des planetes ſupérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier ſans cette ſuppoſition; mais au moins ſans cela elles ne pourroient lui paroître ſtationnaires ni rétrogrades.

5°. Les orbites & les périodes des différentes planetes autour du ſoleil, de la lune autour de la *terre*, des ſatellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planetes, prouvent que la loi de la gravitation ſur la *terre*, ſur Jupiter & ſur Saturne, eſt la même que ſur le ſoleil, & que les temps périodiques des différens corps qui ſe meuvent autour de chacune de ces planetes, ſont dans certaine proportion avec leurs diſtances reſpectives. *V.* PÉRIODE & DISTANCE.

Or il eſt certain que dans la ſuppoſition du mouvement annuel de la *terre*, ſon temps périodique ſe trouveroit ſuivre exactement cette loi; enſorte qu'il y auroit entre ſon temps périodique & les temps périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui regne entre les temps périodiques des autres planetes, c'eſt-à-dire, le rapport qui regne entre les racines quarrées des cubes des diſtances de ces planetes au ſoleil; au lieu qu'on s'écarte prodigieuſement de cette loi, ſi on ſuppoſe que ce ſoit le ſoleil qui tourne autour de la *terre*. En effet, ſi la *terre* ne tourne pas autour du ſoleil, le ſoleil tournera donc, ainſi que la lune, autour de la *terre*. Or le rapport des diſtances du ſoleil & de la lune à la *terre* eſt de 22000 à 57; & la période de la lune eſt d'ailleurs moindre que de vingt-huit jours, il faudroit donc (pour que la proportion des temps périodiques eût lieu) que la révolution du ſoleil ne ſe fît qu'en plus de quarante-deux ans, au lieu qu'elle n'eſt que d'une année. Cette réflexion ſeule a paru à M. Whiſton d'aſſez grand poids pour terminer la diſpute ſur les deux ſyſtêmes, & pour établir le mouvement de la *terre*. *V.* RÉVOLUTION.

6°. Ou bien les corps céleſtes tournent tous autour de la *terre* en 24 heures, ou bien il faut que la *terre* tourne dans le même temps autour de ſon axe; or les planetes qui tournent autour du ſoleil font leur révolution en plus ou moins de temps, ſuivant que leurs orbites ſont plus ou moins grandes, c'eſt-à-dire, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins éloignées du ſoleil; d'où il s'enſuit que ſi les étoiles & les planetes tournoient autour de la *terre*, elles feroient de même leur révolution en des temps inégaux, ſuivant que leurs orbites ou leurs diſtances ſeroient plus ou moins grandes; au moins ſeroit-il vrai que les étoiles fixes qui ſont à des diſtances ſi prodigieuſes de la *terre*, ne ſauroient ſe mouvoir autour d'elle en 24 heures, comme on ſuppoſe que les font les planetes les plus voiſines.

7°. Dans tous les ouvrages de la nature qui ſont ſoumis à notre connoiſſance, le créateur paroît agir par les moyens les plus courts, les plus aiſés & les plus ſimples; or, ſi la *terre* paroît être en repos, & les étoiles ſe meuvent, la viteſſe des étoiles devra être immenſe, au lieu qu'il ne faudroit, pour expliquer ces mêmes effets, que ſuppoſer à la *terre* un mouvement plus modéré.

En effet, la moyenne diſtance de la lune à la *terre* eſt de 57 demi-diametres de la *terre*, ce qui, ſuppoſant le demi-diametre de la *terre* de 3440 milles géographiques, ſe monte à 196080 milles; la circonférence du cercle diurne de la lune eſt donc de 1231380 milles, & par conſéquent ſon mouvement horaire de 483308 milles; de ſorte que dans chaque ſeconde (eſpace de temps moindre que celui qui eſt employé à chaque battement d'artere), la lune, quoique le plus lent de tous les corps céleſtes, parcourt 3 milles & $\frac{5}{6}$,

c'eſt-à-dire, plus d'une lieue & demie. *V.* LUNE. De plus la moyenne diſtance du ſoleil à la *terre* eſt de 22000 demi-diametres de la *terre*, ou de 75680000 milles géographiques; d'où il s'enſuit que le mouvement diurne du ſoleil, lorſqu'il eſt dans l'équateur, devroit être de 475270400 milles, & que par conſéquent dans l'eſpace d'une ſeconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques, ou plus de 2000 lieues; de plus, la diſtance du ſoleil à la *terre* eſt à celle du ſoleil à Mars, comme 1 eſt à 2; à celle du ſoleil à Jupiter, comme un eſt à 5 & $\frac{1}{2}$; & à celle du ſoleil à Saturne, comme 1 eſt à 9: ainſi puiſque les eſpaces diurnes, & tous les autres eſpaces ſemblables décrits dans un même temps, devroient être entr'eux comme ces diſtances; Mars devroit donc dans un clin-d'œil décrire 8222 milles, Jupiter 28688 milles, & Saturne 520652 milles, c'eſt-à-dire, environ 20000 lieues: enfin, les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la *terre* que Saturne, leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur, devra donc être par cette raiſon beaucoup plus prompt que celui de cette planete.

8°. Si la *terre* eſt en repos, & que les étoiles ſe meuvent d'un mouvement commun, les différentes planetes décriront chaque jour différentes ſpirales qui s'éloigneront juſqu'à un certain terme vers le nord, & retourneront enſuite vers le terme oppoſé du côté du ſud dans des limites, tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des diſtances des planetes au zénith varient chaque jour, & elles augmentent juſqu'à un certain point vers le nord, & décroiſſent enſuite vers le ſud; ainſi puiſqu'on trouve en même temps la hauteur du pole toujours la même, & que les planetes ne retournent pas au même point du méridien, on doit conclure delà qu'elles décriront non pas des cercles, mais des ſpirales; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planetes ne conſervent pas toujours la même diſtance de la *terre*, mais qu'elles s'en approchent quelquefois, & que d'autres fois elles s'en éloignent, elles décrivent donc de plus grandes ſpirales à de plus grandes diſtances, & de plus petites ſpirales à de plus petites diſtances: de plus, puiſque leur mouvement devient plus lent lorſque la planete eſt plus éloignée de la *terre*, il s'enſuit delà que les plus grandes ſpirales devront être décrites en moins de temps que les plus petites; or, toute cette complication de mouvemens en ſpirale peut-elle être admiſe, lorſqu'on a un moyen ſi ſimple d'y ſuppléer, en admettant le mouvement de la *terre*?

9°. On trouve que la force de la gravité décroît à meſure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement ſur leur axe; & dans ceux-là ſeulement, parce que c'eſt en effet le réſultat néceſſaire d'un pareil mouvement. *V.* GRAVITÉ & FIGURE DE LA TERRE.

En effet, lorſqu'un corps tourne ſur ſon axe, toutes les parties, ou tous les corps qui lui appartiennent, font un effort continuel pour s'éloigner du centre; ainſi l'équateur étant un grand cercle, & les paralleles allant toujours en diminuant vers les poles, c'eſt dans l'équateur que la force centrifuge eſt la plus grande, & elle décroît vers les poles en raiſon des diametres des paralleles, à celui de l'équateur. Or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du ſyſtême total; & par conſéquent la force centrifuge qui agit en ſens contraire de la force de la gravité, retarde la deſcente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle eſt plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité eſt à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 eſt à 1, & que par conſéquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{289}$, partie du poids qu'ils auroient ſi la *terre* étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrêmement petite vers les poles, les corps qui ne peſent à l'équateur que 288 liv. peſeront aux poles 289 livres; or, on a remarqué en effet que la peſanteur eſt moindre à l'équateur qu'aux poles. La *terre* tourne donc ſur ſon axe.

10°. Voici une démonſtration du mouvement de la *terre* tirée des cauſes phyſiques, nous en ſommes redevables aux découvertes de M. Newton; & le docteur Keiff la regarde comme très-concluante, & même ſans replique.

Il eſt démontré que toutes les planetes gravitent ſur le ſoleil, & toutes les expériences confirment que le mouvement ſoit de la *terre* autour du ſoleil, ſoit du ſoleil autour de la *terre*, ſe fait de manie-

re que les aires décrites par les rayons recteurs de celui de ces deux corps qui eſt mobile, ſont égaux en temps égaux, ou ſont proportionnels au temps; mais il eſt démontré auſſi que lorſque deux corps tournent l'un autour de l'autre, & que leurs mouvemens ſont réglés par une pareille loi, l'un doit néceſſairement graviter ſur l'autre. Or ſi le ſoleil gravite dans ſon mouvement ſur la *terre*, comme l'action & la réaction ſont d'ailleurs égales & contraires, la *terre* devra donc pareillement graviter ſur le ſoleil. De plus, le même auteur a démontré que lorſque deux corps gravitent l'un ſur l'autre, ſans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre autour de leur centre commun de gravité. Le ſoleil & la *terre* tournent donc autour de leur centre commun de gravité; mais le ſoleil eſt un corps ſi grand par rapport à la *terre*, laquelle n'eſt, pour ainſi-dire, qu'un point par rapport à lui, que le centre commun de gravité de ces deux corps, doit ſe trouver dans le ſoleil même, & peu loin de ſon centre; la *terre* tourne donc autour d'un point qui eſt ſitué dans le corps du ſoleil; & on peut dire par conſéquent qu'elle tourne autour du ſoleil.

En un mot, ſuppoſer la *terre* en repos, c'eſt confondre & détruire tout l'ordre & toute l'harmonie de l'univers; c'eſt en renverſer les loix; c'eſt en faire combattre toutes les parties les unes avec les autres; c'eſt vouloir enlever au créateur la moitié de la beauté de ſon ouvrage, & aux hommes le plaiſir de l'admirer. En effet, on rend par-là inexplicables & inutiles les mouvemens des planetes; & cela eſt ſi vrai, que ceux des aſtronomes modernes qui avoient ſoutenu cette opinion avec le plus de zele, ont été obligés de l'abandonner lorſqu'ils ont voulu calculer les mouvemens des planetes. Aucun d'eux n'a jamais tenté de calculer ces mouvemens dans des ſpirales variables, mais ils ont tous ſuppoſé tacitement dans leur théorie que la *terre* ſe mouvoit ſur ſon axe, & ils ont changé par-là les mouvemens diurnes en cercles.

Riccioli, par exemple, qui par ordre du pape, s'oppoſa de toutes ſes forces au mouvement diurne de la *terre*, comme contraire à l'Ecriture-ſainte, fut cependant obligé, pour conſtruire des tables qui ſe rapportaſſent un peu aux obſervations, d'avoir recours au mouvement de la *terre*.

C'eſt ce qu'avoue franchement le P. des Chales de la même ſociété. P. Riccioli *nullas tabulas aptare potuit quæ vel mediocriter obſervationibus reſponderent, niſi ſecundùm ſyſtema* terræ *motæ*; & cela quoiqu'il s'aidât de tous les ſecours étrangers qu'il pouvoit tirer des épicycles.

Le ſyſtême qui ſuppoſe la *terre* en repos, eſt donc par lui-même abſolument inutile dans l'Aſtronomie, & on n'en doit pas faire beaucoup de cas en Phyſique, puiſque ceux qui le ſoutiennent ſont obligés à tout moment d'avoir recours à l'action immédiate de la divinité, ou bien à des raiſons & à des principes inconnus.

Il y a des auteurs qui rejettent le mouvement de la *terre* comme contraire à la révélation, parce qu'il eſt fait mention dans l'Ecriture-ſainte du lever & du coucher du ſoleil; qu'il y eſt dit, par exemple, que le ſoleil s'arrêta dans le temps de Joſué, & qu'il recula dans le temps d'Ezéchias.

Mais on ne doit entendre autre choſe par lever du ſoleil, que le retour de ſon apparition ſur l'horizon au deſſous duquel il avoit été caché; & par ſon coucher, autre choſe que ſon occultation au deſſous de l'horizon après avoir été viſible pendant un temps au deſſus; ainſi lorſque l'Eſprit-ſaint dit dans l'Eccléſiaſte, *le ſoleil ſe leve & ſe couche, & revient à l'endroit d'où il étoit parti*, il n'entend par-là rien autre choſe, ſinon que le ſoleil qui auparavant avoit été caché, ſe voit de nouveau ſur l'horizon; & qu'après avoir paru, il ſe cache de nouveau pour reparoître enſuite à l'orient; car c'eſt là ce qui paroît à une perſonne qui voit le ſoleil, & par conſéquent c'eſt cela, & rien de plus que les Ecritures ont dû avoir en vue.

De même lorſque dans Joſué, *x.* 12. 13, il eſt dit que le ſoleil & la lune ſe ſont arrêtés, ce qu'on doit entendre dans cet endroit par le mot de *ſtation*, c'eſt que ces luminaires n'ont point changé de ſituation par rapport à la *terre*; car en diſant, *ſoleil, arrête-toi ſur Gédéon, & toi lune, ſur la vallée d'Ayalon*, ce général du peuple de Dieu n'a pu demander autre choſe, ſinon que le ſoleil qui paroiſſoit alors ſur cette ville ne changeât point

de situation ; or de ce qu'il demande au soleil de s'arrêter dans la même situation, on seroit très-mal fondé à conclure que le soleil tourne autour de la *terre*, & que la *terre* reste en repos.

Gassendi distingue fort à propos à ce sujet deux livres sacrés ; l'un écrit qu'on appelle *la bible*, l'autre qu'on appelle *la nature* ou *le monde* ; c'est ce qu'il développe dans ce passage singulier. " Dieu „ s'est manifesté lui-même par deux lumieres, l'une celle de la révélation, & l'autre celle de la démonstration ; or les interpretes de la premiere sont les théologiens, & les interpretes de l'autre sont les mathématiciens ; ce sont ces derniers qu'il faut consulter sur les matieres dont la connoissance est soumise à l'esprit, comme sur les points de foi on doit consulter les premiers ; & comme on reprocheroit aux mathématiciens de s'éloigner de ce qui est de leur ressort, s'ils prétendoient révoquer en doute, ou rejeter les articles de foi, en vertu de quelques raisonnemens géométriques, aussi doit-on convenir que les théologiens ne s'écartent pas moins des limites qui leur sont marquées, quand ils se hazardent à prononcer sur quelque point des sciences naturelles au dessus de la portée de ceux qui ne sont pas versés dans la géométrie & dans l'optique, en se fondant seulement sur quelque passage de l'Ecriture-sainte, laquelle n'a prétendu nous rien appren- „ dre là dessus „.

Après avoir ainsi prouvé le mouvement de la *terre*, il faut observer de plus que la *terre* va dans son orbite de maniere que son axe se maintient constamment parallele à lui-même. *Voy.* AXE & PARALLÉLISME.

L'axe de la *terre* a cependant un petit mouvement autour des poles de l'écliptique ; c'est de ces mouvemens que dépend la précession des points équinoxiaux. *V.* MUTATION & PRÉCESSION.

Sur l'inclinaison de l'axe de la *terre*, *voyez* INCLINAISON, ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ.

TERRE, *en Géométrie*, est ce globe mêlé de parties solides & fluides que nous habitons. *V.* TERRAQUÉE ; *voyez aussi* OCÉAN, MER, CONTINENT, *&c. Wolf & Chambers.* (*O*)

TERRE, *couches de la*, *Hist. nat. Minéralogie*, *strata telluris* ; l'on nomme *couches de la terre* les différens lits, ou bancs de *terres*, de pierres, de sables, *&c.* dont notre globe est composé. Pour peu qu'on observe la nature, on s'apperçoit que le globe que nous habitons est recouvert d'un grand nombre de différentes substances, disposées par couches horizontales & paralleles les unes aux autres, lorsque quelque cause extraordinaire n'a point mis obstacle à ce parallélisme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaisseur, & pour la qualité des matieres qu'elles contiennent ; dans quelques terreins on ne trouvera en fouillant à une très-grande profondeur, que deux, trois, ou quatre couches différentes ; tandis que dans d'autres, on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au dessus des autres. Quelques couches sont purement composées de *terres*, telles que la glaise, la craie, l'ochre, *&c*, d'autres sont composées de sable, de gravier ; d'autres sont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies, semblables à celles que l'on trouve sur le bord des mers & des rivieres ; d'autres contiennent des fragmens de roches qui ont été arrachés ailleurs & rassemblés dans les lieux où on les trouve actuellement ; d'autres couches ne sont composées que d'une roche suivie, qui occupe un espace de terrein quelquefois très-considérable ; ces roches ne sont point par-tout de la même nature de pierre ; tantôt c'est de la pierre à chaux, tantôt c'est du gypse, du marbre, de l'albâtre, du grès, du schiste, ou de l'ardoise, & souvent il arrive que la roche qui forme une couche, est elle-même composée de plusieurs bancs, ou lits de pierres, qui different entre elles : on trouve des couches qui sont remplies de matieres bitumineuses ; c'est ainsi que sont les mines de charbon de *terre*. *V.* CHARBON MINERAL. D'autres sont un amas de matieres salines ; c'est ainsi que se trouvent le *natron*, & le sel gemme. *V. ces articles.*

Plusieurs couches enfin ne sont que des amas de substances métalliques, & de mines qui semblent avoir été transportées par les eaux dans les endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naissance. *V. l'article* MINES. Toutes ces différentes couches sont quelquefois remplies de coquilles, de madrepores, de corps ma-

fins, de bois, & d'autres ſubſtances végétales, d'oſſement de poiſſons & de quadrupedes, & d'un grand nombre de corps entiérement étrangers à la *terre*.

Toutes ces circonſtances qui accompagnent les *couches de la terre*, ont de tout temps exercé l'imagination des phyſiciens; ils ont cherché à rendre raiſon de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomenes qu'elles préſentent: la poſition horizontale de la plupart de ces couches, & la ſituation parallele qu'elles obſervent entre elles, ont fait aiſément ſentir qu'il n'y avoit que les eaux qui euſſent pu leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-ſimple ſuffit pour confirmer cette idée; ſi l'on jette dans un vaſe plein d'eau, quelques poignées de *terre*, de ſable, de gravier, *&c.* chacune de ces ſubſtances s'y dépoſera plus tôt, ou plus tard, en raiſon de ſa peſanteur ſpécifique, & le tout formera pluſieurs couches qui ſeront paralleles les unes aux autres: cela poſé, on a conclu qu'il falloit que les *couches de la terre* euſſent auſſi été formées par des ſubſtances qui avoient été délayées dans un fluide immenſe, d'où elles ſe ſont ſucceſſivement dépoſées. Comme l'hiſtoire ne nous a point conſervé le ſouvenir d'une inondation plus univerſelle que celle du déluge, les naturaliſtes n'ont point fait difficulté de le regarder comme le ſeul auteur des *couches de la terre*; parmi ceux qui ont adopté ce ſentiment, Woodward occupe le premier rang; il ſuppoſe que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe, & que lorſque les eaux ſe retirerent, les ſubſtances qu'elles avoient détrempées, ſe dépoſerent & formerent les différens lits dont nous voyons la *terre* compoſée. Cette hypotheſe, plus ingénieuſe que vraie, a eu un grand nombre de ſectateurs; cependant pour peu que l'on y faſſe attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la maſſe de notre globe, eſt une idée très-chimérique. De plus, il n'eſt point vrai que les *couches de la terre* ſe ſoient dépoſées en raiſon de leur peſanteur ſpécifique, vu que ſouvent quelques-unes de ces couches, compoſées de ſubſtances plus légeres, ſont au deſſous des couches compoſées de matieres plus peſantes.

En général le déluge n'eſt point propre à rendre raiſon de la formation des couches dont nous parlons; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes; mais ce ſeroit ſe tromper, que de les lui attribuer toutes indiſtinctement, comme ont fait quelques auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation paſſagere, qui, ſuivant le récit de Moïſe, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de ſubſtances ſi différentes, dont les différentes parties de notre globe ſont compoſées?

Le ſentiment le plus vraiſemblable ſur la formation des *couches de la terre*, eſt celui qui en attribue la plus grande partie au ſéjour des mers qui ont ſucceſſivement, & pendant pluſieurs ſiecles, occupé les continens qui ſont aujourd'hui habités. C'eſt au fond de ces mers que ſe ſont dépoſées peu à peu les différentes ſubſtances que leurs eaux avoient détrempées; les fleuves qui ſe rendent dans les mers, charient ſans ceſſe un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenſes, qui hauſſent le lit de ces mers, & les force à ſe jeter vers d'autres endroits.

Notre globe étant expoſé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclinaiſon de ſon axe, & ce mouvement a pu ſuffire pour mettre à ſec quelques portions du globe, & pour en ſubmerger d'autres. La diſpoſition & la nature de quelques *couches de la terre*, nous fourniſſent même des preuves convainquantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à pluſieurs repriſes, les mêmes endroits de la *terre*. *Voy. l'article* FOSSILES.

Ce ſeroit cependant ſe tromper, que d'attribuer à la mer ſeule la formation de toutes les couches que nous voyons ſur la *terre*; les débordemens des rivieres portent ſur les terreins qu'elles inondent, une quantité prodigieuſe de limon, qui au bout de pluſieurs ſiecles, forment des lits que l'œil diſtingue facilement, & par leſquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivieres, dont le lit par-là même eſt ſouvent forcé de changer.

Quelques pays préſentent aux yeux des couches d'une nature très-différente de celle dont nous avons parlé juſqu'ici; ces couches ſont des amas immenſes de

cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponces, &c. Il eſt aiſé de ſentir que ces ſortes de couches n'ont point été produites par les eaux; elles ſont l'ouvrage des embraſemens ſouterrains & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomi ces matieres à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres : telles ſont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Véſuve, en Islande près du mont Hécla, &c. c'eſt l'inſpection de ces ſortes de couches, qui a fait croire à Lazzaro Moro, que toutes les *couches de la terre* n'avoient été produites que par des volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomenes qui n'exiſtoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui ſont ſujettes aux mêmes révolutions.

Un grand nombre de montagnes ne ſont formées que d'un aſſemblage de *couches de terre*, de pierres, de ſable, &c. placés les unes au deſſus des autres. On a fait voir en quoi elles different des montagnes primitives, qui ſont auſſi anciennes que le monde. *V. l'article* MONTAGNES. Les montagnes par couches ſont d'une formation plus récente que les autres, puiſqu'elles contiennent ſouvent des ſubſtances qui ne ſont que des débris des montagnes primitives. Quelques-unes des montagnes compoſées de couches, ſont ſouvent très-élevées. M. Sulzer a fait en Suiſſe une obſervation qui prouve qu'elles ont été couvertes autrefois par les eaux; en effet ce ſavant naturaliſte a trouvé que le mont Rigi étoit couvert d'une couche, compoſée d'un amas de cailloux & de pierres roulées de toutes ſortes d'eſpeces, & liées par un *gluten* ſablonneux & limonneux, qui n'en faiſoit qu'une ſeule maſſe.

A l'égard du dépôt qui a formé les *couches de la terre*, il ne s'eſt point toujours fait de la même maniere; quelquefois ce dépôt s'eſt fait dans des eaux tranquilles, & ſur un fond uni; alors les couches produites par ce dépôt, ſe ſont trouvées horizontales & unies; mais lorſque le dépôt eſt venu à ſe faire dans des eaux violemment agitées, ces couches ont eu des inégalités: voilà pourquoi l'on rencontre quelquefois des lits dans leſquels on remarque comme des boſſes & des ondulations, & des ſubſtances en déſordre & confondues enſemble. Lorſque le dépôt des matieres détrempées & charriées par les eaux, s'eſt fait contre la grouppe d'une montagne primitive, les couches qui ont été dépoſées, ont dû néceſſairement prendre la même inclinaiſon que le terrein qui leur a ſervi d'appui; delà vient l'inclinaiſon que l'on remarque dans de certaines couches.

Enfin l'on remarque que les *couches de la terre* ſont quelquefois briſées & interrompues dans leur cours; il paroît naturel d'attribuer ces interruptions aux ébranlemens cauſés par les tremblemens de *terre*, par les affaiſſemens de certains terreins, occaſionnés par les excavations qu'ont fait les eaux ſouterraines. (—)

TERRE, *révolutions de la*, *Hiſt. nat. Minéralogie.* Pour peu que l'on jette les yeux ſur notre globe, on trouve des preuves convainquantes qu'il a dû éprouver autrefois, & qu'il éprouve encore de temps à autres, des changemens très-conſidérables. Les phyſiciens ont donné le nom de *révolutions* aux événemens naturels, par leſquels la *terre* eſt altérée en tout, ou dans quelques-unes de ſes parties. L'hiſtoire nous a tranſmis la mémoire d'un grand nombre de ces révolutions; mais il y en a un plus grand nombre encore qui eſt demeuré dans la nuit des tems, & dont nous ne ſommes aſſurés que par les débris & les ravages, dont nous voyons des traces dans preſque toutes les parties du globe que nous habitons: c'eſt ainſi que Moïſe nous a tranſmis dans la Geneſe, le ſouvenir du déluge univerſel; l'hiſtoire profane nous a parlé des déluges de Deucalion & d'Ogygès; mais aucuns monumens hiſtoriques ne nous ont appris l'époque de pluſieurs autres révolutions très-marquées, qui ont conſidérablement altéré la ſurface de la *terre*.

Ces *révolutions de la terre* ſont de deux eſpeces; il y en a qui ſe ſont fait ſentir à la maſſe totale de notre globe, & l'on peut les appeller *générales*; d'autres n'operent des changemens que dans de certains lieux, nous les appellerons *locales*; quelques-uns de ces changemens ſont opérés par des cauſes qui agiſſent ſans ceſſe; d'autres ſont opérés par des cauſes momentanées.

Tous les phyſiciens conviennent aujourd'hui que la terre s'eſt applatie par

ſes poles, & qu'elle s'eſt par conſéquent étendue vers l'équateur. On a lieu de préſumer pareillement que l'axe de la *terre* a changé d'inclinaiſon & de centre de gravité; il eſt aiſé de ſentir que des changemens de cette nature, ont dû faire une impreſſion très-forte ſur la maſſe totale de notre globe; ils ont dû changer totalement le climat de certains pays, en préſentant au ſoleil des points de la *terre* différemment de ce qu'ils étoient auparavant; ils ont dû ſubmerger les parties de la *terre* qui étoient continent, & en mettre à ſec d'autres qui ſervoient de baſſin ou de lit à la mer; & ces changemens ſi conſidérables ont pu influer ſur les productions de la nature, c'eſt-à-dire, faire diſparoître de deſſus la terre certaines eſpeces d'êtres, & donner naiſſance à des êtres nouveaux: telles ſont les révolutions les plus générales, que nous préſumons avoir été éprouvées par la terre.

Il en eſt d'autres, qui, ſans avoir entiérement changé la face de la *terre*, n'ont pas laiſſé de produire ſur elle des altérations très-conſidérables; de ce nombre ſont ſur-tout les tremblemens de *terre*; par leurs moyens nous voyons que les montagnes ſont fendues, & quelquefois englouties dans le ſein de la *terre*; des lacs, des mers viennent prendre la place du continent; les rivieres ſont forcées de changer leur cours; des terreins immenſes ſont abymés & diſparoiſſent; des isles & des terres nouvelles ſortent du fond des eaux. *Voyez* TREMBLEMENS DE TERRE.

Une expérience journaliere & funeſte nous apprend que les vents déchaînés, pouſſent ſouvent avec violence les eaux des mers, ſur des portions du continent qu'elles inondent, & d'où enſuite elles ne peuvent plus ſe retirer. Ces mêmes cauſes arrachent quelquefois des parties conſidérables de la *terre* ferme, & en font des isles: c'eſt ainſi que l'on eſt en droit de préſumer que la Sicile a été autrefois arrachée de l'Italie; la Grande-Bretagne a été ſéparée du continent de la France; les isles de l'Archipel du continent de l'Aſie, *&c.*

Ces effets ont été quelquefois produits par pluſieurs cauſes combinées; les feux ſouterrains & les tremblemens de terre ont ſouvent frayé la route aux eaux des mers, qui, elles-mêmes ont été miſes dans un mouvement impétueux par les vents, & alors les ravages ont été plus terribles.

Des cauſes moins violentes operent encore des altérations très-frappantes à la ſurface de notre globe; les eaux des pluies détrempent & détachent peu à peu les terres & les pierres des montagnes, & s'en ſervent pour combler les vallées; les rivieres entraînent ſans ceſſe un limon très-abondant, qui, au bout de quelques ſiecles, forme des *terres* aux endroits qui auparavant étoient entiérement couverts par les eaux; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que les eaux du Rhin ont formé peu à peu le terrein de la Hollande. C'eſt ainſi que les eaux du Rhône ont vraiſemblablement produit l'isle de la Camargue. Les eaux du Nil ont formé à l'embouchure de ce fleuve le Delta, *&c.* Les eaux de la Seine ont produit les mêmes effets en Normandie.

La force de l'air & des vents ſuffit pour tranſporter des montagnes entieres de ſable; & par-là, d'un pays fertile en faire un déſert aride & afreux; nous avons un exemple dans les déſerts de la Lybie & de l'Arabie.

Les volcans en vomiſſant de leurs flancs des amas immenſes de cendres, de ſable, de pierres calcinées, de lave, alterent totalement la face des terreins qui les environnent, & portent la deſtruction dans tous les lieux qui en ſont proches. *Voy.* VOLCAN.

Nous voyons toutes ces cauſes, ſouvent réunies, agir perpétuellement ſur notre globe; il n'eſt donc point ſurprenant que la *terre* ne nous offre preſque à chaque pas qu'un vaſte amas de débris & de ruines. La nature eſt occupée à détruire d'un côté, pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à baiſſer les hauteurs & à hauſſer les profondeurs. Celles qui ſont renfermées dans le ſein de la *terre* la minent peu à peu, & y font des excavations qui détruiſent peu à peu ſes fondemens. Les feux ſouterrains briſent & détruiſent d'autres endroits; concluons donc que la *terre* a été & eſt encore expoſée à des révolutions continuelles, qui contribuent ſans ceſſe, ſoit promptement, ſoit peu à peu, à lui faire changer de face. *Voyez les articles* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, VOL-

CANS, LIMON, TERRE, *couches de la terre*, *&c.* (—)

TERRE, *Chymie & Phyſique*, c'eſt un corps ſolide qui ſert de baſe à tous les autres corps de la nature. En effet, toutes les expériences & les analyſes de la chymie, lorſqu'elles ſont pouſſées juſqu'où elles peuvent aller, nous donnent une *terre*; c'eſt là ce qui a fait regarder la *terre* comme un principe élémentaire des corps; mais c'eſt une erreur que de la regarder comme un élément, ou comme un corps parfaitement ſimple; toutes les *terres* que nous pouvons appercevoir par nos ſens, ſont dans un état de combinaiſon & de mixtion, & quelquefois d'agrégation, & même de ſurcompoſition. Ce ſont les différentes combinaiſons de la *terre*, ſes différentes élaborations & atténuations, qui leur donnent des propriétés ſi variées, & quelquefois ſi oppoſées.

Le célebre Becher regarde tous les corps de la nature, comme compoſés de trois *terres*, dont les différentes combinaiſons & proportions produiſent des êtres ſi variés.

La premiere *terre* eſt celle qu'il appelle *vitreſcible*; elle ſe trouve dans les ſels, dans les cailloux, dans les métaux, & c'eſt à elle qu'eſt due la propriété de ſe vitrifier par l'action du feu.

La ſeconde *terre* de Becher eſt celle qu'il nomme *ſulfureuſe* ou *inflammable*, & que Stahl a depuis nommée *phlogiſtique*. C'eſt cette *terre* qui donne aux corps de la nature l'éclat, la couleur, l'odeur, & la propriété de s'enflammer. *V. l'article* PHLOGISTIQUE.

La troiſieme eſt ſuivant Becher, la *terre mercurielle*, elle eſt propre aux métaux, & leur donne la faculté d'entrer en fuſion; tandis que les deux autres *terres* leur ſont communes avec les végétaux & les animaux. *V.* MÉTAUX.

Quelque dénomination qu'on veuille donner à ces différentes *terres*, il eſt certain que les analyſes chymiques nous font trouver des *terres* de nature différente dans tous les corps qui tombent ſous nos ſens. Il n'eſt point douteux que l'eau la plus pure ne contienne une portion de *terre*, avec laquelle elle eſt intimement combinée au point de ne pas perdre ſa tranſparence; cette *terre* ſe montre auſſi-tôt qu'on fait évaporer l'eau; c'eſt ainſi qu'une goutte d'eau de pluie, miſe ſur une glace bien nette, y laiſſe une tache après qu'elle eſt évaporée. Tous les ſels, tant acides qu'alkalins, tant fluides que ſolides, ne ſont que des *terres* combinées avec de l'eau.

L'air contient une portion ſenſible de *terre*. L'eau contenue dans l'air eſt chargée de ce principe; les vapeurs, les fumées, les émanations qui s'élevent dans notre athmoſphere, ne peuvent manquer d'y porter ſans ceſſe une grande quantité de *terres* diverſement modifiées.

Ce ſont des particules inflammables, c'eſt-à-dire, des terres qui ſervent d'aliment au feu. En appliquant l'action du feu à toutes les ſubſtances, tant végétales qu'animales & minérales, le réſultat eſt toujours une *terre*; on la trouve dans les cendres, dans la ſuie, dans les ſels, dans les huiles, dans la partie aqueuſe que l'on nomme *phlegme*; en un mot dans tous les produits des opérations qui ſe font à l'aide du feu, les végétaux & les animaux donnent une *terre* lorſqu'ils entrent en pourriture: mais toutes ces *terres* n'ont point les mêmes propriétés; d'où il eſt aiſé de conclure qu'elles ne ſont point parfaitement pures, mais dans un état de combinaiſon.

C'eſt la *terre* qui ſert de baſe à toutes ces ſubſtances, c'eſt elle qui eſt la cauſe de leur accroiſſement & de leur entretien; les pierres, les métaux ne ſont que des compoſés de *terres*. Mais vainement cherche-t-on dans la nature une *terre* pure, ſi elle exiſtoit ſeule, elle échapperoit à tous nos ſens; ainſi quand on parle d'une *terre* pure, cette pureté n'eſt que relative. (—)

TERRE, *Hiſt. nat. Minéral.* On a vu dans l'article qui précede ce que les chymiſtes entendent par *terre*; nous allons examiner ici la nature des ſubſtances, à qui on donne ce nom dans la minéralogie.

On peut définir les *terres* des ſubſtances foſſiles ſolides, compoſées de particules déliées, qui n'ont que peu ou point de liaiſon entr'elles, qui ne ſont point ſolubles dans l'eau, qui demeurent fixes au feu, & qui quand elles ſont pures, n'ont ni ſaveur, ni odeur.

Les différentes *terres* que l'on rencontre ſur notre globe, varient conſidérablement pour leurs couleurs, leurs mêlan-

ges & leurs propriétés, c'eſt là ce qui a déterminé les naturaliſtes à en faire différentes claſſes, relativement à ſes propriétés. Woodward diviſe toutes les *terres*, 1°. en celles qui ſont onctueuſes ou douces au toucher; 2°. en celles qui ſont rudes au toucher. Stahl, relativement aux effets que l'action du feu produit ſur les *terres*, les diviſe en *terres vitrifiables*, c'eſt-à-dire, que l'action du feu change en verre, & en *calcinables*, que le feu convertit en chaux. Wolterdorff diviſe les *terres* en *argilleuſes*, dont la propriété eſt de prendre de la liaiſon dans l'eau & de durcir dans le feu, & en *alkalines*, qui, comme les ſels alkalis, ſe diſſolvent par les acides, & que l'action du feu convertit en chaux. Cartheuſer, dans ſa minéralogie, fait deux claſſes de *terres*; il appelle les premieres *terres diſſolubles*. Ce ſont celles qui ſont propres à ſe détremper, & reſter quelque temps mêlées avec l'eau, telles ſont les argilles, les terres ſavonneuſes, *&c.* Il nomme les ſecondes *terres indiſſolubles*; ce ſont celles qui ne ſe détrempent point dans l'eau, & qui ſe dépoſent promptement au fond; telles ſont la craie, la marne, *&c.*

Le célebre Wallerius diviſe les *terres* en quatre claſſes. La premiere eſt celle des *terres en pouſſiere*, elles n'ont aucune liaiſon, ſont ſeches au toucher, ne ſe détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand eſpace. Il les nomme *terres maigres*, & les ſubdiviſe en deux genres; ſavoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°. Les *terres onctueuſes* ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paroiſſent graſſes au toucher, qui ſe détrempent dans l'eau, & peuvent enſuite prendre une forme.

3°. Les *terres compoſées*, ce ſont celles qui ſont mêlées de ſubſtances étrangeres, ſalines, métalliques, bitumineuſes, ſulfureuſes, *&c.*

4°. Les ſables qui doivent avec plus de raiſon être mis au rang des pierres que des *terres*.

Enfin M. Emmanuel Mindez Dacoſta, de la ſociété royale de Londres, a diviſé les *terres* en trois claſſes, qu'il ſubdiviſe en ſept genres. Selon cet auteur, 1°. la premiere claſſe eſt celle des *terres* qui ſont naturellement humides, d'un tiſſu compacte & douces au toucher, telles ſont les *terres* bolaires, les argilles & les marnes.

2°. La ſeconde claſſe eſt celle des *terres* qui ſont naturellement ſeches, d'un tiſſu lâche, & qui ſont rudes au toucher; dans cette claſſe on met la craie & les ochres.

3°. La troiſieme claſſe eſt celle des *terres* compoſées, elles ſont mélangées de ſubſtances étrangeres, qui font qu'elles ne ſont jamais pures; telles ſont les glaiſes & le terreau.

Telles ſont les principales diviſions que les minéralogiſtes nous ont données des *terres*; il eſt aiſé de ſentir qu'elles ſont purement arbitraires, & fondées ſur les différens points de vue, ſous leſquels ils ont conſidéré ces ſubſtances, & l'on voit que ſouvent ils ſe ſont arrêtés à des circonſtances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre ſur les qualités eſſentielles qui mettent de la différence entre les *terres*.

Quelques auteurs ont fait différentes claſſes des *terres*, & leur ont aſſigné des dénominations, d'après les uſages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'eſt ce qui a donné lieu aux diviſions des *terres* en *médicinales* & en *méchaniques*; par les premieres, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux uſages de la médecine & de la pharmacie, telles que les *terres* bolaires, les terres ſigillées, dont l'efficacité n'eſt communément due qu'aux parties ferrugineuſes & étrangeres, qui y ſont mêlées dans différentes proportions, tandis que ces *terres* n'agiſſent point du tout par elles-mêmes, ou ſi elles agiſſent, ce ne peut être que comme abſorbantes, & alors elles ſont calcaires, parce que les *terres* calcaires étant les ſeules qui ſe diſſolvent par les acides, ſont auſſi les ſeules qui peuvent paſſer dans l'économie animale: quant aux *terres* argilleuſes & non calcaires, les ſubſtances avec qui elles ſont mêlées, peuvent produire quelqu'effet, mais les *terres* elles-mêmes ſont incapables de paſſer au delà des premieres voies dans le corps humain, n'étant point ſolubles dans les acides, & par conſéquent elles ne peuvent y rien produire, ſinon d'obſtruer, d'embarraſſer, & de charger l'eſtomac de ceux à qui on le donne.

Les *terres méchaniques* ſont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers, telles ſont les *terres colorées* dont on ſe ſert dans la peinture, les *terres* à potier, les *terres* à foulon, les *terres* à pipes, les *terres* à porcelaine, &c.

On a encore donné différentes dénominations aux *terres*, ſelon les noms de différens endroits dont on les fait venir, c'eſt ainſi qu'on a appellé la *terre* de Lemnos, *terre* cimolée, *terre* de Cologne, &c.

Quoi qu'il en ſoit de ces différentes diviſions & dénominations de *terres*, il eſt certain que le regne minéral ne nous en offre point qui ſoient parfaitement pures, elles ſont toujours mêlangées de plus ou moins de ſubſtances étrangeres, qui ſont la cauſe de leurs couleurs, de leur ſaveur, & des autres qualités que l'on y découvre. Les végétaux, les animaux & les minéraux ſe décompoſent ſans ceſſe à l'aide du mouvement; les eaux ſe chargent de molécules qui en ont été détachées, & elles vont porter ces molécules à la *terre*, qui par-là devient impure & mêlangée. L'air lui-même eſt chargé de particules ſalines, volatiles & inflammables, qu'il doit néceſſairement communiquer aux *terres* qu'il touche & qu'il environne, c'eſt donc un être de raiſon qu'une *terre* parfaitement pure. (--)

TERRES *des isles Antilles*, *Minéralogie*. Toutes les différentes *terres*, dont le ſol des iſles Antilles eſt compoſé, ſont tellement remplies de particules métalliques, qu'on pourroit les regarder en général comme des *terres* minérales: mais ſi on les conſidere avec attention, il ſera aiſé de les diſtinguer en *terres* purement minérales, ſervant, pour ainſi dire, de matrice à la formation des minéraux, & en *terres* accidentellement minérales; c'eſt-à-dire, que les minéraux tout formés s'y trouvent mêlés & confondus par des cauſes étrangeres; ce que l'on peut attribuer aux bouleverſemens occaſionnés par les tremblemens de *terre*, aux pluies abondantes, & aux torrens groſſis, qui, ſe précipitant du haut des montagnes, inondent le fond des vallées, délaient les *terres*, & y dépoſent les particules minérales entraînées par la force du courant. D'après cette diſtinction, il ſe forme naturellement deux claſſes. La premiere comprend toutes les eſpeces de *terres* bitumineuſes & ſulfureuſes, les *terres* vitrioliques, les alumineuſes, celles même qui contiennent du ſel marin, les ochres rouges & jaunes hauts en couleur, & généralement toutes les *terres* de ſubſtance métallique.

Dans la ſeconde claſſe ſont les *terres* meubles, propres à la culture, les différentes ſortes d'argilles, comme les glaiſes, les *terres* à potier, les marnes, les *terres* bolaires & les eſpeces de craie. Les ſables peuvent être compris dans cette ſeconde claſſe, étant plus ou moins mêlés de ſubſtances minérales, & de particules métalliques ferrugineuſes, toutes formées & attirables par l'aimant, ainſi que j'ai éprouvé pluſieurs fois.

Selon la nature de ces *terres*, on y trouve beaucoup de roches & de pierres détachées, compoſées des mêmes ſubſtances, mais plus atténuées & mieux liées, ſans cependant être moins apparentes au coup-d'œil.

Les *terres* des iſles Antilles propres à la culture ſont de différentes couleurs, on en voit de griſes mêlées de petites pierres ponces, comme il s'en trouve beaucoup aux quartiers du fort Saint Pierre, du Corbet, du Prêcheur & de la baſſe-pointe à la Martinique; les *terres* rouges du morne des caſſeaux à la Capſterre de la même iſle, étant lavées par les pluies, préſentent à l'œil une multitude de paillettes noires, très-brillantes, qui ne ſont autre choſe que du fer tout formé & attirable par l'aimant. Les mornes rouges & de Cambala, en l'iſle de la Grenade, contiennent beaucoup d'une pareille *terre*, mais dont les pailletes ſont moins apparentes; cette eſpece ne manque pas à la Guadaloupe; elle durcit beaucoup en ſe ſéchant, & ſe diviſe en groſſes maſſes preſque parallélipipedes, ou à peu près cubiques, lorſqu'elle a été étendue par couches d'épaiſſeur d'un pié.

La plupart des *terres* jaunâtres contiennent du gravier, on y trouve quelquefois des marcaſſites brillantes, qui, étant pouſſées au feu, ſe diſſipent en fumées ſulfureuſes.

Certaines *terres* brunes mêlées de jaune, contiennent beaucoup de fer: on en voit de cette eſpece dans l'iſle de la Grenade, au quartier des ſauteurs, près de Levera, chez le ſieur Louis le jeune, au pié d'un gros rocher, dont les éclats brillent comme de l'acier poli. Ce fer eſt aigre,

gre, & entre difficilement en fusion ; il a besoin de beaucoup de substances calcaires pour le désoufrer.

Les *terres* blanchâtres, seches, se réduisent facilement en poussiere, & sont moins propres à la culture que les précédentes. Les meilleures de toutes, sont les *terres* brunes, moyennement grasses, & celles qui ne sont pas d'un noir trop foncé : on en trouve beaucoup de cette sorte, tant à la Martinique qu'à la Guadaloupe, à Ste. Lucie, à S. Vincent, à la Grenade, & dans presque toutes les isles un peu considérables.

Plusieurs cantons fournissent de la *terre* propre à blanchir le sucre. C'est un argille semblable à celle de Rouen, dont on fait des pipes ; elle est blanche, & ne fait point effervescence avec les acides. *V.* les remarques à la fin de l'*article* SUCRE.

Près de la riviere de l'Ayon, à la Dominique, au côté du vent, on trouve dans les falaises une *terre* grise, blanchâtre, mêlée de paillettes brillantes qui se dissipent au feu : cette *terre* contient beaucoup de fer & un peu de cuivre ; quelques particuliers prétendent qu'il se trouve des mines d'argent aux environs.

Les *terres* à potier & celles dont on peut faire de la brique, sont assez communes dans plusieurs endroits des isles.

Aux environs de la riviere Simon, près de la grande riviere, en l'isle de la Grenade, on trouve sur le bord de la mer un sable noir très-brillant & fort pesant. Celui de l'Ance-noire, à la basse *terre* de la même isle, est un peu moins éclatant ; mais il tient, ainsi que le précédent, beaucoup de fer attirable par l'aimant ; il y a lieu de présumer qu'on pourroit y trouver de l'or, en le travaillant selon l'art.

On rencontre dans plusieurs montagnes de la Martinique & ailleurs, de petits amas d'une *terre*, couleur de cendre blanchâtre, fine, compacte, en consistance de pierre, ayant quelque rapport à la marne, mais plus dure ; elle se broie & craque entre les dents, sans être sablonneuse ni pâteuse, à peu près comme de la *terre* à pipe cuite ; les negres la nomment *taoüa* ; ils la mangent avec une sorte d'appétit qui dégénere en passion si violente, qu'ils ne peuvent se vaincre, malgré les dangers auxquels l'usage de cette *terre* les expose, ils perdent le goût des choses saines, deviennent bouffis, & périssent en peu de temps. On a vu plusieurs hommes blancs possédés de la manie du taoüa ; & j'ai connu deux jeunes filles, en qui le desir si naturel à leur sexe, de conserver ses graces, se trouvoit anéanti par l'appétit de ce funeste poison, dont un des moindres effets est de détruire l'embonpoint & de défigurer les traits du visage.

Le remede le plus efficace qu'on ait trouvé jusqu'à présent, est de faire prendre au malade deux ou trois cuillerées d'huile de ricinus ou palma christi, nouvellement tirée à froid ; on en continue l'usage tous les matins pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que les évacuations aient emporté la cause du mal : mais il est à propos de s'y prendre de bonne heure, & ne pas laisser le temps à la *terre* de se fixer dans l'estomac, où elle formeroit une masse, qu'aucun remede ne pourroit détacher.

Au défaut de taoüa, les maniaques mangent de la *terre* commune, des especes de petits cailloux, des pipes cassées, & d'autres drogues non moins préjudiciables à la santé. (*Art. de M. le Romain.*)

TERRE *à foulon*, *Hist. nat. des fossiles*, *terre* fossile, grasse, onctueuse, friable étant seche, pleine de nitre, & d'un très-grand usage en Angleterre pour dégraisser les laines.

Cette *terre*, qu'on nommoit simplement *fuller's-earth*, est si précieuse dans toute la grande Bretagne, pour l'apprêt de ses étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses laines mêmes ; en effet, cette *terre*, la meilleure de toutes pour son usage, est telle que la Hollande, la France & l'Espagne n'en possedent point de pareille.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidstone dans la province de Kent, près de Nutley en Sussex, près de Wooburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire, & dans l'isle de Skies en Ecosse. Dans la province de Surrey, on creuse cette *terre* dans des trous en forme de puits, dont les côtés sont soutenus comme ceux du charbon.

On voit entre Brickhill & Wooburn une grande bruyere qui couvre quelques collines pleines de cette même *terre*. Le trou est un vaste découvert, creusé en for-

me de cône renversé, qui montre la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au dessus desquels on trouve la *terre à foulon* à environ cinquante ou soixante piés de la surface. Sous la surface de la *terre*, à un pié de profondeur est une couche de sable fin, jaune, rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix piés; ensuite pendant trente à quarante piés il y a divers lits de sable gris & blanc; plus bas, une couche de deux à trois piés de sable gras, mêlé de veines rougeâtres; puis un pié de *terre* médiocrement grasse, encore un peu sableuse; enfin la *terre à foulon* pure pendant environ sept à huit piés.

Ce banc de *terre* est distingué en différentes couches; l'assiette de ces banes est sur un plan horizontal régulier, qui, communément, en toutes sortes de lits & couches de *terre* ou mines, annonce une grande étendue. Les ouvriers sont employés à fouiller cette *terre* avec la pioche, & deux hommes suffisent à en fouiller & charger dans un chariot mille livres pesant dans un jour; cette charge vaut, prise sur le lieu, quatre schellings, 4 liv. 12 s. tournois.

Cette *terre* est d'une couleur gris-verdâtre, qui se dégrade à l'air; sa consistance, médiocrement ferme, se divise aisément en morceaux à la pioche; à sécher, elle devient dure comme du savon; sa qualité est grasse & pleine de nitre. Elle ne se dissout qu'en la remuant beaucoup; le sédiment qui s'en forme lorsqu'il est séché, est doux & gras au toucher, très-friable, & se réduit entre les doigts dans une poudre presque impalpable, qui semble se perdre dans les pores de la peau, *&c.* Cette poussiere vue au microscope est matte, opaque, & n'a point le brillant des parties sableuses; ces qualités la rendent très-propre à s'insinuer dans les pores de la laine, & à s'imbiber de sa graisse, sans offenser le tissu de l'étoffe par les plus violens frottemens. (*D. J.*)

TERRE LEMNIENNE, *terra lemnia*, sorte de *terre* médicale, astringente, d'une consistance grasse, & d'une couleur rougeâtre, dont on se sert dans le même cas que des bols. *V.* BOLS.

Elle prend son nom de la *terre* de Lemnos, d'où on l'apporte principalement.

On la met souvent en gâteaux ronds qu'on cachete, ce qui la fait nommer *terre sigillée*.

TERRE DE POUZZOLES, sorte de *terre* rougeâtre, dont on se sert en Italie au lieu de sable.

La meilleure est celle qui se trouve auprès de Pouzzoles, de Baies & de Cumes, dans le royaume de Naples; & la premiere de ces villes lui a donné son nom.

Cette *terre* mêlée avec la chaux fait le meilleur mortier qui soit possible. *Voyez* MORTIER. Il se durcit & se pétrifie dans l'eau; il pénetre les pierres à feu noires, & les blanchit. On s'en sert beaucoup pour la construction des môles, & des autres bâtimens qu'on éleve dans les places maritimes. Agricola présume que la *terre de Pouzzoles* est d'une nature sulfureuse & alumineuse. *V.* Vitruve, Pline, de Lorme, *&c.* qui tous font un grand cas de cette *terre*.

TERRE SAMIENNE *ou* TERRE DE SAMOS, *terra Samia*, sorte de bol ou *terre* astringente, venant de l'isle de Samos, dans la mer Egée. *V.* TERRE.

La meilleure est appellée par Dioscoride *collyrium*, parce qu'on l'emploie dans les médecines de ce nom: elle est blanche, fort luisante, douce, friable, de bon goût, & un peu glutineuse sur la langue.

Il y en a une autre espece plus dure, plus sale & plus glutineuse, qu'on appelle *aster Samius*, à cause de plusieurs pailles brillantes qu'on y trouve quelquefois, & qui sont disposées en forme de petites étoiles.

Chacune de ces deux especes est regardée comme fort astringente, & propre à dessécher & à guérir les blessures. Elles ont beaucoup de qualités communes avec le bol d'Arménie. *Voy.* ARMÉNIEN & BOL.

Il y a aussi une pierre qu'on nomme *pierre de Samos*, λιθος Σαμιος, & qui se tire de quelques mines dans la même isle. Cette pierre est blanche; elle s'attache à la langue quand on l'y met dessus, & passe pour être astringente & échauffante. Les orfevres s'en servent aussi pour polir l'or, & lui donner de l'éclat.

TERRE SIGILLÉE, *terra sigillata*, *v.* SIGILLÉE.

TERRE VERTE, *Hist. nat. des fossil.*, nom d'une *terre* dure, d'un verd bleu foncé, qu'on trouve par couches de grands morceaux plats, qui ont quatre ou cinq piés de diametre; on les casse irrégulierement en les coupant, ce qui fait qu'on

nous l'apporte en pieces de différentes groſſeurs. Cette *terre* eſt liſſe, luiſante, douce au toucher, & ſemblable à quelques égards au morochtus; elle s'attache fermement à la langue, & ne teint point les mains en la maniant, mais en la frottant ſur un corps dur, elle y imprime une rayure blanchâtre qui tire ſur le verd; elle ne fermente point avec les acides, & prend en la brûlant une couleur brune foncée. On la fouille dans l'iſle de Chypre, dans le voiſinage de Vérone & en pluſieurs endroits de ce royaume; on l'emploie beaucoup pour la peinture, ſurtout la peinture à freſque, parce qu'elle donne un verd durable, & qu'on la mêle utilement avec d'autres couleurs. (*D. J.*)

A. N. Terres à pipe. Les terres à pipe rangées par quelques minéralogiſtes dans la claſſe des marnes, ſont de véritables argilles, ainſi que s'en eſt aſſuré M. Rigault, chymiſte de la marine, réſidant à Calais; il a reconnu que celles dont la peſanteur ſpécifique eſt la plus grande, étoient auſſi, toutes choſes égales, celles avec leſquelles on faiſoit les meilleures pipes. Les terres dont on ſe ſert à Gouda en Hollande & à Dunkerque, viennent d'Andenne, dans le voiſinage de Namur, d'Autraches, village du Brabant, & d'Angleterre. Elles ſe tirent à vingt ou vingt-cinq piés de profondeur. Nous allons parler de diverſes préparations de ces terres pour en former des pipes.

La pipe eſt un long tuyau délié, fait ordinairement d'une terre cuite très-fine: à l'un des bouts, qui eſt recourbé, elle a un petit vaſe, qu'on nomme *fourneau*, dans lequel on met le tabac pour l'allumer & le fumer. On fait des pipes de diverſes façons, de courtes, de longues, de façonnées, d'unies, de verniſſées & de différentes couleurs; il y en a auſſi d'argent, de bois, dont le fourneau eſt revêtu en dedans de fer blanc; les Turcs y emploient des roſeaux ou des bois troués comme des chalumeaux, au bout deſquels ils attachent une eſpece de noix de terre cuite qui ſert de fourneau, & qu'ils détachent après avoir fumé: les tuyaux de ces pipes s'emboîtent & ſe démontent pour être pliés plus commodément dans un étui. Les pipes des Negres ſont formées d'un fourneau de terre rougeâtre, qu'ils nomment *cachimbo*, auquel ils adaptent pour tuyau un petit roſeau ou un brin de fougere du pays. Les Sauvages ſe ſervent de *calumets* induſtrieuſement travaillés. La Chine, la Perſe & le Mogol fourniſſent aux cabinets des curieux des pipes très-belles & très-artiſtement faites.

L'uſage de fumer du tabac ou quelque autre plante mordicante eſt très-ancien, puiſqu'on le trouve également établi chez les Sauvages & chez les nations les plus policées; ſon antiquité eſt ſi reculée, qu'il ſeroit difficile de lui fixer une époque certaine. Les peuples fumeurs, comme les Hollandois & autres, ont cherché à raffiner ſur la façon de fumer. Il y en a qui, pour éviter la chaleur de la fumée qui leur échauffoit la bouche, la font paſſer par des tuyaux longs de bois, de métal, & quelquefois de cuir; d'autres, pour rendre la fumée plus douce, la font paſſer au travers de l'eau. Ceux qui font un uſage fréquent de la pipe & qui l'ont preſque continuellement à la bouche, comme le menu peuple, & ſur-tout les marins, ne ſe plaiſent qu'à fumer dans des pipes dont le tuyau eſt fort court, afin que les papilles de leur langue, qui ſont émouſſées par la chaleur de la pipe, excitent en eux quelque ſenſation par l'âcreté du tabac; ces derniers préferent même pour leur uſage des pipes calcinées par la fumée, à des pipes neuves, & les achetent fort cher lorſqu'ils peuvent en trouver.

Les pipes de terre blanche, connues en Europe ſous le nom de pipes de Hollande, quoiqu'on en fabrique ailleurs, ſe diſtinguent en général en pipes à talon & pipes ſans talon, qu'on nomme *cajottes* ou *cachotes*, ou *pipe à la capucine*. Ces pipes, qui ſont ordinairement gravées & unies, ſe diviſent relativement à la groſſeur de leurs têtes ou fourneaux, en groſſes, moyennes & petites; en *croches*, c'eſt-à-dire, dont l'angle des têtes fait un angle droit avec les queues; en *demi-croches*, dont l'inclinaiſon des têtes tient le milieu entre celles des croches & celle des pipes ordinaires; en *guinguettes* gravées ou unies, c'eſt-à-dire, en pipe dont le fourneau eſt très-petit; en angloiſes, dont le talon eſt pointu, au lieu qu'il eſt plat dans toutes les autres qui en ont un; en *falbala*, ou pipe dont le tuyau eſt courbé en demi-cercle, qui eſt particuliere à la manufacture de Saint-Omer,

& qui ne sort point du pays d'Artois.

Selon les divers pays où l'on travaille à faire des pipes, on se sert de différentes terres; mais afin que les pipes soient blanches, on observe dans tous que l'argille qu'on y emploie ne contienne point de fer, parce qu'elle rougiroit à la cuisson. Indépendamment de la finesse de la terre, qui fait le principal mérite des pipes, on a une extrême attention de l'épurer du sable & des pyrites qu'elle pourroit contenir. Lorsque la terre contient des parties ferrugineuses, qui, dans la cuite des pipes, leur procurent une couleur rougeâtre, pour détruire cette couleur ferrugineuse qui, jusqu'à présent, avoit paru indestructible, pour l'empêcher de se développer pendant la cuite, & pour rendre les pipes extrêmement blanches, on peut faire usage du procédé que le sieur *Charles-Marie Rouffel* manufacturier de Saint-Omer, pratique avec succès depuis plus de quarante ans. Cette opération consiste à boucher presque toutes les ouvertures pratiquées dans la partie supérieure du four, lorsque le feu y est allumé, & de ne point laisser évacuer la fumée. Le four étant chargé de pipes, on le tient fermé pendant trois quarts d'heure, de maniere que la fumée épaisse, dont le four est rempli, puisse noircir les pipes ainsi que l'intérieur du fond. Après les avoir tenues ainsi pendant trois quarts d'heure, on débouche les ouvertures; alors le feu devenant plus actif, il consume la matiere fuligineuse qui est déposée sur les pipes. Cette opération se répéte d'heure en heure pendant les vingt-deux ou vingt-quatre heures que dure la cuite. Sur la fin de la cuite on charge le foyer d'une plus grande quantité de bois qu'à l'ordinaire; on tient les ouvertures débouchées, on laisse éteindre le feu de lui-même, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les autres manufactures. Les pipes, cuites de cette maniere, sont aussi blanches que celles de Hollande, au lieu qu'elles auroient été rouges si, à l'ordinaire, on eût laissé sortir la fumée par les issues du four.

Lorsqu'on veut préparer de la terre à pipe, on commence par la laisser tremper pendant une demi-journée dans une cuve pleine d'eau pour la rendre souple & maniable; on la travaille ensuite avec un *louchet*, ou instrument coupant comme une petite bêche, après quoi on la met sur une table à l'épaisseur d'un demi-pié, & pour la corroyer on la bat avec une barre de fer plus ou moins de temps suivant sa qualité. Plus la terre est fine, plus elle a besoin d'être battue pour devenir maniable & liante. Le *batteur* ou l'ouvrier qui prépare la terre, en ôte tous les corps étrangers qu'il y apperçoit, & lorsqu'il y trouve du gravier ou des taches ferrugineuses, il les met de côté pour servir au raccommodage des pots. Lorsqu'il porte les terres préparées dans le magasin, il en garnit les murs avec des planches ou des nattes, afin qu'elles ne contractent ni l'humidité qui peut y régner, ni ne se chargent du sable & de la chaux qui pourroient se détacher des murs; & afin qu'elles sechent plus promptement, il place les tas ou monceaux qu'il en fait à quelque distance les uns des autres. Son attelier, qui est clos de murs & bien couvert, contient trois cuves cerclées en fer, larges de deux piés & profondes d'environ vingt pouces. Elles sont placées entre le mur à côté les unes des autres sur la même ligne & sur des madriers. A côté de ces cuves est un établi solidement posé, d'environ deux pouces d'épaisseur, de quatre piés huit pouces de longueur & de dix pouces de largeur. Tout l'intérieur de l'attelier est garni de nattes ou de planches, de peur que la terre qui tombe sur le carreau dans les différentes manipulations qu'on lui fait subir ne contracte quelques saletés. Les ustensiles du batteur sont un *maillet de bois* pour écraser les morceaux de terre qui se trouvent trop gros pour les mettre à détremper; une *mande*, ou manne d'osier, garnie intérieurement de toile, pour porter la terre où il en est besoin; un *barreau*, ou barre de fer triangulaire, dont un des côtés est plus étroit que les deux autres: une *étampe*, ou *dame* en terme d'architecture, qui est une pile de bois qui sert à battre & comprimer la terre dans les cuves; une *palette*, ou louchet, pour remuer la terre lorsqu'elle est détrempée, la transporter d'une cuve à l'autre, ou pour la mettre sur l'établi; un battoir de bois semblable à celui dont les blanchisseuses se servent; une *rasette*, ou ratissoire de fer pour enlever la terre qui est collée sur l'établi après qu'elle a été battue; une *écumette*, ou cercle de

fer percé de pluſieurs trous, ſur lequel on ajuſte une étamine de crin, ou un treillis ſerré de fil de laiton, pour enlever les ordures légeres qui étoient engagées dans la terre, & qui viennent à nager à la ſurface de l'eau lorſqu'elle eſt détrempée; une *broſſe de crin* pour nettoyer l'établi avant d'y battre la terre, un *piqueron*, ou bout de chevron arrondi, dont les extrémités ſont preſque terminées en pointe, & dont on ſe ſert dans les manufactures de Tournay pour *ſeraaber*, ou battre la terre dans la troiſieme cuve.

Quoique la terre ſoit détrempée au point qu'il le faut, elle ne ſauroit cependant être employée par les *rouleurs* & *mouleurs*, qu'elle n'ait acquis une certaine conſiſtance, ſoit par l'évaporation des parties aqueuſes dont elle eſt trop chargée, ſoit en la mêlant avec des terres ſeches, des *ſeraabes*, ou rognures de pipes molles, ou même des pipes molles caſſées que les mouleurs & les *trameuſes* ramaſſent avec autant de ſoin que de propreté, & qu'on met ſécher dans un grenier; c'eſt pourquoi le batteur ayant pris avec ſa palette une certaine quantité de terre détrempée, il en fait un lit d'environ trois pouces d'épaiſſeur dans la premiere cuve dont l'eau eſt écoulée, égaliſe bien la ſurface de ce lit ſur lequel il met une couche de ſeraabes très-ſeches d'environ deux pouces d'épaiſſeur; & en enfonçant juſqu'au fond de la cuve le tranchant de fer de ſa palette, il coupe les ſeraabes qui ſont trop groſſes, afin qu'en devenant plus petites elles s'incorporent mieux avec l'argille détrempée. Après cette opération, il met ſur ces deux premieres couches un nouveau lit de terre détrempée, qu'il recouvre comme la premiere fois d'un ſecond lit de ſeraabes. Ces quatre lits étant bien rangés, il les comprime avec la *dame* ou l'*étampe*, juſqu'à ce qu'il juge par la diminution de leur volume que les ſeraabes ont abſorbé par leur incorporation l'eau ſurabondante de la terre détrempée. Ces quatre premiers lits étant bien pilés ou étampés, il les couvre de quatre autres, en obſervant les mêmes proportions & la même manœuvre qu'il a faite ſur les premiers. Quoique cette opération ne dure qu'un quart d'heure, elle eſt très-pénible par l'adhérence de l'étampe à la terre, ce qui la rend très-difficile à relever.

Après ce procédé le batteur *ſeraabe* la terre, c'eſt-à-dire, qu'il la bat par petit tas avec un battoir, afin qu'elle lui coûte moins de peine lorſqu'il eſt queſtion de la battre ſur l'établi. A Tournay on ſe ſert du piqueron à la place du battoir.

Après ces préparations préliminaires, la terre ſeroit bien en état d'être travaillée, mais elle ne formeroit pas des pipes d'une couleur uniforme, parce que les ſeraabes ne ſont pas encore aſſez intimement mêlées. Pour parvenir à ce dernier point de perfection, le batteur prend à-peu-près cent livres de la terre qui a été ſeraabée dans la cuve, la poſe ſur l'établi, en fait un lit long & étroit, le frappe pluſieurs coups du plat du barreau pour en égaliſer la ſurface & en réduire l'épaiſſeur à environ deux pouces, & en forme des cubes de quatre-vingts à cent livres que le maître ouvrier vient *contrôler*, c'eſt-à-dire, vient couper par tranches avec un fil de fer, pour voir ſi la couleur eſt parfaitement uniforme, & ſi les rouleurs peuvent les mettre en œuvre. Lorſqu'en battant la terre le batteur s'apperçoit qu'il y a des parties qui ſont encore ſeches, il leur donne des *brouillards*, c'eſt-à-dire, qu'il ſouffle deſſus avec le plus de force qu'il peut de l'eau qu'il a dans ſa bouche, afin de les humecter au point où elles doivent l'être.

En Hollande on ſe ſert de moyens plus expéditifs qu'aucun de ceux dont on ſe ſert en Flandre & que nous venons de rapporter. Après avoir réduit la terre en pâte liée, les Hollandois la pêtriſſent, en font des pains d'un pié de longueur, de ſix pouces de largeur & d'épaiſſeur, & les mettent enſuite dans un moulin pour rendre leur ſubſtance plus homogene. Ce moulin conſiſte en une barre de fer établie perpendiculairement entre deux poutres. La partie ſupérieure de cette barre tourne dans des collets de fonte qui ſont incruſtés dans la poutre d'en haut, ſa partie inférieure entre dans une crapaudine de même métal qui porte ſur la poutre d'en bas. Cette barre eſt mue circulairement au moyen d'un levier qui eſt fortement attaché dans la partie ſupérieure, & qui s'étend juſqu'à l'endroit où l'on ajoute une barre de fer courbée, à laquelle on attele un cheval qui fait tourner cette barre par un mouvement

circulaire. Ce moulin eſt renfermé dans un tonneau ouvert par en haut, & fixé par en bas ſur un plancher qui lui ſert de fond. Les douves de ce tonneau ont un pouce & demi d'épaiſſeur & ſont exactement jointes les unes aux autres par quatre cercles de fer. Sa largeur eſt de deux piés & ſa hauteur de trois piés & demi. La hauteur de ce tonneau eſt partagé en quatre parties égales, qui ſont autant de lames de fer fixées à la barre de fer verticale. Ces lames, qui ſont placées horizontalement, ſont chargées de quatre autres de même proportion, qui s'élevent perpendiculairement à la hauteur de ſix pouces; elles portent le nom de *couteaux*, & en font réellement l'office en coupant & diviſant en morceaux très-minces les pains de terre qu'on a mis dans le tonneau. Cette terre, ainſi corroyée, ſort par les deux trous quarrés qui ſont au bas du tonneau; & lorſqu'on ne la trouve pas aſſez pêtrie, on la paſſe au moulin juſqu'à trois fois.

La terre ayant reçu toutes les préparations néceſſaires, on la porte ſur la table des rouleurs qui en font des rouleaux, & leur donnent à-peu-près la forme de ceux que les pipes doivent avoir. Lorſqu'il y a une certaine quantité de ces rouleaux faits, les ouvriers les raſſemblent par poignées de quinze, qu'ils nomment *douzaine*, arrangent chaque poignée ſur trois couches, dont la premiere eſt compoſée de ſix rouleaux, la ſeconde de cinq, & la troiſieme de quatre. Lorſque ces rouleaux ont acquis une conſiſtance ſuffiſante, on les détache des poignées pour les percer avec une broche de fer; quand la broche eſt entrée dans le rouleau de toute ſa longueur, on donne un coup de pouce à la boule de terre qui doit former la tête de la pipe, pour commencer à lui faire prendre l'inclinaiſon qu'elle doit avoir dans le moule. On met enſuite la pipe & la broche dans un moule de cuivre qu'on a eu ſoin de frotter d'huile pour que la terre ne s'attache point aux parois du moule qui eſt formé de deux pieces, ſur chacune deſquelles eſt gravée en creux la moitié de la forme extérieure de la pipe, ainſi que les ornemens qu'on veut y mettre. Les deux pieces du moule étant poſées l'une ſur l'autre, on les ajuſte régulierement au moyen des *reperes*, qui ſont de petits avancemens hors du moule, & qui ſont percés pour y mettre des chevilles, afin que les deux pieces du moule ne ſe dérangent pas. Le moule étant ainſi diſpoſé, on le met dans une petite preſſe qui eſt aſſujettie ſur une table par des vis & des écrous. Cette preſſe eſt formée d'une gouttiere de fer fondu & brut, dont l'intérieur eſt revêtu par deux planches, une de fer poli, & l'autre de bois, qui eſt retenue entre les parois de la gouttiere par deux boulons de fer qui lui ſervent de conducteurs, lorſque le mouleur preſſe la planche par la vis qui entre dans l'écrou; en ſerrant cette vis la planche de fer eſt fortement preſſée contre le moule qui s'appuie ſur la planche de bois. Au moyen de cette preſſe & du moule, le tuyau de la pipe eſt formé tout d'un coup; mais pour perfectionner la tête, qui n'eſt encore qu'ébauchée, on laiſſe le moule dans la preſſe, on forme le *godet* ou fourneau, en écartant la terre avec l'*index*, & en la répandant également tout autour. On prend enſuite l'*étampeux*, ou poinçon de fer, qu'on fait entrer dans la tête du moule, pour que les parois de la pipe ſoient d'une égale épaiſſeur, & que ſon talon ne ſoit pas endommagé: à l'endroit de l'étampeux qui eſt fixé pour la longueur de la tête de la pipe, le mouleur attache ſolidement un morceau de cuir qui lui ſert d'arrêt. La pipe étant ſortie du moule; on la perfectionne avec l'*eſtriqueux*, ou inſtrument de fer qui emporte les *bavures*, ou petites irrégularités qui ſe trouvent ſur la pipe; quand elle a acquis une certaine conſiſtance, on la reprend de nouveau pour en ôter avec un couteau les bavures de la tête, & en arrondir les arêtes avec un petit boulon de cuivre ou de corne. La pipe étant aſſez affermie pour ſupporter le dernier poli, la marque de l'ouvrier & la dentelle, on la frotte avec deux *pierres de torrent* ou deux cailloux dans leſquels on a creuſé des calibres de la groſſeur du tuyau & de la tête de la pipe.

La marque de l'ouvrier, ou de la manufacture, s'imprime ſur le tuyau, à deux ou trois pouces de diſtance du talon, avec une eſpece de lame de fer où ſont gravés différentes ciſelures & caracteres. La *dentelle* ſe fait en parcourant le pourtour de la tête avec une petite ſcie, & en mettant le boulon dans le fourneau ou

godet de la pipe pour lui servir de soutien. Lorsque le moule porte dans son creux quelques ornemens, l'ouvrier les répare à la main avec un poinçon de fer, & enleve les bavures qui auroient pu s'y former. En Hollande ce sont des filles qui font presque toutes ces dernieres opérations : on leur donne le nom de *tramasseuses*.

Ce seroit inutilement qu'on prendroit autant d'attention pour donner beaucoup de blancheur aux pipes, si on les exposoit à la moindre fumée lorsqu'on les met cuire au four. Il y a des fours de deux especes; le petit four, ou fourneau qui est fait en espece de tourelle, de cinq à six piés de hauteur sur trente-deux pouces de largeur. Le grand four, dont le service est plus facile & qui économise beaucoup de bois, est quarré & assez semblable à ceux où l'on cuit les tuiles & les briques. Comme ces grands fours n'ont point comme les petits, de *chambre* ou de *pot*, dans lequel on renferme les pipes à couvert de la fumée, on y supplée en les renfermant dans des colonnes de terre cuite, composées de divers *boisseaux* ou petits pots de terre qui n'ont point de fond. On pose ensuite au milieu un *chandelier*, ou petit pilier de terre; on remplit chaque boisseau de pipes qu'on éleve l'une sur l'autre jusqu'à ce qu'on ait formé une colonne qui est composée de trois boisseaux lutés ensemble & mis l'un sur l'autre. On met dans chaque four jusqu'à neuf de ces colonnes sur lesquelles on forme une pyramide de tuiles creuses & gironnées. On maçonne la porte, après quoi on allume un feu qu'on fait d'abord fort doux, qu'on augmente peu-à-peu, & qui dure près de seize heures. Le feu s'étant éteint de lui-même, on ouvre la porte qu'on avoit maçonnée, & on ne vuide les boisseaux que lorsqu'ils sont presque froids & qu'il n'y a plus de fumée dans le four.

Tout bois n'est pas propre à chauffer ces fours, parce que lorsqu'il chauffe trop subitement, les pipes se brisent. Les bois, ou les tourbes qui prennent feu moins vîte, valent mieux; c'est pourquoi on préfere, à *Gouda*, ville de Hollande, fameuse par ses manufactures de pipes, les tourbes de Frise à celle de Hollande.

Pour que les pipes communes ne s'attachent point aux levres quand elles sont refroidies, après les avoir tirées du pot, on les détrempe dans une espece de lait qu'on fait avec une terre fine détrempée dans beaucoup d'eau; en séchant, cette terre augmente la blancheur des pipes, & forme sur elles une espece de vernis quand on les polit avec un morceau d'étoffe un peu rude. Lorsqu'on veut leur donner un vernis plus beau que celui dont nous venons de parler, on fait bouillir pendant trois ou quatre minutes, dans quatre pintes d'eau mesure de Paris, un carteron de savon blanc ou noir, deux onces de cire blanche & une once de gomme arabique; pendant que ce mêlange se refroidit, on l'agite avec quelques brins de balai, afin que la cire, qui ne se dissout pas dans ce mêlange, soit divisée en parties si fines, qu'elle ne se rassemble pas à la surface de l'eau. Il y en a qui, à la place de la gomme arabique, préferent la colle de parchemin. Lorsqu'on veut donner aux pipes cet émail ou vernis qui distingue les fines d'avec les communes, on les trempe à froid dans la composition ci-dessus, on les frotte ensuite avec un morceau de flanelle.

A chaque grosse qui se vend dans les manufactures de pipes, on y en ajoute une que les Hollandois nomment *la pipe du nouveau marié*, dont le tuyau & la tête sont chargés d'ornemens en relief, & qu'on fabrique dans des moules particuliers.

En Hollande où l'économie est une vertu particuliere au peuple qui constitue cette république, & où l'on se pique de beaucoup de propreté, on fait blanchir les pipes qui ont servi, en les mettant sur des grilles au-dessous desquelles il y a un feu de charbons non fumans, sur lequel on les laisse jusqu'à ce qu'elles deviennent rouges & reprennent ainsi leur premiere blancheur. Quoique cette opération les rende plus cassantes, leur fasse perdre leur vernis, & qu'étant ainsi préparées, elles s'attachent aux levres, dans toutes les villes des états généraux il y a des gens qui gagnent leur vie à brûler & blanchir les pipes.

En place de pipes ordinaires, les Américains se servent de *cigales*, qui sont des feuilles de tabac roulées comme un tuyau de pipe, arrêtées par les extrêmités au moyen d'un fil qu'on tient par un bout dans la bouche, qu'on allume par l'autre, & dont on se sert pour fumer.

TERRES *ou* REMEDES TERREUX. *Médecine.* Les médecins ont employé dès long-temps à titre de remedes un grand nombre de matieres pierreuſes & terreuſes. Le docteur Tralles, médecin de Breſlau, qui a écrit il y a environ vingt ans, un long traité ſur les *remedes terreux*, fait de ces remedes l'énumération ſuivante : Du regne animal, le crâne humain, le calcul humain, la corne de cerf, la dent de ſanglier, l'ivoire, la corne d'élan, la dent d'hyppopotame, les yeux ou pierres d'écreviſſes, les pierres des carpes, & celles des perches, la mâchoire de brochet, le talon de lievre, l'unicorne ou l'ivoire foſſile, l'unicorne vrai, le nombril de mer, les coquilles, les perles, la mere de perle, le beſoard oriental & occidental, les coquilles d'œuf, les écailles d'huitre, *&c.* M. Tralles a oublié encore l'os de ſeche, les taies de cruſtacées, *&c.* Du regne minéral, le bol d'Arménie, les terres ſiclées ou ſigillées de divers pays, telles que la terre de Lemnos, la terre de Malte, la terre de Golberg, celle de Strigau, *&c.* les pierres précieuſes, telles que la topaze, l'émeraude, le ſaphir, le rubis, l'hyacinthe, le grenat, le chryſolite, le cryſtal de roche, & un grand nombre d'autres pierres, telles que la pierre judaique, la pierre de linx, la pierre néphrétique, l'oſtéocole, la pierre d'éponge ; *&c.* l'auteur a oublié encore ici la craie commune ou de Champagne, la marne, la craie de Briançon, le talc, la pierre d'aigle, *&c.*

Quant à pluſieurs pierres évidemment métalliques, comme la pierre d'azur, la pierre hématite, *&c.* il les a ſans doute omiſes à deſſein & avec raiſon, car leurs vertus ſpécifiques & propres doivent être déduites de leurs principes métalliques plutôt que de leurs principes terreux, & il ne s'agit ici que des remedes purement terreux. M. Tralles fait cependant une troiſieme claſſe des remedes purement terreux, de pluſieurs ſubſtances métalliques, tellement altérées par des opérations chymiques qu'elles ne ſont plus, ſelon lui, relativement à la vertu médicinale, que des corps purement terreux ; il met dans cette claſſe l'antimoine diaphorétique, la céruſe d'antimoine, la matiere perlée, le beſoardique minéral, ſolaire, martial, auxquels l'auteur pouvoit joindre encore le jovien, ou antihectique de Poterius, la magnéſie blanche, le prétendu ſoufre fixe d'antimoine, *&c.* on peut très-vraiſemblablement ranger dans la même claſſe la *terre* douce de vitriol & les ſoufres de mer abſolus, c'eſt-à-dire, parfaitement calcinés ; s'il eſt vrai pourtant ce qui eſt dit dans pluſieurs livres modernes de la deſtruction abſolue des qualités médicamenteuſes du fer par la diſſipation totale du phlogiſtique. *V.* MARS, *Mat. méd.*

Quant à la queſtion de fait, ſavoir ſi les matieres ci-deſſus alléguées ſont toutes purement terreuſes, c'eſt-à-dire, inſolubles dans les liqueurs aqueuſes, ſans goût, ſans odeur, & ſans activité vraiement médicamenteuſes ſur les ſolides & les fluides des animaux, ce point eſt examiné en détail dans des *articles* particuliers, qu'on a deſtinés à ceux des corps qui ont paru mériter une diſcuſſion particuliere. Toutes les matieres tirées du regne animal ont paru être dans ce cas. *Voy. tous ces* art. *particuliers & l'article* SUBSTANCES ANIMALES.

Nous répéterons ſeulement ici, que toutes les matieres, à tirer les ſubſtances terreuſes animales, ne different entr'elles que par le plus ou moins de mucoſité ou de lymphe animale qu'elles contiennent ; & que ce principe étant détruit par quelque moyen que ce ſoit, toutes ces ſubſtances deviennent abſolument identiques, & ne different plus entr'elles que par le degré de dureté : nous dirons encore qu'elles ſont toutes changées en chaux vive par la calcination ; altération qui leur donne de nouvelles propriétés médicinales. *V.* CHAUX, *Chym.*, & CHAUX, *Médec.*

Enfin nous obſerverons encore que toutes ces matieres, ſoit calcinées, ſoit non calcinées, lorſqu'elles ſont devenues exactement & purement terreuſes, c'eſt-à-dire, qu'elles ont perdu cette portion de mucoſité animale, qui marque dans quelques-unes le principe terreux, comme cela arrive éminemment dans l'ivoire, *&c.* (*Voy.* IVOIRE), que dans cet état, dis-je, purement terreux, ſec, maigre, *macer*, toutes ces matieres s'uniſſent aux acides, & même aux acides très-délayés. Quant aux ſubſtances terreuſes & pierreuſes retirées du regne minéral, il eſt évident qu'elles ſont exactement dans le cas ſuppoſé. On peut prononcer hardi-

ment sur celles-ci, que toutes celles qui ne sont pas calcaires, & même qui, quoique de nature calcaire, ne sont pas d'un tissu assez rare pour qu'elles puissent être attaquées facilement par les acides foibles; que celles-ci, dis-je, n'ont absolument aucune vertu médicinale. Or de toutes les matieres minérales dont nous avons donné la liste, nulle, excepté la craie, n'a cette propriété, le bol & toutes les *terres* scellées, qui sont spécialement regardées comme astringentes & cicatrisantes, pourroient tout au plus avoir quelque efficacité à titre de topique, mais encore cette qualité est-elle fort douteuse; ces *terres* sont pour le moins fort inutiles dans l'usage extérieur; elles sont des ingrédiens impertinens de plusieurs compositions pharmaceutiques destinées à l'usage intérieur, telles que la thériaque, la confection hyacinthe, & même de quelques autres consacrés à l'usage extérieur, comme l'emplâtre *contra rupturam*: nous n'avons pas meilleure idée des pierres précieuses. *V.* l'article *particulier* FRAGMENS PRÉCIEUX.

Le troisieme ordre de corps terreux, savoir les chaux métalliques, nous ont paru mériter spécialement d'être examinées chacune en particulier; ainsi *voyez sur ce sujet les artic.* ANTIMOINE, MATIERE PERLÉE, MAGNÉSIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIERE MÉDICALE.

Il résulte de ce que nous avons avancé sur les corps terreux naturels, que ceux qui sont retirés du regne animal & la craie, ont une vertu médicinale réelle, savoir la vertu absorbante (*voy.* ABSORBANS), mais qu'ils n'ont que celle-là; & qu'ainsi, excepté le cas de la présence des acides dans les premieres voies, tous ces remedes sont purement inutiles. L'observation prouve d'ailleurs qu'ils sont souvent nuisibles: ainsi ils ont assurément mérité d'être privés de tous les titres fastueux que les anciens médecins leur avoient donnés, & qui s'étoient perpétués par la charlatanerie & la routine. Je ne sais pourtant point si c'étoit la peine d'écrire un assez gros *in*-4°. pour démontrer qu'il étoit très-douteux que les *remedes terreux* passassent dans le sang; qu'ils n'étoient point ni diaphorétiques, ni diurétiques, ni anti-spasmodiques, ni anti-épileptiques, ni roborans, ni cardiaques, ni antorgastiques, ni raffraîchissans, ni capables d'arrêter les hémorrhagies internes, ni anti-phlogistiques, ni anti-néphrétiques, ni fébrifuges, ni spécifiques contre les fievres éruptives, malignes & pourprées, ni contre les intermittentes, ni utiles contre les catarrhes, la goutte, & le rhumatisme, ni propres à résoudre le sang coagulé; & enfin que quelques-uns de ces remedes ne possédoient point de vertus dépendantes de leur signature, comme par exemple l'ostéocole, celle de procurer la réunion des os, parce que cette pierre imite grossiérement la figure d'un os, *&c.* Quoi qu'il en soit, toutes ces assertions sont vraies, & l'ouvrage de M. Tralles, qui est ce gros *in-quarto* dont je parle, est plein de recherches & d'observations utiles; & cette prolixité que nous lui avons presque reprochée est peut-être pardonnable dans ce qu'on appelle un *traité complet.* (*b*)

A. N. TERRES, *Electricité.* Ayant déja fait plusieurs recherches dans le regne animal & dans le regne végétal, pour connoître quelle étoit la substance qui communiquoit aux différens êtres vivans qui composent ces deux nombreuses familles, la vertu conductrice de l'électricité; & ayant prouvé, par plusieurs expériences certaines & inconteſtables, que l'eau seule avoit cette propriété, & que les animaux parfaitement desséchés, ainsi que les végétaux privés de toute eau surabondante, ne transmettoient plus le choc électrique; comme on peut le voir à l'*art.* VÉGÉTAL, & à l'*article* ANIMAL de ce *dictionnaire*, & sur-tout dans les *observations de physique* & d'*histoire naturelle*, ann. 1776, septembre pag. 211, & novembre 1776, pag. 377; il est naturel d'examiner si les diverses especes que la minéralogie, ou plutôt l'oryctologie comprend, sont des conducteurs de la commotion électrique, & à quelle substance elles doivent cette vertu. Mais comme cette science embrasse un grand nombre d'objets divers, il est nécessaire de les séparer pour éviter la confusion, & procéder avec plus de méthode, de clarté & de précision. Nous ne nous occuperons ici que des *terres*, réservant à d'autres articles ce qui regarde les pierres, les sels, les bitumes, les minéraux & les pétrifications.

Je réduis tout ce que j'ai à dire sur les

terres, à ces deux propositions fondamentales : toutes les *terres*, ainsi que les végétaux & les animaux, sont des conducteurs de la commotion électrique, lorsqu'elles contiennent de l'eau dans leur substance, & elles cessent d'avoir cette vertu conductrice, dès qu'elles en sont privées, c'est donc l'eau seule qui communique aux *terres* la propriété de transmettre la commotion. On présume bien que je ne range pas parmi les *terres* proprement dites celles qui renferment une quantité notable de substances hétérogenes qui en alterent la nature, & en font de vrais mixtes : en agir autrement, ce seroit vouloir tomber dans l'erreur ; ainsi les *terres* salines, vitrioliques, sulfureuses & bitumineuses doivent être, pour ainsi dire, décomposées ; autrement ce seroit vouloir plutôt rechercher les propriétés du sel, du vitriol, du soufre, & des bitumes, que celles qui sont propres à la *terre* elle-même. Ceci présuppose, nous diviserons, pour plus grande facilité, & afin d'être mieux entendus, les *terres* en argilleuses, & en alkalines. Les premieres sont, 1°. les *terres* en poussiere, qui sont le terreau & ses analogues, le limon & la *terre* à tourbe ; 2°. les *terres* grasses, qui sont les différentes argilles. Les *terres* alkalines, qui font effervescence avec tous les acides végétaux & minéraux qui les rendent solubles, sont la craie & les marnes diverses ; voilà toutes les especes de *terres* proprement dites. Toutes ces *terres* diverses transmettent très-bien le choc électrique, lorsqu'elles sont humides, & on ressent une forte secousse, si elles font partie de la chaîne électrique ; mais si elles sont parfaitement desséchées, elles ne communiquent plus la commotion. Je me suis assuré de la vérité de ces deux propositions, par un grand nombre d'expériences plusieurs fois répétées sur les différentes especes des divers genres de *terres* contenues dans la division méthodique, rapportée précédemment ; & l'appareil employé est celui que j'ai indiqué à l'*article* VÉGÉTAL ; mais pour réussir, il faut que le dessêchement soit complet.

Si on emploie, comme je l'ai fait dans mes premiers essais, de l'argille séchée à l'ombre, on ressentira encore la commotion. Je me servis d'abord d'une argille mise à l'ombre depuis plusieurs mois, & je ressentis la secousse électrique, ce qui alors me surprit beaucoup. J'eus ensuite recours à des argilles de plusieurs contrées qui, depuis quelques années, étoient dans mes collections d'histoire naturelle, & qui, selon les idées communes, paroissoient privées de toute humidité, & le choc électrique fut encore transmis ; il en fut de même d'autres argilles exposées pendant long-temps à la chaleur du soleil. Pour forcer la nature à révéler son secret, je fis sécher ces argilles dans un four ; & les soumettant ensuite à l'expérience, j'eus la satisfaction de voir qu'elles ne conduisoient point le choc électrique, de même qu'il arrive aux végétaux & aux animaux parfaitement desséchés, ainsi que je l'ai prouvé. L'expérience est d'autant plus sûre, que ces argilles étoient de divers pays & de différentes couleurs ; que dans le nombre il y avoit des bols, des *terres* saponaires, des *terres* à foulon, des tripolis, &c. &c. L'argille n'est aussi difficile à dessécher qu'à cause de ses parties intégrantes, qui sont compactes & liantes, grasses & tenaces, propres par conséquent à retenir & à conserver l'humidité & les particules aqueuses dont elles sont imprégnées dans le sein de la *terre* ; aussi faut-il un puissant moyen pour les en dépouiller.

Toutes les *terres* desséchées ont perdu seulement l'eau qui étoit interposée dans leur substance : dans cet état de privation elles ne peuvent transmettre le choc électrique, qu'elles communiquent très-bien après qu'on leur a rendu cette eau dont on les avoit dépouillées ; c'est donc l'eau seule à qui on doit attribuer cette propriété que les *terres* ont dans leur état ordinaire. On trouvera dans les observations de physique ann. 1777, février, pag. 116, le mémoire que j'ai lu sur ce sujet à l'académie des sciences de Paris, le 6 août 1776 ; on y verra le détail des expériences, les précautions prises pour en rendre le succès de plus en plus certain, ce qui regarde le *minimum* de la distance des corps soumis à l'électricité, *&c. Voyez aussi l'article* SABLE dans ce dictionnaire. *Cet article est de M. l'Abbé Bertholon, de Saint-Lazare, des académies de Montpellier, Lyon, Dijon, Marseille, Bordeaux, Toulouse*, &c. &c.

TERRE DE VITRIOL, *Chym. & Mat. med. Voy.* VITRIOL & MARS.

TERRE FOLIÉE DE TARTRE, *Chym. & Mat. méd.* La *terre foliée de tartre* eſt la même choſe que ce qu'on nomme *tartre régénéré*. *V.* TARTRE RÉGÉNÉRÉ.

J'ajouterai ſeulement que pour ſa préparation, il eſt néceſſaire d'employer un ſel alkali très-pur; les cendres gravelées réuſſiſſent fort bien; on remarque encore que plus on emploie de vinaigre, plus les feuillets de ce ſel ſont larges & blancs, outre que la ſurabondance de vinaigre en rendant la *terre foliée* plus pure, prévient encore ſa trop grande alkalicité: cette *terre* au reſte devient plus blanche & plus pure par des diſſolutions, des évaporations, & des liquéfactions réitérées.

Ce remede, depuis un demi-gros juſqu'à deux gros, eſt un bon altérant & un excellent diurétique; depuis trois juſqu'à ſix gros il forme un purgatif doux, qui ne cauſe aucun déſordre dans la machine, & qui convient particuliérement dans l'hydropiſie. (*D. J.*)

TERRE, *Juriſp.*, ſignifie quelquefois un champ, quelquefois une certaine étendue de pays, une ſeigneurie.

Terre allodiale, eſt celle qui eſt poſſédée en franc-aleu.

Terre aumônée, celle qui a été donnée en franche aumône à l'égliſe.

Terre emblavée, celle qui eſt enſemencée en blé.

Terre hermes, eſt une *terre* vacante & inculte. *V.* HERMES.

Terre jectiſſe, eſt de la *terre* jetée & amaſſée de main d'homme, dans un lieu pour l'exhauſſer, à la différence des *terres* qui ſont dans leur état naturel. *Voy. l'article* 192, *de la coutume de Paris.*

Terre noble, eſt celle qui eſt poſſédée à titre de fief ou de franc-aleu noble.

Terre titrée, eſt une ſeigneurie qui a titre de duché ou principauté, comté, marquiſat, baronnie, ou châtellenie, *&c. Voy.* FIEF, SEIGNEURIE, DUCHÉ, COMTÉ, *&c.* (*A*)

TERRES, (*Meſure des*). La diverſité des termes employés pour la *meſure des terres*, fait ſouvent une difficulté embarraſſante, *arpent*, *journal*, *acre*, *ſetier*, *faumée*, &c. ſont des termes uſités en parlant d'arpentage; mais ſi ces noms ſont différens, les meſures ou les quantités qu'ils expriment ne le ſont guere moins; il y a plus, c'eſt que le même terme ne ſignifie pas toujours la même choſe; par exemple, l'arpent eſt plus ou moins grand, ſuivant les différentes coutumes, ce qui fait varier la pratique de l'arpentage, & la rend même plus difficile.

L'arpent eſt ordinairement de cent perches, mais les perches varient beaucoup; tantôt elles ſont de 18 piés en tous ſens, ou pour mieux dire en quarré, tantôt de 20: ailleurs, elles ſont de 22, de 24, *&c.* ſur quoi il ſeroit à deſirer qu'on pût établir dans le royaume, des meſures & des dénominations qui fuſſent les mêmes dans toutes les provinces; l'art de meſurer les *terres* deviendroit plus uniforme & plus aiſé.

Pluſieurs ſavans, amateurs d'agriculture, emploient dans leurs calculs l'arpent de cent perches, à 20 piés en quarré par perche. Cette meſure moyenne entre les extrêmités ſeroit fort commode, elle donne des comptes ronds, faciles à entendre & à manier, & dès-lors elle mériteroit la préférence.

Si l'on admettoit la perche de 20 piés en quarré, en multipliant 20 par 20 pour la perche quarrée, on auroit 400 piés quarrés pour la perche de *terre*; en ajoutant à ce produit deux zéros pour multiplier par cent, le nombre des perches dont l'arpent eſt compoſé, on auroit 40000 piés quarrés pour l'arpent total.

Du reſte, pour faciliter les opérations de l'arpenteur, au lieu de ſuivre les variétés de la perche, on pourroit s'en tenir à une meſure commune & plus conſtante, je veux dire le pié de 12 pouces qu'on appelle *pié de roi*; ainſi, l'on n'auroit qu'à meſurer par piés les deux côtés d'une piece quelconque, piece ou quarrée ou réduite en triangles, ſuivant les procédés connus; pour lors par une ſeule multiplication dont les moindres calculateurs ſont capables, on ſauroit le nombre de piés quarrés contenus dans une piece de *terre*.

Si l'on avoit choiſi l'arpent moyen dont nous avons parlé, il y a mille occaſions où l'on en pourroit convenir; alors autant de fois qu'on auroit 40000 piés quarrés, autant on auroit d'arpens de la grandeur convenue. Quant aux fractions, autant de fois qu'on auroit 20000 ou 10000, autant de fois on auroit des demis ou des quarts; & quant aux fractions ultérieures, autant de fois qu'on auroit 400 piés,

autant on auroit de perches quarrées. Il ſeroit aiſé de faire pour cela des tables qui ne ſeroient ni longues, ni embarraſſantes, & qui rendroient l'arpentage une opération ſimple & à la portée des moindres villageois ; au lieu qu'il faut aujourd'hui pour ce travail de prétendus experts qui font les importans, & qui font payer chérement leurs vacations.

Pour opérer dans cette méthode, on prend une chaîne de 20 piés, où les demis & les quarts, les piés même ſont marqués. On meſure les deux dimenſions d'un quarré quelconque ; le nombre des chaînes contenues en chaque côté ſe réduit aiſément en centaine & en mille, & on les porte ſéparément ſur le papier. Au ſurplus, à chaque piece meſurée dans ſes deux côtés, on multiplie l'un par l'autre le nombre des piés qu'on a trouvés en chaque dimenſion, & l'on en porte le produit à part, ce que l'on pratique de même à toutes les pieces l'une après l'autre ; après quoi on n'a plus que la peine d'additionner ces produits, & comme on l'a dit, autant de fois qu'on a 40000 piés quarrés, autant on compte d'arpens. Bien entendu, que s'il y a quelque inégalité dans les côtés oppoſés, on redreſſe le tout en prenant une moyenne proportionnelle ; je veux dire, que ſi un côté avoit 110 piés, tandis que ſon oppoſé n'en auroit que 102, alors on additionneroit ces deux nombres, & l'on en prendroit la moitié 106 pour en faire l'un des membres de la multiplication ; mais du reſte ce ſont là des notions qu'on doit ſuppoſer dans tout homme qui ſe mêle d'arpentage.

La table qui ſuit eſt relative à la propoſition précédente.

400 piés font une perche quarrée.
600 piés font une perche & demie.
800 piés font deux perches.
1000 piés font deux perches & demie.
1200 piés font trois perches.
1600 piés font quatre perches.
2000 piés font cinq perches.
3000 piés font ſept perches & demie.
4000 piés font dix perches.
5000 piés font douze perches & demie.
6000 piés font quinze perches.
7000 piés font dix-ſept perches & demie.
8000 piés font vingt perches.
9000 piés font vingt-deux perches & demie.
10,000 piés font vingt-cinq perches.
20,000 piés font cinquante perches.
30,000 piés font ſoixante & quinze perches.
40,000 piés font cent perches ou l'arpent moyen.
60,000 piés font cent cinquante perches.
80,000 piés font deux cents perches ou deux arpens.
100,000 piés font deux arpens & demi.
200,000 piés font cinq arpens.
300,000 piés font ſept arpens & demi.
400,000 piés font dix arpens.
500,000 piés font douze arpens & demi.
600,000 piés font quinze arpens.
700,000 piés font dix-ſept arpens & demi.
800,000 piés font vingt arpens.
900,000 piés font vingt-deux arpens & demi.
1,000,000 piés font vingt-cinq arpens.

La méthode que je propoſe du pié de roi pour unique meſure des arpenteurs, conviendroit à toutes les variétés admiſes par nos coutumes ; car ſi l'entier qu'on cherche ſoit journal, acre ou faumée, *&c.* ſi cet entier contient, par exemple, 36,000 piés quarrés, plus ou moins, peu importe ; autant de fois qu'on aura 36000 piés quarrés, autant de fois on aura des meſures ou des entiers cherchés ; & à proportion des moindres fractions ou quantités. Il n'y aura qu'à faire des tables relatives à ces différentes meſures pour abréger les opérations, & ſur-tout pour les rendre beaucoup plus faciles à tout le monde.

La méthode propoſée, conſtamment plus maniable au vulgaire des arpenteurs, ſe pratiqueroit également pour toiſer les ouvrages de maçonnerie & tous autres. Pour cela il faudroit chercher par la multiplication le nombre des piés quarrés contenus dans la piece ouvragée, écrire à meſure le produit des piés qu'on trouveroit en chaque partie ; faire enſuite l'addition de ces articles ou produits, & voir enfin dans une table qu'on auroit exprès, combien de fois la toiſe quarrée ſe trouveroit avec ſes fractions dans l'ouvrage qu'on examine. Par cette méthode, le moindre particulier, homme ou fem-

me, maniant tant soit peu la multiplication, pourroit suivre & même rectifier le calcul d'un expert ou d'un ouvrier. (*Article de M. Faiguet.* (*T. D. F.*)

TERRE, *Marine.* On ne définit pas autrement ce terme sur mer que sur *terre:* mais il y a à cet égard différentes façons de parler, dont voici l'explication.

Terre, mot que crie à haute voix celui qui apperçoit le premier la *terre.*

Terre de beurre, c'est un nuage qui paroît à l'horizon, qui ressemble à la *terre*, & que le soleil dissipe; ce qui fait dire aux gens de mer, que la *terre de beurre* fond au soleil.

Terre défigurée, *terre* qu'on ne peut pas bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la couvrent.

Terre embrumée, *terre* couverte de brouillards.

Terre fine, *terre* qu'on voit clairement, sans aucun brouillard qui en dérobe la vue.

Terre hachée, *terre* entrecoupée.

Terre qui asseche, *voy.* ASSECHER.

Terre qui fuit, *terre* qui faisant un coude, s'éloigne du lieu où l'on est.

Terre qui se donne la main, est une *terre* qui n'est séparée par aucun golfe, ni aucune baie.

Terres basses, ce sont les rivages qui sont bas, plats, & sans remarques.

Terres hautes, ce sont les montagnes ou les rivages, qui sont beaucoup élevés au dessus de la surface de la mer.

Voici encore d'autres façons de parler.

Aller à terre. Voy. RANGER.

Aller chercher une terre; c'est cingler vers une *terre*, pour la reconnoître.

Dans la terre ou *dans les terres*; façon de s'exprimer, pour parler de quelque chose qui est éloigné du bord de la mer.

La terre mange; cela signifie que la *terre* cache quelque chose, & le dérobe à la vue.

La terre nous reste. V. RESTER.

Prendre terre; c'est aborder une *terre*, y arriver.

Tout à terre; on entend par-là qu'un vaisseau est très-proche de la *terre.*

TERRE, *Archit. & Jardin.* On entend par ce mot & la consistance du terrein sur lequel on bâtit, & le terrein même qu'on destine à un jardin. Ainsi nous devons examiner la *terre* par rapport à l'art de bâtir, & relativement au jardinage. Nous l'examinerons aussi suivant ses bonnes qualités & ses façons.

De la terre *par rapport à l'art de bâtir.* Terre *franche.* Espece de *terre* grasse, sans gravier, dont on fait du mortier & de la bauge en quelques endroits.

Terre massive. Nom général qu'on donne à toute *terre* considérée solide & sans vuide, & toisée cubiquement, ou réduite à la toise cube pour faire l'estimation de sa fouille.

Terre naturelle. Terre qui n'a point encore été éventée, ni fouillée: on la nomme aussi *terre neuve.*

Terre rapportée. Terre qui a été transportée d'un lieu à un autre, pour combler quelque fossé, & pour régaler & dresser un terrein de niveau.

Terres jectisses. On appelle ainsi, outre les *terres* qui sont remuées pour être enlevées, celles qui restent pour faire quelque exhaussement de terrasse ou de parterre dans un jardin. Si cet exhaussement se fait contre un mur mitoyen, comme il est à craindre que la poussée de ces *terres jectisses* ne le fasse périr, parce que les rez-de-chaussée de deux héritages ne sont plus pareils. Il est à propos, & même nécessaire, que pour résister à cette poussée, on fasse un contre-mur suffisant réduit au tiers de l'exhaussement, & qu'on ajoute des éperons du côté des *terres.*

De la terre *par rapport au jardinage.* Terre *bonne* ou *fertile.* C'est une *terre* où tout ce qui est semé ou planté croît aisément, & sans beaucoup d'amendement & de façon. Elle est ordinairement noire, grasse & légere.

Terre franche. Terre sans mêlange, saine, sans pierre ni gravois, & qui étant grasse tient aux doigts, & se pétrit aisément, comme le fonds des bonnes prairies.

Terre hâtive. Terre qui est d'une bonne qualité & en belle exposition, comme au midi sur une demi-côte, & où ce qu'on plante produit de bonne heure.

Terre meuble. Terre qui est légere & en poussiere; les jardiniers l'appellent *miette*: elle est propre à garnir le dessus d'un arbre quand on le plante, & à l'entretenir à-plomb.

Terre neuve. Terre qui n'a encore rien produit. Telle est la *terre* qu'on tire à cinq ou six piés de profondeur.

De la terre *ſuivant ſes mauvaiſes qualités.* Terre *chaude* ou *brûlante. Terre* légere & ſeche, qui fait pâlir les plantes dans la chaleur, ſi elle n'eſt amendée. On l'emploie ordinairement pour les eſpaliers.

Terre forte. Terre qui tient de l'argille ou de la glaiſe, & qui étant trop ſerrée, ne vaut rien ſans être amendée. On s'en ſert pour les baſſins.

Terre froide. Terre humide qui eſt tardive, mais qu'on amende avec du fumier.

Terre grouette. Terre pierreuſe qu'on paſſe à la claie pour l'améliorer.

Terre maigre. Terre ſablonneuſe, ſeche, ſtérile & qui ne vaut pas la peine d'être façonnée.

Terre tuffiere. Terre qui approche du tuf, & qui eſt par conſéquent maigre & très-ingrate. On l'ôte d'un jardin, parce qu'elle coûteroit plus à amender, qu'à y ſubſtituer de la bonne *terre.*

Terre veule. Terre où les plantes ne peuvent prendre racine, parce qu'elle eſt trop légere, & qu'elle s'amende avec de la *terre* franche.

De la terre *ſuivant ſes façons.* Terre *amendée.* C'eſt une *terre* qui après avoir été pluſieurs fois labourée & fumée, eſt propre à recevoir toutes ſortes de plantes. On appelle auſſi *terre amendée*, une *terre* dont on a corrigé les mauvaiſes qualités, par le mêlange de quelqu'autre.

Terre préparée. Terre mêlangée pour chaque eſpece de plante ou de fleur.

Terre rapportée. C'eſt de la bonne *terre* qu'on met dans les endroits d'où l'on a ôté la méchante pour y planter.

Terre repoſée. Terre qui a été un an ou deux en jachere, c'eſt-à-dire, ſans avoir produit, ni ſans avoir été cultivée.

Terre uſée. Terre qui a travaillé longtemps ſans être amendée. (*D. J.*)

TERRE CUITE, *Arts anciens.* Les anciens ont fait pluſieurs ouvrages de *terre cuite* qui nous reſtent encore; ils les ont formés ſur le tour ou ſur la roue, & les ont ornés de toutes ſortes de figures. Cette opération, ainſi que la préparation des matieres, paroît avoir été la même que celle de nos travaux en faïence & en porcelaine. Voici comme M. le comte de Caylus penſe que ſe faiſoit cette opération.

Il a remarqué deux ſortes de *terre* dans leurs différens ouvrages, l'une blanche, & l'autre noire. Il eſt vrai que cette derniere ne ſe trouve pas employée auſſi fréquemment que la premiere. Plus on examine ces ouvrages, & plus on voit, dit-il, qu'ils ont été réparés avec le plus grand ſoin, avant que d'être mis au feu. Ces morceaux ainſi préparés, ont été cuits très-légérement, pour faire ce que nous nommons le *biſcuit*, ſur lequel on met enſuite la couverte ou l'émail. Si l'on appliquoit cette couverte ſur les morceaux avant que de les cuire, elle pénétreroit la *terre*, ou plutôt elle s'incorporeroit dans ſes pores, & il ſeroit très-difficile de la bien enlever, comme la choſe étoit néceſſaire dans la pratique des plus beaux ouvrages de ce genre.

Cette couverte placée en tout autre temps, auroit empêché d'exécuter avec une auſſi grande délicateſſe d'outil, les deſſeins dont les ouvrages de *terre cuite* des anciens ſont ornés. La *terre* étant cuite eſt moins inégale & plus denſe, & la couverte ne s'attache que médiocrement, lorſqu'elle n'a reçu qu'un feu léger; alors il eſt aiſé de l'enlever, ou plutôt de la découper, ſans qu'elle laiſſe la trace la plus légere.

Cette couverte étoit faite avec une *terre* bolaire très-martiale; la même que celle que nous employons dans notre faïence, connue ſous le nom de *manganeze* ou *maganeſia vitriariorum.* Cette *terre* prend auſſi dans la cuite une couleur rouge très-foncée; mais qu'il eſt facile de rendre noire avec la moindre mixtion de couleur, ou d'autres *terres.* Cette matiere a dû être préparée & broyée parfaitement, pour la mettre en état de s'étendre, & de couler au pinceau comme les émaux. Mais avant que de mettre cette couleur noire, les Etruſques avoient ſoin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire & fort approchante de celle de notre *terre cuite.* Ils prenoient cette précaution pour corriger la teinte naturelle & blanchâtre de leur *terre*, qui ne produiſoit pas l'effet qu'ils aimoient à voir dans leurs plus beaux ouvrages. L'examen de pluſieurs morceaux étruſques ſuffira pour faire ſentir aux curieux ces différences, & connoître à fond les détails.

Les *terres* ſe trouvant ainſi préparées, voici l'opération la plus eſſentielle pour la maniere de les orner. Quand la couver-

te noire ou rouge étoit seche, le peintre, ou plutôt le dessinateur, devoit nécessairement calquer ou poncer son dessin; & selon l'usage de ce temps, il n'a pu se servir pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours, & découpées comme l'on fait aujourd'hui ces mêmes lames pour imprimer les lettres & les ornemens.

Il prenoit ensuite un outil fort tranchant, avec lequel il étoit maître de faire ce qu'on appelle *de réserve*, les traits les plus déliés; car il emportoit & ôtoit la couverte noire sur tout ce qui devoit être clair: on ne peut mieux comparer cette manœuvre qu'à celle de notre gravure en bois. Alors la couleur rouge se distinguoit, & faisoit voir fort nettement les figures, les ornemens & tout ce qu'on avoit entrepris de représenter. La seule inspection de la plus grande partie de ces *terres*, démontre ces sortes d'opérations. Enfin ces ouvrages étant parvenus à ce point, on leur donnoit la seconde cuite, un peu plus forte que la premiere.

Il est bon de remarquer que tous les ouvrages de *terre cuite* des anciens, ne sont pas fabriqués avec le même soin. On en trouve dont la *terre* blanchâtre, souvent mal cuite, n'a pas reçu la premiere couleur rouge. Il y en a d'autres dont la *terre* est bien cuite & bien travaillée, & qui ne sont recouverts que par la couleur rouge, qui forme ou le fond, ou les ornemens; & ces morceaux paroissent les moins communs. Toutes les couleurs noires ne sont pas également belles. Il y en a qui sont ternes & sans aucun éclat, & d'autres qui par leur mat & leur poli, imitent en quelque façon l'émail de nos porcelaines.

La couleur blanche qu'ils mettoient toujours avec le pinceau sur le fond, comme sur les espaces découverts, n'a aucune tenue. C'est une espece de *terre* de Créte, qui n'est pas comparable pour la solidité, aux couleurs dont on vient de parler; & c'est pour cela sans doute, qu'ils l'employoient avec tant de ménagement, & le plus souvent pour des parties de coëffures, de brasselets & de réveillons dans les ornemens.

Enfin on ne peut douter que pour conserver la propreté & l'exactitude de leurs ouvrages, ils ne se soient servis de ce que nous appellons *des gazettes*, c'est-à-dire, des pots couverts, dans lesquels on fait cuire aujourd'hui les morceaux à l'abri de tout air extérieur. On ne connoissoit alors rien de plus parfait que cette *terre cuite*; & l'on employoit pour la mettre en œuvre les mains des plus fameux artistes. *Antiquit. étrusq. tome I.* (*D. J.*)

TERRE DE BELLIEVRE, s. f. *Glaces.* On nomme ainsi dans les manufactures des glaces, la *terre* avec laquelle on construit le dedans & le glacis des fours. *Savary.* (*D. J.*)

TERRE A TERRE, *Danse.* On applique ce terme aux danseurs qui ne font point de caprioles, & qui ne quittent presque point la *terre.*

TERRE A TERRE, se dit aussi *en termes de Manége*, des chevaux qui ne font ni courbettes, ni balotades, mais qui vont uniment sur le terrein un galop serré, en faisant seulement de petits sauts, & en levant un peu les piés de devant.

Le *terre à terre* est proprement une suite de petits sauts aisés que le cheval fait en avant, en maniant de côté & sur deux allures; dans ce mouvement il leve les deux jambes à la fois, & quand celles-ci sont sur le point de donner en *terre*, il les accompagne des jambes de derriere, par une cadence prompte & courte, maniant toujours sur les hanches, de sorte que les mouvemens des quartiers de derriere sont extrêmement courts & vifs.

TERRE D'OMBRE, s. f. *Peinture.* Espece de *terre* ou de pierre fort brune, qui sert aux peintres & aux gantiers. Il y en a de deux sortes; l'une d'une couleur minime tirant sur le rouge, & l'autre seulement grise. La premiere est la meilleure; l'une & l'autre vient du Levant, & particuliérement d'Egypte: il faut la choisir tendre & en gros morceaux. Avant que de broyer la *terre d'ombre*, soit pour peindre, soit pour mettre des gants en couleur, il faut la brûler, ce qui la rend plus rougeâtre, & par conséquent de meilleure qualité; mais en la brûlant il faut en éviter la fumée qui est nuisible & puante. Il y a encore une espece de *terre d'ombre*, qu'on appelle *terre de Cologne*; mais elle est beaucoup plus brune que l'autre: son nom apprend d'où

on la tire. Il faut la choisir tendre, friable, bien nette & sans menu. *Savary.* (*D. J.*)

TERRES RÉANIMÉES, s. f. pl. *Salpêtrerie.* Les salpêtriers appellent ainsi des *terres* qui ont servi dans des cuviers qu'on fait sécher, & qu'on arrose ensuite à plusieurs reprises avec les écumes & les rappurages, les eaux meres ou ameres, que l'on a détrempées auparavant dans l'eau, afin que les *terres* s'humectent plus facilement. Les *terres* amendées peuvent toujours servir à l'infini; de sorte qu'au moyen de ces *terres* on ne peut jamais manquer de salpêtre. (*D. J.*)

TERRE A SUCRE, s. f. *Sucrerie.* On nomme ainsi une sorte de *terre* avec laquelle on blanchit le sucre, pour en faire la cassonade blanche. Celle qu'on emploie aux isles françoises de l'Amérique, vient de France, particuliérement de Rouen, de Nantes & de Bordeaux. Il s'en trouve aussi à la Guadaloupe. *Savary.* (*D. J.*)

TERRE DU JAPON, *Bot. exot.*, *terra japonica. V.* CACHOU.

TERRE, TERROIR, TERREAU, TERREIN, TERRITOIRE, *Synon. Terre* se dit de la *terre* en général; la *terre* nourrit tous les animaux.

Terroir se dit de la *terre*, entant qu'elle produit des fruits; un bon, un mauvais *terroir.*

Terreau, se dit d'un fumier bien consommé & réduit en *terre*; on fait des couches de *terreau* pour y élever des salades, des melons, des légumes.

Terrein se dit en général d'un espace de *terre* considéré par rapport à quelque ouvrage qu'on y pourroit faire. Il faut ménager le *terrein.* On dit dans le même sens, en terme de manege, ce cheval garde bien son *terrein.*

Territoire est l'espace dans lequel s'exerce un district, une jurisdiction; un *territoire* fort étendu. (*D. J.*)

TERRE, *Critiq. sacrée*, γη, χθων; ce mot signifie 1°. l'élement terrestre qui nous soutient; 2°. la matiere qui fut créée au commencement, *Gen. j*; 3°. tout ce qui est contenu dans le globe terrestre, *Pf. xxiij.* 1; 4°. les hommes qui l'habitent, *Gen. vj.* 11; 5°. un lieu particulier: Bethléem, *terre* de Juda; 6°. les fruits de la *terre*; les sauterelles dévoreront la *terre*; 7°. le tombeau, *Job x.* 22; 8°. la *terre des vivans:* c'est la Judée au propre, & au figuré, le séjour des bienheureux.

TERRE, *Mythol.* Il y a eu peu de nations païennes qui n'aient personnifié la *terre*, & qui ne lui aient rendu un culte religieux. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs & les Romains ont adoré la *terre*, & l'ont mise avec le ciel & les astres au nombre des plus anciennes divinités. C'est que dans les premiers temps tous les cultes se rapportoient à des êtres matériels, & que l'on croyoit alors que les astres, la *terre* & la mer étoient les causes de tout le bien & le mal qui arrivoient dans le monde.

Héſiode dit que la *terre* naquit immédiatement après le chaos; qu'elle épousa le ciel, & qu'elle fut mere des dieux & des géans, des biens & des maux, des vertus & des vices. On lui fait aussi épouser le tartare, & le pont ou la mer, que lui firent produire tous les monstres que renferment ces deux élémens, c'est-à-dire, que les anciens prenoient la *terre* pour la nature ou la mere universelle des choses, celle qui crée & nourrit tous les êtres; c'est pourquoi on l'appelloit communément la grande mere, *magna mater.* Elle avoit plusieurs autres noms, *Titée* ou *Titeia*, *Ops*, *Tellus*, *Vesta*, & même *Cybelle*; car on a souvent confondu la *terre* avec *Cybelle.*

Les philosophes les plus éclairés du paganisme croyoient que notre ame étoit une portion de la nature divine, *divinæ particulam auræ*, dit Horace. Le plus grand nombre s'imaginoit que l'homme étoit né de la *terre* imbibée d'eau & échauffée par les rayons du soleil. Ovide a compris l'une & l'autre opinion dans ces beaux vers où il dit que l'homme fut formé, soit que l'auteur de la nature l'eût composé de cette semence divine qui lui est propre, ou de ce germe renfermé dans le sein de la *terre*, lorsqu'elle fut séparée du ciel.

Pausanias parlant d'un géant indien d'une taille extraordinaire, ajoute: " si
" dans les premiers temps la *terre* encore
" toute humide venant à être échauffée
" par les rayons du soleil, a produit les
" premiers hommes, quelle partie de la
" *terre* fut jamais plus propre à produire
" des hommes d'une grandeur extraor-
" dinaire, que les Indes, qui encore au-
" jourd'hui

» jourd'hui engendrent des animaux tels » que les éléphans ? »

Il eſt ſouvent parlé dans la Mythologie des enfans de la *terre* ; en général lorſqu'on ne connoiſſoit pas l'origine d'un homme célebre, c'étoit un fils de la *terre*, c'eſt-à-dire, qu'il étoit né dans le pays, mais qu'on ignoroit ſes parens.

La *terre* eut des temples, des autels, des ſacrifices ; on la nommoit *Omniparens* ; on ſait ce beau vers de Lucrece,

Omniparens eadem rerum commune ſepulcrum.

A Sparte il y avoit un temple de la *terre* qu'on nommoit *Gaſepton*, je ne ſais pourquoi. A Athenes on ſacrifioit à la *terre*, comme à une divinité qui préſidoit aux noces. En Achaïe, ſur le fleuve Crathis, étoit un temple célebre de la *terre* qu'on appelloit *déeſſe au large ſein*, Εὐρυστέρνος ; ſa ſtatue étoit de bois. On nommoit pour ſa prêtreſſe une femme qui dès ce moment étoit obligée de garder la chaſteté, encore falloit-il qu'elle n'eût été mariée qu'une fois ; & pour s'aſſurer de la vérité, on lui faiſoit ſubir l'épreuve de boire du ſang de taureau : ſi elle étoit coupable de parjure, ce ſang devenoit pour elle un poiſon mortel.

Les Romains firent bâtir leur premier temple à la déeſſe *Tellus*, ou la *terre*, l'an de Rome 268 ; mais les hiſtoriens ne nous apprennent point quelle figure on donnoit à la déeſſe ; il y avoit pluſieurs attributs de Cybelle qui ne lui convenoient que par rapport à la *terre*, comme le lion couché & apprivoiſé, pour nous apprendre qu'il n'eſt point de *terre* ſi ſtérile & ſi ſauvage, qui ne puiſſe être bonifiée par la culture. Le tambour, ſymbole du globe de la *terre* : les tours ſur la tête, pour repréſenter les villes ſemées ſur la ſurface de la *terre*.

Avant qu'Apollon fût en poſſeſſion de l'oracle de Delphes, c'étoit la *terre* qui y rendoit ſes oracles, & qui les prononçoit elle-même, dit Pauſanias ; mais elle étoit en tout de moitié avec Neptune. Daphné, l'une des nymphes de la montagne, fut choiſie par la déeſſe *Tellus* pour préſider à l'oracle. Dans la ſuite *Tellus* céda tous ſes droits à Thémis ſur Delphes, & celle-ci à Apollon. (*D. J.*)

TERRE, LA, *Géog. mod.* Ce mot, en géographie, a pluſieurs ſignifications qu'il eſt bon de diſtinguer. 1°. Il ſignifie cette maſſe compoſée ſur laquelle nous vivons, & en ce ſens la *terre* eſt la même choſe que le globe terreſtre ou terraquée ; on y comprend toutes les eaux dont ſa ſurface eſt couverte.

2°. Il ſignifie la partie de cette maſſe qui par l'agriculture devient plus ou moins fertile, & dans ce ſens on ne comprend point les mers.

3°. Il ſe prend auſſi pour l'étendue d'un état, d'un pays, d'une domination. On dit en ce ſens *terre de France*, *terre de l'Empire*.

4°. Chez les mariniers, le mot *terre* a différens ſens, & entr'autres celui de *rivage*. Ils appellent *terre embrumée* un rivage que les brouillards couvrent : *terre défigurée*, celle qu'on ne peut bien reconnoître à cauſe de quelques nuages qui la déguiſent : *terre fine*, celle que l'on découvre clairement & ſans obſtacle : *groſſe terre*, un rivage haut, élevé : *terre qui fuit*, celle qui faiſant un coude, s'éloigne de la route que fait le vaiſſeau : *terre qui ſe donne la main*, celle que l'on voit de ſuite, ſans qu'elle ſoit coupée par aucun golfe, ni aucune baie ; *terre qui aſſeche*, une *terre* que la mer fait voir après qu'elle s'eſt retirée. Ils appellent *terre de beurré*, un nuage à l'horizon qu'on prend pour la *terre*, & que le ſoleil diſſipe ; on dit, *aller terre-à-terre*, pour dire *naviger le long des côtes*, & *prendre terre*, pour dire *aborder*.

Enfin il y a des pays d'une grande étendue que l'on appelle *terre* en géographie, comme la *terre* ſainte, la *terre* ferme, la *terre* neuve, les *terres* arctiques, les *terres* auſtrales, &c. (*D. J.*)

TERRES-ANTARCTIQUES, *Géog. mod.* Ce ſont les *terres* oppoſées aux *terres* arctiques ou ſeptentrionales ; on les appelle autrement *continent méridional*, *terres méridionales*, *terres auſtrales*. Elles ſont bornées par la mer du ſud, l'Océan éthiopique & l'Océan indien. *V.* TERRES AUSTRALES. (*D. J.*)

TERRES ARCTIQUES, LES, *Géog. mod.*, c'eſt-à-dire, les *terres ſeptentrionales*. Les Géographes appellent *terres arctiques*, les *terres* les plus voiſines du pole ſeptentrional, comme ſont les pays de Groenland, & les autres qui ſe trouvent au nord de l'Amérique, autour des détroits de Hudſon, de Davis & de la baie de Baffin. On donne auſſi ce nom au

Spitzberg, qui eſt au nord de l'Europe, à la nouvelle Zemble, & à la nouvelle Irlande, *&c.*

De toutes les *terres arctiques* on n'en connoît encore que quelques côtes, & on ignore pleinement ſi du fond de la baie de Baffin, ou en d'autres endroits, il n'y auroit point quelque paſſage d'une mer à l'autre.

C'eſt cependant l'envie de trouver au nord une communication de nos mers avec celle des Indes orientales, qui a fait entreprendre tant de navigations périlleuſes, dont on peut voir les détails dans les voyages de la compagnie hollandoiſe des Indes orientales & dans le recueil des voyages au nord. C'eſt à cette eſpérance, que l'on doit la découverte de la nouvelle Zemble, de la nouvelle Irlande, & du Spitzberg au nord de l'Europe, de Groenland, des iſles de Cumberland & de Raleigh, du nouveau Danemarck, & de la *terre* de Jeſſo, qui eſt au nord de l'Amérique & de l'Aſie. (*D. J.*)

TERRES AUSTRALES, LES, *Géog. mod.* Ce ſont les *terres* ſituées vers le pole méridional, oppoſées au pole arctique. Elles renferment la nouvelle Guinée, la *terre* des Papoux, la nouvelle Hollande, la *terre* de la Circonciſion, la *terre* de Feu, la nouvelle Zélande, l'iſle de Feu, l'iſle de Horn & les iſles de Salomon, autant de pays qui nous ſont inconnus.

Nous ne ſommes pas auſſi avancés en connoiſſances vers le midi que vers le nord; en voici quelques raiſons: les navigateurs partant de l'Europe, avoient plus d'intérêt de connoître le pole dont elle eſt voiſine, que celui qui lui eſt oppoſé. La navigation du nord ſe pouvoit faire à moins de frais que celle du midi. On cherchoit un paſſage aux Indes, le grand objet des navigateurs des quinze & ſeizieme ſiecles. Quand on eut doublé le cap de Bonne-Eſpérance, on ſe vit tout d'un coup dans la mer des Indes, & il n'y eut plus qu'à ſuivre les côtes, en prenant la ſaiſon des vents favorables. Quand on eut trouvé paſſage dans la mer du ſud par le détroit de Magellan, on ſe trouvoit aux côtes du Chili & du Pérou, & on s'embarraſſa peu des pays qu'on laiſſoit à la gauche du détroit; des vaiſſeaux chargés de proviſions ou de marchandiſes ſe flattoient d'arriver, ſans ſe détourner de leur route que le moins qu'il étoit poſſible.

D'un autre côté, on ne ſait pas ſi le port découvert par Drak au 300e degré de longitude, vers le 61e degré de latitude méridionale, appartient à quelque iſle ou à quelque continent, ni ſi les glaces vues par M. Halley entre les 340 & 355 degrés de longitude par les 53 degrés de latitude méridionale, ont quelque liaiſon avec les *terres* de vue. C'eſt aux navigateurs que les ordres de leurs maîtres ou les hazards de leur profeſſion porteront dans ces climats, à nous dire ce qu'ils y trouveront; ce n'eſt pas aux géographes à prévenir leurs découvertes par des conjectures que l'expérience détruiroit. On s'eſt ſi mal trouvé de cette eſpece de divination, qu'on devroit bien en être corrigé. (*D. J.*)

TERRE AUSTRALE DU SAINT-ESPRIT, LA, *Géog. mod.*, partie des *terres* auſtrales, au midi de la mer du Sud. Elle fut découverte par Fernand de Quiros, Eſpagnol; c'eſt pour cela que quelques-uns la nomment *terres de Quiros*. Il n'en a cependant parcouru que quelques côtes, comme les environs du golfe de Saint-Jacques & de Saint-Philippe, & nous n'en connoiſſons pas davantage aujourd'hui. Nous ignorons même ſi la nouvelle Guinée, la nouvelle Hollande, la *terre* de Diémen, & la *terre auſtrale du Saint-Eſprit* ſont une *terre* continue, ou ſi elles ſont ſéparées par des branches de l'Océan. (*D. J.*)

TERRE AUSTRALE PROPRE *ou* TERRE DE GONNEVILLE, *Géog. mod.*, pays des *terres* auſtrales ou antarctiques. Ce pays eſt à l'occident de la nouvelle Hollande, & au midi de l'ancien continent. Il fut découvert en 1603 par un capitaine François nommé *Gonneville*, qui y fut jeté par la tempête, & qui en donna une relation. En 1697, le capitaine Vlamming, Hollandois, envoya ſur la *terre auſtrale propre* trois vaiſſeaux, qui pour toute découverte y remarquerent quelques havres aſſez bons & des rivieres fort poiſſonneuſes. (*D. J.*)

TERRE DE BAIRA, *Hiſt. nat.*; nom donné en Italie à une *terre* blanche, qu'on trouve près de Baira, & à peu de diſtance de Palerme; on l'appelle auſſi *poudre de Claramont*, en l'honneur de celui qui

en fit le premier usage pour la guérison des fievres malignes,& pour arrêter toutes sortes d'hémorrhagies ; mais enfin le monde a été détrompé sur les vertus prétendues de cette *terre*, comme sur celles de tant d'autres. (*D. J.*)

TERRE DE LA COMPAGNIE, *la*, *Géog. mod.*, isle située à l'entrée d'un golfe, qui entre dans la *terre* de Kamschatka, dont il fait une presqu'isle. Elle a été découverte par les Hollandois, en cherchant un passage du Japon à la mer du nord. Ils lui donnerent ce nom pour l'approprier à leur compagnie des Indes orientales. Elle est entre le 45 & 52 degré de *latit.*, au 175 de *long.* pour la partie occidentale. (*D. J.*)

TERRE DES ETATS, *Géog. mod.*, isle de la mer du sud. Elle fut découverte par Jacques le Maire en 1616 ; elle est située à l'orient de celle de Feu, dont elle n'est séparée que par le détroit de le Maire ; elle est entre le 37 & le 40 degré de *lat.* méridionale. (*D. J.*)

TERRE-FERME, *Géog. mod.* On appelle ainsi en général toute *terre* qui n'est pas une isle de la mer. C'est en ce sens que les Vénitiens appellent l'*état de Terre-Ferme*, les provinces de leur république qui sont dans le continent, pour les distinguer des isles de la Dalmatie, de Corfou & de Venise elle-même, qui n'est qu'un amas d'isles, sans parler de Zante, de Céfalonie, de Candie & de quantité d'autres que les Vénitiens possédoient anciennement.

C'est aussi par cette même raison, que les Espagnols qui avoient commencé la découverte de l'Amérique par les isles Lucayes, par Cuba, Saint-Domingue, Portoric, & par l'isle de la Trinité, appellerent *Terre-Ferme*, ce qu'ils trouverent du continent entre cette derniere isle, & l'isthme de Panama. (*D. J.*)

TERRE-FERME, *l'état de*, *Géog. mod.* L'état de *Terre-ferme* des Vénitiens comprend le Bergamasque, le Crémasque, le Bressan, le Véronèse, le Trévisan, le Frioul, le Polesin de Rovigo, le Padouan & l'Istrie. (*D. J.*)

TERRE-FERME, *en Amérique*, *Géog. mod.*, vaste contrée de l'Amérique, sous la zone torride, entre le treizieme degré de latitude septentrionale & le deuxieme de latitude méridionale. Elle comprend six gouvernemens sur la mer du nord ; savoir, Paria, ou la nouvelle Andalousie, Venezuella, Rio de la Hacha, Sainte-Marthe, Carthagene & la *Terre-ferme* proprement dite. Elle comprend sur la mer du sud deux autres gouvernemens ; savoir, le royaume de Grenade & le Popayan.

Le nom de *Castille d'or* étoit autrefois commun à une grande partie de ce pays-là, qui est aujourd'hui partagé entre trois audiences ; celle de Saint Domingue, celle de Santa-Fé & celle de Panama.

La *Terre-ferme* proprement dite, est une province particuliere du grand pays qui est le long de la côte septentrionale de l'Amérique méridionale ; c'en est proprement la partie, qui est entre la nouvelle Espagne, la mer du nord, la mer du sud & le golfe de Darien. Panama & Puerto-Belo en sont les principales villes. (*D. J.*)

TERRE-FRANCHE, *la*, *Géog. mod.*, canton des Pays-Bas dans la Flandre françoise. Il comprend les châtellenies de Bourrugob, de Bergue Saint-Vinox & de Gravelines ; Dunkerque en faisoit autrefois une partie. Ses principales villes sont Gravelines, Bourbourg & Bergue S. Vinox. (*D. J.*)

TERRE DE FEU, *isle de la*, *Géog. mod.* Les Espagnols disent improprement *Terra del Fuego*, comme si c'étoit un continent ; les isles de la *Terre de feu* sont situées entre le détroit de Magellan & celui de le Maire. Ce sont plusieurs isles qui s'étendent environ 60 lieues est & ouest, le long du détroit de Magellan, & qui en forment la côte méridionale.

Le nom de *Terre de feu* fut donné à cette côte à cause de la grande quantité de feux & de la grosse fumée, que les navigateurs qui la découvrirent les premiers, y apperçurent. On croyoit alors qu'elle joignoit à quelques parties des *terres* australes ; mais quand on eut découvert le détroit de Saint-Vincent ou de le Maire, on s'apperçut qu'elle étoit isolée. Les nouvelles découvertes ont fait connoître que cette *terre* est divisée en plusieurs isles ; que pour passer dans la mer du Sud, il n'est pas même nécessaire de doubler le cap de Horn ; qu'on le peut laisser au sud en entrant par l'est dans la baie de Nassau, & gagner la haute mer par l'ouest de ce cap ; enfin, que comme on voit par-tout des anses, des baies &

des golfes, dont la plupart s'enfoncent dans les *terres* autant que la vue peut s'étendre, il eſt à préſumer qu'il y a des paſſages dans la grande baie ou golfe de Naſſau, par où les vaiſſeaux pourroient traverſer dans le détroit de Magellan.

Les iſles de la *Terre de Feu*, ſont habitées par des ſauvages qu'on connoît encore moins que les habitans de la Terre Magellanique. Dom Garcias de Model ayant obtenu du roi d'Eſpagne deux frégates pour obſerver ce nouveau détroit, y mouilla dans une baie, où il trouva pluſieurs de ces Inſulaires, qui lui parurent d'un bon naturel. Ils ſont blancs comme les européens: mais ils ſe défigurent le corps, en changeant la couleur naturelle de leur viſage par des peintures bizarres. Ils ſont à demi couverts de peaux d'animaux, portant au cou un collier d'écailles de moules blanches & luiſantes, & autour du corps une ceinture de cuir. Leur nourriture ordinaire eſt une certaine herbe qui croît dans le pays, & dont la fleur eſt à peu près ſemblable à celle de nos tulipes.

Ces peuples ſont armés d'arcs & de fleches, où ils enchâſſent des pierres, & portent avec eux une eſpece de couteau de pierre. Leurs cabanes ſont faites de branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres; & ils ménagent dans le toit, qui ſe termine en pointe, une ouverture pour donner un libre paſſage à la fumée. Leurs canots faits d'écorces de gros arbres, ſont aſſez artiſtement travaillés. Ils ne peuvent contenir que ſept à huit hommes, n'ayant que douze ou quinze piés de long ſur deux de large. Leur figure eſt à peu près ſemblable à celle des gondoles de Veniſe.

La côte de la *Terre de Feu* eſt très-élevée; le pié des montagnes eſt rempli de gros arbres fort hauts, mais le ſommet eſt preſque toujours couvert de neige. On trouve en pluſieurs endroits un mouillage aſſez bon pour faire commodément du bois & de l'eau; mais il regne dans ces iſles de fréquentes tempêtes produites par les vents d'oueſt; c'eſt pourquoi ceux qui veulent faire route à l'oueſt, évitent la côte de ces iſles autant qu'ils peuvent, & courent au ſud, où ils trouvent les vents du ſud qui les conduiſent en toute ſûreté au lieu de leur deſtination. (*D. J.*)

TERRE DE GUINÉE, *Géog. mod.*, pays de l'Afrique occidentale, à la droite de la riviere Niger, ou Sénégal, après qu'on a paſſé la Barre. Ce pays eſt beaucoup plus agréable que la pointe de Barbarie. Il eſt uni, couvert çà & là de verdure, avec des bouquets de grands arbres de différentes eſpeces, entremêlées de cocotiers & de palmiers. (*D. J.*)

TERRE-NEUVE, *iſle de*, *Géog. mod.*, grande iſle de l'océan ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale, à l'entrée du golfe de Saint-Laurent, entre le 36 & le 53 degré de latitude. Cette iſle fut reconnue en 1497 par Jean & Sébaſtien Cabot pere & fils, envoyés pour des découvertes par Henri VII, roi d'Angleterre; c'eſt pourquoi les Anglois la nommerent *Newfound-land*. On lui donne près de 300 lieues de tour. La diſpute des Anglois & des François ſur la premiere découverte de cette iſle, n'a plus lieu depuis que, par le traité d'Utrecht, la France a cédé la poſſeſſion entiere de *Terre-Neuve* à la grande Bretagne.

C'eſt à ſoixante lieues de *Terre-Neuve* qu'eſt le grand banc pour la pêche de la morue, étendue de pays que l'on eſtime avoir 200 lieues de longueur; les morues y ſont ſi abondantes, qu'un bon pêcheur en prend plus d'une centaine dans un jour. Cette pêche y eſt très-ancienne, car un Anglois rapporte y avoir trouvé l'an 1521, cinquante bâtimens de différentes nations. On en voit aujourd'hui chaque année cinq ou ſix cents, anglois, françois ou hollandois; c'eſt auſſi tout l'avantage qu'on retire de *Terre-Neuve*, qui eſt un pays rempli de montagnes & de bois. Les brouillards y ſont fréquens & de longue durée. Le grand froid en hiver eſt en partie cauſé par les glaces, qui venant à flotter ſur les côtes, refroidiſſent l'air ſenſiblement. Les ſauvages de *Terre-Neuve* ſont de petite taille, n'ont que peu ou point de barbe, le viſage large & plat, les yeux gros, & le nez court. (*D. J.*)

TERRE DE PATNA, *Hiſt. nat.*, terre qui ſe fait à Patna, ville des Indes ſur le bord du Gange, & capitale d'une province à laquelle elle donne ſon nom. Cette terre eſt argilleuſe, approchante de la terre ſigillée, de couleur griſe tirant ſur le jaune, inſipide au goût, & d'une odeur agréable; on en fait dans ce pays-là des pots, des vaſes, des bouteilles, des carafes minces & ſi légeres, que le vent les

emporte facilement. On nomme ces carafes *gargoulettes*. *V.* GARGOULETTE.

La *terre de Patna* paſſe pour abſorbante & propre pour arrêter les cours de ventre; mais l'artifice de cette poterie eſt plus joli que les vertus qu'on lui attribue ne ſont réelles. On s'en ſert dans le ſerrail du mogol, & dans les ſerrails des princes indiens. (*D. J.*)

TERRE PERSIQUE, *Hiſt. nat. Perſica terra* dans les auteurs d'hiſtoire naturelle, eſt une terre du genre des ochres, nommée dans les boutiques de Londres rouge-indien, *indian red*; c'eſt un ochre d'un très-beau pourpre, d'une texture compacte & très-peſante. On la trouve dans la terre d'un rouge ſanguin, & il faut ſe ſervir de crocs de fer pour l'en tirer en maſſes irrégulieres; ſa ſurface eſt ſale, inégale, pleine de particules larges, blanches & brillantes; cette *terre* eſt rude au toucher, tache les mains profondément, eſt d'un goût très-aſtringent, & fait une violente effervescence avec des menſtrues acides. On la fouille dans l'iſle d'Ormus au golfe Perſique, & dans quelques parties des Indes orientales. (*D. J.*)

TERRE DE PORTUGAL, *Mat. méd.*, c'eſt un bol fort aſtringent qu'on trouve en abondance dans les parties ſeptentrionales du Portugal. Ce bol eſt compacte, ſerré, très-peſant, d'un rouge éclatant, d'une tiſſure liſſe & brillante, ſe rompant aiſément entre les doigts, & les teignant légérement. Il s'attache fort à la langue, ſe fond promptement dans la bouche, a une ſaveur très-aſtringente, mais laiſſe comme un peu de ſable entre les dents. Il ne fermente point avec les acides, & ne change que très-peu ſa couleur au feu. (*D. J.*)

TERRE-SAINTE, *la*, *Géog. mod.*, pays d'Aſie, ainſi nommé par excellence, pour avoir été ſanctifié par la naiſſance & par la mort de notre Sauveur. On appelle proprement ce pays *la Judée*, *la Paleſtine*, voyez *ces deux mots*.

C'eſt aſſez de dire ici que ce pays reconnoît aujourd'hui le Turc pour ſon ſouverain, & qu'il n'a plus que des bourgades dépeuplées. On lui donne ſoixante lieues d'étendue du midi au nord, & trente dans ſa plus grande largeur. Il eſt en proie aux courſes des Arabes, quoique préſentement partagé entre trois émirs qui relevent du grand-ſeigneur, lequel outre cela y entretient deux ſangiacs ſubordonnés au bacha de Damas. Ces trois émirs ſont l'émir de Seyde, l'émir de Caſaïr, & l'émir de Gaza.

L'émir de Seyde occupe preſque toutes les deux Galilées, & poſſede depuis le pié de l'Antiliban juſqu'au fleuve de Madeſuer. L'émir de Caſaïr tient la côte de la mer depuis Caïpha, ſous le mont Carmel, juſqu'à Jaffa excluſivement. L'émir de Gaza a ſous lui l'Idumée. Les deux ſangiacs, ou gouverneurs Turcs, prennent les noms de leur réſidence, qui ſont à Jéruſalem & Naplouſe. Celui de Jéruſalem a pour département la Judée, & celui de Naplouſe commande dans la Samarie. Au-delà du Jourdain eſt ce qu'on appelle *le royaume des Arabes*. (*D. J.*)

TERREAU, ſ. m. *Hiſt. nat. des terres*. *Terre* noire, mêlée de fumier pourri, dont tous les jardiniers font des couches dans les jardins potagers, pour fertiliſer leurs terres & avancer la végétation de leurs plantes & de leurs légumes; ils appellent autrement *terrot* ce vieux fumier bien conſumé, bien pourri, & mêlé avec de la terre; ce n'eſt pas cependant ce dont il s'agit dans cet article.

Nous entendons avec les phyſiciens par *terreau*, une terre naturelle, qui n'eſt pas en tous lieux d'une profondeur égale, n'ayant qu'un pié dans quelques endroits, dans d'autres deux, quelquefois trois, ſelon les différens *terreins*. Ce *terreau* eſt la matrice propre des végétaux, & c'eſt pourquoi les phyſiciens ont cherché d'en connoître la nature par le moyen de l'eau & du feu. Pour y parvenir par le moyen de l'eau:

1°. On prend, par exemple, quatre livres de bon *terreau* frais, noir, réduit en pouſſiere, & qui aura été expoſé à l'air pendant un an, ſans avoir été épuiſé par la végétation.

2°. On leſſive ce *terreau* dans de l'eau bouillante, claire & nette, juſqu'à ce que toutes les parties capables de s'y diſſoudre ſoient épuiſées, ou imbibées par l'eau.

3°. Après avoir obtenu par ce moyen une leſſive ou diſſolution de ce *terreau*, on la filtre à travers un double papier gris fort épais, juſqu'à ce qu'elle donne une liqueur tranſparente, ou au moins dégagée de toutes les parties groſſieres & terreſtres, dont elle étoit chargée.

4°. Cette diſſolution contiendra toutes

les parties du *terreau* qui ſont ſolubles dans l'eau bouillante.

5°. Pour rapprocher ces parties de maniere qu'elles puiſſent ſe manifeſter aux ſens, & particuliérement au goût, on fait évaporer le fluide le plus aqueux.

6°. On compare alors cette diſſolution concentrée avec une portion de la premiere qui n'aura point été évaporée, & on lui trouvera évidemment le goût plus fort, ou plus ſalin.

7°. Pour que l'obſervation ſoit encore plus exacte, il faut pouſſer plus loin l'évaporation de la liqueur, & la faire cryſtalliſer, pour voir ſi elle ne donnera point quelques ſels.

8°. On verſe ſur une partie de la diſſolution filtrée du ſirop violat, *&c.* pour ſavoir ſi elle eſt acide, alkaline, ou neutre; on la trouvera plutôt neutre qu'acide, ou alkaline.

9°. On lavera enſuite dans pluſieurs eaux ce qui ſera reſté de la matiere terreſtre, & on décantera à chaque fois la liqueur de la partie bourbeuſe; on la laiſſera repoſer quelque temps, afin d'obtenir le ſable pur qui eſt contenu dans le *terreau*, & on trouvera qu'il en fait une très-grande portion.

Cette expérience, ou plutôt cette combinaiſon d'expériences, nous enſeigne une méthode pour réduire la terre matrice des végétaux à ſes parties conſtituantes, ſans altérer leur forme naturelle ni leurs propriétés.

D'après ces obſervations, il paroît qu'on peut établir un jugement certain ſur le *terreau*, tant en général qu'en particulier, auſſi loin que les expériences précédentes ont pu nous conduire. On acquiert par cet examen une regle pour compoſer un *terreau* artificiel par le mêlange des matieres qui le compoſent. On trouve donc par l'examen du *terreau*, qu'il contient une certaine quantité de terre très-fine, capable de nager dans le liquide; une plus conſidérable, dont la nature eſt plus groſſiere & plus peſante, qui tombe au fond du vaſe; un peu de ſel neutre, & une très-grande quantité de ſable.

Pour rendre encore cette expérience plus inſtructive, & plus utile à la découverte des principes de la végétation, & de la nature des différentes eſpeces de terres & de plantes, il faudroit la comparer avec une analyſe ſemblable de quelque matiere végétale. Pour cet effet, on pile une plante tendre: on fait une leſſive avec de l'eau chaude de toutes ſes parties ſolubles, on fait évaporer enſuite l'humidité ſuperflue, & on met à cryſtalliſer ce qui ſera reſté après l'évaporation: on obtiendra la partie ſaline de la plante, ſous une forme ſolide, qui ſera de l'eſpece tartareuſe ou nitreuſe, conformément à la nature de ce végétal.

Si on arroſe pendant le temps de ſa végétation quelque plante alkaline, comme le creſſon avec une diſſolution de nitre, quoique ce dernier fourniſſe beaucoup d'eſprit acide dans la diſtillation, la plante ſera toujours alkaline: il en eſt de même de toutes les autres plantes & des autres ſels qu'on a juſqu'à préſent eſſayés dans les mêmes vues. Cette expérience prouve qu'il y a dans les plantes une faculté pour convertir la nature de tous les ſels en celui qui leur eſt propre, & on trouve d'après l'expérience, que les compoſés de *terreau* qui abondent en ſel marin, en nitre ou en ſel urineux, s'accordent tous à favoriſer la végétation.

Comme il pourroit y avoir cependant quelques parties naturellement plus fixes, contenues dans le *terreau*, qui ſe diſſoudroient dans l'eau bouillante, & qu'elles peuvent être aſſez dégagées & aſſez digérées pour être capables de s'élever dans les végétaux, par l'action continue du ſoleil & de l'athmoſphere, il eſt à propos de tenter une analyſe plus puiſſante ſur le même ſujet, c'eſt celle du feu.

Après avoir peſé deux livres de la même eſpece de *terreau* vierge, que celui de l'expérience précédente, on le met dans une retorte de terre, on l'expoſe à feu nu, & on la diſtille à un feu très-doux dans un récipient de verre, on augmente le feu par degré, juſqu'à ce que la retorte ſoit rouge, & on la tient dans cet état pendant quelque temps. Il paſſera, 1°. de l'eau; 2°. de l'huile; 3°. un eſprit volatil, preſque ſemblable à celui de corne de cerf, ou comme ſi on diſtilloit quelque matiere animale; & 4°. il reſtera dans la retorte, ſelon toutes les apparences (la diſtillation étant finie), un *caput mortuum* fort ſec, ou une terre fixe & inactive.

On fait une leſſive d'une portion de ce *caput mortuum*, on le fait ſécher, & on en réduit par la trituration, une autre

portion en poudre très-fine : on met enſuite ces deux portions chacune dans un pot ſéparé, expoſé à l'air libre pendant un an, afin d'éprouver ſi elles ne deviendront point fertiles.

Il paroit par cette expérience, que notre *terreau* étoit d'une nature végétale ou animale, par les ſels ou les ſucs qu'on en a retirés. Sa matiere fixe nous prouve en même temps qu'il tient un peu de la nature minérale. Cette analyſe nous fait voir qu'il reſſemble beaucoup à la compoſition naturelle des végétaux & des animaux ; & elle nous apprend auſſi pourquoi les ſubſtances animales & végétales forment un compoſé propre à engraiſſer la terre.

Si l'on veut ſavoir comment le *terreau* acquiert cette propriété, je crois qu'on en trouvera la cauſe en général dans l'expérience précédente, ſur les parties qui compoſent l'athmoſphere ; ces parties étant animales & végétales auſſi bien que minérales, abreuvent continuellement la ſurface de la terre : c'eſt par cette raiſon que les jardiniers trouvent une ſi grande différence entre le terrein de Londres & celui de la campagne ; cette différence vient de la quantité de fumée précipitée de l'air journellement ſur les jardins de cette ville : il en eſt de même des autres villes, & des campagnes qui les environnent.

En comparant ce procédé avec pareille analyſe des ſubſtances végétales, animales & minérales, il paroît qu'une ſimple terre fixe eſt la baſe de tout corps animal, végétal, minéral & terreſtre ; qu'elle eſt la partie vraiment ſolide, le ſoutien & la baſe de la chair, des os, des bois, des métaux, des différentes eſpeces de terre, *&c.* puiſqu'elle eſt elle-même d'une nature fixe & inaltérable.

M. Cartheuſer rapporte des expériences du docteur Kulbel, ſur la fertilité des terres. Par ces expériences ce dernier a retiré, par la digeſtion & la coction dans l'eau des terres graſſes, une matiere terreuſe *oëtuoſo-ſaline*. Ce ſel dans les terres les plus fertiles étoit nitreux ; dans les autres il étoit ſemblable au ſel marin ; enfin dans d'autres terres il étoit alkalin. Ce ſel au contraire, dans les terres ſtériles, étoit d'une nature acide. Shaw, *leçons de chymie*. (*D. J.*)

TERREIN, ſ. m. *Archit.*, c'eſt le fonds ſur lequel on bâtit. Ce fonds eſt de différente denſité ou conſiſtance, comme de roche, de tuf, de gravier, de ſable, de glaiſe, de vaſe, *&c.* & on doit y avoir égard lorſqu'on bâtit.

Terrein de niveau. C'eſt une étendue de terre dreſſée ſans aucune pente.

Terrein par chûtes. *Terrein* dont la continuité eſt raccordée avec un autre *terrein*, par des perrons ou des glacis. *Daviler*. (*D. J.*)

TERREIN, *Archit. milit.* La premiere choſe à laquelle on penſe dans l'architecture militaire, eſt la qualité du *terrein*. On voit s'il eſt bon ou mauvais pour ce que l'on veut conſtruire ; il y a des ſituations merveilleuſes, dont le *terrein* ne vaut rien, & des ſituations mauvaiſes, dont les terres ſont extrêmement bonnes, mais tellement commandées, que ce ſeroit une folie de s'y arrêter.

Les montagnes ont pour l'ordinaire le *terrein* pierreux ; c'eſt le plus mauvais. Il ne lie pas, & les parapets qui en ſont faits ne valent rien ; quand on eſt contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choiſit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* eſt cependant avantageux, en ce que l'aſſiégeant a de la peine à ſe couvrir dans ſes approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* ſablonneux n'a point de liaiſon, & eſt ſujet à s'ébouler ; lorſque l'on eſt contraint de s'en ſervir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier ; on a ſoin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux eſt meilleur que les deux premiers ; mais il n'eſt pas généralement bon, étant élevé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à ſécher, il ſe déſunit. On a de la peine à trouver aſſez de terre autour d'un endroit marécageux pour élever les remparts, parapets, & glacis, d'une hauteur raiſonnable ; dans un *terrein* marécageux il faut piloter le fondement des ouvrages ; & quand on fortifie dans ces endroits, on attend les chaleurs, afin que la terre ait plus de conſiſtance.

Le meilleur *terrein* pour fortifier, eſt ce qu'on appelle *terre graſſe* ou *forte*. Cette terre eſt maniable ; on n'eſt point obligé de piloter les fondemens qu'on y

jette, ni de revêtir les remparts, à moins que l'on ne le veuille bien. (*D. J.*)

TERREIN, *Peint.*, ce mot s'entend en peinture, sur-tout en fait de payſages, d'un eſpace de terre diſtingué d'un autre & un peu nu, ſur lequel il n'y a ni bois fort élevés, ni montagnes fort apparentes. Les *terreins* aident beaucoup à la perſpective d'un payſage, parce qu'ils ſe chaſſent les uns les autres, ſoit par leurs frottemens, ſoit par le clair-obſcur, ſoit par la diverſité des couleurs, ſoit enfin par une liaiſon inſenſible qui conduit d'un *terrein* à l'autre. (*D. J.*)

TERRENEUSE, *ou* TER-NEUSE, *Géog. mod.*, forteresſe & eſpece de petite ville de la Flandre hollandoiſe, à deux lieues au nord de la ville d'Axel, ſur le bord de l'Eſcaut occidental, & entre les branches de ce bras de mer; cette eſpece de fort eſt délabré, & contient à peine deux cens habitans. (*D. J.*)

TERRE-NOIX, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*, *bulbocaſtanum*, genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux petites ſemences oblongues; ces ſemences ſont ou liſſes ou ſtriées, relevées en boſſes d'un côté & plates de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine eſt charnue & tuberculeuſe. Tournefort, *Inſtitutiones rei herbariæ*. *V.* PLANTE.

TERRE-PLEIN, ſ. m. *Hydraul.*, ſe dit d'un grand plein-pié ou eſpace de terre un peu étendu, dont on jouit ſur une terraſſe, ſur un rempart dont le terrein eſt entiérement plein. (*K*)

TERRE-PLEIN, LE, *en termes de Fortification*, eſt la partie ſupérieure du rempart où l'on place le canon & où les aſſiégés ſe mettent pour défendre la place. *V.* REMPART.

On l'appelle *terre plein*, parce que c'eſt la partie vuide du rempart ſur laquelle on peut faire les manœuvres néceſſaires pour défendre la place.

Le *terre-plein* a une pente inſenſible vers la place pour l'écoulement des eaux, afin qu'elles ne ſéjournent pas ſur le rempart; ce qui pourroit le dégrader.

Le *terre-plein* eſt terminé par le parapet du côté de la campagne, & par un talud intérieur du côté de la place: ſa largeur eſt de 24 à 30 piés. *V.* PARAPET, *&c.* (*Q*)

TERRER UN ARTIFICE, *terme d'Artificier*, c'eſt garnir la gorge du cartouche de pouſſiere de terre ſeche; pilée & preſſée, pour empêcher que le feu qui y eſt fort, n'agrandiſſe le trou du dégorgement, en brûlant le cartouche. (*D. J.*)

TERRER, *Jardinage*, c'eſt faire rapporter de la terre dans les places creuſes, ou dans celles que l'on veut élever.

TERRER *une vigne*, *Agriculture*, c'eſt l'amender par de nouvelles terres choiſies pour la rendre plus fertile.

La haute vigne plantée dans les jardins, où la terre eſt ordinairement bonne d'elle même, n'a pas beſoin d'être *terrée*, mais dans la moyenne vigne, le tranſport de terres lui eſt extrêmement néceſſaire, ſur-tout lorſqu'on voit que cette vigne ne donne plus que de chétives productions; voici donc comme ſe fait le terrage des vignes.

On prend d'un endroit deſtiné à amender les vignes de la terre qui y eſt, qu'on porte dans des hottes plus ou moins grandes à un bout de la vigne, obſervant toujours que c'eſt à celui qui eſt le plus haut de la vigne qu'on doit la porter, à cauſe qu'elle deſcend aſſez dans le bas, par le moyen des labours qu'on lui donne.

Lorſqu'on *terre* ces ſortes de vigne, ou l'on ne fait ſimplement que des têtes tout du long de leur extrêmité du bout d'en haut, ou bien on les *terre* tout le long des perchées. Si ce ne ſont que des têtes, on ſe contente de porter de ces terres deſtinées au bout d'en haut, & commençant à faire une tête, on jette hottée de terre ſur hottée, juſqu'à ce qu'il y ait un pié & davantage de hauteur, & douze piés de longueur, le tout également haut.

Si on *terre* les vignes tout du long des perchées, il faut que ſur le haut de chacune il y ait ſeulement une tête de la hauteur de terre qu'on a dit, & longue de quatre bons piés. C'eſt aſſez pour le reſte, que la terre ſoit miſe le long de chaque perchée à l'épaiſſeur de quatre doigts. Une perchée étant *terrée* de cette maniere, on en recommence une autre, & on continue ainſi juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit fini. Pour les vignes ruellées, on jette la terre que l'on porte dans les rigoles, les hottées diſtantes l'une de l'autre, autant qu'on le juge à propos. Ce travail ſe pratique depuis le mois de ſeptembre juſqu'au mois de mars.

Il faut remarquer que dans l'une & l'autre eſpece de vigne, lorſqu'on a été obligé de faire des provins, & qu'il eſt queſtion la ſeconde année qu'ils ſoient repris, de les *terrer* pour leur faire prendre des forces, on peut les *terrer* ſeuls & par trous, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela d'attendre que la vigne où ils ſont, demande qu'on la *terre* entiérement. Toutes vignes qui ont été *terrées*, & où par conſéquent la terre a été miſe groſſiérement, doivent dès le premier labour qu'on leur donne, être labourées à uni, & fort profondément. Enfin on remarquera qu'en *terrant* quelque vigne que ce ſoit, plus on s'approche du bas, moins on doit mettre les hottées de terre près les unes des autres, à cauſe que cette terre deſcend toujours. (*D. J.*)

TERRER *l'étoffe*, *Dégraiſſerie*, c'eſt la glaiſer, ou l'enduire de terre à foulon. (*D. J.*)

TERRER *du ſucre*, *Sucrerie*, c'eſt le blanchir pour en faire la caſſonade blanche. *Trevoux.* (*D. J.*)

TERRER, SE, v. n. *Vénerie*, il ſe dit des animaux qui ſe retirent dans des trous faits en terre, qui y vivent ou qui s'y réfugient contre la pourſuite du chaſſeur.

TERRESTRE, TERREUX, TERRIEN, *Synon.*, *terreſtre* ſignifie qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre, les animaux *terreſtres*, exhalaiſon *terreſtre*, bile ſablonneuſe & *terreſtre*. *Terreſtre* eſt auſſi oppoſé à *ſpirituel* & à *éternel*; la plupart des hommes n'agiſſent que par des vues *terreſtres* & mondaines. *Terreux* ſignifie qui eſt plein de terre, de craſſe; un viſage *terreux*, des mains *terreuſes*, des concombres *terreux*. Celui qui poſſede pluſieurs terres étendues, eſt un grand *terrien*; les Eſpagnols diſent que leur roi eſt le plus grand *terrien* du monde; que le ſoleil ſe leve & ſe couche dans ſon domaine; mais il faut ajouter qu'en faiſant ſa courſe, il ne rencontre que des campagnes ruinées, & des contrées déſertes. (*D. J.*)

TERRESTRE, *globe*, TERRAQUÉE, *globe*, *Synon. Géog.* Le *globe terreſtre* eſt ainſi dit par oppoſition au globe céleſte, ſur lequel les conſtellations ſont rangées pour l'étude de l'aſtronomie. Le *globe terraquée* eſt dit ainſi, parce qu'il ſert à faire connoître la ſituation des continens, des iſles & des mers qui les environnent pour l'étude de la géographie. Quoique cette différence d'aſpect ſemble établir une différence d'uſage entre ces deux mots, il faut néanmoins avouer que fort peu d'auteurs diſent le *globe terraquée*. (*D. J.*)

TERRETTE, ſ. f. *Hiſt. nat. Botan.*, c'eſt une eſpece de calamenth, *calamentha humilior*, *flore rotundiori*, *I. R. H.* nommée communément *lierre terreſtre*, *Voy.* LIERRE TERRESTRE.

TERRETTE, *Géogr. mod.*, petite riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin. Elle a ſa ſource vers le village de Lourſeliere, & ſe décharge dans le Taute.

TERREUR, ſ. f. *Gram.*, grand effroi cauſé par la préſence ou par le récit de quelque grande cataſtrophe.

Il ſemble aſſez difficile de définir la *terreur*; elle ſemble pourtant conſiſter dans la totalité des incidens, qui en produiſant chacun leur effet, & menant inſenſiblement l'action à ſa fin, opere ſur nous cette appréhenſion ſalutaire, qui met un frein à nos paſſions ſur le triſte exemple d'autrui, & nous empêche par-là de tomber dans ces mêmes malheurs, dont la repréſentation nous arrache des larmes; en nous conduiſant de la compaſſion à la crainte, elle trouve un moyen d'intéreſſer notre amour propre par un ſentiment d'autant plus vif du contre-coup, que l'art de la poéſie ferme nos yeux ſur une ſurpriſe auſſi avantageuſe, & fait à l'humanité plus d'honneur qu'elle ne mérite.

On ne peut trop appuyer ſur les beautés de ce qu'on appelle *terreur* dans le tragique. C'eſt pourquoi nous ne pouvons manquer d'avoir une grande opinion de la tragédie des anciens: l'unique objet de leurs poëtes étoit de produire la *terreur* & la pitié. Ils choiſiſſoient un ſujet ſuſceptible de ces deux grandes paſſions, & le façonnoient par leur génie. Il ſemble même que rien n'étoit plus rare que de ſi beaux ſujets; puiſqu'ils ne les puiſoient ordinairement que dans une ou deux familles de leurs rois. Mais c'eſt triompher de l'art que de réuſſir en ce genre, & c'eſt ce qui fait la gloire de M. Crébillon ſur le théatre françois. Toute belle qu'eſt la deſcription de l'enfer par

Milton, bien des gens la trouvent foible auprès de cette scene de Hamlet, où le fantôme paroît. Il est vrai que cette scene est le chef-d'œuvre du théatre moderne dans le genre terrible : elle présente une grande variété d'objets, diversifiés de cent façons différentes, toutes plus propres l'une que l'autre à remplir les spectateurs de *terreur* & d'effroi. Il n'y a presque pas une de ces variations qui ne forme un tableau, & qui ne soit digne du pinceau d'un Caravage. (*D. J.*)

TERREUR, *Mythol.*, divinité du paganisme. Hésiode dans sa théogonie, dit que la *terreur* & la crainte étoient nées de Mars & de Vénus. Lorsqu'Homere décrit les armes de Minerve allant au secours de Diomede & des Grecs, il met sur son égide la Peur, la Discorde, la *Terreur* & la Mort. Dans le *liv. II*, où il décrit le bouclier d'Agamemnon qui se prépare au combat, il dit qu'au milieu de ce bouclier étoit gravé en relief l'épouvantable Gorgone accompagnée de la *Terreur* & de la Fuite. Dans le *XV*, lorsque Mars apprend par le récit de Junon que l'on a tué son fils Ascalaphe, ce dieu ému de colere ordonne à la *Terreur* & à la Fuite d'atteler son char. (*D. J.*)

TERRIER, s. m. *Gramm. Jurispr.*, ou *papier terrier*, est le recueil de foi & hommages, aveux & dénombremens, déclarations & reconnoissances passées à une seigneurie par les vassaux censitaires, emphitéotes & justiciables.

On énonce aussi ordinairement dans le préambule des *terriers* tous les droits de la terre & les fiefs qui en dépendent. Ces préambules ne sont pas obligatoires, à moins que les redevables n'y aient parlé. Mais lorsque les *terriers* sont anciens, ils font une preuve de possession.

Pour la confection d'un *terrier*, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres, qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vassaux & sujets à représenter leurs titres & passer nouvelle reconnoissance.

Les seigneurs qui agissent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas besoin de lettres de *terrier* pour se faire passer reconnoissance : les lettres ne sont nécessaires que pour contraindre leurs vassaux & sujets à représenter leurs titres, & à passer reconnoissance devant le notaire qui est commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun dispensent les ecclésiastiques d'obtenir des lettres de *terrier* pour ce qui releve de leurs bénéfices.

Lorsqu'un seigneur a plusieurs terres en différentes juridictions, & qu'il ne veut faire qu'un seul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le notaire qui sera commis recevra les reconnoissances même hors de son ressort.

Les lettres de *terrier* doivent être enrégistrées par le juge royal, auquel elles sont adressées ; cependant, quand les terres ne relevent pas en premiere instance d'un juge royal, on autorise quelquefois pour les lettres le juge royal à déleguer le juge des lieux pour régler les contestations.

Les lettres de *terrier* enrégistrées, on fait ensuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'issue des messes de paroisse, l'on met ensuite des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vassaux & sujets, pour passer reconnoissance dans le délai qui est indiqué : & faute d'y satisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inféroit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de prescription en faveur du seigneur ; mais l'usage de cette clause a été abrogé par une déclaration du 19 août 1681.

Le *terrier* doit réguliérement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorsqu'il est parachevé, il faut le faire clorre par le juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeller un autre ; il y a néanmoins des cas où une seule reconnoissance suffit. *V.* AVEU, DÉCLARATION, RECONNOISSANCE, PRESTATION. *Voy.* Henris, *liv. III. ch. iij. qu.* 19. Basset, *liv. III. tit.* 7. *le traité des terriers* de Belami, la *pratique des terriers* de Freminville. (*A*)

TERRIER D'ANGLETERRE, *grand, Jurisp.*, *liber judicialis vel censualis Angliæ*, le livre judiciaire, ou le regiſtre de tous les biens en fonds de terre du royaume d'Angleterre, est un regiſtre très-ancien, fait du temps de Guillaume le Con-

quérant, pour connoître les différentes comtés ou provinces, les cantons, divisions de cantons, &c. dont l'Angleterre étoit composée.

Le dessein que l'on se proposa dans la composition de ce livre, fut que l'on eût toujours un registre, par lequel on pût juger des tenemens des biens : il sert encore aujourd'hui à décider cette fameuse question, si les terres sont un ancien domaine ou non. Les vers suivans contiennent un sommaire de ce qui est renfermé dans ce registre.

Quid debent fisco, quæ, qualia, quanta tributa
Nomine, quid censûs, quæ vectigalia, quantum
Quisque teneretur feodali solvere jure ;
Qui sunt exempti, vel quos angaria damnet,
Qui sunt vel glebæ servi, vel conditionis,
Quove manumissus patrono jure ligatur.

On conserve encore ce livre dans l'Echiquier, il est très-net & très-lisible ; il consiste en deux volumes, un grand & un petit : le plus grand contient toutes les provinces d'Angleterre, excepté le Northumberland, le Cumberland, le Westmoreland, le Durham & une partie du comté de Lancashire, qui n'ont jamais été arpentées, & encore les comtés d'Essex, de Suffolk & de Norfolk, qui sont renfermés dans le plus petit volume, terminé par ces mots : *anno millesimo octogesimo sexto ab incarnatione Domini, vigesimo verò regis Wilhelmi, facta est ista descriptio, non solùm per hos tres comitatus, sed etiam alios.*

Il est appellé *liber judicialis*, à cause qu'il contient une description juste & exacte de tout le royaume, avec la valeur des différens héritages, &c.

Il fut commencé par cinq juges, que l'on nomma à cet effet dans chaque comté en 1081, & il fut achevé en 1086. Cambden l'appelle *Gulielmi librum sensualem*, le livre des taxes du roi Guillaume.

Les anciens Anglois avoient plusieurs de ces papiers ou de ces registres *terriers*. Ingulfus nous apprend que le roi Alfred fit un registre semblable à celui de Guillaume le Conquérant. Il fut commencé à l'occasion de la division que fit ce prince du royaume en cantons, & autres subdivisions ; quand on eut fait le dénombrement des différens districts, on les rangea dans un registre appellé *domboc*, c'est-à-dire, livre de jugement, qui fut déposé dans l'église de Winchester : c'est ce qui fait qu'on l'appelle aussi *le livre de Winchester*, & *Rotulus Wintonienſis*, & c'est sur le modele de ce domboc que l'on fit le grand *terrier* de Guillaume le Conquérant.

Celui du roi Alfred renvoyoit au tems du roi Ethelred, & celui de Guillaume le Conquérant au temps d'Eward le Confesseur : les enrégistremens étoient conçus de la maniere suivante ; *C. tenet rex Gulielmus in dominico, & valet ibi ducatæ, &c. T. R. E. valebat*, c'est-à-dire, valoit autant sous le regne du roi Edward, *tempore regis Eduardi.*

Il y a un troisieme domboc, ou registre *terrier in*-4°. qui differe de l'autre *in-folio* beaucoup plus par la forme que par la matiere. Il fut fait par l'ordre du même conquérant, & paroît être le plus ancien des deux.

Il y a un quatrieme livre dans l'Echiquier, que l'on appelle *domes-day*, qui n'est qu'un abregé des deux autres, quoique ce soit un fort gros volume. On voit au commencement un grand nombre de portraits & de lettres d'or, qui renvoient au temps d'Eward le Confesseur.

TERRIERE, s. f. *terme de Labour.*, trou que les renards, les lapins, & quelques autres animaux font dans la terre pour se cacher. (*D. J.*)

TERRINE, s. f. *terme de Potier de terre*, ouvrage de poterie qui a le bord rond, qui est creux, qui n'a ni piés, ni anses, & qui depuis le haut jusqu'au fond, va toujours en étréciſſant.

TERRIR, v. n. *Marine*, c'est prendre terre après une longue traversée.

TERRITOIRE, s. m. *Gramm. & Juriſprud.*, est une certaine étendue de terrein qui dépend d'une province, d'une ville, seigneurie, justice, ou paroisse.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot *à terrendo*, parce que le magistrat a dans son territoire *jus terrendi.*

Mais l'étymologie la plus naturelle, est que l'on a dit *territorium à terrâ*, parce qu'en effet le *territoire* est *universitas agrorum intra fines.*

Le *territoire* d'un lieu est souvent différent du ressort : car le *territoire* désigne le pays, & le ressort désigne la justice à laquelle ce lieu ressortit, soit directe-

ment, ou par appel ; ainſi un lieu peut être du *territoire* de Bourgogne, & être du reſſort du bailliage de Mâcon.

L'enclave eſt auſſi différent du *territoire* ; en effet, celui-ci eſt l'étendue du terrein, & l'enclave eſt l'enceinte qui forme la circonſcription de ce terrein. *Voy.* Loiſeau, *des ſeigneuries, ch. xij.* & les *mots* ENCEINTE, ENCLAVE, LIMITES, DISTRICT, JUSTICE, JURISDICTION, PAROISSE, SEIGNEURIE. (*A*)

TERROIR, ſ. m. *Agricult.*, terrein, ou eſpace de terre conſidéré ſelon ſes qualités : on dit un bon *terroir*, un *terroir* ingrat, un *terroir* humide, ſec, marécageux, pierreux, ſablonneux, gras, maigre, ſtérile, fertile, à vigne, à blé, *&c.*

TERROTER, v. act. *Jardinage*, c'eſt répandre du terreau, d'un pouce ou deux d'épaiſſeur, ſur une couche, ſur une planche de potager, ſur une plate-bande de parterre, ſur des caiſſes d'orangers, & autres arbres à fleurs.

Cette opération empêche les terres d'être trop battues par les pluies, donne de l'amour à celle ſur laquelle on l'étend, & ſert à faire avancer les graines, à faire fleurir les arbres, & à les entretenir bien verds.

TERRURE, ſ. f. *Agricult.*, partage de terre dans un lieu. Il ne faut qu'une *terrure* nouvelle, mais en petite quantité, au pié des vignes baſſes, & la regle eſt de mettre toujours un pié de diſtance entre une hottée & une autre : une *terrure* plus forte pourroit dénaturer les vignes, ôter la fineſſe au vin, & former ſur le pié une épaiſſeur capable de le priver de ces influences de l'air, qui y portent le feu & les ſucs les plus parfaits. (*D. J.*)

TERSER, v. act. *Agricult.*, c'eſt donner un troiſieme labour à la terre ; il eſt temps de *terſer* les vignes.

TERSET, *ou* TERCET, ſ. m. *Littérat.*, il ſe dit de trois vers liés enſemble par le ſens, qui ne ſe repoſe qu'à la fin de ces trois vers. Boileau dit du ſonnet & des regles de ce petit poëme, préſenté par Apollon même :

Il voulut que ſix vers, artiſtement rangés,
Fuſſent en deux terſets, *par le ſens partagés.*

TERTIAIRE, CHANOINE, *Juriſp.*, *Voy.* au *mot* CHANOINE, *l'article* CHANOINE TERTIAIRE.

TERTIANAIRE, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*, cette plante eſt l'eſpece de caſſide nommée par Tournefort, *caſſida paluſtris, flore cæruleo*, I. R. H.

Sa racine eſt menue, noueuſe, blanche, rampante, fibreuſe, vivace ; elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux piés, quarrées, rameuſes, un peu rudes, foibles, & inclinées vers la terre, où elles s'enracinent de nouveau par le moyen des fibres qui partent de leurs jointures ; ſes feuilles ſont longues, étroites, pointues, dentelées en leurs bords, ameres, attachées à des queues courtes, & d'un verd brun ; ſes fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, oppoſées l'une à l'autre, petites, formées en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres dont la ſupérieure eſt un caſque, accompagné de deux oreillers, & l'inférieure eſt ordinairement échancrée ; cette fleur eſt velue en dehors, de couleur violette, bleuâtre, & marquée de petits points d'un bleu foncé ; à ces fleurs ſuccedent quatre ſemences preſque rondes, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur, & qui reſſemble à une tête couverte d'une toque.

Cette plante croît le long des étangs & des foſſés, des ruiſſeaux, & autres lieux aquatiques ; elle fleurit en juin, juillet, & août ; on l'emploie rarement en médecine ; Ray en a fait une eſpece de lyſimachie. (*D. J.*)

TERTIAS, adj. *Ordon. pharmac.*, la formule latine *ad tertias*, dont on fait un uſage fréquent dans les ordonnances de pharmacie, n'eſt pas bonne, parce qu'elle ſouffre deux interprétations différentes, car lorſqu'il s'agit des décoctions, elle peut ſignifier un *tiers* ou deux tiers : ainſi ſi l'on ordonne que l'ébullition ſoit pouſſée *ad tertias*, on peut entendre que la liqueur ſoit réduite à un tiers, & qu'il s'en évapore deux ; ou que la liqueur ſoit réduite à deux tiers, & qu'il s'en évapore un. Il faut s'énoncer nettement dans une ordonnance, & ne jamais laiſſer le moindre doute à l'apothicaire ſur l'intention qu'on a. (*D. J.*)

TERTRE, ſ. m. *Jard.*, eſt une éminence qui s'éleve au milieu d'une plaine, en forme d'un monticule qui eſt détaché des côtes voiſines. Il y en a de deux ſortes, le naturel & l'artificiel ; le naturel eſt celui dont on vient de parler ; l'artifi-

ciel eſt un terreplein élevé, ou une terraſſe faite de main d'homme.

TERTRE, ſ. m. *Tannerie*, morceau de bois de la groſſeur de la jambe, & long de quatre ou cinq piés; il eſt poſé horizontalement ſur trois piés, dont deux ſont aux deux bouts & preſque perpendiculaires, & le troiſieme eſt au milieu, mais en affourche, s'éloignant par ſon extrêmité d'en-bas, de plus de deux piés & demi en arriere; c'eſt ſur quoi poſent les mains & s'appuient les garçons tanneurs, qui font des tourbes ou des mottes des vieilles tannées. *Dictionn. du commerce.* (*D. J.*)

TERTYLLIEN, *Juriſpr.*, ou ſelon quelques-uns *Tertullien*, eſt le ſurnom d'un *ſenatus-conſulte* qui fut ainſi appellé d'un certain *Tertyllius*, ou *Tertullus*, qui en fut l'auteur.

Quelques-uns ont confondu ce *Tertyllius* ou *Tertullus*, avec le fameux *Tertullien*, auteur de l'apologétique; mais c'eſt une erreur qui a été relevée par pluſieurs auteurs: on peut voir à ce ſujet l'*hiſt. de la juriſpr. rom.* de M. Terraſſon, & le *dict.* de Morery, à l'article de *Tertullien.*

Tertyllius, ou Tertullus fut conſul ſous l'empire d'Adrien.

Juſqu'alors, ſuivant la loi des douze tables, les cognats, *cognati*, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient parens ſeulement par les femmes, ne ſuccédoient point; la mere même ne ſuccédoit point à ſes enfans, ni les enfans à la mere.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit, le préteur accorda depuis à ces perſonnes, la poſſeſſion des biens appellés *undè cognati.*

L'empereur Claude admit la mere à la ſucceſſion de ſes enfans.

Le *ſenatus conſulte tertyllien*, qui fut fait ſous le conſulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la ſucceſſion de ſes enfans, la mere ingénue qui en avoit trois, & la mere affranchie qui en avoit quatre, voulant recompenſer ainſi la fécondité de la mere.

Cette ſucceſſion tertyllienne fut appellée *luctuoſa*, parce qu'elle eſt contre l'ordre de nature.

Le *ſenatus conſulte tertyllien* n'admettoit cependant la mere à la ſucceſſion de ſes enfans, qu'au défaut des héritiers *ſiens*, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'eſt-à-dire, les enfans émancipés que le préteur appelloit comme héritiers *ſiens.*

Il falloit auſſi pour que la mere ſuccédât, qu'il n'y eût point d'enfans de la fille décédée; car s'il y en avoit, ils étoient préférés à leur aïeule, quand même ils n'auroient pas été héritiers ſiens de leur défunte mere.

Le pere & le frere étoient auſſi préférés à la mere; mais la ſœur conſanguine étoit admiſe avec elle, bien entendu que la mere ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Juſtinien a dérogé au *ſenatus conſulte tertyllien*, en admettant la mere à ſuccéder, quoiqu'elle n'ait pas eu le nombre d'enfans requis par le *ſenatus conſulte.* Voy. la loi *mariti*, (*ex menſium ad leg. juliam de adulteriis*) & aux inſtitutes, *liv. II. le tit.* 3, *de ſenatus conſulto tertylliano:* voyez auſſi MERE, EDIT DES MERES, SUCCESSION DES MERES. (*A*)

TERUEL, *Géog. mod.*, en latin *Tiarulia*; ville d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, ſur les confins de celui de Valence, au confluent du Guadalaviar & de l'Alhambra, à 26 lieues de Saragoſſe, & à 48 de Madrid. C'eſt une ville conſidérable par ſon évêché, ſuffragant de Saragoſſe, & par le commerce qu'on y fait; il y a huit paroiſſes, cinq couvens, & un riche hôpital; les fruits que ſon terroir produit, ſont exquis; cette ville fut érigée en cité en 1347, par dom Pedro IV, les états y furent tenus en 1427, par Alphonſe V, qui confirma tous ſes privileges. Quelques-uns croient que c'eſt la *Turbula* de Ptolomée, *l. II. c. vj. Long.* 16, 38; *lat.* 40. 27. (*D. J.*)

TERUNCIUS, dans l'Antiquité, étoit une petite piece de monnoie de cuivre, en uſage chez les Romains. *V.* COIN.

Comme on ne fut pas long-temps à s'appercevoir combien ces petites pieces étoient incommodes dans le commerce, & ſujettes à ſe perdre, elles ceſſerent d'avoir cours, & on n'en conſerva que le nom, pour en faire une monnoie de compte. *V.* MONNOIE.

Le *teruncius* fut d'abord le quart de l'*as*, ou de la livre romaine: ainſi comme l'as contenoit douze onces, le *teruncius* en contenoit trois: d'où lui vint le nom de *teruncius*, ou *piece de trois onces.*

Le *teruncius* ſe prenoit auſſi pour le quart du *denarius*, denier ; ainſi quand le denier valoit dix as, le *teruncius* en valoit deux & demi ; & quand le denier en valoit ſeize, le *teruncius* en valoit quatre. *V.* DENIER.

TERWERE, *Géogr. mod.*, petite ville des Provinces-Unies. *V.* WERE. (*D. J.*)

TESCATILPUTZA, *Hiſt. mod. Superſ.*, nom d'une divinité adorée par les Mexiquains, à qui ils adreſſoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luiſante & polie comme du marbre, & parée de rubans ; elle avoit à la levre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de cryſtal, d'où ſortoit une plume verte ou bleue ; la treſſe de ſes cheveux étoit dorée, & ſupportoit une oreille d'or ſouillée par de la fumée, pour repréſenter les prieres des pécheurs. Cette ſtatue avoit ſur la poitrine un lingot d'or fort grand ; ſes bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit ſon nombril ; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où ſortoient des plumes de différentes couleurs ; la main droite portoit quatre dards. Ce dieu étoit très-redouté des Mexiquains, parce qu'on craignoit qu'il ne punît ou ne révélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête ſe célébroit tous les quatre ans, c'étoit une eſpece de jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN, *Géog. mod.*, ville de la haute Siléſie, aux confins de la Moravie, de la petite Pologne, & de la Hongrie, ſur la rive droite de l'Elſe, à 13 lieues de Cracovie au couchant, & à 12 au levant d'Olmutz, avec un fort château. Elle eſt en partie ſur une hauteur, & en partie dans une vallée. C'eſt la capitale du duché de Teſchen. *Long.* 36, 28 ; *lat.* 49, 45. (*D. J.*)

TESCHEN, *duché de*, *Géog. mod.*, petit pays du royaume de Bohême, dans la haute Siléſie. Il a la petite Pologne à l'orient, la haute Hongrie au midi, & la duché de Rahbor au ſeptentrion. Il tire ſon nom de ſa capitale & unique place. (*D. J.*)

TESEGDELT, *Géog. mod.*, ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur un rocher eſcarpé, proche de la riviere. Elle a un gouverneur au nom du chérif. On y recueille beaucoup d'orge & d'huile. (*D. J.*)

TESIIK-AGASI-BACHI, *terme de Relation*, c'eſt ainſi qu'on nomme en Perſe le commandant de la garde du roi, compoſée de 2000 fantaſſins. (*D. J.*)

TESIN, LE, *Géog. mod.*, ou plutôt *Teſina*, en latin *Ticinus*, riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle a deux ſources, l'une au mont ſaint Gothard, & l'autre au bailliage de Bellinzone. Cette riviere baigne Pavie, & à quelques milles au deſſous ſe perd dans le Pô. (*D. J.*)

TESKEREGI-BACHI, ſ. m. *Hiſt. mod.*, grand officier de la Porte-Ottomane, pour l'adminiſtration des affaires de l'empire ſous le grand-viſir. C'eſt le premier ſecretaire d'état, chargé de toutes les affaires importantes qui ſe décident, ſoit au galibé divan, ſoit par le prince en ſon particulier. Le *teskeregi-bachi* expédie toutes les lettres-patentes & miſſives du grand-ſeigneur, les laufs-conduits, kat chérifs, & autres mandemens. Tous les ſecretaires, tant du prince que des bachas, & des tréſoriers de l'épargne, en un mot de tous ceux qui manient la plume pour les affaires de l'état, de la guerre & des finances, ſont ſoumis à ce ſecretaire majeur, qui eſt leur chef, ainſi que le porte ſon nom ; *teskeregi* en langue turque ſignifiant *ſecretaire*, & *bachi*, *chef*, c'eſt-à-dire *chef* ou *ſur-intendant des ſecretaires*. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

TESQUA ou TESCA, n. pl. *Littér.* ; étoit un mot ſabin qui ſignifioit proprement des lieux embarraſſés de ronces, & où il étoit difficile de pénétrer. On l'a employé enſuite pour déſigner toutes ſortes de lieux élevés, couverts de bois & d'un accès difficile. Les Grecs diſoient δάσκια. Actius dans le Philoctete :

Quis tu es mortalis qui in deſerta Lemnia
Et Teſca *te adportas loca ?*

" Qui es-tu toi qui viens dans ces déſerts " de Lemnos, dans ces lieux inacceſſi- " bles & inhabités ? " Enfin comme les *teſqua* étoient des lieux ſauvages & élevés, on nommoit du même nom les lieux de cette eſpece deſtinés à prendre les augures, en conſidérant le vol des oiſeaux. *Teſqua*, dans Varron, déſigne auſſi certains lieux inhabités à la campagne & conſacrés à quelque divinité.

Horace dans ſon épître à l'intendant de ſa terre, lui dit :

Nam quæ deſerta & inhoſpita Teſque *Credis, amœna vocat mecum qui ſentit.*

" Ces lieux que tu appelles une *ſolitude* » *affreuſe*, un homme qui les regarde de » même œil que moi, les trouve des lieux » enchantés. »

La terre d'Horace paroiſſoit à ſon intendant un déſert, un lieu inhabité, parce qu'il n'y trouvoit ni cabaret, ni courtiſane. (*D. J.*)

TESSARACONTA, *Antiq. grecq.*, Τεσσαράκοντα, c'eſt ainſi qu'on nomma chez les Athéniens quarante magiſtrats inférieurs qui dans le diſtrict des différens bourgs ſoumis à leur juriſdiction, décidoient des petites batteries entre particuliers & des procès dont la valeur en argent n'excédoit pas dix drachmes. Potter, *Archæol. Græc. t. I. p.* 122. (*D. J.*)

TESSARACOSTON, *Ant. grecq.*, Τεσσαρακοστὸν, ſolemnité religieuſe qu'obſervoient les femmes le quatorzieme jour après leurs couches, en ſe rendant au temple, & en marquant aux dieux par quelques préſens la reconnoiſſance dont elles étoient pénétrées pour leur heureuſe délivrance. Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 432, *& t. II. p.* 335. (*D. J.*)

TESSEAUX, *v.* BARRES DE HUNE.

TESSERÆ LAPIDEÆ ou DÉS FOSSILES, *Hiſt. nat.*, c'eſt ainſi que quelques auteurs ont nommé des dés à jouer que l'on trouve, dit-on, aſſez ſouvent dans la terre, dans le voiſinage de la ville de Bade en Suiſſe, ce qui a fait auſſi nommer ces dés *teſſeræ badenſes*. Quelques auteurs ont pris ces dés pour des pierres à qui la nature avoit donné la figure qu'ils ont; mais pour peu qu'on renonce à l'idée du merveilleux, on s'apperçoit aiſément que ce ſont des véritables dés ſemblables à ceux avec leſquels on joue actuellement, faits d'os comme eux, excepté que leur ſéjour dans la terre & l'humidité ont pu leur cauſer quelque altération. Il n'eſt pas ſi aiſé de deviner par quel accident ces dés ont été portés dans l'intérieur de la terre.

TESSÉRAIRE, *Art milit. des Rom.*, parmi les Romains le *teſſéraire* étoit un bas officier qui prenoit à l'armée le mot du tribun écrit ſur une tablette, & le portoit au centurion. Cette maniere de donner le mot du guet parut plus ſûre que de le donner de vive voix, parce que le mot donné de vive voix peut être mal entendu & mal rapporté. *V.* MILITAIRE, *diſcipline des Romains*. (*D. J.*)

TESSERE, *Littér.*, *teſſera*; ce mot avoit chez les Romains pluſieurs acceptions différentes. Il ſignifioit un *dé à jouer*; il vouloit dire auſſi le *mot du guet*, à la faveur duquel les ſoldats ſe reconnoiſſoient entr'eux & ſe diſtinguoient des ennemis. Pluſieurs croient que ce mot ſignifioit encore une meſure de blé qu'on donnoit aux ſoldats. Du temps des empereurs on diſtribuoit au peuple des *teſſeres*, pour aller recevoir les préſens qu'on lui faiſoit en blé, en huile, en or, en argent, & en autres choſes d'un prix plus ou moins conſidérable. Quelques *teſſeres* ont ſervi de ſceaux.

Le nom de *teſſere* ſe donnoit auſſi aux marques ou contre-marques qu'on diſtribuoit au peuple pour l'entrée des théatres. Celles de ce genre qui ſont fort communes, juſtifient, ou plutôt font excuſer l'uſage où nous ſommes de les attribuer ſans diſtinction aux théatres. Leur matiere étoit arbitraire, & leur forme varioit ſuivant leur deſtination.

Pluſieurs *teſſeres* étoient d'ivoire; elles exigeoient néceſſairement la main du ſculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées, & celles du graveur pour marquer les lettres ou les différens ſignes que portoient ces trois ſortes de billets. Parmi celles de cette eſpece qui nous ſont reſtées, il y en a un grand nombre de forme ronde & ſemblables aux pieces de monnoie; l'une repréſente une tête d'empereur, avec des lettres au revers; une autre un maſque de théatre, ayant auſſi des lettres au revers; une troiſieme un homme à cheval; le revers ne préſente point de lettres, mais ſeulement un ſigne de convention.

Pluſieurs autres *teſſeres* étoient de bois, ainſi que celles que l'on a trouvées à Herculanum; leur forme eſt ſinguliere. *Voy. en les Planches.*

Un grand nombre étoit de plomb & de forme ſemblable aux monnoies. Elles repréſentoient des divinités égyptiennes ou grecques, des têtes d'empereurs, ou tels autres ſignes qu'on jugeoit à propos. *V.* TESSÉRAIRE, TESSERE DE GLADIATEUR, TESSERE D'HOSPITALITÉ, *&c.* (*D. J.*)

TESSERE DE GLADIATEUR, *Antiq. rom.*, espece de certificat d'os ou d'ivoire sur lequel on lit qu'un tel gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plupart des inscriptions sont gravées sur une petite tablette d'os de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés opposés ou d'un prisme quatrilatere ; & cette tablette est parfaitement semblable à plusieurs de celles que Thomassin a fait graver dans son traité *de tesseris hospitalitatis*.

Parmi les différentes especes de *tesseres* dont cet antiquaire a parlé dans son ouvrage, il n'a pas négligé de faire mention des *tesseres* qu'on avoit coutume de distribuer dans les jeux solemnels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux gladiateurs, comme une sorte de certificats qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'est même de cette espece de *tesseres* qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques-unes dans le second dialogue d'Antoine Augustin sur les médailles, dans les recueils de Gruter & de Reinésius ; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces *tesseres* est la même ; elles sont toutes, ou d'os, ou d'ivoire ; les inscriptions qu'on y lit, sont ordinairement distribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du prisme, & quelquefois en trois lignes seulement ; ces inscriptions ne contiennent que le nom du gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des consuls de cette année ; rarement y est-il fait mention de l'arme dont le gladiateur s'est servi ; il y en a cependant une sur laquelle est gravé un trident, pour marquer que Philomusus est du nombre de ces gladiateurs nommés *rétiaires*, qui combattoient avec un filet dans une main & un trident de l'autre. La *tesſere* d'Hermia qui étoit dans le cabinet de M. le président de Mazangues, n'est chargée d'aucun symbole ; ainsi il n'est pas possible de décider dans quelle espece de combat ce gladiateur s'est distingué. L'inscription doit être lue ainsi : *Hermia ſpectatus ante diem xv. kalendas Decembris, Q. Fuſio R. Vatinio conſulibus.*

La plus ancienne de ces *tesseres* qui nous soit connue, est datée du consulat de M. Terentius & de C. Cassius, c'est-à-dire, l'an de Rome 681 ; la seconde est de l'an 684 ; la troisieme de l'an 694 ; la quatrieme de l'an 696 ; la cinquieme de l'an 701 ; celle de M. de Mazangues est la sixieme dans l'ordre des temps, puisqu'elle est de l'an 707. *Mém. des inſcr. tom. XV. in-4°.* (*D. J.*)

TESSERE DE L'HOSPITALITÉ, *Hiſt. rom.*, *teſſera hoſpitalitatis*, marque justificative de l'hospitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les personnes de quelque rang chez les Romains possédoient dans leurs maisons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartements prêts pour y recevoir les étrangers avec lesquels elles jugeoient à propos de contracter un droit d'hospitalité ; & ce droit, par une obligation respective, se transmettoit jusqu'aux descendans.

Le gage & le témoignage assuré de la convention consistoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommerent *tesseres d'hoſpitalité*.

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont se servent nos boulangers & quelques ouvriers, pour marquer la quantité de marchandises qu'ils nous ont fournies à diverses reprises. C'étoient pareillement des marques de bois coupées dans la même piece, qui faisoient deux morceaux séparés, & qui en se joignant n'en formoient plus qu'une, sur laquelle on avoit gravé quelques caracteres qui se correspondoient. Ces sortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur présentation on reconnoissoit ses hôtes.

Quand deux personnes avoient contracté ensemble l'engagement d'*hoſpitalité*, chacune gardoit une de ces marques ; elles servoient non seulement à ceux qui avoient ce droit personnellement, mais encore à ceux à qui ils le vouloient prêter, en sorte que le porteur de cette espece de bulletin, ou lettre de créance, étoit aussi bien reçu, logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les anciens se firent une espece de religion des loix & des droits de cette vertu de bénéficence qu'ils nommerent *hoſpitalité* ; & même ils établirent des dieux pour punir ceux qui les violeroient. *V.* HOSPITALITÉ.

J'ajoute

J'ajoute qu'il me paroît étrange que cet uſage qui eſt une noble charité, ſoit ſi fort aboli chez les Chrétiens, qui font une profeſſion particulière de cette vertu; il ſemble d'abord que ce n'en ſeroit pas une de l'exercer, comme les anciens, envers des voyageurs aiſés; mais ces voyageurs, quelque riches qu'ils ſoient, ne peuvent guere trouver pour de l'argent en pays étranger, un logement auſſi commode que celui que les honnêtes gens du lieu pourroient leur donner, ſi c'étoit encore la coutume; & qu'ainſi la dépenſe qu'on feroit à les loger gratuitement, comme autrefois, ſeroit, à le bien prendre, un ſervice d'honnêteté des plus louables & des mieux placés. (*D. J.*)

TESSIN, *Géog. mod.*, petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans le duché de Mecklenbourg, ſur la riviere de Rackénis, entre Deſnin & Roſtock. (*D. J.*)

TESSIO, *Hiſt. nat. bot.*, c'eſt une eſpece de palmier du Japon dont on fait le ſagou; on prétend que l'humidité fait ſur ſon bois le même effet que le feu ſur le parchemin; qu'on lui met au pié de la limaille de fer au lieu de fumier, & que lorſqu'une de ſes branches ſe caſſe, on l'attache au tronc avec un clou pour la faire reprendre. Le *ſiuro* ou *ſiudo* approche beaucoup du palmier des montagnes de Malabar; mais il eſt ſtérile au Japon. Le *ſootſiku* en eſt une petite eſpece, dont les feuilles ſont pointues comme celles du roſeau.

TESSOTE, *Géog. mod.*, petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle eſt bâtie ſur une roche haute. (*D. J.*)

TESSUINUM, *Géog. anc.*, ville d'Italie aux confins de la région prætutienne & du Picenum, ſelon Pline, *l. III. c. xiij.* Quelques exemplaires liſent *Terminum*. (*D. J.*)

TEST, ſ. m. *Conchyl.*, en latin *teſta*, c'eſt la ſubſtance la plus dure qui forme le corps d'une coquille; ainſi *teſtacée* ſe dit d'une coquille dure & épaiſſe. (*D. J.*)

TEST *Hiſt. mod.*, en Angleterre, mot tiré du latin *teſtimonium*. C'eſt une proteſtation ou déclaration publique ſur certains chefs de religion & de gouvernement, que les rois & les parlemens ont ordonné de faire à ceux qui prétendoient aux dignités de l'égliſe anglicane, ou aux charges du royaume. On y a joint des loix pénales contre les eccléſiaſtiques, les ſeigneurs du parlement, les commandans & officiers qui refuſent de prêter le ſerment conformément à ces *teſts*, dont voici les principaux formulaires.

Teſt des eccléſiaſtiques. " Je N. déclare " ici ſans diſſimulation, que j'approuve " & conſens, ſoit en général, ſoit en par- " ticulier, à tout ce qui eſt compris dans " le livre intitulé, *le livre des communes* " *prieres, de l'adminiſtration des ſacre-* " *mens, & autres exercices & cérémo-* " *nies de l'égliſe, ſuivant l'uſage de l'égliſe* " *anglicane.* "

Loi pénale. " Celui qui ſera en demeu- " re de faire cette déclaration, ſera entie- " rement déchu de toute promotion ec- " cléſiaſtique. Tous les doyens, chanoi- " nes, prébendaires, maîtres, chefs, pro- " feſſeurs, &c. ne ſeront point admis à " leur emploi, qu'ils n'aient fait cette " proteſtation. "

Teſt du ſerment de ſuprématie. " Je " N. confeſſe & déclare pleinement con- " vaincu en ma conſcience, que le roi eſt " le ſeul ſouverain de ce royaume & de " toutes les puiſſances & ſeigneuries, auſſi " bien dans les choſes ſpirituelles & ec- " cléſiaſtiques que temporelles, & qu'au- " cun prince étranger, prélat, état ou " puiſſance n'a & ne peut avoir nulle ju- " riſdiction ni prééminence dans les cho- " ſes eccléſiaſtiques ou ſpirituelles de ce " royaume. "

Loi pénale. " Perſonne ne pourra être " reçu à aucune charge ou emploi, ſoit " pour le ſpirituel, ſoit pour le temporel: " il ne ſera non plus admis à aucun ordre " ou degré du doctorat, qu'il n'ait prêté " ce ſerment, à peine de privation dudit " office ou emploi. "

Henri VIII. après ſa ſéparation d'avec l'égliſe romaine, impoſa la néceſſité de ces *teſts*, dont les formules varierent à quelques égards ſous les regnes d'Edouard VI, d'Eliſabeth, de Jacques I & de Charles I. En 1662, Charles II révoqua les *teſts*, & accorda la liberté de conſcience: ce qu'il renouvella en 1669 & 1672. Jacques II qui lui ſuccéda, en uſa de même; mais après la révolution qui détrôna ce prince, le *teſt* fut rétabli, & on le prête encore aujourd'hui. En 1673 le parlement dreſſa un nouveau *teſt*, par

lequel tous ceux qui entreroient dans quelque charge publique, ou qui en seroient revêtus, rejeteroient par serment le dogme de la transsubstantiation, sous peine d'exclusion desdites charges. On augmenta en 1678 ce *test*, dont la formule étoit conçue en ces termes :

" Moi N. j'atteste, justifie & déclare „ solemnellement & sincérement en la „ présence de Dieu, que je crois que dans „ le sacrement de la cene du seigneur, il „ n'y a aucune transsubstantiation des „ élémens du pain & du vin dans le corps „ & le sang de Jésus-Christ, dans & „ après la consécration faite par quel- „ que personne que ce soit, & que l'in- „ vocation ou adoration de la vierge „ Marie ou de tout autre saint, & le „ sacrifice de la messe, de la maniere „ qu'ils sont en usage à présent dans l'é- „ glise de Rome, est superstition & ido- „ lâtrie. „

On déclare ensuite que ce serment est fait sans aucune réticence, c'est-à-dire, sans aucune restriction mentale.

TESTACE *ou* DOHOLO, *Géog. mod.*, en latin *Testacius mons*, montagne dans l'enceinte de Rome; elle est à environ deux cents pas de la pyramide de Cestius : elle a à peu-près demi mille de circuit, & cent cinquante piés de hauteur perpendiculaire. Ce n'est qu'un amas de vaisseaux de terre rompus; on y a creusé des grottes où l'on tient du vin, & on y en vend; ce monticule n'est pas loin de la porte qu'on nommoit *Porta Trigemina*. (*D. J.*)

TESTACÉES, on a donné ce nom aux animaux couverts d'un test dur : ce sont les coquillages; par le nom de *testacées*, on les distingue des crustacées qui sont couverts d'une taie, & non pas d'un test; tels sont les écrevisses, les crabes, les langoustes, *&c.*

TESTAMENT, s.m. *Théologie*; dans l'Ecriture se prend pour *alliance*, & répond à l'hébreu *berith*, & au grec διαθήκη, qui signifie l'*acte* de la volonté derniere d'une personne, qui, en vue de la mort, dispose de ses biens, & ordonne de ce qu'elle veut qu'on fasse après son décès.

Le nom de *testament* ne se trouve jamais en ce sens dans l'ancien *Testament*, mais seulement dans le sens de *pacte* & d'*alliance*. Mais S. Paul, dans l'épître aux Hébreux, *ch. ix. vers.* 15 *& suiv.* raisonnant sur le terme grec διαθήκη, qui signifie proprement le *testament* d'une personne qui fait connoître ses dernieres volontés, dit ces paroles : " Jesus-Christ " est le médiateur du *Testament* nouveau, „ afin que par la mort qu'il a soufferte „ pour expier les iniquités qui se com- „ mettoient sous le premier *Testament*, „ ceux qui sont appellés de Dieu, reçoi- „ vent l'héritage éternel qu'il leur a pro- „ mis; car où il y a un *testament*, il est „ nécessaire que la mort du testateur in- „ tervienne, parce que le *testament* n'a „ lieu que par la mort, n'ayant point „ de force tant que le testateur est en „ vie; c'est pourquoi le premier même „ ne fut confirmé qu'avec le sang. „ *&c.* où l'on voit qu'il parle de l'alliance ancienne & de la nouvelle comme de deux *Testamens*, dans le sens d'une disposition de la derniere volonté d'une personne.

Dieu a fait plusieurs alliances avec les hommes, comme avec Adam, Noé, Abraham, mais on ne leur donne pas proprement le nom de *testament*. *V.* ALLIANCE.

Ce titre s'applique plus particulierement aux deux alliances qu'il a faites avec les hommes par le ministere de Moyse & par la médiation de J. C.; la premiere se nomme l'*ancienne alliance* ou *le vieux Testament*; l'autre se nomme la *nouvelle alliance* ou *le nouveau Testament*. Mais comme dans l'un & dans l'autre les volontés de Dieu n'ont pu être connues aux hommes que par des révélations & des actes ou écrits qui les continssent pour être transmis à la postérité, chaque *Testament* a eu ses écrivains inspirés & ses prophetes. Voici le catalogue de leurs écrits, selon qu'ils sont reçus dans l'église catholique.

Les livres de l'ancien *Testament*, au nombre de quarante-cinq, sont :

La Genese.	Les deux livres d'Esdras.
L'Exode.	Tobie.
Le Lévitique.	Judith.
Les Nombres.	Esther.
Le Deutéronome.	Job.
Josué.	Les Pseaumes.
Les Juges.	Les Proverbes.
Ruth.	Le Cantique des Cantiques.
Les quatre livres des Rois.	L'Ecclésiaste.
Les deux livres des Paralypomenes.	Le livre de la Sagesse.
	L'Ecclésiastique.

Les grands prophetes, savoir,

Isaïe.	Ezéchiel.
Jérémie.	Daniel.
Baruch.	

Les douze petits prophetes, qui sont,

Osée.	Nahum.
Joël.	Habacuc.
Amos.	Sophonie.
Abdias.	Aggée.
Jonas.	Zacharie.
Michée.	Malachie.

Les deux livres des Machabées.

Les livres du nouveau *Testament* déclarés canoniques par le concile de Trente, aussi-bien que les précédens, sont au nombre de vingt-sept.

Les quatre Evangiles, savoir,

S. Matthieu.	S. Luc.
S. Marc.	S. Jean.

Les actes des Apôtres.

Les épîtres de saint Paul, savoir,

Aux Romains.	I. & II. aux Thessaloniens.
I. & II. aux Corinthiens.	I. & II. à Timothée.
Aux Galates.	A Tite.
Aux Ephésiens.	A Philémon.
Aux Philippiens.	Aux Hébreux.
Aux Colossiens.	

Les épîtres canoniques au nombre de sept.

I. de S. Jacques.	I. de S. Jude, apôtre.
I. & II. de S. Pierre.	L'Apocalypse de S.
I. II. & III. de S. Jean.	Jean.

Nous avons traité de tous ces livres sous l'article de chacun, ou du moins de ceux sur lesquels on forme quelque question tant soit peu importante. Nous avons aussi parlé des livres apocryphes, tant de l'ancien que du nouveau *Testament*, sous le *mot* APOCRYPHE. On peut d'ailleurs consulter sur ces matieres, pour en avoir une connoissance plus profonde & plus étendue, les deux ouvrages de M. Fabricius, intitulé : *Codex pseudopigraphus veteris Testamenti*, & *Codex apocryphus novi Testamenti*. Les préfaces de dom Calmet sur chacun des livres saints, & son dictionnaire de la Bible.

A. N. Tout l'ancien *Testament* n'est, dans le dessein de Dieu, qu'un grand & magnifique tableau, où sa main a tracé d'avance tout ce qui devoit arriver au libérateur promis. Il fait naître du cœur du second Adam endormi dans la mort, une créature nouvelle, qui ne doit rien ni à la prévarication du premier homme, ni à la séduction de la premiere femme, ni à la malice du serpent, ni à la justice de la sentence qui les a tous condamnés. Et c'est cette créature nouvelle qu'il donne au pere du peuple nouveau, afin qu'elle soit son épouse, & qu'elle reçoive de lui une fécondité, qui s'étende jusqu'à la fin des siecles, & qui remonte même jusqu'à l'origine du monde. (*a*)

Le Messie sera élevé, comme le serpent d'airain, sur le bois qu'il a choisi, pour se montrer delà à toute la terre, & il rendra, comme lui, la santé & la vie à tous ceux qui le regarderont avec foi, & qui mettront en lui leur espérance. *Numer. XXI*, 8. *Joan. III.* 14. Il priera, comme Moyse, les mains étendues; & par ce moyen il mettra en fuite nos ennemis, & nous donnera la victoire, *Exod. XVII.* 11. Comme Jonas, il fera cesser la tempête : il appaisera la colere de Dieu : il sera englouti par la mort : il ressuscitera le troisieme jour, & prêchera la pénitence aux Gentils avec un succès incroyable. *Jon.* I. 15. *Ibid. II.* 1. 11. *Ibid. III.* 5. Il sera haï par ses freres, vendu & livré aux Gentils, comme Joseph : après être descendu dans le tombeau, & en avoir été tiré, comme lui, il sauvera l'Egypte par sa sagesse; il en deviendra le roi & le pere par ses bienfaits : sa famille y viendra un jour toute entiere, & elle y adorera celui dont elle a cru étouffer la gloire, en lui ôtant la vie. *Genes. XXXVII.* 13. 28. *Ibid. XLI.* 41. *Ibid. XLII.* 6. *Ibid. L.* 20. Il sera, comme Abel, tué par Caïn, à cause de sa vertu, & en haine du témoignage que Dieu lui rendra. *Ibid. IV.* 4. *& seq. Act. IV.* 16. *Ibid. vers.* 28. Il sera immolé par son pere comme Isaac : comme lui, il survivra à son sacrifice : il deviendra le pere d'une nombreuse postérité après sa mort; & la bé-

(*a*) *Dormivit Adam, ut fiat Eva : moritur Christus, ut fiat Ecclesia. Dormienti Adæ fit Eva de latere : Mortuo Christo lanceâ percutitur latus, ut profluant sacramenta, quibus formetur Ecclesia.* S. Aug. Tract. IX. in Joan.

médiction de toutes les nations sera le fruit de son obéissance. *Genes. XXII.* 16. *& seq.* Il sera égorgé, comme l'agneau paschal, au même jour & à la même heure. C'est à son immolation & à l'aspersion de son sang, que tout Israël devra la liberté & la vie. *Exod. XII.* 12. Il entrera comme le grand prêtre, dans le saint des saints, au jour solemnel de l'expiation générale; & en permettant que sa chair soit déchirée par les tourmens & par la mort, il déchirera le voile qui met obstacle à la réconciliation des hommes, & à leur retour dans le ciel. *Levit. IV.* 6. *& seq. Ibid. XVI.* 2. Il portera, comme le bouc émissaire, toutes les iniquités commises depuis l'origine du monde : il se chargera des malédictions prononcées contre nous : il s'offrira à la redoutable justice de son pere; il en portera tout le poids, & la convertira en miséricorde. *Ibid. v.* 5. 26. Il préparera dans son sang un bain salutaire au lépreux; & il consentira très-librement à la mort, pour nous rendre la liberté, l'innocence & la vie. *Levit. XIV.* 2. 7. Il scellera la nouvelle alliance, d'un sang infiniment plus digne de Dieu, que celui dont l'ancienne avoit été scellée; il en fera l'aspersion sur le peuple nouveau, & il rendra ainsi le *Testament* qui nous institue ses héritiers, éternel & irrévocable. *Exod. XXIV.* 4. *& seq.* Il substituera enfin aux purifications légales, incapables de sanctifier ceux qui y mettoient leur confiance, un sacrifice unique, mais dont le prix sera infini, l'effet général & perpétuel. *Numer. XIX.* 13. *& seq.* Ajoutez à toutes ces prédictions, à toutes ces figures, celles que nous offrent encore l'ordre des sacrifices, la disposition du tabernacle, le ministere du sacerdoce. Voyez comment elles concourent au même dessein : comment elles se prêtent mutuellement la lumiere & l'évidence : & vous serez pleinement convaincus, que Jesus Christ est le terme & la réalité de toutes ces ombres, l'accomplissement de toutes ces promesses, le centre où vient aboutir toute l'économie de l'ancien *Testament*, le grand, l'unique objet de toutes les écritures.

Enfin, après de si longues préparations, après tant de promesses, de vœux & de gémissemens; après que tant de prophéties ont annoncé son avénement; que tant de figures ont représenté de loin les mysteres; que tant de justes ont desiré sa venue; que toute la nature en pleurs, & le genre humain percé de plaies, ont soupiré pendant plus de quatre mille ans vers leur médecin & leur libérateur, Jesus-Christ paroît sur la terre. Il y vient pour rétablir le royaume dans la maison de David, d'une maniere plus excellente & plus parfaite, que le Juif charnel ne l'avoit compris. Il y vient pour porter aux Gentils le salut & la lumiere, dont l'aveugle Synagogue a mérité d'être privée. Et quoique cette étonnante substitution soit constante & publique: quoiqu'elle frappe tous les jours nos yeux, & qu'elle ne laisse aucun prétexte à nos incertitudes; qui ne desireroit cependant de connoître les circonstances d'un si grand événement? Qui ne regarderoit comme le plus précieux de tous les dons, une histoire détaillée de la vie de Jesus-Christ, de ses dogmes, de ses miracles, de ses premiers disciples, de leurs travaux, de leurs conquêtes, de la formation de l'église? Et si cette histoire étoit écrite par un auteur contemporain, combien ne contribueroit-elle pas à notre consolation & à l'affermissement de notre foi?

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES est un ouvrage apocryphe, composé en grec par quelque Juif converti au premier ou au second siecle. Origene sur Josué, *Hom.* 1, témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, & qu'il y trouvoit quelque bon sens. M. Grabe conjecture que Tertullien l'a aussi connu. Il fut longtemps inconnu aux savans de l'Europe, & même aux Grecs; & c'est aux Anglois que nous avons l'obligation de nous l'avoir procuré. Robert Grossetête, évêque de Lincoln, en ayant eu connoissance par le moyen de Jean de Basingesker, diacre de Légies, qui avoit étudié à Athenes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, & le traduisit par le secours de maître Nicolas, grec de naissance, & clerc de l'abbé de S. Alban, vers l'an 1252; depuis il a été donné en grec par M. Grabe, dans son spicilege des peres, & encore depuis par M. Fabricius, dans ses apocryphes de l'ancien *Testament*. L'auteur y donne diverses particularités de la vie & de la mort des patriarches qu'il fait parler, & à qui il fait raconter & prédire ce qu'il juge à propos. Il parle de la ruine de Jérusalem, de la venue du

meſſie, de diverſes actions de ſa vie, & même des écrits des évangéliſtes, d'une maniere qui ne peut convenir qu'à un chrétien, mais apparemment converti du Judaïſme, & encore rempli de divers préjugés de ſa nation. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. p.* 551.

Il y a encore pluſieurs autres *Teſtamens* apocryphes cités par les Orientaux, comme ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moyſe & de Salomon. Lambecius parle d'un manuſcrit grec, intitulé *le Teſtament d'Abraham*, mais c'eſt un ouvrage récent & fabuleux. Dans le catalogue des livres condamnés par le pape Gelaſe, on trouve le *Teſtament* de Job. S. Athanaſe & quelques anciens font mention du *Teſtament* de Moyſe, compoſé par les hérétiques Séthiens. Enfin M. Gaulmin cite dans ſes notes ſur Pſellus un manuſcrit grec, qui a pour titre *le Teſtament de Salomon*, mauvais ouvrage de quelque grec moderne.

Preuves de la vérité & de l'inſpiration du nouveau Teſtament.

A. N. Ce nouvel article eſt tiré d'une inſtruction paſtorale de M. l'Archevêque de Lyon, imprimée en 1776.

TESTAMENT, *Vérité du nouveau.* Ces livres ont été écrits par huit auteurs contemporains; auteurs, qui tous avoient eu part aux faits éclatans qu'ils racontent; qui en ont connu exactement les cauſes & les motifs; qui, ſur tous les points un peu importans, s'accordent à rendre un témoignage uniforme, & qui ne tranſmettent aux ſiecles ſuivans, que ce qu'ils ont ouï de leurs oreilles, vu de leurs yeux & touché de leurs mains (*a*). Or, quelle autre hiſtoire que celle de l'évangile, a eu autant de garans, & des garans auſſi irréprochables de ſa fidélité? Il faut donc reconnoître que la religion chrétienne, à n'examiner encore que le nombre, le caractere de ſes hiſtoriens, & le temps où ils ont écrit, a un avantage certain au-deſſus de tout ce qui eſt cru par les hommes ſur des témoignages humains; & par conſéquent, que les faits qui lui ſervent de fondement, ont un degré d'autorité capable de ſoumettre tous les eſprits, ſur qui la raiſon conſerve quelqu'empire.

Mais qui nous répondra que ces hiſtoriens ſont contemporains & témoins oculaires? La foi publique & la tradition conſtante, dont on ne peut combattre la certitude, ſans attaquer la vérité de toutes les hiſtoires, ſans mettre entre nous & les temps qui nous ont précédés, un chaos impénétrable, ſans rompre tous les liens de la ſociété. Or, les évangéliſtes & les apôtres ont pour eux ce double témoignage; & il leur eſt uniformément rendu, non-ſeulement par les fideles, mais par les hérétiques & les païens. Une multitude de peuples divers ont reçu & traduit leurs écrits, auſſi-tôt qu'ils ont été compoſés, & ils conviennent tous de leurs dates & de leurs auteurs. Jamais ni Celſe, ni Julien, ni aucun autre ennemi du chriſtianiſme n'ont élevé le moindre doute ſur cette tradition. Il eſt vrai qu'après la mort des apôtres, & lorſque l'égliſe étoit déja répandue dans toute la terre, deux novateurs (*b*), oſerent avancer que les évangiles avoient été ou ſuppoſés, ou altérés. Pour établir cette prétention, pour renverſer la poſſeſſion conſtante de la ſociété chrétienne, il auroit fallu produire des originaux différens des ſiens, ou apporter au moins quelques preuves également déciſives; mais lorſque ces hérétiques & leurs diſciples furent preſſés de juſtifier une aſſertion juſqu'alors inouïe, ils ſe trouverent réduits au ſilence: en ſorte que leur témérité & leur confuſion conſtatent elles-mêmes que, dès l'origine du chriſtianiſme, on ne pouvoit rien oppoſer à la tradition perpétuelle de l'égliſe ſur ce point important. *Tertul. adverſ. Marcion. IV.* 1. 4. *5. S. Aug. contr. Fauſt. XXXII. C.* 16. *& alibi.*

" Les ſeules épîtres de Saint-Paul, dit M. Boſſuet, ſi vives, ſi originales, ſi fort du temps, des affaires, & des mouvemens qui étoient alors, & enfin d'un caractere ſi marqué: ces épîtres, dis-je, reçues par les égliſes auxquelles elles étoient adreſſées, & delà communiquées aux autres égliſes, ſuffiroient pour convaincre les eſprits bien faits, que tout eſt

(*a*) *Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis noſtris.... & manus noſtræ contrectaverunt de verbo vitæ... teſtamur & annuntiamus vobis.* I. Joan. I. 1. 3.

(*b*) Marcion & Manès.

ſincere & original dans les écritures que les apôtres nous ont laiſſées ». *Boſſuet, Hiſt. Univerſ. II. Partie.*

Et en effet, ſans parler du zele ſi pur, ſi tendre, ſi courageux, qui caractériſe ces ouvrages divins, & que l'impoſture ne ſauroit imiter, nous demandons comment un homme, qui n'eût pas converti les Galates, auroit oſé leur parler avec la force & la véhémence que S. Paul emploie dans ſa lettre? Nous demandons comment les Corinthiens auroient accueilli l'autorité que s'arroge l'auteur des deux épîtres qui lui ſont adreſſées, ſi cet auteur n'étoit pas Saint Paul lui-même, ou ſi Saint Paul n'étoit pas leur premier apôtre? Nous demandons comment un impoſteur auroit entrepris de s'ériger en maître des Juifs & des Gentils, qui étoient à Rome, s'il n'y avoit point eu de diſpute entre eux? Et ſi ces diſputes étoient réelles, quel droit auroit eu pour décider l'importante queſtion de l'origine de la juſtice, & pour humilier les Juifs & les Gentils, un homme dont la miſſion n'auroit pas été reconnue, & autoriſée par des miracles?

Remarquez encore, que les lettres de S. Paul, & les autres écritures du nouveau *Teſtament* ſont adreſſées à toutes les nations du monde, aux Romains, aux Epheſiens, aux Galates, aux Hébreux, &c. que tous ces peuples les ont reçues; & que du temps même des Apôtres, ils en produiſoient les originaux. (*d*) Il faut donc, ſi ces écrits ſont ſuppoſés, ou que tous ces peuples de la terre ſe ſoient unis pour les fabriquer & les répandre enſuite ſous des noms imaginaires, ou qu'eux-mêmes y aient été trompés. Mais comment des millions d'hommes auroient-ils pu être abuſés ſur un fait, où l'erreur étoit ſi aiſée à découvrir? Ou comment auroient-ils tous conſpiré à accréditer & à faire prévaloir l'impoſture? Quoi! des hommes embraſſent une religion qui abhorre le menſonge, qui n'enſeigne que la vérité; ils renoncent pour elle à toutes les eſpérances humaines; ils s'expoſent pour elle aux plus violentes perſécutions; & ſans intérêt, comme ſans raiſon, ils ſe ſeront accordés dans le coupable deſſein d'en impoſer à tous les ſiecles; ils auront donné, comme des ouvrages divins, leurs propres inventions, ou celles de l'impoſteur, qui oſe les appeller en témoignage de mille faits dont ils connoiſſoient la fauſſeté; & ni les diviſions qui ſe ſont élevées entre les égliſes particulieres, ni la diverſité des intérêts, des caracteres & des ſituations d'une multitude innombrable de complices, n'auront jamais déterminé perſonne à dévoiler la fraude, ou à déſabuſer la terre! C'eſt trop honorer une pareille ſuppoſition, que de la combattre ſérieuſement.

Nous ajoutons enfin que les livres du nouveau *Teſtament* ont été célébres dès l'origine du chriſtianiſme, & qu'ils ſont cités par les plus grands hommes contemporains, ou des apôtres, tels que Saint Ignace, Saint Clément, Saint Polycarpe; ou de leurs premiers diſciples, tels que Saint Irenée & Saint Juſtin. Tous ces Saints & vénérables perſonnages avoient donc lu nos livres ſacrés, puiſqu'ils en rapportent des textes; ils étoient donc perſuadés que les apôtres & les évangéliſtes en étoient les auteurs, puiſqu'ils les leur attribuent. Ils en étoient donc pleinement aſſurés, puiſqu'ils vivoient de leur temps & avec eux. Ces premiers témoins ſont à leur tour appuyés par d'autres, qui les ont ſuivis immédiatement, & qui ne ſont pas moins dignes de foi. Saint Clément eſt cité par Saint Irenée; Saint Ignace l'eſt par le plus ancien hiſtorien de l'égliſe; & Saint Polycarpe a les mêmes garans. Eh! que peuvent les vaines conjectures de l'incrédulité, contre cette chaîne de témoignages, qui commence aux temps apoſtoliques, & qui d'âge en âge s'eſt perpétuée juſqu'à nous, toujours avec la même liaiſon & la même autorité?

L'exactitude ſévere avec laquelle les premiers chrétiens diſcernoient les écritures véritables, de celles qui étoient ſuppoſées, & le principe déciſif d'après lequel ils faiſoient ce diſcernement, donnent un nouveau degré de certitude à l'authenticité des livres ſaints. Pluſieurs hérétiques des premiers temps porterent l'audace juſqu'à mettre ſous le nom des apôtres, des évangiles dont ils étoient eux-mêmes les auteurs. Mais cette ſacri-

(*a*) *Percurre Eccleſias Apoſtolicas, apud quas ipſæ authenticæ litteræ Apoſtolorum recitantur.* Tertullian. de Præſcript. C. 36.

lege entrepriſe fut auſſi-tôt découverte & repouſſée avec indignation. Les fideles qui demeuroient attachés à la premiere & plus ancienne tradition, n'oppoſoient à ces nouvelles écritures, que leur nouveauté même. Elles nous ont été inconnues juſqu'à préſent, diſoient-ils (a). Elles l'ont été aux apôtres, dont elles portent fauſſement le nom. Aucun d'eux ne les a données aux égliſes qu'il a fondées. Aucune égliſe ne les a reçues de leurs mains : perſonne ne les a citées : jamais elles n'ont été expliquées ou connues dans nos aſſemblées : elles ſont poſtérieures à l'établiſſement de la religion : elles ſont toutes de même date que les erreurs qu'elles favoriſent : nous ſommes donc diſpenſés d'entrer dans l'examen de ces faux titres, dont la ſuppoſition eſt auſſi claire que la nouveauté. C'eſt ainſi que toutes les fictions étoient rejettées ; & que les prétendus livres ſaints, plus récens que l'origine de l'égliſe, étoient écartés pour jamais par le ſimple, mais invincible argument de la preſcription.

Les livres du nouveau Teſtament ſont parvenus juſqu'à nous ſans aucune altération importante.

Dans tous les temps l'égliſe conſerva une profonde vénération pour la mémoire des apôtres ; dans tous les temps elle regarda leurs écrits, comme l'ouvrage de l'Eſprit Saint ; elle fut toujours perſuadée qu'on ne pouvoit y ajouter, ou en retrancher, ſans impiété & ſans ſacrilege : delà cette attention religieuſe avec laquelle elle ne ceſſa de veiller ſur la pureté de ce dépôt ſacré. Que d'obſtacles d'ailleurs ne ſe ſeroient pas oppoſés au deſſein de corrompre, ou d'altérer l'hiſtoire de l'évangile ! Les copies en étoient répandues dans toute la terre ; une multitude de nations diverſes la reſpectoient, comme un monument divin ; elle étoit entre les mains de tous les fideles ; chacun y trouvoit le titre fondamental de ſa grandeur & de ſes eſpérances ; on la liſoit ſans ceſſe dans les familles, dans les maiſons particulieres, & dans les aſſemblées publiques de religion. Et ne réſulte-t-il pas manifeſtement de la réunion de toutes ces circonſtances, que les écritures du nouveau *Teſtament* n'ont eu rien à redouter, ni de la révolution des ſiecles, ni des entrepriſes de la nouveauté ?

Cependant ſi, malgré tant de garanties, l'incrédulité s'obſtine à ſoutenir que ces écritures ont éprouvé des changemens conſidérables, qu'elle détermine donc la nature, le temps, le motif, & les auteurs de cette altération. Et d'abord, ſur qui fera-t-elle tomber le crime de l'impoſture ? Sera-ce ſur les païens ? Ils n'a-

(a) *Ego meum Evangelium dico verum, Marcion ſuum. Ego Marcionis affirmo adulteratum, Marcion meum. Quis inter nos determinabit, niſi temporis ratio ei præſcribens auctoritatem quod antiquius reperietur ; & ei præjudicans vitiationem, quod poſterius revincetur ?* Tertul. cont. Marc. L. IV, c. 4.

In ſummâ. Si conſtat id verius quod prius, id prius quod & ab initio, id ab initio quod & ab Apoſtolis : pariter utique conſtabit, id eſſe ab Apoſtolis traditum, quod apud Eccleſias Apoſtolorum fuerit ſacro ſanctum. Videamus quod lac à Paulo Corinthii hauſerint : ad quam regulam Galatæ ſint recorrecti : quid legant Philippenſes, Theſſalonicenſes, Epheſii : quid etiam Romani de proximo ſonent, quibus Evangelium & Petrus & Paulus ſanguine quoque ſuo obſignatum reliquerunt. Habemus & Joannis alumnas Eccleſias. . . . Dico itaque apud illas, nec ſolas jam Apoſtolicas, ſed apud univerſas quæ illis de ſocietate Sacramenti confœderantur, id Evangelium ab initio editionis ſuæ ſtare quod nunc maximè tuemur ; Marcionis verò pleriſque nec notum : nullis autem notum, & non eò damnatum. Ibid. c. 5.

Dic mihi cujus libro potiùs credere debeamus ? ejus-ne Apoſtoli, qui Chriſto, cùm adhuc in terrâ eſſet, adhæſerat : an neſcio cujus Perſæ, qui tantò poſt natus eſt ? Sed alium fortè proferes librum, qui nomen habeat alicujus Apoſtoli, quem à Chriſto conſtat electum, & ibi, Chriſtum natum ex Maria Virgine non eſſe, lecturus es. Cùm ergo neceſſe ſit alterum horum librorum eſſe mendacem, cui nos potiùs cenſes fidem accommodare debere ? Ei ne quem illa Eccleſia, ab ipſo Chriſto inchoata, & per Apoſtolos provecta, certâ ſucceſſionum ſerie, uſque ad hæc tempora, toto terrarum orbe dilatata, ab initio traditum & conſervatum agnoſcit : an ei, quem eadem Eccleſia incognitum reprobat ? S. Aug. cont. Fauſt. XXVIII. 2. *vide* Ibid. XIII, c. 4.

voient intérêt à corrompre les livres sacrés, que pour abaisser le christianisme naissant, & soutenir l'idolâtrie chancelante. Mais dans ce dessein, il ne falloit pas y laisser cette élévation de sentimens qu'ils étoient forcés d'y admirer eux-mêmes; cette pureté dans la morale, si supérieure à celle de leurs philosophes. Il falloit donc y effacer cette foule de miracles, qui rendent un si illustre témoignage à la divinité de notre religion. Et quand on supposeroit aux païens un projet si gratuit & si mal concerté, à qui persuadera-t-on que tous les chrétiens de l'univers aient été distraits, ou indifférens sur son exécution; & qu'ils aient abandonné sans résistance aux entreprises des idolâtres, des monumens dont ils étoient toujours prêts à sceller la vérité par l'effusion de leur sang?

Attribuera-t-on aux juifs la prétendue altération des écritures? Mais sans répéter les réponses que nous venons de donner à cette absurde imputation, & qui conservent ici toute leur force, nous demandons seulement à l'incrédule, pourquoi les juifs, maîtres de dénaturer nos livres saints, y ont laissé subsister tant de reproches deshonorans, contre les vaines traditions de la synagogue, contre l'hypocrisie des prêtres & des docteurs de la loi, contre les superstitions du peuple, les vices & l'aveuglement de la nation? Pourquoi sur-tout ils n'en ont pas fait disparoître cette multitude de prodiges qui parlent si hautement en faveur du christianisme, & qui les convainquent à la face de toute la terre de Déicide & d'endurcissement.

Il ne reste donc plus que les chrétiens, qu'on puisse soupçonner d'être les auteurs de la fraude. Mais on ne dira pas, sans doute, que tous les fideles de l'univers se sont concertés, ont conspiré pour corrompre ce qu'ils avoient de plus vénérable & de plus saint, en sorte qu'aucun d'eux ne se soit opposé à l'entreprise; qu'aucun n'ait élevé sa voix pour sauver la foi, ou pour garantir la postérité des pieges de l'erreur. Et si l'altération n'est l'ouvrage que d'un seul, ou tout au plus d'un petit nombre, sait-on bien à quoi l'on s'engage par cette nouvelle & étonnante supposition? C'est aux chrétiens de toute la terre qu'il faut fasciner les yeux en même temps; c'est dans le livre, le plus précieux & le plus révéré, lu chaque jour, & gravé même dans la mémoire des enfans; c'est dans une multitude innombrable d'exemplaires, & dans des versions répandues par tout dès la naissance de l'église, qu'il faut adroitement insérer le mensonge. Et quel homme sera assez audacieux pour concevoir un pareil dessein, ou assez insensé pour se flatter d'y réussir? Si le peuple n'avoit pas aperçu le crime, auroit il échappé à la vigilance des pasteurs? Et si les pasteurs eux-mêmes en avoient été les auteurs, ou les complices, les fideles l'auroient-ils souffert tranquillement (a)? Si les docteurs & les peuples s'étoient réunis pour exécuter cette sacrilege entreprise, les ennemis du dehors n'auroient pas manqué de triompher du scandale. Cependant aucun d'entr'eux n'a jamais fait aux chrétiens ce reproche capital. Ils combattoient à la vérité de toutes leurs forces la doctrine des livres saints, mais ils les ont toujours reconnus pour authentiques, vrais, & parvenus dans leur intégrité jusqu'au temps où l'on étoit alors. Enfin quand le silence, l'oubli ou l'indifference des ennemis du christianisme auroient favorisé cet étrange projet, les partis qui se formerent bientôt dans l'église, & qui sont presque aussi anciens qu'elle, auroient été un obstacle invincible à son exécution.

Peu de temps après la mort des apôtres, il s'éleva des hommes indociles & téméraires, qui rompirent les liens de l'unité, & formerent des sociétés particulieres de ceux qu'un esprit d'orgueil & d'indépendance avoit égarés. Et dès lors il devenoit plus impossible que jamais de donner la moindre atteinte à la pureté des écritures. Si les orthodoxes l'avoient osé, avec quelle force les sectes séparées, si attentives à toutes les démarches de l'église, ne lui auroient-elles pas reproché cette prévarication? Et lorsque les héré-

(a) L'Histoire de l'Eglise fournit plusieurs exemples de cette délicatesse du peuple fidele, qui le porta à s'élever avec force contre les plus légers changemens, que certains pasteurs faisoient dans quelques-unes des paroles de l'Ecriture-sainte. Voy. Sozomene, *Hist. eccl. L. I, c. ij.* S. Aug. *Epist.* 7. & 82. S. Hier. *Ep.* 75. *Inter August. n.* 21.

tiques, pour trouver quelque appui à leurs nouveautés profanes, tenterent de les introduire dans le texte sacré, vous avez déja vu, comment l'église confondit leur imposture par la simple comparaison des anciens exemplaires, communs à toutes les églises, avec les exemplaires falsifiés.

Il ne sera pas plus facile à l'incrédulité de fixer l'époque de la prétendue altération des écritures, que d'en déterminer les auteurs. La fera-t-elle remonter jusqu'au temps qui précéda les Irénée, les Justin, les Clément, les Ignace, les Polycarpe? Mais ce tems est celui des apôtres, ou des disciples qui avoient vécu avec eux, & qui succéderent immédiatement à leur ministere & à leur autorité: & nous avons déja montré que tout changement étoit impossible sous les yeux de ces témoins incorruptibles. Dira-t-elle que les écritures ont été corrompues dans des temps postérieurs? Mais pour détruire cette vaine allégation, il suffit de jeter les yeux sur le nouveau *Testament*, tel qu'il est aujourd'hui, & de le comparer avec cette multitude de textes, qui se trouvent cités dans les ouvrages des premiers écrivains de l'église. La parfaite conformité qui regne entre les uns & les autres, est une preuve sans replique, que les écritures ont été les mêmes dans tous les temps.

Enfin, pour accuser les premiers chrétiens d'être les corrupteurs de leurs propres titres, il faudroit au moins pouvoir leur supposer un motif. Ce n'est point assez; il faudroit leur déclarer nettement: voilà ce qui ne fut pas d'abord dans vos écritures, & ce qu'on y ajouta depuis: voilà ce qu'on y lisoit auparavant, & ce qui fut ensuite effacé par vos peres. Mais ce n'est point ainsi que procede l'incrédulité. Elle se permet tous les soupçons, & ne se croit obligée d'en justifier aucun; enforte que, pour la confondre, il devient nécessaire de combattre tout à la fois ce qu'elle dit, & ce qu'elle ne dit pas, & de détruire plutôt la possibilité, que les preuves des faits qu'elle avance. Disons donc que des hommes qui respectoient les écrits des apôtres, comme la parole de Dieu même; qui y avoient puisé la haine du mensonge & l'amour de toute vérité; qui renonçoient à tous les biens présens pour la suivre; qui sacrifioient jusqu'à leur vie pour la défendre, étoient incapables de l'imposture sacrilege qu'on ne craint pas de leur reprocher. Ajoutons qu'il n'y a rien, & qu'il ne manque rien dans les livres saints, qui puisse servir de fondement à cette imputation téméraire.

En effet, qu'est-ce que les prétendus faussaires en auroient retranché? Ce qui pouvoit révolter les esprits superbes, ou faire trembler la nature? Mais nos yeux y lisent encore ces incompréhensibles mysteres, qui confondent la sagesse humaine: ces regles fortes & séveres, qui combattent tous les vices, & immolent toutes les passions. Quels seroient les points surajoutés au texte primitif? Les miracles de Jésus-Christ? Mais dès-lors il faut soutenir que les livres du nouveau *Testament* sont l'ouvrage de la fraude, & donner ouverture à toutes les absurdités que nous avons relevées dans ce système insensé; car les miracles sont comme le fond & la base de ces livres. C'est sur les miracles que sont appuyées la doctrine des mœurs, & la foi des mysteres; & puisque la supposition des écritures entieres est impossible, leur altération, par l'addition frauduleuse des miracles, ne l'est pas moins.

L'incrédulité ajoute que les versions de l'écriture ne s'accordent point entre elles, & que dès les premiers temps on disputa dans l'église sur l'authenticité de quelques ouvrages qui entrent aujourd'hui dans le corps des livres saints. Nous conviendrons sans peine, que, par l'inadvertance des copistes & la suite des siecles, il s'est glissé de légeres différences dans les versions & les exemplaires du texte sacré; mais en est il moins vrai que ce sont par-tout les mêmes dogmes, la même morale, les mêmes prédictions, les mêmes promesses, la même suite d'histoire; que de tous les manuscrits, de toutes les versions, de tous les livres, il en revient toujours la même substance, la même législation, la même foi; que tous, sans exception, nous présentent Jesus-Christ opérant des prodiges, prêchant une doctrine sublime, rassemblant ses brebis, & formant son église, mourant au milieu des douleurs & des ignominies, sortant du tombeau par sa puissance, envoyant ses apôtres dans tout l'univers, s'élevant au plus haut des cieux, & répandant de-

là ſon eſprit ſur l'égliſe naiſſante; que tous nous préſentent uniformément les travaux des apôtres, leurs ſuccès, la ruine de l'idolâtrie, l'établiſſement de la foi dans toute la terre, la doctrine de la juſtice chrétienne, ſon origine, ſon excellence, ſes caracteres; que tous annoncent un même Dieu créateur, un même Jéſus-Chriſt réparateur, un même Eſprit ſanctificateur, un même baptême, un même ſacrifice, une même fin, la même voie pour y parvenir, les mêmes ſupplices réſervés au crime, les mêmes récompenſes préparées à la vertu. Et que pouvions-nous demander de plus à la divine providence, pour être aſſurés que ces monumens ſacrés nous ſont parvenus dans leur intégrité? Si quelque portion des écritures a paru douteuſe pendant un temps, à certaines égliſes, notre foi n'en doit ſouffrir aucun préjudice, parce que ces livres particuliers, dont l'authenticité étoit moins conſtante, ont été enſuite généralement reçus comme l'ouvrage des apôtres, & que d'ailleurs ils ne renferment rien de conſidérable, qui ne ſe trouve déja conſigné dans les livres toujours avoués.

Les Auteurs des Livres du nouveau Teſtament ſont inſtruits & ſinceres. Ils n'ont pu être trompés: ils n'ont point eu deſſein de tromper.

Ce ſeroit peu d'avoir conſervé les écritures, telles qu'elles ſont ſorties des mains des apôtres & des évangéliſtes, ſi ces derniers ne méritoient pas notre confiance par leurs lumieres & leur ſincérité; mais tout nous répond qu'ils ont ce double avantage dans le degré le plus éminent. Ce ne ſont ni les inventions de leur propre eſprit, ni des faits arrivés avant eux ou loin d'eux, qu'ils nous racontent: ce ſont des événemens dont ils ont été les témoins oculaires, & ſouvent les principaux inſtrumens: c'eſt ce qu'ils ont fait & ce qu'ils ont vu, pendant tout le cours de leur vie. Tous leurs écrits portent le caractere d'une raiſon ſaine, d'un ſens profond, d'une ſageſſe conſommée. Et que faut-il de plus, que la réunion de toutes ces circonſtances, pour détruire juſqu'au ſoupçon de mépriſe & d'illuſion?

Si les apôtres n'ont pu être trompés, il eſt également certain qu'ils n'ont pas voulu tromper eux-mêmes. Ils ne travaillent point de concert: ils n'écrivent ni dans le même temps, ni dans le même lieu, & cependant ils ſont pleinement d'accord ſur la doctrine & ſur les faits qu'ils annoncent. Lorſqu'on obſerve entr'eux quelques contrariétés apparentes, elles deviennent une nouvelle preuve que ſur tous les objets importans, c'eſt la vérité ſeule, & non la colluſion qui les a réunis. Ils parlent d'eux-mêmes, de leur ignorance, de leurs foibleſſes, de leurs fautes, avec une ingénuité qui perſuade & qui ſurprend. Ils ſe donnent pour ce qu'ils ſont, c'eſt-à-dire, pour de pauvres pêcheurs, qui ne connoiſſoient que leur barque & leurs filets, avant leur vocation à l'apoſtolat. Ils ſavent que l'orgueil eſt le vice le plus oppoſé à l'eſprit de l'évangile, & ils ne cachent point l'amour qu'ils ont eu pour les préférences & les diſtinctions. Ils avouent que juſqu'aux derniers momens de la vie de J. Chriſt, la jalouſie & l'ambition ont cauſé parmi eux des conteſtations & des murmures. Ils ne diſſimulent point qu'ils avoient tous promis à Jeſus-Chriſt de le ſuivre juſqu'à la mort, & qu'une fuite lâche & honteuſe avoit été la ſuite & la peine de leur préſomption. En faiſant le récit le plus ſimple & le plus circonſtancié des trois renoncemens du premier d'entr'eux, ils n'omettent rien de ce qui rendoit inexcuſables ſa témérité & ſon parjure. Mais étoit-il donc ſi indiſpenſable de faire de pareils aveux? Et ne paroiſſoit-il pas, au contraire, utile à l'évangile, de couvrir l'ancienne ignorance de ceux qui étoient chargés de l'annoncer à tous les peuples, & de cacher la baſſeſſe de leur origine & de leur premier emploi? N'étoit-il pas plus conforme à la ſageſſe humaine, ſi elle avoit été conſultée, de laiſſer dans l'oubli des fautes & des foibleſſes, dont le ſouvenir pouvoit être un obſtacle aux progrès de la religion?

La mort bravée par les apôtres, imprime à leur témoignage le dernier ſceau de la vérité. Nous conviendrons qu'un homme abuſé & affermi dans la ſéduction par le temps & par les préjugés, peut donner ſa vie pour de fauſſes opinions. La conſcience alors, quoique dans les ténebres, tient lieu de vérité & de lumiere; la crainte de la divinité y ajoute une force nouvelle; & tous les ſentimens qui en

naiſſent, déterminent l'application de la maxime générale, qu'il faut tout ſacrifier à la religion. Mais que des ſéducteurs, ſans intérêt & ſans motif, ou pour la ſeule ſatisfaction de faire prévaloir l'impoſture, affrontent tout à la fois la rigueur des tourmens, les horreurs du trépas, le cri de la conſcience, les menaces de Dieu, & cela ſans rien eſpérer de leur folle obſtination, avec la certitude même d'en être ſévérement punis par la vérité éternelle qu'ils outragent, c'eſt une eſpece de délire qui eſt contre la nature, & dont il n'y a pas de traces dans l'hiſtoire. L'hypocriſie ne va point juſques-là; elle ne manque jamais de moyens pour échapper au péril, lorſqu'elle eſt preſſée. Et puiſque les apôtres ont tous offert, ou ſacrifié leur vie, pour atteſter des faits publics, éclatans, ſur leſquels ils n'avoient pu ſe méprendre, concluons donc que leur bonne foi eſt entiere, & que s'il nous reſte encore quelque ſentiment de défiance ſur leur ſincérité, la cauſe en eſt bien moins dans notre eſprit, que dans notre cœur.

Les Ecritures du nouveau Teſtament ſont divines, & leurs Auteurs inſpirés.

Les mêmes raiſons qui nous ont convaincus de l'authenticité des livres du nouveau *Teſtament*, & de la fidélité de ceux qui les ont écrits, nous perſuadent également, & que ces écritures ſont divines, & que leurs auteurs ſont inſpirés. Ce ſont ces auteurs eux-mêmes qui nous aſſurent que Jeſus-Chriſt leur avoit promis à tous une lumiere ſurnaturelle, une révélation immédiate, pour les inſtruire & les diriger dans l'enſeignement des vérités du ſalut. " Le conſolateur, qui eſt „ le Saint Eſprit, que mon pere enverra „ en mon nom, vous enſeignera toutes „ choſes, & vous fera reſſouvenir de tout „ ce que je vous ai dit.... Quand l'eſprit „ de vérité ſera venu, il vous enſeignera „ toute vérité; car il ne parlera pas de „ lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, & il vous annoncera les „ choſes à venir (*a*)". La promeſſe de l'inſpiration ne pouvoit être ni plus préciſe, ni plus générale; & ce ſont encore les apôtres & les évangéliſtes eux-mêmes qui atteſtent qu'elle a été exactement accomplie. Partout ils déclarent qu'ils ne ſont que les organes & les interprêtes de l'eſprit Saint; que c'eſt Jeſus-Chriſt lui-même qui parle par leur bouche; que le mépris qu'on feroit de leurs paroles, retomberoit ſur Dieu même, qui les a remplis de ſon eſprit. C'eſt ſur ce fondement que l'apôtre aſſure les Theſſaloniciens, qu'ils ne s'étoient point trompés, en écoutant ſes diſcours avec le même reſpect que la parole de Dieu, parce qu'en effet ils étoient ſa parole: *non ut verbum hominum, ſed, ſicut eſt verè, verbum Dei* (*b*). Saint Paul, il eſt vrai, parle ſeul ici, mais il eſt évident qu'il le fait au nom de tous les apôtres. Et dès qu'il a été précédemment prouvé que leur témoignage réunit tout ce qui peut inſpirer le reſpect & la confiance, pourquoi le rejeterions-nous, quand ils ſe diſent prophêtes & inſpirés?

TESTAMENT, *Juriſpr.*, eſt la déclaration que fait quelqu'un de ce qu'il veut qui ſoit exécuté après ſa mort.

L'uſage des *teſtamens* eſt fort ancien, on l'a même fait remonter juſqu'au tems des premiers patriarches, & nous avons un recueil de leurs *teſtamens*, mais que les critiques ont juſtement regardé comme apochryphes.

Euſebe, & après lui Cédrenus, rapportent que Noé, ſuivant l'ordre de Dieu, fit ſon *teſtament*, par lequel il partagea la terre à ſes trois fils; qu'après avoir déclaré à ſes enfans ce partage, il dreſſa un écrit qu'il ſcella & remit à Sem, lorſqu'il ſe ſentit proche de ſa fin.

Ainſi l'origine des *teſtamens* doit être rapportée au droit naturel des gens, & non au droit civil; puiſqu'ils ſe pratiquoient dès le temps que les hommes n'avoient encore d'autre loi que celle de la

(*a*) *Paracletus autem, Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, & ſuggeret vobis omnia, quæcumque dixero vobis.* Joan. XIV. 26. *Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem: Non enim loquetur à ſemetipſo: ſed quæcumque audiet, loquetur, & quæ ventura ſunt, annuntiabit vobis.* Ibid. XVI. 13.

(*b*) *Cùm accepiſſetis à nobis verbum auditûs Dei, accepiſtis illud, non ut verbum hominum, ſed, ſicut verè eſt, verbum Dei.* I. Theſſal. II. 13.

nature : on doit seulement rapporter au droit civil les formalités & les regles des *testamens*.

Il est certain, suivant les livres sacrés, que l'usage des *testamens* avoit lieu chez les Hébreux long-tems avant la loi de Moyse.

En effet Abraham, avant qu'il eût un fils, se proposoit de faire son héritier le fils d'Eléazar son intendant. Ce même patriarche donna dans la suite tous ses biens à Isaac, & fit seulement des legs particuliers aux enfans de ses concubines. Il est aussi parlé de legs & d'hérédité dans le prophete Ezéchiel. Isaac donna sa bénédiction à Jacob, & lui laissa ses possessions les plus fertiles, & ne voulut point révoquer cette disposition, quoiqu'il en fût vivement sollicité par Esaü. Jacob régla pareillement l'ordre de succéder entre ses enfans ; il donna à Joseph la double part qui appartenoit à l'aîné, quoique Joseph ne le fut pas.

Les Hébreux avoient donc l'usage des *testamens*, ils étoient même assujettis à certaines regles ; ils ne pouvoient pas tester pendant la nuit : ceux qui avoient des enfans avoient toute liberté de disposer entr'eux, ils pouvoient même faire des legs à des étrangers ; mais après l'année du jubilé, les meubles légués devoient revenir aux enfans du testateur, ou à leurs héritiers.

Les Egyptiens apprirent l'usage des *testamens* de leurs ancêtres descendans de Cham, ou, en tout cas, des Hébreux qui demeurerent en Egypte cent dix ans.

Les législateurs Grecs qui avoient voyagé en Egypte, en empruntèrent les meilleures loix : aussi voit-on l'usage des *testamens* reçu à Lacédémone, à Athenes, & dans les autres villes de Grece.

Les Romains empruntèrent à leur tour des Grecs de quoi former la loi des douze tables qui autorise des *testamens*. Il paroît même par ce que dit Tite-Live du legs que Procas avoit fait à son neveu du royaume d'Albe, que les *testamens* étoient usités à Rome dès sa fondation.

Toutes les autres nations policées ont aussi reçu l'usage des *testamens*, soit que les Romains l'y eussent introduit, ou qu'il y fût déja connu auparavant.

Dans les Gaules en particulier, les *testamens* étoient en usage, ainsi qu'on l'apprend de Marculphe, Grégoire de Tours & des capitulaires.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux sortes de *testamens* ; celui appellé *calatis comitiis*, qui se faisoit en temps de paix dans les comices ; & celui qu'on appelloit *in procinctu*, que faisoient les soldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la suite, ces deux sortes de *testamens* étant tombés en désuétude, on introduisit une troisieme forme, appellée *per æs & libram*, qui étoit une vente fictive de la succession à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires, firent encore changer la forme des *testamens* ; & le préteur en introduisit une autre, savoir que le *testament* seroit revêtu du sceau de sept témoins.

Les empereurs ayant augmenté les solemnités de ces *testamens*, on les appella *testamens* écrits ou solemnels, pour les distinguer des *testamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire sans écrit.

On introduisit aussi le *testament* militaire en faveur des soldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *testamens* des peres entre leurs enfans, les *testamens* rustiques, c'est-à-dire faits par les personnes qui étoient aux champs, & ceux qui étoient en faveur de la cause pie, furent aussi dispensés de certaines formalités.

Dans les pays de droit écrit, il n'y a point de *testament* proprement dit sans institution d'héritier ; car on ne peut y donner ni y ôter l'hérédité par un simple codicille. *V.* INSTITUTION & HÉRITIER.

En pays coutumier au contraire, tous les *testamens* ne sont que des codicilles, c'est-à-dire qu'ils ne requierent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorsque le testateur n'a point excédé ce qu'il lui étoit permis de faire, & que le *testament* est revêtu des formes prescrites, ses dispositions tiennent lieu de loix pour la succession du testateur, tant pour le choix d'un héritier ou autre successeur universel, que pour les legs particuliers & autres dispositions qui y sont contenues.

Mais le *testament* ne prend son effet que par la mort du testateur, jusques-là il est toujours révocable.

Le testateur en peut faire successivement plusieurs, & révoquer à mesure les précédens, soit expressément, soit tacite-

ment, par des dispositions postérieures contraires aux premieres.

Il peut aussi révoquer, augmenter, diminuer & changer les dispositions par des codicilles, sans révoquer tout son *testament*.

On mettoit autrefois dans les *testamens* des clauses appellées *révocatoires*, au moyen desquelles le *testament* ne pouvoit être révoqué, à moins que dans le *testament* postérieur on n'eût rappellé la cause révocatoire; mais l'ordonnance des *testamens* a abrogé l'usage de ces sortes de clauses.

La faculté de tester appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les causes d'incapacités, il y en a de perpétuelles, d'autres qui ne sont que temporaires.

De l'espece de ces dernieres est l'incapacité des impuberes, qui ne dure que jusqu'à l'âge de puberté, ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle est aussi l'incapacité des fils de famille, qui ne dure qu'autant qu'ils sont en la puissance d'autrui. Ils peuvent même en attendant disposer de leur pécule *castrense* ou *quasi castrense*.

Les femmes, quoiqu'en puissance de mari, peuvent tester sans leur consentement, parce que leur disposition ne doit avoir effet que dans un temps où leur personne ni leurs biens ne seront plus en la puissance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes, peuvent tester, pourvu qu'ils soient en leur bon sens.

Mais les insensés ne peuvent tester, à moins que ce ne soit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui sont interdits pour cause de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de *testament*.

Les étrangers, ni les condamnés à mort, ne peuvent aussi tester.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les religieux ont aussi cette faculté, pourvu qu'ils en usent avant leur profession.

Il y a des personnes qui sont également incapables de tester & de recevoir par *testament*, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui sont seulement incapables de tester, mais qui peuvent recevoir par *testament*, comme les impuberes & les fils de famille. *V.* DONATION, HERITIER, LEGS.

Les formalités prescrites pour la validité des *testamens* sont differentes, selon les pays & selon la qualité du *testament* que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général sur cet objet, c'est qu'il faut suivre les formalités prescrites par la loi du lieu où est fait le *testament*.

En pays de droit écrit, quand un *testament* ne peut valoir comme *testament*, il peut valoir comme codicille; si le testateur a mis la clause codicillaire, c'est-à-dire s'il l'a ainsi ordonné.

On peut disposer par *testament* de la totalité de ses biens, sauf la légitime des enfans, & les autres restrictions ordonnées par rapport à certains biens; tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens sont situés.

Les regles principales que l'on suit pour l'interprétation des *testamens*, sont de consulter d'abord la volonté du testateur; si dans quelque endroit sa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été son intention par les autres dispositions & par les différentes circonstances.

L'exécution du *testament* appartient naturellement à l'héritier, à moins que le testateur ne l'ait confiée à quelque autre personne. *V.* EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il est cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt, d'y veiller de leur part.

Quand le *testament* est *inofficieux* à quelqu'un des héritiers, ils ont la voie de s'en plaindre. *V.* ENFANT, EXHÉRÉDATION, INSTITUTION, HÉRITIER, INOFFICIOSITÉ, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, PRÉTÉRITION LÉGITIME, SUBSTITUTION. *Voy.* au code & aux instit. le titre *de testamentis*, & au code & digeste le titre *qui testamenta facere possunt*, aux instit. le titre *qui testamenta facere non possunt*. Voyez *auss* Julius Clarus, Gaill. Benéd. Manticon, Bouchel, Despeisses, Ricard, Furgole, & les *articles* qui suivent. (*A*)

TESTAMENT *per æs & libram*, comme qui diroit par le poids & l'argent, étoit une forme singuliere de tester, qui

fut introduite chez les Romains par les jurisconsultes, peu de temps après la loi des douze tables.

Le testateur feignoit de vendre sa famille, & pour cet effet il faisoit venir un acheteur, nommé pour cette raison *emptor familiæ*; celui-ci donnoit l'argent à un peseur appellé *libripens*, parce qu'alors on ne comptoit point l'argent, on le pesoit; on faisoit venir ensuite cinq témoins, qui devoient être mâles, pubères, & citoyens romains.

Ce *testament* renfermoit deux formalités essentielles; la premiere étoit cette vente imaginaire de la succession à l'héritier futur; & comme il arrivoit quelquefois que l'héritier attentoit à la vie du vendeur, on prit dans la suite la précaution de faire acheter la succession par un tiers, & par un écrit séparé l'on déclaroit le nom de l'héritier.

L'autre formalité étoit appellée *nuncupatio*; c'étoit la déclaration publique de la volonté qui étoit écrite sur des tablettes de cire, encadrées dans d'autres tablettes de bois; cette *nuncupatio* se faisoit en ces termes: *Hæc uti his tabulis ceris vescripta sunt ita lego, ita testor; itaque, vos quirites, testimonium præbetote.* En prononçant ces derniers mots, le testateur touchoit les témoins par le bout de l'oreille, laquelle on croyoit être consacrée à la mémoire; c'étoit-là uniquement à quoi ils servoient, car on n'exigeoit d'eux alors ni sceau, ni souscription, comme les préteurs l'exigerent dans la suite.

Cette forme de *testament* fut plus longtemps usitée que ceux appellés *calatis comitiis* & *in procinctu*; cependant peu à peu elle tomba en désuétude: l'empereur Constantin supprima ces ventes imaginaires. *V.* la loi *quoniam* cod. *de testam.* & aux instit. le tit. *de testam. ordin.* (*A*)

TESTAMENT, *apud acta*, c'est-à-dire fait devant le juge du lieu, ou devant quelqu'un des officiers municipaux; cette forme de tester qui étoit usitée chez les Romains, suivant la loi 19, cod. *de testam.* est encore reçue à Toulouse, & dans plusieurs coutumes, entr'autres celles de Vermandois, *art.* 58, & Péronne, *art.* 162; mais ces coutumes exigent deux témoins que le droit romain ne demande pas. Par l'*art.* 24 de la nouvelle ordonnance des *testamens*, sa majesté déclare qu'elle n'entend point déroger aux coutumes & usages des pays où les officiers de justice, y compris les greffiers municipaux, sont mis au nombre des personnes publiques qui peuvent recevoir des *testamens* ou autres dispositions à cause de mort; ce qui aura lieu, est-il dit, de même dans les provinces régies par le droit écrit où le même usage seroit établi. *V.* Turgot, *des testamens*, *tom. I. pag.* 48.

TESTAMENT D'UN AVEUGLE, chez les Romains, l'aveugle de naissance ou qui l'étoit devenu par maladie ou autre accident, pouvoit faire un *testament* écrit solemnel; il ne pouvoit tester que devant un tabulaire, officier dont les fonctions étoient différentes de celles du notaire ou tabellion.

La forme de ces *testamens* est réglée par la loi *hæc consultissima*.

Par la nouvelle ordonnance des *testamens*, *art.* 7, si le testateur est aveugle, ou si dans le temps du *testament* il n'a pas l'usage de la vue, on doit appeller un témoin outre le nombre de sept qui est requis pour le *testament* nuncupatif, lequel doit signer avec les autres témoins.

Dans les autres pays où un moindre nombre de témoins suffit, on ajoute de même un témoin de plus.

Mais dans les *testamens* entre enfans faits devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins, il n'est pas besoin d'appeller un troisieme témoin, quoique le testateur soit aveugle. *V.* Furgole, *des testam. tom. I. pag.* 50.

TESTAMENT *calatis comitiis*, ou fait dans les comices convoqués & assemblés, c'est-à-dire dans l'assemblée du peuple romain, étoit une ancienne maniere de tester usitée en temps de paix chez les Romains: ceux qui vouloient tester ainsi, commençoient par convoquer l'assemblée du peuple désignée par ces mots *calatis comitiis*; cette convocation se faisoit par le héraut des décuries, ou par le trompette des centuries: cette cérémonie se faisoit deux fois dans l'année; l'exploit de convocation qui se faisoit pour tester dans cette assemblée annonçoit l'objet de la convocation, & étoit conçu en ces termes: *Velitis, jubeatis, quirites, uti L. Valerio tam jure legeque hæres sibi fiet, quàm si ejus filius-familias proximusve agnatus esset; hæc ita ut dixi, ita vos, quirites, rogo:* c'est ainsi qu'Aulugelle nous rapporte la formule de cette convocation.

Ceux qui n'avoient point d'entrée dans les comices, ne pouvoient point alors tester; tels étoient les fils de famille, les femmes.

L'uſage de ces ſortes de *teſtamens calatis comitiis*, fut abrogé par la loi des douze tables. *V.* aux *inſt.* le tit. *de teſtam. auctiri.*

TESTAMENT *en faveur de la cauſe pie*, eſt celui par lequel le teſtateur fait quelques legs pieux.

Quoique le droit romain n'eût point fait d'exception pour ces *teſtamens*, cependant les interpretes prétendoient qu'on devoit les exempter de toutes formalités.

Mais la nouvelle ordonnance des *teſtamens* n'ayant fait aucune diſtinction de la cauſe pie, ces *teſtamens* ſont demeurés aſtreints aux mêmes regles que les autres. *V.* Tiraqueau, *de privileg. cauſæ piæ*, Furgole, *des teſtam. tom. I. pag.* 53.

TESTAMENT FAIT AUX CHAMPS. *V. ci-après* TESTAMENT RUSTIQUE.

TESTAMENT CIVIL, eſt celui qui eſt fait ſelon toutes les formes preſcrites par la loi, à la différence du *teſtament* militaire, qui eſt diſpenſé d'une partie de ces formes. L'uſage des *teſtamens civils* eſt plus ancien que celui des *teſtamens* militaires; les premiers eurent lieu dès le temps de Romulus, les autres commencerent du temps de Coriolan. *V. l'hiſtoire de la Juriſprud. rom.* de M. Terraſſon, *pag.* 119.

TESTAMENT CLOS ET CACHETÉ, eſt la même choſe que le *teſtament* myſtique ou ſecret. *V. ci-après* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT COMMUN, eſt celui qui eſt fait conjointement par pluſieurs perſonnes; ces ſortes de *teſtamens* ont été abrogés par l'*article* 77, de l'ordonnance des *donations*, même ceux qui ſeroient faits entre mari & femme.

TESTAMENT D'UN DECONFER, étoit celui que l'Egliſe faiſoit anciennement pour les perſonnes qui étoient décédées ſans avoir rien donné ou légué à l'Egliſe, ce que l'on appelloit *mourir deconfer*; l'Egliſe ſuppléoit à ce que le défunt auroit dû faire, & ordonnoit qu'une partie de ſes biens ſeroit appliquée en œuvres pieuſes. On trouve dans *Joannes galli*, un arrêt de 1388, qui annulle un *teſtament* ſemblable fait par ordonnance de l'official de Sens: car, dit l'arrêt, *erat loqui facere defunctos dicendo lego tali & tali.* Cet abus a cependant duré plus de 400 ans: il en reſtoit encore des veſtiges en 1501, 1505, 1512, même en 1560, ſuivant divers arrêts de ce temps. *V. les lettres hiſtoriq. ſur le parlement, tom. II. pag.* 374.

TESTAMENT ECRIT *ou* SOLEMNEL; on appelloit ainſi chez les Romains, celui qui étoit rédigé par écrit, à la différence du *teſtament* nuncupatif, qui ſe faiſoit alors ſans écrit. *V.* TESTAMENT SOLEMNEL & TESTAMENT NUNCUPATIF.

TESTAMENT ENTRE ENFANS, *inter liberos*, ou du pere entre les enfans, eſt celui par lequel un pere diſpoſe de ſes biens entre ſes enfans.

Cette eſpece de *teſtament*, qui exige moins de formalités que les autres, fut introduite par Conſtantin, comme on le voit au code théodoſien, *liv. I. famil. erciſc.* & qui eſt rappellée dans le même titre du code de Juſtinien, *loi derniere.*

Conſtantin ne parloit que de l'écrit du pere, mais Juſtinien a étendu ce privilege à la mere & à tous les aſcendans.

L'ordonnance des *teſtamens* veut que le nombre de témoins requis pour les autres *teſtamens* ne ſoit point requis pour ceux-ci, & qu'ils puiſſent être faits partout devant deux notaires ou tabellions, ou devant un notaire & deux témoins.

La forme du *teſtament* olographe peut auſſi par tout pays être employée pour le *teſtament* du pere entre ſes enfans.

Mais les diſpoſitions faites dans ces *teſtamens inter liberos*, au profit d'autres que les enfans & les deſcendans, ſont nulles. *V. l'ordonnance des teſtamens, articles* 15 *& ſuivans.*

TESTAMENT HOLOGRAPHE. *V. ci-après* TESTAMENT OLOGRAPHE.

TESTAMENT INOFFICIEUX, eſt celui qui bleſſe les droits de quelque héritier préſomptif, ſoit qu'il y ſoit déshérité ou prétérit injuſtement, ſoit que le teſtateur lui donne moins que ce qui doit revenir ſuivant la loi. *Voy.* EXHÉRÉDATION, INOFFICIOSITÉ, LÉGITIME, PRÉTÉRITION, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ.

TESTAMENT *inter liberos. V. ci-devant* TESTAMENT ENTRE ENFANS.

TESTAMENT *ab irato*, ou fait *ab ira-*

to, eſt celui qui eſt fait par un mouvement de colere ou de haine contre l'héritier préſomptif, plutôt que par une envie ſincere de gratifier celui en faveur duquel le teſtateur diſpoſe de ſes biens à ſon préjudice.

Lorſque les faits de colere & de haine ſont prouvés, & que l'héritier ne l'a pas mérité, la diſpoſition eſt annullée comme injuſte, & comme ne partant pas d'une volonté libre.

Mais les héritiers collatéraux ne ſont pas admis à prouver les faits de colere & de haine. *V.* Razard, *des donat. part. I. n.* 610 *& ſuiv.*

TESTAMENT DEVANT LE JUGE. *Voy. ci-devant l'art.* TESTAMENT *apud acta.*

TESTAMENT MARITIME, eſt celui qui eſt fait par quelqu'un étant en voyage ſur mer, quand ce ſeroit un paſſager.

Suivant l'ordonnance de la marine, *liv. III. tit. ij.* ils peuvent être faits en forme de *teſtament* olographe, ou reçus par l'écrivain du vaiſſeau en préſence de trois témoins qui doivent ſigner avec le teſtateur.

Quand le teſtateur eſt de retour, ce *teſtament* devient nul, excepté s'il eſt olographe, & que cette forme ſoit uſitée dans le lieu de ſa réſidence.

Le *teſtament* olographe peut avoir ſon effet pour toutes ſortes de biens du teſtateur; mais celui qui eſt reçu par l'écrivain ne vaut que pour les effets que le teſtateur a dans le vaiſſeau, & pour les gages qui lui ſeroient dûs.

Les diſpoſitions faites au profit des officiers du vaiſſeau ſont nulles, à moins qu'ils ne ſoient parens. *Voyez le commentaire de* M. Valin *ſur l'ordonnance de la marine.*

TESTAMENT MILITAIRE, eſt la diſpoſition faite par un homme de guerre, occupé à quelque expédition militaire.

Cette eſpece de *teſtament* a ſuccédé à celle qu'on appelloit *in procinctu*, avec cette différence, que le teſtament *in procinctu* ſe faiſoit avant de partir pour l'expédition, au lieu que le *teſtament militaire* ne ſe peut faire que pendant l'expédition même.

Le *teſtament militaire* differe des autres, en ce qu'il n'eſt pas aſſujetti aux mêmes formalités.

Anciennement il pouvoit être fait ſans écrit, préſentement l'écriture y eſt néceſſaire.

Le pere de famille peut teſter militairement de tous ſes biens, le fils de famille de ſon pécule caſtrenſe.

L'ordonnance des *teſtamens*, veut que les *teſtamens* ou *codicilles* militaires puiſſent être faits en quelque pays que ce ſoit, en préſence de deux notaires ou tabellions, ou d'un notaire ou tabellion, & de deux témoins, ou en préſence de deux des officiers ci-après nommés; ſavoir, les majors & officiers ſupérieurs, les prévôts des camps, & armées, leurs lieutenants ou greffiers & les commiſſaires des guerres, ou de l'un de ces officiers, avec témoins.

Au cas que le teſtateur ſoit malade ou bleſſé, il peut teſter devant un aumônier des troupes ou des hôpitaux militaires, avec deux témoins, & ce, encore que les aumôniers fuſſent réguliers.

Le *teſtament* doit être ſigné par le teſtateur, par ceux qui le recevront & par les témoins; ſi le teſtateur ne ſait ou ne peut ſigner, on en doit faire mention, & dans ce cas, il faut appeller des témoins qui ſachent ſigner.

Les *teſtamens* olographes valent auſſi par tout pays comme *teſtamens militaires.*

Le privilege de teſter militairement, n'a lieu qu'en faveur de ceux qui ſont actuellement en expédition militaire, ou qui ſont en quartier ou en garniſon hors le royaume, ou priſonniers chez les ennemis, ſans que ceux qui ſont en quartier ou en garniſon dans le royaume puiſſent uſer de ce privilege, à moins qu'ils ne ſoient dans une place aſſiégée, ou dans une citadelle ou autre lieu, dont les portes fuſſent fermées & la communication interrompue à cauſe de la guerre.

Ceux qui ſont à la ſuite des armées ou chez les ennemis à cauſe du ſervice qu'ils rendent aux officiers, ou pour les vivres & munitions, peuvent auſſi teſter militairement; tous *teſtamens militaires* ſont nuls ſix mois après que celui qui les a faits eſt revenu dans un lieu où il a la liberté de teſter en la forme ordinaire. *Voyez* aux *inſtit.* le *tit. de teſtam. milit.* & l'ordonnance des *teſtamens*, *artic.* 27 *& ſuiv.*

TESTAMENT DE MORT, eſt la déclaration que fait un criminel prêt à ſubir le dernier ſupplice, pour révéler ſes complices.

plices. Cette déclaration eſt regardée, non comme une preuve complete, mais comme un indice prochain capable de faire arrêter ceux contre qui elle eſt faite, non point de les faire mettre à la torture, mais à moins qu'il n'y ait d'ailleurs quelque autre adminicule de preuve. *Voy.* les *inſtit. au Droit crim.* de M. de Vouglans, *p.* 348.

TESTAMENT D'UN MUET ; ceux qui ſont ſourds & muets de naiſſance ne peuvent teſter en aucune façon, mais ceux qui ſont muets par accident, quand même ils ſeroient ſourds, peuvent teſter, pourvu qu'ils ſachent écrire, ils peuvent faire un *teſtament* myſtique. *Voy.* les *art.* 8, 9 & 12, de l'ordonnance, & *l'art.* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT MUTUEL, eſt celui qui eſt fait par deux perſonnes, conjointement & au profit l'une de l'autre. L'empereur Valentinien avoit permis ces ſortes de *teſtamens* entre mari & femme.

Mais l'ordonnance des *teſtamens* veut qu'à l'avenir les *teſtamens* de cette eſpece ſoient réputés nuls, ſoit entre mari & femme, ou autres perſonnes. *Voyez l'art.* 77.

TESTAMENT MYSTIQUE *ou* SECRET, qu'on appelle auſſi *teſtament ſolemnel*, parce qu'il requiert plus de ſolemnités que le *teſtament* nuncupatif, eſt une forme de teſter uſitée en pays de droit écrit, qui conſiſte principalement en ce que l'on enferme & cachete en préſence de témoins, l'écrit qui contient le *teſtament*.

La forme qui avoit lieu chez les Romains pour les *teſtamens* ſolemnels ou myſtiques, étant expliquée ci-après à l'article *teſtamens ſolemnels*, nous nous bornerons ici à expliquer les regles preſcrites par l'ordonnance des *teſtamens*, pour ceux qu'elle appelle *myſtiques* ou *ſecrets*.

Suivant cette ordonnance, le teſtateur qui veut faire un *teſtament* myſtique, doit ſigner ſes diſpoſitions, ſoit qu'il les ait écrites lui-même, ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les diſpoſitions, enſemble celui qui ſert d'enveloppe, s'il y en a une, doit être clos & ſcellé, avec les précautions en tel cas requiſes & accoutumées.

Le teſtateur doit préſenter ce papier, ainſi clos & ſcellé à ſept témoins au moins, y compris le notaire ou tabellion, ou bien il le fera clorre & ſceller en leur préſence, & déclarer que le contenu en ce papier eſt ſon *teſtament*, écrit & ſigné de lui, ou écrit par un autre & ſigné de lui.

Le notaire ou tabellion doit dreſſer l'acte de ſuſcription qui ſera écrit ſur ce papier ou ſur la feuille ſervant d'enveloppe, & cet acte doit être ſigné, tant par le teſtateur, que par le notaire ou tabellion, enſemble par les autres témoins, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y apposer le ſceau de chacun deſdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de ſuite, & ſans *divertir* à autres actes.

Au cas que le teſtateur par un empêchement ſurvenu depuis la ſignature du *teſtament*, ne pût ſigner l'acte de ſuſcription, on doit faire mention de ſa déclaration, ſans néanmoins qu'il ſoit néceſſaire en ce cas d'argumenter le nombre des témoins.

Si le teſtateur ne ſait pas ſigner ou s'il n'a pu le faire, lorſqu'il a fait écrire ſes diſpoſitions, il doit être appellé à l'acte de ſuſcription un témoin de plus qui doit ſigner, & l'on doit faire mention de la cauſe pour laquelle on l'a appellé.

Ceux qui ne ſavent ou ne peuvent lire, ne peuvent faire de *teſtament myſtique*.

En cas que le teſtateur ne puiſſe parler, mais qu'il puiſſe écrire, il peut faire un *teſtament myſtique*, pourvu qu'il ſoit entiérement écrit, daté & ſigné de ſa main, qu'il le préſente au notaire ou tabellion, & aux autres témoins, & qu'au haut de l'acte de ſuſcription, il écrive en leur préſence que c'eſt ſon *teſtament*, après quoi le notaire doit écrire l'acte de ſuſcription, & y faire mention que le teſtateur a écrit ces mots en la préſence & devant les témoins.

Au ſurplus, l'ordonnance n'a pas entendu déroger aux diſpoſitions des coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins, excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeller un de plus.

TESTAMENT NUNCUPATIF, chez les Romains, étoit celui qui étoit fait verbalement en préſence de ſept témoins ; l'écriture n'y étoit pas néceſſaire ; on en faiſoit la preuve par la réſomption judiciaire des témoins.

Cette forme de tester s'étoit conservée dans quelques-uns des pays de droit écrit.

Mais par l'ordonnance des *testamens*, toute disposition à cause de mort doit être par écrit, quelque modique que soit la somme qui en fasse l'objet.

L'ordonnance confirme seulement les *testamens nuncupatifs* dans les pays de droit écrit & autres, où ils sont en usage.

Pour faire un tel *testament*, il faut le prononcer intelligiblement devant sept témoins, y compris le notaire ou tabellion qui doit écrire les dispositions à mesure qu'elles sont dictées, & ensuite faire lecture du *testament* & y faire mention de cette lecture; enfin le *testament* doit être signé par le testateur, le notaire & les témoins; & si le testateur ne sait ou ne peut signer, on en doit faire mention; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'usage de la vue, il faut appeller un témoin de plus qui signe avec les autres. *Voy.* la loi *hâc consultissimâ cod. de testam.* & l'ordonnance des *testamens*, *artic.* 1, jusques & compris le 7.

TESTAMENT OLOGRAPHE, ou comme on écrivoit autrefois HOLOGRAPHE, est celui qui est entiérement écrit, daté & signé de la main du testateur. Ce terme *olographe* vient du grec ὅλος, *solus*, & γραφω, *scribo*, ce qui signifie que le testateur a écrit seul tout son *testament*; & comme ce terme vient du grec & qu'il se prononçoit avec une aspiration, c'est pourquoi l'on écrivoit autrefois *holographe*.

Cette forme de tester paroît avoir été empruntée de celle du *testament inter liberos*, & de la novelle de Valentinien le jeune, rapportée au code Théodosien, *tit. de testam.*

Mais cette novelle n'étant pas rapportée dans le code de Justinien, elle n'a pas été reçue dans les pays de droit écrit, si ce n'est dans l'Auvergne & le Mâconnois.

Les *testamens olographes* ont seulement lieu en pays de droit écrit pour les *testamens* des peres entre leurs enfans.

L'ordonnance de 1629 avoit pourtant autorisé les *testamens olographes* dans tout le royaume, mais la disgrace de son auteur a fait qu'elle n'a point été observée.

Il n'y a donc guere que les pays coutumiers, où ces sortes de *testamens* soient reçus.

L'ordonnance des *testamens* en confirme l'usage pour les pays, & les cas où ils avoient été admis jusqu'alors. *Voy.* le recueil d'Henris, & les notes de Bretonnier au *recueil de quest.*

TESTAMENT *in pace*, étoit celui qui se faisoit en temps de paix & suivant les formes prescrites pour ce genre de *testament*; tels étoient ceux qu'on appelloit *calatis comitiis*, qui se faisoient dans les comices ou assemblées du peuple.

TESTAMENT PAGANIQUE, *paganicum*, est opposé au *testament militaire*; c'est celui qui est fait par d'autres que des militaires, ou par des militaires mêmes lorsqu'ils ne sont pas occupés à quelque expédition militaire. Il fut ainsi appellé, parce que c'étoit la façon de tester des vieux soldats retirés du service, & appellés *pagani*, parce que *pagos habitabant*.

Ce *testament* se divisoit chez les Romains en *testament* écrit ou solemnel, & en nuncupatif. *Voy.* Borcholten sur les *instit. tit. de milit. testam.*

TESTAMENT EN TEMPS DE PESTE; sa forme chez les Romains étoit la même que celle des autres *testamens*, sinon qu'il n'étoit pas nécessaire d'y appeller tous les témoins dans le même instant.

Par l'ordonnance des *testamens en temps de peste*, on peut tester par tout pays devant deux notaires ou tabellions, ou deux des officiers de justice royale ou municipale, jusqu'au greffier inclusivement, ou devant un notaire ou tabellion & deux témoins, ou devant un des officiers ci-dessus nommés & deux témoins, ou en présence du curé, desservant, vicaire, ou autre prêtre chargé d'administrer les malades, quand même il seroit régulier, & deux témoins.

Les *testamens* olographes sont aussi valables par tout pays en tems de peste.

Il suffit pour tester dans ces formes d'être dans un lieu infecté de la peste, quand même on ne seroit pas malade.

Ces *testamens* demeurent nuls six mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à moins qu'ils ne fussent conformes au droit commun. Ordonnance des testamens, *art.* 33 & *suiv.*

TESTAMENT DEVANT LE PRINCE, *testamentum principi oblatum*; c'étoit une forme de tester usitée chez les Romains, comme il se voit en la loi 19, au cod. *de testamentis*; mais cette espece de *testament* n'a point lieu parmi nous.

TESTAMENT *in procinctu*, étoit celui qui se faisoit dans le tems que les soldats étoient sur le point de partir pour quelque expédition militaire, & qu'ils étoient revêtus de la ceinture appellée *cingulum militiæ*, c'est pourquoi on l'appelloit testament *in procinctu*; celui-ci différoit du testament *in pace* ou *calatis comitiis*, en ce que pour donner autorité à celui-ci, il falloit assembler le peuple, au lieu que pour le testament *in procinctu*, on assembloit les soldats *convocatis commilitonibus*, comme dit Cujas. Justinien nous apprend que cette derniere façon de tester ne fut pas long-temps en usage; les *testamens* militaires y ont succédé. *Voyez* aux institutions le *tit. de testam. ordin.* & ci-devant *l'artic.* TESTAMENT MILITAIRE.

TESTAMENT PUBLIC, est un *testament* solemnel écrit, qui n'est point mystique ou secret. *V.* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT RUSTIQUE, est celui qui est fait à la campagne; chez les Romains les personnes rustiques n'étoient pas astreintes à toutes les formalités des *testamens*: au lieu de sept témoins, il suffisoit qu'il y en eût cinq dont un ou deux fussent signer, si on ne pouvoit pas en trouver davantage.

Cette forme de tester étoit autorisée par la loi *ab antiquo*, *cod. de testam.* sur laquelle les interprètes ont agité grand nombre de questions, notamment pour savoir si les personnes lettrées, les gentilshommes, bourgeois, ou gens d'affaires, résidans à la campagne, jouissoient de ce privilege, & pour déterminer les lieux qu'on devoit regarder comme campagne.

La nouvelle ordonnance des *testamens* a tranché toutes ces questions, en décidant, *art.* 45, que dans les villes & bourgs fermés, on ne pourra employer que des témoins qui puissent signer, & que dans les autres lieux il faut qu'il y ait au moins deux témoins qui puissent signer; c'est à quoi se réduit tout le privilege des *testamens* faits à la campagne.

TESTAMENT SECRET *ou* MYSTIQUE, *voy. ci-devant* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT SOLEMNEL, chez les Romains étoit celui qui étoit rédigé par écrit en présence de sept témoins.

L'écriture étoit de l'essence de ce *testament*, à la différence du *testament* nuncupatif, que l'on pouvoit faire alors sans écrit.

Le *testament* pouvoit être écrit par un autre que le testateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorsque le testateur écrivoit lui-même sa disposition, il n'avoit pas besoin de la signer.

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture, il falloit:

1°. L'assistance de 7 témoins citoyens romains mâles & puberes, qui fussent requis & priés pour assister au *testament*.

2°. Que le testateur présentât aux témoins l'écrit plié ou enveloppé, avec déclaration que c'étoit son *testament*. Qu'il en fût dressé un acte au dos du *testament*, & que le testateur le signât, s'il savoit écrire, sinon qu'il ajoutât un huitieme témoin qui signât pour lui; ensuite il présentoit l'écrit aux témoins pour y apposer leurs sceaux.

Quand le testateur avoit écrit lui-même le corps du *testament*, il n'étoit pas besoin qu'il signât au dos, ni de signer le *testament*, ni d'appeller un huitieme témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur; mais cela fut changé par la novelle 119.

3°. Les sept témoins devoient tous en présence & à la vue du testateur, signer de leurs mains la partie extérieure du *testament*, & y apposer chacun leur sceau; mais la novelle 42 de Léon retrancha la formalité des sceaux, & de la signature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'est-à-dire, de suite & sans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des *testamens* solemnels mystiques ou secrets, est réglée par la nouvelle ordonnance. *V. ci-dev.* TESTAMENT MYSTIQUE.

On entend aussi par *testament solemnel*, tout *testament* en général qui est reçu par un officier public, à la différence du *testament* olographe qui est seulement écrit & signé par le testateur. *V.* TESTAMENT *devant un curé*, TESTAMENT *devant notaire*.

TESTAMENT D'UN SOURD; celui qui n'est pas sourd & muet de naissance,

mais seulement sourd par accident, peut tester.

Il le peut aussi quand même il seroit aussi muet par accident, pourvu qu'il sache écrire. *Voy.* Furgole, *des testamens, tom. I. p.* 52, & *l'art.* TESTAMENT D'UN MUET.

TESTAMENT SUGGÉRÉ, est celui qui n'est point l'ouvrage d'une volonté libre du testateur; mais l'effet de quelque impression étrangere. *Voy.* CAPTATION, SUGGESTION. (*A*)

TESTAMENT SYRIAQUE, *nouveau, Hist. critiq. des vers. du N. T.* La premiere des éditions du nouveau Testament syriaque, est celle que Widmanstadius publia à Vienne en Autriche, en 1555. L'histoire de cette édition donnée par M. Simon, est également imparfaite & fautive; elle est fautive en ce qu'il met la date de cette édition à l'an 1562.

On voit par ce que rapporte Widmanstadius lui-même, qu'il avoit formé le dessein de publier le *nouveau Testament syriaque*; que la rencontre du prêtre de Merdin, dont parle M. Simon, l'encouragea à entreprendre cette tâche; & qu'il obtint de l'empereur Ferdinand que sa majesté feroit les frais de cette édition.

Cependant dans le manuscrit apporté d'Orient qu'on suivit dans l'édition de Vienne, il manquoit la seconde épître de saint Pierre, la seconde & la troisieme de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypse: sans doute, comme le conjecture Louis de Dieu, parce que ces livres n'avoient pas été admis dans le canon des écritures par les églises des Jacobites, quoiqu'ils fussent entre leurs mains. Personne n'avoit pensé à remplir ce vuide, jusqu'à ce que le savant, dont on vient de parler, fit imprimer l'Apocalypse en syriaque en 1627, avec le secours de Daniel Heinsius, sur un manuscrit que Joseph Scaliger avoit donné entre plusieurs autres à l'université de Leyde. Ainsi il restoit encore à publier en cette langue les quatre épitres dont on vient de parler; M. Pocock entreprit de les donner, souhaitant qu'on eût le nouveau Testament complet en une langue, qui étoit la langue vulgaire de notre Sauveur lui-même, & des apôtres.

Ce qui favorisoit son dessein, c'étoit un très-beau manuscrit qu'il trouva dans la bibliotheque bodléienne, qui contenoit ces épîtres avec quelques autres livres du nouveau Testament. A l'exemple de M. de Dieu, il copia ces épîtres en caracteres syriaques; il y ajouta les caracteres hébreux, avec les points placés, non pas comme de coutume, mais selon les regles syriaques, telles que les ont données deux savans maronites Anura & Sionita. Il y joignit encore une nouvelle version latine comparée avec celle d'Etzelius, & indiqua dans les endroits importans, la raison pourquoi il s'éloignoit de sa version; il y ajouta de plus le texte grec, le tout accompagné d'un grand nombre de notes savantes & utiles.

M. Pocock n'avoit que 24 ans lorsqu'il finit cet ouvrage; & quoiqu'il y eût apporté tout le soin & toute l'exactitude imaginables, il avoit tant de modestie, & se défioit si fort de lui-même, qu'il ne pût se résoudre à le publier qu'une année après, qu'il permit qu'on l'imprimât; l'impression fut faite à Leyde en 1630, *in*-4°. (*D. J.*)

TESTAMENTAIRE, adj. *Gram. & Jurispr.*, se dit de ce qui est relatif à un *testament*.

Par exemple, une disposition *testamentaire* est celle qui est contenue dans un testament.

Un héritier *testamentaire* est celui qui est institué par testament.

Un tuteur *testamentaire*, celui qui est nommé par testament.

L'exécution *testamentaire*, est l'accomplissement des dispositions d'un testament. On entend aussi quelquefois par-là celle d'un codicille. *V.* TESTAMENT, HÉRITIER, TUTEUR, EXÉCUTION & EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. (*A*)

TESTATEUR, s.m. *Gram. & Jurisp.*, est celui qui fait un testament ou codicille. *V.* CODICILLE, LEGS, HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT, TESTER. (*A*)

TESTER, v.n. *Gramm. & Jurispr.*, du latin *testari*; c'est mettre par écrit ses dernieres volontés, faire son testament. *V.* CODICILLE, TESTAMENT. (*A*)

TESTICULES, s.m. *en Anatomie*, sont deux parties qui sont propres aux animaux mâles, & qui servent à la génération. *Voy. nos Planc. d'Anatom. & leur explic. V.* aussi GÉNÉRATION.

Ils sont appellés *testicules* par un diminutif de *testes*, témoins, comme étant té-

moins de la virilité : c'eſt ce qu'on appelle proprement *génitoires*, en latin *genitalia*. Les Grecs les nomment *didymi*, c'eſt-à-dire jumeaux.

Dans l'homme & dans la plupart des animaux les *teſticules* ſont extérieurs ; dans quelques-uns, comme dans les oiſeaux, ils ſont intérieurs. *V.* GÉNITAL.

Quelques hommes n'en ont qu'un. Ordinairement ils en ont deux. Il s'en eſt trouvé qui en avoient naturellement trois, & certains anatomiſtes aſſurent qu'ils en ont trouvé juſqu'à quatre.

Les *teſticules* ſont des corps mous, blancs, de figure ovale, de la groſſeur environ d'un œuf de pigeon. On les a cru d'une ſubſtance glanduleuſe ; & ſuivant l'idée que l'on a préſentement des glandes, on peut convenir qu'ils en ſont en effet. *V.* GLANDE.

Ils ſont formés d'un entortillement de diverſes ſortes de vaiſſeaux, & particuliérement des veines & arteres ſpermatiques, dont les dernieres apportent le ſang, d'où l'on prétend que la liqueur ſéminale eſt ſéparée dans les circonvolutions des *teſticules*, & les premieres le reportent après que la ſecrétion eſt faite. *Voy.* SEMENCE & SPERMATIQUES.

Le reſte du *teſticule* eſt formé des vaiſſeaux ſpermatiques qui ne ſont que des cordons continus diverſement entortillés en façon, pour ainſi dire, d'un peloton, mais d'une maniere ſi lâche, qu'il eſt aiſé de les développer dans toute leur longueur, & même dans les *teſticules* des rats, qui ſont d'un tiſſu plus ſerré. Les *teſticules* ſe terminent par les épididymes. *V.* EPIDIDYME.

Les *teſticules* avec les épididymes paraſtates, ſont enveloppés dans trois membranes ou tuniques propres. La premiere eſt la muſculaire, qui vient du muſcle crémaſter : la ſeconde eſt l'élythroïde ou vaginale, qui eſt une continuation de la lame externe du péritoine : la troiſieme eſt l'albuginée. *V.* chacune dans ſon article propre, MUSCULAIRE, ELYTHROÏDE, ALBUGINÉE.

La membrane commune qui enferme les deux *teſticules*, eſt le ſcrotum, que l'on trouvera décrit dans ſon article. *Voyez* SCROTUM.

Quant à l'uſage des *teſticules*, qui eſt de ſéparer & de préparer la ſemence, *v.* SEMENCE.

Obſervations de M. le baron de Haller ſur le même ſujet.

Le *teſticule* conſtitue eſſentiellement le caractere du ſexe mâle ; il ſe trouve dans les inſectes & dans les vers, lors même qu'il n'y a pas cet organe extérieur, qui, ſelon M. de Réaumur, doit caractériſer le mâle. Son nombre eſt conſtamment de deux : on cite des individus, & même des perſonnes illuſtres, qui en ont eu trois ; peut-être n'étoit-ce qu'une tumeur, ou un épididyme iſolé & ſéparé du *teſticule*, variété que j'ai vue.

La ſituation des *teſticules* n'eſt pas la même ni dans tous les quadrupedes, ni dans tous les âges de l'homme. Une grande partie des quadrupedes, & tous les oiſeaux, ont les *teſticules* dans le bas-ventre & dans le voiſinage des reins ; d'autres l'ont dans l'aine, & d'autres encore dans un ſcrotum immobile.

Dans l'homme adulte, leur place naturelle eſt dans un ſcrotum mobile, au dehors & ſous le bas-ventre. Mais il n'en eſt pas de même dans le fœtus. Pluſieurs auteurs ont vu dans des individus le *teſticule* placé dans la cavité du bas-ventre avec les inteſtins & près des reins du fœtus. M. de Haller a étendu le premier cette obſervation particuliere, & en a fait la ſtructure conſtante du fœtus. MM. Hunter, Mekel, Camper, Lobſten, Pott & Neubauer ont confirmé cette obſervation, & ce n'eſt pas par une ſimple négative qu'il falloit réfuter des faits ; les chirurgiens incrédules auroient dû conſulter la nature. Dans le cheval, le fœtus a de même ſes *teſticules* dans la cavité du bas-ventre.

Sous la place qu'occupe le *teſticule* du fœtus, le péritoine eſt foible, ſes fibres ſont ſéparées, il n'y a au lieu d'une membrane ſolide, qu'une celluloſité muqueuſe dans l'état naturel. Dans les fœtus qui naiſſent avec des hernies, cette ouverture entiere & libre.

Sous cette place foible, eſt préparée une gaîne cellulaire cylindrique, qui, des reins, conduit au ſcrotum, & qui eſt conſtamment ouverte du côté du péritoine dans les quadrupedes ou même dans l'adulte. On peut, dans la muſaraigne & dans le rat muſqué, repouſſer le *teſticule* dans le bas-ventre, & l'en faire reſſortir ; dans le rat, que je viens de nommer, le *teſticule* rentre en hiver dans l'abdo-

men, & redeſcend hors de la cavité en été. Dans la deſcente primitive du fœtus humain, on peut de même pouſſer le *teſticule* de l'aine dans le bas-ventre, & le faire redeſcendre du bas-ventre dans l'aine: c'eſt la ſtructure des quadrupedes.

La gaine ſe partage quand le *teſticule* eſt arrivé au ſcrotum. La partie ſupérieure ſe détache de l'inférieure & ſe ferme; dès-lors, le *teſticule* eſt hors du péritoine, dont l'ancienne ouverture diſparoit, & il n'en reſte qu'un petit enfoncement, un peu plus foible que le reſte du péritoine. La partie inférieure eſt la tunique vaginale du *teſticule*. C'eſt une hernie primitive quand la gaine ne ſe partage pas, & que les choſes reſtent ſur le pié ſur lequel elles étoient dans le fœtus. M. Hunter parle d'un gouvernail, qui contribue à diriger la deſcente du *teſticule*, mais ce n'eſt qu'une cellulosité.

Il n'y a point de temps déterminé pour l'arrivée du *teſticule* dans le ſcrotum. Il s'y trouve aſſez ſouvent au temps de la naiſſance, mais j'ai vu plus ſouvent encore le ſcrotum vuide à cette époque; il n'eſt pas rare même que le *teſticule* n'y arrive qu'avec la puberté, & qu'il s'arrête ou dans le bas-ventre, ou dans l'anneau; dans le dernier de ces cas, on l'a pris quelquefois pour une deſcente, & d'autres fois pour un bubon.

Dans l'adulte, le *teſticule* ſe trouve dans le *ſcrotum*; c'eſt ainſi qu'on appelle un ſac cutané, rempli de cellulosités, profondément diviſé en deux ſacs ovales. Outre la peau, ce ſac eſt formé par une cellulosité vaſculeuſe rougeâtre, & irritable par le froid & par l'amour, ſans qu'on y puiſſe cependant démontrer de véritables fibres muſculaires; cette cellulosité releve le ſcrotum & les *teſticules*, ſon action eſt une marque de convaleſcence. Chaque *teſticule* eſt enveloppé d'une cellulosité de cette eſpece, ou d'un dartos; & ces deux ſacs adoſſés, enflés & ſéchés, ont donné naiſſance à la cloiſon du ſcrotum, qui, dans le vrai, n'exiſte pas avant que l'art y ait travaillé. Elle eſt ſouvent imparfaite, & l'air paſſe alors d'une enveloppe du *teſticule* à l'autre. J'ai vu des fibres muſculaires véritables au dartos; elles deſcendoient depuis le tendon inférieur du grand oblique; j'ai vu une cellulosité ſerrée & preſque fibreuſe y deſcendre depuis l'os pubis. Une ſtructure pareille, ſeulement trop fine pour être viſible, eſt peut-être la cauſe de l'irritabilité remarquée au dartos.

La ſurface de ce dartos, qui eſt attachée à la peau, eſt très-ſerrée; celle qui regarde le *teſticule* eſt plus lâche, & devient comme du coton quand on l'a ſouflée: elle ſe continue avec la cellulosité du pénis & de l'aine, & a quelque graiſſe dans ſa partie inférieure.

Sous cette cellulosité, un muſcle aſſez robuſte dans les quadrupedes, & très-mince dans l'homme, répand ſes fibres ſur la ſurface de la tunique vaginale dont nous allons parler.

C'eſt le *cremaſter*; ce ſont des fibres détachées du bord le plus inférieur du petit oblique & de la colonne inférieure du grand oblique; d'autres fibres, nées de l'épine des os des iſles, s'y joignent, & quelquefois des fibres du muſcle tranſverſal, & d'autres de l'os pubis, font partie du crémaſter. Ces fibres ſe ſéparent en deſcendant, enveloppent la tunique vaginale, compriment & élevent le *teſticule*.

Pour parler plus diſtinctement de la tunique vaginale, il ſera bon de diſtinguer trois vaginales continues, contiguës & ſimilaires, mais dont la diſtinction rendra la deſcription plus aiſée.

La vaginale commune embraſſe & le cordon ſpermatique, & le *teſticule*: c'eſt une cellulosité à grandes cellules, faites comme des ampoules; elle eſt la plus extérieure; elle s'attache légérement à la vaginale du cordon, & fortement à celle du *teſticule* & à l'albuginée, ſur le bord poſtérieur du *teſticule*, & à ſa partie inférieure.

La vaginale du cordon enveloppe & le paquet ſpermatique en général, & chaque vaiſſeau en particulier. Elle s'attache à la vaginale du *teſticule*, ſe continue avec elle, & s'attache de même à l'albuginée.

La vaginale propre du *teſticule* eſt faite par deux lames; elle naît de la vaginale commune; elle enveloppe l'épididyme, & s'attache étroitement à l'albuginée. Une partie de cette tunique ſe porte du fond du cul-de-ſac ſur la face antérieure du *teſticule*, ſe réfléchit depuis le bord poſtérieur de cet organe, & s'attache fortement à l'albuginée, qu'elle cou-

vre, pour ainſi dire, d'une lame particuliere.

La vaginale propre avance d'un autre côté ſur la ſurface extérieure du *teſticule* & de l'épididyme, attache lâchement la derniere au premier, & ſe réfléchit depuis le milieu de la longueur du *teſticule*, couvre la face convexe de l'épididyme, ſe réfléchit encore une fois, & s'étend ſur cette face.

Le cul-de-ſac eſt placé entre le *teſticule* & l'épididyme.

La vaginale propre couvre le *teſticule* entier, à l'exception de la partie moyenne & inférieure du bord poſtérieur.

Il y a donc trois cavités; la cavité générale, bornée par la vaginale commune, celle du cordon faite par la vaginale, & celle du *teſticule*, qui eſt fermée de tous côtés. C'eſt dans cette derniere cavité, entre la vaginale & l'albugineuſe, que s'amaſſe une humeur aqueuſe, à la place de laquelle j'ai vu dans le fœtus une matiere verte, comme le méconium. Il peut y avoir une hydrocele particuliere dans l'eſpace qu'elle occupe; une autre plus ſemblable à l'anaſarque, dans la vaginale du cordon; & une autre dans celle du *teſticule*: ces trois hydroceles peuvent ſe compliquer.

La tunique albugineuſe eſt très-ſolide, très-attachée à la ſubſtance du *teſticule*, & recouverte d'une lame fine de la vaginale propre. On la croit ſenſible; je ne ſais pas ſi l'on a des expériences pour diſtinguer ſon ſentiment de celui du *teſticule*.

Le *teſticule* en général eſt compoſé, dans les quadrupedes, de deux corps ſéparés, attachés enſemble par la vaginale & par de la celluloſité, c'eſt le *teſticule* proprement dit & l'épididyme.

Le *teſticule* en particulier eſt ovale; il eſt placé à peu près perpendiculairement, avec la pointe ſupérieure plus obtuſe, & placée un peu plus en dehors. L'épididyme reſſemble à un ver applati; il couvre le bord poſtérieur du *teſticule*. Sa partie ſupérieure eſt plus épaiſſe; elle eſt arrondie; on l'appelle la *tête*, l'épididyme s'applatit en deſcendant le long du *teſticule*, & diminue de volume. Dans ſa partie inférieure, il revient contre lui-même, & devient le canal déférent.

Quand on a enlevé la tunique albugineuſe, on découvre une ſubſtance jaunâtre, partagée en lobules par des cloiſons membraneuſes & celluleuſes, très-nombreuſes, dans leſquelles rampent les vaiſſeaux rouges & les nerfs du *teſticule*. Toutes ces cloiſons ſe réuniſſent dans une ligne blanche celluleuſe, qui s'étend le long du bord du *teſticule*, qui regarde l'épididyme, de la tête de cette derniere partie juſqu'à l'extrémité inférieure du *teſticule*. Il n'y a rien de viſiblement glanduleux dans le *teſticule*.

Quand on a trempé cet organe dans l'eau, ou qu'on a injecté adroitement du mercure dans le canal déférent, les lobules du *teſticule* paroiſſent formés des filets que réunit une celluloſité lâche, & qui vont droit, mais en ſerpentant, ſe rendre à la ligne blanche. On les a développés; on a tiré du *teſticule* des filets longs d'un pied, & en prenant le poids d'un filet ſéparé, on a calculé qu'il y avoit en vaiſſeaux ſerpentans 4800 fois la longueur du *teſticule*.

Cette ſtructure filamenteuſe, & la longueur très-conſidérable de ces filets, reviennent dans toutes les claſſes des animaux, dans les inſectes même. Elles ſont plus apparentes dans la claſſe des ſouris. Chaque filet eſt un cylindre creux, que l'on peut remplir de mercure, & qui eſt ſemé de petits vaiſſeaux rouges; ces filets ſe terminent en droiture à la ligne celluleuſe du *teſticule* dont nous avons parlé. Riolan en a parlé, & Highmore, dont on a donné le nom à ce corps. Des auteurs poſtérieurs l'ont regardé comme un conduit excrétoire du *teſticule* qui réuniroit tous les conduits ſpermatiques, que nous avons décrits ſous le nom de *filets*. Cette opinion a été aſſez généralement adoptée, malgré la réſiſtance de Graaf, qui ne l'a pas admiſe dans l'homme.

Pour connoître la ſtructure de cette ligne blanche, il faut injecter le conduit déférent. Il faut profiter de ſa dureté & de ſon épaiſſeur, qui ſoutient un frottement conſidérable; on le ſaiſit des deux doigts très-rapprochés; on éloigne le doigt inférieur, en tenant toujours ce conduit ſerré; on produit par-là une eſpece de vuide entre les deux doigts. Un tuyau fin eſt lié dans la partie ſupérieure du conduit; on y verſe du mercure; on ôte le doigt ſupérieur; le métal liquide trouvant un eſpace vuide, le franchit ra-

pidement & le remplit; on ôte le second doigt, & le mercure avance dans le conduit déférent contre le *teſticule*. On répete la même petite manœuvre juſqu'à ce que les filets du *teſticule* ſoient remplis de mercure. D'autres modernes ont employé la pompe pneumatique & la force de l'air, qui preſſe contre un eſpace vuide.

Par ce petit artifice, j'ai découvert que le prétendu corps d'Highmore eſt eſſentiellement cellulaire, & qu'un réſeau de vaiſſeaux ſéminaux y regne dans toute ſa longueur; ce ſont les filets ou les vaiſſeaux du corps du *teſticule* qui s'anaſtomoſent enſemble, & qui font un plexus qui remonte vers la tête de l'épididyme.

La même injection nous découvre les vaiſſeaux efférens du *teſticule*, que Graaf a aſſez bien connus, mais qui cependant ſont beaucoup plus nombreux & plus compliqués que dans les figures de cet anatomiſte. Les vaiſſeaux du réſeau d'Highmore forment juſqu'à quarante cônes, dont chacun eſt produit par un ſeul vaiſſeau du réſeau, mille fois replié ſur lui-même: ce vaiſſeau eſt plus gros que le vaiſſeau unique dont l'épididyme eſt compoſé. A la pointe du cône le vaiſſeau devient droit, perce l'albugineuſe, & compoſe avec ſes égaux la tête de l'épididyme. Tous ces quarante vaiſſeaux ſe réuniſſent bientôt en un ſeul canal.

Le canal eſt unique depuis la partie inférieure de la tête de l'épididyme, & fait des millions de plis & de replis, contenus par une cellulosité, dans laquelle rampent de petits vaiſſeaux rouges. Ce vaiſſeau unique, qui n'eſt pas difficile à développer, compoſe ſeul tout l'épididyme. A la partie inférieure du *teſticule*, le calibre du vaiſſeau groſſit, il eſt un peu moins replié; il ſe releve depuis l'extrêmité inférieure du *teſticule*, & devient le conduit déférent.

Mais un autre vaiſſeau moins connu ſort conſtamment de l'épididyme & d'une appendice particuliere de cet organe; il ſe remplit de mercure avec l'épididyme, mais il en ſort ſans branches & ſans valvules, ſans reſſemblance avec les vaiſſeaux lymphatiques; il conſerve toujours la ſtructure du vaiſſeau de l'épididyme; je l'ai ſuivi à la longueur de quelques pouces, dans le cordon ſpermatique, & je l'y ai perdu de vue, parce qu'on ne peut guere remplir le *teſticule* ſans le détacher & ſans le mettre dans de l'eau tiede.

Le canal déférent eſt de tous les conduits excrétoires du corps humain le plus ſolide & le plus épais. Il eſt formé de deux membranes liſſes, entre leſquelles il y a une cellulosité fort ſerrée, ſans fibres viſibles. Son calibre eſt extrêmement petit à proportion de ſon diametre entier. Il remonte dans la direction, dans laquelle l'épididyme eſt deſcendu; il lui eſt preſque parallele, mais placé plus en dedans & en arriere; il accompagne le cordon, paſſe par l'anneau, fait un coude ſur le pſoas, croiſe ce muſcle & les vaiſſeaux iliaques, redeſcend dans le baſſin, derriere la veſſie urinaire & devant le péritoine qui couvre le rectum; il s'attache à l'une & à l'autre par une cellulosité; il croiſe l'uretere, & arrive juſqu'à la baſe inférieure & preſque rectiligne de la veſſie; je l'y laiſſe, le reſte de ſa deſcription ne devant pas être ſéparé de celle des véſicules ſéminales. Il reçoit de petites arteres des troncs ſpermatiques, des épigaſtriques, des véſicales, il s'en détache de fort petites branches, qui ſe ramifient dans la ſtructure cellulaire. (*H. D. G.*)

TESTICULES, *maladie des*, *Médec.* Deux corps de figure olivaire, compoſés d'un amas prodigieux de vaiſſeaux, munis de la tunique vaginale, & de l'albuginée, ſoutenus par le muſcle ſuſpenſeur, pendans hors du ventre dans les hommes, recouverts par les bourſes, deſtinés à l'élaboration de la ſemence, qu'ils portent dans les véſicules ſéminales par le moyen des vaiſſeaux déférens & des épididymes, ſe nomment *teſticules*.

On n'eſt pas impuiſſant lorſqu'on n'en a qu'un; mais quand ils manquent tous les deux, à moins qu'ils ne ſoient cachés dans le ventre, il en réſulte une ſtérilité certaine; il faut ſe donner de garde de prendre pour un *teſticule* l'enflure de l'épididyme, ou du corps pyramidal, ou une hernie, ou un bubon.

2°. Dans l'âge de puberté & dans les ſujets qui ont beaucoup de tempérament, l'augmentation de la groſſeur du *teſticule* n'eſt point morbifique; de même que ſon décroiſſement ou ſon deſſéchement dans les vieillards & dans une longue abſtinence.

3°. Dans différentes maladies qui exi-

gent des traitemens particuliers, les *teſticules* ſe gonflent, & c'eſt ce qu'on connoît aiſément par le toucher.

4°. Dans les perſonnes portées à l'amour dans la belle ſaiſon, le gonflement trop conſidérable des *teſticules* (maladie connue ſous le nom de *ſpermatocele*), demande les rafraîchiſſans.

5°. Mais l'humeur aqueuſe, viſqueuſe, froide, indolente, répandue dans la tunique vaginale, ou l'adhérence de la ſubſtance du *teſticule*, qui donne naiſſance à un hydrocele, exige les diſcuſſifs accompagnés d'un bandage capable de ſoutenir la partie malade.

6°. Les veines du corps pyramidal devenues variqueuſes, ou attaquées de gonflement, produiſent ſa varice : quand cette maladie n'eſt point née à la ſuite d'une compreſſion faite au deſſus du cordon ſpermatique, les diſcuſſifs aſtringens avec un bandage, diminuent les accidens.

7°. La tumeur plus ſolide du *teſticule* ou du corps pyramidal, qui préſente une ſubſtance charnue, nommée *ſarcocele*, & qui eſt indépendante du virus vénérien, a beſoin des réſolutifs.

8°. Dans la tumeur dure, âpre, indolente, skirrheuſe du *teſticule*, il faut éviter avec ſoin les irritans, & tâcher de réſoudre cette tumeur ; mais la cancéreuſe plus dolorifique, plus conſidérable, & qui s'étend autour du cordon ſpermatique, demande une prompte amputation ; car ſi une fois elle ſe porte dans le baſ-ventre, il n'y a point de remede.

9°. A l'égard de la tumeur écrouelleuſe, froide, dure, qui ſe trouve ſeulement dans la ſubſtance du *teſticule*, on tâchera de la diſſiper par les réſolutifs chauds.

10°. La tumeur qui eſt produite par une contuſion récente préliminaire, a beſoin dans la méthode curative, des relâchans & des réſolutifs réunis.

11°. La tumeur dolente, pulſative, qui ſouvent communique de la rougeur aux bourſes en même temps qu'elle donne la fievre, veut être traitée par l'application des antiphlogiſtiques.

12°. Lorſqu'après une ancienne maladie vénérienne, & ſur-tout la ſuppreſſion d'une gonorrhée virulente, le *teſticule* s'enfle, l'application prudente des mercuriaux paroit néceſſairement indiquée.

13°. La douleur des *teſticules* ſans tumeur & ſans cauſe manifeſte, diminuera par l'application des anodins.

14°. Les *teſticules* relâchés & trop pendans, ce qui arrive ſouvent dans les enfans, & déſigne la foibleſſe de leur conſtitution, doivent être ſoutenus, & en même temps renforcés par l'application des corroborans.

15°. Si les *teſticules* reçoivent d'autre part des humeurs morbifiques, accident aſſez commun dans les malades de la poitrine, & qui annoncent une fâcheuſe métaſtaſe, il faut ramener ces humeurs à leur cours naturel, ou plutôt en faire la dérivation ſur des endroits moins dangereux. (*D. J.*)

TESTICULES, *inflammation des*, *Médec. & Chir.* L'un ou l'autre des teſticules, ou quelquefois tous les deux, ſont attaqués d'une inflammation accompagnée de tumeur & de douleurs cruelles, ſur-tout lorſque cette inflammation eſt un peu conſidérable.

Ce mal peut venir de deux cauſes : 1°. De quelque injure extérieure, comme un coup, une chûte, une contuſion ; ce qui arrive ſouvent en montant à cheval avec précipitation, & ſans prendre garde à ſoi : 2°. D'une maladie vénérienne, comme d'une gonorrhée, imprudemment & trop tôt arrêtée.

On diſtinguera l'inflammation des *teſticules*, de toute autre maladie, ſur-tout de la hernie au ſcrotum ; lorſqu'il y aura l'une des cauſes dont nous venons de parler, que le malade ſe plaindra de gonflement, de chaleur, & de rougeur aux *teſticules* ; que la tumeur & l'inflammation ſe manifeſteront à l'examen des parties, & ſur-tout lorſqu'en touchant le *teſticule* affecté, on le trouvera d'une groſſeur contre nature, & quelquefois égale à celle du poing.

Cette maladie ne veut point être traitée légérement, car ſouvent il ſurvient un abcès ou ſphacele ; le malade en perd la virilité ou la vie ; ou le mal dégénere en un skirrhe, ou en un cancer que la mort ſuit infailliblement, ou enfin en ſarcocele ou hydrocele, maladies fort incommodes.

On emploie pour réſoudre l'inflammation des *teſticules*, les mêmes remedes qui ſont recommandés pour l'inflammation des mamelles ; ſur-tout le vinaigre

de litharge, l'eau de chaux mêlée avec l'esprit-de-vin camphré, la tuthie, & la pierre calaminaire.

Pour le temps de la nuit, où les fomentations ne se font pas commodément, on appliquera l'emplâtre de grenouilles avec une quantité double de mercure, ou l'emplâtre de diachylon. Il ne faudra pas négliger les digestifs intérieurs. Si le mal provient de quelque injure extérieure, ou d'un sang épaissi, on recourra aux poudres d'yeux d'écrevisses préparées, d'écailles d'huitres, & à l'*arcanum duplicatum*, & aux décoctions de racines, de bois, & de plantes discussives : on défend tout ce qui échauffe le sang, & toute nourriture de difficile digestion ; si la chaleur est violente, il est nécessaire de mêler un peu de nitre avec les poudres dont on a fait mention, & d'ajouter quelque esprit, de vitriol ou de soufre dans la boisson du malade; s'il est pléthorique, on lui tirera du sang par le bras.

Lorsque quelque maladie vénérienne est la cause de l'inflammation, on usera de purgatifs, mêlés avec le mercure doux, & de tous les remedes qui operent contre le virus vénérien : on ne négligera point les tisanes faites de régliſſe & d'anis bouillis dans l'eau, ou autres semblables ; outre qu'elles temperent ou atténuent le sang, elles tendent encore à calmer l'inflammation. Si l'on a appellé le chirurgien trop tard, ou si l'inflammation est trop violente pour céder aux remedes discussifs que nous venons d'indiquer, il faut s'attendre à la suppuration ou à la gangrene, & par conséquent recourir aux remedes suppuratifs.

Si le pus est mûr, & que l'abcès tarde à s'ouvrir de lui-même, on y fera une incision, on évacuera la matiere, on nettoiera la plaie avec quelque onguent digestif, ou quelque injection spiritueuse qui résiste à la putréfaction, & l'on achevera la cure avec un baume vulnéraire ; on facilitera la digestion de la matiere, & l'on diminuera les douleurs avec l'emplâtre de jusquiame, & celui de diachylon avec les gommes : cependant on travaillera fortement à détruire le virus vénérien ; quand bien même le scrotum seroit consumé, & le *testicule* exposé à la vue, si l'on sait tirer parti des remedes digestifs & balsamiques, la substance détruite du scrotum se régénere quelquefois ; enfin l'art ne connoît point d'autre secours. Heister, *Chirurgie.* (*D. J.*)

TESTICULES *des poissons*, *Ichthyol.*, ces parties manquent dans plusieurs genres de poissons. Les épineux en général ne les ont point, mais tous les cétacées & plusieurs genres de poissons cartilagineux les ont, & alors ils en ont deux, comme les animaux terrestres ; il est vrai néanmoins qu'ils different beaucoup pour la figure & la situation, dans plusieurs poissons, & particuliérement dans la baleine. Artedi, *Ichthyolog.* (*D. J.*)

TESTIGUES, *Géogr. mod.*, petites isles & rochers à quatorze lieues ou environ au vent de l'isle de la Marguerite, sur la côte de Vénézuela, dans l'Amérique équinoxiale.

TESTIMONIAL, adj. *Gramm. & Jurisprud.*, se dit de ce qui est relatif aux témoins, comme la preuve *testimoniale*. *V.* ENQUÊTE, INFORMATION, PREUVE & TÉMOIN. (*A*)

TESTIMONIALES, *lettres*, *Jurispr.*, sont les attestations, soit sur la naissance, soit sur les vie & mœurs que les évêques donnent aux ecclésiastiques de leur diocese, & les supérieurs réguliers aux religieux de leur ordre, soit pour être promus aux ordres sacrés, soit à l'effet d'obtenir des degrés, ou quelque bénéfice, soit lorsqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met aussi dans cette classe les lettres de scholarité. *Voy.* les *mémoires du clergé*, & les *mots* CONSERVATEUR, GARDE, GARDIENNE, SCHOLARITÉ, UNIVERSITÉ. (*A*)

TESTON, s. m. *Hist. des Monnoies*, monnoie qui succéda aux gros tournois, & que Louis XII fit battre en 1513. Elle fut appellée *teston*, à cause de la tête du roi qui y est gravée. Nous avons emprunté cette monnoie des Italiens, & lui avons laissé le même nom qu'ils lui avoient donné. L'argent en étoit à 11 deniers 18 grains, & conséquemment plus fin que celui des gros tournois; le poids en étoit aussi beaucoup plus fort, car ils pesoient 7 deniers 12 grains $\frac{1}{2}$ la piece, & valoient 10 sols. On fabriqua des *testons* seulement en Ecosse, mais point en France, sous le regne de François II, au nom de ce prince, & de Marie reine d'Ecosse son épouse. Cette monnoie dura dans notre royaume, jusques sous Henri III, qui en

interdit la fabrication en 1575. Pendant cet eſpace de temps, les *teſtons* furent toujours de même poids, mais on diminua l'aloi de quelques grains, & on en augmenta le prix de quatre ſous ſix deniers, en ſorte que lorſqu'Henri III en défendit la fabrication, ils valoient 14 ſous 6 deniers. (*D. J.*)

TESTUDO, *en Chirurgie*, ſignifie une tumeur large & molaſſe, ou un amas d'humeurs impures, entre le crâne & la peau, appellé auſſi *talpa*, comme reſſemblant aux tournoiemens ſouterrains de la tortue & de la taupe. *V.* TALPA.

TESURER, v. n. *Vénerie*, ancien mot qui ſignifie *braconner*, ou chaſſer vilainement ſans chiens, ni oiſeaux; & rien ne détruit tant le gibier.

TET, LE, *Géogr. mod.*, riviere de France, dans le Rouſſillon. Elle tire ſa ſource des Pyrénées, au deſſus de mont-Louis, coule de l'oueſt à l'eſt, & dans ſon cours, qui eſt fort tortueux, elle arroſe Villefranche, Perpignan, & ſe jette dans le golfe de Lyon. Le *Tet* eſt vraiſemblablement la riviere que Pomponius Méla nomme *Thelis*. (*D. J.*)

TETANUS, ſ. m. *en Médecine*, eſt une ſorte de ſpaſme, ou de convulſion, par laquelle les muſcles du devant & du derriere de la tête deviennent roides & inflexibles, ſans qu'on puiſſe la pencher ni d'un côté ni d'un autre. *Voy.* CONVULSION.

Ce mot eſt formé du grec *τεινω*, *tendre*. *Tetanus*, ou *tetanos*, ſe prend auſſi dans un ſens plus général, pour une convulſion univerſelle, ou rigidité, qui ſaiſit tout le corps à la fois.

Dans ce ſens le *tetanos* ſe ſubdiviſe en emproſthotonos & opiſthotonos. *V.* EMPROSTHOTONOS & OPISTHOTONOS.

Les remedes de ces eſpeces de convulſions, ſont les mêmes que les remedes généraux des vapeurs & des affections antiſpaſmodiques. *V.* CONVULSION.

TÉTARD, ſ. m. *Hiſt. nat. des Inſect.*, en latin *gyrinus*, & en anglois *tadpole*; c'eſt ainſi qu'on nomme le fœtus de la grenouille, dès qu'il commence à paroître le quatrieme jour après la ponte, avec ſes enveloppes au milieu de l'œuf, & de la matiere mucilagineuſe qui les environne; au ſixieme jour, le fœtus ſort de ſes enveloppes, & du mucilage qui eſt autour, alors il nage & il paroît à découvert ſous la forme de *têtard*; le mucilage s'eſt en partie diſſous chaque jour juſqu'à ce temps, de ſorte qu'il ſe trouve, pour ainſi dire, raréfié dans un plus grand volume, & qu'il reſſemble dans cet état à un nuage; le *têtard* y rentre de temps en temps, pour y prendre de la nourriture, & pour s'y repoſer lorſqu'il s'eſt fatigué en nageant; car ce nuage le ſoutient ſans qu'il faſſe aucun effort.

Le *têtard*, au ſortir de ces enveloppes, ſemble n'être compoſé que d'une tête & d'une queue; mais la partie ronde que l'on prend pour la tête, contient auſſi la poitrine & le ventre: dans la ſuite, les jambes de derriere commencent à paroître au dehors, mais celles de devant ſont cachées ſous la peau qui recouvre tout le corps, même les jambes de derriere: enfin il ſe dépouille de cette peau; alors ſes quatre jambes ſont à découvert, il prend la forme de grenouille, & il ne lui reſte de *têtard* que la queue qui ſe deſſeche peu à peu, & s'oblitere en entier; lorſqu'elle a diſparu, la transformation de *têtard* en grenouille, eſt entiérement achevée; ce ſont les obſervations de Swammerdam.

C'eſt du *têtard* que ſe ſervent ordinairement les phyſiciens, pour faire voir aux curieux la circulation du ſang. Si l'on garde au printemps pendant trois ou quatre jours du frai de grenouille, dans une petite quantité d'eau de foſſé où ce frai ſe trouve, on y découvrira quantité de petits *têtards*, qui paroiſſent comme tranſparens, lorſqu'ils commencent à nager dans leur mucilage; cependant, ſi pour lors on les met devant un microſcope, dans un petit tube, avec un peu d'eau, on y diſtingue le cœur, ſes battemens, la circulation du ſang qui ſe fait dans chaque partie du corps, & ſur-tout à la queue, où pluſieurs vaiſſeaux ſe préſentent aux yeux tout à la fois; au bout de peu d'heures, ces petits *têtards* paroiſſent déja moins tranſparens, & dans un couple de jours, leur peau devient trop opaque pour y découvrir la circulation du ſang; on ne la voit alors que dans la queue, ou mieux encore dans les nageoires, à la jointure de la tête. (*D. J.*)

Supplément à l'article TÉTARD.

TÉTARD *ou* TESTARD. On appelle ainſi le ver des grenouilles. Le frai nou-

vellement rendu eſt comme une grappe de petits œufs gros comme la tête d'une épingle ſuſpendue dans une matiere glaireuſe blanche. Ce frai ſe précipite d'abord au fond de l'eau, puis remonte à la ſurface au bout de quelques jours. La matiere blanche s'étend; vers le ſeizieme ou dix-ſeptieme jour, on apperçoit au centre de chaque blanc un petit point noir: c'eſt le premier rudiment de l'embryon. Bientôt cette petite tache organiſée pouſſe une queue, & on la voit ſe mouvoir dans la matiere viſqueuſe où elle nage comme dans une ſphere liquide. Elle en ſort, c'eſt une petite pelote ovale, diſtincte, avec une queue naiſſante. Ces petits têtards pouſſent enſuite des pattes, dont le relief très-peu éminent dans les commencemens, prend enſuite des accroiſſemens rapides. Les pattes de derriere ſe montrent les premieres à l'œil de l'obſervateur, quoique quelques naturaliſtes prétendent que les pattes antérieures ſoient formées avant les poſtérieures. Dans ce degré de développement, on apperçoit très-bien la petite queue garnie d'ailerons, & ſous le ventre une apparence qui imite aſſez le cordon ombilical. Les embryons un peu plus avancés ſemblent être à la fois poiſſons & *grenouilles*, ou n'être encore déterminément ni l'un ni l'autre. La tête eſt équivoque: ils ont une queue de poiſſon & des pattes de *grenouille*. Au bout de trois mois, la tête reſſemble par devant beaucoup plus à celle d'une *grenouille*, qu'à celle d'un poiſſon. Les pattes ſont preſqu'entiérement ſorties & formées. Cependant la queue longue & pointue reſte encore entiere. Enfin tandis que la métamorphoſe s'acheve, la queue ſe raccourcit de jour en jour, puis elle diſparoît entiérement, & le têtard ou petit poiſſon eſt devenu une *grenouille* parfaite.

Dans la *grenouille* d'Aſie, beaucoup plus groſſe que celle d'Europe, les progrès du changement ſont plus ſenſibles. D'abord aucune apparence de piés ne laiſſe ſoupçonner que ce ſoit une grenouille; les piés ſe développent. Il y a une altération ſenſible dans la face, la gueule s'élargit en s'applatiſſant; mais le reſte du corps tient encore beaucoup de la figure du poiſſon. Quand les quatre pattes ſont ſorties, l'animal n'a plus que la queue du poiſſon, & le corps liſſe porte une tête de *grenouille*. La queue diminue, & perd ſa bordure membraneuſe; enfin la queue étant tout à fait ſupprimée, la *grenouille* n'a plus rien de ſon ancienne figure. Mais ce n'eſt-là qu'une premiere métamorphoſe. Le poiſſon, après s'être changé en *grenouille*, redevient encore poiſſon.

Les *grenouilles* de tous les pays ſont de petits poiſſons ou des têtards avant que d'être *grenouilles*; il n'eſt pas également avéré que par-tout les *grenouilles* ſe changent derechef en poiſſon, comme celles de Surinam, de Curacao & d'autres parties de l'Amérique. Nous avons vu le poiſſon prendre des pattes & perdre ſa queue pour ſe transformer en *grenouille*; nous allons voir la *grenouille* prendre une queue & perdre ſes pattes pour devenir un poiſſon.

Dès que les *grenouilles* d'Amérique ſont parvenues à leur groſſeur, il leur croît une queue qui, dès ſa naiſſance, commence à prendre une peau ou bande membraneuſe. Dès-lors il ſe fait une altération ſenſible dans toute l'habitude du corps, préſage de la métamorphoſe. Les extrêmités des pattes, ſur-tout des pattes antérieures, ſe replient & ſe retirent. A meſure que la queue ſe prolonge, les groſſes articulations des mêmes pattes diſparoiſſent, & les ongles ſont entiérement effacés. La tête a auſſi changé de forme; les piés de derriere diminuent: ceux de devant ont diſparu, & n'ont laiſſé qu'une tache blanche, pour marque de leur exiſtence; les nageoires commencent à ſe former. La métamorphoſe des parties internes répond au changement extérieur. Les ouies du poiſſon naiſſent & croiſſent, & les poumons de la *grenouille* diminuent en proportion de la croiſſance de la queue & de la diminution des pattes: les inteſtins quittant peu à peu la ſituation naturelle convenable à la *grenouille*, commencent à former pluſieurs cercles, puis s'arrangent en ſpirale au moyen du méſentere; circonvolution convenable au poiſſon. Pendant toute cette opération l'animal n'eſt ni *grenouille*, ni poiſſon, quoiqu'il ait quelque choſe de l'un & de l'autre, tant à l'extérieur que par rapport aux viſceres; mais ce ne ſont, durant tout ce temps, que des parties altérées qui décroiſſent, ou des parties imparfaites qui ſe forment. La bouche ſe garnit

de petites dents ; les nageoires presque formées, larges, lâches & membraneuses sont couchées les unes sur les autres en un seul paquet. Le dernier degré de la métamorphose, lorsque les pattes sont tout-à-fait effacées, offre un poisson parfait, muni depuis la tête jusqu'à la queue d'un double rang de petits os cartilagineux qui regnent de chaque côté ; les nageoires sont entiérement développées : elles sont doubles, disposées par ordre, & semblent occuper la place des premiers piés. Seulement la tête conserve encore quelque temps, vers les babines, un reste de l'ancien tégument du ventre qui pend sur les nageoires, mais qui se détachera & tombera bientôt. Sur le dos & par-dessous vers le ventre s'étend une bordure étroite dentelée, prolongée jusqu'à la queue qui est aussi dentelée. Les yeux sont grands, bleus & rouges. La couleur du poisson est un gris cendré, varié de blanc : le dessous du corps est un brun foncé. Ces poissons portent le nom de *jakjes* à Surinam, suivant le rapport de Séba, qui nous a fourni presque tous ces détails.

TÉTARD, *voy.* CHABOT.

TÉTARD, *voy.* MUNIER.

TÊTE, s. f. *Anat.*, la partie la plus haute du corps d'un animal. *V.* CORPS & ANIMAL.

Pline, & quelques autres anciens naturalistes, parlent d'un peuple appellé *Blemmie*, qui n'avoit point de tête. *Voy.* BLEMMIE.

Il est parlé dans les voyageurs & dans les géographes modernes, de certains peuples qui se rendent la *tête* aussi plate que la main, & qui mettent la *tête* de leurs enfans, dès qu'ils sont nés, entre deux presses, ou planches, sur le front & le derriere de la *tête*, pour l'applatir. Ils demeurent dans la province de Cosaque, sur la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale.

Les anatomistes regardent la *tête* comme le ventre le plus élevé du corps humain, & c'est elle qu'ils différent la derniere, parce que les parties qu'elle contient, sont moins sujettes à la corruption. *Voy.* VENTRE.

On divise la *tête* en deux parties ; l'une est la partie chevelue, appellée en latin *calvaria*, qui est couverte de cheveux. *V.* CHEVEUX.

L'autre sans cheveux, qui est la face, ou le visage, appellée *vultus* par les Latins, & προσωπον par les Grecs, c'est-à-dire, *regardant devant soi*. *V.* FACE.

On subdivise la premiere partie en quatre, savoir le *front*, qui est l'endroit le plus humide & le plus tendre, & que les médecins appellent *sinciput*, comme qui diroit, *summum caput*. *Voy.* FRONT & SINCIPUT.

Le derriere, appellé *occiput*, & par les Grecs ινιον, parce que tous les nerfs qu'ils appellent *inés*, prennent leur origine delà. *V.* OCCIPUT & NERF.

Le milieu, ou le haut de la *tête*, appellé *couronne*, & par les anatomistes *vertex à vertendo*, parce que les cheveux tournent là en rond. *V.* VERTEX.

Enfin les côtés sont appellés *tempes*, *tempora*, parce que c'est-là que le poil commence à blanchir, ou à montrer le temps ou l'âge de l'homme. *V.* TEMPE.

On donne à l'os, ou à la boîte osseuse qui renferme le cerveau, le nom général de *crâne* ; il est composé de huit os. *Voy.* CRANE.

L'os du front s'appelle *coronal*, os de la *pouppe*, ou sans *vergogne* ; d'où vient qu'on appelle les impudens, *effrontés*. *V.* OS DU FRONT, *ou* FRONTAL.

Les rois ont la couronne sur la *tête* dans les fêtes solemnelles ; les évêques la mitre. *V.* COURONNE, MITRE, *&c.*

Les anciens cavaliers portoient un *heaume*, & les soldats un *casque* ou *pot-en-tête*. *V.* HEAUME, CASQUE, *&c.*

Tête se dit aussi du sommet des arbres ou des plantes. *V.* ARBRE & ELAGUER.

On donne aussi le nom de *tête* à l'extrémité des os. *V.* OS.

Quand l'os a un bout rond qui avance en dehors, soit apophyse ou épiphyse, on lui donne le nom de *tête*. *V.* APOPHYSE.

Si son principe est grêle & s'élargit peu-à-peu, on l'appelle *col*. *V.* COL.

S'il aboutit en pointe, on l'appelle *coronoïde* ou *coracoïde*, à cause qu'il ressemble à un bec de corneille. *V.* CORONOIDE, CORACOÏDE.

Quand cette *tête* est plate, on l'appelle *condyle* ou *double tête*, comme sont les extrémités des os des doigts. *V.* CONDYLE.

On dit aussi la *tête* d'un muscle, en parlant de son extrémité ; & on dit la *tête* du foie, en parlant de sa partie la plus élevée. *V.* MUSCLE.

Le ſommet eſt appellé *ſinciput*, ou *bregma*. *V.* BREGMA.

L'os du derriere de la *tête* eſt appellé *occipital*, ou os de la *proue*. *V.* OCCIPITAL. Et ceux des tempes *temporaux*, ou *os des tempes*. *V.* TEMPORAUX.

Les os qui compoſent le crâne, ſont liés enſemble par des ſutures. *Voy.* SUTURE.

La *tête* eſt le ſiege des principaux organes des ſens, ſavoir des yeux, des oreilles, *&c.* Elle contient auſſi le cerveau enveloppé de ſes meninges, dans lequel on croit qu'eſt le ſiege de l'ame. *V.* SENS, CERVEAU, *&c.*

La *tête* eſt mue par dix paires de muſcles, ſavoir, le ſplénius, le complexus, le grand droit, le petit droit, l'oblique ſupérieur, l'oblique inférieur, le maſtoïdien, le grand droit interne, le petit droit interne, & le droit latéral. *V.* la deſcription de chacun de ces muſcles aux *noms* qui leur conviennent.

Les Orientaux couvrent la *tête* d'un turban, & les Occidentaux d'un chapeau. *V.* TURBAN, CHAPEAU & BONNET.

TÊTES, *en Anatomie*, nom de deux des tubercules quadrijumeaux. *V.* QUADRIJUMEAUX.

TÊTE DE COQ, *Anatomie*, caroncule ou éminence qui eſt dans l'uretre, près de l'endroit où les vaiſſeaux ſéminaux envoient la ſemence dans ce canal. Son uſage eſt, à ce que croient la plupart des anatomiſtes, d'empêcher que la ſemence ne cauſe un gonflement douloureux, en allant heurter contre l'orifice du côté oppoſé. (*D. J.*)

TÊTE DES INSECTES, *Hiſt. nat. des inſectes*, partie antérieure de l'inſecte. Nous ferons ſur cette partie quelques légeres obſervations générales.

Il eſt ſi difficile de reconnoître la *tête* de divers inſectes, qu'on ſeroit preſque tenté de croire qu'ils n'en ont point du tout. Celle des uns eſt fort petite, à proportion de leurs corps, & celle des autres eſt fort grande; cette proportion entre la tête & le corps, n'eſt pas toujours la même dans le même inſecte; ceux qui l'ont écailleuſe, l'ont petite chaque fois qu'ils doivent muer, & groſſe chaque fois qu'ils ont mué: on en comprend aiſément la raiſon; les écailles l'empêchent de croître tandis que le corps groſſit, ce qui fait qu'alors ſa grandeur relative par rapport au corps, diminue continuellement. Lorſque les inſectes ſe diſpoſent à muer, la ſubſtance de la *tête* d'un grand nombre, ſe retire dans leur cou & dans leur premier anneau; là, n'ayant point ordinairement d'écailles qui la gênent, elle s'étend & groſſit; & lorſque l'animal a quitté ſa vieille peau, on eſt ſurpris de lui voir une *tête* deux fois plus groſſe qu'elle n'étoit auparavant. Comme l'inſecte ne mange ni ne croît point tandis que ſa *tête* ſe forme, on peut obſerver à ſon égard cette ſingularité, que ſon corps & ſa *tête* ont alternativement chacun leur tour pour croître; en ſorte que lorſque le corps ne croît pas, la *tête* croit, & que lorſque le corps croit, la *tête* ne croît pas.

Les *têtes* des inſectes n'ont pas toutes la même figure: l'on en voit de rondes, de plates, d'ovales, de quarrées, de larges, de pointues; les uns l'ont toute unie, les autres l'ont raboteuſe, & quelques-uns comme des phalenes, y ont des poils.

On remarque encore beaucoup de diverſités dans la ſituation de la *tête* des inſectes; elle eſt tout-à-fait viſible chez les uns, & on a de la peine à la découvrir chez les autres; il y a même pluſieurs eſpeces d'inſectes qui peuvent faire entrer leur *tête* dans le corps, en ſorte qu'il n'en paroiſſe abſolument rien: tels ſont pluſieurs ſortes de vers qui ſe changent en mouches; tels ſont encore les limaces & les limaçons.

Quelques-uns cachent leur *tête* ſous leur dos, comme les tortues ſous leurs écailles, & ils l'enveloppent tellement, qu'à peine peut-on la voir. C'eſt ainſi que pluſieurs chenilles & ſcarabées, cachent leur *tête* ſous l'écaille qu'ils portent ſur le dos.

Enfin quoique le plus grand nombre des inſectes portent la *tête* droite, il y en a cependant qui l'ont un peu inclinée, & c'eſt une remarque qu'on a faite dans les phalenes. (*D. J.*)

TÊTE, *Hiſt. nat. Bot.* Les botaniſtes diſent que les fleurs ou les graines ſont ramaſſées en maniere de *tête*, lorſqu'elles ſont entaſſées par petits bouquets: c'eſt ce qu'on appelle en latin, *flores in capitulum congeſti*. (*D. J.*)

TÊTE DE DRAGON, *Hiſt. nat. Bot.*, genre de plante d'Amérique, dont on ne connoît encore qu'une ſeule eſpece: voici

ſes caracteres. Son calice eſt long & tubuleux ; ſes feuilles ſont plus étroites que celles du pêcher ; le caſque de la fleur eſt creux, entier, s'ouvrant & ſe fermant ; ſa barbe eſt diviſée en trois ſegmens, & chaque ſegment en deux ; ces ſegmens forment deux eſpeces de mâchoires, en ſorte que toute la fleur repréſente, en quelque maniere, la gueule ouverte d'un ſerpent, d'un dragon, ou plutôt eſt ſemblable à la digitale ; ſes fleurs croiſſent en petites guirlandes ; deux ou trois forment la guirlande, & elles ſont placées aux nœuds des tiges. Le piſtil s'éleve du calice de la fleur, & eſt fixé en maniere de clou ; les quatre embryons qui l'environnent, mûriſſent en autant de graines.

Cette plante eſt nommée *draco-cephalon americanum* par Brugnius, *prod.* 1, 34, *digitalis americana*, *purpurea*, *folio ſerrato*, dans les *act. ac. reg. par.* 79.

M. de la Hire prétend que les fleurs de cette plante américaine, ont une propriété ſinguliere ; c'eſt que ſi on les fait aller & venir horizontalement dans l'eſpace d'un demi-cercle, elles reſtent en quelque endroit que ce ſoit de cet eſpace, ſitôt que l'on ceſſe de les pouſſer ; ce phénomene qui paroît étonnant, & qui dans un autre ſiecle eût été regardé comme une merveille, dépend de la ſeule ſituation des fleurs, de leur figure, & de la maniere dont elles ſont attachées à la tige de la plante qui les porte.

En effet, ceux qui connoiſſent cette plante, jugeront ſans peine, en l'examinant : 1°. que le pédicule de la fleur faite en gueule étant mollet & flexible, il peut être facilement mu à droite & à gauche, ſans être rompu, ce qui n'arrive pas aux fleurs des autres plantes, qui ont ordinairement leur pédicule roide & faiſant du reſſort : 2°. que le pédicule de cette fleur, tendant à l'abaiſſer en bas, ſa peſanteur y contribuant auſſi, le calice s'appuie ſur la petite feuille qui les ſoutient, & s'y accroche par les petits poids dont ſa baſe eſt garnie ; ainſi toutes les fois que l'on fera mouvoir la fleur horizontalement, elle doit néceſſairement s'arrêter dès que l'on ceſſera de la pouſſer ; ceux qui ne connoiſſent pas cette plante curieuſe, en trouveront la repréſentation dans les *mém. de l'acad. des Sciences*, *année* 1712. Le fait dont on vient de parler, n'eſt que pour les curieux en général ; voici une autre obſervation de M. de la Hire pour les botaniſtes en particulier.

Outre la forme d'une *tête de dragon*, à quoi M. Tournefort prétend que la fleur de *draco-cephalon* reſſemble, & en quoi il fait conſiſter toute la différence générique qu'il établit entre ce genre de plante, & preſque tous les autres, dont les fleurs ſont en gueule (auxquelles ſuccedent après que la fleur eſt paſſée, 4 ſemences renfermées au fond du calice de la fleur), M. de la Hire a remarqué, qu'il y a à la baſe des ſemences qu'elle porte, entre les graines & le côté inférieur du calice, une eſpece de dent pointue, courbée par le bout en haut, arrondie par deſſous, creuſée par deſſus, ayant une arête dans le milieu ſuivant ſa longueur. Cette partie ſe diſtingue aiſément d'avec les embryons des ſemences, non-ſeulement par ſa figure, mais par ſa couleur ; on peut même l'appercevoir à la vue ſimple, quoique les embryons des ſemences ſoient encore très-petits ; car elle a preſque autant de volume elle ſeule, que les embryons en ont tous quatre enſemble, & elle excede ordinairement leur grandeur. (*D. J.*)

TÊTE D'UNE COQUILLE, *Conchyl.*, autrement dite *clavicule* ; c'eſt la partie pyramidale extérieure & intérieure d'une coquille tournée en ſpirale ; elle prend vers le milieu juſqu'au ſommet. (*D. J.*)

TÊTE, c'eſt un mot uſité dans les anciens écrits pour exprimer chef ou perſonne. *V.* CHEF.

Ce mot eſt évidemment formé du mot *pole* ; la *tête* ou le chef étant, pour ainſi dire, le pole du microcoſme. *V.* POLE.

C'eſt pourquoi les Anglois ſe ſervent du mot *to poll*, pour l'action de recueillir & d'écrire les noms des perſonnes qui donnent leur voix à une élection. *V.* VOTER, VOIX, SUFFRAGE, ÉLECTION, *&c.*

TÊTE, *Critiq. ſacrée*, κεφαλή ; ce mot au figuré ſe prend dans l'Ecriture : 1°. pour commencement : 2°. pour le point capital de quelque choſe, *Luc*, *x.* 17. La pierre rejettée eſt la principale du coin : 3°. pour le chef qui gouverne, *I. Rois*, *xv.* 17. N'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Iſraël ? 4°. pour la vie, *I. Paral. xij.* 10. David retournera à Saül ſur le péril de notre *tête* : 5°. pour état, royaume : *Ephraïm fortitudo capitis mei*, *pſal. v.* 9. Ephraïm eſt la force de

mon royaume : 6°. pour origine, source de quelque chose, bras d'un fleuve : 7°. il signifie poisson ; il sucera la *tête* des aspics, *Job*, *xx.* 16.

Voici les façons de parler proverbiales mentionnées dans l'Écriture. *Aller la tête baissée*, c'est gémir dans la tristesse, *Jérém. ij.* 10. *courber la tête*, c'est affecter un air mortifié. Le jeûne, dit *Is. lviij.* 5, consiste-t-il à faire comme un cercle de sa *tête*, en baissant le cou ? *Donner de la tête* contre quelque chose, c'est s'obstiner à le faire *avec entêtement*. Les Juifs se sont opiniâtrés, *dederunt caput*, à vouloir retourner à leur premiere servitude, *II. Esdras*, *ix.* 17. *Elever la* tête *de quelqu'un*, c'est le mettre en honneur, *IV. Rois*, *xxv.* 27. *Oindre la* tête *de quelqu'un avec des parfums*, c'est le combler de toutes sortes de biens, *Ps. xxij.* 5. *Lever la tête*, c'est prendre courage, *Eccles. xx.* 11.

Branler la tête, exprime les différens sentimens dont on est affecté ; ainsi c'est quelquefois un signe de mépris & d'insulte. Sennacherib a *secoué sa tête* derriere vous, ô Jérusalem! *IV. Rois*, *xix.* 21. D'autres fois c'est une marque de joie & de sensibilité. Les parens de Job, après sa guérison, vinrent s'en réjouir avec lui, & *hochoient la tête* sur lui, *Job*, *vlij.* 11.

Découvrir la tête, marquoit quelquefois le deuil, *Levit. x.* 6 ; & quelquefois aussi on se couvroit la *tête* dans des momens d'amertume. Le roi *couvrit sa tête*, en s'écriant, *mon cher fils Absalon ! II. Rois*, *xix.* 4. (*D. J.*)

TÊTE, *Jurisprud :* on entend par-là celui qui prend une portion virile ou entiere dans une succession.

Faire une *tête*, c'est être compté pour une portion virile.

Succéder par *têtes*, c'est lorsque chacun des héritiers prend une portion virile ; au lieu que succéder par *souches*, ou par *tige*, c'est lorsque plusieurs héritiers, descendans d'une même souche, viennent par représentation de leur pere & mere, ou autre parent, & ne prennent tous ensemble que la part qu'auroit eu le représenté.

Pour savoir quand on succede par souches ou par *tête*, *voy.* REPRÉSENTATION, SOUCHE, SUCCESSION. (*A*)

TÊTE, s. f. *Art Numismat.*, côté de la médaille opposé au revers. On voit peu de médailles antiques sans *tête*, c'est-à-dire, sans qu'on y ait frappé la *tête* ou le buste, soit de quelque divinité, soit de quelque personnage humain ; ou bien il se rencontre sur ce côté de la médaille, quelque chose qui en tient lieu. Il se trouve aussi très-peu de médailles antiques sans revers, à moins qu'elles ne soient incuses.

Les *têtes* se connoissent d'abord par la légende ; mais les ornemens qui les accompagnent, sont autant d'énigmes capables d'embarrasser par leur obscurité, si l'on n'a au moins les premieres notions de la science des antiquaires. C'est à tracer ces premieres notions, à l'égard de *têtes*, que cet article est destiné.

Les *têtes* ou personnages qui se voient sur les médailles, sont quelquefois de simples *têtes* qui finissent avec le cou ; quelquefois ce sont des bustes avec les épaules & les bras ; quelquefois des figures à mi-corps. Chacune de ces positions reçoit des ornemens différens.

Les simples *têtes* sont quelquefois toutes nues, d'autres fois couvertes en diverses façons.

Nous ne parlerons point de celles des femmes, parce qu'il n'est pas possible de donner de noms propres à leurs différentes coëffures. On ne peut que les connoître à l'œil, & les exprimer ensuite par des noms qui aient quelque analogie aux coëffures modernes : cependant on trouvera dans le *Valesiana*, *pag.* 99, 103, un petit article sur les coëffures qui se voient sur les médailles des impératrices. Ce léger essai auroit dû porter des antiquaires à faire quelques recherches sur les différentes coëffures qui ont été en usage, tant dans le haut que dans le bas Empire ; mais personne n'y a songé.

Dans les médailles impériales, lorsque la *tête* est toute nue, c'est ordinairement la marque que ce n'est point une *tête* d'empereur, mais de quelqu'un de ses enfans, ou véritables ou adoptifs, ou de quelque héritier présomptif de l'Empire. Tel est le jeune Néron, Aelius adopté par Hadrien, Aurelius par Antonin, *&c.* ou bien ce sont des princes qui n'ont jamais régné, comme Drusus, Germanicus, *&c.* Cependant on ne peut sur cela faire de regle générale, car si l'on vouloit dire que personne n'a porté sur les médailles la couronne avant que de régner, on feroit voir de simples césars couronnés de laurier,

laurier, ou parés du diadême, comme Constantin le jeune, & Constantius dans la famille de Constantin. Et si l'on vouloit avancer, qu'au moins tous les empereurs régnans ont pris la couronne ou le diadême, on montreroit avec la même facilité plusieurs médailles d'Auguste déja empereur, de Néron, de Galba, d'Othon, d'Adrien, &c. où leur *tête* se trouve toute nue.

Les *têtes* couvertes, le sont ou du diadême, ou d'une couronne, ou d'un casque, ou d'un voile, ou de quelque ornement étranger.

Des ornemens de têtes *sur les médailles.* Le diadême est plus ancien que la couronne. C'est le propre ornement des rois, qui n'est devenu que dans le bas Empire celui des empereurs. Je sais qu'un savant a prétendu que le diadême étoit un privilege attaché à la qualité d'*Auguste*. Et Jornandès dit qu'Aurélien est le premier des empereurs romains qui s'en soit paré. Le diadême est un tissu, tantôt plus & tantôt moins large, dont les extrémités nouées derriere la *tête*, tombent sur le cou. Ce n'est que depuis Constantin que les empereurs romains s'en sont servis, en le relevant par des perles & par des diamans, ou simples ou à double rang; & permettant même aux impératrices de le porter, ce qui ne s'étoit point vu dans le haut Empire, où jamais *tête* de femme ne fut couronnée. Je dis *dans l'Empire*, & *dans le haut Empire*, parce que nous trouvons des reines sur des médailles grecques & dans le bas Empire, qui portent le diadême ou la couronne, témoin Jotape, Théodora, Galeria Valeria.

La couronnne des empereurs est ordinairement de laurier, le droit de la porter fut accordé à Jules-César par le sénat, & ses successeurs ont continué d'en jouir.

Justinien est le premier qui ait pris une espece de couronne fermée, qui tantôt est plus profonde en forme de bonnet, & tantôt plus plate en approchant du mortier de nos présidens, excepté qu'elle est surmontée d'une croix, & souvent bordée de perles à double rang. C'est ce que M. du Cange nomme *camelaucium*, que l'on a confondu ordinairement avec le mantelet qu'on appelle *camail*, à cause de la ressemblance du mot, quoique l'un soit fait pour couvrir les épaules, au lieu que l'autre est pour couvrir la *tête*.

Les couronnes radiales se donnoient aux princes, lorsqu'ils étoient mis au rang des dieux, soit devant, soit après leur mort: cette sorte de couronnes n'étant propres qu'à des déités, comme dit Casaubon.

Je ne prétends pas néanmoins faire de cela une maxime constante; car je sais combien il y faudroit d'exceptions, particuliérement depuis les douze Césars. Nous ne voyons point qu'aucun empereur vivant ait pris la couronne radiale avant Néron, qui la méritoit le moins de tous; Auguste même n'ayant eu cet honneur qu'après sa mort.

Il se trouve sur les médailles plusieurs autres façons de couronnes qu'il faut distinguer: les unes appellées *rostrales*, sont composées de proues de vaisseaux enlacées les unes dans les autres; elles se donnoient après les victoires navales. Agrippa reçut cette couronne d'Auguste, après qu'il eut défait les flottes de Sextus Pompeius, & de M. Antoine.

D'autres appellées *murales*, sont composées de tours; c'étoit la récompense de ceux qui avoient pris des villes, comme c'est l'ornement des génies & des déités qui les protegent. C'est pourquoi Cybele, déesse de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes, portent des couronnes tourelées.

On en voit de chêne que l'on donnoit à ceux qui avoient sauvé la vie à un citoyen; telle est celle qui enferme les inscriptions, *ob cives servatos*, & qui se voit quelquefois sur la *tête* du même prince.

Il y en a de destinées à couronner ceux qui remportoient le prix aux jeux publics. Ainsi aux jeux de l'isthme de Corinthe, nommés *isthmia*, les victorieux étoient couronnés d'ache, qui est une espece de persil plus fort & plus grand que le nôtre; on en voit la forme sur une médaille de Néron. Hadrien en faveur d'Antinoüs, en fit faire une de lotus, à laquelle il donna son nom, ΑΝΤΙΝΟΕΙΑ, qui se lit sur ses médailles.

Les prêtres, pour marquer le sacerdoce, en faisoient des crânes de bœufs, enlacés avec les plats où l'on mettoit les entrailles des victimes, & les rubans dont elles étoient parées quand on les conduisoit à l'autel; cette couronne se trouve sur une médaille d'Auguste.

Les déités ont leurs *têtes* ornées de couronnes particulieres; Bacchus eſt couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre, Hercule en porte une d'un feuillage ſemblable au lierre; celle de Cérès eſt d'épis de bled; celle de Flore eſt de fleurs.

Au reſte, le lecteur peut voir ſur les couronnes, les diadêmes & les autres ornemens de *tête*, repréſentés ſur les médailles des rois, des empereurs, des impératrices, des prêtres, des athletes, *&c.* le ſavant ouvrage de Charles Paſchal, intitulé *Caroli Paſchalii coronæ opus, libris X, diſtinctum, quibus res omnis coronaria, è priſcorum monumentis eruta, continetur.* Paris, 1610 *in*-4°. *Lugd. Bat.* 1671, *in*-8°.

On peut aiſément connoître à l'œil les différentes façons de caſques, ſoit à la grecque, ſoit à la romaine. C'eſt le plus ancien habillement de *tête* qui paroiſſe ſur les médailles, & le plus univerſel; les rois, les empereurs, & les dieux même s'en ſont ſervis. Le caſque qui couvre la *tête* de Rome, a d'ordinaire deux ailes, comme le pétaſe de Mercure. Celui de quelques rois eſt paré des cornes du Jupiter Hammon, ou ſimplement de cornes de taureau ou de bélier, pour marquer une force extraordinaire.

Les habillemens étrangers ſont la mitre des rois d'Arménie & de Syrie, preſque ſemblable à celle de nos évêques, excepté qu'elle eſt quelquefois quarrée, ou crénelée par le haut. Tel eſt ſur les médailles l'ornement de *tête* d'Abgare, roi d'Edeſſe.

La tiare, fort ſemblable à celle des papes, ſervoit aux rois de Perſe & aux Parthes.

On voit auſſi le bonnet phrygien ou arménien, ſur les médailles de Midas, d'Athys, & ſur celle de Zemiſcès, dont le revers qui repréſente l'adoration des mages, fait voir ces trois princes avec ce même bonnet. Telle eſt du moins la penſée de M. du Cange, que tout le monde n'approuve pas: mais ce n'eſt pas ici le lieu de décider ce différend.

Pluſieurs rois grecs ont affecté de ſe coëffer de la dépouille de lion, à l'imitation d'Hercule, comme Philippe pere d'Alexandre. A leur exemple quelques empereurs s'en ſont parés, Commode, Alexandre Sévere, *&c.* c'eſt ce qui paroit par les *têtes* de leurs médailles.

Le voile qui couvre ſouvent la *tête* des princes & des princeſſes, marque ou les fonctions ſacerdotales qu'ils exercent, comme de faire des ſacrifices, ou qu'ils ſont mis au rang des dieux; honneur qui leur a été rendu par les Païens juſqu'à Conſtantin, dont on ſouffrit l'apothéoſe ſur la monnoie, les empereurs chrétiens ne ſe croyant pas encore aſſez maîtres pour bannir généralement toutes les cérémonies païennes. Mais bientôt après, les princes & les princeſſes affecterent par dévotion, de faire paroître ſur leurs médailles une main qui ſortoit du ciel, & qui leur mettoit la couronne ſur la *tête*: telles ſont les médailles d'Eudoxia & de ſon mari Arcadius, d'Honorius, de Galla Placidia, *&c.*

On remarque quelquefois, ſur-tout dans les médailles du bas Empire, tout autour de la *tête* des empereurs, une eſpece de cercle rayonnant, que l'on appelle *nimbe. V.* NIMBE.

Les *têtes* des déités portent comme les princes, ou la couronne, ou le caſque, ou le voile, ou le bonnet, ou quelqu'autre ſymbole qui les doit faire reconnoître.

La couronne de laurier diſtingue Apollon, & le génie du ſénat ou du peuple, appellé ιερα συνκλητος ιερος δημος.

La couronne d'épis eſt le ſymbole de Cérès.

La couronne de fleurs fait connoître Flora.

La couronne de lierre ou de pampre, marque Bacchus ou les Bacchantes.

La couronne de rayons marque le ſoleil, quand les rayons partent de la *tête*, ſans être liés par un cercle.

Le caſque convient à Mars & à Minerve; mais quand il eſt ſurmonté par le chat-huant, c'eſt indubitablement Minerve.

La barette avec deux ailes, eſt le chapeau de Mercure, nommé par les Latins *petaſus.*

Un bonnet ſans bords, comme nos bonnets de nuit, marque Vulcain, les Cyclopes, ou les cabires & forgerons.

Deux ſemblables bonnets, ſurmontés chacun d'une étoile, marquent Caſtor & Pollux. On dit que ce ſont les coques des œufs dont on prétend qu'ils ſont ſortis.

Le bonnet recourbé en pointe, ſe donne au dieu Lunus.

Le boiſſeau qui ſe voit ſur la *tête* de

Sérapis & de tous les génies, désigne la Providence, qui ne fait rien qu'avec mesure, & qui nourrit les hommes & les animaux.

Téleſphore dieu de la ſanté, porte une capotte toute ſemblable à celle de nos matelots, ou des ſoldats qui ſont l'hiver en faction.

Junon eſt ſouvent voilée; mais celle qui préſide aux noces ſous le nom de *Juno pronuba*, eſt enveloppée preſque à mi-corps, d'un grand voile nommé *flammeum*. Junon, dite *Soſpita*, eſt coëffée d'une dépouille de chevre avec les deux cornes.

Il y a d'autres déités, particuliérement chez les Egyptiens, qui ont la tête nue avec un ſimbole; Apis eſt un taureau qui porte une fleur de lotus entre les deux cornes, une marque blanche au milieu du front, & le croiſſant blanc ſur la tête. Oſiris a le méme ſimbole; Iſis & le Canope, portent ſur le devant de la tête, une eſpece de fleur plus large & plus épanouie que le lis: on dit que c'eſt la fleur d'aurone, dite par les Grecs ἀμβροσονος. Elle eſt commune aux deux Canopes, pour l'un & l'autre ſexe, comme on le voit ſur quelques médailles; le dieu retenant le nom de *Canope*, & la déeſſe prenant celui d'*Euménythis*. L'Eſpérance porte la même fleur, plus approchante du lis.

Les têtes parées des ſimboles de pluſieurs déités différentes, ſe nomment *Panthées*. *V.* PANTHÉES.

Des ornemens de buſtes. Les buſtes qu'on voit ſur les médailles, ſe trouvent accompagnés de ſimboles qui leur ſont particuliers, ſur-tout quand les deux bras paroiſſent, comme il eſt ordinaire, dans les médaillons, & dans les plus petites médailles du Bas-Empire. Souvent ils tiennent dans la main un globe, pour marquer qu'ils ſont les maîtres du monde. Ce globe eſt quelquefois ſurmonté d'une victoire ailée, qui tient une couronne, afin de faire connoître que c'eſt à la victoire que le prince doit l'empire du monde; quelquefois ce globe eſt ſurmonté d'une croix, ſur-tout depuis Conſtantin.

Le ſceptre qu'ils tiennent à la main lorſqu'ils ſont en habit conſulaire, & c'eſt ainſi que ſont preſque toujours les empereurs de Conſtantinople, eſt ſurmonté d'un globe chargé d'une aigle. Dès le temps d'Auguſte, on voit ſur les médailles le ſceptre conſulaire dont nous parlons.

Phocas eſt le premier qui ait fait ajouter une croix à ſon ſceptre.

Lorſqu'ils ſont repréſentés en armes, outre le caſque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou ſur l'épaule.

Quand ils ſont en robe dans le Bas-Empire, le ſceptre eſt une férule, nommée ναρθηξ, qui conſiſte en une tige aſſez longue, dont le haut eſt carré & plat. L'uſage en eſt fort ancien parmi les Grecs, qui appelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules.

Dans la famille de Conſtantin, & dans quelques autres, on voit ſouvent les princes portant une eſpece de guidon, nommé *labarum*.

La foudre qui eſt quelquefois placée derriere la tête des princes, comme ſur une médaille d'Auguſte, marque la ſouveraine autorité, & un pouvoir égal à celui des dieux.

Depuis Anaſtaſe, on voit dans la main des empereurs une eſpece de ſachet, ou de rouleau long & étroit, dont il n'eſt pas aiſé de pénétrer le myſtere. Les uns prétendent que c'eſt un mouchoir plié, que celui qui préſidoit aux jeux jetoit de ſa loge pour les faire commencer; & que c'eſt pour cela que les conſuls dont nous avons les figures, en tiennent un ſemblable. D'autres veulent que c'eſt ce ſachet que l'on préſentoit à l'empereur à la cérémonie de ſon ſacre: il étoit plein de cendre & de pouſſiere, & on le nommoit *akakia*. Peut-être que ceux qui diſent ſimplement, que ce n'eſt qu'un rouleau de papiers & de mémoires que l'on préſentoit aux princes & aux conſuls, & qu'ils tenoient à la main pour y répondre, ſont auſſi bien fondés que les autres dans leurs conjectures; d'autant plus que lorſque les ſtatues ſont entieres, on voit ordinairement au pié une petite caſſette pour ſerrer ces papiers.

Le croiſſant eſt ſouvent employé pour ſoutenir le buſte des princeſſes; elles tiennent dans l'état, dont le prince eſt le ſoleil, la place que l'on donne à la lune dans le ciel. Le dieu Lunus porte le croiſſant aux épaules pour ſimbole naturel, ſelon la penſée ſuperſtitieuſe de certains peuples qui ont cru que la lune étoit une

déité mâle, & que ceux qui l'adoroient comme une déesse étoient malheureux dans leur mariage.

Le buste des Amazones est ordinairement orné d'une petite hache d'armes, qu'elles portent sur l'épaule avec un petit bouclier fait en croissant, que les Latins nomment *pelta*.

Les Cabires portent un gros maillet à deux têtes; & Vulcain des tenailles & un marteau, qui souvent dans le revers se mettent avec l'enclume.

Anubis est connu par sa tête de chien, & par le sistre d'Isis qu'on lui met à la main.

La massue & la dépouille de lion est le simbole d'Hercule, & des princes qui prétendoient être de ses descendans, ou les imitateurs de sa valeur, comme les Macédoniens.

Je finis par ces especes de bustes qui vont jusqu'à mi-corps, tels qu'il s'en rencontre sur des médaillons ou sur le grand bronze. On y voit le casque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées, dans les combats de la guerre, ou dans les jeux du cirque.

Il se trouve encore sur les médailles, principalement sur les grecques, d'autres petits simboles du côté de la tête, qui sont la marque ou des charges que possédoient ceux qui y sont représentés, ou des victoires qu'ils avoient remportées, ou les monogrammes des villes, ou les simboles des déités honorées singuliérement par les princes ou par les villes, ou des contre-marques de la différente valeur des monnoies. (*D. J.*)

TETE DE MAURE, *Chym.*, chapiteau d'un alembic à long col, pour porter les vapeurs dans un tonneau qui sert de réfrigérant.

TETE DE MOUCHE, *Médecine*, nom françois de la maladie des yeux, nommée par les médecins grecs *myocephalon*, mot formé de μῦα, *mouche*, & de κεφαλη, *tête*; c'est une petite tumeur pas plus grosse que la tête d'une mouche, qui se forme sur l'uvée de l'œil par une petite rupture de la cornée. Cette espece de staphylome ne cause pas tant de difformité que les autres, quelque partie de l'œil qu'elle occupe, & ne détruit pas entiérement la vue, quand elle se trouve dans la cornée opaque; mais quand elle se trouve dans la cornée transparente, elle la détruit presque toujours, ou la diminue considérablement, tant à cause du dérangement de l'uvée, que par la cicatrice qui a précédé. Il ne faut point toucher à cette petite tumeur, parce qu'elle est sans remede. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens, c'est de se servir de collyres desséchans & astringens; afin d'empêcher autant qu'il est possible, l'accroissement de la petite tumeur. Dans la suite il arrive souvent qu'elle vient à diminuer en se desséchant.

TETE DE NEGRE, *Comm. d'Afrique*, c'est ainsi qu'on nomme sur les côtes d'Afrique, où les Européens font la traite des negres, ceux qui sont âgés depuis 16 ou 17 ans jusqu'à 30. On leur donne le même nom aux îles Antilles. *Ricard.*

TÊTE, *Archit.*, ornement de sculpture qui sert à la clé d'un arc, d'une platebande, *&c.* Les *têtes* représentent ordinairement des divinités, des vertus, des saisons, des âges, *&c.* avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadême à Jupiter, une couronne d'épis à Cérès, *&c.* On emploie aussi des *têtes* d'animaux par rapport aux lieux, comme une *tête* de bœuf ou de belier, pour une boucherie; de chien, pour un chenil; de cerf ou de sanglier, pour un parc; de cheval, pour une écurie, *&c.*

Tête de bœuf, ou *de belier décharnée.* Ornement de sculpture des temples des payens, par rapport à leurs sacrifices, qui entroit dans les métopes de la frise dorique, & dans d'autres endroits. Il y a une *tête de bœuf* à une sépulture de la famille Métella, près de Rome, appellée à cause de cela, *capo di bove.*

Tête de chevalement. Piece de bois qui porte sur deux étaies, pour soutenir quelque pan de mur ou quelque encoignure, pendant qu'on fait une reprise par sous-œuvre.

Tête de mur. C'est ce qui paroît de l'épaisseur d'un mur dans une ouverture, qui est ordinairement revêtu d'une chaîne de pierre ou d'une jambe étriere.

Tête de vousoir. C'est la partie du devant, ou de derriere d'un vousoir d'arc.

Tête perdue. On appelle ainsi toutes les *têtes* ou boutons, vis & cloux qui n'excédent point le parement de ce qu'ils attachent ou retiennent. *Daviler.*

TÊTE DE CANAL, *Archit. hydraul.*, c'eſt l'entrée d'un canal, & la partie la plus proche du jardin, où les eaux viennent ſe rendre après le jeu des fontaines. C'eſt auſſi un bâtiment ruſtique en maniere de grotte, avec fontaines & caſcades, au bout d'une longue piece d'eau. Telle eſt la *tête du canal* de Vaux-le-Vicomte, qui eſt un ouvrage très-conſidérable.

TETE DE MAURE, *Artillerie*, eſpece de grenade qu'on tire avec le canon. (*D. J.*)

TETE DE PORC, *caput porcinum*, diſpoſition de troupes dont les anciens ſe ſervoient quelquefois. *V.* COIN.

Tête, ſe dit dans la marche des troupes, de la partie la plus avancée ou qui marche la premiere; ainſi la *tête* d'une colonne dans les marches, eſt formée des premieres troupes de la colonne. La *tête* eſt oppoſée à la queue, qui eſt formée des troupes qui marchent les dernieres.

La tête du camp, eſt auſſi ſa partie la plus avancée ou qui fait face à l'ennemi. *V.* FRONT DE BANDIERE.

Dans les ſapes, la *tête* eſt de même la partie la plus avancée du travail vers la place. (*Q*)

TETE DE LA TRANCHÉE, *Fortific.*, c'eſt ſa partie la plus avancée vers la place. *V.* TRANCHÉE.

TETE *ou* TETE DE MORE, *Marine*, *V.* CHOUQUET.

TETE DE L'ANCRE, *Marine*, c'eſt la partie de l'ancre, où la vergue eſt jointe avec la croiſée.

TETE DU VENT, *Marine*, c'eſt le temps où le vent commence à ſouffler.

TETE, *en Muſique*; la *tête* ou le corps d'une note, eſt cette partie de la note qui en détermine la poſition, & à laquelle tient la queue quand elle en a. *V.* QUEUE.

Avant l'invention de l'Imprimerie il n'y avoit que des notes noires; car la plupart des notes étant quarrées, il eût été trop long de les faire blanches en écrivant. Dans l'impreſſion, on forma des *têtes* de notes blanches, c'eſt-à-dire vuides dans le milieu. Aujourd'hui les unes & les autres ſont en uſage, &, toutes choſes d'ailleurs égales, une *tête* blanche marque toujours une durée double de celle d'une *tête* noire. *V.* NOTES, VALEUR DES NOTES, *&c.*

TETE DU ROUET, *en terme de Cardeur*, c'eſt le bout du rouet qui poſe à terre, & qui porte les marionettes, les taſſeaux, & la broche.

TETE, *en terme de Cirier*, c'eſt l'extrêmité d'une bougie, d'un cierge, *&c.* par laquelle ils doivent être allumés: on a ſoin d'enfermer la *tête* de la meche dans un feret, pour l'empêcher de s'imbiber de cire. *V.* FERET.

TETE DE BOUGIE, *Cirerie*, c'eſt le côté où la meche n'eſt point couverte de cire; cette *tête* ſe fait en mettant le haut de la meche dans des ferets lorſqu'on commence la bougie, & en coupant avec un couteau de bois la cire du côté de cette meche, quand on l'a roulée pour achever. *Savary.* (*D. J.*)

TETE A TROIS COUPS, *Clouterie*; on appelle ainſi les clous ordinaires pour les diſtinguer des clous à crochets & des clous à *tête* plate: ce nom de *tête à trois coups*, leur vient de ce qu'on en forge la *tête* en la frappant trois fois du marteau, ce qui forme trois eſpeces de triangles irréguliers. (*D. J.*)

TETE DE CHAMPIGNON, *Clouterie*, ce ſont de grands clous dont la *tête* eſt ronde, de près d'un pouce de diametre, & preſque d'autant de hauteur, creuſe en-dedans, & de la figure d'un champignon; ils ont deux pointes ſoudées enſemble, longues d'environ ſix pouces, qui s'ouvrent & ſe rivent ſéparément, quand elles ont percé les planches & traverſes où on les attache; ils ſervent aux portes cocheres dont ils arrêtent les barres qui ſont derriere, & forment en devant une eſpece d'ornement en quinconce. (*D. J.*)

TETE EMBOUTIE, *en terme de Cloutier*, c'eſt la plus groſſe ſorte de broquettes qui ſe faſſent & ſe débitent par les cloutiers: elle eſt ainſi nommée de ce que la *tête* du clou en eſt relevée & arrondie. (*D. J.*)

TETE PLATTE, *Clouterie*. On nomme ainſi les clous à ardoiſe & à latte, qu'on appelle autrement *clous à bouche*. (*D. J.*)

TETE RABATUE, *Clouterie*. Les clous à *tête rabatue*, ſont de gros clous qui ſervent à clouer & attacher les bandes de fer qu'on met aux roues de charrette; ceux qui ſont deſtinés aux roues de carroſſes & de chaiſes ne ſont pas ſi forts, & s'appellent ſimplement *clous à bandes*. (*D. J.*)

TETE DE MORT, *terme de Doreur*;

les peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gêvres, appellent ainsi les bordures de bois uni qui ont six pouces de hauteur sur quatre pouces neuf lignes de largeur : leur nom vient de ce que les premieres estampes pour lesquelles on les fit, représentoient une *tête de mort*. Savary. (*D. J.*)

TETE, *en terme d'Epinglier*, n'est autre chose qu'un tour de laiton en forme d'anneau, que l'on a filé sur le moule au rouet, & coupé un-à-un, pour être fortement appliqué sur le métier, à la partie de l'épingle destinée à l'empêcher de blesser les doigts, ou de sortir de l'endroit où on l'a piquée.

TETE, *Fonder. de caracteres.* Ce mot se prend quelquefois parmi les fondeurs de caracteres d'Imprimerie, pour ce qu'on nomme autrement *l'œil de la lettre* ; on doit pourtant y faire quelque différence, l'œil étant proprement la gravure en relief de la lettre, & la *tête* le haut ou la table de la lettre où est cette gravure: une lettre bien fondue ne doit être ni forte en pié, ni forte en *tête*. (*D. J.*)

TETE, *Jardinage*, s'emploie pour désigner le haut d'un parterre ; on dit la *tête* d'un bois, d'un canal, d'une cascade, pour exprimer la partie par où commencent ces pieces.

TETE ET QUEUE, *terme de Manufacturiers* ; on dit chez les Manufacturiers & chez les Marchands, qu'une piece d'étoffe a *tête & queue*, quand elle n'a point été entamée ; qu'elle est toute entiere. (*D. J.*)

TETE DE CHEVAL, *Maréchal.* ; elle doit en général être menue, seche, déchargée de chair, & médiocrement longue. Elle est composée des oreilles, du toupet, du front, des carmies, des salieres, des yeux, du chanfrein, de la ganache, du canal, de la barbe ou barbouchet, du menton, des naseaux, du bout du nez, des levres. Le dedans de la bouche est composé des dents de devant, des crocs, crochets ou écaillons, des dents mâchelieres, des barres, de la langue & du palais. *V.* chacun de ces mots aux lettres qui leur conviennent.

Il y a des *têtes* de conformations différentes ; savoir, de longues, de larges ou quarrées, de courtes, de busquées ou moutonnées, & de petites; mais la beauté d'une *tête de cheval* est d'être petite, déchargée de chair, de façon que les veines paroissent à travers la peau ; celles qui approchent le plus de cette description approchent le plus de la beauté. Les *têtes busquées* ou *moutonnées*, c'est-à-dire celles qui depuis les yeux jusqu'au bout du nez, forment une ligne convexe quand on les regarde de côté, passent pour belles ; mais celles qui en les regardant ainsi, forment une ligne concave en s'enfonçant vers le milieu du chanfrein, & se relevant ensuite pour former les naseaux, sont les plus vilaines & les plus ignobles de toutes. C'est un défaut pour une *tête* d'être trop longue. Le front large qui fait la *tête* quarrée, n'est pas une beauté. La *tête* grosse est un défaut, de même que la *tête* mal attachée ou mal pendue, c'est-à-dire commençant un peu trop bas, & au-dessous du haut du cou. *Lisse en tête, voyez* CHANFREIN. *Marqué en tête, voyez* ETOILE. *La tête à la muraille, voyez* PASSEGER. *Porter bien la tête, la tête dans les nues, voyez* PORTER. *Placer sa tête, voyez* PLACER. *Relever la tête, voyez* RELEVER. On dit aux voltes qu'un cheval a la *tête dedans*, lorsqu'on le mene de biais sur la volte, & qu'on lui fait plier un peu la *tête* en-dedans de la volte. *Courir les têtes*, exercice d'académie; on place une *tête* de carton dans la carriere, & l'écolier tantôt armé d'une épée, & tantôt d'un dard, tâche de l'enlever ou de la frapper en courant à cheval à toutes jambes.

TETE, *en termes de Marchand de modes*, est un rang de blonde beaucoup plus étroite, qui sert comme de bord au côté du fichu qui touche sous le menton. *V.* FICHU. Ce petit rang est monté & froncé sur un ruban, ainsi que les deux autres qui forment le bas du fichu.

TETE DE CHEVEUX, *terme de Perruquier* ; c'est le côté des cheveux par où ils ont été coupés & détachés de la *tête* ; l'autre extrémité se nomme *la pointe*. C'est par le côté de la *tête* qu'on tresse les cheveux sur le métier pour pouvoir en faire une perruque. *V.* CHEVEUX.

TETE A PERRUQUE, *Perruquier*, ce sont des morceaux de bois sculptés, auxquels on a donné la forme & les dimensions d'une *tête* d'homme. Elle est ordinairement montée sur un pié ou pivot d'une hauteur suffisante pour que l'ouvrier puisse s'en servir commodément.

Il y a des *têtes* qui ne servent que pour y mettre les perruques, quand on veut les peigner & poudrer.

Il y en a d'autres qui sont faites exprès pour monter les perruques. Elles sont construites de la même maniere que les autres, excepté qu'on y attache en plusieurs endroits de petits clous ou pointes crochues, par le moyen desquelles le perruquier assujettit la coiffe quand il veut monter une perruque.

Comme on fait des perruques suivant la grosseur de la *tête* de ceux qui les commandent, & que les *têtes* ne sont pas toutes de la même grosseur, les perruquiers ont des *têtes à perruques* de six ou sept grosseurs différentes: ils les distinguent par les numéros 1, 2, 3, 4, *&c.* la plus petite est appellée du numéro, 1, & ainsi de suite.

Quand la *tête* de celui qui commande une perruque ne se trouve pas précisément de la grosseur de quelqu'une de ces différentes *têtes à perruque*, l'ouvrier se sert de la *tête* du degré immédiatement au-dessous, & supplée au défaut de grosseur par des cartes ou papiers qu'il place entre la *tête* & la coiffe.

TETE, *en termes de Raffineur*, est le petit bout d'un pain de sucre. Toute l'étude d'un rafineur est de faire de belles *têtes* au sucre, parce que comme c'est la derniere qui se fait, il est à présumer que le pain entier est parfait quand elle est belle; & c'est pour cela que les marchands ne visitent que la *tête* des pains quand ils achetent de cette marchandise.

TETE D'UN ROT, *terme de Rotiers*; ils nomment la *tête d'un rot*, la partie supérieure d'un rot, & la partie inférieure ils l'appellent *le pié*. (*D. J.*)

TETE, *Sculpture*, ornement qu'on place à la clé d'une arcade, d'une platebande, au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, & en d'autres endroits. Ces sortes de *têtes* représentent quelquefois des divinités, des vertus, des saisons, des âges, *&c.* avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadême à Junon, une couronne d'épis de blé à Cérès, *&c.* On emploie aussi dans ces sortes d'ornemens, non-seulement des *têtes* d'hommes, mais des *têtes* d'animaux; ainsi on met des *têtes* de cerfs sur la porte des parcs, des *têtes* de chien pour les chenils, des *têtes* de cheval pour une écurie, comme à la belle écurie de Chantilli, *&c.* (*D. J.*)

TETE, *en terme de Serrurerie & Taillanderie*, *&c.* est la partie du marteau qui est ordinairement quarrée, ou ronde: opposée à la panne; elle doit être acérée.

TETE D'ARGUE, s. f. *terme de Tireur d'or*, c'est la partie supérieure d'un gros billot quarré, élevé de deux piés de terre, qui a deux entailles, dont l'un sert à placer & appuyer les filieres, & l'autre à faire passer les lingots par les pertuis des mêmes filieres pour les tirer à l'argue. *Savary.* (*D. J.*)

TETE, *Tisseranderie.* On nomme en terme de rotiers, la *tête* d'un rot, la partie supérieure du rot; l'inférieure s'appelle *le pié*. (*D. J.*)

TETE, s. f. *terme de Manege.* Ce mot entre en plusieurs façons de parler de manege: on dit, passager un cheval la *tête* & les hanches dedans; cette phrase signifie, porter un cheval de côté sur deux lignes paralleles au pas, ou au trot; de sorte que le cheval pliant le cou, tourne la *tête* au-dedans de la volte, & regarde le chemin qu'il va faire. On dit qu'un cheval place bien sa *tête*, qu'il porte en beau lieu, en parlant de son action & de son encolure. On dit aussi qu'il a la *tête* dedans quand il manie sur les voltes de biais, & en pliant un peu la *tête*. (*D. J.*)

TETES, *courir les*, *terme de Manege*; ce qu'on nomme *courir les têtes*, est une sorte d'exercice à cheval, qui se fait en quatre courses à toute bride. La premiere pour enlever avec la lance une tête de carton posée pour cet effet sur un poteau; la seconde pour lancer un dard contre une tête semblable; la troisieme pour lancer un dard contre une tête de Méduse, peinte sur un rond de bois; & la derniere pour relever de terre une troisieme tête avec la pointe de l'épée. (*D. J.*)

TETE, *en Fauconnerie*, on dit faire la tête d'un oiseau, c'est-à-dire l'accoutumer au chaperon.

Tête se dit aussi du bois de cerf, les cerfs quittent tous les ans leurs têtes, c'est-à-dire leur bois, on dit une tête bien née.

On connoît l'âge d'un cerf par la tête; on dit qu'un cerf est à sa premiere tête. *Voy.* DAGUES.

La *deuxieme tête* du cerf, eſt le bois qu'il pouſſe en commençant ſa troiſieme année dite *porte-fix*, parce que chaque perche porte deux petits andouillers outre les deux bouts de la perche.

Troiſieme tête qu'il pouſſe en commençant ſa quatrieme année.

Quatrieme tête en commençant la cinquieme année.

Cinquieme tête en commençant la ſixieme année; paſſé ſix ans, c'eſt un vrai cerf de dix cors.

Tête portant trochures, qui portent trois ou quatre chevilles andouillers ou épois à la ſommité de leur bois.

Tête enfourchée, dont les dards du ſommet font la fourche, on dit auſſi tête bien chevillée.

Tête paumée, celle dont la ſommité s'ouvre & repréſente les doigts & la paume de la main.

Tête couronnée, celle dont les cors font une eſpece de couronne; elles ſont rares.

Tête faux marquée, eſt celle dont les deux côtés ne portent pas autant de cors l'un que l'autre; par exemple, quand il n'y a que ſix cors d'un côté & ſept de l'autre; on dit alors, tête faux marquée, ce cerf porte quatorze faux marquées, car le plus emporte le moins.

TETE ROUÉE, *terme de Vénerie*; *tête rouée* ſe dit des têtes de cerfs, daim & chevreuil, dont les perches ſont ferrées. *Salnove.* (*D. J.*)

TETES DE MORE, ſ. f. *terme de Blaſon*, meuble de l'écu qui repréſente une *tête de more*; elle eſt ordinairement de profil avec un bandeau ou tortil ſur le front, noué ſur le derriere des cheveux qui paroiſſent crêpus & courts; ſon émail eſt le ſable.

De Sarraſin de Chambonnet, proche Genolhac en Cévennes; *d'or à trois têtes de more de ſable.*

Camus de Romainville, en Anjou; *d'or à la tête de more de ſable, tortillée d'argent, accompagnée de trois coquilles de gueules.* (*G. D. L. T.*)

TETE DE MORT (*ordre de la*), inſtitué par Silvius Nimrod, duc de Wirtemberg, en Siléſie, l'an 1652.

La marque de cet ordre eſt une *tête de mort*, avec un ruban blanc, en maniere de liſtel, où ſont écrits ces mots *memento mori*; le tout attaché & ſuſpendu à un ruban noir. (*G. D. L. T.*)

TETES D'ANIMAUX, ſ. f. plur. *terme de Blaſon*, têtes de lions, aigles, licornes, lévriers, beliers, bœufs & de quelques autres animaux qui ſe trouvent dans l'écu de profil.

Les têtes de léopards ſont toujours de front, c'eſt-à-dire, montrent les deux yeux; les têtes de front des autres animaux quadrupedes, ſont nommées *rencontres.*

Lampaſſées ſe dit des têtes des animaux piédeſtres;

Languées de celles des aigles & autres oiſeaux, lorſque les langues ſont de différent émail.

Si parmi pluſieurs têtes il s'en trouve d'affrontées, on l'exprime en blaſonnant.

La tête du ſanglier, toujours de profil, eſt nommée *hure*, ainſi que celles du ſaumon & du brochet.

Têtes arrachées, ſont celles des lions, des aigles & autres animaux, où l'on voit quelques parties pendantes & inégales deſſous.

Têtes coupées, celles qui au contraire ſont ſans aucun filament.

De Morges de Ventavon, dans le Gapençois, pays du Dauphiné; *d'azur à trois têtes de lion d'or, couronnées d'argent, lampaſſées de gueules.*

Carnin de Lillers, en Artois, *de gueules à trois têtes de léopards d'or.*

Aiſcelin de Montagu, en Auvergne; *de ſable à trois têtes de lion, arrachées d'or, lampaſſées de gueules.*

Fruche de Domprel, en Franche-Comté; *de gueules à trois têtes de licornes d'argent, les deux en chef affrontées.*

Mercier de Malaval, en Gévaudan; *d'or à deux hures de ſangliers de ſable, allumées de gueules.* (*G. D. L. T.*)

TETE, *au jeu du revertier*, ſe dit de la onzieme caſe, ou de la lame du coin qui eſt à la droite de celui contre qui on joue. Il eſt à-propos de la bien garnir, parce que l'on caſe bien plus aiſément après. Il n'y a aucun riſque d'y mettre juſqu'à ſept ou huit dames.

TETE-CHEVRE, CRAPAUD VOLANT, *caprimulgus*, oiſeau de nuit qui reſſemble plus au coucou qu'à la chouette; il a environ 10 pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue; ſa tête eſt groſſe à proportion du corps, cependant cette différence eſt moins ſenſible que dans les autres oi-

ſeaux de ſon genre, tels que les chouettes, les hiboux, *&c.* il a le bec petit, noir & un peu courbe; l'ouverture de la bouche eſt un peu grande; il y a ſur les côtés de la piece ſupérieure du bec des poils noirs & roides, qui reſſemblent à des ſoies. Toute la face inférieure de cet oiſeau eſt variée de petites bandes noires & de bandes blanches, mêlées de roux; le derriere de la tête & le deſſus de la face ſupérieure du cou ſont cendrés, à l'exception du milieu de chaque plume qui eſt noire. Les grandes plumes des ailes & celles du ſecond rang ſont d'un noir mêlé de roux, & les petites ont de plus un peu de cendré. La queue a 4 pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes qui ont des bandes noires tranſverſales: l'eſpace qui ſe trouve entre les bandes eſt d'un cendré, mêlé d'une teinte de roux avec de petits points noirs; les deux plumes extérieures de chaque côté ont à leur extrêmité une tache d'un jaune pâle, mêlé de noir. Les piés ſont couverts de plumes preſque juſqu'aux doigts ſeulement ſur la partie antérieure; ces doigts ont une couleur noirâtre; ces ongles ſont petits & noirs; celui du doigt du milieu eſt le plus long, & il a ſur le côté inférieur un appendice denté comme celui des hérons. Cet oiſeau varie un peu pour les couleurs, ſoit par rapport à l'âge ou à la différence du ſexe; il y a des individus qui ont une grande tache blanche ſur les trois premieres grandes plumes des ailes, & une autre ſur les deux plumes extérieures de la queue près de leur extrêmité. On a donné le nom de *tête-chevre* à cet oiſeau, parce qu'on prétend qu'il s'attache aux mamelles des chevres dans les campagnes, & qu'il en ſuce le lait. Willughbi, *ornithol. Voyez* OISEAU.

TETE-PLATE, *Hiſt. d'Amériq.*, nom François qui répond à celui d'*omagnas*, dans la langue du Pérou; & à celui de *camberas*, dans la langue du Breſil. Les peuples qui habitent le long de la riviere des Amazones, ont la biſarre coutume de preſſer entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure applatie qui en réſulte, pour les faire mieux reſſembler, diſent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'eſt qu'il n'en réſulte pas des dérangemens conſidérables dans l'organe du cerveau. (*D. J.*)

TETE-RONDE, *Hiſt. d'Anglet.*, ſobriquet qu'on donna ſous Charles I en 1641 au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre. Les apprentifs de pluſieurs métiers qui coururent cette année dans Londres & dans Weſtminſter, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentifs, un nommé *Barnediſton*, ſe mit à dire, oh la belle *tête-ronde*! Telle eſt l'origine du nom de *tête-ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre baſſe, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partiſans du roi. Ces deux ſobriquets durerent juſqu'au rétabliſſement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de Torys & Whigs. (*D. J.*)

TETE A L'ANGLOIS, MELON ÉPINEUX, *melocactus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme tubulée, profondément découpée & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une olive, & charnu, qui renferme une petite ſemence. Ces fruits ſont réunis en maniere de tête dans beaucoup d'eſpeces. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

TETE D'ANE, *Voy.* CHABOT.

TETER, *l'action de*, *Phyſiologie*, j'allois preſque dire le *tetement*, tant on eſt porté à forger les ſubſtantifs dont on a beſoin, qui manquent ſouvent dans notre langue, & qui ne feroient que l'enrichir.

L'*action de teter* eſt la ſuccion & la compreſſion que font les parties de la bouche de l'enfant ſur le mamelon de la nourrice, au moyen de laquelle ſuccion & compreſſion il tire le lait de la mamelle pour ſa nourriture.

On ne peut qu'admirer la ſagacité avec laquelle quelques animaux, y compris l'homme, cherchent naturellement la mamelle & ſavent *teter* dès le moment de leur naiſſance, tandis que les Phyſiciens ſont embarraſſés & même partagés entre eux pour expliquer la mécanique de cette action.

Le ſentiment le plus général eſt que l'enfant en avançant les levres fait une ſorte de tuyau; qu'il pouſſe dans la cavité de ce tuyau la langue qui eſt alors une eſpece de piſton, & qu'en la retirant il

forme un vide entr'elle & le mamelon, d'où il arrive que les mamelles preſſées par l'air extérieur doivent verſer le lait dans cet eſpace vide d'air. L'enfant ayant ſaiſi le mamelon, baiſſe la mâchoire inférieure, & oblige par-là la langue à reculer & à former le vide dont nous venons de parler.

C'eſt à-peu-près ainſi qu'un membre de l'académie des Sciences explique comment un nouveau né qui n'a point de palais ne ſauroit *teter*, parce qu'alors l'air qui paſſe continuellement par le nez pour la reſpiration entrant dans la bouche de l'enfant, preſſe le bout du mamelon, & empêche la ſortie du lait, la bouche ne faiſant plus l'office de pompe aſpirante, puiſqu'il ne ſe fait plus de vide. Quand on donna cette explication à l'académie, M. Petit le chirurgien ne convint point qu'un tel enfant né ſans palais fût incapable de *teter*, ni qu'un vide dans la bouche fût abſolument néceſſaire pour l'action de *teter*. Bientôt après, en 1735, il appuya ſes raiſons d'un mémoire ſur cette matiere, dont voici le précis.

Les femmes qui traient les vaches font ſortir le lait par la ſeule compreſſion de leurs mains qu'elles conduiſent l'une après l'autre du haut du pis juſqu'en bas, enſorte qu'une main reprend toujours où l'autre a quitté. Il n'y a là ni vide ni pompe aſpirante. Qu'on examine bien un enfant, il en fait tout autant.

Quand une nourrice lui préſente la mamelle, elle a ſoin de lui élever la tête avec une de ſes mains, pendant qu'avec l'autre elle lui porte le mamelon à la bouche en preſſant doucement la mamelle, & diſpoſant ainſi le lait à paſſer par les ouvertures qui ſont à l'extrêmité du mamelon; c'eſt ce qui détermine l'action des levres, de la langue & des mâchoires de l'enfant. Il ſaiſit le mamelon avec ſes levres qu'il avance en fermant la bouche comme quand on fait la moue, & dont il fait une eſpece de canal charnu qui ſerre doucement le mamelon.

L'Anatomie démontre qu'il y a dans ce canal des fibres de deux différentes directions, les longitudinales & les tranſverſes qui ſont circulaires. Les dernieres ſont celles du muſcle orbiculaire; les longitudinales ſont fournies par les muſcles inciſifs, canins, zygomatiques, buccinateurs, triangulaires & quarrés. Avec les longitudinales auſſi alongées qu'elles peuvent l'être, l'enfant prend le mamelon le plus près de la mamelle qu'il peut; & quand ces mêmes fibres ſe contractent & s'accourciſſent, elles amenent le lait de la mamelle dans le mamelon. Pour les fibres tranſverſes, elles ne font que ſerrer plus ou moins.

Le mamelon des nourrices eſt plus large à ſa baſe qu'à ſa pointe, c'eſt ce qui le diſpoſe toujours à gliſſer hors de la bouche; c'eſt auſſi ce qui fait que les vaiſſeaux laiteux ne peuvent être comprimés au point que le cours du lait en ſoit intercepté; c'eſt enfin par cette même diſpoſition que l'enfant, pour retenir le mamelon gliſſant, eſt excité aux mouvemens les plus propres à faire couler le lait. En effet, malgré l'attention qu'ont les nourrices de tenir la tête de leurs enfans proche de la mamelle, le mamelon s'échappe, ſi les enfans ne le retiennent dans la bouche: inſtruits par la nature, ils ſavent ſe ſervir utilement de leurs levres pour le retenir, & le retirer par une eſpece de mouvement ondoyant ou vermiculaire.

Si ces premiers mouvemens ne ſuffiſent pas pour faire entrer le mamelon, l'enfant les repete juſqu'à ce que le mamelon ſoit ſuffiſamment entré, & il ne peut répéter ces mouvemens ſans obliger le lait à ſortir du mamelon. On obſerve même que pour tirer le mamelon plus promptement & plus avant dans la bouche, l'enfant le retient avec les mâchoires pendant qu'il éleve les levres en-dehors auſſi près de la mamelle qu'il eſt poſſible: puis il ouvre les machoires pour lâcher le mamelon, afin que les levres ſe retirant le faſſent entrer plus avant dans la bouche.

La langue ſert auſſi aux enfans à retirer le mamelon par une eſpece de ſuccion; mais pour cela il faut que les mâchoires ſoient ouvertes, & que les levres ne ſoient appliquées que mollement au mamelon, ſans quoi la langue en ſe retirant ne pourroit aiſément l'attirer à elle pour le faire rentrer dans la bouche.

Quand la langue a fait entrer ſuffiſamment le mamelon, elle ceſſe de le retirer, ſe place deſſous, & s'y moulant en forme de gouttiere, non-ſeulement elle s'y applique & le retient ſous la puiſſance des levres; mais elle agit de concert avec

elle par un mouvement vermiculaire qu'elle exécute, ſans ceſſer entiérement d'être appliquée au mamelon, puiſque ſa ſurface s'y joint toujours par quelques points, les uns ne s'en ſéparant que lorſque d'autres s'y ſont appliqués.

Quelquefois la langue ainſi appliquée au mamelon, pour le comprimer plus exactement, le tire juſques ſous les mâchoires dont l'action eſt plus forte, mais qui n'étant garnies que de la chair des gencives, le preſſent ſans le bleſſer; par cette preſſion plus vive, le lait coule dans la bouche en plus grande abondance. Enfin la langue toujours appliquée au mamelon le tire quelquefois plus avant dans la bouche, & le preſſe contre le palais; c'eſt-là que par ſon mouvement vermiculaire ou ondoyant allant & venant ſucceſſivement de la baſe à la pointe, elle agit ſur tout le mamelon, & qu'elle en exprime le lait avec plus de facilité.

Juſqu'ici les levres, les mâchoires & la langue n'ont fait ſortir du lait des mamelles que par la ſeule compreſſion; & ſi nous avons parlé de la ſuccion, ce n'a été qu'en tant qu'elle ſert à tirer le mamelon dans la bouche, pour le ſoumettre à la preſſion des levres, de la langue & des gencives.

Cependant ce n'eſt pas l'unique effet qu'on puiſſe attribuer à la ſuccion; elle ſuffit évidemment par elle-même pour faire ſortir le lait des mamelles, pourvu que les levres non-ſeulement entourent, mais encore ſerrent aſſez exactement le mamelon pour l'empêcher de ſuivre la langue, lorſqu'elle viendra à être tirée vers le goſier, alors le lait ſortira du mamelon, & occupera dans la bouche l'eſpace qu'aura quitté la langue. La bouche, dans ce cas, fait l'office d'une vraie pompe.

Si pour que le lait ou tout autre liquide entre dans la bouche, il ſuffit que le mamelon ou le vaiſſeau contenant le liquide ſoit exactement entouré par les levres, & qu'enſuite la langue ſe retire en arriere, ou que la mâchoire inférieure s'éloigne de la ſupérieure; ſi cela, dis-je, ſuffit, il eſt clair que la reſpiration n'eſt point toujours néceſſaire pour l'introduction du liquide dans la bouche. L'expérience même le prouve d'une façon ſenſible, puiſqu'on peut remplir la bouche de liquide ſans reſpirer, & que, qui plus eſt, on peut expirer dans le tems même que la bouche ſe remplit de boiſſon.

Quoique les différens mouvemens que nous venons de parcourir, ſoit des levres, ſoit des mâchoires, ſoit de la langue, puiſſent chacun ſéparément exprimer le lait du mamelon, ils ne peuvent pas toujours le faire couler avec une certaine abondance, ni avec une certaine aiſance; par exemple, le ſeul mouvement des levres ne ſeroit peut-être pas ſuffiſant pour ſatisfaire un enfant avide ou affamé non plus que la ſuccion ſimple, c'eſt-à-dire celle qui, ſans la compreſſion alternative des levres, peut tirer le lait des mamelles; ce n'eſt que par le concours & la combinaiſon de tous les mouvemens dont nous avons fait l'énumération que l'enfant peut *téter* abondamment & avec le moins de travail poſſible.

De toutes les façons de *teter* qui réſultent de cette combinaiſon de mouvemens, la plus naturelle ou la plus commode pour l'enfant, c'eſt celle qui s'exécute par la ſucceſſion alternative & prompte de la compreſſion que tout le canal formé par l'avance des levres fait ſur le mamelon par la ſuccion, mais par une ſuccion telle que le bout de la langue ne ſoit pas appliqué à l'extrémité du mamelon. La ſuccion alors a le double avantage de tirer le lait par elle-même, en même temps qu'elle ſoumet le mamelon à la compreſſion des levres & des gencives.

Il eſt encore une autre façon de *teter*, qu'on peut regarder comme une eſpece de repos & de délaſſement que l'enfant prend en *tetant*. Ce cas arrive lorſque les premiers ſucemens ont procuré une telle dérivation de lait, que le mamelon le fournit preſque de lui-même par le regorgement des vaiſſeaux laiteux. Alors une légere preſſion des levres & des mâchoires eſt tout-au-plus néceſſaire, & la langue ne fait que s'avancer pour recevoir ou ramaſſer le lait, & ſe retirer en arriere pour le pouſſer dans le goſier.

Excepté ce dernier cas, la bouche dans l'action de *teter* fait le double office de pompe aſpirante & foulante. Le bout antérieur de la langue, en ſe retirant, fait, le piſton de la premiere pompe, & attire le lait contenu dans le mamelon; enſuite

la partie postérieure de la langue en pressant le lait contre le fond du palais, la cloison du gosier & le gosier même, & en se retirant sur l'embouchure de l'œsophage fait le piston de la pompe foulante. Cette double action de la langue s'exécute presque dans le même instant, sa racine n'ayant point achevé son coup de piston foulant pour avaler, que déja son bout a commencé celui de piston aspirant pour sucer.

Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, il est clair, suivant M. Petit, qu'un enfant né sans palais non-seulement peut exprimer le lait du mamelon par la simple compression des levres, ainsi qu'on l'a expliqué, mais encore que sa bouche peut faire la fonction d'une pompe aspirante. Cette pompe à la vérité sera plus courte que dans l'état naturel, puisqu'elle n'aura que la longueur du canal charnu formé par l'avance des levres, mais son jeu sera toujours le même. Ainsi l'enfant qui manque entiérement de palais ne mourra point faute de pouvoir exprimer ou sucer le lait du mamelon; mais si la bouche n'est point capable de faire l'office de la pompe foulante, il doit nécessairement périr faute de pouvoir avaler.

Il n'en est pas de même lorsque les narines ne sont ouvertes dans la bouche que par le seul écartement des os, qui forment la voûte du palais; cette mauvaise conformation n'empêche point entierement les enfans d'avaler. En effet, dans ce cas, la langue en s'appliquant au palais en bouche la fente, & agit ensuite sur chacune des portions du palais, comme elle feroit sur le palais entier. Quand la cloison charnue se trouve aussi séparée en deux; il est bien vrai qu'une portion plus ou moins considérable du lait passe par le nez; mais cela n'empêche pas que la racine de la langue, sur-tout lorsqu'elle se retire précipitamment, ne fasse rentrer une partie du lait dans le canal de l'œsophage. On sent que dans ces différens vices de conformation l'enfant est obligé pour *teter* de faire des mouvemens extraordinaires auxquels il ne peut pas toujours s'habituer, ce qui le met en danger de périr. On a vu plus d'une fois, dans de semblables cas, rechapper des enfans en leur donnant le pis d'une chevre.

Pour le rendre propre à cette fonction, on le vide à demi avant que de le présenter à l'enfant; la grosseur, la longueur & la flaccité ou la mollesse de ce pis font qu'il supplée au vice des organes en rempliſſant le vide du palais & des narines. Le pis s'ajuste si bien à toutes ces parties. & les ouvertures en sont mêmes si exactement bouchées, qu'à chaque instant on est obligé de retirer le pis pour laisser respirer l'enfant.

Il vient aussi quelquefois au monde des enfans qui ne peuvent pas *teter*, en conséquence de quelque cohérence de la langue au palais. Dans ce vice de conformation, il ne s'agit que de débrider la langue, la détacher, la tenir abaissée avec une spatule, faire insensiblement cette opération avec prudence, & oindre la plaie avec du miel rosat le plus souvent qu'il est possible, pour empêcher la réunion des parties qu'on a divisées.

Après avoir exposé la maniere dont se fait l'action de *teter*, on conçoit sans peine comment les paysannes, en tirant le pis de la vache ou d'autre quadrupede femelle, en font sortir le lait, & qu'il ne sort pas de lui-même. Il ne sort pas de lui-même, parce que les tuyaux excrétoires étant ridés par plusieurs filets ligamenteux & élastiques, ces rides, comme autant de valvules, s'opposent à la sortie du lait, dont les conduits laiteux sont remplis. Ajoutez qu'en tirant avec un peu de force le bout du pis ou mamelon, on alonge en même temps le pis de l'animal, d'où résulte un rétréciſſement latéral qui pousse le lait vers les tuyaux ouverts; souvent dans une femme, en comprimant légérement la mamelle & en pressant le lait vers le mamelon, on le fait sortir par les tuyaux laiteux, sans qu'il soit besoin d'employer la succion. (*D. J.*)

TETHYE, *tethya*, f. f. *Hist. nat.*, zoophyte couvert d'une peau dure semblable à du cuir, comme les holothuries, & qui reste toujours attaché aux pierres ou aux rochers de la mer, *v.* HOLOTHURIE. Les *tethyes* ont a chacune de leur extrêmité une ouverture pour prendre & rejeter l'eau. L'espece de cuir qui les recouvre est brun & dur au toucher; elles ont à-peu-près une figure ovale. Rondelet. *Hist. des insectes & zoophytes, ch. xix. V.* ZOOPHYTE.

TETHYS, *Mythol.*, fille du Ciel & de la Terre, & femme de l'Océan. Son

char étoit une conque d'une merveilleuſe figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char ſembloit voler ſur la face des eaux.

Quand la déeſſe alloit ſe promener, les dauphins en ſe jouant, ſoulevoient les flots. Après eux venoient des tritons qui ſonnoient de la trompette avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la déeſſe traîné par des chevaux marins plus blancs que la neige, & qui fendant l'onde ſalée, laiſſoient loin derriere eux un vaſte ſillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de *Tethys*, couronnées de fleurs, nageoient en foule derriere ſon char; leurs beaux cheveux pendoient ſur leurs épaules, & flottoient au gré des vents.

Téthys tenoit d'une main un ſceptre d'or pour commander aux vagues; de l'autre elle portoit ſur ſes genoux le petit dieu Palémon ſon fils pendant à la mammelle. Elle avoit un viſage ſerein & une douce majeſté qui faiſoit fuir les vents ſéditieux, & toutes les noires tempêtes. Les tritons conduiſoient ſes chevaux, & tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs au-deſſus du char. Elle étoit plus ou moins enflée par le ſouffle d'une multitude de petits zéphirs qui la pouſſoient par leurs haleines.

Eole, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en ſilence les fiers aquilons, & repouſſoit tous les nuages. Les immenſes baleines & tous les monſtres marins, faiſant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amere, ſortoient à la hâte de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la déeſſe.

C'eſt *Téthys* qui délivra Jupiter, & le remit en liberté, dans le temps qu'il avoit été arrêté & lié par les autres dieux; c'eſt-à-dire que Jupiter trouva le moyen de ſe ſauver par mer des embûches que lui avoient tendues les Titans à qui il faiſoit la guerre; ou bien en prenant cette guerre du côté de l'hiſtoire, une princeſſe de la famille des Titans employa des ſecours étrangers pour délivrer Jupiter de quelque péril. Mais *Téthys*, ſelon les apparences, n'eſt qu'une divinité purement phyſique, ainſi nommée de τιθήνη, qui ſignifie *nourrice*, parce qu'elle étoit la déeſſe de l'humidité qui eſt ce qui nourrit & entretient tout. Il ne faut pas confondre notre *Téthys* avec la *Téthis* mere d'Achille; leur nom eſt écrit différemment. (*D. J.*)

TÉTIERE, ſ. f. *en terme de Chirurgie*, eſt un bandage de tête uſité lorſque la tête a été bleſſée. *V.* COUVRE-CHEF.

TÉTIERE, ſ. f. *terme de Bourrelier*, c'eſt la partie de la bride où ſe met la tête du cheval. La *têtiere* eſt compoſée de deux porte-mords, d'un frontal, d'une ſougorge, & d'une muſerolle.

TETIERE, ſ. f. *terme de Lingere*, ſorte de voile de toile qui tient la tête de l'enfant nouveau-né, & que cet enfant porte juſqu'à ce qu'il puiſſe un peu ſoutenir ſa tête. (*D. J.*)

TETIERES, *Lutherie*; dans les ſoufflets d'orgue ce ſont les pieces qui font les plis de la tête du ſoufflet. Ce ſont des planches de bois de chêne d'un quart de pouce d'épaiſſeur; ces planches ſont couvertes de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du ſoufflet, & aſſemblées les unes avec les autres à une des bandes de peau de mouton parée, & avec les écliſſes par les aînes & demi-aînes; elles doivent toujours être en nombre pair. *Voy.* SOUFFLETS D'ORGUE.

TETIMIXIRA, ſ. m. *Ichthyol.*, poiſſon d'Amérique, connu plus généralement ſous le nom de *pudiano*; c'eſt un petit poiſſon ſemblable à la perche. Il a le dos de couleur pourpre, le ventre & les côtes jaunes. (*D. J.*)

TÉTINE, ſ. f. *Bouch.*, il ſe dit du pis de la vache ou de la truie, conſidéré comme viande.

TÉTINE, *Art milit.*, boſſe faite à une cuiraſſe par la balle d'une arme à feu.

TETIUS, *Géog. anc.*, fleuve de l'iſle de Cypre. Son embouchure eſt marquée par Ptolomée, *liv. v. c XIV.* entre *Amathus* & *Citium* ou *Cetium*. (*D. J.*)

TETON, ſ. m., partie éminente & extérieure de la poitrine, terminée par le mamelon. Il ſe dit des hommes & des femmes.

TETRACERA, ſ. f. *Hiſt. nat. bot.*, genre de plante dont voici les caracteres ſelon Linnæus; le calice eſt à ſix feuilles, arrondies & déployées; quoiqu'elles ne paroiſſent pas dans cette plante quand elle eſt ſéche, ce qui a jeté dans l'erreur le ſavant botaniſte Houſton. Les

étamines ſont de ſimples filets nombreux, de la longueur du calice, & toujours permanens; leurs boſſettes ſont ſimples; les germes du piſtil ſont au nombre de quatre, de forme ovale; les ſtiles ſont très-courts & pointus; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt compoſé de quatre capſules, ovales & crochues; elles contiennent une ſeule loge qui s'ouvre près du ſommet dans la maturité; elle renferme des graines ſimples & rondelettes. Linn. *gen. plant. p.* 249. (*D. J.*)

TÉTRACOME, *Muſique des anciens.* Athénée dit que le *tetracome* étoit un air de danſe qu'on jouoit ſur la flûte; & Pollux que le *tetracome* étoit une danſe militaire, conſacrée à Hercule, enſorte que probablement le *tetracome* étoit un air de flûte vif & impétueux. (*F. D. C.*)

TÉTRACORDE, ſ. m. *dans la Muſique ancienne*, étoit, ſelon l'opinion commune, un ordre ou ſyſtême particulier de ſons réſultans de quatre cordes différemment ordonnées, ſelon le genre & l'eſpece.

Je trouve de grandes difficultés à concilier les autorités des anciens ſur ce qu'ils ont dit de la formation des premiers *tétracordes*.

Nicomaque, au rapport de Boëce, dit que la muſique, dans ſa premiere ſimplicité, n'avoit que quatre ſons ou cordes, dont les deux extrêmes ſonnoient le diapaſon entre elles, & que les moyennes, diſtantes d'un ton l'une de l'autre, ſonnoient chacune la quarte avec l'extrême dont elle étoit la plus proche, & la quinte avec elle étoit la plus éloignée, & il ajoute qu'on attribuoit à Mercure l'invention de ce *tétracorde*.

Boëce dit encore qu'après l'addition des trois cordes faites par différens auteurs, Lychaon, ſamien, en ajoute une huitieme, qu'il plaça entre la trite ou paramèſe, qui étoient alors la même corde, & la meſe; ce qui rendit l'octacorde complet, & compoſé de deux *tétracordes* disjoints, de conjoints qu'ils étoient auparavant dans l'eptacorde.

J'ai conſulté là-deſſus l'ouvrage de Nicomaque, & je trouve qu'il ne dit rien de tout cela. Il dit au contraire que Pythagore s'appercevant que, bien que le ſon moyen des deux *tétracordes* conjoints ſonnât la conſonnance de la quarte avec chacun des extrêmes, ces extrêmes comparés entre eux ſe trouvoient diſſonans, il ajouta une huitieme corde qui, écartant d'un ton les deux *tétracordes*, produiſit le diapaſon entre leurs extrêmes, & introduiſit encore une nouvelle conſonnance, qui eſt la quinte entre chacun de ces extrêmes & celle des deux cordes moyennes qui lui étoit oppoſée.

Sur la maniere dont ſe fit cette addition, Nicomaque & Boëce ſont tous deux également embrouillés, & non contens de ſe contredire entre eux, chacun d'eux ſe contredit encore avec ſoi-même. *Voy.* SYSTEME, TRITE, PARAMESE.

Si l'on avoit égard à ce que diſent Boëce & pluſieurs autres anciens auteurs, on ne pourroit donner de bornes fixes à l'étendue du *tétracorde*; mais ſoit que l'on compte ou qu'on peſe les voix, on trouvera également que la définition la plus exacte eſt celle du vieux Bacchius, qui définit le *tétracorde* un ſon modulé de ſuite dont les cordes extrêmes ſonnent la quarte entre elles.

En effet, cet intervalle de quarte eſt eſſentiel au *tétracorde*, c'eſt pourquoi les ſons qui le forment ſont appellés *immuables* par les anciens, à la différence des ſons moyens qu'ils appelloient *mobiles* ou *changeans*, parce qu'ils pouvoient s'accorder de pluſieurs manieres.

Il n'en étoit pas de même du nombre de quatre cordes, d'où le *tétracorde* a pris ſon nom: ce nombre lui étoit ſi peu eſſentiel, qu'on voit dans l'ancienne muſique des *tétracordes* qui n'en avoient que trois. Tel fut, ſelon quelques-uns, le *tétracorde* de Mercure; tels ont été durant quelque temps les *tétracordes* enharmoniques; tel étoit, ſelon Meibomius, le ſecond *tétracorde* disjoint du ſyſtême ancien, avant qu'on y eût ajouté une nouvelle corde. Quant au premier, il étoit certainement complet avant Pythagore, ainſi qu'il eſt aiſé de voir dans le pythagoricien Nicomaque; ce qui n'empêche pas M. Rameau de dire très-déciſivement, à ſon ordinaire, que, ſelon le rapport unanime, Pythagore trouva le ton, le di-ton, le ſemi-ton, & que du tout il forma le *tétracorde* diatonique; au lieu de dire qu'il trouva ſeulement les raiſons de tous ces intervalles, leſquels, ſelon un rapport plus unanime & plus vrai, étoient trouvés bien long-temps avant Pythagore.

Les *tétracordes* ne demeurerent pas longtemps bornés au nombre de deux, il s'en forma bientôt un troiſieme, puis un quatrieme ; nombre auquel le ſyſtême des Grecs demeura borné. Tous ces *tétracordes* étoient conjoints, c'eſt-à-dire que la derniere corde de l'un ſervoit toujours de premiere corde au ſuivant, excepté un ſeul lieu à l'aigu ou au grave du troiſieme *tétracorde* où il y avoit disjonction, c'eſt-à-dire un ton d'intervalle entre la corde qui terminoit le *tétracorde*, & celle qui commençoit le ſuivant. *Voy.* CONJOINT, DISJOINT, SYNAPH, DIAZEUXIS. Or comme cette disjonction du troiſieme *tétracorde* ſe faiſoit, tantôt avec le ſecond, & tantôt avec le quatrieme, cela fit approprier à ce *tétracorde* un nom particulier pour chacune de ces deux circonſtances.

Voici les noms de tous ces *tétracordes*. Le plus grave des quatre, & qui ſe trouvoit placé un ton au-deſſus de la corde *proslambanomene* ou ajoutée, s'appelloit le *tétracorde hypathon* ou des principales, ſelon la traduction d'Albinus. Le ſecond en montant, lequel étoit toujours conjoint au premier, s'appelloit *tétracorde meſon* ou des moyennes. Le troiſieme, quand il étoit conjoint au ſecond & disjoint du quatrieme, s'appelloit *tétracorde ſynnemenon* ou des conjoints ; mais quand la conjonction ſe faiſoit avec le quatrieme, & par conſéquent la disjonction avec le ſecond : alors ce même troiſieme *tétracorde* prenoit le nom de *tétracorde diezeugmenon* ou des diviſées ; enfin le quatrieme s'appelloit le *tétracorde hyperboleon* ou des excellentes. L'Arétin ajouta à tout cela, un cinquieme *tétracorde* que Meibomius prétend qu'il n'a fait que rétablir ; quoiqu'il en ſoit, les ſyſtêmes particuliers des *tétracordes* firent bientôt place à celui de l'octave qui les contient tous.

Les cinq *tétracordes* dont je viens de parler étoient appellés *immuables*, parce que leur accord ne changeoit jamais ; mais ils contenoient chacun deux cordes qui, bien qu'accordées de la même maniere dans tous les cinq *tétracordes*, étoient pourtant ſujettes, comme je l'ai dit, à être hauſſées, ſelon le genre, ce qui ſe faiſoit dans tous les *tétracordes* également : c'eſt pour cela que ces cordes s'appelloient *mobiles*.

L'accord diatonique ordinaire du *tétracorde* formoit trois intervalles, dont le premier étoit toujours d'un ſemi-ton, & les deux autres d'un ton chacun, de cette maniere, *mi fa ſol la*.

Pour le genre chromatique, il falloit baiſſer d'un ſemi-ton la troiſieme corde, & l'on avoit deux ſemi-tons conſécutifs, puis une tierce mineure *mi fa fa* dieſe, *la*.

Enfin, pour le genre enharmonique, il falloit baiſſer les deux cordes du milieu juſqu'à ce qu'on eût deux quarts de ton conſécutifs, puis une tierce majeure : ainſi *mi mi* demi-dieſe *fa la ♭* ou bien, à la maniere des Pythagoriciens, *mi mi* dieſe *fa & la*.

Il y avoit après pluſieurs autres modifications de chaque genre qu'on pourra voir aux *mots* SYNTONIQUE, TONIQUE MOL, HÉMIOLIEN. *(S)*

TETRACTIS, *Arithmét. pythagoric.* Je ne ſais comment on rendoit ce mot en françois, ſi ce n'eſt par celui de quaternaire, nombre ſur lequel le fils de Pythagore compoſa, dit-on, quatre livres. L'amour des Pythagoriciens pour les propriétés des nombres eſt connu des ſavans. Il eſt vrai que les recherches des queſtions que préſentent les rapports des nombres, ſuppoſent la plupart une théorie utile ; mais il faut convenir que le foible des Pythagoriciens pour ce genre de ſubtilités fut extréme, & quelquefois ridicule.

Gerhard Weigelius s'eſt imaginé que cette *tetractis* fameuſe étoit une arithmétique quaternaire, c'eſt-à-dire uſant ſeulement de période de 4, comme nous employons celle de 10. Il a fait ſur cela deux ouvrages, l'un intitulé *Tetractis ſummum tùm arith. tùm philoſ. compendium, artis magnæ ſciendi, gemina radix :* l'autre, *Tetractis, tetracti Pythagoricæ reſpondens*, 1672, Jenæ. On voit par le premier que cet écrivain entrant dans les idées pythagoriciennes, croyoit tirer de grandes merveilles de cette eſpece d'arithmétique ; mais il eſt ſans doute le ſeul qui en ait conçu une idée ſi fort avantageuſe.

L'illuſtre Barow a formé une ingénieuſe conjecture au ſujet de cette *tetractis*, ou de ce quaternaire ſi fameux chez Pythagore, & qui occupa tant ſon fils. Il penſe qu'ils avoient voulu déſigner par-là les quatre parties des Mathé-

matiques qui n'étoient pas alors plus étendues ; il explique donc ainſi cette forme de ſerment pythagoricien, *aſſervero per illum qui animæ noſtræ tradidit* quaternarium : je le jure par celui qui nous a inſtruit des quatre parties des Mathématiques ; il y a quelque vraiſemblance dans cette conjecture. *Montucla.* (*D. J.*)

TÉTRADI, *Géog. mod.*, riviere d'Aſie, dans l'Anatolie, que les Turcs nomment *Cherſan-Bareſir*. Elle ſe jette dans la mer Noire, à 40 milles de celle d'Argyropotami. (*D. J.*(

TÉTRADIAPASON, *en muſique*, c'eſt le nom grec de la quadruple octave, qu'on appelle auſſi *vingt-neuvieme*. Les Grecs ne connoiſſoient que le nom de cet intervalle, car ils n'entroient point dans leur ſyſtême de muſique. *V.* SON, SYSTEME, MUSIQUE, OCTAVE. (*S*)

TÉTRADITES, ſ. m. pl. *Hiſt. eccléſ.*, nom qui ſe donnoit autrefois à pluſieurs ſectes d'hérétiques, à cauſe d'un reſpect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre, que l'on exprime en grec par τετρα.

Les Sabbathaires s'appelloient *Tétradites*, parce qu'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le quatorzieme jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrieme jour de la ſemaine.

On appelloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre Perſonnes au-lieu de trois. *V.* MANICHÉEN.

Les ſectateurs de Pierre le Foulon portoient auſſi le nom de *Tétradites*, parce qu'ils ajoutoient quelque choſe au triſagion pour favoriſer une erreur, ſavoir que ce n'étoit pas le Fils, ni aucune des trois Perſonnes particulieres de la Trinité qui eût ſouffert dans la paſſion de Notre Sauveur, mais la Divinité toute entiere. *V.* TRISAGION.

Les anciens donnoient auſſi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naiſſent ſous la quatrieme lune, & ils croyoient que le ſort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TÉTRADRACHME *de Tyr*, *Monnoie ancienne de Tyr*. Suivant Joſephe, la piece d'argent νόμισμα de Tyr, valoit quatre dragmes attiques ; ainſi le *tétradrachme* de Tyr, étoit à-peu-près la même choſe que le ſtatere, ou le ſicle des Juifs. Le cardinal Noris aſſure que les *tétrachmes* de Tyr, mis dans la balance, ſe ſont trouvés de même poids que les ſicles des Juifs. En même temps, il obſerve que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids, & de même valeur.

On trouve en France au cabinet du roi, & chez des particuliers, pluſieurs eſpeces de ces anciennes monnoies, dont il eſt facile de faire la comparaiſon. On peut voir dans le *tome XXI. de l'acad. des Belles-Lettres*, la déſcription de deux de ces *tétradrachmes*, que les Antiquaires nomment *médaillons*, & qui étoient dans le cabinet de M. Pellerin. Ils ſont très-bien conſervés, & peſent trois gros, & cinquante-un grains. En ſuppoſant qu'ils ſont au même titre que l'argent qui a cours en France, le *tétradrachme* de Tyr vaut au poids cinquante-ſept ſols ſix deniers de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

TÉTRAÉTERIS, *Chronol. d'Athenes*, τετραετηρις ; c'étoit dans la chronologie athénienne un cycle de quatre ans, ſur lequel *voyez* Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxvj. tom. I, p.* 459 *& ſuiv.* (*D. J.*)

TÉTRAGONE, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt une figure de quatre angles. *Voyez* QUADRANGULAIRE.

Ce mot eſt formé du grec τέτρα, *quatre*, & γωνια, *angles*. Ainſi le quarré, le parallélogramme, le rhombe, le trapeſe, ſont des figures *tétragones*. *V.* QUARRÉ, *&c.*

TÉTRAGONE, *en Aſtrologie*, eſt un aſpect de deux planetes par rapport à la terre, dans lequel ces deux planetes ſont diſtantes l'une de l'autre de la quatrieme partie d'un cercle, ou 90 degrés, comme *A D*, (*Pl. aſtron. fig.* 3.) *V.* ASPECT. L'aſpect *tétragone* ſe marque par le caractere □. *V.* QUADRAT. (*O*)

TÉTRAGONIA, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*, nom donné par Linnæus à un genre de plante que les autres botaniſtes appellent *tétragonocarpos*, dont on peut lire l'article. Voici cependant ſes caracteres, ſelon le ſyſtême du ſavant botaniſte Suédois.

Le calice eſt compoſé de quatre feuilles ovales, colorées, frêlées dans les bords, & qui ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée ; il n'y a point de pétales ; les étamines ſont une vingtaine de filets chevelus,

volus, plus courts que le calice ; les baſſettes ſont courtes ; le germe du piſtil eſt arrondi, quadrangulaire, & placé ſous le réceptacle ; les ſtiles ſont quatre en nombre pointus, crochus, & de la longueur des étamines ; les ſtigmas ſont alongés & blancs ; le fruit eſt coriace & quadrangulaire ; la graine eſt ſimple, oſſeuſe, & faite en noyau oblong. Linnæi, *gen. plant. p.* 249. (*D. J.*)

TETRAGONIS, *Géogr. anc.*, ville de l'Arachoſie, au pié du mont Caucaſe ; Pline, *l. VI. c. xxiij* dit que cette ville avoit été nommée auparavant *Cartana*. (*D. J.*)

TÉTRAGONISME, ſ. m. *Géom.*, c'eſt un terme dont quelques auteurs font uſage, pour exprimer la quadrature du cercle. *V.* QUADRATURE.

TÉTRAGONOCARPOS, ſ. m. *Hiſt. nat. Botan.*, genre de plante dont voici les caracteres ; ſes feuilles ſont diſpoſées confuſément : le bout du pédicule devient un ovaire ſur le ſommet duquel croît une fleur ou un calice fendu en quatre, & plus rarement en cinq, ouvert & garni d'un grand nombre d'étamines qui vont au nombre de dix-huit ou vingt ; l'ovaire a quatre tubes droits, & devient un fruit à quatre capſules avec une graine ſimple dans chacune ; quelquefois le calice eſt ſous l'ovaire & la fleur ; Boerhaave en compte trois eſpeces. (*D. J.*)

TÉTRAGRAMMATON, ſ. m. *Théolog.*, du grec τετραγραμμα, nom de quatre lettres ; c'eſt ainſi qu'on appelle ſouvent le nom de *jéhovah*, que les Hébreux par reſpect ne prononcent plus. Ils diſent en ſa place *adonaï* ou *elohim* ; & quand ils parlent de ce nom ſacré, ils l'appellent *ſchem bamphoraſch*, c'eſt-à-dire, *nom expliqué*. Les Grecs ſe ſervent plus volontiers du mot *tétragrammaton*, qui marque les quatre lettres dont eſt compoſé le mot hébreu *jéhovah*, ſavoir *jod*, *hé*, *vau*, *hé*.

TÉTRAHEDRE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt un des cinq ſolides, ou corps réguliers, compris ſous quatre triangles égaux & équilatéraux. *Voy.* SOLIDE & RÉGULIER.

On peut concevoir le *tétrahedre* comme une pyramide triangulaire, dont les quatre faces ſont égales. *V.* PYRAMIDE. On voit le *tétrahedre* repréſenté. *Pl. géom. fig.* 59. *V.* CORPS RÉGULIER.

Les Mathématiciens démontrent que le quarré du côté du *tétrahedre* eſt au quarré du diametre d'une ſphere, où il eſt inſcriptible, en raiſon ſous-ſeſquialtere, c'eſt-à-dire, comme deux eſt à trois ; d'où il ſuit que le côté du *tétrahedre* eſt au diametre d'une ſphere, comme $\sqrt{2}$ eſt à $\sqrt{3}$; par conſéquent ces deux lignes ſont incommenſurables. *Chambers.* (*E*)

TÉTRALOGIE, ſ. f. *Poéſie dram. des anc.* ; on nommoit chez les Grecs *tétralogie*, quatre pieces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premieres étoient des tragédies, & la quatrieme ſatyrique ou bouffonne ; le but de ces quatre pieces d'un même poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

On ſait que les poëtes tragiques combattoient pour la couronne de la gloire aux dionyſiaques, aux lénées, aux panathénées, & aux chytriaques, ſolemnités, qui toutes, à l'exception des panathénées, dont Minerve étoit l'objet, étoient conſacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coutume fût aſſez ancienne, puiſque Lycurgue, orateur célebre, qui vivoit à Athenes du temps de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur ; pour augmenter l'émulation parmi les poëtes ; il accorda même le droit de bourgeoiſie à celui qui ſeroit proclamé vainqueur aux chytriaques.

Plutarque prétend que du temps de Theſpis, qui vivoit vers la 63e. olympiade, les poëtes tragiques ne connoiſſoient point encore ces jeux littéraires, & que leur uſage ne s'établit que ſous Eſchyle & Phrynicus ; mais les marbres d'Oxford, ainſi qu'Horace, diſent formellement le contraire. Il eſt vrai néanmoins que ces combats entre les auteurs, ne devinrent célebres que vers la 70e. olympiade, lorſque les poëtes commencerent à ſe diſputer le prix par les pieces dramatiques qui étoient connues ſous le nom général de *tétralogie*.

Il eſt ſouvent fait mention de ces *tétralogies* chez les anciens ; nous avons même dans les ouvrages d'Eſchyle & d'Euripide, quelques-unes des tragédies qui en faiſoient partie. On y voit ſous quel archonte elles avoient été jouées, & le nom des concurrens qui leur avoient enlevé ou diſputé la victoire.

Les *tétralogies* les plus difficiles & les plus eſtimées, avoient chacune pour ſu-

jet une des avantures d'un même héros, par exemple d'Oreſte, d'Ulyſſe, d'Achille, de Pandion, &c. C'eſt pourquoi on donnoit à ces quatre pieces un ſeul & même nom, qui étoit celui du héros qu'elles repréſentoient. La pandionide de Philoclès, & l'oreſtiade d'Eſchyle, formoient quatre tragédies, qui rouloient ſur autant d'avantures de Pandion & d'Oreſte.

La premiere des tragédies qui compoſoient l'oreſtiade, étoit intitulée *Agamemnon*; la ſeconde, les *Cæphores*; la troiſieme, les *Euménides*. Nous avons encore ces trois pieces; mais la quatrieme, qui étoit le drame ſatyrique, & intitulée *Protée*, ne ſe trouve plus. Or quoique, ſurtout dans l'Agamemnon, il ne ſoit parlé d'Oreſte qu'en paſſant, cependant comme la mort de ce prince, qui étoit pere d'Oreſte, eſt l'occaſion & le ſujet des Cæphores & des Euménides, on donna le nom d'*Oreſtiade* à cette *tétralogie*.

Ælien, *hiſt. variar. l. XI. c. viij*, nous a conſervé le titre de deux *tétralogies*, dont les pieces ont encore entr'elles quelqu'affinité. Il dit qu'en la xcj. olympiade, dans laquelle Exainete d'Agrigente remporta le prix de la courſe, un certain Xénoclès, qui lui étoit peu connu, obtint le prix de *tétralogie* contre Euripide. Le titre des trois tragédies du premier étoit Œdipe, Lycaon & les Bacchantes, ſuivies d'Athamas, drame ſatyrique. Vous voyez que ces trois pieces, quoique tirées d'hiſtoires différentes, rouloient cependant à-peu-près ſur des crimes de même nature. Œdipe avoit tué ſon pere, Lycaon mangeoit de la chair humaine, & les Bacchantes écorchoient quelquefois leurs propres enfans. On peut dire la même choſe de la *tétralogie* d'Euripide, dont la premiere tragédie avoit pour titre *Alexandre* ou *Pâris*, la ſeconde *Palamede*, & la troiſieme *les Troyennes*; ces trois ſujets avoient tous rapport à la même hiſtoire, qui eſt celle de Troie.

Les poëtes grecs faiſoient auſſi des *tétralogies*, dont les quatre pieces rouloient ſur des ſujets différens, & qui n'avoient enſemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la Médée, le Philoctete, le Dictys & les Moiſſonneurs; telle étoit encore la *tétralogie* d'Eſchyle, qui renfermoit pour quatre pieces, les Phynées, les Perſes, le Glaucus & le Prométhée.

Le ſcholiaſte d'Ariſtophane obſerve qu'Ariſtarque & Apollonius, conſidérant les trois tragédies ſéparément du drame appellé *ſatyre*, les nomment des *trilogies*, τριλογια; parce que les ſatyres étant d'un genre comique, n'avoient aucune relation, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour le ſujet, avec les trois tragédies qui étoient le fondement de la *tétralogie*. Cependant dans les ouvrages des anciens tragiques, il eſt parlé de *tétralogie*, & jamais de trilogie.

Sophocle, que les Grecs nommoient *le pere de la tragédie*, en connoiſſoit ſans doute d'autant mieux la difficulté, qu'il avoit plus approfondi ce genre d'écrire. C'eſt peut-être par cette raiſon, que dans les combats où il diſputa le prix de la tragédie avec Eſchyle, Euripide, Chœrilus, Ariſtée & pluſieurs autres poëtes, il fut le premier qui commença d'oppoſer tragédie à tragédie, ſans entreprendre de faire des *tétralogies*.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient compoſé. Dans ſa jeuneſſe, ne ſe trouvant point de talent pour les vers héroïques, il prit le parti de ſe tourner du côté de la tragédie. Déjà il avoit donné aux comédiens une *tétralogie*, qui devoit être jouée aux prochaines dionyſiaques; mais ayant par haſard entendu Socrate, il fut ſi frappé de ſes diſcours, que mépriſant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour lui, non-ſeulement il retira ſa piece, mais il renonça au théâtre, & ſe livra entiérement à l'étude de la philoſophie.

Mais les combats entre les poëtes tragiques devinrent ſi célebres, que peu de temps après leur établiſſement, Thémiſtocle, en ayant donné un, dans lequel Phrynicus fut couronné; ce grand capitaine crut devoir en immortaliſer la mémoire, par une inſcription qui eſt venue juſqu'à nous.

La *tétralogie* d'Euripide, dont nous avons parlé ci-deſſus, fut jouée dans la 87e. olympiade, ſous l'archonte Pythiodore, & l'auteur ne fut couronné que le troiſieme; car on ne décernoit dans tous les combats littéraires que trois couronnes. On ſait qu'elles étoient de feuilles d'arbre, comme celles des combats gymniques; mais quelle autre récompenſe eût-on employée, ſi l'on conſidere la qualité des concurrens qui étoient quelque-

fois des rois, des empereurs, des généraux d'armée, ou les premiers magistrats des républiques. Il s'agissoit de flatter l'amour propre des vainqueurs, & l'on y réussit par-là merveilleusement. Aussi les poëtes couroient après ces sortes de couronnes avec une ardeur dont nous n'avons point d'idée. Quand Sophocle, tout jeune, donna sa premiere piece, la chaleur des spectateurs qui étoient partagés entre lui & ses concurrens, obligea Cimon d'entrer dans le théâtre avec ses collegues, de faire des libations à l'honneur des dieux, de choisir pour juges dix spectateurs choisis de chaque tribu, & de leur faire prêter le serment avant qu'ils adjugeassent la couronne. Plutarque ajoute, que la dignité des juges échauffa encore l'esprit des spectateurs & des combattans; que Sophocle fut enfin déclaré vainqueur, & qu'Eschyle qui étoit un de ses rivaux, en fut si vivement piqué, qu'il se retira en Sicile, où il mourut peu de tems après.

Les Romains n'imiterent jamais les *tétralogies* des Grecs, vraisemblablement par la difficulté de l'exécution. Il arriva même dans la suite chez les Grecs, soit que les génies se fussent épuisés, soit que les Athéniens eussent conservé un goût continuel pour les ouvrages de leurs anciens poëtes tragiques; il arriva, dis-je, qu'on permit aux auteurs qui leur succéderent, de porter au combat les pieces des anciens poëtes corrigées: Quintilien assure que quelques modernes, qui avoient usé de cette permission sur les tragédies d'Eschyle, s'étoient rendus, par ce travail, dignes de la couronne; & c'est peut-être aussi la seule à laquelle nous pouvons aspirer. (*D. J.*)

TÉTRAMETRE, s. m. *Littér.*, dans l'ancienne poésie grecque & latine. C'étoit un vers iambe composé de quatre piés. *V.* IAMBIQUE.

Ce mot est formé du grec τέτρα *quatre*, & de μετρον, *mesure*. On ne trouve de ces vers que dans les poëtes comiques, comme dans Térence.

TÉTRAO, s. m. *Hist. nat. Ornithol.*, nom donné par Linnæus au genre d'oiseaux de l'ordre des poules; leurs caracteres distinctifs sont d'avoir à chaque pié quatre orteils, les paupieres nues & chargées de tubercules charnus. De ce genre sont les faisans, la perdrix, la caille, &c. Linnæi, *syst. nat. p.* 48.

TÉTRAODION, s. m. *terme d'Eglise*, nom qu'on donne dans l'Eglise grecque à un hymne que l'on y chante le samedi; on la nomme ainsi, parce qu'elle est composée de quatre parties; le mot même l'indique; τέτρα signifie *quatre*, & ωδη, *chant*. (*D. J.*)

TÉTRAPÉTALE, FLEUR, *Botan.*, c'est une fleur composée de quatre pétales ou feuilles colorées, que les botanistes appellent *pétales*, posées autour du pistil. Selon M. Ray, les fleurs *tétrapétales* constituent un genre particulier de plantes. M. de Jussieu les appelle *polypétales à quatre pieces*, & en fait aussi un genre à part. (*D. J.*)

TETRAPHARMACUM, s. m. *Pharm.*, en général, signifie un *remede* composé de quatre sortes de drogues.

Ce mot est formé de τέτρα *quatre*, & φαρμακον, *drogue* ou *remede*.

On a donné ce nom à l'onguent basilic. *V.* ONGUENT.

TÉTRAPHOE, s. f. *Hist. nat. Bot. exot.*, nom donné par les peuples de Guinée, à une plante dont ils usent en décoction pour les cours de ventre; cette plante croit aussi dans le Malabar, & sa racine est employée pour les hémorrhoïdes; les Malabares nomment cette plante *wellia cadavalli*; Petiver l'appelle en botaniste *xantium malabaricum, capitolis lanuginosis*, & la range parmi les especes de glouteron. Sa tige est ligneuse, rameuse & cotonneuse. Ses feuilles sont attachées par paires sur de courtes queues, velues dans leur primeur, & devenant ensuite rudes & âpres. Les fleurs naissent en bouquets, & sont composées de pétales d'un beau verd, à étamines écarlates; ces fleurs tombent facilement, & se changent ensuite en un fruit ligneux, tout hérissé de picquans doux & crochus; ils sont semblables à nos grateculs, ou fruits d'églantiers, mais d'un tiers moins gros. *Philos. transf. n°.* 232. (*D. J.*)

TETRAPHYLIA, *Géog. anc.*, lieu de la Macédoine, dans l'Athamanie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. j.* nous apprend que c'est dans ce lieu que l'on gardoit le trésor royal.

TETRAPLES, s. m. pl. en termes d'*Histoire ecclésiastique*, signifient la *bible* rangée par Origene sur quatre colonnes, dans chacune desquelles étoit une version grecque différente; savoir, celle

d'Aquila, celle de Symmaque, celle des septante, & celle de Théodotion. *Voy.* BIBLE.

Ce mot est formé du grec τέτραπλος, *quadruple*.

Sixte de Sienne confond ces *tétraples* avec les hexaples, quoique ces deux ouvrages soient différens, & que le premier ait été fait sur le second en faveur de ceux qui ne pouvoient pas se procurer celui-ci. *V.* HEXAPLES.

Quelques auteurs sont d'opinion que les *tétraples* n'avoient point cet ordre que nous venons de leur donner, & que la version des septante étoit rangée dans la premiere colonne : mais S. Epiphane dit expressément le contraire, & il place cette version dans la troisieme : il rapporte même la raison pour laquelle Origene l'a placée dans cet endroit ; savoir, parce qu'il convenoit de mettre la meilleure version au milieu, afin qu'il fût plus aisé au lecteur de confronter avec elle les autres versions, & de les corriger où elles pouvoient être fautives.

Cependant Baronius dans ses annales, & sur l'année 231, prétend que la version des septante occupoit la troisieme colonne dans les *hexaples*, mais qu'elle tenoit la premiere dans les *tétraples*, quoique S. Epiphane lui donne la même place dans ces deux ouvrages.

TÉTRAPOLE, *Géog. anc.*, nom grec qui signifie *quatre villes*, & que l'on a donné à diverses contrées où se trouvoient quatre villes qui avoient quelque rélation ensemble.

Tétrapolis Attica, tétrapole de l'Attique; on appelloit ainsi une contrée au septentrion de l'Attique, où étoient quatre villes bâties par Xuthus, pere d'Ilo, dans le temps qu'il regnoit dans ce quartier de la Grece. Ces quatre villes étoient, selon Strabon, *l. VII. p.* 383.

Oenoë, Marathon, Probalinthus, Tricorython.

Festus dans l'interprétation qu'il donne du mot *quadrurbs*, semble reconnoître une autre *Tétrapole* de l'Attique : *Quadrurbem*, dit-il, *Athenas, Attius appellavit, quod scilicet ex quatuor urbibus in unam domicilia contulerunt*, Braurone, Eleusine, Piræo, Sunion; ni Meurfius, ni Cellarius, *geogr. ant. l. II. c. xiij.* ne font aucune difficulté de dire que Festus s'est trompé grossiérement dans cette explication ; car, outre qu'il est faux qu'Athenes ait été composée précisément de ces quatre villes, il n'est pas vrai qu'Attius, par le mot *Quadrubs*, entende la ville d'Athenes : il ne veut parler que des quatre villes qui composoient la *Tétrapole* de l'Attique.

Tetrapolis Dorica, contrée de la Grece, dans la Doride. Les Doriens, dit Strabon, *l. IX. p.* 427, habitoient entre les Etoliens & les Æénianes, & leur pays s'appelloit *Tétrapole*, à cause qu'il y avoit quatre villes. Cette *Tétrapole*, ajoute-t-il, passe pour avoir donné l'origine à tous les Doriens. On nommoit ses quatre villes :

Erineus, Boium, Pindus, Cytinium.

Tetrapolis Syriæ, contrée de la Syrie, qui renfermoit quatre villes principales; savoir, Antioche, Séleucie, Apamée, Laodicée, Strabon, *liv. XVI. p.* 749. qui fait mention de cette *Tétrapole*, dit que ces quatre villes étoient appellées *sœurs*, à cause de leur concorde. Elles avoient eu toutes quatre le même fondateur. (*D. J.*)

TETRAPYRGIA, Géogr. anc., ville de la Cilicie, ou selon Ptolomée, *l. V. c. vj.* de la Cappadoce, dans la Garsaurie. (*D. J.*)

TÉTRARQUE, *Critiq. sacrée & Littérat.*, τετράρχης; ce mot signifie proprement celui qui gouverne la quatrieme partie d'un état. Hérode le *tétrarque* ouït la renommée de Jesus. *Matth. xiv.* 1. Cet Hérode, dont parle l'Ecriture, étoit Antipas, fils du fameux Hérode, qu'Auguste avoit gratifié de la quatrieme partie du royaume de son pere, sous le nom de *tétrarchiæ*. Il en avoit donné une seconde à Philippe, avec la même qualité de *tétrarque*; & les deux autres à Archélaüs; sous le titre d'*ethnarque*, qu'Hérode porte aussi sur les médailles; cependant il est nommé *roi*, au *vers.* 9. quoiqu'il n'eût point cette dignité, & que ce fût pour l'avoir ambitionnée qu'il se perdit ; mais les Latins donnoient eux-mêmes le titre de rois aux *tétrarques*, comme il paroît par l'oraison de Cicéron pour Déjotarus, qui n'étoit que *tétrarque*. Les Helléniſtes abusoient aussi de ce titre, & le prodiguoient même aux gouverneurs de province, comme on le voit *I. des Macch. ch. j.* (*D. J.*)

TETRAS, PIERRE DE, *Hist. nat.*

Théophraſte dit qu'aux environs de *Téras* en Sicile, vis-à-vis de Liparo, on trouvoit des pierres que l'action du feu rendoit poreuſes. Cette pierre nous eſt actuellement inconnue, auſſi-bien que l'endroit où elle ſe trouvoit; ſur quoi M. Hill remarque qu'il ſeroit avantageux de connoître une pierre qui jeteroit un grand jour ſur la nature de la pierre-ponce. *V.* le *Traité des pierres* de Théophraſte, avec les *notes* de Hill.

TETRASPASTON, ſ. m. *en Méchanique*, c'eſt une machine compoſée de quatre poulies. *V.* POULIE.

Ce mot eſt grec τέτρασπαστον, qui vient de τέτρα, *quatre*, & σπάω, *je tire*. *Voy.* MOUFFLE.

TÉTRASTIQUE, *Bell. Lett.*, quatrain, ſtance, épigramme, ou autre petite piece de quatre vers. *Voy.* QUATRAIN.

TETRASTŒCHON, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot. anc.*, ce mot, dans Théophraſte, & autres auteurs grecs, eſt employé pour déſigner une plante, un fruit qui a τέτρασταχεῖς, quatre rangs de grains dans ſes cellules; c'eſt une expreſſion empruntée des mots καλὰ στοιχον, uſités dans les danſes qui étoient compoſées de pluſieurs bandes de danſeurs, qu'on nommoit στοῖχοι, *ſtæchi*, & chaque bande étoit formée d'un certain nombre de perſonnes qui faiſoient enſemble les mêmes mouvemens. Pline trouvant dans la deſcription de l'*éronymus* de Théophraſte, le mot *tétraſtæchon*, l'a ſuppoſé ſynonyme à *tétragonon*, & a traduit ce mot par *graine de forme quadrangulaire*; mais il eſt bien évident que *tétraſtæchon* ne ſignifioit point un fruit contenant des graines quarrées, mais un fruit qui renfermoit dans ſes loges quatre *ſtæchi*, ou ſuite de graines; tel étoit l'*éronymus* des Grecs, qui avoit une gouſſe ſemblable à celle du ſéſame, pour renfermer ſes graines; il ſuit de-là que l'*éronymus* de Théophraſte n'eſt point la plante que les modernes nomment *fuſain*, & que c'eſt Pline qui nous a jeté dans l'erreur par ſa mépriſe & ſa fauſſe interprétation du mot grec. (*D. J.*)

TETRASTYLE, ſ. m. *en terme d'ancienne Architecture*, eſt un bâtiment, & particuliérement un temple à quatre colonnes de front. *V.* TEMPLE.

Ce mot eſt formé du grec τέτρα, *quatre*, & de στυλος, *colonne*.

TETRATONON, ſ. m. *en Muſique*, c'eſt le nom grec d'un intervalle de quatre tons, en autant de degrés, lequel s'appelle aujourd'hui *quinte ſuperflue*. *Voyez* QUINTE. (*S*)

TETREUMA, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot. exot.*, nom donné par les peuples de Guinée à une eſpece de buiſſon très-commun dans leur pays. Petiver le nomme *arbor guineenſis, lauruſtini facie*, à cauſe de la grande reſſemblance au buiſſon que nous appellons *laurier-tin*. Ses feuilles ſont opaques, roides, larges de plus d'un pouce, & longues de deux pouces & demi; elles ſont placées alternativement ſur la tige, & attachées à de courtes queues; les fleurs naiſſent du milieu des feuilles, & forment des bouquets comme celles du laurier-tin. Les naturels de Guinée ſéchent les feuilles de cet arbriſſeau, les pulvériſent, les humectent enſuite de quelque liqueur, & les appliquent en fomentation pour guérir les panaris. (*D. J.*)

TETRICUS-MONS, *Géog. anc.*, ou *Tetrica rupes*, montagne d'Italie, dans la Sabine, ou du moins aux confins des Sabins, ſelon Pline, *LIII. c. xij.* Virgile parle de cette montagne, Enéide, *l. VII. v.* 713.

Qui tetricæ horrentes rupes, montanque ſeverum
Carperiamque colunt.

Cette montagne étoit très-eſcarpée; c'eſt aujourd'hui, ſelon Holſten, l'affreux ſommet de rochers qui eſt entre la montagne de la Sibylle & Aſcoff, & qui domine ſur tous les autres ſommets de l'Apennin.

TETRIPPA, *Littér.*, c'étoient des chars élevés ſur des arcades, comme on le voit encore ſur pluſieurs médailles; on peut traduire ce mot par *arc de triomphe*. Cicéron dans une de ſes lettres à Atticus, *lib. V. epiſt.* 20. lui mande que les peuples de ſes départemens d'Aſie, auroient bien voulu lui élever des ſtatues, des temples, des arcs de triomphe, τεθριππα, mais qu'il ne le ſouffrit point, s'étant contenté des remerciemens publics. (*D. J.*)

TÊTU, ſ. m. *Maçonnerie*, outil de maçon qui ſert à démolir les anciens ouvrages de maçonnerie. C'eſt une eſpece de gros marteau, dont la tête qui eſt fort large par un bout, ſe termine en pointe par l'autre extrêmité; le manche qui eſt de bois eſt long & fort à proportion, en-

dinairement de plus de vingt pouces de longueur. Le *têtu à arrête*, qui sert aussi aux maçons pour la démolition des bâtimens, est propre à briser & rompre les pierres qui sont trop dures, & qui résistent au *têtu* commun; c'est une espece de masse de fer, dont les deux bouts, qui chacun se séparent en deux coins, en forme de dents, sont tranchans & fort acerés; il n'a guere que huit à dix pouces de longueur; mais il est fort épais; son manche est plus long qu'au *têtu* ordinaire, pour lui donner plus de coup. Le *têtu* à limosin, qu'on nomme aussi un *gurlet*, tient des deux *têtus* dont on vient de parler; il a la tête fendue d'un côté, comme le *têtu à arrête*, & est pointu de l'autre, comme le *têtu* commun. (*D. J.*)

TETUAN, *Géogr. mod.*, ville d'Afrique au royaume de Fez, sur la riviere de Cus, à une lieue de la côte de la mer. Elle est ancienne & commandée par un château; c'est une des plus agréables villes de la Barbarie. Les Juifs y sont en assez grand nombre, & y font un bon commerce. *Long.* 12. 20. *lat.* 35. (*D. J.*)

TETUS, *ou* TAŒTOIE, *Géog. mod.*, petite ville de la Tartarie moscovite, à la droite de la riviere de Zerdik, qui est un bras de la grande riviere de Kama. Cette ville est sur une haute montagne, & est à cent vingt werstes, ou vingt-quatre lieues d'Allemagne, de Casan. *Long.* 70. 24. *lat.* 55. 12. (*D. J.*)

TETY-POTE-IBA, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, en latin *vitis arbustiva Pisonis*; cette plante est, dit-on, produite par la fiente d'oiseaux, appellés *telyns*, déposée près des orangers, avec lesquels elle s'unit étroitement, & croissant par-dessus, les fait mourir.

Avec les racines & les branches écrasées ensemble, & frites dans de l'huile commune, on fait un remede pour les enflures de jambes. Ray, *hist. plant.* (*D. J.*)

TEUCHITES, s. m. *Hist. nat. Bot. anc.*, nom donné par quelques anciens botanistes au *schœnanthe*, ou *jonc odorant*; le mot *teuchites* n'étoit originairement qu'une épithete qu'on ajoutoit au nom de *schœnanthe*, pour désigner un endroit d'où l'on en tiroit une espece particuliere; mais les écrivains qui suivirent, donnerent ce nom comme étant celui de la plante même. Dioscoride dit que le schœnante de Babylone, s'appelloit *teuchites*, & Pline donne avec raison le nom *teuchites* au schœnante de Nabata en Arabie. Il y avoit pour mieux dire une ville nommée *Teuochis*, en Egypte, sur les confins de l'Arabie; & les géographes parlent aussi d'un lac situé au voisinage de cette ville. C'étoit probablement dans ce lac que naissoit le schœnanthe, ou jonc odorant; de-là, on le portoit à *Teuochis*, où il étoit vendu sous le nom de la ville qui en faisoit le commerce. (*D. J.*)

TEUCRIUM, s. m. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, celle du milieu est la plus grande & concave comme une cuiller; les quatre autres sont placées par paire au sommet de la fleur; le calice est en forme de cloche, il tient comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il est entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. V.* PLANTE.

TEVERONNE, LE, *Géogr. mod.*, riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Sa source est au mont de Trevi, vers les frontieres de l'Abruzze ultérieure, d'où il coule entre la Sabine & la campagne de Rome, & se dégorge à la Cascata, presque à égale distance de Rome & de Castel Giubileo. Il s'appelloit anciennement *Anio*, & venoit des confins des Herniques, traversoit le pays des Eques, séparoit les Sabins des Latins, & joignoit le Tibre un peu au-dessus de Rome, après avoir passé à Varia & à Tibur. Cette riviere, dit-on, fut appellée *Anio*, d'Anius, roi des Toscans, qui s'y précipita de désespoir, pour n'avoir pu atteindre un certain Cethegus qui lui avoit enlevé sa fille. (*D. J.*)

TEVERTIN, s. m. *Archit.*, pierre dure, roussâtre ou grisâtre. C'est la meilleure pierre qu'on ait à Rome. (*D. J.*)

TEVERTON, *Géogr. mod.*, ville à marché d'Angleterre, dans le Dévonshire, sur la riviere d'Ex, & à douze mille d'Exester. Elle députe au parlement. *Long.* 14. 20. *lat.* 50. 48. (*D. J.*)

TEUGUE, s. m. *Marine*, espece de gaillard que l'on fait à l'arriere du vaisseau, pour le garantir de l'injure du temps.

TEUMESSUS, *Géogr. anc.*, montagne & village de la Bœotie. L'un & l'autre étoit, ſelon Pauſanias, *l. IX. c. xix.* ſur la voie militaire, & il ajoute que c'eſt le lieu où Jupiter cacha Europe. On y voyoit un temple dédié à Minerve techinienne; mais la ſtatue de la déeſſe n'y étoit point. Strabon, *l. IX. pag.* 409, met *Teumeſſus* dans le territoire de Thebes. (*D. J.*)

TEURERT, *Géogr. mod.*, petite ville ou bourgade d'Afrique, au royaume de Fez, ſur le haut d'une montagne, proche la riviere de Za. (*D. J.*)

TEURIOCHÆMÆ, *Géogr. anc.*, peuples de la Germanie; Ptolomée, *liv. II. c. xj.* les place au nord des monts Sudetes. Quelques-uns penſent que ce ſont les habitans de la Thuringe. (*D. J.*)

TEURNIA, *Géogr. anc.*, ville du Norique, au midi du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xiv.* qui la marque entre Virunum & Idunum. Pline, *l. III. c. xxiv.* nomme auſſi *Teurnia* entre les villes du Norique. Les modernes ne conviennent pas ſur la ſituation préciſe de cette ville. Il y en a qui veulent qu'elle ait été ſur le lac de Chimſée dans la Baviere, parce qu'on y a trouvé une ancienne inſcription où il eſt fait mention de cette ville.

L. Terentio vero
II. Viro Teurn.
Pr. Jur. Dic.

D'autres, comme Cluvier & le P. Hardouin, la cherchent en Carinthie, ſur le bord du Drave, dans l'endroit où eſt aujourd'hui Villach, ſituation qui s'accorde aſſez avec celle que Ptolomée donne à l'ancienne *Teurnia*. (*D. J.*)

TEUTATES, ſ. m. *Religion gauloiſe*, dieu des anciens Gaulois qui, ſelon M. Huet, étoit le dieu Mercure de ce peuple; ce même dieu, ajoute-t-il, étoit honoré par les Germains ſous le nom de *Wodan* ou de *Godan*. *Voy.* auſſi THEUTHATES, qui eſt, je penſe, la meilleure orthographe. (*D. J.*)

TEUTHEA, *Géogr. anc.*, bourgade du Péloponneſe. Strabon, *l. VIII. pag.* 342, dit qu'on en avoit fait la ville Dyma, & qu'on y voyoit un temple dédié à Diane Némidienne. (*D. J.*)

TEUTHRANIA, *Géogr. anc.*, contrée & ville de l'Aſie mineure, dans la Myſie. Pline, *l. V. c. xxx.* prétend que le Caïcus prenoit ſa ſource dans cette région. La ville qui donnoit le nom à la contrée, étoit à plus de ſoixante & dix ſtades de Pitana & d'Elœa, en tirant vers Pergame. Etienne le géographe dérive le nom de cette ville, de Teuthrane qui régna ſur les Myſiens & ſur les Ciliciens. *Teuthrania* eſt encore une ville de la Galatie, que le périple d'Arien marque entre Ægiali & Carambis, à 90 ſtades du premier de ces lieux, & à 120 ſtades du ſecond. (*D. J.*)

TEUTHRONE, *Géog. anc.*, ville du Péloponnèſe, ſur le golfe de Laconie. Ptolomée, *liv. III. c. xvj.* la marque entre Cœne & Las. Pauſanias dit qu'en deſcendant du Pyrrhicus à la mer, on trouve la ville de *Teuthrone*, & que Teuthrus athénien en étoit regardé comme le fondateur. On rendoit dans cette ville un culte particulier à Diane Iſſorienne. Il y avoit une fontaine appellée *Naias*, & l'on comptoit cent cinquante ſtades de *Teuthrone* à l'extrêmité du promontoire Tænarum. (*D. J.*)

TEUTOBURGENSIS SALTUS, *Géog. anc.*, bois ou forêt de la Germanie, entre l'Ems & la Lippe, ſelon Tacite, *annal. cap. l.* Ce bois eſt fameux par la défaite des Romains ſous Quintilius Varus, & par la victoire qu'y remporta Charlemagne ſur les Saxons. Le nom moderne eſt *Teuteberg*, c'eſt une forêt auprès de laquelle il y a encore aujourd'hui un lieu nommé *Windfeldt*, c'eſt-à-dire, *le champ de la victoire*.

Ce quartier s'étend l'eſpace de 400 pas en longueur, & de 200 en largeur, juſques près de la forteresſe de Falckenburg & de la petite ville de Horn, ſur le chemin de Paderborn à Bylfeld & à Munſter. Quelques-uns lui donnent une plus grande étendue, & y comprennent pluſieurs montagnes & diverſes forêts; mais il eſt conſtant que *Teutoburgenſis Saltus* eſt proprement ce qu'on nomme aujourd'hui *la forêt de Dethmold*, qui tire ſon nom de la ville Dethmold, comme l'ancien *Teutoburgenſis Saltus* tiroit le ſien de *Teutoburgum*, qui eſt aujourd'hui *Dethmold*. (*D. J.*)

TEUTOBURGIUM, *Géogr. anc.*, ville de la baſſe Panonie, ſelon Ptolomée, qui, *l. II. c. xvj.* la place ſur le Danube, entre Lugionum & Cornacum. Le nom de *Teutoburgium* ſemble dire que

cette ville avoit été bâtie par les Teutons. (*D. J.*)

TEUTONIQUE, *Hiſt. mod.*, ce qui regarde les Teutons, ancien peuple d'Allemagne qui habitoit les côtes le long de l'Océan germanique.

La langue *teutonique* ou le tudeſque eſt l'ancien idiome de l'Allemagne, qui eſt mis au rang des meres-langues. *Voy.* LANGUE & MERE-LANGUE.

La langue *teutonique* s'appelle aujourd'hui *l'Allemand*, & on le diſtingue en haut & en bas Allemand.

Le premier a deux dialectes conſidérables, ſavoir 1°. le ſcandien, le danois, ou peut-être le gothique ; de ce reſſort ſont les langues qu'on parle en Danemarck, en Norwege, en Suede, & en Ysland ; le ſaxon qui a pour dialectes les différens idiomes des Anglois, des Ecoſſois, des Friſons, & de ceux qui habitent le côté ſeptentrional de l'Elbe. *Voyez* ANGLOIS, *&c.*

Le bas allemand ou le flamand eſt la langue des Flamands, Brabançons, Hollandois & autres peuples des Pays-Bas. *V.* FLAMAND.

TEUTONIQUE, *ordre*, *Hiſt. des ordres milit. relig.* Bientôt après l'établiſſement des Hoſpitaliers & des Templiers, un nouvel ordre naquit encore vers l'an 1190 en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Paleſtine, & ce fut l'ordre des moines *Teutoniques*, qui devint après une milice de conquérans.

Des particuliers Allemands fonderent cet ordre pendant le ſiege d'Acre, & Henri Valpot en ayant été nommé le chef, bâtit après la priſe d'Acre, une égliſe & un hôpital qui fut la premiere maiſon de l'ordre. Le pape Calixte III en confirma l'inſtitution en 1192, & accorda aux chevaliers tous les privileges dont jouiſſoient les Templiers & les Hoſpitaliers de ſaint Jean de Jéruſalem ; mais à condition qu'ils ſeroient ſoumis aux patriarches, & qu'ils paieroient la dime de tous leurs biens. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire.

Conrard, duc de Suabe, appella les freres *Teutoniques* en Pruſſe vers l'an 1230, pour ſoutenir les chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur aſſigna en pleine propriété tout le territoire de Culm. Ils devinrent extrêmement puiſſans ſous leur quatrieme grand-maître, Hermand de Salza ; ils conquirent la Pruſſe, y bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzig, de Königsberg, & quelques autres. Ils ſoumirent auſſi la Livonie. Leur nom de *freres* ſe changea en celui de *ſeigneurs*, & comme tel Conrad Wallerod ayant été nommé grand-maître de l'ordre, ſe fit rendre les honneurs qu'on rendoit aux plus grands princes.

Quelque temps après la diviſion s'étant miſe dans l'ordre, les rois de Pologne en profiterent ; la Pruſſe ſe révolta, & Caſimir IV reçut les chevaliers à hommage. Enfin Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de cet ordre, quitta la religion romaine, renonça à ſa dignité de grand-maître, ſoumit la Pruſſe, & en chaſſa le petit nombre de chevaliers qui ne voulerent pas imiter ſon exemple, & ſuivre ſa profeſſion de foi. Ceux-ci ſe retirerent à Mergentheim, ou Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'eſt par cet événement que l'*ordre teutonique* ſi riche & ſi puiſſant, qui a poſſédé en toute ſouveraineté la Pruſſe royale & la ducale, la Livonie, les duchés de Courlande & de Sémigal, ſe trouve n'avoir préſentement que quelques commanderies qui ſuffiſent à peine à l'entretien du grand-maître & d'une poignée de chevaliers.

Veſſelius dit dans ſes annales, que dans le temps que l'*ordre teutonique* jouiſſoit de ſa ſplendeur, il avoit 28 commandeurs (& il a oublié dans ce nombre le grand hoſpitalier, le drapier & le tréſorier) 46 commandeurs de châteaux, 81 hoſpitaliers, 35 maîtres de couvens, 65 celleriers, 40 maîtres d'hôtel, 35 proviſeurs, 18 pannetiers, 39 maîtres de la pêche, 93 maîtres de moulins, 700 ſimples freres qui pouvoient aller en campagne, 162 prêtres ou freres de chœur, 6200 ſerviteurs.

Pierre de Dusbourg, prêtre de cet ordre, en a écrit toute l'hiſtoire dans ſa chronique de Pruſſe, réimprimée par Hartknock avec des notes ; on peut conſulter cet ouvrage. (*D. J.*)

TEUTONS, LES, *Géog. anc.*, *Teutones*, peuples de la Germanie, anciennement alliés des Cimbres, & avec leſquels ils paroiſſent n'avoir fait pendant quel-

que temps qu'un même peuple. Leur nom se trouve dans la plupart des auteurs anciens, quoique sous une différente ortographe, les uns écrivant *Teutones*, les autres *Teutoni*, *Theutones*, *Thenoni* ou *Theotoni*. L'origine de ce nom n'est pas certaine. Ils pouvoient l'avoir pris de celui de leur dieu *Teut* ou *Theus*, & que d'autres nomment *Theutus* ou *Teutas*, à moins qu'on ne dise qu'ils avoient eux-mêmes donné leur nom à leur dieu, comme ils le donnerent à toute la nation des Germains.

Ces peuples sont connus des anciens écrivains long-temps avant que les Cimbres & les *Teutons* inondassent les provinces romaines; mais ils sont connus sous un autre nom. On les appelloit *Codani* ou *Godani*, ce que prouvent les noms de *Codani-sinus* & de *Codaniæ insulæ*, où étoit la demeure des *Teutons*, comme l'a fait voir Spener dans sa notice de l'ancienne Germanie, *l. V. c. ij.*

Pithéas de Marseille est le premier qui fasse mention des *Teutons*, suivant le témoignage de Pline, *liv. XXXVII. c. ij*, Pomponius Mela dit que les *Teutons* habitoient l'île *Codanonia*, que l'on prend assez communément pour l'île de Zélande dans la mer Baltique. Ptolomée, *l. II. c. ij.* place des *Teutonari* entre les Saxons & les Sueves, & des *Teutones* entre les *Pharadoni* & les Sueves; mais M. Spener croit que ces *Teutonari* & ces *Teutones* sont le même peuple, ou que les *Teutonari* étoient une colonie des *Teutons* qui s'étoit établie dans le continent de la Germanie.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que les *Teutons* & les Cimbres, avant que d'entreprendre leur grande expédition que l'habileté de Marius fit avorter, envoyerent de fortes colonies dans le continent voisin des îles de la Chersonèse cimbrique, où fut leur premiere demeure. On ne sait pas le temps de ces migrations; on voit seulement dans les auteurs, que non-seulement des corps d'armées de ces deux nations se répandoient en divers pays, mais qu'en quelque maniere des peuples entiers ayant avec eux leurs femmes & leurs enfans, se mettoient en campagne tous les printemps, pilloient les contrées par où ils passoient, & s'arrêtoient l'hiver dans des camps.

Il ne faut pas demander après cela comment une armée qui couroit de pays en pays, pouvoit se soutenir & se perpétuer. Outre que des petits peuples pouvoient se joindre à eux pour partager la gloire & le butin, comme nous trouvons que les Ambrons, les Teugènes & les Tigurins s'y joignirent. Après qu'ils eurent été défaits par Marius, le débris de leur armée put retourner dans leur ancienne demeure: du moins voyons-nous que du temps de Ptolomée, il y avoit encore des *Teutons* sur la côte septentrionale de la Germanie & du golfe Codanus; mais dans la suite, si on s'en tient aux historiens romains, qui connoissent à peine le nom des *Teutons*, ces peuples ne firent plus de figure dans le monde. Il est à croire pourtant qu'ils se signalerent par la piraterie, & qu'ils s'associerent avec les Saxons & les Danois. Il y en a qui veulent que les Saxons & les *Teutons* fussent le même peuple, qui dans le moyen âge se fit encore connoître sous des noms différens, comme ceux de *Danois* & de *Normands*. (*D. J.*)

TEUZAR, *Géog. mod.*, & par M. de Lîle *Touzera*, ville d'Afrique, en Barbarie, dans le Bilédulgérid. Elle étoit autrefois considérable; mais elle a été ruinée par les Mahométans, quand ils entrerent en Afrique. Les habitans subsistent du seul commerce des dattes. (*D. J.*)

TEWKSBURY, *Géog. mod.*, petite ville d'Angleterre, en Glocester-Shire, au confluent de l'Avon & de la Saverne, à 9 milles au nord de Glocester. Elle fait un commerce considérable en manufactures de draps. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. On croit que c'est la *Theocuria* des anciens. *Long.* 15, 30; *lat.* 51, 48. (*D. J.*)

TEXALI & VENICONTES, *Géog. anc.*, peuples de la Grande-Bretagne, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* On croit que le pays qu'ils habitoient, est aujourd'hui le Northumberland. On remarquoit dans ce pays un promontoire situé entre l'embouchure du *Celnius* & celle du *Diva*. Ce promontoire se nomme à présent *Buchhamneß*. (*D. J.*)

TEXEL, ISLE DE, *Géog. mod.*, par les François *Teſſel*, isle des Pays-Bas, dans la Nord-Hollande, à l'embouchure du Zuiderzée. Cette isle est petite, mais une des plus connues du monde par le

grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée, ou qui en sortent. Elle a de puissantes digues & d'une grande hauteur. Son port est bon & vaste. Il y a une forteresse sur la côte méridionale, qui sert de défense à Amsterdam, dont elle est à dix-huit lieues. C'est au *Texel* que s'assemblent ordinairement les vaisseaux, afin d'attendre le vent, & partir de compagnie. Auprès de la forteresse il y a un gros bourg & six villages. (*D. J.*)

TEXOCTLI, s. m. *Hist. nat. bot. exot.*, *arbor texoctlifera, mexicana*, de Nieremberg; c'est un arbre de grandeur modérée, qui croît sans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il est garni d'une infinité de piquans & de feuilles pareilles à celles de nos pommiers, avec cette différence qu'elles sont plus rudes & dentelées. Les pommes qu'il donne, ressemblent aux nôtres, mais elles sont seulement de la grosseur d'une châtaigne, jaunes & extrêmement dures, lorsqu'elles sont vertes. Elles deviennent très-molles en mûrissant, & acquierent un goût désagréable qui ne laisse pas de plaire aux habitans. Chaque pomme contient trois semences semi-lunaires distinguées par deux angles & une côte, & aussi dures qu'un caillou. Les Mexiquains laissent bien mûrir les pommes de cet arbre, après quoi ils les arrosent avec de l'eau de nitre pour les conserver. Ray, *Hist. plant.* (*D. J.*)

TEXTE DE L'ÉCRITURE, *Théol.*, c'est ce qu'on lit dans l'Ecriture, ce que la suite des caracteres, soit manuscrit, soit imprimé, présente aux yeux dans les livres saints.

Ce mot se prend en différens sens 1°. pour le corps même de l'Ecriture, par opposition à la glose ou à l'explication, sans faire attention à la langue dans laquelle ce *texte* est écrit, si elle est originale, ou si c'est une simple version: par exemple, le *texte* porte que Dieu se fâcha, ou qu'il se repentit, & la glose avertit que cela doit s'entendre dans un sens figuré, comme s'il y avoit, Dieu agit comme s'il étoit en colore, *&c.*

2°. Le *texte* de l'Ecriture se met par opposition aux traductions qui en ont été faites. Aussi le *texte* hébreu de l'ancien Testament, & le *texte* grec du nouveau sont comme les sources d'où sont sorties toutes les traductions, & c'est à ces sources qu'il faut recourir pour bien connoître le sens de ces traductions.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Testament qui sont reçus dans le canon des Juifs est l'hébreu; mais l'Eglise chrétienne reçoit aussi comme canoniques certains autres livres de l'ancien Testament dont le grec passe pour l'original. Par exemple, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, les Machabées, les chapitres xiij & xiv de Daniel, les additions qui sont à la fin du livre d'Esther, & cette partie du chapitre iij de Daniel, depuis le verset 24 jusqu'au 91. Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, & apparemment le premier livre des Machabées ont été, à ce qu'on croit, originairement écrits en syriaque, ou en hébreu mêlé de chaldéen & de syriaque; mais comme les originaux écrits en ces langues ne sont pas parvenus jusqu'à nous, le grec qui est la plus ancienne version est regardée comme l'original. On n'a aucune preuve certaine que la Sagesse & le second livre des Machabées aient été primitivement écrits ni en syriaque ni en hébreu.

Le *texte* original des livres du nouveau Testament est le grec, quoiqu'il soit certain que S. Matthieu a écrit son Evangile en hébreu, que quelques-uns croient que S. Marc a écrit le sien en latin, & que S. Paul a écrit son épître aux Romains en latin, & en hébreu celle qu'il a adressée aux Hébreux. Mais comme le *texte* hébreu original de Matthieu s'est perdu, & qu'on a de très-bonnes preuves que tous les autres livres du nouveau Testament ont été écrits en grec, le grec passe pour la langue originale de tout le nouveau Testament.

Pour le *texte* samaritain, *v.* SAMARITAIN & PENTATEUQUE.

Quoiqu'on ne puisse soutenir que les *textes* originaux, tant de l'ancien que du nouveau Testament, soient entiérement exempts de fautes, il faut toutefois convenir qu'ils sont parfaitement authentiques, & que les fautes que la longueur des siecles ou la négligence des copistes ont pu y faire glisser, ne sont pas de telle conséquence qu'elles doivent les faire regarder comme des sources corrompues & des monumens sans autorité. Ces fautes ne sont pas en grand nombre, elles ne

ſont pas de grande importance, elles ne touchent pas au fond des choſes. Ce ſera, par exemple, quelque date, quelque nom propre, quelque nom de ville, ou choſe pareille qui ſeront altérés ou changés; défaut que l'on peut aiſément corriger, ou par le moyen des anciens exemplaires manuſcrits, ou par les anciennes verſions faites avant que ces fautes fuſſent ſurvenues dans le *texte*. Quelques anciens peres, comme S. Juſtin, Tertullien, Origene, S. Chryſoſtome ont accuſé les Juifs d'avoir corrompu exprès pluſieurs paſſages de l'ancien Teſtament qui étoient trop favorables à J. C.; mais cette accuſation a été mal ſoutenue. Les paſſages qu'on les accuſe d'avoir ôtés du *texte*, n'ont apparemment jamais été dans l'hébreu. Enfin ce ſentiment eſt aujourd'hui preſqu'entiérement abandonné de tous les critiques. *Voy.* S. Jérôme *ſur le chapitre xj d'Iſaïe*. Euſebe, *hiſt. eccléſ. l. III. c. x.* S. Auguſtin, *de civit. Dei, l. XV. c. xcij.* Calmet, *Dict. de la bible*, *t. III p.* 682.

3°. *Texte* ſe dit encore en théologie dans les écoles de différens paſſages de l'Ecriture, dont on ſe ſert pour établir & prouver un dogme, ou un ſentiment pour répondre à une objection.

4°. Dans l'éloquence de la chaire on appelle *texte*, un paſſage de l'Ecriture que le prédicateur choiſit, par où il commence ſon diſcours, & d'où il en tire la matiere; en ſorte que le diſcours n'eſt qu'une paraphraſe ou une expoſition méthodique du *texte*. Il doit donc y avoir un rapport, une liaiſon naturelle entre le diſcours & le *texte*; mais il n'arrive que trop ſouvent qu'on choiſit des *textes* ſinguliers qui n'ont nulle connexion avec la matiere qu'on traite, ou qu'on les y adapte par force en établiſſant des rapports arbitraires, ou des ſens qui n'ont point de fondement.

TEXTE, *terme d'Égliſe*; ce mot en termes d'égliſe, ſignifie *un livre des Evangiles*, ordinairement couvert de lames d'argent. Il eſt porté aux grandes-meſſes par le ſous-diacre, qui le donne à baiſer à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baiſe l'autel. (*D. J.*)

TEXTE, ſ. m. *en Muſique*, c'eſt le poëme ou les paroles qu'on met en muſique. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus *texte* parmi les muſiciens, mais ſeulement les paroles. *V.* COMPOSITION, MUSIQUE, *&c.* (*S*)

TEXTE, GROS, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, dixieme des corps ſur leſquels on fondles caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt de deux lignes quatre points meſure de l'échelle, & eſt le corps double du petit *texte*.

Gros-texte étoit autrefois ſynonyme au *gros-romain*, & ne faiſoit point de corps. Le ſieur Fournier le jeune, dans la proportion qu'il a donnée aux caracteres, a fait celui-ci qu'il a nommé *gros-texte*, & qu'il a placé entre le ſaint-auguſtin & le gros-romain, pour faire un corps double au petit-*texte*, & pour rendre la correſpondance des caracteres plus générale. *Voy.* PROPORTION DES CARACTERES, & l'exemple à l'*artic.* CARACTERES.

TEXTE, PETIT, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, quatrieme corps des caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt d'une ligne deux points, meſure de l'échelle, & ſon corps double eſt le gros-*texte*. C'eſt avec le *petit-texte* qu'eſt imprimé cet Ouvrage. *V.* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à l'*art.* CARACTERES.

TEXTILE, adj. m. & ſ. *mot technique*; ce terme d'art introduit dans notre langue, y étoit abſolument néceſſaire pour déſigner un corps qui peut être tiré en filets propres à faire un tiſſu; le verre chaud devient *textile*, puiſqu'on en fait des aigrettes dont les fils ſont ſi déliés qu'ils ſe plient au gré du vent comme les cheveux. (*D. J.*)

TEXTUAIRES, ſ. m. pl. *Hiſt. eccléſ.*, eſt le nom que l'on a donné parmi les Juifs à la ſecte des Caraïtes. *V.* CARAÏTES.

Hillel a brillé parmi les traditionnaires, & Schammai parmi les *textuaires*. *V.* TRADITIONNAIRE.

Les docteurs en droit civil & canon, appellent auſſi quelquefois *textuaire*, un livre qui ne contient que le texte d'une matiere.

TEXTURE, ſ. f. ſignifie proprement l'arrangement & la liaiſon de différens corps ou filets minces, mêlés & entrelacés comme dans les toiles d'araignée, dans les draps, étoffes, tapiſſeries, *&c.*

Ce mot vient du latin *texere*, *faire un tiſſu*.

Texture se dit aussi en parlant de quelque union, ou liaison des parties dont on a fait un tout, soit qu'on les ait mises sur le métier, tricotées, nouées, liées, enchaînées, dentelées, comprimées ou ajustées ensemble de quelque autre maniere. *V.* CORPS, PARTICULE, *&c.*

Dans ce sens-là, on dit qu'un corps est de *texture* serrée, compacte, lâche, poreuse, réguliere, irréguliere, *&c. V.* PORE, RARÉFACTION, CONDENSATION, *&c.*

C'est de la *texture* des parties d'un corps que dépend sa dureté, sa mollesse, son élasticité, sa gravité spécifique, sa couleur, *&c.*; *voyez* ces mots. *Chambers.*

TEYA, LA, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne; elle prend sa source dans les montagnes qui séparent la Bohême de l'Autriche & de la Moravie, & se jette dans le Morawe, un peu au-dessus de Landshut. (*D. J.*)

TEZAR *ou* TEZA, *Géog. mod.*, ville d'Afrique, au royaume & à 16 lieues de Fez, capitale de sa province du Cuz, avec une forteresse pour sa défense. Il y a de belles mosquées, & des Juifs en grand nombre. Son terroir produit beaucoup de blé & de vin. *Long.* 9, 35; *lat.* 33, 40. (*D. J.*)

TEZCUGO, *Géog. mod.*, bourgade de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur le bord du lac du Mexique. Cette bourgade, du temps de Cortez, étoit une ville presqu'égale en grandeur & en opulence à celle du Mexique. Elle avoit des vergers entourés de milliers de cedres, qui portoient leurs têtes jusqu'aux nues. Aujourd'hui il n'y a pas trois cents indiens dans cette bourgade, ni cinquante cedres dans leurs vergers. (*D. J.*)

TEZELA, *Géog. mod.*, ville ruinée d'Afrique, au royaume de Tremecen, dans une grande plaine, à six lieues d'Oran. Les interprètes de Ptolomée croient que *Tezela* est l'*Arina* de ce géographe, *liv. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie césarienne, qu'il met à 13, 20 *long.* & à 30. 50. *de lat.* (*D. J.*)

TEZELLE, s. f. *terme de Pêche*, c'est un filet placé à l'embouchure des petites écluses.

TEZOTE, *Géog. mod.*, petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet, dont elle est capitale, sur la pointe d'un rocher, à trois lieues de Melile. *Long.* 15, 38; *lat.* 24, 40. (*D. J.*)

T F

TFUOI, s. m. *Porc. chin.*, nom chinois d'une espece particuliere de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fonds violet, & y appliquer de l'or par-dessus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agathe grossiere calcinée, qu'on trouve en abondance sur les bords de leurs rivieres; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *tsekin*, réussit beaucoup mieux; le bleu se change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois vernissent encore leur porcelaine d'une maniere variée, en la vernissant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diversifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faisant sur la porcelaine plus ou moins de couches du même vernis. *Observ. sur les coutumes de l'Asie.* (*D. J.*)

T H

THABARESTAN, LE, *ou* THABARISTAN, *Géog. mod.*, province de Perse, bornée au nord par la mer Caspienne, au couchant par les provinces de Ghilan & de Dilem, au levant par le Giorgian, & au midi en partie par le Khoraſſan, & en partie par l'Irack persienne. On n'y seme que du riz à cause de l'abondance des eaux. La position de ce pays convient assez bien à l'Hyrcanie des anciens.

Thabarita ou *Al Thabari* naquit dans cette province l'an de l'égire 224, qui répond à l'année de J.C. 839. Il écrivit une histoire mahométane, qui lui fit une grande réputation. George Almakin ou Elmacinus l'a souvent cité dans son histoire des Sarrasins depuis le temps de Mahomet. Le livre de Thabarita est cependant un ouvrage plein de minuties ridicules. (*D. J.*)

THABAT-MARIAN, *Géog. mod.*, montagne de l'Abyssinie, &, suivant Mendez, la plus haute de cet empire; d'ailleurs elle est fort spacieuse, & fournit la

source de deux rivieres, dont son pié est arrosé. (*D. J.*)

THABOR, *Géog. anc. & sacrée*, montagne de Galilée, nommée par les Grecs *Ithaburius* ou *Athaburius*; le nom de *Thabor* en hébreu signifie *une hauteur & le nombril*. Eusebe place cette montagne sur les frontieres de Zabulon au milieu de la Galilée, à dix milles de Diocésarée vers l'Orient. Joseph, *liv. IV. ch. ij.* dit que le *Thabor* est haut de 30 stades, & qu'à son sommet il y a une plaine de vingt-six stades de circuit, environnée de murailles, & inaccessible du côté du septentrion. Polibe, *l. VIII. c. lx.* assure qu'il y avoit une ville sur son sommet.

Le *Thabor* est entiérement isolé au milieu d'une grande campagne, où il s'éleve comme un pain de sucre. Le pere Nau dit qu'il y avoit autrefois trois petites églises, mais il n'en reste plus que les ruines, cette montagne étant entiérement déserte. Il en est parlé dans l'Ecriture. Osée, *c. v.* v. 1. reproche aux princes d'Israël & aux prêtres des veaux d'or, de tendre des pieges à Maspha, & de mettre des filets sur le *Thabor*; ces pieges & ces filets sont des expressions figurées, qui désignent peut-être des idoles, des autels, que l'on avoit dressés à Maspha, au-delà du Jourdain, & sur le *Thabor* en Galilée, pour séduire les peuples d'Israël, & les engager dans l'idolâtrie. (*D. J.*)

THABOR, *Géog. mod.*, ville de Bohême sur une hauteur, proche la riviere de Lansnitz, entre Prague & Budwifs, dans le cercle de Bechin. Elle a été souvent prise durant les guerres d'Allemagne. *Long.* 32. 43. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

THABORITES, s. m. pl. *Hist. eccléf.*, une des sectes des Hussites, qui se retira sur une petite montagne en Boheme, à quinze lieues de Prague, & s'y établit sous la conduite de Zisca. *Voy.* SABORITES.

THABORTENUS MONS, *Géog. anc.*, montagne d'Asie, dans la Parthie. Justin, *liv. XLI. c. v.* dit que Seleucus y bâtit une ville appellée *Dara*. La situation de cette montagne, ajoute-t-il, étoit telle qu'on ne pouvoit trouver aucun lieu, ni plus fort ni plus agréable. (*D. J.*)

THABRACA, *Géog. anc.*, ville d'Afrique, dans la Numidie. C'étoit une colonie Romaine, qui devint dans la suite un siege épiscopal. Pline écrit *Tabraca*. (*D. J.*)

THABUCA, *Géog. anc.*, ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la place dans les terres, la donne aux *Varduli*. (*D. J.*)

THACAS, s. m. *Ant. grecq.*, Θάκας; nom général que les Grecs donnoient au lieu où les augures faisoient leurs observations, & prenoient les auspices. Potter. *Archæol. græ. tom. I. p.* 322. (*D. J.*)

THÆNA, *Géogr. anc.*, ou *Thænæ*; ville d'Afrique sur la côte, vers le commencement de la petite Syrte, selon Strabon, *l. XVII. p.* 834. Il est aussi parlé de cette ville dans Pline, dans Ptolomée & dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *pag.* 336 en la maniere suivante: *Decuriones, & coloni, coloniæ Æliæ Augustæ Mercurialis. Thænit.* (*D. J.*)

THAIEF, *Géog. mod.*, ou *Thaif*; ville du pays d'Hagiaz, en Arabie. Son terroir, fertilisé par des eaux vives, produit toutes sortes de fruits. *Long.* suivant Naffir-Eddin, 77. 30. *lat. septen.* 21. 20. (*D. J.*)

THAIM, s. m. *terme de relation*, provision que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un asile. Mehemet Baltagi, grand visir, retrancha au roi de Suede son *thaïm* qui étoit considérable, consistant en cent écus par jour en argent, & dans une profusion de tout ce qui peut contribuer à l'entretien d'une cour, dans la splendeur & dans l'abondance. *Voltaire.* (*D. J.*)

THAIS, s. m. *Pharmac. anc.*, θαΐς; cérat propre à donner une couleur vermeille au visage. Paul Eginete en donne la description, *l. III. c. xxv.*

THALA, *Géog. anc.*, ville de l'Afrique propre, dans la Numidie. Salluste, *Bell. Jugurth. ch. lxxv.* Strabon, *liv. I.* Tacite, *Annal. l. III. c. xxj.* & Florus, *l. III. c. j.* parlent de cette ville; mais aucun d'eux n'en marque la situation précise. Salluste dit qu'il vint des députés pour demander du secours à Metellus, dans le temps même de la prise de *Thala*. L'on peut seulement conjecturer de-là, que Lepte & *Thala* étoient à peu de distance l'une de l'autre; peut-être que la *Thala* de Ptolomée est la *Thala* des autres auteurs que nous avons cités. (*D. J.*)

THALAME, *Géogr. anc.*, selon Polybe, & *Thalamæ* selon Pausanias, ville du Peloponnese. Polybe la met au nombre des villes des Eleuthérolacones; ce qui sembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique: car Pausanias met les Eleuthérolacones sur la côte; mais Polybe, *in excerpt. Valesianis, ex l. XVI.* donne lui-même à *Thalame*, une position bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellasiens sont situés à l'orient d'été de la ville de Sparte; & *Thalamæ*, *Pheræ*, & le fleuve *Pamisus*, sont au couchant d'hiver, ainsi *Thalame* devoit être entre l'Eurotas & le Pamisus.

Selon Pausanias, *l. III. c. xxvj.* cette ville étoit à près de quatre-vingt stades d'Oetylus, & à vingt stades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Pausanias dit que *Thalame* étoit une ville de Messénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie: & Ortelius semble même en admettre trois; savoir, deux dans la Laconie, & une dans la Messénie. Mais je croirois plutôt que ce n'est que la même ville, dont Pausanias parle dans trois endroits de sa description de la Laconie.

Quoi qu'il en soit, il y avoit à *Thalame* de Laconie, un temple & un oracle de Pasiphaë. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la déesse faisoit voir en songe tout ce qu'on vouloit savoir. Les uns prennent Pasiphaë pour la fille d'Atlas; & d'autres pour Cassandre fille de Priam, qui se retira à *Thalame* après la prise de Troie, & y porta le nom de *Pasiphaë*, parce qu'elle faisoit des prédictions à tous ceux qui se présentoient; car c'est ce que signifie son nom. On pourroit encore dire avec plusieurs, que cette Pasiphaë est la même que Daphné, qui ayant pris la fuite pour éviter les poursuites d'Apollon, fut changée en laurier, & reçut de ce dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que soit celle qui rendoit l'oracle, il est certain qu'elle fut d'un grand secours au roi Agis, quand il essaya de remettre le peuple sur le pié où il avoit été, lorsque les loix de Lycurgue, abolies de son temps, étoient en vigueur. (*D. J.*)

THALAMEGUS, s. m. *Littérat.*, c'étoit un vaisseau de parade & de plaisir, nous dirions un *yacht*, dont les rois & les grands seigneurs se servoient dans leurs promenades sur l'eau. Ces sortes de vaisseaux avoient tous une belle chambre avec un lit pour s'y tenir, & pour se coucher. Philopater, roi d'Egypte, fit faire un bâtiment magnifique de cette espece, dans lequel il se promenoit publiquement sur le Nil avec sa femme & ses enfans. L'histoire rapporte que ce vaisseau avoit trois cens piés de longueur, près de cinquante de large, & environ soixante de hauteur, y compris celle du pavillon qui étoit bâti dessus. La structure de ce vaisseau paroît avoir été fort singuliere, car il étoit fort large dans le haut, particuliérement sur la partie de devant; il y avoit une double proue & une double poupe; le tillac étoit bordé de deux longues galeries à balustrades d'ivoire, pour s'y promener en sureté & agréablement. (*D. J.*)

THALAMITÆ, s. m. *Littérat.*: dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre, on nommoit *thalamitæ*, θαλαμῖται, les rameurs qui étoient au plus bas pont; ceux du milieu s'appelloient *zygitæ*, ζυγῖται; & ceux du haut *thranitæ*, θρανῖται; l'ancien auteur des Tactiques dit, que ces rangs étoient les uns sur les autres en hauteur. Des savans qui ont bien de la peine à comprendre ces étages de rames les uns sur les autres, estiment que le mot *triremis*, désigne une galere qui avoit de chaque côté trois hommes sur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs: en ce cas *thalamitæ* étoient les rameurs qui se trouvoient placés au milieu de chaque rame. (*D. J.*)

THALAMOS, *Mythol.*, c'est ainsi qu'on appelloit à Memphis, selon Pline, les deux temples qu'avoit le bœuf Apis, où le peuple l'alloit voir, & d'où il tiroit des présages & des augures. *Thalamos* signifie proprement des *chambres à coucher*. (*D. J.*)

THALASSARCHIE, s. f. *Littér.*; ce mot grec signifie l'*empire des mers*, le plus avantageux de tous les empires; les Phéniciens le possédoient autrefois, & c'est aux Anglois que cette gloire appartient aujourd'hui sur toutes les puissances maritimes. (*D. J.*)

THALASSOMELI, s. m. *Pharmac. anc.*, θαλασσομελι, de θάλασσα, *la mer*,

& μελι, *miel*; c'eſt, dit Dioſcoride, un cathartique fort efficace, compoſé d'une égale quantité d'eau de pluie, de mer, & de miel, qu'on coule & qu'on expoſe au ſoleil durant la canicule, dans un vaiſſeau enduit de poix. Quelques-uns mettent deux parties d'eau de mer & une de miel dans un vaiſſeau; & cette compoſition opere avec beaucoup moins de violence que l'eau de mer toute ſeule. Dioſcoride, *l. V. c. xx.* (*D. J.*)

THALATTA, *Géog. anc.*, nom d'une ville de la Babylonie, ſelon Ptolomée; 2°. d'un étang au pié du mont Caucaſe, qui ſelon Ariſtote, déchargeoit ſes eaux dans le Pont-Euxin. (*D. J.*)

THALER *ou* DALER, *Comm.*, eſpece de monnoie uſitée en Suede, où l'on en diſtingue de deux eſpeces; le *thaler* ſilvermunt ou *thaler* d'argent, vaut 32 ſous, monnoie de France. Le *thaler kopparmunt* ou *thaler* de cuivre, vaut dix ſous & demi, argent de France.

THALI *ou* THALLI, *Géog. anc.*, peuples d'Aſie, voiſins des Sauromates, & qui habitoient à l'orient de l'embouchure du Volga, appellée autrefois *fauces maris Caſpii*. Le P. Hardouin croit que les *Thalis* habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume d'Aſtracan; & ſi l'on s'en rapporte à Pline, on ne peut les placer ailleurs. (*D. J.*)

THALIA, ſ. f. *Hiſt. nat. bot.*, genre de plante nommé par le P. Plumier, *cortuſa*, & dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice eſt une enveloppe ovale, pointue, & compoſée d'une ſeule feuille. La fleur eſt à cinq pétales, qui ſont d'une figure ovoïde, alongée, creux, & ondés dans les bords, mais il y en a deux près du calice qui ſont petits & recoquillés. Le germe du piſtil eſt ovoïde; le fruit eſt une baie ovale, contenant une ſeule ſemence oſſeuſe, partagée en deux loges, dans chacune deſquelles eſt un noyau fort menu. Plumier, 8. *Linnæi gen. plant. p.* 522. (*D. J.*)

THALICTRUM, ſ. m. *Hiſt. nat. bot.*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil s'éleve du milieu de cette fleur; il eſt entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la ſuite un fruit dans lequel on trouve pluſieurs capſules réunies en maniere de tête, qui ſont ailées ou ſans ailes, & qui renferment chacune une ſemence le plus ſouvent oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb.* V. PLANTE.

THALINA, *Géog. anc.*, ville de la grande Arménie, ſur le bord de l'Euphrate. Ptolomée, *liv. V. c. xiij.* la marque entre *Chorſa* & *Armauria*. (*D. J.*)

THALITRON, *Mat. méd.*, ou ſcience des Chirurgiens, *ſophia chirurgorum*: cette plante eſt de la claſſe des cruciferes de Tournefort; ſon alkali volatil ſpontané eſt aſſez vif & aſſez abondant, à-peu-près au même degré de température que dans les creſſons au genre deſquels les botaniſtes rapportent le *thalitron*. Les vertus réelles de cette plante ſont ſuffiſamment déterminées par ce que nous avons dit de celles du creſſon, *v.* CRESSON; la ſemence de *thalitron* eſt cependant la partie de cette plante qui eſt la plus employée. C'eſt un remede fort uſité à Paris, parmi le peuple, qu'un gros de cette ſemence pris dans du bouillon ou dans du vin peut arrêter le cours de ventre.

Le nom de *ſophia chirurgorum* lui a été donné, parce qu'on l'a employé autrefois aſſez communément dans le traitement extérieur des plaies & des ulceres, qu'on l'a regardée comme un déterſif, un cicatriſant aſſuré, & que ſon uſage intérieur a été récommandé contre ces maladies externes à titre de vulnéraire, *&c.* cet uſage du *thalitron* eſt abſolument vieilli, & doit être vraiſemblablement peu regretté. (*b*)

THALIE, ſ. f. *Mythолog.*, mere des dieux palices, une des graces & des neuf muſes, dont le nom ſignifie la *floriſſante*, de θαλλω, *je fleuris*. On la fait préſider à la comédie & à la peinture naïve des mœurs & des ridicules qu'on expoſe au théatre.

Des jeux innocens de Thalie
L'amuſant ſpectacle étalé,
Des hommes montre la folie;
Aux ris le vice eſt immolé;
La fureur du jeu, l'imprudence,
Le faux-ſavoir & l'arrogance
Y ſont percés de mille traits;
Là le miſantrope biſarre,
Le jaloux, l'impoſteur, l'avare,
Rougiſſent de voir leurs portraits.

On repréſente *Thalie*, appuyée contre une colonne, & tenant un maſque de la main droite. (*D. J.*)

THALLO, f. f. *Mythol.*, c'eſt, ſelon Hygin, *c. clxxxiij.* une des heures, fille de Jupiter & de Thémis; Pauſanias dans ſon voyage de Béotie, l'appelle *Thallo-té*; mais la *Thallo* dont parle Clément d'Alexandrie, Protrept, *liv. I.* & qu'il joint aux Parques, au Deſtin & à la déeſſe Auxo, n'eſt point une heure; c'eſt plutôt la déeſſe de la germination, comme Auxo eſt la déeſſe de l'accroiſſement. (*D. J.*)

THALLOPHORES, ſ. m. *Antiq. grec.*, θαλλοφόροι; on nommoit ainſi chez les Athéniens, les vieillards & les vieilles femmes qui portoient des rameaux d'olivier dans leurs mains à la proceſſion de la fête des Panathénées. Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 421. (*D. J.*)

THALPUSA *ou* THELPUSA, *Géog. anc.*, ville & petite contrée de l'Arcadie, ſelon Pauſanias, *liv. VIII.* & Pline, *liv. IV. ch. vj.* Le pere Hardouin dit que c'eſt la Delphuſia d'Etienne le géographe, & cela paroît très-vraiſemblable. (*D. J.*)

THALUDA, *Géog. anc.*, fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* place ſon embouchure ſur la côte de l'Océan ibérique, entre Jagath & le promontoire Oleaſtrum; c'eſt le *Tamuida* des modernes. (*D. J.*)

THALUDE, *Géog. mod.*, petite ville d'Aſie, dans les états du roi de Maroc, au royaume de Fez, dans la province d'Errif, ſur une riviere, à 2 milles de la Méditerranée. (*D. J.*)

THALYSIES, ſ. f. pl. *Antiq. grecque*, θαλύσια, fêtes & ſacrifices que les laboureurs célébroient dans l'Attique, en l'honneur de Cérès & de Bacchus, pour l'heureux ſuccès de leurs moiſſons & de leurs vendanges. *Voy.* ſur l'origine & les cérémonies de cette fête Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 400. (*D. J.*)

THAMESIS, *Géog. anc.*, fleuve de la Grande-Bretagne, dont parle Céſar, *liv. V. ch. xviij.* Ptolomée a fort bien connu cette riviere; c'eſt la Thamiſe. (*D. J.*)

THAMIMASADES, ſ. m. *Mythol.*, divinité adorée par les Scythes; ils la repréſentoient ſous une figure moitié femme & moitié poiſſon, & c'étoit un ſymbole de la lune & de la mer. (*D. J.*)

THAMISE, LA, *Géog. mod.* Les François écrivent à tort *Tamiſe*, riviere d'Angleterre, la plus conſidérable de toute la Grande-Bretagne; elle ſe forme de deux rivieres, qu'on appelle *Thame* & *Iſis*, qui ſe joignent près de Dorcheſter, dans Oxfordshire: de-là elle coule à l'eſt, ſéparant la province de Buckingham de Berkshire, Middleſex d'avec Surrey, & Eſſex d'avec Kent. Dans ſon cours elle paſſe auprès de Windſor, à Kingſton, à Londres, à Barking dans Eſſex, & à Graveſend dans Kent; enfin elle ſe décharge dans la mer d'Allemagne par une très-grande embouchure.

C'eſt la riviere la plus avantageuſe de l'Europe pour la navigation. Son courant eſt aiſé, ſes marées ſont commodes, & ſon eau ſe purifiant par la fermentation dans les voyages de long cours, devient bonne à boire quand on en a le plus de beſoin: c'eſt à cette riviere qu'eſt dûe la grandeur & l'opulence de Londres.

Quelle incomparable puiſſance
Fait fleurir ſa gloire au-dehors?
Quel amas d'immenſes tréſors
Dans ſon ſein nourrit l'abondance?
La Thamiſe, *reine des eaux,*
Voit ſes innombrables vaiſſeaux
Porter ſa loi dans les deux ondes,
Et forcer juſqu'aux dieux des mers,
D'enrichir ſes rives fécondes,
Des tributs de tout l'univers.

La marée monte juſqu'à cent milles depuis l'embouchure de ce fleuve, c'eſt-à-dire environ vingt milles plus haut que Londres. Il y a plus de trente mille matelots qui ſubſiſtent du commerce de cette ſeule riviere, & Londres éprouve chaque jour les avantages infinis qu'elle lui procure.

Sur un refus que cette capitale avoit fait à Jacques I du prêt d'une groſſe ſomme, ce roi piqué, menaça le maire & les échevins de s'éloigner de leur ville, & de tranſporter dans un autre lieu les archives du royaume, ainſi que toutes les cours de juſtice. " Sire, répondit le mai-„ re, votre majeſté fera ce qu'il lui plaî-„ ra, & Londres lui ſera toujours ſoumi-„ ſe; une ſeule choſe nous conſole, c'eſt „ que votre majeſté ne ſauroit tranſpor-„ ter la *Thamiſe* avec elle. „

Le chevalier Derham a fait à la louange de cette riviere un très-beau morceau de poéſie, qu'on peut voir dans ſes ouvrages; il commence par le vers ſuivant.

Thames,

Thames, the moſt lov'd of all the Ocean's ſons, &c.

M. Thompſon parle auſſi de la *Thamiſe* en ces termes magnifiques : " Belle » *Thamiſe*, vaſte, douce, profonde, & » majeſtueuſe reine des fleuves, tu fus » deſtinée à faciliter ton premier reſſort; » le commerce ! c'eſt ſur tes bords qu'on » voit s'élever une foule de mâts, ſem- » blables à une forêt dans l'hiver; les » ancres ſe levent, les voiles ſe guin- » dent, le navire s'ébranle; la ſplendi- » de berge voguant tout-autour, étend » ſes rames ſemblables à des ailes; les » cris du départ ſe répandent & font ré- » tentir la rive; le vaiſſeau fend les on- » des & va porter au-loin la gloire & le » tonnerre Britannique ". (*D. J.*)

THAMMUZ, *Calend. des anc. Hébr.*, nom d'un mois des Hébreux. *V.* TAMUS.

THAMNA, *Géog. ſacrée*, ville dont parle l'écriture. Il ſemble qu'elle fait trois villes de ce nom, mais toutes les trois paroiſſent être la même qui étoit dans la Paleſtine, ſur le chemin de Jéruſalem à Dioſpolis. (*D. J.*)

THANE, ſ. m. *Hiſt. mod.*, eſt le nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons. *V.* NOBLESSE.

Skene dit que la dignité de *thane* étoit égale autrefois à celle de fils d'un comte; mais Cambden prétend que les *thanes* n'étoient tirés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux ſortes de *thanes*, ſavoir les *thanes* du roi & les *thanes* ordinaires : les premiers étoient des courtiſans ou des officiers ſervant à la cour des rois Anglo-Saxons, & poſſédant des fiefs qui relevoient immédiatement du roi; de ſorte que dans le grand cadaſtre d'Angleterre, ils ſont appellés indifféremment *thanes* & *officiers* du roi, *thani & ſervientes regis*.

Peu de temps après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé par celui de barons du roi, *barones regis*. *V.* BARON.

L'origine des *thanes* eſt rapportée au roi Canut, qui ayant compoſé ſa garde de la principale nobleſſe Danoiſe, au nombre de 3000 hommes, & les ayant armés de haches & de ſabres à poignée dorée, les appella *thing-litt*, des deux mots danois, *thein*, corps de nobleſſe, & *lith*, ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*, étoient les ſeigneurs des terres, qui avoient la juriſdiction particuliere dans l'étendue de leurs ſeigneuries, & rendoient la juſtice à leurs ſujets tenanciers. *Voy.* SEIGNEURS & MANOIR.

Ces deux ſortes de *thanes* changerent leur nom en celui de *barons*, & c'eſt pour cela que leurs juriſdictions s'appellent encore aujourd'hui *cours de barons*. *V.* COUR & BARON.

Dans les anciens auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *thane* ſignifie un *noble*, quelquefois un *vaſſal libre*, & ſouvent un *magiſtrat*.

Terres des thanes, étoient celles dont les rois ſaxons avoient inveſti leurs officiers.

THANET, *Géog. mod.*, en latin *Thenos* ou *Thanatos* dans Solin; île d'Angleterre dans la partie ſeptentrionale du comté de Kent, dont elle fait partie, à quinze milles de l'embouchure de la Thamiſe, au levant. Elle eſt formée par la Stour, en ſe déchargeant dans l'Océan par deux embouchures; elle a 8 milles de longueur ſur 6 de largeur, & contient dix paroiſſes ou hameaux. Stonar qui eſt un port de mer, eſt ſon chef-lieu. La terre de cette île eſt toute de marne blanche, & abonde en froment. Ce fut dans cette île que le moine Auguſtin, depuis archevêque de Cantorbery, aborda lorſqu'il vint annoncer l'Evangile aux Bretons: les Saxons y deſcendirent auſſi quand ils s'emparerent d'une partie de l'Angleterre. (*D. J.*)

THANN, *Géog. mod.*, bourg, plutôt que ville de France, dans la Haute-Alſace, & le chef-lieu d'un bailliage; c'eſt auprès de ce bourg que commence la montagne de Voſge, qui s'étend juſques vers Weiſſembourg. (*D. J.*)

THAPSAQUE, *Géog. anc.*; *Thapſacus* ou *Thapſacum*, ville de Syrie, ſur l'Euphrate, où l'on paſſoit ce fleuve pour venir de la Méſopotamie dans l'Arabie déſerte, & pour aller de l'Arabie déſerte dans la Méſopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les rois d'Aſſyrie en venant vers la Paleſtine, qu'ils devoient paſſer l'Euphrate à *Thapſaque*.

Tous les anciens géographes ne s'ac-

cordent pas à mettre cette ville dans la Syrie. Ptolomée, *liv. V. ch. xix.* la marque dans l'Arabie déserte, mais aux confins de la Syrie. Pline, *liv. V. ch. xxiv.* & Etienne le géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Séleucus : cela ne se peut pas, du moins n'en jeta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Thapsaque* subsistoit long-temps avant Séleucus. Xénophon, *de Ciri exped.* liv. I. pag. 150. nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du temps de Cyrus. C'est à *Thapsaque*, selon Arien, *l. V. pag.* 116. & *liv. III. p.* 168. que Darius passa l'Euphrate, soit lorsqu'il marcha contre Alexandre, soit dans sa fuite, après qu'il eût été vaincu. (*D. J.*)

THAPSIA, s. f. *Hist. nat. Botan. anc.* Les anciens ont décrit sous le nom de *thapsia*, outre la racine vénéneuse que nous connoissons, trois autres plantes fort différentes; savoir le bois de Lycie qui teint en jaune, la racine de Scythie, qui est notre réglisse, & la luteola, qui est notre gaude; le mot grec *thapsos* signifie une couleur *jaune-pâle*, & s'applique indifféremment à une chose qui est telle en elle-même ou par artifice. (*D. J.*)

Entre les huit especes de ce genre de plante comptées par Tournefort, nous décrirons la plus cultivée par les curieux, *thapsia, seu turbith garganicum, semine latissimo, I. R. H.* 315.

Cette plante est haute de deux ou trois piés; sa tige & ses feuilles sont férulacées; ses fleurs sont en ses sommités disposées en ombelles ou parasols, comme celles de l'anet, de couleur jaune; chacune de ces fleurs est ordinairement à cinq pétales disposés en rose vers l'extrêmité du calice : lorsque cette fleur est passée, ce calice devient un fruit composé de deux graines longues, grises, canelées sur le dos, environnées d'une grande bordure applatie en feuillet, & échancrée ordinairement par les deux bouts : sa racine est moyennement grosse, longue, chevelue en sa partie supérieure, de couleur grise-blanchâtre, & quelquefois noirâtre en dehors, empreinte d'un suc laiteux, très-âcre, corrosif & amer. Cette plante croît aux lieux montagneux : on fait sécher sa racine pour la conserver, après en avoir ôté le cœur; elle a à-peu-près la même figure que celle du véritable turbith, mais elle est plus légere, plus blanche, & beaucoup plus âcre. Elle excite des convulsions très-dangereuses, qu'on ne peut appaiser, dit Clusius, que par les acides & l'huile; aussi est-elle bannie de la médecine : mais les racines de quelques autres especes de *thapsi* ne sont pas si redoutables. (*D. J.*)

THAPSOS, s. m. *Hist. nat. Botan. anc.*, nom donné par les anciens à une espece de bois d'un jaune-pâle, dont ils se servoient pour la teinture de leurs laines.

Quelques savans ont imaginé, sans aucune bonne raison, que *thapsos* & *thapsia* étoient une même plante : cependant le *thapsia* étoit une plante dont la racine passoit pour vénéneuse : & le *thapsos* étoit un arbre dont le bois, je ne dis pas la racine, mais le bois du tronc & les grosses branches, servoient à la teinture : comme la couleur naturelle de ce bois étoit d'un jaune-pâle & livide, il devint un emblême de la mort, & quelques écrivains Grecs employerent le mot *thapsos* pour un nom de la couleur des corps morts. Il est vraisemblable que *thapsos* étoit le bois du lycium dont les peuples de Crete se servoient alors pour teindre les étoffes en jaune. Dioscoride nous dit que de son temps on l'employoit aussi pour teindre les cheveux de cette couleur, & pour les rendre d'un blanc doré que les Grecs goutoient beaucoup. (*D. J.*)

THAPSUM, s. m. *Hist. nat. Botan. anc.*, nom que les anciens auteurs Romains ont donné au *verbascum*, en françois *molaine* ou *bouillon blanc*; mais comme il y avoit plusieurs autres plantes dont les noms approchoient de celui de *thapsum*, entr'autres le *thapsia*, on jugea nécessaire d'ajouter une épithete au *thapsum* pris pour le *verbascum*, & on l'appella *thapsum barbatum*.

Les Grecs employerent le mot *thapson* ou *thapsos* pour le bois d'un arbre qui teignoit en jaune, ainsi que pour désigner la couleur jaune. Le *genistella tinctoria*, en françois *spargelle*, fut appellé *thapsum*, parce que ses fleurs sont jaunes. Le *verbascum* eut aussi ce nom par la même raison, & les fleurs de ces deux plantes servoient également à teindre les cheveux en blond doré. L'épithete *barbatum* vient

peut-être des feuilles qui sont couvertes d'un duvet cotoneux, dont elles paroissent comme barbues. (*D. J.*)

THAPSUS, *Géog. anc.*, ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* en fait une ville maritime au midi de la petite Leptis. Dans la table de Peutinger, *Thapsus* est marquée à huit milles de la petite Leptis. Strabon écrit de deux façons le nom de cette ville. Dans un endroit il dit προς Θαψω, *ad Thapso*, & plus bas, après avoir parlé d'Adryme ou Adrumete, il dit : ειτα Θαψος πωλις, *deinde est urbs Thapsus*. Cette ville étoit très-forte ; & la guerre de César, & encore plus sa victoire, rendit la ville de *Thapsus* fameuse. (*D. J.*)

THARAZ, *Géog. mod.*, ville des confins du Turqueſtan. Tous les habitans sont musulmans. *Long.* suivant Abulfeda, 89. 50. *latitude septentrionale*, 44. 25. (*D. J.*)

THARGELIES, f. f. pl. *Antiq. grecq.*, Θαργηλια, fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur du Soleil, auteur de tous les fruits de la terre. On y faisoit l'expiation des crimes de tout le peuple, par un crime encore plus grand, c'est-à-dire, par le sacrifice barbare d'un homme & d'une femme, qu'on avoit eu soin d'engraisser auparavant à cet effet : l'homme servoit de victime expiatoire pour les hommes & la femme pour son sexe : on nommoit ces victimes φαρμακοι & καθαρματα.

La premiere dénomination leur venoit d'un certain Pharmacos, qui anciennement avoit été lapidé pour avoir dérobé les vases sacrés destinés au culte d'Apollon, larcin dans lequel Achille l'avoit surpris. Peut-être regardoit-on ces victimes comme des médicamens, φαρμακα, propres à purger Athenes de ses iniquités.

Ces victimes portoient des colliers de figues seches ; elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage, après quoi on les brûloit, & on jettoit leurs cendres dans la mer. Comme les figues entroient pour beaucoup dans cette cérémonie cruelle, de-là vient le nom ou l'air qu'on y jouoit sur la flûte καραδιαν, de καραδω, *figuier ; branche de figuier*, comme qui diroit l'*air des figuiers* ; mais quant aux autres détails qui concernent les *thargélies*, on peut consulter Meursius dans ses leçons attiques, *l. IV.* & dans sa *græcia feriata. V.* aussi Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. pag.* 400. *& suiv.* (*D. J.*)

THARGELION, s. m. *Calend. d'Athenes*, mois attique ; on l'appelloit ainsi, parce que pendant ce mois, on célébroit les fêtes du Soleil nommées *thargélies*. Le Soleil lui-même s'appelloit Θαργελιος, comme qui diroit Θερων γην ηλιος, *le Soleil échauffant la terre*. Le vase dans lequel on faisoit cuire les prémices des moissons & des fruits qu'on offroit à ce dieu, se nommoit Θαργηλος. Le mois *thargélion* répondoit au mois d'avril, selon le P. Pétau ; c'étoit le onzieme mois de l'année athénienne & il avoit trente jours. (*D. J.*)

THARSIS, *Géog. sacrée*, lieu maritime dont il est parlé en plusieurs endroits de l'Ecriture-sainte, sur-tout à l'égard des navigations qui furent faites sous le regne de Salomon. Comme on ne trouve le nom de ce lieu dans aucun ancien géographe, les savans ignorent parfaitement sa situation, malgré toutes leurs recherches pour la découvrir.

Josephe, à qui le vieux Testament étoit connu, a suivi la tradition de son temps, qui expliquoit *Tharsis* par la *mer de Tharse*. L'idée des navigations de Salomon étoit déjà entiérement perdue : on savoit bien qu'elle s'étoit faite, mais on ne savoit pas où. D'ailleurs Josephe, auteur peu exact, & d'un jugement borné, pour ne rien dire de plus, confond perpétuellement les marchandises d'Ophire & de *Tharsis*. Si Strabon, Pline, & les autres géographes eussent connu l'endroit nommé *Tharsis* dans l'Ecriture, nous saurions à quoi nous en tenir ; mais faute de guide, tous les commentateurs de l'Ecriture s'accordent si peu dans leurs opinions conjecturales, qu'on ne sait laquelle préférer.

Les uns, comme le paraphraste chaldaïque, S. Jérome & plusieurs modernes, ont pris avec les septante, *Tharsis* pour la *mer en général*. Ainsi ils ont entendu par *vaisseau de Tharsis* tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit ; c'est une idée commode, & qui mettroit à l'aise, s'il n'étoit constant par plusieurs passages que l'Ecriture entend par *Tharsis* un lieu particulier, riche en argent, en mines, *&c.* En effet, si par ce terme de *vaisseaux de Tharsis* on devoit enten-

dre *vaisseau de la mer*, tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit, mer Egée, mer Adriatique, mer Noire, seront des *vaisseaux de Tharsis*; & quelque part qu'ils aillent, soit du côté de l'orient ou de l'occident, ils seront toujours censés aller à *Tharsis*, ce qui seroit de la derniere absurdité. Il résulte donc que l'Ecriture appelle *vaisseaux de Tharsis*, des vaisseaux qui devoient aller à *Tharsis*, ainsi que la flotte d'Ophir alloit à Ophir.

Plusieurs commentateurs ont cherché *Tharsis* en Afrique, Bochart dans les Indes, & M. le Grand en Arabie. Enfin quelques modernes ont cru que *Tharsis* devoit être plutôt dans la Bétique, c'est-à-dire, dans l'Andalousie, ou près du détroit de Gibraltar. Cette derniere opinion est celle de toutes qui paroît la plus raisonnée.

Les Phéniciens ayant une colonie à Carthage, pousserent aisément leur navigation jusqu'au détroit de Gibraltar, où ils eurent des établissemens considérables; ils sortirent du détroit, & furent les fondateurs de Cadix. Ils bâtirent Tarteſſus, & y éleverent un temple en l'honneur d'Hercule. Le géographe nomme trois Tarteſſes, toutes trois dans la Bétique; l'une, savoir, Carteïa, dans la baie de Gibraltar; l'autre Gardir ou Gades, au golfe de Cadix; & l'ancienne Tarteſſus, fondée par les Phéniciens à l'embouchure du Guadalquivir, entre les deux sorties de ce fleuve; c'est dans cette troisieme Tarteſſe que les premiers Phéniciens commerçoient, & c'est celle qui paroît être la *Tharsis* de l'Ecriture, & qui possédoit des richesses immenses, comme il paroît par un passage d'Aristote dans son livre des merveilles. On dit, rapporte-t-il, que les premiers Phéniciens qui navigerent à Tarteſſus, y changerent l'huile & autres ordures qu'ils portoient sur leurs vaisseaux, contre de l'argent, en telle quantité que leurs navires ne pouvoient presque le contenir. Si donc l'on joint la richesse du pays à la situation, & au commerce qu'y faisoient les Tyriens, on aura moins de peine à regarder Tarteſſus pour la *Tharsis* de l'Ecriture. Ajoutez ce passage d'Eusebe, Θαρσεις ἐξ τοῦ Ιτηρες, *Tharsis ex quo Iberi*, Tharsis de qui sont venus les Ibériens ou les Espagnols.

Dès le temps de Josué les Phéniciens étoient passés en Afrique. Des vaisseaux qui rasoient la côte de Phénicie, & ensuite celle de Cilicie, arrivoient aisément à l'île de Candie, & aux autres îles qui sont au midi de la Morée, de-là ils ne perdoient point la vue des terres pour côtoyer la Grece, la côte méridionale d'Italie & celle de Sicile; à la pointe occidentale de Sicile, ils touchoient presque aux côtes d'Afrique, où étoit leur colonie de Carthage. De-là en suivant cette côte ils trouvoient le détroit de Gibraltar: je ne dis rien ici qui ne soit conforme aux témoignages de l'antiquité, & à la plus saine géographie. Ce voyage de Cilicie, de Carthage & du détroit, a pu être appellé *le voyage de Tharsis*, parce que *Tharsis* étoit le premier terme: de même nous appellons *voyage du Levant*, un voyage qui s'étend quelquefois jusqu'à la Perse; & *voyage des Indes*, un voyage qui s'étend jusqu'au Tonquin & à la Chine. On ne doit donc pas s'étonner si quelques anciens par *Tharsis* ont entendu les environs de Tharses, d'autres Carthage, d'autres l'Afrique, sans désigner quelle partie de l'Afrique.

A l'égard de *Tharsis* en Espagne, la différence qu'il y a entre ce nom & celui de Tarteſſus, ne doit point faire de peine; car les Phéniciens peuvent avoir changé le premier ש en ת, c'est-à-dire, l's en *t*, comme on a dit l'*Aturie* pour l'*Assyrie*, la *Batanée* pour le *pays de Batan*: peut-être aussi n'ont-ils rien changé à ce nom. Polybe rapportant les conditions d'un traité fait entre les Romains & les Carthaginois, dit: il ne sera point permis aux Romains de faire des prises au-delà de Mastia & de Tarseium, ni d'y bâtir des villes. Ταρσηιον, *Tarseium*, selon Etienne le géographe est une ville auprès des colonnes d'Hercule. Le nom de *Tharsis* est bien reconnoissable en celui de *Tharseium*. Aussi Goropius, *Hispan. l. V. VI. VII.* Grotius, *in* III. *Reg. c. x. v.* 28. Pineda, *de rebus Salom. l. IV. c. xiv.* & Bochart, *Phaleg. l. III. c. vij.* n'ont-ils fait aucune difficulté d'assurer que c'étoit le même nom, & le même lieu.

Il n'est pas douteux qu'on ne trouvât dans la Bétique les marchandises dont il est dit que la flotte de *Tharsis* se chargeoit en revenant. Ces marchandises

étoient de l'argent en masse ou en lame, la chrysolite, de l'ivoire, des singes, des perroquets, & des esclaves éthiopiens, La Bétique produisoit de l'argent, comme nous avons vu, & comme elle avoit, selon Pline, des chrysolites du poids de douze livres, on voit bien qu'elle ne devoit pas être stérile de cette sorte de pierres.

Les Phéniciens avoient des établissemens au-delà du détroit de la Nigritie. Ils étoient sur les flottes de Salomon; ils savoient bien comment lui procurer de l'ivoire, des singes, des negres, & des perroquets. La côte occidentale d'Afrique ne manque point de tout cela, & il n'est pas nécessaire d'aller bien loin, ni jusqu'au coin de la Guinée, pour en trouver; encore moins de faire le tour de l'Afrique. Les Phéniciens de la Bétique avoient soin de se fournir d'une marchandise qu'ils voyoient que la flotte combinée de Hiram & de Salomon emportoit avec plaisir; & le terme de trois ans, qui s'écouloit d'un voyage à l'autre, étoit bien assez long pour les amasser au lieu où la flotte abordoit, sans qu'elle eût la peine de les aller chercher ailleurs qu'à *Tharsis*.

D'après cette hypothèse, on pourroit peut-être concilier tous les passages de l'Ecriture sur *Tharsis*, avec les propositions suivantes.

Il n'y avoit qu'une *Tharsis* proprement dite, que l'on connut d'abord; savoir, Tharses & les environs, connus ensuite sous le nom de *Cilicie*.

Les Phéniciens vers le temps de Josué, ayant fait des établissemens en Afrique, leurs vaisseaux fréquenterent le port de Carthage.

Cette navigation les mena peu-à-peu vers le détroit de Gibraltar, & leur fit découvrir le pays de *Tharsis* en Espagne, c'est de cette *Tharsis*, du détroit ou des environs, que Salomon tiroit tant d'argent, d'ivoire, &c.

La *Tharsis* d'Holoferne est la *Tharsis* de Cilicie, & ne peut être l'Arabie. C'est aussi celle du psaume, où il est par é des rois de *Tharsis* & des îles.

Pour aller à *Tharsis*, on s'embarquoit à Joppé, comme Jonas, ou à Tyr sur les vaisseaux des marchands dont parle Ezéchiel.

Les passages que l'on cite du livre des rois & des Paralipomenes, pour en conclure que la flotte de *Tharsis* partoit d'Asiongaber, ne le disent point; & il est plus naturel & plus raisonnable d'entendre dans les paroles mêmes de l'Ecriture, une distinction réelle entre ces deux voyages, que de donner lieu à une contradiction dont on ne sait comment sortir. (*D. J.*)

THARTAC, s. m. *Critiq. sacrée*, nom d'une idole qu'adoroient les Hévéens, *IV. Rois*, *xvij.* 31. Elle est représentée sous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un petit bâton à la main. (*D. J.*)

THASE, *Géogr. anc.*, île de la mer Egée, sur la côte de la Thrace, à l'opposite de l'embouchure du fleuve Nestus. La plupart des géographes écrivent *Thasus*; mais Polybe & Etienne le géographe, disent *Thassos*, & Pline *Thassus*.

Thasus fils d'Agenor, roi des Phéniciens, passe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré plusieurs années: il lui donna son nom. L'île fut ensuite augmentée d'une nouvelle colonie grecque, qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit considérable entre les autres îles situées dans la mer Egée; mais elle ne continua guere de jouir de cette heureuse position: elle tomba sous la domination des Cériniens & des Entriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Asie. A la fin les Athéniens se rendirent les maîtres de *Thase*; ils la dépouillerent entiérement de la liberté, en désarmerent les habitans, & pour les tenir plus aisément dans la sujétion, ils les accablerent de continuels impôts.

Les Athéniens en furent dépossédés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thase* essuya depuis le gouvernement tyrannique de plusieurs usurpateurs, & finalement elle fut contrainte de suivre le sort de l'empire de Constantinople, & de subir le joug de la domination turque. Mahomet II s'en empara dès l'an 1453; elle fut traitée d'abord avec la derniere rigueur; mais dans la suite, les Turcs même y établirent un négoce; ce qui y attira derechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs assez peuplés, & mis par des fortifications en état de défense. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom

de *ville de Thaſo*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque maniere leurs anciens noms; l'un eſt appellé *Ogygia* ou *Giſi*, & l'autre *Etira*, ou *Tyrra*. Le commerce y attire des étrangers, & pluſieurs bâtimens dans le port; il en vient ſurtout de Conſtantinople.

Le terroir de cette île abonde en toutes choſes néceſſaires à la vie; les fruits particuliérement ſont délicieux; & elle a un excellent vignoble, célebre déjà dès le temps de Varron; Virgile, *Géog. l. II. v.* 91. en parle ainſi:

Sunt Thaſiæ vites, ſunt & Maræotides albæ.
Pinguibus hæ terris habiles, levioribus illæ.

Cette île a encore des mines d'or & d'argent, & des carrieres d'un marbre très-fin. Pline remarque que ces mines & ces carrieres rapportoient beaucoup dès le temps d'Alexandre le grand. Les empereurs ottomans ne les ont pas laiſſées en friche; Sélim I, entre autres, & Soliman II en ont tiré un profit conſidérable. Le ſultan Amurath fit creuſer avec ſuccès dans la montagne qui eſt vers le ſeptentrion de l'île, vis-à-vis de celle de Neſſo: mais au bout de cinq mois, on diſcontinua ce travail, parce que la veine étoit manquée, ou plutôt parce qu'on avoit perdu le fil.

Les habitans de l'île de *Thaſe* avoient jadis fait une alliance étroite avec ceux de la ville d'Abdere, à deſſein de ſe mettre à couvert des incurſions des Sarraſins, & d'autres peuples barbares de l'Aſie; mais ils les abandonnerent dans les plus preſſans beſoins, lorſque ces barbares vinrent avec une armée ravager toute la côte méridionale de la Thrace. Après leur départ, ceux d'Abdere s'étant remis, penſerent aux moyens de ſe venger des Thaſiens qui avoient manqué à la foi promiſe, de s'aſſiſter mutuellement; ils aborderent pour cet effet à l'impourvu dans cette île, & firent tout leur poſſible pour s'en rendre les maîtres. Les peuples voiſins prirent part à cette guerre, & ils obligerent les Thaſiens à donner une ſatisfaction convenable aux habitans d'Abdere.

Théagene étoit de *Thaſe*; il fut ſouvent couronné dans les jeux de la Grece, & mérita des ſtatues & les honneurs héroïques dans ſa patrie. Un de ſes ennemis ayant voulu un jour inſulter une de ſes ſtatues, vint de nuit la fuſtiger par vengeance; comme ſi Théagene en bronze eût pu ſentir cet affront. La ſtatue étant tombée tout-à-coup ſur cet inſenſé, le tua ſur la place. Ses fils la citerent en juſtice, comme coupable de la mort d'un homme, & le peuple de *Thaſe* la condamna à être jettée dans la mer, ſuivant la loi de Dracon, qui veut que l'on exterminе juſqu'aux choſes inanimées, qui, ſoit en tombant, ſoit par quelque autre accident, ont cauſé la mort d'un homme.

Quelque temps après, ceux de *Thaſe* ayant ſouffert une famine cauſée par la ſtérilité de la terre, envoyerent conſulter l'oracle de Delphes: il leur fut répondu que le remede à leurs maux étoit de rappeller tous ceux qu'ils avoient chaſſés; ce qu'ils firent, mais ſans en recevoir aucun ſoulagement. Ils députerent donc une ſeconde fois à Delphes, avec ordre de repréſenter à la Pythie qu'ils avoient obéi, & que cependant la colere des dieux n'étoit point ceſſée: on dit que la Pythie leur répondit par ces vers:

Et votre Théagene eſt-il compté pour rien?

Au milieu de leurs embarras, il arriva que des pêcheurs retrouverent la ſtatue perdue, en jetant leurs filets dans la mer. On la remit dans ſon ancienne place; & dès ce moment le peuple de *Thaſe* rendit les honneurs divins à Théagene; pluſieurs autres villes, ſoit grecques, ſoit barbares, en firent autant. On regarda Théagene comme une divinité ſecourable, & les malades ſur-tout lui adreſſerent leurs vœux. (*D. J.*)

THASIUS, *Mythol.*, ſurnom d'Hercule, pris de la ville de Thaſe, dans une île de la mer Egée: les habitans de cette ville honoroient Hercule, comme leur dieu tutélaire, parce qu'il les avoit délivrés de quelques tyrans dont ils étoient opprimés. (*D. J.*)

THASPE, *Géog. anc.*, ville de l'Afrique propre, dans la province proconſulaire. C'eſt-là où Juba ayant, pour ainſi dire, ranimé les reſtes de la guerre civile en Afrique, par les conſeils de Julius Scipion, & de Caton, eut le malheur d'être défait par Julius Céſar, à cette bataille qu'on nomma *la journée de Thaſpe*. Cette ville eſt préſentement un lieu ruiné, dans le royaume de Tunis, entre Souzet & Elfaque. (*D. J.*)

THATA, *Géogr. mod. Dotes* par les Allemands, *Totis* dans la carte de la Hongrie de M. de Liſle, en 1717; *Tata* dans celle de 1703, & c'étoit mieux, car les Hongrois écrivent *Thata*; c'eſt une petite ville, aujourd'hui bourgade de Hongrie, entre Javarin & Grau. (*D. J.*)

THAU, ſ. m. *Gramm. & Critique ſacrée*, derniere lettre de l'alphabet hébreu, qui avoit d'abord la forme d'une eſpece de potence, avant que les Juifs ſe ſerviſſent du caractere chaldaïque, & qui du temps de S. Jérôme, conſervoit encore cette figure dans l'alphabet ſamaritain. Dans la ſuite, on l'a un peu changée, & on lui a donné la forme *T*, qu'elle a en partie aujourd'hui ת; cette lettre tire ſon origine d'un mot hébreu, qui ſignifie *marque*, *ſigne*; & c'eſt par ces derniers mots que les ſeptante ont traduit le paſſage d'Ezéchiel, *ch. ix.* 4. en diſant: „ mettez une marque (un *ſignal*) au front „ de ceux qui ſont dans la douleur, & „ qui gémiſſent de voir toutes les abominations qui ſe font dans la ville „. (*D. J.*)

THAU, *l'étang de*, *Géog. mod.*, étang de France ſur les côtes de Languedoc; cet étang eſt nommé *Taurus* par Avienus, & *Laterra* par Pline. Il s'étend preſque de l'eſt à l'oueſt, environ douze bonnes lieues au midi du diocèſe de Montpellier, & d'une partie de celui d'Agde. On lui donne dans le pays les différens noms d'*étang de Frontignan*, *de Maguelone*, *& de Péraut*, que l'on emprunte des lieux qui ſont ſur ſes bords. Cet étang ſe débouche dans le golfe de Lyon par le grau de Palavas, ou paſſage de Maguelone, & par le port de Cette, où commence le canal de Languedoc. (*D. J.*)

THAULACHE, ſ. f. *Anc. mil. franç.*, ſorte d'armes des anciens François, dont les unes étoient offenſives en forme de hallebarde ou d'épieu: les autres étoient du nombre des armes défenſives, & étoient des eſpeces de rondelles, ou petits boucliers. (*D. J.*)

THAUMACI, *Géog. anc.*, ville de la Phthiotide, Tite-Live, *l. XXXII. c. iv*, dit qu'en partant de Pylæ, & du golfe Maliacus, & paſſant par Lamia, on rencontroit cette ville ſur une éminence, tout près du défilé appellé *Cæle*. Il ajoute que cette ville dominoit ſur une plaine d'une ſi vaſte étendue que l'on ne pouvoit en voir l'extrêmité, & que c'eſt cette eſpece de prodige qui étoit l'origine du nom *Thaumaci*. Etienne le géographe prétend que ce fut Thaumacus ſon fondateur qui lui donna ſon nom; ce ſeroit un fait difficile à vérifier, ou du moins il faudroit aller chercher des preuves dans des ſiecles bien reculés, car cette ville ſubſiſtoit déjà du temps d'Homere, *Iliad. B. v.* 716.

Οἱ δ' ἄρα Μηθώνην εἶχι Θαυμακίην τε νέμοντο.
Qui verò Methonem & Thaumaciam habitabant.

Pline, *l. IV. c. ix* nomme auſſi cette ville *Thaumacia*, & la met dans la Magnéſie; je ne ſais ſur quoi fondé. Phavorin, *lexic.* dit qu'il y avoit une ville nommée *Thaumacia*, dans la Magnéſie, & une autre de même nom ſur le golfe Maliaque; il pourroit bien multiplier les êtres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la ville de *Thaumaci* de Tite-Live, étoit dans les terres. (*D. J.*)

THAUMANTIADE, *Mythol.*, la déeſſe Iris fut ainſi nommée, ſoit parce qu'elle étoit fille de Thaumas & d'Electre, ſoit du mot grec Θαυμάζω, *j'admire*, parce que les couleurs de ſa belle robe excitent l'admiration de tout le monde. (*D. J.*)

THAUMATRON, ſ. m. *Antiq. greq.*, mot grec qui ſignifie la récompenſe qu'on donnoit à celui qui avoit fait voir quelque choſe de merveilleux au peuple; cette ſorte de libéralité de deniers ſe prélevoit ſur le montant de la ſomme payée par ceux qui avoient aſſiſté à ce ſpectacle. Le *thaumatron* revenoit au *nicetium* des jeux olympiques, & du cirque, & aux *brabeia*, que l'on donnoit aux acteurs de théâtre, aux baladins, & aux pantomimes. (*D. J.*)

THAUMATURGE, ſ. m. & f. *Hiſt. eccl.*, ſurnom que les catholiques ont donné à pluſieurs ſaints, qui ſe ſont rendus célebres par le grand nombre & par l'éclat de leurs miracles.

Ce mot eſt formé du grec θαυμα, *merveille*, & ἐργον, *ouvrage*.

Saint Grégoire de Neo-Céſarée, ſurnommé *Thaumaturge*, fut diſciple d'Origène vers l'an 223, & depuis évêque de Céſarée dans le royaume de Pont: il aſſiſta en cette qualité, au premier concile d'Antioche, & à celui d'Epheſe, contre Paul de Samoſate. Saint Léon de Catanée fut ſurnommé auſſi *Thaumaturge*; il

vivoit dans le huitieme siecle, & son corps est honoré encore aujourd'hui dans l'église de saint Martin de Tours à Rome. Saint François de Paule, & S. François Xavier, sont les grands *Thaumaturges* des siecles derniers. *V.* MIRACLE.

THAUN, *Géog. mod.*, petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Allemagne dans le Palatinat, au comté de Spanheim, & au confluent des rivieres de Nalu & de Simmeren. (*D. J.*)

THÉ, s. m. *Bot. exot.*, c'est une petite feuille desséchée, roulée, d'un goût un peu amer légérement astringent, agréable, d'une douce odeur, qui approche de celle du foin nouveau & de la violette.

L'arbrisseau qui porte le *thé*, s'appelle *chaa* par C. B. P. 147. *thea frutex, bont. eronimo affinis, arbor orientalis, nucifera, flore roseo*. Pluk. Phyt. mais cet arbrisseau est encore mieux défini par Kæmpfer: *thea frutex, folio cerasi, flore rosæ silvestris, fructu unicocco, bicocco, & ut plurimùm tricocco*; c'est-à-dire, qu'il a la feuille de cerisier, la fleur semblable à la rose des champs, & que son fruit n'a qu'une, ou deux, ou tout au plus trois coques: les Chinois le nomment *theh*, les Japonois, *tsjaa*, ou *tsjanoki*.

Ce qu'il y a de plus commode dans une plante si débitée, c'est qu'elle n'occupe point de terrein qui puisse servir à d'autres; ordinairement on en fait les bordures des champs de blé, ou de riz, & les endroits les plus stériles sont ceux où elle vient le mieux; elle croît lentement, & s'éleve à la hauteur d'une brasse, & quelque chose de plus; sa racine est noire, ligneuse, & jette irréguliérement ses branches; la tige en fait de même de ses rameaux, & de ses rejetons; il arrive assez souvent qu'on voit sortir ensemble du même tronc, plusieurs tiges si serrées l'une contre l'autre, & qui forment une espece de buisson si épais, que ceux qui n'y regardent pas d'assez près, croient que c'est un même arbrisseau; au-lieu que cela vient de ce que l'on a mis plusieurs graines dans la même fosse.

L'écorce de cet arbrisseau est couverte d'une peau fort mince, qui se détache lorsque l'écorce devient seche; sa couleur est de châtaigne, grisâtre à la tige, & tirant sur le verdâtre; son odeur approche fort de celle des feuilles du noisetier, excepté qu'elle est plus désagréable; son goût est amer, dégoûtant, & astringent; le bois est dur, composé de fibres fortes & épaisses, d'une couleur verdâtre tirant sur le blanc, & d'une senteur fort rebutante quand il est verd; la moelle est fort adhérente au bois.

Les feuilles tiennent à une queue ou pédicule court, gros, & vert, assez rond, & uni en-dessous, mais creux & un peu comprimé au côté opposé; elles ne tombent jamais d'elles-mêmes, parce que l'arbrisseau est toujours verd, & il faut les arracher de force; elles sont d'une substance moyenne, entre la membraneuse & la charnue, mais de différente grandeur; les plus grandes sont de deux pouces de long, & ont un peu moins de deux pouces dans leur plus grande largeur; en un mot, lorsqu'elles ont toute leur crue, elles ont parfaitement la substance, la figure, la couleur, & la grandeur du griottier des vergers, que les botanistes nomment *cerasus hortensis, fructu acido*; mais lorsqu'elles sont tendres, qui est le temps qu'on les cueille, elles approchent davantage des feuilles de ce qu'on appelle *eronymus vulgaris fructu acido*, excepté pour la couleur.

Ces feuilles d'un petit commencement deviennent à-peu-près rondes, puis s'élargissent davantage, & enfin elles finissent en une pointe piquante; quelques-unes sont de figure ovale, un peu pliées, ondées irréguliérement sur la longueur, enfoncées au milieu, & ayant les extrêmités recourbées vers le dos; elles sont unies des deux côtés, d'un verd sale & obscur, un peu plus clair sur le derriere, où les nerfs étant assez élevés, forment tout autant de sillons du côté opposé.

Elles sont dentelées, la denture est un peu recourbée, dure, obtuse, & fort pressée, mais les pointes sont de différentes grandeurs; elles sont traversées au milieu par un nerf fort remarquable, auquel répond du côté opposé un profond sillon, il se partage de chaque côté en six ou sept côtes de différentes longueurs, courbées sur le derriere; près du bord des feuilles, de petites veines s'étendent entre les côtes traversieres.

Les feuilles, lorsqu'elles sont fraîches, n'ont aucune senteur, & ne sont pas absolument aussi désagréables au goût que l'écorce, quoiqu'elles soient astringentes, & tirant sur l'amer; elles different beau-

coup les unes des autres en substance, en grandeur, & en figure; ce qui se doit attribuer à leur âge, à leur situation, & à la nature du terroir où l'arbrisseau est planté: de-là vient qu'on ne peut juger de leur grandeur, ni de leur figure, lorsqu'elles sont séchées & portées en Europe. Elles affecteroient la tête si on les prenoit fraîches, parce qu'elles ont quelque chose de narcotique, qui attaque les nerfs, & leur cause un tremblement convulsif; cette mauvaise qualité se perd quand elles sont séchées.

En automne, les branches de cet arbrisseau sont entourées d'un grand nombre de fleurs, qui continuent de croître pendant l'hiver; elles sortent une à une, ou deux à deux des ailes des feuilles, & ne ressemblent pas mal aux roses sauvages; elles ont un pouce ou un peu plus de diametre, & sont composées de six pétales, ou feuilles, dont une ou deux se retirent, & n'approchent pas de la grandeur & de la beauté des autres; ces pétales, ou feuilles, sont rondes & creuses, & tiennent à des pédicules de demi-pouce de long, qui d'un commencement petit & délicat, deviennent insensiblement plus grands; leur extrêmité se termine en un nombre incertain, ordinairement de cinq ou six enveloppes, petites & rondes, qui tiennent lieu de calice à la fleur.

Ces fleurs sont d'un goût désagréable, tirant sur l'amer: on voit au fond de la fleur un grand nombre d'étamines blanches, extrêmement petites, comme dans les roses; le bout en est jaune, & ne ressemble pas mal à un cœur. Kœmpfer nous assure qu'il a compté deux cens trente de ces étamines dans une seule fleur.

Aux fleurs succedent les fruits en grande abondance; ils sont d'une, de deux, & plus communément de trois coques, semblables à celles qui contiennent la semence du riem, composées de trois autres coques rondes, de la grosseur des prunes sauvages qui croissent ensemble à une queue commune, comme à un centre, mais distinguées par trois divisions assez profondes.

Chaque coque contient une gousse, une noisette, & la graine; la gousse est verte, tirant sur le noir lorsqu'elle est mûre, elle est d'une substance grasse, membraneuse, & un peu ligneuse, s'entr'ouvrant au-dessus de sa surface, après qu'elle a demeuré une année sur l'arbrisseau, & laissant voir la noisette qui y est renfermée; cette noisette est presque ronde, si ce n'est du côté où les trois coques se joignent, elle est un peu comprimée; elle a une écaille mince, un peu dure, polie, de couleur de châtaigne, qui étant cassée fait voir un pepin rougeâtre, d'une substance ferme comme celle des avelines, d'un goût douceâtre, assez désagréable au commencement, devenant dans la suite plus amer, comme le fruit du noyau de cerise; ces pepins contiennent beaucoup d'huile, & rancissent fort aisément, ce qui fait qu'à peine deux entre dix germent lorsqu'ils sont semés. Les Japonois ne font aucun usage ni des fleurs ni des pepins.

Ce n'est pas une chose fort aisée que la récolte du *thé*: voici de quelle façon elle se fait au Japon. On trouve pour ce travail des ouvriers à la journée, qui n'ont point d'autres métiers; les feuilles ne doivent point être arrachées à pleines mains, il les faut tirer avec beaucoup de précaution une à une, & quand on n'y est pas stylé, on n'avance pas beaucoup en un jour: on ne les cueille pas toutes en même temps, ordinairement la récolte se fait à deux fois, assez souvent à trois; dans ce dernier cas, la premiere récolte se fait vers la fin du premier mois de l'année japonoise, c'est-à-dire les premiers jours de Mars; les feuilles alors n'ont que deux ou trois jours, elles sont en petit nombre, fort tendres, & à peine déployées; ce sont les plus estimées, & les plus rares; il n'y a que les princes & les personnes aisées qui puissent en acheter, & c'est pour cette raison qu'on leur donne le nom de *thé impérial*: on l'appelle aussi *fleur de thé*.

Le *thé impérial*, quand il a toute sa préparation, s'appelle *ticki tsjaa*, c'est-à-dire, *thé moulu*, parce qu'on le prend en poudre dans de l'eau chaude: on lui donne aussi le nom d'*udsi tsjaa*, & de *tacke sacki tsjaa*, de quelques endroits particuliers, où il croit: le plus estimé en Japon, est celui d'*Udsi*, petite ville assez proche de Méaco. On prétend que le climat y est le plus favorable de tous à cette plante.

Tout le *thé* qui sert à la cour de l'empereur & dans la famille impériale, doit être cueilli sur une montagne qui est pro-

che de cette ville ; auſſi n'eſt-il pas concevable avec quel ſoin & quelle précaution on le cultive : un foſſé large & profond environne le plan, les arbriſſeaux y ſont diſpoſés en allées, qu'on ne manque pas un ſeul jour de balayer: on porte l'attention juſqu'à empêcher qu'aucune ordure ne tombe ſur les feuilles; & lorſque la ſaiſon de les cueillir approche, ceux qui doivent y être employés, s'abſtiennent de manger du poiſſon, & de toute autre viande qui n'eſt pas nette, de peur que leur haleine ne corrompe les feuilles; outre cela, tant que la récolte dure, il faut qu'ils ſe lavent deux ou trois fois par jour dans un bain chaud, & dans la riviere; & malgré tant de précautions pour ſe tenir propre, il n'eſt pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues ; il faut avoir des gants.

Le principal pourvoyeur de la cour impériale pour le *thé*, a l'inſpection ſur cette montagne, qui forme un très-beau point de vue ; il y entretient des commis pour veiller à la culture de l'arbriſſeau, à la récolte, & à la préparation des feuilles ; & pour empêcher que les bêtes & les hommes ne paſſent le foſſé qui environne la montagne ; pour cette raiſon on a ſoin de le border en pluſieurs endroits d'une forte haie.

Les feuilles ainſi cueillies & préparées de la maniere que nous dirons bientôt, ſont miſes dans des ſacs de papier, qu'on renferme enſuite dans des pots de terre ou de porcelaine, & pour mieux conſerver ces feuilles délicates, on acheve de remplir les pots avec du *thé* commun. Le tout ainſi bien empaqueté, eſt envoyé à la cour ſous bonne & sûre garde, avec une nombreuſe ſuite. De-là vient le prix exorbitant de ce *thé impérial*; car en comptant tous les frais de la culture, de la récolte, de la préparation, & de l'envoi, un kin monte à 30 ou 40 thaels, c'eſt-à-dire à 42 ou 46 écus, ou onces d'argent.

Le *thé* des feuilles de la ſeconde eſpece, s'appelle, dit Kæmpfer, *tootsjaa*, c'eſt-à-dire *thé chinois*, parce qu'on le prépare à la maniere des Chinois. Ceux qui tiennent des cabarets à *thé*, ou qui vendent le *thé* en feuilles, ſous-diviſent cette eſpece en quatre autres, qui different en bonté & en prix; celles de la quatrieme ſont ramaſſées pêle-mêle, ſans avoir égard à leur bonté, ni à leur grandeur, dans le temps qu'on croit que chaque jeune branche en porte dix ou quinze au plus ; c'eſt de celui-là que boit le commun peuple. Il eſt à obſerver que les feuilles, tout le temps qu'elles demeurent ſur l'arbriſſeau, ſont ſujettes à de prompts changemens, eu égard à leur grandeur & à leur bonté, de ſorte que ſi on néglige de les cueillir à propos, elles peuvent perdre beaucoup de leur vertu en une ſeule nuit.

On appelle *han-tsjaa*, celles de la troiſieme eſpece ; & comme elles ſont pour la plupart fortes & groſſes, elles ne peuvent être préparées à la maniere des Chinois, c'eſt-à-dire ſéchées ſur des poëles & friſées ; mais comme elles ſont abandonnées aux petites gens, il n'importe de quelle maniere on les prépare.

Dès que les feuilles de *thé* ſont cueillies, on les étend dans une platine de fer qui eſt ſur du feu, & lorſqu'elles ſont bien chaudes, on les roule avec la paume de la main, ſur une natte rouge très-fine, juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes friſées ; le feu leur ôte cette qualité narcotique & maligne dont j'ai parlé, & qui pourroit offenſer la tête ; on les roule encore pour les mieux conſerver, & afin qu'elles tiennent moins de place ; mais il faut leur donner ces façons ſur le champ, parce que ſi on les gardoit ſeulement une nuit, elles ſe noirciroient & perdroient beaucoup de leur vertu : on doit auſſi éviter de les laiſſer long-temps en monceaux, elle s'échaufferoient d'abord & ſe corromproient. On dit qu'à la Chine, on commence par jeter les feuilles de la premiere récolte dans l'eau chaude, où on les tient l'eſpace d'une demi-minute, & que cela ſert à les dépouiller plus aiſément de leur qualité narcotique.

Ce qui eſt certain, c'eſt que cette premiere préparation demande un très-grand ſoin : on fait chauffer d'abord la platine dans une eſpece de four, où il n'y a qu'un feu très-modéré ; quand elle a le degré convenable de chaleur, on jette dedans quelques livres de feuilles que l'on remue ſans ceſſe ; quand elles ſont ſi chaudes que l'ouvrier a peine à y tenir la main, il les retire & les répand ſur une autre platine pour y être roulées.

Cette ſeconde opération lui coûte beau-

coup : il sort de ces feuilles rôties un jus de couleur jaune, tirant sur le verd, qui lui brule les mains, & malgré la douleur qu'il sent, il faut qu'il continue ce travail jusqu'à ce que les feuilles soient refroidies, parce que la frisure ne tiendroit point si les feuilles n'étoient pas chaudes, de sorte qu'il est même obligé de les remettre deux ou trois fois sur le feu.

Il y a des gens délicats qui les font remettre jusqu'à sept fois, mais en diminuant toujours par degrés la force du feu, précaution nécessaire pour conserver aux feuilles une couleur vive, qui fait une partie de leur prix. Il ne faut pas manquer aussi de laver à chaque fois la platine avec de l'eau chaude, parce que le suc qui est exprimé des feuilles, s'attache à ses bords, & que les feuilles pourroient s'en imbiber de nouveau.

Les feuilles ainsi frisées, sont jetées sur le plancher, qui est couvert d'une natte, & on sépare celles qui ne sont pas si bien frisées, ou qui sont trop rôties; les feuilles de *thé impérial* doivent être rôties à un plus grand degré de sécheresse, pour être plus aisément moulues & réduites en poudre; mais quelques-unes de ces feuilles sont si jeunes & si tendres, qu'on les met d'abord dans l'eau chaude, ensuite sur un papier épais, puis on les fait sécher sur les charbons sans être roulées, à cause de leur extrême petitesse. Les gens de la campagne ont une méthode plus courte, & y font bien moins de façons; ils se contentent de rôtir les feuilles dans les chaudieres de terre, sans autre préparation; leur *thé* n'en est pas moins estimé des connoisseurs, & il est beaucoup moins cher.

C'est par tout pays que les façons même les plus inutiles font presque tout le prix des choses, parmi ceux qui n'ont rien pour se distinguer du public que la dépense. Il paroît même que ce *thé commun* doit avoir plus de force que le *thé impérial*, lequel après avoir été gardé pendant quelques mois, est encore remis sur le feu pour lui ôter, dit-on, une certaine humidité qu'il pourroit avoir contractée dans la saison des pluies; mais on prétend qu'après cela il peut être gardé long-temps, pourvu qu'on ne lui laisse point prendre l'air; car l'air chaud du Japon en dissiperoit aisément les sels volatils, qui sont d'une grande subtilité. En effet tout le monde convient que ce *thé*, & à proportion tous les autres, les ont presque tous perdus quand ils arrivent en Europe, quelque soin qu'on prenne de les tenir bien enfermés. Kæmpfer assure qu'il n'y a jamais trouvé hors du Japon, ni ce goût agréable, ni cette vertu modérément rafraîchissante qu'on y admire dans le pays.

Les Japonois tiennent leurs provisions de *thé* commun dans de grands pots de terre, dont l'ouverture est fort étroite. Le *thé impérial* se conserve ordinairement dans des vases de porcelaine, & particulierement dans ceux qui sont très-anciens, & d'un fort grand prix. On croit communément que ces derniers non-seulement conservent le *thé*, mais qu'ils en augmentent la vertu.

L'arbrisseau de la Chine qui porte le *thé* differe peu de celui du Japon; il s'éleve à la hauteur de trois, de quatre ou de cinq piés tout-au-plus; il est touffu & garni de quantité de rameaux. Ses feuilles sont d'un verd foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, dentelées à leur bord en maniere de scie; ses fleurs sont en grand nombre, semblables à celles du rosier sauvage, composées de six pétales blanchâtres ou pâles, portées sur un calice partagé en six petits quartiers ou petites feuilles rondes, obtuses, & qui ne tombent pas. Le centre de ces fleurs est occupé par un nombreux amas d'étamines, environ deux cens jaunâtres. Le pistil se change en un fruit sphérique tantôt à trois angles & à trois capsules, souvent à une seule. Chaque capsule renferme une graine qui ressemble à une aveline par sa figure & sa grosseur, couverte d'une coque mince, lisse, roussâtre, excepté la base qui est blanchâtre. Cette graine contient une amande blanchâtre, huileuse, couverte d'une pellicule mince & grise, d'un goût douçâtre d'abord, mais ensuite amer, excitant des envies de vomir, & enfin brûlant & fort desséchant. Ses racines sont minces, fibreuses & répandues sur la surface de la terre. On cultive beaucoup cette plante à la Chine; elle se plaît dans les plaines tempérées & exposées au soleil, & non dans des terres sablonneuses ou trop grasses.

On apporte beaucoup de soin & d'at-

tention pour le *thé* de l'empereur de la Chine, comme pour celui de l'empereur du Japon, on fait un choix scrupuleux de ses feuilles dans la saison convenable. On cueille les premieres qui paroissent au sommet des plus tendres rameaux; les autres feuilles sont d'un prix médiocre. On les seche toutes à l'ombre, & on les garde sous le nom de *thé impérial*; parmi ces feuilles, on sépare encore celles qui sont plus petites de celles qui sont plus grandes; car le prix varie selon la grandeur des feuilles; plus elles sont grandes, plus elles sont cheres.

Le *thé roux*, que l'on appelle *thé bohea*, est celui qui a été plus froissé & plus rôti: c'est de-là que vient la diversité de la couleur & du goût.

Les Chinois, dont nous suivons la méthode, versent de l'eau bouillante sur les feuilles entieres de *thé* que l'on a mises dans un vaisseau destiné à cet usage, & ils en tirent la teinture; ils y mêlent un peu d'eau claire pour en tempérer l'amertume & la rendre plus agréable, ils la boivent chaude. Le plus souvent en buvant cette teinture, ils tiennent du sucre dans leur bouche, ce que font rarement les Japonois: ensuite ils versent de l'eau une seconde fois, & ils en tirent une nouvelle teinture qui est plus foible que la premiere; après cela ils jettent les feuilles.

Les Chinois & les Japonois attribuent au *thé* des vertus merveilleuses, comme il arrive à tous ceux qui ont éprouvé quelque soulagement ou quelque avantage d'un remede agréable; il est du moins sûr que dans nos pays, si l'on reçoit quelque utilité de cette boisson, on doit principalement la rapporter à l'eau chaude. Les parties volatiles du *thé* qui y sont répandues, peuvent encore contribuer à atténuer & résoudre la lymphe quand elle est trop épaisse, & à exciter davantage la transpiration; mais en même temps l'usage immodéré de cette feuille infusée perpétuellement dans de l'eau chaude, relâche les fibres, affoiblit l'estomac, attaque les nerfs, & en produit le tremblement; de sorte que le meilleur, pour la conservation de la santé, est d'en user en qualité de remede, & non de boisson agréable, parce qu'il est ensuite très-difficile de s'en priver. Il faut bien que cette difficulté soit grande, puisqu'il se débite actuellement en Europe par les diverses compagnies environ huit à dix millions de livres de *thé* par an, tant la consommation de cette feuille étrangere est considérable. (*D. J.*)

THÉ DES ANTILLES, *Botan.*, plante de deux ou trois piés de hauteur, extrêmement commune dans toutes les îles Antilles; elle croit abondamment entre les fentes des rochers, sur les vieilles murailles, dans les savanes, sur les chemins, enfin par-tout; ses branches sont chargées de petites feuilles d'un verd foncé, longues, étroites, terminées en pointe & dentelées sur les bords, comme celles du *thé* de la Chine; à quoi cependant cette plante n'a aucun autre rapport, malgré l'opinion du P. Labat, jacobin, qui, faute de connoissances en histoire naturelle, s'est fréquemment trompé dans ses décisions. Le prétendu *thé* des îles n'est d'aucun usage universellement connu dans le pays; on l'arrache comme une mauvaise herbe nuisible dans les savanes & dans les jardins. (*Article de M. le Romain.*)

THÉ, *Musiq. des anc.*, l'une des quatre syllabes dont les Grecs se servoient pour solfier. *V.* SOLFIER.

THÉA, *Bot.*, nom du genre de plante qui porte la feuille que nous nommons *thé*; nous avons décrit l'arbrisseau au *mot* THÉ, nous allons ici le caractériser d'après le sixtême de Linnæus. Le calice est très-petit, permanent, divisé en six feuilles rondelettes & obtuses; la fleur est composée de six pétales ronds & concaves; les étamines sont des filets très-déliés, chevelus, plus courts que la fleur, & si nombreux qu'on en compte ordinairement deux cent; les bossettes sont simples; le germe du pistil est sphérique & tricapsulaire; le stile finit en pointe, & a la longueur des étamines, le stigma est simple; le fruit est une capsule formée de trois corps globulaires croissant ensemble; il contient trois loges, & s'ouvre au sommet en trois parties; les graines sont simples, rondes, & intérieurement angulaires. Linnæus, *gen. plant. p.* 233. (*D. J.*)

THÉA, *Mythol.*, fille du Ciel & de la Terre, femme d'Hypérion, & mere du Soleil, de la Lune & de la belle Aurore, dit Hésiode. (*D. J.*)

THÉACHI, *ou* THÉACO *ou* THIA-

KI, *Géog. mod.*, île de la mer Ionienne. Cette île a presque autant de noms que d'auteurs qui l'ont décrite. Elle est appellée *Haca* par Strabon & par Pline, *Nericia* par Porcacchi, *Val di Compagno* par Niger. Les Grecs d'à-présent la nomment *Thiachi*, les Turcs *Phiachi*, & nos voyageurs écrivent les uns *Théachi*, d'autres *Thiachi*, & d'autres *Théaco*. Cette île regarde Céphalonie, dont elle est séparée par un canal de la longueur de vingt milles. On lui donne quarante milles de circuit. De tous ses ports, le meilleur est celui de Vathi. On prend communément cette île pour l'ancienne Ithaque, patrie d'Ulysse; elle avoit autrefois une ville que Plutarque appelle *Alalcomene*, mais elle n'a présentement que quelques villages peuplés de dix à douze mille habitans. (*D. J.*)

THÉAMEDES, s. f. *Hist. nat. Litholog.*, espece d'aimant, à qui les anciens attribuoient la vertu de repousser le fer, au lieu de l'attirer. Cette pierre nous est inconnue.

THÉANDRIQUE, adj. *Théol.*, terme dogmatique, dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divines & humaines de J. C.

Ce mot est formé du grec, θεος, *Dieu*, & ανηρ ou ανθρωπος, *homme*. *V.* HOMME-DIEU, *Dei Virile*.

Saint Denis, évêque d'Athenes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique*, pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en J. C. l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abuserent ensuite de ce terme, pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en J. C. car ils soutenoient qu'il y a en lui un mélange de la nature divine & de la nature humaine, d'où il résultoit une troisieme nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mélange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines, ni humaines, mais l'une & l'autre à-la-fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*. *V.* OPÉRATION & MONOTHÉLITE.

L'opération *théandrique* ou *Dei-Virile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expliquée par S. Athanase, qui en rapporte pour exemples la guérison de l'aveugle-né & la résurrection de Lazare: la salive que J. C. fit sortir de sa bouche étoit l'opération humaine, mais l'ouverture des yeux se fit par l'opération divine. De même en ressuscitant Lazare, il l'appella comme homme, mais il l'éveilla du sommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au concile de Latran tenu en 649, où le pape Martin réfuta solidement la notion des opérations *théandriques*, & fit voir que le sens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme étoit catholique, & très-éloigné du sens des Monophysites & Monothélites. *V.* PERSONNE & TRINITÉ.

THÉANTHROPE, s. m. *Théologie*, Homme-Dieu, terme dont on se sert quelquefois dans les écoles, pour désigner *J. C.* qui est Dieu & homme, ou qui a deux natures dans une seule personne. *V.* PERSONNE & TRINITÉ.

Ce mot est formé du grec Θεος, *Dieu*, & ανθρωπος, *homme*.

THÉATINS, s. m. *Hist. eccl.*, ordre religieux de prêtres réguliers, ainsi nommés de don Jean Pierre Caraffa, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, qu'on appelloit autrefois *Théate*.

Le même archevêque fut élevé au souverain pontificat sous le nom de *Paul IV.* Ce prélat suivi de Gaëtan gentilhomme venitien, de Paul Consiliari & de Boniface Colle, jeta les premiers fondemens de cet ordre à Rome en 1524.

Les *Théatins* furent les premiers qui prirent le nom de *clercs réguliers*: non-seulement ils ne possedent point de terres, & n'ont point de revenus fixes, ni en commun, ni en propriété, mais ils ne peuvent même rien demander ni mendier, & ils sont réduits à vivre de ce que la Providence leur envoie pour les faire subsister.

Ils s'emploient le plus souvent dans les missions étrangeres; & en 1627, ils entrerent dans la Mingrelie, où ils se firent un établissement. Ils en eurent aussi en Tartarie, en Circassie & en Géorgie, mais ils furent obligés de les abandonner par le peu de fruit qu'ils tiroient de ces missions.

Leur premiere congrégation parut à Rome en 1524, & y fut confirmée la mê-

me année par Clément VIII; leur regle fut dreſſée dans un chapitre général en 1604, & approuvée par Clément VIII. Ils portent la ſoutane & le manteau noir, avec des bas blancs. Le cardinal Mazarin les fit venir en France en 1644, & leur acheta la maiſon qu'ils ont vis-à-vis les galeries du Louvre, où ils entrerent en 1648. Le même cardinal leur avoit légué par ſon teſtament une ſomme de cent mille écus pour bâtir une égliſe, qui vient d'être achevée par les ſoins de M. Boyer, de l'ordre des *Théatins*. Ayant été élevé à l'évêché de Mirepoix, il a été enſuite précepteur de M. le dauphin. Cette congrégation a donné à l'Egliſe des miſſionnaires apoſtoliques, d'habiles prédicateurs & des prélats diſtingués par leur ſcience & par leur vertu.

THÉATINES, ſ. f. *Hiſt. eccléſiaſt.*, ordre de religieuſes ſous la direction des Théatins. *V.* THÉATINS.

Il y a deux ſortes de *Théatines* ſous le nom de *ſœurs de l'immaculée Conception*; elles forment deux congrégations différentes; les religieuſes de l'une s'engagent par des vœux ſolemnels, & celles de l'autre ne font que des vœux ſimples. Leur fondatrice commune étoit Urſule Benincaſa.

Les plus anciennes ſont celles qui font des vœux ſimples, & on les appelle ſimplement *Théatines de la congrégation*. Elles furent inſtituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'hermitage*. Elles n'ont autre choſe à faire qu'à prier Dieu en retraite, & à vivre dans une ſolitude auſtere, à quoi elles s'engagent par des vœux ſolemnels.

Celles de la premiere congrégation prennent ſoin des affaires temporelles des autres, leurs maiſons ſe touchent, & la communication eſt établie entre les deux ſortes de religieuſes par le moyen d'une grande ſalle. Leur fondatrice dreſſa leurs regles ou conſtitutions, & jeta les fondemens de leurs maiſons; mais elle mourut avant qu'elles fuſſent achevées.

Grégoire XV qui confirma ce nouvel inſtitut ſous la regle de S. Auguſtin, mit les deux congrégations ſous la direction des Théatins. Urbain VIII révoqua cette diſpoſition par un bref de l'an 1624, & ſoumit les *Théatines* au nonce de Naples. Mais Clément IX annulla ce bref, & les remit de nouveau ſous la direction des Théatins par un bref de l'an 1668.

A. N. THÉATRE, *Littérat. L'on trouvera aux articles* POEME DRAMATIQUE, TRAGÉDIE, COMÉDIE, PASTORALE, POEME LIRIQUE, *ce qui concerne notre théâtre, nous allons parler dans cet article du théâtre italien.*

A. N. THÉATRE ITALIEN, *Littér. L'article que l'on va lire eſt tiré d'une lettre de M. Farcetti, noble Vénitien, connu par ſa belle bibliotheque, & un recueil de poéſies latines.*

Beaucoup de gens ſe perſuadent que toute la richeſſe du *théâtre italien*, conſiſte dans la Mérope de Maffei, & que nous ne ſaurions montrer deux comédies qui vaillent la peine d'être lues, ou repréſentées. Pour détruire cette opinion, j'entreprends de donner des éclairciſſemens ſur la matiere dont il eſt queſtion, mais auparavant il convient de retracer ſuccintement l'origine, les progrès & l'état actuel du *théâtre italien*, & de donner une eſpece de catalogue de nos pieces les plus célebres.

La comédie eſt ancienne parmi nous; on en fait communément remonter l'origine juſqu'au Dante. Ce fut en 1301 qu'ayant été exilé de Florence, il compoſa ſon fameux poëme qu'il intitula lui-même, *comédie*. Je n'examinerai point ſi ce titre convient à ſon ouvrage, & ſi le paradis, le purgatoire & l'enfer, peuvent fournir des ſujets de comédie. Cette queſtion a été déjà diſcutée. On a dit, en faveur du Dante, que la ſatyre & le ridicule répandus dans ſon Poëme, ſuffiſoient pour en juſtifier le titre. Bocace appella de même ſon *Amet* une comédie, quoique ce ne ſoit qu'une narration, & qu'il n'y ait obſervé aucune des regles de la poéſie dramatique. Mais pour arriver au véritable genre dont il s'agit, c'eſt vers le milieu du quinzieme ſiecle, que les farces commencerent en Italie. On n'y avoit pas encore vu de poéſie en ſcenes, ni de théâtre dreſſé. Ces batelages firent l'amuſement du peuple juſqu'au dix-ſeptieme ſiecle, ſans garder cependant toujours la même forme. Après les bâteleurs, les boémiennes monterent ſur le théâtre. Toutes ces farces ſe jouerent long-temps à Rome & dans toute l'Italie, non-ſeulement ſous le maſque, mais à viſage découvert, avec une eſpece de chant, ſans accompagnement. Enfin l'A-

rioſte vint, qui donna des regles & des graces à la comédie. Avant lui cependant il en avoit paru quelques-unes raiſonnables, comme la *calandre* du cardinal *Bibiena*, & l'*amitié* de Jacques *Nardo*; mais le ſiecle de l'Arioſte fut le ſiecle d'or de notre théâtre. C'eſt alors que l'Italie vit éclorre ce nombre d'excellens poëmes, qui mirent ſa gloire & ſa réputation au niveau de celle des Grecs & des Latins. Je citerai nos meilleurs auteurs pour garans de cette comparaiſon. *L'Italie*, dit *Creſcimbeni*, *a porté la perfection de la comédie au point de le diſputer à la Grece & à l'ancienne Rome.* Je rappellerai le ſentiment de *Gravina*, dont le goût & le diſcernement ne ſont ſuſpects nulle part. *Les Italiens*, dit-il dans ſa poétique, *ont un grand nombre de comédies faites ſur le modele des anciens; mais il n'y en a point où l'on retrouve plus le ſel & la force comique de Plaute, que dans celle de l'Arioſte, de Machiavel, de l'Aretin, de Bibiena, & du Triſſin.* J'ai rapporté le jugement de ces deux perſonnages, moins par une vaine affectation de vouloir faire l'éloge de notre comédie, que pour les oppoſer aux dédains de ceux qui prononcent ſi légérement contre le *théâtre italien.*

Mais pour reprendre le cours de l'hiſtoire, c'eſt dans ce temps de richeſſe & de fécondité que l'Italie acquit un nouveau genre de poéſie dramatique; je veux dire la Paſtorale qui fut inventée par le *Sintio*, & portée par le Taſſe à ſa derniere perfection, preſque dès ſon origine. A la vérité nous avions déjà vu quelque ébauche de paſtorale dans des éclogues & des comédies champêtres; mais ces pieces étoient ſi dépourvues d'ordonnance & d'action que, ſi on en excepte la pureté de la langue & quelques ſaillies, elles n'avoient rien de ce qu'il faut pour le théâtre. A l'exemple des bergers, on introduiſit des pêcheurs ſur la ſcene. Bernardin *Rota*, Napolitain, fut l'auteur de cette nouveauté. *Ongare* qui fit repréſenter ſon *Alcée* en 1582, y répandit toute les graces & toute la beauté dont ce genre étoit ſuſceptible. Enfin on fit entrer la muſique dans les drames; ce fut l'époque de la corruption & de la décadence du *théâtre italien.* Bientôt l'envie de flatter les rois & de nourrir la vanité des courtiſans, fit imaginer des Héros d'une eſpece auſſi bizarre que nouvelle; les décorations & les machines acheverent de ſubjuguer la poéſie; cette reine du théâtre devint l'eſclave de la muſique, de la perſpective & de tous les arts qui lui devoient être ſubordonnés. On récitoit auparavant, on ne fit plus que chanter. Le *Jaſon* de *Cigognini* qui parut à Veniſe en 1644, fut le premier drame de cette eſpece, exécuté publiquement; mais l'invention de la tragedie en muſique appartient à *Rinuccini.* Le théâtre a toujours été depuis inondé de ces pieces monſtrueuſes. *Apoſtolo Zeno*, dont on connoît la réputation ſupérieure; & l'abbé *Métaſtaſe*, poete impérial, ont réuſſi à réconcilier Polymnie avec Melpoméne. Ils ont banni du théâtre les monſtres & les démons qui le défiguroient, pour y ſubſtituer le charme du ſentiment au merveilleux de la magie. Mais tel eſt cependant l'effet de leurs brillans ouvrages, que l'enchantement de la muſique, la pompe des décorations, & la richeſſe des habillemens ont répandu un dégoût général ſur le plaiſir honnête de la tragédie ſimple. Notre théâtre eſt tellement perverti à cet égard, qu'il n'y a plus d'eſpérance que le bon goût y ramene la majeſté du véritable héroïque, ni la décence de la ſaine comédie.

Joignez à cela que la comédie eſt chez nous entre les mains des charlatans ſans eſprit & ſans aucune eſpece d'érudition, qui rempliſſent à l'impromptu un canevas deſſiné à la hâte, & dont tout l'art conſiſte à varier des grimaces pour faire rire; tandis que les meilleurs génies ſe ſont épuiſés des mois entiers & même des années, avant d'y réuſſir. L'entrée de la comédie eſt d'ailleurs à ſix bas prix en Italie, que les honnêtes gens, ceux dont le goût & le ſuffrage pourroient le plus contribuer à former & à épurer le théâtre, n'y vont point; & que ces ſortes de ſpectacles ne ſont fréquentés que par la plus groſſiere populace, toujours contente, pourvu que tous les actes finiſſent par une baſtonade d'arlequin, & la piece par un double mariage. Mais revenons à la tragédie.

Elle a commencé par la repréſentation des événemens de l'hiſtoire ſainte. La plus ancienne de ces repréſentations eſt celle d'*Abraham & Iſaac. Belcari* eſt l'auteur de cette piece qui fut jouée pour la premiere fois en 1449. La ſeconde qui

parut fut celle de *S. Jean & S. Paul* compoſée par le vieux *Laurent* de *Médicis*. Ces pieces étoient aſſurément de la plus groſſiere ſimplicité ; mais le ſpectacle étoit auſſi magnifique qu'on pouvoit l'attendre de ces temps-là. Les joutes, les bals, les feſtins, le changement des décorations, les perſonnages muets, tout concouroit à la ſolemnité de ces repréſentations, qui ſe faiſoient la plupart du temps dans les égliſes ou dans les couvens de moine. Rien de plus extravagant & de plus curieux par le ridicule, que ces ſortes de ſpectacles, où l'on voyoit Jeſus-Chriſt, les Anges, la Vierge, & les diables jouer des rôles fort indécens. Je ne cacherai pas que j'ai dans ma bibliotheque environ trois cens pieces de ce genre burleſque, toutes des plus anciennes éditions, & qu'il y en a bien autant & peut-être davantage à Padoue, chez M. *Cempo de S. Pietro*, gentilhomme de mes amis, dont l'eſprit eſt très-cultivé, & que je nomme à titre d'homme de mérite. La tragédie étoit dans cette attirail biſarre, lorſqu'en 1529, *George Triſſin* fit imprimer à Rome la *Sophoniſbe*. Les beautés de cette piece firent voir dès-lors que notre langue & notre poéſie étoient ſuſceptibles de tous les genres de perfection, quoique les critiques prétendent que nous ſommes bien inférieurs aux Grecs & aux Latins, du côté de la tragédie. J'avouerai même que c'eſt le ſentiment de *Creſcimbeni*, mais j'ajouterai ce qu'il dit, *qu'au jugement des plus ſages connoiſſeurs, les autres nations ſont auſſi loin des Italiens à cet égard, que les Italiens ſont près des anciens.* Notre tragédie commença à décheoir vers le dix-ſeptieme ſiecle, & la corruption des temps l'a toujours fait dégénérer depuis. Ce ſeroit ici le lieu de parler des *Oratorio*, & des cantates, eſpece moderne de poéſie dramatique ; mais outre qu'elle n'a point de rapport avec le théâtre, cet examen me meneroit trop loin ; ainſi je vais paſſer au catalogue de nos meilleures tragédies & comédies.

Je pourrois indiquer d'abord celui qu'en a donné Léon *Alacci* dans ſa *drammaturgie*, mais malgré l'immenſité de cet index, il a fait des omiſſions innombrables. *Biſcioni* travailloit aux ſupplemens ; j'ignore s'il les a finis. J'y renvoie ceux de nos critiques qui accuſent encore leur théâtre d'indigence. Quant à ceux qui ſont moins prévenus, & mieux diſpoſés à nous rendre juſtice, il leur ſuffira de connoître nos plus fameuſes pieces, pour avoir une idée générale de notre littérature à cet égard.

La premiere qui ſe préſente eſt *Catinie*, comédie de *Polenton* de Padoue, imprimée en 1400, ſi je ne me trompe, in-4°. en très-beau caractere romain. Il s'en trouve un exemplaire très-bien conditionné, dans la bibliotheque de S. Marc à Veniſe. Cette piece eſt rare & peu connue ; je ne me ſouviens pas que perſonne en ait parlé ſi ce n'eſt *Apoſtolo Zeno*, dans ſon ouvrage contre *Fontanini*.

La ſeconde en date pour l'ancienneté, eſt le *Temple de l'Amour*, par le marquis *Galleotto de Caretto* : j'ai celle-là dans mes recueils.

Les écarts de l'Amour de *Guazzo*, & le *Timon* de *Boiardo*, tirés des dialogues de Lucien furent imprimés à Veniſe, en 1528. Je crois pourtant qu'il y a une plus ancienne édition de cette ſeconde comédie.

Le Cocu (*il Beco*) & le *Pédant*, comédies de François *Belo*, imprimées à Rome en 1538.

Les *Trois Tirans*, piece de *Ricchi* de Lucques, imprimées en 1533, in-4°.

La même année deux pieces de *Guérin*, pareillement in-4°. ſans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Quatre comédies (*a*) de l'Arioſte, imprimées d'abord en proſe, puis miſes en vers & réimprimées en 1562. La même année l'*Ecoliere*, autre comédie commencée par l'Arioſte, & finie par ſon frere.

Les *Menechmes* (*i Simillimi*) comédie tirée de Plaute, imprimée en 1547, au rang des bonnes pieces d'Italie.

Le *Philoſophe*, l'*Hypocrite*, le *Maréchal*, la *Courtiſane*, & l'*Atlante*, comédies de l'*Aretin*, d'une très-belle édition. Trois de ces pieces ont été imprimées à Vicence, ſous le nom de Louis *Tanſille*, & ſous le titre du *Diſſimulé*, du *Sophiſte* & du *Maquignon*.

L'*Alchimiſte* de *Lombardi*, le Médecin de *Caſtellini*, l'*Emilie*, & le *Tréſor*, de *Groto* l'aveugle, ſont des pieces à ne pas omettre.

(*a*) *La Caſſaria*, *la Lena*, *il Negromante*, *e i Suppoſiti*.

Grazzini,

Grazzini, dit le *Lasca*, a fait plusieurs comédies. La *Sorciere*, la *Sybille*, la *Bigotte*, le *Parentage*, la *Jalousie*, & la *Femme extravagante*, sont de ce nombre; mais celles qu'on regarde comme les meilleures de cet auteur, sont la *Faiseuse de paniers* (la Cosanaria) & le *Larcin*.

La *Flore* de Louis *Alamanni*, comédie en vers dont la mesure singuliere & bizarre, fait tort au fonds de la piece.

Le *Vollier*, ou le *Marchand de voiles*, de Nicolas *Mascucci* de *Recanati*, la *Veuve*, piece du même auteur en grande partie, & la *Veuve* par Jean B. *Cini*, sont encore d'assez bonnes comédies.

Mais un des bons auteurs du théâtre italien, c'est Jean-Marie *Cecchi*. Ses comédies sont estimées pour la pureté du style, & le sel des pensées: telles sont le *Valet*, le *Damoiseau*, la *Dot*, l'*Enchantement*, l'*Epouse*, les *Esprits*, la *Femme esclave* (la Schiava).

Louis *Dolce* est l'auteur du *Capitaine*, du *Mari*, du *Garçon* & du *Rufiano*, pieces du second ordre.

Le *Sot*, & l'*Epine*, sont deux comédies qui mettent le chevalier Léonard *Salviati*, parmi les auteurs comiques de la premiere classe.

Le *Diogéne accusé*, de Melchior *Zoppio*, est une piece de la plus rare extravagance.

La *Clitie* & la *Mandragore* de Machiavel occupent un rang distingué parmi les comédies en prose.

Il est sorti de l'académie des sciences, connue sous le nom des Stupides, (*gl'intronati*) des comédies fort estimées, qui furent imprimées en deux volumes in-12. l'an 1611. Celles d'Alexandre *Piccolomini* passent pour les meilleures de ce recueil.

La *Nourrice*, la *Constance*, la *Femme aveugle*, par *Razzi*; le *Fourbe*, les *Extravagances de l'amour*, les *Torts des amans*, par *Castelletti*; le *Pélerin & le Voleur* de *Comparini*; l'*Amour Ecolier* de *Martini*; & les *Deux Courtisannes* par Louis *Dominique*, sont des meilleures comédies & des plus correctes que nous ayons.

L'*Amant furieux*, & la *Fille constante* de Raphaël *Dorghini*.

Un volume in-12. de 1560, contient l'*Hermaphrodite*, *le Marinier*, *la Nuit*, *le Pélerin*.

Jean-Baptiste *de Laporte* mérite un éloge particulier; car il avoit plus de ce génie vraiment comique que la plupart de ceux que j'ai nommés. Cet auteur a fait les *deux Freres rivaux*, les *Freres ressemblans*, la *Cabaretiere*, la *Charbonniere*, la *Porteuse*, la *Trompeuse*, la *Furieuse*, la *Turque*, le *More*, l'*Astrologue*, *&c.* Il y a aussi une comédie du *Guarini*, intitulée l'*Hydropique*. Octave d'*Isa* de Capoue est l'auteur du *Mal-marié*, & de plusieurs autres comédies.

Je pourrois encore doubler au moins ma liste, avant de venir à nos auteurs modernes les plus connus. Mais il faut faire grace du reste: car quelle que soit la curiosité du lecteur, je doute que sa patience pût y tenir. Je vais passer à l'article des tragédies, qu'on me permettra aussi d'abréger.

Mettons à la tête de toutes nos tragédies, la *Sophonisbe* du *Trissin*; & citons l'édition de 1529.

Une autre tragédie du même nom par Galleotto de *Carretto*, fut imprimée en 1546.

Les *Combats de l'amour*, tragédie de Marc Guazzo, 1528. *Rosemonde*, de Jean *Rucellai*, 1568.

Canacée, tragédie de M. *Speronе Speroni*, à Florence 1546. Il *Torrismondo*, tragédie du *Tasse*, à Vérone, 1587.

L'*Athamante*, tragédie des académiciens, connus sous le nom des Enchaînés, (*Catenati*) 1579.

Romilde, tragédie de *Césare de Césari*, 1551.

Tancréde, tragédie de Rodolphe *Campeggio*, à Bologne.

Progné, tragédie de *Louis Dominique*. Il traduisit une autre piece du même nom composée en latin, par Grégoire *Corraro*, noble Vénitien, dont l'ouvrage est très-rare. J'ai confronté Dominique avec lui-même dans ces deux tragédies, & j'ai vu qu'il étoit dans l'une auteur original, & dans l'autre simple traducteur.

La *Semiramis* de Mucio *Manfrédi*, 1598.

La *Tomiris* d'*Ingegnieri*.

La *Phedre* de François *Rozza*, 1578.

Almide, tragédie d'Augustin *Dolce*, 1605.

Médée, *Thyeste*, *Didon*, *Jocaste*, *Marienne*, tragédies de Louis *Dolce*.

La *Médée* de Maffée *Galladei*, 1558.

Galatée, *Mérope*, *Polidore*, *Tancrede* & la *Victoire*, tragédies de Pomponio *Torelli*, à Parme, 1603.

L'*Evandre*, de François *Bracciolini*, 1613.

Le *Ceſar*, de Roland *Peſcetti*, à Véro-ne, 1594.

Le *Soliman*, de Proſper *Bonarelli*, à Florence, 1620.

L'*Ariſtodeme*, de Charles de *Dottori*, à Padouë, 1650.

Le *Coradin*, du Baron Antoine *Cara-che*, à Rome, 1694.

La *Mérope*, du Marquis de *Maffei*, à Modene, 1714.

La *Demodicée*, de Jean-Baptiſte *Recanati*, noble Vénitien.

Le jeune *Uliſſe*, tragédie de l'Abbé *Lazzarini*.

La *Polixene*, & le *Criſpus*, tragédies du Marquis *Annibal*, 1715.

Palamede, *Andromede*, *Appius Claudius*, *Papinien*, *& Servius Tullius*, tragédies de *Gravina*, travaillées ſur le modele des Grecs.

Le *Libre arbitre*, tragédie de François *Buſſan*, compoſée de perſonnages allégoriques, dans un goût tout-à-fait ſingulier.

PASTORALES.

On ne peut mieux commencer cet article que par l'*Amynthe* du Taſſe, imprimé à Paris, en 1655.

Le *Paſtor fido* du Chevalier *Guarini*, à Veniſe, 1602.

La *Phylis de Sçiros* par *Bonarelli*, 1603.

Le *Sacrifice*, paſtorale d'Auguſtin *Beccari*, à Ferrare, 1555.

L'*Arethuſe*, d'Albert *Lollio*, à Ferrare, 1564.

L'*Eglé*, de Jean-Baptiſte *Giraldi*; c'eſt une ſatyre.

Le *Répentir amoureux*, paſtorale de Louis *Groto*, 1583.

Caliſto, 1583.

Flore, paſtorale de Magdelaine *Campiglia*, 1588.

Diane (La *Cintia*), paſtorales de Charles *Noci*, 1594.

Philarminde, paſtorale de Rodolphe *Campeggi*, 1605.

Le *Dépit amoureux*, de François *Bracciolini*, 1597.

La *Tancia*, comédie ruſtique de Michel-Ange *Buonarotti*, à Florence, 1612.

La *Pitié de Diane*, *Diana pietoſa*, paſtorale de Raphaël *Borghini*, à Florence, 1587.

L'*Alcée*, d'Antoine *Ongaro*, 1582.

L'*Amarante*, de *Villefranche*, à Veniſe, 1612. Cette piece & la précédente, ſont de ces dialogues de pêcheurs, qu'on appelle en Italie, *Favole Peſcatorie*.

THEATRE, ſ. m. *Architect.* Les anciens appelloient ainſi un édifice public deſtiné aux ſpectacles, compoſé d'un amphithéâtre en demi-cercle, entouré de portiques & garni de ſieges de pierre; ces ſieges environnoient un eſpace appellé *orcheſtre*, au-devant duquel étoit le proſcenium ou pulpitum, c'eſt-à-dire le plancher du *théâtre*, avec la ſcene formée par une grande façade décorée de trois ordres d'architecture, & derriere laquelle étoit le lieu appellé *proſcenium*, où les acteurs ſe préparoient. Chez les Grecs & chez les Romains, le *théâtre* avoit trois ſortes de ſcenes mobiles, la tragique, la comique & la ſatyrique. Le plus célebre *théâtre* qui reſte de l'antiquité eſt celui de Marcellus à Rome.

Nous avons défini le mot *théâtre* ſelon ſon étymologie, tirée du grec *théâtron*, ſpectacle, parce que l'uſage qu'on fait aujourd'hui de ce terme dans l'art de bâtir, eſt abuſif. Cependant, pour ne rien laiſſer en arriere, nous dirons qu'on entend aujourd'hui par *théâtre*, particuliérement chez les Italiens, l'enſemble de pluſieurs bâtimens qui, par leur élévation & une diſpoſition heureuſe, préſentent une agréable ſcene à ceux qui les regardent. Tels ſont la plupart des bâtimens des vignes de Rome, mais principalement celui de *monte Dragone*, à Freſcati, & en France le château de S. Germain-en-Laye, du côté de la riviere. (*D. J.*)

THÉATRE *des anciens*, *Architect. & Littér.* Les Grecs & les Romains étendoient plus loin que nous le ſens du mot *théâtre*; car nous n'entendons par ce terme qu'un lieu élevé où l'acteur paroît, & où ſe paſſe l'action: au-lieu que les anciens y comprenoient toute l'enceinte du lieu commun aux acteurs & aux ſpectateurs.

Le *théâtre* chez eux étoit un lieu vaſte & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes, & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple ſe promenoit en attendant les jeux.

Leur *théâtre* ſe diviſoit en trois prin-

cipales parties, sous lesquelles toutes les autres étoient compriſes, & qui formoient pour ainſi-dire, trois différens départemens; celui des acteurs, qu'ils appelloient en général la *ſcene*; celui des ſpectateurs, qu'ils nommoient particuliérement le *théâtre*; & l'*orcheſtre*, qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danſeurs, mais qui ſervoit chez les Romains à placer les ſénateurs & les veſtales.

Pour ſe former d'abord une idée générale de la ſituation de ces trois parties, & par conſéquent de la diſpoſition de tout le *théâtre*, il faut remarquer que ſon plan conſiſtoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diametre; & de l'autre en un quarré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établiſſoit la forme, & ce qui en faiſoit en même temps la diviſion. L'eſpace compris entre les deux demi-cercles, étoit la partie deſtinée aux ſpectateurs: le quarré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux autres: & l'intervalle qui reſtoit au milieu, ce qu'ils appelloient l'*orcheſtre*.

Ainſi l'enceinte des *théâtres* étoit circulaire d'un côté, & quarrée de l'autre; & comme elle étoit toujours compoſée de deux ou trois rangs de portiques, les *théâtres* qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques; mais les grands *théâtres* en avoient toujours trois élevés les uns ſur les autres; de ſorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice; on entroit non-ſeulement par deſſous leurs arcades de plain-pié dans l'orcheſtre, & l'on montoit aux différens étages du *théâtre*, mais de plus les degrés où le peuple ſe plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur; & le plus élevé de ces portiques faiſoit une des parties deſtinées aux ſpectateurs. De-là les femmes voyoient le ſpectacle à l'abri du ſoleil & des injures de l'air, car le reſte du *théâtre* étoit découvert; & toutes les repréſentations ſe faiſoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple ſe plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique, & deſcendoient juſqu'au pié de l'orcheſtre; & comme l'orcheſtre avoit plus ou moins d'étendue ſuivant les *théâtres*, la circonférence des degrés (*gradationes*) étoit auſſi plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à meſure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands *théâtres* juſqu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le palier qui en faiſoit la ſéparation, & qui ſervoit à tourner autour; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en reſtoit plus que ſept où l'on pût s'aſſeoir, & chaque étage n'avoit par conſéquent que ſept rangs de ſieges. Ainſi quand on lit dans les auteurs que les chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du *théâtre*, il faut entendre le premier & le ſecond étage de degrés, le troiſieme étant abandonné au peuple avec le portique ſupérieur, & l'orcheſtre étoit, comme nous avons dit, réſervé pour les ſénateurs, & pour les veſtales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces diſtinctions de rangs ne commencerent pas en même temps; car ce fut, ſelon Tite-Live, l'an 568, que le ſénat commença à être ſéparé du peuple aux ſpectacles, & ce ne fut que l'an 685, ſous le conſulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *roſcia* aſſigna aux chevaliers les quatorze premiers rangs du *théâtre*. Ce ne fut même que ſous Auguſte, que les femmes commencerent à être ſéparées des hommes, & à voir le ſpectacle du troiſieme portique.

Les portes par où le peuple ſe répandoit ſur les degrés, étoient tellement diſpoſées entre les eſcaliers, que chacun d'eux répondoit par en-haut à une de ces portes, & que toutes ces portes ſe trouvoient par en-bas, au milieu des amas de degrés dont ces eſcaliers faiſoient la ſéparation. Ces portes & ces eſcaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout; & il y en avoit alternativement ſix des uns & ſept des autres à chaque étage, ſavoir ſept portes & ſix eſcaliers au premier, ſept eſcaliers & ſix portes au ſecond, & ſept portes & ſix eſcaliers au troiſieme.

Mais comme ces eſcaliers n'étoient à proprement parler, que des eſpeces de gradins pour monter plus aiſément ſur les degrés où l'on s'aſſeyoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur. Les paliers au contraire

qui en séparoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place d'un degré vide; de maniere que celui qui étoit au-dessus avoit deux fois la hauteur des autres; tous ces degrés devoient être tellement alignés qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'en haut en touchât toutes les extrémités.

C'étoit sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'orchestre, & les escaliers qui montoient aux différens étages du *théatre*; & comme une partie de ces escaliers montoient aux degrés, & les autres aux portiques, il falloit qu'ils fussent différemment tournés; mais ils étoient tous également larges, entiérement dégagés les uns des autres, & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Jusqu'ici le *théatre* des Grecs & celui des Romains étoient entiérement semblables, & ce premier département avoit non-seulement chez eux la même forme en général, mais encore les mêmes dimensions en particulier; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur *théatre*, que par les vases d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la scene fût distinctement entendu de tout le monde. Cet usage même s'introduisit ensuite chez les Romains dans leurs *théatres* solides. *V.* VASE *de théatre.*

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imiterent encore. Dans la Grece les magistrats étoient, au *théatre*, séparés du peuple, & le lieu qu'ils occupoient s'appelloit βουλευτικὸς: les jeunes gens y étoient aussi placés dans un endroit particulier, qu'on nommoit ἐφηβικὸς; & les femmes y voyoient de même le spectacle du troisieme portique; mais il y avoit outre cela des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands services à l'Etat. C'est ce que les Grecs nommoient προεδρίαι; & il est aisé de juger par ce nom, que c'étoient les premieres places du *théatre*, c'est-à-dire les plus proches de l'orchestre; car l'orchestre étoit, comme nous avons dit, une des parties destinées aux acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'orchestre eût des usages différens chez ces deux nations, la forme en étoit cependant à-peu-près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du *théatre*, dont l'une étoit circulaire, & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des *théatres*; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diametre de tout l'édifice.

La scene, chez les Romains, se divisoit comme chez les Grecs, en trois parties, dont la situation, les proportions & les usages étoient les mêmes que dans les *théatres* des Grecs.

La premiere & la plus considérable partie s'appelloit proprement *la scene*, & donnoit son nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du *théatre* à l'autre, & sur laquelle se plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ses extrémités deux petites ailes en retour, qui terminoient cette partie; de l'une à l'autre de ces ailes s'étendoit une grande toile à-peu-près semblable à celle de nos *théatres*, & destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement étoit fort différent; car au-lieu que la nôtre se leve au commencement de la piece, & s'abaisse à la fin de la représentation, parce qu'elle se plie sur le ceintre, celle des anciens s'abaissoit pour ouvrir la scene, & se levoit dans les entr'actes, pour préparer le spectacle suivant, parce qu'elle se plioit sur le *théatre*; de maniere que lever & baisser la toile, signifioit précisément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes. *V.* TOILE *de théatre.*

La seconde partie de la scene, que les Grecs nommoient indifféremment προσκηνιον & ογειον, les Latins *proscenium* & *pulpitum*, en françois l'*avant-scene*, étoit un grand espace libre au devant de la scene où les acteurs venoient jouer la piece, & qui par le moyen des décorations, représentoit une place publique, un simple carrefour, ou quelque endroit champê-

tre, mais toujours un lieu à découvert; car toutes les pieces des anciens se passoient au-dehors, & non dans l'intérieur des maisons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient suivant l'étendue des *théatres*, mais la hauteur en étoit toujours la même, savoir de dix piés chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troisieme & derniere partie étoit un espace ménagé derriere la scene, qui lui servoit de dégagement, & que les Grecs appelloient παρασκήνιον. C'étoit où s'habilloient les acteurs, où l'on serroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines, dont les anciens avoient de plusieurs sortes dans leurs *théatres*, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Comme ils avoient de trois sortes de pieces, des comiques, des tragiques & des satyriques, ils avoient aussi des décorations de ces trois différens genres. Les tragédies représentoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des statues, & les autres ornemens convenables; les comiques représentoient des édifices particuliers, avec des toits & de simples croisées, comme on en voit communément dans les villes; & les satyriques quelque maison rustique, avec des arbres, des rochers, & les autres choses qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois scenes pouvoient se varier de bien des manieres, quoique la disposition en dût être toujours la même en général; & il falloit qu'elles eussent chacune cinq différentes entrées, trois en face, & deux sur les ailes. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal acteur; ainsi dans la scene tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient destinées à ceux qui jouoient les seconds rôles; & les deux autres qui étoient sur les ailes, servoient l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre à ceux qui venoient du port, ou de la place publique.

C'étoit à-peu-près la même chose dans la scene comique. Le bâtiment le plus considérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche représentoit ordinairement une hôtellerie. Mais dans la satyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelque méchante cabane à droite & à gauche, un vieux temple ruiné, ou quelque bout de payſage.

On ne sait pas bien sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée; car Vitruve remarque que les regles en furent inventées & mises en pratique dès le temps d'Eschyle par un peintre nommé *Agatharcus*, qui en laissa même un traité, d'où les philosophes Démocrite & Anaxagore tirerent ce qu'ils écrivirent depuis sur ce sujet. *V.* PERSPECTIVE.

Parlons à-présent des machines, car, comme je l'ai dit, les anciens en avoient de plusieurs sortes dans leurs *théatres*; outre celles qui étoient sous les portes des retours, pour introduire d'un côté les dieux des bois & des campagnes, & de l'autre les divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-dessus de la scene pour les dieux célestes, & de troisiemes sous le *théatre* pour les ombres, les furies & les autres divinités infernales. Ces dernieres étoient à-peu-près semblables à celles dont nous nous servons pour ce sujet. Pollux nous apprend que c'étoient des especes de trappes qui élevoient les acteurs au niveau de la scene, & qui redescendoient ensuite sous le *théatre* par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces consistoient, comme celles de nos *théatres*, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient sur les portes des retours, étoient des machines tournantes sur elles-mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui se tournoient d'un ou d'autre côté, selon les dieux à qui elles servoient.

De toutes ces machines, il n'y en avoit point dont l'usage fût plus ordinaire, que de celles qui descendoient du ciel dans les dénouemens, & dans lesquelles les dieux venoient pour ainsi dire au secours du poëte. Ces machines avoient assez de rapport avec celles de nos ceintres; car aux mouvemens près, les usages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient comme nous de trois sortes en général; les unes qui ne descendoient point jusqu'en bas, & qui ne faisoient que traverser le *théatre*; d'autres dans lesquelles les dieux descendoient jusques sur la scene, & de troisiemes qui servoient à élever ou à soutenir en l'air les personnes qui sembloient voler.

Comme ces dernieres étoient toutes semblables à celles de nos vols, elles étoient sujettes aux mêmes accidens. Nous lisons dans Suétone qu'un acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureusement le même sort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrir de sang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines eussent assez de rapport avec celles de nos ceintres, comme le *théatre* des anciens avoit toute son étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens; car au lieu d'être emportées comme les nôtres par des châssis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guindées à une espece de grue, dont le cou passoit dessus la scene, & qui tournant sur elle-même, pendant que les contre-poids faisoient monter ou descendre ces machines, leur faisoit décrire des courbes composées de son mouvement circulaire, & de leur direction verticale; c'est-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en-haut, ou de-haut en-bas, à celles qui ne faisoient que monter ou descendre d'un côté du *théatre* à l'autre.

Les contrepoids faisoient aussi décrire différentes demi-ellipses aux machines, qui après être descendues d'un côté jusqu'au milieu du *théatre*, remontoient de l'autre jusqu'au dessus de la scene, d'où elles étoient toutes rappellées, dans un endroit du postcénium, où leurs mouvemens étoient placés. Toutes ces machines avoient différentes formes & différens noms, suivant leurs usages; mais c'est un détail qui ne pourroit manquer d'ennuyer les lecteurs.

Quant aux changemens des *théatres*, Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes, qui changeoient en un instant la face de la scene, ou par des châssis qui se tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos *théatres*. Mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les ailes de la scene sur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitieme partie de sa longueur, les décorations qui tournoient derriere la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainsi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles sur la scene, huit de face, & deux en ailes; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles, & disposées de maniere qu'en demeurant pliées, elles formassent une des trois scenes, & qu'en se retournant ensuite les unes sur les autres, de droite à gauche, ou de gauche à droite, elles formassent les deux: ce qui ne peut se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est-à-dire en tournant toutes les dix sur cinq pivots placés sous les trois portes de la scene, & dans les deux angles de ses retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la scene qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du *théatre*, des voiles soutenues par des mâts & par des cordages, pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil. Mais comme ces voiles n'empêchoient pas la chaleur, causée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse assemblée, les anciens avoient soin de la tempérer par une espece de pluie, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée, par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui regnoient autour du *théatre*, servoit non seulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis, car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues qui sembloient n'être mises au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchérissant par leur influence sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du *théatre*, & servoient de toute maniere à en faire le couronnement.

Je ne dois pas oublier d'ajouter un mot des portiques qui étoient derriere les *théatres*, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage en interrompoit les représentations. Quoique ces portiques en fussent entiérement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient se reposer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur restoit à représenter; mais le principal usage de ces portiques consistoit dans les deux for-

tes de promenades qu'on y avoit ménagées dans l'espace découvert qui étoit au milieu, & sous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque temps qu'il fît, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente exposition suivant la saison; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agréable ou plus utile; car les anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agréable, dans tous leurs ouvrages, & sur-tout dans ces monumens publics qui devoient transmettre leur goût à la postérité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Je dois ces détails à un excellent mémoire de M. Boindin, inséré dans le recueil de l'académie des Inscriptions; & c'est tout ce que j'en pouvois tirer sans joindre des figures aux descriptions. Mais les *théatres* de Rome en particulier, m'offrent encore quelques particularités qu'il ne convient pas de supprimer.

Si nous remontons aux Grecs mêmes, nous trouverons d'abord que jusqu'à Cratinus, leurs *théatres*, ainsi que leurs amphithéatres, n'étoient que de charpente; mais un jour que ce poëte faisoit jouer une de ses pieces, l'amphithéatre trop chargé se rompit & fondit tout-à-coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des *théatres* plus solides; & comme vers ce temps-là la tragédie s'accrédita beaucoup à Athenes, & que cette république avoit depuis peu extrêmement augmenté sa puissance & ses richesses, les Athéniens firent construire des *théatres* qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples des dieux.

Ainsi la scene née de la simplicité des premiers acteurs, qui se contentoient de l'ombre des arbres pour amuser le public, ne fut d'abord composée que d'arbres assemblés, & de verdures appropriées. On vint ensuite à charpenter des ais informes qu'on couvrit de toiles. Enfin l'architecture éleva la scene en bâtiment; le luxe l'embellit de tapisseries, & la sculpture & la peinture y prodiguerent leurs plus beaux ouvrages.

Les *théatres* à Rome ne se bâtissoient anciennement que de bois, & ne servoient que pendant quelques jours, de même que les échaffauds que nous faisons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces *théatres* de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du *théatre* de Corinthe. Ensuite Scaurus éleva le sien avec une telle magnificence, que la description de ce *théatre* paroît appartenir à l'histoire des Fées. Le *théatre* suspendu & brisé de Curion, fit voir une machine merveilleuse, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique *théatre* de pierre & de marbre. Marcellus en construisit un autre dans la neuvieme région de Rome, & ce fut Auguste qui le consacra. *V.* THÉATRE *de Scaurus*, THÉATRE *de Curion*, THÉATRE *de Pompée*, THÉATRE *de Marcellus*.

Les *théatres* de pierre se multiplierent bientôt; on en comptoit jusqu'à quatre dans le seul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus superbes, qu'Adrien fit ruiner.

Caïus Pulcher fut un des premiers qui, à la diversité des colonnes & des statues, joignit les peintures pour en orner la scene. Catulus la fit revêtir d'ébene, Antoine enchérissant, la fit argenter; & Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le *théatre*.

Entre les rideaux, tapisseries, ou voiles du *théatre* des Romains, les uns servoient à orner la scene, d'autres à la spécifier, & d'autres à la commodité des spectateurs. Ceux qui servoient d'ornement, étoient les plus riches, & ceux qui spécifioient la scene, représentoient toujours quelque chose de la piece qu'on jouoit. La décoration versatile étoit un triangle suspendu, facile à tourner, & portant des rideaux où étoient peintes différentes choses qui se trouvoient avoir du rapport au sujet de la fable, ou du chœur, ou des intermedes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, & on s'en servoit pour la seule commodité des spectateurs, afin de les garantir des ardeurs du soleil. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'espace du *théatre* & de l'amphithéatre de voiles étendues sur des

ordages, qui étoient attachés à des mâts de navires, ou à des troncs d'arbres fichés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin d'une fineſſe juſqu'alors inconnue. Néron non-ſeulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu deſquelles il étoit peint monté ſur un char; le tout travaillé à l'aiguille, avec tant d'adreſſe & d'intelligence, qu'il paroiſſoit comme un Phœbus qui moderant ſes rayons dans un jour ſérein, ne laiſſoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Ce n'eſt pas tout, les anciens par la forme de leurs *théatres* donnoient plus d'étendue, & avec plus de vraiſemblance à l'unité du lieu, que ne le peuvent les modernes. La ſcene, qui parmi ces derniers ne repréſente qu'une ſalle, un veſtibule, où tout ſe dit en ſecret, d'où rien ne tranſpire au dehors, que ce que les acteurs y répetent; la ſcene, dis-je, ſi reſſerrée parmi les modernes, fut immenſe chez les Grecs & les Romains. Elle repréſentoit des places publiques; on y voyoit des palais, des obéliſques, des temples, & ſur-tout le lieu de l'action.

Le peu d'étendue de la ſcene théatrale moderne, a mis des entraves aux productions dramatiques. L'expoſition doit être faite avec art, pour amener à propos des circonſtances qui réuniſſent dans un ſeul point de vue, ce qui demanderoit une étendue de lieu que l'on n'a pas. Il faut que les confidens inutiles ſoient rendus néceſſaires, qu'on leur faſſe de longs détails de ce qu'ils devroient ſavoir, & que les cataſtrophes ſoient ramenées ſur la ſcene par des narrations exactes. Les anciens par les illuſions de la perſpective, & par la vérité des reliefs, donnoient à la ſcene toute la vraiſemblance, & toute l'étendue qu'elle pouvoit admettre. Il y avoit à Athenes une partie conſidérable des fonds publics deſtinée pour l'ornement & l'entretien du *théatre*. On dit même que les décorations des Bacchantes, des Phéniciennes, de la Médée d'Euripide, d'Œdipe, d'Antigone, d'Electre & de Sophocle, coûterent prodigieuſement à la république.

La vérité du lieu qui étoit obſervée ſur le *théatre* ancien, facilitoit l'illuſion; mais des étoiles groſſiérement peintes, peuvent-elles repréſenter le périſtile du Louvre? Et la meſure d'un bon villageois, pourroit-elle donner à des ſpectateurs le ſentiment du palais magnifique d'un roi faſtueux? Ce qui étoit autrefois l'objet des premiers magiſtrats; ce qui faiſoit la gloire d'un archonte grec, & d'un édile romain, j'entends de préſider à des pieces dramatiques avec l'aſſemblée de tous les ordres de l'état, n'eſt plus que l'occupation lucrative de quelques citoyens oiſifs. Alors le philoſophe Socrate & le ſavetier Mycicle, alloient également jouir des plaiſirs innocens de la ſcene.

Comme le ſpectacle chez les anciens, ſe donnoit dans des occaſions de fêtes & de triomphes, il demandoit un *théatre* immenſe, & des cirques ouverts; mais comme parmi les modernes, la foule des ſpectateurs eſt médiocre, leur *théatre* a peu d'étendue, & n'offre qu'un édifice meſquin, dont les portes reſſemblent parmi nous, aux portes d'une priſon, devant laquelle on a mis des gardes. En un mot, nos *théatres* ſont ſi mal bâtis, ſi mal placés, ſi négligés, qu'il paroît aſſez que le gouvernement les protege moins qu'il ne les tolere. Le *théatre* des anciens étoit au contraire un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire, ſi l'ignorance & la barbarie ne s'en fuſſent mêlées. Mais que ne peut le temps avec un tel ſecours? Il ne lui eſt échappé de ces vaſtes ouvrages, que quelques reſtes aſſez conſidérables pour intéreſſer la curioſité, mais trop mutilés pour la ſatisfaire. (*D. J.*)

THÉATRE DE SCAURUS, *Archit. Décor. des Rom.*, *théatre* de charpente élevé à Rome pour ſervir à l'uſage des ſpectacles pendant le cours d'un ſeul mois, quoique ce *théatre* ait ſurpaſſé en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. Celui-ci fut le fruit de la prodigalité incroyable d'un édile de la noble famille des Emiles.

L'hiſtoire nomme deux Marcus Æmilius Scaurus, l'un pere, l'autre fils. Le premier ſe trouva ſi pauvre, qu'il fut obligé de vendre du charbon pour pouvoir ſubſiſter. Il ſe conſola de ſa mauvaiſe fortune avec des livres, & ſe diſtingua dans le barreau. Il entra de bonne heure dans le ſénat, en devint le prince, exerça pluſieurs fois le conſulat, & triompha des Liguriens. Etant cenſeur, il fit bâtir

le pont Milvius, & paver un des plus grands chemins d'Italie, qui fut appelié de ſon nom *la voie émilienne*. Il mit au jour l'hiſtoire de ſa vie, & publia d'autres ouvrages dont les anciens ont parlé avec éloge.

M. Æmilius Scaurus ſon fils ne fut point conſul, ne triompha point, n'écrivit point, mais il donna aux Romains le plus ſuperbe ſpectacle qu'ils aient jamais vu dans aucun temps. Voici la traduction du paſſage de Pline, *liv. XXXVI. c. xv.* où il décrit la grande magnificence dont je veux parler.

" Je ne ſais, dit cet hiſtorien, ſi l'édilité de Scaurus ne contribua pas plus que toute autre choſe, à corrompre les mœurs, & ſi les proſcriptions de Sylla ont fait autant de mal à la république, que les richeſſes immenſes de ſon beau-fils. Ce dernier étant édile, fit bâtir un *théâtre* auquel on ne peut comparer aucun des ouvrages qui aient jamais été faits, non-ſeulement pour une durée de quelques jours, mais pour les ſiecles à venir. Cette ſcene compoſée de trois ordres, étoit ſoutenue par trois cents ſoixante colonnes, & cela dans une ville où l'on avoit fait un crime à un citoyen des plus recommandables d'avoir placé dans ſa maiſon ſix colonnes du mont Hymette.

Le premier ordre étoit de marbre; celui du milieu étoit de verre, eſpece de luxe que l'on n'a pas renouvellé depuis; & l'ordre le plus élevé étoit de bois doré. Les colonnes du premier ordre avoient 38 piés de haut, & les ſtatues de bronze diſtribuées dans les intervalles des colonnes, étoient au nombre de trois mille; le *théâtre* pouvoit contenir quatre-vingt mille perſonnes; tandis que celui de Pompée, qui n'en contient que quarante mille, ſuffit à un peuple beaucoup plus nombreux, par les diverſes augmentations que la ville de Rome a reçues depuis Scaurus.

Si l'on veut avoir une juſte idée des tapiſſeries ſuperbes, des tableaux précieux, en un mot, des décorations en tout genre dont le premier de ces *théâtres* fut orné, il ſuffira de remarquer que Scaurus après la célébration de ſes jeux, ayant fait porter à ſa maiſon de Tuſculum ce qu'il avoit de trop, pour l'employer à différens uſages, ſes eſclaves y mirent le feu par mégarde, & l'on eſtima le dommage de cet incendie cent millions de ſeſterces, environ douze millions de notre monnoie. "

Ce paſſage eſt fort connu; car il ſe trouve tranſcrit dans plus de mille ouvrages des modernes; mais les idées de ces magnificences ſont à tel point éloignées des nôtres, qu'on en relit toujours la deſcription avec un étonnement nouveau.

Un hiſtorien ajoute au récit de Pline, que l'entrepreneur chargé de l'entretien des égoûts de Rome ſe crut obligé d'exiger de Scaurus qu'il s'engageât à payer le dommage que le tranſport de tant de colonnes ſi peſantes pourroit cauſer aux voûtes, qui depuis Tarquin l'ancien, c'eſt-à-dire, depuis près de ſept cents ans, étoient toujours demeurées immobiles; & elles ſoutinrent encore une ſi violente ſecouſſe ſans s'ébranler. (*D. J.*)

THÉATRE DE CURION, *Archit. décorat. des Rom.* Ce *théâtre* en contenoit deux conſtruits de bois près l'un de l'autre, & ſi également ſuſpendus chacun ſur ſon pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, en réunir les extrêmités, & former par ce moyen une enceinte pour des combats de gladiateurs.

M. le comte de Caylus a donné dans le *recueil de Littérature, tome XXIII*, un mémoire plein de lumieres ſur cette étonnante machine, & il a le premier démontré la mécanique de ce prodigieux ouvrage. Quoique je ne puiſſe le ſuivre dans cette partie, faute de planches, ſon diſcours renferme d'ailleurs aſſez de choſes curieuſes pour en régaler les lecteurs qui n'ont pas ſous les yeux le vaſte recueil de l'académie des Inſcriptions.

Les anciens, dit-il, ont eu pluſieurs connoiſſances que nous n'avons pas, & ils ont pouſſé beaucoup plus loin que nous, quelques-unes de celles dont nous faiſons uſage. Les moyens qu'ils employoient pour remuer des maſſes d'un poids énorme, ſont de ce nombre, & doivent nous cauſer d'autant plus d'admiration, que nous ne ſavons comment ils ſont parvenus à exécuter des choſes qui nous paroiſſent aujourd'hui tenir du prodige. Nous en ſommes étonnés avec raiſon, dans le tems même que nous croyons être arrivés à une grande profondeur dans les mathématiques, & que nous

nous flattons de laiſſer les anciens fort loin derriere nous dans pluſieurs parties de cette ſcience ; cependant ces anciens ſavoient allier une grande ſimplicité aux plus grands efforts de la mécanique ; ils attachoient même ſi peu de mérite à ces ſortes d'opérations, que leurs hiſtoriens, & ce qui eſt plus fort encore, leurs poëtes n'en paroiſſent nullement occupés. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élévation des corps qui leur ont paru conſidérables, eſt tout le contraire de la conduite des anciens ; le livre *in-folio* de Fontana ſur l'obéliſque que Sixte V fit relever dans Rome, & la planche gravée par le Clerc pour célébrer la poſe des pierres du fronton du Louvre, juſtifient bien la médiocrité des modernes en comparaiſon des anciens.

La machine de Curion, ſans parler des autres bâtimens des anciens, eſt une nouvelle preuve de la ſupériorité des anciens dans la mécanique, mais avant que de parler de cette prodigieuſe machine de Curion, & de la ſingularité du ſpectacle qu'il fit voir aux Romains ; il faut dire un mot du perſonnage dont il eſt tant parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus, dans Dion Caſſius, *liv. LX*, dans Velleius Paterculus, *liv. II*, & dans les vies d'Antoine, de Pompée, de Caton d'Utique, de Céſar & de Brutus, par Plutarque.

C. Scribonius Curion étoit de famille patricienne ; ſon pere avoit été conſul, & avoit eu les honneurs du triomphe. Le fils ſe fit connoître de bonne heure par ſon eſprit, ſes talens, ſon éloquence, ſes intrigues dans les factions de Céſar & de Pompée, ainſi que par ſes débauches & ſes diſſipations. Il ſe lia avec Antoine, & le plongea dans des dépenſes ſi folles, qu'il l'avoit endetté dans ſa jeuneſſe de deux cents cinquante talens, ce qui revient à plus d'un million de notre monnoie. Il vendit ſa foi à la fortune de Céſar, & pour le ſervir plus utilement, il avoit l'art de diſſimuler leurs engagemens ſecrets, & affectoit, quand il fut tribun du peuple, de n'agir que pour les intérêts de la république. Vel'eius Paterculus l'a peint d'après nature : *vir nobilis, eloquens, audax, ſuæ alienæque fortunæ & pudicitiæ prodigus ; homo ingenioſiſſimè nequam, & facundus malo publico.*

Il eut différens ſuccès dans les brigues qu'il fit pour Céſar ; il fut un jour couronné de fleurs comme un athlete qui a remporté le prix ; cependant le conſul Lentulus le chaſſa honteuſement du ſénat avec Antoine, & ils furent obligés de ſortir de Rome déguiſés en eſclaves dans des voitures de louage. Mais le ſervice qu'il avoit rendu à Céſar long-tems auparavant, étoit du nombre de ceux qu'un homme généreux ne ſauroit oublier ; il couvrit Céſar de ſa robe, & l'empêcha d'être tué par les jeunes gens armés qui ſuivoient Cicéron. Céſar plein de reconnoiſſance ne ceſſa de lui prodiguer ſes largeſſes par millions, & après lui avoir fait obtenir pluſieurs grands emplois contre les loix & les uſages, il lui donna la gouvernement de la Sicile. On ſait qu'il obtint la queſture l'an de Rome 698, & qu'il fut tué l'an 706 dans la guerre d'Afrique.

C. Scribonius Curion, tel que nous venons de le repréſenter, tout vendu à Céſar, ne conſtruiſit apparemment ſon *théâtre* que dans l'intention d'attirer de nouvelles créatures à ſon protecteur, & par conſéquent l'argent des Gaules y fut employé. Il donna ces ſpectacles au peuple romain, vraiſemblablement l'an de Rome 703, ſur un prétexte pareil à celui de M. Æmilius Scaurus, c'eſt-à-dire, pour les funérailles de ſon pere, mort l'an 701 ; mais ne pouvant égaler la magnificence du *théâtre* de Scaurus que nous avons décrit dans l'article précédent, ni rien faire voir au peuple qui ne parut pauvre & miſérable en comparaiſon, il voulut, ſinon le faire oublier, du moins ſe diſtinguer d'une maniere ſinguliere.

Pour y parvenir, il eut recours à l'imagination d'un *théâtre* dont Pline ſeul nous a donné la connoiſſance, *l. XXXVI. c. xv.* Voici la traduction de ce qu'il en dit à la ſuite de la deſcription du magnifique ſpectacle de Scaurus.

" L'idée d'une profuſion ſi extraordinaire emporte mon eſprit, & le force à s'éloigner de ſon objet pour s'occuper d'une autre folie plus grande encore, & dans laquelle on n'employa que le bois. C. Curion, qui mourut dans les guerres civiles, attaché au parti de Céſar, voulant donner des jeux pour les funérailles de ſon pere, comprit bientôt qu'il n'étoit pas aſſez riche pour ſurpaſſer la magni-

ficence de Scaurus. En effet il n'avoit pas comme lui, un Sylla pour beau-pere, & pour mere une Metella, cette femme avide de s'enrichir des dépouilles des proscrits; il n'étoit pas fils de ce M. Scaurus, qui fut tant de fois à la tête de la république, & qui, associé à toutes les rapines des partisans de Marius, fit de sa maison un gouffre où s'engloutit le pillage d'un si grand nombre de provinces; cependant Scaurus avouoit après l'incendie de sa maison qu'il ne pouvoit faire une seconde dépense pareille à la premiere. Ainsi les flammes, en détruisant des richesses rassemblées de tous les coins du monde lui laisserent du moins l'avantage de ne pouvoir être imité dans sa folie.

" Curion fut donc obligé de suppléer au luxe par l'esprit, & de chercher une nouvelle route pour se distinguer. Voyons le parti qu'il prit; applaudissons-nous de la perfection de nos mœurs, & de cette supériorité que nous aimons si fort à nous attribuer.

" Curion fit construire deux très-grands *théâtres* de bois assez près l'un de l'autre; ils étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner. On représentoit le matin des pieces sur la scene de chacun de ces *théâtres*; alors ils étoient adossés pour empêcher que le bruit de l'un ne fût entendu de l'autre; & l'après-midi, quelques planches étant retirées, on faisoit tourner subitement les *théâtres*, & leurs quatre extrémités réunies formoient un amphithéâtre où se donnoient des combats de gladiateurs; Curion faisant ainsi mouvoir tout-à-la-fois & la scene, & les magistrats, & le peuple Romain. Que doit-on ici admirer le plus, l'inventeur ou la chose inventée, celui qui fut assez hardi pour former le projet, ou celui qui fut assez téméraire pour l'exécuter?

" Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est l'extravagance du peuple Romain: elle a été assez grande pour l'engager à s'asseoir sur une machine si mobile & si peu solide. Ce peuple vainqueur & maître de toute la terre; ce peuple qui, à l'exemple des dieux dont il est l'image, dispose des royaumes & des nations, le voilà suspendu dans une machine, applaudissant au danger dont il est menacé. Pourquoi faire si peu de cas de la vie des hommes? Pourquoi se plaindre des pertes que nous avons faites à Cannes? Une ville abîmée dans un gouffre de la terre entr'ouverte remplit l'univers de deuil & d'effroi; & voilà tout le peuple Romain renfermé, pour ainsi dire, en deux vaisseaux, & qui soutenu seulement par deux pivots, regarde, tranquille spectateur, le combat qu'il livre lui-même, en danger de périr au premier effort qui dérangera quelques pieces de ces vastes machines. Est-ce donc en élevant les tribus dans les airs qu'on vient à bout de plaire aux dieux, & de mériter leur faveur? Que ne fera pas dans la tribune aux harangues, que n'osera entreprendre sur un peuple, celui qui avoit pu lui persuader de s'exposer à un danger pareil? Il le faut avouer; ce fut le peuple tout entier qui combattit sur le tombeau du pere de Curion dans la pompe de ses funérailles.

" Curion changea l'ordre de sa fête magnifique: car les pivots se trouvant fatigués & dérangés, il conserva le dernier jour la forme de l'amphithéâtre, & ayant placé & adossé les scenes (c'est-à-dire, ce que nous nommons aujourd'hui théâtre); dans tout le diametre de ce même amphithéâtre, il donna des combats d'athletes. Enfin, il fit enlever tout-d'un-coup ces mêmes scenes, & fit paroître dans l'arene, tous ceux de ses gladiateurs qui avoient été couronnés les jours précédens?

Voici quelques réflexions sur ce passage, pleines de grandeur & d'éloquence.

Premiérement, ces théâtres que Pline fait construire à Curion, étoient les portions circulaires ou gradins, sur lesquels le peuple étoit assis; les anciens ne donnoient point d'autre nom à cette partie. Il n'est pas douteux qu'il n'y eût deux scenes, comme ils les nommoient encore, où les acteurs représentoient, & qui devoient se démonter & se déplacer, pour laisser le passage au *théâtre* dans son mouvement circulaire; on sait que ces portions circulaires se terminoient dans tous les théâtres au proscenium, qui faisoit la base du demi-cercle, en même tems qu'il formoit un des côtés du quarré long, destiné pour la scene & les décorations.

2°. Les *théâtres* de bois aussi souvent répétés que nous le voyons dans l'histoire romaine, rendirent l'exécution de ceux de Curion plus facile, & donnerent sans

doute la hardieſſe de les entreprendre.

3°. Comme ces ſortes de *théâtres* étoient fort grands, & que celui de Marcellus le plus petit de tous, contenoit, dit-on, vingt-deux mille perſonnes : nous pouvons raiſonnablement ſuppoſer que ceux de Curion en pouvoient contenir chacun trente mille ; ce qui eſt aſſez pour autoriſer le diſcours de Pline, qui regarde les ſpectateurs, comme le peuple Romain tout entier.

4°. Les deux *théâtres* de Curion étoient ſi également ſuſpendus chacun ſur ſon pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, dit Pline ; or pour cela, il falloit que la fondation fût extrêmement ſolide & bien de niveau, parce qu'elle devoit porter un poids des plus conſidérables, & que les plus petites irrégularités de plan auroient interrompu les mouvemens à l'égard du pivot ; il a dû être compoſé d'une forte colonne de bronze, bien fondue, bien retenue, & bien fondée dans le maſſif.

5°. Quant au détail de la charpente du *théâtre*, on peut s'en éclaircir par pluſieurs livres de l'antiquité, où l'on en a donné les deſſins ; & M. Boindin en a décrit la forme dans les *mém. de l'acad. des inſcriptions.*

6°. Pline ajoute, qu'on faiſoit tourner ſubitement chaque *théâtre* de Curion pour les mettre vis-à-vis l'un de l'autre. Pour cet effet, il eſt vraiſemblable que le peuple ſortoit des *théâtres* après les ſpectacles du matin. En effet, indépendamment de l'augmentation du poids & du malheur que l'écroulement de quelques parties de la charpente auroit pû cauſer, malheur auquel ces ſortes de fabriques ſont d'autant plus ſujettes, qu'elles ſont fort compoſées, & malheur dont les Romains avoient des exemples, quoique les conſtructions ne fuſſent pas mobiles ; le peuple, dis-je, ne pouvoit avoir d'autre objet, en demeurant en place, que le plaiſir bien médiocre de ſe voir tourner. Il eſt du moins certain que les ſénateurs, les chevaliers Romains, les veſtales, les prêtres, enfin, tous les gens conſidérables dont les places étoient marquées, ſe trouvoient obligés d'en ſortir le matin, parce qu'elles étoient changées pour le ſoir.

7°. Enfin, il faut remarquer que Pline ne parle du *théâtre* de Curion que ſur des oui-dire ; il ne l'avoit point vu ; il écrivoit cent trente ans ou environ après que le ſpectacle avoit été donné. Il ſemble même que cette machine théâtrale s'étoit encore plus tournée dans les eſprits à jetter un ridicule ſur le peuple Romain, qu'à la gloire & à la réputation de Curion.

Il y a là-deſſus un paſſage de Plutarque, qui eſt trop ſingulier pour n'être pas rapporté. " Favonius, dit-il, ayant été fait édile par le crédit de Caton, celui-ci l'aida à ſe bien acquitter des fonctions de ſa charge, & régla toute la dépenſe des jeux. Il voulut qu'au lieu de couronnes d'or que les autres donnoient aux acteurs, aux muſiciens & aux joueurs d'inſtrumens, *&c.* on leur donnât des branches d'olivier, comme on faiſoit dans les jeux olympiques ; & au lieu de riches préſens que les autres diſtribuoient, il fit donner aux Grecs quantité de poureaux, de laitues, de rave & de céleri, & aux Romains, des pots de vin, de la chair de pourceau, des figues, des concombres & des braſſées de bois.

" Enfin, Favonius lui-même alla s'aſſeoir parmi les ſpectateurs, où il battit des mains, en applaudiſſant à Caton, & en le priant de gratifier les acteurs qui faiſoient bien, & de les récompenſer honorablement. Pendant que cela ſe paſſoit dans ce *théâtre* de Favonius, pourſuit Plutarque, Curion, l'autre édile, donnoit dans un autre *théâtre* des jeux magnifiques ; mais le peuple quitta les jeux de Curion, pour venir à ceux de Favonius,,.

Quoi, le peuple Romain, épris des ſpectacles rafinés, quitte dans un temps de luxe des fêtes magnifiques, pour ſe rendre à des jeux ridicules, où il ne recevoit que des figues ou des concombres, au lieu de riches préſens qui lui étoient deſtinés au *théâtre* de Curion ; ce trait d'hiſtoire eſt fort étrange ! mais Caton préſidoit aux jeux de Favonius ; & les Romains ne pouvoient ſe laſſer de rendre des hommages à ce grand-homme & de marquer la joie qu'ils avoient de voir que leur divin Caton daignoit ſe relâcher de ſon auſtérité & ſe prêter pendant quelques jours à leurs jeux & à leurs paſſe-temps. (*D. J.*)

THÉATRE DE POMPÉE, *Archit. décorat. des Rom.*, *théâtre* magnifique bâti de pierre ſur des fondemens ſi ſolides, qu'il ſembloit être bâti pour l'éternité. Il y avoit une eſpece d'aqueduc pour porter

de l'eau dans tous les rangs du *théâtre*, tant pour rafraîchir le lieu, que pour remédier à la soif des spectateurs.

Pompée revenant de Grece, apporta le plan du *théâtre* de Mytilene, & fit construire celui-ci tout semblable. Il pouvoit contenir quarante mille personnes, & étoit orné de tableaux, de statues de bronze & de marbre, transportées de Corinthe, d'Athènes & de Syracuse. Mais une particularité remarquable, c'est que Pompée pour prévenir les caprices du peuple & des magistrats, fit bâtir dans l'enceinte de son *théâtre* un temple magnifique, qu'il dédia à Vénus la victorieuse; de sorte qu'ayant mis ingénieusement son édifice sous la protection d'une grande déesse, il le fit toujours respecter.

Avant lui, on élevoit des *théâtres* toutes les fois qu'il falloit représenter des jeux; ils n'existoient que pendant la durée de ces jeux, & le peuple y assistoit toujours debout. Pompée fit un *théâtre* à demeure & y mit des sieges, nouveau genre de molesse, inconnu jusqu'alors, & dont les gens sages lui furent mauvais gré, à ce que nous apprend Tacite dans le *XIX* de ses annales: *Quippè erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quod mansuram theatri sedem possuisset; nam anteà subitariis gradibus, & scenâ in tempus structâ ludos edi solitos; vel si vetustiora repetas stantem populum spectavisse; si sedeat, theatro dies totos ignaviâ continuabit.* (*D. J.*)

THÉATRE DE MARCELLUS, *Archit. décorat. des Rom.*, *théâtre* consacré par Auguste, à la mémoire du jeune Marcellus, son neveu, son fils adoptif, & son gendre, qui, suivant Properce, mourut l'an de Rome 731 à l'âge de vingt ans. C'étoit un jeune prince d'un si grand mérite, qu'il faut rappeller au lecteur, les hommages que lui a rendus toute l'antiquité; & je le ferai d'autant plus volontiers, que j'ai peu de choses à dire du *théâtre* qui porta son nom.

Horace a loué bien dignement ce jeune héros dans le temps qu'il vivoit encore. " La gloire du vieux Marcellus, dit ce poëte, loin de s'obscurcir, prend un nouveau lustre dans un de ses rejettons, & s'augmente de jour en jour, comme on voit un jeune arbre se fortifier peu-à-peu par des accroissemens insensibles: cette nouvelle lumiere de la maison des Jules, brille entre les premieres familles de Rome, comme l'astre de la nuit brille entre les étoiles ".

Crescit occulto velut arbor ævo
Fama Marcelli: micat inter omnes
Julium sidus, velut inter ignes
Luna minores. L. I. Ode 12.

Tant que le goût des belles choses subsistera dans le monde, on ne cessera de lire sans des transports d'admiration, & sans être ému, l'éloge que Virgile a fait de ce jeune Marcellus; c'est sans doute le plus beau morceau du sixieme livre de l'Enéide; nous avons peut-être déjà dit ailleurs, combien cet endroit attendrit Auguste & Octavie, & combien de larmes il leur fit répandre; mais quand cette tendre mere entendit ces mots, *tu Marcellus eris*, elle s'évanouit, & l'on eut bien de la peine à la faire revenir. Auguste fut extrêmement touché de la perte de son gendre, & les Romains dont il étoit les délices, en témoignerent la plus vive douleur à ses funérailles qui se firent dans le champ de Mars. Virgile n'a pas oublié cette anecdote dans son éloge.

Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus ages gemitus! vel quæ Tiberine, videbis
Funera, cùm tumulum præterlabere recentem!

De combien de gémissemens, & de quels cris sa mort fera retentir le champ de Mars! Dieu du Tibre, quelle pompe funebre tu verras sur tes bords, lorsqu'on lui élevera un tombeau que tu baigneras de tes ondes!

Sa mort fut un si rude coup pour Octavie, qu'elle ne s'en put jamais consoler. Elle fit donner à Virgile un talent (4700 l.) pour chaque vers de l'éloge de son fils, mais ils réveillerent tellement sa douleur, qu'elle défendit qu'on lui en lût d'autres à l'avenir. Dès ce moment, elle se plongea dans la solitude, & dans une affreuse mélancolie qui dura le reste de ses jours. Pour encourir son indignation, c'étoit assez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de son fils, & ne voulut plus qu'on lui en parlât. Séneque peint si bien toutes ces choses, en y joignant un tableau si parfait des vertus de Marcellus, que je n'en puis rien supprimer, parce que ce sont des morceaux uniques dans l'histoire.

Octavia Marcellum, cui & avunculus & socer incumbere cœperat, in quem onus imperii reclinare: adolescentem animo alacrem, ingenio potentem; sed & frugalitatis, continentiæque in illis aut annis, aut opibus, non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantum cùmque imponere illi avunculus, & (ut ità dicam) inædificare voluisset, laturum. Benè legerat nulli cessura pondere fundamenta.

Nullum finem, per omne vitæ suæ tempus, flendi gemendique fecit; nec ullas admisit voces, salutare aliquid afferentes: ne avocari quidem se passa est. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere; non dico non ausa consurgere, sed allevari recusans: secundum orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maximè furebat; quia videbatur ad illius filium transisse sibi promissa felicitas.

Tenebris & solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita, aliosque studiorum honores rejecit, & aures suas adversus omne solatium clausit, à solemnibus officiis seducta, & ipsam magnitudine fraternæ nimis circumlucentem fortunam exosa, defodit se, & abdidit. Assidentibus liberis, nepotibus lugubrem vestem non deposuit; non sine contumeliâ omnium suorum, quibus salvis orba sibi videbatur. Senec. consol. ad Mariam, cap. ij.

Pour revenir au *théâtre* qu'Auguste consacra à la mémoire du jeune Marcellus; il contenoit, dit-on, 22 mille personnes, & c'étoit le plus petit des *théâtres* qui se voyoient à Rome. Le diametre intérieur du demi cercle de ce *théâtre*, étoit de 194 piés antiques, & le diametre extérieur de 417 piés. Il étoit situé dans la neuvieme région; l'on en voit aujourd'hui les ruines dans la place Montanara, où est le palais Savelli au quartier *Ripæ* de Rome moderne. (*D. J.*)

THÉATRE DES GRECS, *Architect. grecq.* De toutes les matieres dont les auteurs anciens ont traité, celle de la construction de leurs *théâtres* est la plus obscure & la plus tronquée. Vitruve lui-même y laisse les gens à moitié chemin, & ne donne ni les dimensions, ni la situation, ni le nombre des principales parties qu'il supposoit être assez connues, ne s'imaginant pas qu'elles dussent jamais périr; par exemple, il ne détermine point la quantité des *diazoma* ou *præcinctiones*, que nous appellons indifféremment *corridors*, *retraites* ou *paliers*. En même temps dans les choses qu'il a spécifiée, il établit des regles que nous voyons actuellement n'avoir pas été observées, comme quand il donne de deux sortes de hauteurs à la construction de ses degrés, & cependant ni l'une ni l'autre ne s'accorde aucunement à ce qui nous reste des amphithéâtres & des *théâtres* de l'antiquité.

Entre les modernes, le jésuite Gallutius Sabienus & le docte Scaliger ont négligé le plus essentiel; tandis que l'amas informe des citations de Bulengerus épouvante ceux qui le veulent déchiffrer. On auroit beau consulter les auteurs qu'il a cités, Athénée, Hésichius, Pollux, Eustathius, Suidas & les autres, toutes les lumieres, qu'ils donnent sont si foibles, qu'elles ne peuvent servir de rien sans l'inspection du terrein. Ainsi la curiosité de M. de la Guilletiere l'ayant mis en tête d'en faire un plan exact, il eut recours aux mesures actuelles des parties qui subsistent encore à Athenes, & aux présomptions convaincantes prises de ces auteurs qui ayant marqué à quel usage étoient destinées les parties qui ne subsistent plus, fourniſſent des préjugés infaillibles de l'étendue qu'elles avoient.

Pour cet effet, il se servit d'une mesure divisée selon le pié commun des Athéniens, & selon le pié de roi qui surpasse l'athénien de huit à neuf lignes; de sorte que trois de nos piés françois gagnent un peu plus de deux pouces sur trois piés athéniens, & par là cent de leurs piés répondent à 94 piés, & environ 6 pouces de notre mesure françoise, rejettant les petites fractions pour éviter ici les minuties du calcul.

Par le mot de *théâtre*, les anciens entendoient tout le corps d'un édifice où l'on s'assembloit pour voir les représentations publiques. Le fameux architecte Philon fit bâtir à Athenes celui de Bacchus du temps de Périclès, il y a plus de deux mille ans, & le dessin de Philon fut encore suivi par Ariobarsame, roi de Cappadoce, qui le rétablit, & par l'empereur

Adrien qui le répara ; ſon dehors étoit compoſé de trois rangs de portiques élevés l'un ſur l'autre ; & à l'égard du dedans, comme il avoit des lieux principaux, le lieu des ſpectateurs & le lieu des ſpectacles, chacun des deux étoit compoſé de ſes parties différentes. Les parties qui compoſoient le lieu des ſpectateurs s'appelloient le *coniſtra* ou *parterre* ; les rangs des degrés, les *diazoma* ou *coridor* ; les gradins ou petits eſcaliers, le *cercys* & les *échos*. Les autres parties qui appartenoient au lieu des ſpectacles s'appelloient l'*orcheſtre*, l'*hypoſcénion*, le *logéon* ou *thimélé*, le *proſcénion*, le *paraſcénion* & la *ſcene*.

Pour tracer le plan de l'édifice, on avoit donc décrit un cercle d'un diametre de 47 piés & 3 pouces ; & du même cercle, on avoit retranché le quart en tirant la corde de quatre-vingt-dix degrés. Cette corde déterminoit le front de la ſcene ou la face des décorations, car proprement le mot de *ſcene* ne ſignifioit autre choſe.

La petite partie du diametre que la corde de quatre-vingt-dix degrés avoit retranchée au derriere de la ſcene, étoit d'environ quatorze piés ; & à dix-huit piés de cette corde, allant vers le centre du cercle, on avoit tiré une ligne parallele à la face ou au-devant du proſcénion, c'eſt ainſi qu'ils appelloient un exhauſſement ou plate-forme qui ſervoit de poſte aux comédiens, de ſorte que l'enfoncement ou la largeur de ce poſte étoit de dix-huit piés ; & la face ou devant du *proſcénion* retranchoit cent quarante-deux degrés, quarante-ſix minutes, de la circonférence du cercle : le reſte, à ſavoir deux cens dix-ſept degrés, quatorze minutes, déterminoit l'enceinte intérieure de l'édifice, dont le trait ſurpaſſoit le demi-cercle contre l'opinion de beaucoup de gens qui ont écrit que la figure du *théâtre* grec étoit un *hémicicle*.

C'eſt le terrein de toute cette enceinte, que les Athéniens appelloient *coniſtra*, c'eſt-à-dire, le *parterre* ; les Romains le nommoient l'*arène*. A Athenes, l'orcheſtre occupoit une partie du *coniſtra*, d'où vient que quelques-uns, prenant la partie pour le tout, l'appellerent auſſi l'*orcheſtre*. Cette uſurpation de mots eſt particuliérement venue des Romains, ſur quoi l'on remarquera qu'encore que le *théâtre* romain eût à-peu-près les mêmes parties que celui d'Athenes, & que ces parties euſſent preſque les mêmes noms, il y avoit une notable différence dans leurs proportions, dans leurs ſituations & dans leurs uſages; mais il n'eſt ici queſtion que du *théâtre* des Grecs.

La ſtructure intérieure du *théâtre* regnoit donc en arc-de-cercle juſqu'aux deux encoignures de la face du proſcénion ; ſur cette portion de circonférence s'élevoient vingt-quatre rangs de ſieges par étages qui regnoient circulairement autour du *coniſtra* ou *parterre*, pour placer les ſpectateurs.

Toute la hauteur de ces rangs étoit diviſée de huit en huit rangs, par trois corridors, retraites ou paliers, que les Athéniens appelloient *diazoma*. Ils ſuivoient la courbure des rangs, & ſervoient à faire paſſer les ſpectateurs d'un rang à l'autre, ſans incommoder ceux qui étoient déjà placés. Et, pour la même commodité, il y avoit des petits eſcaliers ou gradins, qui alloient de haut en-bas d'un corridor à l'autre au-travers des rangs, pour monter & deſcendre ſans embarraſſer. Il y avoit auprès de ces gradins des paſſages qui donnoient dans les portiques de l'enceinte extérieure, c'étoit par ces paſſages qu'entroient les ſpectateurs pour ſe venir placer ſur les rangs.

Les meilleures places étoient ſur les huit rangs, compris entre le huitieme & le dix-ſeptieme ; c'eſt ce qu'ils appelloient *bouleuticon*, deſtiné particuliérement pour les officiers de judicature. Les autres rangs s'appelloient *ephébicon*, où ſe plaçoient les citoyens, dès qu'ils entroient dans leur dix-neuvieme année.

La hauteur de chacun de ces rangs de degrés étoit de treize à quatorze pouces, la largeur environ de vingt-deux. On ne laiſſoit pas d'y être aſſis fort commodément. Théophraſte dit que les plus riches y portoient chacun un petit carreau. Le plus bas rang avoit preſque quatre piés de hauteur ſur le niveau de la campagne. Chaque marche des petits eſcaliers ou gradins n'avoit que la moitié de la hauteur, & la moitié de la largeur d'un des rangs de degrés. Pour les corridors, la largeur & la hauteur de chacun d'eux étoit double de la hauteur & de la largeur des mêmes rangs ; mais les eſcaliers n'étoient point paralleles l'un à l'autre,

car ſi on eût prolongé le trait de leur alignement depuis la plus haute de leurs marches juſqu'à la plus baſſe, toutes ces lignes produites ſe ſeroient venu couper du côté du parterre. Ainſi les degrés compris entre deux eſcaliers ou gradins, faiſoient la figure d'un coin étroit par en-bas, & large par en-haut : d'où vient que les Romains les appelloient *cunei*. Pour empêcher que la pluie ne gâtât rien à toutes ces marches, on leur avoit donné une petite pente, par où les eaux s'écouloient.

Le long de chaque corridor, il y avoit de diſtance en diſtance dans l'épaiſſeur du bâtiment des petits réduits ou cellules, appellées *echæa*, qui étoient occupés par des vaiſſeaux d'airain en façon de tonneaux, chaque vaiſſeau étoit ouvert par un de ſes fonds ; ce fond-là étoit tourné vers la ſcene, & y regardoit par de petites ouvertures qu'avoit chaque réduit pour un uſage admirable que je dirai dans la ſuite, la répercuſſion de la voix.

Au-deſſus du troiſieme corridor s'élevoit une galerie ou portique, qui s'appelloit *cercys*. C'étoient-là que les Athéniens plaçoient leurs femmes : celles d'une vie déréglée avoient un lieu ſéparé. On mettoit auſſi dans le *cercys* les étrangers & les amis de province ; car il falloit néceſſairement avoir le droit de bourgeoiſie, pour être placé ſur les degrés ; il y avoit même des places qui appartenoient en propre à des particuliers ; & c'étoit un bien de ſucceſſion, qui alloit aux aînés de la maiſon.

Le *théâtre* des Grecs n'étoit pas de la capacité de celui que l'édile Marcus Scaurus fit bâtir à Rome, où il y avoit place pour ſoixante-dix-neuf mille hommes. Il ſera facile aux Géometres de ſavoir, par exemple, le nombre des ſpectateurs que contenoit le *théâtre* de Bacchus à Athenes. L'arc d'un pié & demi eſt ce qu'on donne ordinairement pour la place qu'un homme peut occuper ; mais on remarque que, comme les aſſemblées du peuple s'y faiſoient quelquefois pour regler les affaires d'état, il falloit du-moins qu'il pût conteuir ſix mille hommes ; car les loix attiques vouloient poſitivement qu'il y eût au-moins ſix mille ſuffrages pour autoriſer un décret du peuple.

Voilà ce qui regarde le lieu des ſpectateurs. Quant au lieu des ſpectacles, l'orcheſtre, qui étoit une eſtrade, une élévation dans le coniſtra ou parterre, commençoit à-peu-près à cinquante-quatre piés de la face du *proſcénion* ou poſte des comédiens & venoit finir ſur le trait du même *proſcénion* ; la hauteur de l'orcheſtre étoit environ de quatre piés, autant qu'en avoit le premier rang des degrés ſur le rez-de-chauſſée. La figure de ſon plan étoit un quarré long, détaché des ſieges des ſpectateurs ; c'étoit dans un endroit de l'orcheſtre que nous allons décrire, que ſe mettoient les muſiciens, le chœur & les mimes. Chez les Romains, elle avoit un plus noble uſage, car l'empereur, le ſénat, les veſtales & les autres perſonnes de qualité y avoient leurs ſieges.

Sur le plan de l'orcheſtre d'Athenes, tirant vers le poſte des comédiens, il y avoit un autre exhauſſement ou petite plate-forme, nommée *logeon* ou *thimélé*. Les Romains l'appelloient *pulpitum*. Le *logéon* étoit élevé environ neuf piés ſur le rez-de-chauſſée, & cinq ſur le plan de l'orcheſtre. Sa figure étoit un quarré de vingt-quatre piés à chaque face. C'étoit-là que venoient les mimes pour marquer les antre-actes de la piece, & c'étoit-là que le chœur faiſoit ſes récits.

Au pié du *logéon* ſur le même plan de l'orcheſtre, il y avoit une enceinte de colonnes qui enfermoit un eſpace de l'orcheſtre, appellé *hypoſcénion*. Voilà la partie du *théatre* Grec, que les écrivains modernes ont le plus mal entendue. Les uns l'ont confondue avec le *podion* ou baluſtrade, qui étoit entre le *procénion* & la ſcene du *théatre* Romain, ce qu'on peut convaincre d'abſurdité par la différence de leurs ſituations & de leurs uſages. Quelques autres diſent que l'*hypoſcénion* étoit la face du *proſcénion*, compriſe depuis le niveau de l'orcheſtre juſqu'à l'eſplanade du *proſcénion* : cette derniere opinion n'eſt pas mieux fondée.

L'hypoſcénion étoit un lieu particulier pratiqué ſur l'orcheſtre, comme un réduit dégagé pour la commodité des joueurs d'inſtrumens & des perſonnages du *logéon* ; car le chœur & les mimes ſe tenoient dans l'*hypoſcénion*, juſqu'à ce que les néceſſités de la repréſentation les obligeaſſent à monter ſur le *logéon* pour l'exécution de leurs rôles. Les poëtes mêmes

mes vendoient dans l'*hypoſcénion*, & c'eſt ce qui eſt juſtifié par Athénée, quand il raconte qu'Aſopodore Philaſien ſe moqua plaiſamment des injuſtes acclamations du *théatre*, où bien ſouvent les mauvaiſes choſes ſont applaudies; il obſerve que cet Aſopodore étant encore dans l'hypoſcénion, & entendant l'approbation éclatante que le peuple donnoit à un joueur de flûte, " qu'eſt-ceci, s'écria-t-il, vous „ verrez qu'on vient d'admirer quelque „ nouvelle ſottiſe „? Il paroît de-là qu'Athénée ne conſidere pas l'hypoſcénion comme une ſimple façade, mais comme un lieu & eſpace où étoit Aſopodore, ſoit qu'il y fût pour y demeurer tout le long du ſpectacle, ſoit qu'il n'y fût qu'en paſſant.

Pollux eſt d'accord avec Athénée touchant l hypoſcénion, & confirme la véritable définition de cette partie du théâtre. Je ne rapporterai pas le grec de Pollux, qu'on peut lire dans le xix chapitre de ſon IV livre: mais voici le latin de Seberus: *hypoſcenium autem columnis & imaginibus ornatum erat, ad* theatrum *converſum, pulpito ſubjacens.* Et vous remarquerez que, dans le grec, il y a formellement le mot *logéon*, que Seberus a rendu par le mot de *pulpitum*.

L'enceinte de l'hypoſcénion étoit parallele à celle du *logéon*. Sa largeur pouvoit être de ſix à ſept piés; mais enfin le logéon, l'hypoſcénion, l'orcheſtre & le coniſtra ſont les quatre endroits que beaucoup de gens ont confondus ſous le nom d'*orcheſtre*, comme les endroits ſuivans ont été compris ſous le mot de *ſcene*.

Le proſcénion ou poſte des comédiens s'élevoit de deux piés au-deſſus du *logéon*; de ſorte qu'il avoit environ ſept piés de hauteur ſur l'orcheſtre, & onze ſur le rez-de-chauſſée; & il ne faut pas s'imaginer qu'un auſſi grand architecte que Philon eût donné ſans raiſon toutes ces diverſes élévations aux différens poſtes de ſes théâtres. Outre les égards de la vue, il les avoit ainſi ménagés, afin que le ſon des inſtrumens & la voix des acteurs ſe puſſent porter avec une diſtribution égale aux oreilles des ſpectateurs, ſelon les diverſes hauteurs des degrés qu'ils occupoient. Sur le proſcénion, il y avoit un autel, que les Athéniens appelloient *agyéus*, conſacré à Apollon.

La ſcene, ſelon ce que nous avons déjà remarqué, n'étoit autre choſe que les ornemens d'architecture qui étoient élevés dans le fond & ſur les ailes du proſcénion, & qui en faiſoient la décoration. Quand il y avoit trois rangs de colonnes l'un ſur l'autre, le plus haut s'appelloit *epiſcénion*. Agatarchus a été le premier décorateur qui a travaillé aux embéliſſemens de la ſcene, ſelon les regles de la perſpective; Eſchyle l'avoit inſtruit.

On appelloit en général *paraſcénion* l'eſpace qui étoit devant & derriere la ſcene, & on donnoit auſſi ce nom à toutes les avenues & eſcaliers, par où l'on paſſoit des poſtes de la muſique aux poſtes de la comédie. Voilà comment, ſous le nom de ſcene, on a confondu le proſcénion, le paraſcénion & la ſcene.

Les Athéniens employoient ſouvent des machines; la principale s'appelloit *théologéon*. Elle étoit élevée en l'air, & portoit les dieux que le poëte introduiſoit. C'eſt de celle-là que les ſavans de l'antiquité ont tant condamné l'uſage, parce qu'elle ſervoit de garant à la ſtérilité du mauvais poëte; & quand il avoit embarraſſé l'intrigue de ſon ſujet, au-lieu d'en ſortir par des moyens ingénieux & par un dénouement naturel, il s'en tiroit d'affaire en introduiſant ſur le théologéon un dieu qui, de pure autorité & par un contre-temps ridicule, ramenoit des pays éloignés un homme abſent de ſa patrie, rendoit tout-à-coup la ſanté à un malade, ou la liberté à un priſonnier. Auſſi les Athéniens en avoient fait un mot de raillerie; & quand ils voyoient un homme déconcerté, ils s'écrioient en ſe moquant, *apo micanis*. A leur exemple, les critiques de Rome diſoient en pareille occaſion, *deus è machinâ*.

Cependant il ne falloit pas que la comédie des anciens fût toujours auſſi ridicule qu'on l'imagine à cet égard. Quand les dieux paroiſſoient ſur le *théologéon* on n'entendoit rien que de bon: voici ce que le plus éloquent des Romains a dit de cette machine, *ex eâ dii effata ſæpè fabantur homines, ad virtutem excitabant, à vitio deterrebant*.

L'enceinte extérieure de l'édifice étoit toute de marbre, & compoſée de trois portiques l'un au-deſſus de l'autre, dont le cercys étoit le plus élevé.

Il n'y avoit point de toit qui couvrît

ce ſpectacle. Pour le théâtre de Regilla, qui étoit auprès du temple de Théſée, il étoit couvert magnifiquement, & avoit une charpente de cédre. L'odéon ou théâtre de muſique avoit auſſi un toit, & Plutarque vous dira comment ſa couverture donna lieu au poëte comique Gratinus, de railler ingénieuſement Periclès qui en avoit pris ſoin. Au théâtre de Bacchus il n'y avoit rien de découvert que le *proſcénion* & le *cercys :* auſſi comme les Athéniens y étoient expoſés aux injures de l'air, ils y venoient d'ordinaire avec de grands manteaux pour ſe garantir du froid & de la pluie; & pour ſe défendre du ſoleil, ils avoient un *ſciadion* qui eſt notre paraſol. Les Romains en portoient auſſi au théâtre, & l'appelloient *umbella :* de cette maniere, s'il arrivoit quelque orage inopiné, la repréſentation étoit interrompue, & les ſpectateurs ſe ſauvoient, ou ſous les portiques de l'enceinte extérieure, ou ſous le portique d'Eumenicus qui joignoit au théâtre. Quoique le temple de Bacchus en fût proche, il n'étoit pas poſſible de s'y retirer, car on ne l'ouvroit qu'une fois l'année. Cependant quand la comédie ſe donnoit dans le fort de l'été, la magnificence des Athéniens enchériſſoit par mille artifices, ſur la non-température des beaux jours : ils faiſoient exhaler par tout le théâtre des odeurs agréables, & le plus ſouvent on y voyoit tomber une petite pluie de liqueurs odoriférantes; car le troiſieme corridor, & le cercys, étoient ornés d'une infinité de riches ſtatues, qui par des tuyaux cachés, jetoient une grande roſée ſur le ſpectacle, & tempéroient ainſi les chaleurs du temps & d'une ſi nombreuſe aſſemblée.

Mais on ne ſait pas ſi les Athéniens pratiquoient au théâtre une choſe aſſez curieuſe que Varron remarque des Romains. A Rome, quand on croyoit être retenu trop long-temps au théâtre par les charmes de la repréſentation, les peres de famille portoient dans leur ſein des colombes domeſtiques, qui leur ſervoient à envoyer des nouvelles à leur maiſon : ils attachoient un billet à la colombe, lui donnoient l'eſſor, & elle ne manquoit pas d'aller porter au logis les ordres de ſon maître.

Les repréſentations ne ſe faiſoient que de jour. A Rome, quand Lentulus Spinter ſe fut aviſé de couvrir les théâtres de toile, on y jouoit quelquefois la nuit. Le droit d'entrer au théâtre de Bacchus coûtoit à chaque citoyen, tantôt deux oboles, tantôt trois, l'obole valoit environ deux ou trois ſols de notre monnoie de France. Cet argent n'étoit employé qu'aux petites réparations du bâtiment; car les perſonnes de la premiere qualité faiſoient les frais du pompeux appareil des repréſentations, & l'on tiroit au ſort un homme de chaque tribu, qui étoit obligé de faire cette dépenſe. A la création des archontes ou premiers magiſtrats, on donnoit au public cinq ou ſix différentes comédies, où l'émulation des concurrens pour le prix de la poéſie & de la muſique les tranſportoit de telle ſorte, que les poëtes Alexis & Cléodeme, moururent publiquement de joie ſur la ſcene de ce théâtre, au milieu des applaudiſſemens du prix qu'ils venoient de gagner. La brigue & la cabale déroboient quelquefois la victoire au mérite; on ſait le bon mot de Ménandre, qui voyant le poëte Philémon triompher à ſon préjudice par la corruption des ſuffrages, le vint trouver au milieu de la multitude, & lui dit froidement : N'as-tu pas honte de m'avoir vaincu ? Ménandre, en cinquante ans qu'il a vécu, a compoſé cent & cinq comédies, & n'en a eu que huit qui aient été favoriſés du triomphe : pour Euripide, qui a fait autant de tragédies qu'il a vécu d'années, ſavoir ſoixante-quinze, il n'a remporté le prix que de cinq.

Voilà quel étoit le *théâtre* de Bacchus, qui ne ſervoit pas ſeulement aux jeux publics & aux aſſemblées de l'état, puiſque les philoſophes les plus fameux y venoient encore expliquer leur doctrine à leurs écoliers; & en général les *théâtres* n'étoient pas ſi fort décriés parmi les premiers chrétiens, que l'on veut nous le faire croire; les premieres prédications du chriſtianiſme y ont été prononcées. Cujas & Ariſtarchus furent enlevés du *théâtre* d'Epheſe comme ils y expliquoient l'Evangile, & S. Paul fut prié par ſes diſciples de ne s'y pas préſenter, de peur d'une pareille violence.

Mais avant que d'avoir examiné la conſtruction de celui d'Athenes, M. de la Guilletiere n'auroit pas cru, que de tous les ouvrages de la belle & curieuſe architecture, ce fut celui-là qui demanda les

plus grands efforts de l'art. Ce n'avoit pas été assez à Phylon d'y employer en excellent architecte, une agréable simétrie par le juste rapport des parties de main droite aux parties de main gauche, & par l'ingénieuse convénance des parties supérieures aux inférieures, il affecta d'y travailler en musicien & en médecin. Comme la voix se seroit perdue dans un lieu vaste & découvert, & que le bâtiment étant de marbre, il ne se faisoit point de repercussion pour la soutenir, Phylon pratiqua des réduits ou cellules dans l'épaisseur des corridors, où il plaça les vaisseaux d'airain dont j'ai parlé, *echæa*; ils étoient soutenus dans leurs petites cellules par des coins de fer, ne touchoient point à la muraille, & on les avoit disposés de sorte que la voix sortant de la bouche des acteurs comme d'un centre, se portoit circulairement vers les corridors ou paliers, & venoit frapper la concavité des vaisseaux, qui renvoyoient le son plus fort & plus clair. Mais les instrumens des musiciens qui étoient placés dans l'hyposcénion, y avoient encore de plus grands avantages; car on avoit situé ces vaisseaux d'airain avec une telle proportion mathématique, que leur distance s'accordoit aux intervalles & à la modulation de la musique; chaque ton différent étoit soutenu par la repercussion de quelqu'un de ces vaisseaux placé méthodiquement pour cela: il y en avoit vingt-huit.

C'est ici qu'il faut que je justifie ce que j'ai avancé ci-dessus, quand j'ai dit que Vitruve avoit mal déterminé le nombre des *diazoma* ou paliers: de prétendre qu'il ait justifié ce nombre, quand il a dit que les *échæa* étoient sur ces paliers, & qu'il y avoit trois rangs d'*échæa* dans les grands théâtres, deux rangs dans les moyens, & un rang dans les petits, ce seroit trop prétendre. En effet, comment distinguerons-nous ce qui est grand; médiocre & petit, à moins qu'on ne nous donne les mesures actuelles de l'un ou de l'autre? Vitruve ne nous en a rien déterminé par des terminations de l'usage, lui qui nous a marqué en mesures Romaines l'étendue de quelques-autres parties du théâtre beaucoup moins importantes; car pour les proportions fondées sur les parties du diametre de l'orchestre, elles sont semblables dans ces trois ordres de théâtres, & ne distinguent pas le grand du petit: ainsi cette expression vague de Vitruve n'a pas déterminé véritablement le nombre des paliers.

A ces soins de l'harmonie du théatre Grec on avoit ajouté les soins de la médecine. L'excellent architecte étant toujours garant de la santé de ceux qu'il loge & de ceux qu'il place, Phylon n'avoit pas cru indigne de ses réflexions, de considérer que sans le secours de son art, la joie des spectacles agitant extraordinairement les corps, pouvoit causer de l'altération dans les esprits. Il y pourvut par la disposition du bâtiment, par la judicieuse ouverture des jours ou entre-colonnes, & par l'économie des vents salutaires & des rayons du soleil, dont il fut ménager le cours & le passage: sur-tout il eut égard au vent d'occident, parce qu'il a une force particuliere sur l'ouie, & qu'il porte à l'oreille les sons de plus loin & plus distinctement que les autres; & comme ce vent est ordinairement chargé de vapeurs, ce fut un chef-d'œuvre de l'art, de tourner les jours des portiques avec tant de justesse, que l'intempérie de l'oueſt ne causât point de rhumes en interceptant la transpiration; ainsi dans son *théatre* la scene regardoit la montagne de la citadelle, & avoit à dos la colline de Cynosargue; celle du Musæon étoit à main droite, & le chemin ou la rue du Pyrée étoit à gauche.

Il ne reste rien aujourd'hui du portique d'Eumenicus qui étoit derriere la scene: mais c'étoit un double portique, composé de deux allées, divisées l'une de l'autre par des colonnes. Le plan du portique étoit élevé sur le rez-de-chaussée, de sorte que de la rue on n'y entroit pas de plain-pié, mais on y montoit par des perrons; il formoit un quarré long, & l'espace de terre qu'il renfermoit étoit embelli de palissades & de verdure, pour réjouir la vue de ceux qui se promenoient dans le portique; on y faisoit les répétitions des ouvrages de *théatre*, comme les répétitions de la simphonie se faisoient dans l'odéon.

Il seroit à souhaiter qu'il y eût dans nos villes un portique d'Eumenicus, non pas pour régler l'économie des ouvrages de *théatre*, comme à Athenes, mais pour en réformer la morale, & condamner au silence les auteurs du bas ordre qui des-

honorent la scene, en blessant la pudeur par de grossieres équivoques. (*D. J.*)

Description du nouveau théatre projeté par MM. de Wailly & Peyre, architectes du roi, pour être exécuté sur le terrein de l'ancien hôtel de Condé.

L'état de vétusté & de dépérissement où se trouvoit la salle de la comédie Françoise à Paris, rendoit nécessaire une nouvelle construction; cette nécessité enfanta plusieurs projets, & nos architectes se signalerent à l'envi les uns des autres, faisissant l'occasion de déployer leur talent, & de bien mériter de leurs concitoyens, en leur présentant des plans d'un *théatre* national, qui reformassent les abus & les inconvéniens de l'ancien. Un bâtiment de cette espece doit être placé dans un lieu commode, tant pour l'entrée que pour la sortie, ainsi que pour l'arrivée & le départ des voitures. Nos ouvrages dramatiques ont donné à la France une supériorité qu'on ne lui dispute plus; l'étranger, le citoyen, dont l'œil est ouvert sur les monumens qui embellissent la capitale, y cherchent en vain un *théatre* digne des Corneille, des Racine, des Moliere, des Crébillon, des Voltaire. Nous allons donner une idée du nouveau *théatre* projeté à ce sujet.

Cette nouvelle salle de spectacle devoit être située à l'angle que forment les rues de Condé & des fossés M. le Prince; situation qui paroissoit la plus convenable, s'écartant peu de l'ancienne comédie, & n'occasionnant en conséquence aucun changement dans tout ce qui étoit de sa dépendance; sa distance des autres spectacles, du centre de la ville & du jardin du Luxembourg demeurant la même. En faisant une place en face de cet édifice, comme on le projetoit, il eût été aisé de donner à ce monument toute la décoration dont il est susceptible. Neuf rues eussent abouti à cette place, sans y comprendre les rues neuves, & en eussent rendu l'accès facile de toutes parts, presque sans aucun embarras.

Le bâtiment isolé de tous côtés a la forme d'un parallélogramme entouré de portiques; forme qui donne la facilité de multiplier les entrées & les sorties, avec l'avantage de descendre à couvert par quatre endroits: avantage précieux dans un monument public consacré à cet usage.

On communiqueroit de la nouvelle salle au palais du Luxembourg par deux rues.

La face de l'édifice du côté de la place seroit décorée d'un avant-corps de huit colonnes d'ordre dorique (ordre consacré à Apollon, en péristile, par lequel on arriveroit à un vestibule & à deux grands escaliers à trois rampes qui communiqueroient à toutes les loges, foyers publics, balcons & terrasses, le tout réuni sous la même voûte, ensorte que d'un seul coup-d'œil, le spectateur embrasseroit tout l'objet, & pourroit voir monter à tous les divers rangs des loges.

On communiqueroit aussi par les portiques qui entoureroient la salle, à quatre autres escaliers, dont deux serviroient pour les petites loges supérieures, & les deux autres pour MM. les gentils-hommes de la chambre, pour les foyers & loges des acteurs. Tous ces escaliers seroient libres à tout le monde lors de la sortie du spectacle, de sorte que la salle pourroit être entiérement vide en six minutes, puisqu'à la descente des arcades à couvert on pourroit charger vingt-cinq carrosses à la fois sans aucune peine.

La forme ronde qu'on se proposoit de donner à la nouvelle salle de spectacle, a paru réuni tous les avantages, elle rapprochoit le proscénion ou avant-scene du centre, & par ce moyen tous les spectateurs sont à-peu-près à la même distance de la scene. La voix ne se perd point dans les coulisses; & n'étant point obligée de parcourir un long espace, ni de séjourner dans les angles, elle conserve mieux ses vibrations. Il n'est personne qui ne sente combien la forme ronde est préférable à toutes les autres, elle est la plus belle & la plus réguliere; elle produit un effet agréable à l'œil, elle n'a point d'angles nuisibles à la répercussion des sons, elle en facilite plutôt la reproduction; elle réunit le plus grand espace possible dans une même enceinte. Les anciens l'avoient saisie, & il nous en reste des exemples qui ont été imités par Palladio à Vicence, dans son *théâtre* olympique. Les *théâtres* d'Argentinne & de Tourdinonne à Rome, qui sont les plus estimés, sont ceux qui approchent le plus de la forme circulaire.

Le proscénion ou avant-scene doit avoir le quart du cercle, les trois autres

quarts ſont deſtinés pour les ſpectateurs; il eſt diviſé en trois ſcenes par quatre colonnes ioniques largement eſpaciées, derriere leſquelles ſont les décorations diſpoſées pour introduire à la fois ſur la ſcene trois plans différens, quand on le jugeroit à propos. La néceſſité des *à parte*, & pluſieurs autres circonſtances du jeu ſcénique, rendent cette partition bien avantageuſe, & peuvent enrichir le *théatre* de pluſieurs ſcenes, dont les bornes de l'eſpace l'ont privé juſqu'ici. Les deux colonnes du milieu peuvent encore cacher des portans de lumieres pour éclairer la forme du fond du *théatre*, preſque toujours ſombre dans ſon milieu.

A la place de l'amphithéâtre on pratiqueroit un balcon circulaire de deux rangs de banquettes ſans ſéparation, qui iroient joindre les deux balcons près de l'avant-ſcene : on formeroit enſuite trois rangs de loges, outre deux rangs de petites loges, l'un ſous les premieres, au niveau du parterre, & l'autre au-deſſus de la corniche dans les lunettes du plafond : toutes ces loges ſeroient en retraite les unes ſur les autres d'une banquette, pour ménager au ſpectateur le moins avantageuſement placé, le coup-d'œil de la totalité de la ſalle, ſans nuire aux loges les plus reculées, car on ſait que la voix s'élargit progreſſivement en montant.

On éclaireroit cette ſalle par un ſeul luſtre qui s'enleveroit & deſcendroit en même temps que la toile.

L'avantage de la forme circulaire a donné le moyen de faire un plafond à compartimens arabeſques, ſimétrique; au milieu eſt un bouclier orné de la tête d'Apollon, & ſervant de trappe pour deſcendre le luſtre; il eſt entouré des douze ſignes du zodiaque, pratiqués ſous les lunettes des petites loges, & ſéparés par douze côtes qui montent à plomb de chaque pilier, & forment autant de rayons du cercle; ces côtes entourent des panneaux décorés d'enfans en arabeſques, qui portent ſur leurs têtes des corbeilles de fleurs & de fruits analogues aux ſaiſons; ils ſont dirigés vers le centre comme pour rendre hommage à la divinité qui y préſide. Il réſulte pluſieurs avantages de ces ſortes de plafonds; 1°. de pouvoir être aiſément réparés lorſqu'ils commenceront à ſe noircir par la fumée des lumieres; 2°. d'éviter la dépenſe conſidérable d'une grande compoſition peinte par un artiſte célebre, & d'avoir le déſagrément de la voir dépérir inſenſiblement, ſans trouver facilement une main aſſez habile pour la réparer; 3°. n'y a-t-il pas de l'invraiſemblance à repréſenter au plafond d'une ſalle de comédie, un ſujet qui n'a aucun rapport avec la ſcene? N'eſt-ce pas nuire à l'effet & détruire l'illuſion? C'eſt à quoi les décorateurs modernes n'ont pas aſſez réfléchi juſqu'ici. 4°. Peut-on jamais s'accoutumer à l'idée abſurde de faire deſcendre un luſtre du centre des ſujets qu'on repréſente ordinairement ſur ces plafonds?

THEATRALE (DÉCLAMATION.) La déclamation naturelle donna naiſſance à la Muſique, la Muſique à la Poéſie; la Muſique & la Poéſie à leur tour firent un art de la déclamation.

Les accens de la joie, de l'amour, & de la douleur ſont les premiers traits que la Muſique s'eſt propoſé de peindre. L'oreille lui a demandé l'harmonie, la meſure & le mouvement; la Muſique a obéi à l'oreille; d'où la mélopée. Pour donner à la Muſique plus d'expreſſion & de vérité, on a voulu articuler les ſons donnés par la nature, c'eſt-à-dire, parler en chantant; mais la Muſique avoit une meſure & un mouvement réglés; elle a donc exigé des mots adaptés aux mêmes nombres; d'où l'art des vers. Les nombres donnés par la Muſique & obſervés par la Poéſie, invitoient la voix à les marquer; d'où l'art *rythmique*: le geſte a ſuivi naturellement l'expreſſion & le mouvement de la voix, d'où l'art hypocritique ou l'action théatrale, que les Grecs appelloient *orcheſis*, les Latins *ſaltatio*, & que nous avons pris pour la danſe.

C'eſt-là qu'en étoit la déclamation, lorſqu'Eſchyle fit paſſer la tragédie du charriot de Theſpis ſur les théâtres d'Athenes. La tragédie, dans ſa naiſſance, n'étoit qu'une eſpece de chœur, où l'on chantoit des dithyrambes à la louange de Bacchus; & par conſéquent la déclamation tragique fut d'abord un chant muſical. Pour délaſſer le chœur, on introduiſit ſur la ſcene un perſonnage qui parloit dans les repos. Eſchyle lui donna des interlocuteurs; le dialogue devint la piece, & le chœur forma l'intermede. Quelle fut dès-lors la déclamation théatrale?

Les savans sont divisés sur ce point de littérature.

Ils conviennent tous que la Musique étoit employée dans la tragédie : mais l'employoit-on seulement dans les chœurs, l'employoit-on même dans le dialogue ? M. Dacier ne fait pas difficulté de dire ; *c'étoit un assaisonnement de l'intermede & non de toute la piece ; cela leur auroit paru monstrueux.* M. l'abbé Dubos convient que la déclamation tragique n'étoit point un chant, attendu qu'elle étoit réduite aux moindres intervalles de la voix : mais il prétend que le dialogue lui-même avoit cela de commun avec les chœurs, qu'il étoit soumis à la mesure & au mouvement, & que la modulation en étoit notée. M. l'abbé Vatri va plus loin : il veut que l'ancienne déclamation fût un chant proprement dit. L'éloignement des temps, l'ignorance où nous sommes sous la prosodie des langues anciennes, & l'ambiguité des termes dans les auteurs qui en ont écrit, ont fait naître parmi nos savans cette dispute difficile à terminer, mais heureusement plus curieuse qu'intéressante. En effet, que l'immensité des théâtres chez les Grecs & les Romains ait borné leur déclamation théatrale aux grands intervalles de la voix, ou qu'ils aient eu l'art d'y rendre sensibles dans le lointain les moindres inflexions de l'organe & les nuances les plus délicates de la prononciation ; que dans la premiere supposition ils aient asservi leur déclamation aux regles du chant, ou que dans la seconde ils aient conservé au théâtre l'expression libre & naturelle de la parole ; les temps, les lieux, les hommes, les langues, tout est changé au point que l'exemple des anciens dans cette partie n'est plus d'aucune autorité pour nous.

A l'égard de l'action, sur les théâtres de Rome & d'Athenes l'expression du visage étoit interdite aux comédiens par l'usage des masques ; & quel charme de moins dans leur déclamation ! Pour concevoir comment un usage qui nous paroît si choquant dans le genre noble & pathétique a pu jamais s'établir chez les anciens, il faut supposer qu'à la faveur de l'étendue de leurs théâtres, la dissonance monstrueuse de ces traits fixes & inanimés avec une action vive & une succession rapide de sentimens souvent opposés, échappoit aux yeux des spectateurs. On ne peut pas dire la même chose du défaut de proportion qui résultoit de l'exhaussement du cothurne, car le lointain qui rapproche les extrémités, ne rend que plus frappante la difformité de l'ensemble. Il falloit donc que l'acteur fût enfermé dans une espece de statue colossale, qu'il faisoit mouvoir comme par ressorts ; & dans cette supposition comment concevoir une action libre & naturelle ? Cependant il est à présumer que les anciens avoient porté le geste au plus haut degré d'expression, puisque les Romains trouverent à se consoler de la perte d'Esopus & de Roscius dans le jeu muet de leurs pantomimes : il faut même avouer que la déclamation muette a ses avantages, comme nous aurons lieu de l'expliquer dans la suite de cet article ; mais elle n'a que des momens, & dans une action suivie il n'est point d'expression qui supplée à la parole.

Nous ne savons pas, dira-t-on, ce que faisoient ces pantomimes : cela peut être ; mais nous savons ce qu'ils ne faisoient pas ; nous sommes très-sûrs, par exemple, que dans le défi de Pilade & d'Hilas, l'acteur qui triompha dans le rôle d'Agamemnon, quelque talent qu'on lui suppose, étoit bien loin de l'expression naturelle de ces trois vers de Racine :

Heureux qui satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché !

Ainsi loin de justifier l'espece de fureur qui se répandit dans Rome du temps d'Auguste pour le spectacle des pantomimes, nous la regardons comme une de ces manies bisarres qui naissent communément de la satiété des bonnes choses : maladies contagieuses qui altèrent les esprits, corrompent le goût, & anéantissent les vrais talens. (*Voyez l'article suivant sur* la déclamation des anciens, *où l'on traite du partage de l'action théatrale, & de la possibilité de noter la* déclamation ; *deux points très-difficiles à discuter, & qui demandoient tous les talens de la personne qui s'en est chargée.*)

On entend dire souvent qu'il n'y a guere dans les arts que des beautés de convention ; c'est le moyen de tout confondre ; mais dans les arts d'imitation,

la premiere regle eſt de reſſembler; & cette convention eſt abſurde & barbare, qui tend à corrompre ou à mutiler dans la Peinture les beautés de l'original.

Telle étoit la *déclamation* chez les Romains, lorſque la ruine de l'empire entraîna celle des théâtres; mais après que la barbarie eut extirpé toute eſpece d'habitude, & que la nature ſe fut repoſée dans une longue ſtérilité, rajeunie par ſon repos elle reparut telle qu'elle avoit été avant l'altération de ſes principes. C'eſt ici qu'il faut prendre dans ſon origine la différence de notre *déclamation* avec celle des anciens.

Lors de la renaiſſance des lettres en Europe, la Muſique y étoit peu connue; le rythme n'avoit pas même de nom dans les langues modernes; les vers ne différoient de la proſe que par la quantité numérique des ſyllabes diviſées également, & par cette conſonnance des finales que nous avons appellée *rime*, invention gothique, reſte du goût des acroſtiches, que la plupart de nos voiſins ont eu raiſon de mépriſer. Mais heureuſement pour la poéſie dramatique, la rime qui rend nos vers ſi monotones, ne fit qu'en marquer les diviſions, ſans leur donner ni cadence ni metre; ainſi la nature fit parmi nous ce que l'art d'Eſchyle s'étoit efforcé de faire chez les Athéniens, en donnant à la Tragédie un vers auſſi approchant qu'il étoit poſſible de la proſodie libre & variée du langage familier. Les oreilles n'étoient point accoutumées au charme de l'harmonie; & l'on n'exigea du poëte ni des flûtes pour ſoutenir la *déclamation*, ni des chœurs pour ſervir d'intermedes. Nos ſalles de ſpectacle avoient peu d'étendue. On n'eut donc beſoin ni de maſques pour groſſir les traits & la voix, ni du cothurne exhauſſé pour ſuppléer aux gradations du lointain. Les acteurs parurent ſur la ſcene dans leurs proportions naturelles; leur jeu fut auſſi ſimple que les vers qu'ils déclamoient, & faute d'art ils nous indiquerent cette vérité qui en eſt le comble.

Nous diſons qu'ils nous l'indiquerent, car ils en étoient eux-mêmes bien éloignés; plus leur *déclamation* étoit ſimple, moins elle étoit noble & digne: or c'eſt de l'aſſemblage de ces qualités que réſulte l'imitation parfaite de la belle nature. Mais ce milieu eſt difficile à ſaiſir, & pour éviter la baſſeſſe on ſe jeta dans l'emphaſe. Le merveilleux ſéduit & entraîne la multitude; on ſe plut à croire que les héros devoient chanter en parlant; on n'avoit vu juſqu'alors ſur la ſcene qu'un naturel inculte & bas, on applaudit avec tranſport à un artifice brillant & noble.

Une *déclamation* applaudie ne pouvoit manquer d'être imitée; & comme les excès vont toujours en croiſſant, l'art ne fit que s'éloigner de plus en plus de la nature, juſqu'à ce qu'un homme extraordinaire oſa tout à coup l'y ramener: ce fut Baron l'éleve de Moliere, l'inſtituteur de la belle *déclamation*. C'eſt ſon exemple qui va fonder nos principes; & nous n'avons qu'une réponſe à faire aux partiſans de la *déclamation* chantante: *Baron parloit en déclamant*, ou plutôt en *récitant*, pour parler le langage de Baron lui-même; car il étoit bleſſé du ſeul mot de *déclamation*. Il imaginoit avec chaleur, il concevoit avec fineſſe, il ſe pénétroit de tout. L'enthouſiaſme de ſon art montoit les reſſorts de ſon ame au ton des ſentimens qu'il avoit à exprimer; il paroiſſoit, on oublioit l'acteur & le poëte: la beauté majeſtueuſe de ſon action & de ſes traits répandoit l'illuſion & l'intérêt. Il parloit, c'étoit Mithridate ou Céſar; ni ton, ni geſte, ni mouvement qui ne fût celui de la nature. Quelquefois familier, mais toujours vrai, il penſoit qu'un roi dans ſon cabinet ne devoit point être ce qu'on appelle un *héros de théatre*.

La *déclamation* de Baron cauſa une ſurpriſe mêlée de raviſſement; on reconnut la perfection de l'art, la ſimplicité & la nobleſſe réunies; un jeu tranquille, ſans froideur; un jeu véhément, impétueux avec décence, des nuances infinies, ſans que l'eſprit s'y laiſſât appercevoir. Ce prodige fit oublier tout ce qui l'avoit précédé, & fut le digne modele de tout ce qui devoit le ſuivre.

Bientôt on vit s'élever Beaubourg, dont le jeu moins correct & plus heurté, ne laiſſoit pas d'avoir une vérité fiere & mâle. Suivant l'idée qui nous reſte de ces deux acteurs, Baron étoit fait pour les rôles d'Auguſte & de Mithridate; Beaubourg pour ceux de Rhadamiſte & d'Atrée. Dans la mort de Pompée, Baron jouant Céſar entroit chez Ptolomée, comme dans ſa ſalle d'audience; entouré

d'une foule de courtiſans qu'il accueilloit d'un mot, d'un coup d'œil, d'un ſigne de tête. Beaubourg dans la même ſcene s'avançoit avec la hauteur d'un maître au milieu de ſes eſclaves, parmi leſquels il ſembloit compter les ſpectateurs eux-mêmes, à qui ſon regard faiſoit baiſſer les yeux.

Nous paſſons ſous ſilence les lamentations mélodieuſes de mademoiſelle Duclos, pour rappeller le langage ſimple, touchant & noble de mademoiſelle Lecouvreur, ſupérieure peut-être à Baron lui-même, en ce qu'il n'eut qu'à ſuivre la nature, & qu'elle eut à la corriger. Sa voix n'étoit point harmonieuſe, elle ſut la rendre pathétique; ſa taille n'avoit rien de majeſtueux, elle l'ennoblit par les décences; ſes yeux s'embelliſſoient par les larmes, & ſes traits par l'expreſſion du ſentiment: ſon ame lui tint lieu de tout.

On vit alors ce que la ſcene tragique a jamais réuni de plus parfait; les ouvrages de Corneille & de Racine repréſentés par des acteurs dignes d'eux. En ſuivant les progrès & les viciſſitudes de la *déclamation théatrale*, nous eſſayons de donner une idée des talens qu'elle a ſignalés, convaincus que les principes de l'art ne ſont jamais mieux ſentis que par l'étude des modeles. Corneille & Racine nous reſtent. Baron & la Lecouvreur ne ſont plus; leurs leçons étoient écrites, ſi on peut parler ainſi, dans le vague de l'air, leur exemple s'eſt évanoui avec eux.

Nous ne nous arrêterons point à la *déclamation* comique; perſonne n'ignore qu'elle ne doive être la peinture fidele du ton & de l'extérieur des perſonnages dont la Comédie imite les mœurs. Tout le talent conſiſte dans le naturel; & tout l'exercice, dans l'uſage du monde: or le naturel ne peut s'enſeigner, & les mœurs de la ſociété ne s'étudient point dans les livres; cependant nous placerons ici une réflexion qui nous a échappé en parlant de la Tragédie, & qui eſt commune aux deux genres. C'eſt que par la même raiſon qu'un tableau deſtiné à être vu de loin, doit être peint à grandes touches, le ton du théatre doit être plus haut, le langage plus ſoutenu, la prononciation plus marquée que dans la ſociété, où l'on ſe communique de plus près, mais toujours dans les proportions de la perſpective, c'eſt-à-dire de maniere que l'expreſſion de la voix ſoit réduite au degré de la nature, lorſqu'elle parvient à l'oreille des ſpectateurs. Voilà dans l'un & l'autre genre la ſeule exagération qui ſoit permiſe; tout ce qui l'excede eſt vicieux.

On ne peut voir ce que la *déclamation* a été, ſans preſſentir ce qu'elle doit être. Le but de tous les arts eſt d'intéreſſer par l'illuſion; dans la Tragédie l'intention du poëte eſt de la produire; l'attente du ſpectateur eſt de l'éprouver; l'emploi du comédien eſt de remplir l'intention du poëte & l'attente du ſpectateur. Or le ſeul moyen de produire & d'entretenir l'illuſion, c'eſt de reſſembler à ce qu'on imite. Quelle eſt donc la réflexion que doit faire le comédien en entrant ſur la ſcene? la même qu'a dû faire le poëte en prenant la plume. *Qui va parler? quel eſt ſon rang? quelle eſt ſa ſituation? quel eſt ſon caractere? comment s'exprimeroit-il s'il paroiſſoit lui-même? Achille & Agamemnon ſe braveroient-ils en cadence?* On peut nous oppoſer qu'ils ne ſe braveroient pas en vers, & nous l'avouerons ſans peine.

Cependant, nous dira-t-on, les Grecs ont cru devoir embellir la Tragédie par le nombre & l'harmonie des vers. Pourquoi, ſi l'on a donné dans tous les temps au ſtyle dramatique une cadence marquée, vouloir la bannir de la *déclamation*? Qu'il nous ſoit permis de répondre qu'à la vérité priver le ſtyle héroïque du nombre & de l'harmonie, ce ſeroit dépouiller la nature de ſes graces les plus touchantes; mais que pour l'embellir il faut prendre ſes ornemens en elle-même, la peindre, ſinon comme elle a coutume d'être, du moins comme elle eſt quelquefois. Or il n'eſt aucune eſpece de nombre que la nature n'emploie librement dans le ſtyle, mais il n'en eſt aucun dont elle garde ſervilement la périodique uniformité. Il y a parmi ces nombres un choix à faire & des rapports à obſerver; mais de tous ces rapports, les plus flateurs ceſſent de l'être ſans le charme de la variété. Nous préférons donc pour la poéſie dramatique, une proſe nombreuſe aux vers. Oui ſans doute: & le premier qui a introduit des interlocuteurs ſur la ſcene tragique, Eſchyle lui-même, penſoit comme nous; puiſqu'obligé de céder au

goût des Athéniens pour les vers, il n'a employé que le plus simple & le moins cadencé de tous, afin de se rapprocher autant qu'il lui étoit possible de cette prose naturelle dont il s'éloignoit à regret. Voudrions-nous pour cela bannir aujourd'hui les vers du dialogue ? non, puisque l'habitude nous ayant rendus insensibles à ce défaut de vraisemblance, on peut joindre le plaisir de voir une pensée, un sentiment ou une image artistement enchâssée dans les bornes d'un vers, à l'avantage de donner pour aide à la mémoire un point fixe dans la rime, & dans la mesure un espace déterminé.

Remontons au principe de l'illusion. Le héros disparoît de la scene, dès qu'on y apperçoit le comédien ou le poëte ; cependant comme le poëte fait penser & dire au personnage qu'il emploie, non ce qu'il a dit & pensé, mais ce qu'il a dû penser & dire, c'est à l'acteur à l'exprimer comme le personnage eût dû le rendre. C'est-là le choix de la belle nature, & le point important & difficile de l'art de la *déclamation*. La noblesse & la dignité sont les décences du théatre héroïque : leurs extrêmes sont l'emphase & la familiarité ; écueils communs à la *déclamation* & au style, & entre lesquels marchent également le poëte & le comédien. Le guide qu'ils doivent prendre dans ce détroit de l'art, c'est une idée juste de la belle nature. Reste à savoir dans quelles sources le comédien doit la puiser.

La premiere est l'éducation. Baron avoit coutume de dire qu'*un comédien devroit avoir été nourri sur les genoux des peines* ; expression peu mesurée, mais bien sentie.

La seconde seroit le jeu d'un acteur consommé ; mais ces modeles sont rares, & l'on néglige trop la tradition, qui seule pourroit les perpétuer. On sait, par exemple, avec quelle finesse d'intelligence & de sentiment Baron dans le début de Mithridate avec ses deux fils, marquoit son amour pour Xipharès & sa haine contre Pharnace. On sait que dans ces vers :

Princes, quelques raisons que vous me puissiez dire,
Votre devoir ici n'a point dû vous conduire,
Ni vous faire quitter en de si grands besoins,
Vous le Pont, vous Colchos, confiés à vos soins.

il disoit à Pharnace, *vous le Pont*, avec la hauteur d'un maître & la froide sévérité d'un juge ; & à Xipharès, *vous Colchos*, avec l'expression d'un reproche sensible & d'une surprise mêlée d'estime, telle qu'un pere tendre la témoigne à un fils dont la vertu n'a pas rempli son attente. On sait que dans ce vers de Pyrrhus à Andromaque,

Madame, en l'embrassant, songer à le sauver,

le même acteur employoit au lieu de la menace, l'expression pathétique de l'intérêt & de la pitié ; & qu'au geste touchant dont il accompagnoit ces mots, *en l'embrassant*, il sembloit tenir Astyanax entre ses mains, & le présenter à sa mere. On sait que dans ce vers de Sévere à Felix,

Servez bien votre Dieu, servez votre monarque,

il permettoit l'un & ordonnoit l'autre avec les gradations convenables au caractere d'un favori de Décie, qui n'étoit pas intolérant. Ces exemples, & une infinité d'autres qui nous ont été transmis par des amateurs éclairés de la belle *déclamation*, devroient être sans cesse présens à ceux qui courent la même carriere ; mais la plupart négligent de s'en instruire, avec autant de confiance que s'ils étoient par eux-mêmes en état d'y suppléer.

La troisieme, (mais celle-ci regarde l'action, dont nous parlerons dans la suite) c'est l'étude des monumens de l'antiquité. Celui qui se distingue le plus aujourd'hui dans la partie de l'action théatrale, & qui soutient le mieux par sa figure l'illusion du merveilleux sur notre scene lyrique, M. Chassé doit la fierté de ses attitudes, la noblesse de son geste, & la belle entente de ses vêtemens, aux chefs-d'œuvre de Sculpture & de Peinture qu'il a savamment observés.

La quatrieme enfin, la plus féconde & la plus négligée, c'est l'étude des originaux, & l'on n'en voit guere que dans les livres. Le monde est l'école d'un comédien ; *théatre* immense où toutes les passions, tous les états, tous les caracteres sont en jeu. Mais comme la plupart de ces modeles manquent de noblesse & de correction, l'imitateur peut s'y méprendre,

s'il n'eſt d'ailleurs éclairé dans ſon choix. Il ne ſuffit donc pas qu'il peigne d'après nature, il faut encore que l'étude approfondie des belles proportions & des grands principes du deſſin l'ait mis en état de la corriger.

L'étude de l'hiſtoire & des ouvrages d'imagination, eſt pour lui ce qu'elle eſt pour le peintre & pour le ſculpteur. *Depuis que je lis Homere*, dit un artiſte célebre de nos jours, (M. Bouchardon) *les hommes me paroiſſent hauts de vingt piés.*

Les livres ne préſentent point de modele aux yeux, mais ils en offrent à l'eſprit: ils donnent le ton à l'imagination & au ſentiment; l'imagination & le ſentiment le donnent aux organes. L'actrice qui liroit dans Virgile,

Illa graves oculos conata attollere, rurſus
Deficit. . . . . .
Ter ſeſe attollens, cubitoque innixa levavit,
Ter revoluta toro eſt, oculiſque errantibus alto
Quæſivit cœlo lucem, ingemuitque repertâ.

L'actrice qui liroit cette peinture ſublime, apprendroit à mourir ſur le *théatre*. Dans la Pharſale, Afranius lieutenant de Pompée voyant ſon armée périr par la ſoif, demande à parler à Céſar; il paroit devant lui, mais comment?

Servatâ precanti
Majeſtas, non fracta malis; interque priorem
Fortunam, caſuſque novos gerit omnia victi,
Sed ducis, & veniam ſecuro pectore poſcit.

Quelle image, & quelle leçon pour un acteur intelligent!

On a vu des exemples d'une belle *déclamation* ſans étude, & même, dit-on, ſans eſprit; oui ſans doute, ſi l'on entend par eſprit la vivacité d'une conception légere qui ſe repoſe ſur les riens, & qui voltige ſur les choſes. Cette ſorte d'eſprit n'eſt pas plus néceſſaire pour jouer le rôle d'Ariane, qu'il ne l'a été pour compoſer les fables de la Fontaine & les tragédies de Corneille.

Il n'en eſt pas de même du bon eſprit; c'eſt par lui ſeul que le talent d'un acteur s'étend & ſe plie à différens caracteres. Celui qui n'a que du ſentiment, ne joue bien que ſon propre rôle; celui qui joint à l'ame l'intelligence, l'imagination & l'étude, s'affecte & ſe pénetre de tous les caracteres qu'il doit imiter; jamais le même, & toujours reſſemblant: ainſi l'ame, l'imagination, l'intelligence & l'étude, doivent concourir à former un excellent comédien. C'eſt par le défaut de cet accord, que l'un s'emporte où il devroit ſe poſſéder; que l'autre raiſonne où il devroit ſentir: plus de nuances, plus de vérité, plus d'illuſion, & par conſéquent plus d'intérêt.

Il eſt d'autres cauſes d'une *déclamation* défectueuſe; il en eſt de la part de l'acteur, de la part du poëte, de la part du public lui-même.

L'acteur à qui la nature a refuſé les avantages de la figure & de l'organe, veut y ſuppléer à force d'art; mais quels ſont les moyens qu'il emploie? Les traits de ſon viſage manquent de nobleſſe, il les charge d'une expreſſion convulſive; ſa voix eſt ſourde ou foible, il la force pour éclater: ſes poſitions naturelles n'ont rien de grand, il ſe met à la torture, & ſemble par une geſticulation outrée vouloir ſe couvrir de ſes bras. Nous dirons à cet acteur, quelques applaudiſſemens qu'il arrache au peuple: Vous voulez corriger la nature, & vous la rendez monſtrueuſe; vous ſentez vivement, parlez de même, & ne forcez rien: que votre viſage ſoit muet; on ſera moins bleſſé de ſon ſilence que de ſes contorſions: les yeux pourront vous cenſurer; mais les cœurs vous applaudiront, & vous arracherez des larmes à vos critiques.

A l'égard de la voix, il en faut moins qu'on ne penſe pour être entendu dans nos ſalles de ſpectacles, & il eſt peu de ſituations au *théatre* où l'on ſoit obligé d'éclater; dans les plus violentes même, qui ne ſont l'avantage qu'a ſur les cris & les éclats, l'expreſſion d'une voix entrecoupée par les ſanglots, ou étouffée par la paſſion? On raconte d'une actrice célebre qu'un jour ſa voix s'éteignit dans la déclaration de Phedre: elle eut l'art d'en profiter; on n'entendit plus que les accens d'une ame épuiſée de ſentiment. On prit cet accident pour effort de la paſſion, comme en effet il pouvoit l'être, & jamais cette ſcene admirable n'a fait ſur les ſpectateurs une ſi violente impreſſion.

Mais dans cette actrice tout ce que la beauté a de plus touchant suppléoit à la foiblesse de l'organe. Le jeu retenu demande une vive expression dans les yeux & dans les traits, & nous ne balançons point à bannir du théatre celui à qui la nature a refusé tous ces secours à la fois. Une voix ingrate, des yeux muets & des traits inanimés, ne laissent aucun espoir au talent intérieur de se manifester au-dehors.

Quelles ressources au contraire n'a point sur la scene tragique celui qui joint une voix flexible, sonore, & touchante, à une figure expressive & majestueuse? & qu'il connoît peu ses intérêts, lorsqu'il emploie un art mal-entendu à profaner en lui la noble simplicité de la nature?

Qu'on ne confonde pas ici une *déclamation* simple avec une *déclamation* froide, elle n'est souvent froide que pour n'être pas simple, & plus elle est simple, plus elle est susceptible de chaleur; elle ne fait point sonner les mots, mais elle fait sentir les choses; elle n'analyse point la passion, mais elle la peint dans toute sa force.

Quand les passions sont à leur comble, le jeu le plus fort est le plus vrai: c'est-là qu'il est beau de ne plus se posséder, ni se connoître. Mais les décences? les décences exigent que l'emportement soit noble, & n'empêchent pas qu'il ne soit excessif. Vous voulez qu'Hercule soit maître de lui dans ses fureurs! n'entendez-vous pas qu'il ordonne à son fils d'aller assassiner sa mere? Quelle modération attendez-vous d'Orosianne? Il est prince, dites-vous; il est bien autre chose, il est amant & il tue Zaïre. Hécube, Clitemnestre, Mérope, Déjanire, sont filles & femmes de héros; oui, mais elles sont meres, & l'on veut égorger leurs enfans. Applaudissez à l'actrice (mademoiselle Duménil) qui oublie son rang, qui vous oublie, & qui s'oublie elle-même dans ces situations effroyables, & laissez dire aux ames de glace qu'elle devroit se posséder. Ovide a dit que l'amour se rencontroit rarement avec la majesté. Il en est ainsi de toutes les grandes passions; mais comme elles doivent avoir dans le style leurs gradations & leurs nuances, l'acteur doit les observer à l'exemple du poëte; c'est au style à suivre la marche du sentiment; c'est à la *déclamation* à suivre la marche du style, majestueuse & calme, violente & impétueuse comme lui.

Une vaine délicatesse nous porte à rire de ce qui fait frémir nos voisins, & de ce qui pénétroit les Athéniens de terreur ou de pitié: c'est que la vigueur de l'ame & la chaleur de l'imagination ne sont pas au même degré dans le caractere de tous les peuples. Il n'en est pas moins vrai qu'en nous la réflexion du moins suppléeroit au sentiment, & qu'on s'habitueroit ici comme ailleurs à la plus vive expression de la nature, si le goût méprisable des parodies n'y disposoit l'esprit à chercher le ridicule à côté du sublime: de-là cette crainte malheureuse qui abat & refroidit le talent de nos acteurs. *V.* PARODIE.

Il est dans le public une autre espece d'hommes qu'affecte machinalement l'excès d'une *déclamation* outrée. C'est en faveur de ceux-ci que les poëtes eux-mêmes excitent souvent les comédiens à charger le geste & à forcer l'expression, sur-tout dans les morceaux froids & foibles, dans lesquels au défaut des choses ils veulent qu'on enfle les mots. C'est une observation dont les acteurs peuvent profiter pour éviter le piege où les poëtes les attirent. On peut diviser en trois classes ce qu'on appelle les *beaux vers:* dans les uns la beauté dominante est dans l'expression: dans les autres elle est dans la pensée: on conçoit que de ces deux beautés réunies se forme l'espece de vers la plus parfaite & la plus rare. La beauté du fond ne demande pour être sentie que la naturel de la prononciation; la forme pour éclater & se soutenir par elle-même, a besoin d'une *déclamation* mélodieuse & sonnante. Le poete dont les vers réuniront ces deux beautés, n'exigera point de l'acteur le fard d'un débit pompeux; il appréhende au contraire que l'art ne défigure ce naturel qui lui a tant coûté: mais celui qui sentira dans ses vers la foiblesse de la pensée ou de l'expression, ou de l'une & de l'autre, ne manquera pas d'exciter le comédien à les déguiser par le prestige de la *déclamation:* le comédien pour être applaudi se prêtera aisément à l'artifice du poëte; il ne voit pas qu'on fait de lui un charlatan pour en imposer au peuple.

Cependant il eſt parmi ce même peuple d'excellens juges dans l'expreſſion du ſentiment. Un grand prince ſouhaitoit à Corneille un parterre compoſé de miniſtres, Corneille en demandoit un compoſé de marchands de la rue ſaint Denis. Il entendoit par-là des eſprits droits & des ames ſenſibles, ſans préjugés, ſans prétention. C'eſt d'un ſpectateur de cette claſſe, que dans une de nos provinces méridionales, l'actrice (mademoiſelle Clairon) qui joue le rôle d'Ariane avec tant d'ame & de vérité, reçut un jour cet applaudiſſement ſi ſincere & ſi juſte. Dans la ſcene où Ariane cherche avec ſa confidente quelle peut être ſa rivale, à ce vers *Eſt-ce Mégiſte, Eglé, qui le rend infidele*, l'actrice vit un homme qui les yeux en larmes ſe penchoit vers elle, & lui crioit d'une voix étouffée : *c'eſt Phedre, c'eſt Phedre.* C'eſt bien-là le cri de la nature qui applaudit à la perfection de l'art.

Le défaut d'analogie dans les penſées, de liaiſon dans le ſtyle, de nuances dans les ſentimens, peut entraîner inſenſiblement un acteur hors de la *déclamation* naturelle. C'eſt une réflexion que nous avons faite, en voyant que les tragédies de Corneille étoient conſtamment celles que l'on déclamoit avec le plus de ſimplicité. Rien n'eſt plus difficile que d'être naturel dans un rôle qui ne l'eſt pas.

Comme le geſte ſuit la parole, ce que nous avons dit de l'une peut s'appliquer à l'autre : la violence de la paſſion exige beaucoup de geſtes, & comporte même les plus expreſſifs. Si l'on demande comment ces derniers ſont ſuſceptibles de nobleſſe, qu'on jette les yeux ſur les *forces du Guide*, ſur le *Pœtus* antique, ſur le *Laocoon*, &c. Les grands peintres ne feront pas cette difficulté. *Les regles défendent*, diſoit Baron, *de lever les bras au-deſſus de la tête ; mais ſi la paſſion les y porte, ils feront bien : la paſſion en ſait plus que les regles.* Il eſt des tableaux dont l'imagination eſt émue, & dont les yeux ſeroient bleſſés : mais le vice eſt dans le choix de l'objet, non dans la force de l'expreſſion. Tout ce qui ſeroit beau en peinture, doit être beau ſur le théatre. Et que ne peut-on y exprimer le déſeſpoir de la ſœur de Didon, tel qu'il eſt peint dans l'Enéide ! Encore une fois, de combien de plaiſirs ne nous prive point une vaine délicateſſe ? Les Athéniens plus ſenſibles & auſſi polis que nous, voyoient ſans dégoût Philoctete panſant ſa bleſſure, & Pilade eſſuyant l'écume des levres de ſon ami étendu ſur le ſable.

L'abattement de la douleur permet peu de geſtes ; la réflexion profonde n'en veut aucun : le ſentiment demande une action ſimple comme lui : l'indignation, le mépris, la fierté, la menace, la fureur concentrée, n'ont beſoin que de l'expreſſion des yeux & du viſage ; un regard, un mouvement de tête, voilà leur action naturelle ; le geſte ne feroit que l'affoiblir. Que ceux qui reprochent à un acteur de négliger le geſte dans les rôles pathétiques de pere, ou dans les rôles majeſtueux de rois, apprennent que la dignité n'a point ce qu'ils appellent *des bras*. Auguſte tendoit ſimplement la main à Cinna, en lui diſant : *ſoyons amis*. Et dans cette réponſe :

Connoiſſez-vous Céſar pour lui parler ainſi ?

Céſar doit à peine laiſſer tomber un regard ſur Ptolomée.

Ceux-là ſur-tout ont beſoin de peu de geſtes, dont les yeux & les traits ſont ſuſceptibles d'une expreſſion vive & touchante. L'expreſſion des yeux & du viſage eſt l'ame de la *déclamation* ; c'eſt-là que les paſſions vont ſe peindre en caracteres de feu ; c'eſt de-là que partent ces traits, qui nous pénetrent lorſque nous entendons dans Iphigénie, *vous y ſerez ma fille* : dans Andromaque, *je ne t'ai point aimé cruel, qu'ai-je donc fait* ? dans Atrée, *reconnois-tu ce ſang* ? &c. Mais ce n'eſt ni dans les yeux ſeulement, ni ſeulement dans les traits, que le ſentiment doit ſe peindre ; ſon expreſſion réſulte de leur harmonie, & les fils qui les font mouvoir aboutiſſent au ſiege de l'ame. Lorſque Alvarès vient annoncer à Zamore & à Alzire l'arrêt qui les a condamnés, cet arrêt funeſte eſt écrit ſur le front de ce vieillard, dans ſes regards abattus, dans ſes pas chancelans ; on frémit avant de l'entendre. Lorſque Ariane lit le billet de Théſée, les caracteres de la main du perfide ſe répetent, comme dans un miroir ſur le viſage pâliſſant de ſon amante, dans ſes yeux fixes & remplis de larmes, dans le tremblement de ſa main. Les anciens n'avoient pas l'idée de ce degré d'expreſ-

tion ; & tel eſt parmi nous l'avantage des ſalles peu vaſtes, & du viſage découvert. Le jeu mixte & le jeu muet devoient être encore plus incompatibles avec les maſques ; mais il faut avouer auſſi que la plupart de nos acteurs ont trop négligé cette partie, l'une des plus eſſentielles de la *déclamation*.

Nous appellons *jeu mixte* ou *compoſé*, l'expreſſion d'un ſentiment modifié par les circonſtances, ou de pluſieurs ſentimens réunis. Dans le premier ſens, tout jeu de théatre eſt un jeu mixte : car dans l'expreſſion du ſentiment doivent ſe fondre à chaque trait les nuances du caractere & de la ſituation du perſonnage ; ainſi la férocité de Rhadamiſte doit ſe peindre même dans l'expreſſion de ſon amour ; ainſi Pyrrhus doit mêler le ton du dépit & de la rage à l'expreſſion tendre de ces paroles d'Andromaque qu'il a entendues, & qu'il répete en frémiſſant.

C'eſt Hector . . . .
Voilà ſes yeux, ſa bouche, & déja ſon audace,
C'eſt lui-même ; c'eſt toi cher époux que j'embraſſe.

Rien de plus varié dans ſes détails que le monologue de Camille au 4e acte des Horaces : mais ſa douleur eſt un ſentiment continu qui doit être comme le fond de ce tableau. Et c'eſt-là que triomphe l'actrice, qui joue ce rôle avec autant de vérité que de nobleſſe, d'intelligence que de chaleur. Le comédien a donc toujours au moins trois expreſſions à réunir, celle du ſentiment, celle du caractere, & celle de la ſituation : regle peu connue, & encore moins obſervée.

Lorſque deux ou pluſieurs ſentimens agitent une ame, ils doivent ſe peindre en même temps dans les traits & dans la voix, même à travers les efforts qu'on fait pour les diſſimuler. Oroſmane jaloux veut s'expliquer avec Zaïre ; il déſire & craint l'aveu qu'il exige ; le ſecret qu'il cherche l'épouvante, & il brûle de le découvrir : il éprouve de bonne-foi tous ces mouvemens confus, il doit les exprimer de même. La crainte, la fierté, la pudeur, le dépit, retiennent quelquefois la paſſion : mais ſans la cacher, tout doit trahir un cœur ſenſible. Et quel art ne demandent point ces demi-teintes, ces nuances d'un ſentiment répandues ſur l'expreſſion d'un ſentiment contraire, ſur-tout dans les ſcenes de diſſimulation où le poëte a ſuppoſé que ces nuances ne ſeroient apperçues que des ſpectateurs, qu'elles échapperoient à la pénétration des perſonnages intéreſſés ! Telle eſt la diſſimulation d'Atalide avec Roxane, de Cléopatre avec Antiochus, de Néron avec Agrippine. Plus les perſonnages ſont difficiles à ſéduire par leur caractere & leur ſituation, plus la diſſimulation doit être profonde, plus par conſéquent la nuance de fauſſeté eſt difficile à ménager. Dans ce vers de Cléopatre, *c'en eſt fait, je me rends, & ma colere expire ;* dans ce vers de Néron, *avec Britannicus je me reconcilie*, l'expreſſion ne doit pas être celle de la vérité, car le menſonge ne ſauroit y atteindre : mais combien n'en doit-elle pas approcher ? En même temps que le ſpectateur s'apperçoit que Cléopatre & Néron diſſimulent, il doit trouver vraiſemblable qu'Antiochus & Agrippine ne s'en apperçoivent pas, & ce milieu à ſaiſir eſt peut-être le dernier effort de l'art de la *déclamation*. Laiſſer voir la feinte au ſpectateur, c'eſt à quoi tout comédien peut réuſſir ; ne la laiſſer voir qu'au ſpectateur, c'eſt ce que les plus conſommés n'ont pas toujours le talent de faire.

De tout ce que nous venons de dire, il eſt aiſé de ſe former une juſte idée du jeu muet. Il n'eſt point de ſcene, ſoit tragique, ſoit comique, où cette eſpece d'action ne doive entrer dans les ſilences. Tout perſonnage introduit dans une ſcene doit y être intéreſſé, tout ce qui l'intéreſſe doit l'émouvoir, tout ce qui l'émeut doit ſe peindre dans ſes traits & dans ſes geſtes : c'eſt le principe du jeu muet, & il n'eſt perſonne qui ne ſoit choqué de la négligence de ces acteurs, qu'on voit inſenſibles & ſourds dès qu'ils ceſſent de parler, parcourir le ſpectacle d'un œil indifférent & diſtrait, en attendant que leur tour vienne de reprendre la parole.

En évitant cet excès de froideur dans les ſilences du dialogue, on peut tomber dans l'excès oppoſé. Il eſt un degré où les paſſions ſont muettes, *ingentes ſtupent* : dans tout autre cas, il n'eſt pas naturel d'écouter en ſilence un diſcours dont on eſt violemment ému, à moins que la crainte, le reſpect, ou telle autre cauſe, ne nous retienne. Le jeu muet doit donc être

une expreſſion contrainte & un mouvement reprimé. Le perſonnage qui s'abandonneroit à l'action devroit, par la même raiſon, ſe hâter de prendre la parole: ainſi quand la diſpoſition du dialogue l'oblige à ſe taire, on doit entrevoir dans l'expreſſion muette & retenue de ſes ſentimens, la raiſon qui lui ferme la bouche.

Une circonſtance plus critique eſt celle où le poëte fait taire l'acteur à contretemps. On ne ſait que trop combien l'ambition des beaux vers a nui à la vérité du dialogue. *V.* DIALOGUE. Combien de fois un perſonnage qui interromproit ſon interlocuteur, s'il ſuivoit le mouvement de la paſſion, ſe voit-il condamné à laiſſer achever une tirade brillante? Quel eſt pour lors le parti que doit prendre l'acteur que le poëte tient à la gêne? S'il exprime par ſon jeu la violence qu'on lui fait, il rend plus ſenſible encore ce défaut du dialogue, & ſon impatience ſe communique au ſpectateur; s'il diſſimule cette impatience, il joue faux en ſe poſſédant où il devroit s'emporter. Quoiqu'il arrive, il n'y a point à balancer: il faut que l'acteur ſoit vrai, même au péril du poëte.

Dans une circonſtance pareille, l'actrice qui joue Pénélope (mademoiſelle Clairon) a eu l'art de faire d'un défaut de vraiſemblance inſoutenable à la lecture, un tableau théatral de la plus grande beauté. Ulyſſe parle à Pénélope ſous le nom d'un étranger. Le poëte, pour filer la reconnoiſſance, a obligé l'actrice à ne pas lever les yeux ſur ſon interlocuteur: mais à meſure qu'elle entend cette voix, les gradations de la ſurpriſe, de l'eſpérance, & de la joie, ſe peignent ſur ſon viſage avec tant de vivacité & de naturel, le ſaiſiſſement qui la rend immobile tient le ſpectateur lui-même dans une telle ſuſpenſion, que la contrainte de l'art devient l'expreſſion de la nature. Mais les auteurs ne doivent pas compter ſur ces coups de force, & le plus ſûr eſt de ne pas mettre les acteurs dans le cas de jouer faux.

Il ne nous reſte plus qu'à dire un mot des repos de la *déclamation*, partie bien importante & bien négligée. Nous avons dit plus haut que la *déclamation* muette avoit ſes avantages ſur la parole: en effet, la nature a des ſituations & des mouvemens que toute l'énergie des langues ne feroit qu'affoiblir, dans leſquels la parole retarde l'action, & rend l'expreſſion traînante & lâche. Les peintres dans ces ſituations devroient ſervir de modele aux poëtes & aux comédiens. L'*Agamemnon* de Timante, le *ſaint Bruno en oraiſon* de le Sueur, le *Lazare* du Rembrand, la *deſcente de croix* du Carrache, ſont des morceaux ſublimes dans ce genre. Ces grands maîtres ont laiſſé imaginer & ſentir au ſpectateur ce qu'ils n'auroient pu qu'énerver, s'ils avoient tenté de le rendre. Homere & Virgile avoient donné l'exemple aux peintres. Ajax rencontre Ulyſſe aux enfers, Didon y rencontre Enée. Ajax & Didon n'expriment leur indignation que par le ſilence: il eſt vrai que l'indignation eſt une paſſion taciturne, mais elles ont toutes des momens où le ſilence eſt leur expreſſion la plus énergique & la plus vraie.

Les acteurs ne manquent pas de ſe plaindre, que les poëtes ne donnent point lieu à ces ſilences éloquens, qu'ils veulent tout dire, & ne laiſſent rien à l'action. Les Poëtes gémiſſent de leur côté de ne pouvoir ſe repoſer ſur l'intelligence & le talent de leurs acteurs pour l'expreſſion des réticences. Et en général les uns & les autres ont raiſon; mais l'acteur qui ſent vivement, trouve encore dans l'expreſſion du poëte aſſez de vides à remplir.

Baron, dans le rôle d'Ulyſſe, étoit quatre minutes à parcourir en ſilence tous les changemens qui frappoient ſa vue en entrant dans ſon palais.

Phedre apprend que Theſée eſt vivant. Racine s'eſt bien gardé d'occuper par des paroles le premier moment de cette ſituation.

Mon époux eſt vivant, Œnone, c'eſt aſſez,
J'ai fait l'indigne aveu d'un amour qui l'outrage,
Il vit; je ne veux pas en ſavoir davantage.

C'eſt au ſilence à peindre l'horreur dont elle eſt ſaiſie à cette nouvelle, & le reſte de la ſcene n'en eſt que le développement.

Phedre apprend de la bouche de Theſée, qu'Hippolyte aime Aricie. Qu'il nous ſoit permis de le dire: ſi le poëte avoit pu compter ſur le jeu muet de l'actrice, il auroit retranché ce monologue: *Il ſort: quelle nouvelle a frappé mon oreille*, &c. & n'auroit fait dire à Phedre que ce vers, après un long ſilence.

Et je me chargerois du ſoin de le défendre

Nos voiſins ſont plus hardis, & par conſéquent plus grands que nous dans cette partie. On voit (ſur le théâtre de Londres) Barnweld chargé de peſantes chaînes, ſe rouler avec ſon ami ſur le pavé de la priſon, étroitement ſerrés l'un dans les bras de l'autre; leurs larmes, leurs ſanglots, leurs embraſſemens, ſont l'expreſſion de leur douleur.

Mais dans cette partie, comme dans toutes les autres, pour encourager & les auteurs & les acteurs à chercher les grands effets, & à riſquer ce qui peut les produire, il faut un public ſérieux, éclairé, ſenſible, & qui porte au théâtre de Cinna un autre eſprit qu'à ceux d'Arlequin & de Gille.

La maniere de s'habiller au théâtre, contribue plus qu'on ne penſe à la vérité & à l'énergie de l'action; *V.* DÉCORATION.

De l'art de partager l'action théâtrale, qu'on prétend avoir été en uſage chez les Romains. Il ſeroit difficile de ne pas reconnoître la ſupériorité de nos ouvrages dramatiques ſur ceux même qui nous ont ſervi de modeles; mais comme on ne donne pas volontiers à ſes contemporains des éloges ſans reſtriction, on prétend que les anciens ont eu des arts que nous ignorons, & qui contribuoient beaucoup à la perfection du genre dramatique. Tel étoit, dit-on, l'art de partager l'action théâtrale entre deux acteurs, de maniere que l'un faiſoit les geſtes dans le temps que l'autre récitoit. Tel étoit encore l'art de noter la *déclamation*.

Fixons l'état de la queſtion, tâchons de l'éclaircir, c'eſt le moyen de la décider; & commençons par ce qui concerne le partage de l'action.

Sur l'action partagée. L'action comprend la récitation & le geſte; mais cette ſeconde partie eſt ſi naturellement liée à la premiere, qu'il ſeroit difficile de trouver un acteur qui avec de l'intelligence & du ſentiment, eût le geſte faux. Les auteurs les plus attentifs au ſuccès de leurs ouvrages, s'attachent à donner à leurs acteurs les tons, les inflexions, & ce qu'on appelle l'*eſprit du role*. Si l'acteur eſt encore capable de s'affecter, de ſe pénétrer de la ſituation où il ſe trouve, c'eſt-à-dire s'il a des entrailles, il eſt alors inutile qu'il s'occupe du geſte, qui ſuivra infailliblement; il ſeroit même dangereux qu'il y donnât une attention qui pourroit le diſtraire & le jeter dans l'affectation. Les acteurs qui geſticulent le moins, ſont parmi nous ceux qui ont le geſte le plus naturel. Les anciens pouvoient à la vérité avoir plus de vivacité & de variété dans le geſte que nous n'en avons, comme on en remarque plus aux Italiens qu'à nous; mais il n'eſt pas moins vrai que ce geſte vif & marqué leur étant naturel, il n'exigeoit pas de leur part plus d'attention que nous n'en donnons au nôtre. On ne voit donc pas qu'il ait jamais été néceſſaire d'en faire un art particulier, & il eût été biſarre de le ſéparer de la récitation, qui peut ſeule le guider & le rendre convenable à l'action.

J'avoue que nous ſommes ſouvent ſi prévenus en faveur de nos uſages, ſi aſſervis à l'habitude, que nous regardons comme déraiſonnables les mœurs & les uſages oppoſés aux nôtres. Mais nous avons un moyen d'éviter l'erreur à cet égard; c'eſt de diſtinguer les uſages purement arbitraires d'avec ceux qui ſont fondés ſur la nature: or il eſt conſtant que la repréſentation dramatique doit en être l'image; ce ſeroit donc une biſarrerie de ſéparer dans l'imitation, ce qui eſt eſſentiellement uni dans les choſes qui nous ſervent de modele. Si dans quelque circonſtance ſinguliere nous ſommes amuſés par un ſpectacle ridicule, notre plaiſir naît de la ſurpriſe; le froid & le dégoût nous ramenent bientôt au vrai, que nous cherchons juſques dans nos plaiſirs. Le partage de l'action n'eût donc été qu'un ſpectacle puérile, du genre de nos marionnettes.

Mais cet uſage a-t-il exiſté? Ceux qui ſoutiennent cette opinion, ſe fondent ſur un paſſage de Tite-Live dont j'ai déjà cité le commencement dans un mémoire, & dont je promis alors d'examiner la ſuite. *V. tom. XVII. des mém. de l'acad. des Belles Lettres.*

Nous avons fait voir comment la ſuperſtition donna naiſſance au théâtre de Rome, & quels furent les progrès des jeux Scéniques. Tite-Live ajoute que Livius Andronicus oſa le premier ſubſtituer aux ſatyres une fable dramatique (240 ans avant Jeſus-Chriſt, & 124 depuis l'arrivée des farceurs Etruſques), *ab ſaturis auſus eſt primus argumento fabulam ſerere*: d'autres éditions portent *ar-*

gumenta fabularum, expreſſions qui ne préſentent pas un ſens net. Ciceron dit plus ſimplement & plus clairement, *primus fabulam docuit.*

Les pieces d'Andronicus étoient des imitations des pieces grecques (*academ. queſt. I.*) *non verba, ſed vim græcorum expreſſerunt poëtarum*, dit Ciceron. Cet orateur ne faiſoit pas beaucoup de cas des pieces d'Andronicus, & il prétend qu'elles ne méritoient pas qu'on les relût (*in Brut.*) *Livianæ fabulæ non ſatis dignæ ut iterum legantur.* Et Horace, *epiſt.* 1. *l. II.* à Auguſte, parle de ceux qui les eſtimoient plus qu'elles ne méritoient, pour quelques mots heureux qu'on y rencontroit quelquefois. Andronicus avoit fait encore une traduction de l'Odyſſée, que Ciceron compare aux ſtatues attribuées à Dédale, dont l'ancienneté faiſoit tout le mérite.

Il paroît cependant qu'Andronicus avoit eu autrefois beaucoup de réputation, puiſqu'il avoit été chargé dans ſa vieilleſſe (l'an 207 avant J. C.) de compoſer les paroles & la muſique d'une hymne que vingt-ſept jeunes filles chanterent dans une proceſſion ſolemnelle en l'honneur de Junon. Mais il eſt particuliérement célebre par une nouveauté au théatre, dont il fut l'auteur ou l'occaſion.

Tite-Live dit qu'Andronicus qui, ſuivant l'uſage de ce temps-là, jouoit lui-même dans ſes pieces, s'étant enroué à force de répéter un morceau qu'on redemandoit, obtint la permiſſion de faire chanter ces paroles par un jeune comédien, & qu'alors il repréſenta ce qui ſe chanta avec un mouvement ou un geſte d'autant plus vif, qu'il n'étoit plus occupé du chant: *canticum egiſſe aliquanto magis vigenti motu, quia nihil vocis uſus impediebat.*

Le point de la difficulté eſt dans ce que Tite-Live ajoute: de-là, dit-il, vint la coutume de chanter ſuivant le geſte des comédiens, & de réſerver leur voix pour le dialogue: *inde ad manum cantari hiſtrionibus cæptum, diverbiaque tantùm ipſorum voci relicta.*

Comme le mot *canticum* ſignifie quelquefois un *monologue*, des commentateurs en ont conclu qu'il ne ſe prenoit que dans cette acception, & que depuis Andronicus la récitation & le geſte des monologues ſe partageoient toujours entre deux acteurs.

Mais le paſſage de Tite-Live dont on veut s'appuyer, ne préſente pas un ſens bien déterminé; je vis, lorſque je le diſcutai dans une de nos aſſemblées, combien il reçut d'interprétations différentes de la part de ceux à qui les anciens auteurs ſont le plus familiers, & la plupart adopterent celui que je vais propoſer.

Le canticum d'Andronicus étant compoſé de chants & de danſes, on pourroit entendre par les termes *canticum egiſſe*, &c. que cet auteur qui d'abord chantoit ſon cantique, ou, ſi l'on veut, ſa cantate, & qui exécutoit alternativement ou en même temps les intermedes de danſes, ayant altéré ſa voix, chargea un autre acteur de la partie du chant, pour danſer avec plus de liberté & de force, & que de-là vint l'uſage de partager entre différens acteurs la partie du chant & celle de la danſe.

Cette explication me paroît plus naturelle que le ſiſtéme du partage de la récitation & du geſte; elle eſt même confirmée par un paſſage de Valere Maxime, qui, en parlant de l'avanture d'Andronicus, dit *tacitus geſticulationem peregit*; or *geſticulatio* eſt communément pris pour la danſe chez les anciens.

Lucien dit auſſi (*Dialogue ſur la danſe*): " Autrefois le même acteur chantoit & „ danſoit, mais comme on obſerva que „ les mouvemens de la danſe nuiſoient „ à la voix & empêchoient la reſpiration, „ on jugea plus convenable de partager „ le chant & la danſe. „

Si le jeu muet d'Andronicus étoit une ſimple geſticulation plutôt qu'une danſe, on en pourroit conclure encore que l'accident qui reſtreignit Andronicus à ne faire que les geſtes, auroit donné l'idée de l'art des pantomimes. Il ſeroit plus naturel d'adopter cette interprétation, que de croire qu'on eût, par une biſarrerie froide, conſervé une irrégularité que la néceſſité ſeule eût pu faire excuſer dans cette circonſtance.

Si l'on rapporte communément l'art des pantomimes au ſiecle d'Auguſte, cela doit s'entendre de ſa perfection, & non pas de ſon origine.

En effet, les danſes des anciens étoient preſque toujours des tableaux d'une action connue, ou dont le ſujet étoit indiqué par des paroles explicatives. Les danſes des peuples de l'Orient, décrites dans

Pietro

Pietro della Valle & dans Chardin, sont encore dans ce genre; au lieu que les nôtres ne consistent guere qu'à montrer de la légéreté, ou présenter des attitudes agréables.

Ces pantomimes avoient un accompagnement de musique d'autant plus nécessaire, qu'un spectacle qui ne frappe que les yeux, ne soutiendroit pas long-temps l'attention. L'habitude où nous sommes d'entendre un dialogue, lorsque nous voyons des hommes agir de concert, fait qu'au lieu du discours que notre oreille entend machinalement, il faut du moins l'occuper par des sons musicaux convenables au sujet. *V.* PANTOMIME.

Si l'usage dont parle Tite-Live devoit s'entendre du partage de la récitation & du geste, il seroit bien étonnant que Ciceron ni Quintilien n'en eussent pas parlé: il est probable qu'Horace en auroit fait mention.

Donat dit simplement que les mesures des cantiques, ou, si l'on veut, des monologues, ne dépendoient pas des acteurs, mais qu'elles étoient réglées par un habile compositeur: *diverbia histriones pronuntiabant; cantica verò temperabantur modis, non à poëtâ, sed à perito artis musices factis.* Ce passage ne prouveroit autre chose, sinon que les monologues étoient des morceaux de chant; mais il n'a aucun rapport au partage de l'action.

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur cet article, qui est susceptible de beaucoup plus de discussion.

THÉATRE ANATOMIQUE, *Architect.*, c'est dans une école de médecine ou de chirurgie, une salle avec plusieurs sieges en amphithéâtre circulaire, & une table posée sur un pivot, au milieu, pour la dissection & la démonstration des cadavres: tel est le *théatre anatomique* du Jardin-royal des plantes à Paris.

THÉATRE D'EAU, *Archit. hydraul. Décorat.*, c'est une disposition d'une ou plusieurs allées d'eau, ornées de rocailles, de figures, *&c.* pour former divers changemens dans une décoration perspective, & pour y représenter des spectacles: tel est le *théâtre d'eau* de Versailles. (*D. J.*)

THÉATRE, *Marine.* On appelle ainsi sur la Méditerranée un château d'avant. *V.* CHATEAU.

THÉATRE DE JARDIN, *Décorat. de Jardins*, espece de terrasse élevée, sur laquelle est une décoration perspective d'allées d'arbres, ou de charmille, pour jouer des pastorales. L'amphithéâtre qui lui est opposé, a plusieurs degrés de gazon ou de pierre; & l'espace le plus bas entre le *théâtre* & l'amphithéâtre, tient lieu de parterre.

On met encore au nombre des *théâtres de Jardin*, les *théâtres* de fleurs. Ceux-ci consistent dans le mélange des pots avec les caisses, ou dans l'arrangement que l'on fait par simétrie sur des gradins & estrades de pierre, de bois, ou de gazon. Les fleurs propres pour cela sont l'œillet, la tubéreuse, l'amarante, la hyacinthe, l'oreille d'ours, la balsamine, le tricolor & la girofflée. (*D. J.*)

THÉATRE, *Fabrique de poudre à canon*: on nomme *théâtre* dans les moulins à poudre, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques piés, sur lesquels, après que la poudre a été grenée, on l'expose au soleil le plus ardent, pour être entiérement séchée, l'humidité étant ce qu'il y a de plus pernicieux à cette sorte de marchandise; ces *théâtres* sont couverts de grandes toiles, ou especes de draps, sur lesquels on étend la poudre. C'est au sortir de-là qu'elle se met en barrils. (*D. J.*)

THÉATRE, *terme de riviere*, pile de bois flotté ou neuf.

THEBÆ, *Géogr. anc.*, nom de plusieurs villes que nous allons indiquer, en les distinguant par des chiffres.

1°. *Thebæ*, ville de la Haute-Egypte, & à la droite du Nil pour la plus grande partie. C'est une très-ancienne ville qui donna son nom à la Thébaïde, & qui le pouvoit disputer aux plus belles villes de l'univers. Ses cent portes chantées par Homere, *Iliad. j. v.* 381 sont connues de tout le monde, & lui valurent le surnom d'*Hécatonpyle*. On l'appella pour sa magnificence *Diospolis*, la ville du Soleil; cependant dans l'itinéraire d'Antonin, elle est simplement nommée *Thebæ*. Les Grecs & les Romains ont célebré sa grandeur, quoiqu'ils n'en eussent vu en quelque maniere que les ruines; mais Pomponius Mela, *l. I. c. ix.* a exagéré sa population plus qu'aucun autre auteur, en nous disant avec emphase qu'elle pouvoit faire sortir dans le besoin dix mille combattans par chacune de ses portes.

Le nom de cette ville de *Thebes* ne se trouve pas dans le texte de la vulgate ; on ignore comment les anciens Hébreux l'appelloient ; car il est vraisemblable que le No-Ammon dont il est souvent parlé dans les prophetes Ezéchiel, *xxx.* 14. Nahum. *iij.* 8. Jérém. *xlvj.* 25 est plutôt la ville de Diospolis dans la Basse-Egypte, que la Diospolis magna, ou la *Thebæ* de la Haute-Egypte. Quoi qu'il en soit, cette superbe ville a eu le même sort que Memphis & qu'Alexandrie, on ne la connoît plus que par ses ruines.

2°. *Thebæ*, ville de Grece, dans la Béotie, sur le bord du fleuve Ismenus & dans les terres; ceux du pays la nomment aujourd'hui *Thiva* ou *Thive*, & non pas *Stiva* ni *Stives*, comme écrit le P. Briet. *V.* THIVA.

Thebæ, ou comme nous disons en françois *Thebes*, fut ainsi nommée, selon Pausanias, de Thébé, fille de Prométhée. Cette ville capitale de la Béotie, fameuse par sa grandeur & par son ancienneté, l'étoit encore par les disgraces de ses héros. La fin tragique de Cadmus son fondateur, & d'Œdipe l'un de ses rois, qui tous deux transmirent leur mauvaise fortune à leurs descendans; la naissance de Bacchus & d'Hercule; un siege soutenu avant celui de Troie, & divers autres événemens historiques ou fabuleux, la mettoient au nombre des villes les plus renommées; Amphion l'entoura de murailles, & persuada par son éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter sa ville. C'est ce qui fit dire aux poëtes qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thebes* au son de sa lyre, qui obligeoit les pierres à se placer d'elles-mêmes par-tout où il le falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de Thebes qui s'aggrandit, & forma la république des Thébains. *Voy.* THÉBAINS.

Cette république fut élevée pendant un moment au plus haut point de grandeur par le seul Epaminondas; mais ce héros ayant été tué à la bataille de Mantinée, Philippe, plus heureux, se rendit maître de toute la Béotie, & *Thebes* au plus haut point de grandeur fut soumise au roi de Macédoine. Alexandre en partant pour la Thrace y mit une garnison macédonienne, que les habitans égorgerent sur les faux-bruits de la mort de ce prince. A son retour il assiégea *Thebes*, la prit, & par un terrible exemple de sévérité, il la détruisit de fond en comble. Six mille de ses habitans furent massacrés, & le reste fut enchaîné & vendu. On connoît la description touchante & pathétique qu'Eschine a donnée du saccagement de cette ville dans sa harangue contre Ctésiphon. Strabon assure que de son temps, *Thebes* n'étoit plus qu'un village.

Ovide par une expression poétique dit qu'il n'en restoit que le nom; cependant Pausanias, qui vivoit après eux, fait encore mention de plusieurs statues, de temples, & de monumens qui y restoient, il seroit maintenant impossible d'en pouvoir justifier quelque chose.

Mais il reste à la gloire de *Thebes*, la naissance du plus grand de tous les poëtes lyriques, du sublime Pindare, qui lui-même appelle *Thebes* sa mere. Ses parens peu distingués par leur fortune, tiroient cependant leur origine des Ægides, tribu considérable à Sparte, & d'où sortoit la famille d'Arcésilas roi des Cyrénéens, à laquelle Pindare prétendoit être allié. Quoique les auteurs varient sur le temps de sa naissance, l'opinion de ceux qui la placent dans la 65 olympiade, l'an 520 avant J. C. paroît la mieux fondée. " Ce „ poëte, dit Pausanias, étant encore dans „ sa premiere jeunesse, un jour d'été „ qu'il alloit à Thespies, il se trouva si „ fatigué de la chaleur, qu'il se coucha „ à terre près du grand chemin, & „ s'endormit. Durant son sommeil, des „ abeilles vinrent se reposer sur ses le„ vres, & y laisserent un rayon de miel; „ ce qui fut comme un augure de ce que „ l'on devoit un jour entendre de lui „.

Il prit des leçons de Myrtis, femme que distinguoit alors son talent dans le poëme lyrique. Il devint ensuite disciple de Simonide de Lasus, ou d'Agathocle, qui excelloit dans ce même genre de poësie; mais il surpassa bientôt tous ses maîtres; & il brilloit déjà au même temps que le poëte Eschyle se signaloit chez les Athéniens dans le poëme dramatique.

La haute réputation de Pindare pour le lyrique, le fit chérir de plusieurs princes ses contemporains, & sur-tout des athletes du premier ordre, qui se faisoient grand honneur de l'avoir pour panégyriste, dans leurs victoires agonistiques; Alexandre fils d'Amyntas, roi de Macé-

toine, renommé par ses richesses, étoit doué d'un goût naturel pour tous les beaux arts, & principalement pour la poésie & pour la musique. Il prenoit à tâche d'attirer chez lui par ses bienfaits, ceux qui brilloient en l'un & l'autre genre, & il fut un des admirateurs de Pindare, qu'il honora de ses libéralités. Ce poëte n'eut pas moins de crédit à la cour de Gélon & d'Hiéron, tyrans de Syracuse; & de concert avec Simonide, il contribua beaucoup à cultiver & orner l'esprit de ce dernier prince, à qui son application continuelle au métier de la guerre, avoit fait négliger totalement l'étude des belles-lettres; ce qui l'avoit rendu rustique, & d'un commerce peu gracieux.

Clément Alexandrin donne Pindare pour l'inventeur de ces danses, qui dans les cérémonies religieuses, accompagnoient les chœurs de musique, & qu'on appelloit *hyporchemes*. Il est du moins certain, que non-seulement il chanta les dieux par des cantiques admirables, mais encore qu'il leur éleva des monumens. Il fit ériger à *Thebes*, proche le temple de Diane, deux statues, l'une à Apollon, l'autre à Mercure. Il fit construire pour la mere des dieux & pour le dieu Pan, au-delà du fleuve Dircé, une chapelle où l'on voyoit la statue de la déesse, faite de la main d'Aristomede & de celle de Socrate, habiles sculpteurs Thébains. La maison de Pindare étoit tout auprès, & l'on en voyoit encore les ruines du temps de Pausanias.

Ces marques de piété ne lui furent point infructueuses. Les dieux ou leurs ministres eurent soin de l'en récompenser. Le bruit se répandit que le dieu Pan aimoit si fort les cantiques de Pindare, qu'il les chantoit sur les montagnes voisines; mais ce qui mit le comble à sa gloire, dit Pausanias, ce fut cette fameuse déclaration de la Pythie, qui enjoignoit aux habitans de Delphes de donner à Pindare la moitié de toutes les prémices qu'on offroit à Apollon: en conséquence, lorsque le poëte assistoit aux sacrifices, le prêtre lui crioit à haute voix de venir prendre sa part au banquet du dieu. Voilà quelle fut la reconnoissance des Péans que sa muse lui avoit dictés à la louange d'Apollon, & qu'il venoit chanter dans le temple de Delphes, assis sur une chaise de fer, qu'on y montroit encore du temps de Pausanias, comme un reste précieux d'antiquité.

Pindare étoit aimé de ses citoyens & des étrangers, quoiqu'il ait découvert en plusieurs occasions un caractere intéressé, en insinuant à ses héros, que c'est au poids de l'or qu'on devoit payer ses cantiques. Il n'étoit pas moins avide de louanges, & semblable à ses confrères, il ne se les épargnoit pas lui-même dans les occasions; en cela, il fut l'écho de toute la Grece.

La grossiéreté de ses compatriotes étoit honteuse. Nous lisons dans Plutarque, que pour adoucir les mœurs des jeunes gens, ils permirent par les loix un amour qui devroit être proscrit par toutes les nations du monde. Pindare épris de cet amour infame pour un jeune homme de ses disciples nommé *Théoxene*, fit pour lui des vers bien différens de ceux que nous lisons aujourd'hui dans ses odes. Athénée nous a conservé des échantillons d'autres poésies qu'il fit pour des maîtresses; & il faut convenir que ces échantillons nous font regretter la perte de ce que ce poëte avoit composé en ce genre, dans lequel on pourroit peut-être le mettre en parallele avec Anacréon & Sapho.

Il eut des jaloux dans le nombre de ses confreres, outre le chagrin de voir ses dithyrambes tournés en ridicule par les poëtes comiques de son temps, il reçut aussi une autre espece de mortification de ses compatriotes.

Les Thébains alors ennemis déclarés des Athéniens, le condamnerent à une amende de mille drachmes, pour avoir appellé ces derniers dans une piece de poésie, le *plus ferme appui de la Grece*; & en conséquence il lui fallut essuyer mille insultes d'un peuple irrité. Il est vrai qu'il en fut dédommagé par les Athéniens, qui, pour lui marquer combien ils étoient reconnoissans de ses éloges, non-seulement lui rendirent le double de la somme qu'il avoit payée, mais lui firent ériger une statue dans Athenes, auprès du temple de Mars; honneur que ses compatriotes n'ont pas daigné lui accorder; & cette statue le représentoit vêtu, assis, la lyre à la main, la tête ceinte d'un diadême, & portant sur ses genoux un petit livre déroulé. On la voyoit encore du temps de Pausanias.

Pindare mourut dans le gymnase où

dans le théâtre de Thebes. Sa mort fut des plus subites & des plus douces, selon ses souhaits. Durant le spectacle, il s'étoit appuyé la tête sur les genoux de Théoxène son élève, comme pour s'endormir; & l'on ne s'apperçut qu'il étoit mort, que par les efforts inutiles que l'on fit pour l'éveiller, avant que de fermer les portes.

L'année de cette mort est entiérement inconnue, car les uns le font vivre 55 ans, d'autres 66, & quelques-uns étendent sa carriere jusqu'à sa 80 année. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on lui éleva un tombeau dans l'Hippodrome de *Thebes*, & ce monument s'y voyoit encore du temps de Pausanias. On trouve dans l'anthologie grecque six épigrammes à la louange de Pindare, dont il y en a deux qui peuvent passer pour des épitaphes, & les quatre autres ont été faites pour servir d'inscriptions à différentes statues de ce poëte.

Sa renommée se soutint après sa mort, jusqu'au point de mériter à sa postérité les distinctions les plus mémorables. Lorsqu'Alexandre le grand saccagea la ville de *Thebes*, il ordonna expressément qu'on épargnât la maison du poëte, & qu'on ne fît aucun tort à sa famille. Les Lacédémoniens, long-temps auparavant, ayant ravagé la Béotie, & mis le feu à cette capitale, en avoient usé de même. La considération pour ce poëte fut de si longue durée, que ses descendans, du temps de Plutarque, dans les fêtes théoxéniennes, jouissoient encore du privilege de recevoir la meilleure portion de la victime sacrifiée.

Pindare avoit composé un grand nombre d'ouvrages en divers genres de poésie. Le plus considérable de tous, celui auquel il est principalement redevable de sa grande réputation, & le seul qui nous reste aujourd'hui, est le recueil de ses odes destinées à chanter les louanges des athletes vainqueurs dans les quatre grands jeux de la Grece, les olympiques, les pythiques, les néméens & les isthmiques. Elles sont toutes écrites dans le dialecte dorique & l'éolique.

Celles de ses poésies que nous n'avons plus, & dont il ne nous reste que des fragmens, étoient 1°. des poésies bacchiques; 2°. d'autres qui se chantoient dans la fête des portes-lauriers (δαφνηφορικα); 3°. plusieurs livres de Dithyrambes; 4°. dix-sept tragédies; 5°. des éloges (ἐγκωμια); 6°. des épigrammes en vers héroiques, 7°. des lamentations (θρηνοι); 8°. des Parthénies; 9°. des Péans ou cantiques à la louange des hommes & des dieux, sur-tout d'Apollon; 10°. des prosodies, 11°. des chants scoliens; 12°. des hymnes; 13°. des hyporchemes; 14°. des poésies faites pour la cérémonie de monter sur le trône (ἐνθρονισμοι), &c.

Parmi ceux qui ont écrit la vie de Pindare, on peut compter Suidas, Thomas Magister, l'auteur anonyme d'un petit poëme grec en vers héroïques sur ce même sujet: le Giraldy, Ger. J. Vossius, Jean Benoît, dans son édition de Pindare à Saumur; Erasme Schmidt dans la sienne de Wittemberg; les deux éditeurs du beau Pindare d'Oxford, *in-fol.* Tanegui le Fevre, dans son abrégé des vies des poëtes grecs; François Blondel, dans sa comparaison de Pindare & d'Horace, M. Fabricius dans sa bibliotheque grecque, & M. Burette dans les mémoires de littérature, *tome XV.* je lui dois tous ces détails.

Platon, Eschine, Denis d'Halycarnasse, Longin, Pausanias, Plutarque, Athénée, Pline, Quintilien, ont fait à l'envi l'éloge de Pindare: mais Horace en parle avec un enthousiasme d'admiration dans cette belle ode qui commence:

Pindarum quisquis studet æmulari....

Il dit ailleurs que quand Pindare veut bien composer une strophe pour un vainqueur aux jeux olympiques, il lui fait un présent plus considérable que s'il lui élevoit cent statues:

Centum potiore signis
Munere donat.

Le caractere distinctif de Pindare est qu'il possede à un degré supérieur l'élévation, la force, la précision, l'harmonie, le nombre, le feu, l'enthousiasme, & tout ce qui constitue essentiellement la poésie. S'il a quelquefois des écarts difficiles à justifier, on lui en reproche beaucoup d'autres sans fondement.

Quand il loue le pere de son héros, sa famille, sa patrie, les dieux qui y sont particuliérement honorés, il ne fait que développer la formule dont on se servoit pour proclamer le vainqueur. L'autre reproche qu'on lui fait d'avoir employé des termes bas en notre langue, attaque éga-

lement tous les anciens, & eſt d'autant plus mal fondé, que des termes bannis de notre poéſie, peuvent être employés avec élégance dans la poéſie grecque & latine; enfin quant à l'obſcurité dont on accuſe Pindare, je réponds que l'eſpece d'obſcurité qui procede du tour de phraſe & de la conſtruction des mots, n'eſt pas un objet de notre compétence. Nous ſommes encore moins juges de l'obſcurité qui naît de l'ignorance des coutumes & des généalogies. Au reſte tout ce qui regarde le caractere de Pindare, que nous avons déjà tracé en parlant des poëtes lyriques, a été ſavamment diſcuté dans les belles traductions françoiſes des odes de ce poëte, par MM. les abbés Maſſieu, Fraguier & Salier.

Cébès, philoſophe pythagoricien, né à *Thebes*, étoit le diſciple de Socrate, dont il eſt parlé dans le Phédon de Platon. Nous avons ſous le nom de ce *Cébès* une table, tableau, ou dialogue moral ſur la naiſſance, la vie, & la mort des hommes. Cet ouvrage ſupérieur en ce genre à pluſieurs traités des anciens, a exercé la critique de Saumaiſe, de Caſaubon, de Wolfius, de Samuel Petit, de Relandus, de Fabricius, & de pluſieurs autres ſavans. Il a été traduit dans toutes les langues; M. Gronovius en a publié la meilleure édition à Amſterdam, en 1689, *in*-8°. ſur un manuſcrit de la bibliotheque du roi. Cependant ce dialogue moral tel que nous l'avons, ne peut pas être du pythagoricien Cébès; les raiſons ſolides qu'en apporte M. Sévin, dans les mém. de Littér. *tom. III. pag.* 127. ſont 1°. qu'on y trouve des choſes poſtérieures à Cébès; 2°. qu'on y condamne des philoſophes inconnus de ſon temps; 3°. que l'auteur ne ſuit pas les idées de la ſecte pythagoricienne, dont Cébès faiſoit profeſſion; 4°. qu'il n'a point écrit dans le dialecte en uſage chez les philoſophes de cette même ſecte; 5°. qu'il n'eſt pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là, eût été enſeveli dans l'oubli pendant plus de cinq ſiecles; car il eſt certain que perſonne ne l'a cité avant Lucien; & certes il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.

Clitomaque, athlete célebre par ſa pudeur, & par les prix qu'il remporta à tous les jeux de la Grece, étoit de *Thebes* en Béotie. *Voy.* ſon éloge dans Pauſanias & dans Ælien. Cratès, diſciple de Diogene, le mari de la belle Hipparchie, étoit auſſi de *Thebes* en Béotie. Son article a déjà été fait ailleurs.

Après avoir parlé de *Thebes* en Egypte, & de *Thebes* en Béotie, il ne me reſte plus qu'à dire un mot des autres villes qui ont porté ce nom.

3°. *Thebæ*, ville de la Macédoine, dans la Phthiotide; c'eſt pourquoi elle eſt appellée *Thebæ-Phthiotidis*, *Thebæ-Phthiæ*, *Thebæ-Phthioticæ*, ou *Thebæ Theſſaliæ* par les géographes & les hiſtoriens; Strabon met cette ville vers les confins de la Phtiotide, du côté du ſeptentrion. Il eſt certain qu'elle étoit ſur la côte de la mer; car ſes habitans ſe plaignent dans Tite-Live, *l. XXXIX. c. xxv.* de ce que Philippe de Macédoine leur avoit ôté leur commerce maritime. Ce prince établit une colonie dans cette ville, dont il changea le nom en celui de *Philippopolis*.

4°. *Thebæ-Lucanæ*, ville d'Italie dans la Lucanie; elle ne ſubſiſtoit déjà plus du temps de Pline.

5°. *Thebæ-Corticæ*, nom que Pline, *l. IV. c. iij.* donne à la ville de *Thebes*, capitale de la Béotie. Elle ne porta cette épithete que dans le temps que les habitans de la ville de Corcoia y eurent été transférés.

6°. *Thebæ*, ville de l'Aſie mineure dans la Cilicie, près de Troie; il paroît que cette ville eſt la même que celle d'Adramyſte.

7°. *Thebæ*, ville de l'Aſie mineure dans l'Ionie, au voiſinage de Milet, ſelon Etienne le géographe.

8°. *Thebæ*, ville de l'Attique, ſelon le même géographe; il paroît qu'il y avoit auſſi un bourg dans l'Attique de ce nom, mais on en ignore la tribu.

9°. *Thebæ*, ville dans la Cataonie, ſelon Etienne le géographe, qui met encore une autre *Thebæ* en Syrie.

10°. *Thebæ*, nom d'une colline milliaire en Italie, dans le pays des Sabins, ſur la voie Salarienne, au voiſinage de Réate. *(D. J.)*

THÉBAIDE, *Géog. anc.*, grande contrée de l'Egypte, vers l'Ethiopie; elle n'a pas toujours eu les mêmes bornes; Ptolomée, *l. IV. c. v.* la marque au midi des nomes Heptanomides Oaſites. Cette contrée eſt appellée *Thébaïde* par Strabon, *l. XVII.* & par Pline, *l. V. c. ix.*

Le premier, en parlant de la ville de Ptolémaïde d'Egypte, dit que c'eſt la plus grande des villes de Thébaïde, & le ſecond dit que la Haute-Egypte avoit donné ſon nom à cette contrée, qui s'étendoit des deux côtés du Nil, depuis le nome Heptanomide, juſqu'à l'Ethiopie. Ainſi elle étoit diviſée en deux parties; l'une à la droite du Nil, l'autre à la gauche. Cette derniere renfermoit les nomes que Ptolomée place à l'occident du fleuve, & l'autre comprenoit les nomes que le même auteur met à l'orient.

Les nomes de la *Thébaïde*, que Ptolomée met à l'occident du Nil, ſont, le nome Lycopolite, le nome Hypſélite, le nome Aphroditopolite, le nome Thinite, le nome Dioſpolite, le nome Théatyrite, & le nome Hermontite. Les nomes de *Thébaïde* à l'orient du Nil, ſont le nome Antæopolite, le nome Panopolite, le nome Coptite, & le nome de Thebes.

Dans la premiere diviſion de l'empire, la *Thébaïde* fut compriſe ſous l'Egypte. Du temps d'Ammien Marcellin, *l. XXII.* qui a écrit dans le quatrieme ſiecle, & qui vivoit ſous les empereurs Valentinien & Valence; la *Thébaïde* faiſoit une des trois provinces, dont l'Egypte étoit compoſée; mais dans la notice de Léon le ſage, elle eſt partagée en deux provinces, l'une appellée *premiere Thébaïde*, & l'autre *ſeconde Thébaïde*; chacune contenoit pluſieurs évêchés. Antinoé étoit la Métropole de la premiere *Thébaïde* & Ptolemaïs de la ſeconde. Enfin, les ſolitaires qui ſe ſont retirés dans cette contrée, l'ont rendu célebre: le P. Coppin a décrit fort au long dans ſon voyage d'Egypte, les hermitages de ces premiers anachoretes; ou pour mieux dire, les lieux qu'on imagine leur avoir ſervi de retraite. La Thébaïde a bien changé de face, depuis que les Turcs & les Arabes y exercent leur empire. *V.* THÉBAÏDE, *Géog. mod.* (*D. J.*)

THÉBAÏDE, *Géog. mod.*, grande contrée d'Afrique, dans la Haute-Egypte; elle s'étend depuis Fioufie, le long du Nil, juſqu'à la mer Rouge; on la diviſe en Haute & Baſſe-*Thébaïde*. Ce pays eſt ſerré par une chaîne de montagnes qui regnent le long du Nil, & au-delà deſquelles ſont les déſerts qui s'étendent juſqu'à une autre chaîne de montagnes le long de la mer Rouge. La *Thébaïde* eſt aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. On y compte deux béglierbeys: celui de Kerkoffy, ſitué vis-à-vis de Béneſouef, n'a que quarante villages, & ne produit que du blé, quelques légumes, du fenouil & du cumin; le ſecond eſt celui de Coſſir; il s'étend dans les déſerts, & ſur les côtes de la mer Rouge. Voilà deux pauvres gouvernemens! Ajoutez que les Arabes ſont maîtres de la plûpart des déſerts, & qu'il ſe fait ſouvent une cruelle guerre entre eux & les Turcs. (*D. J.*)

THÉBAÏDE BASSE, *Grottes de la*, *Géog. mod.*, les grottes de la *Baſſe-Thébaïde*, ne ſont autre choſe que des concavités formées par art dans les carrieres de ce pays, d'eſpace en eſpace, & dans un terrein de quinze à vingt lieues d'étendue.

Elles ſont creuſées dans la montagne du levant du Nil, faiſant face à la riviere qui baigne le pié de cette montagne: à la ſeule vue de ces grottes, on juge aiſément, qu'elles ont été d'abord un terrein pierreux de la montagne qui cotoye le Nil; qu'on a enſuite fouillé ce terrein pour en tirer des pierres, qui devoient ſervir à la conſtruction des villes voiſines, des pyramides, & des autres grands édifices. Les pierres qu'on a tirées de ces carrieres, ont laiſſé, pour ainſi parler, des appartemens vaſtes, obſcurs, bas, & qui forment une eſpece d'enfilade ſans ordre, & ſans ſimétrie. Les voûtes de ces concavités baſſes & inégales, ſont ſoutenues de diſtance en diſtance, par des piliers, que les ouvriers ont laiſſés exprès pour les appuyer.

Rien ne reſſemble donc plus à des carrieres, que ce qu'on appelle aujourd'hui *grottes* de la *Thébaïde*; & il eſt hors de doute qu'elles ont été carrieres dans leur origine. En effet, Hérodote nous apprend, que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'eſpace de dix ans à ouvrir des carrieres dans la montagne du levant du Nil, & à en tranſporter les pierres au-delà du fleuve; que pendant dix autres années, les mêmes cent mille hommes furent occupés à élever une pyramide conſtruite de ces pierres tendres & blanches en ſortant de la carriere; mais qui peu-à-peu ſe durciſſent à l'air & bruniſſent. C'eſt encore de ces mêmes carrieres, que les ſucceſſeurs d'Alexandre, &

les Romains après eux, ont tiré une quantité prodigieuse de pierres pour l'établissement de leurs colonies.

On trouve dans ces carrieres des trous de six piés de long, & de deux de large, taillés dans l'épaisseur du roc ; ces trous étoient peut-être destinés à servir de sépulchres aux morts. Enfin, c'est dans ces carrieres que se sont retirés plusieurs solitaires, comme il paroît par différentes cellules très-petites, pratiquées dans les voûtes de ces ténébreuses cavernes, dont les portes & les fenêtres n'ont pas plus d'un pié en quarré. (*D. J.*)

THÉBAIDE, *Littér.*, fameux poëme héroique de Stace, dont le sujet est la guerre civile de Thebes entre les deux freres Etéocle & Polynice, ou la prise de Thèbes par Thésée. *V.* EPIQUE, HÉROIQUE, *&c.*

Stace employa 12 ans à composer sa *Thébaïde*, qui consiste en douze livres ; il écrivit sous l'empire de Domitien. Les meilleurs critiques, comme le pere Bossu, & autres, lui reprochent une multiplicité vicieuse de fables & d'actions, un trop grand feu, qui tient de l'extravagance, & des faits qui passent les bornes de la probabilité. *V.* FABLES & PROBABILITÉ.

Divers poëtes Grecs avoient composé des *Thébaïdes* avant Stace, savoir Antagoras, Anthiphanes de Colophon, Ménélaüs d'Egée, & un anonyme dont Pausanias fait mention dans son neuvieme livre.

Aristote en faisant l'éloge d'Homere par rapport à la simplicité de sa fable, se releve encore davantage en peignant l'ignorance de certains poëtes qui s'imaginoient avoir satisfait abondamment à la regle de l'unité d'action, en n'introduisant dans leur piece qu'un seul héros, & qui composoient des Théséides, Herculéides, *&c.* des poëmes où ils ramassoient, & racontoient toutes les actions & avantures de leur personnage principal. *V.* HÉROS, ACTION, *&c.*

THÉBAINS, LES, *Hist. des Grecs.* Les *Thébains* étoient les principaux peuples de la Béotie, province de la Grece entre l'Attique, la Locride & la Phocide. Cette province touchoit à trois mers, c'est-à-dire à la mer supérieure, qui est entre la Macédoine & l'Ionie, à la Propontide & à la Méditerranée, par où les Béotiens pouvoient naviguer jusqu'en Egypte ; & par le golphe de Corinthe il leur étoit aisé de faire voile en Italie. Ainsi ces peuples étoient en état de se former un vaste empire, mais leur grossiéreté ou leur modération s'opposerent à leur aggrandissement.

Je ne décide point si c'est par stupidité ou par modération que les *Thébains* furent long-temps sans se faire valoir ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on disoit d'étranges choses de leur intelligence épaisse, ainsi que de celle des Béotiens en général. Horace, dans le précepte qu'il donne de garder le caractere des personnages, recommande en particulier de ne pas faire parler un Thébain comme un Argien, *Thebis nutritus an Argis*; mais ce qui est le plus décisif, c'est que Pindare & Plutarque, qui sont bien éloignés de sentir le terroir de la Béotie, passent eux-mêmes condamnation sur la bêtise de leurs compatriotes en général.

La Béotie fut d'abord occupée par les Aones & les Temnices, nations barbares. Elle fut ensuite peuplée de Phéniciens que Cadmus avoit amenés de Phénicie, & ce chef ayant entouré de murailles la ville *Cadmeïa*, qui porta son nom, en laissa le gouvernement à ses descendans. Ceux-ci ajouterent à la ville de Cadmus celle de Thèbes, qui s'aggrandit avec le temps, au point que Cadmeïa située au-dessus, n'en devint que la citadelle, & les événemens qui suivirent, mirent Thebes au nombre des plus renommées. *V.* THEBES.

Les *Thébains*, après la fin tragique de Cadmus & d'Œdipe, se formerent en république, s'attacherent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grece. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts sous le regne de Xercès roi de Perse, action qui les décria d'autant plus que le succès ne la justifia point, & que contre leur attente fondée sur toutes les regles de la vraisemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jeta dans un étrange embarras. Ils eurent peur que sous prétexte de venger une si noire perfidie, les Athéniens leurs voisins, dont la puissance augmentoit de jour en jour, n'entreprissent de les assujettir ; résolus de parer le coup, ils chercherent l'alliance de Lacédémone qu'ils devoient moins

redouter quand il n'y auroit eu que la raiſon de l'éloignement. Sparte dans cette occaſion ſe relâcha de ſa vertu ſévere. Elle aima mieux pardonner aux partiſans des barbares que de laiſſer périr les ennemis d'Athenes.

Les *Thébains*, par reconnoiſſance, s'attacherent aux intérêts de leur protectrice; & durant la guerre du Péloponnèſe, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fideles alliés. Ils ne tarderent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement; après avoir ſurpris la citadelle de Thebes dans la troiſieme année de la 99e. olympiade; après avoir détruit ou diſſipé tout ce qui réſiſtoit, elle dépoſa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plupart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le ſecours d'Athenes, rentre ſecrettement dans Thebes au bout de quarante ans, extermine les tyrans, chaſſe la garniſon Lacédémonienne, & remet ſa patrie en liberté.

Juſques-là Thebes unie tantôt à Sparte, tantôt avec Athenes, n'avoit tenu que le ſecond rang, ſans que l'on ſoupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thébains* naturellement forts & robuſtes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir preſque toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèſe, & pleins d'un deſir ambitieux, qui croiſſoit à proportion de leur force & de leur courage, ſe crurent trop ſerrés dans leurs anciennes limites. Ils réfuſerent de ſigner la paix ménagée par Athenes pour faire rentrer les villes Grecques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus non-ſeulement les expoſoit à l'indignation du roi de Perſe, qui pour agir plus librement contre l'Egypte réyoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poſer les armes, mais encore ſoulevoit contre eux Athenes, Sparte & la Grece entiere qui ne ſoupiroit qu'après le repos. Toutes ces conſidérations ne les arrêterent pas. Ils rompirent avec Athenes, attaquerent Platée & la raſerent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens poſtés à l'aile gauche par Miltiade, avoient ſignalé leur zele & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la proſpérité d'Athenes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thebes délaiſſée de ſes alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marcherent donc comme à une victoire certaine, entrerent avec une puiſſante armée dans le pays ennemi, & y pénétrerent bien avant. Tous les Grecs regarderent Thebes comme perdue. On ne ſavoit pas qu'en un ſeul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Epaminondas. Il n'y avoit pas de meilleure école que la maiſon de Polyme ſon pere, ouverte à tous les ſavans, & le rendez-vous des plus excellens maitres. De cette école ſortit Philippe de Macédoine. C'eſt-là qu'en ôtage pendant neuf années, il fut aſſez heureux pour devenir l'éleve du maître d'Epaminondas, ou plutôt pour étudier Epaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, ſoit pour la politique, ſoit pour la guerre, joints à beaucoup d'autres qu'il poſſédoit dans le degré le plus éminent, ſe trouvoient encore tous inférieurs à ſes vertus. Philoſophe de bonne foi, & pauvre par goût, il mépriſa les richeſſes, ſans vouloir qu'on lui tînt compte de ce mépris: & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne; j'entends la réputation. Avare de ſon loiſir qu'il conſacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit ſi bien qu'il vivoit obſcur & preſqu'inconnu. Son mérite le décéla pourtant; on l'arracha de la ſolitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce ſage parut, il fit bien voir que la philoſophie ſuffit à former des héros, & que la plus grande avance pour vaincre ſes ennemis, c'eſt d'avoir appris à ſe vaincre ſoi-même. Epaminondas au ſortir de ſa vie privée & ſolitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta le coup mortel dont ils ne ſe releverent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes, avec le roi Cléombrote, ſans compter les bleſſés & les priſonniers. Cette journée fut la premiere où les forces de la nation Grecque commencerent à ſe déployer.

Les plus ſanglantes défaites juſqu'alors

ne contoient guere plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs si animée contre Athenes, racheter d'une treve de trente années huit cens de ses citoyens qui s'étoient laissé envelopper. On peut juger de la consternation, ou plutôt du désespoir des Lacédémoniens, lorsqu'ils se trouverent tout-d'un-coup sans troupes, sans alliés, & presqu'à la merci du vainqueur. Les *Thébains* se croyant invincibles sous leur nouveau général, traverserent l'Attique, entrerent dans le Péloponnèse, passerent le fleuve Eurotas, & allerent assiéger Sparte. Toute la prudence & tout le courage d'Agésilas ne la sauverent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Epaminondas appréhendoit de s'attirer sur les bras toutes les forces du Péloponnèse, & plus encore d'exciter la jalousie des Grecs, qui n'auroient pu lui pardonner d'avoir pour son coup d'essai, détruit une si puissante république, & arraché, comme le disoit Leptines, un œil à la Grece. Il se borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même temps il perpétua le souvenir de sa victoire par un monument de justice & d'humanité. Ce fut le rétablissement de Messene, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chassé ou mis aux fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Messéniens épars, les remet en possession de leurs terres qu'un long exil leur faisoit regarder comme étrangeres, & forme de ces gens rassemblés une république, qui depuis l'honora toujours comme son second fondateur.

Il n'en demeura pas là : ce grand homme si retenu, si modéré pour lui-même, avoit une ambition sans bornes pour sa patrie : non-content de l'avoir rendue supérieure par terre, il vouloit lui donner sur mer une même supériorité ; sa mort renversa ce beau projet que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, &, selon quelques-uns, de la main de Gryllus fils de Xénophon. Les *Thébains*, malgré la perte de leur héros, ne laisserent pas de vouloir se maintenir où il les avoit placés ; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas. *Toureil.* (*D. J.*)

THÉBAIS, *Géog. anc.*, fleuve de la Carie, Pline *liv. V. c. xxix.* dit qu'il passoit au milieu de la ville de Tralles. (*D. J.*)

THÉBARMA, *Géog. anc.*, ville de la Perside, dans la partie orientale. L'histoire Miscellanée nous apprend qu'il y avoit dans cette ville un temple consacré au feu, & que c'étoit-là où l'on gardoit le trésor du roi Crésus. (*D. J.*)

THÈBES, *Géog. anc.*, nom commun à plusieurs villes, & entr'autres 1°. à celle de la Haute-Egypte, qui donna son nom à la Thébaïde. 2°. A la capitale de la Béotie, détruite par Alexandre le grand. *Voyez* en les articles, ainsi que des autres villes de même nom, au mot latin. *Thebæ.* (*D. J.*)

THEBES, *le lac de*, *Géog. mod.* Le lac de *Thebes* moderne, ou pour mieux dire de *Thiva*, se nomme en latin *Thebanus lacus*, *Hylica palus*, & *Aliartus lacus* ; il est en Grece dans la Livadie, à une lieue de Thiva vers le nord, & à pareille distance du lac de Copaïs, dont il est séparé par le mont Cocino au nord, & à l'ouest par le mont Phœnicius ou Sphuigis. Ces deux lacs avoient autrefois communication ensemble par un aqueduc qui traverse la montagne ; mais présentement leurs eaux sont trop basses pour monter jusqu'à ce conduit. Ce lac a le mont Ptoos au nord-est, le mont Hyppatus au sud-est du côté de Thebes. Wheler croit que c'est au travers de cette montagne qu'il se décharge au nord de l'Euripe ; ce lac ne paroît pas plus long que large, il a deux lieues de traverse, & est plus petit que celui de Livadie ; il s'y jette deux ruisseaux qui sont peut-être le Piroé & le Dircé des anciens ; on lui donne le nom de *marais Hylica*, parce qu'il a peu de profondeur ; mais il est fort poissonneux. (*D. J.*)

THEBES, *Littérat.*, ses murailles, selon la fable, s'éleverent au son de la lyre d'Amphyon, & ses deux guerres célebres ont fourni de grands sujets aux poëtes tragiques anciens & modernes. (*D. J.*)

THEBES, *marbre de*, *Hist. nat. Litholog.*, *thebaïcum marmor* ; nom d'un marbre noir fort estimé des anciens, & qu'ils tiroient de la Haute-Egypte. Suivant Pline il étoit noir avec des veines de couleur d'or ; d'où l'on voit que ce marbre étoit semblable à celui que nous appellons *porte-or*. Voyez *cet article*. Nonobstant la description de Pline, quelques au-

teurs ont cru que le *marmor thebaïcum* des anciens étoit rouge & rempli de veines ou de taches jaunes, tel que le marbre que les modernes nomment *brocatelle* ; d'autres ont cru que le *marmor thebaïcum* étoit une espece de porphyre, à qui on donnoit aussi le nom de *sinites* & de *pyropacilon*. *Voy.* d'Acosta, *natural history of fossils*.

THEBET, s. m. *Hist. jud.*, mois des Hébreux. C'est le quatrieme de l'année civile, & le dixieme de l'année ecclésiastique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cause de la traduction de la loi d'hébreu en grec.

Le jeûne du dixieme mois ordonné par Moïse, arrivoit aussi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du siege de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Le dix-huit ils célebrent une fête en mémoire de l'exclusion des Saducéens, qui furent chassés du Sanhedrin, où ils dominoient sous le regne d'Alexandre Jannée, ainsi que le raconte un de leurs livres, intitulé *Mégillat. taanith. Calendrier des Juifs*, *Dict. de la bible*.

THECA, s. m. *Hist. nat. Bot.*, grand arbre des Indes orientales dont on trouve des forêts entieres. Il fournit aux Indiens le bois dont ils bâtissent leurs temples. Sa feuille donne une liqueur qui sert à teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils mangent ces mêmes feuilles; on en fait avec du sucre un sirop qui guérit les aphthes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans du miel sont un remede contre l'hydropisie.

THECNOLOGIE, s. f. *Gram.*, science abusive des mots. Les ouvrages des Théologiens & même des Philosophes, surtout scholastiques, en sont remplis.

THECUA *ou* THECUÉ, *Géog. sacrée*, ville de la Palestine, à 6 milles de Bethléem, & environ à 12 de Jérusalem. Elle est célebre dans l'Ecriture. Le P. Nau dit qu'on en voit les ruines à une lieue de la montagne de Ferdaous, & que sa situation est agréable. Ses environs contiennent quelques familles d'Arabes qui demeurent sous des tentes, & dont les troupeaux paissent dans les vallées. (*D. J.*)

THEER, s. m. *terme de relation*, c'est ainsi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus basse espece, qui ne servent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrêmités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (*D. J.*)

THEIERE, s. f. *terme de Fayancier*; vaisseau un peu ventru à anse & à bec, où l'on fait infuser du thé dans de l'eau bouillante pour boisson. Il y a des *theieres* de toute forme & grandeur, qui contiennent depuis une petite tasse jusqu'à dix; les plus belles nous viennent de la Chine & du Japon. (*D. J.*)

THÉISME, s. m. *Théol.*, dérivé du grec θεος, *dieu*, terme usité parmi les théologiens modernes, pour exprimer le sentiment de ceux qui admettent l'existence de Dieu. Il est opposé à l'*athéisme*. *Voyez* ATHÉISME.

Il est aisé de prouver que le *théisme* est préférable à l'athéisme, & qu'il est plus avantageux, soit pour les sociétés, soit pour les princes, soit pour les particuliers, d'admettre l'existence d'un Dieu, que de la rejeter. Voici les raisons qu'on en apporte communément.

1°. Une société d'athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs qu'une société de théistes. La raison, le desir de la gloire & de la bonne réputation, la crainte des peines séculieres sont les seuls motifs qui peuvent empêcher le crime dans une société d'athées. Dans une société de théistes, la crainte des jugemens d'un être suprême se trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme en effet est d'autant plus porté à remplir ses devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, sont plus grandes, & que les récompenses qu'on lui fait espérer, sont plus considérables & plus consolantes. Qu'on dise tant qu'on voudra, qu'il est plus noble de faire le bien sans intérêt, & de fuir le mal sans aucun motif de crainte : c'est mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puisse, ni qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'espérance & la crainte sont nées avec lui : ce sont des apanages inséparables de sa nature, & les récompenses ou les châtimens par lesquels le *théisme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes,

ſont des motifs infiniment plus puiſſans pour l'arracher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'athéiſme propoſe à ſes partiſans.

2°. Les princes ont plus d'intérêt que qui que ce ſoit, à l'établiſſement de la croyance d'une divinité ſuprême. Les athées eux-mêmes en conviennent, puiſqu'ils diſent que l'idée de la divinité doit ſon origine aux artifices & aux deſſins des politiques, qui par-là ont voulu rendre ſacrée l'obéiſſance dûe aux ſouverains. Un homme ſe ſoumet par raiſon à ſon prince, parce qu'il eſt juſte de tenir la foi à celui à qui on l'a promiſe; il s'y ſoumet par principe de crainte, parce qu'il a peur d'être condamné ſuivant toute la ſévérité des loix; mais ſon obéiſſance eſt tout autrement ferme & conſtante, quand il eſt vivement perſuadé qu'il y a une divinité vengereſſe qui prend connoiſſance de ſes déſobéiſſances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus conſolant pour les particuliers que le *théiſme*. L'homme qui eſt expoſé à tant de miſeres dans le cours de cette vie, a un motif de conſolation, en croyant une divinité pleine de juſtice & de bonté qui peut mettre fin à tous ſes maux. L'homme vertueux qui eſt ordinairement en bute à la contradiction des méchans, ſe ſoutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une divinité qui récompenſe les bonnes actions, & qui punit les mauvaiſes; pour lui la mort eſt le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'athée, la mort n'eſt que la fin des miſeres de la vie, & l'anéantiſſement qu'il ſe promet, eſt un état d'inſenſibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'exiſtence, que perſonne ne regardera jamais comme un avantage: anéantiſſement au reſte dont l'athée n'a aucune certitude; il eſt donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude eſt-il auſſi ſatisfaiſant que l'eſpérance du théiſte? Enfin ce dernier riſque quelque choſe pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien riſquer. On peut voir ce raiſonnement pouſſé avec force dans les penſées de M. Paſcal. *Traité de la véritable religion, tom. I. diſſert. III.*

Les athées prétendent que le culte religieux rendu à des hommes après leur mort, eſt la premiere ſource de l'idolâtrie, & ils en concluent que la religion eſt originairement une inſtitution politique, parce que les premiers hommes qui furent déifiés, étoient ou des légiſlateurs, ou des magiſtrats, ou d'autres bienfaiteurs publics. C'eſt ainſi que parmi les anciens, Evhémerus, ſurnommé l'*athée*, compoſa un traité pour prouver que les premiers dieux des Grecs étoient des hommes. Cicéron qui pénétra ſon deſſein, obſerve fort judicieuſement que ce ſentiment tend à renverſer toute religion. Parmi les modernes, l'Anglois Toland a écrit une brochure dans le même deſſein, intitulée, de *l'origine de l'idolâtrie, & des motifs du paganiſme*. La conduite uniforme de ces deux écrivains eſt ſinguliere. Evhémerus prétendoit que ſon deſſein étoit ſeulement d'expoſer la fauſſeté de la religion populaire de la Grece, & Toland a prétendu de même que ſon deſſein n'étoit que d'écrire contre l'idolâtrie payenne, tandis que le but réel de l'un & de l'autre étoit de détruire la religion en général.

On doit avouer que cette opinion ſur la premiere origine de l'idolâtrie a une apparence plauſible, mais cette apparence n'eſt fondée que ſur un ſophiſme qui confond l'origine de l'idolatrie avec celle de tout culte religieux en général. Or il eſt non-ſeulement poſſible, mais même il eſt extrêmement probable que le culte de ce qu'on croyoit la premiere & la grande cauſe de toutes choſes, a été antérieur à celui des idoles, le culte idolâtre n'ayant aucune des circonſtances qui accompagnent une inſtitution originaire & primitive, ayant au contraire toutes celles qui accompagnent une inſtitution dépravée & corrompue. Cela eſt non ſeulement poſſible & probable, mais l'hiſtoire païenne prouve de plus que le culte rendu aux hommes déifiés après leur mort, n'eſt point la premiere ſource de l'idolâtrie.

Un auteur dont l'autorité tient une des premieres places dans le monde ſavant, auſſi différent de Toland par le cœur que par l'eſprit, je veux dire le grand Newton, dans ſa chronologie grecque, paroît être du même ſentiment que lui ſur l'origine de l'idolâtrie. " Eacus, dit-il, fils " d'Egina, & de deux générations " plus ancien que la guerre de Troie, eſt " regardé par quelques-uns comme le " premier qui ait bâti un temple dans la

» Grece. Vers le même temps les oracles » d'Egypte y furent introduits, ainsi que » la coutume de faire des figures pour re- » présenter les dieux, les jambes liées » ensemble, de la même maniere que les » momies Egyptiennes. Car l'idolâtrie » naquit dans la Chaldée & dans l'Egyp- » te, & se répandit de-là, *&c.* Les pays » qu'arrosent le Tygre & le Nil, étant » extrêmement fertiles, furent les pre- » miers habités par le genre humain, & » par conséquent ils commencerent les » premiers à adorer leurs rois & leurs » reines après leur mort". On voit par ce passage que cet illustre savant a supposé que le culte rendu aux hommes déifiés, étoit le premier genre d'idolâtrie, & il ne fait qu'en insinuer la raison; savoir que le culte rendu aux hommes après leur mort, a introduit le culte des statues. Car les Egyptiens adorerent d'abord leurs grands hommes décédés en leurs propres personnes, c'est-à-dire leurs momies; & après qu'elles eurent été perdues, consumées ou détruites, ils les adorerent sous des figures qui les représentoient, & dont les jambes, à l'imitation des momies, étoient liées ensemble. Il paroit que M. Newton s'est lui-même donné le change en supposant que le culte des statues étoit inséparablement uni à l'idolâtrie en général; ce qui est contraire à ce que rapporte Hérodote, que les Perses qui adoroient les corps célestes, n'avoient point de statues de leurs dieux, & à ce que Denis d'Halycarnasse nous apprend, que les Romains, dont les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort, les adorerent pendant plusieurs siecles sans statues.

Mais ce qui est remarquable, c'est que dès l'entrée de la question, les esprits forts renversent eux-mêmes ce qu'ils prétendent établir. Leur grand principe est que la crainte a d'abord fait des dieux, *primus in orbe deos fecit timor*; & cependant si on veut les croire, ces premiers dieux furent des hommes déifiés après leur mort, à cause de leurs bienfaits envers leur patrie & le genre humain. Sans m'arrêter à cette contradiction, il est certain que ce grand principe de crainte est en toute maniere incompatible avec leur système. Car les siecles où la crainte régnoit le plus, & étoit la passion dominante du genre humain, furent ceux qui précéderent l'établissement des sociétés civiles, lorsque la main de chaque homme étoit tournée contre son frere. Si la crainte étoit donc le principe de la religion, il s'ensuivroit inconteſtablement que la religion existoit avant l'établissement des sociétés.

Comme l'espérance & la crainte, l'amour & la haine sont les grands ressorts des pensées & des actions des hommes, je ne crois pas que ce soit aucune de ces passions en particulier, mais je crois que toutes ensemble ont contribué à faire naître l'idée des êtres supérieurs dans l'esprit des premiers mortels, dont la raison brute n'avoit point acquis la connoissance du vrai Dieu, & dont les mœurs dépravées en avoient effacé la tradition.

Ces premiers hommes encore dans l'état de nature, où ils trouvoient toute leur subsistance dans les productions de la terre, ont dû naturellement observer ce qui avançoit ou retardoit ces productions, enforte que le soleil qui anime le système du monde dut bientôt être regardé comme la divinité éminemment bienfaisante. Le tonnerre, les éclairs, les orages, les tempêtes furent regardés comme des marques de sa colere; & chaque orbe céleste en particulier fut envisagé sous la même face, à proportion de son utilité & de sa magnificence; c'est ce qui paroit de plus naturel sur l'origine de l'idolâtrie, & les réflexions suivantes le vont mettre entiérement dans son jour.

On trouve des vestiges de l'adoration des astres chez toutes les nations. Moïse Maimonide prétend qu'elle a précédé le déluge, & il en fixe la naissance vers le temps d'Enoch; c'est aussi le sentiment de la plupart des rabbins, qui assurent que ce fut-là un des crimes que Dieu châtia par les eaux du déluge. Je ne détaillerai point ici leurs raisons, qui sont combattues par les SS. Peres & par les meilleurs interpretes de l'ancien testament, & je tomberai d'accord avec ces derniers, que l'idolâtrie n'a commencé qu'après le déluge; mais en même temps je dois avouer qu'elle fit des progrès si rapides & si contagieux, que les origines de tous les grands peuples qui tirerent leur naissance ou des enfans, ou des petits enfans de Noé, en furent infectés. Les Juifs, hors quelques intervalles d'égarement, se conserverent dans la créance de l'unité de Dieu, sous la main duquel ils étoient

si particuliérement. Ils ne méconnurent point le grand ouvrier, pour admirer les beautés innombrables de l'ouvrage. Il faut cependant convenir, que si le peuple hébreu n'a point adoré les astres, il les a du moins regardé comme des êtres intelligens qui se connoissent eux-mêmes, qui obéissent aux ordres de Dieu, qui avancent ou retardent leurs courses, ainsi qu'il le leur prescrit. Origène va encore plus loin, & il soupçonne que les astres ont la liberté de pécher & de se repentir de leurs fautes. Sans doute que lui, qui allégorisoit toutes choses, prenoit à la lettre ce passage de Job: *les cieux & les astres ne sont pas purs devant Dieu.* Que d'erreurs grossieres sont nées de l'ignorance de l'Astronomie! combien les découvertes modernes nous ont dévoilé de vérités capitales, de points importans!

Les peuples les plus anciens du nord & du sud, les Suèves, les Arabes, les Africains, qui ont vécu long-temps sans être civilisés, adoroient tous les corps célestes. M. Sale, auteur Anglois, entiérement versé dans l'histoire des Arabes, rapporte qu'après de longues observations & d'expériences sur les changemens qui survinnent dans l'air, ces peuples attribuerent enfin aux étoiles une puissance divine. Les Chinois, les Péruviens & les Mexicains paroissent aussi avoir d'abord adoré les corps célestes; actuellement même les Chinois lettrés qui forment une secte particuliere, semblent se faire une divinité d'une certaine vertu répandue dans l'univers, & sur-tout dans le ciel matériel.

En un mot, toute l'antiquité est unanime sur ce point, & elle nous apprend que le premier culte religieux rendu à des créatures, a eu pour objet les corps célestes; c'étoit une vérité si évidente & si universellement reconnue, que Critius fameux athée, a été obligé de l'admettre. Il ne peut y avoir que la force de la vérité qui lui ait arraché cet aveu, puisque cela même détruit entiérement son système sur l'origine de la religion; voici le passage.

„ Il y eut un temps où l'homme vivoit „ en sauvage, sans loix, sans gouverne„ ment, ministre & instrument de la vio„ lence, où la vertu n'avoit point de ré„ compense, ni le vice de châtiment. „ Les loix civiles furent inventées pour „ refréner le mal; alors la justice présida „ à la conduite du genre humain. La for„ ce devint l'esclave du droit, & un châ„ timent inexorable poursuivit le coupa„ ble; ne pouvant plus désormais violer „ ouvertement la justice, les hommes „ conspirerent secrettement pour trou„ verle moyen de nuire aux autres. Quel„ que politique rusé, habile dans la con„ noissance du cœur humain, imagina de „ combattre ce complot par un autre, en „ inventant quelque nouveau principe, „ capable de tenir dans la crainte les mé„ chans, lorsque même ils diroient, pen„ seroient ou feroient du mal en secret; „ c'est ce qu'il exécuta en proposant aux „ peuples la créance d'un Dieu immor„ tel, être d'une connoissance sans bor„ nes, d'une nature supérieure & émi„ nente. Il leur dit que ce Dieu pouvoit „ entendre & voir tout ce que les mor„ tels faisoient & disoient ici bas, & que „ la premiere idée du crime le plus caché „ ne pouvoit point se dérober à la con„ noissance d'un être, dont la connois„ sance étoit l'essence même de sa nature; „ c'est ainsi que notre politique en incul„ quant ces notions, devint l'auteur d'u„ ne doctrine merveilleusement sédui„ sante, tandis qu'il cachoit la vérité „ sous le voile brodé de la fiction; mais „ pour ajouter la terreur au respect, il „ leur dit que les dieux habitoient les „ lieux consacrés à tous les phantômes & „ à ces horreurs paniques, que les hom„ mes ont été si ingénieux à imaginer „ pour s'épouvanter eux-mêmes, ajou„ tant des miseres imaginaires à une vie „ déja surchargée de maux. Ces lieux où „ la lumiere foudroyante des météores „ enflammés, accompagnée des éclats „ horribles du tonnerre, traverse la voû„ te étoilée des cieux, l'ouvrage admira„ ble de ce vieux & sage architecte, le „ temps où les cohortes associées des „ spheres lumineuses, rempliſſent leurs „ révolutions régulieres & bienfaisantes, „ & d'où des pluies rafraichissantes des„ cendent pour recréer la terre altérée; „ telle fut l'habitation qu'il assigna à ses „ dieux, place propre à l'exercice de „ leurs fonctions; telles furent les ter„ reurs dont il se servit pour prévenir „ les maux, étouffer les désordres dans „ leur naissance, faire jouer le ressort „ de ses loix, & introduire la religion si

» néceſſaire aux magiſtrats. Tel eſt à » mon avis, l'artifice dont on s'eſt ſervi » pour faire croire à des hommes mor- » tels, qu'il y avoit des êtres immortels ".

Ce ſeroit abuſer de la patience du lecteur, que d'accumuler les citations ; mais comme l'Egypte & la Grece, de tous les pays, ſont ceux où la politique & l'économie civile prirent les racines les plus profondes & s'étendirent de-là preſque partout, effacerent la mémoire de l'ancienne idolâtrie, par l'idolâtrie plus récente de déifier les hommes après leur mort, & que pluſieurs auteurs modernes en ont conclu, que ce dernier genre d'idolâtrie avoit été le premier de tous ; je rapporterai ici ſeulement deux témoignages de l'antiquité, pour prouver que l'adoration des corps céleſtes a été le premier genre d'idolâtrie dans ces deux pays, auſſi-bien que dans tous les autres. " Il » me paroît, dit Platon dans ſon Cratyle, que les premiers hommes qui ont » habité la Grece, n'avoient point d'autres dieux que ceux que pluſieurs barbares adorent encore actuellement ; ſavoir, le ſoleil, la lune, la terre, les » étoiles, les cieux ". Par ces nations barbares, Platon entend également, celles qui étoient civiliſées & celles qui ne l'étoient pas; ſavoir, les Perſes & les ſauvages d'Afrique, qui au rapport d'Hérodote, adoroient également les aſtres, dont la lumiere bienfaiſante renouvelle toute la nature.

Le ſecond témoignage que j'ai à rapporter, regarde les Egyptiens, & il eſt tiré du premier livre de Diodore de Sicile. " Les premiers hommes, dit-il, en parlant de cette nation, levant les yeux » vers le ciel, frappés de crainte & d'étonnement à la vue du ſpectacle de » l'univers, ſuppoſerent que le ſoleil & » la lune en étoient les principaux dieux, » & qu'ils étoient éternels ". La raiſon que cet hiſtorien rapporte rend ſa propoſition générale, l'étend à toutes les nations, & fait voir qu'il croyoit que ce genre d'idolâtrie avoit été le premier en tout autre lieu, auſſi-bien qu'en Egypte.

En général, les anciens croyoient que tout ce qui ſe meut de lui-même & d'une maniere réglée, participe bien ſurement à la divinité, & que le principe intérieur par lequel il ſe meut, eſt non-ſeulement incréé, mais encore exempt de toute altération. Cela ſuppoſé, on voit que dans la penſée où étoient les anciens, que les aſtres ſe mouvoient d'eux-mêmes, ils devoient néceſſairement les regarder comme des dieux, comme les auteurs & les conſervateurs de l'univers.

Au reſte, c'étoit le ſoleil & la lune, qui par leur éclat & leur lumiere ſe rendoient dignes des principaux hommages, dont le peuple ſuperſtitieux honoroit les aſtres. Le ſoleil ſe nommoit le *roi*, le *maître* & le *ſouverain* ; & la lune la *reine*, la *princeſſe* du ciel. Tous les autres globes lumineux paſſoient ou pour leurs ſujets, ou pour leurs conſeillers, ou pour leurs gardes, ou pour leur armée. L'Ecriture ſainte paroît elle-même s'accommoder à ce langage, en faiſant mention de la milice du ciel, à qui le peuple offroit ſes hommages.

Théodoret, en voulant piquer les païens ſur le culte qu'ils rendoient encore de ſon temps aux aſtres, fait une réflexion bien ſenſée. Le ſouverain Arbitre de la nature, dit-il, a doué ſes ouvrages de toutes les perfections dont ils étoient ſuſceptibles ; mais comme il a craint que l'homme foible & timide n'en fût ébloui, il a entremêlé ces mêmes ouvrages de quelques défauts & de quelques imperfections, afin que d'un côté ce qu'il y a de grand & de merveilleux dans l'univers s'attirât notre admiration, & que de l'autre, ce qui s'y trouve d'incommode & de différence, nous ôtât la penſée de lui rendre aucun culte divin. Ainſi de quelque éclat, de quelque lumiere dont brillent le ſoleil & la lune, il ne faut qu'un ſimple nuage pour effacer l'un en plein midi, & pour obſcurcir l'autre pendant les plus belles nuits de l'été. Ainſi la terre eſt une ſource inépuiſable de tréſors, elle ne reſſent aucune vieilleſſe, elle renouvelle ſes libéralités en faveur des hommes laborieux; mais de peur qu'on ne fût tenté de l'adorer & de lui offrir des reſpects, Dieu en a fait un théâtre des plus grandes agitations ; le ſéjour des maladies cruelles & des guerres ſanglantes. Parmi les animaux utiles ſe trouvent les ſerpens venimeux, & parmi les plantes ſalutaires ſe cueillent des herbes qui empoiſonnent.

On invoquoit plus particuliérement le ſoleil ſur les hauts lieux ou toits des maiſons, à la lumiere & en plein jour : on

invoquoit de la même maniere la lune dans les bocages & les vallées, à l'ombre & pendant la nuit; & c'eſt à ce culte ſecret qu'on doit rapporter l'origine de tant d'actions indécentes, de tant de coutumes folles, de tant d'hiſtoires impures, dont il eſt étonnant que des hommes, d'ailleurs ſenſés & raiſonnables, aient pu faire une matiere de religion. Mais de quoi ne ſont pas capables ceux qui viennent à s'oublier eux-mêmes, & qui font céder la lumiere de l'eſprit aux rapides égaremens du cœur? A cette adoration des aſtres tenoit celle du feu, en tant qu'il eſt le plus noble des élémens, & une vive image du ſoleil. On ne voyoit même autrefois aucun ſacrifice ni aucune cérémonie religieuſe, où il n'entrât du feu. Celui qui ſervoit à parer les autels, & à conſumer les victimes qu'on immoloit aux dieux, étoit traité avec beaucoup d'égard & de diſtinction. On feignoit qu'il avoit été apporté du ciel, & même ſur l'autel du premier temple que Zoroaſtre avoit fait bâtir dans la ville de Zix en Médie. On n'y jetoit rien de gras ni d'impur; on n'oſoit même le regarder fixement: *tanta gentium in rebus frivolis*, s'écrie Pline, *plerumque religio eſt.* Pour en impoſer davantage, les prêtres païens toujours fourbes & impoſteurs, entretenoient ce feu ſecrettement & faiſoient accroire au peuple, qu'il étoit inaltérable & ſe nourriſſoit de lui-même. Le lieu du monde où l'on revéroit davantage le feu, étoit la Perſe. Il y avoit des enclos fermés de murailles & ſans toit, où l'on en faiſoit aſſidument, & où le peuple ſoumis venoit à certaines heures pour prier. Les perſonnes qualifiées ſe ruinoient à y jeter des eſſences précieuſes & des fleurs odoriférantes. Les enclos qui ſubſiſtent encore peuvent être regardés comme les plus anciens monumens de la ſuperſtition.

Ce qui embarraſſe les ſavans ſur l'origine de l'idolâtrie, c'eſt qu'on n'a pas fait aſſez d'attention aux degrés par leſquels l'idolâtrie des hommes déifiés après leur mort, a ſupplanté l'ancienne & primitive idolâtrie des corps céleſtes. Le premier pas vers l'apothéoſe a été de donner aux héros & aux bienfaiteurs publics le nom de l'être qui étoit le plus eſtimé & le plus révéré. C'eſt ainſi qu'un roi fut appellé *le ſoleil*, à cauſe de ſa munificence, & une reine *la lune*, à cauſe de ſa beauté. Ce même genre d'adulation ſubſiſte encore parmi les nations orientales, quoique dans un degré ſubordonné; ces titres étant aujourd'hui plutôt un compliment civil, qu'un compliment religieux. A meſure qu'un genre d'adulation fit des progrès, on retourna la phraſe, & alors la planete fut appellée du nom du héros, afin ſans doute d'accoutumer plus facilement à ce nouveau genre d'adoration, ce peuple déja accoutumé à celle des planetes. Diodore de Sicile, après avoir dit que le ſoleil & la lune furent les premiers dieux d'Egypte, ajoute qu'on appella le ſoleil du nom d'*Oſiris*, & la lune du nom d'*Iſis*.

Par cette maniere d'introduire un nouveau genre d'idolâtrie, l'ancienne & la nouvelle furent confondues enſemble. On peut juger de l'excès de cette confuſion par la ſavante collection de Voſſius, ſur la théologie des païens, où l'on voit de combien d'obſcurités on a embrouillé ce point de l'antiquité, en ſe propoſant de l'expliquer, dans la ſuppoſition qu'un de ces deux genres d'idolatrie, n'étoit qu'une idée ſimbolique de l'autre.

M. l'abbé Pluche, dans ſon *hiſtoire du ciel*, a inventé un nouveau ſiſtême ſur l'origine de l'idolâtrie. Il prétend que ce n'eſt point l'admiration du ſoleil qui a fait adorer le ſoleil à la place de ſon auteur. Jamais, dit-il, ce ſpectacle de l'univers n'a corrompu les hommes; jamais il ne les a détournés de la penſée d'un être moteur de tout, & de la reconnoiſſance qu'ils doivent à une providence toujours féconde en nouvelles libéralités; il les y rappelle, loin de les en détourner. L'écriture ſymbolique des Egyptiens, ſi on l'en croit, par l'abus que la cupidité en a fait, eſt la ſource du mal. Toutes les nations s'y ſont empoiſonnées, en recevant les caracteres de cette écriture ſans en recevoir le ſens. Une autre conſéquence de ce ſiſtême, tout auſſi naturelle, c'eſt que les anciens dieux n'ont point été des hommes réels; la ſeule mépriſe des figures hiéroglyphiques a donné naiſſance aux dieux, aux déeſſes, aux métamorphoſes, aux augures, & aux oracles. C'eſt-là ce qu'il appelle rapporter toutes les branches de l'idolâtrie à une ſeule & même racine; mais ce ſiſtême eſt démenti par les myſte-

res ſi célebres parmi les païens ; on y enſeignoit avec ſoin que les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort. M. l'abbé Pluche tâche de prouver ſon ſentiment par l'autorité de Cicéron, & Cicéron dit poſitivement dans ſes tuſculanes, que les cieux ſont remplis du genre humain. Il dit encore dans ſon traité de la nature des dieux, que les dieux étoient des hommes puiſſans & illuſtres, qui avoient été déifiés après leur mort. Il rapporte qu'Evhemerus enſeigne où ils ſont enterrés, ſans parler, ajoute-t-il, de ce qui s'enſeigne dans les myſteres d'Eleuſis & de Samothrace. Cependant malgré des preuves ſi déciſives, M. l'abbé Pluche, en parlant des myſteres, prétend que ce ne ſont point des dieux qu'il faut chercher ſous ces enveloppes, qu'elles ſont plutôt deſtinées à nous apprendre l'état des choſes qui nous intéreſſent ; & ces choſes qui nous intéreſſent ne ſont, ſelon lui, que le ſens des figures qu'on y repréſentoit, réduit aux réglemens du labourage encore informe, aux avantages de la paix, & à la juſtice qui donne droit d'eſpérer une meilleure vie.

Mais pour renverſer de fond en comble tout le ſyſtême de M. l'abbé Pluche, je vais rapporter un témoignage déciſif, tiré de deux des plus grands peres de l'Egliſe, & qui prouve que l'hiérophante dans les myſteres mêmes d'Egypte, où M. l'abbé Pluche a placé le lieu de la ſcene, enſeignoit que les dieux nationaux étoient des hommes qui avoient été déifiés après leur mort. Le trait dont il s'agit eſt du temps d'Alexandre, lorſque l'Egypte n'avoit point encore ſucé l'eſprit ſubtil & ſpéculatif de la philoſophie des Grecs. Ce conquérant écrit à ſa mere que le ſuprême hiérophante des myſteres égyptiens lui avoit découvert en ſecret les inſtructions myſterieuſes que l'on y donnoit, concernant la nature des dieux nationaux. Saint Auguſtin & S. Cyprien nous ont conſervé ce fait curieux de l'hiſtoire ancienne : voici ce qu'en dit le premier dans le huitieme livre de la *Cité de Dieu*. " Ces choſes ſont de la même „ eſpece que celles qu'Alexandre écrivit „ à ſa mere, comme lui ayant été révé„ lées par un certain Léon, le ſuprême „ hiérophante des myſteres d'Egypte ; „ ſavoir que Picus, non-ſeulement Fau„ nus, Enée, Romulus, & même Hercu„ le, Eſculape, Bacchus fils de Sémelé, „ Caſtor & Pollux, & les autres de même „ rang étoient des hommes que l'on avoit „ déifiés après leur mort ; mais encore „ que les dieux de la premiere claſſe, „ auxquels Cicéron paroît faire alluſion „ dans ſes tuſculanes, comme Jupiter, „ Junon, Saturne, Neptune, Vulcain, „ Veſta, & pluſieurs autres, que Varron „ voudroit par des allégories transfor„ mer dans les élémens où les parties du „ monde avoient été de même que les „ autres, des hommes mortels. Léon „ rempli de crainte, ſachant qu'en révé„ lant ces choſes, il révéloit les ſecrets „ des myſteres, ſupplia Alexandre, qu'a„ près les avoir communiqués à ſa me„ re, il lui ordonnât de brûler ſa lettre. „ Saint Cyprien dit que la crainte du pouvoir d'Alexandre extorqua de l'hiérophante *le ſecret des hommes dieux*.

Ces différens témoignages confirment de plus en plus que les myſteres avoient été deſtinés à découvrir la fauſſeté des divinités populaires, afin de ſoutenir la religion des hommes de bon ſens, & de les exciter au ſervice de leur patrie. Dans cette ancienne inſtitution imaginée par les hommes les plus ſages & les plus habiles, en enſeignant que les dieux étoient des hommes déifiés à cauſe de leurs bienfaits envers la ſociété ; rien n'étoit plus propre que l'hiſtoire de ces bienfaits à exciter le zele à l'héroïſme. D'un autre côté, la découverte du veritable état de ces héros ſur la terre, qui avoient participé à toutes les foibleſſes de la nature humaine, prévenoit le mal qu'auroit pu produire l'hiſtoire de leurs vices & de leurs déréglemens ; hiſtoire propre à faire accroire aux hommes qu'ils étoient autoriſés par l'exemple des dieux à donner dans les mêmes excès. Si l'on ſuppoſe avec M. Pluche, que tous les dieux provenoient d'un alphabet égyptien, quel motif peut-on ſuppoſer dans les peuples, qui les ait entraînés vers l'idolâtrie ? Ils s'y ſeroient précipités, pour ainſi dire, de gaieté de cœur, ſans y avoir été déterminés, ſans aucune de ces paſſions vives & véhémentes qui agiſſent également ſur le cœur & ſur l'eſprit, qui accompagnent toujours les grandes révolutions, & qui régnant avec une force univerſelle dans le cœur de tous les hommes, peuvent ſeules être enviſagées comme la cauſe

cauſe d'une pratique univerſelle. Mais que l'on ſuppoſe au contraire ce que toute l'antiquité nous apprend, que les peuples ont adoré leurs ancêtres & leurs premiers rois, à cauſe des bienfaits qu'ils en avoient reçu, on ne peut alors concevoir un motif plus puiſſant ni plus capable de les avoir conduits à l'idolâtrie; & de la ſorte l'hiſtoire du genre humain ſe concilie avec la connoiſſance de la nature humaine, & celle de l'effet des paſſions.

Ce n'eſt point une ſimple conjecture que de croire qu'une reconnoiſſance ſuperſtitieuſe fit regarder comme des dieux les inventeurs des choſes utiles à la ſociété. Euſebe juge compétant, s'il y en eut jamais, des ſentimens de l'antiquité, atteſte ce fait, comme un fait notoire & certain. Ce ſavant évêque dit, que ceux qui dans les premiers âges du monde excellerent par leur ſageſſe, leur force, ou leur valeur, ou qui avoient le plus contribué au bien commun des hommes, ou inventé, ou perfectionné les Arts, furent déifiés durant leur vie même, ou immédiatement après leur mort. C'eſt ce qu'Euſebe avoit lui-même puiſé dans une des hiſtoires des plus anciennes & des plus reſpectables, l'hiſtoire phénicienne & ſanchoniate, qui donne un détail fort exact de l'origine du culte des héros, & qui nous apprend expreſſément que leur déification le fit immédiatement après leur mort, temps où le ſouvenir de leurs bienfaits étoit encore récent dans la mémoire des hommes, & où les mouvemens d'une reconnoiſſance vive & profonde abſorbant, pour ainſi dire, toutes les facultés de leur ame, enflammoient les cœurs & les eſprits de cet amour & de cette admiration, que M. Pope a ſi parfaitement dépeint dans ſon *Eſſai ſur l'homme.*

Un mortel généreux, par ſes ſoins, ſa valeur,
Du public qu'il aimoit, faiſoit-il le bonheur?
Admiroit-on en lui les qualités aimables
Qui rendent aux enfans les peres reſpectables?
Il commandoit ſur tous, il leur donnoit la loi;
Et le pere du peuple en devenoit le roi.
Juſqu'à ce temps fatal, ſeul reconnu pour maître,
Tout patriarche étoit le monarque, le prêtre:
Le pere de l'état qui ſe formoit ſous lui.
Ses peuples après Dieu n'avoient point d'autre appui.
Ses yeux étoient leur loi, ſa bouche leur oracle,
Jamais ſes volontés ne trouverent d'obſtacle;
De leur bonheur commun il devint l'inſtrument,
Du ſillon étonné tira leur aliment.
Il leur porta les Arts, leur apprit à réduire
Le feu, l'air, & les eaux aux loix de leur empire;
Fit tomber à leurs pieds les habitans des airs,
Et tira les poiſſons de l'abime des mers.
Lorſqu'enfin abattu ſous le poids des années
Il s'éteint & finit ſes longues deſtinées,
Cet homme comme un dieu ſi long-temps honoré,
Comme un foible mortel par les ſiens eſt pleuré.
Jaloux d'en conſerver les traits & la figure,
Leur zele induſtrieux inventa la peinture.
Leurs neveux attentifs à ces hommes fameux
Qui par le droit du ſang avoient régné ſur eux,
Trouvent-ils dans leur ſuite un grand, un premier pere,
Leur aveugle reſpect l'adore & le révere.

Ces premiers ſentimens antérieurs à l'idolâtrie, en furent la premiere cauſe par les paſſions d'amour & d'admiration qu'ils exciterent dans un peuple encore ſimple & ignorant. On ne doit pas être étonné qu'un peuple de ce caractere ait été porté à regarder comme des eſpeces de dieux, ceux qui avoient enſeigné aux hommes à s'aſſujettir les élémens. Ils devinrent le ſujet de leurs hymnes, de leurs panégyriques, & de leurs hommages; & l'on peut obſerver que parmi toutes les nations, les hommes dont la mémoire fut conſacrée par un culte religieux, ſont les ſeuls de ces temps anciens & ignorans, dont le nom n'ait point été enſeveli dans l'oubli.

On a vu dans des temps poſtérieurs, lorſque les circonſtances étoient ſemblables, des hommes parvenir aux honneurs

divins avec autant de facilité & de succès, que les anciens héros, qu'Osiris, Jupiter, ou Belus; car la nature en général est uniforme dans ses démarches. On s'est à la vérité moqué des apothéoses d'Alexandre & de César; mais c'est que les nations au milieu desquelles ils vivoient, étoient trop éclairées. Il n'en fut pas de même d'un Odin, qui vivoit vers le temps de César, & qui fut mis par le peuple du nord au-dessus de tous les autres dieux. C'est que ces peuples étoient encore barbares & sauvages, & qu'une pareille farce ne peut être jouée avec applaudissement, que le lieu de la scene ne soit parmi un peuple grossier & ignorant.

Tacite rapporte que c'étoit une coutume générale parmi les nations du nord, que de deifier leurs grands hommes, non à la maniere des Romains leurs contemporains, uniquement par flatterie & par persuasion intime, mais sérieusement & de bonne foi. Un trait qui se trouve dans Ezechiel, confirme que l'apothéose se faisoit souvent du vivant même des rois. *Ton cœur s'en glorifie*, dit Dieu en s'adressant au roi de Tyr par la bouche de son prophete, *tu as dit, je suis un dieu, je suis assis sur le trône de Dieu au milieu de la mer, cependant tu n'es qu'un homme & non un dieu.... Diras-tu encore que tu es un dieu?.... Mais tu trouveras que tu es un homme & non un dieu.* Ce passage indique, ce me semble, que les sujets du roi de Tyr rendoient à ce prince un culte idolâtre, même durant sa vie, & il est assez vraisemblable qu'il devint dans la suite un des Neptunes grecs.

Sous prétexte d'expliquer l'antiquité, M. Pluche la renverse & la détruit entierement. Sa chimere est que toutes les coutumes civiles & religieuses de l'antiquité sont provenues de l'agriculture, & que les dieux & les déesses mêmes proviennent de cette moisson fertile. Mais s'il y a deux faits dans l'antiquité, que le scepticisme même avoit honte, dans ses momens de sincérité & de bon sens, de révoquer en doute, c'est que ce culte idolâtre des corps célestes, a eu pour premier fondement l'influence sensible & visible qu'ils ont sur les corps sublunaires, & que les dieux tutélaires des nations payennes étoient des hommes déifiés après leur mort, & à qui leurs bienfaits envers le genre humain ou envers leurs concitoyens avoient procuré les honneurs divins: qui croiroit que ces deux faits puissent être niés par une personne qui prétend à la connoissance de l'antiquité, & qui se propose de l'expliquer? Mais ni les hommes, ni les dieux ne peuvent tenir contre un système. M. Pluche nous assure que tout cela est illusion; que l'antiquité n'a eu aucune connoissance de cette matiere; que les corps célestes n'ont point été adorés à cause de leur influence; qu'Osiris, Isis, Jupiter, Pluton, Neptune, Mercure, que même les héros demi-dieux, comme Hercule & Minos, n'ont jamais existé; que ces prétendus dieux n'étoient que les lettres d'un ancien alphabet, de simples figures qui servoient à donner des instructions au laboureur égyptien. Ses hiéroglyphes sont presqu'entiérement confinés à la seule agriculture & à l'usage des calendriers; ce qui suppose ou qu'ils n'ont point été destinés dans leur origine à représenter les pensées des hommes, sur quelques sujets qu'elles pussent rouler, ou que les soins de ces fameux personnages de l'antiquité, qui ont établi, affermi & gouverné les sociétés, étoient absorbés par l'agriculture, ou qu'ils n'étoient occupés d'aucune autre idée. L'agriculture, en un mot, est la base principale & fondamentale à ce système de l'antiquité; tout le reste n'y est inféré que pour l'ornement de la scene. Ce système, que l'on peut regarder comme le débordement d'une imagination féconde, est lui-même comme l'ancienne, dont les débordemens du Nil couvroient les terres les plus fertiles de l'Egypte; & qui, échauffée & mise en fermentation par les rayons puissans du soleil, produisoit des hommes & des monstres. Les dieux de M. l'abbé Pluche paroissent sortir des sillons, comme on dit qu'il est autrefois arrivé au dieu Tagès.

Mais comment prouve-t-il la justesse du principe sur lequel il fonde son système, & la vérité des conséquences qu'il en déduit? Il les prouve alternativement l'un par l'autre; ce principe par la conséquence, & la conséquence par le principe. Toutes les fois qu'il veut prouver qu'un hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'est qu'un symbole de l'agriculture, il suppose que ce ne peut être la figure réelle d'un dieu,

parce que les dieux n'ont point existé; il en conclut que c'est un symbole; il lui plaît que ce soit un symbole de l'agriculture; & lorsqu'il veut prouver que les dieux n'ont point existé, alors il suppose que l'hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'étoit qu'un symbole de l'agriculture.

En général on peut dire contre le système de M. Pluche, qu'il est absurde de supposer que les Egyptiens n'aient fait usage des hiéroglyphes que pour les choses qui concernent le labourage. Il est fort naturel de croire, que l'esprit n'ayant pas encore inventé des signes qui servissent à représenter les sons & non les choses, les législateurs & les magistrats auront été obligés de puiser dans cette source, c'est-à-dire, de recourir aux hiéroglyphes pour s'exprimer aux yeux du peuple sur les matieres relatives au culte religieux, au gouvernement de la société, à l'histoire des héros, aux arts & aux sciences. Le genre d'expression étoit extrêmement imparfaite, & le sujet des méprises infinies, toutes les fois qu'au défaut des images réelles on étoit obligé d'employer des images symboliques. Souvent on substituoit le symbole à l'idée; & c'est ainsi qu'après s'être servi de la figure des animaux & des végétatifs, pour exprimer les attributs des dieux & des héros, on a substitué à ces dieux & à ces héros les animaux & les végétatifs même. On a cru que ces dieux les animoient, qu'ils s'étoient cachés sous leur figure, & on les a adorés. Ce progrès est sensible dans l'exemple d'Osiris & d'Apis.

De ce qui n'étoit que l'origine d'une seule branche de l'idolâtrie, M. Pluche en a voulu faire l'origine de toute l'idolâtrie. Des images empruntées de la diversité des objets visibles qui sont sur la terre & dans les cieux, ne pouvant manquer d'avoir quelque rapport avec les productions de l'agriculture, qui sont en même temps les effets de la fécondité de la terre & de l'influence des astres. De ce rapport M. Pluche a conclu qu'il falloit expliquer les hiéroglyphes relativement à l'agriculture; & ce qui s'y trouvoit sur les dieux, sur le gouvernement & sur l'histoire, est devenu dans son esprit un instrument ou une instruction pour le labourage. Il a employé les monumens même de l'antiquité pour la détruire, comme le pere Hardouin s'est servi de médailles pour renverser l'histoire. Ses conjectures ont pris la place des faits, l'imagination a dégradé la vérité; & j'oserois dire qu'il ne seroit pas difficile, en conséquence des mêmes principes, de prouver que les dieux d'Egypte, au lieu de provenir de l'agriculture, proviennent des jeux de cette nation, de leurs fêtes, de leurs combats, de leur maniere de chasser, de pêcher, & même si l'on vouloit de leur cuisine, & les langues orientales ne manqueroient pas de fournir des étymologies pour soutenir ces différens sentimens.

L'idolâtrie ayant déifié les hommes, il étoit tout naturel qu'elle communiquât à ses dieux les défauts des hommes. C'est aussi ce qui arriva. Les dieux du paganisme furent donc hommes en toutes manieres, à cela près qu'ils étoient plus puissans que des hommes. Les hommes jouissoient du plaisir secret de voir retracée dans de si respectables modeles l'image de leurs propres passions, & d'avoir pour fauteurs & pour complices de leurs débauches, les dieux mêmes qu'ils adoroient. Sous le nom de fausses divinités, c'étoient en effet leurs propres pensées, leurs fantaisies qu'ils adoroient. Ils adoroient Vénus, parce qu'ils se laissoient dominer par l'amour sensuel, & qu'ils en aimoient la puissance. Ils érigeoient des autels à Bacchus le plus enjoué de tous les dieux, parce qu'ils s'abandonnoient & qu'ils sacrifioient, pour ainsi dire, à la joie des sens plus douce & plus enivrante que le vin. La manie de déifier alla si loin, qu'on déifia même les villes, & Rome fut considérée comme une déesse.

Le *polythéisme* considéré en lui-même, est également contraire à la raison & aux phénomenes de l'univers. Quand on a une fois admis l'existence d'une nature infiniment parfaite, il est facile de comprendre qu'elle est l'unique, & qu'aucun être ne peut l'égaler. Si notre raison peut s'élever jusqu'à ce principe, *il existe une telle nature*, elle fera aisément & sans nul secours cet autre pas, qui est plus facile sans comparaison que le premier, *donc il n'y a qu'un seul dieu.* S'il pouvoit y avoir trois ou quatre de ces natures, il pourroit y en avoir non-seulement dix millions, mais aussi une infinité, car on ne sauroit

trouver aucune raiſon d'un certain nombre plutôt que d'un autre. Comme donc le nombre binaire enfermeroit une ſuperfluité qui choque notre raiſon, l'ordre demande que l'on ſe reduiſe à l'unité. Si chacune de ces matieres, étoit ſouverainement parfaite, elle n'auroit beſoin que d'elle-même pour jouir d'une félicité infinie; la ſociété des autres ne lui ſerviroit donc de rien, & ainſi notre raiſon ne pourroit ſouffrir aucune pluralité. C'eſt un de ſes axiomes, que la nature ne fait rien en vain, & que c'eſt en vain que l'on emploie pluſieurs cauſes pour un effet qu'un plus petit nombre de cauſes peut produire auſſi commodément: la maxime qui a été appellée *la raiſon des nominaux*, parce qu'elle leur a ſervi à retrancher des écoles de philoſophie une infinité d'excreſcences & d'entités ſuperflues; la maxime, dis-je, qu'il ne faut point multiplier les êtres ſans néceſſité, eſt un principe qu'aucune ſecte de philoſophie n'a rejeté; or elle ruine ſans reſſource le *polythéiſme*.

Le *polythéiſme* n'eſt pas moins contraire aux phénomenes qu'à la raiſon, puiſqu'on ne voit aucun déſordre dans le monde, ni aucune confuſion dans ſes parties qui puiſſent faire ſoupçonner qu'il y a pluſieurs divinités indépendantes auxquelles il ſoit ſoumis. Or, cependant c'eſt ce qui arriveroit, ſi le *polythéiſme* avoit lieu. M. Bayle prouve parfaitement bien que la religion payenne étoit un principe d'anarchie. En effet, ces dieux qu'elle répandoit par-tout, & dont elle rempliſſoit le ciel & la terre, la mer & l'air, étant ſujets aux mêmes paſſions que l'homme, la guerre étoit immanquable entr'eux. Ils étoient & plus puiſſans & plus habiles que les hommes: tant pis pour le monde. L'ambition ne cauſe jamais autant de ravages que lorſqu'elle eſt fecondée d'un grand pouvoir & d'un grand eſprit.

Le déſordre commença bientôt dans la famille divine. Titan le fils aîné du premier des dieux fut privé de la ſucceſſion par les intrigues de ſes ſœurs, qui ayant gagné leur mere, firent enſorte qu'il cédât ſon droit à Saturne ſon frere puiné, de ſorte qu'une cabale de femmes troubla la loi naturelle dès ſa premiere génération. Saturne dévoroit ſes enfans mâles pour tenir parole à Titan, mais ſon épouſe le trompa, & fit nourrir en ſecret trois de ſes fils. Titan ayant découvert ce manege, réſolut de tirer raiſon de cette injure, & fit la guerre à Saturne & le vainquit, & l'enferma dans une noire priſon lui & ſa femme. Jupiter, fils de Saturne, ſoutint la guerre, & remit en liberté ſon pere & ſa mere; & alors Titan & ſes fils, chargés de fers, furent enfermés dans le tartare, qui étoit la même priſon où Saturne & ſon épouſe avoient été enchaînés. Saturne redevable de ſa liberté à ſon fils, n'en fut pas reconnoiſſant. Un oracle lui avoit prédit que Jupiter le détrôneroit; il tâcha de prévenir cette prédiction. Mais Jupiter s'étant apperçu de l'entrepriſe, le renverſa du trône, le chargea de chaînes, & le précipita dans le tartare. Il le châtia même, comme Saturne en avoit uſé envers ſon pere. Le ſang qui coula de la plaie que Saturne reçut en cette occaſion, tomba ſur la terre, & produiſit des géans, qui s'efforcerent de dépoſer Jupiter. Le combat fut rude & douteux pendant aſſez long-temps. Enfin la victoire ſe déclara pour Jupiter.

Ce ſont les principales guerres divines dont les Payens avoient fait mention. Ils ſont autant éloignés du vraiſemblable, en ne continuant point l'hiſtoire de cette ſuite de rébellions, qui ont dû être fréquentes, qu'ils s'y étoient conformés en la conduiſant juſqu'à la gigantomachie. Rien ne choque plus la vraiſemblance, que de voir qu'ils ont ſuppoſé que les autres dieux ne conſpiroient pas ſouvent contre Jupiter, & que par des ligues & des contre-ligues ils ne tâchoient pas de s'agrandir, ou de s'expoſer aux uſurpateurs. La ſuite naturelle & inévitable du caractere qu'on leur donne, étoit qu'ils ſe querelaſſent plus ſouvent, & qu'ils entrepriſſent plus fréquemment de s'emparer des états les uns des autres, que les hommes ne ſe querellent & ne forment de pareilles entrepriſes. Cela va loin, comme vous voyez. Junon ſeule, telle qu'on la repréſente, devoit tailler plus de beſogne à Jupiter ſon mari, qu'il n'en eût fu expédier. Elle étoit jalouſe, herе, vindicative exceſſivement, & ſe voyoit tous les jours trahie par ſon mari. Quels tumultes ne devoit-elle pas exciter? Quels complots ne devoit-elle pas former contre un époux ſi infidele? Il ſe tira

d'une guerre qu'elle lui avoit ſuſcitée, & d'une ſeconde conſpiration où elle entra. Quels déſordres ne cauſa-t-elle pas dans le monde pour ſe venger de ſes rivales, & pour perdre tous ceux qui lui déplaiſoient? Il n'y a rien de plus vraiſemblable dans l'Enéide que le perſonnage qu'elle y joue : perſonnage ſi pernicieux, qu'elle fait ſortir des enfers une furie, pour inſpirer la rage martiale à des peuples qui ne ſongeoient qu'à la paix. Souvenez-vous qu'il y avoit encore d'autres déeſſes. Il n'eût fallu que celle-là pour mettre le trouble parmi les dieux. Cela rendoit inévitables les fonctions & les intrigues, les complots & les querelles. Un bel eſprit (le chevalier Temple) les a bien décrites, en diſant que ce ſont des guerres d'anarchies, dont les mauvais fruits mûriſſent tôt ou tard, & bouleverſent quelquefois les ſociétés les plus floriſſantes. L'hiſtoire eſt toute remplie de ces ſortes de choſes. Voici donc comme je raiſonne. Malgré toutes les précautions qu'on a priſes dans les états, malgré les différentes formes de gouvernement qu'on y a ſucceſſivement introduites, on n'a jamais pu ôter les ſemences de l'anarchie, ni empêcher qu'elle ne levât la tête de temps en temps. Les ſéditions, les guerres civiles, les révolutions ſont fréquentes dans tous les états, quoique plus ou moins dans les uns que dans les autres. Pourquoi cela? C'eſt que les hommes ſont ſujets à de mauvaiſes paſſions. Ils ſont envieux les uns des autres. L'avarice, l'ambition, la volupté, la vengeance les poſſedent. Ceux qui doivent commander, s'en acquittent mal; ceux qui doivent obéir, s'en acquittent encore quelquefois plus mal. Vous donnez des bornes à l'autorité royale; c'eſt le moyen d'inſpirer l'envie de parvenir à la puiſſance deſpotique. En un mot, les uns abuſent de l'autorité, & les autres de la liberté. Or puiſque les dieux étoient ſujets aux mêmes paſſions que l'homme, il falloit donc néceſſairement qu'il y eût des guerres entr'eux, & des guerres d'autant plus funeſtes, qu'ils ſurpaſſoient l'homme en eſprit & en puiſſance; des guerres qui ébranlaſſent juſqu'au centre de la mer & de la terre, l'air & les cieux, des guerres enfin qui miſſent l'anarchie, le trouble & la confuſion dans tous les corps de l'univers. Or puiſque cette anarchie n'eſt point venue, c'eſt une marque qu'il n'y a point eu de guerre entre les dieux; & c'eſt en même temps une preuve qu'ils n'exiſtoient point, car s'ils euſſent exiſté, ils n'euſſent point pu être d'accord. Je ne voudrois point d'autre raiſon que celle-là pour me convaincre de la fauſſeté de la religion payenne.

Le *polythéiſme* étant ſi abſurde en lui-même, & ſi contraire en même temps aux phénomenes, vous me demanderez peut-être ce qu'en penſoient les plus ſages d'entre les Payens. C'eſt à quoi je vais ſatisfaire. Il y avoit autrefois trois claſſes de dieux, rangés avec beaucoup d'adreſſe : les *poétiques*, les *politiques*, & les *philoſophiques*. C'eſt la diviſion qu'en fait le grand pontife Scevola, qui ſe trouvant à la tête de tous les miniſtres de la ſuperſtition, ne devoit point s'y méprendre. Les dieux poétiques ſembloient abandonnés au vulgaire qui ſe repait de fictions. Les politiques ſervoient dans les occurrences délicates, où il falloit relever les courages abattus, les manier avec dextérité, leur donner une nouvelle force. Les philoſophiques enfin n'offroient rien que de noble, de pur, de convenable au petit nombre d'honnêtes gens qui parmi les payens ſavoient penſer. Ces derniers ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu qui gouvernoit l'univers par le miniſtere des génies ou des démons, à qui ils donnoient le nom de *divinités ſubalternes*. M. Bayle prétend qu'aucun philoſophe payen n'a eu connoiſſance de l'unité de Dieu; car tous ceux, dit-il, qui ſemblent reconnoître cette vérité, ont réduit à la ſeule divinité du ſoleil tous les autres dieux du paganiſme, ou n'ont point admis d'autre dieu que l'univers même, que la nature, que l'ame du monde. Or on comprend aiſément, pour peu qu'on y faſſe attention, que l'unité ne peut convenir ni au ſoleil, ni au monde, ni à l'ame du monde. Cela eſt viſible à l'égard du ſoleil & du monde; car ils ſont compoſés de pluſieurs portions de matiere réellement diſtinctes les unes des autres; & il ne ſeroit pas moins abſurde de ſoutenir qu'un vaiſſeau n'eſt qu'un ſeul être, ou qu'un éléphant n'eſt qu'une ſeule entité, que de l'affirmer du monde, ſoit qu'on le conſidere comme une ſimple machine, ſoit qu'on le conſidere comme un ani-

mal. Toute machine, tout animal, eſt eſſentiellement un compoſé de diverſes pieces. L'ame du monde eſt auſſi compoſée de parties différentes. Ce qui anime un arbre n'eſt point la même choſe que ce qui anime un chien. Perſonne n'a mieux décrit que Virgile le dogme de l'ame du monde, laquelle il prenoit pour Dieu.

Eſſe apibus partem divinæ mentis & hauſtus
Ætherеos dixere : Deum namque ire per omnes
Terraſque, tractuſque maris, cælumque profundum,
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque ſibi tenues naſcentem arceſſere vitam. Virg. *Georg. lib. IV. v.* 220.

On voit par-là clairement la divinité diviſée en autant de parties qu'il y a de bêtes & d'hommes. Cet eſprit, cet entendement répandu, ſelon Virgile, par toute la maſſe de la matiere, peut-il être compoſé de moins de parties que la matiere? ne faut-il pas qu'il ſoit dans l'air par des portions de ſa ſubſtance numériquement diſtinctes des portions par leſquelles il eſt dans l'eau réellement; donc les philoſophes qui ſemblent avoir enſeigné l'unité de Dieu ont été plus *polythéiſtes* que le peuple. Ils ne ſavoient ce qu'ils diſoient, s'ils croyoient dire que l'unité appartient à Dieu. Elle ne peut lui convenir ſelon leur dogme, que de la maniere qu'elle convient à l'Océan, à une nation, à une ville, à un palais, à une armée. Le dieu qu'ils reconnoiſſoient être un amas d'une infinité de parties, ſi elles étoient homogenes, chacune étoit un dieu, ou aucune ne l'étoit. Or ſi aucune ne l'avoit été, le tout n'auroit pas pu être dieu. Il falloit donc qu'ils admiſſent au pié de la lettre une infinité de dieux, ou pour le moins un plus grand nombre qu'il n'y en avoit dans le poëme d'Héſiode, ni dans aucune autre lithurgie. Si elles étoient hétérogenes, on tomboit dans la même conſéquence, car il falloit que chacune participât à la nature divine & à l'eſſence de l'ame du monde. Elle n'y pouvoit participer ſans être un dieu, puiſque l'eſſence des choſes n'eſt point ſuſceptible du plus ou du moins. On l'a toute entiere, ou l'on n'en a rien du tout. Voilà donc autant de dieux que de parties dans l'univers. Que ſi la nature de Dieu n'avoit point été communiquée à quelques-unes des parties, d'où ſeroit venu qu'elle auroit été communiquée à quelques autres? & quel compoſé biſarre & monſtrueux ne ſeroit-ce pas qu'une ame compoſée de parties non vivantes & non animées, & de parties vivantes & animées? Il ſeroit encore plus monſtrueux de dire qu'aucune portion de dieu n'étoit un dieu, & que néanmoins toutes enſemble elles compoſoient un dieu; car en ce cas-là, l'être divin eût été le réſultat d'un aſſemblage de pluſieurs pieces non divines, il eût été fait de rien, tout comme ſi l'étendue étoit compoſée de points mathématiques.

Qu'on ſe tourne de quelque côté qu'on voudra; on ne peut trouver jamais dans les ſyſtêmes des anciens philoſophes l'unité de Dieu; ce ſera toujours une unité collective. Affectez de dire ſans nommer jamais l'armée, que tels ou tels bataillons ont fait ceci, ou ſans jamais articuler ni régimens, ni bataillons, que l'armée a fait cela, vous marquez également une multitude d'acteurs. S'il n'y a qu'un ſeul Dieu, ſelon eux, c'eſt de la même maniere qu'il n'y a qu'un peuple romain, ou que, ſelon Ariſtote, il n'y a qu'une matiere premiere. Voyez dans ſaint Auguſtin les embarras où la doctrine de Varron ſe trouve réduite. Il croyoit que Dieu n'étoit autre choſe que l'ame du monde. On lui fait voir que c'eſt une diviſion de Dieu en pluſieurs choſes, & la réduction de pluſieurs choſes en un ſeul Dieu. Lactance auſſi a très-bien montré le ridicule du ſentiment des Stoïques, qui étoit à-peu-près le même que celui de Varron. Spinoza eſt dans le même labyrinthe. Il ſoutient qu'il n'admet qu'une ſubſtance, & il la nomme *Dieu*. Il ſemble donc n'admettre qu'un Dieu; mais dans le fond il en admet une infinité ſans le ſavoir. Jamais on ne comprendra que l'unité de ſubſtance, à quoi il réduit l'univers, ſoit autre choſe que l'unité collective, ou que l'unité formelle des Logiciens, qui ne ſubſiſte qu'idéalement dans notre eſprit. S'il ſe trouve donc dans les philoſophes païens quelques paſſages qui ſemblent autoriſer d'une maniere plus orthodoxe l'unité de Dieu, ce ne ſont la plupart du temps qu'un galimathias pompeux; faites-en bien l'analyſe, il en ſor-

tira toujours une multitude de dieux. On n'eſt parfaitement unitaire qu'autant qu'on reconnoît une intelligence parfaitement ſimple, totalement diſtinguée de la matiere & de la forme du monde, productrice de toutes choſes, & véritablement ſpirituelle. Si l'on affirme cela, l'on croit qu'il n'y a qu'un Dieu: mais ſi on ne l'affirme pas, on a beau ſiffler tous les dieux du paganiſme, & témoigner de l'horreur pour la multitude des dieux, on en admettra réellement une infinité. Or c'eſt-là préciſément le cas de tous les anciens philoſophes que nous avons prouvé ailleurs n'avoir aucune teinture de la véritable ſpiritualité.

Si M. Bayle s'étoit contenté de dire qu'en raiſonnant conſéquemment, on ne ſe perſuaderoit jamais que l'unité de Dieu fût compatible avec la nature de Dieu, telle que l'admettoient les anciens philoſophes, je me rangerois à ſon avis. Il me ſemble que ce qu'ils diſoient de l'unité de Dieu, ne couloit point de leur doctrine touchant la nature de cet Etre. Je parle même de la doctrine des premiers peres de l'Egliſe, qui mettoient dans Dieu une eſpece de matérialiſme. Cette doctrine bien pénétrée, & conduite exactement de conſéquence en conſéquence, étoit l'éponge de toute religion. Les raiſonnemens de M. Bayle, que j'ai apportés en objection, en ſont une preuve bien évidente. Mais comme les opinions, inconſéquemment & très-impertinemment tirées d'une hypotheſe, n'entrent pas moins facilement dans les eſprits, que ſi elles émanoient néceſſairement d'un bon principe, il faut convenir que les philoſophes payens ont véritablement reconnu l'unité de Dieu, quoiqu'elle ne coulât pas de leur doctrine ſur la nature d'un Etre ſuprême. Il n'y a point eu de philoſophes payens qui aient plus inſiſté ſur le dogme de la Providence que les Stoïques. Ils croyoient pourtant que Dieu étoit corporel. Ils joignoient donc enſemble la nature corporelle à une intelligence répandue par-tout. Or l'unité proprement dite, n'eſt pas plus difficile à concilier avec une telle nature, que la providence, ou plutôt elles ſont toutes deux également incapables de lui être aſſorties. Combien de philoſophes modernes, qui ſur les traces de M. Locke, s'imaginent que leur ame eſt matérielle! en ſont-ils pour cela moins perſuadés de ſa véritable unité? L'idée de l'unité de Dieu eſt ſi naturelle & ſi conforme à la droite raiſon, qu'ils l'ont entée ſur leur ſiſteme, quelque diſcordant qu'il fût avec cette idee. Ils ſe ſont rapprochés de l'orthodoxie par ces inconſéquences, car il eſt ſûr que s'ils avoient bien ſuivi leur pointe, je veux dire qu'ils ſe fuſſent attachés régulierement aux réſultats de leur principe, ils auroient parlé de Dieu moins noblement qu'ils n'ont fait. Tous les ſiſtêmes des anciens philoſophes ſur la nature de Dieu, conduiſoient à l'irréligion; & ſi tous les philoſophes ne ſont point tombés dans cet abîme, ils en ont été redevables, encore un coup, au défaut d'exactitude dans le raiſonnement. Ils ſont ſortis de leur route, attirés ailleurs par les idées que la nature avoit imprimées dans leur eſprit, & que l'étude de la morale nourriſſoit & fortifioit.

Un des plus grands eſprits de l'ancienne Rome, s'aviſa d'examiner les opinions des philoſophes ſur la nature divine. Il diſputa pour & contre avec beaucoup d'attention. Qu'en arriva-t-il? c'eſt qu'au bout du compte, il ſe trouva athée, ou peu s'en fallut, ou qu'au moins il n'évita ce grand changement que parce qu'il eut plus de déference pour l'autorité de ſes ancêtres que pour les lumieres philoſophiques.

Mais une choſe qu'on ne peut pardonner aux anciens philoſophes qui reconnoiſſoient un ſeul Dieu, c'eſt que ſatisfaits de ne point tomber dans l'erreur, ils regardoient comme une de leurs obligations d'y entretenir les autres. Le ſage, avoue l'orateur philoſophe, doit maintenir tout l'extérieur de la religion qu'il trouve établi, & conſerver inviolablement les cérémonies brillantes, ſacrées; auxquelles les ancêtres ont donné cours. Pour lui, qu'il conſidere la beauté de l'univers, qu'il examine l'arrangement des corps céleſtes, il verra que ſans rien changer aux choſes anciennes, il doit adorer en ſecret l'Etre ſuprême. En cela conſiſtoit toute la religion des Païens, gens d'eſprit. Ils reconnoiſſoient un Dieu qu'ils regardoient comme rempliſſant le monde de ſa grandeur, de ſon immenſité. Ils retenoient avec cela les principaux uſages du pays où ils vivoient, craignoient ſur-tout d'en troubler la paix

par un zele furieux, ou par trop d'attachement à leurs opinions particulieres. C'eſt ſur quoi appuie Séneque d'une matiere très-ſenſée. Quand nous plions, dit-il, devant cette foule de divinités qu'une vieille ſuperſtition a entaſſée les unes ſur les autres, nous donnons ces hommages à la coutume & non pas à la religion. Nous voulons par là contenir le peuple, & non point nous avilir honteuſement.

Suivant quelques philoſophes, tout le polythéiſme poétique, tout ce qu'il y a eu de divinités parmi les Grecs, tout ce qui entre dans le détail de leurs généalogies, de leurs familles, de leurs domaines, de leurs amours, de leurs aventures, n'eſt autre choſe que la phyſique miſe ſur un certain ton & agréablement tournée. Ainſi Jupiter n'eſt plus que la matiere éthérée, & Junon la maſſe liquide de notre atmoſphere. Apollon eſt le ſoleil, & Diane eſt la lune. Pour abréger, tous les dieux ne ſont que les élémens & les corps phyſiques; la nature ſe trouve partagée entr'eux, ou plutôt ils ne ſont tous que les différentes parties de divers effets de la nature.

Il faut convenir que cette premiere inſtitution des dieux, eſt un fait d'hiſtoire aſſez conſtant, du-moins pris en général. On ſait que dans l'origine du paganiſme, la phyſique qui n'avoit pas encore formé de ſcience, laiſſoit les écrivains dans une ſi grande ſéchereſſe ſur le fond des choſes, que pour la corriger, ils empruntérent le ſecours des alluſions & des fables, genre d'écrire que favoriſoit le penchant, & en quelque ſorte l'enfance des lecteurs, comme il paroît dans Cicéron. Mais ce fait même, la défenſe du paganiſme dans le temps que le Chriſtianiſme s'élevoit ſur ſes ruines & ſes débris, étoit la plus forte démonſtration contre lui. 1°. Si les dieux n'étoient que des portions de l'univers, il demeuroit évident que l'univers prenoit la place de ſon auteur, & que l'homme aveuglé décernoit à la créature, l'adoration qui n'eſt dûe qu'au Créateur. 2°. Quand même les dieux n'auroient été dans l'origine que les élémens perſonnifiés, cette théologie ſimbolique ne devenoit-elle pas une occaſion de ſcandale & d'erreur impie? Quelle que fût l'origine phyſique du mot *Jupiter*, n'étoit-il pas dans la ſignification d'uſage, le nom propre d'un Dieu, pere des autres dieux? Lorſque le peuple liſoit dans ſes poëtes que Jupiter frappoit Junon ſon épouſe & ſa ſœur, concevoit-il qu'il ne s'agiſſoit là que du choc des élémens? Recouroit-il aux alluſions pour l'intelligence des autres fables, où il voyoit un ſens clair, qui dès le premier aſpect, fixoit ſa croyance? Où étoit le poëte qui eut appris à diſtinguer ces images allégoriques d'avec la ſimplicité de la lettre? Où étoient même les poëtes qui n'euſſent pas repréſenté le même Dieu ſous des emblêmes tous différens, & quelquefois oppoſés? Il étoit donc impoſſible que le vulgaire ignorant ſaiſit au milieu de ces variations un point fixé d'allégorie qui le déterminât, & dès-lors il ne lui reſtoit qu'un ſiſtême ſcandaleux où la raiſon trompée n'offroit à la morale que des exemples trompeurs.

Quelque parti que prît l'Idolâtrie, ſoit qu'elle regardât ſes dieux comme des élémens qu'elle avoit perſonnifiés, ſoit qu'elle les regardât comme des hommes qu'elle avoit déifiés après leur mort, pour les bienfaits dont ils avoient comblé les humains, toujours eſt-il vrai de dire que ſon fonds étoit une ignorance brutale, & une entiere dépravation du ſens humain. Ajoutez à cela que les Poëtes épuiſerent en ſa faveur tout ce qu'ils avoient d'eſprit, de délicateſſe & de graces, & qu'ils s'étudierent à employer les couleurs les plus vives pour fonder des vices & des crimes qui ſeroient tombés dans le décri, ſans la parure qu'ils leur prêtoient, pour en couvrir la difformité, l'abſurdité & l'infamie.

On ſait que le plus ſage des philoſophes condamnoit ſans réſerve ces fictions profanes, ſi manifeſtement injurieuſes à la divinité. " Nous ne devons, diſoit-il, „ admettre dans notre république, ni les chaînes de Junon formées par ſon propre fils; ni la chûte de Vulcain, précipité du haut des cieux pour avoir pris la défenſe de ſa mere contre Jupiter qui levoit la main ſur elle; ni les autres combats des dieux, ſoit que ces idées ſervent de voiles à d'autres, ſoit que le poëte les donne pour ce qu'il ſemble qu'elles ſont. La jeuneſſe qui ne peut démêler ces vues différentes, ſe remplit par-là d'opinions inſenſées qui ne s'effacent qu'avec peine de ſon eſprit. Il faut au contraire lui montrer toujours Dieu comme juſte & vérita-

ble dans ſes œuvres, autant que dans ſes paroles. Et en effet, il eſt conſtant dans ſes promeſſes, il ne ſéduit ni par de vaines images, ni par de faux diſcours, ni par des ſignes trompeurs, ni durant le jour, ni durant la nuit. "

La raiſon même au milieu des plus épaiſſes ténébres, ne pouvoit ſe dérober à ces rayons de vérité, tant il eſt impoſſible à l'homme d'anéantir l'idée de l'Etre unique, ſaint & parfait qui l'a tiré du néant.

Mais ſi ces fables dont on repaiſſoit le peuple étoient, de l'aveu même de Platon, ſi injurieuſes à la divinité, & en même temps ſi funeſtes à la pureté des mœurs, pourquoi ne travailloit-il pas à le détromper, en lui inſpirant une idée ſaine de la divinité? Pourquoi, de concert avec les autres philoſophes, fomentoit-il encore ſon erreur? Le voici, c'eſt qu'il s'imaginoit que le *polythéiſme* étoit ſi fort enraciné, qu'il étoit impoſſible de le détruire ſans mettre toute la ſociété en combuſtion. " Il eſt très-difficile, dit-il, de connoître le pere, le ſouverain arbitre de cet univers; mais ſi vous avez le bonheur de le connoître, gardez-vous bien d'en parler au peuple ". Les philoſophes, auſſi bien que les légiſlateurs, étoient dans ce principe, que la vérité étoit peu propre à être communiquée aux hommes. On croyoit ſans aucune répugnance, qu'il falloit les tromper, ou du moins leur expoſer les choſes adroitement voilées. De-là vient, dit Strabon, que l'uſage des fables s'eſt ſi fort étendu, qu'on a feint & imaginé, par une eſpece de devoir politique, le tonnerre de Jupiter, l'égide de Pallas, le trident de Neptune, les flambeaux & les ſerpens des Furies vengereſſes; & ce ſont toutes ces traditions ajoutées les unes aux autres, qui ont formé l'ancienne théologie, dans la vue d'intimider ceux qui ſe conduiſent par la crainte plutôt que par la raiſon, trop foible, hélas! ſur l'eſprit des hommes corrompus. Séneque dit que le Jupiter du peuple eſt celui qui eſt armé de la foudre, & dont la ſtatue ſe voit au milieu du Capitole; mais que le véritable Jupiter, celui des philoſophes, eſt un être inviſible, l'ame & l'eſprit univerſel, le maître & le conſervateur de toutes choſes, la cauſe des cauſes, dont la nature emprunte ſa force, & pour ainſi dire ſa vie. Varron le plus ſavant des Romains, dans un fragment de ſon traité ſur les religions, cité par S. Auguſtin, dit qu'il y a de certaines vérités qu'il n'eſt pas à-propos de faire connoître trop généralement pour le bien de l'état; & d'autres choſes qu'il eſt utile de faire accroire au peuple quoiqu'elles ſoient fauſſes, & que c'eſt par cette raiſon que les Grecs cachent leurs myſteres en général. Quelque ſiſtême qu'on embraſſe, il faut que le peuple ſoit ſéduit; & il veut lui-même être ſéduit. Orphée en parlant de Dieu diſoit, je ne le vois point, car il y a un nuage autour de lui qui me le dérobe.

Une autre raiſon qui portoit les légiſlateurs à ne point déprévenir l'eſprit des erreurs dont ils étoient imbus, c'eſt qu'ils avoient eux-mêmes contribué à l'établiſſement ou à la propagation du *polythéiſme*, en proteſtant des inſpirations, & ſe ſervant des opinions religieuſes, quoique fauſſes, & dont les peuples étoient prévenus, pour leur inſpirer une plus grande vénération pour les loix. Le *polythéiſme* fut entiérement corrompu par les poëtes qui inventerent ou publierent des hiſtoires ſcandaleuſes des dieux & des héros; hiſtoires dont la prudence des légiſlateurs auroit voulu dérober la connoiſſance au peuple, ce qui plus que toute autre choſe, contribuoit à rendre le *polythéiſme* dangereux pour l'état, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par le paſſage de Platon que j'ai cité ci-deſſus. Trouvant donc les peuples livrés à une religion qui étoit faite pour le plaiſir, à une religion dont les divertiſſemens, les fêtes, les ſpectacles, & enfin la licence même faiſoit une partie du culte, les trouvant, dis-je, enchantés par une telle religion, ils ſe virent forcés de ſe prêter à des préjugés trop tenans & trop invétérés. Ils crurent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de la détruire, pour y en ſubſtituer une meilleure. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'établir avec plus de fermeté le corps de la religion; & c'eſt à cet uſage qu'ils employerent un grand nombre de pompeuſes cérémonies. Dans la ſuite des temps, le génie de la religion ſuivit celui du gouvernement civil; & ainſi elle s'épura d'elle-même comme à Rome, ou elle ſe corrompit de plus en plus comme dans la Syrie. Si les légiſlateurs euſſent inſtitué une religion nouvelle, ainſi qu'ils inſtituerent

de nouvelles loix, on auroit trouvé dans quelques-unes de ces religions des institutions moins éloignées de la pureté de la religion naturelle. L'imperfection de ces religions est une preuve qu'ils les trouverent déjà établies, & qu'ils n'en furent pas les inventeurs.

On peut dire que ni les philosophes, ni les législateurs n'ont reconnu cette vérité essentielle, que le vrai & l'utile sont inséparables. Par-là les uns & les autres ont très-souvent manqué leur but. Les premiers négligeant l'utilité, sont tombés dans les opinions les plus absurdes sur la nature de Dieu, & sur celle de l'ame; & les derniers n'étant pas assez scrupuleux sur la vérité, ont beaucoup contribué à la propagation du *Polythéisme*, qui tend naturellement à la destruction de la société. Ce fut même la nécessité de remédier à ce mal qui leur fit établir les mysteres sacrés avec tant de succès; & on peut dire qu'ils étoient fort propres à produire cet effet. Dans le paganisme l'exemple des dieux vicieux & corrompus avoit une forte influence sur les mœurs: *ils ont fait cela*, disoit-on, *& moi chétif mortel je ne le ferois pas? Ego homuncio hoc non facerem?* Terence, *Eunuq. acte III. scene v.* Eurypide met le même argument dans la bouche de plusieurs de ses personnages en différens endroits de ses tragédies.

Voilà ce que l'on alléguoit pour sa justification, lorsqu'on vouloit s'abandonner à ses passions déréglées & ouvrir un champ libre à ses vastes desirs. Or dans les mysteres on affoiblissoit ce puissant aiguillon, & c'est ce que l'on faisoit en coupant la racine du mal. On découvroit à ceux des initiés qu'on en jugeoit capables, l'erreur où étoit le commun des hommes: on leur apprenoit que Jupiter, Mercure, Vénus, Mars, & toutes les divinités licentieuses, n'étoient que des hommes comme les autres, qui durant leur vie avoient été sujets aux mêmes passions & aux mêmes vices que le reste des mortels; qu'ayant été à divers égards les bienfaiteurs du genre humain, la postérité les avoit déifiés par reconnoissance, & avoit indiscrétement canonisé leurs vices avec leurs vertus. Au reste on ne doit pas croire que la doctrine enseignée dans les mysteres, d'une cause suprême, auteur de toutes choses, détruisit les divinités tutélaires, ou pour mieux dire les patrons locaux. Ils étoient simplement considérés comme des êtres du second ordre, inférieurs à Dieu; mais supérieurs à l'homme, & placés par le premier être pour présider aux différentes parties de l'univers. Ce que la doctrine des grands mysteres détruisoit, c'étoit le *polythéisme* vulgaire, ou l'adoration des hommes déifiés après leur mort.

L'unité de Dieu étoit donc établie dans les grands mysteres sur les ruines du *polythéisme*; car dans les petits on ne démasquoit pas encore les erreurs du *polythéisme*: seulement on y inculquoit fortement le dogme de la Providence, & ceci n'est pas une simple conjecture. Les mistagogues d'Egypte enseignoient dans leurs cérémonies secrettes le dogme de l'unité de Dieu, comme M. Ladworth savant Anglois l'a evidemment prouvé. Or les Grecs & les Asiatiques empruntèrent leurs mysteres des Egyptiens, d'où l'on peut conclure très-probablement qu'ils enseignoient le même dogme. Pythagore reconnoissoit que c'étoit dans les mysteres d'Orphée qui se célébroient en Thrace, qu'il avoit appris l'unité de la cause premiere universelle. Ciceron garde aussi peu de mesure. "Si j'entreprenois d'approfondir l'antiquité, & d'examiner „ les relations des historiens grecs, on „ trouveroit que les dieux de la premiere „ classe ont habité la terre avant que „ d'habiter les cieux. Informez-vous „ seulement de qui sont ces sépulchres „ que l'on montre dans la Grece; resson„ venez-vous, car vous êtes initié, de „ ce que l'on enseigne dans les mysteres? „ Vous concevrez alors toute l'étendue „ que l'on pourroit donner à cette discus„ sion". On pourroit, s'il étoit nécessaire, citer une nuée de témoins pour confirmer de plus en plus cette vérité.

S'il restoit encore quelques nuages, ils seroient bientôt dissipés par ce qui est dit de l'unité de Dieu dans l'hymne chantée par l'hiérophante, qui paroissoit sous la figure du créateur. Après avoir ouvert les mysteres, & chanté la théologie des idoles, il renversoit alors lui-même tout ce qu'il avoit dit, & introduisoit la vérité en débutant ainsi. " Je vais déclarer un „ secret aux initiés; que l'on ferme l'en„ trée de ces lieux aux profanes. O toi, „ Musée, descendu de la brillante Séle-

» ne, sois attentif à mes accens : je t'annoncerai des vérités importantes. Ne souffre pas que des préjugés ni des affections antérieures, t'enlevent le bonheur que tu souhaites de puiser dans la connoissance des vérités mystérieuses. Considere la nature divine, contemple-la sans cesse, regle ton esprit & ton cœur, & marchant dans une voie sûre, admire le maître unique de l'univers. Il en est un, il existe par lui-même. C'est à lui seul que tous les autres êtres doivent leur existence. Il opere en tout & par-tout ; invisible aux yeux des mortels, il voit lui-même toutes choses".

Avant de finir cet article, il est à-propos de prévenir une objection que fait M. Bayle au sujet du *polythéisme*, qu'il prétend pour le moins être aussi pernicieux à la société que l'athéisme. Il se fonde sur ce que cette religion si peu liée dans toutes ses parties, n'exigeoit point les bonnes mœurs. Et de quel front, disoit-il, les auroit-elle exigées ? Tout étoit plein des crimes, des iniquités diverses qu'on reprochoit à l'assemblée des dieux. Leur exemple accoutumoit au mal, leur culte même applanissoit le chemin qui y conduit. Qu'on remonte à la source du paganisme, on verra qu'il ne promettoit aux hommes que des biens physiques, comme des cérémonies d'éclat, des sacrifices, des décorations propres à faire respecter les temples & les autels, des jeux, des spectacles pour les passions si difficiles à corriger, ou plutôt à retenir dans de justes bornes (car les passions ne se corrigent jamais entiérement). Il leur laissoit une libre étendue, sans les contraindre en aucune maniere, sans aller jamais jusqu'au cœur. En un mot, la religion payenne étoit une espece de banque, où en échange des offrandes temporelles, les dieux rendoient des plaisirs, des satisfactions voluptueuses.

Pour répondre à cette objection, il faut remarquer que dans le paganisme il y avoit deux sortes de religion, la religion des particuliers, & la religion de la société. La religion des particuliers étoit inférieure à celle de l'état, & en étoit différente. A chacune de ces religions présidoit une Providence particuliere. Celle de la religion des particuliers ne punissoit pas toujours le vice, ni ne récompensoit pas toujours la vertu en ce bas monde, idée qui entrainoit nécessairement après elle celle du dogme des peines & des récompenses d'une autre vie. La Providence, sous la direction de laquelle étoit la société, étoit au contraire égale ou uniforme dans sa conduite, dispensant les biens & les maux temporels, selon la maniere dont la société se comportoit envers les dieux. De-là vient que la religion faisoit partie du gouvernement civil. On ne délibéroit sur rien, ni l'on n'exécutoit rien sans consulter l'oracle. Les prodiges, les présages étoient aussi communs que les édits des magistrats ; car on les regardoit comme dispensés par la Providence pour le bien public ; c'étoient on des déclarations de la faveur des dieux, ou des dénonciations des châtimens qu'ils étoient sur le point d'infliger. Tout cela ne regardoit point les particuliers considérés comme tels. S'il s'agissoit d'accepter un augure, ou d'en détourner le présage, de rendre graces aux dieux, ou d'appaiser leur colere, la méthode que l'on suivoit constamment, étoit ou de rétablir quelque ancienne cérémonie, ou d'en instituer de nouvelles ; mais la réformation des mœurs ne faisoit jamais partie de la propitiation de l'état. La singularité & l'évidence de ce fait ont frappé si fortement M. Bayle, que s'imaginant que cette partie publique de la religion des Païens en faisoit le tout, il en a conclu avec un peu trop de précipitation, que la religion païenne n'instruisoit point à la vertu, mais seulement au culte externe des dieux ; & de-là il a tiré un argument pour soutenir son paradoxe favori en faveur de l'athéisme. La vaste & profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité ne l'a point, en cette occasion, garanti de l'erreur ; & l'on doit avouer qu'il y a été en partie entraîné par plusieurs passages des peres de l'Eglise dans leurs déclamations contre les vices du paganisme. Quoiqu'il soit évident que cette partie publique de la religion païenne n'eût aucun rapport à la pratique de la vertu, & à la pureté des mœurs ; on ne sauroit prétendre la même chose de l'autre partie de la religion, dont chaque individu étoit le sujet. Le dogme des peines & des récompenses d'une autre vie en étoit le fondement ; dogme inséparable du mérite des œuvres, qui consiste

dans le vice & la vertu. Je ne nierai cependant pas que la nature de la partie publique de la religion n'ait souvent donné lieu à des erreurs dans la pratique de la religion privée, concernant l'efficacité des actes extérieurs en des cas particuliers. Mais les mysteres sacrés auxquels bien des personnes se faisoient initier, corrigeoient les maux que le *polythéisme* n'avoient pas la force de réprimer.

THEISOI ou *THISOA*, *Géog. anc.*, ville de l'Arcadie, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. VIII. c. xxxviij* dit que de son temps *Thisoa* n'étoit qu'une bourgade qui autrefois avoit été une ville très-peuplée, aux confins des *Parrasii*, & dans le territoire de Mégalopolis. Cette ville tiroit son nom de celui de la nymphe Thisoa, l'une des trois nourrices de Jupiter. (*D. J.*)

THÉISTE, *theista*, celui qui admet l'existence de Dieu, d'un être suprême de qui tout dépend.

THEIUS, *Géog. anc.*, riviere de l'Arcadie; Pausanias, *l. VIII, c. xxxv* dit qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone, le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente stades le fleuve Theius qui se joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THEKA, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, grand chêne dont on trouve des forêts entieres dans le Malabar; son tronc est fort gros, revêtu d'une écorce rude, épaisse & cendrée. Il pousse un grand nombre de branches vertes, noueuses & quadrangulaires. Son bois est blanchâtre, dur, lisse, strié; sa racine est rougeâtre; ses feuilles naissent par paires & dans un ordre parallele; elles sont oblongues, rondes, pointues, épaisses, luisantes, longues de deux palmes, larges d'un empan, d'un goût acide. Ses fleurs sont petites & odoriférantes; elles sortent des aisselles des feuilles en forme de pédicules longs, quadrangulaires & sillonnés, qui se déploient peu-à-peu en forme de parasol; elles sont composées de cinq ou six pétales arrondis, blancs, repliés en-dehors, & soutenus par de petits calices terminés en pointe. Il s'éleve d'entre les pétales un pareil nombre d'étamines blanches, à sommets jaunes, avec un pistil verdâtre & pointu. Il leur succede à la fin de grosses gousses fendues par le haut, divisées par une cloison ligneuse en trois ou quatre loges qui contiennent chacune un fruit presque sphérique, verd, cotonneux & velu, dont la chair est verdâtre, sans odeur, d'un goût amer & astringent; il renferme un noyau quarré, de couleur blanche, tirant sur le rouge, dans lequel est une petite amande blanchâtre.

Les habitans n'emploient point d'autre bois que le théka pour bâtir & réparer leurs temples. Ils tirent des feuilles de cet arbre une liqueur dont ils se servent pour teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils font encore de cette liqueur un sirop avec du sucre pour guérir les aphthes. Ils font bouillir les fleurs dans du miel, & en préparent un remede pour évacuer les eaux des hydropiques. (*D. J.*)

THÉKUPHE, s. f. *terme de Calend.*, révolution, cercle; mais il se dit sur-tout des quatre points où commencent les saisons; c'est-à-dire, les deux points solsticiaux & les deux points équinoxiaux.

THELEBOÆ, *Géog. anc.*, ou plutôt *Teleboæ*, peuples insulaires au voisinage de l'Acarnanie. Tous les écoliers savent qu'Alcmène conçut Hercule pendant qu'Amphitryon faisoit la guerre aux Téleboes, parce que cette femme pour venger la mort de ses freres, avoit promis d'épouser celui qui entreroit dans son ressentiment.

Etienne de Byzance nous apprend que la Téloboïde étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Téléboas, après avoir eu celui de *Taphion*. Le scholiaste d'Apollonius appelle les mêmes peuples Théléboëns Taphiens. L'île de Taphos, dit-il, est l'une des Echinades. Les Théléboëns qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, l'ont habitée: c'étoit de grands voleurs; ils allerent au royaume d'Argos, enleverent les bœufs d'Electryon pere d'Alcmène. Il y eut combat dans lequel Electryon & ses fils furent tués; c'est pourquoi Alcmène fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon, & parce qu'Amphitryon s'engagea à la venger, elle devint son épouse. Amphitryon ravagea les îles des Théléboëns, mais il ne put prendre Taphe la capitale, qu'après que Comœtho eût arraché à son pere Ptérélaüs le cheveu d'or qui le rendoit immortel.

Les Théléboëns passerent en Italie, &

s'établirent dans une île de la grande Grece, dans cette île que la retraite de Tibere rendit si fameuse; c'est Tacite qui nous l'apprend : *Græcos ea tenuisse, capræasque* Telebois *habitatas fama tradit. Annal. l. IV. c. lxvij.* Virgile confirme le même fait :

Nec tu carminibus nostris indictus abibis,
Œbale, quem generasse Telon Sebethide nymphâ
Fertur Teleboum *capreas, cum regna teneret*
Jam senior.

" Je ne t'oublierai point dans mes vers, " illustre Œbale, fils de la nymphe Se- " bethis & du vieux Telon, roi des Té- " léboëns, peuple de l'île de Caprée. "

Enfin Ausone & Stace confirment que l'île de Caprée avoit été la demeure des Téléboens; *viridesque resultant Teleboæ*, dit Ausone en parlant de Caprée. Stace désigne ainsi la même île, *silv. V. l. III. v.* 1000.

Seu tibi bacchei victa madensia Gauri
Teleboumque *domos, trepidis ubi dulcia nautis*
Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ. (*D. J.*)

THELIGONIUM, s. m. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante nommée par le commun des botanistes, *cynocrambe*, (vulgairement *chou de chien*, ou *mercuriale sauvage*). En voici les caracteres. Les fleurs mâles & femelles naissent sur la même plante : dans la fleur mâle le calice est composé d'une seule feuille turbinée, légérement divisée en deux segmens, avec de légeres dentelures, il n'y a point de pétales; les étamines sont communément au nombre de douze, droites, & de la longueur du calice; les bossettes sont simples. La fleur femelle a un calice très-petit, d'une seule feuille, découpée en segmens profonds; elle n'a point de pétales; le pistil a un germe rond; le stile est court, & le stigma obtus; le fruit est une capsule globuleuse, coriace, ayant une seule cellule, & contenant une seule semence ronde. Linnæi, *gen. plant. p.* 406. (*D. J.*)

THÈME, s. m. *Gramm.*, ce mot est grec θέμα, & vient de τίθημι, *pono*; *thema*, (thême), *positio*, *id quod primò ponitur*. Les grammairiens font usage de ce terme dans deux sens différens.

1°. On appelle communément *thême* d'un verbe, le radical primitif d'où il a été tiré par diverses formations. " On " appelle *thême* en grec, le présent d'un " verbe, parce que c'est le premier temps " que l'on pose pour en former les au- " tres. " (*Méth. gram. de P. R. liv. V. ch. vj.*) Il me semble qu'en hébreu le thême est moins déterminé, & que c'est absolument le premier & le plus simple radical d'où est dérivé le mot dont on cherche le thême.

" La maniere de trouver le *thême* (en " grec), est donc de pouvoir réduire tous " les temps qu'on rencontre, à leur pré- " sent; ce qui suppose qu'on sache par- " faitement conjuguer les verbes en ω, " tant circonflexes que barytons; & les " verbes en μι, tant réguliers qu'irré- " guliers; & qu'on connoisse aussi la ma- " niere de former ces temps (*ibid.*) ". Ainsi l'investigation du thême grec, est une espece d'analyse par laquelle on dépouille le mot qui se rencontre, de toutes les formes dont le présent aura été revêtu par les loix synthétiques de la formation, afin de retrouver ce présent radical; & par-là de s'assurer de la signification du mot que l'on a décomposé.

Par exemple, pour procéder à l'investigation du thême de λυσομενος dont la terminaison annonce un futur premier du participe moyen : j'observe, 1°. que ce temps se forme du futur premier de l'indicatif moyen, en changeant μαι en μενος; d'où je conclus qu'en ôtant μενος, & substituant μαι, j'aurai le futur premier de l'indicatif moyen, λύσομαι : j'observe 2°. que ce temps de l'indicatif moyen est formé de celui qui correspond à l'indicatif actif, en changeant ω en ομαι; si je mets donc ω à la place de ομαι, j'aurai λύσω futur premier de l'indicatif actif : j'observe enfin que ce futur en σω suppose un thême en ω pur, ou en δω, τω, θω; ainsi consultant le lexicon, je trouve λύω, *solvo*, d'où vient λύσω, puis λύσωμαι, & enfin λυσωμενος *soluturus*.

L'investigation du theme, dans la langue hébraïque, est aussi une sorte d'analyse, par laquelle on dépouille le mot proposé, des lettres serviles, afin de n'y laisser que les radicales, qui servent alors à montrer l'origine & le sens du mot. Les Hébraïsans entendent par lettres radicales, celles qui, dans toutes les métamor-

phoſes du mot primitif, ſubſiſtent toujours pour être le ſigne de la ſignification objective; & par lettres ſerviles, celles qui ſont ajoutées en diverſes manieres aux radicales relativement à la ſignification formelle, & aux accidens grammaticaux dont elle eſt ſuſceptible. On peut approfondir dans les grammaires hébraïques ce mécaniſme, qui ne peut appartenir à l'Encyclopédie, non plus que celui de l'inveſtigation du thême grec.

2°. Le ſecond uſage que l'on fait en grammaire du mot *thême*, eſt pour exprimer la *poſition* de quelque diſcours dans la langue naturelle, qui doit être traduit en latin, en grec, ou en telle autre langue que l'on étudie. Commencer l'étude du latin ou du grec par un exercice ſi pénible, ſi peu utile, ſi nuiſible même, eſt un reſte de preuve de la barbarie où avoient vécu nos ayeux, juſqu'au renouvellement des lettres en France, ſous le regne de François I, le pere des lettres: car c'eſt à-peu-près vers ce temps que la méthode des *thêmes* s'introduiſit preſque par-tout; aujourd'hui juſtement décriée par les meilleures têtes de la littérature, perſonne ne peut plus ignorer les raiſons qui doivent la faire proſcrire, & qui n'ont plus contre elle que l'inflexibilité de l'habitude établie par un uſage déjà ancien. *V.* ETUDES, LITTÉRATURE, & MÉTHODE.

„ Au reſte, dit M. du Marſais, (*Préf. d'une gram. lat.* §. *vj.*) je ſuis bien éloigné de déſapprouver, qu'après avoir fait expliquer du latin pendant un certain temps, & après avoir fait obſerver ſur ce latin les regles de la ſyntaxe, on faſſe rendre du françois en latin, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. Je ſuis au contraire perſuadé que cette pratique met de la variété dans les études, qu'elle fait voir de nouveau (& ſous un autre aſpect) la réciprocation des deux langues, & qu'elle exerce les jeunes gens à faire l'application des regles qu'ils ont appriſes dans l'explication, & des exemples qu'ils y ont remarqués; mais le latin que le diſciple compoſe, ne doit être qu'une imitation de celui qu'il a vu auparavant.

„ Quand votre diſciple ſait bien décliner & bien conjuguer, & qu'il a appris la raiſon des cas dont il a remarqué l'uſage dans les auteurs qu'il a expliqués, vous ferez bien de lui donner à mettre en latin, un françois compoſé ſur l'auteur qu'il aura expliqué, en ne changeant guere que les temps, & quelques légeres circonſtances: mais il faut lui permettre d'avoir l'original devant les yeux, afin qu'il le puiſſe imiter plus aiſément: pourquoi l'empêcher d'avoir recours à ſon modele? plus il le lira, plus il deviendra habile, c'eſt à vous à diſpoſer le françois de façon qu'il ne trouve ni l'ouvrage tout „ fait, ni trop éloigné de l'original „.

On peut encore, quand le diſciple a acquis une certaine force, lui donner le françois de quelque choſe qu'il a déjà expliquée, & lui en faire retrouver le latin: vous ferez cela ſur une explication du jour; peu après vous le ferez ſur celle de la veille, enſuite ſur une plus ancienne. Inſenſiblement vous pourrez lui propoſer le françois de quelque trait qu'il n'aura pas encore vu, & lui en demander le latin: vous ſerez fûr de le bien corriger, & de lui donner un bon modele, ſi vous avez pris votre matiere dans un bon auteur. Un maître intelligent trouvera aiſément mille reſſources pour être utile; le véritable zele eſt un feu qui éclaire en échauffant.

„ Je ne condamne donc pas, continue M. du Marſais (*ibid.*), la pratique de mettre du françois en latin; j'en blâme „ ſeulement l'abus & l'uſage déplacé ". Ainſi penſe le rédacteur des *inſtructions pour les profeſſeurs de la grammaire latine*, faites & publiées par ordre du roi de Portugal, à la ſuite de ſon édit ſur le nouveau plan des études d'humanités, du 28 Juin 1759. „ Comme pour compoſer en latin „ il faut auparavant ſavoir les mots, les phraſes, & les propriétés de cette langue, & que les écoliers ne peuvent les ſavoir qu'après avoir fait quelque lecture des livres où cette langue a été dépoſée, pour être comme un dictionnaire vivant, & une grammaire parlante. Les hommes les plus habiles ſoutiennent en conſéquence que dans les commencemens on doit abſolument éviter de faire faire des *thêmes*.... ils ne ſervent qu'à moleſter les commençans, & à leur inſpirer une grande horreur pour l'étude; ce qu'il faut éviter ſur toutes choſes, ſelon cet avis de Quintilien, dans ſes inſtitutions: (*lib. I. cap. j.* §. 4.) *Nam id in primis cavere oportet, ne ſtudia, qui amare nondum poteſt, oderit; & amaritudinem ſemel præceptam*

etiam ultrà rudes annos, reformidet". Instruct. pour les professeurs de la grammaire lat. §. *xiv.* (*B. E. R. M.*)

THEME, *en terme d'astrologie*, est la figure que tracent les astrologues, lorsqu'ils veulent tirer l'horoscope de quelqu'un, en représentant l'état du ciel par rapport à un certain point, ou par rapport au moment dont il est question, en marquant le lieu où en sont à ce moment-là les astres & les planetes. *V.* HOROSCOPE.

Le *thême* céleste consiste en douze triangles que l'on enferme dans deux quarrés, & qu'on appelle les *douze maisons*. *Voy.* MAISON.

THEMIS, *Mythol.*, fille du Ciel & de la Terre, ou d'Uranus & de Titaïa, étoit sœur aînée de Saturne, & tante de Jupiter. Elle se distingua par sa prudence & par son amour pour la justice; c'est elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les sacrifices, les loix de la religion, & tout ce qui sert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Thessalie, & s'appliqua avec tant de sagesse à rendre la justice à ses peuples, qu'on la regarda toujours depuis, comme la déesse de la justice, dont on lui fit porter le nom: elle s'appliqua aussi à l'astrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir; & après sa mort elle eut des temples où se rendoient des oracles. Pausanias parle d'un temple & d'un oracle qu'elle avoit sur le mont Parnasse, de moitié avec la déesse *Tellus*. & qu'elle céda ensuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre temple dans la citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hypolite.

La fable dit que *Thémis* vouloit garder sa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouser, & lui donna trois filles, l'équité, la loi & la paix. C'est un emblême de la justice qui produit les loix & la paix, en rendant à chacun ce qui lui est dû. Hésiode fait encore *Thémis* mere des Heures & des Parques *Thémis*, dit Festus, étoit celle qui commandoit aux hommes de demander aux dieux ce qui étoit juste & raisonnable: elle préside aux conventions qui se font entre les hommes, & tient la main à ce qu'elles soient observées. (*D. J.*)

THEMISCYRE, *Géog. anc.*, *Themiscyra*, ville de l'Asie mineure dans le Pont-Arrien dans son périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracléum, dont il dit que le port est à trois cens quarante stades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante stades de celle du Thermodonte: mais Ptolomée, *l. V. c. xj.* avant que d'arriver à Heraleum, nomme la campagne *Phanaroea*; car c'est ainsi qu'il faut écrire avec Strabon, & non, comme portent les exemplaires de Ptolomée, *Phanagoria*, qui est le nom d'une ville sur le Bosphore cimmérien. Ptolomée nomme encore *Themiscyra*, dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville grecque.

Strabon ne connoît qu'une campagne qu'il nomme *Themiscyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadisia jusqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom; & on ne peut raisonnablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile, *l. IV. c. xvj.* en parlant d'Hercule, dit qu'il navigea jusqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiscyre*, où étoit le palais royal de la reine des Amazones. Hérodote, *l. V. c. lxxxvj.* met aussi la ville de *Themiscyre* sur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela, *l. I. c. xix* dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'est dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiscyre*. Elle ne subsistoit plus apparemment de son temps.

Enfin Apollonius, *l. II. v.* 371, joint le promontoire *Themiscyreum* avec l'embouchure du Thermodonte. Il ne donne pas à la campagne voisine le nom de *Themiscyra*, il l'appelle *Dæantis campus*. Sur cela son scholiaste, *vers.* 373, remarque que Dæas & Alcmon étoient freres; puis il ajoute que dans la campagne de Dæas il y a trois villes, savoir Lycastia, *Themiscyra* & Chalybia, & que les Amazones avoient habité ces trois places; mais comme l'histoire des Amazones est mêlée de bien des fables, on ne peut presque rien dire de certain de leurs villes, ni de leurs demeures. Cellar. *Géog. antiq. l. III. c. viij.* (*D. J.*)

THEMISONE, *Géog. anc. Themiſonium*, ville & contrée de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, ſelon Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* Strabon, *l. XII. p. 576.* & Etienne le géographe; Ptolomée, *l. V. c. ij.* place *Themiſonium* dans la grande Phrygie, & met des peuples nommés *Themiſonii* dans la Lycie. (*D. J.*)

THEMISTIADES, *Ant. greq.*, c'eſt le nom des nymphes de *Thémis*, ou des prêtreſſes de ſon temple à Athènes. (*D. J.*)

THENÆ, ou *THENNÆ*, *Géog. anc.*, ville de l'île de Crete, au voiſinage de Gnoſſe. Callimaque en fait mention. (*D. J.*)

THENAR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un muſcle qui ſert à éloigner le pouce du doigt indice; c'eſt pourquoi on le nomme auſſi *abducteur du pouce.*

Il y a un ſemblable muſcle qui appartient au gros orteil, & qui eſt auſſi appellé *thenar* ou *abducteur du gros orteil.*

Le *thenar*, ou l'abducteur du pouce de la main, eſt ſitué le long de la partie interne de la premiere phalange du pouce, ou de l'os du métacarpe qui ſoutient le pouce. Il vient du ligament annulaire interne de l'os du carpe, qui ſoutient le pouce & ſe termine le long de la partie externe de la derniere phalange, & à la partie ſupérieure de la premiere.

Le *thenar*, ou l'abducteur du gros orteil, eſt ſitué tout le long de la face inférieure de l'os du métatarſe qui ſoutient le doigt & le long de la face inférieure, il vient de la partie latérale interne du calcaneum de l'os naviculaire, & ſe termine au côté interne du pouce ſur l'os ſéſamoïde interne.

THENSE, ſ. f. *Antiq. rom.*, en latin *thenſa.* Les *thenſes* étoient comme nos châſſes, ornées de figures. On les faiſoit en forme de char, de bois, d'ivoire, & quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, repréſentant d'un côté la tête de ce prince couronné de laurier, & ayant de l'autre une *thenſe.* C'eſt un des honneurs qui fut rendu à l'empereur Claude après ſa mort, par ordre du ſénat. On portoit dans des *thenſes* les ſtatues des dieux; & s'il eſt permis de ſe ſervir du mot ſuivant, en parlant des faux dieux, toutes leurs *reliques*, qui s'appelloient *exuviæ*, dépouilles. (*D. J.*)

THENSY, ſ. m. *Hiſt. nat. Litholog.*, nom que les Chinois donnent à une pierre qui ſe trouve, dit-on, dans le Katai. Quand on la met ſur la langue, on la trouve âcre & canſtique; miſe dans le feu, elle répand une odeur arſénicale & déſagréable. On en vante l'uſage externe pour les tumeurs, après l'avoir fait diſſoudre dans de l'eau. *V.* EPHÉMÉRIDES, *nat. curioſor.*

Fin de la Partie I. du Tome XXXIII.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME XXXIII. PARTIE II.

THEOBROMA, ſ. m. *Botan.*, genre de plante qui renferme le cacao & le guazuma du P. Plumier : voici ſes caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt ouvert, & compoſé de feuilles ovales, concaves & qui tombent. La couronne de la fleur eſt formée de cinq pétales, droits, ouverts, en caſque, & terminés par une ſoie fendue en deux. Le nectarium eſt fait en cloche, plus petit que la fleur, & compoſé de cinq pétales. Les étamines ſont cinq filets pointus, de la longueur du nectarium ; chaque filet a ſon ſommet diviſé en cinq ſegmens, & porte cinq boſſettes. Le germe du piſtil eſt ovale ; le ſtile eſt pointu, & de la longueur du nectarium : le ſtigma eſt ſimple. Le fruit eſt ligneux, diviſé en cinq côtes ſur la ſurface, qui contiennent autant de cellules remplies de ſemences. Les ſemences ſont nombreuſes, charnues, de forme ovale ; il ſe trouve quelque différence dans le fruit, ſelon les différentes eſpeces d'arbres qui le produiſent. Le cacaotier a un fruit long, pointu des deux côtés. Le guazuma a le fruit globulaire, chargé de tubercules, eſt percé comme un crible, & diviſé intérieurement en cinq cellules. Linnæi, *Gen. Plant. page* 367. Plumier, *Gen.* 18. Tourn. *Inſt. pag.* 444. (*D. J.*)

THEOCATAGNOSTES, ſ. m. pl. *Hiſt. eccl.*, ſecte d'hérétiques ou plutôt de blaſphémateurs, qui ſont aſſez téméraires, pour trouver à redire à certaines paroles ou actions de Dieu, & pour blâmer pluſieurs choſes rapportées dans l'écriture.

Ce mot eſt formé du grec θεος, *dieu*, & κατακρινω, *je juge* ou *je condamne*.

Marshal, dans ſes *Tables*, place ces hérétiques dans le ſeptieme ſiecle, on n'en ſait pas la raiſon ; car ſaint Jean Damaſcene, qui eſt le ſeul qui en ait fait mention, ne dit pas un mot du temps où cette ſecte s'éleva dans l'égliſe.

A quoi l'on peut ajouter que S. Jean Damaſcène, dans ſon *Tr. des héréſies*, appelle ſouvent *hérétiques*, ces gens impies & pervers qu'on a trouvés dans tous les temps, & qui cependant n'avoient jamais été auteurs, ni chefs de ſectes.

THÉOCRATIE, ſ. f. *Hiſt. anc. & politiq.*, c'eſt ainſi que l'on nomme un gouvernement dans lequel une nation eſt ſoumiſe immédiatement à Dieu, qui exerce ſa ſouveraineté ſur elle, & lui fait connoître ſes volontés par l'organe des prophetes & des miniſtres à qui il lui plaît de ſe manifeſter.

La nation des Hébreux nous fournit le ſeul exemple d'une vraie *théocratie*. Ce peuple dont Dieu avoit fait ſon héritage, gémiſſoit depuis long-temps ſous la tyrannie des Egyptiens, lorſque l'Eternel ſe ſouvenant de ſes promeſſes, réſolut de briſer ſes liens, & de le mettre en poſſeſſion de la terre qu'il lui avoit deſtinée. Il ſuſcita pour ſa délivrance un prophete, à qui il communiqua ſes volontés ; ce fut Moyſe, Dieu le choiſit pour être le libérateur de ſon peuple, & pour lui preſcrire des loix dont lui-même étoit l'auteur. Moyſe ne fut que l'organe & l'interprête des volontés du ciel, il étoit le miniſtre de Dieu, qui s'étoit réſervé la ſouveraineté ſur les Iſraëlites ; ce prophete leur preſcrivit en ſon nom, le culte qu'ils devoient ſuivre, & les loix qu'ils devoient obſerver.

Après Moyſe, le peuple hébreu fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choiſir. La *théocratie* ne ceſſa point pour cela ; les juges étoient les arbitres des différends, & les généraux des armées, aſſiſtés par un ſénat de ſoixante & dix vieillards, il ne leur étoit point permis ni de faire de nouvelles loix, ni de changer celles que Dieu avoit preſcrites ; dans les circonſtances extraordinaires, on étoit obligé de conſulter le grand-prêtre & les prophetes, pour ſavoir les volontés du ciel : ainſi on régloit ſa conduite d'après les inſpirations immédiates de la divinité. Cette *théocratie* dura juſqu'au temps de Samuël ; alors les Iſraëlites par une ingratitude inouie, ſe laſſerent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolâtres, avoir un roi qui les commandât, & qui fit reſpecter leurs armes. Le prophete Samuël conſulté ſur ce changement, s'adreſſe au Seigneur qui lui répond, *j'ai*

entendu le peuple, ce n'eſt pas toi qu'il rejette, *c'eſt moi-même*. Alors l'Eternel dans ſa colere conſent à lui donner un roi ; mais ce n'eſt point ſans ordonner à ſon prophete d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préféroient à la *théocratie*.

" Voici, leur dit Samuël, quel ſera le „ droit du roi qui régnera ſur vous : il „ prendra vos fils, & ſe fera porter ſur „ leurs épaules ; il traverſera les villes „ en triomphe ; parmi vos enfans, les uns „ marcheront à pié devant lui, & les au„ tres le ſuivront comme de vils eſcla„ ves ; il les fera entrer par force dans „ ſes armées, il les fera ſervir à labourer „ ſes terres, & à couper ſes moiſſons : il „ choiſira parmi eux les artiſans de ſon „ luxe & de ſa pompe ; il deſtinera vos „ filles à des ſervices vils & bas ; il don„ nera vos meilleurs héritages à ſes favo„ ris & à ſes ſerviteurs ; pour enrichir „ ſes courtiſans, il prendra la dixme de „ vos revenus ; enfin vous ſerez ſes eſcla„ ves, & il vous ſera inutile d'implorer „ ſa clémence, parce que Dieu ne vous „ écoutera pas, d'autant que vous êtes les „ ouvriers de votre malheur. „ *Voy. Samuël, ch. viij.* v. 9. C'eſt ainſi que le prophete expoſa aux Iſraëlites les droits que s'arrogeroit leur roi ; telles ſont les menaces que Dieu fait à ſon peuple, lorſqu'il voulut ſe ſouſtraire à ſon pouvoir pour ſe ſoumettre à celui d'un homme. Cependant la flatterie s'eſt ſervie des menaces mêmes du prophete pour en faire des titres aux deſpotes. Des hommes pervers & corrompus ont prétendu que par ces mots l'être ſuprême approuvoit la tyrannie, & donnoit ſa ſanction à l'abus du pouvoir : quoique Dieu eût fait connoître ainſi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entre eux, ils perſiſterent dans leur demande " Nous ſerons, dirent-ils, comme les „ autres nations, nous voulons un roi qui „ nous juge, & qui marche à notre tête „ contre nos ennemis. „ Samuël rend compte à Dieu de l'obſtination de ſon peuple ; l'Eternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne-leur un roi :* le prophete obéit en leur donnant Saül ; ainſi finit la *théocratie*.

Quoique les Iſraëlites ſoient le ſeul peuple qui nous fourniſſe l'exemple d'une vraie *théocratie*, on a vu cependant des impoſteurs, qui, ſans avoir la miſſion de Moyſe, ont établi ſur des peuples ignorans & ſéduits, un empire qu'ils leur perſuadoient être celui de la Divinité. Ainſi, chez les Arabes, Mahomet s'eſt rendu le prophete, le légiſlateur, le pontife, & le ſouverain d'une nation groſſiere & ſubjuguée ; l'alcoran renferme à-la-fois les dogmes, la morale, & les loix civiles des Muſulmans ; on ſait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces loix de la bouche de Dieu même ; cette prétendue *théocratie* dura pendant pluſieurs ſiecles ſous les califes, qui furent les ſouverains, & les pontifes des Arabes. Chez les Japonois, la puiſſance du dairi ou de l'empereur eccléſiaſtique, reſſembloit à une *théocratie*, avant que le cubo ou empereur ſéculier, eût mis des bornes à ſon autorité. On trouve des veſtiges d'un empire pareil chez les anciens Gaulois ; les druides exerçoient les fonctions de prêtres & de juges des peuples. Chez les Ethyopiens & les Egyptiens les prêtres ordonnoient aux rois de ſe donner la mort, lorſqu'ils avoient déplu à la Divinité ; en un mot il n'eſt guere de pays où le ſacerdoce n'ait fait des efforts pour établir ſon autorité ſur les ames & ſur les corps des hommes.

Quoique Jeſus-Chriſt ait déclaré que ſon royaume n'eſt pas de ce monde ; dans des ſiecles d'ignorance, on a vu des pontifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puiſſance ſur les ruines de celle des rois ; ils prétendoient diſpoſer des couronnes avec une autorité qui n'appartient qu'au ſouverain de l'univers.

Telles ont été les prétentions & les maximes des Grégoire VII, des Boniface VIII, & de tant d'autres pontifes romains, qui profitant de l'imbécillité ſuperſtitieuſe des peuples, les ont armés contre leurs ſouverains naturels, & ont couvert l'Europe de carnage & d'horreurs ; c'eſt ſur les cadavres ſanglans de pluſieurs millions de chrétiens que les repréſentans du Dieu de paix ont élevé l'édifice d'une puiſſance chimérique, dont les hommes ont été long-temps les triſtes jouets & les malheureuſes victimes. En général l'hiſtoire & l'expérience nous prouvent que le ſacerdoce s'eſt toujours efforcé d'introduire ſur la terre une eſpece de *théocratie* ; les prêtres n'ont voulu ſe ſoumettre qu'à Dieu, ce ſouverain

invisible de la nature, ou à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient choisi pour représenter la divinité; ils ont voulu former dans les états un état séparé, indépendant de la puissance civile; ils ont prétendu ne tenir que de la Divinité les biens dont les hommes les avoient visiblement mis en possession. C'est à la sagesse des souverains à réprimer ces prétentions ambitieuses & idéales, & à contenir tous les membres de la société dans les justes bornes que prescrivent la raison & la tranquillité des états.

Un auteur moderne a regardé la *théocratie* comme le premier des gouvernemens que toutes les nations aient adoptés; il prétend qu'à l'exemple de l'univers qui est gouverné par un seul Dieu, les hommes réunis en société ne voulurent d'autre monarque que l'Être suprême. Comme l'homme n'avoit que des idées imparfaites & humaines de ce monarque céleste, on lui éleva un palais, un temple, un sanctuaire, & un trône, on lui donna des officiers & des ministres. On ne tarda point à représenter le roi invisible de la société par des emblèmes & des symboles qui indiquoient quelques-uns de ses attributs; peu-à-peu l'on oublia ce que le symbole désignoit, & l'on rendit à ce symbole ce qui n'étoit dû qu'à la Divinité qu'il représentoit; ce fut-là l'origine de l'idolâtrie à laquelle les prêtres, faute d'instruire les peuples, ou par intérêt, donnerent eux-mêmes lieu. Ces prêtres n'eurent point de peine à gouverner les hommes au nom des idoles muettes & inanimées dont ils étoient les ministres; une affreuse superstition couvrit la face de la terre sous ce gouvernement sacerdotal, il multiplia à l'infini les sacrifices, les offrandes, en un mot toutes les pratiques utiles aux ministres visibles de la Divinité cachée. Les prêtres enorgueillis de leur pouvoir en abuserent étrangement; ce fut leur incontinence, qui, suivant l'auteur, donna naissance à cette race d'hommes qui prétendoient descendre des dieux, & qui sont connus dans la Mythologie sous le nom de *demi-dieux*. Les hommes fatigués du joug insupportable des ministres de la *théocratie*, voulurent avoir au milieu d'eux des symboles vivans de la Divinité, ils choisirent donc des rois, qui furent pour eux les représentans du monarque invisible. Bientôt on leur rendit les mêmes honneurs qu'on avoit rendu avant eux aux symboles de la *théocratie*; ils furent traités en dieux, & ils traiterent en esclaves les hommes, qui, croyant être toujours soumis à l'Etre suprême, oublierent de restraindre par des loix salutaires le pouvoir dont pouvoient abuser ces foibles images. C'est-là, suivant l'auteur, la vraie source du despotisme, c'est-à-dire de ce gouvernement arbitraire & tyrannique sous lequel gémissent encore aujourd'hui les peuples de l'Asie, sans oser réclamer les droits de la nature & de la raison, qui veulent que l'homme soit gouverné pour son bonheur. *V.* PRÊTRES.

THÉODOLITE, s. m. *Arpentage*, instrument en usage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs & les distances; il est composé de plusieurs parties, 1°. un cercle de cuivre divisé en quatre quarts de 90^{d} représentant les quatre points cardinaux de la bousole, l'est, l'oüest, le nord & le sud, & marqué des lettres E, O, N, S; chacun de ces quarts est divisé en 90 degrés, & subdivisé autant que la grandeur de l'instrument le peut permettre communément par les diagonales. Les quatre quarts doivent être marqués de 10, 20, 30, *&c.* deux fois, commençant au point du nord & du sud, finissant à 90 aux points de l'est & de l'oüest; 2°. une boîte & une aiguille placées justement sur le centre du cercle, sur lequel centre l'instrument, l'index avec ses guidons, doivent être mis, desorte qu'ils puissent tourner & se mouvoir en rond; mais la boite & l'aiguille demeurent fixes. Au fond de la boîte il faut qu'il y ait une bousole attachée desorte qu'elle réponde aux lettres E, O, N, S, marquées sur l'instrument; 3°. par-derriere un emboîtement ou plan, ou, ce qui est le mieux, un rond, pour entrer dans la tête d'un pié à trois branches, sur lesquelles l'instrument est porté; 4°. ce bâton ou ce pié pour poser l'instrument dessus, & dont le cou ou manche vers la tête doit entrer dans l'emboîtement qui est derriere l'instrument.

Au reste, il y a plusieurs autres manieres de faire les *théodolites*; il faut préférer la plus simple, la plus exacte, la plus prompte, & celle dans laquelle l'instrument mathématique soit du transport le plus facile.

L'usage du *théodolite* est abondamment justifié par celui du demi-cercle qui est seulement un demi-*théodolite*; mais M. Sisson a perfectionné cet instrument par de nouvelles vues : on trouvera la description de son *théodolite* dans le livre anglois de M. Gardner, intitulé *Practical surveying improved*, & dans un traité de géométrie pratique publié en anglois à Edimbourg 1745; *in*-8°. par le célebre M. Macclaurin. (*D. J.*)

THEODORIAS, *Géogr. anc.*, nom commun à une ville d'Asie, située aux confins de la Colchide, & à une province ecclésiastique d'Asie, aux environs de la Cœlé-Syrie. Laodicée étoit la métropole de cette province, & avoit trois évêchés suffragans. (*D. J.*)

THÉODORIEN, *Philosop. grecq.* Les *Théodoriens* étoient une secte de philosophes de l'académie d'Athènes, & qui avoient eu Théodore pour maître. Le seul bien de l'homme, disoient-ils, c'est le plaisir des sens, ou même l'assemblage de toutes les voluptés; que de gens parmi nous qui sont de cette secte! (*D. J.*)

THEODOROPOLIS, *Géogr. anc.*, ville de Thrace, dans la Moësie. Justinien fonda cette ville, & la nomma *Théodoropole*, du nom de l'impératrice Theodora son épouse. (*D. J.*)

THÉODOSIE, *Géog. anc.*, *Theodosia*, ville de la Chersonnèse taurique. Le périple de Scylax, Strabon, *liv. VII. pag.* 309. Pomponius Mela, *l. II. c. j.* Pline & Ptolomée, *l. IV. c. xij.* font mention de cette ville; présentement on l'appelle *Cassa*. (*D. J.*)

THÉODOSIEN, CODE, *Jurisp.* Voy. ci-devant au *mot* CODE, *l'article* CODE THÉODOSIEN.

THEODOSIOPOLIS, *Géog. anc.*, nom commun à quelques villes & à divers sieges épiscopaux.

1°. *Theodosiopolis*, ville de l'Arménie, sur les frontieres de la Persaménie : on croit assez communément, dit Tournefort, qu'Ergeron est l'ancienne ville de *Theodosiopolis*; la cause néanmoins ne paroît pas trop assurée, à moins qu'on ne suppose, comme cela se peut, que les habitans d'Artze se fussent retirés à *Theodosiopolis*, après qu'on eût détruit leurs maisons.

2°. *Theodosiopolis*, ville de la Mesopotamie, sur le bord du fleuve Aborras.

3°. *Theodosiopolis*, ville de la grande Arménie, fondée par Anastase, & qui ne put jamais lui ôter son premier nom. Procope en parle beaucoup dans ses éloges des édifices de Justinien.

4°. *Theodosiopolis* est le nom, 1°. d'un siege épiscopal de la province d'Asie; 2°. d'un siege épiscopal de la Thrace; 3°. d'un siege épiscopal d'Egypte, dans la province d'Arcadie; 4°. d'un siege épiscopal d'Egypte, dans la premiere Thébaïde; 5°. d'un siege épiscopal de l'Asie proconsulaire; 6°. d'un siege épiscopal d'Asie, dans l'Osrhoène. (*D. J.*)

THÉOENIES, s. f. pl. *Antiq. grecq.*, fêtes de Bacchus chez les Athéniens; le dieu lui-même étoit appellé *Théoénos*, le dieu du vin, de θέος, *dieu*, & οἶνος, *du vin*. (*D. J.*)

THÉOGAMIE, s. f. pl. *Ant. grecq.*, θεογαμία, fête qui se célébroit en l'honneur de Proserpine, & en mémoire de son mariage avec Pluton : ce mot signifie *mariage des dieux*, de θέος, *dieu*, & γάμος, *mariage*. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. p.* 402. (*D. J.*)

THÉOGONIE, s. f. *Hist. anc.*, branche de la théologie payenne, qui enseignoit la génération de leurs dieux. *Voy.* DIEU.

Ce mot est formé du grec *theos*, dieu, & de *goné*, génération, semence, généalogie.

Hésiode nous a donné l'ancienne théogonie dans un poëme qui porte ce titre.

Le docteur Burnet observe que les anciens auteurs confondent la *théogonie* avec la cosmogonie : en effet la génération des dieux des anciens Persans; savoir, le feu, l'eau & la terre, n'est probablement autre chose que la génération des premiers élémens. *V.* CHÆOS.

THÉOL, LE, *ou* LE THÉO, *Géogr. mod.*, petite riviere de France, en Perri, élection d'Issoudun. Elle a sa source à 14 lieues d'Issoudun, & se jette dans l'Arnois, à Reuilly. (*D. J.*)

THÉOLOGAL, s. m. *Hist. eccléf.*, nom qu'on donne dans les cathédrales & dans quelques collégiales à un théologien prébendé, pour prêcher à certains jours & pour faire des leçons de théologie aux jeunes clercs.

Le pape Innocent III, dans le second concile de Latran, ordonna que dans chaque église métropolitaine, on nommeroit

un théologien pour interpréter l'Ecriture-sainte, & pour enseigner ce qui regarde le soin des ames. Pour récompense il assigne à celui qui fera ces leçons, le revenu d'une prébende. Le concile de Basle, *sess.* 31. *can.* 3. dont le décret fut inséré dans la pragmatique sanction, étend à toutes les églises cathédrales la nécessité d'avoir un *théologal* qui n'étoit auparavant que pour les églises métropolitaines. Cette disposition a passé de la pragmatique dans le concordat, approuvé par le cinquieme concile de Latran. Il porte qu'il y aura une prébende *théologale* dans toutes les églises cathédrales & métropolitaines affectées à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie. Il doit faire au-moins deux leçons par semaine, sous peine d'être privé, s'il y manque, de ses distributions; mais quand il enseigne, il doit être censé présent au chœur, & ne rien perdre de tout ce qui peut revenir aux autres chanoines.

Le concile de Trente, *sess.* 5. *c. j.* affecte aussi une prébende au *théologal*, qu'il veut qu'on établisse dans chaque cathédrale. Suivant les décisions de la congrégation du concile, les chanoines & les autres prêtres de la cathédrale sont obligés d'assister aux leçons du *théologal*, & on peut priver celui-ci de sa prébende, s'il manque à satisfaire à ses devoirs.

Dans le cinquieme concile de Milan, on oblige le *théologal* d'interpréter publiquement l'Ecriture-sainte de l'église cathédrale tous les jours de fêtes & de dimanches. S. Charles dans son onzieme synode diocésain, enjoint au *théologal* de faire trois leçons par semaine, & de prêcher quelquefois. Ainsi le *théologal* qui n'étoit d'abord que le docteur des clercs, est devenu aussi celui du peuple.

Les ordonnances d'Orléans & de Blois prescrivent l'établissement d'un *théologal* dans les cathédrales; elles veulent qu'il prêche tous les dimanches & fêtes solemnelles, & qu'il fasse des leçons publiques sur l'Ecriture-sainte trois fois la semaine. Les chanoines sont obligés d'assister à ses leçons, sous peine d'être privés de leurs rétributions; mais toutes ces dispositions sont aujourd'hui fort négligées. Thomassin, *discipl. de l'Eglise, part. IV. liv. II. c. lxix. & xcvij.*

THÉOLOGIE, *theologia*, du grec Θεος, *Dieu*, & λογος, *discours*; prise en général, est la science de Dieu & des choses divines, même entant qu'on peut les connoître par la lumiere naturelle. C'est en ce sens qu'Aristote, *Métaph. l. VI.* appele *théologie*, la partie de la philosophie qui s'occupe à traiter de Dieu & de quelques-uns de ses attributs. C'est encore dans le même sens que les Payens donnoient à leurs poëtes le nom de *théologiens*, parce qu'ils les regardoient comme plus éclairés que le vulgaire, sur la nature de la divinité & sur les mysteres de la religion.

Les anciens avoient trois sortes de *théologie*; savoir, 1°. la mythologie ou fabuleuse qui florissoit parmi les poëtes, & qui rouloit principalement sur la théogonie ou génération des dieux. *Voyez* FABLE, MYTHOLOGIE & THÉOGONIE.

2°. La politique, embrassée principalement par les princes, les magistrats, les prêtres, & le corps des peuples, comme la science la plus utile & la plus nécessaire pour la sûreté, la tranquillité & la prospérité publique.

3°. La physique ou naturelle, cultivée par les Philosophes, comme la science la plus convenable à la nature & à la raison, elle n'admettoit qu'un seul Dieu suprême, & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes. *Voy.* DÉMON & GÉNIE.

Les Hébreux qui avoient été favorisés de la révélation ont aussi leurs théologiens, car on peut donner ce titre aux prophêtes suscités de Dieu pour les instruire, aux pontifes chargés par état de leur expliquer la loi, & aux scribes ou docteurs qui faisoient profession de l'interpréter. Depuis leur dispersion, les Juifs modernes n'ont manqué ni d'écrivains ni de livres; les écrits de leurs rabbins sont répandus par tout le monde. *V.* RABBINS & THALMUD.

Parmi les Chrétiens, le mot de *théologie* se prend en divers sens. Les anciens peres, & particuliérement les Grecs, comme S. Basile & S. Grégoire de Nazianze, ont donné spécialement ce nom à la partie de la doctrine chrétienne qui traite de la divinité; de-là vient que parmi eux on appelloit l'évangeliste S. Jean, le *théologien* par excellence, à cause qu'il avoit traité de la *divinité* du Verbe, d'une maniere plus profonde & plus étendue que les au-

tres apôtres. Ils ſurnommoient auſſi S. Grégoire de Nazianze, le *théologien*, parce qu'il avoit défendu avec zele la *divinité* du Verbe contre les Ariens, & en ce ſens les Grecs diſtinguoient la *théologie*, de ce qu'ils appelloient *économie*, c'eſt-à-dire de la partie de la doctrine chrétienne qui traite du myſtere de l'incarnation.

Mais dans un ſens plus étendu, l'on définit la *théologie*, une ſcience qui nous apprend ce que nous devons croire de Dieu, & la maniere dont il veut que nous le ſervions; on la diviſe en deux eſpeces, qui ſont la *théologie* naturelle & la *théologie* ſurnaturelle.

La *théologie* naturelle eſt la connoiſſance que nous avons de Dieu & de ſes attributs, par les ſeules lumieres de la raiſon & de la nature, & en conſidérant les ouvrages qui ne peuvent être ſortis que de ſes mains.

La *théologie* ſurnaturelle ou *théologie* proprement dite eſt une ſcience, qui ſe fondant ſur des principes révélés, tire des concluſions, tant ſur Dieu, ſa nature, ſes attributs, *&c.* que ſur toutes les autres choſes qui peuvent avoir rapport à Dieu: d'où il s'enſuit, que la *théologie* joint dans ſa maniere de procéder l'uſage de la raiſon à la certitude de la révélation, ou qu'elle eſt fondée en partie ſur les lumieres de la révélation, & en partie ſur celles de la raiſon.

Toutes les vérités dont la *théologie* ſe propoſe la recherche & l'examen, étant ou ſpéculatives ou pratiques, on la diviſe à cet égard en *théologie* ſpéculative, & *théologie* pratique ou morale. La *théologie* ſpéculative eſt celle qui n'a pour objet que d'éclaircir, de fixer, de défendre les dogmes de la religion, en tant qu'ils doivent être crus. La *théologie* pratique ou morale, eſt celle qui s'occupe à fixer les devoirs de la religion, en traitant des vertus & des vices, en preſcrivant des regles, & décidant de ce qui eſt juſte ou injuſte, licite ou illicite dans l'ordre de la religion.

Quant à la maniere de traiter la *théologie*, on la diſtingue en poſitive & en ſcholaſtique. La *théologie* poſitive, eſt celle qui a pour objet d'expoſer & de prouver les vérités de la religion par les textes de l'Ecriture, conformément à la tradition des peres de l'égliſe & aux déciſions des conciles, ſans s'attacher à la méthode des écoles, mais en les traitant dans un ſtyle oratoire, comme ont fait les peres de l'égliſe.

La ſcholaſtique eſt celle qui emploie la dialectique, les argumens & la forme uſitée dans les écoles pour traiter les matieres de religion.

Quelques auteurs penſent, que la différence qui ſe trouve entre la *théologie* poſitive & la ſcholaſtique, ne vient point de la diverſité du ſtyle & de l'élocution; en un mot, de la forme ſcholaſtique propre à la derniere, & qu'on ne remarque pas dans la premiere; mais de ce que les théologiens ſcholaſtiques ont renfermé en un ſeul corps & mis dans un certain ordre toutes les queſtions qui regardent la doctrine, au lieu que les anciens ne traitoient des dogmes de la religion, que ſéparément & par occaſion: mais cela ne fait rien quant au ſtyle, car les modernes auroient pu traiter tout le plan de la religion en ſtyle oratoire, & les anciens n'en traiter que quelques queſtions en ſtyle ſcholaſtique. La véritable différence entre la poſitive & la ſcholaſtique dépend donc de la forme du ſtyle, puiſque pour le fonds les matieres ſont les mêmes.

Luther appelloit la *théologie ſcholaſtique* une *diſcipline à deux faces*, compoſée du mélange de l'Ecriture-ſainte & des raiſons philoſophiques. *Mixtione quadam ex divinis eloquiis & philoſophicis rationibus tanquam ex centaurorum genere biformis diſciplina conſtata eſt.* Mais on verra par la ſuite, qu'il n'en avoit qu'une fauſſe idée, & qu'il en jugeoit par les abus.

M. l'abbé Fleuri, dans ſon cinquieme diſcours *ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique*, ne paroît pas non plus fort favorable à la ſcholaſtique; car après s'être objecté, s'il n'eſt pas vrai que les ſcholaſtiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enſeigner la *théologie*, & ſi leur ſtyle n'eſt pas plus ſolide & plus précis que celui des anciens, il répond: "Je l'ai ſouvent ouï dire, mais je ne puis en convenir, & on ne me perſuadera jamais, que juſqu'au douzieme ſiecle la méthode ait manqué dans les écoles chrétiennes. Il eſt vrai, ajoute-t-il, que les anciens n'ont pas entrepris de faire un cours entier de *théologie*, comme ont fait Hugues de Saint-Victor, Robert Pullus, Hildebert de Tours, & tant d'autres. Mais ils n'ont pas laiſſé que de nous donner dans leurs ouvrages le plan entier de la

religion, comme S. Auguſtin dans ſon Enchiridion, montre tout ce qu'on doit croire, & la maniere de l'enſeigner dans le livre de la doctrine chrétienne. On trouve de même l'abrégé de la morale dans quelques autres traités, comme dans le pédagogue de S. Clément Alexandrin.

„ Que manque-t-il donc aux anciens, continue-t-il ? Eſt-ce de n'avoir pas donné chacun leur cours entier de *théologie*, recommençant toujours à diviſer & à définir les mêmes matieres ? J'avoue que les modernes l'ont fait, mais je ne conviens pas que la religion en ait été mieux enſeignée. L'effet le plus ſenſible de cette méthode eſt d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, partie imprimés, partie encore manuſcrits qui demeurent en repos dans les grandes bibliotheques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément : car qui lit aujourd'hui Alexandre de Hales ou Albert le grand ? „ Et il avoit remarqué plus haut qu'il ne voyoit rien de grand dans ce dernier que la groſſeur & le nombre des volumes.

Il obſerve enſuite que les ſcholaſtiques prétendoient ſuivre la méthode des géometres, mais qu'ils ne la ſuivoient pas en effet, prenant ſouvent l'Ecriture dans des ſens figurés & détournés, poſant pour principes des axiomes d'une mauvaiſe philoſophie, ou des autorités de quelque auteur profane. Puis il ajoute : " ſi les ſcholaſtiques ont imité la méthode des géometres, ils ont encore mieux copié leur ſtyle ſec & uniforme. Ils ont donné dans un autre défaut, en ſe faiſant un langage particulier diſtingué de toutes les langues vulgaires & du vrai latin, quoiqu'il en tire ſon origine. Ce qui toutefois n'eſt point néceſſaire, puiſque chacun peut philoſopher en parlant bien ſa langue. Les écrits d'Ariſtote ſont en bon grec, les ouvrages philoſophiques de Cicéron en bon latin, & dans le dernier ſiecle Deſcartes a expliqué ſa doctrine en bon françois....

„ Une autre erreur eſt de croire qu'un ſtyle ſec, contraint, & par-tout uniforme, ſoit plus clair & plus court que le diſcours ordinaire & naturel, où l'on ſe donne la liberté de varier les phraſes, & d'employer quelques figures. Ce ſtyle gêné & jeté en moule, pour ainſi dire, eſt plus long, outre qu'il eſt très-ennuyeux. On y répete à chaque page les mêmes formules, par exemple : *ſur cette matiere on fait ſix queſtions ; à la premiere, on procede* ainſi, *puis trois objections*, puis *je réponds qu'il faut dire*, *&c.* enſuite viennent les réponſes aux objections. Vous diriez que l'auteur eſt forcé par une néceſſité inévitable de s'exprimer toujours de même. On répete à chaque ligne les termes de l'art ; propoſition, aſſertion, majeure, mineure, preuve, concluſion, *&c.* or ces répétitions allongent beaucoup le diſcours....

„ Les argumens en forme allongent encore notablement le diſcours, & impatientent celui qui voit d'abord la concluſion. Il eſt ſoulagé par un enthymême ou par une ſimple propoſition, qui fait ſous-entendre tout le reſte. Il faudroit reſerver les ſyllogiſmes entiers pour des occaſions rares, lorſqu'il faut développer un ſophiſme ſpécieux, ou rendre ſenſible une vérité abſtraite.

„ Cependant, conclut-il, ceux qui ſont accoutumés au ſtyle de l'école ne reconnoiſſent point les raiſonnemens, s'ils ne ſont revêtus de la forme ſyllogiſtique. Les peres de l'Egliſe leur paroiſſent des rhétoriciens, pour ne pas dire des diſcoureurs, parce qu'ils s'expliquent naturellement, comme on fait en converſation, parce qu'ils uſent quelquefois d'interrogations, d'exclamations & d'autres figures ordinaires, & les ſcholaſtiques ne voient pas que les figures & les tours ingénieux épargnent beaucoup de paroles, & que ſouvent par un mot bien placé, on prévient ou l'on détourne une objection qui les occuperoit long-tems. „

Ces accuſations ſont graves, & l'on ne peut guere dire plus de mal de la ſcholaſtique ; mais elles ne tombent que ſur l'ancienne ſcholaſtique défigurée par des queſtions frivoles & par un ſtyle barbare. Car il faut convenir que depuis le renouvellement des études dans le xvj. ſiecle la ſcholaſtique a bien changé de forme à ces deux égards. En effet, à la conſidérer dans ſon véritable point de vue, elle n'eſt que la connoiſſance des divines écritures, interprétées ſuivant le ſens que l'Egliſe approuve, en y joignant les explications & les cenſures des peres, ſans toutefois négliger les ſecours qu'on peut tirer des ſciences profanes pour éclaircir & ſoutenir la vérité. *Scholaſtica theologia eſt divi-*

narum ſcripturarum peritia, recepto quem eccleſia approbat ſenſu, non ſpretis orthodoxorum doctorum interpretationibus & cenſuris, interdum aliarum diſciplinarum non contempto ſuffragio. C'eſt ainſi que l'a connue la faculté de *théologie* de Paris, qui la cultive ſur ces principes, & dont le but en y exerçant ſes éleves eſt de les accoutumer à la juſteſſe du raiſonnement par l'uſage de la dialectique.

Retranchez en effet de la ſcholaſtique un grand nombre de queſtions futiles dont la ſurchargeoient les anciens, écartez les abus de leur méthode, & réduiſez-la à traiter par ordre des vérités intéreſſantes du dogme & de la morale, & vous trouverez qu'elle eſt auſſi ancienne que l'égliſe. Tant d'ouvrages polémiques & dogmatiques des peres de tous les ſiecles, dans leſquels ils établiſſent les divers dogmes de la religion attaqués par les hérétiques, en ſont une preuve inconteſtable. Car ils ne ſe contentent pas d'y expoſer ſimplement la foi de l'égliſe, & d'apporter les paſſages de l'écriture & des peres ſur leſquels elle eſt fondée, mais ils emploient auſſi la dialectique & le raiſonnement pour établir le véritable ſens des paſſages qu'ils citent, pour expliquer ceux qui ſont allégués par leurs adverſaires, pour réfuter les difficultés qu'ils propoſent, pour éclaircir & développer les conſéquences des principes qu'ils trouvent établis dans l'écriture ſainte & dans la tradition, & pour convaincre d'erreur les fauſſes conſéquences tirées par les hérétiques : enfin ils ne négligerent rien de tout ce qui peut ſervir à faire connoître, à éclaircir & à ſoutenir la vérité, à perſuader ceux qui n'en ſont pas convaincus, à retirer de l'erreur ceux qui y ſont engagés; pour y réuſſir, ils emploient les principes de la raiſon naturelle, la ſcience des langues; les ſubtilités de la dialectique, les traits de l'éloquence, l'autorité des philoſophes & celle des hiſtoriens. On trouve dans leurs écrits des propoſitions, des preuves, des objections, des réponſes, des argumens, des conſéquences, *&c.* toute la différence vient donc de ce que la méthode des modernes eſt moins cachée, & qu'ils ne ſont pas ou n'affectent pas de paroître ſi éloquens. Mais au fond, en ſont-ils moins ſolides quand ils ne s'attachent qu'aux points eſſentiels, & qu'ils les traitent par les grands principes, comme font les ſcholaſtiques modernes, ſur-tout dans la faculté de théologie de Paris? Les défauts d'une méthode naiſſante ne prouvent pas toujours qu'elle ſoit mauvaiſe, & font ſouvent l'éloge de ceux qui l'ont perfectionnée.

Les théologiens ont coutume de traiter pluſieurs queſtions ſur la dignité, l'utilité, la néceſſité de la ſcience qu'ils profeſſent, & nous renvoierons ſur tous ces articles le lecteur à leurs écrits : nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *Théologie* ou des concluſions théologiques. Par *concluſions théologiques* on entend celles qui ſont évidemment & certainement déduites d'une ou deux prémiſſes, qui ſont toutes deux révélées, ou dont l'une eſt révélée, & l'autre eſt ſimplement connue par la lumiere naturelle, & l'on demande ſi ces concluſions ſont d'une égale certitude que les propoſitions qui ſont de foi. 2°. Si elles ſont plus ou moins certaines que les concluſions des autres ſciences. 3°. Si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philoſophie, *&c.*

La déciſion de toutes ces queſtions dépend de ſavoir quel eſt le fondement de la certitude des concluſions théologiques, c'eſt-à-dire, quel eſt le motif qui détermine l'eſprit à y acquieſcer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu propoſée par l'égliſe, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux vérités qui ſont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'eſt-à-dire, la connexion qui ſe trouve entre une concluſion théologique & la révélation, connexion manifeſtée par la lumiere naturelle, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux concluſions théologiques.

De-là il eſt aiſé d'inférer 1°. que les concluſions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées 1°. ſur la révélation immédiate de Dieu; 2°. ſur la déciſion de l'égliſe qui atteſte la vérité de cette révélation, au lieu que les concluſions théologiques n'ont pour motif que leur liaiſon avec la révélation, mais liaiſon apperçue ſeulement par les lumieres de la raiſon; le motif d'acquieſcement, & le moyen de connoître ce motif, ſont, comme on voit, dans les concluſions théologiques d'un ordre inférieur

au motif qui détermine l'esprit à se soumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les conclusions théologiques sont plus certaines que les conclusions des sciences naturelles prises en général, parce qu'on sait que celles-ci ne sont souvent appuyées que sur des conjectures, & que leur liaison avec les premiers principes, n'est pas si évidente que celle des conclusions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on est partagé sur la troisieme question; savoir, si les conclusions théologiques sont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philosophiques; & il y a sur ce point deux opinions.

La premiere est celle des anciens théologiens qui soutiennent que les conclusions théologiques sont plus certaines que les premiers principes, parce que, disent-ils, elles sont appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes, au lieu que la certitude des premiers principes n'est fondée que sur la raison ou la lumiere naturelle, qui est sujette à l'erreur.

La plupart des modernes pensent au contraire que les premiers principes sont aussi certains que les conclusions théologiques, parce que 1°. telle est la certitude de ces axiomes : *le tout est plus grand que sa partie; deux choses égales à une troisieme sont égales entr'elles*, &c. qu'il est impossible d'en assigner une plus grande; & qu'on sent par expérience qu'il n'est point de vérités auxquelles l'esprit acquiesce plus promptement 2°. Parce que Dieu n'est pas moins l'auteur de la raison que de la révélation, d'où il s'ensuit, que si l'on ne peut soupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche sur Dieu même, on ne peut non-plus soupçonner la raison d'erreur quant aux premiers principes, puisque Dieu nous a donné également ces deux moyens; l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi. 3°. Parce que la foi même est en quelque sorte appuyée sur la raison : car, disent-ils, pourquoi croyons-nous à la révélation? parce que nous savons que Dieu est la vérité par essence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé; & qui est-ce qui nous manifeste cette vérité? la raison sans doute; c'est elle aussi qui par divers motifs de crédibilité nous persuade que Jesus-Christ est le messie, & que sa religion est la seule véritable : si donc la raison nous mene comme par la main jusqu'à la foi, & si elle en est en quelque sorte le fondement, pourquoi veut-on que les conclusions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le soient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raison? Holden. *de resolut. fidei*, *l. I. c. iij. & element. theolog. c. j. p.* 12.

THÉOLOGIE MYSTIQUE, signifie une espece de *théologie* rafinée & sublime, que professent les mystiques. *Voy.* MYSTIQUES & THÉOLOGIE.

Cette *théologie* consiste dans une connoissance de Dieu & des choses divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuse immédiatement par lui-même, & qui est assez puissante pour élever l'ame à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuse, pour l'unir intimement à Dieu, pour illuminer son entendement, ou pour échauffer ou animer sa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à S. Denis l'Aréopagite, on trouve un discours de *théologie mystique*, & plusieurs auteurs anciens & modernes ont écrit sur le même sujet.

THEOLOGIE POSITIVE, est celle qui consiste dans la simple connoissance ou exposition des dogmes & des articles de foi, autant qu'ils sont contenus dans les saintes Ecritures, ou expliqués par les peres & les conciles, dégagées de toutes disputes & controverses. *Voy.* THÉOLOGIE.

En ce sens, la *théologie positive* est opposée à la *théologie scholastique & polémique*.

THÉOLOGIEN, s. m. *Gramm.*, qui étudie, enseigne ou écrit de la théologie. *V.* THÉOLOGIE.

THEOLOGIUM, s. m. *Littérat.* On donnoit ce nom chez les anciens à un lieu du théâtre, élevé au-dessus de l'endroit où les acteurs ordinaires paroissoient. C'étoit celui d'où les dieux parloient, & des machines sur lesquelles ils descendoient. Il falloit un *théologium* pour représenter l'Ajax de Sophocle & l'Hippolyte d'Eu-

ripide. *Voy.* Scaliger, *poët. l. I. c. j.* & Gronovius, sur l'*Hercules*, *Æneus* de Sophocle, *act. V. vers.* 1940. Le mot latin *théologium* est formé de θεος, *dieu*, λόγος *discours*. (*D. J.*)

THÉOMANTIE, s. f. *Antiq. grecq.*, θεομαντεία, divination qui se faisoit par l'inspiration supposée de quelque divinité; les détails en sont curieux, le temps ne me permet pas de les décrire, mais vous en trouverez le précis dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xij. tome I. pag.* 298. *& suiv.* (*D. J.*)

THÉOPASCHITES, s. m. pl. *Hist. eccléſ.*, hérétiques du ve. siecle, & sectateurs de Pierre le Foulon, d'où ils ont été appellés quelquefois Fuloniani.

Leur doctrine distinctive étoit que toute la Trinité avoit souffert dans la passion de Jesus-Christ. *V.* PATRIPASSIENS.

Cette hérésie fut embrassée par les moines Eutychiens de Scythie, lesquels en s'efforçant de l'introduire dans l'église, y exciterent de grands troubles au commencement du vje. siecle.

Elle fut condamnée d'abord dans les conciles tenus à Rome & à Constantinople en 483. On la fit revivre dans le ixe. siecle, & elle fut condamnée de nouveau dans un concile tenu à Rome sous le pape Nicolas I en 862.

Le P. le Quien, dans ses notes sur S. Jean Damascene, dit que la même erreur avoit déjà été avancée par Apollinaire, dont les disciples furent les premiers qui eussent été appellés *Théopatites* ou *Théopaschites*. *V.* APOLLINAIRE.

THEOPHANIE, s. f. pl. *Antiq. grecq.*, θεοφανεια, c'étoit la fête de l'apparition d'Apollon à Delphes, la premiere fois qu'il se montra aux peuples de ce canton. Ce mot est composé de θεος, *dieu*, & φαίνω *j'apparois*, *je manifeste*. *Voy.* Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 402. (*D. J.*)

THÉOPHANIE, s. f. *terme d'Egliſe*, nom que l'on a donné autrefois à l'Epiphanie ou à la fête des rois; on l'a aussi appellé *théoptie*. Le P. Pétau, dans ses notes sur S. Epiphane, observe que, selon Clément d'Alexandrie, lorsque la *théophanie*, qui étoit un jour de jeûne, tomboit le Dimanche, il falloit jeûner. Cette pratique a bien changé, puisqu'aujourd'hui, bien-loin de jeûner le jour de la Nativité lorsqu'elle arrive le Dimanche, au contraire lorsqu'elle arrive un vendredi ou un samedi, qui sont des jours d'abstinence dans l'église Romaine, les loix ecclésiastiques dispensent de cette abstinence; l'on fait gras, & c'est un jour de régal. (*D. J.*)

THÉOPHRASTA, s. f. *Hist. nat. Botan.*; genre de plante ainsi nommé par Linnæus. Le calice de la fleur est une petite enveloppe légérement découpée en cinq segmens obtus, & il subsiste après la chûte de la fleur. La fleur est monopétale, en cloche, finement divisée en cinq segmens obtus; les étamines sont cinq filets pointus plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est affilé, & plus court que la fleur; le stigma est aigu; le fruit est une grosse capsule ronde, contenant une seule loge; les semences sont nombreuses, arrondies, & attachées à chaque partie de leur silique qui est lâche. Linnæi, *gen. plant. p.* 66. (*D. J.*)

THEOPNEUSTES, *Littérat.*, θεοπνεύστοι, épithete que les Grecs donnoient à leurs prêtres, quand ils étoient saisis de l'esprit prophétique. Potter, *Archæol. græc. tome I. p.* 302. (*D. J.*)

THEOPROPIA, *Littér.*, θεοπροπίαι, c'est l'épithete même que les Grecs donnoient aux oracles. *V.* ORACLE. (*D. J.*)

THÉOPSIE, s. f. *Mythol.*, c'est-à-dire l'*apparition des dieux*. Les payens étoient persuadés que les dieux se manifestoient quelquefois, apparoissoient à quelques personnes, & que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célébroit quelque fête en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe & Dion Chrysostôme font mention de ces sortes d'apparitions.

THÉOPTIE, s. f., *terme d'Egliſe*, c'est la même chose que *Théophanie* ou *Epiphanie*. Ce mot vient de Θεος, *Dieu*, & οπτομαι, *je vois*. (*D. J.*)

THÉORBE *ou* TUORBE, s. m. *Luth.*, instrument de musique fait en forme de luth, à la réserve qu'il a deux manches, dont le second, qui est plus long que le premier, soutient les quatre derniers rangs de cordes qui doivent rendre les sons les plus graves. *Voy.* LUTH.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'italien *tiorba*, qui signifie la même chose; il y en a d'autres qui prétendent que c'est le nom de celui qui a inventé cet instrument.

C'eſt le *théorbe* qui, depuis environ cent ans, a pris la place du luth, & qui dans les concerts fait la baſſe continue. On dit qu'il a été inventé en France par le ſieur Hotteman, & qu'il a paſſé de-là en Italie.

La ſeule différence qu'il y a entre le *théorbe* & le luth, c'eſt que le premier a huit groſſes cordes plus longues du double que celles du luth : cette longueur conſidérable fait rendre à ces cordes un ſon ſi doux, & qu'elles ſoutiennent ſi long-temps, qu'il ne faut point s'étonner que pluſieurs préferent le *théorbe* au claveſſin même. Le *théorbe* a du-moins cet avantage, qu'on peut aiſément changer de place.

Toutes ſes cordes ſont ordinairement ſimples, cependant il y en a qui doublent les plus groſſes d'une petite octave & les minces d'un uniſſon ; & comme, dans cet état, le *théorbe* reſſemble davantage au luth, les Italiens l'appellent *arci-leuto* ou *archi-luth*. *Voy.* ARCHI-LUTH.

THÉORE, ſ. m. *Antiq. grecq.*, θεωρὸς. Les *théores* étoient des ſacrificateurs particuliers, que les Athéniens envoyoient à Delphes offrir en leur nom de temps en temps à Apollon Pythien des ſacrifices ſolemnels, pour le bonheur de la ville d'Athenes & la proſpérité de la république. On tiroit les *théores* tant du corps du ſénat, que de celui des theſmothetes.

THÉORÈME, ſ. m. *en Mathématique*, c'eſt une propoſition qui énonce & démontre une vérité. Ainſi ſi l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé ſur la même baſe & de même hauteur, en faiſant attention à leurs définitions immédiates, auſſi-bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infere que le parallélogramme eſt double du triangle : cette propoſition eſt un *théorême*. *Voy.* DÉFINITION, *&c.*

Le *théorême* eſt différent du problême, en ce que le premier eſt de pure ſpéculation, & que le ſecond a pour objet quelque pratique. *Voy.* PROBLÈME.

Il y a deux choſes principales à conſidérer dans un *théorême*, la propoſition & la démonſtration : dans la premiere on exprime la vérité à démontrer ; *v.* PROPOSITION : dans l'autre on expoſe les raiſons qui établiſſent cette vérité.

Il y a des *théorêmes* de différente eſpece : le *théorême* général eſt celui qui s'étend à un grand nombre de cas ; comme celui-ci : le rectangle de la ſomme & de la différence de deux quantités quelconques eſt égal à la différence des quarrés de ces mêmes grandeurs.

Le *théorême* particulier eſt celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier ; comme celui-ci : dans un triangle équilatéral rectiligne, chacun des angles eſt de 60 degrés.

Un *théorême* négatif exprime l'impoſſibilité de quelqu'aſſertion ; tel eſt celui-ci : un nombre entier qui n'eſt pas quarré ne ſauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier, plus une fraction.

Le *théorême* réciproque eſt celui dont la converſe eſt vraie ; comme celui-ci : ſi un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux, la converſe de ce *théorême* eſt auſſi vraie, c'eſt-à-dire que ſi un triangle a deux angles égaux, il a néceſſairement deux côtés égaux. *V.* RÉCIPROQUE, INVERSE & CONVERSE. *Chambers.*

THÉORÉTIQUE *ou* THÉORIQUE, qui a rapport à la théorie, ou qui ſe termine à la ſpéculation. Dans ce ſens, le mot eſt oppoſé à *pratique*, & il répond à *dogmatique*.

Il eſt formé du grec θεωρέω, *je vois, j'examine, je contemple.*

Les ſciences ſe diviſent ordinairement en *théorétiques* ou *ſpéculatives*, comme la théologie, la philoſophie, *&c.* & en *pratiques*, comme la médecine, le droit, *&c.* *Voy.* SCIENCE.

THÉORÉTIQUE, eſt un nom qui fut donné en particulier à une ancienne ſecte de médecins oppoſés aux empiriques. *V.* MÉDECIN.

Les médecins *théorétiques* étoient ceux qui s'appliquoient à étudier & à examiner ſoigneuſement tout ce qui regarde la ſanté & les maladies ; les principes du corps humain, ſa ſtructure, ſes parties, avec leurs actions & leurs uſages ; tout ce qui arrive au corps, ſoit naturellement, ſoit contre nature ; les différences des maladies, leur nature, leurs cauſes, leurs ſignes, leurs indications, &c. ; le tiſſu, les propriétés, &c. des plantes & des autres remedes, &c. ; en un mot, les médecins *théorétiques* étoient ceux qui ſe conduiſoient par raiſonnement, au-lieu que les médecins empiriques ne ſuivoient que l'expérience. *V.* MÉDECINE & EMPIRIQUE.

THÉORETRE, f. m. *Antiq. grecq.*, θεωρητρον, de θεωρέω, *je vois*; nom qu'on donnoit en Grece au préſent qu'on faiſoit aux jeunes filles prêtes à ſe marier, lorſqu'elles ſe montroient la premiere fois en public en ôtant leur voile. Scaliger, *poét. l. III. c. cj.* prétend que ce mot déſignoit les préſens que l'on faiſoit à la nouvelle épouſe, lorſqu'on la conduiſoit au lit nuptial. Quoi qu'il en ſoit, ces mêmes préſens étoient encore appellés *optheres*, *anacalypteres & prophtengteres*, parce que l'époux futur voyoit alors à ſa volonté ſa future épouſe. (*D. J.*)

THÉORIE, ſ. f. *Philoſ.*, doctrine qui ſe borne à la conſidération de ſon objet, ſans aucune application à la pratique, ſoit que l'objet en ſoit ſuſceptible ou non.

Pour être ſavant dans un art, la *théorie* ſuffit; mais pour y être maître, il faut joindre la pratique à la *théorie*. Souvent les machines promettent d'heureux ſuccès dans la *théorie*, & échouent dans la pratique. *V.* MACHINE.

On dit la *théorie* de l'arc-en-ciel, du microſcope, de la chambre obſcure, du mouvement du cœur, de l'opération des purgatifs, *&c.*

Théorie des planetes, &c. Ce ſont des ſyſtêmes ou des hypotheſes, ſelon leſquelles les aſtronomes expliquent les phénomenes ou les apparences de ces planetes, & d'après leſquels ils donnent des méthodes pour calculer leurs mouvemens. *V.* SYSTÊME, PLANETE, &c. *Chambers.*

THÉORIE, ſ. f. *Antiq. grecq.*, θεωρία, pompe ſacrée, compoſée de chœurs de muſique, que les principales villes grecques envoyoient toutes les années à Délos. Plutarque, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit: "Avant lui les chœurs de muſique que les villes envoyoient à Délos pour chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de déſordre, parce que les habitans de l'isle accourant ſur le rivage au-devant du vaiſſeau, n'attendoient pas qu'ils fuſſent deſcendus à terre; mais pouſſés par leur impatience, ils les preſſoient de chanter en débarquant; de ſorte que ces pauvres muſiciens étoient forcés de chanter dans le temps même qu'ils ſe couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie; ce qui ne pouvoit ſe faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confuſion. Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette pompe ſacrée, il ſe garda bien d'aller aborder à Délos; mais pour éviter cet inconvénient, il alla deſcendre dans l'isle de Rhene, ayant avec lui ſon chœur de muſiciens, les victimes pour le ſacrifice & tous les autels préparatifs pour la fête: il avoit encore amené un pont qu'il avoit eu la précaution de faire conſtruire à Athenes ſelon la meſure de la largeur du canal qui ſépare l'isle de Rhene & celle de Délos; ce pont étoit d'une magnificence extraordinaire, orné de dorures, de beaux tableaux & de riches tapiſſeries; Nicias le fit jetter la nuit ſur le canal, & le lendemain au point du jour il fit paſſer toute ſa proceſſion & ſes muſiciens ſuperbement parés, qui en marchant en bel ordre & avec décence, rempliſſoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance il arriva au temple d'Apollon. On choiſiſſoit pour la conduite des chœurs un des principaux citoyens; & c'étoit une grande gloire que d'être intendant des théores ,,. *Voy.* THÉORE. Voy. auſſi pour les détails de cette célebre proceſſion navale, qu'on nommoit *théorie*, les *Archæol. græc.* de Potter, *l. II, c. ix, t. I, pag. 284 & ſuiv.* (*D. J.*)

THÉORIE *ſur les obſervations. Ce ſujet eſt un de ceux qui ſont le plus du reſſort de notre* Dictionnaire. *Il eſt très-intéreſſant de ſavoir le milieu que l'on doit prendre entre les obſervations.*

Quand on a fait pluſieurs obſervations d'un même phénomene, & que les réſultats ne ſont pas tout-à-fait d'accord entr'eux, on eſt ſûr que ces obſervations ſont toutes, ou au moins en partie, peu exactes, de quelque ſource que l'erreur puiſſe provenir; on a coutume alors de prendre le milieu entre tous les réſultats, parce que de cette maniere les différentes erreurs ſe répartiſſant également dans toutes les obſervations, l'erreur qui peut ſe trouver dans le réſultat moyen devient auſſi moyenne entre toutes les erreurs. Il n'eſt pas douteux que cette pratique ne ſoit très-utile pour diminuer l'incertitude qui naît de l'imperfection des inſtrumens & des erreurs inévitables des obſervations; mais il eſt aiſé de s'appercevoir qu'elle ne la diminue pas autant qu'on le déſireroit, & qu'elle eſt ſuſceptible à plus d'un égard d'être perfection-

née, parce qu'en prenant simplement le milieu arithmétique, on ne tient pas compte du plus ou moins de probabilité de l'exactitude des observations, des différens degrés d'habileté des observateurs, &c. Différens grands géometres ont entrepris cette utile recherche; ils l'ont considérée sous différens points de vue, & l'ont traitée plus ou moins en détail : il est fort à souhaiter que les astronomes, les physiciens & généralement tous les observateurs, profitent des résultats de ces recherches dans la discussion de leurs observations.

Le pere Boscovich a été conduit à méditer sur cette matiere, lorsqu'il a cherché à tirer l'ellipticité moyenne de la terre de tous les degrés connus, en se proposant la solution du problême suivant : *Etant donné un certain nombre de degrés, trouver la correction qu'il faut faire à chacun d'eux, en observant ces trois conditions : la premiere, que leurs différences soient proportionnelles aux différences des sinus verses d'une latitude double : la seconde, que la somme de corrections positives soit égale à la somme des négatives : la troisieme, que la somme de toutes les corrections, tant positives que négatives, soit la moindre possible pour le cas où les deux premieres conditions soient remplies.* Il a exposé le résultat de cette solution dans le *Tome IV* des *Mémoires de l'institut de Boulogne*; il l'a développée dans ses *Supplémens de la Philosophie*, en vers latins, composée par M. Benoît Stay, *tome II*, p. 420; & le traducteur de son *Voyage astronomique & géographique*, en a fait le sujet d'une note très-intéressante qui se trouve à la fin de sa traduction, & dans laquelle on voit cette solution appliquée à une table de degrés mesurés, plus étendue que celle dont le pere Boscovich avoit fait usage dans les supplémens cités. Je crois pouvoir renvoyer à ces différentes sources les lecteurs qui voudront prendre une idée de cette méthode.

Je ne m'arrêterai pas non plus à la théorie que M. Lambert a donnée *sur le degré de certitude des observations & des expériences*, dans le premier volume de ces *Mémoires de mathématique* allemands, & qu'il a éclaircie par plusieurs exemples : cet ouvrage est connu. On trouvera un extrait du mémoire dont je parle, dans le *Journal littéraire* qui paroît à Berlin; & sans doute qu'un géometre habile qui s'est chargé de donner dans ces supplémens la substance de différens écrits intéressans de M. Lambert, ne laissera pas échapper celui-ci.

Je me bornerai ici au précis de deux mémoires qui ne sont pas imprimés; & si on y joint la lecture de ce qu'on doit au P. Boscovich & à M. Lambert sur la même matiere, on pourra se satisfaire sur toutes les questions principales auxquelles elle peut donner lieu : j'ignore si d'autres auteurs l'ont traitée.

Le premier mémoire dont je me propose de donner l'extrait, est un petit écrit latin de M. Daniel Bernouilli, qu'il me communiqua en 1763, & qu'il gardoit depuis long-temps parmi ses manuscrits, dans le dessein sans doute de l'étendre davantage. Il a pour titre : *Dijudicatio maximæ probabilis plurium observationum discrepantium; atque verisimillima inductio inde formanda.*

M. Bernouilli suppose qu'on représente par des portions Aa, Ab, Ae, &c. d'une ligne droite AB (*fig. 2. Pl. I de Géom.*) les résultats d'un certain nombre n d'observations, & il remarque que dans cette supposition la pratique ordinaire donneroit pour le *milieu* entre ces observations une ligne droite $AC = \frac{Aa + Ab + Ad + \&c.}{n}$; mais, dit-il, on ne tient pas compte de cette façon des différens degrés de probabilité des observations, & cependant il n'y a aucun doute que les petites erreurs n'aient lieu moins souvent que les grandes. En conséquence de cette remarque, il suppose que le nombre des observations qui tombent sur les points a, b, d, e, &c. soit proportionnel aux perpendiculaires am, bn, do, ep, &c. & cette hypothese donne $AC = \frac{Aa.am + Ab.bn + Ad.do + Ae.ep}{am + bn + do + ep, \&c.}$ expression qui fait voir que le point C ne tombe plus au centre de gravité des points a, b, d, e, &c. mais dans celui des lignes am, bn, do, ep, &c.

On peut, par plusieurs considérations, adopter une demi-ellipse ou un demi-cercle pour la courbe $Mmnon N$ qui passe par les points m, n, p, &c. & le rayon indiquera la plus grande erreur,

ou un peu au-delà, qu'un observateur puisse jamais commettre en faisant des observations telles que celles dont il sera question. Il est donc nécessaire que chaque observateur se juge soi-même impartialement & avec sagacité.

M. Bernouilli observe ensuite que la détermination analytique du centre du demi-cercle modérateur seroit d'une application très-difficile, parce qu'on parvient à une équation presque intraitable; c'est pourquoi il préfere la méthode d'approximation qu'on va voir.

Soit AB (*fig.* 3.) la ligne à laquelle on rapporte les observations; qu'on adopte sur cette ligne un point fixe A, & qu'on suppose que les observations tombent sur les points a, b, d, e, &c. de façon que $AO = \frac{Aa+Ab+Ad+Ae+Af}{n}$, en cherchant d'abord par la regle ordinaire le point O moyen entre les points observés a, b, d, e, &c. & en entendant par n le nombre des observations. Qu'on décrive ensuite du centre O & avec le rayon r le demi-cercle $M\,m\,n\,o\,p\,q\,N$, & qu'on le prenne pour le premier demi-cercle modérateur, ensorte que am, bn, do, ep, &c. perpendiculaires sur MN, expriment les différens degrés de probabilité des observations analogues. Qu'après cela on cherche le centre de gravité de toutes les lignes am, bn, do, ep, &c. il tombera assez approchamment au point C, en faisant $AC = \frac{Aa.am+Ab.bn+Ad.do+Ae.ep+\&c.}{am+bn+do+ep+\&c.}$; mais si de ce point C & avec le rayon r on décrit un second demi-cercle modérateur $M'\,m'\,n'\,o'\,p'\,N'$, & qu'on répete la même opération, on trouvera un autre point C' peu distant du premier C, mais plus correct, & on pourra continuer de la même maniere jusqu'à ce que la différence soit à peine sensible.

Après cet exposé de sa méthode, M. Bernouilli observe que la ligne Aa étant arbitraire & restant invariable dans toute l'opération, on peut faire $Aa = o$, & supposer le commencement précisément à l'extrêmité a, ensorte que $aC = \frac{ab.bn+ad.do+ac.ep+\&c.}{am+bn+do+ep+\&c.}$.

Passant ensuite à un exemple, il suppose qu'on ait fait trois observations qui tombent dans les points b, d, e, & il prend de 1000 parties le rayon auquel il veut comparer les distances.

En admettant de plus, dit-il, que la plus grande erreur soit de 160″, & qu'on ait trouvé bd, par exemple, de 120″ ou de 200, il faudra faire $bd = 750$ ou $= 1250$ parties. Ainsi la distance d'un point au centre du demi-cercle modérateur étant donnée, on trouvera sans autre calcul son appliquée, en cherchant dans les tables le sinus qui répond à cette distance regardée comme un cosinus.

Soit donc $bd = 900$ parties & $be = 1200$ parties, on aura $bO = 700$ parties, & ce sera, suivant la regle ordinaire, la distance entre le point observé b & la vraie position. On aura de plus $Od = 200$ parties, & $Oe = 500$ parties; donc $bn = 714$ parties, $do = 980$ parties, $ep = 866$ parties, & de-là $bC = \frac{900.980+1200.866}{714+980+896} = 750$ parties.

Puis donc que bC surpasse bO, il s'en ensuit que le point C doit être pris de l'autre côté, ou qu'il faut le placer entre O & d, d'où résulte $OC = -50$ parties pour la premiere correction dans l'hypothese adoptée. En passant maintenant à la seconde, c'est-à-dire en cherchant le point C', nous prendrons pour centre le point C qu'on vient de trouver, & nous aurons à présent $bC = 750$ parties, & $bn' = 661$; $Cd = 150$ & $dO' = 989$; $Ce = 450$ & $ep' = 893$; enfin $bC = \frac{900.989+1200.893}{661+989+893} = 771$. Cette seconde correction différant encore assez sensiblement de la premiere, on en cherchera une troisieme en prenant C' pour le centre du demi-cercle, & le même procédé donne $bC'' = 780$, distance qui differe encore moins de 771 que 771 ne différoit de 750; la quatrieme correction donne 784; la cinquieme 787, & on trouvera enfin la véritable exprimée par 79?? au reste, en faisant ces opérations, on s'appercevra de plusieurs ressources au moyen desquelles on pourra les abréger.

Si on prenoit le demi-cercle modérateur trop grand, continue M. Bernouilli, on lui ôteroit une grande partie de son utilité; car supposons son rayon de 1500 parties au lieu de 1000, toutes choses égales d'ailleurs, il faudra changer les

1500,

1500, 900 & 1200 parties qu'on avoit précédemment en 1000, 600 & 800 parties plus grandes de moitié. La seconde correction $b\,C$ deviendra de près de 481 parties, & il faudra s'y tenir, parce qu'on n'en trouvera jamais une plus grande : or, ces 481 parties ne valent que 721 parties, dans la supposition précédente. Ainsi la comparaison de ces deux exemples fait voir combien il importe que chaque observateur sache apprécier sa dextérité.

Je viens d'indiquer la substance du mémoire de M. Daniel Bernouilli, je passe au second mémoire dont j'ai dit que je donnerois un extrait; il est de M. de la Grange, & a pour titre : *Mémoire sur l'utilité de la méthode de prendre le milieu entre le résultat de plusieurs observations, dans lequel on examine les avantages de cette méthode par le calcul des probabilités, & où l'on résoud différens problèmes relatifs à cette matiere.* On verra que les dix problèmes qui en font l'objet comprennent tout ce qu'on peut attendre de l'analyse la plus délicate & la plus variée dans cette matiere.

Voici d'abord le premier problème que M. de la Grange se propose. On suppose que dans chaque observation on peut se tromper d'une unité, tant en plus qu'en moins, mais que le nombre des cas qui peuvent donner un résultat exact, est au nombre des cas qui peuvent donner une erreur d'une unité comme $a : 2\,b$; on demande quelle est la probabilité d'avoir un résultat exact, en prenant le milieu entre les résultats particuliers d'un nombre n d'observations ?

La solution de ce problème donne $\frac{A}{[a+2\,b]\,9^n}$ pour la probabilité cherchée, & M. de la Grange fait voir qu'on peut déterminer en plus d'une maniere le coefficient A, qu'il trouve $= a^n + n\,(n-1)\,a^{n-1}\,b + \frac{n\,[1]\,[n-2]\,[n-3]\,a^{n-4}\,b^4}{2.\,2.} + \frac{n\,[n-1]\,[n-2]\,\ldots\,[n-5]\,a^{n-6}\,b^6}{2.\,3.} + \&c.$

Il tire ensuite de sa solution différens corollaires, & il détermine dans une premiere remarque la loi que suivent les termes de la série $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{25}$, $\frac{1}{75}$, $\frac{29}{1125}$, &c. lesquels représentent les probabilités qui répondent à 1, 2, 3, &c. observations : cette loi se découvre par les expressions qui suivent, & dans lesquelles A^{I}, A^{II}, A^{III}, &c. désignent les valeurs de A qui répondent à $n = 1, 2, 3$, &c. on a

$$A^{I} = a$$

$$A^{II} = \frac{3\,a\,A' + 4\,b^2 - a^2}{2}$$

$$A^{III} = \frac{5\,a\,A'' + 2\,[4\,b^2 - a^2]\,A'}{3}$$

$$A^{IV} = \frac{7\,a\,A''' + 3\,[4\,b^2 - a^2]\,A''}{4} \;\&c.$$

Quelques autres remarques pareillement importantes suivent la premiere, & conduisent M. de la Grange à chercher dans le problème suivant la probabilité qu'en prenant le milieu entre les résultats de n observations, l'erreur ne surpassera pas la fraction $\frac{m}{n}$, m étant $< n$.

M. de la Grange considere ici qu'en prenant le milieu entre le résultat de n observations, l'erreur peut être ou a, ou $\frac{+1}{n}$, ou $\frac{+2}{n}$, ou $\frac{+3}{n}$, &c. jusqu'à $\frac{+n}{n}$, savoir $\frac{+1}{n}$; qu'ainsi la probabilité que l'erreur ne soit pas plus grande que $\frac{+m}{n}$, sera la somme des probabilités que l'erreur sera nulle, ou $\frac{+1}{n}$, ou $\frac{+2}{n}$, &c. jusqu'à $\frac{+m}{n}$, & en conséquence il cherche d'abord quelle est la probabilité que l'erreur sera $\frac{+\mu}{n}$.

Il la trouve $= \frac{2\,M}{[a+2\,b]^n}$, où M est exprimé par $\frac{n[n-1]\ldots[n-\mu+1]}{1.\,2\ldots\ldots\mu}\,a^{n-\mu}\,b^{\mu} \mp \frac{\mu-2.\,n.\,[n-1\ldots]}{1}\,\frac{n-\mu-1}{1.\,2\ldots\mu+2}\,a^{n-\mu-2}\,b^{\mu} + \frac{2[\mu+4]\,[\mu+3]\,n[n-1]\ldots[n-\mu-3]}{1.\,2.}\,\frac{a^{n-\mu-4}}{1.\,2.\,\mu+4}\,b^{\mu+4} + \&c.$

Il exprime ensuite la même probabilité par une série, & il tire de ces résultats un grand nombre d'inductions curieuses; il prouve, par exemple, qu'il est plus avantageux de ne prendre le milieu qu'entre un nombre pair d'observations.

M. de la Grange indique auſſi dans une ſcolie les changemens que demanderoient les deux ſolutions précédentes : ſi, au lieu de ſuppoſer un nombre égal de cas pour avoir une erreur poſitive & une erreur négative, on admettoit l'hypotheſe qu'il conſidere après cela plus généralement dans le problême III, dont voici l'énoncé.

Suppoſant que chaque obſervation ſoit ſujette à une erreur d'une unité en moins & à une erreur de r unités en plus, & que le nombre des cas qui peuvent donner o, -1, $+r$ d'erreur ſoit reſpectivement a, b, c, on demande quelle eſt la probabilité que l'erreur moyenne de pluſieurs obſervations ſera renfermée dans des limites données ?

Solution. Soit n le nombre des obſervations dont on veut prendre le milieu, on aura pour la probabilité que l'erreur moyenne, ſoit $\frac{u}{n}$ la quantité $\frac{u}{[a+b+c]^n}$; & la probabilité que l'erreur moyenne ſera renfermée entre ces limites $\frac{-p}{n}$, $+\frac{q}{n}$ ſera exprimée par la ſérie

$$\frac{[-p+1]+\&c.+[-1]+[o]+[1]+\&c.+[q-1]}{[a+b+c]^n}$$

Problême IV. Suppoſant tout comme dans le problême précédent, on demande quelle eſt l'erreur moyenne pour laquelle la probabilité eſt la plus grande ?

Solution. Cette probabilité s'exprime par $\frac{rc-b}{a+b+c}$, & on peut regarder cette quantité comme l'erreur du réſultat moyen, & par conſéquent la prendre pour la correction de ce réſultat.

Problême V. On ſuppoſe que chaque obſervation ſoit ſujette à des erreurs quelconques données, & qu'on connoiſſe en même temps le nombre des cas où chaque erreur peut avoir lieu, on demande la correction qu'il faudra faire au réſultat moyen de pluſieurs obſervations ?

Solution. Soient $p, q, r, s,$ &c. les erreurs auxquelles chaque obſervation eſt ſujette, & $a, b, c, d,$ &c. les cas qui peuvent donner ces erreurs, ſavoir, a le nombre des cas qui donneroient l'erreur p, b le nombre des cas qui donneroient l'erreur q, & ainſi des autres, la correction qu'on

cherche ſera $= \frac{ap+bq+cr+\&c.}{a+b+c+\&c.}$

M. de la Grange ne manque pas, non plus que les autres géometres qui ont traité cette matiere, de ramener auſſi la ſolution de ce problême à la détermination du centre de gravité d'un certain nombre de poids. Voici deux corollaires qu'il en tire.

Corollaire premier. Si on regarde, dit-il, les quantités a, b, c, &c. comme des poids appliqués à une droite indéfinie à des diſtances égales à p, q, r, &c. d'un point fixe pris dans cette droite, & qu'on cherche le centre de gravité de ces poids, la diſtance de ce centre au point fixe ſera la correction qu'il faudra faire au réſultat moyen de pluſieurs obſervations; cela ſuit évidemment de la formule que nous avons trouvée plus haut pour la valeur de cette correction.

Corollaire ſecond. Donc ſi on ſuppoſe que chaque obſervation ſoit ſujette à toutes les erreurs poſſibles qui peuvent être compriſes entre des limites données, & qu'on connoiſſe la courbe de la facilité des erreurs dans laquelle les abſciſſes étant ſuppoſées repréſenter les erreurs, les ordonnées repréſentent les facilités de ces erreurs, il n'y aura qu'à chercher le centre de gravité de l'aire totale de cette courbe, & l'abſciſſe répondante à ce centre exprimera la correction du réſultat moyen. De-là on voit que ſi la courbe dont il s'agit eſt égale & ſemblable de côté & d'autre de l'ordonnée qui paſſe par l'origine des abſciſſes, enſorte que cette ordonnée ſoit un diametre de la courbe dont il s'agit, alors la correction ſera nulle, le centre de gravité tombant néceſſairement dans le diametre. Ce cas a lieu toutes les fois que les erreurs peuvent être également poſitives & négatives.

Problême VI. M. de la Grange ſuppoſe actuellement qu'on ait vérifié un inſtrument quelconque, & qu'ayant réitéré pluſieurs fois la même vérification, on ait trouvé différentes erreurs dont chacune ſe trouve répétée un certain nombre de fois, & il cherche l'erreur qu'il faudra prendre pour la correction de l'inſtrument. Il nomme p, q, r, &c. les erreurs trouvées ; & x, β, γ, &c. les nombres qui marquent combien de fois chaque erreur s'eſt trouvée répétée en faiſant n vérification, & ſa ſolution, qui eſt fondée

sur la méthode *de maximis & minimis*, lui donne pour la correction cherchée la quantité $\frac{xp+\beta q+\gamma r}{n}+$ &c. où l'erreur moyenne entre toutes les erreurs particulieres que les n vérifications ont données.

M. de la Grange fait remarquer enſuite comment on peut connoître *à poſteriori* la loi de la facilité de chacune des erreurs auxquelles un inſtrument peut être ſujet; car ſi on vouloit, dit-il, tenir compte auſſi, au moins d'une maniere approchée, des erreurs intermédiaires auxquelles l'inſtrument pourroit être ſujet, il n'y auroit qu'à prendre dans une ligne droite VX (*fig.* 4.) des abſciſſes AP, AQ, AR, &c. proportionnelles aux erreurs trouvées p, q, r, &c. & y ayant appliqué des ordonnées Pp, Qq, Rr, &c. proportionnelles aux quantités x, β, γ, &c. on feroit paſſer par les extrémités p, q, r, &c. une ligne parabolique $u\,q\,a\,p\,r\,x$; on chercheroit enſuite le centre de gravité de l'aire de toute la courbe, & la perpendiculaire abaiſſée de ce centre ſur l'axe y couperoit une abſciſſe qui ſeroit la correction de l'inſtrument.

Je ne m'arrêterai pas à quelques longues remarques que M. de la Grange fait à la ſuite de ce corollaire, & je paſſe à une propoſition qui donne lieu au développement de certains artifices de calculs profonds & particuliers.

Problême VII. On a pluſieurs obſervations, dans chacune deſquelles on ſuppoſe qu'on ait pu ſe tromper également d'une quelconque de ces quantités $-x\ldots.-2, -1, 0, 1, 2-\beta$, on demande quelle eſt la probabilité que l'erreur du réſultat moyen de n obſervation ſera $\frac{\mu}{n}$ ou qu'elle ſera renfermée entre ces limites $\frac{-p}{n}$ & $\frac{+p}{n}$?

M. de la Grange cherche d'abord la réponſe à la premiere de ces deux queſtions, elle eſt renfermée dans l'expreſſion générale qui ſuit:

$$\frac{1}{1.2.3\ldots[n-1]5^n}\Big((\pi+1)(\pi+2)\ldots.(\pi+n-1)-n(\pi+1-5)(\pi+2-5)\ldots(\pi+n-1-5)+\frac{n[n-1]}{2}(\pi+1-25)(\pi+2-25)\ldots(\pi+n-1-25)-\&c.\Big)$$

On continue cette ſérie juſqu'à ce que quelqu'un des facteurs $\pi+1$, $\pi+1-5$, &c. devienne négatif, & il faut remarquer que $\pi=nx+\mu$ & $5=\delta+1$. La ſolution de la ſeconde queſtion exige ſeulement à préſent une certaine intégration finie de la ſérie précédente, c'eſt-à-dire qu'on faſſe varier π depuis $-p$ juſqu'à q, ſuivant une méthode expoſée préliminairement, & on trouve enfin, en ſuppoſant pour abréger $nx-p=\delta$, & $nx+q=\gamma$, que la probabilité que l'erreur moyenne tombe entre $\frac{-p}{n}$ & $\frac{q}{n}$ s'exprime par

$$\frac{1}{1.2.3\ldots n\,5^n}\Big((\gamma(\gamma+1)\ldots.(\gamma+n-1)-(\delta+1)(\delta+2)\ldots(\delta+n-n)(\gamma-5)(\gamma-5+1)\ldots.(\gamma-5+n-1)-(\delta-5+1)+\frac{n[n-1]}{2}(\delta-5+2)\ldots.(\delta-5+n))((\gamma-25)(\gamma-25+1)\ldots.(\gamma-25+n-1)-(\delta-25+1)(\delta-25+2)\ldots.(\delta-25+n))--\&c.\Big)$$

Cette ſérie doit être continuée juſqu'à ce que quelqu'un des facteurs $\gamma-5$, $\gamma-25$, &c. devienne négatif, & quant aux autres facteurs $\delta-5+1$, $\delta-5$, $25+1$, &c. Si quelqu'un d'entr'eux ſe trouve négatif, alors il faudra augmenter le nombre δ d'autant d'unités qu'il ſera néceſſaire pour le rendre poſitif. Au reſte, ces problêmes plus ils deviennent généraux & compliqués, plus ils admettent de corollaires; mais ne pouvant m'arrêter à tous, je laiſſe aux obſervateurs à ſimplifier, ſuivant le cas qu'ils auront à développer, les réſultats fondamentaux que j'indique.

Problême VIII. Suppoſant que les erreurs qu'on peut commettre dans chaque obſervation ſoient $-\omega\ldots.2, -1, 0, 1, 2, \ldots.\omega$, & que le nombre des cas qui répondent à chacune de ces erreurs ſoit reſpectivement proportionnel à $1, 2, 3, \ldots x+1\ldots.3, 2, 1$; on demande la probabilité que l'erreur du réſultat moyen de m obſervation ſoit compriſe entre les limites & $\frac{p}{m}$ $\frac{q}{m}$?

Solution. Elle se trouve exprimée par

$$\frac{1}{1.2.3.\ldots 2m\,5^{2m}}\Big(\gamma(\gamma+1)\ldots(\gamma+2m-1) - (\delta+1))(\delta+1)(\delta+2)\ldots(\delta+2m)\Big) - 2m\,\big((\gamma-5)(\gamma+1-5)\ldots(\gamma+2m-1-5)\cdot(\delta+1-5)(\delta+2-5)\ldots(\delta+2m5)\big) + \frac{2m[2m-1]}{2}\,\big((\gamma-25)(\gamma+1-25)\ldots(\gamma+2m-1-25) - (\delta+1-25)(\delta+25)\ldots(\delta+2m.25)\big) - \&c.$$

γ étant $= m\omega + q$ & $\delta = m\omega - p$; & à l'égard de la continuation de la série, il faudra suivre la même regle que pour la précedente.

Voici encore deux autres problèmes que M. de la Grange resout dans ce mémoire, mais ils demandent de si grandes preparations de calcul, que je ne pourrois me flatter de les rendre applicables au moyen de peu de lignes; je me dispense d'autant plus aisément de le tenter, que les huit premiers problèmes me paroissent faire face à tous les cas: je donnerai cependant, d'après M. de la Grange, l'esprit de la solution du problème IX, duquel le dernier n'est ensuite qu'un cas particulier.

Problème IX. On suppose que chaque observation soit sujette à toutes les erreurs possibles comprises entre ces deux limites p & $-q$, & que la facilité de chaque erreur x, c'est-à-dire le nombre des cas où elle peut avoir lieu, divisé par le nombre total des cas, soit représentée par une fonction quelconque de x désigné par y, on demande la probabilité que l'erreur moyenne de n observations soit comprise entre les limites r & $-s$.

A. N. *Théorie du calcul des différences.* On appelle différence d'une fonction variable la quantité dont cette fonction augmente ou diminue, pendant un instant arbitraire, regardé comme l'unité de temps.

Nous adopterons la caractéristique Δ, pour désigner la différence d'une fonction variable quelconque, & nous la ferons précéder par le signe $+$ ou le signe $-$, selon qu'elle indiquera une différence additive ou soustractive.

Principe fondamental. Q étant la valeur d'une fonction variable dans un instant quelconque, & Q' la valeur de cette même fonction dans l'instant consécutif, on aura $\Delta Q = Q' - Q$. Cela posé,

1°. Soit $Q = \phi^\lambda$; donc $Q' = (\phi+\Delta\phi)^\lambda$, & $\Delta.\phi^\lambda = \lambda\phi^{\lambda-1}\Delta\phi + \frac{\lambda.\lambda-1}{2}\phi^{\lambda-2}\Delta\phi^2 + \frac{\lambda.\lambda-1.\lambda-2}{2.3}\phi^{\lambda-3}\Delta\phi^3 + \frac{\lambda.\lambda-1.\lambda-2.\lambda-3}{2.3.4}\phi^{\lambda-4}\Delta\phi^4 + \&c.$

2°. Soit $Q = \frac{\phi}{1+\phi}$, on aura $Q = \frac{\phi+\Delta\phi}{1+\phi+\Delta\phi}$, & $\Delta.\frac{\phi}{1+\phi} = \frac{\Delta\phi}{(1+\phi)^2} - \frac{\Delta\phi^2}{(1+\phi)^3} + \frac{\Delta\phi^3}{(1+\phi)^4} - \frac{\Delta\phi^4}{(1+\phi)^5} + \&c.$

3°. Soit $Q = \sqrt{(1+\phi^2)}$; donc $Q' = \sqrt{(1+\phi^2+2\phi\Delta\phi+\Delta\phi^2)} = \sqrt{(1+\phi^2)} + \frac{\phi\Delta\phi}{(1+\phi^2)^{\frac{1}{2}}} + \frac{\Delta\phi^2}{2(1+\phi^2)^{\frac{3}{2}}} - \frac{\phi\Delta\phi^3}{2(1+\phi^2)^{\frac{5}{2}}} + \&c.$ & $\Delta.\sqrt{(1+\phi^2)} = \frac{\phi\Delta\phi}{(1+\phi^2)^{\frac{1}{2}}} + \frac{\Delta\phi^2}{2(1+\phi^2)^{\frac{3}{2}}} - \frac{\Delta\phi^3}{2(1+\phi^2)^{\frac{5}{2}}} + \&c.$

4°. Soit $Q = \sqrt{\left(\frac{1}{1-\phi}\right)}$, on aura $Q' = \sqrt{\left(\frac{1}{1-\phi-\Delta\phi}\right)}$ & $\Delta.\sqrt{\left(\frac{1}{1-\phi}\right)} = \frac{\Delta\phi}{2(1-\phi)^{\frac{3}{2}}} + \frac{3\Delta\phi^2}{8(1-\phi)^{\frac{5}{2}}} + \frac{5\Delta\phi^3}{16(1-\phi)^{\frac{7}{2}}} + \&c.$

Si Q est une fonction transcendante, on en trouvera la différence par le même procédé. En effet,

Soit d'abord $Q = \log.\phi$; donc $Q' = \log.(\phi+\Delta\phi)$, & $\Delta\log.\phi = \log.\left(1+\frac{\Delta\phi}{\phi}\right) = \frac{\Delta\phi}{\phi} - \frac{\Delta\phi^2}{2\phi^2} + \frac{\Delta\phi^3}{3\phi^3} - \frac{\Delta\phi^4}{4\phi^4} + \&c.$

Soit maintenant $Q = a^\Phi$; donc $Q' = a^{\Phi+\Delta\Phi} = a^\Phi\left(1 + \Delta\Phi\log.a + \frac{\Delta\Phi^2\log.^2 a}{2} + \frac{\Delta\Phi^3\log.^3 a}{2.3} + \&c.\right)$ & $\Delta.a^\Phi = a^\Phi\left(\Delta\Phi\log.a +\right.$

$\frac{\Delta\Phi^2 \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta\Phi^3 \log.^3 a}{2.3} + \frac{\Delta\Phi^4 \log.^4 a}{2.3.4} + \frac{\Delta\Phi^5 \log.^5 a}{2.3.4.5} + \&c.$)

Soit enfin $Q = \text{fin.}\,\Phi$, on aura $Q' = \text{fin.}\,\Delta\Phi \cos.\Phi + \text{fin.}\,\Phi \cos.\Delta\Phi = \text{fin.}\,\Phi + \Delta\Phi \cos.\Phi - \frac{\Delta\Phi^2 \text{fin.}\,\Phi}{2} - \frac{\Delta\Phi^3 \cos.\Phi}{2.3} + \frac{\Delta\Phi^4 \text{fin.}\,\Phi}{2.3.4} + \&c.$ & $\Delta \text{ fin.}\,\Phi = \Delta\Phi \cos.\Phi - \frac{\Delta\Phi^2 \text{fin.}\,\Phi}{2} - \frac{\Delta\Phi^3 \cos.\Phi}{2.3} + \frac{\Delta\Phi^4 \text{fin.}\,\Phi}{2.3.4} + \&c.$ un calcul semblable donnera pour la valeur de $\Delta \cos.\Phi$, la suite $-\Delta\Phi \text{ fin.}\,\Phi - \frac{\Delta\Phi^2 \cos.\Phi}{2} + \frac{\Delta\Phi^3 \text{ fin.}\,\Phi}{2.3} + \frac{\Delta\Phi^4 \cos.\Phi}{2.3.4} - \&c.\ \&c.\ \&c.$

Il est donc singuliérement facile de trouver la différence d'une fonction quelconque, algébrique ou transcendante, lorsque cette fonction ne renferme qu'une seule variable dans son expression. S'il s'agissoit de la différence d'une fonction de plusieurs variables, cette recherche n'auroit pas plus de difficulté. Les exemples suivans en sont la preuve.

Soit $Q = ux$, on aura $Q' = (u+\Delta u)(x+\Delta x)$, & $\Delta . ux = u\Delta x + x\Delta u + \Delta u \Delta x$.

Soit $Q = uxy$, on trouvera $\Delta . uxy = uy\Delta x + ux\Delta y + xy\Delta u + u\Delta x\Delta y + x\Delta u\Delta y + y\Delta u\Delta x + \Delta u\Delta x\Delta y$.

Soit encore $Q = ux^2$; donc $Q' = (u+\Delta u)(z^2 + 2z\Delta z + \Delta z^2) = uz^2 + 2uz\Delta z + u\Delta z^2 + z^2\Delta u + 2z\Delta u\Delta z + \Delta u\Delta z^2$, & par conséquent $\Delta . uz^2 = 2uz\Delta z + z^2\Delta u + 2z\Delta u\Delta z + u\Delta z^2 + \Delta u\Delta z^2$ &c. &c.

Pour compléter cette théorie, indiquons la maniere de trouver les différences supérieures ; la voici en peu de mots : La différence proposée étant de l'ordre $\mu - 1$, & représentée par Q, on aura Q' en traitant les différences qui entrent dans Q, comme autant de variables différentes. Or Q' une fois connu, $\Delta^\mu Q$ ne peut tarder de l'être.

Ce procédé mene quelquefois à des calculs d'une longueur fastidieuse ; pour obvier à ce léger inconvénient, on regardera dans la différence proposée, celle d'une ou de plusieurs variables, comme constantes, & par-là on éliminera du calcul une foule de termes qui en altéreroient la simplicité.

La théorie des différences a plusieurs rapports intéressans avec celle des séries : nous regrettons de ne pouvoir les réaliser aux yeux du lecteur sans déroger à l'unité de notre objet ; mais notre but principal étant de développer la métaphysique du calcul différentiel, tout ce qui n'y tend pas directement, nous devient absolument étranger.

Théorie des limites. Un terme quelconque dont une grandeur peut approcher sans cesse, sans pouvoir cependant jamais l'atteindre, est appellé par les géometres la limite de cette grandeur. Ainsi l'infini est la limite de tous les accroissemens, comme le zéro absolu est la limite de toutes les dégradations des quantités variables. L'asymptote d'une branche de courbe est la limite de toutes les tangentes que l'on peut mener aux différens points de cette branche ; le cercle est la limite de tous les polygones réguliers qu'on peut lui inscrire ou lui circonscrire, &c.

La théorie des limites est fondée sur deux principes inconteſtables.

1°. Deux grandeurs, qui sont chacune, la limite d'une même troisieme grandeur, sont égales entr'elles.

2°. Si deux grandeurs, qui varient perpétuellement, conservent entr'elles un rapport invariable, ce rapport sera celui de leurs limites.

Des notions si simples & si lumineuses devroient proscrire à jamais du langage mathématique, ces expressions vagues & ridicules d'*infiniment-grand*, d'*infiniment-petit*, &c en faveur desquelles les géometres modernes semblent avoir conspiré ; ce changement dans les termes en introduiroit un dans les idées, & la géométrie rétablie dans ses premiers droits, forceroit enfin ses détracteurs au silence.

Pour inviter le lecteur à cette heureuse innovation, nous allons appliquer les principes précédens à la solution de deux questions de géométrie élémentaire.

Soit d'abord proposé de trouver la surface du cercle qui a r pour rayon, & π pour circonférence ; j'appelle $\frac{1}{2}$ un côté du polygone régulier que je lui suppose circonscrit, λ le nombre de tous les côtés

de ce polygone, & μ l'excès de son apothème sur le rayon ; $\frac{\lambda b}{2}(r+\mu)$ sera donc l'expression de la surface du polygone circonscrit. Or plus μ diminuera, plus $\frac{\lambda b}{2}(r+\mu)$ approchera de $\frac{\pi r}{2}$, sans pouvoir jamais lui devenir identique ; donc $\frac{\pi r}{2}$ est la limite de la surface du polygone ; mais le cercle inscrit est aussi la limite de cette surface, donc ce cercle $= \frac{\pi r}{2}$.

Soit proposé maintenant de trouver la solidité du cône ; il est aisé de voir que le cône est la limite de toutes les pyramides qui ayant avec lui un sommet commun, auroient encore pour base un polygone inscrit au cercle qui lui sert de base. Appellons donc b la hauteur commune, nous aurons, en conservant les dénominations de l'exemple précédent, $\frac{\lambda b}{2}(r.\mu).\frac{b}{3}$ pour la solidité d'une des pyramides inscrites, & $\frac{\pi r}{2}.\frac{b}{3}$ pour sa limite ; donc la solidité du cône $= \frac{\pi r}{2}.\frac{b}{3}$.

Ce petit nombre d'exemples est suffisant pour se diriger dans toutes les applications de cette nature.

Théorie du calcul différentiel. Le rapport qu'ont entr'elles deux ou plusieurs variables étant connu, trouver la limite du rapport entre les différences de ces variables ; tel est l'objet du calcul différentiel.

Le premier inventeur de ce beau calcul n'en donna jamais d'autre idée ; mais cette idée étoit trop élevée pour être sentie par les géometres de son temps ; il falloit un d'Alembert pour entendre un Newton.

La limite du rapport $\frac{\Delta^n y}{\Delta x^n}$ entre les différences de tous les ordres des variables y & x, se présentant dans tous les cas sous la forme indéterminée $\frac{0}{0}$, quoiqu'elle ait toujours une valeur décidée, il étoit d'abord nécessaire d'imaginer un moyen qui fît disparoître cette ambiguité du calcul : on convint, pour cela, de se servir de la caractéristique $\frac{d^n y}{dx^n}$, pour exprimer cette limite ; & on appella les termes $d^n y$, dx^n de cette caractéristique, l'un, la différentielle 12e. de la variable y, & l'autre une différentielle de l'ordre n de la variable x.

Ces préliminaires posés, voici les regles du calcul différentiel, & leur démonstration.

1°. Soit $Q = ax + by - cz + e$, on aura d'abord, en prenant la différence de cette équation, $\partial Q = a\partial x + b\partial y - c\partial z$, d'où l'on tirera $\frac{\partial Q}{\partial x} = a + b.\frac{\partial y}{\partial x} - \frac{\partial z}{\partial x}$, & $dQ = a\,dx + b\,dy - c\,dz$.

2°. Soit $Q = xy$; donc $\partial Q = x\partial y + y\partial x + \partial x\partial y$..... $\frac{\Delta Q}{\Delta x} = x\frac{\Delta y}{\Delta x} + y + \Delta y$..... $\frac{dQ}{dx} = \frac{x\,dy}{dx} + y$, & $dQ = x\,dy + y\,dx$.

3°. Soit $Q = x^m$, on aura $\Delta Q = mx^{m-1}\Delta x + \frac{m.m-1}{2}x^{m-2}\Delta x^2 + \frac{m.m-1.m-2}{2.3}x^{m-3}\Delta x^3 + \&c.....$ $\frac{\partial Q}{\partial x} = mx^{m-1} + \frac{m.m-1}{2}x^{m-2}\partial x + \frac{m.m-1.m-2}{2.3}x^{m-3}\partial x^2 + \&c.....$ & $dQ = mx^{m-1}dx$.

4°. Soit $Q = \frac{x}{y}$; donc $\partial Q = \frac{y\partial x - x\partial y}{y^2 + y\partial y}$.... $\frac{\partial Q}{\partial x} = \frac{y - x\frac{\partial y}{\partial x}}{y^2 + y\partial y}$..... $\frac{dQ}{dx} = \frac{y - x\frac{dy}{dx}}{y^2}$, puis $dQ = \frac{y\,dx - x\,dy}{y^2}$.

Occupons-nous maintenant de la différenciation des quantités transcendantes.

Soit $Q = \log. x$, on aura $\frac{\Delta Q}{\Delta x} = \frac{1}{x} - \frac{\Delta x}{2x^2} + \frac{\Delta x^2}{3x^3} - \frac{\Delta x^3}{4x^4} + \&c....$ $\frac{dQ}{dx} = \frac{1}{x}$, & $dQ = \frac{dx}{x}$.

Soit $Q = a^x$; donc $\Delta Q = a^x(\Delta x \log. a + \frac{\Delta x^2 \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta x^3 \log.^3 a}{2.3} + \&c.)$... $\frac{\Delta Q}{\Delta x} = a^x(\log. a + \frac{\Delta x \log.^2 a}{2}$

$+\frac{\Delta x^2 \log^3 a}{2\cdot 3}+$ &c.)... $\frac{dQ}{dx}=a^x \log. a$, & $dQ=a^x . dx \log. a = a^x d. \log. a^x$.

Soit $Q=$ sin.x, on aura $\Delta Q=\Delta x$ cos. $x-\frac{\Delta x^2 \sin. x}{2}-\frac{\Delta x^3 \cos. x}{2\cdot 3}+\frac{\Delta x^4 \sin. x}{2\cdot 3\cdot 4}+$ &c... $\frac{\Delta Q}{\Delta x}=\cos. x-\frac{\Delta x \sin. x}{2}-\frac{\Delta x^2 \cos. x}{2\cdot 3}+\frac{\Delta x^3 \sin. x}{2\cdot 3\cdot 4}+$ &c.... $\frac{dQ}{dx}=\cos. x$, & $dQ=dx \cos. x$.

Soit enfin $Q=\cos. x$; donc $\Delta Q=-\Delta x \sin. x \frac{\Delta x^2 \cos. x}{2}+\frac{\Delta x^3 \sin. x}{2\cdot 3}+\frac{\Delta x^4 \cos. x}{2\cdot 3\cdot 4}-$ &c.... $\frac{\Delta Q}{\Delta x}=-\sin. x-\frac{\Delta x \cos. x}{2}+\frac{\Delta x^2 \sin. x}{2\cdot 3}+\frac{\Delta x^3 \cos. x}{2\cdot 3\cdot 4}-$ &c.... $\frac{dQ}{dx}=-\sin. x$, & $dQ=-dx \sin. x$ &c. &c. &c.

La recherche des différentielles supérieures est assujettie à la même loi que celle des différentielles premieres, puisqu'elle dépend des mêmes principes; c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas, & nous passerons à la partie théorique des applications du calcul différentiel.

1°. Soit $A\mu$ (*fig.* 1.) une courbe algébrique quelconque, & AP son axe, j'abaisse sur cet axe les deux ordonnées MP, $M'P'$, je mene la tangente MT, la sécante SMM', & je tire MO perpendiculaire à $M'P'$.

Cette construction supposée, il est évident que leur rapport $\frac{MP}{PT}$ sera toujours plus grand que le rapport $\frac{MP}{PS}$ ou $\frac{M'O}{MO}$, quoique ce dernier puisse en approcher toujours de plus en plus; donc $\frac{MP}{PT}$ est la limite de $\frac{M'O}{MO}=\frac{\Delta y}{\Delta x}$; donc généralement $\frac{y}{PT}=\frac{dy}{dx}$, & $PT=\frac{y\,dx}{dy}$.

2°. Je mene la normale MN, & le triangle rectangle TMN me donne $PN=\frac{PM^2}{PT}=\frac{y\,dy}{dx}$.

3°. Il n'est pas possible de contempler la figure sans y démêler aussitôt $MT=\frac{y}{dy}\sqrt{dx^2+dy^2}$.

4°. On y découvre de même, sans calcul, $MN=\frac{y}{dx}\sqrt{dx^2+dy^2}$.

5°. Du triangle rectangle MPT, l'on tire tang. $PTM=\frac{dy}{dx}$, & tang. $PMT=\frac{dx}{dy}$.

6°. Plus le point M' approchera du point M, plus le rapport de la corde MM' à la ligne MO, approchera du rapport de l'arc MM' à la même ligne MO; enforte que ces deux rapports seront égaux, lorsque MO sera nul. Mais $\frac{C.MM'}{MO}$ approchera d'autant plus de $\frac{PT}{MT}$, que MO approchera de zéro; donc $\frac{MT}{PT}=\frac{MK}{MP}$ est la limite de $\frac{A.MM'}{MO}$.

On voit aussi que plus le point M' approchera du point M, plus le point O approchera de ce même point M, & $\frac{C.MM}{MO}$ de $\frac{MT}{MP}$; donc $\frac{MT}{MP}=\frac{MK}{PK}$ est la limite de $\frac{A.MM'}{MO}$.

Concluons de tout ceci, 1°. qu'en appellant S l'arc AM d'une courbe quelconque, on a $ds=\sqrt{dx^2+dy^2}$. 2°. que dans le cercle, $\frac{1}{\sin. s}=\frac{ds}{dx}$, & $\frac{1}{\cos. s}=\frac{ds}{dy}$.

Supposons maintenant que le fil $AQCO$ (*fig.* 2.) qui enveloppe la courbe QCO, & sa tangente AQ se développe graduellement, en conservant toujours la même tension; l'extrémité A de ce fil décrira la courbe $AM\mu$, dont la courbe QCO est dite la développée. La nature de cette développée étant connue, trouver pour chacun de ses points les parties droites MC, μO, &c. du fil générateur, que l'on nomme *rayons de la développée*, *rayons de courbure*, *rayons osculateurs*; telle est l'application la plus intéressante du calcul différentiel. En voici les principes.

Soient MC & μO deux rayons de la développée, je prolonge MC jusqu'à ce qu'il rencontre μo au point σ; de ce point σ comme centre, & d'un rayon $= 1$, je décris l'arc $\lambda\omega$. Il est clair, par ce qui précède, que plus le point μ approchera du point M, plus le rapport entre l'arc $\lambda\omega$ & l'arc $M\mu$ de la courbe, approchera du rapport qui existeroit entre le même arc $\lambda\omega$, & un autre arc décrit du point σ comme centre, & d'un rayon $\sigma\mu$; d'où l'on déduit que $\frac{MC}{1}$ est la limite du rapport entre les différences de l'angle MSA & de l'arc $M\mu$ de la courbe; faisant donc $MC = R$, & l'arc $AM = S$, on aura $R = \frac{ds}{d.\,MSA}$: mais $d.\,MSA = \frac{d.\,\text{fin.}\,MSA}{\text{cos.}\,MSA} = \frac{ds\,d.\left(\frac{dx}{ds}\right)}{dy}$; donc

$$R = \frac{dy}{d.\left(\frac{dx}{ds}\right)} = \frac{dy\,ds^2}{ds\,ddx - dx\,dds} = \frac{ds^3}{dy\,ddx - dx\,ddy} = \frac{ds^3}{-dx^2\,d\left(\frac{dy}{dx}\right)}.$$

7°. La méthode des *plus grands* & des *plus petits* a pour objet de déterminer le point, le lieu, le moment, la circonstance, & où une fonction variable devient la plus grande ou la plus petite possible, eu égard aux loix de sa variation.

Cette méthode, la plus belle du calcul différentiel & la plus curieuse de l'analyse, est très-clairement développée dans plusieurs ouvrages: on regarde la fonction qui doit être un *plus grand* ou un *plus petit*, comme représentant l'ordonnée d'une courbe; & par cette idée heureuse, la difficulté du problème général est réduite à la difficulté de ce problème très-simple: *trouver dans tous les cas la plus grande ou la plus petite ordonnée d'une courbe.*

Soit $Q = X$, X étant une fonction quelconque de x & de constantes, on fera $\frac{dQ}{dx} = 0$; cette équation résolue donnera entr'autres racines $x = y$, & cette valeur de x substituée dans Q, rendra cette fonction un *maximum* ou un *minimum*, selon que la quantité $\frac{d^2Q}{dx^2}$, en supposant, comme l'on dit, dx constante, sera négative ou positive; si par hasard $\frac{d^2Q}{dx^2} < \frac{d^3Q}{dx^3}$ étoit $= 0$, Q ne seroit ni *maximum*, ni *minimum*; mais si $\frac{d^2Q}{dx^2} = \frac{d^3Q}{dx^3} = 0$, alors Q sera un *maximum* ou un *minimum*, si la quantité $\frac{d^4Q}{dx^4}$ est négative ou positive, &c.

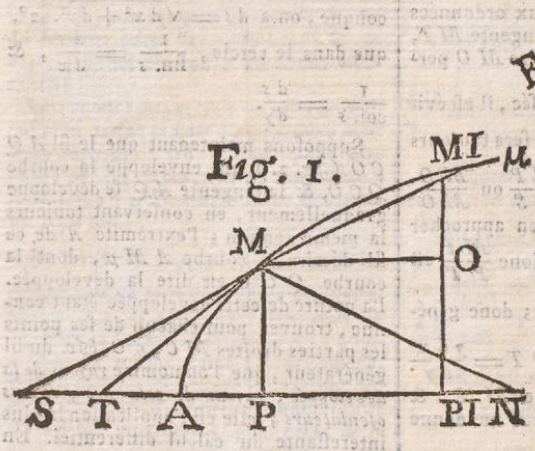

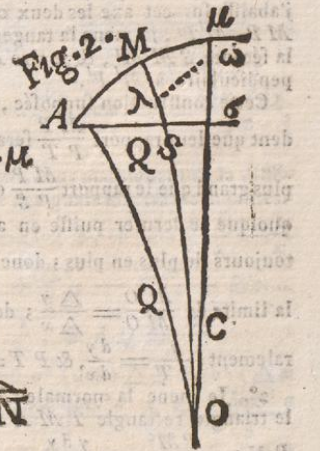

Pour éclaircir ces principes, nous résoudrons le problème suivant.

Quel doit être le rapport de la hauteur d'un boisseau à son diametre, pour que ce boisseau puisse contenir un nombre déterminé de grains de blé, sa surface étant la plus petite possible?

Soit a la quantité donnée de grains de blé, $2x$ le diametre du boisseau, on aura $\frac{2a}{\pi x^2}$ pour la hauteur, & $\frac{2a}{x} + \pi x^2$ pour sa surface. Soit $Q = \frac{2a}{x} + \pi x^2$, on aura $\frac{dQ}{dx} = 0 = \pi x^3 - a$, d'où l'on tire $x = \sqrt[3]{\frac{a}{\pi}}$, & le diametre du boisseau égal à la hauteur.

Cette solution donne un *minimum* pour Q, car $\frac{d^2Q}{dx^2} = 3\pi\sqrt[3]{\frac{a^2}{\pi^2}}$ résultat positif.

Si Q est fonction de plusieurs variables, le procédé du calcul reste le même; mais les questions de condition pour le *maximum* & le *minimum* appartiennent à la théorie des courbes à double courbure, théorie qui est encore très-peu avancée. Voyez cependant le *Calcul différentiel* de M. Euler, & les notes savantes de M. de la Grange. (*Ces articles, & les deux précédens, sont de M. l'abbé Bertrand.*)

THEORIUS, *Mythol.* Apollon avoit un temple à Troëzeme sous ce nom, qui signifie *je vois*, & qui convient fort à ce dieu, considéré comme le soleil. C'étoit le plus ancien temple de cette ville; il fut rebâti & décoré par le sage Pithée. (*D. J.*)

THEOSOPHES, LES, *Hist. de la Philosophie.* Voici peut-être l'espece de philosophie la plus singuliere. Ceux qui l'ont professée, regardoient en pitié la raison humaine; ils n'avoient nulle confiance dans sa lueur ténébreuse & trompeuse; ils se prétendirent éclairés par un principe intérieur, surnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y éteignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes lorsqu'il agissoit, ou qui les laissoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorsqu'il cessoit d'agir; qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtrisoient pas, mais dont ils étoient maîtrisés, & qui les conduisoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées sur Dieu & sur la nature: c'est ce qu'ils ont appellé la *théosophie.*

Les *théosophes* ont passé pour des fous auprès de ces hommes tranquilles & froids, dont l'ame pesante ou rassise n'est susceptible ni d'émotion, ni d'enthousiasme, ni de ces transports dans lesquels l'homme ne voit point, ne sent point, ne juge point, ne parle point, comme dans son état habituel. Ils ont dit de Socrate & de son démon, que si le sage de la Grece y croyoit, c'étoit un insensé, & que s'il n'y croyoit pas, c'étoit un fripon.

Me sera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des *théosophes*? Nous avons tous des pressentimens, & ces pressentimens sont d'autant plus justes & plus prompts, que nous avons plus de pénétration & d'expérience. Ce sont des jugemens subits auxquels nous sommes entraînés par certaines circonstances très-déliées. Il n'y a aucun fait qui ne soit précédé & qui ne soit accompagné de quelques phénomenes. Quelque fugitifs, momentanés & subtils que soient ces phénomenes, les hommes doués d'une grande sensibilité, que tout frappe, à qui rien n'échappe, en sont affectés, mais souvent dans un moment où ils n'y attachent aucune importance. Ils reçoivent une foule de ces impressions. La mémoire du phénomene passe; mais celle de l'impression se réveillera dans l'occasion; alors ils prononcent que tel événement aura lieu; il leur semble que c'est une voix secrette qui parle au fond de leur cœur, & qui les avertit. Ils se croient inspirés, & ils le sont en effet, non par quelque puissance surnaturelle & divine, mais par une prudence particuliere & extraordinaire; car qu'est-ce que la prudence, sinon une supposition dans laquelle nous sommes portés à regarder les circonstances diverses où nous nous trouvons, comme les causes possibles d'effets à craindre ou à espérer dans l'avenir? or il arrive que cette supposition est quelquefois fondée sur une infinité de choses légeres que nous avons vues, apperçues, senties, dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, ni à nous-mêmes, ni aux autres, mais qui n'en ont pas une liaison moins nécessaire

ni moins forte avec l'objet de notre crainte & de notre espérance. C'est une multitude d'atomes imperceptibles chacun ; mais qui réunis, forment un poids considérable qui nous incline, sans presque savoir pourquoi. Dieu voit l'ordre de l'univers entier dans la plus petite molécule de la matiere. La prudence de certains hommes privilégiés tient un peu de cet attribut de la divinité. Ils rapprochent les analogies les plus éloignées ; ils voient des liaisons presque nécessaires où les autres sont loin d'avoir des conjectures. Les passions ont chacune leur physionomie particuliere. Les traits s'altèrent sur le visage à mesure qu'elles se succedent dans l'ame. Le même homme présente donc à l'observateur attentif un grand nombre de masques divers. Ces masques des passions ont des traits caractéristiques & communs dans tous les hommes. Ce sont les mêmes viscères intérieurs qui se meuvent dans la joie, dans l'indignation, dans la colere, dans la frayeur, dans le moment de la dissimulation, du mensonge, du ressentiment. Ce sont les mêmes muscles qui se détendent ou se resserrent à l'extérieur, les mêmes parties qui se contractent ou qui s'affaissent ; si la passion étoit permanente, elle nous feroit une physionomie permanente, & fixeroit son masque sur notre visage. Qu'est-ce donc qu'un physionomiste ? C'est un homme qui connoit les masques des passions, qui en a des représentations très-présentes, qui croit qu'un homme porte, malgré qu'il en ait le masque de sa passion dominante, & qui juge des caracteres des hommes d'après les masques habituels qu'il leur voit. Cet art est une branche de la sorte de divination dont il s'agit ici.

Si les passions ont leurs physionomies particulieres, elles ont aussi leurs gestes, leur ton, leur expression. Pourquoi n'aije point été surpris qu'un homme que j'avois regardé pendant de longues années comme un homme de bien, ait eu tout-à-coup la conduite d'un coquin ? C'est qu'au moment où j'apprends son action, je me rappelle une foule de petites choses qui me l'avoient annoncé d'avance, & que j'avois négligées.

Les théosophes ont tous été chimistes, ils s'appelloient les *philosophes par le feu*. Or il n'y a aucune science qui offre à l'esprit plus de conjectures déliées, qui le remplisse d'analogies plus subtiles, que la chimie. Il vient un moment où toutes ces analogies se présentent en foule à l'imagination du chimiste : elles l'entraînent ; il tente en conséquence une expérience qui lui réussit, & il attribue à un commerce intime de son ame avec quelque intelligence supérieure, ce qui n'est que l'effet subit d'un long exercice de son art. Socrate avoit son démon ; Paracelse avoit le sien ; & ce n'étoient l'un & l'autre ni deux fous, ni deux fripons, mais deux hommes d'une pénétration surprenante, sujets à des illuminations brusques & rapides, dont ils ne cherchoient point à se rendre raison.

Nous ne prétendons point étendre cette apologie à ceux qui ont rempli l'intervalle de la terre aux cieux, de natures moyennes entre l'homme & Dieu, qui leur obéissoient, & qui ont accrédité sur la terre toutes les rêveries de la magie, de l'astrologie & de la cabale. Nous abandonnons ces théosophes à toutes les épithetes qu'on voudra leur donner.

La secte des théosophes a été très-nombreuse. Nous ne parlerons que de ceux qui s'y sont fait un nom, tels que Paracelse, Valentin, Fludd, Boehmius, les Van-helmont & Poiret.

Philippe Aureolus Théophraste Paracelse Bombast de Hohenheim naquit en Suisse en 1493. Il n'y a sorte de calomnies que ses ennemis n'aient hasardées contre lui. Ils ont dit qu'un soldat lui avoit coupé les testicules, dans la Carinthie où il étoit employé à conduire un troupeau d'oies. Ce qu'il y a de certain, c'est que les premieres années de sa vie furent dissolues, & qu'il n'eut jamais de goût pour les femmes. Il garda le célibat. Son pere prit sur lui-même le soin de son éducation. Il lui montra les humanités, & l'instruisit des principes de la médecine ; mais cet enfant, doué d'un génie surprenant, & dévoré du désir de connoître, ne demeura pas long-temps sous l'aile paternelle. Il entreprit, dans l'âge le plus tendre, les voyages les plus longs & les plus pénibles, ne méprisant ni aucun homme, ni aucune connoissance, & conférant indistinctement avec tous ceux dont il espéroit tirer quelque lumiere. Il souffrit beaucoup ; il fut emprisonné trois fois ; il servit ; il fut exposé à toutes les

miseres de la nature humaine : ce qui ne l'empêcha point de suivre l'impulsion de son enthousiasme, & de parcourir presque toutes les contrées de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique. L'enthousiasme est le germe de toutes les grandes choses, bonnes ou mauvaises. Qui est-ce qui pratiquera la vertu au milieu des traverses qui l'attendent, sans enthousiasme ? Qui est-ce qui se consacrera aux travaux continuels de l'etude, sans enthousiasme ? Qui est-ce qui sacrifiera son repos, sa santé, son bonheur, sa vie, aux progrès des sciences & des arts & à la recherche de la vérité, sans enthousiasme ? Qui est-ce qui se ruinera, qui mourra pour son ami, pour ses enfans, pour son pays, sans enthousiasme ? Paracelse descendoit à vingt ans dans les mines de l'Allemagne; il s'avançoit dans la Russie; il étoit sur les frontieres de la Tartarie; apprenoit-il qu'un homme possédoit quelque secret, de quelque état qu'il fût, en quelque coin de la terre qu'il fût relégué, il le visitoit. Il disoit qu'il ne convenoit point à un homme né pour soulager le genre humain, de se fixer à un point de la terre, ni à celui qui savoit lire dans le livre de la nature, d'en avoir toujours le même feuillet ouvert sous les yeux. Il parcourut l'Autriche, la Suisse, la Baviere, guérissant les corps, & infectant les ames d'un sistême particulier de théologie qu'il s'étoit fait. Il mourut à Salsbourg en 1541.

Ce fut un homme d'un mérite & d'une vanité prodigieuse; il souffroit avec impatience qu'on le comparât à Luther, & qu'on le mit au nombre des disciples de cet hérésiarque. Qu'il fasse son affaire, disoit-il, & qu'il me laisse faire la mienne; si je me mêlois de réforme, je m'en tirerois mieux que lui : on ne nous associe que pour nous perdre. On lui attribue la connoissance de transmuer les métaux; il est le fondateur de la pharmacie chimique; il exerça la médecine avec le plus grand succès; il a bien mérité du genre humain, par les opérations dont il a enrichi l'art de guérir les maladies. Ses ennemis l'accuserent de plagiat; il les défia de montrer dans quelqu'auteur que ce fût, le moindre vestige de la plus petite de ses découvertes, & ils resterent muets: on lui reprocha la barbarie de ses termes & son obscurité, & ce fut avec raison. Ce ne fut pas non plus un homme pieux : l'habitude de fréquenter le bas peuple, le rendit crapuleux; les chagrins, la débauche, & les veilles, lui dérangerent la tête : il passa pour sorcier, ce qui signifie aujourd'hui que ses contemporains étoient des imbecilles. Il se brouilla avec les théologiens; le moyen de penser d'après soi, & de ne se pas brouiller avec eux? Il a beaucoup écrit; il a laissé un grand nombre de disciples mal instruits, téméraires; ils ont nui à la réputation de leur maître, par la mal adresse qu'ils ont montrée dans l'application de ses remedes.

Il eut pour disciple, pour secrétaire, & pour ami Oporinus. Adam de Bodestan professa le premier publiquement sa doctrine. Jacques Gohory la fit connoître à Paris. Gerard Dornée expliqua sa méthode & ses procédés chimiques. Michel Toxite s'appliqua à définir ses mots obscurs. Ofwald Crollius réduisit le paracelsisme en sistême. Henri Kunrath, & Joseph-François Burrhus laisserent là ce qu'il y avoit de vrai & d'important, pour se précipiter dans le *théosophisme*.

Voici les principaux axiomes de la doctrine de Paracelse, autant qu'il est possible de les recueillir d'après un auteur aussi obscur & aussi décousu.

La vraie philosophie & la médecine ne s'apprennent ni des anciens, ni par la créature; elles viennent de Dieu; il est le seul auteur des arcanes; c'est lui qui a signé chaque être de ses propriétés.

Le médecin naît par la lumiere de la nature & de la grace, de l'homme interne & invisible, de l'ange qui est en nous, par la lumiere de la nature qui fait à son égard la fonction de maître qui l'instruit, c'est l'exercice qui le perfectionne & le confirme; il a été produit par l'institution de Dieu & de la nature.

Ce ne sont pas les songes vains des hommes qui servent de base à cette philosophie & médecine; mais la nature que Dieu a imprimée de son doigt aux corps sublunaires, mais sur-tout aux métaux : leur origine remonte donc à Dieu.

Cette médecine, cette momie naturelle, ce pepin de nature, est renfermé dans le soufre, trésor de la nature entiere; il a pour base le baume des végétaux, auquel il faut rapporter le principe de toutes les actions qui s'operent dans la

nature, & par la vertu duquel seul toutes les maladies peuvent être guéries.

Le rapport ou la convenance de l'homme, ou du petit monde au grand, est le fondement de cette science.

Pour découvrir cette médecine il faut être astronome & philosophe; l'une nous instruit des forces & des propriétés de la terre & de l'eau; l'autre, des forces & de spropriétés du firmament & de l'air.

C'est la philosophie & l'astronomie qui font le philosophe interne & parfait, non-seulement dans le macrocosme, mais aussi dans le microcosme.

Le macrocosme est comme le pere, & le microcosme, ou l'homme, est comme l'enfant; il faut disposer convenablement l'un à l'autre.

Le monde intérieur est comme un miroir, où le petit monde, ou l'homme, s'apperçoit; ce n'est pas par la forme extérieure, ou la substance corporelle, qu'ils conviennent, mais par les vertus & les forces; ils sont un & même quant à l'essence & à la forme interne; ils ne different que par la forme exterieure.

Qu'est-ce que la lumiere de nature? sinon une certaine analogie divine de ce monde visible, avec le corps microcosmique.

Le monde intérieur est la figure de l'homme; l'homme est le monde occulte, car les choses qui sont visibles dans le monde, sont invisibles dans l'homme, & lorsque ces invisibles dans l'homme se rendent visibles, les maladies naissent.

La matiere de l'homme étant un extrait des quatre élémens, il faut qu'il ait en lui de la sympathie avec tous les élémens & leurs fruits, il ne pourroit subsister ni vivre sans eux.

Pour éviter le vide, Dieu a créé dans les quatre élémens des êtres vivans, mais inanimés, ou sans ame intellectuelle; comme il y a quatre élémens, il y a quatre sortes d'habitans élémentaires: ils different de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, en entendement, en sagesse, en opérations & en demeures.

Les eaux ont leurs nymphes, leurs ondains, leurs mélozénis, & leurs monstres ou bâtards, les sirennes qui habitent le même élément.

Les terres ont leurs gnomes, leurs lémures, leurs sylphes, leurs montains, leurs zonnets, dont les monstres sont les pigmées.

L'air a ses spectres, ses sylvains, ses satyres, dont les monstres sont les géans.

Le feu, ou le firmament, a ses vulcanales, ses pennates, ses salamandres, ses supérieurs, dont les monstres sont les zundels.

Le cœur macrocosmique est igné, aérien, aqueux, & terreux.

L'harmonie céleste est comme la maîtresse & directrice de l'inférieure; chacune a son ciel, son soleil, sa lune, ses planetes, & ses étoiles; les choses supérieures sont de l'astrologie; les inférieures de la chymiologie.

La providence & la bonté du créateur ont fait que les astres invisibles des autres élémens, eussent leurs représentations en especes visibles, dans l'élément suprême, & que les loix des mouvemens & les productions des temps y fussent expliquées.

Il y a deux cieux; le ciel externe, ou l'agrégat de tous les corps dans le firmament; l'interne, ou l'astre invisible, le corps insensible de chaque astre; celui-ci est l'esprit du monde ou de la nature; c'est hylecs; il est diffus dans tous les astres, ou plutôt il les constitue; il les est.

Tout émane du dedans, & naît des invisibles & occultes; ainsi les substances corporelles visibles viennent des incorporelles, des spirituelles, des astres, & sont les corps des astres; leur séjour est dans les astres; les nues sont dans les autres.

Il suit que tout ce qui vit, tout ce qui croît, tout ce qui est dans la nature, est signé, possede un esprit sydere, que j'appelle le ciel, l'astre, l'ouvrier caché, qui donne à ce qui est, sa figure & sa couleur, & qui a présidé à sa formation: c'est-là le germe & la vertu.

Il ne faut pas entendre ce qui précede du corps visible ou invisible des astres dans le firmament, mais de l'astre propre de chaque chose; c'est celui-ci, & non l'autre qui influe sur elle.

Les astres intérieurs n'inclinent ni ne nécessitent l'homme, c'est l'homme plutôt qui incline les astres & les attaque par la magie de son imagination.

Le cours de chaque ciel est libre; l'un ne gouverne point l'autre.

Cependant les fruits des astres, ou semences célestes, aériennes, aqueuses, terrestres, conspirent & forment une république qui est une; elles sont citoyennes

d'une même province ; elles se secourent & se favorisent mutuellement, c'est l'anneau de Platon, la chaine d'Homere, ou la suite des choses soumises à la divine providence; la simpathie universelle; l'échelle générale.

Il y a trois principes des choses; ils sont dans tout composé, la liqueur ou le mercure, le soufre ou l'huile, & le sel.

La Trinité sainte a parlé ; son verbe un & triple, *que cela soit fait*, a été proféré, & tout a été cru un & triple ; témoin l'analyse spagirique.

Dieu a dit *que cela soit*, & la matiere premiere a été ; eu égard à ses trois principes, elle fut triple ; ces trois especes qu'elle contenoit se séparerent ensuite, & il y eut quatre especes de corps ou élémens.

Les vrais élémens spirituels sont les conservateurs, les nourriciers, les lieux, les matrices, les mines, & les réservoirs de toutes matieres ; ils sont l'essence, l'existence, la vie & l'action des êtres, quels qu'ils soient.

Ils sont partagés en deux spheres, l'une supérieure, c'est le feu, ou le firmament & l'air, qu'on peut comparer au blanc ou à la coque de l'œuf ; l'autre inférieure, c'est l'eau & la terre, qu'on peut comparer au jaune.

Le créateur, par la vertu du verbe, développant la multitude qui étoit dans l'unité, & cet esprit qui étoit porté sur les eaux, combinant les principes des corps, ou les revêtant de l'habit sous lequel ils devoient paroître sur la scene du monde, & leur assignant leurs lieux, donnerent à ces quatre natures incorporelles, inertes, vides & vaines, la lumiere & les raisons séminales des choses qui les ont remplies par la bénédiction divine, & qui ne s'y éteindront jamais.

Les semences des choses, les astres qui les lient, sont cachés dans les élémens des choses, comme dans un abîme inépuisable, où dès le commencement de la matiere les visibles se font par les invisibles, les extremes se touchent & se joignent, tout s'engendre dans des périodes de temps marqués ; les élémens conspirent au bien general ; c'est ainsi que la simpathie universelle subsiste; les élémens président au monde, ils suffisent à son éternité.

Les germes, ou principes des choses, ont reçu du Verbe la vertu de génération & de multiplication.

On ne peut séparer les semences ou germes des élémens ; ni les principes du corps, des loix de nature.

Les productions & les semences les plus petites suivent l'harmonie universelle, & montrent en abrégé l'analogie générale des élémens & des principes.

Les élémens sont en tout, ils sont combinés, & la combinaison s'en conserve par le moyen du baume & de la teinture radicale.

Toutes les créatures sont formées des élémens : on rapporte à l'air la production des animaux, à la terre celle des végétaux, à l'eau celle des minéraux ; le feu donne la vie à tout ce qui est.

Le corps des élémens est une chose morte & ténébreuse ; l'esprit est la vie ; il est distribué en astres qui ont leurs productions & qui en donnent leurs fruits ; de même que l'ame sépare d'elle le corps, & y habite ; les élémens spirituels, dans la formation générale, ont séparé d'eux les corps visibles, & y habitent.

Du corps igné se sont séparés les astres visibles ; du corps aqueux, les métaux ; du corps salin, les minéraux ; du corps terreux, les végétaux.

Il y a deux terres ; la terre extérieure visible, qui est le corps de l'élément, le soufre, le mercure du sel ; la terre interne & invisible qui est l'élément, la vie, l'esprit, où sont les astres de la terre, qui produisent par le moyen du corps terreux, tout ce qui croît : la terre a donc en elle les germes & la raison séminale de tout.

Il en faut dire autant des autres élémens; ils sont ou corps & composés de ces trois principes ; où ils sont élémens, un & esprit, & contiennent les astres d'où naissent comme d'une mer ou d'un abîme les fruits des élémens.

Notre feu n'est point un élément, il consume tout, tout meurt par lui ; mais le feu, premier & quatrieme élément, qui contient tout, comme la coque enveloppe l'œuf, c'est le ciel.

Un élément n'est ni ne peut être séparé de tout autre ; il y a en tout combinaison d'élement.

Les astres des élémens sont les germes; il y a quatre élémens : il y a deux choses toujours unies, le corps & l'astre, ou le visible & l'invisible; le corps naît & s'ac-

croît de l'aſtral, le viſible de l'inviſible ; il reſte en lui ; & c'eſt ainſi que ſe propagent & multiplient les puiſſances ou vertus inviſibles, les ſemences, les aſtres ; elles ſe diſtribuent ſous une infinité de formes diverſes ; elles ſe montrent en une infinité d'êtres, par le moyen du corps viſible.

Lorſqu'une ſemence, un germe, ou un aſtre meurt ou ſe corrompt dans ſa matrice, auſſi-tôt il paſſe dans un nouveau corps & ſe multiplie : car toute corruption eſt cauſe d'une génération.

Voilà la raiſon pour laquelle les chimiſtes ont recours à la putréfaction ; c'eſt ainſi qu'ils obtiennent la régénération, dans laquelle les trois élémens ſe manifeſtent avec toutes leurs propriétés ſecrettes.

Les trois élémens premiers ſont unis dans tout corps : c'eſt cette union qui conſtitue le corps ſain ; la ſanté eſt la température de l'union ; où elle n'eſt pas ou s'altere, la maladie s'introduit, & avec elle le principe radical de la mort.

Les maladies ſont ou élémentaires, ou aſtrales & firmamentales ; celles-ci naiſſent du firmament ou ciel de l'homme ; celles-là, de ſon germe ou de ſes aſtres.

L'homme eu égard à ſon corps, a un double magnétiſme ; une portion tire à ſoi les aſtres & s'en nourrit ; de-là la ſageſſe, les ſens, les penſées ; une partie tire à ſoi les élémens & s'en répare ; de-là la chair & le ſang.

Le firmament eſt cette lumiere de nature qui influe naturellement ſur l'homme.

Les aſtres ou les élémens qui ſont eſprit n'ont point de qualité ; mais ils produiſent tout ce qui a qualité.

Les maladies ne ſe guériſſent point par les contraires ; il ne s'agit pas de chaſſer de l'homme des élémens, il faut poſſéder des arcanes ; il faut avoir en ſa diſpoſition les aſtres ; il faut avoir appris par la chimie à les réduire de la matiere derniere à la matiere premiere.

Les aſtres n'ont ni froid ni chaud actuel.

L'eſprit de Dieu habite au milieu de nos cœurs.

Nulle connoiſſance ne reſtera perpétuellement dans l'ame, que celle qui a été infuſe au-dedans, & qui réſide dans le ſein de l'entendement. Cette connoiſſance eſſentielle n'eſt ni du ſang, ni de la chair, ni de la lecture, ni de l'inſtruction, ni de la raiſon ; c'eſt une paſſion ; c'eſt un acte divin ; une impreſſion de l'être infini ſur l'être fini.

L'homme a poſſédé tous les avantages naturels & ſurnaturels ; mais ce caractere divin s'eſt obſcurci par le péché. Purgez-vous du péché, & vous le recouvrerez en même proportion que vous vous purifierez.

La notion de toutes choſes nous eſt congenere ; tout eſt dans l'intime de l'eſprit : il faut dégager l'eſprit des enveloppes du péché, & ſes notions s'éclairciront.

L'eſprit eſt revêtu de toute ſcience, mais il eſt accablé ſous le corps auquel il s'unit ; mais il recouvre ſa lumiere par les efforts qu'il fait contre ce poids.

Connoiſſons bien notre nature & notre eſprit ; & ouvrons l'entrée à Dieu qui frappe à la porte de notre cœur.

De la connoiſſance de ſoi naît la connoiſſance de Dieu.

Il n'y aura que celui que Dieu inſtruira lui-même qui puiſſe s'élever à la vraie connoiſſance de l'univers. La philoſophie des anciens eſt fauſſe ; tout ce qu'ils ont écrit de Dieu eſt vain.

Les ſaintes écritures ſont la baſe de toute vraie philoſophie ; elle part de Dieu & y retourne. La renaiſſance de l'homme eſt néceſſaire à la perfection des arts : or il n'y a que le chrétien qui ſoit vraiment régénéré.

Celui qui ſe connoît, connoît implicitement tout en lui, & Dieu qui eſt au-deſſus de l'homme, & les anges qui ſont à côté de Dieu ; & le monde qui eſt au-deſſous, & toutes les créatures qui le compoſent.

L'homme eſt la copule du monde. Il a été formé du limon de la terre, ou de l'eſſence très-ſubtile de la machine univerſelle, extraite & concentrée ſous forme corporelle par le grand ſpagiriſte.

L'homme par ſon corps repréſente le macrocoſme ſenſible & temporel ; par ſon ame, le grand archetype. Lorſqu'il eut en lui les propriétés des animaux, des végétaux & des minéraux, le ſouffle de Dieu y ſurajouta l'ame.

Dieu eſt le centre & la circonférence, ou l'unité de tout ce qu'il a produit ; tout émane de Dieu ; il comprend, il pénetre tout. L'homme, à l'imitation de Dieu, eſt le centre & la circonférence, ou l'u-

nité des créatures ; tout eſt relatif à lui, & verſe ſur lui ſes propriétés.

L'homme contient toutes les créatures, & il reporte avec lui à la ſource éternelle tout ce qui en eſt primitivement émané.

Il y a dans l'homme deux eſprits ; l'un du firmament & ſideré ; l'autre qui eſt le ſouffle du tout-puiſſant ou l'ame.

L'homme eſt un compoſé du corps mortel, de l'eſprit ſideré & de l'ame immortelle. L'ame eſt l'image de Dieu, & ſon domicile dans l'homme.

L'homme a deux peres ; l'un éternel, l'autre mortel : l'eſprit de Dieu & l'univers.

Il n'y a point de membre dans l'homme qui ne correſpondent à un élément, une planette, une intelligence, une meſure, une raiſon dans l'archetype.

L'homme tient des élémens le corps viſible, enveloppe & ſéjour de l'ame ; du ciel ou du firmament, le corps inviſible, véhicule de l'ame, ſon lien avec le corps viſible.

L'ame paſſe par le moyen du corps inviſible ; en conſéquence de l'ordre de Dieu, à l'aide des intelligences, au centre du cœur, d'où elle ſe reprend dans toutes les autres parties du corps.

Ce corps éthéré & ſubtil, participe de la nature du ciel ; il imite dans ſon cours celui du firmament : il en attire à lui les influences. Ainſi les cieux verſent ſur l'homme leurs propriétés, l'en pénétrent, & lui communiquent la faculté de connoître tout.

Il y a trinité & unité dans l'homme, ainſi que dans Dieu ; l'homme eſt un en perſonne ; il eſt triple en eſſence : il a le ſouffle de Dieu ou l'ame, l'eſprit ſideré & le corps.

Il y a auſſi trois cieux dans l'homme ; il correſpond à trois mondes, ou plutôt il eſt le modele le plus parfait du grand œuvre, ou de la complexion générale des choſes.

Citoyen des trois mondes, il communique avec l'archetype, avec les anges, avec les élémens.

Il communique avec Dieu par le ſouffle qu'il en a reçu. Ce ſouffle y a laiſſé le germe de ſon origine ; auſſi n'y a-t il rien en l'homme qui n'ait un caractere divin.

Il communique avec les anges par le corps inviſible ; c'eſt le lieu de ſon commerce poſſible entre eux & lui.

Il communique avec l'univers par ſon corps viſible. Il a les images des élémens ; les élémens ne changent point. La conformité des images que l'homme en a eſt inaltérable : c'eſt ainſi que la notion qu'il a des végétaux & des minéraux eſt fixe.

Le corps ſidéré eſt le génie de l'homme, ſon lare domeſtique, ſon bon démon, ſon adech interne, ſon éveſtre, l'origine de preſſentiment, la ſource de la prophétie.

En tout l'aſtre, le corps inviſible ou l'eſprit, quoique privé de raiſon, agit en imaginant & en informant : c'eſt la même choſe dans l'homme.

L'imagination eſt corporelle ; cependant exaltée, échauffée par la foi, elle eſt la baſe de la magie. Elle peut, ſans nuire à l'eſprit aſtral, engendrer, produire des corps viſibles ; & préſente ou abſente, exécuter des choſes au-deſſus de l'intelligence humaine. Voilà l'origine de la magie naturelle, qui veut être aidée par l'art ; elle peut faire inviſiblement tout ce que la nature fait viſiblement.

L'homme eſt la quinteſcence du macrocoſme ; il peut donc imiter le ciel, il peut même le dominer & le conduire. Tout eſt ſoumis au mouvement, à l'énergie, au deſir de ſon ame. C'eſt la force de l'archetype qui réſide en nous, qui nous éleve à lui, & qui nous aſſujettit la créature & la chaîne des choſes céleſtes.

La foi naturelle infuſe nous aſſimile aux eſprits ; c'eſt le principe des opérations magiques, de l'énergie de l'imagination & de toutes ſes merveilles.

L'imagination n'a de l'efficacité que par l'effet de ſa force attractive ſur la choſe conçue. Il faut que cette force ſoit d'abord en exercice ; il faut qu'elle ſe féconde, par la production d'un ſpectre imité de la choſe. Ce ſpectre ſe réaliſe enſuite ; c'eſt là ce qu'on appelle l'*art cabaliſtique*.

L'imagination peut produire par l'art cabaliſtique, tout ce que nous voyons dans le monde.

Les trois moyens principaux de l'art cabaliſtique, ſont la priere qui unit l'eſprit créé à l'eſprit incréé ; la foi naturelle & l'exaltation de l'imagination.

Les hommes à imagination triſte & puſillanimes ſont tentés & conduits par l'eſprit immonde.

L'ame purifiée par la priere tombe ſur

les corps comme la foudre; elle chaſſe les ténébres qui les enveloppe, & les pénetre intimement.

La médecine réelle & ſpécifique des maladies matérielles, conſiſte dans une vertu ſecrette, que le verbe a imprimée à chaque choſe en la créant. Elle n'eſt ni des aſtres, ni du concours des atômes, ni de la forme des corps, ni de leur mixtion.

Il faut diſtribuer toute la nature inférieure en trois claſſes principales, les végétaux, les animaux & les minéraux.

Chacun de ces regnes fournit une multitude inépuiſable de reſſources à la médecine.

On découvre dans ces axiomes le premier germe de la théorie chimique; la diſtinction des élémens; la formation des mixtes; la difficulté de leur décompoſition; l'origine des qualités phyſiques; leurs affinités; la nature des élémens qui ne ſont rien en unité, tout ce qu'il plaît à la combinaiſon en maſſe, & pluſieurs autres vérités dont les ſucceſſeurs de Paracelſe ont tiré bon parti. Mais cet homme étoit dominé par ſon imagination; il eſt perpétuellement enveloppé de comparaiſons, de ſimboles, de métaphores, d'allégories; créateur de la ſcience, & plein d'idées nouvelles pour leſquelles il manquoit de mots, il en invente qu'il ne définit point. Entraîné par le ſuccès de ſes premieres découvertes, il n'eſt rien qu'il ne ſe promette de ſon travail. Il ſe livre aux acceſſoires d'une comparaiſon comme à des vérités démontrées. A force de multiplier des ſimilitudes, il n'y a ſorte d'extravagance qu'il ne débite. Il en vient à prendre les ſpectres de l'imagination pour des productions réelles. Il eſt fou, & il preſcrit ſérieuſement la maniere de le devenir, & il appelle cela *s'unir à Dieu, aux anges, & imiter la nature.*

Gilles Gushmann & Jule Sperber enchérirent ſur Paracelſe. *Voyez* l'ouvrage que le premier a publié ſous le titre de : *Revelatio divinæ majeſtatis, quâ explicatur quo pacto in principio omnibus ſeſe Deus creaturis ſuis, & verbo & facto manifeſtaverit, & quâ ratione opera ſua omnia, eorumque virtutem, attributa, & operationes ſcripto brevi eleganter comprehenderit, atque primo homini ad ſuam imaginem ab ipſo condito tradiderit.* Et l'écrit du ſecond qui a paru ſous celui de : *Iſagoge in veram triunius Dei & naturæ cognitionem.* C'eſt un ſiſtême de platonico-pithagorico-péripatico-paracelſico-chriſtianiſme.

Valentin Weigel, qui parut dans le quinzieme ſiecle, laiſſa des ouvrages de *théoſophie*, qui firent grand bruit dans le ſeizieme & dix-ſeptieme. Il prétendoit que les connoiſſances ne naiſſoient point dans l'homme du dehors; que l'homme en apportoit en naiſſant les germes innés; que le corps étoit d'eau & de terre; l'ame, d'air & de feu; & l'eſprit, d'une ſubſtance aſtrale. Il ſoumettoit ſa deſtinée aux influences des cieux; il diſoit que par la lumiere de la révélation, deux contradictions ſe pouvoient combiner. Leibnitz, qui lui accordoit du génie, lui reproche un peu de ſpinoſiſme.

Robert fut dans le dix-ſeptieme ſiecle, ce que Paracelſe avoit été au ſeizieme. Jamais on n'extravagua avec tant de talent, de génie, de profondeur, & de connoiſſances. Celui-ci donna dans la Magie, la Cabale, l'Aſtrologie; ſes ouvrages ſont un cahos de phyſique, de chymie, de mécanique, de médecine, de latin, de grec, & d'érudition; mais ſi bien brouillé, que le lecteur le plus opiniâtre s'y perd.

Bœhmius fut ſucceſſivement pâtre, cordonnier, & *théoſophe:* voici les principes qu'il s'étoit fait; il diſoit :

Dieu eſt l'eſſence des eſſences; tout émane de lui; avant la création du monde, ſon eſſence étoit la ſeule choſe qui fût; il en a tout fait; on ne conçoit dans l'eſprit d'autres facultés que celles de s'élever, de couler, de s'inſinuer, de pénétrer, de ſe mouvoir, & de s'engendrer. Il y a trois formes de génération, l'amer, l'acerbe, & le chaud; la colere & l'amour ont un même principe; Dieu n'eſt ni amer, ni acerbe, ni chaud, ni eau, ni air, ni terre; toutes choſes ſont de ces principes, & ces principes ſont de lui; il n'eſt ni la mort ni l'enfer; ils ne ſont point en lui; ils ſont de lui. Les choſes ſont produites par le ſoufre, le mercure & le ſel; on y diſtingue l'eſprit, la vie, & l'action; le ſel eſt l'ame, le ſoufre la matiere premiere.

Le reſte des idées de cet auteur ſont de la même force, & nous en ferons grace au lecteur: c'eſt bien ici le lieu de dire, qu'il n'eſt point de fou qui ne trouve

ve un plus fou qui l'admire. Bœhmius eut des sectateurs, parmi lesquels on nomme Quirinus Kuhlmann, Jean Podage, & Jacques Zimmermann.

Ils prétendoient tous que Dieu n'étoit autre chose que le monde développé : ils considéroient Dieu sous deux formes, & en deux périodes de temps; avant la création & après la création ; avant la création, tout étoit en Dieu ; après la création, il étoit en tout ; c'étoit un écrit roulé ou déplié ; ces idées singulieres n'étoient pas nouvelles.

Jean-Baptiste Van-helmont naquit à Bruxelles en 1474 ; il étudia les Lettres, les Mathématiques, l'Astronomie ; son goût, après s'être porté légérement sur la plupart des sciences & des arts, se fixa à la Médecine & à la Chimie ; il avoit reçu de la nature de la pénétration ; personne ne connut mieux le prix du temps; il ne perdit pas un moment ; il passa dans son laboratoire tous les instans qu'il ne donna pas à la pratique de la Médecine ; il fit des progrès surprenans en Chimie ; il exerça l'art de guérir les maladies avec un succès incroyable ; son nom a été mis à côté de ceux de Bacon, de Boyle, de Galilée, & de Descartes. Voici les principes de sa Philosophie.

Toute cause physique efficiente n'est point extérieure, mais intérieure, essentielle en nature.

Ce qui constitue, ce qui agit, la cause intérieure, je l'appelle *archée*.

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il soit, que des rudimens corporels ; ces rudimens sont sujets à des vicissitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matiere indéterminée, nue, premiere ; cette matiere est impossible.

Il n'y a que deux causes, l'efficiente & la matérielle.

Les choses particulieres supposent un suc générique, & un principe séminal, efficient, générateur ; la définition ne doit renfermer que ces deux élémens.

L'eau est la matiere dont tout est fait.

Le ferment séminal & générateur est le rudiment par lequel tout commence & se fait.

Le rudiment ou le germe, c'est une même chose.

Le ferment séminal est la cause efficiente du germe.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment est un être créé ; il n'est ni substance, ni accident ; sa nature est neutre ; il occupe dès le commencement du monde les lieux de son empire; il prépare les semences, les excite ; il les précede.

Les fermens ont été produits par le Créateur; ils dureront jusqu'à la consommation des siecles ; ils se régénerent ; ils ont leurs semences propres qu'ils produisent & qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raison assignée par la divinité, & destinée à la production de certains effets.

L'eau est l'unique cause matérielle des choses ; elle a en elle la qualité initiante ; elle est pure ; elle est simple ; elle est résoluble, & tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matiere derniere.

Le feu a été destiné à détruire, & non à engendrer ; son origine n'est point séminale, mais particuliere ; il est entre les choses créées, un être un, singulier & incomparable.

Entre les causes efficientes en nature, les unes sont efficiemment efficientes, les autres effectivement; les semences & leurs esprits ordinateurs, composent la premiere classe ; les réservoirs & les organes immédiats des semences, les fermens qui disposent extérieurement de la matiere, les palingénésies composent la seconde.

Le but de tout agent naturel est de disposer la matiere qui lui est soumise, à une fin qui lui est connue, & qui est déterminée, du moins quant à la génération.

Quelque opaques & dures que soient les choses, elles avoient avant cette solidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondoit la semence, & qui y traçoit les premiers linéamens déliés & subtils de la génération conséquente. Cette vapeur ne se sépare point de l'engendre ; elle le suit jusqu'à ce qu'il disparoisse de la scene ; cette cause efficiente intérieure est l'archée.

Ce qui constitue l'archée, c'est l'union de l'autre séminale, comme matiere, avec l'image séminale, ou le noyau spirituel intérieur qui fait & contient le principe de la fécondité de la semence; la semence visible n'est que la silique de l'archée.

L'archée auteur & promoteur de la gé-

nération, se revêtit promptement lui-même d'une enveloppe corporelle : dans les êtres animés, il se meut dans les replis de sa semence ; il en parcourt tous les détours & toutes les cavités secretes ; il commence à transformer la matiere, selon l'entéléchie de son image, & il reste le dispositeur, le maître, & l'ordinateur interne des effets, jusqu'à la destruction derniere.

Une conclusion forme une opinion, & non une démonstration.

Il préexiste nécessairement en nous la connoissance de la convenance des termes comparés dans le sillogisme avant la conclusion ; enforte qu'en général je savois d'avance ce qui est contenu dans la conclusion, & ce qu'elle ne fait qu'énoncer, éclaircir & développer.

La connoissance que nous recevons par la démonstration, étoit antérieurement en nous ; le sillogisme la rend seulement plus distincte, mais le doute n'est jamais entiérement dissipé ; parce que la conclusion suit le côté foible des prémisses.

La science est dans l'entendement comme un feu sous la cendre, qu'il peut écarter de lui-même, sans le secours des modes & des formes sillogistiques.

La connoissance de la conclusion n'est pas renfermée nécessairement dans les prémisses.

Le sillogisme ne conduit point à l'invention des sciences ; il dissipe seulement les ténebres qui les couvrent.

Les vraies sciences sont indémontrables ; elles n'émanent point de la démonstration.

La méthode des logiciens n'est qu'un simple résumé de ce qu'on sait.

Le but de cette méthode se termine donc à transmettre son opinion d'une maniere claire & distincte à celui qui nous écoute, & à réveiller facilement en lui la réminiscence, par la force de connexion.

Il n'y a qu'ignorance & erreur dans la physique d'Aristote & de Galien ; il faut recourir à des principes plus solides.

Le ciel, la terre & l'eau, ont été dans le commencement la matiere créée de tous les êtres futurs ; le ciel contenoit l'eau & la vapeur fécondante ou l'ame.

Il ne faut pas compter le feu parmi les élémens ; on ne voit point qu'il ait été créé.

La terre n'est point une partie du mixte ; elle n'est point la mere, mais la matrice des corps.

L'air & l'eau ne convertissent rien en eux.

Au commencement la terre étoit continue, indivisée ; une seule source l'arrosoit ; elle fut séparée en portions diverses par le déluge.

L'air & l'eau ne se convertissent point l'un en l'autre.

Le globe, composé d'eau & de terre, est rond ; il va d'orient en orient par l'occident ; il est rond dans le sens de son mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gas & le blas sont deux rudimens physiques que les anciens n'ont point connus ; le gas est une exhalaison de l'eau, élevée par le froid du mercure, & atténuée de plus en plus par la dessiccation du soufre ; le blas est le mouvement local & alternatif des étoiles : voilà les deux causes initiantes des météores.

L'air est parsemé de vides ; on en donne la démonstration méchanique par le feu.

Quoique les porosités de l'air soient actuellement vides de toute matiere, il y a cependant un être créé & réel ; ce n'est pas un lieu pur ; mais quelque chose de moyen entre l'esprit & la matiere, qui n'est ni accident ni substance, un neutre, je l'appelle *magnale*.

Le magnale n'est point lumiere, c'est une certaine forme unie à l'air, les mêlanges sont des produits matériels de l'eau seule, il n'y a point d'autre élément : ôtez la semence, & le mercure se résoudra en une eau insipide ; les semences, parties similaires des concrets, se résolvent en sel, en soufre, & en mercure.

Le ferment qui empreint de semence la masse, n'éprouve aucune vicissitude séminale.

Il y a deux sortes de fermens dans la nature ; l'un contient en lui-même l'aure fluante, l'archée séminal qui tend dans son progrès à l'état d'ame vivante ; l'autre est le principe initiant du mouvement ou de la génération d'une chose dans une chose.

Celui qui a tout fait de rien, crée encore la voie, l'origine, la vie & la perfection en tout : l'effet des causes fecondes n'est que partiel.

Dieu créa les hommes de rien.

Dieu est l'essence vraie, parfaite & ac-

tuelle de tout. Les essences des choses sont des choses, ce n'est pas Dieu.

Lorsque la génération commence, l'archée n'est pas lumineux; c'est une aure où la forme, la vie, l'ame sensitive du générateur est obscure, jusqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire & imprime à la chose une image distincte de son éclat.

Cette aure tend par tous les moyens possibles à organiser le corps & à lui transmettre sa lumiere & toutes les qualités qui en dépendent: elle s'enflamme de plus en plus; elle se porte avec ardeur sur le corps; elle cherche à l'informer & à le vivifier: mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui est la vie, la vérité & la lumiere.

Lorsqu'un être a conçu l'archée, il est en lui le gardien de la vie, le promoteur des transmutations depuis la premiere jusqu'à la derniere.

Il y a de la convenance entre les archées, par leur qualité vitale commune & par leur éclat; mais ils ne se reçoivent point réciproquement, ils ne se troublent point dans leur ordre & leur district.

La vicissitude en nature n'est point l'effet de la matiere, mais du feu.

La corruption est une certaine disposition de la matiere conséquente à l'extinction du feu recteur; ce n'est point une pure privation, ses causes sont positives.

Ce sont les fermens étrangers qui introduisent la corruption; c'est par eux qu'elle commence, se continue & s'achève.

Entre les choses, les unes périssent par la dissipation du baume de nature, d'autres par la corruption.

La nature ignore & n'admet rien de contraire à son vœu.

Il y a deux bla dans l'homme, l'un mu naturellement, l'autre volontairement.

La chaleur n'est point la cause efficiente de la digestion, qu'elle excite seulement. Le ferment stomachique est la cause efficiente de la digestion.

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

L'ame ne se connoît ni par la raison ni par des images: la vérité de l'essence & la vérité de l'entendement se pénetrent en unité & en identité; voilà pourquoi l'entendement est un être immortel.

Il y a plusieurs sortes de lumieres vitales. La lumiere de l'ame est une substance spirituelle, une matiere vitale & lumineuse.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immensité de Dieu, & qui nous regardent comme des parties de ce tout, sont des athées.

L'entendement est uni substantiellement à la volonté qui n'est ni puissance, ni accident, mais lumiere, essence spirituelle, indivise, distincte de l'entendement par abstraction.

Il faut reconnoître dans l'ame une troisieme qualité, l'amour ou le desir de plaire. Ce n'est point un acte de la volonté seule ni de l'entendement seul, mais de l'un & de l'autre conjointement.

L'esprit est un acte pur, simple, formel, homogene, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhensible, où tous les attributs qui conviennent à sa nature sont rassemblés dans une unité.

L'entendement est la lumiere de l'esprit, & l'esprit est l'entendement éclairé; il comprend, il voit, il agit séparément du corps.

L'entendement est lié aux organes du corps; il est soumis aux actions de l'ame sensitive: c'est par cette union qu'il se revêtit de la qualité qu'on appelle *imagination*.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la sensation; les especes intellectuelles sont toutes émanées des objets sensibles.

La force intelligente concourt avec la faculté phantastique de l'ame sensitive, sur le caractere de l'organe, & lui est soumise.

L'ame a son siege particulier à l'orifice supérieur de l'estomac; la mémoire a son siege dans le cerveau.

L'entendement est essentiel à l'ame; la volonté & la mémoire sont des facultés caduques de la vie sensitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumiere dépendante de la liaison de l'ame avec le corps, & des esprits éthérés.

L'intelligence qui naît de l'invention & du jugement, passe par une irradition qui se fait de l'orifice de l'estomac au cerveau.

L'orifice de l'estomac est comme un centre d'où l'ame exerce son énergie en tout sens.

L'ame, image de la Divinité, ne pense

rien principalement, ne connoît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu, ou l'unité premiere, à laquelle tout le reste se rapporte.

Si une chose s'atteint par le sens ou par la raison, ce ne sera point encore une abstraction pure & complette.

Le moyen d'atteindre à l'abstraction pure & complette est très-éloigné; il faut être séparé de l'attention à toutes choses créées & même incréées: il faut que l'activité de l'ame soit abandonnée à elle-même; qu'il n'y ait aucun discours ni intérieur ni extérieur; aucune action préméditée, aucune contemplation déterminée; il faut que l'ame n'agisse point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'en-haut; qu'il ne lui reste aucune impression qui la ramene à elle; qu'elle se soit parfaitement oubliée; en un mot qu'elle demeure absorbée dans une inexistence, un oubli, une sorte d'anéantissement qui la rende absolument inerte & passive.

Rien ne conduit plus efficacement & plus parfaitement à ce dépouillement, à ce silence, à cette privation de lumiere étrangere, à ce défaut général de distraction, que la priere, son silence & ses délices: exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profondeur d'adoration l'ame se perdra, les sens seront suspendus, les ténebres qui l'enveloppent se retireront, & la lumiere d'en-haut s'y réfléchira: alors il ne lui restera que le sentiment de l'amour qui l'occupera toute entiere.

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres propositions tirées des ouvrages de cet auteur à celles qui précedent, mais elles n'instruiroient pas davantage. D'ailleurs ce Van-helmont s'exprime d'une maniere si obscure & si barbare, qu'on est bientôt dégoûté de le suivre, & qu'on ne peut jamais se promettre de le rendre avec quelque exactitude. Qu'est-ce que son blas, son gas, & son archée lumineux? qu'est-ce que cette méthode de s'abrutir, pour s'unir à Dieu, de se séparer de ses connoissances, pour arriver à des découvertes, & de s'assoupir pour penser plus vivement?

Je conjecture que ces hommes, d'un tempérament sombre & mélancholique, ne doivent cette pénétration extraordinaire & presque divine qu'on leur remarquoit par intervalles, & qui les conduisoit à des idées tantôt si folles, tantôt si sublimes, qu'à quelque dérangement périodique de la machine. Ils se croyoient alors inspirés & ils étoient fous: leurs accès étoient précédés d'une espece d'abrutissement, qu'ils regardoient comme l'état de l'homme sous la condition de nature dépravée. Tirés de cette léthargie par le tumulte subit des humeurs qui s'élevoient en eux, ils imaginoient que c'étoit la divinité qui descendoit, qui les visitoit, qui les travailloit; que le souffle divin dont ils avoient été premierement animés, se ranimoit subitement & reprenoit une portion de son énergie ancienne & originelle, & ils donnoient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgasme & d'ivresse où ils se trouvoient au-dessus d'eux mêmes & qu'ils regrettoient; semblables à ceux qui ont éprouvé l'enchantement & le délire délicieux que l'usage de l'opium porte dans l'imagination & dans les sens; heureux dans l'ivresse, stupides dans le repos, fatigués, accablés, ennuyés, ils prenoient la vie commune en dégoût; ils soupiroient après le moment d'exaltation, d'inspiration, d'aliénation. Tranquilles ou agités, ils fuyoient le commerce des hommes, insupportables à eux-mêmes ou aux autres. O que le génie & la folie se touchent de bien près! Ceux que le ciel a signés en bien & en mal sont sujets plus ou moins à ces symptômes; ils les ont plus ou moins fréquens, plus ou moins violens. On les enferme & on les enchaîne, ou on leur éleve des statues, ils prophétisent ou sur le trône, ou sur les théatres, ou dans les chaires; ils tiennent l'attention des hommes suspendue, ils en sont écoutés, admirés, suivis, ou insultés, bafoués, lapidés; leur sort ne dépend point d'eux, mais des circonstances dans lesquelles ils se montrent. Ce sont les tems d'ignorance & de grandes calamités qui les font naître: alors les hommes qui se croient poursuivis par la divinité, se rassemblent autour de ces especes d'insensés qui disposent d'eux. Ils ordonnent des sacrifices, & ils sont faits; des prieres, & l'on prie; des jeûnes, & l'on jeûne; des meurtres, & l'on égorge; des chants d'allégresse & de joie, & l'on se couronne de fleurs, & l'on danse, & l'on chante; des temples, & l'on en éleve; les entreprises les plus désespérées, & elles réussissent; ils meurent, &

ils ſont adorés. Il faut ranger dans cette claſſe Pindare, Eſchile, Mahomet, Shakeſpear, Roger, Bacon & Paracelſe. Changez les inſtans, & celui qui fut poëte eût été ou magicien, ou prophête, ou légiſlateur. O hommes à qui la nature a donné cette grande & extraordinaire imagination, qui criez, qui ſubjuguez, que nous qualifions inſenſés ou ſages, qui eſt-ce qui peut prédire votre deſtinée ? Vous naquîtes pour marcher entre les applaudiſſemens de la terre ou l'ignominie, pour conduire les peuples au bonheur ou au malheur, & laiſſer après vous le tranſport de la louange ou de l'exécration.

François-Mereure Van-Helmont, fils de Jean-Baptiſte, naquit en 1518; il n'eut ni moins de génie, ni moins de connoiſſances que ſon pere. Il poſſeda les langues anciennes & modernes, orientales & européennes. Il ſe livra tout entier à la chymie & à la médecine, & il ſe fit une grande réputation par ſes découvertes & par ſes cures. Il donna éperdument dans la cabale & la *théoſophie*. Né catholique, il ſe fit quaker. Il n'y a peut-être aucun ouvrage au monde qui contienne autant de paradoxes que ſon *ordo ſæculorum*. Il le compoſa à la ſollicitation d'une femme qui l'écrivit ſous ſa dictée.

Pierre Poiret naquit à Metz en 1546, de parens pauvres, mais honnêtes. Il étudia autant que ſa ſanté le lui permit. Il fut ſucceſſivement ſyncretiſte, éclectique, cartéſien, philoſophe, théologien & *théoſophe*. Attaqué d'une maladie dangereuſe, il fit vœu, s'il en guériſſoit, d'écrire en faveur de la religion contre les athées & les incrédules. C'eſt à cette circonſtance qu'on dut l'ouvrage qu'il publia ſous le titre de *cogitationes rationales de Deo, animâ & malo*. Il fit connoiſſance étroite à Hambourg avec la fameuſe Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ſes ſentimens de myſticité. Il attendit donc, comme elle, l'illumination paſſive, & il ſe rendit l'apologiſte du ſilence ſacré de l'ame & de la ſuſpenſion des ſens, & le détracteur de la philoſophie & de la raiſon. Il mourut en Hollande âgé de 63 ans, après avoir paſſé dans la retraite la plus profonde, les dernieres années de ſa vie: entre les qualités de cœur & d'eſprit qu'on lui reconnoît, on peut louer ſa tolérance. Quoiqu'il fût très-attaché à ſes opinions religieuſes, il permettoit qu'on en profeſsât librement de contraires; ce qui ſuffit ſeul pour caractériſer un honnête homme & un bon eſprit.

Ce fut dans ce temps, au commencement du xvij ſiecle, que ſe forma la fameuſe ſociété des roſe-croix, ainſi appellée du nom de celui qu'elle regarda comme ſon fondateur; c'étoit un certain Roſencreuz, né en Allemagne en 1388. Cet homme fit un voyage en Paleſtine, où il apprit la magie, la cabale, la chymie & l'alchymie. Il ſe fit des aſſociés, à qui il confia ſes ſecrets. On ajouta qu'il mourut âgé de cent-vingt ans. L'aſſociation ſe perpétua après ſa mort. Ceux qui la compoſoient ſe prétendoient éclairés d'enhaut. Ils avoient une langue qui leur étoit propre, des arcanes particuliers; leur objet étoit la réformation des mœurs des hommes dans tous les états, & de la ſcience dans toutes ſes branches; ils poſſédoient le ſecret de la pierre philoſophale & de la teinture ou médecine univerſelle. Ils pouvoient connoître le paſſé & prédire l'avenir. Leur philoſophie étoit un mêlange obſcur de paracelſiſme & de *théoſophie*. Les merveilles qu'ils diſoient d'eux, leur attacherent beaucoup de ſectateurs, les uns fourbes, les autres dupes. Leur ſociété répandue par toute la terre, n'avoit point de centre. Deſcartes chercha par-tout des Roſe-croix, & n'en trouva point. Cependant on publia leurs ſtatuts: mais l'hiſtoire des Roſe-croix s'eſt tellement obſcurcie depuis, que l'on regarde preſqu'aujourd'hui ce qu'on en débitoit autrefois comme autant de fables.

Il ſuit de ce qui précede que les *Théoſophes* ont été des hommes d'une imagination ardente; qu'ils ont corrompu la théologie, obſcurci la philoſophie, & abuſé de leurs connoiſſances chymiques, & qu'il eſt difficile de prononcer s'ils ont plus nui que ſervi aux progrès des connoiſſances humaines.

Il y a encore quelques *théoſophes* parmi nous. Ce ſont des gens à demi-inſtruits, entêtés de rapporter aux ſaintes écritures toute l'érudition ancienne & toute la philoſophie nouvelle; qui déshonorent la révélation par la ſtupide jalouſie avec laquelle ils défendent ſes droits; qui retréciſſent autant qu'il eſt en eux l'empire de la raiſon, dont ils nous interdiroient volontiers l'uſage; qui ſont toujours tout prêts à attacher l'épithete d'héréſie à tou-

te hypothese nouvelle ; qui réduiroient volontiers toute connoissance à celle de la religion, & toute lecture aux livres de l'ancien & du nouveau testament, où ils voient tout ce qui n'y est pas & rien de ce qui y est ; qui ont pris en aversion la philosophie & les philosophes, & qui réussiroient à éteindre parmi nous l'esprit de découvertes & de recherches, & à nous replonger dans la barbarie, si le gouvernement les appuyoit, comme ils le demandent.

THÉOXENIES, s. f. pl. *Ant. grecq.*, θεοξενια, fête solemnelle des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux ensemble. Elle est ainsi nommée, parce qu'on y faisoit des préparatifs comme pour recevoir à un festin tous les dieux παρα τȣ ξενιγειν τȣ̃ς θεȣ̃ς. On célébroit aussi la même fête dans d'autres villes de Grece.

On en attribue l'institution à Castor & à Pollux. Le scholiaste de Pindare rapporte que les Dioscures avoient institué les *théoxénies*, pour célébrer la mémoire de l'honneur que les dieux avoient daigné leur faire, d'assister à un festin qu'ils avoient préparé.

Les poëtes, pour inspirer l'hospitalité envers les étrangers, assuroient qu'on pouvoit d'autant moins s'en dispenser, que les dieux revêtus de la forme humaine venoient quelquefois visiter la terre, pour y observer les mœurs des hommes. C'est pourquoi Télémaque reçut Minerve dans sa maison sans la connoître, ce dont il fut bien récompensé. Au contraire Jupiter, *humana lustrans sub imagine terras*, pour me servir des termes d'Ovide, vint aborder chez Lycaon qui refusa de le recevoir, & il le changea en loup à cause de son inhumanité. En un mot, tout, chez les païens, inspiroit cette vertu de bienfaisance ; S. Paul, en recommandant d'autres devoirs aux Hébreux, *xiij.* 2. y joint celui ci : *N'oubliez point l'hospitalité, car quelques-uns ont logé des anges.* La loi des peuples de la Lucanie condamnoit à l'amende celui qui manquoit à cette charité ; on lui intentoit l'action d'inhospitalité, & l'amende étoit au profit de Jupiter hospitalier.

Quand chez les anciens un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit ; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se faire aucun préjudice ; celui qui violoit cet engagement, se rendoit coupable du plus grand parjure, & étoit en exécration aux autres hommes ; en un mot, puisque l'hospitalité étoit une chose sainte & sacrée, *voyez* en l'*article* ; voyez aussi TESSERE *d'hospitalité.* (*D. J.*)

THEOXENIUS, *Mytholog.*, surnom d'Apollon qu'on lui donnoit à Pellene en Achaïe. Il y avoit un temple où sa statue étoit en bronze ; on célébroit aussi dans cette ville des jeux en son honneur, où les seuls citoyens de Pellene étoient admis ; mais il ne faut pas confondre ces jeux avec les *théoxenies.* (*D. J.*)

THERA, *Géog. anc.*, 1°. île de la mer de Crete ; elle est du nombre de celles de l'Archipel, que les anciens appelloient *Sporades*, parce qu'elles étoient semées çà & là dans la mer. Ptolomée s'est trompé dans la position de cette île, en la mettant proche des côtes de l'Attique, au-dessous de l'île d'Eubée ; peut-être s'est-il trompé conséquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oëa & d'Eleusine, parce qu'il n'en est parlé dans aucun autre auteur, & parce que si ce géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que Théras y avoit bâtie, & qui en étoit la capitale.

L'île de *Théra* est située environ au 56 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude septentrionale. Elle a au midi l'île de Crête, dont elle est éloignée d'environ 90 milles ; & autour d'elle, à diverses distances, sont les îles de Thérasie, d'Anaphe, d'Amorgos, d'Ios, *&c.*

Strabon lui donne deux cens stades de circuit, c'est-à-dire vingt-cinq mille pas géométriques : les voyageurs modernes lui en donnent trente-six mille, qui valent douze grandes lieues de France. J'aime mieux accuser Strabon de n'avoir pas connu exactement son étendue, que de croire qu'elle ait reçu aucun accroissement depuis le siecle de Strabon ; parce qu'aucun auteur ne l'a dit, & que, dans les fréquens tremblemens de terre qu'elle a essuyés depuis ce temps-là, elle a plus perdu, sans comparaison, qu'elle n'a acquis.

Les habitans de cette île sont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'est élevée du fond de la mer, par la violence d'un volcan qui depuis a produit cinq ou

six autres îles dans son golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des poëtes, suivant lesquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laissé tomber par mégarde dans le lieu où cette île est située. Pline le naturaliste, *l. II. c.lxxxij. l. IV. c.xij.* dit formellement que l'île de *Théra* n'a pas toujours été, & que lorsqu'elle parut hors de la mer, elle fut appellée *Callistè*.

Enfin une derniere preuve qui paroît assez forte, c'est que le volcan qui l'a produite n'est pas même encore éteint. Dans la quatrieme année de la cent trente-cinquieme olympiade, selon Pline, environ deux cents trente-trois ans avant Jesus-Christ, ce volcan poussa hors de la mer l'île de Thérasie, qui n'est éloignée de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque temps après, le même volcan produisit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de *Théra* & de Thérasie. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, *l. I.* la mer couverte de flammes qui l'agiterent extrêmement, & du milieu de ces flammes sortirent quantité de rochers ardens, qui, comme autant de parties d'un corps organisé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appellée *Hiéra & Automaté*. Les Rhodiens qui étoient alors fort puissans sur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naissant, & furent assez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils consacrerent à Neptune, surnommé *Asphalien*.

Cette île s'est accrue à deux reprises différentes; la premiere fois, sous l'empire de Léon l'Iconoclaste, l'an 726 de l'ere chrétienne; & la seconde fois l'an 1427, le 25 de novembre, comme on l'apprend d'une inscription en vers latins que l'on a trouvé à Scaro sur un marbre. On l'appelle aujourd'hui μαχρη καμμένη, *grande brûlée*, pour la distinguer d'une autre qui parut en 1593, que l'on nomme μιχρὴ καμμενη, ou *petite brûlée*. Pline, Séneque & Dion Cassius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. Je ne sais ce qu'elle est devenue, peut-être s'est-elle jointe à l'île d'Hiera, dans l'un de ses deux accroissemens, car elle n'en étoit qu'à trois cents pas.

Enfin l'an 1707, le volcan se ralluma avec plus de furie que jamais, dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite Camméni, & donna le spectacle d'une île nouvelle de cinq ou six milles de circuit.

Je ne parlerai point du fracas épouvantable qui précéda & qui suivit sa naissance, on peut s'en instruire dans les relations que l'on en a données au public: ce que l'on y apprendra sur la production de la derniere île, est tout-à-fait conforme à ce que les anciens ont dit sur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île du *Théra* fut appellée d'abord *Callistè*, Καλλίστη, c'est-à-dire *très-belle*. L'état affreux où elle est aujourd'hui, ne répond nullement à ce premier nom; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle est devenue stérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & volcans l'ont bouleversée plusieurs fois; & son port, autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui en sont sorties, de maniere que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaisseaux. Théras lui fit perdre le nom de *Callistè*, & lui donna le sien: elle se nomme aujourd'hui *Saint-Erini* ou *Santorini*, το νησὶ τῆς αγιας Εἰρήνης, comme l'appellent les Grecs modernes, c'est-à-dire *l'île de Sainte Irene*, qui en est la patrone. Les François disent *Santorin*; mais *v.* SANT-ERINI.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus apperçut cette île en passant dans la Grece. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels, l'un à Neptune, l'autre à Minerve. Il en trouva le séjour si agréable, qu'il y laissa une partie des Phéniciens de sa suite sous les ordres de Membliarès, fils de Pélicée, pour la tenir en son nom. Membliarès, selon Hérodote, étoit parent de Cadmus; selon Pausanias, il n'étoit qu'un simple particulier. Théras qui en descendoit en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes sur la souveraineté de cette île, quoique les descendans de Membliarès la possédassent depuis plus de 300 ans. Il s'y en alla avec trois galeres chargées de Lacédémoniens & de ceux des Minyens, qui s'étoient associés à son entreprise. Si nous en croyons Pausanias, les descendans de Membliarès se soumirent à leur nouveau maître, sans lui faire de résistance, sans lui alléguer du moins contre son droit prétendu, la

longue poſſeſſion où ils étoient de l'île Calliſté. Diſons plutôt, qu'ils ſe ſoumirent, parce qu'ils furent ou qu'ils ſe crurent les plus foibles; & c'eſt ce qu'Hérodote nous fait entendre, lorſqu'il dit que Théras ne voulut point chaſſer les anciens habitans de l'île, & qu'il les aſſocia à la colonie qu'il y avoit menée. Ainſi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Minyens vont être confondus, & ne feront qu'un ſeul peuple; & de ce peuple doivent ſortir à la treizieme génération, le fondateur & les premiers habitans de Cyrene.

Perſonne n'ignore que les chefs des colonies avoient accoutumé de ſe vouer à quelque dieu, ſous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le dieu à qui Théras ſe voua. Il lui conſacra en arrivant toute l'île Calliſté, & y établit en ſon honneur cette fête célebre des Lacédémoniens appellée κάρνεια, les Carnéennes, & qui paſſa enſuite de l'île de *Théra* à Cyrene.

La ſeconde choſe que fit Théras en arrivant fut de bâtir une ville de ſon nom, pour y loger ſon peuple. Il y a lieu de croire qu'il la bâtit ſur une montagne, appellée aujourd'hui la *montagne de Saint Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été conſidérable. Les pierres qui ſont reſtées de la démolition de ſes murailles, ſont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colonnes de marbre blanc toutes entieres, des ſtatues, & ſur-tout quantité de ſépulcres: monumens qui prouvent que cette ville a été la capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appellée dans pluſieurs auteurs *la ville métropole de Cyrene*?

Quant à la forme du gouvernement que Théras établit dans ſon petit royaume, il eſt à préſumer qu'il l'établit ſur le modele de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le temps de ſa régence; du moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les auteurs, ſi ce n'eſt une coutume ou une loi touchant le deuil qu'Euſtathe nous a conſervée dans ſon commentaire ſur Denys le géographe. Les Théréens, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant ſept ans, ni les hommes qui mouroient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parce qu'apparemment ils étoient cenſés avoir aſſez vécu, & ceux-là, parce qu'on ne penſoit pas qu'ils euſſent encore vécu.

Les Théréens crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que Théras leur avoit fait pendant ſa vie; ils lui rendirent après ſa mort des honneurs divins, récompenſe ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des états. Il laiſſa en mourant un fils appellé *Samus*, lequel eut deux fils, Télémaque & Clytius. Ce dernier ſuccéda à ſon pere, & Télémaque paſſa dans la Sicile avec une colonie. La ſuite des deſcendans de Clytius eſt perdue juſqu'à Æſanius, pere de Grinus, le dernier des rois de *Théra* que nous connoiſſions, & ſous qui Battus paſſa dans la Lybie.

Quoique l'île de *Théra* ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier ſiecle ſur des collines du mont Saint-Etienne, les ruines d'un temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut être auſſi un temple de Minerve ou d'Apollon; car l'île de *Théra* étoit conſacrée à ce dernier dieu, & c'eſt pour cela que Pindare l'appelle une *île ſacrée*.

M. Spon a recueilli dans ſes antiquités curieuſes toutes les inſcriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de *Théra*, & qui étoit illuſtre encore ſous la belle Rome, puiſqu'on lui permit de conſacrer des monumens à ſes empereurs. Voici en françois les inſcriptions dont nous parlons; car il ſeroit pénible de les tranſcrire en grec.

I. Inſcription. " Cœranus fils d'Agnoſ-
" tène; & Agnoſthène ſon fils, au nom
" du peuple, marquent leur attachement
" pour Tibere, Claude, Céſar, Auguſte,
" Germanique.

II. " Par les ſoins d'Aſclépiade & de
" Quietus, magiſtrats pour la ſeconde
" fois avec Alexandre fils d'Euphroſy-
" ne, le ſénat & le peuple de l'île de
" *Théra* ont fait ériger la ſtatue de l'em-
" pereur Céſar, Marc-Aurele, Antonin,
" Auguſte, conſacrée par Poliuchus,
" grand prêtre pour la ſeconde fois.

III " Le ſénat & le peuple de *Théra*
" aſſurerent l'empereur Céſar, Septime
" Severe, Pertinax, Auguſte, de leur
" entier dévouement.

IV. " Sous les magiſtrats M. Aurele

„ Iſoclée fils d'Aſclépiades, Aurele Cleo-
„ telès, fils de Tyrannus, & Aurele
„ Philoxène, fils d'Abaſcantus, par or-
„ dre du ſénat & du peuple de *Théra*,
„ Aurele Iſoclée, premier magiſtrat pour
„ la ſeconde fois, a fait la dépenſe, &
„ pris le ſoin de faire ériger la ſtatue du
„ très-grand empereur Céſar, Marc-
„ Aurele Severe, Antonin Pie, Auguſte,
„ Arabique, Adiabénique, Parthique,
„ Germanique.

V. " AureliusTychaſius pour ſon pere,
„ & Elpizouſa pour ſon cher mari Thy-
„ chaſius, conſacrent les témoignages de
„ leur tendreſſe.

VI. " Carpus a conſacré par ce monu-
„ ment ſon amour pour ſa chere femme
„ Soeide, qui n'avoit point eu d'autre
„ mari. „

Quelques-uns font naître Ariſtippe dans l'iſle de *Théra*, & Horace l'appelle *græcus Ariſtippus*; mais tous les hiſtoriens donnent à ce philoſophe pour patrie la ville de Cyrène en Lybie, aujourd'hui Caïroam, dans le royaume de Barca; cependant on peut défendre l'épithete d'Horace comme poëte, & dire qu'Ariſtippe étoit Grec d'origine, parce que l'iſle de *Théra* avoit été peuplée par une colonie grecque, & que la ville de Cyrène fut enſuite bâtie par une colonie de *Théra*. (*D. J.*)

THERACIEN, *Muſiq. des anc.*, ſurnom d'un des airs des anciens qu'on chantoit pendant les fêtes de Proſerpine au printemps; probablement le nom de cet air venoit de ſon inventeur qui étoit Argien. Pollux, *Onomaſt. liv. IV. ch.* 10. (*F. D. C.*)

THERAPEUTES, ſ. m. pl. *Hiſt. jud.*, terme grec qui ſignifie *ſerviteurs*, & en particulier ceux qui ſe conſacroient au ſervice de Dieu, dérivé de θεραπευω, qui ſignifie *guérir* ou *ſervir*. Les Grecs donnoient le nom de *thérapeutes* à ceux qui avoient embraſſé une vie contemplative, ſoit que ce fût par rapport aux ſoins extrêmes qu'ils prenoient de l'affaire de leur ſalut, ſoit par rapport à la façon particuliere d'exercer leur religion. Le mot *therapeuein* d'où eſt venu celui de *therapeutes*, ſignifie *les ſoins qu'un médecin prend de ſon malade, & le ſervice qu'un homme rend à un autre.*

Philon dans ſon premier livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans preſque toutes les parties du monde, connu ſur-tout dans l'Egypte, aux environs d'Alexandrie, & nommé *thérapeutes*: que ces gens-là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie: qu'ils ſe débarraſſoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils ſe retiroient dans les ſolitudes où ils avoient chacun leur habitation particuliere nommée *ſemnée* ou *monaſtere*. *V.* MONASTERE.

Il ajoute que les *thérapeutes* s'y livroient entiérement aux exercices de la priere & de la contemplation, qu'ils ſe regardoient comme étant continuellement en préſence de Dieu, qu'ils faiſoient des prieres publiques le ſoir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du ſoleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en ſix jours de temps, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain aſſaiſonné d'un peu de ſel ou d'hyſſope: que dans leur ſemnée ils ne ſe chargeoient que des livres de Moyſe, des prophetes, des pſeaumes & d'autres écritures ſemblables, où ils cherchoient les ſens des expreſſions myſtiques & allégoriques, dans la perſuaſion que les Ecritures-ſaintes n'étoient que des ombres ou figures dont il falloit découvrir les ſens cachés & myſtérieux; qu'ils avoient auſſi quelques livres qui leur avoient été tranſmis par les fondateurs de leur ſecte: qu'ils s'aſſembloient tous les ſamedis dans un grand monaſtere pour conférer enſemble, & participer aux myſteres de leur religion.

Les critiques ſont extrêmement diviſés ſur deux points concernant ces *thérapeutes*; il eſt queſtion de ſavoir s'ils étoient juifs ou chrétiens; & ſuppoſé qu'ils fuſſent chrétiens, s'ils étoient moines ou ſéculiers.

A l'égard du premier point, Scaliger, *de emend. temp.* ſoutient qu'ils étoient des juifs Eſſéens; mais de Valois & Euſebe rejettent l'opinion de Scaliger, 1°. parce que Philon ne les a appellés nulle part *Eſſéens*; 2°. parce que les Eſſéens n'habitoient que la terre ſainte, au lieu que les *Thérapeutes* s'étoient répandus dans la Grece & dans tous les pays des peuples barbares; 3°. parce que Joſephe qui entre dans un grand détail ſur les Eſ-

séens, ne dit pas un seul mot des *Thérapeutes*, ni de la vie thérapeutique. *V.* Esséen *ou* Essénien.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient juifs, & en cela il est appuyé par Photius. Les principales raisons qu'en apporte de Valois, sont 1°. que suivant Philon, ils ne lisoient d'autres livres que la loi & les prophetes; 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des chrétiens, puisque dans ce temps-là le christianisme ne venoit que de naître; 3°. que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus souvent; 4°. que les Chrétiens ne commencerent à chanter des hymnes & des pseaumes qu'après la mort de l'empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raisons, Eusebe, *lib. II. hist. eccléf. cap. xvij.* S. Jérôme, Sozomène, Nicephore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient chrétiens, & tâchent de leur prouver, en disant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers chrétiens, que celle qui est attribuée par Philon aux *Thérapeutes:* que ces livres de leurs fondateurs étoient les évangiles & les écrits des apôtres, & même que Philon semble indiquer par son récit qu'il y avoit parmi eux des évêques & d'autres ministres évangéliques.

Mais M. Bouhier, président au parlement de Dijon, réfute ce sentiment, parce qu'il y auroit de l'absurdité à supposer que Philon qui étoit un juif, eût fait un livre exprès à la louange des chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers auteurs, comme Cassien, le P. Heylot, & autres ne soutiennent que les *Thérapeutes* étoient des chrétiens, & même des religieux. Et en effet, M. Bouhier avoue que s'ils étoient chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fussent des religieux.

Pour ce qui est de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les *Thérapeutes* étoient des gens de sa propre nation ou juifs, comme il le déclare lui-même, & qu'il les regardoit seulement comme une secte de juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le christianisme des *Thérapeutes* paroisse assez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des moines. *V.* Moine.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les *Thérapeutes* n'étoient point chrétiens, sont 1°. que tous les auteurs qui ont parlé du christianisme des *Thérapeutes*, n'ont fait que copier Eusebe qui ne s'étoit fondé que sur le témoignage de Philon; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les *Thérapeutes* aient été chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une secte de Juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités, le silence, la retraite, le mépris des richesses, la continence même ne sont pas des preuves univoques du christianisme. Tant de payens ont été désintéressés, austeres, retirés, continens. Tous les *Thérapeutes* n'étoient pas obligés d'observer la virginité; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas observer le même genre de vie. Les veilles, l'observance du sabbat & du jour de la Pentecôte, les hymnes, les explications allégoriques sont plus du caractere des Juifs que des Chrétiens. Les diacres ou ministres sont connus dans les assemblées des Hébreux & dans leur synagogue. Le repas mystique de pain levé & du sel mêlé avec de l'hyssope ne peut être le repas eucharistique où il entroit toujours du vin, mais jamais ni sel ni hyssope. Enfin ce que Philon ajoute que *ce repas ou cette table étoit instituée par une distinction respectueuse pour la table sainte, posée au vestibule du temple, sur laquelle on ne mettoit que du pain sans levain & du sel tout pur*, prouve encore que c'étoit une cérémonie purement judaïque.

2°. Le terme de *monasteres* ou de *semnees* ne doit en imposer à personne. Les anciens moines ont pu emprunter ce terme des *Thérapeutes*, ainsi que plusieurs de leurs pratiques, de même que l'église a emprunté plusieurs termes & plusieurs pratiques des Juifs, sans qu'on en puisse conclure pour cela que les Chrétiens sont Juifs.

3°. Les convenances générales qui se

trouvent entre les *Thérapeutes* & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers aient profeſſé le chriſtianiſme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractere particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne puſſent avoir appris que de J. C., & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des *Thérapeutes* qu'on regarde comme ſemblable à celle des premiers fideles, ne prouve rien non plus; car elle eſt accompagnée de circonſtances qui ne ſont point applicables à tous les premiers chrétiens. Les premiers quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & ſe retiroient dans la ſolitude. Il eſt certain que ce caractere ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers fideles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maiſons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'uſage de quitter les villes & de ſe retirer dans les ſolitudes n'eſt venu que longtemps après Philon, & lorſqu'on ne parloit plus de *Thérapeutes*.

5°. Philon reconnoît que les *Thérapeutes* étoient répandus en pluſieurs endroits de la terre, mais ſur-tout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il déſigner les Chrétiens, qui comme on ſait, étoient bien plus nombreux dans la Paleſtine & dans la Syrie que dans l'Egypte, du temps de Philon? Enfin les *Thérapeutes* étudioient les Ecritures ſaintes & les écrits que leur avoient laiſſés leurs ancêtres touchant la maniere allégorique de les expliquer: ceci convient mieux à des Juifs d'Egypte qu'aux Chrétiens, qui du temps de Philon ne faiſoient que de naître, qui n'avoient point d'auteurs anciens, ni de livres allégoriques, genre d'étude auſſi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raiſons, le P. Calmet, de qui nous les avons empruntées, conclut qu'il eſt très-probable que les *Thérapeutes* étoient juifs & non pas chrétiens; & l'on en peut conclure à plus forte raiſon qu'ils n'étoient pas moines, dans le ſens où ce mot ſe prend par les auteurs eccléſiaſtiques. *Dictionn. de la Bible, tome III. lettre* T, *au mot* Thérapeutes, *p.* 671.

THERAPEUTIQUE, ſ. f. *Méd.*, partie de l'art de guérir les maladies, qui traite de la maniere de les découvrir & de les appliquer. Elle ſe diviſe en Diéte, Chirurgie & Pharmacie.

THÉRAPHIM, ſ. m. *Hiſt. Jud.*, mot hébreu dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Ecriture, où il eſt traduit ordinairement par le mot d'*idoles*; mais les rabbins ne ſe contentent point de lui faire ſignifier ſimplement des *idoles*; ils prétendent qu'il doit être appliqué à une eſpece particuliere d'idoles ou d'images que l'on conſultoit ſur les événemens futurs, comme les oracles.

Le rabbin David de Pomis obſerve qu'on les appelloit *théraphim* de *raphah*, laiſſer, parce que le peuple quittoit tout pour les aller conſulter. Il ajoute que les *théraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant debout, ils parloient à certaines heures du jour, & ſous certaines conſtellations, par les influences des corps céleſtes: mais c'eſt-là une fable rabbinique que David avoit appriſe d'Abenezra.

D'autres prétendent que les *théraphims* étoient des inſtrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les aſtres. De Pomis enchérit ſur Abenezra, en diſant que les *théraphims* étant faits ſous une certaine conſtellation, le démon les faiſoit parler ſous cet aſpect du ciel. *V.* TALISMAN.

Le rabbin Eliezer nous dit la raiſon pourquoi ſes confreres veulent que les *théraphims* parlent & rendent des oracles; ſavoir, parce qu'il eſt écrit dans le prophete Zacharie, *x.* 2. que *les théraphims ont dit des choſes vaines*.

Le même rabbin ajoute que pour faire un *théraphim* on tuoit un enfant nouveau-né, qu'on fendoit ſa tête, & qu'on l'aſſaiſonnoit de ſel & d'huile: qu'on gravoit ſur une plaque d'or le nom de quelque eſprit impur, & qu'on mettoit cette plaque ſous la langue de l'enfant mort, qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit les lampes, & qu'on faiſoit des prieres devant cette tête, qui parloit enſuite avec ſes adorateurs.

Quoi qu'il en ſoit, Vorſtin obſerve que outre le paſſage de Zacharie que l'on vient de citer, il paroît auſſi par celui d'Ezéchiel, *xxj.* 22. que les *théraphims*

étoient consultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette espece, parce qu'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le rabbin Eliéser est d'un sentiment contraire.

Mais quoi qu'en disent les rabbins, & que le texte hébreu porte *théraphim*, que la vulgate rend par *statuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une grosse poupée, ou comme un épouvantail de chénevière, que Michol mit dans le lit de son mari, pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui est de la maniere de faire les *théraphims*, Vorstius est persuadé que c'est une vaine tradition rabbinique, quoique les rabbins Tanichuma, & Jonathan dans son *targum*, *gen. xxxj.* 19, l'aient rapportée après le rabbin Eliéser; il se fonde principalement sur ce que Laban, qui n'avoit pas absolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par le passage de la *Genese*, *xxxj.* 53. ne pouvoit pas être capable d'une cruauté si affreuse : mais Vorstius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du temps de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la suite, outre qu'il est certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Le pere Kircher nous conduit en Egypte pour y chercher l'origine des *théraphims*, ajoutant que ce mot est égyptien lui-même. Spencer, en sa dissertation sur l'*urim & thummin* soutient que *théraphim* est un mot chaldéen, & qu'il signifie la même chose que *seraphim*, parce qu'on sait que les Chaldéens changent souvent le ש en ת, c'est-à-dire, l's en *t*, il ajoute que ces images venoient des Amorites chaldéens ou syriens, & que le *serapis* des Egyptiens est la même chose que le *théraphim* des Chaldéens. *Voy.* SELDEN, *des dieux de Syrie, synt. I. c. 2.*

Le pere Calmet observe que la figure du serpent ailé, nommé *seraph*, d'où l'on a fait le nom *seraphim*, a pu donner aussi naissance au mot *théraphim*, parce que sur les abraxas, & autres talismans des anciens qui sont de vrais *théraphims*, on trouve des figures de serpens représentés tantôt avec des ailes, & tantôt sans ailes; d'où il conclut que les *théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables talismans.

M. Jurieu a proposé sur ces *théraphims* de Laban, une conjecture; c'est que ces *théraphims* étoient les dieux pénates ou domestiques de Laban. Ces dieux lares, dit-il, étoient les ames des héros de familles qu'on avoit déifiés, & qu'on y adoroit. Ainsi les *théraphims* de Laban, selon cet auteur, étoient les images de Noé, restaurateur du genre humain, & de Sem, chef de la famille de Laban. Celui-ci ne se plaint pas seulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des statues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux, il dit qu'on lui a ravi ses dieux, c'est-à-dire, les dieux de sa maison, *cur furatus es deos meos? Gen. xxxj.* Jurieu, *hist. des cultes.*

Mais, comme le remarque dom Calmet, cette conjecture n'est pas solide. Il n'est nullement croyable que le culte des dieux pénates & lares ait été connu du temps de Laban: il est même fort douteux qu'il l'ait été parmi les Orientaux plusieurs siecles après ce patriarche. D'ailleurs est-il croyable, que Laban ait mis au rang des dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis si peu de temps? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'est-à-dire, 87 ans seulement avant que Jacob arrivât en Mésopotamie auprès de Laban. Calmet, *dict. de la Bible, t. III. lettr.* T, *au mot* Théraphim, *p.* 674.

THERAPNE, ou *THERAPNÆ*, ou *THERAMNÆ*, *Géog. anc.*, ville du Péloponèse dans la Laconie, au voisinage de la ville de Sparte. Pausanias, *Lacon. c. xx.* fait entendre que pour aller de Sparte à *Therapné*, il falloit traverser le fleuve Eurotas. Il donne à *Therapné* le titre de *ville*; mais Suidas se sert simplement du nom de *lieu*, & le scholiaste de Pindare, *Ode I. v.* 43. en fait un village. Ce dernier ajoute, qu'il y avoit un temple dédié à Castor & Pollux. C'est à quoi Stace, *Selvar. l. IV. carm. viij. v.* 52. fait allusion dans ces vers :

Et vos Tyndaridæ, quos non horrenda Lycurgi
Taygeta; umbrosæque magis coluere Therapnæ.

Ce même poëte, Thébaïd. *l. VII. v.* 793. parlant de Caſtor & de Pollux, les appelle *Therapnæi fratres*. Pindare & la plupart des auteurs anciens qui ont parlé de ces deux jumeaux, racontent ce qui leur arrivoit de deux jours l'un, à *Therapné*, après leur mort. Jupiter, diſent-ils, ordonna qu'ils paſſeroient alternativement un jour dans le ciel, & un autre jour au-deſſous de la terre, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe cacheroient ſous l'hémiſphere; & c'étoit ſous *Therapné* qu'ils ſe cachoient. Ainſi cette fiction poétique étoit mêlée à l'aſtronomie. Pour rendre une raiſon ingénieuſe du lever & du coucher des deux étoiles appellées *Caſtor* & *Pollux*, les anciens ont dit qu'elles ſortoient de l'hémiſphere inférieur du côté de *Therapné*, qui eſt véritablement vers l'horizon oriental de Lacédémone, & que par le mouvement diurne, elles s'élevoient à la plus haute partie du ciel. En effet, il ne s'en faut que de cinq à ſix degrés qu'elles ne ſoient véritables, & dans le zénith de Lacédémone.

Therapné étoit encore célebre, pour être le lieu où Diane avoit été adorée pour la premiere fois. On y voyoit un temple conſacré à Ménélas, qui y avoit été enterré avec Hélene. Comme cette belle Lacédémonienne y avoit été élevée, les poëtes l'ont appellé la nymphe de *Therapné*. On cherche en vain le tombeau de cette belle nymphe, il reſte à peine des racines de la ville même. (*D. J.*)

THERARQUE, ſ. m. *Littér.*, θεραρχος, dans la milice des anciens Grecs on appelloit *thérarque* celui qui commandoit deux éléphans; *zoarque*, celui qui n'en commandoit qu'un; *épitherarque*, celui qui en commandoit 4; *itarque*, celui qui en commandoit 8; *éléphantarque*, celui qui en commandoit 16, & *hérarque* celui qui en commandoit 32. *Trévoux.* (*D. J.*)

THERENUS, *Géogr. anc.*, fleuve de l'iſle de Crète, ſelon Diodore de Sicile. Ce fleuve couloit près de Gnoſſus, où la fable dit que furent célebrées les nôces de Jupiter & de Junon. (*D. J.*)

THERIAQUE, ſ. f. *Pharm. Thérapeut.*, abſolument décidé tel par le bon uſage, qui ne peut être que celui qui eſt conſacré par les gens de l'art à qui cet objet appartient, c'eſt-à-dire, dans le cas préſent par les médecins.

La *thériaque* eſt une des plus anciennes & des plus célebres compoſitions de la pharmacie; elle eſt due à Andromachus l'ancien ou le pere, médecin célebre, archiatre de l'empereur Néron. Galien prétend que la *thériaque* eſt un très-noble & très-ancien remede, que pluſieurs médecins célebres avoient travaillé à la perfectionner; & qu'*Andromachus* y mit la derniere main, en y ajoutant les viperes. Mais il y a apparence que ç'a été une affaire plus ſimple que la production de cet antidote, c'eſt qu'*Andromachus* ne fit qu'imiter l'antidote de Mithridate, ou le *mitridat*, *V.* MITRIDAT, dont la recette avoit été apportée à Rome long-temps auparavant Pompée.

Ce nouvel antidote fut appellé d'abord par ſon inventeur *gâlené*, c'eſt-à-dire, *tranquille*; & il prit enſuite le nom de *thériaque*, du mot grec θηρια, *bête venimeuſe*, tant parce qu'elle contenoit une eſpece de ces bêtes, ſavoir les viperes; que parce qu'elle étoit regardée comme utile contre les morſures des bêtes venimeuſes.

La compoſition de la *thériaque* a varié en divers temps, tant par le nombre & l'eſpece de drogues, que par rapport au *modus conficiendi*. Les pharmaciens modernes ſe ſont ſur-tout appliqués à la reformer; depuis que la chymie éclairant la pharmacie, a découvert les vices énormes de cette compoſition, qui ne put qu'être barbare dans ſa naiſſance, comme l'art qui la produiſoit. Mais & les ſoins que ſe ſont donnés ces réformateurs pour rectifier cette compoſition, & les prétentions de ceux qui ont cru qu'il n'étoit point permis de toucher à une compoſition ſi précieuſe, annoncent également un reſpect aveugle & ſuperſtitieux pour la célébrité, aſſurément très-précaire de ce remede, qu'on peut juſtement appeller *un monſtre pharmaceutique*. La meilleure réforme étoit donc aſſurément de chaſſer la *thériaque* des diſpenſaires & des boutiques; car elle eſt certainement pire encore que le mithridate duquel Pline a écrit avec raiſon qu'il étoit manifeſtement dû à l'oſtentation de l'art, & à un monſtrueux étalage de ſcience: *oſtentatio artis, & portentoſa ſcientiæ, venditatio manifeſta.*

Mais le vice eſſentiel de la *thériaque* ne conſiſte pas ſeulement dans l'amas bi-

farre d'une foule de drogues de différentes vertus, ſtomachiques, cordiales, aſtringentes, narcotiques, purgatives, & même des poiſons; mais encore en ce que tout cela eſt réduit ſous une forme peu propre à la conſervation, à la durée, ou plutôt ſous une forme deſtinée à faire ſubir à ce mêlange une altération prévue & inévitable, de laquelle on attend des corrections & de nouvelles vertus; enſorte que la perfection de la *thériaque*, quant à ſes qualités médicamenteuſes, doit dépendre de l'imperfection même de ſa préparation.

On a beau dire que ce remede une fois formé par le mêlange de tant de choſes diverſes, & même par l'altération dont nous venons de parler, produiſant conſtamment un grand nombre d'effets utiles, peu importe qu'il ait été fait ou non, ſuivant les regles de l'art; qu'il ſoit dû à la charlatanerie ou à l'ignorance, ou qu'il ait une origine plus honnête: car 1°. il faudroit ſans doute que la *thériaque* fût plus efficace dans les mêmes cas, que pluſieurs remedes beaucoup plus ſimples, & préparés ſelon les regles d'un art qui a des principes très-ſûrs. 2°. Il faudroit au moins encore que les vertus abſolues attribuées à la *thériaque* fuſſent réelles quant au plus grand nombre: or aſſurément cela n'eſt point, la prétendue vertu contre le venin lui eſt abſolument refuſée depuis que les médecins connoiſſent mieux la nature & les vrais remedes des poiſons; on ſe ſouvient à peine de ſa vertu fébrifuge; elle poſſede la vertu calmante à un degré très-inférieur; on ne s'en ſert point pour les maladies de poitrine, pour les ulceres internes, pour l'hydropiſie, la jauniſſe, *&c.* toutes maladies contre leſquelles elle fut célébrée d'abord comme un ſpécifique; on ne connoiſſoit pas même les uſages que Galien lui attribue pendant la ſanté; enfin elle partage avec un très-grand nombre de remedes, & ne poſſede qu'à un degré très-commun les vertus ſtomachique, cordiale, nervine, emménagogue, ſudorifique, *&c.*

Cependant comme la *thériaque* eſt un remede ſi fameux, qu'on doit le faire connoître, ne fût-ce que pour ſatisfaire la curioſité du lecteur, en voici la deſcription d'après Andromachus lui-même, & telle qu'elle eſt rapportée dans Galien, *lib. de theriacâ ad Piſonem.*

Paſtillorum theriacorum drachmas viginti-quatuor. Paſtillorum ſcilliticorum drachmas xlviij. piperis longi, ſucci papaveris, ſpinamenti hedychroi, ſingulorum drachmas xxiv. roſarum ſiccarum, iris illyricæ, glycirrhizæ, ſeminis napi ſylveſtris, Græci buniada appellant, ſcordii, opobalſami, cinnamomi, agarici, ſingulorum drachmas xij. myrrhæ, corti, croti, caſiæ, nardi, ſcœni, id eſt, junci odorati flores, thuris, piperis albi & nigri, dictamni, marrubii, rhei, ſtœchados, petrocelini macedonici, calamindæ, therebinthinæ, zingiberis, quinque foliii radicis, ſingulorum drachmas vj. polii, chamæpityos, ſtyracis, amomi racemi, meu, nardi gallicæ, ſigilli lemnii, phu pontici, chamæd ios creditæ, foliorum malabathri, chalcitidis, tortæ, genticinæ, aniſi, hypociſtidis ſucci, balſami fructus, gummi, fœniculi ſeminis, cardamoni, ſeſelis, acatiæ, thlaſpis, hyperici, ſagapeni, ameos ſingulorum drachmas iv. cartorii, ariſtolochiæ tenuis, dauci ſeminis, bituminis judaici, oppoanacis, centauri tenuis, galbani, ſingulorum drachmas duas, mellis libras decem, vini Falerni quod ſatis eſt. (b)

Thériaque céleſte, compoſition moderne bien plus parfaite que la *thériaque* ancienne, même la plus reformée; & qui n'eſt compoſée que de corps chymiquement homogenes, la plupart ſéparés & purifiés par la chimie, tels qu'extraits, réſines, huiles eſſentielles, *&c.* Nous ne donnerons point ici la deſcription de ce remede, parce qu'il eſt preſque inuſité; & qu'encore qu'on ne puiſſe lui refuſer de poſſéder en un degré éminent les vertus ranimante, tonique, cordiale, ſtomachique, emménagogue, ſudorifique, *&c.* & cela dans un volume concentré, rapproché, efficace, à petite doſe, *&c.* que malgré ces avantages, dis-je, c'eſt un reproche très-grave que celui qu'on déduit de ſa trop grande compoſition. *V.* COMPOSITION, *Pharmac.* Car il faut toujours en revenir au précepte: *fruſtrà* (& au moins *fruſtrà*, ſi ce n'eſt pis) *fit per plura quod poteſt fieri per pauciora.*

Thériaque diateſſaron, ou de quatre drogues de Meſue; prenez racines de gentiane & d'ariſtoloche ronde, baies de laurier, & myrrhe choiſie, de chacun deux onces, miel choiſi écumé deux livres; faites un électuaire, ſelon l'art. Il ne manque à celle-ci que l'opinion pour poſſéder les principales des vertus réelles de la gran-

de *thériaque*. C'eſt un bon cordial, ſtomachique, anticolique, &c. qui a d'abord été ainſi ſimplifié pour les chevaux, en cela mieux traités que les hommes pour qui on réſervoit la grande *thériaque*. La doſe pour les adultes peut être portée ſans inconvénient juſqu'à demi-once.

Thériaque des Allemands ; c'eſt un des noms du rob ou extrait de genievre. (*b*)

THÉRISTRE, ſ. m. *Littérat.* Le *thériſtre*, ſelon Cælius Rhodiginus, *Antiq. lect. l. XIII. c. vj*, étoit l'habit d'été, vêtement fort léger, que les honnêtes femmes portoient par-deſſus leurs autres habits, mais que les femmes débauchées portoient ſur la peau immédiatement, & ſeul, ſans autre habit par-deſſus. (*D. J.*)

THÉRITAS, *Myth.* Il y avoit à Thérapné, un temple de Mars *Tréritas*, ainſi nommé de *Théra*, nourrice de ce dieu, ou ſelon Pauſanias, du mot θήρα, qui ſignifie *la chaſſe*, pour faire entendre qu'un guerrier doit avoir l'air terrible dans les combats. La ſtatue de Mars *Théritas* avoit été apportée de Colchos, par Caſtor & Pollux ſelon la fable. (*D. J.*)

THERMA, *Géog. anc.*, 1°. bains de l'Aſie mineure dans la Bithynie. Etienne le géographe dit qu'on les appelloit *therma pythia*. Ces ſources d'eau chaude étoient apparemment au voiſinage d'Aſtacum; car le même géographe met Pythium près du golfe Aſtacène. Procope, *l. V. ædif. c. iij.* fait mention de ces bains. Dans un endroit appellé *Pythia*, il y a, dit-il, des ſources d'eau chaude, d'où pluſieurs perſonnes, & principalement les habitans de Conſtantinople, tirent un notable ſoulagement dans leurs maladies. Juſtinien bâtit dans ce lieu un bain pour l'uſage du public, & fit conduire par un canal, des eaux fraîches, afin de tempérer la chaleur des eaux chaudes.

2°. *Therma*, ville de la Cappadoce; elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Taria à Céſarée.

3°. *Therma*, étoit encore une ville ſituée aux confins de la Macédoine, & de la Theſſalie, vers les Thermopyles, ſelon Hérodote, *l. VII.* (*D. J.*)

THERMÆ, *Géog. anc.* Le nom *Thermæ*, ainſi que *Terma*, a été donné à quelques lieux où ſe trouvoient des ſources d'eau chande. C'eſt ainſi que les géographes ont nommé *Thermæ*, non-ſeulement un lieu de l'Attique, au voiſinage de la ville de Corinthe, où ſe trouvoient des bains chauds, mais encore divers autres lieux: par exemple, *Thermæ* étoit un lieu de Sicile, avec titre de colonie, ſur la côte méridionale de l'île. Les ſources d'eau chaude qui avoient donné le nom de *Thermæ* à ce lieu, ſont appellées *aquæ larodæ*, par l'itinéraire d'Antonin, qui les marque à quarante milles d'Agrigente. Ces bains ſubſiſtent encore & ſe trouvent au voiſinage du bourg Sciaccas. (*D. J.*)

THERMÆUSSINUS, *Géog. anc.*, golfe de la mer Egée, ſur la côte de la Macédoine. On le nomme auſſi *Thermatius ſinus*; & ce nom, comme le premier, vient de celui de *Therma*, que portoit anciennement la ville de Theſſalonique, quoiqu'il y en ait qui diſtinguent Terma de Theſſalonique. Ce golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, mouille la péninſule de Pallène, la Paraxie, la Chreſtonie, la Mygdonie, la Bottiée, la Piérie, la Perrhébie, & la Magnéſie; c'eſt ce qui a fait que Pline, *l. IV. c. x.* l'a nommée par excellence le golfe de Macédoine, *ſinus Macedonicus* : on l'appelle préſentement *golfe de Salonique*, ou *golfo di Salonichi*. (*D. J.*)

THERMALES, adj. *Médec.* Les eaux chaudes tirent leur vertu d'un mélange de feu & de ſoufre, qui ſe trouvent dans les mines voiſines des ſources, joint à un alkali qui diviſe ces minéraux & les étend dans l'eau, les y rend miſcibles, & leur en communique la faculté & les vertus; les différentes indications dans les maladies ſe réduiſent à lever les obſtructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chaſſer tout ce qui nuit à la conſtitution : on ne peut mieux ſatisfaire que par l'uſage des eaux chaudes, puiſqu'elles ont la vertu d'inciſer, de reſoudre, & de fondre les humeurs qui croupiſſent; car elles débouchent les vaiſſeaux, elles émouſſent & corrigent les humeurs acides & ſalines logées dans les premieres voies; elles diviſent la mucoſité gluante du ſang, délaient les ſucs crus & mal digérés; elles abſorbent, enveloppent les parties ſalines avec leſquelles ils ſont mêlés; elles rétabliſſent l'action & le jeu des ſolides, & par-là elles augmentent la circulation du ſang, hâtent les ſecrétions & les excrétions en général & en particulier; elles ſont ſalutaires dans la phthiſie & la cacochimie, dans les maladies de l'eſ-

tomac, telles que ſa bouffiſſure, ſon relâchement, le défaut d'appétit, la peſanteur, comme dans le cochemar; elles ſoulagent & arrêtent le vomiſſement ordinaire & journalier; elles arrêtent les chutes de l'anus; elles calment le teneſme. Elles peuvent auſſi ſoulager dans la cachexie, le ſcorbut, & les fievres quartes & rebelles.

On emploie avec ſuccès les eaux *thermales*, pour appaiſer les hémorragies dans pluſieurs cas, ſoit du poumon, ſoit des hémorrhoïdes ou de la matrice; & lorſque les écoulemens périodiques ſont arrêtés, rien n'eſt plus propre pour les rétablir, que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre, & la dyſurie; elles ſont bonnes dans les abcès des reins, de l'uretere, & de la veſſie, mais avec certaines précautions.

Quant aux maladies du poumon, elles rendent la reſpiration plus libre, en débarraſſant les bronches de la limphe viſqueuſe, dans l'aſthme, la fauſſe péripneumonie, & la phthiſie, ſur-tout lorſque ces maladies ſont produites par l'obſtruction & la lenteur des humeurs; auſſi le célebre Morthon ordonne-t il les eaux *thermales* dans la phthiſie; & d'autres remedes qui agiſſent en ſuivant les mêmes indications.

Si le ſavon eſt un grand remede dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant ſulphureuſes & ſavonneuſes, ſont bonnes dans les différentes eſpeces de gouttes, telles que la ſciatique, le rhumatiſme, ſoit priſes intérieurement, ſoit appliquées au-dehors en bains, en douches, ou en fomentations.

Elles ſont auſſi émollientes & réſolutives pour les tumeurs dures & skirrheuſes; elles fortifient auſſi les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui ſont affectées de ſpaſme, ce qui fait que ces eaux ſont très-bonnes dans la paralyſie & la contraction convulſive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles ſoulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la gale, la gratelle, & la lepre; elles ſont efficaces dans les obſtructions des glandes de la peau, dans la ſuppreſſion de la tranſpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remedes les plus ſalutaires nuiſent ſouvent, ſur-tout ſi les viſceres ſont affectés, de même les eaux chaudes ſont préjudiciables dans certaines maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, comme les skirrhes, les tubereules, ou lorſque ces parties, ou leurs viſceres ſont ulcérés ou affectés d'un empieme.

L'uſage de ces eaux eſt auſſi préjudiciable à ceux qui ſont diſpoſés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepſie, aux mouvemens convulſifs, aux polypes, & aux anévriſmes; elles nuiſent dans les hydropiſies, dans les phthiſies confirmées, dans les cancers, dans les ulceres phagédéniques.

Lorſqu'il y a des inflammations externes ou internes, on doit les éviter juſqu'à ce que les maladies ſoient fort calmées.

L'uſage de ces eaux, ſoit intérieur, ſoit extérieur, demande l'adminiſtration des remedes généraux. 1°. La ſaignée eſt néceſſaire dans les pléthoriques, & dans ceux qui ont le ſang épais, pour diminuer la réſiſtance qu'il oppoſeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entraînent avec elles la matiere des premieres voies, dans les troiſiemes voies. Les purgatifs conviennent auſſi au milieu & à la fin de leur uſage; mais il faut que ce ſoit des minoratifs, autrement ils ne diſpoſeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légeres doſes, que l'on augmentera par degré, pour y accoutumer l'eſtomac peu-à-peu; l'exercice & le regime ſont abſolument néceſſaires, ſelon la doſe & la quantité des eaux; les fruits ſur-tout, & le vin doivent être évités.

4°. Les paſſions lentes, & les violentes, telles que le chagrin & la colere, ſont également contraires dans leur uſage; il faut éviter de les ordonner auſſi aux perſonnes qui ſont diſpoſées à ces paſſions, attendu que leur conſtitution eſt trop roide ou trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut faire de regles préciſes à ce ſujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique cauſeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expanſion trop violent dans le ſang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des

des douleurs de tête, & des constrictions spasmodiques, avec des anxietés dans les visceres du bas ventre.

6°. Ce n'est pas tout d'approprier les différentes especes d'eaux *thermales* aux maladies, il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu : car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes douces, émollientes, & qui soient peu actives ; cela a sur-tout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains ; comme leur pression est violente, elles produiroient des effets dangereux pour les entrailles.

C'est ainsi qu'entre les plus fameuses eaux *thermales*, celles d'Aix-la-chapelle sont les plus fortes & les plus purgatives, de sorte qu'elles ne conviennent qu'à des estomacs capables d'en supporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premieres & celles de Bath ; elles sont moins chaudes, moins dégoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de soufre & plus de feu que les deux autres ; elles ne purgent point, à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMASMA, s. m. *Méd. anc.*, θερμάσμα ; terme employé par les anciens, pour désigner en général tout ce qui est propre à échauffer le corps, mais ce mot désigne en particulier une fomentation chaude, prescrite par Hippocrate, pour adoucir les douleurs de côté qu'on ressent dans les pleurésies. (*D. J.*)

THERMES *du bain*, *Hist. anc.* Les anciens Latins désignoient ordinairement par *balneum*, les bains que chaque particulier avoit en sa maison ; & ils se servoient de *balineæ*, pour désigner les bains publics ; *Balineas, quod plures essent queis uterentur, multitudinis potius quam singulari vocabulo : balneum verò, ubi domi suæ quisque lavaretur ; veteres appellasse*, dit Varon. Les *bains* étoient sur-tout nécessaires dans l'ancien temps, où l'usage des souliers n'étant point introduit, on marchoit nuds pieds, & celui du linge n'étant pas commun, on étoit obligé de se laver fréquemment, pour entretenir la propreté. Aussi voyons-nous que la coutume de se baigner a régné de tous les tems : mais on se baignoit tout simplement dans les rivieres ; & nous en avons un exemple de la plus haute antiquité dans la fille de Pharaon, que l'Ecriture représente s'allant baigner dans le Nil. Homere ne donne pas non plus d'autre bain à la princesse Nausicaa, qu'il envoie se baigner dans un fleuve.

Il est probable que les Grecs furent les premiers qui s'aviserent d'avoir des bains particuliers ; & les Romains, leurs imitateurs en tout, ne manquerent pas de les copier en ce point, & de les surpasser en magnificence. Avant qu'ils eussent quitté leur genre de vie dur & austere, ils n'avoient point d'autre *bain* que le Tibre où ils alloient se laver & s'exercer à la nage.

Les *bains* publics étoient ordinairement distribués en plusieurs appartemens qui formoient différens *bains*, dont les deux premiers étoient pour le menu peuple ; & ce qu'on y payoit par tête, ne revenoit pas à un liard, monnoie de France, & même les jeunes enfans y étoient reçus gratis ; dans les autres appartemens, le prix augmentoit à proportion de la maniere dont on y étoit servi. On y trouvoit des *bains* chauds, tiedes & froids ; & l'on pouvoit choisir.

Il n'étoit pas permis de prendre le *bain* à toutes les heures du jour ; mais seulement à certaines heures marquées, qui étoient indiquées par le son d'une cloche ; & Vitruve dit en général que c'étoit depuis midi jusqu'au soir : *tempus lavandi à meridiano ad vesperam & constitutum.* L'empereur Adrien défendit par un édit, d'ouvrir les *bains* avant deux heures après midi, si ce n'étoit en cas de maladie : *Ante octavam horam in publica, neminem nisi ægrum lavari justum esse.* Ainsi les Romains ne prenoient ordinairement le *bain* qu'après midi, lorsqu'ils étoient débarrassés de leurs affaires, & qu'ils avoient mangé sobrement. Alors ils se reposoient ou alloient aux exercices, d'où ils entroient dans le *bain*, pour se disposer à bien souper, dans la persuasion que le *bain* aidoit à la digestion : les gourmands qui se sentoient l'estomac trop chargé de viandes, alloient aux *bains*, & s'en trouvoient souvent fort mal, comme le dit Juvenal :

Pœna tamen præsens, cùm tu deponis amictum
Turgidus, & crudum pavonem in balnea portas.

Les hôtes & les étrangers étoient admis à ces bains sans rien payer, & les anciens étoient fort exacts à observer cette loi de l'hospitalité.

On a découvert en Italie, dans des souterrains, une peinture à fresque, qui représente quatre chambres de bains; on en trouvera le dessin dans l'antiquité expliquée du pere Montfaucon. On observe que jusqu'à ce jour, on n'a pas compris le méchanisme de ces *bains*; l'estampe de Montfaucon n'a servi qu'à embrouiller les idées des antiquaires sur les usages des anciens. Il me semble cependant que la machine qui paroît sur le feu, est une grande chaudiere couverte, le couvercle est fixé par des chaînes à un levier qu'un esclave pouvoit faire mouvoir en se balançant. Les vapeurs de l'eau bouillante s'échappoient par ce moyen, & se répandoient dans la chambre des *bains* chauds, qui étoit en forme d'amphithéâtre. Ceux qui étoient assis sur les gradins près de la voûte, recevoient la vapeur la plus chaude; l'on avoit pratiqué des niches pour pouvoir placer les malades, de façon qu'ils n'exposoient au *bain* de vapeurs que le membre ou la partie malade. Les Russes qui ont conservé quantité d'usages & d'instrumens des anciens Romains, ont des *bains* de fumigation, à-peu-près semblables à ceux du pere Montfaucon; mais ils les ont un peu simplifiés; au lieu de chaudiere avec son couvercle mobile, ils jettent de l'eau sur les pierres rougies, qui forment les murs d'un grand poële attenant à la chambre du *bain*; la vapeur s'éleve, & ceux qui sont assis sur les gradins, la reçoivent au degré de chaleur qu'ils doivent la soutenir. Des femmes lavent le corps de ceux qui se baignent, en les frottant avec de petits balais de feuilles de peupliers : au moment où l'on sort de ces *bains* chauds, on va se jetter subitement dans de l'eau bien froide pour resserrer les pores; cet usage n'a rien de dangereux pour les Russes. Les anciens Romains se faisoient racler le corps avec des couteaux courbes sans tranchant; ils les nommoient *strigilles*, *étrilles*.

Les sauvages du Canada pratiquent les *bains* chauds de cette maniere; ils font bouillir de l'eau dans un chaudron; ils mettent un morceau de bois sur le chaudron : on assied le malade sur ce bois, on le couvre de feuilles d'arbres, on l'enveloppe avec des peaux ou des couvertes, de façon que le patient n'ait que la bouche qui communique en dehors. S'ils n'ont point de chaudron, ils font rougir de grosses pierres; ils les arrosent, & le malade enveloppé de feuilles & de peaux, en reçoit la vapeur qui le fait suer abondamment (†).

Il y avoit autrefois des *bains* dans les grandes villes, dans les petites, jusques dans les châteaux des riches. On payoit en Italie un droit appellé *balneaticum*. Gautherot prouve qu'il y en avoit à Langres, & nous apprend qu'on en découvrit les restes en 1643.

M. Dunod parle de ceux de Besançon; à Auxerre la mémoire s'en conservoit encore au sixieme siecle dans le nom de *Porte des bains* ou *porte balonaire*, à l'est d'hiver. Il y en avoit à Jublent-au-Maine, à Vieux, à deux lieues de Caen, à Valognes, à Autun.

Luxeul en Comté avoit ses *thermes*, encore aujourd'hui renommés; de même que Bourbon-Lanci, *bain* proche Boulogne. *Avitaus* (Aubieres en Auvergne,) dont parle Sid. Apol. à Paris sous Julien l'apostat.

Galien, *liv. III.* assure que le *bain* est un remede singulier pour les gens de lettres. Grégoire de Tours marque qu'il en usoit quelquefois. Selon l'ordre du pape Adrien I, le clergé alloit processionnellement tous les jeudis pour se baigner, en chantant les Ps. *Asserte Domino... Dominus regnavi... Laudate Dominum.*

Une loi d'Honorius de 409, ordonne de baigner les prisonniers tous les dimanches. S. Rigobert, évêque de Rheims, fit conduire de l'eau à ses chanoines *ad faciendum eis balneum*; & il eut soin de les pourvoir de bois pour échauffer l'eau. Le Bœuf, *Dissert. tom. I, in-12.* 1739.

On peut ajouter que Dijon, sous les dues de la seconde race, avoit des bains publics; il fut ordonné en 1410, que les hommes iroient le lundi & le mercredi, & les femmes le mardi & le jeudi : défenses furent faites aux hommes de s'immiscer dans les étuves des femmes, à peine de 50 liv. d'amende.

Un moine ayant été surpris dans l'étuve des femmes, fut condamné à l'amende, dont on lui fit grace ensuite par *révérence* pour son abbé, en août 1410. *Régl.* de l'Hôtel-de-ville de Dijon.

Cet établissement si utile à la santé, cessa sous Charles IX, & à peine connoît-on maintenant l'emplacement de ces bains.

Il y a encore à Paris la rue des Vieilles-Étuves. (*C*)

THERMES, *Antiq. rom.* Les *thermes* étoient chez les Romains de grands édifices, principalement destinés pour les bains chauds ou froids; nous verrons dans la suite que ces bains étoient publics ou particuliers.

Thermæ, du grec θερμὴ, *chaleur*. Tite-Live, *liv. XXXVI. c. xv.* en décrivant le pas des thermopyles, dit que ce lieu étoit nommé *pilæ*, & par d'autres *thermopilæ*, parce qu'on trouvoit des eaux chaudes dans l'endroit le plus resserré entre les montagnes.

Les Romains, par ce mot *therma*, entendoient des bains d'eau chaude; & on l'appliqua tellement aux édifices où étoient ces bains, qu'il s'étendit même jusqu'à ceux où l'on se baignoit dans de l'eau froide.

Les *thermes* eurent rang parmi les édifices les plus somptueux de Rome: on s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiede, quelquefois avec des eaux de senteur, ou bien par une autre sorte de molesse on faisoit seulement sentir à son corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver, on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix; & pendant l'été après être sorti du bain tiede, on alloit se rafraîchir dans de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'empereur Aurelien fit bâtir au-delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver seulement.

Les *thermes* étoient si vastes, qu'Ammien-Marcellin, *liv. XVI. c. vj.* pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entieres, *in modum provinciarum extructa lavacra*. Ce qui nous reste encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes*, nous fait juger de leur étendue prodigieuse.

Le nombre de ces *thermes* étoit aussi surprenant à Rome, que leur grandeur. Publius-Victor dit qu'il y en avoit plus de huit cents, & Pline le jeune, *liv. IV. épist.* 8. dit qu'ils s'étoient augmentés à l'infini: *Quæ nunc Romæ ad infinitum auxere numerum*. Les empereurs les firent d'abord bâtir pour leur usage particulier, ensuite ils les abandonnerent au peuple, ou en firent bâtir pour lui. Outre les *thermes* où l'on ne payoit rien, il y en avoit qui se donnoient à ferme, & de plus, les principaux citoyens avoient des bains particuliers chez eux.

Ces *thermes* étoient accompagnés de divers édifices, & de plusieurs pieces & appartemens. Il y avoit de vastes réservoirs où se rassembloit l'eau par le moyen des aqueducs; des canaux qu'on avoit ménagés servoient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des réservoirs étoient si bien cimentées, que le fer avoit de la peine à rompre la matiere employée à la liaison des pierres. Le pavé des *thermes*, comme celui des bains, étoit quelquefois de verre, le plus souvent néanmoins on y employoit la pierre, le marbre, ou des pieces de rapport qui formoient un ouvrage de marqueterie de différentes couleurs.

La description des *thermes* de Dioclétien qui nous a été donnée par André Baccius, fournit une idée complette de la grandeur & de la magnificence romaine dans ces sortes d'ouvrages. On y voit entr'autres un grand lac dans lequel on s'exerçoit à la nage, des portiques pour les promenades, des basiliques où le peuple s'assembloit avant que d'entrer dans le bain, ou après en être sorti; des appartemens où l'on pouvoit manger, des vestibules & des cours ornées de colonnes, des lieux où les jeunes gens faisoient leurs exercices, des endroits pour se rafraîchir, où l'on avoit pratiqué de grandes fenêtres, afin que le vent y pût entrer aisément; des lieux où l'on pouvoit suer, des bois délicieux, plantés de platanes & autres arbres; des endroits pour l'exercice de la course; d'autres où l'on s'assembloit pour conférer ensemble, & où il y avoit des sieges pour s'asseoir; des lieux où l'on s'exerçoit à la lutte; d'autres où les philosophes, les rhéteurs & les poëtes cultivoient les sciences par maniere d'amusement; des endroits où l'on gardoit les huiles & les parfums; d'autres où les lutteurs se jettoient du sable l'un sur l'autre, pour avoir plus de prise sur leurs corps qui étoient frottés d'huile.

L'usage des *thermes*, comme celui des bains, étoit très-ancien à Rome. Les peuples de l'Asie en donnerent l'exemple aux Grecs, & ceux-ci le transmirent aux Romains, qui avoient des *thermes*, avant que les médecins Grecs eussent mis le pié

à Rome, époque que l'on rapporte à l'an 535 de la fondation de cette ville, sous le consulat de L. Emilius, & de M. Licinius. Homere *odiss. θ*, *v.* 248. compte l'usage des *thermes*. λουτρὰ θερμὰ, au nombre des plaisirs honnêtes de la vie.

Semper autem nobis conviviumque gratum, citharæque, chorique
Vestesque mutatoriæ, lavacraque calida, & cubilia.

Plaute décrit dans les deux vers suivans, les exercices auxquels on formoit la jeunesse dans les *thermes*.

Ibi cursu, lactando, hasta, disco, pugilatu, pila,
Saliendo, sese exercebant magis quàm scorto aut saviis.

C'étoit une des fins qu'on s'étoit proposée dans l'établissement des *thermes*. Par ces exercices, on augmentoit la force des jeunes gens, on leur donnoit de l'adresse, & on les instruisoit dans les sciences. Une autre vue que l'on avoit eue, c'étoit la conservation de la santé, & peut-être la volupté y entra-t-elle aussi pour quelque chose. J'ai déjà dit qu'il y avoit des *thermes* où l'on entroit librement, & sans qu'il en coûtât rien, & que dans d'autres il falloit payer; du reste, la somme que l'on donnoit étoit modique; on étoit quitte pour la plus petite piece de monnoie, comme Juvenal le remarque dans la sixieme satyre.

Cœdere sylvano porcum, & quadrante lavari.

Cette piece pourtant ne suffisoit pas lorsqu'on venoit trop tard, c'est-à-dire après les dix heures; il falloit alors payer, selon le caprice des personnes prépolées pour le service des *thermes*. Martial, *l. X. epist.* 70. a fait allusion à cette sorte d'exaction, quand il a dit:

Balnea post decimam lasso, centumque petuntur
Quadrantes, &c.

Les édiles avoient inspection sur les *thermes*, & sous eux étoient plusieurs ministres inférieurs, de sorte que l'ordre y régnoit, malgré l'entiere liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune distinction pour les places; le peuple, comme la noblesse; l'artisan, comme le magistrat, avoit droit de choisir parmi les places vides, celle qui étoit le plus à son gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que sous quelques empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes se baignoient, furent presque toujours séparés des lieux destinés aux bains des femmes; & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mere de Néron, fit ouvrir un bain destiné uniquement à l'usage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames romaines, comme nous l'apprend Publius Victor. On lit dans Spartien, que l'empereur Adrien ordonna que les bains des femmes seroient séparés des bains des hommes.

Le signal pour venir aux bains & pour en sortir, se donnoit au son d'une cloche; si l'on s'y rendoit un peu tard, on couroit risque de n'avoir que de l'eau froide pour se baigner; c'est ce que signifient ces deux vers de Martial, *l. XIV. epig.* 163.

Redde pilam: sonat æs thermarum; lindere pergis?
Virgine vis solâ lotus abire domum.

L'heure pour entrer dans les *thermes*, étoit, selon Pline, *liv. III. c. j.* la huitieme heure du jour en été, & la neuvieme en hiver. Martial, *liv. IV. épig.* 8. semble dire la même chose dans ce vers.

Sufficit in nonam nitidis octava palæstris.

Spartien *in Adriano*, nous apprend que l'empereur Adrien défendit qu'on se mît dans le bain en public avant la huitieme heure. La plupart ne se baignoient qu'une fois par jour; quelques-uns néanmoins, plus adonnés aux exercices qui s'y faisoient, y retournoient jusqu'à sept fois dans un même jour. Galien, *de sanitate tuenda*, liv. V. rapporte, qu'un certain philosophe nommé *Primigène*, étoit attaqué de la fievre le jour qu'il manquoit de se baigner.

L'usage des bains n'étoit interdit qu'à l'occasion d'un grand deuil ou d'une calamité publique, comme nous le voyons dans Tite-Live & dans Suétone.

Mais S. Clément d'Alexandrie, *Pédag. l. III. c. v.* dit que les nobles faisoient porter aux bains des draps de toile très-fine, & des vases d'or & d'argent, sans nombre, tant pour servir aux bains, que pour le boire & le manger.

Ainsi le luxe s'introduisit dans un usage que le manque de linge, la chaleur du climat, & la nécessité de la propreté

avoient fait naître. Les empereurs romains se prêterent aux besoins de la nation qu'ils gouvernoient, en bâtissant pour elle des *thermes* publics, plus grands ou plus magnifiques les uns que les autres. Tels furent ceux d'Auguste, de Néron, de Titus, de Trajan, de Commode, de Severe, d'Antonin, de Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers surpasserent tous les autres par leur étendue. On ne peut voir les ruines des *thermes* de Caracalla, sans être surpris de l'immensité qu'avoit ce bâtiment; mais il n'y en eut point de plus somptueux, plus chargé d'ornemens & d'incrustations, ni qui fit plus d'honneur à un prince, que les *thermes* de Dioclétien. Une seule salle de ces édifices fait aujourd'hui l'église des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'église des Feuillans. (*D. J.*)

THERMES DES NYMPHES, *Littér.* Les poëtes peuploient tous les élémens de dieux, de déesses, de nymphes; & la plus petite fontaine avoit sa divinité comme le plus grand fleuve. Les bains connus dans l'histoire, sont également fameux dans la fable. Si l'on en croit Diodore, les anciennes traditions portoient qu'Hercule revenant d'Espagne, & amenant les bœufs de Geryon, passa par la Sicile; là s'étant arrêté près d'Himère, Minerve ordonna aux nymphes de faire sortir de terre des bains où ce héros pût se délasser; & les nymphes obéirent. C'est peut-être pour cette raison que Pindare les nomme simplement les *bains des nymphes*. Cet événement fabuleux a trouvé place sur les médailles. Nous en avons une représentant Hercule, & au revers trois nymphes qui font sortir de terre les bains d'Himere. L'autre médaille figure un char attelé de deux chevaux, monté par un homme que l'on croit être Ergoteles; cet homme tient les rênes de la main droite, & de la gauche une espece de bâton avec une victoire au-dessus; au revers est une nymphe tenant une patere élevée sur un brasier. Derriere la nymphe est Hercule dans le bain, sur les épaules duquel un lion accroupi verse de l'eau. (*D. J.*)

THERMESIA, Myth. Il y avoit dans le territoire de Corinthe, un temple de Cérès *Thermesia*, ainsi nommée parce que le culte qu'on y rendoit à la déesse avoit été apporté de Thermesse, île voisine de la Sicile, dont parle Strabon. (*D. J.*)

THERMIDA, *Géog. anc.*, ville de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Carpétains. Quelques savans croient que c'est aujourd'hui *Rajas*, ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, entre Madrid & Siguença. (*D. J.*)

THERMIE, L'ÎLE, *Géog. anc. & mod.*, ou l'île *Thermia*; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, entre l'île de Zia au nord, & l'île de Serpho au midi; elle est à quarante milles de Syra ou Syros, & à trente-six du port de Zia, mais seulement à douze milles de ce dernier port en droiture.

Le voisinage de ces deux îles ne permet pas de douter que *Thermie* ne soit l'île de Cytnos, dont les anciens estimoient tant les fromages, puisque Dicéarque dans sa *description de la Grece*, la place entre Céos & Sériphus. Il en sortit un grand peintre que Eustathe appelle *Cydias*. C'est encore dans cette île que fut rejeté par la tempête, le faux Néron esclave, grand joueur de luth & grand musicien, accompagné d'une troupe de gens de sa sorte, armés & soulevés, comme Tacite, *Hist. l. II. c. viij.* nous l'apprend.

L'île *Thermie* a 14 ou 15 lieues de tour. Elle a pris son nom des thermes ou bains d'eaux chaudes, qui la rendoient autrefois célebre. Ces eaux chaudes sont dans le fond d'un des culs-de-sac du port, au nord-est en entrant. La principale source bouillonne au pié de la colline, dans une maison où l'on va laver le linge, & où les malades viennent suer; les autres sources sortent à quelques pas de-là, par petits bouillons, & forment un ruisseau qui va se rendre dans la mer, d'où toutes ces eaux étoient venues; car elles sont très-salées, & s'échauffent sans doute en traversant la colline parmi des mines de fer, ou des matieres ferrugineuses: ces matieres sont la véritable cause de la plupart des eaux chaudes. Celles de *Thermie* blanchissent l'huile de tartre, & ne causent aucun changement à la solution du sublimé corrosif. Les anciens bains étoient au milieu de la vallée; on y voit encore les restes d'un réservoir bâti de briques & de pierres, avec une petite rigole, par le moyen de laquelle l'eau du gros bouillon se distribuoit où l'on vouloit.

On remarque dans les ruines d'une ville de cette île, trois cavernes creusées à pointe de ciseau dans le roc, & enduites

de ciment, pour empêcher que les eaux de la pluie ne s'écoulassent par les fentes; mais on n'y découvre aucune inscription qui donne le nom de la ville.

Il n'y a qu'un bourg dans l'île *Thermia* qui porte le nom de *Thermie*; à deux lieues de ce bourg est un gros village. On ne compte que quatre mille personnes dans toute l'île, qui sont tous du rit grec, excepté une douzaine de familles latines, dont la plupart sont des matelots François. Le terroir de cette île est bon & bien cultivé; c'est même un endroit de bonne chere, mais on n'y fait presque aucun commerce; il n'y a point de bois, & l'on n'y brûle que du chaume. (*D. J.*)

THERMIUS, *Myth.*, surnom d'Apollon pris pour le soleil: il signifie *chaud, brûlant*. Ce dieu avoit un temple à Elis, sous le nom de *Thermius*. (*D. J.*)

THERMODON, *Géog. anc.*, fleuve de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* marque son embouchure dans le Pont-Polemoniaque. Ce fleuve est fameux; sur-tout chez les poëtes, parce qu'ils vouloient que les Amazones habitassent sur ses bords. Virgile, *Æneid. l. XI. v.* 659. en a parlé.

Quales Threiciæ, quum flumina Thermodontis
Pulsant & pictis bellantur Amazones armis,

Properce, *l. III. Eleg. xiv.* dit:

Qualis Amazonidum nudatis bellica mammis
Thermodonteis *turba lavatur aquis.*

Et Valerius Flaccus, *l. IV. Argonaut. vers.* 609.

Quid memorem, quas Iris aquas, quas torqueat Ancon?
Proximus Thermodon *hic jam fecat arva, memento.*
Inclyta Amazonidum, magnoque exorta gradivo
Gens ubi.

On sait que le *Thermodon* arrosoit une partie du pays des fameuses Amazones; cette riviere rappelle toujours agréablement l'idée de ces héroines, sur lesquelles peut-être on a avancé bien des fables. (*D. J.*)

THERMOMETRE, s. m. *Physiq.*, c'est un instrument qui sert à faire connoître, ou plutôt à mesurer les degrés de chaleur & de froid. *Voy.* CHALEUR & THERMOSCOPE.

Un paysan Hollandois, nommé *Drebbel*, passe pour avoir eu au commencement du xvij. siecle la premiere idée de ces instrument.

Il y a différentes sortes de *thermometres*, dont voici les constructions, les défauts, les théories, *&c.*

Ancienne construction d'un thermometre, *dont l'effet dépend de la raréfaction de l'air.* Dans un tuyau *BC*, *Pl. de Pneumati ue*, *fig.* 3. *n°.* 2. auquel est attaché une boule de verre *AB*, on met une quantité d'eau commune, mêlée d'eau régale, pour empêcher qu'elle ne se gele l'hiver; on ajoute à cette mixtion une teinture de vitriol, dissous pour la rendre verte. En empliſſant le tuyau, il faut avoir soin de laisser dans la boule & dans le tuyau, assez d'air pour qu'il puisse remplir précisément la boule au plus fort de l'hiver, lorsque l'air se trouve le plus condensé; & qu'il ne puisse point chasser du tuyau toute la liqueur dans les plus fortes chaleurs de l'été, lorsque l'air est au plus haut degré de sa raréfaction. A l'autre extrêmité du tuyau est attachée une autre boule de verre *CD*, ouverte du côté de l'air en *D*: des deux côtés du tuyau on applique une échelle, ou une platine *EF*, sur laquelle on marque les degrés, ou un certain nombre de lignes également distantes les unes des autres.

Dans cet état, quand l'air qui environne le tuyau devient plus chaud, l'air renfermé dans la boule & dans le haut du tuyau venant à se dilater, chasse la liqueur dans la boule inférieure, & par conséquent fait descendre la liqueur: au contraire, quand l'air qui environne le tuyau devient plus froid, l'air renfermé dans la boule venant à se condenser, fait monter la liqueur. *V.* RARÉFACTION & CONDENSATION.

Ancienne construction du thermometre *avec du vif-argent.* C'est de la même maniere & avec les mêmes précautions, que l'on met une petite quantité de mercure ou de vif-argent, qui n'excede point l'épaisseur d'un pois, dans un tuyau *BC*, *fig.* 4. *n°.* 2. que l'on coude en plusieurs endroits, afin qu'on puisse le manier plus aisément, & qu'on risque moins de le casser; on divise ce tuyau dans un certain nombre de parties égales, qui servent d'échelle. Dans cet état, les différentes approches du mercure vers la boule *A*, mat-

queront les accroiſſemens ou les différens degrés de chaleur.

Les défauts de ces deux *thermometres* conſiſtent en ce qu'ils ſont ſujets à recevoir les impreſſions d'une double cauſe ; car ce n'eſt pas ſeulement l'augmentation de la chaleur, mais auſſi une augmentation du poids de l'atmoſphere, qui peut faire monter la liqueur dans le premier, & le mercure dans le ſecond de ces *thermometres* ; & d'un autre côté ce peut être la diminution du poids, auſſi bien que la diminution de la chaleur de l'atmoſphere, qui fera deſcendre la liqueur & le mercure dans les deux *thermometres*. *V.* BAROMETRE.

Conſtruction du thermometre *commun ou de Florence.* Les académiciens del Cimento ayant remarqué les inconvéniens, ou défauts des *thermometres* ci-deſſus, ils eſſayerent d'en conſtruire un autre par le moyen duquel ils ſe flattoient de meſurer les degrés de chaleur & de froid de l'air, par la raréfaction & condenſation de l'eſprit-de-vin ; quoique la raréfaction & condenſation de cette liqueur ſoit moins conſidérable que celle de l'air, & que par conſéquent les variations dans les degrés de chaleur doivent y être beaucoup moins ſenſibles.

Voici la conſtruction de leur *thermometre*.

Sur quelques petits morceaux de turmerie, qui eſt une ſorte de racine dont on ſe ſert pour guérir la jauniſſe, on verſe une certaine quantité d'eſprit-de-vin rectifié, pour lui donner une teinture rouge ; enſuite on filtre pluſieurs fois l'eſprit de vin par un papier gris, afin que les particules groſſieres de la racine ſe ſéparent de la liqueur. De cet eſprit-de-vin ainſi teint & préparé, on emplit une boule de verre *AB*, *fig.* 5. *n°.* 2 & un tuyau *BC*, & afin que tout l'eſprit de vin ne deſcende point dans la boule pendant l'hiver, il eſt à-propos de mettre cette boule dans un petit tas de neige mêlée de ſel : ou ſi cet inſtrument ſe fait pendant l'été, on met la boule dans de l'eau de ſource impregnée de ſalpêtre, afin que l'eſprit de vin étant extrêmement condenſé, on puiſſe voir à quel point il s'abaiſſera dans le plus fort de la gelée.

Si l'eſprit-de-vin monte à une trop grande hauteur au-deſſus de la boule, il faut en ôter une partie ; & afin que le tuyau ne ſoit pas exceſſivement long, il eſt à-propos de mettre la boule, remplie de ſon eſprit-de-vin, dans de l'eau bouillante, & de marquer le point le plus éloigné où monte pour-lors l'eſprit-de-vin.

C'eſt à ce point que le tuyau doit être fermé hermétiquement par la flamme d'une lampe ; & des deux côtés du tuyau on applique une échelle comme aux autres *thermometres*.

L'eſprit-de-vin étant ſuſceptible d'une raréfaction & d'une condenſation conſidérables, il ſe dilate à meſure qu'augmente la chaleur de l'air qui l'environne, & par conſéquent il monte dans le tuyau ; de même à meſure que diminue la chaleur de l'air, l'eſprit-de-vin deſcend dans le tuyau, & l'on voit ſur l'échelle de combien de degrés il a monté ou deſcendu d'un jour à l'autre.

Si on n'a pas ſoin de faire ſortir de la liqueur tout l'air qu'elle contient, ce qui eſt extrêmement difficile, il faut laiſſer de l'air dans la partie ſupérieure du tube. Car autrement ſi elle ſe trouve ſans air, la liqueur ne manquera pas de ſe ſéparer en divers endroits, à cauſe de l'air qui ſe trouve dans les interſtices de ſes parties. Or ſi on laiſſe de l'air dans la partie ſupérieure du tube, cet air produit un autre inconvénient ; car en vertu de ſa peſanteur il doit tendre en en-bas, & empêcher par conſéquent la liqueur de monter, ou ſi la liqueur monte, elle doit comprimer l'air, & augmenter par conſéquent ſon élaſticité.

Comme l'expérience a fait connoître qu'un moindre degré de chaleur ſe communique plus aiſément à l'eſprit-de-vin qui eſt dans la boule, que ne fait un plus grand degré de chaleur, les raréfactions de l'eſprit-de-vin ne ſont pas proportionnelles aux cauſes qui les produiſent.

Il paroît donc que le *thermometre* de Florence, quoiqu'il ſoit fort en uſage, ne donne rien moins qu'une meſure exacte du froid & du chaud. A quoi l'on peut ajouter ce que dit le docteur Halley dans les *Tranſactions philoſophiques*, ſavoir, qu'il a appris de ceux qui avoient gardé long-temps de l'eſprit-de-vin, que cette liqueur perd à la longue une partie de ſa vertu expanſive.

De plus, le verre n'eſt pas moins dilaté par la chaleur que la liqueur, & le froid les condenſe l'un & l'autre ; par conſé-

quent lorſque la liqueur eſt chaude elle ne monte pas ſi haut qu'elle monteroit, ſi la boule & le tube avoient toujours la même capacité. Par la même raiſon la liqueur deſcend moins lorſqu'elle eſt froide, qu'elle ne feroit ſi le verre ne ſe condenſoit pas. On ne peut donc ſavoir au juſte quel eſt l'effet de la chaleur ſur la liqueur ſeule. C'eſt ce qu'on remarque fort ſenſiblement quand on vient à plonger un *thermometre* dans une liqueur très-froide ou très-bouillante; car dans le premier cas la liqueur commence par monter, parce que le verre eſt condenſé avant la liqueur, & quand la condenſation parvient juſqu'à la liqueur elle redeſcend; dans le ſecond cas, par une raiſon contraire, la liqueur commence par baiſſer à cauſe de la dilatation du verre, & elle remonte enſuite.

Un autre défaut conſidérable de ce *thermometre* & des autres, c'eſt que ces *thermometres* ne peuvent point être comparés entr'eux. A la vérité ils marquent les différens degrés de chaud & de froid, mais chacun ne les marque que pour lui-même & à ſa façon particuliere. De plus, ils ne partent point de quelque point fixe de chaleur ou de froid, & c'eſt encore un défaut commun à tous les *thermometres*. Il en eſt de ces inſtrumens comme de deux pendules, qui pour n'avoir point été réglées d'abord ſur l'heure du ſoleil, marqueront à la vérité qu'il y a une, deux, ou pluſieurs heures de paſſées, mais ne marqueront point l'heure préciſe du jour ou du ſoleil. D'ailleurs quand la liqueur a monté d'un degré dans deux *thermometres* différens, nous ne pouvons pas être aſſurés que tous les deux aient reçu la même impreſſion d'une chaleur égale & additionnelle, puiſqu'il ſe peut faire que l'eſprit-de-vin ne ſoit pas le même dans l'un & dans l'autre, & qu'à proportion que cet eſprit eſt plus ou moins rectifié, il montera plus ou moins dans le tuyau par le même degré de chaleur.

Ce n'eſt pas encore tout, car en réglant les degrés des *thermometres*, on juge de l'égalité de l'élévation de l'eſprit-de-vin par l'égalité de la longueur du tuyau, en ſuppoſant que les diametres du tuyau ſont égaux dans toute ſa longueur, ce qui arrive très-rarement; mais il y a tant d'irrégularités dans l'intérieur, qu'une certaine longueur de tuyau demande quelquefois pour être remplie, le double de liqueur qu'il faut pour emplir un autre tube de même longueur & de même diametre; ce qui ne vient que des inégalités d'épaiſſeur des parois des tuyaux & des éminences & cavités qui ſe trouvent toujours aux ſurfaces intérieures, mais ſurtout de ce qu'ils ſont preſque toujours plus épais à une des extrémités qu'ils ne le ſont à l'autre.

C'eſt pour cela que les comparaiſons des *thermometres* ſont ſi défectueuſes & ſi difficiles à faire; cependant ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéreſſant dans l'uſage des *thermometres*, c'eſt le réſultat de ces comparaiſons; car c'eſt par ce moyen que l'on peut connoître le degré de chaud ou de froid d'une autre ſaiſon, d'une autre année, d'un autre climat, & quel eſt le degré de chaud ou de froid que peuvent ſupporter les hommes & les animaux.

M. de Réaumur a inventé un *thermometre* nouveau, & qu'il aſſure être exempt des défauts ci-deſſus mentionnés. La principale propriété de ce *thermometre* eſt de ſervir à comparer les différens degrés de chaleur à des meſures connues, comme la dilatation & la condenſation d'une liqueur quelconque, telle que l'eſprit-de-vin.

Pour connoître les degrés de dilatation ou de condenſation de l'eſprit-de-vin, il ne s'agit que de meſurer l'accroiſſement ou la diminution de ſon volume, par rapport au volume qu'il avoit dans un certain état dont on eſt convenu. M. de Réaumur prend pour cet état celui de la liqueur quand elle eſt environnée d'eau qui commence à ſe glacer, ou plutôt de neige ou de glace pilée qui commence à ſe fondre. M. de Réaumur commence par graduer le tuyau en y verſant de l'eau & du vif-argent, au moyen de différentes petites meſures qu'il aſſure être très-exactes; enſuite il vuide le tuyau, & le remplit d'eſprit-de-vin juſqu'à environ un tiers de la longueur au-deſſus de la boule: alors il plonge la boule dans la glace, la liqueur deſcend juſqu'à un certain endroit où elle demeure ſtationnaire; & l'on ajoute ou l'on ôte ce qu'il faut d'eſprit-de-vin pour que le terme de la congélation ſoit préciſément à l'endroit qui marque 100 parties. Quand le point de la congélation eſt ainſi déterminé, on

chasse le peu d'air qu'il y a dans le tuyau, & on le scelle hermétiquement. Ensuite on écrit d'un côté o au point de la congélation, & au-dessus les nombres 1, 2, 3, 4, &c. qui doivent exprimer les degrés de chaleur; de-même au-dessous en allant vers la boule, on écrit 1, 2, 3, 4, &c. qui marque les degrés de froid. De l'autre côté du tuyau, vis-à-vis o, on écrit 1000, & tant au-dessous qu'au dessus les nombres 1001, 1002, 1003, &c. qui marquent les degrés de condensation ou de raréfaction de la liqueur.

Il est absolument nécessaire de se servir du même esprit-de-vin pour avoir des *thermometres* qui soient comparables étant construits sur ces principes; & comme il s'en trouve qui ont différens degrés de dilatabilité, M. de Réaumur a choisi celui dont le volume étant 1000 à la congélation, devient 1080 par la chaleur de l'eau bouillante. *Voy.* les *mém. de l'acad. royale des Sciences, ann.* 1730, *p.* 645. *hist. p.* 15. *item* 1731. *p.* 354. *hist. p.* 7.

Malgré toutes ces précautions, M. Musschenbroeck pense que le *thermometre* de M. de Réaumur est encore sujet à plusieurs des défauts du *thermometre* de Florence, savoir que l'esprit-de-vin perd à la longue sa vertu expansive; que le verre se dilate aussi bien que la liqueur, qu'en général les *thermometres* à l'esprit de-vin ne peuvent servir que pour mesurer de petits degrés de chaleur; car aussi-tôt que la liqueur commence à bouillir, ils ne peuvent plus marquer. Or l'esprit-de-vin rectifié bout un peu plutôt que l'eau, de sorte que l'on ne peut découvrir à l'aide de ce *thermometre* quel est le degré de chaleur de l'eau qui bout, & encore moins celui d'une plus grande chaleur, comme celle de l'huile bouillante, du savon bouillant, du mercure qui bout, &c. enfin ils ne peuvent marquer quelle peut être la chaleur des métaux fondus. Voilà les objections de M. Musschenbroeck contre ce *thermometre*, que nous nous contentons simplement de rapporter, sans nous en rendre garans, & sans prétendre rien ôter à M. de Réaumur de l'utilité de sa découverte.

Plusieurs auteurs ont proposé diverses méthodes pour trouver un point fixe ou un degré de froid & de chaud, afin de régler sur ce degré les autres degrés, & de pouvoir comparer les observations faites dans les mêmes temps, ou dans des temps différens, & en différens endroits.

Quelques-uns marquent l'endroit où se trouve la liqueur dans l'hiver quand l'eau commence à se geler, comme aussi dans l'été quand le beurre mis auprès de la boule du *thermometre* commence à se fondre; ils divisent l'espace intermédiaire en deux parties égales, dont le point du milieu, suivant leur façon de compter, répond à la chaleur tempérée; & ils subdivisent chaque moitié en dix degrés, ajoutant encore quatre autres degrés égaux à chacune des deux extrêmités. Mais cette méthode suppose que le même degré de chaud & de froid répond à la congélation de toutes sortes d'eaux & à la fonte de toutes sortes de beurres; comme aussi que toutes sortes de *thermometres* reçoivent les mêmes impressions du même degré de chaleur, quoique toutes ces suppositions soient contraires à l'expérience.

D'autres proposent de mettre la boule du *thermometre* dans une certaine quantité de neige & de sel, & de marquer le point où s'arrête la liqueur; ensuite on descend le *thermometre* dans une cave profonde où l'air extérieur ne sauroit pénétrer; de sorte que la liqueur recevant l'impression d'un air tempéré, puisse marquer le degré de la chaleur tempérée. Enfin on divise l'espace intermédiaire en quinze ou plusieurs parties égales, ce que l'on continue de faire au-delà de chaque extrêmité: mais cette méthode est sujette aux mêmes inconvéniens que la précédente.

Le docteur Halley prend pour un degré fixe de chaleur celui où l'esprit-de-vin commence à bouillir; mais il y a lieu de soupçonner que cet expédient n'a pas plus de justesse que les autres, quoique M. Amontons s'arrête comme lui au degré de chaleur qui répond à l'eau bouillante pour faire l'échelle de son *thermometre* de mercure; mais comme les différentes gravités spécifiques des eaux marquent une différence dans leur masse & dans leur texture, il est très-probable que la chaleur de toutes sortes d'eaux bouillantes n'est pas la même, de sorte que le point fixe reste encore indéterminé.

M. Musschenbroeck paroît préférer à tous les autres *thermometres* ceux qui sont faits avec du mercure, qui, selon lui, a

beaucoup d'avantage sur l'esprit-de-vin ; car on peut l'avoir pur, il reste toujours le même, quoiqu'on l'ait gardé pendant plusieurs années, & il se raréfie toujours également quelque vieux qu'il soit. M. Musschenbroeck prétend que le principal défaut de ces *thermometres* est celui de la dilatation & de la condensation du verre qu'on ne sauroit empêcher. Il propose cependant différens expédiens pour remédier à ce défaut ; on en peut voir le détail dans le chapitre du feu de son *essai de physique*. Cependant il n'ose assurer que ce *thermometre* ait encore toute la perfection que l'on peut desirer ; mais il le croit supérieur à tous les autres. Les *thermometres* de mercure les plus en usage aujourd'hui sont celui de Farenheit & celui de M. de Lisle. Ces *thermometres* different du *thermometre* de Florence, 1°. en ce qu'on s'y sert de mercure bien purgé d'air, au-lieu d'esprit-de-vin ; 2°. en ce que le tuyau de verre est capillaire & fort étroit, & se termine non par une boule, mais par une bouteille cylindrique, d'une capacité proportionnée au diametre du tuyau ; 3°. en ce que les divisions y sont beaucoup plus exactes, sur-tout dans le *thermometre* de M. de Lisle ; car on ne marque point ces divisions par des parties égales sur la longueur du tuyau, attendu les inégalités intérieures qui peuvent être au-dedans ; mais on verse successivement dans le tuyau une petite quantité de mercure qui est toujours la même, & qui occupe plus ou moins d'espace en longueur dans le tuyau, selon que le tuyau est moins ou plus large en-dedans ; c'est par ce moyen qu'on parvient à graduer les *thermometres*. Ceux qui désireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent consulter l'*essai de physique* de Musschenbroeck, les *miscellanea Berolinensia, tom. IV. p.* 343. & l'*appendice* qui est à la fin des *leçons de physique* de M. Cottes, traduite en françois, & imprimées à Paris en 1742. (*O*)

Le choix de la liqueur, la maniere de l'employer, & les précautions à prendre pour régler le *thermometre*, voilà trois objets déjà traités, mais sur lesquels il reste encore des observations à faire.

Avant de déterminer l'espece de liqueur qui convient le mieux au *thermometre*, établissons quelques principes généraux, sur la maniere dont les corps sont affectés par la chaleur.

1°. Deux forces opposées agissent en même temps sur tous les corps ; l'une appellée *affinité* ou *attraction spéciale*, porte les parties intégrantes & constituantes des corps les unes vers les autres, les unit & s'oppose à leur séparation ; l'autre, connue sous le nom de *chaleur*, tend à écarter les mêmes parties les unes des autres, à leur faire occuper un plus grand espace, & à les désunir. L'opposition de ces deux forces fait que l'une gagne à mesure que l'autre perd ; plus le contact des parties est grand, plus l'attraction a d'effet, & moins la chaleur en a, moins le contact des parties est grand, moins l'attraction a d'effet, & plus la chaleur en a ; ainsi l'effet de la chaleur augmente à mesure qu'elle parvient à écarter les parties du corps qu'elle affecte ; donc le second degré de chaleur a toujours plus d'effet que le premier, le troisieme plus que le second, & ainsi de suite ; donc des accroissemens égaux de chaleur produisent une dilatation, dont les degrés successifs vont en augmentant, & forment une progression croissante.

2°. Il ne faut pas s'imaginer que tous les corps exposés aux mêmes degrés de chaleur se dilatent selon la même loi. Un corps est distingué d'un autre corps par la configuration & l'arrangement de ses parties, conséquemment par la maniere dont ses parties se touchent & s'attirent ; ainsi dans deux especes de corps les parties intégrantes & constituantes s'attirent différemment à la force qui tend à les écarter ; donc la chaleur raréfie chaque espece de corps selon une loi qui est propre à cette espece.

3°. On ne peut connoître que par l'expérience la loi selon laquelle chaque espece de corps est raréfiée par la chaleur ; cependant on peut dire en général que si un petit nombre de degrés égaux de chaleur, opere dans un corps une grande dilatation, les degrés successifs de cette dilatation doivent différer entr'eux sensiblement ; au contraire, si un grand nombre de degrés égaux de chaleur n'opere qu'une petite dilatation, les degrés successifs de cette dilatation ne doivent pas différer entr'eux d'une quantité sensible.

4°. On ne peut trouver de combien un corps est raréfié par la chaleur, car pour le trouver il faudroit savoir quel étoit le

volume de ce corps avant qu'il n'eût reçu le premier degré de chaleur, ce qui n'eſt pas poſſible : il n'y eut jamais dans la nature un corps abſolument froid, ainſi on ne peut eſtimer la raréfaction d'un corps par la chaleur, qu'en partant d'un terme où le corps en étoit déjà raréfié, & en comparant cet état de raréfaction avec un autre état où le corps éprouve une chaleur plus ou moins grande ; encore ne peut-on faire cette comparaiſon que par le moyen d'une meſure, qui eſt elle-même ſujette à l'action de la chaleur ; donc on ne peut connoître que la différence entre les différens états de raréfaction où ſe trouvent les corps que l'on compare.

Ainſi le meilleur de tous les *thermometres* ne marquera pas la quantité abſolue de chaleur dont il eſt affecté : il ne marquera pas même les accroiſſemens de chaleur par des degrés qui ſoient exactement proportionnés à ces accroiſſemens ; il s'enſuit encore que ſi on fait des *thermometres* avec différentes eſpeces de corps, ils ne s'accorderont point entr'eux, & que les obſervations faites ſur l'un ne pourront être qu'imparfaitement comparées avec les obſervations faites ſur l'autre ; la diſcordance entre ces *thermometres* ſera d'autant plus grande, qu'il y aura plus de différence entre leur rareſcibilité.

Cependant on peut faire des *thermometres*, dont la marche ne s'écarte pas beaucoup de celle de la chaleur ; c'eſt en employant des corps qui puiſſent paſſer du plus grand froid à une très-grande chaleur ſans altération, & qui dans la diſtance de ces deux termes ſe raréfient graduellement, ſans parvenir à un volume qui ſoit beaucoup enflé ; tels ſont, par exemple, les métaux dont quelques-uns, comme l'or & l'argent, ajoutent à cet avantage celui d'être incorruptibles. J'aimerois un *thermometre* fait avec un fil d'or ou d'argent, ou même de laiton, tendu le long d'un mur, dont une extrémité ſeroit attachée à un point fixe, & dont l'autre extrémité aboutiroit à une poulie garnie d'un poids & d'une aiguille.

Le poids tiendroit le fil tendu, & l'aiguille en tournant marqueroit ſur un cadran l'alongement du fil. Il faudroit que la circonférence de la poulie eût un certain rapport avec la longueur du fil, de maniere, par exemple, que chaque diviſion du cadran marquât un cent millieme de cette longueur : il faudroit encore que la graduation commençât à un terme connu comme celui de la glace, alors quatre degrés au-deſſus de la glace ſignifieroient que la chaleur auroit allongé le fil de quatre cent milliemes. Ce *thermometre* auroit l'avantage de ne pas s'écarter ſenſiblement de la marche de la chaleur, & d'être en cela beaucoup ſupérieur aux *thermometres* ordinaires ; mais comme ce *thermometre* ne pourroit être tranſporté & que ſon uſage ſeroit borné aux obſervations ſur la température de l'air environnant, nous ſommes obligés de recourir aux *thermometres* de liqueur. Cherchons donc, à l'aide de l'expérience & des principes que nous avons établis, quelle liqueur mérite la préférence. Une comparaiſon entre l'eau & l'eſprit-de-vin, entre l'eſprit-de-vin & le mercure, entre le mercure & toute autre liqueur, nous conduira naturellement à cette découverte.

Prenez un matras dont le cou ſoit long, étroit & preſque capillaire, empliſſez ce matras d'eau colorée juſqu'au tiers à-peu-près du cou ; enveloppez-le de neige ou de glace pilée, dans un lieu où il ne gele pas ; & marquez l'endroit où l'eau ſe ſera arrêtée. Tirez enſuite ce *thermometre* de la glace, mettez-le auprès d'un *thermometre* d'eſprit-de-vin, fait ſelon les principes de Réaumur, & expoſez ſucceſſivement ces deux *thermometres* à différens degrés de chaleur. Vous trouverez une diſcordance frappante entre ces deux *thermometres*. Tandis que celui de l'eſprit-de-vin marquera deux degrés au-deſſus de la glace, celui d'eau deſcendra de près d'un degré au-deſſous ; comme ſi les deux premiers degrés de chaleur au lieu de raréfier l'eau, la condenſoient. Lorſque le *thermometre* d'eſprit-de-vin montera à quatre degrés, celui d'eau reviendra au terme de la glace. Vous verrez enſuite l'eau s'élever par des pas qui deviendront de plus en plus grands, à meſure que l'eſprit-de-vin montera vers le terme de l'eau bouillante par des degrés égaux.

Ainſi, les deux premiers degrés de chaleur au-deſſus de la glace, raréfient plus le verre qu'ils ne raréfient l'eau : les deux degrés ſuivans raréfient plus l'eau qu'ils ne raréfient le verre ; & les mêmes accroiſſemens de chaleur raréfient le verre, l'eau & l'eſprit-de-vin ſelon des rapports

bien différens ; ajoutez à cela que ces trois substances ne soutiennent pas la même quantité de chaleur sans altération. L'eau depuis sa congellation jusqu'à son ébullition ne souffre que 80 degrés de chaleur ; l'esprit-de-vin depuis sa congellation jusqu'à son ébullition en souffre à-peu-près 117, & le verre depuis le plus grand froid jusqu'à sa fusion en souffre un nombre prodigieux. En appliquant nos principes au résultat de ces comparaisons, vous conclurez que la marche de l'esprit-de-vin s'écarte moins de celle de la chaleur, que la marche de l'eau.

Comparez ensuite un *thermometre* d'esprit-de-vin avec un *thermometre* de mercure, vous les trouverez beaucoup moins discordans, assez cependant pour faire remarquer à certaines distances, comme de 10 en 10 degrés, que les accroissemens de chaleur qui sont marqués sur le *thermometre* de mercure par des degrés égaux, le sont sur le *thermometre* d'esprit-de-vin par des degrés qui vont en croissant. D'ailleurs le mercure depuis sa congellation jusqu'à son ébullition souffre 488 degrés de chaleur, sans qu'il en soit plus raréfié que l'esprit-de-vin considéré sous un nombre de degrés quatre fois moins grand.

D'après les résultats vous conclurez facilement que la raréfaction du mercure s'accorde mieux avec la chaleur que la raréfaction de l'esprit-de-vin.

En comparant de la même maniere le mercure avec toute autre liqueur, on lui trouvera le même avantage.

Il faut cependant convenir que le mercure a quelques propriétés qui nuisent un peu à la régularité de sa marche. Il est pesant, & son poids ne lui permet pas de monter au terme de la chaleur dont il est affecté. Soit un *thermometre* de mercure qui ait 25 ou 30 pouces de longueur. Tenez ce *thermometre* dans une situation à-peu-près horizontale, & marquez le point où la liqueur se sera arrêtée. Relevez le *thermometre*, & tenez-le dans une situation verticale; vous verrez que la liqueur descendra d'autant plus que la boule sera plus grosse, relativement au diametre du tuyau, & que la liqueur sera plus élevée au-dessus de la boule. Cet abaissement de mercure qui peut aller à 2 lignes, à 3 lignes, *&c.* est certainement l'effet de la pesanteur. Est-ce le poids du cylindre de mercure qui comprimant le mercure contenu dans la boule, le réduit à un plus petit espace ? Ou, ce qui est plus vraisemblable, est-ce le poids de ce cylindre qui agissant sur les parois intérieures de la boule, en écarte les parties & en augmente la capacité ? C'est ce qu'il importe peu de décider ici. On dira seulement que le défaut n'est pas sensible dans un petit *thermometre*, & qu'on le corrigera dans un grand en tenant le cube incliné.

Le mercure a un autre défaut relatif au *thermometre*, c'est de s'attacher quelquefois à la surface du verre, & d'y déposer des molécules qui, diminuant le volume de la liqueur, dérangent nécessairement la graduation. Ce défaut que l'on attribue ordinairement aux impuretés du mercure, ne vient guere que de l'humidité. On y remédiera, à coup sûr, en chargeant le *thermometre* selon la méthode suivante.

Je suppose un tube capillaire, garni à l'une de ses extrémités d'une boule convenable selon la forme ordinaire. Je souffle à l'autre extrémité une bouteille ouverte, communicante & recourbée en en-haut, comme la boule des barometres. Cette bouteille ne doit pas rester, elle doit seulement servir à charger le *thermometre*. Je l'appellerai réservoir, pour marquer son usage, & la distinguer de la vraie boule essentielle au *thermometre*. Ce réservoir doit être grand ; il doit avoir au-moins quatre fois plus de capacité que la boule. C'est dans ce réservoir que je verse le mercure, pour le faire monter de-là dans la boule du *thermometre*.

Après avoir préparé un brasier de la longueur du tube, & avoir attaché au-dessous de la boule un fil de fer, je couche le tube sur le brasier, & je fais bouillir le mercure contenu dans le réservoir. Pendant ce temps, j'ai l'attention de modérer l'ardeur du brasier, de maniere que le verre ne s'y échauffe pas au point de l'amollir. Quand le mercure a bien bouilli, je prends le fil-de-fer, & par son moyen, je leve le tube de dessus le brasier, tenant la boule en haut, & le réservoir en bas. Alors le tube se refroidit, il se fait un vide dans la boule, & l'air extérieur pressant sur le mercure du réservoir, le force de monter. Quand le mercure cesse de monter dans la boule, je reporte le tube sur le brasier, & je le laisse en cette disposition, jusqu'à ce que le mercure bouille avec force dans la boule & dans

le réservoir. Alors je releve le tube ainsi que je l'ai déja fait, & je laisse monter le mercure dans la boule, qui par cette seconde opération, se trouve ordinairement remplie. Je ne m'en tiens pas là; je porte encore mon tube sur le brasier, & j'anime le feu jusqu'à volatiliser le mercure, & le faire passer en vapeurs, de la boule dans le réservoir, avec un sifflement semblable à celui d'un éolipile. Quand il ne reste plus dans la boule qu'à peu près un tiers du mercure, je releve le tube, & alors le mercure de la boule est forcé par les vapeurs à descendre dans le réservoir. Il remonte ensuite dans la boule & la remplit entiérement: cette troisieme opération ne suffit pas ordinairement. Je la répete autant de fois que je le juge nécessaire pour dissiper parfaitement l'humidité, & enlever par le frottement du mercure bouillant, les saletés adhérentes aux parois intérieures du tuyau.

J'estime que le mercure a assez bouilli, lorsque passant en vapeurs de la boule dans le réservoir, il laisse appercevoir une lueur électrique, & qu'en remontant du réservoir dans la boule, il ne se divise point, & ne jette aucun bouillon.

Quand le *thermometre* est chargé, la bouteille qui a servi de réservoir devient inutile; je l'enleve, en observant de laisser le tube plein de mercure, afin que l'air extérieur ne puisse y pénétrer, & y déposer de l'humidité. Je tiens le tube ainsi rempli jusqu'au moment où je veux le sceller; alors je prends les précautions suivantes:

Je porte à la lampe l'extrêmité du tube, & je la réduis en un filet très-mince, que je laisse ouvert; puis je plonge doucement le *thermometre* dans de l'eau bouillante, ou plutôt, de peur que la raréfaction trop subite du mercure ne casse la boule, je plonge le *thermometre* dans de l'eau froide que je fais ensuite échauffer par degrés jusqu'à ce qu'elle bouille. La chaleur de l'eau fait sortir du *thermometre* le vif-argent superflu. J'ai sur une table un réchaud plein de charbons ardens, & une lampe allumée posée à une distance convenable. Quand le mercure cesse de couler, je retire le *thermometre* de l'eau bouillante, & j'en présente la boule à la chaleur du réchaud, afin d'en faire sortir encore un peu de vif-argent. Je le retire ensuite, & pendant que le mercure coule encore, je porte l'extrêmité capillaire du tuyau à la flamme de la lampe. Cette extrêmité fond aussi-tôt, & le *thermometre* se trouve fermé hermétiquement, sans que l'air extérieur ait pu y pénétrer.

Il arrive quelquefois qu'on fait sortir trop de vif-argent, ou que le tube est trop court, relativement à la grosseur de la boule, & qu'en conséquence on ne peut marquer le terme de la glace. Pour prévenir cet inconvénient, il seroit bon d'essayer les tubes avant de prendre toutes les peines dont on vient de parler: ce seroit de commencer par les remplir de mercure à la maniere ordinaire, de les plonger ensuite dans la glace pilée & dans l'eau bouillante. On verroit, par ce moyen, si ce tube seroit assez long pour porter ces deux termes, & à quelle hauteur on pourroit les fixer.

Quant à la graduation du *thermometre*, elle suppose la connoissance au moins d'un terme fixe de chaleur ou de froid, par lequel on puisse commencer à compter les degrés. La nature en offre deux très-aisés à prendre; celui de la glace qui commence à fondre, & celui de l'eau bouillante; ces deux termes sont assez constans; cependant on a remarqué que la chaleur de l'eau bouillante varioit un peu, selon les différentes pressions de l'air environnant; que l'eau bouillante étoit plus chaude lorsque le barometre étoit à vingt-huit pouces, que lorsqu'il étoit à vingt-sept, & que la différence étoit à-peu-près d'un demi-degré selon le *thermometre* de Réaumur. Mais on pourroit convenir de prendre le terme de l'eau bouillante, lorsque le barometre est à vingt-sept pouces & demi; alors ce terme se trouveroit toujours le même.

La glace a aussi ses variations: si on la prend pendant une forte gelée, elle est beaucoup plus froide que celle qui commence à fondre. Il faut la transporter dans un lieu tempéré, pour avoir ce point de chaleur qu'on dit être fixe. Mais la glace exposée à un air chaud, en reçoit à chaque instant un nouveau degré de chaleur, jusqu'à ce que s'étant amollie, puis résolue en eau, elle ait pris la température de l'air environnant. Dans cette communication successive de chaleur, comment trouver un point fixe? Il faut au moins un quart d'heure à un petit *ther-*

mometre de mercure pour prendre le froid de la glace : ne peut-il pas arriver pendant ce temps, que la glace devienne un peu moins froide, ou que l'air logé entre les petits glaçons devienne un peu plus chaud ? Réglez les *thermometres* à la glace pilée pendant l'hiver ; remettez ces *thermometres* dans de la glace pilée pendant l'été, vous trouverez que la glace pendant l'été ne fera pas descendre la liqueur au point où elle l'avoit fait descendre pendant l'hiver. Si pendant l'hiver vous avez pris le terme de la glace à une température de 2 ou 3 degrés, & que pendant l'été vous le preniez à une température de 15 ou 20 degrés, la différence sera d'environ un degré.

Quelques physiciens ont prétendu que l'eau sous la glace étoit un terme plus fixe que la glace pilée ; mais ils n'ont pas fait attention que le froid n'est point également distribué dans toute la masse d'eau qui est sous la glace. Il est certain que la lame d'eau qui touche la glace est plus froide que les lames inférieures ; car à la moindre augmentation de froid, cette lame se convertiroit en glace ; tandis que les autres conserveroient leur fluidité. Il en est de même de la seconde lame par rapport à la troisieme, de celle-ci par rapport à la quatrieme, & ainsi des suivantes. Je veux que la température de la lame supérieure soit fixe ; je veux encore que le froid diminue dans les lames inférieures selon une progression constante, & qu'à la même distance de la glace, on trouve toujours le même degré de froid. Il faudroit donc convenir de régler tous les *thermometres* à la même profondeur ; il faudroit même convenir de les faire tous de la même grandeur, afin que les parties correspondantes de ces *thermometres* fussent touchées par les mêmes lames d'eau. Convenons plutôt que ce terme est encore moins sûr que celui de la glace pilée.

On peut trouver pendant l'hiver une température moyenne entre celle de l'eau qui commence à geler, & celle de la glace qui commence à fondre. C'est celle de la neige qui tombe sur la terre sans fondre, pendant que l'eau exposée à l'air ne gêle pas. J'aimerois ce terme, s'il n'avoit pas l'inconvénient de se faire attendre ; mais on ne peut le prendre pendant l'été, & il peut arriver qu'on ne le rencontre pas pendant l'hiver. La glace pilée qu'on peut avoir en tout temps est bien plus commode ; j'ai un moyen de l'employer qui ne manquera jamais de donner le même point.

La température des caves un peu profondes est à-peu-près la même en tous temps ; c'est-là où je porte la glace dont je veux me servir. Je la concasse & la réduis en neige ; je fais égoutter cette neige sur un clayon ; j'y plonge le *thermometre*, & j'entasse la neige à l'entour, de maniere que l'air environnant ne puisse parvenir jusqu'à la boule. J'y laisse mon *thermometre* pendant une demi-heure au moins, & quand le mercure y a pris tout le froid qu'il peut y prendre, je marque exactement l'endroit où il est descendu. C'est le terme de la glace qui commence à fondre, j'ai lieu de croire que ce terme est fixe, parce que la température du lieu où je prends le terme est toujours la même ; que l'air extérieur plus chaud que la glace fondante ne peut affecter la boule ; que l'eau qui vient de la glace fondue & qui est toujours un peu moins froide que la glace, s'écoule à travers le clayon sans toucher la boule ; que le mercure ne reçoit son dégré de froid, que par le contact de la glace qui est sur le point de se résoudre en eau : enfin parce que tous les *thermometres* que j'ai ainsi réglés en différens temps & en différens lieux, s'accordent parfaitement.

On pourroit avec le seul terme de la glace former une graduation qui seroit comparable ; on mesureroit sur le tube au-dessus & au-dessous du terme de la glace, des espaces qui seroient, par exemple, des milliemes ou des dix milliemes de la glace ; & on verroit par le nombre des degrés marqués par le *thermometre*, de combien de milliemes, ou de dix-milliemes, la liqueur auroit été raréfiée par la chaleur. C'est ainsi que Réaumur a gradué son *thermometre* ; mais cette méthode est moins simple, & n'est pas meilleure que celle qui est fondée sur les deux termes de la glace & de l'eau bouillante. Il vaut donc mieux après avoir pris le terme de la glace, comme on vient de le dire, prendre encore celui de l'eau bouillante, & diviser l'espace entre ces deux termes, en un certain nombre de parties égales. Les uns pour ne pas s'écarter de l'échelle de Réaumur, divisent cet espa-

ce en 80 parties, les autres, pour mieux exprimer la raréfaction du mercure, le diviſent en 100; les uns & les autres marquent zero au terme de la glace, & comptent par 1, 2, 3, 4, &c. les degrés de chaleur au-deſſus, & les degrés de froid au-deſſous. Le *thermometre* de Farenheit eſt diviſé autrement; on partage en 180 parties égales l'eſpace compris entre le terme de la glace & celui de l'eau bouillante; on porte 32 de ces parties au-deſſous du terme de la glace; vis-à-vis le même terme de la glace on écrit 32, & on marque 212 au terme de l'eau bouillante: on peut voir d'autres échelles & leur correſpondance dans les *Eſſais* du docteur Martine.

La graduation du *thermometre* en parties égales ſuppoſe que le tube eſt parfaitement cylindrique. On a dû s'en aſſurer avant que de remplir le *thermometre*; la maniere de le faire eſt connue: on fait entrer dans le tube un petit cylindre de mercure de la longueur d'un pouce environ; on lui fait parcourir le tube d'un bout à l'autre en marquant bout à bout ſur le tube les longueurs de ce cylindre. Si toutes les longueurs du cylindre de mercure ſe trouvent égales, c'eſt une preuve que la cavité du tube eſt d'un bout à l'autre parfaitement cylindrique, & alors on peut diviſer l'échelle comme on vient de le dire. Mais ſi les longueurs du cylindre de mercure ne ſe trouvent pas égales, c'eſt une preuve qu'il y a des inégalités dans le tuyau; on doit diviſer l'échelle en parties proportionnelles aux inégalités; voici la maniere de le faire.

Tracez ſur un carton un angle droit ZAY, *Planche I de Phyſique*, *fig.* 6, dont les côtés AZ, AY ſoient prolongés indéfiniment; ſur le côté AZ portez bout à bout les longueurs marquées ſur le tube, c'eſt-à-dire, la premiere de A en B, la ſeconde de B en C, &c. Prenez ſur le côté AY une longueur AF égale à la ſomme AF des parties inégales de l'autre côté AZ. Par les points de diviſion b, c, d, e, f, menez les droits bm, en do, ep, paralleles à AZ; & par les points B, C, D, E, F, menez les droites BM, CN, DO, EP, FQ paralleles à AY, joignez les points d'interſection de ces lignes par la courbe $AMNOPQ$.

Quand le terme de la glace & celui de l'eau bouillante auront été marqués ſur le tube, vous les marquerez ſemblablement ſur le côté AZ par les deux points R, V; vous menerez les droites RS, VT paralleles à AY. Par les points d'interſection S, T, vous menerez les droites Sr, Tu paralleles à AZ, vous diviſerez l'eſpace ru en autant de parties égales que vous voulez avoir de degrés depuis la glace juſqu'à l'eau bouillante, & vous porterez les mêmes diviſions au-deſſus de u & au-deſſous de r. Par les points de diviſions i, i, i, i, &c. vous tirerez iH, iH, iH, &c. paralleles à AZ, & par les points d'interſection H, H, H, vous menerez HI, HI, H, paralleles à AY. Vous aurez la droite AZ diviſée en parties proportionnelles aux inégalités du tube. (*Cet article eſt de* D. CASBOIS, *membre de la ſociété royale des ſciences & des arts de Metz, & principal du college de la même ville*).

On a encore donné depuis quelques années le nom de *thermometre* à une machine compoſée de deux métaux, qui en même temps qu'elle indique les variations du froid & du chaud, ſert à compenſer les erreurs qui en réſultent dans les horloges à pendule.

M. Graham, illuſtre membre de la ſociété royale de Londres, fut un des premiers qui tenta de remédier aux erreurs qu'occaſionnent dans les horloges à pendule, les contractions ou dilatations des métaux, par les différens degrés de chaud & de froid qu'ils éprouvent. *V.* MÉTAL. Il imagina pour cet effet de mettre en place de la lentille un tuyau contenant du mercure, afin que ce fluide ſe dilatant, ou ſe contractant par le chaud ou par le froid, s'élevât ou s'abaiſsât dans le tube, & fit par-là monter ou deſcendre le centre d'oſcillation préciſément de la même quantité dont il ſeroit deſcendu ou monté, par l'alongement de la verge du pendule.

L'auteur, apparemment, n'a pas tiré de ſon invention tout l'avantage qu'il auroit pu deſirer, car il n'en a point fait uſage dans le pendule que meſſieurs les académiciens ont porté au nord.

Pour parvenir au même but, M. le Roy ſe ſert d'un moyen tout différent, & ſans doute préférable. Il place perpendiculairement à l'horizon, ſur le coq, ou autrement dit la potence qui porte le pendule, un tuyau de cuivre (*voy.* COQ),

long de 54 pouces, dans lequel passe une barre d'acier de même longueur; celle-ci porte par son extrémité supérieure sur le bout du tuyau, & par l'inférieure elle est attachée aux ressorts de suspension en telle sorte que le poids du pendule ne fait effort sur la potence, qu'après avoir agi sur la barre & sur le tube; par ce moyen la chaleur alongeant le tube de laiton plus que la barre d'acier qu'il contient, elle fait monter le pendule dans la fente du coq, & le racourcit autant qu'il alonge, par le surcroit de cette chaleur, ce qui produit une exacte compensation.

L'effet que je viens de décrire se manifeste par un index auquel l'extrémité inférieure de la barre fait parcourir les divisions d'un limbe.

Les métaux de même nom n'étant pas toujours entiérement semblables, & l'expérience prouvant que les différentes especes de cuivre jaune s'alongent plus ou moins par la chaleur, selon la quantité de pierre calaminaire ou autres ingrédiens qui entrent dans leur composition, il est à propos de rapporter ici la méthode que M. le Roy met en usage pour rendre la longueur de son tube proportionnelle à celle de sa verge: on pourra juger par-là de l'exactitude qu'on doit attendre de la construction.

Outre l'index dont nous avons parlé, M. le Roy en place un second du même genre, au bas du pendule, le plus près que l'on peut de son centre d'oscillation, enforte qu'il puisse être mu par l'extrémité de sa verge. Il échauffe ensuite beaucoup l'endroit où cet appareil est situé; s'il voit que l'index inférieur ne se meuve point, tandis que le supérieur parcourt les divisions de son limbe, il conclut que le tuyau a fait autant remonter la lentille, qu'elle est descendue par l'alongement; si au contraire il apperçoit qu'il se meuve, il allonge ou raccourcit le tuyau, selon le chemin que l'index inférieur a pris.

Quelquefois aussi il met deux tubes l'un dans l'autre, & après avoir attaché des lames de fer au bas de celui du dedans destiné à porter la barre où sont fixés les ressorts de suspension, il le fait soutenir sur celui du dehors par l'extrémité supérieure du tuyau intérieur; par ce moyen la hauteur du tube est diminuée de moitié. *Voy.* SUSPENSION.

Plusieurs personnes, d'après ce *thermometre*, inventé en 1738, en ont imaginé d'autres, où ils ont combiné en différentes manieres des verges de cuivre & d'acier pour produire le même effet; mais on peut dire que de toutes les méthodes qui ont été mises en usage, celle de M. le Roy est incontestablement la meilleure, tant par sa simplicité que par sa solidité: car rien n'est plus propre à soutenir un fardeau, que le tube; cependant pour ne rien laisser à desirer, j'en rapporterai une seconde qui a été inventée par M. Ellicott, célébre horloger de Londres, elle pourroit être utile dans le cas où l'on voudroit suspendre le pendule sur des couteaux; & dans celui où la longueur du tuyau précédent pourroit causer quelque embarras, par rapport à la disposition des lieux, où le pendule devroit être situé: selon cette nouvelle méthode, au haut de la verge d'acier du pendule, on en attache une autre de laiton de même longueur; elle est comme on voit contenue dans la largeur de la verge d'acier, son extrémité s'appuie sur les bouts des leviers adaptés à la verge d'acier, mobile; sur les extrémités des leviers, portent les bouts des vis, qui tiennent à la lentille creuse en dedans. D'après cette description, on en comprendra facilement l'effet, car la verge de cuivre s'alongeant par la chaleur plus que celle d'acier, pressera sur les bouts des leviers, & fera par conséquent monter un peu la lentille, au moyen des vis dont les extrémités peuvent approcher plus ou moins près du centre, on a la facilité de varier l'effet de la verge, en alongeant ou raccourcissant le bras du levier.

THERMOPOLIUM, s. m. *Littér.*, c'étoit chez les Romains une espece de cabaret, où l'on vendoit des liqueurs douces & chaudes; c'est ce qui paroît par un passage du *pseudolus* de Plaute, *act. II. sc. iv. v.* 50. ce mot vient de θερμός, *chaud*, & de πωλέω, *je vends*. (*D. J.*)

THERMOPYLES, *ou* PYLES, *Littér.*, passage à jamais célebre, de soixante pas de largeur, séparant la Phocide de la Thessalie. Divers lacs, outre la mer de Locride & le mont Œta, embarrassoient cette espece de défilé, qu'on nommoit *la clé de la Grece*. Xerxès dépeupla ses états pour le passer; son armée immonse

menſe mit à ſec le fleuve Liſſus, en y abreuvant ſes chevaux : que produiſirent tous ſes efforts ?

Trois cent Grecs retranchés au pas des Thermopyles,
Rendirent en un jour ſes efforts inutiles;
Et les Athéniens aimerent mieux cent fois
Abandonner leurs murs, que de ſubir ſes loix.

Dans la ſuite des temps, les Phocéens voulant à leur tour avoir une barriere de facile garde contre les Theſſaliens, bâtirent une muraille aux *Thermopyles*; unique voie qui conduiſoit de Theſſalie en Phocide. Les ouvertures laiſſées dans cette muraille, pour ne pas entiérement boucher le chemin, s'appellerent πυλαί, *portes*; à quoi quelques bains chauds d'alentour firent ajouter θερμαὶ, *chaudes*; & de ces mots ſe fit celui de *Thermopyles*.

Quoiqu'on donnât communément ſoixante pas de largeur à ce paſſage, il y avoit des endroits où une voiture pouvoit à peine paſſer : ce qui a fait qu'Hérodote, *lib. VII. cap. clxvj.* a appellé ce détroit στενότος μουνὴ. Il ajoute que la montagne qui forme le paſſage des *Thermopyles*, du côté de l'occident, eſt inacceſſible & très-eſcarpée, & que la mer inonde une partie du chemin, du côté de l'orient.

C'eſt près de ce défilé qu'on faiſoit en certains jours les aſſemblées de toute la Grece; elle y tenoit deux foires, & les Amphyctions leurs congrès. Tout le monde ſait que Léonidas, premier de ce nom, roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cents hommes ſeulement, le paſſage des *Thermopyles*, contre une armée effroyable de Perſes, conduite par leur roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas, & quelqu'un lui ayant dit que le ſoleil ſeroit obſcurci de fleches des Perſes : tant mieux, reprit-il, nous combattrons à l'ombre. Il fut tué avec tous les ſiens, à cette journée mémorable, ſur laquelle Simonide fit quatre beaux vers grecs, dont voici le ſens :

Thermopyles *ſoyez à jamais célébrées !*
Vous ſervez de tombe & d'autel
A ces braves guerriers, dont les ombres ſacrées
Ont tiré de leur chute un triomphe immortel.

L'épitaphe gravée ſur leur tombe, aux *Thermopyles* mêmes, portoit ces mots : " Paſſant, va dire à Sparte que nous „ ſommes morts pour obéir à ſes ſaintes „ loix. „ Malheur à celui qui n'admire pas la beauté de cette épitaphe ! il n'eſt fait que pour goûter les inſcriptions des places de Vendôme & des Victoires. (*D. J.*)

THERMOSCOPE, ſ. m. *Phyſ.*, eſt un inſtrument qui fait connoître les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid & au chaud. *Voyez* AIR, TEMPS, *&c.*

Le mot *thermoſcope* ſe confond en général avec celui de *thermometre* : cependant il y a quelque différence dans la ſignification littérale de l'un & de l'autre. Le premier ſignifie un inſtrument qui marque ou repréſente aux yeux les changemens de chaleur & de froid; il eſt formé du grec θερμη, *chaleur*, & de σκοπεω, *je vois*; au lieu que le ſecond eſt un inſtrument fait pour meſurer ces changemens, & qu'il eſt formé de θερμη, *chaleur*, & de μετρειν, *meſurer*; de ſorte que ſuivant cette étymologie, le thermometre devroit être un *thermoſcope* plus exact & plus parfait que les *thermoſcopes* ordinaires. M. Wolf regarde tous les thermometres qui ſont en uſage, comme de ſimples *thermoſcopes*, prétendant qu'il n'y en a pas un ſeul qui meſure, à proprement parler, les changemens de froid & de chaud, & qui ne ſont qu'indiquer ces changemens, & qu'ainſi quoique les différentes hauteurs où ils montent d'un jour à l'autre, marquent une différence de chaleur, cependant comme elles ne marquent point la proportion qu'il y a de la chaleur d'hier à celle d'aujourd'hui, on ne peut pas à la rigueur leur donner le nom de *thermometres*.

On trouve dans le journal intitulé, *acta erudit. Lipſ.* une méthode pour régler l'échelle des thermometres communs, de ſorte que leurs diviſions inégales répondent à des degrés égaux de chaleur, au moyen de quoi la proportion qu'il y a de la chaleur d'aujourd'hui à celle d'hier, peut être meſurée, & par conſéquent un *thermoſcope* peut être porté à la perfection d'un thermometre.

Cette méthode eſt d'un phyſicien nommé Renaldinus, & les éditeurs de Leipſic l'ont rendue en ces termes. Prenez un

tuyau de verre mince, d'environ quatre palmes de long, avec une boule attachée au-bas ; verſez-y autant d'eſprit-de-vin qu'il en faut pour emplir exactement la boule, pendant qu'elle eſt environnée de glace ; dans cet état, fermez hermétiquement l'orifice du tuyau, & prenez ſix vaiſſeaux qui puiſſent contenir chacun une livre d'eau, ou quelque choſe de plus ; dans le premier verſez onze onzes d'eau froide, dans le ſecond dix onces, dans le troiſieme neuf, *&c.* cela fait, enfoncez le thermometre dans le premier vaiſſeau, & verſez-y une once d'eau, en remarquant à quelle hauteur l'eſprit-de-vin monte dans les tuyaux, & en marquant ce point de hauteur par le chiffre 1 ; enſuite plongez le thermometre dans le ſecond vaiſſeau, où vous verſerez deux onces d'eau chaude, & marquerez le point où monte l'eſprit-de-vin par le chiffre 2 ; en continuant cette opération juſqu'à ce que toute la livre d'eau ſoit dépenſée, l'inſtrument ſe trouvera diviſé en douze parties, qui marqueront autant de termes ou degrés de chaleur ; de ſorte qu'au n°. 2. la chaleur eſt double par rapport à celle du n°. 1 ; au n°. 3. elle eſt triple. *&c.*

M Wolf fait voir que cette méthode eſt défectueuſe & fondée ſur des ſuppoſitions fauſſes : car elle ſuppoſe qu'une once d'eau chaude miſe ſur onze onces d'eau froide, nous donne un degré de chaleur ; ſix onces d'eau chaude, ſur dix d'eau froide, deux degrés, *&c.* elle ſuppoſe qu'un ſimple degré de chaleur agit ſur l'eſprit-de-vin qui eſt dans la boule, par une puiſſance ſimple ; un degré double, par une puiſſance double, *&c.* enfin elle ſuppoſe que ſi l'effet qui ſe produit ici par l'eau chaude, ſe produit dans le thermometre par la chaleur de l'air qui l'environne, l'air a le même degré de chaleur que l'eau.

Mais il n'y a aucune de ces ſuppoſitions qui ſoit vraie : car à l'égard de la premiere, quand on accorderoit que la chaleur de l'eau chaude eſt diſtribuée également dans l'eau froide, il ſe trouvera pour lors un degré de chaleur diſtribué également dans les onze parties de l'eau froide ; deux degrés dans les dix ; trois dans les neuf. *&c.* la chaleur ne ſera point double dans l'une, triple dans une autre, quadruple dans une troiſieme, *&c.* La premiere ſuppoſition eſt donc erronée ; la ſeconde ne l'eſt pas moins ; car la chaleur de l'eau chaude ne ſe diſtribue point également par toute l'eau froide, & la chaleur de l'eau chaude n'agit point d'une maniere uniforme ſur l'eſprit-de-vin ; c'eſt-à-dire qu'elle ne conſerve pas la même force pendant tout le temps de ſon action.

Pour ce qui eſt de la troiſieme ſuppoſition, la chaleur de l'air qui environne le thermometre, agit non-ſeulement ſur l'eſprit-de-vin qui eſt dans le boule, mais auſſi ſur celui qui eſt dans le tuyau ; de ſorte qu'il doit arriver du changement à l'un auſſi-bien qu'à l'autre. *Chambers.*

Pour ſe convaincre du peu de ſolidité de toutes ces hypothèſes ſur la meſure des degrès de chaleur, on n'a qu'à ſe demander ce que c'eſt que la chaleur : on ne pourra pas s'en former d'autre idée que celle de la ſenſation qu'elle excite en nous : or quelle abſurde entrepriſe que de comparer nos ſenſations entr'elles par des nombres ? (*G*)

THESE, ſ. f. *Gramm.*, propoſition paradoxale qu'on avance dans le deſſein de la défendre, ſi elle eſt attaquée. On entend encore par ce mot une ſuite de propoſitions ou de mathématique, ou de philoſophie, ou de théologie, dont on s'engage à démontrer publiquement la vérité. On donne le même nom au placard ſur lequel ces propoſitions ſont indiquées.

THESÉES *ou* THESÉENES, ſ. f. pl. *Hiſt. anc.*, fêtes que les Athéniens célébroient tous les ans le 8 d'Octobre en l'honneur de Theſée, & en mémoire de ce qu'à pareil jour il étoit revenu de l'île de Crète après avoir tué le minotaure.

Ce héros bienfaiteur & légiſlateur de ſa patrie, qu'il avoit délivrée du tribut infâme qu'elle payoit tous les ans à Minos d'un certain nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe pour être dévorés par le minotaure, ſi l'on en croit la fable, & ſelon l'hiſtoire, pour être réduits en ſervitude ; ce héros, dis-je, ne put éviter l'ingratitude de ſes concitoyens qui le bannirent. Il s'étoit retiré à Scyros chez Lycomede qui le tua par jalouſie.

Incontinent après ſa mort, les dieux, ſelon quelques-uns, le vengerent par une

horrible famine qui désola l'Attique. L'oracle consulté dans cette occasion, répondit que la calamité ne cesseroit point qu'on n'eût vengé la mort de Thesée ; les Athéniens firent la guerre à Lycomede, le tuerent, & ayant rapporté dans leur ville, les os de Thesée, ils lui bâtirent un temple, & instituerent en son honneur les fêtes *theséenes*.

Plutarque donne à tout cela une origine bien différente ; car il assure qu'à la bataille de Marathon les Athéniens ayant cru voir Thesée, qui comme un dieu tutélaire, combattoit à leur tête ; l'oracle qu'ils consulterent sur ce prodige, leur ordonna de recueillir les os de Thesée ensevelis dans l'isle de Scyros, qu'après bien des recherches un nouveau prodige les indiqua à Cimon, qui les fit transporter à Athènes avec beaucoup de pompe. On les déposa dans un superbe tombeau élevé au milieu de la ville, & en mémoire du secours que ce prince avoit donné aux malheureux pendant sa vie, son tombeau devint un asyle sacré pour les esclaves. D'ailleurs on lui bâtit un temple où on lui offroit des sacrifices le 8 de chaque mois ; mais la plus grande solemnité étoit le 8 d'Octobre.

Quoi qu'il en soit de ces deux origines, la divinité prétendue de Thesée si authentiquement reconnue à Athènes, ne l'étoit pas également à Rome, puisque dans le *VI. liv. de l'Enéide*, Virgile place Thesée dans le tartare parmi les scélérats tourmentés pour leurs crimes. La théologie payenne étoit pleine de ces contradictions.

THESEI-ARA, *Géog. anc.*, ou *Thesei-saxum*, lieu du Péloponnèse, sur le chemin qui conduisoit de Trœzène à Nermione. Pausanias, *liv. II. chap. xxxij & xxxiv*, dit que ce lieu s'appella d'abord l'*autel de Jupiter sténien* ; mais qu'il changea de nom, lorsque Thesée en eut enlevé l'épée & la chaussure d'Egée, qui étoient cachées sous la roche sur laquelle étoit l'autel. Cette roche est nommée par Callimaque, *Thesei-saxum*. (*D. J.*)

THÉSÉIDE, s. f. *Mythol.*, partie d'une mythologie des anciens, composée en vers ; c'étoit un centon de différens poëtes nommé le *cycle épique*. Le morceau qui concernoit Thesée, son regne, ses actions, s'appelloit *théséide*. La *théséide* étoit encore une maniere de se raser la tête introduite par Thesée. Ce héros étant allé à Delphes, offrit aux dieux sa chevelure ; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea ; & l'on donna le nom de *théséide* à l'ancienne. Les Romains ont eu un poëme intitulé *la théséide*, dont Juvenal s'est moqué ; *rauci theseide Codri*. Codrus étoit l'auteur de ce poëme insipide.

THESIS, s. f. *en Musique*, *positio*, abaissement. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois le temps fort ou le frappé de la mesure, à la différence du levé qui portoit le nom d'*Arsis*. *V.* ARSIS & THESIS. (*S*)

THESKERÉ *ou* TESCARET, s. m. *Comm.* ; on nomme ainsi dans les états du grand-seigneur, & particuliérement à Smyrne, un certificat que donnent les commis de la douane, lorsque les marchandises y ont payé les droits d'entrée. En vertu de ce *theskeré* ou acquit, ces marchandises doivent passer franches dans les autres villes des états du grand-seigneur où on les peut envoyer, c'est-à-dire, dans l'étendue de la ferme où elles ont payé ; car dans les autres, comme dans celles du Caire, elles doivent payer un nouveau droit. *Dict. de Comm.*

THESMIE *ou* THESMOPHORE, *Antiq. grecq.*, épithete de Cérès qui signifie la *législatrice*. Elle avoit sous ce nom un temple à Phénéon en Arcadie, au bas du mont Cyllène, & un autre à Tithronium en Phocide, où la fête des thesmophories se célébroit tous les ans avec un grand concours de peuple. *V.* THESMOPHORIES. (*D. J.*)

THESMOPHORIES, s. f. pl. *Antiq. grecq.*, θεσμοφορία : on appelloit ainsi les fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion, (Novembre, selon le P. Petau) en l'honneur de Cérès législatrice, parce que cette déesse avoit, dit-on, donné de sages loix aux mortels. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux *thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les célébrer ; elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles choisies les livres sacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches, selon Ovide ; durant la solemnité qui étoit de cinq jours, elles

étoient obligées de se séparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les mysteres de la déesse avec plus de pureté. *V.* ELEUSINIES.

Potter, dans ses *archæol. græc. tome I. pag.* 403 *& suiv.* a décrit plusieurs détails de cette solemnité; consultez-le. (*D. J.*)

THESMOTHETE, s. m. *Antiq. grec.*, θεσμοθέτης, grand magistrat d'Athènes; il y avoit six *thesmothetes* qu'on tiroit du nombre des neuf archontes, & qu'on élisoit tous les ans, pour être les surveillans & les conservateurs des loix. Les six derniers archontes d'Athènes étoient appellés d'un nom commun *thesmothetes*, parce qu'ils avoient une intendance particuliere sur les loix. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'opposer aux nouvelles loix, avant qu'elles eussent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient ce qui regarde l'adultere, les insultes, les calomnies, les fausses inscriptions, la corruption des magistrats & des juges inférieurs, les fraudes des marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer les assemblées extraordinairement, quand les affaires le requéroient, punir de la peine du talion les faux accusateurs, & marquer le rang des juges & des assesseurs. Pour entendre ce mot *assesseur*, il faut savoir que les trois premiers archontes se choisissoient chacun deux coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des conseillers; ils les présentoient au sénat, & les faisoient agréer au peuple. On pouvoit appeller de leurs jugemens, & dans le cas d'appel, c'étoit à eux d'introduire les parties au tribunal où la cause étoit renvoyée. (*D. J.*)

THESPHATA, *Littér.*, θεσφάτα, c'étoient un des noms que les Grecs donnoient aux oracles. *V.* ORACLE. (*D. J.*)

THESPIADES, *Mythol.*, surnom des muses pris de la ville de Thespie, où elles étoient honorées. (*D. J.*)

THESPIE, *Géog. anc.*, *Thespia* ou *Thespiæ*; car ce mot, selon Strabon, s'écrit de ces deux manieres. C'étoit une ville de la Béotie, au pié du mont Hélicon, du côté du midi, sur le bord du golfe Chryssæus. Pausanias, *Bæot. c. xxvj*, dit qu'elle étoit au pié de l'Hélicon; de façon qu'elle regardoit aussi le mont Cithéron. Le périple de Scylax, Hérodote, Etienne le géographe, Tite-Live & Pline parlent de cette ville. Ce dernier, *l. IV. c. vij*, en fait une ville libre.

L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de l'Epire, de la Thessalie & de la Macédoine, en suivant la côte, & il la place entre Phocides & Megare, à quarante milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. Les habitans de *Thespie* faisoient gloire d'ignorer tous les arts, sans excepter même l'agriculture.

Les Thébains victorieux sous Epaminondas saccagerent *Thespie*, & n'en épargnerent que les temples. Athènes recueillit les Thespiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du soldat. Ceux-ci avoient été de tout temps si dévoués aux Athéniens qu'autant de fois, c'est-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'Attique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Thespiens dans les vœux qu'il faisoit à haute voix pour la république.

On célébroit à *Thespie* une fête solemnelle en l'honneur des muses; & pendant cette fête on faisoit des jeux qui étoient appellés *musées*. Il y en avoit aussi d'autres qu'on nommoit *érotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-seulement aux musiciens, mais encore aux athletes.

On admiroit dans cette ville une statue de bronze de Jupiter sauveur; l'histoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléostrate* qui se dévoua pour sa patrie, & que les Thespiens érigerent cette statue en son honneur; mais Cicéron dans une de ses harangues contre Verrès, & Pline, *liv. XXXVI. ch. v.* prétendent que l'on alloit à *Thespie* uniquement pour y voir le Cupidon de Praxitele. Ils ont tous raison, en distinguant les temps. (*D. J.*)

THESPROTIE, *Géog. anc.*, *Thesprotia*, selon Etienne le géographe, & *Thesprotis*, selon Thucydide, *liv. I. pag.* 32, petite contrée de l'Epire. Le périple de Scylax appelle les habitans de cette contrée *Thesproti*; ils avoient au midi la Chaonie, à l'orient l'Ambracie & le lac Ambracius. Hérodote, *l. VIII. c. xlvj.* les dit voisins des Ambraciotes. Dans la

suite les Cassiopenses ayant été séparés des Thesprotes, le pays de ces derniers eut des bornes plus étroites.

C'est dans la *Thesprotie* qu'étoit l'oracle de Dodone, & ces fameux chênes consacrés à Jupiter. On y voyoit aussi le marais Achéruséia, le fleuve Acheron & le Cocyte, dont l'eau étoit d'un goût fort désagréable. Il y a bien de l'apparence qu'Homere avoit visité tous ces lieux, dit Pausanias, & que c'est ce qui lui a donné l'idée d'en tirer parti dans sa description des enfers, où il a consacré les noms de ces fleuves.

Plutarque, dans la *vie de Thésée*, dit que le roi des Thesprotiens étoit Pluton, qu'il avoit une femme appellée *Proserpine*, une fille nommée *Coré*, & un chien qui s'appelloit *Cerbere*, chien redoutable, *cui tres erant linguæ, tergeminumque caput.* Mais n'ayons plus peur de ce terrible animal, *infernæ portitor aulæ*; il doit être mort depuis des siecles. (*D. J.*)

THESSALIE, *Géog. anc.* Par ce mot, on entend tantôt une grande contrée de Grece, & tantôt une partie de cette contrée appellée communément la *Thessalie* propre, & quelquefois la *Thessaliotide*.

La *Thessalie* prise en général, s'étend, selon Strabon, à l'orient, depuis les Thermopiles jusqu'à l'embouchure du Pénée. Au midi elle est bornée par cette chaîne de montagnes qui prend depuis le mont Œta jusqu'au mont Pindus; au couchant, elle a les Etoliens, les Acarnaniens & les Amphiloques.

Du côté du nord, ses bornes sont moins connues; si néanmoins on tire de l'embouchure du Pénée une ligne parallele au mont Œta & au Pindus, on aura à-peu-près les limites du côté du septentrion. En effet, le Pénée ne servoit pas de bornes entre la Macédoine & la *Thessalie*; ce n'étoit qu'à son embouchure qu'il séparoit ces deux contrées. Quant à ce que Strabon dit, que le Pénée sépare la *Thessalie* de la Phthiotide; ou quand Ptolomée dit qu'il sépare la *Thessalie* de la Pélasgiotide, ces auteurs n'entendent parler alors que d'une partie de cette contrée, ou de la *Thessalie* propre, appellée *Thessaliotide* par Strabon.

Pline, *l. IV. c. viij.* remarque que ce pays changea souvent de nom, suivant les différens rois qui le gouvernerent. On le nomma *Æmonia*, *Pelasgicum*, *Hellas*, *Thessalia*, *Argos* & *Dryopis*. C'est-là, ajoute Pline, que naquit le roi Græcus, qui donna son nom à la Grece, & Hellen, du nom duquel les Grecs furent appellés *Hellenes*.

Strabon divise la *Thessalie* en quatre parties; savoir, la Phthiotide, l'Estiaotide, la Thessaliotide, la Pélasgiotide; si l'on y veut joindre la Magnesie, on aura une cinquieme partie; car quoique Strabon la distingue de la *Thessalie*, elle y a été comprise par plusieurs auteurs, entr'autres par Ptolomée.

Parcourons maintenant l'histoire de la *Thessalie* suivant les anciens historiens.

Avant la guerre de Troie, disent-ils, Pélias, & après lui Jason, fils d'Æson, furent rois d'Iolcos, ville de la *Thessalie*: Jason & son fils Pirithoüs, se rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut plusieurs petits rois en ce temps-là, comme Achille, fils de Pélée, prince de la Phthiotide; Euripile qui posséda une partie de la Magnésie; Protésilas, Philoctete & Phœnix, gouverneurs d'Achille. Après cela, les Thessaliens secouerent pour la plupart le joug de leurs princes. Ils ne firent qu'un seul corps, & se gouvernerent par une assemblée solemnelle, qu'on appelloit *pylaïque*. Ils ne laissoient pas d'avoir encore quelques rois du tems de la guerre du Péloponnèse. Dans ce temps-là, Pharsalus, roi des Thessaliens, chassa Oreste, fils d'Echécratides, qui fut contraint de quitter la *Thessalie* pour se retirer à Athènes.

Vers ce même temps, une partie de la *Thessalie* étoit sous la domination des Thraces; & ceux qui avoient conservé leur liberté, favorisoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainsi libre, Jason usurpa la ville de Phérès, & persuada aux Thessaliens de se rendre maîtres de la Grece. Il devint leur chef, & ensuite leur seigneur & leur tyran; cette puissance se nommoit *Tageie*. Jason fut tué par ses freres Polydore & Polyphron, la troisieme année de la 102e olympiade. Après ce meurtre, Polyphron se défit de Polydore, & régna seul une année; ensuite il fut empoisonné par son frere Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Thessaliens secourus par les Thébains, taillerent ses troupes en piece, sous la

conduite de Pélopidas, & Alexandre se vit obligé de rendre leurs villes & de garder seulement celle de Phérès. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent sa femme Thebé & ses freres Lycophron & Tisiphon, qui après sa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de *Thessalie*, ayant envoyé prier Philippe, pere du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrieme année de la cinquieme olympiade; & il les eut toujours pour amis depuis ce temps-là; de sorte qu'ils l'assisterent lui & son fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il est vrai que Philippe, lorsqu'il eut rendu la liberté aux Thessaliens, se les assujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le grand fut aussi reconnu pour prince de la même nation, qui lui laissa la jouissance de tous ses revenus: depuis lors la *Thessalie* étant comme unie à la Macédoine, eut même fortune; & enfin les Romains conquirent l'une & l'autre.

On donnoit communément le nom de *cavalerie* aux troupes des Thessaliens, à cause qu'ils avoient d'excellens cavaliers. La *Thessalie* étoit si abondante en bons chevaux, qu'elle mérita les épithetes l'ὠποτροφος & Ἱππιος; on prétend même qu'on lui doit l'invention de les dompter. C'est pourquoi dans les anciennes médailles, la *Thessalie*, & particuliérement Larisse sa capitale, ont pour symbole un cheval qui court ou qui paît; le fameux Bucéphale étoit thessalien. L'on conserve encore en *Thessalie* les bonnes races de chevaux avec un soin qui répond presque à leur ancienne réputation.

Mais si leurs chevaux sont excellens, le caractere des peuples ne l'étoit pas; les Thessaliens étoient regardés dans toute la Grece pour perfides. Une trahison s'appelloit *un tour des Thessaliens*, θεσσαλὸν σοφισμα; & la fausse monnoie, *monnoie de Thessalie*, θεσσαλὸν νόμισμα; Euripide dit qu'Etéocle dans son commerce avec les Thessaliens, avoit appris la ruse & la mauvaise foi.

La Grece, & particuliérement Athènes, éprouva souvent leur perfidie, & dans de grandes occasions. Non-contens d'avoir appellé Xerxès dans la Grece, ils se joignirent à Mardonius après la bataille de Salamine, & lui servirent de guides pour envahir l'Attique. Une autre fois, au fort du combat qui se donnoit entre les Athéniens & les Lacédémoniens, ils abandonnerent les Athéniens leurs alliés & se rangerent du côté des ennemis.

Si les Thessaliens savoient si bien trahir, les Thessaliennes passoient pour être les plus habiles en magie. Que n'ai-je à mes gages une sorciere de *Thessalie*, dit Strepsiade dans Aristophane, & que ne puis-je par son moyen faire descendre la lune en terre? Les Thessaliens, sur-tout ceux de Pharsale & de Larissa, étoient les hommes les mieux faits de toute la Grece; les femmes y étoient si belles, qu'on a dit d'elles qu'elles charmoient par des sortileges: elles excelloient si bien dans la coquetterie, que pour les cajoler, on disoit que les charmes étoient leur seul partage. Ce fut une fleurette qui échappa spirituellement à Olympias, femme de Philippe, & mere d'Alexandre. Dans le dernier siecle, les beautés de *Thessalie* n'épargnerent pas plus Mahomet IV que Philippe roi de Macédoine: une jeune Thessalienne vint à bout de l'enchanter dans les plaines de Pharsale.

On sait qu'il s'est donné dans ces mêmes plaines des batailles à jamais célebres; mais il s'y en fût donné une des plus grandes dont l'histoire eût parlé, si les Grecs avoient accepté le défi de Mardonius, général des Perses, qui leur envoya dire de sortir de leurs places, & qu'il leur livreroit bataille dans la *Thessalie*, où il y avoit des campagnes assez belles, & qui avoient assez d'étendue pour y déployer leur valeur.

Le P. Briet a divisé la *Thessalie* en cinq parties, qui sont les mêmes que celles du géographe d'Amasie. Larissa, aujourd'hui Larizzo, est la capitale de la Pélasgiotide; les fleuves Pénée, Atrax, Pamise & Tétarèse, arrosent cette partie.

Tricala est la principale ville de l'Esthiatide; Hypata & Thaumasi sont dans la Thessaliotide; Pharsale, Thebes, aujourd'hui Zetton, ainsi qu'Héraclée, Trachinienne, sont les principaux lieux de la Phthiotide. Le mont Œta s'y trouve, & elle est arrosée par les fleuves Enipeus, Amphrysius & Sperchius; la Magnésie avoit Pheræ, Zerbeos, Démétrias; les monts Ossa, Olympe & Pélion, aujourd'hui Pétras.

Selon la notice d'Hiéroclès, la pro-

vince de *Theſſalie* comprenoit quatorze évêchés & deux métropoles.

La *Theſſalie* s'appelle aujourd'hui la *Janna :* nous avons vu que c'étoit une région de la Grece, entre la Macédoine & l'Achaïe. Les vallées de Tempé ſi vantées par les poëtes, s'étendoient le long du fleuve Pénée, entre le mont Olympe au nord, & le mont Oſſa au ſud, dans la partie orientale de la Pélaſgiotide, qu'occupoient les Perrébiens, vers le golfe Termaïque, maintenant nommé le *golfe de Salonique ;* le Pénée eſt la Sélambrie.

La Janna eſt un excellent pays pour tous les fruits du monde ; les figues, les melons, les grenades, les citrons, les oranges, s'y trouvent en abondance ; le raiſin y eſt exquis ; le tabac y eſt fort ; & les oignons, beaucoup plus gros que les nôtres, y ont un meilleur goût. Les campagnes y ſont couvertes de ſetânum & de petits arbres de coton ; les montagnes y produiſent le cyſtus, de la lavande, de la marjolaine, du romarin, & pluſieurs autres plantes aromatiques. Les planes ſont auſſi beaux du côté de la Macédoine, qu'ils l'étoient autrefois près d'Abdere, lorſque Hippocrate trouva ſous l'ombrage épais d'un de ces arbres, ſon ami Démocrite occupé à conſidérer les labyrinthes du cerveau. (*D. J.*)

THESSALIENS, LES, *Géogr. anc., Theſſali.* Pline, *l. VII. c. lvij.* remarque que les *Theſſaliens*, auxquels on avoit donné le nom de *Centaures*, habitoient au pié du mont Pélion, & qu'ils avoient inventé la maniere de combattre à cheval. Je ne crois pas, dit le P. Hardouin, qu'il faille entendre ce mot de *combattre*, des batailles que les hommes ſe livrent les uns aux autres ; car l'uſage de ſe battre à cheval eſt plus ancien ſans doute que l'invention dont Pline attribue la gloire aux *Theſſaliens*. Je croirois plus volontiers, continue ce ſavant jéſuite, qu'il ſeroit queſtion des combats contre les taureaux, à la chaſſe, ſur le mont Pélion ; ce qui, ſelon Palæphatus, leur fit donner le nom de *Centaures :* cette conjecture eſt vraiſemblable. (*D. J.*)

THESSALONIQUE, ou *Theſſalonica, Géog. anc.*, ville de la Macédoine, ſur le golfe Thermaïque, auquel elle donna ſon nom ; car anciennement cette ville s'appelloit *Therma.* Etienne le géographe dit qu'elle fut nommée, *Theſſalonique* par Philippe de Macédoine, en mémoire de la victoire qu'il remporta près de Therma ſur les Theſſaliens.

Cette ville ſous les Romains étoit la capitale de la Macédoine, & le ſiege d'un préſident & d'un queſteur. Pline lui donna le titre de ville libre, *Theſſalonica liberæ conditionis.* On la nomme aujourd'hui *Salonichi ;* elle eſt peuplée de mahométans, de chrétiens grecs & de juifs.

Il y avoit déja dans cette ville, du tems de J. C. un aſſez grand nombre de juifs qui y poſſédoient une ſynagogue : *venerunt Theſſalonicam ubi erat ſynagoga judæorum*, Act. XVII. 1. S. Paul y vint l'an 52 de l'ere vulgaire ; & étant entré dans la ſynagogue, ſelon ſa coutume, il entretint l'aſſemblée des écritures & de J. C. durant trois jours de ſabbat. Une multitude de gentils & quelques juifs ſe convertirent ; mais les autres juifs, pouſſés d'un faux zele, exciterent du tumulte, & tenterent de ſe ſaiſir de Paul & de Silas qui logeoient dans la maiſon de Jaſon, pour les traduire devant le magiſtrat romain. Paul ſe retira à Bérée, d'où il ſe rendit à Athenes. & d'Athenes à Corinthe ; c'eſt vraiſemblablement de cette derniere ville qu'il écrivit ſa premiere épître aux Theſſaloniciens, dans laquelle il leur témoigne beaucoup de tendreſſe & une grande eſtime pour la ferveur de leur foi.

La ville de *Theſſalonique*, métropole de la province d'Illyrie & de la premiere Macédoine, a été le ſiege du vicaire du pape juſqu'au ſchiſme des Grecs ; & la notice d'Hiéroclès met ſous cette métropole une trentaine d'évêchés. Selon l'état moderne du patriarchat de Conſtantinople, publié par Schelſtrate, le métropolitain de *Theſſalonique* a ſous lui neuf évêchés ; mais ce ſont des évêques qui n'ont pas de pain.

Patrice (Pierre), célebre par ſon crédit & ſes négociations ſous l'empire de Juſtinien, étoit né à *Theſſalonique.* Il fut revêtu par ce prince de la charge de maire du palais. On a des fragmens de ſon hiſtoire des ambaſſadeurs ſous le regne des empereurs romains ; & cette hiſtoire étoit diviſée en deux parties. La premiere commence à l'ambaſſade des Parthes à Tibere, l'an de J. C. 35, pour lui demander un roi, & finit par l'ambaſſade qui fut envoyée par les Barbares à l'empereur Julien. La ſeconde partie commence à l'am-

baſſade de l'empereur Valérien à Sapor, roi de Perſe, pour obtenir de lui la paix, en 258; & finit à celle que Dioclétien & Galere envoyerent à Narſès, pour traiter de la paix avec lui, l'an 197. Ces fragmens ont été traduits de grec en latin par Chanteclair, avec des notes auxquelles Henri de Valois a ajouté les ſiennes en 1648. On a imprimé ces fragmens à Paris au Louvre dans le corps de la byzantine.

Gaza (Théodore), né à *Theſſalonique*, paſſa en Italie après la priſe de Conſtantinople par les Turcs, & contribua beaucoup par ſes ouvrages à la renaiſſance des belles-lettres. Il traduiſit de grec en latin l'hiſtoire des animaux d'Ariſtote; celle des plantes de Théophraſte. Il traduiſit de latin en grec le ſonge de Scipion, & le traité de la vieilleſſe de Cicéron. Il donna lui-même une hiſtoire de l'origine des Turcs, un traité *de menſibus atticis*, & quelques autres ouvrages. Il mourut à Rome en 1475, âgé d'environ 80 ans.

Andronicus, né pareillement à *Theſſalonique*, fut encore un des Grecs fugitifs qui porterent l'érudition en Occident au XVe ſiecle. Il paſſoit pour être ſupérieur à Théodore Gaza dans la connoiſſance de la langue grecque; mais, comme il arrive ordinairement, ſes lumieres dans la langue ne l'enrichirent pas. Il ſe flatta ſur la fin de ſes jours de trouver en France plus de reſſources: il s'y tranſporta & y mourut peu de tems après. Il ne faut pas le confondre avec un autre Andronicus qui enſeignoit de ſon temps à Bologne, & qui étoit de Conſtantinople. (*D. J.*)

THESTIA, *Géog. anc.*, nom commun à une ville d'Epire, dans l'Acarnanie, & à une ville du Péloponneſe, dans la Laconie, ſur l'Eurotas. (*D. J.*)

THESTIS, *Géog. anc.*, nom commun, 1°. à une ville des Arabes; 2°. à une ville de la Lybie; 3°. à une fontaine de la Cyrénaique, près de laquelle les Cyrénéens remporterent une grande victoire ſur les Egyptiens, ſelon Hérodote, *liv. IV. n°.* 159. (*D. J.*)

THETA, *Littérat.* Cette lettre grecque qui eſt la premiere du mot θάνατος, *la mort*, ſervoit chez les Romains à donner ſon ſuffrage pour la condamnation à la mort; d'où vient que Martial l'appelle *mortiferum theta*, & que Perſe dit: *vitio, nigrumque præfigere theta.* (*D. J.*)

THETES, *Ant. grecq.*, θῆτες, nom de la plus baſſe claſſe du peuple à Athènes. Ariſtides fit revivre la loi de Solon qui excluoit cette claſſe de citoyens, d'avoir aucune charge dans le gouvernement de la république. (*D. J.*)

THETFORD, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre, dans la province de Norfolck, ſur la riviere d'Ouſe, à 18 milles de Norvich, à 22 à l'orient de Dély, à 31 de Cambridge, & à 60 de Londres. Elle eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Sitomagum*: elle a droit de députer au parlement & de tenir marché. (*D. J.*)

THETIDIUM, *Géog. anc.*, bourgade en Theſſalie, près de la vieille & de la nouvelle Pharſale. Strabon, *liv. IX. pag.* 431. & Polybe, *liv. XXVII. n°.* 16. parlent de cette bourgade. (*D. J.*)

THÉTIS, *Mythol.*, fille de Nérée & de Doris, c'étoit la plus belle des néréides. Jupiter, Neptune & Apollon la vouloient en mariage; mais ayant appris que, ſelon un ancien oracle de Thémis, naîtroit un fils de *Thétis* qui ſeroit plus grand que ſon pere, les dieux ſe déſiſterent de leurs pourſuites, & céderent la nymphe à Pélée. Les noces ſe firent ſur le mont Pélion avec beaucoup de magnificence, & toutes les divinités de l'Olympe y furent invitées, excepté la déeſſe Diſcorde. Pour ôter à ce récit l'air de fable, on dit qu'aux noces de *Thétis* & de Pélée, les princes & princeſſes qui y aſſiſterent, prirent ce jour-là le nom des dieux & déeſſes, parce que *Thétis* portoit celui de *Néréide*. Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt point le nom de *Néréide* que portoit *Thétis*; ce n'eſt point encore ſa beauté & la ſomptuoſité de ſes noces qui ont immortaliſé ſa gloire, c'eſt d'avoir eu pour fils Achille, dont Homere a chanté la colere & les exploits. (*D. J.*)

THETYS, *Myth.*, femme de l'Océan, & la fille du Ciel & de la Terre. *V.* THÉTHIS.

THEUDORIA, *Géog. anc.*, ville de l'Athamanie. Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. j.* dit que les Macédoniens en furent chaſſés par les Romains. (*D. J.*)

THEUDURUM, *Géog. anc.*, ville de la Baſſe-Germanie. L'itinéraire d'Antonin la marque à 9 milles de *Mederiacum*, & à 7 de *Coriovallum*; on croit que c'eſt aujourd'hui un bourg appellé *Tuddere*: il eſt ſitué dans le duché de Juliers, ſur le Rebecq. (*D. J.*)

THEUMEUSIA-ARRA & JUGA, *Géog. anc.*, champs & montagnes de la Béotie. *Theumeuſia*, *Juga* ſont vraiſemblablement la montagne *Theumeſſus* de Pauſanias. (*D. J.*)

THEU-PROSOPON, *Géog. anc.*, en latin *Facies Dei*, promontoire de Phénicie. Ptolomée, *liv. V. chap. xxv.* le place entre Tripolis & Botrys, c'eſt l'*Euproſopon* de Pomponius Mela. (*D. J.*)

THÉURGIE *ou* THEOURGIE, ſ. f. *Divinat.*, eſpece de magie chez les anciens, dans laquelle on avoit recours aux dieux ou aux génies bienfaiſans, pour produire dans la nature des effets ſurnaturels, & abſolument ſupérieurs aux forces de l'homme, du mot θεος, *Dieu* & εργον, *ouvrage*.

La *théurgie*, ſi on en veut croire ceux qui en faiſoient profeſſion, étoit un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'eſprit, & de rendre l'ame plus pure; & ceux qui étoient aſſez heureux pour parvenir à l'autopſie, état où l'on croyoit avoir un commerce intime avec les divinités, ſe croyoient revêtus de toute leur puiſſance.

L'appareil même de la magie théurgique avoit quelque choſe de ſage & de ſpécieux. Il falloit que le prêtre théurgique fût irréprochable dans ſes mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations fuſſent purs, qu'ils n'euſſent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'euſſent point mangé de choſes qui euſſent eu vie, & qu'ils ne ſe fuſſent point ſouillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient paſſer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, ſe purifier par diverſes expiations: alors venoient les grands myſteres où il n'étoit plus queſtion que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obſcur, ni de caché, diſoit-on, pour ceux qui avoient ſubi ces rigoureuſes épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la *théurgie* qu'Hercule, Jaſon, Théſée, Caſtor & Pollux & tous les autres héros opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Ariſtophane & Pauſanias attribuent l'invention de cet art à Orphée qu'on met au nombre des magiciens théurgiques; il enſeigna comment il falloit ſervir les dieux, appaiſer leur colere, expier les crimes, & guérir les maladies: on a encore les hymnes compoſés ſous ſon nom vers le temps de Piſiſtrate: ce ſont de véritables conjurations théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie théurgique & la théologie myſtérieuſe du Paganiſme, c'eſt-à-dire, celle qui concernoit les myſteres ſecrets de Cérès de Samothrace, *&c.* Il n'eſt donc pas étonnant, dit M. Bonami, de qui nous empruntons cet *article*, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, & d'autres philoſophes platoniciens & pythagoriciens accuſés de magie ſe ſoient fait initier dans ſes myſteres; ils reconnoiſſoient à Eleuſis les ſentimens dont ils faiſoient profeſſion. La *théurgie* étoit donc fort différente de la magie goëtique ou goëtie, où l'on invoquoit les dieux infernaux & les génies malfaiſans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même temps à ces deux ſuperſtitions, comme faiſoit Julien.

Les formules théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été compoſées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en ſervirent, conſerverent beaucoup de mots des langues originales, qui mêlées avec des mots grecs & latins, formoient une langue barbare & intelligible aux hommes; mais qui, ſelon le même philoſophe, étoit clair pour les dieux. Au reſte, il falloit prononcer tous ces termes ſans en omettre, ſans héſiter, ou bégayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération théurgique. *Mémoires de l'Académie, tome VI.*

Les démonographes & les théologiens prouvent que la *théurgie* étoit ſuperſtitieuſe & illicite, parce que les démons intervenoient dans ſes myſtres, quoiqu'en diſent ſes défenſeurs.

THEUTAT *ou* THEUTATES, ſ. m. *Myth. & Hiſt. anc.*, nom ſous leſquels les Celtes adoroient la divinité, connue aux Grecs & aux Romains ſous le nom de *Mercure*.

Le mot *theutat* dans la langue des Celtes ſignifioit *pere du peuple*; ils le regardoient comme le fondateur de leur nation, & prétendoient en être deſcendus.

Il étoit le dieu des arts & des sciences, des voyageurs & des grands chemins, des femmes enceintes, des voleurs, & il avoit des temples dans toute la Gaule. C'est ce même dieu qui étoit connu des Gaulois sous le nom d'*Ognius*, ou du dieu de l'*éloquence*, que Lucain a confondu avec Hercule. *V.* OGNIUS & MERCURE.

THEUTH, s.m. *Myth. égypt.*, nom d'un dieu des anciens Egyptiens.

Parmi les anciens auteurs, les uns, comme Platon, écrivent *Theuth*, d'autres, comme Cicéron *Thoyt*, d'autres *Thoyth*, d'autres *Thot*, d'autres *Thouth*; quelques savans prétendent que de Thout, l'on fit Theot, d'où les anciens Germains avoient fait Woth, Wothan, Wodan, Woden, Wode, & ensuite Gnosh, Goth, God & Got, qui encore aujourd'hui signifie *Dieu*.

Le *theuth* des Egyptiens n'étoit point le Dieu suprême, mais une divinité dont tous les arts tiroient leur origine. Scaliger prétend que ce *theuth* étoit si sage, qu'on donna dans la suite ce nom à tous ceux qui se distinguerent par leur sagesse. Il prétend encore que le theutatès des Germains étoit le *theuth* des Egyptiens; ce qu'il y a de sûr, c'est que toutes les hypotheses sur cette matiere sont également chimériques. (*D. J.*)

THEUTH *ou* THOT, *Calend. égyptien*, c'étoit selon Cicéron *de nat. deor. l. III*, *n°.* 36. chez les Egyptiens le nom du premier mois de leur année, c'est-à-dire le mois de septembre, selon Lactance. Ce mois commençoit le 29 août du calendrier Julien, répondoit au mois élul des Juifs, & au mois gorpiæus des Macédoniens. (*D. J.*)

THEXIS, *Médec. anc.*, θῆξις, terme employé par les anciens auteurs en médecine, quelquefois pour signifier les blessures ou piquûres faites avec de petits instrumens pointus; quelquefois pour le traitement des plaies par la suture; & quelquefois pour la réunion des levres d'une blessure, en produisant la plus petite cicatrice possible. (*D. J.*)

THIA, *Géog. anc.*; 1°. île de la mer Égée, & l'une des Cyclades, selon Pline, *liv. II*, *ch. lxxxvij.* Cette île du naturaliste de Rome, n'est qu'un méchant écueil, qui n'a pas même de nom aujourd'hui.

2°. Ville du Pont Cappadocien, sur la route de Trapézunte à Satala, selon l'itinéraire d'Antonin.

3°. Lieu de la Grece dans la Béotie. (*D. J.*)

THIARUBAKESSIS, s. f. *terme de relation*, balayeur des mosquées en Perse; cet emploi parmi nous méprisable, est recherché en Perse, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume.

THIE, s. f. *Outil de fileuse*, petit instrument de fer ou d'autre matiere, dans lequel les fileuses mettent le bout de leur fuseau. La *thie* paroît être le *verticille* des Latins; on disoit autrefois *verteil* ou *verteau*.

Dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, & autres provinces de France, la *thie* est un petit instrument de fer, de cuivre ou d'argent, qui est creux, & où l'on fourre la pointe d'en-haut du fuseau à la main, comme on fourre une baguette de pistolet dans un tire-bourre. Cette *thie* est canelée à colonne torse, c'est-à-dire qu'elle a une rainure enfoncée qui tourne en vis deux ou trois tours. Cette canelure soutient le fil sans pouvoir aller à droite ni à gauche, & facilite aux fileuses, la maniere imperceptible dont le fil qu'elles filent, se place comme de lui-même sur leur fuseau; les fileuses qui ne se servent point de *thie*, sont obligées de s'arrêter à chaque aiguillée de fil qu'elles ont filé, afin de les devider sur leur fuseau. *Savary.* (*D. J.*)

THIERACHE, *Géog. mod.*, pays de France qui fait partie de la province & du gouvernement militaire de Picardie. Il est borné au nord par le Hainaut & le Cambresis, au midi par le Laonnois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe Auguste le réunit à la couronne après la mort d'Elisabeth, comtesse de Flandres, fille du dernier comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guise en est le chef-lieu. (*D. J.*)

THIERS, *Géog. mod.*, ville de France dans l'Auvergne, au diocese de Clermont, frontiere du Forez, sur la Durole, à 10 lieues au couchant de Clermont, avec titre de vicomté. Il y a un séminaire, une collégiale; justice royale; enfin une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît. Il s'y faisoit autrefois beaucoup de commerce en quinquaillerie, papier, cartes & cartons. *Long.* 21, 12. *lat.* 45, 50.

Guillet (George), écrivain spirituel, naquit dans cette ville vers l'an 1625, & mourut à Paris en 1705. Son livre intitulé, les *arts de l'homme d'épée*, ou *le dictionnaire du gentilhomme*, a été imprimé partout; mais on fait encore plus de cas de son *Athenes* & de sa *Lacédémone ancienne & nouvelle*. Ce sont deux livres charmans, & qui deviennent rares. (*D. J.*)

THILE, LA, *ou* LA THIELE, *Géog. mod.*, riviere de Suisse, au pays de Vaud. Après s'être jettée à Yverdon dans le lac de Neufchatel, elle entre dans celui de Bienne, en sort, & se perd dans l'Aar.

THILEMARCK, *Géog. mod.*, petite province de Norwege, dans le gouvernement d'Aggherus. Elle dépend de l'évêché de Berghen.

THIMERAIS, *Géog. mod.*, en latin du moyen âge *Theoderemensis ager*; pays de France, qui fait partie du Perche, & qui est uni au gouvernement militaire de l'île de France. Château-neuf en est le lieu principal.

THIMIN, s. m. *Monnoie*, monnoie qui a cours dans l'Archipel; elle valoit cinq sols, quand l'écu étoit sur le pié de trois livres douze. (*D. J.*)

THIN, s. m. *Mat. méd. des Arabes*, nom donné par les anciens médecins arabes à toute espece de terre ou de bol d'usage en médecine. Ainsi le bol d'Arménie de Galien est nommé par Avicenne *thin Armeni*; de-là le mot *muthin*, signifie tout ce qui est terreux, & qui approche de la nature des bols médecinaux.

THINÆ, *Géog. mod.*, ville d'Asie, à laquelle Ptolomée *l. VII, c. v.* donne le titre de *métropole* des Chinois, & la place dans les terres. Le nom moderne, selon Mercator est *Tenduc*. (*D. J.*)

THINITE, s. m. *Hist. d'Egypte*, c'est le nom qu'on donne aux rois d'Egypte qui ont regné à This, capitale de leur royaume. Il y a deux dynasties des *thinites*. La premiere commença à Ménès, & finit à Bienachès: elle comprend huit rois; la seconde commença à Bocthus, & finit à Neperchetes; elle comprend dix rois; enforte qu'il y a eu en tout dix-huit rois *thinites*, qui ont possédé ce royaume pendant six cens trois ans. Ce royaume, selon Usserius, commença 2130 avant J. C. (*D. J.*)

THIOIS, LE, *Langue*. Le *thiois*, autrement dit *théotisque*, est la même chose que l'ancienne langue teutonique ou tudesque. *V.* TUDESQUE.

THIONVILLE, *Géog. mod.*, en latin du moyen âge *Theodonis villa*; ville de France, dans le Luxembourg, sur le bord de la Moselle, entre Metz & Sierck. Cette petite ville, qui est chef lieu d'un bailliage, a été originairement une maison royale; c'est aujourd'hui un gouvernement de place, avec état major. Le pont qu'on y passe est défendu par un ouvrage à corne. Les Espagnols étoient les maîtres de *Thionville*, lorsque M. le prince s'en saisit en 1663, après la bataille de Rocroy. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. *Long.* suivant Cassini, 23, 42. *lat.* 41, 29, 40. (*D. J.*)

THIR, s. m. *Calend. des Ethiopiens*, nom du cinquieme mois des Ethiopiens, qui répond, suivant Ludolf, au mois de janvier.

THIRENSTEIN *ou* THIRUSTEIN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche le Danube, à un mille au-dessus de Stein, avec un château où l'on dit que Richard I, roi d'Angleterre, fut détenu quelque temps prisonnier par Léopold, duc d'Autriche; celui-ci rendit le roi Richard à l'empereur Henri VI, qui ne le mit en liberté, en 1194, qu'en le rançonnant à cent mille marcs d'argent. (*D. J.*)

THIRSK, *Géog. mod.*, petite ville ou bourg d'Angleterre, dans la province d'Yorck. Elle a droit de tenir marché & de députer au parlement. (*D. J.*)

THISBE, *Géog. anc.*, ville de la Béotie, selon Pausanias, *liv. IX, ch. xxxij*; elle avoit pris son nom d'une nymphe qui s'appelloit ainsi.

THISOA, s. f. *Myth.*, une des trois nymphes qui éleverent Jupiter sur le mont Lycée, en Arcadie. (*D. J.*)

THISRIN, PRIOR, *Calend. syrien*, nom que les Syriens donnent au premier mois de l'année. Il a 31 jours. Le mois qui suit immédiatement, & qui a 30 jours, est appellé *Thisrin posterior*.

THIVA, *Géog. mod.*, ville de la Livadie, bâtie sur une éminence, où étoit jadis l'ancienne Thebes, capitale de la Béotie; cette ville est fameuse par sa grandeur, par son ancienneté, par ses malheurs, & par les exploits de ses héros. *V.* THEBÆ, n°. 2.

Depuis qu'Alexandre eut détruit cette belle ville, elle n'a jamais pu se relever; c'eſt ſur ſes ruines qu'on a bati *Thiva* ou *Thive*. En y arrivant, dit M. Spon, nous paſsâmes un petit ruiſſeau qui coule le long des murailles; & ce doit être la riviere d'Iſménus, que d'autres, avec plus de raiſon, n'appellent qu'une *fontaine*; mais Wheler n'eſt pas de ce ſentiment. Selon lui, *Thiva* eſt entre deux petites rivieres, l'une au levant, qu'il regarde être l'Iſménus, & l'autre au couchant, qu'il prend pour Dircé. Je ne comprends pas, pourſuit-il, ce qui oblige M. Spon à être d'un autre ſentiment, puiſque Pauſanias, après avoir décrit les côtés du nord & de l'eſt de la porte Prœtida vers la Chalcidie, recommence à la porte Neitis, &, après avoir remarqué quelques monumens qui y ſont, paſſe cette riviere de Dircé, & va de-là au temple de Cabira & de Theſpia, ce qui eſt au couchant de Thebes. M. Spon ajoute, que la riviere Iſménus eſt hors de la ville, à main droite de la porte Homoloïdes, & paſſe près d'une montagne appellée auſſi *Iſménus*; tout cela ne répond à aucune choſe qui ſoit au couchant.

La forteresſe nommée *Cadmie*, dont les murailles & quelques tours quarrées qui y reſtent ſont fort antiques; cette forteresſe, dis-je, eſt ovale; & tout ce qui eſt renfermé dans les murailles eſt beaucoup mieux bâti, & plus élevé que ce que l'on bâtit aujourd'hui dans le pays. On croit que *Thiva* a une lieue & demie de tour, & qu'il y a trois ou quatre cens habitans. Les Turcs qui en ſont les maîtres & qui ſont la moindre partie, y ont deux moſquées; & les Chrétiens y ont quelques égliſes, dont la cathédrale s'appelle *Panagia-Chryſaphoritza*.

On n'y voit rien de remarquable que quelques fragmens d'anciennes inſcriptions parmi les carreaux du pavé. On trouve deux kans dans cette ville. Au lieu de trois à quatre cent habitans, M. Spon en met, par une grande erreur, trois à quatre mille, en y comprenant les fauxbourgs, dont le plus grand, mais également dépeuplé, eſt celui de S. Théodore; il y a une belle fontaine, qui vient d'un réſervoir ſur le chemin d'Athenes. C'eſt ce ruiſſeau que M. Spon prend pour le Dircé des anciens.

On voit vers le chemin de Negrepont le lieu d'où l'on tire la matiere dont on fait les pipes à fumer du tabac. Ceux qui jugent qu'il y a de cette matiere dans un endroit, en achetent le terroir du vayvode, & y font creuſer à quinze ou vingt piés de profondeur, & de la largeur d'un puits ordinaire. Enſuite ils y font deſcendre des gens qui tirent une terre fort blanche qui s'y trouve; elle eſt molle comme de la cire. On la travaille ou ſur le lieu même, ou dans les boutiques avec un couteau, & on la façonne avec des fers pour en faire des bottes de pipes à la turque, c'eſt-à-dire ſans manche, parce qu'on y ajoute de grands tuyaux de bois. Cette terre ainſi figurée s'endurcit à l'air, ſans la faire cuire; & avec le temps, elle devient auſſi dure que la pierre. La plus peſante eſt la meilleure, & la moins ſujette à ſe caſſer. Les moindres ſe vendent 5 aſpres la piece, & les plus belles 9 à 10.

La notice épiſcopale de Nilus Doxapatrius appelle cette ville *Thœbæ Græciæ*, & en fait une province eccléſiaſtique, avec trois évêchés qu'elle ne nomme point. Il paroît par la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux, que Thebes étoit une métropole ſous le patriarchat de Conſtantinople, & que du cinquante-ſeptieme rang, elle paſſa au ſoixante-neuvieme. Dans la même notice, elle eſt comptée parmi les villes qui avoient changé de nom *Bœotia*, *nunc Thebæ*.

Thiva eſt dans la Livadie, & appartient aux Turcs qui y ont quelques moſquées; les Grecs y ont un prêtre qui prend le titre d'évêque. *Long.* 41, 38. *lat.* ſuivant les obſervations de M. Vernon, 38, 22. (*D. J.*)

THIUS ou *THEIUS*, *Géogr. anc.*, riviere de l'Acadie. Pauſanias dit, *liv. VIII, c. xxxv.* qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente ſtades le fleuve *Thius*, qui ſe joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THLASIS, ſ. f. *Médec. anc.*, θλάσις ou τλασμά, *contuſion*, *colliſion*, eſpece de fracture des os plats qui conſiſte dans une contuſion, & un enfoncement des fibres oſſeuſes; ce mot vient du verbe θλάω, je *froiſſe*. Τλάσις dans Hippocrate & dans Galien, eſt toute contuſion faite par un corps émouſſé, & toute bleſſure produite par un inſtrument mouſſe qui a contus les parties. (*D. J.*)

THLASPI, ſ. m. *Hiſt. nat. Botan.*, genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatre pétales : le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit plat, arrondi, bordé le plus ſouvent d'un aîle ou d'un feuillet, & échancré à ſa partie ſupérieure ; ce fruit eſt diviſé en deux loges par une cloiſon intermédiaire, dirigée obliquement relativement au plan des panneaux, & il renferme des ſemences le plus ſouvent applaties. Ajoutez aux caracteres de ce genre que ſes feuilles ſont ſimples, en quoi il differe de celui du creſſon. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Des vingt une eſpeces de *thlaſpi* de Tournefort, nous décrirons la plus ordinaire, *thlaſpi vulgatus I. R. H.* 212. en anglois, *the common treaclemuſtard.*

Sa racine eſt aſſez groſſe, fibreuſe, ligneuſe, blanche, un peu âcre. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, velues, roides, rameuſes, garnies de feuilles ſimples ſans queue & ſans découpure, longues comme le petit doigt, larges à leur baſe, s'étréciſſant peu-à peu en pointe, crénelées en leurs bords d'un verd blanchâtre, d'un goût âcre & piquant. Ses fleurs ſont petites, blanches, nombreuſes, diſpoſées comme celles de la bourſe à berger, compoſées chacune de quatre pétales en croix, avec ſix étamines à ſommets pointus.

A ces fleurs ſuccedent des fruits ronds, ovales, applatis, bordés ordinairement d'une aîle ou feuillet plus étroits à leur baſe, plus larges & échancrés par le haut. Ils ſont compoſés de deux panneaux ſéparés par une cloiſon mitoyenne, poſée de travers, & diviſée en deux loges; elles contiennent des graînes preſque rondes, applaties, d'une couleur rouge obſcure; ces graines noirciſſent en vieilliſſant, & ſont d'un goût âcre & brûlant, comme la moutarde.

Cette plante vient aux lieux incultes, rudes, pierreux, ſablonneux, expoſés au ſoleil & contre les murailles ; elle fleurit en mai, & ſa ſemence mûrit en juin. On nous l'apporte du Languedoc & de la Provence, où elle croît ſupérieure à celle des autres climats tempérés; il faut la choiſir nouvelle, nette, bien nourrie, âcre & piquante au goût.

THLASPI, *Mat. méd.* La ſemence de pluſieurs eſpeces de *thlaſpi* eſt recommandée comme remede par quelques auteurs de médecine. Ces plantes ſont de la claſſe des cruciferes de Tournefort, & dans la diviſion de celles qui contiennent l'alkali volatil ſpontané dans un état aſſez nud, & en une quantité aſſez conſidérable.

La ſemence de *thlaſpi* n'eſt guere moins âcre & piquante que la ſemence de moutarde, dont on peut la regarder comme la ſuccédanée. *V.* MOUTARDE. Cette ſemence eſt très-peu uſitée, ou même abſolument inuſitée dans la preſcription des remedes magiſtraux. Elle entre dans le mithridat & dans la thériaque. (*b*)

THLASPIDIUM, ſ. m. *Hiſt. nat. Botan.*, genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatre pétales ; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit applati, double, pour ainſi dire, & compoſé de deux parties qui ſont ſéparées par une cloiſon intermédiaire, qui renferment chacune une ſemence le plus ſouvent oblongue & applatie. Tournefort, *inſt. rei herb.* *V.* PLANTE.

Entre les dix eſpeces de ce genre de plante que compte Tournefort, il ſuffira de décrire la premiere, celle de Montpeiller, *thlaſpidium Monſpelienſe, hieracii folio hirſuto, J. R. H.* 214. Il pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pié, grêles, rondes, rameuſes, portant peu de feuilles, mais il en ſort de ſa racine pluſieurs qui ſont longues, rudes, ſinueuſes, vertes, velues, reſſemblantes à celle du hiéracium, éparſes par terre. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de ſes tiges, petites, à quatre feuilles jaunes, diſpoſées en croix: quand elles ſont tombées, il leur ſuccede un fruit en lunette compoſée de deux parties très-applaties, qui renferment dans leur creux chacune une ſemence oblongue, fort applatie, rouſſe ou rougeâtre : ſa racine eſt longue & médiocrement groſſe. Cette plante croît vers Montpellier, & aux lieux montagneux des pays chauds. (*D. J.*)

THLIPSIS, *Lexicog. Médec.* θλίψις, de θλίβω, *comprimer*, *compreſſion* ; θλίψις στομαχῦ, eſt une *compreſſion* cauſée à l'eſtomac par les alimens, qui le ſurchargent par leur quantité. (*D. J.*)

THMUIS, *Géog. anc.*, ville de la baſſe Egypte, vers la bouche du Nil, nommée *Mendeze*, c'étoit une ville conſidérable, & qui devint épiſcopale, car S. Phileus & S. Sérapion en ont été évêques.

Thmuis signifioit un *bouc* en langue égyptienne, à ce que prétend S. Jerome. (*D. J.*)

THNETOPSYCHITES, s. m. pl. *Hist. ecclésiast.*, anciens hérétiques croyant que l'ame humaine étoit parfaitement semblable à celle des bêtes, & qu'elle mouroit avec le corps. *V.* AME.

Ce mot est composé du grec, θνητος, *mortel* & ψυχη, *ame*.

On ne trouve nulle part ces hérétiques que dans S. Jean Damascene, *hæres. xc.* à moins qu'ils ne soient les mêmes que ceux dont parle Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. IX. c. xxxviij*, où il est dit que du temps d'Origene, il y avoit en Arabie des hérétiques croyant que l'ame humaine mouroit avec le corps, mais qu'elle ressuscireroit avec le corps à la fin du monde. Eusebe ajoute qu'Origene réfuta ces hérétiques dans un concile nombreux, & qu'il les fit revenir de leurs erreurs. S. Augustin & Isidore les appellent *hérétiques arabes*.

Marshal, dans ses *tables*, a défiguré ce mot faute de l'entendre; car il l'écrit *thenopsychites*, au-lieu de *thnetopsychites*: il les place aussi dans le sixieme siecle, mais on ne peut deviner sur quel fondement il l'a fait.

THO, *Musique des anciens*, l'une des quatre syllabes dont les Grecs se servoient pour solfier. *V.* SOLFIER.

THOÉ, s. f. *Myth.*, nymphe marine, fille de l'Océan & de Téthys, selon Hésiode; elle se nommoit ainsi à cause de sa viteſſe. (*D. J.*)

THOISSEY, *Géog. mod.*, en latin du moyen âge *Toſſiacus*, ville de France, dans la principauté de Dombes, proche les rivieres de Saone & de Chalarones, à 7 lieues au nord de Trévoux. Il y a un bailliage & un college. (*D. J.*)

THOLOSAT, LE, *Géog. mod.*, petite riviere de France en Guienne; elle se jette dans la Garonne, entre Toncius & Marmande. (*D. J.*)

THOLUS, s. m. *Archit. rom.* Vitruve nomme *tholus* une coupe ou un dôme en général. C'est la clé du milieu d'une piece où s'assemblent toutes les courbes d'une voûte, quand elle est de charpente. On y suspendoit anciennement dans les temples les présens faits aux dieux.

On entend aussi par le mot *tholus* la coupe d'un temple. Philander & Barbaro appelloient aussi *tholus* la lanterne que l'on met au-dessus du temple. (*D. J.*)

THOLUS *ou* THOLANTES, *Géog. anc.*, ville d'Afrique, selon Arrien. Elle étoit située dans les terres, &, selon les apparences, peu éloignée de Carthage. Syphax la prit par trahison, & passa la garnison romaine au fil de l'épée. (*D. J.*)

THOMAS, *arbre de Saint-*, *Hist. nat. Bot.*, arbre des Indes orientales. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre: ses fleurs sont comme des lys violets, dont l'odeur est très-agréable. Cet arbre ne produit aucun fruit.

THOMAS, *Saint-*, *Géog. mod.*, île d'Afrique, dans la mer d'Ethiopie, sous la ligne. Elle a été découverte par les Portugais en 1495. On lui donne environ 12 lieues de diametre; l'air y est mal-sain, à cause des chaleurs excessives qu'on y ressent. Le terroir en est cependant fertile en raisins & en cannes de sucre. Pavoasan est la capitale de cette île. (*D. J.*)

THOMAS, *Saint-*, *Géog. mod.*, île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au levant de Porto-Rico. Elle a six lieues de tour, & appartient aux Danois. *Long.* 18. 27. (*D. J.*)

THOMAS, *Chrétiens de Saint-*, *Hist. eccl.*, c'est le nom qu'on donne aux chrétiens indiens, établis dans la presqu'île des Indes, au royaume de Cochin, & sur la côte de Malabar & de Coromandel.

On ne doit pas douter que le christianisme n'ait percé de bonne heure dans les Indes, & l'on peut le prouver par Cosmas, témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance dans sa *topographie chrétienne*. " Il y a, dit-il, dans l'île Taprobane, dans l'Inde intérieure, dans la mer des Indes, une église de chrétiens, avec des clercs & des fideles; je ne sai s'il n'y en a point au delà. De même dans les pays de Malé, où croît le poivre, & dans la Calliane, il y a un évêque qui vient de Perse, où il est ordonné. "

Nous avons dans ces paroles, un témoignage de christianisme, établi aux Indes dans le sixieme siecle. Cosmas écrivoit environ l'an 547 de Notre Seigneur, & ces chrétiens se sont conservés jusqu'à notre siecle dans un état qui paroît n'avoir été exposé par rapport à la religion, à aucune contradiction violente, hormis celle qu'ils eurent à essuyer de la part des Portugais, vers la fin du seizieme siecle.

Le P. Montfaucon a rendu ſervice à l'égliſe & à la république des lettres, par la publication & la traduction de l'ouvrage de Coſmas. Sans parler de pluſieurs choſes curieuſes qui y ſont rapportées, on y trouve les plus anciennes connoiſſances qu'on ait de l'établiſſement de l'égliſe chrétienne ſur la côte de Malabar, & de la dépendance où étoit leur évêque, à l'égard du catholique ou métropolitain de Perſe : dépendance qui a continué juſqu'à ce que les Portugais, qui s'étoient rendus puiſſans dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette égliſe à la tutelle du pape, auquel elle n'avoit jamais été ſoumiſe.

Les chrétiens de *S. Thomas* ſe donnent une antiquité bien plus reculée que celle dont nous venons de parler. Ils prétendent que l'apôtre *S. Thomas* eſt le fondateur de leur égliſe, & les Portugais leurs ennemis, n'ont pas peu contribué à appuyer cette tradition. Antoine Gouvea, religieux Auguſtin, la ſoutient dans ſon livre intitulé : *Jornada do Arcebiſpo de Goa*, imprimé à Conimbre en 1606.

Il prétend que dans la répartition de toutes les parties du monde qui ſe fit entre les apôtres, les Indes échurent à S. Thomas qui après avoir établi le chriſtianiſme dans l'Arabie heureuſe, & dans l'île Dioſcoride, appellée aujourd'hui *Socotora*, ſe rendit à Cranganor, où reſidoit alors le principal roi de la côte de Malabar. Le ſaint apôtre ayant fondé pluſieurs égliſes à Cranganor, vint ſur la côte oppoſée, connue aujourd'hui ſous le nom de *Coromandel*, & s'étant arrêté à Méliapour, que les Européens appellent *Saint-Thomas*, il y convertit le roi & tout le peuple.

Je ne ſuivrai point ſa narration romaneſque, qui doit peut-être ſon origine à ceux-là même, qui ont autrefois ſuppoſé divers actes ſous le nom des apôtres ; entr'autres les actes de S. Thomas, & l'hiſtoire de ſes courſes dans les Indes. Ces actes fabuleux ſubſiſtent encore dans un manuſcrit de la bibliotheque du roi de France. M. Simon, dans ſes obſervations ſur les verſions du nouveau teſtament, en a donné un extrait, que le ſavant Fabricius a inſéré dans ſon premier volume des apocryphes du nouveau teſtament. Il paroît que c'eſt de-là que le prétendu Abdias, Babylonien, a puiſé tout ce qu'il débite dans la vie de S. Thomas ; & il n'eſt pas ſurprenant, que les chrétiens de Malabar, gens ſimples & crédules, aient adopté la fable de cette miſſion, ainſi que beaucoup d'autres.

Il eſt néanmoins certain que la connoiſſance du chriſtianiſme eſt ancienne ſur la côte de Malabar, non-ſeulement par le témoignage de Coſmas, mais encore, parce qu'on trouve dans les ſouſcriptions du concile de Nicée, celle d'un prélat qui ſe donne le titre d'évêque de Perſe. De plus, un ancien auteur cité par Suidas, dit que les habitans de l'Inde intérieure (c'eſt le nom que Coſmas donne à la côte de Malabar), les Ibériens & les Arméniens furent baptiſés ſous le regne de Conſtantin.

Les princes du pays, entr'autres Serant Peroumal, empereur de Malabar, fondateur de Calecut, l'an de J. C. 825, ſelon M. Viſcher, donna de grands privileges aux chrétiens de la côte. Ils ne dépendent, à proprement parler, que de leur évêque, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel.

Le roi de Cranganor honora depuis de ſes bonnes graces un arménien nommé *Thomas Cana* ou *mar-Thomas* ; ce mot de *mar* eſt ſyriaque, & ſignifie la même choſe que le *dom* des Eſpagnols. Il y a de l'apparence que la conformité de nom l'a quelquefois fait confondre avec l'apôtre S. Thomas. Cet homme qui faiſoit un gros trafic avoit deux maiſons, l'une du côté du ſud, dans le royaume de Cranganor, & l'autre vers le nord, au voiſinage d'Angamale.

Dans la premiere de ces maiſons, il tenoit ſon épouſe légitime, & dans la ſeconde, une concubine convertie à la foi. Il eut des enfans de l'une & de l'autre de ces femmes. En mourant, il laiſſa à ceux qui lui étoient nés de ſon épouſe légitime, les terres qu'il poſſédoit au midi ; & les bâtards héritent de tous ſes biens qui étoient du côté du nord. Ces deſcendans de mar-Thomas s'étant multipliés, partagerent tout le chriſtianiſme de ces lieux-là. Ceux qui deſcendent de la femme légitime paſſent pour les plus nobles ; ils ſont ſi fiers de leur origine, qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les admettent pas même à la communion dans leurs égliſes, & ne ſe ſervent point de leurs prêtres.

Quelque tems après la fondation de la ville de Coulan, à laquelle commence

l'époque du Malabar, c'eſt-à-dire, après l'an 822 de Notre-Seigneur, deux eccléſiaſtiques Syriens vinrent de Babylone dans les Indes : l'un ſe nommoit *mar Sapor*, & l'autre *mar Peroſes*. Ils aborderent à Coulan, où le roi voyant qu'ils étoient reſpectés des chrétiens, leur accorda entr'autres privileges, celui de bâtir des égliſes par-tout où ils voudroient; ces privileges ſubſiſtent peut-être encore: les chrétiens indiens les firent voir à Alexis de Menezès, écrits ſur des lames de cuivre, en langues & caracteres malabares, canarins, biſnagares & tamules, qui ſont les langues les plus en uſage ſur ces côtes.

Une ſi longue ſuite de proſpérités rendit les chrétiens indiens ſi puiſſans, qu'ils ſecouerent le joug des princes infideles, & élurent un roi de leur nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit *Baliarté*, & il ſe donnoit le titre de roi des *Chrétiens de S. Thomas*. Ils ſe conſerverent quelque tems dans l'indépendance ſous leurs propres rois, juſqu'à ce qu'un d'eux, qui ſelon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour fils, le roi de Diamper, mourut ſans enfans, & ce roi payen lui ſuccéda dans tous ſes droits ſur les chrétiens des Indes. Ils paſſerent enſuite par une adoption ſemblable ſous la juriſdiction du roi de Cochin, auquel ils étoient ſoumis lorſque les Portugais arriverent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre aſſez conſidérable qui obéiſſoient aux princes voiſins.

L'an 1502, Vaſco de Gama, amiral du roi de Portugal, étant arrivé à Cochin avec une flotte, ces chrétiens lui envoyerent des députés, par leſquels ils lui repréſenterent que puiſqu'il étoit vaſſal d'un roi chrétien, au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer de ſa protection & de celle de ſon roi : l'amiral leur donna de bonnes paroles, n'étant pas en état de les aſſiſter d'une autre maniere.

Ils dépendent du catholique de Perſe & du patriarche de Babylone, & de Moſul. Ils appellent leurs prêtres *caçanares*, dont les fonctions étoient d'expliquer leurs livres écrits en langue ſyriaque. Les premiers miſſionnaires qui travaillerent à leur inſtruction, pour les ſoumettre à l'égliſe romaine, furent des cordeliers; mais les jéſuites enviſageant cette charge comme une affaire fort lucrative, obtinrent un college du roi de Portugal, outre des penſions, & la protection du bras ſéculier. Malgré tout cela, les chrétiens malabares ſuivirent leur culte, & ne permirent jamais qu'on fît mention du pape dans leurs prieres. Mais il faut ici donner une idée complette des opinions & des rits eccléſiaſtiques de ces anciens chrétiens.

La premiere erreur qu'on leur reproche, eſt l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de Neſtorius, joint à leur entêtement à nier que la bienheureuſe Vierge ſoit véritablement la mere de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes images dans leurs égliſes, ſinon dans quelques-unes qui étoient voiſines des Portugais, dont ils avoient pris cet uſage. Cela n'empêchoit pas que de tout tems ils n'euſſent des croix, pour leſquelles ils avoient beaucoup de reſpect.

Ils croyoient que les ames des bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du jugement univerſel, opinion qui leur étoit commune avec les autres égliſes orientales; & qui, quoique traitée d'erreur par Gouvea, eſt en quelque maniere appuyée ſur la tradition.

Ils ne connoiſſoient que trois ſacremens, le baptême, l'ordre & l'euchariſtie. Dans la forme du baptême, il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverſes égliſes du diocèſe.

Quelques-uns de leurs eccléſiaſtiques adminiſtroient ce ſacrement d'une maniere invalide, au ſentiment de l'archevêque, qui à l'exemple des autres eccléſiaſtiques de ſa nation, rapportoit tout à la théologie ſcholaſtique. Dans cette perſuaſion, il rebaptiſa tout le peuple d'une des nombreuſes égliſes de l'évêché.

Ils différoient le baptême des enfans, ſouvent un mois, quelquefois plus longtems : il arrivoit même qu'ils ne les baptiſoient qu'à l'âge de ſept, de huit, ou de dix ans, contre la coutume des Portugais qui baptiſent ordinairement les leurs le huitieme jour après la naiſſance, en quoi ils ſemblent ſuivre le rit de la circonciſion des Juifs, comme l'a remarqué l'auteur du *Traité de l'inquiſition de Goa*.

Ils ne connoiſſoient aucun uſage des ſaintes huiles, ni dans le baptême, ni dans l'adminiſtration des autres ſacremens : ſeulement après le baptême des enfans, ils les frottoient par tout le corps d'huile de

de cocos, ou de gergelin, qui eſt une eſpece de ſafran des Indes. Cet uſage, quoique ſans prieres, ni bénédiction, paſſoit chez eux pour quelque choſe de ſacré.

Ils n'avoient aucune connoiſſance des ſacremens de confirmation & d'extrême-onction; ils n'admettoient point auſſi la confeſſion auriculaire.

Ils étoient fort dévots au ſacrement de l'euchariſtie, & communioient tous ſans exception le Jeudi-Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne.

Leur meſſe ou liturgie étoit alterée par diverſes additions que Neſtorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils conſacroient avec des gâteaux, où ils mettoient de l'huile & du ſel. Ils faiſoient cuire ces gâteaux dans l'égliſe même. Cette coutume de paîtrir le pain de l'euchariſtie avec de l'huile & du ſel, eſt commune aux Neſtoriens & aux Jacobites de Syrie. Il faut obſerver ici, qu'ils ne mêloient dans la pâte l'huile qu'en très-petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'égliſe romaine, on ſe ſert d'un peu de farine délayée dans de l'eau, & ſechée enſuite entre deux fers que l'on a ſoin de frotter de tems-en-tems de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. C'eſt donc une colle ſechée, mêlée de cire; ce qui ſemble plus contraire à l'inſtitution du ſacrement, que l'huile des égliſes ſyriennes.

Au lieu de vin ordinaire, ils ſe ſervoient comme les Abyſſins, d'une liqueur exprimée de raiſins ſecs, qu'ils faiſoient infuſer dans de l'eau. Au défaut de ces raiſins, ils avoient recours au vin de palmier.

Celui qui ſervoit le prêtre à l'autel portoit l'étole, ſoit qu'il fût diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il aſſiſtoit à l'office l'encenſoir à la main, chantant en langue ſyriaque, & récitant lui ſeul preſque autant de paroles que le prêtre qui officioit.

Les ordres ſacrés étoient en grande eſtime chez eux. Il y avoit peu de maiſons où il n'y eût quelqu'un de promu à quelque degré eccléſiaſtique. Outre que ces dignités les rendoient reſpectables, elles ne les excluoient d'aucune fonction ſéculiere. Ils recevoient les ordres ſacrés dans un âge peu avancé; ordinairement ils étoient promus à la prêtriſe dès l'âge de dix-ſept, de dix-huit & de vingt ans. Les prêtres ſe marioient même à des veuves, & rien ne les empêchoit de contracter de ſecondes noces après la mort de leurs femmes. Il arrivoit aſſez ſouvent que le pere, le fils & le petit-fils, étoient prêtres dans la même égliſe.

Les femmes des prêtres, qu'ils appelloient *caçaneires*, avoient le pas par-tout. Elles portoient, pendue au col, une croix d'or, ou de quelqu'autre métal. Les eccléſiaſtiques des ordres inférieurs, qui ne paroiſſent pas avoir été diſtingués parmi ces chrétiens, s'appelloient *chamazès*, mot ſyriaque qui ſignifie *diacre* ou *miniſtre*.

L'habit ordinaire des eccléſiaſtiques conſiſtoit dans de grands caleçons blancs, par-deſſus leſquels ils revêtoient une grande chemiſe. Quand ils y ajoutoient une ſoutane blanche ou noire, c'étoit leur habit décent. Leurs couronnes ou tonſures, étoient ſemblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

Ils ne récitoient l'office divin qu'à l'égliſe, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour; la premiere à trois heures du matin, la ſeconde à cinq heures du ſoir. Perſonne ne s'en exemptoit. Hors de-là ils n'avoient point de breviaire à réciter, ni aucuns livres de dévotion particuliere qui fuſſent d'obligation.

Ils étoient ſimoniaques, dit Goueva, dans l'adminiſtration du baptême & de l'euchariſtie: le prix de ces ſacremens étoit réglé. Je ne ſais s'il n'y a point d'erreur à taxer de ſimonie un pareil uſage. Ces eccléſiaſtiques n'avoient point d'autre revenu, & ils pouvoient bien exiger de leurs paroiſſiens ce qui étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance.

Lorſqu'ils ſe marioient, ils ſe contentoient d'appeller le premier caçanare qui ſe préſentoit. Souvent ils s'en paſſoient. Quelquefois ils contractoient leurs mariages avec des cérémonies aſſez ſemblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le patriarche neſtorien de Babylone, & ne pouvoient ſouffrir qu'on fît mention dans leurs égliſes, ni du pape, ni de l'égliſe romaine. Le plus ancien des prêtres d'une égliſe y préſidoit toujours. Il n'y avoit ni curé, ni vicaire.

Tout le peuple aſſiſtoit le dimanche à la liturgie, quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Mais il y avoit des lieux où elle ne ſe célébroit qu'une fois l'an.

Les prêtres se chargeoient quelquefois d'emplois laïques, jusqu'à être receveurs des droits qu'exigeoient les rois païens.

Ils mangeoient de la chair le samedi; & leurs jours d'abstinence étoient le mercredi & le vendredi. Leur jeûne étoit fort sévere en carême. Ils ne prenoient de repas qu'une fois le jour après le coucher du soleil, & ils commençoient à jeûner dès le dimanche de la Quinquagésime. Pendant ce temps-là ils ne mangeoient ni poissons, ni œufs, ni laitages, ne buvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces observances leur étoient ordonnées sous peine d'excommunication; cependant les personnes avancées en âge étoient dispensées de jeûner.

Pendant le carême ils alloient trois fois le jour à l'église, le matin, le soir & à minuit. Plusieurs s'exemptoient de la derniere heure; mais nul ne manquoit aux deux précédentes. Ils jeûnoient de même tout l'avent. Outre ces deux jeûnes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de dévotion, comme celui de l'assomption de la Vierge, depuis le premier d'août jusqu'au quinzieme; celui des apôtres qui duroit cinquante jours, & commençoit immédiatement après la Pentecôte; & celui de la nativité de Notre-Seigneur, depuis le premier de septembre jusqu'à Noël.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'église les jours de jeûne, ils y trouvoient les prêtres assemblés qui chantoient l'office divin, & leur donnoient la bénédiction. Cette cérémonie s'appelloit *donner*, ou *recevoir le casturi*. Elle consistoit à prendre entre leurs mains celles des cacanares, & à les baiser après les avoir élevées en-haut. C'étoit un signe de paix, qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église: les pénitens & les excommuniés en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle, n'entroient dans l'église que quarante jours après leur délivrance; pour une fille on doubloit le nombre des jours, après lesquels la mere venoit dans l'assemblée offrir son enfant à Dieu & à l'église.

Ces chrétiens étoient en général fort peu instruits. Quelques-uns seulement savoient l'oraison dominicale, & la salutation angélique.

Ils craignoient extrêmement l'excommunication, & ils avoient raison de la craindre; la discipline ecclésiastique étoit si sévere, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication dont le coupable n'étoit jamais absous, pas même à l'article de la mort.

Leurs églises étoient sales, peu ornées, & bâties à la maniere des pagodes, ou temples des Gentils. Nous avons déjà remarqué qu'ils n'avoient point d'images. Nous ajouterons ici qu'ils n'admettoient point de purgatoire, & qu'ils le traitoient de fable.

On voit par ce détail, que ces anciens chrétiens malabares, sans avoir eu de commerce avec les communions de Rome, de Constantinople, d'Antioche & d'Alexandrie, conservoient plusieurs des dogmes admis par les protestants, & rejettés, en tout ou en partie, par les églises qu'on vient de nommer. Ils nioient la suprématie du pape, ainsi que la transubstantiation, soutenant que le sacrement de l'eucharistie n'est que la figure du corps de J. C. Ils excluoient aussi du nombre des sacremens, la confirmation, l'extrême-onction & le mariage. Ce sont là les erreurs que le synode de Diamper proscrivit.

Le savant Geddes a mis au jour une traduction angloise des actes du synode, composés par les Jésuites: & M. de la Croze en a donné des extraits dans son *Histoire du christianisme des Indes*. C'est assez pour nous de remarquer qu'Alexis Menezès, nommé archevêque de Goa, tint ce synode après avoir entrepris, en 1599, de soumettre *les chrétiens de S. Thomas* à l'obéissance du pape. Il réussit dans ce projet par la protection du roi de Portugal, & par le consentement du roi Cochin, qui aima mieux abandonner les chrétiens de ses états, que de se brouiller avec les Portugais. Menezès jeta dans le feu la plupart de leurs livres, perte considérable pour les savans curieux des antiquités ecclésiastiques de l'orient; mais le prélat de Goa ne s'en mettoit guere en peine, uniquement occupé de vues ambitieuses. De retour en Europe, il fut nommé archevêque de Brague, vice-roi de Portugal, & président du conseil d'état à Madrid, où il mourut en 1617.

Cependant la conquête spirituelle de

Menezès, ainsi que l'autorité temporelle des Portugais, reçut quelque temps après un terrible échec, & les *chrétiens de S. Thomas* recouvrerent leur ancienne liberté. La cause de cette catastrophe fut le gouvernement arbitraire des Jésuites, qui par le moyen des prélats tirés de leur compagnie, exerçoient une domination violente sur ces peuples, gens à la vérité simples & peu remuans, mais extrêmement jaloux de leur religion. Il paroît par le livre de Vincent-Marie de Ste. Catherine de Sienne, que les Jésuites traitoient ces chrétiens avec tant de tyrannie, qu'ils résolurent de secouer un joug qu'ils ne pouvoient plus porter; ensorte qu'ils se firent un évêque de leur archidiacre, au grand déplaisir de la cour de Rome.

Alexandre VII. résolut de remédier promptement au schisme naissant; & comme il savoit que la hauteur des Jésuites avoit tout gâté, il jeta les yeux sur les Carmes déchaussés, & nomma quatre religieux de cet ordre, pour ramener *les chrétiens de S. Thomas* à son obéissance: mais leurs soins & leurs travaux n'eurent aucun succès par les ruses du prélat Jésuite, qui aliéna les esprits, & fit rompre les conférences.

Enfin la prise de Cochin par les Hollandois, en 1663, rendit aux *chrétiens de S. Thomas* la liberté dont ils avoient anciennement joui. Mais ces mêmes Hollandois, trop attachés à leur négoce, négligerent entiérement la protection de ces pauvres gens. Il est honteux qu'ils ne se soient pas plus intéressés en leur faveur, que s'ils avoient été des infideles dignes d'être abandonnés. (*D. J.*)

THOMAS-TOWN, *Géog. mod.*, ville murée d'Irlande, dans la province de Leicester, au comté de Kilkenny, où elle tient le second rang. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THOMASIUS, PHILOSOPHIE DE, *Hist. de la Philosophie.* Il ne faut point oublier cet homme parmi les réformateurs de la philosophie & les fondateurs de l'éclectisme renouvellé; il mérite une place dans l'histoire des connoissances humaines, par ses talens, ses efforts & ses persécutions. Il naquit à Leipsic en 1555. Son pere, homme savant, n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à l'instruction de son fils; il s'en occupa lui-même, & il s'associa dans ce travail important les hommes célebres de son temps, Filier, Rapporte, Ittigius, les Alberts, Menekenius, Franckensteinius, Rechenbergius & d'autres qui illustroient l'académie de Leipsic; mais l'éleve ne tarda pas à exciter la jalousie de ses maîtres dont les sentimens ne furent point une regle servile des siens. Il s'appliqua à la lecture des ouvrages de Grotius. Cette étude le conduisit à celle des loix & du droit. Il n'avoit personne qui le dirigeât, & peut-être fut-ce un avantage pour lui. Puffendorf venoit alors de publier ses ouvrages. La nouveauté des questions qu'il y agitoit, lui susciterent une nuée d'adversaires. Thomasius se rendit attentif à ces disputes, & bientôt il comprit que la théologie & la jurisprudence avoient chacune un coup-d'œil sous lequel elles envisageoient un objet commun; qu'il ne falloit point abandonner une science aux prétentions d'une autre; & que le despotisme que quelques-unes s'arrogent, étoit un caractere très-suspect de leur infaillibilité. Dès ce moment il foula aux piés l'autorité; il prit une ferme résolution de ramener tout à l'examen de la raison & de n'écouter que sa voix. Au milieu des cris que son projet pourroit exciter, il comprit que le premier pas qu'il avoit à faire, c'étoit de ramasser des faits. Il lut les auteurs, il converſa avec les savans, & il voyagea; il parcourut l'Allemagne; il alla en Hollande; il y connut le célebre Grævius. Celui-ci le mit en correspondance avec d'autres érudits, se proposa de l'arrêter dans la contrée qu'il habitoit, s'en ouvrit à Thomasius; mais notre philosophe aimoit sa patrie, & il y retourna.

Il conçut alors la nécessité de porter encore plus de sévérité qu'il n'avoit fait, dans la discussion des principes du droit civil, & d'appliquer ses réflexions à des cas particuliers. Il fréquenta le barreau, & il avoua dans la suite que cet exercice lui avoit été plus utile que toutes ses lectures.

Lorsqu'il se crut assez instruit de la jurisprudence usuelle, il revint à la spéculation; il ouvrit une école; il interpréta à ses auditeurs le traité du droit de la guerre & de la paix de Grotius. La crainte de la peste qui ravageoit le pays, suspen-

dit quelque temps ſes leçons ; mais la célébrité du maître & l'importance de la matiere ne tarderent pas à raſſembler ſes diſciples épars. Il acheva ſon cours ; il compara Grotius, Puffendorf & leurs commentateurs ; il remonta aux ſources ; il ne négligea point l'hiſtorique, il remarqua l'influence des hypotheſes particulieres ſur les conſéquences, la liaiſon des principes avec les concluſions, l'impoſſibilité de ſe paſſer de quelque loi poſitive, univerſelle, qui ſervit de baſe à l'édifice, & ce fut la matiere d'un ſecond cours qu'il entreprit à la ſollicitation de quelques perſonnes qui avoient ſuivi le premier. Son pere vivoit encore, & l'autorité dont il jouiſſoit, ſuſpendoit l'éclat des haines ſourdes que Thomaſius ſe faiſoit de jour en jour par ſa liberté de penſer ; mais bientôt il perdit le repos avec cet appui.

Il s'étoit contenté d'enſeigner avec Puffendorf que la ſociabilité de l'homme étoit le fondement de la moralité de ſes actions ; il l'écrivit : cet ouvrage fut ſuivi d'un autre où il exerça une ſatyre peu ménagée ſur différens auteurs, & les cris commencerent à s'élever. On invoqua contre lui l'autorité eccléſiaſtique & ſéculiere. Les défenſeurs d'Ariſtote pour lequel il affectoit le plus grand mépris, ſe joignirent aux juriſconſultes, & cette affaire auroit eu les ſuites les plus ſérieuſes, ſi *Thomaſius* ne les eût arrêtées en fléchiſſant devant ſes ennemis. Ils l'accuſoient de mépriſer la religion & ſes miniſtres, d'inſulter à ſes maîtres, de calomnier l'égliſe, de douter de l'exiſtence de Dieu ; il ſe défendit, il ferma la bouche à ſes adverſaires, & il conſerva ſon franc parler.

Il parut alors un ouvrage ſous ce titre, *Intereſſe principum circa religionem evangelicam*. Un profeſſeur en théologie, appellé *Hector Godefroi Maſius*, en étoit l'auteur. *Thomaſius* publia ſes obſervations ſur ce traité ; il y comparoit le lutheraniſme avec les autres opinions des ſectaires, & cette comparaiſon n'étoit pas toujours à l'avantage de Maſius. La querelle s'engagea entre ces deux hommes. Le roi de Danemarck fut appellé dans une diſcuſſion où il s'agiſſoit entr'autres choſes de ſavoir ſi les rois tenoient de Dieu immédiatement leur autorité ; & ſans rien prononcer ſur le fond, ſa majeſté Danoiſe ſe contenta d'ordonner l'examen le plus attentif aux ouvrages que *Thomaſius* publieroit dans la ſuite.

Il eut l'imprudence de ſe mêler dans l'affaire des Piétiſtes, d'écrire en faveur du mariage entre des perſonnes de religions différentes, d'entreprendre l'apologie de Michel Montanus accuſé d'atheiſme, & de mécontenter tant d'hommes à la fois, que pour échapper au danger qui menaçoit ſa liberté, il fut obligé de ſe ſauver à Berlin, laiſſant en arriere ſa bibliotheque & tous ſes effets qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer.

Il ouvrit une école à Hales ſous la protection de l'électeur ; il continua ſon ouvrage périodique, & l'on ſe doute bien qu'animé par le reſſentiment, & jouiſſant de la liberté d'écrire tout ce qu'il lui plaiſoit, il ne ménagea guere ſes ennemis. Il adreſſa à Maſius même les premieres feuilles qu'il publia. Elles furent brûlées par la main du bourreau ; & cette exécution nous valut un petit ouvrage de *Thomaſius*, où ſous le nom de Attila Frédéric Frommolohius, il examine ce qu'il convient à un homme de bien de faire, lorſqu'il arrive à un ſouverain étranger de flétrir ſes productions.

L'école de Hales devint nombreuſe. L'électeur y appella d'autres perſonnages célebres, & *Thomaſius* fut mis à leur tête. Il ne dépendoit que de lui d'avoir la tranquillité au milieu des honneurs ; mais on n'agitoit aucune queſtion importante qu'il ne s'en mêlât ; & ſes diſputes ſe multiplioient de jour en jour. Il ſe trouva embarraſſé dans la queſtion du concubinage, dans celle de la magie, des ſortileges, des bénéfices, des apparitions, des ſpectres, des pactes, des démons. Or je demande comment il eſt poſſible à un philoſophe de toucher à ces ſujets, ſans s'expoſer au ſoupçon d'irréligion ?

Thomaſius avoit obſervé que rien n'étoit plus oppoſé aux progrès de nos connoiſſances que l'attachement opiniâtre à quelque ſecte. Pour encourager ſes compatriotes à ſecouer le joug & avancer le projet de réformer la philoſophie, après avoir publié ſon ouvrage *de prudentiâ cogitandi & ratiocinandi*, il donna un abrégé hiſtorique des écoles de la Grece ; paſſant de-là au cartéſianiſme qui commençoit à entraîner les eſprits, il expoſa à ſa maniere ce qu'il y voyoit de répréhen-

ſible, & il invita à la méthode éclectique. Ces ouvrages, excellens d'ailleurs, ſont tachés par quelques inexactitudes.

Il traita fort au long dans le livre qu'il intitula, *de l'introduction à la philoſophie rationelle*, de l'érudition en général, & de ſon étendue, de l'érudition logicale, des actes de l'entendement, des termes techniques, de la dialectique, de la vérité, de la vérité premiere & indémontrable, des démonſtrations de la vérité, de l'inconnu, du vraiſemblable, des erreurs, de leurs ſources, de la recherche des vérités nouvelles, de la maniere de les découvrir; il s'attacha ſur-tout à ces derniers objets dans ſa pratique de la philoſophie rationnelle. Il étoit ennemi mortel de la méthode ſillogiſtique.

Ce qu'il venoit d'exécuter ſur la logique, il l'entreprit ſur la morale; il expoſa dans ſon introduction à la philoſophie morale ce qu'il penſoit en général du bien & du mal, de la connoiſſance que l'homme en a, du bonheur, de Dieu, de la bienveillance, de l'amour du prochain, de l'amour de ſoi, *&c.* d'où il paſſa dans la partie pratique aux cauſes du malheur en général, aux paſſions, aux affections, à leur nature, à la haine, à l'amour, à la moralité des actions, aux tempéramens, aux vertus, à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, aux caracteres, à l'oiſiveté, *&c.*... Il s'efforce dans un chapitre particulier à démontrer que la volonté eſt une faculté aveugle ſoumiſe à l'entendement, principe qui ne fut pas goûté généralement.

Il avoit ſur-tout inſiſté ſur la nature & le mélange des tempéramens; ſes réflexions ſur cet objet le conduiſirent à de nouvelles vues ſur la maniere de découvrir les penſées les plus ſecrettes des hommes par le commerce journalier.

Après avoir poſé les fondemens de la réformation de la logique & de la morale, il tenta la même choſe ſur la juriſprudence naturelle. Son travail ne reſta pas ſans approbateurs & ſans critiques; on y lut avec quelque ſurpriſe que les habitudes théorétiques pures appartiennent à la folie, lors même qu'elles conduiſent à la vérité: que la loi n'eſt point dictée par la raiſon, mais qu'elle eſt une ſuite de la volonté & du pouvoir de celui qui commande: que la diſtinction de la juſtice en diſtribue & commutative eſt vaine: que la ſageſſe conſiſte à connoître l'homme, la nature, l'eſprit & Dieu: que toutes les actions ſont indifférentes dans l'état d'intégrité: que le mariage peut être momentané: qu'on ne peut démontrer par la raiſon que le concubinage, la beſtialité, *&c.* ſoient illicites, *&c.*

Il ſe propoſa dans ce dernier écrit de marquer les limites de la nature & de la grace, de la raiſon & de la révélation.

Quelque temps après il fit réimprimer les livres de Poiret de l'érudition vraie, fauſſe & ſuperficielle.

Il devint théoſophe, & c'eſt ſous cette forme qu'on le voit dans ſa pneumatologie phyſique.

Il fit connoiſſance avec le médecin célebre Frédéric Hoffman, & il prit quelques leçons de cet habile médecin, ſur la phyſique méchanique, chimique & expérimentale; mais il ne goûta pas un genre d'étude qui, ſelon lui, ne rendoit pas des vérités en proportion du travail & des dépenſes qu'il exigeoit.

Laiſſant là tous les inſtrumens de la phyſique, il tenta de concilier entr'elles les idées moſaïques, cabaliſtiques & chrétiennes, & il compoſa ſon *tentamen de naturâ & eſſentiâ ſpiritus*. Avec quel étonnement ne voit-on pas un homme de grand ſens, d'une érudition profonde, & qui avoit employé la plus grande partie de ſa vie à charger de ridicules l'incertitude & la variété des ſiſtêmes de la philoſophie ſectaire, entêté d'opinions mille fois plus extravagantes. Mais Newton, après avoir donné ſon admirable ouvrage des principes de la philoſophie naturelle, publia bien un commentaire ſur l'apocalypſe.

Thomaſius termina ſon cours de philoſophie par la pratique de la philoſophie politique, dont il fait ſentir la liaiſon avec des connoiſſances trop ſouvent négligées par les hommes qui s'occupent de cette ſcience.

Il eſt difficile d'expoſer le ſiſtême général de la philoſophie de *Thomaſius*, parce qu'il changea ſouvent d'opinions.

Du reſte ce fut un homme auſſi eſtimable par ſes mœurs que par ſes talens. Sa vie fut innocente; il ne connut ni l'orgueil ni l'avarice; il aima tendrement ſes amis; il fut bon époux; il s'occupa beaucoup de l'éducation de ſes enfans; il chérit ſes diſciples qui ne demeurerent pas en reſte avec lui; il eut l'eſprit droit & le

cœur juste; & son commerce fut instructif & agréable.

On lui reproche son penchant à la satyre, au scepticisme, au naturalisme, & c'est avec juste raison.

Principes généraux de la philosophie de Thomasius.

Tout être est quelque chose.

L'ame de l'homme a deux facultés, l'entendement & la volonté.

Elles consistent l'une & l'autre en passions & en actions.

La passion de l'entendement s'appelle *sensation*; la passion de la volonté, *inclination*. L'action de l'entendement s'appelle *méditation*; l'action de la volonté, *impulsion*.

Les passions de l'entendement & de la volonté précedent toujours les actions; & ces actions sont comme mortes sans les passions.

Les passions de l'entendement & de la volonté sont des perceptions de l'ame.

Les êtres réels s'apperçoivent ou par la sensation & l'entendement, ou par l'inclination & la volonté.

La perception de la volonté est plus subtile que la perception de l'entendement; la premiere s'étend aux visibles & aux invisibles.

La perceptibilité est une affection de tout être, sans laquelle il n'y a point de connoissance vraie de son essence & de sa réalité.

L'essence est dans l'être la qualité sans laquelle l'ame ne s'apperçoit pas.

Il y a des choses qui sont apperçues par la sensation; il y en a qui le sont par l'inclination, & d'autres par l'un & l'autre moyen.

Être quelque part, c'est être dedans ou dehors une chose.

Il y a entre être en un lieu déterminé, & être quelque part, la différence de ce qui contient à ce qui étoit contenu.

L'amplitude est le concept d'une chose en tant que longue ou large, abstraction faite de la profondeur.

L'amplitude est ou l'espace où la chose est ou mue ou étendue, ou le mu ou l'étendu dans l'espace, ou l'extension active, ou l'étendu passif, ou la matiere active, ou la chose mue passivement.

Il y a une étendue finie & passive. Il y en a une infinie & active.

Il y a de la différence entre l'espace & la chose étendue, entre l'extension & l'étendue.

On peut considérer sous différens aspects une chose ou prise comme espace, ou comme chose étendue.

L'espace infini n'est que l'extension active où tout se meut, & qui ne se meut en rien.

Il est nécessaire qu'il y ait quelqu'étendu fini, dans lequel, comme dans l'espace, un autre étendu ne se meuve pas.

Dieu & le créateur sont réellement distingués; c'est-à-dire que l'un des deux peut au-moins exister sans l'autre.

Le premier concept de Dieu est d'être de lui-même, & que tout le reste sort de lui.

Mais ce qui est d'un autre est postérieur à ce dont il est; donc les créatures ne sont pas co-éternelles à Dieu.

Les créatures s'apperçoivent par la sensation; alors naît l'inclination, qui cependant ne suppose pas nécessairement ni toujours la sensation.

L'homme ne peut méditer des créatures qu'il n'apperçoit point, & qu'il n'a pas apperçues par la sensation.

La méditation sur les créatures finit, si de nouvelles sensations ne la réveille.

Dieu ne s'apperçoit point par la sensation.

Donc l'entendement n'apperçoit point que Dieu vive, & toute sa méditation sur cet être est morte. Elle se borne à connoître que Dieu est autre chose que la créature, & ne s'étend point à ce qu'il est.

Dieu s'apperçoit par l'inclination du cœur qui est une passion.

Il est nécessaire que Dieu mesure le cœur de l'homme.

La passion de l'entendement est dans le cerveau; celle de la volonté est dans le cœur.

Les créatures meuvent l'entendement; Dieu meut le cœur.

La passion de la volonté est d'un ordre supérieur, plus noble & meilleure que la passion de l'entendement. Elle est de l'essence de l'homme; c'est elle qui le distingue de la bête.

L'homme est une créature aimante & pensante; toute inclination de l'homme est amour.

L'intellect ne peut exciter en lui l'amour de Dieu; c'est l'amour de Dieu qui l'excite.

Plus nous aimons Dieu, plus nous le connoiſſons.

Dieu eſt en lui-même ; toutes les créatures ſont en Dieu ; hors de Dieu il n'y a rien.

Tout tient ſon origine de lui, & tout eſt en lui.

Quelque choſe peut opérer par lui, mais non hors de lui, ce qui s'opere, s'opere en lui.

Les créatures ont toutes été faites de rien, hors de Dieu.

L'amplitude de Dieu eſt infinie ; celle de la créature eſt finie.

L'entendement de l'homme fini, ne peut comprendre exactement toutes les créatures.

Mais la volonté inclinée par un être infini, eſt infinie.

Rien n'étend Dieu ; mais il étend & développe tout.

Toutes les créatures ſont étendues ; & aucune n'en étend une autre par une vertu qui ſoit d'elle.

Être étendu n'eſt pas la même choſe que d'avoir des parties.

Toute extenſion eſt mouvement.

Toute matiere ſe meut ; Dieu meut tout, & cependant il eſt immobile.

Il y a deux ſortes de mouvement, du non être à l'être, ou de l'eſpace à l'eſpace, ou dans l'eſpace.

L'eſſence de Dieu étoit une amplitude enveloppée avant qu'il étendit les créatures.

Alors les créatures étoient cachées en lui.

La création eſt un développement de Dieu, ou un acte, parce qu'il a produit de rien, en s'étendant, les créatures qui étoient cachées en lui.

N'être rien ou être caché en Dieu, c'eſt une même choſe.

La création eſt une manifeſtation de Dieu, par la créature produite hors de lui.

Dieu n'opere rien hors de lui.

Il n'y a point de créature hors de Dieu ; cependant l'eſſence de la créature differe de l'eſſence de Dieu.

L'eſſence de la créature conſiſte à agir & à ſouffrir, ou à mouvoir & à être mue ; & c'eſt ainſi que la ſenſation de l'homme a lieu.

La perception par l'inclination eſt la plus déliée ; il n'y en a point de plus ſubtile ; le tact le plus délicat ne peut lui être comparé.

Tout mouvement ſe fait par attouchement ou contact, ou application ou approche de la choſe qui meut à la choſe qui eſt mue.

La ſenſation ſe fait par l'approximation de la choſe au ſens, & l'inclination par l'approximation de la choſe au cœur.

Le ſens eſt touché d'une maniere viſible, le cœur d'une maniere inviſible.

Tout contact du ſens ſe fait par pulſion ; toute motion de l'inclination, ou par pulſion ou par attraction.

La créature paſſive, l'être purement patient, s'appelle *matiere* ; c'eſt l'oppoſé de l'*eſprit*. Les oppoſées ont des effets oppoſés.

L'eſprit eſt l'être agiſſant & mouvant.

Tout ce qui caractériſe paſſion eſt affection de la matiere ; tout ce qui marque action eſt affection de l'eſprit.

La paſſion indique étendu, diviſible, mobile ; elle eſt donc la matiere.

La matiere eſt pénétrable, non pénétrante, capable d'union, de génération, de corruption, d'illumination & de chaleur.

Son eſſence eſt donc froide & ténébreuſe ; car il n'y a rien dans cela qui ne ſoit paſſif.

Dieu a donné à la matiere le mouvement de non être à l'être ; mais l'eſprit l'étend, la diviſe, la meut, la pénetre, l'unit, l'engendre, la corrompt, l'illumine, l'échauffe & la réfroidit ; car tous ces effets marquent action.

L'eſprit eſt par ſa nature lucide, chaud & ſpirant, ou il éclaire, échauffe, étend, meut, diviſe, pénetre, unit, engendre, corrompt, illumine, échauffe, refroidit.

L'eſprit ne peut ſouffrir aucun de ces effets de la matiere ; cependant il n'a ni ſa motion, ni ſa lumiere de lui-même, parce qu'il eſt une créature, & de Dieu.

Dieu peut anéantir un eſprit.

L'eſſence de l'eſprit en elle-même conſiſte en vertu ou puiſſance active. Son intention donne la vie à la matiere, forme ſon eſſence & la fait ce qu'elle eſt, après l'exiſtence qu'elle tient de Dieu.

La matiere eſt un être mort, ſans vertu ; ce qu'elle en a, elle le tient de l'eſprit qui fait ſon eſſence & ſa vie.

La matiere devient informe, ſi l'eſprit l'abandonne à elle.

Un esprit peut être sans matiere ; mais la matiere ne peut être sans un esprit.

Un esprit destiné à la matiere desire de s'y unir & d'exercer sa vertu en elle.

Tous les corps sont composés de matiere & d'esprit ; ils ont donc une sorte de vie en conséquence de laquelle leurs parties s'uniſſent & se tiennent.

L'esprit est dans tous les corps comme au centre; c'est de-là qu'il agit par rayons, & qu'il étend la matiere.

S'il retire ses rayons au centre, le corps se résout & se corrompt.

Un esprit peut attirer & pouſſer un esprit.

Ces forces s'exercent sensiblement dans la matiere unie à l'esprit.

Dans l'homme l'attraction & l'impulsion s'appellent *amour & haine*, dans les autres corps *sympathie & antipathie*.

L'esprit ne s'apperçoit point par les organes des sens, parce que rien ne souffre par la matiere.

La matiere ténébreuse en elle-même ne peut être ni vue, ni touchée ; c'est par l'esprit qui l'illumine qu'elle est visible; c'est par l'esprit qui la meut qu'elle est perceptible à l'oreille, *&c.*

La différence des couleurs, des sons, odeurs, des saveurs, du toucher, nait de l'efformation & configuration du reste de la matiere.

La chaleur & le froid sont produits par la diverſité de la motion de l'esprit dans la matiere ; & cette motion est ou rectiligne ou circulaire.

C'est l'attraction de l'esprit qui constitue la solidité & la fluidité.

La fluidité est de l'attraction de l'esprit solaire ; la solidité est de l'attraction de l'esprit terrestre.

C'est la quantité de la matiere qui fait la gravité ou la légereté, l'esprit du corps séparé de son tout étant attiré & incliné par l'esprit universel; c'est ainsi qu'il faut expliquer l'élaſticité & la raréfaction.

L'esprit en lui-même n'est point opposé à l'esprit. La sympathie & l'antipathie, l'amour, la haine naiſſent d'opérations diverses que l'esprit exécute dans la matiere, selon la diverſité de son efformation & de sa configuration.

Le corps humain, ainsi que tous les autres, a esprit & matiere.

Il ne faut pas confondre en lui l'esprit corporel & l'ame.

Dans tous les corps la matiere mue par l'esprit, touche immédiatement la matiere d'un autre corps; mais la matiere touchée n'apperçoit pas l'attouchement ; c'est la fonction de l'esprit qui lui appartient.

J'entends ici par appercevoir, comprendre & approuver la vertu d'un autre, chercher à s'unir à elle, à augmenter sa propre vertu, lui céder la place, se resſerrer. Ces perceptions varient dans les corps avec les figures, & selon les especes. L'esprit au contraire d'un corps à un autre ne differe que par l'acte intuitif, plus ou moins intense.

La diviſion des corps en esprits est une suite de la variété de la matiere & de sa structure.

Il y a des corps lucides ; il y en a de transparens & d'opaques, selon la quantité plus ou moins grande de la matiere, & les motions diverses de l'esprit.

L'opération ou la perception de l'esprit animal consiſte dans l'animal, en ce que l'image du contact est compriſe par le cerveau, & approuvée par le cœur ; & conséquemment les membres de l'animal sont déterminés par l'esprit à approcher la chose qui a touché, ou à la fuir.

Si ce mouvement est empêché, l'esprit moteur dans l'animal excite le desir des choses agréables & l'averſion des autres.

La structure de la matiere du corps de l'homme est telle que l'esprit, ou conserve les images qu'il a reçues, ou les diviſe, ou les compoſe, ou les approuve, ou les haïſſe, même dans l'absence des choses, & en soit réjoui ou tourmenté.

Cet esprit & l'esprit de tous les autres corps est immatériel ; il est cependant capable d'approuver le contact de la matiere, du plaiſir & de la peine ; il est assujetti à l'intention des opérations conséquentes aux changemens de la matiere ; il est, pour ainsi dire, adhérent aux autres corps terrestres, & il ne peut sans eux perséverer dans son union avec son propre corps.

L'homme consideré sous l'aspect de matiere unie à cet esprit, est l'homme animal.

Sa propriété de comprendre les usages des choses, de les compoſer & de les diviſer, s'appelle l'*entendement actif*.

Sa propriété de desirer les choses, s'appelle *volonté naturelle*.

La matiere est hors de l'esprit ; cependant il la pénetre. Il ne l'environne pas

seulement. L'esprit qu'elle a & qui l'étend, desire un autre esprit, & fait que dans certains corps la matiere s'attache à un second esprit, l'environne & le comprend, s'il est permis de le dire.

Si l'esprit est déterminé par art à s'éprendre de lui-même, il se rapproche & se resserre en lui-même.

Si un corps ne s'unit point à un autre, ne l'environne point, on dit qu'il subsiste par lui-même; autrement les deux corps ne forment qu'un tout.

L'esprit existe aussi hors des corps; il les environne, & ils se meuvent en lui. Mais ni les corps, ni l'esprit subsistant par lui-même, ne peuvent être hors de Dieu.

On peut concevoir l'extension de l'esprit comme un centre illuminant, rayonnant en tout sens, sans matérialité.

L'espace où tous les corps se meuvent est esprit; & l'espace où tous les esprits se meuvent est Dieu.

La lumiere est un esprit invisible illuminant la matiere.

L'air pur ou l'æther est un esprit qui meut les corps & qui les rend visibles.

La matiere est une matiere condensée par l'esprit.

L'eau est une matiere mue & agitée par un esprit interne.

Les corps sont ou terrestres, ou spirituels, selon le plus ou le moins de matiere qu'ils ont.

Les corps terrestres ont beaucoup de matiere; les corps spirituels, tels que le soleil, ont beaucoup de lumiere.

Les corps aqueux abondent en esprit & en matiere. Ils se voient, les uns parce qu'ils sont transparens, les autres parce qu'ils sont opaques.

Les corps lucides sont les plus nobles de tous; après ceux-ci ce sont les aériens & les aqueux; les terrestres sont les derniers.

Il ne faut pas confondre la lumiere avec le feu. La lumiere nourrit tout. Le feu qui est une humeur concentrée détruit tout.

Les hommes ne peuvent s'entretenir de l'essence incompréhensible de Dieu que par des similitudes. Il faut emprunter ces similitudes des corps les plus nobles.

Dieu est un être purement actif, un acte pur, un esprit très-énergique, une vertu très-effrénée, une lumiere, une vapeur très-subtile.

Nous nous mouvons, nous vivons, nous sommes en Dieu.

L'ame humaine est un être distinct de l'esprit corporel.

Le corps du protoplaste fut certainement spirituel, voisin de la nature des corps lucides & transparens; il avoit son esprit, mais il ne constituoit pas la vie de l'homme.

C'est pourquoi Dieu lui souffla dans les narines l'ame vivifiante.

Cette ame est un rayon de la vertu divine.

Sa destination fut de conduire l'homme & de le diriger vers Dieu.

Et sous cet aspect l'ame de l'homme est un desir perpétuel d'union avec Dieu qu'elle apperçoit de cette maniere. Ce n'est donc autre chose que l'amour de Dieu.

Dieu est amour.

Cet amour illuminoit l'entendement de l'homme, afin qu'il eût la connoissance des créatures. Elle devoit, pour ainsi dire, transformer le corps de l'homme & l'ame de son corps, & les attirer à Dieu.

Mais l'homme ayant écouté l'inclination de son corps, & l'esprit de ce corps, de préférence à son ame, s'est livré aux créatures, a perdu l'amour de Dieu, & avec cet amour la connoissance parfaite des créatures.

La voie commune d'échapper à cette misere, c'est que l'homme cherche à passer de l'état de bestialité à l'état d'humanité, qu'il commence à se connoître, à plaindre la condition de la vie, & à souhaiter l'amour de Dieu.

L'homme animal ne peut s'exciter ces motions, ni tendre au-delà de ce qu'il est.

Thomasius part de-là pour établir des dogmes tout-à-fait différens de ceux de la religion chrétienne. Mais l'exposition n'en est pas de notre objet. Sa philosophie naturelle où nous allons entrer, présente quelque chose de plus satisfaisant.

Principes de la logique de Thomasius. Il y a deux lumieres qui peuvent dissiper les ténebres de l'entendement. La raison & la révélation.

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'étude des langues étrangeres pour faire un bon usage de sa raison. Elles ont cependant leur utilité même relative à cet objet.

La logique & l'histoire sont les deux instrumens de la philosophie.

La fin premiere de la logique ou de l'art de raisonner est la connoissance de la vérité.

La pensée est un discours intérieur sur les images que les corps ont imprimées dans le cerveau, par l'entremise des organes.

Les sensations de l'homme sont ou extérieures ou intérieures, & il ne faut pas les confondre avec les sens. Les animaux ont des sens, mais non des sensations. Il n'est pas possible que tout l'exercice de la pensée se fasse dans la glande pinéale. Il est plus raisonnable que ce soit dans tout le cerveau.

Les brutes ont des actions pareilles aux nôtres, mais elles ne pensent pas; elles ont en elles un principe interne qui nous est inconnu.

L'homme est une substance corporelle qui peut se mouvoir & penser.

L'homme a entendement & volonté.

L'entendement & la volonté ont action & passion.

La méditation n'appartient pas à la volonté, mais à l'entendement.

Demander combien il y a d'opérations de l'entendement, c'est faire une question obscure & inutile.

J'entends par abstractions les images des choses, lorsque l'entendement s'en occupe dans l'absence des choses. La faculté qui les arrête & les offre à l'entendement comme présentes, c'est la mémoire.

Lorsque nous les unissons, ou les séparons à notre discrétion, nous usons de l'imagination.

Déduire des abstractions inconnues de celles qu'on connoît, c'est comparer, raisonner, conclure.

La vérité est la convenance des pensées intérieures de l'homme, avec la nature & les qualités des objets extérieurs.

Il y a des vérités indémontrables. Il faut abandonner celui qui les nie, comme un homme qu'on ne peut convaincre, & qui ne veut pas être convaincu.

C'est un fait constant, que l'homme ne pense pas toujours.

Les pensées qui ne conviennent pas avec l'objet extérieur sont fausses; si l'on s'y attache sérieusement on est dans l'erreur; si ce ne sont que des suppositions, on feint.

Le vrai considéré relativement à l'entendement est ou certain ou probable.

Une chose peut être d'une vérité certaine, & paroître à l'entendement ou probable ou fausse.

Il y a rapport & proportion entre tout ce qui a convenance ou disconvenance.

Les mots sans application aux choses ne sont ni vrais, ni faux.

Le caractere d'un principe, c'est d'être indémontrable.

Il n'y a qu'un seul premier principe où toutes les vérités sont cachées.

Ce premier principe, c'est que tout ce qui s'accorde avec la raison, c'est-à-dire, les sens & les idées, est vrai, & que tout ce qui les contredit est faux.

Les sens ne trompent point celui qui est sain d'esprit & de corps.

Le sens interne ne peut être trompé.

L'erreur apparente des sens extérieurs naît de la précipitation de l'entendement dans ses jugemens.

Les sens ne produisent pas toujours en tout les mêmes sensations. Ainsi il n'y a aucune proposition universelle & absolue des concepts variables.

Sans la sensation, l'entendement ne peut rien, ni percevoir ni se représenter.

Les pensées actives, les idées, les rapports & les raisonnemens, qui équivalent aux opérations sur les nombres, naissent des sensations.

L'algebre n'est pas toutefois la clé & la source de toutes les sciences.

La démonstration est l'éviction de la liaison des vérités avec le premier principe.

Il y a deux sortes de démonstrations; ou l'on part des sensations, ou d'idées & de définitions & de leur connexion avec le premier principe.

Il est ridicule de démontrer ou ce qui est inutile, ou indémontrable, ou connu en soi.

Autre chose est être vrai, autre chose être faux; autre chose connoître le vrai & le faux.

L'inconnu est ou relatif, ou absolu.

Il y a des caracteres de la vraisemblance; ils en font la base, & ils en mesurent les degrés.

Il y a connoissance ou vraie ou vraisemblance, selon l'espece de l'objet dont l'entendement s'occupe.

Il est impossible de découvrir la vérité par l'art syllogistique.

La méthode se réduit à une seule regle

que voici ; c'eſt diſpoſer la vérité ou à trouver ou à démontrer, de maniere à ne ſe pas tromper, procédant du facile au moins facile, du plus connu au moins connu.

L'art de découvrir des vérités nouvelles exige l'expérience, la définition & de la diviſion.

Les propoſitions cathégoriques ne ſont pas inutiles dans l'examen des vérités certaines, ni des hypotétiques, dans l'examen des vraiſemblances.

La condition de l'homme eſt pire que celle de la bête.

Il n'y a point de principes matériels *connés*.

L'éducation eſt la ſource premiere de toutes les erreurs de l'entendement. De-là naiſſent la précipitation, l'impatience & les préjugés.

Les préjugés naiſſent principalement de la crédulité qui dure juſqu'à la jeuneſſe : telle eſt la miſere de l'homme, & la pauvre condition de ſon entendement.

Il y a deux grands préjugés. Celui de l'autorité, & celui de la précipitation.

L'ambition eſt une ſource des préjugés particuliers. De-là le reſpect pour l'antiquité.

Celui qui ſe propoſe de trouver la vérité, dépoſera ſes préjugés ; c'eſt-à-dire, qu'il doutera méthodiquement ; qu'il rejetera l'autorité humaine, & qu'il donnera aux choſes une attention requiſe. Il s'attachera préalablement à une ſcience qui le conduiſe à la ſageſſe réelle. C'eſt ce qu'il doit voir en lui-même.

Nous devons aux autres nos inſtructions & nos lumieres. Pour cet effet, nous examinerons s'ils ſont en état d'en profiter.

Les autres nous doivent les leurs. Nous nous rapprocherons donc de celui en qui nous reconnoîtrons de la ſolidité, de la clarté, de la fidélité, de l'humanité, de la bienveillance, qui n'accablera point notre mémoire, qui dictera peu, qui ſaura diſcerner les eſprits, qui ſe proportionnera à la portée de ſes auditeurs, qui ſera l'auteur de ſes leçons, & qui évitera l'emploi de mots ſuperflus & vides de ſens.

Si nous avons à enſeigner les autres, nous tâcherons d'acquérir les qualités que nous demanderions de celui qui nous enſeigneroit.

S'agit-il d'examiner & d'interpréter les opinions des autres, commençons par nous juger nous-mêmes, & par connoître nos ſentimens ; entendons bien l'état de la queſtion ; que la matiere nous ſoit familiere. Que pourrons-nous dire de ſenſé, ſi les loix de l'interprétation nous ſont étrangeres, ſi l'ouvrage nous eſt inconnu, ſi nous ſommes ou animés de quelque paſſion, ou entêtés de quelques préjugés ?

Principes de la pneumatologie de Thomaſius. L'eſſence de l'eſprit conſidéré généralement, ne conſiſte pas ſeulement dans la penſée, mais dans l'action ; car la matiere eſt un être purement paſſif, & l'eſprit eſt un être entierement oppoſé à la matiere. Tout corps eſt compoſé de l'un & de l'autre, & les oppoſés ont des prédicats oppoſés.

Il y a des eſprits qui ne penſent point, mais qui agiſſent ; ſavoir la lumiere & l'æther.

Toute puiſſance active eſt un être ſubſiſtant par lui-même, & une ſubſiſtance qui perfectionne la puiſſance paſſive.

Il n'y a point de puiſſance paſſive ſubſiſtante par elle-même. Elle a beſoin d'une lumiere ſuffiſante pour ſe faire voir.

Toutes les puiſſances actives ſont inviſibles ; & quoique la matiere ſoit inviſible, elle n'en eſt pas moins l'inſtrument & le ſigne de la puiſſance active.

Sous un certain aſpect la lumiere & l'æther ſont inviſibles.

Tout ce qu'on ne peut concevoir privé d'action eſt ſpirituel.

Principes de la morale de Thomaſius. Le bien conſiſte dans l'harmonie des autres choſes avec l'homme & avec toutes ſes forces, non avec ſon entendement ſeulement ; ſous ce dernier aſpect, le bien eſt la vérité.

Tout ce qui diminue la durée des forces de l'homme, & qui n'en accroît la quantité que pour un tems, eſt mal.

Toute commotion des organes, & toute ſenſation qui lui eſt inconſéquente, eſt un mal, ſi elle eſt trop forte.

La liberté & la ſanté ſont les plus grands biens que nous tenions de la fortune ; & non les richeſſes, les dignités & les amis.

La félicité de l'homme ne conſiſte ni dans la ſageſſe ni dans la vertu. La ſageſſe n'a du rapport qu'à l'entendement, la vertu, qu'à la volonté.

Il faut chercher la félicité ſouveraine dans la modération du deſir & de la méditation.

Cet état eſt ſans douleur & ſans joie, il eſt tranquille.

C'eſt la ſource de l'amour raiſonnable.

L'homme eſt né pour la ſociété paiſible & tranquille, ou de ceux à qui ces qualités ſont cheres, & qui travaillent à les acquérir.

L'homme raiſonnable & prudent, aime plus les autres hommes que lui-même.

Si l'on entend par la félicité ſouveraine, l'aſſemblage le plus complet & le plus parfait de tous les biens que l'homme puiſſe poſſéder; elle n'eſt ni dans la richeſſe, ni dans les honneurs, ni dans la modération, ni dans la liberté, ni dans l'amitié; c'eſt une chimere de la vie.

La ſanté eſt une des qualités néceſſaires à la tranquillité de l'ame; mais ce n'eſt pas elle.

La tranquillité de l'ame ſuppoſe la ſageſſe & la vertu; celui qui ne les a pas eſt vraiment miſérable.

La volupté du corps eſt oppoſée à celle de l'ame, c'eſt un mouvement inquiet.

Dieu eſt la cauſe premiere de toutes les choſes qui changent; ce n'eſt point là ſon eſſence, elle eſt dans l'aſéité.

La matiere premiere a été créée; Dieu l'a produite de rien; elle ne peut lui être coéternelle.

Les choſes inconſtantes ne peuvent ſe conſerver elles-mêmes; c'eſt l'ouvrage du créateur.

Il y a donc une providence divine.

Quoique Dieu donne à tout moment aux choſes une vie, une eſſence, & une exiſtence nouvelle; elles ſont une, & leur état préſente le paſſé & l'avenir; ce qui les rend mêmes.

La connoiſſance de l'eſſence divine eſt une regle à laquelle l'homme ſage doit conformer toutes ſes actions.

L'homme ſage aimera Dieu ſincérement, aura confiance en lui, & l'adorera avec humilité.

La raiſon ne nous préſente rien au-delà de ce culte intérieur; quant au culte extérieur, elle conçoit qu'il vaut mieux s'y ſoumettre que de le refuſer.

Il y a deux erreurs principales relativement à la connoiſſance de Dieu, l'athéiſme & la ſuperſtition.

Le ſuperſtitieux eſt pire que l'athée.

L'amour eſt un deſir de la volonté de s'unir & de perſéverer dans l'union avec la choſe dont l'entendement a reconnu la bonté.

On peut conſidérer l'amour déraiſonnable ſous différens aſpects, ou le deſir eſt inquiet, ou l'objet aimé eſt mauvais & nuiſible, ou l'on confond en lui des unions incompatibles, *&c.*

Il y a de la différence entre le deſir de s'unir à une femme, par le plaiſir qu'on en eſpere, ou dans la vue de propager ſon eſpece.

Le deſir de poſſéder une femme doit être examiné ſoigneuſement, ſi l'on ne veut s'expoſer à la ſéduction ſecrette de l'amour déraiſonnable, cachée ſous le maſque de l'autre amour.

L'amour raiſonnable de ſes ſemblables eſt un des moyens de notre bonheur.

Il n'y a de vertu que l'amour; il eſt la meſure de toutes les autres qualités louables.

L'amour de Dieu pour lui-même eſt ſurnaturel; la félicité éternelle eſt ſon but; c'eſt aux théologiens à nous en parler.

L'amour de nos ſemblables eſt général ou particulier.

Il n'y a qu'un penchant commun à la vertu, qui établiſſe entre deux êtres raiſonnables, un amour vrai.

Il ne faut haïr perſonne, quoique les ennemis de nos amis nous doivent être communs.

Cinq vertus conſtituent l'amour univerſel & commun; l'humanité, d'où naiſſent la bienfaiſance & la gratitude; la vivacité & la fidélité dans ſes promeſſes, même avec nos ennemis & ceux de notre culte; la modeſtie qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité; la modération & la tranquillité de l'ame, la patience ſans laquelle il n'y a ni amour ni paix.

L'amour particulier eſt l'amour de deux amis; ſans cette union il n'y a point d'amitié.

Le mariage ſeul ne rend pas l'amour licite.

Plus le nombre de ceux qui s'aiment eſt grand, plus l'amour eſt raiſonnable.

Il eſt injuſte de haïr celui qui aime ce que nous aimons.

L'amour raiſonnable ſuppoſe de la conformité dans les inclinations; mais il ne les exige pas au même degré.

La grande eſtime eſt le fondement de l'amour raiſonnable.

De cette estime naît le dessein continuel de plaire, la confiance, la bienveillance, les biens, & les actions en commun.

Les caracteres de l'amour varient selon l'état des personnes qui s'aiment; il n'est pas le même entre les inégaux qu'entre les égaux.

L'amour raisonnable de soi-même, est une attention entiere à ne rien faire de ce qui peut interrompre l'ordre que Dieu a établi, selon les regles de la raison générale & commune, pour le bien des autres.

L'amour du prochain est le fondement de l'amour de nous-mêmes; il a pour objet la perfection de l'ame, la conservation du corps, & la préférence de l'amour des autres, même à la vie.

La conservation du corps exige la tempérance, la pureté, le travail & la fermeté.

S'il y a tant d'hommes plongés dans le malheur, c'est qu'ils n'aiment point d'un amour raisonnable & tranquille.

C'est moins dans l'entendement que dans la volonté & les penchans secrets, qu'il faut chercher la source de nos peines.

Les préjugés de l'entendement naissent de la volonté.

Le malheur a pour base l'inquiétude d'un amour déréglé.

Deux préjugés séduisent la volonté; celui de l'impatience, & celui de l'imitation: on déracine difficilement celui-ci.

Les affections sont dans la volonté, & non dans l'entendement.

La volonté est une faculté de l'ame qui incline l'homme, & par laquelle il s'excite à faire ou omettre quelque chose.

Il ne faut pas confondre l'entendement avec les pensées.

La volonté se meut toujours du désagréable à l'agréable, du fâcheux au doux.

Tous les penchans de l'ame sont tournés vers l'avenir & vers un objet absent.

Les affections naissent des sensations.

Le cœur est le lieu où la commotion des objets intérieurs se fait sentir avec le plus de force.

L'émotion du sang extraordinaire est toujours une suite d'une impression violente; mais cette émotion n'est pas toujours accompagnée de celle des nerfs.

Il n'y a qu'une affection premiere, c'est le désir, qu'on peut distinguer en amour ou en haine.

Il ne faut pas compter l'admiration parmi nos penchans.

Les affections ou penchans ne sont en eux-mêmes ni bons, ni mauvais; c'est quand ils sont spécifiés par les objets, qu'ils prennent une qualité morale.

Les affections qui enlevent l'homme à lui-même, sont mauvaises; & celles qui le rendent à lui-même, bonnes.

Toute émotion trop violente est mauvaise; il n'y en a de bonnes que les tempérées.

Il y a quatre penchans ou affections générales; l'amour raisonnable, le désir des honneurs, la cupidité des richesses, & le goût de la volupté.

Les hommes sanguins sont voluptueux, les bilieux sont ambitieux, & les mélancoliques sont avares.

La tranquillité de l'ame est une suite de l'harmonie entre les forces de la pensée, ou les puissances de l'entendement.

Il y a trois qualités qui conspirent à former & à perfectionner l'amour raisonnable, l'esprit, le jugement & la mémoire.

L'amour raisonnable est taciturne, sincere, libéral, humain, généreux, tempérant, sobre, continent, économe, industrieux, prompt, patient, courageux, obligeant, officieux, &c.

Tout penchant vicieux produit des vices contraires à certaines vertus.

Un certain mêlange de vices produit le simulacre d'une vertu.

Il y a dans tout homme un vice dominant, qui se mêle à toutes ses actions.

C'est d'une attention qui analyse ce mêlange, que dépend l'art de connoître les hommes.

Il y a trois qualités principales qu'il faut sur-tout envisager dans cette analyse, l'oisiveté ou paresse, la colere & l'envie.

Il faut étouffer les affections vicieuses, & exciter l'amour raisonnable: dans ce travail pénible, il faut s'attacher premiérement à l'affection dominante.

Il suppose des intentions pures, de la sagacité & du courage.

Il faut employer la sagacité à démêler les préjugés de la volonté; ensuite ôter à l'affection dominante son aliment, converser avec les bons, s'exercer à la vertu, & fuir les occasions périlleuses.

Mais pour conformer scrupuleusement sa vie aux regles de la vertu, les forces naturelles ne suffisent pas.

Principes de la jurisprudence divine de Thomasius. Le monde est composé de

corps visibles, & de puissances invisibles.

Il n'y a point de corps visible qui ne soit doué d'une puissance invisible.

Ce qu'il y a de visible & de tangible dans les corps s'appelle *matiere*.

Ce qu'il y a d'invisible & d'insensible, s'appelle *nature*.

L'homme est de la classe des choses visibles; outre les qualités qui lui sont communes avec les autres corps, il a des puissances particulieres qui l'en distinguent; l'ame par laquelle il conçoit & veut, en est une.

Les puissances produisent les différentes especes de corps, en combinant les particules de la matiere, & en les réduisant à telle ou telle configuration.

L'ame en fait autant dans l'homme; la structure de son corps est l'ouvrage de son ame.

L'homme est doué de la vertu intrinséque de descendre en lui, & d'y reconnoître ses propres puissances & de les sentir.

C'est ainsi qu'il s'assure qu'il conçoit par son cerveau, qu'il veut par son cœur.

L'une de ces actions s'appelle la *pensée*, l'autre le *desir*.

L'entendement est donc une faculté de l'ame humaine qui réside dans le cerveau, & dont la pensée est le produit; & la volonté, une faculté de l'ame humaine qui réside dans le cœur, & qui produit le desir.

Les pensées sont des actes de l'entendement; elles ont pour objet, ou les corps ou les puissances; si ce sont les corps, elles s'appellent *sensations*; si ce sont les puissances, *concepts*.

Les sensations des objets présens, forment le sens commun; il ne faut pas confondre ces sensations avec leurs objets; les sensations sont des corps, mais elles appartiennent à l'ame; il faut y considérer la perception & le jugement.

Il n'y a ni appétit, ni desir de ce qu'on ne connoît pas; tout appétit, tout desir suppose perception.

La pensée qui s'occupe d'un objet absent, mais dont l'image est restée dans l'entendement, en conséquence de la sensation, s'appelle *imagination* ou *mémoire*.

Les pensées sur les corps, considérées comme des tous, sont individuelles.

Il n'y a point de pensées abstraites de la matiere, mais seulement des puissances.

La puissance commune des corps, ou la matiere, s'appelleroit plus exactement *la nature du corps*.

Quand nous nous occupons d'une puissance, abstraction faite du corps auquel elle appartient, notre pensée est universelle.

On peut rappeller toutes les formes de nos pensées ou à l'imagination, ou à la formation de propositions.

Dans l'investigation, il y a question & suspension de jugement. Dans la formation des propositions, il y a affirmation & négation: ces actions sont de l'entendement & non de la volonté; il n'y a point de concept d'un terme simple.

Le raisonnement ou la méditation est un enchainement de plusieurs pensées.

On a de la mémoire; quand on peut se rappeller plusieurs sensations, les lier, & découvrir par la comparaison la différence que les puissances ont entr'elles.

Toute volonté est un désir du cœur, un penchant à s'unir à la chose aimée; & tout désir est un effort pour agir.

L'effort de la volonté détermine l'entendement à l'examen de la chose aimée, & à la recherche des moyens de la posséder.

La volonté est donc un désir du cœur, accompagné d'un acte de l'entendement.

Si on la considere, abstraction faite de la puissance d'agir, on l'appelle *appétit sensitif*.

La volonté n'est point une pensée: il y a de la différence entre l'effort & la sensation.

Les actions de l'entendement s'exercent souvent sans la volonté, mais la volonté meut toujours l'entendement.

Les puissances des choses qui sont hors de nous meuvent & les facultés du corps & celles de l'entendement, & la volonté.

Il est faux que la volonté ne puisse être contrainte; pourquoi les puissances invisibles des corps ne l'irriteroient-elles pas, ou ne l'arrêteroient-elles pas?

La faculté translative d'un lieu dans un autre ne dépend pas de la pensée, c'est la suite de l'effort du cœur; la volonté humaine ne la produit pas toujours, c'est l'effet d'une puissance singuliere donnée par Dieu à la créature, & concourante avec la volonté & sa pensée.

L'entendement a des forces qui lui sont propres, & sur lesquelles la volonté ne peut rien; elle peut les mettre quelquefois en action, mais elle ne peut pas toujours les arrêter.

L'entendement eſt toujours ſoumis à l'impulſion de la volonté, & il ne la dirige point, ſoit dans l'affirmation qu'une choſe eſt bonne ou mauvaiſe; ſoit dans l'examen de cette choſe; ſoit dans la recherche des moyens de l'obtenir. La volonté ne deſire point une choſe parce qu'elle paroît bonne à l'entendement; mais au contraire elle paroît bonne à l'entendement, parce que la volonté la deſire.

L'entendement & la volonté ont leurs actions & leurs paſſions.

L'intellect agit quand la volonté l'incline à la réflexion; il ſouffre quand d'autres cauſes que la volonté le meuvent & le font ſentir.

La volonté eſt paſſive, non rélativement à l'entendement, mais à d'autres choſes qui la meuvent. Elle ſe ſert de l'entendement comme d'un inſtrument pour irriter les affections, par un examen plus attentif de l'objet.

L'entendement agit dans le cerveau. Parler eſt un acte du corps & non de l'entendement.

La volonté opere hors du cœur, c'eſt un effort; ſes actes ne ſont point immanens.

La volonté eſt le premier agent de la nature humaine, car elle meut l'entendement.

Les actes commandés par la volonté ſont ou volontaires, ou moraux & ſpontanés, ou néceſſaires, contraints & phyſiques.

La nature de l'homme moral eſt la complexion de la puiſſance de vouloir, & des puiſſances qui ſont ſoumiſes à la volonté.

La raiſon eſt le prédicat de l'entendement ſeul & non de la volonté.

L'entendement juge librement de la nature des choſes, du bien & du mal, toutes les fois que la volonté ne le meut pas; mais il eſt ſoumis à la volonté, & il lui obéit, en tant qu'il en eſt mu & pouſſé.

L'entendement & la volonté ont leur liberté & leur ſervitude; l'une & l'autre extrinſeques.

Il n'y a donc nul choix de volonté, & nulle liberté d'indifférence. Comme on ne conçoit pas toujours dans l'acte de la liberté, qu'elle ſoit excitée par des puiſſances extérieures, on dit ſur ce point de vue qu'elle eſt libre.

On accorde aux actions de l'homme la ſpontanéité, parce qu'il en eſt l'auteur, mais non parce qu'elles ſont libres.

Les puiſſances ſont ou en guerre ou d'accord; dans le premier cas la plus forte l'emporte.

Ce qui conſerve les puiſſances d'un corps eſt bon; ce qui détruit les puiſſances d'un corps, & conſéquemment le corps même, eſt mauvais.

Qu'eſt-ce que la vie? l'union des puiſſances avec le corps. Qu'eſt-ce que la mort? la ſéparation des puiſſances d'avec le corps. Tant que le corps vit, ſes parties qui ſont le ſiege des puiſſances reſtent unies; lorſqu'il ſe diſſout, ſes parties ſe ſéparent, les puiſſances paſſent à des puiſſances ſéparées, car il eſt impoſſible qu'elles ſoient anéanties.

Le corps eſt mortel, mais les puiſſances ſont immortelles.

Il eſt particulier à l'homme d'être porté à des biens qui ſont contraires au bien général.

L'effort vers une choſe qui lui convient s'appelle *deſir*, *amour*, *eſpérance*; vers une choſe qui lui eſt contraire, *haine*, *fuite*, *horreur*, *crainte*.

On donne à l'effort le nom de *paſſion*, parce que l'objet ne manque jamais de l'exciter.

La raiſon eſt ſaine quand elle eſt libre, ou non mue par la volonté, & qu'elle s'occupe ſans ſon influence de la différence du bien réel & du bien apparent; corrompue, lorſque la volonté la pouſſe au bien apparent.

Chaque homme a ſes volontés. Les volontés des hommes s'accordent peu; elles ſont très-diverſes, ſouvent oppoſées: un même homme ne veut pas même conſtamment ce qu'il a voulu une fois; ſes volontés ſe contrediſent d'un inſtant à un autre; les hommes ont autant de paſſion, & il y a dans chacune de leurs paſſions autant de diverſité qu'il s'en montre ſur leur viſage, pendant la durée de leur vie.

L'homme n'eſt point de l'eſpece infime, & la nature du genre humain n'eſt pas une & la même.

Il y a dans l'homme trois volontés principales, la volupté, l'avarice, & l'ambition. Elles dominent dans tous, mais diverſement combinées; ce ne ſont point des mouvemens divers qui ſe ſuccedent naturellement, & dirigés par le principe commun de l'entendement & de la volonté.

Les actes volontaires & contradictoires

ne peuvent sortir d'une volonté une & commune.

D'où il suit que c'est aux passions de la volonté, à la contrainte & à la nécessité qu'il faut rapporter ce que l'on attribue ordinairement au choix & à la liberté : la discorde une fois élevée, la puissance la plus forte l'emporte toujours.

La volonté est une puissance active de sa nature, parce que plusieurs de ses affections ont leur origine dans d'autres puissances, & que toutes ses actions en sont excitées.

La volupté, l'ambition, l'avarice, sont trois facultés actives, qui poussent l'entendement, & qui excite la puissance translative.

L'espérance, la crainte, la joie, la tristesse sont des passions de l'ame, qui naissent de la connoissance d'une puissance favorable ou contraire.

Il y a des passions de l'ame qui excitent les premieres volontés; il y en a d'autres qui les suppriment.

A proprement parler, il n'y a que deux différences dans les affections premieres; l'espérance & la crainte; l'une naît avec nous; l'autre est accidentelle.

L'espérance naît de quelque volonté premiere; la crainte vient d'autres puissances.

L'espérance & la crainte peuvent se considérer relativement à Dieu: raisonnables, on les appelle *piété*, *crainte filiale*; déraisonnables, on les appelle *superstition*, *crainte servile*. Celui qui n'est retenu que par des considérations humaines est athée.

L'homme est prudent & sage, lorsqu'il a égard à la liaison des puissances, non-seulement dans leur effet présent, mais encore dans leur effet à venir.

Les prophetes sont des hommes dont Dieu meut immédiatement la puissance intellectuelle; ceux dont il dirige immédiatement la volonté, des héros; ceux dont l'entendement & la volonté sont soumis à des puissances invisibles, des forciers: l'homme prudent apporte à l'examen de ces différens caracteres la circonspection la plus grande.

La puissance humaine est finie, elle ne s'étend point aux impossibles. En-deçà de l'impossibilité, il est difficile de marquer ses limites.

Il est plus facile de connoître les puissances des corps en les comparant, que les puissances des hommes entr'eux.

Toute puissance, sur-tout dans l'homme, peut être utile ou nuisible.

Il faut plus craindre des hommes qu'en espérer, parce qu'ils peuvent & veulent nuire plus souvent que servir.

Le sage secourt souvent; craint plus souvent encore; résiste rarement; met son espoir en peu de choses, & n'a de confiance entiere que dans la puissance éternelle.

Le sage ne prend point sa propre puissance pour la mesure de la puissance des autres, ni celle des autres pour la mesure de la sienne.

Il y a des puissances qui irritent les premieres volontés; il y en a qui les appaisent. Les alimens accroissent ou diminuent la volupté; l'ambition se fortifie ou s'affoiblit par la louange ou par le blâme; l'avarice voit des motifs de se reposer ou de travailler dans l'inégalité des biens.

La volonté dominante de l'homme, sans être excitée ni aidée par des puissances extérieures, l'emporte toujours sur la volonté d'une puissance surordonnée, abandonnée à elle-même & sans secours. Les forces réunies de deux puissances foibles, peuvent surmonter la volonté dominante. Le succès est plus fréquent & plus sûr, si les puissances auxiliaires sont extérieures.

Une passion foible, irritée violemment par des puissances extérieures, s'exercera plus énergiquement dans un homme que la passion dominante dans un autre. Pour cet effet il faut que le secours de la puissance extérieure soit grand.

Il y a entre les passions des hommes des oppositions, des concurrences, des obstacles, des secours, des liaisons secretes que tous les yeux ne discernent pas.

Il y a des émanations, des écoulemens, des simulaires moraux qui frappent les sens, & qui affectent l'homme & sa volonté.

La volonté de l'homme n'est jamais sans espérance & sans crainte, & il n'y a point d'action volontaire sans le concours de ces deux passions.

Il n'y a point d'action libre, considérée relativement à la seule dépendance de la volonté. Si l'on examine l'action relativement à quelque principe qui la dirige, elle peut être libre ou contrainte.

La

La puiſſance de la volonté eſt libre, quand l'homme ſuit ſon eſpérance naturelle, lorſqu'elle agit en lui ſans le concours ou l'oppoſition d'une force étrangere qui l'attire ou qui l'éloigne. Cette force eſt ou viſible ou inviſible; elle s'exerce ou ſur l'ame ou ſur le corps.

Toute action qui n'eſt pas volontaire ou ſpontanée ſe fait malgré nous. Il n'en eſt pas de même dans le cas de la contrainte. Une action contrainte ne ſe fait pas toujours malgré nous.

Dans l'examen de la valeur morale des actions volontaires, il faut avoir égard non-ſeulement au mouvement de la volonté qui les a précédées, mais à l'approbation qui les a ſuivies.

Le ſpontanée eſt ou libre ou contraint; libre, ſi la volonté a mis en action la puiſſance tranſlative, ſans le concours d'une puiſſance étrangere, favorable ou contraire; contrainte, s'il eſt intervenu quelque force, quelque eſpérance ou quelque crainte extérieure.

Les mœurs conſiſtent dans la conformité d'un grand nombre de volontés. Les ſages ont leurs mœurs qui ne ſont pas celles des inſenſés. Les premiers s'aiment, s'eſtiment, mettent leur dignité principale dans les qualités de leur entendement, en font l'eſſence de l'homme & ſoumettent leurs appétits à leur raiſon qu'on ne contraint point.

C'eſt du mêlange des paſſions qu'il ſuit qu'entre les inſenſés il y en a d'inſtruits & d'idiots.

La force des paſſions dominantes n'eſt pas telle qu'on ne les puiſſe maîtriſer.

Il n'y a point d'homme, ſi inſenſé qu'il ſoit, que la ſageſſe d'un autre ne domine & ne diſpoſe à l'utilité générale.

Les paſſions dominantes varient ſelon l'âge, le climat & l'éducation: voilà les ſources de la diverſité des mœurs chez les peuples divers.

Les mœurs des hommes ont beſoin d'une regle.

L'expérience & la méditation font le ſage.

Les inſenſés font peu de cas de la ſageſſe.

Les hommes, dont le caractere eſt une combinaiſon de l'ambition & de la volupté, n'ont beſoin que du temps & de l'expérience pour devenir ſages.

Tous ces principes qu'on établit ſur la conſcience juſte & la conſcience erronée, ne ſont d'aucune utilité.

Le ſage uſe avec les inſenſés du conſeil & de l'autorité: il cherche à les faire eſpérer ou craindre.

L'honnête, l'agréable & l'utile ſont les objets du ſage: ils ſont tout ſon bonheur; ils ne ſont jamais ſéparés.

Dans la regle que le ſage impoſera aux inſenſés, il aura égard à leur force.

Le conſeil eſt d'égal à égal; le commandement eſt d'un ſupérieur à ſon inférieur.

Le conſeil montre des biens & des maux néceſſaires; la puiſſance en fait d'arbitraires. Le conſeil ne contraint point, n'oblige point, du-moins extérieurement; la puiſſance contraint, oblige, du-moins extérieurement. Le ſage ſe ſoumet au conſeil; l'inſenſé n'obéit qu'à la force.

La vertu eſt ſa propre récompenſe.

A proprement parler, les récompenſes & les châtimens ſont extérieurs.

L'inſenſé craint ſouvent des douleurs chimériques & des puiſſances chimériques. Le ſage ſe ſert de ces fantômes pour le ſubjuguer.

Le but de la regle eſt de procurer aux inſenſés la paix extérieure, & le ſécurité intérieure.

Il y a différentes ſortes d'inſenſés. Les uns troublent la paix extérieure, il faut employer contre eux l'autorité; d'autres qui n'y concourent pas, il faut les conſeiller & les contraindre; & certains qui ignorent la paix extérieure, il faut les inſtruire.

Il eſt difficile qu'un homme puiſſe réunir en lui ſeul le caractere de la perſonne qui conſeille, & le caractere de celle qui commande. Ainſi il y a eu des prêtres & des rois.

Point d'actions meilleures que celles qui tendent à procurer la paix intérieure; celles qui ne contribuent ni ne nuiſent à la paix extérieure, ſont comme indifférentes; les mauvaiſes la troublent: il y a dans toutes différens degrés à conſidérer. Il ne faut pas non plus perdre de vue la nature des objets.

Le juſte eſt oppoſé au mal extrême; l'honnête eſt le bien dans un degré éminent; il s'éleve au-deſſus de la paſſion; le décent eſt d'un ordre moyen entre le juſte & l'honnête. L'honnête dirige les

actions extérieures des insensés; le décent est la regle de leurs actions extérieures; ils sont justes, de crainte de troubler la paix.

Le pacte differe du conseil & de l'autorité; cependant il n'oblige qu'en conséquence.

La loi se prend strictement pour la volonté de celui qui commande. En ce sens, elle differe du conseil & du pacte.

Le but immédiat de la loi est d'ordonner & de défendre; elle punit par les magistrats, elle contraint par les jugemens, & elle annulle les actes qui lui sont contraires: son effet est d'obliger.

Le droit naît de l'abandon de sa volonté: l'obligation lie.

Il y a le droit que j'ai, abstraction faite de toute volonté, & celui que je tiens du pacte & de la loi.

L'injure est l'infraction de l'obligation & du droit.

Le droit est relatif à d'autres; l'obligation est immense: l'un naît des regles de l'honnête; l'autre des regles du juste.

C'est par l'obligation interne que l'homme est vertueux; c'est par l'obligation externe qu'il est juste.

Le droit, comme loi, est ou naturel ou positif. Le naturel se reconnoît par l'attention d'une ame tranquille sur elle-même. Le positif exige la révélation & la publication.

Le droit naturel se prend ou pour l'agrégat de tous les préceptes moraux qui sont dictés par la droite raison, ou pour les seules regles du juste.

Tout droit positif, relativement à sa notoriété, est humain.

Dieu a gravé dans nos cœurs le droit naturel; il est divin; la publication lui est inutile.

La loi naturelle s'étend plus aux conseils qu'à l'autorité. Ce n'est pas le discours de celui qui enseigne, mais de celui qui commande, qui la fait recevoir. La raison ne nous conduit point seule à reconnoître Dieu comme un souverain autorisé à infliger des peines extérieures & arbitraires aux infracteurs de la loi naturelle. Il voit que tous les châtimens qui n'émanent pas de l'autorité, sont naturels, & improprement appellés *châtimens*. Il n'y a de châtimens, proprement dits, que ceux qui sont décernés par le souverain, & visiblement infligés. La publication est essentielle aux loix. Le philosophe ne connoît aucune publication de la loi naturelle; il regarde Dieu comme son pere, plus encore que comme son maître. S'il a quelque crainte, elle est filiale & non servile.

Si l'on regarde Dieu comme pere, conseiller, docteur, & que l'honnêteté & la turpitude marquent plutôt bonté & malice, ou vice en général, que justice ou injustice en particulier; les actions sur lesquelles le droit naturel a prononcé ou implicitement ou explicitement, sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, naturellement & relativement à toute l'espece humaine.

Le droit considéré comme une puissance morale & relative à une regle commune & constante à un grand nombre d'hommes, s'appelle *droit naturel*. Le droit positif est relatif à une regle qui varie.

Le droit de la nature oblige même ceux qui ont des opinions erronées de la divinité.

Ni la volonté divine, ni la sainteté du droit naturel, ni sa conformité avec la volonté divine, ni son accord avec un état parfait, ni la paix, ni les pactes, ni la sécurité, ne sont point les premiers fondemens du droit naturel.

Sa premiere proposition, c'est qu'il faut faire tout ce qui contribue le plus à la durée & au bonheur de la vie.

Veux-toi à toi-même ce que tu desires des autres, voilà le premier principe de l'honnête: rends aux autres ce que tu exige d'eux; voilà le premier principe du décent: ne fais point aux autres ce que tu crains d'eux; voilà le premier principe du juste.

Il faut se repentir; tendre à son bonheur par des moyens sages; réprimer l'excès de ses appétits par la crainte de la douleur, de l'ignominie, de la misere; fuir les occasions périlleuses; se refuser au désespoir; vivre pour & avec ceux même qui n'ont pas nos mœurs; éviter la solitude; dompter ses passions; travailler sans délai & sans cesse à son amendement; voilà les conséquences de la regle de l'honnête. Céder son droit; servir bien & promptement les autres; ne les affliger jamais sans nécessité; ne point les scandaliser; souffrir leur folie: voilà les suites de la regle du décent. Ne point

troubler les autres dans leur poſſeſſion ; agir avec franchiſe ; s'interdire la raillerie, *&c.* voilà les concluſions de la regle du juſte.

Il y a moins d'exceptions à la regle du juſte & de l'honnête qu'à celle du décent.

Le ſage ſe fait de l'autorité par ſes diſcours & ſes actions.

Le ſage ſert par l'exemple, & par le châtiment qu'il ne ſépare pas.

Il faut punir & récompenſer ceux qui le méritent.

Celui qui ſuit la regle de la ſageſſe mérite récompenſe : celui qui l'enfreint, châtiment.

Le mérite conſiſte dans le rapport d'une action volontaire, à la récompenſe & au châtiment.

Imputer, c'eſt traduire comme cauſe morale d'un effet moral.

Dans le cas de promeſſe, il faut conſidérer l'inſpiration relativement à la volonté de celui qui a promis, & à l'aptitude de celui qui a reçu.

La méthode de traiter du droit naturel qu'Hobbes a préſentée eſt très-bonne; il faut traiter d'abord de la liberté ; enſuite de l'empire, & finir par la religion.

Voilà l'extrait de la philoſophie de Thomaſius dont on fera quelque cas, ſi l'on conſidere le temps où il écrivoit. Il a peut-être plus innové dans la langue que dans les choſes; mais il a des idées qui lui appartiennent.

Il mourut en 1628 à Halle, après avoir vécu d'une vie très-laborieuſe & très-troublée; ſon penchant à la ſatyre fut la ſource principale de ſes peines ; il ne ſe contenta pas d'annoncer aux hommes des vérités qu'ils ignoroient, mais il acheva de révolter leur amour-propre, en les rendant ridicules par leurs erreurs.

THOMISME, ſ. m. *Théologie*, doctrine de ſaint-Thomas d'Aquin & de ſes diſciples, appellés *Thomiſtes*, principalement par rapport à la prédeſtination & à la grace.

On ne ſait pas poſitivement quel eſt le véritable *Thomiſme* ; les Dominicains prétendent enſeigner le *Thomiſme* dans toute ſa pureté ; mais il y a des auteurs qui font une diſtinction entre le *Thomiſme* de S. Thomas & celui des Dominicains. *V.* DOMINICAINS.

D'autres ſoutiennent que le *Thomiſme* n'eſt qu'un Janſéniſme déguiſé ; mais on ſait que le Janſéniſme a été condamné par les papes, & que le pur *Thomiſme* ne l'a jamais été. *V.* JANSÉNISME.

En effet, les écrits d'Alvarez & de Lémos, chargés par leurs ſupérieurs d'expoſer & de défendre devant le ſaint ſiege la doctrine de leur école, ont paſſé depuis ce temps-là pour la regle du pur *Thomiſme*.

L'école moderne a abandonné les ſentimens de pluſieurs anciens Thomiſtes, dont les expreſſions avoient paru trop dures à Lémos & à Alvarez ; & les nouveaux Thomiſtes qui paſſent les bornes preſcrites par ces deux docteurs, ne peuvent pas donner leurs opinions pour les ſentimens de l'école de S. Thomas, comme ayant été cenſurées & défendues par le pape.

Le *Thomiſme* reçu ou approuvé eſt celui d'Alvarez & de Lémos : ces deux auteurs diſtinguent quatre claſſes de thomiſtes ; la premiere qu'ils rejettent, détruit le libre arbitre ; la ſeconde & la troiſieme ne different point de la doctrine de Molina. *V.* MOLINISTES.

La derniere embraſſée par Alvarez eſt celle qui admet une prémotion phyſique, ou une prédétermination qui eſt un ſupplément du pouvoir actif, qui, par le moyen de ce ſupplément, paſſe du premier acte au ſecond, c'eſt-à-dire, d'un pouvoir complet & prochain à l'action. *Voy.* PRÉDÉTERMINATION.

Les Thomiſtes ſoutiennent que cette prémotion eſt offerte à l'homme dans la grace ſuffiſante ; que la grace ſuffiſante eſt donnée à tout le monde, & que tous les hommes ont un pouvoir complet, indépendant & prochain, non pas pour agir, mais pour rejeter la grace la plus efficace. *V.* SUFFISANT & GRACE.

THOMISTES, ſ. m. pl. *Théologie*, nom que l'on donne aux théologiens d'une école catholique, qui font profeſſion de ſuivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

Quoique les *Thomiſtes* ſoient oppoſés aux Scotiſtes ſur pluſieurs points, tels que la diſtinction des attributs de Dieu, la maniere dont les ſacremens operent, l'immaculée conception, *&c.* cependant ce qui les caractériſe particuliérement, & ce qui les diſtingue des autres théologiens

moliniſtes, auguſtiniens, congruiſtes, &c. c'eſt leur ſyſtême ſur la grace, dont nous allons donner une idée.

La baſe de leur ſyſtême eſt que Dieu eſt cauſe premiere, & premier moteur à l'égard de toutes ſes créatures; comme cauſe premiere, il doit influer ſur toutes leurs actions; parce qu'il n'eſt pas de ſa dignité d'attendre la détermination de la cauſe ſeconde ou de ſa créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou les puiſſances qui en ſont ſuſceptibles; de-là ils concluent:

1°. Que dans quelqu'état qu'on ſuppoſe l'homme, ſoit avant, ſoit après ſa chûte, & pour quelqu'action que ce ſoit, la prémotion de Dieu eſt néceſſaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination phyſique*, lorſqu'il s'agit des actions conſidérées dans l'ordre naturel, & ils la nomment *grace efficace* par elle-même, quand il s'agit des œuvres ſurnaturelles ou méritoires du ſalut.

2°. Que la grace efficace par elle-même a été néceſſaire aux anges & à nos premiers parens pour les œuvres ſurnaturelles.

3°. Que quant à l'efficacité de la grace, il n'y a aucune difference entre la grace efficace de l'état de nature innocente, & celle de nature tombée ou corrompue par le péché.

4°. Que cette grace efficace néceſſaire pour les œuvres ſurnaturelles, fut refuſée à Adam & aux anges lorſqu'ils prévariquerent pour la premiere fois, mais qu'elle ne leur fut refuſée que par leur faute.

5°. Que quant à l'état de nature innocente & aux œuvres ſurnaturelles & libres, ſoit des anges, ſoit des hommes dans cet état, il faut admettre en Dieu des décrets abſolus, efficaces, & antécédens au libre conſentement de la volonté créée.

6°. Que la preſcience que Dieu a eu de ces œuvres, étoit fondée ſur ces décrets abſolus, efficaces, & antécédens.

7°. Que la prédeſtination dans cet état a été antécédente à la préviſion des mérites.

8°. Que la réprobation négative qu'ils font conſiſter dans l'excluſion de la gloire, a été également antécédente à la préviſion des péchés, & uniquement fondée ſur la volonté de Dieu; mais que la réprobation poſitive, c'eſt-à-dire, la deſtination aux peines éternelles, a été conſéquente à la préviſion des démérites de ceux qui devoient être ainſi réprouvés.

9°. Qu'Adam ayant péché, tous ſes deſcendans dont il avoit établi le prince & le chef moral, ont péché en lui; & qu'ainſi tout le genre humain eſt devenu une maſſe de perdition que Dieu auroit pu ſans injuſtice abandonner, comme il a fait les anges prévaricateurs.

10°. Que Dieu par ſa pure miſéricorde a bien voulu d'une volonté antécédente & de bon plaiſir, réparer la chûte du genre humain, & qu'en conſéquence, il a décerné de lui envoyer pour rédempteur Jeſus-Chriſt qui eſt mort pour le ſalut de tous les hommes, & de conférer à ceux-ci, ou du-moins de leur préparer des ſecours de grace très-ſuffiſans.

11°. Que par une miſéricorde ſpéciale & antécédemment à la préviſion de leurs mérites, il a élu efficacement & prédeſtiné à la gloire un certain nombre d'hommes préférablement à tout le reſte, par un décret que les *Thomiſtes* appellent *décret d'intention*.

12°. Qu'à ceux qu'il a ainſi élus, il accorde certainement la grace efficace, le don de perſévérance, & la gloire dans le temps; mais qu'il n'accorde à tous les autres que des graces ſuffiſantes pour opérer le bien & pour y perſévérer.

13°. Que dans l'état de nature tombée, la grace efficace eſt néceſſaire à la créature à double titre; 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle eſt créature; 2°. à titre de foibleſſe ou d'infirmité, parce que quoique la grace ſuffiſante guériſſe la volonté & la rende ſaine, cependant à cauſe de l'infirmité de la chair & de ſes combats ou de ſes révoltes perpétuelles contre l'eſprit, la volonté éprouve une très-grande difficulté de faire le bien ſurnaturel; elle a un pouvoir véritable, prochain & complet, de le faire, & cependant elle ne le fera jamais ſans une grace efficace; à peu près, diſent-ils, comme un convaleſcent a des forces ſuffiſantes pour faire un voyage, qu'il n'exécutera cependant pas ſans quelqu'autre ſecours que ſes ſeules forces.

14°. Que la preſcience des bonnes œuvres que l'homme doit faire avec le ſecours de la grace, eſt fondée ſur un dé-

cret efficace, abſolu, & antécédent, d'accorder cette grace ; & que la preſcience du mal futur eſt également fondée ſur un décret de permiſſion par lequel Dieu, par un juſte jugement, a réſolu de ne point accorder de grace efficace dans les circonſtances où elle ſeroit néceſſaire pour éviter le péché.

15°. Que Dieu voit dans ſes décrets qui ſont ceux qui perſévereront dans le bien; qui ſont au contraire ceux qui perſévereront dans le mal ; & qu'en conſéquence il accorde aux uns la gloire éternelle, il condamne les autres aux ſupplices de l'enfer par un décret que les *Thomiſtes* appellent *décret d'exécution.*

16°. Que la prédeſtination ou le décret d'intention d'accorder la gloire aux bons, eſt abſolument & purement gratuit.

17°. Que la réprobation négative dépend uniquement de la volonté de Dieu, & que la réprobation poſitive ſuppoſe la préviſion des péchés. Quelques *thomiſtes* cependant, comme Lemos & Gonet, penſent que le péché originel eſt la cauſe de la réprobation négative.

On accuſe communément ce ſiſtême de n'être pas favorable à la liberté ; mais les *Thomiſtes* ſe lavent de ce reproche en répondant, 1°. que Dieu en prémeuvant ſes créatures raiſonnables, ne donne aucune atteinte aux facultés qu'il leur a accordées d'ailleurs, & qu'il veut qu'en agiſſant elles agiſſent librement. 2°. Que ſous l'action de Dieu la raiſon propoſe toujours à la volonté une infinité d'objets entre leſquels celle-ci peut choiſir, & que la volonté elle-même étant une faculté que Dieu ſeul peut remplir & raſſaſier, trouve toujours quelque choſe qu'elle peut déſirer ou choiſir, ce qui ſuffit pour la liberté.

On reproche auſſi aux *Thomiſtes* que la grace ſuffiſante qu'ils admettent, n'eſt une grace que de nom. A quoi ils répondent que dans leur ſiſtême la grace ſuffiſante donne un pouvoir très-complet de faire le bien, *in actu primo*, comme ils s'expriment; pouvoir ſi complet & ſi réel, que ſi l'homme en vouloit bien uſer, il feroit le bien ; que c'eſt ſa faute s'il ne le fait pas; que dans la grace ſuffiſante Dieu lui en offre une efficace, & que ſi Dieu ne la lui accorde pas, c'eſt que l'homme par ſa réſiſtance y met obſtacle. C'eſt la doctrine même de S. Thomas : *Quod aliquis non habeat gratiam, non eſt ex hoc quod : Deus non velit eam dare, ſed quia homo non vult eam accipere. In ij. diſt. 28. quæſt. j. art. 4.* & ailleurs: *Non immerito in culpam imputatur ei qui impedimentum præſtat gratiæ receptioni, Deus enim quantum in ſe eſt paratus eſt omnibus gratiam dare . . . . ſed illi ſoli gratia privantur qui in ſe ipſis gratiæ impedimentum præſtant : ſicut ſole illuminante, in culpam imputatur ei qui oculos claudit, ſi ex hoc aliquod malum ſequatur.* lib. III. contr. Gent. cap. clix.

Ceux qui affectent de confondre la doctrine des *Thomiſtes* avec celles des Janſéniſtes, ſe trompent auſſi groſſiérement que ceux qui trouvent que le Moliniſme reſſuſcite les erreurs des Sémi-pélagiens. *V.* EFFICACE, GRACE, MOLINISME, PRÉDESTINATION, *&c.*

THOMOND, *ou* CLARE, *Géogr. mod.*, comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il eſt borné à l'eſt & au ſud par la riviere de Shannon, à l'oueſt par l'Océan, & au nord par le comté de Galloway. On lui donne 55 milles de long ſur 38 de large, qu'on diviſe en huit baronnies ; cependant il n'y a dans tout ce comté que deux villes qui aient droit de tenir des marchés publics, ſavoir Cillalow & Enis-Tow ; cette derniere même eſt la ſeule qui députe au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THON, ATHON, ſ. m. *Hiſt. nat. Ichthiolog.*, poiſſon de mer qui reſſemble à la pélamyde par la forme du corps, mais il eſt plus grand & plus épais ; il a de grandes écailles qui ſont couvertes d'une peau très-mince ; le muſeau eſt pointu & épais ; les deux mâchoires ſont garnies de petites dents aiguës & ſerrées les unes contre les autres ; les yeux ſont grands, ronds & ſaillans ; le dos eſt noirâtre. Ce poiſſon a deux nageoires près des ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une auprès de l'anus, qui s'étend juſqu'à celle de la queue, une ſur la partie antérieure du dos, & une autre à ſa partie poſtérieure, qui va juſqu'à la queue ; la premiere nageoire du dos eſt compoſée de longs aiguillons pointus que le poiſſon dreſſe à ſon gré ; ceux qui ſont en-avant ont le plus de longueur ; la nageoire de la queue a la figure d'un croiſſant. On pêche les *thons* en automne & au printemps en Eſpagne, principalement vers le détroit de Gibraltar, en Provence, en

Languedoc, &c. Ce poiſſon eſt très-gras; il a la chair un peu dure & d'un goût un peu piquant. *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. VIII. chap. xij. Voy.* POISSON.

THON, *Pêche du.* La pêche du *thon* qui ſe fait aux côtes de Baſques & de Labour, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, commence ordinairement à la mi-Avril, ou au plus tard au commencement de Mai; elle dure juſques à la fin de Septembre, & même quelquefois elle ſe continue encore en Octobre, ſi les *thons* ne ſont pas encore repaſſés. Elle ſe fait à la ligne, le bateau toujours à la voile; les pêcheurs la font à quelques lieues à la côte, & quand les *thons* ne la rongent point, & qu'ils s'en éloignent, les Pêcheurs vont quelquefois à quinze & vingt lieues; il faut du vent pour faire cette pêche avec ſuccès.

Le pêcheur ne met point d'appât à l'hameçon; il eſt ſeulement garni de vieux linge diſpoſé de maniere que le dos de la tige de l'aîne eſt couvert de bleu, & l'hameçon recouvert d'une eſpece de petit ſac de gros bazin blanc taillé en forme d'une ſardine dont les *thons* ſont friands; en ſorte que cet hameçon mouillé & ainſi enveloppé, fait illuſion au poiſſon qui eſt très-vorace, & qui le gobe auſſi-tôt.

Pour empêcher le *thon* de ſe dégager de la ligne, & d'emporter l'aîne en la coupant, les Pêcheurs frappent l'hameçon ſur une petite ligne d'environ une braſſe de long, formée de huit à dix fils de cuivre que le *thon* ne peut couper; cette ligne de cuivre eſt frappée ſur une autre de fin fil de chœur de chanvre bien retorſe & bien travaillée, de deux à trois braſſes de long; la groſſe ligne où elle eſt amarée a ordinairement deux cens braſſes de long; chaque double chaloupe en a ſix, avec leſquelles on peut prendre chaque fois autant de poiſſon; quand la pêche eſt bonne & abondante, une chaloupe peut prendre par jour cent, cent cinquante *thons*, dont quelques-uns peſent juſques à deux quintaux & plus.

Tous ces poiſſons & les autres qui ſe pêchent à cette côte, ſe conſomment ſur les lieux, & même les Eſpagnols voiſins viennent quelquefois en prendre en échange d'huile d'olive, de vin d'Eſpagne, & d'autres ſemblables denrées.

Les Baſques n'ont point l'uſage de ſaler & de mariner le *thon*, qui s'y trouve ſouvent à ſi grand marché, qu'il ne revient pas à un ſol la livre, & même à moins.

Les *thons* meurent auſſi-tôt qu'on les a retirés ſur le rivage; alors on les vide, on les dépece par tronçons; on les rôtit ſur de grands grils de fer; on les frit dans l'huile d'olive; on les aſſaiſonne de ſel, de poivre, & enfin on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive, & un peu de vinaigre. Le *thon* ainſi préparé s'appelle *thonine*, dont l'une eſt déſoſſée, c'eſt-à-dire ſans arrête, & l'autre a les arrêtes du poiſſon. (*D. J.*)

THON D'ARISTOTE, *voy.* PELAMYDE.

THON, *Médailles & Littér.* Les Sinopiens tiroient autrefois un grand profit de la pêche du *thon* qui ſe faiſoit ſur leur rivage, où en certain temps, ſelon Strabon, ce poiſſon ſe vendoit en quantité. C'eſt la raiſon pour laquelle ils le repréſentoient ſur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poiſſon venoit des Palus Méotides, paſſoit à Trébiſonde & à Pharnacie, où l'on en faiſoit la premiere pêche; il alloit de-là le long de la côte de Sinope, où s'en faiſoit la ſeconde pêche; il traverſoit enſuite juſqu'à Byzance, où s'en faiſoit une troiſieme pêche.

Les Romains qui alloient à la pêche des *thons*, faiſoient des ſacrifices de *thon* à Neptune, nommé προπαῖος & αλεξικακος, pour le prier de détourner de leurs filets le poiſſon ξιφίας, qui les déchiroit, & de prévenir les ſecours que les dauphins rendoient aux *thons*. Auſſi ſacrifioient-ils à Neptune le premier *thon* qu'ils prenoient.

Les Grecs en particulier faiſoient grand cas des entrailles de *thon*, ſur quoi Athénée rapporte un bon mot du poëte Dorion qui n'étoit pas de ce goût: un convive louoit extrêmement un plat d'entrailles de *thon* qu'on ſervit à la table de Philippe de Macédoine: elles ſont excellentes, dit Dorion; mais il faut les manger comme je les mange: eh comme les mangez-vous donc, reprit le convive? comment, répondit Dorion? je les mange avec une ferme réſolution de les trouver bonnes. (*D. J.*)

THON, *Géog. anc.*, ville de l'Afrique

propre. Ce fut dans cette ville qu'Annibal se retira quand son armée eût été défaite par Scipion; mais la crainte que les Brutiens, qui l'avoient suivi, ne le livrassent aux Romains, l'engagea d'en sortir bientôt après secretement. (*D. J.*)

THON, *le*, *Géog. mod.*, petite riviere de France en Poitou; elle a sa source à Maulion, & se jette dans la Touc à Montreuil Bellay. (*D. J.*)

THONÉE, *voyez* HUNE.

THONINE, s. f. *Comm.*, chair de thon coupée & salée; la plus maigre est la meilleure.

THONIS, *Géog. anc.*, ville d'Egypte. Strabon, *liv. XVII. p.* 800. & Etienne le géographe la placent vers l'embouchure canopique; elle ne subsistoit plus de leur temps. Strabon remarque qu'elle avoit eu son nom du roi *Thonis*, qui reçut chez lui Ménélas, & la belle Hélène. Diodore de Sicile, *l. I. ch. xij.* fait aussi mention de cette ancienne ville. (*D. J.*)

THONNAIRE, s. m. *Pêche*, nom d'un filet dont on se sert sur la Méditerranée pour prendre des thons & autres grands poissons.

THONON, *Géog. anc.*, petite ville de Savoie, au duché de Chablais, dont elle est capitale, près de l'embouchure de la Drance dans le lac de Geneve. *Long.* 24. 12. *lat.* 46. 22.

Amédée IX. duc de Savoie naquit dans cette petite ville l'an 1435; c'étoit un prince plein de douceur & de bonnes qualités; mais la foible constitution de sa santé l'engagea de donner la régence de ses états à Yolande de France son épouse, dont il eut six fils & quatre filles. Il mourut à Verceil l'an 1472, à l'âge de 37 ans. (*D. J.*)

THOOSE, s. f. *Mytholog.*, nymphe marine, fille de Phorcys, roi puissant de la mer, & de plus dieu marin, selon Homere, *Odyssée*, *liv. I. v.* 71. Elle eut de Neptune le cyclope Polyphême, si célebre par l'Odyssée, & par la piece d'Euripide, intitulée le *Cyclope*. (*D. J.*)

THOR, s. m. *Mytholog.*, divinité adorée par les anciens peuples du nord. Il étoit l'aîné des fils d'Odin; il régnoit sur les airs, lançoit la foudre, excitoit & appaisoit les tempêtes; faisoit du bien aux hommes, & les protégeoit contre les attaques des géants & des mauvais génies. On le regardoit même comme le défenseur & le vengeur des dieux. On représentoit Thor à la gauche d'Odin son pere; il avoit une couronne sur la tête, un sceptre dans une main, & une massue dans l'autre. Quelquefois on le peignoit sur un char traîné par deux boucs de bois, avec un frein d'argent, & la tête couronnée d'étoiles. On croit que Thor étoit la même chose que le *Mithras* des Perses ou que le *Soleil*. Les peuples du nord célébroient en son honneur une grande fête, nommée *juul*; elle se célébroit au solstice d'hiver; on y faisoit des sacrifices pour obtenir une année abondante. On se livroit d'ailleurs à la joie; on faisoit des festins & des danses; & M. Mallet croit que c'est cette fête qui a donné lieu aux réjouissances que les peuples du nord font encore aujourd'hui à l'occasion des fêtes de Noël. Par les fonctions que la mythologie celtique attribuoit au dieu Thor, César l'a confondu avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Lucain lui donne le nom de *Taranis*, mot qui signifie encore aujourd'hui *tonnerre*, chez les habitans de la principauté de Galles en Angleterre. Le même jour de la semaine qui étoit consacré à Jupiter chez les Romains, c'est-à-dire le jeudi, étoit consacré à Thor chez les peuples du nord, & il s'appelle encore aujourd'hui *Thors dag*, le *jour de Thor*; d'où est venu le *thur's day* des Anglois qui signifie le *jeudi*. *V.* l'*introduction à l'hist. de Danemarck*. (---)

THOR, *Hist. du Nord*, nom d'un roi du Nord, dont l'histoire tient beaucoup de la fable. Il fut juste, tempérant, humain, préférant la vertu à la gloire, & ses sujets à lui-même. Après sa mort, son peuple, pour se consoler de sa perte, le plaça dans les cieux, ce qui fait douter un peu qu'il ait jamais existé sur la terre. (*M. de Sacy.*)

THORA, s. f. *Hist. nat. Botan.*, thora *folio cycluminis*, J. B. *thora venenata*, Gen. *seu pthora valdensium*, Clus. Ad Lobel. *Aconitum pardalianches*, *seu thora major*, C B. P. *Ranunculus*, *cyclaminis folio*, *asphodeli radice*, Tournefort.

Cette plante est une espece de renoncule qui pousse de sa racine deux ou trois feuilles presque rondes, semblables à celles du cyclamen, mais une fois aussi grandes, dentelées en leurs bords, nerveuses, fermes, attachées par des queues. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'en-

viron demi-pié, garnie en son milieu d'une ou de deux feuilles pareilles à celles d'en-bas, mais sans queue. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige, composées chacune de quatre pétales jaunes disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il paroît un fruit arrondi, où sont ramassées en maniere de tête, plusieurs semences plates. Sa racine est à petits navets, comme celle de l'asphodele. Cette plante contient beaucoup de sel corrosif & d'huile; on se sert de son suc pour empoisonner les fléches & les armes dont on tue les loups, & autres bêtes nuisibles.

La *thora* croît en abondance dans les montagnes de Savoie & de Piémont. Comme son suc est un poison très-actif, on accusa les malheureux Vaudois de l'avoir employé dans les guerres qu'ils eurent à soutenir pour leur défense contre la France & le duc de Savoie en 1560, parce qu'un petit nombre de Vaudois battit leurs troupes en plusieurs occasions; on les accusa, dis-je, d'avoir trempé la pointe de leurs épées & de leurs dards dans le suc de leur *thora*; mais la vérité est que ces braves gens réduits au désespoir combattoient pour leurs vies, leurs biens & leur religion, & qu'ils tremperent leurs épées dans la rage & la vengeance.

Mais ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les Espagnols, dans le temps que l'arbalete étoit leur arme principale, empoisonnerent réellement leurs fléches, comme ils firent en 1570, dans leurs combats contre les Maures, en se servant du suc d'une espece d'ellebore noir qui vient dans les montagnes de Castille. Ils se servirent aussi du suc d'une espece d'aconit qui croît au voisinage de Grenade, & qu'on nomme par cette raison dans le pays, *herbe d'arbalete*. L'effet de ces deux poisons est de produire des vertiges, des engourdissemens, l'enflure du corps, & la mort. (*D. J.*)

THORACHIQUE, CANAL, *Anatom.*, conduit par lequel le chyle est porté dans le cœur. C'est un canal mince & transparent qui s'étend le long de l'épine du dos, entre la veine azygos & l'aorte; passe derriere l'aorte à gauche, monte derriere la veine souclaviere gauche, & s'ouvre dans la partie postérieure de cette veine attenant le côté externe de la jugulaire interne.

Il mérite toute l'attention des physiciens; car comme dit Cowper, si nous considérons dans ce canal ses diverses divisions & inoculations, le grand nombre de valvules qui s'ouvrent de bas en haut, sa situation avantageuse entre la grande artere & les vertebres du dos, & que c'est-là où vont se décharger les vaisseaux lymphatiques qui rapportent la lymphe des poumons & des parties voisines, nous trouverons que tout conduit à la démonstration de l'art suprême que la nature emploie pour avancer le chyle, & pour le pousser perpendiculairement de bas en-haut.

Pecquet s'est illustré par la découverte qu'il fit en 1651 de ce réservoir du chyle dans l'homme; c'est encore par lui que nous savons évidemment que les veines lactées portent le chyle à ce réservoir, qu'il passe de-là par des veines particulieres à travers la poitrine jusqu'à la hauteur de l'épaule gauche, entre dans la veine souclaviere, & est porté droit au cœur. Il faut en voir la figure dans Cowper, car la plupart des autres anatomistes ont représenté d'après Eustachi, le réservoir du chyle tel qu'il est dans la bête.

Il importe d'observer que le *canal thorachique* est exposé à des jeux de la nature. Pecquet a trouvé en 1657, dans un sujet, que ce canal communiquoit avec la veine émulgente, & dans un autre sujet avec la veine lombaire droite. Il se termine dans les uns par une ampoule; & dans les autres par plusieurs branches réunies; il est encore quelquefois double, un de chaque côté, & quelquefois accompagné d'appendices pampiniformes.

Il montre dans les bêtes des variations, comme dans l'homme. On sait que dans les chiens & les autres animaux qui n'ont point de clavicule, ce canal se décharge ordinairement dans la veine de la patte antérieure gauche; mais Pecquet & Verheyen ont vu ce conduit se décharger dans la veine de la patte antérieure droite. Bartholin a trouvé une des deux branches qui s'inféroit dans la veine de la patte antérieure gauche, & une autre dans la droite. Enfin Vanhorne a eu occasion de voir l'une des deux branches s'ouvrir dans la veine jugulaire. (*D. J.*)

Les arteres *thorachiques*, ou *mammaires externes*, viennent de l'axillaire qui fournit trois ou quatre rameaux, qui se distribuent au grand & au petit pectoral,

au grand dentelé, au grand dorsal & à toutes les parties circonvoisines ; elles communiquent avec les mammaires internes & les intercostales. On peut les distinguer par rapport à leur situation, en antérieure, en moyenne & en inférieure.

THORÆ, *Géog. anc.*, peuples de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe ; & selon M. Spon, *Thoræ* étoit un lieu maritime entre Phalere & Sunium. (*D. J.*)

THORAX, s. m. *en Anatomie*, est cette partie du corps humain qui forme la capacité de la poitrine, & renferme le cœur & les poumons. *Voy. Pl.* (*Ostéol.*)

Ce mot vient du grec θόρειν, *salire*, sauter, à cause du battement continuel du cœur qui est renfermé dans la poitrine. Galien nomme aussi le *thorax*, *cithara*, & dit qu'il contient les parties qui excitent à l'amour.

Le *thorax* est aussi appellé *second ventre*, ou *ventre moyen*, & proprement *le coffre* ou *la poitrine*. *Voy.* VENTRE.

Il est terminé en haut par les clavicules, & en-bas par le cartilage xiphoïde, & le diaphragme. La partie antérieure se nomme *le sternum* ; les parties latérales *les côtes* ; les parties postérieures sont *l'épine & les vertebres du dos & l'omoplate*. *Voy.* COTES, STERNUM, *&c.*

Outre le cœur & les poumons, le *thorax* contient encore la veine-cave ascendante, l'aorte, la veine & l'artere pulmonaire, la trachée artere, l'œsophage, *&c.*

Il est tapissé intérieurement d'une membrane appellée *la plevre*, & il est partagé dans le milieu par une autre membrane appellée *le médiastin*. *Voy.* PLEVRE & MÉDIASTIN.

THORAX, *Géog. anc.*, montagne de la Magnésie, selon Diodore de Sicile, *l. XIV.* & Strabon, *l. XIV. p.* 647. C'est sur cette montagne qu'un certain grammairien nommé *Daphitas* fut crucifié pour avoir attaqué les rois de Pergame dans ces vers :

Πορφυρέοι Μώλωες, ἀπορρινήματα γαίης
Λυσιμάχου, Λυδῶν ἄρχετε, καὶ Φρυγίης.

Purpureæ vibices, scobs limataque gaza
Lysimachi, Lydos & Phrygiam regitis.
(*D. J.*)

THORBERG, *Géogr. mod.*, bailliage de Suisse, au canton & à deux lieues de Berne. Un gentilhomme du pays nommé *Thornberg* y fonda l'an 1397 une chartreuse, & donna sa terre pour l'entretien des moines. Les Bernois ont fait de cette terre un bailliage, & ont converti la chartreuse en un château pour la résidence du baillif. (*D. J.*)

THORICUS, *Géogr. anc.*, bourg de l'Attique, dans la tribu Acamantide : il étoit situé entre Sunium & Potamus, appellé maintenant *Porto-Rafti*. On trouve cette inscription à Athènes dans le jardin d'Hussein-Bey, dit Spon, *liste de l'Attique*, *p.* 344.

Η: ΡΑΧΙΚΛΗΣ
ΕΥΦΑΟΝΙΟΥ
ΤΟΝΩΔΕ
ΘΟΡΙΚΙΩΤ.

THORN, *Géog. mod.*, ou *Toorn*, en latin moderne *Taurunium*, ville de Pologne, dans le palatinat de Culm, à la droite de la Vistule qu'on y passe sur un pont remarquable par sa longueur, qu'on dit être de 1770 aulnes à trente-cinq lieues de Dantzik.

Thorn est une ville du xiij. siecle, & qui fut d'abord libre. Les chevaliers de l'ordre teutonique s'en emparerent, & en furent ensuite délogés par les rois de Pologne. Charles Gustave la prit l'an 1655, & la rendit par la paix d'Oliva en 1660. Elle fut reprise en 1703 par Charles XII. qui fit démolir ses fortifications. C'étoit une ville anséatique au xv. siecle ; mais elle a perdu depuis son commerce par l'élargissement de la Vistule qui empêche les grands vaisseaux d'y pouvoir aborder. Quoique le luthéranisme y domine, les catholiques ont la liberté d'y célébrer les cérémonies de leur religion, en vertu de la protection de la Pologne. *Long.* 36. 35. *lat.* 53.

C'est à *Thorn* que naquit en 1473 Copernic (Nicolas) si célebre en astronomie. Il avoit trouvé le vrai système du monde & des phénomènes célestes, avant que Tycho-Brahé eût inventé le sien qui n'étoit qu'ingénieux. Il mourut comblé de gloire par cette découverte en 1543, à 70 ans. (*D. J.*)

THORNAX, *Géog. anc.*, montagne du Péloponnèse, dans la Laconie. Les modernes la nomment *Vouni* ; elle est au nord de Magula. Meursius s'est trompé évidemment, quand il a dit que ce fut sur cette montagne que Jupiter prit la figure d'un coucou, pour faire réussir quelque

amourette, & tromper la jalouſie de Junon. Il confond deux paſſages de Pauſanias; mais cet auteur dit dans ſes corinthiaques que ce déguiſement de Jupiter ſe paſſa ſur une montagne du même nom ſituée auprès de la ville d'Hermonie, à plus de trente lieues de *Thornax* de Laconie. (*D. J.*)

THORNOS, *Géog. anc.*, île que Pline, *l. IV. c. xij.* met au voiſinage de celle de Corcyre, en tirant vers la côte de l'Italie. On la nomme aujourd'hui *iſola Meiere*, ſelon le P. Hardouin, qui remarque que les manuſcrits ne s'accordent pas ſur l'ortographe du nom ancien de cette île. Les uns portent *Athoronos*, & d'autres *Othonoros*. (*D. J.*)

THORS-AA, *Géog. mod.*, riviere d'Irlande, dans ſa partie méridionale. C'eſt une des principales de l'île. Elle a ſon cours près du mont Hecla. (*D. J.*)

THORSUS, *Géog. anc.*, fleuve qui coule au milieu de l'île de Sardaigne, ſelon Pauſanias, *liv. X. c. xvij.* C'eſt le *Thyrſus* de Ptolomée, *liv. III. c. iij.* & peut-être le *Sacer* des modernes. (*D. J.*)

THOS, ſ. m. *Hiſt. nat. Zoologie anc.*, τῶς, nom donné par les Grecs à un animal de la claſſe des renards, mais plus gros que le renard ordinaire, & qui, diſent-ils, ſe nourriſſoit principalement, & par ruſes, d'oiſeaux aquatiques & de la volaille des baſſes-cours. (*D. J.*)

THOT, ſ. m. *Calend. égypt.*, dieu des Egyptiens, & ſemblablement nom du premier mois de l'année égyptienne. *Voy.* THEUTH. (*D. J.*)

THOUAILLE, ſ. f. *terme de riviere*, mot dont on ſe ſert dans les anciennes ordonnances pour ſignifier une *ſerviette*.

" Les ſergens, quand ils goûtent les „ vins étrangers, doivent avoir la *thouaille* „ au col, le beau pot doré en une main, „ & le hanap en l'autre ".

THOUARS, *Géog. mod.*, en latin du moyen âge *Toarcis caſtrum*, *Toarcium*, *Tourcius*, ville de France, dans le Poitou, ſur la riviere de Thoué, entre Argenton-le-Château au couchant, & Loudun au levant, au midi de Saumur, à 12 lieues au ſud-eſt d'Angers. Il y a une élection, une maréchauſſée, trois paroiſſes & pluſieurs couvens des deux ſexes. *Thouars* a été anciennement pendant plus de 400 ans dans la maiſon de ce nom. Louis, ſeigneur de la Trimouille, traita de ſes droits ſur ce vicomté avec Louis XI. qui le réunit à la couronne. Charles IX. éleva *Thouars* en duché en 1563, & Henri IV. l'érigea en duché-pairie en 1595, en faveur de la maiſon de la Trimouille. Les lettres de pairies furent vérifiées au parlement en 1599. *Long.* 17. 20. *lat.* 46. 57.

Bertram, (Corneille-Bonaventure) né dans cette ville en 1531, ſe rendit recommandable par ſes connoiſſances des langues orientales. Il mourut à Lauſanne l'an 1594, âgé de 63 ans. On a de lui, 1°. une république des Hébreux qui eſt courte & méthodique, 2°. un parallele de la langue hébraïque avec la ſyriaque, 3°. une réviſion de la bible françoiſe de Genève faite ſur le texte hébreu, 4°. une nouvelle édition du tréſor de Pagninus, 5°. un traité latin de la police des Juifs, *&c.* (*D. J.*)

THOUN, *Géog. anc.*, ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, à 4 lieues de Berne, au bord d'un petit lac qu'on nomme *lac de Thoun*. Elle eſt dans un pays fertile, bien cultivé, & en partie dans une île formée par l'Aare. Les Bernois acheterent *Thoun* en 1375 des comtes de ce nom, & conſerverent aux bourgeois tous leurs privileges. *Long.* 25. 20. *latit.* 46. 44. (*D. J.*)

THOUR, LE, *Géog. mod.*, en latin *Thyras*, *Taurus* ou *Durius*, riviere de la Suiſſe, au pays de Thourgaw. Elle prend ſa ſource dans les montagnes qui ſont à l'extrêmité méridionale du Tockebourg, & finit par ſe jeter dans le Rhin, environ à deux milles au-deſſus d'Egliſaw. C'eſt une riviere rapide, inégale dans ſon accroiſſement & ſon décroiſſement.

THOURGAW, LE, *Géog. mod.*, ou *Thourgau*, pays de la Suiſſe, qui ſuivant l'origine de ſon nom, comprend toute cette étendue de pays qui eſt aux deux côtés de la riviere de Thour, & qui s'avance d'un côté juſqu'au Rhin, & de l'autre juſqu'au lac de Conſtance. Dans ce ſens, il fait toute la partie orientale de la Suiſſe. Il comprend une partie du canton de Zurich, celui d'Appenzell tout entier, les terres de la république & de l'abbé de Saint-Gall, celles de l'évêque de Conſtance & celles des ſept anciens cantons; mais dans l'uſage ordinaire, on entend par le *Thourgaw* les ſeules terres qui dépendent de la ſouveraineté commune des cantons. Dans ce dernier ſens,

le *Thourgaw* eſt un grand bailliage, qui eſt borné à l'orient en partie par le lac de Conſtance, & en partie par la ville de ce nom & par les terres de ſon évêque; au midi par les terres de l'abbé de Saint-Gall; & à l'occident par le canton de Zurich. Ce bailliage eſt le plus grand qu'il y ait dans toute la Suiſſe; car il comprend quelques villes, pluſieurs villages & plus de cinquante paroiſſes.

Le gouvernement civil du *Thourgaw* eſt ſous la ſouveraineté des huit anciens cantons qui y envoient tour-à-tour pour deux ans, un baillif, dont la réſidence eſt à Frawenfeld. A l'égard du gouvernement ſpirituel, les quatre principales villes ſe choiſiſſent elles-mêmes leurs paſteurs qui compoſent enſemble un ſynode. Les catholiques qui ſont à-peu-près le tiers des habitans, dépendent de l'évêque de Conſtance. (*D. J.*)

THOUR-THAL, *Géog. mod.*, c'eſt-à-dire, la *vallée de Thour*. On appelloit autrefois de ce nom général tout le comté de Tockembourg en Suiſſe; on ne le donne maintenant qu'à une portion peu conſidérable de ce comté, & qui renferme ſeulement quelques villages. (*D. J.*)

THRACE, PIERRE DE, *Hiſt. nat.*, *Thracia gemma*. Pline donne ce nom à une pierre dont il dit qu'il y avoit trois eſpeces; la premiere étoit entiérement verte & d'une couleur très-vive; la ſeconde étoit d'un verd plus foible; la troiſieme étoit remplie de taches couleur de ſang. Cette deſcription paroît convenir au jaſpe.

Les anciens appelloient encore pierre de Thrace, *thracius lapis*, une ſubſtance noire & inflammable que l'on croit être le jais ou jayet, ou le charbon de terre.

THRACE, *Géog. anc.*, en grec θρᾴκη, en latin, *Thracia* ou *Thracé*, grande contrée de l'Europe, renfermée entre le mont Hémus, la mer Egée, la Propontide & le Pont-Euxin. La borne ſeptentrionale du côté du Pont-Euxin, eſt cependant aſſez incertaine.

Les anciens géographes, comme le Périple de Scylax, Pomponius Méla & Pline étendent la *Thrace* juſqu'à l'embouchure du Danube; de ſorte qu'ils y renferment Iſtropolis, Tomi & Catalis. Pline a ſuivi en cela Pomponius Méla, & peut-être celui-ci a-t-il ſuivi le périple de Scylax.

Les hiſtoriens au contraire, mettent ces trois villes & quelques autres du voiſinage dans la Scythie, en-deçà du Danube, ou les marquent ſimplement ſur la côte du Pont-Euxin. Strabon lui-même diviſe ce quartier-là en côtes pontiques; ſavoir, celle qui prend depuis l'embouchure ſacrée du Danube, juſqu'aux montagnes qui ſont près du mont Hémus, & celle qui s'étend depuis ces montagnes juſqu'à l'embouchure du Boſphore, près de Byſance.

Les bornes que Ptolomée donne à la *Thrace* paroiſſent plus naturelles. Ce qui eſt au-delà du mont Hémus, il l'attribue à la Baſſe Mœſie; & du côté du Pont-Euxin, il ne pouſſe pas la *Thrace* au-delà de la ville Meſembria. En effet, on ne voit pas comment Pline, après avoir marqué le mont Hémus pour la borne de la *Thrace* dans les terres, a pu, le long de la côte, l'étendre ſi fort au-delà de cette montagne, & la pouſſer juſqu'au Danube.

La *Thrace* a été extrêmement peuplée autrefois; ſes habitans étoient robuſtes & pleins de valeur; leur fleuve Strymon ſervit long-temps de bornes entre la *Thrace* & la Macédoine; mais Strabon dit qu'auſſi-tôt que Philippe eut réduit ſous ſa domination, pluſieurs villes entre le Strymon & le Neſſus, on s'accoutuma à confondre ſous le nom de *Macédoine*, le pays conquis nouvellement.

Les poëtes Grecs & Latins ne nous font pas un beau portrait de la *Thrace*. Callimaque, Eſchile, Euripide & Ariſtophane l'appellent la *patrie de Borée*, le ſéjour des aquilons & le pays des frimats. Virgile, Horace, Ovide & Catulle tiennent le même langage. Séneque la nomme la mere des *neiges* & des *glaçons*; & Lucain appelle les grands hivers des hivers de *Thrace*. Pomponius Méla, *l. II. c. ij*, n'en parle pas plus avantageuſement. *Regio*, dit-il, *nec cœlo læta, nec ſolo, & niſi quâ mari proprior eſt, infœcunda, frigida, eorumque ſervatur maximè admodum patiens. Rarò uſquam pomiferam arborem, vitem frequentiùs tolerat, ſed nec ejuſquidem fructus maturat ac mitigat, niſi ubi frigore objectu frondium, cultores arcuere.*

Celui qui a civiliſé ces peuples, & qui leur a donné le premier des loix, a été un diſciple de Pythagore, nommé *Zamolxis*. Hérodote rapporte les noms d'une multi-

tude infinie de différens peuples qui ont habité la *Thrace*. Il dit, que s'ils euſſent pu, ou ſe réunir ſous un ſeul chef, ou ſe lier d'intérêts & de ſentimens, ils auroient formé un corps de nation très-ſupérieur à tout ce qui les environnoit.

Les *Thraces* avoient eu divers rois depuis Térès, qui eut deux fils, Sitalcée & Sparado. Il y eut de grandes brouilleries entre leurs deſcendans, qui tour-à-tour ſe détrônerent, juſqu'à ce que Seuthès reconquit une partie des états de ſon pere Moëſadès, & tranſmit ſa ſucceſſion paiſible à Cotys, pere de Cherſoblepte. A la mort de Cotys, les diviſions recommencerent, & au lieu d'un roi de *Thrace*, il y en eut trois, Cherſoblepte, Bériſade & Amadocus. A la fin Cherſoblepte dépoſſeda les deux autres: après quoi Philippe, roi de Macédoine, le dépouilla lui-même.

La république d'Athènes, après les victoires de Salamine & de Marathon, ne commanda pas ſeulement dans la Grece, mais conquit beaucoup de villes vers la *Thrace*, & dans la *Thrace* même; entre autres Pidne, Potidée & Méthone. Ces villes ſecouerent le joug, dès que Lacédémone à la fin de la guerre du Péloponnèſe, eut abattu la puiſſance d'Athènes. mais Thimothée, l'Athénien, les remit encore ſous l'obéiſſance de ſa patrie. Le roi Philippe les leur enleva, & ſe rendit maître de 32 villes de la *Thrace*.

Alexandre acheva la conquête entiere de ce pays, dont les peuples ne recouvrerent leur liberté qu'après ſa mort. Un autre Seuthès, fils ou petit-fils de Cherſoblepte, entra auſſi-tôt dans les droits de ſes ancêtres, & il livra deux ſanglantes batailles à Lyſimachus, un des capitaines & des ſucceſſeurs d'Alexandre.

A quelque temps de-là une partie des Gaulois, qui ſous la conduite de Brennus, ravageoient la Grece, ſe détacha du gros de la nation & alla s'établir en *Thrace*. Le premier roi de ces Gaulois *Thraces* s'appella *Commontorius*, & le dernier *Clyæus*, ſous qui les *Thraces* naturels exterminerent les Gaulois, tranſplantés chez eux, & remirent ſur le trône Seuthès, iſſu de leurs anciens rois. Ce prince & ſes deſcendans régnerent ſans interruption juſqu'à Veſpaſien, qui à la fin, réduiſit la *Thrace* en province romaine.

Depuis ce temps-là la *Thrace* a eu le même ſort que le reſte de la Grece, juſqu'à ce qu'elle ſoit demeurée ſous la puiſſance des Turcs, que la priſe de Conſtantinople a rendu maîtres du pays.

La *Thrace* des anciens ſe nomme aujourd'hui la *Romanie* de *Thrace*, pour la diſtinguer de la Romanie de la Morée; c'eſt la province la plus orientale de la Turquie européene, entre la mer Noire, la mer de Marmora, l'Archipel, la Macédoine & la Bulgarie.

Le P. Briet diviſe l'ancienne *Thrace* en *Thrace*, en deçà de Rhodope, & Thrace en delà de Rhodope. La premiere comprend la Thrace médique, grecque ou macédonienne; la Thrace drauſique, ſapaïque, corpialique; la province de Byſance; la Thrace cénique, ſellétique & ſamaique. La ſeconde Thrace au-delà du Rhodope, comprend la Thrace uſdicenſtique, la Thrace bennique, danthelétique, beſſique; & enfin la Querſonnèſe de Thrace.

La notice de l'empire, depuis Conſtantin juſqu'à Arcadius & Honorius, renferme dans la Thrace ſix provinces, qui ſont l'Europe, Rhodope, la Thrace, l'Hémimont, la ſeconde Moëſie, & la Scythie.

Les Thraces étoient naturellement féroces, violens, emportés & cruels; cependant ceux qui venoient des colonies de Phénicie, & qui demeuroient au voiſinage de la Grece, ſe policerent, & ſe rendirent célebres dans les arts & dans les ſciences; leur pays produiſit Orphée, Linus & Muſée, dont j'ai parlé dans cet ouvrage.

Phèdre étoit auſſi de Thrace; il fut réduit à l'eſclavage, enſuite affranchi ſous Auguſte, & expoſé ſous Tibere à toutes les perſécutions de Séjan, juſqu'à la mort de cet indigne favori d'un tyran odieux. Il ne ſe ſoucia jamais d'amaſſer du bien, & met cette raiſon entre les choſes qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poëte. Ses fables ſont admirables, & l'on a raiſon d'être ſurpris qu'un ouvrage plein d'autant d'agrément & de pureté, que l'eſt celui de Phèdre, ait été ſi peu connu pendant pluſieurs ſiecles. Nous avons outre la belle édition d'Hoogſtraten, miſe au jour à Amſterdam en 1701, *in*-4°. celle de Burmann, imprimée dans la même ville en 1727, *in*-4°. (*D. J.*)

THRACE, *la mer de*, *Géogr. anc.* *Thracium mare*. Strabon donne ce nom

à la partie de la mer Egée, qui baigne les côtes de la Thrace. (*D. J.*)

THRACE, *bosphore de*, *Géogr. mod.*, autrement dit le canal de Conſtantinople, qui ſépare l'Aſie d'avec l'Europe. C'eſt un canal de 15 milles de long, ſur environ deux de large, en des endroits plus, en d'autres moins. Sa promenade eſt agréable, & ſon aſpect eſt charmant, *voy.* les détails au *mot* BOSPHORE *de Thrace.* (*D. J.*)

THRACE, ſ. f. *Mythol.*, nymphe de la fable; elle étoit fille de Titan, & eut de Saturne Dolonéus, qui donna ſon nom aux Dolones; & de Jupiter elle eut Bithy, qui donna le ſien aux Bithyniens. (*D. J.*)

THRACIUS pagus, *Géog. anc.*, bourg de l'Aſie mineure, dans l'Helleſpont, près de la ville de Cyzique.

THRAMBUS, *Géog. anc.*, promontoire de la Macédoine, ſelon Etienne le géographe, entre le golfe Thermaïque & le golfe Toronaïque. (*D. J.*)

THRANITÆ, ſ. m. *Littérat.* Dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un ſur l'autre, on nommoit *thranitæ* les rameurs qui étoient au pont du haut, & *zygitæ*, les rameurs du ſecond pont.

Meibom, dans ſon diſcours ſur l'architecture navale des anciens, tache de prouver que la prodigieuſe hauteur qu'on a ſuppoſé néceſſaire aux galeres de pluſieurs rangs, de rames, eſt une hauteur imaginaire; & que le vaiſſeau de Philopater, qu'on dit avoir eu quarante rangs de rames, & quatre mille rameurs pour le faire aller, pouvoit très-bien être conduit par un ſi grand nombre de gens.

Cet auteur croit qu'on devroit perfectionner nos propres galeres, d'après le plan qu'il a donné de celles des Romains; il reconnoit cependant que notre forme mérite la préférence; mais il voudroit que nous ſuiviſſions les mêmes proportions que gardoient les Romains dans la bâtiſſe de leurs longs vaiſſeaux.

La queſtion eſt de ſavoir ſi l'une & l'autre, la forme & les proportions, quadreroient enſemble. Les gens de lettres parlent très-bien; mais qu'ils laiſſent aux gens de l'art, guidés par la pratique & l'expérience, la gloire de bâtir les vaiſſeaux & les galeres.

THRASOS, *Médec. ancienne*, θράσος; Hippocrate ſe ſert de ce terme pour ſignifier une certaine férocité dans le regard & dans les yeux, qui paroît aux approches d'un délire. (*D. J.*)

THRASYLLUM, *ou* THRASYLLUS, *Géog. anc.*, montagne de l'Aſie mineure, dans la Myſie, au voiſinage du fleuve Caïcus. (*D. J.*)

THRAUSTON, *Géog. anc.*, ville du Péloponnèſe, dans l'Elide. Xénophon la donne aux Acrorians.

THRENÉTIQUE, *Muſiq. inſt. des anc.* Pollux parle d'une flûte ſurnommée *threnétique* ou lugubre, qui fut, dit-on, inventée par les Phrygiens, dont les Cariens en apprirent l'uſage dans la ſuite. Probablement cette flûte accompagnoit les thrénadies; *voy.* THRÉNADIE, *Littérat.* Peut-être la flute ſurnommée *thrénetique* par Pollux, n'eſt autre que le gingros (*Muſiq. inſt. des anc.*) appellée *gyngrine*, lugubre, dans l'*art.* FLUTE, *Littér.* (*F. D. C.*)

THRENODIE, ſ. f. *Littér.*, chanſon triſte ou funebre en uſage chez les anciens, dans les cérémonies des funérailles. *V.* FUNÉRAILLES *&* FUNEBRE.

Ce mot eſt grec, & compoſé de θρηνος, *pleurs*, *lamentations*, & de ωδη, *chant*.

THRIA, *Géog. anc.*, bourg de l'Attique, dans la tribu cénéide. Les champs des environs s'appelloient *campi thriaſii*. Ce bourg étoit entre Athènes & Eleuſis; il en eſt ſouvent parlé dans Thucydide, & dans les autres hiſtoriens des guerres d'Athènes. C'étoit la patrie du poëte Cratès, dont Suidas rapporte quelques ouvrages comiques; la porte d'Athènes par laquelle on ſortoit pour y aller, s'appelloit *porta thriaſia*, & fut enſuite nommée *Ceramica* & *Dipylon*. Ce bourg donnoit encore ſon nom au rivage près duquel il étoit ſitué, & à une riviere voiſine.

THRIES, ſ. f. *Littérat.* Les ſorts que l'on jetoit dans une urne ſe nommoient *thries* du nom de trois nymphes de l'antiquité qui demeuroient ſur le Parnaſſe, & qui avoient été nourrices d'Apollon, dieu de la divination. (*D. J.*)

THRIO, *Antiq. grecq.*, θρίλω; fête particuliere des Grecs en l'honneur d'Apollon. *Voyez* ſur cette fête Potter, *Archæol. grec. t. I. p.* 405. (*D. J.*)

THRIPODIPHORIQUE, *Muſiq. des anc.*, hymne chanté par des vierges, pendant qu'on portoit un trépié dans une fête à l'honneur d'Apollon. Cet hymne étoit au nombre des parthénies.

Voy. PARTHÉNIES, *Muſiq.* (*F.D.C.*)

THRIPS, gen. *pis.* m. *Litt.*, θρίπσις; nom donné par les Grecs & les Romains à une eſpece de ver, né de l'œuf du ſcarabé, lequel ver, tandis qu'il eſt dans cet état de ver, perce le bois, & y fait des cavités de différentes formes, & en des directions différentes, qui reſſemblent ſouvent à des caracterés d'écritures.

Les anciens Grecs ſe ſervoient de petits morceaux de bois ainſi rongés, au lieu de ſceau & de cachet, avant l'invention de la gravure; & en effet, ils répondoient très-bien à cet uſage, car il n'étoit guere poſſible d'imiter l'impreſſion, ni de contrefaire les empreintes que formoient ſur la cire ces morceaux de bois ainſi rongés.

Lucien parlant de la maniere qu'il avoit de marquer ſes oliviers, emploie le mot *thrips*, non comme étant le nom d'un ver, mais comme étant celui du morceau de bois percé par l'inſecte. Théophraſte, Ariſtote, & Pline, ſe ſervent du même mot *thrips*; enfin nous trouvons qu'il déſigne auſſi ſouvent un morceau de bois percé de divers trous, que l'animal qui les a formés. (*D.J.*)

THRISMA, ſ. m. *Commerce*, étoit une ancienne piece de monnoie de la valeur d'un *groat*, ou du tiers d'un *shelling*. C'eſt apparemment une corruption de *tremiſſis*, qui étoit une ancienne monnoie d'Allemagne de la valeur de quatre ſous ſterling. Quelques-uns prétendent que c'eſt une piece de trois *shellings*; mais cela paroît une erreur.

THRIUS, *Géogr. anc.*, nom d'une ville, & d'un fleuve du Péloponnèſe, dans l'Elide. (*D.J.*)

THROANA, *Géogr. anc.*, ville de l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la marque dans le pays des *Leſti* ou des Pirates; & Caſtald la nomme *Taigin.* (*D.J.*)

THRONE, ſ. m. *Archit. & Littér.*, mot dérivé du grec θρόνος; chaiſe ou ſiege magnifique. C'eſt un ſiege royal enrichi d'architecture & de ſculpture de matiere précieuſe, élevé ſur pluſieurs degrés, & couvert d'un dais. Le *thrône* eſt dans la ſalle d'audience du ſouverain.

La deſcription du *thrône* du Mogol, par Tavernier eſt entiérement romaneſque, celle du *thrône* de l'empereur de la Chine, par le P. le Comte, eſt brodée ſuivant ſa coutume; & celle du *thrône* du grand-ſeigneur, par Duloir, ne l'eſt pas moins; mais j'aime la repréſentation des deux *thrônes* de l'antiquité, qu'on voit gravés dans les peintures d'Herculanum (*Pl.* 29.) La colombe qui eſt ſur le couſſin d'un des deux *thrônes* prouve que c'eſt la repréſentation du *thrône* de Venus; le feſton qu'un des génies ſoutient, paroît être de mirthe, & le ſceptre que tient l'autre génie convient encore à la déeſſe. Le ſecond *thrône* eſt celui de Mars, comme il paroît par le bouclier & le panache que ſoutiennent deux génies. (*D.J.*)

THRÔNE, *Critiq. ſacrée*, ſiege ou tribunal des rois; le *thrône* de Salomon étoit d'ivoire, & revêtu d'or pur; on y montoit par ſix degrés: aux deux côtés du ſiege, ſoutenu ſur deux bras, étoient deux figures de lions, & ſur les ſix degrés, douze lionceaux. *III. Rois. x*, 20. Iſaïe & Ezéchiel, pour donner une idée magnifique du *thrône* du Seigneur, diſent: le *thrône* de l'Eternel eſt comme un char animé, porté ſur un firmament ſemblable au ſaphir; ſes roues d'une grandeur & d'une beauté merveilleuſe, ſont dirigées par l'eſprit; celui qui eſt aſſis ſur le *thrône*, eſt tout environné de lumiere éclatante, que les yeux des hommes ne peuvent ſoutenir.

Le mot *thrône* ſe prend au figuré pour *royaume*, *état*; affermiſſez votre *thrône* par la clémence, *Prov. xx*, 28. Il déſigne auſſi la demeure d'un roi; Jeſus-Chriſt, dans S. Matth., *c. v*, 34, défend de jurer par le ciel, qui eſt le *thrône* de Dieu, ni par aucun autre *thrône*; c'eſt que l'abus des ſermens étoit fréquent chez les Juifs, & que ces ſermens étoient approuvés. (*D.J.*)

THRÔNES, *Critiq. ſacrée*, θρονόν; ce mot ſe trouve dans l'Epître aux Coloſſ. *j*, 16. Toutes choſes, dit l'apôtre, ont été par Dieu, viſibles ou inviſibles; les *thrônes*, θρονοὶ, ou les dominations, les principautés ou les puiſſances: il s'exprime ainſi par alluſion aux chérubins dont parle Iſaïe & Ezéchiel, qui ſont dit figurément être autour du *thrône* du Tout-puiſſant, parce qu'ils étoient repréſentés ſur l'arche; mais les hommes ayant forgé une hiérarchie céleſte & réelle, ont imaginé que les *thrônes* étoient les anges de cette hiérarchie, & qu'ils étoient ainſi nommés, parce qu'ils ſer-

voient comme de *thrônes* à la majesté de Dieu. Les peres de l'église ont cru qu'il y avoit trois especes d'anges ; selon eux, ceux du premier ordre, s'appellent les *thrônes*, & siegent immédiatement au-dessous de la Divinité ; voilà, dit Clément d'Alexandrie, ceux qui sont πρωτοκλιτοι.

THRONI, *Géogr. anc.*, ville & promontoire de l'île de Cypre, sur la côte méridionale. Le nom moderne est *Cabo de Pile*, selon Lusignan. (*D. J.*)

THRONIUM, *Géog. anc.*, ville des Locres Epicnémidiens, & dans les terres. Cette ville étoit très-ancienne, puisqu'il en est fait mention dans Homere. Iliad. *B. v*, 533. Scylax est le seul qui place cette ville dans la Phocide. Elle reçut son nom de la nymphe Thronia. (*D. J.*)

THRUMBUS, s. m., *terme de Chir.*, tumeur formée par un sang épanché, & grumelé sous les tégumens en conséquence d'une saignée. Ce mot vient du grec θρόμβος, qui signifie *un grumeau de sang*.

La cause de cette tumeur vient de ce qu'on n'a pas fait l'ouverture de la peau assez grande faute d'élévation, ou quand il se présente un morceau de graisse à l'ouverture ; alors une portion du sang qui ne peut sortir librement, se glisse dans les cellules du corps graisseux, & forme la tumeur dont nous parlons.

Quand le *thrumbus* est petit, il suffit de mouiller avec de l'eau fraîche, la compresse qu'on applique sur la plaie ; la résolution se fait à merveille par ce petit secours. Si la tumeur est considérable, il faut mettre du sel marin entre les doubles de la compresse mouillée. La résolution s'opere très-aisément & sans inconvénient que l'échymose consécutive du bras. Dans les personnes dont le sang est vicié, surtout lorsqu'on a négligé les secours indiqués, le plus petit *thrumbus* attire la suppuration des levres de la plaie. *V.* SAIGNÉE.

THRYALLIS, *Botan.*, nom donné par Nicande, & quelques autres écrivains, à une espece de verbascum ou mollaine, employée par les anciens dans leurs couronnes & leurs guirlandes. Dioscoride l'appelle *lichnitis*, parce qu'elle étoit d'usage pour servir de meche dans les lampes des Grecs, qui en employoient les tiges après les avoir réduites en petits filets. (*D. J.*)

THUBEN, *Géogr. anc.*, ville de l'Afrique intérieure. Pline, *liv. V*, *c. v.* la met au nombre de celles qui furent subjuguées par Cornelius Balbus. (*D. J.*)

THUBUNA, *Géog. anc.*, ville de la Mauritanie césarienne, selon Ptolomée. M. Shaw paroît assez bien fondé à la retrouver dans Thabné, ville du pays de Zab, située dans une belle plaine entourée d'un mur de terre. Elle a des jardins & de l'eau : son terrein produit du froment, de l'orge, du coton, des dates, & d'autres fruits ; mais les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices de l'ancienne *Thubuana*, qu'il seroit impossible de déterminer quelle en fut autrefois l'enceinte. (*D. J.*)

THUIN, *Géogr. mod.*, en latin du moyen âge, *Thudinium* ; petite ville dans l'évêché de Liege, sur la droite de la Sambre, entre Maubeuge & Charleroi, environ à trois lieues de chacune de ces villes. *Thuin* est bâtie sur une hauteur, & doit son origine aux anciens abbés de Lobes, dans le x. siecle. *Long.* 21, 52. *lat.* 50, 16. (*D. J.*)

THULE *ou* THYLÉ, *Géog. anc.*, par les Grecs θύλη ; île de l'océan septentrional, que tous les anciens géographes joignent aux îles britanniques : mais il y a de grandes difficultés à fixer sa situation, parce que les anciens n'ont point parlé de sa grandeur. Virgile, *Géorg. l. I. vers* 30. appelle cette île *ultima Thule*. Ptolomée, *l. VII. c. v.* Agathamere & le géographe Etienne, disent que durant les équinoxes les jours sont à *Thulé* de vingt heures, & que le milieu de l'île est à 63 degrés de l'équateur. De-là Cellarius pense que par l'île de *Thulé*, les anciens n'ont point entendu l'Islande, mais l'île de Schetland, ou l'île de Fero, soumises au roi de Danemarck, & dont la position s'accorde avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*. Le témoignage de Tacite, *vie d'Agric. c. x.* appuie ce sentiment : car il dit qu'en navigeant autour de la Grande-Bretagne, on apperçoit l'île de *Thule*. Or l'Islande est trop éloignée pour pouvoir être apperçue des côtes de la Grande-Bretagne.

Cependant si l'on s'en rapporte à Procope, qui s'est fort étendu sur cette île, *l. III. de bello Goth. c. xiv. Thulé* est dix fois plus considérable que la Grande-Bretagne ; elle en est assez éloignée, & est

presque déserte du côté du septentrion. Ce discours a engagé plusieurs géographes à prendre la grande Scandinavie, pour être l'île de *Thulé*. Ortelius pense en particulier, que *Thulé* est une partie de la Norwege, dont le nom même s'est conservé dans celui de *Thilemarck*, province de ce royaume. La convenance qui se trouve entre la latitude & la longitude de Thilemarck, avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*, sert à fortifier la conjecture d'Ortelius; mais il faut remarquer en même temps, que Procope avoue qu'il ne parle de *Thulé* que sur le récit d'autrui, & qu'il n'a jamais vu cette île. Il résulte de ce détail que le *Thulé* des anciens nous est encore inconnu. (*D. J.*)

THUMELITA, *Géog. anc.*, ville de la Lybie intérieure, située aux environs de la source du fleuve Cinyphis. (*D. J.*)

THUR, LA, *Géog. mod.*, petite riviere d'Alsace. Elle a sa source dans les montagnes de Vosge, coule dans le Sungaw, & se perd dans l'Ille, à dix lieues de sa source. (*D. J.*)

THURAIRE, *Musiq. instr. des anc.* Solin *Polyhistor*, *c.* II, *de Sicilia*, parle d'une flûte appellée *thuraire*, & Turnebe *Adverf. liv. VIII*, *c.* 20, dit que c'étoit celle dont on jouoit pendant que l'on posoit l'encens sur l'autel & que l'on n'immoloit pas les victimes. (*F. D. C.*)

THURIA, *Géogr. anc.*, 1°. ville du Péloponnèse, dans la Messénie. Strabon, *l. VIII.* dit qu'Æpea, qui de son temps s'appelloit *Thuria*, étoit voisine de Pheræ. Pausanias, *Messen*, *c. xxxj*, dit que *Thuria* étoit dans les terres, à quatre-vingt stades de Pheræ, qui étoit à six stades de la mer. Il ajoute que *Thuria* étoit d'abord bâtie sur une montagne, & qu'ensuite on bâtit dans la plaine, sans abandonner néanmoins le haut de la montagne. Le nom des habitans étoit *Thuriatæ*. Auguste piqué contre les Messéniens, qui avoient pris le parti de Marc-Antoine, donna la ville de *Thuria* aux Lacédémoniens. Il y en a qui prétendent que cette ville est l'*Anthcia* d'Homere.

2°. Isle de la mer Egée. Plutarque, *de exsulio*, *pag.* 602, qui la dit voisine de l'île de Naxos, ajoute qu'elle fut la demeure d'Orion.

3°. Fontaine d'Italie, dans la grande Grece, au voisinage de la ville de Sybaris, selon Diodore de Sicile, *l. XII. c.* 2. Elle donna le nom à la ville de Thurium, qui fut bâtie dans cet endroit. Le nom moderne de cette fontaine est *Aqua chè Fuella* selon Léander (*D. J.*)

THURIBULUM, s. m. *Littér.*, nom que donnoient les Romains au vaisseau dans lequel on brûloit l'encens pour les sacrifices.

THURIFÉRAIRE, s. m. *terme eccl.*, c'est le nom qu'on donne à un acholite ou clerc, qui dans les cérémonies de l'Eglise porte l'encensoir ou la navette. (*D. J.*)

THURINGE, *Géogr. mod.*, en latin *Thuringia*, province d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, avec titre de langraviat. Elle est bornée au nord par les duchés de Brunswig & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Misnie, dont elle est séparée par la Sala; au midi par la Franconie; & à l'occident par la Hesse. Cette province a trente-deux lieues de longueur, & presque autant de largeur: elle abonde en forêts, & est fertilisée pour les grains par les rivieres qui l'arrosent.

La Thuringe est en partie l'ancien pays des Cattes, qui devint après la décadence de l'empire romain, un royaume puissant, d'où il sortit des armées nombreuses, & composées de troupes aguerries. Aujourd'hui ce pays renferme plusieurs états, possédés par l'Electeur de Mayence, les ducs de Saxe, & différens comtes. Erford, capitale de toute la Thuringe, appartient à l'électeur de Mayence. Les deux villes impériales de la Thuringe sont Muhlhausen & Northausen: ce qu'on nomme la *Thuringe-Ballay*, répond au mot françois *ballival*, & consiste en un assemblage de commanderies, qui appartient aux chevaliers de l'ordre Theutonique. Si quelqu'un est curieux de connoître l'histoire de tous les anciens monasteres de la Thuringe, il peut consulter l'ouvrage intitulé; *Thuringia sacra*, Francof. 1737, in fol. (*D. J.*)

THURINGIENS, LES, *Géog.*, *Thuringi*, *Thoringi*, & *Doringi*, peuples de la Germanie, célebres depuis la décadence de l'empire romain. Vegetius, *Mulomedic.* liv. IV, ch. vj, qui écrivoit vers la fin du quatrieme siecle, est le premier qui fasse mention des Thuringiens, en disant que leurs chevaux résistoient aisément

aiſément à la fatigue. Jornandès, Procope, Caſſiodore, & Grégoire de Tours, connoiſſent auſſi les Thuringiens; & l'on peut conclure, que puiſque les auteurs qui ont écrit avant le quatrieme ſiecle, n'en parlent en aucune façon, il faut que ces peuples n'aient pris naiſſance, ou du moins n'aient commencé à ſe rendre fameux que dans ce ſiecle-là.

On doit ſe contenter de regarder comme la premiere demeure des Thuringiens, celle que les auteurs dont nous venons de parler leur donnent; car ils ont habité auparavant quelqu'autre pays, mais perſonne ne peut nous inſtruire là-deſſus. On voit que ces Thuringiens habiterent le pays des Chéruſques, après que le nom de ceux-ci ne fut plus connu: outre cela, une partie du pays des Hermandures paroît avoir été renfermée dans la Thuringe, qui s'étendit non-ſeulement en-deçà, mais encore au-delà de la Sala: enfin on trouve que la meilleure partie du pays des Cattes ſervit à former la Thuringe, qui, lorſqu'elle fut devenue un royaume, s'étendoit du nord au midi, depuis l'Aller juſqu'au Meyn; la Multa la bornoit à l'orient, & la Fulde & l'Adrana à l'occident.

Vers la fin du cinquieme ſiecle, & au commencement du ſixieme, la Thuringe avoit un roi, & on a les noms des princes qui y regnerent. Bien des auteurs néanmoins font difficulté de leur donner le titre de roi; mais Spener ne balance point à les reconnoître pour tels. " Le royaume de Thuringe, dit-il, étoit comme „ celui des Marcomans & comme celui „ des Francs, quoiqu'il ne leur fût pas „ comparable pour l'étendue„. Les Thuringiens firent parler d'eux ſous leurs rois; & à la faveur des troubles dont la Germanie étoit agitée, ils eurent occaſion d'étendre leurs frontieres; mais ayant voulu attaquer les Francs, après que ceux-ci eurent établi leur domination dans la Gaule, ils furent battus, perdirent une grande partie de leur pays, & devinrent tributaires. Dans la ſuite, la jalouſie de deux freres ébranla cette monarchie, & la fit devenir la proie des Francs & des Saxons, qui profiterent de ces troubles. *Voy.* ſon état moderne au *mot* THURINGE. (*D. J.*)

THURIUM, *Géogr. anc.*, 1°. ville d'Italie, dans la grande Grece, ſur le golfe de Tarente. Pline, *liv. III*, *ch. xj.* dit qu'elle étoit bâtie entre le fleuve Crathis & le fleuve Syparis, où avoit été autrefois la ville de Sibaris; mais il ſe trompe, c'étoit dans ſon voiſinage.

Les habitans de Crotone ayant détruit Sybaris, les Athéniens & quelques autres Grecs la rebâtirent dans un lieu voiſin, & l'appellerent *Thuri* ou *Thurium*, du nom d'une fontaine qui ſe trouvoit auprès. La proximité de l'ancienne Sybaris & de la nouvelle ville, a été cauſe que quelques auteurs les ont priſes pour la même place, Outre Pline, Etienne le géographe dit; *Thurii urbs Italiæ, priùs* Sybaris *dicta.* Tite-Live, *liv. XXXIV*, *c. xliij*, nous apprend que les Romains y envoyerent dans la ſuite une colonie, & lui donnerent le nom de *Copia*: cependant l'ancien nom paroît avoir prévalu; car pluſieurs ſiecles après, Ptolomée & les itinéraires l'appellent *Thurium.* Tite-Live, *l. X*, *c. ij.* qui écrit *Thuriæ*, nomme le territoire de cette ville *Thurinus ager*, & le golfe ſur lequel elle étoit bâtie eſt appellée *Thurinus ſinus* par Ovide, *liv. XV*, *v.* 52. & Diodore de Sicile, *liv. XII. c. xc.*

On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de cette ancienne ville près de la mer, dans le royaume de Naples; on nomme cet endroit *Torre-del-Cupo*, & quelques cartes diſent, *Sybari-roinata*; il y reſte un aqueduc qui pouvoit ſervir à conduire les eaux de la fontaine *Thuria* à la ville. Au-deſſus de ces ruines on trouve un canton appellé *Torrana*, mot peut-être corrompu de *Thurina*; mais il importe de connoître plus à fond l'hiſtoire de *Thurium* & des Thuriens, dont Charondas fut le légiſlateur: la voici cette hiſtoire.

Quelque tems après l'entiere deſtruction de Sybaris par les Crotoniates, Lampon & Xénocrite fonderent, à quelque diſtance de l'ancienne Sybaris, la ville de *Thurium.* Diodore de Sicile en parle à-peu-près en ces termes, *liv. XII.* Les Sybarites qui avoient été chaſſés de la ville qu'ils vouloient rétablir, envoyerent des ambaſſadeurs à Lacédémone & à Athenes, afin de demander les ſecours dont ils avoient beſoin pour retourner en leur pays, & offrirent des habitations à ceux qui voudroient les y ſuivre. Les Lacédémoniens n'eurent aucun égard à

cette demande ; mais les Athéniens armerent dix vaiſſeaux ſous la conduite de Lampon & de Xénocrite. On fit encore publier l'offre des terres dans tout le Péloponnèſe, ce qui attira beaucoup de monde : mais le plus grand nombre étoit des Achéens & des Trézéniens, entraînés à cette migration par les promeſſes d'un oracle, qui avoit ordonné de poſer les fondemens de leur ville dans le lieu où ils trouveroient autant d'eau qu'il en faudroit pour leur uſage, & où la terre leur aſſureroit du blé ſans meſure.

Cette flotte paſſa en Italie, aborda auprès du terrein où étoit Sybaris, & découvrit le lieu que l'oracle ſembloit avoir indiqué. Non loin de l'ancienne Sybaris ſe trouva la fontaine Thuria, dont les eaux étoient conduites dans des tuyaux de cuir. Perſuadés que c'étoit à cet endroit que le dieu les adreſſoit, ils formerent l'enceinte d'une ville, & du nom de la fontaine, ils l'appellerent *Turium*. Elle fut partagée dans ſa longueur en quatre quartiers ; l'un fut appellé le *quartier d'Hercule* ; le ſecond celui *de Vénus* ; le troiſieme celui *d'Olympie* ; & le quatrieme celui *de Bacchus*. Dans ſa largeur elle fut encore coupée en trois quartiers ; l'un fut appellé le *quartier des Héros* ; le ſecond celui *de Thurium*, & le troiſieme *Thurinum*. Toute cette enceinte ſe remplit de maiſons bien bâties, bien diſtribuées, & qui formerent un corps de ville commode & agréable.

Il n'étoit guere poſſible qu'un peuple compoſé de nations ſi différentes ſe maintînt long-temps en repos. Les Sybarites, comme anciens propriétaires du terrein qui avoit été diſtribué aux citoyens qu'ils avoient aſſociés, s'attribuerent les premieres places dans le gouvernement, & ne laiſſerent que les emplois ſubalternes aux autres. Ils donnerent à leurs femmes les premieres places dans les cérémonies publiques de la religion. Ils prirent pour eux les terres que le voiſinage de la ville rendoit plus aiſées à exploiter : toutes ces diſtinctions irriterent ceux qui crurent avoir ſujet de ſe plaindre d'être maltraités. Comme ils étoient en plus grand nombre & plus aguerris, ils en vinrent à une ſédition ouverte, & chaſſerent ou maſſacrerent preſque tout ce qui reſtoit des anciens Sybarites.

Mais une pareille expédition dépeuplant le pays, laiſſoit beaucoup de terres d'un bon rapport à diſtribuer. Ils firent venir de la Grece de nouveaux habitans, à qui ils donnerent, par la voie du ſort, des maiſons dans la ville, & des terres à mettre en valeur à la campagne. Cette ville devint riche & puiſſante, fit alliance avec les Crotoniates ; & s'étant formé un gouvernement démocratique, elle diſtribua ſes habitans en dix tribus, dont les trois venues du Péloponnèſe furent appellées l'*Arcadienne*, l'*Achéenne*, & l'*Eléotique*. Les trois compoſées des peuples venus de plus loin furent appellées la *Béotique*, l'*Amphyctionique*, & la *Dorienne* : les quatre autres furent l'*Ionienne*, l'*Athénienne*, l'*Eubéenne*, & l'*Inſulaire*.

Ce ſage arrangement fut ſuivi du choix d'un homme admirable, de Charondas leur illuſtre compatriote, pour former un corps de loix qui puſſent ſervir à entretenir le bon ordre dans une ville compoſée d'eſprits & de mœurs ſi différens. Il y travailla ſi utilement, & fit un triage de toutes les loix qu'il crut les plus ſages & les plus néceſſaires, d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations policées ; il y en ajouta quelques-unes que nous allons rapporter après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques, ceux qui après avoir eu des enfans d'une premiere femme, paſſeroient après ſa mort à de ſecondes noces, ſi les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoute-t-il, attendre que des hommes qui prenoient un parti ſi peu avantageux pour leurs enfans, fuſſent en état de donner de ſages conſeils pour la conduite de leur patrie ; &, s'ils avoient eu lieu d'être ſatisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur ſuffire, ſans être ſi téméraires, que de s'expoſer aux haſards d'un ſecond engagement ?

Il condamna les calomniateurs atteints & convaincus à n'oſer paroître en public qu'avec une couronne de bruyere, qui préſentoit à tous ceux qui les rencontroient la noirceur de leur crime. Pluſieurs ne purent ſurvivre à cette infamie & ſe donnerent la mort ; & ceux qui avoient fondé leur fortune ſur cette déteſtable manœuvre, ſe retirerent d'une ſociété où la ſévérité des loix les obligeoit

d'aller porter ailleurs cette maladie contagieuse, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les temps.

Charondas avoit aussi senti de quelle importance il étoit de prendre des mesures pour empêcher que les vicieux ne corrompissent les bonnes mœurs par l'attrait de la volupté. Il donna action contre eux à ceux qui étoient intéressés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens; & l'amende étoit si forte & si sévérement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais pour attaquer ce mal dans son principe, il pensa sérieusement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laissa à personne, de quelqu'état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'Etat. Là se formoit la jeunesse à la vertu, & de-là naissoit l'espérance d'un république bien policée.

Par une autre loi, Charondas donnoit l'administration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la personne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers qui étoient appellés à l'héritage, au cas du décès du mineur, faisoient, pour leur propre intérêt, valoir son bien, & par la vigilance des parens maternels, ils ne pouvoient, sans exposer leur vie & leur honneur, suivre les mouvemens de la cupidité.

Les autres législateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refusoient de servir à la guerre, ou qui désertoient; Charondas ordonna qu'ils resteroient trois jours exposés dans la place publique en habit de femme, persuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui survivroient à cette infamie, n'oseroient pas dans les besoins de l'Etat s'y exposer une seconde fois, & laveroient cette premiere tache dans les ressources que leur pourroit fournir une bravoure de commande.

La sagesse de ces loix maintint les Thuriens en honneur, & soutint leur république dans la splendeur. Le législateur ne crut pas cependant qu'elles ne dussent souffrir aucun changement. Certaines circonstances que la prudence humaine ne sauroit prévoir, y peuvent déterminer. Mais pour aller au-devant des altérations que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à se plaindre de quelque loi, & qui voudroient en demander la réforme ou l'abrogation, seroient obligés de faire leur représentation en présence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la justice prêt à les punir, si l'assemblée déclaroit leur prétention injuste.

Cette précaution fit que ses loix furent long-temps sans atteinte, &, au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui restoit crevé. La loi qui décernoit la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumiere celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta sa plainte devant le peuple, qui substitua une interprétation pour un cas pareil qui arriveroit, & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard abandonné de la sienne qui étoit jeune, se plaignit de la liberté que celui qui se séparoit avoit d'épouser qui il lui plairoit; il proposa pour ôter toute idée de libertinage, de ne permettre au demandeur en action de divorce, que d'épouser une personne à-peu-près du même âge que celle qu'il quittoit. Son observation parut juste, il évita la peine, & les divorces devinrent fort rares.

La troisieme loi qui souffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille ne passeroient point dans une autre, tant qu'il resteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier de l'un ou de l'autre sexe pourroit épouser. S'il en restoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner 500 drachmes par forme de dédommagement. Le cas arriva: une fille de bonne famille, mais très-pauvre, se voyant négligée par le seul & dernier héritier de son nom, se plaignit dans une assemblée indiquée à ce sujet, suivant la forme prescrite par la loi, de la médiocrité de la somme, qui ne lui constituoit qu'une dot qui ne pouvoit la tirer de la misere, ni la faire entrer dans quelque famille qui convînt à sa naissance. Le peuple attendri sur le danger qu'elle couroit si sa demande étoit rejetée, reforma la loi, & condamna l'héritier à l'épouser.

Des loix si sages furent scellées du sang du législateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de son épée, pour se défendre contre les brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentroit dans la ville, il apprit qu'il se tenoit alors une assemblée où le peuple étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi qui défendoit expressément à toutes personnes, de quelqu'état qu'elles fussent, de s'y trouver en armes. Quelques malintentionnés virent son épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût osé violer la loi qu'il avoit faite. Vous aller voir, leur dit-il, combien je la juge nécessaire, & combien je la respecte. Il tira son épée, & se perça le sein.

Les Thuriens fleurirent tant qu'ils suivirent les loix de Charondas; mais la mollesse ayant pris le dessus, ils furent maltraités par les Bruttiens, les Lucaniens, & les Tarentins, sous l'oppression desquels ils gémissoient, lorsqu'ils se soumirent aux Romains. Ceux-ci trouvant le pays épuisé d'hommes, y envoyerent une colonie, & donnerent à la ville qu'elle habita le nom de *Copia*, comme il paroît par la monnoie qui nous en reste, avec une tête de Mars, & une corne d'abondance au revers, & pour inscription *Copia*.

2°. *Thurium* étoit aussi une ville de la Béotie. Plutarque *in Sylla*, dit que c'est une croupe de montagne fort rude, & qui finit en pointe comme une pomme de pin: ce qui faisoit qu'on l'appelloit *Ortophagus*. Au pié de cette montagne, ajoute-t-il, coule un ruisseau appellé *Morion*, & sur ce ruisseau est le temple d'Apollon thurien. Ce dieu a eu le nom de *Thurien*, de Thyro, mere de Charon, qui mena une colonie à Chéronée. (*D. J.*)

THURLES, *Géog. mod.*, petite ville d'Irlande dans la province de Munster, au comté de Tipperari, sur la Stuere, elle envoie deux députés au parlement de Dublin; elle est à six milles des frontieres de Kilkenni, & à douze de Cashel. (*D. J.*)

THURSO, *Géog. mod.*; petite ville d'Ecosse, dans la province de Caithness, avec un port sur la côte du nord.

THUS *ou* TUS, *Géog. mod.*, ville de Perse dans le Korassan. *Long.* selon Nassir-Eddin qui y naquit, 92, 30; *lat.* 37, & dans le quatrieme climat. (*D. J.*)

THUSEI, *Géog. anc.*, nom de la belle terre que Pline le jeune avoit en Toscane; il en fait la description dans une de ses lettres à Apollinaire, *liv. VI. let.* 9. & je vais la transcrire ici, parce que c'est la plus charmante description que je connoisse; parce que c'est un modele unique en ce genre, & parce qu'enfin il faut quelquefois amuser le lecteur par des peintures riantes, & le dédommager de la sécheresse indispensable de plusieurs autres articles.

Ma terre de Toscane, dit Pline, est un peu au-dessous de l'Apennin; voici quelle est la température du climat, la situation du pays, la beauté de la maison.

En hiver l'air y est froid, & il y gele; il y est fort contraire aux myrthes, aux oliviers, & aux autres especes d'arbres qui ne se plaisent que dans la chaleur. Cependant il vient des lauriers qui conservent toute leur verdure, malgré la rigueur de la saison. Véritablement elle en fait quelquefois mourir: mais ce n'est pas plus souvent qu'aux environs de Rome. L'été y est merveilleusement doux; vous y avez toujours de l'air; mais les vents y respirent plus qu'ils n'y soufflent. Rien n'est plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-peres & leurs bisaïeuls; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles histoires, qu'ils ont apprises de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre siecle.

La disposition du terrein est très belle. Imaginez-vous un amphithéatre immense, & tel que la nature le peut faire; une vaste plaine environnée de montagnes chargées sur leurs cimes de bois très-hauts, & très anciens. Là, le gibier de différente espece y est très-commun. De-là descendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis se rencontrent des collines, d'un terroir si bon & si gras, qu'il seroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cede point à celle des plaines campagnes; & si les moissons y sont plus tardives, elles n'y muriſſent pas moins.

Au pié de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes,

qui, comme si elles se touchoient, n'en paroissent qu'une seule. Ces vignes sont bordées par quantité d'arbrisseaux. Ensuite sont des prairies & des terres labourables, si fortes, qu'à peine les meilleures charrues & les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre est très-liée, elles en enlevent de si grandes mottes, que pour bien les séparer, il y faut repasser le soc jusqu'à neuf fois. Les prés émaillés de fleurs, y fournissent du trefle, & d'autres sortes d'herbes, toujours aussi tendres & aussi pleines de suc, que si elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruisseaux qui les arrosent, & qui ne tarissent jamais.

Cependant en des lieux où l'on trouve tant d'eaux, l'on ne voit point de marécage, parce que la terre disposée en pente, laisse couler dans le Tybre le reste des eaux dont elle ne s'est point abreuvée. Il passe tout au-travers des campagnes, & porte des bateaux, sur lesquels pendant l'hiver & le printemps, on peut charger toutes sortes de provisions pour Rome. En été, il baisse si fort, que son lit presque à sec, l'oblige à quitter son nom de fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaisir à regarder la situation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un payfage peint exprès; tant vos yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, seront charmés par l'arrangement & par la variété des objets.

La maison, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que si elle étoit placée au sommet. Cette colline s'éleve par une pente si douce, que l'on s'apperçoit que l'on est monté, sans avoir senti que l'on montoit. Derriere la maison est l'Apennin, mais assez éloigné. Dans les jours les plus calmes & les plus sereins, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent & d'impétueux, pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son exposition est presque entiérement au midi, & semble inviter le soleil en été vers le milieu du jour, en hiver un peu plutôt, à venir dans une galerie fort large & longue à proportion.

La maison est composée de plusieurs pavillons. L'entrée est à la maniere des anciens. Au-devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures sont tracées avec du buis. Ensuite est un lit de gazon peu élevé, & autour duquel le buis représente plusieurs animaux qui se regardent. Plus bas, est une piece toute couverte d'acantes, si doux & si tendres sous les piés, qu'on ne les sent presque pas. Cette piece est enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui pressés les uns contre les autres, & diversement taillés, forment une paliſſade. Auprès est une allée tournante en forme de cirque, au-dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, & des arbres que l'on a soin de tenir bas. Tout cela est fermé de murailles seches, qu'un buis étagé couvre & cache à la vue. De l'autre côté est une prairie, qui ne plaît guere moins par ses beautés naturelles, que toutes les choses dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Ensuite sont des pieces brutes, des prairies, & des arbrisseaux.

Au bout de la galerie est une salle à manger, dont la porte donne sur l'extrêmité du parterre, & les fenêtres sur les prairies, & sur une grande partie des pieces brutes. Par ces fenêtres on voit de côté le parterre, & ce qui de la maison même s'avance en saillie, avec le haut des arbres du manege. De l'un des côtés de la galerie & vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu desquelles est un bassin de marbre, d'où l'eau qui se dérobe entretient par un doux épanchement la fraîcheur des planes & des plantes qui sont au-dessous. Dans cet appartement est une chambre à coucher: la voix, le bruit, ni le jour, n'y pénétrent point; elle est accompagnée d'une salle où l'on mange d'ordinaire, & quand on veut être en particulier avec ses amis.

Une autre galerie donne sur cette petite cour, & a toutes les mêmes vues que la galerie que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure & de l'ombre. Elle est revêtue de marbre tout autour, à hauteur d'appui; & au défaut du marbre est une peinture qui représente des feuillages & des oiseaux sur des branches; mais si dé-

licatement, qu'elle ne cede point à la beauté du marbre même. Au-dessous est une petite fontaine, qui tombe dans un bassin, d'où l'eau, en s'écoulant par plusieurs petits tuyaux, forme un agréable murmure.

D'un coin de la galerie, on passe dans une grande chambre qui est vis-à-vis la salle à manger; elle a ses fenêtres d'un côté sur le parterre, de l'autre sur la prairie; & immédiatement au-dessous de ses fenêtres, est une piece d'eau qui réjouit également les yeux & les oreilles: car l'eau, en y tombant de haut dans un grand bassin de marbre, paroît toute écumante, & forme je ne sais quel bruit qui fait plaisir. Cette chambre est fort chaude en hiver, parce que le soleil y donne de toutes parts. Tout auprès est un poële, qui supplée à la chaleur du soleil, quand les nuages le cachent. De l'autre côté est une salle où l'on se déshabille pour prendre le bain. Elle est grande & fort gaie.

Près de-là on trouve la salle du bain d'eau froide, où est une baignoire spacieuse & assez sombre. Si vous voulez vous baigner plus au large & plus chaudement, il y a dans la cour un bain, & tout-auprès un puits, d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommode. A côté de la salle du bain froid est celle du bain tiede, que le soleil échauffe beaucoup, mais moins que celle du bain chaud, parce que celle-ci sort en saillie. On descend dans cette derniere salle par trois escaliers, dont deux sont exposés au grand soleil; le troisieme en est plus éloigné, & n'est pourtant pas plus obscur.

Au-dessus de la chambre, où l'on quitte ses habits pour le bain, est un jeu de paume, où l'on peut prendre différentes sortes d'exercices, & qui pour cela est partagé en plusieurs réduits. Non loin du bain est un escalier qui conduit dans une galerie fermée, & auparavant dans trois appartemens, dont l'un voit sur la petite cour ombragée de planes, l'autre sur la prairie, le troisieme sur des vignes; en sorte que son exposition est aussi différente que ses vues. A l'extrêmité de la galerie fermée est une chambre prise dans la galerie même, & qui regarde le manege, les vignes, les montagnes. Près de cette chambre est une autre fort exposée au soleil, sur-tout pendant l'hiver. De-là on entre dans un appartement, qui joint le manege à la maison. Voilà sa façade & son aspect. A l'un des côtés, qui regarde le midi, s'éleve une galerie fermée, d'où l'on ne voit pas seulement les vignes, mais d'où l'on croit les toucher.

Au milieu de cette galerie, on trouve une salle à manger, où les vents qui viennent de l'Apennin, répandent un air fort sain. Elle a vue par de très-grandes fenêtres sur les vignes, & encore sur les mêmes vignes par des portes à deux battans, d'où l'œil traverse la galerie. Du côté où cette salle n'a point de fenêtres, est un escalier dérobé, par où l'on sert à manger. A l'extrêmité est une chambre, à qui la galerie ne fait pas un aspect moins agréable que les vignes. Au-dessous est une galerie presque souterraine, & si fraiche en été, que, contente de l'air qu'elle renferme, elle n'en donne, & n'en reçoit point d'autre.

Après ces deux galeries fermées, est une salle à manger, suivie d'une galerie ouverte, froide avant midi, plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartemens: l'un est composé de quatre chambres, l'autre de trois, qui, selon que le soleil tourne, jouissent de ses rayons ou de l'ombre. Au-devant de ces bâtimens si bien entendus & si beaux, est un vaste manege: il est ouvert par le milieu, & s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent: il est entouré de planes; & ces planes sont revêtus de lierre. Ainsi le haut de ces arbres est verd de son propre feuillage, & le bas verd d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc & des branches; & passant d'un plane à l'autre les lie ensemble.

Entre ces planes sont des buis; & ces buis sont par-dehors environnés de lauriers, qui mêlent leurs ombrages à celui des planes. L'allée du manege est droite; mais à son extrêmité, elle change de figure, & se termine en demi-cercle. Ce manege est entouré & couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre & plus épaisse & plus noire. Les allées en rond qui sont au-dedans, (car il y en a plusieurs les unes dans les autres) reçoivent un jour très-pur & très-clair. Les roses s'y offrent par-tout; & un agréable soleil y corrige

la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au sortir de ces allées rondes & redoublées, on rentre dans l'allée droite, qui des deux côtés en a beaucoup d'autres séparées par des buis. Là est une petite prairie; ici le buis même est taillé en mille figures différentes, quelquefois en lettres qui expriment tantôt le nom du maître, tantôt celui du jardinier. Entre ces buis, vous voyez successivement de petites pyramides & des pommiers; & cette beauté rustique d'un champ, que l'on diroit avoir été tout-à-coup transporté dans un endroit si peigné, est rehaussé vers le milieu par des planes que l'on tient fort bas des deux côtés.

De-là vous entrez dans une piece d'acanthe flexible, & qui se répand où l'on voit encore quantité de figures & de noms que les plantes expriment. A l'extrêmité est un lit de repos de marbre blanc, couvert d'une treille soutenue par quatre colonnes de marbre de cariste. On voit l'eau tomber de dessous ce lit, comme si le poids de ceux qui se couchent l'en faisoit sortir: de petits tuyaux la conduisent dans une pierre creusée exprès; & de-là elle est reçue dans un bassin de marbre, d'où elle s'écoule si imperceptiblement & si à propos, qu'il est toujours plein, & pourtant ne déborde jamais.

Quand on veut manger en ce lieu, on range les mets les plus solides sur les bords de ce bassin; & on met les plus légers dans des vases qui flottent sur l'eau tout-autour de vous, & qui sont faits les uns en navires, les autres en oiseaux. A l'un des côtés est une fontaine jaillissante, qui reçoit dans sa source l'eau qu'elle en a jetée: car, après avoir été poussée en-haut, elle retombe sur elle-même, & par deux ouvertures qui se joignent, elle descend & remonte sans cesse. Vis-à-vis du lit de repos est une chambre qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle est toute brillante de marbre; ses portes sont entourées & comme bordées de verdure.

Au-dessus & au-dessous des fenêtres hautes & basses, on ne voit aussi que verdure de toutes parts. Auprès est un autre petit appartement qui semble comme s'enfoncer dans la même chambre, & qui en est pourtant séparé. On y trouve un lit; & quoique cet appartement soit percé de fenêtres partout, l'ombrage qui l'environne le rend agréablement sombre. Une vigne, artistement taillée, l'embrasse de ses feuillages & monte jusqu'au faîte. A la pluie près que vous n'y sentez point, vous croyez être couché dans un bois. On y trouve aussi une fontaine qui se perd dans le lieu même de sa source. En différens endroits sont placés des sieges de marbre propres, ainsi que la chambre, à délasser de la promenade. Près de ces sieges sont de petites fontaines, & partout vous entendez le doux murmure des ruisseaux, qui, dociles à la main du fontainier, se laissent conduire par de petits canaux où il lui plait. Ainsi on arrose tantôt certaines plantes, tantôt d'autres, quelquefois on les arrose toutes.

J'aurois fini il y auroit long-temps, de peur de paroître entrer dans un trop grand détail; mais j'avois résolu de visiter tous les coins & recoins de ma maison avec vous. Je me suis imaginé que ce qui ne vous seroit point ennuyeux à voir, ne vous le seroit point à lire, surtout ayant la liberté de faire votre promenade à plusieurs reprises, de laisser là ma lettre, & de vous reposer autant de fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs j'ai donné quelque chose à ma passion; & j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot, (car pourquoi ne pas vous découvrir mon entêtement ou mon goût?) je crois que la premiere obligation de tout homme qui écrit, c'est de jeter les yeux de temps en temps sur son titre. Il doit plus d'une fois se demander quel est le sujet qu'il traite; & savoir que s'il n'en sort point, il n'est jamais long; mais que s'il s'en écarte, il est toujours très-long.

Voyez combien de vers Homere & Virgile emploient à décrire, l'un les armes d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils sont courts pourtant, parce qu'ils ne font que ce qu'ils s'étoient proposés de faire. Voyez comment Aratus compte & rassemble les plus petites étoiles, il n'est point accusé cependant d'être trop étendu; car ce n'est point digression, c'est l'ouvrage même. Ainsi, du petit au grand, dans la description que je vous fais de ma maison, si je ne m'égare point en récits étrangers, ce n'est pas ma lettre, c'est la maison elle-même qui est grande.

Je reviens à mon sujet, de peur que si je faisois cette digression plus longue,

on ne me condamnât par mes propres regles. Vous voilà instruit des raisons que j'ai de préférer ma terre de Toscane à celles que j'ai à Tusculum, à Tibur, à Préneste. Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loisir d'autant plus sûr & plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Les fâcheux ne sont point à votre porte ; tout y est calme; tout y est paisible: & comme la bonté du climat y rend le ciel plus serein & l'air plus pur, je m'y trouve aussi le corps plus sain & l'esprit plus libre. J'exerce l'un par la chasse, l'autre par l'étude. Mes gens en font de même : ils ne se portent nulle part si bien ; &, graces aux dieux, je n'ai jusqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puissent les dieux me continuer toujours la même faveur, & conserver toujours à ce lieu les mêmes avantages ! Adieu. (*D. J.*)

THUSCIEN, PRÊTRE, *Antiq.*, prêtre Tyrrhénien ou d'Etrurie; on nommoit les prêtres d'Etrurie *prêtres thusciens*, à cause des fonctions qu'ils faisoient dans les sacrifices, ou de brûler les victimes & Penecns, de θύος, qui signifie *encens*, & καιειν, qui veut dire *brûler*; ou de consulter les entrailles des victimes, de θύος, qui veut dire aussi *sacrifices*, & de κοέειν, qui signifie la même chose que νοέειν, *regarder, considérer*. (*D. J.*)

THUYA, s. m. *Botan.*, en françois vulgaire *arbre de vie*. Bauhin, Boerhaave & Tournefort le nomment *thuya*, c'est un arbre de hauteur médiocre, dont le tronc est dur & noueux, couvert d'une écorce rouge-obscure ; ses rameaux se répandent en ailes; ses feuilles ressemblent en quelque maniere à celles du cyprès, mais elles sont plus plates, & formées par de petites écailles posées les unes sur les autres ; il porte au lieu de chatons ou de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent ensuite des fruits oblongs, composés de quelques écailles, entre lesquelles on trouve des semences oblongues & comme bordées d'une aile membraneuse. Le *thuya* est odorant, principalement en ses feuilles; car étant écrasées entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, résineuse & assez permanente; leur goût est amer.

Cet arbre vient originairement du Canada, d'où le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté à François I. On ne le cultive cependant que dans les jardins de quelques curieux, & on peut lui donner, comme à l'if, telle figure qu'on désire. Il résiste au froid de l'hiver, mais il perd sa verdure, ses rameaux & ses feuilles, devenant noirâtre jusqu'au printemps qu'il reprend sa couleur.

Le *thuya* des Grecs n'est point notre *thuya*; c'étoit une espece de cedre qui n'avoit chez les Latins que le nom de commun avec le citronnier, *arbor citrea*. Cet arbre venoit d'une branche de l'Atlas, dans la Mauritanie septentrionale, appellée par Pline, *liv. XIII. c. xv. mons Anchorarius* (*D. J.*)

THUYA, *bois de, Botan. sacr.*, *thyinum lignum*; sorte de bois fort estimé par les Hébreux, & qui étoit d'une odeur excellente ; la flotte du roi Hircan en apporta d'Ophir en abondance, *III Rois*, *x.* 11. Quelques interprêtes rendent ce mot par *bois de Brésil*, d'autres par *bois de pin*, & d'autres plus sagement & plus surement par *bois odoriférant*, sans déterminer quel étoit ce bois. (*D. J.*)

THYAMIS ou *THYAMUS*, *Géog. anc.*, 1°. fleuve de l'Epire, selon Thucydide, *l. I. p.* 32. & Athénée, *l. III. c. j.* Strabon & Pausanias connoissent aussi ce fleuve, dont le nom moderne est *Calama*, selon Thevet.

2°. *Thyamis*, promontoire de l'Epire, selon Ptolomée, *l. III. c. xiv.* Il servoit de bornes entre la Thesprotide & la Cestrinie, Niger dit que le nom moderne est *Nisto*.

3°. *Thyamis*, ancienne ville d'Asie, dans l'Arachosie. (*D. J.*)

THYATIRE, *Géog. anc.*, ville de l'Asie mineure, dans la Lydie, au nord de Sardis, en tirant vers l'orient de Pergame. Cette situation convient à celle que lui donne Strabon, *l. XIII.* qui dit qu'en allant de Pergame à Sardis, on avoit Thyatire à la gauche. Strabon & Polybe écrivent *Thyatira* au pluriel, & Pline, *l. V. c. xxix.* aussi-bien que Tite-Live, *l. XXVII. c. lxv.* disent *Thyatira* au nominatif singulier. C'étoit, selon Strabon, une colonie des Macédoniens. Il ajoute que quelques-uns vouloient que ce fût la derniere ville des Mysiens ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit aux confins de la Mysie ; mais Pline, Ptolomée, Etienne le géographe, & les auteurs

des notices la marquent dans la Lydie.

Le temps & les changemens arrivés avoient fait perdre juſqu'à la connoiſſance de la ſituation de cette fameuſe ville. On n'en fit la découverte que fort avant dans le dernier ſiecle. M. Spon, *voy. du Levant*, *l. III.* en parle ainſi : il n'y a pas plus de ſept ou huit ans qu'on ne ſavoit où avoit été la fameuſe ville de Thyatire, le nom même en ayant été perdu. Ceux qui ſe croyoient les plus habiles, trompés par une fauſſe reſſemblance de nom, s'imaginoient que ce fut la ville de *Tiria*, à une journée d'Epheſe ; mais M. Ricaut, conſul de la nation angloiſe, y étant allé accompagné de pluſieurs de ſes compatriotes qui négocioient à Smyrne, reconnut bien que Tiria n'avoit rien que de moderne, & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient. Comme ils jugeoient à-peu-près du quartier où elle pouvoit être, ils allerent à Ak-Hiſſar, où ils virent pluſieurs maſures antiques, & trouverent le nom de Thyatire dans quelques inſcriptions, après quoi ils ne douterent plus que ce ne fût elle-même. M. Spon s'en eſt convaincu lui-même par ſes propres yeux.

Avant que d'entrer dans la ville, pourſuit-il, on voit un grand cimetiere des Turcs, où il y a quelques inſcriptions. Dans le kan proche du bazar, on trouve environ trente colonnes avec leurs chapitaux & piédeſtaux de marbre, diſpoſées confuſément en-dedans pour ſoutenir le couvert. Il y a un chapiteau d'ordre corinthien, & des feuillages ſur le fût de la colonne. Sous une halle, proche du bazar, on lit une inſcription qui commence ainſi, ΗΚΡΑΤΙΣΙΗ ΘΙΑΤΕΙΡΗΝΩΝ ΒΟΥΛΗ, *le très-puiſſant ſénat de* Thyatire.

Dans la cour d'un des principaux habitans, appellé *Muſtapha-Chelebi*, on lit trois inſcriptions. Les deux premieres ſont les jambages du portail de la maiſon, & parlent d'Antonin Caracalla, empereur romain, comme du bienfaiteur & du reſtaurateur de la ville, & le titre de *maure de la terre & de la mer* qui lui eſt donné, eſt auſſi rare que celui de *divinité préſente des mortels*, qui lui eſt attribué dans une baſe de marbre à Fraſcati, proche de Rome. Au milieu de la cour de la même maiſon on voit un grand cercueil de marbre, où il y a la place de deux corps, & à l'un des côtés l'épitaphe du mari & de la femme qui y avoient été enſevelis, & le nom de Thyatire eſt répété deux fois dans cette épitaphe.

Dans une colonne qui ſoutient une galerie du kan, on voit une autre inſcription où on lit en grec & en latin que l'empereur Veſpaſien fit faire à Thyatire des grands chemins l'année de ſon ſixieme conſulat.

Les Turcs, après avoir bâti une ville nommée *Ak-Hiſſar* ou *Esbi-Hiſſar*, c'eſt-à-dire, *château blanc*, abandonnerent ce lieu, & vinrent bâtir dans un lieu plus commode ſur les ruines de l'ancienne Thyatire, en donnant à leur nouvelle ville le nom du château qu'ils avoient quitté. Les maiſons de leur Thyatire ou plutôt d'*Ak-Hiſſar*, ne ſont que de terre ou de gaſon cuit au ſoleil. Le marbre n'eſt employé qu'aux moſquées. Les habitans de cette ville ſont au nombre d'environ trois mille, dont la plupart négocient en coton. Ils ſont tous mahométans; on ne voit dans ce lieu ni chrétiens, ni grecs, ni arméniens ; & l'ancien évêché de Thyatire n'exiſte plus qu'en idée. (*D. J.*)

THEBARRA, *Géog. anc.*, lieu de l'Aſie mineure, au voiſinage du Pactole. Xénophon, *cyrop. l. VI.* nous apprend que c'eſt où ſe tenoient les aſſemblées de la Baſſe-Syrie. Etienne le géographe écrit *Thymbrara* ; & Berkelius penche à croire que c'eſt la véritable orthographe. (*D. J.*)

THYBBIS, *Géog. anc.*, nom d'un fleuve de Sicile, ſelon le ſcholiaſte de Théocrite, qui dit que ce fleuve couloit ſur le territoire de Syracuſe. Servius, *in Æneid. l. VIII. v.* 322. qui écrit *Tybris*, lui donne ſeulement le nom de Foſſe, *Foſſæ ſyracuſanæ*, & ajoute qu'elle fut creuſée par les Africains & par les Athéniens près des murs de la ville pour inſulter aux habitans. (*D. J.*)

THYESSOS, *Géog. anc.*, nom commun à une ville de la Lydie, & à une ville de la Pyſidie. (*D. J.*)

THYIA, *Ant. greq.*, Θυία, fête de Bacchus qui ſe célébroit à Elis. Les Eléens ont une dévotion particuliere à Bacchus, dit Pauſanias dans ſes Eliaques. Ils prétendent que le jour de ſa fête, appellée *thyia*, il daigne les honorer de ſa préſence, & ſe trouver en perſonne dans le lieu où elle ſe célebre ; les prêtres du

dieu apportent trois bouteilles vides dans sa chapelle, & les y laisse en présence de tous ceux qui y sont, Eléens ou autres: ensuite ils ferment la porte de la chapelle, & mettent leur cachet sur la serrure, permis à chacun d'y mettre le sien. Le lendemain on revient, on reconnoît son cachet, on entre, & l'on trouve les trois bouteilles pleines de vin. Il falloit mettre le cachet sur la bouteille, & cette précaution eût encore été vaine. " Plusieurs Eléens très-dignes de foi, ajoute l'historien, & même des étrangers, m'ont assuré avoir été témoins de cette merveille; ceux d'Andros assurent aussi que chez eux, durant les fêtes de Bacchus, le vin coule de lui-même dans son temple; mais, conclut Pausanias, si sur la foi des Grecs nous croyons ces sortes de miracles, il ne restera plus qu'à croire les contes que chaque nation fera sur ses dieux". Au reste, on peut lire ici Potter, *Archæol. grecq. l. II. c. xx. tome I. p.* 405. (*D. J.*)

THYIADES, *Myt.*, mot formé du grec θυιειν, *courir avec impétuosité*; c'étoit des surnoms qu'on donnoit aux bacchantes, parce que dans les fêtes & les sacrifices de Bacchus, elles s'agitoient comme des furieuses, & couroient comme des folles. Les *thyiades* étoient quelquefois saisies d'enthousiasme ou vrai ou simulé, qui les poussoit même jusqu'à la fureur: ce qui pourtant ne diminuoit en rien le respect du peuple à leur égard. En voici deux preuves historiques.

Plutarque me fournira la premiere. Après, dit-il, que les tyrans des Phocéens eurent pris Delphes, dans la guerre sacrée, les prêtresses de Bacchus, qu'on nomme *thyiades*, furent saisies d'une espece de fureur bacchique, & errant pendant la nuit, elles se trouverent, sans le savoir, à Amphisse; là, fatiguées de l'agitation que leur avoit causé cet enthousiasme, elles se coucherent & s'endormirent dans la place publique. Alors les femmes de cette ville confédérée des Phocéens, craignant que les soldats des tyrans ne fissent quelque insulte à ces *thyiades* consacrées à Bacchus, coururent au marché, se rangerent autour d'elles, afin que personne ne pût en approcher, gardant en même temps un profond silence pour ne point troubler leur sommeil. Quand les *thyiades* furent éveillées & revenues de leur phrénésie, les Amphissiennes leur donnerent à manger, les traiterent avec honneur, & obtinrent permission de leurs maris de les reconduire jusqu'en lieu de sureté. Seconde preuve.

Les Eléens avoient une compagnie de ces femmes consacrées à Bacchus, qu'on appelloit *les seize*, parce qu'elles formoient toujours ce même nombre. Dans le temps qu'Aristotime qui avoit occupé la tyrannie, traitoit le peuple avec la derniere dureté, ils lui envoyerent les *seize*, dans le dessein d'obtenir de lui quelque grace. Chacune d'elles étoit ornée d'une des couronnes consacrées au dieu Bacchus. Le tyran se tenoit alors dans la grande place, entouré de soldats de sa garde, qui voyant arriver les *thyiades*, se rangerent par respect de côté & d'autre pour les laisser approcher d'Aristotime; mais dès que le tyran eût appris le sujet de leur venue, il les fit chasser, & les condamna chacune à deux talens d'amende. Ce procédé indigna tellement les Eléens, qu'ils conspirerent sa perte, & se défirent de lui. (*D. J.*)

THYIASES, *Antiq. grecq.*: on appelloit ainsi les danses des bacchantes en l'honneur du dieu qui les agitoit. Il y a d'anciens monumens qui nous représentent les gestes & les contorsions affreuses qu'elles faisoient dans leurs danses; l'une paroît un pié en l'air, haussant la tête vers le ciel, ses cheveux négligés flottans au-delà des épaules, tenant d'une main un thyrse, & de l'autre une petite figure de Bacchus; une autre bacchante, plus furieuse encore, les cheveux épars, le corps à demi-nud, dans la plus violente contorsion, tient une épée d'une main, & de l'autre la tête d'un homme qu'elle vient de couper. (*D. J.*)

THYELLIES, s. f. pl., *Antiq. grecq.*, fêtes en l'honneur de Vénus, qu'on invoquoit dans les orages; θυελλα, *orage, tempête*. (*D. J.*)

THYIES, *Myth.*, ce sont les fêtes de Bacchus honoré par les *Thyiades*. *Voyez* THYIA. (*D. J.*)

THYITES, *Hist. nat.*, nom donné par Dioscoride à une terre compacte, & endurcie comme une pierre, qui se trouvoit en Egypte, & dont on vantoit les vertus dans les maladies des yeux. Il paroît par ses vertus que cette terre pouvoit être vi-

triolique. Quelques-uns ont cru que Dioscoride avoit voulu désigner sous ce nom la turquoise, d'autres ont cru que c'étoit un marbre verd.

THYLACION, *Méd. anc.*, θυλακίον; ce mot grec désigne dans les anciens auteurs, la bourse qui est formée par les membranes du fœtus à l'orifice des parties naturelles peu avant l'accouchement. Il n'y a que les Grecs qui aient exprimé par un seul mot des phénomenes aussi cachés à nos yeux. (*D. J.*)

THYLLA, *Antiq. grecq.*, θύλλα; fête particuliere en l'honneur de Vénus. (*D. J.*)

THYM *ou* THIM, s.m *Hist.nat.Bot.*, *thymus*; genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est relevée, & le plus souvent divisée en deux parties, & l'inférieure en trois.

Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges sont dures & ligneuses, & que les fleurs sont réunies en maniere de tête. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Entre les douze especes de *thym* que compte Tournefort, il y en a bien deux ou trois dont il faut dire un mot; le principal est le *thym* de Crete, *thymus capitatus*, *qui Dioscoridis*, *I. R. H.* en anglois, *the headed-thyme from Creta*.

C'est un sous-arbrisseau qui croît à la hauteur d'un pié; il pousse plusieurs rameaux grêles, ligneux, blancs, garnis de petites feuilles opposées, menues, étroites, blanchâtres, qui tombent l'hiver en certains lieux, selon Clusius, & qui sont d'un goût âcre. Ses fleurs naissent en maniere de tête aux sommets des rameaux, petites, purpurines, formées en gueule; chacune est un tuyau découpé en deux levres avec quatre étamines à sommets déliés. Quand cette fleur est passée, il lui succede quatre semences presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante, dont l'odeur est agréable, est des plus communes en Candie, dans l'île de Corfou, dans toute la Grece, en Espagne, en Sicile, le long des côtes maritimes tournées au midi, sur les montagnes, & aux autres lieux exposés au soleil; on la cultive dans les jardins des curieux; sa fleur varie en couleur suivant le terroir.

THYM, *Chym. & Mat. méd.*, plante aromatique de la classe des labiées de Tournefort.

Toute cette plante répand une odeur très-agréable, quoique assez forte. Elle a un goût âcre & amer. On emploie principalement ses feuilles & ses fleurs, ou plutôt leurs calices; car on doit compter les pétales à-peu-près pour rien comme dans toutes les fleurs des plantes de cette classe.

La marjolaine & le serpolet sont celles des plantes labiées avec lesquelles le *thym* a le plus de rapport. M. Cartheuser assure que l'huile essentielle de *thym* est plus âcre que celle de la marjolaine, & que la premiere plante contient aussi une grande quantité du principe camphré, dont nous parlerons plus bas. L'huile essentielle de *thym* est d'une couleur dorée ou rouge. M. Cartheuser en a retiré environ un gros & demi d'une livre de plante. Cette huile est, selon une expérience de Neumann, rapportée dans le *miscellanea berolinensia*, en partie liquide, & en partie concrete, dès le tems même de la distillation; c'est-à-dire qu'en distillant le *thym* avec l'eau, selon la méthode ordinaire, il s'éleve un principe huileux concret, un vrai camphre capable d'obstruer le bec de l'alembic, *&c. V.* CAMPHRE.

Le *thym* est rarement employé dans les remedes magistraux destinés à l'usage intérieur. Il est sûr cependant que réduit en poudre, ou bien infusé dans l'eau, dans le vin, *&c.* il pourroit servir utilement dans tous les cas pour lesquels on emploie les feuilles ou les fleurs de sauge, & qu'il fourniroit même dans tous les cas un remede plus efficace; on peut regarder ces remedes, & sur-tout la poudre, comme de bons emmenagogues, aristolochiques, *&c.* comme stomachiques, cordiaux, vulnéraires, *&c.*

L'usage du *thym* pour les remedes extérieurs est plus fréquent. On le fait entrer assez généralement dans la composition des vins aromatiques, des lotions & des demi-bains qu'on destine à fortifier les membres, à en dissiper les enflures, à en calmer les douleurs, *&c.*

Le *thym* que les botanistes appellent de

Crete, qui eſt celui de Dioſcoride & des anciens, & qui eſt abſolument analogue à notre *thym* commun, a été employé dans pluſieurs anciennes compoſitions officinales, telles que la confection hamech, *l'aurea alexandrina*, *&c.* Les modernes emploient le *thym* vulgaire dans un grand nombre de compoſitions tant externes qu'internes, & ils y font entrer auſſi ſes principes les plus précieux, ſon huile eſſentielle, par exemple, dans le baume nervin & dans le baume apoplectique; ſon eau diſtillée dans une eau compoſée, appellée *aromatique*, par excellence, *aqua odorata*, *ſeu milleflorum*, de la pharmacopée de Paris. (*b*)

THYMBRE, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*, *thymbra*, genre de plante qui ne differe du thym, de la ſarriette & du calament, qu'en ce que ſes fleurs ſont diſpoſées en rond. Tournefort, *I.R.H. V.* PLANTE.

Il y a cinq eſpeces de ce genre de plante, dont les fleurs ſont toutes ſemblables à celles du thym, & n'en different que parce qu'elles naiſſent verticillées autour des tiges. La plus commune, *thymbra legitima*, *ſeu ſaturcia cretica*, a la racine dure & vivace. Elle pouſſe comme le thym pluſieurs tiges rameuſes en maniere d'arbriſſeau, quarrées, fermes & couvertes d'une laine aſſez rude: ſes feuilles ſont fréquentes, un peu velues dès le bas, ſemblables à celles du thym; ſes fleurs ſont verticillées, ou diſpoſées par anneaux & par étages entre les feuilles, aux ſommités des tiges d'une couleur blanchâtre tirant ſur le purpurin. Cette plante eſt cultivée dans les jardins, elle fleurit en été, a une ſaveur un peu âcre; mais elle répand une odeur agréable, qui participe de la ſarriette & du thym; on l'eſtime apéritive, atténuante & diſcuſſive; on l'emploie intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

THYMBRÉE, *Géog. anc.*, *Thymbraia* ou *Thymbrara*; c'eſt le nom d'une ville de la Troade, fondée par Dardanus, & un fleuve ſur le bord duquel les Troyens avoient conſacré un temple à Apollon, ſurnommé pour cette raiſon *Thymbréen*.

Mais *Thymbrée* eſt encore un nom immortel, pour avoir été le lieu de la Phrygie où ſe donna la bataille entre Cyrus, fondateur de la monarchie des Perſes, & Créſus roi de Lydie; cette bataille, un des plus conſidérables événemens de l'antiquité, décida de l'empire de l'Aſie en faveur de Cyrus; elle ſe trouve décrite dans les *VI. & VII. l. de la Cyropédie* de Xénophon; & puiſque c'eſt la premiere bataille rangée dont nous connoiſſons le détail avec quelque exactitude, on la doit regarder comme un monument précieux de la plus ancienne tactique.

M. Freret, ſans avoir connu la pratique de la guerre, a remarqué, dans les *mém. de littér. tom. VI. in-4°. p.* 536. deux choſes importantes ſur cette bataille de *Thymbrée*; ſa premiere remarque eſt que le retranchement mobile de charriots dont Cyrus forma ſon arriere-garde, & qui lui réuſſit ſi bien, a été employé heureuſement par de grands capitaines modernes.

Lorſque le duc de Parme, Alexandre Farneſe, alla en France pendant les guerres de la ligue, il traverſa les plaines de Picardie, marchant en colonne au milieu de deux files de charriots qui couvroient ſes troupes; & Henri IV qui cherchoit à l'engager au combat, n'oſa jamais entreprendre de l'y forcer, parce qu'il ne le pouvoit ſans attaquer ce retranchement mobile, ce qu'il ne pouvoit faire ſans s'expoſer à une perte preſque certaine.

Le duc de Lorraine employa la même diſpoſition avec un égal ſuccès, lorſqu'après avoir tenté inutilement de jeter du ſecours dans Briſac, aſſiégé par le duc de Veimars, il fut obligé de ſe retirer preſque ſans cavalerie, à la vue de cet habile général qui avoit une armée très-forte en cavalerie. Le duc de Lorraine marcha ſur une ſeule colonne, couverte aux deux aîles par les charriots du convoi qu'il avoit voulu jeter dans Briſac; & ce retranchement rendit inutiles tous les efforts que fit le duc de Veimars pour le rompre.

La ſeconde choſe qui paroît à M. Freret mériter encore plus d'attention dans ce même combat, c'eſt que Cyrus dut preſque uniquement ſa victoire aux 4000 hommes qui étoient derriere le retranchement, & puiſque ce furent ces troupes qui envelopperent & prirent en flanc les deux portions des ailes de l'armée Lydienne, avec leſquels Créſus eſpéroit envelopper l'armée perſanne.

Céſar employa une ſemblable diſpoſition à Pharſale; & ce fut elle ſeule qui lui fit remporter la victoire ſur l'armée de Pompée, beaucoup plus forte que la

sienne, sur-tout en cavalerie. César lui-même nous apprend dans ses mémoires, que c'étoit de cette disposition qu'il attendoit le gain de la bataille. On appercevra sans peine la conformité des deux dispositions de *Thymbrée* & de Pharsale, en lisant les mémoires de César ; & cette conformité est le plus grand éloge que l'on puisse faire de Cyrus dans l'art militaire. Elle montre que ce qu'il avoit fait à *Thymbrée*, a servi de modele à un des plus grands généraux qui aient jamais paru, & cela dans une occasion où il s'agissoit de l'empire de l'univers. (*D. J.*)

THYMBREUS, *Myth.*, surnom que Virgile donne à Apollon, parce qu'il avoit un culte établi dans la Troade, en un lieu appellé *Thymbra*. Ce fut dans le temple d'Apollon *Thymbreus*, qu'Achille fut tué en trahison par Paris. (*D. J.*)

THYME, s. m. *Nosologie*, en latin *thymus*, en grec θύμος, & θύμιον ; petit tubercule indolent, charnu, semblable à une verrue, qui se forme à l'anus, ou aux environs des parties naturelles de l'un & de l'autre sexe, & qui ressemble à la fleur du thym. (*D. J.*)

THYMELÉ, *Littér.*, θυμέλη ; lieu du théâtre des Grecs & des Romains, où ils plaçoient la symphonie. (*D. J.*)

THYMELÉE, s. f. *Hist. nat. Bot.* On trouvera le caractere de ce genre de plante au mot GAROU. Tournefort en compte trente-cinq especes ; nous en décrirons deux, celle des pays chauds, à feuille de lin, & celle de la mer Noire.

La *thymelée* des pays chauds, *thymelica monspeliaca*, J. B. 1. 591. *thymelæa foliis lini*, J. R. 494. a la racine longue, grosse, dure, ligneuse, grise ou rougeâtre en dehors, blanche en-dedans, couverte d'une écorce épaisse, forte & tenace, d'un goût doux au commencement, mais ensuite âcre, brûlant & caustique.

Elle pousse un petit arbrisseau, dont le tronc gros comme le pouce, est haut d'environ deux piés, divisé en plusieurs branches, menues, droites, revêtues de feuilles toujours vertes, assez ressemblantes à celles du lin, mais plus grandes, plus larges, pointues, un peu visqueuses au toucher, & sous la dent.

Ses fleurs naissent aux sommités des rameaux, ramassées plusieurs ensemble comme en grappes, petites, blanches, formant chacune un tuyau cylindrique, fermé dans le fond, évasé par le haut, & découpé en quatre parties opposées en croix, avec huit étamines à sommets arrondis.

Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits gros à-peu-près comme ceux du myrthe, mais un peu plus longs, ovales, charnus, remplis de suc, verds au commencement, puis rouges comme du corail ; ils contiennent une seule semence, couverte d'une pellicule noire, luisante, fragile, sous laquelle est cachée une moëlle blanche, d'un goût brûlant.

Cette plante croit abondamment en Italie, en Espagne, en Provence, en Languedoc, aux lieux rudes, incultes, escarpés, parmi les broussailles, proche de la mer ; elle fleurit en juillet, & souvent durant toute l'automne.

La *thymelée* de la mer Noire, *thymelæa pontica citreis foliis*, est qualifiée de plante admirable par Tournefort, dans ses voyages. Sa racine est couverte d'une écorce couleur de citron ; elle produit une tige si pliante qu'on ne la sauroit casser ; elle est chargée vers le haut, de feuilles semblables par leur figure & par leur consistance, à celles du citronnier ; chaque fleur est un tuyau jaune, verdâtre, tirant sur le citron, divisé en quatre parties opposées en croix, avec quatre étamines surmontées de quatre autres ; le pistil est terminé par une tête blanche ; les feuilles écrasées ont l'odeur de celles du sureau, & sont d'un goût mucilagineux, lequel laisse une impression de feu assez considérable, de même que le reste de la plante ; l'odeur de la fleur est douce ; de toutes les especes connues de *thymelées*, c'est celle qui a les feuilles les plus grandes ; mais sa qualité caustique & brûlante, montre assez qu'il ne faut jamais l'employer en médecine : c'est bien dommage qu'il en soit de même de toutes les autres especes, car d'ailleurs ce sont des plantes charmantes pour l'ornement d'un jardin ; plusieurs d'entr'elles fleurissent en janvier, quand la saison est douce, & sont en février dans toute leur perfection. (*D. J.*)

THYMELÉE *de Montpellier*, *Mat. méd. V.* GAROU.

THYMELÉE *à feuilles de laurier*, *Mat. méd. V.* LAUREOLE.

THYMELICI, s. m. *Littérat.* Les Romains nommoient ainsi les musiciens qui chantoient dans les entr'actes, ou ceux qui dansoient d'après les airs de la sym-

phonie. Le lieu du théâtre où ils étoient placés, s'appelloit, comme je l'ai dit, *thymele*, d'où vient que Juvenal dit, *sat. vj. verſ.* 66.

Attendit tymele, tymele *nunc ruſtica diſcat.* (*D. J.*)

THYMÉLIES, ſ. m. *Antiq. rom.* Les *thymélies* étoient des chanſons en l'honneur de Bacchus; ces chanſons tirerent leur nom de *Thymélée* fameuſe baladine, qui fut agréable à l'empereur Domitien: on appella par la même raiſon *thyméliens*, les gens de théâtre qui danſoient & chantoient dans les intermedes; enfin le lieu où ils faiſoient leurs repréſentations, reçut auſſi le nom de *thymelée.* (*D. J.*)

THYMIAMA, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot. mod.*, nom donné par quelques auteurs à l'écorce de caſcarille, & par d'autres à l'écorce de l'arbre qui porte l'encens dont on ſe ſert dans les parfums. *V.* ENCENS & CASCARILLE. (*D. J.*)

THYMIAMATA, *Mat. méd. anc.*, θυμιάματα; c'étoit des eſpeces de fumigations aromatiques, dont les ingrédiens étoient choiſis, & ſi diverſifiés, qu'il paroit que dans leur compoſition, on conſultoit le plaiſir autant que l'utile. Comme pluſieurs des ingrédiens qui entroient dans ces ſortes de fumigations, ne répandent point une bonne odeur, les commentateurs ſe ſont perſuadés que c'étoient des drogues différentes de celles auxquelles nous donnons aujourd'hui les mêmes noms; mais cette opinion n'eſt fondée que ſur la fauſſe ſuppoſition qu'on ne compoſoit ces ſortes de préparations aromatiques, que pour la bonne odeur.

Le *caſtoreum* étoit un ingrédient des fumigations aromatiques, d'où il ſuit que les anciens faiſoient entrer dans ces fumigations, des drogues ſalutaires, ainſi que des drogues d'une odeur agréable. La gomme ammoniaque y entroit auſſi; l'odeur du galbanum eſt encore pire; cependant, ſuivant le témoignage des anciens, toutes ces drogues de mauvaiſe odeur ſe rencontroient enſemble dans les *thymiamata*, conjointement avec l'encens, la myrrhe, le jonc odorant, & autres parfums. (*D. J.*)

THYMIATERIUM, *Géog. anc.* Le périple d'Hannon nous apprend que c'eſt la premiere ville, ou colonie, que ce général Carthaginois fonda dans ſon voyage, le long des côtes de Lybie; mais *Thymiaterium* ne paroît pas être exactement le nom de cette ville, ou de cette colonie; c'eſt *Dumathiria* qu'on doit lire, ſuivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec πεδιάδια, en latin *urbem campeſtrem.* Les mots *dumathir* & *dumthor*, en hébreu, ſignifient un terrein uni; telle étoit la ſituation de cette premiere ville d'Hannon, & ſans doute il prétendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec θυμιατήριον, ſubſtitué par le traducteur, dans la vue, dit Bochart, d'adoucir le phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles attiques, veut dire un vaſe à brûler de l'encens. Ramuſio & Mariana prétendent que le nom moderne eſt *Azamor*, ſituée en Lybie, environ à deux journées de navigation au-delà de Gibraltar. (*D. J.*)

THYMIQUE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des arteres & des veines qui ſe diſtribuent au *thymus*. *V.* THYMUS.

THYMNIAS, *Géog. anc.*, golfe de l'Aſie mineure, dans la Doride, ſelon Pline, *l. III. c.xxviij.* & Pomponius Méla, *l. I. c.* 16. (*D. J.*)

THYMO, ſ. m. *Hiſt. nat. Ichthiolog.*, poiſſon qui ſe pêche dans le Theſin, fleuve d'Italie, & auquel on a donné le nom de *thymo*, parce qu'il ſent le thim. Il devient long d'une coudée; il a la tête petite à proportion du corps; le ventre eſt un peu pendant à ſa partie antérieure, le corps a une couleur bleue, & la tête eſt de diverſes couleurs: ce poiſſon a deux nageoires aux ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une au-deſſous de l'anus, & deux ſur le dos: la premiere des nageoires du dos eſt beaucoup plus grande que l'autre, & de couleur rouge avec des taches noires: la nageoire de la queue eſt fourchue. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons de riviere*, *ch. x. V.* POISSON.

THYMOXALME, *Mat. méd. anc.*, θυμοξαλμή; préparation de vinaigre, de thym, de ſel, & de quelques autres ingrédiens. On ordonnoit le *thymoxalme* extérieurement dans la goutte & les enflures, & on le preſcrivoit intérieurement dans les maux d'eſtomac, à la doſe d'environ un quart de pinte, dans de l'eau chaude: il opéroit comme purgatif, & voici ſa préparation. On prenoit deux onces de thym pilé, autant de ſel, un peu de farine, de rhue, & de pouliot: on mettoit le tout dans un pot, enſuite on verſoit deſſus

trois pintes d'eau, & quatorze onces de vinaigre: on couvroit bien le pot d'un gros drap, & on l'expoſoit pendant quelque tems à la chaleur du ſoleil. Dioſcoride, *l. V. c. xxjv.* (*D. J.*)

THYMUS, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une glande conglobée, ſituée à la partie ſupérieure du thorax, ſous les clavicules, à l'endroit où la veine-cave & l'aorte ſe partagent, & forment les branches qu'on appelle *ſouclavieres*. *V.* GLANDE.

Le *thymus* eſt cette partie qui dans la poitrine du veau ſe nomme *ris de veau*. Elle eſt groſſe dans les enfans; mais à meſure qu'ils croiſſent, elle diminue. Ses arteres & ſes veines ſont des branches, des carotides & des jugulaires. Ses nerfs viennent de la huitieme paire; & ſes vaiſſeaux lymphatiques ſe rendent dans le canal thorachique.

Le ſavant docteur Tyſon prétend que l'uſage du *thymus* eſt de ſervir de décharge au chyle qui eſt dans le conduit thorachique du fœtus, dont l'eſtomac étant toujours plein de la liqueur dans laquelle il nage, tient néceſſairement le conduit thorachique diſtendu par le chyle; d'autant que le ſang que le fœtus reçoit de la mere, remplit les veines, & empêche le chyle d'entrer librement dans la veine ſouclaviere. *V.* FŒTUS.

M. Cheſelden obſerve que le *thymus* eſt fort petit dans les hommes, & que les glandes thyroïdes ſont très-groſſes à proportion. Mais dans les animaux qu'il a examinés, il a trouvé juſtement le contraire; ce qui l'a porté à croire que le *thymus* & les glandes thyroïdes ont les mêmes vaiſſeaux lymphatiques, & que le premier, ou les derniers venant à augmenter à proportion autant que feroient tous deux enſemble, cela produit le même effet que ſi tous deux augmentoient réellement; & que la raiſon pour laquelle le *thymus* groſſit plutôt que les glandes thyroïdes dans les brutes, c'eſt que la forme du thorax dans ceux-ci laiſſe un eſpace convenable pour loger cette glande; qu'au contraire dans les hommes, la raiſon pour laquelle les glandes thyroïdes augmentent ſi fort, c'eſt que l'endroit du thorax où eſt placé le *thymus*, n'eſt pas aſſez étendu pour loger une groſſe glande.

THYNÉE, ſ. m. *Littérat.*, *thyneum*, en grec θυνεῖον; ſacrifice que les pêcheurs faiſoient à Neptune, auquel ils immoloient un thon, afin de ſe rendre ce dieu favorable, & de faire une bonne pêche: un *thon* ſe dit en grec θύννος. (*D. J.*)

THYNIAS ou *THYNNIAS*, *Géog. anc.*, nom 1°. d'un promontoire de Thrace, entre Apolline & les îles Cyanées. Niger dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Sagora*.

2°. Iſle du Pont-Euxin, ſur la côte de la Bithynie. Pline, Strabon & Pomponius Mela connoiſſent tous cette île.

THYONÉ, *Myth.*, c'eſt, ſelon Ovide, le nom ſous lequel Sémélé fut miſe par Jupiter au rang des déeſſes, après que ſon fils l'eût retirée des enfers; d'où vient que Bacchus eſt auſſi ſurnommé *Thyoneus*.

THYONÉEN, *Littér.*, *thyoneus*, c'eſt-à-dire *furieux*, du grec θυονη, *fureur*. Ce nom fut donné à Bacchus, à cauſe des mouvemens de fureur dont les Bacchantes étoient animées. (*D. J.*)

THYOS, *Antiq. grecq.*, θύος, offrande qu'on faiſoit aux dieux, de glands, d'herbes & de fruits, & c'étoit là les ſeuls ſacrifices qui fuſſent d'uſage dans les premiers tems. *Voyez* Potter, *Archæol. grec. t. I. pag.* 213.

THYRÉE, *Géog. anc.*, *Thyræa*, 1°. ville de la Phocide. Pauſanias, *l.* II. *c.* iv, dit que Phocus mena une colonie à *Thyræa*, dans le pays appellé depuis *Phocide*; mais il faut lire ici *Thithorea*, comme Pauſanias lui-même l'écrit en d'autres endroits de ſes ouvrages. *V.* THITHOREA.

2°. *Thyræa*, ville ſituée entre la Laconie & le pays d'Argos, ſelon Pauſanias, *l.* VIII, *c.* iij, & Strabon, *l.* VIII, *pag.* 376. Cette ville appartenoit aux Lacédémoniens, mais ils l'avoient donnée aux Eginetes, qui avoient été chaſſés de leur pays.

3°. *Thyræa*, île ſur la côte du Péloponnèſe, dans le golfe Thyréatique, ſelon toute apparence. (*D. J.*)

THYRÉENS, *Géog. anc.*, *Thyræi*, peuples d'Italie dans la Japygie. Strabon, *l.* VI, *pag.* 282, les place entre Tarente & Brindes, dans les terres au milieu de l'iſthme.

THYRIDES, *Géog. anc.*, c'eſt-à-dire *les fenêtres*. Pauſanias, *l.* III, *c.* xxv, donne ce nom au ſommet du Ténare, qui étoit à trente ſtades du promontoire *Tænarum*, & auprès duquel on voyoit les ruines de la ville Hippola. Pline, *l.* IV, *c.* xij, donne ce même nom de *Thyrides*, à trois îles

du golfe Aſinæus, îles connues aujourd'hui, dit le P. Hardouin, ſous le nom commun de *Venetico*, à cauſe du cap voiſin appellé *Cap Venetico*. Le nom de *Thyrides* ſe trouve dans Strabon, *l.* VIII, *pag.* 335, 360 & 362, mais il ne dit point s'il entend par-là des îles, ou un cap; on lit ſeulement dans un endroit *Thyrides, quod eſt in Meſſeniaco ſinu præcipitium fluctibus obnoxium, à* Tænaro *diſtans ſtadiis* 130. Cette diſtance ſi différente de celle que marque Pauſanias, pourroit faire croire que le nom *Thyrides* étoit commun à deux endroits de ce quartier du Péloponnèſe. (*D. J.*)

THYRITES, *Géog. anc.*, ville de l'Acarnanie. Tite-Live, Polybe & Etienne le géographe l'ont connue. (*D. J.*)

THYROARYTHÉNOIDIEN, *en Anatomie*, eſt le nom d'une paire de muſcles ſitués au-deſſous du cartilage thyroïdien, ils viennent de la partie moyenne & poſtérieure de ce cartilage, & ſe terminent à la partie antérieure des cartilages arythénoïdes. *V.* ARITHÉNOIDE.

THYROCOPIQUE, *Muſiq. des anc. V.* CRUSITHYRE, *Muſique des anc.*

THYRO-EPIGLOTIQUES, *en Anatomie*, nom de deux muſcles de l'épiglote, qui ſe croiſent avec les muſcles thyro-arythénoïdiens, & s'attachent à la face latérale interne du cartilage thyroïde, & latéralement à l'épiglote.

THYRO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles du larynx. *V.* HYO-THYROÏDIEN.

THYROIDE, *en Anatomie*, cartilage le plus grand de tous ceux du larynx; il eſt ſitué à la partie antérieure. *Voyez* LARYNX.

Ce mot vient du grec θυρεος, *bouclier*, parce qu'il reſſemble à un bouclier.

Il eſt attaché par l'extrêmité de ſes grandes cornes avec l'extrêmité de celles de l'os hyoïde, au moyen d'un ligament, & avec le cartilage cricoïde. *V.* CRICOÏDE.

Il y a quatre glandes aſſez groſſes, qui ſervent à humecter le larynx, deux ſupérieurement, & deux inférieurement. Les deux dernieres ſont appellées *thyroïdes*, & ſont ſituées à côté du larynx, près du cartilage cricoïde ou annulaire, & du premier anneau de la trachée-artere, une de chaque côté.

Elles ont la figure de petites poires, & une couleur un peu plus rougeâtre, une ſubſtance plus ferme, plus viſqueuſe, & plus reſſemblante à la chair des muſcles que les autres glandes.

Leurs nerfs viennent des recurrens, & leurs arteres des carotides; leurs veines ſe déchargent dans les jugulaires, & leurs vaiſſeaux lymphatiques dans le canal thorachique.

L'uſage des glandes *thyroïdes*, eſt de ſéparer une humeur viſqueuſe qui ſert à humecter & lubrifier le larynx, à faciliter le mouvement de ſes cartilages, à tempérer l'acrimonie de la ſalive, & à rendre la voix plus douce.

THYROIDIENNE, GLANDE, *Anat.* C'eſt une groſſe maſſe glanduleuſe, blanchâtre, qui couvre intérieurement la convexité du larynx. Elle paroît d'abord comme formée de glandes, ou portions oblongues unies enſemble par leurs extrêmités inférieures au-deſſous du cartilage cricoïde, de ſorte qu'elles repréſentent aſſez groſſiérement une figure ſemilunaire, ou une eſpece de croiſſant dont les cornes ſont en haut, & le milieu en bas. Elle eſt médiocrement épaiſſe, & elle eſt latéralement courbée, comme le cartilage thyroïde dont elle a reçu le nom. Les deux portions latérales ſont appliquées ſur les muſcles thyro-hyoïdiens ou hyo-thyroïdiens, & la partie moyenne ou inférieure embraſſe les muſcles cricohyoïdiens. Les muſcles thyropharyngiens inférieurs jettent des fibres charnues ſur cette glande. Ces mêmes muſcles communiquent de part & d'autre par quelques fibres charnues avec les muſcles ſterno-*thyroïdiens* & avec les hyo-*thyroïdiens*.

Elle paroît de la même eſpece que les premieres glandes ſalivaires, mais elle eſt plus ferme. On a cru en avoir trouvé le conduit de décharge, mais c'étoit un vaiſſeau ſanguin qui en avoit impoſé. Il s'y rencontre quelquefois une traînée, comme une eſpece de corde glanduleuſe, qui va devant le cartilage thyroïde, & diſparoît devant la baſe de l'os hyoïde.

Cette corde glanduleuſe part du milieu de la baſe commune des portions latérales, & va ſe perdre entre les muſcles ſterno-hyoïdiens, derriere la baſe l'os hyoïde, entre la baſe de cet os & la baſe de l'épiglote, par lequel elle eſt attachée à la baſe de la langue. (*D. J.*)

THYRO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muscle du voile du palais décrit par Santorini, & qu'on nomme aussi *thireo-palatin*. Il naît supérieurement du bord postérieur osseux du palais & de la membrane ferme qui des narines se rend au voile du palais & une partie marchant ensemble, tandis qu'une autre fait diversion, il descend, se réfléchit du voile derriere les amygdales, à la partie postérieure & latérale de la langue & de l'os hyoïde, plus enfoncé que le stylopharingien; & ayant passé au-delà de la langue, il cottoie latéralement le pharinx, pour se rendre à la corne & à la côte latérale du cartilage thyroïde même, toujours couvert de la membrane de ce cartilage; il va lâchement s'insérer à tous les muscles du pharinx. C'est le principal agent de la déglutition. Le pharingostaphilin de Valsava & l'hiperoo-pharingien de Santorini sont des portions de ce muscle. *V.* PHARINGO STAPHILIN & HIPEROO-STAPHILIN.

THYRO-PHARYNGIEN, *en Anat.*, nom d'une paire de muscles qui viennent du cartilage thyroïde entre le bord & la ligne oblique, d'où ils montent obliquement en arriere, se rencontrent & se croisent l'un sur l'autre sur la ligne blanche.

THYRO STAPHYLIN, *en Anat.*, nom d'une paire de muscles de la luette qui viennent des parties latérales du cartilage thyroïde, & en s'élargissant se terminent en forme d'arc au voile du palais.

THYRRÉENNE, PIERRE, *Hist. nat.*, *lapis thyrreus*, nom donné par Pline à une pierre qui, selon lui, surnageoit à l'eau quand elle étoit entiere, mais qui tomboit au fond lorsqu'elle étoit brisée.

THYRREUM VINUM, vin connu des anciens, qui étoit fort épais & fort chargé en couleur, mais doux & agréable au goût.

THYRSE, s. m. *Littér.* Θύρσος, *hastula frondibus vestita*, c'étoit une demi-pique ornée de feuillages de lierre & de pampre de vigne, entrelacés en forme de bandelettes. Il est incroyable combien Saumaise a répandu d'érudition pour le prouver dans ses homonymies.

Les dieux de la fable avoient chacun leurs armes ou leurs symboles; le *thyrse* étoit tout ensemble l'arme & le symbole de Bacchus & des bacchantes. Ce dieu portoit toujours le *thyrse* à la main.

Quis Bacchum gracili vestem prætendere thyrso,

Quis te celatâ cum face vidit Amor?

Qui vit jamais Bacchus mettre son *thyrse* sous sa robe, ou Cupidon cacher son flambeau? On dit que Bacchus & ses compagnons porterent le *thyrse* dans leurs guerres des Indes pour tromper ces peuples, qui ne connoissoient pas les armes. Ensuite l'usage s'établit de s'en servir dans les fêtes de ce dieu. Phornutus prétend que le *thyrse* appartient à Bacchus & aux bacchantes, parce que les grands buveurs ont besoin d'un bâton pour se soutenir, lorsque le vin leur a troublé la tête. Cette origine du *thyrse* n'est pas fort ingénieuse; il vaut encore mieux s'en tenir à la premiere; les poëtes n'ont pas voulu voir le *thyrse* stérile entre les mains des bacchantes. Ils ont assuré qu'en frappant la terre de leur *thyrse*, il en jaillissoit sur le champ; tantôt une source d'eau vive, & tantôt une fontaine de vin. (*D. J.*)

THYRSE, *Critique sacrée*, bâton entouré de feuillages, que les Juifs portoient en réjouissance pendant la fête des tabernacles, pour rendre graces à Dieu de la prise de Jérusalem par Macchabée. Ensuite ils ordonnerent unanimément qu'à l'avenir toute la nation célébrât chaque année la même fête, en portant des *thyrses* & des rameaux de palmes vertes devant l'Eternel qui leur avoit accordé la faveur inespérée de pouvoir purifier son temple. *II. Macch. x. 7.* (*D. J.*)

THYSSAGETES, *Géog. anc.*, peuples qui habitoient près des Palus Méotides, selon Hérodote, *l. IV. n°. 22.* Ils étoient voisins des Jircæ. Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* écrit *Thyssagetæ*, & Pline, *l. IV. c. xij. Thussagetæ.* (*D. J.*)

THYSSELINUM, s. m. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante qui ne differe de celui du persil de montagne qu'en ce que les especes qui le composent, rendent un suc laiteux. *V.* PERSIL DE MONTAGNE. Tournefort, *inst. rei herb. V.* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux especes de ce genre de plante umbélifere; la premiere *thysselinum Plinii*, *I. R. H.* 319, s'appelle assez bien en anglois *the milky parsley*.

Sa racine est vivace, rouge-brune, empreinte d'un suc laiteux, d'un goût

âcre & désagréable, elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, cannelée & creuse en dedans ; ses feuilles sont férulacées, c'est-à-dire, ressemblantes à celles de la férule, empreintes comme la racine d'un suc laiteux mêlé d'âcre & d'amer. Les sommités des rameaux soutiennent des parasols garnis de petites fleurs à cinq feuilles d'un blanc jaunâtre, disposées en rose avec autant d'étamines capillaires à sommets arrondis ; à ces fleurs succedent des semences jointes deux à deux, ovales, larges, applaties, rayées sur le dos ; cette plante croit le long des étangs & des ruisseaux, dans les prés bas & aquatiques, & aux lieux humides ; elle fleurit en juin & juillet, & ses semences sont mûres au commencement de l'automne. (*D. J.*)

THYSSUS, *Géog. anc.*, ville de la Macédoine, sur le mont Athos, selon Pline & Thucydide. (*D. J.*)

T I

TIALQUE, TIARLCK *ou* TIARLEC, s. m. *Marine*, sorte de bâtiment qui a une petite fourche, un grand baleston, un pont très-bas autour duquel il y a des courcives, deux petits blocs au bordage vers l'avant, pour y lancer des manœuvres, & trois ou quatre défenses de deux piés de long, qui pendent à des cordes aux deux côtés de l'avant.

TIANCO, s. m. *Hist. nat. Bot.*, fruit des Indes orientales dont on ne nous apprend rien, sinon que les habitans le pilent & le prennent dans toutes sortes de liqueurs pour les moindres incommodités qu'ils ressentent.

TIANO, *Géog. mod.*, en latin *Theanum*, ancienne petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre lieues au couchant de Capoue. Elle a des eaux minérales dans son voisinage. *Long.* 31. 45. *lat.* 41. 36. (*D. J.*)

TIARÆ, *Géog. anc.*, lieu de l'île de Lesbos, au voisinage de la ville de Mytilene. Pline, *l. XIX. c. iij.* dit que ce lieu produisoit une grande quantité de truffes, & Athenée remarque la même chose. Je voudrois bien savoir si les truffes de Lesbos étoient de la même nature que les nôtres ; on n'en trouve plus à présent à Mytilene. *Voy. le mot* TRUFE. (*D. J.*)

TIARE, *Critiq. sacrée*, ornement de tête des prêtres juifs, *Exod. xxviij. 40.* Cet ornement cependant ne consistoit qu'en une espece de petite couronne faite de bysse ou de fin lin, *Exode xxxix. 26.* Mais le grand prêtre, outre cette *thiare*, en avoit une autre d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom de *Jehova*. (*D. J.*)

TIARE, *Littérature*, couverture de tête en Orient. On appelle ainsi une espece de bonnet rond, droit, ou en pointe recourbée, tel qu'on le voit sur les figures d'Atis & de Mythras. Les *tiares* de plusieurs seigneurs particuliers étoient en cône courbé sur la pointe, avec deux bandelettes que l'on attachoit sous le menton pour les tenir ; la *tiare* devint aussi l'ornement de tête ordinaire aux prêtres de Cybele. Les rois de Perse portoient leurs *tiares* à pointes droites, & les autres souverains de l'Orient en portoient de différentes formes. *V.* TIARE, *Art numism.* (*D. J.*)

TIARE, *Art numism.* La *tiare* étoit d'un grand usage parmi les Orientaux. Celles dont les particuliers se servoient, étoient ou rondes ou recourbées par-devant, ou semblables au bonnet phrygien ; il n'étoit permis qu'aux souverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perse étoient si jaloux de ce droit, qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs sujets qui auroient osé se l'attribuer ; & l'on en faisoit tant de cas, que Damaratus le lacédémonien, après avoir donné un conseil fort utile à Xerxès, lui demanda pour récompense de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la *tiare* droite sur la tête.

Les médailles nous représentent ces différentes sortes de *tiares*. On y voit que celle des rois d'Arménie se terminoient par une espece de cercle surmonté de plusieurs pointes ; on y distingue communément celles des rois Parthes, de celles des rois de l'Osrhoène, par les divers ornemens dont les unes & les autres sont chargées ; enfin la médaille de Xerxès fait présumer que les *tiares* des rois d'Arsamosate étoient fort pointues. Ces remarques toutes frivoles qu'elles paroissent, ont cependant un objet utile, puisqu'on peut en conclure 1°. que tout prince qui a pris la *tiare* sur ses médailles, a

dit régner en Orient ; 2°. qu'en observant avec attention la forme de sa *tiare*, on connoîtra à-peu-près l'endroit où il a régné. (*D. J.*)

TIARE DU PAPE, *Hist. des papes*, ornement qu'a pris le pontife de Rome pour marquer sa dignité ; cet ornement est si superbe, qu'on a lieu de juger qu'il ne le tient pas de S. Pierre ; en effet c'est une espece de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries, & ornées d'un globe avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la *tiare*.

Il est vrai néanmoins que la *tiare* papale n'étoit d'abord qu'un bonnet rond, entouré d'une simple couronne ; mais Boniface VIII trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il avoit droit sur le temporel des rois ; enfin Benoît XII. mit la troisieme couronne ; & cette triple couronne peut signifier tout ce qu'on voudra ; pour moi je crois qu'elle désigne l'église d'Italie qui est triomphante, militante & souffrante.

TIARIULIA, *Géogr. anc.*, ville de l'Espagne tarragonoise située dans les terres, au pays des Ilercaons, suivant Ptolomée, *l. II. c. vj.* le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Teruel*. (*D. J.*)

TIASUM, *Géog. anc.*, ville de la Dace. Ptolomée, *l. II. c. viij.* la marque au voisinage de Nétindana & de Zeugma ; le nom moderne est *Diod*, selon Lazius. (*D. J.*)

TIBALANG, s. m. *Hist. mod. superst.*, nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir sur le sommet des arbres. Ils se les représentoient comme d'une taille giganteſque, avec de longs cheveux, de petits piés, des ailes étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat ; & ils avoient l'imagination si forte, qu'ils assuroient les voir. Quoique ces insulaires reconnussent un Dieu suprême qu'ils nommoient *Barbala-may-capal*, ou *dieu fabricateur*, ils adoroient des animaux, des oiseaux, le soleil & la lune, des rochers, des rivieres, *&c.* Ils avoient sur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres ; c'étoit un sacrilege de les couper, parce qu'ils étoient le séjour ordinaire des *Tibalangs*.

TIBARENIENS, LES, *Géog. anc.*, *Tibareni*, peuples d'Asie, sur le Pont-Euxin, aux environs de la Cappadoce. Pomponius Méla, *l. I. c. ix.* Strabon, *liv. XII. p.* 548. & Pline, *l. VI. c. iv.* en font mention ; ils sont appellés *Tibrani* par Eustathe, la contrée qu'ils habitoient, est nommée *Tibarania* ou *Tibarenia*, par Etienne le géographe ; c'est d'eux dont parle Diodore de Sicile, *liv. XIV.* sous le nom de *Tibaris tribus*.

Ces peuples mettoient ainsi que les Chalibes, le souverain bien à jouer & à rire, *cui in visu luſuque, ſummum bonum eſt*, dit Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* De plus, dès que leurs femmes étoient délivrées du mal d'enfant, ils se mettoient au lit pour elles, & en recevoient tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées ; ils en usoient peut-être ainsi par cet esprit de plaisanterie qui les portoit à se divertir de tout. Quoi qu'il en soit, divers auteurs, Apollonius, Valérius Flaccus, & l'historien Nymphodore, leur attribuent cette coutume. Diodore de Sicile, *l. V. c. xiv.* dit que la même chose avoit lieu dans l'île de Corse. M. Colomiés nous assure que le même usage se pratiquoit autrefois chez les Béarnois, & qu'ils le tenoient des Espagnols. Théodoret observe une chose plus sérieuse, c'est que les *Tibarénieus* ayant reçu l'Evangile, abrogerent la cruelle loi qui régnoit chez eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens. (*D. J.*)

TIBERE, MARBRE DE, *Hist. nat.*, *marmor Tiberium* ; les Romains appelloient ainsi un marbre verd rempli de veines blanches, qui se tiroit d'Egypte ; ils l'appelloient aussi *marmor Auguſtum*. Pline nous dit qu'Auguste & Tibere furent les premiers qui en firent venir à Rome ; il paroît que ce marbre est le même que celui que nous connoissons sous le nom de *verd antique*, ou de *verd d'Egypte*.

TIBERIACUM, *Géog. anc.*, ville de la basse Germanie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Colonia-Trajana, à Colonia-Agrippina, entre Juliacum, & Colonia Agrippina, à huit milles de la premiere de ces villes, & à dix de la seconde. C'est aujourd'hui Bertheim, qui conserve en quelque sorte son ancien nom, dont il a perdu la premiere syllabe. (*D. J.*)

TIBERIADE, EAUX DE, *Hist. nat. Eaux minér.*, source d'eaux chaudes qui sont près de *Tibériade* en Egypte ; le docteur Perry étant sur les lieux, a fait en physicien quelques expériences sur ces eaux minérales, pour en connoître la nature. Une demi-drachme d'huile de tartre versée dans une once & demie de cette eau, est devenue trouble & bourbeuse ; au bout de douze heures, les trois quarts de cette eau parurent comme de la laine blanche, laissant seulement une petite quantité d'une eau limpide au fond du vaisseau. Cette substance laineuse de couleur blanche ayant été séchée, a donné une fort petite quantité d'ochre jaune.

Une drachme & demie d'esprit de vitriol ayant été jetée dans cette eau, a produit beaucoup de sédiment blanc & onctueux. Une solution de sublimé ayant été versée dessus l'eau à la même dose d'une drachme & demie, l'eau est devenue trouble, jaunâtre, & a déposé un peu de sédiment terreux ; il paroit de là que cette eau contient un sel nitreux. Le sucre de Saturne ayant été ajouté semblablement à la dose d'une drachme & demie, cette eau a déposé un peu de sédiment de brique. Mêlée avec de l'esprit de sel ammoniac, elle se change en une liqueur trouble, d'un verd bleuâtre, & dépose enfin un sédiment cotonneux. Le sucre de violettes la change en couleur jaunâtre ; les rapures de noix de galle la changent en un pourpre foncé, & en secouant la bouteille, elle devient aussi noire que de l'encre.

Il résulte de ces expériences, que l'eau minérale de *Tibériade* contient une assez grande quantité de sel grossier, vitriolique fixe, du sel nitreux, ou natron, & un peu d'alun. Elle est trop salée & nauséabonde pour en boire ; mais elle doit être utile en forme de bain dans toutes les maladies cutanées, & en particulier dans les cas de lepre ; car elle est propre à déterger puissamment, nettoyer les pores excrétoires ; & elle peut par son poids & son action stimulante, rétablir les solides en général dans leur état & leur ton naturel. *Philosop. Transact.* n°. 462. (*D. J.*)

TIBÉRIADES, *Mythol.*, ou les nymphes qui habitoient les bords du Tibre ; les poëtes Latins invoquoient quelquefois ces nymphes, qui n'existerent que dans leurs écrits ; mais les Grecs en avoient forgé bien d'autres. (*D. J.*)

TIBÉRIADE, *Géogr. anc.*, ville de la Galilée, à l'extrêmité méridionale du lac de Génésareth, qu'on appelloit aussi *mer de Tibériade* de son nom. Josephe nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibere, par Hérode Agrippa, Tétrarque de Galilée. Il en jeta les fondemens l'an 17 de l'ere chrétienne, & en fit la dédieace dix ans après ; elle avoit dans ses environs des bains d'eau chaude, qui y attiroient des malades. Ce sont les eaux d'Emaüs, dont parle Nicéphore & Sozomene ; car on n'en trouve point à l'Emaüs où notre Seigneur fut invité par deux de ses disciples le lendemain de sa résurrection.

Vespasien ayant pris *Tibériade*, se contenta d'abattre une partie de ses murailles par considération pour Agrippa à qui elle appartenoit. Après la ruine de Jérusalem, quelques savans juifs s'y retirerent, & y jeterent les fondemens d'une espece d'école, qui devint célebre dans la suite ; c'est de cette école que sortit le Misma & l'ouvrage des Massorettes. Les chrétiens sous Godefroy de Bouillon, s'emparerent de *Tibériade*, mais ils ne le garderent pas long-temps. Il n'y a plus aujourd'hui dans cet endroit qu'une espece de fort appartenant aux Turcs, & plusieurs palmiers ; tout ne présente que ruine & destruction. Cette ville a été la patrie de Juste de *Tibériade* en Palestine, contemporain de l'historien Josephe dont il n'étoit pas ami ; il avoit fait une chronique des rois des Juifs, mais cet ouvrage est perdu. (*D. J.*)

TIBERINA-CASTRA, *Géogr. anc.*, lieu de la Vindélicie : Lazius dit que c'est aujourd'hui le village de Peringen, au voisinage de Dingelfing, dans la Basse-Baviere. (*D. J.*)

TIBERINA-INSULA, *Géog. anc.*, île du Tibre, dans la ville de Rome, selon Vitruve ; Suétone la nomme *l'île d'Esculape* ; &, selon Plutarque, on l'appelloit à Rome *l'île sacrée*, & *l'île des deux ponts*. Voici de quelle maniere il rapporte l'origine du premier de ces noms.

Parmi les biens des Tarquins, il se trouvoit une piece de terre dans le plus bel endroit du champ de Mars ; on la consacra à ce dieu, dont on lui donna le nom ; les blés ne venoient que d'être coupés, & les gerbes y étoient encore. On ne crut pas qu'il fût permis d'en profiter, à cause de la consécration qu'on ve-

noît d'en faire, mais on prit les gerbes, & on les jeta dans le Tibre avec tous les arbres que l'on coupa, laiſſant au dieu le terrein tout nud, & ſans fruit. Les eaux étoient alors fort baſſes, en ſorte que ces matieres n'étant pas portées bien loin par le fil de l'eau, elles s'arrêterent à un endroit découvert; les premieres arrêtoient les autres, qui ne trouvant point de paſſage, ſe lierent ſi bien avec elles, qu'elles ne firent qu'un même corps qui prit racine. L'eau coulante ſervit encore à l'affermir, parce qu'elle y charrioit quantité de limon, qui en groſſiſſant la maſſe contribuoit à la lier & à la reſſerrer.

La ſolidité de ce premier amas, le rendit encore plus grand; car le Tibre ne pouvoit preſque plus rien amener qui ne s'y arrêtât, de maniere qu'enfin il ſe forma une île que les Romains appellerent *l'île ſacrée*, à cauſe de divers temples qu'on y avoit élevés en l'honneur des dieux. On l'appelle en latin, ajoute Plutarque, *l'île des deux ponts*.

Il y a pourtant des écrivains qui prétendent que cela n'arriva que pluſieurs ſiecles après Tarquin, lorſque la veſtale Tarquinie eut fait au dieu Mars la conſécration d'un champ qu'elle poſſédoit, & qui ſe trouvoit voiſin de celui de l'ancien roi de Rome, dont elle portoit le nom. (*D. J.*)

TIBERINUS, ſ. m. *Mythol.*, fils de Capetus, devint roi d'Albe, ſe noya dans le Tibre, & fut mis par Romulus au nombre des dieux; on le regardoit comme le génie qui préſidoit au fleuve dans lequel il ſe noya. (*D. J.*)

TIBERIOPOLIS, *Géogr. anc.*, c'eſt, 1°. une ville de la grande Phrygie, ſelon Ptolomée, *liv. V. c. ij.* Sophien l'appelle *Tromizz*; 2°. c'eſt une ville de la Bulgarie, ſur le bord du Pont-Euxin. Leunclavius dit que le nom moderne eſt *Varna*. (*D. J.*)

TIBET *ou* THIBET, *Géog. mod.*, vaſte pays d'Aſie, qui nous eſt très-peu connu; on le diviſe en deux parties, dont l'une s'appelle le petit, & l'autre le grand *Tibet*.

Le *petit Tibet* eſt à peu de journées de Caſchemire: il s'étend du ſeptentrion vers le couchant, & s'appelle *Baltiſtan*. Ses habitans & les princes qui le gouvernent ſont mahométans, & tributaires du Mogol.

Le *grand Tibet* qu'on nomme auſſi *Boutan*, s'étend du ſeptentrion vers le levant, & commence au haut d'une affreuſe montagne, nommée *Kaniel*, toute couverte de neige; cependant la route eſt aſſez fréquentée par les caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines. Son chef-lieu nommé *Ladak*, où réſide le roi, n'eſt qu'une forteresſe ſituée entre deux montagnes. Dans ces provinces montueuſes, tout le trafic ſe fait par l'échange des denrées. Les premieres peuplades qu'on rencontre, ſont mahométanes; les autres ſont habitées par des payens, mais moins ſuperſtitieux qu'on ne l'eſt dans pluſieurs contrées idôlatres. Les religieux des Tibétins ſe nomment *lamas*. Ils ſont vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les perſonnes du ſiecle; ils ne treſſent point leurs cheveux, & ne portent point de pendans d'oreilles comme les autres; mais ils ont une bouſſane, & ils ſont obligés de garder un célibat perpétuel. Leur emploi eſt d'étudier les livres de la loi, qui ſont écrits en une langue & en des caracteres différens de la langue ordinaire. Ils récitent certaines prieres en maniere de chœur; ce ſont eux qui font les cérémonies, qui préſentent les offrandes dans le temple, & qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu, du blé, de l'orge, de la pâte & de l'eau dans de petits vaſes fort propres.

Les lamas ſont dans une grande vénération; ils vivent d'ordinaire en communauté, ils ont des ſupérieurs locaux, & outre cela un pontife général, que le roi même traite avec beaucoup de reſpect. Ce grand pontife qu'on nomme *dalai-lama*, habite Laſa qui eſt la plus belle des pagodes qu'aient les Tibétins; c'eſt dans cette pagode bâtie ſur la montagne de Pontala, que le grand lama reçoit les adorations non-ſeulement des gens du pays, mais d'une partie de l'Indoſtan.

Le climat du grand & du petit Tibet eſt fort rude, & la cime des montagnes toujours couverte de neige. La terre ne produit que du blé & de l'orge. Les habitans n'uſent que des étoffes de laine pour leurs vêtemens; leurs maiſons ſont petites, étroites, & faites ſans art.

Il y a encore un troiſieme pays du nom de *Tibet*, dont la capitale ſe nomme *Raſſa*; ce troiſieme Tibet n'eſt pas fort éloigné de la Chine, & ſe trouve plus

exposé que les deux autres aux incursions des Tartares qui sont limitrophes. (*D. J.*)

TIBIA, s. m. *en Anatomie*, est un des deux os de la jambe, situé entre le genou & la cheville du pié. *Voyez* PIÉ.

Le *tibia* est semblable à une ancienne espece de flûte, d'où est venu son nom latin *tibia*.

Le *tibia* est le plus interne & le plus gros des os de la jambe. *Voy. Pl. Anat.* (*Ostéol.*) *Voyez l'article* Os.

Le *tibia* est d'une substance dure & ferme dans sa partie moyenne, & spongieuse dans ses extrêmités : il a dans son milieu une assez grande cavité qui sert à contenir la moëlle. *Voyez* MOELLE.

Il est presque triangulaire dans sa longueur; son angle antérieur qui est aigu se nomme *crête*. A son extrêmité supérieure, il a deux cavités ou sinus, qui sont revêtues, tapissées d'un cartilage poli, nommé à cause de sa figure, *cartilage* semi-lunaire. Ce cartilage se trouve entre les extrêmités des deux os, & devient fort mince à son bord; il sert à faciliter le petit mouvement latéral du genou, ayant le même usage que celui qui est dans l'articulation de la mâchoire inférieure.

Les deux sinus dont nous avons parlé, reçoivent les deux éminences du fémur ou os de la cuisse; & l'éminence qui est entre ces deux sinus, est reçue dans le sinus qui sépare les deux éminences du fémur. *Voyez* FÉMUR.

En pliant le genou lorsque nous marchons, nous portons en droite ligne la jambe en devant; ce que nous n'aurions pu faire sans l'articulation du genou; mais semblables à ceux qui ont le malheur d'avoir une jambe de bois, nous eussions été obligés d'avancer le pié en demi-cercle, même en marchant dans la plaine, & beaucoup plus en montant.

A la face externe de l'extrêmité supérieure du *tibia* se voit une petite éminence qui est reçue dans une cavité du péroné; & à la partie antérieure, un peu au-dessous de la rotule; il y a une autre éminence, où s'inserent les tendons des muscles extenseurs de la jambe.

L'extrêmité inférieure du *tibia*, qui est beaucoup plus petite que la supérieure, a une apophyse considérable, qui forme la malléole interne; & une assez grande cavité qui est partagée dans son milieu par une petite éminence. La cavité ou sinus reçoit la partie convexe de l'astragale; & l'éminence est reçue dans l'enfoncement sur la partie latérale interne du même os. On voit à la face externe de l'extrêmité inférieure du *tibia* une autre cavité superficielle qui reçoit le péroné.

M. Cheselden rapporte l'exemple d'un enfant de sept ans, qui avoit les deux épiphyses de l'extrêmité supérieure du *tibia* tellement éloignées l'une de l'autre, que la moitié seulement de chaque *tibia* étoit jointe à chaque moitié d'épiphyse; ce qui lui ôtoit entiérement l'usage de ses jambes. Cet accident étoit arrivé par la faute de la nourrice, qui lorsque l'enfant étoit fort petit, le soutenoit par le talon, & le dos sur la chaise percée; ce qui n'est que trop ordinaire aux nourrices, comme le remarque le même M. Cheselden.

Le *tibia* a un contour particulier qui échappe quelquefois aux yeux des anatomistes, & dont l'ignorance peut faire grand tort dans le pansement des fractures de cet os; on sait qu'il est large en haut & en bas, mais on ne prend pas toujours garde que ces deux largeurs ne sont pas dans le plan, comme il paroît d'abord; car la malléole interne est un peu tournée en devant, & l'enfoncement opposé qui sert à recevoir l'extrêmité inférieure du péroné ou malléole externe, est un peu tournée en arriere; cette fraction paroîtra encore mieux dans un *tibia* couché sur un plan égal; alors on verra que le plus grand diametre de la tête du *tibia* sera parallele à ce plan, & celui de la base sera oblique dans le sens que je viens de marquer; il suit de-là, que le pié se tourne naturellement en-dehors. (*D. J.*)

Observations anatomiques sur le tibia des grenouilles.

La structure du *tibia* & du cubitus des grenouilles & des crapauds, est différente de celle qu'on observe dans tous les autres animaux. Elle a échappé aux recherches de tous les naturalistes, & même à celles de Swammerdam, observateur exact, & d'Augustus Roesel von Rosenhof, qui nous a donné une excellente histoire des grenouilles & des crapauds de son pays.

Le *tibia* de ces amphibies est dans le milieu de leur corps d'une figure cylindrique un peu applatie; mais les deux extrêmités qui grossissent considérable-

ment, sont bien plus évasées. Cependant l'inférieure, qui est articulée avec les deux os du tarse, est beaucoup plus large que ne l'est la supérieure. Du côté extérieur, où devroit être la place du péroné, cet os est singulierement courbé, & le péroné manque entiérement, de maniere que le *tibia* est tout seul dans cette partie de la patte, comme le fémur est tout seul dans la cuisse. On remarque sur la face qui est antérieure ou inférieure par rapport à la situation de l'animal, & qui regarde le dos du pied, deux sillons assez profonds, & deux autres sur la face postérieure ou supérieure qui regarde la plante, tous les quatre s'avancent suivant la longueur de l'os, vers la moitié du *tibia*.

Si on coupe les deux extrêmités transversalement tout à côté des épiphyses, on voit dans la section de chacune d'elles, deux tuyaux bien distincts, séparés par une cloison mitoyenne & commune, de façon que si on regarde seulement leurs ouvertures & les sillons extérieurs, sans faire attention au corps de l'os, on seroit tenté de penser qu'ils sont deux tuyaux distingués, & l'un joint étroitement à l'autre. Si on introduit une sonde très-mince dans un de ces quatre tuyaux, on croiroit qu'elle devroit sortir par le tuyau opposé, mais parvenue vers la moitié du *tibia*, elle y est arrêtée par une autre cloison osseuse. Celle-ci est très-épaisse, & située transversalement, de sorte qu'elle empêche toute communication de la moitié supérieure de l'os avec l'inférieure. On apperçoit aisément à la lumiere cette cloison, que j'appelle *transversale*, extérieurement, & sans briser l'os. Elle est marquée par un cercle qui paroît plus blanc que le reste de l'os même quand il est sec, & qui entoure toute sa circonférence. Son siege est désigné plus exactement par un trou qui traverse le *tibia* d'un côté à l'autre. Ce trou par lequel passent des vaisseaux & des nerfs, commencent à la partie postérieure précisément sur la cloison transversale; il perce ensuite le corps de la cloison même, & il sort à la partie antérieure.

Cependant les deux cloisons qui séparent les deux tuyaux de chaque extrêmité, & que j'appelle *longitudinales*, quoiqu'elles s'avancent d'un côté jusques dans les corps des épiphyses, ne descendent pas jusqu'à la cloison transversale. Elles finissent à une certaine distance avant d'y arriver, & leurs extensions sont presque désignées extérieurement par les sillons. Il est donc évident, parce que les cloisons longitudinales ne descendent pas jusqu'à la transversale, que les deux tuyaux supérieurs, ainsi que les inférieurs, aboutissent à un espace cylindrique commun entre la cloison transversale & l'extrêmité longitudinale.

Dans les têtards ou dans les grenouilles à queue, quand les os ne sont pas encore ossifiés, ou quand ils ne le sont pas assez bien, les sillons que je viens de décrire sont très-superficiels. Dans la coupe transversale des extrêmités, on voit aisément la séparation des tuyaux, mais leurs cavités sont remplies de maniere qu'on ne peut pas introduire une soie; cependant si on force davantage, on l'enfonce, & on voit sortir par l'ouverture de l'autre tuyau latéral, une matiere gélatineuse, ou à demi-cartilagineuse blanche. J'avois observé cette matiere dans le *tibia* du poulet pendant l'incubation. Dès le dixieme jour, si on frotte cet os entre les doigts, il sort une matiere gélatineuse par les extrêmités, & il reste une espece de tunique dans laquelle elle étoit contenue, je l'ai examiné jusqu'au quinzieme jour, & j'en ai donné la description dans mon ouvrage sur la génération des nouveaux os, aux pages 215, 216 & 217.

Le cubitus qui est dépourvu de radius, comme le *tibia* l'est de péroné, est extrêmement large dans son extrêmité inférieure, où il est articulé avec le carpe; mais à mesure qu'il s'avance vers son extrêmité supérieure, où il est articulé avec l'humérus, il se retrécit tellement, qu'on pourroit considérer l'os tout entier comme un triangle. Il est situé de maniere que le côté antérieur avec l'apophyse coronoïde regarde le dos de la main, le côté postérieur avec l'olecrâne, la plante, la face interne, le corps de l'animal, & la face interne le dehors. Dans le milieu de sa partie inférieure qui est aussi élargie, on remarque deux sillons bien profonds qui suivent la longueur de l'os; le premier se trouve sur la face intérieure, & le second sur l'extérieure. Ils parcourent presque les deux tiers de toute sa longueur, & ils deviennent superficiels à mesure qu'ils approchent de l'extrêmité supérieure. Cependant on ne doit pas con-

ſidérer cet élargiſſement de la partie inférieure, comme un applatiſſement de l'os, parce que les deux ſillons correſpondant l'un contre l'autre, diviſent cette extrémité en deux cylindres, de maniere que la cloiſon qui ſe trouve dans l'entre-deux eſt très-mince, & ſuffiſamment large. Si on coupe tranſverſalement l'épiphyſe inférieure, on découvre les ouvertures de deux tuyaux cylindriques. Leurs cavités qui contiennent la moëlle, s'avancent juſqu'à l'endroit à peu près où finiſſent extérieurement les ſillons, c'eſt-à-dire où finit la cloiſon commune. Là ces deux cavités que j'ai trouvées quelquefois preſque remplies vers l'épiphyſe inférieure d'une ſubſtance cellulaire oſſeuſe, s'embouchent dans un eſpace cylindrique commun qui termine l'extrémité ſupérieure du cubitus.

J'ai dit qu'extérieurement la cloiſon étoit aſſez large : en effet, ſi on emploie l'adreſſe néceſſaire, on peut la couper tellement avec un ſcalpel bien fin, qu'on peut ſéparer entiérement les deux tuyaux, ſans entamer la cavité ni de l'un ni de l'autre juſqu'à l'eſpace commun. Il eſt évident que dans le *tibia* il y a deux cavités cylindriques ſupérieures avec un autre eſpace commun pour la moëlle, au lieu que dans le cubitus, il n'y en a que deux avec un ſeul eſpace commun.

Ceci eſt la ſtructure de ces deux os que je devois décrire. Elle eſt ſans doute admirable aux yeux des philoſophes. Pourquoi la nature a-t-elle été obligée d'employer tant de cloiſons & tant de tuyaux dans leur formation ? & pourquoi le fémur qui eſt de la même grandeur que le *tibia* n'en a-t-il pas auſſi ? Quand on veut monter juſqu'aux cauſes finales, on tombe dans des abîmes de l'ignorance, & tout eſt caché aux regards des hommes ; mais quand nous cherchons les uſages des parties, nous nous élevons à l'Etre-Suprême, & bien ſouvent nous pénétrons dans ſes fins. Je tâcherai donc, s'il m'eſt permis, d'en expliquer les fonctions.

Je diſois d'abord que cette variété de conſtruction devoit être néceſſaire ou pour quelque choſe qui ſe trouve hors de l'os & qui l'entoure, ou pour quelque choſe qui ſe trouve dans l'os même. Une ſcrupuleuſe anatomie des tendons & des ligamens, me fit renoncer au dehors. On devoit donc la trouver dans l'os. Je ſavois que la nature avoit employé des cloiſons multipliées, afin de ſoutenir les lobes du cerveau. Ce viſcere aſſez mou par ſa conſtitution, avoit beſoin d'être ſoutenu dans ſon milieu par la faulx, afin que quand la tête ſe trouve appuyée ſur les côtés, un des lobes n'écraſe ſon compagnon par ſa peſanteur ; on obſerve de ſemblables ſoutiens pour le cervelet. Or, comme la grenouille fait des mouvemens dans l'action de ſauter, il étoit néceſſaire que la nature eût employé auſſi des cloiſons oſſeuſes dans les os de ſes pattes, pour ſoutenir la moëlle qui, ſans ces ſoutiens, auroit été fondue par la violence des ſauts. Ce n'étoit pas aſſez, il falloit auſſi fortifier davantage les os mêmes, afin qu'ils puſſent ſoutenir l'impétuoſité de ces mouvemens ſans ſe caſſer. On ſait qu'un cylindre creux eſt plus ſolide qu'un autre tout plein, quand ils ont une égale quantité de matiere. Cela devoit être ainſi, d'autant plus que les os des grenouilles & des crapauds ſont plus minces dans leur ſubſtance que les os des quadrupedes ; ils ſont formés de même dans les volatils, de maniere que leurs cavités de la moelle ſont reſpectivement plus amples. Cette conſtruction étoit avantageuſe, afin que les premieres euſſent moins de gravité à la nage, & les ſeconds au vol. On pourroit objecter que quoique les extrêmités du *tibia*, & l'extrêmité inférieure du cubitus ſoient fortifiées par un double cylindre creux, cependant dans l'extrêmité ſupérieure de celui-ci, & dans le milieu de l'autre, il n'y en a qu'un tout ſimple ; mais il faut obſerver que leur ſubſtance dans ces endroits eſt bien plus épaiſſe. J'aurois donné à cette ſtructure tubuleuſe, le ſeul uſage de fortifier les os, ſi la cloiſon tranſverſale ne m'eût aſſuré qu'elle étoit faite principalement pour ſoutenir la moelle.

Mais qu'elle diſparoiſſe cette apparence de vérité, toute ſpécieuſe qu'elle eſt, diſois-je, en conſidérant le fémur & l'humérus ! celui-là n'eſt pas moins gros que le *tibia*, & il n'a point de cloiſons, & ſa cavité pour la moelle s'étend d'un bout de l'os à l'autre : celui-ci eſt bien plus conſidérable que le cubitus, & ſa cavité eſt toute ſimple.

Cependant en réfléchiſſant à la ſituation de la grenouille quand elle eſt prête à ſauter, & à l'action du ſaut même, ce

doute fut dissipé, & je me confirmai de plus en plus dans cette opinion. Quand elle est en repos, ou dans l'attitude de vouloir sauter, la cuisse touche le ventre, & le fémur forme un angle aigu avec les longs os du bassin. La partie de la patte qui renferme le *tibia*, ployée dans un sens contraire, touche tout le long de la cuisse, & le *tibia* forme un angle très-aigu avec le fémur; mais l'extrémité inférieure du premier qui touche l'extrémité supérieure du second, avance un peu sur celle-ci en longueur, & se trouve un peu plus relevée sur le même côté du dos, de sorte que le fémur est tout-à-fait parallele au plan horizontal sur lequel pose l'animal, & l'extrémité inférieure du *tibia* tombe obliquement jusqu'à ce qu'il ait touché le même plan avec son extrémité supérieure: la dernière partie de la patte qui est plus longue que les deux précédentes, & qu'on appelle *pié* dans les hommes, ployée aussi dans un sens contraire, touche tout le trajet de la seconde, & les deux os du tarse forment également un angle très-aigu avec le *tibia*.

Il est facile de comprendre par cet exposé, que le fémur, le *tibia*, & le pié forment la figure d'un Z. Si nous avons un corps situé à un point, par exemple, & si deux puissances le poussent en même temps, une vers une direction, & une autre vers une autre direction, on sait qu'il n'obéira ni à l'une ni à l'autre, qu'il gagnera le chemin du milieu, & qu'il parcourra la diagonale; mais si toute l'action tombe sur le même corps, son mouvement sera égal à l'ensemble des forces qui l'ont poussé. Il est donc évident qu'il tombera sur le *tibia*, non-seulement la force de ses muscles propres, mais celle aussi des muscles du fémur & du pié, qui le tirent en sens contraire par les deux extrémités.

Cela doit arriver toujours ainsi dans les petits & dans les grands sauts, pendant que les os conservent encore leurs angles entre eux; mais quand la patte est tout-à-fait déployée, & que les os se trouvent dans la direction d'une ligne droite, le pié participera aussi une grande partie de la force. Dans ce cas le centre du mouvement est à l'extrémité du fémur, dans la cavité cotiloïde, & le mouvement des corps centrifuges est à la circonférence, c'est-à-dire, à l'extrémité du pié. Mais dans cette derniere circonstance, outre que le pié appuyant à terre ne parcourt pas une grande circonférence, ses os, étant aussi petits & aussi nombreux, n'avoient pas besoin d'une structure particuliere pour soutenir leur moelle & leurs corps. Le fémur étant trop près du centre du mouvement, ne parcourt pas non plus un long espace: il n'en avoit pas besoin; par la même raison, ce n'étoit donc que le *tibia* qui étoit obligé de parcourir avec ses deux extrémités, de très-grandes portions d'ovale, qui avoit besoin d'une construction différente, pour qu'il pût mettre sa moelle & soi-même à l'abri de la violence.

On doit en dire autant du cubitus, de l'humérus, & de la derniere extrémité de la patte antérieure, nonobstant que celle-ci soit infiniment plus courte que la postérieure. J'ai trouvé dans une grenouille suffisamment grosse, le cubitus de cinq lignes, tandis que le *tibia* l'étoit de quinze & demie; l'humérus de huit lignes, & le fémur de quatorze; la main jusqu'à l'extrémité du troisieme doigt, qui est le plus long, de huit lignes & demie, & le pié avec les os du tarse, de vingt-quatre & demie. On voit donc que l'humérus avance le cubitus de trois lignes, que le *tibia* surpasse le fémur d'une ligne & demie, que le pié gagne seize lignes sur la main, & que toute la patte postérieure surpasse l'antérieure de trente-deux lignes & demie. Malgré cet excès de grandeur de l'humérus sur le cubitus, il faut ajouter que le premier garde toujours, même dans les sauts violens, un angle aigu avec le cubitus, & se trouve dans une direction parallele à l'horison.

Ces remarques faites, je voulois observer aussi si la reproduction des os, moyennant la destruction de la moëlle, avoit lieu dans les animaux à sang froid. Je fis part au public l'année derniere, que j'étois parvenu à faire régénérer entiérement les os longs dans les volatils & dans les quadrupedes, sans faire autre chose que détruire la moëlle. Ainsi pour me convaincre si les grenouilles étoient susceptibles de cette reproduction, je coupai la patte postérieure à plusieurs de ces animaux de différent âge, & en même temps à un certain nombre d'eux. Je la coupai tout à côté de l'épiphyse inférieure du *tibia*, & je détruisis la moëlle des deux

tuyaux inférieurs jusqu'à la cloison transversale ; à d'autres je la coupai au-dessus de cette cloison, & je détruisis la moelle dans les deux tuyaux supérieurs jusqu'à l'épiphyse supérieure, & à d'autres je la coupai à l'extrémité inférieure du fémur, & la moelle fut détruite dans toute sa cavité ; pour être sûr de l'avoir bien gâtée, je laissai une ou deux fois dans chaque cavité. Je les tuai enfin en différens tems; après trois jours, après dix, après quinze, & je n'ai jamais trouvé la moindre disposition à une nouvelle ossification, ni même le périoste altéré. J'avois observé dans les pigeons qu'un nouveau *tibia* parfaitement ossifié, s'étoit formé après le septieme jour de la destruction de la moelle, & après le dixieme, le douzieme ou le quinzieme dans les chiens. Je conclus de-là que cette reproduction n'avoit pas lieu dans les grenouilles, ou que si elle l'avoit, cela devoit être en très-long-tems. Je n'ai pas pu m'assurer de cette durée, parce que je ne pouvois pas porter ces animaux au-delà de quinze à dix-huit jours, attendu qu'ils périssoient tous ; mais il faut remarquer que je faisois ces expériences dans le mois de septembre & après, parce que la reproduction des parties perdues dans les vermisseaux & autres zoophytes est plus prompte dans le printemps & dans l'été, jusqu'à la fin du mois de septembre.

C'est dans ces saisons, comme je viens de dire, & précisément dans le premier âge de l'animal, que la force reproductrice est plus active dans les polybes d'eau, dans les vers de terre, dans les têtards, dans les limaçons, dans les limaces terrestres, dans les salamandres, dans la queue des tortues, dans les pattes des écrevisses, &c. Mais il ne s'agit pas de la reproduction d'une seule partie, comme d'un os, dans ces êtres vivans, qui semblent les plus vils de la terre ; il s'agit de la tête, ou d'une patte entiere, ou de toutes les quatre, ou de la queue, &c.

M. l'abbé Spalanzani avoit arraché les quatre pattes à une salamandre tout près du tronc six fois consécutives, & six fois elles se régénérerent dans leur intégrité primitive, de façon qu'il fit reproduire plus de six cens osselets ; & il calcule que si on avoit fait la même opération douze fois, on auroit fait régénérer plus de treize cents petits os. Il avoit avancé pareillement, d'après l'expérience, que la même reproduction avoit lieu dans les pattes des grenouilles & des crapauds ; mais ce fait a été nié formellement par plusieurs savans & ils l'ont nié d'après l'expérience ; aussi j'étois presque déterminé pour ce dernier parti, après avoir vu que la destruction de la moelle, capable de faire régénérer les os dans les autres animaux, l'avoit empêché dans les grenouilles; mais quand on avoit exposé l'expérience à l'expérience, c'étoit à elle-même qu'il falloit recourir de nouveau, si on vouloit éviter toutes les vaines disputes, & l'exagération si facile à se glisser dans l'esprit des hommes. Cependant je désespérois d'y parvenir ; parce que j'étois à la moitié d'octobre, temps dans lequel la force reproductrice n'est plus en vigueur ; mais comme je me trouvois avoir vingt grenouilles qui ne me servoient plus à aucun usage, je leur coupai la patte sous l'extrémité supérieure du *tibia*, & je les laissai sans détruire la moelle. Je pris la précaution de les laisser dans ma chambre, où il y avoit toujours du feu, & dans de la terre humide, parce que j'avois appris autrefois que l'eau macéroit les muscles coupés ; mais quand l'extrémité du moignon s'étoit couverte d'une espece de gelée, je les mettois dans l'eau pour quelque partie de la journée.

Vingt jours après, toutes étoient péries, à l'exception pourtant d'une seule bien grosse, & par conséquent bien âgée. D'abord la gelée qui couvroit cette extrémité du moignon étoit d'une couleur blanchâtre bien foncée ; mais suivant qu'elle durcissoit, elle devenoit plus obscure. Après elle s'allongeoit successivement, & on voyoit sa surface extérieure acquérir la ressemblance de peau. Au bout d'un mois environ, elle étoit bien allongée, de maniere qu'on pourroit dire que c'étoit de l'os couvert de sa peau; mais cette portion régénérée étoit alors bien mince, & on ne pouvoit pas appercevoir les muscles extérieurement. Ils commencerent ensuite à être apparens, & ils se développerent insensiblement. Au commencement du mois de décembre, le tarse s'étoit formé aussi avec son articulation supérieure, & on n'y voyoit point de muscles non plus. A l'extrémité inférieure il y avoit deux bourgeons gélatineux, qui ressembloient assez bien à deux cornes de limaçon qui

ne sont pas allongées, & qui commencent à se déployer; mais alors ils étoient petits. Ils étoient sans doute le commencement de la derniere extrêmité de la patte dont l'animal se servoit déjà très-bien, tant pour nager que pour sauter.

Au même temps, à un endroit d'une patte, sa circonférence étoit de neuf lignes, tandis que dans l'autre patte, au même endroit où les muscles sont plus gros dans l'état naturel, elle étoit de quatorze; la circonférence du tarse de quatre lignes, & celle du tarse entier d'onze; la longueur du *tibia* d'onze lignes, & celle du *tibia* de seize; la longueur du tarse de cinq lignes & demie, & celle du tarse de neuf; les deux bourgeons d'une ligne, & le reste de l'extrêmité dix-huit; la cuisse enfin étoit de quatorze lignes, & tout le corps de l'animal de trois pouces. La coupe dans la patte avoit été faite quatre lignes au-dessous de l'articulation; elle avoit donc été coupée de la longueur de trente-neuf lignes, le moignon n'en ayant que dix-huit. Ce fut dans cet état que je la présentai à l'académie le 7 du même mois de décembre, & elle me fit l'honneur de m'assigner pour commissaires, M. Portal & M. de Vicq d'Azir, qui l'examinerent plus particulierement, & ils en firent leur rapport.

Le 18 du même mois la grenouille mourut d'elle-même. Extérieurement sur la patte, la seule différence qu'on voyoit, c'est qu'elle étoit plus grosse, & les bourgeons alongés de deux lignes, & durcis de maniere qu'on les distinguoit par deux osselets, avec une articulation commune & bien formée. Ayant ôté la peau, on voyoit aussi des muscles. Le *tibia* n'avoit point de cloison transversale, ni de cloison longitudinale inférieure; la cloison longitudinale supérieure existoit seulement dans la portion qui n'avoit pas été coupée; les sillons n'existoient que dans cette petite partie, & ils manquoient tout-à-fait dans l'extrêmité inférieure. Je fus étonné de ne trouver à la place du tarse qu'un seul os qui ressembloit effectivement à un des os du tarse; mais ne seroit-il pas une portion du *tibia* avec une nouvelle articulation? c'est ce que j'ignore; cependant sa cavité pour la moelle étoit toute simple, & à l'extrêmité inférieure se trouvoient articulés les deux osselets.

Les anciens croyoient que les os ne se régénéroient pas; Scultet est le premier qui ait vu régenerer entiérement d'un bout à l'autre un *tibia* & un cubitus. (*Armam. chirurg. tab. XXVII.*) Ces os étoient cariés jusqu'à la moelle, & un nouvel os s'étoit reproduit, de maniere que le *tibia* & le cubitus primitifs étoient contenus dans les nouveaux; ces deux exemples sont mémorables dans les fastes de la Chirurgie; il ne sera pas inutile de les transcrire ici. " Au premier „ jour (il s'agit du *tibia*) je fis une inci„sion longitudinale avec un scalpel droit „ sur la jambe, à la distance de trois doigts „ sous la rotule, c'est-à-dire où commence „ le muscle droit qui étend le *tibia*, jusqu'à „ l'extrêmité inférieure du *tibia* même. Je „ trouvai l'os couvert d'une substance cal„leuse & mobile, & je bandai la plaie avec „ des médicamens qui arrêtent le sang. Au „ second jour le sang s'étant arrêté, je fis „ trois trous avec une couronne de trépan „ sur le cal ou cartilage qui s'étoit formé „ autour du *tibia*: je coupai immédiate„ment les interstices de ces trois trous, „ avec le secours d'une tenaille, & je „ trouvai le *tibia* carié & entiérement cor„rompu; il s'étoit séparé des parties sai„nes, depuis le genou jusqu'à l'extrêmité „ inférieure, & j'en fis l'extraction avec „ une pincette „. Il fit la même opération sur le cubitus d'un paysan, & le malade se servit après de son bras, aussi bien qu'il s'en servoit avant sa maladie.

Je me trouvois occupé, il y a près de deux ans, à faire des expériences sur les os des animaux vivans pour m'assurer de la reproduction des os. Tant d'exemples frappans de cette nature, que je trouvois dans les auteurs, & un morceau de *tibia* avec tout son diametre, & de la longueur de quatre pouces que j'avois vu se détacher & se reproduire dans un jeune homme, à la suite d'une fracture grave, m'avoient déterminé à faire ces essais. D'expérience en expérience, je parvins jusqu'à faire régénérer entiérement les os longs d'un bout à l'autre, & sans faire autre chose que de détruire la moelle. L'os primitif se trouvoit renfermé dans le nouveau comme dans une gaîne très-épaisse.

Je fis l'amputation de la patte à un pigeon, près de l'épiphyse inférieure du *tibia*, mais de maniere que l'os restoit

saillant sur le plan des chairs coupées, comme on voit dans la *fig.* 1. *pl.* VII. *de Chirurgie*, *Suppl. des pl. E C* marque le plan des chairs, *H A* l'os saillant.

J'introduisis la sonde *D* dans la cavité de la moelle par l'ouverture *A H* qui étoit restée après la coupe de l'os, je la poussai jusqu'à l'extrémité supérieure de la même cavité, & en l'agitant en tout sens je détruisis la moelle. Pour être bien sûr de l'avoir entiérement, je tamponnai toute la cavité de charpie, mais j'eus soin de l'introduire plusieurs fois, & chaque fois en très-petite quantité, afin qu'elle ne s'arrêtât pas en chemin, ce qui m'auroit empêché de remplir bien exactement toute la cavité. Je traitai enfin l'animal avec un appareil convenable pendant l'espace de sept jours, au bout desquels je le tuai.

Ayant séparé les tégumens & les muscles de la patte qui avoit été opérée; je vis avec admiration l'extrême grosseur qu'avoit acquise le *tibia*; du moins en le comparant avec le *tibia* de l'autre patte qui n'avoit pas été touchée, on le trouvoit extrêmement plus gros. Examinant plus attentivement cet os, je reconnus aisément que ce n'étoit pas la *tibia* qui étoit grossi, mais qu'un nouvel os s'étoit formé autour de l'ancien, *&c.* puis son extrémité supérieure *A* (*fig.* 2.) jusqu'à l'endroit où les chairs avoient été coupées en *B I*, de maniere que la portion *C* saillante de l'os faisoit la même saillie sur la circonférence inférieure *B I* ou du nouvel os *A H B I*, qu'elle faisoit sur le plan des chairs *C E*, (*fig.* 1.)

Je séparerai le périoste *D E F G* (*fig.* 2), en faisant une incision longitudinale, depuis l'extrémité supérieure jusqu'à l'inférieure, & en le soulevant lentement avec la lame de mon scalpel; pendant que je le soulevois, je voyois des vaisseaux sanguins, bien nombreux & bien dilatés dans leur diametre, passer du périoste pour s'implanter sur toute la surface du nouvel os. La substance du périoste étoit peu gonflée, mais le bord inférieur étoit tuméfié d'une gelée bien épaisse ou à demi-cartilagineuse.

Pour mieux examiner ce nouvel os, je le coupai longitudinalement avec le *tibia* primitif en deux portions égales; j'eus quatre portions desquelles deux appartenoient au nouvel os, & sont *A B*, *C D*, (*fig.* 3.) & les deux autres, dont une est représentée en *A B* (*fig.* 4.) au vieux *tibia*, qui étoit entiérement détaché & presque ballotant dans la cavité du nouveau. En considérant la surface intérieure *m e B*, *n f D* (*fig.* 3.) de celui-ci dans les deux portions *A B*, *C D*, j'apperçus une substance plus molle que l'os; j'approchai la pointe du scalpel du bord d'une de ces portions, & je soulevai une membrane, je la renversai du côté *g l b* & de la surface intérieure *m e B*, extérieurement vers *I K*; c'étoit le périoste, de sorte que le nouvel os s'étoit formé dans l'entre-deux de ses lames, dont celle-ci étoit l'intérieure: ainsi avec une métamorphose admirable, celle qui étoit périoste extérieur & enveloppoit extérieurement l'os, se trouvoit périoste intérieur & enveloppé par l'os.

Pendant que je séparois du nouvel os (ce qu'on faisoit avec la plus grande facilité) cette lame intérieure, ou ce périoste intérieur, on voyoit s'étendre & se casser ensuite nombre de filets membraneux très-minces; ils servoient de liens pour attacher la membrane interne au nouvel os; on voyoit clairement qu'ils partoient de la membrane pour s'implanter dans de très-petits trous semés sur toute la surface intérieure de l'os, ils étoient sans doute des vaisseaux & des prolongemens du périoste; cette même membrane étoit blanche dans le fond, transparente, épaisse, très-succulente & teinte, ou presque couverte d'un grand nombre de lignes rouges, très-petites & très-minces, ou si on veut, de presque une infinité de points rouges ramassés ensemble.

La substance du nouvel os étoit spongieuse & rougeâtre, parce que le sang l'avoit pénétré par-tout; si on la pressoit avec les doigts; on voyoit sortir de très-petites gouttes de sang & de lymphe, comme de la rosée, non-seulement sur la surface extérieure de l'os, mais sur la surface faite par la coupe longitudinale qui avoit séparé l'os entier en deux portions égales, son épaisseur étoit en *I* (*fig.* 3.) de $\frac{1}{10}$ ou $\frac{2}{8}$ de ligne, & celle du vieux *tibia* en *C* (*fig.* 4.) d'un quart de ligne. La premiere donc, c'est-à-dire, celle du nouvel os, étoit trois fois plus épaisse que celle du vieux; la circonférence de ce dernier en *C* (*fig.* 5.) étoit de quatre li-

gnes & $\frac{1}{2}$, tandis que celle du premier en *H* (*fig.* 2.) étoit de dix lignes.

L'épiphyse de l'ancien *tibia A B* (*fig.* 5.) s'étoit entiérement détachée de l'extrémité supérieure *A d F*, & s'étoit incorporée tellement avec le nouvel os *A H C* (*fig.* 2.) qu'elle en faisoit l'extrémité supérieure *A*; à cet effet le périoste *I K* (*fig.* 3.) tapissoit non seulement la surface intérieure de l'os *m e B, n f D*, mais aussi la face inférieure de l'épiphyse en *m n*, que cette figure représente coupée en deux portions égales, l'extrémité supérieure *I* du périoste se trouvant entre l'épiphyse *A C m n*, à laquelle il étoit adhérent, & l'extrémité supérieure *A d F* (*fig.* 5.) du vieux *tibia AB* qui étoit contenu entre les deux portions *A B*, *C D*, (*fig.* 3.) c'est-à-dire, dans l'intérieur du nouvel os. Voilà une maniere de reconnoître le périoste entre l'épiphyse & le corps de l'os qui ne laissera aucun doute à ceux qui ont nié cette régénération.

Comme l'épiphyse du vieil os s'étoit incorporée avec le nouveau, on ne trouvoit aucun dérangement dans l'articulation du genou; les tendons, les muscles, les ligamens, la capsule articulaire, le péroné, le ligament interosseux, avoient quitté leurs adhérences au *tibia*, & s'étoient tous transférés dans le nouvel os, où ils s'étoient encore attachés avec une très-grande force comme auparavant, dans le *tibia*.

Je répétai la même expérience nombre de fois sur les pigeons, & je les tuai après sept, huit & neuf jours; j'ai trouvé constamment le nouvel os & la membrane interne; je suis parvenu même à tirer l'ancien tibia de la cavité du nouveau, de sorte que celui-ci est resté tout seul dans la patte; à d'autres pigeons, après l'en avoir retiré, j'ai détruit le périoste interne ou la lame interne du périoste, qui rendoit beaucoup de sang dans cette opération, & j'ai trouvé après quelques jours que la surface intérieure du nouvel os changeoit de couleur & paroissoit se corrompre.

Cependant il me restoit encore à détruire la moëlle en d'autres manieres; on ne varie jamais assez les moyens d'interroger la nature, & les différentes tentatives pour épier ses démarches, ne sont jamais superflues. Après avoir détruit la moëlle de l'os, j'avois d'abord tamponé sa cavité avec de la charpie; je préférai ensuite de bien nettoyer cette cavité avec des morceaux de linge, & par une injection d'eau tiede; & je la laissai libre sans la remplir de charpie. Il se forma aussi un nouvel os, mais au bout de douze jours il étoit moins épais & moins chargé de sang que celui de la premiere expérience, dans laquelle le pigeon avoit été tué après sept jours. Ensuite je la détruisis imparfaitement selon toute la longueur de la cavité, & l'ossification extérieure se forma imparfaitement aussi; enfin je la détruisis dans la seule moitié inférieure du *tibia*, en laissant celle de l'autre moitié, sans la toucher; aussi je n'eus pas un nouvel os entier, mais une incrustation osseuse bien épaisse, sans membrane interne, laquelle incrustation enveloppoit le *tibia* extérieurement dans le seul trajet où j'avois détruit la moëlle.

La formation du nouvel os étant reconnue, il étoit essentiel d'en suivre les progrès, depuis le commencement jusqu'à sa perfection. Pour y parvenir, je fis la même opération dans le *tibia* de plusieurs pigeons; je les tuai de six heures en six heures dans les premiers jours, puis de douze en douze, & enfin de 24 en 24 heures. Dès les premieres six heures, je trouvai une très-petite quantité de lymphe épanchée entre les muscles qui entourent la patte; elle devenoit ensuite plus abondante, & le périoste en étoit aussi arrosé. Entre vingt-quatre & trente-six heures elle étoit très-copieuse; le périoste qui en étoit gonflé, se détacha de l'os avec une très-grande facilité, & on ramassoit de la surface de l'os même une certaine quantité de gelée très-tendre; les attaches des muscles, des tendons, des ligamens, *&c.* étoient bien affoiblis, & l'épiphyse commençoit à vaciller sur le corps de l'os. Dans la suite le périoste se tuméfioit considérablement par la même lymphe; elle prenoit insensiblement de la consistance, elle devenoit comme de la gelée à demi-cartilagineuse, puis cartilagineuse, & enfin s'ossifioit entiérement; l'os étant formé, l'épiphyse, le périoste, les ligamens, *&c.* se détachoient successivement tout-à-fait, & le nouvel os se trouvoit dans l'entre-deux des lames du périoste: mais la lame intérieure n'étoit pas apparente, tant que la matiere de l'ossification n'étoit qu'à demi-cartilagi-

neuse, parce qu'elle se confondoit avec cette matiere. On voit par cet exposé, que la gelée qu'on ramassoit d'abord de la surface de l'os, se trouvoit hors du périoste. Il faut remarquer pareillement que le plus grand nombre des pigeons, dans le premier temps, étoit inondé tellement de lymphe jusqu'au bas-ventre & à la poitrine, que ceux qui en étoient attaqués périssoient tous. Pour éviter ce gonflement, je nouai le bandage sur l'os saillant, de maniere que la plaie & la patte se trouvoient couvertes sans être serrées; malgré cela il en périssoit encore, mais bien moins que quand je bandois toute la patte.

Jusqu'alors, comme j'avois coupé la patte au bas du *tibia*, je n'avois vu que le détachement consécutif de l'épiphyse supérieure; pour voir celui de l'inférieur, je cassai le *tibia* dans son milieu, je fis une incision longitudinale à la peau, sur la fracture, & je ployai de telle sorte les bouts des deux morceaux, qu'ils sortoient par l'incision; ainsi une sonde fut introduite dans l'une & dans l'autre pour détruire entiérement la moëlle. Je remis enfin la fracture, & le nouvel os se régénéra, d'un bout à l'autre, & l'épiphyse inférieure se détacha de la même maniere que la supérieure. On voit dans la *fig.* 6. le *tibia* primitif cassé en *d e*, on avoit introduit la sonde par les ouvertures *c c*, *d d*, l'épiphyse *b b* s'étoit détachée de la surface *c c*. Cette expérience fut répétée nombre de fois, & je remarquai que les pigeons périssoient bien plus facilement que quand je coupois la patte. La même chose est arrivée dans les dindons, dans les canards, dans les cochons de lait, dans les chiens, &c. je cherchois un moyen de détruire la moëlle, sans que cette opération fût aussi dangereuse pour les animaux; je croyois que l'amputation de la patte ou la fracture que je faisois au *tibia* étoit la principale cause de leur mort; j'eus lieu de reconnoître le contraire.

Je commençai par faire dans les chiens une incision longitudinale à la peau, sur la partie intérieure & moyenne du *tibia*, où il n'est couvert que des tégumens; je fis ensuite un trou oblong avec la pointe des ciseaux sur l'os même jusqu'à la cavité de la moëlle, pour la détruire entiérement en haut & en bas, avec une sonde cannelée. Je n'ai pu sauver aucun des chiens qui ont subi cette opération; ils périssoient tous entre le quatrieme & le cinquieme jours; la mort même étoit accélérée par les soins que je prenois pour les en préserver. Ainsi je desespérois de parvenir à leur rendre l'opération moins meurtriere, quand j'imaginai de faire la destruction de la moëlle peu à peu & en différentes fois, c'est-à-dire, d'en détruire d'abord une petite portion, puis une autre quatre à cinq jours après, mettant toujours le même intervalle jusqu'à ce qu'elle fût entiérement détruite. J'injectois deux ou trois fois par jour la cavité médullaire de l'os, afin que la putréfaction de la moëlle détruite ne fût pas nuisible à la santé de l'animal, & je prenois garde d'ouvrir immédiatement les dépôts qui se formoient quelquefois très-promptement. On voit, (*fig.* 7.) le trou *A B* que je fis au *tibia* d'un grand chien jeune; la moëlle fut détruite d'abord dans le seul espace *A E* avec la sonde *C D*. Au bout de sept jours une nouvelle ossification qui rempliſſoit intérieurement la cavité cylindrique de la moëlle depuis *A* jusqu'à *F*, empêcha le passage de la sonde pour en détruire une autre portion vers la partie supérieure *A G*. Au bout de 27 jours je tuai l'animal, & le nouvel os s'étoit formé seulement autour de la portion *F I*, (*fig.* 9.) où j'avois détruit intérieurement la moëlle par le trou *K L*. Cet os a été scié suivant sa longueur, & on le voit dans les *fig.* 10 & 11; la *fig.* 8. représente l'intérieur du *tibia* dans l'état naturel, pour en faire la confrontation avec les deux figures que je viens de citer. Dans celles-ci, la portion *A B C* de l'ancien *tibia* étoit contenue comme dans une gaîne dans le nouvel os *D F E*; cette même portion *A B C* de la *fig.* 11. a été retirée du nouvel os, & on la voit dans la *fig.* 13. de maniere que le nouvel os est resté tout seul en *D F E* dans la *fig.* 12. *pl.* VIII. Le périoste *M N* (*pl.* VII, *fig.* 10, 11, & *pl.* VIII. *fig.* 12.) étoit extrêmement gonflé d'une matiere à demi-cartilagineuse, & de l'épaisseur qu'on voit dans ces figures; mais quand les os furent desséchés, il se dégonfla & il ressembloit alors à une membrane. Le noyau osseux, qu'on voit en *L* appartenoit à l'*ancien tibia*, & il se trouva incorporé au nouvel os, ayant conservé sa vie pendant que la portion *A B C* étoit entiérement dessé-

chée. *G H* est la nouvelle production osseuse qui rempliſſoit cet espace de la cavité médullaire. Enfin *I* (*pl.* VII, *fig.* 11. & *pl.* VIII, *fig.* 12.) est le trou qu'on voit extérieurement en *L K* dans la *fig.* 9.

Dans les *figures* 14 & 15 *de la pl.* VIII. est représenté le *tibia* d'un autre chien, dans lequel j'avois détruit la moëlle en différentes fois par le trou *A B*, *C D*; j'en avoit détruit la plus grande partie en haut & en bas, mais je n'étois pas parvenu à la détruire entiérement vers les deux extrêmités, parce que le chien mourut au dix-ſeptieme jour. Les épiphyſes *E F* s'étoient détachés, & le nouvel os formé en dehors de la maniere qu'on voit dans les figures.

Avant de finir, je rapporterai une autre expérience, dans laquelle j'ai détruit le périoſte externe ſans toucher à la moëlle; je coupai circulairement les chairs juſqu'à l'os, vers la moitié du *tibia*, à un jeune pigeon, enſuite je mis à nud la moitié inférieure de cet os, je grattai le périoſte, & je coupai le pied dans l'articulation avec le *tibia*. Au bout de dix jours, une incruſtation oſſeuſe s'étoit formé extérieurement ſous les chairs qui n'avoient pas été coupées depuis *a a* (*fig.* 16.) juſqu'à *b b*. Un nouvel os s'étoit formé auſſi dans la cavité médullaire de la moitié inférieure de l'os, ſur laquelle on avoit gratté le périoſte extérieurement. Dans la *fig.* 17 où l'os a été coupé par la moitié, ſuivant ſa longueur, on voit l'incruſtation extérieure en *l n*, l'os intérieur en *e e* & ſon épaiſſeur en *i*. Ce dernier a été retiré en entier du dedans du *tibia*, & on le voit dans la *fig.* 18.

Il ſeroit trop long de rapporter toutes les autres expériences que j'ai faites à ce ſujet; c'eſt aſſez d'avoir donné une idée des principales, afin d'engager les chirurgiens à les ſuivre pour le bien de l'humanité. Combien d'amputations ne pourroit-on pas épargner, & de quelle utilité ne pourroient-elles pas devenir ces expériences, pour le traitement des maladies des os? Je viens d'apprendre avec un plaiſir infini que M. David, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, & gendre du célebre M. le Cat, a extrait des *tibia* entiers dans l'homme, & qu'un nouvel os eſt reſté à la place; il va nous donner deux volumes ſur cette matiere, ainſi qu'il me l'a marqué lui-même. Le public les attend avec impatience. (*Cet article eſt de M. Troja*).

TIBII, *Géog. anc.*, peuples d'Aſie, aux environs de la grande Arménie, ſelon Ortélius, qui cite Cedrene & Curopalate, & ajoute que leur métropole ſe nommoit *Tibium*. Galien, *l. I. meth. medendi*, fait auſſi mention de ces peuples. (*D. J.*)

TIBIR, ſ. m. *terme de relation*; nom que l'on donne à la poudre d'or en pluſieurs endroits des côtes d'Afrique.

TIBISCA, *Géogr. anc.*, ville de la baſſe Mœſie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. x.* Le nom moderne eſt *Sophia*, à ce que dit Niger.

TIBISCUS, *Géogr. anc.* fleuve de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. vij.* Pline, *l. IV. c. xij.* l'appelle *Pathiſſus*; il a ſa ſource dans les monts Crapac, & ſon embouchure dans le Danube, un peu au-deſſous de celle de la Save. Le nom moderne eſt *Theiſſe*. (*D. J.*)

TIBOSE, ſ. f. *Monnoie du Mogol*, c'eſt une des roupies qui a cours dans les états du grand-mogol. Elle vaut le double de la roupie gafana qui vaut cinquante ſols de France.

TIBRE, *Monum. Médailles.* Ce fleuve qui baigne les murs de Rome, ſe trouve perſonnifié ſur les monumens & les médailles ſous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché; il tient une corne d'abondance, & s'appuie ſur une louve, auprès de laquelle ſont deux petits enfans, Remus & Romulus. C'eſt ainſi qu'on le voit repréſenté dans ce beau grouppe en marbre, qui eſt au jardin des Tuileries, copié ſur l'antique à Rome. (*D. J.*)

TIBRE, *Mythol.* Si le fleuve Inachus, l'Eurotas & l'Alphée ont été célebrés par les Grecs, les Romains ne ſolemniſerent pas le *Tibre* avec moins de vénération. Virgile ne le nomme jamais ſans quelque épithète magnifique; ſes eaux ſont chéries du ciel, *cœlo gratiſſimus Amnis*. Dans quelle majeſté ce prince des poëtes ne fait-il pas apparoître en ſonge le dieu du *Tibre* à Enée, ſouverain maître du lieu où ce héros repoſoit, & auſſi verſé que Jupiter même dans la connoiſſance de l'avenir, il lui annonce la grandeur de ſes deſtinées, & l'inſtruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne:

Huic deus ipſe loci fluvio Tiberinus amœno
Populeas inter ſenior ſe attollere frondes
Viſus: cum tenuis glauco velabat amictu
Carbaſus, & crines umbroſa tegebat arundo. Æneid. l. VIII. v. 64.

" Alors le dieu du *Tibre* ſous la figure
„ d'un vieillard, lui ſembla à-travers les
„ peupliers, ſortir de ſon lit, les épau-
„ les couvertes d'un voile bleu de toile
„ fine, & la tête chargée de roſeaux. „

Enée ſe tournant vers l'orient, ſelon l'uſage obſervé dans l'invocation des dieux céleſtes, prend de l'eau du *Tibre* dans ſes mains (autre pratique uſitée dans l'invocation des fleuves), & adreſſant ſa priere au dieu du *Tibre*, comme à la divinité tutélaire du pays, il exalte la ſainteté de ſes eaux, & l'honore du titre ſuperbe de *maître de l'Italie*; il implore ſa protection, & jure de ne jamais ceſſer de lui rendre ſes hommages.

Tuque, ô Tibri, tuque ô genitor cum flumine ſancto
Accipite Æneam, & tandem arcete periclis.
Semper honore meo, ſemper celebrabere donis;
Corniger Heſperidum, fluvius regnator aquarum,
Adſis, ô tantùm, & propiùs tua flumina firmes. Æneid. l. VIII. v. 72.

" Dieu du *Tibre*, s'écria-t-il, recevez
„ Enée ſur vos eaux, & garantiſſez-le
„ des périls qui le menacent. Fleuve ſa-
„ cré, puiſque tu es touché de nos maux,
„ de quelque terre que tu ſortes, &
„ quelle que ſoit ta ſource, je te rendrai
„ toujours mes hommages. O fleuve,
„ roi des fleuves de l'Heſpérie, ſois-moi
„ propice, & que ton prompt ſecours
„ juſtifie ta divine promeſſe! „

Que ne peut point un poëte? Il ennoblit tout. Le *Tibre*, ce ruiſſeau bourbeux, peint par Virgile, devient le premier fleuve du monde. Voilà l'art magique des hommes de génie. (*D. J.*)

TIBRE, *le*, *Géogr. mod.*, en italien *Tevere*, en latin *Tiberis*, auparavant *Tybris*, & premierement *Albula*; c'eſt Pline qui le dit, *l. III c. v. Tiberis antè Tibris, appelatus, & priùs Albula, tenuis primo è mediâ longitudine Apennini, finibus Arrelluorum profluit, quam libet magnarum navium ex Italo mari capax, verum in toto orbe naſcentium mercator placidiſſimus.* Mais Virgile a cru devoir relever davantage la gloire du Tibre, *Æneid. l.* VIII. *v.* 330.

Tum reges, aſperque immani corpore Tibris
A quo poſt Itali fluvium cognomine Tibrim,
Diximus: amiſit verum vetus Albula, nomen.

" Tibris, guerrier d'une taille énorme
„ conquit le Latium, & les Latins don-
„ nerent ſon nom à ce fleuve, qui por-
„ toit auparavant celui d'Albula „. Selon les hiſtoriens, ce fut le roi Tiberinus qui en réalité donna ſon nom au *Tibre*; mais un grand poëte devoit lui-même donner une étymologie plus ancienne, & même fabuleuſe.

Ce fleuve prend ſa ſource dans l'Apennin, aſſez près des confins de la Romagne; il n'eſt qu'un petit ruiſſeau vers ſa ſource, mais il reçoit pluſieurs ruiſſeaux & rivieres, avant de ſe rendre à Oſtie. Les villes qu'il arroſe ſont Borgo, Citta di Caſtello, Todi, Rome & Oſtie. En ſe jettant dans la mer il ſe partage en deux bras, dont celui qui eſt à la droite s'appelle *Fiumechino*, & celui qui eſt à la gauche, conſerve le nom de *Tibre* ou *Tevere*. Ce dernier bras étoit l'unique bouche par laquelle ce fleuve ſe déchargeoit autrefois dans la mer, & c'eſt ce qui avoit fait donner à la ville qui étoit ſur ſon bord oriental, le nom d'Oſtia, comme étant la porte par laquelle le *Tibre* entroit dans la Méditerranée; ſon embouchure eſt aujourd'hui entre Oſtie & Porto.

Virgile donne à ce fleuve l'épithete de *Lydius*. Æneid. *l. II. v.* 781. parce que le pays d'Etrurie où il coule, étoit peuplé d'une colonie de Lydiens; ce n'eſt plus le temps où Lucain pourroit dire de ce fleuve:

Le Tibre *a ſous ſes loix & le Nil & l'Ibere,*
Voit l'Euphrate ſoumis, & le Rhin tributaire.

Il n'a pas dans Rome trois cens piés de largeur. Auguſte le fit nettoyer, & l'élargit un peu, afin de faciliter ſon cours; il fit auſſi fortifier ſes bords par de bonnes murailles de maçonnerie. D'autres empereurs ont fait enſuite leurs efforts pour empêcher le ravage de ſes inondations; mais

mais presque tous leurs soins ont été inutiles.

Le sirocco-levante, qui est le sud-est de la Méditerranée, & qu'on appelle en Italie le *vent-marin*, souffle quelquefois avec une telle violence, qu'il arrête les eaux du *Tibre* à l'endroit de son embouchure; & quand il arrive alors que les neiges de l'Apennin viennent à grossir les torrens qui tombent dans le *Tibre*, ou qu'une pluie de quelques jours produit le même effet, la rencontre de ces divers accidens, fait nécessairement enfler cette riviere, & cause des inondations qui sont le fléau de Rome, comme les embrasemens du Vésuve sont le fléau de Naples.

Le *Tibre* si chanté par les poëtes, n'est bon à rien, & n'est redevable de l'honneur qu'il a d'être si connu qu'à la poésie, & à la réputation de la célebre ville qu'il arrose; les grands fleuves ont eu raison de le traiter de *ruisseau bourbeux*; son eau est presque toujours chargée d'un limon qu'on assure être d'une qualité pernicieuse, les poissons même du *Tibre* ne sont ni sains, ni de bon goût. Aussi de tout temps Rome païenne & chrétienne s'est donnée des soins infinis pour se procurer de l'autre eau, & avoir un grand nombre de fontaines pour suppléer à la mauvaise eau du *Tibre*. (*D. J.*)

TIBULA, *Géogr. anc.*, ville de l'île de Sardaigne. Elle est marquée par Ptolomée, *l. III. c. iij.* sur la côte septentrionale de l'île entre *Juliola civitas* & *Turris Bissonis civitas*. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Tibulæ* lui donne un port, d'où il commence trois de ses routes. Cette ville étoit apparemment la capitale des peuples *Tibulatii*, qui habitoient, selon Ptolomée, dans la partie la plus septentrionale de l'île. (*D. J.*)

TIBUR, *Géog. anc.*, en grec Τίβουρις; ville d'Italie, dans le Latium, à 16 milles de Rome, & bien plus ancienne que Rome. Elle fut bâtie sur le fleuve Aniénus, aujourd'hui Téveronne, 1513 ans avant J. C. ou par les Aborigenes, selon Denys d'Halycarnasse, *l. I. c. xvj.* ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Péloponnèse, selon quantité d'auteurs, qui s'accordent sur l'origine grecque de cette ville. Horace dit, *ode vj. l. II:*

Tibur *Argeo posita colono*,
Sit meæ sedes utinam senectæ!

"Veuillent les dieux que *Tibur*, cette „ belle colonie d'Argos, soit le séjour de „ ma vieillesse „. Ovide n'en parle pas moins clairement, *liv.* IV. *Fastorum*, *v.* 71:

Jam mœnia Tiburis *udi*
Strabant Argolicæ quæ posuere manus.

Enfin Strabon, *l. V. p.* 175. Martial, *égigr.* 57. *l. IV.* & Artémidore cité par Etienne de Byzance, tiennent pour la même opinion.

Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, fut bâtie par un Grec nommé *Tibur* ou *Tiburnus*, qui avec ses deux freres Catillus & Coras, mena-là une colonie. Virgile le dit dans son Enéide, *l. VIII. v.* 670:

Tum gemini fratres, Tiburnia *mœnia linquunt*,
Fratris Tiburti *dictam de nomine gentem*,
Catilusque, *acerque Coras*, *Argiva juventus.*

" Alors les deux freres Catillus & Co„ ras sortis de la ville d'Argos, quitte„ rent les murailles, & le peuple qui „ portoit le nom de leur frere *Tibur* „.

Cette ville étoit déjà bien florissante lorsqu'Enée débarqua en Italie. Virgile, *l. VIII. v.* 629. la compte parmi les grandes villes qui s'armerent contre les Troyens.

Quinque adeo magnæ, *positis incudibus*, *urbes*,
Tela novant, *Atina potens*, Tiburque *superbum*,
Ardea, *Crustumerique*, & *turriger* *Antemnæ.*

L'histoire nous apprend qu'elle résista vigoureusement & assez long-temps aux armes romaines, avant que de subir le joug de cette victorieuse république. Elle y fut enfin contrainte l'an de Rome 402; mais comme elle avoit de la grandeur d'ame, elle reprocha une fois si fiérement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses députés remporterent pour toute réponse, vous êtes des superbes; *superbi estis*; & voilà pourquoi Virgile dit dans les vers que nous venons de citer, *Tiburque superbum.*

Cette ville eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un temple magnifique. Stace, *silv. j. l. III.* a placé *Tibur* au nombre des quatre villes où Hercule étoit principalement honoré, ce sont, dit-il, Némée, Argos, *Tibur* & Gadès.

Nec mihi plus Nemeæ, priſcumque habitabitur Argos,
Nec Tiburna domus, *ſoliſque cubilia Gades;*

C'eſt pour cela que *Tibur* fut ſurnommée *Herculeum* ou *Herculea*, ville d'Hercule. Properce, *l. II. éleg.* 23. le dit :

Cur ve te in Herculeum deportant eſſeda Tibur ?

On apprend auſſi la même choſe dans ces deux vers de Silius Italicus, *l. IV.*

Quoſque ſuo Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant, Anienicolæque Carilli.

On voit en même temps ici, que *Tibur* portoit le nom de *Catillus*, & c'eſt pour cela qu'Horace, *ode xviij. l. I.* dit *mœnia Catilli.*

Il y avoit dans le temple d'Hercule à *Tibur*, une aſſez belle bibliotheque, Aulugelle le dit, *l. XIX. c. v. promit è bibliothecâ* Tiburti *quæ tunc in Herculis templo ſatis commodè inſtructa libris erat, Ariſtotelis librum.*

On juge bien que *Tibur* honoroit avec zèle ſon fondateur le dieu Tiburnus. Il y avoit un bois ſacré, le bois de Tiburne, autrement dit *le bois d'Albunée*, ſi célebre dans les poëtes : voici ce qu'en dit Virgile :

At rex ſollicitus monſtris oracula Fauni
Fatidici genitoris dit, lucoſque ſub altâ
Conſulit Albuneâ, nemorumque maximus ſacro
Fonte ſonat, ſævamque exhalat opaca mephitin.
Hinc Italæ gentes, omniſque Œnotria tellus
In dubiis reſponſa petunt.

« Le roi inquiet ſur ces événemens » alla conſulter les oracles du dieu Faune ſon pere. Il les rendoit dans le bois » ſacré d'Albunée, & près de la fontaine » qui roulant ſes eaux avec grand bruit, » exhale d'horribles vapeurs. C'eſt à cet » oracle que les peuples d'Italie, & tous » les pays d'Œnotrie en particulier, ont » recours dans leurs doutes ».

Albunée étoit tout enſemble le nom d'un bois, d'une fontaine, & d'une divinité de la montagne du *Tibur*. Cette divinité étoit la dixieme des ſibylles ; on l'honoroit à *Tibur* comme une déeſſe, & l'on diſoit que ſon ſimulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'Anio.

Strabon parle des belles carrieres de *Tibur*, & obſerve qu'elles fournirent de quoi bâtir la plupart des édifices de Rome. La dureté des pierres de ces carrieres étoit à l'épreuve des fardeaux & des injures de l'air, ce qui augmentoit leur prix & leur mérite. Pline, *l. XXXVI. c. vj.* rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Cicéron aux habitans de l'île de Chios, qui lui montroient avec faſte les murs de leurs maiſons bâtis de marbre jaſpé. Je les admirerois davantage, leur dit Cicéron, ſi vous les aviez bâtis des pierres de *Tibur*. Cicéron vouloit leur dire : votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la ſomptuoſité de vos maiſons : vos richeſſes & vos dépenſes paroîtroient avec plus d'éclat, ſi vous aviez fait venir de *Tibur*, les matériaux de vos édifices.

Martial dit quelque part, que l'air de la montagne de *Tibur* avoit la vertu de conſerver à l'ivoire ſa blancheur & ſon éclat, ou même de les réparer. Pline & Properce diſent la même choſe, & Silius Italicus, *l. XII.* le dit auſſi.

Quale micat ſemperque novum eſt quod Tiburis aura
Paſcit ebur.

L'air de *Tibur* étoit ſain & frais, les terres étoient arroſées d'une infinité de ruiſſeaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maiſons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commodités. Auguſte s'y retiroit de temps en temps. *Ex ſeceſſibus præcipuè frequentavit maritima, inſulaſque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium Prænesté*, Tibur, *ubi etiam in porticibus Herculis templi, perſæpe jus dixit.* L'empereur Adrien y bâtit un magnifique palais. Zénobie eut une retraite au voiſinage. Manlius Vopiſcus y avoit une très-belle maiſon, décrite par Stace. Enfin C. Aronjus fit des dépenſes énormes à élever dans *Tibur* un bâtiment qui effaçoit le temple d'Hercule.

Ædificator erat Cetronius & modo curvo
Littore Cajetæ, ſumma nunc Tiburis *arce,*
Nunc prænestinis in montibus, alta parabat

Culmina villarum, Græcis longeque petitis.
Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis ædem.

Je ne veux pas oublier Horace qui avoit une maison où il alloit très-souvent, & qu'il souhaitoit pour retraite fixe de ses derniers jours. *Vixit in plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: domusque ejus ostendetur circà Tiburtini lucum*, dit Suétone. Il ne faut donc pas s'étonner que ce poëte vante tant la beauté de *Tibur*, & qu'il préfere cette ville à toutes celles de la Grece.

Ne nec tam patiens Lacedæmon;
Nec tam Lariſſæ percuſſit campus opimæ,
Quam domus Albuneæ reſonantis,
Et præceps Anio, & Tiburini lucus & uda
Mobilibus pomaria rivis.

" Je ſuis enchanté des bocages de *Tibur*, & de ſes vergers couverts d'arbres fruitiers, & entrecoupés de mille ruiſſeaux diſtribués avec art. J'aime à entendre tantôt l'Albula rouler ſes eaux avec bruit du haut des montagnes; tantôt le rapide Anio ſe précipiter au-travers des rochers. Non, Lacédémone, ſi recommandable par la patience de ſes habitans, & Lariſſe avec ſes gras pâturages, n'ont rien à mon gré qui approche de ce charmant ſéjour. "

Rien n'eſt plus heureux que le *mobilibus rivis* d'Horace; c'eſt le *ductile flumen aquæ riguæ* de Martial, les petits ruiſſeaux que l'on mene où l'on veut pour arroſer les jardins & les vergers: *pomaria* ſont des vergers de pommiers. La campagne de *Tibur* en étoit couverte comme la Normandie: de-là vient que Columelle dit en parlant: *pomoſi* Tiburis *arva.*

Munatius Plancus, dont nous connoiſſons d'admirables lettres qu'il écrivoit à Cicéron, & qui joua un grand rôle dans les armées, avoit auſſi une fort belle maiſon à *Tibur*; Horace le dit dans la même ode.

. . . . *Seu te fulgentia ſignis*
Caſtra tenent, ſeu denſa tenebit
Tiburis *umbra tui.*

Enfin les poëtes ne ceſſent de faire l'éloge des agrémens de *Tibur*. On connoît les vers de Martial, *épig. lvij. liv. V.* ſur la mort d'un homme qui n'avoit pu ſauver ſa vie en reſpirant le bon air de cette ville.

Cùm Tiburtinus *damnet Curiatius auras.*
Inter laudatus ad ſtiga miſſus aquas,
Nulla fata loco poſſis excludere: cum mors
Venerit, in medio Tibure *ſardinia eſt.*

Voici d'autres vers que le même auteur adreſſe à Fauſtinus qui jouiſſoit de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

Herculeos colles gelidâ vos vincite brumâ,
Nunc Tiburtinis *ſedite frigoribus.*

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli. Léandre Alberti rapporte que les prélats de cette cour alloient paſſer tout l'été à la fraîcheur de ce lieu-là. *V.* TIVOLI.

Mais qu'eſt devenu le tombeau de l'orgueilleux Pallas, qui étoit ſur le chemin de *Tibur*, & dont Pline parle ſi bien dans une de ſes lettres à Fontanus? *let. xxix. liv. VII.*

Vous rirez, lui dit-il, vous entrerez en colere, & puis vous recommencerez à rire, ſi vous liſez ce que vous ne pourrez croire ſans l'avoir lu. On voit ſur le grand chemin de *Tibur*, à un mille de la ville, un tombeau de Pallas avec cette inſcription: *Pour récompenſer ſon attachement & ſa fidélité envers ſes patrons, le ſénat lui a décerné les marques de diſtinction dont jouiſſent les préteurs, avec quinze millions de ſeſterces* (environ quinze cents mille livres de notre monnoie) *& il s'eſt contenté du ſeul honneur.*

Je ne m'étonne pas ordinairement, continue Pline, de ces élévations où la fortune a ſouvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant, j'ai fait réflexion combien il y avoit de momeries & d'impertinences dans ces inſcriptions, que l'on proſtitue quelquefois à des infames & à des malheureux. Quel cas doit-on faire des choſes qu'un miſérable oſe accepter, oſe refuſer, & même ſur leſquelles il oſe ſe propoſer à la poſtérité pour un exemple de modération? Mais pourquoi me fâcher? Il vaut bien mieux rire, afin que ceux que le caprice de la fortune éleve ainſi ne s'applaudiſſent pas d'être montés fort haut, lorſqu'elle n'a fait que les expoſer à la riſée publique. (*D. J.*)

TIBURON, *v.* REQUIN.

TIC, f. m. *Gramm.*, geſte habituel & déplaiſant : il ſe dit au ſimple & au figuré. Il a le *tic* de toujours remuer les piés. Il veut faire des vers, c'eſt ſa maladie, ſon *tic*. Il n'y a peut-être perſonne qui, examiné de près, de décélât quelque *tic* ridicule dans le corps ou dans l'eſprit. Waſp a le *tic* de juger de tout ſans avoir jamais rien appris.

TIC, *Maréchall.*, maladie des chevaux ou mauvaiſe habitude qu'ils ont d'appuyer les dents contre la mangeoire ou la longe du licou, comme s'ils les vouloient mordre, ce qu'ils ne font jamais qu'ils ne rottent. Un cheval *ticqueur* ou qui *ticque*, ou ſujet au *tic*, ſe remplit de vents, & devient ſujet aux tranchées ; le *tic* eſt fort incommode & ſe communique dans une écurie.

Il y a à cette incommodité pluſieurs palliatifs qui ne durent que quelques jours, comme d'entourrer le cou près de la tête d'une courroie de cuir un peu ferrée, de garnir le bord de la mangeoire de lames de fer ou de cuivre, de frotter la mangeoire avec quelque herbe fort amere, ou avec de la fiente de vache ou de chien, ou avec de la peau de mouton ; mais le meilleur & le plus efficace eſt de donner l'avoine dans un havreſac pendu à la tête du cheval, & de lui ôter ſa mangeoire.

TICAL, f. m. *Monn.*, c'eſt une monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours dans le royaume de Siam : elle peſe 2 gros & 23 grains.

TICAO, *Géog. mod.*, île d'Aſie, une des Philippines, habitée par des Indiens, qui ſont la plupart ſauvages. Elle a huit lieues de tour, un bon port, de l'eau, du bois en abondance, & eſt à 4 lieues de Burias. (*D. J.*)

TICARIUS, *Géog. mod.*, fleuve de l'île de Corſe. Ptolomée, *liv. III. chap.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte occidentale de l'iſle, entre *Pauca-civitas & Titanis-portus* : le nom moderne eſt Groſſo, ſelon Léander. (*D. J.*)

TICHASA, *Géog. anc.*, ville de l'Afrique propre. Elle eſt marquée par Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* au nombre des villes qui ſont entre les fleuves Bagradas & Triton, & au midi de Carthage. (*D. J.*)

TICINUM ou *TICINUS*, *Géograp. anc.*, ville d'Italie, chez les Inſubres, ſur le bord d'un fleuve de même nom. Pline, *l. III. c. xvij.* nous apprend qu'elle avoit été bâtie par les Gaulois. Dans la ſuite des temps elle devint un municipe, comme le prouve Cluvier par une ancienne inſcription où on lit ces mots : *municipâ patrono* : elle fut célebre ſous les empereurs ; le nom moderne eſt Pavie. *Voyez ce mot* qui eſt corrompu de *Pabia* ou *Papia*, nom que les auteurs du moyen âge lui donnent. (*D. J.*)

TICOU, *Géog. mod.*, ville des Indes, dans l'île de Sumatra, ſur la côte occidentale, vis-à-vis de Pulo-Menton. Elle dépend du royaume d'Achem, & ſon territoire abonde en poivre. (*D. J.*)

TIDOR, TIDORE, TYDOR, *Géogr. mod.*, en arabe *Tubara*, île de la mer des Indes, dans l'Archipel des Moluques, à l'orient de celle de Gibolo, au midi oriental de Ternate, & au nord de l'île Motir. Elle produit, comme l'île de Ternate, le clou de girofle & la noix muſcade : ſon circuit eſt d'environ 7 lieues. Il y a un volcan du côté du ſud. Les Hollandois ont chaſſé les Portugais de cette île, & en ſont depuis long-temps les maîtres au moyen des forts qu'ils y ont élevés, quoiqu'il y ait un roi qui fait ſa réſidence à *Tidor*, capitale de l'île, & qui eſt ſur ſa côte orientale. *Long.* ſuivant Harris, 116, 46, 15 ; *lat.* 0, 36. (*D. J.*)

TIÉDE, adj. *Gramm.*, d'une chaleur médiocre. Ce terme eſt bien vague : entre la glace & l'ébullition il y a un grand intervalle : où commence la *tiédeur*, où finit-elle, & où commence la chaleur ? Il ſemble qu'il n'y ait qu'un inſtrument gradué qui pût apporter quelque préciſion à l'acception de ce mot ſi eſſentiel à déterminer par le rapport qu'il a avec la ſanté, la maladie, & l'art qui s'occupe à la conſervation de l'un & à la guériſon de l'autre. On dit, faites infuſer à *tiede* ; prenez de l'eau *tiede* ; faites *tiédir* ces ſubſtances avant que de les mêler ; donnez ce médicament *tiede* ; *Tiede* & *tiédeur* ſe prennent auſſi figurativement. Il eſt devenu bien *tiede* ſur cette affaire ; je fuis les amis *tiedes* ; je mépriſe les amans *tiedes* ; cette eau commence à *tiédir* ; ſa paſſion eſt bien *tiede*.

TIEL, TIELE, *ou* THIEL, *Géogr. mod.*, ville des Pays-Bas, dans la province de Gueldre & la principale du Bas-Bétuwe. Cette ville fut fondée dans le

neuvieme siecle ; & dans le suivant, l'an 950, Otton le grand la donna à Baldric, évêque d'Utrecht. Dans le onzieme siecle *Tiel*, le Bétau, le Veleau, furent inféodés à Godefroy le bossu, duc de Brabant. Par un traité de paix de l'an 1335, *Tiel* fut cédé à Renaud, comte de Gueldre. Enfin durant les guerres des Pays-Bas, cette ville, après divers événemens, passa l'an 1588, au pouvoir des Etats-généraux, malgré tous les efforts du duc de Parme. *Long.* 22. 40 ; *lat.* 51. 5.

C'est à *Tiel* que naquit Bibauc, en latin *Bibaucius* (Guillaume), mort général des chartreux, l'an 1535, après avoir passé dans son pays pour un prodige d'éloquence & de savoir. Le lecteur pourra juger de son talent dans l'art de la parole, par l'échantillon d'un de ses sermons prêché le jour de Magdelaine, & rapporté dans le *second tome* des mélanges d'histoire & de littérature.

Dans ce sermon Bibauc dit que, " Marthe étoit une très-bonne femme, » *rara avis in terris*, fort attachée à son » ménage, très-pieuse, & qui se plaisoit » beaucoup à aller entendre le sermon & » l'office divin ; mais que Magdelaine sa » sœur étoit une coquette qui n'aimoit » qu'à jouer, à courir, & à perdre le » temps ; que cependant Marthe n'épargnoit rien pour l'attirer à Dieu ; que » pour ne la pas effaroucher, *faciebat* » *bonam sociam*, elle faisoit le bon compagnon avec elle, & entroit en apparence dans ses inclinations mondaines ; de sorte que sachant combien elle » aimoit le bon air & le beau langage, » elle lui dit des merveilles de la personne & des sermons de Notre-Seigneur, » pour l'obliger finement à le venir » écouter ; que Magdelaine poussée de » curiosité y vint enfin ; mais qu'arrivant » trop tard, comme les dames de qualité, pour se faire davantage remarquer, » elle fit grand bruit, & passant par-dessus les chaises, elle se plaça *in conspectu domini*, vis-à-vis du prédicateur, » & le regarda entre les deux yeux » avec une hardiesse épouventable, *&c.*" (*D. J.*)

TIEN *ou* TYEN, s. m. *Hist. mod. Relig.* Ce mot signifie en langue chinoise *le ciel*. Les lettrés Chinois désignent sous ce nom l'*Etre-Suprême*, créateur & conservateur de l'Univers. Les Chinois de la même secte des lettrés, désignent encore la divinité sous le nom *Cham-ti*, ou *Chang-ti*, ce qui signifie *souverain* ou *empereur* ; ces dénominations donnerent lieu à de grandes contestations entre les missionnaires jésuites & les mandarins qui sont de la secte des lettrés : les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accusoient d'athéisme, ou du moins de rendre un culte d'idolâtrie au ciel matériel & visible. Ils vouloient que l'on donnât à Dieu le nom de *tientchu*, seigneur du ciel. L'empereur Canghi, dans la vue de calmer les soupçons & les scrupules des missionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration solemnelle, qu'il fit publier dans tout son empire, par laquelle il faisoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des sacrifices, & à qui l'on adressoit ses vœux ; que c'étoit uniquement au souverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit désigner que l'Etre-Suprême. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit souscrire & confirmer par un grand nombre de mandarins les plus distingués de l'empire, & par les plus habiles d'entre les lettrés ; ils furent très-surpris d'apprendre que les Européens les eussent soupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel visible ; ils déclarerent donc de la maniere la plus authentique, que par le mot *tien*, ainsi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur Suprême du ciel, le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, dont la providence, l'omni-science, & la bonté, nous donnent tout ce que nous possédons. Par une fatalité incompréhensible, des déclarations si formelles n'ont jamais pu rassurer les consciences timorées des missionnaires ; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condescendance & par une foiblesse à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger ; ils persisterent à les soupçonner d'athéisme & d'idolâtrie, quelqu'incompatible que la chose paroisse ; & ils refuserent constamment de se servir des mots de *tien* & de *chang-ti*, pour désigner l'Etre Suprême, aimant mieux se persuader que les lettrés ne

croyoient point intérieurement ce qu'ils professoient de bouche, & les accusant de quelques restrictions mentales qui, comme on sait, ont été autorisées en Europe, par quelques théologiens connus des missionnaires. *V. l'hist. de la Chine* du R. P. du Halde.

TIENBORD, *Mar.*, *v.* STRIBORD.

TIENSU, s.f. *terme de Rélation*, idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils révèrent la *Tiensu*, comme la patrone des arts; ils l'adorent, & lui font des sacrifices, afin qu'elle donne de l'esprit, du jugement & de la mémoire à leurs enfants.

TIERAN *ou* TIERSAN, *Venerie*, il se dit du sanglier, à la troisieme année.

TIERÇAGE, s. m. *Jurispr.*, étoit la troisieme partie des biens du défunt, que le curé de sa paroisse exigeoit autrefois en quelques lieux, pour lui donner la sépulture. Ce *tiergage* fut depuis réduit au neuvieme, & ensuite aboli. *Voy.* Alain Bouchard, *liv.* III *des annales de Bretagne*; Brodeau, *sur* Louet, *let. C. somm.* 4. (*A*)

TIERCE, s. f. *Théol.*, nom d'une des petites heures canoniales, composée suivant l'usage présent de l'église romaine, du *Deus in adjutorium*, d'un hymne, de trois psaumes sous une seule antienne, d'une capitule avec son répons bref, d'un verset, & d'une oraison.

Des auteurs ecclésiastiques, très-anciens, tel que S. Basile dans ses grandes regles, *quæst.* 37, & l'auteur des constitutions apostoliques, *liv.* VIII. *c.* xxxiv, attestent que de leur temps, *tierce* faisoit partie de la priere publique: on la nommoit ainsi *tertia*, parce qu'on la faisoit à la troisieme heure du jour, selon la maniere de compter des anciens, laquelle répondoit à neuf heures du matin; & cela en mémoire de ce qu'à cette heure le Saint-Esprit étoit descendu sur les apôtres. C'est la raison qu'en donne S. Basile. L'auteur des constitutions apostoliques dit que c'étoit en mémoire de la sentence de mort prononcée par Pilate à pareille heure contre Jesus-Christ. C'est aussi ce que dit la glose, *dat causam tertia mortis?* on ne sait pas précisément de quelles prieres, ni de quel nombre de psaumes l'heure de *tierce* étoit composée dans les premiers temps; mais on conjecture qu'il n'y avoit que trois psaumes, parce que, dit Cassien, chaque heure canoniale étoit composée de trois psaumes avec les prieres; Bingham prétend, mais sans alléguer aucune autorité, qu'on ne récitoit point *tierce* les jours de dimanche & de fête, parce que c'étoit à cette heure que commençoit la célébration de l'eucharistie: comme si l'on n'eût pas pu anticiper *tierce*, ou du moins en chanter les psaumes, tandis que le peuple s'assembloit. *V.* Bingham, *orig. eccléſ. t.* V, *l.* XIII, *c.* ix, §. 2.

TIERCE, *fievre*, *Méd.*, fievre qui revient tous les deux jours, accompagnée de froid & de frisson, d'un pouls prompt & fréquent, que suit une chaleur incommode & brûlante; c'est l'espece de fievre la plus commune; elle attaque indistinctement les personnes de tout âge, de tout sexe, & de tout tempérament.

Symptomes. Lorsque cette fievre est réguliere & vraie, voici les symptomes les plus ordinaires.

Les articulations sont foibles: on a mal à la tête: on sent aux environs des premieres vertebres du dos, une douleur de reins; il y a constipation & tension douloureuse aux hypocondres. Ajoutez à cela le refroidissement des parties extérieures, sur-tout des narines & des oreilles, des bâillemens, un frisson accompagné quelquefois de tremblement dans tous les membres, un pouls petit, foible, serré, & quelquefois une soif insatiable.

Ces symptomes sont suivis de naufées & de vomissemens; ensuite il survient une chaleur brûlante & seche, qui s'empare de tout le corps; les joues s'affaissent, le visage devient pâle, la peau retirée, les vaisseaux des piés & des mains paroissent rouges & gonflés, le pouls devient plus grand, plus plein, plus prompt, & la respiration plus pénible; le malade tient aussi quelquefois des discours sans ordre & sans suite.

Ces symptomes diminuent peu-à-peu, la chaleur se calme, la peau se relâche & s'humecte; les urines sont hautes en couleur, & sans sédiment, le pouls s'amollit, la sueur succede, & le paroxisme cesse.

Quant à sa durée, elle varie selon la différence des tempéramens & des causes morbifiques; chez la plupart des malades, elle est de onze ou douze heures,

& dans d'autres davantage ; il y a le jour suivant intermission ; le corps est languissant ; le pouls qui étoit prompt & véhément dans le paroxisme, est alors lent, foible & ondoyant ; les urines sont plus épaisses, déposent un sédiment, ou portent une espece de nuage ; ce qui marque la disposition à précipiter un sédiment.

Personnes sujettes à la fievre tierce. Tout le monde y est sujet, mais les jeunes gens plus que les vieillards, les hommes plus que les femmes ; les personnes d'une vie active, plus que celles qui menent une vie sédentaire ; les personnes d'un tempérament délicat & bilieux ; celles qui font un usage excessif de liqueurs froides ; celles qui vivent sous un atmosphere mal sain ; celles qui ont souvent des nausées, *&c.* sont aussi plus fréquemment attaquées de *fievre tierce* que les autres, *&c.*

Divisions des différentes fievres tierces. La *fievre tierce* est vraie ou bâtarde : la premiere est accompagnée de symptomes violens, mais sa terminaison se fait quelquefois promptement. Dans la *fievre tierce* bâtarde, les symptomes sont plus doux.

La *fievre tierce* se distingue aussi en réguliere & irréguliere. La premiere conserve la même forme, soit dans son accès, soit dans sa terminaison. L'irréguliere varie à ces deux égards : les *fievres tierces* irrégulieres, sont communément épidémiques, & proviennent de la constitution bizarre des saisons.

La *fievre tierce* est quelquefois simple, quelquefois double. Dans la simple, les paroxismes reviennent tous les seconds jours, ou deux fois par jour, avec un jour d'intermission. Il faut toutefois distinguer la fievre double-*tierce*, de la fievre quotidienne qui prend tous les jours dans le même temps, au-lieu que les paroxismes de la double-*tierce* reviennent tous les deux jours.

Causes des fievres tierces. Ces fievres naissent comme les autres, d'une infinité de causes différentes ; mais pour l'ordinaire, de la corruption de la bile & des humeurs, après de grands exercices d'agitations d'esprit, d'une saison chaude, humide, des veilles, de l'abus des liqueurs échauffantes, des alimens gras, épicés, de difficile digestion, des crudités, *&c.*

Prognostics. Les *fievres tierces* qui n'ont pas été mal traitées, sont plus favorables que contraires à la santé ; car ceux qui en ont été attaqués, se portent communément, après qu'ils sont guéris, mieux qu'ils ne le faisoient auparavant.

Souvent la *fievre tierce* cesse d'elle-même, par le simple regime, sans aucun remede, & par une légere crise au bout de quelques accès. Ces sortes de fievres ne sont jamais nuisibles ; mais les *fievres tierces* mal conduites par le médecin, sur-tout lorsqu'il a mis en usage de violens sudorifiques ou astringens, laissent après elles un délabrement de santé cent fois pire que n'étoit la fievre.

Les *fievres tierces* sont plus opiniâtres en automne & en hiver, que dans les autres saisons. Elles sont sujettes à revenir, sur-tout lorsqu'elles ont été arrêtées mal-à-propos, & que le malade, après leur guérison, a péché inconsidérément dans le régime diaphorétique, ou diététique.

Méthode curative. C'est 1°. de corriger l'acrimonie qui est la cause prochaine de cette fievre. 2°. De dissiper doucement, sur-tout par la transpiration, la matiere peccante. 3°. De calmer la violence des spasmes & des symptômes. 4°. D'expulser & d'évacuer les humeurs viciées, qui sont logées principalement dans le duodenum. 5°. De rétablir les forces après le paroxisme, & de tenir les excrétions en bon état. 6°. D'empêcher le retour de la fievre, accident commun, & qui demande plus de précautions qu'on n'en prend d'ordinaire.

Pour remplir la premiere indication curative, on corrige l'acrimoine bilieuse, par le nitre commun, bien épuré, & par des liqueurs humectantes & délayantes, comme des tisanes d'orge, de l'eau de gruau, du petit lait, des boissons de racines de gramen, du suc & d'écorce de citron, *&c.*

On satisfait à la seconde indication par des diaphorétiques doux, les infusions de scordium, de chardon béni, & d'écorce de citron.

La troisieme indication est remplie, en employant des substances nitreuses, rafraîchissantes, modérément diaphorétiques & délayantes ; tel est l'esprit dulcifié de nitre bien préparé, & donné dans des eaux sédatives, comme celles de fleurs de

fureau, de tilleul, de primevere, de camomille commune, &c.

On corrige & on évacue les humeurs viciées par de doux vomitifs, des purgatifs, des savonneux accescens, & autres remedes semblables. Quand les sucs viciés sont visqueux & tenaces, les sels neutres, comme le tartre vitriolé, le sel d'epsom, les sels des eaux de Sedlitz & d'Egra, sont très-bienfaisans : on délaie ces sels dans une suffisante quantité de quelques véhicules aqueux. Si les sucs viciés sont acides & salins, on peut user de manne, avec une demi-drachme de terre foliée de tartre, & quelques gouttes d'huile de cedre. Lorsque le duodenum, ou l'estomac sont engorgés de sucs corrompus, on doit tenter l'évacuation par les émétiques convenables.

Après l'évacuation des humeurs peccantes, on rétablit le ton des solides par les fébrifuges resserrans, & en particulier par le quinquina, donné dans le temps d'intermission, en poudre, en décoction, infusion, essence ou extrait.

Le mal étant guéri, on en prévient le retour par le régime, les alimens faciles à digérer, l'exercice modéré, les frictions, & quelques stomachiques en petite dose.

Observation de pratique. Les émétiques, les échauffans, & les sels purgatifs, ne conviennent point aux hypochondriaques : on substitue à ces remedes des balsamiques en petite dose, & des clisteres préparés de substances émollientes & laxatives.

On n'entreprend rien dans l'accès, & sur-tout pendant les frissons ; mais à mesure que la chaleur augmente, on use d'une boisson agréable, propre à éteindre la soif, & à petits coups ; lorsque la chaleur diminue, on facilite l'éruption de la moiteur ; & après la cessation de la fievre, on continue d'entretenir la transpiration.

Quoique le quinquina soit un excellent fébrifuge, il ne convient point aux personnes mélancoliques, aux femmes dont les regles sont supprimées, & dans plusieurs autres cas : on ne doit point l'employer avant que la matiere morbifique soit corrigée & suffisamment évacuée.

La saignée ne convient qu'aux gens robustes, pléthoriques, jeunes, & dans la vigueur de l'âge.

Les opiats & les anodins diminuent les forces, dérangent les périodes de la maladie, & troublent la crise.

L'écorce de cascarille qui est balsamique, sulphureuse, terreuse & astringente, est un excellent remede pour les personnes languissantes & flegmatiques ; on mêle fort bien cette écorce avec le quinquina.

Les femmes que la suppression des regles a rendu cachectiques, doivent être traitées avec beaucoup de circonspection dans la *fievre tierce.*

Les enfans de huit ou dix ans, attaqués de *fievre tierce*, se guérissent à merveille par un léger émétique, suivi de clisteres febrifuges, ou de sirop de quinquina.

Les sudorifiques, & les remedes échauffans font souvent dégénérer la *fievre tierce* en continue, ou en fievre inflammatoire, ce qui suffit pour bannir à jamais de la médecine cette méthode qui n'a que trop long-temps régné.

Quand la *fievre tierce* produit un nouvel accès dans les jours d'intervalle, on la nomme *double tierce :* si elle a trois accès, *triple tierce* ; ainsi de la quarte.

La cause prochaine de ce phénomene est 1°. l'augmentation de la matiere fébrile, assez considérable pour produire un nouvel accès. 2°. Le manque de forces qui n'a pas pu soumettre & expulser toute la matiere fébrile dans l'accès précédent. 3°. La reproduction d'une nouvelle matiere fébrile dans l'intervalle. Le danger est toujours plus grand à proportion que les accès se touchent & se multiplient ; cependant la méthode curative ne change pas : on peut seulement augmenter avec prudence, la dose du fébrifuge, & s'y tenir un peu plus long-temps, pour prévenir la récidive. (*D. J.*)

TIERCE, s. f. *en Musique*, est la premiere des deux consonances imparfaites. *V.* CONSONANCE. Comme les Grecs ne la reconnoissent pas pour telle, elle n'avoit point parmi eux de nom générique. Nous l'appellons *tierce*, parce que son intervalle est formé de trois sons, ou de deux degrés diatoniques. A ne considérer les *tierces* que dans ce dernier sens, c'est-à-dire, par leur degré, on en trouve de quatre sortes, deux consonnantes, & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont 1°. la *tierce* ma-

ſeure, que les Grecs appelloient *diton*, compoſée de deux tons, comme d'*ut* à *mi*; ſon rapport eſt de 4 à 5. 2°. La *tierce* mineure, appellée par les Grecs *hemi-diton*, eſt compoſée d'un ton & demi, comme *mi-ſol*; ſon rapport eſt de 5 à 6.

Les *tierces* diſſonantes ſont, 1°. la *tierce* diminuée, compoſée de deux ſemi-tons majeurs, comme *ſi*, *re* bémol, dont le rapport eſt de 125 à 144. 2°. La *tierce* ſuperflue, compoſée de deux tons & demi, comme *fa*, *la* dieze; ſon rapport eſt de 96 à 125.

Ce dernier intervalle ne s'emploie jamais ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie. Les Italiens pratiquent aſſez ſouvent dans le chant la *tierce* diminuée; pour dans l'harmonie, elle n'y ſauroit jamais faire qu'un très-mauvais effet.

Les *tierces* conſonantes ſont l'ame de l'harmonie, ſur-tout la *tierce* majeure, qui eſt ſonore & brillante. La *tierce* mineure a quelque choſe de plus triſte, cependant elle ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de douceur, ſur-tout quand elle eſt redoublée.

Nos anciens muſiciens avoient ſur les *tierces* des loix preſqu'auſſi ſéveres que ſur les quintes; il n'étoit pas permis d'en faire deux de ſuite de la même eſpece, ſur-tout par un mouvement ſemblable, aujourd'hui on fait autant de *tierces* majeures ou mineures de ſuite, que la modulation en peut comporter; & nous avons des duo fort agréables qui, du commencement à la fin, ne procedent que par *tierces*.

Quoique la *tierce* entre dans la plupart des accords, elle ne donne ſon nom à aucun, ſi ce n'eſt à celui que quelques-uns appellent *accord de tierce-quarte*, & que nous connoiſſons plus généralement ſous le nom de *petite-ſixte*. *Voyez* ACCORD, SIXTE. (*S*)

TIERCE DE PICARDIE: les *Muſiciens* appellent ainſi par plaiſanterie, la *tierce* majeure donnée à la finale d'un morceau de muſique compoſé en mode mineur. Comme l'accord parfait majeur eſt plus harmonieux que le mineur, on ſe faiſoit autrefois une loi de finir toujours ſur ce premier: mais cette finale avoit quelque choſe de niais & de mal chantant qui l'a fait abandonner, & l'on finit toujours aujourd'hui par l'accord qui convient au mode de la piece, ſi ce n'eſt lorſqu'on paſſe du mineur au majeur; car alors la finale du premier mode porte élégamment la *tierce* majeure.

Tierce de Picardie, parce que l'uſage de cette *tierce* eſt reſté plus long-temps dans la muſique d'égliſe, & par conſéquent en Picardie où il y a un grand nombre de cathédrales & autres égliſes, où l'on fait muſique. (*S*)

TIERCE, *terme d'Imprimeur*, c'eſt la troiſieme épreuve, ou la premiere feuille que l'on tire immédiatement après que la forme a été miſe en train, avant que d'imprimer tout le nombre que l'on s'eſt propoſé de tirer ſur un ouvrage. Quoi qu'il arrive que l'on donne trois ou quatre épreuves d'un ouvrage, c'eſt toujours la derniere qui s'appelle *tierce*. Le prote doit collationner avec grande attention, ſur la *tierce*, ſi les fautes marquées ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées. La *tierce* doit reſſembler à une premiere bonne feuille, & être exempte de tout défaut, ſans quoi on en exige une autre. *V.* METTRE EN TRAIN.

TIERCE, *Lainage*, en terme de *commerce de laines d'Eſpagne*, on appelle *laine tierce*, la troiſieme ſorte de laine qui vient de ce royaume; c'eſt la moindre de toutes. *Savary*. (*D. J.*)

TIERCE, *Jeu d'orgue*, eſt faite en plomb, & a tous ſes tuyaux ouverts. Ce jeu ſonne l'octave au-deſſus de la *double tierce*, qui ſonne l'octave au-deſſus du preſtant. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux d'Orgue.*

TIERCE DOUBLE, *Jeu d'orgue*, ſonne la *tierce* au-deſſus du preſtant ou du quatre piés. Ce jeu a quatre octaves, & eſt fait comme le *nazared*, en ce cas il a des oreilles, ou eſt fait comme la *tierce* qui n'en a point: ſa matiere eſt le plomb. *Voyez l'article* ORGUE, *& la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

TIERCES PLUMES, *en Plumacerie*, ce ſont des plumes d'autruche qui à force d'être ſur l'oiſeau, ſont uſées au point qu'il ne reſte preſque plus de franges ſur la tige.

TIERCE, *Commerce*; en Angleterre, eſt une meſure pour des choſes liquides, comme du vin, de l'huile, *&c.* elle contient le tiers d'une pipe, ou 42 gallons; un gallon contient environ 4 pintes de Paris. *V.* MESURE, GALLON.

TIERCE, *eſtocade de*, *Eſcrime*, eſt

un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & sur les armes. *V.* TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette estocade, il faut 1°. faire du bras droit & de la main droite tout ce qui a été enseigné pour parer en *tierce*, & effacer de même: 2°. étendre subitement le jarret gauche pour chasser le corps en avant: 3°. avancer le pié droit vers l'ennemi, à quatre longueurs de pié de distance d'un talon à l'autre: 4°. le genou droit plié, le gauche bien étendu, & le tibia perpendiculaire à l'horison: 5°. développer le bras gauche avec action, la main ouverte, & avancer le corps jusqu'à ce que le bout des doigts soit sur l'à-plomb du talon gauche: 6°. le dedans de la main gauche tourné de même côté que le dedans de la droite, le pouce du côté de la terre, & à hauteur de la ceinture: 7°. regarder l'ennemi par le dedans du bras droit: 8°. faire tout le reste comme à l'estocade de quarte. *V.* ESTOCADE DE QUARTE.

TIERCE, *parer en*, *Escrime*, c'est détourner du vrai tranchant de son épée, celle de son ennemi sur une estocade qu'il porte dehors, & sur les armes. *V.* TIRER HORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette parade, il faut 1°. sans varier la pointe d'aucun côté, élever le poignet à la hauteur du nœud de l'épaule: 2°. avancer un peu le haut du corps vers l'ennemi, en tournant l'axe des épaules à droite: (*V.* EFFACER) 3°. tourner la main droite de façon que le vrai tranchant soit sur l'alignement du coude, & mettre le plat de la lame parallele à l'horison; 4°. porter le talon du vrai tranchant du côté de l'épée ennemie, jusqu'à ce que la garde ait passé l'alignement du corps: 5°. regarder l'ennemi par le dedans du bras; 6°. serrer la poignée de l'épée avec toute la main, dans l'instant qu'on la tourne. *Nota* qu'on fait tous ces mouvemens d'un seul temps & avec action.

TIERCES *ou* TIERCHES, *terme de Blason*, ce sont des fasces en devise qui se mettent trois à trois, comme les jumelles deux à deux, les trois fasces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la fasce ordinaire, ou de la bande, si elles y sont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu. *P. Menestrier.* (*D. J.*)

TIERCE *au piquet*, c'est trois cartes de la même couleur qui se suivent en nombre, comme l'as, le roi, la dame, que l'on appelle *tierce majeure*; les autres s'appellent du nom de la plus haute carte qui la forme; comme dans celle où le roi est la premiere, se nomme *tierce au roi*, ainsi des autres: la plus haute annullant toujours la plus foible.

TIERCE-FEUILLE, *terme de Blason*, figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle est distinguée des trefles qui n'en ont point. (*D. J.*)

TIERCE-FOI, *Jurisp.*, c'est la troisieme foi & hommage qui est rendue pour un fief, depuis la premiere acquisition dans les coutumes d'Anjou & Maine. Lodunois, Tours, & quelques autres, un fief ou héritage noble ou tenu à franc devoir, se partage noblement entre roturiers, lorsqu'il tombe en *tierce-foi*. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, & les *mots* FOI, HOMMAGE, TIERCE-MAIN.

TIERCE-MAIN *ou* MAIN-TIERCE, est la main d'un tiers. Ce terme est usité en matiere de saisie; un particulier qui est en même tems créancier & débiteur de quelqu'un, saisit en ses propres mains, comme en *main-tierce*, ce qu'il peut devoir à son créancier qui est en même-tems son débiteur.

Tierce-main signifie aussi quelquefois la *troisieme main* ou le *troisieme possesseur* d'un héritage noble dont la foi n'est pas due, parce qu'elle a été convertie en franc-devoir; quand ces héritages passent en *tierce-main* ou au troisieme possesseur: depuis l'affranchissement de l'héritage, il se partage noblement entre roturiers, dans les coutumes d'Anjou & Maine ou autres, où la qualité des personnes regle la maniere de partager les biens. *Voy.* le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *tierce-foi* ou *main*. (*A*)

TIERCE OPPOSITION, est celle qui est formée à l'exécution d'un jugement par un tiers qui n'a point été partie dans la contestation décidée par le jugement.

On la forme devant le même juge qui a rendu le jugement contre les parties avec lesquelles il a été rendu.

Si la *tierce opposition* est bien fondée, le jugement est retracté à l'égard du tiers-opposant seulement; s'il succombe, il est condamné aux dépens & en l'amende.

Cette opposition est recevable en tout tems, même contre une sentence, après que le tems d'en appeller est expiré, parce qu'une sentence ne passe en force de chose jugée que contre ceux avec qui elle a été rendue. *Voyez l'ordonnance de* 1667, *tit.* XXVII. *art. x. tit.* XXXV. *art. ij.* & les *mots* APPEL, ARRÊT, JUGEMENT, OPPOSITION, REQUETE CIVILE, SENTENCE. (*A*)

TIERCÉ, adj. *terme de Blason*; ce mot se dit d'un écu qui est divisé en trois parties, soit en pal, soit en bande, soit en fasce, par deux lignes paralleles qui ne se coupent point. *Tiercé en bande*, est lorsque l'écu est divisé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, sans autre champ ni figure. On dit aussi *tiercé* en pal & en fasce. *Menestrier.* (*D. J.*)

TIERCELET, s. m.; on a donné ce nom au mâle de l'autour. *V.* AUTOUR.

TIERCELET, *Comm.* & *Monn.*, celle-ci se frappa à Milan, & eut cours dans le xij. siecle. On ne dit point sa valeur.

TIERCELINE, s. & adj. *Ordre de religieuses*, nom qu'on donne aux religieuses du tiers-ordre de S. François de l'étroite observance. Claire Françoise de Besançon en a été la premiere fondatrice. (*D. J.*)

TIERCEMENT, s. m. *Jurispr.*, est une enchere que l'on fait sur l'adjudicataire d'un bail judiciaire du tiers en sus du prix de l'adjudication, comme de 100 livres sur un bail de 400 liv.

Cette voie a été introduite pour empêcher que les baux ne soient adjugés à vil prix.

Le *tiercement* doit être fait peu de tems après le bail, autrement on n'y feroit plus reçu. *Voyez* M. d'Héricourt en son *traité de la vente des immeubles par décret.*

Dans les adjudications des fermes & domaines du roi, on entend par *tiercement* le triple du prix de l'adjudication; il faut que ce *tiercement* soit fait dans les vingt-quatre heures; on peut encore, huitaine après, venir par triplement sur le *tiercement* demander que si le prix du bail est de 3000 livres, le *tiercement* doit être de 9000 livres, & le triplement du *tiercement* de 27000 liv. *Voyez* le *réglement de* 1682, & les *arrêts du conseil des* 20 *novembre* 1703 & 12 *juin* 1725. (*A*)

TIERCER, v. act. *Archit.*, c'est réduire au tiers. On dit que le bureau des tuiles ou ardoises d'une couverture sera *tiercé* à l'ordinaire, c'est-à-dire que les deux tiers en seront recouverts; ensorte que si c'est de la tuile au grand moule qui a douze ou treize pouces de longueur, on lui en donnera quatre de pureau ou d'échantillon. (*D. J.*)

TIERCER, *Longue paume*, *v.* RABATTRE.

TIERCERON, s. m. *Coupe des pierres*, c'est un nerf des voûtes gothiques, placé entre le formeret ou arc doubleau & l'arc d'ogive.

TIERCIAIRE *ou* TIERTIAIRE, s. m. *Ordre relig.*, c'est ainsi qu'on appelle un homme & une femme qui est d'un tiers-ordre. Les *tierciaires* ont des réglemens qu'ils doivent suivre, & un habit particulier; ce qui sert à maintenir l'observance parmi les *tierciaires* & sous le nom de *regle*; il faut qu'ils soient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profession avec des vœux simples. On peut consulter le P. Hélyot & Lezeaux qui ont traité tout ce qui regarde les *tierciaires*, leurs états, leurs privileges, leurs obligations, *&c.* (*D. J.*)

TIERCINE, *terme de Couvreur*, piece de tuile ou morceau de tuile fendue en longueur, & employée au battelement. (*D. J.*)

TIERÇON, s. m. *Comm.*, sorte de caisse de bois de sapin, dans laquelle on envoie les savons blancs en petits pains, & les savons jaspés en pains ou briques. (*D. J.*)

TIERÇON, s. m. *Mesure de liquide*, mesure qui fait le tiers d'une mesure entiere: ainsi les *tierçons* de muids contiennent environ quatre-vingt-quatorze pintes, qui sont le *tiers* de deux cent-quatre-vingt pintes, à quoi se monte le total d'un muids. Il en est de même des *tierçons* des autres mesures, comme barriques, poinçons, *&c. Savary.* (*D. J.*)

TIERRA DE CAMPOS, *Géog. mod.*, contrée d'Espagne dans la vieille Castille, vers le nord, aux environs de Palencia; c'est la partie la plus fertile de cette province. Les vins y sont admirables, & les plaines couvertes de brebis d'une riche toison. (*D. J.*)

TIERRA DOS FUMOS, *Géog. anc.*, contrée d'Afrique au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans.

Cette contrée s'étend le long de la mer des Indes, entre la terre de Zanguana au nord, la terre de Natal au midi, & le pays appellé *Terra dos Naonetas* à l'occident. (*D. J.*)

TIERS, *Arithmét.*, c'eſt la troiſieme partie d'un tout, ſoit nombre, ſoit meſure, le *tiers* de vingt ſous eſt ſix ſous huit deniers, qui eſt une des parties aliquotes de la livre tournois. L'aune eſt compoſée de trois *tiers*. Dans les additions de fractions d'aunage, un *tiers* ſe met ainſi $\frac{1}{3}$, & deux *tiers* de cette maniere $\frac{2}{3}$. *Le Gendre.* (*D. J.*)

TIERS, ſ. m. *Ornith.*, eſpece de canard ainſi nommé vulgairement, parce qu'il eſt de moyenne groſſeur entre un gros canard & la ſarcelle. Ses ailes ſont bigarrées comme celles du morillon, mais ſon bec eſt comme celui de la piette (les phalaris des Grecs), c'eſt-à-dire arrondi, un peu applati par deſſus, & dentelé par les bords. (*D. J.*)

TIERS-ÉTAT, *Hiſt. de France*, troiſieme membre qui formoit, avec l'égliſe & la nobleſſe, les états du royaume de France, nommés *états-généraux*, dont les derniers ſe tinrent à Paris en 1614; le *tiers-état* étoit compoſé des bourgeois notables, députés des villes pour repréſenter le peuple dans l'aſſemblée. *Voy.* ETATS, *Hiſt. anc. & mod.*

On a épuiſé dans cet article tout ce qui concerne ce ſujet; j'ajouterai ſeulement que, quoi qu'on penſe que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une aſſemblée de trois états par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de S. Louis datée de S. Gille en 1254, par laquelle il paroît que le *tiers-état* étoit conſulté quand il étoit queſtion de matieres où le peuple avoit intérêt. (*D. J.*)

TIERS-ORDRE, *Hiſt. du monachiſme*, troiſieme ordre établi ſous une même regle & même forme de vie, à proportion de deux autres inſtitués auparavant.

Les *tiers-ordres* ne ſont point originairement des ordres religieux, mais des aſſociations des perſonnes ſéculieres & même mariées, qui ſe conforment autant que leur état le peut permettre, à la fin, à l'eſprit & aux regles d'un ordre religieux qui les aſſocie & les conduit. Les carmes, les auguſtins, les franciſcains, les prémontrés, *&c.* ſe diſputent vivement l'honneur d'avoir donné naiſſance aux *tiers-ordres*, qu'ils ſuppoſent tous d'une grande utilité dans le Chriſtianiſme.

Si l'ancienne nobleſſe des carmes étoit bien prouvée, les autres ordres ne devroient pas certainement entrer en concurrence. Le frere de Coria & Maoſtro Frav Diego de Coria Maldonado, carme Eſpagnol, a fait un traité du *tiers ordre* des carmes, dans lequel il prétend que les tiereiaires carmes deſcendent immédiatement du prophète Elie, auſſi-bien que les carmes mêmes; & parmi les grands hommes qui ont fait profeſſion de ce *tiers-ordre*, il met le prophète Abdias qui vivoit environ 800 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; il place parmi les femmes la biſaïeule du Sauveur du monde ſous le nom emprunté de *Ste. Emerentienne*. Le traité ſingulier du P. de Coria ſur cette matiere eſt intitulé, *para los Hermanos, y Hermanas de la orden tercera de nueſtra Senora del Carmel, Hiſpali*, à Séville, 1592. Le même auteur publia, ſix ans après à Cordoue en 1598, une chronique de l'ordre des carmes, *in-folio*. Il dit dans ce dernier ouvrage, qu'Abdias, intendant de la maiſon du roi Achab dont il eſt parlé au troiſieme livre des Rois, *c. xviij.* & qu'il croit être le prophète Abdias, fut diſciple d'Elie, & qu'après avoir ſervi Achab & Ochoſias ſon fils, il entra dans l'ordre d'Elie, compoſé de gens mariés qui étoient ſous la conduite d'Elie & d'Eliſée, & ſous leur obéiſſance, comme les conventuels.

Le P. de Coria prétend enfin que les chevaliers de Malthe dans leur origine ont été du *tiers-ordre* des carmes, &, pour en combler la gloire, il y met auſſi S. Louis.

Les auguſtins font remonter aſſez haut leur nobleſſe dans l'Egliſe; car ſi l'on en croit le P. Bruno Sanoé, le *tiers-ordre* de S. Auguſtin a été inſtitué par S. Auguſtin lui-même. Il met Ste. Genevieve de ce *tiers-ordre*, & beaucoup d'autres depuis S. Auguſtin juſqu'au ſixieme ſiecle.

Le *tiers-ordre* des prémontrés ſeroit auſſi-bien ancien, s'il eſt vrai qu'il eût commencé du vivant même de ſaint Norbert, lequel étoit déja mort en 1134.

Le *tiers-ordre* de S. François ſemble avoir craint de faire remonter trop haut

la nobleſſe, & il a cru par-là s'en aſſurer davantage la poſſeſſion; tous les membres de ce corps conviennent que S. François m'inſtitua ſon *tiers-ordre* qu'en 1221, pour des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe; il leur donna une regle dont on n'a plus les conſtitutions. Le premier ordre de S. François comprend les ordres religieux, qu'on appelle *freres mineurs*, & qui ſont les cordeliers, les capucins & les récolets. Le ſecond comprend les filles religieuſes de Ste Claire. Enfin le troiſieme comprend pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui vivent dans le monde, & c'eſt ce qu'on appelle le *tiers-ordre*. Les perſonnes qui ſont de ce *tiers-ordre* portent ſous leurs habits une tunique de ſerge griſe ou un ſcapulaire de même étoffe, avec un cordon; & elles obſervent une regle autoriſée par les pontifes de Rome.

Tous les *tiers-ordres* anciens & modernes ont été approuvés, & avec raiſon, par le ſaint ſiege, comme on le peut voir par les bulles de Nicolas IV, en faveur des tiercaires de S. François; d'Innocent VII, pour ceux de S. Dominique; de Martin V, pour ceux des Auguſtins; de Sixte IV, pour ceux des carmes; & de Jules II, pour ceux des minimes, des ſervites, des trinitaires, *&c.* (*D. J.*)

TIERS, *Juriſp.*, *triens*, eſt quelquefois pris pour la légitime des enfans, ainſi que cela ſe pratique en pays de droit écrit, lorſqu'il n'y a que quatre enfans ou moins de quatre. *Novell.* 118 *de triente & ſemiſſe.* (*A*)

TIERS ACQUÉREUR, *Juriſp.*, eſt celui qui a acquis un immeuble affecté & hypothéqué à un créancier par celui qui étoit avant lui propriétaire de cet immeuble, *V.* CRÉANCIER, HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TIERS DÉTENTEUR. (*A*)

TIERS ARBITRE, *Juriſp. V.* ci-devant SUR-ARBITRE.

TIERS EN ASCENDANT, *Juriſp.*, eſt un terme uſité aux parties caſuelles, lorſqu'il s'agit de liquider le droit dû pour la réſignation d'un office; on ajoute à l'évaluation le *tiers* denier en aſcendant, c'eſt-à-dire, au-deſſus de l'évaluation; & l'on paie le huitieme du total, c'eſt-à-dire, tant de l'évaluation que du tiers en aſcendant, lorſque la proviſion s'expédie dans l'année que le droit annuel a été payé, quand même ce ſeroit ſix mois après le décès de l'officier; mais ſi elle s'expédie après l'année, il faut payer le quart denier du tout. *V.* Loyſeau, *des offic. liv. II. c. x. n.* 64, l'édit du mois de Juin 1568, & les *mots* ANNUEL, OFFICE, PAULETTE, PARTIES CASUELLES, HUITIEME DENIER, QUART DENIER, RÉSIGNATION. (*A*)

TIERS DES BIENS EN CAUSE, *Jur.*, on entend par-là la troiſieme partie des héritages & biens immeubles que quelqu'un poſſede dans le bailliage de Caux en Normandie ou autres lieux de ladite province tenant nature d'icelui. La coutume de Normandie, *art.* 279, permet aux pere & mere & aux autres aſcendans de diſpoſer entre-vifs ou par teſtament de ce *tiers* au profit de leurs enfans puînés ou l'un d'eux ſortis d'un même mariage, à la charge de la proviſion à vie des autres puînés. Les articles ſuivans contiennent encore pluſieurs autres diſpoſitions ſur ce *tiers* des puînés ſur les biens en Caux. (*A*)

TIERS, *Chambre des tiers ou des procureurs tiers*, *Juriſp.*, eſt une chambre dans l'enclos du palais, proche la chapelle de S. Nicolas, où les procureurs au parlement qui font la fonction de *tiers*, s'aſſemblent pour donner leur avis ſur les difficultés qui ſurviennent dans la taxe des dépens, & dont le procureur *tiers* référendaire leur fait le rapport.

S'il reſte encore quelque doute après le rapport fait à cette chambre, on va à la communauté des avocats & procureurs. *V.* ci-devant COMMUNAUTÉ DES PROCUREURS & PROCUREUR. (*A*)

TIERS COUTUMIER, *Juriſprud.*, en Normandie eſt une eſpece de légitime que la coutume accorde en propriété aux enfans ſur les biens de leurs pere & mere.

Ce droit n'avoit pas lieu dans l'ancienne coutume.

Le *tiers coutumier* ſur les biens du pere conſiſte dans le *tiers* des immeubles dont le pere étoit ſaiſi lors du mariage, & de ceux qui lui ſont échus pendant le mariage en ligne directe.

L'uſufruit de ce *tiers* eſt ce que la coutume donne à la femme pour douaire coutumier, de ſorte que ce *tiers* coutumier tient lieu aux enfans de ce qu'ils prennent ailleurs à titre de douaire; il differe pourtant du douaire en ce qu'il n'eſt

pas toujours la même chose que le douaire de la femme ; car celle-ci peut, suivant le contrat, avoir moins que l'usufruit du *tiers*, au lieu que les enfans ont toujours leur *tiers* en propriété.

Le *tiers coutumier* est acquis aux enfans du jour du mariage, cependant la jouissance en demeure au pere sa vie durant, sans toutefois qu'il le puisse vendre, engager ni hypothéquer, comme aussi les enfans ne peuvent le vendre, hypothéquer ou en disposer avant la mort du pere, & qu'ils aient tous renoncé à la succession.

S'il y a des enfans de divers lits, tous ensemble n'ont qu'un tiers ; ils ont seulement l'option de le prendre eu égard aux biens que leur pere possédoit lors des premieres, secondes ou autres noces, sans que ce tiers diminue le douaire de la seconde, troisieme ou autre femme, lesquelles auront plein douaire sur tout le bien que le mari avoit lors du mariage, à moins qu'il n'y ait eu convention au contraire.

Pour jouir du *tiers coutumier* sur les biens du pere, il faut que les enfans renoncent tous ensemble à la succession paternelle, & qu'ils rapportent toutes les donations & autres avantages qu'ils pourroient avoir reçus de lui.

Ce *tiers* se partage selon la coutume des lieux où les héritages sont assis, sans préjudice du droit d'ainesse.

Les filles n'y peuvent avoir que mariage avenant.

Si le pere avoit fait telle aliénation de ses biens que ce *tiers* ne pût se prendre en nature, les enfans peuvent révoquer les dernieres aliénations jusqu'à la concurrence de ce *tiers*, à moins que les acquéreurs n'aiment mieux payer l'estimation du fonds au denier 20, ou si c'est un fief, au denier 25, le tout eu égard au tems du décès du pere.

Mais si les aquéreurs contestent, il sera au choix des enfans de prendre l'estimation, eu égard au temps de la condamnation qu'ils auront obtenue.

Le *tier coutumier* sur les biens de la mere est de même le *tiers* des biens qu'elle avoit lors du mariage, ou qui lui sont échus pendant icelui, ou qui lui appartiennent à droit de ce conquêt.

Ce *tiers* du bien maternel appartient aux enfans aux mêmes charges & conditions que le *tiers* des biens du pere. *V.* la coutume de Normandie, *art.* 399 *& suiv.* les placites, *art.* 86 *& suiv.* & les commentateurs. (*A*)

TIERS COUTUMIER *ou* LÉGAL, *Jurisp.* se prend aussi en quelques coutumes pour la troisieme partie des biens nobles que la coutume réserve aux puinés, les deux autres tiers appartenant à l'aîné ; c'est ainsi que ce tiers des puinés est appellé dans la coutume de Touraine ; ailleurs on l'appelle le *tiers* des puinés. *V.* TIERS DES BIENS EN CAUX. (*A*)

TIERS ET DANGER, *Jurisp.*, est un terme d'eaux & forêts, qui signifie un droit qui appartient au roi & à quelques autres seigneurs, principalement en Normandie, sur les bois possédés par leurs vassaux.

Il consiste au *tiers* de la vente qui se fait d'un bois, soit en argent, soit en espece, & en outre au dixieme qui est ce que l'on entend par le mot *danger*, lequel vient du latin *denarius* ou *deniarius* qui signifie *dixieme*, que l'on a mal-à-propos écrit & lu *denjarius*, d'où l'on a fait en françois *danger*.

Dans les bois où le roi a le tiers, on ne peut faire aucune vente sans sa permission, à peine de confiscation des deux autres *tiers*.

Pour obtenir cette permission, on lui donnoit le dixieme du prix des ventes ; c'est de là qu'est venu le droit de *danger*, & non pas, comme quelques-uns l'ont cru mal-à-propos, de ce qu'il y avoit du danger de vendre sans la permission du roi.

Ce droit appartient au roi sur tous les bois de Normandie, & l'ordonnance de 1669 le déclare imprescriptible. Il y a cependant des bois qui ne doivent que le *tiers* sans *danger*, & d'autres qui ne sont sujets qu'au *danger* sans *tiers*. *Voy.* ci-devant le *mot* DANGR. (*A*)

TIERS DENIER, *Jurisp.*, est la troisieme partie du prix de la vente à laquelle en quelques lieux est fixé le droit dû au seigneur pour la mutation, comme dans la coutume d'Auvergne où il est ainsi appellé, & en Nivernois où l'on donne aussi ce nom au droit dû au seigneur bordelier pour la vente de l'héritage tenu de lui à bordélage. *V. le tit.* 4 *& le tit.* 6. (*A*)

TIERS DÉTENTEUR, *Jurisp.*, est celui qui se trouve possesseur d'un immeu-

ble ou droit réel, soit par acquisition ou autrement, sans être néanmoins héritier ni autrement successeur à titre universel de celui qui avoit pris cet immeuble ou droit réel, à la charge de quelque rente, ou qui l'avoit affecté & hypothéqué au paiement de quelque créance. *Voy.* ci-devant TIERS ACQUÉREUR & les *mots* DÉCLAMATION D'HIPOTHEQUE, HIPOTHEQUE, INTERRUPTION, PRESCRIPTION, POSSESSION. (*A*)

TIERS EXPERT, *Jurisp.*, est un troisieme expert qui est nommé pour donner son avis & pour départager les deux autres experts qui se sont trouvés d'avis contraire.

Ce *tiers expert* est ordinairement nommé d'office; c'est pourquoi on ne peut le recuser sans cause légitime. *V.* ci-devant EXPERT. (*A*)

TIERS LÉGAL *ou* COUTUMIER, *Jurisp.* ci-devant TIERS COUTUMIER.

TIERS LOT, *Jurisp.*, on appelle ainsi dans le partage des biens des abbayes ou prieurés, entre l'abbé ou le prieur commandataire & ses religieux, le troisieme lot qui est destiné pour les charges claustrales, à la différence des deux autres dont l'un est donné à l'abbé ou au prieur commandataire pour sa subsistance, l'autre aux religieux.

L'administration du *tiers lot* appartient à l'abbé ou au prieur commandataire, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Les frais de partage doivent être pris sur le *tiers lot* qui existoit lors de la demande en partage; & s'il n'y en avoit point, & que la jouissance fût en commun, les frais du partage doivent être avancés par la partie qui le demande, à la charge d'en être remboursé sur le *tiers lot* jusqu'au partage, après quoi chacun est tenu de réparer & entretenir ce qui est à sa charge.

Les portions congrues ne se prennent pas sur tous les biens de l'abbaye ou prieuré, mais seulement sur le *tiers lot*.

On prend aussi ordinairement sur le *tiers lot* ce qui est abandonné aux religieux pour acquitter les obits & fondations, qui étoient des charges communes.

Quand le lot des religieux n'est pas suffisant pour acquitter les charges claustrales, ils peuvent obliger l'abbé de leur abandonner le *tiers lot*, ainsi qu'il fut jugé au grand conseil le 6 août 1711, contre le cardinal d'Étrées pour l'abbaye d'Anchin. *Voy.* le dictionnaire de Brillon au *mot* RELIGIEUX, *n.* 85 *& suiv.* & Lacombe, *recueil de jurisp. canonique*, au *mot* PARTAGE, *n.* 4 *& suiv.* & les *mots* ABBÉ, ABBAYE, COUVENT, MONASTERE, PARTAGE, PRIEURÉ, RELIGIEUX, RÉPARATIONS. (*A*)

TIERS LOT *ou* TIERCE PARTIE, *Jurisprud.*, est en Touraine le *tiers* des biens que l'aîné entre nobles assigne à ses puînés pour leur part, réservant les deux autres *tiers* pour lui. Si les puînés ne sont pas contens de ce partage, ils peuvent faire la refente des deux *tiers* en deux parts égales, auquel cas l'aîné en prend une avec le *tiers lot*, & l'autre part demeure aux puînés. *Voy.* la coutume de Touraine, *tit.* 25, & Palu sur cette coutume. (*A*)

TIERS LOT, *Jurispr.*, on donne aussi quelquefois ce nom au *tiers* ou triage que le seigneur a droit de demander dans les bois communaux; mais on l'appelle plus communément *triage*. *Voy.* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 25, *art.* 4, & le *mot* TRIAGE. (*A*)

TIERS A MERCY, *Jurispr.*, étoit apparemment un droit seigneurial du *tiers* que certains seigneurs prenoient à volonté. Il fut adjugé sous ce titre de *tiers à mercy* au prieur d'Osay par arrêt du parlement de Paris du pénultieme jour d'août 1404, dont M. de Lauriere fait mention en son glossaire au mot *tiers*. (*A*)

TIERS OPPOSANT, *Jurispr.*, est celui qui n'ayant pas été partie ni appellé dans un jugement, y forme opposition à ce qu'il soit exécuté à son égard à cause de l'intérêt qu'il a de l'empêcher.

L'opposition qu'il forme, est appellée *tierce opposition*, parce qu'elle est formée par un *tiers* qui n'étoit pas partie dans le jugement.

C'est la seule voie par laquelle ce *tiers* puisse se pourvoir, ne pouvant appeller d'une sentence où il n'a pas été partie, ni se pourvoir en cassation, ou par requête civile, contre un arrêt qui n'a pas été rendu contre lui.

Quand le *tiers opposant* est débouté de son opposition, on le condamne à l'amende de 75 livres, si c'est une sentence, & de 150 livres, si l'opposition a été formée à un arrêt. *Voy.* l'ordonnance de 1667,

tit. 27, & les *mots* OPPOSITION, ARRÊT, SENTENCE, JUGEMENT, TIERCE OPPOSITION. (*A*)

TIERS POSSESSEUR, *Juriſp.*, eſt la même choſe que *tiers détenteur* ou *tiers acquéreur*. *Voy.* ci-devant *ces deux articles*. (*A*)

TIERS, *procureur tiers*, *Juriſprud.*, *voy.* TIERS RÉFÉRENDAIRE.

TIERS AU QUART, *Juriſpr.*, ſe dit de ce qui eſt entre le *tiers* & le quart, comme la léſion du *tiers* au quart qui forme un moyen de reſtitution contre un partage, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas néceſſaire que la léſion ſoit du *tiers*, mais qu'il ſuffit qu'elle ſoit de plus du quart. *Voy.* LÉSION, PARTAGE, RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

TIERS *ou* TIERS RÉFÉRENDAIRE, PROCUREUR TIERS RÉFÉRENDAIRE, *Juriſpr.*, eſt un des procureurs au parlement qui exerce la fonction de régler les dépens entre leurs confreres demandeur & défendeur en taxe.

Avant que le parlement prononçât des condamnations de dépens, les procureurs faiſoient ſeuls en leur qualité la fonction de *tiers*.

La premiere création des *tiers référendaires* en titre d'office fut faite par l'édit de décembre 1635, qui en créa 30 pour le parlement de Paris & autres juriſdictions de l'enclos du palais.

La déclaration de 1637 ordonna qu'il ſeroit pourvu à ces offices des procureurs qui auroient au-moins ſix ans de charge; l'arrêt d'enregiſtrement étendit cela à 10 ans.

Des trente charges de *tiers référendaires* créées par l'édit de 1635, trois ſeulement avoient été levées, les pourvus ne firent même aucune fonction, & par déclaration du mois de mai 1639, les 30 offices de *tiers référendaires* furent ſupprimés, & leurs fonctions, droits & émolumens réunis à la communauté des 400 procureurs.

Il y a eu encore pluſieurs autres édits & déclarations qui ont maintenu les procureurs dans la fonction de *tiers*.

Tous ceux qui ont dix ans de réception, prennent la qualité de *procureurs tiers référendaires*, & en font les fonctions chacun à leur tour dans l'ordre qui ſuit.

Parmi ceux qui ont 10 ans de charge, on en choiſit 36 toutes les ſix ſemaines; on en fait trois colonnes de 12 chacune, & chaque colonne va pendant quinze jours à la chambre des *tiers* régler les difficultés qui s'élevent ſur les dépens.

Il y a un trente-ſeptieme procureur qui diſtribue les dépens dans la chambre qui eſt en-bas, appellée la *ſacriſtie*, parce qu'elle ſert en effet de ſacriſtie pour la chapelle les jours de cérémonie. Ce diſtributeur a droit de nommer pour *tiers* un des 36, chacun à leur tour; mais ordinairement il nomme pour *tiers* celui des 36 qu'on lui demande.

Le procureur *tiers* auquel le demandeur en taxe remet ſa déclaration des dépens, fait ſur cette déclaration ſon mémoire où il taxe tous les articles; enſuite le défendeur en taxe apoſtille la déclaration; & ſi les procureurs ne ſont pas d'accord, ils vont en la chambre des *tiers* qui regle leurs difficultés. *Voy.* le code Gillet, & les *mots* DÉPENS, FRAIS, EXÉCUTION, PROCUREUR, TAXE. (*A*)

TIERS SAISI, *Juriſpr.*, eſt celui entre les mains duquel on a ſaiſi ce qu'il doit au débiteur du ſaiſiſſant.

Le *tiers ſaiſi*, quand il eſt aſſigné pour déclarer ce qu'il doit à celui ſur qui la ſaiſie eſt faite, doit le déclarer, & eſt obligé de plaider où l'inſtance principale eſt pendante. *Voy.* CRÉANCIER, DÉBITEUR, PROCURATION AFFIRMATIVE, SAISIE. (*A*)

TIERS EN SUS, *Juriſprud.*, eſt une augmentation que l'on fait à une ſomme en y ajoutant un *tiers* de ce à quoi elle monte. (*A*)

TIERS, *le*, *Monnoie*, petite monnoie de France ainſi nommée, parce qu'elle valoit le *tiers* du gros tournois; on l'appelloit autrement *maille tierce* ou *obole tierce*. (*D. J.*)

TIERS DE SOL, ſ. m. *Monnoie*, c'étoit, ſelon Bouteroue, une ſorte de monnoie d'or, qu'on fabriquoit du temps des rois de la premiere race; cette monnoie avoit ſur un côté la tête de Mérouée ornée du diadême perlé. (*D. J.*)

TIERS, *en terme de Blondier*, c'eſt la troiſieme partie d'une moche. *Voy.* MOCHE. Chaque *tiers* ſe découpe en cinq écales très-diſtinguées les unes des autres. *V.* ECALES.

TIERS, *au jeu de la longue paulme*, ſe dit des joueurs qui n'ont d'autre emploi que

que celui de rabattre, étant trop foibles pour servir.

TIERS-POINT, s. m. *Archit.*, c'est le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. Il est ainsi nommé par les ouvriers, parce qu'il est le troisieme point après les deux qui sont sur la base. (*D. J.*)

TIERS-POINT, *coupe des pierres*, est la courbure des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercles *AC BC* de 60°. tracés d'un intervalle *B* pour rayon, égal au diametre de la voûte.

Les claveaux de ces arcs gothiques sont dirigés à leur centre; c'est une faute dont on voit des exemples, d'avoir mis un joint au sommet *C*, ainsi qu'on le peut voir au petit châtelet de Paris.

TIERS-POINT, *Marine*, *v.* LATINE, TIERS-POINT, s. m. *terme d'Horlogerie*; on appelle ainsi une lime qui est formée de trois angles. (*D. J.*)

TIERS-POTEAU, s. m. *Charpent.*, piece de bois de sciage, de 3 sur 5 pouces & demi de grosseur, faite d'un poteau de 5 à 7 pouces refendu. Cette piece sert pour les cloisons légeres & celles qui portent à faux. (*D. J.*)

TIESA, *Géog. anc.*, fleuve du Péloponnèse, qui couloit de Sparte à Amiclée, & qui, à ce qu'on croyoit, tiroit son nom de *Tiesa*, fille d'Eurotas. (*D. J.*)

TIFA, *Luth.*, espece de tambourin des habitans de l'île d'Amboine. Le *tifa* tient la même mesure que les grands gomgon. *Voy.* TATABOANG, *Luth.* Le *tifa* n'est couvert de parchemin que par le haut, l'autre bout est ouvert. (*F. D. C.*)

TIFATA, *Géog. anc.*, montagne d'Italie, dans la Campanie, près de Capoue: elle commande cette ville, selon Tite-Live, *l.* VII. *c. xxix* & *l.* XXVI. *c. v.* tifata *imminentes Capuæ colles*. Silius Italicus, *l.* XII. *v.* 48. dit, en parlant d'Annibal:

. . . . . *Arduus ipse*
Tifata *invadit prior, quâ mœnibus instat*
Collis, & è tumulis subjectam despicit urbem.

Cette montagne étoit sacrée, & la table de Peutinger y marque deux temples: celui qui étoit à l'occident est désigné par ces mots *ad Dianam*, & celui qui étoit à l'orient par ceux-ci, *Jovis tifatinus*.

TIFATA, ville d'Italie, dans le Latium, selon Pline, *l.* III. *c. v.* (*D. J.*)

TIFAUGES, *Géog. mod.*, petite ville ou plutôt bourg de France, en Poitou, élection de Mauleon, sur la Sevre nantoise, aux confins de l'Anjou & de la Bretagne. *Longitude* 16. 35. *latit.* 46. 58. (*D. J.*)

TIFERNUM, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans la partie de l'Umbrie, qui est en-deçà de l'Apennin, sur le bord du Tibre. On la nommoit *Tifernum Tiberinum*, pour la distinguer d'une autre *Tifernum*, surnommée *Metaurum*. Les habitans de ces deux villes avoient aussi les mêmes surnoms; car Pline *liv.* III. *c. xiv.* dit *Tifernates cognomine Tiberini, & alii Metaurenses*. Ce furent les *Tifernates Tiberini* qui le nommerent leur patron; il décora leur ville de statues, & y fit bâtir un temple à ses dépens. Il est fait mention de cette ville dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *pag.* 494. *n°.* 5. où on lit, *resp. Tif. Tib.* Holstenius, *p.* 90. prouve par une autre inscription que le nom de cette ville s'employoit au pluriel; *C. Julio. C. F. Clu. proculo Tifernis Tiberinis*. Le nom moderne est *Cittadi castello*.

Tifernum Metaurum, ville d'Italie, dans le Samnium, selon Tite-Live, *l. XI. c. xliv.* & *l. X. c. xiv.* Dans un autre endroit, *liv. X. c. xxx.* il donne ce nom à une montagne. Ce nom étoit encore commun à un fleuve, suivant le témoignage de Pomponius-Méla, *liv. II. c. iv.* & de Pline, *liv. III. c. ij.* Le fleuve se nomme aujourd'hui *il Biferno*; & c'étoit vers sa source qu'on avoit bâti sa ville de *Tifernum*. Cluvier a conjecturé de là, que cette ville étoit dans l'endroit où l'on voit présentement Molise, qui est la capitale du pays. (*D. J.*)

TIGE, s. f. *Botan.*, c'est la partie des plantes qui tire sa naissance de la racine, & qui soutient les feuilles, les fleurs & les fruits. La *tige* dans les arbres prend le nom de *tronc*, en latin, *truncus*; & celui de *caudex* dans les herbes, on l'appelle *caulis*, & *scaphus* lorsqu'elle est droite comme une colonne. Les auteurs modernes l'ont nommée *viticulus*, lorsqu'elle est grêle & couchée, comme est celle de la nummulaire. Enfin, la *tige* des plantes graminées, s'appelle *culmus*.

Mais ce ne sont pas des mots qui intéressent les physiciens, ce sont les phéno-

menes curieux de la végétation ; par exemple, le redreſſement des *tiges*, car on ſait que de jeunes *tiges* de plantes inclinées vers la terre ſe redreſſent peu-à-peu, & regardent la perpendiculaire. Dans celles qui n'ont de libre que l'extrêmité, c'eſt cette extrêmité qui ſe redreſſe. M. Dodart eſt le premier qui ait obſervé ce fait en France. Des pins qu'un orage avoit abattus ſur le penchant d'une colline, attirerent l'attention de cet habile phyſicien. Il remarqua avec ſurpriſe, que toutes les ſommités des branches s'étoient repliées ſur elles-mêmes, pour regagner la perpendiculaire ; enſorte que ces ſommités formoient avec la partie inclinée, un angle plus ou moins ouvert, ſuivant que le ſol étoit plus ou moins oblique à l'horiſon.

M. Dodart cite à ce ſujet dans les *Mémoires de l'Acad. des Sciences, ann.* 1700, l'exemple de quelques plantes qui croiſſent dans les murs, telles que la pariétaire ; ces plantes après avoir pouſſé horiſontalement, ſe redreſſent pour ſuivre la direction du mur : mais il n'a pas approfondi davantage la nature de ce mouvement de *tiges* ; nous ſavons ſeulement qu'il s'opere preſque toujours, de façon que la partie qui ſe redreſſe devient extérieure à celle qui demeure inclinée : la *tige* prend alors la forme d'un ſiphon à trois branches ; j'ai appris que depuis vingt ans, M. Bonnet a tenté pluſieurs expériences curieuſes ſur cette matiere ; mais il en reſte encore beaucoup à faire avant que de chercher à en aſſigner la cauſe, car ce n'eſt pas avec des dépenſes d'eſprit & des hypotheſes, qu'on y peut parvenir. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. *Archit.* ; on appelle ainſi le fût d'une colonne.

Tige de rinceau, eſpece de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, & qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. *Hydr.*, *v.* SOUCHE. (*K*)

TIGE DE FONTAINE, *Archit. hydr.*, eſpece de baluſtre creux, ordinairement rond, qui ſert à porter une ou pluſieurs coupes de fontaines jailliſſantes, & qui a ſon profil différent à chaque étage. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. *terme de pluſieurs ouvriers*, la *tige d'une clé*, en terme de *Serrurier*, eſt le morceau rond de la clé, qui prend depuis l'anneau juſqu'au panneton.

La *tige d'une botte*, en terme de *Cordonnier* eſt le corps de la botte, depuis le pié juſqu'à la genouillere.

La *tige d'un flambeau*, en terme d'*Orfevre* eſt le tuyau du flambeau, qui prend depuis la patte juſqu'à l'embouchure incluſivement.

La *tige d'un guéridon*, en terme de *Tourneur*, eſt la partie du guéridon qui prend depuis la patte juſqu'à la tablette. (*D. J.*)

TIGE, nom que les horlogers donnent à l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorſqu'il eſt un peu mince ; c'eſt ainſi que l'on dit la *tige* de la roue de champ, de la roue de rencontre, *&c.* *Voy.* ARBRE, AISSIEU, AXE, *&c.*

TIGE, *Serrurerie*, c'eſt la partie de la clé, compriſe depuis l'anneau juſqu'au bout du panneton, elle eſt ordinairement ronde, quelquefois cependant en tiers-point.

TIGE, adj. *terme de Blaſon*, qui ſe dit des plantes & des fleurs repréſentées ſur leurs *tiges*.

Le Fevre d'Ormeſon & d'Eaubonne à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & tigés de ſimple.

TIGERON, ſ. m. *terme* dont *les Horlogers* ſe ſervent pour déſigner une petite tige fort courte, qui dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot juſqu'au pignon, ou à la roue, *&c.* Dans les anciennes montres Françoiſes, & dans preſque toutes celles qu'on fait actuellement en Angleterre, la longueur de ces *tigerons* eſt ſi petite que par l'attraction l'huile qu'on met aux pivots, monte dans les pignons, ou s'extravaſe contre les roues. Parmi pluſieurs habiles horlogers qui s'apperçurent de cet inconvénient, M. Gaudron fut un des premiers qui avança que ſi on pouvoit mettre une bouteille d'huile à chaque pivot d'une montre, elle en conſerveroit plus long-temps ſa juſteſſe. M. Suly qui ſaiſit cette idée imagina de petits réſervoirs, (*V. la regle artificielle du temps, pag.* 180.) qui fourniſſoient de l'huile aux pivots à meſure qu'elle s'évaporoit. Cette méthode entraînant après elle une grande multiplication d'ouvrages, & pluſieurs inconvéniens, M. le Roy eut recours à un autre expédient, dont la lecture de l'optique de M. Newton lui fournit l'idée. En réfléchiſſant ſur l'expérience que ce grand homme rapporte, *pag.* 576, du livre dont

nous venons de parler, M. le Roy raisonna ainsi : " Les pivots sont placés aux extrêmités des arbres ; ces arbres sont perpendiculaires aux platines qui les soutiennent, & concourent avec elles vers un même point, sommet de l'angle qu'ils font entre eux. Leur disposition étant semblable à celle des glaces dans l'expérience de Newton, ils sont comme elles susceptibles des mêmes causes d'attraction. Ainsi l'huile devroit se tenir à leur point de concours, par conséquent aux pivots. Si donc l'huile, dans les montres ordinaires, quitte les pivots pour monter dans les pignons, cet effet ne peut être produit que par la convergence de leurs ailes, au moyen de quoi ils attirent le fluide avec plus de force que les points de concours de la tige & des platines : donc pour entretenir une suffisante quantité d'huile à ce point & aux pivots, il faut en éloigner suffisamment les pignons ". L'expérience a parfaitement confirmé ce raisonnement ; car M. le Roy ayant placé dans les montres, des barettes aux endroits convenables, pour allonger ces *tigerons*, & éloigner les pignons & les roues des pivots ; & dans le cas où on ne pouvoit faire usage de ces barettes, y ayant suppléé par des creusures ou des noyons, il a eu la satisfaction de voir que l'huile restoit constamment aux pivots & aux portées, sans monter dans les pignons, ni s'extravaser comme ci-devant. *V.* BARETTE, CREUSURE, NOYON, *&c.*

Comme il est d'une extrême conséquence que le balancier soit toujours parfaitement libre, & que ses pivots, au lieu de s'appuyer sur leurs portées, frottent sur leurs extrêmités ; il a fallu pour leur conserver aussi de l'huile, chercher une nouvelle configuration de parties. M. le Roy en a trouvé une des plus avantageuses & des plus simples.

Pour s'en procurer une idée juste, on prendra une montre, on mettra une goutte d'huile sur le milieu de son cristal ; on posera ensuite dessus un corps plan transparent, un morceau de glace, par exemple, alors on verra la goutte se disposer circulairement au sommet du cristal ; on verra aussi qu'en élevant la glace, cette goutte se rétrécira, sans néanmoins quitter prise.

Afin de produire l'effet résultant de cette expérience, M. le Roy met sur le coq de ses montres, trois petites pieces fort aisées à faire, l'inférieure qu'on nomme *le petit coq de laiton*, voy. PETIT COQ, fait l'effet du cristal ; la supérieure, c'est-à-dire, *le petit cristal d'acier*, tient une petite agate, comme la main tient la glace dans l'expérience, & le bout du balancier venant s'appuyer au centre de l'agate, il est toujours abondamment pourvu d'huile. A l'égard de l'autre pivot, une seule piece qu'on nomme *lardon*, voyez LARDON, suffit, la potence faisant l'office des deux autres. On peut consulter à ce sujet, un mémoire que M. le Roy a inséré à la suite de la regle artificielle du temps ; il le conclut en disant : " que mieux les horlogers, & en général tous les méchaniciens, sauront faire usage de l'attraction de cohésion, en configurant les parties de leurs ouvrages pour y fixer l'huile aux endroits nécessaires, plus en même temps ils approcheront de la perfection ".

TIGETTE, s. f. *Archit.*, c'est dans le chapiteau corinthien, une espece de tige ou cornet, ordinairement cannelé, & orné de feuilles, d'où naissent les volutes & les hélices. (*D. J.*)

TIGIS, *Géog. anc.*, ville de Mauritanie césarienne, selon Ptolomée, *liv. IV. c. ij.* L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Rusuccurum à Badil*, à douze milles du premier de ces lieux, & à vingt-sept du second. Peut-être est-ce cette ville dont le siege épiscopal est appellé *Tigisitanus*, dans la conférence de Carthage.

TIGNIUM, *Géog. anc.*, ville d'Italie dans le *Picenum*, selon César, *de bell. civ. l. I. c. xij.* Ciacconius a fait voir qu'il falloit lire *Iguvium*, au lieu de *Tignium*. On croit que c'est aujourd'hui *Sanct. Maria in Georgio.* (*D. J.*)

TIGNOLLE, s. f. *terme de Pêche*, petit bateau de trois planches seulement.

TIGRANOCERTE, *Géog. anc.*, ville de la grande Arménie, bâtie par le roi Tigrane, du temps de la guerre de Mithridate ; ce qui fait qu'Appien en décrivant cette guerre, appelle *Tigranocerte* une ville toute nouvelle.

Elle étoit située au-delà des sources du Tigre, en tirant vers le mont Taurus ;

& selon Pline, *l. VI. c. ix.* sur une haute montagne dans la partie méridionale de l'Arménie. Tacite, *Ann. l. XV. c. v.* la met à 37 milles de Nisibis. *Tigranocerta* dans la langue du pays, veut dire la *ville de Tigrane.* Elle étoit fortifiée & défendue par une bonne garnison; Plutarque ajoute que c'étoit une belle ville & puissamment riche.

Le mot *Tigranocerta* est du genre neutre, selon Etienne le géographe; Appien cependant le fait du genre féminin, & Tacite l'emploie aux deux genres: ce n'est pas là le plus important.

Tigranocerte étoit une ville sur l'Euphrate, que Tigrane avoit eu la fantaisie de peupler aux dépens de douze autres villes, dont bon gré malgré il avoit transféré les habitans dans celle-là. Tous les grands de son royaume, pour lui plaire, y avoient bâti des palais. Tigrane en vouloit faire une ville comparable à Babylone, & cela étoit bien avancé; mais Lucullus ne lui donna pas le temps de s'achever; car après avoir pris & saccagé *Tigranocerte*, il en fit une solitude, renvoyant les habitans dans leur ancienne demeure, ce qui convenoit à tous ces divers peuples, qui soupiroient après leur patrie.

Cette grande ville étoit peuplée de Grecs & de barbares. La division se mit parmi eux; Lucullus en sut profiter, il fit donner l'assaut, prit la ville, & après s'être emparé des trésors du roi, il abandonna *Tigranocerte* à ses soldats, qui avec plusieurs autres richesses, y trouverent huit mille talens d'argent monnoyé, c'est-à-dire, vingt-quatre millions; & outre le pillage, il donna encore à chaque soldat quatre cent drachmes sur le butin qui y fut fait. (*D. J.*)

TIGRE, s. m. *Hist. nat. Zoolog.*, *tigris*, animal quadrupede, un peu plus petit que le lion; il a les oreilles courtes & arrondies, & la queue longue comme celle du lion. Son poil est court & de couleur jaune, avec des taches noires & longues. Le *tigre* se trouve en Asie & en Afrique; il est très-féroce.

Il y a plusieurs especes d'animaux auxquels on a donné le nom de *tigre.* Celui qui ressemble le plus au vrai *tigre*, est l'animal nommé *tigre royal.* L'animal auquel on a donné le nom de *tigre d'Amérique*, & que les Brasiliens nomment *jaguara*, a plus de rapport au léopard qu'au *tigre*, car il a des taches rondes comme celles du léopard, & non des taches longues comme celles du *tigre.* Le *tigre noir* ou *once*, nommé au Brésil *jaguarete*, differe du *tigre* d'Amérique en ce qu'il a le poil d'un noir ondé & lustré, avec des taches d'un noir plus foncé. Le *tigre barbet*, *tigre frisé* ou *loup tigre*, du cap de Bonne-Espérance, a le poil frisé comme celui d'un barbet, & des taches noires. Le *tigre rouge* de la Guyane & du Brésil, differe du *tigre* d'Amérique par sa couleur qui est d'un jaune roussâtre, plus foncé sur le dos que sur le reste du corps; le dessous de la machoire inférieure & le ventre, sont un peu blanchâtres. *V.* REGNE ANIMAL.

Le *tigre* dans le système zoologique de Linnæus, constitue un genre distinct dans la classe des quadrupedes; ses caracteres sont qu'il a quatre mamelles placées sous le nombril, & que ses piés sont faits pour grimper; Linnæus rapporte la panthere à ce genre, en l'appellant *tigre à taches orbiculaires.*

Les voyageurs qui ont vu de près le *tigre* en Amérique, sont bien loin de le regarder comme le plus leste des animaux sauvages carnivores; ils prétendent au contraire que c'est une bête lente, stupide, incapable d'atteindre un homme à la course, & qui ne sait faire que deux ou trois grands sauts pour attraper sa proie. On trouve aussi des *tigres* aux Indes orientales, & en plusieurs parties de l'Asie; mais il semble qu'il y a quelque différence entre les uns & les autres, & peut-être que de nouvelles observations justifieroient que les *tigres* asiatiques sont très-agiles, comme l'ont assuré les anciens.

Pline, *l. VIII. c. xviij.* nous a décrit le moyen qu'on employoit de son temps pour enlever les jeunes *tigres* à la mere, & les transporter à Rome. Les Hircaniens & les Indiens, dit-il, sont obligés, quand ils prennent les petits *tigres*, de les emporter bien vîte sur un cheval; car quand la mere ne les trouve plus, elle sent leurs traces, les suit avec une promptitude furieuse; & la personne qui les emporte, n'a rien de mieux à faire quand il est atteint par la tigresse, que de lui jetter un de ses petits à terre, alors elle le prend dans sa gueule, le porte dans son trou,

& revient bientôt après ; on l'amuse en répétant la même manœuvre, jusqu'à ce qu'on soit sur le vaisseau, d'où l'on entend la tigresse qui n'ose se jetter dans l'eau, pousser des hurlemens affreux sur le rivage.

TIGRE, *Monum. antiq.* Ce cruel animal accompagne assez souvent les monumens de Bacchus, & des bacchantes. Le char de Bacchus est ordinairement tiré par des *tigres*, & quelquefois on voit aussi des *tigres* aux piés des bacchantes : seroit-ce pour caractériser la fureur dont elles étoient agitées ? (*D. J.*)

TIGRE, *Maréchal.*, poil de cheval dont le fonds est blanc & parsemé de taches noires & rondes d'espace en espace.

TIGRE, *le*, *Géog. anc.*, *Tigris*, grand fleuve d'Asie, qui prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie, & se jette dans le golfe Persique. Moïse l'appelle *Chidkeli*, *genes. xj.* 14 ; les anciens le nommoient *Diglito* ; & encore aujourd'hui, il est appellé *Tegil* ou *Tigil*.

Josephe, le paraphraste chaldéen, les traducteurs arabes & persans, le nomment *Diglat*. Pline, *l. VI. c. xxvij.* dit qu'il prend sa source dans la grande Arménie, au milieu d'une campagne nommée *Elégosine*. Il entre dans le lac Aréthuse, & coule au-travers sans y mêler ses eaux. Après cela, il remonte le mont Taurus, rentre dans la terre, passe sous la montagne, & va reparoître de l'autre côté ; une preuve, ajoute-t-il que ce n'est pas un nouveau fleuve qui sort au-delà de la montagne, c'est qu'il rend à sa sortie ce qu'on y avoit jetté à l'entrée de la caverne.

Ptolomée met aussi la source du Tigre au milieu de l'Arménie au trente-neuvieme degré, & au tiers de *latitude* ; mais Strabon, *l. XI. pag.* 339. semble avoir pris pour la source du Tigre la sortie du mont Taurus ; le Tigre à l'orient & l'Euphrate au couchant, bordent la Mésopotamie qui est entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du septentrion au midi, ces deux fameux fleuves se dégorgent dans le golfe Persique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun, mais autrefois ils y tomboient séparément. L'embouchure de ce fleuve est nommée *Pastigris* par Strabon, & par Arrien.

Le Tigre est dépeint avec l'Euphrate dans une médaille de Trajan où ce fleuve est dit vaincu. L'empereur est représenté debout entre les deux fleuves, avec la figure d'un Arménien à ses piés, & à côté du Tigre, qui, comme nous l'avons dit, prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie. L'inscription de cette médaille est : *Armenia & Mesopotamia in potestatem populi Romani redactæ.* (*D. J.*)

TIGRE, *la*, *Géogr. mod.*, riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Yaméos Elle se jette dans la partie septentrionale de l'Amazone, après s'être grossie de plusieurs rivieres.

TIGRÉ, TÉGRÉ, *ou* TÉGRA, *Géogr. mod.*, royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie ou Abyssinie, & le premier qu'on trouve en entrant de l'Egypte dans l'Ethiopie. Il est borné au nord par le royaume de Sennar & de Balous, au midi par celui d'Angor, au levant par la mer Rouge, & au couchant par le royaume de Damba. Il y a, selon Ludolf, dans la province de *Tigré*, vingt-sept préfectures, habitées par différens peuples. (*D. J.*)

TIGRILLO, s. m. *Hist. nat.*, oiseau de la nouvelle Espagne, qui est de la grosseur d'une grive, les Espagnols lui ont donné ce nom, parce que son plumage est moucheté comme la peau d'un tigre.

TIGUARES, LES, *Géog. mod.*, peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans la partie occidentale de la capitainerie de Parayba, au nord des Petiguares. (*D. J.*)

TIGULIA, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans la Ligurie, selon Pline, *l. III. c. v.* Les itinéraires marquent *Tigulia* ou *Tegulata*, sur la voie Aurélienne, & *Segesta Teguliorum*, ou *Segeste de Ligurie*, sur la côte. Cette position s'accorde avec Pline, qui fait une ville maritime de *Tigulia*, & dit que *Segesta Teguliorum* étoit dans les terres. (*D. J.*)

TIGURINUS-PAGUS, *Géog. anc.*, César, *l. I. c. xij.* donne ce nom à un des quatre cantons qui composoient la société helvétique. Ce canton pouvoit prendre son nom de la ville *Tigurum*, qui fut sans doute une des douze villes que les Helvétiens brûlerent eux-mêmes, lorsqu'ils voulurent aller s'établir dans l'intérieur de la Gaule. A la vérité aucun ancien auteur ne nomme la ville *Tigurum* : mais

malgré ce silence des écrivains, on peut bien supposer que cette ville existoit dès ce temps-là. *Tigurum* en effet, se trouve encore aujourd'hui la capitale de ce canton. De Tigurum on a fait Zurich, comme de *Taberna* Zabern, & de *Tolbiacum* Zulpich. Les auteurs du moyen âge disoient *Turegum*, au lieu de *Tigurum*. Les *Tigurini* se joignirent aux Cimbres, lorsque ceux-ci entreprirent de passer en Italie. (*D. J.*)

TIJEGUACU-PAROARA, s. m. *Hist. nat. Ornitholog.*, nom d'un oiseau du Brésil, décrit par Marggrave, & qui est de la grosseur d'une alouette. Il a le bec court, épais, brun en dessus, cendré en dessous. Sa tête, sa gorge, la partie inférieure de son cou, & ses côtes sont d'un beau jaune diapré de rouge dans la femelle, & d'un rouge de sang éclatant dans le mâle. Le haut du cou & tout le dos sont gris, avec un mêlange de brun; les ailes sont brunes, marquetées de blanc; la queue est de la même couleur; les côtés du cou, le ventre & les cuisses sont blanches.

TIJEPIRANGA, s. m. *Hist. nat. Ornithol.*, oiseau du Brésil, du genre des passereaux. Il y en a de deux especes; la premiere, qui est de la grosseur de l'alouette, a tout le corps, le cou & la tête d'un rouge admirable, avec les ailes & la queue noire. L'autre espece plus petite, est d'un gris-bleu sur le dos, blanche sur le ventre, & d'un verd de mer sur les ailes. (*D. J.*)

TIKMIKTH, s. m. *Calend. éthiop.*, nom du second mois de l'année des Ethiopiens, qui répond au mois d'octobre. Ludolf nous a donné tout le calendrier éthiopique dans son histoire d'Ethiopie.

TIL, s. m. *Architect.*, écorce d'arbre dont on fait les cordes des puits, & dont les appareilleurs nouent des morceaux déliés, les uns aux bouts des autres, pour faire une longueur nécessaire au tracement de leurs épures. Cette sorte de cordeau a cet avantage de ne point s'allonger comme la corde. *Daviler.* (*D. J.*)

TILAVENTUM, *Géog. anc.*: Pline met deux fleuves de ce nom en Italie, au pays des Vénetes. Léander dit que ce sont deux fleuves du Frioul, & que *Tilaventum majus* est le Tagliamento, & *Tilaventum minus*, la Stella. Ptolomée, *l. III, c. j*, ne parle que du premier de ces fleuves, qu'il nomme *Tilaventum*.

TILBOURC, *Géog. mod.*, bourg des Pays-Bas Hollandois, au pays d'Osterwick. Ce bourg est un lieu considérable, & renommé par ses manufactures. On y compte plus de quatre mille communians, & il peut mettre encore aujourd'hui quinze cents hommes sous les armes. C'est une seigneurie qui appartient au prince de Hesse-Cassel. La justice est administrée par un drossart, un bourgmestre, quatre échevins, & deux décemvirs. (*D. J.*)

TILLAC, s. m. *Marine*, c'est le plancher qui forme l'étage d'un vaisseau, sur lequel la batterie est posée, comme sur une plate-forme. *V.* PONT.

On appelle *franc-tillac* le premier pont; & *faux-tillac* un faux pont. *V.* FAUX-PONT & FRANC-TILLAC.

TILLAC, *Marine*, espece de plate-forme de planches, qui est au fond-de-cale, où le munitionnaire fait ses bidons.

TILLÆA, s. m. *Hist. nat. Botan.*, genre de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice est applati, divisé en trois gros quartiers, de forme ovale; la fleur est composée de trois pétales applatis, ovoïdes, pointus, plus petits que les segmens du calice; les étamines sont trois filets plus courts que le calice: leurs bossettes sont petites; le pistil a trois germes; les stiles sont simples, & trois en nombre; les stigmates sont obtus; le fruit a trois capsules alongées autant que la fleur, pointues, recourbées en arriere, & s'ouvrant longitudinalement dans leur partie supérieure; les graines sont ovales, au nombre de deux dans chaque capsule. Linnæi, *gen. plant. p.* 36.

TILLE, s. f. *Marine*, c'est l'endroit où se tient le timonnier dans les flûtes.

TILLE, *Marine*, c'est un couvert ou accastillage, qui est l'arriere d'un vaisseau non ponté.

TILLE, *Arts méchaniques*, instrument dont se servent les tonneliers, les couvreurs, & les autres artisans, qui est hache & marteau tout ensemble; car d'un côté il a un large tranchant en forme de hache, & de l'autre il a une tête plate. La tille est à peu près faite comme la hache d'armes, excepté que celle-ci étoit toute de fer, & que la *tille* a un manche de bois; la *tille* se nomme autrement *hachette*, *aissette*, & *assiete*. *Savary.* (*D. J.*)

TILLE, *Sucrerie*, petit instrument de cuivre fait en forme de couteau, avec lequel on fouille le fond des formes de sucre avant de leur donner la terre. *Savary.* (*D. J.*)

TILLE, LA, *Géogr. mod.*, riviere de France, en Bourgogne; elle a sa source à Saint-Seine, bailliage de Châtillon, & se jette dans la Saone, à une lieue au dessous d'Auxonne. On pourroit faire un canal depuis Dijon jusqu'à la Saône, & ce canal augmenteroit le commerce de cette province. (*D. J.*)

TILLEMONT, *Géog. mod.*, en flamand *Tienen*, ville des Pays-Bas, dans le Brabant, au bord de la Géete, qu'on y passe sur plusieurs ponts, à quatre lieues au sud-est de Louvain. Les guerres ont presqu'entiérement ruiné cette ville qui étoit autrefois une des principales du Brabant. *Long.* 22, 34, *lat.* 50, 47.

Bollandus (Jean), célebre jésuite, y naquit en 1596, & fut choisi pour exécuter le projet que le P. Rosweïde avoit eu de recueillir tout ce qui pourroit servir aux vies des Saints, sous le titre de *Acta sanctorum*. Bollandus l'entreprit, & en publia cinq volumes *in-folio*; il travailloit au sixieme lorsqu'il mourut en 1665, à 70 ans. On donne en son honneur aux continuateurs de ce volumineux ouvrage, fort connu dans la république des Lettres, le surnom de *Bollandistes*. (*D. J.*)

TILLER *le chanvre*, v. a. *Econom. rust.* Il y a des provinces où l'on *tille* tout le *chanvre*, & dans d'autres il n'y a que ceux qui en recueillent peu qui le *tillent*, les autres le broient.

La façon de tiller le chanvre est si simple, que les enfans y réussissent aussi bien que les grandes personnes: elle consiste à prendre les brins de chanvres les uns après les autres, à rompre la chenevote, & à en détacher la filasse en la faisant couler entre les doigts.

Ce travail paroit un peu long, néanmoins comme il s'exécute dans des moments perdus, & par les enfants qui gardent les bestiaux, il n'est pas fort à charge aux familles nombreuses: mais il feroit perdre beaucoup de temps aux petites familles, qui ont bien plutôt fait de le broyer.

Avant que de broyer le chanvre, il le faut bien dessécher, ou, comme le disent les paysans, le bien hâler; pour cet effet, on a à une certaine distance de la maison un *hâloir*, car il n'y a rien de si dangereux pour les incendies que de hâler dans les cheminées des maisons, comme quelques paysans le pratiquent: il y en a aussi qui mettent leur chanvre sécher dans leur four; dans ce cas, on n'a rien à craindre pour la maison; mais souvent le feu prend à leur chanvre, & on ne peut pas par ce moyen en dessécher une grande quantité. Le hâloir n'est autre chose qu'une caverne qui a ordinairement six à sept pieds de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur ou de creux; le dessous d'une roche fait souvent un très-bon hâloir. Il y en a de voûtés à pierres seches; d'autres qui sont couverts de grandes pierres plates, ou simplement de morceaux de bois chargés de terre; chacun les fait à sa fantaisie: mais tout le monde essaie de placer le hâloir à l'abri de la bise & au soleil de midi; parce que le temps pour broyer est ordinairement par de belles gelées, quand on ne peut pas travailler à la terre.

Environ à quatre pieds au-dessus du foyer du hâloir, & à deux pieds de son entrée on place trois barreaux de bois qui ont au plus un pouce de grosseur; ils traversent le hâloir d'un mur à l'autre, & y sont assujettis: c'est sur ces morceaux de bois qu'on pose le chanvre qu'on veut hâler, environ de l'épaisseur d'un demi-pied.

Tout étant ainsi disposé, une femme attentive entretient dessous un petit feu de chenevotes; je dis *une femme attentive*, parce qu'il faut continuellement fournir des chenevotes, qui sont bientôt consumées, entretenir le feu dans toutes les parties de l'âtre, & prendre garde que la fumée ne s'éleve & ne mette le feu au chanvre, qui est bien combustible, surtout quand il y a quelque temps qu'il est dans le hâloir.

La même femme a encore soin de retourner le chanvre de temps en temps, pour que tout se dessèche également; enfin elle en remet de nouveau à mesure que l'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la *broie*.

La *broie* ressemble à un banc qui seroit fait d'un soliveau de cinq à six pouces d'équarrissage, sur sept à huit pieds de longueur: on creuse ce soliveau dans

toute sa longueur de deux grandes mortoises d'un bon pouce de large, qui le traversent de toute son épaisseur, & on taille en couteau les trois languettes qui ont été formées par les deux entailles ou mortoises dont je viens de parler.

Sur cette piece de bois, on en ajuste une autre qui lui est assemblée à charniere par un bout, qui forme une poignée à l'autre bout, & qui porte dans sa longueur deux couteaux qui entrent dans les rainures de la piece inférieure.

L'homme qui broie, prend de sa main gauche une grosse poignée de chanvre, & de l'autre la poignée de la mâchoire supérieure, & la broie; il engage le chanvre entre les deux mâchoires; & en élevant & en baissant à plusieurs reprises, & fortement la mâchoire, il brise les chenevotes: en tirant le chanvre entre les deux mâchoires, il oblige les chenevotes à quitter la filasse; & quand la poignée est ainsi broyée jusqu'à la moitié, il la prend par le bout broyé pour donner la même préparation à celui qu'il tenoit dans sa main.

Enfin quand il y a environ deux livres de filasse bien broyée, on la plie en deux; on tord grossiérement les deux bouts l'un sur l'autre, & c'est ce qu'on appelle les *queues de chanvre*, ou de la filasse brute.

Les deux pratiques, savoir celle de tiller le chanvre, & celle de le broyer, ont chacune des avantages & des défauts particuliers.

On a coutume de dire qu'il faut plus rouir le chanvre qu'on destine à faire des toiles fines, que celui qu'on ne veut employer qu'à de grosses toiles; que celui qu'on destine à faire des cordages, doit être le moins roui.

Nous avons dit que le chanvre qui n'étoit pas assez roui étoit dur, grossier, élastique, & restoit chargé de chenevotes; on verra dans la suite que ce sont là de grands défauts pour faire de bons cordages. *V.* CORDERIE.

Nous conviendrons néanmoins qu'on peut rouir un peu plus le chanvre qu'on destine à des ouvrages fins; mais il ne faut pas espérer par ce moyen d'affiner beaucoup une filasse qui seroit naturellement grossiere, on la feroit plutôt pourrir; car il faut pour avoir de la filasse fine, que bien des choses concourent.

1°. Le terrein; car, comme nous l'avons déjà remarqué, les terres trop fortes ne donnent jamais une filasse bien douée, elle est trop ligneuse & par conséquent dure & cassante: au contraire, si le terrein de la cheneviere est trop aquatique, l'écorce du chanvre qu'on y aura recueilli, sera herbacée, tendre, & aisée à rompre; ce qui la fait tomber en étoupes. Ce sont donc les terreins doux, substantiels, & médiocrement humides, qui donnent la filasse douce, flexible & forte, qui sont les meilleures qualités qu'on puisse desirer.

2°. L'année; car quand les années sont hâleuses, la filasse est dure; au contraire, elle est souple & quelquefois tendre, quand les années sont fraiches & humides.

3°. La maturité; car si le chanvre a trop resté sur pied, les fibres longitudinales de l'écorce sont trop adhérentes les unes aux autres, la filasse brute forme de larges rubans qu'on a bien de la peine à refendre, sur-tout vers le pied, & c'est ce qu'on exprime en disant qu'une queue de chanvre a beaucoup de pattes: c'est le défaut de tous les chanvres femelles qu'on a été obligé de laisser trop long-temps sur pied pour y mûrir leurs semences; au contraire, si l'on arrache le chanvre trop verd, l'écorce étant encore herbacée, il y a beaucoup de déchet, & la filasse n'a point de force.

4°. La façon dont il a été semé; car celui qui a été semé trop clair a l'écorce épaisse, dure, noueuse & ligneuse: au lieu que celui qui a été semé assez dru, a l'écorce fine.

5°. Enfin les préparations qu'on lui donne qui consistent à le broyer, à l'espader, à le piler, à le ferrer & à le peigner, comme nous le rapporterons dans la suite.

Dans tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, le chanvre a été le fruit de l'industrie des paysans, & il a fait une partie du travail de l'homme des champs; c'est dans cet état où on l'appelle *filasse en bris*, ou *filasse brute*; & dans les corderies, du *chanvre* simplement dit.

On apporte les chanvres par gros balots, on les délie pour voir s'ils ne sont pas mouillés ou fourrés de mauvaise marchandise.

Il est important qu'ils ne soient pas

mouillés, 1°. parce qu'ils en peſeroient davantage ; & comme on reçoit le chanvre au poids, on trouveroit un déchet conſidérable quand il ſeroit ſec ; 2°. ſi on l'entaſſoit humide dans les magaſins, il s'échaufferoit & pourriroit. Il faut donc faire étendre & ſecher les ballots qui ſont humides, & ne les recevoir que quand ils ſeront ſecs.

Outre cela, il eſt à propos d'examiner ſi ces ballots ne ſont pas fourrés ; car il y a ſouvent dans le milieu des ballots de chanvre des liaſſes d'étoupes, des bouts de corde, des morceaux de bois, des pierres & des feuilles ; tout cela augmente le poids, & ce ſont des matieres inutiles.

Ainſi quand on trouve des ballots fourrés, il faut ôter ſoigneuſement toutes les matieres étrangeres. *V.* le mot QUEUE DE CHANVRE.

TILLER, *terme* dont les cordiers ſe ſervent pour dire *faire de la corde* avec du tille ou écorce de tilleul.

Il y a encore d'autres écorces qu'on peut *tiller*, par exemple celle du mahot ; on en fait auſſi de la ficelle & de gros cordages qui ne le cedent guere en bonté aux cordes de chanvre.

TILLET, ſ. m. *terme de Jardinier*, c'eſt le nom qu'on donne aux lieux plantés de tilleuls ou tillots, ou au lieu où on en éleve, comme on dit *chenaie*, *ſapée*, *ozeraie*, *tremblaie*, pour les lieux plantés de chênes, de ſapins, d'oziers, de trembles. (*D. J.*)

TILLET, *Librairie*. Ce mot ſignifie la même choſe que *billet* ; c'eſt une permiſſion par écrit que donnent les Syndics & Adjoints, de retirer des livres des voituriers & de la douane. (*D. J.*)

TILLEUL, TILLAU, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot.*, *tilia*, genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond ; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une coque qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme des ſemences oblongues. Tournefort, *Inſt. rei. herb.* *V.* PLANTE.

TILLEUL, *tilia*, grand arbre qui vient naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique ſeptentrionale. Il fait une belle tige, fort droite, & d'une groſſeur proportionnée ; ſa tête ſe garnit de beaucoup de rameaux, & prend d'elle-même une forme ronde & réguliere ; ſon écorce qui eſt d'abord unie, mince & cendrée dans la jeuneſſe de l'arbre, devient brune, épaiſſe & gerſée à l'âge de quinze ou vingt ans. Ses racines qui ſont fort fibreuſes s'étendent au loin près la ſurface de la terre ; ſa feuille eſt grande, faite en maniere d'un cœur, dentelée ſur les bords, & d'une agréable verdure. Cet arbre donne ſes fleurs au mois de Juin ; elles ſont petites, jaunâtres, peu apparentes, mais de très-bonne odeur ; les graines qui ſuccedent ſont des coques rondes, velues, anguleuſes, de la groſſeur d'un pois, renfermant une ou deux amandes douces au goût ; elles ſont, en maturité au mois d'Août, & elles tombent en Septembre.

Le *tilleul* eſt un arbre foreſtier du troiſieme ordre ; on le met au rang des arbres que l'on déſigne par *bois blancs* ; par conſéquent on en fait aſſez peu de cas ; on le laiſſe ſubſiſter dans les bois où il ſe trouve, parce qu'il fait une bonne garniture dans les endroits où d'autres arbres d'une meilleure eſſence ne réuſſiroient pas ſi bien ; mais on ne s'aviſe guere d'en former de nouveaux cantons de bois ; cependant c'eſt l'arbre que l'on cultive le plus en France par rapport à l'agrément.

Cet arbre vient dans preſque tous les terreins & à toutes expoſitions, il réuſſit dans les valiées, le long des côteaux, même ſur les montagnes. Toutes ces ſituations lui ſont à peu près égales, pourvu que la premiere poſition ne ſoit pas trop aquatique, la ſeconde trop chaude, & qu'il y ait dans la derniere, ou de l'humidité ou de la profondeur, ou enfin quelque mêlange de terre limoneuſe ; mais le tilleul ſe plaît particuliérement dans un terrein gras & fertile. Il fait les plus grands progrès dans la terre franche mêlée de gravier, & il réuſſit fort bien dans les terres légeres qui ont beaucoup de fonds ; il dépérit par la pourriture de ſes racines dans un ſol trop aquatique ; les Hollandois le jugent de cette qualité lorſqu'il eſt à moins d'un pied & demi d'épaiſſeur au-deſſus de l'eau pendant l'hiver. Enfin, cet arbre ſe refuſe abſolument à la craie pure, au ſable trop chaud & aux terreins arides, pierreux & trop ſuperficiels.

Le *tilleul* ſe multiplie très-aiſément ; on peut l'élever de graine, de rejetons, de boutures & de branches couchées ;

on peut auſſi le greffer, mais on n'emploie ce dernier expédient que pour multiplier quelques eſpeces rares ou curieuſes de cet arbre. La *ſemence* eſt une mauvaiſe reſſource, peu sûre, & fort longue, que l'on met rarement en uſage; attendu que la graine ſe trouve rarement de bonne qualité, qu'elle leve difficilement, qu'elle ne paroît ſouvent qu'au ſecond printemps, & que les plans ſont la plupart dégénérés de l'eſpece dont on a tiré la graine. Les *rejetons* ne ſe trouvent pas communément pour peupler une pepiniere. Ce ſont preſque toujours des branches éclatées, mais enracinées & défectueuſes, la bouture eſt un moyen difficile, incertain, & qui rend trop peu: la méthode la plus sûre, la plus expéditive, & la plus uſitée, eſt de propager cet arbre de branches couchées.

Cette opération ſe fait pour le mieux en automne, dès que les feuilles commencent à tomber. Les rejetons forts & vigoureux ſont les plus propres à réuſſir. Au bout d'un an, ils ſeront aſſez enracinés pour être mis en pépiniere à quinze ou dix-huit pouces les uns des autres en rayons éloignés de deux pieds & demi. On pourra les cultiver trois ou quatre fois l'an, en ne remuant la terre qu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il faudra les élaguer avec ménagement, ſe contenter d'abord de rabattre les branches latérales à deux ou trois yeux, & ne les retrancher entiérement qu'à meſure que les plants prendront du corps. Au bout de cinq ans, ils auront 4 ou 5 pouces de circonférence, & ſeront en état d'être tranſplantés à demeure. On pourroit également coucher de groſſes branches de *tilleul* qui réuſſiroient auſſi bien, ſi ce n'eſt qu'elles ne donneroient qu'au bout de deux ans des plants aſſez formés pour être mis en pépiniere. On auroit encore le même ſuccès en couchant l'arbre entier. On ſait que c'eſt ſur le *tilleul* qu'on a fait la fameuſe épreuve qui a fait voir que de la tête d'un arbre on en peut faire les racines, & des racines la tête. Si l'on prend le parti de le ſemer, il faut faire amaſſer des graines par un temps ſec dans le mois de Septembre ou d'Octobre, les conſerver pendant l'hiver dans du ſable ou de la terre, & les ſemer de bonne heure au printemps, même dès le mois de Février; car ſi on laiſſe les graines ſe deſſécher, ou qu'on attende trop tard à les ſemer, elles ne leveront qu'à l'autre printemps, & il en manquera beaucoup. Lorſqu'ils ſeront âgés de deux ans, on pourra les mettre en pépiniere, ou il faudra les ſoigner & les conduire comme ceux qu'on éleve de branches couchées.

Le *tilleul* réuſſit facilement à la tranſplantation. On peut le planter fort gros avec ſuccès, quand même il auroit un pié de diametre. On s'eſt aſſuré que des plants pris dans des bois, & éclatés ſur des vieux troncs, reprennent aſſez communément. L'automne eſt la ſaiſon la plus convenable pour la tranſplantation de cet arbre, & on fera toujours mieux de s'y prendre dès que les feuilles commencent à tomber, à moins qu'on eût à planter dans un terrein gras, ſujet à recevoir trop d'humidité pendant l'hiver. Il vaudroit mieux dans ce dernier cas attendre le printemps, & au plus tard la fin de Février. Ce qu'il y a de plus eſſentiel à obſerver, c'eſt de planter ces arbres d'une bonne hauteur. Je ſuis obligé de répéter ici que j'ai dit à l'article de L'ORME; c'eſt que preſque tous les jardiniers, ſurtout dans les environs de Paris, ont la fureur de couper à ſept à huit piés tous les arbres qu'ils tranſplantent. Il ſemble que ce ſoit un terme abſolu au-delà duquel la nature doive tomber dans l'épuiſement. Ils ne voient pas que cette abſurde routine de planter des arbres trop courts, retarde leur accroiſſement, & les prépare à une défectuoſité qu'il n'eſt jamais poſſible de réparer. Ces arbres ſont toujours à la hauteur de la coupe un genouil difforme, une tige courbe, d'un aſpect très-déſagréable; il faut donc les planter à quatorze ou quinze piés de tige. On les laiſſe pouſſer & s'amuſer pendant quelques années au-deſſus de dix piés, enſuite on les élague peu à peu pour ne leur laiſſer en tête que la tige la plus propre à ſe dreſſer: c'eſt ainſi qu'on en jouit promptement, qu'on leur voit faire des progrès inſéparables de l'agrément.

Le *tilleul* peut ſe tailler tant que l'on veut ſans inconvénient. On peut l'élaguer, le tondre, le paliſſer au ciſeau, à la ſerpe, au croiſſant; il ſouffre ces opérations dans tous les tems où la ſeve n'eſt pas en mouvement, & il ſe cicatriſe promptement tant qu'il eſt au-deſſous de vingt ans; cependant lorſqu'on eſt obligé

de retrancher de fortes branches, on doit le faire avec la précaution d'y mettre un enduit.

On demande toujours à quelle distance il faut planter ; c'est sur la qualité du terrein, sur la grandeur des espaces, sur la sorte de plantation que l'on veut faire, & sur l'empressement qu'on a de jouir, qu'il faut régler les intervalles. Il peut être aussi convenable de planter des *tilleuls* à huit piés que de leur en donner vingt de distance. Cet arbre se prête à toutes les formes qui peuvent servir à l'ornement d'un grand jardin. On en fait des avenues, des allées couvertes, des salles de verdures, des quinconces. On peut l'assujettir à former des portiques, à être taillé en palissades, & le réduire même à la régularité & à la petite structure d'un oranger. Depuis qu'on s'est dégoûté du maronnier d'Inde, à cause de sa malpropreté, de l'orme par rapport aux insectes qui le défigurent, de l'accacia qui ne donne pas assez d'ombre, on ne plante partout que des *tilleuls*, en attendant que quantité d'arbres étrangers qui donneroient plus d'agrément soient connus & multipliés.

Si le *tilleul* a le mérite de former naturellement une tête réguliere & bien garnie, d'avoir un feuillage d'une assez belle verdure, de donner des fleurs sinon apparentes, du moins d'une odeur fort agréable, de n'être point sujet aux insectes, de résister au vent, de réussir assez communément dans la plupart des terreins, & de se plier aux différentes sortes d'agrémens que l'art veut lui imposer ; on doit convenir aussi que son accroissement est fort lent, qu'il ne profite pas sur les hauteurs, qu'il se refuse aux terreins secs & légers, qu'il perd ses feuilles de bonne heure, & qu'il est trop sujet à se verser & à se creuser lorsqu'il se trouve exposé aux vents de midi & de sud-oueſt. On tombe alors dans un inconvénient de le voir languir & périr avant d'entrer dans l'âge de sa force, qui est à vingt ans. Mais aussi quand cet arbre a bravé cet accident, & qu'il se trouve dans un terrein qui lui plaît, il fait de grands progrès, s'éleve & grossit considérablement, & dure très-long-tems. M. Miller, auteur Anglois, dit avoir vu un *tilleul* qui avoit trente piés de tour à deux piés au-dessus de terre, & il cite un Anglois nommé *Thomas Brown*, qui fait mention d'un arbre de cette espece dans le comté de Norfolk, qui avoit quarante-huit piés de tour à un pié & demi au-dessus de terre, & quatre-vingt-dix piés de hauteur ; il faut entendre ici le pié Anglois.

Quoique le *tilleul* n'ait avec juste raison que la petite considération des bois blancs, il ne laisse pas de servir à différens usages, & son débit est assez étendu. Ce bois est employé par les charrons, les menuisiers, les carrossiers, les tourneurs, les ébénistes, les graveurs en bois, & particuliérement les sculpteurs qui préferent ce bois à tous les autres ; il a le mérite de n'être ni sujet à la vermoulure, ni à se fendre, ni à se gerser : il est blanc, léger, tendre, liant, tenace, de longue durée, & il se coupe aisément. Ces qualités le font estimer par les charpentiers de vaisseaux. Ses jeunes rejetons peuvent servir aux ouvrages de vanerie, comme les saules de petite espece. Le charbon de bois de *tilleul* est plus propre qu'aucun autre pour faire la poudre à canon. Quoique ce bois ne soit pas des meilleurs pour le chauffage, on ne laisse pas d'en tirer assez bon parti lorsqu'il est bien sec. On peut faire des coupes réglées de la tonte & de l'élaguement des vieilles allées de *tilleuls*. On se sert de la seconde écorce pour faire des cordes & des cables. On en faisoit autrefois un plus noble usage avant l'invention du papier qui a remplacé pour l'écriture l'écorce intérieure du *tilleul* avec un avantage incomparable. Ses feuilles ramassées sont pendant l'hiver une des meilleures nourritures pour le gros bétail.

Le *tilleul* a peu de propriétés pour la médecine. Elle tire quelques services du suc féveux de l'écorce intérieure, & du charbon fait avec le bois de cet arbre ; mais la fleur est la partie dont elle fait le plus d'usage.

On connoît différentes especes de *tilleuls* dont voici les principales.

1. Le *tilleul à larges feuilles* ou *le tilleul de Hollande*, est le *tilia fœmina, folio majore* I. R. H. 611. Sa racine descend profondément en terre, & s'étend beaucoup ; elle pousse un tronc d'arbre, grand, gros, rameux, qui se répand au large, & rend beaucoup d'ombre. Il est couvert d'une écorce unie, cendrée, ou noirâtre en dehors, jaunâtre ou blanchâtre en dedans,

si pliante & si flexible, qu'elle sert à faire des cordes de puits & des cables ; son bois est tendre, sans nœuds, blanchâtre ; ses feuilles sont larges, arrondies, terminées en pointe, un peu velues des deux côtés, luisantes, dentelées en leurs bords ; il sort de leurs aisselles de petites feuilles longues, blanchâtres, où sont attachés des pédicules, qui se divisent en quatre ou cinq branches ; elles soutiennent chacune une fleur à cinq pétales, & sont disposées en rose, de couleur blanche, tirant sur le jaune, d'une odeur agréable, soutenues sur un calice taillé en cinq parties blanches & grasses.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede une coque grosse comme un pois, ovale, ligneuse, anguleuse, velue, qui contient une ou deux semences arrondies, noirâtres, & douces au goût. Il fleurit en Mai & Juin ; son fruit mûrit en Août, & s'ouvrant en Septembre, il tombe de lui-même. Ses feuilles sont couvertes lorsque la saison est peu avancée, d'une espece de sel essentiel, semblable à la crême de tartre ; ce sel s'y amasse après l'extravasation du sel nourricier, quidans les grandes chaleurs s'échappe des vaisseaux.

Cet arbre est l'ornement des avenues, des promenades, des jardins, & des bosquets, par son port gracieux, par son ombrage, & par son odeur agréable, lorsqu'il est en fleur.

Le *tilleul* demande une terre grasse, & prend telle figure qu'on veut, mais il ne dure pas long-tems ; son bois est utile dans les arts ; les sculpteurs l'emploient par préférence à d'autres, parce qu'il cede facilement sans s'éclater à l'impression du ciseau, & qu'il est moins sujet à la vermoulure que celui de l'érable ; on en fait aussi du charbon qui entre dans la composition de la poudre à canon.

C'est à cette espece qu'on doit rapporter particulierement ce qui a été dit ci-dessus. La largeur de la feuille fait le principal mérite de cette espece. Mais cette qualité n'est pas uniquement propre au *tilleul* de Hollande ; il s'en trouve dans quelques cantons de bois aux environs de Montbard en Bourgogne, dont la feuille est aussi grande que celle du *tilleul* de Hollande, mais qui ont encore l'avantage d'être plus robustes, & de réussir dans des terreins élevés où celui de Hollande n'avoit fait que languir. D'ailleurs, ils ont la feuille d'un verd plus tendre & plus agréable.

2. Le *tilleul de Hollande à feuilles panachées*. Cet accident n'est pas ici d'une grande beauté.

3. Le *tilleul à petites feuilles*. Il a en effet la feuille beaucoup plus petite que celle du *tilleul* de Hollande, mais encore plus brune, plus ferme, plus lisse. Il fleurit plus tard ; sa graine n'est pas si-tôt mûre, son écorce est plus rude, son bois moins blanc, moins tendre, & assez ordinairement noueux, parce que cet arbre est branchu.

4. Le *tilleul de montagne à très-grandes feuilles*. Cette belle espece n'a été vue que par Gaspard Bauhin, qui en fit la découverte sur une montagne près Bâle. Ses feuilles étoient trois ou quatre fois plus grandes que celles du *tilleu* de Hollande. Il eût mieux valu s'occuper à le multiplier qu'à le décrire.

5. Le *tilleul à feuilles d'orme*. Sa feuille est de médiocre grandeur & fort rude au toucher. Son bois est jaunâtre, noueux & moins tendre que celui des autres especes. Sa graine a six angles au lieu de cinq qui est le nombre le plus ordinaire.

6. Le *tilleul à feuilles velues*. Sa feuille est aussi grande que celle du *tilleul* de Hollande ; ses jeunes rejetons ont l'écorce rougeâtre, & sa graine n'a que quatre angles.

7. Le *tilleul de Bohême*. Ses feuilles sont petites & lisses ; & sa graine qui est pointue des deux bouts n'est nullement anguleuse.

8. Le *tilleul de Canada*. C'est la plus belle espece de ce genre d'arbre qui soit actuellement en France. Ses feuilles sont d'un verd tendre fort clair ; elles sont du double plus grandes que celles du *tilleul* de Hollande, & se terminent par une pointe fort alongée. L'arbre pousse aussi plus vigoureusement, & son écorce est plus unie, plus cendrée. Il se trouve dans la plupart des pays de l'Amérique septentrionale. Cette espece est encore fort rare.

9. Le *tilleul noir d'Amérique*. Il a beaucoup de ressemblance avec le précédent, mais ce n'est pas du côté de l'agrément. Sa feuille est aussi grande & aussi pointue, mais elle est brune, épaisse, rude, néanmoins elle a des nervures un peu rouges qui la relevent. Cette espece est

auſſi originaire de l'Amérique ſeptentrionale, & encore plus rare que la précédente. *Art. de M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

TILLEUL, *Mat. méd.* Les fleurs de *tilleul* ſont la ſeule partie de cet arbre qui ſoit en uſage en médecine. On en prépare une eau diſtillée, & on en fait une conſerve. L'un & l'autre de ces remedes eſt regardé comme un excellent céphalique, & preſque généralement ordonné dans les menaces d'apoplexie & d'épilepſie, dans les vertiges, le tremblement des membres, & dans la plupart des autres maladies qui dépendent évidemment des vices du cerveau, ou de l'origine des nerfs. L'infuſion des fleurs de *tilleul* eſt employée aux mêmes uſages. Elle doit être regardée comme plus foible que l'eau diſtillée & que la conſerve, s'il eſt vrai que la vertu des fleurs de *tilleul* (ſi néanmoins il eſt permis de croire à cette prétendue vertu) réſide dans leur principe aromatique, dont l'infuſion eſt beaucoup moins chargée que l'eau diſtillée ou la fleur contenue en ſubſtance dans la conſerve; or il eſt clair par l'analyſe de M. Cartheuſer, que le principe fixe, ou l'extrait de cette fleur ne poſſede aucune vertu réelle; cet auteur n'en a retiré par le menſtrue aqueux, qu'une ſubſtance mucilagineuſe, fade & ſans activité.

Les fleurs de *tilleul* ſont une des matieres végétales aromatiques, qui ne contiennent point d'huile eſſentielle.

Ses fleurs entrent dans l'eau générale, & dans l'eau épileptique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

TILLI, *grains de. Mat. méd. V.* RICIN.

TILLIUM ou *TILIUM*, *Géog. anc.*, ville de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale. Ptolomée, *liv.* III, *ch.* iij, la marque entre le promontoire *Gorditatum*, & le port *Nymphæus*. Molet croit que *Tibilium* eſt aujourd'hui *Saint-Raparata*. (*D. J.*)

TILLOTTES, ſ. f. *terme de Pêche*, ſortes de petits bateaux dont la conſtruction eſt particuliere; ils n'ont ni quille ni gouvernail; ainſi ils étoient dans le cas d'être ſupprimés, en exécution de l'article 26 de la déclaration du 23 Avril 1726: mais ſur les repréſentations qui ont été faites à ſa majeſté par les officiers de l'amirauté, qui ont fait connoître la ſolidité de ces bateaux, & la néceſſité de s'en ſervir pour piloter les bâtimens & navires qui entrent & qui ſortent du port de la ville de Bayonne, ils ont été exceptés.

On ne peut trouver de meilleures chaloupes pour naviguer dans la Dour, & même aller à la mer lorſqu'elle n'eſt pas émue de tempêtes, quoique les courans ſoient fort rapides.

TILLOTTE, ſ. f. *terme de tailleur de chanvre.* C'eſt ainſi qu'on appelle en Champagne l'inſtrument de bois dont on ſe ſert pour briſer le chanvre; il ſe nomme en Normandie une *brye*, en Picardie une *brayoire*, en d'autres provinces une *marque* ou une *macacboire*, & à Paris un *briſoir*. Mais quel que ſoit ſon nom, cet inſtrument eſt par-tout fait de même, c'eſt-à-dire comme une eſpece de bancelle de bois haute de deux piés & demi, & longue environ de quatre, traverſée d'une extrêmité à l'autre par une tringle aſſez tranchante auſſi de bois; une double tringle pareillement de bois, propre à s'emmortoiſer dans les ouvertures de la bancelle, eſt attachée par un de ſes bouts à une extrêmité de la bancelle avec une cheville qui la laiſſe mouvante. A ſon autre bout elle a une poignée qui ſert au briſeur de chanvre à la lever ou à l'abaiſſer, à meſure qu'il tire le chanvre roui & bien ſeché qu'il a mis entre deux.

Quand le chanvre eſt haut & fort, au lieu de l'écraſer à la brie, on le teille à la main; ce qui ſe fait en le briſant d'abord deſſus le doigt à ſept ou huit pouces de ſa racine; & en continuant ainſi d'en ſéparer la filaſſe de la chenevote juſqu'à l'autre extrêmité. C'eſt ordinairement le chanvre mâle que l'on teille, & le chanvre teillé eſt toujours le plus beau. *Savary.* (*D. J.*)

TILLOTTIERS, ſ. m. *Pêche*, c'eſt une compagnie de pêcheurs, ainſi appellés de leurs bateaux.

TILMI, *Méd. anc.*, τιλμοι; Hippocrate, *lib.* I. *ſect.* 3, entend par τιλμοι, les mouvemens des malades qui arrachent la laine de leurs couvertures, ou les poils de leurs habits, ou qui veulent prendre ſur la muraille de petits corpuſcules qu'ils croient y être, & autres actions ſemblables qu'on fait ordinairement dans le délire, lorſqu'on eſt affligé de maladies aiguës, comme dans la phrénéſie & la péripneumonie. (*D. J.*)

TILOGRAMMON, *Géog. anc.*, ville

de l'Inde, en-deçà du Gange, dans le golfe auquel ce fleuve donne son nom, dit Ptolomée, *l.* VII, *c.* j : Castald veut que le nom moderne soit *Catigan.* (*D. J.*)

TILPHOSA ou *TILPHURA*, *Géog. anc.*, célebre fontaine de la Béotie ; Strabon, *liv.* IX, *pag.* 413, dit qu'elle étoit près de la ville de *Tilpoſium*, à laquelle elle donnoit son nom. C'est la *Tilphuſia* d'Apollodore, *l.* III, & la *Tilphuſia* de Pausanias, *l.* IX, *c.* xxxiij, qui place dans ce quartier une montagne nommée *Tilphuſios*, & dit que la fontaine & la montagne étoient tout au plus à 50 stades de la ville Haliartus. Etienne le géographe dit que c'est la nymphe Telphusa, fille du fleuve Ladon, qui a donné son nom à la fontaine & à la montagne. Tirésias fuyant avec les Thébains, obligés par les Epigones de quitter *Tilphoſium*, se retira sur cette montagne, où étant accablé de lassitude & de soif, il voulut se désaltérer, prit de l'eau de la fontaine *Tilphura*, & mourut en buvant. On dressa son tombeau sur le lieu même. (*D. J.*)

TILSA *ou* TILSIT, *Géog. mod.*, petite ville du royaume de Prusse, sur le bord du Niénen. Cette petite ville bâtie en 1552, est aujourd'hui réduite à un simple bourg. (*D. J.*)

TIMANA, *Géog. mod.*, ville de l'Amérique méridionale, au Popayan, dans la contrée à laquelle elle donne son nom, à l'orient des hautes montagnes des Andes, dans une région fort chaude, sur le bord d'une petite riviere. *Latit.* 1, 28. (*D. J.*)

TIMAR, s. m. *Hiſt. mod.*, district ou portion de terre que le grand-seigneur accorde à une personne, à condition de le servir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns disent que cette portion de terre s'accorde à un spahi, ou autre personne en état de servir à cheval, pour en avoir la jouissance pendant sa vie.

Menenski en parle comme d'une récompense accordée aux vieux soldats qui ont bien servi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dîmes, & autres émolumens ; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la juriſdiction de ces terres & places. *V.* BÉNÉFICE, *&c.*

Le *timar* est une espece de fief, dont le vassal jouit pendant sa vie. *V.* FIEF.

Tout l'empire ottoman est divisé en sangiackies ou banneries, & tous ceux qui possedent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, sont obligés de s'enroller eux-mêmes, dès qu'ils ont été sommés de se préparer à une expédition militaire. *V.* TIMARIOTS.

Un *timar* se résigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du béglierbey, ou gouverneur de la province ; mais si le revenu du *timar* excede 20000 aspres, auquel cas il est appellé *zaïm*, il n'y a que le grand visir qui puisse donner l'agrément pour la résignation.

TIMARIOTS, s. m. *Hiſt. mod.*, nom que les Turcs donnent à ceux qui possedent des terres, sur le pié & suivant l'usage des timars. *V.* TIMAR.

Les *timariots* sont obligés de servir en personne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du timar ; c'est-à-dire que celui dont le timar est estimé à 2500 aspres par an, qui font environ six livres sterlings, doit fournir un cavalier monté & armé suivant la coutume : celui dont le timar vaut le double, en doit fournir deux, *&c.* ces cavaliers doivent se tenir prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & ce, à peine de la vie, de sorte que la maladie même ne peut pas leur servir d'excuse.

Outre ce service, les *timariots* paient le dixieme de leur revenu. Si en mourant ils laissent des enfans en âge de porter les armes, & en état de servir le grand seigneur, ou si, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens, à quelque degré qu'ils soient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, sinon on les confere à d'autres. Si le revenu excede quinze mille aspres, ou trente-six livres sterlings, ceux qui en jouissent s'appellent *ſubaſſi*, ou *zaims*, & rendent la justice dans les lieux de leur dépendance, sous l'autorité du sangiac de la province.

Les *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq milles aspres, jusqu'à vingt mille ; mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur timar ne rapporte plus de huit mille aspres, & que le grand-seigneur ne se rende à l'armée en personne : dans ce dernier cas on n'exempte personne.

L'origine des *timariots* est rapportée aux premiers sultans, qui étant les maî-

tres des fiefs ou terres de l'empire, les érigerent en baronnies ou commanderies, pour récompenser les services de leurs plus braves soldats, & sur-tout pour lever & tenir sur pié un grand nombre de troupes, sans être obligés de débourser de l'argent.

Mais ce fut Soliman II qui introduisit le premier l'ordre & la discipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire; & ce fut par son ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque seigneur eut à fournir à proportion de son revenu.

Ce corps a toujours été extrêmement puissant & illustre dans toutes les parties de l'empire; mais son avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a causé depuis peu sa décadence & son aviliſſement.

Les vicerois & gouverneurs de provinces savent bien ménager leurs affaires à la cour du grand-seigneur, que les timars se donnent aujourd'hui à leurs domestiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne sont pas situés dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux sortes de *timariots*; les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs des provinces; mais les revenus des uns & des autres, sont plus modiques que ceux des zaïms, & leurs tentes & équipages sont aussi à proportion moins riches & moins nombreux. *V.* ZAÏMS.

Ceux qui ont des lettres patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jusqu'à 19999 aſpres de gage par an. Un aſpre de plus, les met au rang des zaïms; mais ceux qui tiennent leurs patentes des vicerois, ont depuis trois jusqu'à six mille aſpres d'appointement.

Cette cavalerie est mieux disciplinée que celle des spahis, quoique cette derniere ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les spahis ne se battent que par pelotons; au-lieu que les zaïms & les *timariots* sont enrégimentés, & commandés par des colonels, sous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il se trouve à l'armée, est le colonel général de cette cavalerie.

TIMAVE, *Géog. anc.*, *Timavus*; fontaine, lac, fleuve, & port d'Italie. Virgile parle de la fontaine du *Timavus*, au premier livre de l'Eneide, *vers.* 244.

Antenor potuit . . . . . .
. . . fontem superare Timavi
Undè per ora novem, & vaſto cum murmure montis.
It mare præruptum.

Tite-Live, *l.* XLI, *c. j.* fait mention du lac: le conſul, dit-il, étant parti d'Aquilée, alla camper sur le bord du lac du *Timavus*. Le fleuve Timave sortoit du lac par sept ou neuf ouvertures, couloit entre Tergeste & Concordia, & se jetoit dans la mer par une seule embouchure, selon Pomponius-Méla, *l.* II. *c. iv.* Claudien dit à-peu-près la même chose:

Mincius, inque novem conſurgens ora Timavus.

Par les deſcriptions que les poëtes donnent de ce fleuve, on s'imagineroit qu'il auroit été auprès de Padoue, chez les Vénetes, ou du moins dans leur voiſinage: car Stace, *l.* IV. *ſilv.* 7. donne à Tite-Live, qui étoit de Padoue, l'épithete de *Timavi alumnus*. Sidonius Apollinaris donne au *Timavus* le surnom d'*Euganeus*, à cause des peuples Euganées qui habitoient au couchant des Vénetes; & Lucain, *l.* VII. *v.* 192. met aussi le *Timavus* dans le même quartier:

Euganeo, ſi vera fides memorantibus, augur
Colle ſedens, Aponus terris ubi fumifer exit,
Atque antenorci diſpergitur unda Timavi. Carm. IX. *v.* 199.

Mais comme la géographie des poëtes n'est pas fort exacte, il vaut mieux s'en rapporter aux géographes, comme Strabon, Polybe, & Poſidonius; & parmi les Latins, à Pomponius-Méla, à Pline, à l'itinéraire d'Antonin, & à la table de Peutinger, qui tous mettent le *Timavus* après Aquilée & Tergeste.

Strabon qui nous apprend qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Diomede, appellé *templum timavum Diomedis*, un port, & un bois fort agréables, donne sept sources au fleuve *Timavus*, qui, dit-il, après s'être formé un lit vaste & profond, va bientôt se perdre dans la mer.

Ce fleuve n'a point changé de nom, on l'appelle encore le *Timavo*, & son embouchure est dans la mer Adriatique. (*D. J.*)

TIMBALE, *voyez* TYMBALE.

TIMBO, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot.*, plante du Brésil, qui, semblable à du lierre,

s'attache aux arbres, & monte jusqu'à leur sommet. Elle est quelquefois de la grosseur de la cuisse, ce qui ne nuit point à sa souplesse; son écorce est un poison dont les Brésiliens se servent pour engourdir le poisson qu'ils veulent prendre à la pêche.

TIMBRE, s. m. *Jurisprud.*, est la formule ou marque que l'on imprime au haut du papier & parchemin destiné à écrire les actes publics. *Voy.* PAPIER & PARCHEMIN TIMBRÉ. (*A*)

TIMBRE, s. m. *terme de Bossetier*; ce sont deux cordes de boyau, posées sur la derniere peau d'un tambour, & qui, lorsqu'on bat la peau de dessus, servent à faire résonner la caisse.

On dit en un sens assez voisin, le *timbre* d'une cloche, pour sa résonnance; le *timbre* de la voix; le *timbre* d'un instrument musical, d'airain ou de métal. (*D. J.*)

TIMBRE, s. m. *Commerce de dentelle*, c'est l'empreinte du cachet ou matrice du fermier, mise sur un petit morceau de papier de quatre à cinq lignes de largeur, & d'un pouce & demi de longueur, qui s'attache avec un double fil, aux deux bouts de chaque piece de dentelle. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TIMBRE, *Horlog.*, petite cloche que l'on emploie dans toutes sortes d'horloges, de pendules, & de montres sonnantes, & sur laquelle frappe le marteau. Autrefois toutes les montres à répétition étoient à *timbre*; mais aujourd'hui on les fait la plupart sans *timbre*: ce qui leur a fait donner le nom de *répétitions sans timbre*. Voyez RÉPÉTITION.

Les meilleurs *timbres* viennent d'Angleterre. Ils sont faits d'un métal composé de cuivre de rosette, d'étain de Cornouaille, & d'un peu d'arsenic; mais les différentes proportions dans le mélange de ces matieres, ne sont pas absolument déterminées; c'est à celui qui en fait usage à les varier, pour découvrir celles qui produisent des *timbres* dont le son est le plus agréable.

Comme dans les carillons on a souvent de la peine à assortir les *timbres* à la suite des tons que l'on veut employer, on est alors obligé de les limer près de leurs bords, pour les rendre plus aigus. *Voy.* CARILLON.

TIMBRE, s. m. *Pelleterie*, ce mot se dit d'un certain nombre de peaux de martes zibelines ou d'hermines, attachées ensemble par le côté de la tête, qui viennent ainsi de Moscovie & de Laponie; chaque *timbre*, que l'on appelle aussi *masse*, est composé de vingt paires ou coupie de peaux. Une caisse de marte zibeline assortie telle qu'elle vient de Moscovie contient dix *timbres*, qui font quatre cents peaux. On dit aussi un demi-*timbre* pour dire vingt peaux, ou la moitié d'un *timbre*. Autrefois le *timbre* étoit en France de trente paires, ou soixante peaux. Le lunde de peaux contient trente-deux *timbres*. *Savary.* (*D. J.*)

TIMBRE, *terme de Blason*, ce mot se dit de tout ce qui se met sur l'écu qui distingue les degrés de noblesse ou de dignité, soit ecclésiastique, soit séculiere, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & sur-tout les casques, que les anciens ont appellés particuliérement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils résonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'est l'opinion de Loyseau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux sont ornées d'un chapeau rouge qui leur sert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*. (*D. J.*)

TIMBRÉ, TIMBRER, *voyez* TIMBRE, *Jurisprud.*

TIMBRÉES, ARMES, *terme de Blason*, armes qui sont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, suivant les regles du blason. *Voy.* TIMBRE. (*D. J.*)

TIMESQUIT, *Géog. mod.*, ville d'Afrique, & l'une des principales de la province de Dara, selon Marmol, qui dit qu'elle a un gouverneur avec des troupes, pour arrêter les courses des bérébères de Gezula, & pour recueillir les contributions du pays qui abonde en dattes, en blé, en orge & en troupeaux. (*D. J.*)

TIMETHUS, *Géog. anc.*, fleuve de Sicile. Son embouchure est placée par Ptolomée,

Ptolomée, *l.* III. *c. iv.* sur la côte septentrionale, entre Tyndarium & Agathyrium. Le nom moderne, selon Fazel, est *Traina.* (*D. J.*)

TIMIDE, adj. m. & f. TIMIDITÉ, s. f. *Gram. & Morale*, appréhension, retenue dans ses discours ou dans ses actions; il y a une aimable *timidité* qui vient de la crainte de déplaire; on doit la chérir; c'est la fille de la décence. Il y en a une autre qui vient d'un certain manque d'usage du monde, & dont il est dangereux de reprendre les personnes qu'on en veut corriger. Il y a aussi une *timidité* stupide, naturelle à un sot embarrassé de savoir que dire. Enfin il y a une quatrieme espece de *timidité*, qui procede du mal-aise d'un libertin qui ne se sent pas à la place auprès d'une honnête fille. (*D. J.*)

TIMIDENSIS, *Géog. anc.*, siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire, où Benenatus est qualifié *Timidensis episcopus.* Le nom de cette ville étoit *Timida regia.* (*D. J.*)

A. N. TIMIDITÉ, *Métaph.* La timidité est la crainte du blâme. Elle vient souvent du peu de connoissances que nous avons des usages du monde. Quoiqu'elle ait l'amour-propre pour principe, elle est cependant toujours la marque de la modestie, & suppose la connoissance de nos défauts.

C'est l'ignorance, dit M. de la Rochefoucault, qui donne de la foiblesse ou de la crainte; les connoissances donnent de la hardiesse & de la confiance. Rien n'étonne une ame qui connoît toutes choses avec distinction.

La timidité fait souvent un sot d'un homme de mérite, en lui ôtant la présence d'esprit & la confiance nécessaires dans le commerce du monde.

Voici comme Théophraste peint la timidité ou plutôt la crainte. C'est un mouvement de l'ame qui s'ébranle & qui cede à la vue du péril, vrai ou imaginaire. S'il arrive à un homme timide d'être sur la mer, s'il apperçoit de loin des dunes ou des promontoires, la peur lui fait croire que c'est le débris de quelques vaisseaux qui ont fait naufrage sur cette côte; aussi tremble-t-il au moindre flot qui s'éleve; &, ses frayeurs venant à s'accroître, il se déshabille, ôte jusqu'à sa chemise pour pouvoir mieux se sauver à la nage, &, après cette précaution, il ne laisse pas de prier les nautonniers de le mettre à terre. Que si cet homme foible, dans une expédition militaire où il s'est engagé, entend dire que les ennemis sont proches, il appelle ses compagnons de guerre, observe leur contenance sur ce bruit qui court, leur dit qu'il est sans fondement, & que les coureurs n'ont pu discerner ce qu'ils ont découvert: mais si l'on n'en peut plus douter par les clameurs que l'on entend, & s'il a vu lui-même de loin le commencement du combat, & que quelques hommes aient paru tomber à ses piés; alors, feignant que la précipitation & le tumulte lui ont fait oublier ses armes, il court les querir dans sa tente, où il cache son épée sous le chevet de son lit, & emploie beaucoup de temps à la chercher. Dès qu'il voit apporter au camp quelqu'un tout sanglant d'une blessure qu'il a reçue, il accourt vers lui, le console & l'encourage, étanche le sang qui coule de sa plaie, chasse les mouches qui l'importunent, ne lui refuse aucun secours, & se mêle de tout, excepté de combattre.

TIMOK, LE, *ou le* TIMOC, *Géog. mod.*, riviere de la Turquie européenne, dans la Bulgarie où elle se joint au Danube. On croit que c'est le *Cebrus* d'Antonin, si tant est que le mot *Cebrus* dans ce géographe désigne une riviere. (*D. J.*)

TIMON, s. m. *Marine*, piece de bois longue & arrondie, dont l'une des extrémités répond du côté de l'habitacle à la manivelle que tient le timonnier, où elle est jointe par une cheville de fer qui lui est attachée, & qui entre dans la boucle de la manivelle. De-là elle passe par la sainte-barbe; & portant sur le traversin, elle entre dans la jauniere, & aboutit à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à stribord & à bas-bord, selon qu'on la fait mouvoir à droite ou à gauche. *Voy.* MARINE, *Pl. IV. fig.* 1. *n°.* 177. *barre du gouvernail.*

TIMON, s. m. *Charronage*, longue piece de bois de frêne ou d'orme mobile, qui fait partie du train d'un carrosse où l'on attele les chevaux, & qui sert à les séparer & à reculer. Un *timon* de carrosse doit avoir au-moins neuf piés de longueur, & trois piés neuf pouces & demi en quarré par le menu bout quand il est en grume.

Le *timon* d'une charrue est cette lon-

gue piece de bois formée effectivement en *timon*, au bout d'en-bas de laquelle sont attachés le manche de la charrue & les autres parties qui contribuent à fendre la terre, & le bout d'en-haut de ce *timon* se pose sur la sellette où il est arrêté par le moyen de l'anneau d'une chaîne de fer.

Le *timon* d'une charrette, nommé plus communément *limon*, sont les pieces de bois entre lesquelles on met le cheval qui tire la charrette. (*D. J.*)

TIMONIUM, *Géog. anc.*; 1°. lieu fortifié dans la Paphlagonie, selon Etienne le géographe, il donnoit son nom à une contrée nommée *Timonitis*, par Strabon, *l.* XII. *p.* 562. & Ptolomée, *l.* V. *c. j.* C'étoit la partie de la Paphlagonie, qui étoit limitrophe de la Bithynie. Les peuples de cette contrée sont appellés *Timoniaceuses* par Pline, *l.* V. *c. xxxij.*

2°. *Timonium*, Strabon, *l.* XVII. *p.* 794. nomme ainsi la maison qu'Antoine bâtit auprès d'Alexandrie d'Egypte pour sa retraite. Plutarque en parle aussi. Antoine quittant la ville d'Alexandrie, & renonçant au commerce du monde, se fonda une retraite secrette auprès du Phare sur une jetée qu'il fit dans la mer, & se tint là en fuyant la compagnie des hommes; il déclara qu'il aimoit & vouloit imiter la vie de Timon, parce qu'il avoit éprouvé la même infidélité & la même perfidie; qu'enfin n'ayant reçu de ses amis qu'injustice & qu'ingratitude, il se défioit de tous les humains, & les haïssoit tous également. C'est l'origine du nom de *Timonium* ou de la maison de Timon, qu'il avoit donné à sa retraite maritime. *V.* le *mot* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

TIMONNIER, s. m. *Marine*, c'est celui qui, posté au-devant de l'habitacle, tient le timon du gouvernail pour conduire & gouverner un vaisseau.

TIMONNIER, s. m. *terme de Messager*, cheval qu'on met au timon du carrosse, de voiture ou autre, & qui est opposé à celui qu'on met à la volée. (*D. J.*)

TIMOR, *METUS*, *Lang. lat.*, ceux qui sont versés dans la latinité recherchée savent que ces deux mots ne sont pas entiérement synonymes. *Timor* regarde la frayeur d'un péril prochain; *metus*, la crainte d'un danger éloigné. (*D. J.*)

TIMOR, *Géogr. mod.*, île de la mer des Indes, au midi des Moluques & au levant de celle de Java. On lui donne soixante lieues de long, & quinze dans sa plus grande largeur. On en tire du bois de Santal, de la cire & du miel. Les Hollandois y ont un fort assez bien situé pour le commerce de la compagnie. (*D. J.*)

TIMORÉE, CONSCIENCE, *Morale*. La conscience *timorée* a son danger, ainsi qu'une conscience peu délicate; en nous montrant sans cesse des monstres où il n'y en a point, elle nous épuise à combattre des chimeres; & à force de nous effaroucher sans sujet, elle nous tient moins en garde contre les péchés véritables, & nous les laisse moins discerner. (*D. J.*)

TIMOTHÉE, HERBE DE, *Hist. nat. Bot. Economie rustique*, en Anglois *timothy-grass*, espece de *gramen* ou de *lolium*.

Le nom de cette plante lui vient de M. *Thimothée* Hanson, qui, de Virginie, l'a apportée dans la Caroline septentrionale, d'où sa graine a été transportée en Angleterre, où on la cultive avec le plus grand succès. Elle réussit parfaitement, & croît avec une promptitude merveilleuse, surtout dans les terreins bas, [aquatiques & marécageux, en trois semaines de temps elle y forme un gazon suffisant pour porter les bestiaux; elle s'éleve fort haut, & ressemble assez à du blé ou à du seigle. Les chevaux & les bestiaux la mangent avec avidité & par préférence même au trefle & au sain-foin; on peut la leur laisser paître verte, ou la leur donner séchée; mais pour la donner seche, il faut qu'elle ait été fauchée dans toute sa seve & avant qu'elle fleurisse, sans quoi elle deviendroit trop dure. Des expériences réitérées faites en Angleterre ont fait connoître l'utilité de cette plante. *Voy.* Weekly, *amusement de Février* 1763, *p.* 154.

TIMOTHIENS, s. m. pl. *Hist. eccl.*, hérétiques ainsi appellés de leur chef Timotheus Ælurus, qui prétendit dans le v. siecle que les deux natures s'étoient tellement mêlées dans le sein de la Vierge, qu'il en étoit résulté une troisieme qui n'étoit ni la divine ni l'humaine. On leur donna dans la suite le nom de *Monothélites* & de *Monophysites*. *Voy.* ces *articles*.

TIMPFEN, s. m. *Monnoie*, monnoie de compte dont on se sert à Konisberg & à Dantzich pour tenir les livres de marchand. Le *timpfen*, qu'on nomme aussi *florin polonois*, vaut trente gros polonois. (*D. J.*)

TIMURIDE, ſ. m. *terme d'Hiſtoire*, nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnerent dans la Tranſoxane juſqu'en l'année 900 de l'hégire, qui répond à l'an 1494 de Jeſus-Chriſt. (*D. J.*)

TIN-LAURIER, *Bot.* Le *laurier-tin*, en Anglois *the lauruſtine*, eſt un arbriſſeau dont Tournefort diſtingue trois eſpeces: la premiere eſt nommée *tinus prior* dans ſes *I. R. H.* Il croit à la hauteur d'un cornouillet femelle, pouſſant pluſieurs verges longues, quarrées, rameuſes. Ses feuilles ſont grandes, larges, preſque ſemblables à celles du cornouillet femelle, & approchant de celles du laurier, rangées deux à deux, l'une vis-à-vis de l'autre le long des branches; ces feuilles ſont noirâtres, luiſantes, velues, toujours vertes, ſans odeur, d'un goût amer, avec un peu d'aſtriction: ſes fleurs naiſſent aux ſommets des rameaux en bouquets, blanches, odorantes; chacune d'elles eſt un baſſin découpé en cinq parties. Quand cette fleur eſt paſſée, ſon calice devient un fruit qui approche en figure d'une olive, mais plus petit, & un peu plus pointu par le bout d'en-haut, où il eſt garni d'une eſpece de couronne; ſa peau eſt un peu charnue, & d'une belle couleur bleue: on trouve dans ce fruit une ſemence couverte d'une peau cartilagineuſe. Cet arbriſſeau vient aux lieux rudes & pierreux.

La ſeconde eſpece de *laurier-tin* eſt appellée par le même Tournefort, *tinus altera*, *I. R. H.* Cet arbriſſeau differe du précédent, en ce qu'il eſt plus rameux & que ſes branches ſont plus fermes, couvertes d'une écorce rouge-verdâtre; ſes feuilles ſont un peu plus longues, plus étroites & plus veineuſes; ſa fleur n'eſt pas ſi odorante, & elle tire un peu ſur le purpurin; ſon fruit eſt plus petit, & d'une couleur plus brune. Cet arbriſſeau croît aux lieux incultes & maritimes.

La troiſieme eſpece eſt le *tinus tertia*, *I. R. H.* C'eſt un arbriſſeau plus petit en toutes ſes parties que les précédens; il fleurit deux fois l'année, au printems & en automne; ſon fruit eſt d'un bleu noirâtre, d'ailleurs tout-à-fait ſemblable aux autres. On le cultive dans les jardins à cauſe de ſa beauté, mais ſa fleur a très-peu d'odeur.

Les fruits du *laurier-tin*, & principalement ceux de la derniere eſpece, ſont fort âcres & brûlans; ils purgent par les ſelles avec violence, & il n'eſt pas à propos de s'en ſervir à cauſe de leur âcreté cauſtique. (*D. J.*)

TIN-*laurier*, *Agricult.* La beauté du *laurier-tin* conſiſte principalement dans ſes fleurs qui croiſſent à Noël, & pendant la plus grande partie de l'hiver. On le multiplie en ſemant ſon fruit, & en le gouvernant de même que celui du houx; cependant la voie la plus prompte eſt de coucher en terre dès le mois de ſeptembre ſes branches les plus tendres qui prendront racine auſſi-tôt, & fourniront des plantes telles qu'on les veut. Le *laurier-tin* croît fort vîte, mais il devient rarement un grand arbre. On en forme ſouvent une plante à tête, que l'on place dans les parterres, parmi les houx & les ifs; il convient mieux de le planter auprès d'un mur, ou dans des boſquets où on pourroit éviter de le tailler à cauſe de ſes fleurs, dont une main mal-adroite nous prive aſſez ſouvent en le taillant mal-à-propos.

Cette plante, ainſi que toutes les plantes exotiques, eſt diſpoſée à fleurir dans la ſaiſon où tombe le printemps dans leur climat naturel. Bradley prétend que toutes les plantes qui viennent du cap de Bonne-Eſpérance pouſſent leurs rejetons les plus forts, & commencent à fleurir vers la fin de notre automne, qui eſt le temps du printemps dans cette partie de l'Afrique d'où on nous les apporte. Pareillement toutes les autres qui viennent des différens climats, conſervent l'ordre naturel de leur végétation. Ainſi c'eſt dans notre ſaiſon du printemps qu'on doit tailler ces plantes exotiques, afin qu'elles puiſſent mieux ſe diſpoſer à pouſſer dans l'hiver de fortes tiges à fleurs.

Le *laurier-tin*, quoique tendre à la gelée, aime à croître à l'ombre, & fleurit fort bien dans la terre franche, ſans le ſecours d'aucun engrais, qui le feroit avancer trop vîte, le rendroit plus ſenſible au froid, & ſujet à employer ſa ſeve pour des tiges inutiles qui empêcheroient l'arbre de fleurir. (*D. J.*)

TINS, ſ. m. pl. *Marine*, groſſes pieces de bois, qui ſoutiennent ſur terre la quille & les varangues d'un vaiſſeau, quand on le met en chantier & qu'on le conſtruit. *V.* CONSTRUCTION & LANCER UN VAISSEAU A L'EAU.

TINAGOGO, f. m. *terme de relation*, nom d'une idole des Indiens, imaginée par Fernand Mandez Pinto; elle a, selon lui, un temple magnifique dans le royaume de Brama, près de la ville de Meydur.

Ce voyageur romanesque s'est amusé à décrire le temple de cette idole, ses prêtres, ses processions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de personnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagogo*, les martyrs qui viennent se faire couper en deux sous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui se taillent par morceaux, s'égorgent, se fendent le ventre sur la place, & autres contes semblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de Trévoux.

Toutes les fictions du récit de Pinto, sautent aux yeux; mais le lieu même de la scene est imaginaire. Les géographes ne connoissent ni la ville de Meydur, ni le royaume de Brama; tout ce qu'on sait de cette partie de l'Asie, où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'est que aux extrêmités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui sont doux, humains, ayant cependant quelques loix semblables à celles du Japon; c'est à-peu-près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des peres Espagnac & Duchalz, jésuites. (*D. J.*)

TINCHEBRAY, *Géog. mod.*, petite ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, entre Vire, Domfront & Condé. Elle a deux paroisses: son territoire donne des grains & des pâturages. (*D. J.*)

TINCONTIUM ou *TINCONCIUM*, *Géogr. mod.*, ville de la Gaule Lyonnoise. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Bordeaux à Autun, entre *Avaricum* & *Deccidæ*, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. (*D. J.*)

TINCTORIA ARBOR, *Bot. exot.*, arbre étranger, ainsi nommé par J. B. Il est de la taille de nos chênes, croît dans le royaume de Jenago en Ethiopie, & porte un fruit semblable à la datte, dont on tire une huile qui donne à l'eau avec laquelle on la mêle, la couleur du safran; les habitans en teignent leurs chapeaux, qui sont tissus de paille & de jonc; mais ils l'emploient sur-tout pour assaisonner leur riz & leurs autres alimens. Ray. *hist. plant.* (*D. J.*)

TINE, f. f. *terme de Tonnelier*, en latin *tina* dans Varron, petit vaisseau en forme de cuve, dont on se sert en plusieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne au pressoir; on l'appelle autrement *tinette*. *Voy. ce mot.* (*D. J.*)

TINE, *Géog. mod.*, île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, au midi oriental d'Andros, au couchant de l'île de *Nicaria*, au nord de l'île de Nicone, & à l'Orient de l'île *Jura*.

Cette île fut anciennement nommée *Tenos*, suivant Etienne le géographe, d'un certain Tenos qui la peupla le premier. Hérodote, *liv.* VIII. nous apprend qu'elle fit partie de l'empire des Cyclades, que les Naxiotes posséderent dans les premiers temps. Il est parlé des Téniens parmi les peuples de Grece, qui avoient fourni des troupes à la bataille de Platée, où Mardonius, général des Perses fut défait; & les noms de tous ces peuples furent gravés sur la droite d'une base de la statue de Jupiter regardant l'orient.

A voir l'inscription rapportée par Pausanias, il semble que les peuples de cette île fussent alors plus puissans ou aussi puissans que ceux de la nation: néanmoins ceux de *Tenos*, les Andriens, & la plûpart des autres insulaires, dont les intérêts étoient communs, effrayés de la puissance formidable des Orientaux, se tournerent de leur côté. Xercès se servit d'eux & des peuples de l'île Eubée, pour réparer les pertes qu'il faisoit dans ses armées.

Les forces maritimes des Téniens sont marquées sur une médaille fort ancienne, frappée à la tête de Neptune, révéré particuliérement dans cette île; le revers représente le trident de ce Dieu, accompagné de deux dauphins. Goltzius a fait aussi mention de deux médailles de *Tenos* au même type. Tristan parle d'une médaille d'argent des Téniens, à la tête de Neptune, avec un trident au revers.

Le bourg San-Nicolo, bâti sur les ruines de l'ancienne ville de *Tenos*, au lieu de port, n'a qu'une méchante plage qui regarde le sud, & d'où l'on découvre l'île de Syra, au sud-sud-ouest. Quoi qu'il n'y ait dans ce bourg qu'environ cent cinquante maisons, on ne peut pas douter

par le nom de *Polis* qu'il porte encore, & par les médailles & les marbres antiques qu'on y trouve en travaillant la terre, que ce ne soient les débris de la capitale de l'île. Strabon assure que cette ville n'étoit pas grande, mais qu'il y avoit un fort beau temple de Neptune dans un bois voisin, où l'on venoit célébrer les fêtes de cette divinité, & où l'on étoit régalé dans des appartemens magnifiques; ce temple avoit un asyle, dont Tibere régla les droits, de même que ceux des plus fameux temples de la mer Egée.

A l'égard de Neptune, Philocore, cité par Clément d'Alexandrie, rapporte qu'il étoit honoré dans *Tenos*, comme un grand médecin, & que cela se confirme par quelques médailles: il y en a une chez le Roi, dont Triſtan & Patin font mention. La tête est d'Alexandre Sévere; au revers est un trident, autour duquel est tortillé un serpent, symbole de la Médecine chez les anciens; d'ailleurs cette île avoit été appellée l'*île aux serpens*.

Elle a soixante milles de tour, & s'étend du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Elle est pleine de montagnes pelées, & elle ne laisse pas d'être la mieux cultivée de l'Archipel. Tous les fruits y sont excellens, melons, figues, raisins; la vigne y vient admirablement bien, & c'est sans doute depuis long-temps, puisque M. Vaillant fait mention d'une médaille frappée à sa légende, sur le revers de laquelle est représenté Bacchus tenant un raisin de la main droite, & une tyrse de la gauche; la tête est d'Antonin Pie. La médaille que M. Spon acheta dans la même île est plus ancienne; d'un côté c'est la tête de Jupiter Hammon, & de l'autre une grappe de raisin.

Tine est la seule conquête qui soit restée aux Vénitiens, de toutes celles qu'ils firent sous les empereurs latins de Constantinople. André Cizi se rendit maître de *Tine* vers l'an 1209, & la république en a toujours joui depuis, malgré toutes les tentatives des Turcs. Peu s'en fallut que Barberousse II. du nom, dit *Chereddin*, capitan bacha, qui soumit en 1537 presque tout l'Archipel à Soliman II. ne s'emparât aussi de *Tine*.

Quoique les Vénitiens n'aient pas de troupes réglées dans cette île, on y pourroit cependant en cas d'alarmes, rassembler trois ou quatre mille hommes de milice. Le provéditeur de ce lieu ne retire néanmoins qu'environ deux mille écus de son gouvernement. Les femmes des bourgeois & contadins, comme on parle dans le pays, sont vêtues à la vénitienne; les autres ont un habit approchant de celui des Candiotes. *Latit.* de San-Nicolo, 37. (*D. J.*)

TINE, *Géog. mod.*, petite ville de la Turquie Européenne, dans la Bosnie, à quatorze lieues au nord-est de Sébénico. *Long.* 24. 45. *lat.* 44. 27. (*D. J.*)

TINE, *la, ou* LA TYNE, *Géog. anc.*, en latin *Tina*, riviere d'Angleterre. Elle sépare une partie de la province de Durham de celle de Northumberland, & se jette dans la mer du nord, à Tinmouth: cette riviere sert à un prodigieux négoce de charbon. (*D. J.*)

TINEL, s. m. *Droit cout.*, vieux mot du Droit coutumier, qui signifioit le droit qui est dû pour la place que chacun occupe dans le marché. (*D. J.*)

TINEL, *Langue françoise*, en latin *tinello*; ce mot qui n'est plus d'usage signifioit autrefois la cour d'un prince, la salle basse où mangeoient ses officiers, ou de grands seigneurs de sa cour. L'historien de Dauphiné, M. de Valbonais dit: le portier de l'hôtel (des dauphins) avoit cinq florins de gage; il étoit chargé de faire nettoyer les cours & la salle du grand commun, appellée le *tinel*; il avoit soin d'y faire mettre des bancs, des chaises, & tous les meubles nécessaires; mais il en pouvoit prendre à la fourriere lorsqu'il en manquoit; il dressoit les tables, & l'officier de panneterie mettoit le couvert: au reste, il ne laissoit entrer dans la salle, aux heures du repas, que les officiers qui avoient droit d'y manger, & nul autre n'y étoit reçu sans un ordre exprès du grand-maître.

Tinel signifioit aussi la *cour du roi*, de sorte que les gens de cour étoient appellés le *tinel*, d'un nom général. (*D. J.*)

TINET, s. m. *terme de Boucher*, espece de machine dont se servent les bouchers, pour suspendre par les jambes de derriere, les bœufs qu'ils ont assommés, vidés, soufflés, & écorchés. *Trévoux*. (*D. J.*)

TINET, s. m. *terme de Marchand de vin*, gros bâton dont on se sert pour porter les *tines*, & pour descendre du vin dans la cave sans le troubler. (*D. J.*)

TINETTE, f. f. *terme de Chandelier*, les maitres chandeliers qui font de la chandelle moulée appellent *tinette*, le vaiſſeau dans lequel ils mettent leur ſuif liquide au ſortir de la poële. (*D. J.*)

TINETTE, ſ. f. *Tonnelerie*, eſpece de vaiſſeau approchant de la figure conique, le bas étant plus étroit que le haut, fait de douves réliées de cerceaux, ayant du côté le plus large deux eſpeces d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y paſſer un bâton au-travers afin d'en arrêter le couvercle. Les *tinettes* ſervent à mettre diverſes ſortes de marchandiſes, particuliérement les beurres ſalés & les beurres fondus. *Savary*. (*D. J.*)

TINGIS, *Géog. anc.*; 1°. ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, dont elle étoit la capitale, & à laquelle elle donnoit ſon nom. Pomponius Mela, *l. I. ch. v.* & Pline, *liv. V. ch. j*, rapportent que c'eſt une ville très-ancienne, qu'on diſoit avoir été bâtie par Antée. Le dernier ajoute, que lorſque l'empereur Claude y tranſporta une colonie, le premier nom fut changé en celui de *Traducta-Julia*. Le nom de cette ville eſt différemment écrit par les anciens. Pomponius-Méla, dit *Tinge*; Pline, *Tingi*; & Ptolomée, *Tingis*.

Les habitans de *Tingis*, dit Plutarque, racontent qu'après la mort d'Antée, ſa veuve appellée *Tinga*, coucha avec Hercule, & en eut un fils nommé *Sophax*, qui régna dans le pays & fonda cette ville, à qui il donna le nom de ſa mere. Plutarque ajoute, que Sertorius ayant pris d'aſſaut la ville de *Tingis*, ne pouvant croire ce que les Africains diſoient de la grandeur monſtrueuſe d'Antée qui y étoit enterré, il fit ouvrir ſon tombeau, où ayant trouvé, à ce qu'on dit, un corps de ſoixante coudées de haut, il fut très-étonné, immola des victimes, fit religieuſement refermer le tombeau, & par-là augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour ce géant dans la contrée, & tous les bruits qu'on en ſemoit. Strabon donne auſſi ſoixante coudées à ce corps d'Antée; mais il fait entendre en même temps que c'eſt une fable, que Gabinius avoit débitée dans ſon hiſtoire Romaine avec pluſieurs autres.

La ville de *Tingis* étoit ſituée ſur le détroit, entre le promontoire, les côtes & l'embouchure du fleuve Valon, ſelon Ptolomée, *l. IV. ch. j*, qui la ſurnomma *Cæſarea*. L'itinéraire d'Antonin la marque à 18 milles du lieu, nommé *ad Mercuri*; c'eſt aujourd'hui la ville de Tanger.

2°. Ville de la Bétique; Pomponius-Méla dit, qu'il étoit de *Tingis*, en Bétique, colonie de *Tingis*, capitale de la Mauritanie tingitane, en Afrique. Cette *Tingis* en Eſpagne, patrie de Méla, étoit la même que *Cetraria*. (*D. J.*)

TINGLE, ſ. f. *terme de Riviere*, piece de merrain, dont on ſe ſert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux, en mettant de la mouſſe tout autour de la *tingle*.

TINIA, *Géog. anc.*, *Teneas*, par Strabon, *l. V. p.* 225. fleuve d'Italie, dans l'Umbrie. Silius Italicus, *l. VIII. verſ.* 454. fait entendre que c'étoit un petit fleuve qui ſe jetoit dans le Tibre.

Narque albeſcentibus undis.
In Tibrim properans, Teneæque
inglorius humor.

Le nom moderne, ſelon Cluvier, *Ital. Ant. l. II. ch. x.* eſt, *il Topino*. (*D. J.*)

TINIAN, *Géog. mod.*, île de l'Océan oriental, au ſud-eſt de Saipan, & à l'oueſt d'Acapulco. C'eſt une des principales îles Marianes; elle s'étend du ſud ſud-oueſt, au nord nord-eſt; ſa longueur eſt d'environ 12 milles, & ſa largeur va à-peu-près à la moitié. Elle eſt ſans habitans; les Eſpagnols l'appellent *Buona Viſta*, à cauſe de la beauté de ſa vue. En effet, cette île offre de tous côtés, en bois, en eau pure, en animaux domeſtiques, bœufs, cochons ſauvages, & en légumes, tout ce qui peut ſervir à la nourriture, aux commodités de la vie, & au radoub des vaiſſeaux. L'amiral Anſon y trouva même en 1742 une eſpece d'arbre, dont le fruit reſſemble pour le goût au meilleur pain; tréſor réel, dit M. de Voltaire, qui tranſplanté, s'il ſe pouvoit, dans nos climats, ſeroit bien préférable à ces richeſſes qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. L'île de *Tinian* gît à 15 deg. 8 min. *de lat. ſeptent.* & à la *long.* de 114 *deg.* 50 *min.* (*D. J.*)

TINKAL, ſ. m. *Hiſt. nat.*, c'eſt le nom que les Indiens donnent au borax brut & impur qui n'a point encore été purifié. *V.* BORAX & SEL SÉDATIF.

TINNEIA ou *TINEIA*, ou *THINNEIA*, *Géog. anc.* Servius fait la remar-

que suivante sur ce vers de Virgile, Æn. lib. III. v. 399.

Hic & Naritii posuerunt mœnia Locri.

Les Locres épizéphyriens & ozoles furent, dit-il, les compagnons d'Ajax Oiléen; mais ayant été séparés par la tempête, les Epizéphyriens aborderent en Italie, dans le pays des Brutiens & s'y établirent, tandis que les Ozoles jetés sur les côtes d'Afrique, s'établissoient dans la Pentapole. On lit encore, par rapport aux Ozoles, ajoute Servius, qu'ayant été portés à *Tinneia*, ils pénétrerent dans le pays, & y bâtirent une ville qu'on nomme aujourd'hui *Usalis* ou *Ozalis*. (*D. J.*)

TINNEL, s. m. *Langue franç.*, vieux mot qui signifioit le son d'une *cloche* du palais de nos rois pour indiquer l'heure des repas que le prince donnoit à sa cour aux grands seigneurs, ou aux officiers de sa maison. (*D. J.*)

TINNEN, *Géog. mod.*, ville des états de l'empire Russien, dans la Sibérie; les Tartares & les Samoïdes y portent quantité de pelleteries pour le commerce. (*D. J.*)

TINO, *Géog. mod.*; les François disent *Tin*, petite île de la mer Méditerranée, sur la côte d'Italie, à l'entrée du golfe de la Spécie, au midi oriental de l'île Palmaria. *Lat.* 44. 8. (*D. J.*)

TINTAMARRE, s. m. *Science étymol.*, bruit que faisoient nos anciens vignerons & laboureurs, en frappant sur leurs marres ou leurs instrumens de labour, pour se donner quelque signal; *tintamarre* signifie donc *tinte ta marre*.

Ce mot est purement françois, & vient du mot *tinter* & de celui de *marre*, qui signifie *beche*; c'est comme si l'on disoit, *faire du bruit en frappant sur la marre*.

Pasquier, *liv.* VIII. *ch. ij.* de ses *Recherches*, dit que les paysans des environs de Bourges avertissent leurs compagnons de quitter leur besogne en frappant avec des pierres sur leurs marres; pourquoi, continue-t-il, ce ne seroit point à mon jugement, mal deviner, d'estimer qued'autant qu'au son du tint qui se faisoit sur la marre, s'excitoit une grande huée entre vignerons; quelques-uns du peuple françois, avertis de cette façon, aient appellé *tintamarre* à la similitude de ceci, tout grand bruit & clameur qui se fait quelque part. (*D. J.*)

TINTEMENT D'OREILLE, *Médec.*, dépravation de la sensation de l'ouie; elle consiste dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'existent pas réellement, ou du-moins qui ne sont pas extérieurs; de sorte que l'oreille étant déja occupée par un son, elle est moins capable de recevoir les impressions des sons extérieurs, à moins qu'ils ne soient extrêmement violens.

Pour comprendre comment on peut appercevoir des sons qui ne sont pas effectivement, il faut remarquer que l'action de l'ouie consistant dans un ébranlement de l'organe immédiat, il suffit que cet ébranlement soit excité pour faire un son, sans qu'il soit nécessaire que ce mouvement y soit causé par l'air; car de même que l'on comprend que la vision, qui dépend de la maniere dont la rétine est ébranlée par les rayons visuels, peut se faire sans ces rayons; lorsque quelque autre cause produit le même ébranlement, ainsi qu'il arrive quand les yeux voient des étincelles dans l'obscurité, lorsqu'ils reçoivent quelque coup: on peut dire aussi, que quand quelqu'autre cause que l'air ébranle produit dans l'organe de l'ouie (j'entends intérieurement), cet ébranlement modifié de la même maniere qu'il l'est ordinairement par l'air qui apporte le son, l'oreille paroit être frappée par un son qui n'est pas véritable, non plus que la lumiere des étincelles dont il a été parlé, n'est point une véritable lumiere; mais ce qui rend encore cette comparaison assez juste, est que de même que ces fausses apparences de lumiere qui ne sont point causées par des objets extérieurs n'ont rien de distinct, mais seulement une simple lumiere, la vue d'un objet plus circonstancié demandant le concours de trop de choses; il n'arrive presque point aussi que les bruits de l'oreille dont il s'agit, aient rien que de confus, les sifflemens & les *tintemens* qui sont les bruits les plus distincts dans ce symptôme, étant très-simples.

La cause de cet ébranlement dans l'organe immédiat, dépend des maladies dans lesquelles les *tintemens* se rencontrent. Ces maladies sont l'inflammation, l'abscès du tympan, ou du labyrinthe, & les maladies du conduit de l'ouie.

La seconde espece de *tintement*, est celle où l'on apperçoit un bruit véri-

ble, mais intérieur. C'eſt ainſi que l'on ſent un bourdonnement lorſqu'on ſe bouche les oreilles. Ce bruit ſe fait par le frottement de la main, ou par la compreſſion qui froiſſe la peau & les cartilages.

Les commotions du crâne, & les maladies qui étreciſſent le conduit, peuvent cauſer de ces eſpeces de *tintemens*; le déſordre des eſprits, les pulſations violentes d'une artere dilatée, produiſent auſſi cette ſenſation. Enfin, il ſe peut faire une perception d'un faux bruit ſans aucun vice dans les organes de l'ouie, c'eſt ce qui arrive toutes les fois que les parties du cerveau où ſe terminent les filets du nerf auditif, ſont agitées de la même maniere qu'elles ont coutume d'être ébranlées par les objets; c'eſt pour cela que pluſieurs maladies du cerveau, comme le délire, la phrénéſie, le vertige, ſont accompagnées de *tintemens* d'oreilles. Le *tintement* d'oreille peut auſſi provenir du froid, mais c'eſt alors peu de choſe.

On peut donc établir deux ſortes de *tintemens*, dont les uns dépendent des maladies du cerveau, les autres des maladies de l'oreille. Ceux qui ſuivent les maladies de l'oreille, ſont ou vrais ou faux; & de ceux-ci, les uns ſont appellés *tintemens*, les autres *ſifflemens*, les autres *bourdonemens*, les autres *murmures*; en général, on peut dire que les bruits ſourds & bourdonnans ſont cauſés par un ébranlement lâche, & les bruits ſifflans & tintans par un ébranlement tendu, ce qui eſt confirmé par les cauſes éloignées de ces ſymptômes; les rhumes, par exemple, & les ſuppurations où les membranes ſont relâchées, produiſent ordinairement un bourdonnement; & les inflammations & les douleurs d'oreille, où ces parties ſont tendues & deſſéchées, cauſent les ſifflemens & les *tintemens*; peut-être que tous ces bruits ſont la même impreſſion ſur la lame ſpirale, & ſur les canaux demi-circulaires que font les ſons graves & aigus.

La cure du *tintement* dépend des maladies du cerveau, ou de l'oreille qui le produiſent. Le *tintement* qui procede de l'inflammation demande les remedes généraux, ſur-tout la ſaignée, & des injections émollientes & rafraîchiſſantes quand le mal eſt extérieur. Le *tintement* qui vient du froid, ſe diſſipe de lui-même. Le *tintement* habituel incommode rarement, & ne demande aucun remede particulier, à-moins qu'on n'en connoiſſe bien la cauſe. Celſe eſt parmi les anciens celui qui a le mieux traité des *tintemens* de l'oreille. (*D. J.*)

TINTENAC, ſ. m. *Commerce*, eſpece de cuivre qu'on tire de la Chine; c'eſt le meilleur de tous les cuivres que produiſent les mines de ce vaſte empire; auſſi ne s'en apporte-t-il guere en Europe: les Hollandois qui en font le plus grand commerce, le reſervant tout pour leur négoce d'Orient, où ils l'échangent contre les plus riches marchandiſes. (*D. J.*)

TINURTIUM, *Géog. anc.*, ville de la Gaule, ſelon Spartien qui en parle dans la vie de l'empereur Sévere. Marianus Schotus, *l. II.* la place dans le territoire de Châlon-ſur-Saône; & Grégoire de Tours, *lib. martyr.* dit qu'elle étoit à 30 milles de la même ville. Dans l'itinéraire d'Antonin, *Tinurtium* eſt marqué ſur la route de Lyon à Geſſoriacum, entre Mâcon & Châlons, à 19 milles de la premiere de ces villes, & à 21 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

TINZEDA, *Géog. mod.*, ville de l'Afrique, dans la province de Darha, ſur la riviere de même nom; ſon territoire abonde en indigo, en orge & en dattes. *Long.* 11, 38; *lat.* 26, 52.

TIQRA, *Géog. anc.*, ville d'Italie. Denys d'Halicarnaſſe, *liv. I. ch. xiv.* dit qu'on la nommoit auſſi *Matiena*. Il la place ſur la route de Réate à Liſta, métropole des Aborigenes, entre Vatia & Liſta, à trois cent milles de Réate. Il ajoute qu'il y avoit autrefois dans cette ville un oracle du dieu Mars. Cette ville, ſelon Ortélius, eſt appellée par Baronius *Thoracæ eccleſia*, & placée par le même auteur ſur le lac Velinus. *Voy.* TUDER. (*D. J.*)

TIOS, *Géog. anc.*, Strabon, *l. XII. p.* 542. écrit *Ticum*, Ptolomée *Tion*, & d'autres *Tius*; ville de la Paphlagonie, ſur le bord du Pont-Euxin, entre Pſyllium & l'embouchure du fleuve Parthenius.

Dans les guerres d'Eumenes, roi de Cappadoce, & de Pharnace, roi de Pont, aïeul du célebre Mithridate, Léocrite général de Pharnace, mit le ſiege devant *Tios*, réſolu de prendre cette place importante. La garniſon ne ſe rendit qu'à-

près une longue réſiſtance, à condition qu'on lui conſerveroit la vie & la liberté de ſe retirer où bon lui ſembleroit. Léocrite, non plus que ſon maître, ne ſe faiſoit pas un ſcrupule de violer ſa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les ſoldats furent inhumainement paſſés au fil de l'épée. Eumenes favoriſé par Pruſias, eut bientôt ſa revanche; il pénétra dans le royaume de Pont, & contraignit ſon ennemi à recevoir la loi du vainqueur. Les habitans de *Tios* furent rétablis dans leur patrie, & Eumenes fit préſent de cette ville à Pruſias ſon allié.

Tios étoit à ſoixante &trois milles d'Amaſtris. (*D. J.*)

TIPARENUS, *Géog. anc.*, île de Grece, dans le golfe Argolique. Pline, *l. IV. ch. xij.* dit qu'elle étoit ſur la côte du territoire d'Hermione. (*D. J.*)

TIPASA, *Géog. anc.*, ville de la Mauritanie céſarienſe. Ptolomée *l. IV. ch. ij.* la marque entre Julia-Cæſarea, & Via. Selon l'itinéraire d'Antonin, qui lui donne le titre de *colonie*, elle ſe trouvoit ſur la route de Tingis à Carthage, entre Cæſarea-Colonia & Caſæ Caluenti, à 16 milles de la premiere de ces places, & à 15 milles de la ſeconde. Ortelius croit que ce pourroit être la Tipata d'Ammien Marcellin. On croit que cette ville eſt aujourd'hui le lieu du royaume d'Alger, qu'on nomme *Saça* ou *Saſa*. (*D. J.*)

TIPHÆ ou *SIPHÆ*, *Géog. anc.*, par Ptolomée & Etienne le géographe, ville ſituée dans le fond de la Béotie, ſur le bord de la mer; on l'appelle aujourd'hui *Roſa*, ſelon Sophien. Elle donna ou prit ſon nom d'une montagne voiſine, nommée *Typhaonium* par Héſiode, & *Typnium* dans Heſychius. Pauſanias, *l. IX. ch. xxxij.* parle de *Tiphæ*, & écrit *Tvipa*; il dit qu'il y avoit dans cette ville un temple dédié à Hercule, & qu'on y célébroit une fête chaque année. Tous les habitans de *Tiphæ* ſe vantoient d'être habiles marins, auſſi Typhis qui y prit naiſſance, paſſoit pour être fils de Neptune. Il fut le pilote du vaiſſeau des Argonautes, & mourut à la cour de Lycus, dans les pays des Mariandiniens. (*D. J.*)

TIPI, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot. exot.*, arbriſſeau qui croît au Bréſil; ſa fleur eſt blanchâtre, & le fruit noir & rond comme une prune. *Ray.*

TIPPERARI, *Géogr. mod.*, comté d'Irlande, dans la province de Munſter. Il a le Queens-County & Kilkenni à l'eſt, le comté de Thomond à l'oueſt, Kings-County au nord-eſt, & Waterford au ſud. On le diviſe en 14 baronnies. Deux de ſes villes tiennent marché public, & cinq députent au parlement de Dublin.

Keating (Geoffroi), connu par une hiſtoire des poëtes irlandois, dont on a donné une magnifique édition à Londres en 1738, *in-folio*, étoit natif du comté de *Tipperari*. Il a publié quelques autres ouvrages en irlandois, & eſt mort vers l'an 1650. (*D. J.*)

TIPRA, *Géog. mod.*, royaume d'Aſie, dans les Indes, aux états du roi d'Ava, ſous le tropique du cancer. Il eſt borné au nord par le royaume d'Aſem, au midi par celui d'Aracan, au levant par celui d'Oſul, & au couchant par celui de Bengale. Marbagan en eſt la capitale.

TIPULE, ſ. m. *Hiſt. nat. inſect.*, mouche à deux aîles, dont M. Linnæus, *faun. ſuec.* donne trente-deux eſpeces. Le *tipule* a beaucoup de reſſemblance avec le couſin, mais il en diffère principalement en ce qu'il n'a point de trompe. Les différentes eſpeces de *tipules* varient beaucoup pour la grandeur. *V.* INSECTE.

TIPUL, ſ. m. *Hiſt. nat. Ornithol. exot.*, nom donné par les habitans des îles Philippines à une eſpece de grue commune dans leur pays, & qui eſt d'une ſi grande taille, que quand elle ſe tient droite, elle peut regarder par-deſſus la tête d'un homme ordinaire. (*D. J.*)

TIQUADRA, *Géogr. anc.*, île d'Eſpagne, & l'une des petites îles voiſines des Baléares. Pline, *l. III, c. v*, la marque près de la ville de Palma. Le nom moderne eſt *Connéjera*.

TIQUE, ſ. m. *Hiſt. nat. Inſect.*, *ricinus*; petit inſecte noirâtre, qui s'engendre dans la peau des animaux; il a ſix pattes, & la tête ſe termine par une eſpece de bec pointu & court; ſa peau eſt dure. Cet inſecte tourmente beaucoup en été les animaux, & principalement les chiens. *V.* INSECTE.

TIQUER, *Maréchal.*, c'eſt avoir le tic. *V.* TIC.

TIQUEUR, ſ. m. *Maréchal.* On appelle ainſi un cheval qui tique ſouvent.

TIQUMIT, ſ. m. *Calend. des Abyſſins*, nom du quatrieme mois des Abyſſins, qui répond au mois d'avril. (*D. J.*)

TIR, f. m. *Art milit.*, se dit de la ligne suivant laquelle on tire une piece d'artillerie.

Les canoniers, suivant M. de Saint-Remy, disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup; mais ce terme n'est plus guere usité. On se sert plus communément de celui de jet. *V.* JET.

TIRA, f. m. *Hist. mod. Culte*, c'est ainsi qu'on nomme au Japon, les temples consacrés aux idoles étrangeres. Ces temples sont sans fenêtres, & ne tirent le jour que de leurs portiques, qui conduisent à une grande salle remplie de niches, dans lesquelles on place des idoles. Au milieu du temple, est un autel isolé, qui est communément très-orné, & sur lequel on place une ou plusieurs idoles d'une figure monstrueuse. On place devant elles un grand chandelier à plusieurs branches, où l'on allume des bougies odoriférantes; le tout est ordinairement surmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples sont d'une grandeur prodigieuse, & qui excede de beaucoup nos plus grandes églises d'Europe. A côté des *tiras* l'on voit ordinairement des édifices somptueux, destinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu soin de choisir des emplacemens agréables.

TIRADE, f. f. *Littérat.*, expression nouvellement introduite dans la langue, pour désigner certains lieux communs dont nos poëtes, dramatiques sur-tout, embellissent, ou pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par hasard dans le cours d'une scène, les mots de *misere*, de *vertu*, de *crime*, de *patrie*, de *superstition*, de *prêtres*, de *religion*, *&c.* ils ont dans leurs porte-feuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance, qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, & la nouveauté ou la force des idées qui puissent faire supporter ces hors-d'œuvre. Pour juger combien ils sont déplacés, on n'a qu'à considérer l'embarras de l'acteur dans ces endroits; il ne sait à qui s'adresser; à celui avec lequel il est en scène, cela seroit ridicule: on ne fait pas de ces sortes de petits sermons à ceux qu'on entretient de sa situation; au parterre, on ne doit jamais lui parler.

Les *tirades* quelques belles qu'elles soient, sont donc de mauvais goût; & tout homme un peu versé dans la lecture des anciens les rejettera, comme le lambeau de pourpre dont Horace a dit: *Purpureus late qui splendeat unus & alter assuitur pannus; sed non erat his locus.* Cela sent l'écolier qui fait l'amplification.

TIRADE, *en Musique* (*a*). Lorsque deux notes sont séparées par un intervalle disjoint, & qu'on remplit cet intervalle par plusieurs autres notes qui passent diatoniquement de l'une à l'autre, cela s'appelle une *tirade*.

Les anciens nommoient en grec ἀγωγὴ, & en latin *ductius*, ce que nous appellons aujourd'hui *tirade*; & ils en distinguoient de trois sortes. 1°. Si les sons se suivoient en montant, ils appelloient cela εὐθεῖα, *ductus rectus*: 2°. s'ils se suivoient en descendant, c'étoit ανακαμπτουσα, *ductus revertens*: 3°. que si après avoir monté par bémol, ils redescendoient par béquarre, cela s'appelloit περιφη, *ductus circumcurrens*. On auroit bien à faire, aujourd'hui que la musique est si prodigieusement composée, si l'on vouloit donner des noms à tous ces différens passages. (*S*)

TIRAGE *des traineaux & des chariots*, *Mécan.* M. Couplet nous a donné sur ce sujet des réflexions dans plusieurs volumes des mémoires de l'académie. Son principe général est que la puissance tirante doit se décomposer en deux, dont l'une soit parallele au terrein, & l'autre

(*a*) On distinguoit encore d'autres sortes de *tirades* ou de *tirata*. *Voy.* TIRADE, *Musique*.

1°. La *tirata mezza* qui consistoit en quatre notes diatoniques.

2°. La *tirata defettiva* qui passoit la quinte sans atteindre l'octave.

3°. La *tirata perfetta* qui atteignoit précisément l'octave.

4°. Enfin la *tirata augmentata* qui passoit l'octave; toutes ces sortes de *tirades* étoient ascendantes & descendantes. Dans l'ouvrage d'où j'ai tiré cet article, les adjectifs *defettiva*, *perfetta* & *augmentata* étoient en latin; j'y ai substitué les mots italiens à cause du substantif *tirata* qui n'est point latin. (*F. D. C.*)

perpendiculaire à ce même terrein. De ces deux puiſſances, il n'y a que la premiere qui agiſſe pour tirer, l'autre étant détruite ou par le poids du corps, ou par la réſiſtance du terrein. De-là il eſt aiſé de déduire (abſtraction faite du frottement), le rapport de la puiſſance tirante au poids qu'elle doit mouvoir; ſi on veut avoir égard au frottement, on le peut encore, & le ſuppoſant environ un tiers du poids; il eſt vrai que cette ſuppoſition peut être fort inexacte. Sur quoi *voy. l'article* FROTTEMENT. *Voy.* auſſi CHARRIOT. (*O*)

TIRAGE, ſ. m. *Imprimerie.* Ce mot ſe dit dans quelques imprimeries, ſoit de livres, ſoit de tailles douces, de l'impreſſion de chaque forme, ou de chaque planche. (*D. J.*)

TIRAGE DE LA SOIE, *v. l'art.* SOIE.

TIRAGE *ou* PENDULE A TIRAGE, parmi les horlogers ſignifie une pendule à répétition.

TIRAGE *ou* TIRER, *en terme d'Orfevre*, c'eſt donner à l'or ou à l'argent, la groſſeur & la longueur en le faiſant paſſer dans des filieres toujours plus petites en plus petites, ſur un banc à tirer. *Voy.* BANC A TIRER.

TIRAGE, *Commerce*, que d'autres appellent *trait*, c'eſt l'eſpace qui doit reſter libre ſur les bords des rivieres pour le paſſage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT, ſ. m. *Gramm.*, ſe dit *en Médecine* des mouvemens convulſifs des muſcles, des nerfs, des inteſtins, des bords d'une bleſſure, mouvemens toujours accompagnés d'une violente douleur.

TIRANCE, PIEUX DE, *Charpent.* Les pieux de *tirance* ont été inventés pour traîner des cordages ſur le fond de la mer. Ces pieux ſont armés à leur extrêmité de deux pointes, entre leſquelles eſt un rouleau tournant ſur ſon aiſſieu; ils portent à leur tête une poulie de retour. *Hiſt. de l'acad. des ſciences, ann.* 1742. (*D. J.*)

TIRANO, *Géogr. mod.*, ville du pays des Griſons, capitale du gouvernement de même nom, ſur la rive gauche de l'Ada, à 10 lieues au ſud-oueſt de Bormio. Elle eſt la réſidence du gouverneur. *Long.* 27, 22; *lat.* 46, 15.

TIRANO, *Géog. mod.*, gouvernement dans la Valteline, de la dépendance des Griſons. Il eſt partagé en deux archiprêtrés, qui comprennent onze communautés; le chef-lieu lui donne ſon nom. (*D. J.*)

TIRANT, ſ. m. *Architect.*, *tranſtrum* dans Vitruve; longue piece qui, arrêtée par ſes extrêmités par des ancres, ſert ſous une forme de comble pour en empêcher l'écartement, comme auſſi celui des murs qui la portent. Il y a de ces *tirans* dans les vieilles égliſes qui ſont chanfreinés & à huit pans, & qui ſont aſſemblés avec le maître en trait du comble, par une aiguille ou un poinçon.

Tirant de fer. Groſſe & longue barre de fer, avec un œil ou trou à l'extrêmité, dans lequel paſſe une ancre qui ſert pour empêcher l'écartement d'une voûte, & pour retenir un mur, un pan de bois, ou une ſouche de cheminée. *Daviler.* (*D. J.*)

TIRANT, *terme de Boiſſelier*, ſorte de nœud fait de cuir de bœuf, dont on ſe ſert pour bander un tambour.

TIRANT, *terme de Cordonnier*, c'eſt un ruban de fil de diverſes couleurs, qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, & dont on ſe ſert pour ſe botter aiſément. (*D. J.*)

TIRANS, *Rubannier*, ce ſont les ficelles attachées aux lames, pour faire agir celles qui montent & paſſent ſur les poulies du chatelet, pour ſuſpendre & faire agir les hautes liſſes. *V.* POULIES.

TIRANT, *terme de Serrurier*, c'eſt un morceau de fer, ou plutôt une barre de fer attachée ſur une poutre, ou ſcellée contre le mur de quelque maiſon.

Le *tirant* a un œil d'un bout où l'on place une ancre; il eſt fendu de l'autre, lorſqu'il doit être ſcellé en plâtre; il a un talon & des trous, lorſqu'il doit être poſé ſur une piece de bois. On prend pour le faire une barre de fer plat, de longueur & groſſeur convenables; on forme l'œil en pliant la barre, à environ un pié du bout. Pour cet effet, on ſe ſert d'un mandrin quarré, de la groſſeur que doit avoir l'ancre; on ſoude ſur la barre le bout replié; on chantourne la barre au défaut de l'œil, pour que l'œil ſoit perpendiculaire au plat de la barre. Si l'ouvrier ne chantourne pas l'œil, c'eſt qu'alors la barre ne doit pas être poſée ſur ſon plat, ou que le *tirant* eſt deſtiné pour un lieu qui n'exige pas cette précaution, ſans laquelle l'ancre peut s'ajuſter au *tirant*.

TIRANT D'EAU, *Marine*, c'eſt la quantité de piés d'eau qui eſt néceſſaire pour ſoutenir un vaiſſeau.

TIRARI, ſ. f. *Saline*, femme occupée autour des braiſes dans les manufactures de ſel.

TIRASSE, ſ. f. *Chaſſe*, c'eſt un filet à mailles quarrées, ou en loſanges, dont un des côtés eſt bordé d'une corde qui excede chaque bout de la *tiraſſe* de cinq à ſix piés, pour la pouvoir tirer; on les fait depuis deux cens juſqu'à quatre cens mailles de levure, d'un pouce de large; elles doivent être de fil fort & retors en trois bien rondement; il y en a qui les font teindre en brun: on *tiraſſe* les cailles en mai & ſeptembre, on y prend auſſi les perdrix: pour cela, on fait chaſſer doucement devant ſoi un chien couchant, inſtruit à arrêter la plume; il doit chaſſer au vent, le nez dedans, pour mieux ſentir le gibier & faire des arrêts plus fréquents; auſſi-tôt que le chien a arrêté, on va devant lui; à quinze pas on déploie la *tiraſſe*; on la porte à deux, ou ſi l'on chaſſe ſeul, on la tient d'un bout ſur le bras gauche, & avec un bâton ferré en pointe, qu'on met à l'autre bout de la corde, on l'arrête en terre, puis en tournant on couvre le chien avec la *tiraſſe*, & on fait partir la caille qui donne dans la *tiraſſe*, qu'on ferme auſſi-tôt pour prendre le gibier: on *tiraſſe* auſſi ſans chien, mais à l'appeau, quand les cailles ſont en chaleur: on les trouve alors dans les blés verds & dans les prés: on ne tiraſſe point lorſqu'il a plu, parce que quand l'herbe eſt mouillée, ſoit de pluie ou de roſée, les cailles ne ſe promenent pas: le véritable temps pour tiraſſer eſt une heure après le lever du ſoleil, & une heure avant ſon coucher. L'uſage de la *tiraſſe* eſt défendu, parce qu'elle dépeuple trop: on y prend des compagnies entieres de perdreaux, & juſqu'à des lievres; & c'eſt pour empêcher cette chaſſe après la récolte, que dans les capitaineries royales on oblige les payſans de ficher cinq épines ſur chaque arpent de terre qu'ils dépouillent.

TIRASSER, c'eſt tendre la tiraſſe.

TIRCK, *ou* TERKI, *Géog. mod.*, capitale du pays des Tartares Circaſſes, ſituée à demi-lieue de la mer Caſpienne, ſur la rive ſeptentrionale de la riviere de *Tirck*, à 42. *deg.* 15. *de lat.* Comme cette place eſt d'une grande importance pour la Ruſſie qui la poſſede, le czar Pierre l'a fait fortifier à la maniere européenne, & la Ruſſie y entretient toujours une bonne garniſon. (*D. J.*)

TIRE, ſ. f. *Toilerie*, terme en uſage dans le commerce des toiles: on appelle une *tire* de ſix coupons de batiſte, ſix coupons de cette eſpece de toile attachés l'un à l'autre, en ſorte qu'ils compoſent comme une piece entiere. (*D. J.*)

TIRE, *petite tire*, *Soierie*, la *petite tire* a été imaginée pour avancer davantage l'étoffe; on ne s'en ſert ordinairement que pour les droguets deſtinés à habiller les hommes, & les deſſins pour cette mécanique ne peuvent pas être longs; huit ou dix dixaines ſont ſuffiſantes pour ce genre de travail. Il eſt vrai qu'on en a fait qui alloient juſqu'à vingt dixaines, mais dans ce cas les ſemples étoient auſſi aiſés que le bouton, qui eſt le nom donné à la façon de travailler.

Le rame, les arcades, & le corps, ſont attachés pour la *petite tire*, comme dans les autres métiers. La différence qu'il y a, c'eſt que le nombre n'en eſt pas ſi conſidérable, & qu'on ne paſſe pas cinquante cordes; il s'en eſt fait cependant qui alloient à deux cents cordes; mais dans ce cas, le ſemple eſt auſſi bon; ce qui fait qu'il faut autant d'arcades, qu'on veut mettre des mailles de corps; à deux mailles pour une arcade, la déduction en eſt conſidérable, puiſqu'elle a été portée juſqu'à 3200 mailles, mais les plus ordinaires ſont de 1600 & 2400. On comprend de-là, par ce qui a été dit des ſatins réduits, combien cette étoffe eſt délicate & belle quand elle eſt travaillée comme il faut.

On lit les deſſins pour la *petite tire* ſur un châſſis, au haut duquel, & dans une petite tringle de bois ou de fer, on enfile autant de bouts de ficelle un peu ronde, qu'il y a de cordes au rame, ou de cordes indiquées au deſſin. Chacune de ces ficelles doit avoir près d'un pié de longueur: on enverge les ficelles de façon qu'une boucle ſur la tringle, ne ſe trouve pas avant l'autre, mais de ſuite & conforme à l'envergure: on attache au bout de chaque ficelle autant de cordes fines, comme celles de ſemple, & bouclées comme les arcades, qu'il y a de cordes à tirer à chaque lac: on lit le deſſin à l'ordinaire,

& on prend autant de cordes fines entre ſes doigts qu'il y a de cordes à tirer ſur la ligne tranſverſale ou horiſontale du deſſin ; cette ligne finie, on noue enſemble toutes les cordes qui ont été priſes, & ont en commence une autre, en continuant juſqu'à ce que le deſſin ſoit lu. La différence de la *petite tire* d'avec la grande, eſt que dans cette derniere le lac ſeul arrête, au moyen de l'embarbe, toutes les cordes de ſimples que la tireuſe doit tirer, ſans que pour cela il ſoit beſoin de plus de cordes de ſemple ; au lieu que dans la *petite tire* il n'y a point de lac, mais autant de cordes de ſemple ; telles que nous les avons indiquées, qu'il y a de cordes à tirer au deſſin.

Lorſque le deſſin eſt lu, on le détache du châſſis, les cordes étant toujours enfilées dans la tringle : on paſſe ſi on veut une envergure en place des deux baguettes qui tenoient les ficelles rondes envergées ; on détache les parties de cordes attachées à la ficelle ronde, & chacune de ces parties eſt attachée de ſuite à une corde double qui eſt gancée : on donne le nom de *colet* ou *tirant* à cette corde double, à la corde de lame, ayant ſoin de faire paſſer chacune des cordes gancées dans un petit trou, qui eſt fait à une planche pereée, dont la quantité eſt égale à celle des cordes gancées, & diſtribuées de façon que chaque trou ſoit placé perpendiculairement à la corde ou à la gance qui tient la corde de rame : on égaliſe bien les cordes gancées, dont le nœud, avec la partie des cordes qui y ſont attachées eſt arrêté au petit trou de la planche, & empêche la corde de rame de monter plus haut que la meſure que l'attacheur aura fixée. Lorſque toutes ces cordes gancées ſont arrêtées & ajuſtées, on prend ſéparément & de ſuite, toutes les parties des cordes qui ont été nouées par le bas, à meſure qu'on liſoit le deſſin, & on attache chaque partie à une corde un peu groſſe & forte, laquelle étant doublée & paſſée dans une grande planche, après l'avoir été précédemment dans un bouton fait exprès, dont les deux extrêmités nouées enſemble la retiennent au bouton, & dans la boucle qui ſe trouve par la doublure de la corde, dont la longueur eſt de 15 à 16 pouces plus ou moins : on y paſſe la quantité de cordes qui ont été lues & choiſies pour compoſer le lac, & on les arrête fermes pour qu'elles ſoient fixées & ne gliſſent pas ; quelques ouvriers les entrelacent avec la corde doublée de façon qu'elles ne peuvent pas gliſſer. Il faut obſerver que la grande planche d'en-bas doit avoir autant de trous que la planche du haut, qu'elle doit être infiniment plus grande, & les trous de même, tant parce que la corde double eſt plus groſſe que la corde gancée, que parce qu'il faut que le bouton ſoit rangé & de ſuite, ayant ſoin quand on les attache, ou qu'on attache les cordes doubles aux cordes fines de ſemple, de ſuivre le même ordre qui a été obſervé en attachant les cordes gancées, & que ces dernieres ſoient relatives avec les groſſes & rangées de même.

La différence de la grande & de la *petite tire* étant démontrée, quant au montage de métier, il s'agit de faire voir quelle eſt ſon utilité. Pour travailler une étoffe à la grande *tire*, ſoit courante, ſoit brochée, il faut que la tireuſe perde un temps pour choiſir ou trier la gravaſſine qui tient le lac ; il faut prendre ce lac, dans les fils duquel, ou entrelacemens, ſont contenues les cordes qui doivent être tirées. Second temps. Il faut prendre ces cordes & les tirer. Troiſieme temps, pour un lac ſeul, qui eſt peu de choſe dans une étoffe brochée ; parce que tandis que l'ouvrier broche ou paſſe les eſpolins du lac tiré, la tireuſe choiſit ſa gravaſſine & ſon lac, ce qui empêche le retardement de l'ouvrage ; mais la choſe devient différente dans une étoffe courante, où il faut aller vîte, & ne faire ni ne perdre temps. On lit encore les deſſins à la réduction, mais cette méthode, outre qu'elle eſt un peu plus pénible, ne ſert qu'à épargner les cordes des lacs, & ne fait pas mieux ni plus mal.

Le bouton ſupplée à ce défaut de deux façons : 1°. la *tire* va plus vite, & il n'y a aucun temps à faire ; 2°. l'ouvrier placé ſous la grande planche, tirant ſon premier bouton de la main droite, choiſit le ſecond de la gauche, & ſi-tôt qu'il laiſſe aller le premier, il tire le ſecond, ainſi des autres : ce qui fait qu'on peut avec le bouton, faire le double de l'ouvrage qu'on feroit avec le ſemple ; l'uſage des boutons n'étant deſtiné que pour les étoffes courantes.

TIRE, *grande, Soie. V. Part.* VELOURS.

TIRE, *Mar.*, commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager avec force.

TIRE-AVANT, *Marine*, commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager le plus qu'il pourra.

TIRE-DU-VENT, *Marine*; on se sert de cette expression pour désigner la force qu'a le vent, lorsqu'il est à l'ancre, de faire roidir son cable.

TIRE, s. f. *terme de Blason*; ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi est composé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une face sont vairés, il faut spécifier de combien de *tires* ou de rangs. *Menestrier.* (*D. J.*)

Ce mot se dit des rangées de carreaux qui se trouvent sur un chef, une fasce, une bande, un chevron ou autre piece échiquetée: on nomme en blasonnant le nombre de *tires*.

Grivel d'Ouroy, en Berry, *d'or à la bande échiquetée de sable & d'argent de deux tires.*

Hamelin d'Epinay, en Normandie: *d'argent au chevron échiqueté de gueules & d'or de trois tires.* (*G. D. L. T.*)

TIRE-BALLE, s. m. *instrument de Chirurgie*, qui tire son nom de son usage. Il y en a de plusieurs especes: le premier, *fig.* 4. *Pl. III.* est un villebrequin avec une pointe en double vis, appellée par les ouvriers *meche*, longue de cinq ou six lignes, terminée par deux petits crochets: le corps de ce villebrequin, qui est une espece de poinçon, est une longue tige d'acier, ronde, polie, longue d'environ un pié; son extrémité postérieure est une vis garnie par le bout, d'un treffle ou d'un anneau pour servir de manche: ce poinçon se met dans une canule dont la base est un écrou pour recevoir sa vis, & qui est affermie par deux traverses soutenues sur deux colonnes: on introduit cet instrument dans la plaie, la vis cachée dans la canule, & lorsque l'extrémité de la canule touche la balle, on tourne le poinçon pour faire enfoncer la meche dans ce corps étranger, pour le retirer doucement.

L'on ne prescrit point l'usage de ce *tire-fond* que pour les balles enclavées dans les os; mais si le corps étranger, au lieu d'être une balle, étoit par exemple un morceau de fer tellement enchâssé dans l'os qu'aucun des instrumens consacrés pour l'extraction des corps étrangers, ne pût avoir prise sur lui, on voit bien que cet instrument ne pourroit pas le percer, dans ce cas, on pourroit dans quelques circonstances, trépaner l'os aux parties voisines du corps étranger, & passer dessous celui-ci des élévatoires ou autres instrumens pour l'ôter.

Le second *tire-balle*, (*fig.* 5. *Pl. III.*) est à-peu-près semblable au précédent; mais au lieu de meche, l'extrémité antérieure de la tige est divisée en trois lames minces, élastiques, longues de quatre pouces, recourbées en-dedans & polies en dehors: elles forment chacune une petite cuiller; en tournant la vis qui est au bas de la tige, de gauche à droite, on fait écarter les trois cuillers, en la tournant de droite à gauche, on les fait rapprocher l'une de l'autre, & l'instrument se ferme: il doit être ferme quand on l'enfonce dans la plaie; lorsqu'on touche la balle, on l'ouvre doucement, on embrasse le corps étranger avec les cuillers, & on le retire après avoir refermé un peu l'instrument.

Ce *tire-balle* approche fort de celui qui se nommoit *alphonsin*; mais il n'avoit point de canule: les trois cuillers se fermoient par le moyen d'un anneau coulant, en le passant en avant; & s'ouvroient en le retirant. La partie cave des cuillers étoit garnie de dents pour mieux saisir.

Les becs de grue, de canne, de corbeau, &c. sont pareillement des especes de *tire-balle*.

L'ancienne chirurgie, qui n'avoit point encore apperçu la nécessité d'aggrandir les plaies d'armes à feu par les incisions & contr'ouvertures convenables, avoit beaucoup multiplié les especes de *tire-balles*, dont l'usage est actuellement fort borné. (*Y*)

TIRE-BORD, s. m. *Marine*, sorte de grand tire-fond dont on se sert pour retirer le bordage d'un vaisseau quand il est enfoncé. (*D. J.*)

TIRE-BOTTE, s. m., *terme de Cordonnier*, ce sont des petits bâtons qui servent à chausser des bottes: mais on appelle aussi *tire-bottes* une petite planche élevée d'un côté, qui a une entaille proportionnée au talon d'une botte, pour se débotter tout seul. (*D. J.*)

TIRE-BOTTE, *terme de Tapiſſier*, gros galon de fil dont les tapiſſiers ſe ſervent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCHON, ſubſt. m. *terme de marchand de vin*, ſorte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, & dont on ſe ſert pour tirer les bouchons des bouteilles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCLERS, ſubſt. maſc. pl. *Charpenterie*. Les charpentiers appellent *tire-boucliers*, en quelques lieux, certains outils qui leur ſervent à dégauchir le dedans des mortaiſes. *Félibien*. (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, *terme d'Arquebuſier*, ſorte de fer en forme de vis, qu'on met au bout d'une baguette bien arrondie, & dont on ſe ſert pour tirer la bourre du canon des fuſils, des piſtolets & autres armes à feu. (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, *Bourrelier*, ſorte de crochet dont les bourreliers ſe ſervent pour arranger la bourre des pieces qu'ils veulent rembourrer.

TIRE-BOUTON, ſubſt. m. *terme de Tailleur*, petit fer long comme le doigt, percé par le haut & crochu par le bas, afin de tirer le bouton, & le mettre dans la boutonniere. (*D. J.*)

TIRE-CLOU, ſ. m., *terme de Couvreur*, c'eſt un outil de fer plat & dentelé des deux côtés en forme de crémaillere, pour tirer les clous qui attachent les ardoiſes. Le manche de cet outil eſt coudé quarrément en-deſſus. Les couvreurs s'en ſervent avec beaucoup d'utilité; car en paſſant cet outil entre deux ardoiſes, ſes dents prennent & accrochent les clous, & en frappant du marteau ſur le manche du *tire-clou*, les couvreurs attirent les clous à eux. (*D. J.*)

TIRE-DENT, ſ. m., *Soierie*, pince plate, large & menue par le bec, pour rechanger un peigne de dents.

TIRE-FIENTE, ſ. m. *terme d'Agriculture*, eſpece de fourche qui ſert aux laboureurs à tirer du fumier, & dont les dents qui ſont de fer, ſont renverſées & courbées un peu, au lieu d'être emmanchées droites; au bout d'en haut de ces deux dents eſt une douille dans laquelle on met un manche de trois pieds de longueur, & gros de trois pouces de tour. En pluſieurs endroits les dents ſont beaucoup recourbées, en ſorte qu'elles font un angle obtus, ou une eſpece de demi-lune avec la douille. (*D. J.*)

TIRE-FILET, ſ. m. *Diſt. mécaniq.*, petit inſtrument d'acier trempé, ſur l'épaiſſeur duquel l'on a pratiqué une fente plus ou moins large, ſelon le filet qu'on veut tirer. Les bords de cette fente trempés, vifs & tranchans, ſont promenés & appuyés fortement ſur un morceau de fer ou de bois, enlevent la partie de ce fer ou de ce bois ſur laquelle ils portent d'un & d'autre côté de la fente, tandis que la partie correſpondante à la fente reſte intacte & s'éleve. La partie qui s'éleve, s'appelle un *filet*. C'eſt un ornement qu'on pratique ſur le dos d'une lame de couteau, ſur le dos d'un reſſort, d'une platine, ſur un manche, ſur un inſtrument de muſique; & l'inſtrument qui ſert à cet uſage, s'appelle *tire-filet*. On peut faire des *tire-filets* doubles ou triples; alors on y pratiquera autant de fentes; l'ouvrier tient le *tire-filet* avec ſes deux mains, l'une placée à un bout & l'autre à l'autre. Cet outil ne laiſſe pas que d'avoir de la force, ſans quoi il caſſeroit ſouvent.

TIRE-FOND, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, dont quelques perſonnes ſe ſervent pour enlever la piece d'os ſciée par le trépan, lorſqu'elle ne tient plus guere. Cet inſtrument (*voyez fig.* 10. *Pl. XVI.*) qui a environ trois pouces, peut être diviſé en trois parties. Le milieu eſt une tige d'acier de quatorze lignes de long, ornée de certaines façons, qui dépendent de l'habileté du coutelier. La partie ſupérieure eſt un anneau qui ſert de manche à l'inſtrument. La partie inférieure eſt une double vis de figure pyramidale, appellée par les ouvriers *meche*; elle a neuf lignes de longueur, & ſa baſe peut avoir quatre lignes de diametre. Lorſqu'on veut ſe ſervir de cet inſtrument, il faut, dès qu'on a jugé à propos d'ôter le pyramide de la couronne, introduire la meche dans le trou formé par le perforatif; on tient avec le pouce & le doigt index de la main droite l'anneau qui ſert de manche au *tire-fond*; enſuite le pouce & l'index de la main gauche appuyés du côté du trou, on tourne doucement juſqu'à ce qu'on ſente que la meche tienne avec fermeté; on retire le *tire-fond* en détournant & on acheve de ſcier l'os avec la couronne, juſqu'à ce qu'il vacille; on introduit alors la vis du *tire-fond* avec les mêmes meſures que nous venons de

preſcrire, dans l'écrou qui s'eſt formé dans l'os, par ce moyen on ne riſque pas d'enfoncer la piece d'os ſur la dure-mere; on l'enleve au contraire perpendiculairement en donnant de petites ſecouſſes pour rompre les fibres oſſeuſes qui la tiennent encore attachée.

On peut convenir avec les partiſans de cet inſtrument, qu'il n'eſt point dangereux, lorſqu'on ſait bien s'en ſervir; mais il eſt inutile ſi la piece d'eau qu'on ſe propoſe d'enlever étoit trop adhérente, le *tire fond* emporteroit la table externe, comme je l'ai vu arriver pluſieurs fois, ce qui rend la ſuite de l'opération plus difficile; & ſi l'on ne fait uſage du *tire-fond* que lorſque la piece d'os ne tient preſque plus, on peut ſe diſpenſer de cet inſtrument; car avec une feuille de mirthe, le manche d'un ſcalpel ou l'extrémité d'une ſpatule qui a la figure d'un élévatoire, on enleve très-facilement la piece ſciée par la couronne du trépan. (Y)

TIRE-FOND, eſpece d'outil de fer en forme de vis, qui ſert aux tablettiers & aux ébéniſtes dans la fabrication de leurs ouvrages. *V.* EBÉNISTE.

TIRE-FOND, *outil de Gainier*, c'eſt un anneau de fer où il y a une petite queue de la longueur d'un pouce, dont le bas eſt fait en vis; cela ſert aux gaîniers pour tirer les moules dedans leurs ouvrages, en introduiſant la vis dans le trou du moule, & en tirant par l'anneau.

TIRE-FOND, ſ. m. *Soierie*, vis aſſez longue à la tête de laquelle on a pratiqué un anneau aſſez large, pour recevoir le bâton de ſemple.

TIRE FOND, *inſtrument de Tonnelier*, il eſt de fer; il conſiſte en une tige de fer terminée par en-haut par un anneau de fer aſſez large, & eſt fait en forme de vis par en-bas. Les tonneliers s'en ſervent pour tirer le fond d'une futaille dont les douves ſe ſont enfoncées après être ſorties de la rainure du jable.

TIRE-JY, *Géog. mod.*, île occidentale d'Ecoſſe, au ſud-eſt de Coll, dont elle eſt ſéparée par un petit détroit. Elle eſt très-fertile, & appartient au duc d'Argyle. Sa longueur eſt de ſept milles, & ſa largeur de trois. Il y a dans cette île un lac, une petite île dans ce lac, & un château dans cette petite île. (*D. J.*)

TIRE-LIGNE, *Ecrivain*, eſt plus un inſtrument de mathématiques que d'écriture; cependant on s'en ſert quelquefois pour tracer deux lignes à-la-fois, horiſontales ou perpendiculaires: c'eſt un petit poinçon d'acier fendu par les deux bouts; chaque pointe taillée en plume en fait la fonction.

TIRE-LIRE, ſ. f. *terme de Potier de terre*, ſorte de petit pot de terre, rond, creux & couvert, qui n'a qu'une petite fente par le haut; on s'en ſert à mettre de l'argent, dont on veut ignorer la ſomme, & pour avoir cet argent, on eſt obligé de caſſer la *tire-lire*. (*D. J.*)

TIRE-LISSES, ſ. f. pl. *Gazerie*, autrement nommés *contre-lames*; ce ſont trois regles ou tringles de bois, qui ſervent dans les métiers à gaze à baiſſer les liſſes, après que les bricôteaux les ont levées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TIRE-MOELLE, ſ. m. *terme de Cuiſine*, eſpece de petite curelle d'argent concave, dont on ſe ſert à table pour tirer la moëlle d'un os. *Ac. Franç.* (*D. J.*)

TIRE-PIÉ, ſubſt. m. *Cordonnerie*, courroie en forme de demi-bretelle ou bricolle de porteur de chaiſes, dont les cordonniers, ſavetiers, ſelliers, bourreliers & autres ouvriers qui travaillent en cuir & qui les couſent avec l'alène, ſe ſervent pour affermir leur ouvrage ſur un de leurs genoux. (*D. J.*)

TIRE-PIÈCE, *en terme de Raffineur*, eſt un morceau de fer battu d'un pié de large, en quarré dans ſon fond. Les deux côtés percés de pluſieurs trous à un pouce l'un de l'autre en forme d'écumoire, ſont, comme le derriere, relevés en bords d'un bon pouce de haut. Le devant eſt plat. La queue ſur le derriere eſt auſſi relevée directement, & terminée par une douille, dans laquelle on met un manche de trois piés de long. Le *tire-piece* ſert à tirer du bac à formes, les immondices & les morceaux de formes caſſées dans l'eau. *V.* FORMES & BAC A FORMES.

TIRE-PLANCHE, ſ. m. *Imprim.*, nom qu'on donne au titre d'un livre lorſqu'il eſt gravé en taille-douce avec des ornemens hiſtoriés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage. (*D. J.*)

TIRE-PLOMB, *ou* ROUET A FILER LE PLOMB, *en terme de Vitrerie*, eſt une machine ordinairement compoſée de deux *jumelles* ou *plaques* de fer, jointes & aſſemblées avec deux *étoquieux*, qui ſe montent

montent avec des écroues & des vis ou avec des clavettes; de deux essieux ou arbres, à un bout desquels sont deux *pignons*, & de deux petites *roues* d'acier, au-travers desquelles passent les arbres. Ces roues n'ont d'épaisseur que celle qu'on veut donner à la fente des lingots de plomb, & sont aussi près l'une de l'autre qu'on veut que le cœur ou entre-deux du plomb ait d'épaisseur. Elles sont entre deux *bajoues* ou *coussinets* d'acier, il y a une manivelle qui faisant tourner l'arbre de dessous, fait aussi, par le moyen de son pignon, tourner celui de dessus, & le plomb qui passe entre les *bajoues* étant pressé par les roues s'applatit des deux côtés, & forme des *ailerons* au même temps que les mêmes roues le fendent.

Il y a de ces machines qui ont quatre aissieux & trois roues pour tirer deux plombs à-la-fois; il faut que les arbres & les roues soient tournées & arrondies sur le tour.

L'on n'avoit point anciennement de ces sortes de rouets pour fendre le plomb; c'est une invention nouvelle; l'on se servoit d'un rabot pour le creuser, & l'on voit encore aux vieilles vitres du plomb fait de la sorte, ce qui étoit un long & pénible travail.

TIRE-POIL, s. m. *terme de Monnoie*, maniere dont on s'est autrefois servi pour donner la couleur aux flaons d'or, & blanchir les flaons d'argent. Le *tire-poil* consistoit en ce que, quand les flaons étoient assez recuits, on les jetoit, savoir les flaons d'or dans un grand vaisseau d'eau commune, où il y avoit huit onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau, & les flaons d'argent dans un autre grand vaisseau, plein d'eau commune, où il n'y avoit que six onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau. On appelloit cette maniere *tire-poil*, parce qu'elle attiroit au dehors ce qu'il y avoit de plus vif dans les flaons; mais comme cela coûtoit beaucoup plus que la maniere dont on se sert aujourd'hui, & que l'eau-forte diminuoit le poids des flaons d'argent, on a cessé de s'en servir. *Boisard.* (*D. J.*)

TIRE-TÊTE, *instrument de Chirurgie*, propre aux accouchemens; il y en a de plusieurs especes. 1°. Le *tire-tête* de Mauriceau, *voy. fig.* 3. *Pl. XX.* il est composé d'une canule & d'une tige de fer. La partie antérieure de la canule est une platine immobile, circulaire, large d'un pouce six lignes, située horizontalement, légérement concave en dessus, un peu convexe en dessous, percée dans son milieu pour communiquer avec le canal de la canule. La tige qui se met dans la canule porte à son sommet une platine semblable à la premiere, excepté que ses deux surfaces sont un peu convexes & qu'elle est mobile, en sorte qu'elle est perpendiculaire & collée le long de la tige; mais elle s'abaisse & devient horizontale comme l'autre dans le besoin. La partie inférieure de la tige est faite en double vis, qui entre dans un écrou ou clé figurée en trefle ou en cœur. Tout l'instrument est long de dix à onze pouces. Il sert à tirer la tête de l'enfant mort, arrêtée au passage. Pour cet effet on lui fait une ouverture ou fente au crâne entre les pariétaux, avec la lance du même auteur décrite en son lieu, & gravée, *fig.* 2. à côté du *tire-tête*. On tourne l'écrou de la tige du *tire-tête* de droite à gauche pour le baisser. On pousse le bout de la tige dans la canule, pour faire avancer la platine mobile & la rendre perpendiculaire. On introduit cette platine dans le crâne de l'enfant par l'ouverture qu'on y a faite; on tourne l'écrou de gauche à droite après avoir fait faire, par un tour de poignet, la bascule à la platine pour la rendre horizontale; par ce moyen, cette platine mobile s'approche de l'autre qui est restée au dehors, & les pariétaux se trouvent engagés avec le cuir chevelu entr'elles.

On auroit beaucoup de facilité à tirer directement la tête de l'enfant, si la prise étoit suffisante. Les plus habiles accoucheurs regardent avec raison cet instrument comme inutile; on en trouve une description très-détaillée dans le traité des instrumens de M. Garengeot; ce que nous en avons dit suffit avec la figure pour la faire connoître.

2°. Le forceps ou *tire-tête* en forme de pinces; il est fort convenable dans le cas indiqué & dans plusieurs autres. *Voyez* FORCEPS.

3°. Le *tire-tête* d'Amand; c'est un réseau de soie qu'Amand, chirurgien de Paris, inventa pour tirer la tête de l'enfant séparée du corps, & restée seule dans la matrice. Ce réseau a neuf pouces de diametre, il est garni à sa circonférence de quatre rubans attachés à quatre points

opposés. Ce réseau se fronce en forme de bourse au moyen de deux cordons qui en font le tour. Au bord extérieur de la circonférence, il y a cinq anneaux de soie, dans lesquels on loge les extrêmités des doigts pour tenir le réseau étendu sur le dos de la main. Pour se servir de cette machine, il faut, suivant l'auteur, introduire dans la matrice la main graissée & munie de ce réseau. On tire un peu les rubans pour l'étendre, on enveloppe la tête, on dégage ses doigts des anneaux, on retire doucement sa main, on serre les cordons pour faire froncer la machine comme une bourse; & quand la tête est bien enveloppée, on la tire hors de la matrice.

M. Levret ne trouve dans ce moyen qu'un produit d'imagination ou superflu ou impratiquable. En effet, s'il étoit possible d'aller coiffer la tête d'un enfant avec ce réseau, quelle difficulté pourroit-il y avoir de la tirer sans ce secours? & si le jeu de la main n'est pas libre dans la matrice, il ne sera pas possible de faire le moindre usage de ce réseau. Aussi, malgré cette prétendue invention, on a été réduit, jusqu'à présent, à la dure nécessité de se servir de crochets, toutes les fois que la main n'a pas été suffisante.

M. Levret a fait construire un instrument qu'il destine particuliérement à tirer la tête séparée du corps & restée seule dans la matrice. Il en donne une description très-amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux*, &c. Ce nouveau *tire-tête* (*voy. Pl. XXXV. fig.* 1 & 2.) est composé de trois branches d'acier plates, flexibles & faisant ressort, longues d'environ un pié, larges de six lignes, plus minces à leur fin qu'à leur base, où elles sont percées de deux trous & courbées convenablement. L'union de ces trois branches se fait par leur extrêmité antérieure au moyen d'un axe qui a une tête horizontale formée en goutte de suif très-lisse, & l'autre bout duquel est en vis pour entrer dans un petit écrou, fait aussi en goutte de suif. (*fig.* 7.)

Ces trois branches sont montées par leur base sur un arbre, (*fig.* 3.) C'est un cylindre d'acier de deux diametres différens. Les deux tiers de la partie inférieure sont d'un moindre diametre, mais deux viroles d'acier (*fig.* 4 & 5.) qui se montent dessus, en font un cylindre égal, dont la partie supérieure a une entaille percée de deux trous taraudés, pour recevoir deux vis à tête plate qui y fixent la base de la premiere branche, & qui est la plus courte. La seconde branche se monte sur la virole qui occupe le milieu de l'arbre, & est par conséquent un peu plus longue que la premiere; & la troisieme branche finit à la virole inférieure par deux vis, comme la seconde branche à la virole supérieure. Une de ces vis est à tête plate, & l'autre a une tête longue olivaire & cannelée. La vis à tête est à droite à la seconde branche, & à gauche à la troisieme; ces vis font en même temps des pieces de pouces, au moyen de quoi l'on fait tourner ces branches avec les viroles sur lesquelles elles sont montées.

Pour fixer la progression de ces deux branches de chaque côté à un tiers de la circonférence du manche, chaque vis à tête olivaire déborde intérieurement la virole, & entre dans un petit foffé creusé sur un tiers de l'étendue circulaire de l'arbre. Cet arbre se monte à vis sur une tige d'acier (*fig.* 8.) qui passe au-travers d'un manche d'ébene, & qui est fixé à son extrémité par une vis (*fig.* 11.) qui entre dans le bout taraudé de la tige.

Pour faire mieux comprendre la construction de cet instrument, nous allons en donner l'explication particuliere, *Pl. XXXV.* La *fig.* 1. représente l'instrument vu de profil, & les branches appliquées les unes sur les autres. *Fig.* 2, l'instrument ouvert; les branches sont développées; le manche y est représenté coupé par la moitié suivant sa longueur, pour voir les pieces qui y sont renfermées quand l'instrument est tout monté; les proportions de ces deux figures sont à moitié du volume naturel, suivant toutes les dimensions. *Fig.* 3. l'arbre de l'instrument de grandeur naturelle. *Fig.* 4. premiere virole. *Fig.* 5. seconde virole. *Fig.* 6. ressort monté sur la seconde virole par une jonction à couliſſe; le talon de ce ressort a une queue d'arronde, qui entre dans la mortaise pratiquée sur l'anneau, *fig.* 5. Ce ressort sert par l'autre extrêmité à accrocher la base de la seconde branche; par ce moyen, les deux branches mobiles sont fixées invariablement

quand il a saisi la tête. *Fig.* 7. axe qui joint l'extrémité antérieure des trois branches. *Fig.* 8. tige ou partie inférieure de l'instrument, laquelle est cachée dans le manche de bois lorsque l'instrument est tout monté ; cette piece est ici réduite à la moitié de son volume. *Fig.* 9. petit verrou qui sert à fixer la tige de l'instrument avec la partie inférieure de son corps, afin qu'il ne puisse tourner sur la vis qui forme cette union. *Fig.* 10. piece auxiliaire qui peut être soudée sur le corps de la tige, pour empêcher que le manche de bois ne tourne sur la tige qu'il recouvre. *Fig.* 11. vis qui empêche que le manche de bois ne puisse sortir par-en-bas.

Quoique cet instrument paroisse fort composé, il est néanmoins très-simple dans son opération : pour s'en servir, on le graissera avec du beurre ou autre corps onctueux ; on portera le doigt index de la main gauche inférieurement dans l'orifice de la matrice, & on introduira sur ce doigt l'extrémité de l'instrument fermé par-delà la tête de l'enfant, comme on conduit une algalie dans la vessie en fondant par-dessus le ventre. *V.* CATHÉTÉRISME. On fera glisser ensuite les branches sur la tête de côté ou d'autre, pour mettre la partie extérieure des branches toujours réunies sous l'os pubis ; on les dégagera alors à droite & à gauche : le développement des branches forme, comme on le voit *fig.* 2. un sphéroïde ouvert, lequel embrasse la tête du fœtus que l'on tirera avec beaucoup de fermeté. On peut lire dans l'ouvrage de l'auteur les avantages de l'effet & de construction de ce nouveau *tire-tête*. (*Y*)

TIREVEILLES, *Marine*, ce sont deux cordes qui ont des nœuds de distance en distance, qui pendent le long du vaisseau, en-dehors, de chaque côté de l'échelle, & dont on se sert pour se soutenir lorsqu'on monte dans un vaisseau & qu'on en descend.

TIREVEILLE DE BEAUPRÉ. *V.* SAUVEGARDE.

TIRER, v. act. *Gramm.*, c'est faire effort pour déplacer quelque chose qu'on saisit de la main ou avec un instrument, & pour l'approcher de soi, ou l'entraîner avec soi. Ce verbe a un grand nombre d'acceptions : on dit, *tirer* une charrue, *tirer* de l'eau d'un puits ; *tirer* la langue : on dit aux chiens *tire*, pour les éloigner ; l'armée *tire* vers la Flandre ; le soleil *tire* à son couchant ; votre ouvrage *tire* à sa fin. On *tire* les vaches soir & matin ; combien *tire*-t-il de son emploi ? belle conséquence à *tirer* ; *tirez* avantage de votre accident ; *tirez* une ligne sur cet article ; *tirez* un alignement de ce côté ; *tirez* la racine de ce nombre ; c'est une sottise que de faire *tirer* son horoscope, c'est une friponnerie que de se mêler de ce métier ; que *tire*-t-on de cette substance ? on lui a *tiré* du mauvais sang ; on *tire* de la jambe ; on *tire* à la mer ; on *tire* une personne ou l'on en fait le portrait ; on *tire* un coup de pistolet pour voir qui lèvera la tête ; un cheval *tire* à la main ; on *tire* des armes ; on *tire* sur quelqu'un quand on lui fait des plaisanteries ; on *tire* cent exemplaires, mille, deux mille d'un ouvrage ; on *tire* une carte : on *tire* au jeu la primauté ; on *tire* l'or ; on *tire* le linge ; une piece de drap *tire* plus ou moins de longueur ; on ne sauroit *tirer* une parole honnête de cet homme brusque ; ne vous faites jamais *tirer* l'oreille. *V.* les *articles suivans*.

TIRER, *en terme d'Epinglier, faiseur d'aiguilles pour les bonnetiers*, est l'action de redresser sur un engin le fil de fer qui étoit roulé en bottes auparavant, pour le façonner & le rendre le plus droit qu'on peut. *V.* ENGIN.

TIRER L'ÉPINGLE, *terme d'Epinglier*, qui signifie *passer par la filiere* le laiton dont on se sert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la grosseur des numéros, suivant les échantillons. *V.* EPINGLE.

TIRER, *en terme de Cardeur*, c'est éloigner le fil de la broche en retirant le bras, pour lui donner la force & la grosseur qu'on veut.

TIRER UN CHAPEAU À POIL, *terme de Chapelier*, c'est en faire sortir le poil en le *tirant* avec le carrelet. *V.* CARRELET.

TIRER LE CIERGE, *Cirerie*, c'est le fabriquer à la main, c'est-à-dire, ne le pas couler avec la cire liquide & fondue, mais étendre la cire amollie dans l'eau chaude le long de la meche. *Savary*. (*D. J.*)

TIRER AU SEC, *en terme de Confiseur*, c'est l'action de confire une chose en la faisant sécher, pour la garder telle.

TIRER L'ÉMAIL A LA COURSE, *Emailleur*, c'eſt former avec l'émail des filets extrêmement déliés ; après l'avoir ramaſſé dans la cuiller de fer où il eſt en fuſion avec du cryſtallin.

Pour *tirer l'émail à la courſe*, il faut que deux ouvriers tiennent chacun un des bouts de la pipe briſée pour ramaſſer l'émail : tandis que l'un le préſente à la lampe, l'autre s'éloigne autant qu'on veut donner de longueur au filet ; c'eſt ainſi que ſe *tire l'émail* dont on fait de fauſſes aigrettes, & qui eſt ſi délié & ſi pliable, qu'on peut facilement le rouler ſur un devidoir, malgré la nature caſſante du verre dont il eſt compoſé.

Lorſqu'on *tire* le verre encore plus fin, on ſe ſert d'un ronet ſur lequel il ſe devide à meſure qu'il ſort de la flamme de la lampe.

TIRER, *terme d'Imprimeur*, c'eſt imprimer tout-à-fait un certain nombre d'exemplaires d'un livre, ou tout autre ouvrage d'impreſſion dont on a vu les épreuves néceſſaires, & qu'on juge bien correct. (*D. J.*)

TIRER A LA PERCHE, *Lainage*, c'eſt lainer une piece de drap ou autre étoffe de laine, c'eſt-à-dire, en *tirer le poil avec* le chardon, tandis qu'elle eſt étendue du haut en bas ſur une perche. (*D. J.*)

TIRER, *Maréchal.*, eſt l'action des chevaux de tirage ; *tirer à la main*, ſe dit d'un cheval qui au-lieu de ſe ramener, refuſe à la bride en alongeant la tête lorſqu'on tire les renes ; *tirer une ruade*. *V.* RUER.

Un cheval trop chargé d'encolure, peſe ordinairement à la main ; mais le défaut de *tirer à la main* vient de trop d'ardeur, ce qui eſt pire que s'il peſoit ſimplement à la main. Pour appaiſer un cheval trop ardent & ſujet *à tirer à la main*, il faut le faire aller doucement, & le tirer ſouvent en arriere ; mais ſi c'eſt par engourdiſſement d'épaules ou par roideur de cou, il faut tâcher de l'aſſoupir avec le caveſſon à la neucaſtle.

TIRER, *en terme de Fondeur de petit plomb*, c'eſt mettre le plomb fondu dans le moule pour y former la branche. *Voy.* MOULE & BRANCHE.

TIRER LA SOIE. *V. l'art.* SOIE.

TIRER LES ARMES, *Reliûre*. Pour cet effet on paſſe une couche légere de blanc d'œuf ſur la place de l'arme ; ce blanc d'œuf ſe lave avec un linge pour en ôter la ſuperficie ; on met une couche d'eau pure, puis on poſe l'or ; quand le cuir eſt un peu eſſoré, on met un côté du livre en preſſe, avec l'arme qui doit être un peu chaude, on ſerre la preſſe ſuffiſamment pour qu'elle s'imprime également ; le livre étant retiré de preſſe, on eſſuie le trop de l'or avec un linge un peu mouillé. *Voy. la preſſe à tirer des armes.*

TIRER L'OR, eſt l'action de réduire un lingot en fil extrêmement délié en le faiſant paſſer à différentes fois dans des filieres toujours moins grandes : ce qui déſigne pluſieurs opérations, dont la premiere ſe fait par le moyen de l'argue, *v.* ARGUE, où huit hommes *tirent* le lingot qu'on a introduit dans une fort groſſe filiere. Enſuite on le paſſe dans un ras qui eſt beaucoup moins gros, puiſque quatre hommes ſuffiſent pour l'en tirer. *V.* RAS. Quand le lingot eſt devenu de la groſſeur d'une plume, on le dégroſſit, *v.* DÉGROSSIR, il paſſe après cela dans les mains de l'avanceur, *v.* AVANCEUR, & de-là les tourneuſes le prennent pour le mettre au degré de fineſſe que le tireur le ſouhaite. *V.* TIREUR D'OR.

TIRER DE LONG, *Vénerie*. Il ſe dit de la bête qui s'en va ſans s'arrêter.

Tirer ſur le trait; il ſe dit du limier qui trouve la voie & veut avancer.

Tirez chiens, *tirez*; c'eſt le terme dont on ſe ſert pour faire ſuivre les chiens quand on les appelle.

TIRER UNE VOLÉE DE CANON, *Art milit.*, c'eſt *tirer* pluſieurs pieces ou pluſieurs coups de canon.

Tirer le canon à toute volée; c'eſt élever la piece & la *tirer* en raſe campagne ſans lui donner d'objet ni de but : on meſure cette portée depuis la piece juſqu'à l'endroit où le boulet s'eſt arrêté.

Tirer un mortier à toute volée; c'eſt le placer ſur ſon affut, de maniere que le mortier faſſe un angle de 45 degrés avec la ligne horiſontale. *V.* MORTIER, JET.

Si tous les ſoldats, dit M. de Folard, étoient auſſi-bien exercés à *tirer* que les flibuſtiers, il arriveroit dans les combats, qu'en deux heures de tems la perte de tout le monde termineroit la journée. (*Q*)

TIRER, *Marine*. On dit qu'un vaiſſeau *tire* tant de pieds d'eau pour être à flot. *V.* TIRANT D'EAU.

TIRER A LA MER, *Marine*, c'eſt prendre le large, s'éloigner des côtes, de quelque terrein, ou de quelque vaiſſeau.

TIRER *une lettre de change*, *Comm.*, c'eſt l'écrire, la ſigner, & la donner à celui qui en a payé le contenu, pour la recevoir en un autre endroit. Il ne faut *tirer de lettre de change* qu'on ne ſoit certain qu'elle ſera acceptée & payée. *Voy.* LETTRE DE CHANGE, ACCEPTER, *&c.*

TIRER *en ligne de compte*, *Comm.*, ſignifie *porter ſur ſon livre* en débit ou en crédit; c'eſt-à-dire, en recette ou en dépenſe, un article qu'on a reçu ou payé pour quelqu'un avec lequel on eſt en compte ouvert. *V.* COMPTE, LIVRES, *&c. Dict. de comm.*

TIRER *l'oiſeau, terme de Fauconnerie*; c'eſt le faire becqueter en le paiſſant.

TIRÉSIAS, ſ. m. *Myth.* Héſiode, Homere, Hygin, & autres mythologues, ont pris plaiſir à broder diverſement l'hiſtoire de ce fameux devin de l'antiquité, & à donner des cauſes merveilleuſes à ſon aveuglement naturel. L'hiſtoire dit qu'il eut à Orchomene un oracle célebre pendant quelques ſiecles, mais qui fut réduit au ſilence, après qu'une peſte eut déſolé la ville. Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous dans cette contagion. Il y avoit à Thebes un lieu appellé *l'obſervatoire de Tirésias*, c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures. Diodore ajoute que les habitans lui firent de pompeuſes funérailles, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. (*D. J.*)

TIRET, ſ. m. *Gramm.*, c'eſt un petit trait droit & horiſontal, en cette maniere —, que les imprimeurs appellent *diviſion*, & que les grammairiens nomment *tiret* ou *trait d'union*.

Les deux dénominations de *diviſion* & *d'union* ſont contradictoires, & toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne & qu'il finit au commencement de la ligne ſuivante, ce mot eſt réellement diviſé; & le *tiret* que l'on met au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le ſigne de cette diviſion: les grammairiens le regardent comme un ſigne qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot ſéparées par le fait. C'eſt pourquoi je préférerois le mot de *tiret*, qui ne contredit ni les uns, ni les autres, & qui peut également s'accommoder aux deux points de vue.

M. du Marſais a détaillé, *art.* DIVISION, les uſages de ce caractere dans notre orthographe: mais il en a omis quelques-uns que j'ajouterai ici.

1°. Dans ſon troiſieme uſage, il auroit dû obſerver que le mot *ce* après les verbes *être* ou *pouvoir*, doit être attaché à ces verbes par un *tiret*: *qu'eſt-ce que Dieu? étoit-ce mon frere? ſont-ce vos livres? qui pourroit-ce être? eût-ce été lui-même?*

2°. Lorſqu'après les premieres ou ſecondes perſonnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*; on les joint au verbe par un *tiret*, & l'on mettroit même un ſecond *tiret*, s'il y avoit de ſuite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *dépêche-toi*, *donnez-moi*, *ſiattons-nous-en*, *tranſportez-vous-y*, *accordez-la-leur*, *rends-le-lui*, *&c.* On écriroit *faites-moi lui parler*, & non *faites moi lui parler*, parce que *lui* eſt complément de *parler*, & non pas de *faites*.

3°. On attache de même par un *tiret* au mot précédent les particules poſtpoſitives *ci*, *là*, *çà*, *dà*; comme *ceux-ci*, *cet homme-là*, *ob-çà*, *oui-dà*. On écrivoit cependant *de çà*, *de là*, *il eſt allé là*, *venez çà*, ſans *tiret*; parce que *çà* & *là*, dans ces exemples, ſont des adverbes, & non des particules. *V.* PARTICULE. (*B. E. R. M.*)

TIRET, *terme de Praticien*; c'eſt une petite bande de parchemin longue & étroite, qu'on tortille après l'avoir mouillée, & dont on ſe ſert pour attacher les papiers. (*D. J.*)

TIRETAINE, ſ. f. *Lainage*, ſorte d'étoffe dont la chaine eſt ordinairement de fil, & la trame de laine. *Savary.* (*D. J.*)

TIRETOIRE, ſ. m. *Tonnellerie*, eſt un outil dont les tonneliers ſe ſervent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'eſt un morceau de bois de cinq ou ſix pouces de groſſeur, & long de près de deux piés; il eſt arrondi par le côté qui lui ſert de manche, & applati par l'autre bout & garni de fer. Vers le milieu, il y a une mortaiſe dans laquelle eſt attaché par une cheville de fer, un morceau de fer mobile d'environ 10 pouces de longueur recourbé par l'autre bout en-dedans. On accroche le cerceau par-deſſus avec la piece de fer, & appuyant ſur le jable le bout applati de l'inſtrument, on

pese sur le manche. Cette opération attire le cerceau, & le fait entrer sur le jable, & on l'enfonce ensuite avec le maillet, en frappant dessus.

TIREUR, s. m. *Gramm. Jurispr.*, est celui qui tire une lettre de change sur une autre personne, c'est-à-dire, qui prie cette personne de payer pour lui à un tiers la somme exprimée dans cette lettre. *V.* CHANGE & LETTRE DE CHANGE. (*A*)

TIREUR, *Commerce de banque*, c'est celui qui tire ou fournit une lettre de change sur son correspondant ou commissionnaire, portant ordre de payer la somme y contenue, à la personne qui lui en a donné la valeur, ou à celui en faveur duquel cette personne aura passé son ordre. *Ricard.* (*D. J.*)

TIREUR, *terme d'ouvrier*, chez les ferrandiniers, gaziers, & autres ouvriers en étoffes de soie façonnées ou brochées, c'est le compagnon qui tire les ficelles du simblot, qui servent à faire la figure, ou le brocher des étoffes. On dit une *tireuse*, quand c'est une femme qui tire. (*D. J.*)

TIREUR, *Fonte de la dragée au moule.* On appelle ainsi l'ouvrier qui tire dans la chaudiere le plomb fondu, & qui le verse dans les moules pour en former des dragées ou des balles pour les armes à feu. *V.* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

TIREUR, *chez les Gaziers*, c'est un compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire le brocher des gazes.

Pour savoir quelles ficelles il faut tirer, cet ouvrier doit avoir lu auparavant le dessin, c'est-à-dire, avoir passé autant de petites cordes à nœuds coulans, que le lisseur en a nommées. Cette lecture du dessin est ce qu'il y a de plus curieux & de plus difficile dans la monture de ces métiers; & l'on a besoin pour cela d'habiles ouvriers, principalement quand le dessin est fort chargé. *V.* DESSIN.

TIREUR D'OR ET D'ARGENT, est un artisan qui tire l'or & l'argent, qui le fait passer de force à travers les pertuis ou trous ronds & polis de plusieurs especes de filieres qui vont toujours en diminuant de grosseur, & qui le réduit par ce moyen en filets très-longs & très-déliés, que l'on nomme *fil d'or* ou *d'argent*, ou *de l'or* ou *de l'argent trait.*

Les *tireurs d'or & d'argent*, sont aussi batteurs & écacheurs d'or & d'argent, parce que ce sont eux qui se mêlent de battre ou écacher l'or & l'argent trait, pour l'applatir ou le mettre en lame, en le faisant passer entre les deux rouleaux d'acier poli, d'une sorte de petite machine nommée *moulin à battre* ou *à écacher*. *V.* OR.

Les statuts de la communauté des *tireurs* & batteurs d'or de Paris se trouvent insérés dans le recueil des statuts, ordonnances & privileges accordés en faveur des marchands orfevres-joailliers. Ils prêtent serment à la cour des monnoies.

L'élection des jurés se fait le 3 janvier, de même que celle des deux maîtres examinateurs des comptes; & le premier décembre s'élisent les maîtres ou couriers de la confrérie.

La communauté est réduite à quarante maîtres de chef-d'œuvres; il est défendu de ne plus recevoir de maîtres de lettres.

Tout apprenti, même les fils de maîtres, doivent avoir douze ans accomplis, & ne peuvent être reçus à la maîtrise, qu'ils n'aient fait un apprentissage de cinq ans, & qu'ils n'aient fini le chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut obliger qu'un apprenti à la fois, & chaque apprenti doit servir dix années chez les maîtres en qualité de compagnon, avant que d'avoir droit de tenir boutique, ni de travailler pour son compte.

Tout maître doit avoir sa marque enregistrée au greffe de la monnoie, & empreinte sur une table de cuivre.

L'ouvrage des *tireurs* doit se vendre au poids du roi, huit onces au marc, & de huit gros à l'once, & non au poids subtil, vulgairement appellé *le poids de Lyon.*

L'argent fin fumé est défendu sous peine de confiscation & 2000 liv. d'amende.

L'or ou l'argent doit être filé sur la soie teinte, & non sur la crue, & le faux seulement sur le fil.

Maniere de tirer l'or & l'argent fin. On prend d'abord un lingot d'argent du poids de 35 à 36 marcs, que l'on réduit par le moyen de la forge, en forme de cylindre, de la grosseur à-peu-près d'un manche à balai.

Après que le lingot a été ainsi forgé, on le porte à l'argue où on le fait passer par huit ou dix pertuis d'une grosse filiere, que l'on nomme *calibre*, tant pour l'arrondir plus parfaitement, que pour l'étendre jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la

groſſeur d'une canne, ce qui s'appelle *tirer à l'argue* ou *apprêter pour dorer*.

A. N. L'argue eſt compoſé d'un billot d'environ 18 pouces en quarré ſur 5 piés de haut, & d'un gros arbre ou pivot de 9 à 10 piés de haut où un cable eſt attaché. Le billot eſt ſcellé de trois piés en terre, en ſorte qu'il n'en paroit qu'un bout de 2 piés que l'on nomme la *tête de l'argue*.

Cette tête a deux entailles de 18 pouces de profondeur, l'une en large & l'autre en long; celle en large ſert à placer & à appuyer les filieres, & celle en longueur eſt deſtinée à faire paſſer les lingots par les pertuis des filieres. L'arbre eſt placé perpendiculairement entre deux gros poteaux où il eſt enclavé, de maniere qu'on peut le faire tourner quand on veut par le moyen de deux barres longues de 24 piés qui paſſent au travers en croix, de même que celle d'un cabeſtan.

Il y a auſſi de groſſes tenailles courtes, dont les mords ſont crénelés en dedans, & les branches crochues par les extrêmités. Les mords ſervent à ſerrer le bout des lingots, & les crochets pour accrocher les tenailles à l'un des bouts du cable; l'autre extrêmité eſt attachée au corps de l'arbre, que huit hommes font tourner par le moyen des barres, de maniere que le cable venant à ſe tortiller ſur l'arbre, il ſe roidit de telle ſorte, & avec tant de force, qu'il attire avec lui la tenaille & le lingot qui s'alonge & s'amenuiſe à meſure qu'il paſſe par le pertuis de la filiere. Pour que le lingot paſſe avec plus de facilité, on le frotte de cire neuve.

Le lingot ayant été tiré, comme il vient d'être dit, eſt reporté chez le tireur d'or, où il eſt limé avec exactitude ſur toute ſa ſuperficie, pour ôter la craſſe qui peut y être reſtée de la forge; puis on le coupe par le milieu, ce qui forme deux lingots d'égale groſſeur, longs d'environ 24 à 25 pouces, que l'on fait paſſer par quelques pertuis de calibre, ſoit pour abaiſſer les crans ou inégalités que la lime y a pu faire, ſoit auſſi pour le rendre le plus uni qu'il eſt poſſible.

Lorſque les lingots ont été ainſi diſpoſés, on les fait chauffer dans un feu de charbon pour leur donner le degré de chaleur propre à pouvoir recevoir l'or que l'on y veut appliquer; ce qui ſe fait de la maniere ſuivante.

On prend des feuilles d'or, chacune du poids d'environ 12 grains, & de 4 pouces au moins en quarré, que l'on joint 4, 8, 12 ou 16 enſemble, ſuivant qu'on deſire que les lingots ſoient plus ou moins ſurdorés; & lorſque ces feuilles ont été jointes de maniere à n'en plus former qu'une ſeule, on frotte les lingots tout chauds avec un brunifſoir, puis on applique en longueur ſur toute la ſuperficie de chaque lingot, ſix de ces feuilles préparées, par deſſus leſquelles on paſſe la pierre de ſanguine pour les bien unir.

Après que les lingots ont reçu leur or, on les met dans un nouveau feu de charbon pour y prendre un certain degré de chaleur; & lorſqu'ils en ſont retirés, on repaſſe par deſſus une ſeconde fois la pierre de ſanguine, ſoit pour bien ſouder l'or, ſoit auſſi pour achever de le polir parfaitement.

Les lingots ayant été ainſi dorés, ſont reportés à l'argue, où on les fait paſſer par autant de pertuis de filiere qu'il eſt néceſſaire, (ce qui peut aller environ à 40) pour les réduire à-peu-près à la groſſeur d'une plume à écrire.

Enſuite on les reporte chez le *tireur* d'or pour les dégroſſir, c'eſt-à-dire, les faire paſſer par une vingtaine de pertuis d'une ſorte de filiere moyenne qu'on appelle *ras*; ce qui les réduit à la groſſeur d'un ferret de lacet.

Le dégroſſage ſe fait par le moyen d'une eſpece de banc ſcellé en plâtre, que l'on nomme *banc à dégroſſer*, qui n'eſt qu'une maniere de petite argue que deux hommes peuvent faire tourner.

Après que les lingots ont été dégroſſés & réduits, comme on vient de le dire, & à la groſſeur d'un ferret de lacet, ils perdent leur nom de *lingots* pour prendre celui de *fil d'or*. Ce fil eſt enſuite tiré ſur un autre banc, que l'on nomme *banc à tirer*, où on le fait paſſer par vingt nouveaux pertuis d'une eſpece de filiere appellée *prégaton*; après quoi il ſe trouve en état d'être paſſé par la plus petite filiere, qu'on nomme *fer à tirer*, pour le porter à ſon dernier point de fineſſe; ce qui ſe pratique de la maniere ſuivante.

Premierement, on paſſe le fil d'or par le trou du fer à tirer appellé *pertuis neuf*, qu'on a auparavant retréci avec un petit marteau ſur un tas d'acier, & poli avec un petit poinçon d'acier très-pointu, que l'on nomme *pointe*. Ce pertuis eſt ainſi retréci

& repoli successivement avec de pareilles pointes, toujours de plus fines en plus fines, & le fil y est aussi successivement tiré jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'un cheveu.

Ce qui paroît de plus admirable, est que tout délié & tout fin que soit ce fil, il se trouve si parfaitement doré sur toute sa superficie, qu'il seroit assez difficile de s'imaginer, sans le savoir, que le fond en fût d'argent.

Le fil d'or en cet état s'appelle *or trait*, & peut s'employer en crépines, boutons, cordons de chapeau, & autres semblables ouvrages.

Il faut remarquer qu'avant que l'or trait soit réduit à cet extrême point de finesse, il a dû passer par plus de 140 pertuis de calibre, de filiere, de ras, de prégaton, & de fer à tirer, & que chaque fois qu'on l'a fait passer par un de ces pertuis, on l'a frotté de cire neuve, soit pour en faciliter le passage, soit aussi pour empêcher que l'argent ne se découvre de l'or qui est dessus.

Pour disposer l'or trait à être filé sur la soie, il faut l'écacher ou applatir, ce que plusieurs appellent *battre l'or*, & le mettre en lame. On lui donne cette façon, en le faisant passer entre deux rouleaux d'une petite machine nommée *moulin à battre*, ou *moulin à écacher*.

Ces rouleaux qui sont d'un acier très-poli, environ de trois pouces de diametre, c'est-à-dire, épais de douze ou quinze lignes, & très-serrés l'un contre l'autre sur leur épaisseur, sont tournés par le moyen d'une manivelle attachée à l'un des deux qui fait mouvoir l'autre; en sorte qu'à mesure que le fil trait passe entre les deux rouleaux, il s'écache & s'applatit, sans pourtant rien perdre de sa dorure, & il devient en lame si mince & si flexible, qu'on peut aisément le filer sur la soie, par le moyen d'un rouet & de quelques rochets ou bobines passées dans de menues broches de fil.

Lorsque l'or en lame a été filé sur la soie, on lui donne le nom de *fil d'or*.

Quand on ne veut avoir que de l'argent trait, de l'argent en lame, ou du fil d'argent, on ne dore point les lingots; à cela près, tout le reste se pratique de la même maniere que pour l'or trait, l'or en lame, & le filé doré.

L'or & l'argent trait battu, ou en lames de Lyon, se vend par bobines de demi-once, & d'une once net, c'est-à-dire, sans comprendre le poids de la bobine & ses différens degrés de finesse, se distinguent par des *P*, depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur, en sorte que celui d'un *P* est le plus gros, & que celui de sept *P* est le plus fin, que l'on appelle à cause de cela *superfin*.

L'or & l'argent trait, battu ou en lame, qui se fabrique à Paris, se débite en bobines de différens poids; & ses divers degrés de finesse ou de surdorure sont indiqués par des numéros depuis 50 jusqu'à 72, qui vont toujours en diminuant de grosseur, & en augmentant de surdorure; de maniere que celui du n°. 50 est le plus gros & le moins surdoré, & celui du n°. 72 est le plus fin & le plus surdoré, & ainsi des autres numéros à proportion.

Les filés d'or & d'argent de Lyon se vendent tout devidés sur des bobines de différens poids, & leurs divers degrés de finesse sont distingués par un certain nombre d'*S*; en sorte que l'on commence par une *S*, qui est le plus gros, & que l'on finit par sept *S*, qui est le plus menu: ainsi l'on dit *du* une *S*, *du* deux *S*, *du* trois *S*, *du* quatre *S*, *du* quatre *S* & demie, *du* cinq *S*, *du* cinq *S* & demie, *du* six *S*, & *du* sept *S*, autrement *du* superfin. Ceux d'une, deux, trois & quatre *S*, sont par bobines de quatre onces, & ceux de quatre *S* & demie, de cinq, de cinq & demie, de six & de sept *S*, sont par bobines de deux onces, le tout net.

Il y a des filés d'or & d'argent que l'on nomme *filés rebours*, parce qu'ils ont été filés à contre-sens, c'est-à-dire, de gauche à droite. Ces sortes de filés ne s'emploient qu'en certains ouvrages particuliers, comme crépines, franges, molets, & autres semblables qui ont des filets pendans; il en entre aussi dans la boutonnerie.

On compte de cinq sortes de filés d'or & d'argent rebours, qui se distinguent par une demie *S*, par une *S*, par deux *S*, par trois *S* & par quatre *S*, qui vont en diminuant de grosseur; de maniere que celui d'une demie *S* est le plus gros, & celui de quatre *S* le plus fin: ces sortes de filés d'or & d'argent sont ordinairement par bobines de quatre onces net.

Ce qu'on appelle *or de Milan*, est de l'argent trait que l'on a écaché ou applati en lames très-minces & très-déliées d'une

certaine longueur, qui ne ſont dorées que d'un côté; de ſorte que venant à être filées, on n'apperçoit plus que de l'or, le côté de l'argent ſe trouvant entiérement caché.

La maniere de ne dorer les lames que d'un côté, eſt un ſecret très-ingénieux & très-particulier, dont les ſeuls *tireurs* d'or de Milan ſont en poſſeſſion depuis long-temps. Ceux de Paris & de Lyon ont pluſieurs fois tenté de les imiter; mais ç'a toujours été ſans un ſuccès parfait.

Les filés d'or de Milan viennent par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs degrés de fineſſe ſe diſtinguent par un certain nombre d'*S*, de même que ceux de Lyon.

Maniere de tirer l'or & l'argent faux, pour le diſpoſer à être employé en trait, en lame, ou en filé, ainſi que le fin. On prend du cuivre rouge appelié *rozette*, dont on forme, par le moyen de la forge, un lingot ſemblable à celui de l'argent; on le tire à l'argue, puis on fait des cannelures ou filets ſur toute ſa longueur avec une eſpece de lime platte dentelée par les bords en façon de peigne, que l'on nomme *griffon*; après quoi on applique deſſus ſix feuilles d'argent, chacune du poids d'environ 18 grains: enſuite on chauffe le lingot dans un feu de charbon, d'où étant retiré on paſſe le bruniſſoir par-deſſus, juſqu'à ce que les feuilles ſoient bien unies; puis on y applique encore ſix nouvelles feuilles d'argent ſemblables aux précédentes, & l'on emploie ainſi une once & demie d'argent en feuille ſur un lingot de cuivre d'environ vingt marcs.

Le lingot ainſi argenté ſe remet dans un feu de charbon où il chauffe juſqu'à un certain degré de chaleur; & lorſqu'il a été retiré du feu, on paſſe par-deſſus le bruniſſoir, ſoit pour ſouder l'argent, ſoit auſſi pour le rendre tout-à-fait uni.

Enſuite on le fait paſſer par autant de trous de filiere qu'il eſt néceſſaire, pour le réduire de même que l'or & l'argent fin à la groſſeur d'un cheveu: en cet état c'eſt ce qu'on nomme *du faux argent trait*, ou *de l'argent trait faux*.

Quand on deſire avoir de l'or trait faux, on porte le lingot tout argenté à l'argue, où on le fait paſſer par ſept ou huit pertuis de calibre; puis on le dore de la même maniere que les lingots d'argent fin; & l'on obſerve au ſurplus toutes les circonſtances marquées pour les autres de fils traits.

L'or & l'argent traits faux s'écachent & ſe filent de même que le fin; avec cette différence néanmoins que le fin doit être filé ſur la ſoie, & que le faux ne ſe doit faire que ſur du fil de chanvre ou de lin.

L'or & l'argent faux, ſoit trait, ſoit battu ou en lame, vient pour la plus grande partie d'Allemagne, particuliérement de Nuremberg, par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs différens degrés de fineſſe ſe diſtinguent par des numéros depuis un juſqu'à ſept, toujours en diminuant de groſſeur; de ſorte que le premier numéro eſt le plus gros, & que le dernier eſt le plus fin. Il s'en fabrique quelque peu à Paris, qui eſt fort eſtimé pour ſa belle dorure, dont les bobines ne ſont point numérotées, ſe vendant au poids, à proportion qu'il eſt plus ou moins argenté ou ſurdoré.

Tirer & filer l'or. Pour préparer la matiere propre à être tirée, on commence à fondre un lingot d'argent, c'eſt-à-dire, une partie de matiere d'argent, ſoit piaſtre, vaiſſelle, *&c.* pour en compoſer un lingot dont le poids eſt ordinairement de 50 marcs environ. Il eſt d'une néceſſité indiſpenſable que cette matiere ſoit bien purgée de l'alliage qui pourroit s'y trouver, tant pour faire un filé plus brillant que pour le tirer plus fin. C'eſt pour cela même que l'argent, dont le titre le plus haut eſt de 12 deniers de fin, doit être pour le lingot de 11 deniers & 20 grains au moins, n'étant pas poſſible de le porter à ce degré de fineſſe de 12 deniers de fin, attendu les matieres néceſſaires, telles que le plomb, *&c.* qui doivent aider à la fonte.

Le lingot fondu & examiné pour le titre eſt porté chez le forgeur, où il eſt diviſé ſous le marteau en trois parties égales, & autant rondes qu'il eſt poſſible, pour être paſſé à l'argue. On donne ce nom au laboratoire, où chaque barre du lingot étant paſſée dans une filiere plus étroite que la barre même, étant tirée à l'aide d'une tenaille dentée qui tient la pointe de la barre, & étant paſſée ſucceſſivement dans différens trous, plus petits les uns que les autres, elle eſt réduite à une groſſeur aſſez convenable, pour que deux hommes ſeuls puiſſent achever de la rendre encore plus fine.

Le trait se divise ordinairement en trois parties principales pour la grosseur. La premiere est appellée *lancé*, beaucoup plus fine qu'un cheveu ; la deuxieme *superfin fin* ; la troisieme *superfin ordinaire* ; cette derniere partie est de la grosseur d'un cheveu. Tout ce qui vient d'être dit ne concerne précisément que le trait d'argent. Le trait d'or ne se tire pas autrement ; & à proprement parler, ce qui est appellé *or* dans les manufactures, n'est autre chose que de l'argent doré.

Pour faire le trait d'or, on dore le lingot en barre au sortir de la forge, & avant de le passer à l'argue. Le lingot pour or doit être disposé à la fonte d'une autre façon que le lingot pour argent, c'est-à-dire, que les affineurs ou fondeurs doivent avoir soin de le rendre plus dur, afin que les feuilles d'or qui servent à le dorer, ne s'enterrent pas dans la matiere d'argent, & se soutienne toujours dessus, pour que l'or soit plus brillant. De là vient que le filé d'or est toujours plus pesant que le filé d'argent. On penseroit que l'or dont il est chargé cause l'augmentation du poids, ce qui n'est pas, puisque un lingot de 50 marcs n'emploiera pas un marc d'or pour le dorer. La véritable raison de la différence de ce poids ne vient donc que de ce que le lingot étant plus dur, le trait ne peut pas être tiré si fin que l'argent. D'ailleurs, quand il seroit possible de le tirer aussi fin, la qualité de l'or qui n'est que superficielle sur matiere d'argent, n'auroit plus aucune apparence, attendu la finesse du trait.

Pour dorer le lingot, il faut chauffer une barre d'argent bien ronde & bien polie, jusqu'à ce qu'elle rougisse, après quoi le tireur d'or couche au long & autour de ladite barre des feuilles d'or, telles qu'on les trouve chez les Batteurs d'or, en quantité proportionnée à la qualité qu'il veut donner au trait qu'il se propose de faire, & après les avoir couchées, il les frotte avec une pierre bien polie pour les attacher au lingot, de façon que la barre d'argent & les feuilles ne composent qu'un tout. Les or les plus bas sont dorés à 28 feuilles couchées les unes sur les autres, & lissées avec la pierre à polir. Les or les plus hauts ne passent guere 56 feuilles. Le superflus ou excédent des feuilles qu'on voudroit ajouter, deviendroit inutile, & empêcheroit même la barre d'être tirée comme il faut. Le frottement sur les feuilles se fait au fur & à mesure qu'on couche les feuilles de six en six, ou de huit en huit feuilles. Il faut beaucoup plus de soin pour tirer l'or que l'argent, & sur-tout que les filieres soient extraordinairement polies, parce que si par hasard il s'en trouvoit quelqu'une qui grattât la barre, ou la gavette, ou le trait, la partie grattée blanchissant, seroit continuée jusqu'à la fin ; parce que quoique le lingot soit bien doré, en quelque cas ou en quelque temps que vous rompiez la barre, ou la gavette, elle sera toujours blanche en dedans ; l'or, comme on l'a déja dit, n'occupant que la superficie du lingot, dont la dureté, par sa préparation, lui empêche de pénétrer plus avant, & lui donne plus de brillant.

Lorsque l'argent ou l'or est tiré, il s'agit de le filer ; & pour parvenir à cette opération, il faut l'écacher, ou écraser sous deux roues ou meules dont la circonférence est d'un acier si poli, qu'il ne faut pas qu'il y ait une légere tache.

Le trait, quelque fin qu'il puisse être, s'applatit en passant entre les meules du moulin sortant du roquetin. Le trait passe dans un livret sur lequel est un petit poids de plomb qui le tient en regle, & empêche qu'il ne vienne plus vîte que le moulin ne le distribue, & ayant passé entre les deux meules, il s'enroule sur un autre petit roquetin appellé *roquetin de lame*, parce que le trait, quoique fin & rond, étant écaché, ne forme plus qu'une lame, que c'est cette même lame, laquelle enveloppant la soie sur laquelle elle est montée, forme ce qu'on appelle le *filé*.

Fileur d'or. La façon de filer l'or & l'argent n'est autre chose que de coucher sur la soie qui doit être très-belle, le fil d'or ou d'argent, après qu'il a été écaché ou applati sous la meule du moulin du *tireur d'or* ou guimpier.

Cette opération se fait à l'aide d'un rouet tourné par quelqu'un. La méchanique de ce rouet est si ingénieuse, qu'avec une seule manivelle, celui ou celle qui tourne la machine fait mouvoir plus de cent pieces séparées. La manivelle attachée à l'arbre de la roue, indique que lorsque la roue est en mouvement, la corde sans fin, qui enveloppe la fusée de l'arbre de la même roue, venant passer en croisant dessous les poulies, enveloppant

enſuite la roue de l'arbre taillé en fuſée, l'on ne peut pas tourner que toutes ces parties enveloppées par cette même corde ne tournent auſſi : à chaque taille de l'arbre eſt paſſé une corde ſans fin, appellée *corde d'attirage*, laquelle paſſant dans des poulies, vient envelopper une partie cavée du cueilleux, & lui donne un mouvement lent ou prompt, au *prorata* de la grande ou petite canelure de l'arbre autour de laquelle elle ſe trouve, de façon qu'au moyen de toutes ces liaiſons la grande roue, celle de l'arbre à laquelle il eſt attaché, les cueilleux tournent tous enſemble; c'eſt le premier mouvement du rouet. Le ſecond mouvement eſt démontré ailleurs. Cette même grande roue a une corde aſſez forte, laquelle paſſant dans ſa cannelure, vient envelopper une poulie cavée, adhérente & fixée à l'arbre d'une roue appellée *la roue de piece*.

Voilà donc une ſeconde roue miſe en mouvement par la ſeule manivelle. Cette roue de piece a pluſieurs cavités ou rainures dans leſquelles paſſe une corde très-fine, laquelle enveloppant les pieces montées, & entrant dans une rainure fort étroite, fait tourner toutes celles qu'elle enveloppe. Le nombre de ces pieces eſt ordinairement de 16 dans les grands rouets. La poulie cavée indique parfaitement le mouvement de la roue de piece, au moyen de celui qui eſt donné à la grande roue. Cette même roue de piece doit avoir quatre cannelures, dans leſquelles paſſe la corde qui donne le mouvement aux ſeize pieces dont le rouet eſt monté; & cette corde doit être paſſée ſi artiſtement, qu'elle prenne toutes les pieces de quatre en quatre, & les faſſe toutes tourner dans un même ſens.

Par la démonſtration qui vient d'être faite, on peut concevoir le mouvement de toutes les pieces qui compoſent le rouet. Il ne s'agit maintenant que de démontrer de quelle façon la lame d'or ou d'argent ſe couche ſur la ſoie. La ſoie eſt enroulée ſur ſeize bobines; les brins de cette même ſoie viennent paſſer ſous une baguette de verre, & étant portés au travers & dans le trou d'un fer, viennent s'enrouler ſur les cueilleux, de façon que quand les cueilleux tournent, ils tirent la ſoie des bobines & l'enroulent. Or pour que cette ſoie ſoit couverte de la lame d'or ou d'argent, le roquetin eſt ajuſté ſur la partie qui porte les canons; ſur le roquetin eſt la lame, laquelle eſt arrêtée avec la ſoie, la piece tournant d'une viteſſe extraordinaire, la lame paſſe ſur une petite poulie de verre, dans laquelle eſt paſſée un petit crochet de fil de fer. Le roquetin étant mobile ſur la piece, & arrêté très-légérement à meſure que cette même piece tourne, la lame ſe porte autour de la ſoie qu'elle enveloppe; & la ſoie enveloppée étant tirée par le cueilleux, le filé ſe trouve fait. Il faut obſerver que le roquetin de lame tourne dans un ſens contraire à la piece qui le ſupporte, & que les bobines ſur leſquelles eſt la ſoie deſtinée à faire le filé, ſont arrêtées légérement par un fil de laine qui enveloppe la cavité qui ſe trouve dans un des bords extérieurs de la bobine. Cette laine qui eſt arrêtée d'un bout à la bobiniere, s'enroule de l'autre ſur une cheville, à l'aide de laquelle on reſſerre ou on lâche à diſcrétion, en tournant la cheville du côté néceſſaire pour l'opération.

Le roquetin de lame eſt arrêté de même ſur la piece.

Il faut obſerver encore que l'arbre qui eſt taillé en ſeize parties pour les rouets à ſeize; & chaque partie taillée en pain-de-ſucre & cannelée n'eſt travaillée de cette façon que pour faire le filé plus ou moins couvert, c'eſt-à-dire, plus ou moins cher, parce que plus il eſt couvert, moins il prend de ſoie, & moins il eſt couvert, plus il en prend. Or comme l'arbre, au moyen des cordes d'attirage, donne le mouvement plus ou moins prompt aux cueilleux, il arrive que quand la corde eſt paſſée dans la cannelure dont la circonférence eſt la plus grande, elle fait tourner le cueilleux plus vite, lequel ramaſſe le filé plus promptement. Conſéquemment la lame qui l'enveloppe & qui feroit, par exemple, cinquante tours autour du fil de ſoie dans la longueur d'un pouce, la corde étant paſſée ſur la plus grande circonférence de l'arbre, en fera plus de ſoixante, ſi la corde eſt paſſée plus bas, ce qui fera dix tours de lame de moins dans la longueur d'un pouce, par conſéquent un filé plus riant; c'eſt le terme. Le cueilleux doit auſſi avoir deux ou trois cannelures de différens diametres du côté droit, pour ſuppléer à celles de l'arbre. Ces cannelures différentes ſont d'autant plus néceſſaires, que lorſque le cueil-

leux se remplit de filé; son tour étant plus grand, il ramasse bien plus vîte : pourlors il faut baisser dans les cannelures de l'arbre, & augmenter dans celles du cueilleux.

Afin que le filé se roule avec égalité sur les cueilleux, on a eu soin de faire de petits trous dans la partie du rouet qui leur est supérieure; ces trous servent à placer une cheville de laiton bien polie, qui conduit le fil dans la partie désirée du cueilleux. En remuant avec soin ces chevilles, on empêche le filé de faire bosse sur le cueilleux, qui se trouve par ce moyen toujours égal.

TIRIN, *v.* TARIN.

TIRINANXES, s. m. *Hist. mod.* Les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ont trois sortes de prêtres, comme ils ont trois sortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre, ou de la religion dominante, qui est celle des sectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes:* leurs temples se nomment *ochars;* on ne reçoit parmi eux que des personnes distinguées par la naissance & le savoir; on n'en compte que trois ou quatre qui sont les supérieurs de tous les autres prêtres subalternes que l'on nomme *gonnis;* tous ces prêtres sont vêtus de jaune, ils ont la tête rasée, & ils portent un éventail pour se garantir du soleil; ils sont également respectés des rois & des peuples, & ils jouissent de revenus considérables; leur regle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour, mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni consentir qu'on les tue. Leur culte & leur regle sont les mêmes que ceux des Talapoins de Siam. *V. cet article.* Leur divinité est *Buddou* ou *Poutsa*, qui est la même chose que *Siakka*, que *Fohi*, ou que *Sommana-Kodom.*

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus;* leur habillement, même dans leurs temples, ne les distingue point du peuple; leurs temples se nomment *deovels;* ils offrent du ris à leurs dieux; les *koppus* ne sont point exempts des charges de la société.

Le troisieme ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddeses*, & leurs temples se nomment *cavels;* ils se consacrent au culte des esprits, & font des sacrifices au diable, que les habitans craignent surtout dans leurs maladies; ce sont des coqs qui servent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddese* ou le prêtre : cet ordre est méprisé par les autres.

TIRIOLO, *ou* TYRIOLO, *Géog. mod.*, petite ville, ou bourg d'Italie, dans la Calabre ultérieure, proche du mont Apennin, à trois lieues, nord, de Squillace; c'est l'ancienne *Tyrus*, ville de la grande Grece. (*D. J.*)

TIRMAH, *terme de Calend.*, nom du quatrieme mois de l'année des anciens Perses; il répondoit à notre mois de décembre. (*D. J.*)

TIRNAU, TYRNAU, *ou* TIRNAVIA, *Géog. mod.*, ville de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, sur la riviere de Tirna, à 8 lieues au nord-est de Presbourg. Les Jésuites y avoient une belle église. *Long.* 35. 58. *lat.* 48. 32.

Sambuc (Jean) savant écrivain du seizieme siecle, naquit à *Tirnau* en 1531, & mourut à Vienne en Autriche en 1584 à 53 ans. Il fut extrêmement considéré à la cour des empereurs Maximilien II. & Rodolphe son fils, dont il devint conseiller & historiographe. On a de lui 1°. une grande histoire de Hongrie; 2°. les vies des empereurs romains, 3°. des traductions latines d'Hésiode, de Théophylacte, & d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon & de Thucydide; 4°. des commentaires sur l'art poétique d'Horace; 5°. des notes sur plusieurs auteurs grecs & latins. (*D. J.*)

TIRNSTEIN, *ou* TYRNSTEIN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur la rive gauche du Danube, un peu au-dessus de Stein. Cette place ne consiste qu'en deux rues, dont l'une conduit au bord du Danube. (*D. J.*)

TIROIR, s. m. *terme de Menuis.*, partie quarrée de cabinet, de table, d'armoire, de cassette, *&c.* qui est sous une autre piece, & qu'on tire par un anneau ou un bouton. (*D. J.*)

TIROIR, *en terme de Tondeur*, est une partie de la machine à friser, ainsi nommée parce qu'elle tire l'étoffe d'entre le frisoir & la table à friser, faite en forme de cylindre ou rouleau de bois tout garni de petites pointes de fil de fer très-fines & très-courtes, à-peu-près semblables à celles des cardes à carder la laine.

TIROIR, f. m. *terme de Fauconnerie*; appât qui sert aux fauconniers à rendre gracieux les oiseaux de proie, & à les reprendre au poing, soit avec des ailes de chapon, de coq d'inde, ou autre chose de leur goût. (*D. J.*)

TIROL, LE, *Géog. mod.*, *ou le* TYROL, comté d'Allemagne qui fait partie des états héréditaires de la maison d'Autriche. Il est borné au nord par la Baviere; au midi par une partie de l'état de Venise, au levant par la Carinthie & l'archevêché de Salzbourg, au couchant par les Suisses & les Grisons.

Le *Tirol* a autrefois fait partie de la Rhétie, & ensuite du duché de Baviere; enfin Elisabeth, comtesse de *Tirol*, le porta dans la maison d'Autriche, vers l'an 1289, par son mariage avec Albert, duc d'Autriche, depuis empereur. C'est un pays montagneux & assez stérile, excepté en pâturages. L'Adige y prend sa source. L'Un le traverse du midi au nord-est. On divise ce comté en quatre parties principales; savoir, le *Tirol* propre, les pays annexés, l'évêché de Brixen, & l'évêché de Trente. Inspruck est la capitale du *Tirol* proprement dit. (*D. J.*)

TIROMANCIE, f. f. *Divinat.*, espece de divination dans laquelle on se servoit de fromage. On ignore les cérémonies & les regles qu'on y pratiquoit.

Ce mot est composé du grec τυρος, *fromage*, & de μαντεια, *divination*.

TIRON, *Géog. mod.*, petite riviere d'Espagne dans la vieille Castille. Elle tire sa source des montagnes appellées *Sierra d'Occa*, & se jette dans l'Hebre, près de Brienes (*D. J.*)

TIRONES, f. m. *Art mil. des Rom.*, soldats apprentis, comme le mot latin le désigne; c'étoient des surnuméraires qui n'étoient point censés enrôlés, parce qu'ils ne prêtoient de serment qu'après avoir été reçus dans les légions à la place des morts, ou de ceux qui avoient fini le temps de leur service; cependant ils étoient toujours nourris & formés aux dépens de la république, jusqu'à ce qu'ils fussent soldats légionaires. *V.* LÉGION, & MILITAIRE, *discipline des Romains*. (*D. J.*)

TIROQUI, f. m. *Hist. nat. Botan.*, plante du Bresil qui a des feuilles comme le sainfoin; ses fleurs sont rousseâtres. C'est un remede efficace contre la dyssenterie. Les Brasiliens se font souffler la fumée de cette plante dans toutes sortes de maladies; on la regarde comme excellente contre les vers. Cette plante se flétrit après le coucher du soleil, & reprend sa vigueur lorsqu'il remonte sur l'horison.

TIR-RYF, *ou* TIR-RIF, *Géog. anc.*, petite île d'Ecosse, & l'une des Æbudes; on remarque cinq lacs dans cette île qui n'a que 12 milles de longueur, & quatre ou cinq de largeur. (*D. J.*)

TIRTOIR, *v.* TIRETOIRE.

TIRYNS, *Géog. anc.*, ville du Péloponnèse dans l'Argolide, selon Etienne le géographe. Cette ville, célebre par le séjour qu'y fit Hercule lorsqu'il étoit dans le Péloponnèse, existoit du temps d'Homere, qui l'appelle *bene munitam Tirynthem*. Strabon dit que sa forteresse fut bâtie par les cyclopes, que Prœtus mit en besogne. Elle fut détruite par les Argiens, & ne subsistoit plus du temps de Pline, *liv. IV. c. v.* Je crois que M. Fourmont s'est trompé quand il a cru l'avoir découverte dans son voyage de Grece en 1729. (*D. J.*)

TIRYNTHEUS, *Myth.*, c'étoit un des surnoms d'Hercule, à cause du séjour qu'il faisoit assez souvent dans la ville de Tirynthe en Argolide: on croit même qu'il y fut élevé. Après cet accès de fureur dans lequel il tua les enfans qu'il avoit eus de Mégare, l'oracle de Delphes lui ordonna d'aller se cacher pour quelque temps à Tirynthe. (*D. J.*)

TISÆUS, *Géog. anc.*, montagne de la Thessalie, selon Tite-Live, *l. XXVIII. c. v.* qui dit que c'est une pointe de montagne fort élevée. C'est le *Tisaum* de Polybe & de Suidas.

Apollonius, *liv. II.* met aussi dans la Thessalie un promontoire nommé *Tisæum*; mais son scholiaste ajoute que ce promontoire étoit dans la Thesprotie. (*D. J.*)

TISAR, f. m. *Glaces*. On nomme ainsi les ouvertures des fours à couler, par lesquelles le tireur entretient le feu, en y jetant continuellement des billettes. Chaque four a deux *tisars* & deux cheminées. (*D. J.*)

TISARIA, *Géog. mod.*, & *Cara-Hissar*, dans Paul Lucas, petite ville de l'Anatolie dans l'Amasie, c'est l'ancienne Diocésarée de Cappadoce. (*D. J.*)

TISCHANFFERRA, ſ. f. *Comm.*, c'eſt la plus petite meſure de Veniſe pour les liquides. Quatre *tiſchanfferras* font la quarte, quatre quartes le bigot, quatre bigots l'amphora, l'amphora tient ſeixante & ſeize muſtaches, dont les trente-huit font la botte. *V.* BOTTE. *Dict. de Comm.*

TISEBARICA, Géog. anc., contrée de l'Ethiopie. Elle commençoit près du port de Bérénice, & s'étendoit le long de la mer Rouge juſqu'au Moſchophages, ſelon Arrien, *II Péripl. p.* 1. La partie maritime de cette contrée étoit habitée par des Ichthyophages qui demeuroient épars ſous des chaumieres placées dans des paſſages étroits. Au dedans des terres habitoient des peuples barbares. (*D. J.*)

TISEUR, ſ. m. *Manufact. de glaces*, c'eſt dans les manufactures de glaces du grand volume, le nom de celui qui a ſoin d'entretenir le feu dans le four à couler. Ce *tiſeur* court ſans ceſſe & avec viteſſe autour du four, & met en paſſant dans les tiſars les billettes qu'il trouve toutes préparées ſur ſon paſſage. Le *tiſeur* ſe relaie toutes les ſix heures. (*D. J.*)

TISIA, Géog. anc., ville d'Italie, dans le pays des Brutiens. Ses habitans ſe nomment *Tiſiatæ*.

TISIDIUM, *Géog. anc.*, ville d'Afrique, dont Métellus, ſelon Saluſte, donna le commandement à Jugurtha. On croit que c'eſt la même que Ptolomée nomme *Thiſica*, ſituée entre la ville Thabraca & le fleuve Bagrada, au milieu du chemin d'Utique à Carthage, & dans la province que les Romains avoient en Afrique. (*D. J.*)

TISIPHONE, *Myth.*, une des furies couverte d'une robe enſanglantée. *Tiſiphone* eſt aſſiſe nuit & jour à la porte du tartare, où elle veille ſans ceſſe. Dès que l'arrêt eſt prononcé aux criminels, elle ſe leve armée d'un fouet vengeur, les frappe impitoyablement, & leur préſente des ſerpens horribles; bientôt après elle appelle ſes barbares ſœurs pour la ſeconder. Tibulle dit que *Tiſiphone* étoit coiffée de ſerpens au lieu de cheveux. Son nom ſignifie proprement *celle qui venge les meurtres*. (*D. J.*)

TISONNÉ, adj. *terme de Maréchal*, ce mot ſe dit des chevaux marqués de taches toutes noires, larges comme la main ou environ, éparſes çà & là ſur le poil blanc. (*D. J.*)

TISONNIER, ſ. m. *Fourgeron*, outil de fer dont les ouvriers qui travaillent à la forge, ſe ſervent pour attiſer le feu. Il y en a de deux ſortes, l'un applati par le bout en forme de palette, & l'autre dont le bout eſt coudé & tourné en crochet. (*D. J.*)

TISONNIER, outil de *Fondeur en ſable*, eſt une barre de fer de trois piés de long pointue par un bout, dont on ſe ſert pour déboucher les trous de la grille du fourneau. *V.* FOURNEAU & *l'art.* FONDEUR EN SABLE.

TISRI, ſ. m. *Hiſt. jud.*, premier mois hébreu de l'année civile & le ſeptieme de l'année eccléſiaſtique ou ſacrée. Les Hébreux le nomment *roſch-haſchana*, c'eſt-à-dire, *le commencement de l'année*. Il répond à la lune de ſeptembre, & a trente jours.

On célébroit au premier jour de ce mois la fête des trompettes. *Voy.* TROMPETTES.

Les années ſabbatiques & du jubilé commençoient le même jour. *V.* JUBILÉ & SABBATIQUE.

Le troiſieme jour jeune pour la mort de Godolias, fils d'Ahican, qui fut tué à Maſpha, comme il eſt rapporté au *IV liv. des Rois*, *c. xxv. v.* 29 & dans Jérém. *c. xlj. v.* 2.

Le cinquieme jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

Le dixieme jour étoit la fête de l'expiation ſolemnelle. *V.* EXPIATION.

Le quinzieme la fête des tabernacles qui duroit ſept jours. *Voyez* TABERNACLES.

Le vingt-trois, les juifs font la fête qu'ils appellent *la réjouiſſance de la loi*. Ils rendent graces à Dieu de la leur avoir donnée, & liſent le teſtament & l'hiſtoire de Moïſe, rapportée au *Deuteronome*, *ch. xxxiij. & xxxiv. Dictionn. de la Bible*, *tome III*, *p.* 687.

TISSA, *Géog. anc.*, petite ville de Sicile au pié du mont Æthna, du côté du ſeptentrion, près du fleuve Onobala, ſuivant la poſition que lui donne Ptolomée, *l. III*, *c. iv.* Silius Italicus, *l. XIV. v.* 268. écrit *Tiſſe*, & en fait un petit lieu:

. . . . *Et parvo nomine* Tiſſe.

On croit que c'eſt aujourd'hui Randazzo, ou du moins que la ville de Randazzo eſt bâtie auprès de l'endroit où étoit

Tiſſa. Les habitans étoient nommés *Tiſſenſes*, & non *Tiſſinenſes*, comme écrit Pline, *liv. III*, *c. viij.* car Cicéron le décide ainſi. (*D. J.*)

TISSER, v. act. *Gramm.*, c'eſt fabriquer ſur le métier ou autrement, tout tiſſu ou un ouvrage d'ourdiſſage, quel qu'il ſoit, comme la toile, le drap, les étoffes, *&c.*

TISSER, v. act. *terme de Friſeuſes de point*, c'eſt coucher & ranger le tiſſu, ſelon l'ordre du patron; pour faire du point, on cordonne, on *tiſſe*, on fait les brides, on brode, & finalement on fait les picots. (*D. J.*)

TISSER, *Rubanier*, c'eſt la maniere de fabriquer la frange ſur le moule, voici comment cela ſe fait; après que les ſoies de la chaîne ſont paſſées dans les liſſes, ainſi qu'il a été dit ailleurs, le bout étant fixé ſur l'enſuple de devant au moyen de la corde à encorder, il eſt queſtion d'y introduire la trame qui eſt ordinairement compoſée de pluſieurs bouts de ſoie retords enſemble, & dont on peut prendre tant de brins que l'on voudra. Cette trame eſt appellée *retord*. *V.* RETORD. On approche de cette chaîne un moule de bois, qui eſt de la hauteur & figure que l'on veut donner à la frange; c'eſt-à-dire uni, ſi la frange doit être unie, ou feſtonné, ſi la frange doit être feſtonnée. L'ouvrier ouvrant ſon pas, y introduit la trame au moyen de cette ouverture, en paſſant la ſoie qui la compoſe & qu'il tient de la main droite, & le moule de la gauche, & du côté gauche de la chaîne; il commence cette introduction de trame par deſſous le moule, en tenant le bout de cette trame avec les mêmes doigts dont il tient le moule; il ramene cette trame par-deſſus ledit moule, puis il frappe cette duitte avec le doigtier ou coignée qu'il a à la main droite; enſuite il enfonce un autre pas, où il fait la même choſe & continue de même; on voit que cette continuité de tours eſt ce qui forme la pente de la frange qui ſera guipée en ſortant de deſſus le métier, ſi elle le doit être, ou coupée ſur le moule ſi c'eſt de la frange coupée; lorſque le moule ſe trouve rempli, l'ouvrier prend une partie de cette pente qu'il fait gliſſer de deſſus le moule (qui va porter pour cet effet un peu en rétréciſſant par ce bout) du côté du rouleau de la poitrine, & tirant la marche du côté des liſſes; cette partie de pente ainſi hors du moule ſe tortille aiſément par ſon propre rond, & par le ſecours des doigts de l'ouvrier qui entortillent un peu cette partie ayant les doigts paſſés dedans, ce qui l'oblige à ſe tourner & à former ce qu'on appelle *coupon*; ces différens coupons débarraſſent le moule, à l'exception d'une certaine quantité de duittes que l'on y laiſſe pour le tenir en reſpect, & en laiſſant la plus grande portion libre pour recommencer le travail.

TISSERAND, ſ. m. *terme générique*, ce nom eſt commun à pluſieurs ouvriers travaillans de la navette, tels que ſont ceux qui font les draps, les tiretaines, & quelqu'autres étoffes de laine, qui ſont appellés *tiſſerans*-drapans, *tiſſeurs* ou *tiſſiers*: ceux qui fabriquent les futaines ſe nomment *tiſſerands*-futaniers; & ceux qui manufacturent les baſins ſont appellés *tiſſerands* en baſins. Pour ce qui eſt des autres artiſans qui ſe ſervent de la navette, ſoit pour fabriquer des étoffes d'or, d'argent, de ſoie, & d'autres étoffes mêlangées pour faire des tiſſus & rubans, ils ne ſont point nommés *Tiſſerands*: les premiers ſont appellés *marchands*, *maîtres ouvriers* en draps d'or, d'argent, de ſoie & autres étoffes mêlangées, ou ſimplement *ouvriers* de la grande navette; & les autres maîtres *tiſſutiers-rubaniers*; ou bien *ouvriers* de la petite navette. (*D. J.*)

TISSERAND, ſ. m. *Lain.*, ouvrier qui travaille de la navette dans les manufactures de lainage, & qui fait ſur le métier, de la toile, des draps, des ratines, des ſerges, & autres étoffes de laines; c'eſt-à-dire toutes ces étoffes telles qu'elles ſont, avant d'avoir été au foulon & d'avoir reçu aucun apprêt. *Savary*. (*D. J.*)

TISSERAND, ſ. m. *Toilerie*, artiſan dont la profeſſion eſt de faire de la toile ſur le métier avec la navette; en quelques lieux on le nomme *toilier*, *telier* ou *tiſſier*. En Artois & en Picardie, ſon nom eſt *muſquinier*. (*D. J.*)

TISSEUR, *terme de Manufacture*, ouvrier qui travaille ſur le métier avec la navette, à la fabrique de toutes ſortes d'étoffes de lainage & de toilerie. (*D. J.*)

TISSU, *terme de Manufacture*, qui se dit de toutes sortes d'étoffes, rubans & autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns étendus en longueur s'appellent la *chaîne*, & les autres en-travers sont nommés la *trame* de l'ouvrage.

On fabrique les *tissus* avec toutes les sortes de matieres qu'on peut filer, comme l'or, l'argent, la soie, la laine, le fil, le coton, *&c.*

Tissu se dit aussi de certaines bandes, composées de gros fils de chanvre que les Cordiers ont seuls le droit de fabriquer, & qui servent aux Bourreliers à faire des sangles pour les chevaux de bât & autres bêtes de somme. *V.* SANGLE.

TISSU, *étoffe de soie, d'or & d'argent.* Le *tissu* est un drap d'or ou d'argent qui se fait avec deux chaînes; l'une est pour faire le fond gros-de-tours au moyen d'une navette de la couleur du fond qui se passe au travers; la seconde qu'on met blanc ou aurore, qu'on nomme *poil*, sert pour passer une soie blanche ou aurore pour accompagner la navette de fil d'or ou d'argent qu'on passe ensuite. Cette étoffe est ordinairement tout or ou tout argent, glacé façonné.

On fait aussi cette étoffe toute en soie qu'on nomme *tissu* en soie, elle est toujours à Lyon de $\frac{11}{14}$ d'aunes. *V.* ÉTOFFE DE SOIE.

Tissu d'or. Le *tissu* d'or ou d'argent est une étoffe dont la dorure est passée à-travers avec une navette; cette étoffe est également montée en gros-de-tours. La chaîne & le poil est du même compte que celles des brocards, avec cette différence que dans ces *tissus* elle est presque toujours de couleur, & c'est pour cela qu'il faut que cette étoffe soit accompagnée. L'endroit de cette étoffe se fait ordinairement dessus; parce qu'ayant peu de fond, si on le faisoit dessous, la tige seroit trop rude, ce qui fait que pour faire l'endroit dessus, on a soin de ne faire lire que le fond.

Pour faire cette étoffe parfaite, il faut que le poil ne paroisse ni à l'envers, ni à l'endroit. Le fond est armé en taffetas ou gros-de-tours, & le poil de même pour le premier coup de navette qui doit être toujours de la couleur de la chaîne, ainsi que dans tous les gros-de-tours. Le second coup de navette est celui d'accompagnage, dont le poil est armé en raz-de-saint-maur. Le troisieme coup qui est la navette d'or ou d'argent, fait lever une des lisses qui a levé au coup de fond & l'accompagnage, & baisser également une lisse qui a fait le même jeu. De façon que deux marches suffisent pour le fond & huit pour le poil; savoir quatre pour l'accompagnage, & quatre pour lier la dorure. Et pour faire le course entier, il faut reprendre une seconde fois les deux marches de fond.

Si on vouloit faire cette étoffe d'un seul pié, il faudroit deux marches de fond de plus, & larder les marches d'accompagnage & de dorure entre celles de fond, mais pour l'ordinaire on fait cette étoffe des deux piés.

Les *tissus* d'or dont la chaîne est aurore, n'ont pas besoin d'être accompagnés de même que ceux d'argent; pour lors, on supprime les marches d'accompagnage, & on ne laisse que les quatre qui lient la dorure; ce qui fait en tout six marches.

Tissu damassé, ou *toile d'or.* Cette étoffe qui est nouvelle ne se fait ordinairement qu'avec de la laine, qu'on passe à-travers au lieu de fil, comme aux autres étoffes; elle est montée & ornée comme les *tissus* sans accompagnage, c'est-à-dire la chaîne & le poil de la couleur de la dorure: pour faire le damassé, il faut avoir un dessin tel qu'on veut qu'il soit représenté, & tirer ce lac au coup de dorure; le lac tiré, si l'endroit est dessus, on baisse au coup de lame trois lisses de rabat, de maniere qu'il ne reste qu'un quart de la soie tirée qui couvre la laine; ce qui forme une espece de fond sablé, au-travers duquel la dorure paroît si différente des endroits où elle est liée à l'ordinaire, qu'il n'y a personne, sans être connoisseur, qui n'imagine que cette partie n'est pas composée de la même dorure qui se montre ailleurs. Quand l'endroit de la toile se fait dessous, & qu'elle est brochée, pour lors on fait lever trois lisses de chaîne, au lieu de trois de rabat qu'on fait baisser quand l'endroit est dessus; après quoi on continue le travail comme aux autres étoffes.

Armure d'un tiſſu de couleur, l'endroit deſſus; on peut ſur la même armure le fabriquer auſſi beau deſſous que deſſus, ſans l'armer différemment.

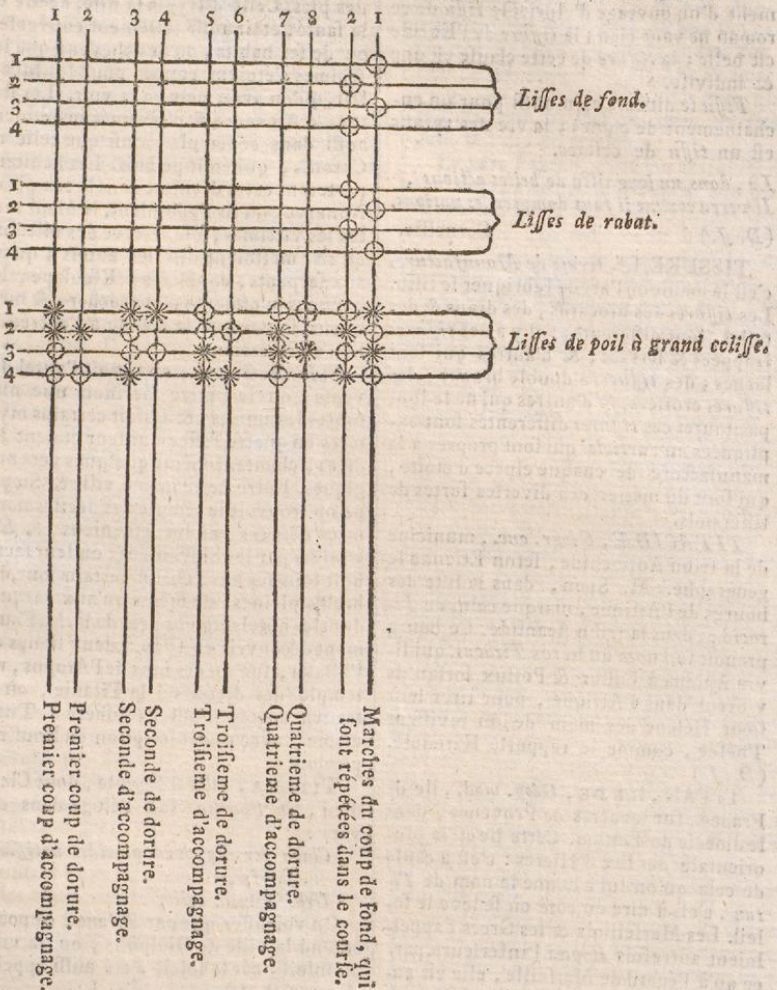

Tiſſu broché. Il eſt compoſé & monté comme le *tiſſu* courant; ce ſont les mêmes mouvemens : au lieu de faire l'endroit deſſus, on le fait deſſous : la navette d'or ou d'argent paſſe à travers comme dans les courans, & la liſſe qui ſervoit à ces derniers à lier à l'envers, les lie dans celui-ci à l'endroit : on ne fait point lever de liſſe de liage au coup de navette d'or, comme lorſque l'endroit eſt deſſus : par conſéquent il ne faut pas plus de marches, & dans le cas où l'on voudroit que la partie de dorure qui eſt à l'envers de celle-ci ſe trouvât liée, pour lors il faudroit quatre marches de liages de plus, parce que celle qui auroit ſervi à lier la dorure deſſus ou deſſous, ne pourroit ſervir à lier le broché qui ne l'eſt que deſſous, & que la liſſe levée empêcheroit de paſſer.

TISSU, TISSURE, *Synon.* Ces mots se disent au figuré du plan & de l'arrangement d'un ouvrage d'esprit; le *tissu* de ce roman ne vaut rien; la *tissure* de l'Enéide est belle; la *tissure* de cette clause est une & indivise.

Tissu se dit fort bien aussi pour un enchaînement de choses; la vie des tyrans est un *tissu* de crimes.

Là, dans un long tissu *de belles actions,*
Il verra comme il faut dompter les nations.
Corneille.

(*D. J.*)

TISSURE, s.f. *terme de Manufacture*, c'est la manie ou l'art de fabriquer le tissu. Les *tissures* des brocards, des draps & des toiles, sont différentes: il y a des *tissures* frappées & serrées, & d'autres qui sont lâches; des *tissures* à double broche; des *tissures* croisées, & d'autres qui ne le sont pas: toutes ces *tissures* différentes sont expliquées aux *articles* qui sont propres à la manufacture de chaque espece d'étoffe, qui sont du métier des diverses sortes de tisserands.

TITACIDÆ, *Géogr. anc.*, municipe de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe. M. Spon, dans sa liste des bourgs de l'Attique, marque celui de *Titacidæ*, dans la tribu Acantide. Ce bourg prenoit son nom du héros *Titacus*, qui livra Apidna à Castor & Pollux lorsqu'ils vinrent dans l'Attique, pour tirer leur sœur Hélene des mains de son ravisseur Thésée, comme le rapporte Hérodote. (*D. J.*)

TITAN, ÎLE DE, *Géog. mod.*, île de France, sur les côtes de Provence, dans le diocèse de Toulon. Cette île est la plus orientale des îles d'Hieres: c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *Titan*, c'est-à-dire du côté où se leve le soleil. Les Marseillois & les Grecs l'appelloient autrefois *Hypæa* l'inférieure, parce qu'à l'égard de Marseille, elle est au-dessous des autres: ensuite dans le moyen âge, on lui a donné le nom de *Cabaros*. Elle peut avoir quatre mille pas de long, sur mille de large; mais elle est toute dépeuplée. (*D. J.*)

TITANA, *Géogr. anc.*, ville du Péloponnèse, dans la Sicyonie. Pausanias, *l.* II, *c.* xj & xij, la met à soixante stades de Sicyone. On voyoit autrefois dans cette ville un temple d'Esculape, dont la statue étoit couverte d'une robe de laine & d'un manteau, en sorte qu'on ne lui voyoit que le visage, les mains, & la pointe des piés. Celle d'Hygia sa fille, déesse de la santé, étoit aussi tellement couverte, ou de ses habits, ou des cheveux que les femmes s'étoient coupés pour les lui offrir, qu'on avoit peine à la voir. Les statues d'Alexanor & d'Examérion étoient aussi dans ce temple; ainsi que celle de Coronis, qui étoit de bois. Les habitans porterent cette derniere dans le temple de Minerve, où ils l'adoroient, brûlant toutes les victimes, à la réserve des oiseaux, qu'ils mettoient sur les autels; quant aux serpents, consacrés à Esculape, les hommes n'osoient en approcher, & mettoient seulement la viande à l'entrée du lieu où ils étoient.

Près de *Titana*, on voyoit l'autel des vents, où le prêtre sacrifioit une nuit toutes les années, & faisoit certains mysteres en quatre fosses qui leur étoient dédiées, chantant même quelques vers magiques. Entre cette même ville & Sicyone, on trouvoit le temple des déesses nommées *Sèveres* par les Athéniens, & *Eumènïdes* par les Sicyoniens: on leur sacrifioit tous les ans, en un certain jour, des brebis pleines, de même qu'aux parques dont les autels étoient près de là. M. Fourmont découvrit en 1729, à deux lieues de Phliasia, sur un des bras de l'Asopus, un temple des dieux de la Titanie, où il trouva encore l'autel consacré à Titan même, avec une inscription en Boustrophédon.

TITANA, ville d'Egypte, dont Claudien, *in Phœnic.* fait l'éloge dans ces vers:

Clara per Ægyptum placidis notissima sacris,
Urbs Titana *colit.*

On voit assez que par *Titana*, ce poëte entend la ville de Diospolis, ou la ville du soleil: car le soleil a été aussi appellé *Titan*. (*D. J.*)

TITANIE, s. f. *Antiq. grecq.* Τιτανια, fête qu'on célébroit dans quelques pays, en mémoire des Titans. Potter. *Archæol. græc. t.* I, *p.* 433. (*D. J.*)

TITANO-KERATOPHYTON, s. m. *Hist. nat. Bot.*, nom que Boerhaave donne à une grande plante marine, qu'on trouve aux environs des côtes de la Norwege, & qui ressemble au keratophyton, avec cette différence qu'elle est chargée,

&, pour ainſi dire, incruſtée d'une ſorte de plâtre. (*D. J.*)

TITANS, ſ. m. *Myth.*, fils d'Uranus ou de Cœlus & de Veſta, c'eſt-à-dire du ciel & de la terre, ſelon l'explication d'Héſiode & d'Appollodore, ou de l'air & de la terre, ſuivant celle d'Hygin.

L'hiſtoire & la généalogie des *titans* eſt diverſement racontée par les anciens auteurs, qui ſe ſont fondés ſur les traditions fabuleuſes.

Appollodore compte ſix *titans*, ſavoir Oceanus, Cœlus, Hyperion, Crius, Japet & Saturne; Hygin en compte également ſix, dont à la réſerve d'Hyperion, les noms ſont tous différens, puiſqu'il les appelle Briarée, Gigez, Sterope, Atlas & Cottus. Il met par conſéquent au nombre des *titans*, les géans à cent mains, que beaucoup d'auteurs en ont diſtingués. D'autres enfin, à ces ſix freres, ajoutent cinq ſœurs nommées Rhea, Themis, Mnémolyne, Phœbé, & Thétis; & prétendent qu'ils firent tous aux hommes part de quelque découverte utile, qui leur en attirera une reconnoiſſance éternelle.

Il eſt également difficile de concilier les ſentiments des auteurs, ſur les actions attribuées à ces *titans*; les uns ſuppoſent qu'ils voulurent détrôner Jupiter, & c'eſt bien le ſentiment le plus commun; mais quelques autres prétendent qu'il fut ſecouru par Briaré, Gigez & Cottus, contre les autres *titans* leurs freres, tandis que d'autres ſoutiennent que Briarée fut foudroyé par Jupiter.

Un autre ſentiment veut que Cœlus, après avoir engendré de ſa femme Veſta les trois géans Briarée, Gigés & Cottus, les enferma dans le Tartare; que Veſta outrée de ce mauvais traitement, ſouleva les *titans* contre leur pere qu'ils détrônerent, & mirent à ſa place Saturne, qui ayant auſſi maltraité les géans, fut détrôné à ſon tour par Jupiter ſon propre fils, qui ſe défit enſuite des *titans*.

D'autres enfin diſent que *Titan* étoit fils aîné du Ciel & de Veſta, ou Titée, & frere aîné de Saturne; que quoiqu'il fût l'aîné, il céda ſes droits à Saturne à la priere de ſa mere, à condition néanmoins que Saturne ne conſerveroit aucun enfant mâle, afin que l'empire du ciel revînt à la branche aînée; mais ayant appris que par l'adreſſe de Rhéa, trois fils de Saturne avoient été conſervés & élevés en ſecret, il fit la guerre à ſon frere, le vainquit, le prit avec ſa femme & ſes enfants, & les tint priſonniers juſqu'à ce que Jupiter ayant atteint l'âge viril, délivra ſon pere, ſa mere & ſes freres, fit la guerre aux *titans*, & les obligea de s'enfuir au fond de l'Eſpagne, où ils s'établirent: ce qui a fait dire que Jupiter précipita les *titans* dans le fond du tartare.

Le pere Pezron, dans ſon antiquité des Celtes, prétend que les *titans* ne ſont point des hommes fabuleux, quoique les Grecs aient voilé leur hiſtoire de beaucoup de fables. Selon lui les *titans* ſont les deſcendants de Gomer, fils de Japhet. Le premier fut Aimon qui régna dans l'Aſie mineure; le ſecond eut le nom d'Uranus, qui en grec ſignifie *ciel*; celui-ci porta ſes armes, & étendit ſes conquêtes juſqu'aux extrêmités de l'Europe & de l'Occident; Saturne ou Chronos fut le troiſieme, il oſa le premier prendre le titre de roi; car juſques-là, les autres n'avoient été que les chefs & les conducteurs des peuples ſoumis à leurs loix. Jupiter, le quatrieme des *titans*, fut le plus renommé. C'eſt lui qui par ſon habileté & ſes victoires, forma l'empire des *titans*, & le porta au plus haut point de gloire où il pût atteindre. Son fils Teuta ou Mercure, avec ſon oncle Dis, que nous nommons *Pluton*, établit les *titans* dans les provinces d'Occident, & ſur-tout dans les Gaules. Cet empire des *titans* dura environ trois cens ans, & finit vers le temps que les Iſraëlites entrerent en Egypte. Les *titans*, ajoute le même auteur, ſurpaſſoient de beaucoup les autres hommes en grandeur & en force de corps: ce qui leur a fait donner par la fable le nom de *géans*.

Héſychius obſerve que *titan* ſignifie un *ſodomite*, & ajoute que c'eſt un des noms de l'Antechriſt, auquel cas il faut l'écrire en grec τειτων, afin qu'il renferme le nombre 666, qui dans l'Apocalypſe, *c. iij. verſ.* 18. font le nombre de la bête.

TITANUS, *Géog. anc.*, nom d'un fleuve de l'Aſie mineure, & d'une montagne de la Theſſalie, ſelon Héſychius. (*D. J.*)

TITARESSUS, *Géogr. anc.*, fleuve de la Theſſalie. Vibius-Sequeſter, *p.* 85. qui dit qu'on le nomme auſſi Orcus, ajoute qu'il ſe jette dans le Pénée, ſans mêler ſes eaux avec celles de ce dernier fleuve, mais en coulant deſſus.

Lucain, *l. VI. v.* 375. *& suiv.* dont les meilleures éditions lisent *Titaresos*, dit que ce fleuve orgueilleux doit sortir du Styx, fleuve respecté même par les dieux, & qui dédaigne de mêler ses eaux avec celles d'une riviere commune.

Solus in alterius nomen cum venerit undæ,
Defendi Titaresos *aquas, lapsusque superne*
Gurgite Penei pro siccis utitur arvis.
Hunc fama est, stygiis manare paludibus amnem,
Et capitis memorem, fluvii contagia vilis
Nolle pati, superumque sibi servare timorem.

Ses eaux, disent les poëtes, en tombant dans celles du Pénée, surnageoient dessus comme de l'huile, c'est que les eaux de ce fleuve étoient fort grasses, à cause des terres par lesquelles elles passoient. Strabon dit que la source du *Titaressus* étoit nommée *Styx*, & qu'on la tenoit pour sacrée par cette seule raison. (*D. J.*)

TITARUS, *Géogr. anc.*, montagne de la Thessalie. Strabon, *l. IX. p.* 431. dit qu'elle touchoit au mont Olympe, & que le fleuve *Titaressus* y prenoit sa source. (*D. J.*)

TITEL *ou* TITUL, *Géog. mod.*, bourgade de la Haute-Hongrie, dans le comté de Bodrog, sur la rive droite de la Teisse, près de sa jonction avec le Danube. On croit que c'est le *Tibiscum* des anciens. (*D. J.*)

TITENUS FLUVIUS, *Géog. anc.*, fleuve de la Colchide; il se jettoit dans le Pont-Euxin, & donna son nom à une contrée nommée *Titenia*; & par Valerius Flaccus *Titania tellus*. (*D. J.*)

TITHENIDIES, s. m. *Antiq. grecq.*, τιθηνιδια, fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices, nommées en grec τιθηναι, portoient les enfans mâles au temple de Diane Corythallienne, & pendant qu'on immoloit à la déesse des petits cochons pour la santé de ces enfans, les nourrices dansoient au pié de l'autel de la divinité. *Voy.* le détail des cérémonies de cette fête dans Potter, *Archæol. grec. l. II. c. xx. t. I. p.* 432. *& suiv.* (*D. J.*)

TITHON, s. m. *Mythol.* Tout le monde sait ce que la mythologie a feint de Tithon & de l'Aurore. La déesse l'aima éperdument, l'enleva dans son char, obtint de Jupiter son immortalité, & oublia de demander qu'il fût à l'abri des outrages du temps. Tithon ennuyé des infirmités de la vieillesse, souhaita d'être changé en cigale, & sa priere lui fut accordée par les dieux. Voilà la fable, voici l'histoire.

Tithon, fils de Laomedon, & frere de Priam, étoit un prince aimable & très-bien fait de figure. Le royaume de la Troade, gouverné par Priam, dépendoit de l'empire d'Assyrie: Tithon alla à la cour du roi d'Assyrie, qui lui donna le gouvernement de la Susiane. Il s'y maria dans un âge avancé, & parce que sa femme étoit d'un pays situé à l'orient de la Grece & de la Troade, les Grecs qui tournoient toute l'histoire en fictions, dirent qu'il avoit épousé l'Aurore.

Mais un de nos poëtes modernes enchérissant sur l'ancienne mythologie, a fait des amours de Tithon & de l'Aurore, une nouvelle broderie, qui par sa délicatesse n'en est que plus propre à gâter l'imagination; je n'en veux pour preuve que la morale qui couronne son conte ingénieux, car il ne faut pas être injuste dans ses critiques. L'auteur, après un tableau pitoresque de l'entrevue des deux amans, & de la résolution que l'Aurore, en quittant Jupiter, avoit formée de conserver les beaux jours de Tithon, ainsi qu'elle le lui déclare, sans y réussir, ajoute:

L'Amour, couvrant leurs yeux de voiles séduisans,
Semble éloigner leurs destinées;
Tithon ainsi dans la même journée
Se retrouve à quatre-vingts ans.
La déesse est en pleurs, séchez, dit-il, vos larmes,
J'ai vu de mon printems s'évanouir les charmes,
J'en regrette la perte, & ne m'en repens pas;
Ce que j'eus de beaux jours, du moins, charmante Aurore,
Je les ai passé dans vos bras;
Rendez-les moi grands dieux, pour les reperdre encore! &c. (*D. J.*)

TITHONI-REGIA, *Géogr. anc.*, palais fameux de l'Ethiopie, sous l'Egypte. Quinte-Curce, *l. IV. c. viij.* dit que la curiosité de voir le palais de Memnon & de Tithon, emporta Alexandre presque au-delà des bornes du soleil. *Voy.* Diodore de Sicile, *l. II.* (*D. J.*)

TITHOREA, *Géogr. anc.*, ville de la Phocide, sur le mont Parnasse. Hérodote, *l. VIII. n.* 32, dit qu'auprès de la ville de Néon il y avoit une cime du Parnasse appellée *Tithorea*; mais Pausanias, *l. X. c. xxxij.* après avoir rapporté le sentiment d'Hérodote, dit qu'il y a apparence que toute la contrée se nommoit autrefois *Tithorea*, & que dans la suite les habitans des villages voisins s'étant venus établir dans la ville de Néon, cette ville prit peu-à-peu le nom de *Tithorea*. Le mot est corrompu dans Plutarque, *in Sylla*, qui écrit Tithora pour *Tithorea*. Du temps de Sylla Tithore n'étoit pas une si grande ville que du temps que Plutarque écrivoit; car ce n'étoit alors, dit-il, qu'une forteresse assise sur la pointe d'une roche escarpée de tous côtés, où les peuples de la Phocide fuyant devant Xercès, s'étoient retirés autrefois, & y avoient trouvé leur salut. (*D. J.*)

TITHORÉE, s. f. *Myth.*, c'étoit une de ces nymphes qui naissoient des arbres, & particuliérement des chênes. Elle habitoit sur la cime du mont Parnasse, à laquelle elle donna son nom, qui se communiqua dans la suite à tout le voisinage, & même à la petite ville de Néon en Phocide. (*D. J.*)

TITHRAS, *Géog. anc.*, bourg de l'Attique, dans la tribu Ægéide, selon Etienne le géographe. Ce bourg, dit M. Spon, prenoit son nom de *Tithras*, fils de Pandion. Ce lieu étoit en réputation d'avoir des habitans très-méchans & des figues très-excellentes, selon le témoignage de Suidas, d'Aristophane & d'Athénée. Il est parlé du bourg de *Tithras* dans une ancienne inscription qui se trouve à Salamine & rapportée par M. Spon.

ΚΑΛΛΙΣΤΩ
ΑΝΤΙΔΩΡΟΥ
ΤΕΙΘΡΑΣΙΟΥ. (*D. J.*)

TITHRONIUM ou *TETHRONIUM*, *Géogr. anc.*, selon Hérodote, ville de la Phocide. Pausanias, *liv. X. c. xxxiij.* dit qu'elle étoit située dans une plaine à 15 stades d'Amphiclée, mais qu'on n'y voyoit rien qui fut digne de remarque. (*D. J.*)

TITICACA, *Géogr. mod.*, île de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Los-Charcas, au milieu d'un lac du même nom, qui passe pour être la plus large de toute l'Amérique. Cette île est seulement éloignée de demi-lieue de la terre-ferme, & elle n'a que cinq à six mille pas de circuit. (*D. J.*)

TITIMALE *ou* TITHYMALE, s. m. *Hist. nat. Botan.*, *tithymalus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, en godet, découpée & entourée de deux feuilles qui semblent tenir lieu de calice. Le pistil est ordinairement triangulaire, il sort du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit qui a la même forme que le pistil, & qui est divisé en trois loges, dans lesquelles on trouve des semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

Il n'y a guere de genre de plante plus étendu que celui des *titimales*; Tournefort en compte soixante-trois especes, dans le nombre desquelles il y en a plusieurs d'étrangeres. Celles que les médecins connoissent le plus, sont le *titimale* des marais, les deux ésules, l'épurge & le petit *titimale* à feuilles d'amandier. Tous les *titimales* rendent un suc laiteux, qui dans quelques-uns est plus ou moins caustique.

Le *titimale* des marais, *tithymalus palustris*, *fruticosus*, *I. R. H.* 87, a la racine très-grosse, blanche, ligneuse, vivace & rampante. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, grosses environ comme le petit doigt, rougeâtres, rameuses, revêtues de feuilles alternes, unies, oblongues, vertes, approchantes de celles de l'épurge, mais beaucoup moins grandes, lesquelles périssent l'hiver avec les tiges. Les fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, petites, jaunes, disposées comme en parasol; ces fleurs sont de deux sortes, selon M. Linnœus, les unes mâles ou stériles à cinq pétales, & les autres hermaphrodites, à quatre pétales entieres. Après que celles-ci sont passées, il leur succede des fruits relevés de trois coins en forme de verrue, & divisées en trois cellules, qui renferment chacune une semence presque ronde, remplie d'une substance ou moelle blanche.

Cette plante croît sur les bords sablonneux des rivieres & autres lieux marécageux; elle est commune en Allemagne le long du Rhin; elle ne l'est guere moins en France le long de la Loire; elle fleurit en mai & juin. Toute la plante est laiteuse comme les autres *titimales*, c'est-à-dire,

empreinte d'un suc âcre, brûlant & caustique, qui cause à la bouche & aux gencives une inflammation assez durable : passons aux ésules.

Les apothicaires dans les différens pays ont coutume de donner différentes plantes sous le nom d'*ésules*, & ils choisissent celle qui est la plus commune parmi eux. Les uns emploient la racine de la petite ésule, d'autres celle de la grande ésule, & d'autres se servent de celle du *titimale* des marais. M. Tournefort croit qu'il ne faut pas les blâmer en cela, puisque ces plantes ont les mêmes vertus, & qu'on doit les préparer de la même maniere. On trouve dans les boutiques deux plantes sous le nom d'*ésule*, l'une qu'on appelle la *petite ésule*, & l'autre la *grande*.

La petite ésule, *tithymalus cyparissias*, *I. R. H.* 86, a la racine de la grosseur du doigt, ligneuse, fibreuse & quelquefois rampante, d'une saveur âcre, piquante, & qui cause des nausées. Ses tiges hautes d'une coudée sont branchues à leur sommet. Ses feuilles naissent en très-grand nombre sur les tiges, d'abord semblables à celles de la linaire, molles, & ensuite il en naît de plus menues & capillacées, lorsque la tige se partage en branches. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux, disposées en parasol, & sont d'une seule piece, en grelot, verdâtres, & divisées en quatre parties arrondies : leur pistil se change en un fruit triangulaire à trois capsules qui contiennent trois graines arrondies. Toute cette plante est remplie de lait ; elle vient par tout le long des chemins & dans les forêts. Sa racine est seulement d'usage extérieurement.

Il sort encore de la même racine plusieurs petites tiges garnies de feuilles plus courtes, épaisses, arrondies, marquées en dessous de points de couleur d'or. J. Bauhin n'y a remarqué aucune fleur, & Rai les regarde comme des avortons. On voit par-là, dit J. Bauhin, ce qu'il faut penser du *tithymalus stictophyllus*, *thalii*, ou du *tithymalus cyparissias*, *foliis punctis*, *croceis*, *notatis*, C. B. & du *tithymalus foliis maculatis*, *Park.* Ce *titimale* varie beaucoup, selon les différentes saisons & l'âge de la plante, car souvent au printemps elle porte une tête rougeâtre ou jaune. Il n'est pas surprenant que les botanistes aient parlé avec tant de confusion & d'obscurité, des variétés que M. Tournefort a observées dans cette plante. Cependant il est facile de la distinguer des autres especes, selon la remarque de Rai, par ses racines rampantes, par sa tige peu élevée, par ses feuilles oblongues, étroites, vertes, molles & tendres, qui sont en grand nombre sur la tige, & qui ressemblent de telle sorte à celles de la linaire, qu'on y est trompé.

La grande ésule, *tithymalus folio pini*, *fortè Dioscoridis pithyusa*, *I. R. H.* 86, vient dans les champs ; elle jette une racine grosse comme le pouce, longue d'un pié, un peu fibreuse, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, branchues, portant des feuilles semblables à celles de la linaire commune. Les découpures de ses fleurs ont la figure d'un croissant. Son fruit est triangulaire & à trois capsules. Toute cette plante est laiteuse. J. Rai soupçonne qu'elle est la même que la précédente.

La racine de la petite ésule, & sur-tout son écorce, purge fortement la pituite par les selles ; mais elle trouble l'estomac, & cause des inflammations internes dans les visceres ; car si on avale un peu de cette écorce, elle laisse une impression de feu dans la gorge, dans l'œsophage & dans l'estomac même. C'est pour cela que les médecins prudens ont coutume de s'en abstenir ; ou du moins ils ne la donnent qu'après l'avoir adoucie ou tempérée de quelque façon.

L'épurge ou la catapuce ordinaire, *tithymalus latifolius*, *catapucia dictus*, *I. R. H.* 86, pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, grosse comme le pouce, ronde, solide, rougeâtre, rameuse en-haut, revêtue de beaucoup de feuilles, longues de trois doigts, semblables à celles du saule, disposées en croix, d'un verd bleuâtre & lisses. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches, composées chacune de quatre pétales, épaisses, avec plusieurs étamines déliées, à sommets arrondis, entourées de deux feuilles pointues & jaunâtres, qui semblent tenir lieu de calice. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits plus gros que ceux des autres *titimales*, relevés de trois coins & divisés en trois loges qui contiennent chacune une semence grosse comme un grain de poivre, presque ronde, remplie d'une moëlle blanche.

Toute la plante jette un suc laiteux abondant, de même que les autres especes de *titimales*; elle croît en tout pays, & fréquemment dans les jardins, où elle se multiplie tous les ans de graine jusqu'à devenir incommode; elle fleurit en juillet, & mûrit ses semences en août & en septembre; elle varie en grandeur, suivant l'âge, & a les feuilles plus larges ou plus étroites; elle passe l'hiver, & périt lorsque sa graine est venue à maturité. Les mendians se servent ordinairement de son lait pour se défigurer la peau, & par ce moyen émouvoir la compassion des passans. Si les poissons mangent de ses feuilles ou de ses fruits jetés dans un étang, ils viennent à la surface de l'eau, couchés sur le côté, comme s'ils étoient morts, en sorte qu'on peut les prendre à la main; mais on les fait bientôt revenir en les changeant d'eau.

Le *petit titimale* à feuilles d'amandier, *tithymalus amigdaloïdes, angusti-folius, I. R. H.* 86, a la racine d'un rouge-brun en dehors, blanche en dedans, amere, âcre. Elle pousse plusieurs tiges, à la hauteur d'environ un demi-pié, quelquefois d'un pié, grêles, garnies de beaucoup de feuilles longuettes, étroites, d'un verd de mer, d'un goût styptique, âcre & amer. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges & des rameaux comme en parasol, composées chacune de quatre feuilles jaunes couleur d'herbe. Quand cette fleur est passée, il lui succede un fruit verdâtre, lisse, divisé en trois loges, dans chacune desquelles se trouve une graine roussâtre, bossue, applatie du côté qu'elle touche aux cloisons des loges.

Les pharmacologistes ont fait encore beaucoup d'especes de *titimales* dans la liste des remedes; toutes ces especes possedent les mêmes propriétés médicinales. On a principalement employé leurs semences & leur racine pour l'usage intérieur. Les semences avalées entieres & les racines séchées & mises en poudre sont des purgatifs très-violens que les médecins n'ordonnent presque plus, même dans les hydropisies où le relâchement est le plus évident & le plus extrême. La poudre de racine de *titimale* n'est plus qu'un remede de charlatan, & les semences un remede de payſan, qui ne réussit même que chez les plus vigoureux.

C'est principalement de l'espece de *titimale* appellée *épurge* ou *catapuce*, que les payſans prennent la semence; & c'est l'éſule principalement dont la racine est usitée. C'est un ancien usage en pharmacie que de faire subir à cette racine ce qu'on appelle une préparation. Cette préparation consiste à en prendre l'écorce moyenne, à la faire macérer pendant 24 heures dans du fort vinaigre, & à la faire sécher ensuite. On se propose par cette opération de corriger ou de châtrer la trop grande activité de ce remede, & on y réussit en effet, & même selon quelques auteurs, jusqu'au point de la trop affoiblir. La dose de racine d'éſule préparée est, selon les auteurs de matiere médicale, depuis un scrupule jusqu'à un gros en substance. Il est très-vraisemblable que la racine d'éſule, même préparée, est toujours un remede infidele & suspect.

Au reste, la racine qu'on trouve dans les boutiques, sous le nom de *racine d'éſule*, n'est pas toujours tirée de l'une ou de l'autre espece de *titimale*, qui porte ce nom, savoir de la grande ou de la petite éſule. Les apothicaires prennent indifféremment & gardent sous ce nom la racine de plusieurs autres especes de *titimale*, & ce n'est pas là une infidélité blâmable, puisque les meilleurs juges en cette matiere assurent que toutes ces plantes ont les mêmes vertus. Tournefort, Géoffroi & le rédacteur du catalogue des remedes simples, qui est à la tête de la pharmacopée de Paris, sont de ce sentiment. (*b*)

TITIMALOIDES, ſ. m. *Hiſt. natur. bot.*, genre de plante à fleur monopétale, qui a une espece de talon, & dont le pistil devient dans la suite un fruit semblable à celui du *titimale*. *V.* TITIMALE. Tournefort, *inſt. rei herb. V.* PLANTE.

TITIAS, ſ. m. *Myth.*, un des héros de l'île de Crête, que l'on disoit fils de Jupiter. Le bonheur constant qu'il éprouva, le fit regarder comme un dieu, & lui valut après sa mort les honneurs divins; on crut devoir l'invoquer pour obtenir une heureuse vie; mais apparemment qu'il n'exauça personne, car son culte ne fut pas de longue durée. (*D. J.*)

TITIENS, ſ. m. pl. *Antiq. rom.*; il y avoit à Rome un college de prêtres nommés les confreres titiens, *titii ſodales*, dont les fonctions étoient de faire les ſa-

crifices & les cérémonies des Sabins. Tacite, dans ſes annales, dit qu'ils furent établis par Romulus pour honorer la mémoire du roi Tatius, dont le ſurnom étoit *Titus*. (*D. J.*)

TITILLATION, ſ. f. *Econom. anim.*, état d'un nerf tendu, de façon que s'il l'étoit davantage, on auroit de la douleur. Ce que nous ſentons, lorſqu'on nous chatouille les levres ou le nez avec la barbe d'une plume, n'eſt pas de la douleur; cependant ce ſentiment ne peut être ſupporté long-temps : ce qui excite ces ſecouſſes, ces convulſions, ces tremblemens dans les nerfs, n'eſt point non plus de la douleur.

TITIRI *ou* TITRI, ſ. m. *Hiſt. nat. Ichth.*, poiſſon des îles Antilles, qu'on peut manger par centaine ſur le bout de la fourchette : ils ne ſont guere plus gros qu'une groſſe épingle, & plus petits de moitié. C'eſt ordinairement pendant la ſaiſon des pluies, aux environs des pleines lunes, qu'on le trouve en ſi grande abondance à l'embouchure des petites rivieres peu profondes, dont l'eau coule dans la mer, qu'il s'en fait une prodigieuſe conſommation dans tout le pays.

Cette eſpece n'eſt point particuliere; c'eſt un mélange de pluſieurs ſortes de petits poiſſons de mer nouvellement éclos, qui cherchent un aſyle dans les ruiſſeaux où les gros ne peuvent entrer ni les pourſuivre. On peut bien penſer que ce poiſſon ne ſe prend point à l'hameçon. La maniere de le pêcher eſt d'étendre au fond de l'eau une grande nappe ou un drap blanc chargé de quelques pierres pour l'aſſujettir. Le *titiri*, attiré par la blancheur, ſe raſſemble par milliers, & le drap en étant couvert, on l'enleve par les quatre coins, & on recommence cet exercice juſqu'à ce qu'on en ait rempli pluſieurs petits baquets pleins d'eau qu'on a fait apporter exprès. Le *titiri* étant très-délicat, ne peut ſe garder long-temps. Il faut le manger tout de ſuite : la maniere de le préparer eſt de commencer par le bien laver dans pluſieurs eaux pour en ſéparer le ſable dont il eſt toujours couvert; on le fait cuire enſuite dans de l'eau avec du ſel & des fines herbes, y ajoutant du beurre, ſi on ſe contente de le manger de cette façon. Autrement, après l'avoir retiré avec une écumoire, on le laiſſe s'égoutter, & on y fait une ſauce liée; on peut encore le faire frire, en le ſaupoudrant de farine, ou bien en former des beignets au moyen d'une pâte claire dont on rehauſſe le goût avec du jus de bigarade ou de citron.

Le *titiri* eſt blanc, gras, délicat, & toujours très-bon, à quelque ſauce qu'on l'accommode. Les Européens qui paſſent aux îles, en ſont très-friands : ce poiſſon eſt appellé *piſquet* par les habitans de la Guadeloupe : cependant il ne faut pas le confondre avec le piſquet proprement dit, & connu ſous ce nom dans toutes les îles françoiſes : celui-ci eſt une eſpece particuliere qui n'excede guere la groſſeur des petits éperlans. (*Article de M. le* Romain.)

TITITL, ſ. m. *Calendr des Mexiq.*, nom du ſeizieme des dix-huit mois de l'année des Mexicains. Comme l'année de ces peuples commence au vingt-ſixieme de février, & que chaque mois eſt de vingt jours, le mois *tititl* doit commencer le vingt-troiſieme Décembre. (*D. J.*)

TITIUM, FLUMEN, *Géog. anc.*, fleuve de l'Illyrie. Pline, *l. III. ch. xxj xxij.* fait entendre que ce fleuve ſe jetoit dans la mer à Sardona, & qu'il ſervoit de bornes entre la Liburnie & la Dalmatie. C'eſt le Titius dont Ptolomée, *l. II. ch. xviij.* marque l'embouchure ſur la côte entre Sadera-Colonia & Scardona. (*D. J.*)

TITMONING, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne dans l'archevêché de Saltzbourg, proche de la riviere de Saltza, ſur les confins de l'électorat de Baviere, & à ſix milles de la ville de Saltzbourg. La peſte y fit de grands ravages en 1310, & elle fut incendiée en 1571. *Long.* 30, 25; *lat.* 47, 54. (*D. J.*)

TITRE, ſ. m. *Hiſt. mod.*, inſcription qui ſe met au-deſſus de quelque choſe pour la faire connoître. *Voy.* INSCRIPTION.

Ce mot ſe dit plus particulierement de l'inſcription que l'on met à la premiere page d'un livre, qui en exprime le ſujet, le nom de l'auteur, *&c. Voyez* LIVRE.

Ce qui embarraſſe un grand nombre d'auteurs, c'eſt de trouver des *titres* ſpécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le *titre* ſoit ſimple & clair : ce ſont là les deux caracteres véri-

tables de cette sorte de compositiön. Les *titres* fastueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent plus que les autres nations dans la fanfaronnade des *titres* ; témoin celui de M. le Pays ; *Amitiés*, *Amours*, *Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs*, *Fleurons*, *Fleurettes*, &c.

TITRE, *en Droit civil & canon*, signifie un chapitre ou une division d'un livre. *V.* CHAPITRE & TITRE.

Un *titre* est subdivisé en paragraphes, &c. *V.* PARAGRAPHE.

Chacun des cinquante livres du Digeste consiste dans un certain nombre de *titres* qui est plus grand dans les uns que dans les autres. *V.* DIGESTE.

TITRE est aussi un nom de dignité, de distinction ou de prééminence, qui se donne à ceux qui en sont décorés. *V.* NOBLESSE.

Loyseau observe que les *titres* de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le *titre* de la charge. *V.* NOM.

Le roi d'Espagne emplit une page entiere de *titres* pour faire l'énumération de plusieurs royaumes & seigneuries dont il est souverain. Le roi d'Angleterre prend le *titre* de *roi de la Grande-Bretagne*, *de France & d'Irlande :* le roi de France, celui de *roi de France & de Navarre :* le roi de Suede s'intitule, *roi de Suede & des Goths :* celui de Danemarek, *roi de Danemarck & de Norwege :* celui de Sardaigne, entr'autres *titres*, prend celui de *roi de Chypre & de Jérusalem :* le duc de Lorraine porte le *titre* de *roi de Jérusalem*, *de Sicile*, &c. *Voy.* ROI, &c. Les cardinaux prennent pour leurs *titres* les noms de quelques églises de Rome, comme de *Sainte-Cécile*, de *Sainte-Sabine*, &c. On les appelle *cardinaux*, *du* titre *de Sainte-Cécile*, &c. *V.* CARDINAL.

L'empereur peut conférer le *titre* de *prince* ou de *comte de l'empire ;* mais le droit de suffrage dans les assemblées de l'Empire dépend du consentement des états. *V.* ELECTEUR & EMPIRE.

Les Romains donnerent aux Scipions les *titres* d'*Africain*, d'*Asiatique*, &c. à d'autres, ceux de *Macédoniens*, *Numidiens*, *Crétiens*, *Parthiens*, *Daciens*, &c. pour faire conserver le souvenir des victoires remportées sur ces peuples. Le roi d'Espagne imite cet exemple, en donnant des *titres* honorables aux villes de son royaume, en récompense de leurs services & de leur fidélité.

TITRE est aussi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de respect, &c. *V.* QUALITÉ.

Le pape porte le *titre* de *sainteté :* un cardinal, prince du sang, celui d'*altesse royale*, ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du trône : les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime :* les simples cardinaux, celui d'*éminence :* un archevêque, celui de *grandeur*. (En Angleterre, celui de *grace*, & de *très-révérend :* les évêques, celui de *fort révérend :* les abbés, prêtres, religieux, &c. celui de *révérend*.) *V.* SAINTETÉ, EMINENCE, GRACE, RÉVÉREND, PAPE, CARDINAL, &c.

Pour ce qui est des puissances séculieres, on donne à l'empereur, le *titre* de *majesté impériale :* aux rois, celui de *majesté :* au roi de France, celui de *majesté très-chrétienne :* au roi d'Espagne, celui de *majesté catholique :* au roi d'Angleterre, celui de *défenseur de la foi :* au Turc, celui de *grand-seigneur* & de *hautesse :* au prince de Galles, celui d'*altesse royale :* aux princes du sang de France, celui d'*altesse sérénissime :* aux électeurs, celui d'*altesse électorale :* au grand-duc, celui d'*altesse sérénissime :* aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*altesse :* au doge de Vénise, celui de *sérénissime prince ;* à la république & au sénat de Venise, celui de *seigneurie :* au grand-maître de Malte, celui d'*éminence :* aux nonces & aux ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence*. *Voy.* EMPEREUR, ROI, PRINCE, DUC, ALTESSE, SÉRÉNITÉ, EMINENCE, EXCELLENCE, &c.

L'empereur de la Chine, parmi ses *titres*, prend celui de *tien-su*, c'est-à-dire, *fils du ciel*. On observe que les Orientaux aiment les *titres* à l'excès. Un simple gouverneur de Schiras, par exemple, après une pompeuse énumération de qualités, seigneuries, &c. ajoute les *titres* de *fleur de politesse*, *muscade de consolation & de délices*, &c.

Le grand-seigneur, dans ses patentes, & dans les lettres qu'il envoie, soit aux princes étrangers, soit à ses bachas & autres officiers, prend les *titres* pompeux

d'*agent* & d'*image de Dieu*. Tantôt il s'appelle *tuteur du monde, gardien de l'univers, empereur des empereurs, distributeur des couronnes; réfuge & asyle des rois, princes, républiques & seigneuries affligées; libérateur de ceux qui gémissent sous l'oppression des infideles; unique favori du ciel, chéri & rédouté par-tout.* Tantôt il se qualifie, *propriétaire des célestes cités de la Meque & de Médine, gardien perpétuel de la sainte Jérusalem.* Souvent aussi il se dit: *possesseur des empires de Grece & de Trebizonde, de soixante-dix royaumes, d'un nombre infini de peuples, terres & pays conquis en Europe, en Asie, en Afrique par l'épée exterminante des Musulmans; & maître absolu de plusieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde, des mers Blanche, Noire & Rouge, des Palus-Méotides,* &c. Ils en donnent aussi de singuliers aux princes chrétiens; tels sont ceux qui étoient à la lettre que Soliman Aga présenta à Louis XIV en 1669 de la part de Mahomet IV: *Gloire des princes majestueux de la croyance de Jesus-Christ, choisi entre les grands lumineux dans la religion chrétienne, arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire, l'empereur de France, notre ami, Louis, que la fin de ses desseins soit couronnée de bonheur & de prospérité.*

Parmi les Européens, les Espagnols sur-tout, affectent d'étaler aussi des *titres* longs & fastueux. On sait que Charles-Quint ayant ainsi rempli de tous ses *titres* la premiere page d'une lettre qu'il adressoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire sentir le ridicule, qu'en se qualifiant, *François, par la grace de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres & de Gentilly*, qui sont deux petits villages au voisinage de Paris.

TITRE, *Jurisprud.*, signifie quelquefois *qualité*, comme quand on dit *titre d'honneur.*

Titre est aussi quelquefois opposé à *commende*, comme quand on dit qu'un bénéfice est conféré en *titre.* On entend aussi par *titre de bénéfice*, quelque fonction qui a le caractere de bénéfice.

Titre se prend encore pour la cause en vertu de laquelle on possede, ou on réclame une chose.

Titre signifie aussi tout acte qui établit quelque droit; les *titres* pris en ce sens se subdivisent en plusieurs especes.

Titre apparent est celui qui paroît valable quoiqu'il ne le soit pas.

Titre authentique est celui qui est émané d'un officier public, & qui fait une foi pleine & entiere.

Titre de bénéfice, *voy.* ce qui en est dit ci-dessus, & les *mots* BÉNÉFICE & COMMENDE.

Titre clérical ou *sacerdotal*, est le fonds qui doit être assuré pour la subsistance d'un ecclésiastique, avant qu'il soit promu aux ordres sacrés.

Anciennement l'on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un *titre*, c'est-à-dire, sans l'attacher au service de quelque église, dont il recevoit de quoi subsister honnêtement.

Mais la dévotion & la nécessité ayant contraint de faire plus de prêtres qu'il n'y avoit de bénéfices & de *titres*, il a fallu y apporter un remede, qui est de faire un *titre* feint au défaut de bénéfice, en assurant un revenu temporel pour la subsistance de l'ecclésiastique.

Les conciles de Nicée & de Calcédoine, celui de Latran en 1179, le concile de Trente, ceux de Sens en 1528, de Narbonne en 1551, de Reims & de Bordeaux en 1591, d'Aix en 1585, de Narbonne en 1609, de Bordeaux en 1624, & les quatre & cinquieme conciles de Milan, en ont fait un réglement précis.

L'ordonnance d'Orléans prescrit la même chose.

Un bénéfice peut servir de *titre* clérical, pourvu qu'il soit de revenu suffisant.

La quotité du *titre* clérical a varié selon les temps & les lieux. L'ordonnance d'Orléans n'exigeoit que 50 liv. de rente; mais les dépenses ayant augmenté, il a fallu aussi augmenter à proportion le *titre* clérical. A Paris & dans plusieurs autres diocèses, il doit présentement être au moins de 150 liv. de revenu.

La constitution de ce *titre* ne peut être altérée par aucune convention secrete.

On ordonne pourtant sous le *titre* de religion, les religieux des monasteres fondés, & les religieux mendians, sous le *titre* de pauvreté. Quelquefois aussi les évêques ordonnent sous ce même *titre*,

des clercs séculiers ; mais il faut en ce cas, qu'ils leur conferent au plutôt un bénéfice suffisant pour leur subsistance ; & si c'est un évêque étranger qui ordonne l'ecclésiastique, en vertu d'un démissoire, c'est à l'évêque qui a donné le démissoire, à donner le bénéfice. *Voy.* les *mémoires du clergé*, d'Héricourt, & les *mots* CLERC, ECCLÉSIASTIQUE, ORDRES SACRÉS, PRÊTRISE.

Titre coloré est celui qui paroît légitime, & qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas valable, ni suffisant pour transferer seul la propriété, si ce n'est avec le secours de la prescription. *V.* POSSESSION, PRESCRIPTION.

Titre constitutif est le premier *titre* qui établit un droit, ou une chose. *Voy. ci-après* TITRE DÉCLARATIF & TITRE ÉNONCIATIF.

Titre de la couronne, ce sont les chartres & autres pieces qui concernent nos rois, les droits de leur couronne, & les affaires de l'état. *Voy.* CHARTRES DU ROI & TRÉSOR DES CHARTRES.

Titre déclaratif est celui qui ne constitue pas un droit, mais qui le suppose existant, & qui le rappelle.

Titre énonciatif est celui qui ne fait qu'énoncer & rappeller un autre *titre*, & qui n'est pas le *titre* même sur lequel on se fonde.

Titre exécutoire est celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé, comme une obligation ou un jugement expédiés en forme exécutoire. *V.* OBLIGATION, JUGEMENT EXÉCUTOIRE, EXÉCUTION PARÉE, FORME EXÉCUTOIRE.

Titres de familles, ce sont les extraits de baptêmes, mariages & sépultures, les généalogies, les contrats de mariages, quittances de dot & de douaire ; les donations, testamens, partages & autres actes semblables, qui ont rapport à ce qui s'est passé dans une famille.

Titre gratuit est celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. L'ordonnance des donations porte qu'à l'avenir il n'y aura que deux formes de disposer de ses biens à *titre gratuit* ; savoir, les donations entre vifs, & les testamens ou codicilles.

Titre lucratif est celui en vertu duquel on gagne quelque chose, comme une donation ou un *legs*. Par le terme de *titre lucratif*, on entend souvent la cause lucrative, comme le legs, plutôt que le *titre* ou acte qui est le testament ou codicille contenant le legs.

C'est une maxime, en fait de *titres* ou de causes lucratives, que deux *titres* de cette espece ne peuvent pas concourir en faveur d'une même personne ; ce n'est pas que l'on ne puisse faire valoir les deux *titres*, en corroborant l'un par l'autre ; cela veut dire seulement que l'on ne peut pas exiger deux fois la même chose en vertu de deux *titres* différens.

Titre nouvel, c'est proprement *renovatio tituli* ; c'est la reconnoissance que l'on fait passer à celui qui doit quelque somme ou quelque rente, soit pour empêcher la prescription, soit pour donner l'exécution parée contre l'héritier de l'obligé. Le *titre nouvel* tient lieu du *titre* primitif, & y est toujours présumé conforme, à moins qu'il n'y ait preuve du contraire. *V.* TITRE PRIMITIF.

Titre onéreux est celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges & conditions, comme un contrat de vente ou d'échange, un bail à rente. *Voyez* TITRE GRATUIT, ACHAT, VENTE, ECHANGE, *&c.*

Titre présumé est celui que l'on suppose exister en faveur de quelqu'un, & que cependant on reconnoit ensuite qu'il n'a pas.

Titre primitif ou *primordial*, est le premier *titre* qui établit un droit ou quelque autre chose, à la différence des *titres* seulement déclaratifs ou énonciatifs, qui ne font que supposer le droit où en est encore le *titre*, & du *titre* nouvel qui est fait pour proroger l'effet du *titre* primitif.

Titre sacerdotal est la même chose que *titre clérical*. V. *ci-devant* TITRE CLÉRICAL.

Titre translatif de propriété, est celui qui a l'effet de faire passer la propriété de quelque chose, d'une personne à une autre, comme un contrat de vente, une donation, *&c.* à la différence du bail à loyer, du déport, & autres actes semblables qui ne transferent qu'une jouissance précaire.

Titre vicieux est celui qui est défectueux en la forme, comme un acte non signé ; ou au fond, comme une donation non acceptée par le donataire. C'est une maxime qu'il vaut mieux n'avoir pas de

titre, que d'en avoir un vicieux. Il ne s'enſuit pourtant pas de-là que l'on ne puiſſe pas s'aider pour la preſcription d'un *titre* coloré, qui ſeroit ſeul inſuffiſant pour tranſmettre la propriété, comme quand on a acquis d'un autre que le véritable propriétaire : on entend en cette occaſion par *titre vicieux*, celui dont le défaut eſt tel que la perſonne même qui s'en ſert n'a pu l'ignorer, & qu'elle n'a pu preſcrire de bonne foi en vertu d'un tel *titre* ; comme quand le *titre* de la jouiſſance eſt un bail à loyer, ou un ſéqueſtre, c'eſt le cas de dire *qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de* titre, *que d'en avoir un vicieux*, parce que l'on peut preſcrire par une longue poſſeſſion ſans *titre* ; au lieu que l'on ne peut preſcrire en vertu d'un *titre* infecté d'un vice, tel que celui que l'on vient d'expliquer, par quelque temps que l'on ait poſſédé. (*A*)

TITRE, *Hiſt. eccléſ.*, *titulus* ; c'eſt un des anciens noms donnés aux égliſes ou temples des premiers chrétiens. On ſait qu'on les appelloit ainſi, parce que quand une maiſon étoit confiſquée au domaine de l'empereur, la formalité que les officiers de juſtice obſervoient, étoit d'attacher au-devant de cette maiſon une toile où étoit le portrait de l'empereur, ou ſon nom écrit en gros caracteres, & cette toile s'appelloit titre, *titulus* : la formalité s'appelloit l'*impoſition du* titre, *tituli impoſitio*. Or, comme cela marquoit que cette maiſon n'étoit plus à ſes premiers maîtres, mais appartenoit à l'empereur, les Chrétiens imiterent cette maniere de faire paſſer une maiſon, du domaine d'un particulier, au ſervice public de Dieu. Lorſque quelque fidele lui conſacroit la ſienne, il y mettoit pour marque une toile, où au lieu de l'image ou nom de l'empereur, on voyoit l'image de la croix ; & cette toile s'appelloit *titre*, comme celle dont elle étoit une imitation. De-là les maiſons mêmes où étoient attachées les croix, furent appellées *titres*.

Il y a quelques auteurs qui aiment mieux faire le nom de *titre*, de ce que chaque prêtre prenoit ſon nom & *titre* de l'égliſe dont il étoit chargé pour la deſſervir ; mais la premiere origine eſt plus vraiſemblable, car on lit que le pape Evariſte partagea les *titres* de Rome à autant de prêtres, l'an 112 de J. C. ce qui ſemble indiquer que les égliſes s'appelloient *titres* avant qu'elles fuſſent partagées aux prêtres. Il faut ſeulement remarquer que dans la ſuite, toutes les égliſes ne furent plus appellées *titres*, & que ce nom fut ſeulement réſervé aux plus conſidérables de Rome (*D. J.*)

TITRE, *Poéſie dramatiq.*, ce que les Latins nomment *titre*, *titulus*, les Grecs l'appellent διδασκαλια, *enſeignement*, *inſtruction*. C'étoit autrefois la coutume de mettre des *titres* ou inſtructions à la tête des pieces de théâtre ; & cet uſage apprenoit aux lecteurs dans quel temps, dans quelle occaſion, & ſous quels magiſtrats ces pieces avoient été jouées. Cependant on ne mettoit de *titres* qu'aux pieces qui avoient été jouées pour célébrer quelque grande fête, comme la fête de Cérès, celle de Cybele, ou celle de Bacchus, *&c.* La raiſon de cela, eſt qu'il n'y avoit que ces pieces qui fuſſent jouées par l'ordre des magiſtrats. Mais il ne nous reſte point de *titre* entier d'aucune piece grecque ou latine, non pas même de celles de Térence ; car on n'y trouve point le prix, c'eſt-à-dire, l'argent que les édiles avoient payé à Térence pour chacune de ces pieces : & c'eſt ce qu'on avoit grand ſoin d'y mettre.

On pouſſoit même dans la Grece cette exactitude ſi loin, qu'on y marquoit les honneurs qu'on avoit faits au poëte, les bandelettes dont on l'avoit décoré, & les fleurs qu'on avoit ſemé ſur ſes pas. Mais cela ne ſe pratiquoit qu'en Grece, où la comédie étoit un art honnête & fort conſidéré, au lieu qu'à Rome ce n'étoit pas tout-à-fait la même choſe.

Il ne nous reſte plus qu'à donner un exemple d'un des *titres* latins, mais tronqué ; c'eſt celui de l'*Andrienne*, la premiere comédie de Térence.

Titulus, ſeu didaſcalia.

Acta ludis Megalenſibus, C. M. Fulvio & M. Glabrione ædilibus curulibus ; egerunt L. Ambivius Turpio. L. Attilius Præneſtinus. Modos fecit Flaccus Claudii, tibiis paribus dextris & ſiniſtris, & eſt tota græca. Edita M. Marcello. C. Sulpicio Coſſ.

« Titre, ou la didaſcalie.

« Cette piece fut jouée pendant la fête » de Cybele, ſous les édiles curules Marcus Fulvius & Marcus Glabrio, par » la troupe de Lucius Ambivius Turpio

» & de Lucius Attilius de Preneſte : » Flaccus, affranchi de Claudius fit la » muſique, où il employa les flûtes éga- » les, droites & gauches. Elle eſt toute » grecque. Elle fut repréſentée ſous le » conſulat de M. Marcellus & de C. Sul- » picius ». (*D. J.*)

TITRE, *terme d'Imprimeur ;* c'eſt un petit trait qu'on met ſur une lettre pour marquer quelque abbréviation. (*D. J.*)

TITRE, *terme de Manufacture ;* c'eſt la même que la marque que tout ouvrier eſt tenu de mettre au chef de chaque piece de ſa fabrique. (*D. J.*)

TITRE, *à la Monnoie ;* on appelle ainſi en fait d'or & d'argent le degré de fineſſe & de bonté de ces métaux. Ce *titre* varie ſelon les degrés de la pureté du métal, il appartient aux ſouverains de fixer les eſpeces d'or & d'argent.

Les ſouverains ordonnent ſagement aux orfevres & autres ouvriers tant en or que en argent, de ne donner que de l'or à 24 carats, & de l'argent du titre de 12 deniers : le but de cette précaution eſt d'empêcher les ouvriers d'employer les monnoies courantes à la fabrique des ouvrages de leurs profeſſions ; la perte qu'ils ſouffriroient en convertiſſant ces matieres de moindres *titres* en des ouvrages de pur or, ou d'argent fin, a paru le plus ſûr moyen pour leur éviter une tentation qui auroit été capable de ruiner le commerce par la rareté des eſpeces ; mais en preſcrivant des loix ſéveres aux orfevres, pour les obliger à donner du fin, & aux monnoyeurs, pour les engager après l'affinage, & la fabrique d'une quantité de matieres, de rendre tant d'eſpeces de tel poids & de tel *titre*, on a remarqué qu'il étoit preſque impoſſible aux ouvriers d'atteindre, ſans perte de leur part, au point preſcrit par les loix. Il y a toujours quelques déchets dans les opérations, quelque perte de fin parmi l'alliage ou les ſcories qui demeurent ; on a cru qu'il étoit juſte d'avoir quelque indulgence à cet égard, & de regarder le *titre* & le poids comme ſuffiſamment fournis, lorſqu'ils en approchent de fort près ; & afin qu'on ſût à quoi s'en tenir, les loix ont réglé juſqu'où cette tolérance ſeroit portée.

Par exemple ; un batteur d'or qui fournit de l'argent au *titre* de 11 deniers 18 grains, eſt cenſé avoir fourni du fin, de l'argent d'aloi, quoiqu'il s'en faille 6 grains qu'il ne ſoit au *titre* de 12 deniers ; & qu'ainſi cet argent contienne 6 grains d'alliage : cette indulgence eſt ce qu'on appelle *remede*, c'eſt-à-dire, *moyen*, pour ne point faire ſupporter à l'ouvrier des déchets inévitables.

Il y a deux ſortes de remedes, celui qu'on accorde ſur le *titre*, & celui qu'on accorde ſur le poids. Le premier ſe nomme *remede d'aloi*, l'autre *remede de poids*. Il y a pareillement *foiblage d'aloi* & *foiblage de poids*. C'eſt une diminution du *titre* ou du poids, au-deſſous du remede, ou de l'indulgence accordée par les loix ; c'eſt une contravention puniſſable. Quand l'or & l'argent ſont conſidérablement au-deſſous du *titre* preſcrit par les loix, c'eſt de l'or bas ou de bas argent ; quand l'or eſt au-deſſous de 17 carats, on le nomme encore *tenant or*, s'il tire ſur le rouge, & *argent tenant or*, s'il tire ſur le blanc ; quand l'or eſt au-deſſous de douze carats, & l'argent au-deſſous de ſix deniers, c'eſt-à-dire, que l'or contient douze parties d'alliage avec douze de ſa matiere, & que l'argent contient ſix parties ou plus de matiere étrangere avec ſix d'argent véritable, ces métaux s'appellent *billon*, nom qu'on donne auſſi à la monnoie de cuivre mêlée d'un peu d'argent, & à toutes les monnoies, même de bon *titre* & de bon aloi, mais dont le cours eſt défendu pour leur ſubſtituer une nouvelle fonte.

TITRE, *terme de chaſſe ;* c'eſt un lieu ou un relais, où l'on poſe les chiens, afin que quand la bête paſſera, ils la courent à propos ; ainſi mettre les chiens en bon *titre*, c'eſt les bien poſter. (*D. J.*)

TITTÉNIDIES, ſ. f. pl. *Ant. grecq.*, fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices portoient les enfans mâles dans le temple de Diane Corythallienne ; & pendant qu'on immoloit à la déeſſe de petits cochons pour la ſanté de ces enfans, les nourrices danſoient. Ce mot vient de τιτθη, *nourrice*. (*D. J.*)

TITTLISBERG, *Géogr. mod.*, montagne de Suiſſe, dans la canton d'Underwald ; c'eſt une des plus hautes de la Suiſſe, & ſon ſommet eſt toujours couvert de neige.

TITUBATION, ſ. f. *Aſtrologie*, *voy.* TRÉPIDATION.

TITUBCIA, *Géogr. anc.*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II.*

c. vj. la donne aux Carpetains. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Xétafe, & d'autres Bayonne. (*D. J.*)

TITULAIRE, *Turispr.*, est celui sur la tête duquel est le titre d'un office ou d'un bénéfice.

Le *titulaire* d'un office est celui qui est pourvu dudit office ; le propriétaire est quelquefois autre que le *titulaire*. *Voyez* OFFICE.

En fait de bénéfice le *titulaire* est celui qui est pourvu d'un bénéfice en titre, à la différence de celui qui n'en jouit qu'en commande, qu'on appelle *abbé* ou *prieur commandataire*, selon la qualité du bénéfice. *Voy. les mots* COMMANDE & BÉNÉFICE. (*A*)

TITULAIRE, se dit, *dans l'Ecriture*, de la grosse bâtarde & de la grosse ronde, qui servent de titre dans tous les ouvrages d'écriture.

TITUS, *Hist. Rom.* Cet empereur, surnommé *l'amour & les délices du genre humain*, étoit fils de Titus Vespasien, dont il fut successeur à l'empire. Il fut élevé à la cour avec Britannicus, & leur éducation fut confiée aux mêmes maîtres. Leur amitié formée dès l'enfance n'éprouva aucune altération : ils étoient assis sur le même lit, lorsque Britannicus fut empoisonné ; *Titus* même goûta du fatal breuvage, dont il se ressentit le reste de sa vie. La mort qui enleva le jeune prince, fit mieux éclater la tendresse reconnoissante de *Titus* qui érigea à son ami une statue d'or dans son palais, & une autre d'ivoire qu'il plaça dans le cirque où elle fut conservée pendant plusieurs siecles. La nature l'avoit comblé de tous ses dons ; ses graces touchantes tempéroient sa gravité naturelle. Sérieux sans être austere, il inspiroit également l'amour & le respect : fort & vigoureux, il étoit infatigable dans tous les exercices du corps où il signaloit son adresse. C'étoit en variant son travail qu'il trouvoit son délassement : il fit de grands progrès dans les langues grecque & latine, dont il posséda l'atticisme & l'urbanité. La musique si propre à adoucir les mœurs, fit ses délices, & il excella sur-tout à pincer la harpe. Les poëmes qu'il composa dans ses loisirs, auroient fait honneur à ceux dont la poésie étoit l'unique occupation. Ce fut dans la Germanie & l'Angleterre qu'il fit son apprentissage d'armes en qualité de tribun. La multitude des monumens qu'on lui érigea dans ces provinces, & qu'il ne sollicita point, fut un tribut de la reconnoissance publique. La guerre étant terminée, il se consacra aux fonctions du barreau où il se distingua par ses talens, & plus encore par son integrité. Il épousa Aricidie, fille d'un chevalier Romain qui avoit commandé les gardes prétoriennes. Etant morte sans lui donner d'enfants, il contracta un second mariage avec Maria Fulvia, aussi illustre par sa naissance que par sa modestie : il fit divorce avec elle après qu'il en eut eu une fille. Cette inconstance fit juger qu'il n'étoit point indifférent au plaisir de l'amour ; mais dans ces siecles corrompus, l'impudicité avoit tellement infecté tous les cœurs, qu'on ne la mettoit plus au nombre des vices. *Titus* accompagna son pere en Judée, où il eut le commandement d'une légion ; les deux plus fortes villes de cette province furent subjuguées par ses armes. Il fut arrêté dans le cours triomphant de ses prospérités, pour aller à Rome féliciter Galba sur son avénement à l'empire. Etant abordé à Paphos, l'oracle de Vénus lui prédit sa grandeur future, & sur la foi de cette promesse, il n'osa continuer son voyage, dans la crainte que cette prédiction ne lui devînt funeste à Rome. Son pere parvenu à l'empire, lui laissa la conduite de la guerre de Judée qu'il termina par la conquête de Jérusalem. Les légions témoins de son courage, le proclamerent empereur. En vain il rejetta cet honneur, il n'en fut pas moins soupçonné d'avoir prétendu à l'empire d'Orient ; d'autant plus qu'en abordant en Egypte, il avoit ceint son front du diadême des rois, le jour où l'on fit la consécration du bœuf Apis dans la ville de Memphis. Ce fut pour dissiper ce soupçon injurieux à sa gloire qu'il s'embarqua furtivement sur un vaisseau marchand pour se rendre sans suite & sans escorte à Rome, où son pere fut agréablement surpris de son arrivée imprévue. Depuis ce moment, il fut associé au gouvernement de l'empire ; il exerça conjointement avec Vespasien la charge de tribun, & il l'eut pour collegue dans ses sept consulats. Ce fut le seul temps de sa vie où il ne ménagea point assez les intérêts de sa gloire ; sévere jusqu'à la cruauté, il fit assassiner tous ceux dont la fidélité lui pa-

roiſſoit ſuſpecte. Aulus Cicinna, perſonnage conſulaire qu'il avoit invité à ſouper, fut maſſacré par ſes ordres, en entrant dans la ſalle du feſtin. Tant de meurtres rendirent leur auteur l'exécration du public. *Titus* fumant du ſang des principaux citoyens, fut élevé à l'empire dans ces odieuſes circonſtances. Rome tremblante crut qu'on alloit renouveller les mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées ſous Caligula & Néron. Ces ſiniſtres impreſſions furent bientôt effacées. *Titus* devenu homme nouveau, ſe dépouilla de toutes ſes affections vicieuſes; ſes profuſions modérées ne furent plus que des libéralités judicieuſes & réfléchies; ſes ſoupers qu'il prolongeoit juſqu'au milieu de la nuit avec les plus inſignes débauchés, n'offrirent plus que des exemples de frugalité & de tempérance: maître de ſes paſſions, il fit taire ſon amour pour Bérénice qu'il renvoya dans ſes Etats par délicateſſe pour les Romains qui auroient murmuré d'obéir à une reine étrangere. Les impoſitions furent adoucies, & chacun jouit ſans inquiétude de ſes héritages. Sa magnificence éclata par un amphithéâtre qu'il fit élever, & par les dépenſes des combats des gladiateurs contre leſquels il fit lâcher cinq mille bêtes farouches, dont les unes firent un horrible carnage: il offrit encore le ſpectacle d'un combat naval. Les nouveaux Céſars avoient coutume de reprendre les biens que leurs prédéceſſeurs avoient cédés à leurs favoris; il abolit cette avare coutume, & chacun reſta poſſeſſeur tranquille des biens qu'il avoit obtenus. Jamais on ne l'aborda ſans ſe retirer comblé de ſes bienfaits; il avoit coutume de dire qu'on ne devoit pas s'en aller triſte, quand on avoit parlé à ſon prince. Un jour qu'il ſe ſouvint de n'avoir obligé perſonne, il s'écria: *Mes amis, j'ai perdu la journée.* Les malheurs dont l'Italie fut frappée par l'embraſement du mont Véſuve, & l'incendie de Rome, furent réparés par les largeſſes de ce prince. Il dépouilla ſes maiſons de plaiſance des ornemens les plus précieux, pour en embellir les temples & les bâtimens publics. Les ravages de la peſte déſolerent Rome & l'Italie, il employa les ſecours de la religion & des hommes pour en arrêter le cours. Il fournit gratuitement aux malades tous les remedes qui pouvoient les ſoulager. Les délateurs qui juſqu'alors avoient été accrédités, tomberent dans l'infamie; les uns furent battus de verges dans la place, les autres furent exilés dans des îles mal ſaines, afin de purger la terre de ceux qui en troubloient l'harmonie. Sa clémence ingénieuſe lui fit rechercher la dignité de grand pontife qui défendoit de ſe ſouiller du ſang humain: il ne prononça depuis aucun arrêt de mort, & quoiqu'il s'offrît pluſieurs occaſions de ſe défaire de ſes ennemis, il proteſta qu'il aimoit mieux périr que punir. Deux patriciens furent convaincus d'avoir aſpiré à l'empire, il ſe contenta de les faire avertir de ſe déſiſter de leur entrepriſe, en leur remontrant que c'étoient les dieux & les deſtins qui diſpoſoient des empires. Dès qu'il fut inſtruit de leur répentir, il les invita à ſouper avec lui, & le lendemain il les mena au combat des gladiateurs, où les ayant fait aſſeoir à côté de lui, il leur remit les glaives des combattans pour eſſayer s'ils oſeroient en faire uſage contre lui. Tant de confiance lui gagna tous les cœurs; il n'eut qu'un ennemi, ce fut Domitien ſon frere qui lui tendit pluſieurs embûches, & qui ſollicita les armées à la révolte. Au lieu de l'en punir, il le déclara ſon ſucceſſeur & ſon collegue, & l'ayant entretenu en ſecret, il le conjura, les larmes aux yeux, d'avoir pour lui un retour fraternel. Il alloit pour prendre quelque délaſſement dans le pays des Sabins, lorſque ſur ſa route il fut attaqué d'une fievre qui le mit au tombeau, dans le même village où ſon pere étoit mort. Avant de rendre le dernier ſoupir, il lança ſes regards vers le ciel en ſe plaignant des dieux qui l'enlevoient dans le midi de ſa vie. Il fut pleuré comme un pere par le peuple & le ſénat: il n'avoit que quarante-deux ans, dont il en avoit régné deux & près de trois mois. On l'accuſa d'avoir eu commerce avec la femme de ſon frere nommée *Domitia*; mais elle jura qu'elle n'avoit jamais commis d'adultere avec lui: on crut devoir l'en croire ſur ſa parole, d'autant plus que cette femme effrontée aimoit à groſſir la liſte de ſes amans adulteres. (T-N).

TITYRES, ſ. m. pl. *Antiq. rom.* Strabon & d'autres auteurs admettent des *tityres* dans la troupe bacchique: ils avoient tout-à-fait la figure humaine; des peaux

de bêtes leur couvroient une petite partie du corps. On les repréſentoit dans l'attitude de gens qui danſent en jouant de la flûte : quelquefois ils jouoient en même temps de deux flûtes & frappoient des piés ſur un autre inſtrument appellé *ſcabilla* ou *crupezia*. Virgile & Théocorte emploient le nom de *tityres* dans leurs bucoliques, & le donnent à des bergers, qui jouiſſant d'un grand loiſir, s'amuſent à jouer de la flûte en gardant leurs troupeaux. (*D. J.*)

TITYRINE, *Muſiq. inſtrum. des anc.*, eſpece de flûte des anciens, faite de roſeau, comme le dit Athénée, *l. V. Deipnoſ.* il paroît que c'eſt la même que le tityriou, dont il eſt fait mention à l'*art.* FLUTE, *Littérat.* (*F. D. C.*)

TITYRUS, *Géogr. anc.*, montagne de l'île de Crete, dans la Cydonie, qui étoit une contrée, ou une plage dans la partie occidentale de l'île, & qui prenoit ſon nom de la ville de Cydonia. Il y avoit ſur cette montagne un temple nommé *Dictynæum Templum*. (*D. J.*)

TITYUS, *Mythol.*, fils de la terre, dont le corps étendu couvroit neuf arpens : ainſi parle la fable. *Tityus* étoit, ſelon Strabon, un tyran de Panope, ville de Phocide, qui, pour ſes violences, s'attira l'indignation du peuple. Il étoit fils de la terre, parce que ſon nom ſignifie *terre* ou *boue*. Il couvroit neuf arpens, ce que les Panopéens, ſelon Pauſanias, entendent de la grandeur du champ où eſt la ſépulture, & non de la grandeur de ſa taille.

Homere prétend que ce tyran ayant eu l'inſolence de vouloir attenter à l'honneur de Latone, lorſqu'elle traverſoit les délicieuſes campagnes de Panope, pour aller à Pytho, il fut tué par Apollon à coup de fleches, & précipité dans les enfers. Là, une inſatiable vautour attaché ſur ſa poitrine, lui dévore le foie & les entrailles, qu'il déchire ſans ceſſe, & qui renaiſſent éternellement pour ſon ſupplice.

Roſtroque immanis vultur adunco,
Immortale jecur tundens, fœcundaque pœnis
Viſcera ; rimaturque epulis ; habitatque ſub alto
Pectore nec febris requies datur ulla renatis. Æneid. *l. VI. v.* 597.

Cette fiction, dit Lucrece, nous peint les tourmens que cauſent les paſſions, qui, ſuivant les anciens, avoient leur ſiege dans le foie : " le véritable *Tityc* eſt " celui dont le cœur eſt déchiré par l'a- " mour, qui eſt dévoré par de cuiſantes " inquiétudes, & travaillé par des ſou- " cis cruels. "

At Tityus nobis hic eſt ; in amore jacentem
Quem volucres lacerant, atque exeſt anxius angor,
Aut aliæ quævis ſcindunt torgedine curæ.

Il eſt ſingulier qu'après avoir repréſenté *Tityus*, comme un de ces fameux criminels du tartare, je doive ajouter que ce *Tityus* avoit cependant des autels dans l'île d'Eubée, & un temple où il recevoit des honneurs religieux : c'eſt Strabon qui nous le dit. (*D. J.*)

TIVICA, *Géog. mod.*, bourg que les géographes qualifient de petite ville d'Eſpagne en Catalogne, & dans la viguerie de Tarragone.

TIVIOL, LE, *Géog. mod.*, ou la *Tive*, riviere de l'Ecoſſe méridionale, dans la province de Tiviodale qu'elle traverſe, & ſe jette dans la Twede. (*D. J.*)

TIVIOTDALE, *Géog. mod.*, province de l'Ecoſſe méridionale, le long de la riviere de Tiviot, dont elle emprunte le nom. Elle eſt bornée au nord par la province de Merch, au levant par celle de Liddeſdale, & au couchant par celle de Northumberland. Elle eſt fertile en blé & en pâturage ; ſa longueur eſt d'environ trente milles, & ſa largeur moyenne de douze. (*D. J.*)

TIVOLI, PIERRE DE, *Hiſt. nat.*, en italien *tevertino*. C'eſt le nom qu'on donne à une pierre qui ſe trouve aux environs de *Tivoli* ; elle eſt d'une couleur de cendre mêlée de verdâtre, poreuſe & remplie de taches brunes & de *mica*. Ce qui n'empêche point qu'elle ne faſſe feu lorſqu'on la frappe avec de l'acier. M. d'Acoſta met cette pierre parmi les grais, mais M. de la Condamine la regarde comme de la lave produite par des embraſemens de volcans. Les Italiens l'appellent auſſi *pietra tiburtina di Roma*, ou *il peperino di Roma*. Voyez *l'art.* LAVE.

TIVOLI, *Géog. mod.*, en latin *Tibur* ; ville d'Italie, dans la campagne de Rome, ſur le ſommet applati d'une montagne à, 12 milles au nord-eſt de Freſcati, à égale diſtance au nord-oueſt de Paleſtrine, &

à 16 milles au nord-est de Rome, proche la riviere de Teverone.

Tivoli est à présent une ville médiocre, mal percée & mal pavée. On y compte 7 églises paroissiales, plusieurs couvens, un séminaire, une église ci devant aux jésuites, & pour forteresse un donjon quarré. L'évêché de cette ville est assez souvent occupé par des cardinaux, quoiqu'il ne vaille que 2 mille écus romains de revenu. *Long.* 30, 35. *lat.* 41, 54.

La cascade de *Tivoli* attire les regards des étrangers curieux. C'est une chute précipitée de la riviere appellée autrefois l'*Anio*, & à présent *Teverone*, dont le lit d'une largeur assez médiocre, se rétrécit en cet endroit de maniere qu'il n'a qu'environ 40 à 45 piés de large.

L'eau de ce fleuve est claire, quand il ne pleut point; mais pour peu qu'il tombe de la pluie, elle se charge de beaucoup de limon, qui la trouble & l'épaissit. La premiere cascade est d'environ 10 toises au-dessus du pont; elle peut avoir 140 à 150 piés de hauteur.

Le rocher qui sert de lit à la riviere, & dont elle tombe en nappe, est coupé à plomb comme un mur, & les rochers sur lesquels elle se précipite, sont fort inégaux, divisés en plusieurs pointes qui laissent entr'elles des vides, & comme des chemins tortus fort en pente, où l'eau convertie en écume, court avec rapidité. Il y a une autre cascade au-dessous du pont moins considérable que la premiere, & une troisieme encore plus petite, la riviere semble se cacher tout-à-fait sous terre entre la seconde & la troisieme chute. On observe à la cascade de *Tivoli*, que l'eau qui tombe de haut sur les corps inégaux, se partage comme une pluie déliée, sur laquelle le soleil dardant ses rayons, fait paroître les couleurs de l'arc-en-ciel à ceux qui sont dans une certaine situation, & à une certaine distance.

A demi-lieue de *Tivoli* est un petit lac fort profond, qui n'a que quatre à cinq cens pas de circuit, & dont l'eau est soufrée. Au milieu de ce lac, on voit quelques petites îles flottantes, toutes couvertes de roseaux. Ces îles flottantes viennent peut-être du limon raréfié par le soufre, qui surnageant & s'attachant à des herbages qui s'amassent dans ce marais, se grossit peu-à-peu de semblables matieres; de sorte que ces îles étant composées d'une terre poreuse & mêlée de soufre, cette terre le soutient de cette maniere, & produit des joncs de même que les autres terres marécageuses.

Mais les antiquités de *Tivoli* sont encore plus dignes de remarque. Cette ville, plus ancienne que Rome, étoit autrefois célebre par ses richesses, ses forces, & son commerce. Camille la soumit aux Romains l'an 403 de Rome. Sa situation qui lui donne un air frais, sa vue qui est la plus belle du monde, enfin son terroir qui produit des vins excellens & des fruits délicieux; tout cela, dis-je, engagea les Romains d'y bâtir des maisons de plaisance, entre lesquelles la plus fameuse étoit celle de l'empereur Adrien. *Voyez* VILLA *Adriani*. On a trouvé dans la place de Tivoli, entr'autres antiquités, deux belles statues d'un marbre granit choisi & rougeâtre, moucheté de grosses taches noires. Ces deux statues représentent la déesse Isis; & vraisemblablement l'empereur Adrien les avoit tirées d'Egypte pour orner sa maison de plaisance.

En approchant de la ville, on remarque le *Ponte-Lucano*, quelques inscriptions de Plautius Sylvanus, consul Romain, l'un des sept intendans du banquet des dieux, & à qui le sénat avoit accordé le triomphe pour les belles actions qu'il avoit faites dans l'Illyrie.

On trouve sur le chemin de *Tivoli*, entre les oliviers, plusieurs entrées de canaux, dont la montagne avoit été percée avec un travail inoui, pour porter aux maisons l'eau de fontaine qu'on tiroit de Subiaco; il y a des canaux creusés dans la montagne, qui ont près de cinq piés de hauteur, sur trois de largeur.

Totila, roi des Goths en Italie, ayant défait les armées des Romains, livra la ville de Rome au pillage, & fit passer au fil de l'épée les habitans de Tivoli, l'an 545 de J. C. au rapport de Procope. Les guerres des Allemands désolerent aussi cette ville; mais Fréderic Barberousse en fit relever les murailles, & l'agrandit. Le pape Pie II. y bâtit la forteresse dont j'ai parlé, & dont l'entrée porte l'inscription suivante, faite par Jean-Antoine Campanus.

Grata bonis, invisa malis, inimica superbis,
Sum tibi, Tibur, *enim sic Pius instituit.*

Il ne faut pas s'étonner que tous les environs de *Tivoli* aient été décorés de

maisons de plaisance, & qu'ils aient fait les délices de Rome chrétienne, comme ils firent autrefois celles de Rome païenne. Il est peu de lieu où l'on ait de meilleurs matériaux pour bâtir; la pierre travertine ou le travertin, & la pouſſolane abondent dans le voiſinage; la terre y est propre à faire des briques; le mortier de pouſſolane, & la chaux de travertin, & des cailloux du Teverone, est admirable. On fait que dans le seizieme siecle le cardinal Hippolite d'Est choisit Tripoli pour y élever un magnifique palais & des jardins somptueux, dont Hubert Folietta donna lui-même une description poëtique & intéressante. On peut aussi voir l'itinéraire d'Italie de Jerôme Campugniani.

Cette ville a donné naissance à *Nonius Marcellus*, grammairien, connu par un traité de la propriété du discours, *de proprietate sermonum*, dans lequel il rapporte divers fragmens des anciens auteurs, que l'on ne trouve point ailleurs. La meilleure édition de cet ouvrage a été faite à Paris en 1614, avec des notes. (*D. J.*)

TIVOLI-VECCHIO, *Géog. mod.*, lieu d'Italie, sur le chemin de Tivoli à Frescati; ce sont les masures *de Villa Hadriani*, c'est-à-dire de la maison de plaisance de l'empereur Adrien, que les payſans du pays appellent *Tivoli-Vecchio*. *V.* VILLA ADRIANI. (*D. J.*)

T L

TLACAXIPEVALITZILT, s. m. *Calend. des Mexicains*, nom du premier des 18 mois des Mexicains; il commence le 26 février, & n'est que de 20 jours, comme tous les autres mois. (*D. J.*)

TLACHTLI, s. m. *Hist. mod.*, espece de jeu d'adresse, assez semblable au jeu de la paume, qui étoit fort en usage chez les Mexicains lorsque les Espagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils se servoient pour ce jeu étoient faites d'une espece de gomme qui se durcissoit très-promptement (peut-être étoit-ce celle qui est connue sous le nom de *gomme élastique*) on pouſſoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adversaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne pouſſoit ou ne repouſſoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les fesses qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on assujettissoit des pierres qui avoient la forme d'une meule, & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diametre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adresse de l'y faire entrer gagnoit la partie, & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tripots étoient aussi respectés que des temples; aussi y plaçoit-on deux idoles ou dieux tutélaires, auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

TLAHUILLOCAN, s. m. *Hist. nat. Botan.*, grand arbre du Mexique, dont le tronc est uni, d'un rouge éclatant, & d'une odeur très-pénétrante; les feuilles ressemblent à celles d'un olivier, & sont disposées en forme de croix; cet arbre fournit une résine.

TLALAMATL *ou* TLACIMATL, s. m. *Hist. nat. Bot.*, plante de la nouvelle Espagne, que les habitans du Mechoacan nomment *yurintitaquaram*, & les Espagnols *herbe de Jean l'infant*; ses feuilles sont rondes, disposées de trois en trois, & semblables à la nummulaire; sa tige est purpurine & rampante; ses fleurs sont rougeâtres & en forme d'épis; sa semence petite & ronde. Sa racine longue, mince, & fibreuse; on dit qu'elle est astringente; qu'elle guérit toutes sortes de plaies; qu'elle mûrit les tumeurs; qu'elle soulage les douleurs causées par les maux vénériens; qu'elle appaise les inflammations des yeux, & enfin qu'elle tue la vermine.

TLANHQUACHUL, s. m. *Hist. nat. Ornithol. exot.*, nom d'un oiseau du Brésil, à long cou & à bec fait en dos de cuiller; il est de la nature du héron, d'un caractere vorace, mangeant le poisson vivant, & le refusant quand il est mort; tout son plumage est d'un rouge éclatant, avec un collier noir qui entoure toute la partie supérieure de son cou; il est fort commun sur le rivage de la mer & des rivieres. (*D. J.*)

TLANTLAQUACUITLAPILLE, s. m. *Hist. nat. Bot.*, c'est le nom sous lequel les Mexicains désignent la plante plus connue en Europe sous le nom de *méchoacan*. *Voyez* cet *article*.

TLAPALEEZPATLI, s. m. *Hist. nat. Bot.*, grand arbrisseau du Mexique, qui quelquefois devient de la grosseur & de la grandeur d'un arbre entier. Ses feuilles ressemblent à celles des pois; ses fleurs sont d'un blanc sale & disposées en épis;

ſon bois teint l'eau d'une couleur bleue ; on lui attribue des vertus merveilleuſes contre les maux des reins, la gravelle & la pierre : macéré dans l'eau, ce bois perd au bout de 15 jours toutes ſes vertus : c'eſt, dit-on, le même bois qui eſt connu ſous le nom de *bois néphrétique*.

TLAQUATZIN, ſ. m. *Hiſt. nat. Zoolog. exot.*, eſpece de gros écureuil de la nouvelle Eſpagne ; il a le muſeau long & menu, la tête petite, de petits yeux noirs, le poil long, blanchâtre & noir au bout ; ſa queue eſt longue d'environ deux palmes ; il s'en ſert ordinairement pour ſe ſuſpendre aux arbres, où il grimpe avec une extrême viteſſe : ce n'eſt là qu'une deſcription de voyageur. D'autres écrivains prétendent que le *tlaquatzin* eſt le nom que les Américains donnent à l'oppoſſum ; enfin Hermandès nomme le cuonda *tlaquatzin épineux* ; c'eſt une eſpece de porc épic du Bréſil. (*D. J.*)

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, *Géog. mod.*, gouvernement de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, & dans l'audience du Mexico. Ce gouvernement s'étend d'une mer à l'autre : il eſt borné au nord par le golfe du Mexique, au midi par la mer du ſud, & au couchant par le gouvernement de Mexico : ſa ville principale lui donne ſon nom. (*D. J.*)

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, *Géog. mod.*, ville de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de ce nom, dont elle eſt la capitale, ſur le bord d'une riviere ; ſous Montezuma cette ville étoit magnifique, & formoit une république conſidérable. Elle n'eſt plus à-préſent que le ſiege d'un juge nommé *alcad-major* : ſon évêché a été transféré à Pueblane-los-Angelos : les habitans ſont des Eſpagnols & des Indiens mêlés enſemble, les premiers ſont riches & les derniers très-pauvres. *Lat.* 19. 38. (*D. J.*)

TLAYOTIC, ſ. m. *Hiſt. nat.*, nom que les habitans de la nouvelle Eſpagne donnent à une pierre de leur pays, & qu'ils eſtiment ſouveraine contre la colique ; c'eſt une eſpece de jaſpe verd, approchant en nature de la pierre néphrétique. (*D. J.*)

TLÉON, ſ. m. *Ophiol. exot.*, c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de ſerpent du Bréſil, grand à-peu-près comme la vipere ; il eſt couvert d'écailles blanches, noires, jaunes ; il habite ſur les montagnes. Sa morſure eſt mortelle, ſi l'on n'y apporte du ſecours : les remedes qu'on y fait ſont les mêmes dont on ſe ſert pour la morſure de la vipere. (*D. J.*)

TLÉPOLÈMIES, ſ. f. *Antiq. grecq.* Après que Tlépoleme eût été tué à la guerre de Troie, on rapporta ſes cendres dans l'île de Rhodes, & on inſtitua en ſon honneur des ſacrifices & des jeux, qui de ſon nom s'appellerent *tlepolemia* ; la couronne du vainqueur étoit de papier blanc. La plupart des contrées ou des villes de la Grece, avoient de ces ſortes de jeux, qui prenoient ordinairement leur dénomination du dieu, du héros, ou du lieu, *junonia* à Argos, *herculeia* à Thèbes, &c. (*D. J.*)

TLEUQUECHOLTOTOTL, *Ornit. exot.*, nom d'un oiſeau du Mexique, du genre des pies, & qui porte ſur la tête une belle crête de plumes rouges. (*D. J.*)

TLILAYTIC, *Hiſt. nat. Minéral.*, nom que les Mexicains donnent à une eſpece de jaſpe d'une couleur obſcure : ils ſont perſuadés qu'en appliquant cette pierre ſur le nombril, elle diſſipe les coliques les plus douloureuſes.

TLOUNPOUNPAN, *Luther.*, ſorte d'inſtrument des Siamois, c'eſt une eſpece de tambour de baſque de la grandeur des nôtres, mais garni de peau des deux côtés, comme un véritable tambour ; de chaque côté du bois pend une balle de plomb au bout d'un cordon ; cet inſtrument a un manche qu'on roule entre les mains, comme le moulinet d'une chocolatiere, & par ce mouvement les balles frappent les peaux. (*F. D. C.*)

TLOS, *Géog. anc.*, nom d'une ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie, au voiſinage du mont Cragas, ſelon Ptolomée, & d'une ville de Piſidie, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

T M

TMARUS, *Géog. anc.*, montagne de l'Épire dans la Theſprotie. Strabon, *l. VII. p.* 328. qui dit qu'on la nommoit auſſi *Tomarus*, met un temple au pié de cette montagne. Pline & Solin écrivent pareillement *Tomarus*. C'eſt du nom de cette montagne que Jupiter eſt ſurnommé *Tmarien*, par Héſichius.

Les cent fontaines qui naissent au pié du mont *Tmarus*, sont célébrées par Théopompe. (D. J.)

TMESCHEDE, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans le comté d'Arnsperg, qui appartient aux archevêques de Cologne : elle est sur la riviere de Ruer, à deux lieues de la ville d'Arnsperg.

TMESE, s. f. *Gramm.*, c'est une véritable figure de diction, comptée par les grammairiens dans les especes de l'hyperbate. Cette figure a lieu lorsque l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, & que l'on insere entre deux un autre mot : comme *septem subjecta trioni*, Virg. pour *subjecta septentrioni*. *V.* HYPERBATE.

TMOLUS, *Géog. anc.*, montagne de l'Asie mineure, dans la Phrygie, & sur un des côtés de laquelle étoit bâtie la ville de Sardis. Homere, *Catal. v.* 373. dit que les Méoniens étoient nés au pié du *Tmolus* :

Qui aut Meonas adduxerunt sub Tmolo
natos.

Denis le Périégete, *vers.* 830. donne au *Tmolus* l'épithete de *ventosus*. D'autres ont vanté cette montagne comme un excellent vignoble. Virgile, *Géorg. l. II. v.* 97. dit :

Sunt etiam Amminææ vites, firmissima
vina,
Tmolus *& adsurgit quibus & rex ipse*
Phanæus.

Et Ovide, *Métam. l. VI. v.* 15. s'exprime ainsi :

Deseruere sibi nymphæ vineta Timoli.

Ovide n'est pas le seul qui ait dit *Timolus* pour *Tmolus*. Pline *l. V. c. xxix.* nous apprend que c'étoit le nom ancien de cette montagne, *qui antea* Timolus *appellabatur*. Son sommet, selon le même auteur, *liv. VII. ch. lxviij.* se nommoit *Tempsis*.

Galien fait de *Tmolus* une montagne de Cilicie, & parle du vin *tmolite*, ainsi appellé de la montagne qui le produisoit. C'est toujours du même *Tmolus* dont il est question, il pourroit être placé dans la Cilicie, parce qu'on voit dans Strabon que les Ciliciens habiterent autrefois dans le quartier où est le mont *Tmolus*. Le fleuve Pactole avoit sa source dans cette montagne.

Les Turcs la nomment *Bozdag*, c'est-à-dire, *montagne de joie*. Il y avoit au pié de cette montagne une ville nommée *Tmolus*, qui fut renversée par le tremblement de terre, ainsi que celles d'Ephèse, de Philadelphie & de Temnus, la cinquieme année de Tibere ; mais ce prince les fit rebâtir, comme on le voit par la base de la statue colossale de cet empereur à Pouzzol. (*D. J.*)

T O

TOAM, *Géogr. mod.*, *Tuam*, & *Townmond*, autrefois ville, maintenant simple bourg d'Irlande, au comté de Galloway, dans la province de Connaught, dont elle a été la capitale, en sorte qu'il y a un archevêque qui y réside encore. *Long.* 8. 50. *lat.* 53. 25.

TOBI *ou* TARANOO, s. m. *Hist. nat. Botan.*, c'est une plante du Japon, qui par l'épaisseur de ses feuilles & par ses branches terminées en épis de fleurs, & appliquées contre la tige, ressemble, suivant la signification de son nom, à une queue de dragon. Ses feuilles sont étroites, inégalement dentelées. Ses fleurs sont d'un bleu clair, en forme de tuyau, & partagées en quatre levres. *V.* Kempfer.

TOBIE, LIVRE DE, *Critiq. sacrée.* Ce livre de l'Ecriture que le concile de Trente a déclaré canonique, finit à la destruction de Ninive. Il fut d'abord écrit en chaldaïque par quelque juif de Babylone. C'étoit originairement, selon les apparences, un extrait des mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par son fils, mis ensuite par l'auteur chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant.

S. Jérôme le traduisit du chaldaïque en latin, & sa version est celle de l'édition vulgate de la bible. Mais il y a une version grecque qui est beaucoup plus ancienne ; car nous voyons que Polycarpe, Clement d'Alexandrie & d'autres peres plus anciens que S. Jérôme s'en sont servis. C'est sur celle-ci qu'a été faite la version syriaque, aussi-bien que l'angloise. L'original chaldaïque ne subsiste plus. A l'égard des versions hébraïques de ce livre, elles sont, aussi-bien que celle de Judith, d'une composition moderne.

Comme il est plus facile d'établir la chronologie de ce livre, que celui de Judith, il n'a pas essuyé autant de contradictions de la part des savans. Les juifs &

les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable hiſtoire, à la réſerve de certaines circonſtances qui ſont évidemment fabuleuſes. Telles ſont cet ange qui accompagne *Tobie* dans un long voyage ſous la figure d'Azaria, l'hiſtoire de la fille de Raguel, l'expulſion du démon par la fumée du cœur & du foie d'un poiſſon, la guériſon de l'aveuglement de *Tobie* par le fiel du même poiſſon; ce ſont là autant de choſes qu'on ne peut recevoir ſans une extrême crédulité. Elles reſſemblent plus aux fictions d'Homere qu'à des hiſtoires ſacrées, & forment par-là contre ce livre un préjugé où celui de Judith n'eſt point expoſé.

Tel qu'il eſt pourtant, il peut ſervir à nous préſenter les devoirs de la charité & de la patience, dans l'exemple de Tobie, toujours empreſſé à ſecourir ces freres affligés, & ſoutenant avec une pieuſe réſignation ſon eſclavage, ſa pauvreté, la perte de ſa vue, auſſi long-temps qu'il plaît à Dieu de le mettre à ces épreuves.

Les verſions latines & grecques dont j'ai déjà parlé different en pluſieurs choſes, chacune rapportant des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. Mais la verſion latine doit céder à la grecque, car S. Jérôme, avant qu'il entendit la langue chaldaïque, compoſa ſa verſion par le ſecours d'un juif, mettant en latin ce que le juif lui dictoit en hébreu, d'après l'original chaldaïque, & de cette maniere il acheva cet ouvrage en un ſeul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Une beſogne faite ſi à la hâte & de cette maniere, ne peut qu'être pleine de mépriſes & d'inexactitudes. Il n'en eſt pas de même de ſa verſion du livre de Judith. Il la fit dans un temps où par ſon application à l'étude des langues orientales, il s'étoit rendu auſſi habile dans le chaldaïque qu'il l'étoit déjà en hébreu; il la compoſa d'ailleurs avec beaucoup de ſoin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faiſant uſage que de ceux qui lui paroiſſoient les meilleurs. Ainſi la verſion que ce pere a faite de ce livre, a un avantage ſur la grecque à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si S. Jérôme a fait ſa verſion de Tobie ſur un bon exemplaire, & s'il ne s'eſt point mépris lui-même en la traduiſant, toute l'autorité du livre eſt détruite par un ſeul endroit de ſa verſion; c'eſt le *v. 7. du ch. xiv.* où il eſt parlé du temple de Jéruſalem comme déjà brûlé & détruit: circonſtance qui rend cette hiſtoire abſolument incompatible avec le temps où on la place. La verſion grecque ne donne point lieu à cette objection. Elle ne parle de cette deſtruction que par voie de prédiction, comme d'un événement futur, & non hiſtoriquement comme d'une choſe déjà arrivée, comme fait S. Jérôme. Malgré cela l'égliſe de Rome n'a pas laiſſé de canoniſer la verſion de ce pere. Tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le fonds de l'hiſtoire de Tobie eſt véritable, l'auteur du livre y a mêlé pluſieurs fictions qui la décréditent. (*D. J.*)

TOBIRA, ſ. m. *Hiſt. nat. Botan.*, grand arbriſſeau du Japon, qui reſſemble par ſa forme au cerifier, & par ſa fleur à celle de l'oranger, avec l'odeur de celle du *ſagapenum*. Ses branches ſont longues & partagées dans un même endroit en pluſieurs rameaux, ſon bois eſt mou, ſa moëlle groſſe; ſon écorce raboteuſe, d'un verd brun, graſſe, ſe ſéparant aiſément, & donnant une réſine blanche & tenace. Ses feuilles dont le pédicule eſt court, ſont diſpoſées en rond autour des petites branches; elles ſont longues de deux ou trois pouces, fermes, graſſes, étroites par le bas, rondes ou ovales à l'extrémité, ſans découpure, & d'un verd foncé par deſſus. Ses fleurs, dont le pédicule a près d'un pouce de long, ſont ramaſſées en bouquets à l'extrémité des rameaux, & font paroître l'arbre au mois de mai, comme couvert de neige. Elles ſont à cinq pétales, ſemblables en figure & en grandeur à celles d'un oranger, & d'une odeur très-agréable; elles ont cinq étamines de même couleur que la fleur, mais rouſſes à leur pointe, qui eſt aſſez longue, & un piſtil court. Ses fruits ſont parfaitement ronds, plus gros qu'une cerife, rouges, marqués de trois ſillons, qui en automne deviennent autant de fentes profondes, couvertes d'une peau forte & graſſe; ſes ſemences au nombre de trois ſont rouſſes, à pluſieurs angles, & leur ſubſtance intérieure eſt blanche, dure & d'une odeur très-fétide.

TOBIUS, *Géogr. anc.*, fleuve de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. ch. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre le promontoire Octapitarum, & l'embouchure du fleu-

ve Ratoſtathylius. Le nom moderne eſt le *Towog*, ſelon Cambden.

TOBOL, *Géog. mod.*, *Tobolſca*, *Tobolski*, ville conſidérable de l'empire ruſſien, capitale de la Sibérie, à environ 400 lieues au levant de Pétersbourg, & à 160 au midi de Pereſow. Elle eſt ſituée d'un côté ſur la rive droite de la grande riviere nommée *Irtis*, qui ſe jette dans l'Obi, & de l'autre côté ſur celle de *Tobol*, qui lui donne ſon nom. Elle eſt habitée par des Tartares grecs & mahométans, & par des Ruſſes. C'eſt la réſidence d'un vice-roi, ou gouverneur général, nommé par la cour de Ruſſie, dont la juriſdiction a une très-grande étendue, & le magaſin des tributs en pelleteries que tout le pays paie à la Ruſſie. Cette ville a un archevêque dont la juriſdiction ſpirituelle s'étend ſur toute la Sibérie.

Les effets du vent du nord ſont ſi terribles en Sibérie, qu'à *Tobol*, lorſque ce vent a ſouffé trois jours de ſuite, on voit les oiſeaux tomber morts. Au bout de trois jours, le vent tourne ordinairement au ſud; mais comme ce n'eſt qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repouſſe le ſommet du Poïas-Semnoï, il eſt auſſi froid que le vent du nord même. *Long.* de Tobol, 50. *lat.* 57. 40. (*D. J.*)

TOBOL, *le*, *Géogr. mod.*, grande riviere de l'empire ruſſien en Sibérie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui confinent à la Sibérie, & à la grande Tartarie, reçoit dans ſon cours pluſieurs rivieres, & va ſe perdre dans l'*Irtis*, près de Tobol ou Tobolſca, qu'elle arroſe d'un côté.

TOBRUS, *Géogr. anc.*, ville de l'Afrique propre. Elle eſt marquée par Ptolomée, *l. IV. c.* 3. au nombre des villes qui ſont entre Thabraca & le fleuve Bagradas.

TOBULBA, *Géog. anc.*, ville d'Afrique au royaume de Tunis, ſur la côte, à quatre lieues de Monaſter. Marmol, *deſcript. d'Afrique, tome II. c. xxvii.* en parle ainſi: Tobulba eſt une ville bâtie par les Romains. Elle étoit autrefois riche & fort peuplée, parce qu'elle avoit un grand territoire couvert d'oliviers. Elle a ſuivi la fortune de Suze, de Monaſter, & d'Africa; elle a été à la fin ſi fort incommodée des guerres & des courſes des Arabes, qu'elle s'eſt toute dépeuplée. Aujourd'hui ceux qui y demeurent reçoivent les étrangers qui y arrivent, & leur donnent dans un grand logis tout ce qui leur eſt néceſſaire. Par-là ils ſe mettent à l'abri des inſultes des Arabes, des Tuniſiens & des Turcs, parce qu'ils les reçoivent bien, & les traitent tous également. Ptolomée marque cette ville ſous le nom d'*Aphrodiſie*, à 36 degrés, 15 minutes de *longit.* & à 32 deg. 40 min. de *latit.* (*D. J.*)

TOC, *jeu de*, ſ. m. On l'appelle ainſi parce que le ſeul but des joueurs eſt de toucher & de battre ſon adverſaire, ou de gagner une partie double ou ſimple par un jan ou par un plain. Ce jeu ſe regle comme le trictrac, c'eſt-à-dire, qu'il faut pour y jouer un trictrac garni de quinze dames de chaque couleur, de deux dés & de deux fichets pour marquer les trous ou parties. Il faut placer les dames de même qu'au trictrac, les empilant toutes ſur la premiere lame de la premiere table, pour les mener enſuite dans la ſeconde, & y faire ſon plain; il faut nommer le plus gros nombre de dés le premier, comme au trictrac. Les doublets ne s'y jouent auſſi qu'une fois. Au *jeu du toc* l'on ne marque pas des points comme au jeu du trictrac, au lieu de points on marque un trou ou deux, ſelon le nombre que l'on fait. Ce jeu ſe joue en pluſieurs trous; il eſt au choix des joueurs d'en fixer le nombre, & même l'on peut jouer au premier trou; par exemple, j'ai mon petit jan fait à la reſerve d'une demi-caſe, & au premier coup je fais mon petit jan par un nombre ſimple; ſi c'étoit au trictrac je marquerois ſeulement quatre points, mais au *toc*, je marque le trou, & j'ai gagné la partie, parce qu'on a joué au premier trou. Si en commençant la partie on convient que le doublet ira, & de jouer au premier trou, alors ſi je remplis par deux moyens ou par un doublet, ou que je batte une dame par deux moyens ou par doublets, au lieu que je faſſe quelque jan, ou rencontre du jeu de trictrac par doublet, comme ſi je battois le coin, ou que commençant la partie je fiſſe jan de deux tables par doublet, ou jan de mézeas par doublet; en ce cas je gagnerois le double, & celui contre qui je gagnerois me payeroit le double de ce que nous aurions joué. Ainſi il faut bien remarquer que les mêmes jans & coups de trictrac ſe rencontrent dans ce jeu tant à profit qu'à perte pour celui qui les fait. Lorſque l'on joue à pluſieurs trous, celui

qui gagne un trou de son dé peut s'en aller de même qu'au trictrac.

TOCANE, s. f. *Gramm. & Econ. ruſt.*, c'eſt le vin nouveau de Champagne, ſur-tout d'Ay, qui ſe boit auſſi-tôt qu'il eſt fait, & qui ne peut guere ſe garder que ſix mois. La *tocane* eſt violente. L'abbé de Chaulieu en a fait le ſujet d'un petit poëme très-agréable.

TOCAT, *ou* TOCCAT, *Géog. mod.*, ville de la Turquie aſiatique, dans l'Amaſie, au pié d'une haute montagne, proche la riviere de Loſanlu, à 15 lieues au ſud-eſt d'Amaſie. Elle eſt bâtie en forme d'amphithéâtre; ſes maiſons ſont à deux étages; les rues ſont pavées, ce qui eſt rare dans le Levant. Chaque maiſon a ſa fontaine: on compte dans Tocat vingt mille turcs, quatre mille arméniens, quatre cents grecs qui ont un archevêque, & trois cens juifs. C'eſt la réſidence d'un vaïvode, d'un cadi & d'un aga. Le commerce y conſiſte en ſoie, dont on fait beaucoup d'étoffes, en vaiſſelle de cuivre, en toiles peintes & en maroquins.

Il faut regarder Tocat comme le centre de l'Aſie mineure. Les caravanes de Diarbequir y viennent en dix-huit jours; celles de Tocat à Sinope y mettent ſix jours. De Tocat à Pruſe les caravanes emploient vingt jours; celles qui vont en droiture de Tocat à Smyrne, ſans paſſer par Angora, ni par Pruſe, ſont vingt-ſept jours en chemin avec des mulets, mais elles riſquent d'être maltraitées par les voleurs.

Tocat dépend du gouvernement de Sivas, où il y a un bacha & un janiſſaire aga. Tous les grecs du pays prétendent que l'ancien nom de *Tocat* étoit *Eudoxia*, ou *Eutochia*. Ne ſeroit-ce point la ville d'*Eudoxiane* que Ptolomée marque dans la Galatie pontique? Paul Jove appelle *Tocat*, Tabenda; apparemment qu'il a cru que c'étoit la ville que cet ancien géographe appelle *Tebenda*. On trouveroit peut-être le véritable nom de *Tocat* ſur quelques-unes des inſcriptions qui ſont, à ce qu'on dit, dans le château; mais les Turcs n'en permettent pas aiſément l'entrée.

Après la ſanglante bataille d'Angora, où Bajazet fut fait priſonnier par Tamerlan, le ſultan Mahomet I, qui étoit un des fils de Bajazet, paſſa à l'âge de 15 ans, le ſabre à la main, avec le peu de troupes qu'il put ramaſſer, au travers des Tartares qui occupoient tout le pays, & vint ſe retirer à *Tocat*, dont il jouiſſoit avant le malheur de ſon pere; ainſi cette ville ſe trouva la capitale de l'empire des Turcs; & Mahomet I ayant défait ſon frere Muſa, fit mettre dans la priſon de *Tocat* Mahomet Bey & Jacob Bey, qui étoient engagés dans le parti de ſon frere. Il paroît par ce récit que cette ville ne tomba pas alors en la puiſſance de Tamerlan; mais ce fut ſous Mahomet II que Juſuf-Zez-Beg, général des troupes d'Uzum-Caſſan, roi des Parthes, ravagea cette grande ville, & vint fondre ſur la Caramanie. Sultan Muſtapha, fils de Mahomet, le défit en 1473, & l'envoya priſonnier à ſon pere qui étoit à Conſtantinople.

La campagne de *Tocat* produit de fort belles plantes, & ſur-tout des végétations de pierres qui ſont d'une beauté ſurprenante. On trouve des merveilles en caſſant des cailloux & des morceaux de roches creuſes, revêtues de cryſtalliſations tout-à-fait raviſſantes: il y en a qui ſont ſemblables à l'écorce de citron confite; quelques-unes reſſemblent ſi fort à la nacre de perle, qu'on les prendroit pour ces mêmes coquilles pétrifiées; il y en a de couleur d'or qui ne different que par leur dureté de la confiture que l'on fait avec de l'écorce d'orange coupée en filets.

M. de Tournefort remarque que la riviere qui paſſe à *Tocat* n'eſt pas l'Iris ou le Caſalmac, comme les géographes, ſans en excepter T. de Liſle, le ſuppoſent; mais que c'eſt le Toſanlu qui paſſe à Néocéſarée; & c'eſt ſans doute le Loup, *Lupus*, dont Pline a fait mention, & qui va ſe jeter dans l'Iris. Cette riviere fait de grands ravages dans le temps des pluies, & lorſque les neiges fondent. On aſſure qu'il y a trois rivieres qui s'uniſſent vers Amaſia; le Couleiſar-Son, ou la riviere de Chonac; le Toſanlu, ou la riviere de Tocat; & le Caſalmac qui retient ſon nom. *Long. de* Tocat, 53. 28. *lat.* 39. 32. (*D. J.*)

TOCANHOHA *ou* TOCAMBOA, ſubſt. m. *Hiſt. nat. Botan. exot.*, c'eſt un fruit de l'île de Madagaſcar qui donne la mort aux chiens. Il croît ſur un arbre ſemblable à un poirier, dont le bois eſt extrêmement dur, maſſif,

& susceptible du poliment. Ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, découpées de cinq ou six échancrures, à chacune desquelles il y a une fleur de la même forme & de la même couleur que celle du romarin, mais sans odeur. (*D. J.*)

TOCAYMA *ou* TOCAIMA, *Géog. mod.*, ville de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le bord de la riviere Pati, près de son confluent, avec celle de la Madelena. Le terroir de Tocayma abonde en pâturages & en fruits, comme figues, orangers, dattes, cannes de sucre; cependant ses habitans vont presque nuds, par indigence. (*D. J.*)

TOCCATA *ou* TOCCATE, *Musiq.*, espece de prélude que joue l'organiste d'imagination, avant de commencer le motet ou le chant qu'il doit jouer. La *toccate* ne doit point avoir de cadence parfaite au milieu, mais elle doit être toute composée d'imitations; ce mot vient de l'italien *toccare*, toucher, apparemment parce que le musicien touche son instrument pour l'essayer. On a des *toccates* imprimées, qui ne sont presque autre chose que de petites fugues. (*F. D. C.*)

TOCIA, *Géogr. mod.*, ville d'Asie, dans les états du Turc, sur la route de Constantinople à Ispahan, entre Cosizar & Ozeman. Son terroir est fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TOCKAY, *Géogr. mod.*, ville de la haute Hongrie, située au confluent de la Teisse & de Bodrog, à 16 lieues au midi de Cassovie. Elle est renommée par les excellents vins de liqueur que l'on fait dans ses environs, & qui sont fort recherchés dans toute l'Europe. On a été jusqu'ici dans le préjugé que le territoire de *Tockay* ne fournissoit qu'une très-petite quantité de cet excellent vin; mais ceux qui connoissent le pays, assurent que le terrein où il croît occupe un espace de plus de sept milles d'Allemagne ou quatorze lieues de France; les Hongrois appellent ce district *hegi allia*, le pays sous les montagnes: il s'y trouve différents cantons qui produisent un vin tout aussi agréable que celui de *Tockay*. Ce qui rend ce vin rare, c'est qu'un nombre de vignes y demeurent en friche. On montre à Vienne, dans le cabinet de curiosités de l'empereur, un sep de vignes de Tockay, autour duquel s'est entortillé un fil d'or natif; on le trouva en 1670 dans une vigne de ce canton. *Voy.* Keysler, *voyages*, *tome* II. *Long.* 38, 42; *latit.* 48, 12. (*D. J.*)

TOCKAY, *terre de*, *Hist. nat.*, *terra Tocavienſis*, nom que l'on donne à une terre qui se tire près de Tockay en Transilvanie, & que l'on regarde comme un puissant astringent. Quelques auteurs l'ont appellé *bolus Pannonica* & *Hungarica*.

TOC-KAIE, s. m. *Hist. nat. Zoolog. Pl.* XIV. *fig.* 4, espece de lézard fort commun dans le royaume de Siam. On lui donne le nom de *too-kaie*, parce qu'on distingue dans son cri la prononciation de ces deux mots: il se retire sur les arbres & dans les maisons; il a une adresse surprenante pour aller de branches en branches, & pour marcher sur les parois verticales des murs les plus unis: il est deux fois plus gros que le lézard verd de ce pays-ci; il a un pié six lignes de longueur depuis le bout des mâchoires jusqu'à l'extrémité de la queue, & un peu plus de deux pouces & demi de circonférence prise à l'endroit le plus gros: la tête est triangulaire, & elle a environ un pouce & demi de largeur à sa base & un peu plus d'un pouce d'épaisseur; le reste du corps est fait à-peu-près comme celui de nos lézards verds, à l'exception des piés qui ont une conformation différente; les doigts sont garnis d'ongles pointus & courbes, & ils ont de plus chacun une membrane large, de figure ovale, & garnie en dessous de petites pellicules paralleles entr'elles & perpendiculaires à la membrane, ce qui donne à cet animal une très-grande facilité pour s'attacher aux corps les plus polis. L'œil est fort grand à proportion des autres parties, & très-saillant, la prunelle a quatre lignes & demie; l'ouverture des oreilles se trouve située de chaque côté à un doigt de distance au-dessus des yeux, elle forme une cavité ovale & assez profonde. La face supérieure du corps est ouverte d'une peau chagrinée, ses couleurs sont le rouge & le bleu mêlés par ondes: il y a le long du dos plusieurs rangées de pointes coniques d'un bleu pâle. La face inférieure est couverte d'écailles, & d'un gris de perles, avec de petites taches roussâtres. *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, par Perrault, *t.* III, *part.* II. *V.* LÉZARD.

TOCKENBOURG, *Géogr. mod.*, comté de la Suiſſe, dépendant de l'abbaye de Saint-Gall. C'eſt un pays étroit entre de hautes montagnes, & qui avoit autrefois des ſeigneurs particuliers avec titre de *comté*. Le dernier, nommé *Frideric*, accorda par grandeur d'ame à ſes ſujets, au commencement du quinzieme ſiecle de ſi grands privileges, qu'il les rendit en quelque maniere peuple libre.

Le *Tockenbourg* eſt conſidéré dans la Suiſſe comme un territoire important par ſa ſituation, ſes voiſins, & le peuple qui l'habite. Il eſt ſéparé au nord du canton d'Appenzel par de hautes montagnes preſque inacceſſibles, à l'orient & au couchant, par les terres du canton de Zurich. Il peut avoir en longueur cinq milles d'Allemagne, ou dix heures de chemin, & moitié en largeur. On diſtingue le pays en province ſupérieure & province inférieure, & chaque province eſt diviſée en divers diſtricts. Les habitans ſont catholiques romains & réformés, & font enſemble environ neuf mille hommes, dont les deux tiers ſont proteſtants.

Les deux religions ſont réunies par un ſerment ſolemnel, que tous les Tockenbourgeois ſont tenus de faire, ſavoir de conſerver enſemble une concorde mutuelle. Ce ſerment précede même celui par lequel ils jurent le traité d'alliance & de combourgeoiſie avec les cantons de Schwitz & de Glaris, alliance qui dure depuis 1440. Le terroir du pays abonde en graines, en prairies & en pâturages.

Le gouvernement eſt compoſé de membres en partie proteſtans & en partie catholiques, tirés des communautés de chaque religion. Dans les endroits où ſe fait l'exercice des deux religions, les Réformés & les Catholiques éliſent conjointement les membres de leur grand conſeil, ſans avoir égard à l'alliance ou à la parenté. Ce grand-conſeil eſt le conſervateur de la liberté publique. Dans les affaires de conſéquence, il convoque l'aſſemblée générale du peuple qui en décide ſouverainement. Dans les petits conſeils qui ſont chargés d'examiner les affaires criminelles & les cauſes de peu d'importance, le grand conſeil en nomme les membres, & les tire également de chaque religion. Dans les juſtices inférieures du pays, il y a quelques communautés qui ont le droit d'élire leur amman. Dans d'autres, l'abbé de Saint-Gall nomme deux des chefs, & les habitans choiſiſſent les autres. Enfin les Tockenbourgeois ont un gouvernement des plus ſages & des mieux entendus pour leur bien-être. (*D. J.*)

TOCOUY, ſ. m. *Commerce*, ſorte de toile qui ſe fait dans divers endroits de l'Amérique eſpagnole, ſur-tout du côté de Buenos-Aires. (*D. J.*)

TOCROUR, *Géogr. mod.*, ville de la Nigritie, ſur la rive méridionale du Nil des negres, & à deux journées de Salah, ſelon Herbelot. (*D. J.*)

TOCSIN *ou* TOCSEING, ſ. m. *Lang. franç.*, ce vieux mot ſignifie *cloche* élevée dans un clocher, & qu'on touche pour aſſembler le peuple; on la portoit autrefois à la guerre pour ſonner la charge, pour avertir que des ennemis paroiſſoient, *&c.* Dans Grégoire de Tours, le mot *ſeing* ſignifie le ſon d'une cloche. (*D. J.*)

TOCUYO, *Géog. mod.*, petite ville d'Amérique, dans la Terre-Ferme, au nouveau royaume de Grenade, au gouvernement de Vénézuela, vers le midi de la nouvelle Ségovie. (*D. J.*)

TODDAPANNE, *toddapanna*, ſ. fém. *Hiſt. nat. Botan.*, genre de palmier dont les embryons naiſſent à l'extrêmité des branches, & adherent aux feuilles; ils n'ont ni étamines, ni ſommets, & ils deviennent dans la ſuite des fruits mous & charnus, qui renferment de petits noyaux dans leſquels il y a une amande. Pontederæ, *anthologia*. *V.* PLANTE.

TODDA-VADDI, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot. exot.* La plante nommée par les Malabares *todda-vaddi*, eſt une eſpece de ſenſitive ou mimoſe, comme diſent les Botaniſtes, c'eſt-à-dire imitatrice des mouvements animaux.

Toutes ſes feuilles diſpoſées ordinairement ſur un même plan, qui forme une ombelle ou paraſol, ſe tournent du côté du ſoleil levant ou couchant, & ſe panchent vers lui, & à midi tout le plan eſt parallele à l'horizon.

Cette plante eſt auſſi ſenſible au toucher que les ſenſitives qui le ſont le plus; mais au lieu que toutes les autres ſenſitives ferment leurs feuilles en deſſus, c'eſt-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en deſſous.

Si lorsqu'elles sont dans leurs positions ordinaires, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil, & il semble qu'elles se préparent à dormir. Aussi cette plante est-elle appellée tantôt *chaste*, tantôt *dormeuse*; mais outre ces noms vulgaires qui ne lui conviendroient pas mal, on lui a donné quantité de vertus imaginaires, & il n'étoit guere possible que des peuples ignorans s'en dispensassent.

Cette plante aime les lieux chauds & humides, sur-tout les bois touffus, où se trouve une alternative assez égale de soleil & d'ombre. *Hist. de l'académie*, 1730. (*D. J.*)

TODDI, s. m. *Hist. nat.*, espece de liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin que les habitans de l'Indostan tirent par des incisions qu'ils font aux branches les plus proches du sommet d'un arbre des Indes, & d'où il découle un suc qui est reçu dans des vaisseaux suspendus au dessous des incisions. Cette opération se fait pendant la nuit, & l'on va enlever les vaisseaux de grand matin, en observant de reboucher les incisions qui ont été faites à l'arbre. C'est cette liqueur que les habitans nomment *toddi*, elle est claire, agréable & fort saine, si on la boit avant midi, c'est-à-dire avant la grande chaleur, alors elle ressemble à du vin nouveau; mais si elle a essuyé la chaleur du jour, elle devient forte & propre à enivrer.

TODGA, *Géogr. mod.*, contrée d'Afrique dans la Barbarie, à vingt lieues au midi du grand Atlas, & quinze de la province de Sugulmesse. Elle dépend d'un chérif, & n'a que quelques villages le long de la riviere qui la traverse & qui en prend le nom. (*D. J.*)

TODGA, *la*, *Géog. mod.*, riviere d'Afrique dans la Barbarie. Elle prend sa source dans le grand Atlas, traverse la province de son nom, & se perd dans un lac, au midi de la ville de Sugulmesse. (*D. J.*)

TODI, *Géogr. mod.*, en latin *Tuder* ou *Tuderium*; ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolete, sur une colline, proche le Tibre, à vingt milles de Pérouse & de Narni. *Long.* 30. 4, *latit.* 42, 45.

Cette ville, dont l'évêché ne releve que du saint siege, est la patrie de St. Martin pape, premier de ce nom. Il se jeta dans des querelles théologiques qui lui devinrent fatales. L'empereur Constant le fit arrêter, & le relégua dans la Chersonnèse: ce fut là qu'il finit ses jours en 655, six ans après son élévation sur la chaire de S. Pierre. (*D. J.*)

TODMA, *Géogr. mod.*, ville du duché de Moscovie, au confluent des rivieres de Suchana & de *Todma*, à cent werstes de Woloda. *Latit. septent.* 60, 14. (*D. J.*)

TŒDTBERG, *Géogr. mod.*, montagne de Suisse au canton des Grisons. Elle est très-difficile à monter, & passe pour une des plus hautes de toute la Suisse. (*D. J.*)

TŒNIA, *voyez* FLAMBO.

TŒNIA, *voyez* VER SOLITAIRE.

TŒNII, *Géog. anc.*, peuples de la Germanie, voisins d'un lac commun entre eux, les Rhétiens & les Vindeliciens, selon Strabon, *l.* VII, *p.* 313. Où sont ces *Tœnii*, dit Casaubon, & qui est celui des auteurs anciens qui en a parlé? Aussi Casaubon ne balance-t-il pas à penser que ce mot est corrompu, & à la place de *Tœnios* il substitue *Boïos*. Ce changement singulier n'est pas fait à la légere, c'est Strabon lui-même qui l'a dicté; car en parlant des peuples qui habitoient sur le lac de Bregentz, qui est le lac dont il est ici question, il nomme les Rhétiens, les Vindeliciens & les Boïens. (*D. J.*)

TŒPLITZ, *Géog. & Hist. nat.*, ville de Bohême, dans le cercle de Leutmeritz, à 6 milles de Dresde, & à 10 de Prague; elle est fameuse par ses eaux thermales.

Il y a encore un *Tœplitz* en Carinthie, dans le voisinage de Villach, où l'on trouve des eaux minérales chaudes. En général le mot *Tœplitz* signifie en langue flavone une *source* d'eaux thermales.

TŒRA, LA, *Géog. mod.*, riviere de l'empire Russien, dans la Sibérie. Ses environs sont habités par des Tartares. (*D. J.*)

TOGATA, *Littér.*, épithete par laquelle on désignoit à Rome la comédie qui se jouoit avec l'habit de citoyen romain, appellé *toga*. (*D. J.*)

TOGE, s. f. *Hist. des habits rom.*, *toga*; habit particulier aux Romains, & qui leur couvroit tout le corps.

Le premier habit dont se soient servis les Romains étoit la *toge*; que l'usage leur en soit venu des Lydiens; que ceux-ci l'aient emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artémidore, un roi d'Arcadie en ait laissé la mode aux habitans de la mer Ionienne; ou que, pour parler avec plus de ressemblance, Rome ne soit redevable de tous ces ajustemens, qu'au besoin & à la commodité, au commerce de ses voisins, au goût & au caprice même. Toutes ces recherches ne jettent aucun éclaircissement sur la forme & la diversité de cette espece d'habit. C'est donc assez de dire, que c'étoit une robe longue allant jusqu'aux talons, sans manches, & qui se mettoit sur les autres vêtemens.

La *toge* ordinaire, au rapport de Denis d'Halicarnasse, étoit un grand manteau d'étoffe de laine en forme de demi-cercle, qui se mettoit par-dessus la tunique. Cet habit étoit propre aux Romains; en sorte que *togatus* & *romanus* étoient deux termes tellement synonymes, que Virgile appelle les Romains *gens togata*; & c'est par cela même que ceux à qui ils permettoient de la porter, étoient censés jouir du droit de bourgeoisie romaine; c'est encore pour cela qu'on appelloit *gallia togata*, la Gaule Césalpine; & non pas, comme le dit Gronovius, la Gaule Narbonnoise qui, au contraire, étoit nommée *gallia braccata*, à cause d'une maniere d'habillement toute différente. Enfin le nom de *togatus* étoit si bien affecté aux Romains, que pour distinguer les pieces de théâtre dont le sujet étoit romain, des pieces de théâtre grecques, les premieres étoient appellées *togatæ*, & les autres *palliatæ*.

Il y avoit cependant dans les *toges* de grandes différences pour la longueur, pour la couleur, & pour les ornemens, selon la diversité des conditions, des professions, de l'âge, & du sexe.

Les femmes n'usoient point de la *toge* des hommes; celle qu'elles portoient étoit longue comme nos simarres, & avoit les extrêmités bordées de pourpre, ou d'une autre couleur; mais cet habit souffrit toutes les vicissitudes des modes, & prit enfin le nom de *stole*. Horace nous apprend, que les femmes répudiées pour adultere, étoient obligées de porter la *toge* des hommes; & c'est dans ce sens que Martial a dit, *lib. II. epist.* 39.

Coccina famosæ donas, & Jantina Machæ;
Vis dare quæ meruit munera? mitte togam.

Toga prætexta fut inventée par Tullus Hostilius, troisieme roi des Romains, pour distinguer les gens de qualité; c'étoit une longue robe blanche, avec une bande de pourpre au bas. Les enfans des patriciens la prenoient à l'âge de treize ans, car avant cet âge, ils ne portoient qu'une espece de veste à manches nommée *plicata chlamys*; mais à treize ans ils prenoient la prétexte jusqu'à ce qu'ils quittassent leur gouverneur. Lorsque Ciceron a fait ce reproche à Marc-Antoine,

Teneśne memoriâ prætextam *te præcoxisse, decoxisse*?

C'est une allusion aux dépenses excessives que Marc-Antoine avoit faites dès sa tendre jeunesse, & qui avoient consumé une grande partie de sa fortune. Le jurisconsulte Ulpien dans la loi, *vestis puerilis*, ff. *de auro & argento legato*, met la *toge prétexte* dans le rang des habits que les jeunes gens ont accoutumé de porter jusqu'à l'âge de 17 ans.

Quand on avoit atteint cet âge, l'on prenoit une autre *toge* que l'on appelloit *toga virilis*. Ce jour-là étoit une grande fête dans les familles: le changement se faisoit dans le temple de Jupiter Capitolin, en présence des parens. On appelloit la même robe *toga pura*, parce qu'elle étoit blanche, sans aucun mélange de couleurs.

Toga candida étoit une *toge blanche*, différente par la forme de la *toge pure*, & ne lui ressemblant que par la couleur; les candidats revêtoient cette robe dans les brigues des charges; & de-là vient qu'on les nommoit *candidati*. Polybe de Mégalopolis cité dans Athénée, appelle en grec cette robe τήβεννον λαμπρὸν, d'un certain Tebenus Arcadien qui l'inventa. Le même auteur parlant d'Antiochus dit: il ôta ses habits royaux pour prendre la *toge blanche*, τήβεννον λαμπρὸν, & briguer ainsi vêtu la magistrature qu'il désiroit.

Les nouveaux mariés portoient aussi une *toge blanche* d'un blanc éclatant, *togam candidam*, le jour des nôces, & dans les jours des fêtes & de réjouissance de leur mariage, selon le témoignage d'Horace, *liv. II. sat.* 2.

Toga pulla ou *atra:* cette *toge* étoit noire, marquoit le deuil, la triſteſſe & la pauvreté, les haillons étant les habits ordinaires des pauvres, que Pline appelle *pullatum hominum genus ;* & Quintilien, *pullatus circulus* & *pullata turba.* Au rapport de Suétone, dans la vie d'Auguſte, *num.* 44. cet empereur défendit à tous ceux que l'on appelloit *pullati*, d'aſſiſter aux jeux dans le parterre : *Sanxit nè quis pullatorum mediâ caveâ ſederet.* Il étoit auſſi contre la bienſéance de ſe trouver dans un feſtin avec cet habit noir, quelque beau qu'il fût ; d'où vient que Ciceron reproche à Vatinius, d'avoir paru à table chez Arrius avec une *toge* noire : *Quâ mente*, dit-il, *feciſti, ut in epulo Q. Arrii cum* togâ *pullâ procumberes*

Toga picta. Cette *toge* étoit ainſi appellée, ou parce qu'elle étoit remplie de différentes broderies faites à l'aiguille, ou parce que l'ouvrier en faiſant l'étoffe, y avoit formé différentes figures & de diverſes couleurs.

Toga purpurea, étoit la même robe que portoient les ſénateurs, ornée de grandes fleurs de pourpre.

Toga palmata, étoit une robe ſemée de grandes palmes de pourpre, enrichie d'or; les triomphateurs la portoient ſeulement le jour de leur triomphe. Paul Emile & le grand Pompée furent les ſeuls qui eurent la permiſſion de la porter dans d'autres rencontres. Les empereurs prirent cette robe pour eux ; c'eſt pourquoi Martial, *l. VII. epiſt.* 1. s'adreſſant par une baſſe flatterie à la cuiraſſe de Domitien, lui dit : " Accompagne hardiment ton maître ; ne crains point les traits des ennemis, tant que tu couvriras ſa divine perſonne; marche, va lui aider à vaincre: mais ramene-le bientôt pour faire place à la *toge* palmée, brillante d'or & de pourpre.„

Toga raſa ; une *toge* de drap ras & ſans poil. Martial, *l. II. epiſt.* 85. demande agréablement un habit à ſon ami : " Je vous envoie, dit-il, dans le tems froid des ſaturnales, une bouteille couverte d'oſier, propre à garder de la neige ; ſi ce préſent ne vous plaît pas, vengez-vous; envoyez-moi une *toge raſe* propre pour l'été „. Il y avoit cette différence entre *trica toga* & *raſa toga*, que l'étoffe de la premiere étoit raſe par le tems, & que *raſa toga* ſignifioit *toge*, faite avec une étoffe fine & ſans poil.

Toga pexa. Elle étoit faite d'une étoffe chaude, & dont on ſe ſervoit pendant l'hiver ; elle fut ainſi appellée à cauſe des grands poils dont elle étoit couverte, à *ſpiſſitate.* Martial, *l. VII.* appelle les draps *pexa :* il dit à Priſcus :

Divitibus poteris muſas elegoſque ſonantes
Mittere, pauperibus munera pexa *dare.*

Toga trabea, eſpece de *toge* blanche, bordée de pourpre, & parſemée de têtes de clous auſſi de pourpre.

Toga regia, elle étoit faite d'une étoffe de laine, avec de l'or & de la pourpre, ſelon le témoignage de Pline, *l. VIII. c.* 48.

Toga vitrea, elle étoit faite d'une étoffe légere & tranſparente, que les cenſeurs obligeoient de porter ceux qui avoient commis certaines fautes, ſi nous en croyons Turnèbe, *l. XIV. c.* 19.

Toga forenſis, étoit l'habillement des avocats. Simmaque parlant d'un avocat de ſon tems qui fut rayé du corps, dit : *Epictetus* togæ forenſis *honore privatus eſt.* Caſſiodore appelle la dignité d'avocat, *togata dignitas* ; mais Apulée les nomme par une qualification odieuſe, *vultures togati :* on diroit qu'il parle de nos ſangſues du palais.

Les jeunes avocats qui commençoient à fréquenter le barreau, portoient la *toge* blanche, *togam candidam ;* on les regardoit en effet comme des candidats qui briguoient le rang d'orateur. Antoine étoit ainſi vêtu quand il commença à parler contre Pompée ; mais ceux qui s'étoient acquis un rang diſtingué, portoient la *toge de pourpre*, en la ceignant de façon que les parties antérieures de la *toge* deſcendoient un peu au-deſſous du genou ; ils la relevoient inſenſiblement à meſure qu'ils avançoient en matiere ; en ſorte qu'elle avoit, pour ainſi dire, ſa déclamation & ſon action, comme la voix : *Ut vox vehementior ac magis varia eſt, ſic amictus quoque habet actum quemdam velut præliantem*, dit Quintilien.

Toga militaris, étoit toute entiere à l'uſage des ſoldats ; ils la portoient retrouſſée à la gabinienne.

Toga domeſtica, étoit la robe qu'on portoit ſeulement dans la maiſon, & avec laquelle on ne ſortoit point en public. On quittoit auſſi la *toge* pendant les ſaturnales, tems de plaiſir & de liberté, qui ne s'accordoit point avec cet habit.

La forme en changea, ſans doute, ſui-

vant les tems, & c'eſt ce qui fait que les ſavans s'appuient ſur divers paſſages des auteurs, les uns, comme Sigonius, pour dire qu'elle étoit quarrée; d'autres, comme le P. de Montfaucon, pour aſſurer qu'elle étoit toute ouverte par devant; & d'autres, comme Ferrari, pour prétendre qu'elle n'étoit ouverte que par le haut, pour la paſſer par-deſſus la tête.

Elle devoit être fort ample dans le tems du déclin de la république, car Suétone rapporte que Jules-Céſar ſe voyant bleſſé à mort par les conjurés, prit de ſa main gauche un des plis de ſa *toge* pour s'en couvrir le viſage, & la fit deſcendre juſqu'en bas, afin de tomber avec plus de décence.

Il y avoit cette différence entre la *toge* des riches & celle des pauvres, que la premiere étoit fort large & avoit pluſieurs plis, & que l'autre étoit fort étroite. Il arriva même que ſous Auguſte, le petit peuple ne portoit plus qu'une eſpece de tunique brune. L'empereur indigné de voir le peuple dans cet équipage, un jour qu'il le haranguoit, lui en marqua ſon reſſentiment par ce vers prononcé avec mépris.

Romanos rerum dominos, gentemque togatam.

"Voyez comme ces Romains, ces maîtres du monde, ſont habillés"! Mais il eût été bien ſurpris, ſi quelqu'un lui eût répondu: Céſar, c'eſt l'habit du changement de notre république en monarchie. (*D. J.*)

TOGISONUS, Géog. anc., fleuve d'Italie, au pays des Vénetes, dans le territoire de Padoue. Pline, *l. III, c. xvj*, dit que les eaux de ce fleuve & celles de l'Adige formoient le port Brundulus. Le *Togiſonus* ſe nomme aujourd'hui *Bachiglione* ou *Bacchiglione*. (*D. J.*)

TOILE, ſ. f. *Tiſſerand*, tiſſu fait de fils entrelacés, dont les uns appellés *fils de chaîne* s'étendent en longueur, & les autres nommés *fils de trame* traverſent les fils de la chaîne.

Les *toiles* ſe fabriquent ſur un métier à deux marches par le moyen de la navette; les matieres qu'on y emploie le plus ſouvent, ſont le lin, le chanvre & le coton.

Il y a des *toiles* de toute ſorte de largeur & d'un nombre preſque infini d'eſpeces différentes.

Les ouvriers qui fabriquent les *toiles*, ſont appellés *toiliers*, mais plus ordinairement *tiſſerands*. *V.* TISSERAND.

TOILE D'HOLLANDE, TOILE DE DEMI-HOLLANDE; on appelle ainſi des *toiles* très-fines & très-belles qui ſervent ordinairement à faire des chemiſes pour hommes & pour femmes. Elles viennent de Hollande & de Friſe, & de quelques autres endroits des Provinces-Unies, d'où elles ont pris leur nom qu'on prononce preſque toujours abſolument, & ſans y ajouter le mot de *toile*. Ainſi l'on dit de la Hollande, de la demi-Hollande; mais on ne parle guere de la ſorte que dans le commerce.

C'eſt à Harlem où ſe fait le plus grand négoce de ces *toiles*, d'autant que c'eſt en cette ville où elles ſont preſque toutes envoyées en écru des endroits de leur fabrique pour y recevoir dans le printems ce beau blanc que chacun admire.

Ces ſortes de *toiles* dont la matiere eſt de lin, ſont très-ferrées, très-unies & très-fermes, quoique fort fines. Les plus belles & les plus eſtimées ſe font dans la province de Friſe, ce qui fait qu'on les nomme par diſtinction *toiles de Friſe* ou ſimplement *friſes*.

Les *toiles de Hollande* ont pour l'ordinaire trois quarts & deux doigts de large, chaque piece contenant 29 à 30 aunes meſure de Paris.

Il ſe fait encore en Hollande une ſorte de groſſe *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles de navire, qui eſt appellée dans le pays *canefas*.

On tire de Hollande, particuliérement d'Amſterdam & de Rotterdam, certaines eſpeces de *toile* dont la principale deſtination eſt pour l'Eſpagne, où elles ſont appellées *hollandilos*. Ces *toiles* ne ſont autre choſe que des *toiles* de coton blanches des Indes.

Il ſe fait du côté de Gand & de Courtray certaines *toiles* auxquelles l'on donne le nom de *toiles de Hollande*.

Il y a d'autres *toiles* appellées *demi-hollandes* que l'on fabrique en Picardie. Il ſe manufacture encore en France des *toiles* auxquelles on donne le nom de *toile demi-hollande truſſete*.

TOILE *peinte des Indes*, *Hiſt. des inventions*. Les *toiles* des Indes tirent leur valeur & leur prix de la vivacité, de la ténacité & de l'adhérence des couleurs dont elles ſont peintes, qui ſont telles, que loin

ce perdre leur éclat quand on les lave, elles n'en deviennent que plus belles.

Avant que de se mettre à peindre sur la *toile*, il faut lui donner les préparations suivantes. 1°. On prend une piece de *toile* neuve & serrée, la longueur la plus commune est de neuf coudées ; on la blanchit à moitié ; nous dirons dans la suite comment cela se pratique. 2°. On prend des fruits secs nommés *cadou* ou *cadoucaie*, au nombre d'environ 25, ou pour parler plus juste, le poids de trois palams. Ce poids indien équivaut à une once, plus un huitieme ou environ, puisque quatorze palams & un quart font une livre. On casse ce fruit pour en tirer le noyau qui n'est d'aucune utilité. On réduit ces fruits secs en poudre. Les Indiens le font sur une pierre, & se servent pour cela d'un cylindre qui est aussi de pierre, & qu'ils employent à-peu-près comme les pâtissiers, lorsqu'ils broient & étendent leur pâte. 3°. On passe cette poudre par le tamis, & on la met dans deux pintes ou environ de lait de buffle ; il faut augmenter le lait & le poids du cadou selon le besoin & la quantité des *toiles*. 4°. On y trempe peu de tems après la *toile* autant de fois qu'il est nécessaire, afin qu'elle soit bien humectée de ce lait ; on la retire alors, on la tord fortement, & on la fait sécher au soleil. 5°. Le lendemain on lave légérement la *toile* dans de l'eau ordinaire ; on en exprime l'eau en la tordant, & après l'avoir fait sécher au soleil, on la laisse au-moins un quart d'heure à l'ombre.

Après cette préparation qu'on pourroit appeller *intérieure*, on doit passer aussi-tôt à une autre, que l'on appellera, si l'on veut, *extérieure*, parce qu'elle n'a pour objet que la superficie de la *toile*. Pour la rendre plus unie, & pour que rien n'arrête le pinceau, on la plie en quatre ou en six doubles, & avec une piece de bois on la bat sur une autre piece de bois bien unie, observant de la battre par-tout également ; & quand elle est suffisamment battue dans un sens, on la plie dans un autre, & on recommence la même opération.

Il est bon de faire ici quelques observations qui ne seront pas tout-à-fait inutiles. 1°. Le fruit cadou se trouve dans les bois sur un arbre de médiocre hauteur. Il se trouve presque partout, mais principalement dans le Malleialam, pays montagneux, ainsi que son nom le signifie, qui s'étend considérablement le long de la côte de Malabar. 2°. Ce fruit sec qui est de la grosseur de la muscade, s'emploie aux Indes par les médecins, & il entre surtout dans les remedes que l'on donne aux femmes nouvellement accouchées. 3°. Il est extrêmement aigre au goût ; cependant quand on en garde un morceau dans la bouche pendant un certain temps, on lui trouve un petit goût de réglisse. 4°. Si après en avoir humecté médiocrement & brisé un morceau dans la bouche, on le prend entre les doigts, on le trouve fort gluant. C'est en partie à ces deux qualités, c'est-à-dire à son âpreté & à son onctuosité, qu'on doit attribuer l'adhérence des couleurs dans les *toiles* Indiennes, surtout à son âpreté ; c'est au-moins l'idée des peintres Indiens.

Il y a long-temps que l'on cherche en Europe l'art de fixer les couleurs, & de leur donner cette adhérence qu'on admire dans les *toiles* des Indes. Peut-être en découvrira-t-on le secret, si l'on vient à connoître parfaitement le cadoucaie, sur tout sa principale qualité, qui est son extrême âpreté. Ne pourroit-on point trouver en Europe des fruits analogues à celui-là ? Les noix de galle, les nefles séchées avant leur maturité, l'écorce de grenade ne participeroient-elles pas beaucoup aux qualités du cadou ?

Ajoutons à ces observations quelques expériences qui ont été faites sur le cadou. 1°. De la chaux délayée dans l'infusion de cadou donne du verd ; s'il y a trop de chaux, la teinture devient brune ; si l'on verse sur cette teinture brune une trop grande quantité de cette infusion, la couleur paroît d'abord blanchâtre, peu après la chaux se précipite au fond du vase. 2°. Un linge blanc trempé dans une forte infusion de cadou contracte une couleur jaunâtre fort pâle ; mais quand on y a mêlé le lait de buffle, le linge sort avec une couleur d'orangé un peu pâle. 3°. Ayant mêlé un peu de notre encre d'Europe avec de l'infusion de cadou, on a remarqué au-dedans en plusieurs endroits une pellicule bleuâtre, semblable à celle que l'on voit sur les eaux ferrugineuses, avec cette différence, que cette pellicule étoit dans l'eau même, à quelque distance de la superficie. Il seroit aisé de faire en Europe des expériences sur le cadou même, parce

qu'il eſt facile d'en faire venir des Indes, ces fruits étant à très-grand marché.

Pour ce qui eſt du lait de buffle qu'on met avec l'infuſion du cadoucaie, on le préfere à celui de vache, parce qu'il eſt beaucoup plus gras & plus onctueux. Ce lait produit pour les *toiles* le même effet que la gomme & les autres préparations que l'on emploie pour le papier, afin qu'il ne boive pas. En effet on a éprouvé que notre encre peinte ſur une toile préparée avec le cadou s'étend beaucoup, & pénetre de l'autre côté. Il en arrive de même à la peinture noire des Indiens.

Ce qu'il y a encore à obſerver, eſt que l'on ne ſe ſert pas indifféremment de toute ſorte de bois pour battre les toiles & les polir. Le bois ſur lequel on les met, & celui qu'on emploie pour les battre, ſont ordinairement de tamarinier ou d'un autre arbre nommé *porchi*, parce qu'ils ſont extrêmement compactes quand ils ſont vieux. Celui qu'on emploie pour battre, ſe nomme *cattapouli*. Il eſt rond, long environ d'une coudée, & gros comme la jambe, excepté à une extrêmité qui ſert de manche. Deux ouvriers aſſis vis-à-vis l'un de l'autre battent la *toile* à l'envi. Le coup-d'œil & l'expérience ont bientôt appris à connoître quand la *toile* eſt polie & liſſée au point convenable.

La *toile* ainſi préparée, il faut y deſſiner les fleurs & les autres choſes qu'on veut y peindre. Les ouvriers Indiens n'ont rien de particulier; ils ſe ſervent du poncis de même que nos brodeurs. Le peintre a eu ſoin de tracer ſon deſſin ſur le papier; il en pique les traits principaux avec une aiguille fine; il applique ce papier ſur la toile, il y paſſe enſuite la ponce, c'eſt-à-dire un rouet de poudre de charbon par-deſſus les piqûres; & par ce moyen le deſſin ſe trouve tout tracé ſur la *toile*. Toute ſorte de charbon eſt propre à cette opération, excepté celui de palmier, parce que ſelon l'opinion des Indiens, il déchire la *toile*. Enſuite ſur ces traits on paſſe avec le pinceau du noir & du rouge, ſelon les endroits qui l'exigent; après quoi l'ouvrage ſe trouve deſſiné.

Il s'agit maintenant de peindre les couleurs ſur ce deſſin. La premiere qu'on applique, eſt le noir. Cette couleur n'eſt guere en uſage, ſi ce n'eſt pour certains traits, & pour les tiges des fleurs. C'eſt ainſi qu'on la prépare. 1°. On prend pluſieurs morceaux de machefer; on les frappe les uns contre les autres pour en faire tomber ce qui eſt moins ſolide. On réſerve les gros morceaux, environ neuf à dix fois la groſſeur d'un œuf. 2°. On y joint quatre ou cinq morceaux de fer vieux ou neuf, peu importe. 3°. Ayant mis à terre en un monceau le fer & le machefer, on allume du feu par-deſſus. Celui qu'on fait avec des feuilles de bananier, eſt meilleur qu'aucun autre. Quand le fer & le machefer ſont rouges, on les retire, & on les laiſſe refroidir. 4°. On met ce fer & ce machefer dans un vaſe de huit à dix pintes, & l'on y verſe du cange chaud, c'eſt-à-dire de l'eau dans laquelle on fait cuire le riz, prenant bien garde qu'il n'y ait pas de ſel. 5°. On expoſe le tout au grand ſoleil, & après l'y avoir laiſſé un jour entier, on verſe à terre le cange, & l'on remplit le vaſe de callou, c'eſt-à-dire de vin de palmier ou de cocotier. 6°. On le remet au ſoleil trois ou quatre jours conſécutifs, & la couleur qui ſert à peindre le noir, ſe trouve préparée.

Il y a quelques obſervations à faire ſur cette opération. La premiere eſt qu'il ne faut pas mettre plus de quatre ou cinq morceaux de fer ſur huit ou neuf pintes de cange; autrement la teinture rougiroit & couperoit la toile. La ſeconde regarde la qualité du vin de palmier & de cocotier qui s'aigrit aiſément & en peu de jours. On en fait du vinaigre, & l'on s'en ſert au lieu de levain, pour faire lever la pâte. La troiſieme eſt qu'on préfere le vin de palmier à celui du cocotier. La quatrième eſt qu'au défaut de ce vin, on ſe ſert de kevaron, qui eſt un petit grain dont bien des Indiens ſe nourriſſent. Ce grain reſſemble fort pour la couleur & la groſſeur, à la graine de navet; mais la tige & les feuilles ſont entiérement différentes. On y emploie auſſi le varagon, qui eſt un autre fruit qu'on préfere au kevaron. On en pile environ deux poignées qu'on fait cuire enſuite dans de l'eau. On verſe cette eau dans le vaſe où ſont le fer & le machefer. On y ajoute la groſſeur de deux ou trois muſcades de ſucre brut de palmier, prenant garde de n'en pas mettre davantage, autrement la couleur ne tiendroit pas long-temps & s'effaceroit enfin au blanchiſſage. La cinquieme eſt que pour rendre la couleur plus belle, on joint au cal-

ou le kevaron ou le varagon préparé comme nous venons de le dire. La sixieme & derniere observation est que cette teinture ne paroîtroit pas fort noire, & ne tiendroit pas sur une *toile* qui n'auroit pas été préparée avec le cadou.

Après avoir dessiné & peint avec le noir tous les endroits où cette couleur convient, on dessine avec le rouge les fleurs & autres choses qui doivent être terminées par cette autre couleur. Il faut remarquer que l'on ne fait que dessiner, car il n'est pas encore temps de peindre avec la couleur rouge : il faut auparavant appliquer le bleu ; ce qui demande bien des préparations.

Il faut d'abord mettre la *toile* dans de l'eau bouillante, & l'y laisser pendant une demi-heure : si l'on met avec la *toile* deux ou trois cadous, le noir en sera plus beau. En second lieu, ayant délayé dans de l'eau les crotes de brebis ou de chevres, on mettra tremper la *toile* dans cette eau, & on l'y laissera pendant la nuit, on doit la laver le lendemain & l'exposer au soleil.

Quand on demande aux peintres Indiens à quoi sert cette derniere opération, ils s'accordent tous à dire qu'elle sert à enlever de la *toile* la qualité qu'elle avoit reçue du cadoucaie ; & que si elle la conservoit encore, le bleu qu'on prétend appliquer deviendroit noir.

Il y a encore une autre raison qui rend cette opération nécessaire, c'est de donner plus de blancheur à la *toile* ; car nous avons dit qu'elle n'étoit qu'à demi-blanchie, quand on a commencé à y travailler. En l'exposant au soleil, on ne l'y laisse pas sécher entiérement ; mais on y répand de l'eau de temps en temps pendant un jour : ensuite on la bat sur une pierre au bord de l'eau ; mais non pas avec un battoir, comme il se pratique en France. La maniere Indienne est de la plier en plusieurs doubles, & de la frapper fortement sur une pierre avec le même mouvement que font les ferruriers & les maréchaux, en frappant de leurs gros marteaux le fer sur l'enclume.

Quand la *toile* est suffisamment battue dans un sens, on la bat dans un autre, & de la même façon : vingt ou trente coups suffisent pour l'opération présente.

Quand cela est fini, on trempe la *toile* dans du cange de riz : le mieux seroit, si l'on avoit la commodité, de prendre du kevaron, de le broyer, de le mettre sur le feu avec de l'eau, comme si on vouloit le faire cuire, & avant que cette eau soit fort épaissie, y tremper la *toile*, la retirer aussi-tôt, la faire sécher, & la battre avec le cottapouli, comme on a fait dans la premiere opération pour la lisser.

Comme le bleu ne se peint pas avec un pinceau, mais qu'il s'applique en trempant la *toile* dans l'indigo préparé, il faut peindre ou enduire la *toile* de cire, généralement par-tout, excepté aux endroits où il y a du noir, & à ceux où il doit y avoir du bleu ou du verd. Cette cire se peint avec un pinceau de fer le plus légérement qu'on peut, d'un seul côté, prenant bien garde qu'il ne reste sans cire que les endroits que nous venons de dire ; autrement ce seroit autant de taches bleues qu'on ne pourroit effacer. Cela étant fait, on expose au soleil la *toile* cirée de la sorte ; mais il faut être attentif à ce que la cire ne se fonde, qu'autant qu'il est nécessaire pour pénétrer de l'autre côté. Alors on la retire promptement ; on la retourne à l'envers, & on la frotte en passant fortement la main par-dessus. Le mieux seroit d'y employer un vase de cuivre rond par le fond, par ce moyen la cire s'étendroit par-tout, même aux endroits qui de l'autre côté doivent être teints en bleu. Cette préparation étant achevée, le peintre donne la *toile* au teinturier en bleu, qui la rend au bout de quelques jours ; car il est à remarquer que ce ne sont pas les peintres ordinaires, mais les ouvriers ou teinturiers particuliers qui font cette teinture.

Voici comment l'on prépare l'indigo : on prend des feuilles d'avarei ou d'indigotier, que l'on fait bien sécher ; après quoi on les réduit en poussiere : cette poussiere se met dans un fort grand vase qu'on remplit d'eau ; on la bat fortement au soleil avec un bambou fendu en quatre, & dont les quatre extrêmités inférieures sont fort écartées. On laisse ensuite écouler l'eau par un petit trou qui est au bas du vase, au fond duquel reste l'indigo ; on l'en tire, & on le partage en morceaux gros à-peu-près comme un œuf de pigeon ; on répand ensuite de la cendre à l'ombre, & sur cette cendre on étend une *toile*, sur laquelle on fait sécher l'indigo qui se trouve fait.

Après cela il ne reste plus que de le préparer

parer pour les *toiles* qu'on veut teindre : l'ouvrier, après avoir réduit en poudre une certaine quantité d'indigo, la met dans un grand vaſe de terre qu'il remplit d'eau froide. Il y joint enſuite une quantité proportionnée de chaux réduite pareillement en pouſſiere ; puis il flaire l'indigo pour connoître s'il ne ſent point l'aigre ; & en ce cas-là il ajoute encore de la chaux, autant qu'il eſt néceſſaire pour lui faire perdre cette odeur. Prenant enſuite des graines d'avarei environ le quart d'un boiſſeau, il les fait bouillir dans un ſeau d'eau pendant un jour & une nuit, conſervant la chaudiere pleine d'eau ; il verſe après cela le tout, eau & graine, dans le vaſe de l'indigo préparé. Cette teinture ſe garde pendant trois jours : & il faut avoir ſoin de bien mêler le tout enſemble, en l'agitant quatre ou cinq fois par jour avec un bâton : ſi l'indigo ſentoit encore l'aigre, on y ajouteroit une certaine quantité de chaux.

Le bleu étant ainſi préparé, on y trempe la *toile* après l'avoir pliée en double ; en ſorte que le deſſus de la *toile* ſoit en dehors, & que l'envers ſoit en dedans. On la laiſſe tremper environ une heure & demie ; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables : on voit par-là que les *toiles* Indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité de toutes ces opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, ſavoir ſi l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs bleues, ſurtout quand il y a peu de cette couleur dans un deſſin. Les Indiens conviennent que cela ſe pourroit ; mais ils diſent que ce bleu ainſi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois leſſives il diſparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue doit être attribuée à la graine d'avarei ; cette graine croît aux Indes orientales, quoiqu'il n'y en ait pas partout. Elle eſt d'un brun clair olivâtre, cylindrique, de la groſſeur d'une ligne, & comme tranchée par les deux bouts ; on a de la peine à la rompre avec la dent ; elle eſt inſipide & laiſſe une petite amertume dans la bouche.

Après le bleu c'eſt le rouge qu'il faut peindre ; mais on doit auparavant retirer la cire de la *toile*, la blanchir & la préparer à recevoir cette couleur ; telle eſt la maniere de retirer la cire.

On met la *toile* dans l'eau bouillante ; la cire ſe fond ; on diminue le feu, afin qu'elle ſurnage plus aiſément, & on la retire avec une cuiller le plus exactement qu'il eſt poſſible : on fait de nouveau bouillir l'eau, afin de retirer ce qui pourroit y être reſté de cire. Quoique cette cire ſoit devenue fort ſale, elle ne laiſſe pas de ſervir encore pour le même uſage.

Pour blanchir la *toile* on la lave dans de l'eau ; on la bat neuf à dix fois ſur la pierre, & on la met tremper dans d'autres eaux, où l'on a délayé des crottes de brebis. On la lave encore, & on l'étend pendant trois jours au ſoleil, obſervant d'y répandre légérement de l'eau de temps en temps, ainſi qu'on l'a dit plus haut. On délaye enſuite dans de l'eau froide une ſorte de terre nommée *ola*, dont ſe ſervent les blanchiſſeurs, & on y met tremper la *toile* pendant environ une heure ; après quoi on allume du feu ſous le vaſe, & quand l'eau commence à bouillir, on en ôte la *toile*, pour aller la laver dans un étang, ſur le bord duquel on la bat environ quatre cent fois ſur la pierre, puis on la tord fortement. Enſuite on la met tremper pendant un jour & une nuit dans de l'eau, où l'on a délayé une petite quantité de bouſe de vache, ou de buffle femelle. Après cela, on la retire ; on la lave de nouveau dans l'étang, & on la déploie pour l'étendre pendant un demi-jour au ſoleil, & l'arroſer légérement de temps en temps. On la remet encore ſur le feu dans un vaſe plein d'eau ; & quand l'eau a un peu bouilli, on en retire la *toile* pour la laver encore une fois dans l'étang, la battre un peu, & la faire ſécher.

Enfin pour rendre la *toile* propre à recevoir & à retenir la couleur rouge, il faut réitérer l'opération du cadoucaie, comme on l'a rapporté au commencement ; c'eſt-à-dire, qu'on trempe la *toile* dans l'infuſion ſimple du cadou, qu'on la lave enſuite, qu'on la bat ſur la pierre, qu'on la fait ſécher, qu'après cela on la fait tremper dans du lait de buffle, qu'on l'y agite, & qu'on la frotte pendant quelque temps avec les mains ; que quand elle eſt parfaitement imbibée, on la retire, on la tord, & on la fait ſécher ; qu'alors s'il doit y avoir dans les fleurs rouges des traits blancs, comme ſont ſouvent les piſtils,

les étamines, & autres traits, on peint ces endroits avec de la cire; après quoi on peint enfin avec un pinceau Indien le rouge qu'on a préparé auparavant. Ce sont communément les enfans qui peignent le rouge, parce que ce travail est moins pénible, à moins qu'on ne voulût faire un travail plus parfait.

Venons maintenant à la maniere dont il faut préparer le rouge: on prend de l'eau âpre, c'est-à-dire, de l'eau de certains puits particuliers, à laquelle on trouve ce goût. Sur deux pintes d'eau on met deux onces d'alun réduit en poudre, on y ajoute quatre onces de bois rouge nommé *vartangen*, ou du *bois de sapan* réduit aussi en poudre. On met le tout au soleil pendant deux jours, prenant garde qu'il n'y tombe rien d'aigre & de salé; autrement la couleur perdroit beaucoup de sa force. Si l'on veut que le rouge soit plus foncé, on y ajoute de l'alun; on y verse plus d'eau, quand on veut qu'il le soit moins; & c'est par ce moyen qu'on fait le rouge pour les nuances, & les dégradations de cette couleur.

Pour composer une couleur de lie de vin & un peu violette, il faut prendre une partie du rouge dont nous venons de parler, & une partie du noir dont on a marqué plus haut la composition. On y ajoute une partie égale de cange, de ris gardé pendant trois mois, & de ce mêlange il en résulte la couleur dont il s'agit. Il regne une superstition ridicule parmi plusieurs gentils au sujet de ce cange aigri. Celui qui en a, s'en servira lui-même tous les jours de la semaine; mais le dimanche, le jeudi, & le vendredi, il en refusera à d'autres qui en manqueroient. Ce seroit, disent-ils, chasser leur dieu de leur maison, que d'en donner ces jours-là. Au défaut de ce vinaigre de cange, on peut se servir de vinaigre de callou, ou de vin de palmier.

On peut composer différentes couleurs dépendantes du rouge, qu'il est inutile de rapporter ici. Il suffit de dire qu'elles doivent se peindre en même temps que le rouge, c'est-à-dire, avant de passer aux opérations dont nous parlerons, après que nous aurons fait quelques observations sur ce qui précede.

1°. Ces puits dont l'eau est âpre ne sont pas communs, même dans l'Inde; quelquefois il ne s'en trouve qu'un seul dans toute une ville. 2°. Cette eau, selon l'épreuve que plusieurs Européens en ont faite, n'a pas le goût que les Indiens lui attribuent, mais elle paroît moins bonne que l'eau ordinaire. 3°. On se sert de cette eau préférablement à toute autre, afin que le rouge soit plus beau, disent les uns, & suivant ce qu'en disent d'autres plus communément, c'est une nécessité de s'en servir, parce qu'autrement le rouge ne tiendroit pas. 4°. C'est d'Achen qu'on apporte aux Indes le bon alen & le bon bois de sapan.

Quelque vertu qu'ait l'eau aigre pour rendre la couleur rouge adhérente, elle ne tiendroit pas suffisamment, & ne seroit pas belle, si l'on manquoit d'y ajouter la teinture d'imbourre; c'est ce qu'on appelle plus communément *chaïaver* ou *racine de chaïa*. Mais avant que de la mettre en œuvre, il faut préparer la *toile* en la lavant dans l'étang le matin, en l'y plongeant plusieurs fois, afin qu'elle s'imbibe d'eau, ce qu'on a principalement en vue, & ce qui ne se fait pas promptement, à cause de l'onctuosité du lait de buffle, où auparavant l'on avoit mis cette *toile*, on la bat une trentaine de fois sur la pierre, & on la fait sécher.

Tandis qu'on préparoit la *toile*, on a dû aussi préparer la racine de chaïa, ce qui se pratique de cette maniere. On prend de cette racine bien seche, on la réduit en poudre très-fine, en la pilant bien dans un mortier de pierre & non de bois, ce qu'on recommande expressément, jettant de temps-en temps dans le mortier un peu d'eau âpre: on prend de cette poudre environ trois livres, & on la met dans deux seaux d'eau ordinaire, que l'on a fait tiédir, & l'on a soin d'agiter un peu le tout avec la main: cette eau devient rouge, mais elle ne donne à la *toile* qu'une assez vilaine couleur: aussi ne s'en sert-on que pour donner aux autres couleurs rouges leur derniere perfection.

Il faut pour cela plonger la *toile* dans cette teinture; & afin qu'elle la prenne bien, l'agiter & la tourner en tout sens pendant une demi-heure, qu'on augmente le feu sous le vase. Lorsque la main ne peut plus soutenir la chaleur de la teinture, ceux qui veulent que leur ouvrage soit plus propre & plus parfait, ne manquent pas d'en retirer leur *toile*, de la

tordre, & de la faire bien sécher : en voici la raison. Quand on peint le rouge, il est difficile qu'il n'en tombe quelques gouttes dans les endroits où il ne doit point y en avoir. Il est vrai que le peintre a soin de les enlever avec le doigt autant qu'il peut, à-peu-près comme nous faisons lorsque quelque goutte d'encre est tombée sur le papier où nous écrivons ; mais il reste toujours des taches que la teinture de chaïa rend encore plus sensibles : c'est pourquoi avant que de passer outre on retire la *toile*, on la fait sécher, & l'ouvrier recherche ces taches, & les enleve le mieux qu'il peut avec un limon coupé en deux parties.

Les taches étant effacées, on remet la *toile* dans la teinture, on augmente le feu jusqu'à ce que la main n'en puisse pas soutenir la chaleur ; on a soin de la tourner & retourner en tous sens pendant une demi-heure : sur le soir on augmente le feu, & on fait bouillir la teinture pendant une heure ou environ. On éteint alors le feu ; & quand la teinture est tiede, on en retire la *toile* qu'on tend fortement, & que l'on garde ainsi humide jusqu'au lendemain.

Avant que de parler des autres couleurs, il est bon de dire quelque chose sur le chaïa. Cette plante naît d'elle-même ; on ne laisse pas d'en semer aussi pour le besoin qu'on en a. Elle ne croît hors de terre que d'environ un demi-pié ; la feuille est d'un verd clair, large de près de deux lignes, & longue de cinq à six. La fleur est extrêmement petite & bleuâtre ; la graine n'est guere plus grosse que celle du tabac. Cette petite plante pousse en terre une racine qui va quelquefois jusqu'à près de quatre piés ; ce n'est pas la meilleure : on lui préfere celle qui n'a qu'un pié ou un pié & demi de longueur. Cette racine est fort menue, quoiqu'elle pousse avant en terre & tout droit ; elle ne jette à droite & à gauche que fort peu & de très-petits filamens. Elle est jaune quand elle est fraîche, & devient brune en se séchant : ce n'est que quand elle est seche qu'elle donne à l'eau la couleur rouge, sur quoi on a fait une épreuve assez singuliere. Un ouvrier avoit mis tremper cette racine dans de l'eau qui étoit devenue rouge. Pendant la nuit un accident fit répandre la liqueur ; mais il fut bien surpris de trouver le lendemain au fond du vase quelques gouttes d'une liqueur jaune qui s'y étoit ramassée ; ce qui ne venoit que de ce que le chaïa dont il s'étoit servi étoit de la meilleure espece. En effet, lorsque les ouvriers réduisent en poussiere cette racine, en jettant un peu d'eau, comme on l'a dit, il est assez ordinaire qu'elle soit de couleur de safran. On remarquera qu'autour de ce vase renversé, il s'étoit attaché une pellicule d'un violet assez beau. Cette plante se vend en paquets secs ; on en retranche le haut, où sont les feuilles desséchées, & on n'emploie que les racines pour cette teinture.

Comme la *toile* y a été plongée entiérement, & qu'elle a dû être imbibée de cette couleur, il faut la retirer, sans craindre que les couleurs rouges soient endommagées par les opérations suivantes. Elles sont les mêmes que celles dont nous avons déja parlé ; c'est-à-dire, qu'il faut laver la *toile* dans l'étang, la battre dix ou douze fois sur la pierre, la blanchir avec des crottes de mouton, & le troisieme jour la savonner, la battre, & la faire sécher en jetant légérement de l'eau dessus de temps-en-temps. On la laisse humide pendant la nuit ; on la lave encore le lendemain, & on la fait sécher comme la veille : enfin à midi on la lave dans de l'eau chaude pour en retirer le savon & toutes les ordures qui pourroient s'y être attachées, & on la fait bien sécher.

La couleur verte qu'on veut peindre sur la *toile* demande pareillement des préparations : les voici. Il faut prendre un palam, ou un peu plus d'une once de fleur de cadou, autant de cadou, une poignée de chaïaver ; & si l'on veut que le verd soit plus beau, on y ajoute une écorce de grenade. Après avoir réduit ces ingrédiens en poudre, on les met dans trois bouteilles d'eau, que l'on fait ensuite bouillir jusqu'à diminution des trois quarts ; on verse cette teinture dans un vase en la passant par un linge : sur une bouteille de cette teinture on y met une demi-once d'alun en poudre : on agite quelque temps le vase, & la couleur se trouve préparée.

Si l'on peint avec cette couleur sur le bleu, on aura du verd ; c'est pourquoi quand l'ouvrier a teint sa *toile* en bleu, il a eu soin de ne pas peindre de cire les

endroits où il avoit deſſein de peindre du verd, afin que la *toile* teinte d'abord en bleu, fût en état de recevoir le verd en ſon temps : il eſt ſi néceſſaire de peindre ſur le bleu, qu'on n'auroit qu'une couleur jaune, ſi on le peignoit ſur une *toile* blanche.

Mais on doit ſavoir que ce verd ne tient pas comme le bleu & le rouge ; enſorte qu'après avoir lavé la *toile* quatre ou cinq fois, il diſparoît, & il ne reſte à ſa place que le bleu ſur lequel on l'avoit peint. Il y a cependant un moyen de fixer cette couleur, en ſorte qu'elle dure autant que la *toile* même : le voici. Il faut prendre l'oignon du bananier, le piler encore frais, & en tirer le ſuc. Sur une bouteille de teinture verte on met quatre ou cinq cuillerées de ce ſuc, & le verd devient adhérent & ineffaçable ; l'inconvénient eſt que ce ſuc fait perdre au verd une partie de ſa beauté.

Il reſte à parler de la couleur jaune qui ne demande pas une longue explication. La même couleur qui ſert pour le verd en peignant ſur le bleu, ſert pour le jaune, en peignant ſur la *toile* blanche. Mais cette couleur n'eſt pas fort adhérente ; elle diſparoît après avoir été lavée un certain nombre de fois : cependant quand on ſe contente de ſavonner légérement ces *toiles*, ou de les laver dans du petit-lait aigri, mêlé de ſuc de limon, ou bien encore de les faire tremper dans de l'eau, où l'on aura délayé un peu de bouſe de vache, & qu'on aura paſſée au-travers d'un linge ; ces couleurs paſſageres durent bien plus long-temps. *Obſervat. ſur les cout. d'Aſie.* (*D. J.*)

TOILES PEINTES *imitées des indiennes qui ſe fabriquent en Europe.* Les *toiles peintes* ou les indiennes, ſont des toiles de coton empreintes de diverſes couleurs ; on en fait en pluſieurs endroits en Europe, mais les plus belles viennent de Perſe & des Indes orientales. On croit communément qu'on ne peut en faire en Europe de la beauté de celles des Indes, ni qui ſe lavent de la même maniere ſans s'effacer, parce qu'on croit que dans l'Inde on y fait les teintures avec des ſucs d'herbes qui ne croiſſent pas dans ce pays-ci : mais c'eſt une erreur qu'il eſt facile de détruire, en faiſant voir que nous avons ici de quoi faire des couleurs auſſi variées, auſſi belles, & auſſi ineffaçables qu'aux Indes ; il eſt vrai cependant que les *toiles peintes* qu'on fabrique en Hollande & ailleurs, ne ſont pas de la beauté de celles des Indes ; mais voici quelle eſt la raiſon. Le travail des ouvriers ne coûte preſque rien en Perſe & aux Indes ; auſſi le temps qu'on met à ces ſortes d'ouvrages n'eſt pas un objet à conſidérer : ici au contraire, le temps eſt ce qu'il y a de plus précieux, les matieres qu'on emploie ne ſont rien en comparaiſon, il faut donc chercher à épargner le temps pour pouvoir faire quelque profit ; c'eſt ce que l'on fait ; & c'eſt auſſi pour cela que nos ouvrages ſont inférieurs à ceux des Indes, car ils ne leur céderoient en rien s'il étoit poſſible d'y employer le temps néceſſaire.

Il y a pluſieurs manieres de travailler la *toile peinte* ſuivant l'eſpece & le nombre des couleurs qu'on y emploie, quoiqu'il ſemble qu'on doive commencer par celles qui ne ſont imprimées que d'une ſeule couleur ; nous ne le ferons pas cependant, parce que chaque couleur employée ſeule, demande une pratique différente qui ſera plus facile à déduire, lorſque l'on ſera au fait de celles où il entre pluſieurs couleurs.

Maniere de faire une toile peinte *à fond blanc où il y a des fleurs de deux ou trois nuances, des fleurs violettes & gris-de-lin, des fleurs bleues, des fleurs jaunes, le trait des tiges noir, les tiges & les feuilles vertes. Préparation de la toile.* Il faut d'abord ôter avec ſoin la gomme ou l'apprêt qu'il y a dans preſque toutes les *toiles*, ce qui ſe fait en la faiſant tremper dans l'eau tiede, la frottant bien, la tordant, la lavant enſuite dans l'eau froide bien claire, & la faiſant ſécher.

Engallage. La *toile* étant bien dégommée, il la faut engaller, & pour cela on mettra, par exemple, pour dix aunes de *toile* de coton, environ deux ſeaux d'eau froide dans un baquet où l'on jetera quatre onces de noix-de-galle bien pilées ; on y mettra en même tems la *toile* qu'on remuera un peu, afin qu'elle ſoit mouillée par-tout ; on la laiſſera ainſi environ une heure & demie ; on la retirera enſuite, on la tordra, & on la laiſſera ſécher à l'ombre.

Précaution à prendre. Lorſque la *toile* ſera bien ſeche, on verra qu'elle a contracté un œil jaunâtre ; il faudra prendre garde alors qu'il ne tombe quelque goutte

d'eau par-dessus, ce qui feroit une tache ; & dans tout le cours du travail, il faut avoir une grande attention à la propreté, parce que les moindres taches sont irrémédiables. Si l'on veut de l'ouvrage fin, il faut calandrer la *toile* lorsqu'elle sera engallée, afin que cela soit plus fini ; on posera alors sur la *toile* le dessin que l'on jugera à propos, & on le dessinera à la plume ou au pinceau avec les couleurs ou les mordans dont nous parlerons dans la suite.

Maniere d'imprimer la toile. Si l'on veut un ouvrage plus commun, on l'imprimera avec des planches en cette sorte ; on étendra la *toile* engallée & séchée, sur une grande table bien solide, sur laquelle il y aura de gros drap en double, afin que les planches s'impriment plus également, & on prendra avec une planche gravée, de la couleur noire sur un coussinet : on appliquera la planche sur la *toile*, on frappera dessus à plusieurs endroits, si elle est grande, afin qu'elle marque par-tout : on imprimera de suite & de la même maniere, tout ce qui doit être en noir, après quoi on fera la même chose avec le rouge foncé, que l'on appliquera avec une contre-planche, c'est-à-dire, une seconde planche, qui est la contrepartie de la premiere, & qui ne porte que sur les endroits où il doit y avoir du rouge, & où la premiere planche n'a pas porté, parce qu'à ces endroits-là il y avoit des lieux réservés à dessein.

Quoique cette opération paroisse jusque-là assez simple, il y a cependant des remarques à faire.

Maniere d'employer la couleur. Voici premierement ce qui est commun à toutes les couleurs en général, & qu'il faut observer pour les pouvoir employer, soit avec la planche, soit à la plume ou au pinceau. Lorsque la couleur ou le mordant sera fait, de la maniere que nous le décrirons dans la suite, il faudra dissoudre de la gomme arabique pour l'épaissir (le mordant), & pour le mettre en consistance de sirop épais, si l'on veut l'employer à la planche ; si c'est à la plume ou au pinceau, il le faut un peu moins épais, en sorte qu'il puisse couler plus facilement ; lorsqu'on voudra imprimer, on en prendra environ une cuillerée, que l'on étendra avec un morceau de coton sur un coussinet de crin, couvert d'un gros drap : on appliquera à plusieurs reprises la planche sur ce coussinet, pour la bien enduire de couleur : on la frottera avec une brosse, on la rappliquera de nouveau sur le coussinet, & on l'imprimera sur la *toile* comme nous l'avons dit.

S'il y a quelques endroits dans les angles des bordures ou ailleurs, où on ne veuille point que la planche porte, on y mettra une feuille de papier, qui recevra dans ces endroits l'impression de la planche & les épargnera sur la *toile* : on reprendra ensuite de la couleur avec la planche, & on imprimera à côté de la premiere impression, & ainsi de suite, prenant chaque fois de nouvelle couleur sur le coussinet, qu'on aura soin d'en fournir à mesure.

La planche est de poirier ou de tilleul, on la grave avec des gouges, des ciseaux & autres pareils instrumens : on voit bien que les traits qui impriment sur la toile, doivent être de relief, comme dans l'impression ordinaire qui se fait en planche de bois.

On n'imprime ordinairement sur la toile que le simple trait en noir ou en rouge, avec les deux premieres planches ; s'il y a des places un peu grandes où il doive y avoir du gros rouge ou du noir, cette premiere planche le porte, ou on le met au pinceau après l'impression.

Composition du noir. La composition pour le noir se fait en faisant bouillir de la limaille de fer avec partie de vinaigre & d'eau : lorsque le mêlange aura bouilli un quart-d'heure, on le retirera du feu & on le laissera reposer vingt-quatre heures : on versera ensuite la liqueur par inclination, pour la garder dans des bouteilles ; elle se conserve autant que l'on veut, & lorsqu'on souhaite s'en servir, on l'épaissit avec de la gomme. Cette liqueur est couleur de rouille de fer, & sur la toile qui n'est point engallée, elle ne fait que du jaune ; mais comme dans l'opération présente on l'imprime sur la toile engallée, elle fait sur le champ un noir foncé qui ne s'en va pas.

Maniere d'appliquer le rouge. Le rouge ne s'applique pas de la même maniere : on ne le met pas immédiatement sur la *toile*, mais on imprime une composition appellée *mordant*, qui n'a presque aucune couleur, & qui est différente, selon les différentes nuances de rouge on de

violet. Cette compoſition ſert à faire attacher dans les endroits où elle a été miſe, la couleur dans laquelle on plonge & on fait bouillir toute la *toile*, & à lui donner les différentes nuances dont on a beſoin, depuis la couleur de roſe, juſqu'au violet foncé.

Premiere compoſition de mordant pour le rouge foncé. Le mordant pour le beau rouge un peu foncé, ſe fait en cette ſorte: on prend huit parties d'alun de Rome, deux parties de ſoude d'Alicante, & une d'arſenic blanc: on pilera toutes ces matieres, on les mettra dans une ſuffiſante quantité d'eau, & on l'épaiſſira avec la gomme; il eſt bon que l'eau dans laquelle on diſſout ces matieres ſoit colorée avec du bois de Breſil, afin de voir ſur la *toile* les endroits où le mordant pourroit n'avoir pas pris, pour les réparer avec la plume ou le pinceau.

Autre mordant pour un beau rouge. On fait un autre mordant, qui donne auſſi un très-beau rouge: on met une once & demie d'alun de Rome, un gros & demi de ſel de tartre, & un gros d'eau-forte, dans une pinte d'eau; il faut toujours des épreuves de ces différens mordans, ſur des petits morceaux de *toile*, pour voir ſi la couleur eſt belle.

Lorſque la *toile* ſera imprimée de la ſorte, c'eſt-à-dire avec le noir & le mordant pour le rouge, on mettra au pinceau ou avec des contre-planches le même mordant, aux endroits qui doivent être entiérement rouge-foncé: on les laiſſera ſécher l'un & l'autre pendant douze heures au-moins, après quoi il faut bien laver la *toile* pour emporter toute la gomme qui y a été miſe, avec le mordant & le noir.

Maniere de laver la toile. La maniere de laver la *toile* eſt très-importante, car c'eſt de là qu'en dépend la propreté & la beauté, & c'eſt ce qui empêche les couleurs de s'étendre & de couler. Si l'on a beaucoup de *toile* à laver, il faut néceſſairement avoir une grande quantité d'eau, & que ce ſoit de l'eau courante ſi cela eſt poſſible, ou tout au moins un très-grand baſſin, afin que la petite quantité de mordant & de couleur qui s'enleve avec la gomme, ſoit extrêmement étendue & ne puiſſe pas s'attacher ſur le fond de la *toile* & la tacher: pour cela il faut beaucoup remuer la *toile* & la braſſer en la lavant, & prendre garde lorſqu'il s'y fera des plis, qu'ils n'y ſoient pas long-temps ſans être défaits; c'eſt principalement quand on commence à laver la *toile* qu'il faut avoir ces attentions: car lorſque la premiere gomme eſt emportée, il n'y a plus rien à craindre. Si on travailloit une petite quantité de *toile*, & qu'on la lavât dans un ſeau, ou quelque choſe de ſemblable, il faudroit la laver dans trois ou quatre eaux ſucceſſivement: on peut être aſſuré qu'il n'y a nul inconvénient à la trop laver: lorſqu'elle le ſera ſuffiſamment, on la tordra, & on la laiſſera ſécher, ou ſi l'on veut on la bouillira de la maniere ſuivante.

Maniere de faire bouillir la toile en grappe ou grappée. Si-tôt qu'on en a bien exprimé l'eau, & avant qu'elle ſoit ſeche, on met dans un chaudron de l'eau ſuivant la quantité de *toile* que l'on a à teindre; lorſqu'elle commence à tiédir, on y jette de la bonne garance légérement broyée avec les mains; on ne peut pas fixer exactement la doſe, parce que cela dépend de la bonté de la garance, & de la couleur plus ou moins foncée que l'on veut donner: on peut ſeulement dire qu'il faut pour quinze aunes de *toile*, une livre & demie de garance & douze pintes d'eau; ſi l'on veut une plus belle couleur, on mêlera de la cochenille avec la garance, à proportion de la beauté de l'ouvrage, & du prix qu'on veut y mettre. Lorſque la garance ſera bien mêlée, & que l'eau ſera chaude à n'y pouvoir ſouffrir la main qu'avec peine, on y mettra la *toile*; on la plongera & on la retirera à pluſieurs repriſes, afin qu'elle ſoit teinte bien également. Après cela on la plongera dans l'eau froide, & on la lavera le plus qu'il ſera poſſible, en changeant d'eau très-ſouvent, juſqu'à ce qu'elle en ſorte claire: on fera bouillir enſuite quelques poignées de ſon dans de l'eau claire, & après qu'elle aura bouilli, on la retirera du feu, on la paſſera par un linge afin d'en ôter le ſon, & on lavera bien dans cette eau encore chaude, la *toile* dont le fond perdra encore par ce moyen un peu de ſa couleur: on la tordra enſuite, & on la laiſſera bien ſécher: on verra pour lors que le fond ſera d'un rouge foncé, & que le noir eſt devenu encore plus beau; c'eſt alors qu'avec des contre-planches, ſi c'eſt de l'ouvra-

ge commun, ou avec le pinceau ſi on le veut plus fini, on mettra le mordant pour le rouge clair, & celui pour le violet.

Compoſition du mordant pour le rouge-clair. Voici de quelle maniere ſe fait le mordant pour le rouge-clair : on prend parties égales d'alun & de crême de tartre ; s'il y a une once de chacun, on diſſout ce mêlange dans une pinte d'eau, & on le gomme à l'ordinaire : ſi l'on veut des nuances intermédiaires, il n'y a qu'à mêler un peu du premier mordant avec celui-ci.

Mordant pour le violet. Le mordant pour le violet ſe fait en mettant dans de l'eau quatre pintes partie d'alun de Rome, une partie de vitriol de Cypre, autant de verd-de-gris, une demie-partie de chaux vive, & de l'eau de ferraille à diſcrétion, ſuivant que l'on voudra le violet plus ou moins foncé ; l'eau de ferraille eſt la même compoſition dont on s'eſt ſervi d'abord pour imprimer en noir.

Mordant pour le gris-de-lin. Pour le gris-de-lin on mêlera le mordant du rouge-clair avec celui du violet, dans la proportion qu'on jugera à propos.

Second bouilliſſage. Lorſqu'on aura mis avec la contre-planche ou au pinceau, ces différens mordans, & qu'ils auront ſéché pendant douze heures au moins, on lavera la *toile* avec autant de ſoins & de précautions que la premiere fois, & lorſqu'on l'aura bien tordue, on la bouillira dans un nouveau bain de garance, à laquelle on ajoutera pour chaque once, un demi-gros de cochenille en poudre : on y remuera bien d'abord la *toile*, comme on a fait la premiere fois, avant que l'eau commence à bouillir, enſuite on lui laiſſera faire un bouillon ; on la retirera, on la lavera bien dans pluſieurs eaux ; enſuite dans de l'eau de ſon chaude, on la tordra & on la laiſſera ſécher.

Si l'on veut un rouge parfaitement beau, on mettra dans ce ſecond bouilliſſage, parties égales de cochenille & de graine d'écarlate, & deux parties de garance ; toutes les couleurs en ſeront beaucoup plus belles. Il n'y a rien à changer dans la façon de bouillir & de laver : on y verra alors les différentes nuances de rouge, de violet, & de noir, qui ſeront dans toute leur beauté, & telles qu'elles doivent demeurer ; mais le fond ſera rougeâtre, & ce n'eſt qu'en faiſant herber la *toile* qu'on blanchit.

Maniere d'herber la toile. Voici comme on doit s'y prendre. On paſſe pluſieurs fils aux bords & aux coins de la *toile* : on l'étend à l'envers ſur un pré, & avec des petits bâtons paſſés dans chacun de ces fils, on fait en ſorte qu'elle ſoit bien tendue : on l'arroſe ſept ou huit fois le jour ; enfin on ne la laiſſe jamais ſécher, parce que le ſoleil ternira les couleurs. Cette opération ſe fait en tout temps, mais elle eſt plutôt faite au mois de mai & de ſeptembre, à cauſe de la roſée, & les *toiles* en ſont mieux blanchies. Elles ſont ordinairement cinq à ſix jours de la ſorte dans le pré, après quoi le fond eſt entierement blanc ; s'il ne l'étoit pas tout-à-fait, on pourroit les laver encore une fois dans de l'eau de ſon, & les laiſſer bien ſécher.

Cirage de la toile. Il reſte maintenant à y mettre le bleu, le verd & le jaune : on commence par le bleu, & pour cet effet on étend la *toile* ſur une table couverte de ſable très-fin, ou de ſablon, & on fait une compoſition avec parties égales de ſuif & de cire : on la tient en la faiſant, dans un vaiſſeau de terre, & on l'applique avec un pinceau ſur toute la *toile*, en réſervant ſeulement les endroits qui doivent être bleus ou verds : il faut faire cette opération avec précaution, car cette compoſition s'étend facilement lorſqu'elle eſt un peu chaude, & ſi elle ne l'étoit point aſſez, elle ne garantiroit pas ſuffiſamment la *toile* qui courroit riſque d'être tachée : il eſt vrai que le ſable qui eſt ſous la *toile* empêche la compoſition de s'étendre, parce qu'il s'y attache ſur le champ qu'elle eſt appliquée : il faut cependant un peu d'uſage ; pour la bien employer, & pour s'y accoutumer, il n'y a qu'à s'exercer ſur les endroits du fond où il n'y a rien à réſerver. Cette opération s'appelle *cirer la toile* : lorſqu'on aura à cirer un endroit, on jettera du ſable deſſus, avant que la cire ſoit entiérement froide ; le ſable qui s'y attache empêche, lorſqu'on plie la *toile*, que les parties cirées n'engraiſſent celles qui doivent être réſervées.

Troiſieme bain pour le bleu. Lorſque la *toile* eſt bien cirée, on la plonge dans une cuve de teinture bleue ; je donnerai dans la ſuite la préparation de cette cuve ; mais

elle n'a rien de particulier, & c'eſt la même dont tous les teinturiers ſe ſervent pour teindre en bleu. Il faut que la cuve ne ſoit pas trop chaude, mais ſeulement un peu tiede, afin que la cire n'y fonde pas; lorſqu'on a plongé à pluſieurs repriſes la *toile* dans la cuve, on la tire & on la laiſſe ſécher.

Pour les nuances. Si l'on veut deux nuances de bleu, lorſque la *toile* ſera ſeche, on couvrira de la même cire les parties qui doivent être bleu-clair, & on plongera la *toile* une ſeconde fois dans la cuve; les parties qui ſeront demeurées découvertes ſe fonceront, & celles que l'on a citées demeureront d'un bleu-clair: on laiſſera ſécher la *toile* pendant un jour entier, & lorſqu'on voudra la décirer, on fera bouillir un peu de ſon dans une bonne quantité d'eau; lorſqu'elle bouillira on y plongera la *toile*, dont toute la cire ſe fondra; il faut auſſi-tôt la retirer, la frotter légérement avec un peu de ſavon, la bien laver enſuite dans de l'eau froide, & la laiſſer ſécher.

Si l'on veut faire les tiges & les feuilles vertes, de la même maniere qu'on le fait aux Indes, c'eſt-à-dire, d'un verd-brun & aſſez vilain, il n'y a qu'à paſſer ſur le bleu avec un pinceau la liqueur de ferraille dont on s'eſt ſervi pour le noir; comme la *toile* eſt totalement dégengallée, elle fait le même verd que l'on voit ſur la *toile* des Indes; on ne fera rien aux fleurs qui doivent demeurer bleues, & s'il y a quelques parties de fleurs ou d'animaux qui aient été réſervées pour mettre en jaune, on paſſera la même eau de ferraille qui doit être gommée, (car quoique nous n'ayons pas toujours répété cette circonſtance, on doit ſavoir qu'il ne faut jamais employer aucune couleur, qu'elle ne ſoit aſſez gommée pour ne point couler & s'étendre plus qu'on ne veut lorſqu'on l'emploie): on laiſſera ſécher encore un jour l'eau de ferraille qui a été employée tant pour le verd que pour le jaune, après quoi on lavera bien la *toile* dans l'eau froide, pour en enlever bien la gomme, & on la laiſſera bien ſécher: il ne reſte plus alors qu'à apprêter & à calandrer la *toile*, ce qui ſe fait en cette maniere.

Apprêt de la toile. On fait bouillir un peu d'amidon dans de l'eau, & on en fait une eſpece d'empois blanc, dont on frotte toute la *toile*, l'humectant avec de l'eau à proportion de la force qu'on veut donner à l'apprêt: on l'étendra enſuite & on la laiſſera ſécher. Cet apprêt eſt auſſi bon que celui de colle de poiſſon, ou de différentes gommes que pluſieurs ouvriers emploient: l'apprêt étant ſec, on calandre la *toile* en la maniere que nous décrirons à la fin de ce mémoire.

Il eſt bon d'ajouter ici quelques pratiques qui ne ſont d'uſage que dans les *toiles* de la premiere beauté, & qui demandent un temps aſſez conſidérable, quoique l'exécution n'ait aucune difficulté; il s'agit de certains deſſins délicats qui ſont réſervés en blanc, en jaune, ou en bleu-clair, ſur les différentes couleurs; ces deſſins réſervés ſont un très-bel effet: nous aurions dû en parler plutôt, mais nous ne l'avons pas fait, afin qu'on ne perdît pas de vue le cours de l'opération: tous ces deſſins réſervés ſe font avec de la cire. J'ignore de quelle maniere on l'emploie aux Indes; mais après avoir eſſayé de toutes les façons que j'ai pu imaginer, voici celle qui m'a paru la plus commode.

J'ai pris un pinceau ordinaire, de groſſeur médiocre, dans le milieu duquel j'ai ajuſté trois fils de fer, qui excedent d'environ une demi-ligne les plus longs poils; ces trois fils doivent être joints en ſorte qu'ils ſe touchent immédiatement, & qu'ils ſoient entourés du reſte du pinceau.

On fera fondre de la cire blanche dans un petit vaiſſeau de terre, & on en prendra avec cette ſorte de pinceau; les fils de fer laiſſent couler la cire que la groſſeur du pinceau entretient coulante aſſez long-temps; & ces mêmes fils ſoutiennent la main, & font qu'on trace les traits auſſi délicatement qu'on pourroit le faire avec la plume: on fera ces raiſonnemens ſur le rouge, avant de mettre le mordant, & immédiatement après que le trait eſt imprimé ou deſſiné à la main.

Il eſt aiſé de comprendre que lorſqu'on vient à mettre enſuite le mordant ſur la feuille où l'on a deſſiné la cire, elle conſerve ces endroits-là & empêche le mordant d'y prendre; lorſqu'on fait enſuite bouillir la *toile* dans la garance ou la cochenille, la cire ſe fond & s'en va; & comme il n'y a point eu de mordant dans ces endroits où elle étoit, ils demeu-

rent blancs comme le fond de la *toile*.

On fera la même chose après le premier bouillissage pour les réservés, sur le rouge-clair, le gris-de-lin, le violet, & enfin (après que la *toile* est herbée) pour le bleu, le verd & le jaune. Cet ouvrage est long, mais il s'en trouve quelquefois dans les *toiles* de la premiere beauté.

Nous allons donner maintenant les diverses manieres de travailler les *toiles* qui ont un moindre nombre de couleurs, & pour la plupart desquelles on a trouvé des pratiques plus faciles; & nous ajouterons ensuite des procédés de couleurs plus belles que quelques-unes de celles des Indes, & qui n'y sont pas connues.

On voit par le détail que nous venons de faire, que lorsque dans la *toile* on ne veut que du rouge ou du noir, il s'en faut tenir au premier bouillissage, dans lequel on ajoutera de la cochenille, à proportion de l'éclat qu'on voudra donner à la couleur; & si l'on y veut du violet, on ira jusqu'au deuxieme bouillissage, & dans l'un & l'autre cas on fera blanchir la *toile* sur le pré.

Si l'on ne veut qu'une impression noire sur un fond blanc, il s'y faut prendre d'une maniere un peu différente; on n'engallera point la *toile*, parce qu'elle contracte dans l'engallage une couleur roussâtre, qu'on ne peut jamais faire en aller, & qu'il n'y a que le bouillissage dans la garance, ou la cochenille, qui le puisse détruire; ainsi on ne doit jamais engaller les *toiles* qui doivent être bouillies; c'est-à-dire, celles qui doivent avoir du rouge, quoiqu'il soit cependant possible d'imprimer du rouge sans les engaller ni les bouillir, comme nous le dirons dans la suite; mais cette pratique n'est pas ordinaire, & n'est pas connue aux Indes.

Pour faire donc les *toiles* qui ne sont que noir & blanc, on les imprimera avec la liqueur de ferraille; & lorsqu'elle sera seche, on les lavera avec les précautions que nous avons rapportées l'impression sera d'un jaune pâle & ineffaçable; il y en a quelques-unes qui demeurent en cet état, & qui sont assez jolies; mais pour les avoir en noir, on hache un morceau de bois d'Inde ou de Campeche, on le fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau; on y plonge la *toile*, on la remue, on lui fait faire un bouillon, on la lave bien ensuite dans plusieurs eaux froides, & on la met herber sur le pré pendant deux ou trois jours: le fond se blanchit parfaitement, & l'impression demeure d'un très-beau noir; on l'apprête ensuite, & on la calandre à l'ordinaire.

Il y a une sorte de *toiles* très-communes, qui ne sont que rouge & noir, & dont le fond, ou les grandes parties du fond sont marbrés ou plutôt sablés. La maniere d'imprimer ces *toiles* paroît avoir plusieurs difficultés; mais on y supplée par une pratique facile & ingénieuse: une seule planche porte tout ce qui doit être imprimé en noir, & une contre-planche tout ce qui doit être imprimé en rouge. Nous avons déja vu faire la même chose; mais comme il s'agit de sabler le fond, ce qui seroit impraticable, s'il falloit réserver sur les planches des petites parties de bois en relief assez proches les unes des autres, & assez menues pour faire les points tels qu'ils doivent être.

On creuse donc en entier le fond de la planche, & on le rend le plus uni qu'il est possible; on y enfonce ensuite de petites pointes de fil-de-fer, dont l'extrêmité supérieure demeure au niveau des reliefs de la planche; & pour s'assurer qu'elles sont de même hauteur, on a un petit outil de fer qui porte à 3 ou 4 lignes de son extrêmité une espece de talon, comme on le voit dans la figure ci-jointe; on frappe sur l'extrêmité *B*, & le talon *A* enfonce la petite pointe dans la planche, jusqu'à ce que la partie *C* touche le fond de la planche. Ainsi la pointe ne sauroit enfoncer plus avant; elles se trouvent par ce moyen toutes de même hauteur, & la grosseur de la partie inférieure du même outil sert encore à les placer à des intervalles égaux, ce qui ne seroit pas facile sans ce secours.

Malgré toutes ces précautions, il peut arriver encore que quelques-unes de ces pointes soient mal unies par leur extrêmité supérieure, à cause de l'inégalité de leur hauteur, ou bien elles peuvent être trop pointues, & percer ou déchirer la *toile*. Pour y remédier, on fait fondre la cire, & on la coule sur la planche; elle en remplit exactement tout le creux, &

environne de toute part les petites pointes ; on la laisse refroidir, & avec une pierre à éguiser on frotte sur toute la surface de la planche ; cela acheve d'unir & de polir tous les fils-de-fer, ensorte qu'ils portent tous également, & ne peuvent point endommager la *toile*: on chauffe ensuite la planche pour en ôter la cire ou la poix-résine, & elle est entiérement achevée. S'il y a des parties où on ne veuille que des points noirs, il n'y a que la planche avec laquelle on imprime le noir, qui a des points en ces endroits-là.

Si on ne veut que des points rouges dans d'autres endroits, c'est la contre-planche pour le rouge qui les porte: mais dans les parties qui doivent être marbrées, il doit y avoir des pointes sur l'une & sur l'autre planche, ensorte qu'elles portent toutes deux aux mêmes endroits; c'est ce qui produit le marbré qu'on voit à ces sortes de *toiles*: on les fait bouillir ensuite dans la garance, & herber de même que les autres.

Les *toiles* bleues & blanches demandent un travail tout particulier. Le fond ordinairement en est bleu, & les bouquets ou desseins tout blancs ; on juge par ce que nous avons dit ci-dessus, qu'il faut cirer les parties qui doivent demeurer blanches, mais il ne seroit pas possible de colorer au pinceau tout ce qui doit l'être, sur-tout dans des *toiles* communes, dont le prix est très-modique.

On a imaginé de pratiquer ce qui suit. On fait une planche en bois telle qu'elle doit être pour les parties que l'on veut conserver blanches; l'on moule cette planche de bois dans du sable, dans lequel on jette du plomb ou de l'étain fondu, de sorte que l'on a une planche de plomb pareille à celle de bois : on a soin d'y conserver un bouton ou une main pour la tenir avec plus de facilité ; on étend sur une table couverte de sable la *toile* que l'on veut cirer, elle ne doit point être engallée, mais seulement bien dégommée, on fait fondre ensuite dans une grande terrine ou autre vaisseau large la composition de suif & de cire dont nous avons parlé ; on chauffe la planche de plomb, on la plonge dans la cire, & on imprime sur la *toile* ; on jette ensuite du sable sur ce qui est imprimé, & on continue à reprendre de la cire avec la planche, & à imprimer de la même maniere jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé.

Il y a encore quelque observation à faire dans cette pratique ; il faut prendre garde que la cire ne soit trop chaude, parce qu'elle ne produiroit qu'une écume qui rempliroit les vuides de la planche, & feroit des fautes considérables ; il faut aussi disposer au fond du vaisseau dans lequel est la cire un petit chassis de la forme du fond du vaisseau qui porte une *toile* bien tendue ; la grandeur du chassis sera telle que la *toile* ne puisse pas s'enfoncer plus bas qu'environ une ligne au-dessous de la surface de la cire fondue, afin qu'en y mettant la planche on ne l'enfonce point trop avant, ce qui boucheroit le creux de la planche, & feroit que l'impression ne seroit pas nette. On jugera facilement par quelques essais, de la chaleur qu'on doit donner à la cire & à la planche pour que l'impression soit faite avec plus de facilité & de propreté.

Lorsque la *toile* sera cirée, & la cire couverte de sable, on la plongera dans la cuve du bleu, & on la laissera sécher ; si l'on vouloit qu'elle fût verte & blanche, on la plongeroit ensuite à froid dans la teinture jaune, ou seulement avec un gros pinceau, on passeroit la couleur par-dessus : la cire qui y est encore, conserveroit les mêmes endroits qui sont verds par le mêlange du jaune.

Si l'on veut le fond verd & les fleurs jaunes, on dessinera la *toile* lorsqu'elle aura passé dans la cuve du bleu, & on la mettra dans la teinture jaune ; on peut aussi donner par ce moyen plusieurs sortes de verds des Indes : il n'y a qu'à se servir de la liqueur de ferraille. Si l'on veut un verd plus beau, on fera une forte décoction de graine d'Avignon ; on y dissoudra une très-petite quantité de verd-de-gris, on la gommera & on la passera sur la *toile*.

Pour décirer la *toile*, on s'y prendra, comme nous l'avons déjà dit, en la faisant bouillir dans de l'eau avec un peu de son, & la savonnant ensuite dans de l'eau froide.

Voilà à-peu-près toutes les especes de *toiles* à fond blanc ou de deux seules couleurs ; les différentes nuances sont très-faciles à faire, en observant ce que nous avons dit ci-dessus. Il reste à parler de celles dont le fond est de couleur, & qui sont en général de deux especes : dans

les premieres tout le fond eſt coloré juſqu'au trait, qui fait le contour des tiges & des fleurs, ſans qu'il reſte du blanc en aucun endroit, à-moins qu'il n'en ait été réſervé dans les feuilles de quelques fleurs. Dans la ſeconde eſpece de *toile* il y a un fond blanc en forme de cartouche autour de chaque bouquet, dont le contour eſt ſuivi gracieuſement; & l'intervalle que laiſſent les bouquets ou plutôt les cartouches eſt de couleur.

Les dernieres ſortes de *toiles peintes* ſont au-moins auſſi agréables à la vue que les autres, quoiqu'elles donnent beaucoup moins de peine à exécuter. Pour les premieres, lorſqu'elles ſont entiérement finies ſur un fond blanc, comme nous l'avons décrit, il faut cirer au pinceau tout ce qui eſt fait, ayant ſoin de ne couvrir de cire exactement que les fleurs, les feuilles & les tiges, & enſuite teindre le fond à l'ordinaire. Pour les ſecondes, il y a deux manieres, l'une de cirer les bouquets, mais groſſiérement, & ſuivant ſeulement leurs contours extérieurs, en y laiſſant environ deux ou trois lignes de fond blanc autour qui ſert à cirer, comme les bouquets.

L'autre maniere eſt plus facile & plus ſimple, mais on ne peut pas s'en ſervir pour les couleurs qui doivent être cuvées, c'eſt-à-dire, lorſqu'il faut plonger la *toile* entiere dans la cuve; elle peut ſeulement être employée lorſque le fond doit être rouge, violet, jaune ou olive.

On fait pour cet effet des contre-planches dans leſquelles on incruſte des morceaux de chapeau dans les endroits où doit être la couleur; le reſte de ces contre-planches eſt creuſé, afin de ne point porter ſur les bouquets qui doivent être entiérement finis avant d'imprimer le fond. On prend avec ces contre-planches, de la couleur & du mordant ſur le couſſinet, & l'on imprime à l'ordinaire. Cette opération eſt nommée par les ouvriers *chapaudrer*. Cela rend le fond d'une couleur bien plus égale & plus uniforme qu'elle ne pourroit l'être avec le pinceau.

Lorſque le fond doit être rouge ou violet, on imprime le fond avec le mordant; & lorſque les bouquets imprimés auſſi avec le mordant doivent avoir du rouge ou du noir, l'on ne fait que les mêmes bouilliſſages pour les bouquets & pour le fond; mais lorſqu'il doit être jaune ou olive, on n'imprime la couleur avec la contre-planche du chapeau, que lorſque la *toile* eſt entiérement finie, & que le fond en eſt bien blanc.

Nous avons donné la compoſition du jaune; celui des Indes ſe fait avec de l'eau de ferraille, mais on en fait un plus beau avec la décoction de graine d'Avignon, dans laquelle on fait diſſoudre un peu d'alun. Pour l'olive, il ne faut que mêler enſemble ces deux dernieres couleurs, c'eſt-à-dire, l'eau de ferraille & la décoction de graine d'Avignon dans la proportion que l'on jugera à propos, ſuivant les différentes nuances d'olives que l'on voudra avoir.

On peut encore faire le fond de couleur, & réſerver les bouquets ſans chapaudrer, & d'une façon fort ſimple. On collera légérement avec un peu de gomme ou d'empois ſur chaque bouquet un morceau de papier qui ſuive groſſiérement le contour du bouquet, & avec une planche couverte de drap, on appliquera la couleur du fond, & les bouquets ſe trouvent très-exactement conſervés.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler de quelques autres couleurs connues d'un petit nombre d'ouvriers, & qui ne ſont point en uſage aux Indes, elles s'effacent un peu plus facilement que les autres; cependant il y a des cas où elles ſont préférables par leur beauté & la facilité qu'il y a de les employer, d'autant plus même qu'elles réſiſtent à dix ou douze ſavonnages, ce qui eſt ſuffiſant pour l'uſage ordinaire.

Nous avons de cette maniere du bleu, du verd, du jaune, & pluſieurs nuances de rouge, qui ſont beaux & très-faciles à employer, puiſqu'on n'eſt pas obligé de cirer la *toile* pour le bleu & le verd, & de la bouillir, ni de la faire herber pour le rouge, ce qui eſt une épargne de temps & de peines très-conſidérable.

Pour le bleu, il faut faire bouillir dans l'eau du bois d'Inde haché en petits morceaux, pour en avoir une très-forte teinture. Si on veut deux nuances de bleu différentes, on fera deux de ces teintures dont l'une ſera plus chargée de couleur que l'autre; cette teinture n'eſt pas bleue d'abord, mais d'un rouge aſſez déſagréable; pour la rendre bleue, il n'y a qu'à diſſoudre un peu de vitriol de Cypre & elle le devient ſur le champ: on la gom-

mera alors, & on l'emploiera sur le champ à la planche ou au pinceau, sans avoir fait d'autre préparation à la *toile* que de l'avoir bien dégommée.

Pour le verd on prendra de la même teinture de bois d'Inde dans laquelle on mettra un peu de verd-de-gris au lieu de vitriol de Cypre, elle deviendra sur le champ bleue; on y versera alors de la teinture de graine d'Avignon en petite quantité, ou jusqu'à ce qu'on trouve que la couleur verte (que ce mélange prend sur le champ), soit telle qu'on la souhaite: on gommera ensuite cette couleur, & on l'emploiera de même que le bleu.

Il est à observer pour ces deux couleurs, qu'il est nécessaire que la teinture de bois d'Inde soit nouvellement faite, c'est-à-dire, qu'elle n'ait qu'un jour ou deux; elle n'en est que meilleure, si elle peut être employée sitôt qu'elle devient difficile à être employée sur la *toile*.

La teinture de graine d'Avignon n'a pas cet inconvénient, & se peut garder beaucoup plus long-temps sans se gâter.

Lorsque ces couleurs seront seches, il faut les bien laver, comme toutes les autres, pour en ôter la gomme. Il faut que le verd soit trois ou quatre jours à sécher avant que de laver la *toile*, si l'on veut qu'il soit d'une belle couleur; le bleu, au contraire, doit être lavé sitôt qu'il est sec, ou du moins quelques heures après; ainsi on doit commencer par le verd, & ne mettre le bleu que le dernier.

Ces couleurs résistent au savon à froid, & peuvent être lavées dans l'eau chaude; mais à force d'être blanchies, elles perdent un peu de leur couleur, ce qui n'arrive point à celles que nous avons rapportées auparavant, & qui résistent aux mêmes épreuves que celles des Indes, & ne s'en vont qu'à mesure que la *toile* s'use, & qu'elles perdent par conséquent quelques-unes des parties tant colorées que des autres.

On peut aussi, comme nous l'avons dit, appliquer du rouge sur les *toiles* sans mordant, & sans qu'il soit besoin de les faire bouillir ni herber; voici de quelle maniere on le peut faire. On met dans un matras de la cochenille pulvérisée avec une petite quantité d'eau; on met le matras en digestion pendant cinq ou six heures, on augmente ensuite la chaleur jusqu'à faire bouillir la liqueur, après quoi on la passe par un linge; on a une teinture très-brune & opaque, on y ajoute alors quelques gouttes d'eau-forte & un peu d'alun, la liqueur s'éclaircit sur le champ, & devient d'un très-beau rouge; on la gomme ensuite, & on l'emploie à l'ordinaire. On applique alors le rouge, & lorsqu'il est bien sec, on le lave avec grand soin: cela donne un assez beau cramoisi que l'on peut nuancer par les diverses doses de cochenille & d'eau-forte, cette couleur étant employée dessus l'impression faite avec la liqueur de ferraille, donne une couleur verte qui s'étend.

On fait encore un rouge qui résiste à plusieurs savonnages, qui est assez beau, mais il s'étend un peu en le lavant; on fait une forte décoction de bois de Brésil, on y ajoute un peu d'alun, environ une once sur chaque chopine de cette teinture; on épaissit cette couleur avec la gomme, & on l'emploie à l'ordinaire.

On peut aussi faire un jaune assez bon & beaucoup plus beau que celui des Indes, en se servant d'une forte teinture de graine d'Avignon, employée, comme la précédente, avec de l'alun & de la gomme; cette derniere couleur résiste moins que les autres.

Pour une bonne couleur de café, on mêle l'eau de ferraille avec le mordant pour le rouge.

Pour avoir tous les gris depuis le gris-de-maure jusqu'au petit gris, on met de la couperose verte dans le bouillon de bois d'Inde, & on l'affoiblit avec de l'eau.

On donne la derniere façon aux indiennes avec la calandre. Pour cet effet, on dispose une perche horisontalement, & on l'assujettit au plancher par l'une de ses extrêmités, en sorte cependant que le bout qui est libre soit à quelque distance du plancher, afin qu'il puisse s'en approcher en faisant ressort, *&c.*

TOILE NOYALE, *Marine*, c'est une toile très-forte, dont on se sert pour faire les grandes voiles. *V.* TOILE A VOILE.

Toiles de fabord ou de délestage. Ce sont de vieilles toiles qu'on cloue sur les fabords quand on veut déleſter. *V.* DÉLESTAGE.

TOILE, *en terme de Blanchisserie*, est une piece de *toile* dont les bords sont élevés. Elle se monte sur un appui de bois, garni sur toute sa longueur de petites chevilles où se passent les cordons qui atta-

chent le fond de la *toile*, & de diſtance en diſtance d'autres chevilles ou piquets plus longs où on arrête les bords de la *toile*. Cela s'appelle encore un *quarré*; on dit, *les clos d'Antoni ſont remplis de quatre-vingts quarrés*. C'eſt ſur ces *toiles* ou quarrés qu'on expoſe la cire à l'air. *Voyez l'article* BLANCHIR.

TOILE, *draps en Draperie*, on nomme *draps en toile* les draps de laine qui n'ont point encore été foulés, & qui ſont tels qu'ils ſont ſortis de deſſus le métier. On les appelle ainſi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la groſſe *toile* de chanvre ou de lin crue. (*D. J.*)

TOILE, *en terme de Peinture*, ſignifie un *cadre* de bois d'une toile imprimée de quelques couleurs en huile, ſur laquelle les peintres peignent leurs tableaux. Ce ſont ordinairement les marchands droguiſtes-épiciers qui vendent les drogues & couleurs des peintres, qui ſont auſſi imprimer & qui débitent ces ſortes de *toiles*. (*D. J.*)

TOILE, *terme de Plombier*, c'eſt un morceau de treillis que ces ouvriers étendent ſur la table ou moule à jeter des tables de plomb, & qui leur tient lieu du ſable qu'ils emploient dans la maniere ordinaire de fondre & couler ces tables.

Il eſt défendu aux Plombiers de jeter du plomb ſur *toile*, d'en débiter, & d'en employer. *V.* PLOMBIER.

TOILE *de ſoie*, ſ. f. *Soierie*, maniere de petite étoffe très-claire, fort légere & point croiſée, faite ſur le métier avec la ſoie filée, dont les femmes ſe ſervent à faire des fichus, des mouchoirs de cou, & autres hardes ſemblables. (*D. J.*)

TOILE *d'or ou d'argent*, *Soierie*: cette étoffe eſt une des plus délicates de la fabrique; peu de perſonnes ſeroient en état de l'entreprendre pour la faire comme il faut. La chaîne & le poil ſont dans le même nombre que dans les tiſſus, le peigne eſt plus fin, étant un $22\frac{1}{2}$ pour recevoir huit fils, ou quatre fils doubles chaque dent. La chaîne & le poil ſont ordinairement de la couleur de la dorure, ce qui fait que cette étoffe n'eſt point accompagnée. La chaîne eſt armée en taffetas à l'ordinaire pour le coup de fond, & le poil en ras de S. Maur, ce qui fait qu'il faut quatre marches de fond, au lieu de deux, comme dans les autres étoffes montées en taffetas. Une belle *toile* doit être faite à deux bouts de fil d'or, mais ces deux bouts ne doivent pas être paſſés enſemble, crainte qu'ils ne ſe croiſent. Cependant il faut qu'il y en ait deux ſous les fils de chaque liſſe: c'eſt pour cela qu'il eſt néceſſaire de donner la démonſtration de l'armure, & de faire remarquer que, encore que dans les tiſſus, on paſſe une navette à deux tuyaux pour paſſer deux bouts enſemble; dans cette étoffe, il faut paſſer deux navettes contenant un bout chacune, & changer de liſſe à chaque coup de navette d'or ou d'argent qui paſſe de ſuite; après quoi, & quand on paſſe le coup de trame, on reprend la même liſſe qui a lié le ſecond coup ou le coup précédent, & on continue le courſe.

Démonstration de l'armure de la toile d'or.

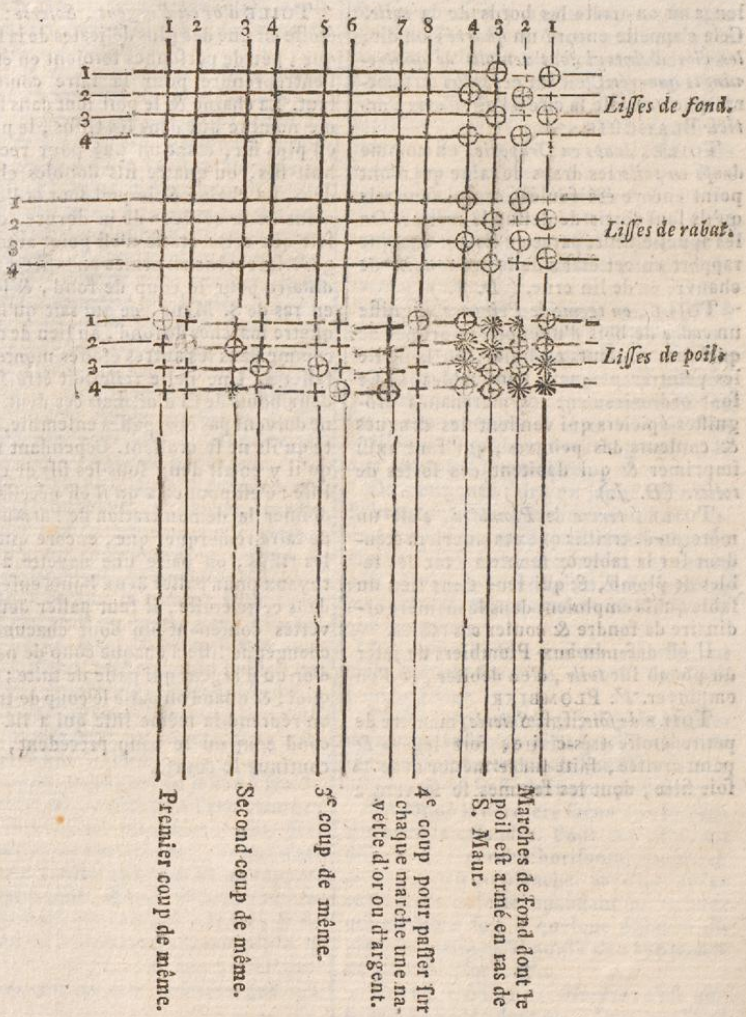

Les lisses marquées *o* sont pour lever, & celles marquées * pour baisser pour le poil seulement. Les lisses marquées *o* dans celles du rabat sont pour baisser; la fonction de ces lisses ne pouvant pas faire un autre jeu.

On voit par cette démonstration qu'il est nécessaire que le poil de cette étoffe soit armé en ras de S. Maur, afin que les deux coups de navette passent chacun sous une lisse de liage qui aura levé; & que si ce premier coup étoit armé à l'ordinaire en taffetas il arriveroit que la seconde lisse qu'on seroit obligé de lever, auroit baissé au coup de fond, ce qui feroit une barre, ou coupant au travers de l'étoffe, qui dans ce genre doit être uni comme une glace.

TOILE DU VELOURS; on appelle *toile du velours* la chaîne qui fait le corps de l'étoffe.

TOILE BLANCHE, ſ. f. *Toilerie.* Les *toiles blanches* ſont des *toiles* écrues que l'on a fait blanchir entiérement à force de les arroſer ſur le pré, & de les faire paſſer par diverſes leſſives. (*D. J.*)

TOILE, *ouvrieres en.* Ces ouvrieres que l'on nomme improprement *lingeres*, font les pieces du trouſſeau, celles de la layette, pluſieurs pieces autres que celles de la layette & du trouſſeau; enfin le linge d'égliſe.

Les différents points de couture ſont le *ſurget* qui aſſemble les toiles par les bords.

Le *point de côté*, qui fixe les remplis des bords.

L'arriere-point qui aſſemble les toiles à plat.

Le *point devant idem* à plat.

La *couture rabattue*, qui aſſemble & fixe les bords.

Le *point noué* ou de *boutonniere*, qui empêche les bords de s'effiler.

Le *point de chaînette*, eſpece de broderie.

Le *point croiſé*, pour la marque du linge.

Le *ſurjet*, eſt un point qui ſert à aſſembler deux morceaux de *toile* ou de dentelle, *&c.* Après avoir fait un nœud au bout de l'aiguillée pour l'arrêter à la *toile*, comme on le pratique ordinairement, on commence par faire un rempli à chacune des deux pieces que l'on veut aſſembler. Ces remplis ſont néceſſaires pour empêcher les bords de s'effiler. Mais comme il n'eſt pas à craindre que les liſieres s'effilent, il n'eſt pas néceſſaire de les remplir en les ſurjettant. Les remplis étant faits en-dedans, on paſſe l'aiguille au travers des deux juſqu'au nœud qui l'arrête, c'eſt le premier point par où le fil étant ſorti, on le paſſe par-deſſus leſdits remplis, ou les bords, il reſſort juſqu'à ce que l'on ſoit au bout des deux pieces à aſſembler. On rabat les bords des remplis à l'envers, pour qu'il ne s'effile pas. *V.* COUTURE RABATTUE.

Le *point de côté*, ſert ordinairement à coudre des ourlets, ou à fixer les remplis des bords, comme nous l'avons dit. On forme un ourlet, en pliſſant deux fois l'un ſur l'autre le bord de la *toile*, & pour l'empêcher de ſe r'ouvrir, lorſqu'on le coud, on le pliſſe, ou plutôt on le corrompt ſur ſa largeur en plis volans, ce qui l'applatit, & donne plus de facilité pour le coudre. Pour le coudre après avoir arrêté le fil & ſorti immédiatement au-deſſous de l'ourlet, on le fait rentrer en avant traverſant les trois *toiles*, & reſſortir un peu au-deſſous du bord inférieur dudit ourlet, d'où on repart pour recommencer la même manœuvre juſqu'au bout.

L'*arriere-point* ou le *point-arriere* ſe fait lorſqu'après avoir arrêté le nœud & piqué l'aiguille entre deux fils, on la fait rentrer en arriere au-delà du nœud, pour reſſortir en avant à pareille diſtance dudit nœud au premier point; de-là on la repique en arriere ſur ou près du nœud, & on la reſſort toujours en avant à la diſtance de chaque point précédent.

Le *point-devant*, appellé auſſi *couture légere*, ſe forme en faiſant tous les points en avant ſur la même ligne à diſtance égale l'un de l'autre, en plongeant & relevant l'aiguille de deſſous en-deſſus. Ce point ſert à froncer & à bâtir.

La *couture rabattue* ſe fait de pluſieurs manieres: voici la méthode la plus commune. Ayant remployé deux morceaux de *toile* que vous voulez aſſembler, mais l'un plus que l'autre, vous rapprochez les bords des remplis, de façon que le plus grand rempli dépaſſe le plus petit de quelques lignes; ſurjettez-les près du haut de chaque rempli; puis retournant les pieces à l'envers, & déployant les deux *toiles*, vous rabattrez le plus grand rempli ſur le plus petit, & les applatiſſant ſur la *toile*, vous les y arrêterez à point de côté; ou bien approchez l'un de l'autre les bords de chaque piece pliés comme ci-deſſus, mais de façon qu'un des bords dépaſſe l'autre; plus le long du bord le plus bas faites une couture à points-devant & arriere-points, par exemple, ſucceſſivement deux points-devant & deux arriere-points; rabattez enſuite le bord dépaſſant par-deſſus cette premiere couture, & arrêtez-le à points de côté.

Le *point noué* ou *point de boutonniere*, tire cette derniere dénomination de ce qu'il ſe fait autour de toute boutonniere, pour empêcher les bords de s'effiler. Ce

n'eſt d'ailleurs qu'un ſurget dont, avant que de ſerrer chaque point, on paſſe le fil au-travers de l'anneau qu'il forme naturellement en s'approchant pour terminer ſes points. La boutonniere étant entourée de cette eſpece de points, on ajoute à l'un de ſes bouts ou à tous les deux, une bride deſtinée à l'empêcher de s'aggrandir : cette bride commence par trois ou quatre points longs, ou *points coulés*, faits en travers au bout de la boutonniere, & très-près l'un de l'autre ; on les fortifie enſuite en les prenant enſemble avec le point-noué près-à-près, ſans percer ou en perçant la *toile*.

Le *point de chaînette*, plus uſité en broderie qu'en lingerie, ſe fait ainſi. Après avoir arrêté le fil à la *toile*, couchez-y une longueur dudit fil, laquelle vous fixerez avec le bout du pouce de l'autre main ; cette longueur ainſi arrêtée, ſera celle qu'on voudra donner aux petites mailles que cette couture aura ; alors repaſſez le fil en arriere & en-deſſous près du nœud, & reſſortez-le tout de ſuite près du bout du pouce, c'eſt-à-dire près de la longueur du premier fil, déterminée par le pouce ; puis rentrez-le à côté ou un peu derriere cette ſortie, & faites-le reparoître en avant, au prorata de la longueur du premier ; repiquez l'aiguille, *&c.*

Le *point croiſé*, en uſage pour marquer le linge, doit être très-régulier ; & pour le faire tel, il faut compter les fils. La *toile* eſt formée elle-même de fils qui ſe croiſent. On compte pour chaque point deux fils d'un ſens & deux de l'autre, ou autrement deux fils de gauche à droite, & deux fils de haut en bas ; alors après avoir arrêté le nœud, on mene l'aiguille en diagonale, traverſant les quatre fils de haut en bas, on remonte ſous les deux fils de bas en haut, & on forme une ſeconde diagonale qui croiſe en-deſſus la premiere.

Les dentelles ſe couſent ſoit enſemble, comme pour faire des barbes de coëffure, ſoit aux entoilages ou aux *toiles* pour leur ſervir de bordure. Dans tous ces cas, elles ſe couſent ordinairement à point de ſurget, & par le pié de la dentelle, en faiſant entrer l'aiguille au travers de petits ronds qui ſont entre les deux petites liſieres qui compoſent le pié.

Après ces préliminaires qui ſuffiſent pour comprendre tout ce qui concerne la couture dans l'art des ouvriers en *toiles*, nous paſſerons aux différens ouvrages de *toile*, en ſuivant la diviſion faite au commencement de cet article.

I. Le *trouſſeau*. On entend par le trouſſeau, tout le linge que les pere & mere donnent à leur fille en la mariant, & qui comprend tout celui qui eſt néceſſaire en entrant en ménage, excepté les draps de lit & le linge de table que donne le mari. *Voy.* TROUSSEAU, où l'on trouvera le détail de toutes ces pieces de lingerie ; nous en donnerons ici l'aunage, la coupe & la façon, avertiſſant une fois pour toutes, que nous ſuivrons pour meſure l'aune de Paris.

La *toilette de ville* eſt compoſée du deſſus & des volans qui font le tour. Le deſſus qui eſt double ſe fait d'une *toile* de trois quarts de large, & on lui donne une aune de longueur, ce qui fait deux aunes de *toile* à cauſe du double. Les volans, au nombre de deux, ſe font en mouſſeline ou dentelle ; le grand volant, attaché au corps de deſſous, a deux tiers de haut : il faut, pour le faire, ſept lez d'une mouſſeline de trois quarts de large, & ſix pour le petit volant qui eſt moins haut : ce qui fait en tout cinq aunes trois quarts, & à proportion d'une mouſſeline d'une autre largeur. La *toilette de campagne* n'a qu'un corps & un volant. Il faut ſept huitiemes d'une *toile* de trois quarts de large pour le deſſus, & ſix lez de mouſſeline pour le volant à qui on ne donne qu'une demi-aune de haut. Pour monter la toilette, on commence par arrondir les quatre coins du corps : on coud en pliſſant à points-devant le grand volant autour du corps de deſſous ; on attache de même le petit volant au corps de deſſus, avec cette différence qu'on lui laiſſe une petite tête pliſſée & applatie. Les toilettes de dentelles ont cinq aunes de tour, & les marchands de dentelles les vendent toutes prêtes à monter.

Les *trouſſes* ou *étuis à peigne* ſe coupent ordinairement deux dans la largeur du baſin : il en faut pour les deux, une demi-aune un vingt-quatrieme. On donne à une trouſſe deux compartimens chacun d'un ſeizieme de haut ou environ ; on les coud au corps de la trouſſe à points de côté ou à ſurget. Le haut de la trouſſe eſt échancré en pointe, & on y fait un ourlet ou un point noué. Au milieu de cette

cette pointe est une boutonniere qui vient s'attacher à un bouton sur la trousse pour la fermer. Elle se garnit en mousseline festonnée.

Les *dessus de pelote* sont de *toile* ou de basin. Ce sont des fourreaux qui enveloppent la pelote : on les coud à surget de trois côtés, le quatrieme reste ouvert pour y introduire la pelote. On ourle cette ouverture, & on la bâtit quand la pelote est dedans. Ces dessus de pelote se garnissent en mousseline festonnée d'un demi-pouce de haut, ou en dentelle.

Les *serviettes de toilette* se font d'une *toile* de trois quarts ou deux tiers de large : on leur donne une aune de long, & on les ourle par les deux bouts.

Les *tabliers de toilette* en *toile* d'une aune de large, ont un lez de sept huitiemes de haut. En mousseline moins large, il en faut plus d'un lez. Le surplus coupé d'un autre lez se joint à la lisiere du lez entier par une couture rabattue, après une premiere couture à points-arriere. On ourle tout le bas : on plisse tout le haut à grands plis enjambés de moitié l'un sur l'autre, qu'on assemble à mesure avec le point de surget un peu éloigné ; puis on borde ce haut avec un ruban de fil, cousu en-dehors en arriere-point, & en-dedans en couture rabattue à point de côté.

Il se fait deux sortes de *peignoirs* : les uns à manches rapportées, les autres en pagode. Pour faire le peignoir à manches rapportées, on assemble trois lez d'une *toile* de trois quarts de large, & l'on donne trois quarts de long à chaque lez. On coupe en deux du haut en bas le lez destiné à faire le devant du peignoir qui reste ouvert, & l'on ourle chaque côté, ainsi que tout le tour du bas. On plisse le haut à points-devant ; puis on monte un col de la même *toile* à point de côté, faisant un point à chaque pli par-dehors ; puis le pliant en deux sur sa hauteur, on coud ce redoublement de même en-dedans pli à pli. Si on veut faire ce col à couliſſe, on ourlera les bords des extrémités qui resteront ouvertes pour y passer un ruban ; sinon on les fermera par un surget, pour y attacher à chacune un ruban de fil. Il faut une aune de *toile* pour les deux manches, on en leve seulement ce qu'il faut pour faire le col : de sorte qu'ajoutant cette aune aux deux aunes un quart des trois lez du corps, cela fait en tout trois aunes & un quart pour le peignoir entier. Pour assembler les manches au corps du peignoir, on fait à celui-ci une ouverture à chaque épaule, & on y coud les manches en les plissant. Le peignoir en pagode ne differe du précédent qu'en ce qu'on n'y rapporte point de manches ; mais elles se forment en rapportant & assemblant en forme de poche de chaque côté une portion du lez entier de derriere, avec une portion du demi-lez de devant. Les peignoirs se garnissent de mousseline ou de dentelle en entier, ou seulement par devant.

Frottoirs pour ôter le rouge, ou pour ôter la poudre. Les premiers se font de basin à poil d'une demi-aune de large. On en prend deux sur la largeur & on les fait quarrés : on ourle les côtés coupés. Les frottoirs pour ôter la poudre sont de mousseline ou de *toile* fine ; les derniers sont préférables, la *toile* de fil étant plus amie de la peau que le coton. On leur donne trois huitiemes de long, & on en prend deux sur la largeur d'une *toile* ou d'une mousseline double de trois quarts.

Coëffures. Elles se font à un rang, ou de deux pieces, c'est-à-dire avec un bavolet par-dessus, en dentelle ou en mousseline. Pour une coëffure de dentelle sans bavolet, il faut une aune un quart de grand entoilage pour le fond, un tiers de mousseline pour la bande ou papillon : cinq huitiemes de dentelle de long, & une aune de moyen entoilage pour y coudre la dentelle ; & pour les barbes il faut une demi-aune de dentelle de long : en tout deux aunes cinq huitiemes de dentelles. Si on met un bavolet, il faudra alors trois quarts de dentelle pour le papillon, trois quarts pour le bavolet ou piece de dessus, une aune & demie de moyen entoilage pour coudre la dentelle du papillon & du bavolet, & une autre d'engrelure pour mettre autour du fond. La quantité de dentelles pour les barbes reste la même. Il y a ainsi sept huitiemes de différence pour une coëffure à un rang, ou une coëffure en bavolet.

Toute coëffure se monte sur un bonnet piqué, qui sera décrit ci-dessous. On le pose sur une tête de carton, & on l'arrête en place avec un ruban qu'on passe sous le menton de la tête, & qu'on attache aux

côtés du bonnet avec une épingle à chacun. On assure les plis de la bande ou du papillon, autour du devant du bonnet par plusieurs camions; les plis de cette piece se tiennent en leur place & bien tendus avec la carcasse : cette carcasse est faite de fil de fer très-fin, recuit, entouré & couvert entiérement de soie blanche, plate; chaque pli est soutenu tout du long par une branche de ladite carcasse; & pour la joindre intimement avec le papillon, on l'y coud le long de tout son tour antérieur, on pose & on attache ensuite le bavolet par-dessus, si on en met un. On attache le fond avec des épingles par dessus ce bonnet piqué, qu'il doit recouvrir en entier, ainsi que les épingles qui attachent les deux rangs susdits. On bouillonne les fonds de gaze, de filet & d'entoilage pour leur donner plus de grace; mais alors il en faut davantage.

Les coutures qu'on emploie aux coëffures de dentelles, de mousseline & autres, sont le surget pour monter le fond, l'ourlet pour coudre la dentelle aux passes; & le point de côté pour la coulisse qui se fait au bas du fond, & dans laquelle on croise deux rubans de fil, le droit sortant à gauche, & le gauche sortant à droite, pour serrer la coëffure.

Le battant-l'œil est une coëffure à deux pieces, plus grande que celle que l'on vient de décrire; aussi y emploie-t-on une plus grande dentelle, & les barbes se terminent quarrément par en-bas, & ont ordinairement trois pouces de large.

Le *tour de gorge* est en dentelle, ou en mousseline unie ou brodée, ou en filet brodé, *&c.* On lui donne trois quarts ou une aune de long suivant les quarrures : il est aussi plus ou moins haut. Il est monté sur un ruban de fil, s'il est en dentelle ou en broderie, & se bâtit aux échancrures de la chemise tout-au-tour.

Fichus. Les fichus plissés en entoilage & dentelle se font avec une aune de grand entoilage pour chacun une aune & demie de grande dentelle, & une aune & demie de petite dentelle pour la tête. On le plisse & on le bouillonne de distance en distance. Les fichus doublés se taillent quarrément dans une mousseline de trois quarts de large, & on les garnit de dentelle tout-au-tour. S'ils sont de batiste, on se contente de les ourler sans les garnir.

Bonnets. Le bonnet piqué est formé de trois morceaux, le milieu & les deux côtés. Le dessus est de *toile*, la doublure de futaine, avec du coton entre-deux. On pique le bonnet à points devant, pour que le coton ne se dérange pas, & on le borde d'un petit ruban de fil cousu à points de côté.

Les bonnets à deux rangs se montent sans carcasse : le fond, la passe & les bandes tiennent ensemble par des coutures à surget. Il faut pour fond & passe de deux bonnets, un tiers de mousseline double de trois quarts de large, un quart de mousseline claire pour les deux bandes ou rangs, & trois aunes un sixieme de dentelle. Le fond se glisse sur la passe à surget, & les deux rangs se cousent à la passe pardevant aussi à surget. Le fond se fert en bas par une coulisse.

Le *serre-tête* est une espece de bandeau de toile, garni d'une petite dentelle qu'on met sur la tête pour contenir les cheveux avant que de se coëffer de nuit. On lui donne une forme & des dimensions différentes, suivant le goût des personnes.

Grande coëffe en mousseline. Pour faire une grande coëffe de mousseline, il faut trois huitiemes d'une mousseline de trois quarts de large. On plie la mousseline en deux dans le sens de sa largeur; on l'échancre; les morceaux échancrés se retournent & se cousent à surjet; on en coupe la pointe; on plisse à coulisse depuis le pli du redoublement de la mousseline, jusqu'où commence l'échancrure, ce qui fait le derriere de la tête. On fait aussi cette grande coëffe d'entoilage qu'on garnit d'une petite dentelle devant & derriere. Il faut trois aunes & demie de grand entoilage, & deux aunes & demie de petite dentelle.

Les *taies d'oreiller* se font de toile plus ou moins finie. On les coud de trois côtés à surget, le quatrieme reste ouvert pour y faire entrer l'oreiller. On les garnit de dentelle ou de mousseline.

Les *tabliers de femme de chambre* se font de toile avec une bavette cousue à surget sur le haut du tablier qui est plissé & couvert d'un ruban de fil, & au côté droit il y a une poche, dont la fente ou ouverture est ourlée. Il faut pour le corps du tablier deux lez de sept huitiemes de haut

d'une *toile* de trois quarts de large, plus un quart pour la bavette & la poche.

Chemises. Il s'agit ici des chemises de femmes, (nous parlerons ailleurs des chemises d'hommes); elles se font à la Françoise ou à l'Angloise. On prend une *toile* d'une aune de large, pour avoir dans cette largeur celle du corps de la chemise. On coupe deux chemises dans trois aunes; savoir deux aunes & un sixieme pour le corps de chacune, & cinq sixiemes pour deux paires de pointes: les pointes montent en étroit depuis le bas jusqu'à un quart du haut du corps, & elles se cousent à couture rabattue, ainsi que toutes les coutures du corps & des épaules. Les manches sont ou plissées ou plates & longues. On ourle celles-ci sans leur faire de poignet, mais on en fait un aux manches plissées, sans pourtant les piquer ni y faire de boutonniere. La longueur des manches plissées est d'un quart, & celle des autres de cinq douziemes, & l'on y ajoute quelquefois une garniture de mousseline que l'on y coud à surget.

Les *mouchoirs* en royale ou demi-hollande se coupent six dans quatre aunes & demie de toile; on les ourle tout autour; on les coupe quarrément; comme la batiste est un peu plus étroite, il ne faut que quatre aunes pour la demi-douzaine, mais ils sont plus petits.

Les *pieces d'estomac* pour femme se font en toile, & se doublent de basin à poil, ou bien de deux mousselines entre lesquelles on met du coton. On les pique & on les garnit en haut d'une petite dentelle. On leur donne environ un quart de hauteur, & autant de largeur par en-haut, réduit à un seizieme de large par le bas.

Mantelet de mousseline. Il faut une aune & demie de mousseline par mantelet, si elle a quinze seiziemes de large. Il en faudroit sept quarts si elle n'avoit que trois quarts de large. On plie la largeur de la mousseline, & on taille le mantelet. Le coqueluchon, taillé en double comme le mantelet, doit avoir cinq seiziemes de profondeur de tête, & cinq huitiemes de hauteur. On garnit le mantelet & le devant du coqueluchon en bandes de mousseline froncées. Pour faire le coqueluchon, on abat au bas du derriere la hauteur d'un seiziemе en montant, & cette petite échancrure se coud à couture rabattue en dedans: au haut de cette couture, on plisse à points devant en rond, c'est-à-dire de façon que tous les points se rendent à un centre commun, au haut de la petite échancrure; les plis doivent être égaux & d'un pouce de profondeur. On les arrête ensuite à plusieurs points de surgets; enfin on ourle le collet du coqueluchon. Alors on plisse à plis couchés le collet du mantelet, laissant deux pouces par derriere, & deux pouces à chaque devant sans plisser. On plie la coulisse en deux du sens de sa longueur, & l'on coud l'un des doubles au collet du mantelet à arriere-point, & l'autre double au même collet à point de côté. Prenant ensuite le coqueluchon, vous le plisserez & l'attacherez à surget à la coulisse, observant les espaces non plissés du collet. On passe un ruban dans la coulisse & on l'arrête au milieu.

Les *poches* se font de basin, il en faut environ trois quarts pour une paire.

C'est la couturiere qui fait les *corsets*, mais c'est la *lingere* qui les garnit en mousseline ou en dentelle.

Manchettes. Pour une paire de manchettes de mousseline à trois rangs festonnées en dentelles, il faut une aune de mousseline de sept huitiemes de large, & sept aunes de dentelles d'un demi-pouce de haut ou environ. Si la mousseline est brodée, on en prend pour deux paires à la fois, il n'en faut que sept quarts, parce qu'en les entrecoupant, il n'y a point de perte. Pour une paire de manchettes à trois rangs avec un entoilage, il faut huit aunes de grand entoilage, & cinq aunes un quart de dentelle; & si la dentelle est haute, sept aunes d'entoilage suffiront. On fronce chaque rang en le roulant, & l'on monte les trois rangs sur un ruban de fil ou de soie, savoir le grand rang à un des bords, le moyen au milieu, & le petit à l'autre bord. On bâtit le ruban à la manche de la chemise.

On fait encore entrer dans le trousseau des manches de *toile* à laver les mains, des linges à laver le dessous des bras, du linge de garde-robe, & d'autres pieces, suivant les usages des différentes provinces. Mais ce que nous avons dit suffit pour faire connoître cette partie des ouvrages de la *lingere*. Passons à la layette. Les peres & meres donnent aussi quelquefois avec le trousseau & toujours après, la layette.

II. La *layette*. Le linge de la layette eſt à l'uſage de la mere pendant ſes couches, ou de l'enfant nouveau né. *Voyez* le mot LAYETTE. On y trouvera l'énumération de toutes les pieces dont nous allons donner ici la coupe & la façon, comme nous avons fait pour celles du trouſſeau.

La *piece de ſein* ſe fait de *toile* fine ; on l'échancre, & l'on y attache quatre bandes, dont les deux ſupérieures paſſent en ſe croiſant le long du dos, & viennent s'attacher aux bandes d'en-bas. Cette piece ſoutient le ſein pendant le temps du lait.

On fait des *gouſſets* de batiſte pour étancher le lait, à meſure qu'il s'épanche. On en taille deux quarrément dans la largeur de la batiſte : on les coud de trois côtés ; on laiſſe le quatrieme ouvert pour y faire entrer du coton, après quoi on le bâtit.

Les *chemiſes de couche*, dont la mere ſe ſert environ neuf ou dix jours, ſont ouvertes par devant comme un peignoir, & l'on y fait des manches en amadis. Elles ſont pliſſées en haut comme une chemiſe d'homme, on les garnit de dentelles. La levée qu'on fait en les taillant, ſert à les doubler en dedans depuis le poignet juſqu'à ſix pouces ou environ : on coud cette doublure à la manche à point de côté. On garnit ces manches de manchettes de mouſſelines ou de dentelle, ſimples ou à double rang.

On garnit le lit de l'accouchée d'une *alaiſe plate*, faite de trois aunes de toile de trois quarts de large. On coupe cette piece en deux morceaux qu'on aſſemble dans leur longueur, ce qui forme une alaiſe quarrée. Les *alaiſes pliſſées*, dont on enveloppe la mere depuis la ceinture, ſe font de cretonne de trois quarts de large. On en prend deux lez d'une aune & un quart de long. On les aſſemble, & on les monte en fronçant ſur une ceinture d'un douzieme de haut & trois quarts de large. Ces alaiſes ouvertes par devant, ont des rubans pour les nouer de diſtance en diſtance.

Les *bandes de ventre* ſont auſſi de cretonne, deux dans la largeur & d'une aune de long : on y fait quelques plis par en haut.

Les *chauffoirs* ſe font en toile royale de trois quarts de large. Il en faut neuf aunes pour douze chauffoirs. On les fait quarrés. Pour s'en ſervir, on commence par plier le chauffoir comme une enveloppe de lettre, c'eſt-à-dire par les deux cornes oppoſées, dont les pointes s'enjambent l'une ſur l'autre ; on redoublera un ſecond pli du même ſens à chaque côté ; le premier de ces ſeconds plis que l'on fera vis-à-vis l'un de l'autre, n'ira pas au-delà deſdites pointes ; le deuxieme fait au côté oppoſé paſſera par-deſſus ce premier, & s'achevera ſur ſon bord extérieur ſans le déborder ; on faufilera ces deux bords l'un ſur l'autre enſemble avec quelques points devant. On formera enſuite à un bout une eſpece de couliſſe de quatre à cinq pouces de large, ce qui s'exécutera en pliant d'autant la largeur de ce bout ſur la toile, & l'y fixant par quelques points devant qui prendront tous les doubles en travers ; alors on paſſe un ruban dans cette couliſſe, & on la place par derriere ; on fait faire au ruban le tour de la ceinture où on l'arrête de deux nœuds ; puis prenant le bout du chauffoir oppoſé à la couliſſe, on le rapporte par-devant à la-dite ceinture : autour de laquelle on le paſſe pluſieurs fois.

Juſqu'ici nous avons parlé du linge de la mere ; celui de l'enfant ſe diſtingue en linge de tête & linge de corps, comme on l'a vu au *mot* LAYETTE.

Commençons par les *béguins* du premier âge : on en prend cinq dans la largeur d'une toile demi-Hollande, & trois quarts de large, & l'on en fait dix dans la longueur de neuf ſeiziemes. On garnit chacun d'une bande de mouſſeline de neuf ſeiziemes de long, & d'un pouce de large. On taille tous les dix enſemble l'un ſur l'autre, en pliant la largeur en cinq, & la longueur en quatre ; on coupe en rond ce qui doit faire le haut du derriere de la tête, de maniere que la liſiere ſe trouve toujours ſur le devant du béguin. Pour le monter, on fait autour du devant en dedans un repli ou faux-ourlet, on fait un ſeul pli de chaque côté vers les joues, & on garnit tout le devant avec la mouſſeline. On attache en bas d'un côté une petite bande de toile qu'on fait paſſer ſous le menton de l'enfant, & qu'on arrête de l'autre côté avec une épingle. Les béguins du ſecond, du troiſieme & du quatrieme âge ſont ſemblables à celui-là, mais graduellement plus grands. Il faut encore aux enfans nouveaux-nés des

tours de bonnet de laine, garnis de dentelle, des tétieres, des cornettes pour la nuit, des bonnets ronds à deux rangs qu'il suffit de voir, après ce qu'on vient de dire, pour en comprendre la coupe, la façon & l'aunage.

Les *mouchoirs de col & fichus d'enfant* se font de demi-Hollande ou de batiste, & on les garnit de mousseline. On en fait deux dans la largeur de la batiste, & comme on les fait quarrés, il faut deux aunes pour douze mouchoirs; en toile, à proportion de sa largeur. On fait aussi des serviettes de cou d'une royale ou demi-Hollande de trois quarts. On donne à chacune une aune de long, & la largeur de la toile. On les garnit en mousseline. Ces serviettes se mettent au cou de l'enfant quand on le leve.

Quant au linge pour le corps de l'enfant, les premieres pieces sont les *couches*, que l'on fait quarrées sur toute la largeur de la toile: si elle a trois quarts de large, neuf aunes donnent douze couches; les *bandes de maillots* qu'on fait de cretonne, mais dont l'usage pernicieux devroit être proscrit, parce qu'elles ne servent qu'à comprimer le corps de l'enfant; les *langes piqués en mousseline*; les *langes de futaine* qu'on ne pique point: il faut une aune & demie de futaine d'une demi-aune de large pour chaque lange. On la coupe en deux sur sa longueur, on applique chaque moitié l'une sur l'autre, le pluché en dehors, & on laisse un seizieme de chaque côté sans être doublé, pour attacher plus aisément les épingles.

Il faut encore à l'enfant des serviettes unies pour mettre la nuit autour des langes de laine. On les fait de demi-Hollande, & sur la largeur de trois quarts, on leur donne une aune de long; des *mouchoirs* quarrés de batiste, deux sur la largeur, pour essuyer le visage de l'enfant.

Il faut pour la parure du nouveau-né un *biais*, espece de fichu de toile fine, garni de mousseline ou de dentelle; une *grande coiffe* de mousseline, semblable aux coiffes ordinaires de femme; de *petits bras*, garnis en plein avec de la mousseline plissée & festonnée, ou même de la dentelle: ils se mettent par-dessus les manches de la brassiere; des *chemises de brassiere*.

La *tavaïole*, ou le tour de lange, de toile fine, a deux volans de mousseline.

Le *bavoir*, en demi-Hollande, se garnit de mousseline festonnée. On en fait trois dans la largeur de la toile: il se fait plus grand à mesure que l'enfant croît. Ceux du premier âge ont trois seizienes de long; on augmente les autres d'un pouce de longueur à chaque changement.

Il faut de plus une *garniture de berceau*, qui varie selon la forme de ce petit lit: la plus ordinaire est le dedans du berceau qui s'ajuste sur l'archet; aussi le nomme-t-on *dessus d'archet*, des *draps* de cretonne d'une aune de large & de deux aunes de long, & de petites *taies d'oreiller*.

III. *Autres pieces de lingerie, tant pour homme que pour femme, qui n'entrent point dans le trousseau ni dans la layette.* Ces pieces sont pour homme, des chaussettes d'enfans, des chemises d'âge en âge jusqu'à quatorze ans, des chemises d'hommes, des cols, des coëffes de bonnet, des peignoirs, des tabliers de valet-de-chambre & de cuisinier, des chaussons, des manchettes de bottes; pour femme, de petites coëffures nommées *baigneuses* ou *bastiennes*, des coëffures de deuil, des coëffures à la reine, des fichus à deux rangs, des manchettes à un ou deux rangs, des manchettes de deuil, & pour homme & pour femme des draps de lit; le linge de table, nappes & serviettes; linge de cuisine, tabliers & torchons. En donnant la coupe & la façon de quelques-unes de ces pieces, savoir les plus compliquées, nous serons dispensés de décrire les autres qui n'ont rien de particulier.

Il faut une aune cinq sixiemes de royale pour douze paires de chaussettes. On en fait deux paires dans la largeur; pliez la longueur en six; coupez ensuite aux plis; à chaque coupe, pliez la largeur en huit; taillez & vous aurez deux paires; continuez jusqu'au bout, ce qui vous donnera vos douze paires: chacune aura six pouces & demi de long; on coud à couture rabattue. On fait une petite fente à ces chaussures du premier âge; on l'ourle ou on n'y fait point le noué; cette fente sert à donner plus d'aisance aux piés de l'enfant: ce qui n'est pas nécessaire à celles du second âge.

A mesure que l'enfant croît, il faut lui donner des vêtemens plus longs & plus amples, ceux qu'il a eus au commencement lui devenant trop courts &

trop étroits. Dans le premier âge, on ne distingue point le sexe par rapport aux habillemens, & les petits garçons portent jusqu'à ce qu'on les mette en culotte des chemises semblables à celles des filles.

Les *chemises d'hommes*; elles exigent des détails dans lesquels nous allons entrer, c'est une pièce des plus importantes des ouvrières en toile.

Pour un homme d'une taille ordinaire, on prend une toile de deux tiers de large, & une toile de trois quarts pour un gros homme. Il faut dix-sept à dix-huit aunes de toile pour une demi-douzaine de chemises; dix-sept aunes, si l'on prend les fournitures à côté des manches; & dix-huit, si on les prend à part; dans ce dernier cas, on coupe les dix-huit aunes en trois morceaux, savoir un morceau d'une aune pour les fournitures des six chemises, un morceau de six aunes pour six paires de manches: reste un morceau d'onze aunes que l'on coupe en six parties pour les six corps, ce qui fait environ une aune, ou une aune moins un douzième pour la longueur de la chemise. Cette proportion suffit à tout le monde. Les fournitures sont le col, deux pieces d'épaule & leurs gousſets; deux gousſets d'aiſſelles, deux gousſets d'en-bas, & le cœur du jabot. Pour prendre ces fournitures sur les manches, on coupe une bande de cinq pouces de large, le long d'un des côtés des six aunes de toile destinées à faire les manches. Ce qui reste se coupe en six parties égales d'une aune chacune: on donne à chaque manche une demie-aune de long, & pour largeur celle qui reste à la toile, la bande des fournitures levée. Ces manches ont donc cinq pouces de large de moins que quand on leve les fournitures à part; mais aussi on épargne une aune de toile.

Pour faire une chemise, lorsque l'on a coupé toutes les pieces, on commence par préparer les manches, de façon qu'il n'y ait plus qu'à les attacher en leur place. Pour cela on fait d'abord la couture de dessous qui assemble les deux côtés: elle se fait à surget, à couture rabattue en-dedans. On laisse à un bout deux pouces sans coudre, & trois pouces à l'autre bout; les deux pouces recevront le gousſet de l'aiſſelle, & les trois pouces resteront ouverts pour la fourchette. Le gousſet de l'aiſſelle est un quarré que l'on présente en losange, & que l'on coud de carne en carne aux côtés de l'ouverture de deux pouces laissée à la manche, l'autre moitié du losange sera cousue de même au corps de la chemise, quand on y montera la manche. On donne deux pouces en quarré au gousſet; on le remploie tout autour, & on le coud à surget. La fourchette reste ouverte, & on en ourle les deux bords.

Les pieces d'épaule se taillent ordinairement de six pouces de long & de deux pouces de large; on fend la piece d'épaule à un bout par le milieu de trois pouces, pour remplir cette fente avec un gousſet quarré de même longueur, qu'on y coud dans la même position & de la même façon que le gousſet de l'épaule; il en reste aussi la moitié qui sera ensuite cousue à la chemise. Le petit cœur de la fente du jabot est un petit morceau de toile quarrée que l'on coupe en forme de cœur, que l'on remploie tout autour, & qui se coud à point de côté au bas de la fente du jabot, pour fortifier la toile en cet endroit & empêcher qu'elle ne se déchire. On pourroit seulement se dispenser d'y mettre ce petit cœur en y suppléant par une bride semblable à celle qu'on met aux boutonnieres.

Le poignet termine la manche, on le proportionne à la grosseur du poignet des personnes, & on ne lui donne guere qu'un demi doigt de hauteur. C'est une petite piece double sur laquelle on brode un dessin en fil, avec une boutonniere à chaque bout. On peut aussi les laisser unis sans aucune espece de broderie, comme c'est la coutume en Hollande. Pour l'attacher à la manche, on plisse le bout de celle-ci, afin de le réduire à la longueur du poignet, & on en fait passer l'extrémité ainsi plissée entre le redoublement de la toile du poignet où on les coud à l'endroit à points de côté, passant l'aiguille à chaque point dans un pli de la manche. On monte ensuite la toile du redoublement prenant dans les mêmes plis, mais seulement de deux en deux plis. Alors la manche est entiérement faite. On travaille ensuite au corps de la chemise. On plie le morceau de toile en deux doubles laissant un des deux déborder l'autre un seizieme environ, parce que l'on fait le devant des chemises

d'homme un peu plus court que le derriere, alors marquant le milieu du corps en-haut, qui eſt le milieu de la largeur de la toile, on le fend en-devant la longueur de dix pouces ; cette ouverture eſt la fente du jabot. On fend enſuite à droite & à gauche le long du redoublement de la toile, partant de la fente du haut du jabot juſqu'à ſix pouces des deux bouts, eſpace ſur lequel ſe placent les pieces d'épaule que l'on y coud à point-arriere, après les avoir remployées tout-au-tour. Alors on plie le corps de la chemiſe en trois du ſens de ſa largeur ; on coud à ſurget les deux côtés du tiers du milieu : le tiers d'en-haut recevra les manches : celui d'en-bas ouvert. C'eſt à la pointe des ouvertures d'en-bas que ſe couſent les petits gouſſets d'en-bas. Chacun eſt fait d'un petit morceau de toile de deux pouces en quarré. Lorſque l'on a ourlé tout le bas de la chemiſe, on préſente les gouſſets en loſange, le remplis en dedans, & on les coud à moitié au haut de la fente ; l'autre moitié ſe releve ſur la premiere en dedans, comme on plie les mouchoirs, & on la coud à point de côté aux mêmes endroits, ce qui rend ces gouſſets doubles. On voit que le but de cette addition eſt de donner un peu plus de largeur à la chemiſe par-en bas.

Avant que d'attacher les manches à la chemiſe, il faut y monter le col. C'eſt un morceau de toile dont la longueur eſt réglée par la groſſeur du cou de la perſonne : on le fait auſſi plus ou moins haut ſuivant l'âge & le goût. Les Anglois le veulent aſſez haut pour qu'il puiſſe ſe rabattre ſur la cravatte ou le col de mouſſeline. Il ſe fait toujours double en pliant la toile en deux du ſens de ſa longueur, & on le monte au haut de la chemiſe, comme le poignet au bout de la manche. On y attache à un bout deux ou trois petits boutons, & à l'autre bout on fait 2 ou 3 boutonnieres pour les recevoir.

Il s'agit maintenant de monter les manches au corps de la chemiſe, ce qui ſe fait en pliſſant à plis plats le tour du haut de la manche, le couſant en même temps à l'ouverture, appellée autrement l'*entourure* du corps de la chemiſe, à points de ſurjet, prenant en chemin faiſant ce qui dépaſſe aux manches du gouſſet de la piece d'épaule & de celui de l'aiſſelle.

La chemiſe eſt faite. On la garnit de *manchettes* & du *jabot*, ſoit en mouſſeline, ſoit en dentelle, ſoit en batiſte unie ou brodée. On leur donne plus ou moins de hauteur, & plus ou moins de longueur, ſelon qu'on veut les avoir plus ou moins pliſſées, ainſi que le jabot qui eſt toujours un peu moins haut que les manchettes. Celles-ci ne ſont pas de la même hauteur par-tout ; les fourchettes ſont moins hautes que le tour du poignet. Les manchettes unies de mouſſeline ou de batiſte ſe couſent à demeure à la chemiſe : pour les y attacher, on en roule le bas, puis on le pliſſe à points-deſſus, qui eſt une eſpece de ſurjet plus alongé, & on monte enſuite la manchette au poignet à point de ſurjet, en prenant les plis. On ne pliſſe la manchette que juſqu'après le tournant de la fente ; le reſte de la fourchette ne ſe pliſſe point. Les manchettes brodées ou de dentelle, de filet, ſe couſent à part ſur un ruban de fil, que l'on bâtit en deſſous au poignet à point-devant, & qu'on en détache lorſqu'on donne la chemiſe au blanchiſſage. Quant au jabot, il ſe coud à ſurjet, & on le fronce en roulant aux deux bouts d'en-haut, & à la pointe d'en-bas.

De la manche d'homme en amadis. On ſe ſert de cette forme aſſez ordinairement pour les chemiſes de nuit & du matin. On peut économiſer une aune de toile ſur ſix chemiſes par la coupe de ces manches en coupant tête à pointe, & rapportant un morceau vers le poignet à trois paires ſeulement.

Les cols ſe font de mouſſeline ou de batiſte. Les deux bouts ſont de toiles, l'un a une ou deux ou trois boutonnieres pour recevoir une boucle. Il y a d'autres façons qui varient ſuivant les pays, mais qui n'ont rien de bien particulier. Les *cravattes* ſont un quarré long de mouſſeline, trois ſur la largeur.

La coupe des *coiffes de bonnet* doit ſe faire de tête à pointe ; les quatre morceaux dans la largeur de la toile pliée en huit. Il faut environ deux aunes trois huitiemes d'une toile de neuf ſeiziemes de large pour ſix coiffes. On les aſſemble les quatre pieces à ſurjet & couture rabattue en dedans ; on fait une couliſſe tout-autour du haut à point de côté en dedans, & les deux bouts s'ourlent pour paſſer le ruban qu'on arrête au milieu.

Nous n'avons point parlé des *chauſſons*.

Pour ſes faire, on prend une toile de ſept huitiemes de large : il en faut une aune trois quarts de long pour douze paires. Comme on en coupe deux dans la largeur, on partage la longueur de la toile en ſix morceaux éganx, coupés chacun en deux du ſens de la largeur. On plie chaque morceau en quatre, puis on coupe deux par deux la liſiere dans la longueur du chauſſon. Pour le tailler, prenez un des morceaux doubles, taillez-le en demi-rond pour le bout du pié, échancrez-en un des doubles, ce qui fera le deſſus du cou-de-pié ; taillez l'autre double pour le talon : repliez les doubles comme ci-devant, bordez l'échancrure du coude-pié, & couſez le tout à point de boutonniere, chaque ſimple à part, que vous joignez enſuite en laçant à ſurjet ; ou bien remployez les deux pieces à joindre, les deux remplis en dehors ; aſſemblez à ſurjet, puis arrêtez chaque rempli à points de côté, joignez enſemble par une couture les deux côtés de l'échancrure du talon ; fermez le bout du pié.

Les *peignoirs* d'homme ne nous arrêteront pas après ce que nous avons dit de ceux de femme. On leur donne une aune de long.

Les *tabliers* de valet de chambre ſe coupent deux enſemble de cette maniere : prenez deux aunes d'une toile d'une aune de large, pliez ce morceau en deux ſur ſa longueur, puis en deux ſur ſa largeur. Vous avez un quarré dont la longueur eſt double de la largeur. Alors faites ſur la largeur à un ſixieme du redoublement une levée d'abord d'un ſixieme, après lequel vous continuez de couper en étroit juſqu'au bout de la largeur. Cette levée ſervira à faire la poche qui doit avoir un quart de profondeur ; ce quart coupé, il reſtera une pointe qui ſervira à doubler celle que vous avez faite au tablier en coupant la levée ci-deſſus. Cette doublure fortifiera une boutonniere que l'on fait au bout de ladite pointe ou bavette, dans laquelle le valet-de-chambre fait entrer un de ſes boutons. On coud la poche au tablier par-devant vers le milieu de ſa longueur, en ourlant le haut ; le reſte s'attache à points de côté, on ourle tout le haut & le bas du tablier.

Les tabliers de cuiſinier n'ont point de bavette ; ceux des cuiſinieres & autres femmes de cuiſine, de baſſe-cour, *&c.* en ont. Les *torchons* de cuiſine que l'on fait de toile de différente eſpece, ſuivant les divers uſages auxquels on les deſtine, ſont des quarrés longs ourlés aux côtés coupés.

De la *manchette de botte pour garnir le genou*, la façon en eſt ſimple & facile à imaginer.

Après les détails que nous avons donnés en parlant de diverſes pieces du trouſſeau & de la layette, nous paſſerons rapidement ſur les coëffures nommées *baigneuſes*, qui ſe font en mouſſeline ſeule, ou en mouſſeline garnie de dentelle : les *coëffures de deuil*, en linon ou en batiſte ; les *petites coëffes à la reine*, que l'on coupe ordinairement ſur un patron ; les *fichus pliſſés* en forme de palatine ; les *manchettes* à un rang & à deux rangs, celles de deuil ; les *chemiſes de bain*, qui ne ſont guere que de grands peignoirs, *&c.* parce que nous en avons dit aſſez pour faire comprendre l'aunage, la coupe & la façon de ces pieces, & que d'ailleurs la mode en variant la forme, on ne peut pas établir de regles fûres dont on ne puiſſe ou l'on ne doive même s'écarter pour ſuivre l'uſage qui exerce un empire arbitraire ſur les habillemens comme ſur les langues.

A l'égard du linge de lit, nous avons parlé des taies d'oreiller. Les draps pour un lit de ſix piés de large ſe font d'une toile de cinq quarts de large, & il en faut ſeize aunes pour une paire. On prend des toiles d'une moindre largeur pour des lits moins larges. Pour un lit de trois piés, une toile de ſept huitiemes de large ſuffit, & l'on n'en prend que quatorze aunes pour une paire. Pour faire une paire de draps, on coupe la longueur de la toile en quatre parties égales, qu'on aſſemble deux à deux du ſens des liſieres. C'eſt la même façon pour les draps de maître & ceux de la livrée ; ils ne different que dans la qualité de la toile, & dans la longueur ou largeur.

IV. *Linge d'égliſe.* Nous voici à la derniere partie des ouvrages de l'ouvriere en toiles, le linge d'égliſe, ſavoir les nappes d'autel, les nappes de crédence, la toile de la palle, le corporal, l'eſſuie-doigts ou lavabo, le purificatoire, la nappe de communion, le rabat, l'aube, l'amict, le ſurplis, le tour d'étole, le rochet, les manchettes de ſoutanne. Les

ſept dernieres pieces ſont pour l'eccléſiaſtique, & les premieres pour l'autel.

Trois *nappes* couvrent l'autel, deux grandes & une petite; on les fait d'une toile plus ou moins fine par degrés. La petite d'une toile plus groſſe couvre immédiatement la pierre bénite. La plus grande a environ trois aunes de long ſur deux tiers de large, elle couvre toute la table, pend preſque juſqu'à terre des deux côtés & déborde en-devant; la troiſieme ſe met ſur la grande, & couvre toute la table de l'autel, ſans déborder. Toutes n'ont beſoin que d'être ourlées; mais la grande ſe garnit quelquefois d'une belle & large dentelle; la moyenne, qui eſt la ſupérieure, ſe garnit auſſi ſi l'on veut, d'une petite dentelle fine.

Les nappes de crédence, ainſi nommées, parce qu'elles couvrent deux petites crédences, tables ou conſoles poſées à chaque côté de l'autel pendent quelquefois juſqu'en-bas, entourent même les tables comme des toilettes.

Le *lavabo*, pour eſſuyer les doigts du prêtre, eſt un quarré de toile plus ou moins grand que l'on ourle, & qu'on garnit auſſi de dentelle, ſi l'on veut.

Le *corporal* eſt un linge qui s'étend à plat ſur le milieu de l'autel pour poſer le calice deſſus. Il eſt ordinairement de batiſte, garni de dentelle, ou ſans garniture. On lui donne une demi-aune en quarré.

La *palle* eſt un carton quarré, recouvert d'une toile de batiſte, qu'on coud en double de trois, ou plutôt de deux côtés à cauſe du redoublement; on laiſſe un côté ouvert pour recevoir le carton qui a environ un demi-tiers en quarré.

Le *purificatoire*, qui ſert à eſſuyer le calice après les ablutions, eſt un quarré long, comme le *lavabo*. On le fait de toile fine ou de batiſte.

Les *nappes de communion* ſont longues, & ſe font d'une toile de demi-aune de large. On les ourle aux deux bouts. On y coud des rubans de fil à un des côtés longs de diſtance en diſtance, pour l'attacher à l'autel de communion qui eſt une baluſtrade devant le chœur, ou s'il n'y en a point, deux enfans de chœur ſoutiennent la nappe aux deux bouts (l'on n'y met point alors de rubans de fil) tant que le prêtre donne la communion. Souvent, au lieu d'une nappe de communion, on donne aux communians une petite ſerviette que chacun ſe paſſe de l'un à l'autre. On peut garnir la nappe de communion de mouſſeline ou de dentelle, ou la laiſſer unie.

L'*aube* eſt une eſpece de grande chemiſe de batiſte ou de linon, qui ſe met immédiatement ſur la ſoutanne du prêtre, lorſqu'il s'habille pour dire la meſſe. On lui donne cinq quarts de long, & quatre lez de large. Les manches en ſont toujours en amadis. On y monte un collet large d'un demi-pouce, & on fait un grand ourlet en-bas, à moins qu'on ne garniſſe tout le tour de dentelle, ainſi que les bords des manches.

Le *ſurplis* eſt ou à la romaine ou à la Françoiſe. La différence conſiſte dans la forme des manches. Le corps eſt le même, on lui donne trois quarts ou un peu plus de long, & on le forme de quatre lez de batiſte ou de linon. Il a un jabot & un collet. Les manches à la Françoiſe, appellées improprement *manches*, puiſqu'elles reſtent ouvertes, & qu'on n'y paſſe point les bras, ſe font d'un lez de même batiſte ou linon, d'environ une aune & un quart de long. Avant que de les attacher au corps du ſurplis, on les plie dans la longueur, non pas préciſément en deux, mais de façon qu'une des moitiés dépaſſe l'autre d'un pouce, la moins large en dedans. Les manches étant ainſi pliées, on les échancre de quatre doigts par le haut en mourant, & de deux doigts par le bas. Le corps du ſurplis eſt ouvert des deux côtés, depuis le deſſous des bras juſqu'au tiers de la longueur pour paſſer les bras. Les manches à la Romaine ſont de larges manches, ſans poignet, qui ont au moins la longueur du ſurplis, & ſe relevent juſques ſur le poignet lorſqu'on y paſſe les bras.

Le *rochet* des évêques eſt un ſurplis ſans bras. Le rochet à la Romaine, qui eſt celui de quelques chanoines réguliers, comme des Génovéfains de France, a des manches en amadis comme l'aube.

L'*amict* eſt une eſpece de petit mouchoir quarré que le prêtre met ſur ſon col en s'habillant pour dire la meſſe, il doit avoir deux tiers en quarré: on attache aux deux coins d'un des côtés deux cordons que le prêtre croiſe ſur ſa poitrine, & noue enſuite ſur ſes reins.

Le *tour d'étole* qui ſe fait en toile fine,

ainſi que l'amict, eſt un linge d'une demi-aune de long ſur un douzieme de large que l'on bâtit à l'endroit où l'étole tourne autour du col du prêtre.

Le *rabat* ou *petit colet* des eccléſiaſtiques, ainſi appellé pour le diſtinguer du grand rabat des magiſtrats, ſe fait ordinairement de gaze noire; les deux devants, avec leurs ourlets blancs qu'on y rapporte, ont communément deux pouces & demi de large. Les deux tours du rabat ſont bordés en-dedans d'un pouce de toile qu'on replie ſur le porte-collet, & qu'on y attache avec cinq épingles, une devant, & deux de chaque côté. Les ourlets ont une ligne & demie de large. Si on faiſoit le rabat en toile de batiſte ou linon, on prendroit les ourlets ſur la toile, comme aux rabats de palais qui ont un demi-pié de long ſur trois pouces de large. On coupe cinq douzaines de petits rabats dans une aune de gaze; & on fait vingt à vingt-deux grands rabats de palais dans une aune de linon ou de batiſte.

Les *manchettes de ſoutanne* ſe mettent par-deſſus les manches de la ſoutanne. Elles ſe font de batiſte: on en coupe deux paires dans la largeur, & on leur donne un demi-tiers de haut. Elles ſont ſans plis, à ourlet grand & plat en-haut & en-bas, & on les fauſile à la manche.

Les lecteurs qui déſireront connoître plus en détail les moindres parties du travail de l'ouvriere en toile, pourront conſulter la deſcription qu'en a donnée M. de Garſaut, & que nous avons abrégée pour nous renfermer dans les bornes de notre plan.

TOILE CIRÉE, ſ. f. *Toilerie*, c'eſt une *toile* enduite d'une certaine compoſition faite de cire ou de réſine mêlée de quelques autres ingrédiens capables de réſiſter à l'eau. Il s'en fait de noires, de vertes, de rouges, de jaunes, & de quelques autres couleurs; les unes jaſpées & fort unies du côté de l'endroit, & les autres toutes brutes ſans jaſpure. Elles ſe vendent ordinairement en petites pieces ou rouleaux de 4, 8 ou 12 aunes. Les *toiles* qui s'emploient le plus ordinairement pour cirer, ſont de groſſes *toiles* de lin briſes ou de *toiles* d'étoupe, d'une aune ou d'une aune moins demi-quart de large qui ſe prennent en Normandie. La *toile cirée* s'emploie à faire des couvertures de tentes, charriots, fourgons & charrettes pour l'armée, des parapluies, des caſaques de campagne, des guêtres, des étuis à chapeaux, des porte-manteaux, des bonnets, &c. On s'en ſert auſſi pour emballer, empaqueter les marchandiſes qui craignent d'être mouillées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TOILE ÉCRUE, ſ. f. *Toilerie*, c'eſt celle dont le fil n'a point été blanchi, & qui eſt telle qu'elle eſt ſortie de deſſus le métier: les *toiles* de lin *écrues* ſont pour l'ordinaire griſâtres, qui eſt la couleur naturelle du lin; & les *toiles* de chanvre *écrues* ſont jaunâtres, qui eſt auſſi la couleur que la nature a donnée au chanvre. (*D. J.*)

TOILE A TAMIS, ſ. f. *Toilerie*, ſorte de *toile* très-claire, faite de fil de lin, dont on ſe ſert à tamiſer ou à paſſer les choſes que l'on veut mettre en poudre fine; c'eſt encore une eſpece de *toile* faite de crin, que l'on appelle *rapatel*. (*D. J.*)

TOILE A VOILE, ſ. f. *Toilerie*, c'eſt de la groſſe *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles. Il ſe fabrique en Bretagne une grande quantité de ces *toiles à voiles*, qui ſe conſomment partie pour les vaiſſeaux françois de cette province, & partie dans les pays étrangers où elles ſont envoyées. *Savary*. (*D. J.*)

TOILE EN COUPONS, ſ. f. *Toilerie*, morceaux de batiſte claire, ordinairement de deux aunes, qui ſont envoyés de Picardie en petits paquets quarrés, couverts de papier brun. *Savary*. (*D. J.*)

TOILES D'AMIANTE *ou* D'AMYANTE, *Comm.* Les anciens faiſoient avec l'amyante des toiles fines & flexibles, dont on enveloppoit les corps morts qu'on mettoit ſur des buchers pour les réduire en cendres: cette toile étoit ſi précieuſe, qu'on l'eſtimoit autant que les perles les plus belles: elle étoit cependant commune, puiſque ſuivant le rapport d'Héroclès les Bramines s'en faiſoient des habits. C'eſt un vêtement de cette eſpece, appellé *biſcus*, qu'avoit le mauvais riche. *S. Luc*, *ch.* XVI, *v.* 19. Il eſt fâcheux que les anciens ne nous aient point laiſſé l'art de préparer & filer cette ſubſtance ſinguliere. M. Campiani y a ſuppléé. *V.* AMYANTE (*a*).

(*a*) L'*amyante* n'eſt point une ſubſtance fort facile à définir: c'eſt, ſelon M. Valmont de Bomare, dans ſa *Minéralogie*, une ſubſtance pierreuſe, griſâtre, filandreuſe,

TOILES, s. f. pl. *terme de Chasse ;* ce sont de grandes pieces de *toiles* bordées de grosses cordes qu'on tend autour d'une enceinte, & dont on se sert pour prendre les bêtes noires. (*D. J.*)

TOILE, s. f. *aulæa, Théâtre des anc.,*

---

ou composée de fibres dures, coriaces & soyeuses, qui sont disposées pareillement ou entrelacées de maniere à former des feuillets. Ces fibres, quoique dures, sont cependant assez légeres & assez flexibles pour nager à la surface de l'eau, & pour être filées & tissues ; elles n'ont ni odeur, ni saveur, & résistent à l'action du feu commun, qui ne leur fait éprouver d'autre changement à l'extérieur, que celui de les rendre blanches & plus aigres ou cassantes. C'est de cette derniere propriété que vient l'étymologie grecque du mot *amyante*, *ab a privativo & myaino contamino*, parce que les *toiles* faites d'*amyante* se nettoient ou se purifient au feu ; mais il ne faut pas les y laisser long-temps, selon Cramer, *quando verò amyantus magnus ignis gradui exponitur, deperdit, vel pro parte, vel in totum, suam flexibilitatem.*

On compte quatre especes d'*amyante :* 1°. celle de Chypre, à laquelle on a donné le nom de *lin fossile, lapis Cyprius, seu linum fossile*, Lin. 2°. L'*amyante* feuilletée, *corium montanum.* 3°. Le liege fossile, *suber montanum.* 4°. La chair fossile, *caro montana, asbestus solidiusculus fossilis*, Lin. Cette derniere espece pourroit être mise avec les asbestes.

Lorsqu'on lit les traités & les recherches des plus grands maîtres en histoire naturelle, on n'y trouve que les noms & quelques propriétés relatives à cette substance. Théophraste, qui a tant fait de recherches sur les pierres, les terres & les gypses de différentes contrées, ne dit rien de l'*amyante.* Ce qu'en rapporte Dioscoride ne vaut pas la peine d'être transcrit. On peut voir dans ce *Dictionnaire* ce qu'en dit Pline au mot AMYANTE. Strabon en parle aussi : *ad Careptum lapis nascitur quem pectunt, nent, texunt, & linum quod ex hoc lapide conficitur, dicitur asbestinum*, &c. On voit que les anciens donnoient aussi le nom d'*asbeste* à l'*amyante.*

Agricola, l'un des plus célebres naturalistes, depuis que cette belle science a repris du crédit chez les modernes, est le premier qui a distingué l'*amyante* de l'asbeste, substances que l'on a mal-à-propos confondues dans les *Ephémérides des curieux de la nature. obs.* 61. *c. de lino vivo.* C'est sans doute parce que l'asbeste est aussi apyre ou réfractaire, qu'on l'aura regardée comme une espece d'*amyante* qui n'est point mûre.

On pourroit présumer que le lin incombustible des anciens n'est point la même chose que notre *amyante ;* car nous avons déjà remarqué, d'après Cramer, qu'il ne faut pas laisser long temps dans le feu nos tissus grossiers d'*amyante*, parce qu'ils y perdent leur flexibilité, & même s'y consument. M. le docteur Mesny, médecin du grand-duc de Toscane, savant naturaliste, remarque dans une dissertation curieuse sur l'origine & la nature de l'*amyante*, qu'il a envoyée à l'académie de Sienne, que toutes les especes d'*amyante* que nous connoissons, étant présentées en petits filets à la lumiere d'une bougie, s'y calcinent & s'y réduisent en cendres. On semble confirmer ceci dans notre *Dictionnaire*, où l'on remarque que chaque fois que l'on met dans le feu un tissu d'*amyante*, il perd de son poids. D'où l'on peut conclure que notre *amyante* que nous n'avons pas l'art d'ourdir en toiles légeres, comme les anciens, & qui se consume en partie au feu où elle perd sa flexibilité, en devenant aigre & cassante, n'est pas la même que celle des anciens, quoique ses propriétés en approchent & soient en partie les mêmes.

Quant à la nature de l'*amyante* que Pline regardoit comme un végétal, Rieger, *Lexicon Historiæ naturalis*, a eu la même idée : 1°. parce qu'elle est fibreuse ; 2°. parce qu'on tire des végétaux une substance qu'on peut filer & ourdir ; 3°. parce qu'on trouve dans la terre du bois qui a perdu la nature végétale ; 4°. parce qu'un arbre des Indes, nommé *fodda*, fournit un lin incombustible. On peut encore citer la racine de l'androsace de Dioscoride, ou l'*umbilicus marinus monspelliensium*, qui s'allume sans se consumer.

Mais l'*amyante* étant universellement reconnue de la nature des pierres, ces conjectures tombent d'elles-mêmes. On ne peut connoître sa nature que par l'analyse chymique, science utile & cependant trop négligée, & qui, si elle eût été connue

eſpece de tapiſſerie qui bordoit le théâtre des anciens ; elle différoit de la nôtre en ce qu'elle étoit attachée par le bas ; en ſorte qu'au lieu que quand nos pièces commencent, on leve la toile qui eſt attachée par le haut, les Romains la baiſſoient, la

---

des anciens, nous auroit conſervé des lumieres & des connoiſſances infiniment plus étendues ſur la nature ; car ils n'avoient pas moins d'amour pour le ſavoir, ni moins d'envie d'inſtruire la poſtérité. Je vais ſuivre l'analyſe de M. le docteur Meſny, dont j'ai déjà cité la diſſertation manuſcrite.

Les pierres, de quelque nature qu'elles ſoient, ſont compoſées à-peu-près des mêmes principes ; mais leurs proportions ne ſont pas également diſtribuées, ce qui en conſtitue les différentes natures. Les différentes combinaiſons des parties ſolides font paſſer les pierres de la conſiſtance la plus dure & la plus compacte, à la plus molle, de maniere que le marbre, l'albâtre, les tales, les gypſ, les pierres argilleuſes, l'*amyante*, l'asbeſte & les pierres fortes ou ſolides, ayant à-peu-près les mêmes principes, ne ſont différentes que par l'arrangement de leurs parties conſtituantes, & par le gluten qui les lie.

Il y a de l'*amyante* de pluſieurs qualités & de pluſieurs couleurs. Celle qu'on trouve en Corſe eſt rougeâtre ; celle de l'île d'Elbe eſt de même couleur ; celle de Chypre eſt verdâtre ; celle des environs de Florence eſt blanche ; celle du nord eſt griſe : d'où l'on peut conjecturer qu'elle ſe charge de la couleur des terres où elle ſe trouve, ou qu'elle arrive à ces différens tons de couleur par ſon âge, ou par l'effet de l'air plus ou moins froid, plus ou moins chaud ; car l'*amyante* n'eſt point en carriere, ni diſpoſée en filons, en ſtrata, ou enveloppée dans quelque matrice, comme les ardoiſes, les bols, les glaiſes, les albâtres & autres matieres qui compoſent les carrieres. Elle ſe trouve ordinairement à la ſuperficie de la terre, dans des monts d'une pierre & d'une terre peu connues des naturaliſtes.

Les fibres des diverſes *amyantes* ſont toujours de grandeurs ou hauteurs inégales. Tournefort eſt le ſeul qui ait dit en avoir trouvé dans les Pyrénées de la hauteur d'une coudée : celle de Chypre n'a que trois ou quatre lignes ; celle de Toſcane a trois pouces environ ; celle de Corſe & de l'île d'Elbe ſont à-peu-près de la même force. On ne dit point quelle eſt la grandeur de celle de la Chine & des Indes. Celle de Sibérie, ſi abondante dans cette contrée, comme le dit l'auteur de l'*Hiſtoire de Ruſſie*, n'a point été décrite.

Les opinions ſont aſſez partagées ſur l'origine de l'*amyante* ; quelques-uns croient, avec aſſez de vraiſemblance, que c'eſt une décompoſition de quelque matiere diſſoute, qui ſe trouve entre deux lits d'argille, formée par une eſpece de ſuc qui ſe durcit à l'air ; car M. le docteur Meſny en a trouvé en Toſcane, dont une partie étoit formée de fibres diviſibles, d'un blanc de plâtre & d'une conſiſtance fort délicate, & l'autre partie étoit d'une conſiſtance ſi molle, qu'on en auroit pu faire de la pâte. Cette *amyante* fut amaſſée ſur un mont de Galactite, à ſept à huit milles de Florence.

C'eſt ſans doute une terre refractaire qui ſert de baſe à l'*amyante*, puiſqu'elle eſt apyre au feu ordinaire comme l'argille, la craie, la pierre fétide, les mectis ou ſtéatites, les micale talc, le glacies mariæ, les ſerpentines, les gabres, les pierres ponces & les fibreuſes, & ſur-tout les ſélénites que l'on voit réſiſter aux feux les plus violens des volcans, puiſqu'on trouve des chryſolites qui ont conſervé leur forme & leur tranſparenee, dans les laves du Véſuve où elles ont été enfermées, lorſque ces laves ont été en fuſion.

Si l'*amyante* eſt un corps dont la baſe eſt une argille parfaite, comme on le préſume, & dont les fibres ſoyeuſes caractériſent la ſélénite, quelle merveille y auroit-il de la voir réſiſter à l'action des menſtrues diſſolvans, & à la puiſſance d'un feu violent, ſur-tout lorſqu'elle ſera en certaine maſſe (car on le voit ſe conſumer au ſimple feu d'une bougie ; lorſqu'il eſt atténué en petits fils, & privé de ſa plus grande partie argilleuſe)? On convient que l'argille étant unie à un talc qui n'eſt qu'une ſélénite, on en voit réſulter la même conſéquence & les même effets ; dès-lors tout le merveilleux de l'*amyante* diſparoit.

L'*amyante* étant réfractaire, peut être conſidérée comme une eſpece de ſélénite. M.

laiſſoient tomber ſous le théâtre; & quand la piece étoit finie; ou même après chaque acte, on la relevoit pour les changemens de décorations, au lieu que nous la baiſſons. De-là vient qu'on diſoit en latin *tollere aulæa*, lever la *toile*, quand on fer-

---

Maquer veut que les ſélénites ſoient le réſultat d'un acide combiné avec une certaine terre, d'où il procede une cryſtalliſation qu'on nomme *ſélénite*, qui prend ſa figure en raiſon des diverſes terres où elle reçoit ſon origine; & quand la ſélénite eſt formée de cette ſorte, elle réſiſte, dit-il, au plus violent feu, elle eſt très-difficile à ſe diſſoudre, & ne ſe laiſſe point altérer par les acides, ni devant ni après la calcination. M. Geoffroy avoit preſque dit la même choſe dans ſon mémoire lu à l'Académie des Sciences, année 1744, quel répugnance donc à croire que l'*amyante* eſt une ſélénite paſſée au point de combinaiſon que fixe M. Maquer?

Les ſélénites ſont diverſes en eſpeces; nous en voyons auſſi de différentes formes: les unes régulieres, comme les quarrées, les rhomboïdales, les cubiques, d'autres irrégulieres: on en voit de pyramidales, de rameuſes, de petites, de grandes, & encore de fibreuſes, comme Vallerius en décrit une ſous le nom de *gypſum filamentoſum criſtallinum, vel gypſum capillare, page* 104, *tit.* 1, *tab.* 1. Cramer met le talc au rang des ſélénites, à cauſe de ſa qualité réfractaire, & il comprend dans le même ordre l'asbeſte, le ſuber montanum, le lapis ollaris, la ſerpentine & les mica. On pourroit y ajouter l'alun de plume qui, ſelon Mercati, a la même propriété, la même faveur & la même flexibilité que l'*amyante* des anciens. Puiſque les diſſolvans n'alterent point ce corps, & qu'ils ſont tous apyres, c'eſt une preuve qu'ils ont la même baſe & la même terre élémentaire; & quant aux formes & aux figures, cela dépend de certaines loix que nous ne pouvons fixer, ſoit que ces phénomenes s'operent ou par attraction, ou plus vraiſemblablement par aſſimilation de molécules pareilles, ſoit pour former un corps fibreux, comme l'asbeſte & l'*amyante*, un folliculaire comme le talc ou le corium montanum, un ſciſſile, comme l'ardoiſe, un cubique, un rhomboïde, &c. ſecret que la nature ſeule connoît. Il ne reſte plus qu'à prouver qu'on doit ranger l'*amyante* au rang des ſélénites.

J'ai déja remarqué qu'on ne trouve point de carrieres d'*amyante* ni de ſélénites; ce qui prouve que ces corps ſont accidentellement formés, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont le produit de quelqu'autre corps. On trouve ſouvent de l'asbeſte & le corium montanum en lames peu épaiſſes, adhérentes à des cryſtaux ſéléniteux, provenant de la diſſolution des ſucs ſéléniteux; ainſi on ne doit point mettre l'*amyante* au rang des matieres primitives du globe, quoi qu'en diſe Vallerius, trompé ſur ce qu'on ne trouve jamais de corps marins dans l'*amyante*, ni dans les lieux où elle ſe trouve. M. le docteur Meſny affirme au contraire que l'*amyante*, le corium montanum, l'asbeſte, &c. ne ſe trouvent que dans les montagnes ſecondaires, comme les appelle Stenon dans ſon traité *de ſolido intra ſolidum*.

Quoi qu'il en ſoit, on ne ramaſſe l'*amyante* que dans les endroits où il y a une eſpece déterminée de matiere dont ſe forme l'*amyante* & le corium montanum que M. le docteur Meſny croit être la *galactite*; en ſorte que, ſelon cet auteur, l'*amyante* ſeroit un corps formé par la diſſolution, ou l'efflorescence, ou la calcination de cette pierre qu'on nomme *galactite*.

L'*amyante* des environs de Florence eſt de deux eſpeces; 1°. le corium montanum qui vient dans des montagnes d'une qualité de pierre & de terre, qu'en Italie on nomme *gabre*, qui eſt une pierraille formée de terre glaiſe brune, où l'on voit des ſcintilles talqueuſes. Ces lames de corium montanum paroiſſent ondoyantes, comme ſi la matiere ayant flué ou étant molle, avoit cédé à la réſiſtance des terres, pour continuer à s'étendre en un ſens plus uni. Il eſt à croire que les pluies contribuent à la flexibilité de ces lames, car, par la ſéchereſſe, elles acquierent plus de corps, & deviennent plus ſolides à l'air ſec. M. le docteur Meſny m'a remis des échantillons de gabre, de corium montanum, &c. entiérement conformes à la deſcription ci-deſſus; 2°. l'*amiante* véritable, ou le lin foſſile, ſe trouve dans la même chaîne de montagnes ſur des côteaux de galactite qui ſert à la formation.

Cet article étant déja trop long, je ne définirai point la galactite ou eſpece de pier-

moit la scene & que les acteurs se retiroient ; & *premere aulæa*, baisser la *toile*, quand on découvroit le théâtre pour commencer l'action.

Ovide a peint merveilleusement cette maniere d'ouvrir le théâtre chez les anciens, & en a fait usage pour une des plus brillantes comparaisons que je connoisse; c'est dans le troisieme livre de ses *métamorphoses*, où, après avoir parlé des hommes armés qui naquirent des dents du dragon que Cadmus avoit semées, il ajoute dans un stile élevé :

Indè, fide majus, glebæ cœpere moveri ;
Primaque de sulcis acies apparuit hasta !
Tegmina mox capitum picto nutantia cono,
Mox humeri, pectusque, onerataque brachia telis
Existunt : crescitque seges clypeata virorum.
Sic ubi tolluntur festis aulæa theatris,
Surgere signa solent, primumque ostendere vultus :
Cætera paulatim, placidoque educta tenore
Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.

Alors, prodige étonnant & incroyable, les mottes de terre commencerent à s'entr'ouvrir, & du milieu des sillons on vit sortir des pointes de piques, des panaches, des casques, ensuite des épaules & des bras armés d'épées, de boucliers, de javelots ; enfin une moisson de combattans acheva de paroître. Ainsi quand on a baissé la *toile* dans nos théâtres, on voit s'élever peu-à-peu les figures qui y sont tracées ; d'abord l'on n'en voit que la tête, ensuite elles se présentent peu-à-peu, & se découvrant insensiblement, elles paroissent enfin toutes entieres, & semblent se tenir de bout sur le bord de la scene. (*D. J.*)

TOILÉ, *en terme de Blondier*, c'est proprement une fleur de telle ou telle forme, entiérement remplie, faisant un tissu sans jour, & fabriquée avec des filets doublés de 5, 6 & jusqu'à 7 brins quand la soie est fine. C'est le *toilé* qui détermine le nom des blondes de fantaisie. *V.* BLONDES *de fantaisie*. On emploie ordinairement plusieurs fuseaux pour former les filets du *toilé* plus large.

TOILÉ *d'une dentelle*, *Ouvrage au fuseau*. On appelle le *toilé* d'une dentelle, ce qui dans le point à l'aiguille se nomme le *tissu* ou *point fermé*. Ce nom vient de ce que ce point ressemble assez à de la toile bien frappée. Plus le *toilé* d'une dentelle est serré, plus l'ouvrage en est bon ; ce terme ne s'applique guere qu'aux dentelles de fil. (*D. J.*)

TOILERIE, *s. f. Comm. & Manuf.*, dans la langue des finances, les synonymes n'ont pas moins d'inconvéniens que dans la langue des arts, & ne fût-ce que relativement aux droits des fermes, il est essentiel d'expliquer, autant qu'il est possible, la valeur du mot *toilerie*.

C'est une expression moderne : on ne la trouve pas une seule fois dans les réglemens des manufactures avant 1718.

Les auteurs des dictionnaires du commerce & de Trévoux définissent ce terme par ceux-ci, *marchandise de toile*, c'est-à-dire sans doute, *faite avec de la toile*.

Suivant ces mêmes auteurs, ce mot est exactement synonyme au mot *toile*, dans le sens où l'on dit, *ce marchand ne fait que la toilerie*, au lieu de dire, *il ne commerce qu'en toiles* ; & encore, *il se fait beaucoup de toilerie dans tel pays*, au lieu de dire, *on y fabrique beaucoup de toiles*.

Une autre acception de ce mot dont ces auteurs n'ont point parlé, c'est celle suivant laquelle il est devenu le nom générique de quelques tissus, dont on ne peut pas dire qu'ils soient des étoffes ni qu'ils soient des toiles. Il faut se garder de confondre ces dénominations, car dans certains bureaux les mêmes marchandises paieroient des droits plus considérables, étant annoncées comme étoffes, que si on les déclaroit comme *toileries*.

Il seroit à souhaiter que l'on pût fixer précisément la valeur des mots *étoffe*, *toi-*

---

re qui sert à la formation de l'*amyante* ; je renvoie, pour cet examen, au *mot* GALACTITE, dont il faut réunir la lecture à celui-ci.

Je finirai par observer, d'après M. le docteur Mesny, que le corium montanum, mêlé avec l'arsenic, dans la vue de le sublimer, ne se volatilise jamais, puisque l'on retrouve le même poids après l'opération ; que l'*amyante* ne contient point de phlogistique, puisqu'elle ne détonne pas dans le nitre fondu, & qu'enfin sa propriété d'être apyre & réfractaire au feu, lui est commune avec les félénites & autres corps qui ont pour base une terre argilleuse. (*M. Beguillet.*)

terie & *toile* ; mais les ouvrages de l'art, ainſi que ceux de la nature, renforment tant de variétés, que les nuances de diviſion ſe perdant l'une dans l'autre, les eſpeces de différens genres ſe confondent aiſément.

Toute méthode de diſtribution meneroit à des incertitudes, & il n'y a, ce me ſemble, rien de mieux à faire que d'établir quelques points de comparaiſon, d'après leſquels on eſſaiera de claſſer les différens tiſſus.

Ceux qui ſont compoſés en entier de ſoie ou de laine, ou bien même dont la chaîne ou la trame eſt faite de l'une de ces deux matieres, ſont des étoffes. Quelques-uns de ceux qui ſont compoſés de coton ou de fil, & qui ſont extrêmement forts, ſont encore des étoffes. Ainſi les draps, les ſerges, les tiretaines, les taffetas, les ras de Saint-Cyr, les hyberlines, les velours de coton, les coutils, *&c.* ſont des étoffes.

Les *toileries* ſont des tiſſus un peu plus légers, dont la laine ou la ſoie ne ſont jamais une partie eſſentielle, mais dans leſquels elles peuvent néanmoins entrer comme agrément. Les baſins unis & rayés, les damoiſes unies, rayées & à fleurs, les nappes & les ſerviettes ouvrées, les mouſſelines même, ou toiles de coton de toute eſpece, ſont des *toileries*.

Sous le nom de toiles, il faut entendre tout tiſſu ſimple & uniquement compoſé de fil de lin ou de chanvre, comme le ſont les toiles dont on ſe ſert pour faire des chemiſes.

Je ſens bien que je ne leve point ici toute incertitude. On pourroit demander dans quelle claſſe on doit mettre les toiles à voiles, les toiles à matelats, & beaucoup d'autres ouvrages ſemblables. Il ſemble que ce devroit être entre les toiles & les étoffes.

Au reſte, je ne prétends pas donner ici de déciſion. J'ai rapporté ſeulement ce qui m'a paru de plus inſtructif & de plus décidé ſur l'uſage de ces termes, ſoit dans le diſcours, ſoit dans les réglements rendus depuis celui du 7 Août 1718, pour les fabriques de Rouen. C'eſt là où je vois le mot *toilerie* employé pour la premiere fois. (*Article de M.* Briſſon, *Inſpecteur des Manufactures & Académies de Villefranche en Beaujolois.*)

TOILETTE, ſ. f. *terme de Manufact.* Ce mot ſe dit chez les *Marchands* & *Manufacturiers*, d'un morceau de toile, plus ou moins grand, qui ſert à envelopper les draps, les ſerges & autres pareilles marchandiſes, pour empêcher qu'elles ne ſe gâtent. Il y a des *toilettes* blanches, & d'autres teintes en différentes couleurs; les unes unies, & les autres peintes d'armoiries, de deviſes, ou de quelques autres ornements; celles dont les Anglois ſe ſervent, particulierement pour leurs ſerges de Londres, ſont des plus belles & des plus façonnées: ils en ont où l'or & l'argent ſont joints aux couleurs. On marque ordinairement ſur les *toilettes* les numéros & les aunages des pieces qu'elles renferment, & quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui a fait l'envoi. Les toiles que l'on emploie le plus communément pour faire des toilettes, ſe nomment *bougrans*. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

TOILETTE, *Modes*, c'eſt une eſpece de nappe de toile fine, garnie de dentelle tout autour, dont on couvre la table ſur laquelle les hommes & les femmes qui aiment la propreté, ſe déshabillent le ſoir, & où ils trouvent préparé de quoi s'habiller le matin. On appelle pareillement *toilettes*, les tapis de ſoie, ou autres riches étoffes, bordés de dentelle ou de frange, & qu'on étend au-deſſus du miroir qui orne la toilette des dames, ou même des hommes qui de nos jours ſont devenus femmes. (*D. J.*)

TOILETTE, *Marchande à la*, *Comm. des modes*. On appelle ainſi certaines revendeuſes qui vont de maiſon en maiſon porter de vieilles hardes, ou même quelquefois des marchandiſes neuves, que leur confient les marchands. Ces ſortes de femmes gagnent leur vie par les petits profits qu'elles font ou ſur les hardes mêmes, ou par un certain droit volontaire que leur donnent ordinairement le vendeur & l'acheteur. Ce ſont ces femmes qui vendent la plupart des marchandiſes de contrebande: elles font auſſi aſſez ſouvent quelque petit trafic de pierreries & de bijoux. (*D. J.*)

TOILETTE *des dames romaines*, *Antiq. rom.* C'eſt cet attirail de l'habiller du jour pour paroître en public, ce *mundus muliebris*; les dames romaines l'avoient comme les nôtres. Dans les ſiecles de luxe, leur toilette étoit fournie de tout ce qui

peut réparer les défauts de la beauté, & même ceux de la nature. On y voyoit des faux cheveux, de faux sourcils, des dents postiches, des fards, & tous les autres ingrédients renfermés dans de petits vases précieux. Martial, *lib. IX, epig.* 18, décrit tout cela plaisamment, en parlant de la toilette d'une dame nommée *Galla*.

Fiant absentes & tibi Galla comæ ;
Nec dentes aliter quam serica nocte reponas ,
Et lateant centum condita pixidibus ;
Nec tecum facies tua dormitat ; innuis illo ,
Quod tibi prolatum est manè, supercilio.

Les dames romaines passoient du lit dans le bain ; quelques-unes se contentoient de se laver les piés, mais d'autres portoient bien plus loin l'usage des bains ; elles se servoient de pierre ponce pour s'adoucir la peau, & faisoient succéder à cette propreté les oignons & les parfums d'Assyrie. Elles rentroient ensuite dans leurs cabinets de toilette, vêtues d'une robe où le luxe & la galanterie avoient jeté leurs ornements ; c'est dans cette robe qu'on se laissoit voir à ses amis particuliers, & aux personnes les plus cheres. Entourée de plusieurs femmes, on se prêtoit aux mains qui savoient servir de la façon la plus agréable. Lorsque Claudien nous représente Vénus à sa toilette, il la met dans un siege brillant, environnée des graces, & souvent occupée elle-même à composer sa coëffure.

Cæsariem tum fortè Venus subnixa coruſco
Fringebat solio.

Une femme à sa toilette ne perdoit point de vue son miroir ; soit qu'elle conduisît elle-même l'ouvrage de ses charmes, soit qu'elle apprît à régler ses regards, qu'elle étudiât les mines & les airs de tête, *omnes vultus tentabat*, le miroir devoit poser à demeure.

Elle avoit aussi des coëffeuses qui vivoient de ce métier, & que les Latins appelloient *ornatrices*. On lit dans Suétone, *matris Claudii ornatrix*, & elles ont le même titre dans les anciennes inscriptions *ornatrix Liviæ, Domitiæ*. Ces *ornatrices* ne prenoient pas seulement soin des cheveux, mais du visage & de l'ajustement entier, d'où vient qu'Ovide dit, *ornatrix toto corpore semper erat*.

La vanité des coquettes faisoit quelquefois un crime de leur manque de beauté à leurs coëffeuses, & ces sortes de femmes se portoient contr'elles à des violences, au lieu de s'en prendre à la nature. La *toilette* de quelques-unes, selon Juvenal, n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile. Quelle est l'offense que Plécas a commise, dit ce poëte, en parlant à une de ces femmes ? de quel crime est coupable cette malheureuse fille, si votre nez vous déplaît ?

Quænam est hic culpa puellæ ,
Si tibi displicuit nasus tuus ?

Le désir de se trouver au temple d'Isis, cette déesse commode qui présidoit aux rendez-vous & aux mysteres des engagemens, causoit quelquefois d'extrêmes impatiences.

Apud Isiacæ potius sacraria lenæ.

Ainsi par toutes ces vivacités ordinaires, aussi bien que par la nature du travail, & par le soin de coëffer, il y avoit des momens à saisir, qui faisoient une nécessité de trouver sous sa main, tout ce qui servoit à l'ornement de la tête & à la composition du visage.

Mais pour y mieux parvenir, le luxe multiplia le nombre des femmes qui servoient à la *toilette* des dames romaines ; chacune étoit chargée d'un soin particulier ; les unes étoient attachées à l'ornement des cheveux, soit pour les démêler ou pour les séparer en plusieurs parties. *Multifidum discrimen erat*, soit pour en former avec ordre & par étage des boucles & des nœuds différens : *Dat varios nexus & certo dividit orbes ordine* ; les autres répandoient les parfums, *largos hæc nectaris imbres irigat* ; toutes tiroient leurs noms de leurs différens emplois.

De-là viennent dans les poëtes les noms de *cosmetæ*, de *psecades*, d'*ornatrices*. Il y en avoit d'oisives, & de préposées uniquement pour dire leur avis ; celles-ci formoient une espece de conseil : *est in concilio matrona*, & la chose, dit Juvenal, étoit traitée aussi sérieusement que s'il eût été question de la réputation ou de la vie.

Tanquam famæ discrimen agatur
Aut animæ.

On lit dans le livre des amours de Lucien, que les dames employoient une partie du jour à leur *toilette* environnées de suivantes,

suivantes, *ornatrices*, *piccatrices*, dont les unes tiennent un miroir, d'autres un réchaud, d'autres des baſſins, *&c.* On voit ſur cette même *toilette* toutes les drogues d'un parfumeur ; celles-ci pour nettoyer les dents, celles-là pour noircir les ſourcils, d'autres pour rougir les joues & les levres, d'autres pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré, indépendamment de toutes ſortes de parfums. Ces femmes, dit Clément d'Alexandrie, ne reſſembloient pas à la courtiſanne Phriné, belle ſans art, & ſans avoir beſoin d'étalage emprunté.

Cette remarque d'un Pere de l'Egliſe, me rappelle une épigramme d'Addiſſon contre nos dames, & à la louange de la comteſſe de Manchester, que ſon mari, ambaſſadeur à Paris, y avoit menée avec lui. Voici cette épigramme qui n'eſt point dans la derniere édition des ouvrages de cet illuſtre auteur.

While haughty Gallia's dames, that ſpread
O'er their pale cheeks, an artful red,
Beheld this beauteous ſtranger there,
In native charms, divinely fair,
Confuſion in their looks theyshew'd,
And with unborrow'd blushes glow'd.

C'eſt-à-dire : " Quand les fieres dames „ de France, qui couvrent leurs joues „ pâles d'un rouge artificiel, apperçurent „ cette belle étrangere, brillante comme „ une divinité, quoique parée des ſeuls „ attraits qu'elle tient de la nature; leurs „ regards annoncerent leur confuſion, „ une rougeur naturelle ſe répandit ſur „ leur viſage. „

Les aiguilles d'or ou d'argent, le poinçon, les fers étoient d'un grand uſage à la *toilette*. Les aiguilles différoient, ſelon les divers arrangemens qu'on vouloit donner à ſa coëffure, & quelquefois même la dame romaine à l'exemple de Vénus, prenoit l'aiguille & faiſoit la diſpoſition: *Ipſa caput diſtinguit acu.*

La façon de coiffer varioit perpétuellement : " Vous ne ſavez, diſoit Tertul- „ lien, aux dames de ſon temps, à quoi „ vous en tenir ſur la forme de vos che- „ veux ; tantôt vous les mettez en preſſe, „ une autrefois vous les attachez avec „ négligence & leur rendez la liberté ; „ vous les élevez ou les abaiſſez, ſelon „ votre caprice ; les unes les tiennent „ avec violence dans leurs boucles, tan- „ dis que les autres affectent de les laiſſer „ flotter au gré des vents. „ C'étoit l'envie de plaire qui fit imaginer toutes ces différences, & qui les perpétuera juſqu'à la fin du monde.

Les fers dont elles ſe ſervoient ne reſſembloient pas aux nôtres, ce n'étoit tout-au-plus qu'une grande aiguille que l'on chauffoit, & les boucles ſe formoient en roulant les cheveux, *volvit in orbem.* On les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire. " Ne crains point, dit „ Martial, que les ornemens dont ta tête „ eſt parée dérangent les cheveux parfu- „ més, l'aiguille en ſoutiendra la friſu- „ re, & tiendra les boucles en reſpect. „ L'union en étoit telle, qu'une ſeule boucle qui n'avoit pas été arrêtée, laiſſoit voir du déſordre dans toutes les autres. Palagé qui avoit vu que ce défaut ſe trouvoit dans ſa chevelure, traita impitoyablement une de ſes femmes.

Il falloit pour l'ornement d'une tête, les dépouilles d'une infinité d'autres. Souvent elles en formoient des ronds qu'elles plaçoient derriere la tête, d'où les cheveux s'élevoient de leurs racines & faiſoient voir tout le chignon, *nunc in cervicem retrò ſuggeſtum.* Elles donnoient quelquefois à leur coiffure un air militaire, c'étoit un caſque qui leur enveloppoit toute la tête, *in galeri modum, quaſi vaginam capitis ;* ou bien elles donnoient à leurs cheveux la forme d'un bouclier, *ſcutorum umbilicos cervicibus adſtruendo.* Elles avoient des coiffures toutes montées de la façon des hommes, qui dans ce genre de travail s'acquéroient de la réputation, *fruſtrà peritiſſimos quoſque ſtructores capillaturæ adhibetis.*

Tertullien veut encore intéreſſer ici la délicateſſe des femmes contre elles-mêmes ; il ne comprend pas que leur vanité puiſſe aſſez prendre pour ne pas leur donner de la répugnance à porter ſur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & ſur-tout des cheveux d'eſclaves ; mais elles pouvoient lui répondre que ces cheveux d'eſclaves valoient bien ceux des plus grands ſeigneurs pour l'uſage qu'elles en faiſoient, & qu'enfin il ignoroit la tyrannie des modes.

Les dames romaines, à l'exemple des grecques, nouoient leurs cheveux, tantôt avec de petites chaînes d'or, tantôt avec des rubans blancs ou couleur de pour-

pre, chargées de pierreries. Elles se poudroient d'une poudre éclatante ; elles plaçoient dans leurs cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'absence de Phaon : " Je n'ai pas eu, lui „ dit-elle, entre autres choses, le courage „ de me coiffer depuis que vous êtes par- „ ti, l'or n'a point touché mes cheveux ; „ pour qui prendrois-je la peine de me „ parer ? à qui voudrois-je plaire ? Du- „ moins cette négligence est conforme à „ mes malheurs, & le seul homme qui „ anime mes soins & ma vanité est loin „ de moi. „

Le visage ne recevoit guere moins de façons que la chevelure. Le fard en particulier servoit à augmenter ou à gâter les couleurs naturelles. *Voyez* FARD & ROUGE.

Les dames romaines avoient grand soin de leurs dents, & ne les lavoient d'ordinaire qu'avec de l'eau pure, en quoi on ne peut que les louer ; leurs cure-dents étoient de lentisque, & c'étoit encore une fort bonne idée ; mais quelquefois l'art se portoit jusqu'à tâcher de réparer les traits. Celles qui avoient les yeux enfoncés tâchoient de déguiser cet enfoncement ; elles se servoient pour cela de poudre noire, *nigrum pulverem quo exordia oculorum producuntur* ; on la faisoit brûler, le parfum ou la vapeur agissoit sur les yeux, qui s'ouvroient par-là & paroissoient plus coupés, *oculos fuligine porrigunt.*

Voilà quelques-uns des mysteres de la *toilette* des dames romaines ; les hommes efféminés avoient aussi la leur. " L'on „ tenoit le miroir d'Othon, comme une „ glorieuse dépouille remportée sur son „ ennemi ; le prince s'y miroit tout armé, „ lorsqu'il commandoit qu'on levât les „ drapeaux pour aller au combat. C'est „ une chose digne d'être placée dans les „ annales, que la *toilette* d'un empe- „ reur qui fait partie de son bagage. „ (*D. J.*)

TOISE, s. f. *Archit.*, mesure de différente grandeur, selon les lieux où elle est en usage ; celle de Paris, dont on fait usage dans quelques autres villes du royaume, est de six piés de roi. Son étalon ou mesure originale est au châtelet de Paris ; c'est pourquoi on l'appelle *toise du châtelet.*

On donne aussi le nom de *toise* à l'instrument avec lequel on mesure. Selon M. Ménage, le mot *toise* vient du latin *tesa*, dérivé de *tensus*, étendu.

Toise à mur. C'est une réduction de plusieurs sortes d'ouvrages de maçonnerie, par rapport à une *toise* de gros mur ; ainsi on dit *toiser à mur* de gros ou de légers ouvrages.

Toise courante. Toise qui est mesurée suivant sa longueur seulement, comme une *toise* de corniche, sans avoir égard au détail de ses moulures ; une *toise* de lambris, sans considérer s'il est d'appui ou de revêtement.

Toise cube, solide, ou *massive.* Toise qui est mesurée en longueur, largeur & profondeur ; elle contient 216 pieds cubes.

Toise d'échantillon. On appelle ainsi la *toise* de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris, comme la *toise* de Bourgogne par exemple qui est de 7 piés & demi.

Toise de roi. C'est la *toise* de Paris, dont on se sert dans tous les ouvrages que le roi fait faire, même dans les fortifications, sans avoir égard à la *toise* d'aucun lieu.

Toise quarrée, ou *superficielle.* Toise qui est multipliée par ses deux côtés, & dont le produit est de 36 piés.

TOISE D'ÉCHANTILLON, *Mesure*, c'est celle de chaque lieu où l'on mesure lorsqu'elle n'a pas de rapport à celle de Paris. En Bourgogne elle est de 7 piés & demi. Les arpenteurs, toiseurs, maçons, couvreurs, *&c.* se servent d'une *toise* ronde, & les charpentiers d'une *toise* plate pour mesurer leur bois, parce que cette derniere s'applique plus juste sur les pieces ; l'une & l'autre est divisée en piés, en pouces & en lignes. *Toise* se dit aussi de la chose mesurée ; une *toise* de corde, une *toise* de moellon, une *toise* de bois quarré, *&c.* Une *toise courante* est celle où l'on ne mesure que la longueur ; une *toise quarrée*, c'est six piés en longueur & 6 piés en largeur, dont l'aire est de 36 piés ; une *toise cube* contient 6 piés de tout sens ; c'est-à-dire en longueur, largeur & hauteur ; ce qui est 216 piés cubes. (*D. J.*)

TOISÉ, s. m. *Géométr.* ; on appelle ainsi la partie de la Géométrie qui enseigne à mesurer les surfaces & les solides. *V.* SOLIDE, SURFACE & STÉNOMÉTRIE.

TOISÉ, *Archit. civile & milit.*, l'art de calculer les dimenſions des ouvrages d'architecture civile & militaire, c'eſt-à-dire les ſurfaces & les ſolidités de ces ouvrages; ainſi la premiere partie de cet art eſt la multiplication, & la ſeconde les regles qu'il faut ſuivre pour toiſer les différentes parties de l'édifice, ſuivant les figures de ces parties; ce qui doit être rapporté aux articles où l'on donne la maniere de trouver la ſurface & la ſolidité de différens corps, tels que le priſme, la pyramide, *&c.* Il eſt vrai qu'il y a un cas particulier, c'eſt le *toiſé* de la charpente qui a une meſure particuliere. Cette meſure eſt la ſolive contenant trois piés cubes de bois, de ſorte que ſi l'on a une piece de bois dont la longueur ſoit de 6 piés, la largeur de 12 pouces, & l'épaiſſeur de 6 pouces, cette piece compoſera une ſolive, parce qu'elle vaut 32 piés cubes. Mais comme la toiſe cube vaut 216 piés cubes, & que 216 diviſé par 3 donne 72, il ſuit que la ſolive eſt la ſoixante-douzieme partie d'une toiſe cube; ce qui pour le reſte du *toiſé* de la charpente, devient une ſimple multiplication. Sur quoi on peut conſulter, pour ſe conduire, le cours de mathématiques de M. Bélidor, & la géométrie pratique de M. Clermont.

Toiſé ſignifie donc le dénombrement par écrit des toiſes de chaque ſorte d'ouvrages qui entrent dans la conſtruction d'un bâtiment, lequel ſe fait pour juger de la dépenſe, ou pour eſtimer & régler l'eſprit & les quantités de ces mêmes ouvrages. (*D. J.*)

TOISÉ *des baſſins, Hydraul.*, c'eſt meſurer ce que contient d'eau un baſſin, une piece d'eau, un réſervoir.

On doit être prévenu qu'il y a trois ſortes de toiſes, la toiſe courante, la toiſe quarrée, & la toiſe cube.

La toiſe courante eſt une longueur qui contient 6 piés de roi courans.

La toiſe quarrée eſt de 36 piés, c'eſt-à-dire en multipliant 6 par 6, dont le produit eſt 36 piés quarrés.

La toiſe cube eſt la multiplication de la ſuperficie de la toiſe quarrée, contenant 36 piés quarrés, par la hauteur 6, ce qui donne 216 piés cubes.

Il réſulte de toutes ces meſures qu'il y a trois ſortes de *toiſés*, le courant, le *toiſé* quarré, & le *toiſé* cube.

Le *toiſé* courant eſt la meſure de la longueur ſeulement, ou de la largeur d'une figure quelconque.

Le *toiſé* quarré eſt la multiplication de la longueur d'une piece par ſa largeur, on doit auparavant diſtinguer quelles ſont les figures de leurs ſuperficies; ſi ces pieces ſont rectangulaires, on multipliera la longueur par la largeur; ſi on les trouve triangulaires, on multipliera la perpendiculaire par la baſe dont on ne prendra que la moitié: ſi elles ont une figure telle qu'un trapèſe, on multipliera la perpendiculaire par la moyenne arithmétique qui eſt égale à la moitié de la ſomme des deux côtés oppoſés & paralleles; ſi elle eſt circulaire, on la meſurera ſuivant le rapport de 14 à 11 en quarrant ſon diametre; & par une regle de trois, on trouvera la ſuperficie; c'eſt ce qui ſe pratique dans le *toiſé* ordinaire; l'on réduit toutes ſortes de ſuperficies en triangles, trapèſes, parallélogrammes & autres figures.

Le *toiſé* cube eſt la multiplication de la ſuperficie d'une figure, par ſa hauteur ou profondeur. La figure ſuivante (*fig.* 1.), en donne la pratique. Soit le réſervoir *A* de 12 toiſes de long, ſur 9 de large; multipliez 12 par 9, vous aurez au produit 108 toiſes quarrées pour la ſuperficie de ce réſervoir; pour en avoir le *toiſé* cube, on multipliera ſa profondeur, qu'on ſuppoſe être de 4 piés, par les 108 toiſes de ſa ſuperficie. On prépare ainſi ce calcul, & l'on dit: 4 piés ſont les deux tiers de la toiſe; vous prenez le tiers de 108, qui eſt 36, vous le prenez deux fois à cauſe des 4 piés, ce qui fait 72 toiſes cubes pour le réſervoir *A*. S'il y avoit eu une toiſe de profondeur, il y auroit eu 108 toiſes cubes, car l'unité ne change rien.

Pour ſavoir combien de muids d'eau contient le réſervoir *A*, on dira; ſi une toiſe cube donne 27 muids d'eau, ce que l'expérience a fait connoître, combien 72 toiſes cubes, contenu du réſervoir *A*, donneront-elles de muids? Il n'y a qu'à multiplier les 72 toiſes cubes par le nombre 27, contenu des muids d'eau d'une toiſe cube, & ces 72 multipliés par 27, vous donneront 1944 muids d'eau que contient le réſervoir *A*.

On remarquera que dans tous les *toiſés* cubes, où il ſe trouve des ſous-eſpeces,

on les prend comme parties aliquotes de la toise, sans s'embarrasser si elle est courante, quarrée, ou cube ; mais dans le résultat du *toisé* cela est différent, puisque dans un *toisé* quarré un pié courant, sur une toise de haut, vaut 6 piés quarrés ; un pouce courant, sur une toise de haut, vaut 72 pouces quarrés : dans un *toisé* cube un pié courant, sur une toise quarrée, vaut 36 piés cubes ; un pouce courant, sur une toise quarrée, vaut 3 piés cubes, ou 5184 pouces cubes.

Fig. 2. Si le baſſin eſt rond, tel que celui *B*, de 12 toiſes de diametre, vous quarrerez ce diametre par lui-même, c'eſt-à-dire 11 par 11, qui ſera 144 toiſes quarrées, & ſuivant le rapport de 14 à 11 ; pour en avoir la ſuperficie, on multipliera 144 par 11, & le produit 1584, diviſé par 14, donnera au quotient 113 toiſes quarrées, & un $\frac{1}{7}$ de toiſe, pour la ſuperficie totale de ce baſſin. Comme il a trois piés de profondeur, on multipliera les 113 toiſes quarrées & un $\frac{1}{7}$ qu'on peut évaluer à un pié, par 3 piés qui ſont moitié de la toiſe, ce qui vous donnera 56 toiſes cubes, 3 piés & $\frac{1}{2}$ courant, ſur toiſe, qui multipliés par 27 muids, vous donneront pour le contenu total du baſſin, 1527 muids, 6 piés cubes d'eau, valant 216 pintes ; en tout 1527 muids d'eau, 216 pintes meſure de Paris.

Fig. 3. Si le baſſin étoit ovale, tel que celui *C*, dont le grand diametre eſt ſuppoſé de 30 toiſes, & le petit de 20 toiſes multipliées l'un par l'autre, ce qui produit 600 toiſes quarrées : multipliez enſuite comme au cercle 600, par 11, & diviſez le produit 6600 par 14, ce qui vous donnera 471 toiſes quarrées $\frac{1}{2}$ pour la ſuperficie. Ce baſſin a un pié $\frac{1}{2}$ de profondeur ; multipliez 471 toiſes $\frac{1}{2}$ par un pié $\frac{1}{2}$, comme un pié eſt le ſixieme d'une toiſe, prenez le ſixieme de 471 $\frac{1}{2}$, qui eſt de 78 toiſes 3 piés 6 pouces ; pour les 6 pouces reſtans, qui ſont la moitié d'un pié, il faut prendre la moitié de 78 toiſes 3 piés 6 pouces, ce qui donne 39 toiſes un pié 9 pouces, & en tout 117 toiſes cubes 5 piés & 3 pouces, qui, multipliés par 27, vous donneront 4182 muids & 5 piés cubes d'eau, valant un demi-muid & 36 pintes pour le contenu du baſſin ovale *C*.

Fig. 4. Soit le canal *D* cintré dans ſes extrémités, long de 30 toiſes & large de 8 toiſes, toiſez-en le parallélogramme qui eſt de 24 toiſes de long, ſur 8 toiſes de large : multipliez cette longueur par la largeur, ce qui vous produira en toiſes 192 toiſes quarrées. Les deux demi-cercles parfaits de 6 toiſes de diametre chacun, étant joints enſemble, font un cercle de 36 toiſes quarrées, qui ſuivant la proportion de 14 à 11, donneront pour la ſuperficie des deux demi-cercles 28 toiſes $\frac{2}{7}$, qu'on peut évaluer à un tiers de toiſe quarrée. Cette ſomme jointe à 192 toiſes donnera pour ſuperficie totale 220 toiſes quarrées & un $\frac{1}{3}$. Pour avoir le *toiſé* cube du canal qui a 3 piés de profondeur, on dira : ſi ce canal avoit eu une toiſe, elle auroit donné 220 toiſes cubes & un tiers, comme il n'a que 3 piés moitié de la toiſe, on prendra la moitié de cette ſomme qui eſt 110 toiſes cubes & un $\frac{1}{6}$: cette ſomme multipliée par 27, produira 2974 muids $\frac{1}{2}$ d'eau, pour le contenu de ce canal.

Fig. 5. Si le baſſin eſt octogone, comme *E*, on meſurera un des huit pans de l'octogone, afin de partager la figure en huit triangles ; ce pan eſt ici de 21 piés 6 pouces, & la perpendiculaire que l'on prendra au cordeau eſt de 4 toiſes 1 pié ; multipliez ces 21 piés 6 pouces par la perpendiculaire 4 toiſes 1 pié, vous aurez pour produit 14 toiſes quarrées 5 piés 7 pouces, dont vous ne prendrez que la moitié, ainſi qu'il ſe pratique dans la meſure des triangles ; cette moitié ſera de 7 toiſes quarrées 2 piés 9 pouces, qui multipliées par 8 nombres des triangles de l'octogone, donnera pour la ſuperficie entiere du baſſin, 59 toiſes quarrées & 4 piés. Ce baſſin a deux piés de profondeur, qui font le tiers de la toiſe ; ainſi on prendra le tiers de 59 toiſes 4 piés, ce qui donnera 19 toiſes cubes 5 piés 4 pouces, qu'on multipliera par 27, pour avoir 537 muids d'eau que contient ce baſſin.

Il peut encore ſurvenir des difficultés dans la meſure des pieces d'eau d'une forme ſinguliere ou irréguliere, ou dont les cintres n'étant pas parfaits, ſont des ſegmens de cercle ; la réſolution de ces difficultés ſeroit ici trop longue, & paroît paſſer même la portée ordinaire d'un dictionnaire. *Conſultez* le traité d'Hydraulique, qui fait la quatrieme partie du livre de la *théorie & pratique du jardinage*, *page* 436. *& ſuiv.* (*K*)

TOISÉ. Il n'eſt pas queſtion ici de don-

ner la maniere de toiſer un champ, un jardin, ce qui regarde la maniere de lever les plans, l'arpentage, la longimétrie & planimétrie, auxquels on renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de pouvoir meſurer le contenu d'un quarré de potager, de parterre, de bois, de boulingrin, ou en avoir la figure & le plan.

Pour les tracer & planter à neuf, il ne faut prendre que la longueur de la piece, ſuppoſée de 30 toiſes ſur 20 de large, multiplier 30 par 20, ce qui donne 600 toiſes quarrées pour ſuperficie de votre piece; ſi vous en voulez avoir le plan, partagez la piece par une diagonale d'un angle à l'autre, en vous alignant par des jalons pour aller plus droit; meſurez cette diagonale, & les 4 murs aux côtés de la piece, rapportant ſur le papier toutes ces meſures, ſuivant une échelle, vous aurez une figure ſemblable, & qui aura autant de biais qu'il s'en peut trouver ſur le terrein.

TOISER, v. act. *Archit.*, c'eſt meſurer un ouvrage avec la toiſe pour en prendre les dimenſions, ou pour en faire l'eſtimation. Et *retoiſer*, c'eſt *toiſer* de nouveau, quand les experts ne ſont pas convenus du toiſé.

Toiſer à toiſe bout avant, c'eſt *toiſer* les ouvrages ſans retour ni demi-face, & les murs tant plein que vide, le tout quarrément, ſans avoir égard aux ſaillies, qui doivent néanmoins être proportionnées au lieu qu'elles décorent.

Toiſer aux us & coutumes, c'eſt meſurer tant plein que vide, en y comprenant les ſaillies; en ſorte que la moindre moulure porte demi-pié, & toute moulure couronnée un pié, lorſque la pierre eſt piquée, & qu'il y a un enduit, *&c.*

Toiſer la couverture, c'eſt meſurer la ſuperficie d'une couverture, ſans avoir égard aux ouvertures ni aux croupes, & en évaluant les lucarnes, yeux de bœuf, areſtieres, égoûts, faîtes, *&c.* en toiſes ou piés, ſuivant l'uſage.

Toiſer la taille de pierre, c'eſt réduire la taille de toutes les façons d'une pierre aux paremens ſeulement, meſurés à un pié de hauteur ſur ſix piés courans par toiſe. Lorſque ce ſont des moulures, chaque membre couronné de ſon filet eſt compté pour un pié de toiſe, dont les ſix font la toiſe, c'eſt-à-dire que ſix membres couronnés ſur une toiſe de long, qui ne ſont comptés que pour une toiſe à l'entrepreneur, ſont comptés pour ſix toiſes au tailleur de pierre qui travaille à ſa tâche.

Toiſer le bois, c'eſt réduire & évaluer les pieces de bois de pluſieurs groſſeurs, à la quantité de trois piés cubes, ou de douze piés de long ſur ſix pouces de gros, réglée pour une piece.

Toiſer le pavé, c'eſt meſurer à la toiſe quarrée ſuperficielle, ſans aucun retour. Le prix eſt différent ſelon l'ouvrage. Les ouvrages de fortification ſe *toiſent* à la toiſe cube dont 216 piés font la toiſe. (*D. J.*)

TOISEUR, *Fortif.* Les fonctions d'un *toiſeur* ſont de meſurer le travail toutes les ſemaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur eſt dû; il donne une copie du toiſé à l'entrepreneur & à un ingénieur en chef; & à la fin de l'année il fait un état général dont il donne copie à l'entrepreneur & à l'ingénieur en chef, qui l'envoie au ſurintendant des fortifications, qui le renvoie, après l'avoir examiné, à l'intendant, pour faire payer par le tréſorier le reſte. (*D. J.*)

TOISEUR *de plâtre*, ſ. m. *Officier de police*, officier de la ville de Paris qui eſt chargé de meſurer cette marchandiſe, lorſqu'elle arrive au port au plâtre de cette ville. (*D. J.*)

TOISON, ſ. m. *Gram. Econ. ruſtiq.*, la peau de la brebis chargée de ſa laine, & plus ſouvent la laine ſéparée de la peau.

TOISON D'OR, *Mythol.* Les enfans ſavent la fable de la conquête de la *toiſon d'or*, qui donna lieu au voyage des Argonautes; mais les gens de lettres en cherchent encore l'explication.

Diodore de Sicile croyoit que c'étoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-ſoigneuſement à cauſe qu'un oracle avoit prédit que le roi ſeroit tué par celui qui l'enleveroit.

Strabon & Juſtin penſoient que la fable de cette *toiſon* étoit fondée ſur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient ſur un ſable d'or qu'on ramaſſoit avec des peaux de mouton, ce qui ſe pratique encore aujourd'hui vers le fort Louis, où la poudre d'or ſe recueille avec de ſemblables *toiſons*, leſquelles quand elles en ſont bien remplies, peuvent

être regardées comme des *toisons d'or*.

Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands Grecs pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction.

Ajoutez que comme les Colcques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuses; ce fut peut-être là le motif du voyage des Argonautes.

Paléphate a imaginé, on ne sait sur quel fondement, que sous l'emblême de la *toison d'or*, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Pelops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec lui dans la Colchide.

Enfin Suidas le lexicograghe a songé que cette *toison* étoit un livre en parchemin qui contenoit le secret de faire de l'or, objet de la cupidité non-seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion que Tollius a voulu faire revivre, est embrassée par les alchymistes.

Mais Bochart qui connoissoit le génie des langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens le dénouement de la plupart de ces fictions; & comme il nous semble que personne n'a mieux réussi que lui dans l'explication de cette fable, ce sont des idées conjecturales que l'on va proposer.

Médée que Jason avoit promis d'épouser & d'emmener dans la Grece, sollicitée encore par Calciope sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfans en proie à l'avarice d'un roi cruel, aida son amant à voler les trésors de son pere, soit en lui donnant une fausse clé ou de quelqu'autre maniere, & s'embarqua avec lui. Cette histoire étoit écrite en phénicien, que les poëtes qui sont venus long-temps après, n'entendoient que très-imparfaitement; & les mots équivoques de cette langue donnerent lieu aux fables qu'on en a racontées. En effet, dans cette langue le mot syrien *gaza* signifie également *un trésor* ou *une toison*; *sam* qui veut dire *une muraille*, désigne aussi *un taureau*; & on exprime dans cette langue de l'airain, du fer & un dragon par le mot *nachas*; ainsi au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le roi de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faisoit garder soigneusement, on a dit que pour enlever une *toison d'or*, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, *&c.*

L'amour de Médée pour Jason, ce grand ressort qu'Œlien croit avoir été inventé par Eurypide dans sa tragédie de Médée, faite à la priere des Corinthiens, n'a rien d'extraordinaire; & cette princesse qui abandonna son pere & sa patrie pour suivre Jason, montre assez par sa conduite qu'elle en étoit amoureuse, sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue qui fut l'ouvrage de Calciope. Cette femme pour venger la mort de son mari, & sauver ses enfans qu'Aëtés avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyés, favorisa de tout son pouvoir la passion que sa sœur avoit conçue pour Jason. On peut ajouter que les quatre jeunes princes que Jason avoit ramenés, & qui se voyoient exposés à la fureur de leur grand-pere, si les Grecs étoient vaincus, les secoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique assez heureusement la circonstance de ces hommes armés qui sortirent de terre & s'entretuerent. Il devoit y avoir, selon lui, dans cette histoire une phrase composée à-peu-près des mots qui signifient: *Jason assembla une armée de soldats armés de picques d'airain prêts à combattre*, qu'on expliqua ainsi à l'aide des mots équivoques: *il vit naître des dents de serpent une armée de soldats armés cinq à cinq*, qui étoit la maniere ancienne, sur-tout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes.

Il est permis de conjecturer que Jason, outre ses compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia être sorties de terre, parce qu'elles étoient sujettes du roi de Colchide, & elles périrent toutes dans le combat qui fut donné, apparemment entre les Grecs & les Colcques; car tout ce mystere poétique peut s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtès. Cette explication semble préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la *toison d'or* se nommoit *Draco*, & que les troupes qui le servoient, étoient venues de la Chersonnèse taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables qu'on avoit débitées. (*D. J.*)

TOISON, *ordre de la*, *Hiſt. des ordres*, ordre que confere le roi d'Eſpagne comme duc de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épouſé à Bruges en troiſiemes noces Eliſabeth de Portugal, inſtitua l'*ordre de la toiſon* en l'honneur d'une de ſes maitreſſes. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit paſſer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faiſoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ces Etats. La France dut à ce prince ſa paix & ſa grandeur.

Louis XI. qui ne lui reſſembla point, eut d'abord intention de ſe rendre chef de *l'ordre de la toiſon*, & de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal. Cet ordre a cependant continué de ſe ſoutenir juſqu'à ce jour, & ſe ſeroit ſoutenu bien davantage, ſi le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoiqu'il en ſoit, il a fourni la matiere de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

TOIT, ſ. m. *Archit.*, c'eſt la charpenterie en pente & la garniture d'ardoiſes ou de tuiles qui couvrent une maiſon. En Orient & en Italie la plûpart des *toits* ſont en plate-forme. En France & autres pays de l'Occident, on donne aux *toits* différentes figures; on les fait en pointe, en dos-d'âne, en croupe, en pavillon. Nous avons auſſi des *toits* à la manſarde, ainſi nommés de Manſard qui en a été l'inventeur; ce ſont des *toits* coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation & ménage plus de logement; mais comme en architecture le *toit* d'une maiſon s'appelle auſſi le *comble* ou la *couverture d'une maiſon*, *voyez* COMBLE & COUVERTURE. (*D. J.*)

TOIT, *terme de jeu de paume*, c'eſt la couverture d'une galerie qui y regne de deux ou trois côtés, ſur laquelle ſe fait le ſervice de la balle. On diſtingue au jeu de pomme trois ſortes de *toits*, le *toit* de la galerie, le *toit* de la grille & le *toit* du dedans. (*D. J.*)

TO-KEN *ou* SATSUKI, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot.*, c'eſt un cytiſe du Japon, dont on diſtingue plus de cent eſpeces différentes. Il porte des lys, & ne fleurit qu'en automne. Ses fleurs ſont rares, croiſſent une à une, & ne ſe reſſemblent point. Les unes ſont d'un bel incarnat, d'autres d'un écarlate un peu détrempé, d'autres blanches & doubles, d'autres d'un bel écarlate, d'autres couleur de pourpre tirant ſur le blanc.

TOKKIVARI, ſ. m. *Hiſt. mod.*, eſpece d'armoire à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonois, dans laquelle ils ont ſoin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laiſſent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKKO, *Hiſt. mod.*, c'eſt le nom que les Japonnois donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pié de haut ſur deux de large; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-deſſous; c'eſt-là que l'on fait aſſeoir les perſonnes à qui l'on veut faire honneur.

TOL, ſ. m. *Poids*; c'eſt le plus petit poids & la plus petite meſure dont on ſe ſerve ſur la côte de Coromandel. Il faut vingt-quatre *tols* pour le céer. (*D. J.*)

TOLA, LA, *Géogr. mod.*, riviere de la grande Tartarie, dans le pays des Mongales orientaux; elle vient de l'orient ſe jetter dans la riviere d'Orchon, à environ deux cens cinquante werſtes au ſud-eſt de la ville de Sélirigiskoy. (*D. J.*)

TOLBIACUM, *Géog. anc.*, ville de la Gaule belgique, aux confins du territoire de Cologne, ſelon Tacite, *Hiſt. l. IV.* Le nom moderne eſt *Zulpich*. (*D. J.*)

TOLBOOTH, ſ. m. *Comm.*, eſt le nom de la principale priſon d'Edimbourg en Ecoſſe, & l'endroit où, en d'autres villes de la Grande-Bretagne, on peſe les marchandiſes, pour régler en conſéquence les droits d'entrée & de ſortie, comme ce qu'on appelle en France la *douane*.

TOLE, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot.*, ſubſtance végétale dont les habitans des Antilles ſe ſervent au défaut d'amadou pour ſe procurer du feu; cette ſubſtance provient d'une grande & belle plante nommée *karatas*, que les botaniſtes rangent au nom-

bre des aloës ; les feuilles de cette plante naissent directement de la racine ; elles sont longues, étroites par rapport à leur longueur, fermes, pliées en gouttieres, terminées en pointe aiguë, & disposées en rond à-peu près comme celles de l'ananas, formant une grosse touffe du milieu de laquelle s'éleve un jet de plus de douze piés de hauteur, rond, droit comme une fleche, & terminé par une gerbe chargée de boutons qui s'épanouissent en fleurs à cinq pointes ; ce jet seche en peu de temps & se renverse de lui-même ; toute sa substance se trouve alors aussi légere que du liege, ayant quelque rapport à l'agaric, mais un peu plus ligneuse ; dans cet état on la coupe par tronçons, on la fait noircir au feu & on l'enferme dans des petites calebasses pour s'en servir au besoin, en employant la pierre & le briquet.

TOLE, s. f. *Serrur.*, fer mince ou en feuille, qui sert à faire les cloisons des moyennes serrures, les platines des verroux & targettes, & les ornemens de relief-amboutis, c'est à-dire, ciselés en coquille. On fait aussi des ornemens de *tole* évidée ou découpée à jour. Il y a de ces ornemens aux clôtures des chapelles de l'église des PP. Minimes à Paris. (*D. J.*)

TOLEDE, *Géogr. mod.*, ville d'Espagne, aujourd'hui capitale de la nouvelle Castille, sur le bord du Tage, qui l'environne des deux côtés, à 16 lieues au midi de Madrid, & à 45 au nord-est de Mérida.

La situation de *Tolede* sur une montagne assez rude, rend cette ville inégale, de sorte qu'il faut presque toujours monter ou descendre ; les rues sont étroites, mais les places où l'on tient des marchés sont fort étendues. Le château royal, que l'on appelle *Alcaçar*, d'un mot retenu des Maures, est un beau & vaste bâtiment antique. L'église cathédrale est l'une des plus riches de toute l'Espagne. Le sagrario ou la principale chapelle, est un trésor en ouvrage d'or & d'argent ; la custode ou le tabernacle qui sert à porter le Saint-sacrement à la Fête-Dieu, est si pesant qu'il ne faut pas moins de trente hommes pour le porter.

Si cette église est superbement ornée, elle n'est pas moins bien rentée ; son archevêque est primat du royaume, conseiller d'état, grand chancelier de Castille, & jouissant du privilege de parler le premier après le roi ; il possede dix-sept villes, & son revenu est au-moins d'un million de notre monnoie ; les honneurs qu'il reçoit comme archevêque à son entrée dans *Tolede*, sont tels qu'on en rendroit à un monarque.

Le clergé de son église jouit d'environ 400000 écus de rente. Le cardinal Ximenès, qui fut archevêque de *Tolede*, au commencement du seizieme siecle, a singuliérement contribué à l'ornement de cette église, car on prétend que les dépenses qu'il y fit montoient à cinquante mille ducats ; il employa environ cinquante mille écus à la seule impression des missels & des bréviaires mozarabes. *V.* MOZARABE, *office*.

On compte dans *Tolede* dix-sept places publiques, vingt-sept paroisses, trente-huit maisons religieuses, & plusieurs hôpitaux. Il s'y est tenu divers conciles. Son université fondée en 1475, a été fort enrichie par le cardinal Ximenès. La ville est forte d'assiette, & fait un grand commerce de soie & de laine ; mais ce commerce fleuriroit bien davantage, pour peu qu'on voulût travailler à rendre le Tage navigable, afin que les bateaux arrivassent au pié de la ville.

L'air y est très-pur, mais ses environs sont secs & stériles. On nous a conservé l'inscription suivante tirée des restes d'un ancien amphithéâtre découvert hors de la ville ; cette inscription faite à l'honneur de l'empereur Philippe porte ces mots : *Imp. Cæs. M. Julio Philippo Pio. Frel. Aug. Partico. Pont. Max. Trib. Pott. P. P. Consuli Toletani Devotiss. Numini Majest. Que Ejus D. D.*

Long. de *Tolede*, suivant de la Hire, 12d. 51. 30′. *latit.* 39d. 46′. & suivant Street, *long.* 18d. 16′. 45″. *lat.* 39d. 54′.

La ville de *Tolede* a été dans l'ancien temps une colonie des Romains, dans laquelle ils tenoient la caisse du trésor. Jules César en fit sa place d'armes ; Auguste y établit la chambre impériale ; Léovigilde, roi des Goths, y choisit sa résidence ; Bamba l'aggrandit & l'entoura de murailles. Les Maures la prirent l'an 714, lorsqu'ils entrerent en Espagne, & le roi Alphonse VI. roi de la vieille Castille, la reprit sur eux à l'instigation du Cid, fils de dom Diegue qui s'étoit tant

distingué contre les Musulmans, & qui offrit au roi Alphonse tous les chevaliers de sa banniere pour le succès de l'entreprise.

Le bruit de ce fameux siege, & la réputation du Cid, appellerent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. Raimond, comte de Toulouse, & deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siege. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, étoit fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. Almamon son pere avoit donné dans *Tolede* un asyle à ce même roi Alphonse, que son frere Sanche persécutoit alors. Ils avoient vécu long-temps ensemble dans une amitié peu commune, & Almamon loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, & par conséquent à craindre, lui avoit fait part de ses trésors; on dit même qu'ils s'étoient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi Alphonse son ingratitude envers son bienfaiteur, & il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de *Tolede*.

Le siege dura une année; enfin *Tolede* capitula en 1085, mais à condition qu'il traiteroit les Musulmans comme il en avoit usé envers les Chrétiens, qu'on leur laisseroit leur religion & leurs loix, promesse qu'on tint d'abord & que le temps fit violer. Toute la Castille neuve se rendit ensuite au Cid, qui en prit possession au nom d'Alphonse; & Madrid, petite place qui devoit être un jour la capitale de l'Espagne, fut pour la premiere fois au pouvoir des Chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans *Tolede*: on leur donna des privileges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi Alphonse fit aussi-tôt une assemblée de prélats, laquelle sans le concours du peuple autrefois nécessaire, élut pour évêque de *Tolede* un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape Grégoire VII. confera la primatie d'Espagne à la priere du roi.

La conquête fut presque toute pour l'Eglise; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avoit jurées aux Maures. La plus grande mosquée devoit rester aux Mahométans. L'archevêque pendant l'absence du roi en fit une église, & excita contre lui une sédition. Alphonse revint à *Tolede*, irrité contre l'indiscrétion du prélat; il appaisa le soulevement en rendant la mosquée aux Arabes; & en menaçant de punir l'archevêque, il engagea les Musulmans à lui demander eux-mêmes la grace du prélat chrétien, & ils furent contens & soumis. Je dois ce détail à M. de Voltaire.

Alphonse VIII. donna à *Tolede*, l'an 1135, les armes qu'elle porte encore aujourd'hui; c'est un empereur assis sur son trône, l'épée à la main droite, & dans la gauche un globe avec la couronne impériale; on voit bien que ce sont-là des armes espagnoles.

Dans la foule d'écrivains dont *Tolede* est la patrie, je ne connois guere depuis la renaissance des lettres, que le rabbin *Abraham Ben Meir*, le jésuite de la *Cerda*, le jurisconsulte *Covarruvias*, & le poëte de la *Vega* qui méritent d'être nommés dans cet ouvrage.

Le fameux rabbin Abraham Ben Meir, appellé communément *Aben-Ezra*, naquit à *Tolede*, selon Bartolocci, & fleurissoit dans le douzieme siecle; c'étoit un homme de génie, & qui pour augmenter ses connoissances, voyagea dans plusieurs pays du monde: il entendoit aussi plusieurs langues, & particuliérement l'arabe. Il cultiva la grammaire, la philosophie, la médecine, & la poésie; mais il se distingua sur-tout en qualité de commentateur de l'Ecriture. Après avoir vu l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grece, & diverses autres contrées, il mourut à Rhodes, dans sa soixante & quinzieme année, l'an de Jesus-Christ 1165, selon M. Simon, & 1174, selon M. Basnage.

Il a mis au jour un grand nombre de livres, entre lesquels on a raison d'estimer ses *Commentaires sur l'Ecriture*, qu'il explique d'une maniere fort littérale & très-judicieuse; on peut seulement lui reprocher d'être quelquefois obscur, par un style trop concis: il n'osoit entiérement rejetter la cabale, quoiqu'il fût très-bien le peu de fonds de cette méthode, qui ne consiste qu'en des jeux d'esprit sur les lettres de l'alphabet hébreu, sur les nombres, & sur les mots qu'on coupe d'une certaine façon, méthode aussi vaine que ridicule, & qui semble avoir passé de l'école des Platoniciens dans cel-

le des Juifs. Aben-Ezra craignit de montrer tout le mépris qu'il en faiſoit, de peur de s'attirer la haine de ſes contemporains, & celle du peuple qui y étoit fort attaché; il ſe contente de dire ſimplement, que cette maniere d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas ſûre; & que s'il falloit avoir égard à la cabale des peres Juifs, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les ſaintes Ecritures aux caprices des hommes.

Ce beau génie examine auſſi quelques autres manieres d'interpréter l'Ecriture. Il y a, dit-il, des auteurs qui s'étendent fort au long ſur chaque mot, & qui font une infinité de digreſſions, employant dans leurs commentaires tout ce qu'ils ſavent d'arts & de ſciences. Il rapporte pour exemple, un certain rabbin, Iſaac, qui avoit compoſé deux volumes ſur le premier chapitre de la Geneſe; il en cite auſſi d'autres, qui, à l'occaſion d'un ſeul mot, ont fait des traités entiers de phyſique, de mathématiques, de cabale, &c. Aben-Ezra déclare que cette méthode n'eſt que le fruit de la vanité; qu'il faut s'attacher ſimplement à l'interprétation des paroles du texte, & que ce qui appartient aux arts & aux ſciences doit être traité dans des livres ſéparés.

Il rejette également la méthode des interprêtes allégoriſtes, parce qu'il eſt difficile qu'en la ſuivant on ne s'éloigne entiérement du ſens littéral: il ne nie point cependant qu'il n'y ait des endroits dans l'Ecriture qui ont un ſens plus ſublime que le littéral, comme lorſqu'il eſt parlé de la *circonciſion du cœur*, mais alors ce ſens plus ſublime eſt littéral, & le véritable ſens.

Aben-Ezra s'eſt donc borné en interprétant l'Ecriture, à rechercher avec ſoin la ſignification propre de chaque mot, & à expliquer les paſſages en conſéquence. Au lieu de ſuivre la route ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le ſens grammatical des auteurs ſacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les chrétiens même le préferent à la plupart de leurs interprêtes.

Au reſte, c'eſt lui qui a montré le chemin aux critiques qui ſoutiennent aujourd'hui que le peuple d'Iſraël ne paſſa point au-travers de la mer Rouge, mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit baſſe, afin d'engager Pharaon à le ſuivre, & que ce prince fut ſubmergé par le montant.

Cerda (Jean-Louis de la), entra dans la ſociété des jéſuites en 1574. Il a publié des *adverſaria ſacra*, des commentaires ſur une partie des livres de Tertullien, & en particulier ſur le traité *de pallio*, du même pere de l'Egliſe. Enfin, il a écrit trois volumes *in-fol.* de commentaires ſur Virgile, imprimés à Paris en 1624, en 1630, & en 1641. Les ouvrages de ce jéſuite n'ont pas fait fortune; ils ſont également longs & ennuyeux, parce qu'il explique les choſes les plus claires pour étaler ſon érudition, & parce que d'ailleurs il s'écarte ſans ceſſe de ſon ſujet.

Covarruvias (Diego) l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle dans le droit civil & canon, naquit en 1512. Il joignit à la ſcience du droit la connoiſſance des belles-lettres, des langues & de la théologie. Philippe II le nomma évêque de Ciudad-Rodrigo, & il aſſiſta en cette qualité au concile de Trente. A ſon retour il fut fait évêque de Ségovie, en 1564, préſident du conſeil de Caſtille en 1572, & cinq ans après évêque de Cuença; mais il mourut à Madrid en 1577, à 66 ans, avant que d'avoir pris poſſeſſion de ce dernier évêché. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in-folio*; on en fait grand cas, & on les réimprime toujours à Lyon & à Geneve; on eſtime ſurtout celui qui a pour titre, *variarum reſolutionum libri tres:* Covarruvias eſt non-ſeulement un juriſconſulte de grand jugement, mais il paſſe encore pour le plus ſubtil interprête du droit que l'Eſpagne ait produit.

Garcias-Laſſo de la Vega, un des célebres poëtes Eſpagnols, étoit de grande naiſſance, & fut élevé auprès de l'empereur Charles-Quint. Il ſuivit ce prince en Allemagne, en Afrique, & en Provence: il commandoit un bataillon dans cette derniere expédition, où il fut bleſſé; on le tranſporta à Nice, & l'empereur qui le conſidéroit lui fit donner tous les ſoins poſſibles; mais il mourut de ſes bleſſures vingt jours après, en 1536, à la fleur de ſon âge, à 36 ans.

Ses poéſies ont été ſouvent réimprimées avec des notes de divers auteurs; il

ne faut pas s'en étonner. Garcias eſt un de ceux à qui la poéſie eſpagnole a le plus d'obligation, non-ſeulement parce qu'il l'a fait ſortir de ſes premieres bornes, mais encore pour lui avoir procuré diverſes beautés empruntées des étrangers : il étoit le premier des poëtes eſpagnols de ſon temps, & il réuſſiſſoit même aſſez bien en vers latins.

Il employa l'art à cultiver le naturel qu'il avoit pour la poéſie ; il s'appliqua à la lecture des meilleurs d'entre les poëtes latins & italiens, & il ſe forma ſur leur modele. Ayant remarqué que Jean Boſcan avoit réuſſi à faire paſſer la meſure & la rime des Italiens dans les vers eſpagnols, il abandonna cette ſorte de poéſie qu'on appelle *ancienne*, & qui eſt propre à la nation eſpagnole, pour embraſſer la nouvelle, qui eſt imitée des Italiens : il quitta donc les complets & les rondelets (*complat y redondillas*), qui répondent à nos ſtances françoiſes, ſans vouloir même retenir les vers de douze ſyllabes, ou d'onze, quand l'accent eſt ſur la derniere du vers.

Il renonça même aux villanelles, qui répondent aux ballades, aux romances, aux ſéguedilles, & aux gloſes, pour faire des hendécaſyllabes, à l'italienne, qui conſiſtent en des octaves, des rimes tierces, des ſonnets, des chanſons & des vers libres. Il réuſſit en toutes ces ſortes de rimes nouvelles, mais particuliérement en rimes tierces, qui ſont 1°. des ſtances de trois vers, dont le premier rime au troiſieme, le ſecond au premier de la ſtance ſuivante, & ainſi juſqu'à la fin, où on ajoute un vers de plus dans la derniere ſtance, pour ſervir de derniere rime ; 2°. des ſtances dont le premier vers eſt libre, & les deux autres riment enſemble.

Cette nouvelle forme de poéſie fut trouvée ſi biſarre, que quelques-uns tâcherent de la ruiner, & de rétablir l'ancienne, comme étant propre à l'Eſpagne : c'eſt ce qu'entreprit de faire Chriſtophe de Caſtillejo ; mais ni lui ni les autres ne purent empêcher qu'elle n'eût le deſſus, à la gloire de Garcias.

Ses ouvrages ſont d'ailleurs animés de feu poétique & de nobleſſe, c'eſt le jugement qu'en portent MM. de Port-Royal dans leur nouvelle méthode eſpagnole. Paul Jove prétend même que les odes de Garcias ont la douceur de celles d'Horace.

Sanchez de Las-Brozas, ſavant grammairien Eſpagnol, a fait des commentaires ſur toutes les œuvres de Garcias, & il a eu ſoin d'y remarquer les endroits imités des anciens, & d'en relever les beautés par des obſervations aſſez curieuſes.

Il eſt bon de ne pas confondre le poëte de *Tolede* avec Lopès de Vega, autrement nommé *Lopès-Felix de-Vega-Carpio*, autre poëte Eſpagnol, chevalier de Malte, né à Madrid en 1562, & mort en 1635. Il porta les armes avec quelque réputation, & cultiva la poéſie avec une fécondité ſans exemple, car ſes comédies compoſent vingt-cinq volumes, dont chacun contient douze pieces de théâtre. Quoiqu'elles ſoient généralement fort médiocres & peu travaillées, on a fait des recueils d'éloges à la gloire de l'auteur, & c'eſt à ſa mémoire qu'un de ſes confreres a conſacré cette jolie épigramme.

El aploſo en que jamas
Tè podra baſtar la fama
La mas del mundo te llama,
Y aun te queda a deber mas,
A los ſiglos que daras
Por dud a y deſconfianza,
Por caſtrumbre à la alabanza,
A la invidia par officio,
A dolor por exercizio,
Por termino a la eſperanza.

Enfin il faut encore diſtinguer notre poëte de *Tolede* d'un autre auteur aſſez célebre, qui porte le même nom, Garcias-Laſſo-de-la-Vega, né à Cuſco dans l'Amérique, & qui a donné en eſpagnol l'hiſtoire de la Floride, & celle du Pérou & des Incas, qu'on a traduites en françois.

Salmeron (Alphonſe), jéſuite, naquit à *Tolede* en 1516, & mourut à Naples en 1595, à 69 ans. Il fit connoiſſance à Paris avec ſaint Ignace de Loyola, devint ſon ami, ſon compagnon, & un des neuf qui ſe préſenterent avec lui au pape Paul III, en 1540. Il voyagea enſuite en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-Bas, & en Irlande. Il compoſa des ouvrages d'un mérite aſſez médiocre ; il prit ſoin cependant de ne pas établir trop ouvertement la prétention de l'empire du pape ſur le temporel des rois, en ne conſidérant cette puiſſance du pape que comme indirecte ; mais cette opinion eſt auſſi pernicieuſe à l'Egliſe & à l'Etat, auſſi capable de remplir la république de ſéditions

& de troubles, que la chimere d'une autorité directe du pontife de Rome, sur l'autorité temporelle & indubitable des rois.

Je ne dois pas oublier, dans l'article de *Tolede*, une des illustres & savantes dames du seizieme siecle, *Sigée* (Louise), connue sous le nom d'*Aloisia Sigæa*. Son pere lui apprit la philosophie & les langues. On dit que c'est lui qui introduisit l'amour pour les lettres à la cour de Portugal, où il mena son aimable fille, qu'on mit auprès de l'infante Marie, qui cultivoit les sciences dans le célibat. Louise Sigée épousa Alphonse Cueva de Burgos, & mourut en 1560.

On a d'elle un poëme latin intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Estramadoure, au pié de laquelle est un rocher, où on dit qu'on a vu de temps en temps des tritons jouant de leur cornet: on lui attribue encore des épîtres & diverses pieces en vers; mais tout le monde sait que ce livre infame, *de arcanis amoris & Veneris*, qui porte son nom, n'est point de cette dame, & qu'il est d'un moderne, qui a souillé sa plume à écrire les impuretés grossieres & honteuses dont ce livre est rempli. (*D. J.*)

TOLEN, *Géogr. mod.*, île des Pays-Bas, dans la province de Zélande, près de la côte du Brabant dont elle n'est séparée que par un canal. Sa capitale qui est située sur ce canal, porte aussi le nom de Tolen; c'est une ancienne ville qui a le troisieme rang entre celle de Zélande & va après Middelbourg & Ziriczée. *Long.* 21, 40; *lat.* 51, 34. (*D. J.*)

TOLENTINO, *Géog. mod.*, ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, sur la gauche de Chiento, à six milles de San Severino, à dix de Macerata, & quinze de Camérino. Elle avoit dès le cinquieme siecle un évêché, qui fut uni à celui de Macerata en 1586. *Long.* 31, 4; *lat.* 43. 12.

Philelphe (François), un des plus célebres écrivains du quinzieme siecle, naquit dans cette ville en 1398, & mourut à Milan en 1481, ayant 83 ans presque accomplis. Il professa dans les plus illustres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire, à Venise, à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, *&c.* Il étoit grammairien, poëte, orateur & philosophe. On a de lui des harangues, des lettres, des dialogues, des satyres, & un grand nombre d'autres écrits latins en vers & en prose. Voici la liste de quelques-uns de ses principaux ouvrages.

1°. *Appiani Alexandrini historiæ.* Il entreprit cette version, parce qu'il ne pouvoit souffrir, disoit-il, qu'un auteur aussi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaise traduction que Décembrius en avoit donné. 2°. Une traduction de Dion, dont Léonard Arétin fait de grands éloges. Béroalde a publié cette traduction *in*-4°. avec quelques autres opuscules. 3°. *Conviviorum libri duo*, imprimés plusieurs fois, entr'autres à Paris, en 1552, *in*-8°. Item 4°. *Satyræ*, Milan, 1476, *in-folio*; Venise, 1502, *in*-4°. Paris, 1518, *in*-4°. Ces satyres sont au nombre de cent, partagées en dix livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeller *hecatosticha*; elles ont le mérite par rapport aux faits, mais non pas pour la beauté des vers. 5°. *Epistolarum familiarium libri XXXVII*, Venise, 1502, *in-fol.* & Hambourg, 1681; on trouve dans ces lettres des particularités de la vie de l'auteur, & quantité de traits de l'histoire littéraire & politique de ce temps-là. 6°. *Carminum libri V*, Brescia, 1497, *in*-4°. Outre ces ouvrages latins, Philelphe a donné un commentaire italien sur les sonnets de Pétrarque, dont la premiere édition est de Bologne, 1475, *in-folio.*

Il est certain que c'étoit un très-habile homme, quoique vain, mordant, satyrique; mais c'étoit le goût dominant de son siecle, où presque tous les savans n'ont pas été plus modérés que lui. Je pardonnerois moins à Philelphe son inconstance & son inquiétude continuelle. Toujours mécontent de son sort, il chercha sans cesse la tranquillité, qu'il n'étoit pas en lui de se procurer. Sa disposition mal entendue, ce mépris de l'argent dont il se pare à chaque instant, l'obligerent à faire des bassesses, qui répondoit peu à la prétendue noblesse de ses sentiments.

Il est vrai pourtant qu'il étoit généreux, donnoit volontiers d'une main ce qu'il arrachoit de l'autre, & ne pouvoit prendre sur lui l'attention de ménager pour se procurer des ressources dans la nécessité. Il avoit une nombreuse famille, & plusieurs valets; aimoit le faste, & recevoit honorablement ses amis. D'ailleurs

il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres. Au reste, il avoit conservé une santé vigoureuse par la sobriété, aussi n'éprouvoit-il aucune incommodité dans sa plus grande vieillesse. Ses lettres respirent des sentimens, une morale saine, & une érudition aussi variée & aussi étendue que son siecle le comportoit. (*D. J.*)

TOLENUS, *Géog. anc.*, fleuve d'Italie chez les Marses. Orose, *l. V. c. xviij.* cité par Ortélius, dit que ce fut sur le bord de ce fleuve que Rutilius & huit mille Romains qu'il avoit avec lui, furent pris par les Darses. C'est le *Thelonum* dont parle Ovide, *Fastor*, *l. VI. vers.* 565.

. . . . . *Flumenque* Thelonum
Purpureum mistis sanguine fluxit aquis.

Ortélius conjecture que ce fleuve est le même que le *Liris*. (*D. J.*)

TOLÉRANCE, s. f. *Ordre encyclop. Théol. Mor. Polit.* La *tolérance* est en général la vertu de tout être foible, destiné à vivre avec des êtres qui lui ressemblent. L'homme, si grand par son intelligence, est en même temps si borné par ses erreurs & par ses passions, qu'on ne sauroit trop lui inspirer pour les autres, cette *tolérance* & ce support dont il a tant besoin pour lui-même, & sans lesquelles on ne verroit sur la terre que troubles & dissentions. C'est en effet, pour les avoir proscrites, ces douces & conciliantes vertus, que tant de siecles ont fait plus ou moins l'opprobre & le malheur des hommes; & n'espérons pas que sans elles nous rétablissions jamais parmi nous le repos & la prospérité.

On peut compter sans doute plusieurs sources de nos discordes. Nous ne sommes que trop féconds en ce genre; mais comme c'est sur-tout en matiere de sentiment & de religion, que les préjugés destructeurs triomphent avec plus d'empire, & des droits plus spécieux, c'est aussi à les combattre que cet article est destiné. Nous établirons d'abord sur les principes les plus évidens, la justice & la nécessité de la *tolérance*; & nous tracerons d'après ces principes, les devoirs des princes & des souverains. Quel triste emploi cependant, que d'avoir à prouver aux hommes des vérités si claires, si intéressantes, qu'il faut pour les méconnoître, avoir dépouillé sa nature! mais s'il en est jusques dans ce siecle, qui ferment leurs yeux à l'évidence, & leur cœur à l'humanité, garderions-nous dans cet ouvrage un lâche & coupable silence? non; quel qu'en soit le succès, osons du moins réclamer les droits de la justice & de l'humanité, & tentons encore une fois d'arracher au fanatique son poignard, & au superstitieux son bandeau.

J'entre en matiere par une réflexion très-simple, & cependant bien favorable à la *tolérance*, c'est que la raison humaine n'ayant pas une mesure précise & déterminée, ce qui est évident pour l'un est souvent obscur pour l'autre; l'évidence n'étant, comme on sait, qu'une qualité relative, qui peut venir ou du jour sous lequel nous voyons les objets, ou du rapport qu'il y a entr'eux & nos organes, ou de telle autre cause; en sorte que tel degré de lumiere suffisant pour convaincre l'un, est insuffisant pour un autre dont l'esprit est moins vif, ou différemment affecté, d'où il suit que nul n'a droit de donner sa raison pour regle, ni de prétendre asservir personne à ses opinions. Autant vaudroit, en effet, exiger que je regarde avec vos yeux, que de vouloir que je croie sur votre jugement. Il est donc clair que nous avons tous notre maniere de voir & de sentir, qui ne dépend que bien peu de nous. L'éducation, les préjugés, les objets qui nous environnent, & mille causes secretes, influent sur nos jugemens & les modifient à l'infini. Le monde moral est encore plus varié que le physique; & les esprits se ressemblent moins que les corps. Nous avons, il est vrai, des principes communs sur lesquels on s'accorde assez; mais ces premiers principes sont en très-petit nombre, les conséquences qui en découlent deviennent toujours moins claires à mesure qu'elles s'en éloignent; comme ces eaux qui se troublent en s'éloignant de leur source. Dès lors les sentimens se partagent, & sont d'autant plus arbitraires, que chacun y met du sien, & trouve des résultats plus particuliers. La déroute n'est pas d'abord si sensible; mais bientôt, plus on marche, plus on s'égare, plus on se divise; mille chemins conduisent à l'erreur, un seul mene à la vérité: heureux qui sait le reconnoître! Chacun s'en flatte pour son parti, sans pouvoir le persuader aux autres; mais si dans ce conflit d'opinions, il est impossible de terminer nos différends, & de nous accorder sur tant de

points délicats, sachons du moins nous rapprocher & nous unir par les principes universels de la *tolérance* & de l'humanité, puisque nos sentimens nous partagent, & que nous ne pouvons être unanimes. Qu'y a-t-il de plus naturel que de nous supporter mutuellement, & de nous dire à nous-mêmes avec autant de vérité que de justice ? „ Pourquoi celui qui se trompe cesse-„ roit-il de m'être cher ? l'erreur ne „ fut-elle pas toujours le triste apanage „ de l'humanité ? Combien de fois j'ai „ cru voir le vrai, où dans la suite j'ai „ reconnu le faux ? combien j'en ai con-„ damné dont j'ai depuis adopté les idées ? „ Ah, sans doute je n'ai que trop acquis „ le droit de me défier de moi-même, & „ je me garderai de haïr mon frere, par-„ ce qu'il pense autrement que moi ! „

Qui peut donc voir, sans douleur & sans indignation, que la raison même qui devroit nous porter à l'indulgence & à l'humanité, l'insuffisance de nos lumieres & la diversité de nos opinions, soit précisément celle qui nous divise avec plus de fureur ? Nous devenons les accusateurs & les juges de nos semblables ; nous les citons avec arrogance à notre propre tribunal, & nous exerçons sur leurs sentimens l'inquisition la plus odieuse ; & comme si nous étions infaillibles, l'erreur ne peut trouver grace à nos yeux. Cependant quoi de plus pardonnable, lorsqu'elle est involontaire, & qu'elle s'offre à nous sous les apparences de la vérité ? les hommages que nous lui rendons, n'est-ce pas à la vérité même que nous voulons les adresser ? Un prince n'est-il pas honoré de tous les honneurs que nous faisons à celui que nous prenons pour lui-même ? Notre mépris peut-elle affoiblir notre mérite à ses yeux, puisqu'il voit en nous le même dessein, la même droiture que dans ceux, qui mieux instruits, s'adressent à sa personne ? Je ne vois point de raisonnement plus fort contre l'intolérance ; on n'adopte point l'erreur comme erreur ; on peut quelquefois y persévérer à dessein par des motifs intéressés, & c'est alors qu'on est coupable. Mais je ne conçois pas ce qu'on peut reprocher à celui qui se trompe de bonne foi, qui prend le faux pour le vrai, sans qu'on puisse l'accuser de malice ou de négligence ; qui se laisse éblouir par un sophisme, & ne sent pas la force du raisonnement qui le combat. S'il manque de discernement ou de pénétration, ce n'est pas ce dont il s'agit ; on n'est pas coupable pour être borné, & les erreurs de l'esprit ne peuvent nous être imputées qu'autant que notre cœur y a part. Ce qui fait l'essence du crime, c'est l'intention directe d'agir contre ses lumieres, de faire ce qu'on sait être mal, de céder à des passions injustes, & de troubler à dessein les loix de l'ordre qui nous sont connues ; en un mot, toute la moralité de nos actions est dans la conscience, dans le motif qui nous fait agir. Mais, dites-vous, cette vérité est d'une telle évidence, qu'on ne peut s'y soustraire sans s'aveugler volontairement, sans être coupable d'opiniâtreté ou de mauvaise foi ? Eh, qui êtes-vous pour prononcer à cet égard, & pour condamner vos freres ? Pénétrez-vous dans le fond de leur ame ? ses replis sont-ils ouverts à vos yeux ? partagez-vous avec l'Eternel l'attribut incommunicable de scrutateur des cœurs ? quel sujet demande plus d'examen, de prudence & de modération, que celui que vous décidez avec tant de légéreté & d'assurance ? est il donc si facile de marquer avec précision les bornes de la vérité ; de distinguer avec justesse, le point souvent invisible où elle finit, & où l'erreur commence, de déterminer ce que tout homme doit admettre & concevoir, ce qu'il ne peut rejeter sans crime ? Qui peut connoître, encore une fois, la nature intime des esprits, & toutes les modifications dont ils sont susceptibles ? Nous le voyons tous les jours, il n'est point de vérité si claire qui n'éprouve des contradictions ; il n'est point de système auquel on ne puisse opposer des objections, souvent aussi fortes que les raisons qui le défendent. Ce qui est simple & évident pour l'un, paroît faux & incompréhensible à l'autre : ce qui ne vient pas seulement de leurs divers degrés de lumieres, mais encore de la différence même des esprits ; car on observe dans les plus grands génies, la même variété d'opinions, & plus grande assurément entr'eux que dans le vulgaire.

Mais sans nous arrêter à ces généralités, entrons dans quelque détail ; & comme la vérité s'établit mieux quelquefois par son contraire que directement, si nous montrons en peu de mots l'inutilité, l'injustice & les suites funestes de l'intoléran-

ce, nous aurons prouvé la juſtice & la néceſſité de la vertu qui lui eſt oppoſée.

De tous les moyens qu'on emploie pour arriver à quelque but, la violence eſt aſſurément le plus inutile & le moins propre à remplir celui qu'on ſe propoſe : en effet pour atteindre à un but quel qu'il ſoit, il faut au moins s'aſſurer de la nature & de la convenance des moyens que l'on a choiſis ; rien n'eſt plus ſenſible, toute cauſe doit avoir en ſoi un rapport néceſſaire avec l'effet qu'on en attend ; en ſorte qu'on puiſſe voir cet effet dans ſa cauſe, & le ſuccès dans les moyens ; ainſi pour agir ſur des corps, pour les mouvoir, les diriger, on emploiera des forces phyſiques ; mais pour agir ſur des eſprits, pour les fléchir, les déterminer, il en faudra d'un autre genre ; des raiſonnemens, par exemple, des preuves, des motifs ; ce n'eſt point avec des ſyllogiſmes que vous tenterez d'abattre un rempart, ou de ruiner une forteresſe ; & ce n'eſt point avec le fer & le feu que vous détruirez des erreurs, ou redreſſerez de faux jugemens. Quel eſt donc le but des perſécuteurs ? De convertir ceux qu'ils tourmentent ; de changer leurs idées & leurs ſentimens pour leur en inſpirer de contraires ; en un mot, de leur donner une autre conſcience, un autre entendement. Mais quel rapport y a-t-il entre des tortures & des opinions ? Ce qui me paroît clair, évident, me paroîtra-t-il faux dans les ſouffrances ? Une propoſition que je vois comme abſurde & contradictoire, ſera-t-elle claire pour moi ſur un échafaud ? Eſt-ce, encore une fois, avec le fer & le feu que la vérité perce & ſe communique ? Des preuves, des raiſonnemens peuvent me convaincre & me perſuader ; montrez-moi donc ainſi le faux de mes opinions, & j'y renoncerai naturellement & ſans effort ; mais vos tourmens ne feront jamais ce que vos raiſons n'ont pu faire.

Pour rendre ce raiſonnement plus ſenſible, qu'on nous permette d'introduire un de ces infortunés qui, prêt à mourir pour la foi, parle ainſi à ſes perſécuteurs : " Oh ! mes freres, qu'exigez-vous de moi ? comment puis-je vous ſatisfaire ? Eſt-il en mon pouvoir de renoncer à mes ſentimens, à mes opinions, pour m'affecter des vôtres ? de changer, de refondre l'entendement que Dieu m'a donné, de voir par d'autres yeux que les miens, & d'être un autre que moi ? Quand ma bouche exprimeroit cet aveu que vous deſirez, dépendroit-il de moi que mon cœur fût d'accord avec elle, & ce parjure forcé de quel prix ſeroit-il à vos yeux ? Vous-même qui me perſécutez, pourriez-vous jamais vous réſoudre à renier votre croyance ? Ne feriez-vous pas auſſi votre gloire de cette conſtance qui vous irrite & qui vous arme contre moi ? Pourquoi voulez-vous donc me forcer, par une inconſéquence barbare, à mentir contre moi même, & à me rendre coupable d'une lâcheté qui vous feroit horreur ?

Par quel étrange aveuglement renverſez-vous pour moi ſeul toutes les loix divines & humaines ? Vous tourmentez les autres coupables pour tirer d'eux la vérité, & vous me tourmentez pour m'arracher des menſonges ; vous voulez que je vous diſe ce que je ne ſuis pas, & vous ne voulez pas que je vous diſe ce que je ſuis. Si la douleur me faiſoit nier les ſentimens que je profeſſe, vous approuveriez mon déſaveu, quelque ſuſpect qu'il vous dût être ; vous puniſſez ma ſincérité, vous récompenſeriez mon apoſtaſie ; vous me jugez indigne de vous, parce que je ſuis de bonne foi ; n'eſt-ce donc qu'en ceſſant de l'être que je puis mériter ma grace ? Diſciples d'un Maître qui ne prêcha que la vérité, croyez-vous augmenter ſa gloire, en lui donnant pour adorateurs des hypocrites & des parjures ? Si c'eſt le menſonge que j'embraſſe & que je défends, il a pour moi toutes les apparences de la vérité ; Dieu qui connoît mon cœur, voit bien qu'il n'eſt point complice des égaremens de mon eſprit, & que dans mes intentions, c'eſt la vérité que j'honore, même en combattant contr'elle.

Eh ! quel autre intérêt, quel autre motif pourroit m'animer ? Si je m'expoſe à tout ſouffrir, à perdre tout ce que j'ai de plus cher pour ſuivre des ſentimens dont l'erreur m'eſt connue, je ne ſuis qu'un inſenſé, un furieux, plus digne de votre pitié que de votre haine ; mais ſi je m'expoſe à tout ſouffrir, ſi je brave les tourmens & la mort pour conſerver ce qui m'eſt plus précieux que la vie, les droits de ma conſcience & de ma liberté, que voyez vous dans ma perſévérance qui mérite votre indignation ? Mes ſentimens, dites-vous, ſont les plus dangereux, les plus condamnables ; mais n'avez-vous

que le fer & le feu pour m'en convaincre & me ramener? Quel étrange moyen de perſuaſion que des bûchers & des échafauts! La vérité même ſeroit méconnue ſous cet aſpect; hélas! ce n'eſt pas ainſi qu'elle exerce ſur nous ſon empire, elle a des armes plus victorieuſes; mais celles que vous employez ne prouvent que votre impuiſſance: s'il eſt vrai que mon ſort vous touche, que vous déploriez mes erreurs, pourquoi précipiter ma ruine, que j'aurois prévenue peut-être? pourquoi me ravir un temps que Dieu m'accorde pour m'éclairer? Prétendez-vous lui plaire en empiétant ſur ſes droits, en prévenant ſa juſtice? & penſez-vous honorer un Dieu de paix & de charité, en lui offrant vos freres en holocauſte, & en lui élevant des trophées de leurs cadavres „? Telles ſeroient en ſubſtance les expreſſions que la douleur & le ſentiment arracheroient à cet infortuné, ſi les flammes qui l'environnent lui permettoient d'achever.

Quoi qu'il en ſoit, plus on approfondit le ſyſtême des intolérans, & plus on en ſent la foibleſſe & l'injuſtice: du moins auroient-ils un prétexte, ſi des hommages forcés, qu'à l'inſtant le cœur défavoue, pouvoient plaire au Créateur; mais ſi la ſeule intention fait le prix du ſacrifice, & ſi le culte intérieur eſt ſur-tout celui qu'il demande, de quel œil cet Etre infini doit-il voir des téméraires qui oſent attenter à ſes droits, & profaner ſon plus bel ouvrage en tyranniſant des cœurs dont il eſt jaloux? Il n'eſt aucun roi ſur la terre qui daignât accepter un encens que la main ſeule offriroit, & l'on ne rougit pas d'exiger pour Dieu cet indigne encens; car enfin tels ſont les ſuccès ſi vantés des perſécuteurs, de faire des hypocrites ou des martyrs, des lâches ou des héros; l'ame foible & puſillanime qui s'effarouche à l'aſpect des tourmens, abjure en frémiſſant ſa croyance, & déteſte l'auteur de ſon crime; l'ame généreuſe au contraire, qui ſait contempler d'un œil fec le ſupplice qu'on lui prépare, demeure ferme & inaltérable, regarde avec pitié ſes perſécuteurs, & vole au trépas comme au triomphe; l'expérience n'eſt que trop pour nous; quand le fanatiſme a fait couler des flots de ſang ſur la terre, n'a-t-on pas vu des martyrs ſans nombre s'indigner & ſe roidir contre les obſtacles? Et à l'égard des converſions forcées, ne les vit-on pas auſſi-tôt diſparoître avec le péril, l'effet ceſſer avec la cauſe, & celui qui céda pour un temps, revoler vers les ſiens dès qu'il en eut le pouvoir; pleurer avec eux ſa foibleſſe, & reprendre avec tranſport ſa liberté naturelle? Non, je ne conçois point de plus horrible blaſphême que de ſe dire autoriſé de Dieu en ſuivant de tels principes.

Il eſt donc vrai que la violence eſt bien plus propre à confirmer dans leur religion, qu'à en détacher ceux qu'on perſécute, & à réveiller, comme on prétend, leur conſcience endormie. " Ce n'eſt point, diſoit un politique, en rempliſſant l'ame de ce grand objet, en l'approchant du moment où il lui doit être d'une plus grande importance, qu'on parvient à l'en détacher; les loix pénales, en fait de religion, impriment de la crainte, il eſt vrai, mais comme la religion a ſes loix pénales, qui inſpirent auſſi de la crainte, entre ces deux craintes différentes les ames deviennent atroces. Nous ne voulons point, dites-vous, engager un homme à trahir ſa conſcience, mais ſeulement l'animer par la crainte ou par l'eſpoir à ſecouer ſes préjugés, & à diſtinguer la vérité de l'erreur qu'il profeſſe. Eh! qui pourroit, je vous prie, ſe livrer dans les momens critiques, à la méditation, à l'examen que vous propoſez? L'état le plus paiſible, l'attention la plus ſoutenue, la liberté la plus entiere, ſuffiſent à peine pour cet examen; & vous voulez qu'une ame environnée des horreurs du trépas, & ſans ceſſe obſédée par les plus affreuſes images, ſoit plus capable de reconnoître & de ſaiſir cette vérité qu'il auroit méconnue dans des temps plus tranquilles: quelle abſurdité! quelle contradiction „! Non, non, tel ſera toujours le ſuccès de ces violences, d'affermir, comme nous l'avons dit, dans leurs ſentimens, ceux qui en ſont les objets, par les malheurs mêmes qu'ils leur attirent, de les prévenir au contraire contre les ſentimens de leurs ennemis, par la maniere même dont ils les préſentent, & de leur inſpirer pour leur religion, la même horreur que pour leur perſonne.

Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, qui trahiſſent indignement la vérité, s'ils en jouiſſent; qui la confondent avec l'impoſture, en lui donnant ſes armes, & en la montrant ſous ſes étendarts; cela

cela seul ne suffiroit-il pas pour donner des préjugés contr'elle, & la faire méconnoître à ceux qui l'auroient peut-être embrassée ? Non, quoi qu'ils en disent, la vérité n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, & pour captiver les esprits & les cœurs ; elle brille de son propre éclat, & ne combat qu'avec ses armes ; c'est dans son sein qu'elle puise & ses traits & sa lumiere ; elle rougiroit d'un secours étranger qui ne pourroit qu'obscurcir ou partager sa gloire ; sa contrainte à elle est dans sa propre excellence ; elle ravit, elle entraîne, elle subjugue par sa beauté ; son triomphe, c'est de paroître ; sa force, d'être ce qu'elle est. Foible au contraire & impuissante par elle-même, l'erreur feroit peu de progrès sans la violence & la contrainte ; aussi fuit-elle avec soin tout examen, tout éclaircissement qui ne pourroit que nuire à sa cause ; c'est au milieu des ténebres de la superstition & de l'ignorance qu'elle aime à porter ses coups & à répandre ses dogmes impurs ; c'est alors qu'au mépris des droits de la conscience & de la raison, elle exerce impunément le despotisme de l'intolérance, & gouverne ses propres sujets avec un sceptre de fer ; si le sage ose élever sa voix, la crainte l'étouffe bientôt ; & malheur à l'audacieux qui confesse la vérité au milieu de ses ennemis ! Cessez donc, persécuteurs, cessez, encore une fois, de défendre cette vérité avec les armes de l'imposture ; d'enlever au Christianisme la gloire de ses fondateurs ; de calomnier l'Evangile, & de confondre le fils de Marie avec l'enfant d'Ismaël ; car enfin de quel droit en appelleriez-vous au premier, & aux moyens dont il s'est servi pour établir sa doctrine, si vous suivez les traces de l'autre ? Vos principes mêmes ne sont-ils pas votre condamnation ? Jesus, votre modele, n'a jamais employé que la douceur & la persuasion ; Mahomet a séduit les uns & forcé les autres au silence ; Jesus en a appellé à ses œuvres, Mahomet à son épée ; Jesus dit : voyez & croyez ; Mahomet, meurs ou crois. Duquel vous montrez-vous les disciples ? Oui, je ne saurois trop l'affirmer, la vérité differe autant de l'erreur dans ses moyens que dans son essence ; la douceur, la persuasion, la liberté, voilà ses divins caracteres ; qu'elle s'offre donc ainsi à mes yeux ; & soudain mon cœur se sentira entraîné vers elle ; mais là où regnent la violence & la tyrannie, ce n'est point elle, c'est son fantôme que je vois. Eh ! pensez-vous en effet que dans la *tolérance* universelle que nous voudrions établir, nous ayons plus d'égard aux progrès de l'erreur qu'à ceux de la vérité ? si tous les hommes adoptant nos principes s'accordoient un mutuel support, se défioient de leurs préjugés les plus chers, & regardoient la vérité comme un bien commun, dont il seroit aussi injuste de vouloir priver les autres, que de s'en croire en possession exclusivement à eux ; si tous les hommes, dis-je, cessant d'abonder en leur sens, se répondoient des extrémités de la terre, pour se communiquer en paix leurs sentimens, leurs opinions, & les peser sans partialité dans la balance du doute & de la raison, croit-on que dans ce silence unanime des passions & des préjugés, on ne vît pas au contraire la vérité reprendre ses droits, étendre insensiblement son empire, & les ténebres de l'erreur s'écouler & fuir devant elle, comme ces ombres légeres à l'approche du flambeau du jour ?

Je ne prétends pas cependant que l'erreur ne fît alors aucun progrès, ni que l'infidele abjurât aisément des mensonges rendus respectables à force de prévention & d'antiquité : je soutiens seulement que les progrès de la vérité en seroient bien plus rapides, puisqu'avec son ascendant naturel elle auroit moins d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans les cœurs. Mais rien, quoi qu'on en dise, ne lui est plus opposé que le système de l'intolérance qui tourmente & dégrade l'homme en asservissant ses opinions au sol qui le nourrit, en comprimant dans un cercle étroit de préjugés son active intelligence, en lui interdisant le doute & l'examen comme un crime, & en l'accablant d'anathèmes, s'il ose raisonner un instant & penser autrement que nous. Quel moyen plus sûr pouvoit-on choisir pour éterniser les erreurs, & pour enchaîner la vérité ?

Mais sans presser davantage le système des intolérans, jetons un coup d'œil rapide sur les inconséquences qui en découlent, & jugeons de la cause par les effets. On ne peut faire un plus grand mal aux hommes que de confondre tous les principes qui les gouvernent ; de renverser les barrieres qui séparent le juste & l'injuste, le vice & la vertu ; de briser tous les nœuds

de la société ; d'armer le prince contre ſes ſujets, les ſujets contre leur prince ; les peres, les époux, les amis, les freres, les uns contre les autres ; d'allumer au feu des autels le flambeau des furies ; en un mot, de rendre l'homme odieux & barbare à l'homme, & d'étouffer dans les cœurs tout ſentiment de juſtice & d'humanité ; tels ſont cependant les réſultats inévitables des principes que nous combattons. Les crimes les plus atroces, les parjures, les calomnies, les trahiſons, les parricides ; tout eſt juſtifié par la cauſe, tout eſt ſanctifié par le motif, l'intérêt de l'Egliſe, la néceſſité d'étendre ſon regne, & de proſcrire à tout prix ceux qui lui réſiſtent, autoriſe & conſacre tout : étrange renverſement d'idées, abus incompréhenſible de tout ce qu'il y a de plus auguſte & de plus ſaint ! la religion donnée aux hommes pour les unir & les rendre meilleurs, devient le prétexte même de leurs égaremens les plus affreux ; tous les attentats commis ſous ce voile ſont déſormais légitimes, le comble de la ſcélérateſſe devient le comble de la vertu ; on fait des héros de ceux que les juges du monde puniroient du dernier ſupplice ; on renouvelle pour le Dieu des Chrétiens le culte abominable de Saturne & de Moloch, l'audace & le fanatiſme triomphent, & la terre voit avec horreur des monſtres déifiés. Qu'on ne nous accuſe point de tremper notre pinceau dans le fiel, nous ne pourrions que trop nous juſtifier de ce reproche, & nous friſſonnons des preuves que nous avons en main : gardons-nous cependant de nous en prévaloir, il vaut mieux laiſſer dans l'oubli ces triſtes monumens de notre honte & de nos crimes, & nous épargner à nous-mêmes un tableau trop humiliant pour l'humanité. Toujours eſt-il certain qu'avec l'intolérance vous ouvrez une ſource intariſſable de maux, dès-lors chaque partie s'arrogera les mêmes droits, chaque ſecte emploiera la violence & la contrainte, les plus foibles opprimés dans un lieu deviendront oppreſſeurs dans l'autre, les vainqueurs auront toujours droit, les vaincus ſeront les ſeuls hérétiques, & ne pourront ſe plaindre que de leur foibleſſe ; il ne faudra qu'une puiſſante armée pour établir ſes ſentimens, & confondre ſes adverſaires ; le deſtin ſuivra celui des combats, & les plus féroces mortels ſeront auſſi les meilleurs croyans : on ne verra donc de toutes parts que des bûchers, des échafauds, des proſcriptions, des ſupplices. Calviniſtes, romains, luthériens, juifs & grecs, tous ſe dévoreront comme des bêtes féroces ; les lieux où regne l'évangile ſeront marqués par le carnage & la déſolation ; des inquiſiteurs ſeront nos maîtres ; la croix de Jeſus deviendra l'étendart du crime, & ſes diſciples s'enivreront du ſang de leurs freres ; la plume tombe à ces horreurs, cependant elles découlent directement de l'intolérance ; car je ne crois pas qu'on m'oppoſe l'objection ſi ſouvent foudroyée, que la véritable égliſe étant ſeule en droit d'employer la violence & la contrainte, les hérétiques ne pourroient ſans crime agir pour l'erreur, comme elle agit pour la vérité ; un ſophiſme ſi puérile porte avec lui ſa réfutation ; qui ne voit en effet qu'il eſt abſurde de ſuppoſer la queſtion même, & de prétendre que ceux que nous appellons *hérétiques* ſe reconnoiſſent pour tels, ſe laiſſent tranquillement égorger & s'abſtiennent de repréſailles ?

Concluons que l'intolérance univerſellement établie armeroit tous les hommes les uns contre les autres, & feroit naître ſans fin les guerres avec les opinions ; car en ſuppoſant que les infideles ne fuſſent point perſécuteurs par des principes de religion, ils le ſeroient du moins par politique & par intérêt ; les chrétiens ne pouvant tolérer ceux qui n'adoptent pas leurs idées, on verroit avec raiſon tous les peuples ſe liguer contre eux, & conjurer la ruine de ces ennemis du genre humain, qui, ſous le voile de la religion, ne verroient rien d'illégitime pour le tourmenter & l'aſſervir. En effet, je le demande, qu'aurions-nous à reprocher à un prince de l'Aſie ou du nouveau-monde qui feroit pendre le premier miſſionnaire que nous lui enverrions pour le convertir ? Le devoir le plus eſſentiel d'un ſouverain n'eſt-ce pas d'affirmer la paix & la tranquillité dans ſes états, & d'en proſcrire avec ſoin les hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foibleſſe d'une hypocrite douceur, ne cherchent, dès qu'ils en ont le pouvoir, qu'à répandre des dogmes barbares & ſéditieux ? que les chrétiens ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, ſi les autres peuples inſtruits de leurs maximes ne veulent

point les souffrir, s'ils ne voient en eux que les assassins de l'Amérique ou les perturbateurs des Indes; & si leur sainte religion, destinée à s'étendre & à fructifier sur la terre, en est avec raison bannie par leurs excès & par leurs fureurs.

Au reste il nous paroît inutile d'opposer aux intolérans les principes de l'évangile, qui ne fait qu'étendre & développer ceux de l'équité naturelle, de leur rappeller les leçons & l'exemple de leur auguste maître qui ne respira jamais que douceur & charité, & de retracer à leurs yeux la conduite de ces premiers chrétiens, qui ne savoient que bénir & prier pour leurs persécuteurs. Nous ne produirons point ces raisonnemens, dont les anciens peres de l'église se servoient avec tant de force contre les Nérons & les Dioclétiens, mais qui depuis Constantin le Grand sont devenus ridicules & si faciles à retorquer. On sent que dans un article nous ne pouvons qu'effleurer une matiere aussi abondante; ainsi après avoir rappellé les principes qui nous ont paru les plus généraux & les plus lumineux, il nous reste pour remplir notre objet à tracer les devoirs des souverains, relativement aux sectes qui partagent la société.

Incedo per ignes,

Dans une matiere aussi délicate, je ne marcherai point sans autorité; & dans l'exposition de quelques principes généraux, on verra sans peine les conséquences qui en découlent.

I. Donc on ne réduira jamais la question à son véritable point, si l'on ne distingue d'abord l'Etat de l'église, & le prêtre du magistrat. L'Etat ou la république a pour but la conservation de ses membres, l'assurance de leur liberté, de leur vie, de leur tranquillité, de leurs possessions & de leurs privileges; l'église au contraire est une société, dont le but est la perfection de l'homme & le salut de son ame. Le souverain regarde sur-tout la vie présente; l'église regarde sur-tout & directement la vie à venir. Maintenir la paix dans la société contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, c'est le devoir & le droit du souverain; mais son droit expire où regne celui de la conscience: ces deux juridictions doivent toujours être séparées; elles ne peuvent empiéter l'une sur l'autre, qu'il n'en résulte des maux infinis.

II. En effet le salut des ames n'est confié au magistrat ni par la loi révelée, ni par la loi naturelle, ni par le droit politique. Dieu n'a jamais commandé que les peuples fléchissent leur conscience au gré de leurs monarques, & nul homme ne peut s'engager de bonne foi à croire & à penser comme son prince l'exige. Nous l'avons déja dit: rien n'est plus libre que les sentimens; nous pouvons extérieurement & de bouche acquiescer aux opinions d'un autre, mais il nous est aussi impossible d'y acquiescer intérieurement & contre nos lumieres, que de cesser d'être ce que nous sommes. Quels seroient d'ailleurs les droits du magistrat? la force & l'autorité? mais la religion se persuade & ne se commande pas. C'est une vérité si simple, que les apôtres mêmes de l'intolérance n'osent la désavouer, lorsque la passion ou le préjugé féroce cesse d'offusquer leur raison. Enfin si dans la religion la force pouvoit avoir lieu, si même (qu'on nous permette cette absurde supposition) elle pouvoit persuader, il faudroit, pour être sauvé, naître sous un prince orthodoxe, le mérite du vrai chrétien seroit un hasard de naissance: il y a plus, il faudroit varier sa croyance pour la conformer à celle des princes qui se succedent, être catholique sous Marie, & protestant sous Elisabeth; quand on abandonne une fois les principes, on ne voit plus où arrêter le mal.

III. Expliquons-nous donc librement, & empruntons le langage de l'auteur du contrat social. Voici comme il s'explique sur ce point. "Le droit que le pacte so-„ cial donne au souverain sur les sujets, „ ne passe point les bornes de l'utili-„ té publique; les sujets ne doivent „ donc compte au souverain de leurs „ opinions, qu'autant que ces opinions „ importent à la communauté. Or il im-„ porte bien à l'Etat que chaque citoyen „ ait une religion qui lui fasse aimer ses „ devoirs; mais les dogmes de cette re-„ ligion n'intéressent l'Etat, ni ses mem-„ bres, qu'autant qu'ils se rapportent à la „ société. Il y a une profession de foi pu-„ rement civile, dont il appartient au „ souverain de fixer les articles, non pas „ précisément comme dogmes de reli-„ gion, mais comme sentimens de socia-„ bilité, sans lesquels il est impossible „ d'être bon citoyen, ni sujet fidele, sans

„ pouvoir obliger perſonne à les croire ; „ il peut bannir de l'état quiconque ne „ les croit pas, non comme impie, mais „ comme inſociable, comme incapable „ d'aimer ſincérement les loix de la juſti- „ ce, & d'immoler au beſoin ſa vie à ſon „ devoir. „

IV. On peut tirer de ces paroles ces conſéquences légitimes. La premiere, c'eſt que les ſouverains ne doivent point tolérer les dogmes qui ſont oppoſés à la ſociété civile ; ils n'ont point, il eſt vrai, d'inſpection ſur les conſciences, mais ils doivent réprimer ces diſcours téméraires qui pourroient porter dans les cœurs la licence & le dégoût des devoirs. Les athées en particulier, qui enlevent aux puiſſans le ſeul frein qui les retienne, & aux foibles leur unique eſpoir, qui énervent toutes les loix humaines en leur ôtant la force qu'elles tirent d'une ſanction divine, qui ne laiſſent entre le juſte & l'injuſte qu'une diſtinction politique & frivole, qui ne voient l'opprobre du crime que dans la peine du criminel : les athées, dis-je, ne doivent pas réclamer la *tolérance* en leur faveur ; qu'on les inſtruiſe d'abord, qu'on les exhorte avec bonté ; s'ils perſiſtent, qu'on les réprime ; enfin rompez avec eux, banniſſez-les de la ſociété, eux-mêmes en ont briſé les liens. 2°. Les ſouverains doivent s'oppoſer avec vigueur aux entrepriſes de ceux qui couvrant leur avidité du prétexte de la religion, voudroient attenter aux biens ou des particuliers, ou des princes mêmes. 3°. Sur-tout qu'ils proſcrivent avec ſoin ces ſociétés dangereuſes, qui ſoumettant leurs membres à une double autorité, forment un état dans l'état, rompent l'union politique, relâchent, diſſolvent les liens de la patrie pour concentrer dans leur corps, leurs affections & leurs intérêts, & ſont ainſi diſpoſés à ſacrifier la ſociété générale à leur ſociété particuliere. En un mot, que l'état ſoit *un*, que le prêtre ſoit avant tout citoyen ; qu'il ſoit ſoumis, comme tout autre, à la puiſſance du ſouverain, aux loix de ſa patrie ; que ſon autorité purement ſpirituelle ſe borne à inſtruire, à exhorter, à prêcher la vertu ; qu'il apprenne de ſon divin Maître que ſon regne n'eſt pas de ce monde ; car tout eſt perdu ſi vous laiſſez un inſtant dans la même main le glaive & l'encenſoir.

Regle générale. Reſpectez inviolablement les droits de la conſcience dans tout ce qui ne trouble point la ſociété. Les erreurs ſpéculatives ſont indifférentes à l'état ; la diverſité des opinions régnera toujours parmi des êtres auſſi imparfaits que l'homme ; la vérité produit des héréſies, comme le ſoleil des impuretés & des taches : n'allez donc pas aggraver un mal inévitable, en employant le fer & le feu pour le déraciner ; puniſſez les crimes ; ayez pitié de l'erreur, & ne donnez jamais à la vérité d'autres armes que la douceur, l'exemple, & la perſuaſion. *En fait de changement de croyance, les invitations ſont plus fortes que les peines ; celles-ci n'ont jamais eu d'effet que comme deſtruction.*

V. A ces principes, on nous oppoſera les inconvéniens qui réſultent de la multiplicité des religions, & les avantages de l'uniformité de croyance dans un Etat. Nous répondrons d'abord avec l'auteur de *l'Eſprit des Loix*, " Que ces idées d'uni- „ formité frappent infailliblement les „ hommes vulgaires, parce qu'ils y trou- „ vent un genre de perfection qu'il eſt „ impoſſible de n'y pas découvrir ; les „ mêmes poids dans la police, les mêmes „ meſures dans le commerce, les mêmes „ loix dans l'état, la même religion dans „ toutes ſes parties ; mais cela eſt-il tou- „ jours à propos & ſans exception ? le „ mal de changer eſt-il toujours moins „ grand que le mal de ſouffrir ? & la gran- „ deur du génie ne conſiſteroit-elle pas „ mieux à ſavoir dans quels cas il faut de „ l'uniformité, & dans quels cas il faut „ des différences „. En effet, pourquoi prétendre à une perfection incompatible avec notre nature ? la diverſité des ſentimens ſubſiſtera toujours parmi les hommes ; l'hiſtoire de l'eſprit humain en eſt une preuve continuelle ; & le projet le plus chimérique ſeroit celui de ramener les hommes à l'uniformité d'opinions. Cependant, dites-vous, l'intérêt politique exige qu'on établiſſe cette uniformité ; qu'on proſcrive avec ſoin tout ſentiment contraire aux ſentimens reçus dans l'état, c'eſt-à-dire, qu'il faut borner l'homme à n'être plus qu'un automate, à l'inſtruire des opinions établies dans le lieu de ſa naiſſance, ſans jamais oſer les examiner, ni les approfondir, à reſpecter ſervilement les préjugés les plus barbares, tels que ceux que nous combattons. Mais que de maux, que de diviſions n'entraîne

pas dans un état la multiplicité de la religion ? L'objection se tourne en preuve contre vous, puisque l'intolérance est elle-même la source de ces malheurs; car si les partis différens s'accordoient un mutuel support, & ne cherchoient à se combattre que par l'exemple, la régularité des mœurs, l'amour des loix & de la patrie; si c'étoit-là l'unique preuve que chaque secte fit valoir en faveur de sa croyance, l'harmonie & la paix régneroient bientôt dans l'état, malgré la variété d'opinions, comme les dissonnances dans la musique ne nuisent point à l'accord total.

On insiste, & l'on dit que le changement de religion entraîne souvent des révolutions dans le gouvernement & dans l'état : à cela je réponds encore que l'intolérance est seule chargée de ce qu'il y a d'odieux dans cette imputation ; car si les novateurs étoient tolérés, ou n'étoient combattus qu'avec les armes de l'Evangile, l'état ne souffriroit point de cette fermentation des esprits ; mais les défenseurs de la religion dominante s'élevent avec fureur contre les sectaires, arment contre eux les puissances, arrachent des édits sanglants, soufflent dans tous les cœurs la discorde & le fanatisme, & rejettent sans pudeur sur leurs victimes les désordres qu'eux seuls ont produits.

A l'égard de ceux, qui sous le prétexte de la religion, ne cherchent qu'à troubler la société, qu'à fomenter des séditions, à secouer le joug des loix ; réprimez-les avec sévérité, nous ne sommes point leurs apologistes ; mais ne confondez point avec ces coupables ceux qui ne vous demandent que la liberté de penser, de professer la croyance qu'ils jugent la meilleure, & qui vivent d'ailleurs en fideles sujets de l'Etat.

Mais, direz-vous encore, le prince est le défenseur de la foi ; il doit la maintenir dans toute sa pureté, & s'opposer avec vigueur à tous ceux qui lui portent atteinte ; si les raisonnements, les exhortations, ne suffisent pas, ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, c'est pour punir celui qui fait mal, pour forcer les rebelles à rentrer dans le sein de l'Eglise. Que veux-tu donc, barbare ? égorger ton frere pour le sauver ? mais Dieu t'a-t-il chargé de cet horrible emploi ? a-t-il remis entre tes mains le soin de sa vengeance ? D'où sais-tu qu'il veuille être honoré comme les démons ? Va, malheureux, ce Dieu de paix désavoue tes affreux sacrifices ; ils ne sont dignes que de toi.

Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes précises de la *tolérance*, de distinguer le support charitable que la raison & l'humanité réclament en faveur des errans, d'avec cette coupable indifférence, qui nous fait voir sous le même aspect toutes les opinions des hommes. Nous prêchons la *tolérance* pratique, & non point la spéculative ; & l'on sent assez la différence qu'il y a entre tolérer une religion & l'approuver. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'approfondir ce sujet au commentaire philosophique de Bayle, dans lequel, selon nous, ce beau génie s'est surpassé. (*Cet article est de M. Romilli fils.*)

TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE, *Synonymes* ; on *tolere* les choses lorsqu'en les connoissant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas : on les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, les pouvant empêcher : on les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel. *Tolérer* ne se dit que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles ; *permettre* se dit pour le bien & le mal.

Les magistrats sont quelquefois obligés de tolérer de certains maux, pour en prévenir de plus grands. Il est quelquefois de la prudence dans la discipline de l'église, de souffrir des abus plutôt que d'en rompre l'unité. Les loix humaines ne peuvent jamais permettre ce que la loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci permet. *Synonymes de l'abbé Girard.* (*D. J.*)

TOLERIUM, *Géogr. anc.*, ville d'Italie, dans l'ancien Latium. Etienne le géographe nomme ses habitans *Tolerienses*, & Denys d'Halycarnasse les appelle *Tolerini.* (*D. J.*)

TOLESBURG, TOLESBERG, *ou* TOLSBURG, *Géogr. mod.*, petite ville de l'empire russien dans l'Esthonie, sur e golfe de Finlande, à l'embouchure de la riviere Semsteback. (*D. J.*)

TOLET, *Marine*, *voyez* ESCOME.

TOLETS, s. m. *Marine*, ce sont deux chevilles de bois qu'on pose sur de très-petits bateaux, avec lesquelles on met la rame, & qui la retiennent sans étrope.

TOLETUM, *Géogr. anc.*, ville de l'Espagne tarragonoise, & la capitale des

Carpétains, selon Pline, *l.* III, *c.* iij, qui nomme ses habitants Toletani. La ville conserve son ancien nom, car on ne peut douter que ce ne soit Tolede. (*D. J.*)

TOL-HUYS, *Géog. mod.*, c'est-à-dire *la maison du péage*; lieu des Pays-Bas, au duché de Gueldre, dans le Bétaw, sur la rive gauche du Rhin, près du fort de Skenck, du côté du nord. C'est là qu'en 1672 la cavalerie françoise passa le Rhin, entra dans l'île de Bétaw, & pénétra dans les Provinces-Unies. (*D. J.*)

TOLI, *Géogr. mod.*, ville de Grece dans le Comenolitari, sur la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOLIAPIS, *Géogr. anc.* Ptolomée, *l.* II, *c.* iij, marque deux îles de la côte de la Grande-Bretagne, sur la côte des Trinoantes, à l'embouchure de la Thamise, & il nomme ces îles Toliapis, & Counos. On croit que la premiere est Schepey, & la seconde Canvey. (*D. J.*)

TOLISTOBOGI ou *TOLISTOBOII*, *Géog. anc.*, peuples de l'Asie mineure, dans la Galatie. Tite-Live, *l.* XXXVIII, *c.* xix, écrit Toliſtoboii, comme s'il vouloit faire entendre que ce nom fût formé de celui des Boïens, peuples connus dans les Gaules & dans la Germanie. Les Toliſtoboges, selon Strabon, étoient limitrophes de la Bithynie & de la Phrygie. Pline nous apprend que leur capitale étoit Pessinunte. (*D. J.*)

TOLKEMIT *ou* TOLMITH, *Géogr. mod.*, petite ville du royaume de Prusse dans le palatinat de Marienbourg. Elle fut bâtie l'an 1356, réduite en cendres l'an 1456, & n'a pu se rétablir depuis. (*D. J.*)

TOLLA, s. f. *Hist. nat.*, petite graine de l'île de Ceylan, qui fournit une huile dont les habitans se servent pour se frotter le corps.

TOLLA-GUION, s. m. *Hist. nat.*, animal amphibie de l'île de Ceylan, qui ressemble à l'alligator; il vit ordinairement dans le creux des arbres; sa couleur est noirâtre. Les habitants du pays mangent sa chair & la trouvent délicieuse; elle est, dit-on, si légere, que jamais on ne la rejette, même lorsqu'on a surchargé l'estomac d'autres aliments indigestes.

TOLLENTINATES, *Géogr. anc.*, peuples d'Italie, dans le Picenum. Pline, *l. III, c. xiij*, les met au nombre des peuples qui habitoient dans les terres. Leur ville, dont le nom est aujourd'hui Tolentino, étoit municipale, selon une ancienne inscription rapportée dans le trésor de Gruter, *pag.* 194, où on lit: *Præf. Fabr. municip. Tollentin.* Le territoire de cette ville est appellé *ager Tollentinus* par Balbus. (*D. J.*)

TOLNA, *Géogr. mod.*, comté de la basse Hongrie, ainsi nommé de sa capitale. Ce comté est borné au nord par celui d'Albe, à l'orient par le Danube, au midi par le comté de Baran, & à l'occident par le comté de Simig, partie par celui de Salavar. (*D. J.*)

TOLNA, *Géog. mod.*, capitale du petit comté de même nom, sur la droite du Danube, à 20 lieues au midi de Bude; c'étoit autrefois une place assez considérable. *Long.* 36, 52; *lat.* 46, 28. (*D. J.*)

TOLOSCA, *Géog. mod.*, ville d'Espagne, capitale de Guipuscoa, dans une vallée agréable, sur les rivieres de l'Araxe & d'Oria, à seize lieues au sud-oueſt de Bayonne. Cette ville a été fondée par Alphonse le sage, roi de Castille. Son fils Sanche acheva de la peupler en 1290, & lui accorda de grands privileges. On y garde encore les archives de la province de Guipuscoa; cependant cette ville n'a guere prospéré, car elle n'a qu'une seule paroisse. *Longit.* 15, 30; *latit.* 43, 10. (*D. J.*)

TOLPACHES, s. m. *Art milit. mod.* On appelle *tolpaches* les soldats de l'infanterie Hongroise, qui sont armés d'un fusil, d'un pistolet & d'un sabre. (*D. J.*)

TOLTERCAIZTLI, s. m. *Hist. nat.*, nom Américain d'une pierre du pays fort semblable à la pierre à raſoir, excepté qu'elle est marquetée de taches rouges & noires. Les habitants emploient la poudre de cette pierre mêlée avec du cryſtal calciné pour enlever les taches des yeux. (*D. J.*)

TOLU, BAUME DE, *Mat. méd.*, le baume de *tolu*, que l'on appelle encore communément *baume d'Amérique*, *baume de Carthagene*, *baume sec*, mérite quelques lignes de plus que ce qu'on en a dit à l'*article* BAUME.

C'est un suc résineux, ténace, d'une consistance qui tient le milieu entre le baume liquide & le sec; de couleur rouge-brune, tirant sur la couleur d'or, d'une odeur très-pénétrante qui approche de celle du benjoin ou du citron, d'un goût

doux & agréable, & qui ne cauſe pas des nauſées comme les autres baumes.

On l'apporte dans de petites calebaſſes, d'une province de l'Amérique méridionale ſituée entre les villes de Carthagene & de Nombre de Dios. Les Indiens appellent ce pays du nom de *Tolu*, & les Eſpagnols lui donnent celui de *Honduras*. Ce baume ſe ſeche avec le temps, & ſe durcit de ſorte qu'il devient fragile.

L'arbre qui le porte s'appelle *balſamum Tolutanum*, *foliis ceratiæ ſimilibus*, *quod candidum eſt*, C. B. p. 401. *Balſamum de Tolu*, J. B. 1. 196. *Balſamum provinciæ Tolu*, *balſamifera quarta*, Hernend. 53.

Cet arbre eſt ſemblable aux bas-pins; il répand de tous côtés pluſieurs rameaux, & il a des feuilles ſemblables au caroubier, toujours vertes. Je ne connois point de deſcription plus ample de cet arbre. On fait une inciſion à l'écorce tendre & nouvelle; on reçoit la liqueur qui coule, dans des cuillers faites de cire noire; on la verſe enſuite dans des calebaſſes, ou dans d'autres vaiſſeaux que l'on a préparés pour cela.

On attribue à ce baume les mêmes vertus qu'au baume du Pérou, & même quelques-uns le croient préférable. Les Anglois en font un fréquent uſage dans la phthiſie & les ulceres internes. On le vante pour conſolider les ulceres & les défendre de la pourriture; on le preſcrit dans les plaies des jointures & dans les coupures; comme il n'a point d'acrimonie, les malades le prennent facilement, étant diſſout dans quelque liqueur. Mêlé avec un jaune d'œuf & du ſucre, il forme un remede reſtaurant & aſſez agréable. (*D. J.*)

TOLU, *Géogr. mod.*, ville de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au gouvernement de Carthagene, à douze lieues de cette ville. Il croît dans ſes environs une eſpece de bas-pin, qui donne par des inciſions faites à ſon écorce, une liqueur d'un rouge doré, pénétrante, glutineuſe, & d'une ſaveur douce. On nomme cette liqueur *baume de Tolu*. *Long.* de la ville 9. 38. (*D. J.*)

TOLUIFERA, ſ. f. *Hiſt. nat. Botan.*, genre de plante ainſi nommée par Linnæus, parce qu'il produit le baume de *Tolu*. Le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille en cloche, diviſé en cinq parties avec un angle plus éloigné que les autres. La fleur eſt compoſée de cinq pétales plantés dans le calice; il y en a quatre droits, égaux, un peu plus longs que le calice; mais le cinquieme eſt deux fois auſſi large que les autres; il finit en cœur, & a un onglet de la longueur du calice. Les étamines ſont dix filets très-courts, mais leurs boſſettes ont la longueur du calice, & même quelque choſe de plus; le germe du piſtil eſt oblong; à peine voit-on le ſtyle; le ſtigma eſt aigu; le fruit & les graines ſont encore inconnues. *Linnæi gen. plant. p.* 182. (*D. J.*)

TOLY *ou* MONASTER, *Géog. mod.*, ville de Grece dans la Macédoine, aujourd'hui le *Coménolitari*, ſur le bord occidental de la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOM, *Géog. mod.*, riviere de Sibérie, elle ſe diviſe en deux bras au-deſſus de la ville de Tomoskoi, & ſe jette enfin dans l'Oby. (*D. J.*)

TOMACO, LE, *Géog. mod.*, grande riviere de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle tire ſon nom d'un village d'Indiens appellé *Tomaco*, & on dit qu'elle prend ſa ſource dans les montagnes qui ſont aux environs de la ville de Quito. (*D. J.*)

TOMAN, ſ. m. *Monnoie de compte*, monnoie que quelques-uns nomment auſſi *timein*; c'eſt une monnoie de compte dont les Perſans ſe ſervent pour tenir leurs livres & pour faciliter les réductions des monnoies dans le paiement des ſommes conſidérables. Le *toman* vaut cinquante abaſſis, & revient à environ ſoixante-dix livres monnoie de France. D'Herbelot écrit *touman*, & dit que les Perſans & les Arabes ont emprunté ce mot de la langue des Mogols & des Khoareſmiens, dans laquelle il ſignifie le *nombre de dix mille*. (*D. J.*)

TOMAR, *Géog. mod.*, ville de Portugal, dans l'Eſtramadure, ſur le bord de la riviere Nabaon, entre Lisbonne & Coïmbre. Il y a un château qui appartient aux chevaliers de l'ordre de Chriſt dont le roi eſt grand-maître. C'eſt une des plus riches commanderies de l'ordre; on croit que *Tomar* eſt l'ancienne *Concordia* de Ptolomée, *l. II. c. v. Long.* 9. 10. *latit.* 39. 35. (*D. J.*)

TOMATE, ſ. f. *Diete*, c'eſt le nom que porte la pomme d'amour à la côte de Guinée, où elle croît abondamment. Les Eſpagnols qui ont appris des peuples de ce

pays à manger ce fruit, ont adopté auſſi ce nom. Ils le cultivent fort communément dans leurs jardins ; & c'eſt de chez eux que la culture de cette plante eſt paſſée depuis quelques années en Languedoc & en Provence où on l'appelle du même nom.

La *tomate* eſt encore une eſpece de morelle, mais dont le fruit n'eſt point dangereux : ce qui eſt conforme à l'obſervation générale que les parties quelconques de toutes les eſpeces de ſolanum perdent leur qualité vénéneuſe lorſqu'elles ſont pénétrées d'acide, ſoit naturellement, ſoit ajouté par art, comme nous l'avons obſervé à l'*article* MORELLE, à l'*article* PHITOLACCA, & à l'*article* PIMENT. *Voy. ces articles.*

Le fruit de *tomate* étant mûr eſt d'un beau rouge, & il contient une pulpe fine, légere & très-ſucculente, d'un goût aigrelet relevé & fort agréable, lorſque ce fruit eſt cuit dans le bouillon ou dans divers ragoûts. C'eſt ainſi qu'on le mange fort communément en Eſpagne & dans nos provinces méridionales, où on n'a jamais obſervé qu'il produiſit de mauvais effets. (*b*)

TOMBA *ou* TOMBO, *Hiſt. mod.* C'eſt ainſi que l'on nomme en Afrique, parmi les habitans idolâtres d'Angola & de Metamba des cérémonies cruelles, ſuperſtitieuſes, qui ſe pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles conſiſtent à enterrer avec le mort pluſieurs des officiers & des eſclaves qui l'ont ſervi pendant ſa vie, & à immoler ſur ſon tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la perſonne décédée occupoit dans le monde ; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arroſé la terre de leur ſang, les aſſiſtans dévorent leur chair. Les miſſionnaires Européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont prêché l'évangile.

TOMBAC, ſ. m. *Métallurgie, Chymie & Arts*, c'eſt un alliage métallique, dont la couleur eſt jaune & approchante de celle de l'or, & dont le cuivre fait la baſe. On en fait des boucles, des boutons, des chandeliers, & d'autres uſtenſiles & ornemens.

On trouve dans un grand nombre de livres différentes manieres de faire du *tombac*, & l'on y fait entrer quelquefois des ſubſtances entiérement inutiles, & d'autres qui ſont nuiſibles ; telles ſont le verd-de-gris, l'étain, le vitriol, le mercure, la tutie ou la chaux-de-zinc, le curcuma, *&c.* on preſcrit auſſi d'y employer différens ſels, tels que le ſel ammoniac, la ſoude, le fiel-de-verre, le borax, le tartre & le nitre, *&c.* & l'on dit de faire diſſoudre ces ſubſtances tantôt dans de l'huile, tantôt dans du vinaigre, tantôt dans de l'huile de navette, *&c.* Sans s'arrêter à faire voir les défauts de la plûpart des procédés que les livres indiquent pour faire le *tombac*, nous allons donner celui qui nous a paru le plus ſûr & le plus raiſonnable ; il eſt tiré des *Œuvres chymiques* de M. de Juſti, publiées en Allemand en 1760. Cet auteur examine d'abord quelles doivent être les qualités d'un *tombac* bien fait. Il trouve 1°. qu'il ne doit être que peu ou point ſujet à ſe couvrir de verd-de-gris, inconvénient qui accompagne toujours le cuivre, & dont il eſt très difficile de le dépouiller. 2°. Il doit être d'un grain plus fin & plus compacte que le cuivre, & avoir plus d'éclat que lui. 3°. Il doit être d'un jaune rougeâtre, comme l'or qui eſt allié avec du cuivre, & non d'un jaune pâle comme le cuivre jaune. 4°. Enfin il faut que le bon *tombac* ait une certaine ductilité, afin que les uſtenſiles qui en ſont faits ne ſe caſſent point trop aiſément, comme cela n'arrive que trop ſouvent lorſque l'alliage n'a point été fait convenablement.

Cela poſé, M. de Juſti paſſe au procédé, & il dit que pour remédier au premier inconvénient, qui eſt celui du verd-de-gris auquel le cuivre eſt ſujet, il faut enlever à ce métal l'acide qu'il contient, & qui eſt, ſelon lui, la cauſe principale de cette eſpece de rouille. Pour cet effet, il faut purifier le cuivre, on y parviendra en prenant un quarteron de potaſſe bien ſeche, un quarteron de fiel-de-verre, & trois onces de verre blanc ; on pulvériſera ces matieres, on les mêlera enſemble, & on partagera ce mêlange en deux parts égales. Alors on mettra une livre & deux onces de cuivre dans un creuſet que l'on placera dans un fourneau à vent, on donnera un feu aſſez violent, vu que le cuivre n'entre que difficilement en fuſion. Lorſque ce métal ſera fondu, on y joindra peu-à-peu & à différentes repriſes la moitié du mêlange dont on vient de parler ;

on couvrira le creuſet, on pouſſera le feu pendant environ un quart d'heure; au bout de ce temps, on videra le cuivre fondu dans une lingotiere frottée de ſuif, ou bien on laiſſera refroidir le creuſet, on le caſſera enſuite pour en ôter le cuivre, que l'on ſéparera des ſels qui formeront une eſpece de ſcorie à ſa ſurface. On réitérera la même opération avec l'autre moitié du mêlange que l'on avoit miſe à part. M. de Juſti a trouvé que cette purification rendoit le cuivre beaucoup plus doux, plus ductile & plus brillant. Il aſſure que ce métal eſt dégagé par-là d'une portion de ſon acide qui, ſelon lui, produit le verd-de-gris, & il a reconnu par pluſieurs expériences que cet acide s'étoit combiné avec les ſels alkalis, qu'il avoit employés pour la purification. Dans cette opération, le cuivre ne perd que deux onces de ſon poids, ainſi il reſte encore une livre de cuivre purifié. On fera fondre cette livre de cuivre au fourneau à vent ou à l'aide des ſoufflets: auſſi-tôt qu'il eſt entré parfaitement en fuſion, on lui joindra treize onces de zinc; on ajoutera en même tems une demi-once de poix réſine ou de ſuif, afin d'empêcher que le zinc ne ſe conſume avant d'avoir eu le temps de ſe combiner avec le cuivre; après quoi, on remue tout le mêlange avec une bagnette de fer. Comme ces matieres ne tardent point à ſe conſumer, & comme pourtant il eſt important que le zinc ait le temps de s'incorporer avec le cuivre, on tiendra prêt le mêlange ſuivant, compoſé de trois onces de flux noir bien ſec, fait avec trois parties de tartre crud & une partie de nitre; on mêle ces deux ſubſtances, & on les fait détonner en y jetant un charbon allumé. A trois onces de ce flux noir, on joindra une once de ſel ammoniac, une once de potaſſe, une once de fiel de verre, une demi-once de vitriol verd, deux onces de verre blanc pulvériſé, & une once de limaille de fer qui ait été lavée, & enſuite parfaitement ſéchée. Chacune de ces ſubſtances doit être réduite en une poudre très-fine, après quoi on les mêle ſoigneuſement. Quand ce mêlange a été ainſi préparé, on le chauffe, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & on en met une cueillerée à-la-fois dans le creuſet; on le recouvre de ſon couvercle, & l'on donne le feu le plus violent, afin que le tout fonde pendant cinq ou ſix minutes; alors on retire le creuſet du feu, on le laiſſe refroidir, & en le caſſant on obtient du *tombac*.

M. de Juſti aſſure que la limaille de fer contribue beaucoup à la bonté de cet alliage; ſelon lui, il le rend plus compacte, d'un grain plus fin & plus aiſé à travailler. Lorſqu'on veut en faire des ouvrages, on eſt obligé de faire fondre le *tombac* de nouveau; mais auſſi-tôt que cet alliage ſe fond, il faut y joindre de la poix ou du ſuif pour empêcher le zinc de ſe diſſiper; on donnera alors un feu violent, & l'on videra promptement le creuſet dans des moules que l'on tiendra tout prêts pour lui donner la forme qu'on déſire. Cet alliage ſera d'une couleur qui approchera beaucoup de celle de l'or, il aura toutes les qualités que l'on a décrites ci-deſſus, & aura un certain degré de ductilité, c'eſt-à-dire il ne ſera point ſujet à ſe caſſer.

On peut faire différentes eſpeces de *tombac*, ſuivant les différentes proportions, dans leſquelles on joindra du zinc avec le cuivre. En mettant parties égales de zinc & de cuivre, l'alliage aura une véritable couleur d'or, mais il ſera très-caſſant. Si l'on y met moins de treize onces de zinc ſur une livre de cuivre, ce qui eſt la doſe preſcrite dans l'opération qui a été décrite, la couleur du *tombac* ne ſera point ſi belle à proportion que l'on aura diminué la quantité du zinc. Mais comme bien des ouvriers, pour faire différens ouvrages en *tombac*, ont beſoin qu'il ſoit ductile & doux, plutôt que d'une belle couleur, voici la compoſition que M. de Juſti leur propoſe dans ce cas.

On prendra dix onces de cuivre bien pur, & ſix onces de laiton ou de cuivre jauni par la calamine, on les fera fondre enſemble. Auſſi-tôt qu'ils ſeront entrés en fuſion, on leur joindra cinq onces de zinc. On continuera le reſte du procédé de la maniere qui a été indiquée pour la premiere opération, c'eſt-à-dire on y joindra des ſels, du verre pulvériſé, *&c.* avec la ſeule différence, qu'au-lieu d'une once de limaille de fer, on n'en mettra qu'une demi-once. On aura de cette façon un *tombac* d'une couleur pluspâle que le précédent, mais il aura l'avantage de pouvoir s'étendre ſous le marteau.

A chaque fois que l'on fait fondre le *tombac*, il perd quelque choſe de ſon

éclat & de sa qualité ; cela vient de ce que le feu dissipe une portion du zinc qui entre dans sa composition. C'est-là ce qui cause la diminution que cet alliage souffre dans son poids, qui est à chaque fois d'une ou deux onces par livre de *tombac;* ainsi il est à propos de rajouter à chaque livre de cet alliage deux onces de zinc & un gros de limaille de fer, chaque fois qu'on fait fondre ; il sera aussi très-bon d'y joindre en même temps de la poix ou du suif. (---)

TOMBAC BLANC, *Métallurgie.* C'est le nom qu'on donne quelquefois à une composition métallique blanche, & qui par sa couleur a quelque ressemblance avec l'argent ; c'est du cuivre blanchi par l'arsenic.

On trouve plusieurs manieres de faire cette composition. Voici celle que donne Stahl dans son *Introduction à la Chimie.* Faites fondre quatre onces de cuivre, auquel vous joindrez ensuite une demi-once d'arsenic fixé par le nitre, & qui sera empâté dans de la terre grasse & humectée par de l'eau de chaux, dont on aura formé une ou deux boules. Laissez le tout en fusion environ pendant un quart d'heure. Prenez bien garde qu'il ne tombe point de charbons dans le creuset. Au bout de ce temps, videz le creuset, & examinez la couleur que cette composition tracera sur une pierre de touche: & voyez si elle souffre le marteau. Si elle n'avoit point de ductilité convenable, il faudroit la remettre en fusion pendant quelque temps avec du verre pilé, ou avec un peu de nitre. Si on joint à cette composition la moitié ou le tiers d'argent, sa couleur blanche ne s'altérera point.

Autre maniere, Prenez une demi-livre de lames de cuivre. Plus, prenez de sel ammoniac, de nitre & de tartre de chacun une demi-once, de mercure sublimé deux gros. Stratifiez ces substances dans un creuset, & faites fondre le mélange à un feu très-fort. Réitérez la même opération à plusieurs reprises, à la fin le cuivre deviendra blanc comme de l'argent.

Autre. Prenez d'arsenic blanc une demi-livre; de nitre & de sel ammoniac, de chacun quatre onces ; de borax & de fiel de verre, de chacun deux onces. Réduisez le tout en poudre. On prendra une once de ce mélange, que l'on joindra avec quatre onces de cuivre, avec lequel on le fera fondre, ce qui le rendra blanc.

Autre. Prenez d'arsenic blanc, de mercure sublimé & d'argent, de chacun une once. On fera dissoudre chacune de ces substances séparément dans de l'eau-forte ; après quoi, on mêlera ensemble toutes ces dissolutions ; on enlevera par la distillation le superflu de la dissolution, jusqu'à ce que ce qui reste devienne trouble ; alors on y mettra de l'huile de tartre par défaillance jusqu'à saturation, il se fera un précipité que l'on séchera. On prendra une once de ce précipité, que l'on fera fondre avec une livre de cuivre qui en deviendra d'un très-beau blanc.

Autre. Mettez dans un creuset une once d'arsenic blanc, deux onces de sel marin, deux onces de nitre, une once de potasse, on mêlera bien toutes ces substances; après quoi, on mettra le creuset dans le feu sous une cheminée qui attire bien; on l'y laissera jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de vapeurs qui sont très-dangereuses. On prendra une once de cette matiere qui sera restée dans le creuset, que l'on joindra avec quatre onces de lames de cuivre coupées par petits morceaux, & que l'on aura fait fondre dans un autre creuset ; on remuera bien le tout, & l'on y ajoutera deux onces de cuivre jaune réduit en lames très-minces; on remuera de nouveau, & lorsque tout sera parfaitement entré en fusion, on mettra dans le creuset deux onces d'argent fin. Lorsque tout sera fondu, on remuera encore avec une verge de fer bien échauffée, & l'on videra le creuset dans une lingotiere. L'on aura par ce moyen une composition métallique très-malléable, & qui ressemblera beaucoup à de l'argent.

Autre. Faites fondre dans un creuset deux onces d'argent ; lorsqu'il sera parfaitement fondu, joignez-y quatre onces de cuivre jaune qui a été rougi & éteint deux ou trois fois dans de fort vinaigre. Faites fondre le tout de nouveau, alors joignez-y de sel marin décrépité, de borax, de nitre & d'arsenic blanc, de chacun une demi-once. Faites fondre de nouveau le tout pendant une heure, & alors vous viderez votre creuset. (---)

TOMBE, TOMBEAU, *Synon., tombe & tombeau*, sur-tout *tombe*, sont plus usités en vers qu'en prose dans le sens figuré.

Ma flamme par Hector fut jadis allumée,
Avec lui dans la tombe *elle s'eſt enfermée.*
Rac. *Andr.*

Eh, qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre !
Le tombeau *contre vous ne peut-il les défendre ?* Deſpréaux, *ſat. ix.*

On dit noblement en poéſie, la *nuit du tombeau*, les *horreurs du tombeau*, pour ſignifier la *mort ; tombeau* ſe dit admirablement en proſe des choſes qui font perdre la mémoire d'un autre objet, des choſes qui en ſont la deſtruction, & qui, pour parler ainſi, l'enſeveliſſent. L'abſence eſt le *tombeau* de l'amour. On regarde ordinairement le mariage comme le *tombeau* des ſoupirs. L'ordonnance de 1536, dit M. le Maître, tira du *tombeau* l'autorité paternelle enſevelie ſous les vices & les débordemens du ſiecle. (*D. J.*)

TOMBE, ſ. f. *Archit.*, mot dérivé du grec *tumbos*, ſépulcre. C'eſt une dale de pierre ou tranche de marbre, dont on couvre une ſépulture, & qui ſert de pavé dans une égliſe ou dans un cloître. (*D. J.*)

TOMBEAU, ſ. m. *Antiq.*, partie principale d'un monument funéraire où repoſe le cadavre. C'eſt ce que les anciens nommoient *arca*, & qu'ils faiſoient de terre cuite, de pierre ou de marbre, creuſé au ciſeau quarrément ou à fond de cuve, & couvert de dales de pierre ou de tranches de marbre, avec des bas-reliefs & des inſcriptions. Il y avoit auſſi des *tombeaux* faits d'une eſpece de pierre, qui conſumoit les corps en peu de temps. On les appelloit *ſarcophages*, mange-chair, d'où eſt venu le nom de *cercueil*.

TOMBEAU, *Antiq. rom.*, ſépulcre plus ou moins magnifique, où l'on met le corps des princes, des grands ou des riches après leur mort.

Les rois d'Egypte pour ſe conſoler de leur mortalité, ſe bâtiſſoient des maiſons éternelles, qui devoient leur ſervir de *tombeaux* après la mort ; voilà l'origine de leurs obéliſques & de leurs ſuperbes pyramides.

Les Romains avoient trois ſortes de *tombeaux*, *ſepulcrum*, *monumentum* & *cenotaphium*.

Sepulcrum étoit le *tombeau* ordinaire, où l'on avoit dépoſé le corps entier du défunt. *V.* SEPULCRUM & SÉPULCRE.

Le monument, *monumentum*, offroit aux yeux quelque choſe de plus magnifique que le ſimple ſépulcre ; c'étoit l'édifice conſtruit pour conſerver la mémoire d'une perſonne, ſans aucune ſolemnité funebre. On pouvoit ériger pluſieurs monumens à l'honneur d'une perſonne ; mais on ne pouvoit avoir qu'un ſeul *tombeau*. Gruter a rapporté l'inſcription d'un monument élevé en l'honneur de Druſus, qui nous inſtruit en même temps des fêtes que l'on faiſoit chaque année ſur ces ſortes de monumens.

Lorſqu'après avoir conſtruit un *tombeau*, on y célébroit les funérailles avec tout l'appareil ordinaire, ſans mettre néanmoins le corps du mort dans ce *tombeau*, on l'appelloit *cenotaphium*, cénotaphe, c'eſt-à-dire *tombeau vide*. L'idée des cénotaphes vint de l'opinion des Romains, qui croyoient que les ames de ceux dont les corps n'étoient point enterrés, erroient pendant un ſiecle le long des fleuves de l'enfer, ſans pouvoir paſſer dans les champs Eliſées.

Hæc omnis quam cernis inops inhumataque turba eſt.

On élevoit donc un *tombeau* de gaſon, ce qui s'appelloit *injectio glebæ*. Après cela, on pratiquoit les mêmes cérémonies que ſi le corps eût été préſent. C'eſt ainſi que Virgile, *Enéide*, *l. VI.* fait paſſer l'ame de Déiphobus, quoiqu'Enée ne lui eût dreſſé qu'un cénotaphe. Suétone, dans la *vie de l'empereur Claude*, appelle les cénotaphes, des *tombeaux honoraires*, parce qu'on mettoit deſſus ces mots, *ob honorem* ou *memoriâ*, au lieu que dans les *tombeaux* où repoſoient les cendres, on y gravoit ces lettres D. M. S. pour montrer qu'ils étoient dédiés aux dieux mânes.

Cependant comme ce n'étoit point en réalité qu'on faiſoit les funérailles de la perſonne en l'honneur de laquelle ce *tombeau* vide étoit conſtruit, les Juriſconſultes ont beaucoup diſputé, ſi le cénotaphe étoit religieux. Marcian le prétend. Ulpien le nie ; & tous deux ſe fondent ſur divers endroits de l'Enéide : mais il eſt aiſé de les concilier, en diſtinguant le cénotaphe conſacré dans les formes, de celui qui ne l'a point été avec les cérémonies requiſes. Virgile lui-même a décrit les cérémonies de cette conſécration, en parlant du cénotaphe élevé à l'honneur d'Hector ſur le rivage feint du fleuve Simois.

Solemnes tùm fortè dapes, & tristia dona
Ante urbem in luco falsi Simoentis ad undam
Libabat cineri Andromachæ, manesque vocabat
Hectoreum ad tumulum, viridi quem cespite inanem
Et geminas, causam lacrimis, sacraverat aras.

On ne peut pas douter que la consécration n'ait été nécessaire pour rendre le cénotaphe religieux, puisque l'on apprend par plusieurs inscriptions, que ceux qui faisoient construire leur *tombeau* pendant leur vie, le consacroient dans la pensée qu'il ne pourroit passer pour religieux, si par quelque avanture leur corps n'y étoit pas mis après leur mort.

Les gens de naissance avoient aussi dans leur palais des voûtes sépulcrales, où ils mettoient dans différentes urnes, les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nismes une de ces voûtes pavée de marqueterie, & garnie de niches dans le mur, lesquelles niches contenoient chacune des urnes de verre remplies de cendres.

La pyramide de Cestius, qui contenoit intérieurement une chambre admirablement peinte, n'étoit que le *tombeau* d'un particulier; mais il faut considérer ici principalement les *tombeaux* ordinaires de la nation.

Il y en avoit de famille, d'autres héréditaires, & d'autres qui n'avoient aucune destination. On trouve cette différence dans les loix du digeste & du code, sous le titre *de religiosis*, ainsi que dans le *recueil d'inscriptions* publiées par les savans.

Les *tombeaux* de famille étoient ceux qu'une personne faisoit faire pour lui & sa famille, c'est-à-dire pour ses enfans, ses proches parens, & ses affranchis. Les *tombeaux* héréditaires étoient ceux que le testateur ordonnoit pour lui, pour ses héritiers, ou pour ceux qui l'acquerroient par droit d'héritage.

Tout le monde pouvoit se réserver un *tombeau* particulier, où personne n'eût été mis. On pouvoit aussi défendre par testament, d'enterrer dans le *tombeau* de famille, aucun des héritiers de la famille. Pour lors on gravoit sur le *tombeau*, les lettres suivantes : *H. M. H. N. S. hoc monumentum hæredes non sequitur*; ou ces autres : *H. M. ad H. N. TRANS. hoc monumentum ad hæredes non transit*, le droit de ce monument ne suit point l'héritier, c'est-à-dire que les héritiers ne pourroient disposer de l'endroit où étoit le *tombeau*, & que ni l'endroit, ni le *tombeau*, ne feroient partie de l'héritage.

On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales, les précautions que l'on prenoit pour que les *tombeaux* subsistassent dans les différens changemens de propriétaires. Outre qu'on le gravoit sur la tombe, outre les imprécations qu'on faisoit encore contre ceux qui oseroient violer la volonté du testateur, les loix attachoient aux contraventions de très-grosses amendes.

En un mot les *tombeaux* étoient du nombre des choses religieuses. Celui, dit Justinien dans ses *institutes*, *liv. II. tit.* 1. §. 9. qui fait inhumer le corps d'une personne décédée, dans un fonds qui lui appartient, le rend religieux. On peut même inhumer un corps dans le fonds d'autrui, avec le consentement du propriétaire; & s'il arrive qu'il l'oblige dans la suite d'enlever ce cadavre, le fonds restera toujours religieux.

Non seulement la place occupée par le *tombeau* étoit religieuse, il y avoit encore un espace aux environs qui étoit de même religieux, ainsi que le chemin par lequel on alloit au *tombeau*. C'est ce que nous apprenons d'une infinité d'inscription anciennes, que Gruter, Boissard, Fabreti, Reinesius, & plusieurs autres ont recueillies. On y voit qu'outre l'espace où le *tombeau* étoit élevé, il y avoit encore *iter*, *aditus* & *ambitus*, qui étant une dépendance du *tombeau*, jouissoient du même privilege. S'il arrivoit que quelqu'un eût osé emporter quelques-uns des matériaux d'un *tombeau*, comme des colonnes ou des tables de marbre, pour l'employer à des édifices profanes, la loi les condamnoit à dix livres pesant d'or, applicables au trésor public; & de plus, son édifice étoit confisqué de droit au profit du fisc. La loi n'exceptoit que les sépulcres & *tombeaux* des ennemis, parce que les Romains ne les regardoient pas pour saints ni religieux.

Ils ornoient quelquefois leurs *tombeaux* de bandelettes de laine, & de festons de fleurs; mais ils avoient sur-tout soin d'y faire graver des ornemens qui servissent à les distinguer, comme des figures d'a-

nimaux, des trophées militaires, des emblêmes caractériſtiques, des inſtrumens, en un mot, différentes choſes qui marquaſſent le mérite, le rang, ou la profeſſion du mort.

Dans les temps de corruption, les particuliers du plus bas étage, mais favoriſés des biens de la fortune, ſe bâtirent des *tombeaux* ſomptueux. Le *tombeau* de Licinus, barbier d'Auguſte, égaloit en magnificence ceux des plus nobles citoyens romains de ſon temps. On connoît le diſtique que Varron indigné fit dans cette occaſion.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeius nullo; quis putet eſſe deos?

Mais que dire de celui de Pallas, affranchi de Tibere, portant cette inſcription ſuperbe, que le ſénat eut la baſſeſſe de laiſſer graver?

Tib. Claudius. Aug. I.
Pallas.
Huic. Senatus. ob. Fidem.
Patronos. Ornamenta.
Prætoria. Decrevit.
Et. H. S. Centies. Quin.
Quagies. Cujus. Honore
Contentus. Fuit.

Je ſai que l'orgueil ne perce pas moins ſur nos épitaphes modernes: mais ce n'eſt point pour les recueillir que je viſite quelquefois les *tombeaux* dans nos égliſes: je le fais parce que je puis enviſager la nature ſans effroi, dans ces ſortes de ſcenes muettes; & de plus, parce que j'en retire quelque profit. Par exemple, quand je jette les yeux ſur les *tombeaux* de ces hommes déteſtés, dont Virgile dit:

Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem
Impoſuit. Ille fixit leges pretio, atque refixit,
Auſi omnes immane nefas, auſoque potiti. Enéid. *liv. VI. vers* 620.

« Celui-ci a vendu ſa patrie & l'a ſoumiſe au deſpotiſme; celui-là, corrompu par l'argent, a porté des loix vénales, & en a abrogé de ſaintes. Ils ont commis ces énormes forfaits, & en ont joui indignement ». Quand, dis-je, je vois ces illuſtres coupables couchés dans la pouſſiere, j'éprouve une ſecrette joie de fouler leurs cendres ſous mes piés.

Au contraire, quand je lis les plaintes des peres & des meres, gravées ſur la tombe de leurs aimables enfans moiſſonnés à la fleur de leur âge, je m'attendris, & je verſe des larmes. Lorſqu'avançant mes pas vers le chœur de l'égliſe, je vois de ſaints perſonnages, qui déchiroient le monde par leurs cruelles diſputes, placés côte-à-côte les uns des autres, je ſens une vive douleur de toutes ces factions, & de tous ces petits débats qui mettent en feu le genre humain. Enfin, quand je reviens chez moi, je lis la deſcription des ſuperbes *tombeaux* de la Grece & de Rome, je me demande ce que ſont devenus ces grands hommes qui y étoient renfermés.

Dans ces tas de pouſſiere humaine,
Dans ce cahos de boue & d'oſſemens épars,
Je cherche, conſterné de cette affreuſe ſcene,
Les Alexandres, les Céſars,
Cette foule de rois, fiers rivaux du tonnerre;
Ces nations la gloire & l'effroi de la terre,
Ce peuple roi de l'univers,
Ces ſages dont l'eſprit brilla d'un feu céleſte:
De tant d'hommes fameux, voilà donc ce qui reſte,
Des urnes, des cendres, des vers!
(*D. J.*)

TOMBEAUX *des Péruviens*, *Hiſt. du Pérou.* La deſcription des *tombeaux* qu'avoient les anciens habitans du Perou, n'eſt pas moins curieuſe que celle de la plupart des autres peuples. Ces *tombeaux* bâtis ſur les bords de la mer, étoient les uns ronds, les autres quarrés: d'autres en quarrés-longs. Les corps renfermés dans ces *tombeaux*, étoient diverſement poſés: les uns debout appuyés contre les murailles, les autres aſſis vers le fond ſur des pierres; d'autres couchés de leur long ſur des claies compoſées de roſeaux. Dans quelques-uns on y trouvoit des familles entieres, & des gens de tout âge; & dans d'autres le ſeul mari & ſon épouſe. Tous ces corps étoient revêtus de robes ſans manches, d'une étoffe de laine fine, rayée de différentes couleurs; & les mains des morts étoient liées avec une eſpece de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces *tombeaux* de petits pots remplis d'une poudre rouge; & d'autres étoient remplis de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de Dylo, y vit une vaſte plaine remplie de

tombeaux, creusés dans la terre, semblables aux sépulcres; ma curiosité, dit-il, me porta à voir leur construction. J'entrai dans un, par un escalier de deux marches hautes & larges chacune de quatre piés, & faisant un quarré long d'environ sept piés. Le *tombeau* étoit bâti de pierres, sans chaux & sans sable, couvert de roseaux sur lesquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient; & les deux morts encore entiers, étoient assis au fond du *tombeau*, tournant leur face vers l'entrée. Cette seule attitude fait voir que ces peuples adoroient le soleil, & que ces morts étoient ensévelis devant la conquête du Pérou par les Espagnols, puisque le soleil n'avoit été adoré dans ce vaste empire, que depuis le gouvernement des Incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du sépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples; leur habit d'une grosse étoffe d'un minime-clair, n'avoit perdu que son poil; la corde paroissoit, & marquoit que la laine dont les Indiens se servoient, étoit extrêmement fine. Ces morts avoient sur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entiere; ils avoient aussi un petit sac pendu au cou, dans lequel il y avoit des feuilles de cuca. (*D. J.*)

TOMBEAU, s. m. *Tapissier*, espece de lit dont le ciel ou le haut tombe vers le pié en ligne diagonale. On dit *un lit en tombeau*, ou absolument *un tombeau*. Ces sortes de lits ont été inventés pour placer dans les galetas, parce que le toit ou le comble empêchoit qu'on ne leur donnât autant de hauteur aux piés qu'à la tête. Depuis on a mis des *tombeaux* indifféremment par-tout dans les appartemens qui ne sont pas de parade. (*D. J.*)

TOMBEAU *de Pallas*, *Hist. rom.* Nos lecteurs connoissent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité sous le regne de ce prince. Il avoit été d'abord esclave d'Antonia, belle-sœur de Tibere; c'est lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conspiration de Séjan. Il engagea Claude à épouser Agrippine sa niece, à adopter Néron, & à le désigner son successeur. La haute fortune à laquelle il parvint, le rendit si insolent, qu'il ne parloit à ses esclaves que par signes. Agrippine acheta ses services; & de concert avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il se dégoûta de lui, le disgracia, & sept ans après le fit périr sécretement pour hériter de ses biens; mais il laissa subsister le *tombeau* de cet orgueilleux affranchi.

Ce *tombeau* magnifique étoit sur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inscription gravée dessus, & ordonnée par un décret du sénat, sous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conservé seul entre tant d'écrivains, cette inscription & ce décret, dans une de ses lettres, qui m'a paru trop intéressante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus, lettre 6. *l. VIII.*

L'inscription que j'ai remarquée sur le *tombeau* de Pallas est conçue en ces termes.

" Pour recompenser son attachement „ & sa fidélité envers ses patrons, le sé„ nat lui a décerné les marques de dis„ tinction dont jouissent les préteurs, avec „ quinze millions de sesterces (quinze „ cent mille livres de notre monnoie); „ & il s'est contenté du seul honneur. „ Cela me fit croire, continue Pline, que le decret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe me parut modeste & humble.

Que nos plus illustres Romains viennent, je ne dis pas ceux des siecles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques, mais ceux de ces derniers tems, les Marius, les Sylla, les Pompée; je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je *railleurs* ou *malheureux* les auteurs d'un tel décret? Je les nommerois *railleurs*, si la plaisanterie convenoit à la gravité du sénat. Il faut donc les reconnoître malheureux.

Mais personne le peut-il être jamais, jusqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités? C'étoit peut-être ambition & passion de s'avancer. Seroit-il possible qu'il y eût quelqu'un assez fou pour désirer de s'avancer aux dépens de son propre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avantage de la

premiere place, étoit de pouvoir donner les premieres louanges à Pallas? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à une eſclave; ce ſont des eſclaves qui les offrent. Je ne releve point qu'ils ſont d'avis, que l'on ne doit pas ſeulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majeſté du ſénat, qu'un homme revêtu des ornemens de préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne ſont-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. " Le ſénat pour Pallas (& le palais „ où il s'aſſemble n'a point été depuis pu„ rifié): pour Pallas, le ſénat remercie „ l'empereur de ce que ce prince a fait „ un éloge magnifique de ſon affranchi, „ a bien voulu permettre au ſénat de „ combler un tel homme d'honneurs. „ Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au ſénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas? On ajoute dans ce décret: " Qu'afin que Pallas, à qui chacun en „ particulier reconnoît avoir les derniе„ res obligations, puiſſe recevoir les juſ„ tes récompenſes de ſes travaux, & de „ ſa fidélité. . . . „

Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontieres de l'empire, ou ſauvé les armées de l'état. On continue.... " Le ſé„ nat & le peuple romain ne pouvant „ trouver une plus agréable occaſion „ d'exercer leurs libéralités, qu'en les „ répandant ſur un ſi fidele & ſi déſinté„ reſſé gardien des finances du prince. „ Voilà où ſe bornoient alors tous les déſirs du ſénat, & toute la joie du peuple; voilà l'occaſion la plus précieuſe d'ouvrir le tréſor public! Il faut l'épuiſer pour enrichir Pallas.

Ce qui ſuit n'eſt guere moins remarquable: " Que le ſénat ordonnoit qu'on „ tireroit de l'épargne quinze millions „ de ſeſterces (quinze cents mille livres), „ pour les donner à cet homme; & que „ plus il avoit l'ame élevée au-deſſus de „ la paſſion de s'enrichir, plus il falloit „ redoubler ſes inſtances auprès du pere „ commun, pour en obtenir, qu'il obli„ geât Pallas de déférer au ſénat. „ Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de ſupplier de céder aux empreſſements du ſénat, que d'interpoſer la médiation de l'empereur, pour ſurmonter cette inſolente modération, & pour faire en ſorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de ſeſterces. Il les dédaigna pourtant. C'étoit le ſeul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de ſi grandes ſommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuſer qu'à les accepter. Le ſénat cependant ſemble ſe plaindre de ce refus, & le comble en même temps d'éloges en ces termes:

" Mais l'empereur & le pere commun „ ayant voulu à la priere de Pallas, que „ le ſénat lui remît l'obligation de ſatis„ faire à cette partie du décret, qui lui „ ordonnoit de prendre dans le tréſor pu„ blic quinze millions de ſeſterces, le ſé„ nat déclare que c'eſt avec beaucoup de „ plaiſir & de juſtice; qu'entre les hon„ neurs qu'il avoit commencé de déce„ ner à Pallas, il avoit mêlé cette ſomme „ pour connoître ſon zele & ſa fidélité; „ que cependant le ſénat, pour marquer „ ſa ſoumiſſion aux ordres de l'empe„ reur, à qui il ne croyoit pas permis de „ réſiſter en rien, obéiſſoit. „

Imaginez-vous Pallas qui s'oppoſe à un décret du ſénat, qui modere lui-même ſes propres honneurs, qui refuſe quinze millions de ſeſterces, comme ſi c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme ſi c'étoit moins. Repréſentez-vous l'empereur qui, à la face du ſénat, obéit aux prieres, ou plutôt aux commandements de ſon affranchi; car un affranchi qui, dans le ſénat, ſe donne la liberté de prier ſon patron, lui commande. Figurez-vous le ſénat qui, juſqu'à l'extrêmité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaiſir que de juſtice, à décerner cette ſomme, & de tels honneurs à Pallas; & qu'il perſiſteroit encore, s'il n'étoit obligé de ſe ſoumettre aux volontés du prince, qu'il n'eſt permis de contredire en aucune choſe. Ainſi donc pour ne pas forcer Pallas de prendre quinze millions de ſeſterces dans le tréſor public, on a eu beſoin de ſa modération & de l'obéiſſance du ſénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de réſiſter en rien aux volontés de l'empereur.

Vous croyez être à la fin; attendez, & écoutez le meilleur: " C'eſt pourquoi „ comme il eſt très-avantageux de met-

„ tre au jour les faveurs dont le prince „ a honoré & récompensé ceux qui le mé- „ ritoient, & particuliérement dans les „ lieux où l'on peut engager à l'imita- „ tion les personnes chargées du soin de „ ses affaires; & que l'éclatante fidélité „ & probité de Pallas, sont les modeles „ les plus propres à exciter une honnête „ émulation, il a été résolu que le dis- „ cours prononcé dans le sénat par l'em- „ pereur le 28 janvier dernier, & le dé- „ cret du sénat à ce sujet, seroient gra- „ vés sur une table d'airain, qui sera ap- „ pliquée près de la statue qui représente „ Jules-César en habit de guerre. „

On a compté pour peu que le sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siecle, & des siecles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave, ceux même qu'il avoit refusés; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret il avoit possédés.

On a écrit dans les regiſtres publics, pour en conserver à jamais le souvenir, qu'on lui avoit déféré les marques de distinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les loix sacrées. Tant l'empereur, le sénat, Pallas lui-même, eut montré de .... (je ne sais que dire), qu'ils semblent s'être empressés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas son insolence, l'empereur sa foiblesse, le sénat sa misere.

Est-il possible que le sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à son infamie? La belle, l'admirable raison que l'envie d'exciter une noble émulation dans les esprits, par l'exemple des grandes récompenses dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel avilissement tomboient les honneurs, je dis ceux même que Pallas ne refusoit pas. On trouvoit pourtant des personnes de naissance qui desiroient, qui recherchoient avec ardeur, ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des esclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces temps, qui me font rougir comme si j'y avois vécu!

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus singuliers de la stupidité d'un prince, & de la bassesse d'un sénat, & de l'orgueil d'un esclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inscriptions prostituées à des infames & à des malheureux, car il n'y a guere eu d'infame plus grand que ce Pallas. Il est vrai d'un autre côté que quand le caprice de la fortune éleve si haut de tels misérables, elle ne fait que les exposer davantage à la risée publique. (*D. J.*)

TOMBÉ, s. m. *Danse*, pas de *danse*. On l'exécute en s'élevant d'abord sur la pointe du pié, & en pliant après le pas. Veut-on faire, par exemple, un pas tombé du pié droit: il faut avoir le corps posé sur le pié gauche, & les jambes écartées à la deuxieme position, s'élever sur le pié gauche pour faire suivre la jambe droite jusqu'à la cinquieme position, où on la posera entiérement à terre. Là en pliant le genou on fera lever le pié gauche. Et le genou droit s'étendant, obligera à se laisser tomber sur le pié gauche à la deuxieme position, ce qui est un demi-jeté, qui se fait en sautant à demi.

On prévient ce pas par un autre qui lui fait changer de nom. Il peut être dévancé, par exemple, par un coupé ou un temps grave, & même très-souvent par un pas assemblé, ce qui lui fait porter le nom de *gaillarde*. *Voyez* GAILLARDE.

TOMBELIER, s. m. *terme de Voiturier*: il faudroit dire *tomberier*; c'est un charretier qui conduit un tombereau pour transporter des terres, des pierres, des décombres, *&c.* d'un lieu à un autre. (*D. J.*)

TOMBER, v. n. *Gram.*, c'est changer de lieu par l'action de la pesanteur. On dit la viteſſe des graves s'accélere en *tombant*. Les eaux *tombent* des montagnes. Les feuilles commencent à *tomber*. Les plumes *tombent* aux oiseaux. L'ennemi *tomba* sur notre arriere-garde & la dispersa. *Tomber* en quenouille. La foudre *tombe* quelquefois sur des lieux saints. Le brouillard *tombe*, nous aurons beau temps. Le vent est *tombé*. Ce manteau *tombe* trop bas. Ces fortifications *tombent* en ruine. Il est *tombé* en apoplexie. Les chairs *tombent* en pourriture. Sa fluxion lui est *tombée* sur la poitrine. Cette maison m'est *tombée* en partage. Les chiens sont *tombés* en défaut. Le sort est *tombé* sur lui. Il est *tombé* entre les mains de

ſon ennemi. Ce trait ſatyrique *tombe* ſur lui. Les plus parfaits *tombent* quelquefois. Il eſt *tombé* dans une grande faute. Je *tombe* dans ce ſens. Cette piece eſt *tombée* à la premiere repréſentation. Il eſt *tombé* dans une erreur très-délicate. Nous *tombâmes* enfin ſur cette matiere. Le poids de cette pendule eſt tout-à-fait *tombé*. D'où l'on voit qu'à travers toute la variété de ſes acceptions, le verbe *tomber* conſerve quelque choſe de ſon idée primitive.

TOMBER, *Marine*, c'eſt pencher ou ceſſer. Ainſi un mât, une galere *tombent*, quand ils penchent; le vent *tombe* quand il ceſſe, & qu'il fait place au calme. Ce terme a encore d'autres ſignifications, ſelon qu'il eſt joint avec d'autres termes, comme on le verra dans les articles ſuivans.

TOMBER *ſous le vent*, *Marine*, c'eſt perdre l'avantage du vent qu'on avoit gagné, ou dont on étoit en poſſeſſion, ou qu'on tachoit de gagner.

TOMBER *ſur un vaiſſeau*, *Marine*, c'eſt arriver & fondre ſur un vaiſſeau.

TOMBEREAU, ſ. m. *terme de Charron*, c'eſt une ſorte de charrette dont le fond & les deux côtés ſont faits de groſſes planches enfermées par des giſans.

Un *tombereau* ſert à tranſporter les choſes qui tiennent du liquide, comme les boues, les ordures des rues, ainſi que le ſable, la chaux, les terres, gravois, & choſes ſemblables.

Du Cange dérive ce mot de *tombrellum*, dont les Anglois ont fait *tumbrel*, que Dodwell dit avoir été une eſpece de charrette, ſur laquelle on promenoit par les villes d'Angleterre les femmes coupables d'adultere, & qu'en quelques lieux on plongeoit pluſieurs fois dans l'eau, ce qu'on appelloit la peine du *tumbrel*.

Tombereau déſigne auſſi la charge d'une charrette faite en *tombereau*. (*D. J.*)

TOMBEREAU *à gravier qui ſe charge lui-même*, *Mécanique*. Cette machine (*fig.* 4, *Planc. I. Mécanique*) qui eſt de l'invention de M. Duguet, eſt compoſée des pieces ſuivantes.

A B eſt le coffre d'un *tombereau* ordinaire, dont l'aiſſieu *D* eſt emboîté par le moyeu, de maniere qu'il ne forme, pour ainſi dire, qu'une ſeule piece avec la roue: ce même aiſſieu porte deux autres roues plus petites, qui ont chacune deux chevilles dont on va voir l'uſage.

Il y a ſur le devant du *tombereau* un autre aiſſieu *III* qui lui eſt parallele, dans le milieu duquel eſt attaché le manche de la cuiller *L*; à ſes extrêmités ſont deux leviers *M N*, que des chevilles *P*, & de petites roues font mouvoir, de maniere que lorſque les leviers ſont dans la direction *O P*, le manche de la cuiller prend la direction *L R*: on conçoit aiſément que les chevilles ne mordant point ſur les leviers, la cuiller tombe par ſon propre poids; comme leur direction de part & d'autre eſt parallele, & que les leviers correſpondent exactement avec elles, tous deux agiſſent de concert pour faire l'ouvrage.

Le char ainſi conſtruit, on y attelle un cheval, que l'on fait avancer ou reculer; les leviers baiſſent, la cuiller ſe leve & ſe vide elle-même dans le *tombereau*; on doit la placer de façon qu'elle ſe préſente toujours de front, & il convient même, pour en accélérer l'effet, de rendre le gravier le plus meuble qu'il eſt poſſible pour qu'elle le pénetre plus aiſément. Les boueurs & les maçons peuvent ſe ſervir utilement de cette machine. *Article extrait des papiers Anglois.*

TOMBERELLE *ou* TONNELLE, ſ. f. *Chaſſe*, c'eſt une eſpece de filet qui a 15 pieds de queue pour prendre les perdrix; le chaſſeur après l'avoir bien tendu contre terre, paſſe d'un autre côté, par-derriere les perdrix, & les chaſſe doucement vers la tonnelle, en pouſſant devant ſoi un bœuf ou une vache de bois peint, ou il prend de la toile peinte en couleur de vache, avec une tête d'oſier, oreilles, cornes & col qui imitent le naturel de la vache, & une ſonnette que le chaſſeur portera au col, & ainſi ſuivant les perdrix, il les amene toutes dans la tonnelle. A l'embouchure de la tonnelle, on dreſſe un pan de filet de chaque côté en angle obtus, pour que les perdrix donnent plus facilement dans la tonnelle; quand elles en ſont proche, on les preſſe davantage, & dès qu'elles y ſont entrées, on court ſur le filet pour les prendre. On peut tonneller en tout temps & à toutes les heures du jour, principalement le matin & le ſoir; les perdrix chantent une heure après le jour, ce qui les découvre: on ſe ſert de la vache artificielle pour approcher tous les oiſeaux de paſſage & ſau-

vages. Tonneller, c'eſt chaſſer à la tonnelle ; tonnelleurs ſont ceux qui chaſſent à la tonnelle.

TOMBISSEUR, ſ. m. *Venerie*, c'eſt le nom qu'on donne au premier des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol ; on l'appelle *tombiſſeur* ou *hauſſepié*.

TOMBOUBITSI, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot.*, arbre de l'isle de Madagaſcar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, ſinon que le cœur de ſon bois eſt d'un jaune orangé.

TOMBUT, *Géogr. mod.*, royaume d'Afrique dans la Nigritie. Il eſt borné au nord par le royaume de Combour, au midi par la Guinée, au levant par le royaume de Gabi, & au couchant par les Madingues ; c'eſt un pays qui contient pluſieurs mines d'or & de cuivre, & qui produit du blé, du riz & autres graines néceſſaires à la vie. Le roi de *Tombut* eſt de tous les princes de la Nigritie le plus riche & le plus puiſſant. Il réſide dans la capitale qui porte le même nom, & qui eſt ſituée à quelque diſtance du Niger ; c'eſt une ville conſidérable par l'abord des marchands de Barbarie & des autres pays voiſins, qui y font un grand commerce. Léon d'Afrique dit que cette ville a été fondée l'an 1213 par un prince de Barbarie, appellé *Monſa Suleiman*. *Long.* 14, 5 ; *latit.* 15. 34. (*D. J.*)

TOME, *Gramm. & Littérat.*, eſpece de diviſion d'un ouvrage. Il y a quelquefois pluſieurs tomes dans un volume, & quelquefois auſſi il y a pluſieurs volumes, ſans qu'il y ait de tomes ; ainſi un ouvrage en vingt tomes n'eſt pas la même choſe qu'un ouvrage en vingt volumes, ni un ouvrage en vingt volumes la même choſe qu'un ouvrage en vingt tomes. Cependant ces deux mots ſe prennent aſſez ſouvent l'un pour l'autre, & l'on dit indiſtinctement, j'ai perdu un volume ou un tome de l'hiſtoire romaine.

TOMENTUM, ſ. m. ſignifie proprement de la bourre ou des flocons de laine ; mais les anatomiſtes emploient ce terme pour marquer cette eſpece de duvet qui vient ſur les feuilles de certaines plantes, qui à cauſe de cela ſont nommées *tomentoſæ*, comme le *gramen tomentoſum*, le *carduus tomentoſus*, &c.

M. Winslow obſerve une ſorte de *tomentum* ou de duvet dans les vaiſſeaux ſecrétoires des glandes ; & c'eſt par-là qu'il explique la ſecrétion des différentes liqueurs qui ſe ſéparent du ſang froid. *V.* SANG.

TOMÉS, *Géog. anc.* Tomi, ville de baſſe Mœſie, vers l'embouchure du Danube, près du Pont-Euxin. Tous les géographes en parlent ; Pomponius Méla, *l. II, c. ij* ; Ptolomée, *l. III, c. x*, &c. Etienne le géographe écrit *Tomeus* ; & ſur une médaille de Caracalla on trouve cette inſcription : ΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC.

Ovide dans ſes triſtes, *l. III, éleg.* 9, s'eſt amuſé à donner l'origine fabuleuſe de la ville de *Tomes*, où il étoit malheureuſement relégué, & ce morceau eſt très-ingénieux. Il nomme *Tomitæ* les habitants de *Tomes* ; cette ville peu conſidérable du temps de Strabon, s'accrut dans la ſuite. La table de Peutinger la repréſente avec toutes les marques des grandes villes ; & la notice d'Hiéroclès en fait la métropole de la Scythie, ou de la nation des Scythes ſoumis à l'empire. On croit que l'ancienne *Tomes* eſt aujourd'hui Kilianova, bourg de Beſſerabie, vers l'embouchure la plus ſeptentrionale du Danube. (*D. J.*)

THOMIAS, *Antiq. grecq.*, nom donné au ſacrifice qu'on offroit pour la ratification des ligues ſolemnelles. On nommoit ainſi ſacrifice, parce qu'on prêtoit le ſerment ſur les teſticules de la victime que les victimaires avoient coupées après. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I, p.* 25. (*D. J.*)

TOMIN *ou* TOMINE, ſ. m. *Poids*, petit poids dont on ſe ſert en Eſpagne & dans l'Amérique eſpagnole pour peſer l'or ; il faut huit *tomins* pour le caſtillan, ſix caſtillans & deux *tomins* pour l'once. Le *tomin* peſe trois carats, & le carat quatre grains ; le tout poids d'Eſpagne, qui eſt environ d'un ſeptieme par cent plus foible que le poids de Paris. (*D. J.*)

TOMOLO, ſ. m. *Meſure de continence*, meſure dont on ſe ſert à Naples & en quelques autres lieux de ce royaume & de l'Italie ; le *tomolo* eſt le tiers du ſeptier de Paris, c'eſt-à-dire, qu'il faut trois *tomolos* pour le ſeptier. (*D. J.*)

TOMON-PUTE, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*, racine des Indes orientales qui reſſemble à celle du curcuma, excepté qu'elle eſt blanche ; les Indiens s'en frottent le corps, & regardent cette pratique comme fort ſaine.

TOMOSKOV, TOOM *ou* TOMO, *Géog. mod.*, ville de l'empire ruſſien, dans la Sibérie, entre les deux bras de la riviere Tom. Elle fournit de belles fourrures blanches que les Ruſſiens nomment *Telarski Bielski*. On a découvert au voiſinage de cette ville d'anciens tombeaux d'où l'on a tiré des pieces d'or, d'argent, des agraffes, des boucles, des bagues & des uſtenſiles de table: ce qui marque que ce pays a été autrefois habité par une nation plus opulente que celle qui l'habite aujourd'hui, & c'eſt une obſervation curieuſe. (*D. J.*)

TON, ſ. m. *Hiſt. nat. Med. & pratiq.*, c'eſt le nom que les habitans du Bréſil ont donné à un inſecte aſſez ſemblable à la puce par la couleur & par la maniere dont il ſaute, mais communément beaucoup plus petit, égalant à peine en groſſeur un grain de ſable. Jean Heurnius le pere, pour exprimer ſa petiteſſe, l'appelle une *idée d'animal*; le Bréſil n'eſt pas le ſeul pays où l'on en trouve, il eſt répandu dans preſque toutes les iles d'Amérique; & c'eſt avec raiſon que Lerius penſe que c'eſt le même inſecte qui eſt connu dans les îles eſpagnoles ſous le nom de *nigua*. (*Hiſt. du Bréſil, chap. ij.*) Les *tons* habitent ordinairement les terreins ſablonneux, & ſur-tout ceux qui ſont plantés en cannes à ſucre, & de-là s'élancent ſur les paſſans, attaquent principalement ceux qui ont les piés nuds, ſe nichent dans la peau & entre les ongles, & y excitent une maladie que les naturels du pays appellent auſſi *ton*. Les François ont donné à ces inſectes le nom de *chiques*; c'eſt ſous ce nom que M. de Rochefort les décrit & détaille les effets de leur piqûre dans ſon *hiſtoire naturelle & morale des îles Antilles*. *V.* CHIQUES. Pour le completer, nous ajouterons ici quelques particularités ſur l'eſpece d'affection qui ſuit l'entrée de ces animaux dans la peau, & ſur les remedes que l'expérience a conſacrés comme plus efficaces.

Les piés ne ſont pas les ſeules parties du corps qu'ils attaquent; ſouvent ils ſe gliſſent entre les ongles des doigts de la main; & Lerius aſſure avoir vu aux aiſſelles & dans d'autres parties molles des marques de leur invaſion; deux jours après que cet inſecte a pénétré la peau, le malade y reſſent une démangeaiſon qui dans quelques heures devient ſi inſupportable, qu'il ne peut s'empêcher de ſe gratter continuellement & avec force, ce qui vraiſemblablement contribue à accélerer la formation d'une petite puſtule livide; elle eſt accompagnée d'une tumeur de la groſſeur de la tête d'une épingle, qui bientôt augmente avec des douleurs très-vives juſqu'à celle d'un pois; on apperçoit alors l'inſecte au milieu de la tumeur, qui s'étend quelquefois tout-à-l'entour. Si dans ces entrefaites on n'apporte pas au mal un remede efficace, la tumeur ſe termine par la gangrene qui fait des progrès plus ou moins rapides; l'inſecte multiplie prodigieuſement, & ſe répand par ce moyen dans les diverſes parties du corps où il occaſionne les mêmes ſymptômes; on a vu des perſonnes qui faute de ſecours avoient perdu totalement l'uſage des piés & des mains. Thomas Vander Guychelen, dont Otho Heurnius donne l'hiſtoire, qu'on trouve dans le quatrieme volume de la *Bibliotheque pratique de* Manget, *liv. XVII. p.* 643 *& ſuiv.* fut obligé par la maladreſſe des chirurgiens qui le traitoient, de ſe faire couper un ou deux doigts du pié qui étoient entiérement gangrenés; & ce ne fut que par les ſoins longtemps continués de Heurnius, célebre médecin, que les progrès de la gangrene furent arrêtés, & que ce malade obtint une guériſon complette.

Le ſecours le plus approprié & dont l'effet eſt le plus prompt, eſt, ſuivant tous les hiſtoriens, l'extraction du *ton*. Cette opération eſt très-douloureuſe, mais en même tems immanquable; les Braſiliens & les Negres la font avec une adreſſe ſinguliere & un ſuccès conſtant, dès qu'ils s'apperçoivent par la tumeur de l'entrée de l'inſecte. On tire dans le pays une huile rouge, épaiſſe, d'un fruit qu'on appelle *couroy*, qui paſſe auſſi pour très-propre à guérir cette maladie; on l'applique en forme de baume ſur les parties où l'inſecte eſt entré; on vante encore beaucoup l'efficacité des feuilles du tabac, ſur-tout imbibées de ſuc de citron très-acide; mais quels que ſoient les effets de ces différens remedes, il eſt beaucoup plus prudent de ne pas ſe mettre dans le cas de les éprouver, & il ne faut que très-peu d'attention pour y parvenir; on n'a qu'à ne jamais marcher piés nuds, porter des bas & des gants de

peau, se laver souvent & observer en un mot une très-grande propreté. M. de Rochefort conseille aussi dans la même vue d'arroser les appartemens qu'on occupe, avec de l'eau salée.

TON, *Prose & Poésie*, couleurs, nuances du style, langage qui appartient à chaque ouvrage.

Il y a 1°. le *ton* du genre: c'est par exemple, du comique ou du tragique; 2°. le *ton* du sujet dans le genre: le sujet peut être comique plus ou moins; 3°. le *ton* des parties; chaque partie du sujet a outre le *ton* général, son *ton* particulier: une scene est plus fiere & plus vigoureuse qu'une autre: celle-ci est plus molle, plus douce: 4°. le *ton* de chaque pensée, de chaque idée: toutes les parties, quelque petites qu'elles soient, ont un caractere de propriété qu'il faut leur donner, & c'est ce qui fait le poëte; sans cela, *cur ego poëta salutor*. On bat souvent des mains, quand dans une comédie on voit un vers tragique, ou un lyrique dans une tragédie. C'est un beau vers, mais il n'est point où il devroit être.

Il est vrai que la comédie éleve quelquefois le *ton*, & que la tragédie l'abaisse; mais il faut observer que quelque effort que prenne la comédie; elle ne devient jamais héroïque. On n'en verra point d'exemple dans Moliere. Il y a toujours quelque nuance du genre qui l'empêche d'être tragique. De même quand la tragédie s'abaisse, elle ne descend pas jusqu'au comique. Qu'on lise la belle scene où Phedre paroit désolée, le style est rompu, abattu, si j'ose m'exprimer ainsi; c'est toujours une reine qui gémit.

Ce que nous venons de dire du *ton* en poésie, s'applique également à la prose. Il y a chez elle le *ton* simple ou familier, le *ton* médiocre & le *ton* soutenu, selon le genre de l'ouvrage, le sujet dans le genre & les parties du sujet. Enfin le *ton* ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une histoire, d'une oraison funebre, doivent être bien différens. *V.* STYLE. (*D. J.*)

TON, *Art oratoire*, inflexion de voix: on a parlé des différentes qualités du *ton* dans la prononciation & la déclamation, aux *mots* PRONONCIATION & DÉCLAMATION. (*D. J.*)

TON, s. m. *Musiq.* Ce *mot* a plusieurs sens en musique. 1°. Il se prend d'abord pour un intervalle qui caractérise le système & le genre diatonique. *V.* INTERVALLE. Il y a deux sortes de *tons*; savoir le *ton* majeur dont le rapport est de 8 à 9, & qui résulte de la différence de la quarte à la quinte; & le *ton* mineur dont le rapport est de 9 à 10, & qui est la différence de la tierce mineure à la quarte. La génération du *ton* majeur & celle du *ton* mineur se trouvent également à la seconde quinte *ré* en commençant par *ut*: car la quantité dont ce *ré* surpasse l'octave du premier *ut*, est justement dans le rapport de 8 à 9, & celle dont ce même *ré* est surpassé par le *mi* tierce majeure de cette octave, est le rapport de 9 à 10.

2°. On appelle *ton*, le degré d'élévation que prennent les voix, ou sur lequel sont montés les instrumens pour exécuter de la musique. C'est en ce sens qu'on dit dans un concert que le *ton* est trop haut ou trop bas. Dans les églises, il y a le *ton* du chœur pour le plain-chant; il y a, pour la musique, *ton* de chapelle & *ton* d'opéra; ce dernier n'a rien de fixe, mais est ordinairement plus bas que l'autre qui se regle sur l'orgue.

3°. On fait encore porter le même nom de *ton* à un instrument qui sert à donner le *ton* de l'accord à tout un orchestre: cet instrument, que quelques-uns appellent aussi *choriste*, est un sifflet, qui, au moyen d'une maniere de piston gradué, par lequel on alonge ou raccourcit le tuyau à volonté, vous représente toujours à-peu-près le même son sous la même division. Mais cet à-peu-près qui dépend des variations de l'air, empêche qu'on ne puisse s'assurer d'un *ton* fixe qui soit toujours le même. Peut-être, depuis que le monde existe, n'a-t-on jamais concerté deux fois exactement sur le même *ton*. M. Diderot a donné les moyens de perfectionner le *ton*, c'est-à-dire, d'avoir un son fixe avec beaucoup plus de précision, en remédiant aux effets des variations de l'air. *V.* SON FIXE.

4°. Enfin, *ton* se prend pour le son de la note, ou corde principale qui sert de fondement à une piece de musique, & sur lequel on dirige l'harmonie, la mélodie & la modulation sur les *tons* des anciens. *V.* MODE.

Comme notre système moderne est composé de douze cordes ou sons différens, chacun de ces sons peut servir de fonde-

ment à un *ton*, & ce ſon fondamental s'appelle *tonique*. Ce ſont donc déjà douze *tons*; & comme le mode majeur & le mode mineur ſont applicables à chaque *ton*, ce ſont vingt-quatre modes dont notre muſique eſt ſuſceptible. *V.* MODE.

Ces *tons* different entr'eux par les divers degrés d'élévation du grave à l'aigu qu'occupent leurs toniques. Ils different encore par les diverſes altérations produites dans chaque *ton* par le tempérament, de ſorte que ſur un claveſſin bien accordé, une oreille exercée reconnoît ſans peine un *ton* quelconque dont on lui fait entendre la modulation, & ces *tons* ſe reconnoiſſent également ſur des claveſſins accordés plus haut ou plus bas les uns que les autres; ce qui montre que cette connoiſſance vient du moins autant des diverſes modifications que chaque *ton* reçoit de l'accord total, que du degré d'élévation que ſa tonique occupe dans le clavier.

De-là naît une ſource de variétés & de beautés dans la modulation. De-là naît une diverſité & une énergie admirable dans l'expreſſion. De-là naît, en un mot, la faculté d'exciter des ſentimens différens avec des accords ſemblables frappés en différens *tons*. Faut-il du grave, du majeſtueux? l'*f ut fa*, & les *tons* majeurs par bémol l'exprimeront noblement. Veut-on animer l'auditeur par une muſique gaie & brillante, prenez *a-mi la* majeur, *d-la ré*, en un mot, les *tons* majeurs par dièſe. *C-ſol ut* mineur porte la tendreſſe dans l'ame, *f-ut fa* mineur va juſqu'au lugubre & au deſeſpoir. En un mot, chaque *ton*, chaque mode a ſon expreſſion propre qu'il faut ſavoir connoître; & c'eſt-là un des moyens qui rendent un habile compoſiteur, maître en quelque maniere des affections de ceux qui l'écoutent; c'eſt une eſpece d'équivalent aux modes anciens, quoique fort éloigné de leur énergie & de leur variété.

C'eſt pourtant de cette agréable diverſité que M. Rameau voudroit priver la muſique, en ramenant, autant qu'il eſt en lui, une égalité & une monotonie entiere dans l'harmonie de chaque mode, par ſa regle du tempérament, regle déjà ſi ſouvent propoſée & abandonnée avant lui. Selon cet auteur, toute l'harmonie en ſeroit plus parfaite: il eſt certain cependant qu'on ne peut rien gagner d'un côté, par ſa méthode, qu'on ne perde tout autant de l'autre. Et quand on ſuppoſeroit que la pureté de l'harmonie y profiteroit de quelque choſe, ce que nous ſommes bien éloignés de croire, cela nous dédommageroit-il de ce qu'elle nous feroit perdre du côté de l'expreſſion? *V.* TEMPÉRAMENT. (*S*)

TONS DE L'ÉGLISE, *Muſique*, ce ſont des manieres déterminées de moduler le plain-chant ſur divers ſons fondamentaux, & ſelon certaines regles admiſes dans toutes les égliſes où l'on pratique le chant grégorien.

On compte ordinairement huit *tons* réguliers, dont il y en a quatre authentiques & quatre plagaux. On appelle *tons authentiques*, ceux où la finale occupe à-peu-près le plus bas degré du chant; mais ſi le chant deſcend juſqu'à trois degrés plus bas que la finale, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'on appelle en muſique la *dominante*; alors le ton eſt plagal: on voit qu'il n'y a pas grand myſtere à ces mots ſcientifiques.

Les quatre *tons* authentiques ont leur finale à un degré l'un de l'autre, ſelon l'ordre des quatre notes *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*; ainſi le premier ton de ces *tons* répondant au mode dorien des Grecs, le ſecond répond au Phrygien, le troiſieme à l'éolien; & non pas à lydien, comme a dit M. l'abbé Broſſard, & le dernier au mixolydien. C'eſt S. Miroclet, évêque de Milan, ou ſelon l'opinion la plus reçue, S. Ambroiſe qui vers l'an 370, choiſit ces quatre *tons* pour en compoſer le chant de l'égliſe de Milan, & c'eſt ce qu'on croit le choix & l'approbation de ces deux grands hommes qui ont fait donner à ces quatre *tons* le nom d'*authentiques*.

Comme les ſons employés dans ces quatre *tons* n'occupoient pas tout le diſpaſon ou les quinze cordes de l'ancien ſyſtême, S. Grégoire forma le projet de les employer toutes par l'addition des quatre nouveaux *tons* qu'on appelle *plagaux*, qui ont les mêmes finales que les précédens, & qui reviennent proprement à l'hypodorien, à l'hypophrygien, à l'hypoéolien & à l'hypomixolydien; d'autres attribuent à Guy d'Arrezzo l'invention de ce dernier.

C'eſt de-là que ces quatre *tons* authentiques ont chacun un ton plagal pour leur ſervir de collatéral ou ſupplément; de ſorte qu'après le premier ton qui eſt authentique, vient le ſecond qui eſt ſon pla-

gal, le troiſieme authentique, le quatrieme, & ainſi de ſuite. Ce qui fait que ces modes ou *tons* authentiques s'appellent auſſi *impairs* & les plagaux *pairs*, eu égard à leur ordre dans la ſérie des *tons*.

La connoiſſance du ton authentique ou plagal eſt eſſentielle pour celui qui donne le ton du chœur (*a*), car s'il a à entonner dans un ton plagal, il doit prendre la finale à-peu-près dans le *medium* de la voix; mais ſi le ton eſt authentique, la même finale doit être priſe dans le bas. Faute de cette obſervation, on expoſeroit les voix à ſe forcer, ou à n'être pas entendues.

Quelquefois on fait dans un même *ton* des tranſpoſitions à la quinte; ainſi au lieu de *ré* dans le premier ton, on aura pour finale le *ſi* pour le *mi*, l'*ut* pour le *fa*, & ainſi de ſuite; mais ſi l'ordre de ces ſons ne change pas, le ton ne change pas non plus, & ces tranſpoſitions ne ſe font que pour la commodité des voix: ce ſont encore des obſervations à faire par l'organiſte ou chantre qui donne le *ton*.

Pour approprier, autant qu'il eſt poſſible, l'intonation de tous ces *tons* à l'étendue d'une ſeule voix, les organiſtes ont cherché les *tons* de la muſique les plus propres à correſpondre à ceux-là. Voici ceux qu'ils ont établis: on auroit pu les réduire encore à une moindre étendue, en mettant à l'uniſſon la plus haute corde de chaque *ton*, ou ſi l'on veut, celle qu'on rebat le plus, & qu'on appelle *dominante*, en terme de plain-chant. Mais on n'a pas trouvé que l'étendue de tous ces *tons* ainſi réglés excédoit la voix humaine; ainſi on n'a pas trouvé à propos de diminuer encore cette étendue par des tranſpoſitions qui ſe ſeroient trouvées à la fin plus difficiles & moins harmonieuſes que celles qui ſont en uſage.

Premier ton, *ré* mineur.
Second ton, *ſol* mineur.
Troiſieme ton, *la* mineur *ou* mieux *ſol* mineur.
Quatrieme ton, *la* mineur finiſſant ſur la dominante, par cadence réguliere.
Cinquieme ton, *ut* mineur *ou* mieux *ré* majeur.
Sixieme ton, *fa* majeur.
Septieme ton, *ré* majeur.
Huitieme ton, *ſol* majeur, c'eſt-à-dire, faiſant peu ſentir le ton d'*ut*.

Au reſte, les *tons* de l'égliſe ne ſont point aſſervis aux loix des *tons* de la Muſique; il n'y eſt point queſtion de médiante ni de note ſenſible, & on y laiſſe les ſemi-*tons* où ils ſe trouvent dans l'ordre naturel de l'échelle, pourvu ſeulement qu'ils ne produiſent ni tri-*tons* ni fauſſe-quintes ſur la tonique. (*S*)

TON ÉOLIEN. Ce ton ou mode étoit un des cinq modes moyens ou principaux de la muſique grecque; le nom d'*Eolien* ne lui venoit pas des iſles éoliennes, mais de l'Eolie, contrée de l'Aſie mineure, où il fut premierement en uſage. (*S*)

TON DU QUART, *Muſique*: c'eſt ainſi que les organiſtes & muſiciens d'égliſe ont appellé le plagal du mode mineur, qui s'arrête & finit ſur la dominante au lieu de tomber ſur la tonique; ce nom de *ton du quart* lui vient de ce que telle eſt ſpécialement la modulation du quatrieme *ton* dans le plain-chant. (*S*)

TON, *Lutherie*, inſtrument dont les Muſiciens ſe ſervent pour trouver & donner le *ton* ſur lequel on doit exécuter une piece de muſique; c'eſt une eſpece de flûte à bec, laquelle n'a point de trous pour poſer les doigts, mais ſeulement une ouverture par laquelle on ſouffle, & une autre ouverture qui eſt la lumiere & par où le ſon de l'inſtrument ſort; on fait entrer par le trou une patte, une eſpece de piſton, une partie de ce piſton ſert de poignée pour la pouvoir tenir & enfoncer à volonté: ſa tige eſt graduée par de petites marques ou lignes qui répondent aux notes de la muſique; en ſorte que ſi on enfonce le piſton juſqu'à une de ces marques, par exemple, juſqu'à 9 qui répond à *ſol*, l'inſtrument rendra alors un ſon qui ſera la quinte du premier ſon qu'il rend, lorſque la premiere marque *c* ou *c ſol ut* eſt à l'extrêmité du corps de l'inſtrument. La formation du ſon dans le *ton* ſe rapporte à celle du ſon dans les tuyaux bouchés de l'orgue. *Voyez l'article* BOURDON DE 16 PIÉS.

(*a*) Dans le plein-chant on ſe ſert du mot *ambitus*: mais l'*ambitus* des modes parfaits n'y eſt que d'une octave; ceux qui la paſſent s'appellent *modes ſuperflus*, & ceux qui n'y arrivent pas, *modes diminués*. *V.* MODE & AMBITUS.

TON, *Marine*, c'eſt la partie du mât qui eſt compriſe entre les barres de hune & le chouquet, & où s'aſſemblent par en haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât ſupérieur, & cela par le moyen du chouquet; & par en bas, le pié du mât ſupérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appellée *clé*.

TON, *Peinture*, nom qui convient en peinture à toutes ſortes de teintes, ſoit qu'elles ſoient claires, brunes, vives, &c. *Voyez* TEINTE. On dit *tons* clairs, *tons* bruns, *tons* vifs; ces couleurs ne ſont pas de même *ton*.

Ce terme a néanmoins une acception particuliere, lorſqu'on y joint l'épithete de *beau*, de *bon*. Alors il ſignifie que les objets ſont bien caractériſés par la couleur, relativement à leur poſition, & que de la compoſition de leurs *tons* réſulte une harmonie ſatisfaiſante. Vilains, mauvais *tons*, ſignifient que de leur aſſemblage réſulte le contraire.

TON, ſ. m. *Rubanerie*, c'eſt une groſſe noix percée de pluſieurs trous dans ſa rondeur, & traverſée de deux cordes qui tiennent de part & d'autre au métier, elle ſert à bander ces deux cordes par une cheville ou bandoir qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à diſcrétion. (*D. J.*)

TONAIGE, ſ. m. *Hiſt. des impôts*, ſorte d'impôt nommé *tolaige* & groſſe *laige*, qui ſe levoit anciennement par quelques ſeigneurs, mais ſans droit & ſans titre, ſur ceux qui par ordre du roi, recueilloient & amaſſoient les paillettes d'or dans quelques rivieres de France. (*D. J.*)

TONCAT, *Géog. mod.*, ville d'Aſie, dans la partie occidentale du Turqueſtan, ſur le bord du fleuve Jaxartes dans un terroir délicieux. Alboulcaïr l'appelle le *palais des ſciences*, à cauſe de l'académie des arts & des ſciences qui y étoit établie de ſon temps. *Long.* ſuivant de Liſle, 89. *lat.* 47. (*D. J.*)

TONDEREN *ou* TUNDERN, *Géog. mod.*, ville de Danemarck, dans le duché de Sleſwig, ſur la rive méridionale du Widaw, à quatre milles de Ripen, d'Apenrade, & de Fleusbourg, à cinq de Sleſwig, & à ſept d'Hadersleben. Abel, duc de Sleſwig, & depuis roi de Danemarck, donna à *Tonderen* le titre de ville en 1243. Elle eſt aujourd'hui bien fortifiée & dans un terrein fertile. *Long.* 26. 44. *lat.* 54. 52.

TONDEUR, ſ. m. *Art mécan.*, ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à tondre avec des forces, les draps, les ſerges & autres étoffes de laine.

A Paris, les *tondeurs* forment une communauté qui eſt fort ancienne. Leurs premiers ſtatuts furent du mois de décembre 1384, du temps de Charles VI; ils furent enſuite confirmés & augmentés par Louis XI en 1477, puis par Charles VIII en 1484, & enfin par François I, en ſeptembre 1531.

Par ces ſtatuts, ils ſont nommés *tondeurs* de draps à table ſeche, parce qu'il ne leur eſt pas permis de tondre aucunes étoffes quand elles ſont encore mouillées.

Il y a à la tête de cette communauté quatre maîtres qui ont la qualité de jurés-viſiteurs, dont la fonction eſt d'aller viſiter chez les maîtres pour veiller à la conſervation de leur art & métier, & tenir la main à l'exécution des ſtatuts & ordonnances qui le concernent.

L'élection des quatre jurés ſe fait tous les deux ans; ſavoir, de deux anciens maîtres qui ont déjà paſſé par la jurande, & de deux jeunes maîtres qui n'y ont pas encore paſſé.

Outre ces quatre jurés-viſiteurs, il y a encore deux maîtres que l'on nomme ſimplement *élus*, qui ſont proprement de petits jurés ou ſous-jurés. Ces jurés doivent être préſens au chef-d'œuvre des aſpirans à la maîtriſe & aux expériences des compagnons; ils doivent auſſi tenir la main à ce que l'on ne travaille point les fêtes & les dimanches; ces deux petits jurés ſont auſſi élus tous les deux ans.

Avec ces quatre jurés-viſiteurs & ces deux petits jurés, il y a encore un ancien maître de la communauté que l'on élit pareillement tous les deux ans, auquel on donne la qualité de *grand garde*; il n'a aucune fonction, ſa charge étant purement d'honneur, & ſeulement une marque du mérite & de la capacité de celui qui en eſt revêtu.

Pour être reçu maître *tondeur* à Paris, il faut avoir fait trois années d'apprentiſſage, faire chef-d'œuvre, qui conſiſte à donner deux tontures ou coupes à un morceau de drap de deux aunes encore blanc; ſavoir, une avant que le drap ait été lainé, & l'autre après le lainage. Ou-

tre ces deux tontures, il doit encore en donner une au même morceau de drap après avoir été teint.

Les fils de maîtres sont exempts de l'apprentissage & du chef-d'œuvre ; ils sont seulement tenus de faire une simple expérience, qui consiste à tondre une fois en premier deux aunes de drap en couleur.

Chaque maître doit avoir chez lui un morceau de fer tranchant par un bout, qui est une espece de poinçon, qui sert à marquer toutes les étoffes qu'ils tondent ou qu'ils font tondre par leurs compagnons; cette marque se fait ordinairement au premier bout ou chef de la piece. Il n'est pas permis à un maître de continuer à tondre une piece déjà commencée & marquée par un de ses confreres.

Les *tondeurs* de drap prennent pour patron l'Assomption de la sainte Vierge ; ils ont une confrairie dans l'église des grands Augustins. Ils n'ont point de chambre de communauté pour faire leurs assemblées ; mais quand ils veulent en convoquer une, elle se tient chez le plus ancien des jurés en charge.

Par les réglemens généraux des manufactures de lainage faits au mois d'août 1669, *art.* 53, il est défendu aux *tondeurs* de drap de se servir, pour l'entimage des étoffes d'aucunes graisses appellées *flambarz* ; ils doivent seulement y employer du sain-doux de porc le plus blanc. Il leur est encore défendu de se servir de cardes, ni d'en avoir dans leurs maisons pour coucher les draps, *&c.* ils ne peuvent se servir pour cela que de chardons à foulon.

Quoiqu'il semble par tout ce qui vient d'être dit, que la profession de *tondeurs* doive se renfermer dans la seule tonture des draps, ce sont cependant eux qui se mêlent de les presser, de les cattir, & de les friser.

TONDINS, s. m. pl. *Plombier*, instrument à l'usage des plombiers & des facteurs d'orgues. Ce sont de gros cylindres de bois dont on se sert pour former & arrondir les tuyaux de plomb destinés à la conduite & à la décharge des eaux, & les tuyaux d'étain pour monter les orgues. Ces *tondins* sont plus ou moins gros & longs, selon la grosseur & la longueur qu'on veut donner aux tuyaux. *V.* TUYAUX.

TONDI-TEREGAM, s. m. *Hist. nat. bot. exot.*, grand arbre de Malabar qui s'éleve à la hauteur de cinquante à soixante piés ; son tronc qui est extrêmement gros, pousse une infinité de branches droites, longues, vertes, lanugineuses, rudes & pleines d'une moëlle spongieuse ; ses feuilles sont disposées par paires dans un ordre parallele ; elles sont portées par des queues qui tiennent aux petites branches terminées en pointe, dentelées, épaisses, lisses, vertes, luisantes par-dessus, verdâtres & cotonneuses par-dessous, d'une odeur douce & d'un goût aromatique. Les fleurs naissent trois à trois & même en plus grand nombre d'entre les aisselles des feuilles ; elles sont tétrapétales, pointues & répandent une odeur agréable lorsqu'on les froisse entre ses doigts. Il s'éleve d'entre les pétales quatre étamines purpurines, au centre desquelles est un pistil rouge à sommet blanchâtre. Les auteurs de l'*Hort. malab.* nomment cet arbre, *arbor flore tetrapetalo, odorato, fructu nullo*, *Hort. malab. t. IV.* c'est-à-dire qu'ils ne lui donnent point de fruit ; mais c'est vraisemblablement une erreur de leur part. (*D. J.*)

TONDRE, v. act. *Gram.*, en général c'est couper les poils superflus.

TONDRE, *terme de Chapelier*, c'est à l'égard des chapeaux de Caudebec, & de ceux qui sont fabriqués de pure laine, les faire passer par-dessus la flamme d'un feu clair, ordinairement fait de paille ou de menu bois, pour en ôter les plus longs poils, ce qu'on appelle vulgairement *flamber le chapeau* ; & pour ce qui est des autres chapeaux, comme castors, demi-castors & vigognes, c'est les *frotter* par-dessus avec une pierre-ponce, pour user le poil qui excede trop ; c'est ce qui se nomme ordinairement *poncer le chapeau*. (*D. J.*)

TONDRE, TONDU, *Jardin.* Plusieurs parties d'un jardin sont sujettes à la tonture, soit aux ciseaux, soit au croissant. Les parterres ne seront tondus que la seconde année pour laisser prendre terre au buis & le fortifier. Il les faut ensuite *tondre* aux ciseaux au moins une fois l'an dans le mois de mai. Les beaux parterres le font deux fois l'année après les deux seves.

Les ifs, les arbrisseaux de fleurs & les palissades basses se *tondent* aux ciseaux, ainsi que les boules d'ormes, au moins

une fois par an entre les deux feves.

Les autres grandes paliſſades de charmille & d'érable, ſe *tondent* au croiſſant au moins une fois l'an, comme en juillet; on es *tond* dans les beaux jardins en juin & au commencement de ſeptembre après la pouſſe de chaque feve, pour les mieux entretenir dans la belle forme qu'on leur a donnée.

TONDRE, v. act. *Lainage;* ce mot en manufacture de lainage, ſignifie couper avec de grands ciſeaux que l'on appelle *forces*, le poil ſuperflu & trop long qui ſe trouve ſur la ſuperficie des draps & autres étoffes de laines pour les rendre plus raſes & plus unies. On *tond* plus ou moins de fois les étoffes ſuivant leur fineſſe & qualités. *Savary.* (*D. J.*)

TONDRUC, *ou* TENDRAC, ſ. m. *Hiſt. nat.*, animal quadrupede de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de porc-épic. Il eſt de la grandeur d'un chat; il a le grouin, les yeux & les oreilles d'un cochon; ſon dos eſt armé de pointes; il n'a point de queue. Ses pattes ſont comme celles d'un lapin; il ſe nourrit d'inſectes & d'eſcargots. La femelle multiplie prodigieuſement, elle produit juſqu'à 20 petits d'une portée. Cet animal ſe cache ſous terre, où il forme une eſpece de galerie ſinguliere; d'abord elle s'enfonce perpendiculairement d'environ deux ou trois piés, enſuite elle va obliquement, enfin elle remonte juſques près de la ſurface de la terre; là l'animal ſe loge, & il y demeure cinq ou ſix mois ſans prendre aucune nourriture, & ſans qu'au bout de ce temps il en ſoit plus maigre. Sa chair eſt un très-bon manger.

TONÉES, *Antiq. grecq.*, fêtes qui ſe célébroient à Argos, ſelon Athénée: elles conſiſtoient en ce que l'on portoit en grande pompe la ſtatue de Junon qui avoit été volée par les Tyrrhéniens, puis abandonnée ſur le rivage. La ſtatue étoit environnée de liens tendus, d'où la fête prit ſon nom, *τείνω*, en grec, ſignifie *tendre.* (*D. J.*)

TONG, *Luth*, inſtrument de muſique des Siamois; c'eſt une eſpece de bouteille de terre, qui au lieu de fond eſt garnie d'une peau attachée au goulot avec divers cordons: on tient le *tong* de la main gauche, & on le frappe de temps en temps du poing droit; cet inſtrument ſert d'accompagnement à la voix. Quelques-uns appellent auſſi *clong le tong.* (*F. D. C.*)

TONG-CHU, ſ. m. *Hiſt. nat. botan. exot.*, arbre de la Chine dont on tire une liqueur qui approche du vernis. Quand on le voit de loin, diſent nos miſſionnaires, on le prend pour un vrai noyer, tant il lui eſt ſemblable, ſoit pour la forme & la couleur de l'écorce, ſoit par la largeur & la couleur des feuilles, ſoit par la figure & la diſpoſition des noix. Ces noix ne ſont pleines que d'une huile un peu épaiſſe, mêlée avec une pulpe huileuſe qu'on preſſure enſuite pour ne pas perdre la plus grande partie de la liqueur. Pour la mettre en œuvre on la fait cuire avec de la litharge, & l'on y mêle, ſi l'on veut, de la couleur; ſouvent on l'applique ſans mêlange ſur le bois qu'elle défend de la pluie. On l'applique auſſi ſans mêlange ſur les carreaux qui forment le plancher d'une chambre; ils deviennent luiſans; & pourvu qu'on ait ſoin de les laver de temps en temps, ils conſervent leur luſtre. C'eſt ainſi que ſont faits les appartemens de l'empereur Chinois & des grands de l'empire.

Mais ſi on veut faire un ouvrage achevé; s'il s'agit, par exemple, d'orner une chambre, un cabinet, on couvre les colonnes & la boiſerie de filaſſe, de chaux, ou d'autres matieres ſemblables préparées en pâte. On laiſſe ſécher le tout juſqu'à un certain degré; on mêle enſuite dans l'huile telle couleur que l'on veut; & après l'avoir fait cuire à l'ordinaire, on l'applique avec des broſſes, ſuivant le deſſin qu'on s'eſt formé. On dore quelquefois les moulures, les ouvrages de ſculpture, & tout ce qui eſt relevé en boſſe; mais ſans le ſecours de la dorure, l'éclat & le luſtre de ces ouvrages ne cedent guere à celui du vernis que les Chinois nomment *tſi*, parce qu'il découle du tſi-chu. *V.* TSI-CHU. (*D. J.*)

TONG-EU, ſ. m. *Hiſt. nat.*; ce mot ſignifie en chinois *tymbale de cuivre*; on le donne à la Chine à une montagne ſituée dans la province de Quey-chew, qui fait un bruit conſidérable dans de certaines ſaiſons, ſur-tout à l'approche de la pluie.

TONG-HOA-FANG, ſ. m. *Hiſt. nat. Ornithol.*; c'eſt le nom que les Chinois donnent à un petit oiſeau dont le bec eſt rouge, & dont le plumage eſt des couleurs

les plus vives & les plus variées ; suivant les Chinois cet oiseau est produit par la fleur appellée *tong-hoa*, à qui il ressemble par ses couleurs, & à laquelle l'oiseau ne peut survivre. Cette fleur croît, dit-on, dans la province de Se-chouen, mais on croit qu'elle est fabuleuse, ainsi que l'oiseau qu'elle produit.

TONGOUS, *ou* TONGURES, *ou* TOUNGUSES, *Géog. mod.*, peuples tartares soumis à l'empire russien, & qui occupent à présent une grande partie de la Sibérie orientale. *Voy.* les détails qui concernent ces peuples *au mot* TARTARES. (*D. J.*)

TONGRES, *Géog. mod.*, *Atuaticum Tongrorum*, ensuite *Tongri*, en flamand *Tongeren*, ville des Pays-Bas, dans l'évêché & à trois lieues au nord-oueſt de Liege, au pays nommé *Hasbaye*, sur le Jecker. Elle a eu dès les premiers siecles un évêché qui fut ensuite transféré à Maſtricht, & de là à Liege. *Tongres* avoit de la célébrité du temps de Jules-César, & étoit la capitale d'un grand pays. Guichardin la donne pour la premiere des villes de France & de l'Allemagne qui ait été convertie au chriſtianiſme ; mais Attila la ruina dans ses incurſions ; elle n'a fait que languir depuis ; & pour comble de maux, les François la démantelerent en 1673. *Long.* 23, 4 ; *lat.* 50, 54. (*D. J.*)

TONG-TSAO, ſ. m. *Hiſt. nat. botan. exot.*, arbriſſeau de la Chine qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés. Ses feuilles reſſemblent à celles du ricin, ou *palma Chriſti*. Le milieu de son tronc eſt rempli d'une moëlle blanche légere, moins ſerrée que la chair du melon, & moins ſpongieuſe que la moëlle du ſureau. On cuit cette moëlle, & l'on en fait un rob qui eſt doux, agréable, & qu'on mêle avec des fruits pour en relever le goût.

La tige du *tong-tſao* eſt diviſée comme le bambou, par divers nœuds qui naiſſent entre deux des tuyaux de la longueur d'un pié. Ces tuyaux contiennent auſſi de la moëlle dont on fait le même uſage que de celle du tronc. (*D. J.*)

TONGUÉ, ſ. f. *Hiſt. nat. bot.*, plante de l'île de Madagaſcar ; ſa racine eſt fort amere, ſa fleur reſſemble à celle du jaſmin : on la regarde comme un excellent contre-poiſon.

TONIES, ſ. f. pl. *Marine*, ſortes de bateaux des Indes, qu'on attache deux-à-deux avec des roſeaux, ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entreſoutiennent, & auxquels on met une petite voile. On appelle cet aſſemblage *catapanel*.

TONIQUE, *mouvement tonique* dans *l'œconomie animale*, action dans laquelle les muſcles d'une partie, tant les antagoniſtes que les congeneres, agiſſent tous pour vaincre une puiſſance qui produit ou doit produire ſon effet dans une direction commune à celle de tous ces muſcles en action. *V.* ANTAGONISTE & CONGENERE.

On croit communément que c'eſt l'action *tonique* des muſcles, lorſqu'ils agiſſent tous enſemble, qui nous retient dans une ſituation droite ; ce qui nous empêche de tomber en-devant, en-arriere & ſur les côtés.

On tombe en-devant en pliant les jambes vers les piés, & l'épine vers les genoux ; ainſi il n'y a pour lors que les extenſeurs du pié qui puiſſent empêcher la cuiſſe & le pié de faire des angles, & non pas les fléchiſſeurs qui contribueroient plutôt à faire tomber ; c'eſt pourquoi ils demeurent ſans action.

On tombe en arriere lorſqu'on étend trop le pié ; lorſque la cuiſſe ſe plie en-dedans ; ainſi il n'y doit y avoir que les extenſeurs qui redreſſent les genoux.

L'action des muſcles extenſeurs oppoſés empêche de tomber ſur les côtés ; d'où il eſt facile de voir que ce n'eſt point par l'action de tous ces muſcles antagoniſtes que nous nous tenons debout, mais ſeulement par celle des extenſeurs & de quelques fléchiſſeurs, pendant que quelques-uns de ceux qui fléchiſſent les genoux demeurent en repos & ſans action. *V.* FLÉCHISSEUR & EXTENSEUR.

TONIQUE, adj. *Thérapeutique*, du mot grec τονικός, *ou* τονωτικός, nom que les anciens donnoient aux remedes fortifians appliqués extérieurement, & qui eſt devenu très-familier aux modernes, & ſur-tout aux ſolidiſtes, pour exprimer plus généralement un remede quelconque, ſoit intérieur, ſoit extérieur, qui eſt capable de fortifier ; c'eſt-à-dire de maintenir, de rétablir ou d'augmenter le ton ou tenſion naturelle, ſoit du ſyſtême général des ſolides, ſoit de quelque organe en particulier.

Cet effet peut convenir proprement à deux especes de remedes ; savoir aux astringens, c'est-à-dire à cette classe de remedes qui resserrent évidemment, & par conséquent fortifient le tissu des solides par l'effet très-caché d'une qualité très-manifeste, savoir *l'austérité* ou *l'acerbité*, & à une classe bien différente de remede, qui ne fait sur les solides qu'une impression beaucoup plus passagere, qui les stimule, qui les excite, qui augmente leur mouvement, & par conséquent leur force. L'effet des premiers est de procurer une espece de force morte, mais constante, mais inhérente ; l'effet des seconds, c'est de déterminer une force véritablement vitale, de produire de l'activité, du mouvement ; & cette propriété se trouve dans tous les remedes qu'on a appellés aussi *cordiaux*, *échauffans*, *nervins*, *excitans*, *restaurans*, &c. & c'est précisément à ce dernier genre qu'est donné le nom de *tonique* dans le langage le plus reçu aujourd'hui.

De quelque maniere que ces remedes produisent leurs actions (objet sur lequel on n'a absolument que des connoissances très-vagues, ou des théories fort arbitraires), leur effet sensible sur toute la machine est d'augmenter le mouvement progressif du sang, les forces vitales, les forces musculaires & la chaleur animale ; & sur quelques organes particuliers d'en réveiller le jeu, ou d'augmenter, pour ainsi dire, leur vie particuliere, en y établissant un nouveau degré de tension & de vibratilité.

Ces remedes, considérés par leurs effets généraux & primitifs, sont désignés par tous les noms que nous avons rapportés plus haut ; mais lorsqu'on les considere par quelque effet secondaire & plus particulier, ils prennent différens noms ; celui d'*alexipharmaque*, comme résistant à de prétendus effets mortifians, au froid mortel des venins, suivant la doctrine des anciens, *voyez* ALEXIPHARMAQUE ; *sudorifiques*, comme excitant la sueur, excrétion qui est une suite commune de la chaleur augmentée ; *stomachiques*, comme rétablissant le ton naturel de l'estomac, *&c.* *V.* STOMACHIQUE.

Les différentes classes des remedes *toniques* cordiaux, nervins, *&c.* qui parmi les différens effets propres à ces remedes, produisent éminemment l'augmentation de chaleur, sont exposés à *l'article* ECHAUFFANT, *voyez cet article* ; on peut y joindre encore deux autres especes de substance végétale ; savoir les amers purs & les amers aromatiques ; en observant néanmoins que leur effet est plus lent, mais par cela même plus durable, & que de tous les effets généraux des *toniques*, c'est l'augmentation de chaleur qu'ils produisent le moins. On peut joindre encore ici certains spécifiques connus dans l'art sous le nom d'*antispasmodiques* & d'*hystériques*. *V.* SPASME & HYSTÉRIQUE. (*b*)

TONIQUE, *en Musique*, est le nom de la corde principale sur laquelle le ton est établi. Tous les airs finissent communément par cette note, sur-tout à la basse. On peut composer dans les deux modes sur la même *tonique* ; enfin tous les musiciens reconnoissent cette propriété dans la *tonique*, que l'accord parfait n'appartient qu'à elle seule.

Par la méthode des transpositions, la *tonique* porte toujours le nom d'*ut* au mode majeur, & de *la* au mode mineur. *V.* TON, MODE, TRANSPOSITIONS, SOLFIER, GAMME, CLÉS TRANSPOSÉES, *&c.*

Tonique est aussi le nom que donne Aristoxène à l'une des trois especes du genre chromatique, dont il explique les divisions, & qui est le chromatique ordinaire des Grecs, procédant par deux semi-tons consécutifs, puis une tierce mineure. (*S*)

TONLIEU, s. m. *Gram. & Jurispr.*, a été ainsi appellé du latin *telonium*, qui, dans sa signification primitive, veut dire un bureau où l'on paye quelque tribut public ; mais par un usage assez ordinaire, il est arrivé que l'on a donné au tribut même le nom du bureau où il se payoit ; de sorte que l'on a aussi appellé du latin *telonium*, & en françois *tonlieu*, ou droit de *tonlieu*, & par corruption *tonnelieu*, *thoneu*, *thonnieu* ou *toulieu*, deux sortes de droits qui se payent au roi ou autre seigneur du lieu.

La premiere, qu'on appelle aussi en quelques lieux *droits de plaçage*, est pour la permission de vendre des marchandises & denrées dans quelque foire ou marché.

L'autre est une espece de droit d'en-

trée & de sortie, pour la permission que le souverain, ou ceux qui sont à ses droits, donnent de faire entrer dans un pays des marchandises qui viennent d'un autre pays, lequel est étranger ou réputé tel à l'égard de celui où l'on veut les faire entrer, ou bien pour faire sortir ces marchandises du pays & les faire passer dans un autre qui est pareillement étranger ou réputé tel, soit que ces marchandises entrent ou sortent par mer, ou qu'elles soient transportées par terre.

On percevoit autrefois à Paris & à Orléans des droits de *tonlieu* dans les marchés, & il est parlé de ce droit dans les coutumes de Bourbonnois, Châlons, Artois, Boulenois, Saint-Omer, Hainault.

Les anciens comtes de Flandre jouissoient du droit de *tonlieu*, lequel faisoit partie des droits de hauteur, c'est-à-dire, des droits régaliens auxquels ils étoient subrogés. M. Galand, en ses *mém. de Navarre & de Flandre*, dit que ce droit se paye pour le poids, passage, péage & douane de toutes sortes de marchandises, denrées, vins & autres choses généralement quelconques apportées dans la ville & qui y sont transportées en quelque maniere que ce soit.

La perception de ce grand *tonlieu* de Flandre fut par succession de temps établie à Graveline, où on le nomma d'abord le *tonlieu anglois*, parce qu'il se percevoit principalement sur les marchandises venant d'Angleterre; on l'appella depuis le *tonlieu de Graveline*.

Le commerce de la Flandre ayant depuis passé à Bruges, on y transféra le *tonlieu* de Graveline, & ensuite de Bruges à Saint-Omer, après quoi il fut remis à Graveline.

Il fut dans la suite établi d'autres bureaux à Dunkerque, Ostende & ailleurs.

Les archiducs Albert & Isabelle le faisoient aussi percevoir dans la Zéélande, où on l'appelloit le *tonlieu de mer*, parce que les marchandises ne pouvoient arriver que par mer dans les îles qui composent la Zéélande; mais ce *tonlieu* de Zéélande fut cédé aux Hollandois par le traité de 1664. *Voy. le gloss.* de M. de Laurière *au mot* TONLIEU. (*A*)

TONNAGE *ou* TOLLAGE, s. m. *Juriſpr.*, étoit un impôt que quelques particuliers levoient indûment sur les Doriers, qui, par ordre du roi, ramassoient l'or de paillole dans quelques rivieres & montagnes du Languedoc; il en est parlé dans un mandement adressé aux maîtres des monnoies pour empêcher ces vexations. *Voy.* Constant, *p.* 64. (*A*)

TONNAGE & PONDAGE, *Hist. mod. d'Angl.*, impôt qui est mis sur chaque tonneau de toutes les marchandises qui entrent dans le royaume & qui en sortent. Cet impôt est d'un schelling par livre sterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette imposition sur l'entrée & sur la sortie des marchandises, pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I voulut, après la mort du roi Jacques, lever ce droit, sans l'autorité d'un acte du parlement; cette prétention nouvelle fut le sujet d'une des plus grandes brouilleries qui éclaterent dans la suite entre le parlement & ce monarque; & l'on sait combien elles lui furent funestes. (*D. J.*)

TONNAY-BOUTONNE, *Géog. mod.*, petite ville, ou plutôt bourg de France, en Saintonge, au diocèse de Saintes, sur la petite riviere de Boutonne, à 3 lieues de Saint-Jean-d'Angeli, & à pareille distance de Tonnay-Charente. *Long.* 16, 52; *lat.* 45, 54. (*D. J.*)

TONNAY-CHARENTE, *Géog. mod.*, en latin du moyen âge, *Talniacum*, *Tauniacum*; ville de France, en Saintonge, au diocèse de Saintes, sur la Charente, à une lieue au-dessous de Rochefort, & à six de Saint-Jean-d'Angeli. Elle est assez ancienne, a titre de principauté, un château, & une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît. Son port est passablement bon. *Long.* 16, 42; *lat.* 50, 5. (*D. J.*)

TONNANT, *Myth.*, épithete que les poëtes donnent assez souvent à Jupiter, comme au dieu qui étoit maître du tonnerre. Jupiter *tonnant* avoit un temple à Rome. (*D. J.*)

TONNE, s. f. *Conchyliol.*, en latin *dolium*, *concha globosa*, *concha sphærica*, ou *concha ampullacea*, à cause qu'elle a la forme d'une bouteille. Voici ses caracteres. C'est un genre de coquille univalve, ronde en forme de tonneau, dont l'ouverture est très-large, souvent avec des dents, quelquefois sans dents. Son sommet est peu garni de boutons, & applati. Son fût est ridé, ou uni.

Rumphius a confondu la famille des *tonnes* ſphériques avec celle des caſques, qui ſont de vrais *murex*, en appellant les *tonnes*, *caſſides leves*.

Une forme ronde enflée dans ſon milieu, & la tête peu garnie de tubercules avec une bouche très-évaſée, marquent le caractere générique de ces teſtacés.

Pour mettre de l'ordre dans ce diſcours, on peut établir, avec M. Dargenville, cinq claſſes de *tonnes*. 1°. celle des *tonnes* rondes & umbiliquées; 2°. celle des *tonnes* oblongues & rayées; 3°. celle des *tonnes* oblongues, garnies de côtes & de boutons; 4°. les *tonnes* dont la queue eſt alongée & faite en croiſſant; 5°. les *tonnes* en gondole.

Dans la premiere claſſe des *tonnes* rondes & ombiliquées, on compte, 1°. la *tonne* blanche, mince & ſtriée; 2°. la *tonne* cannelée, entourée de petites cordelettes jaunes; 3°. la même à petites cordelettes tachetées; 4°. la perdrix régulierement ſtriée & marquetée; 5°. la *tonne* épaiſſe, blanche, toute ſillonnée, & la bouche dentée; 6°. celle qui eſt ſtriée & tachetée, avec la columelle ridée.

Dans la claſſe des *tonnes* oblongues & unies, on met les eſpeces ſuivantes: 1°. la *tonne* jaune ſans mamelon; 2°. la blanche avec un mamelon; 3°. la couronne d'Ethiopie, qui eſt une *tonne* fauve, couronnée, avec un mamelon; 4°. la même oblongue ſans mamelon; 5°. la *tonne* bariolée avec un mamelon applati; 6°. la *tonne* pyramidale, creuſée dans ſes étages, & barriolée.

Dans la troiſieme claſſe, compoſée des *tonnes* oblongues, garnies de côtes & de boutons, on diſtingue, 1°. la harpe empennée, à treize côtes couleur de roſe; 2°. la même barriolée à onze côtes; 3°. la même nommée la *noble-harpe*, à cauſe de ſa belle figure; elle eſt de couleur brune, bariolée de blanc; 4°. la même, jaunâtre, à ſtriés profondes; 5°. la même, rougeâtre, à quatorze côtes étroites & rouges; 6°. la conque perſique, autrement dite la *pourpre de Panama*, chargée de mamelons. Quand elle eſt polie, elle paroît toute différente, en ce qu'elle devient toute liſſe, & ceinte de petites lignes blanches; 7°. la mûre, en anglois *the mullberry-ſhell*; 8°. la même à ſtries, remarquable par ſes taches brunes & blanches.

Dans la quatrieme claſſe des *tonnes*, dont la queue eſt alongée & faite en croiſſant, nous avons pour eſpeces principales; 1°. la figue dont la tête eſt entiérement applatie; 2°. le radix de couleur violette; 3°. la *tonne* ſtriée couleur de citron, 4°. la même, jaune, épaiſſe, à ſtries & boutons rangés régulierement; 5°. la même, mais de couleur blanche.

Dans la cinquieme claſſe, qui ſont les *tonnes* en forme de gondole, on recherche dans les cabinets des curieux les unes ou les autres des eſpeces ſuivantes: 1°. la noix de mer, qui eſt une groſſe gondole épaiſſe & d'un gris cendré; 2°. la gondole oblongue & verdâtre; 3°. la même, rougeâtre; 4°. la papyracée, de couleur blanche; 5°. la citronnée, à quatre faſcees fauves; 6°. la fauve rayée de lignes fines comme des cheveux; 7°. la groſſe gondole blanche, ombiliquée des deux côtés.

Dans le nombre de toutes ces eſpeces, on diſtingue beaucoup les ſuivantes, ſurtout la conque perſique, que bien des gens rangent parmi les porcelaines. Rondelet la place avec les buccins, & la nomme *echinophora*; mais la figure extérieure s'établit naturellement dans le genre des *tonnes* ſphériques. Il eſt ſurprenant qu'Aldrovandus, ignorant dans quelle claſſe de coquille il pouvoit la ranger, ait pris le parti de la mettre à la fin de ſon livre, comme une coquille unique.

La couronne d'Ethiopie eſt encore une eſpece fort ſinguliere par ſa couronne formée de pointes, & par la couleur fauve qui lui eſt preſque toujours affectée.

La harpe, qu'un appelle communément la *caſſandre*, ſans trop ſavoir d'où vient ce nom, eſt une des belles eſpeces de *tonne*; & d'ailleurs très-variée dans ſes couleurs. On eſtime ſur-tout la noble-harpe quand elle eſt à côtes bariolées de noir ſur un fond café.

Les *tonnes* qu'on appelle la *figue*, & le *radis* ſont remarquables par leur figure alongée, en queue recourbée, & par leurs couleurs qui imitent le naturel.

Enfin la conque ſphérique faſciée de couleur bleue, jaune en-dedans, & qu'on appelle *le-cordon-bleu*, eſt très-rare. Elle ſe trouve quelquefois brune & ſtriée. Les

sauvages de l'Amérique la montent sur un pié de bois travaillé suivant leur goût, & en font un de leurs dieux, appellé *Manitou*.

Il est temps de parler du coquillage. Rien n'est si simple que l'intérieur de l'animal qui habite la *tonne*. La partie depuis la tête jusqu'à la fraise, forme une masse de cinq sacs sphériques, remplis d'une humeur blanchâtre, ou rougeâtre, tout est lié par de petits boyaux, dont le plus long & le plus gros se termine à la queue; une fraise dentelée est au milieu de ce long boyau.

Souvent la coquille de la *tonne* est mince comme celle des gondoles: cependant il y en a d'épaisses, comme celle de la conque persique, & autres; mais l'animal est toujours le même que celui de cette conque & du buccin; il ne differe que par sa figure extérieure, dont l'ouverture est ordinairement plus grande du double de sa largeur. La levre droite est mince & tranchante, souvent avec un repli déchiqueté qui va jusqu'en bas. Son bourrelet en-dedans est garni d'une vingtaine de petites dents; la levre gauche au contraire est arrondie, & n'a que quatre dents. Sa tête qui est assez large, a deux cornes fort courtes de figure triangulaire, dont les yeux sont placés sur leur côté extérieur, à-peu-près vers le milieu de la tête. Il sort de sa bouche une trompe percée, & garnie de dents qui servent à l'animal à sucer la chair des autres coquillages. La membrane qui tapisse les parois de sa coquille, paroît à l'extrêmité, & se replie pour former un tuyau qui passe entre les deux cornes, & qui lui sert à respirer & à se vider. Son pié se forme en ellipse, & sort si considérablement, qu'il couvre la coquille.

La *tonne* fluviatile se trouve dans la Marne; sa coquille est fort mince. Il y en a de grises, de noires & de verdies par le limon de l'eau. L'animal de cette coquille, au moyen de sa couche baveuse terminée par un opercule, se montre quelquefois à la vue. Il sort alors de cette couche un long cou avec une tête où sont deux cornes fort courtes, & deux points noirs qui sont ses yeux; sa bouche est fort large. On ne trouve point de *tonnes* terrestres vivantes. *Hist. nat. éclaircie.* (*D. J.*)

TONNE, s. f. *Mesure de continence*, grand vaisseau ou futaille de bois, de forme ronde & longue, ayant deux fonds, & qui est reliée avec des cercles ou cerceaux. La *tonne* a du rapport au muid pour sa figure; mais elle est plus grande, plus enflée par le milieu, & va plus en diminuant par les bouts. On se sert de la *tonne* à mettre diverses especes de marchandises, pour les pouvoir envoyer & voiturer plus facilement, comme sucre, cassonnade, pelleteries, chapeaux, &c. *Savary.* (*D. J.*)

TONNE D'OR, *Commerce*, en Hollande on nomme une *tonne d'or* la somme de cent mille florins, ce qui fait un peu plus de deux cens mille livres argent de France. En Allemagne une *tonne d'or* est de cent mille thalers ou écus d'empire, ce qui fait environ trois cens soixante & quinze mille livres de notre monnoie.

TONNE, se dit, *dans l'Artillerie* d'un grand vaisseau de bois propre à renfermer des munitions.

Il y a des *tonnes* à mêche qui en contiennent 3000 pesant, poids de marc; des *tonnes* à sacs à terre qui contiennent 500 livres de salpêtre. Saint-Remy, *Mém. d'Artillerie.* (*Q*)

TONNE, *Marine*, grosse bouée faite en forme de barril. *Voy.* BOUÉE.

TONNES, *Marine*, ce sont des barrils défoncés par le gros bout, dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis: on les couvre aussi de prélarts. *V.* PRÉLARTS.

TONNEAU, s. m. *Commerce*, signifie en général toutes sortes de vaisseaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds, & reliés de cercles servant à mettre diverses sortes de marchandises, comme vin, eau-de-vie, huile, miel, pruneaux, &c.

Tonneau se dit aussi d'une certaine mesure de liqueurs. A Bordeaux & à Bayonne le *tonneau* est composé de quatre bariques qui font trois muids de Paris. Le muid de Paris est de 36 septiers, chaque septier de 8 pintes, ce qui monte à 288 pintes; sur ce pié le *tonneau* de Bordeaux doit être de 864 pintes, & celui d'Orléans de 576 pintes, parce qu'il ne contient qu'environ 2 muids de Paris. *Voy.* MUID.

Le *tonneau* d'Amsterdam contient 6 aems ou ams, l'aem 4 ankers, l'anker 2 stekans, le stekan 16 mingles, & le min-

gle 2 pintes de Paris; ce qui revient pour chaque *tonneau* à 1600 pintes.

Le *tonneau* d'Angleterre eſt de 252 gallons, chaque gallon de 4 pintes de Paris; ce qui fait 1008 pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

Tonneau eſt encore une meſure ou une quantité de grains, qui contient ou qui pele plus ou moins, ſuivant les lieux où elle eſt en uſage.

A Nantes le *tonneau* de grains contient 17 ſeptiers de 16 boiſſeaux chacun, & peſe 2200 à 2500 livres. Il faut 3 *tonneaux* de Nantes pour faire 28 ſeptiers de Paris.

A Marans & à la Rochelle il contient 42 boiſſeaux, & ſon poids eſt de deux pour cent moins que celui de Nantes.

A Breſt il contient 20 boiſſeaux, chaque boiſſeau peſant près de 112 livres; ainſi le *tonneau* de Breſt qui fait 10 ſeptiers de Paris peut peſer environ 2240 livres.

A Port-Louis & à Hennebon il peſe 2950 livres; à Rennes & à Saint-Malo 2400 livres; à Saint-Brieux 2600; à Aire, Quimpercorentin, & Quimperlay ſon poids n'eſt que de 1200.

Il y a encore quelques villes de France & de pays étrangers qui réduiſent leurs meſures pour les grains au *tonneau*, entre autres Beauvais & Copenhague. Le *tonneau* de Beauvais eſt preſque égal au muid de Paris, qu'il n'excede que d'une mine; mais il faut 40 *tonneaux* ou tonnes de Copenhague pour faire 19 ſeptiers de Paris.

Les *tonneaux* de toutes ces villes réduits à la meſure d'Amſterdam contiennent, les uns 13 muddes, comme ceux de Marans, de la Rochelle, de Nantes, & de Quimpercorentin; d'autres 13 muddes & demi, tels que ceux de Breſt & de Morlaix. Les *tonneaux* de Rennes & de Saint-Malo contiennent 14 muddes d'Amſterdam, celui de Saint-Brieux 15 muddes & demi, celui d'Hennebon & de Port-Louis 17 muddes. *Voyez* MUDDE, *Dict. de Commerce.*

TONNEAU eſt auſſi un *terme de Commerce de mer.* Le *tonneau* de mer eſt eſtimé peſer 2000 livres ou 20 quintaux de 100 liv. chacun; le prix du fret ou voiture des marchandiſes qui ſe chargent dans un vaiſſeau ſe reglent ſur le pié du quintal ou ſur le pié du *tonneau* de mer; ainſi l'on doit charger au quintal ou charger au *tonneau*; on donne ordinairement dans le fond-de-cale qui eſt le lieu de la charge d'un vaiſſeau, 42 piés cubes pour chaque *tonneau.*

Quoique le *tonneau* de mer ſoit eſtimé peſer 2000 livres, cependant l'évaluation ne laiſſe pas de s'en faire pour le prix du fret en deux manieres, ou par rapport au poids des marchandiſes, ou par rapport à l'encombrement ou encombrence, comme on dit à Bordeaux, qu'elles peuvent cauſer dans le fond-de-cale, c'eſt-à-dire, de la place qu'elles peuvent y occuper à cauſe de leur volume: ainſi l'on évalue ces marchandiſes ſur un certain pié, par exemple, quatre bariques de vin ſont priſes pour un *tonneau*; vingt boiſſeaux de chataignes, de blé, de fèves, de graine de lin, de noix, &c. paſſent auſſi pour un *tonneau.* Cinq balles de plume ou de pelleterie, peſant chacune un quintal, huit balles de papier, peſant chacune cent livres, ne font qu'un *tonneau.* Trois balles de chanvre peſant chacune deux quintaux, font le *tonneau.* Vingt quintaux de tabac ſont eſtimés faire le *tonneau* quant au poids; mais quant à l'encombrement, il faut cent cinquante rouleaux de tabac pour faire le *tonneau. Dict. de Commerce.*

TONNEAU DE PERMISSION, *Comm.* on nomme ainſi en Eſpagne la quantité de *tonneaux* de marchandiſes que le conſeil des Indes & le conſulat de Seville jugent à propos d'envoyer en Amérique par les gallions & par la flotte.

Le nombre de ces *tonneaux* ſe regle ordinairement ſur les avis que les miniſtres d'Eſpagne reçoivent des vice-rois du Mexique & du Pérou, de la néceſſité que ces pays peuvent avoir de plus ou moins de marchandiſes; en ſorte qu'il y a des flottes qui n'ont permiſſion que pour deux mille *tonneaux*, & d'autres en ont juſqu'à cinq ou ſix mille; on jauge même les vaiſſeaux marchands pour remplir la quantité de *tonneaux de permiſſion*, ce qui fait qu'en certaines années il y a plus de vaiſſeaux marchands qu'en d'autres: le nombre des vaiſſeaux de guerre qui leur ſert d'eſcorte eſt toujours le même. *Dictionnaire.*

TONNEAU; on nomme à Paris un *tonneau* de pierre de ſaint Leu ou d'autre pierre tendre, la quantité de quatorze

piés cubes : chaque *tonneau* se divise en deux muids de sept piés cubes chacun. *Id. ibid.*

TONNEAU, se dit encore de la marchandise, soit solide, soit liquide, renfermée dans un *tonneau* : un *tonneau* de vin, un *tonneau* d'huile, un *tonneau* de sardines, &c.

TONNEAU, *en terme d'Argenteur*, est un barril défoncé, sur lequel on pose la chaudiere, afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier.

TONNEAU *de pierre*, s. m. *Archit.*, c'est la quantité de quatorze piés cubes, qui sert de mesure pour la pierre de saint Leu, & qui peut peser environ un millier ou dix quintaux : ce qui fait la moitié d'un *tonneau* de la cargaison d'un vaisseau. Lorsqu'une riviere a sept ou huit piés d'eau, la navée d'un grand bâteau peut porter 400 à 450 *tonneaux de pierre.*

TONNEAU *des Danaïdes*, *Mythol.*, nom consacré à ce fatal *tonneau :*

Des sanguinaires Euménides ;
Châtiment à jamais nouveau :
Ces sœurs en vain tentent sans ceſſe
D'emplir la tonne vengereſſe ;
Mégère rit de leurs travaux ;
Rien ne peut combler la meſure ;
Et par l'une & l'autre ouverture,
L'onde entre & fuit à flots égaux.

Si M. de la Mothe n'eut publié que des morceaux de cette beauté, on n'auroit pu lui refuser le nom d'un de nos premiers poëtes lyriques.

Ce qui a fait imaginer ce châtiment fabuleux, disent nos mythologues modernes, c'est que les Danaïdes communiquerent aux Argiens l'invention des puits, qu'elles avoient apportée d'Egypte où les eaux étoient rares ; si on l'aime mieux, c'est l'invention des pompes ; & comme on tiroit continuellement de l'eau par le moyen de ces pompes, pour les usages des cinquante filles de Danaüs, ceux qui étoient employés à ce pénible travail, dirent peut-être que ces princesses étoient condamnées à remplir un vaisseau percé, pour consommer tant d'eau. En un mot, ce châtiment fabuleux doit vraisemblablement son origine à quelque fait historique de cette nature. (*D. J.*)

TONNÉES, s. f. pl. *Mythol.*, fêtes qui se célébroient à Argos, selon Athénée. Elles consistoient en ce qu'on rapportoit en grande pompe la statue de Junon, en mémoire de ce qu'on l'avoit recouvrée sur les Tyrréniens, qui après l'avoir enlevée, l'avoient abandonnée sur le rivage. La statue dans cette solemnité, étoit environnée & comme garottée de liens bien tendus, qu'on nommoit en grec τονος du verbe τεινω, *tendre*, d'où cette fête a pris sa dénomination.

TONNEINS, *Géog. mod.*, petite ville de France, dans l'Agénois, au diocese, d'Agen, à une lieue de l'embouchure du Lot, dans la Garonne.

TONNELAGE, s. m. *Commerce.* Les marchandises de *tonnelage*, sont les marchandises liquides qui s'entonnent dans des pipes, bariques, & autres telles futailles, comme les vins, les eaux-de-vie, les huiles, *&c.* ou qu'on encaisse dans les tonnes, tonneaux, ou autres caisses faites de douves, comme les sucres, les drogues, *&c.* (*D. J.*)

TONNELET, s. m. *terme de Modes*, c'est la partie inférieure d'un habit à la romaine qui contient les lambrequins, ou pour m'expliquer plus clairement, ce sont 4, 6, 8, ou 12 lambrequins, à la maniere des anciens Romains : on s'en servoit dans les ballets, les opéras, & dans de certaines tragédies & comedies. Le *tonnelet* étoit de toile d'argent, couvert de dix grandes bandes de broderie d'or, & les manches de cet habit finissoient en campane. Ce mot s'est dit aussi dans les carousels d'un bas de soie ou pourpoint plissé, enflé, & tourné en rond, avec un bas d'attache qui alloit jusques sous l'habit de fête. (*D. J.*)

TONNELIER, artisan qui fait, relie & vend des tonneaux, c'est-à-dire toutes sortes de vaisseaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'osier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandises ; tels sont les tonnes, cuves, cuviers, muids, futailles, barrils, *&c.* Les *tonneliers* montent aussi & relient aussi toutes sortes de cuves & autres vaisseaux reliés de cerceaux de fer. Ce sont encore eux qui descendent les vins, cidres, bierres, *&c.* dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger sur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les sortir des bâteaux.

Les *tonneliers* forment à Paris une communauté nombreuse, & prennent la qualité

lité de *maîtres tonneliers déchargeurs de vins*.

Leurs ſtatuts ſont fort anciens, & leur furent donnés ſous le regne de Charles VII. Charles VIII les augmenta, & François I les confirma en 1538.

Ces ſtatuts furent augmentés & dreſſés de nouveau en vingt & un articles, & confirmés en 1566 par Charles IX; on en ajouta deux autres ſous Henri III, qui furent enrégiſtrés au parlement, en 1577.

Henri IV en 1599, Louis XIII en 1637, & Louis XIV en 1651, leur donnerent auſſi des lettres de confirmation, qui furent enregiſtrées au parlement, au châtelet, & à l'hôtel de-ville.

Suivant ces ſtatuts, la communauté doit être régie par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; ce ſont eux qui font les viſites, enrégiſtrent les brevets, donnent le chef-d'œuvre, & reçoivent les maîtres.

L'apprentiſſage eſt de ſix ans, après lequel l'aſpirant doit faire chef-d'œuvre, pour être admis à la maîtriſe.

Les *tonneliers* ne peuvent entreprendre aucun ouvrage de tonnellerie chez les bourgeois, que ce ne ſoit pour mettre le vin de leur crû.

Il n'y a que les *tonneliers* qui aient le droit de fabriquer & de louer des cuves à baigner, ou des cuviers à faire la leſſive.

Les compagnons ne peuvent entrer chez aucun maître, qu'ils n'aient fini leur temps chez l'ancien maître.

Il eſt défendu aux *tonneliers* de faire aucune futaille qu'elle ne ſoit de la jauge preſcrite par l'ordonnance, ſuivant la qualité de la piece.

Les matieres que les *tonneliers* emploient dans les ouvrages de leur métier, ſont des planches de chêne & de ſapin pour les grandes cuves & les cuviers; le mairrain pour les futailles; les cerceaux, qui ſont ordinairement de châtaignier, de freſne, ou de bouleau; & enfin l'oſier pour lier & arrêter les cerceaux.

Les outils dont ſe ſervent les *tonneliers* ſont la jabloire, les planes plates, courbes & rondes; la bandonniere, le compas, la doloire, le barroir, le tiretoir, le maillet, la colombe, le chevalet, l'eſſette, le tranchet, le ſergent ou le chien, la chienne, la ſerpe, le paroir, l'utinet, le baſtiſſoir, la ſcie ordinaire, la ſcie à main, le rabot, le clouet, le compas ordinaire, & le barril à ſcier. Ils ont auſſi le hacquet, le moulinet, & deux ſortes de poulains pour deſcendre les vins en cave. *Voyez* tous ces différens inſtrumens, chacun à leurs *articles*.

Voici la maniere dont les *tonneliers* s'y prennent pour monter une futaille neuve. Quand leurs douves ſont préparées, ils prennent le bâtiſſoir, y poſent une douve en-dedans qu'ils y aſſujettiſſent, en les ſerrant l'un & l'autre avec un compas ordinaire; enſuite ils placent toutes les douves les unes après les autres, juſqu'à ce qu'ils aient garni tout le tour du bâtiſſoir; cela fait, ils paſſent un cerceau qu'ils font gliſſer depuis le haut juſqu'en-bas des douves; & ſi les douves ont trop de peine à ſe joindre par en-bas, ils font un feu de copeau par terre, en-dedans du tonneau, ce qui reſſerre le dedans des douves, & les diſpoſe à ſe rapprocher; dans cet état on gliſſe un cerceau juſqu'en-bas, pour contenir les douves & les empêcher de ſe déſaſſembler; enſuite on en fait paſſer un autre plus ſerré, afin de les approcher de plus en plus, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun jour entre les douves; cela fait, on fait entrer ſur les douves une plus grande quantité de cerceaux, pour aſſujettir entiérement la futaille, après quoi on fait avec la bondonnoire le trou deſtiné à recevoir le bondon. La futaille ainſi montée, on plane & on pare avec les planes courbes & rondes, & avec le paroir, le dedans des douves, & on égaliſe des deux côtés les bords de ces douves avec l'eſſette: cela fait, on forme avec la jabloire une rainure appellée *jable*, dans laquelle doivent entrer les pieces du fond: lorſque le jable eſt formé, on prend le compas de bois que l'on ouvre de ſix points, c'eſt-à-dire d'une ouverture qui, répétée ſix fois, équivaudroit à la circonférence de l'ouverture du tonneau, à l'endroit du jable. Cette opération faite, on arrange les unes auprès des autres les douves deſtinées à faire le fond, & fixant une des pointes du compas à-peu-près au milieu, on trace un cercle avec l'autre pointe: cette ligne que trace le compas, marque la forme que doivent avoir ces douves: pour lors on les dégroſſit avec la ſerpe, c'eſt-à-dire, on ôte le bois ſuperflu; mais comme il faut que les pieces du

fond entrent dans le jable de plus d'une ligne, on diminue avec la plane le bord des douves du fond qui doit entrer dans le jable; dans cet état, on met le fond au tonneau, en commençant par une des plus petites douves, & continuant de suite juſqu'à la derniere; enſuite pour unir & arranger bien ces douves les unes auprès des autres, on frappe deſſus avec l'utinet: cela fait, on acheve de garnir le tonneau de tous les cerceaux qu'il doit avoir. Il faut remarquer par rapport aux cerceaux, le premier qu'on place eſt le plus proche du bondon: on l'appelle *le premier en bouge*: enſuite on met le collet & le ſous-collet, qui ſont les troiſieme & quatrieme cerceaux, à compter depuis le peigne allant vers le bondon: après cela, on met les cerceaux intermédiaires entre les collets & le premier en bouge: on place après cela le ſommier immédiatement ſur le jable, & on finit par celui qui eſt ſur le peigne, qui ſe nomme le *talus*. Dans cet état, le tonneau eſt parfait, & il ne s'agit plus que d'y appliquer la barre en travers des douves des fonds. pour cet effet, on perce avec le barroir des trous pour placer les chevilles qui doivent retenir la barre: on poſe la barre, & on enfonce par-deſſus, avec un maillet, des chevilles de bois dans les trous.

Outre les futailles, tonneaux, muids, quarteaux, barrils, & autres pieces de tonnellerie à deux fonds, les *tonneliers* fabriquent auſſi des cuves, cuviers, tinettes, bacquets, *&c.* qui n'ont qu'un fond; mais comme la fabrique en eſt à-peu-près la même, nous ne détaillerons pas ici la maniere de conſtruire ces différentes ſortes d'ouvrages.

TONNELIER, *Marine*, c'eſt ſur un vaiſſeau, celui qui a ſoin des futailles, qui les rabat, & qui fait les chargements néceſſaires.

TONNELIER, *Verrerie*, c'eſt une partie du fourneau. *V.* VERRERIE.

TONNELLE, ſ. f. *Jardin.*, vieux mot encore en uſage parmi le vulgaire, pour déſigner un berceau, ou un cabinet de verdure: Jean Martin s'eſt ſervi de ce terme pour ſignifier un berceau en plein ceintre: c'eſt de ce mot qui a été fait, ſelon les apparences, celui de *tonnellerie*, ou portique de halle. (*D. J.*)

TONNELLE, ſ. f. *terme de Chaſſe*, ſorte de filet pour prendre les perdrix & autres oiſeaux: on ne lui donne que quinze piés de longueur, & environ dix-huit pouces de largeur, ou d'ouverture par l'entrée. (*D. J.*)

TONNELLERIE, ſ. f. *terme de Couvent*, c'eſt le lieu du couvent où ſont toutes les futailles où l'on cuve le vin, où l'on remplit les muids, *&c.* (*D. J.*)

TONNELLERIE, lieu où on travaille à la fabrique des tonneaux ou futailles. Ce terme eſt auſſi employé ſouvent pour ſignifier la profeſſion de *tonnelier*.

TONNERRE, ſ. m. *Phyſiq.*, bruit excité dans l'air, à l'occaſion des exhalaiſons ſulphureuſes qui s'y allument ſubitement. *V.* EXHALAISON, FOUDRE, *&c.*

Séneque, Rohault & d'autres auteurs, tant anciens que modernes, expliquent le *tonnerre* en ſuppoſant deux nuages, dont l'un eſt ſuſpendu ſur l'autre, & dont le ſupérieur & le moins denſe venant à ſe condenſer par une nouvelle addition d'air, que la chaleur fait monter juſqu'à lui, ou que le vent porte de ce côté-là, tombe auſſi-tôt avec beaucoup de violence ſur le nuage inférieur & plus denſe. Au moyen de cette chûte, l'air ſe trouvant comprimé entre les deux nuages, ſort en partie par les extrêmités qui venant enſuite à ſe joindre exactement, enferment une grande quantité d'air; & l'air ſe faiſant enfin un paſſage s'échappe, & en briſant le nuage, fait ce bruit, que nous appellons *tonnerre*. *Voy.* NUAGE, *&c.*

Mais cette explication ne pourroit tout au plus s'étendre qu'aux phénomenes d'un *tonnerre* qui n'eſt point accompagné d'éclairs. On a donné depuis une ſolution plus ſatisfaiſante de la queſtion, ſavoir que le *tonnerre* n'eſt point occaſionné par des nuages qui tombent les uns ſur les autres, mais par le feu qui prend tout à coup aux exhalaiſons ſulphureuſes, & qui fait du bruit en s'enflammant, de la même maniere qu'on voit l'or fulminant produire de pareils effets.

Newton dit qu'il y a des exhalaiſons ſulphureuſes qui, pendant que la terre eſt ſeche, montent continuellement en l'air où elles fermentent avec les acides nitreux & où quelquefois elles s'allument, engendrent le *tonnerre*, les éclairs, *&c.*

Il n'eſt pas douteux qu'outre les vapeurs qui s'élevent de l'eau, il n'y ait

auſſi des exhalaiſons qui ſe détachent du ſoufre, du bitume, des ſels volatils, *&c.* la grande quantité de matieres ſulphureuſes & bitumineuſes répandues ſur toute la ſurface de la terre, & les ſels volatils des plantes & des animaux, produiſent une telle abondance de ces exhalaiſons, qu'il n'eſt point étonnant que l'air ſoit rempli de particules ſulphureuſes, qui s'arrêtent plus bas ou s'élevent plus haut, ſuivant leur degré de ſubtilité & d'activité, & ſuivant la direction des vents qui les portent en plus grande quantité dans un endroit de l'air que dans un autre.

Au reſte, les effets du tonnerre reſſemblent ſi fort à ceux de la poudre à canon, que le docteur Wallis croit que nous ne devons pas faire difficulté de les attribuer à la même cauſe: or les principaux ingrédiens de la poudre ſont le nitre & le ſoufre; & le charbon ne ſert qu'à tenir les parties de la poudre ſéparées les unes des autres, afin qu'elles s'allument plus aiſément. *V.* POUDRE.

Si donc nous convenons que les cauſes ci-deſſus mentionnées puiſſent former dans l'air un tel mélange de particules nitreuſes & ſulphureuſes, & qu'elles puiſſent y être allumées par quelque cauſe naturelle, nous n'aurons point de peine à comprendre l'éclat qu'elles font en même temps, & qui eſt accompagné de bruit & d'éclairs, ſemblables à ceux que fait la poudre auſſi-tôt qu'on y a mis le feu: ces matieres étant une fois allumées, le feu doit courir de côté & d'autre, ſuivant qu'il ſe communique ſucceſſivement aux exhalaiſons, à-peu-près comme il arrive dans une trainée de poudre.

Quand cet éclat ſe fait fort haut dans l'air & loin de nous, il ne peut cauſer aucun malheur; mais quand il ſe fait près de nous, il peut détruire & détruit très-ſouvent des édifices, des arbres, des animaux, *&c.* comme fait la poudre dans les mêmes circonſtances.

On peut juger de cette proximité ou de cet éloignement par l'intervalle du tems qu'il y a entre l'éclair & le bruit. Le docteur Wallis obſerve que cet intervalle eſt ordinairement d'environ ſept ſecondes qui, à raiſon de 170 toiſes que le ſon fait par ſecondes, font à-peu-près la diſtance d'une lieue: mais cet intervalle n'eſt quelquefois que d'une ſeconde ou deux, ce qui fait connoître que l'éclat ſe fait fort près de nous, &, pour ainſi dire, dans le même air que nous reſpirons.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'éclair eſt ſuivi d'une vapeur ſulphureuſe, comme il paroît par ce goût de ſoufre, que l'on ſent après le *tonnerre* & par cette chaleur étouffante qui le précede ordinairement: le même auteur croit que l'air eſt accompagné auſſi d'une vapeur nitreuſe, parce qu'on ne connoît point de corps qui ſoit auſſi capable de produire un éclat ſubit & violent que le nitre. A l'égard de la maniere dont s'allument ces exhalaiſons, l'on ſait qu'un mélange de ſoufre & de limaille d'acier avec un peu d'eau fait naître la flamme ſur le champ. Il ne manque donc à ces matieres pour faire l'éclat qu'un peu de vapeur qui tienne de l'acier & du vitriol; & Wallis ne doute point que parmi les évaporations de la terre, il n'y ait quelque choſe de ſemblable; & M. Chambers croit pouvoir en apporter une eſpece de preuve.

L'hiſtoire rapporte, dit-il, comme des faits conſtans qu'il a plu du fer en Italie, & des pierres de fer en Allemagne. Jules Scaliger dit qu'il avoit chez lui un morceau de fer tombé avec la pluie en Savoye. Cardan rapporte qu'un jour il tomba du ciel 1200 pierres, dont quelques-unes peſoient 30, d'autres 40, & une 120 livres, toutes fort dures & de couleur de fer.

Ce fait, ajoute-t-il, eſt ſi bien conſtaté, que le docteur Liſter, dans les *Tranſactions philoſophiques*, a fondé là-deſſus un ſyſtême entier ſur la cauſe des éclairs & des *tonnerres*, ſoutenant que l'un & l'autre doivent leur matiere à l'exhalaiſon des pyrites. Quoi qu'il en ſoit de ces faits que bien des gens auront grande peine à croire & avec raiſon, il eſt poſſible qu'il y ait dans l'air des particules hétérogenes de la nature de celles du fer. *V.* PYRITES. *Chambers.*

Ce roulement que fait le bruit du *tonnerre* ne peut venir que du ſon qui ſe forme entre les différents nuages qui ſont ſuſpendus les uns ſur les autres, & de l'agitation de l'air qui paſſe entr'eux. Les nuages & les objets qui ſe trouvent ſur la ſurface de la terre renvoient le ſon, & le multiplient à peu-près comme autant d'échos. De-là vient que le *tonnerre* retentit d'une maniere affreuſe dans les vallées,

parce que les montagnes réfléchiſſent le ſon de toutes parts : car le *tonnerre* par lui-même ne doit preſque jamais produire qu'un ſeul coup, à-peu-près comme un boulet de canon qu'on tire, cependant lorſque la flamme allume en même temps trois ou quatre traînées, elle peut former de cette maniere des pelotons qui s'enflamment l'un après l'autre, & produire par ce moyen des coups redoublés.

On a obſervé que lorſqu'il fait du *tonnerre* & des éclairs, certains fluides ceſſent alors de fermenter, comme le vin & la biere, tandis que d'autres qui ne fermentoient pas auparavant, commencent alors à fermenter par le grand mouvement qui eſt excité dans l'air, & qui ſe répand de toutes parts. Apparemment le mouvement que produit la foudre ſe trouve contraire au mouvement qui étoit déjà dans les parties des liqueurs qui fermentoient, & au contraire produit de l'agitation dans les parties des fluides qui auparavant étoient en repos. Il y a bien des choſes qui ſe corrompent auſſi-tôt qu'il a tonné ; c'eſt ce qu'on remarque principalement dans le lait, à moins qu'il ne ſoit dans une cave bien fermée & très-profonde. On peut rompre & détourner le *tonnerre* par le ſon de pluſieurs groſſes cloches, ou en tirant le canon ; par-là on excite dans l'air une grande agitation qui diſperſe les parties de la foudre ; mais il faut bien ſe garder de ſonner lorſque le nuage eſt préciſément au-deſſus de la tête, car alors le nuage en ſe fendant peut laiſſer tomber la foudre. En 1718, le *tonnerre* tomba dans la Baſſe-Bretagne ſur vingt-quatre égliſes, dans l'eſpace de côte qui s'étend depuis Landerneau juſqu'à Saint Paul-de-Léon, & préciſément ſur des égliſes où l'on ſonnoit pour l'écarter. Des égliſes voiſines où l'on ne ſonnoit point furent épargnées. Muſſch. *Eſſai de phyſique.*

Maniere de conſtruire les para-tonnerres. C'eſt une vérité reconnue aujourd'hui par tous les phyſiciens, que la matiere qui produit les éclairs & la foudre, n'eſt autre choſe que le feu électrique : le célebre Franklin en a réuni les preuves dans ſa cinquieme lettre ſur l'électricité. *V. Œuvres* de M. Franklin, *traduites de l'Anglois* par M. Barbeu Dubourg, & CONDUCTEUR ÉLECTRICITÉ, FEU ELECTRIQUE, TONNERRE.

On ſavoit il y a long-temps que les pointes avoient la propriété de tirer de beaucoup plus loin que les corps mouſſes, le fluide électrique des conducteurs de nos machines.

De ces deux principes on n'a pas tardé à tirer la conſéquence qu'il étoit poſſible de produire une très-forte électricité, en ſoutirant & conduiſant à volonté le feu électrique des nuages juſques dans le cabinet des phyſiciens ; c'eſt ce qui a été confirmé par l'expérience au moyen des cerfs-volans électriques, barres fulminantes & autres appareils de ce genre qu'on a multipliés dans les premiers momens pour jouir d'un ſpectacle auſſi curieux, que l'on a enſuite abandonnés à cauſe des dangers auxquels ils expoſoient ceux qui s'en ſeroient trop approchés ; mais depuis on a fait une application bien plus heureuſe de la théorie confirmée par ces premieres tentatives : M. Franklin a propoſé dès 1750, de ſe ſervir de ce moyen pour préſerver de la foudre les édifices & les vaiſſeaux ; les obſervations en ont tellement aſſuré le ſuccès, qu'il devient très-intéreſſant aujourd'hui de mettre à la portée de tout le monde la maniere de conſtruire ces conducteurs ou *para-tonnerres.* Je commencerai par réſumer les principes, je les appuierai ſur quelques-unes des obſervations les plus déciſives ; j'indiquerai enfin la forme la plus avantageuſe des conducteurs deſtinés à préſerver, & les regles qu'on a ſuivies dans la conſtruction de ceux qui exiſtent.

Tous ceux qui ont quelque connoiſſance des expériences de l'électricité, ſavent que les pointes ont la propriété de ſoutirer continuement & ſans exploſion la matiere électrique, même à une très-grande diſtance ; que ſi, après avoir chargé un conducteur iſolé, on lui préſente une pointe, elle attire le fluide ſans qu'il paroiſſe d'aigrettes, & qu'il ſe trouve complettement déchargé, au lieu qu'en lui préſentant un corps mouſſe, même de métal, il arrive que quoiqu'à une moindre diſtance, la matiere paſſe avec exploſion, & que cependant le conducteur n'eſt pas tout-à-fait déchargé.

Il n'eſt plus permis d'ignorer encore que la matiere électrique cherche les métaux par préférence à tous les autres corps, & que quand elle les atteint, elle s'écoule continuement en ſuivant la direction qu'ils lui donnent ; de maniere que

s'ils la conduiſent juſques dans l'eau ou dans la terre humide, ce fluide ſi terrible lorſqu'il eſt concentré, ſe diſperſe paiſiblement & retrouve l'équilibre dont la ceſſation ſeule faiſoit tout le danger.

C'eſt ſur ces principes qu'eſt fondée la théorie des conducteurs dont on a rendu l'effet ſenſible à volonté par un appareil ingénieux : on forme une eſpece de maiſon de quatre volets à charnieres que l'on fixe par un toit en pavillon, on place au centre aſſez de poudre pour que ſon exploſion écarte les volets, & donne l'image d'une maiſon foudroyée ; lorſque l'on porte l'aigrette électrique ſur un fil de fer qui aboutit ſur la poudre, la même aigrette ou une beaucoup plus forte ne produit plus rien, ſi l'on a armé cette maiſon d'un conducteur en forme de *para-tonnerre*.

Il paroît d'abord difficile de penſer que ſi la pointe conductrice eſt capable de ſoutirer la matiere d'un nuage prochain, de diminuer ainſi ſucceſſivement la maſſe du fluide, elle ſoit encore aſſez puiſſante pour attirer & enchainer en même temps une quantité conſidérable du même fluide au moment où il eſt lancé de la nuée avec bruit & éclair ; mais toutes les obſervations faites depuis quelque temps, prouvent bien que le *tonnerre* quitte ſa direction pour ſe porter ſur les matieres métalliques ; elles ſont trop multipliées & trop publiques pour les rappeller ici, je n'en citerai que trois de celles qui ont paru les plus déciſives.

On a vu le *tonnerre* tomber avec un bruit épouvantable ſur une maiſon armée, fondre la pointe du conducteur de la longueur de ſix pouces, & ſuivre après cela les barres de métal ſans cauſer aucun dommage. *Obſervations de phyſique* de M. Rozier, *tome III*, *pag.* 347.

M. W. Maine ayant armé ſa maiſon d'une pointe métallique, & n'ayant porté les barres conductrices qu'à trois piés ſous le terrein, le *tonnerre* ſe jetta de préférence ſur la verge électrique, il ſuivit l'appareil préſervateur ; mais la matiere fulminante accumulée à l'extrêmité inférieure fit exploſion ; une partie laboura la ſuperficie de la terre en maniére de ſillon, il y fit des trous ; une partie s'inſinua entre les briques des fondations & les fit ſauter : cela nous apprend, dit M. Franklin, à quoi on avoit manqué principalement en établiſſant cette verge ; la piece inférieure n'étant enfoncée que de trois piés en terre, n'étoit pas aſſez longue pour parvenir juſqu'à l'eau ou juſqu'à une grande étendue de terrein aſſez humide pour recevoir la quantité de fluide électrique qu'elle conduiſoit. *Œuvres* de M. Franklin, *tome I*, *pag.* 239.

Enfin j'ai obſervé moi-même en 1773, que le *tonnerre* étant tombé ſur le faite d'une maiſon à Dijon, avoit marqué ſa route ſur un des côtés du toit, en briſant & diſperſant les tuiles, qu'il avoit ſuivi après cela les chaîneaux de fer-blanc dans toute leur longueur ſans laiſſer aucune trace, qu'il étoit deſcendu de même paiſiblement le long du corps ou tuyau de fer-blanc, de ſorte que s'il eût été porté juſqu'à la terre humide, la matiere électrique ſe ſeroit infailliblement diſperſée ſans bruit, mais ce tuyau ſe terminoit à huit piés au-deſſus du niveau de la terre ; la matiere accumulée à ſon extrêmité fit exploſion, ſillonna profondément le mur, ſe porta ſur le crampon de la poulie d'un puits voiſin, & ſuivit après cela la chaîne de métal juſqu'au fond de l'eau, ſans faire le moindre dégât : la matiere métallique eſt donc capable d'attirer & de conduire le fluide électrique qui lui eſt apporté par le *tonnerre*, lors même qu'elle n'eſt pas en pointe ; à plus forte raiſon déterminera-t-elle ſa direction lorſqu'on lui aura donné cette forme, dont nous avons conſtaté la puiſſance ; il n'en faut pas davantage pour démontrer à tout homme raiſonnable la ſureté & l'utilité des conducteurs métalliques ou *para-tonnerres*.

On établit deux eſpeces de conducteurs, dont la conſtruction eſt différente ſuivant leur objet ; le premier ne ſert abſolument qu'à garantir de la foudre, c'eſt le véritable *para-tonnerre* ; le ſecond ſert à faire des obſervations ſur l'électricité athmoſphérique, c'eſt le conducteur iſolé : on verra qu'il eſt également poſſible de le conſtruire de maniere à en tirer le même avantage que du ſimple *para-tonnerre*, quoiqu'on ne doive l'approcher qu'avec beaucoup plus de circonſpection.

Pour conſtruire le conducteur *para-tonnerre*, il ſuffit d'élever ſur l'édifice que l'on veut préſerver, une barre de métal terminée en pointe, il n'exige ordinairement qu'une élévation de quinze à vingt piés au-deſſus du faîte, à moins que la maiſon qu'on veut armer ne ſoit domi-

née, & dans ce cas on pose la barre métallique sur un mât ou perche de sapin attachée à une des aiguilles de la charpente.

La pointe doit être très-fine ; & comme la rouille pourroit la détruire en peu de temps, il est plus avantageux de faire souder à son extrémité un morceau de cuivre jaune, de la longueur d'environ cinq ou six pouces : on peut, pour plus grande précaution, la faire dorer, ou même ajuster un grain d'argent pur qui termine cette pointe ; les expériences de M. Henley annoncent que c'est celui de tous les métaux qui jouit de la plus grande force conductrice, & qui résiste plus à la fusion électrique. *Observation de physique* de M. Rozier, *tom. VI*, *pag.* 248.

A l'extrémité inférieure de la barre de fer qui se termine en pointe, on réserve une boule pour attacher la chaîne ou tresse qui doit communiquer au barreau conducteur : on a observé que les tresses de fil de métal étoient préférables, parce que le fluide s'y écoule avec plus de rapidité, au lieu que s'il se trouvoit très-abondant, il pourroit faire éclater quelques-uns des anneaux en sautant de l'un à l'autre, de sorte qu'il faudroit leur donner plus de grosseur pour prévenir cet accident ; M. de Saussure pense que les tresses de fil de laiton sont moins exposées à être fondues & calcinées qu'une tresse de fil de fer, même beaucoup plus grosse, elle a de plus l'avantage d'être moins sujette à la rouille.

Cette tresse s'écarte du mât qui porte la pointe, & vient s'attacher sur une barre de fer quarrée d'un pouce d'épaisseur, qui est surmontée d'un chapeau de fer-blanc pour empêcher la filtration de la pluie, & qui se prolonge continuement jusques dans la terre. M. le Roy, dans un excellent *Mémoire* qu'il a publié à ce sujet, dans le *Recueil de l'académie royale des Sciences de* 1770, conseille de placer ces barres en-dehors du bâtiment ; mais c'est pour plus de sureté, & je sais que ce savant n'a point désapprouvé la construction du *para-tonnerre* que l'académie de Dijon a fait élever sur son hôtel en 1776, quoique les barres passent dans l'intérieur, parce qu'on leur a donné une grosseur suffisante pour qu'il ne puisse jamais arriver aucun accident, parce qu'on a pris la précaution d'en défendre l'approche par des cloisons en briques ; enfin parce que cette construction a laissé la facilité d'interrompre la communication par une boule de métal suspendue entre deux timbres, ce qui peut donner lieu à quelques observations, quoiqu'aucune des barres ne soit isolée, lorsque le nuage est très-prochain & la matiere très-abondante.

Les barres de fer conductrices doivent être portées jusques dans l'eau, c'est-à-dire, dans une riviere, un fossé, un puits, une fosse d'aisance, ou tout au moins à une profondeur où la terre soit constamment humide : on ne doit pas craindre que le fluide électrique communique à l'eau aucune qualité nuisible, les physiciens savent qu'elle ne fait que le transmettre, & qu'elle n'en retient que ce qui lui est nécessaire pour se mettre en équilibre avec les corps communicans.

S'il est nécessaire de couder la barre conductrice pour la conduire sous terre jusqu'à l'endroit où elle doit trouver l'eau, il est bon de la préserver de la rouille, soit en la mettant dans un tuyau de plomb, soit en l'environnant simplement de toute part de poussiere de charbon, qui est très-propre par lui-même à défendre le métal, & qui conduiroit à son défaut.

C'est sur ces principes que l'on a déjà établi plusieurs conducteurs en Bourgogne pour préserver les édifices : on a pris pour modele celui qui a été posé sur l'hôtel de l'académie de Dijon, aux frais de M. Duplex de Bacquencourt, intendant de cette province. Comme les clochers sont les plus exposés, soit par leur élévation, soit par rapport au bruit des cloches que l'on est dans l'usage de sonner pendant les orages, & qui paroissent décider la chûte de la foudre suivant l'observation rapportée à l'*art.* TONNERRE ; il ne sera pas inutile d'indiquer la méthode la plus simple, la plus commode & la plus sûre d'armer ces sortes d'édifices ; je n'aurai besoin pour cela que de décrire le *para-tonnerre* établi sur le clocher de l'église paroissiale de Saint-Philibert de Dijon, qui ne fait pas moins honneur au citoyen éclairé (M. de Saisy), qui s'est chargé de la dépense, qu'aux administrateurs de cette église qui se sont élevés au-dessus des préjugés populaires ; & en acceptant ce bienfait, ont donné le premier exemple en France, de mettre sous la sauve-garde de cette belle invention, les temples

ceux qui les fréquentent, & ceux qui habitent les maisons voisines.

La pointe métallique est exactement en forme de bayonnette, c'est-à-dire, terminée au bas par une espece de canon, que l'on a enfilé au-dessous du coq, & suffisamment coudée pour lui laisser tout son jeu; cette pointe est de fer; on y a seulement soudé au petit bout, un morceau de cuivre jaune de six pouces de longueur: elle excede le coq d'environ quatre piés.

Au-dessous du canon est un crochet qui suspend une tresse de cent cinquante piés; cette tresse est à tous égards préférable aux chaînes, aux tringles, &c. comme formant un conducteur plus sûr, plus continu, plus solide, & chargeant beaucoup moins la pointe; celle-ci est une vraie corde de fil de fer artistement fabriquée à trente-six brins, elle vient s'attacher à une barre de fer de dix lignes de grosseur, placée perpendiculairement sur la face extérieure de l'un des grands pignons de l'église, & qui est prolongée jusqu'à douze piés sous terre.

M. de Saussure m'a communiqué le mémoire d'après lequel on a armé les magasins à poudre de la ville de Geneve: ce savant, bien convaincu de l'utilité & de l'efficacité des conducteurs ordinaires ou simples *para-tonnerres*, comme ceux que je viens de décrire, insiste sur des précautions même surabondantes lorsqu'il s'agit d'armer ces édifices, il veut que l'on porte les mâts à quelque distance des bâtimens, comme à deux ou trois piés, & qu'on n'épargne rien pour les rendre inébranlables par les plus violens orages; il desire que la pointe métallique soit fixée au haut du mât par des anneaux de fer, & non par des clous qui pourroient conduire la matiere électrique dans l'intérieur du bois & le faire éclater; il propose de renter les différentes barres qui doivent conduire en les entaillant en biseau, & les réunissant par le moyen d'une vis, après avoir interposé une lame de plomb pour rendre le contact plus parfait, ce qui est préférable à ce qu'on a pratiqué dans les magasins à poudre de Parfiet en Angleterre, où les barres entrent à vis les unes dans les autres, de maniere qu'on ne peut en enlever une sans les déranger toutes.

Ces barres ainsi assemblées, doivent, suivant M. de Saussure, être simplement appliquées contre le mât, & fixées sans clous ni crampons par le moyen de plusieurs colliers de fer.

Il place également dans un tuyau de plomb le conducteur qui doit passer sous terre pour aller chercher le puits ou autre réservoir d'eau; dans le cas où l'on seroit forcé de chercher la terre humide, il recommande de diviser l'extrêmité inférieure du tuyau de plomb, en cinq ou six rameaux, de deux ou trois piés, que l'on auroit soin de faire diverger.

Il place un semblable appareil de l'autre côté du magasin, à la même distance des murs, dont le conducteur peut se réunir sous terre au premier.

Enfin, sans rien changer au faîte ou couronnement du toit du magasin, M. de Saussure fait attacher solidement au pié des girouettes quatre fils de cuivre, de la grosseur du petit doigt, qui descendent de quatre côtés différens le long du toit & des murs sans aucune interruption, jusqu'au pié du bâtiment, où ils se plongent en terre pour aller rejoindre le conducteur de plomb.

Il n'y a personne qui ne sente combien cette armure est en effet avantageuse, & qui ne pense, comme M. de Saussure, que l'on ne doit absolument rien négliger pour prévenir un accident aussi funeste que l'explosion d'un magasin à poudre.

Il me reste à indiquer présentement les moyens de construire des conducteurs isolés.

On appelle *conducteur isolé* celui qui ne touche que des matieres non électrisables par communication, qui conserve par conséquent presque toute la matiere électrique qu'il reçoit, qui peut être surchargé de ce fluide, d'autant plus aisément que la pointe conserve son effet sur les nuages, & qui étant ainsi disposé à se décharger spontanément avec explosion sur les métaux & sur les animaux qui se trouvent à sa proximité, peut-être, dans de certains instans, très-dangereux. Personne n'ignore le sort funeste de M. Richmann, foudroyé par un de ces appareils. M. l'abbé Poncelet & en dernier lieu le P. Cotte ont éprouvé de violentes secousses, pour s'être un peu trop approchés de pareilles barres fulminantes. Ces exemples non-seulement doivent tenir en garde tous les physiciens que l'amour de la science engage à tenter des observations

dans ce genre, mais la prudence semble exiger encore que l'on mette à portée de la barre isolée une autre barre métallique capable de recevoir la matiere de l'explosion, & de la transmettre ensuite sans interruption jusques dans l'eau ou dans la terre humide. C'est sur ce plan que j'ai fait établir sur ma maison un conducteur isolé qui est en même temps *para-tonnerre*; la description que j'en vais donner suffira pour guider ceux qui voudroient en faire construire de semblables.

L'appareil d'un conducteur isolé differe si peu d'un simple *para-tonnerre*, que pour ne pas tomber dans des répétitions, je me contenterai de décrire exactement ce qui le constitue tel, en renvoyant pour le surplus de sa construction à ce que j'ai dit ci-devant du *para-tonnerre* posé sur l'hôtel de l'académie de Dijon.

La pointe de mon conducteur est faite d'un morceau de laiton de six pouces de longueur, de quatre lignes de diametre, rapportée au bout de la verge de fer par un tenon & une goupille, & ensuite soudée à l'étain pour prévenir la rouille.

Cette pointe est élevée à la hauteur de quatre-vingt-dix piés au-dessus du pavé, & j'observe que les effets sensibles que l'on desire dépendent beaucoup de l'élévation, parce que les matériaux des édifices attirent eux-mêmes, & dissipent par conséquent la plus grande portion du fluide électrique qui s'en rapproche à un certain point.

Pour fixer la verge de fer sur ce mât, de maniere à la tenir isolée, j'ai pris, suivant le conseil de M. de Saussure, un morceau de bois d'alizier de dix-huit pouces de longueur & de trois pouces de diametre, après l'avoir fait successivement tremper dans l'eau, & sécher au four à plusieurs reprises, je lui ai fait prendre jusqu'à une livre & demie d'huile de térébenthine en l'arrosant, tandis qu'il étoit exposé à la chaleur d'un bon feu, je l'ai couvert d'un large ruban de soie, & j'ai posé sur le tout plusieurs couches de gomme laque.

Le petit bout de cylindre avoit été creusé en son milieu de la profondeur de quatre pouces, pour recevoir la verge de fer; mais avant que de l'y introduire, je crus devoir doubler cette cavité d'un canon de verre, & garnir aussi de lames de verre le bout du cylindre sur lequel devoit reposer l'embâse de la verge de fer; au-dessus de cette embâse, on avoit soudé un chapeau de fer blanc de quatorze pouces de diametre, destiné à garantir de la pluie le cylindre isolant, & au-dessus du chapeau, la verge de fer portoit un manche de huit pouces pour recevoir la tresse de fils de laiton.

La réunion du cylindre d'alizier au mât de sapin, s'est faite par le moyen d'un goujon de fer & d'une virole à griffes, portant deux branches qui ont été clouées sur le mât; le goujon & la virole ne prenant ainsi que deux pouces sur cette extrêmité du cylindre, il est resté en effet une interruption de toute matiere communiquante, de la longueur de quatorze pouces jusqu'à la virole supérieure.

Pour empêcher qu'un coup de vent ne soulevât le chapeau, la verge de fer a été posée à bain de mastic chaud; j'en ai coulé dans le dessous du chapeau, jusqu'à la hauteur de la virole, & il a été encore fixé par deux forts rubans de soie, passés dans des boucles soudées à la surface intérieure du fer blanc.

La barre de fer à laquelle est attaché l'autre bout de la tresse & qui traverse le toit & le plancher de l'appartement où se trouve l'appareil des timbres, est comme celle de l'académie, de douze à treize lignes de grosseur: elle porte de même un chapeau de fer blanc, seulement plus rapproché du toit, pour qu'il puisse mettre plus sûrement à l'abri de la pluie cette partie de la barre, & l'isoloir qui l'éloigne de toute matiere communiquante: cet isoloir est une boîte quarrée de dix-huit pouces de haut, de six pouces de toute face, au milieu de laquelle j'ai fixé des tuyaux de verre par du mastic fait de cire, de résine & de verre pulvérisé; le canon supérieur est armé d'un collet pour recevoir la clavette qui traverse la barre & la suspend en entier, puisqu'elle ne doit avoir le contact d'aucune autre matiere; une boîte pareille sert à isoler la même barre à la hauteur du plancher, & toutes les deux ont été posées avec le moins de ferrures & les plus éloignées qu'il a été possible.

Je n'ai pas besoin d'avertir que ces trois isoloirs doivent être éprouvés par la machine électrique avant que d'être placés.

La construction de la barre inférieure est absolument la même que celle d'un

para-tonnerre non isolé, elle est terminée à la partie supérieure par un timbre correspondant à celui qui termine la barre isolée; on suspend entre les deux une boule de métal ou espece de battant, au moyen d'un morceau de fil de fer tordu autour de la barre isolée & recouvert d'un canon de verre auquel la soie est attachée; il est bon d'y placer encore deux petites boules de moëlle de sureau également suspendues par des fils paralleles dont le jeu est plus sensible.

Enfin, on pratique une brisure à quinze pouces environ au-dessous du timbre de la barre non isolée qui s'arrête par une vis de pression à la distance que l'on désire, qui laisse par conséquent la facilité de la rapprocher à volonté de l'autre timbre, même jusqu'au contact immédiat, & de faire ainsi cesser l'isolement & tous les phénomenes qui en dépendent.

C'est avec cet appareil que j'ai observé pendant un orage, le 25 septembre 1776, que la répulsion subite de deux boules de moëlle de sureau, annonçoit avec une telle précision la décharge de la nuée, qu'il étoit possible de la juger avant que d'en être averti par la lumiere de l'éclair, si l'on avoit le dos tourné du côté des fenêtres, & à plus forte raison par le bruit du *tonnerre*. M. Henley avoit déja communiqué à la société royale de Londres une observation peu différente sur la répulsion spontanée & subite des boules de liege, en conséquence d'un éclair. *Observ. de phys.* de M. Rozier, *tome IV*, *p.* 18.

Si on présente aux boules de liege ou de moëlle de sureau, suspendues à la barre isolée par des fils de lin, un tuyau de verre, & qu'elles soient vivement attirées, c'est un signe que leur électricité est négative; au contraire, si elles sont repoussées, c'est une preuve qu'elles sont électrisées positivement; la cire d'Espagne substituée au tuyau de verre donnera les mêmes signes par des effets respectivement inverses.

Il n'y a que ce moyen de reconnoître la nature de l'électricité atmosphérique, lorsqu'elle est très-foible; mais, comme l'observe M. Le Roy, elle est équivoque en ce qu'elle suppose toujours que le dégré d'électricité excité dans le verre ou dans la cire d'Espagne, est dans la même intensité que celui de l'électrometre; ce qui ne doit arriver que très-rarement. C'est ce qui a engagé ce savant à proposer un appareil plus avantageux, & par le moyen duquel, quand l'électricité est plus forte, on parvient à rendre sensible les feux qu'elle produit aux pointes des corps électrisés; de sorte que l'on peut reconnoître sûrement l'électricité en plus, & l'électricité en moins des nuages, suivant que les corps métalliques qui l'ont reçue présentent à leurs pointes des aigrettes divergentes, ou seulement des points lumineux.

On trouvera la description de cet ingénieux appareil dans les *Observ. de phys.* de M. l'abbé Rozier, *tome III*, *p.* 5. Il peut s'adapter facilement à toutes sortes de conducteurs isolés. (*Cet article est de M. de Morveau.*)

A. N. TONNERRE ASCENDANT. Les vérités les plus frappantes sont quelquefois très-long-temps ignorées, &, lorsqu'on les connoît, on est surpris qu'elles aient été cachées pendant une longue suite de siecles. Avant que j'eusse prouvé que la foudre s'éleve souvent de la terre, cette assertion n'étoit regardée par les physiciens que comme une idée folle & singuliere, & on ne pouvoit citer que des observations isolées auxquelles personne ne faisoit attention. J'eus occasion de lire dans une des plus brillantes assemblées, dans la séance publique de l'académie de Montpellier, tenue devant les différens ordres des Etats généraux de la province de Languedoc, un mémoire sur ce sujet; il fut reçu du public avec bonté, & je ne puis dissimuler qu'il fit une certaine impression. Depuis il a été imprimé plusieurs fois, & les savans les plus célébres l'ont honoré de leur suffrage : c'est pourquoi on m'a engagé à en donner ici un précis.

L'existence & la réalité des phénomenes de quelque genre qu'ils soient, doivent être prouvées par l'observation, & lorsque celle-ci est constante, on a acquis toute la certitude possible. M. le marquis Maffei dès 1713 communiqua à M. Vallisnieri, professeur dans l'université de Padoue, l'observation qu'il avoit faite au château de Fosdinovo. Dans un temps d'orage il vit la foudre naître, s'élever de la terre & produire ensuite une forte explosion, &c. En 1719 cette lettre fut imprimée dans le recueil d'opuscules de Maffei; mais en 1747 cet auteur publia à Vérone son traité de la formation

de la foudre dans lequel il raſſembla tout ce qui pouvoit appuyer ſon opinion, & où il réfute toutes les objections qu'il étoit poſſible de faire. Il étoit même ſi hautement convaincu de la vérité de ſon ſentiment, que dans ſa quatrieme lettre il avance que la foudre s'éleve toujours de la terre.

L'abbé Jerôme Lioni de Ceneda, qui avoit été un des contradicteurs de ce ſentiment, dans ſa lettre au P. Burgos, journal de Veniſe, *Tome XXXII. Art.* 8. §. 4, avoue qu'ayant été témoin d'un fait déciſif, il a été forcé de l'admettre. George-Frederic Richter embraſſa auſſi ce ſentiment dans ſon ouvrage *de natalibus fulminum Tractatus phyſicus*. Leipſick, 1724, où il cite pluſieurs faits. En 1724 deux Obſervantins, profeſſeurs de philoſophie, virent à Luques la foudre s'élever de terre; ainſi que l'abbé Piccoli à Erbero dans le Veronnois : l'abbé Moro dans ſon ouvrage ſur les corps marins qu'on trouve ſur les montagnes, publié à Veniſe 1740, & dans un autre ouvrage imprimé en 1750, ſoutint auſſi la même doctrine. Le médecin Bacheton, *tome II*, des commentaires de l'académie de Bologne 1745, rapporte de nouvelles obſervations qu'il a faites dans cette ville. MM. Marſigli, Corradi, Vaſelli, Fortunat de Breſcia, Albertoni de Baſſano, ont auſſi été témoins de ce phénomene. M. de Vignoles de l'académie de Berlin, le célébre M. Segnier de Nîmes, M. Bouguer de l'académie des ſciences, ont été convaincus de la même vérité. On peut voir dans mon mémoire leurs témoignages, ainſi que ceux de l'abbé Chappe d'Auteroche qui a eu le ſingulier bonheur d'obſerver ce phénomene à Paris avec Mrs. Caſſini & de Prunelai, & en 1761 à Tobolsk en Sibérie, & en 1769 dans ſon voyage en Californie. MM. de la Lande, Lavoiſier, Cotte, & le P. Beccaria ſont encore cités en faveur de cette doctrine. J'ai fait auſſi moi-même dans diverſes provinces des obſervations de ce genre, qui ſont autant de preuves directes du ſentiment que la foudre s'éleve de la terre. Le 28 octobre 1772, je vis dans un orage qui m'enveloppa, la foudre s'élever très-près de moi; j'étois alors à environ deux lieues de Lyon. Le 30 juin 1773 la foudre tua un homme à Cazoul dans le Languedoc, & je vis trois courans de feu s'élever ſucceſſivement de la terre avec une forte exploſion. En 1774, le 21 août, je vis encore la foudre s'élever de la terre, à 2 lieues de Toulouſe; plus de 40 perſonnes furent auſſi témoins de ce phénomene. Le 4 août 1775, & le 25 de ce mois, dans deux orages très-furieux qui produiſirent des ravages conſidérables, j'obſervai avec le plus grand ſoin cette direction de bas en haut, & je viſitai exactement les endroits foudroyés dont les traces indiquoient encore ce qui avoit été apperçu directement. Le 2 novembre de cette même année, le tonnerre fit des ravages dans une maiſon éloignée ſeulement de 100 pas de celle que j'habitois alors, & je fus encore témoin que la foudre s'éleve ſouvent de bas en haut. (*a*)

Le raiſonnement de concert avec l'obſervation, concourt à établir cette vérité. La foudre eſt certainement un phénomene électrique, & le globe terraqué eſt, ainſi que les nuages, un foyer fécond & perpétuel de feu électrique. Quelquefois celui-ci eſt amoncelé dans la moyenne région, & alors il s'échappe vers la terre; mais quelquefois auſſi la matiere électrique eſt accumulée & condenſée dans la terre, & dans cette circonſtance, pour rétablir l'équilibre, elle s'éleve dans l'atmoſphere. J'ai dit que la foudre étoit certainement un phénomene électrique, car je ne crois pas qu'il y ait à préſent aucune perſonne inſtruite qui révoque en doute cette vérité. On peut voir à ce ſujet dans les obſervations de phyſique, mars 1776, pag. 258, un mémoire dans lequel j'ai prouvé que le tonnerre n'étoit point un phénomene chymique, réſultant des fermentations, *&c.*

Je ſupprime ici ce que j'ai dit ailleurs, *Mémoire déjà cité*, ſur les regles propres à connoître les circonſtances dans leſquelles la foudre s'éleve de la terre ou s'y porte, ainſi que ce qui a été établi ſur la foudre aſcendante qui s'échappe de la mer, afin de pouvoir faire connoître le garde-tonnere aſcendant que j'ai eu le bonheur de découvrir. Le météore que nous examinons ayant une direction double & op-

(*a*) Voyez dans le *Journal de Phyſique* le détail de ces preuves, dans le mémoire que j'ai donné ſur ce ſujet, *Septembre* 1777, *pag.* 179 & ſuiv.

posée, il est donc nécessaire d'établir un double appareil pour prévenir ses ravages: jusqu'à présent on n'a pensé qu'à se garantir du tonnerre, lorsqu'il descend de la région des orages sur la surface de notre globe, & il n'est même pas encore venu dans l'idée d'aucun physicien, d'imaginer un moyen tutélaire contre la foudre qui s'éleve de la terre vers les nuées. Cependant la raison dicte hautement, que si des causes agissent dans des directions diamétrales, il faut leur opposer des obstacles contraires, & que puisqu'il est démontré que les conducteurs établis sur les maisons les protegent contre l'éruption de la foudre qui tombe des nuées, il faut établir des conducteurs pour les préserver de la foudre qui s'éleve quelquefois de la terre, & se perde dans l'atmosphere.

Le nouvel appareil doit être fondé sur deux principes certains & confirmés par la doctrine universellement reçue: les métaux sont d'excellens conducteurs du fluide électrique, & les pointes ont la vertu de soutenir de loin le feu électrique & de décharger le conducteur. Notre *para tonnerre* ascendant doit donc être métallique & armé de pointes, l'extrémité aiguë tournée vers la terre, afin que la matiere électrique de la foudre ascendante soutirée par les pointes, soit transmise par le métal conducteur dans l'atmosphere, & qu'elle y soit dispersée & dissipée sans explosion. Une barre de fer, courbée en angle de 135 degrés, & très-pointue par ses deux extrêmités, scellée dans le mur de maniere que l'extrêmité supérieure ſeroit élevée perpendiculairement au-dessus du toit, l'extrêmité inférieure faisant angle avec le mur de 45 degrés, cette barre, dis-je, rempliroit cet objet. Si la foudre ascendante s'échappoit de la terre, étant soutirée par la pointe tournée vers le sol, elle seroit transmise le long de la barre de fer, & se dissiperoit dans l'atmosphere par la pointe supérieure plus élevée que le faîte de la maison de quelques piés.

Pour completer cet appareil, on peut placer quatre barres principales, semblables à celle que nous venons de décrire, aux quatre coins ou sur le milieu des quatre faces de l'édifice qu'on veut préserver; de cette façon il sera, pour ainsi dire, armé de toutes parts. Il est à propos de réunir ces quatre barres principales, par quatre barres horisontales qui formeront une communication entr'elles; parce que si la foudre s'élance sur une pointe, elle se dissipera par plusieurs canaux de décharge. Pour la même raison je désirerois fort qu'on terminât par plusieurs verticilles métalliques la partie inférieure de chaque barre principale.

On peut réunir dans le même appareil le *garde-tonnerre* ascendant, & le *garde-tonnerre* descendant. Pour cet effet il est nécessaire qu'il y ait une ou quatre grandes barres de fer verticales dont le bout inférieur soit enfoncé en terre de quatre ou cinq piés, & dont l'extrêmité supérieure très-aigue soit élevée de huit ou dix piés au-dessus du comble de l'édifice. Plusieurs verticilles seront forgés à chaque barre, à un certain éloignement du sol; ces verticilles métalliques sont des pointes de métal fixées autour de l'axe de la barre de fer, & inclinées sur elle de 45 degrés, de soutenir la foudre ascendante; près du toit seront placées les quatre barres horisontales de communication. Alors de quelque côté que la foudre parte, soit qu'elle s'éleve, soit qu'elle tombe, elle trouvera un conducteur composé pour la recevoir & la dissiper dans l'atmosphere ou dans la masse de la terre.

Des expériences très-curieuses démontrent aux yeux mêmes la nécessité de ces conducteurs. On peut voir dans le mémoire dont nous donnons ici le précis, la description d'une petite *maison du tonnerre* qui est préservée du coup foudroyant de l'électricité par le garde tonnerre que j'ai soin d'y placer; & qui est détruite. Si on ôte le préservateur dont je viens de donner la description..... (*Cet article est de M. Bertholon de St. Lazare, des Académies des Sciences de Montpellier, de Lyon, Beziers, Dijon, Nimes, Marseille, Bordeaux & Toulouse.*)

TONNERRE ARTIFICIEL, *Théâtre des Romains;* on appelloit les *tonnerres artificiels* qu'on faisoit entendre sur le théâtre de Rome *Claudiana tonitrua*, dit Festus, parce que Claudius Pulcher imagina d'imiter le fracas du *tonnerre*, en faisant rouler beaucoup de pierres arrondies sur un assemblage de planches mises en talus; au lieu qu'auparavant on n'imitoit qu'imparfaitement & foiblement ce bruit avec des clous & des pierrettes, qu'on agitoit fortement dans un bassin d'airain. (*D. J.*)

TONNERRE, f. m. *terme d'Armurerie*; c'eſt l'endroit du fuſil, mouſquet ou piſtolet, où l'on met la charge. Les armes qui ne ſont point aſſez renforcées par le *tonnerre*, ſont ſujettes à crever. (*D. J.*)

TONNERRE, *Géog. mod.*, en latin moderne *Tornodurum*; petite ville de France, dans la Champagne, chef-lieu d'un comté ſur la riviere d'Armanſon, à 9 lieues d'Auxerre & à 40 de Paris. Il y a élection & grenier à ſel, une collégiale, & quelques couvens. Les vins de ſon territoire ſont en réputation. *Long.* 21. 37. *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

TONNINGEN, *Géogr. mod.*, ville de Danemarck, au duché de Sleſwig, dans une péninſule formée par la riviere d'Eyder, à ſix lieues au ſud-oueſt de Sleſwig, & à quatre de la mer. Le roi de Danemarck la prit en 1707 ſur le duc de Gottorp, & en fit raſer les fortifications. Elle a un port où les vaiſſeaux de l'Océan peuvent entrer aiſément, ce qui lui procure du commerce. *Long.* 26. 44. *lat.* 54. 28. (*D. J.*)

TONNITE, *Hiſt. nat.*, nom donné par quelques auteurs à une coquille de mer univalve, pétrifiée, que l'on appelle *tonne*. On nomme auſſi cette pétrification *globoſite*, à cauſe qu'elle eſt renflée par le milieu & arrondie.

TONO-SAMA, ſ. m. *Hiſt. mod.*, c'eſt le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année; celui qui eſt en exercice ne peut ſortir de ſon gouvernement, l'autre eſt obligé de réſider auprès de l'empereur. Lorſque quelqu'un eſt nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laiſſe ſa femme & ſes enfans à la cour pour répondre de ſa fidélité: pendant qu'il eſt en place, il lui eſt défendu, ſous peine de mort, de recevoir aucune femme dans ſon palais; la punition la plus douce dans ce cas ſeroit un banniſſement perpétuel, & la ruine de toute ſa famille. La cour des *tono-ſamas* eſt très-brillante, & compoſée d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *ſorikis*, qui doivent être nobles, & qui ſont nommés par l'empereur lui-même; les gouverneurs exercent un pouvoir preſque abſolu dans leur gouvernement; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs; on l'appelle *dai-quen:* il eſt lui-même obſervé par des eſpions qui lui ſont inconnus. Les *tono-ſamas* ont ſous eux des officiers ou magiſtrats municipaux, qui les ſoulagent des détails de l'adminiſtration; on les nomme *te-ſii-jori*.

TONOU, ſ. m. *Hiſt. nat.*, c'eſt un léſard du Bréſil, qui a quatre ou cinq piés de longueur, & qui eſt d'une groſſeur proportionnée, ſa couleur eſt griſe & ſa peau fort liſſe; ſa chair eſt un très-bon manger, elle eſt blanche & tendre comme celle du chapon.

TONSURE, ſ. f. *Hiſt. eccléſ. & Juriſ.*; dans le ſens grammatical & littéral, eſt l'action de couper les cheveux, & de raſer la tête.

Dans un ſens abſtrait, la *tonſure* eſt la privation entiere des cheveux, ou une certaine place deſſus la tête dont on a raſé les cheveux en rond.

La *tonſure* totale a toujours été regardée comme une marque d'infamie, tellement qu'en France anciennement, lorſqu'on vouloit déclarer un prince incapable de porter la couronne, on le faiſoit tondre & raſer.

Chez les Romains une des peines de la femme convaincue d'adultere, étoit d'être enfermée dans un monaſtere après avoir été tondue; ce qui s'obſerve encore parmi nous.

La *tonſure* priſe littéralement en matiere eccléſiaſtique, eſt une couronne cléricale que l'on fait derriere la tête aux eccléſiaſtiques en raſant les cheveux de cette place en forme orbiculaire.

Tous les eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers doivent porter la *tonſure*; c'eſt la marque de leur état; celle des ſimples clercs, qu'on appelle *clercs à ſimple tonſure*, c'eſt-à-dire, qui n'ont d'autre caractere de l'état eccléſiaſtique que la *tonſure*, eſt la plus petite de toutes. A meſure que l'eccléſiaſtique avance dans les ordres, on fait ſa *tonſure* plus grande; celle des prêtres eſt la plus grande de toutes; ſi l'on en excepte les religieux, dont les uns ont la tête entierement raſée; d'autres ont une ſimple couronne de cheveux plus ou moins large.

La ſimple *tonſure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état eccléſiaſtique n'eſt point un ordre, mais une préparation pour les ordres, & pour ainſi dire, un ſigne de la priſe d'habit eccléſiaſtique; l'évêque coupe un peu de cheveux avec

des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique, & le nouveau clerc récite pendant cette cérémonie ces paroles de David : *Seigneur, vous êtes ma portion, c'est vous qui me rendrez mon héritage.* Ensuite l'évêque met au clerc le surplis en priant le Seigneur de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonsure*.

Quelques-uns prétendent que l'on coupe les cheveux aux ecclésiastiques en signe d'adoption ; parce qu'en effet anciennement quand on adoptoit quelqu'un, on lui coupoit un flocon de cheveux ; ce que l'on pratiquoit encore du temps de Charles Martel, lequel envoya Pépin son fils à Luitprand roi des Lombards, pour l'adopter, en lui coupant un flocon de ses cheveux, comme c'étoit la coutume alors.

D'autres disent que c'est en signe de sujétion & de soumission à l'Eglise, & à l'instar de ce qui s'observoit de la part des sujets, lesquels pour marque de soumission envers leur prince étoient obligés de porter leurs cheveux courts, les princes ayant seuls le droit de les porter longs pour marque de leur dignité.

D'autres encore prétendent que la *tonsure* a été instituée pour honorer l'affront que ceux d'Antioche voulurent faire à S. Pierre en lui coupant les cheveux, ou bien que cette coutume fut empruntée des Nazaréens qui se faisoient raser la tête, ou que cela fut ainsi établi par les apôtres, & notamment par S. Pierre qui donna le premier exemple de se raser la tête, en mémoire de la couronne d'épine de Notre-Seigneur.

Selon quelques-uns, l'usage de tonsurer les clercs commença vers l'an 80.

Une auteur du viij siecle, suivi par Baronius, rapporte un decret de l'an 108, qu'il attribue au pape Anicet, qui ordonne aux clercs de couper leurs cheveux *en forme de sphere*, suivant le précepte de S. Paul, qui ne permet qu'aux femmes de laisser croître leurs cheveux pour leur ornement.

Ce qui est de certain, c'est que cet usage est fort ancien dans l'Eglise; le concile de Carthage tenu en 398, peut l'avoir eu en vue en défendant aux ecclésiastiques de nourrir leurs cheveux.

Cependant M. de Fleury, en son *institution au droit ecclésiastique*, dit que dans les premiers siecles de l'Eglise il n'y avoit aucune distinction entre les clercs & les laïcs, quant aux cheveux, ni à l'habit, & à tout l'extérieur : que c'eût été s'exposer sans besoin à la persécution, qui étoit toujours plus cruelle contre les clercs que contre les simples fideles.

Il ajoute que la liberté de l'Eglise n'apporta point de changement à cet égard, & que plus de 100 ans après, c'est-à-dire l'an 428, le pape S. Célestin témoigne que les évêques même n'avoient rien dans leur habit qui les distinguât du peuple.

Tous les Chrétiens latins portoient, suivant M. de Fleury, l'habit ordinaire des Romains qui étoit long, avec les cheveux fort courts & la barbe rase; les Barbares qui ruinerent l'empire avoient au contraire des habits courts & ferrés, & les cheveux longs, & quelques-uns de grandes barbes.

Les Romains avoient ces peuples en horreur ; & comme alors tous les clercs étoient romains, ils conserverent soigneusement leur habit, qui devint l'habit clérical ; en sorte que quand les Francs & les autres barbares furent devenus chrétiens, ceux qui embrassoient l'état ecclésiastique faisoient couper leurs cheveux, & prenoient des habits longs.

Vers le même temps, plusieurs évêques & les autres clercs, prirent l'habit que les moines portoient alors, comme étant plus conforme à la modestie chrétienne; & de là vient, à ce que l'on croit, dit M. Fleury, la couronne cléricale, parce qu'il y avoit des moines qui, par esprit d'humilité se rasoient le devant de la tête pour se rendre mépriſables.

Quoi qu'il en soit, la couronne cléricale étoit déjà en usage vers l'an 500, comme le témoigne Grégoire de Tours.

Dans les cinq premiers siecles où la *tonsure* fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers ordres ; ce ne fut que vers la fin du vj siecle, que l'on commença à la conférer séparément, & avant les ordres.

L'évêque est le seul qui puisse donner la *tonsure* à ses diocésains séculiers & réguliers; quelques-uns ont avancé que depuis S. Germain, évêque d'Auxerre, qui vivoit dans le v. siecle, les évêques conféroient seuls la *tonsure*.

Mais il est certain que les abbés prétendent aussi avoir le droit de la donner à leurs religieux ; on trouve quelques

canons qui autorisent leur prétention, entre autres, le ch. *abbates*, qui est du pape Alexandre IV & est rapporté dans le texte, tit. *de privilegiis*. Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par prescription; les évêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer seuls la *tonsure*, même aux réguliers.

Pour recevoir la *tonsure* il faut avoir été confirmé; il faut aussi être instruit, au moins des vérités les plus nécessaires au salut; il faut aussi savoir lire & écrire.

Le concile de Narbonne en 1551, ne demande que l'âge de sept ans pour la *tonsure*, celui de Bordeaux en 1624, exige 12 ans; dans plusieurs dioceses bien réglés, il est défendu de la recevoir avant 14 ans; mais à quelque âge que ce soit, il faut que celui qui se présente pour être tonsuré, paroisse le faire dans la vue de servir Dieu plus particuliérement, & non par aucune vue temporelle, comme pour avoir des bénéfices.

On appelle *bénéfices à simple tonsure*, ceux que l'on peut posséder sans avoir d'autre qualité que celle de *clerc tonsuré*. *V.* M. de Fleury, M. d'Héricour, la Combe & les *Mémoires du Clergé*. (*A*)

TONTE DES BREBIS, *Usage des Hébreux*. Le jour de cette *tonte* étoit chez les Hébreux une fête de réjouissance à laquelle on invitoit ses amis; c'est pourquoi nous lisons que Nebal donna un festin magnifique le jour de la *tonte* de ses bêtes à laine, *I. Rois*, *xxv.* 36. Semblablement Absalon invita toute la famille royale aux *tondailles* de ses troupeaux, & prépara pour ce jour un banquet de roi, *II. liv. des Rois*, *xiij.* 24. (*D. J.*)

TONTE, *Lainage*, terme en usage dans les manufactures de lainage; il signifie la façon que l'on donne à une étoffe en la tondant à l'endroit ou à l'envers avec des forces. (*D. J.*)

TONTINE, s. f. *Finances*, espece de rente viagere qui prit son nom d'un Italien nommé *Tonti*, qui l'imagina. Ce fut en 1653 que fut établie la premiere *tontine* en France. Le privilege qu'ont les acquéreurs d'hériter de la portion de ceux qui décedent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques sommes, & à procurer très-promptement au gouvernement les fonds dont il avoit besoin. C'est, en effet, ce qu'on vit arriver: la *tontine* dont nous parlons, fut d'un million 25 mille livres de rente, & coûta cher à Louis XIV.

Quoiqu'il se trouve des circonstances où la rareté de l'argent & la nécessité d'en avoir, obligent de déroger aux loix de l'économie, il est surprenant qu'on ait assez peu calculé la force de l'intérêt, pour recourir aux rentes viageres, & sur-tout aux *tontines*, sans essayer quelque combinaison d'un avantage mitoyen. Les rentes viageres font un tort irréparable aux familles, dont le prince devient insensiblement l'héritier; mais de tous les expédiens de finance, les *tontines* sont peut-être les plus onéreuses à l'état, puisqu'il faut environ un siecle pour éteindre une *tontine*, dont en même tems les intérêts sont d'ordinaire à un très-fort denier.

Il semble donc qu'un Etat qui n'est pas absolument dépourvu de ressources, devroit recourir à de toutes autres voies. Il pourroit, par exemple, se procurer avec promptitude une grande somme d'argent, en établissant des annuités viageres, c'est-à-dire, un emprunt dont le capital seroit remboursé certainement par égales portions dans un nombre d'années, soit que les prêteurs vécussent ou non; mais on y attacheroit un intérêt qui ne cesseroit qu'à la mort du prêteur. Il est évident que le remboursement annuel d'une partie du capital, mettroit les familles en état de replacer à intérêt les sommes, à fur & à mesure de ce remboursement. Ainsi lorsque le capital entier seroit rentré, le prêteur jouiroit en sus de son intérêt ordinaire, de la rente viagere sur l'état. Si le prêteur venoit à mourir dès la premiere année du prêt, la famille n'auroit jamais perdu que partie des intérêts, & recouvreroit en entier le capital aux termes fixés. Ainsi 1°. l'intérêt de cet emprunt devroit être fort bas; 2°. il n'est pas néanmoins de chef de famille qui n'eut à cœur de placer quelque somme de cette maniere sur la tête de ses enfans: car s'ils vivent, c'est augmenter leurs revenus; s'ils ne vivent pas, il n'y a qu'une partie des intérêts de perdue. On croit donc qu'en fixant cet intérêt à deux & demi pour cent, l'Etat trouveroit des prêteurs en abondance, en revêtissant son emprunt de toutes les suretés suffisantes pour le rendre solide, & l'accréditer invariablement. (*D. J.*)

TONTINE, *le jeu de la.* Le jeu de la *tontine* n'eſt guere connu à Paris ; mais on le joue dans les provinces aſſez communément. On y peut jouer douze ou quinze perſonnes, & plus l'on eſt, plus le jeu eſt amuſant. On y joue avec un jeu de cartes entier où toutes les petites cartes ſont. Avant que de commencer à jouer, on donne à chaque joueur le même nombre de jettons, quinze ou vingt, plus ou moins, & chacun en commençant la partie, doit mettre trois jettons au jeu, & celui qui mêle, ayant fait couper à ſa gauche, tourne une carte de deſſus le talon pour chaque joueur & pour lui ; celui dont la carte tournée eſt roi, tire trois jettons à ſon profit, pour une dame deux, pour un valet un, & pour un dix il ne prend rien, cette carte n'ayant d'autre avantage pour celui qui l'a, que de lui épargner un jetton que l'on donne aux joueurs pour toutes les autres cartes inférieures. Celui qui a un as, donne un jetton à ſon voiſin à gauche ; celui qui a un deux, en donne deux à ſon ſecond voiſin à gauche ; un trois, pareil nombre à ſon troiſieme voiſin ; mais celui qui a au-deſſus du trois une carte de nombre pair, comme quatre, ſix, huit, met deux jettons au jeu, & celui qui a une carte de nombre impair, comme cinq, ſept & neuf, n'en met qu'un. On doit ſe faire payer exactement ; enſuite celui qui a été le premier, mêle tout, & les coups ſe jouent de la même maniere, chacun mêlant à ſon tour. Un joueur avec un ſeul jetton devant lui, joue comme s'il en avoit davantage, & s'il en perd plus d'un, il donne le ſeul qui lui reſte, & on ne peut lui demander rien de plus, lors même qu'il reviendroit en jeu, ſe faiſant alors payer de tout ce qu'il gagne à celui à qui il eſt redevable, ſans égard pour ce qu'il doit.

TONTONG, ſ. m. *Hiſt. mod.*, inſtrument uſité par les negres qui habitent la côte du Sénégal. C'eſt un tambour d'une grandeur démeſurée, dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en poſſede un ſur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi.

TONTURE, ſ. f. *Marine*, c'eſt un rang de planches dans le revêtement du bordage contre la ceinte du franc tillac.

Ce terme a une autre ſignification quand on le joint avec le mot *vaiſſeau*, & il ſignifie alors un *bon arrimage* & une *bonne aſſiette.*

TONTURE, *Marine*, c'eſt la rondeur des préceintes qui lient les côtés du vaiſſeau, & des baux qui ferment le pont.

TONTURE DE LAINE, *Tapiſſier :* on appelle ainſi ce qu'on tire ou qu'on coupe du drap ou de quelqu'autre étoffe de laine que l'on tond : c'eſt ce qu'on nomme ordinairement *boure-tomiſſe.* *V.* BOURE-TOMISSES

TOO, ſ. m. *Hiſt. nat. Botan.*, c'eſt un arbriſſeau des jardins du Japon, qui ſert à garnir les treillages & les berceaux. Ses feuilles ſont longues, ſans découpures ; il jette un grand nombre de fleurs longues d'un empan & plus, qui durent tout le printemps, & qui étant ſuſpendues comme des grappes de raiſin, font un charmant ſpectacle. Elles ſont en papillons & ſans odeur. De grandes places ſont quelquefois ombragées par une ſeule ou par deux ou trois de ces plantes. Les curieux mettent au pié, de la lie de *ſacki*, qui eſt de la bierre de riz, pour les engraiſſer & leur faire produire des épis de trois ou quatre empans de long. On viſite ces lieux par curioſité, & les poëtes font des vers à leur honneur. La couleur des fleurs eſt toute blanche ou toute purpurine. Il y a un *too* ſauvage dont les fleurs & les feuilles ſont moins belles.

TOOKAIDO, *Géog. mod.*, une des ſept grandes contrées du Japon. *Tookaido* veut dire la *contrée du ſud-eſt.* Elle comprend quinze provinces dont les revenus ſe montent en tout à 494 monkokfs de riz. On ſe rappellera qu'un man contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou ſac de riz. (*D. J.*)

TOOSANDO, *Géog. mod.*, c'eſt le nom d'une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. *Tooſando* ſignifie la *contrée orientale.* Elle comprend huit grandes provinces qui ſont Oomi, Mino, Fida, Sinano, Koodſuke, Simoodſuke, Mutſu & Dewa. Les revenus de ces huit provinces de la contrée orientale montent à 563 mankokfs de riz. (*D. J.*)

TOOTOMI, *Géog. mod.*, une des quinze provinces de l'empire du Japon, dans la contrée du ſud-eſt. Cette province eſt une des plus fertiles & des plus belles de cette contrée par l'agréable variété de ſes collines, rivieres, plaines, villes & villages. On compte ſa longueur de deux

journées & demie de l'est à l'ouest, & elle se divise en quatorze districts. (*D. J.*)

TOPARCHIE, s. f. *Théol.*, du grec τοπαρχεια, formé de τοπος, *lieu* ou *pays*, & d'αρχη, *commandement*, *puissance*.

Ce mot signifie *seigneurie*, *gouvernement* d'un lieu, d'un canton. Il est souvent parlé dans les Macchabées de trois *toparchies*, *Apherima*, *Lydda*, *& Ramatha*. Pline, *l. V. c. xiv.* marque dix *toparchies* de la Judée, savoir Jericho, Emmaüs, Lydda, Joppe, l'Acrabatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Bekepthtephene, la Montueuse où étoit Jérusalem, & enfin *Herodium*. Josephe, *lib. III. de bell. jud. c. iv.* en nomme aussi dix dont Jérusalem étoit comme le centre, Gophna, Acrabate, Thamna, Lydda, Ammaüs, Pella, l'Idumée, Herodium, Jéricho. Ailleurs il nomme trois *toparchies* ajoutées à la Judée, la Samarie, la Galilée, la Perée; & dans ses antiquités, *l. XIII, c. viij.* il fait mention de trois *toparchies*, Samarie, Joppé, la Galilée.

Il y a apparence que ces trois *toparchies* étoient des divisions de provinces, ou comme des généralités établies depuis les Asmonéens. Mais le P. Calmet remarque qu'elles ne donnoient à celui qui les possédoit, aucun titre particulier ni de gouverneur, ni de président, ni d'ethnarque, ni de roi. Calmet, *diction. de la Bible.*

TOPASE, *Hist. nat.*, *topasius* ou *topazius*, *chrysolithus*; pierre précieuse jaune, transparente, & d'une dureté qui ne le cede qu'à celle du diamant. Lorsque cette pierre est aussi dure que le diamant, les Joailliers lui donnent le nom de *diamant jaune*. Les anciens ont donné le nom de *chrysolithus* ou de *pierre d'or* à la *topase* à cause de sa couleur.

On distingue trois especes de *topases* relativement à la couleur; la premiere est d'un jaune clair ou d'un jaune de citron; la seconde est d'un jaune d'or; & la troisieme est d'un jaune foncé ou tirant sur le brun; on la nomme quelquefois *topase enfumée*.

On distingue encore les *topases* en orientales & en occidentales; les premieres qui sont les plus dures & les plus estimées, viennent d'Orient. Pline dit qu'on trouvoit sur-tout cette pierre dans l'île de Topazon, dans la mer rouge, dont elle a emprunté son nom. On prétend qu'il en venoit aussi d'Ethiopie & même d'Espagne. Il se trouve encore des *topases* dans le Pérou; elles sont, dit-on, d'un jaune orangé, peut-être doit-on les regarder comme des hyacinthes. On dit que les *topases* du Bresil sont d'une très-grande dureté; quant à celles qui viennent de Bohême, elles n'ont point la dureté des vraies *topases*, & doivent être regardées simplement comme du cristal de roche coloré en jaune, dont elles ont la forme prismatique & hexagone; on les nomme *topases enfumées*, & l'on en trouve en fort grands morceaux; mais on trouve une grande quantité de vraies *topases* dans le Voigtland, près d'Averbach, sur une montagne appellée *Schneckenberg*: ce sont là les pierres qu'on appelle communément *topases de Saxe*. Elles sont tantôt plus, tantôt moins jaunes, & communément de la couleur d'un vin blanc léger en couleur. Ces *topases* sont en cristaux prismatiques, composés de quatre côtés inégaux; leur couleur est plus nette vers le sommet des cristaux, que vers la base par laquelle ils tiennent à une roche extrêmement dure. On assure que ces *topases* ne le cedent point à celles d'Orient ni pour l'éclat, ni pour leur dureté qui est aussi grande que celles du saphir & du rubis.

M. Pott a fait un grand nombre d'expériences sur cette pierre, & il a trouvé que le feu le plus violent ne pouvoit point la faire entrer en fusion; cependant l'action d'un tel feu altere considérablement sa consistance & sa dureté: en effet M. Pott a trouvé qu'en l'exposant pendant long-temps à un feu véhément, cette *topase* perd sa transparence & son éclat; elle devient d'une couleur laiteuse; sa liaison se perd; elle devient feuilletée & friable, phénomènes qui arrivent au diamant & au saphir, quand on les traite de la même maniere. La *topase* s'éclate en petites lames ou feuilles, lorsqu'après l'avoir fait rougir à plusieurs reprises, on en fait l'extinction dans de l'eau froide.

Le même M. Pott a observé que cette *topase* de Saxe ne commençoit à se fondre qu'en lui joignant huit parties de sel alkali fixe; cependant alors il ne résultoit de ce mêlange qu'une masse opaque semblable à de l'albâtre; mais le borax rend la fusion avec l'alkali beaucoup plus

plus facile ; & deux parties de *topaſe* calcinée, mêlées avec une partie d'alkali fixe & une partie de borax, ont donné un verre jaune & tranſparent. Ce ſavant chimiſte a encore combiné la *topaſe* avec un grand nombre de pierres de différente nature qui lui ont donné différents produits, comme on peut le voir dans le premier volume de la traduction françoiſe de la *Lithogéognoſie* de M. Pott, *pages* 254-277, & dans les tables qui ſont à la fin.

M. Gmelin, dans ſon *voyage de Sibérie*, dit avoir vu dans ce pays des *topaſes* de forme cubique comme la mine de plomb, qui étoient d'une dureté plus grande & d'une eau plus pure que celle de Saxe, & qui ne le cédoient en rien aux *topaſes* orientales. Le terrein où on les trouve, eſt une glaiſe rougeâtre mêlée de pierres de la nature du quartz, & dans laquelle on trouve des cryſtaux noirs & impurs ; cette terre eſt auſſi remplie de parties talqueuſes. L'endroit où ſe trouvent ces *topaſes*, eſt près d'une habitation appellée *Juſanskoi ſawod*. On rencontre auſſi des *topaſes* d'un beau jaune, dans un ruiſſeau du voiſinage appellé *Alabaſch*.

On ſeroit tenté d'attribuer au plomb la couleur de la *topaſe* ; la forme cubique que les cryſtaux de cette pierre affectent, qui par conſéquent a de la conformité avec la mine de plomb en cubes ou la galene, ſembleroit même appuyer cette conjecture ; mais ce ſentiment eſt détruit par l'expérience. En effet M. Guétard de l'académie des ſciences nous apprend que les *topaſes* du Bréſil miſes dans un creuſet, où elles ſont entourées de cendres, perdent leur couleur jaune pour devenir rouges, & ſe transforment en rubis, ſecret qui a été pratiqué avec ſuccès par pluſieurs joailliers ; cette expérience ſemble prouver clairement que c'eſt au fer qu'eſt dûe la couleur de la *topaſe*, & que la calcination développe & rougit ce métal. On prétend que tous les rubis qui viennent du Bréſil ſont des *topaſes* qui ont été colorées en rouge de cette maniere. M. Guétard ajoute qu'une *topaſe* orientale traitée de la même façon n'a point changé de couleur ; peut-être que cette pierre étoit plus dure que celle du Bréſil, & exigeoit pour changer de couleur, un degré de feu plus violent. On a prétendu que la pierre que les joailliers nomment *topaſe blanche du Bréſil*, devenoit jaune quand on l'expoſoit au même degré de chaleur qui rougit la *topaſe* jaune du même pays ; mais M. Guétard n'a point trouvé que ce fait fut véritable ; la *topaſe* blanche ſortit blanche du creuſet, quoiqu'il eut fait durer le feu plus long-tems, & qu'il l'eût rendu plus violent. *Voy. le journal économique du mois d'Octob.* 1751. (—)

C'eſt M. Dumelle, orfèvre metteur-en-œuvre à Paris, qui ſacrifiant ſon intérêt au bien public & à l'avancement de l'hiſtoire naturelle, a bien voulu communiquer à M. Guétard le procédé qu'on a ci-deſſus indiqué, pour convertir la *topaſe* du Bréſil en véritable rubis-balais.

S'il eſt vrai que la pierre précieuſe que nous nommons préſentement *topaſe*, étoit anciennement appellée *chryſolite*, parce qu'effectivement nos plus belles *topaſes* ont les caracteres des chryſolites que les anciens recevoient de l'Orient par la voie de l'Ethiopie, il n'eſt pas moins certain que notre chryſolite orientale ne convient point avec *la topaſe* décrite par Pline dans ſon hiſt. naturelle, *liv. XXXVII, c. viij.*

En effet, qu'on y faſſe attention, la *topaſe* que décrit Pline dans cet endroit, & qu'il dit avoir été découverte dans une île de la mer Rouge, n'a aucun des caracteres des véritables pierres précieuſes ; c'étoit plutôt une eſpece de pierre fine, dont la couleur viſoit à celle que rend le jus de la plante qui croît dans nos jardins potagers, & qu'on nomme *porreau*.

Cette pierre fourniſſoit d'aſſez gros morceaux, puiſque la ſtatue d'Arſinoë, épouſe de Ptolomée Philadelphe, qui en avoit été faite, avoit quatre coudées de hauteur. Outre cela, elle étoit tendre, elle ſouffroit la rappe comme le marbre, il n'étoit pas beſoin d'autre outil pour la travailler. Ce devoit être une pierre opaque à-peu-près malachite, & jamais nom ne lui convint mieux que celui de *chryſolite*.

La *topaſe*, le ſaphir ſont les plus dures de toutes les pierres orientales, & aucune à cet égard n'approche davantage du diamant. C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle lorſqu'une de ces pierres avoit le défaut d'être peu colorée, on la blanchiſſoit autrefois, ainſi que le ſaphir, par une violente action du feu ; on tâchoit de

la faire paſſer enſuite pour un véritable diamant; mais depuis que ceux-ci ſont devenus moins rares, & que les connoiſſances ſe ſont perfectionnées, il n'eſt plus auſſi aiſé d'en impoſer que dans ces temps, où des joailliers fort expérts, tels que Callini, étoient obligés d'avouer, que pour éprouver ſûrement une pierre, il falloit la teindre, c'eſt-à-dire, y appliquer deſſous une couche de noir, qui obſcurcit généralement toutes les pierres, & fait ſeulement briller le diamant; on ne s'aviſe plus guere aujourd'hui de décolorer la *topaſe*, ni aucune autre pierre de couleur. Qu'y gagneroit-on?

Pour être dans ſon point de perfection, la *topaſe* doit être d'un très-beau jaune doré & ſatiné, ou d'un jaune de citron très-agréable. Ni les *topaſes* du Bréſil, ni celles du Péron, qu'on appelle *topaſes d'Inde*, qui ſont tendres, & d'un jaune plus roux, non plus que les *topaſes* de Saxe, dont la couleur eſt d'un jaune-clair, & dont la dureté n'eſt guere plus grande que celle du cryſtal, ne ſont pas comparables aux orientales; en général toutes les *topaſes*, ſi l'on excepte celles d'Orient, ſont d'une nature ſeche & peu liante, toujours prêtes à s'éclater, & par conſéquent un graveur riſque beaucoup en les travaillant. (*D. J.*)

TOPASSES, *Hiſt. mod.*, c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'Indoſtan des ſoldats mulâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent des chapeaux.

TOPAYOS, *Géog. mod.*, nom d'une forteresſe, d'un bourg, d'une riviere, & d'un peuple de ſauvages de l'Amérique méridionale au Bréſil.

La forteresſe de *Topayos* appartenant aux Portugais eſt à 15 heures de Pauxis, à l'entrée de la riviere du même nom, qui eſt une riviere du premier ordre, & qui deſcend des mines du Bréſil. Des débris du bourg de Tupinambara, s'eſt formé celui de *Topayos*, dont les habitans ſont preſque tout ce qui reſte de la nation des Tupinambas, dominante, il y a deux ſiecles, dans le Bréſil.

C'eſt chez les *Topayos* qu'on trouve le plus communément de ces pierres vertes, connues ſous le nom de pierres des Amazones, & qui ont été autrefois fort recherchées, à cauſe des prétendues vertus qu'on leur attribuoit de guérir de la pierre, de la colique néphrétique, & même de l'épilepſie. La vérité eſt qu'elles réſiſtent à la lime, & qu'elles ne different guere ni en couleur, ni en dureté du jade oriental. *Mémoire de l'académie royale des Sciences, année* 1745.

TOPAZOS, *Géog. anc.*, île de la mer Rouge, à trois cens ſtades du continent, ſelon Pline, *liv. XXXVII. c. viij.* Il ajoute qu'elle eſt couverte de brouillards, ce qui a été cauſe que pluſieurs navigateurs l'ont cherchée inutilement, & que c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Topazos*, parce que *Topazis* en langage troglodite, ſignifie *chercher*. (*D. J.*)

TOPH *ou* TUPH, *Muſiq. inſtr. des Hébr.*, nom du tambour des Hébreux. Cet inſtrument eſt très-ancien, & D. Calmet veut que le mot *tympanum* en dérive. Le *toph* n'étoit pas ſemblable à notre tambour: Kircher en donne la deſcription ſuivante d'après l'auteur du *ſcilte-haggiborim*. "Le *toph* avoit la figure d'une nacelle, & tiroit ſon origine des Egyptiens. On frappoit la peau tendue ſur le *toph* avec une baguette terminée par deux boutons; & moyennant le plus ou le moins de force des coups, on obtenoit des ſons plus ou moins aigus." (*F. D. C.*)

TOPHANA *ou* TOPANA, *Géog. mod.*, fauxbourg de la ville de Conſtantinople ſur le bord de la mer, au-deſſous de Pera & de Galata, tout à l'entrée du canal de la mer Noire, où la plûpart des gens ſe rendent pour s'embarquer, quand ils veulent aller ſe promener ſur l'eau. On l'appelle *Thophana*, comme qui diroit *arſenal* ou *maiſon du canon*: car *top* en turc ſignifie *canon*, & *hana* ſignifie *maiſon*, ou lieu de *fabrique*. Rien n'eſt ſi agréable que l'amphithéatre que forment les maiſons de Galata, de Péra, & de *Tophana*; il s'étend du haut des collines juſqu'à la mer. (*D. J.*)

TOPHUS, ſ. m. *Méd.*, en grec τοφος, en françois *pierre* ou *gravelle* des paupieres; petite tumeur blanche, raboteuſe, dure & calleuſe, qui ſe forme à la partie extérieure ou intérieure des paupieres; l'humeur renfermée dans cette petite tumeur reſſemble en conſiſtance ou à de la pierre, ou à du tuf, d'où lui vient ſon nom *tophus*; cependant elle ne differe de la grêle des paupieres, que parce qu'elle eſt unique, raboteuſe, & plus dure; mais

elle veut être traitée de même, tant pour l'opération, que pour les remedes; ainsi *voyez* les *mots* ORGEOLET ou GRÊLE *des paupieres*. (*D. J.*)

TOPIARIUM OPUS, *Archit. rom.* Les auteurs sont peu d'accord sur la signification de *topiarium opus*; la plus grande partie estiment que c'est la représentation qui se fait avec le buis, le cyprès, l'if, & d'autres arbrisseaux verds taillés de plusieurs sortes de figures, pour l'ornement des jardins. D'autres croient avec plus de raison, que ce sont des payſages représentés ou en peinture, ou dans des tapisseries; la chose seroit assez claire, si l'on dérivoit ce mot de τοπος, qui signifie un *lieu*, un *pays*; alors *topiarium* exprimeroit naturellement un *payſage*, qui est la représentation des lieux. (*D. J.*)

TOPIGIS, ſ. m. *Hiſt. mod.*, terme de relation; c'est le nom que les Turcs donnent à leurs canonniers, & en général à tous ceux qui sont occupés au service de l'artillerie. Leur chef se nomme *topigi bacchi*, charge qui pour l'autorité ne répond pas à celle de l'officier que nous appellons *grand maître de l'artillerie*, parce que le capitan bacha a la principale autorité dans l'arsenal de Constantinople. *V.* CAPITAN BACHA.

TOPILZIN, ſ. m. *Hiſt. mod. Superſt.*, c'est le nom que les Mexiquains donnoient à leur grand prêtre ou chef des sacrificateurs. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & passoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton; il portoit sur sa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes; il avoit des anneaux d'or enrichis de pierres vertes aux oreilles; & sur ses levres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son visage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilege d'égorger les victimes humaines que les barbares mexiquains immoloient à leurs dieux; il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit assisté dans cette fonction par cinq autres prêtres subalternes, qui tenoient les malheureux que l'on sacrifioit; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires; ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorsque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime; il l'offroit au Soleil, & en frottoit le visage de l'idole, avec des prieres mystérieuses, & l'on précipitoit le corps du sacrifié le long des degrés de l'escalier; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait prisonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à la cruauté des prêtres. Dans de certaines solemnités on immoloit jusqu'à vingt mille de ces victimes à Mexico.

Lorsque la paix duroit trop long-temps au gré des prêtres, le *topilzin* alloit trouver l'empereur, & lui disoit, *le dieu a faim*, aussitôt toute la nation prenoit les armes, & l'on alloit faire des captifs, pour assouvir la prétendue faim du dieu & la barbarie réelle de ses ministres. *Voyez* VITZILIPUTZLI.

TOPINAMBES, ÎLES DES, *Géogr. mod.*, île de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au pays des Amazones, dans le fleuve de ce nom, au-dessus du bosphore de l'Amazone. Le comte de Pagan donne à cette île 60 lieues d'étendue, & vante beaucoup la fertilité de ses terres, ainsi que la beauté de ses rivages. (*D. J.*)

TOPINAMBOUR, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot.* Les *topinambours* sont des tubercules de la plante que plusieurs botanistes appellent *helianthemum tuberoſum eſculentum*, & que Tournefort nomme *corona ſolis*, *parvo flore*, *tuberoſâ radice*, *I. R. H.* 489. en anglois *pottatoe*.

Il s'éleve d'une même racine de cette plante une ou plusieurs tiges cylindriques, cannelées, rudes, couvertes de poil, hautes de douze piés & plus, remplies d'une moëlle blanche & fongueuse. Ses feuilles sont nombreuses, placées sans ordre depuis le bas jusqu'au haut, d'un verd-pâle, rudes, pointues, presque semblables à celles du souci ordinaire, cependant moins ridées, moins larges, & diminuant peu à peu de grandeur, en approchant de l'extrêmité des rameaux.

Ses tiges portent des fleurs radiées de la grandeur de celles du souci ordinaire; leur disque est rempli de plusieurs fleurons jaunes, fort serrés; & leur couronne est composée de douze ou treize demi-fleurons rayés, pointus, de couleur d'or, portés sur des embryons, & renfermés dans un calice écailleux & velu; ces embryons se changent en des petites graines.

Chaque tige jette diverſes petites racines, rampantes, garnies de fibres capillaires, qui s'étendent au long & au large, entre leſquelles croiſſent à la diſtance d'un pié de cette racine-mere pluſieurs tubercules, ou excroiſſances compactes qui ſoulevent la terre; une ſeule de ces racines produit 30, 40, 50, & quelquefois un plus grand nombre de ces tubercules; ils ſont rouſſâtres en-dehors, fongueux & blanchâtres en-dedans, d'une ſaveur douce, boſſelés en divers endroits, quelquefois de la groſſeur du poing, & comme relevés en un petit bec du côté qu'ils doivent germer. Quand les tiges ſont ſechées, ces tubercules reſtent dans la terre pendant tout l'hiver, & pouſſent au printems ſuivant. On cultive cette plante dans les jardins & dans les campagnes, & l'art de la culture conſiſte dans le labour, & point à fumer les terres où on l'a plantée, comme M. Tull l'a fait voir par ſes propres expériences.

On mange ces tubercules appellées *topinambours*, cruds ou cuits; quand ils ſont cuits, ils ont le goût de cul d'artichaud; on les aſſaiſonne de différentes manieres. (*D. J.*)

TOPINO, LE, *Géogr. mod.*, riviere d'Italie au duché de Spolete, en latin *Tinia* ou *Teneas*. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, paſſe à Fuligno, & après avoir groſſi ſes eaux de celles de diverſes rivieres qu'elles reçoit, elle va ſe jetter dans le Tibre, entre Pontenuovo & Torciano. (*D. J.*)

TOPIQUE, adj. *terme de Rhétorique*; c'eſt un argument probable qui ſe tire de pluſieurs lieux & circonſtances d'un fait, *&c.* *Voyez* LIEU, *&c.*

Topique ſe dit auſſi de l'art ou de la maniere d'inventer & de tourner toutes ſortes d'argumentations probables. *V.* INVENTION.

Ce mot eſt formé du grec *topicos*, de τοπος, lieu, comme ayant pour objet les lieux communs qu'Ariſtote appelle *les ſieges des argumens*.

Ariſtote a traité des *topiques*, & Cicéron les a commentés pour les envoyer à ſon ami Trebatius, qui apparemment ne les entendoit point.

Mais les critiques obſervent que les *topiques* de Cicéron quadrent ſi mal avec les huit livres des *topiques* qui paſſent ſous le nom d'Ariſtote, qu'il s'enſuit néceſſairement, ou que Cicéron ne s'eſt point entendu lui-même, ce qui n'eſt guere probable, ou que les livres des *topiques* attribués à Ariſtote, ne ſont point tous de ce dernier.

Cicéron définit le topique, *l'art d'inventer des argumens: Diſciplina inveniendorum argumentorum.*

La rhétorique ſe diviſe auſſi quelquefois en deux parties, qui ſont le jugement, appellé *dialectique*, & l'invention, appellée *topique*. *V.* RHÉTORIQUE.

Voici ce qu'en dit pour & contre le pere Lami de l'oratoire, dans *Sa Rhétorique, liv. V. ch. v. page* 3 *& ſuiv.*

"On ne peut douter que les avis que „donne cette méthode, n'aient quelqu'u„tilité. Ils font prendre garde à plu„ſieurs choſes, dont on peut tourner un „ſujet de tous côtés, & l'enviſager par „toutes ſes faces. Ainſi, ceux qui enten„dent bien la *topique*, peuvent trouver „beaucoup de matiere pour groſſir leur „diſcours. Il n'y a donc rien de ſtérile „pour eux: ils peuvent parler ſur ce „qui ſe préſente, autant de temps qu'ils „le voudront.

„Ceux qui mépriſent la *topique*, ne „conteſtent point ſa fécondité. Ils de„meurent d'accord qu'elle fournit une „infinité de choſes: mais ils ſoutiennent „que cette fécondité eſt mauvaiſe, que „ces choſes ſont triviales, & par conſé„quent que la *topique* ne fournit que ce „qu'il ne faudroit pas dire. Si un ora„teur, diſent-ils, connoît à fond le ſujet „qu'il traite.... il ne ſera pas néceſſaire „qu'il conſulte la *topique*, qu'il aille de „porte-en-porte, frapper à chacun des „lieux communs, où il ne pourroit trou„ver les connoiſſances néceſſaires pour „décider la queſtion dont il s'agit. Si un „orateur ignore le fond de la matiere „qu'il traite, il ne peut atteindre que la „ſurface des choſes, il ne touchera point „le nœud de l'affaire; enſorte qu'après „avoir parlé long-temps, ſon adverſaire „aura ſujet de lui dire ce que S. Auguſ„tin diſoit à celui contre qui il écrivoit: „laiſſez ces lieux communs qui ne di„ſent rien, dites quelque choſe, oppoſez „des raiſons à mes raiſons, & venant au „point de la difficulté, établiſſez votre „cauſe, & tâchez de renverſer les fon„demens ſur leſquels je m'appuie. *Sepa„ratis locorum communium magis, rēs*

„ *cum re*, *ratio cum ratione*, *causa cum* „ *causâ*, *confligat.*

„ Si l'on veut dire en faveur des lieux „ communs, qu'à la vérité ils n'enseignent pas tout ce qu'il faut dire, mais „ qu'ils aident à trouver une infinité de „ raisons qui se fortifient les unes les autres; ceux qui prétendent qu'ils sont „ inutiles, répondent que pour persuader il n'est besoin que d'une seule „ preuve qui soit forte & solide, & que „ l'éloquence consiste à étendre cette „ preuve, & à la mettre dans son jour, „ afin qu'elle soit apperçue. Car les „ preuves qui sont communes aux accusés, & à ceux qui accusent, dont on „ peut se servir pour détruire & pour „ établir, sont foibles. Or celles qui se „ tirent des lieux communs sont de cette „ nature. „

D'où il conclut que la *topique* approche fort de cet art de Raymond Lulle, dont l'auteur de la logique de Port-Royal a dit que c'étoit un art qui apprend à discourir sans jugement des choses qu'on ne sait point. Or il est bien préférable, dit Cicéron, d'être sage & de ne pouvoir parler, que d'être parleur & être impertinent. *Mallem indisertam sapientiam quàm stultitiam loquacem.*

La *topique* est réléguée dans les écoles, & les grands orateurs ne suivent pas cette route pour arriver à la belle éloquence.

TOPIQUE, *Médecine:* on appelle *topiques*, les remedes qu'on applique extérieurement sur diverses parties du corps pour la guérison des maladies; ce mot vient de τοπος, *lieu.*

Les médecins ont établi pour maxime, que les remedes peuvent devenir utiles ou pernicieux, suivant l'usage ou l'application qu'on en fait; & cette maxime est non-seulement vraie par rapport aux remedes internes, mais encore par rapport aux *topiques* ou applications externes, comme nous allons le voir.

On prescrit souvent les bains mêlés d'herbes céphaliques pour les maladies de la tête, sans songer qu'ils nuisent dans plusieurs cas, comme dans les foiblesses des nerfs, les achores, les catarrhes, *&c.*

Les emplâtres céphaliques dans les hémorrhagies, les apoplexies, les maux qui procedent de causes externes sont plus nuisibles qu'utiles, parce qu'ils empêchent la transpiration de la partie, & qu'ils obstruent les pores de la tête. On croit aussi que les oignemens de baumes odoriférans sont fort efficaces contre les maux de tête, accompagnés d'un sentiment de pesanteur; au contraire, ces sortes de *topiques* disposent à l'assoupissement par leur qualité sédative, anodine; mais les linimens balsamiques préparés avec de l'esprit-de-vin rectifié, & des huiles de marjolaine, de lavande, *&c.* peuvent être à propos, parce qu'ils discutent & ouvrent les pores.

On commet beaucoup d'erreurs en fait de *topiques* pour les maladies des yeux. Dans leur inflammation les collyres incrassans, épaississans, ne conviennent pas certainement; il faut employer des substances, qui, sans acrimonie sont discussives; tel est, par exemple, le camphre. Si l'inflammation est accompagnée d'une lymphe âcre & saline, il faut user d'un mucilage de graine de coings, mêlées avec du safran & du camphre. Quand l'inflammation est violente & dangereuse, l'esprit-de-vin camphré, appliqué tiede avec une addition de baume du Pérou, produit quelquefois d'excellens effets pour rétablir le ton des fibres.

Le vitriol à cause des parties de cuivre qu'il contient, passe chez plusieurs praticiens pour excellent dans les maux des yeux; mais cela n'est que rarement vrai; ce collyre, par exemple, est contraire dans toutes les inflammations, & dans toutes les fluxions chaudes & âcres; il ne convient que quand les humeurs sont épaisses, sales & sordides, sans âcreté. Tout usage des collyres est déplacé dans la dyscrase de la lymphe & du sang, car il faut commencer par corriger les fluides viciés.

Dans les maladies d'oreilles, les *topiques* qu'on met intérieurement, ne conviennent que pour la dureté d'ouie qui vient de l'endurcissement de la cire. Les abscès dans l'oreille interne demandent un traitement particulier, c'est de tâcher de les empêcher de dégénérer en ulceres par des injections balsamiques tiedes, tels que les essences de myrrhe.

Les *topiques* pour les hémorragies du nez sont rarement utiles, à moins qu'on ne commence par des saignées, des frictions, l'immersion des piés dans l'eau tiéde, & quelquefois en employant le secours des doux diaphorétiques.

La plupart des *topiques* recommandés pour les maux de dents font plus de mal que de bien, outre que le mal de dents vient souvent de rhumatisme ou d'une fluxion âcre qui se jette sur une dent cariée, & conséquemment c'est la fluxion qu'il faut guérir.

Tous les *topiques* externes dans les maladies cutanées du visage & de la tête, doivent être administrés avec prudence, en y joignant les remedes internes pour corriger & dériver les humeurs peccantes. C'est une malheureuse pratique, que d'user pour les boutons ou les pustules au visage, du mercure sublimé ou d'une solution foible de mercure précipité, parce que de telles substances reçues dans les pores produisent de grands maux de tête, & la perte des dents.

Dans le décharnement des gencives, on prescrit presque toujours l'usage des astringens; mais si ce désordre procede du défaut de suc nourricier, ou de l'obstruction des fines arteres des gencives, elles perdront de plus en plus leur suc nourricier par les remedes astringens; en ce cas, il faut laver la bouche & les gencives avec des décoctions de vin, imprégnées de sauge, & d'une petite quantité de sel ammoniac.

On emploie souvent les *topiques* dans les maladies du thorax, c'est-à-dire pleurésie ou péripneumonie, mais le meilleur dans ces sortes de cas, est de s'abstenir de tout *topique*; que si on en juge quelques-uns nécessaires, il faut les composer d'esprit-de-vin camphré, mitigé, & rendu anodin par une addition de safran.

Dans les douleurs d'estomac, les *topiques* ne sont bienfaisans qu'appliqués convenablement; ce n'est point alors sur le creux de l'estomac qu'il faut les porter, comme on fait ordinairement dans la cardialgie; mais il faut les appliquer sur le dos, vers la huitieme ou la neuvieme vertebre. Si c'est l'orifice droit qui est affecté, on appliquera les remedes sur l'estomac vers le côté droit.

Si la douleur violente, causée par une pierre arrêtée dans les urethres, demande l'usage des *topiques*, c'est du moins dans la direction des urethres qui est depuis les reins jusqu'aux aînes; & c'est avec bien de la prudence qu'ils doivent être administrés; car si la douleur est accompagnée de spasmes, & qu'on applique des substances chaudes & spiritueuses, on augmente la douleur, & l'on occasionne de terribles simptômes; il faut au contraire baigner le malade pour relâcher les parties irritées.

Dans le flux excessif des regles, la plus sure méthode est de s'abstenir des *topiques*, sur-tout des *topiques* narcotiques, & de leur substituer l'usage d'autres remedes.

Les Médecins & les Chirurgiens ont imaginé une infinité de *topiques* dans les tumeurs des veines hémorrhoïdales; mais l'art consiste à appliquer ces différens remedes suivant les circonstances; par exemple si la douleur est excessive, les substances anodines & émollientes seront les plus salutaires; si la tumeur incommode par son volume, les fomentations de vin préparées avec les balaustes & les fleurs de rose, peuvent être bonnes.

Quant au désordre des articulations, les *topiques* sont toujours mal employés dans les douleurs arthritiques & dans la goutte; c'est ce dont tous les habiles médecins conviennent; si cependant la douleur est accompagnée d'une certaine insensibilité, comme il arrive souvent aux vieillards, alors on peut fortifier les nerfs par des linimens balsamiques, & tâcher d'attirer le fluide nerveux sur les parties affoiblies.

La plupart des *topiques* nuisent dans l'érésipele; il faut traiter cette maladie par des remedes internes, laisser libre la transpiration dans les parties affectées, en appliquant quelquefois sur la partie des sachets pleins d'herbes parégoriques, qui par leur douce influence tiennent les pores ouverts, & les relâchent s'ils sont resserrés.

Dans les bubons malins & critiques, les *topiques* sont d'une pratique dangereuse: mais si le bubon tend à suppuration, on doit appliquer l'emplâtre de diachylon avec les gommes.

Pendant l'éruption & la suppuration de la petite vérole, il faut s'abstenir de tous linimens *topiques*; ce n'est que dans le déclin & vers le temps du dessèchement des pustules, qu'il est permis d'user d'huile d'amandes-douces, mêlée avec le camphre & le blanc de baleine, pour tempérer l'acrimonie des boutons.

La cure de toutes les maladies cutanées doit commencer & finir par les remedes internes, capables de corriger la matiere

pecante, de la disposer à l'excrétion, & en même-temps de la chasser. A cette classe de remedes appartiennent les diaphorétiques émolliens, les infusions laxatives, les préparations de mercure & d'antimoine.

Les *topiques* qui conviennent le mieux sur les parties paralytiques, sont des onguens faits de graisse d'animaux & d'huiles distillées, telles que celles de riz, de romarin, de lavande, de marjolaine, de genievre, *&c.* car il est question de rétablir le ton des parties nerveuses dans leur état naturel; en sorte qu'il n'y ait ni trop de relâchement, ni trop de constriction, ni trop d'humidité, ni trop de sécheresse.

Dans les tumeurs édémateuses des piés, la plupart des *topiques* sont contraires; le meilleur est de faire le soir autour du pié un bandage convenable pour renforcer les fibres; il est bon d'user en même-temps des fomentations de vinaigre fort, mêlé avec de l'essence d'ambre, & versé sur des briques rougies au feu.

Ces détails suffisent sur l'utilité ou le mal que peuvent faire les *topiques* dans leur usage & leur application. (*D. J.*)

TOPIRIS, *Géog. mod.*, ville de Thrace. Ptolomée, *liv. III*, *c. xj.* la marque dans les terres. Ortelius dit que cette ville étoit de la premiere Macédoine. Pline écrit aussi *Topiris*; mais dans une médaille de Géta, cette ville est appellée *Topirus*, avec le surnom d'*Urpia*; & elle est nommée *Toperus* & *Toparon* par Procope. (*D. J.*)

TOPLITZ, *Géogr. mod.*, petite ville de Bohême, au cercle de Leutméritz, & à six milles de Brix. Elle est renommée par ses bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TOPOGLIA, *Géogr. mod.*, bourgade des états du Turc, dans la Livadie. On croit que c'est l'ancienne ville *Copæ*, sur le marais Copaïs, que les Grecs modernes appellent *Limnitis Livadias*. Le marais ou lac de *Topoglia* reçoit le Cephyssus & autres petites rivieres qui arrosent une plaine d'environ quinze lieues de tour, & qui est abondante en blé & en pâturages; aussi étoit-ce anciennement un des quartiers les plus peuplés de la Béotie. (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, s. f. *Arpent.*, description ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin, château, maison de campagne, *&c.* tels sont les plans que levent les Arpenteurs. *V.* CARTE, PLAN, ARPENTAGE, *&c.* ce mot est formé du grec τοπος, *lieu*, & γραφω, *je décris*.

La *topographie* differe de la chorographie, comme le moins étendu differe du plus étendu; la chorographie étant la description d'une contrée, d'un diocese, d'une province, ou de quelqu'autre étendue considérable. *Voyez* CHOROGRAPHIE. *Chambers.*

TOPOGRAPHIE, *Rhétor.* : on appelle ainsi cette figure qui décrit, qui peint vivement les lieux sur lesquels on veut engager l'auditeur ou le lecteur de porter ses regards; tel est ce morceau de M. Fléchier. " Voyons-la, cette princesse, dans " les hôpitaux où elle pratiquoit ses mi- " séricordes publiques; dans ces lieux où " se ramassent toutes les infirmités & " tous les accidens de la vie humaine, où " les gémissemens & les plaintes de ceux " qui souffrent rempliſſent l'ame d'une " tristesse importune, où l'odeur qui " s'exhale de tant de corps languissans...„ (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, TOPOGRAPHE, *Peinture* : on appelle *peintres topographes*, ceux qui font des représentations ou descriptions de temples, de palais, de ports de mer, de villes, & d'autres lieux; les anciens appelloient les tableaux de payſages *topies*, *topia*, du mot grec τόπος.

Matthieu & Paul Bril étoient d'excellens *topographes*.

Il y a de fort belles *topographies* dans la galerie de Saint-Cloud.

TOPTCHI, s. m. *Hist. mod.*, canonnier Turc: le toptchi-bachi est, en Perse, le grand maître de l'artillerie, & la cinquieme personne de l'Etat. (*D. J.*)

TOQUE, s. f. *Bot.*, *cassida*, genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure ressemble à un casque garni de deux oreillettes; la levre inférieure est ordinairement divisée en deux parties. Le pistil sort du calice, dont la partie supérieure ressemble à une crête, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entourée de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & semble représenter

une tête revêtue d'un casque. Tournefort, *inst. rei. herb. V.* PLANTE.

TOQUE, *Monnoie*, certain nombre de bouges ou cauris dont on se sert comme de monnoie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris sont reçus dans la traite des negres: une toque de bouge est composée de quarante de ces coquillages: cinq bouges font une galline. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Religieuses*; c'est chez les religieuses du saint sacrement, un linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre leurs épaules & leur estomac. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Marchande de mode*, bonnet d'hommes de figure cylindrique, ou d'une forme de chapeau qui n'a qu'un petit bord; c'étoit la coëffure de tous les officiers qui n'étoient point gradués. Encore aujourd'hui les pensionnaires des colleges qui font leurs humanités, portent des toques, lorsqu'ils sont en robe: on appelloit aussi cette espece de bonnet *tocque*; *toc* en bas breton signifioit *chapeau*.

TOQUET, s. m. *Marchande de modes*, petit bonnet d'enfant; il est fait de taffetas, d'étoffe de soie, de toile garnie de dentelles, &c.

TOQUETTE, s. f. *Manufact. de tabac*: ce sont des feuilles de tabac roulées en andouilles. *V.* TABAC, *Manufact.*

FIN DU TOME XXXIII.

Zentralbibliothek Zürich
ZM03018385